Digitized by Google

Jall. g. 170 m Halle-Bibl.

40

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

FRANCE ILLUSTRÉE

TOME SECOND

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

43. Loire-Inférieure.
44. Loiret.
45. Lot.
46. Lot-et-Garonne.
47. Lozère.
48. Maine-et-Loire.
49. Manche.
50. Marne.
51. Marne (Haute-).
52. Mayenne.
53. Meurthe.
54. Meuse.
55. Morbihan.
56. Moselle.
57. Nièvre.
58. Nord.
59. Oise.
60. Orne.
61. Pas-de-Calais.
62. Puy-de-Dôme.
63. Pyrénées (Basses-).
64. Pyrénées (Hautes-).
65. Pyrénées-Orientales.
66. Rhin (Bas-).
67. Rhin (Haut-).
68, 68 *bis*. Rhône, *Lyon*.
69. Saône (Haute-).
70. Saône-et-Loire.
71. Sarthe.
72, 72 *bis*, 72 *ter*. Seine, *Paris*.
73, 73 *bis*. Seine-Inférieure, *Havre*.
74. Seine-et-Marne.
75, 75 *bis*, 75 *ter*. Seine-et-Oise, *Versailles*, *St-Germain*.
76. Sèvres (Deux-).
77. Somme.
78. Tarn.
79. Tarn-et-Garonne.
80. Var.
81. Vaucluse.
82. Vendée.
83. Vienne.
84. Vienne (Haute-).
85. Vosges.
86. Yonne.
87. Algérie.
88. Colonies d'Amérique.
89. Colonies d'Asie et d'Afrique.

PARIS. TYPOGRAPHIE HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE, 8.

Digitized by Google

LA FRANCE

ILLUSTRÉE

GEOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE

PAR

V. A. MALTE-BRUN

PARIS

GUSTAVE BARBA, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE SEINE, 31

2

Digitized by Google

Digitized by Google

STAATS-
BIBLIOTHEK
MUENCHEN

LA FRANCE ILLUSTREE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Intérieur breton.

LOIRE-INFERIEURE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation, limites. — Le département de la Loire-Inférieure tire son nom de la Loire, qui, arrivée à l'extrémité de son cours, en traverse le territoire de l'est à l'ouest, et vient s'y jeter dans la mer. C'est donc un de nos départements maritimes, il appartient à la région occidentale. Il a été formé de la partie méridionale de l'ancienne Bretagne, appelée jadis évêché ou comté de Nantes. Ses limites sont : au nord et au nord-est, le département d'Ille-et-Vilaine ; au nord-ouest, celui du Morbihan ; à l'est, et au sud-est, celui de Maine-et-Loire : au sud, celui de la Vendée, et à l'ouest, l'océan Atlantique.

Superficie, nature du sol, montagnes, côtes et baies. — La surface de ce département offre un pays plat, entrecoupé de collines, sans montagnes proprement dites, et sillonné par un grand nombre de cours d'eau. C'est surtout dans sa partie septentrionale, de Nantes à Pont-Château, que l'on rencontre le plus d'ondulations, le *sillon de Bretagne* forme une série de collines, dont la pente, presque insensible sur le versant opposé à la Loire, est beaucoup plus prononcée du côté du fleuve ; sur toute l'étendue de ce coteau, où donne le cours inférieur de la Loire, qu'on aperçoit jusqu'à son embouchure dans l'Océan, le sol n'offre, sur plus d'un tiers de son étendue, que des forêts, des landes et des marais, le reste consiste en terres labourables, en vignes, en prairies et en pâturages. Le département a sur l'Océan plus de 90 kilomètres de côtes, que les atterrissements de la mer agrandissent sans cesse en certains endroits ; les marais salants qui s'y trouvent sont d'un grand rapport. La seule île maritime du département est l'île Dumet, à 7 kilomètres nord-ouest de Périac ; elle a environ 2 kilomètres de circonférence. La côte, au nord de l'embouchure de la Loire, outre un grand nombre d'anses et d'anfractuosités, est découpée par les baies de Pennebé et de Mesquer, la

1. Voy. la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage. — Nous nous sommes particulièrement servi pour la rédaction géographique de cette notice de la *Petite Géographie de la Loire-Inférieure* par *E. Talbot* et *A. Guéraud*. Cet excellent petit livre a non-seulement obtenu les suffrages du Conseil de l'Instruction publique, mais encore ceux de l'Institut.

Digitized by Google

belle rade du Croisic, et le havre du Pouliguen. La côte méridionale sur laquelle s'ouvre la baie de Bourgneuf, offre le havre de Pornic, les petites anses du Porteau et de Port-Min, et la rade de la Bernerie; un banc de sable considérable, nommé banc de Quirouard, se trouve à l'entrée de cette baie, entre Pornic et la pointe de Saint-Gildas. Outre cette dernière, les principales pointes que le sol projette vers l'Océan, sont: la pointe de Castelli et celle du Croisic, qui comprennent la rade du Croisic, la pointe de Painchateau, qui abrite le port du Poulingen et la pointe de Chemoulin qui commande l'embouchure de la Loire. La superficie du département est de 706 285 hectares. Le sol, qui est en général assez fertile, offre, d'après sa nature, les espèces suivantes: pays de montagnes, 800 hectares; pays de bruyères ou de landes, 129 352; sol de riche terreau, 1440; sol de craie ou calcaire, 500; sol sablonneux, 3880; sol marécageux, 9600 hectares.

Hydrographie. — Ce département appartient évidemment au bassin de la Loire. Ce beau fleuve le partage en effet, de l'est à l'ouest, sur une longueur de 100 kilomètres, en deux parties inégales, la plus étendue étant la partie septentrionale. Il y entre à Ingrande (Maine-et-Loire) à 780 kilomètres de sa source au Gerbier des Joncs, près du village de Sainte-Eulalie (Ardèche), et après avoir traversé onze départements. Les rives de la Loire sont délicieuses, bordées de coteaux et de belles prairies, surtout dans sa partie inférieure. Cette rivière est sujette à des débordements terribles, et c'est pour les combattre que l'on élève de chaque côté de son lit, depuis le département du Loiret, les digues connues sous le nom de levées de la Loire. Sa pente est peu considérable, puisqu'elle n'est, de Nantes à Paimbœuf, que de 3 mètres seulement. Son cours est obstrué par un grand nombre d'îles à l'aspect pittoresque; les principales du département sont: les îles Batailleuse, d'Oudon, d'Arrouix, de la Chesnaye, du Héron, des Chevaliers, de Cheviré, d'Indret, de Pivin, de Bois, des Masses, de Belle-Ile, de la Maréchale, et du Carnet.

La Loire charrie des sables mouvants qui rendent souvent la navigation très-dangereuse, en formant des bancs de sable mobiles que la marée déplace. Celle-ci pénètre jusqu'à 8 kilomètres en amont (au-dessus) de Nantes, et quelquefois même jusqu'à 20 kilomètres. On affirme qu'autrefois le flot remontait jusqu'à Ancenis. L'entrée de la Loire, qui est indiquée par les deux phares d'Aiguillon et du Commerce, distants l'un de l'autre de 1950 mètres, est très-dangereuse: son embouchure et son golfe sont semés d'une quantité de récifs et de hauts-fonds qui réclament toute l'attention, toute la science d'un pilote expérimenté. Elle n'a pas de rade au large, et n'offre pas d'abri à la côte. Saint-Nazaire n'est pas tenable dans les gros temps, aussi est-ce dans la baie de Quiberon que les navires vont alors se réfugier.

La Loire reçoit sept affluents principaux dans le département; quatre sur la rive droite et trois sur la rive gauche.

L'Erdre, le plus important des affluents de la rive droite, prend naissance à 11 kilomètres de Condé (Maine-et-Loire), entre dans le département par Saint-Mars-la-Jaille, et vient se jeter dans la Loire, à Nantes, sous le nom de *rivière de Barbin*, après un cours de 90 kilomètres. Cette belle rivière, dont les bords sont très-pittoresques, reçoit le Quiheix et le Cens, ou Aulxence; elle est navigable depuis Nort, et forme, dans la partie inférieure de son cours, la première section du canal de Nantes à Brest. Les autres affluents de la rive droite sont: le Havre ou Donneau, qui se jette dans la Loire, à Oudon; la Chézine, et le Brivet, ou Brivé. Ce dernier, qui reçoit plusieurs ruisseaux, a 48 kilomètres de cours, de Brivé à Méan, où il prend le nom d'*Etier de Méan*.

Les affluents de la rive gauche sont: la Divate, ou Divatte, qui, après un cours de 18 kilomètres, se jette dans un bras de la Loire, que les mariniers nomment *le Boire d'Anjou*; la Chenau, ou l'Achenau, qui débouche dans l'*Etier de Buzay*, canal construit en 1713 par les moines de Buzay, pour dessécher les rives du lac de Grand-Lieu; et la Sèvre, dite *Nantaise*, pour la distinguer de celle qui passe à Niort. Cette dernière rivière prend sa source près de Vernoux (Deux-Sèvres), passe à Clisson, et se jette dans la Loire, près de Rezé, après un cours de 110 kilomètres, dont 30 appartiennent au département, elle y reçoit la Sanguesse et la Maine; ses bords sont pittoresques et ses eaux d'une extrême pureté.

La Vilaine forme pendant quelques kilomètres la limite commune du département et de ceux de Maine-et-Loire et du Morbihan; dans cet intervalle elle reçoit le Semnon grossi de la Brutz; la Chère, le Don ou Uldon, l'un des cours d'eau les plus considérables du département; et l'Isac ou Isar, qui forme une partie considérable du canal de Nantes à Brest, et se jette dans la Vilaine.

Le Talleron et la Haute-Perche se jettent directement à la mer.

Le département de la Loire-Inférieure renferme le plus grand lac de France, c'est le lac de Grand-Lieu, situé dans le canton de Saint-Philibert, et dont on évalue la superficie à 3895 hectares, il a environ 8 kilomètres du nord au sud, et 6 de l'est à l'ouest; il sert de déversoir aux petites rivières de l'Ognon, du Tenu et de la Boulogne, qui sont en partie navigables; l'Achenau le met en communication avec la Loire. Dans certains endroits il n'a pas beaucoup plus d'un mètre d'eau; dans d'autres, au contraire, sa profondeur est assez considérable; le fond, en général, est de vase, la côté méridionale de tourbe, et la septentrionale de sable qui repose sur un vaste plateau de roche serpentineuse; il est très-poissonneux, et ses pêcheries forment l'industrie principale des riverains. La croyance populaire est que ce lac occupe l'emplacement d'une cité, jadis florissante, nommée *Herbadilla*, capitale du pays d'Herbauge, qui, comme l'antique Sodome, aurait été engloutie vers l'an 580, en punition des déréglements de ses habitants. Dans la commune de Masséac on remarque encore le petit lac de Murin, qui a 161 hectares.

Les principaux étangs du département de la Loire-Inférieure, sont ceux de la Bretèche, commune de Missillac; du Moulin-Aumé, commune de Fégérac; de Deil, de Choiseil et du Chêne-au-Borgne, commune de Chateaubriant; enfin ceux de la Prévotière et de la Poitevinière, commune de Riaillé.

Le département est traversé sur une longueur de 90 kilomètres par le canal de Nantes à Brest. Ce canal a une pente de 18 mètres du côté de la Loire, et de 19 mètres du côté de la Vilaine; sa longueur totale est de 370 kilomètres sur une largeur de 10 mètres au fond, et une profondeur de 1 mètre 62 centimètres. Il est en partie formé par le cours de l'Erdre et celui de l'Isac.

Voies de communication. — Le département de la Loire-Inférieure est traversé par 6 routes impériales, sur un développement de 481 kilomètres; par 12 routes stratégiques [1], sur une longueur de 148 kilomètres; par 18 routes départementales, dont le développement est de 472 kilomètres; enfin, par un grand nombre de chemins vicinaux (il y en a 85 de grande communication), d'une longueur totale de 2216 kilomètres.

Le chemin de fer de Tours à Nantes suit la rive droite de la Loire; il a dans le département un parcours de 53 kilomètres, y pénètre à Ingrande (Maine-et-Loire), traverse les stations de Varades, Ancenis, Oudon, Clairmont, Mauves, Thouaré, Sainte-Luce, et arrive à Nantes par la prairie de Mauves, dite autrefois de la Hanne ou de la Henne. La gare de Nantes est à 196 kilomètres de celle de Tours, 321 kilomètres de celle d'Orléans, et 444 kilomètres de celle de Paris.

Climat. — Le département de la Loire-Inférieure est situé sur la limite des régions climatériques dites climat séquanien et climat girondin. Le climat est généralement sain et tempéré, excepté dans quelques contrées marécageuses sujettes aux fièvres; mais l'atmosphère est sou-

1. On donne ce nom à des routes que des nécessités politiques ont fait ouvrir, depuis 1833, dans les départements de l'ouest, après les guerres de la Vendée. Elles sont au nombre de 38 et elles ont coûté 14 millions à l'Etat.

vent chargée d'humidité. A Nantes, principalement, la situation de la ville, au confluent de trois rivières, ajoute à cette disposition naturelle.

La température moyenne annuelle du jour est de 12°,6; la température moyenne annuelle de l'été est de 20°,9; celle de l'hiver de 4°,9. Le maximum de température observé en dix années, de 1824 à 1834, a été de 40°,4 au-dessus de zéro, et le minimum de 15°,6 au-dessous de zéro. Le nombre annuel moyen des jours de pluie est de 122. Les orages avec tonnerre sont assez rares; il tombe aussi peu de neige et de grêle, mais les tourmentes de vent, surtout à l'époque des équinoxes, sont fréquentes. Les vents dominants sont ceux qui soufflent du large, ou de l'ouest et du sud-sud-ouest; le premier est relativement plus froid en été et plus chaud en hiver. Ces vents règnent surtout au commencement de l'automne et pendant le printemps, qui d'ordinaire est pluvieux et variable.

Productions naturelles. — Le département de la Loire-Inférieure est formé par des terrains primitifs et de transition; on y rencontre des roches granitiques et schisteuses, de la houille, des argiles, d'immenses tourbières, des marais salants. Il y a, dans les arrondissements d'Ancenis et de Chateaubriant, des mines de fer assez abondantes; on les exploite à ciel ouvert. On trouve de l'aimant à l'embouchure de la Loire, sur la rive droite, à la surface du sol, en morceaux isolés. Un gîte d'étain, mélangé d'un peu d'or, existe à Piriac, sur la côte de Penhareng; sa direction est sous-marine. Enfin, on a reconnu, près de Pontchâteau, un filon de plomb.

Quelques sources ferrugineuses sont répandues dans le département. Aucune d'elles n'est remarquable; on cite néanmoins celles de la Plaine, ou plutôt de Quirouard, de Pornic, de la Chapelle-sur-Erdre, dont les eaux sont employées au traitement des personnes atteintes d'affection des voies digestives.

Les récoltes des céréales, dans le département de la Loire-Inférieure, suffisent pour la consommation des habitants; les principales sont le froment, le seigle, le sarrasin : la culture de l'orge paraît moins en faveur. Les nombreuses îles qui entravent le lit de la Loire offrent de belles prairies. Sur la rive gauche du fleuve on rencontre aussi d'excellents pâturages; remarquons cependant qu'ils sont en quantité insuffisante. Parmi les arbres fruitiers nous citerons le pommier, le poirier et le cormier, dont les fruits servent à faire le cidre; le cerisier vient bien, le noyer est rare et l'amandier presque inconnu. Les vignes sont cultivées sur une grande étendue de la partie méridionale du département; elles donnent environ 1 600 000 hectolitres de vin : en quelques endroits il est de bonne qualité. Les meilleurs crus sont ceux des coteaux voisins de l'Anjou, et ceux des cantons de Vallet, du Loroux, de Vertou et de Clisson. Tous ces vins sont consommés dans le département; une partie des vins blancs de moindre qualité remontent la Loire jusqu'à Orléans pour y être convertis en vinaigre. La plupart des légumes réussissent dans la Loire-Inférieure; le chou, la pomme de terre et la betterave sont même cultivés en grand pour la nourriture des bestiaux. Le chanvre et le lin se cultivent avec succès; les graines servent à faire de l'huile et les tiges de la filasse. Sur la côte on recueille du varech ou goëmon, que l'on emploie comme engrais. Le département de la Loire-Inférieure est un de ceux où le bois se trouve en plus grande abondance; presque toute sa partie septentrionale n'est qu'une forêt continue. La plupart des coteaux sont boisés, et, dans le Bocage, chacune des petites propriétés est entourée de haies vives, dont la taille, mêlée aux sarments de vigne, fournit au chauffage des habitants. Les principales forêts sont celles de la Bretèche, du Gavre, d'Aveize, du Teillé, de Juigné, de Maumusson, de Saffré, de Princé, du Cellier et de Machecoul. Parmi leurs principales essences on emploie le chêne, l'ormeau, le frêne, aux constructions et au charronnage; le châtaignier, à la confection des articles de boissellerie et de tonnellerie; le hêtre et le bouleau, à faire des sabots. Les châtaignes sont aussi l'objet d'un grand commerce.

Le gros bétail est d'une belle espèce dans ce département; les chevaux sont petits, mais pleins d'ardeur; les bœufs servent au labourage et au charroi, on en engraisse beaucoup sur la rive gauche de la Loire; les vaches fournissent un lait abondant et un beurre exquis. Sur la rive droite de la Loire on élève les moutons dans les landes; mais sur la rive gauche on les élève sur les côtes de l'Océan : ils sont petits, et leur chair délicate est connue des gourmets sous le nom de *présalé* (prés salés). Les porcs sont assez nombreux; mais les chèvres sont, au contraire, en petite quantité. Dans quelques cantons on emploie souvent des mulets, surtout dans ceux où il se trouve des marais salants.

Les animaux sauvages sont : le loup, le sanglier, le renard, le chevreuil, le cerf, le blaireau, le lièvre, le lapin, l'écureuil, la belette, la martre, le putois et l'hermine. Les volailles de Nantes ont quelque célébrité. Les perdrix, les oiseaux de passage, ceux des bords du lac de Grand-Lieu et des marais, payent aussi leur tribut à l'alimentation des habitants.

La mer et les rivières fournissent un grand nombre de poissons : les maquereaux, les harengs, les turbots, les sardines, les raies, les soles et les coquillages; les saumons, les aloses et les lamproies. Le poisson du lac de Grand-Lieu est généralement estimé pour son excellente qualité. Enfin, du côté d'Ancenis et de Chateaubriant, l'élève des abeilles est assez productif.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Loire-Inférieure est un département de moyenne et de petite culture, car les exploitations sont, en général, peu étendues, et se font, les unes à la main, les autres au moyen d'un, de deux ou de trois attelages de deux bêtes de trait chacun. Le froment, le seigle, le blé noir, le mil, un peu d'avoine et d'orge, sont les céréales les plus communes. On ne cultive aucune plante tinctoriale; le lin n'est cultivé que pour les besoins de chaque ménage, et le chanvre n'a d'importance que dans les vallées et les îles de la Loire, en amont de Nantes. La superficie territoriale occupée par l'agriculture dépasse 450 000 hectares. Voici d'ailleurs quelle est l'étendue approximative de chaque culture : froment, 54 184 hectares; méteil, 22 575; seigle, 39 860; orge, 23 065; avoine, 73 379; maïs et millet, 227; sarrasin, 7490; pommes de terre, 5013; légumes secs, 1692; vignes, 36 311; jardins, 5271; betteraves, 467; safran, 758; colza et navette, 800; chanvre, 3865; lin, 61; mûriers, 17; prairies naturelles, 22 764; prairies artificielles, 44 280; pâtis, landes et bruyères, 42 493; jachères, 131 122; bois, 36 574 (dont 12 789 hectares à l'État); sol forestier, 2126; vergers, pépinières et oseraies, 6607 hectares. Le revenu territorial est évalué à 19 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 132 534, qui se partagent 2 349 359 divisions parcellaires du sol. Les progrès de l'agriculture augmentent chaque jour; on fait de grands défrichements, l'emploi des engrais devient plus fréquent; enfin, un établissement agricole, situé à Grand-Jouan, est destiné aux études supérieures d'agriculture et d'économie rurale.

L'industrie manufacturière s'est beaucoup développée dans le département; elle embrasse un grand nombre d'objets : la grande et belle ville de Nantes en est le centre. Nous mentionnerons surtout les constructions navales, la fabrication de tout ce qui tient à la marine; les conserves alimentaires, si perfectionnées dans ce département; les raffineries de sucre, les tanneries, les produits chimiques, la filature des laines et des cotons, la chandellerie, la poterie, la verrerie, les engrais, et tous les articles de nécessité secondaire ou de luxe. Vient ensuite le travail des métaux, qui n'occupe pas seulement les nombreux ouvriers du bel établissement d'Indret, mais qui met en activité les forges de la Hunaudière, la Forge-Neuve, la Jahotière, la Provotière et la belle usine à laminer le fer, située à la Basse-Indre. L'exploitation des marais salants est une des branches

importantes de l'industrie départementale; elle a lieu principalement aux environs de Guérande, du Croisic et de Bourgneuf.

Nantes doit à son heureuse disposition des relations commerciales très-étendues; il s'y fait beaucoup d'expéditions maritimes, et c'est, après Marseille, le Havre et Bordeaux, le quatrième port commerçant de France. On évalue à 14 935 le nombre de navires entrés ou sortis de son port pendant l'année 1852. Ils jaugeaient ensemble 541 355 tonneaux, et étaient montés par 61 573 hommes d'équipage. Le fret d'importation consiste surtout en denrées coloniales; l'île Bourbon ou de la Réunion importe surtout à Nantes son sucre et son café; l'Angleterre, ses houilles, et les contrées du nord leurs sapins et leurs fers. Nantes exporte à son tour, dans les différents pays du monde, des blés, des sucres raffinés, de la farine, des salaisons, des conserves et du vinaigre. Outre le port de Nantes, le département en compte encore 13 principaux : Mesques, la Tourballe, le Croisic, le Pouliguen, Port-Nichet, Basse-Indre, Chatenay, le Pellerin, Saint-Nazaire, Méan, Paimbœuf, Pornic et Bourgneuf. Le tonnage de tous ces ports dépasse 900 bâtiments de 70 000 tonneaux, et leur mouvement de 20 000 navires de près de 700 000 tonneaux. La navigation se fait à deux degrés, cabotage et long cours. Nantes arme aussi pour la pêche de la baleine, et très-rarement pour celle de la morue. La pêche de mer et celle de Loire occupent, ainsi que nous l'avons dit, beaucoup de bras, et sont l'objet d'un commerce très-actif. Le roulage et la navigation intérieure entretiennent aussi les rapports commerciaux du département avec l'intérieur de la France. Le nombre des foires est de 342; elles se tiennent dans 122 communes : les principaux articles qui s'y vendent sont les draps, la mercerie, la quincaillerie, les laines, la poterie et les bestiaux.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Loire-Inférieure était de 706 285 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 535 661 habitants, savoir 263 156 hommes et 272 508 femmes. Nantes est le chef-lieu de préfecture. Le département compte 5 arrondissements communaux, 45 cantons et 206 communes : le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département dépend de la 12e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, dont le chef-lieu est à Rennes. Il fait partie du 3e arrondissement et de la 1re division des mines, dont le chef-lieu est à Paris. Nantes est le chef-lieu du 23e arrondissement forestier. Nantes est le quartier général de la 15e division militaire, qui comprend les subdivisions de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée. La compagnie de gendarmerie départementale dépend de la 6e légion, dont le quartier général est à Nantes.

Sous le rapport maritime, Nantes est un sous-arrondissement de la préfecture maritime de Lorient; ce sous-arrondissement comprend les quartiers de Nantes, de Paimbœuf et du Croisic, ayant chacun une école d'hydrographie. Le département est du ressort de la cour impériale de Rennes; il y a 5 tribunaux de première instance et 45 justices de paix; Nantes possède, de plus, un tribunal de commerce.

L'évêché de Nantes est suffragant de l'archevêché de Tours; son diocèse, qui comprend tout le département, compte 15 cures de première classe, 35 de seconde classe et 197 succursales. Le culte protestant a un temple à Nantes, et le culte israélite une synagogue.

Le département forme une académie universitaire qui comprend le lycée de première classe de Nantes, les collèges communaux d'Ancenis et de Paimbœuf, une institution de plein exercice, 14 pensions, une école primaire supérieure communale, 861 écoles primaires communales ou privées. Nantes possède une école préparatoire de médecine, un conservatoire de musique et plusieurs académies ou sociétés savantes. Le département a 5 bureaux de douanes dépendant de la direction de Nantes : ce sont ceux de Noirmoutiers, Bourgneuf, Paimbœuf, Nantes et Guérande. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 19 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 26 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le département de la Loire-Inférieure était occupé dès la plus haute antiquité par un peuple appelé les *Namnètes*. Comme il y a eu des historiens qui ont fait descendre les Francs d'un Troyen appelé Francus, on en trouve aussi qui ont fait descendre les Namnètes d'un fils de Noé, appelé Namnès, personnage fort peu historique, comme on s'en doute bien, et qui aurait fondé Nantes. D'autres, avec aussi peu de certitude, marquent l'année 1620 avant Jésus-Christ pour la date de l'origine de cette ville. Ce sont des fables. Tout ce qu'on peut dire de certain sur ces époques reculées, c'est que le fameux navigateur marseillais Pythéas, qui vivait vers 280 avant Jésus-Christ, cite Corbilo, un des ports des Namnètes, comme une ville comparable à Marseille ou à Narbonne, d'où l'on peut induire que ce pays prospérait déjà depuis longtemps. Que les Nantais n'aillent pas chercher plus loin. Ce sont là déjà d'assez beaux titres. La capitale des Namnètes était *Condivicnum*, qui s'élevait au confluent de l'Erdre et de la Loire, à la place qu'occupe aujourd'hui Nantes; les Romains donnèrent à ce nom une tournure latine, *Condivicnum*. Les Namnètes formaient une république, comme les autres parties de l'Armorique. Ils furent les alliés des Vénètes (Vannes) dans le combat naval livré à César. Soumis aux Romains, ils virent Nantes devenir un des chefs-lieux les plus importants de l'administration romaine. Vers 275, saint Clair vint prêcher l'Évangile dans cette contrée et en fut le premier évêque. Deux jeunes patriciens, Donatien et Rogatien, qui se convertirent des premiers, subirent le martyre (290) à Nantes, où ils sont appelés les *enfants nantais*.

A la chute de l'empire, Clovis conquit ce pays. Le système de partage qui divisa ses États entre ses fils, ayant atteint aussi la Bretagne, elle fut divisée en quatre comtés, dont l'un était celui de Nantes, tributaire des rois francs. Depuis lors l'histoire du comté de Nantes présente la lutte continuelle des comtes de cette cité et des ducs de Bretagne, ceux-ci s'efforçant de ramener le comté dans leur dépendance, ceux-là de l'en affranchir; les ducs de Bretagne finirent par l'emporter et résidèrent à Nantes; mais ce ne fut pas pour une bien longue durée, car les rois de France survinrent avec une puissance irrésistible et englobèrent le tout dans le royaume de France. Le comté de Nantes faisait partie de la haute Bretagne, ainsi que la sirerie de Clisson, la baronnie de Retz, etc. Nous réservons de plus amples détails pour l'histoire particulière de chacune de ces villes.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

NANTES (lat. 47° 13' 8"; long. 3° 53' 18" O.). — Nantes (*Condivicnum Namnetum*), ancienne, grande, riche et belle ville maritime, chef-lieu du département de la Loire-Inférieure, à 107 kilomètres au sud de Rennes, et à 391 sud-ouest de Paris.

Nous ne reparlerons pas de l'origine de Nantes. Qu'il suffise de dire que cette ville, dont l'importance commerciale tenait absolument à la navigation de la Loire, se trouva bien du régime de la conquête romaine, qui unissant ensemble tant de pays, faisait disparaître tant de barrières. Elle devint l'entrepôt des métaux de l'Armorique et de la Grande-Bretagne, qui de là s'en allaient à Lyon, à Marseille, à Rome, pour s'y échanger contre les denrées et les produits industriels du Midi et de l'Orient. Longtemps subsista près de la porte Saint-Pierre un monument qui attestait cette prospérité; c'était une salle voûtée longue de 50 pieds, large de 25, qui paraît avoir été une bourse ou un tribunal de commerce, d'après une inscription découverte en ce lieu et où l'on voit que cet édifice était consacré au dieu Janus ou Volianus.

Il fallut dire un long adieu à cette richesse, à ce mouvement commercial, quand vint l'invasion barbare. Clovis, vainqueur des Visigoths, domina toute la Loire. Un des chefs qui l'accompagnaient parut avec une bande de Frisons sous les murs de Nantes. La ville était perdue. Le barbare, qui depuis deux mois la bloquait, s'en croyait déjà maître, quand une nuit, à minuit, tourmenté par une insomnie que lui envoyait sans doute le Très-Haut pour l'avertir, il vit de son camp se dessiner, s'allonger dans le lointain une procession de personnages vêtus de blanc, qui sortaient lentement, un cierge en main, de l'église des martyrs Donatien et Rogatien. L'épouvante le saisit, il s'écria que « Christ était le vrai fils de Dieu » et s'enfuit avec ses barbares.

Nantes fut rattachée à la Bretagne et devint le chef-lieu d'un comté séparé. Mais bientôt Clotaire la fit tomber sous le joug des Francs et s'y fit représenter par l'évêque Félix, que Grégoire de Tours a chargé d'anathèmes et que les Nantais révèrent. Félix commença la série de ces évêques de Nantes que nous verrons plus tard y exercer une souveraineté temporelle. Il fut un grand bienfaiteur du pays. L'Erdre se répandait en marais, il l'endigua. Nantes était à quelque distance de la Loire, au confluent de l'Erdre et du Seil ; il amena la Loire à ce même confluent, de telle sorte que la ville fut baignée par trois cours d'eau, dont un grand fleuve. « C'est votre génie, Félix, écrivait le poëte Fortunat, qui, leur donnant un meilleur cours, force les fleuves à couler dans un nouveau lit.... O Félix! que vous devez être habile à diriger la mobilité des hommes, vous qui avez su soumettre à vos lois des torrents rapides! » Félix s'illustra surtout par l'inauguration de la cathédrale (560) commencée par son prédécesseur, Évhémère, à la place même où s'élève la cathédrale actuelle. « Le vaisseau estoit si superbe en sa structure, dit le P. Albert, et si riche en ornemens et parures, qu'il ne s'en trouvoit point de pareil en toute la France. Toutes les parois en dedans estoient revestues d'images et de peintures très-riches faites à la mosaïque; la voûte, tout azurée, semée de grosses estoiles d'or, représentoit le firmament; tout le bastiment estoit couvert de fin estain de cornouaille insulaire, si clair, qu'aux rayons du soleil ou de la lune il ressembloit à l'argent. Sur la croisée s'eslevoit une tour pyramidale, pareille à deux autres qui estoient de part et d'autre du portail ;... les arcades et voustes estoient enrichies à la romaine de belles figures pétries de stuc et de plastre.... » On peut juger, par cette description, et du style de l'architecture de ce temps et de la richesse du clergé nantais, qui était grande. Une des abbayes les plus riches de la contrée était celle de Vertou, près de Nantes, fondée par saint Martin. Or, un jour Martin, voyageant avec un compagnon, s'éloigna, laissant à celui-ci la garde de l'âne qui portait leur bagage. Le malheureux s'endormit, et, pendant son sommeil, un ours vint manger l'âne. Le désespoir du dormeur fut grand au retour de Martin. Mais celui-ci, souriant de ses craintes, appela l'ours, lui mit sur le dos le bagage et le lui fit porter jusqu'au couvent, qui s'empressa de reconnaître pour saint un homme à qui Dieu déléguait si manifestement sa puissance sur les bêtes féroces. Ce saint fut très-fêté dans la suite par les habitants du pays. Mais Dagobert trouva que le clergé nantais était déjà trop riche, et lui retira plus des trois quarts de ce qu'il possédait. On voit que les rois francs faisaient leur volonté dans le comté de Nantes. Ils ne cessaient pas d'y envoyer des gouverneurs, que les habitants du pays acceptaient, bien moins hostiles aux Francs qu'à leurs voisins les bas Bretons, avec lesquels ils étaient sans cesse en guerre. Nantes et Rennes étaient les deux marches où les Francs rencontraient les Bas-Bretons. Un certain Warroch, comte de Vannes, tombait périodiquement sur les bords de la Loire au temps des moissons et de la vendange, et venait couper à coups de sabre et de hache le blé et les raisins que les malheureux Nantais avaient fait fructifier. Genre de calamité bien fréquent au moyen âge!

Ce n'était au reste que le prélude des ravages plus terribles des Northmans. Un prétendant au comté de Nantes, nommé Lambert, évincé par Charles le Chauve, appela ces pirates qui marquent une époque de deuil dans l'histoire de presque toutes nos provinces. Trois fois ils la ravagèrent au temps de Nomenoë. Ils égorgèrent au pied des autels l'évêque Gohard et son clergé, scène qu'un de nos peintres a représentée à la dernière exposition (1852). Au moins Nomenoë et Erispoë, rois de Bretagne, les combattirent ; mais Salomon, qui leur succéda, laissa les barbares saccager Nantes de fond en comble, si bien que tous les habitants s'enfuirent. Les Nantais savent-ils que leur ville riche et populeuse ne fut pendant trente ans qu'un désert, et que, lorsque le jeune comte Alain *Barbe-Torte*, qui défit les Northmans, voulut aller en rendre grâces à Dieu dans cette belle basilique dont on vient de lire la description, il lui fallut, de son sabre, se frayer un chemin à travers les ronces qui avaient poussé sur les ruines? Ce n'est point sans miracle que le vaillant guerrier triompha. Dans la *prée d'Aniane* (aujourd'hui quartier de Sainte-Catherine), il avait rencontré les barbares païens. La soif dévorait ses soldats. Il invoqua la Vierge; une fontaine jaillit, qui fut appelée la *Fontaine de Notre-Dame*.

Relevée de ses ruines, Nantes retrouva son existence troublée par les attaques de ses voisins. Tombée au pouvoir du duc de Bretagne, Conan le *Tors*, délivrée par Foulques d'Anjou qui battit le duc à Conquereul (992), annexée enfin au trône ducal de Bretagne en 1084, plus tard révoltée contre les ducs, recevant Geoffroy d'Anjou, frère du roi d'Angleterre, Henri II, prise ensuite par ce roi lui-même, et enfin tombant sous le protectorat de Philippe Auguste après l'assassinat d'Arthur, telles furent les vicissitudes par lesquelles passèrent la ville et le comté de Nantes, au XIe et au XIIe siècle. Dans ce même XIIe siècle, elle fut victime d'une calamité bien plus terrible. Un incendie la consuma, en 1118, si complétement, qu'il ne resta debout qu'un ou deux édifices. Pour la seconde fois il fallut la rebâtir en entier. De là vient qu'aujourd'hui, à dix pieds au-dessous du pavé de la nouvelle ville, on retrouve celui de l'ancienne. Nantes eut du moins la consolation de recevoir saint Bernard, qui l'honora d'un miracle: depuis six ans un démon lascif tourmentait une femme de qualité avec tant d'obstination qu'il se glissait jusque dans le lit de la malheureuse, même lorsqu'elle y était avec son époux. Saint Bernard le chassa et lui imposa la loi de s'abstenir à l'avenir de cette femme et de toute autre.

Alain *Barbe-Torte* avait divisé Nantes en trois parts; il en avait pris une, donné la seconde aux seigneurs ses compagnons et la troisième à l'évêque. Ce partage fut une source de discordes. L'évêque se montra toujours fort jaloux de ses droits; quand ses hommes prêtaient serment au duc, c'était sous cette réserve : « sauf la fidélité que nous devons à l'évêque. » Le tiers des revenus de la ville lui appartenait. Il percevait rigoureusement les droits de *tiercage* et de *past nuptial*. En temps de guerre, son armée, sous la bannière épiscopale, marchait distincte de l'armée ducale. Il prétendait de plus à une juridiction tout à fait indépendante de celle du duc; et on le voit même, dans un acte du XIIIe siècle, affirmer que son église est un fief plus noble que comté ou baronnie et ne relève ni de duc ni de prince, mais du pape seul. Enfin, lorsqu'il entrait dans la ville de Nantes, les quatre plus puissants seigneurs du comté, barons de Chateaubriant, d'Ancenis, de Retz et de Pontchateau le portaient sur leurs épaules depuis le parvis de la cathédrale jusqu'au maître autel. De ces prélats orgueilleux le plus obstiné dans ses prétentions fut Étienne de La Bruère, qui voulut empêcher le duc Pierre de Dreux d'étendre les remparts de Nantes à la portion qui lui appartenait, en appela au pape et quitta son évêché. L'affaire au reste s'arrangea plus tard, et les évêques furent plus modérés, sans renoncer toutefois à leurs arrogants priviléges. On vit un duc de Bretagne lui-même, Jean IV, comme baron de Retz et de Chateaubriant, placer sa noble épaule sous la chaise épiscopale.

Par des concessions mutuelles, un rapprochement

s'était opéré entre les Nantais et les Bretons bretonnants. En effet, si Nantes ne marqua pas d'une manière prononcée dans les guerres de parti dont la Bretagne fut le théâtre au XIVe siècle, elle se déclara pourtant avec énergie contre le roi Charles V, et, obligée d'ouvrir ses portes à du Guesclin, elle saisit la première occasion de revenir au duc. Jean V y établit ensuite sa résidence, et tous ses successeurs firent de même, jusqu'à l'époque de la réunion du duché au royaume.

Ainsi, à la fin du moyen âge, Nantes devint non-seulement une ville toute bretonne, mais même la capitale du pays. Elle profita à tous égards de son nouveau titre. D'abord Jean V lui accorda une *communauté* avec des droits et franchises fort étendus, tandis qu'auparavant les bourgeois n'avaient jamais pris qu'une part accidentelle et passagère aux affaires de la cité. Ensuite Jean la dota d'une cathédrale nouvelle. L'ancienne, échappée à l'incendie de 1448, tombait en ruine. La nouvelle fut bâtie dans le style gothique flamboyant qui était celui de l'époque. Elle est remarquable par son portail à trois entrées ornées de figurines en pierre d'un dessin fort pur, et par sa belle nef que soutiennent seulement dix piliers. Elle fut dédiée à saint Pierre dont on y plaça le portrait avec cette inscription :

L'an mil quatre cent trente quatre,
A my-avril sans moult rabattre ;
Au portail de cette église
Fut la première pierre assise.

Les évêques de Nantes avaient plié devant le duc de Bretagne. Mais comment se résoudre à laisser éclipser leur ancienne puissance par la présence de ce grand souverain féodal ? Dès que l'occasion fut favorable, ils reprirent leur ancien esprit d'indépendance. Or, à ce moment, les grands seigneurs féodaux étaient énergiquement attaqués par un bien habile et bien puissant adversaire, Louis XI. Tout occupé qu'il était à détruire la puissance bourguignonne, Louis XI n'en songeait pas moins à cet autre grand fief, la Bretagne, qu'il eût bien trouvé moyen, s'il eût vécu davantage, de détruire à son tour. Il s'en préparait les voies et accueillit successivement deux évêques de Nantes, Guillaume de Malestroit et Amaury d'Acigné, chassés de leur diocèse à la suite de violents démêlés avec le duc. Il les garda précieusement sous sa main, afin d'avoir, au premier moment, un prétexte de s'immiscer aux affaires du duché. Il vint même deux fois à Nantes sous couleur de médiation ; mais quelle médiation que celle qui n'a pour but que de fomenter les discordes et d'en recueillir les fruits !

Après tout, ce qu'il ne put faire, son successeur le fit, et François II fut le dernier duc de Bretagne. C'est François II qui acheva, en 1480, et flanqua de quatre grosses tours ce beau château de Nantes, fondé en 938 par Alain Barbe-Torte, et qui fit dire plus tard à Henri IV : « Ventre saint gris ! les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons ! » C'est dans ce château que se passa une des dernières scènes de la lutte de l'indépendance bretonne contre la France. C'est de là que fut arraché Landais, ce favori fameux, si hostile à la royauté française, et qui, durant tout le temps de sa faveur, fit de la Bretagne la tête des ligues féodales. Ce fils d'un tailleur de Vitré avait pris un empire absolu sur l'esprit du duc, autrefois dominé par Lescun, chef du parti français. Ce parti l'emporta. Le peuple de Nantes, soulevé par lui se précipita dans le château où se trouvait le duc. François II résista d'abord, puis, s'étant fait assurer qu'on ne réservait pas à son favori d'autre châtiment que la prison, il alla ouvrir l'armoire où le malheureux s'était blotti. On l'emmena, on le mit à la torture, on le pendit. Pendant ce temps, François II disait à Lescun : « Compère, j'ai su que l'on besogne au procès de mon trésorier, ne savez-vous rien ? — Oh ! répondait Lescun, on y trouve de merveilleux cas dont on vous soumettra le jugement. — Ainsi je veux, reprit le duc; car quelque cas qu'il ait commis, je lui donne grâce, et ne veux point qu'il meure ! » Peu de temps après, on apporta la nouvelle de la mort du favori. « Ah ! traître de compère ! » s'écria le bon duc en repoussant Lescun. C'était plus qu'un homme, c'était l'indépendance bretonne qui périssait. Livré à l'influence française, François II fit bientôt la paix, et, quand il eut cessé de vivre, son héritière, la duchesse Anne, ne tarda pas à tomber au pouvoir de Charles VIII qui l'épousa. Mais on conçoit l'attachement que les Bretons conservèrent pour leurs derniers souverains nationaux, lorsqu'on remarque que l'époque de François II et d'Anne est l'époque brillante de la Bretagne indépendante. Alors fut établie l'université de Nantes ; alors florissait le poëte nantais, Meschinot, ennemi des grands, ennemi de l'évêque, partant cher au peuple, et dont Marot prisait beaucoup les vers. Les arts jetaient aussi de l'éclat. Michel Colomb élevait (1507) le mausolée de François II, qui est une des belles productions de la renaissance et que l'on admire encore dans la cathédrale. Les statues de François II et de Marguerite de Foix, sa seconde femme, y sont couchées avec un lion et un lévrier à leurs pieds ; trois anges agenouillés soutiennent les coussins de marbre à broderies sur lesquels reposent les têtes des deux époux. Quatre statues de femmes allégoriques sont debout aux quatre angles : l'une d'elles représente la Justice sous les traits d'Anne de Bretagne; une autre est la Providence à deux visages, ingénieuse allégorie, d'un côté un vieillard de type bas breton bien prononcé, de l'autre une jeune fille fort ressemblante aux beautés de Saint-Pol de Léon. La troisième statue est la Force, dont la tête est crénelée et qui étouffe un monstre dans sa main. La quatrième, la Tempérance qui tient un mors de bride et une horloge. C'est bien là l'esprit ingénieux de la sculpture de la renaissance, et l'exécution n'est pas inférieure à la conception.

Le commerce de Nantes ne prospérait pas moins que les lettres et les arts. Dès le XIVe siècle, elle faisait le commerce du blé, du vin, du sel et du poisson avec tous les points des rives de la Loire, et par ses vaisseaux avec Bordeaux, la Rochelle, l'Espagne, l'Angleterre et les pays du nord. François II conclut avec toutes les puissances du nord des traités de commerce. La marine nantaise se perfectionnait : elle envoya à Charles VIII deux navires de mille tonneaux chacun, et plus tard, au-devant d'Éléonore de Portugal, épouse de François Ier, deux galiotes à chambres vitrées, somptueusement meublées. Pourtant, devenue française, Nantes gagna encore en prospérité, parce qu'elle eut plus de repos et de sécurité. La réforme, qui agita si profondément la France dans le siècle suivant, la troubla peu. Les protestants firent de grands efforts pour y établir leur influence déjà fort répandue dans l'ouest; ils n'y réussirent pas, et la majorité demeura catholique; mais, si l'on excepte l'extravagance cruelle d'un de ses évêques, Antoine de Créquy, lequel s'en alla, avec une pièce de canon, dissiper, sans sommation, une réunion de protestants au Croisic, elle se montra généralement modérée. Les magistrats refusèrent de prendre part à la Saint-Barthélemy, et on lit encore aujourd'hui dans le livre de ses délibérations : « Rassemblés dans la maison commune, le 3 septembre 1572, le maire de Nantes, les échevins et suppôts de la ville, les juges consuls, firent le serment de maintenir celui précédemment fait de ne point contrevenir à l'édit de pacification rendu en faveur des calvinistes, et firent défense aux habitants de se porter à aucun excès contre eux. »

Nantes se montra fort attachée au duc de Mercœur, à qui Henri IV donna la Bretagne, et, lorsqu'il se déclara contre Henri IV, elle le soutint énergiquement et fut des premières à proclamer le roi de la Ligue, Charles X. Elle ne céda que lorsqu'il lui fut impossible de continuer la résistance. Alors Henri IV y vint en personne et y rendit ce fameux édit de Nantes par lequel la tolérance religieuse devint une loi de l'État, violée, il est vrai, depuis plus d'une fois, mais ineffaçable dans ses résultats. Toutefois Nantes eut alors à faire tant de dépenses, soit pour des indemnités au duc de Mercœur, soit pour la réception du roi, qu'elle garda toujours des sentiments

assez hostiles à l'égard du *renégat*, comme elle appelait Henri IV. Depuis Charles VIII, les économes Nantais se plaignaient de la répétition trop fréquente de ces onéreuses visites royales. C'étaient des 16 000 francs de vins, des 10 000 francs de confitures, des joutes sur l'eau, des processions, des fêtes de toutes sortes qu'il fallait organiser. Louis XIII y vint trois fois pour faire cesser les intrigues de la maison de Vendôme dans la province. La dernière fois Richelieu l'accompagnait et fit tomber une tête illustre, celle de Henri de Talleyrand, comte de Chalais, au pied de ce vieux château du Bouffay qui fut témoin de tant d'exécutions. Ce n'est qu'au trente-cinquième coup de hache qu'elle se détacha complétement du corps (1626). Au château de Nantes fut plus tard enfermé le fameux cardinal de Retz, qui s'en échappa au moyen d'une corde, comme il nous l'a lui-même si bien raconté dans ses Mémoires. Louis XIV y parut à son tour en 1661, et y fit arrêter Fouquet. C'est encore à Nantes, et sur la place du Bouffay, que furent décapités quatre nobles Bretons, complices de Cellamare, sous la régence, du Couédic, de Pontcallec, de Talhouet, de Montlouis. L'exécution eut lieu à neuf heures du soir, le 18 mars 1720, au milieu du morne silence de la population.

Au reste, Nantes n'était pas seulement le théâtre des rigueurs du gouvernement, elle était aussi l'objet de ses faveurs. Richelieu avait saisi d'un coup d'œil l'importance de cette ville et pris des mesures pour elle. Colbert y établit une des chambres de direction de la compagnie des Indes orientales. C'est alors, c'est-à-dire à la fin du XVIIe siècle, et pendant tout le XVIIIe, que Nantes jouit de la plus brillante prospérité. Vers 1700, elle occupait trente vaisseaux à la pêche de la morue et de la baleine, et recevait dans son port soixante bâtiments de pêche de la Rochelle et des autres ports. En 1715, elle expédiait quatre-vingt-sept bâtiments de cent à trois cents tonneaux aux Antilles. Elle fit surtout la traite des noirs sur une grande échelle. De 1720 à 1790, devenue riche, elle s'embellit et se transforma en cette cité élégante que nous admirons. Les constructions de l'île Feydeau s'élevèrent de 1722 à 1730, le palais de la cour des comptes, aujourd'hui préfecture, en 1763; le magnifique Cours des États, et cette belle plantation d'ormes sous lesquels se déchargent les marchandises, sont du même temps; de 1785 à 1790, le fermier général Graslin fit construire la ville nouvelle qui s'élève autour de la place Graslin. On évaluait la population de Nantes, en 1789, à 90 000 habitants.

Lorsque la révolution éclata, Nantes en reçut de rudes ébranlements. Sa riche population commerçante entra dans les idées nouvelles, mais en s'arrêtant à un juste milieu. L'insurrection vendéenne avait gagné toutes les campagnes à l'entour. Les Nantais la tinrent quelque temps en échec par leurs victoires, mais elle reprit le dessus : tout le cours de la Loire jusqu'à Saumur, tomba en son pouvoir, il ne lui manquait plus que Nantes d'où elle eût tendu la main aux émigrés et aux Anglais. La ville ne paraissait pas en état de résister. Elle n'avait que 11 000 hommes contre près de 100 000. Mais l'énergie du maire Baco et la froide habileté du général Canclaux la sauvèrent. « Soyons tous soldats, s'écria Baco, et s'il faut mourir, que ce soit au cri de vive la république! Décrétons la peine de mort contre quiconque parlera de capituler. » Cet homme héroïque fut blessé; mais, de l'autre part, le meilleur des chefs vendéens, Cathelineau, tomba frappé à mort. Cette belle résistance est du 29 juin 1793.

Mais Nantes ne marcha pas du même pas que la Convention. Elle laissa même paraître des tendances fédéralistes, dans lesquelles tomba le maire Baco. Il fut jeté à l'Abbaye pendant un voyage qu'il fit à Paris, et Nantes vit paraître des commissaires : d'abord Foucher et Villers, représentants du peuple pour le département de la Loire-Inférieure, puis Merlin et Gillet, enfin Carrier, qui déshonora la république par les crimes affreux dont il ensanglanta Nantes et dont il souilla la Loire. Rappelé à Paris, Carrier porta sa tête sur l'échafaud. Mais Nantes ne fit plus rien de remarquable pour la république, qui lui avait été si cruelle. Elle vit seulement tomber sous les balles des soldats, sur la place de Viarmes, le vendéen Charette, fait prisonnier, et qui lui-même commanda le feu en montrant son cœur : « Soldats, frappez-là. »

Nantes fut visitée par Napoléon et Joséphine. En 1830, elle prit part à la révolution. En 1832, on arrêta dans ses murs la duchesse de Berry. Après avoir parcouru cinq mois les villages de la Vendée, sous des habits de paysanne, elle s'était réfugiée chez les demoiselles du Guigny, rue du Château, et s'y tenait cachée. Un juif, nouvellement converti et comblé de ses bontés, nommé Deutz, la trahit. La police fit une descente, mais d'abord sans succès. On croyait déjà la duchesse évadée, lorsque deux gendarmes, ayant allumé du feu dans une des cheminées, entendirent sortir de derrière la plaque du foyer une voix suppliante : « Ôtez le feu, nous allons sortir. » La duchesse était là depuis seize heures avec Mlle de Kersabiec et MM. de Mesnard et Guibourg, dans l'impossibilité de faire un mouvement. Ainsi, Nantes vit expirer la monarchie légitime, comme elle avait vu expirer jadis, avec Landais, avec François II, l'indépendance féodale.

Jusqu'en février 1848, Nantes grandit à la faveur de la paix. De nouveaux édifices, de nombreuses maisons particulières, le canal de Nantes à Brest, achèvent d'en faire une des plus belles villes de la France. La construction du bassin à flot de Saint-Nazaire, l'achèvement du chemin de fer qui relie cette ville à la capitale sont destinés à augmenter encore et sa richesse et sa prospérité commerciale. Sa population est aujourd'hui de 76 362 habitants.

Nantes est une ville bien moderne, bien française, elle nous a donné Cambronne, Lamoricière. Elle avait donné à la monarchie, sous Louis XIV, ce fameux Cassard, ce marin si hardi et si brave, qui, un jour, présenté à la cour du grand roi, ne recueillit que les rires moqueurs des courtisans à cause de ses habits grossiers et mal taillés. « Messieurs, s'écria Duguay-Trouin, le prenant par la main, voici le premier homme de mer de ce temps et de ce pays. »

Les armes de Nantes sont : *de gueules au navire d'or aux voiles éployées d'argent semées d'hermine, au chef aussi d'argent, chargé de cinq hermines de sable*, avec la légende : *Favet Neptunus eunti*.

HAUTE-GOULAINE. — Haute-Goulaine, peuplée de 1676 habitants, à 10 kilomètres de Nantes, possède un des châteaux les plus curieux de la Loire-Inférieure. Cet édifice a été construit vers l'an 944 sur les ruines d'un château beaucoup plus ancien, détruit par les Normands; il a été réparé vers la fin du XVe ou le commencement du XVIe siècle, ainsi que le témoignent quelques détails de la façade; mais il ne paraît pas avoir été terminé, car une aile manque à sa régularité. Sur une des portes en ogive d'une des tours d'entrée, on voit un buste de femme. La tête est coiffée d'un casque, et un poignard est rapproché du sein. C'est une Yolande de Goulaine qui, en l'absence de son père, défendit, si nous en croyons la chronique, le château contre les Anglais. Elle avait résisté plusieurs semaines; les provisions manquaient aux assiégés; il fallait se rendre. Elle préférait la mort, et allait se la donner, lorsque du haut d'une tour elle aperçut des hommes d'armes : c'était le sire de Goulaine qui les conduisait. Avec ces renforts, il battit les Anglais, sauva sa fille, et délivra le toit de ses pères. Ce qui est plus certain, c'est que Guillaume Eder, abbé de Saint-Gildas, élu évêque de Quimper en 1539, y fut sacré dans la chapelle, et que Henri IV et Louis XIV y séjournèrent; on montre encore la chambre où ils couchèrent. Plusieurs salles de l'intérieur sont encore décorées avec luxe; on admire leurs plafonds dorés, les restes d'une ancienne tapisserie de cuir, quelques tableaux et des meubles de l'époque du grand roi. Le trumeau de la cheminée du grand salon présente le portrait de Claude de Cornulier, mariée en 1620 à Gabriel II de Goulaine, en faveur duquel la terre fut, l'année suivante, érigée en marquisat.

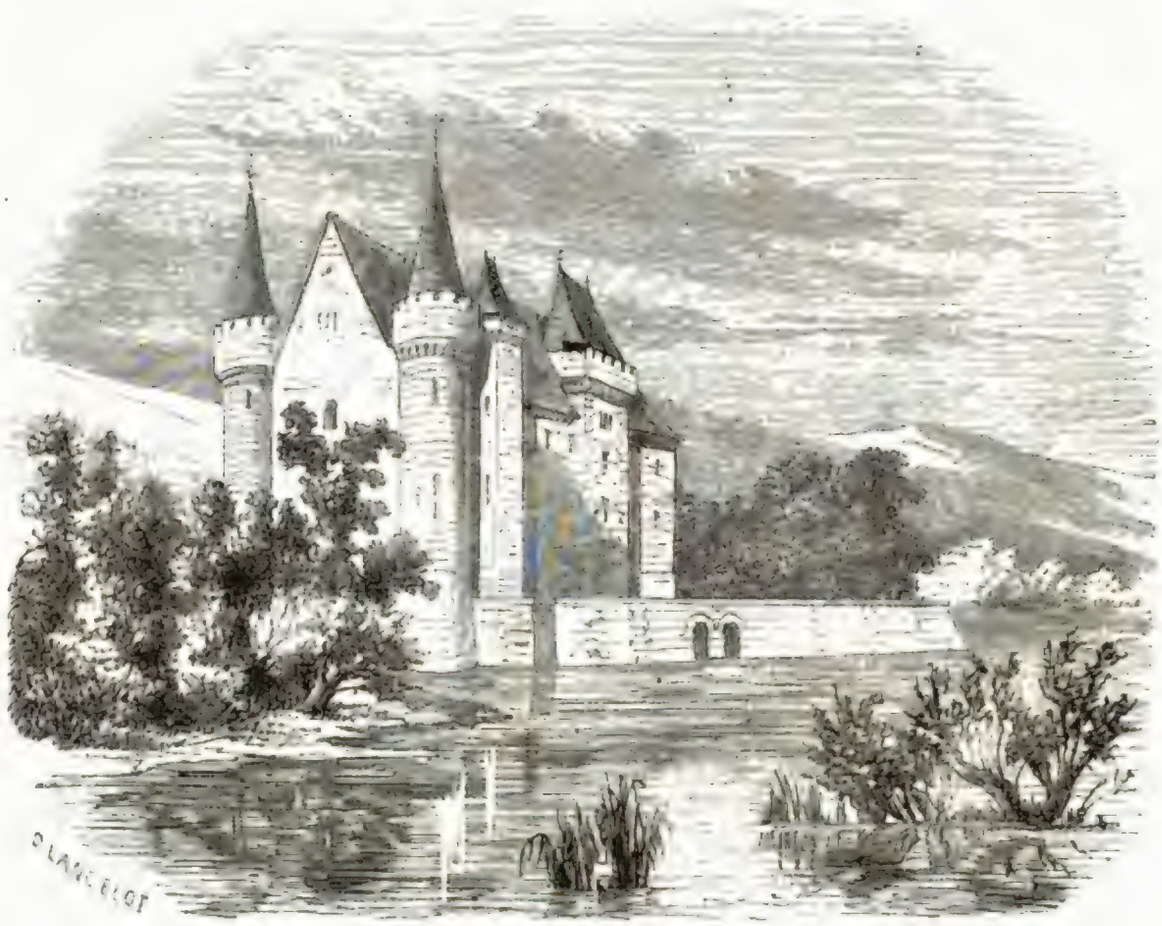

Château de Roches.

On donne au village le nom de Haute-Goulaine pour le distinguer de celui de Basse-Goulaine, qui en est voisin, mais situé plus près de la Loire, et compte 1227 habitants.

Dans ces deux communes, on cultive des légumes que l'on expédie sur Nantes par le canal de Goulaine et la Loire.

Clisson. — Clisson (*Clichio*), chef-lieu de canton à 27 kilomètres de Nantes, petite ville de 2748 habitants.

En remontant le cours de la Sèvre nantaise, on arrive à l'élégante petite ville de Clisson. Tout y semble neuf, élégant, prospère, au premier abord. Mais regardez vers l'extrémité de l'arc qu'elle décrit, ces hautes tours en ruine, ces débris énormes, c'est le château de Clisson. Dès le temps des Romains existait là un bourg (*Clichio*), qui était en voie de s'agrandir lorsque les Northmans l'incendièrent (843). Il se releva et passa sous l'autorité du comte de Nantes, qui l'incorpora dans la Bretagne ; car, situé aux confins de cette province, du Poitou et de l'Anjou, il appartenait autant jusque-là à l'une qu'à l'autre. Au XIIIe siècle, le sire de Clisson était Olivier Ier, qui fut en guerre avec le duc de Bretagne, et invoqua le secours de Louis IX. Ce même Olivier partit ensuite pour la croisade, et, quand il en revint, fit bâtir le fameux château de Clisson dans le genre mauresque, et avec des fenêtres à croix de pierre. Sur la rive gauche de la Sèvre, à la jonction de ce cours d'eau et de la Maine, s'éleva ce donjon énorme, qui baignait par le pied dans la rivière et dépassait par son sommet une colline rapide à laquelle il était adossé. Le plus dur granit y fut employé, on n'épargna rien pour le rendre inexpugnable, et en effet, plus tard, il résista même au canon.

On voit souvent au moyen âge les petits seigneurs limitrophes entre deux grandes puissances louvoyer entre elles selon le profit du moment et se reposer sur la force de quelque donjon inexpugnable. Tels furent les sires de Clisson. Olivier III soutint d'abord Charles de Blois, puis Jean de Montfort. Le roi de France le fit arrêter déloyalement à Paris et exécuter, et confisqua ses biens. Sa femme, Jeanne de Belleville, le vengea par d'audacieuses entreprises contre les Français, et mit au monde Olivier IV, le plus fameux des Clisson, le célèbre connétable de France. Olivier IV n'avait pu devenir connétable avant d'avoir embrassé le parti français, aussi avait-il passé de Jean de Montfort à Charles de Blois. Il accrut ses domaines du château de Blain, sur la rive droite de la Loire, au nord-ouest de Nantes. Il voulut avoir celui de Gavre à une lieue de là. Le duc de Bretagne le lui refusa et annonça l'intention de le donner à Jean Chandos. « Je me donne au diable, dit Clisson, si jamais un Anglais devient mon voisin ! » Et il se jeta sur Gavre, le démolit et en transporta les pierres à Blain. Alors le duc le dépouilla de tous ses domaines. « Bien ! lui dit Clisson, me voilà *Olivier sans terre*, mais vous ne serez pas *duc sans guerre*, » et il alluma cette guerre civile qui désola vingt-trois ans la Bretagne. Il recouvra ses domaines, et, aussi rapace qu'habile à la guerre, il se trouva bientôt possesseur d'une foule de châteaux (Josselin, Lamballe, Broon, Jugon, Blain, Guigamp, la Roche-Derrien, Clis-

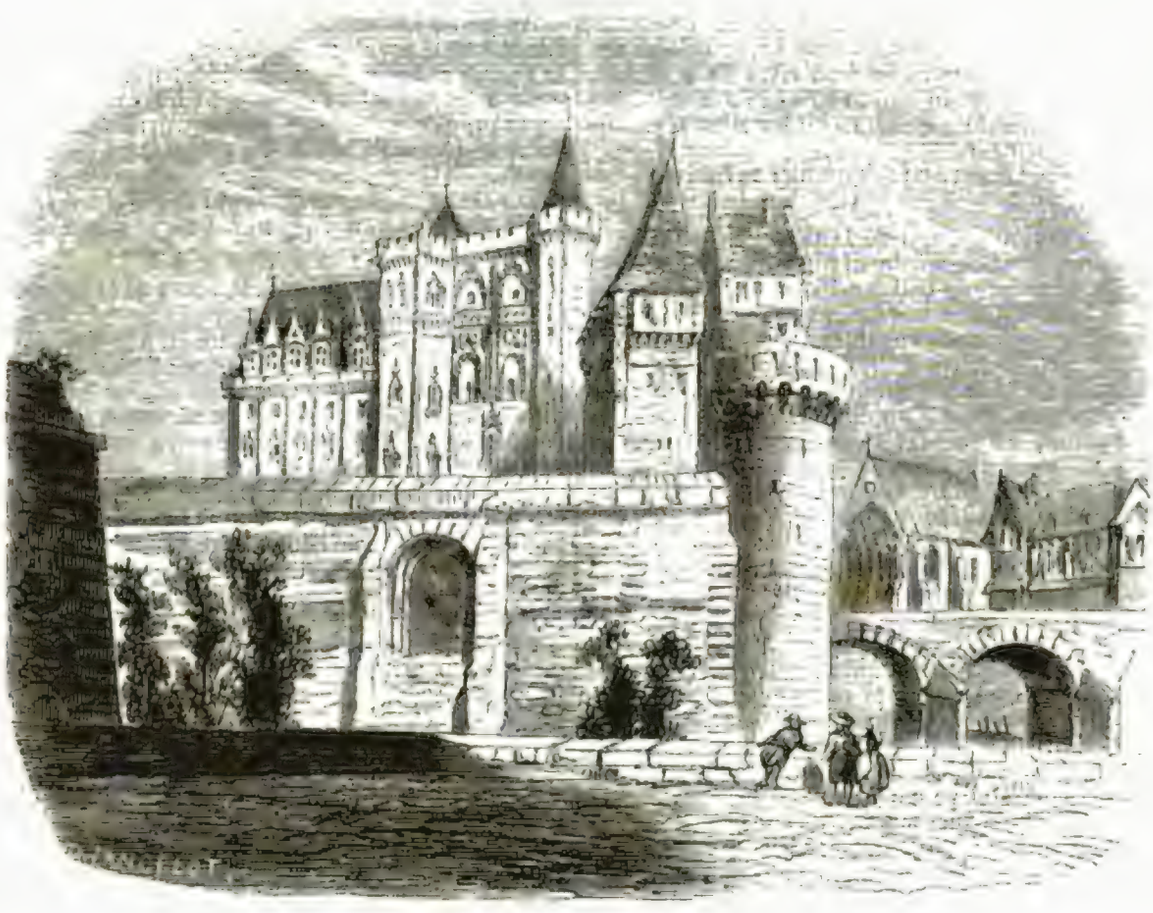

Château de Nantes.

son, Chantoceaux, etc.) qu'il meublait somptueusement, qu'il agrandissait et fortifiait sans cesse. Il avait, en un mot, 18 699 feux en Bretagne (presque le quart de cette province), et son trésor n'était épuisé par aucune dépense.

Cette grande puissance inspirait aux Clisson une ambition égale. Quand le duc Jean IV mourut, Marguerite de Penthièvre, fille du connétable et épouse du fils aîné de Charles de Blois, dit à son père : « Monseigneur mon père, or ne tiendra-t-il plus qu'à vous, si mon mari ne recouvre son héritage; nous avons de si beaux enfants ! Monseigneur, je vous supplie que vous nous y aidiez. — Eh ! comment le pourrai-je ? — Il n'y a, reprit-elle, qu'à faire mourir les enfants du duc Jean, avant l'arrivée du duc de Bourgogne. — Ah ! cruelle et perverse, s'écria le connétable, si tu vis longuement, tu seras cause de détruire tes enfants d'honneur et de bien. » Et disant cela, sa colère était si grande qu'il prit une bûche et courut après elle pour l'assommer ; en se sauvant devant lui, elle se cassa une jambe. Quand le connétable fut mort sans laisser d'enfants mâles, elle songea fort à réaliser ses desseins, et maria son fils, Olivier de Blois, comte de Penthièvre, à la fille de Jean sans Peur. Jean V, inquiet et irrité, envahit ses terres, mais la médiation de la France arrêta les hostilités. Alors Marguerite usa d'une insigne fausseté. Elle affecta longtemps pour le duc une extrême fidélité, et même un attachement inébranlable, et, quand elle eut effacé en lui toute trace de méfiance, elle l'attira à une fête. Jean V, parti de Nantes avec quelques compagnons, sans armes, rencontra en chemin Olivier et quelques seigneurs qui venaient comme pour lui faire honneur. On devisa du meilleur cœur, puis l'on arriva à un pont de bois que l'on passa ; mais, quand on fut sur l'autre bord, un des hommes de la suite de Penthièvre se mit à enlever les planches disjointes et à les jeter les unes après les autres dans la rivière. Le duc pensait que ce fût plaisanterie, et, voyant qu'on riait autour de lui, riait aussi. Mais quand toutes les planches furent à l'eau, il vit les visages changer, s'enflammer de colère, de menace, puis quarante hommes sortir d'un bois voisin et se jeter sur lui. On lui banda les yeux, on lui lia les pieds sous le ventre de son cheval et on le mena ainsi, sans débrider, nuit et jour, en passant par Clisson, jusqu'au château de Palluau en Poitou, d'où on le ramena à Chantoceaux. Cette audacieuse famille des Clisson-Penthièvre, qui trahissait ainsi son duc, en fut punie par toute la noblesse bretonne; Jean V, délivré (1420), s'empara de toutes ses possessions et réunit au domaine ducal le château de Clisson. François II, duc de Bretagne, l'un de ses successeurs, résida souvent à Clisson qu'il aimait ; il y donna de magnifiques tournois. En souvenir de ces fêtes guerrières, une prairie voisine de la Garenne conserve le nom de *Prairie des guerriers*. Ce domaine passa ensuite à la maison d'Avaugour, puis à celle de Rohan-Soubise, à qui elle appartenait lors de la révolution. Les guerres de la Vendée furent fatales à Clisson : village, château, tout fut détruit. On montre, dans la seconde cour du manoir, un if, appelé l'*if des victimes*, qui ombrage un puits, maintenant comblé, où furent jetés vivants des vieillards, des enfants, des femmes. Clisson n'offrirait encore aujourd'hui que des ruines sans les soins que le

sénateur Cacault, au temps du Directoire et de l'empire, et le sculpteur Lemot ont pris de réparer et de relever le château et la ville. Rien n'est plus gracieux, au contraire, que cette vallée de la Sèvre, décorée, par ces riches amis des arts, d'élégantes villas, de chapelles grecques, de statues, d'urnes, de stèles, d'obélisques, au milieu des bosquets, tandis que la sévère et grande ruine du château donne au tableau le contraste et l'ombre.

Un pont magnifique, construit en 1841, a établi une communication facile entre les deux rives de la Moine; le viaduc se compose de quinze arcades, sur lesquelles la route de Nantes à Poitiers franchit le vallon à près de 20 mètres de hauteur.

Les armes de Clisson sont : *de gueules au lion d'argent*.

Basse-Indre et Indret. — Basse-Indre est un petit port de la Loire, chef-lieu de la commune d'Indre, à 8 kilomètres ouest de Nantes. Indret est une île de la Loire, située en face de la Basse-Indre, à 10 kilomètres ouest de Nantes. Ces deux petites villes sont remarquables par leurs usines considérables. Dans les usines d'Indret, plus spécialement affectées à la fabrication de machines à vapeur pour la marine, on n'emploie que des ouvriers français. Ils sont au nombre de plus de 2000. Cette situation est très-favorable, parce que la Loire y apporte aisément du Berry, de la Nièvre, de Saint-Étienne, de Decize, la fonte, le fer et le combustible. D'un autre côté trois grands ports sont à peu de distance, Brest, Lorient et Rochefort, et l'on a toute facilité pour transporter par eau les plus lourdes machines, soit à l'intérieur du pays, soit à l'extérieur. Les produits de la Basse-Indre sont fabriqués à la fonte affinée au charbon de bois; ses fers laminés sont réputés les meilleurs de France. Ceux des habitants qui ne se livrent pas à l'industrie du fer sont pêcheurs ou marins; les femmes apportent chaque jour à Nantes leurs provisions de poisson et surtout de chevrettes de Loire. De la hauteur où s'élève le calvaire de la Basse-Indre et que couronnait jadis une vieille abbaye fondée au XIe siècle par Budic, comte de Nantes, la vue embrasse un immense panorama sur la Loire de Nantes à Paimbœuf. Une chaussée rattache l'île d'Indret à la rive sur laquelle s'élève le village de la Montagne. La population de la Basse-Indre et d'Indret qui lui est aujourd'hui annexée est de 3497 habitants.

Machecoul. — Machecoul (*Machicolium*) est un chef-lieu de canton à 38 kilomètres de Nantes, situé dans une vaste plaine appelée la vallée de Chaumes, sur le ruisseau du Falleron et à peu de distance de la forêt de ce nom. Sa population est de 3622 habitants.

Toute la splendeur de cette petite ville est dans son passé. Elle fut longtemps la capitale du pays de Retz, autrefois *Rais*, riche contrée située entre la Loire, la mer, le Poitou et le lac de Grand-Lieu. Harcouet, qui vivait au XIe siècle, est le premier baron de Retz dont il soit question dans l'histoire; après lui la baronnie de Retz appartint à la famille de Chabot et à celle de Laval; cette dernière la conserva pendant plus de deux siècles. Le plus fameux de ses sires est Gilles de Laval, qui fut maréchal de France et assista au sacre de Charles VII qu'il servit avec valeur; mais, entraîné par le vertige, il se laissa aller à un amour épouvantable du meurtre et de la débauche; les sanglantes orgies dont furent témoins ses châteaux de Machecoul, de Tiffauges et de Chantocé lui méritèrent une mort infamante : il fut pendu et brûlé en 1440. Après de grandes vicissitudes, la baronnie de Retz fut achetée par Albert de Gondi, Florentin, fils de ce Jérôme de Gondi qui était venu à la suite de Catherine de Médicis « au beau pays de France pour y gaaignier. » C'est en faveur d'Albert de Gondi que la baronnie de Retz fut érigée en 1581 en duché-pairie; le plus fameux de ses descendants fut Jean-François-Paul de Gondi, plus connu sous le nom de cardinal de Retz, esprit inquiet et brouillon qui, après avoir joué un rôle important au temps des guerres de la Fronde et mené une existence des plus orageuses, mourut en 1679 abbé de Saint-Denis. Les biens de la maison de Retz passèrent des mains de la duchesse de Lesdiguières, dernier rejeton de cette famille, entre celles du maréchal de Villeroi, et plus tard ce domaine fut démembré. Le château de Machecoul, contemporain de celui de Clisson, fut détruit pendant la révolution; les eaux du Falleron baignent à peine aujourd'hui quelque pan de muraille que se disputent le lierre et les pariétaires.

Pendant la révolution, un affreux événement tira de son obscurité la ville de Machecoul. Quand les guerres de la Vendée commencèrent, les républicains nantais, entrant à Machecoul, y trouvèrent les cadavres de cinq cents prisonniers égorgés par les royalistes. Ce fut le point de départ de toutes les atrocités de cette funeste guerre.

Les armes de Machecoul sont : *de gueules à trois chevrons d'argent*, ou *d'argent à trois chevrons de gueules*.

Le Pallet. — Le Pallet est un bourg de 1548 habitants, situé à 20 kilomètres de Nantes sur la route de Poitiers. Il doit toute sa célébrité à la naissance d'Abailard. On montre encore derrière l'église une enceinte fermée de vieilles murailles, à demi rasée, et convertie en cimetière. Ce sont, dit-on, les restes du château de Bérenger, père d'Abailard. Là naquit en 1079 le fameux rival de saint Bernard, l'époux infortuné d'Héloïse, dont la gloire est aussi populaire que les malheurs. C'est au Pallet qu'Abailard envoya, chez sa sœur, la tendre Héloïse quand elle se sentit mère et qu'elle l'eut appris, pleine d'une joie sublime, à son époux; elle y séjourna jusqu'à ce qu'elle eût mis au monde un fils qu'elle appela Astrolabe. Sur le bord de la Sèvre, à peu de distance, s'offre une grotte mystérieuse, où la tradition raconte qu'elle venait s'asseoir et songer à ses joies et à ses douleurs. On y lit une inscription en vers français du temps de l'empire qui y fait allusion.

Ancenis (lat. 47° 22′ 1″; long. 3° 30′ 47″ O.) — Ancenis (*Ancenis*, *Andencsium*, *Ancenesium*, *Ancenisum*), chef-lieu de l'arrondissement du même nom, est bâtie en amphithéâtre sur la rive droite de la Loire, à 38 kilomètres au nord-est de Nantes; sa population est de 3689 habitants. Cette ville est dans une situation avantageuse, à mi-chemin entre Nantes et Angers, sur la rive droite de la Loire, et précieuse comme escale aux mariniers de ce fleuve. Autrefois, dit-on, c'est-à-dire aux XVe et XVIe siècles, le flux de la mer, qui s'arrête maintenant à deux lieues au-dessous de Nantes, remontait jusqu'à Ancenis, qui se trouvait port de mer. On y construisit certainement des navires de guerre avec le bois de la forêt toute voisine dont la ville tire son nom *andennes*, forêt et rivière en breton, d'où *Andenesium*, *Ancenisium*).

En 987, la comtesse de Nantes y fit élever un château fort. Elle fut fortifiée davantage encore plus tard par le roi d'Angleterre Henri II. Sa situation aux confins de la Bretagne et de l'Anjou la fit souvent changer de maîtres; elle fut prise par saint Louis, par Louis XI (1472), par La Trémouille sous Charles VIII (1488), après un siége où l'artillerie royale renversa tous ses murs. Souvent aussi Ancenis fut choisi comme lieu d'entrevue. C'est là que Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, chargé, en 1391, de réconcilier le duc de Bretagne avec les Clisson, reçut les serments des deux parties. C'est là que les envoyés de Henri IV et du duc de Mercœur tinrent des conférences.

Aujourd'hui Ancenis continue de jouir de sa belle position sur la Loire, en un point où ce grand fleuve débite par seconde, aux grandes eaux, 40 000 mètres cubes d'eau. Le collége communal d'Ancenis est établi dans l'ancien couvent des Cordeliers, fondé en 1448 par Jeanne d'Harcourt, veuve du maréchal Jean de Rieux, tuteur de la duchesse Anne. Un pont suspendu joint son rivage avec celui du département de Maine-et-Loire. Ses coteaux fertiles alimentent son commerce de vins, de grains, de bois de construction et de bestiaux.

Les armes d'Ancenis sont : *de gueules à trois quintefeuilles d'hermine, deux et une.*

Oudon — Oudon, à 9 kilomètres d'Ancenis, est qualifiée de ville par les vieilles chartes et par ses habitants actuels, quoiqu'elle ne se compose guère que d'une longue rue, tortueuse et étroite, et que sa population ne dépasse pas 1889 habitants. Elle est très-agréablement située au milieu d'un pays fertile en grains et en vins, sur la rive droite de la Loire, au confluent du Havre qui y forme un petit port et à la fois sur le chemin de fer de Tours à Nantes et la grande route de Paris à Nantes. Le territoire est très-accidenté. Du coteau de la Durandière, on découvre un magnifique panorama : sur la rive gauche du fleuve s'élève, au sommet d'un coteau boisé, le bourg de Champtoceaux, avec les ruines de son ancien château. Au couchant, on aperçoit la cathédrale de Nantes ; vers l'orient, la vue s'étend jusqu'aux environs d'Angers.

Mais ce qui attire surtout les touristes dans cette petite ville, c'est sa belle tour octogone avec ses larges fenêtres ornées de meneaux en croix latine, et ses quatre étages couronnés de mâchicoulis à trèfles, de la plate-forme de laquelle on jouit d'une vue magnifique sur le cours de la Loire. Cette tour, magnifique donjon d'un château depuis longtemps disparu, ne semble pas remonter au delà du XVe siècle ; mais sans doute elle avait remplacé un château plus ancien, car il en est question dès le XIe siècle. Jean sans Terre, le meurtrier d'Arthur de Bretagne, l'assiégea en 1214, mais Philippe Auguste le délivra. Saint Louis le reprit en 1235 sur les Anglais qui y tenaient garnison, lors de la ligue de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, et de Henri II d'Angleterre contre la France. Les ducs Jean et Julien de Malestroit y fabriquaient de la fausse monnaie qu'ils forçaient leurs vassaux d'accepter.

François Ier, irrité de cette déloyale usurpation de ses droits, les fit assiéger dans leur château. Ils furent pris, conduits au Bouffay, à Nantes, jugés, et exécutés dans la prairie de Mauves. Leur seigneurie fut confisquée et vendue à Raoul de Juch ; elle passa dans la suite dans la maison de Condé, à laquelle elle appartenait en 1789. Aux environs d'Oudon et sur les bords du Havre, sont, dans une situation très-pittoresque, les ruines du château de la Vieille-Cour.

Chateaubriant. — Chateaubriant (*Castrum Brientii*), chef-lieu d'arrondissement, à 64 kilomètres de Nantes, et dont la population est de 4064 âmes.

Le nom de Chateaubriant a été plusieurs fois célèbre. Aujourd'hui il nous rappelle tout d'abord le grand écrivain qui a ouvert à notre littérature du XIXe siècle ses voies nouvelles. M. de Chateaubriand n'est pourtant pas né dans cette petite ville, mais à Saint-Malo, à l'autre extrémité de la Bretagne. Il paraît seulement qu'il descendait d'un cadet de Geoffroy IV, comte de Chateaubriant, contemporain de saint Louis.

Cette petite ville, située au nord-est du département de la Loire-Inférieure, aux confins de la Bretagne et de l'Anjou, fut autrefois un poste militaire nommé *Cadetum*, Cadete, établi par les Romains. Mais il n'en est plus question ensuite jusqu'en 1015. On voit alors un seigneur nommé Brien ou Brient, comte de Penthièvre, y fonder un château, d'où le nom de ce lieu. Ce château ne joua pas un rôle considérable dans le siècle suivant ; mais au XIIIe, Pierre de Dreux, Mauclerc, dans la guerre qu'il soutenait contre les vicomtes de Léon et les principaux seigneurs du duché, remporta une victoire sous ses murs. Le comte Geoffroy III, rétabli, reçut des garnisons françaises.

Geoffroy IV fut célèbre par la part qu'il prit à la septième croisade et par l'épisode touchant qui s'y rattache. Fait prisonnier par les Sarrasins en Égypte (1250), auprès de saint Louis, il ne sortit de captivité qu'au bout de plusieurs années en payant rançon. Il revint dans son pays. Personne ne l'attendait plus. A peu de distance de son château, il envoya un messager annoncer son retour. Sa femme Sibylle, aussi vertueuse, aussi fidèle que Pénélope, courut au-devant de ce nouvel Ulysse, et se jeta dans les bras de son cher époux qu'elle reconnut sans hésitation. Mais la joie se changea tout à coup en larmes. Cette tendre épouse, qui se croyait veuve depuis longtemps, ne put supporter l'excès de son bonheur et mourut dans les bras de celui qu'elle venait de retrouver. Inconsolable, Geoffroy IV fit peindre cette scène sur les vitraux de l'église des Pères de la Trinité : on l'y voyait encore au XVIIe siècle.

Moins fidèle, mais plus célèbre fut cette autre comtesse de Chateaubriant, qui devint la maîtresse de François Ier. Jean de Laval était alors maître du comté de Chateaubriant, qui avait passé dans sa famille par les femmes. Anne de Bretagne lui fit épouser, en 1509, la belle, la spirituelle Françoise de Foix, fille du vicomte de Lautrec. François Ier la vit, vers l'époque de son avénement, et en fut épris. Tous deux s'aimèrent, et la comtesse gouverna l'esprit du roi, malgré la haine de Louise de Savoie, jalouse de son influence. Son crédit ne cessa qu'au milieu des désastres de 1522 et de 1525 (bataille de Pavie). Sorti de captivité, François Ier passa dans les bras de la duchesse d'Étampes. Pourtant il n'oublia pas tout à fait sa première maîtresse, qui reparut à la cour plusieurs fois, et même il l'alla visiter, en 1531, à Chateaubriant. Elle avait supporté la fin de l'amour du roi et de son propre crédit avec courage et fierté, et mourut en 1537. Son mari, à qui François Ier avait donné le gouvernement de la Bretagne, lui fit élever un beau mausolée dans l'église du couvent de la Trinité, avec une épitaphe composée par Marot, et entourée de ces deux devises : *point de plus, prou de moins*. Le dernier vers est beau :

Cy gît un rien là où tout triompha.

Mais, si l'on en croit la tradition populaire et les soupçons qui coururent alors, sous ces apparences de pardon et d'honneurs funèbres, l'époux outragé aurait déguisé une vengeance affreuse. On raconte que la comtesse, étant revenue auprès de lui, fut enfermée par ses ordres, avec sa fille, âgée de sept ans, dans une chambre du château. Cette chambre était sombre comme un tombeau, tendue et meublée de noir. L'enfant mourut, la mère prenait le même chemin ; alors Jean, qui se plaisait à observer chaque jour, par une lucarne cachée, le désespoir des deux victimes, entra dans la chambre avec deux chirurgiens et six hommes masqués, et fit saigner aux quatre membres jusqu'à la mort celle qui s'était presque assise sur le trône de France.

En mourant Jean de Laval déshérita les parents de sa femme et donna la baronnie de Chateaubriant au connétable Anne de Montmorency ; elle passa ensuite aux maisons de Condé et d'Orléans. C'est lui qui fit construire le château, dont plusieurs parties sont encore debout, avec sa galerie aux quarante arcades, son bel escalier de pierre, ses cheminées et ses boiseries richement sculptées dans le style de la renaissance. Trois tours de l'ancien château subsistent également, fort imposantes à voir.

Henri II, Charles IX, vinrent à Chateaubriant. Le duc de Mercœur rendit la place à Henri IV. Sous ses murs s'était réuni le premier synode protestant de la Bretagne. Dans les guerres de Vendée, les chouans l'occupèrent deux fois.

Chateaubriant et ses environs sont un des points de la Bretagne où les anciennes coutumes, l'ancienne pureté de mœurs se sont le mieux conservées. Là encore, quand l'étranger entre dans la maison du paysan breton, celui-ci se lève gravement de son large foyer, prend sur la table le *pichet* toujours plein de vin, de cidre ou de lait, y porte ses lèvres, le passe au nouveau venu et ne lui adresse qu'ensuite la parole. Comme au temps d'Homère, l'hôte craindrait, en questionnant d'abord l'étranger, de paraître se méfier de lui et d'hésiter à l'admettre à sa table. Là encore, l'habitation se compose d'une seule chambre où sont rangés à la file quatre, cinq, six lits, enveloppés de rideaux ; séparés seulement par l'épaisseur de la toile, garçons et filles dorment chastement, sans que jamais une mauvaise pensée suspende leur prompt sommeil. Là on dit d'une jeune fille : « Elle est bien sage ; mais quel dommage que sa grand'mère ait failli ! » Voilà du moins ce que rapportait un voyageur qui visita ce

pays il y a quelque vingt ans. Tout cela est sans doute déjà bien changé. Les armes de Chateaubriant sont : *d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et une, brisé en cœur d'un blason raccourci et péri en bande de gueules.* Quelquefois encore de *gueules semé de fleurs de lis d'or.*

DERVAL. — Derval, à 24 kilomètres de Chateaubriant, est un chef-lieu de canton de 2482 habitants, situé sur la route de Nantes à Rennes. A 3 kilomètres de cette petite ville, on voit une vieille tour en ruine, qui s'élève encore à plus de 20 mètres au-dessus du sol, et quelques pans de murailles noircies par le temps, que se disputent le lierre et les pariétaires. C'est là tout ce qui reste aujourd'hui d'un château que l'on regardait autrefois comme une des places fortes les plus considérables de la Bretagne. En 1373, ce château était occupé par Robert Knolles, un des plus braves et des plus redoutés aventuriers anglais qui, au temps de Charles V, ravageaient la France. Du Guesclin vint l'y assiéger. Le duc d'Anjou, frère du roi de France, irrité du manque de foi de Knolles qui avait promis de rendre les armes à un jour fixé, fit trancher la tête aux otages qui lui avaient été livrés. Knolles, de son côté, plaça un échafaud près d'une fenêtre très-élevée, et fit couper la tête à trois de ses prisonniers en face des assiégeants. Le duc d'Anjou, à cet affreux spectacle, se hâta de lever le siége. En 1590, le château de Derval fut assiégé et pris par les troupes du duc de Mercœur. Enfin, il fut pris pour la dernière fois en 1593 par les troupes de Henri IV, qui en fit démolir les fortifications.

LA MEILLERAYE. — La Meillerayo, et mieux, Melleray (*Mellarium*,) à 19 kilomètres de Chateaubriant, est un gros bourg de 1637 habitants, qui doit toute sa célébrité à une abbaye voisine qui fut fondée en 1145 par des religieux de Pontron, de l'ordre de Cîteaux, soumise à la règle de Saint-Benoît. Une partie seulement de l'église abbatiale de cette époque subsiste encore ; les autres bâtiments ont été construits au XVIIIe siècle.

Les moines, en fondant leur abbaye au milieu des forêts d'Ancenis, de Larche et de Vioseau, y trouvèrent une ruche d'abeilles, et appelèrent le lieu *Mellarium*, d'où le nom actuel. Les trappistes y sont établis depuis 1817. Le séjour des religieux a rendu la vie au monastère, longtemps abandonné ; la maison a été réparée, de nombreux bestiaux achetés, l'agriculture développée par les engrais, les prairies artificielles substituées aux landes. La règle du couvent est très-austère. Au nombre de cent trente-quatre, vêtus d'une longue robe, sans linge, la tête rasée, dormant sur une planche avec une seule couverture, les frères se couchent entre sept ou huit heures du soir, et se relèvent vers une heure du matin. On compte parmi eux des charpentiers, des maçons, des tailleurs, des cordonniers, tous les métiers enfin. Comme ils ne vivent que de légumes et de laitage, ils donnent surtout leurs soins aux bestiaux et à de magnifiques jardins potagers. Les visiteurs reçoivent une généreuse hospitalité à Melleray. Cette abbaye est la mère de plusieurs autres du même ordre ; elle a fondé à Staoueli, en Afrique, une colonie qui prospère, et en 1848, elle en a fondé une nouvelle aux États-Unis. Il y a dans le département de la Loire-Inférieure deux localités du nom de la Melleraie ; la première, dont nous venons de parler, est dans le canton de Moisdon-Larivière, la seconde est un petit village situé sur le bord de la Loire, à 2 kilomètres de la petite ville de Varades.

PAIMBOEUF (lat. 47° 17′ 17″ ; long. 4° 22′ 23″ O.). — Paimbœuf, petite ville maritime de 4231 habitants, et chef-lieu d'arrondissement, sur la rive gauche de la Loire, et à 40 kilomètres ouest-nord-ouest de Nantes.

Les sables de la Loire ont fait la fortune de Paimbœuf qui n'était, il y a cent quatre-vingts ans, qu'un misérable hameau, *Pen-Ochen* (Tête de Bœuf), où vivaient des pêcheurs. Quand la Loire, accumulant peu à peu les sables à son embouchure, ne permit plus aux gros navires de remonter jusqu'à Nantes, ils furent obligés de se décharger à Paimbœuf sur des barges ou gabares de 60 à 100 tonneaux, qui portèrent les denrées jusqu'à Nantes.

Au commencement du XVIIIe siècle, Paimbœuf fut dans toute sa prospérité. Une ordonnance royale y fit élever un hôpital en 1716, et elle fut érigée en paroisse en 1750. On y construisit un quai pour le déchargement des marchandises, un môle (1782) de 200 pieds de long sur 20 de large, élevé au-dessus du niveau des plus fortes marées, tout revêtu de pierres de taille, enfin un port. Sa population monta à 5525 habitants, mais elle déchut pendant la révolution et surtout sous l'empire. Les désastres maritimes en furent la cause. Mais il faut ajouter que la Loire, malgré ses 4 kilomètres de largeur, s'ensable même en cet endroit, et le temps n'est pas éloigné peut-être, si l'on n'y porte remède, où Paimbœuf, à son tour, ne pourra plus être visité par les gros navires.

On fait à Paimbœuf de bonnes constructions de vaisseaux. On y voit deux belles corderies, deux scieries à vapeur et une à bras, deux minoteries, deux presses à four. Plusieurs bateaux à vapeur font le service de Paimbœuf à Nantes, et desservent de nombreuses escales.

SAVENAY (lat. 47° 21′ 41″ ; long. 4° 17′ 4″ O.).—Savenay, chef-lieu d'arrondissement, situé sur le penchant d'un coteau qui domine la Loire, est à 34 kilomètres au nord-ouest de Nantes, et compte 2381 habitants.

Le moyen âge n'a laissé à Savenay d'autre trace que le couvent des Cordeliers ; bâti, en 1419, par Jean V, il sert aujourd'hui de tribunal, de gendarmerie et de prison. On sait de plus qu'elle était le siége de la plus ancienne juridiction de la province. Mais son nom n'a été tiré de l'oubli que par l'action sanglante et mémorable dont elle fut le théâtre pendant la révolution. La population des environs s'insurgea, en 1793, contre les décrets de la Convention, entraîna les habitants de Guérande et égorgea plusieurs fonctionnaires républicains. Bientôt les Vendéens s'y établirent. L'armée de la Convention, commandée par Kléber, Marceau, Westermann, courut sur ce point pour les empêcher de se jeter au delà de la Loire ou de la Vilaine. Une bataille acharnée se livra sous les murs, puis dans les rues de la ville. Trois fois les Vendéens en furent chassés et trois fois ils rentrèrent. Ils ne cédèrent que décimés par la mort et épuisés de lassitude. Ceux qui s'échappèrent furent poursuivis et précipités dans la Loire et les marais par la cavalerie de Westermann. Environ dix mille hommes périrent dans ce combat.

LE CROISIC. — Le Croisic (*Crociliacum*, *Corbilum*, *Cruciatum*) est une jolie petite ville maritime de 2524 habitants, située dans une position fort agréable, à 51 kilomètres de Savenay, et à l'extrémité d'une langue de terre qui s'avance dans l'Océan, sur la rive méridionale d'un petit golfe qui y forme un port excellent et animé, surtout à l'époque de la vente du sel et de la pêche des sardines. Autrefois c'était une île de la langue située entre l'embouchure de la Loire et celle de la Vilaine. Elle fut fondée dans le Ve siècle, après J. C., par des Saxons qui s'y établirent. En 557, ces Saxons furent convertis par saint Félix, et plantèrent sur le rivage une croix (*Vicus Cruciatus*), Croisic ; d'autres font dériver ce nom du mot celtique *Groaz*, qui signifie *grève*, *sable*, auquel ils ajoutent la terminaison *ic*, diminutif breton. Il s'y forma une population d'excellents marins qui obtinrent, des ducs de Bourgogne, des priviléges respectés ensuite par les rois de France. Ils furent des premiers à aller pêcher la morue sur les côtes de Terre-Neuve. Leur patriotisme eut mainte occasion de se signaler contre les Espagnols et les Anglais. En 1759, ils repoussèrent, par le feu de leurs batteries, une flotte anglaise qui venait de battre une escadre française en vue de la côte. Un prêche protestant s'y établit en 1678, et fut canonné par l'évêque de Nantes. Aujourd'hui la population du Croisic a diminué, après avoir été de 3000 âmes au XVIIIe siècle. Elle s'occupe principalement du commerce du sel et de la pêche de la sardine. Sa marine se compose d'une trentaine de caboteurs et de soixante-quinze barques employées à la pêche. Le port s'obstrue de jour en jour ; mais le clocher de pierre de taille de Notre-Dame-de-Pitié sert encore de point de repère aux navigateurs. En

face du Croisic, à deux lieues en mer, s'élève sur un rocher le phare du Four, dont la hauteur est de 18 mètres, et le diamètre de trois. Là veillent sans cesse deux guetteurs qui allument le phare dans les tempêtes, et à qui l'on apporte tous les huit jours leur nourriture : il leur est défendu de s'éloigner jamais, et même d'avoir un canot près de la tour.

On a ouvert au Croisic, depuis 1845, un bel établissement de bains de mer qui reçoit pendant la belle saison une foule de baigneurs des départements voisins.

Guérande. — Guérande, ville fort ancienne et chef-lieu de canton, peuplée de 8648 habitants, à 45 kilomètres de Savenay, est située sur un coteau couvert de vignes, à 5 kilomètres de la mer. Cette petite ville héroïque, la seconde du département, qui fut quelquefois rivale de Nantes, n'est pas récompensée aujourd'hui de son beau passé, puisqu'elle n'est pas même une sous-préfecture, et relève à cet égard de Savenay. Sur la hauteur qui domine cette ville, les Romains avaient élevé une forteresse de *Grannona*, dont le nom, associé au mot breton *ker* (cité) a produit *Ker-rann*, Guérande. Des Saxons du Croisic s'établirent au pied de cette éminence et fondèrent la ville. Aujourd'hui encore, malgré un long mélange, la population guérandaise se distingue de la population celtique qui l'environne, par des traits de physiologie et des mœurs qui lui appartiennent. Population vive, pétillante comme ce bon vin blanc qui mûrit sur ses coteaux; élégante dans son costume comme la cité elle-même, qui présente, vue par le sud, un mélange de maisons, de vieux manoirs, d'arbres, de bouquets d'œillets, de giroflées, de chèvrefeuilles, de lauriers-roses, le tout encadré par l'épaisse et noire muraille de granit à mâchicoulis, flanquée de dix tours (il y en eut d'abord onze), que Jean V a construite, et dominée par le clocher de la collégiale de Saint-Aubin.

Sur les murailles de cette église de Saint-Aubin vous voyez encore les traces de crosses et de mitres d'évêques sculptées, ainsi qu'une chaire épiscopale taillée dans la pierre. Ce sont là des souvenirs nationaux pour les Guérandais. Au IXe siècle, en effet, ils eurent un évêque, un certain Gislard, que soutint le roi breton Érispoï, et qui fut longtemps en lutte avec l'évêque de Nantes, Actard, soutenu par le roi franc. Ici donc nous retrouvons une trace de la lutte des populations limitrophes. Les Guérandais, il est vrai, étaient Saxons; mais les rois francs n'avaient-ils pas fait aux Saxons, des bords du Wéser et de l'Elbe, une guerre d'extermination? Ceux de Guérande furent les soutiens fidèles de l'indépendance bretonne. Ils durent céder, il est vrai, et rentrer sous l'autorité de l'évêque de Nantes; mais ils conservèrent fièrement leur collégiale, qui prenait place dans les synodes immédiatement après le chapitre métropolitain.

La vaillante petite ville sut repousser les attaques des Northmans, devant lesquels on tremblait partout ailleurs. Ce ne fut point, il est vrai, sans le secours de saint Aubin, son patron, qui apparut en guerrier et guida les habitants dans la mêlée. Récompensée de son courage, Guérande prospéra; les marais salants qui l'environnent lui fournissaient les éléments d'un commerce de sel, qu'elle faisait d'autant mieux que, par le golfe du Grand-Trait, la mer visitait alors le pied même de la colline où elle est bâtie. Elle eut 12 000 habitants; mais une catastrophe terrible arrêta cette prospérité, non par la faute des habitants, mais de la fortune. En 1340, Louis d'Espagne amena une flotte castillane au secours de Charles de Blois et assiégea la ville. La résistance fut admirable : prêtres, femmes, enfants, vieillards y prirent part. Mais une brèche négligée servit de passage aux assiégeants. La ville fut saccagée, noyée dans le sang; saint Aubin ne vint pas et laissa la voûte de son église, livrée aux flammes, s'écrouler sur la tête des malheureux qui s'y étaient réfugiés.

Jean de Montfort releva la malheureuse cité, et elle eut l'honneur, sous Jean IV, son fils, d'être choisie pour le congrès qui pacifia la Bretagne en 1365. « On s'y assembla de part et d'autre, dit un historien, à cause du carême, afin d'avoir du poisson plus abondamment. » La paix de Guérande, conclue sous la médiation du roi de France, représenté par l'archevêque de Reims, fut proclamée dans l'église de Saint-Aubin. Le comte de Montfort jura sur son âme de la respecter; les procureurs de la comtesse de Blois jurèrent sur l'âme de leur maîtresse.

Quand la guerre se ralluma, Guérande, fidèle à sa haine contre la France, tint ferme contre du Guesclin, qui la prit pourtant (1373), et contre Olivier de Clisson, qui ne put la prendre. Mais plus tard, quand le calvinisme eût pris pied dans la ville, elle fut des premières à se prononcer pour Henri III et Henri IV contre Mercœur, qui était de la Ligue, et qui d'ailleurs s'appuyait sur Nantes. Au temps de la révolution, elle fut prise par les royalistes (1793). En 1815, sa garnison soutint contre eux un siége, quoique les habitants leur fussent favorables.

Outre le traité de 1365, Guérande fut plusieurs fois le théâtre de solennités du même genre. En 1381, Jean IV y vint, avec une grande foule de chevaliers, pour signer un traité nouveau. En 1625 y furent réunis les états de Bretagne.

On a vu déjà quelques traits héroïques des Guérandais; en voici deux autres : En 1379, la flotte castillane débarque 300 hommes qui menacent la ville; seize habitants, sous les ordres de Guillaume du Châtel, frère du fameux Tanneguy, se précipitent sur eux et les mettent en fuite. En 1457, les Espagnols débarquent encore, mais en plus grand nombre, et désolent toute la côte; Chavaignes, le sénéchal de Guérande, rassemble 300 hommes dans la ville et les faubourgs, et rejette les assaillants sur leurs vaisseaux. On ne s'étonnera pas qu'une telle cité ait donné, dans notre siècle, à la France un de ses plus glorieux officiers, le général Bedeau. Guérande n'a plus de faits d'armes à accomplir sur son propre territoire, mais elle envoie ses enfants représenter son esprit héroïque dans l'armée française. Elle s'occupe d'ailleurs d'un commerce fort actif. Elle s'est creusé, à 3 kilomètres de ses murs (la mer s'est retirée), un port d'où sont sortis, en 1840, 68 vaisseaux français ou étrangers, 1147 embarcations pour la pêche, et 1409 caboteurs, tandis qu'il y est entré 46 navires français ou étrangers, 439 barques de pêche et 1230 caboteurs. La même année, ses arrivages de toute nature se sont élevés à un million de kilogrammes, et elle a expédié 47 544 000 kilogrammes de sel. C'est là un mouvement considérable et qui fait honneur à l'activité de cette ville, qui fabrique aussi des toiles et des basins assez renommés pour porter son nom. Les armes de Guérande sont : *de gueules à deux lions passants d'argent*, ou bien encore d'*hermines pleines, en losange, soutenues par des lions casqués*.

Saint-Nazaire. — Saint-Nazaire, bourg maritime, à 25 kilomètres de Savenay, compte 5318 habitants.

L'antiquité de ce bourg, qui se présente à l'entrée de la Loire, rive droite, est très-haute. Ce qui en fait l'importance, c'est que ses marins, fort habitués aux récifs et aux sables de l'embouchure du fleuve, sont en possession de piloter tous les navires marchands qui remontent à Paimbœuf. La position de Saint-Nazaire a quelque analogie avec celle du Havre; aussi a-t-on songé à en faire l'entrepôt maritime de Nantes en le reliant à cette ville par un chemin de fer et en creusant dans sa rade un bassin à flot destiné à recevoir de grands bâtiments. En attendant l'achèvement de cette grande entreprise, une jetée, à l'extrémité de laquelle s'élève un petit phare, amortit la force des marées montantes. A 2 kilomètres au nord-ouest de Saint-Nazaire, on trouve un monument druidique le plus entier, le plus considérable, le plus curieux du département. C'est un dolmen qui se compose d'une pierre de 3 mètres de longueur, sur 1m,66 de largeur, et 40 centimètres d'épaisseur; elle est supportée par deux autres pierres enfoncées en terre et élevées de 2 mètres au-dessus du sol. On a, dit-on, trouvé dessous, en creusant la terre, des urnes et des monnaies d'or, d'argent et de cuivre.

Batz. — Batz, dont le nom en langue bretonne signifie *immersion*, est une des villes les plus importantes du département. Elle est située à 46 kilomètres de Savenay, au milieu des marais salants, sur les bords de l'Océan, où elle a un port très-favorable pour la pêche. Elle est fort agréable et bien bâtie; sa population est évaluée à 3834 habitants. Ce qui les distingue particulièrement, c'est un costume qu'on ne retrouve sur aucun point de la France. Les hommes, qui sont généralement blonds et de haute stature, ont conservé, outre la veste et les braies, pour les jours de cérémonie, le petit manteau à l'espagnole et le chapeau à la Henri IV, avec grands rebords, trois petites plumes tombantes. Les femmes, fraîches, jolies, remarquables par la blancheur de leur teint et par des formes qui annoncent une constitution robuste, portent l'habillement des Paludières, mais avec plus de recherche et d'élégance. Lorsqu'elles sont en deuil, elles s'enveloppent les épaules et la tête d'une demi-cape d'étoffe à longs poils.

Le seul monument de la ville est l'église, consacrée à saint Guinolay, et mieux Guenolé (*tout blanc*). Elle est vaste, construite en pierres, sur un monticule à 100 mètres de l'Océan qu'elle domine au loin. La foudre en détruisit le clocher en 1657; trente-trois ans plus tard on le remplaça par une belle tour carrée en granit de 55 mètres 53 centimètres de hauteur, que termine une coupole élégante. Cette tour sert de point de repère aux navigateurs pour doubler les deux écueils dangereux du Four et de la Blanche.

L'industrie des Paludiers s'est emparée des marais salants qui environnent Batz, et dont on évalue la surface à plus de 400 hectares.

Parmi les villages qui avoisinent Batz, nous devons nommer le *Pouliguen* (en breton *Poull-guen*, baie blanche); il possède un beau port, une plage superbe et une raffinerie de sel.

VARIÉTÉS.

Anciennes fortifications de Nantes. — L'enceinte gallo-romaine, dont la circonvallation paraît avoir été conservée près de sept cents ans, avait son point de départ à la tour de la Poissonnerie, près du Bouffay, sur la Loire; elle suivait les rues de la Poissonnerie, des Carmes et de Saint-Léonard, jusqu'à l'église de ce nom, où elle se retournait presque à angle droit, en longeant la rue Garde-Dieu jusqu'à l'église des Cordeliers: de là elle gagnait la tour du Trépied, dont l'emplacement correspondait à la maison n° 7 de la rue Royale, pour se réunir ensuite avec le long côté qui bordait la rive droite de la Loire sur l'emplacement même du château.

L'enceinte des fortifications commencée par Guy de Thouars, en 1707, était beaucoup plus étendue; elle montait du château vers la cathédrale, devant laquelle elle passait, et descendait vers l'Erdre, dont elle suivait ensuite le cours sur la rive gauche, à peu près jusqu'à l'emplacement de l'écluse actuelle; puis elle traversait l'Erdre, et allait contourner l'église Saint-Nicolas, pour descendre de là sur la Loire, dont elle remontait la rive droite jusqu'au château. On comptait cinq entrées principales, toutes flanquées de deux tours, et précédées d'un ouvrage avancé en forme de demi-lune (ajouté dans la suite); destiné à les couvrir, savoir : la porte Saint-Pierre, dont l'ouvrage avancé s'étendait sous la colonne Louis XVI; la tour Gillet, présentant une grande saillie dans l'Erdre, et au-devant de laquelle existait, sur cette rivière, un pont qui semblait plutôt établi pour les sorties des défenseurs que pour servir d'entrée naturelle aux habitants; la porte Sauvetour, sur la rive droite de l'Erdre; la porte Saint-Nicolas, près de l'église de ce nom; et enfin la porte de la Poissonnerie, à laquelle aboutissait la ligne des ponts sur la Loire. Les fortifications étaient, en outre, flanquées d'un grand nombre de tours, parmi lesquelles on remarquait la tour du Trépied, du Papegau, du Connétable; les tours du Râteau, au confluent de l'Erdre; la tour Saint-Jacques, sur la tour du Bouffay, et la tour du Port-Maillard. Cette enceinte formait une nouvelle ville autour de la paroisse Saint-Léonard, qui n'était pas compris dans les anciennes murailles. (Extrait des *Etrennes Nantaises pour* 1853, par C. Mellinet, p. 23.)

Ancien château du Bouffay. — Il est souvent question, dans l'histoire de Nantes, de l'ancien château du Bouffay. Ce château occupait, avec la tour du Beffroi, le vaste emplacement sur lequel on a élevé, en 1848, place du Bouffay, une belle construction. Il avait été bâti vers la fin du xe siècle, par Conan, comte de Rennes, qui s'était emparé de Nantes; sa forme était quadrangulaire, avec une tour à chaque angle. Ce château devint un palais de justice en 1477. La tour de l'Horloge datait de 1661; l'horloge et la tour, élevées aux frais de la ville, avaient coûté 16 905 livres, ainsi que l'attestait une inscription de 1664.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
7062 kil. carr. ou 706 285 hect.	Hommes. 263 156 Femmes. 272 508 Total .. 535 664	5	45	206	19 000 000 fr.	26 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE NANTES.

Superficie 1740 kilom. carrés ou 174 011 hectares — Population 240 340 habitants. — Cantons 17. — Communes 66.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
NANTES, 6 cantons; 109 735 h.	NANTES	96362	»
	Chantenay	1[illegible]	[illegible]
	Indre	5497	9
	Saint-Herblain	2410	7
ANCENIS, 6 comm., 11 898 hab.	ANCENIS	1427	21
	Blanon (le)	2205	15
	Maisdon	2236	25
	Montbert	2603	21
	Remaudière	1005	23
	Vieille-Vigne	5122	31
ROUAYE, 7 communes, 10 272 hab.	ROUAYE	1532	16
	Bouvron	2[illegible]	[illegible]
	Blain	1121	18
	Pont-Saint-Martin	1955	11
	Besné	6044	5
	Saint-Aignan	1204	11
	Saint-Léger	600	12
CALQUEFOU, 5 comm., 8872 hab.	CALQUEFOU	2899	11
	Doulon	1548	5
	Mauves	1482	15
	Sainte-Luce	950	6
	Thouaré	1001	10
CLISSON, 7 communes, 12 439 hab.	CLISSON	2748	27
	Barbechat	2[illegible]	[illegible]
	Gétigné	2362	30
	Gorges	1883	26
	Monnières	1079	20
	Saint-Hilaire-du-Bois	1217	28
	Ste-Lumine-de-Clisson	1290	25
CHAPELLE-SUR-ERDRE, (la) 6 c., 11 690 h.	CHAPELLE-SUR-ERDRE (la)	2551	12
	Grand-Champ	1815	18
	Orvault	2173	8
	Sautron	1035	11
	Sucé	2387	16
	Treillières	1715	14

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE NANTES.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
[illegible]	L'Égé	3705	39
[illegible]	St-Étienne-de-Corcoué	[illegible]	[illegible]
[illegible]	St-Jean-de-Corcoué	1301	36
[illegible]	Tourois	1420	41
La Limouzinière, 5 com., 10 608 hab.	Loroux (le)	5052	18
	Boissière (la)	826	22
	Chapelle-Basse-Mer (la)	1406	14
	Remaudière (la)	1018	25
	Saint-Julien-de-Concelles	5907	15
Machecoul, 6 com., 9798 hab.	Machecoul	3622	38
	Mesnard (le)	[illegible]	[illegible]
	Paulx	1761	36
	St-Étienne-de-Mer-Morte	1186	38
	Saint-Mars-de-Coutais	1493	23
	Saint-Même	837	38
St-Philbert, 6 com., 10 098 hab.	Saint-Philbert	3571	25
	Clisson	1047	15
	Limouzinière (la)	1220	27
	Saint-Colombin	2187	26
	Ste-Lumine-de-Coutais	1233	30
Vallet, 4 com., 13 013 h.	Vallet	6268	23
	Chapelle-Heulin (la)	[illegible]	17
	Monnières	1555	25
	Pallet (le)	1548	20
Vertou, 6 com., 13 049 hab.	Vertou	5949	8
	Château-Thébaud	1773	17
	Clisson-Basse	1557	8
	Goulaine-Haute	1076	10
	Haie-Fouassière (la)	1546	14
	Saint-Fiacre	606	13

ARRONDISSEMENT D'ANCENIS.

Superficie 791 kilomètres carrés ou 79112 hectares. — Population 48102 hab. — Cantons 5. — Communes 27.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Ancenis, 7 communes, 13678 hab.	Ancenis	3689	»
	Anetz	1050	6
	Mesanger	2701	10
	Oudon	1889	9
	Pouillé	714	12
	Saint-Géréon	1099	2
	Saint-Herblon	2526	10
Ligné, 4 com., 8041 h.	Ligné	2331	18
	Cellier (le)	2587	19
	Couffé	1889	10
	Mouzeil	1443	17
Riaillé, 5 com., 8661 hab.	Riaillé	1960	22
	Joue-sur-Erdre	2580	28
	Pannecé	1298	15
	Teillé	1628	15
	Trans	1198	22
St-Mars, 6 comm., 7383 h.	Saint-Mars-la-Jaille	1611	20
	Bonnœuvre	854	20
	Maumusson	1058	17
	Pin (le)	1180	28
St-Mars (Suite.)	Saint-Sulpice-des-Landes	1175	27
	Vritz	1725	31
Varades, 5 communes, 10 136 hab.	Varades	3401	13
	Belligné	2294	20
	Chapelle-St-Sauveur (la)	1112	21
	Montrelais	2159	19
	Rouxière (la)	1200	11

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUBRIANT.

Superficie 1395 kilom. carrés ou 139 571 hectares. — Population 71 462 hab. — Cantons 7. — Communes 37.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Chateaubriant, 4 c. 9350 h.	Chateaubriant	4064	»
	Rafligné	1085	10
	Soudan	2339	6
	Saint-Aubin-des-Châteaux	2062	8
Derval, 6 communes, 9073 hab.	Derval	2182	21
	Jans	1200	22
	Luzanger	1160	19
	Monais	502	22
	Sion	2717	17
	Saint-Vincent-des-Landes	1812	12
Moisdon, 5 com., 8221 hab.	Moisdon-la-Rivière	2529	11
	Auverné-Grand	1560	16
	Issé	1725	13
	Louisfert	770	7
	Meilleraye (la)	1637	19
Nort, 6 comm., 10 467 hab.	Nort	5617	37
	Casson	1068	45
	Héric	4174	43
	Mars-Petit	1415	42
	Saint-Mars-du-Désert	1880	42
	Touches (les)	2013	33
Nozay, 6 comm., 14 397 h.	Nozay	3369	26
	Abbaretz	2363	23
	Puceul	1671	30
Nozay (Suite.)	Saffré	3385	30
	Treffieux	908	17
	Vay	2651	33
Rougé, 5 comm., 5730 h.	Rougé	2710	9
	Fercé	911	10
	Noyal	461	7
	Soulvache	464	17
	Villepot	1173	11
St-Julien, 5 com., 7244 hab.	St-Julien-de-Vouvantes	1748	14
	Duverné-Petit	918	13
	Chapelle-Glain (la)	1324	18
	Fabray	2283	9
	Juigné	941	16

ARRONDISSEMENT DE PAIMBOEUF.

Superficie 769 kilom. carrés ou 76856 hectares. — Population 46 767 hab. — Cantons 5. — Communes 25.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Paimbœuf, 3 com., 633 h.	Paimbœuf	4231	»
	Corsept	1070	2
	Saint-Brevin	1026	11
Bourgneuf, 5 comm., 7940 hab.	Bourgneuf-en-Retz	2882	30
	Chemeré	1265	21
	Fresnay	721	33
	Moutiers (les)	1755	26
	St-Hilaire-de-Chaléons	1317	24
Pellerin (le), 7 comm., 13623 hab.	Pellerin (le)	1783	28
	Cheix	375	22
	Port-Saint-Père (le)	1828	29
	Rouans	2227	19
	Saint-Jean-de-Boiseau	3878	30
	Sainte-Pazanne	2202	27
	Vue	1380	17
Pornic, 6 comm., 9607 habit.	Pornic	1497	22
	Arthon	2103	21
	Clion (le)	1960	20
	Plaine (la)	1416	20
	Sainte-Marie	1501	21
	Saint-Michel	1190	14
St-Père, 4 com., 9174 h.	Saint-Père-en-Retz	2977	11
	Chauvé	1783	16
	Frossay	2712	9
	Saint-Viaud	1702	1

ARRONDISSEMENT DE SAVENAY.

Superficie 2179 kilom. carrés ou 217891 hectares. — Population 128836. — Cantons 11. — Communes 51.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Savenay, 8 communes, 13946 hab.	Savenay	2381	»
	Bouée	921	7
	Campbon	4115	8
	Chapelle-Launay (la)	1511	4
	Lavau	920	7
	Malville	1541	8
	Prinquiau	1340	8
	Quilly	917	»
Blain, 4 com., 14 684 h.	Blain	6170	23
	Bonvron	2716	13
	Fay	4312	15
	Gavre (le)	1486	27
Croisic, 2 com., 6358 h.	Croisic (le)	2521	51
	Batz	3831	48
Guémené-Penfao, 5 com., 9221 h.	Guémené-Penfao	4020	35
	Conquereuil	985	32
	Marsac	1404	38
	Massérac	780	40
	Pierric	1418	44
Guérande, 6 comm., 15290 hab.	Guérande	6648	45
	Batz	1217	43
	Mesquer	1825	57
	Piriac	1350	58
	Saint-André-des-Eaux	1452	38
	Saint-Molff	1298	54
Herbignac, 4 com., 8292 h.	Herbignac	3555	38
	Assérac	1786	43
	Chapelle-des-Marais (la)	1980	28
	Saint-Lyphard	1471	43
Pont-Château, 5 comm., 11 102 hab.	Pont-Château	3667	19
	Besné	1131	13
	Cressac	1559	20
	Saint-Joachim	3886	27
	Sainte-Reine	859	23
St-Étienne-de-Montluc, 5 c. 13338 h.	St-Étienne-de-Montluc	4778	19
	Cordemais	2575	13
	Couëron	4338	27
	Temple (le)	616	17
	Vigneux	3026	29
St-Gildas-des-Bois, 5 comm., 9171 h.	St-Gildas-des-Bois	1714	24
	Drefféac	672	24
	Guenrouët	2728	20
	Missillac	2877	»
	Sévérac	1845	29
St-Nazaire, 3 com., 13449 h.	St-Nazaire	5318	25
	Donges	2808	»
	Montoir	5023	20
St-Nicolas-de-Redon, 4 com., 11347 h.	St-Nicolas-de-Redon	1901	40
	Avessac	2541	38
	Fégréac	2478	33
	Plessé	4135	24

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes (c).	
	(cours d'assises.)	
48e	Rapport du nombre des accusés à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 19314 habitants.	
	Nombre total (1849).....	53
	Infanticides (d).	
37e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels, (moyenne annuelle) 1 sur 375 16.	
	Nombre total (1849).....	»
	Suicides.	
43e	Rapport du nombre des suicides à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 27 289 hab.	
	Nombre total (1849).....	30
	Crimes contre les propriétés (e).	
67e	Rapport du nombre des accusés à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 9392 hab.	
	Nombre total (1849).....	68

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès.	
39e	En matière civile.....	1067
33e	En matière commerciale	2400
	Instruction (f).	
67e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés, (moyenne annuelle) ..	24
	Paupérisme (g).	
14e	Rapport du nombre des indigents à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 18 hab.	
	Nombre total.....	8162
	Mendicité.	
30e	Rapport du nombre des mendiants à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 182 hab.	
	Nombre total.....	387
	Enfants naturels.	
21e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes, (moyenne annuelle) 1 sur 14 097.	
	Nombre total (1850).....	566

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
42e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances, (moyenne annuelle) 1 sur 18,19.	
	Enfants trouvés et abandonnés (h).	
47e	Rapport du nombre des enfants trouvés et abandonnés à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 327 hab.	
	Nombre total.....	391
42e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances, (moyenne annuelle) 1 sur 39,35.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la population (i).	
Naissances.....	14601
Mariages.....	4139
Décès (j).....	11023
Contributions directes (k).	
Foncière (principal).....	1 621 295 f.
Personnelle et mobilière.....	510655
Portes et fenêtres.....	285 414
Patentes.....	521 685

(a) D'après les comptes généraux du *ministère de la justice*, les rapports du *ministère de l'intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) En comparant la dernière période (1846 à 1850) à la première (1826 à 1830), on trouve que l'augmentation des crimes contre les personnes a excédé de 100 pour 100 dans la Loire-Inférieure.

(d) De 1825 à 1848, c'est-à-dire en vingt-trois ans, il s'est commis dans ce département 42 infanticides.

(e) Ainsi que dans le Finistère, la dernière période, comparée à la première, présente, dans la Loire-Inférieure, une augmentation de 37 pour 100 pour les crimes contre les propriétés.

(f) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 132.

Il y avait autrefois, à Nantes, une université célèbre : fondée en 1460, elle fut supprimée en 1791; elle était composée de 5 facultés : théologie, droit canon ou ecclésiastique, droit civil, médecine. Aujourd'hui Nantes n'a plus qu'une école préparatoire de médecine, instituée en 1808.

Pour les études classiques et professionnelles, on compte, dans le département de la Loire-Inférieure : 1 lycée impérial de première classe, avec une école primaire; 1 grand et 1 petit séminaires, 2 collèges communaux; 1 collége catholique; 14 institutions ou pensions; 1 école primaire supérieure; 1 école de sourds-muets; 1 école d'orphelins; des écoles chrétiennes; 12 salles d'asile publiques, 25 privées; 213 classes d'adultes; en tout 861 établissements d'instruction primaire. Il y a, en outre, 1 société académique; 1 société archéologique; 1 bibliothèque publique; 1 musée de tableaux; 1 musée industriel, maritime et commercial; 1 muséum d'histoire naturelle; 1 jardin des plantes; 1 société des Beaux-Arts; des cours publics d'économie rurale, de chimie, d'archéologie, etc.

(g) Pays de moyenne et de petite culture, le département de la Loire-Inférieure est surtout manufacturier. Depuis vingt ans, cette industrie s'y est considérablement développée. D'après la *Statistique générale de France*, le nombre des établissements industriels était, en 1850, de 5552, produisant une valeur de 161 760 577 fr.

Cependant, comme tous les départements où l'industrie manufacturière prédomine, la Loire-Inférieure offre un grand nombre d'indigents. On y compte 3 hospices; 18 bureaux de bienfaisance; 1 société de charité maternelle; 1 association des crèches; des sociétés de secours mutuels; 1 caisse d'épargne et de prévoyance; 1 mont de-piété; des salles d'asile; des ouvroirs; des crèches, etc.

(h) Le nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique est de 1627; ce qui, proportionnellement à la population, donne une moyenne de 1 sur 318 habitants.

(i) D'après le dernier recensement officiel, la population de la Loire-Inférieure s'élève à 535 664 habitants, dont près de 100 000 au chef-lieu. Comparée à celle des autres départements, elle occupe le 15e rang.

(j) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 3578.

(k) Rang du département pour la contribution foncière, 42e; pour la contribution personnelle et mobilière, 13e; pour les portes et fenêtres, 22e, et 11e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE [1].

1514. Les grandes chroniques de Bretagne, par *Alain Bouchard*, in-folio réimprimé en 1532 et 1541.
1580. Epimasie ou Antiq. de la Bretagne Armorique et principalement des villes de Nantes et de Rennes, par *P. Brie*, in-4°.
1588. Histoire de Bretagne, par *Bertrand d'Argentré*, in-folio, réimp. en 1612, 1618, 1668.
1628. Priviléges et franchises des habit. de la Bretagne, par *B. d'Argentré*, in-folio.
1681. Armorial de Bretagne, par *Guy Le Borgne*, in-folio.
1707. Histoire de Bretagne, par *Dom G. A. Lobineau*, in-folio.
1727. Principaux événements, arrêts et règlements de la mairie de Nantes, par *Gérard Mellier*. 8 vol. in-12.
1787. Hist. ecclésiast. de Bretagne, par l'abbé *Deric*. 3 vol. in-12.
1802. Statist. du dép de la Loire-Inf., par *Huet de Coetlizan*, in-8°.
1804. Recherches économ. et statist. sur le dép. de la Loire-Infér., par *Huet de Coetlizan*, in-4°.
1809. Statist. du dép. de la Loire-Inf., par *Peuchet* et *Chantaire*, in-4°.
1817. Voyage pitt. dans le Bocage de la Vendée, ou Vues de Clisson et de ses environs, avec une notice de M. Lemot, par *Thiénon*. 1 vol. in-4°.
1819. Précis sur Guérande, le Croisic et ses environs, par *Morlent*, in-8°
1820. Voy. pitt. dans le dép. de la Loire-Inf., par *Ed. Richer*. 2 v. in-4°.
1826. Hist. de Bretagne, par *A. N. B. Daru*. 3 vol. in-12.
1826. Trois jours au monastère des trappistes de la Meilleraye, par l'abbé *de Villefort*, in-8°, 2e édition.
1828. Promenade au Croisic, par *G. Grampré*. 3 vol. in-8°.
1829. Dict. géograph. de toutes les communes de la Loire-Inf., avec carte et gravures, par *Girault de Saint-Fargeau*, in-8°.
1829. Hist. des rois et ducs de Bretagne, par *de Roujoux*. 4 vol. in-8°.
1834. Hist. des évêques de Nantes, d'après un manuscrit, par l'abbé *Travers*, in-4°.
1835. Dict. histor., géogr. et topogr. de Nantes et de l'ancien comté nantais, par *Macé de Vaudoré*, in-4°.
1836. Histoire de la ville de Nantes, par *Laurent* et *Lescadieu*, avec biographie. 1 vol. in-8°.
1836. Hist. civile, polit. et relig. de la ville et du comté de Nantes, par l'abbé *Travers*, avec notice de M. *A. Saragner*. 3 vol in-4°, 1836 à 1843.
1836. Hist. de ce qui s'est passé en Bretagne pendant les guerres de la Ligue, par *Moreau*, in-8°.
1837. Arch. cur. de la ville de Nantes, etc., par *F. J. Verger*. 5 v. in-4°.
1838. Histoire de Nantes, par *A. Guepin*, in-8°.
1838. Hist. de la révolution dans les dép. de l'ancienne Bretagne, par *A. Duchatellier*. 6 vol. in-8°.
1839. L'Eglise de Bretagne, par l'abbé *Tresvaux*, in-8°.
1840. La commune et la milice de Nantes, par *C. Mellinet*. 11 v. in 8°.
1840. Notice sur les villes et les principales communes du dép. de la Loire-Infér., par *J. Le Boyer*. 3e éd., 2 vol. in-12.
1843. Voyage à Clisson, par *Ed. Richer*. 1re éd., in-4°.
1844. La Bretagne anc. et mod., par *Pitre-Chevalier*. 1 vol. gr. in-8°.
1844. Armorial général de Bretagne, par *Briant de Laurière*, in-8°.
1850. Petite géographie de la Loire-Inf. par *E. Talbot* et *A. Guéraud* (couronné par l'Institut). 1 vol. in-18.
1852. Dictionnaire de Bretagne, par *Ogée*. Nouv. édit., 2 forts vol. gr. in-8° (la 1re édition, en 4 vol in-4°, est de 1778).
1853. Etrennes nantaises pour 1853, avec notices sur Nantes, par Mme veuve *C. Mellinet*, in-18.
1853. Biographie bretonne, par *Levot de Brest* (14 livraisons publiées).
1853. Bibliographie bretonne et histoire de l'imprimerie en Bretagne, par *Armand Guéraud* (en préparation).
1853. Guide du voyageur en Bretagne, par *A. Guéraud* (en préparat.).
1853. Cartes de Bretagne extraites des cartes de Cassini, capitaine. Carte du dép. de la Loire-Infér., extraite de la grande carte du dépôt de la guerre. Carte du dép. de la Loire-Infér., par *Dufour, Charles, Frémin, Donnet*.

1. Voir aussi la *bibliographie* des départements d'*Ille et-Vilaine*, du *Morbihan*, du *Finistère* et des *Côtes-du-Nord*.

Paris — Typ. Lacour, rue Soufflot, 48.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Louée des domestiques à Orléans.

LOIRET.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation, limites. — Le département du Loiret formé de l'Orléanais propre, du Gâtinais, du Dunois-Orléanais et d'une petite partie du Berry, tire son nom d'une petite rivière qui, apres un cours de 12 kilomètres seulement, se jette dans la Loire. Il fait donc partie du bassin de ce grand fleuve et c'est un département qui appartient à la région centrale de la France; le méridien de Paris le traverse en son milieu.

Ses limites sont : au nord, les départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne; à l'est, celui de l'Yonne; au sud, ceux du Cher, de Loir-et-Cher et de la Nièvre; et à l'Ouest, ceux d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département du Loiret a été entièrement cadastré en 1841; sa superficie est de 676 512 hectares. La Loire le divise en deux parties bien distinctes, relativement à la nature du sol; la partie au nord de ce fleuve se compose de plaines fertiles et bien cultivées, de vastes forêts, de belles prairies et de nombreux pâturages; la partie au sud de la Loire qui dépendait de l'ancienne Sologne, n'offre qu'un pays sablonneux et peu productif. On compte dans le département : pays de bruyères et de landes, 40 000 hectares; sol de riche terreau, 110 000; sol de gravier, 30 000; sol pierreux 50 000; sol sablonneux, 400 000; sol de différentes sortes, 37 679 hectares.

Le département n'est, à vrai dire, traversé par aucune chaine de montagnes, seulement le bassin de la Seine est séparé de celui de la Loire par un immense plateau que l'on désigne sous le nom de *coteau* ou *plateau d'Orléans*. Le développement de cette ligne s'étend, dans le Loiret, du sud-est au nord-ouest, et les dos de pays qu'elle forme ne dépassent pas 170 mètres d'élévation. Considéré dans son ensemble, le département forme deux vastes plateaux, l'un du nord au nord-est, s'infléchit sur les bords de la Seine, et s'appuie sur le versant septentrional du coteau d'Orléans; l'autre au sud et au sud-est, est coupé par la Loire, et naturellement divisé en

[1] Voy. la carte que nous avons fait dresser spécialement pour cet ouvrage.

ux parties, dont l'une, au nord, s'appuie sur le ver- nt méridional de la ligne de partage des eaux des bas- ns de la Loire et de la Seine (ondulations qui sur le lateau d'Orléans semblent la continuation des monts Morvan), et s'affaisse sur la rive droite du fleuve; utre, adossée sur la ligne d'entre Cher et Loir princi- lement, vient mourir par diverses ondulations très-peu asibles sur la rive gauche de la Loire.

Hydrographie. — La Loire traverse le départe- nt du Loiret, du sud-est à l'ouest. Ce fleuve important end sa source au mont Gerbier-des-Joncs, dans le dé- rtement de l'Ardèche; et, avant d'entrer sur son ter- oire, traverse ou longe ceux de la Haute Loire, de la ire, de l'Allier, de Saône-et-Loire, de la Nièvre et du er. Il pénètre alors dans le Loiret entre Bonny et Beaulieu, sse près des villes et bourgs de Briare, Gien, Sully, Châ- auneuf, Jargeau, Orléans, Meung, Beaugenci, et en rt entre Tavers et Lailly. A sa sortie du Loiret, le fleuve rcourt encore quatre départements, ceux de Loir-et- er, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure, il mêle ses eaux à celles de l'Océan, entre Saint-Na- ire et Saint-Brévin, après un cours de 1126 kilomè- s, dont 133 appartiennent au département qui nous cupe. Ce beau fleuve dont la largeur moyenne est ici 346 mètres, a une vitesse de 1 mètre 30 centimètres r seconde; cette rapidité change souvent le lit naturel la rivière, et rend la navigation souvent dangereuse t quelquefois impossible. La Loire est sujette à de andes inondations. Les plus remarquables depuis le mmencement de ce siècle ont eu lieu en 1804, 1807, 10, 1823, 1825, 1841, et tout le monde a encore pré- nt à l'esprit les terribles malheurs qui résultèrent de dernière qui eut lieu en 1846. A partir d'Orléans, la ire est maintenue par deux digues dont la construc- n remonte aux temps des Carlovingiens, et que l'on mme sur la rive droite, *la Levée* de la Loire. Ce grand uve a pour affluents, dans la portion de son cours, qui partient au département, le Loiret, le Loing, l'Es- nne, le Vernisson, l'Ouanne, le Bief, le Fusain, la Ri- rde, l'Œuf, le Beuvron et un grand nombre de ri- res secondaires.

Le Loiret, qui donne son nom au département, prend issance au château de la Source, sur la commune de int-Cyr-en-Val, et s'étend de l'ouest à l'est, sur une ngueur de 12 kilomètres seulement. Il sort de deux urces séparées par un espace de 30 mètres seule- ent. La plus ancienne de ces deux sources porte le om d'*Abîme*; elle est la moins abondante, mais sa pro- ndeur est très-grande, et au fond elle forme des ca- ités souterraines. L'autre source porte le nom de *Bouil- n*, et sortit de terre en 1672; elle doit son nom au ouillonnement impétueux qu'elle forme à sa surface: 'est la plus remarquable des deux par son site pitto- resque. Le Loiret ainsi formé reçoit encore plusieurs ruisseaux, dont le plus important est le d'Huys, que l'on nomme quelquefois la Dève; cette petite rivière est na- vigable sur presque tout son cours, ses eaux qui ne gèlent jamais sont utilisées comme gare pour abriter en hiver les bateaux qui seraient exposés à quelques avaries sur le fleuve. Le Loiret passe à Olivet, à Saint-Hilaire, et se jette dans la Loire à Saint-Mesmin. On prétend que la crue inopinée de cette petite rivière annonce de 24 heures les débordements de la Loire.

Le Loing qui appartient au bassin de la Seine, ne bai- gne que la partie orientale du département du Loiret; il prend sa source au hameau de Loing (département de l'Yonne), entre dans le département à Dammarie, et traverse du sud au nord : Châtillon, Montargis, Nangis, où il entre dans Seine-et-Marne. Le développement de cette rivière est de 54 kilomètres dans le Loiret, et ses principaux affluents sont dans ce département, l'Ouanne, le Vernisson, le Cléry et le Fessard.

L'Essonne, second affluent de la Seine, qui baigne le département du Loiret, prend naissance dans la forêt d'Orléans; elle est formée par la Rimarde et l'Œuf, pe- tites rivières qui se réunissent à Aulnay-la-Rivière; son cours est d'environ 50 kilomètres; avant de quitter le Loiret, elle lui sert un instant de limite avec le départe- ment de Seine-et-Marne.

Le département est parcouru par quatre canaux, ceux d'Orléans et de Briare, dont la continuation forme à Montargis le canal du Loing; ils mettent en communi- cation la Seine et la Loire. Le canal latéral à la Loire qui remédie aux irrégularités du flot de ce fleuve, entre Digoin et Briare, n'appartient au département que pen- dant 16 kilomètres sur les 198 kilomètres de son par- cours total. Le canal d'Orléans commencé en 1679, sous les auspices du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, n'a été terminé qu'en 1690, il commence à Combleux, à 5 ki- lomètres d'Orléans, et se soude à Buges au canal du Loing, après un parcours de 73 kilomètres; sa pente sur le versant de la Loire qui est de près de 30 mètres, est rachetée par 11 écluses; sur le versant de la Seine elle est de plus de 41 mètres, et est rachetée par 17 écluses; le bief de partage est situé entre Combreux et Sury-aux- Bois.

Le canal de Briare, le plus ancien de nos canaux, commence à Briare sur la Loire, et se joint au-dessus de Montargis au canal du Loing, après un parcours de 55 ki- lomètres, dont 4 seulement appartiennent au départe- ment de l'Yonne. Sa pente sur le versant de la Loire qui est de 38 mètres, est rachetée par 42 écluses; celle du versant de la Seine, qui est de 78 mètres, est rachetée par 29 écluses; le bief de partage des eaux est entre les écluses de Garonne et de Rondeau. Il longe la rivière du Loing sans jamais se confondre avec elle. Le canal du Loing ou de Montargis n'est que la continuation des canaux d'Orléans et de Briare, il se confond quelquefois avec le Loing. Il date de 1720, et a dans le département une longueur de 18 ki- lomètres sur laquelle on compte 21 écluses. A Nangis il entre dans le département de Seine-et-Marne (voir la description de ce département), pour se joindre à la Seine près de Moret.

Le département du Loiret renferme encore près de 800 étangs couvrant un espace de 3 949 hectares. Nous citerons parmi les principaux, ceux de Beaulieu, de Saint-Florent, de Bonnée, d'Ouzouer, de Coullons, de Loury et de Brinvilliers.

Voies de communication. — Le Loiret est traversé par 9 routes impériales, ayant un développement de 432 kilomètres; 15 routes départementales ayant une lon- gueur de 468 kilomètres et 31 chemins de grande com- munication qui présentent un parcours total de 667 ki- lomètres.

Trois chemins de fer traversent le département : celui de Paris à Orléans, celui d'Orléans à Bourges et à Châ- teauroux, et celui d'Orléans à Bordeaux. Le chemin de fer de Paris à Orléans a été livré à la circulation en 1843, il entre dans le Loiret à Boisseaux, à 76 kilomètres de Paris, passe aux stations d'Arthenay, de Chevilly, de Cercottes, et arrive à Orléans après un parcours total de 122 kilomètres, dont 46 appartiennent au département. De la ville d'Orléans il se prolonge sous le nom de che- min de fer du Centre jusqu'à Bourges et à Châteauroux. Il traverse alors la Loire, le Loiret, passe Olivet à la sta- tion de la Ferté-Saint-Aubin, et après un parcours de 26 ki- lomètres depuis Orléans, entre dans le département de Loir-et-Cher, l'autre branche forme le chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, et suit la route numéro 152. Elle passe par les stations de la Chapelle-Saint-Ay, Meung, Beaugenci, et sort du département pour entrer dans ce- lui de Loir-et-Cher après un parcours de 30 kilomètres.

Climat. — Le climat du département est généra- lement tempéré, il appartient à la zone climatoriale dite *climat séquanien*, ou du nord-ouest. La température moyenne de l'hiver est de 2°,85 (du thermomètre centi- grade), celle de l'été, de 19°,32, et la température moyenne annuelle est de 11°. Le mois le plus froid est le mois de janvier, où elle descend en moyenne à 1°,5; et le mois le plus chaud est celui de juillet, dans le- quel le thermomètre monte en moyenne à 20°. Le nom-

bre annuel des jours de pluie est de 115; mais en moyenne, il est à Orléans de 124 jours. Les vents qui soufflent le plus fréquemment sont ceux du sud et du sud-ouest. On ne signale aucune maladie spéciale au pays, cependant quelques parties marécageuses de la Sologne et du Gâtinais sont exposées aux fièvres putrides. Les maladies les plus ordinaires du Loiret sont les affections pulmoniques, cutanées et rhumatismales.

Productions naturelles. — Le département du Loiret, surtout dans sa partie septentrionale, se compose de calcaires ou de sables reposant sur la craie chlorite et sur le grès vert. La partie septentrionale possède un sol très-gras propre à la culture; la partie méridionale au sud de la Loire, comprend un terroir léger, sablonneux, essentiellement perméable, ce qui le rend sec et *aride*. Les métaux sont peu nombreux dans le département, cependant il existe une mine de fer oxydé aux environs de Montargis. Les carrières de pierre de diverses qualités sont très-multipliées, elles appartiennent à la classe des carbonates; les meilleures pierres sont celles de Briare, de Fay-aux-Loges, de La Chapelle-Saint-Mesmin, de Saint-Fiacre et de Beaugenci. Il existe sur plusieurs points des tourbières, des marnières, des glaisières et de la terre à brique. On trouve à Olivet des pierres transparentes susceptibles d'être taillées et de recevoir le poli. Ces pierres sont connues sous le nom de *diamants d'Olivet*.

On trouve des eaux minérales ferrugineuses acidulées, chaudes, à Ferrières; ferrugineuses froides, à Segrais, Saint-Gondon, Noyers, Châteauneuf-sur-Loire, à Beaugenci et à l'Hermitage, quartier des Montées près d'Orléans.

Le règne végétal n'offre rien de remarquable dans le département; les plantes qui y croissent sont à peu près les mêmes que celles des départements qui environnent le département de la Seine. Outre les céréales ordinaires on cultive principalement le sarrasin, le maïs, le millet et le safran. Le chêne est la principale essence des forêts; les hêtres, les bouleaux et les trembles sont plus rares; le châtaignier l'est encore davantage et cultivé seulement pour son fruit. Les cours d'eau sont bordés de belles plantations d'aulnes et de peupliers. Nous constaterons avec peine que la vigne, qui dans quelques cantons, celui de Beaugency, par exemple, jouit d'un certain renom, tend chaque jour à diminuer. M. Dubois, dans sa *Flore orléanaise*, présente 1379 plantes, dont 1021 plantes complètes et 358 cryptogames; on a depuis ajouté à son catalogue une centaine de plantes nouvelles.

Les animaux, oiseaux et insectes du département n'offrent aucune espèce différente avec ceux qui se trouvent communément au centre de la France. Les races d'animaux domestiques sont assez belles; et les espèces bovines et ovines ont été beaucoup améliorées; les moutons solognots, sont petits, chétifs, mais recherchés pour la délicatesse de leur chair et la finesse de leur laine. Les loups, les renards, les fouines sont les animaux nuisibles. Les forêts regorgent de gibier à poil. La carpe et le brochet des rivières sont estimés, enfin on trouve sur le bord de quelques cours d'eau des loutres dont la fourrure est estimée.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département du Loiret est spécialement agricole et manufacturier; le domaine agricole y occupe 636 004 hectares, savoir : céréales, 213 292 hectares; vignes, 36 311; bois et forêts, 113 699; prairies, 77 045; pommes de terre, betteraves, bruyères, sarrasins, etc., etc., 195 557 hectares. L'usage des jachères y existe encore, et chaque année elles occupent environ 131 122 hectares. La Beauce et le Gâtinais sont très-fertiles en céréales, la première est surtout d'une richesse devenue proverbiale. Il n'en est pas de même pour la Sologne, qui produit à peine assez pour les besoins de ses habitants. La récolte des grains dans le Loiret, dépasse, en général, de beaucoup la consommation; le surplus est expédié dans les pays voisins, et fait l'objet d'une branche de commerce importante. Le safran est pour quelques cultivateurs du Gâtinais une source avantageuse de production; les asperges des environs d'Orléans sont estimées; le cognassier, parmi les arbres fruitiers, donne des fruits dont on fait d'excellentes confitures. Enfin, la vigne donne des produits assez considérables, et l'on connaît dans le commerce les vins d'Orléans et de Beaugenci. On peut en moyenne évaluer à 18 millions le revenu territorial annuel du département du Loiret, et le nombre des propriétaires à 115 370 se partageant 1 727 118 divisions parcellaires.

L'industrie manufacturière n'est pas aussi développée dans le Loiret que l'industrie agricole, cependant la ville d'Orléans tient un rang distingué parmi les villes manufacturières de la France; ses vinaigreries sont très-renommées. On y trouve des manufactures de bonneterie orientale, des fabriques de draps, de limes et de râpes, de chocolat, etc., qui jouissent d'un grand renom. Dans les environs, les fabriques de poteries, de faïence, font vivre un grand nombre d'ouvriers. Les autres industries du département sont : des fabriques de chaux, de plâtre, des filatures de coton, des papeteries, des tanneries, dont les cuirs sont fort estimés, des distilleries, des blanchisseries de cire, des fabriques de serge et de couvertures de laine. Le commerce du Loiret facilité par un grand fleuve, 4 canaux, 3 chemins de fer, 46 grandes routes, est très-important. On peut le diviser en quatre branches : le commerce d'exportation qui consiste principalement en céréales, bois, safran et vins; le commerce d'importation qui consiste en denrées coloniales, meubles de luxe, librairie, modes, fers, houilles, etc.; le commerce de transit et le commerce de consommation qui consiste principalement dans la distribution et la manutention des produits du sol et des provenances extérieures. Dans 22 villes et communes il y a, par an, 70 foires et marchés, sans compter les *assemblées*, *valleries* ou *corps-saints* qui ont lieu généralement à l'occasion des fêtes patronales du lieu. Quelques-unes de ces foires et marchés ont de l'importance, notamment celles d'Orléans, de Montargis et de Gien.

Division politique et administrative. — La superficie du département du Loiret est de 676 512 hectares, sa population est de 341 029 habitants; il a pour chef-lieu Orléans, et se divise en 4 arrondissements, 31 cantons et 348 communes; le tableau statistique que nous donnons à la fin de cette notice les fera connaître. Le département compose le diocèse d'un évêché, suffragant de l'archevêché de Paris, dont le siége est à Orléans, il a sous ses ordres 1 séminaire diocésain, 1 école secondaire ecclésiastique, 41 cures et 248 succursales. Orléans est le siége d'une cour impériale dont le ressort s'étend sur les départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, et d'une Académie universitaire de laquelle relèvent un lycée impérial, une école primaire supérieure et un collége communal à Montargis. Il y a 4 tribunaux de première instance à Orléans, Gien, Pithiviers, Montargis; 2 tribunaux de commerce à Orléans et Montargis, et 31 justices de paix. Le département est en outre compris dans la 1re division militaire, dont le quartier général est à Paris; il est de la 1re conservation forestière, de la division du Nord pour les mines; de la 14e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, dont le siége est à Chartres. Enfin il fait partie de la 2e légion de gendarmerie, dont Chartres est le chef-lieu. Il possède 6 maisons de prières pour le culte réformé, et une église consistoriale à Orléans. Le revenu territorial est, avons-nous dit, de 18 millions, les contributions directes et le revenu public s'élèvent à environ 16 millions de francs.

HISTOIRE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT.

Le département du Loiret a été formé en 1790 d'une grande partie de l'ancienne généralité d'Orléans, et comprend le Gâtinais, l'Orléanais et une partie de la Sologne.

Plusieurs peuples gaulois ont primitivement habité le

territoire qui forme le Loiret; les *Carnutes* occupèrent la partie septentrionale, et les *Senones* s'étendaient vers l'est, dans le pays appelé depuis Gâtinais. Ces deux confédérations ne se montrèrent pas hostiles à César dans les premières années de la guerre qu'il fit en Gaule. Mais, en l'année 52, lorsque toutes les populations se furent soulevées à la voix de Vercingétorix, un Senonais et un Carnute s'efforcèrent d'arracher leurs compatriotes à la servitude romaine. Le premier, Accon, échoua dans sa tentative, et fut mis à mort; le second, Cotuatus, fut plus heureux. César s'était emparé de la ville principale de la contrée *Genabum* (Orléans), et y avait réuni une partie de son armée et de ses munitions; Cotuatus surprit cette place, fit périr le commandant romain Fusius et tous les Italiens qu'il avait autour de lui. A cette nouvelle, César accourt, il prend avec lui les légions qu'il tenait en réserve à *Agendicum* (Sens), soumet les Senones révoltés, et surprend Orléans. Les habitants jettent un pont sur la Loire et s'efforcent de fuir; César fait mettre le feu à leur ville, et presque tous périssent dans les flammes en expiation du meurtre des Romains. Le conquérant s'empara ensuite de la capitale des Bituriges, Avaricum, puis d'Alise; le héros de l'Arvernie fit sa soumission, et la Gaule fut domptée. Les Carnutes se résignèrent désormais à la domination romaine. Sous les empereurs, la capitale du pays, restaurée par Aurélien, prit de son bienfaiteur, le nom d'*Aurelianum*, et Dioclétien rangea la partie du territoire des Carnutes et des Senones qui nous occupe, dans la 4e Lyonnaise. (292.) Ce fut à peu près à cette époque que le christianisme fut apporté dans la contrée par Saint-Albin, et qu'Orléans eut son premier évêque.

A l'époque des invasions la position centrale des Carnutes et des Senones les exposait aux ravages de ces troupes immenses qui traversaient la Gaule du nord au sud. Orléans vit d'abord les Vandales, les Alains, puis les Huns et leur terrible chef Attila. Cette dernière invasion était plus désastreuse que toutes les précédentes; l'évêque de la ville, saint Aignan, se rendit sous la tente du barbare pour le fléchir, Attila imposa de si dures conditions, que les habitants et le prélat lui-même préférèrent courir les risques d'un siége plutôt que de se soumettre.

Leur ville pressée de tous les côtés par des hordes innombrables allait être emportée, ses habitants s'abandonnaient à un affreux désespoir; le pieux évêque était à l'autel environné des prêtres, n'espérant plus que dans la miséricorde céleste, quand du haut des murailles on signala les premiers cavaliers de l'armée romaine que le patrice Aëtius amenait contre les barbares; les Huns abandonnèrent leur proie; poussés par ce nouvel ennemi, ils remontèrent vers le nord. On sait le résultat de la rencontre qui eut lieu à Châlons-sur-Marne. (451.)

Orléans était sauvée, mais tout le pays et les villes moins fortes avaient été si horriblement saccagés, que plusieurs d'entre elles ne se relevèrent pas de ce désastre.

Ceux des Barbares qui s'établirent les premiers d'une manière définitive dans ce pays, furent les Francs; la victoire de Soissons livra à Clovis la Gaule jusqu'aux bords de la Seine, 486. Son alliance avec la nièce du roi Gondebaud, Clotilde, étendit sa domination jusqu'à la Loire. Les évêques de toute la Gaule centrale accueillirent avec empressement un roi qui bien que païen encore, favorisait le catholicisme. Orléans fut l'une des premières villes qui reconnurent son autorité, et le chef franc en fit sa principale place d'armes, lorsqu'il porta ses armes au midi de la Loire contre les Visigoths. A la mort de Clovis, un de ses quatre fils entra en possession de cette importante cité, et prit le titre de roi d'Orléans, 511. Ce jeune prince, Clodomir, périt en 524 dans une guerre contre les Bourguignons; il laissait trois jeunes enfants: deux furent égorgés par leurs oncles Childebert et Clotaire, le troisième, Clodoald, n'échappa à un sort pareil qu'en faisant couper sa longue chevelure, insigne de la dignité royale chez les Francs, et en se consacrant à Dieu; il fonda auprès de Paris un monastère qui a été l'origine du village de Saint-Cloud. Les États de Clodomir furent partagés entre Childebert et Clotaire. Ce dernier en fut seul possesseur et hérita de toute la monarchie franque à la mort de son frère en 558. Trois années plus tard, (561,) Clotaire mourut; il n'y eut plus de roi d'Orléans: cette ville échut à Gontran, roi de Bourgogne, dans le partage que les quatre fils de Clotaire firent à leur tour des États de leur père. Cette période est pour toute la Gaule une époque d'anarchie. Les pays des Carnutes et des Senones eurent leur part des calamités générales; Orléans et son territoire furent plus d'une fois dévastés dans les guerres que se firent les rois francs, et dans la lutte de Frédegonde et de Brunehaut; cette cité vit aussi quelques bandes de l'armée arabe d'Abd-el-Rhaman; mais la victoire de Charles Martel, à Poitiers, 732, lui épargna de nouveaux désastres. Vingt ans après cette victoire qui sauvait la Gaule, la famille d'Héristal recueillait les fruits des services qu'elle avait rendus aux Francs, en remplaçant sur le trône la dynastie des Mérovingiens. A cette époque les ducs d'Aquitaine s'efforcèrent de conquérir leur indépendance au midi de la Loire; les soumettre fut en partie l'œuvre du règne de Pépin; Orléans et son territoire virent plus d'une fois les opiniâtres ennemis du roi franc. Hunald et Waïfer reportèrent au nord de la Loire les ravages que le fils de Charles Martel n'épargnait pas au midi. Le règne glorieux de Charlemagne fut une trêve entre deux époques calamiteuses; grâce à une administration bienfaisante et à une répression sévère des excès et des actes injustes, Orléans et les pays qui l'environnent jouirent d'un bien-être inaccoutumé. A cette époque existaient déjà les noms de Sologne et de Gâtinais, qui sans jamais indiquer des divisions administratives et provinciales se sont perpétués jusqu'à nous. Quand les Francs eurent envahi la Gaule, les anciennes divisions établies par les Romains s'effacèrent, et furent remplacées par des divisions nouvelles tout à fait arbitraires, qui prirent selon leur étendue le nom de *pagi majores* ou de *pagi minores*. Les *pagi majores* reproduisaient à peu près les cités dans toute leur étendue, les *pagi minores* en étaient des subdivisions; quant aux noms particuliers de ces *pagi*, ils eurent tous une origine diverse et souvent obscure. Dans le territoire qui aujourd'hui forme le Loiret, se trouva le vaste *pagus* d'Orléans, et en partie les *pagi minores* de *Magdunum* (Meung); de *Sigalonia* (Sologne), peut-être ainsi nommé, de *secale* ou *segale*, seigle, ou de *siligo*, sorte de froment qu'on recueille aussi dans les terres de Sologne, peut-être encore de *Sabulonia*, nom qui devrait son origine à la nature du sol; de *Belsia* (Beauce); de *Gastum* (Gâtinais), dont nous avons cherché ailleurs (Histoire de Seine-et-Marne) une étymologie dans le mot *gastini*, venant de *vastare*, abatis d'arbres, mais qui, peut-être bien, a tout simplement son origine dans le mot *vastum*, à cause de son étendue.

Charlemagne régularisa ces divisions qui s'étaient établies d'elles-mêmes dans la plupart des *pagi*, il plaça des comtes pour les administrer; ces bénéficiaires, tous amovibles et viagers, parvinrent à se rendre héréditaires sous les faibles successeurs de l'empereur carlovingien, quand ils ne furent plus surveillés par les *legati* et par les *missi dominici*, officiers impériaux, qui rattachaient au centre les extrémités de l'empire et donnaient l'unité à la vaste administration de leur roi. En 861, Charles le Chauve accorda à Robert le Fort, tige des rois capétiens, le gouvernement du duché de France; le comté d'Orléans et tout le Gâtinais étaient compris dans cette vaste donation; ce fut un bienfait pour ces provinces; elles avaient été ravagées à plusieurs reprises par les bandes de pirates normands qui remontant les grands fleuves sur leurs bateaux, prenaient les villes riveraines, et mettaient tout à feu et à sang sur leur passage. Orléans avait été prise et dévastée en 856; Robert et ses successeurs surent faire en partie respecter de ces pirates la province qu'ils gouvernaient. Sous ces puissants seigneurs, les principales villes eurent leurs comtes particuliers; la capitale du Gâtinais, Château-Landon, avait été donnée par Louis II, le bègue, à son sénéchal In-

gelger, avec la main de l'héritière du comté, Adèle, fille de Geoffroi Ier. Les sires de Beaugenci, Courtenay, Gien, Pithiviers, Sully, furent autour d'Orléans les membres principaux de la hiérarchie féodale. Les évêques d'Orléans étaient à la même époque devenus grands vassaux, ils possédaient en fiefs les terres de leurs églises à charge seulement de service militaire. Lorsque Hugues Capet remplaça sur le trône les Carlovingiens, ses vastes possessions se trouvèrent, par le fait de son usurpation, réunies à la couronne, et ce fut dans la tour d'Orléans que le nouveau roi fit enfermer son compétiteur, l'héritier légitime Charles de Lorraine, qui avait essayé de faire valoir son droit par les armes. Quelques-uns des vassaux secondaires s'étaient affranchis autour d'Orléans de la suprématie des ducs de France; il en avait été ainsi des comtes du Gâtinais; Philippe Ier, quatrième capétien, recouvra ce comté en 1062. Philippe mourut en 1108, et fut inhumé dans le monastère de Saint-Benoît sur Loire, qu'il avait particulièrement aimé et comblé de largesses de son vivant. Louis VI, son successeur, se fit sacrer à Orléans par l'archevêque de Sens; la vie de ce roi se passa, on le sait, à lutter dans un cercle restreint autour de ses domaines, contre des seigneurs féodaux; le seigneur de la terre de Meung, vassal de l'évêque d'Orléans, s'empara du petit château de Meung, dont l'évêque s'était réservé la souveraineté immédiate; Louis, invoqué par l'évêque, marcha contre le comte rebelle, fut vainqueur, et le fit périr. Ce fut ensuite contre le seigneur du Puiset, en Beauce, qui tyrannisait toute la contrée entre Chartres et Orléans, que l'actif roi de France tourna ses armes. Hugues du Puiset fut battu et perdit sa ville. Mais un fait qui se passa dans cette guerre donne une idée de la turbulence des vassaux; le sire de Beaugenci avait accompagné le roi Louis le Gros, un engagement eut lieu près du château du Puiset, le comte abandonna tout à coup l'armée royale et se joignit à ses ennemis; Louis, vainqueur de Hugues, tira vengeance du sire de Beaugenci, et le força à payer une forte amende. A l'autre extrémité du département du Loiret, vers l'est, les sires de Courtenay, seigneurs de Montargis, exigeaient un droit de péage de Sens à Orléans, et n'en pillaient pas moins les marchands même qui avaient acquitté ce droit.

Le mouvement religieux qui entraîna vers l'Orient un grand nombre de seigneurs délivra la royauté de beaucoup de ses ennemis; dans les pays qui nous occupent, plusieurs barons se joignirent à Godefroy de Bouillon et prirent part à la première croisade, et presque tous accompagnèrent le roi Louis VII à la seconde qui eut lieu en 1147. C'est dans cette expédition que quatre des seigneurs de l'Orléanais furent, à ce que raconte une légende, délivrés du plus grand péril par un miracle.

Les sires de Sully, de Cheray, d'Yèvre le Châtel, d'Achères et de Rougemont, emportés par leur courage, avaient été entourés par un corps d'armée turque, faits prisonniers, et, le lendemain, au lever du soleil, ils devaient être pendus aux longues gargouilles ou gouttières du château où leurs vainqueurs les avaient enfermés. Dans un si grand péril, ils ne s'abandonnèrent pas au désespoir; l'un d'entre eux avait déjà eu occasion de recourir à la toute-puissante intervention de Notre-Dame de Sainte-Croix, il engagea ses compagnons à lui adresser comme lui leurs prières, et les quatre chevaliers firent vœu de se consacrer à leur bienfaitrice si elle les délivrait des gouttières du château. Ils s'endormirent ensuite pleins de confiance; à leur réveil ils étaient transportés dans l'église d'Orléans. Ce fut l'origine d'une redevance en cire appelée *gouttières* qui fut longtemps payée à l'église par les successeurs des quatre barons.

La même époque qui vit les croisades fut aussi témoin de l'affranchissement des communes. L'Orléanais participa peu, dans le principe, aux avantages accordés à un grand nombre de villes situées hors du domaine royal. Les rois intervenaient volontiers chez leurs vassaux, accordaient des chartes aux bourgeois et évitaient de faire aucune concession dans leurs propres domaines.

En 1137, les bourgeois d'Orléans voulurent s'ériger en commune malgré les officiers du roi, il s'ensuivit une répression terrible et la commune fut supprimée par Louis VII, le Jeune, qui se contenta d'abolir la servitude dans la ville et dans la banlieue la dernière année de son règne (1180). Lorris reçut à cette époque une charte, faveur qui fut sollicitée par beaucoup d'autres villes.

Philippe Auguste acquit au domaine royal les terres de Montargis (1184) et de Gien (1200); ce fut à cette époque que tous les pays de l'Orléanais et de la Champagne furent livrés aux déprédations des pastoureaux qui parcouraient en grandes troupes les campagnes, y prêchant des doctrines d'égalité entre les pauvres et les riches et de destruction des puissants. Ces bandes dévastatrices furent dispersées. Les dernières années de Philippe Auguste n'eurent de remarquable en Orléanais que la querelle de ce roi contre l'évêque Manassès, au sujet du service féodal dû par les prélats comme vassaux. Manassès obtint de ne pas conduire en personne ses milices à la guerre. Sous le règne de saint Louis, la contrée jouit d'un calme qui ne fut troublé que par des mouvements isolés. En 1236, une émeute sanglante éclata entre les bourgeois d'Orléans et le clergé; plusieurs jeunes nobles qui suivaient les cours de l'Université périrent dans un combat qui eut lieu sur la grande place. A la nouvelle de la mort de leurs proches, les seigneurs entrèrent dans la ville, tuèrent un grand nombre de bourgeois et mirent le feu à leurs maisons; ces désordres ne cessèrent que par l'intervention du roi.

Pendant la croisade que fit saint Louis, en 1248, les pastoureaux se montrèrent de nouveau dans l'Orléanais; ils avaient pris la croix et annonçaient l'intention d'aller en Égypte au secours du roi prisonnier des Musulmans. La régente Blanche, mère de saint Louis, les toléra d'abord dans cet espoir, mais au lieu de tenir leur promesse, ils se mirent à ravager tous les pays par lesquels ils passaient; Orléans fut pillée et un grand nombre de prêtres y périrent égorgés.

Les successeurs de saint Louis continuèrent à agrandir le domaine royal. Philippe le Bel acheta, en 1292, le comté de Beaugenci. Les Capétiens avaient plusieurs résidences dans le département du Loiret; ils affectionnèrent particulièrement les séjours de Gien, Montargis, Châteauneuf sur Loire, et la vaste forêt d'Orléans retentit souvent du bruit et des fanfares des chasses royales. Philippe-Auguste avait établi à Orléans un bailli, officier chargé de l'administration de la justice, dont la juridiction s'étendait sur Beaugenci. Montargis, Gien et le Gâtinais appartenaient au bailliage de Sens.

Philippe VI de Valois érigea, en 1345, l'Orléanais en duché en faveur de son second fils Philippe, auquel Humbert, dauphin de Viennois, avait cédé le Dauphiné. Le roi de France, pour rattacher plus directement à la couronne cette province éloignée, fit porter le titre de dauphin à son fils aîné Jean. Au duché d'Orléans, qui de la sorte était accordé à Philippe en échange du Dauphiné, il joignit les châtellenies de Beaugenci, de Châteauneuf, d'Yèvre le Châtel, de Vitry, de Neuville-aux-Loges, d'Hyenville, de Château-Renard, de Lorris et de Bois-Commun; toutes ces seigneuries furent momentanément distraites du domaine royal.

La guerre de cent ans ramena dans l'Orléanais des désastres que depuis longtemps cette province ne connaissait plus. Plusieurs de ses comtes périrent ou furent pris dans les batailles de Crécy (1346) et de Poitiers (1356). Après cette dernière défaite, des bandes d'aventuriers anglais et navarrais se répandirent autour d'Orléans et mirent toute la contrée à feu et à sang. Les villes de Châteauneuf et Châtillon-sur-Loire tombèrent en leur pouvoir et furent détruites. Après le traité de Bretigny, ce fut le tour des grandes compagnies de désoler le pays; la paix leur avait enlevé leurs moyens d'existence, elles exercèrent autant de ravages qu'en pleine guerre. A la reprise des hostilités (1367), le prince de Galles ravagea le Gâtinais, et, trois ans plus tard, Robert Knolles dévasta l'Orléanais. Beaugenci fut emportée d'assaut par une troupe de Gascons. Le prudent Charles V, eut soin d'éviter tout engagement sérieux

contre les Anglais, et se garda bien de compromettre le sort de la France dans une grande bataille comme à Crécy et à Poitiers; il reprit une à une les villes dont les ennemis s'étaient emparés, mais il abandonna le plat pays, et le territoire dont nous nous occupons fut horriblement dévasté. Au commencement du règne de Charles VI, l'Orléanais fut réuni à la couronne par la mort de Philippe, duc d'Orléans, qui ne laissait pas d'héritiers. Malgré les sollicitations des bourgeois des villes qui demandaient à ne plus être séparés de la France royale, Charles VI donna l'Orléanais en apanage à son frère Louis. Avec ce prince commence une nouvelle période de désastres, la lutte des Armagnacs et des Bourguignons. La démence de Charles VI livre le gouvernement à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et oncle du roi, et à Louis, duc d'Orléans, son frère; après la mort de Philippe, Jean sans Peur, son fils, hérita de son influence dans la direction des affaires. Le duc d'Orléans ne cessa d'être en opposition avec les deux ducs de Bourgogne; deux partis se formèrent dans l'État autour d'eux, mais la lutte ne devint directe qu'après que Jean, sur le soupçon d'une intrigue entre sa femme et le duc d'Orléans, eut fait assassiner celui-ci, à Paris, rue Vieille-du-Temple (1407). Cet événement fut le signal des hostilités: Valentine de Milan, épouse de Louis d'Orléans, vint à Paris demander justice du meurtrier, mais le peuple de Paris s'était déclaré pour Jean sans Peur; le comte Bernard d'Armagnac, beau-père du jeune Charles d'Orléans, accourut du Midi au secours des jeunes princes d'Orléans; il eut à Gien une entrevue avec eux pour aviser au moyen de détruire l'influence des Bourguignons (1410), et cinq années se passèrent en combats et en guerres intestines. L'invasion de la France par les Anglais, qui furent victorieux à Azincourt (1415), n'établit qu'une trêve momentanée entre les partis. Le duc d'Orléans avait été fait prisonnier dans cette journée désastreuse, le dauphin se chargea de sa querelle. Nous avons raconté ailleurs (Seine-et-Marne, Montereau) l'assassinat du pont de Montereau qui fut la représaille de celui de la rue Vieille-du-Temple (1419). Les Bourguignons se jetèrent dans le parti des Anglais, y entraînèrent avec eux l'infortuné Charles VI, lui firent déshériter son fils Charles VII au profit du roi d'Angleterre, Henri V (traité de Troyes, 1420), et s'emparèrent si bien de toute la France que, deux ans après, à la mort de Charles VI et de Henri V, le dauphin ne put être sacré à Reims, et que, dépouillé de la plupart des villes de son royaume, il était appelé en dérision *le roi de Bourges* : la monarchie était à deux doigts de sa ruine quand une jeune fille sauva la France. En 1423, Charles VII avait perdu la bataille de Cravant; en 1428, Fargeau, Beaugenci, Pithiviers, Courtenay lui furent enlevés, et cette même année le siége fut mis devant Orléans. Cette ville était le dernier boulevard de France; Jeanne d'Arc la délivra. (Voir Orléans.) Après avoir sauvé la capitale, Jeanne reprit une à une les villes de l'Orléanais, Fargeau, Beaugenci, remporta une victoire complète à Patay et mena sacrer Charles VII à Reims.

Après la mort de l'héroïque jeune fille, les Anglais s'emparèrent de nouveau de Montargis; mais, en 1438, cette place rentra dans la domination française. L'année suivante eurent lieu, à Orléans, les fameux états généraux où la création d'une armée permanente et l'établissement d'une taille pour son entretien furent décidés. En 1440, Orléans fournit au duc Charles 9000 écus d'or pour l'aider à payer sa rançon au roi d'Angleterre.

Le successeur de Charles VII, Louis XI, affectionna l'Orléanais; il se fit admettre chanoine de Saint-Aignan, offrit de riches présents à la cathédrale d'Orléans et reconstruisit l'église de Notre-Dame de Cléry. Mais cette église ayant été en partie détruite par les flammes, en 1472, il la fit de nouveau réédifier telle qu'elle existe aujourd'hui. Pendant la régence d'Anne de Beaujeu, le duc d'Orléans, qui plus tard fut Louis XII, se souleva (*Guerre folle*). Il passa quelques années à Orléans, qu'il fit agrandir de près de moitié; ce fut de cette ville qu'il partit pour se mettre à la tête de l'armée de Bretagne qui fut dispersée à Saint-Aubin-du-Cormier. Son avénement au trône (1498) réunit pour la seconde fois l'Orléanais à la couronne.

Les rois Louis XII, François Ier et Henri II régularisèrent l'administration de la justice dans notre département. La coutume du bailliage d'Orléans, dressée en 1227 en même temps que celle de Paris, fut publiée en 1510; celle de Montargis date de 1531; en 1558, Henri II créa une généralité à Orléans, qui auparavant dépendait de la généralité de Bourges. Sous Charles IX, elle fut divisée en douze élections, au nombre desquelles se trouvaient Orléans, Beaugenci, Pithiviers, Montargis et Gien. Dans la dernière année du règne de Henri II, un siége présidial fut établi à Orléans, avec ressort sur Montargis, Gien, Beaugenci, etc.

Cette même époque vit les guerres de la réforme ensanglanter les bords de la Loire; Calvin avait étudié à l'université d'Orléans, alors célèbre. Ses doctrines pénétrèrent dans l'Orléanais vers 1540. Gien les accueillit en 1542, et un des prêtres de cette petite ville fut brûlé à Auxerre en 1545. Les habitants de Châtillon-sur-Loire se distinguèrent parmi les plus fervents calvinistes. A Montargis, la duchesse d'Est se fit la protectrice des réformés. En 1560, Orléans comptait autant de protestants que de catholiques; les premiers troubles éclatèrent dans cette ville et à Gien en 1561. Le prince de Condé s'empare d'Orléans après le massacre de Vassy qui fit éclater la guerre civile, Beaugenci est prise et pillée en 1562; les tombeaux de l'abbaye de Cléry, où avait été enseveli Louis XI, sont profanés; l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire est saccagée, celle de Fontaine-Jean est incendiée. Le capitaine Noisy qui commandait dans la ville calviniste de Gien s'empara de Saint-Brisson, mais le prince de Condé ayant été battu et pris à Dreux, le duc de Guise s'avança dans l'Orléanais, prit Fargeau et vint assiéger Orléans; il fut assassiné sous les murs de cette ville par Poltrot de Méré. Orléans ouvrit ses portes à Charles IX après la pacification d'Amboise (1563); la faveur que ce roi accorda aux catholiques souleva de nouveau les protestants, en 1567. Le capitaine calviniste La Noue s'empara d'Orléans par surprise, Condé prit Beaugenci; en 1569, le duc de Deux-Ponts amena une armée à l'amiral Coligny jusqu'à Gien. Les succès des protestants ne furent arrêtés que par le terrible massacre de la Saint-Barthélemy; pendant deux journées entières les protestants furent égorgés dans tous les quartiers de la ville, et on dit qu'il périt plus de 700 personnes. Fargeau et Beaugenci furent également le théâtre de scènes sanglantes. La supériorité des catholiques fut de la sorte établie à Orléans et cette ville entra dans le parti de la ligue. Une rencontre eut lieu auprès de Montargis, à Vimory, entre une troupe de reîtres au service du roi de Navarre et les soldats du duc de Guise qui furent vainqueurs. Dans ces circonstances, le roi de France, Henri III, menacé d'un côté par les Guises qui ne prétendaient à rien moins qu'à le remplacer sur le trône, et de l'autre, par les protestants, fit la paix avec ces derniers, s'unit à Henri de Navarre et s'empara d'une partie de l'Orléanais; Fargeau, Gien, Pithiviers tombèrent en son pouvoir. Il fut assassiné à Saint-Cloud (1589); Orléans continua à tenir pour la ligue et à résister à Henri IV jusqu'à ce que Paris lui eût ouvert ses portes. La soumission de la capitale (1594) entraîna celle de toutes les villes environnantes. Un fils de Henri IV, Gaston, reçut en apanage l'Orléanais. Louis XIV donna à son frère le duché au même titre, et ce dernier a été la tige de la maison d'Orléans qui arriva au trône en 1830.

Le frère de Louis XIII se mêla à toutes les intrigues et à tous les soulèvements de la noblesse contre le cardinal Richelieu, puis, sous Mazarin, prit avec sa fille, Mlle de Montpensier, la fameuse *Mademoiselle*, une part active aux troubles de la Fronde. Son duché, l'Orléanais, fut le centre de la plupart des agitations politiques qu'il suscita; en 1643, Orléans voulut rester neutre entre la fronde et Mazarin; mais *Mademoiselle* pénétra dans la ville et la détermina à prendre le parti des frondeurs. Turenne s'avança, à cette nouvelle, sur Gien; mais Condé, à la tête

Digitized by Google

de 12 000 Allemands que lui avait amenés le duc de Nemours, prit l'offensive, s'empara de Montargis et battit à Bleneau une partie de l'armée royale.

Les guerres de religion, de la Ligue, puis de la Fronde, avaient tellement appauvri le pays, que les habitants se trouvèrent dans l'impossibilité de payer aucune sorte d'impôts; en 1655, ceux qui résidaient dans les paroisses de Sully-sur-Loire et de Saint-Benoît se coalisèrent contre les percepteurs des tailles et ne purent être réduits que par un corps de troupes réglées.

En 1789, l'Orléanais adopta avec enthousiasme les principes de la révolution; le chef-lieu du Loiret eut cependant sous la Convention à subir la sanglante oppression de ses proconsuls; Collot d'Herbois et Laplanche s'y signalèrent par leurs fureurs. Pendant les années suivantes, jusqu'en 1800, des bandes de brigands ravagèrent les deux départements du Loiret et d'Eure-et-Loire. Ces désordres cessèrent sous le consulat, et, depuis, le Loiret, bien que momentanément occupé, en 1815, par les armées étrangères, a joui de la paix, source principale de toute prospérité.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Orléans (lat. 47°—54′—9″, long. 0°—25′—35″ O.) (*Genabum*, *Aurelianum*) est située à 124 kilomètres de Paris, sur la rive droite de la Loire; sa population est de 43 000 habitants.

De savantes discussions se sont élevées entre les érudits pour savoir si *Genabum* était bien Orléans. Dulaure, après l'abbé Lebeuf, a prétendu que le lieu désigné sous ce nom dans l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger était Gien. Malgré les raisons qu'ils ont fait valoir, la question n'est pas encore vidée, et nous continuerons à attribuer à Orléans les faits qui, dans les Commentaires de César, se rapportent à Genabum. Cette ville était, après *Autricum* (Chartres), la principale ville des Carnutes; le conquérant de la Gaule s'en empara dans les premières années de sa guerre; il en fit le centre de ses opérations militaires dans la Celtique, et un grand nombre de Romains s'y établirent pour commercer. Mais dans la campagne de Vercingétorix, les Carnutes s'unirent contre les Romains à toutes les autres confédérations gauloises, et les Italiens, qui s'étaient établis à Genabum, furent égorgés. Nous avons vu que César tira de cette trahison une vengeance éclatante, Genabum fut livrée aux flammes. Grâce à son heureuse situation sur la Loire, cette ville ne tarda pas à renaître; l'administration romaine lui fut favorable, et elle prospéra jusque vers la fin du IIIe siècle de notre ère. A cette époque une invasion de barbares la ruina entièrement. L'empereur Aurélien, qui mérita le surnom de *Restitutor Galliarum*, la releva de nouveau, et lui donna son nom (274). On raconte qu'un motif personnel amena Aurélien au cœur de la Celtique. Le pays des Carnutes, nom dont l'étymologie semble se retrouver dans les monuments funèbres, *Cairns*, qui peuplaient les vastes solitudes du centre de la Gaule, était l'un des plus religieux de cette contrée. L'empereur avait entendu dire que les druides étaient visités par l'esprit de prophétie au fond de leurs forêts mystérieuses, et lisaient dans l'avenir; il voulut les consulter pour savoir quel serait le sort de sa race et si elle régnerait.

Genabum profita du séjour d'Aurélien; cette ville s'éleva en peu de temps à une haute prospérité, et s'entoura de fortifications qui la préservèrent des ravages des Alains et des Vandales pendant la grande invasion de 406. Nous avons vu plus haut que les fortes murailles d'Orléans et les prières de saint Aignan, son évêque, n'eussent pas préservé cette ville de la fureur des Huns conduits par Attila, sans l'intervention du patrice Aétius et d'une armée romaine. Clovis, Clodomir, Clotaire, Gontran, Clotaire II possédèrent successivement Orléans. Plusieurs assemblées des principaux seigneurs francs eurent lieu dans cette ville en 642 et 666 pour discuter les intérêts généraux de la nation, et un concile y fut tenu en 645 pour arrêter les progrès de l'hérésie monothélite. En 743, l'évêque d'Auxerre profita de l'absence d'Eucher, évêque d'Orléans, pour envahir les biens de son église et s'emparer d'Orléans même.

Charlemagne donna à Orléans pour évêque l'illustre Théodulfe, qui a attaché son nom, à côté de ceux d'Alcuin et d'Eginhard, à la renaissance littéraire de cette époque. Louis le Débonnaire visita plusieurs fois cette ville, et y tint plusieurs assemblées à l'occasion des révoltes de ses fils. En 842, Charles le Chauve s'y fit couronner en grande pompe dans l'église Sainte-Croix. Le règne de ce roi fut marqué par les premières incursions de ces pirates normands qui, pendant un siècle et demi, ravagèrent tout l'empire carlovingien. Orléans ne fut pas épargnée par ces terribles ennemis; en 856, ils saccagèrent la ville et y mirent le feu; neuf années plus tard, ils reparurent, la cathédrale Sainte-Croix résista aux flammes, mais les églises Saint-Aignan et Saint-Euverte, bâties hors des murs, furent entièrement détruites; les murailles de la ville furent renversées. L'un des successeurs de Louis le Bègue, Carloman, réédifia en partie la ville, et lui accorda le droit d'élire ses évêques. En 895, les barbares se montrèrent de nouveau devant ses murs, mais une somme d'argent qui leur fut comptée par l'évêque les décida à remonter dans leurs barques. Robert le Fort avait été mis par Charles le Chauve en possession du comté d'Orléans, compris dans le duché de France; cette ville devint l'une des principales possessions des premiers capétiens. Hugues Capet y tint, en 988, une grande assemblée des principaux évêques et seigneurs de ses vastes domaines, dans laquelle il fit confirmer son usurpation et sacrer par avance son fils Robert pour lui assurer son héritage. Ce fut aussi dans cette ville que Hugues renferma son compétiteur, l'héritier carlovingien, Charles de Lorraine, après s'en être rendu maître, en 989. Robert, qui était né à Orléans, aima particulièrement cette ville, et se plut à y résider avec sa seconde femme, la cruelle Constance. Une hérésie manichéenne fut découverte, en 1022, à Orléans; beaucoup de clercs furent condamnés aux flammes; on rapporte que, pendant le trajet de ces infortunés de la prison au bûcher élevé sous les murs de la ville, la femme du pieux Robert creva avec un poinçon les yeux du prêtre hérétique, Lisoie, qui avait été son confesseur. Les persécutions atteignirent, à la même époque, un grand nombre de juifs. Philippe Ier ne parut qu'une seule fois à Orléans, ce fut en 1077, pour y tenir son parlement dans le palais du Châtelet. Louis VI le Gros se fit sacrer dans la cathédrale de cette ville par l'évêque de Sens, en 1108. Vers la fin du même règne, le pape Innocent II et le roi d'Angleterre Henri Ier se rencontrèrent dans cette ville du roi de France. Louis VI avait accordé de grands priviléges aux Orléanais qu'il appelait ses compatriotes, leurs milices marchaient de pair avec celles de Paris, mais il se garda bien de donner à Orléans une charte comme aux villes de Noyon, Soissons, Beauvais, etc., qui se trouvaient sous la dépendance de ses vassaux. L'année de la mort de ce roi, en 1137, Orléans réclama quelques droits d'affranchissement, mais beaucoup des habitants qui *s'étaient rebellés, périrent de male mort*. Louis VII fit cependant quelques concessions, mais n'alla pas jusqu'à accorder une charte communale; il interdit aux prévôts et officiers royaux toutes vexations contre les bourgeois d'Orléans, et promit de ne plus altérer ses monnaies. Dix ans plus tard, le droit de main-morte fut aboli, et, en 1163 et 1178, quelques abus et impôts vexatoires furent supprimés; enfin, en 1183, Philippe Auguste exempta des tailles les habitants d'Orléans, moyennant une redevance de deux deniers sur chaque mesure de vin et de blé. Tous les priviléges d'Orléans se bornèrent à ces concessions, jamais cette ville n'obtint une juridiction municipale qui eût empiété sur celle de la prévôté du roi. Mais, si Orléans ne put réussir à devenir une commune comme plusieurs des cités courageuses et persévérantes des bords de la Somme ou de la Flandre, et comme quelques-uns des riches municipes du midi de la France, elle n'eut pas la vie orageuse de ces cités. Sa prospérité se développa dans le calme et sous la pro-

Cathédrale d'Orléans.

tection des rois dans tout le cours des premiers siècles de la dynastie capétienne jusqu'au temps des Valois et des calamités qui n'épargnèrent presque aucun point du territoire français pendant la guerre de cent ans.

Sous les règnes de Philippe Auguste et de saint Louis, Orléans composa le douaire de deux reines dont la destinée fut bien différente; la première fut la malheureuse princesse danoise Ingelburge, femme de Philippe qui avait quitté avec joie les froides régions du Nord pour la France où on lui avait promis le bonheur; elle était pieuse et assez belle, cependant elle excita l'aversion du roi le jour même de son mariage, et, sans qu'il eût aucun motif de la haïr, il refusa le reste de sa vie d'habiter avec elle; Ingelburge se retira à Orléans, où elle passait ses jours à prier et à pleurer son étrange veuvage. Elle mourut à Corbeil en 1236, âgée d'environ soixante ans. La seconde reine qui eut en douaire Orléans, fut Marguerite de Provence, pieuse compagne du roi saint Louis.

Les malheurs qui ne tardèrent pas à fondre sur Orléans, commencèrent, dans le XIIIe siècle, par l'irruption des *Pastoureaux* dans la ville. Leur chef, le *Maître de Hongrie*, se mit à prêcher le peuple; un des écoliers, qui l'écoutaient, lui reprocha de tromper les habitants de la ville et fut mis à mort, ce fut le signal d'un massacre général et d'un pillage de la part de ces brigands; aujourd'hui encore Orléans a une rue qui porte leur nom. Sous Philippe le Bel, s'effectua dans la ville un changement important; l'enceinte fut élargie et un bourg voisin y fut enfermé. Orléans fut alors partagée en douze quartiers, pour chacun desquels le roi Philippe institua un notaire (1302). Depuis longtemps les écoles d'Orléans étaient fameuses; les jeunes gens de la plus grande noblesse y venaient étudier, et leur nombre était considérable. Philippe le Bel, qui semble avoir affectionné particulièrement Orléans, accorda à ces écoles le titre d'université en 1309.

Dans les premières années de la guerre de cent ans, Orléans échappa aux ravages des Anglais; le prince de Galles et Robert Knolles l'assiégèrent trois fois inutilement sous Jean le Bon et Charles V, en 1356, 1359 et 1370. La mort de Philippe, fils de Philippe de Valois, réunit le duché d'Orléans à la couronne. Nous avons dit plus haut que Charles V jura aux habitants que jamais leur ville ne serait distraite de la monarchie, et que son faible successeur, Charles VI, fut le premier à violer la parole de son père; les résultats de l'élévation de Louis, frère de Charles VI, furent désastreux; la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, l'alliance de ces derniers avec les étrangers fut la conséquence de cet acte impolitique. Les Anglais s'emparèrent de presque tout le royaume, prirent les villes situées autour d'Orléans et vinrent mettre le siége devant cette ville. Leur armée était commandée par le comte de Salisbury. Le roi Charles était réduit à la dernière extrémité, il avait épuisé toutes ses ressources; la plupart de ses serviteurs l'avaient abandonné. Quant au peuple, il était dans la plus grande misère et avait vu les bords de la Loire ravagés par la famine, les maladies et la guerre. Le dernier espoir de la royauté était placé dans Orléans; cette ville prise, les Anglais se répandaient au midi de la Loire, et le roi de France n'avait plus de retraite que dans les montagnes de l'Auvergne ou du Dauphiné. Mais, si Charles était

Pont de Gien.

abandonné des principaux seigneurs, il était aimé des petits gentilshommes et de la bourgeoisie; les gens des campagnes savaient, même aux extrémités de la France, à quel abaissement la trahison avait réduit *leur gentil roi*; son malheur le rendit populaire; eux, ils avaient vu leurs récoltes brûlées, leurs chaumières détruites, et dans leur imagination s'unissaient les malheurs du roi et du pauvre peuple. La triste guerre de cent ans eut du moins pour résultat de faire sortir la nationalité du sol français. Ce fut du fond des campagnes que vint le salut de la monarchie; nous devons avec regret nous restreindre à ce qui, dans l'histoire de Jeanne d'Arc, concerne Orléans; mais chacun sait son enfance, sa piété, sa pieuse et patriotique vocation.

Toute l'attention des partis se concentra sur la ville assiégée; on voyait que là allait se décider si la France resterait française ou appartiendrait aux Anglais; ceux des plus braves capitaines qui étaient demeurés fidèles, Dunois, bâtard d'Orléans, le sire de Gaucourt, Xaintrailles, le sire de Vitry, le sire de Villars, le maréchal de Boussac, La Hire, le sire de Chabannes et plusieurs autres s'enfermèrent dans la ville avec des gens de guerre: les habitants de leur côté firent bonne contenance et s'apprêtèrent à les aider de tout leur pouvoir. Le chef de l'armée anglaise, Salisbury, résolut d'avoir Orléans par famine et l'entoura de plusieurs *bastilles* (forts); mais la ville était trop vaste pour que le blocus pût être rigoureux; les attaques commencèrent contre la place le 12 octobre 1428; Salisbury fut tué dès le début du siége et remplacé par Suffolk; quelques secours vinrent aux assiégés à l'entrée de l'hiver; de son côté le régent anglais, Bedford, envoyait souvent des subsistances à l'armée assiégeante. Le 12 février 1429 eut lieu à Rouvrai un combat dit *journée des Harengs*, où les Français, qui avaient essayé d'intercepter un convoi de vivres aux ennemis furent entièrement battus. Cet événement abattit beaucoup le courage des assiégés, et ils s'attendaient à succomber s'il ne leur venait quelque secours inespéré. Ce secours leur vint en effet. La vierge de Domremy et de Vaucouleurs arriva à Gien quelques jours après la journée des Harengs, et les Orléanais reprirent courage au bruit des miracles qui s'accomplissaient autour d'elle et de sa mission merveilleuse. Ce ne fut cependant qu'au mois d'avril que Jeanne put commencer à secourir la ville; elle se rendit d'abord à Blois où on préparait un convoi de vivres pour les assiégés; là elle s'entoura d'une troupe de chevaliers et de gens d'armes auxquels elle ordonna avant tout de se confesser et de cesser les blasphèmes et de mener bonne vie, car à ses yeux sa mission était toute religieuse, et ses compagnons devaient comme elle se placer sous la protection divine. Le convoi fut introduit dans Orléans malgré les obstacles que présentait une semblable entreprise; les hommes d'armes qui étaient venus avec Jeanne s'en retournèrent à Blois et elle fit seule son entrée dans Orléans sur un cheval blanc, entourée du bâtard Dunois et de tous les vaillants hommes de la garnison. L'enthousiasme fut général dans la ville et les Anglais au contraire furent saisis de crainte; ils répondirent à deux lettres que Jeanne leur avait fait tenir, pour les engager à lever le siége, par de grossiers outrages, mais ils se renfermaient dans leurs bastilles et n'osaient se montrer dehors. Quelques jours

après l'arrivée du renfort conduit par la Pucelle, on apprit qu'un convoi allait venir aux ennemis et qu'il serait conduit par l'Anglais Falstaff qui avait battu les assiégés à la journée des harengs. Jeanne, accablée des fatigues qu'elle avait endurées dans une journée passée tout en marches et en batailles, était endormie lorsque la nouvelle se répandit dans la ville qu'un corps de troupes anglaises était aux mains avec une partie de l'armée assiégée et avait le dessus. Jeanne se fit aussitôt armer, reprochant à ceux qui l'entouraient et à son écuyer d'avoir laissé couler le sang des braves gens sans l'avertir. les hommes d'armes français après avoir tenté une attaque, d'abord heureuse sur une bastille anglaise, étaient accablés sous le nombre et fuyaient lorsque arrivèrent la Pucelle et Dunois; à la vue de ce secours, ils se retournent, le combat change de face, Jeanne y prend part et charge les Anglais avec le plus grand courage. Quelques jours après elle se mit à la tête d'un petit nombre d'hommes d'armes, fit une sortie, prit et brûla une bastille aux Anglais; dans plusieurs circonstances, la jeune fille se trouva en désaccord avec les chevaliers dans le conseil; à leurs résolutions elle opposait les avis qui lui venaient de Dieu, *son messire*, et elle avait pour elle les bourgeois et le peuple. Elle tenta, malgré l'avis du sire de Gaucourt, gouverneur de la place, une sortie du côté où les Anglais avaient un grand bastion bien fortifié et leurs meilleures troupes; l'assaut fut rude et dura depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après midi sans succès. Jeanne, voyant que les siens étaient las et allaient céder, prit une échelle, l'appliqua contre le rempart et y monta la première; à ce moment un trait la frappa entre le cou et l'épaule, elle fut renversée et les Anglais l'entouraient déjà quand le sire de Gamaches arriva à son secours, et la fit emporter dans la ville; on allait sonner la retraite, elle s'y oppose, remonte à cheval malgré ses souffrances, retourne au combat; la mêlée devient horrible, sanglante, mais tous s'encourageaient à suivre la bannière de la jeune fille qui marchait toujours en avant, et on disait que saint Aignan, patron de la cité et l'archange Michel combattaient avec les Français; les Anglais furent tournés dans leur forte position et leur chef, Guillaume Gladesdale, périt avec grand nombre de ses plus braves soldats. Quelques jours après le siége fut levé, avril 1429. Nous arrêterons ici le récit des faits qui concernent Orléans; ceux qui suivent, pendant la réforme, la ligue, la fronde, la révolution et le sort de la ville comme apanage, ont été décrits plus haut.

La ville d'Orléans est en général d'un aspect agréable; la plupart des rues des quartiers neufs sont bien percées et bien bâties; les faubourgs sont extrêmement étendus. Les monuments remarquables sont l'église cathédrale, l'une des plus belles de France; elle est connue sous le nom de Sainte-Croix et s'élève sur l'emplacement de la cathédrale qui portait ce nom au moyen âge. Sa construction fut commencée en 1600, sous le règne de Henri IV; l'ancienne église avait été détruite pendant les guerres de religion. Aujourd'hui elle est entièrement achevée. Sa masse est imposante, et ses deux tours, qui s'élèvent en trois étages, soutenues par de minces colonnettes, ornées de clochetons et se terminant en forme de couronnes, sont d'une grâce et d'une légèreté pleines de charme. Beaucoup de détails de l'édifice portent le caractère du gothique flamboyant, et çà et là s'y trouvent comme involontairement mêlés des souvenirs de la renaissance. L'aspect général au dedans et au dehors est d'un grand effet, et ce monument est digne d'être l'ornement principal d'une grande ville. Seulement une flèche qui s'élève entre les deux tours et s'incline fortement vers la droite, sans doute faute de solidité dans sa construction, nuit à la beauté de l'ensemble. Après Sainte-Croix, on peut encore visiter à Orléans les églises de Saint-Aignan, où se trouve une confession ou chapelle souterraine, et Saint-Pierre-le-Puellier, la plus ancienne des églises d'Orléans. Deux monuments méritent encore d'être cités, ce sont les maisons d'Agnès Sorel et de François Ier. La première est située rue Taboury, n° 5; il n'est pas certain qu'elle ait servi de demeure à la maîtresse de Charles VII. Cependant on y montre deux larges médaillons sculptés sur la muraille, qu'on dit être les portraits de cette femme célèbre et du roi Charles. A la partie extérieure du bâtiment, les croisées sont très-ornées, et les deux portes d'entrée sont remarquables par des bas-reliefs en bois. La cour intérieure est pavée avec soin et il y règne du côté gauche une galerie soutenue par de gracieuses colonnes; les baies des fenêtres ne sont pas ouvertes en ogives, mais forment des carrés longs encadrés dans d'élégants ornements de sculpture. La maison dite de François Ier, située rue de la Recouvrance, n° 28, est moins bien conservée que celle d'Agnès; l'incurie des propriétaires a laissé dégrader ce joli monument de la renaissance; des écussons et des armoiries qui se trouvaient dans les principales pièces ont été mutilées en 1793. On voit aussi à Orléans une statue de Jeanne d'Arc, qui a été élevée récemment à cette héroïne, à une extrémité de la place principale appelée du Martroy. La bibliothèque de la ville compte près de 30 000 volumes, et le musée, qui n'a pas encore trente ans d'existence, à quelques tableaux de maîtres.

Orléans fait un grand commerce en vins, eaux-de-vie, drogueries, etc. Cette ville a des filatures de laine et de coton; des fabriques de bonneteries, de poteries; des tanneries et des blanchisseries de cire. Il s'y tient deux foires par an sur la place du Martroy, à la Saint-Jean et à la Toussaint; une sorte de foire appelée la *Louée des domestiques*; chaque fermier vient y chercher les hommes dont il a besoin pour son exploitation.

Elle est la patrie du savant jésuite Petau qui vivait au XVIIe siècle, des historiens Poullin de Luniena et Ledoyen, du célèbre jurisconsulte Pothier, du fameux Montgomery qui, en 1559, tua Henri II dans un tournoi; de l'avocat illustre, M. Paillet, et du savant orientaliste, M. Stanislas Julien.

Les armes de cette ville sont *de gueules à trois cailloux en cœur de lis d'argent, deux et un; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Olivet — est un bourg à 5 kilomètres d'Orléans; sa population s'élève à 3399 habitants. A peu de distance d'Olivet on doit visiter le château de la Source, qui a reçu le nom de la source du Loiret qui prend naissance au milieu de ses jardins. Cette rivière (*Ligerula*), dont le parcours est d'environ 12 kilomètres, traverse les communes d'Olivet et de Saint-Mesmin; ses eaux jaillissent de terre avec force au milieu d'un bassin naturel. Les religieux de Saint-Mesmin en furent primitivement propriétaires; ils vendirent cette source à Jean de Marescot; plus tard elle devint la propriété de Pierre de Meulles qui, dans l'intention d'y faire des embellissements, l'obstrua tellement que les eaux cessèrent de sortir de terre; bientôt après elles se firent jour au milieu du bois du parc où se trouve aujourd'hui la source principale. Près du château de la Source, le long du jardin potager, on voit un gouffre ou *gève* dans lequel se perd le d'Huys, petite rivière qui ne mêle pas ses eaux à celles du Loiret; on ignore la profondeur de cet abîme au fond duquel la sonde n'a pu pénétrer.

Beaugency — (*Balgentiacum, Baugenciacum, Castrum de Balgenci*), chef-lieu de canton, à 26 kilomètres d'Orléans, a une population de 5258 habitants. Beaugency, et mieux Beaugenci, doit, sans doute, son origine à une station établie au croisement de deux voies romaines importantes, celle de Chartres à Bourges, et celle d'Orléans à Tours; on a du moins trouvé sur son emplacement des débris d'antiquités qui sembleraient l'attester. Elle fut de bonne heure entourée de murailles, et défendue par un château, qui ne purent cependant la protéger contre les incursions et les ravages d'Attila, en 451, d'Odoacre, roi des Saxons, en 480, et des Normands, en 854 et années suivantes. Beaugenci eut, dès le VIIe siècle, des seigneurs particuliers; ils relevaient d'abord des évêques d'Amiens, à cause de l'hommage que leur prêta l'un d'entre eux, à la suite d'une guérison due à l'intercession de saint Firmin. Les rois carlovingiens y eurent un palais, ou y résidèrent temporairement, car on possède un denier de Charles le Chauve qui porte le nom de cette

ville. Il s'y tint un concile en 1104. Philippe Ier y fut absous de l'excommunication qu'il avait encourue pour son mariage avec Bertrade de Montfort. Au commencement du XIe siècle, vers l'an 1022, Beaugenci appartenait à un seigneur puissant qui ne portait d'autre nom patronymique que celui de son fief. Le sire de Beaugenci était un effronté pillard qui rançonnait tout le monde, aussi se plaignait-on beaucoup de son voisinage, et un bon chanoine de Meung qui, vers l'an 1150, écrivait les miracles de saint Liphard, son patron, ne pouvait-il s'empêcher de donner à Beaugenci cette qualification si caractéristique : *Castrum nimium Magdunensibus vicinum*. Le premier seigneur connu de Beaugenci est Lancelin ou Landri, qui vivait en 1033. Simon, l'un de ses descendants, reçut en 1152, dans son château, le roi Louis VII et la reine Éléonore qui s'y étaient rendus, pour faire annuler leur mariage par le concile assemblé à Beaugenci. Le pape Alexandre III, réfugié en France, séjourna dans cette ville, vers la fin du XIIe siècle.

Les habitants de Beaugenci reçurent de leur seigneur, Simon II, en 1242, une charte, par laquelle celui-ci renonçait au droit d'*agreslage*, qui consistait à prendre une certaine quantité de verjus dans les vignes de ses vassaux. En 1291, l'évêque d'Amiens abandonna ses droits, sur la baronnie de Beaugenci, à la comtesse de Blois, et l'année suivante, Raoul II, sire de Beaugenci, vendit sa baronnie au roi de France, Philippe le Bel. Beaugenci devint ainsi une des villes du domaine royal, et dut à cette circonstance un grand accroissement de prospérité et plusieurs franchises. Pendant la guerre de cent ans, elle fut une première fois prise d'assaut et en partie brûlée par les Anglais, en 1359; elle fit partie du duché d'Orléans donné par Charles VI, à son jeune frère Louis, duc de Berry, et passa ainsi dans la maison d'Orléans. Prise par le comte de Salisbury, en 1428, elle fut reprise par Jeanne d'Arc. Au retour de la paix, Charles d'Orléans, fils du duc Louis, céda la baronnie de Beaugenci à son frère, le bâtard Dunois, dont les descendants la possédèrent jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle elle fit de nouveau retour à la couronne, mais Henri IV en fit présent à Henriette de Balzac, et ce ne fut qu'au XVIIe siècle qu'elle rentra de nouveau dans la famille d'Orléans. Au temps des guerres de religion, le prince de Condé, chef des huguenots, s'empara de cette ville au mois de juillet 1562, la prit d'assaut jusqu'à trois fois, et livra cette malheureuse ville au pillage, pour se venger de la reine-mère qui l'en avait chassé par trahison. Les protestants y exercèrent tant de cruautés, que ce fut, dit le capitaine Lanoue, *comme s'il y eust un prix proposé à qui pis feroit*. Ils y commirent de nouveaux ravages, en 1567, et mirent le feu à toutes les églises. Elle tenta de nouveau, en 1568, de se soustraire au joug des protestants, mais cette émeute, qui fut terrible, acheva la ruine de la ville, et toutes les maisons des catholiques furent pillées et incendiées. On comprend que la Saint-Barthélemy fut pour les catholiques l'occasion de terribles représailles; aussi les annales de Beaugenci sont-elles à cette époque marquées de plus d'une page sanglante. Elle commençait à peine à jouir de quelque repos, lorsqu'un fléau terrible vint décimer ses habitants: la peste y apparut en 1597, et enleva, en quelques jours, un grand nombre de citoyens. Pendant les troubles de la ligue, elle suivit le parti du roi, et reçut dans ses murs les autorités et l'université d'Orléans qui fuyaient cette ville.

Beaugenci fut administrée par des procureurs de ville jusqu'au XVIe siècle, époque où ces personnages prirent le nom d'échevins. Le bailli de Beaugenci était le premier échevin. Les maires datent du milieu du XVIIe siècle. Au moment de la révolution, il y avait à Beaugenci un prieuré du Saint-Sépulcre, un couvent de capucins, un couvent d'ursulines et plusieurs chapelles. L'Hôtel-Dieu remonte au moins au XIIe siècle. Il y avait autrefois dans la ville une église collégiale fondée au XIe siècle sur les ruines d'une antique abbaye du VIIe. On y voyait un grand nombre de tombeaux des seigneurs de Beaugenci et des environs. Elle fut incendiée en 1568.

Beaugenci est une ville fort agréablement située sur le penchant d'un coteau et dans le fond d'un vallon qui borde la Loire, que l'on traverse en cet endroit sur un pont en pierre de 39 arches; il reste encore une partie de son enceinte fortifiée, une ancienne porte, la tour du Change et le donjon du vieux château, improprement appelé *Tour de César*.

Cette tour, étonnante par sa construction et son élévation, a remplacé au Xe siècle un château plus ancien encore. Elle offre un parallélogramme de 23 mètres de long sur 20 mètres de large; en 1767 son élévation était de 44 mètres; mais on a depuis été forcé d'en abattre plusieurs mètres qui menaçaient ruine. Elle était autrefois terminée par une plate-forme crénelée aux angles de laquelle étaient des guérites ou *guettes* d'observation. La partie inférieure est séparée du reste du monument par des voûtes en pierre, bâties en plein cintre, et qui reposent sur de forts piliers carrés; elle est éclairée par des jours étroits et à plein cintre; on y trouve un puits profond. Ce donjon fut réparé à diverses époques, et notamment en 1439 par l'ordre de Dunois qui l'habita, et sous François Ier et Henri II on y retrouve même près de l'une des fenêtres, du côté de l'est, des traces de peinture. La tour de Beaugenci offre encore aujourd'hui une masse imposante qui fait distinguer cette ville de très-loin; elle est adossée du côté de l'ouest à un monticule d'environ 10 mètres de hauteur et de 34 mètres de superficie, qui paraît avoir été fait de main d'homme dans les temps les plus reculés, et qui sans doute supportait la tour du château primitif.

Outre son antique donjon, Beaugenci renferme plusieurs édifices intéressants, tels que l'église Saint-Firmin, l'ancien couvent des Génovéfains et le dépôt de mendicité.

Son hôtel de ville offre une façade élégante et gracieuse, presque semblable, mais dans des dimensions plus petites, à celle de l'ancien hôtel de ville d'Orléans. Cette façade est sculptée avec goût, ornée de bas-reliefs, de portraits et d'une salamandre qui caractérise le règne de François Ier. On attribue à l'architecte Viart la construction de ce monument.

On remarque aux environs de Beaugenci le viaduc du chemin de fer de Tours, qui n'a pas moins de 25 arches de développement. Cette ville fait un grand commerce de vins estimés, de vinaigre et d'eau-de-vie. Elle possède des fabriques de drap, de sucre et des tanneries.

A quelques kilomètres de Beaugenci se trouve le clos qui produit l'excellent vin de Guignes; et, à peu de distance, on voit un *dolmen*, monument druidique d'une énorme dimension; des mousses et des lichens couvrent cet antique monument, et un orme, qui a crû dans des interstices de la pierre, s'élève à une assez grande hauteur pour l'abriter en partie de son feuillage. Le littérateur Aignan, le médecin Pellieux, historien de Beaugenci, et le physicien Charles, qui fit le premier aux aérostats l'application du gaz hydrogène, sont nés à Beaugenci.

Les armes de cette ville sont : *fascé d'or et d'azur de quatre pièces, semé de fleurs de lis de l'une en l'autre.*

CLÉRY-SUR-LOIRE, — *Clariacum*, à 12 kilomètres d'Orléans, a une population de 2746 habitants.

Cette petite ville est fort ancienne; saint Liphard de Meung dit qu'un oratoire y était consacré à la Vierge, en 550, elle obtint des priviléges communaux, en 1201. Philippe de Valois y posa, en 1330, la première pierre de l'église gothique qui existe encore. Cet édifice est bâti en forme de croix, au centre s'élève un clocher. L'intérieur est éclairé par vingt-trois croisées, dont il reste quelques vitraux remarquables. Le portail est majestueux et surmonté d'une élégante campanille; une grosse tour carrée s'élève du côté septentrional. Ce lieu était, à cette époque, célèbre par une découverte qui remontait à près d'un siècle. Des laboureurs trouvèrent, en creusant dans les environs, une statue de femme et la portèrent dans l'oratoire de Cléry; sans doute c'était quelque image païenne, débris d'un antique *sacellum*, mais elle passa pour une statue de la sainte Vierge. Louis XI, dans un de ses accès de ferveur

pieuse, vint à Cléry implorer, pour le rétablissement de sa santé, cette madone dont il portait constamment l'image en plomb sur son chaperon. Ce grand roi, qui ne fut faible que contre la mort, choisit l'église de Cléry pour le lieu de sa sépulture, et y fit construire un caveau en pierre « où, dit un contemporain, il se mit quelquefois pendant sa vie pour voir si le lieu était juste à son corps. » Il fit, en outre, exécuter son mausolée en bronze doré par des artistes allemands; mais, ce monument fut complétement détruit par les réformés, en 1563; Louis XIII le fit rétablir en 1622, et La Fontaine, qui le visita, le décrit de la manière suivante : « Louis XI est enterré à Cléry; on le voit à genoux sur son tombeau, quatre enfants aux coins : ce sont quatre anges, et ce pourrait être quatre amours si on ne leur avait point arraché les ailes. Le bon apôtre de roi fait là le saint homme et est bien mieux pris que quand le Bourguignon le mena à Liége.

> Je lui trouvai la mine d'un matois;
> Aussi l'était ce prince dont la vie
> Doit rarement servir d'exemple aux rois,
> Et pourrait être en quelques points suivie.

A ses genoux sont ses heures et son chapelet et autres menus ustensiles, sa main de justice, son sceptre, son chapeau et sa Notre-Dame; je ne sais comment le statuaire n'y a point mis le prévôt Tristan. Le tout est en marbre blanc et m'a semblé d'assez bonne main. »

Jargeau — (*Fargolium, Gargogilum*), petite ville jadis bien fortifiée sur la rive gauche de la Loire, à 20 kilomètres (distance légale) d'Orléans; elle est chef-lieu de canton et a une population de 2804 âmes. Cette ville a soutenu plusieurs siéges, et a été reprise, en 1429, aux Anglais par Jeanne d'Arc et Dunois. Elle prit parti pour la Ligue et fut assiégée par Henri III, assisté de Henri de Navarre et du *roi d'Yvetot*. Sous la Fronde, elle fut fortifiée de nouveau par le prince de Condé. Son église, dédiée à saint Étienne et à saint Kain, est encore assez belle, bien qu'elle ait été mutilée, en 1560, par les religionnaires. On voit aussi des restes de ses fortes murailles. Un pont suspendu à une seule voie a rétabli, en 1834, les communications importantes de la Sologne et du Gâtinais par cette ville.

Le commerce de Jargeau consiste presque exclusivement en vins et vinaigres, ses andouillettes sont renommées.

Deux historiens, François Chemeau et Pierre Dubreuil, ont été chanoines de cette ville.

Ses armes sont d'*argent, à trois annelets de gueule deux et un; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Patay, — bourg de 1273 âmes, à 22 kilomètres d'Orléans. En 1429, après avoir fait lever le siége d'Orléans Jeanne d'Arc prit Beaugenci, puis engagea les capitaines de l'armée royale et le connétable de Richemont, qui était venu rejoindre l'armée, à poursuivre les ennemis vers Yanville et la Beauce par où ils faisaient leur retraite, encourageant tous ces guerriers qui, au souvenir de Crécy, Poitiers, Azincourt, craignaient de combattre en rase campagne, elle leur disait : « En mon Dieu, il les faut combattre. Quand ils seraient pendus aux nues, nous les aurons, car Dieu nous a envoyés pour les punir. Le gentil roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il ait jamais eue; mon conseil m'a dit qu'ils étaient à nous. » Les étendards furent portés en avant. Lorsqu'on fut arrivé au lieu nommé les Coignées, près de la ville de Patay, un cerf partit tout d'un coup, se jeta dans l'armée anglaise et y porta le désordre. Lahire, qui tenait l'avant-garde, fut ainsi averti de la présence des ennemis. Les chefs anglais étaient dans l'incertitude s'ils devaient combattre : c'était l'avis de Talbot; sir Jean Falstaff, qui s'était distingué pendant le siége, s'y opposait. Pendant qu'ils hésitaient de la sorte, les Français, pleins d'ardeur, et voyant l'irrésolution et la mauvaise défense des ennemis, se précipitèrent sur eux avec impétuosité. Le combat ne fut pas long; sir Jean Falstaff, le bâtard de Thian et quelques autres capitaines s'enfuirent; Talbot ne put former *les batailles;* lui-même et la plupart des chefs furent pris; ce qui échappa au massacre dans l'armée anglaise fut dispersé.

On a trouvé à Patay, en 1724, en labourant un champ, des pièces d'or, d'argent et de bronze du Haut et du Bas-Empire, dont une est décrite dans le *Mercure de France* du mois de février de cette même année.

Meung — (*Magdunum, Maidunum, Carnutum*), chef-lieu de canton, sur la rive droite de la Loire, à 18 kilomètres d'Orléans, est une jolie petite ville de 4646 habitants.

La légende de saint Liphard nous apprend que cette ville était un *Castrum* à l'époque de la domination romaine. Son château fut rebâti sous Louis le Gros. Meung a plusieurs fois été pris et repris dans les guerres des Anglais et de la Réforme. Il y reste un assez joli château qui faisait partie du domaine des ducs d'Orléans.

Cette ville a été illustrée surtout par un de ses enfants, Jean Clopinel, qui, après Guillaume de Lorris, continua le *Roman de la Rose*. Il est connu sous le nom de Jean de Mehun. On sait que le livre de ces auteurs des XIIIe et XIVe siècles est le monument le plus complet des mœurs, des usages et des opinions de leur époque.

Il se fait à Meung un commerce considérable en farines et cuirs estimés.

Artenay — (*Artheniacum, Arthenia, Arthenacum, Arthencium*), chef-lieu de canton, à 20 kilomètres d'Orléans, a une population de 1130 habitants.

Cette ville est un ancien domaine du chapitre de Saint-Aignan d'Orléans. Son église, dédiée à saint Victor, n'a rien de remarquable. Près d'Artenay sont les terres d'Harbelay et de Haut-Villiers. On trouve dans ses environs, du côté de Pourprix, et près de Baigneau, des restes d'habitations romaines, des médailles et de nombreux fragments d'ouvrages gallo-romains en poterie et en bronze. L'abbé Gallard, auteur d'une *Vie de Fénelon* et de l'*Eloge historique de M. de Senet*, est né à Artenay, en 1744.

Pithiviers — (*Piviers, Puviers, Pluviers, Pithiveris*) est un chef-lieu d'arrondissement, à 42 kilomètres d'Orléans, vers Paris. La population de cette petite ville est d'environ 4164 habitants.

L'origine de son nom est fort obscure; quelques étymologistes prétendent qu'elle vient des oiseaux pluviers qui abondent dans les environs vers la fin de l'automne. Au Xe siècle, cette ville était un bourg situé où se trouve aujourd'hui Pithiviers le Vieux, qui, dans les monuments, est appelé *Castrum Piveris* et *Castrum Pithiverense*. En 1251, les pastoureaux, revenant d'Orléans, s'arrêtèrent à Pithiviers et y commirent de grands désordres, mais ne purent s'emparer du château. Aux XIVe et XVe siècles, lorsque les Anglais furent maîtres du Gâtinais, ils échouèrent à leur tour devant ses fortes murailles; la ville fut prise et dévastée à deux reprises, en 1360 et en 1428. Louis XI la fit reconstruire. En 1559, un temple protestant y fut établi. Charles IX fut attiré souvent à Pithiviers par son amour pour Marie Touchet, qui habitait le château voisin du *Haillier*. On raconte qu'un jour le roi, allant trouver sa maîtresse, s'égara dans la vaste forêt d'Orléans. Le soir était venu et il avait grand'faim, quand il tomba dans une bande de brigands qui le respectèrent, lui firent manger un des pâtés qui, depuis, ont été en grande réputation à Pithiviers, et le remirent dans son chemin. En 1814, les Cosaques pillèrent Pithiviers pendant plusieurs heures.

Pithiviers fait un grand commerce de laines et de safran; on en exporte des grains, du miel et des volailles. Le naturaliste Descourtils et l'illustre mathématicien Poisson, auquel une statue vient d'être élevée sur la grande place, sont nés dans cette ville. Ses armes sont *d'azur, à trois chardons montant et feuillés d'or, deux et un; au chef d'azur chargé d'une fleur de lis d'or.*

Yèvre le Chatel — (*Eura Castrum*), à 6 kilomètres de Pithiviers, compte 476 habitants. On remarque près de ce bourg, au milieu d'une vaste plaine et sur un monticule,

les restes d'un château fort du moyen âge. Les murailles et les tours sont assez bien conservées excepté au sommet; on y voit encore deux portes dont l'une est presque entière avec son pont levis et une double herse. A l'intérieur existent deux enceintes, la seconde enfermait la citadelle. Sous la forteresse existaient de vastes souterrains qui avaient plusieurs sorties dans la campagne.

Montargis — (*Mons Argi*, *oppidum Montis Argisi*, *Mons Regis*, *Mons Argisium*, *Morita Regulo*), chef-lieu d'arrondissement, à 70 kilomètres d'Orléans, au confluent des canaux de Briare, d'Orléans et du Loing, a une population de près de 7527 âmes.

Montargis est situé au pied d'un coteau élevé d'où le spectateur domine toute la campagne environnante; c'était en ce lieu, disait quelque légende, que Junon, la jalouse déesse, avait placé le berger Argus pour épier toujours la malheureuse Io; de là naturellement l'étymologie légendaire de Mons Argi. Quant au nom Morita Regulo, il aurait une origine plus historique; César dans ses *Commentaires* fait mention d'un petit roi de ce pays appelé Moritas, qui aurait, dit-on, donné son nom à la ville. Quoi qu'il en soit, Montargis est une ville fort ancienne; il est certain qu'au temps du roi franc Clovis, il existait sur son emplacement une tour destinée à protéger le pays contre les invasions étrangères. Le premier seigneur de Montargis qui soit connu est Josselin, sire de Courtenay, qui fut contemporain du roi Robert. Pierre, quatrième fils de Louis le Gros, épousa Isabeau de Courtenay et reçut le comté en dot; il augmenta et fortifia le château, et pour attirer des habitants à Montargis, il accorda en 1170, à tous ceux qui résideraient dans cette ville, une charte de franchise par laquelle il les exempta de toutes tailles et corvées hormis le charroi du vin du seigneur et la dîme d'un minot de seigle pour chaque laboureur cultivant avec une charrue; de plus il garantit aux habitants la possession de leurs propriétés quelque crime qu'ils pussent commettre, et établit de grandes sûretés pour les marchands qui fréquenteraient les foires de Montargis. En 1188, Pierre céda cette ville à Philippe Auguste. Le roi Philippe le Bel confirma à cette ville ses privilèges, et, vers ce temps, celle-ci prit un grand accroissement. Les habitants de Montargis se distinguèrent particulièrement en 1427 contre les Anglais. Les comtes de Warwick et Suffolk, commandant un corps d'armée, vinrent assiéger cette place; les habitants opposèrent une résistance courageuse; ils rompirent les digues de plusieurs vastes étangs qui se trouvaient dans les environs et dominaient le camp anglais. Grand nombre d'ennemis furent noyés; Lahire et Dunois survinrent au milieu du désordre que l'irruption soudaine des eaux avait jeté parmi les Anglais et en massacrèrent un grand nombre. Charles VII récompensa généreusement la ville où, selon sa propre expression, s'était trouvé le premier terme de son bonheur; il lui accorda, en 1430, de grandes exemptions et des priviléges avec le titre de Montargis le Franc. La ville s'agrandit à cette époque de l'île d'Amadoux qui s'élevait au milieu du Loing. En 1434, un capitaine anglais nommé l'Aragonais s'empara de Montargis, mais il en fut chassé par La Trémouille l'année suivante. En 1490, Charles VIII exempta les habitants du franc fief, du ban et de l'arrière-ban. C'est à cette époque qu'on place l'aventure du fameux chien de Montargis; cette histoire est trop connue et a été trop souvent écrite pour que nous en racontions les détails: nous nous contenterons de rappeler qu'un méchant chevalier, Macaire, qui avait fait périr un jeune gentilhomme, Aubry de Mondidier, fut terrassé en combat singulier par le chien de sa victime. Louis XII, en parvenant au trône, réunit de nouveau à la couronne la ville de Montargis qui avait été comprise dans le duché d'Orléans. François Ier engagea Montargis, en 1528, à sa belle sœur-Renée de France, fille de Louis XII. Cette princesse s'y retira après la mort de son mari le duc de Ferrare, embrassa la religion réformée et y protégea ses coreligionnaires. En 1570, malgré les instances des habitants pour que leur ville demeurât attachée à la couronne, Charles IX confirma à perpétuité en faveur d'Anne d'Est, fille de Renée de France, l'engagement consenti par François Ier. En 1585, le château fut surpris par le cardinal de Bourbon qui s'était révolté contre Henri III. En 1594, la ville et le château se soumirent à Henri IV. Marie de Médicis, femme de ce roi, racheta en 1612 Montargis des ducs de Guise et de Mayenne, petits-fils d'Anne d'Est, duchesse de Nemours. Comprise dans l'apanage de Gaston, frère de Louis XIII, la ville passa sous Louis XIV dans celui de Philippe d'Orléans.

L'église paroissiale de Montargis est assez belle; le chœur est surtout remarquable; ses vitraux étaient fort beaux. La fondation de son Hôtel-Dieu est antérieure aux premières années du règne de Philippe Auguste. Il y eut dans cette ville quatre couvents de femmes; l'un d'eux placé sous l'invocation de saint Dominique remontait à l'an 1279; son église dédiée en 1318, contenait les tombeaux de Blanche, fille de l'empereur Philippe II, de Marie de Luxembourg, femme de Philippe le Bel, et de la célèbre Isabeau de Bavière. Le château était très-vaste et très-remarquable: il était défendu par huit grosses tours dont une seule subsiste en partie. Cet édifice a été vendu à des démolisseurs en 1809 pour la somme de 60 000 fr. et détruit.

La célèbre quiétiste Mme Guyon, connue par sa correspondance mystique avec Fénelon; Pierre Manuel, procureur général de la commune de Paris en 1791 et mort sur l'échafaud en 1793, et l'illustre peintre Girodet-Trioson sont nés à Montargis. Les armes de cette ville sont *d'azur à la lettre capitale* M *couronnée d'or, cantonnée de trois fleurs de lis d'or, deux en chef et une en pointe qui est accompagnée de la lettre d'or* L *à gauche et de la lettre de même* F *à droite* (Montargis le Franc, L M F).

Lorris—(*Lovriacum*, *Lauriacum*), chef-lieu de canton, à 21 kilomètres de Montargis; sa population est de 2088 habitants. Cette ville est très-ancienne; son antique manoir fut habité par plusieurs rois de France. Il avait été rebâti sous le règne de Philippe Ier qui fit un séjour fréquent à Lorris. Louis VII affectionna particulièrement cette ville et y résida souvent; grand nombre de ses chartes sont datées de ce lieu. Philippe Auguste aimait aussi Lorris d'où il allait faire de grandes chasses dans la forêt d'Orléans. L'importance de cette ville diminua au XIIIe siècle; mais il resta à Lorris un monument précieux de l'affection de ses rois: ce fut sa coutume, célèbre entre toutes, et qui a régi une grande partie de la France centrale. Elle se composait de 35 articles. Nous regrettons que leur étendue ne nous permette pas de les reproduire, nous en citerons les principales dispositions. Il y avait un impôt foncier ou cens de six deniers par chaque maison; mais les habitants étaient exempts de toute redevance sur les subsistances; ils n'étaient astreints qu'à un service militaire d'une journée, exempts de tout péage de Melun à Orléans. Les foires de Lorris étaient libres pour qui que ce fût; on n'y pouvait pas arrêter les débiteurs; tous les plaids devaient se faire dans la commune, et le roi n'avait le droit d'exiger ni impôts ni tailles d'aucune sorte. Le roi avait quinze jours pour payer les vivres achetés pour lui et pour la reine. La seule corvée qui pût être exigée par le roi était le transport de son vin une fois par année à Orléans. Quiconque avait vécu un an et un jour à Lorris pouvait y vivre sans jamais y être inquiété. Le combat judiciaire de l'épée entre gentilshommes, et du poing entre roturiers, le premier jusqu'à la mort dans le seul cas de crime, était maintenu. Le combat entre roturiers avait donné lieu au proverbe:

C'est un proverbe et commun ris
Qu'à la coutume de Lorris
Quoiqu'on ait juste demande
Le battu paye l'amende.

C'est qu'en effet le vaincu ou battu était condamné, le combat servant de preuve judiciaire.

Lorris est la patrie du premier auteur du *Roman de la Rose* dont nous venons de parler (voy. Meung), Guillaume de Lorris.

Les armes de cette ville sont *d'azur à la lettre capitale* L *couronnée d'or, accompagnée de trois fleurs de lis d'or,*

deux en chef et une en pointe, surmontée d'un lambel d'argent de trois pendants en chef.

GIEN — (*Giemum, Giemacum*), chef-lieu d'arrondissement, sur la rive droite de la Loire, à 62 kilomètres d'Orléans. Sa population est de près de 6412 habitants.

Gien est fort ancien; nous avons parlé plus haut de l'opinion qui en fait le *Genabum* des Commentaires de César (voy. Orléans). En 1429, cette ville vit s'arrêter dans ses murs l'héroïque jeune fille qui venait de délivrer Orléans et de gagner la victoire de Patay; elle menait sacrer Charles VII à Reims, et la cour y séjourna quelques jours pour délibérer sur la route qu'il fallait tenir. En 1494, Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, et régente de France pendant la minorité de son jeune frère Charles VIII, fit réparer et agrandir le château et l'enceinte de la ville. François Ier l'habita en 1523. Les protestants s'en emparèrent quarante ans plus tard, et rompirent une arche du pont qui y traverse la Loire. Pendant les troubles de la Fronde, Louis XIV et sa cour y firent un assez long séjour. En mai 1733, Gien eut beaucoup à souffrir d'une inondation de la Loire qui emporta plusieurs maisons, la chapelle Saint-Nicolas et deux arches du pont. Le château de Gien est dans un bon état de conservation. L'aspect général de la ville est fort agréable. Il s'y trouve une fabrique importante de faïence blanche dite anglaise ou terre de pipe. Le commerce a peu d'activité; il consiste en merrains, écorces à tanner, bois à brûler, vins, et craie dite de Gien. Les armes de la ville sont : *d'azur au chef de gueules, à un château d'argent couvert en croupe, accompagné de deux tours couvertes de même.*

SAINT-BENOIT ou FLEURY-SUR-LOIRE, bourg à 30 kilomètres de Gien, a une population de 1600 habitants. Une ancienne abbaye, consacrée à saint Benoît et où l'on dit que les restes de ce réformateur illustre furent transportés du Mont-Cassin en 653, rend ce lieu célèbre. Les Normands ravagèrent cette abbaye à plusieurs reprises dans le IXe siècle, notamment en 864 et 866. Elle fut rétablie en 868 par l'abbé Théodebert. Presque tous les rois de la seconde race se plurent à l'enrichir de nombreuses donations, et Philippe Ier y fut enterré en 1108. Il ne reste de ce somptueux monastère qu'une tour dite de Saint-Michel, dont la fondation remonte au Xe siècle, et quelques débris de l'église qui fut construite deux siècles avant. Les voûtes et les piliers de la tour Saint-Michel sont flanqués de colonnes dont les chapiteaux ont pour ornements les figures les plus bizarres. L'église, dont l'entrée se trouve sous les piliers de la tour, est à l'intérieur disposée en croix latine; le centre est surmonté d'un clocher qui n'est pas en harmonie avec le reste de l'édifice; les piliers sont dépouvus de toute espèce d'ornement, et l'ensemble de l'édifice présente les caractères froids et sévères du style roman, ville de 2,500 âmes.

SULLY-SUR-LOIRE — (*Sulliacum*), montre encore au voyageur, avec orgueil, le château où le bon et sage ministre de Henri IV écrivit ses mémoires.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU LOIRET EN 1832.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6765 kil. carr. ou 670 512 hect.	Hommes. 169 419 Femmes. 171 610 Total.. 341 029	4	31	348	18 000 000 fr.	14 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT D'ORLÉANS.

Superficie 2444 kilom. carrés ou 241 446 hectares. — Population 153 990. — Cantons 11. — Communes 106.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Canton Nord, 6 com., 8473 h.	ORLÉANS	47393	»
	OLIVET	[illegible]	[illegible]
	Saint-Cyr-en-Val	[illegible]	10
	Saint-Denis-en-Val	1050	6
	Saint-Hilaire-s.-Mesm.	1452	8
	Saint-Jean-le-Blanc	795	1
	Saint-Privé-s.-Mesm.	813	3
Canton Nord-O. 8 com., 9337 hab.	Ingré	2265	6
	Boulay	490	11
	Chaingy	1757	11
	Chanteau	366	9
	Fleury-aux-Choux	1151	4
	La Chap.-s.-Menin	1452	5
	Saint-Jean-de-la-Ruelle	697	3
	Saran	1179	6
Chécy, 9 comm., 6737 hab.	Chécy	2103	10
	Boigny	335	10
	Bou	571	13
	Combleux	470	7
	Donnery	820	15
	Mardié	827	12
	Marigny	138	11
	Saint-Jean-de-Braye	1404	5
	Semoy	870	6
Artenay, 11 comm., 7093 hab.	ARTENAY	1130	20
	Bucy-le-[illegible]	278	29
	Cercottes	422	10
	Chevilly	1450	15
	Creuzy	260	17
	Gidy	904	12
	Huetre	317	15
	Lion-en-Beauce	293	3
	Ruan	583	20
	Sougy	934	20
	Trenay	402	21
Beaugency, 7 C., 13 [illegible] h.	BEAUGENCY ou Beaugenci	5258	26
	Baule	1060	21
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Lailly	2472	24
	Messas	1022	24
	Tavers	1183	28
	Villerceau	575	30
Chateauneuf, 12 comm., 11512 hab.	CHATEAUNEUF	3437	26
	Bouzy	682	30
	Chatenoy	542	41
	Combreux	330	31
	Fay-aux-Loges	1078	20
	Germigny-des-Prés-G.	558	30
	Saint-Aignan-des-G.	145	34
	Saint-Denis-de-l'Hôtel	1109	19
	Saint-Martin-d'Abbat	901	30
	Seichebrières	153	31
	Sucy-aux-Bois	920	30
	Vitry-aux-Loges	1287	29
Cléry, 5 c., 6247 h.	CLÉRY	2746	15
	Dry	980	19
	Jouy-le-Potier	641	19
	Marcau-aux-Prés	1008	11
	Mézières	701	14
Jargeau, 9 comm., 10721 h.	JARGEAU	2801	20
	Darvoy	940	17
	Ferolles-Laquerre	780	18
	Neuvy-en-Sullias	667	31
	Ouvrouer-les-Ch.	479	23
	Sandillon	1947	12
	Sigloy	655	30
	Tigy	1276	26
	Vienne-en-Val	850	22
La Ferté, 7 com., [illegible] h.	LA FERTÉ-SAINT-AUBIN	2117	20
	Ardon	602	13
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Menestreau	671	20
	Semmely	646	32
	Vannes	506	33
Meung, 8 com., 10781 h.	MEUNG	4646	16
	Baccon	655	26
	Charsonville	891	27
	Coulmiers	404	24
	Epieds	1314	25
	Huisseau-s.-Mauve	1480	17
	Rosières	192	18
	Saint-Ay	1199	13
Neuville, 10 comm., 9450 hab.	NEUVILLE	2644	21
	Bougy	250	18
	Ingrannes	562	27
	Loury	1427	16
	Rebrechien	980	16
	Saint-Lye	774	11
	Sully-la Chapelle	581	23
	Trainon	1285	16
	Vennecy	646	14
	Villereau	490	20
Patay, 12 communes, 6716 hab.	PATAY	1475	28
	Bricy	335	15
	Bucy-s.-Liphard	217	15
	Coinces	638	17
	Gemigny	247	17
	La Chap.-Onzerain	254	27
	Ormes	823	8
	Rouvray-Sainte-Croix	215	22
	S.-Peravy-la Col	673	19
	S.-Sigismond	456	19
	Toirnoisis	700	25
	Villamblain	632	30
	Villeneuve-s.-Conie	315	21

ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS.

Superficie 1202 kilom. carrés ou 120 218 hectares. — Population 60 793. — Cantons 5. — Communes 98.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Pithiviers, 23 communes, 19 971 habitants.	Pithiviers	4654	»
	Abbaretz	679	5
	Boesses	262	10
	Bromilly	547	9
	Bromeville-aux-Bois	444	8
	Bromeville-en-Beauce	144	4
	Bromes	1088	10
	Chilleurs	1482	14
	Coinces	554	13
	Engenville	727	2
	Les Groux	288	6
	Flotte	560	5
	Guigneville	661	9
	Intville	561	6
	Ivoy	553	6
	Mareau-aux-Bois	743	8
	Marsainvilliers	335	6
	Pithiviers-le-Vieil	808	4
	Santeau	774	11
	Sermaises	256	9
	Vrigny-aux-Bois	851	11
	Yèvre-la-Ville	747	7
	Yèvre-le-Châtel	778	6
Beaune-la-Rolande, 18 comm., 15 076 hab.	Beaune-la-Rolande	2431	17
	Auxy	1415	19
	Bar-Gie	551	13
	Batilly	542	15
	Boynes	1254	19
	Les Bézards	245	23
	Chapelon	928	14
	Courcelles	477	17
	Egry	925	10
	Egry	705	16
Outarville, 10 comm., 7 422 habitants.	Malesherbes	1604	19
	Andonville	249	12
	Courcelles	251	9
	Courtemaux	222	15
	Dimancheville	109	9
	Engenville	154	7
	Intville-la-Guétard	178	10
	Labrosse	158	15
	Malesherbes	293	14
	Mascainpart	814	10
	Merville	724	11
	Nonguerville	115	16
	Orveau	168	15
	Pannecières	172	15
	Santeau	415	7
	Tournoisis	319	17
	Servainville	759	14
	Tigeonville	319	13
	Outarville	961	20
	Allainville	287	18
	Audeville	343	24
	Auteuil	1265	20
	Auxy	378	12
Puiseaux, 13 communes, 7 502 hab.	Auxy	956	16
	Boisseaux-les-Cailles	1178	16
	Boissereaux	489	24
	Charmont-Gironville	681	13
	Chatillon	403	12
	Chauffour	528	21
	Coulmiers	351	10
	Dordives	331	20
	Fayaville	137	19
	Grignonville	578	11
	Guigneville	178	12
	Isdy	410	14
	Jouy	709	12
	Léouville	147	14
	Montigny	402	15
	Ouzouer	259	22
	Saint-Péravy-Epreux	437	22
	Teillay-le-Bercail	234	16
	Teillay-le-Gaudin	170	21
	Thorailles	384	25
	Puiseaux	1944	17
	Angerville-la-R	984	17
	Arbouville-la-R	840	9
	Boissy	585	15
	Brières	653	15
	Brunvilliers	807	19
	Dommerville	224	20
	Estouches	141	15
	Estouville	923	16
	Grangermont	440	14
	La Neuville	424	9
	Oudreville	345	12
	Orville	186	17

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS.

Superficie 1676 kilom. carrés ou 167 659 hectares. — Population 76 353. — Cantons 7. — Communes 95.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Montargis, 15 communes, 17 512 habitants.	Montargis	7527	»
	Amilly-Saint-Firmin	2013	4
	Cepoy	1029	6
	Chalette	527	2
	Chevillon	725	8
	Conflans	258	7
	Corquilleroy	825	6
	Lombreuil	288	10
	Mormant	194	6
	Pannes	1073	5
	Paucourt	304	6
	Saint-Maurice-s.-Fessard	907	9
	Villemandeur	705	2
	Villeroques	232	9
	Vimory	915	8
Bellegarde, 12 comm., 7520 hab.	Bellegarde	1098	23
	Auvilliers	615	19
	Beauchamp	551	24
	Chapelon	375	12
	Fréville	521	22
	Ladon	1360	15
	Mézières-s.-Bell	151	27
	Moulon	466	13
	Nespoy	475	29
	Ouzouers-s.-Bell	412	20
	Quiers	784	22
	Villemoutiers	612	14
Château-Renard, 10 c., 11 549 h.	Château-Renard	2529	17
	Chuelles	1518	18
	Douchy	1195	27
	Gy-les-Nonains	726	11
	La Selle-en-Hermois	635	13
	Milleroy	720	22
Suite de Château-Renard.	Montcorbon	946	28
	Saint-Firmin-des-Bois	558	16
	Saint-Germain-des-Prés	1232	11
	Trigueres	1490	21
Châtillon-sur-Loing, 13 comm., 11 613 hab.	Châtillon-s.-Loing	2613	23
	Aillants-sur-Milleron	585	30
	Cortrat	131	14
	Dammarie	735	28
	La Chap.-s.-Aveyron	700	19
	Le Charme	444	35
	Montbouy	733	17
	Montcresson	753	12
	Noyen-s.-Vernisson	1289	17
	Pressigny	343	14
	Ste-Geneviève-des-Bois	1254	24
	Saint-Maur-s.-Aveyron	1759	30
	Solterre	274	10
Courtenay, 15 communes, 8841 habitants.	Courtenay	2779	25
	Bazoches	548	28
	Chantecoq	675	20
	Courtemaux	490	18
	Ervauville	567	24
	Foucherolles	115	26
	La Chap.-s.-Sepul	291	9
	La Selle-s.-le-Biez	980	12
	Louzouer	370	14
	Mérinville	237	20
	Pers	358	22
	Rozoy-le-Vieil	271	25
	Saint-Hilaire-les-And	877	21
	Saint-Loup-le-Gonois	169	18
	Thorailles	116	14
Ferrières, 17 communes, 11 402 habitants.	Ferrières	1835	11
	Chevannes	490	24
	Chevry-s.-le-D	417	19
	Corbeilles	1260	17
	Courtempierre	339	16
	Dordives	644	18
	Fontenay	604	13
	Girolles	687	13
	Gondreville	314	9
	Gris-elles	894	14
	Le Bignon	462	
	Mignères	314	12
	Mignerette	346	13
	Nargis	946	15
	Préfontaine	371	13
	Seceaux	1074	17
	Treilles	405	12
Lorris, 13 comm., 7916 hab.	Lorris	2088	21
	Chailly	815	17
	Changy	220	18
	Coudroy	385	24
	La Cour-Marigny	485	17
	Noyers	475	19
	Oussoy	740	14
	Ouzouer-des-Ch	286	14
	Presnoy	415	15
	Saint-Hilaire-s.-Puis	273	13
	Thimory	521	14
	Varennes	811	18
	Vieilles-Maisons	602	27

ARRONDISSEMENT DE GIEN.

Superficie 1471 kilom. carrés ou 147 159 hectares. — Population 49 210. — Cantons 5. — Communes 49.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Gien, 12 comm., 13 383 hab.	Gien	6112	»
	Arrabloy	128	7
	Boismorand	391	13
	Coulons	2130	16
	Langesse	220	18
	Moutinet (le)	271	19
	Leschoux	425	14
	Nevoy	545	5
	Poilly	1122	2
	Saint-Brisson	980	6
	Saint-Gondon	1007	7
	Saint-Martin-s.-OEr	528	4
Briare, 14 comm., 11 837 h.	Briare	3477	10
	Adon	456	16
	Batilly-en-Puisaye	347	31
	Bonny	2130	21
	Breteau	310	28
Suite de Briare.	Champoulet	182	31
	Dammarie-en-P	455	32
	Esergnelles	227	15
	Faverelles	442	27
	Foins	184	20
	La Bussière	850	13
	Ousson	653	18
	Ouzouer-s.-T	1038	14
	Thou	467	24
Châtillon, 6 c., 9853 h.	Châtillon-sur-Loire	3132	16
	Autry	1552	10
	Beaulieu	2446	23
	Cernoy	950	18
	Pierrefitte-ès-Bois	938	24
	Saint-Firmin	835	11
Ouzouer-s.-L. 7 c., 6011 h.	Ouzouer-sur-Loire	861	14
	Bonnée	281	22
	Bray	602	25
	Dampierre	905	11
	Les Bordes	670	22
	Montereau	1036	21
	Saint-Benoît-s.-Loire	1653	32
Sully, 10 comm., 7587 hab.	Sully	2500	21
	Cerdon	1021	25
	Guilly	611	31
	Ides	619	29
	Lion-en-Sullias	421	12
	Saint-Aignan-le-J	491	16
	Saint-Florent-le-J	484	13
	Saint-Père	392	21
	Vieilaun	453	30
	Villemurlin	592	23

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU LOIRET.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes.	
	(COURS D'ASSISES).	
36e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 17 722 habitants.	
	Nombre total (1849)	24
	Infanticides.	
33e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 531,43.	
	Nombre total (1849).....	2
	Suicides.	
9e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 11 815 hab.	
	Nombre total (1849).....	49
	Crimes contre les propriétés (c).	
16e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 16 042 hab.	
	Nombre total (1849).....	33

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (d).	
31e	En matière civile...	923
31e	En matière commerciale.....	2478
	Instruction (e).	
37e	Nombre des jeunes gens, sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	42
	Paupérisme (f).	
11e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 16 hab.	
	Nombre total	421
	Mendicité (g).	
64e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 304 hab.	
	Nombre total	250
	Enfants naturels.	
7e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 9,986.	

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
6e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances, (moyenne annuelle), 1 sur 9,72.	
	Nombre total	223
	Enfants trouvés et abandonnés (h).	
11e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis à la population (moyenne annuelle), 1 sur 188 hab.	
6e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 21,66.	
	Nombre total	865

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la Population.

Naissances.....	11 441
Mariages (i).....	3 010
Décès (j).....	9 969

Contributions directes (k).

Foncière.	Nombre des cotes.....	118 143
	Principal.....	1 860 159
Personnelle et mobilière.....		381 700
Patentes.....		335 017

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du ministère de l'intérieur, la *Statistique morale de la France*, par *M. A. Guerry*, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est, suivant la statistique officielle, l'un des dix départements qui, pendant une période de vingt-cinq ans, a présenté un nombre proportionnel d'accusés supérieur à la moyenne de la France.

(d) Le rapport des procès à la population est, année moyenne, de 1 sur 288 habitants.

(e) Ce département laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'instruction : le nombre moyen des enfants admis chaque année aux écoles primaires, comparé à la totalité des enfants, est de 1 sur 33.

Il y a une académie universitaire, 1 lycée, 1 collége communal, 14 institutions ou pensions, 2 écoles normales primaires, l'une pour les instituteurs, l'autre pour les institutrices; des écoles primaires, communales, rurales; plus de 50 écoles libres, des écoles chrétiennes, des écoles d'adultes; 1 société des sciences, belles-lettres et arts; 1 société archéologique; 1 bibliothèque publique; 1 musée des arts; 1 musée archéologique; 1 muséum d'histoire naturelle; 1 jardin botanique; 1 institut musical, etc.

(f) Ce rapport était, en 1789, de 1 sur 9.

On compte, dans le Loiret, plus de 20 hospices, un grand nombre de bureaux de bienfaisance et de maisons de charité; 2 institutions de sourds-muets; plusieurs salles d'asile; 1 crèche; 14 sociétés de secours mutuels: 1 société générale de secours mutuels et de retraite; 1 caisse de retraite pour la vieillesse; 5 caisses d'épargne; 1 dépôt de mendicité, etc.

(g) Comme dans tous les départements où l'industrie manufacturière prédomine, le Loiret ne présente qu'un petit nombre de mendiants, encore les femmes en forment-elles environ les deux cinquièmes. Cependant, il y a beaucoup de délits pour vagabondage.

(h) Le rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population est de 1 sur 212 habitants.

(i) C'est l'un des départements où les mariages sont le plus rares : ce qui explique le rang qu'il occupe pour les enfants naturels.

(j) Durée moyenne de la vie, 32 ans 11 mois.

(k) Rang du département pour le nombre des cotes, 46e; pour la contribution foncière en principal, 31e; pour la contribution personnelle et mobilière, 33e, et 28e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.[1]

1561. Antiq. hist. de l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans, par *Hubert*, 1 vol. in-4°.
1573. Les Antiq. de la ville et duché d'Orléans, par *L. Trippault*, in-12.
1589. La levée et déroute du siége d'Orléans avec la prise de la citadelle, par le chev. d'Aumale, in-8°.
1608. Les priviléges, franchises et libertés des bourgeois de Montargis, *Lefranc*, petit in-8°.
1613. Hist. de l'abbaye de Ferrières, par *Dom. Guill. Morin*, in-12.
1615. Annales ecclesiæ Aurelianensis, par *Ch. La Saussaye*, 1 v. in-4°.
1621. L'histoire et discours vrai du siége d'Orléans en 1418, 1 v. in-12.
1630. Hist. générale du pays de Gâtinois, Senonois, Hurepoix, par *Guill. Morin*, in-4°.
1631. Hist. du siége d'Orléans et de la Pucelle, par *Dubreton*, in-12.
1636. Les privileges, franchises, libertés des bourgeois d'Orléans, in-4°.
1645. Hist. de la ville et antiq. du duché d'Orléans, par *Lemaire*, in-4°.
1647. Hist. de l'eglise, diocèse, ville et université d'Orléans, par *Symph. Guyon*, 2 part. en 1 vol. in-fol.
1736. Description de la ville et des environs d'Orléans, par *D. Polluche*. in-8°.
1756. Discours sur la Pucelle d'Orléans et sur la délivrance d'Orléans, par *C. Marolles*, in-12.
1778. Essais sur la ville d'Orléans, par *Beauvais de Préau*.
1780. Essais historiques sur Beaugency, par *Pellieux*, 2 vol. in-12.
1799. Observations sur la rivière du Loiret, par *Hericart de Thury* (Journal des Mines).
1810. Essai sur la constitution minéralogique et géologique du sol des environs d'Orléans, par *B. de Morogues*. in-8°.
1826. Album du Loiret, par *C. T. Vergnaud-Romagnesi*. — Orléans, *A. Gatineau*, petit in-4°.
1832. Antiq. du grand cimetière d'Orléans, par *Jollois*, in-4°.
1832. Notices hist. sur le fort des Tournelles, la porte Saint-Jean et l'ancien pont d'Orléans, par *Jollois*, in-8°.
1833. Histoire du siége d'Orléans, par *Jollois*, in-4°.
1833. De l'agriculture du Gâtinais et de la Sologne, par *A. Paris*, in-8°.
1833. France pittoresque, par *A. Hugo*, t. II, article Loiret, gr. in-8°.
1836. Mémoire sur les antiquités du département du Loiret, par *Jollois*, 1 vol. in-4°.
1838. Souvenirs historiques de l'ancienne abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, par *L. A. Marchand*, in-8°.
1839. Orléans et ses environs, par *Vergnaud-Romagnesi*, 1 vol. in-16.
1842. Notes histor. et archéolog. sur l'ancien monastère de Fleury-Saint-Benoît, par *V. Romagnesi*, in-12.
1843. Orléans, recueil de ses anciens monuments civils et religieux, par *Ch. Pensée*, *A. Gatineau*, in-4°.
1844. Monographie de l'eglise Sainte-Croix d'Orléans, par l'abbé *Jacquet et Gustave Frane*, broch. in-8°.
1844. Dictionnaire géogr. et histor. des communes de France, par *Girault de Saint-Fargeau*, 3 vol. in-4°.
1845. L'Orléanais, par *Philippon de la Madelaine*, 1 v. in-8°, Paris.
1845. Hist. des villes de France, par *A. Guilbert*, t. V, article Orléanais, *E. Fournier* et *E. Lesèvre*, in-8°.
1845. Archéologie du département du Loiret et de quelques localités voisines, par *Vergnaud-Romagnesi*, in 8°, 1835 à 1845.
1845. Recherches historiques sur la ville et le canton de Beaugency, par *Ad. Duchalais*, in-18.
1850. Géogr. hist. classique du Loiret, chez *Alphonse Gatineau*, in-12.
1852. Annuaire et Almanach du Loiret.

Carte du Loiret extraite de la grande carte du dépôt de la guerre.

ADDITIONS.

1846. Recherches historiques sur la ville d'Orléans, édité par *J.-B. Niel*, 8 vol. in-8°.
1849. Hist. architecturale de la ville d'Orléans, par *de Buzonnière*, 2 vol. in 8°
1850. Notice sur la ville et l'égl. de Puiseaux, par *Dumesnil*, g. in-8°.
1851. Mémoires de la Société archéologique de l'Orléannais, gr. in-8°.
1853. Histoire de l'Université de Lois d'Orléans, par *Bimbenet*. 1 vol. gr. in-8°.

(1) Voir la bibliographie des départements de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir.

Paris. — Typ. Lahure, rue de Fleurus, 9.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Charrette à bœufs pour le transport des châtaignes.

LOT.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département du Lot appartient à la région sud-ouest de la France; il doit son nom à la rivière principale qui le traverse de l'est à l'ouest, et il dépend du grand bassin de la Garonne. Il a été formé, en 1790, de la presque totalité de la province du Quercy (le Haut-Quercy).

Ses limites sont : au nord, le département de la Corrèze; à l'ouest, ceux de la Dordogne et de Lot-et-Garonne; au sud, ceux de Tarn-et-Garonne; et à l'est, ceux de l'Aveyron et du Cantal.

Superficie, nature du sol, montagnes. — La plus grande partie de ce département est formée par un vaste plateau calcaire appartenant à la seconde formation, et qui, d'espace en espace, est entrecoupé par des dépôts argileux et siliceux. Ce plateau, qui est d'environ 450 mètres au-dessus du niveau de la mer, est dominé, à l'est, par des montagnes granitiques et de première formation. Ces montagnes sont une ramification de celles du Cantal; elles forment trois chaînes principales : l'une qui part de la Bastide-du-Haut-Mont, et qui, après avoir décrit de nombreux contours, se termine par une chaîne calcaire. Elle a pour sommets la Bastide, Saint-Bresson et le Peindit, qui s'élèvent à 7 ou 800 mètres au-dessus de l'Océan; l'autre, qui court de l'est à l'ouest, et finit non loin de la Bave et de la Dordogne; la troisième, qui suit la rive droite de la Cère.

Le plateau est coupé par les grandes vallées où coulent le Lot et la Dordogne, formées par des alluvions, et par conséquent très-fertiles; elles sont généralement à 200 mètres au-dessus du niveau de la mer et sont inclinées vers l'ouest. On voit donc que le relief du département présente pour ainsi dire trois étages successifs, la montagne, le plateau et la vallée.

Outre les deux grandes vallées dont nous venons de parler, il existe dans le département du Lot un assez grand nombre de vallées secondaires arrosées par quelque maigre cours d'eau que la mauvaise saison change souvent en torrent redoutable; d'autres sont sans issue

[1] Voy. la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

et forment des bassins circulaires entourés de rochers à pic ou de pentes fortement prononcées qui leur donnent la forme de vastes cirques; ces vallées ont reçu dans le pays le nom de *cloups*.

On évalue la superficie du département, dont la plus grande partie a été cadastrée en 1841, à 525 581 hectares, qui, d'après la nature du sol, se divisent en : pays de montagnes, 86 079 hectares; sol de craie ou calcaire, 258 237; sol de gravier, 86 658; sol sablonneux, 90 140 hectares.

Hydrographie. — Le département du Lot appartient au bassin de la Garonne; il est arrosé par deux grandes rivières, le Lot, au sud, qui n'a d'autre affluent important que la Celle ou le Célé, affluent de droite; et la Dordogne, au nord, qui reçoit dans le département la Cère, la Bave et l'Ouysse : ces deux rivières, qui coulent généralement de l'est vers l'ouest, en faisant mille détours, sont seules navigables.

Le Lot prend sa source dans les montagnes des Cévennes, près du village du Bleymard (département de la Lozère). Cette rivière passe au Bleymard, Bagnols-les-Bains, Mende, Chanac dans le département de la Lozère; Saint-Geniez, Saint-Cosme, Espalion, Estaing, Entraigues, Livignac dans le département de l'Aveyron; près de cette commune, sa rive droite appartient seule au département du Lot; elle passe à Capdenac, à Foi rac, à Cadrieu, à Cajarc; elle pénètre alors dans le département, passe à Saint-Cirq, à Cahors (où elle commence à porter bateau), à Saint-Vincent, à Luzech, à Puy-l'Évêque, près de Duravel, à Douzac, à Anglan; près de cette dernière commune, elle entre dans le département de Lot-et-Garonne, traverse Villeneuve-d'Agen, Sainte-Livrade, et vient se jeter dans la Garonne, à quelque distance, au nord d'Aiguillon, après un cours total de 430 kilomètres (en y comprenant ses nombreuses sinuosités) ou 250 kilomètres en ligne directe, dont 192 appartiennent au département. La largeur moyenne du Lot est de 100 mètres, sa profondeur de 14 décimètres, sa pente de 5 centimètres par 100 mètres; il n'est guère navigable que pendant quatre ou cinq mois de l'année; mais on a déjà commencé à canaliser cette rivière ju-qu'à son embouchure dans la Garonne, et si le gouvernement persiste dans cet utile projet, il aura ouvert aux départements de l'Aveyron, du Lot et de Lot-et-Garonne, un nouveau débouché à leurs produits agricoles.

Le Célé prend sa source dans le bois de Bousquet, au département du Cantal, il passe dans le département du Lot à Figeac, à Marcilhac, et vient se jeter dans le Lot, près de Saint-Cirq, après un cours d'environ 70 kilomètres.

La Dordogne (voy. l'hydrographie du département de la Dordogne) traverse la partie septentrionale du département sur une longueur de 59 kilomètres; elle y entre près de Girac, en quittant le département de la Corrèze, et en sort près de Mareuil, pour entrer dans celui de la Dordogne; elle passe à Tauriac, à Floirac et à Souillac Flottable à bûches perdues dans toute l'étendue de son parcours dans le département, elle n'est navigable que depuis Moyronne pendant 25 kilomètres.

La Cère et la Bave, affluents de la Dordogne, dans le département du Lot sont flottables. Le pays est en outre arrosé par un grand nombre de ruisseaux. Quelques-uns tels que celui de la Garce, disparaissent dans des gouffres, coulent pendant quelque temps dans un lit souterrain et reviennent continuer leur cours à la surface du sol. D'autres, tels que les ruisseaux de Reyverinhes, de Sonac, de Miers, d'Assier, de Théminc, de Théminettes, se perdent pour ne plus reparaître. Le ruisseau de Théminettes parcourt une de ces vallées sans issues que nous avons nommées cloups, et se perd par trois étroites ouvertures dans un gouffre situé à la base d'un rocher qui le termine. Deux sources, celles de Bouley et de Gourg, offrent, en sortant de la montagne de Puymartin, près de Souillac, le curieux phénomène d'une intermittence alternative. Dans les fortes pluies, le Bouley commence par grossir, le Gourg reste encore presqu'à sec; mais au bout d'un certain temps, le Gourg grossit, s'élance avec impétuosité; en même temps la source du Bouley semble presque tarie. Dès que le Gourg cesse de jaillir, le Bouley recommence, et ainsi de suite jusqu'à l'épuisement des eaux.

Il n'existe pas de canaux dans le département, à moins que l'on ne veuille considérer comme tel le canal de dérivation qui, par les ruisseaux de Veyres, de Herbezon, et par la rivière du Celé, approvisionne Figeac de bois de chauffage. Ce petit canal remonterait, dit-on, au XIe siècle. Il paraîtrait qu'il a existé un projet de réunion du Lot à la Dordogne, au moyen d'un canal qui devait passer par l'Alzou, et dont le bief de partage eût été à l'hôpital Beaulieu; mais il aurait nécessité de trop grandes dépenses, eu égard à son utilité relative.

Le département ne renferme aucun étang important, et il n'offre que quelques marais sur les bords du Lot et de la Dordogne.

Voies de communication. — Le département du Lot est traversé par 4 routes impériales, d'un développement de 273 kilomètres; 22 routes départementales d'une longueur totale de 632 kilomètres; les chemins vicinaux sont au nombre de 5500, et leur développement est d'environ 22 884 kilomètres; 37 de ces chemins sont classés comme chemins vicinaux de grande communication.

Le département du Lot n'est encore traversé par aucune ligne de chemin de fer, mais il y a lieu d'espérer qu'il participera dans un avenir prochain aux nombreux avantages que ce genre de voie de communication assure aux autres départements de la France. On vient de mettre à l'étude un projet de chemin de fer de Limoges à Agen par Périgueux, avec embranchement de Libos à Cahors (1853).

Climat. — Le département du Lot appartient à la région climatérique du sud-ouest ou au climat girondin; mais il ne faudrait pas lui appliquer rigoureusement les caractères qui appartiennent à ce climat, car ils sont extrêmement modifiés par sa situation physique. Le climat du département du Lot varie, en effet, selon les zones d'élévation. Dans la région la plus élevée, il est humide et froid, pendant neuf mois de l'année, et très-chaud pendant l'été. Dans la zone intermédiaire, il est plus sec et plus tempéré; enfin il est très-chaud dans les vallées inférieures. L'hiver règne encore sur les plateaux de la partie orientale de Figeac, quand le printemps commence dans les vallées du Lot et de la Dordogne; la douce température de l'automne se prolonge sur les plateaux calcaires, tandis que la neige tombe à gros flocons sur les parties les plus élevées du canton de la Tronquière, de la Capelle, de Saint-Céré et de Bretenoux. Après le vent du nord-ouest, ceux qui dominent sont les vents de l'ouest, du sud et du sud-ouest.

Productions naturelles. — Le département du Lot appartient à la région géologique de Quercy. C'est un plateau sec de calcaire jurassique, élevé de 100 mètres, traversé par des vallées qui ont 200 mètres de profondeur et qui donnent issue à des cours d'eau qui descendent du plateau central. On y rencontre les trois formations, granitique dans la montagne, calcaire sur le plateau, et d'alluvion dans les vallées. Le département est peu riche en métaux; il renferme quelques mines de fer, du plomb et de la calamine, de la houille, de la pierre calcaire, de la pierre de taille dure, de la pierre lithographique, de la pierre meulière, de beaux arbres, de l'albâtre, de la serpentine, du granit, du spath calcaire, des carrières d'argile savonneuse, de marne, d'argile à potier, de terre à foulon, et quelques tourbières. Il existe des sources minérales à Miers, à la Garde et à Gramat; mais elles sont peu exploitées. Les eaux de Livernon exhalent une forte odeur d'hydrogène sulfuré.

Le département du Lot produit des céréales en quantité plus que suffisante pour la consommation de ses habitants. Les vignes y sont nombreuses et produisent année

commune près de 600 hectolitres de vin, dont une moitié est consommée dans le pays, et l'autre exportée ou convertie en eau-de-vie. Le département ne produit pour le commerce que des vins rouges de table, et les vins noirs renommés, dits « vins de Cahors, » employés seulement dans les mélanges. Ces vins sont presque tous de bonne qualité, cependant les meilleurs, ceux de Savanne, Mella-Garde, Saint-Henri, Parnac, Luzéch, Braissac, Prémiac, etc., ne sont classés que parmi les meilleurs vins ordinaires de France. Le mûrier blanc est cultivé dans toute l'étendue du département, et l'éducation des vers à soie y est très-active; la culture du tabac y est autorisée, et il produit une grande partie de ces truffes si estimées des gourmets sous le nom de « truffes du Périgord; » le territoire de la commune de Cressensac en fournit une grande quantité; les champignons d'espèce comestible abondent aussi. Le chanvre est une des productions les plus importantes.

Le chêne abonde dans les forêts. Après cet arbre, les essences principales sont : l'érable, le cornouiller, l'ormeau, le hêtre et le bouleau. La sève de ce dernier arbre fournit aux habitants de quelques cantons une boisson sucrée qui devient acide par la fermentation; tandis que les fruits du châtaignier sont d'une grande ressource pour l'alimentation des habitants des campagnes. Sur le sol d'alluvion croissent l'aune et le peuplier; on trouve le frêne dans tous les terrains. Parmi les arbres des jardins on remarque le tilleul, le platane, le micocoulier; parmi les arbres fruitiers, le noyer, le noisetier, le cerisier, le pêcher et le prunier; les fruits de ce dernier sont convertis en pruneaux qui, sous le nom de pruneaux d'Agen, centre de ce commerce, jouissent d'une grande réputation. Le département renferme des espèces particulières de pommes et de poires. Le grenadier réussit dans les rochers des bords du Lot, où croissent aussi le lentisque et le térébinthe.

Les races d'animaux domestiques sont généralement médiocres. Cependant quelques propriétaires possèdent de beaux troupeaux de mérinos. Les chèvres du pays, surtout celles à poil court, ont un duvet très-fin; les cultivateurs engraissent les porcs, les dindons et les oies en grand nombre, et en font des conserves dans la graisse. Les loups, les renards et les blaireaux sont très-nombreux dans le pays, ainsi que les fouines, les putois, les belettes, les martes, les genettes, les chats sauvages, les écureuils. Les loutres y habitent les bords de l'Ouysse et de la Dordogne. Les sangliers et les chevreuils sont moins communs; le lièvre et le lapin abondent; les premiers deviennent très-gros dans le pays calcaire. Le gibier ailé et les oiseaux de toute espèce sont fort multipliés. Parmi les oiseaux de proie, on cite l'aigle, le duc, le hibou, le milan, le faucon, l'épervier. Les bords du Lot et de la Dordogne offrent, dans certaines saisons, des cormorans, des hérons, des grues, des cigognes; on y voit, dans les hivers rigoureux, la grande outarde et le cygne; les oies sauvages y paraissent plus souvent. La couleuvre et les salamandres sont assez communes; la vipère est rare et ne se trouve que dans le pays des montagnes. Les rivières sont poissonneuses; on pêche dans la Dordogne, outre la truite saumonée et tous les poissons d'eau douce, la lamproie, le saumon, la sole et l'alose. La Cère nourrit une grande quantité d'anguilles. Les carpes du Lot sont très-belles, et les écrevisses des ruisseaux ont une chair très-délicate.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Nous avons dit que la production des céréales excédait les besoins locaux; le pays est en effet à peu près exclusivement agricole; mais malheureusement la culture, qui se fait avec des bœufs, y est encore très-arriérée. Espérons que les méthodes nouvelles y seront propagées avec fruit par les sociétés d'agriculture et les comices agricoles qui, depuis une dizaine d'années, ont généralement produit de si heureux résultats en France. On évalue le sol productif à 508 088 hectares, dont en froment, 81 920 hectares; méteil, 4458; seigle, 23 071; orge, 6218; avoine, 13 690; maïs et millet, 11 450; sarrasin, 9125; pommes de terre, 10 100; légumes secs, 3733; vignes, 53 544; jardins, 1543; betteraves, 29; tabac, 1612; chanvre, 2658; lin, 305; prairies naturelles, 25 715; prairies artificielles, 3127; pâtis, landes et bruyères, 74 885; jachères, 33 502; bois, 112 047; châtaigneraies, 30 890; vergers, pépinières et oseraies, 1674 hectares. Les vins sont avec les céréales la principale richesse agricole du pays; l'industrie agricole consiste aussi dans la préparation des pruneaux, l'engrais des porcs, des oies, des dindons, et leur conserve dans la graisse. On peut évaluer le revenu territorial à 10 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 107 886, se partageant 1 198 226 divisions parcellaires de la propriété.

L'industrie manufacturière du département est tout à fait au berceau : deux forges à la catalane et un haut fourneau, un martinet à cuivre, quelques houillères mal exploitées, quelques tuileries et poteries, un petit nombre de fabriques de satins, de bonneterie, d'étoffes de coton et de toiles, une trentaine de tanneries et quatre ou cinq papeteries communes, sont les seuls établissements industriels du département. Les moulins à blé ont seuls quelque importance; on en compte aujourd'hui près de 1000. Parmi les petites industries particulières au pays, nous devons cependant citer la fabrication des ouvrages en buis, moules, boutons, cuillers, qui occupe les habitants de Saint-Cirq.

Les vins sont, avec les farines et les grains, les grands articles de l'exploitation; après eux, le chanvre et les toiles, les laines, les porcs gras, les conserves de volaille et les truffes. L'importation y est considérable et embrasse, outre les objets de luxe, ceux qui sont nécessaires à la vie et que l'on ne trouve pas dans le département. Près de 708 foires durant 675 journées se tiennent dans 150 communes du département; elles sont toutes destinées à la vente des bestiaux de toute espèce. On vend particulièrement des mulets aux foires d'Assier, de Vaylat, de Prudhomat, de Limagne; des chevaux à celles d'Assier, la Capelle-Marival; des volailles, des oies, des dindons à celles de Belay, de Boulve, Fontanes, l'Hospitalet, Luzéch, Mondoumerc, Pern, Puy-l'Évêque, Vers; des laines à celles de Catus, Lalbenque, Aujols; du chanvre aux foires de Cahors, Puy-l'Évêque; des cerceaux pour cuves à Luzéch. Enfin on traite du prix des vins dits vins noirs à la foire de Saint-Vincent-de-Rive-d'Olt du 7 novembre.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département du Lot était de 525 584 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 296 224 habitants, savoir : 146 800 hommes et 149 424 femmes. Le chef-lieu du département est à Cahors; il est divisé en 3 arrondissements communaux, 29 cantons, 312 communes; le tableau que nous donnons plus loin les fera connaître. Il fait partie de la 16e inscription divisionnaire des ponts-et-chaussées, et, pour les mines, de la division du sud-ouest et de l'arrondissement de Villefranche. Il fait partie du 18e arrondissement forestier dont le siége est à Toulouse.

Le département du Lot forme la 3e subdivision de la 12e division militaire dont le quartier général est à Toulouse. Cahors est le quartier général de la 12e légion de gendarmerie dont les compagnies occupent les départements du Lot, de l'Aveyron, du Cantal et du Lot-et-Garonne.

Les trois tribunaux de première instance des trois arrondissements, et le tribunal de commerce de Cahors, sont du ressort de la cour impériale d'Agen. Le département forme le diocèse d'un évêché, suffragant de l'archevêché d'Albi, et dont le siége est à Cahors. Le département renferme 5 cures de première classe, 27 de deuxième, 240 succursales et 28 vicariats. Le département forme une académie universitaire dont le siége est à Cahors, et qui a sous sa surveillance le lycée impérial de Cahors, le collége communal de Figeac, 1 école normale primaire, 8 institutions et 709 écoles primaires commu-

nales ou privées. Nous avons dit que le revenu territorial était estimé à près de 10 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent 6 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le département du Lot et celui de Tarn-et-Garonne ont été formés de la province qui portait, avant 1789, le nom de Quercy. Ce nom, que l'on a voulu faire dériver des chênes (*quercus*) dont le pays était autrefois couvert, vient des *Cadurci*, le peuple gaulois qui occupait cette contrée avant l'invasion romaine. Les Cadurci étaient de race celtique. Établis dans les bassins du Tarn, du Lot et de la Dordogne, sur la rive droite de la Loire, à laquelle ils confinaient, presqu'au pied des montagnes d'Auvergne, dont les ramifications donnaient à leur pays cet aspect aride et escarpé qui rappelle l'Afrique au voyageur, ils étaient sur la zone même où se rencontraient les peuples celtiques et les peuples ibères. A leur droite et à leur gauche, les *Petrocorii* (Périgord) et les *Rutheni* (Rouergue), étaient Celtes comme eux; plus au sud et plus à l'ouest, l'origine ibérienne des habitants se reconnaissait et se reconnaît encore à leurs caractères physiologiques. Si les monuments celtiques ne sont pas aussi nombreux dans ce département que dans certains autres, ils n'y manquent point cependant. On y trouve particulièrement des monuments funèbres, des *tombelles*, dont quelques-unes renferment plusieurs cercueils de pierre superposés, par exemple celle qu'on nomme *Puy-les-Martres* (Puy-des-Martyrs); des dolmens, qui sont également des monuments funèbres, comme l'attestent les squelettes mis à découvert par les fouilles, et dont le principal est celui qu'on appelle la *Pierre Martine* près de Liverdon : il a plus de 7 mètres de long et plus de 3 de large; sa table supérieure oscille sur ses supports pendant une minute à la moindre pression de la main; auprès des squelettes on a trouvé des flèches et des haches en silex, des fragments de poterie, des ornements en os ou en pierre, des épées et des poignards en cuivre. Près de Reissac, sur la montagne de Roquebert, on voit un cromlech assez considérable.

Les Cadurci formaient une *cité* qui dépendait de la grande confédération des Arvernes. Ils prirent part avec ce peuple puissant à l'énergique résistance qu'il opposa aux généraux de Rome. Ils combattirent avec Britich sur les bords du Rhône contre Fabius. Plus tard, dans la grande lutte contre César, ils fournirent leurs contingents au camp d'Alésia, où Vercingétorix avait convoqué la Gaule entière, et enfin leur pays eut l'honneur de servir de théâtre aux derniers efforts de l'indépendance gauloise. On se demande à présent où était située la ville d'Uxellodunum. Cahors, Luzech, Puech-d'Usselou, Capdenac se sont disputé ce nom. Le Puech-d'Usselou ou Puy-d'Issolu, selon d'Anville, est l'ancienne Uxellodunum. D'après les recherches plus récentes de Champollion Figeac, ce serait Capdenac qui devrait l'emporter. Mais survient M. Mary-Lafon, l'auteur de l'*Histoire du Midi de la France*, qui confirme l'opinion de d'Anville, et déclare qu'il faut n'avoir pas vu les lieux pour fixer Uxellodunum à Capdenac. Nous nous bornerons à faire remarquer l'analogie du nom latin et du nom moderne Usselou ou Issolu. Uxellodunum était une place fortement située sur un rocher à pic, au pied duquel serpentait une rivière. Le lieutenant de César, Caninius, qui venait de vaincre Dumnacus, s'avança à la poursuite de Drapès et de Luctérius jusqu'à la place dont nous parlons et où les fugitifs se jetèrent. Luctérius était du pays; c'était un Cadurque à qui ses richesses et son esprit ambitieux avaient donné dès longtemps une grande influence et qui venait de l'accroître encore par des services rendus à la cause de la Gaule tout entière. Arrêté devant cette place inexpugnable, Caninius eut le bonheur de s'emparer de Drapès et de mettre en fuite Luctérius à la suite d'une sortie qu'ils venaient de faire pour aller chercher des vivres, dont la disette se faisait sentir dans la ville. Avoir privé la ville de ses deux meilleurs défenseurs, ce n'était pourtant point l'avoir prise, et l'arrivée de César ne fut pas inutile à son lieutenant. Il commença par empêcher les habitants de venir puiser de l'eau à la rivière, et, comme ils étaient obligés pour cela de descendre le flanc escarpé de la montagne, il y réussit facilement en disposant en face des archers et des machines à projectiles. Privés de l'eau de la rivière, les assiégés recoururent à celle d'une fontaine qui coulait au pied de leurs murs. César voulut également les en écarter et fit construire auprès une tour de bois à dix étages d'où les traits pleuvaient sur eux; ils s'en débarrassèrent en faisant rouler contre elle des tonneaux de suif et de bitume enflammé. César trouva alors un moyen fort efficace; une tranchée creusée dans le roc détourna les eaux de la source qui tarit subitement à la vue des assiégés; ce qui les jeta dans un tel désespoir qu'ils virent dans cet événement moins l'habileté humaine qu'un arrêt du ciel. Ils se rendirent. César leur laissa la vie et leur fit couper les mains, « afin de rendre plus visible à tous le châtiment des méchants, » comme dit singulièrement son compagnon de guerre et le continuateur de ses *Commentaires*, Hirtius. Drapès se laissa mourir de faim. Luctérius fut livré par la trahison d'un Arverne nommé Epasnact, « grand ami du peuple romain, » et mourut par la main du bourreau. La Gaule, saisie de terreur, n'osait plus remuer; elle tremblait au seul nom de César, et les voisins des Cadurques, redoutant leur sort, chantaient entre eux à voix basse ce refrain demeuré traditionnel :

« Prends garde, fier Pétrocorien,
Réfléchis avant de prendre les armes,
Car, si tu es battu,
César te fera couper les mains! »

Le pays des Cadurques fut compris, sous Auguste, dans la Gaule aquitanique, et, sous Honorius, dans la première Aquitaine. Il reçut, comme toutes les provinces gauloises, en dédommagement de la liberté perdue, les bienfaits de la civilisation romaine, des routes, des aqueducs, des édifices, dont nous parlerons à propos de Cahors. On ne cite guère néanmoins que trois localités du département qui datent de l'époque romaine : Cahors; Duravel (*Diolidinum*), et Mercues (*Mercurii Castrum*).

Au Ve siècle, le Quercy eut sa part des malheurs de la Gaule et fut ravagé successivement par les Vandales, les Alains, les Suèves, enfin les Visigoths qui s'y établirent et en furent chassés par Clovis. Il suivit le sort de l'Aquitaine sous les rois francs de la première et de la deuxième race. Celle ci, toute belliqueuse et résolue à dompter enfin le midi de la Gaule, toujours rebelle au nord, entreprit ces guerres terribles que signala la résistance des princes wascons Hunald et Waifer. Associé par sa situation géographique à la lutte des méridionaux, le Quercy fut un des principaux théâtres de cette guerre défensive que favorisaient ses montagnes et ses nombreux défilés. Après le triomphe des Carlovingiens, il forma avec le Rouergue, l'un des neuf comtés établis par l'empereur d'Occident dans le royaume d'Aquitaine, échu à son fils.

Quoique éloigné de la mer, le Quercy n'en fut pas moins exposé, pendant les trois siècles qui suivirent la mort de Charlemagne, aux ravages des Northmans. Avoir des fleuves et des rivières navigables, c'est une richesse pour un pays. Mais à cette époque désastreuse c'était une calamité. Les Northmans remontèrent la Dordogne jusqu'à Souillac, le Lot et le Célé jusqu'à Figeac, répandant partout la désolation.

Le régime féodal rendit au pays la sécurité. On regarde comme le premier comte héréditaire du Quercy un certain Rodolphe qui vivait l'an 900. Mais sa postérité ne posséda ce comté que pendant soixante ans. Robert, arrière-petit-fils de Rodolphe, ayant fait la guerre à Pons, comte de Toulouse, en fut complétement dépouillé. Depuis cette époque, le Quercy fut possédé conjointement avec le Rouergue par une branche de la maison des comtes de Toulouse que l'on croit avoir été la branche aînée. Enfin, en 1065, Berthe, comtesse de Quercy et de Rouergue, étant morte sans postérité, ces deux pays furent réunis au domaine des comtes de Toulouse et suivirent les destinées de la maison de Saint-Gilles. Le divorce

d'Éléonore et de Louis VII, suivi du mariage de cette princesse avec le roi d'Angleterre, Henri II, livra la Guienne aux Anglais et leur donna des prétentions sur le comté de Toulouse. Henri II entreprit aussitôt la guerre contre Raymond V et marcha sur Toulouse; n'ayant pu s'en emparer, il prit du moins Cahors (1159), mais la paix qui se fit bientôt après lui enleva sa conquête. En 1188, la guerre recommença. Raymond V, offensé par l'un des fils du roi d'Angleterre, le fameux Richard Cœur de Lion, fit arrêter deux chevaliers anglais qui revenaient d'un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice. Outré de colère, Richard se jeta sur le Quercy, y prit dix-sept châteaux et demeura en possession de cette province jusqu'en 1196. Devenu alors roi d'Angleterre, il fit la paix avec Raymond VI, qui avait succédé à Raymond V, et, renonçant à ses prétentions sur le comté de Toulouse, lui rendit le Quercy.

La guerre des Albigeois répandit la désolation dans tout le midi. Le Quercy fut envahi par Simon de Montfort et la possession lui en fut confirmée par le légat du pape. Un peu plus tard, Raymond VI ayant recouvré ses États, les transmit à son fils Raymond VII. Mais celui-ci trouva un adversaire plus redoutable encore dans le roi de France. Le comté de Toulouse et ses dépendances furent presque entièrement annexés au domaine de la couronne. Le Quercy appartenait en effet au roi de France sous le règne de saint Louis: mais il fut au nombre des provinces que ce monarque abandonna à l'Angleterre par le traité de 1259, sous condition d'hommage-lige. Plus tard, conquis par du Guesclin sous Charles V, puis repris par les Anglais, il resta en leur pouvoir jusqu'à l'époque où ils furent chassés de France, c'est-à-dire jusqu'en 1453.

Louis XI incorpora le Quercy à la Guienne, qu'il donna à son frère Charles de Berri. A la mort de ce dernier (1472), la province fut pour toujours réunie au domaine royal. Avant cette réunion, le Quercy avait ses états provinciaux. Ces états votaient les subsides que le pays accordait au comte; ils continuèrent d'exister et de voter les subsides par le roi. Ils se composaient des trois ordres. Le tiers se formait des députés de 24 communes, villes et bourgs, dont les principales étaient Cahors, Montauban, Figeac et Moissac. Ils se réunissaient dans une de ces quatre villes. Le sénéchal de Cahors en avait la présidence. En 1552, Henri II institua à Cahors un présidial.

Les guerres de religion mirent en évidence un contraste, une rivalité même qui a toujours existé entre le haut et le bas Quercy. Le haut Quercy, où se trouvait Cahors, resta fidèle au catholicisme; le bas Quercy, plus méridional, se déclara pour les calvinistes qui y trouvèrent une de leurs plus fortes places, Montauban. Malgré cette hostilité si marquée, l'unité administrative du Quercy subsista jusqu'à la fin de la monarchie, si ce n'est qu'une faible partie de la province, celle qui était située au nord de la Dordogne, relevait du parlement de Bordeaux, tandis que tout le reste relevait de celui de Toulouse. L'organisation nouvelle de 1779, qui réunit, sous le nom d'administration de la haute Guienne, le Quercy et le Rouergue, n'amena point encore de séparation, et il en fut de même, en 1790, de l'organisation départementale qui enveloppa tout le Quercy dans l'unique circonscription du département du Lot. Sans doute les circonstances étaient trop graves et les préoccupations trop considérables pour que les législateurs de la France eussent le temps de songer aux petites jalousies de Montauban contre Cahors. Mais, en 1808, comme Napoléon revenait de Bayonne où il avait disposé de la couronne d'Espagne, les Montalbanais profitèrent de son passage pour lui exposer les griefs de leur vanité et solliciter le rang de chef-lieu de département. Il leur accorda ce qu'ils demandaient et un sénatus-consulte, en détachant le bas Quercy pour en former le département de Tarn-et-Garonne, resserra celui du Lot dans les limites du haut Quercy.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

CAHORS (lat. 44° 26′ 52″; long. 0° 53′ 41″ O). — Cahors (*Divona*, *Cadurcorum*, *Codurcum*, *Caturcum*, *Caturx*, *Catorx*, *Caors*, *Caours*), à 577 kilomètres au sud de Paris, ancienne ville épiscopale, capitale du Quercy; aujourd'hui chef-lieu du département du Lot, bâtie dans une presqu'île que forme cette rivière et peuplée de 13 350 habitants.

Cahors était déjà célèbre avant l'arrivée des Romains. Les Celtes l'appelaient *Divona*, c'est-à-dire la divine fontaine (*Diw*, divine, *iconan*, fontaine). Ce nom, que d'autres villes portaient également (Bordeaux entre autres au témoignage d'Ausone), lui venait, pense-t-on, d'une fontaine tout proche de la ville et qui a pris le nom de *fontaine des Chartreux*, depuis que des moines de cet ordre s'y sont établis au temps passé. Il faut entendre un enthousiaste fabricant de Cahors qui a décrit la ville et le département : rien n'est pur, rien n'est limpide, comme cette belle fontaine, qui, après avoir fait tourner les quatre roues d'un moulin, va verser sa transparente émeraude dans les eaux souvent fangeuses du Lot; et rien n'est imposant, rien n'est sombre et poétique comme les rochers énormes qui forment au-dessus de son bassin une voûte pleine de ténèbres. « Quel dommage, s'écrie cet admirateur, quel dommage que la belle Laure n'ait pas habité le chef-lieu du Quercy! Au lieu de résider à Avignon, de célébrer la fontaine de Vaucluse, Pétrarque aurait fixé son séjour à Cahors; il aurait chanté la fontaine des Chartreux!... » Cette fontaine, en effet, n'est point au-dessous de pareils éloges, et elle est tout à fait digne d'avoir donné son nom à l'antique cité des Cadurques.

Après avoir pris part à la résistance nationale, les habitants de Cahors se soumirent à César qui récompensa leur courage du surnom d'*Eleutheri*, libres. Déjà industrieux avant la conquête romaine, ils se trouvèrent tout à coup placés dans des conditions bien plus favorables pour développer leur activité ingénieuse. On vanta par tout l'empire la finesse et la beauté des toiles qu'ils fabriquaient; l'élégance et la commodité de leurs meubles; ces lits de plumes dont ils sont regardés comme les inventeurs; ces rubans de lin qu'ils avaient su, les premiers, teindre de couleurs éclatantes; surtout ces poteries que les potiers cadurques façonnaient avec tant de délicatesse et qui portaient le nom de *Cadurce*. Le gouvernement impérial traita Cahors comme il convenait de traiter une ville si précieuse pour les jouissances des maîtres du monde. Il l'éleva au rang de *municipe*, et elle fut du nombre des soixante villes qui élevèrent un autel à Auguste au confluent du Rhône et de la Saône. Quatre voies romaines, à peu près dans la direction des quatre points cardinaux, la mirent en communication avec Toulouse, Bordeaux, Périgueux, et Lyon par Rhodez. Un vaste aqueduc, que l'on croit avoir été construit sous Constantin par l'architecte Polemius, et qui se prolongeait jusqu'à six lieues de la ville; un forum, un pont, des thermes, consacrés à Diane par Auguste et son gendre Agrippa, et dont il reste un portique appelé par les habitants *temple de Diane*; un théâtre qu'on nomme encore aujourd'hui le *cirque des Calourques*, qui paraît être également de l'époque d'Auguste et dont il ne subsiste que quelques pans de murailles et trois ou quatre arceaux assez bien conservés : tels sont les différents ouvrages dont fut ornée la Divona des Cadurques, désormais appelée *Cadurcum*.

Vers le milieu du IIIe siècle de l'ère chrétienne, Cahors entendit prêcher l'Évangile par Génulfus, ou saint Genou qui fut son premier évêque. Il fit de nombreux miracles. Dès son arrivée, il délivra des obsessions du démon le fils d'une veuve qui lui avait offert une généreuse hospitalité. Un peu plus tard, il ressuscita la fille d'un Cadurcien nommé Agilbert. Déjà il comptait plusieurs prosélytes, lorsque le gouverneur de la ville, Dioscorus, dont le devoir politique était de réprimer les chrétiens, fit appeler devant son tribunal l'intrépide confesseur de la foi, le fit

battre de verges et jeter dans un four ardent avec plusieurs de ceux qu'il avait convertis. Ce n'était pas la première fois que Dieu retirait sains et saufs ses fidèles d'une si cruelle situation. Saint Genou et ses disciples sortirent du four comme ils y étaient entrés. Cet événement miraculeux ouvrit les yeux au peuple qui, par ses menaces, obligea le gouverneur à respecter désormais des hommes si manifestement protégés du ciel. Lui-même, Dioscorus, frappé bientôt d'une douleur cruelle par la mort subite de son fils, et, se croyant sans doute puni de ses rigueurs envers le saint, l'alla trouver, le supplia de ressusciter son enfant. Saint Genou voulut lui rendre le bien pour le mal et lui dit : « Prends le cadavre par la main droite et pose-le sur ses jambes. » A peine redressé, le cadavre marcha. Dioscorus se convertit avec sa femme, ses parents, ses amis. Saint Genou, après avoir installé le christianisme d'une manière si éclatante à Cahors et avoir fondé, dit-on, la première église de la Daurade, s'en alla prêcher l'Évangile dans le Berry avec le même succès, et y mourut. La cathédrale de Cahors s'est enrichie depuis de plusieurs reliques de saint Genou, rapportées au XVIIe siècle par des chanoines de la ville qui avaient fait un voyage dans le nord de la France. On dit que le successeur de saint Genou dans le siége épiscopal de Cahors fut ce fameux Exupère, rhéteur de Bordeaux, célébré par Ausone. L'évêché de Cahors, après que Constantin en eut réglé la circonscription, eut à peu près la même étendue qu'autrefois le territoire de Divona et plus tard la province de Quercy; le Lot le partageait à peu près en deux parties égales.

L'évêque prit de bonne heure, à Cahors comme dans tous les municipes, une grande importance qu'il est utile de remarquer parce qu'elle ne cessa de croître jusque dans le moyen âge. Les révolutions politiques, les guerres désastreuses, les changements de domination n'arrêtèrent point ce progrès. Les Francs de Clovis se substituèrent aux Visigoths. Les rois rivaux qui se partagèrent son royaume se disputèrent les armes à la main le midi de la France : Cahors fut même prise, brûlée, ses murailles détruites par Théodebert (573). On n'en voit pas moins l'autorité épiscopale sortir de ces orages aussi ferme et aussi respectée. Sous Dagobert, l'évêque Rusticus fut assassiné dans une émeute; mais dès l'épiscopat de son successeur, qui était aussi son frère, saint Didier ou saint Géry (629-655), l'expiation du crime fut imposée à la corporation des bouchers soupçonnée de l'avoir commis : il fut établi que tous les ans, le jour consacré à saint Étienne, patron de la cathédrale, deux bouchers placeraient deux haches de bois aux angles du maître-autel et assisteraient à l'office en restant tout le temps à genoux. Cette pénitence était assez douce, il est vrai, mais il fallait encore de la puissance à l'évêque pour pouvoir imposer à une corporation redoutable une humiliation qui s'est perpétuée pendant des siècles. Au reste, saint Géry jouissait d'un crédit particulier à la cour du grand roi Dagobert. Ses richesses étaient si considérables qu'elles suffirent à relever les murs de la ville, à y fonder des monastères, des édifices publics, et qu'il put encore laisser par testament à l'église cathédrale dix bourgs ou villages qui lui appartenaient dans le Quercy.

Les Northmans ravagèrent Cahors. Elle passa aux comtes de Toulouse, leur fut disputée par les rois d'Angleterre et leur demeura enfin. Dans le court espace de temps pendant lequel Henri II en fut possesseur, il y établit pour gouverneur son chancelier, le fameux Thomas Becket, qui fit environner la ville de murailles aujourd'hui détruites.

Au milieu de ces troubles et de ces tiraillements dont souffrit la province disputée sans cesse entre les maîtres de la Guyenne et les comtes de Toulouse, Cahors fut érigé en un comté particulier, et son évêque, s'affermissant de plus en plus dans son pouvoir temporel et prenant rang dans la hiérarchie féodale, s'en mit en possession. Au temps de la croisade des albigeois, Guillaume de Cardaillac était évêque de Cahors. Il prêta serment à Simon de Montfort, combattit sous sa bannière et, lorsqu'il fut assiégé dans Castelnaudary, courut pour le délivrer. Mais le comte de Foix le mit en déroute, et il fallut que Montfort sortît de la place et chargeât avec la garnison pour rétablir la fortune des croisés (1211). Ce fut au reste ce même Guillaume qui, en cette même année, ayant renoncé à la suzeraineté du comte de Toulouse pour se reconnaître l'homme-lige de Philippe Auguste, prit publiquement les titres de comte et baron de Cahors, et, comme signe de son pouvoir séculier dont il venait de donner des preuves si belliqueuses, il adopta l'usage, que ses successeurs perpétuèrent, de faire déposer sur l'autel, près de l'Évangile, toutes les fois qu'il officiait, une armure complète d'homme d'armes : casque, cuirasse, brassards, glaive, cuissards, gantelets, etc.

Un autre usage qui ne flattait pas moins l'orgueil des prélats de Cahors, était celui qui, à l'entrée de chaque nouvel évêque, obligeait le baron de Cessac, l'un des quatre barons vassaux de l'évêque, à conduire sa mule par la bride jusqu'à la cathédrale, nu-tête, en camisole blanche, la jambe gauche vêtue et la droite nue, puis à lui servir à boire à table : ce seigneur, en récompense, gardait pour lui la haquenée du prélat toute caparaçonnée et le buffet qui avait servi à son repas de cérémonie.

L'évêque trouvait des sujets moins dociles dans les bourgeois de Cahors, où le régime municipal se réveillait alors comme dans toute la France. Les villes du midi surtout, comme les républiques italiennes, retrouvaient sous les débris des institutions romaines, toutes les traditions d'une antique industrie, qui étaient pour elles des éléments de puissance tout préparés. Aussi leurs bourgeois arrivèrent promptement à la richesse et à l'importance politique. C'est un riche marchand de Cahors, Raymond de Salvanhac, qui prêta de l'argent à Simon de Montfort pour la croisade. Dès le siècle précédent, les seigneurs du voisinage, absolumen. comme en Italie, sollicitaient le droit de bourgeoisie dans Cahors. La population urbaine avait dans ses consuls des magistrats qui défendaient ses intérêts et la représentaient vis-à-vis de la puissance féodale de l'évêque. En 1225, un différend s'éleva : il y avait une cloche que les consuls prétendaient avoir le droit de faire sonner sans permission; l'évêque leur contestait ce droit. Ce débat paraît ridicule au premier abord; il n'en faut point rire pourtant, car il n'a rien de commun avec le lutrin; avoir une cloche au moyen âge, c'était avoir une voix pour convoquer, au besoin pour soulever le peuple. Raymond VII, qui venait de recouvrer ses États, passant à Cahors cette même année, les consuls lui soumirent l'affaire. Naturellement mal disposé pour les évêques qui depuis si longtemps empiétaient sur les droits des comtes de Toulouse, il donna raison aux bourgeois et profita de l'occasion pour ressaisir plusieurs des usurpations épiscopales.

Un autre conflit s'éleva en 1251. Les consuls eurent le dessein fort légitime de faire construire un pont sur le Lot. L'évêque Barthélemy s'y opposait, objectant que cette construction lui ferait perdre les revenus de son bac. Il fallut, pour en finir, lui accorder un droit de péage sur ce pont, qui fut achevé en 1283. C'est celui qui est à l'est de la cathédrale et qu'on appelle encore aujourd'hui *Pont-Neuf*, quoiqu'il soit le plus ancien de la ville.

Une autre question de pont mit encore aux prises l'évêque et la municipalité. Si l'on en croit l'historien Cathala-Coture, que M. Mary-Lafon déclare « être au-dessous de la critique, » mais dont les assertions semblent justifiées en cette circonstance par l'inspection qu'un savant archéologue, M. Didron, a faite du *pont de l'alentré*, ce pont remonterait à la seconde moitié du XIIIe siècle. Ce serait ce même évêque Barthélemy qui l'aurait fait construire, comme pour rivaliser avec les consuls. Dès l'an 1254, il se serait fait autoriser, par le pape Martin IV, à prélever deux cents marcs d'argent sur les amendes imposées à tous ceux qui exigeaient de leurs débiteurs au delà de 20 pour 100 par an : ceux-ci étaient nombreux, en effet, et l'on connaît la célébrité des usuriers cahorsins au moyen âge. Néanmoins l'expédient fut insuffisant, et l'évêque en employa un autre

dont les seigneurs et les rois ne se faisaient point faute à cette époque : il altéra les monnaies. Mais la population cahorsine ne supporta point en silence ce vol déguisé : à l'instigation de ses consuls, elle se souleva et contraignit l'évêque à rétablir l'ancien titre de la monnaie. Toute cette histoire tomberait dans l'eau si l'on adoptait l'opinion contraire à celle de Cathala-Coture, et qui veut que la construction du pont de Valentré ait été décidée seulement en 1306, dans l'assemblée générale de la commune, commencée en 1308 et achevée en 1378. Quoi qu'il en soit, le pont de Valentré fut bâti tel qu'on le voit encore aujourd'hui. Il est en dos d'âne, comme tous les ponts du moyen âge, l'arche du milieu formant le point culminant. Trois tours carrées, sous lesquelles on passe, s'élèvent aux extrémités et au milieu. Il porte, selon M. Didron, tous les caractères de l'architecture du XIIIe siècle, et il frappa tellement M. Michelet, lorsqu'il passa dans le Quercy il y a une vingtaine d'années, qu'il pressa vivement M. Bazin, alors professeur de rhétorique au collége de Cahors, de protéger ce monument auprès du conseil municipal : « Faites tous vos efforts, lui dit-il, pour que ce pont, qui est réellement un joyau historique, soit, par des soins intelligents, transmis intact de génération en génération. » Le pont de Valentré porte le nom de l'architecte qui l'a bâti, mais on l'appelle aussi le *Pont-du-Diable*, par suite d'une légende bizarre. On raconte que cet architecte, ne pouvant venir à bout de son œuvre, eut recours à Satan et fit un pacte avec lui. Satan s'engageait à l'aider par tous les moyens et à lui obéir ponctuellement, quelque ordre qu'il en pût recevoir. Le travail fini, l'âme de l'architecte en devait être le prix ; mais si le démon, pour une cause quelconque, refusait de continuer son assistance jusqu'au bout, il perdait tous ses droits sur le prix en question. La besogne marcha vite avec un tel manœuvre. Pierres, ciment, matériaux de toute espèce arrivaient par enchantement : Satan n'y épargnait point ses ailes et ne laissait point chômer les ouvriers. Quand le pont fut presque fini : « Çà, se dit en lui-même l'architecte, voici le moment venu de songer à notre âme, afin que nous n'ayons point fait un sot marché. » Et il s'arrêta à la ruse que voici. Il porta un crible à son formidable associé : « Ami, lui dit-il, je t'ai trouvé docile jusqu'ici, et tu sais que tu dois l'être jusqu'au bout. Prends ce crible, laisse le tel qu'il est et l'emploie à puiser l'eau que tu porteras aux maçons pour délayer la chaux. » Le diable se mordit les lèvres de dépit; il tenta pourtant l'expérience, elle échoua vingt fois : tout roi des enfers qu'il était, et tout rapide que fût son vol, jamais crible n'a gardé l'eau, même celle du Lot, et le sien était tout sec quand il arrivait. Confus, il vint avouer sa défaite, mais jura de se venger de la malice humaine. A quelque temps de là, en effet, lorsque les maçons eurent presque achevé de construire la tour du milieu du pont, ils en trouvèrent l'angle supérieur nord-est abattu. Étonnés, ils le reconstruisirent. Le lendemain il était encore renversé. Ils eurent beau faire, impossible d'achever cette tour, encore incomplète aujourd'hui. Tous les hommes du métier admirent la dureté du ciment employé à la construction du pont de Valentré; il surpasse le ciment romain : c'est évidemment un ciment de l'autre monde.

De nouveaux démêlés éclatèrent, en 1287, entre les consuls et l'évêque Dieudonné de Barsal, qui voulait leur enlever le droit de sceau, la garde des clefs, etc. Ils résistèrent, alléguant qu'ils possédaient ces droits par suite d'une concession royale : un arrêt du parlement de Paris leur donna raison. Mais Philippe le Bel, qui intervenait à son profit partout où des conflits éclataient, suivant en cela l'habile politique des premiers capétiens, se tourna du côté de l'évêque, dès que celui-ci (c'était le successeur de Barsal) lui eut offert de partager ses droits sur la ville. On dressa, en 1306, un acte qui fut appelé *acte de pariage*, et qui associait, en effet, la royauté à tous les droits de l'évêque. Le sceau porta désormais la double empreinte du roi et du prélat. Les consuls continuèrent d'exister, quoiqu'il n'en fût point fait mention dans l'acte de pariage; au reste les viguiers royaux, depuis lors présents dans la ville, apaisèrent en général, par leur intervention pleine de conciliation et d'autorité, les anciens différends près de recommencer.

Cahors eut, à cette époque, l'honneur d'envoyer un de ses enfants sur la chaire de Saint-Pierre : Jacques d'Ossa ou d'Euse, né à Cahors en 1244, fils de gentilhomme, selon les uns, et de savetier, selon les autres, s'étant distingué au service de l'archevêque d'Arles, obtint une chaire de jurisprudence à l'université de Toulouse. Un fils de Robert d'Anjou, roi de Naples, était alors évêque de cette ville : il remarqua le jeune Cahorsin et le fit arriver aux évêchés de Fréjus et d'Avignon, puis à la chancellerie du royaume de Naples, enfin au cardinalat. Le trône pontifical étant devenu vacant en 1316, Jacques d'Euse fut désigné, dans le conclave de Lyon, pour le remplir, et devint pape sous le nom de Jean XXII. Il l'occupa jusqu'en 1334. Pendant tout son pontificat, il ne cessa de donner à son pays natal des témoignages de son souvenir et de sa prédilection, à ce point qu'il songea, dit-on, à y transférer le saint siége, que le schisme avait fait passer en France. Il fit cardinaux plusieurs de ses compatriotes. Il acheta, moyennant deux mille cinq cents florins d'or de Florence, les biens que les templiers avaient possédés à Cahors, et y fonda, en 1328, le couvent de la Chartreuse, où s'établirent aussitôt après un prieur et douze religieux, venus de la grande chartreuse de Grenoble. En 1231, il fit bâtir l'église de Saint-Barthélemy, et, la même année, il fonda à Cahors une université composée des quatre facultés de théologie, droit, médecine et arts ou belles-lettres. Cette université subsista avec éclat pendant quatre cent vingt ans; de savants théologiens et de grands jurisconsultes en occupèrent les diverses chaires : Roaldès, Govea, Cujas, Jean Lacoste, Dominicy, etc. Elle comptait seize cents élèves lorsqu'on la supprima en 1751, en la faisant rentrer dans celle de Toulouse. Ses étudiants jouissaient de tous les mêmes priviléges que ceux des universités de Paris et de Toulouse. La tour du pape Jean XXII, appelée aussi *tour d'Eze* (Euse, par corruption), perpétue aujourd'hui le souvenir du pontife né à Cahors. Elle s'élève au bout de la rue qui traverse le faubourg de la Barre, en face de la caserne; ses petites fenêtres ogivales à colonnettes indiquent son époque. Occupée successivement par les parents d'un pape, des moines, des religieuses, elle logeait dans ces derniers temps le bourreau.

La maison que Jacques d'Euze avait habitée à Cahors, le prince Édouard s'y établit en 1360, après que le traité de Brétigny eut cédé le Quercy à l'Angleterre; mais choquée de la dureté des Anglais, et particulièrement du gouverneur Jean Chandos, Cahors se révolta. Comme elle ne reçut alors de la France aucun secours, elle fut obligée de céder et de laisser rentrer les Anglais; mais au siècle suivant elle les chassa définitivement (1428). Obligés de se retirer non-seulement de la ville, mais des châteaux de Concorès et de Mercuès (*castrum Mercurii*), ils capitulèrent et rendirent la place moyennant une pièce de damas et une faible somme d'argent. Cahors rentra définitivement sous la domination française et fut réunie au domaine de la couronne en 1471, après la mort du duc de Guienne, frère de Louis XI. Elle était au nombre des soixante-quatre villes dont les députés assistèrent au couronnement de ce roi.

Cahors, qui avait donné le jour à un pape au XIVe siècle, vit naître, à la fin du XVe, une illustration d'un autre genre, un poëte célèbre. Clément Marot naquit en 1495, d'un père normand, Jean Marot, de Caen, poëte lui-même, et d'une mère probablement cahorsine, du moins parlant la langue d'oc. Plus tard, en prison, il écrivait :

> A bref parler, c'est Cahors en Quercy
> Que je laissay pour venir querre ici
> Mille malheurs, auxquels ma destinée
> M'avoit submis. Car, une matinée,
> N'ayant dix ans, en France fus mené,
> Là où depuis me suis tant pourmené
> Que j'oubliai ma langue *maternelle*
> Et grossement apprins la *paternelle*.

Digitized by Google

Pont de Valentré à Cahors.

Langue françoise, ès grands cours estimée,
Laquelle enfin quelque peu s'est limée.

L'existence de Marot fut agitée, comme il s'en plaint. En 1525, il prit part à la bataille de Pavie, et fut fait prisonnier par les Espagnols. A peine libre, il fut enfermé au Châtelet comme suspect d'hérésie. Il dit quelque part que sa mie, avec laquelle il s'était légèrement brouillé, l'accusa d'avoir fait gras en carême et que c'est là ce qui le conduisit en prison. Il y retourna un peu plus tard pour avoir voulu délivrer un malheureux que les archers emmenaient. Enfin, quoiqu'il protestât contre toute accusation d'hérésie :

. . . . . point ne suis luthériste,
Ne zuinglien et moins anabaptiste;
Bref celui suis qui croit, honore et prise
La saincte, vraye et catholique Église,

il n'en fut pas moins obligé, à la fin, de se réfugier à Ferrare, à Venise, à Genève. Sa traduction des Psaumes de David, à l'usage des églises réformées, avait attiré sur sa tête un dernier orage. Il mourut à Turin dans la misère, en 1546. Jamet, un de ses amis et de ses imitateurs, fit pour lui cette épitaphe remarquable, malgré son emphase :

Icy devant au giron de sa mère
Gist des François le Virgile et l'Homère :
Cy est couché et repose à l'envers
Le nompareil des mieux disans en vers;
Cy gist celuy que peu de terre cœuvre,
Qui toute France enrichit de son œuvre;
Cy dort un mort qui toujours vif sera,
Tant que la France en françois parlera;
Brief, gist, repose et dort en ce lieu-cy
Clément Marot de Cahors en Quercy.

Une rue de Cahors, celle qui joint la place au Bois ou place de la Daurade à la cathédrale, porte aujourd'hui le nom de Clément Marot.

Si le poète cahorsin pencha vers les doctrines protestantes, ce n'est point sa ville natale qui lui communiqua ce penchant. Les réformés ayant voulu, pendant les guerres de religion, établir un prêche à Cahors, dans la maison d'un certain d'Orielli, le peuple s'ameuta et y mit le feu. Ils n'y reparurent plus, depuis, que les armes à la main, à la suite d'Henri de Navarre (Henri IV). Ce prince avait épousé, en 1572, Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, dont la dot comprenait la ville de Cahors. Depuis son mariage, Henri n'avait point encore pu se faire ouvrir les portes de cette cité. Il résolut de s'en emparer par surprise, et, dans la nuit du 29 mai 1580, pendant un orage qui empêchait les habitants de voir et d'entendre rien au dehors, il se présenta avec 1500 hommes d'élite, devant le Pont-Neuf que défendaient deux tours, une à chaque extrémité. Des pétards appliqués aux portes de ces deux tours les firent successivement tomber, et Henri, avec ses huguenots, se précipita dans l'intérieur de la ville. Disons, en passant, que depuis lors on donne souvent au Pont-Neuf le nom de *Pont Henri IV*. Une résistance terrible attendait les envahisseurs. Le vaillant baron de Vesins, sénéchal du Quercy, se présente avec 40 gentilshommes et 300 arquebusiers. On se battit à bout portant, au milieu de l'obscurité et

Rocamadour.

des éclats de l'orage. Les catholiques virent tomber leur chef, et ils allaient lâcher pied, quand une troupe de bourgeois survint et ranima la lutte. Ce fut le tour des huguenots de céder. Déjà ils repassaient le pont et on pressait le roi de Navarre de remonter à cheval, quand celui-ci, indomptable, fit appeler du dehors le capitaine Chouppes qui venait d'arriver avec de vieilles bandes, après avoir fait quatorze lieues d'une traite. Chouppes ramena les fuyards à coups d'épée, se précipita sur une barricade élevée par les assiégés, l'enleva et marcha sur l'hôtel de ville qui tomba en son pouvoir. Les Cahorsins se ralliaient devant le collége; il y courut; mais toutes les rues étaient hérissées de barricades; un feu terrible partait des fenêtres; en deux jours on ne gagna que de dix pas devant le collége; enfin le quatrième on prit ce bâtiment, et il fallut encore enlever ensuite quatorze barricades défendues pied à pied. Malgré la présence du bon Henri, la tradition raconte que pendant sept jours le sang coula dans la place ecarpée du palais de justice comme dans les rigoles d'une boucherie. Ses lettres attestent, il est vrai, qu'il s'efforça ensuite de réparer le mal, de bien approvisionner Cahors, et d'y empêcher la démolition des monastères qu'on avait entreprise contre son intention. Toutefois, on ne voit point qu'il ait réussi à s'attacher bien fortement les Cahorsins, puisqu'en 1589, à la sollicitation des députés du parlement de Toulouse, ils se déclarèrent pour la ligue.

Avec ses troubles, son existence agitée, Cahors perdit depuis ce moment sa prospérité du moyen âge. On lui retira le privilége d'entrepôt pour les vins. Le coup le plus rude fut la suppression de cette université qui venait cependant de voir sortir de ses écoles un disciple bien illustre, Fénelon. Une place plantée d'arbres porte aujourd'hui à Cahors le nom de *Place Fénelon*. Un monument consacré à ce grand prélat s'y élève surmonté d'une croix.

Cahors n'est plus aujourd'hui une ville bien importante, si ce n'est par les souvenirs. Sa cathédrale, dédiée à saint Étienne, en est le monument le plus remarquable. On y trouve la trace de bien des époques, non pas cependant du VIe siècle, comme l'ont prétendu quelques-uns, car il est probable que de l'église primitive bâtie en ce lieu il ne reste plus rien dans l'édifice actuel. Les traces d'architecture romaine et particulièrement les deux coupoles que l'on voit à l'intérieur paraissent être du XIe siècle, époque où l'édifice aurait été bâti. On y voit en outre du gothique des XIIIe et XIVe siècles. Le cloître appartient au style gothique du XVIe siècle, dont il a l'ornementation gracieuse et délicate.

L'industrie de Cahors a perdu son antique renommée. Le produit le plus connu qui porte le nom de cette ville est ce gros vin noir du pays, qu'on appelle vin de Cahors et qui a du reste autant de force et de consistance que de couleur : François Ier n'en voulait point d'autre pour son ordinaire.

Les armes de Cahors sont : *de gueules au pont d'argent sur une rivière d'argent, chargée de cinq tours couvertes de même, surmontées chacune d'une fleur de lis d'or mise en chef.*

CASTELNAU-MONTRATIER. — Castelnau-Montratier était appelé primitivement Castelnau-les-Vaux (*Castellum de*

Vallibus). Un certain Ratier, de la famille des seigneurs de Gourdon, en étant devenu possesseur, lui donna son nom. Dès le début du XIIIe siècle on ajoutait *Montratier* à Castelnau. Cette famille des Ratier joua un rôle dans le pays. L'un d'eux, durant la guerre des Albigeois, était à la tête de tous les croisés du Quercy. En 1214, il s'empara traîtreusement de Baudouin, frère de Raymond VI. Au reste la plupart de ces Ratier étaient quelque peu brigands. On en voit un entre autres condamné par arrêt du parlement, en 1312, à 500 livres tournois d'amende pour avoir osé arrêter, lier et retenir six jours en prison les fers aux pieds un sergent du roi exerçant ses fonctions et muni du bâton royal. Castelnau était aux Anglais à l'arrivée de Jeanne d'Arc. Dans les guerres de religion, trente familles protestantes en furent expulsées et ce fut un des griefs allégués par le roi de Navarre dans le manifeste qu'il publia avant son entreprise contre Cahors.

En venant de Toulouse, on voit Castelnau se développer d'une manière pittoresque sur la crête de la montagne qu'elle occupe. Son église surtout est d'un effet imposant par sa masse. Cette petite ville qui compte 1057 habitants est à 22 kilomètres au sud de Cahors. Ses armes sont : *de sable à une porte d'argent accompagnée en chef de trois tours de même.*

Montcuq. — Montcuq (*Mons Cugnus*), *Mons Cuneus*, est une petite ville de 2350 habitants, bâtie à 28 kilomètres au sud-ouest de Cahors autour d'une colline dont la base est baignée par la Braguelonne. Elle eut autrefois une grande importance, entourée de murailles, défendue par un château qui s'élevait au sommet de la colline sur laquelle elle s'appuie, c'était le chef-lieu d'un des douze bailliages du Quercy. Durant la croisade des albigeois, au commencement du XIIIe siècle, la ville de Montcuq fut tour à tour prise et reprise par les hérétiques. Le château fut donné par Simon de Montfort à Baudouin de Toulouse qui venait de trahir la cause de son frère Raymond VI; mais Ratier de Castelnau aidé des châtelains de Lolmie et de Montlevard, s'emparèrent par trahison de Baudouin, le firent conduire sous les murs du château de Montcuq et voulurent le forcer à décider la garnison à se rendre. Baudouin, fidèle à la cause des croisés, engagea au contraire les défenseurs à la plus énergique résistance jusqu'à ce que Simon de Montfort vînt les dégager. Malgré cela les assiégés, à qui on promettait la vie sauve, se rendirent, mais par une indigne violation de la foi jurée, ils furent tous pendus. Baudouin éprouva le même sort quelques jours après et ce furent le comte de Foix, le vicomte de Foix et le chevalier Bernard de Portelle qui voulurent remplir eux-mêmes l'office de bourreaux.

Lorsque le traité de Meaux vint en 1229 mettre fin à la guerre des albigeois, une des clauses principales exigea la destruction des fortifications de Montcuq, c'est dire quelle devait être alors l'importance de cette place. Elle avait reçu de Raymond VII une charte communale; les rois de France et notamment le roi Jean en 1351 lui avaient accordé de grands priviléges et des preuves de leur royale protection : cela n'empêcha pas que lorsqu'en 1369 tout le Quercy se fut soulevé contre les Anglais, la ville de Montcuq fut la seule qui se piqua de fidélité envers eux. Elle en fut punie par la perte d'une grande partie de sa juridiction qui fut donnée et longtemps conservée aux consuls de Cahors. Au temps des guerres de religion, Montcuq fut dévastée par les troupes des deux partis et en dernier lieu elle appartenait aux calvinistes, lorsqu'à l'époque du siége de Montauban, le roi Louis XIII s'en empara.

A la fin de l'année 1790, Montcuq fut, comme Castelnau, Saint-Cyprien et une foule d'autres communes du département, le théâtre de luttes sanglantes entre les nobles du Quercy et les paysans insurgés. Aujourd'hui cette petite ville est devenue l'un des marchés de céréales les plus importants du midi de la France. De son ancien château il ne reste qu'une grande tour carrée de plus de 33 mètres d'élévation qui couronne le sommet de la montagne; cette tour est assez bien conservée à l'extérieur, mais les voûtes de chaque étage sont en partie détruites. On y montait par un escalier bâti dans une petite tour adossée à la tour principale.

Escayrac. — Au petit village d'Escayrac situé à 6 kilomètres à l'est de Montcuq se rattache le nom d'une des plus célèbres familles du Quercy. Les restes du château d'Escayrac, situé plus au sud du département, près de Castelnau, à Saint-Aureil, appartiennent encore à cette famille. Trois chevaliers d'Escayrac avaient accompagné saint Louis à sa croisade de Damiette, deux tombèrent avec Robert d'Artois son frère à la funeste bataille de Mansourah en 1250; le troisième, qui avait le rang de banneret, resta, à cause de son grand âge, à Damiette auprès de la reine Marguerite de Provence qui était sur le point d'accoucher. C'est à lui que la jeune reine avait confié le triste devoir de la tuer dans le cas où les Sarrasins viendraient à s'emparer de la ville. Un de leurs descendants, le marquis d'Escayrac de Lauture, déploya une grande activité et un grand courage pour protéger dans le Quercy les propriétés menacées par des bandes de pillards et d'incendiaires, et il fut victime de son dévouement. Son petit-fils, le comte Stanislas d'Escayrac de Lauture, est aujourd'hui un de nos plus intrépides et de nos plus savants voyageurs, et la science géographique lui est redevable de plusieurs documents précieux sur différentes contrées de l'Afrique.

Duravel. — Duravel, petite ville à 39 kilomètres à l'ouest de Cahors, sur la rive droite du Lot, compte 1928 habitants. On croit que les Romains la connaissaient sous le nom de *Diolidinum;* c'était autrefois une des places les plus fortes du Quercy. Sous le règne de Charles V, la garnison de Cahors craignant de ne pouvoir défendre cette ville contre les Anglais, se retira dans la place de Duravel dont les ennemis ne purent jamais s'emparer; Robert Knolles, le fameux capitaine anglais, échoua même devant cette ville en 1369. L'église de Duravel paraît fort ancienne, elle appartient à l'architecture romane : on y conserve les corps de trois saints, exposés tous les trois ans à la vénération des fidèles, qui accourent alors en foule de toutes les localités avoisinantes. On prétend que Charlemagne les y déposa en revenant de combattre les Arabes d'Espagne en 778.

Les armes de Duravel sont : *De gueules, à une couronne fermée d'or : au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Prayssac. — Prayssac, à 29 kilomètres à l'ouest de Cahors sur la rive droite du Lot, dans une agréable position, est une commune de 2048 habitants de laquelle dépendent les hameaux de Calvayrac, du Thouron et de Niaudou. On y a découvert dans le XVIIe siècle des urnes funéraires et un grand nombre de médailles romaines. L'armée de Simon de Montfort y démolit des châteaux de seigneurs soupçonnés de favoriser les albigeois. Mais ce qui fixe l'attention des voyageurs sur cette petite ville, c'est qu'elle fut le berceau du maréchal Bessières, duc d'Istrie, qui y naquit le 6 août 1786, et après avoir suivi l'empereur Napoléon dans toutes ses grandes campagnes en Italie, en Egypte, en Allemagne, en Russie, fut emporté en 1813 à la bataille de Lutzen par un boulet de canon. On lui a élevé en 1845 une statue sur une petite place de cette ville.

Cénevières. — Sur un rocher escarpé, au-dessus du Lot, s'élève le château de Cenevières, dont les murs ont trois mètres d'épaisseur, qui se compose de dix corps de bâtiments, appartenant à autant d'époques différentes, et défendu par de nombreuses tours. Il compte, dit-on, parmi ses premiers possesseurs le fameux Waïfer, duc d'Aquitaine, qui s'y serait réfugié après sa défaite. Plus tard il appartint à l'une des branches de la famille de Gourdon. Les seigneurs de Cénevières se montrèrent ennemis acharnés des Anglais, et fidèles alliés des calvinistes.

Cénevières est un village de 760 habitants, à 36 kilomètres à l'est de Cahors, sur la rive gauche du Lot, qui n'a d'autre importance que les ruines de son château et les vignobles de Prémiac réputés comme donnant les meilleurs vins du département.

Gourdon (lat. 44° 44′ 15″; long. 0° 57′ 48″ O.).—Gourdon (*Gurto*, *Gordonium*), située à 47 kilomètres de Cahors, dans la partie nord-est du département, présente l'aspect pittoresque d'une vieille ville aux rues tortueuses, aux maisons noircies, échelonnées sur les flancs d'un rocher. Les corbeaux, qui sont encore très-nombreux dans le Quercy, avaient jadis particulièrement leur demeure sur ce rocher, si l'on s'en rapporte à l'étymologie *Gor dun* (montagne aux corbeaux). La première charte où le nom de Gourdon paraisse est de 839. Un certain Odolric, d'origine visigothe, en était seigneur. De lui sortit la famille des Gourdon, puissante et célèbre dans le pays. C'est l'un de ses membres qui tua Richard Cœur de Lion au siége de Chalus. Il faisait partie de la garnison. Ayant reconnu le roi d'Angleterre qui s'était assis à l'écart, mais à peu de distance, pendant un assaut pour observer plus à l'aise la défense du château, Bertrand de Gourdon l'ajusta si bien qu'il le transperça par l'épaule. Richard fut emporté dans un état désespéré; mais le château ayant été pris, on lui amena son meurtrier : « Quel mal t'avais-je fait, s'écria-t-il en le voyant, pour que tu aies voulu me tuer? — Je suis Bertrand de Gourdon, répondit sans trouble le jeune arbalétrier. Tu as égorgé de ta main mon père et mes deux frères; moi-même tu voulais me faire pendre. Je me suis vengé. Fais de moi ce que tu voudras. — Par saint Georges, tu es un brave, s'écria Richard. Je te laisse la vie, te rends la liberté; qu'on lui donne cent schellings. » Malheureusement Richard mourut, et Marcadès, chef de ses routiers, au lieu d'exécuter sa promesse, fit, dit-on, écorcher vif l'héroïque Bertrand de Gourdon. Depuis ce temps, les aînés de la famille de Gourdon portèrent tous le nom de Richard en souvenir de la glorieuse action de leur ancêtre.

Gourdon eut toujours de l'aversion pour les Anglais. Sous saint Louis, sous Philippe le Bel, elle résista tant qu'elle put aux conséquences des traités qui les obligeaient à recevoir les étrangers. Elle avait alors un château entouré de très-fortes murailles. Obligés de l'abandonner sous Charles VII, les Anglais le démolirent.

Gourdon eut de bonne heure sa charte communale que l'évêque de Cahors et le sénéchal de Quercy confirmèrent dans le milieu du XIIIe siècle. Elle est rédigée en languedocien, et chaque paragraphe commence par ces mots : *Costuma es de Gordo* (c'est la coutume de Gourdon). En 1396, Charles VI confirma les priviléges accordés à la ville par le duc d'Anjou son oncle, gouverneur de Languedoc. On y lit, dans cette charte de confirmation : « Qu'aucun habitant de Gourdon, à l'instance du procureur fiscal ou de toute autre personne, pour un fait criminel ou civil, ne puisse être arraché hors du ressort des assises de Gourdon, mais qu'il soit tenu de répondre dans ledit ressort. Les consuls ont le droit de créer les consuls tous les ans, et possèdent un trésor, un sceau et une cloche communs. Nous accordons aux consuls et aux habitants que ceux qui viendront aux marchés de ladite ville, qui se tiennent ordinairement le jeudi, ne puissent y être arrêtés pour dettes fiscales ou autres, ni les denrées qu'ils apportent être prises ni saisies depuis l'heure de midi du mercredi jusqu'à la même heure du vendredi suivant. »

L'église de Gourdon, dédiée à saint Pierre, est de cette époque : commencée en 1304, achevée en 1514. Le style en est sévère, la coupe hardie et élancée : la voûte est à près de 25 mètres au-dessus du pavé. Le vaisseau de l'église et ses deux tours carrées, enfermées et couvertes d'un toit, dominent toute la ville et contribuent à rendre son aspect pittoresque.

Gourdon fut prise par les calvinistes en 1562; mais les seigneurs de Thémine, qui en étaient maîtres, montrèrent une grande fidélité aux rois de France. Henri IV éleva l'un d'eux au rang de maréchal, et ce fut celui-là qui se chargea, en 1616, d'arrêter le prince de Condé par l'ordre de Marie de Médicis. Malgré ce service important, la régente, influencée par le duc d'Épernon, ne tarda pas à concevoir des soupçons contre le maréchal, qui s'était fortifié dans son formidable château de Gourdon. D'Épernon ordonna aux habitants de le chasser de cette position et leur fournit des troupes. Ils donnèrent en effet l'assaut, rasèrent les fortifications et brûlèrent la forteresse.

Le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif en 1848, est originaire de Gourdon par son père. Gourdon fait un assez grand commerce de vins et de noix; elle fabrique de gros draps et des chapeaux.

Les armes de la ville sont : *de gueules à cinq gourdes d'or posées en sautoir.*

Lamothe-Fénelon, Carennac. — La commune de Lamothe-Fénelon, à peu de distance de Gourdon, canton de Payrac, a appartenu anciennement à la famille de l'illustre archevêque de Cambrai. Toutefois c'est une erreur de regarder ce village comme le lieu de sa naissance, honneur qui, de l'avis de tous les auteurs, doit revenir à Lamothe-Salignac (Dordogne).

C'est à Carennac qu'il faut chercher des souvenirs plus positifs du grand archevêque. Ce village, situé au bord de la Dordogne, possédait une abbaye de l'ordre de Cluny, fondée au XIe siècle, dont l'évêque de Sarlat, oncle de Fénelon, était abbé en 1681. Cet évêque résigna alors ce prieuré à son neveu, afin de l'aider à se soutenir dans la capitale. Fénelon, alors âgé de trente ans, fit à Carennac une entrée assez pompeuse, qu'il décrit avec un gracieux badinage dans une lettre à la marquise de Laval. Il y séjourna quelque temps, et l'on montre dans l'abbaye une chambre qu'on appelle le *cabinet de Fénelon*. La tradition rapporte qu'il y composa son Télémaque; mais ceci est invraisemblable, car le Télémaque est l'œuvre de son âge avancé, et il ne résidait plus alors à Carennac. Une île de la Dordogne a été baptisée par les paysans du nom d'*Île de Calypso*.

Gramat. — Cette petite ville, de 3995 habitants, située à 53 kilomètres à l'est de Gourdon, sur la rive droite de la Ouysse, a joué son rôle au moyen âge, comme toutes celles qui l'environnent, dans la guerre de Cent ans, les guerres de religion, etc. Ce qu'elle offre néanmoins de plus remarquable, ce sont les tombelles qui se rencontrent en plus grand nombre dans son voisinage que dans les autres parties du département. Son nom même est étrange, car c'est par un mot tout à fait pareil que les Tartares de l'Irtisch désignent les monticules élevés en l'honneur des guerriers morts. Gramat a des eaux minérales où domine le sulfate de chaux, et qui sont, dit-on, favorables aux estomacs paresseux et aux tempéraments lymphatiques. Les armes de Gramat sont : *d'azur à une bande d'or.*

Rocamadour. — Cette petite ville, de 1574 habitants, à 35 kilomètres à l'est de Gourdon, est suspendue aux flancs d'un rocher abrupte couronné des débris d'une ancienne citadelle. Si nous en croyons la légende, elle fut fondée par Zachée, celui même qui, selon l'Écriture, monta sur un figuier pour mieux voir Jésus-Christ parmi la foule. Après la passion il s'attacha à la Vierge Marie, et, après l'assomption, quitta la Palestine avec sa femme Véronique, d'après l'ordre qu'il avait reçu en songe de la sainte Vierge. Les vents le conduisirent en Aquitaine, où il vit saint Martial. Ayant perdu Véronique, il se retira dans une affreuse solitude du Quercy, au pied du rocher même où est située la ville actuelle. Ce genre de vie le fit surnommer l'ami du rocher (*rupis amator*), *Rocamadour*, puis le lieu à son tour, a pris le nom du saint homme, qui en reste patron. Ce qu'il y a de fabuleux dans cette légende ressort de soi-même, et l'on pense que c'est au IIIe siècle après Jésus-Christ qu'un prêtre, nommé Amadour, vint s'établir dans le pays. Quoi qu'il en soit, Rocamadour devint de bonne heure un lieu de pèlerinage très-célèbre. Roland y passa en se rendant à Roncevaux, et y déposa, dit-on, sur l'autel le pesant d'or de sa *Durandal*. On montre aujourd'hui, au même lieu, un morceau de fer, aplati et pointu, qu'on prétend être l'épée de Roland. A Rocamadour se réunirent les états de la province pour demander au ciel l'extinction de l'hérésie des Albigeois. Beaucoup de rois de France vinrent en pèlerinage à Rocamadour, entre

autres saint Louis avec sa mère Blanche de Castille, lor-qu'il fut relevé de maladie, en 1215. En 1546, un jubilé, accordé à l'église de Rocamadour, attira une telle affluence de pèlerins que la campagne se couvrit de tentes et qu'il y en eut d'écrasés dans la foule. Odo de Gissey rapporte qu'en 1562, les huguenots ayant pris Rocamadour, enlevèrent quinze cents quintaux d'or et d'argent qui s'y trouvaient; ce qui paraît exagéré. C'est le culte de la Vierge qui domine à Rocamadour. L'oratoire se compose de deux églises : l'une dédiée à la Vierge, l'autre, inférieure et presque souterraine, dédiée à saint Amadour. Dès le XIIIe siècle un trouvère écrivait :

La douce mère au Créatour
A l'Église, à Rochemadour,
Fait tant miracles, tant hauts faits
Qu'un moult biax (beau) livres en est faits.

Ce qui est surtout admirable, c'est la *cloche miraculeuse*, qui sonne toute seule quand la sainte Vierge donne son assistance quelque part à quelque malheureux, si éloigné qu'il soit. On voit encore aujourd'hui des pèlerins se rendre à Rocamadour des diverses parties de la contrée.

Les armes de Rocamadour sont : *de sinople au rocher d'or coupé d'argent, et un autre rocher de sable.*

Souillac. — Souillac (*Soliacum*, *Salliacum*), cette petite ville de 3242 habitants, est heureusement située, à 23 kilomètres au nord de Gourdon sur la route de Paris à Toulouse, et sur la rive droite de la Dordogne. On y voit deux choses remarquables : la principale et la plus ancienne est l'église de style byzantin, qui fut construite, au VIIe siècle, par l'ordre et aux frais du fameux saint Éloi, ministre du roi Dagobert, mais qui, à la vérité, détruite par les Northmans, ne date, telle que nous la voyons, que du XIe siècle, en somme un des plus curieux monuments d'architecture byzantine que la France possède; la seconde merveille de Souillac est son beau pont sur la Dordogne, dont la construction, ordonnée par Napoléon à son passage, en 1808, fut commencée en 1812 et achevée en 1824.

Souillac joua un rôle sous la régence de Marie de Médicis. Le vieux Sully et son gendre le duc de Rohan, chefs des protestants rebelles, s'en emparèrent.

L'abbaye de Sainte-Marie de Souillac, appartenant à la congrégation de Saint Maur, a joui d'une grande prospérité : en 1715 elle avait dans sa dépendance plus de quatre-vingts prieurés ou paroisses dont les supérieurs ou curés étaient ou nommés ou présentés par l'abbé de Souillac.

Souillac a donné naissance à Verninac Saint-Maur, né en 1761, ambassadeur de France en Suède (1792), puis à Constantinople, préfet du Rhône en 1800, disgracié en 1804 pour avoir montré une franchise trop républicaine au premier consul qui voulait devenir empereur.

La Bastide-Fortunière. — Ce chef-lieu de canton, peuplé de 1486 habitants, est situé à 22 kilomètres au sud est de Gourdon. Aux XIIIe et XIVe siècles, la route de Cahors à Paris passait par la Bastide. C'était dans l'origine une habitation de campagne fortifiée qui devait son nom à Fortunier de Gourdon, son fondateur; bientôt les vassaux groupèrent leurs habitations autour de la demeure du maître; une église fut élevée, et le bourg se forma; il était au XIIIe siècle entouré de murailles et protégé par un château. C'est à la Bastide que naquit, le 5 mars 1768, Joachim Murat, fils d'un pauvre aubergiste qui le destinait à l'état ecclésiastique. Ce fut l'un des plus vaillants généraux de la république et de l'empire. Nous le retrouvons aux côtés de Napoléon dans toutes ses grandes batailles. Son courage lui valut le trône de Naples, et sa brillante carrière vint se terminer par la fatale catastrophe du Pizzo, où il fut fusillé le 14 octobre 1815.

Martel. — Martel (*Martelli*, *Martellum*), est une petite ville de 3150 âmes, bâtie à 36 kilomètres au nord-est de Gourdon, sur un plateau calcaire situé à 3 kilomètres de la rive droite de la Dordogne. Cette commune, selon toutes les probabilités, doit son nom à Charles Martel, qui, revenant d'une expédition contre Eudes le Mérovingien, s'arrêta quelque temps dans un lieu appelé Maur, y construisit une ville fortifiée et fonda un monastère de bénédictins, ainsi qu'une église qu'il dédia à saint Maur. L'ensemble de ces constructions reçut plus tard le nom du prince carlovingien. C'était jadis une des principales villes de la vicomté de Turenne, et le lieu d'assemblée des états de cette petite principauté. Henri au Court-Mantel, fils de Henri II, roi d'Angleterre, y mourut en 1183 entre les bras des évêques de Cahors, de Figeac et d'Agen. Cette mort prématurée, car le jeune prince avait à peine vingt-trois ans, fut regardée par les habitants de la contrée comme une punition céleste; car le jeune prince révolté contre son père avait dévasté le pays pour payer les routiers, brabançons et cottereaux qui composaient son armée. On montre encore la maison où il mourut, c'est celle d'un pauvre paysan; elle est ornée de fenêtres en ogives, de colonnettes en pierre et des léopards de l'écusson d'Angleterre. L'église de Martel, surmontée d'un clocher en forme de tour carrée, date du XIVe siècle; elle offre intérieurement une vaste nef sans bas côtés, et est ornée de vitraux remarquables par la correction du dessin. Les archives de cette petite ville renferment de précieux renseignements sur l'histoire du Quercy et de la vicomté de Turenne. Les armes de la ville étaient : *De gueules à trois marteaux ou martels d'argent au manche d'or 2 et 1.*

Figeac (lat. 44° 36' 40"; long 0° 8' 6" O). — Figeac (*Fiacum*, *Figeacum in Caturcensi*), cette ville de 7433 habitants, située sur le penchant et au pied d'une colline que baigne le Célé, doit son origine à une abbaye fondée sous la première race et qu'on appelait vallée de Junaut (*Convallis Zonatensis*). Plus tard une abbaye nouvelle fut fondée sur le même emplacement par Pépin. Quel Pépin? Ici est l'embarras. Il existe bien une charte de fondation de 755, d'après laquelle il faudrait nécessairement entendre Pépin le Bref. Mais l'authenticité en est fort suspecte. Une légende concorde avec la charte, sans y ajouter bien entendu la moindre autorité. Pépin le Bref, ayant résolu de faire un acte agréable à Dieu, cherchait un emplacement pour y fonder un monastère. S'étant arrêté sur les bords du Célé pour y passer la nuit, il lui apparut un ange qui lui dit : « Serviteur de Dieu, voici le moment de réaliser ton dessein; je te montre ici un emplacement digne de l'édifice que tu veux élever en l'honneur de la sainte Trinité. » Pépin secoua son sommeil et courut à la fenêtre : de blanches colombes voltigeaient de toutes parts et apportaient des rameaux verts qu'elles rangeaient sur le sol de manière à former une enceinte. Pépin n'hésita pas, fit bâtir à la même place un monastère superbe et appela le pape Étienne II avec une foule d'évêques pour en faire la dédicace. Mais ce fut bien autre chose. A minuit, tout dormait dans le pays, peuple, évêques, roi, pape, lorsqu'ils furent réveillés par une musique céleste et éblouis tout à coup d'une splendeur prodigieuse au milieu de laquelle apparaissait Jésus-Christ. Le lendemain quand l'imposant cortége voulut entrer dans l'église, impossible. Une vapeur épaisse mais divinement parfumée en sortait à tourbillons. Enfin les portes s'ouvrent, la nuée se dissipe, on entre, on admire sur les murs des croix peintes avec une couleur surnaturelle. Le Christ lui-même avait fait la dédicace. Le pape se contenta de dire la messe et tous les évêques après lui. Pépin combla le monastère de richesses et y fit apporter de toutes parts ce qu'on put trouver de plus rare en fait de reliques : un morceau de la crèche, des lambeaux des langes du Christ, des grains de l'encens offert par les Mages, des miettes du pain avec lequel Jésus-Christ nourrit 5000 personnes dans le désert, des cheveux de la Vierge, etc. Étienne déclara que l'abbaye de Figeac tiendrait le premier rang dans le diocèse après l'église cathédrale de Cahors; que le pape seul pouvait la frapper d'interdit. Pépin ne fut pas moins prodigue en privilèges : il déclara

es moines indépendants de toute autorité temporelle et ne se réserva que le droit de les protéger et de leur demander des prières. Je suppose que les moines de Figeac tenaient fort à cette excellente légende. Malheureusement l'abbaye de Figeac ne se trouvant point mentionnée dans le statut d'Aix-la-Chapelle, dressé en 817, et où sont énumérés tous les monastères de fondation royale, il est vraisemblable que le fondateur est Pépin Ier, fils de Louis le Débonnaire, qui devint roi d'Aquitaine cette même année.

Le nom de Figeac étant assez bizarre, on lui a cherché une étymologie plus bizarre encore. Vers la fin du XIe siècle, les moines s'égaraient souvent dans le voisinage. On demanda conseil à l'abbé : « *Fige acum*, répondit-il, plantez une aiguille. » On appelle *aiguille* dans le pays certains petits obélisques de pierre dressés dans la montagne.

Quoi qu'il en soit, l'abbaye était bien fondée dans la première moitié du IXe siècle, puisqu'en 821 les Northmans y tuèrent soixante moines après avoir fait un affreux carnage des habitants réfugiés dans l'église, et que Raymond Ier, comte de Toulouse et de Quercy, prêta hommage en qualité d'avoué à l'abbé Aymar, qui mourut en 852. Au siècle suivant, quoique les Northmans fussent venus renouveler leurs dévastations en 920, nous voyons que le seigneur de Caumont était tenu de fournir, pour la défense du monastère, cent hommes à cheval; les vassaux de Capdenac, trente; ceux de Cardaillac et de Felsins, soixante; les religieux leur donnaient un repas par jour et un sol par cavalier. Voilà des preuves de la puissance et de la richesse de l'abbaye de Figeac.

L'attachement de Figeac aux rois de France et les faveurs dont la plupart d'entre eux l'ont comblée sont remarquables. Saint Louis (1257), Philippe le Bel (1301), Philippe le Long (1318), Philippe de Valois (1334), Louis XI (1463) lui accordèrent ou confirmèrent des privilèges étendus. Depuis Philippe le Bel, ils furent seigneurs directs de Figeac par suite d'une cession de l'abbé. Philippe le Long, satisfait de l'empressement des Figeacois à le reconnaître lors de son avénement contesté, rendit en leur faveur une mémorable charte que voici : « Considérant la grande et antique illustration de ladite ville et la probité de ses habitants, qui ont fait preuve jusqu'à nos jours, d'une fidélité constante et d'un dévouement ardent à nos prédécesseurs, nous leur accordons les prérogatives, immunités, libertés, et franchises suivantes, après avoir confirmé celles qu'ils ont déjà obtenues. La ville de Figeac aura à perpétuité une maison de consulat, un sceau commun, un drapeau, etc. Seuls, les consuls, au sortir de charge, pourront se donner des successeurs, choisis parmi les habitants de la ville, qui, en présence du peuple, jureront sur les saints Évangiles d'administrer bien et loyalement. Les consuls seront tenus de jurer devant le juge et le viguier royaux qu'ils garderont toujours foi, honneur et soumission à la majesté du roi. En même temps, les juges et viguiers jureront de maintenir les libertés et franchises de la ville et du consulat. Les consuls auront les murs, les tours, les remparts et les fossés; mais ils ne pourront pas ajouter d'autres fortifications sans une permission spéciale du roi. »

Les protestants firent une tentative pour s'emparer de Figeac en 1568. Mais en 1576, les calvinistes qui se trouvaient à l'intérieur de la ville, en ouvrirent les portes à ceux du dehors. Ils eurent le tort d'y venger les horreurs de la Saint-Barthélemy par des horreurs semblables, et livrèrent aux flammes une partie de la ville. Toutefois ils s'y établirent fortement, y firent construire une citadelle et en firent tellement une place calviniste, qu'elle fut au nombre des places de sûreté que leur assigna l'édit de Nantes. Elle appartint, sous Henri IV, à Sully, qui voulut s'y maintenir après l'assassinat du roi, mais fut obligé de se soumettre à Louis XIII. Sully en resta pourtant en possession, puisqu'on voit encore quelques *doubles tournois* portant son effigie et la date de 1636.

Vers la même époque fut commencée la construction d'une nouvelle église, l'ancienne ayant été détruite par les protestants. Outre cet édifice, on remarque encore le palais de justice, ancien hôtel de la famille de Balene. Mais ce qu'il y a de mieux à Figeac, c'est sa situation sur le penchant d'une colline, au bord du Célé, au milieu d'un pays parsemé de riches vignobles et de bois, et orné de jolies maisons de campagne. Son industrie et son commerce consistent en teintureries, tanneries, fabriques de toiles, vins et bestiaux.

Figeac a donné le jour à beaucoup d'hommes éminents. Nous citerons François de Boutaric, le plus célèbre jurisconsulte du XVIIe siècle; Sisteron, armurier fameux sous Louis XIV, qui envoya à ce monarque une paire de pistolets admirables et obtint en récompense de demeurer en France quoique protestant, ce qu'il eut soin de témoigner au public en faisant placer au-dessus de sa porte les panonceaux royaux avec ces mots : *sauvegarde du roi;* Louis Siriès, né en 1675, le meilleur graveur en pierres fines de son époque, appelé par le duc de Toscane à la garde de son musée; Auguste Vernhiat, physiologiste distingué, mort à vingt-trois ans dans la retraite de Russie, et qui a laissé un livre remarquable intitulé : *Considérations sur les corps organisés et vivants;* enfin, et au-dessus de tous, le fameux Champollion, le jeune (Jean-François), né en 1791, mort en 1831, dont le génie archéologique a su déchiffrer les hiéroglyphes et tirer d'une nuit qu'on croyait éternelle les mystères de l'antique Égypte. Sur la place voisine de l'église du chapitre, ses compatriotes lui ont élevé un obélisque orné de ces hiéroglyphes d'où il a tiré sa gloire. Son frère aîné, M. Champollion-Figeac, est aussi un savant distingué.

Les armes de Figeac sont : *d'argent à trois croix de gueules.*

Assier. — Ce village, situé à 18 kilomètres au nord-est de Figeac, et qui compte 786 habitants, possède deux monuments dignes de l'attention des voyageurs. En effet, l'église et le château d'Assier, celui-ci en ruines, sont remarquables par leur élégante architecture et surtout par le caractère particulier des ornements. Ce ne sont que canons, boulets, casques, piques, cimeterres, etc., sculptés en relief : un cordon de ce style règne autour de l'église elle-même. Un mausolée s'y élève couvert de bas-reliefs semblables avec cette inscription : *Après la mort bone renomée demurée.* C'est celui de Galliot de Genouillac. « Je suis fort estonné, dit Brantôme, que nos histoires françaises n'ont plus parlé de M. le grand escuyer Galliot qu'elles n'ont fait. Ç'a été un très-bon et sage capitaine en son temps. Le roi Charles VIII le prit à Fornoue pour l'un de ses preux et l'appeloit pour lors le sieur de Genouillac. Il fut grand maistre de l'artillerie, pour entendre cet art aussi bien qu'homme de France, et, si le roi François l'eust voulu croire, peut-être n'eust-il pas perdu la bataille de Pavie, ainsi le disoit on alors; car il faisoit si bien jouer son artillerie que l'ennemi s'en sentit fort endommagé; mais elle ne joua pas à demy, que le roy bouillant de courage et d'ardeur de combattre, alla couvrir son artillerie de telle façon qu'elle ne put plus jouer, dont M. Galliot pensa se désespérer. Le roy connut bien sa faute, et le prit puis après, dont pour récompenser ledit M. Galliot, le fit grand escuyer.... Ce vieillard est mort heureusement, et en belle réputation et en très-honorable vieillesse de plus de quatre-vingts ans. »

Capdenac. — Capdenac est une petite et très-ancienne ville de 1375 habitants, située à 6 kilomètres au sud-est de Figeac, sur la rive droite du Lot et sur le sommet d'une montagne que cette rivière contourne de presque tous les côtés.

Nous ne reviendrons pas ici sur la question de l'identité de Capdenac et d'Uxellodunum (voy. plus haut). Nous ajouterons seulement que, si l'on en croyait la tradition bizarre du pays, cette identité serait réelle. César, dit-on, fit couper le nez aux prisonniers d'Uxellodunum et depuis lors la ville prit le nom de Capdenac (*cap dé nas*, pas de nez). Une charte de Philippe le Bel admet aussi cette identité, mais fait venir Capdenac de *Capdenau* (tête de navire) et Uxellodunum de *Ucce-Lugdunum*,

à cause de la ressemblance de cette ville avec celle de Lugdunum (Lyon). Capdenac fut occupée par Simon de Montfort pendant la guerre des albigeois. Elle fut prise et reprise plusieurs fois pendant la guerre de Cent ans. Une fois entre autres, pressée par la famine, elle allait se rendre lorsque l'un des habitants imagina de faire manger à un porc la seule ration de blé qui restât encore et de précipiter l'animal repu du haut des murs. Le porc étant tombé sur des rochers, son corps brisé et entr'ouvert fit voir aux Anglais le blé dont on l'avait nourri, et ceux-ci, supposant, d'après cette prodigalité, que la ville avait encore de grandes provisions, levèrent le siége. On voit encore à Capdenac les ruines de fortifications anciennes et d'autres du XIVe, du XVe et du XVIe siècle. La position était formidable. Au XVIIe, cette place appartenait à Sully. Aujourd'hui on admire sous la montagne de Capdenac un tunnel destiné à abréger considérablement la navigation du Lot.

Saint-Céré. — Saint-Céré, petite ville de 4 406 habitants, chef-lieu de canton, située à 41 kilomètres au nord de Figeac dans une île formée par la Bave, qui s'y partage en deux bras, doit son origine à une chapelle bâtie en l'honneur de sainte Espérie; plus tard cette petite ville prit le nom du château voisin, *Saint-Sérénus*, d'où est venu son nom actuel. Sainte Espérie, où, comme on dit dans le pays, sainte Spérie, naquit vers l'an 740 au château de Saint-Sérénus, aujourd'hui de Saint-Laurent; elle était fille de Sérénus et de Blandine, restée seule avec son frère Clarus dans le château de ses ancêtres. Après la mort de ses parents, elle fut recherchée en mariage par un seigneur voisin du nom d'Ellidius, qui, après avoir longtemps dévasté les terres de Clarus, fit de cette union la principale condition de la paix. Clarus y consentit avec joie; mais Spérie avait fait le vœu tacite de garder une virginité perpétuelle et de se consacrer à Dieu. Fuyant les exigences et les violences de son frère Clarus et d'Ellidius, elle s'enfuit dans la forêt de Leyme, où elle passa trois mois n'ayant d'autre abri que le creux d'un chêne, d'autre nourriture que celle que lui procurait une servante dévouée. Elle fut découverte par ses persécuteurs, sommée de consentir à l'union projetée par eux; elle refusa, et ceux-ci lui tranchèrent la tête. La légende rapporte que sainte Spérie prit alors sa tête dans ses mains, et poursuivit les meurtriers épouvantés jusqu'au *Ruisseau des Barbares*, comme on l'appela longtemps. On le nomme aujourd'hui ruisseau de la Bro ou de Narbonnez; il se jette dans la Bave, près du pont d'Hercule, qui mène dans la ville. L'église principale de Saint-Céré est dédiée à sainte Spérie. La tradition locale veut que sainte Spérie ait lavé sa tête et ses mains dans une source qui guérit, dit-on, de la fièvre, et qui est située à l'entrée du chœur à trois ou quatre pieds de profondeur sous le parvis de l'église principale. C'est à Saint-Céré que mourut, en 1646, dans sa soixante-quatrième année, le poëte Maynard, ami de Malherbe, qui, rebuté par Richelieu auquel dans sa détresse il s'était adressé, écrivait au poëte réformateur :

Malherbe, en cet âge brutal,
Pégase est un cheval qui porte
Les grands hommes à l'hôpital.

On voit encore à Saint-Céré, dans le cabinet longtemps habité par ce poëte philosophe, le quatrain suivant, que lui-même écrivit sur la muraille :

Las d'espérer et de me plaindre
Des muses, des grands et du sort,
C'est ici que j'attends la mort
Sans la désirer ni la craindre.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU LOT.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
5256 kilom.-carr. ou 525584 hect.	Hommes. 146800 Femmes. 149424 TOTAL. 296224	3	29	312	10000000 de fr.	6000000 de fr.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Superficie 2217 kilom. carrés ou 221710 hectares. — Population 118515 hab. — Cantons 12. — Communes 128.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
CAHORS, 6 communes, 10446 hab.	CAHORS	13350	»
	CAHORS	6951	»
	Espère	402	10
	Lamothe	1142	5
	Mercuès	688	8
	Pradines	1187	6
	Valroufié	653	
CAHORS sud, 6 communes, 10437 hab.	CAHORS	6566	»
	Arcambal	1139	7
	Labastide-Marnhac	927	8
	Montat (le)	707	9
	Issepeck	708	13
CASTELNAU, 7 communes, 8870 hab.	CASTELNAU	1057	22
	Cézac	566	17
	Flaugnac	1216	21
	Lhospitalet	682	10
	Perri	909	14
	Saint-Paul	852	19
	Sainte-Alauzie	595	21
CATUS, 16 communes, 11030 hab.	CATUS	1534	18
	Boussières	647	15
	Calamane	423	12
	Crayssac	750	15
	Frontenac	669	14
	Gigouzac	611	21
	James (les)	891	25
	Labastide-du-Vert	647	21
	Lherm	804	26
CAZALS, 9 comm., 7511 hab.	Maxou	942	13
	Mechmont	416	20
	Montgesty	768	23
	Nespouls	446	14
	Ponteyraj	500	22
	Saint-Denis	430	18
	Saint-Médard	561	19
	CAZALS	816	32
	Arques (les)	777	27
	Frayssinet-le-Gelat	1067	33
	Gindou	748	30
	Goujounac	718	30
	Marminiac	1171	37
	Montcléra	975	33
	Pomarède	967	32
	Saint-Cirq-Lapopie	377	»
LALBENQUE, 18 communes, 10733 hab.	LALBENQUE	2114	18
	Anglès	617	12
	Bach	658	26
	Belfort	1600	26
	Belmont	477	28
	Cieurac	680	13
	Crempse	792	17
	Escamps	494	22
	Flaujac	470	9
	Fontanes	700	19
	Labastide	421	12
	Montdomerc	856	23
	Vaylats	891	23
LAUZÈS, 11 comm., 7924 hab.	LAUZÈS	482	22
	Blars	586	32
	Cabrerets	968	23
	Gras	586	19
	Lentillac	617	25
	Orniac	421	27
	Sabadel	578	24
	Saint-Martin	656	24
	Saint-Sernin-de-Vers	979	25
	Saulinac	586	33
	Senaillac	1028	30
LABASTIDE, 12 comm., 9915 hab.	Labastide	1424	35
	Beauregard	849	36
	Calvignac	793	39
	Geneviéres	737	36
	Concots	740	25
	Laramière	1124	46
	Luguignac	652	33
	Promilhanes	824	40
	Saillac	778	31
	Saint-Martin-Labouval	751	32
	Varaire	993	31
	Vidaillac	492	39
LUZECH, 12 comm., 11856 habit.	LUZECH	1808	18
	Albas	1885	25
	Beluyes	1117	31
	Cailac	650	12
	Cambayrac	331	18
	Castelfranc	779	26

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Lalbenque.	Donelle	1127	9
	[illegible]	526	15
	[illegible]	500	25
	Saint-Vincent	1276	14
	[illegible]	605	20
	Villesèque	850	15
Montcuq, 16 comm., 10655 h.	Montcuq	2516	28
	[illegible]	600	23
	Belmontet	482	31
	[illegible]	721	29
	[illegible]	810	32
	Lascabanes	505	18
	[illegible]	178	»
	Montlauzun	274	29
	Saint-Cyprien	671	23
Suite de Montcuq.	Saint-Daunès	519	25
	Saint-Laurent	561	27
	Saint-Matre	378	31
	Saint-Pantaléon	775	21
	Sainte-Croix	195	30
	Saux	383	34
	Valprionde	659	34
Puy-l'Evêque, 14 comm., 13405 h.	Puy-l'Evêque	2353	33
	Duravel	1425	39
	[illegible]	721	41
	Grézels	702	36
	Lacapelle Cabanac	405	43
	Lazardelle	317	
	Mauroux	870	46
	Montcabrier	1122	41
Suite de Puy-l'Evêque.	Pescadoires	210	34
	[illegible]	2048	29
	[illegible]	753	43
	[illegible]	1131	46
	Touzac	4[illegible]	43
	Vire	474	41
Saint-Géry, 8 com., 5640 hab.	Saint-Géry	[illegible]	16
	Bergouny	[illegible]	20
	Bouziès	343	20
	[illegible]	778	14
	[illegible]	814	27
	Esclauzels	525	18
	Saint-Cirq-Lapopie	1107	21
	Vers	[illegible]	13

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Superficie 1594 kilomètres carrés ou 159 417 hectares. — Population 91 345 hab. — Cantons 8. — Communes 112.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Figeac (est), 12 comm., 13702 hab.	Figeac	7433	»
	Bagnac	2343	17
	Cuzac	544	14
	Felzins	869	11
	Lentillac	573	11
	Linac	860	11
	Lunan	681	5
	Montredon	709	15
	Prendeignes	1000	14
	Saint-Felix	1136	9
	Saint-Perdoux	633	9
	Viazac	760	6
Figeac (ouest), 9 comm., 12165 hab.	Figeac	»	»
	Béduer	1397	9
	Camboulit	510	9
	Camburat	637	7
	Capdenac	1327	6
	Faycelles	1321	8
	Fons	1075	11
	Fourmagnac	370	9
	Lissac-et-Mouret	1217	5
	Planioles	366	4
Bretenoux, 16 communes, 11759 habitants.	Bretenoux	942	49
	Belmont	429	45
	Biars	309	51
	Cahus	902	58
	Comiac	966	47
	Cornac	1535	47
	Gagnac	1709	51
	Gintrac	428	45
	Girac	338	47
	Glanes	266	48
	Lamativie	385	
	Prudhomat	850	44
	Puybrun	790	53
	Saint-Michel-Loub	490	42
	Taurlac	668	53
	Teyssieu	762	46
Cajarc, 14 communes, 8196 habitants.	Cajarc	1837	25
	Cadrieu	210	23
	Carayac	231	13
	Frontenac	238	11
	Gréalou	605	17
	Larnagol	784	30
	Laroque-Toirac	487	15
	Marcilhac	860	29
	Montbrun	416	20
	Puyjourdes	363	38
	Saint-Chels	558	25
	Saint-Jean-de-Laur	755	36
	Saint-Pierre-Toirac	408	14
	Saint-Sulpice	446	25
Lacapelle, 18 communes, 14835 habitants.	Lacapelle	1462	21
	Albiac	240	29
	Anglars	802	23
	Aynac	1510	28
	Bourg (le)	756	18
	Boussou (le)	461	15
	Cardaillac	1329	10
	Issendolus	967	29
	Labastide	676	18
	Leyme	949	28
	Molières	1025	25
	Rudelle	550	20
	Rueyres	796	24
	Saint-Bressou	512	13
	Saint Maurice	870	20
	Sainte-Colombe	595	14
	Thémines	749	25
	Théminettes	426	22
Latronquière, 13 comm., 11288 hab.	Latronquière	524	27
	Calviac	653	44
	Gorses	1350	24
	Labastide-du-H.-M	254	32
	Lauresses	1060	24
	Montet-et-Bouxal	501	20
Suite de Latronquière.	Sabadel	506	20
	Saint-Cirgues	1602	20
	Saint-Hilaire	716	27
	Saint-Médard Nic	291	22
	Sénaillac	551	31
	Sonneyrac	2065	38
	Terrou	1215	23
Livernon, 17 communes, 9371 habitants.	Livernon	892	18
	Azsier	812	18
	Boussac	230	12
	Brengues	556	20
	Cambes	392	8
	Corn	757	13
	Durbans	558	26
	Espedaillac	955	24
	Flaujac	293	27
	Grèzes	453	19
	Issepts	600	14
	Quissac	519	28
	Bilhac	410	33
	Revrevignes	746	12
	Sainte-Eulalie	443	16
	Saint-Simon	551	22
	Sonac	292	22
Saint-Céré, 13 comm., 13209 hab.	Saint-Céré	4106	41
	Autoire	620	38
	Bannes	637	»
	Bio	708	32
	Frayssinhes	703	37
	Lentillac	1181	35
	Loubressac	1370	41
	Mayrinhac	977	34
	Saignes	224	31
	Saint-Jean-Lespin	600	38
	Saint-Laurent-les-T	547	42
	Saint-Médard de-P	641	39
	Saint-Vincent	995	38

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Superficie 1451 kilom. carrés ou 145 153 hectares. — Population 83 364 habitants. — Cantons 9. — Communes 74.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Gourdon, 8 com., 11829 h.	Gourdon	5060	»
	Milhac	826	10
	Nozac	1289	7
	Payrignac	1046	10
	Saint-Clair	555	13
	Saint-Projet	902	18
	Souillaguet	467	10
	Vigan (le)	1684	8
Gramat, 10 com., 12630 hab.	Gramat	3995	53
	Alvignac	816	45
	Bastit (le)	1321	55
	Carmcet	922	35
	Couzou	506	38
	Lavergne	705	58
	Miers	1316	45
	Padirac	378	45
	Rocamadour	1530	35
	Thegra	1041	58
Labastide, 7 com., 7155 h.	Labastide	1486	54
	Beaumat	458	»
	Cani-e	1170	60
	Gmomillac	515	30
	Montlauzun	1951	»
	Soulomès	861	25
	Vaillac	624	35
Martel, 10 com., 12260 hab.	Martel	3150	60
	Baladou	672	»
	Cazillac	1321	70
	Cressensac	1183	63
	Creysse	915	55
	Cuzance	1225	47
	Floirac	894	45
	Mont-alent	925	43
	Saint-Denis	727	45
	Sarrazac	1248	65
Payrac, 8 com., 6107 hab.	Payrac	1265	20
	Cales	705	25
	Fajoles	661	»
	Lamothe-Fénelon	716	18
	Lonjac	587	»
	Muscl-t	644	»
	Reilhaguet	688	25
	Roc (le)	811	30
St-Germain, 10 com., 8524 h.	Saint-Germain	1170	13
	Concorès	1226	18
	Frayssinet	1299	»
	Lamothe-Ca-sel	676	34
	Montamel	450	»
	Peyrules	1301	25
	Saint-Chamarand	834	18
Suite de St-Germain.	Soucirac	594	27
	Ussel	408	40
	Uzech	766	25
Salviac, 6 com., 6800 hab.	Salviac	2294	18
	Dégagnac	2009	25
	Lavercant-ère	608	30
	Léobard	755	10
	Rampoux	269	30
	Thédirac	869	25
Souillac, 8 com., 10095 h.	Souillac	3248	30
	Gignac	1610	75
	Lauuve	617	»
	Lachapelle-Auzac	961	43
	Lanzac	747	28
	Meyronne	525	
	Pinsac	1177	38
	Saint-Sozy	1177	44
Vayrac, 7 com., 7760 h.	Vayrac	1816	25
	Bétaille	1691	68
	Carennac	974	65
	Cavagnac	994	69
	Gendat	514	»
	Saint Michel de-Ban	727	83
	Strenquels	1011	»

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU LOT.

Nos D'ORDRE (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes (c).
	(COURS D'ASSISES).
2e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 5 885 habitants.
	Nombre total (1849)..... 42
	Infanticides.
29e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 322.
	Nombre total (1849)..... »
	Suicides.
67e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 48 785 habitants.
	Nombre total (1849)..... 6
	Crimes contre les propriétés (d).
63e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 9049 habitants.
	Nombre total (1849)..... 30

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès.
66e	En matière civile..... 739
68e	En matière commerciale..... 851
	Instruction (e).
68e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)..... 24
	Paupérisme (f).
44e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 25 habitants.
	Nombre total..... 1086
	Mendicité (g).
10e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle, 1 sur 95 habitants.
	Nombre total..... 3000
	Enfants naturels.
80e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 20 383.
	Nombre total (1850)..... 311

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.
75e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 29,00.
	Enfants trouvés et abandonnés (h).
69e	Rapport du nombre des enfants trouvés et abandonnés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 476 habitants.
	Nombre total..... 169
80	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 57,05.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la population (i).

Naissances.....	7 242
Mariages.....	2 313
Décès (j).....	5 668

Contributions directes (k).

Foncière.....	1 258 924 fr.
Personnelle et mobilière.....	255 417
Portes et fenêtres.....	112 507
Patentes.....	84 618

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la justice*, les rapports du *Ministère de l'intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est, après la Corse, l'un des départements où l'on compte le nombre proportionnel le plus élevé d'accusations de crimes contre les personnes.

(d. Dans ce département, le nombre des accusations de crimes contre les propriétés a été exactement le même durant la dernière période (1846 à 1850 que durant la première (1826 à 1830)

(e) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829. 1 sur 40.

Il y a, dans le département du Lot, 1 académie universitaire; 1 séminaire diocésain; 1 petit séminaire; 1 lycée impérial avec 180 élèves; 1 collége communal avec une école primaire supérieure; 1 école normale primaire, ayant reçu depuis sa fondation 236 élèves maîtres; 8 institutions ou pensions; plusieurs écoles chrétiennes (celle de Cahors, dotée par la ville, donne annuellement l'instruction élémentaire et gratuite à plus de 300 enfants); 709 écoles primaires communales ou privées, fréquentées en hiver par 12 073 garçons et 11 373 filles; en été, par 7347 garçons et 7642 filles. Sur ce nombre, 6459 enfants des deux sexes reçoivent l'instruction gratuite.

(f) Comme tous les pays agricoles, le département du Lot compte un grand nombre d'indigents. Absence de toute industrie, mauvais régime alimentaire; telles sont les principales causes de la misère qui afflige la population de cette contrée, et cette misère, comme le fait remarquer un savant économiste, est très-imparfaitement soulagée par les bureaux de bienfaisance et par la charité privée.

Ce département possède 5 hospices avec une population de 500 individus; 75 bureaux de bienfaisance; 2 salles d'asile avec 400 enfants; 1 asile des aliénés, etc.

(g) On compte dans le Lot près de 3000 mendiants, sur lesquels 1/4 d'enfants. Ainsi que la Charente et les Hautes-Alpes, le Lot, qui ne livre presque aucun vagabond aux tribunaux, figure précisément parmi les départements qui voient commettre le moins de crimes et de délits contre les propriétés.

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 345 habitants.

Nombre total 1636

(i) Au 68e rang pour la superficie territoriale, le Lot arrive le 67e dans l'ordre de la population

(j) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 1574.

(k) Rang du département pour la contribution foncière, 63e; pour la contribution personnelle et mobilière, 62e; pour les portes et fenêtres, 74e, et 8e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1586. Discours des choses mémorables advenues à Cahors, au pays de Quercy en l'an 1428, par *F. de Roualaez*, in-8°.
1624. L'admirable vertu des eaux et fontaines nouvellement découvertes au pays de Quercy, au lieu de Mier, proche de Gramat, appelées eaux de Salmière, par *Fabry*, in 12.
1632. Hist. de Notre-Dame de Roquemadour, par *Odo de Gissey*, in-12.
1785. Hist. politique, ecclésiast. et litter. du Quercy jusqu'en 1784, par *A. de Cathala-Couture*, 3 vol. in-8°.
1790. Description du Quercy et de Cahors au tome XXXIV du Voyage français, par l'abbé *de Laporte*, in-8°.
1820. Charte inédite de la ville de Capdenac, par *Champollion-Figeac*, in-4°
1820. Nouvelles recherches sur la ville d'Uxellodunum, par *Champollion-Figeac*, 1 vol. in-4° et planches.
1820. Essai sur les antiquités du département du Lot, par *J. F. B. de Saint-Amans*, in-8°.
1820. Annuaire statist. et administr. du Lot, par *P. F. Robert*, in-12.
1828. Annuaire statist. et administr. du Lot, par *P. F. Robert*, in-18.
1829. Biographie des hommes célèbres du département du Lot, par *J. B. Vidaillet*, in-8°.
1830. Annales ecclésiastiques et politiques de la ville de Figeac en Quercy, par *J. F. Debons*, in-8°.
1831. Statistique du département du Lot, par *Delpon*, 2 vol. in-4°.
1832. Annuaire statistique et administratif du département du Lot par *J. Giraud*, in-8°, et années suivantes.
1835. Description du département du Lot, au tome II de la France pittoresque de *A. Hugo*, grand in-8°, cart. et fig.
1836. Coup d'œil architectonique sur l'église de Saint-Sauveur de Figeac, par *Chaudruc de Crazannes*, in-8°.
1838. Description du département du Lot au tome IV du Guide pittoresque du voyageur en France de Didot, in-8°, cart et fig.
1841. Essais archeologiques et historiques sur l'ancien Quercy, par *F. A. Calvet*, in-8°.
1845. Dictionnaire des communes de France, par *Giraud-Saint-Fargeau*, articles Lot, Cahors, etc., etc 3 vol. in-4°
1845. Histoire des villes de Cahors, Figeac, etc., etc, au tome II de l'Histoire des villes de France, par *A. Guilbert*, grand in-8°.
1852. Album historique du département du Lot, avec vues, par MM. *J. B. Gluck* et *E. Gluck*, 1 vol. grand in-4°.
1852. Annuaires du département du Lot de 1832 à 1852, in-8°.
Mémoires de la Société des antiquaires de France.—Journal des mines. — Bulletin monumental de M. de Caumont.
Carte du Quercy extraite de *Cassini* et de *Capitaine*.
Carte du département du Lot, extraite de la carte du dépôt de la guerre.
Cartes du département du Lot, par *Dufour*, *Donnet*, *Charle* et *Frémin*.
Cartes cadastrales du département du Lot.

PARIS. — Typ. LACRUZ, rue Saint-Bon, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Henri IV et la jeune Fleurette.

LOT-ET-GARONNE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de Lot-et-Garonne tire son nom des principales rivières qui arrosent son territoire; c'est un des départements de la région sud-ouest de la France; il est situé dans le bassin de la Garonne et sur les deux rives de ce fleuve. Il a été formé de l'Agénois et du Bazadois, qui appartenaient à la Guyenne, du Condomois et de la Lomagne, qui dépendaient de la Gascogne et de quelques portions de l'ancien diocèse de Cahors.

Il a pour limites : au nord, le département de la Dordogne; à l'ouest, celui de la Gironde; au sud-ouest, celui des Landes; au sud, celui du Gers; et à l'est, ceux du Lot et de Tarn-et-Garonne.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Il ne faut pas chercher de montagnes, même d'une élévation ordinaire, dans ce département; on n'y rencontre guère qu'un dos de pays assez élevé, qui sépare le cours du Dropt de celui du Lot.

On peut se représenter le sol comme une haute plaine sillonnée à différentes profondeurs par des vallées dont la longueur, la largeur et la direction varient comme la masse et la rapidité des eaux qui les ont creusées pour s'ouvrir un passage. Les coteaux qui bordent les plaines au milieu desquelles coule la Garonne, sont couverts de vignes et d'arbres fruitiers; ceux qui se dirigent vers le Lot sont plus escarpés et souvent incultes; ceux des bords de la Baïse et du Dropt sont moins élevés que les précédents et plus fertiles. Au sud, on rencontre quelques collines qui appartiennent aux derniers rameaux des Pyrénées. Vers la partie septentrionale du département les terres sont médiocres, rebelles à l'agriculture, et les collines montrent le calcaire à nu; contiguë à celle-ci, on rencontre une zone argileuse fortement colorée par l'oxyde de fer, et qui n'est guère plus fertile, tandis que vers le sud-ouest les landes couvrent un huitième du département. Des plaines d'un sable aride, où s'élèvent

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

quelques buttes au lieu de coteaux; des marécages dont les eaux, en s'évaporant, vicient l'atmosphère; des terres ingrates qu'un travail opiniâtre peut seul obliger à porter quelques maigres épis; des pâturages où languissent de maigres moutons, que garde un berger plus maigre encore; un triste horizon que termine un rideau de pins et d'arbres à liége, dont la verdure sombre et monotone fatigue plutôt l'œil qu'il ne le repose; tel est l'aspect que présentent ces landes de Lot-et-Garonne dans les arrondissements de Nérac et de Marmande. Mais combien le voyageur est-il dédommagé du triste spectacle qu'offrent les extrémités du département lorsqu'il parvient au centre, dans l'arrondissement d'Agen, où les cultures les plus diverses se disputent les campagnes les plus riantes et les plus fertiles, admirablement encadrées par des collines et des coteaux couverts de vignes entremêlées d'arbres fruitiers! C'est de ces belles plaines que sortent les richesses agricoles du département.

On évalue la superficie du département à 535,374 hectares, qui se divisent, d'après la nature du sol, en: pays de bruyères ou de landes, 24,719 hectares; sol de riche terreau, 65,587; sol de craie ou calcaire, 265,496; sol de gravier, 3,415; sol pierreux, 27,788; sol sablonneux, 55,038 hectares.

Hydrographie. — Le département de Lot-et-Garonne est entièrement situé dans le bassin de la Garonne; il est dans son ensemble incliné à l'ouest, et la presque totalité de ses eaux lui vient des deux départements qui le bornent à l'est, ceux du Lot et du Tarn; il verse à son tour ces eaux réunies dans un seul lit, celui de la Garonne, sur le département de la Gironde, qui le confine à l'ouest. La Garonne a pour affluents dans le département, à droite: la Seoune, le Lot grossi de la Lède, de la Lemance, du Bouydoussou et les deux Tolzat. Le Dropt, autre affluent de droite de la Garonne, ne s'y réunit que dans le département de la Gironde. Les affluents de gauche sont: l'Auroux, le Gers, la Baïse grossie de la Gélise, et l'Avance. La Garonne, le Lot, le Gers, la Baïse et le Dropt sont seuls navigables.

La Garonne, qui prend sa source au val d'Aran, en Espagne (voir l'hydrographie des départements de la *Haute-Garonne* et de la *Gironde*), entre dans le département vis-à-vis Malauze; au sortir de celui de Tarn-et-Garonne, elle coule dans la direction du sud-ouest au nord-ouest, baigne à sa gauche le pied du coteau d'Auvillars, laisse Valence à quelque distance sur la droite, et rencontre sur la même rive les villes d'Agen, du Port-Sainte-Marie, d'Aiguillon, Tonneins et Marmande, et en sort, après un cours navigable de 123 kilomètres, au-dessous de la petite commune de Juzix, après avoir rencontré sur sa gauche les villes d'Auvillars, de Layrac, du Mas-d'Agénois et de Meilhan. La largeur moyenne de la Garonne dans le département est de 205 mètres, sa pente moyenne de 23 millimètres par mètre; son lit est peu profond; la hauteur moyenne de ses berges n'est que de 4 mètres au-dessus des moyennes eaux; celle-ci n'est que de 2 mètres, tandis que les grandes crues la portent quelquefois à 8 mètres au-dessus de cette hauteur moyenne.

Le Lot (voir l'hydrographie du département du *Lot*), qui prend sa source dans le département de la Lozère, entre dans le département au sortir de celui du Lot, au-dessus de Libos, traverse Villeneuve-d'Agen, passe à Casseneuil, à Sainte-Livrade, à Clairac, à Aiguillon, et se perd dans la Garonne, un peu au-dessus de cette ville, à la pointe de Rebecquet, après avoir parcouru de l'est à l'ouest une ligne sinueuse de 81 kilomètres. La largeur moyenne de cette rivière est de 100 mètres; la hauteur moyenne de ses eaux est de 2 mètres, comme celle de la Garonne; mais son lit est plus profond, son cours est plus rapide, et ses berges, formées de pierres calcaires, sont très-escarpées. Cette rivière est navigable dans toute l'étendue du département.

Le Gers (voir l'hydrographie du département du *Gers*) n'appartient au département de Lot-et-Garonne que pendant les 10 derniers kilomètres de son cours, sur lesquels 2 seulement sont navigables; il passe à Astaffort, près de Goulens, et se jette au-dessous de Layrac dans la Garonne.

La Baïse prend sa source dans le département du Gers; elle entre dans Lot-et-Garonne au-dessus de Moncrabeau, passe à Nérac, à Pont-de-Bordes, où elle est navigable, à Lavardac, à Vianne, près de Feuguarolles, et se jette dans la Garonne à Saint-Léger, un peu au-dessous d'Aiguillon, après un cours total de 150 kilomètres, dont 46 dans le département; elle est navigable pendant 25 kilomètres; sa largeur moyenne est de 38 mètres, et sa profondeur est de 2 mètres.

Le Dropt ou Drot prend sa source à Capdrot, près de Monpazier, dans le département de la Dordogne, entre dans celui de Lot-et-Garonne à Paranquet, le borne depuis Cahuzac jusqu'à Terres, où il en sort pour y rentrer de nouveau à la Sauvetat, et en ressortir à Duras; de là il coule dans le département de la Gironde, et se jette dans le la Garonne auprès de la Réole, après un cours de 60 kilomètres, dont 27 dans le département sont navigables. Sa largeur moyenne est de 7 mètres, et sa profondeur est de 1,62 mètres.

Le département est traversé par le canal latéral de la Garonne, destiné à faciliter la navigation du fleuve. Il suit la rive droite de la Garonne depuis Toulouse jusqu'à Agen; au-dessous de cette ville il traverse le fleuve sur un pont aqueduc et suit la rive gauche. Il a été autrefois question de faire communiquer la Garonne et l'Adour à l'aide de la Baïse et de son affluent la Gelise canalisées, du Rhimbez, de l'Estampon et de la Douze, affluents de l'Adour; mais ce projet n'a pas reçu d'exécution. Il y a dans le département quelques marais; nous citerons ceux de Béguin, commune de Montesquieu, de Verneuil, de Coutures, et celui de Durance. Dans les landes ils sont plus nombreux et forment des marécages souvent nuisibles à la salubrité de l'air.

Voies de communication. — Le département de Lot-et-Garonne est traversé par 6 routes impériales ayant une longueur de 363 kilomètres; par 20 routes départementales d'une étendue de 432 kilomètres, et 9,129 chemins vicinaux d'un développement total de 12,675 kilomètres; sur ce nombre il y en a 53 de classés, et leur longueur est de 775 kilomètres.

Le département n'a pas encore de chemin de fer, mais dans un avenir prochain il sera traversé par la ligne de Bordeaux à Cette, aujourd'hui (1854) en construction. Le tracé de ce chemin de fer suit dans le département la rive droite de la Garonne, et passera à Croquelardit, Agen, Port-Sainte-Marie, Aiguillon, Tonneins et Marmande, d'où il se dirigera sur la Réole (Gironde). D'Agen, un embranchement pourra se diriger par Villeneuve-sur-Lot et Montflanquin sur Périgueux.

Climat. — Le département de Lot-et-Garonne appartient à la région climatérique dite du sud-ouest, ou climat girondin. La température y est généralement douce et salubre, excepté dans la partie des landes, qui est glacée en hiver et brûlante en été, et où l'atmosphère est corrompue par les émanations des eaux stagnantes. Le climat est cependant capricieux et sujet à des alternatives de pluie et de sérénité, qui dérangent souvent le cours des saisons et nuisent beaucoup aux récoltes. L'hiver commence avant le 1er novembre, il est rigoureux dans le mois de janvier et ne cesse qu'en mai; le printemps ou n'existe pas, ou est très-court; l'été vient dès la fin de mai et le commencement de juin, et dure jusqu'à la mi-septembre; vient alors l'automne, qui est sans contredit la plus belle et la plus agréable saison de l'année.

A Agen, la température moyenne annuelle est de 13°,7; celle de l'hiver, de 6°,20; du printemps, de 13°,71; de l'été, de 22°,42; de l'automne, de 12°,38. Dans l'espace de 3 années (1841 à 1843), le minimum de température a été, le 16 janvier 1842, de — 12 degrés, et le maximum, le 4 juillet 1842, de + 37 degrés.

A Marmande, la quantité annuelle moyenne de pluie tombée de 1838 à 1843 a été de 762mm,4, dont 224mm pour le printemps et 204mm pour l'automne.

Les vents dominants sont : le vent *solaire*, ou celui qui parcourt les points de l'horizon avec le soleil; c'est celui qui, en été, donne les plus beaux jours, et en hiver le temps le plus inconstant. Le vent d'ouest amène les jours pluvieux et tempérés de l'hiver; le nord-ouest, les pluies froides ou la neige. Les vents du nord et du nord-est règnent avec les froids rigoureux, les jours sereins, les fortes gelées et les frimas. Les affections bilieuses et catarrhales sont plus communes dans les plaines; les maladies inflammatoires sur les coteaux.

Productions naturelles. — Le département de Lot-et-Garonne appartient à la région naturelle dite de l'Aquitaine; il est formé en partie de calcaire d'eau douce. La partie des landes est recouverte par des sables accompagnés de graviers. Le lit de la Garonne est un fond de galet. A l'est et au nord-est de Villeneuve, vers Biron et Monsempron, tous les calcaires sont à coquilles marines.

Les seules richesses minéralogiques du département consistent en mines de fer dans les landes et dans le nord du département, qui alimentent plusieurs forges et hauts fourneaux. On trouve de belles carrières de pierres de différentes qualités, du grès, des argiles, des faluns, du gypse, de la marne, de la tourbe et du sable. On a, en 1836, découvert une source d'eau minérale à Casteljaloux.

Le département produit des céréales : blé, maïs, seigle, etc., etc., en quantité suffisante pour les besoins de la consommation de ses habitants; dans les bonnes années les récoltes excèdent même d'un quart. Les vignes sont nombreuses et produisent annuellement 600 hectolitres de vins, dont la moitié est consommée dans le pays, et l'autre convertie en eau-de-vie ou exportée. Les meilleurs vins sont les vins blancs dits vins pourris, de Clairac, de Buzet, de Marmande et de Sommentzac, classés parmi les bons vins fins de France; les meilleurs vins rouges, ceux de Thésac, de Péricard, de Montflanquin, ne sont que de bons vins d'ordinaire. Les arbres fruitiers à noyaux et à pepins sont d'une production fort importante dans ce département. Les communes de Clairac, du Temple, de Castelmoron, de Monclar, de Sainte-Livrade, etc., etc., etc., cultivent principalement le prunier d'ente ou de robe-serpent, dont les fruits confits et connus sous le nom de *pruneaux d'Agen*, sont l'objet d'un commerce étendu. Les figues séchées de Clairac, les marrons sont aussi en réputation et contribuent à la richesse agricole du département. La culture du tabac est ici permise; elle a lieu dans les communes des cantons de Tonneins, de Port-Sainte-Marie et d'Aiguillon. Le chanvre, le lin, la gaude, la garance, le pastel, la betterave, les pommes de terre sont comptés parmi les productions importantes du pays. Les environs de Fumel et d'Agen produisent la truffe. Les prairies sont peu nombreuses, mais il y a de vastes pâturages pour les troupeaux. La flore offre une grande quantité de plantes, mais elle n'en présente aucune qui soit particulière au département. Les essences qui dominent dans les forêts sont le pin maritime, qui produit de la résine et du goudron, et dont on extrait de la térébenthine, le chêne, le chêne-liége, qui abonde sur les bords de la Gélise, et fournit une grande partie du liége consommé en France. Les autres essences les plus répandues sont : le peuplier, le saule, l'érable, le micocoulier, etc., etc., etc.

Les animaux domestiques sont généralement d'espèce commune. L'espèce bovine est cependant fort remarquable, et également propre au travail et à l'engrais; elle constitue une race particulière connue sous le nom de *race agénoise*. Elle fournit de très-beaux taureaux reproducteurs aux départements voisins. L'espèce chevaline est en progrès. On élève dans le pays un grand nombre d'oies d'une belle espèce et dont le duvet est fort recherché, et de dindons. Les cantons des landes nourrissent des abeilles. Le petit gibier à poil et à plume abonde. Les forêts renferment des loups, des renards, des blaireaux, des fouines, des belettes, des rats et des écureuils dans les bois de pins. On pêche dans les rivières et les ruisseaux, qui sont très-poissonneux, la brème; le brochet, la perche, la truite saumonée, etc., etc. La Garonne renferme des esturgeons, des saumons, des aloses, des lamproies et des plies.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de Lot-et-Garonne est à la fois agricole, vinicole et un peu manufacturier.

Quoique les pratiques agricoles soient loin encore de la perfection dont d'autres parties de la France offrent le modèle, on peut cependant citer d'honorables efforts vers l'amélioration. On doit espérer que de jour en jour les jachères deviendront plus rares, et les prairies artificielles plus communes. L'agriculture reçoit d'ailleurs une heureuse impulsion de la Société d'agriculture, des sciences et arts d'Agen, des comices agricoles d'Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve, Montflanquin, Villeréal et Penne. Agen, Marmande, Nérac et Villeneuve possèdent des chambres consultatives d'agriculture, qui exercent aussi une heureuse influence. L'industrie agricole s'exerce sur les différents produits que nous avons déjà cités, tels que grains, vins, eaux-de-vie, fruits, bestiaux, volailles, tabac, chanvre, etc., etc. On évalue le sol productif à 513,734 hectares, dont : en froment, 133,909 hectares; méteil, 4,539; seigle, 13,959; orge, 350, avoine, 3,701; maïs et millet, 18,411; sarrasin, 11, pommes de terre, 5,831; légumes secs, 7,422; vignes, 66,156; jardins, 2,411; betteraves, 72; colza, 339; tabac, 2,769; pastel, 12; chanvre, 4,231; lin, 1,057; prairies naturelles, 36,302; prairies artificielles, 6,499; pâtis, landes et bruyères, 55,648; jachères, 74,630; bois, 61,681; sol forestier, 7,532; châtaigneraies, 2,239; liége, 221; vergers, pépinières et oseraies, 3,701 hectares. On évalue le revenu territorial à 22 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 122,965, qui se partagent 1,401,404 divisions parcellaires; la propriété est donc fort divisée dans ce département.

Le principal produit de l'exploitation minérale est, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le fer; puis viennent les extractions de pierres de taille, de gypse et de marne. L'industrie de fabrication est assez active. Parmi les établissements industriels les plus nombreux et les plus importants sont les minoteries et les distilleries d'eau-de-vie, les usines à fer (forges à la catalane perfectionnées) et des martinets à cuivre. Outre la manufacture impériale de tabac de Tonneins et des fabriques de bouchons, il y a encore dans le département une belle manufacture de toiles à voile à Agen; dans l'arrondissement de Tonneins, beaucoup de corderies; enfin, des papeteries, des tanneries, des teintureries, des scieries mécaniques, des filatures de laine, des manufactures de serges, de toiles peintes, de couvertures de coton, des fabriques de ganterie, de bonneterie, des amidonneries, des verreries, des fabriques de faïence et de poterie. La préparation des pruneaux d'Agen, des fruits secs et des conserves de volaille, et celle de la résine, du brai, du goudron et de la térébenthine, sont encore des branches d'industrie importantes.

Le commerce embrasse tous les produits que nous venons de nommer. Les principaux articles de l'exportation sont : les vins, les eaux-de-vie, les farines, le tabac, les bouchons de liége, les toiles, les cordages, les fruits secs et le goudron. Il y a dans le département 686 foires, qui se tiennent dans 122 communes et durent 709 journées.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département était de 535,374 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 341,345 habitants, savoir : 170,365 hommes et 170,980 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Agen. Le département est divisé en 4 arrondissements communaux, 35 cantons, 312 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de Lot-et-Garonne est compris dans la 10e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et dans l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, dépendant de la division du nord-ouest.

Le Lot-et-Garonne forme la 5e subdivision de la 14e division militaire, dont le quartier général est à Bordeaux ; la compagnie de gendarmerie fait partie de la 12e légion, dont le chef-lieu est à Cahors. Il y a un dépôt de recrutement à Agen, et un établissement de remonte générale à Agen.

Agen est le siége d'une cour impériale, qui comprend dans son ressort les tribunaux de Lot-et-Garonne, du Lot et du Gers. Chacun des quatre chefs-lieux d'arrondissement du département possède un tribunal de 1re instance et un tribunal de commerce. La maison centrale d'Eysses, à Villeneuve-sur-Lot, est destinée aux condamnés de 11 départements du sud-ouest de la France.

Le département forme le diocèse d'un évêché dont le siége est à Agen; il est suffragant de l'archevêché de Bordeaux. Agen possède un grand et un petit séminaire. Il y a à Saint-Caprais un établissement ecclésiastique d'instruction secondaire. Le département compte 10 cures de 1re classe, 37 de 2e, 360 succursales et 38 vicariats. Les congrégations et les communautés religieuses y sont très-nombreuses.

Les protestants ont cinq églises consistoriales : à Tonneins, Nérac, Clairac, Castelmoron et Lafitte.

L'Académie universitaire départementale de Lot-et-Garonne a sous sa surveillance les colléges communaux d'Agen, de Marmande et de Mézin; 2 écoles secondaires ecclésiastiques à Agen et Saint-Caprais; 12 établissements libres d'instruction secondaires, plusieurs pensionnats, des maisons d'éducation religieuse pour les filles, 7 écoles primaires supérieures, et 296 écoles primaires élémentaires communales ou privées. Agen possède une société d'agriculture, sciences et arts, importante.

Le département dépend du 29e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Bordeaux. Il y a à Villeneuve-sur-Lot un dépôt d'étalons. Enfin, Tonneins possède une manufacture impériale de tabac et il y a dans le département un service spécial pour la surveillance de la culture de cette plante. Nous avons dit que le revenu territorial était évalué à 22 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 10 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le département de Lot-et-Garonne correspond à peu près au territoire qu'occupait avant l'invasion romaine la peuplade celtique des *Nitiobriges*. Cette peuplade et celle des *Bituriges Vivisques* étaient les deux seules appartenant à la grande nation des Celtes, dont la domination s'étendit sur la rive gauche de la Garonne. Ce territoire formait le *Pagus Aginnensis*, ainsi appelé de la capitale *Agedinum*. Loin de s'associer à cette énergique résistance nationale dont leurs voisins leur offrirent tant d'exemples, les *Nitiobriges* trahirent la cause commune en livrant le passage de la Garonne aux Romains, lorsque Crassus, lieutenant de César (56 ans avant J.-C.), attaqua l'Aquitaine. La petite peuplade des *Sotiates* opposa seule de la résistance dans la forteresse de Sos, dont le nom se retrouve aujourd'hui à l'extrémité sud-ouest du département. C'est là que le chef Adcantuan se défendit avec un courage héroïque; il pratiquait des mines jusque sous les travaux des assiégeants, il faisait des sorties terribles, accompagné de ses six cents *Soldures*, ces hommes qui se dévouaient, à la vie à la mort, à un chef de tribu. Une capitulation honorable lui fut accordée. Les Nitiobriges avaient accepté le titre flétrissant d'alliés de la république romaine. Pourtant, lorsque Vercingétorix, assiégé dans Alésia, fit un dernier appel au patriotisme des Gaulois, ils revinrent à de meilleurs sentiments et fournirent cinq mille hommes sous le commandement de Teutomar, fils d'Ollovicon; malheureusement ce chef imprudent se laissa surprendre sous les murs de Gergovie, tandis qu'il faisait la méridienne dans sa tente, et vit son camp enlevé avant qu'il eût pu se reconnaître; il n'eut que le temps de sauter demi-nu sur son cheval et faillit tomber aux mains des ennemis.

L'époque celtique n'a pas laissé des traces bien nombreuses dans le département de Lot-et-Garonne; pourtant on trouve dans les environs d'Agen et le canton de Tournon des dolmens et des pulvens assez bien conservés; à la Plaigne, près de la Montjoie, arrondissement de Nérac, on voit des ruines d'un vaste édifice qu'on suppose avoir été un temple druidique; enfin on a déterré aussi en plus d'un endroit des monnaies gauloises, des haches en silex, en porphyre, en bronze, débris de la demi-civilisation qui précéda dans ces lieux la civilisation romaine.

Quand les Romains, maîtres de la Gaule, la divisèrent en dix-sept provinces, le *Pagus Aginnensis*, que nous appellerons désormais *Agénois*, fut compris dans la seconde Aquitaine, dont il forma l'angle méridional. L'Aquitaine était renommée pour la fertilité de son sol, même à cette époque de décadence où tant de parties de l'empire étaient devenues désertes, puisque Salvien l'appelle le « cœur des Gaules, les mamelles de la fécondité, l'image du paradis. » Or, dans l'Aquitaine, l'Agénois se distinguait encore par la richesse de ses belles vallées de la Garonne, du Lot et de la Baïse, par la grâce et la fraîcheur des nombreux vallons qui entrecoupent ses plateaux élevés; il n'est donc pas surprenant que les riches Romains se soient plu à l'habiter, à y construire de somptueuses villas dont les fouilles, particulièrement celles que l'on a faites à Nérac et à Sainte-Pompogne, nous ont révélé l'existence. Statues, figurines, vases antiques, amphores, médailles, monnaies impériales, admirables mosaïques ont été recueillies avec soin. Les voies romaines sillonnaient le pays; l'une d'elles subsiste encore aujourd'hui et conduit les voyageurs des rives de la Garonne vers la ville de Sos et l'Armagnac; on l'appelle la *Ténarèse* (*iter Cæsaris*). Quiconque allait à Bordeaux, venant du centre de l'empire, traversait l'Agénois. Agen possédait une école qui le disputait à celles de Toulouse et d'Auch, sinon à celles de Bordeaux.

Le christianisme fut apporté dans l'Agénois, vers 250, par saint Vincent, qui fut martyrisé à *Vellanum*. Nous parlerons plus longuement, à l'occasion d'Agen, de saint Martial, de saint Firmin et de sainte Foi, qui vinrent ensuite. Les légendes parlent également de saint Maurin, martyrisé au lieu même où s'éleva depuis l'abbaye de Saint-Maurin, sur les confins de l'Agénois et du Quercy.

L'Aquitaine ayant été cédée par Honorius aux Visigoths, l'Agénois appartint à ces nouveaux maîtres jusqu'en 507, que les Francs de Clovis les chassèrent du bassin de la Garonne. Les rois francs se le disputèrent. Gontran l'enleva à Chilpéric et le perdit en 587. Dagobert le comprit dans le royaume qu'il constitua à son frère Caribert. En 732, les Sarrasins l'envahirent. Pépin s'en empara sur Waïfre. Charlemagne, à la fin du VIIIe siècle, l'érigea en comté en faveur d'Ermiladius, arrière-petit-fils du duc Eudes.

Ce comté devint héréditaire et passa sous le régime féodal après la chute des Carlovingiens, révolution qui s'accomplit partout au milieu des incursions dont les Normands criblaient notre pays. Pour ces pirates, les fleuves étaient des routes ouvertes. Ils remontèrent ainsi la Garonne jusqu'à Toulouse, en 863, semant l'incendie et la mort sur ces beaux rivages. Pépin, roi d'Aquitaine, les avait appelés pour se maintenir avec leur secours contre ses sujets révoltés. Enfin ce fléau s'épuisa. L'Agénois avait passé pendant ce temps à Wulfrin, comte d'Angoulême et de Périgord. Garcias-le-Courbé, duc de Gascogne, le lui enleva en 886. En effet, depuis que les Gascons, au VIe siècle, descendant du versant des Pyrénées, s'étaient répandus vers le nord, la domination de leurs ducs atteignait la Garonne; elle la dépassa dès lors, et, jusqu'en 1030, ils demeurèrent maîtres de l'Agénois; ce comté fut alors donné en dot à la fille d'un des ducs gascons, laquelle le porta à la maison de Poitiers. Au siècle suivant, Eléonore de Guyenne, à son tour, le porta successivement aux rois de France et aux rois d'Angleterre, qui le gardèrent peu de temps, Richard Cœur-de-lion l'ayant donné en dot (1196) à sa sœur Jeanne lorsqu'elle épousa Raymond VI, comte de Toulouse. Ces comtes déjà suzerains de l'Agénois, depuis deux siècles, en devinrent alors seigneurs directs.

Avec la domination toulousaine, l'hérésie albigeoise se répandit dans l'Agénois. Au reste, ce pays était particulièrement préparé à la recevoir, puisque, dès la fin du xe et le commencement du xie siècle, il s'y trouvait un grand nombre de manichéens condamnés par plusieurs conciles et qu'un auteur contemporain, Rodolphus Ardens, désignait sous le nom d'*Agénois*. Il souffrit considérablement de la fatale croisade qui coûta alors au midi de la France sa prospérité et sa brillante civilisation. « O terres d'Agen, de Béziers, de Carcassonne, s'écrie un troubadour, quelles je vous vis et quelles je vous vois! » Simon de Montfort y exerça le pouvoir en souverain et y établit un sénéchal. Moins heureux, son fils Amaury fut chassé et ne rentra qu'avec le secours de Louis VIII, auquel il céda ses droits peu de temps après. La mort de ce roi retarda la chute de l'Agénois sous la domination directe de la couronne de France; il fut au nombre des pays que le traité de Meaux (1229) laissa à Raymond VII, et tomba des mains de ce dernier dans celles de son gendre Alphonse, frère de saint Louis, en 1245, et enfin de celles d'Alphonse à la couronne, en 1271.

Cependant les rois d'Angleterre protestaient et redemandaient l'Agénois comme un des pays que saint Louis s'était engagé à céder par son traité avec Henri III. Henri III lui-même avait élevé cette prétention à la mort de Raymond VII, et chargé Simon de Montfort, comte de Leicester et deuxième fils du chef de la croisade anti-albigeoise, de réclamer la restitution de cette province aux exécuteurs testamentaires du dernier comte. Mais l'énergique opposition des habitants fit échouer cette réclamation. Des députés furent envoyés à la cour de France, et prêtèrent dans les mains de la reine mère leur serment de fidélité au comte Alphonse et à la comtesse Jeanne « absents pour le service de Jésus-Christ, » c'est-à-dire à la croisade avec saint Louis. Henri III renonça à faire de nouvelles démarches; mais Edouard Ier, son successeur, reprit l'affaire et la mena à meilleure fin. En effet, par le traité d'Amiens (1279), il se fit restituer l'Agénois et il en donna la jouissance à sa mère Eléonore. Cette province ne demeura pas longtemps sans contestation au pouvoir des Anglais. Lorsqu'en 1292 une querelle de matelots brouilla Philippe le Bel et Edouard, le roi de France, hautain et ambitieux, signifia au roi d'Angleterre, alors dans l'Agénois, une citation appuyée par de nombreux griefs, relatifs en grande partie à cette province. Il l'accusait, par exemple, d'avoir pendu deux sergents d'armes à qui la garde de Castelculier, près d'Agen, était confiée; d'avoir « arrêté et détenu en prison un grand nombre de personnes, notamment maître Raymond de Lacussan, avocat d'Agen, parce qu'ils disaient qu'il était licite d'appeler du sénéchal de Gascogne et de toute la terre d'Agénois au roi de France. » Philippe le Bel envoya une armée qui s'empara du pays (1295); la guerre s'y fit avec des succès divers jusqu'en 1299. Elle recommença en 1324 à l'avantage des Français, puis en 1337, et cette fois le comte de Derby donna la supériorité aux armes anglaises; Jean, duc de Normandie, fils du roi de France Philippe VI, échoua au siége d'Aiguillon (1345). Agen restait pourtant aux Français, et leurs plus habiles généraux, les comtes d'Armagnac, de Foix, de l'Isle-Jourdain, le roi de Navarre, le sire de Craon soutenaient dans l'Agenais une lutte opiniâtre contre les capitaines anglais. Le traité de Brétigny rendit ces efforts inutiles en livrant à Edouard cette province parmi tant d'autres. Charles V reprit les armes si honteusement déposées sous le règne de son père; l'Agénois fut reconquis et fortement occupé par le duc d'Anjou. Pourtant les hostilités y recommencèrent sous Charles VI et s'y prolongèrent avec des succès divers et de grandes complications pendant tout son règne et pendant la première partie du règne de son successeur. La reprise d'Agen (1439) fut enfin le signal de la retraite définitive des Anglais. Bientôt après se termina cette terrible guerre de cent ans dont l'Agénois avait été presque continuellement, comme on peut le remarquer, un des principaux théâtres.

Momentanément aliéné par Louis XI, en faveur de son frère le duc de Berry, l'Agénois fut réuni à la couronne. Mais la partie sud-ouest du département de Lot-et-Garonne, celle où se trouvaient situées les deux villes alors importantes de Nérac et de Casteljaloux, appartenait à la maison d'Albret. Cette puissante maison accrut ses possessions déjà considérables par le mariage du comte Henri d'Albret avec Marguerite de Valois, sœur de François Ier, qui lui apporta en dot l'Armagnac. La faveur que cette savante princesse accorda aux réformés propagea dans le pays la religion nouvelle et en fit comme une lice ouverte où se rencontrèrent, pendant les guerres de religion, les plus fameux chefs des deux partis, entre autres le terrible Montluc. On en verra le détail à l'article des villes. En 1572, l'Agénois, avec le Quercy, fut donné en apanage par Charles IX à sa sœur, la seconde Marguerite de Valois, qui épousait Henri de Navarre. Celui-ci domina dès lors, en son nom et au nom de sa femme, dans toute l'étendue du pays qui forme le département; mais il se fit des ennemis dans sa nouvelle province par ses scandales amoureux, et se vit bientôt obligé de la défendre contre les troupes royales, puis contre sa femme elle-même lorsqu'elle se fut tournée du côté de la ligue. Avec Marguerite de Valois finit, en 1616, la liste des comtes apanagistes de l'Agénois. Toutefois, la sœur du cardinal de Richelieu, madame de Combalet, acquit, en 1642, l'engagement du pays d'Agénois moyennant soixante mille francs, et les ducs d'Aiguillon, branche cadette de la maison de Richelieu, en ont joui jusqu'en 1789; les aînés de cette branche prenaient même le titre de comtes d'Agénois.

Quoique réuni définitivement à la couronne au commencement du xviie siècle, l'Agénois n'en fut pas moins un des pays qui ressentirent le plus vivement tous les troubles qui agitèrent les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. C'était un des derniers foyers de la réforme. Dès 1614, Louis XIII fut obligé d'aller assiéger Tonneins. Sept ans après (1621), la défense des protestants dans l'Agénois ayant été confiée au marquis de la Force, Louis XIII s'y rendit de nouveau à la tête d'une armée; tout le pays se soumit, moins Clairac, qu'il fallut assiéger. Mais, à la nouvelle de l'échec des troupes royales devant Montauban, la révolte éclata de nouveau et obligea le roi de revenir sur ses pas; la supériorité de ses forces lui donna promptement la victoire, et cette fois, avant de se retirer, il fit démanteler la plupart des villes et châteaux de l'Agénois. Pendant les troubles de la fronde, le prince de Condé s'efforça d'entraîner cette province dans le parti des rebelles. Mais la plupart des habitants se déclarèrent pour le duc d'Harcourt, qui y commandait les troupes royales, et firent leur soumission au roi. Depuis lors, plus rien de nouveau jusqu'en 1789. Nous ferons seulement observer que cette province non-seulement n'est demeurée étrangère à aucun des grands épisodes de l'histoire de France, mais encore que, grâce sans doute à sa position à peu près centrale dans la Guyenne et la grande vallée de la Garonne, elle y a presque toujours joué un rôle considérable : croisade contre les Albigeois, guerre de cent ans, guerres de religion, s'y sont en quelque sorte concentrées.

Le département de Lot-et-Garonne a été formé de l'Agénois et de quelques parties du Condomois, du Bazadois et du Quercy; depuis sa formation son histoire n'a rien offert de bien saillant, et il est entré dans le mouvement des deux grands départements voisins, de la Gironde et de la Haute-Garonne.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Agen (lat. 44° 12′ 27″, long. 1° 43′ 6″ O.). — Agen, *Aginum Nitiobrigum*, *Agedinum*, grande, belle et très-ancienne ville, chef-lieu du département, d'un arrondissement et de deux cantons; cour impériale, avec tribunaux de 1re instance et de commerce, chambre des manufactures, société d'agriculture, collége communal, etc., etc.; anciennement capitale de l'Agénois, avec comté, évêché, dépendait du parlement et de l'intendance de Bordeaux, avait gouvernement particulier, présidial, sénéchaussée, élection, lieutenance de maréchaussée, etc.

Située à 608 kilomètres au sud de Paris, au milieu d'une vaste et riche plaine, sur la rive droite de la Garonne, et peuplée de 16,027 habitants.

Agen existait avant la conquête romaine. Elle était la capitale des Nitiobriges. César l'appelle *Agedinum*, Ptoléméo, *Aginon*; Grégoire de Tours et Frédégaire, *Aginum* et *Agenum*. Sous les Romains, quoiqu'elle ne fût pas située sur la grande route qui conduisait de Bordeaux à Arles et qui passait plus au sud par Bazas et Auch, elle eut néanmoins de l'importance et posséda une école qui jouissait de quelque réputation.

Le christianisme fut prêché à Agen par saint Martial, à qui saint Vincent venait de frayer la route par son martyre en 250. On lui attribue la fondation de la cathédrale de Saint-Etienne. Il paraît toutefois que l'église établie par lui fut promptement abandonnée, puisque l'évêque de Toulouse, saint Honorat, fut obligé d'envoyer à Agen un nouvel apôtre, saint Firmin, à qui il convient de rapporter véritablement l'établissement du christianisme dans cette ville. Les progrès de l'Évangile furent alors très-rapides, si l'on s'en rapporte à la légende suivant laquelle Dacien, gouverneur de l'Aquitaine pour Dioclétien, entre 287 et 290, s'étant rendu à Agen, aurait fait arrêter et livrer au supplice dix-sept cents chrétiens. Dans le nombre était sainte Foi, qui fut grillée à petit feu, et qui devint la patronne de la ville. Saint Caprais en était également; mais c'est à tort qu'on l'a considéré comme le premier évêque d'Agen, titre qui appartient à saint Phœbade, auteur d'un livre contre les ariens.

L'histoire d'Agen n'offre rien de remarquable sous les diverses dominations qui se succédèrent depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la chute de l'empire carlovingien. Vers cette dernière époque, nous voyons grandir le pouvoir des évêques. En 976, l'évêque Gombaut, frère du comte Guillaume Sanche qui meurt sans enfants, reçoit de lui le comté d'Agen, et c'est de là que ses successeurs sur le siége épiscopal continuèrent jusqu'en 1789 d'en porter le titre de comtes, quoiqu'ils en eussent depuis longtemps perdu le pouvoir. Ils n'en gardèrent pas moins une suzeraineté très-réelle sur quatre puissants barons du voisinage, de Montpezat, de Boville, de Lastruc et de Bajamont, qui lui devaient l'hommage pour quelques châteaux, et qui portaient le prélat de la maison commune à l'église lors de son entrée dans la ville. Depuis le XIe siècle, ils battaient monnaie à leur effigie; le premier qui en avait donné l'exemple étant Arnaud de Boville, qui se démit de l'épiscopat: on appelait cette monnaie *arnaldaise*, *arnaldensis moneta*, sols *arnaudins;* elle avait cours dans l'Agénois. C'étaient alors de hardis personnages que les évêques d'Agen et qui ne souffraient point l'insulte. En 1138, l'un d'eux prit les armes pour se venger de l'évêque de Bazas, qui avait empiété sur son territoire, le battit, prit et incendia sa ville épiscopale, et retourna chez lui tout aussi tranquille que s'il fût revenu de sa tournée diocésaine.

Peut-être faut-il considérer ce XIIe siècle comme l'époque de la plus grande puissance des évêques d'Agen, qui déclina ensuite par diverses causes. Pour parler d'abord de la diminution territoriale, les créations d'évêchés qui se firent dans cette partie de la France sous les premiers papes d'Avignon enlevèrent au diocèse d'Agen, en 1317, tout ce qu'il comprenait de territoire sur la rive gauche de la Garonne pour en doter l'évêché nouveau de Saint-Pierre-de-Condom. Dans le même intervalle, c'est-à-dire principalement pendant le XIIIe siècle, nos évêques subirent une autre diminution de pouvoir à l'intérieur de la ville. C'est alors, en effet, que la municipalité d'Agen s'organisa et étendit son pouvoir. Son existence était fort ancienne, et dès le XIIe siècle on la voit accorder ou refuser sa sanction aux subsides demandés par le seigneur de la province, aux traités conclus par eux avec d'autres puissances. Ainsi, en 1242, elle adhéra par une délibération expresse au traité conclu par Raymond VII avec le roi d'Angleterre. L'élection des consuls d'Agen était réglée par la coutume écrite; ils devaient être choisis par le peuple et il fallait qu'ils fussent « prud'hommes loyaux, catholiques, nés d'un légitime mariage, point hérétiques, ni fils, ni frères d'hérétiques, ni sorciers, ni usuriers publics, ni enfin frappés de quelque peine infamante. » Leur rôle est de gouverner les habitants et d'être « médiateurs entre les puissants et les faibles, les riches et les pauvres. » Trait qui caractérise à la fois l'état de la société d'alors et le but principal de cette magistrature. Ils faisaient des ordonnances de concert avec les prud'hommes. Ils nommaient des notaires. Clément V, passant à Agen, leur accorda le privilége de ne pouvoir être cités en jugement hors de la ville et du diocèse par le saint-siége et ses légats, sauf le retrait de ce privilége par des lettres pontificales ultérieures. Les Agénois, qui se gouvernaient par leurs consuls, ne pouvaient être jugés aussi, dans les cas de meurtre, que par le seigneur, assisté des consuls et des prud'hommes. Ils avaient donc leurs garanties dans la justice comme dans le gouvernement. Ils ne devaient, du reste, au seigneur le service militaire que pendant quarante jours. La pénalité inscrite dans les coutumes agénoises offre des dispositions curieuses. L'homme et la femme adultères sont conduits par la ville tout nus et attachés ensemble par une corde. Le faux témoin parcourt la ville la langue traversée d'une broche de fer. La peine du meurtre était de soixante-cinq sols arnaudins quand la victime survivait; mais quand elle succombait, le meurtrier était enterré vivant sous le corps mort et ses biens confisqués au profit du seigneur. Différence énorme, comme on le voit, dans le châtiment de l'assassinat consommé et de l'assassinat ébauché. Atrocité de peines vraiment effrayante et digne de ce temps!

A l'époque de la croisade contre les Albigeois, Agen avait par malheur un évêque fanatique, Arnaud de Rovingha, lequel appela lui-même Simon de Montfort, c'est-à-dire la ruine et le sang, dans son diocèse. Le chef des croisés vint dans la ville et reçut le serment de l'évêque et des habitants. Quand Raymond se rendit à Rome avec son fils pour implorer la justice du pape, on vit ce même Arnaud accourir à sa suite, vociférer des injures devant le pontife, et s'efforcer de réprimer les moindres élans de compassion dans ce cœur déjà trop peu disposé à l'humanité. Les Agénois revirent Simon de Montfort l'année qui précéda sa mort; mais, en 1224, ils se déclarèrent contre son fils Amaury et rappelèrent Raymond VI. Le vieillard mourut avant d'avoir pu se rendre à leur appel; mais ils reçurent avec autant de joie son fils, Raymond VII, qui leur témoigna sa confiance en s'enfermant dans leur ville pour y attendre Louis VIII quelques années après. La mort du roi mit fin à cette nouvelle guerre, dont les coups les plus rudes eussent sans doute porté sur les Agénois. L'inquisition ne fut point établie à Agen; l'évêque (ce n'était plus Rovingha) s'y opposa; au reste, il y suppléa en instituant un commissaire dont les arrêts ne furent pas moins barbares que ceux du saint office. En 1249 il fit brûler vifs quatre-vingts Albigeois sous les yeux de Raymond VII.

Les Agénois n'oublièrent point ces cruautés, et dès lors s'éleva entre l'évêque et les consuls un antagonisme qui se montra souvent et qui tourna à l'avantage de la municipalité. Ces magistrats, croissant en audace à mesure qu'on s'éloignait de la sanglante époque où tout était obligé de plier sous le gantelet de fer de Simon de Montfort, allèrent même jusqu'à attaquer tout le clergé et braver l'autorité du pape. Dès 1215, ils refusent de se soumettre à la surtaxe que le clergé veut imposer au peuple d'Agen. Plus tard, soutenus par le pouvoir vengeur de Philippe le Bel, ce fut leur tour de taxer les prêtres. Il s'agissait de réparer le pont de bois construit sur la Garonne à la fin du XIIe siècle. Les ecclésiastiques s'y refusèrent alléguant leurs priviléges. Le roi, par lettres spéciales, ordonna que tout le monde contribuât à une réparation dont tous devaient profiter. Persistance du clergé dans son refus. Le lieutenant du sénéchal et le juge-mage, à la réquisition des consuls, font enlever les serrures et même les portes des maisons habitées par les prêtres. Bulle comminatoire du souverain pontife. Les consuls ne s'en soucient: ils saisissent les revenus des ecclésiastiques, mettent leurs biens en séquestre, occupent leurs caves et leurs greniers. Les prêtres voulurent

se venger : le curé de l'église de Sainte-Foi, célébrant un jour la messe, aperçut l'un des consuls, Arnaud Anier, dont l'oncle avait été brûlé comme hérétique; il lui ordonna de sortir de l'église; Anier obéit, mais, élevant la voix, il invita le peuple à le suivre, tous l'accompagnèrent, et le curé resta seul à dire la messe. Le dimanche suivant, plutôt que de céder la place à l'archidiacre et à ses prêtres, les consuls les obligent de se retirer. Tout cela se passait sous Philippe le Bel. Mais il ne paraît pas que les successeurs de ces hardis magistrats municipaux aient dégénéré, car, en 1454, ils osèrent bien faire brûler deux clercs dans leurs habits ecclésiastiques, malgré toutes les réclamations de l'évêque Jean de Borgia. Fait presque inouï en vérité que cette justice consulaire d'une ville de médiocre importance, ne craignant pas d'enlever aux tribunaux ecclésiastiques deux coupables qui ne pouvaient, selon le droit de l'époque, être jugés par ces tribunaux si jaloux de leur puissance. Le temps n'était pas fort éloigné pourtant où les consuls allaient perdre la confiance du peuple dont ils administraient les intérêts municipaux. Au commencement du XVIe siècle, la population agenaise se mit en pleine révolte contre eux, les accusant de perpétuer le consulat dans quelques familles et de détourner à leur profit les fonds consacrés à l'entretien du pont. Ce n'était plus le temps où, d'un seul mot, un consul agénois entraînait sur ses pas tous ses compatriotes hors de l'église.

Pendant la guerre des Anglais, Agen, fortifiée par l'ordre de Philippe de Valois, repoussa, en 1352, les troupes d'Édouard III. Le prince Noir y fit une entrée solennelle après que le traité de Brétigny l'eut cédée à l'Angleterre, mais la victoire de Castillon, en 1453, rendit cette importante ville à la France.

La réforme calviniste, qui eut de bonne heure un de ses chefs-lieux à Nérac, ne pouvait manquer de réussir à Agen. Elle y trouva surtout faveur parmi les lettrés de la ville, le régent humaniste Charles Sarrasin, le précepteur Belleforest, le dominicain Jérôme Vendocin, professeur de philosophie dans la maison de son ordre, enfin le fameux Jules-César Scaliger, une des lumières de l'érudition du XVIe siècle, et qui était secrètement porté vers les réformés. Jules Scaliger, après avoir porté les armes avec honneur en Italie, était venu à Agen, en 1520, à la suite d'Antoine de la Rovère, lorsque celui-ci vint prendre possession du siége épiscopal. Il s'y éprit d'amour pour la belle Andriète de Loubéjac, qui devint sa femme et qui le retint dans le pays. Autour de lui venait se réunir tous les ans, à l'époque des vacances, une société choisie de savants et de littérateurs; c'étaient : Arnaud Duperron, conseiller au parlement de Bordeaux; Tevins, jésuite, professeur de belles-lettres dans la ville; Buchanan, qui, avant de se retirer en Ecosse, enseignait aussi dans la capitale de la Guyenne; Muret, qui professait le latin et le grec à Auch; enfin, Matthieu Bandello, Ce dernier, célèbre par ses *Nouvelles*, où se rencontre pour la première fois l'histoire de Roméo et Juliette, était un religieux dominicain qui, obligé de s'expatrier de l'Italie, après la bataille de Pavie, pour s'être déclaré en faveur des Français, était venu s'établir près d'Agen à la sollicitation de César Frégose, possesseur d'une terre dans le voisinage de la ville. Il devint évêque d'Agen en 1550. Scaliger recevait ces hommes illustres dans sa maison de l'*Escale*, située près d'Agen, dans un vallon délicieux, et qui appartenait encore au commencement de notre siècle à sa famille. C'est là sans doute aussi qu'il composa ses nombreux travaux d'une érudition si étendue et si variée, embrassant à la fois les lettres et les sciences, puisqu'il pratiqua la médecine avec succès : son traité de la poétique, ses recherches sur l'origine de la langue latine, ses exercitations contre Cardan, ses commentaires sur les traités des animaux d'Aristote et des plantes de Théophraste, ses problèmes sur Aulu-Gelle, ses traités de physique, ses lettres, ses harangues, ses poésies. Quant à ce nom de l'Escale, dont il baptisa sa maison, il rappelle celui de la grande famille italienne des *Scala*, à laquelle ce savant avait la vanité de vouloir appartenir. Les armoiries qu'il s'était données résumaient d'une façon bizarre ses prétentions à la noblesse et ses prétentions à la gloire; elles représentaient un aigle portant une échelle. Il mourut à Agen en 1558, âgé de soixante-quatorze ans. Ses deux fils, Sylvius et Joseph-Juste Scaliger, y naquirent et y passèrent une partie de leur existence. Le second, dont la gloire approcha de celle de son père, l'imita dans ses tendances calvinistes et le dépassa même, puisqu'il embrassa les doctrines nouvelles. Il quitta Agen en 1593, à la prière des États de Hollande, qui le chargèrent de remplacer Juste Lipse à l'université de Leyde.

La réforme donc, favorisée à Agen, soit en secret, soit ouvertement, par tant d'esprits éminents, y avait fait des progrès, lorsque ces progrès mêmes attirèrent sur les sectateurs de terribles persécutions. Vendocin, jeté dans la prison de l'évêché, en fut ensuite tiré pour être brûlé vif sur le gravier, au bord de la Garonne (1539); il eut de nombreux compagnons de supplice. Joseph Scaliger rapporte qu'il y en périt trois cents. Ces cruautés arrêtèrent si peu les progrès du calvinisme, qu'à l'époque de la conjuration d'Amboise, deux mille réformés prirent les armes dans l'Agénois. On s'arquebusa dans Agen. Mais la majorité du peuple et les consuls étaient pourtant catholiques. Ceux-ci appelèrent dans la ville, pour y contenir les réformés, un terrible répresseur, Blaise de Montluc.

Montluc était né en 1500, dans le voisinage d'Agen, au château d'Estillac, où il finit aussi sa vie en 1577. Il s'était distingué dans les guerres d'Italie et avait écrit des commentaires que Henri IV appelait la *Bible des soldats*. Mais si l'Italie avait été un théâtre d'exploits, la France devait être pour lui un théâtre de crimes que la postérité a heureusement flétris. Il se rendit à Agen, et fit comparaître devant lui le ministre la Fontaine, qui avait été mis en prison avec quelques autres huguenots. Théodore de Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique*, nous a conservé le détail de la mémorable scène qui se passa alors. Il était entouré des présidiaux et des consuls, assis entre le premier consul de Nort et le chanoine Lalande devant une table chargée de fruits et de flacons de vin blanc de Clairac, parce que c'était dans l'après-midi et qu'il faisait très-chaud. Il était vêtu d'une robe de damas rouge, sous laquelle on entrevoyait l'épée et la cuirasse, à laquelle pendait un long poignard. Un feutre noir couvrait presque entièrement ses cheveux gris coupés ras. Petit, sec, l'œil froid et fixe, la joue balafrée, le nez déformé par une ancienne blessure, tel était l'aspect de ce juge sans pitié. Il interrogea brutalement le malheureux vieillard, et par la menace d'affreuses tortures, il lui arracha les noms des personnes qui avaient fréquenté son prêche. Il les exila ou les fit mettre à mort.

Montluc était meilleur pour frapper que pour concilier. Il sortit d'Agen sans y avoir rétabli la concorde, et, peu de temps après, le capitaine Truello, à la tête de huit cents calvinistes, s'empara de cette ville par surprise pendant la nuit (13 avril 1562). Montluc se présenta une première fois devant Agen, mais sans oser l'attaquer, à cause de l'insuffisance de ses forces. Plus heureux une seconde fois, il s'en fit ouvrir les portes et en fit dès lors le centre de ses opérations militaires. Il y convoqua les états de la province en 1569 et s'y enferma la même année à l'approche de l'armée de Montgommery. Il raconte lui-même dans quelle situation il trouva les habitants. « Je trouvai tout le monde en crainte : les gens d'église, tous les conseillers et toute la cour présidiale, et les marchands empressés à empaqueter pour s'en aller. Je ne fais que descendre de cheval, et tout incontinent arrivèrent les seigneurs de Lalande, de Nort, ses enfants et plusieurs autres, et me dirent que toute la ville était en effroi. Je leur dis qu'incontinent ils s'en allassent à la maison de ville et qu'ils y appelassent tous les principaux et toute l'Eglise et toute la justice... et ne se firent point prier d'y venir, car pauvres et riches, tous y couraient pour me voir et pour entendre quel conseil je leur donnerais. » Ce conseil fut d'avoir bon courage, et Montluc leur promit de rester parmi eux, quoique ses amis lui conseillassent de s'enfoncer plutôt dans Lectoure. Ce fut sans doute sa présence qui préserva la ville d'être assiégée par les calvinistes. Agen avait reçu en 1565 la

Saint-Caprais, à Agen.

visite du roi Charles IX et de Catherine de Médicis, accompagnés de leur brillante cour.

Après que l'Agénois eut été donné en apanage à Marguerite de Valois, Henri de Navarre, son époux, se rendit à Agen et y séjourna quelque temps. Il y reçut, en 1576, les députés des états de Blois. Malheureusement pour lui, il s'y montra *trop vert galant* et *trop diable à quatre*, et se perdit dans l'esprit des Agénois par deux aventures qui ne font pas honneur a la délicatesse de ses procédés en matière amoureuse. Il s'éprit de mademoiselle de Cambefort, issue d'une des familles les plus distinguées du pays, mais ne put réussir auprès d'elle. Alors il trama un assez méchant complot pour s'emparer de sa personne. Il invita toutes les dames de la ville à un bal très-brillant dans la grande salle de l'évêché. Au moment où la danse était le plus animée, tout à coup les bougies s'éteignent toutes à la fois, au grand scandale de l'assemblée. Mademoiselle de Cambefort, plus alarmée que toutes les autres femmes et devinant combien elle était exposée, se jeta par la fenêtre et se cassa une jambe sur le pavé. Une vieille chanson, encore usitée il y a moins d'un demi-siècle dans la plaine d'Agen, rappelait la mémoire de cet événement :

Annou de Cambefort,
Aquello dansarello, etc.

Moins héroïque que la noble demoiselle, la fille d'un honnête médecin d'Agen succomba aux séductions princières ; mais, prise ensuite de remords et maltraitée par ses parents, la pauvre fille tomba dans le désespoir et se laissa mourir de faim. Deux événements aussi déplorables, causés par le caprice amoureux du roi de Navarre, lui aliénèrent tellement l'esprit des Agénois, qu'il quitta leur ville après en avoir confié le commandement à Lusignan.

Catherine de Médicis fit une entrée brillante à Agen avec Marguerite de Valois en 1578, et de là se rendit à Nérac. C'est alors que fut établie à Agen une chambre mi-partie, remplacée peu de temps après par une chambre de justice composée de douze conseillers du parlement de Paris. Le fameux de Thou faisait partie de cette commission. Un peu plus tard (1584), Marguerite revint seule dans cette ville, capitale de son comté, après que Henri de Navarre, irrité de ses désordres, l'eut obligée de sortir de Nérac. Elle indisposa tout le monde par les exactions de ses favoris, et bientôt après le maréchal de Matignon approchant pour s'emparer d'elle par l'ordre d'Henri III, elle fut obligée de s'enfuir en grand désordre.

Agen s'était rangée dans le parti de la Ligue, si bien que les jésuites y fondèrent un collége en 1689. La mort d'Henri III y amena des troubles. Les protestants, repoussés une première fois, faillirent réussir la seconde (1591) : ils pénétrèrent dans la ville par surprise. On s'y battit ; deux cents hommes périrent, entre autres un des consuls.

Au XVIIe siècle, Agen devint le siége de la cour des aides de Guyenne (1630), et fut dotée à cette occasion d'un palais de justice. Ces bienfaits n'empêchèrent pas qu'une insurrection terrible n'éclatât en 1635 à l'occasion d'un impôt sur le vin dont on menaçait la province. Autres mouvements en 1647, provoqués par les exactions du duc d'Epernon. Il faut que les demoiselles agénoises

Moulin et fort de Barbaste.

soient bien jolies pour avoir si souvent tourné la tête à leurs gouverneurs. D'Epernon s'était épris de la belle Manon Lartigue, favorite hautaine et avide. A son intention il donna un carrousel magnifique, et pour elle il pressura si bien la province, qu'elle amassa, dit-on, une fortune de deux millions. Les Agénois perdirent patience et obtinrent le rappel du duc, qui céda la place au prince de Condé. Celui-ci, devenu factieux, essaya d'entrer dans Agen; mais tandis qu'il enlevait la porte Saint-Antoine, le duc d'Harcourt, avec l'armée royale, entrait par une autre, et n'ayant que deux compagnies avec lui, il dut se retirer.

Nous n'avons plus guère à mentionner à Agen que des travaux d'utilité publique. A ce même duc d'Epernon, qui les traita si mal, les Agénois doivent leurs belles promenades, leurs charmants jardins de Malconte, les écuries du roi. En 1684 et 1688, l'éloquent Mascaron, évêque de cette ville, fonda le séminaire et l'hôpital. Au siècle suivant, la vieille et magnifique cathédrale de Saint-Etienne, dégradée à plusieurs reprises dans les troubles religieux, fut réparée; réparation qui ne la sauva pas, puisqu'elle fut de nouveau dévastée en 1793 et enfin démolie complétement de nos jours. Saint-Caprais, non moins remarquable, est devenue la cathédrale du diocèse. L'empire fut particulièrement bienfaisant pour Agen. Napoléon et Joséphine s'y rendirent en 1808. Des décrets impériaux ordonnèrent le desséchement du marais de Brax, qui délivra la ville des épidémies terribles qui la ravageaient autrefois et dont on compte jusqu'à treize, puis la construction du magnifique pont qui orne aujourd'hui Agen, et celle du pont-aqueduc du canal latéral de la Garonne. N'oublions pas la légère et élégante passerelle qui unit si gracieusement les deux rives du fleuve.

Manufactures de toiles à voiles, fabriques de serges, de molletons, commerce considérable de prunes, vins, eaux-de-vie. Une des plus belles foires du Midi se tient sur la promenade du Gravier.

Agen est la patrie de Joseph Scaliger, de Bernard de Palissy, fils d'un potier, et potier lui-même, « aussi grand physicien, dit Fontenelle, que la nature seule puisse en former, » du grand naturaliste Lacépède, du géographe Bory de Saint-Vincent, et de notre illustre poëte gascon contemporain, Jasmin, l'auteur aimé de *las Papillotas*.

Les armes d'Agen sont: *de gueules au griffon d'or tenant dans ses pattes un écu avec la devise :* Nisi Dominus custodierit, *et à dextre un château d'argent.*

Le Port-Sainte-Marie. — Le Port-Sainte-Marie est un chef-lieu de canton peuplé de 3,022 habitants, et situé à 20 kilomètres à l'ouest d'Agen, sur la rive droite de la Garonne. Cette ville doit son origine à un château qui défendait jadis les approches d'Agen. Elle fut prise au temps de la guerre des Albigeois, et ses fortifications furent rasées; mais elle fut sans doute fortifiée de nouveau au temps de la guerre des Anglais, car ceux-ci s'en emparèrent en 1345; les seigneurs de Caumont et de Tonneins la reprirent en 1349; le comte d'Astarac, qui tenait pour les Anglais, la reprit quelque temps après. Les protestants s'en emparèrent en 1562, et la gardèrent jusqu'en 1569, époque à laquelle elle se rendit aux catholiques. Cette ville est bâtie au pied d'une haute colline, qui ne laisse entre elle et la Garonne qu'un étroit

espace où se trouvent quelques rues, et que traverse la grande route de Toulouse à Bordeaux. Elle fait un commerce très-important en vins, grains et bestiaux. Son port est commode et des plus fréquentés de la Garonne.

AIGUILLON. — Aiguillon, *Acillio*, *Esquillonum*, *Aiquillionum*, petite ville de 4,020 habitants, située à 30 kilomètres au nord-ouest d'Agen, au confluent du Lot et de la Garonne, est fort ancienne, et son origine est inconnue. Elle avait au moyen âge un château fort, qui était occupé par les Anglais, et dont le duc de Normandie, Jean, depuis roi de France, fit le siége en 1346. Il fut obligé de le lever malgré le serment qu'il avait fait de prendre cette place pour voler au secours de son père, Philippe VI de Valois, qui venait de perdre la désastreuse bataille de Crécy. Les Anglais s'emparèrent encore de la ville et la saccagèrent en 1430, sans avoir pu se rendre maîtres du château.

Aiguillon fut érigé en duché-pairie par Henri IV en faveur du duc de Mayenne. Le duché passa ensuite entre les mains de Puylaurens, que Richelieu convainquit de trahison envers Louis XIII. Richelieu fit donner le titre et l'apanage à Madeleine de Viguerod, qui les transmit, en 1731, au trop fameux comte d'Agénois, duc d'Aiguillon. La ville s'élève en amphithéâtre sur le sommet et le penchant d'un mamelon. Le vieux château et les murailles existent encore en partie, et fixent la sérieuse attention de l'archéologue, tandis que le voyageur visite le château moderne que les ducs d'Aiguillon n'eurent pas le temps de terminer.

Aiguillon fait un commerce de grains, vins, eaux-de-vie, chanvre et tabac; elle fabrique des serges et des droguets.

ASTAFFORT. — Astaffort ou Estaffort, chef-lieu de canton de 2,608 habitants, situé à 18 kilomètres au sud d'Agen, sur la rive droite du Gers, paraît tirer son nom du nom anglais *Stafford*. Elle prenait pour devise ces deux mots latins : *Sta fortiter*. Sa position ne justifiait pourtant pas trop ses prétentions, car elle n'est pas forte. Une enceinte de murs flanqués de tours, aujourd'hui ruinée, défendait la ville. Pendant les guerres de religion, le prince de Condé étant parti du siége de Miradoux avec 400 hommes pour venir passer la Garonne à Layrac, fut attaqué à Astaffort par les catholiques. Sa troupe y fut entièrement détruite, et lui-même se sauva seul avec son valet de chambre. Les vaincus furent enterrés au lieu même du combat, qui a conservé depuis le nom de *Champ des huguenots*. Astaffort avait un maire et des consuls qu'elle nommait elle-même.

Située sur la limite du département et de celui du Gers, cette petite ville fait un commerce très-important de grains et de bestiaux. Ses marchés et ses foires sont très-fréquentés, et il s'y fait beaucoup d'affaires.

PUYMIROL. — Puymirol, *Pumerolium*, chef-lieu de canton de 1,600 habitants, situé à 16 kilomètres à l'est d'Agen, sur la rivière de la Saône, doit son origine au château qui fut bâti, en 1246, sur le coteau de ce nom, par Raymond, comte de Toulouse. Ce château, appelé le *Grand-Castel*, était très-fort. Il n'en reste aujourd'hui que des ruines qu'on désigne du nom de *citadelle*. Puymirol avait pour devise : « *Fiat pax in virtute tuâ, et abundantia in turribus tuis.* » Un remarquable privilége était l'hommage que la femme du premier capitoul de Toulouse devait faire d'une paire de gants à la femme du premier consul de Puymirol. Cette place joua un rôle important dans les guerres de religion, et fut, en 1579, à la suite du traité de Nérac, donnée comme place de sûreté au roi de Navarre. C'est aujourd'hui une petite ville que les richesses agricoles de son territoire enrichissent chaque jour davantage.

MARMANDE (lat. 44° 29′ 55″, long. 2° 10′ 23″ O.). — Marmande, *Marmanda*, chef-lieu du 2e arrondissement et d'un canton, située à 57 kilomètres au nord-ouest d'Agen, avec tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal, société d'agriculture, etc., etc. Population : 8,336 habitants. Elle dépendait autrefois du parlement et de l'intendance de Bordeaux, de la juridiction et du diocèse d'Agen.

Marmande paraît avoir une origine fort ancienne. On a prêté à son nom une étymologie celtique (*mar* ou *mor*, mer, *man*, homme), qui ferait considérer ses premiers habitants comme des navigateurs. On y a trouvé des médailles d'or de Jules César et plusieurs médailles d'argent qui datent de la république romaine. Occupée par les Goths, détruite au VIIIe siècle par les Sarrasins, elle fut rebâtie et fortifiée en 1185 par Richard Cœur de lion. Simon de Montfort la prit en 1214. Cinq ans après, son fils Amaury fut obligé de l'assiéger. Centule, comte d'Astarac, défendait la place avec une forte garnison et de vaillants chevaliers, qui, repoussant tous les assauts, firent essuyer aux assiégeants des pertes nombreuses. La colère d'Amaury était au comble. « Sur ces entrefaites, dit la chronique romane, il est arrivé le fils du roi de France avec un grand secours qu'il amenait, et quand ceux de Marmande l'ont appris, ils s'en sont fort ébahis, d'autant plus que tous les jours de nouveaux renforts survenaient aux assiégeants. Aussitôt le fils du roi a fait donner l'assaut, et ses troupes s'y sont portées avec tant de furie de prime abord, qu'elles ont gagné les lices et barrières. Ce que voyant le capitaine de Marmande, et présumant qu'il n'y avait pas moyen de tenir davantage, il a décidé avec ses gens d'envoyer au fils du roi pour savoir qu'il consentirait à les prendre, vie et bagues sauves, et pour lui offrir à cette condition de rendre la ville. » Les avis furent partagés dans le conseil de Louis : « Seigneur, disait l'évêque de Saintes, mon avis est que tout incontinent vous fassiez mourir et brûler tous ces gens-là comme hérétiques et foi-menteurs, et qu'aucun ne soit pris à vie sauve. Puis vous ferez des habitants comme de la garnison... » Heureusement les seigneurs français s'élevèrent avec indignation contre cet avis barbare, et Louis promit qu'il ne serait fait aucun mal ni aux habitants ni à la garnison. « Mais, continue la chronique, quand les gens du comte N'Amalric (Amaury) eurent appris ce qui venait de se décider, ils se ruèrent dans la ville, tuant tout ce qu'ils rencontrèrent, n'importe le sexe. Ce fut grande pitié de voir tout ce qu'ils firent dans Marmande. Quant au fils du roi, il en conçut le plus grand courroux contre le comte N'Amalric, et dans son ressentissement il partit avec ses troupes, tirant droit à Toulouse. »

Les Anglais, sous le captal de Buch, assiégèrent vainement Marmande en 1444. Une trahison la leur livra en 1447; mais les seigneurs d'Albret et de Montpezat la reprirent presque aussitôt.

Une peste terrible désola le pays de Marmande en 1525, et Henri Ier de Navarre appela des habitants du Maine, de l'Anjou, du Poitou, dans plusieurs districts qui relevaient de son duché d'Albret. Ces étrangers ne se mêlèrent jamais complétement avec les indigènes, qui les appelèrent *Gavaches*, et leur pays *Gavacherie*, dénomination encore en usage il n'y a pas bien longtemps.

En 1576, Henri de Navarre entra dans Marmande par une ruse fort ingénieuse. La place était pleine de défenseurs et de munitions, et il en avait entrepris le siége un peu trop à la légère, n'ayant qu'une seule coulevrine, dont le canonnier d'ailleurs venait d'être tué. Comme il commençait à reconnaître sa faute, il apprit que les généraux catholiques, Biron et le comte de Foix, s'étaient approchés jusqu'à Sainte-Bazeille pour surveiller les assiégeants. Il paya d'audace et envoya à ces généraux Duplessis-Mornay pour les prier d'engager les habitants à se rendre plutôt que de souffrir l'assaut, et comme ils manifestaient de l'étonnement de ne plus entendre le canon des assiégeants : « C'est tout simple, répondit Duplessis, nous avons cessé le feu parce que la brèche est assez grande pour livrer l'assaut qu'il est encore en votre pouvoir d'empêcher. » Les deux généraux, ne soupçonnant point malice, firent dire aux habitants de Marmande de capituler, et Henri entra dans la place.

Depuis cette époque, l'histoire de Marmande ne présente aucun fait saillant; disons cependant qu'en 1814,

quelques Français y tinrent tête à toute une division anglaise.

Marmande est une jolie ville située sur un coteau rapide au bord de la Garonne, où elle a un port qui sert d'intermédiaire entre ceux d'Agen et de Bordeaux.

Commerce de vins, blés, eaux-de-vie, prunes sèches, tabac, chanvre, corderies, fabriques de chapeaux et d'étoffes de laine.

Les armes de Marmande sont : *De gueules à quatre tours d'argent posées en croix, les créneaux aux extrémités, tenant à une croix d'argent posée en cœur, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Meilhan. — Meilhan, chef-lieu de canton, peuplé de 2,268 habitants, et situé à 13 kilomètres au nord-ouest de Marmande, sur la rive gauche de la Garonne. Cette petite ville doit son origine à un château fort dont les Anglais s'emparèrent en 1420, et que les troupes de Charles VII leur reprirent deux ans après. Elle est dominée par les ruines d'une vieille tour qui domine le fleuve, et que l'on aperçoit de fort loin. Cette circonstance a donné naissance au proverbe : *Qui voit Meilhan n'est pas dedans.* Elle avait toutes ses relations avec Bordeaux; c'est pourtant sur sa demande qu'elle a été comprise dans le département de Lot-et-Garonne, dont elle occupe l'extrémité occidentale.

Tonneins. — Tonneins, *Tonnantia*, *Toninum*, chef-lieu de canton de 7,549 habitants, situé à 18 kilomètres au sud-est de Marmande, sur la rive droite de la Garonne, est une petite et ancienne ville qui dépendait autrefois du parlement et de l'intendance de Bordeaux, et du diocèse et de l'élection d'Angers. Cette ville, la plus agréable du département, est bâtie sur un rocher escarpé d'où l'on descend par des rampes. Elle fut fondée au VIIe siècle par un riche seigneur d'origine gauloise, nommé *Tonnantius Ferreolus*. Elle avait deux paroisses, de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Mercadil, qui devinrent ensuite deux baronnies distinctes, désignées par les noms de *Tonneins-Dessous* et *Tonneins-Dessus*. Les barons de Tonneins-Dessus prêtaient l'hommage et payaient des dîmes à ceux de Tonneins-Dessous. La famille des Ferréol joua un rôle actif dans le moyen âge, et se montra toujours fidèle à la cause de la France dans la guerre de cent ans. Elle se montra fort libérale envers ses sujets de Tonneins-Dessous, comme l'attestent les coutumes rédigées en 1301, qui ont plus d'un point de ressemblance avec celles de la ville d'Agen. La ville avait quatre consuls qui s'adjoignaient un conseil de jurats choisis parmi les prud'hommes de la cité. Ils siégeaient, ainsi qu'une députation du corps de jurade, dans la cour de justice du seigneur. Tonneins-Dessus moins favorisée avait une coutume moins libérale établie d'après le type de celle de Casteljaloux, dont les seigneurs étaient aussi les siens.

La famille des Ferréol s'éteignit au XVe siècle, et Tonneins-Dessous fut acheté par le fameux Poton de Saintrailles, dont la veuve porta ensuite ce fief dans la famille des Stuer; en 1758, Jean-Jacques de Quélen-Stuer réunit les deux baronnies qui furent érigées en duché-pairie sous le titre de la Vauguyon.

Les habitants des Deux-Tonneins se convertirent de bonne heure au protestantisme à la voix de Mélanchthon. Leur ville devint un séjour de prédilection pour Jeanne d'Albret et pour Henri de Navarre, qui, en 1581, en fit son quartier général. Rançonnés une fois par Montluc, ils furent plus heureux contre Marguerite de Valois devenue l'alliée de la Ligue, et la forcèrent à s'éloigner de leurs murs avec son armée en grand désordre. En 1614, il s'y tint un synode de toutes les églises réformées de France, auquel assistait l'ambassadeur du roi d'Angleterre : on y prêta le serment d'union. En 1622, le marquis de la Force, un des chefs des réformés, ayant mis garnison à Tonneins, le maréchal de Thémines et le duc d'Elbeuf en firent le siége avec les troupes royales. Les habitants de Tonneins-Dessous se réfugièrent à Tonneins-Dessus, dont la position était plus forte. La résistance y fut des plus énergiques, mais, enfin, il fallut capituler; Louis XIII, dans sa colère, donna l'ordre, qui fut exécuté, de raser jusqu'aux fondements les deux Tonneins, et défendit aux habitants de rebâtir à moins de 500 pas de la Garonne. Les consuls ne tinrent point compte de cette défense, et la ville nouvelle s'éleva à la même place que l'ancienne.

Un siècle après (1721), le gouvernement royal donna un dédommagement tardif aux habitants de Tonneins en autorisant l'établissement de la manufacture royale de tabac. Ce privilége ayant été retiré plus tard, cinq manufactures particulières s'emparèrent de cette industrie, qui faisait la fortune de la ville, et elles réussirent si bien qu'elles produisaient plus de 2 millions de kilogrammes de tabac par an. Sous l'Empire l'ancienne manufacture royale a été rétablie aux dépens de cette industrie aujourd'hui bien moins florissante.

Outre sa manufacture de tabac, Tonneins possède des fabriques de cordages, des tanneries, et fait un commerce considérable de prunes sèches, vins, eaux-de-vie, chanvre, cordages, etc., etc. Ses principaux monuments sont : l'hôtel de ville, la manufacture de tabac et la salle de spectacle. On y traverse la Garonne sur un pont suspendu très-élégant.

Clairac. — Clairac, *Clairiacum*, petite ville de 4,381 habitants, situé à 24 kilomètres au sud-est de Marmande, sur la rive droite du Lot, doit son origine à un monastère fondé en 767 par un seigneur du nom de Centulle Maurelle, qui se fit à cet effet autoriser par le roi Pépin. C'est la première ville du Midi où fut prêchée la réforme. L'abbé du monastère de cette ville, Géraud Roussel, l'y répandit en 1527, et entraîna à sa suite tous ses moines. Émissaire de Luther, il eut avec Calvin une conférence suivie de quelques démêlés à Nérac. Clairac fut assiégée en 1574 par les troupes royales sous les ordres de Mendoce et de la Valette, et, en 1621, par Louis XIII lui-même. C'est la patrie d'Étienne Serres, l'anatomiste, médecin distingué. La ville, qui est propre et bien bâtie, fait un grand commerce de grains, de farines et de vins blancs très-estimés.

Nérac (lat. 44° 8′ 12″, long. 2° 0′ 1″ O.). — Nérac, *Nereides*, *Neracum*, très-ancienne ville située à 26 kilomètres ouest-sud-ouest d'Agen, et peuplée de 7,194 habitants, chef-lieu du 3e arrondissement, d'un canton, avec tribunal de 1re instance et tribunal de commerce, collége communal, etc., etc. Elle dépendait autrefois du diocèse et de l'élection de Condom, du parlement et de l'intendance de Bordeaux.

Nérac existait probablement au temps des Romains à l'emplacement de Nirac, car on y a trouvé des traces de la domination romaine. Ce qu'elle devint, on ne saurait le dire, car c'est seulement au XIe siècle qu'il est fait mention de la ville nouvelle. Le seigneur Arcius d'Olbion la donna, en 1041, à l'abbaye de Saint-Pierre-de-Condom, et jusqu'en 1548, elle dépendit en effet de Condom. Quant à cette partie de la ville actuelle qui s'appelle le petit Nérac, il s'y trouvait un prieuré de bénédictins. Ces pères, ayant besoin de protection, prirent pour avoué le sire d'Albret; mais celui-ci, d'avoué devint maître, et c'est ainsi que Nérac appartint à cette puissante maison.

Arnaud-Amanieu d'Albret, grand chambellan de France et beau-frère de Charles V, commença sur la rive gauche de la Baïse la construction du château de Nérac, dont il fit bâtir le corps occidental. Environ un siècle après, Alain d'Albret, qui succéda, en 1472, à son grand père Charles II, que ses contemporains appelaient *Alain le Grand*, et qui s'intitulait *sire d'Albret, comte de Gaure, de Dreux, de Penthièvre, de Périgord et de Castres, vicomte de Limoges et de Tartas, seigneur d'Avesne et captal de Buch*, cet Alain, disons-nous, fit construire le corps oriental qui n'existe plus aujourd'hui. « Toutes les croisées de ce bâtiment, dit M. de Villeneuve, étaient ornées des armes d'Albret, écartelées de France, entourées du collier de l'ordre, auquel était suspendu un saint Michel armé d'une épée foudroyante et foulant aux pieds un dragon. Ces armes avaient pour timbre un casque de chevalier orné d'une couronne de comte perlée sur neuf

points. A cet écusson en était accolé un autre en quelques endroits. Ce dernier portait les armes de Bretagne semées d'hermines. » Les sires d'Albret écartelaient de France depuis 1389 par concession de Charles VI. Quant aux armes de Bretagne, elles étaient justifiées par le mariage d'Alain avec Françoise de Bretagne.

Sous Alain le Grand, les habitants de Nérac établirent nettement leurs droits municipaux à l'occasion d'un différend survenu entre eux et ce puissant seigneur. Martial de Cortète, docteur en droit et juge ordinaire d'Agen, fut pris pour arbitre et rendit une sentence qui fut une véritable charte de réorganisation de cette commune. Le corps de ville se compose de 30 jurats à vie. Ces 30 jurats ou prud'hommes doivent élire chaque année dans leur sein 4 consuls chargés de l'administration de la cité. Les consuls rendent des ordonnances de police, concourent nécessairement, et sous peine de nullité, aux jugements rendus par les officiers seigneuriaux. Nul citoyen de Nérac ne peut être forcé d'aller se faire juger hors de sa ville et devant une autre cour que celle du seigneur assistée des consuls et prud'hommes de Nérac.

Henri d'Albret, petit-fils et successeur d'Alain, était déjà par son père et sa mère roi de Navarre, comte de Foix, etc. Son mariage avec Marguerite de Valois, veuve du duc d'Alençon et sœur de François Ier (1527), lui apporta encore les duchés d'Alençon et de Nemours, et le comté d'Armagnac. Nérac eut le privilége de devenir en quelque sorte la capitale de ces nombreux domaines. Elle devint la résidence favorite de Marguerite de Valois, cette femme spirituelle et lettrée, « cette quatrième grâce, cette dixième muse, cette noble sœur et épouse de rois, » comme dit l'épitaphe latine composée par Valentine d'Assinois, l'une de ses femmes :

Musarum decima et charitum quarta
Inclyta regum et soror et conjux
Margaris illa jacet.

C'est probablement dans les bosquets des vastes jardins du château de Nérac que Marguerite composa ses légers écrits. C'est aussi à sa cour de Nérac qu'elle reçut les premiers réformateurs qui fuyaient devant les persécutions du roi de France, l'helléniste le Fèbvre et Calvin lui-même. Gérard Roussel, Mélanchton, Marot y furent accueillis également. Malgré son penchant pour les novateurs, Marguerite n'adopta pourtant pas la réforme, et si son *Miroir de l'âme*, ouvrage en vers, renferme quelques traces d'hérésie, ses *Méditations pieuses de l'âme chrétienne* sont tout à fait orthodoxes. Elle n'autorisa même pas Calvin à prêcher à Nérac, et c'est une tradition fausse qui fait appeler *chaire de Calvin* une petite tour qu'on montre dans la ville. Henri d'Albret suivit une politique à peu près semblable, et ne se prononça ni pour ni contre la réforme. L'anecdote de Brantôme paraît donc controuvée. Il raconte que le roi de Navarre poursuivit un jour un ministre protestant qu'il voulait châtier jusque dans la chambre de Marguerite, et il ajoute que « les ruines de sa colère tombèrent sur sa femme, qui en reçut un soufflet, en disant : Madame, vous en voulez trop savoir. »

Nérac fut dotée, en 1555, du premier des quatre sièges de justice « ayant chacun lieutenants particuliers, garde des sceaux, avocats, procureur, greffiers, sergents et autres officiers, » dont l'érection fut autorisée par lettres patentes du roi de France.

Vers ce temps la réforme acheva de s'établir à Nérac. Théodore de Bèze y fut envoyé, en 1559, par les seigneurs protestants du royaume, pour y conférer avec le roi de Navarre sur les affaires de religion. Il y exerça sur l'esprit de la reine Jeanne une telle influence qu'elle fit démolir les églises et les monastères de la ville et bâtir avec les débris un temple où se tinrent des prêches calvinistes. Quand la guerre civile éclata, les habitants de Nérac prirent les armes pour le parti du prince de Condé. Leur début ne fut pas heureux, 600 des leurs se firent battre par Montluc, qui les assaillit sur une hauteur voisine, leur passa sur le ventre, et les fit arquebuser comme du gibier par ses bandouliers. « Nous étions si peu, dit-il lui-même, que nous ne pouvions suffire à tuer tout; car, de prisonniers, il ne s'en parlait point en ces temps-là, et si le roi eût fait payer les compagnies, je n'eusse permis en ces guerres d'introduire les rançons. » On enterra 300 morts, sans compter ceux qui s'étaient noyés dans la Baïse. Quoique ce succès lui frayât le chemin de Nérac, Montluc ne voulut pas se détourner de sa route pour en faire le siége.

Charles IX passa à Nérac en 1565, y rétablit l'ancienne religion, et ordonna qu'à l'avenir les magistrats seraient mi-partis. Mais le protestantisme ne tarda pas à reprendre le dessus, le roi de Navarre étant protestant. En 1577, Henri de Navarre se trouvait à Nérac; il apprit que le marquis de Villars voulait l'y surprendre et fondit sur lui avec quelques vaillants compagnons. Le combat fut vif, mais la nuit le suspendit. L'année suivante Catherine de Médicis se rendit à Nérac pour y traiter avec le roi de Navarre de la réconciliation des deux religions. Elle y vint accompagnée de sa fille Marguerite, l'épouse du roi de Navarre, toutes deux apportant avec elles, comme l'avaient annoncé les ministres huguenots, les mœurs dissolues de la cour des Valois. La cour de Nérac retrouva l'éclat qu'elle avait eu sous la première Marguerite, mais c'était un éclat très-scandaleux. Les fêtes étaient des prétextes aux galanteries. Le roi et la reine de Navarre se livraient chacun de leur côté à de volages amours, dont ils ne rougissaient pas de se faire la mutuelle confidence. Pour Catherine, son principal travail était d'affecter une condescendance hypocrite pour la religion réformée afin de séduire les ministres et les pasteurs. Elle avait tout un arsenal de locutions qu'elle appelait *consistoriales*, et dont elle assaisonnait ses paroles en public, comme d'*approuver le conseil de Gamaliel;* de dire que *les pieds sont beaux de ceux qui portent la paix;* de s'écrier souvent : *Dieu soit juge entre vous et nous! J'atteste l'Eternel! Devant Dieu et ses anges!* Et le soir, dans ses appartements, portes closes, elle faisait de tout cela des gorges chaudes avec ses dames d'honneur. L'une des plus rieuses, la belle Anne d'Aquaviva, comtesse de Château-Vilain, fit une bonne prise sur le parti huguenot, et, en vérité, c'était une petite armée bien dangereuse par ses charmes que celle que Catherine avait introduite dans la ville du roi de Navarre. La belle comtesse tourna la tête à un vieux gentilhomme huguenot nommé Ussac, et établi par Henri gouverneur de la Réole. Le vieux soupirant, qui était de plus balafré au visage, ne put supporter les railleries du comte de Turenne et même du roi de Navarre. Ce dernier apprit en effet quelque temps après que le gouverneur de la Réole s'était fait catholique et avait livré cette place aux officiers de Catherine. Au reste, Marguerite de Navarre rendit la pareille à sa mère. Elle charma le grave chancelier Pibrac, qui se laissa adoucir sur bien des points dans les conférences. Enfin, le 28 février 1579, on signa à Nérac un traité qui expliquait celui de Bergerac et accordait aux protestants onze nouvelles places de sûreté. Puis Catherine de Médicis repartit. Marguerite était encore à Nérac en 1580, avec sa brillante cour, lorsque Biron vint attaquer la place. Le roi de Navarre, n'étant pas en forces, s'enferma dans la place. Les fêtes n'en continuèrent pas moins et les dames contemplaient de Nérac les combats du haut des remparts. Biron fut obligé de se retirer; mais, dans sa colère, ayant aperçu Marguerite et ses dames qui du haut de l'une des tours contemplaient sa retraite, il leur envoya cinq ou six volées de canon qui heureusement n'atteignirent que les murailles. Un peu plus tard Marguerite s'aperçut du mépris que son mari avait pour elle et se retira à Agen (1585). Henri écrivait alors sur son compte à la comtesse de Grammont une lettre animée de sentiments fort peu conjugaux : « Il est venu un homme de la part de la dame aux chameaux, écrit-il en parlant de Marguerite, me demandant un passeport pour passer cinq cents tonneaux de vin, sans payer taxe, *pour sa bouche;* et ainsi est écrit en la patente. C'est se déclarer ivrognesse en parchemin. De peur qu'elle ne tombât de si haut que le dos de ses bêtes, je le lui ai refusé. C'est être gargouille à toute outrance. La

reine de Tarvasset n'en fit jamais tant. Si je me croyais, toute cette feuille serait remplie de bons contes. »

En 1586, Henri étant à Nérac faillit être enveloppé par Matignon et Mayenne qui avaient résolu de le bloquer dans le Midi. Aussitôt il appelle autour de lui ses plus braves gentilshommes avec le dessein de se faire jour à travers les ennemis. « Monsieur de Batz, écrit-il à l'un d'eux, ils m'ont entouré comme la bête et croient qu'on me prend aux filets. Moi je leur veux passer à travers ou dessus le ventre. J'ai élu mes bons, et mon *faucheur en est*. Grand damné, je te veux bien garder le secret de ton coüillon d'Auch, à ma cousine. Mais que mon faucheur ne me faille pas en si bonne partie et ne s'aille amuser à la paille quand je l'attends sur le pré. » Comme on n'avait pas trouvé M. de Batz, il lui écrit derechef et lui dépêche M. de Montespan avec ce billet : « Mon faucheur, mets des ailes à ta meilleure bête; j'ai dit à Montespan de crever la sienne. Pourquoi? Tu le sauras de moi à Nérac; hâte, cours, viens, vole. C'est l'ordre de ton maître et la prière de ton ami. » Quelques jours après il traversait la Garonne, dont les rives étaient couvertes d'ennemis, pendant la nuit sur une méchante barque, et Mayenne, qui avait déjà écrit à Henri III qu'il tenait le *Navarrais*, apprenait cette nouvelle avec désespoir.

Le XVIe siècle est l'époque la plus brillante de l'histoire de Nérac. A la fin, le roi de Navarre, devenu le roi de France, cessa d'y tenir sa cour, et ce ne fut plus simplement qu'une des villes dévouées à la réforme. Sous Louis XIII le duc de Rohan et le marquis de la Force en chassèrent les royalistes qui s'y trouvaient, et y mirent une forte garnison. Le duc de Mayenne ne put réduire la place que par un siége long et opiniâtre, et en permettant à la garnison de sortir tambours battants et enseignes déployées. Mais, par ordre du roi, les fortifications furent démolies, la chambre de l'édit transférée à Agen et la chambre des comptes réunie à celle de Pau (1621-1624). Dans le cours du même siècle, Nérac fut engagée avec le duché d'Albret, dont elle était la capitale, au prince de Condé. Louis XIV y passa en 1656.

En 1789, elle se montra très-favorable à la révolution et envoya à l'assemblée constituante un don patriotique de cent trente-deux marcs d'argent avec des bijoux.

Nérac est agréablement située sur les deux rives de la Baïse, qui la partage en ville vieille sur la rive droite, et en ville neuve sur le plateau de la rive gauche; elle offre aujourd'hui à la curiosité du voyageur les ruines de son château, achevé au XVIe siècle par Jeanne d'Albret, qui y employa les ruines des églises et des couvents. Il n'en reste aujourd'hui qu'un corps de bâtiment, celui du nord. On montre aussi dans la délicieuse promenade de la Garenne, ancien parc qui fut témoin des premières amours de Henri IV et de Fleurette, la fontaine Saint-Jean et les deux ormes qui l'ombragent, plantés l'un par ce prince, l'autre par Marguerite.

Commerce de toiles, chanvre, lin, farines, amidon, liége, eaux-de-vie, gros draps, biscuits de mer, et surtout ces terrines de perdrix qui sont en si grande réputation.

Les armes de Nérac sont : *d'azur au soleil d'or*, et pour devise : SOL JUSTITIÆ CHRISTUS.

BARBASTE. — Barbaste, joli bourg de 1,782 habitants, situé dans le canton de Lavardac, sur la rive gauche de la Gélise, et à 7 kilomètres au nord-ouest de Nérac. A la tête du pont de Barbaste on voit un bâtiment carré surmonté de quatre tourelles inégales entre elles. Ce bâtiment très-ancien, doit, dit-on, son origine à quatre sœurs qui, par l'inégalité des tourelles, voulurent marquer celle de leurs tailles et de leurs âges. C'était à la fois un fort et un moulin. Henri IV, à qui il appartenait, y tenait garnison et se plaisait à s'appeler lui-même le *meunier de Barbaste*.

MONCRABEAU. — Moncrabeau, *Mons Capreoli*, bourg de 2,352 habitants, situé à 14 kilomètres au sud-est de Nérac dans le canton de Francescas, doit son nom aux nombreux troupeaux de chèvres qu'on élève dans le pays, date du moyen âge. Sa forte position la rendait importante; les trois fils du marquis de Trans qui l'assiégeaient en 1587 trouvèrent successivement la mort devant son donjon. Elle fut prise et pillée par les protestants l'année suivante, et un combat sanglant se livra sous ses murs. Ses fortifications furent démolies en 1622. Il y a plus d'un siècle, un mauvais plaisant a fait une mauvaise réputation aux habitants de Moncrabeau. Il paraît que des militaires retirés, des propriétaires, en se promenant sous la halle, ainsi qu'on le fait dans plusieurs ville du Midi, se communiquaient par désœuvrement les nouvelles, souvent les plus excentriques et les moins croyables. Un malin fit imprimer et répandre à profusion certaines lettres patentes qui déclaraient Moncrabeau chef-lieu de la diète générale *de tous les menteurs, hâbleurs, craqueurs, nouvellistes, gens désœuvrés et bourgeois sans occupation*, et accordaient à tous les agrégés *le droit de mentir en tous lieux, sans porter préjudice à autre qu'à la vérité, dont tous les membres de la respectable diète font profession d'être ennemis jurés, etc.* Les habitants de Moncrabeau ont l'esprit assez bien fait pour rire les premiers de leur réputation plus ou moins méritée.

MÉZIN. — Mézin, *Medicinum*, *Mesinum*, petite et ancienne ville, aujourd'hui chef-lieu de canton, peuplée de 3,027 habitants, et située à 13 kilomètres au sud-ouest de Nérac un peu au-dessous du confluent de la Baïse et de la Gélise.

Mézin, *Medicinum*, ainsi nommée, dit-on, à cause de sa bonne exposition et de l'air salubre qu'on y respire, doit son origine à un monastère de bénédictins dont le premier titre authentique est de 1077. Ces bénédictins étaient seigneurs spirituels et temporels de la ville. Les Anglais s'en emparèrent. La porte par laquelle ils sortirent, lorsqu'ils en furent chassés sous Charles V, s'appelle encore la *Porte anglaise*. Souvent prise et reprise encore, Mézin vit ses monastères détruits en 1569 par le capitaine Fabas, lieutenant de Montgommery, qui fit pendre neuf moines augustins aux barreaux des fenêtres de leur église.

Cette ville, dont l'église est très-remarquable, renferme des fabriques de poteries de terre et de bouchons de liége; elle possède de nombreux moulins à farine, une papeterie et des tanneries; elle fait un grand commerce de grains, farines et bouchons.

VILLENEUVE-SUR-LOT (lat. 44° 24′ 31″, long. 1° 37′ 50″ O.). — Villeneuve-sur-Lot ou Villeneuve d'Agen, petite ville de 13,912 habitants, située à 24 kilomètres au nord-est d'Agen, sur le Lot et sur la route d'Agen à Périgueux. Chef-lieu du 4e arrondissement communal et d'un canton, avec tribunal de 1re instance, tribunal de commerce, collége communal, société d'agriculture, etc., etc.; dépendait autrefois du diocèse et de l'élection d'Agen, du parlement et de l'intendance de Bordeaux, et avait juridiction particulière. Dans l'origine elle portait le nom de *Gajac* et appartenait à l'abbaye d'Eysses, qui en est peu éloignée; elle fut détruite au XIIIe siècle, et l'abbé d'Eysses en céda le territoire à Alphonse, frère de saint Louis, pour y bâtir une ville nouvelle : de là vient le nom actuel. Villeneuve est partagée en deux parties inégales par le Lot; celle du Nord est la plus considérable et la mieux bâtie, elle est jointe à l'autre par un pont qui paraît dater de la reconstruction de la ville et qui se fait remarquer par une arche principale extrêmement hardie. Villeneuve est une des villes du département où il se fait le plus d'affaires. Elle fabrique des toiles et possède des tanneries et des tuileries. Elle fait un commerce important de farine dite de minot, de pruneaux très-estimés que produit son riche territoire, de vins, bestiaux, papiers, fers, cuirs, etc., etc.

Les armes de cette ville sont : *d'azur à cinq losanges d'or posés en barre.*

A un kilomètre au nord de Villeneuve et sur l'emplacement de l'ancien *Excisum*, station romaine, ou ville des *Nitiobriges*, existait autrefois l'ancienne abbaye d'*Eysses*, fondée, dit-on, par Charlemagne; elle fut détruite par les Normands, et richement dotée par la munificence féodale. Les bâtiments de ce monastère, restaurés et considérablement augmentés, ont été affectés à une maison centrale de détention pour onze départements du sud-ouest, où l'on peut renfermer douze cents condamnés.

Casseneuil. — Casseneuil, *Casanogilus*, *Cassinogilum*, petite ville de 2,065 habitants, située dans le canton de Cançon, sur la rive droite du Lot, à 10 kilomètres au nord-ouest de Villeneuve.

Casseneuil doit son origine à un château que Charlemagne fonda sur les bords du Lot pour être une de ses résidences d'été. Louis le Débonnaire y naquit, en 778, et y résida souvent dans son enfance comme roi d'Aquitaine. Une petite ville s'était bientôt formée autour de la royale résidence ; les Normands la détruisirent. Elle fut rebâtie dans les siècles suivants et entourée de fortes murailles et de fossés profonds. En 1214, Montfort éprouva sous ces murs une forte résistance. Il ne put s'en rendre maître qu'au moyen d'une tour à quatre étages et de toutes les ressources de l'art militaire du temps. Il passa au fil de l'épée ceux ce qu'il trouva dans la place et la fit brûler ensuite ; puis il la donna en cet état aux religieux de Saint-Dominique. Ses habitants s'occupent des travaux de l'agriculture et font un commerce de grains et de farines.

Monflanquin. — Monflanquin, petite ville de 4,912 habitants, aujourd'hui chef-lieu de canton, située à 17 kilomètres au nord de Villeneuve sur une hauteur qui donnait de l'importance à sa position, figure souvent dans les guerres dont cette contrée a été le théâtre. Les Français et les Anglais, les catholiques et les protestants se la disputèrent. Montluc l'occupa, mais Thoiras, chef des réformés, y rentra en son absence, brûla l'église et le couvent des augustins, fit périr les moines, livra aux flammes les maisons des catholiques. Monflanquin avait des consuls annuels. C'est une ville assez bien bâtie, qui fait un important commerce de bestiaux et de céréales.

Penne. — Penne, *Pinna Castrum*, *Pinna Agennensis*, petite ville de 4,464 habitants, aujourd'hui chef-lieu de canton, située à 9 kilomètres à l'est de Villeneuve sur la rive droite du Lot, doit son nom de Penne, *Pinna Agennensis, crête de l'Agénois*, à l'élévation du coteau sur lequel elle est bâtie. Elle était dominée par un très-fort château appelé le *Château du Roi*, entouré d'une triple enceinte de murailles. Au moyen âge on disait de cette place qu'elle *tenait en bride tout le pays de l'Agénois*. Pourtant Montfort s'en empara en 1212 à l'aide de ses puissantes machines de siége. Elle soutint un autre siége en 1562 contre Montluc. La garnison se défendit avec le plus grand courage. Montluc fit tirer plus de trois cents coups de canon ; cependant la place ne fut pas forcée par la brèche, mais les assiégeants, ayant réussi à s'emparer de plusieurs maisons de la ville, communiquèrent de l'une à l'autre par des ouvertures et arrivèrent jusqu'aux murs du château, qu'ils escaladèrent. Les trois cents soldats qui composaient la garnison furent assommés sans pitié, moins deux auxquels Montluc fit grâce, et un qui s'échappa au moyen d'une corde le long du mur du château, « au milieu d'un monde d'arquebusades, » dit Montluc, et passa la rivière à la nage. On ne voit plus que les ruines de ce formidable château.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
5354 kil. carr. ou 535 374 hect.	Hommes.. 170 365 Femmes .. 170 980 Total .. 341 345	4	35	312	22 000 000 fr.	10 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT D'AGEN.

Superficie 1 006 kilom. carrés ou 100 631 hectares. — Population 84 092 hab. — Cantons 9. — Communes 72.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Agen (1er cant., 9 com., 13 961 h. Je. 12 901 h.)	AGEN	16027	»
	Foulayronnes	1227	6
	Passage	2241	3
	Saint-Cyr	1913	6
	Saint-Hilaire	979	10
Agen (2e cant., 9 com., 13 961 h. Je. 12 901 h.)	AGEN	»	»
	Bajamont	638	10
	Bon	1155	6
	Bon-Encontre	1573	6
	Port du-Caste	1051	7
Astaffort, 9 com., 6084 hab.	Astaffort	2608	18
	Caudecoste	1088	15
	Cuq	570	18
	Feis	389	16
	Lusrac	2710	10
	Saint-Nicolas	694	16
	Saint-Sixte	753	17
	Sauveterre	432	11
Beauville, 8 com., 6805 hab.	Beauville	1421	26
	Blaymont	670	23
	Castac	711	21
	Combebonnet	521	26
	[illegible]	788	[illegible]
	Saint-Martin	445	20
Lafox, 9 com., 7118 hab.	Lafox	1	9
Laplume, 9 com., 7115 hab.	Laplume	1742	13
	Ambrus	655	9
	Brax	563	6
	Estillac	485	7
	Marmont-Pachas	391	15
	Moiras	820	9
	Roquefort	317	7
	Sainte-Colombe	1308	10
	Serignac	921	12
Laroque-Timbaut, 8 com., 5102 hab.	Laroque-Timbaut	1338	17
	Castagnac	321	20
	Castella	502	16
	Croix-Blanche (la)	760	14
	Monbalen	635	19
	Saint-Robert	402	18
	Sauvagnas	700	13
	Sauvetat-Savères (la)	503	19
Port-Ste-Marie (le), 11 com., 13 110 h.	Port-Ste-Marie (le)	3022	20
	Aiguillon	4020	30
	Hazeza	669	20
	[illegible]	1188	[illegible]
	Clermont-Dessous	1168	18
Suite de Port-Ste-Marie.	Frégimont	519	20
	Galapian	659	25
	Lagarrigue	555	»
	Lusignan-Grand	511	12
	Sainte	546	31
	Saint-Salvy	549	24
Prayssas, 9 com., 8162 hab.	Prayssas	1775	16
	Cours	560	17
	Granges	635	20
	Lacepède	779	22
	Lusignac	481	15
	Lusignan-Petit	471	14
	Madaillan	1051	11
	Montpezat	1427	23
	Saint-Sardos	854	24
Pujolmiol, 10 com., 7252 hab.	Pujolmiol	1001	16
	Castelculier	833	8
	Clermont-Dessus	760	21
	Grayssas	379	24
	Lafox	271	9
	S.-Caprais-de-Lherm	671	12
	Saint-Jean-de-Thurac	545	12
	Saint-Pierre-de-Clairac	1072	13
	[illegible]	691	[illegible]
	Saint-Urcisse	590	15

ARRONDISSEMENT DE MARMANDE.

Superficie 1410 kilom. carrés ou 140 966 hectares. — Population 101 044 hab. — Cantons 9. — Communes 96.

Marmande, 13 com., 19859 hab.	Marmande	8336	»
	Agmé	331	17
	Beaupuy	630	9
	Birac	1141	9
	Fauguerolles	693	10
	Gontaud	1363	15
	Hautesvignes	405	19
Suite de Marmande.	Longueville	813	7
	Saint-Pierre-de-Nogaret	993	15
	Sainte Bazeille	2190	6
	Seyches	727	13
	Taillebourg	458	9
	Virazeil	1276	6
Bouglon, 9 com., 5301 hab.	Bouglon	851	16
	Antagnac	410	26
	Argenton	625	18
	Grezet-Cavagnan	582	18
	Guerin	484	16
	Labastide	1062	21
	Pottassignac	428	25

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE MARMANDE.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Lot-et-Garonne.	Beauziac	630	11
	Ruffiac	620	23
Castelmoron, 8 comm., 7285 hab.	Castelmoron	2240	35
	Brugnac	688	28
	Coulx	733	30
	Gratelonp	676	25
	Labastide-[illegible]	569	13
	[illegible]	970	32
	Laparade	462	26
	[illegible]	1056	35
	Verteuil		
Duras, 14 communes, 10851 habitants.	[illegible]	1006	25
	Duras	347	22
	[illegible]	562	23
	[illegible]	476	30
	[illegible]	1003	37
	[illegible]	562	23
	[illegible]	805	35
	[illegible]	800	6
	[illegible]	1000	12
	Saint-Astier	647	32
	[illegible]-Jean	874	30
	Saint-Sernin	660	31
	[illegible]	717	28
	[illegible]	630	30
	[illegible]	634	32
	Villeneuve-Duras	699	35
Lauzun, 16 communes, 12921 habitants.	Lauzun	1315	26
	Agnac	778	28
	[illegible]	700	21
	Armillac	472	29
	Bourgougnague	587	27
	Laperche	475	25
	Lavergne	1097	24
	Miramont	1903	22
	[illegible]	1000	29
	Peyrière	420	17
	[illegible]	434	18
	Roumagne	640	23
	[illegible]	1000	33
	Saint-Nazaire	491	35
	Saint-Pardoux-Isac	458	24
	Ségalas	1252	35
Marmande, 8 comm., 9066 hab.	Mas-d'Agenais (le)	2113	13
	Caumages	985	18
	Caumont	979	8
	[illegible]	1791	6
	[illegible]	1151	16
	[illegible]	1000	19
	Villeton	657	20
Meilhan, 7 comm., 6006 hab.	Meilhan	2208	13
	[illegible]	1050	14
	Couthures	1353	9
	Gaujac	763	5
Seyches, 12 communes, 12397 habitants.	Jusix	1000	11
	Marcellus	971	8
	[illegible]	700	7
	Saint-Sauveur	664	16
	Seyches	1302	15
	Camles	441	17
	Castelnaud	855	8
	[illegible]	551	13
	Chapelle (la)	318	14
	[illegible]	677	14
	Lagappe	543	8
	[illegible]	1700	14
	Maurezin	769	7
	Montet-et-Bouxal	721	13
	Montignac-Toupinerie	450	19
	Puymirlan	1201	14
	[illegible]	1000	14
	Saint-Barthélemy	1293	20
	Saint-Martin-Petit	500	9
	Saint-Pierre-de-Lévignac	400	20
Tonneins, 6 comm., 14000 hab.	Tonneins	7549	18
	Clairac	4381	21
	Fauillet	1100	14
	Lafitte	1059	30
	Varès	889	32

ARRONDISSEMENT DE NÉRAC.

Superficie 1 356 kilom. carrés ou 135527 hectares. — Population 60 818 hab. — Cantons 7. — Communes 62.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Nérac, 9 comm., 12000 hab.	Nérac	7184	»
	Andiran	570	7
	Calignac	815	7
	Feugas	740	6
	Lyrbias	600	8
	Moncaut	662	14
	Montagnac-sur-Auvignon	1000	12
	Saumont	337	12
Casteljaloux, 7 comm., 6305 hab.	Casteljaloux	2852	30
	Auzex	615	26
	Beaulac	448	»
	Leyrits-Moncassin	612	31
	Réunion (la)	587	31
	Saint-Martin-Curton	869	32
	Villefranche	852	27
Damazan, 11 comm., 9119 hab.	Damazan	1741	22
	Ambras	303	15
	Buzet	1540	16
	Caubeyres	420	20
	Fargues	745	20
Suite de Damazan.	Monheurt	783	29
	Puch	1528	28
	Razimet	429	31
	Saint-Léger	565	22
	Saint-Léon	586	23
	Saint-Pierre-Buzet	628	16
Francescas, 7 com., 6809 hab.	Francescas	1148	10
	Fleux	733	13
	Lamontjoie	958	20
	Lasserre	518	23
	Moncrabeau	2352	14
	Nomdieu	614	15
	Saint Vincent	576	19
Houeilles, 7 com., 4321 hab.	Houeilles	922	30
	[illegible]	1000	28
	Boussès	434	23
	Durance	557	17
	Pindères	659	32
	Pompogne	482	29
	Saumejan	315	37
Lavardac, 11 com., 11571 hab.	Lavardac	1870	7
	Barbaste	1782	7
	Bruch	1200	12
	Fougarolles	1000	14
	Mongaillard	353	11
	Montesquieu	1500	12
	Pompiey	300	13
	Saint-Laurent	600	19
	Thouars	402	18
	Vianne	850	10
	Nautrailles	875	12
Mézin, 11 com., 10201 hab.	Mézin	3027	13
	Gueyze	500	26
	Lannes	920	15
	Lisse	425	20
	Meylan	225	23
	[illegible]	800	27
	Réaup	876	17
	Saint-Pe-Saint-Simon	716	30
	Sainte-Maure	917	25
	Sos	1372	25
	Villeneuve-de-Mézin	223	19

ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE.

Superficie 1 535 kilom. carrés ou 153 587 hectares. — Population 95 391 hab. — Cantons 10. — Communes 82.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Villeneuve, 6 comm., 17006 hab.	Villeneuve	10312	»
	Lédat	681	7
	Pujols	1567	3
	Saint-Antoine	665	5
	Sainte-Colombe	740	6
	[illegible]	1000	14
Cancon, 10 comm., 8261 hab.	Cancon	1000	19
	Bidon	1000	17
	Bourg	1000	16
	Casseneuil	2000	13
	Castelnaud	1000	12
	Montbahus	1000	25
	Monsempron	1000	27
	Montpouillan	800	22
	Penne	410	19
	Saint-Maurice	300	26
Castillonnès, 9 comm., 7259 hab.	Castillonnès	2000	33
	[illegible]	1000	36
	[illegible]	1000	39
	[illegible]	1000	32
	[illegible]	1000	30
	[illegible]	1000	35
	[illegible]	1000	34
	Lacaussade	1000	37
	Montastruc	1000	37
	[illegible]	1000	32
Fumel, 7 comm., 7000 hab.	Fumel	2000	37
	Fauguebet	1749	40
	Condezaigues	1000	42
	Cuzorn	1451	42
Monclar, 10 comm., 6811 hab.	Monclar	1000	11
	Cambel	600	15
	Fongrave	778	15
	Hauterive	600	11
	Montastruc	1000	21
	Saint-Etienne-Fougères	600	14
	Saint-Pastour	800	16
	Tombebœuf	1000	20
	Tourtrès	800	20
	Villebramar	800	20
Monflanquin, 11 com., 12269 hab.	Monflanquin	4042	17
	Gavaudun	1027	25
	Lacapelle	412	20
	Lacaussade	615	20
	Lauzun	408	20
	Monsepur	870	12
	Montagnac-sur-Lède	961	24
	Pauliac	750	15
	Saint-Aubin	781	15
	Salles	600	20
	Savignac	1000	12
Penne, 6 comm., 4 [illegible]	Penne	1101	9
	Auradou	502	15
	Dausse	427	16
	[illegible]	500	17
Suite de Penne.	Hautefage	1030	16
	Massels	591	19
	Massules	593	17
	Tremons	1000	00
	Trentels	670	17
	[illegible]	1200	00
Ste-Livrade, 4 c., 5723 h.	Sainte Livrade	2053	16
	Allès et Cazen	516	8
	Delmayrac	1000	12
	Temple	1200	17
Tournon, 3 comm., 7140 hab.	Tournon	4000	25
	Montayrols	1000	00
	Saint-Vite	1000	00
Villaréal, 13 communes, 8879 habitants.	Villaréal	1000	29
	Bourmel	700	30
	Dévillac	1000	37
	Doudrac	1000	41
	Montaut	700	36
	Naresse	1000	41
	Parranquet	800	43
	Ravet	1000	41
	Ravet	1000	41
	Saint-Etienne-de-Villeréal	700	00
	[illegible]	700	00
	St-Eutrope-de-Born	1000	33
	Saint-Martin-de-Villaréal	800	32
	Tourliac	1100	37

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes. (cours d'assises.)
58e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 22 [illegible] habitants.
	Nombre total (1849)..... 19
	Infanticides (c).
19e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 279 41.
	Nombre total (1849)..... 6
	Suicides.
61e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 38 501 hab.
	Nombre total (1849)..... 13
	Crimes contre les propriétés (d).
61e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 8 943 hab.
	Nombre total (1849)..... 36

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès (e).
66e	En matière civile..... 860
52e	En matière commerciale..... 1074
	Instruction (f).
50e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)..... 31
	Paupérisme (g).
56e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 28 hab.
	Nombre total..... 2526
	Mendicité (h).
11e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 96 hab.
	Nombre total..... 1803
	Enfants naturels.
42e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 17 691.
	Nombre total (1850)..... 332

Nos d'ordre	STATISTIQUE MORALE.
59e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 21,56.
	Enfants trouvés et abandonnés (i).
26e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 246 hab.
	Nombre total..... 104
54e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 53,68.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (j).

Mouvement de la population (k).

Naissances.....	6 [illegible]
Mariages.....	3 [illegible]
Décès (l).....	6 115

Contributions directes (m).

Foncière.....	3 306 368 f.	» c.
Personnelle et mobilière.....	613 836	»
Portes et fenêtres.....	282 815	»
Patentes.....	236 735	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est l'un des départements où il se commet le plus d'infanticides.

(d) Comparée à la première (1826 à 1830), la dernière période (1846 à 1850) présente une augmentation de 23 p. °/o dans les crimes contre les propriétés.

Il y a une maison centrale de détention dans l'ancienne abbaye d'*Eysses*, à Villeneuve-sur-Lot. Cet établissement reçoit les condamnés de onze départements, savoir : le Lot-et Garonne, l'Ariége, la Dordogne, la Haute-Garonne, les Hautes et Basses-Pyrénées, le Gers, la Gironde, les Landes, le Lot et Tarn-et-Garonne.

Population des prisons, 1,254 individus.

(e) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 402 habitants. Dix-huit départements ont un esprit de chicane moins développé.

(f) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 61.

Il y a, dans ce département, 1 académie universitaire; 1 séminaire diocésain; 1 petit séminaire; 1 pensionnat ecclésiastique, dit de *Saint-Caprais*; 3 colléges communaux; 12 écoles secondaires libres; 20 pensionnats; 296 écoles primaires communales ou privées; 3 bibliothèques publiques (celle d'Agen compte environ 18,000 volumes); des bibliothèques administratives; 1 société d'agriculture, sciences et arts; des comices agricoles, etc.

(g) Beaucoup de pauvres : dans les mauvais jours, on en compte environ 12,000. Cette grande misère a principalement pour causes, l'insuffisance du travail et des salaires et le défaut d'industrie. Quand la rigueur de la saison ou la gêne des propriétaires les forcent à réduire le nombre des journaliers et domestiques, ceux qui demeurent sans emploi, et c'est le plus grand nombre, tombent dans l'indigence.

Ce département possède 5 hospices avec une population de 2,100 individus; plusieurs bureaux de bienfaisance, secourant annuellement plus de 2,500 indigents; 5 caisses d'épargne; un grand nombre de sociétés charitables; des salles d'asile; des sociétés de secours mutuels, etc.

(h) C'est l'un des départements sur qui le fléau de la mendicité pèse le plus. On attribue ce nombre considérable de mendiants à la paresse, encouragée par une charité irréfléchie et dont on abuse.

(i) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 565 habitants.

Nombre total : 613.

(j) Sur 1,000 recrues, ce département en compte 531 occupées aux travaux des champs. Cinquante départements ont plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 50e.

(k) Population en 1846, 346,260 habitants; — en 1851, 341,345. — Différence en moins, 4,915.

Dans l'ordre de la population, le département de Lot-et-Garonne occupe le 49e rang, le 66e pour la superficie territoriale.

(l) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 551.

Durée moyenne de la vie, 45 ans 8 mois. Trois départements seulement présentent une vie moyenne plus longue.

(m) Rang du département pour la contribution foncière, 27e; pour la contribution personnelle et mobilière, 39e; pour les portes et fenêtres, 38e; et 55e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE[1].

1605. De la ville et pays d'Agénois, et des hommes signalés qui y ont vécu, in-8°.

1606. Remontr. faite aux ouvert. des plaidoy. d'après la St-Luc, en la sénéch. d'Agen; suivie des antiq. de la ville d'Agen et pays agénois, par *Jean Darnal*, in-8°.

1794. Le duché d'Albret et l'Agénois, aux t. XXXIII et XXXIV du Voyag. franç. de l'abbé *de Laporte*, in-12.

1800. Description abrégée du dép. de Lot-et-Garonne, par *Boudon de Saint-Amans*, in-8°.

1803. Statist. du dép. de Lot-et-Garonne, par *Pieyre*, in-8°, an X.

1806. Topogr. phys., philosoph. et méd. du dép. de Lot-et-Garonne, par *J.-L. Belloc*, in-8°.

1806. Annuaire ou description statistique du dép. de Lot-et Garonne, par *Lafont du Cujula*, in-8°.

1807. Notice historique sur Nérac, ses environs, le château des ducs d'Albret, etc., etc., par *Christophe de Villeneuve*, in-8°.

1809. Statist. de Lot-et-Garonne, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.

1820. Not. sur les antiq. de la ville d'Agen et du pays des Nitiobriges, par *Chaudruc de Crazannes*, in-8°.

1820. Flore agénoise, ou description des plantes de Lot-et-Garonne, par *Boudon de Saint-Amans*, in-8°.

1820. Trente années de la vie d'Henri IV, son séjour et celui de sa sœur à Nérac, par *de Rougemont*, in-8°.

1828. Coup d'œil sur le dép. de Lot-et-Garonne en 1828, par *Boudon de Saint-Amans*, in-18.

1833. Prom. à Nérac, par *A. Saugeon*, dans la France littér. de 1833.

1833. Rapport sur les antiq. découv. à Nérac, par *A. du Mège*, in-4°, avec une dissertation.

1834. Not. géolog. sur les terrains de Lot-et-Garonne, par *Chaubard*, in-8°, 1834.

1835. Recherch. histor. sur la ville et les anc. baronnies de Tonneins, par *L.-F. Lagarde*, 2 vol. in-8°.

1835. Le dép. de Lot-et-Garonne au tome II de la France pittoresque, par *Abel Hugo*, gr. in-8°, grav.

1836. Esq. histor., archéol. et pittor. sur St-Etienne, anc. cathédrale d'Agen, par *B. Brecy*, planch., in-4°.

1838. Hist. anc. et mod. du dép. de Lot-et-Garonne jusqu'en 1814, par *B. de Saint-Amans*, 2 vol. in-8°.

1838. Descr. du dép. de Lot-et-Garonne au t. IV du Guide pittor. du voyag. en France de *Firmin Didot*, in-8°, cart. et grav.

1839. Essais stat. et hist. sur le 4e arrond. du dép. de Lot-et-Garonne, par *Cassany-Maret*, in-8°.

1839. Eaux minérales de Castel-Jaloux, découvertes en 1836, par *Samazeuilh*, in-8°.

1840. Notice histor. sur la ville et l'égl. du Mas d'Agénois, par *L.-F. Lagarde*, dans l'Echo de Marmande et de Lot-et-Garonne du jeudi 14 mai 1840, n° 81.

1842. Excurs. pittor. dans l'anc. duché d'Albret, Nérac et quelques-uns de ses environs, par *Fréd. Andéran*, album de 12 pl. in-4°.

1845. Agen, Marmande, Tonneins, Nérac, etc., à l'art. Guyenne, t. II de l'Hist. des villes de France, par *A. Guilbert*, gr. in-8°.

1846. Articles Lot-et-Garonne, Agen, Marmande, Nérac, etc., etc., du Dictionn. des comm. de *Girault-Saint-Fargeau*, 3 vol. in-4°, grav. et blasons.

1847. Histoire de l'Agénois, du Condomois et du Bazadois, par *Samazeuilh*, 2 vol. in-8°.

1854. Annuaire ou Calendrier du dép. de Lot-et-Garonne pour 1854, publié par *Noulet* et *Chairou*, in-18.

Mém. de la Soc. d'agricult., sciences et arts d'Agen. — Bulletin monumental de M. *de Caumont*, t. IV. — Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, etc., etc.

Cartes de *Cassini* et de *Capitaine*. — Carte du dép. de Lot-et-Garonne, extr. de la gr. c. du dépôt de la guerre. — Cartes de Lot-et-Garonne, par *Charle*, *Dufour*, *Fremin*, etc., etc.

[1] Voir la bibliographie des départements de la Gironde et du Gers.

Paris. — Typ. [illegible], rue [illegible]

Digitized by Google

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Le gouverneur de Châteauneuf-de-Randon dépose les clefs de la place sur le cercueil de du Guesclin.

LOZÈRE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation, limites. — Le département de la Lozère doit son nom à la principale montagne située sur son territoire; c'est un des départements de la région méridionale de la France, et il est situé dans les trois bassins de la Loire, de la Garonne et du Rhône. Il a été formé de l'ancien pays de Gévaudan et d'une partie des anciens diocèses d'Uzès et d'Alais, qui appartenait à l'ancienne province de Languedoc.

Ses limites sont : au nord, les départements de la Haute-Loire et du Cantal; à l'est, ceux de l'Ardèche et du Gard; au sud, ceux du Gard et de l'Aveyron; et à l'ouest, le département de l'Aveyron.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département de la Lozère est un pays très-élevé, entièrement montagneux, traversé à l'est par la chaîne des Cévennes, qui, par rapport au mont Lozère, prennent le nom de Cévennes septentrionales ou de Cévennes méridionales, suivant qu'elles sont au nord ou au sud de cette montagne; et de l'est à l'ouest par deux des principaux contreforts de cette grande chaîne, les montagnes de la Margeride et celles de la Lozère; et par les montagnes d'Aubrac, contrefort de celles de la Margeride; les plateaux qui supportent les montagnes ont de 750 à 1,000 mètres d'altitude. Voici la hauteur des principales montagnes et de quelques lieux élevés du département : le plateau du Palais-du-Roi, au nord de la source du Lot, 1,548 mètres; la Margeride, entre la Trueyre et l'Allier, 1,519; le mont Lozère, roc des Aigles, 1,690; l'Aigoual, 1,554; la source de l'Allier, 1,432; le Cham de la Roche, 1,328; le mont Mimat, 1,111; la Causse de Sauveterre, sur la route de Mende à Florac, 975; le pont de Langogne, 896; la Causse de l'Hospitalet, 780; les sources du Tarn et de la Cèze, 770; enfin, le col du bois des Armes, 770 mètres.

L'ensemble des montagnes présente des vestiges d'anciens volcans, des roches escarpées, des grottes ornées

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

de stalactites, de belles cascades, des sites sauvages et gracieux, enfin tous les accidents pittoresques d'un pays montueux; elles sont pour la plupart couvertes de riches pâturages; on y récolte sur leurs pentes du seigle et un peu d'orge. La partie centrale du département est la plus fertile, on la nomme les Causses, et elle produit du froment, de l'orge, de l'avoine, du fourrage et des fruits. Dans la partie méridionale, vers le sud-est, dite des Cévennes, on cultive avec succès le mûrier et l'on récolte surtout beaucoup de châtaignes et de pommes de terre.

La superficie du département est de 524,806 hectares, et le sol s'y divise d'après sa nature en : pays de montagnes, 125,400 hectares; pays de bruyères ou de landes, 54,600; sol de craie ou calcaire, 95,000; sol de gravier, 5,600; sol pierreux, 35,000; sol sablonneux, 90,200 hectares.

Hydrographie. — Les montagnes de la Lozère déterminent sur le département trois versants généraux : l'un à l'est, sur le Rhône, n'ayant qu'une très-petite largeur, auquel appartiennent le Chassézac, affluent de l'Ardèche, les trois Gardons, qui donnent naissance au Gard; l'autre au nord, sur la Loire, auquel appartiennent l'Allier et son affluent, le Chapeauroux, grossi du Grandrieu; le troisième à l'ouest, sur la Garonne, auquel appartiennent le Bès, affluent de la Trueyre, la Trueyre, affluent du Lot, le Lot, enfin le Tarn et son affluent, le Tarnon.

L'Allier prend sa source dans la forêt du Mercoire ou de Mercœur, près du Palais-du-Roi et du hameau de Chabalier; à quelque distance de sa source il sert pendant l'espace de 35 kilomètres de limite entre le département et ceux de l'Ardèche et de la Haute-Loire, dans lequel elle entre près de Saint-Bonnet après avoir passé à Labastide, Luc, les Fournets, et près de Brugeyroles et de Langogne. Elle reçoit le Chapeauroux, petite rivière de 45 kilomètres de cours qui passe près d'Arzenc, Pierrefiche, Soulages, Sainte-Colombe et Saint-Bonnet. Cette petite rivière reçoit elle-même la Gaboutaresse et le Grandrieu.

Le Lot est aussi une des principales rivières du département. Elle prend sa source aux Alpiers (versant nord du mont Lozère), près du village du Bleymard; elle passe au Bleymard, Saint-Julien, Bagnols, Sainte-Hélène, Mende, Balsiéges, Esclanèdes, Chanac, Villard, Moriés, la Tieule, le Mazet, et à trois kilomètres du Viala elle entre dans le département de l'Aveyron après un cours sinueux d'environ 75 kilomètres dans le département. Elle reçoit dans la Lozère même la Colagne, qui passe à Coulagnes, Ribennes, Saint-Léger de Peyre, près de Marvejols et Chirac. Hors du département le Lot reçoit la Trueyre, qui prend sa source dans les montagnes de la Margeride et passe dans l'arrondissement de Marvejols à Serverette, Bigoses, Malzieu-Ville, Verdezun, Saint-Léger, Malzieu, Chaulhac.

La Bès, affluent de la Trueyre dans le département du Cantal, sert en partie de limite aux départements de la Lozère et du Cantal; elle passe près de Grandvals et d'Arzenc d'Apcher.

Le Tarn prend sa source au mont Lozère, entre le village de Canuerques et celui de Bellecoste; cette rivière passe dans le département à Pont-de-Montvert, Rampon, Bedouès, Ispagnac, Quézac, Sainte-Enimie, Saint-Chely-du-Tarn, la Malène, la Bourgarie, et à son confluent avec la Jonte elle quitte le département pour entrer dans celui de l'Aveyron, après un parcours très-sinueux et torrentueux d'environ 80 kilomètres dans lequel elle reçoit un grand nombre de ruisseaux et de petites rivières parmi lesquels nous ne citerons que la Jonte et le Tarnon grossi de la Mimente; le Gardon de Mialet, le Gardon d'Anduze et le Gardon d'Alais, qui, par leur réunion, forment le Gard, prennent aussi leur source dans le département de la Lozère, mais ils ne sont à proprement parler que des torrents à demi desséchés pendant l'été, impétueux et redoutables pendant l'hiver.

Les montagnes d'Aubrac renferment quatre lacs, ce sont ceux de Born, de Saint-Andéol, de Soubeyrol et de Saillans; la forme circulaire du premier fait croire qu'il occupe le cratère d'un ancien volcan. Le lac de Saint-Andéol est le plus grand, il paraît avoir été agrandi par la main des hommes; ceux de Soubeyrol et de Saillans communiquent ensemble par la petite rivière de la Garde.

Voies de communication. — Le département de la Lozère est traversé par 5 routes impériales d'une longueur de 384 kilomètres, par 21 routes départementales d'un parcours d'environ 600 kilomètres, et par 2,401 chemins vicinaux, dont le développement total dépasse 3,692 kilomètres.

La disposition physique du sol s'oppose jusqu'ici à ce qu'il soit doté d'une ligne de chemin de fer; la ligne la plus voisine est celle de Nîmes à Alais et à la Grand'-Combe. Le Grand-Central traversera le département du Cantal, et nul doute, lorsque cette voie importante sera exécutée, qu'il ne s'établisse des communications fréquentes et rapides avec la station d'Aurillac.

Climat. — Le département de la Lozère appartient à la région climatoriale dite du climat girondin, ou du sud-ouest; mais, en raison de l'élévation du sol et de son inégalité, ce climat est extrêmement variable, et sur certains points on éprouve deux ou trois températures dans une même journée. Dans la partie septentrionale l'hiver dure six mois, et dans certaines années neuf mois; vers le sud, il ne dure que quatre mois. Le climat est assez doux dans les vallons ou dans la partie des Cévennes exposée au midi.

Les étés sont souvent orageux, les automnes assez beaux, mais vers la fin de la saison seulement. Le commencement de l'équinoxe d'automne amène communément des pluies très-abondantes qui grossissent les torrents et les rendent redoutables. Aux environs de Mende le maximum de température est d'environ + 32° centigrades et le minimum — 19°. Alors la gelée pénètre la terre jusqu'à 70 centimètres de profondeur, tandis que dans la montagne elle va jusqu'à 1 mètre 33 centimètres. Les vents dominants sont ceux du nord et de l'est dans le nord du département, et ceux de l'ouest et du midi dans le sud. On craint d'ordinaire, pour les vers à soie, le vent d'est, qui est sec et chaud et qu'on nomme le marin blanc. En général le pays est assez sain, les hommes et les animaux sont robustes et vigoureux.

Productions naturelles. — Le département de la Lozère est sur la limite de deux régions naturelles, le nord du département appartient au plateau central: elle offre des terrains basaltiques et granitiques; celle du midi appartient à la région des *Causses*, grands plateaux secs et horizontaux de calcaire jurassique, encaissés dans une vaste dépression située à la partie méridionale du plateau central. Dans la partie méridionale et orientale, où se trouvent les Cévennes, on rencontre des terrains de formation schisteuse.

Le sol recèle des richesses métalliques importantes, mais elles sont malheureusement la plupart inexploitées. Saint-Etienne-du-Valdonnès, l'Hospitalet, Saint-Georges-de-Levezac, possèdent des mines de fer que la pénurie d'eau et de bois ne permet pas d'exploiter. Il y a des mines de plomb, dites de vernis, à Blaymar, les Colombettes près d'Ispagnac, Saint-Julien et Allenc, cette dernière est seule exploitée, et ses produits sont vendus aux potiers d'Alais ou du Cantal. A Vialas, dans le canton de Villefort, on exploite, dit-on, une mine de plomb argentifère dont le produit en plomb couvre les frais de l'exploitation, tandis que les quantités d'argent extrait, évalué de 80 à 100,000 francs, restent pour le bénéfice; le canton est d'ailleurs fort abondant en minéraux de toute espèce. Le Collet-de-Dèze et Saint-Michel-de-Dèze possèdent des mines d'antimoine et de plomb sulfuré exploitées; dans l'arrondissement de Florac on rencontre des gisements de mine de cuivre, et dans le territoire de Saint-Léger-de-Peyre, où il sort plusieurs sources d'eau cuivreuse, on voit un beau filon qui mériterait certainement d'être exploité. On connaît des mines de manganèse, de houille et de kaolin. Enfin le Gardon et la Cèze roulent quelques paillettes d'or après les grandes pluies

d'orage. On tire du département du plomb argentifère, du cuivre, de l'antimoine, de la litharge, de l'alquifoux, des marbres, du porphyre, du granit et du gypse.

Le département compte un grand nombre de sources minérales froides et acidules et des sources thermales. Les premières se trouvent près de Saint-Chély, à Sarrons; à Saint-Pierre, près le Malzieu; à Javols, à Colagne, au Mazel-Chabrier, au Mazel-de-Laubies, au roc de Saint-Amand, à Laval d'Auroux, à Laval d'Atger, à Quézac, à Ispagnac, à Florac, etc., etc. Ces eaux sont apéritives et toniques; Saint-Léger-de-Peyre possède plusieurs sources d'eau cuivreuse que les habitants considèrent comme purgative parce qu'elle provoque de violents vomissements chez ceux qui en boivent quelques verres. Les eaux thermales et sulfureuses de Bagnols-les-Bains sont très-renommées. Il y a aussi un établissement thermal à la Chaldette dans la commune de Brion.

Le département ne produit des céréales qu'en petite quantité, insuffisante pour la nourriture de ses habitants; les montagnes présentent en beaucoup d'endroits des obstacles à l'agriculture, mais dès qu'elles offrent la moindre surface plane, dans une position favorable, le paysan y transporte quelques hottées de bonne terre, et, à force de patience et d'industrie, il transforme un endroit inculte en un jardin productif. Les moyens de grandes cultures ne pouvant être employés à cause des montagnes, on voit peu de grandes fermes. Les plateaux calcaires des Causses donnent des céréales, telles que : le froment, l'orge, l'avoine et un peu de seigle. Les montagnes ne produisent que du seigle et un peu d'avoine et d'orge, mais en compensation beaucoup de fourrages. On cultive et on récolte une assez grande quantité de pommes de terre dans les Cévennes, où elles réussissent parfaitement dans les terrains granitiques décomposés; le vallon de Mende donne de bons légumes, on estime les fruits de la vallée du Tarn, et dans quelques localités les habitants font de l'huile avec des baies de genièvre. Les plantations de mûriers sont assez multipliées dans l'est et le midi du département. Le chanvre et le lin prospèrent dans plusieurs cantons. La vigne n'est cultivée que dans quelques vallons, encore ne donne-t-elle que des vins de médiocre qualité et qui ne supportent pas le transport; les habitants tirent des départements voisins la majeure partie de ceux nécessaires à leur consommation. Les châtaignes sont une véritable ressource pour les habitants des campagnes et leur servent quelquefois en hiver d'unique nourriture. On en fait même sécher des quantités considérables pour la marine. La flore du département est en général très-riche; on cultive la garance, le pastel; on trouve un grand nombre de plantes tinctoriales et médicinales. Le chêne, le hêtre, le pin sont les essences principales des forêts; il y en a plusieurs grandes, telles que celles de Marcoire ou Mercœur, du Fau-des-Armes, du Calcadis, du Champeros, du Bois-Noir et de l'Aigonal; celle de Gourdouse est en partie composée de hêtres de l'espèce connue dans le pays sous le nom vulgaire de fayard.

Les races d'animaux domestiques sont peu remarquables; généralement de petite taille, elles ne manquent cependant ni de vigueur, ni de qualités. Les mulets sont en plus grand nombre que les chevaux. Les moutons sont petits, mais produisent une laine douce et fine, les bêtes à cornes sont aussi de petite taille mais vigoureuses, les beaux pâturages des montagnes reçoivent de nombreux troupeaux transhumants. Les bois recèlent encore quelques chevreuils, beaucoup de lièvres et de lapins. On y rencontre aussi quelques blaireaux et quantité de renards. Les vastes forêts des montagnes donnent asile à des loups de grande taille très-féroces. Le dogue, ou chien de parc, est de la belle race, très-courageux et très-utile pour garder les troupeaux. Parmi les oiseaux on remarque l'aigle royal. Le gibier ailé abonde; le pluvier doré, la sarcelle, la perdrix, les grives, les cailles, les bécasses sont en réputation. Les rivières et les lacs fournissent des truites et des anguilles d'excellente qualité.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Lozère est un pays agricole, mais très-pauvre; l'agriculture dans son ensemble est peu avancée, quoique la mise en valeur de certaines parties des montagnes offre des prodiges d'industrie et de patience. Les grandes fermes, ainsi que nous l'avons dit plus haut, sont rares, et le labourage se fait avec des bœufs.

Les pâturages des montagnes sont excellents et nourrissent de nombreux troupeaux dont la laine est pour une partie de la population un important objet de travail. Quelques cultivateurs spéculent sur l'élève des mulets; mais une des principales branches de l'industrie agricole est surtout la plantation des mûriers et l'éducation des vers à soie, qui, depuis une trentaine d'années, a fait de notables progrès. On évalue le sol productif à 498,847 hectares, dont : en froment, 8,272 hectares; méteil, 3,964; seigle, 43,685; orge, 7,745; avoine, 10,612; maïs et millet, 26; sarrasin, 755; pommes de terre, 1,458; légumes secs, 350; vignes, 983; jardins, 570; mûriers, 465; prairies naturelles, 38,271; prairies artificielles, 792; pâtis, landes et bruyères, 230,832; jachères, 73,993; bois, 45,328 (dont 1,436 à l'Etat); châtaigneraies, 30,085; vergers, pépinières et oseraies, 660 hectares. Le revenu territorial est évalué à près de 6 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 45,227, se partageant 554,506 divisions parcellaires.

L'exploitation des mines et le service des usines qu'elles alimentent occupent un grand nombre d'ouvriers. Outre du plomb, de l'argent et du cuivre, la fonderie centrale de Villefort livre au commerce de la grenaille, de la litharge rouge et de l'oxyde blanc de plomb. La filature de la laine et la fabrication des serges et des cadis ont leur centre dans l'arrondissement de Mende. Dans d'autres parties du département il existe des fabriques d'escot, des manufactures de laines peignées et de couvertures de laine, des filatures et des fabriques de toiles de coton, des fabriques de tricots de laine, des papeteries, des teintureries, des chapelleries, des tanneries, des parcheminerie, des tuileries, des poteries, etc., etc. La production et la filature de la soie sont particulières à l'arrondissement de Florac. La soie, les châtaignes, les bois et les métaux sont les principaux articles de l'exportation. Dans ce département un grand nombre d'habitants émigrent pour une partie de l'année et vont dans les départements méridionaux chercher du travail, et surtout aider à faire la moisson et soigner les vers à soie.

Le nombre des foires est de 200, elles se tiennent dans 46 communes et durent 216 journées; les articles principaux de commerce sont : les bestiaux gras et maigres, les bœufs de labour, les chevaux, les mulets, la toile, les laines, la serge, les cadis, les fromages, les châtaignes. Les principales sont celles de Mende, de Florac, de Marvejols, de Langogne et de Saint-Chély.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Lozère était de 524,806 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 141,705 habitants, savoir : 73,165 hommes et 71,540 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Mende; le département est partagé en 3 arrondissements communaux, 24 cantons et 193 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de la Lozère est compris dans la 8e inspection divisionnaire des ponts et chaussées et dans l'arrondissement minéralogique d'Alais, qui dépend de la division du sud-est.

Le département de la Lozère forme la 3e subdivision de la 10e division militaire, dont le quartier général est à Montpellier. La compagnie de gendarmerie appartient à la 15e légion, dont le chef-lieu est à Nimes. Les trois tribunaux de 1re instance des chefs-lieux d'arrondissement sont du ressort de la cour impériale de Nimes.

Le département forme le diocèse d'un évêché siégeant à Mende et suffragant de l'archevêché d'Albi; il y a un grand séminaire à Mende et un petit à Chirac. Le diocèse compte une cure de première classe, 25 de seconde, 162 succursales et 131 vicariats.

Les protestants ont dans le département 5 églises consistoriales et 8 temples de prières.

L'académie universitaire départementale est une des moins importantes de France; elle a sous sa surveillance un collége communal à Marvejols, 2 écoles secondaires ecclésiastiques à Mende et à Chirac, 3 établissements libres d'instruction secondaire à Mende, Langogne et Florac, une école normale primaire à Mende, un cours normal d'institutrices dans la même ville, 767 écoles élémentaires communales ou privées, des écoles chrétiennes, etc., etc., etc. Mende possède une petite bibliothèque publique, une société d'agriculture, sciences et arts, ayant un petit musée renfermant plusieurs collections.

Le département de la Lozère dépend du 27e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Nîmes.

Nous avons dit que le revenu territorial était d'environ 6 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 3 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Avant la conquête romaine le pays qui forme aujourd'hui le département de la Lozère était habité par les *Gabali* ou *Gabales*, nom qui en langue celtique signifie *montagnards* ou *habitants des hautes terres*. César, Ptolemée, Strabon et Pline font mention de ce peuple, que les Arvernes confinaient au nord, les Vellaves et les Helviens à l'est; au midi, les Volces: et à l'orient, les Ruthènes. Ils avaient pour cité *Gabalum*, aujourd'hui Javols. Peuple libre comme les Arvernes (*Arverni et Gabali liberi*, suivant l'expression de Pline), ils furent les compagnons de Bellovèse et traversèrent les Alpes à la suite d'Asdrubal. Rome les eut toujours pour ennemis, jamais pour sujets; et lorsque plus tard, ayant pris parti pour les Allobroges, ils furent vaincus, ils restèrent indépendants. A l'abri derrière leurs montagnes couvertes de neige, ils se gouvernaient par leurs propres lois et n'obéissaient qu'à des chefs élus par eux. Il paraît que leur pays abondait en mines d'argent. Pline vante les fromages de la montagne de Lozère (mons *Lezuræ*). Ce pays est un de ceux qui ont conservé le plus de traces de l'ère celtique. A Javols, à l'Aumide, aux Fonds, à Grèzes, à Malavielhette, au Montet, on voit encore des dolmens, des menhirs, des pierres druidiques, et l'on croit que la fontaine de la Canourgue est une fontaine gauloise. A Sainte-Hélène, sur la rive droite du Lot, le voyageur s'arrête devant un peulwan qu'on appelle dans le pays *lou Bertet de las fados, le Fuseau des fées*.

Après avoir laissé des garnisons à Narbonne et dans la province, César franchit les Cévennes et campa dans le pays des Gabales avant de pénétrer dans l'Arvernie. C'est, dit-on, dans la plaine de Montbel, près de la forêt de Mercoire, que le général romain fit reposer ses légions. Surpris de cette brusque apparition, les Gabales se lèvent en armes, forcent les Helviens leurs voisins, qui s'étaient déclarés pour César, à rentrer dans leurs murs (*intra oppida murosque*); puis ils vont se joindre à l'armée nationale, rassemblée par Vercingétorix. Après le désastre d'Alesia, ceux d'entre eux qui avaient survécu à la ruine de la patrie rentrèrent dans leurs montagnes, mais là encore Rome victorieuse dut compter avec eux et respecter leurs libertés et leurs lois. Cependant Auguste les affranchit des liens qui les unissaient aux Arvernes, et les comprit dans l'Aquitaine. Alors *Gabalum*, colonie romaine, devint la résidence d'un préteur ou proconsul. Il y avait un temple, un palais, un cirque, dont on voit encore les vestiges; un *castrum* s'élevait dans le Valdonnez, et la grande voie romaine, ouverte par Agrippa, qui conduisait de Lugdunum à la cité des Tectosages (Toulouse), avait, entre le mas de la Tieule et le Bouchet, un embranchement sur Gabalum. Peu à peu la civilisation romaine tempéra la rudesse et l'âpreté de ce pays. Du temps de Strabon les arts et les sciences y avaient pénétré, et les habitants commençaient à y parler la langue latine. Ils se livraient à l'agriculture, au commerce et à l'exploitation des mines; mais leurs richesses firent leur malheur en excitant la cupidité et l'avarice des préteurs romains, et c'est pour se venger de leurs exactions qu'ils se révoltèrent sous Tibère.

Bientôt le christianisme vint achever l'œuvre de la colonisation, et ce peuple libre et fier, dont Rome n'avait conquis que le territoire, courba la tête sous le joug de la croix. C'est, suivant quelques-uns, à saint Martial, selon d'autres, à saint Séverin, qu'il dut de connaître l'Évangile. Quoi qu'il en soit, la cité des Gabales avait au IIIe siècle son église et son siége épiscopal relevant de la métropole de Bourges, et la persécution y avait fait plus d'un martyr. Quand les Vandales au Ve siècle parurent pour la seconde fois dans ce pays, saint Privas en était évêque. Après le sac de Gabalum par ces barbares, il se réfugia avec son troupeau dans la petite forteresse de Grèzes (*Grelonense castellum*), y soutint un siége contre l'ennemi et le força à se retirer.

Cependant au VIe siècle il y avait encore dans ce pays des restes de l'antique superstition druidique. Tous les ans le peuple se rendait auprès d'un étang du *mont Helanus* (le lac Saint-Andéol), dans lequel on jetait par manière de sacrifices, qui du linge et des vêtements, qui du fromage, du pain et de la cire. Alors pour détourner les Gabales de ce culte grossier, le saint évêque Evanthius fit construire à peu de distance du mont Hélanus une église, où il engagea le peuple à venir offrir au vrai Dieu ce qu'il destinait à l'étang. C'est ainsi que le christianisme faisait tourner à son avantage les pratiques les plus grossières du paganisme.

A la chute de l'empire romain les Visigoths s'emparèrent du pays des Gabales; mais Clovis les en chassa. Alors, ainsi que nous l'apprend Grégoire de Tours, ce pays s'appelait *Terminus Gabalitanus* ou *Regio Gabalitana*. Plus tard il forma le *Pagus Gavaldanus*, dont parlent les écrivains du moyen âge. D'où le nom moderne de Gévaudan. Sous les rois francs le Gévaudan eut des comtes particuliers. Au temps de Sigebert, roi d'Austrasie, il était gouverné par un certain Pallade, originaire d'Auvergne. Homme violent et emporté, ce Pallade, au dire des vieux chroniqueurs, vexait et pillait le peuple. Accusé devant le roi par l'évêque Parthenius, il prévint son châtiment en se tuant d'un coup d'épée. A la fin du VIe siècle, sous le règne de Childebert, un autre comte du nom d'Innocent gouverna ce pays en digne successeur de Pallade. Il persécuta entre autres saint Louvent (Lupentius), abbé du monastère de Saint-Privas de Gabalum (Gabalitanæ urbs), et l'accusa, pour faire sa cour à la reine Brunehaut, d'avoir mal parlé de cette princesse et de la cour d'Austrasie. Cet abbé ayant été mandé à Metz, où se trouvait Brunehaut, se justifia et fut renvoyé absous; mais il ne put échapper à la vengeance du comte, qui fut l'attendre à son retour, se saisit de sa personne et l'emmena à Pont-Yon en Champagne, où, après divers tourments qu'il lui fit souffrir, il lui permit de se retirer. Ce n'était qu'un piége, car à peine le pauvre moine libre et parti, le comte le poursuivit, et l'ayant surpris au passage de la rivière de l'Aisne, il l'égorgea et jeta son corps dans la rivière. Après son crime le comte se présenta à la cour d'Austrasie. On a prétendu qu'il obtint pour récompense l'évêché de Rodez, mais heureusement ce fait n'est rien moins que prouvé.

Réuni à l'Aquitaine ce pays en suivit le sort : il obéit successivement aux rois d'Aquitaine et aux comtes de Toulouse. Raymond de Saint-Gilles, l'un d'entre eux, l'aliéna, dit-on, en faveur des évêques de Mende. Cependant au XIe siècle, un certain Gilbert, qui épousa Tiburge, comtesse de Provence, se qualifiait de comte de Gévaudan. Ce Gilbert laissa une fille qui, mariée à Raymond Bérenger, comte de Barcelone, lui apporta tous ses droits sur le Gévaudan; mais l'évêque de Mende se disait aussi seigneur et comte du pays. De là de longs démêlés avec les comtes de Barcelone, qui néanmoins continuèrent à jouir de la seigneurie directe du Gévaudan, où ils possédaient le château de Grèzes. Jacques, roi d'Aragon et comte de Barcelone, céda en 1225 ce château et le Gévaudan à l'évêque et au chapitre de Mende; « mais il y a lieu de croire, dit un historien, que cet'e

cession ne regardait que le titre seigneurial, et que Jacques se réservait le domaine utile, puisque, par une transaction passée en 1255 avec saint Louis, le roi d'Aragon renonça alors non-seulement à ses droits sur la terre de Grèzes, mais encore à tous ceux qu'il avait sur le Gévaudan. » Dès lors ce fut contre les rois de France que l'évêque de Mende eut à faire valoir ses prétentions; mais la lutte était inégale. Après avoir conservé jusqu'en 1306 la souveraineté du pays, il dut, pour mieux s'assurer la possession du reste, en céder la moitié au roi Philippe le Bel, qui lui laissa le titre de comte de Gévaudan.

Aux XIV et XVe siècles ce pays fut ravagé par les Anglais, et par les guerres civiles et religieuses dans les deux siècles suivants. Alors, comme les vallées des Alpes, les Cévennes étaient peuplées d'Albigeois et de Vaudois dont les familles s'étaient réfugiées dans ces montagnes pendant la persécution; mais là encore l'inquisition les avait poursuivis, et grand était le nombre des victimes qui avaient péri sur le bûcher ou sous le poignard dans ces terribles jours qui suivirent la Saint-Barthélemy. Cependant les religionnaires prirent les armes. Après s'être rendus maîtres de Marvejols et de Quézac (1562), ils marchèrent sur Mende, qui leur ouvrit ses portes, et de là sur Chirac; mais comme la place était sur le point de se rendre, le capitaine Treillans, qui commandait un corps catholique, arrive à son secours et force les assiégeants à se retirer. Poursuivant son succès, il reprend Mende, où deux autres chefs catholiques, d'Apchier et Saint-Remesi, viennent le rejoindre. Bientôt les protestants se présentent de nouveau devant Chirac: la ville est emportée et mise à feu et à sang. Il y périt plus de quatre-vingts catholiques; on brûla l'église et la place fut démantelée. De là les religionnaires marchèrent sur Mende; mais d'Apchier, qui s'y était renfermé avec plusieurs gentilshommes de l'arrière-ban, fit bonne contenance, et la capitale du Gévaudan resta au pouvoir des catholiques. Vint l'édit de Nantes, mais la tranquillité dont jouirent les religionnaires des Cévennes ne fut pas de longue durée. Sans cesse menacés dans leurs priviléges, leurs libertés et leurs vies, patients et fidèles, ils se reposaient sur la foi des traités et sur le souvenir des services qu'ils avaient rendus à la monarchie en refusant de prendre part à la révolte de Montmorency, et plus tard à celle de Condé. Cependant la persécution était proche. Colbert, qui prévoyait qu'elle aurait pour résultat l'émigration d'une population essentiellement industrielle et l'exportation de grands capitaux, s'y opposa de tout son pouvoir. « Vous êtes roi, disait-il à Louis XIV, pour le bonheur du monde, et non pour juger les cultes. » Mais les conseils de madame de Maintenon l'emportèrent, et l'édit de Nantes fut révoqué [1].

Depuis longtemps les protestants du Dauphiné et du Vivarais s'étaient insurgés contre la révocation de l'édit, que ceux des Cévennes, toujours soumis, n'avaient pas songé à remuer. « Néanmoins, dit Rabaut Saint-Etienne, on les ménageait alors parce que l'on appréhendait sans doute que les mauvais traitements que l'on faisait souffrir à leurs frères ne les jetassent dans le désespoir. On leur permit même de convoquer une assemblée générale des députés et des gentilshommes de leur province pour y passer un acte de fidélité au roi. » Cette assemblée eut lieu à Colognac en septembre 1683. Cinquante pasteurs protestants, cinquante-quatre gentilshommes, trente-quatre avocats, médecins ou bourgeois notables, y protestèrent de leur attachement au roi, exhortant tous leurs coreligionnaires à la modération et à la patience. Après la paix de Ryswick les protestants espérèrent encore; mais au lieu de leur être favorable, cette paix tourna contre eux, et les maux qu'ils avaient soufferts depuis la révocation et qui s'étaient un peu relâchés pendant la guerre, se renouvelèrent avec plus de violence que jamais. Pressés d'abjurer, ils répondirent qu'ils étaient prêts à sacrifier leurs vies au roi, mais que leur conscience étant à Dieu, ils ne pouvaient en disposer. Alors la terreur et la proscription régnèrent dans ce pays. D'abord on leur envoya des dragons pour les convertir. Ces *missionnaires bottés*, comme ils les appelaient, entraient dans les maisons l'épée à la main: « Tue! tue! criaient-ils, ou catholiques! » — C'était leur mot d'ordre. Ces moyens expéditifs ne suffisant pas, on en inventa d'autres: on pendait ces pauvres gens à leurs cheminées par les pieds pour les étouffer par la fumée; d'autres étaient jetés dans des puits; il y en eut à qui on arracha les ongles ou qu'on larda de la tête aux pieds d'aiguilles et d'épingles. C'est ainsi qu'on leur extorquait parfois leurs signatures; mais ces conversions *à la dragonne* ne faisaient que des hypocrites. Tel était au commencement du XVIIIe siècle le sort des protestants des Cévennes, et non-seulement on les surchargea de gens de guerre, mais d'impôts. Les prêtres, abusant de leur influence, firent peser sur eux une capitation extraordinaire, et plus de vingt paroisses du Gévaudan se trouvèrent tout à coup ruinées par ces exactions. Au mois de juin 1702, de pauvres paysans qui n'avaient pu payer ayant été pendus, ceux des villages voisins se soulevèrent, surprirent pendant la nuit les receveurs du droit de capitation et les pendirent à des arbres leurs rôles au cou; et comme ils s'étaient déguisés en mettant deux chemises, l'une par-dessus leurs vêtements et l'autre sur la tête, on les appela *camisards*, du mot *camise* [2] (en patois du pays chemise). Cependant la persécution ne se lassait pas. Les prisons regorgeaient de protestants; on confisquait leurs biens. Des pères de famille, des vieillards étaient condamnés aux galères. D'autres périssaient dans les supplices: roués, brûlés ou pendus. Une pauvre fille fut exécutée au Pont-de-Montvert; une autre fouettée par la main du bourreau. Chaque jour des proscriptions et des victimes. On arrachait les enfants des bras de leurs mères, ou l'on jetait celles-ci dans des couvents pour être converties. « Bien plus, dit le savant Tollius, on soulevait les enfants contre leurs parents en les émancipant, en dépit de leur jeune âge. » Plus de temples que les couvents; point d'autre sépulture que les grands chemins; partout l'inquisition avec ses missionnaires expéditifs. Tels sont en substance les détails sur lesquels s'accordent les historiens protestants.

Alors le Gévaudan se divisait en pays haut et pays bas: le haut était presque tout entier dans les montagnes de la *Margeride* et d'*Aubrac*; le bas faisait partie des *Hautes-Cévennes*, et occupait la montagne de la *Lozère*. Cette montagne forme une chaîne connue sous divers noms, et qui s'étend jusqu'aux frontières du Rouergue et du diocèse d'Alais ou Basses-Cévennes. C'est là qu'est le Pont-de-Montvert et le Bougès, une des montagnes de la Lozère dont le plus haut sommet, couvert de bois de hêtres, en a pris le nom d'*Altefage*, mot corrompu du latin, et qui signifie un hêtre élevé. Ces lieux sauvages servirent d'asile aux proscrits. Comme les chrétiens dans les catacombes, ils s'y réunissaient la nuit, lisant la Bible, chantant des psaumes et s'exhortant au courage et à la patience. Or, il y avait au Pont-de-Montvert un prêtre d'une famille noble et guerrière, il s'appelait l'abbé du Chayla. C'était un homme naturellement impérieux, sombre et violent, qui avait été missionnaire à Siam. De retour dans son pays natal, il avait été nommé inspecteur des missions des Cévennes, il faisait une rude

[1] L'histoire de ce département devient ici fort délicate à traiter, les hommes et les choses sont présentés sous un jour tout différent selon que l'on a recours à tels ou tels ouvrages. On peut s'en assurer en comparant l'ouvrage de *Louvreleul* et le *Gabalum Christianum* de l'abbé *Pascal* (livre que nous estimons fort, *mais pour la partie antérieure au XVIe siècle seulement*), avec les ouvrages de *Court de Gébelin* et de *Rabaut Saint-Étienne*. Nous emprunterons, à ces derniers, mais sous toutes réserves, les tristes détails relatifs au malheureux abbé du Chayla, dans lequel nous ne voulons voir ni un martyr ni un bourreau, mais une déplorable victime de ces dissensions religieuses que nous abhorrons.

[2] Les historiens varient sur l'origine de ce mot: les uns le font dériver du mot *cami* (chemin); les autres le font remonter au siége de la Rochelle, les protestants qui entreprirent de secourir cette place s'étant couverts chacun d'une chemise pour se faire reconnaître; d'autres enfin prétendent que, comme les camisards étaient vêtus la plupart à la manière des paysans des Cévennes, qui portaient alors un justaucorps de toile, ressemblant de loin à une chemise, ils en ont tiré leur nom. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce sobriquet fut particulier à ceux des Cévennes.

guerre aux protestants. Il avait fait de son château une prison, et ce que l'on racontait des tortures qu'il y faisait subir à ceux qu'il voulait convertir le rendait la terreur de la contrée. Un jour, à la tête d'une compagnie de soldats, il surprit une assemblée de protestants dans les montagnes. Plus de soixante personnes des deux sexes qui s'étaient réunies pour prier furent enlevées; l'abbé commença par en faire pendre quelques-unes, et fit conduire les autres dans son château; cependant plusieurs parvinrent à s'en échapper, convoquèrent leurs frères et leur firent le récit de ce qu'ils avaient souffert. Ils disaient que l'abbé faisait fendre des poutres avec des coins de fer et forçait ensuite ses prisonniers de mettre leurs doigts dans ces fentes dont il faisait retirer les coins. C'est ce qu'on appelait les *ceps de l'abbé du Chayla*. A ce terrible récit, la colère et le désespoir se peignent sur tous les visages. Tous jurent de venger leurs frères persécutés. Ils s'arment et se rendent à l'entrée de la nuit au Pont-de-Montvert, devant le château : le silence y régnait, les portes en étaient barricadées : l'abbé, qui avait eu vent de la conjuration, s'était mis en état de résister. Il avait avec lui quelques soldats, et des domestiques résolus à vendre chèrement leur vie. Mais les assaillants enfoncent les portes, et mettent le feu au château. Déjà le toit est en flammes; l'abbé essaye de se sauver à l'aide d'une échelle de cordes par une des fenêtres qui donnait sur le jardin; mais, en glissant, il se laisse tomber et se casse une jambe. Néanmoins il parvient à se traîner dans une haie vive qui servait de clôture au jardin; il y est bientôt découvert. — « Allons garrotter ce persécuteur des enfants de Dieu, » s'écrièrent les assaillants; et craignant pour sa vie, le malheureux abbé vient se jeter aux pieds de leur chef; en vain celui-ci voulut-il le sauver, plusieurs de sa troupe reprochèrent à l'abbé toutes ses violences, ajoutant qu'il était temps de les expier. — « Hé! mes amis, leur criait le pauvre abbé, si je me suis damné, en voulez-vous faire de même? » A ces mots il fut frappé. — « Voilà pour ce que tu as fait souffrir à mon père! » lui dit l'un. — « Voilà pour avoir fait condamner mon frère aux galères! » ajouta un autre. On dit qu'il reçut cent cinquante-deux blessures. Il expirait au moment où l'on arrivait à son secours [1]. L'abbé du Chayla fut enseveli à Saint-Germain de Calberte dans le tombeau qu'il y avait fait préparer de son vivant; et son convoi fut suivi de toute la population catholique des paroisses voisines du Pont-de-Montvert.

Tel fut le prélude de l'insurrection des camisards, l'un des événements les plus remarquables de l'histoire du XVIIIe siècle. « Comparable dans son commencement à une étincelle qu'une goutte d'eau eût pu éteindre, elle s'alluma, dit un historien, au point de fixer toute l'attention de la cour, qui craignait avec raison que l'embrasement ne devînt général. » Alors, en effet, les montagnards cévennols se réunirent et s'armèrent pour la défense commune. Ils choisirent pour chefs les plus braves d'entre eux : Roland, Cavalier, Ravenel et Catinat. Roland s'établit dans les montagnes, et Cavalier dans la plaine. Pendant trois ans que dura cette guerre, l'on vit une poignée d'hommes mal armés, sans expérience, tenir tête à des troupes régulières, nombreuses et aguerries, commandées par des généraux habiles : Montrevel, qui se plaignait de voir sa réputation compromise avec « *des gens de sac et de corde*, » fut remplacé par Berwick et Villars. Ces derniers, en ouvrant des routes à travers les Cévennes, abrégèrent la durée de cette guerre en facilitant aux troupes les abords de ces montagnes, et en rendant impossibles les soulèvements des protestants. Ces routes furent en même temps un bienfait pour ce pays et réparèrent un peu les souffrances qu'il avait éprouvées pendant un demi-siècle; souffrances dont le souvenir arrachait des larmes à l'évêque Fléchier, et qui n'auraient pas eu lieu si les prêtres des Cévennes avaient suivi ses sages conseils!

Avant 1789, le Gévaudan avait ses états particuliers, qui chaque année s'assemblaient alternativement à Mende ou à Marvejols; ils étaient présidés par l'évêque de Mende, qui s'y rendait assisté de son grand vicaire; mais celui-ci n'y avait ni rang ni voix délibérative. Seulement, en l'absence de l'évêque, il présidait. Cinquante membres, y compris l'évêque président, composaient l'assemblée; savoir : sept du clergé, vingt de la noblesse et vingt-deux du tiers état. Un chanoine, député du chapitre de Mende, le dom d'Aubrac, le prieur de Sainte-Énimie, le prieur de Langogne, l'abbé de Chambons, le commandeur de Palhers et le commandeur de Gap-Français y représentaient le clergé. Huit barons, qui entraient annuellement aux états du pays et par tour de huit en huit ans aux états généraux du Languedoc; savoir : les barons de Tournels, du Roure, de Florac, de Bèges (auparavant de Mercœur), de Saint-Alban (auparavant Conilhac), d'Apcher, de Peyre, de Thoras (auparavant Senarer); douze gentilshommes possesseurs de terres, ayant le titre de *gentilhommeries*; savoir : Allenx, Montauroux, Dumont, Montrodat, Mirandal, Séverac, Barre, Gabriac, Portes, Servières, Arpajon et la Garde-Guérin, dont le possesseur prenait dans l'assemblée la qualité de *consul noble de la Garde-Guérin*. Tels étaient les représentants de la noblesse. Ceux du tiers étaient : les trois consuls de Mende, soit que les états se tinssent à Mende ou à Marvejols; les trois consuls de Marvejols, quand les états se tenaient dans cette ville, et seulement le premier consul quand ils s'assemblaient à Mende; un député de chacune des seize villes ou communautés. Quant aux barons et aux gentilshommes, ils pouvaient se faire représenter par des envoyés qui n'avaient pas à faire preuve de noblesse; il suffisait qu'ils fussent d'un état honorable, tel que celui d'avocat ou de médecin. Chaque année l'assemblée instituait ou confirmait le syndic et le greffier; c'étaient les officiers du pays. A Marvejols, un bailli et des officiers royaux; à Mende, un bailli et des officiers nommés par l'évêque administraient alternativement la justice du bailliage du Gévaudan. Ces deux baillis étaient alternativement commissaires ordinaires dans les assemblées du pays.

A la révolution le Gévaudan forma le département de la Lozère. C'était avant ce temps un pays stérile et pauvre : les habitants quittaient leurs montagnes pour aller cultiver la terre dans les provinces méridionales. Ils passaient en grandes bandes jusqu'en Espagne, dans le royaume d'Aragon. On prétend qu'ils en rapportaient

[1] Dans une petite brochure que nous avons sous les yeux, et qui a pour titre : *Relation de la mort de l'abbé de Langlade, du Chayla et de plusieurs autres personnes qui ont été massacrées par les fanatiques des Cévennes du diocèse de Mende, par M. Rescossier, doyen du chapitre de Marvejols, — Toulouse, in-18 de 78 pages*, 1853; le biographe de l'abbé du Chayla raconte ainsi sa mort.

..... Chacun s'étant retiré dans son logis pour se coucher, on le vint avertir qu'il y avait quelques étrangers qui commençaient à arriver dans le lieu. Il crut que c'était une fausse alarme, jusqu'à ce qu'il entendit un grand tumulte de gens qui avaient investi sa maison et qui tiraient des coups de fusil contre les fenêtres. Croyant qu'ils ne demandaient que l'élargissement de quelques prisonniers qu'on avait pris dans les assemblées des fanatiques, il donna ordre qu'on les fît sortir. Ces malheureux ne virent pas plus tôt la porte ouverte, qu'ils se jetèrent en foule dans la maison; ils enfoncèrent une porte d'une salle basse où on avait dressé un autel pour y dire la sainte messe, et ayant fait un bûcher au milieu de cette chapelle, ils y mirent le feu pour faire périr M. l'abbé dans l'incendie de cette maison. Il essaya de se sauver par la fenêtre à l'aide de ses draps de lit; mais ces liens n'étant pas assez longs, il tomba d'assez haut. Cette chute fracassa une partie de son corps; il se traîna dans des broussailles, où il resta jusqu'à ce qu'il fût découvert, à la faveur de la lumière que jetait l'incendie de sa maison.

On courut sur lui; on le traîna par la rue de ce bourg (le Pont-de-Montvert) qui va au pont. On lui fit toutes les insultes imaginables, le prenant par le nez, par les oreilles et par les cheveux, le jetant par terre avec la dernière violence, et le relevant en même temps, vomissant mille injures atroces contre ce saint prêtre, lui disant qu'il n'était pas aussi proche de la mort qu'il pensait, qu'il n'avait qu'à renier sa religion et à commencer de prêcher le calvinisme pour se garantir du péril. Cette proposition scandalisa notre saint abbé, qui demanda à faire sa dernière prière.

On lui permit ce qu'il demandait. Alors, se jetant à genoux au pied de la croix qui est sur le pont, et élevant les mains vers le ciel, il recommanda son âme à Dieu avec une ferveur extraordinaire. Ces impies transportés de rage de le voir à genoux au pied de cette croix ne purent plus se retenir. Celui qui les commandait donna le signal de tirer un coup de fusil dans le bas-ventre de notre saint abbé. Alors cette troupe se jetant sur lui comme à l'envi, et chacun voulant avoir la satisfaction de lui donner le coup de la mort, ils criblèrent tout son corps de coups de poignard. Ceux qui ont fait la vérification de ses blessures ont rapporté qu'il en avait vingt-quatre de mortelles, et que les autres étaient dans un si grand nombre, qu'on ne pouvait les compter.

beaucoup d'argent; mais s'ils mettaient à contribution la paresse des Espagnols en travaillant pour eux, d'un autre côté, ils étaient peu estimés de ceux-ci, qui les regardaient comme des mercenaires et les appelaient *gavachos*, terme de mépris que par la suite ils ont étendu à tous les Français. Certains écrivains, grands amateurs d'étymologies, prétendent même que c'est de l'ancien nom des *Gabales* que les Espagnols ont formé le mot *gavacho*, dont ils se servent comme d'un sobriquet injurieux. Plus tard, cependant, les montagnards des Cévennes trouvèrent dans l'industrie des ressources contre la pauvreté. Ils n'émigrèrent plus et s'occupèrent à tisser des cadis et des serges dont la renommée se répandit jusque dans les pays étrangers. « Il n'y a presque pas de paysan qui n'ait chez lui un métier sur lequel il travaille dans la saison où il ne cultive pas la terre, et surtout pendant l'hiver, qui est très-long dans ces montagnes durant six mois entiers. Les enfants mêmes filent la laine dès l'âge de quatre ans. » Ainsi s'exprimait un voyageur en 1760. Tel est encore de nos jours ce pays. « Vivant au milieu d'âpres montagnes, dans une contrée pauvre et aride, exposés aux atteintes d'un climat rigoureux, les cultivateurs de la Lozère, dit M. Dubois, ont nécessairement des mœurs agrestes, des habitudes rudes et grossières. Néanmoins, leur caractère est bon et simple. Ils sont naturellement doux et même affables envers les étrangers, paisiblement soumis aux autorités, qu'ils respectent, remplis de vénération et de dévouement pour leurs parents, qu'ils aiment.

Leur vie est laborieuse et pénible. La plupart ont à lutter contre la stérilité naturelle du pays qui les environne. Leur nourriture est simple et frugale : elle se compose de laitage, de beurre, de fromage, de lard, de vache salée, de légumes secs, de pain de seigle. Ils y joignent des pommes de terre ou des châtaignes. Leur boisson habituelle est l'eau de source ; mais on les accuse d'aimer le vin et de se laisser aller à l'ivrognerie quand les foires ou d'autres occasions les conduisent dans les villages où se trouvent des cabarets. Leurs habitations, généralement basses et humides, sont incommodes et malsaines. Les trous à fumier qui les avoisinent répandent à l'entour des miasmes putrides.

Les cultivateurs sont fort attachés à leur religion et suivent les cérémonies religieuses : tous, catholiques et protestants, ont un égal respect pour les ministres de leur culte. Ils conservent aussi avec ténacité leurs vieilles habitudes, tiennent à leurs préjugés, à leur routine agricole, au costume grossier qu'ils portent depuis leur enfance. Ils sont peu empressés de changer, même quand leur intérêt doit profiter du changement. Leur lenteur, leur apathie et leur indifférence suffisent pour faire avorter tous les projets d'améliorations.

Les jeunes gens ont un grand attachement pour leur village : ils se soumettent avec répugnance à la loi qui les astreint au service militaire, et le département est un de ceux où l'on compte le plus de retardataires ; néanmoins, lorsqu'ils ont rejoint leur bataillon, ils se montrent soldats intrépides et disciplinés. Ils sont d'ailleurs très-propres aux fatigues de la guerre, étant d'une constitution forte et d'un robuste tempérament.

Les habitants des villes ont naturellement plus d'aménité dans le caractère que les habitants des campagnes ; comme eux ils sont économes et laborieux et cependant hospitaliers et charitables.

Les habitants de la Lozère ont généralement de l'intelligence, de l'esprit naturel et un jugement sain. Ils cultivent peu les lettres et les arts, mais ils réussissent assez bien dans l'étude des sciences naturelles et mathématiques.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Mende (lat. 44° 31′ 4″, long. 1° 9′ 41″ E.). — Mende, *Memmate, Mimatensis Mons, Viculus Mimatensis*, ancienne ville sur la rive gauche du Lot, à 567 kilomètres au sud-est de Paris, chef-lieu du département de la Lozère, du 2e arrondissement et d'un canton, avec tribunal de première instance, évêché, séminaire diocésain, collége, chambre consultative des manufactures, société d'agriculture, sciences et arts, etc., était autrefois chef-lieu d'un comté, siége d'un évêché et d'un bailliage, dépendait du parlement de Toulouse et de la généralité de Montpellier, et possédait : collége, séminaire, couvents de cordeliers, carmes, capucins et ursulines, etc. Sa population est de 6,994 habitants.

Au IVe siècle cette ville n'était qu'un petit bourg (*viculus*) composé d'habitations éparses le long de la rive gauche du Lot, au-dessous du mont Mimat, qui lui a donné son nom. Après la destruction de *Gabalum* et le siége de *Castrum Gredonense* par les Vandales, saint Privas, apôtre des Gabales, s'était réfugié dans une grotte voisine de ce bourg sur le mont Mimat. Surpris par les Barbares, il refusa de sacrifier à leurs idoles. Alors, dit la légende, ils placèrent le saint dans un tonneau garni de faux tranchantes et le firent rouler jusqu'au pied de la montagne ; mais des âmes pieuses recueillirent secrètement le corps du martyr et l'ensevelirent. Après le départ des Vandales on bâtit une église sur son tombeau. Bientôt célèbre par les miracles que ses reliques y opéraient, ce lieu se peupla et se couvrit d'habitations, et insensiblement il se forma à l'entour une ville si considérable que celle de Gabalum fut tout à fait abandonnée. Mende hérita de la puissance de l'antique cité des Gabales : elle devint la capitale du Gévaudan, et le siége épiscopal fut transféré. Il y est toujours resté depuis : il a été suffragant de la métropole de Bourges jusqu'à l'érection de l'archevêché d'Albi. Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse et du Gévaudan, céda, dit-on, aux évêques de Mende ses droits sur ce pays. Adelbert, qui occupait ce siége en 1161, étant venu en faire hommage au roi Louis VII, en obtint une *bulle d'or*. Le roi dit dans cette charte : « Qu'on n'avait vu de mémoire d'homme aucun évêque de Gévaudan venir à la cour des rois de France, ses prédécesseurs, pour leur jurer fidélité, parce que ce pays de difficile accès avait toujours été au pouvoir des évêques, qui y exerçaient l'autorité temporelle et spirituelle; qu'Adalbert, sachant que la justice royale appartenait à l'autorité royale, était venu reconnaître, en présence des principaux barons du royaume, que son évêché dépendait de la couronne de France, et que, se soumettant à la personne du roi, il lui avait prêté serment de fidélité. Le roi « déclare aussi que cet acte ne préjudicie en rien aux droits dont les évêques gabalitains avaient toujours joui, et il accorde à Adalbert et à ses successeurs l'*évêché des Gabali*, avec les droits régaliens. Il veut enfin que cette église soit libre et exempte de toute exaction. » Telle est l'origine du pouvoir temporel dont les évêques de Mende jouirent jusqu'à la révolution. Ils étaient seigneurs haut justiciers de la ville et avaient le droit de battre monnaie. Ils prétendaient même à la souveraineté du pays. On rapporte que ces prélats, officiant pontificalement, faisaient mettre devant eux auprès de l'autel un sceptre d'or ; mais déjà la royauté avait grandi, et de toutes parts les seigneurs féodaux comptaient avec elle. Se sentant trop faible pour lui résister, l'évêque de Mende consentit, en 1306, à partager avec Philippe le Bel la seigneurie et la justice du Gévaudan. D'après ce traité, l'évêque fut reconnu comte et le roi souverain de ce pays. Avant 1789 on y rendait encore la justice en leur nom. Quand c'était le tour du roi, elle se rendait à Marvejols, et à Mende quand c'était le tour de l'évêque; ce dernier présidait, en outre, les états du Gévaudan. Parmi les siéges épiscopaux de France celui de Mende n'est pas le moins illustre : il compte soixante-douze évêques, dont cinq au rang des saints; un pape, Julien de la Rovère, l'habile Jules II, qui parvint à chasser les Français de l'Italie, et six cardinaux.

Dans la guerre de Charles VII et de Louis XI contre les d'Armagnac, les habitants du Gévaudan se déclarèrent pour la royauté. Aussi, Louis XI, pour récompenser leur fidélité, leur octroya-t-il divers priviléges. Il leur permit entre autres de mettre deux fleurs de lis en chef et en champ d'or dans leurs armes. L'évêque de Mende, seigneur de la ville, s'opposa à l'exécution des lettres du

Digitized by Google

Vue de Mende.

roi, qui passa outre et ajouta aux armes qu'il avait accordées aux consuls et habitants de Mende un L couronné entre les deux fleurs de lis qui étaient au chef de l'écu (1475).

Au XVIe siècle Mende eut à souffrir des guerres de religion. Assiégée et prise en 1562 par les protestants, qui n'y laissèrent qu'une faible garnison, elle avait été reprise par les catholiques, quand, dans la nuit de Noël 1579, pendant que les habitants étaient dans les églises, le capitaine Merle, à la tête d'une bande de calvinistes, l'escalada et s'empara de la grande place avant que les habitants pussent se rassembler. Le gouverneur voulut la défendre, mais il fut tué, et quelques soldats qui s'étaient réfugiés dans une tour furent obligés de se rendre. Il y eut un grand nombre de catholiques égorgés, et la ville fut brûlée et rasée en grande partie. Alors la noblesse catholique du Gévaudan, du Velay, de l'Auvergne et du Vivarais, s'assemble à Chanac, et sous les ordres de Saint-Vidal et de Christophe d'Apchier entreprend de chasser de Mende les religionnaires. Saint-Vidal et d'Apchier envoient sommer le capitaine Merle de rendre la place. Merle répondit qu'il les attendait, et que s'ils ne venaient pas à lui, il irait les chercher. Il tint parole. Sorti de Mende à la tête de cent gens d'armes et de deux cents arquebusiers à cheval, il arrive secrètement de nuit à Chanac, en force les portes, et faisant main basse sur les gardes, entre dans la ville, d'où il ne sort que chargé de butin et emmenant avec lui deux cents chevaux de bataille pris aux catholiques. Châtillon, qui commandait dans le Bas-Languedoc pour le roi de Navarre, engagea le capitaine Merle à sortir de Mende, sous prétexte qu'il avait besoin de son secours pour le siége d'une place, — en réalité pour l'éloigner d'une ville où il compromettait la cause de la réforme par ses excès. Merle ayant donné dans le piége, Châtillon s'empara de Mende et y mit garnison ; mais furieux d'avoir été joué, le capitaine huguenot surprend la ville, et la met à contribution. Alors Mende renfermait plusieurs églises très-riches. On rapporte que les calvinistes emportèrent de Mende plus de deux cent quatre-vingts marcs d'argent en vases sacrés et en reliquaires. Ils fondirent la grosse cloche de la cathédrale pour en faire des canons. A la fin du XVIe siècle, en 1595, Mende tomba au pouvoir du duc de Joyeuse. Il y fit construire une citadelle, qui fut détruite en 1597, Henri IV ayant réduit la ville sous son obéissance.

Cette ville s'élève dans un vallon charmant sur le bord du Lot, au pied de montagnes d'où jaillissent un grand nombre de sources qui s'en vont serpentant à travers les jardins et les prairies des *bastides* éparses autour de la ville. Rien de plus agréable que l'aspect de ces petites maisons blanches au milieu de campagnes fertiles et de riants vergers. Vue de loin avec sa forme triangulaire, ses clochers et ses toitures en ardoises, Mende charme les regards du voyageur ; mais l'enchantement cesse quand on pénètre dans ses rues mal percées, étroites et tortueuses. Il y a cependant de belles fontaines, parmi lesquelles on remarque celle du *Griffon* ; de charmantes promenades et une église assez remarquable. Bâtie d'abord dans le quartier dit des *Claustres* à cause du cloître qui y était adossé, elle fut bientôt trop petite pour un

Ruines du château de Clamouze.

clergé nombreux et la population de la ville, qui allait toujours croissant. Il fallut songer à faire construire un vaisseau plus grand. A cet effet le roi Charles V ordonna en 1364, à la prière du pape Urbain V, qui avait été évêque de Mende, le dénombrement des feux du Gévaudan, taxés chacun à un florin; et en 1366 les travaux commencèrent. Ce n'est qu'en 1467 que cette reconstruction fut achevée. Au XVIe siècle cette église était très-riche en ornements, vases d'églises, châsses, or, vermeil et argent, qu'elle devait à la magnificence du pape Urbain V ou de ses évêques; mais les guerres de religion l'en dépouillèrent. Restaurée en 1620, mais assez mal, quoique son clergé comptât plus de cent bénéficiers, c'est encore aujourd'hui un vaste et majestueux édifice. Bâtie dans le style gothique, elle est divisée en trois nefs et surmontée de deux clochers, dont le plus haut passe pour un chef-d'œuvre d'art. Rien de plus élégant et de plus hardi que sa structure, ses ornements dentelés, ses colonnes effilées et ses galeries et l'élévation de sa flèche. Il faut monter deux cent quarante et une marches pour parvenir à la quatrième galerie, où se trouve l'horloge. Sa flèche est octogone, et présente, à l'extrémité, dans l'intérieur, des ouvertures oblongues comme celles des minarets. Avant les guerres du XVIe siècle il y avait là une grosse cloche dite la *nonpareille*. C'est cette cloche que les calvinistes, en 1579, convertirent en canons. Un dôme ou chapiteau en forme de cône renversé, qui en représente, dit-on, les dimensions, couronne la tour de l'escalier. Après les cent jours le préfet de la Lozère et le maréchal Soult furent enfermés dans ce clocher, mais là se bornèrent heureusement les excès de la réaction royaliste à Mende.

Il y avait autrefois dans cette ville un couvent de cordeliers, fondé, vers l'an 1220, par saint Antoine de Padoue. Pillé et saccagé par les huguenots, il fut rétabli par la bienfaisance des hauts barons du Gévaudan, dont les armoiries étaient au-dessus du portail de l'église et les tombeaux autour du parvis. Il paraît que ces seigneurs, qui n'habitaient pas Mende et qui avaient des sépultures dans les églises paroissiales de leurs terres, préféraient être enterrés dans cette église. Il y a quelques années, en la dépavant on y trouva des ossements et un anneau sur le chaton duquel on avait gravé des armes dans un écusson. On croit qu'il appartenait à l'un de ces barons, qui, suivant l'usage d'alors, ne sachant ni lire ni écrire, se servait de son anneau pour sceller ses actes, comme d'autres le faisaient avec le pommeau de leur épée.

Son ancien palais épiscopal, aujourd'hui l'hôtel de la préfecture, sa bibliothèque, telles sont, avec sa cathédrale, les seuls monuments remarquables que cette ville possède. Sur la pente rapide et dépouillée du mont Mimat, qui la domine, se trouve l'*ermitage de Saint-Privat*, taillé en partie dans le roc. Cet ermitage est à deux cents mètres au-dessus de la ville : on y monte par un sentier où s'élèvent de distance en distance des stations pour les fidèles qui s'y rendent en pèlerinage.

Il se fait à Mende un commerce considérable de draps communs connus sous le nom de *serges de Mende*, et que l'on expédie dans les départements et à l'étranger. Une

grande partie du peuple tire sa subsistance du produit de sa fabrique. L'habitant de Mende est doux, affable et prévenant.

Patrie du célèbre médecin Antoine Blauquet.

Il existe aux environs une mine de plomb argentifère.

Les armes de Mende sont : *d'azur à la lettre capitale gothique M d'argent* (alias d'or) *et un soleil d'or en chef.* Et pour devise :

TENEBRÆ EAM NON COMPREHENDERUNT.

BAGNOLS. — Bagnols est un village situé sur le penchant d'une montagne, près de la rive gauche du Lot, à 17 kilomètres à l'est de Mende et peuplé de 430 habitants. Il dépendait autrefois du parlement de Toulouse, de l'intendance de Montpellier, et possédait justice, couvent de récollets, etc. Bâti en amphithéâtre dans un terrain schisteux et pyriteux, qu'environnent et que surmontent des masses calcaires, il doit son origine à une source d'eaux thermales qui sort d'une grande voûte au bas du village et qui fournit cent soixante-douze mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures. Ces eaux sont claires et limpides et répandent à quelque distance une odeur de gaz hydrogène sulfuré : elles sont grasses et onctueuses au toucher, et leur saveur n'a rien de désagréable. On les emploie contre les rhumatismes et les paralysies, et elles se prennent en bains, en douches ou en boissons. Du 1er juillet au 1er septembre, elles attirent chaque année un grand nombre d'étrangers. C'est la patrie de Rivarol.

CHATEAUNEUF-DE-RANDON. — Châteauneuf-de-Randon est une petite ville située sur une montagne, à 25 kilomètres au nord-est de Mende, et peuplée de 658 habitants.

Jadis place forte et siége d'une des baronnies du Gévaudan, Châteauneuf était protégé par le château de Randon. C'est à ce château qu'il doit son origine et son nom. On en voit encore les ruines. Assiégé et pris par les Anglais au XIVe siècle, il est surtout célèbre par le siége qu'ils y soutinrent en 1380 contre le vaillant du Guesclin. « Messire Bertrand, dit Froissard, jura que jamais ne partirait d'illec (de là) qu'il n'eût le châtel à son plaisir. Mais une maladie le prit, dont il *accoucha* au lit; pour ce ne se défit *mie* le siége; mais ses gens en furent plus aigres que devant. » Sentant sa fin prochaine, du Guesclin embrassa les vieux capitaines qui l'entouraient, et leur recommanda en mourant de ne point oublier *qu'en quelque pays qu'ils fissent la guerre, les gens d'église, les femmes, les enfants et le pauvre peuple n'étaient point leurs ennemis;* il mourut le lendemain. Cependant le gouverneur avait promis de se rendre dans quinze jours s'il n'était pas secouru; le maréchal de Sancerre s'avança sur les bords du fossé de la ville assiégée, et somma le gouverneur de rendre la place : celui-ci répondit qu'il avait donné sa parole à du Guesclin et qu'il ne se rendrait qu'à lui. Alors Sancerre avoua que le connétable n'était plus. « Eh bien! reprit le gouverneur, je porterai les clefs de la ville sur son tombeau. » Sancerre revint tout préparer pour cette cérémonie extraordinaire. On ôta de la tente du héros tout ce qu'elle renfermait de lugubre : son cercueil fut placé sur une table couverte de fleurs. Bientôt on vit le gouverneur de Châteauneuf-de-Randon sortir de la place à la tête de sa garnison; il traversa l'armée au bruit des trompettes et arriva dans la tente de du Guesclin; les principaux officiers de l'armée, debout et silencieux, y étaient rassemblés. Le gouverneur se mit à genoux devant le corps du connétable et posa les clefs sur son cercueil.

A ce récit embelli par les historiens nous ajouterons deux passages de la *Chronique de du Guesclin*, publiée par M. Fr. Michel.

« Longuement ne séjourna messire Bertrand à Paris; mais par l'accord du roi assembla messire Bertrand très-grande armée et dedens la duchié de Guienne entra et tant chevaucha en conquérant villes et chateaulx que devant Chatelneuf de Randon arriva. Là furent Anglois qui le chastel gardèrent, et grandement garnis furent de vivres et d'artillerie. Fort fut le chastel et bien séant. Et assiéger le fit messire Bertrand et assault y livra par plusieurs foys; mais prou y exploicta. Illec jura messire Bertrand le siége et tant tint Anglois à destroit que de nulle part n'avoient vivres. Pour ce, requirent Anglois un jour de trêves et par devers messire Bertrand envoyèrent leur capitaine qui traicta que à un certain jour rendroient la place, si du roi anglois n'avoient secours, et ce promit et bailla ostage à messire Bertrand : dont trêves leur furent données jusques au jour que le chastel devoient rendre.

» Durans les trêves prinses par les Anglois du Chastel-Neuf de Randon rendre, messire Bertrand qui siége y tenoit accoucha au lit de la mort. Et quand de la mort se vit si approcher, dévotement receut les sacrements et par devers lui fit venir le maréchal de Sancerre, lequel il tenoit moult bon chevalier, messire Olivier de Mauny et la chevalerie de son siége, ausquelz dit : Seigneurs, de vostre compaignie me faudra briefvement partir pour la mort, qui est à tous commun. Par voz vaillances et non par moy m'a tenu fortune en grant honneur en toute France, en mon vivant, et à vous en est deu l'onneur, qui mon ame à vous recommande. Certes seigneurs bien avoie intencion de briefvement par vos vaillances achever les guerres de France, et au roi Charles rendre tout son royaulme en obeissance; mais compaignie a vous ne puis plus tenir doresnavant. Et non pourtant je requiers Dieu mon créateur, que courage vous doint toujours envers le roy, que par vous, sire mareschal, et par voz vaillances et de toute la chevalerie, qui tant loyaulment et vaillamment se sont tousjours portez envers luy, ses guerres soient affinées. Monseigneur le maréchal et vous aultres messeigneurs, qui cy estes, d'une chose vous vueil requerre, dont m'ame finera en grant repoz, se faire se povoit. Et diray quelle : vous sçavez, seigneurs, que Anglois ont prins envers moi journée de leur chastel rendre : dont en mon cueur je désire moult que, avant ma mort, Anglois rendissent le chastel. Des parolles de messire Bertrand eurent toute la chevalerie grant pitié que nul se le sauroit dire. L'ung regardoit l'autre en plourant, en faisant le non pareil dueil que l'on veist oncques et disoient : Hélas! or perdons nous nostre bon père et capitaine, nostre bon pasteur qui tant doulcement nous nourrissoit et seurement nous conduisoit, et, se bien et honneur avons, c'est par luy. O honneur et chevalerie, tant perdras quand cestuy deffinera! Et plusieurs aultres regrets faisoient ceulx de l'ost tellement que ceulx du chastel aucunement l'aperçurent; mais pourquoi c'estoit ne sçavoient riens. Ainsi passa la journée, ne du roy anglois n'eurent aulcun secours ceulx du chastel. Et le lendemain vint le mareschal de Sancerre devant le chastel et le capitaine du chastel manda, lequel tantôt vint à lui; et moult doulcement luy dit le mareschal de Sancerre : Capitaine et amis, de par monseigneur le connestable, vous viens requerre que le chastel et les clefz rendez et voz hostaiges acquictez, selon vos promesses. Courtoisement respondit le capitaine : Sire, vray est que a messire Bertrand avons convenances, lesquelles nous tiendrons quant nous le verrons, et non à aultre. Amis, dit le mareschal, se depar luy ne venisse, je ne le vous disse point. Certes, sire, je vous tiens a bien leur messagier et aux compaignons de la garnison me conseilleray sur voz parolles; puis vous en ferai reponse, s'il vous plaist après diner. A ce s'accorda le mareschal Loys de Sancerre, qui devers messire Bertrand ala et ce qu'il trouva aux Anglois lui racompta. Adonc approucha messire Bertrand de sa fin et bien le cogneust. Pour ce, manda que l'on luy apportast l'espée royalle, laquelle luy fut apportée. Et en sa main la print et puis dit, par devers tous ces parolles : Seigneurs, entre qui j'ay en honneur des mondaines vaillances, dont prou suis digne, payer me fault le truaige de la mort, que nul ne s'espargne. Premièrement vous prie que envers Dieu vueillez avoir pour recommander mon ame. Et vous Loys de Sancerre, qui de France estes mareschal, plus grant honneur avez bien desservi, vous recommande mon ame, ma femme, et tout mon parenté. Au roy Charles de France, mon souverain seigneur, me recommanderés, et ceste espée, soubz qui est le gouvernement de France, depar moy luy rendrés : car en main de plus

loyal ne la puis mectre en garde. Et après celle parole fit le signe de la croix sur luy. Et ainsi trépassa de ce siècle le vaillant messire Bertrand du Guesclin, qui tant valut en ses jours, dont par le regnon de sa loyaulté est nommé le xe des preux..... »

Dans un autre manuscrit, celui de Lancelot, on trouve le récit qui suit, qui présente une version plus vraisemblable de la conduite si vantée du gouverneur de Châteauneuf-de-Randon :

« Au trépassement messire Bertrand fut levé grand cry en l'ost des François : dont les Anglois refusèrent le chastel rendre. A doncques fist le mareschal Loys admener les ostiages sur les fossés pour les testes leur faire tranchier ; mais appertement abaissèrent leur pont et au mareschal vint le capitaine les cleifz offrir lequel les refusa et lui dist : Amis, a messire Bertrand avez vos convenances et lui les rendrez. Dieux! sire, dist le capitaine, bien scavez que mors est messire Bertrand, qui tant valloit et comme seroit ce que a lui ce chastel et nous rendissions. Certes, sire mareschal, bien querez du tout nostre deshonneur qui a un chevallier mort nous voullez faire rendre et nostre chasteau. De ce ne sceut parler, dist le mareschal Loys; mais faictes le tantost : car, se plus avant en tenés parolles, allez en vostre chastel faire le service de vos ostaiges : car en brief finira leur vie.

» Bien apparceurent Anglois que autrement ne povoit estre. A doncques yessirent touz du chastel, leur cappitaine devant eulx, et au mareschal Loys vindrent, qui en l'ostel où reposoit messire Bertrand les mena et leurs cleifz leur fist rendre et mectre sur le serqueul de messire Bertrand, tout en plourant. Saichent tous que la ne ot chevalier ne escuier françois, ne Anglois qui grant dueil ne demenasse. En ceste manière rendit l'ame messire Bertrand du Guesclin qui tant valut. Et dedens le Chastel-Neuf de Rendon mist le mareschal Loys garnison de gens d'armes et arbalestriers; puis s'en parti a grant chevalerie et le corps de messire Bertrand fit embasmer et charger pour porter enterrer en Bretaigne dedans Gingand..... »

Châteauneuf-de-Randon appartenait à la famille de Polignac, il lui fut rendu, mais au commencement du xve siècle (1426), un aventurier du nom d'André Ribes, profitant d'une querelle de succession entre les Polignac, s'empara de vive force du château et en donna la garde à un détachement du corps de brigands dont il s'était fait chef, et à l'aide duquel il pillait les sénéchaussées de Beaucaire et de Toulouse. André Ribes prenait le titre de bâtard d'Armagnac, quoiqu'il n'y eût aucun droit, encouragé sans doute par la protection du comte d'Armagnac, qui favorisait ses criminelles entreprises.

Plus tard, Claude-Armand de Polignac, irrité contre son père François-Armand, qui voulait le forcer à embrasser l'état ecclésiastique pour laisser ses domaines au jeune Louis, né d'un autre lit, se joignit pour se venger aux calvinistes, et conduisit leurs troupes sur les domaines de sa famille; il s'empara de Châteauneuf-de-Randon, et maître de cette place, il s'en fit une place d'armes, d'où il sortait pour ravager tous les environs.

Aux états particuliers du Gévaudan, tenus à Mende en 1605, le comte de Polignac, comme baron de Randon, disputait la préséance au comte d'Apchier; ce dernier l'ayant emporté, Villefort, frère du comte de Polignac, homme d'un caractère violent, ne put souffrir cet affront; aidé de gens dévoués, il assassina d'Apchier en pleine messe dans l'église de Mende. Il expia ce crime, et eut la tête tranchée à Toulouse.

Le château de Randon fut détruit sous le règne de Louis XIII après la pacification du pays.

Châteauneuf-de-Randon est aujourd'hui un chef lieu de canton. Au pied de la montagne sur laquelle il est situé passe la route de Mende au Puy. C'est sur cette route, au hameau de l'Habitarelle, qu'on a érigé en 1820 un monument à du Guesclin.

Lanuéjols. — Lanuéjols est un village situé à 8 kilomètres à l'est de Mende, et peuplé de 601 habitants. On croit qu'il fut dans le IIIe siècle le siége d'une station militaire, le centre d'une colonie ou d'une bourgade gallo romaine. C'est du moins ce que semble indiquer un monument romain qui s'élève à l'entrée de ce village. C'est le mieux conservé et le plus considérable de tous ceux du Gévaudan. Quelques-uns veulent que ce soit le tombeau de Plancus, fondateur de Lugdunum; d'autres, celui d'une famille patricienne. C'est un quadrilatère dont chaque côté est tourné vers un des points cardinaux : les faces extérieures ont une largeur de 26 mètres 65 centimètres; chaque angle est orné de pilastres d'ordre corinthien. Quatre portiques décorés de feuillages et d'animaux fantastiques composent l'ordonnance générale de l'édifice.

Bâti dans l'agréable et fertile vallon du Valdonez, ce village possédait autrefois plusieurs châteaux dans son territoire, entre autres ceux du Boy et de Chapieu, qui appartenaient à l'ancienne famille de Châteauneuf-de-Randon, de laquelle sont sorties celles d'Apchier et de Joyeuse. A part celui de Chapieu, tombé en ruines, la plupart de ces châteaux subsistent encore et attestent que ce vallon fut jadis très-florissant.

Langogne. — Langogne, chef-lieu de canton, avec un petit séminaire et une population de 3,156 habitants, est située à 44 kilomètres au nord-est de Mende. Cette ville dépendait autrefois du diocèse de Mende, du parlement de Toulouse et de l'intendance de Montpellier. Bâtie sur un des plateaux les plus élevés du département, près des sources de l'Allier, elle doit son origine à un monastère fondé dans le xe siècle par un des vicomtes du Gévaudan. De ce monastère la vieille église subsiste encore : c'est aujourd'hui l'église paroissiale.

Aux environs, sur le mont Milan, vestiges d'un camp romain.

Saint-Julien-du-Tournel. — Saint-Julien-du-Tournel est un petit village situé sur la rive gauche du Lot, à 49 kilomètres à l'est de Mende, dans le canton de Bleymard, et peuplée de 1,276 habitants. Il y avait anciennement un château, l'une des huit baronnies du Gévaudan, et appartenant à l'une des plus illustres familles de France, dont le chevalier Guérin, évêque de Senlis et chancelier de France, qui, en 1214, commandait à Bouvines l'armée de Philippe-Auguste, était membre.

Il existe sur le territoire de cette commune des mines de plomb jadis exploitées; on y voit encore les restes des fonderies qu'y avaient établies les Sarrasins.

Grandrieu. — Grandrieu est un bourg de 1,626 habitants, situé à 38 kilomètres au nord-est de Mende, sur la petite rivière du même nom. On y a trouvé les restes de la voie romaine qui conduisait jadis de Lyon en Auvergne. On y remarque encore une tour carrée qui a servi à la triangulation de la France par Cassini. Le canton de Grandrieu est un des plus fertiles de la Lozère, et la belle vallée de l'Allier fournit en abondance des fruits et des céréales.

Villefort. — Villefort, peuplée de 1,674 habitants et située au pied du mont Lozère, à 46 kilomètres à l'est de Mende, est une petite ville fort ancienne qui doit son origine à des mines de plomb argentifère et de cuivre, qui y sont exploitées depuis près d'un siècle. Avant 1789, elle faisait partie du diocèse d'Uzès; elle devint ensuite chef-lieu d'un district et siége d'un tribunal pendant la révolution : elle est aujourd'hui un chef-lieu de canton. Villefort est dans une position agréable au pied du mont Lozère, et dans un vallon étroit, arrosé par la petite rivière de la Devèze. Elle tire son importance de l'exploitation de ses mines et de son commerce rendu facile par sa position sur les limites du département, et près des confins des départements du Gard et de l'Ardèche. C'est la ville de transit des vins, des soies, des sels, des houilles, des blés, des farines et des châtaignes que les habitants du Gard et de l'Ardèche échangent avec ceux de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, etc.

On fabrique à Villefort de grosses draperies.

Florac (lat. 44° 19′ 29″, long. 1° 9′ 11″ E.). — Florac

est une ancienne ville à 29 kilomètres au sud-sud-est de Mende. — Chef-lieu du 3e arrondissement et d'un canton, avec tribunal de 1re instance, société d'agriculture, etc., Florac était autrefois siége d'une baronnie et d'un gouvernement particulier, et dépendait du diocèse de Mende, du parlement de Toulouse et de l'intendance de Montpellier. — On y compte 2,600 habitants.

Cette petite ville doit son origine à un ancien château qui avait le titre de baronnie, et son nom à la source du *Vivier* qui la traverse, source remarquable par l'abondance et l'excellence de ses eaux, qui lui valurent, suivant une tradition locale, le nom de *Flos aquarum*, étymologie de celui de Florac. — Il y avait autrefois un couvent de capucins, établi par Louis XIII, sous le nom de *Mission royale des Cévennes*. Après le tragique événement du Pont-de-Montvert, on établit à Florac une chambre ardente pour juger les camisards.

Si Florac n'est pas une ville considérable (elle ne se compose guère que d'une seule rue où passe la route et d'une petite place), elle est agréablement située sur la rive gauche du Tarnon, près de son confluent avec le Tarn et le Mimente, dans un vallon couvert de prairies et parsemé d'arbres fruitiers, au pied de coteaux plantés de vignes, ombragés de chênes et de châtaigniers, et surmontés à l'ouest par une chaîne de rochers élevés. C'est de ces rochers que jaillit la source limpide du *Vivier* : elle forme dans la ville deux beaux bassins tombant en cascades l'un dans l'autre, et va se jeter dans le Tarnon après avoir fait mouvoir plusieurs moulins.

Il se fait à Florac un commerce de draps et de toiles. Il y a plusieurs teintureries.

Aux environs, le village de Crizac, où naquit Urbain V, élu pape en 1362; et non loin de là la cascade de Brun.

Sainte-Enimie. — Sainte-Enimie est un chef-lieu de canton à 22 kilomètres au nord-ouest de Florac. — Population : 1,230 habitants.

Cette petite ville est très-ancienne. Bâtie dans un site sauvage, sur la rive droite du Tarn, au milieu de montagnes hautes et escarpées, elle doit son origine à une abbaye de bénédictines fondée, dit-on, dans le VIIe siècle par la princesse Enimie, fille de Clotaire II, fils de Chilpéric. D'après une ancienne légende, rapportée par le *Voyageur français*, cette princesse également belle et vertueuse avait fait vœu de rester vierge. Son père voulant la marier, elle pria Dieu de la rendre si difforme que personne ne voulût l'épouser. Sa prière fut exaucée et une lèpre affreuse couvrit tout à coup son corps et son visage. D'abord elle ne s'en plaignit pas; mais enfin, voyant qu'il n'était plus question de mariage pour elle, elle pria Dieu de la délivrer de son mal. Il lui fut révélé qu'elle ne serait guérie qu'en se baignant dans les eaux d'une source, la *Burle*, qui se jette dans le Tarn près de Sainte-Enimie. Après bien des fatigues la princesse arriva à cette source, s'y baigna et fut guérie; mais quand elle voulut sortir du vallon la lèpre lui revint. Alors, croyant que la volonté de Dieu était qu'elle passât ses jours dans ce désert, elle y fonda une abbaye dont elle devint l'abbesse. On montre encore une grotte où elle se retirait pour prier, et sur laquelle on a bâti une chapelle. Pendant longtemps la religion, l'ordre et la discipline régnèrent dans cette abbaye; mais trois siècles après la mort d'Enimie, les religieuses n'y suivaient déjà plus la règle et les saints exemples de leur fondatrice; elles tombèrent même dans un si grand relâchement, que l'évêque de Mende se crut obligé de les remplacer par des bénédictins tirés du monastère de Saint-Chaffre, près du Puy. C'est à Rome, devant le tombeau de saint Pierre et en présence du pape Agapet, que fut passé dans le IXe siècle l'acte de donation de l'abbaye de Sainte-Enimie à celle de Saint-Chaffre.

Ispagnac. — Ispagnac, à 9 kilomètres au nord-ouest de Florac, compte 1,937 habitants.

C'est un joli bourg situé dans un riant vallon, sur la rive droite du Tarn. La route de Mende à Florac passe par Ispagnac. Il y a dans les environs une source d'eau minérale.

A quelque distance est la haute plaine appelée *Causse* de Sauveterre. C'est un plateau calcaire et aride que traverse la route de Mende à Florac, et qui sépare le bassin du Tarn de celui du Lot. Rien de plus triste que l'aspect de cette plaine privée d'arbres, de ressources et presque de terre végétale, et frappée d'une affreuse stérilité qui n'a permis à aucune habitation de s'y établir. Elle s'étend à près de 3 lieues et s'élève à 975 mètres au-dessus de la mer. Pendant l'hiver le trajet en est quelquefois périlleux à cause du froid, de la neige et des ouragans. On rapporte que des voyageurs y ont péri.

Barre. — Barre est un petit bourg situé à 14 kilomètres au sud-est de Florac, et peuplé de 735 habitants. Il y avait jadis un château qui fut possédé dans le XIe siècle par la maison d'Anduze. De ce château il ne reste plus que des ruines.

Barre était le siége d'une baronnie. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton renommé pour ses 13 foires.

Bedouès. — Bedouès est un village situé à 3 kilomètres au nord de Florac, et qui compte 557 habitants. Il doit sa célébrité à la collégiale que le pape Urbain V y avait fondée, et dans laquelle fut enterrée Amphélise de Sabran, sa mère. — Assiégé par les protestants en 1581, Bedouès se défendit vigoureusement pendant plusieurs jours.

Il y a dans les environs une source d'eaux minérales.

Moissac. — Moissac est un village situé à 31 kilomètres de Florac. On y compte 800 habitants. Il y avait jadis une chapelle appelée *Notre-Dame de Val Francisque* (vallis *Francisca*), qui fut érigée par Pépin, fils de Charles-Martel, en mémoire de sa victoire sur les Goths et les Sarrasins. Cette dénomination et celle de Fer-Roulant que porte un village où la tradition place le champ de bataille, et quelques armes qu'on y a trouvées sont autant de témoignages de cette mémorable affaire, qui vers la fin du VIIIe siècle délivra le Gévaudan de ces barbares.

Saint-Préjet-du-Tarn. — Saint-Préjet-du-Tarn est un village situé à 40 kilomètres à l'ouest de Florac, et peuplé de 381 habitants.

« Les rives du Tarn présentent un grand nombre de sites sauvages et pittoresques : on y remarque surtout le *Pas-du-Souci* auprès de Saint-Préjet, où deux montagnes rapprochées à leur sommet semblent inviter un habile ingénieur à les réunir par un pont, qui se trouverait placé à 600 mètres d'élévation. Les eaux de la rivière s'engouffrent au-dessous entre deux énormes rochers appelés, l'un *Roc-Sourde*, et l'autre *Roc-Aiguille*, et contenues par ces digues gigantesques, suivent leur cours avec un mugissement que les échos augmentent et font retentir au loin. » (Dubois, *Nouvelle topographie du département de la Lozère.*)

Saint-Germain-de-Calberte. — Saint-Germain-de-Calberte est un chef-lieu de canton situé à 30 kilomètres au sud-est de Florac, dans un territoire couvert de plantations de mûriers. — On y élève des vers à soie, des abeilles et des mérinos.

Sur la route de Saint-Germain-de-Calberte, village pittoresque des Aires, on remarque un site charmant, le *pont des Rousses*. « Ce pont, dit Girault-Saint-Fargeau, est jeté sur un torrent qui coule sur un lit de rochers aussi polis et aussi brillants que l'argent. On ne peut fréquenter cette route autrement qu'à cheval, encore le pied des chevaux a-t-il peine à gravir une côte toute formée d'ardoises qui réfléchissent les rayons du soleil.

C'est là que les Cévennes avec leurs paysages variés et la vie rustique de leurs habitants charment la vue et le cœur du voyageur. « A chaque instant, ajoute le même auteur, les yeux sont frappés de quelque spectacle nouveau : ici apparaissent des maisons suspendues sur des rochers; là on voit les protestants assemblés célébrant leur culte du dimanche sous l'ombrage des châtaigniers; plus loin, c'est une réunion nombreuse de jeunes filles qui viennent se louer pour la récolte des châtaignes, cha-

cune porte à la main son petit paquet qu'elle remet en gage au cultivateur quand ils sont tombés d'accord. »

Meyrueis. — Meyrueis est une petite ville de 2,486 habitants, aujourd'hui chef-lieu d'un canton, et située à 29 kilomètres au sud-ouest de Florac, au confluent de la Jonte et d'un ruisseau. L'industrie y est active; on y fabrique des chapeaux communs, des fromages de façon Roquefort, et il y a des scieries mécaniques de planches. Elle fait aussi un commerce considérable de bêtes à laine, mulets, laines, grains, etc., etc.

On doit visiter à peu de distance de cette petite ville le château de Salgas, que fit construire au temps de sa faveur l'aimable et célèbre cardinal de Bernis.

Sur la pente d'une colline de calcaire jurassique, entre Hyalzas et Meyrueis, on montre aux géologues quatre grottes qui se présentent à diverses hauteurs, et s'enfoncent assez avant dans la montagne. Elles forment par leurs embranchements une espèce de labyrinthe où il est facile de s'égarer. On les distingue par le nom de grotte de *Nabrigas*, *Baume rousse*, *Baume obscure* et *Baume claire*. Les deux premières sont les plus vastes, l'une contient une voûte en arceau parfaitement tracée; d'autres sont remplies de stalactites d'une grande blancheur. En quelques endroits les voûtes s'élèvent en dôme. Ailleurs on voit des colonnes, des bassins, des pyramides. Le sol est couvert de couches très-épaisses d'un limon dans lequel des cailloux roulés et des graviers sont mêlés à des ossements d'ours, de rhinocéros, de sangliers, d'antilopes, d'hyènes, de cerfs, d'oiseaux; le tout amalgamé d'ossements humains et d'objets fabriqués.

Marvejols (lat. 44° 33′ 47″, long. 0° 57′ 5″ E.). — Marvejols, *Marilogium*, est une jolie petite ville située à 20 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de Mende, et peuplée de 4,386 habitants. — Chef lieu du 2e arrondissement et d'un canton, avec tribunal de 1re instance, justice de paix, école secondaire ecclésiastique, collége, chambre consultative des manufactures, société d'agriculture, etc., Marvejols dépendait autrefois du diocèse de Mende, du parlement de Toulouse et de l'intendance de Montpellier, et possédait justice royale, collégiale, couvents de cordeliers, dominicains, augustins, capucins et bénédictins. — C'est une ville très-ancienne. Au moyen âge elle s'appelait Marojol. Vers le XIe siècle, cédée en partie par Hugues à l'abbaye de Saint-Benoît de la Canourgue, elle devint dans la suite la seconde ville du Gévaudan. Ses habitants prirent une part active et glorieuse à la guerre contre les Anglais. Charles V reconnaissant leur octroya une justice royale et trois consuls, dont le premier eut entrée aux états généraux du Languedoc pour le diocèse de Mende. Alors les armes de Marvejols étaient : *de sable à un château d'argent;* le roi Charles VII y ajouta, *au-dessus de la maîtresse tour, une main armée tenant une fleur de lis d'or,* et cela à cause des services que les habitants avaient rendus à l'État *guerris durantibus*, selon l'expression de la charte. Après les guerres étrangères vinrent les guerres civiles et religieuses, et Marvejols eut de mauvais jours à traverser. Assiégée et prise en 1586 par le duc de Joyeuse commandant l'armée de Henri III, qui la livra au pillage, y mit le feu et en fit raser les murailles, elle ne se releva de ses ruines que sous le règne de Henri IV. Ce prince permit aux habitants de rebâtir leur ville et y aida même par ses bienfaits. Déjà Marvejols, grâce à une longue paix et à l'activité industrieuse de ses habitants, avait réparé tous ses désastres, quand la peste vint en 1701 la ravager et la dépeupler. Il y eut jusqu'à dix-huit cents victimes du fléau. Le couvent des cordeliers fut converti en hospice. Avant 1789 on voyait encore sur les murs de leur église plusieurs scènes peintes à la fresque par un moine du couvent, et représentant divers épisodes de la contagion. Aujourd'hui cette église sert de remise à une auberge.

Située sur la rive droite de la Colange, dans un charmant vallon qu'elle fertilise, cette ville est en général assez bien bâtie et bien pavée. Ses rues sont propres et régulières. Il y a une belle place, plusieurs fontaines et un canal de dérivation qui conduit les eaux de la Colange dans le faubourg de Barri, où elles servent à plusieurs ateliers de teintureries et font tourner divers moulins.

Marvejols est la seconde ville du département; et la population, quoique moins sociable que celle de Mende, y jouit d'une certaine aisance. Nulle part on ne comprend mieux la vie et les devoirs de famille. C'est une ville industrieuse et commerçante. Il y a plusieurs mécaniques pour carder, filer et tisser la laine; des fabriques de cadis et de serges, des fabriques de sucre de betterave, des teintureries, des tanneries, des chapelleries, des briqueteries, etc.

Les armes de Marvejols sont : *d'azur au château d'argent sommé de trois tours crénelées de même; de celle du milieu sort une main d'argent tenant une fleur de lis d'or.*

Pont-de-Montvert (le). — Le Pont-de-Montvert, chef-lieu de canton peuplé de 1,445 habitants, et situé à 16 kilomètres à l'est de Florac, sur la rive droite du Tarn, possédait autrefois un château seigneurial qui appartenait à l'abbé du Chayla, qui, après la révocation de l'édit de Nantes, avait été nommé inspecteur des missions dans les Cévennes. Nous avons raconté dans l'histoire du département quel fut le triste dénoûment des cruautés que les protestants lui reprochaient. Sa mort fut le signal de la guerre des camisards ou des paysans des Cévennes; le Pont-de-Montvert leur servit plusieurs fois de rendez-vous.

Chirac. — Chirac est un bourg situé sur la rive droite de la Colange, à 5 kilomètres au sud de Marvejols et comptant 1,696 habitants. Au XIVe siècle, les Anglais, qui ravageaient le pays, éprouvèrent auprès de Chirac une défaite complète; le lieu où ils furent battus porte encore aujourd'hui le nom de *cimetière des Anglais.*

Aux environs, plusieurs monuments druidiques.

Le Monastier. — Le Monastier, *Monastirium*, est un village, à 6 kilomètres au sud de Marvejols; on y compte 580 habitants.

Le Monastier doit son origine et son nom à un ancien couvent de bénédictins qui dépendait de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. C'est dans ce monastère que le pape Urbain V avait fait son noviciat. Il en reste une partie de l'église qui sert de paroisse. « C'est un vaisseau gothique; les chapiteaux des colonnes et des pilastres qui supportent la voûte sont ornés de sculptures offrant des figures grotesques et des animaux fantastiques. A la porte du chœur on remarque les armes d'Urbain V.

Chanac. — Chanac est une petite ville, chef-lieu de canton, située à 14 kilomètres au sud-est de Marvejols et peuplée de 1,713 habitants. Il y a dans les environs plusieurs pierres druidiques et les ruines d'un ancien château ayant appartenu aux évêques de Mende. Il domine un vallon assez étendu, traversé par le Lot, sur lequel on a construit récemment un beau pont en pierre. Ce château fut incendié, en 1793, à la suite d'un combat qui eut lieu entre les rebelles commandés par Charrier et les troupes républicaines.

Banassac. — Banassac est un village situé à 20 kilomètres au sud-ouest de Marvejols et peuplé de 1,294 habitants. C'est dans les environs de cette commune que s'élèvent les anciens châteaux de Satelles et de Montferrand. Ce dernier a été longtemps occupé par les Anglais, qui vinrent s'y réfugier en 1380 après avoir rendu Châteauneuf-de-Randon à du Guesclin.

Banassac possède des fabriques de petites étoffes et des moulins à blé.

Javols. — Javols est une commune située sur le Tréboulin, à 21 kilomètres au nord de Marvejols et peuplée de 989 habitants.

C'est l'antique *Gabalum*, cité des Gabales, premiers habitants du Gévaudan. Après la conquête romaine, elle devint la résidence d'un préteur. Il y avait un temple, un cirque et une voie romaine qui se reliait à la grande route militaire ouverte par Agrippa et conduisant de Lyon à Toulouse. Vers l'an 250 cette ville était le siége d'un évêché relevant de la métropole de Bourges. Prise et

saccagée par les Vandales aux Ve et VIe siècles, elle tomba au pouvoir des Visigoths, qui en furent chassés par les Francs. Au commencement du VIIIe siècle, les Sarrasins s'en emparèrent. Après tant de vicissitudes, elle fut entièrement détruite : selon les uns par Pépin, dans sa guerre contre Vaïfer, duc d'Aquitaine ; selon d'autres, par les Hongrois, en 924. Quoi qu'il en soit, ses habitants avaient déjà émigré à Mende, où le siége épiscopal avait été transféré. Aujourd'hui la cité gallo-romaine n'est plus qu'un simple village, et la charrue passe où s'élevaient le temple, le palais et le cirque dont les Romains l'avaient ornée. Il y a vingt-cinq ans, en extrayant des pierres dans un champ vis-à-vis le pont qui va à l'église paroissiale sur la rive droite du Tréboulin, on mit à découvert une enceinte circulaire de murailles assez vaste, au milieu de laquelle était une colonne en pierre calcaire, dédiée, ainsi que le portait une inscription latine, par la cité des Gabales à l'empereur Posthume, qui avait été préfet des Gaules. On crut y voir l'emplacement d'un cirque ou d'un forum, et l'on fit d'autres fouilles sur la rive gauche, qui mirent à découvert les vestiges d'édifices romains, des statuettes, des dieux lares, des couteaux, des stylets, des clefs, des ustensiles en bronze, des fragments de marbre précieux, de pavés en mosaïque et de poterie rouge et grise, avec des dessins en relief représentant des feuilles, des fleurs, des sujets de chasse, etc. ; et des médailles avec l'effigie des enfants d'Agrippa, d'Auguste, de Tibère, de Claude, de Domitien, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle et de Claude le Gothique.

Grèzes. — Grèzes, *Castellum Gredonense*, est un village situé à 7 kilomètres au sud-est de Marvejols, et peuplé de 443 habitants.

C'était au commencement du Ve siècle une petite forteresse inaccessible élevée sur un roc escarpé. A cette même époque, saint Privat, évêque de Gabalum, y soutint un siége contre les Vandales. Ce château, dont il est fait mention dans Grégoire de Tours, devint par la suite le chef-lieu de la vicomté du Gévaudan, qui appartint successivement aux comtes de Toulouse et aux rois d'Aragon. Assiégé et pris par les protestants en 1617, il fut repris en 1632 par Louis XIII, qui le fit raser.

Il y a dans les environs une grotte qui renferme de belles stalactites.

La Canourgue. — La Canourgue est un chef-lieu de canton peuplé de 1,856 habitants.

Située sur l'Urague, à peu de distance de la rive droite du Lot et à 22 kilomètres au sud-sud-ouest de Marvejols, dans une contrée montagneuse, au fond d'un vallon agréable et fertile, cette petite ville passe pour être fort ancienne. Il y avait, dans le XIe siècle, une abbaye dont les moines étaient mariés pour la plupart. Dotée et protégée par les seigneurs de Gévaudan, cette abbaye prospéra. Au nombre des dons qu'ils lui firent, les anciennes chartes comptent deux ânes extrêmement bons (*valde optimos*), deux bœufs, un mulet et la redevance annuelle de deux muids de vin sans eau (*duos modios de vino sine aquâ*). Hugues, dit Bonafos, qui possédait des propriétés dans la viguerie de Banassac, lui donna une partie de Marojol (Marvejols). Plus tard, le relâchement et l'indiscipline s'étant introduits parmi les moines, l'abbaye fut réunie aux bénédictins de Saint-Victor de Marseille (1060).

On voit à la Canourgue « les vestiges d'une fontaine que l'on croit de construction gauloise et les ruines d'un ancien fort dit fort de *Saint-Amans*. Des fouilles faites en 1829 dans les environs y ont fait découvrir des vases et un grand nombre de débris de poterie romaine, une meule en pierre et de l'argile figuline, ce qui a fait supposer qu'il y existait du temps des Romains une fabrique de poterie. »

Cette ville a été pendant longtemps le centre d'une fabrication de serges et d'étoffes de laine connues sous le nom de *cadis de la Canourgue*, fabrication qui donnait lieu à un commerce très-étendu. Les cadis de la Canourgue étaient, avant 1789, les seules doublures que l'on employât pour l'habillement des troupes. Il s'y faisait aussi un grand commerce de grains et de bestiaux. Aujourd'hui, quoique moins prospère et moins célèbre, elle a conservé quelques restes de son ancienne industrie, et l'on fabrique encore à la Canourgue des serges, des cadis et des toiles de coton très-estimées.

Les armes de la Canourgue sont : *mi-parti : le premier d'azur à deux fleurs de lis d'or ; le deuxième d'argent à un ours de sable à collier d'or.*

Saint-Chély-d'Apcher. — Saint-Chély-d'Apcher est un chef-lieu de canton situé à 35 kilomètres au nord de Marvejols et peuplé de 1,785 habitants.

Cette petite ville fut pendant la révolution le chef-lieu d'un district et le siége d'un tribunal. C'est aujourd'hui le centre du commerce des laines du pays. Elle s'élève au milieu des montagnes. « A une lieue au nord, sur la partie du plateau qui paraît en être le point culminant, on remarque d'énormes blocs de granit empilés les uns sur les autres et plus ou moins arrondis ; quelques-uns ressemblent à des meules de moulin ; plusieurs de ces blocs ne touchent que par un point à ceux qui leur servent de base. Il en est qui sont placés en équilibre et qu'une pression légère suffit pour remuer, bien qu'il soit impossible de les déplacer.

» Au sortir de Saint-Chély, à gauche, sur la route de Paris, on voit une ancienne croix dite des Anglais, parce qu'ils ne purent pénétrer que jusque-là en venant assiéger cette ville. A cette époque, les habitants firent une sortie et placèrent des pièces de bois en avant pour leur fermer le passage, ce qu'ils exécutèrent avec un zèle infatigable, tandis que ceux des leurs qui observaient du haut des remparts l'approche de l'ennemi les encourageaient aux cris de *barre abon*, c'est-à-dire, en langage du pays, *barre en avant ;* et cette opération, qui fut couronnée d'un plein succès, leur valut le surnom de *Barralat*, surnom honorable, puisqu'il rappelle un acte de dévouement patriotique. » (Dubois, *Nouvelle topographie de la Lozère.*)

Le Malzieu. — Le Malzieu ou Malzieuville, *Malzemium*, est une petite ville située sur la Trueyre, à 43 kilomètres au nord de Marvejols, et peuplée de 1,087 habitants. — Jadis place forte, le Malzieu dépendait du duché de Mercœur, qui était formé de plusieurs communes de l'Auvergne et du Gévaudan, et dont le duc, l'un des huit barons du Gévaudan, avait entrée aux états du pays et aux états généraux du Languedoc. — Siége d'une justice particulière qui ressortissait au parlement de Paris, cette ville est aujourd'hui un chef-lieu de canton. Au XVIe siècle elle fut assiégée et prise par les protestants.

On fabrique au Malzieu des serges et des cadis. Il y a des tanneries et une manufacture de couvertures de laine, à laquelle cette ville doit en grande partie sa prospérité.

Brion. — Brion est un petit village de 418 habitants, situé dans le canton de Fournels, à 40 kilomètres au nord-ouest de Marvejols, et à peu de distance de la rive droite de la Bès, qui possède un établissement thermal d'eaux sulfureuses connu sous le nom de la Chaldette. Ces eaux paraissent jouir des mêmes propriétés que les eaux de Bagnols.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
5 248 kil. carr. ou 524 808 hect.	Hommes.. 73 165 Femmes... 71 540 Total... 144 705	3	24	193	6 000 000 fr.	3 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE MENDE.

Superficie 1 777 kilom. carrés ou 177 723 hectares. — Population 49 364 hab. — Cantons 7. — Communes 63.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Mende, 10 com., 12 811 hab.	MENDE	6284	»
	Badaroux	693	6
	Balsièges	712	7
	Bane (la)	458	9
	Barjac	581	8
	Chastel-Nouvel	428	6
	Lanuéjols	691	8
	Recoules (les)	389	11
	Saint-Bonnet	327	16
	Saint-Etienne-du-Valdonnez	1323	10
Le Bleymard, 11 com., 4967 hab.	Bleymard (le)	652	24
	Allenc	1540	16
	Bagnols	430	17
	Beitrezet	248	25
	Chasseradès	241	14
	Chasseradès	901	33
	Cubières	1137	29
	Cubièrettes	176	31
	Saint-Frézal	272	26
	Sainte-Hélène	214	11
	Saint-Julien-du-Tournel	1276	19
Chateauneuf-de-Randon, 6 com., 3824 hab.	Chateauneuf-de-Randon	668	25
	Arzenc	761	25
	Chaudeyrac	1204	34
	Pierrefiche	375	32
	S.-Jean-la-Fouillouse	628	30
	Saint-Sauveur-de-Ginestoux	298	27
Grandrieu, 8 com., 5578 hab.	Grandrieu	1626	38
	Chambon (le)	497	47
	Laval-Atger	411	42
	Pourcharesse (la)	647	29
	Saint-Bonnet-d'Allier	986	46
	Sainte-Colombe-de-Montauroux	227	40
	Saint-Paul-le-Froid	762	37
	Saint Symphorien	1021	45
Langogne, 8 com., 7683 hab.	Langogne	3156	44
	Naroux	1266	38
	Chastanier	270	37
	Fontanes	321	13
	Luc	1270	41
	Naussac	477	42
Suite de Langogne.	Rocles	577	37
	Saint-Flour-de-Mercoire	316	44
Saint-Amans, 10 com., 6308 hab.	Saint-Amans	404	22
	Estables	613	21
	Lachamp	653	19
	Loubies	796	25
	Rieufort	1331	17
	Ribennes	648	20
	Servières	505	12
	Saint-Denis	700	31
	Saint-Gal	237	28
	Villaret (le)	244	28
Villefort, 10 com., 6308 hab.	Villefort	1674	46
	Altier	1375	37
	Dalmeilles	289	49
	Combret	147	41
	Planchamp	274	49
	Pourcharesse	459	44
	Prévenchères	1019	42
	Puylaurens	271	39
	Saint-André-de-Capcèze	472	48
	Saint-Jean-Chazorne	337	49

ARRONDISSEMENT DE FLORAC.

Superficie 1 673 kilom. carrés ou 167 290 hectares. — Population 44 426 hab. — Cantons 7. — Communes 52.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Florac, 9 com., 6967 hab.	Florac	2849	»
	Bedoués	557	3
	Ispagnac	1937	9
	Rousses	440	19
	Salle-Prunet (la)	540	3
	S.-Laurent-de-Trèves	661	8
	Vebron	1176	13
Barre, 8 com., 5647 hab.	Barre	735	11
	Bassurels	460	23
	Cassagnas	606	19
	Gabriac	289	28
	Molezon	530	20
	Pompidou	1093	22
	Sainte-Croix	595	25
	Saint-Julien-d'Arpaon	197	9
Meyrueis, 7 com., 4436 hab.	Meyrueis	2186	20
	Frammezet-de-Pourques	540	19
	Gatuzières	272	23
	Hures	490	22
Suite de Meyrueis.	Parade (la)	512	30
	Saint-Rozier	147	49
	Saint-Pierre-des-Tripiers	369	34
Le Pont-de-Montvert, 6 com., 3772 hab.	Pont-de-Montvert (le)	1445	16
	Frainsinet-de-Lozère	831	13
	Saint-Andéol-de-Clergemort	373	32
	Saint-Frézal-de-Ventalon	593	27
	Saint-Maurice-de-Ventalon	462	24
	Vialas	2096	31
Ste-Enimie, 6 com., 4093 hab.	Sainte-Enimie	1230	22
	Malène (la)	467	31
	Montbrun	498	8
	Prades	323	17
	Quézac	812	11
	Saint-Chély-du-Tarn	578	22
Le Massegros, 5e., 1890 h.	Massegros (le)	322	»
	Recoux (le)	366	50
	Saint-Georges-de-Levejac	616	41
	Saint-Prejet-du-Tarn	381	40
	Saint-Rome	192	43
Saint-Germain-de-Calberte, 11 com., 4679 hab.	Saint-Germain-de-Calberte	1926	30
	Collet-de-Dèze	1316	39
	Moissac	800	34
	Saint-André-de-Lancize	691	27
	Saint-Etienne-Vallée-Française	1983	37
	Saint-Hilaire-de-Lavit	109	32
	Sainte-Julien-des-Points	109	42
	Saint-Martin-de-Boubaux	1092	44
	Saint-Martin-de-Lansuscle	677	24
	Saint-Michel-de-Dèze	625	36
	Saint-Privat-de-Vallongue	1006	29

ARRONDISSEMENT DE MARVEJOLS.

Superficie 1 698 kilom. carrés ou 169 782 hectares. — Population 53 918 hab. — Cantons 10. — Communes 78.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Marvejols, 11 com., 9967 hab.	Marvejols	4366	»
	Antrenas	416	5
	Rieutort-de	911	11
	Gabriac	503	9
	Grèzes	443	7
	Montrodat	674	4
	Prinsuéjols	237	5
	Ribeyre-de-Prinsuéjols	422	8
	Saint-Bonnet-de-Chirac	169	6
	Saint-Laurent-de-Muret	590	10
	Saint-Léger-de-Peyre	819	6
Aumont, 6 com., 4709 hab.	Aumont	1075	24
	Chanac (le)	686	21
	Fau-de-Peyre	711	28
	Javols	989	21
	Sainte-Colombe-de-Peyre	578	26
	Saint-Sauveur-de-Peyre	760	16
La Canourgue, 9 com., 6207 hab.	Canourgue (la)	1856	22
	Auxillac	744	14
	Banassac	1294	20
	Canilhac	395	24
	Capelle (la)	354	25
	Laval-du-Tarn	447	30
	Montjézieu	548	13
	Saint-Saturnin	270	22
	Tieule (la)	299	14
Chanac, 6 com., 4014 hab.	Chanac	1713	14
	Barjac	556	14
	Cultures	215	14
	Esclanèdes	535	13
	Salelles	450	11
	Villard	244	10
Fournels, 11 com., 4864 hab.	Fournels	469	41
	Albaret-le-Comtal	792	49
	Arzenc-d'Apcher	232	47
	Brion	192	36
	Chaudeyrac	118	40
	Fage-Montivernoux	540	32
	Grandvals	344	37
	Noailhac	285	41
	Saint-Juéry	224	44
	Saint-Laurent-de-Veyrès	179	35
	Termes	689	40
Malzieu-Ville, 9 com., 4976 hab.	Malzieu-Ville	1087	43
	Chaulhac	310	53
	Julianges	275	54
	Malzieux-Forain	914	43
	Paulhac	302	57
	Prunières	432	39
	Saint-Léger-du-Malzieu	583	48
	Saint Pierre-le-Vieux	195	44
	Saint-Privat-du-Fau	478	52
Nasbinals, 6 com., 3138 hab.	Nasbinals	1158	27
	Malbouzon	278	25
	Marchastel	427	22
	Prinsuéjols	675	20
	Recoules-d'Aubrac	395	31
Saint-Chély-d'Apcher, 8 com., 5471 hab.	Saint-Chély-d'Apcher	1750	36
	Albaret-Sainte-Marie	479	47
	Arzenc	230	45
	Bacon	282	45
	Bessons	541	32
	Blavignac	462	47
	Fage-saint-Julien	681	37
	Rimeize	1116	31
S.-Germain-du-Teil, 8 com., 4751 hab.	Saint-Germain-du-Teil	1525	16
	Clarac	1096	5
	Hermaux (les)	678	18
	Monastier (le)	580	6
	Pin-Moriès	445	10
	Salles	501	14
	Saint-Pierre-de-Nogaret	839	19
	Treiba	481	20
Serverette, 5e., 1997 h.	Serverette	857	24
	Fontans	803	29
	Saint-Alban	2.10	34
	Sainte-Eulalie	237	38
	Lajo	391	32

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes (c). (cours d'assises.)
6e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 7,710 habitants.
	Nombre total (1849)..... 13
	Infanticides (d).
2e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 148,53.
	Nombre total (1849)..... 2
	Suicides (e).
81e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 111,022 hab.
	Nombre total (1849)..... 4
	Crimes contre les propriétés (f).
22e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 6,990 hab.
	Nombre total (1849)..... 9

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès (g).
48e	En matière civile..... 1160
82e	En matière commerciale..... 335
	Instruction (h).
60e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)..... 27
	Paupérisme (i).
81e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 40 hab.
	Nombre total..... 2791
	Mendicité (j).
20e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 135 hab.
	Nombre total..... 12
	Enfants naturels.
72e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 25,157.
	Nombre total (1850)..... 143

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
82e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 37,95.
	Enfants trouvés et abandonnés (k).
22e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 234 hab.
	Nombre total..... 122
28e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 34,50.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (l).

Mouvement de la population (m).

Naissances.....	4 322
Mariages.....	1 083
Décès (n).....	3 329

Contributions directes (o).

Foncière.....	593 350 f.	» c.
Personnelle et mobilière.....	85 240	»
Portes et fenêtres.....	59 975	»
Patentes.....	66 899	33

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est, avec l'Aveyron, le département qui, après la Corse, compte le nombre proportionnel le plus élevé d'accusations de crimes contre les personnes.

(d) Ainsi que la Vendée, la Lozère figure au premier rang pour les infanticides.

(e) Année moyenne, ce département ne compte qu'un très-petit nombre de suicides.

(f) De 1826 à 1850 il a été jugé, année moyenne, par la cour d'assises de la Lozère 1 accusé sur 3,376 habitants.

(g) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 69 habitants. Aucun département n'est moins processif.

(h) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 92.— C'est l'un des départements les plus arriérés pour l'instruction.— Il y a dans la Lozère 1 académie universitaire; 1 grand séminaire (44 élèves); 2 petits séminaires (133 élèves); 1 collége communal à Marvejols; 1 école normale primaire, l'une des plus importantes de l'Empire; 1 école normale catholique de filles; 3 écoles secondaires libres; 767 écoles élémentaires, communales ou privées, ayant été fréquentées en 1852 par 24,260 enfants des deux sexes; des écoles chrétiennes; plusieurs établissements d'instruction dirigés par des corporations religieuses; des commissions de statistique; 1 bibliothèque publique, possédant 8 800 volumes; 1 ferme école; des chambres consultatives d'agriculture; des comices agricoles; une société d'agriculture, sciences et arts. — Cette société possède diverses collections, provenant de dons ou acquisitions, dont elle forme un musée qui se compose de tableaux, gravures, sculptures, antiquités, inscriptions, médailles, objets de curiosité, produits industriels, instruments aratoires, et de plusieurs objets d'histoire naturelle, et notamment l'Herbier départemental.

(i) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 5 ou 6 habitants. — Ce département possède 6 hospices avec une population de 1,676 individus; 3 bureaux de bienfaisance, secourant annuellement près de 3,000 indigents; 1 asile des aliénés; 1 caisse d'épargne; 3 salles d'asile, etc.

(j) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 7 ou 8 habitants.— Comme tous les pays montagneux, ce département ne compte qu'un très-petit nombre de prévenus de mendicité et de vagabondage.

(k) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 224 habitants.

Nombre total, 641.

(l) Sur 1,000 recrues, la Lozère en compte 433 occupées aux travaux de la campagne. — Soixante-deux départements présentent plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 72e.

(m) Dans l'ordre de la population, la Lozère occupe le 85e rang, le 70e pour la superficie territoriale.

(n) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 993.

Durée moyenne de la vie, 38 ans 6 mois. Trente-deux départements ont une vie moyenne plus longue.

(o) Rang du département pour la contribution foncière, 83e; pour la contribution personnelle et mobilière, 84e; pour les portes et fenêtres, 85e; et 86e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE[1].

1580. Discours sur la prise de Mende par les hérétiques en 1563, par *Jean-Bapt. Bourlé*, in-8°.
1651. L'hydro-thermopathie des nymphes de Bagnols en Gévaudan, par *Michel Baldit*, in-8°.
1692. Histoire du fanatisme de notre temps, par *Brueys*, 3 vol. in-12, réimpr. en 1713 et 1737.
1701. Le fanatisme renouvelé, ou l'hist. des sacriléges, des incendies, des meurtres et des attentats que les calvinistes ont commis dans les Cévennes, par *J.-B. Louvreleul*, 4 vol. in-12.
1707. Le théâtre sacré des Cévennes, in-8° impr. à Londres.
1711. Lettres choisies sur divers sujets, par *Fléchier*, 1711-1715 (on y trouve une relation des troubles des Cévennes).
1718. Bains et étuves de Bagnols, par *Samuel Blanquet*, in-8°.
1718. Examen de la nature et des vertus des eaux minérales qui se trouvent dans le Gévaudan, par *Samuel Blanquet*, in-8°.
1726. Mém. sur la guerre des Cévennes (en anglais), par *Cavalier*, in-8°.
1726. Mém. histor. sur le pays de Gévaudan et sur la ville de Mende, qui en est la capit., par *J.-B. Louvreleul*, 2 part. in-12.
1768. Hist. des troubles des Cévennes, ou de la guerre des camisards sous le règne de Louis XIV, par *Court*, 3 vol. in-12, reimpr. en 1819.
1774. Dissert. sur la nature, l'usage et l'abus des eaux thermales de Bagnols en Gévaudan, par *Bonnel de la Brageresse*, in-8°.
1780. Le vieux Cévénol, par *Rabaut Saint-Etienne*, in-8°, 2e édit. en 1821.
1791. Descript. du Gévaudan, de Mende, etc., etc., au tome XXXII du Voyageur françois, par l'abbé *Delaporte*, in-12.
1802. Statist. du dép. de la Lozère, par *Jerphanion*, gr. in-8°.
1819. Mémoire sur l'arrosement dans les Cévennes, par le baron *d'Hombres-Firmas*, in-8°.
Histoire des camisards, 2 vol. in-12.
1828. Mémoires et analyse des travaux de la Société d'agriculture, des lettres, etc., de Mende, in-8°.
1832. Nivellement barométr. des Cévennes, par le baron *d'Hombres-Firmas*, broch. in-8°.
1835. Le Département de la Lozère au t. II de la France pittoresque d'*Abel Hugo*, gr. in-8°, cart. et grav.
1838. Quelques recherches sur l'église cathédrale de Mende, par *J.-J.-M. Ignon*, in-8°.
1838. Le Département de la Lozère au t. IV du Guide pittoresque du Voyageur en France publié par *Firmin Didot*, in-12, cart. et grav.
1839. Mémoire sur les eaux thermales de Bagnols (Lozère), par *Jacobs*, in-8°.
1840. Nouv. topogr. descr. du dép. de la Lozère, par *Dubois*, in-12.
Recherches et observations sur les eaux thermales de Bagnols-les-Bains, près Mende, par *L.-M. Chevalier*, in-8°
1845. Art Lozère, Mende, Florac, Marvejols, etc., etc., au Dictionn. des communes de *Girault de Saint-Fargeau*.
1845. *Gabalum Christianum*, par l'abbé *Pascal*, 1 vol. in-8°.
1845. Annales pour servir à l'histoire du Gévaudan et des provinces circonvoisines, par l'abbé *Prouzec*, in-8°.
1848. Mende, Marvejols, Florac, Châteauneuf-de-Randon, au t. II de l'Histoire des villes de France d'*Aristide Guilbert*, gr. in-8°, blas. et grav.
1854. Annuaires du dép. de la Lozère de 1828 à 1854, in-12.
Voir les Annales des mines; — le Bulletin de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Mende; — les Mém. de la Soc. des antiq. de France; — le Journal des mines, etc.
Cartes du diocèse de Mende — Cartes cadastrales du dép. de la Lozère. — Cartes du dép. de la Lozère, par *Charle*, *Dufour*, *Fremin*, *Ducotenay*, *Hérisson*, etc., etc.

[1] Voir la Bibliographie du département de la Haute-Garonne pour les ouvrages généraux relatifs au Languedoc.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE.

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Le sire de la Fayette à la bataille de Baugé.

MAINE-ET-LOIRE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de Maine-et-Loire doit son nom aux deux principaux cours d'eau qui l'arrosent; il appartient à la région nord-ouest de la France, et dépend entièrement du bassin de la Loire. Il a été formé de la presque totalité de l'ancienne province d'Anjou.

Ses limites sont : au nord, les départements de la Sarthe et de la Mayenne; à l'ouest, celui de la Loire-Inférieure; au sud-ouest, celui de la Vendée; au sud, celui des Deux-Sèvres, et à l'est, ceux de la Vienne et d'Indre-et-Loire.

Superficie, nature du sol. — Le département de Maine-et-Loire est un pays de plaines peu élevées, et sillonné de vallées peu profondes; il a sa pente générale vers l'ouest dans le sens du cours de la Loire, et il ne faut pas y chercher de montagnes. La plupart des collines sont plantées de vignes ou couvertes de bois; dans les plaines, la terre de bruyère domine, c'est ce qui explique leur grande fertilité. L'aspect du département est agréable et varié; il est entrecoupé de plaines et de vallons, que des haies vives et bien entretenues, du milieu desquelles s'échappent des bouquets d'arbres, partagent en nombreuses propriétés rurales. Au milieu de ces clos s'élèvent les habitations blanches, propres et commodes, qui sont d'un effet très-pittoresque, et qui égayent la riche nature de ce pays.

On peut le considérer comme partagé en trois régions distinctes : la *vallée*, sur les deux rives de la Loire; le *Bocage*, partie la plus boisée du département, dans les arrondissements de Baugé, de Ségré, de Beaupréau et d'Angers; et la *plaine*, formée presque entièrement par l'arrondissement de Saumur.

La superficie du département est de 709,349 hectares; le sol se divise, d'après sa nature, en : pays de bruyères ou de landes, 32,721 hectares; sol de riche terreau, 28,215; sol de craie ou calcaire, 37,590; sol de gravier, 6,031; sol pierreux, 7,032; sol sablonneux, 31,019, et sol argileux, 270,184 hectares.

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

Hydrographie. — Le département de Maine-et-Loire appartient entièrement au bassin de la Loire; il a sa pente générale vers l'ouest dans le sens du cours de ce fleuve, qui le partage en deux parties à peu près égales. Les rivières qui l'arrosent sont toutes tributaires de la Loire; au nord de ce fleuve, les affluents de la rive droite sont : la Maine, formée par la réunion, au-dessus d'Angers, du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne grossie de l'Oudon; l'Authion et l'Erdre, cette dernière a sa source seulement dans le département. Les affluents de la rive gauche sont : au sud, le Thouet et son affluent la Dive, le Layon, l'Èvre, la Sèvre-Nantaise et son affluent le Moine. La Sèvre limite pendant 12 kilomètres le département et le sépare de celui de la Vendée.

La Loire entre dans le département sur le territoire de la petite commune de Montsoreau, à 693 kilomètres de sa source, après avoir baigné successivement les départements de l'Ardèche, où elle prend sa source, de la Haute-Loire, de la Loire, de Saône-et-Loire et de l'Allier, de la Nièvre et du Cher, du Loiret, de Loir-et-Cher, et d'Indre-et-Loire (voyez l'hydrographie de ces différents départements). Son cours dans le département est de 87 kilomètres; elle le quitte près d'Ingrande sur sa rive droite, et à la Varenne, à 40 kilomètres plus loin, sur sa rive gauche; elle passe successivement à Montsoreau, Saumur, Rosiers, Saint-Mathurin, les Ponts-de-Cé, Chalonnes, Ingrande, Saint-Florent-le-Vieil, Champtoceaux et la Varenne. La largeur moyenne du fleuve est ici de 583 à 778 mètres, et ses eaux capricieuses sont retenues dans leur lit par une levée qui, sur la rive droite, protége les vergers, les jardins, les bourgs et les villages, de leurs trop fréquentes inondations. Les îles de la Loire situées dans le département passent pour les plus belles qu'embrasse le cours de ce fleuve.

La Mayenne prend sa source au village de Maine, dans le département de l'Orne; elle entre dans celui de Maine-et-Loire sur le territoire de la commune de la Jaille-Yvon, passe à Les Rues, Chenillé, Montreuil; près de la Giraulière, elle reçoit l'Oudon, qui vient du département de la Mayenne et arrose Ségré et le Lion-d'Angers; la Mayenne passe ensuite à Grez-Neuvillé, à Pruillé, à Juigné; près de Cantenay, elle reçoit la Sarthe, et prend alors le nom de la Maine; son cours total est d'environ 190 kilomètres, 32 appartiennent au département.

La Sarthe (voyez l'hydrographie du département de la Sarthe) entre dans le département de Maine-et-Loire sur les territoires des communes de Morannes et de Chemiré, à 170 kilomètres de sa source, au village de Somme-Sarthe, dans le département de l'Orne; elle passe successivement à Morannes, à Brissarthe, à Châteauneuf, à Juvardeil, à Cheffres, à Briollay. A un kilomètre au-dessous de cette dernière commune, la Sarthe reçoit le Loir, qui entre sur le territoire du département près de Durtal, et passe à Lessigné et à Seiches. Après avoir reçu le Loir, la Sarthe va se jeter dans la Mayenne.

La Maine, ainsi formée par la réunion de la Sarthe et de la Mayenne, passe à Angers, et après un cours de 12 kilomètres, elle vient affluer dans la Loire, près de la petite commune de Champtourteau, à 6 kilomètres à l'ouest des Ponts-de-Cé.

L'Authion prend sa source dans les étangs d'Hommes et de Rillé (Indre-et-Loire), et porte jusqu'à Bourgueil le nom de Doit. A peu de distance de ce bourg, elle entre dans le département de Maine-et-Loire en suivant l'ancien lit de la Loire, coule à travers une plaine marécageuse jusqu'à Beaufort, où elle est flottable, grâce à quelques travaux de canalisation, et vient se jeter dans la Loire au-dessus des Ponts-de-Cé, après un cours d'environ 100 kilomètres. Elle a pour affluents de droite le Latan et le Couanon.

Les cours d'eau de la rive gauche de la Loire sont beaucoup moins remarquables; le Thouet, qui passe à Montreuil-Bellay et se jette dans la Loire au-dessous de Saumur, a 100 kilomètres de cours. Le Layon, dont le cours, de 72 kilomètres, est en entier dans le département, passe à Passavant, Neuil, Touarcé, Rablay, Saint-Aubin et Chalonne, où il se jette dans la Loire. L'Èvre, qui a 40 kilomètres de cours, prend sa source au-dessus du May, dans l'arrondissement de Beaupréau; elle passe au May, à Beaupréau, à Montrevault, et se jette dans la Loire au-dessous de Saint-Florent.

On compte dans le département un assez grand nombre d'étangs, mais la plupart sans importance; les principaux se trouvent dans l'arrondissement d'Angers.

Voies de communication. — Le département de Maine-et-Loire compte 9 routes impériales de 335 kilomètres de longueur; 23 routes départementales de 575 kilomètres de longueur; 17 routes stratégiques ayant un développement de 281 kilomètres; et 8,252 chemins vicinaux, dont le développement total est de 13,809 kilomètres; dans ce nombre il y en a 50 de grande communication, et leur parcours approximatif est de 935 kilomètres.

Le département est traversé par la grande ligne de chemin de fer de Tours à Nantes; elle côtoie la rive droite de la Loire, et ne s'en écarte que pour aller rejoindre Angers. Cette ligne y pénètre sur le territoire de la commune de Varennes, à 288 kilomètres de la gare de Paris; elle passe successivement aux stations de Varennes, Saumur (à 300 kilomètres de la gare de Paris), Saint-Martin, les Rosiers, la Ménitré, Saint-Mathurin, la Bezille, Trélazé, Angers, à 343 kilomètres de la gare de Paris, 222 de celle d'Orléans, 107 de celle de Tours, et 88 de celle de Nantes), Bouchemaine, la Pointe, les Forges, la Poissonnière, Chalonnes, Champtocé et Ingrande; alors, après un parcours de 89 kilomètres dans le département, elle passe dans celui de la Loire-Inférieure.

Climat. — Le département de Maine-et-Loire appartient à deux régions climatériques. La partie située au nord de la Loire dépend du climat séquanien, et la partie au sud de ce fleuve appartient au climat girondin, il participe, par conséquent, aux grands caractères physiques de chacune de ces deux divisions. Le climat est généralement sain, plutôt humide que sec; les hivers sont généralement pluvieux, et les vents d'ouest sont les plus fréquents.

A Angers la température moyenne annuelle a été en vingt années de 12°,31 du thermomètre centigrade; dans la même période, la température moyenne de l'hiver a été de 5°,98; celle du printemps, de 11°,57; celle de l'été, de 18°,12; celle de l'automne, de 13°,13. La quantité moyenne annuelle de pluie a été en trois ans de 520 millimètres, et les vents dominants sont ceux du sud-ouest, de l'ouest et du nord.

Productions naturelles. — Le département de Maine-et-Loire a sa partie orientale située dans la région géologique dite de Neustrie, et sa partie occidentale dans la région dite de Bretagne; dans la première on trouve de la pierre à chaux ordinaire et à chaux hydraulique, et de l'argile; dans la seconde, des granits et des marbres. La pierre dure et à grains fins propre à la statuaire s'y rencontre aussi. Mais les principaux produits de l'exploitation minérale sont les ardoises, la houille et le fer. Les ardoisières d'Angers jouissent d'une grande réputation. Elles sont exploitées à ciel ouvert et forment de vastes et effrayantes excavations, dont quelques-unes atteignent 120 mètres; les principales sont dans les communes de Trélazé et de Saint-Barthélemy.

Parmi quelques sources minérales, les seules qui aient quelque réputation, sont celles de Joanette, commune de Martigné-Briant, et celle de l'Épervier, commune de Saint-Sylvain, près d'Angers. Elles se prennent en douches et en bains.

Les productions en céréales et en légumes dépassent de beaucoup les besoins de la consommation, car le sol est très-fertile. Les vergers, qui sont nombreux, sont plantés d'arbres à fruits, tels que noyers, pruniers, pommiers, poiriers, etc., etc. On vante les noix, les prunes et les pruneaux de Sainte-Catherine, et les paysans y fabriquent un cidre de bonne qualité. Ce n'est pas que la vigne manque dans ce département, elle y réussit au contraire à merveille, et Rabelais nous a appris à esti-

mer les vins de la côte de Saumur et de celle d'Angers. On évalue la production annuelle des vignes à environ 500,000 hectolitres, dont moitié est livrée au commerce ou convertie en eau-de-vie et vinaigre estimé sous le nom de vinaigre de Saumur, et l'autre moitié est consommée dans le département. Les vins blancs qui ont le plus de réputation sont ceux de Varrains, de Clos-Morin, de Saumur, de Faye, de Rabelais, de Bonnescaux; les mêmes crus donnent de bons vins mousseux. Ces vins sont classés parmi les vins fins ou les meilleurs vins d'ordinaire de la France. Parmi les vins rouges on cite ceux de Champigny, de Neuillé et de Champigné-le-Sec. Le lin et le chanvre sont fort estimés, et arrivent à une croissance remarquable; ils servent à faire la toile fine de Cholet, et sont surtout cultivés dans l'arrondissement de Beaupréau. Il ne faut pas omettre parmi les productions de Maine-et-Loire les melons précoces d'Angers et les cantaloups de l'Anjou. On cultive aussi la réglisse, la coriandre, les graines potagères et fourragères; les bords des rivières offrent de belles prairies et d'excellents pâturages. Les essences dominantes des forêts sont celles du chêne et du hêtre. On y trouve aussi des cormiers, des alisiers, des poiriers sauvages; le genévrier, le houx, le genêt d'Espagne, l'ajonc, y sont communs. Les principales forêts sont celles de Brissac, de Bécon, de Beaulieu, de Chambiers, de Monnoie, de Baugé, de Vézins, de Maulévrier, de Beaupréau, de Fontevrault, de Milly, de Brigon, de Longuenée, d'Ombrée et de Juigné.

Les animaux domestiques sont généralement de belle race. L'élève des chevaux, et surtout celle des bœufs engraissés pour l'approvisionnement de la capitale, sont une grande source de richesse pour les cultivateurs. Les forêts recèlent des sangliers et des cerfs, des loups et des blaireaux, des renards, des fouines, des belettes et des chats sauvages. On rencontre quelquefois dans le Bocage, sur la rive gauche de la Loire, des martres et des genettes dont la peau est estimée des fourreurs. Les plantations qui bordent les champs nourrissent des oiseaux des espèces les plus variées. L'élève des abeilles fait dans quelques cantons d'heureux et rapides progrès. Les rivières sont très-poissonneuses, et on y trouve des loutres. Parmi les reptiles on remarque la vipère, l'aspic, la couleuvre et la salamandre terrestre.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de Maine-et-Loire est un pays agricole, manufacturier et d'exploitation; l'agriculture y est en progrès, mais elle est encore peu avancée, et l'on y laisse encore dans quelques parties les terres trop longtemps en jachères. On évalue le sol productif à 684,965 hectares, dont: en froment, 100,867 hectares; méteil, 14,135; seigle, 48,617; orge, 12,508, avoine, 16,874; maïs et millet, 314; sarrasin, 4,099; pommes de terre, 21,381; légumes secs, 4,084; vignes, 31,358; jardins, 5,217; betteraves, 961; colza, 183; chanvre, 6,854; lin, 2,827; mûriers, 45; prairies naturelles, 67,746; prairies artificielles, 28,519; pâtis, landes et bruyères, 72,558; jachères, 176,141; bois, 56,913 (dont 1,049 à l'État); châtaigneraies, 3,080; vergers, pépinières et oseraies, 9,387 hectares. On évalue le revenu territorial, en y comprenant ce que rapporte l'élève des animaux domestiques, à 25 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 138,819, qui se partagent 1,652,460 divisions parcellaires de la propriété.

L'industrie manufacturière la plus considérable est celle de la fabrication des toiles, cotons et cotonnades, flanelles et autres lainages, et surtout celle du linge de table et des mouchoirs renommés dits de Cholet. L'arrondissement de Beaupréau est le siége de cette industrie, qui s'étend aux départements voisins, et Cholet en est le centre. Parmi les autres industries, nous citerons : le filage de la laine et du coton, la fabrication des toiles à voiles et des bougies à Angers, des chapelets de Saumur, des cuirs, des papiers, de la saboterie, des tuiles et briques et de la poterie, le travail du fer, la distillation des eaux-de-vie et liqueurs, la préparation du vinaigre, et l'exploitation des ardoisières, des houillères et des carrières de marbre.

Le commerce du département s'exerce sur tous les produits dont nous venons de parler. Les principaux articles exportés sont, avec les produits de la fabrication de Cholet, les vins et vinaigres, les grains et farines, le bois, le trèfle, le chanvre, le lin, et les bestiaux gras. Le nombre des foires du département est de 338; elles se tiennent dans 90 communes, et durent 376 journées. Les deux principales sont celles d'Angers, dites de la Fête-Dieu, et de la Saint-Martin; elles durent chacune huit jours. Les principaux objets de commerce consistent en bestiaux gras et maigres, bœufs de labour, chevaux, mules et mulets. On vend principalement du lin, du chanvre, du fil, des graines de lin et de chanvre, aux foires des arrondissements d'Angers, de Saumur et de Beaupréau, des vins dans celui de Saumur, des pruneaux aux foires de Montsoreau et de Trèves, des futailles à Saint-Hilaire-le-Doyen, des rubans de fil à Couture, des dentelles à Passavant, de la chapellerie à Saumur, des anneaux de nerfs de bœuf, servant à attacher les fléaux à battre le grain, à Chamellier. Enfin, les foires de Louroux-Béconnais sont renommées pour la vente du bétail en gros.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de Maine-et-Loire était de 709,349 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 515,452 habitants, savoir : 255,059 hommes et 260,393 femmes; le chef-lieu de préfecture est à Angers; il est divisé en 5 arrondissements communaux, 34 cantons et 375 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de Maine-et-Loire est compris dans la 14e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et dans l'arrondissement minéralogique de Nantes, qui dépend de la région de l'Ouest.

Le département forme la 2e subdivision de la 15e division militaire dont le quartier général est à Metz. Le château d'Angers et le château de Saumur sont places de guerre. Saumur possède une école impériale de cavalerie. La compagnie de gendarmerie dépend de la 6e légion, dont le chef-lieu est à Nantes. Angers possède un dépôt de remonte de cavalerie.

Angers est le siége d'une cour impériale dont le ressort est formé des départements de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne. Il y a dans le département 5 tribunaux de première instance pour les 5 sous préfectures, et 3 tribunaux de commerce siégeant à Angers, Cholet et Saumur.

Le département forme le diocèse d'un évêché, dont le siége est à Angers, et qui est suffragant de l'archevêché de Tours. Angers possède un grand et un petit séminaire. Le département renferme 6 cures de première classe, 28 de seconde, 351 succursales et 721 vicariats.

Le département forme une académie universitaire dont le recteur réside à Angers; il y a dans cette ville une école préparatoire de médecine et de pharmacie, un lycée impérial; et dans le département, des colléges communaux à Baugé, à Saumur, et 15 écoles secondaires laïques ou ecclésiastiques. Angers possède une école normale primaire, et il y a dans le département 10 écoles primaires supérieures, 300 écoles primaires communales et un grand nombre d'écoles élémentaires privées, des écoles chrétiennes et plusieurs sociétés savantes. Angers possède une des trois écoles impériales des arts et métiers (les deux autres sont à Châlons et à Aix). Enfin, Maine-et-Loire dépend du 19e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Tours. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 25 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 11 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Les *Andes* ou *Andegaves* occupaient, à l'époque de la conquête romaine, cette partie de la Gaule qui a depuis

formé la province d'Anjou et forme aujourd'hui le département de Maine-et-Loire. Les Andes, avec leurs voisins les Aulerces Cénomans, avaient pris part à une des émigrations les plus importantes des Gaulois, et envoyé dans la partie de l'Italie, qui plus tard reçut le nom de Gaule Cisalpine, l'excédant de leur population. Aussi quelques Angevins, trop zélés pour la gloire de leur pays, n'ont-ils pas manqué de considérer sans autre preuve les Andes comme fondateurs du village d'*Andes*, voisin de Mantoue et patrie de Virgile. Sans doute il serait bien agréable pour le patriotisme local de compter parmi les Angevins célèbres l'auteur de l'Enéide, mais c'est là une assertion qui trouvera toujours beaucoup d'incrédules, surtout hors du département de Maine-et-Loire. Une gloire mieux constatée, c'est celle d'avoir, sous la conduite du vaillant Dumnacus, résisté bravement aux lieutenants de César. Soumis néanmoins par Fabius, ils restèrent pendant cinq siècles soumis aux Romains. Mais lorsqu'au ve siècle l'empire romain, miné depuis si longtemps à l'intérieur par la corruption césarienne, se vit de tous côtés envahi par les Barbares, les Andes, comme leurs voisins, se hâtèrent de ressaisir leur indépendance; ils s'unirent aux Bretons, et firent partie de la confédération armoricaine. Leur principale ville, *Juliomagus*, rejeta le nom qui indiquait son origine impériale pour prendre celui d'*Andegavia*, depuis Angers. Mais les Angevins n'échappaient à la domination romaine que pour retomber bientôt sous la domination plus dure des barbares. Les Saxons et les Francs furent successivement les dévastateurs et les maîtres du pays : ce fut sous Childéric Ier que l'Anjou devint la proie des Francs. Cependant les Angevins s'étaient convertis au christianisme; opiniâtrément attachés à leurs croyances primitives, ils avaient gardé dans les campagnes le culte des druides et repoussé le polythéisme romain. Mais l'unité de Dieu, qui faisait le fond de leur religion nationale, devait les rendre moins hostiles au christianisme, qui d'ailleurs se montra ici fort accommodant, et sut ménager des coutumes si profondément enracinées dans les mœurs du pays, que quelques-unes se sont conservées jusqu'à nos jours, telles que les processions à certains chênes, les cérémonies du *gui l'an neuf*, etc. « Ce qui est digne de remarque, dit M. Bodin dans ses Recherches sur l'Anjou, c'est que nos premiers évêques, qui détruisirent avec tant de zèle tous les temples des Romains, respectèrent toujours ceux des druides. » Le premier de ces évêques fut Défensor, qui vivait dans la seconde moitié du IVe siècle. Parmi ses successeurs, saint Maurille et saint Lezin se signalèrent par leurs vertus. Ce dernier, avant d'entrer dans les ordres, avait été comte d'Angers sous le nom de Sicinius. Rainfroy, au VIIIe siècle, reçut de Charles Martel, comme bénéfice militaire, le titre et la puissance de comte d'Angers. Sur les ruines du Capitole il éleva un palais, qui devint plus tard celui de l'évêque. On croit que parmi ses successeurs il faut placer Roland, fils de Milon et neveu de Charlemagne, le fier paladin tué à Roncevaux; mais toute cette période est obscure. On trouve un peu plus tard l'Anjou divisé en deux comtés, *comté d'outre Maine* et *comté de deçà Maine*, qui ont chacun pour comtes Robert l'Angevin et Erispoé. Robert l'Angevin ou le Fort, placé là par Charles le Chauve pour protéger la France contre les envahissements des Bretons et des Normands, justifia par sa fidélité et sa valeur la confiance de son suzerain, mais il fut tué dans un combat contre Hastings, le fameux chef danois. Robert le Fort est le bisaïeul d'Hugues Capet, le plus ancien des ancêtres connus de la maison qui régna si longtemps sur notre pays et règne encore en Espagne et dans les Deux-Siciles.

Hastings vainqueur s'empara d'Angers, que la terreur avait rendue déserte, et où s'installèrent ses sauvages compagnons avec leurs femmes et leurs enfants. Il en fut chassé bientôt par Charles le Chauve, aidé de Salomon, roi de Bretagne. Selon une tradition douteuse, celui-ci aurait, par une tranchée, détourné la rivière, dont le lit se trouva un moment à sec; et alors Hastings, voyant qu'il ne pouvait plus tenir, aurait offert à Charles le Chauve une somme énorme et la promesse de quitter à tout jamais la France : Charles aurait eu la lâcheté et l'ineptie d'accepter ces conditions de la part d'un ennemi sans foi qu'il pouvait écraser; et Hastings, aussitôt libre, aurait continué sur les bords de la Loire ses brigandages et ses dévastations; l'exactitude de ce récit est, nous devons le dire, révoquée en doute par M. Bodin. Quoi qu'il en soit, Angers délivrée devint le centre d'un comté héréditaire, dont Ingelger fut le premier possesseur; c'est l'origine de la première maison d'Anjou.

Ingelger, dès l'âge de seize ans, s'était signalé par une action chevaleresque, qui lui avait attiré l'admiration de tous et la bienveillance de Charles le Chauve. Sa marraine, la comtesse de Gâtinais, jeune et belle, avait trouvé un matin auprès d'elle son mari mort subitement. Un seigneur, nommé Gontran, parent du comte, accuse la veuve d'adultère et d'assassinat. La cause est portée devant Charles le Chauve. Gontran soutient son accusation; les seules preuves qu'il allègue sont le mépris et l'aversion témoignés par la comtesse pour son vieux mari, il réclame du souverain l'héritage du comte, son parent, dont la veuve va être investie si elle est déclarée innocente; en terminant, il en appelle au jugement de Dieu, et jette son gage de combat. Nul n'osera sans doute relever le défi d'un homme connu par son adresse et son audace; la comtesse s'évanouit. Mais déjà Ingelger avait relevé le gant, et, se présentant devant Charles, l'avait supplié de lui permettre le combat. Après avoir longtemps résisté, Charles cède; le combat a lieu le lendemain. Dès la première passe, la lance de Gontran perce le bouclier du page, et y reste fixée, tandis qu'Ingelger lui passe la sienne au travers du corps, le renverse de cheval, et, mettant lui-même pied à terre, l'achève avec le poignard de miséricorde.

La comtesse, qui lui devait l'honneur, lui légua tous ses biens. Plus tard le roi lui donna le comté d'Anjou, et par un mariage avec la nièce des riches et puissants évêques d'Orléans et de Tours, Ingelger devint un des plus importants des grands vassaux.

Ce fut pourtant à cette époque, marquée par ces brillants exploits, que les Angevins perdirent leur liberté, qu'avaient respectée les Romains. Réduits au servage, ils ne furent plus que les hommes des seigneurs francs ou normands établis dans le pays.

Foulques le Roux, son fils, hérita de son comté d'Anjou de *deçà Maine*, et lorsque Eudes, comte d'Anjou d'*outre Maine*, eut contraint le roi Charles le Simple à lui céder plus de la moitié de son royaume, il donna son comté à Foulques, fils de son ancien ami Ingelger : les deux comtés d'Anjou n'en formèrent plus qu'un seul.

Nous ne raconterons pas la monotone histoire des comtes d'Anjou, successeurs de Foulques Ier, et qui tous s'appellent Foulques ou Geoffroy; des envahissements, des violences, des générosités envers le clergé, voilà leur histoire; c'est celle de presque toutes les grandes maisons de cette époque. Mais le règne du dernier comte, Geoffroy V Plantagenet, marquant une époque de nos annales, mérite qu'on s'y arrête un instant.

Geoffroy Plantagenet, ainsi surnommé parce qu'il portait sur son casque une branche de genêt, avait épousé Mathilde, fille et unique héritière d'Henri Ier, roi d'Angleterre. A la mort de ce dernier, il eut, pour faire valoir ses droits, à soutenir une sanglante guerre contre Etienne, neveu d'Henri; il lui enleva la Normandie, et son fils Henri devint roi d'Angleterre sous le nom d'Henri II; outre l'Anjou, le Maine, la Normandie et ses possessions d'outre-mer, il y joignit bientôt la Bretagne et la Guyenne par son mariage avec Eléonore de Guyenne. C'est là l'origine de la longue guerre entre la France et l'Angleterre, dans laquelle l'Anjou joua, pour son malheur, un rôle important.

Après la mort de Richard Cœur-de-lion, son neveu, Arthur, était devenu l'héritier du trône : Jean Sans-terre, son oncle, le dépouille de ses biens, l'enferme dans une prison, et bientôt le fait périr. Philippe-Auguste confisque alors les possessions de Jean Sans-terre; l'Anjou est réuni à la couronne. Saint Louis, en 1216, donna ce

comté à Charles, son frère, qui fut la tige de la maison d'Anjou, appelée bientôt à régner sur le royaume de Naples. On sait comment, invité à exercer contre le légitime possesseur de ce royaume les vengeances du pape Urbain IV, il déshonora sa conquête par ses atrocités, et comment son usurpation fut châtiée en un jour par le massacre connu sous le nom de *Vêpres Siciliennes*, où périrent égorgés les plus brillants chevaliers de la Provence, du Maine et de l'Anjou.

Charles II, de race impitoyable, chassa les juifs de l'Anjou, et son zèle religieux le porta à les dépouiller de leurs biens, comme celui de son père l'avait déterminé à usurper le royaume de Naples, puisque usurper est le mot décent dont on se sert pour désigner les vols commis par les souverains. Ce prince maria sa fille Marguerite à Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, roi de France. Ce fut ainsi que l'Anjou entra dans la maison de Valois. Philippe le Bel érigea ce comté en duché-pairie en faveur de son frère, Charles III. Ce duché devint bientôt l'apanage du prince Jean, qui, sous le nom de Jean II, fut roi de France, vaincu et pris à la bataille de Poitiers. Il avait déjà cédé l'Anjou à son second fils, Louis, qui fut fait prisonnier avec son père. Celui-ci devenu libre, son frère, Charles V, érigea en sa faveur en duché héréditaire l'Anjou, que Louis n'avait possédé jusqu'alors qu'à titre d'apanage. Ravagé par les Anglais et par des bandes de soldats licenciés, le pays était alors en proie à une misère effroyable, qu'augmentaient encore l'avidité du nouveau duc et ses guerres lointaines en Italie, où il chercha vainement à s'emparer du royaume de Naples. Pendant cette expédition malheureuse, le trésor de l'armée étant épuisé, Pierre de Craon, chambellan du duc, est envoyé en Anjou pour se procurer des fonds. Il fait un appel à la fidélité des Angevins, réunit cent mille ducats d'or, retourne en Italie, et, arrivé à Venise, y dissipe cet argent avec des joueurs et des courtisanes. Louis mourut sans avoir été secouru. Pierre de Craon, ce digne chambellan, est encore connu dans notre histoire par l'assassinat d'Olivier de Clisson, qu'il fit attaquer la nuit, à Paris, au sortir de l'hôtel Saint-Pol, par plusieurs hommes armés. Olivier de Clisson, laissé pour mort, guérit de ses blessures. Ce fut en se dirigeant vers l'Anjou pour tirer vengeance de ce crime que le roi Charles VI fut atteint de cette démence fatale, qui livra la France aux fureurs rivales de ses parents et aux dévastations des étrangers.

Condamné par le parlement, enfermé dans la tour du Louvre, Pierre de Craon, dont les biens devaient être confisqués, obtint du roi des lettres d'abolition pour son double crime. Le parlement, indigné, refusa l'entérinement des lettres de grâce, et confirma son premier arrêt par un autre plus sévère, mais qui ne fut pas plus exécuté que le premier.

Deux ans auparavant, Pierre de Craon avait, après avoir fait un pèlerinage, cru expier complétement son crime en léguant aux cordeliers de Paris une somme d'argent pour assister les condamnés avant leur exécution. Jusque-là on refusait aux criminels des confesseurs; Pierre de Craon avait obtenu qu'on leur en accorderait à l'avenir. Tout en louant cette bonne intention, il est difficile de ne pas songer que Pierre de Craon, en s'intéressant si fort aux assassins et aux voleurs, agissait un peu par esprit de corps. Mais d'ailleurs l'action était bonne, et, comme le remarque M. Bodin, c'est la seule de ce genre qu'on trouve dans toute la vie du puissant baron d'Anjou.

La province fut affreusement ravagée au XVe siècle par les Anglais, et en 1444 le duc de Sommerset l'envahit avec six mille Anglais. Il s'installa aux portes d'Angers avec ses capitaines dans l'abbaye de Saint-Nicolas, et le soir de son arrivée, il soupait aux lumières dans une des salles du château, lorsqu'un coup de fauconneau, habilement pointé par les habitants d'Angers, tua à côté du comte le sire de Froyford. Cet accident inattendu frappa tellement le chef anglais, qu'il se retira aussitôt.

Le dernier prince de la quatrième maison d'Anjou fut René, *le bon roi René*, roi de Naples *in partibus*, et qui, après de vaines tentatives pour reprendre son royaume, se résigna à vivre tranquillement comme un bon seigneur, ami des arts et des lettres, dans ses riches possessions de France. Malheureusement il légua à la maison de France tous ses droits à la possession du royaume de Naples; de là les interminables guerres d'Italie du XVIe siècle, et ces luttes insensées, si funestes à Charles VIII, à Louis XII, à François Ier. Il est digne de remarque que deux fois les princes qui ont gouverné l'Anjou se soient trouvés devenir la cause d'une guerre sanglante pour la France; aux Plantagenets commence l'effroyable guerre qui, pendant un siècle, livre la France aux armes anglaises; et le bon roi René, léguant à Louis XI ses droits sur les Deux-Siciles, devient l'innocente cause de cette lutte contre l'Espagne et l'Empire, si longtemps poursuivie encore après Maximilien et Charles-Quint.

Depuis la mort de René, l'Anjou, réuni à la couronne, n'est plus qu'un apanage donné successivement à plusieurs princes de la maison de France, dont les plus connus sont Henri de Valois (depuis Henri III) et Philippe, fils de Louis XIV, qui devint roi d'Espagne en 1700. Ainsi l'histoire du *duché* d'Anjou cesse réellement dès le XVIe siècle; mais malheureusement pour le pays, la guerre civile a trop souvent depuis fourni aux annales de cette province de tragiques épisodes, que nous allons rapidement énumérer.

Voisin du Poitou, où les calvinistes comptaient de nombreux partisans, l'Anjou sentit le contre-coup de ces agitations religieuses, à laquelle la partie du pays située au sud de la Loire prit une part active, tandis que le nord restait fidèle au catholicisme et s'attachait à la sainte Ligue. D'Andelot, l'un des principaux chefs calvinistes, traversa le pays en se rendant en Poitou, et eut à livrer plusieurs combats sanglants. Saumur s'était surtout prononcé pour la religion réformée, et la Saint-Barthélemy y fut exécutée par le comte de Montsoreau avec une impitoyable férocité. Angers n'échappa point à ces horreurs, et eut bientôt après, ainsi que le pays tout entier, à subir l'atroce tyrannie de Bussy d'Amboise, nommé par Charles IX gouverneur d'Anjou. « Je sais, disait-il à celui qui osait lui faire quelques remontrances, je sais comme le villain doit être traité; » et ses soldats pillaient et massacraient le villain, et traitaient l'Anjou en pays conquis. Un crime débarrassa le pays de ce misérable. Bussy d'Amboise était un des débauchés les plus effrénés de cette époque; il était aimé de la femme d'un des autres chefs catholiques du pays, la dame de Montsoreau, et se vanta au duc d'Anjou de sa bonne fortune. Ni celui-ci, ni le roi, son frère, ne furent discrets, et Montsoreau apprit bientôt la faute de sa femme; il lui fait écrire à Bussy une lettre par laquelle elle lui donne un rendez-vous, au château de la Coutancière, près de Saumur, se trouve au lieu désigné avec dix ou douze des siens; Bussy vient accompagné de son ami Colasseau, lieutenant criminel de la sénéchaussée de Saumur. Brusquement attaqué par le comte et ses domestiques, il se défend avec fureur, couche sur le carreau quatre de ses adversaires; son épée se rompt, il se défend avec les meubles qu'il trouve sous sa main; mais un coup de dague porté par derrière l'étend mort aux pieds du comte de Montsoreau. Quant à Colasseau, on l'étouffa en lui enfonçant violemment la langue dans le gosier. Les deux cadavres furent jetés dans le fossé. C'est ainsi que périt sous les coups d'un de ses complices le bourreau de l'Anjou.

En 1586 la guerre recommença, et désola encore les environs de Saumur. Cette ville était une position importante, recherchée par les deux partis. Elle s'était montrée favorable au calvinisme, et c'était là que le roi de Navarre avait abjuré le catholicisme qu'on lui avait imposé, le poignard sur la gorge, le lendemain de la Saint-Barthélemy. Plus tard, lorsque Henri III, pour résister à la Ligue, fut obligé de se rapprocher du roi de Navarre, celui-ci voulut qu'on lui garantît un passage sur la Loire; on lui donna Saumur, dont il fit gouverneur le fidèle Duplessis-Mornay. Mornay en fit augmenter les fortifications, et ne la quitta que pour aller à Ivry prendre part à la défaite du duc de Mayenne; il arriva la veille de la

bataille, *ce dont j'ai à louer Dieu*. dit-il dans ses Mémoires; il amenait avec lui une troupe d'Angevins, qui se signala par sa valeur et sa ferme contenance devant l'ennemi : « Et la cornette et celui qui la portait furent remarqués d'avoir toujours poussé en avant, quelque ébranlement qui fût en quelques autres; » et le pieux calviniste ajoute toujours : « Ce dont j'ai beaucoup à louer Dieu. » Plus tard, en 1697, il fut outragé, et faillit être assassiné par un gentilhomme, nommé Saint-Phal de Beaupréau, et par ses gens dans les rues d'Angers; quelques habitants de la ville, qui se trouvaient là, sauvèrent Duplessis des mains des assassins. Ce fut à cette occasion que Henri IV écrivit à son fidèle compagnon la lettre célèbre : « Monsieur Duplessis, j'ai un extrême déplaisir de l'outrage que vous avez reçu, auquel je participe et comme roi et comme votre ami. Comme le premier, je vous en ferai justice et me la ferai aussi. Si je ne portais que le second titre, vous n'en avez nul de qui l'épée fût plus prête à dégainer que la mienne, ni qui vous portât sa vie plus gaîment que moi. » Henri contraignit Saint-Phal à demander publiquement pardon à Duplessis-Mornay.

Ce fut à Angers que le duc de Mercœur, le dernier représentant armé de la sainte Ligue, vint faire sa soumission entre les mains d'Henri IV en 1598; l'une des conditions de sa soumission fut la promesse d'unir sa fille et son unique héritière avec César de Vendôme, fils naturel du roi et de Gabrielle d'Estrées. Ce mariage fut célébré onze ans après à Paris.

Pendant les troubles que l'ambition de Marie de Médicis excita en 1620, le Pont-de-Cé fut témoin d'un combat livré aux troupes qui soutenaient le parti de la reine mère par les troupes royales; le roi Louis XIII y assista; la défaite des troupes rebelles contraignit la reine mère à se soumettre immédiatement, et ce fut près d'Angers qu'eut lieu l'entrevue de la mère et du fils; scène de réconciliation et de tendres affections, à laquelle l'avenir devait bientôt donner un éclatant démenti. Peu de temps après, Louis XIII ôta à Duplessis-Mornay le gouvernement de Saumur, qu'il avait gardé avec honneur pendant trente-deux ans : l'inflexible huguenot était devenu suspect au roi, ou plutôt au cardinal de Richelieu.

Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'Anjou, enfin pacifié, jouit d'un repos que troubla seule la révocation de l'édit de Nantes. Mais la malheureuse contrée devait être, pendant la révolution, le théâtre presque continuel de la guerre civile.

Avant cette époque néfaste, le département de Maine-et-Loire avait envoyé à la frontière menacée son contingent de volontaires; à leur tête était un héros. « Beaurepaire, ancien officier de carabiniers, avait formé, commandé depuis 1789, l'intrépide bataillon des volontaires de Maine-et-Loire. Au moment de l'invasion, ces braves eurent peur de n'arriver pas assez vite. Ils ne s'amusèrent pas à parler en route, traversèrent toute la France au pas de charge, et se jetèrent dans Verdun. Ils avaient un pressentiment qu'au milieu des trahisons dont ils étaient environnés, ils devaient périr. Ils chargèrent un député patriote de faire leurs adieux à leurs familles, de les consoler, et de dire qu'*ils étaient morts*. — Beaurepaire venait de se marier; il quittait sa jeune femme, et il n'en fut pas moins ferme. Le commandant de Verdun assemblant un conseil de guerre pour être autorisé à rendre la place, Beaurepaire résista à tous les arguments de la lâcheté. Voyant enfin qu'il ne gagnait rien sur ces nobles officiers, dont le cœur tout royaliste était déjà dans l'autre camp : « Messieurs, dit-il, j'ai juré de » ne me rendre que mort; survivez à votre honte; je » suis fidèle à mon serment; voici mon dernier mot, je » meurs. » Il se fit sauter la cervelle. — La France se reconnut et frémit d'admiration. » (Michelet.)

Néanmoins ce fut dans le département de Maine-et-Loire, à Saint-Florent, que s'alluma en 1793 l'incendie qui devait dévorer tout le pays voisin. Excités depuis longtemps par les prêtres, les paysans éprouvaient d'ailleurs une aversion profonde pour la république, qui prétendait les contraindre à défendre la France contre l'invasion étrangère. Le 10 mars 1793, le tirage devait avoir lieu à Saint-Florent, les jeunes gens s'y refusent. La garde nationale veut les y obliger; ils se jettent sur elle, la désarment, prennent pour chefs un voiturier, Cathelineau, et le garde-chasse du château de Maulévrier, Stofflet. Ils s'emparent de Chemillé et de Cholet, et donnent la main aux insurgés de la Vendée qui se soulevaient en même temps. Tel fut le signal de cette affreuse guerre si héroïque et si sanglante.

Ils organisent leur insurrection, et forcent les nobles à se mettre à leur tête. Ils s'emparèrent de Saumur; tout leur réussit d'abord. Ils ont affaire à des chefs inexpérimentés et à des gardes nationales réunies à la hâte, manquant de tout, tandis que les Vendéens trouvent partout des vivres, des munitions, une complicité toujours assurée. L'incendie se propage et embrase les départements de l'Ouest; mais bientôt l'armée de Mayence, transportée du Rhin sur les côtes de la Loire, vient changer la face des événements. Aubert-Dubayet, Kléber et Marceau conduisent à la victoire les troupes qu'avait tant compromises l'impéritie de Ronsin et de Rossignol. C'est dans le département de Maine-et-Loire que l'insurrection avait commencé, c'est là qu'elle devait essuyer son premier échec important.

Le 15 octobre, les Vendéens, au nombre de quarante mille, s'avancent sur Cholet, défendu par vingt-deux mille républicains. Ceux-ci ne s'attendaient pas à être attaqués, et le désordre se met d'abord dans leurs rangs. Mais Kléber, Marceau, Beaupuy accourent, et rétablissent le combat; l'artillerie foudroie à bout portant les insurgés; le représentant du peuple Merlin pointe lui-même les pièces, et par son exemple raffermit le courage des soldats. Bientôt les Vendéens écrasés fuient de toutes parts; d'Elbée, Bonchamps sont blessés à mort. Beaupuy et Westermann poursuivent les fuyards avec la cavalerie, et, par un coup d'audace, pénètrent dans Beaupréau, où la masse de l'armée vendéenne s'est réfugiée; tout se disperse devant eux. Le lendemain, ils voient arriver vers eux une troupe désarmée de quatre mille hommes environs poussant les cris singulièrement unis de *Vive Bonchamps! Vive la république!* C'était quatre mille républicains faits prisonniers antérieurement par les Vendéens, et que ceux-ci avaient enfermés dans Saint-Florent. Bonchamps, près d'expirer dans ce bourg où on l'avait transporté, avait demandé leur grâce au moment où ils allaient être égorgés. Les prisonniers, délivrés sur la demande du mourant, rejoignaient l'armée républicaine.

Depuis ce moment, l'insurrection, frappée à mort, prolonge vainement son agonie désespérée. Battus près de Granville, rejetés sur la Loire, ils sont définitivement écrasés à Savenay par Kléber et Marceau. La grande guerre de la Vendée était terminée.

Stofflet cependant continue dans l'Anjou une guerre d'escarmouches, derniers et impuissants efforts d'une cause perdue. Il résista même après la soumission de Charette; déclarant celui-ci traître à la royauté, il fit prononcer contre lui une sentence de mort. Mais bientôt, se voyant abandonné, il est contraint de se soumettre, et le dernier des chefs vendéens signe la paix à Saint-Florent, où avait commencé l'insurrection.

Cependant en 1796, l'insurrection se rallume; Stofflet tente de la propager dans l'Anjou; mais, trahi, livré par les siens, il est conduit à Angers, et fusillé le 26 février. La révolte avait été promptement étouffée par l'habileté et l'énergie du général Hoche.

En 1815, pendant les cent jours, M. d'Autichamp chercha à soulever l'Anjou, et à l'associer aux mouvements royalistes organisés dans l'Ouest. Mais le général Lamarque anéantit en un combat cette révolte impuissante. Cette triste et inutile échauffourée se termina le 21 juin; trois jours auparavant, la défaite de Waterloo avait livré de nouveau la France à l'étranger.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Angers (lat. 47° 28′ 17″, long. 2° 26′ 31″ O.). — Angers, *Andegavum*, *Juliomagus Andium*, grande et an-

cienne ville, chef-lieu du département, d'un arrondissement et de trois cantons, avec cour impériale, tribunaux de première instance et de commerce, bourse et chambre des manufactures, lycée impérial, école impériale des arts et métiers, évêché, séminaire, et de nombreux établissements scientifiques, littéraires ou de bienfaisance. Autrefois capitale du duché d'Anjou, dépendait du parlement de Paris, de l'intendance de Tours; et avait élection, présidial, sénéchaussée, bailliage, prévôté royale, maîtrise des eaux et forêts, grenier à sel, etc, etc. Située à 302 kilomètres au sud-ouest de Paris, et bâtie en amphithéâtre au-dessous du confluent de la Sarthe avec la Mayenne. Population : 46,599 habitants.

L'histoire de cette ville se confond avec celle de la province dont elle était la capitale. Nous nous bornerons à mentionner ici ce qui, dans l'histoire générale du pays, se rapporte plus spécialement à la cité angevine. *Juliomagus Andecavorum*, ville puissante au temps des Romains, mais dont l'origine est incertaine, jouissait sous le régime des Césars des droits de bourgeoisie romaine : elle eut son Capitole, dont quelques fragments subsistent encore engagés dans des constructions plus modernes, des thermes, un aqueduc, un amphithéâtre appelé *grouan* (arène) d'un nom celtique, et dont les derniers vestiges, connus dans le pays sous le nom de *Grohan*, ont été détruits, en 1802, sous le consulat. Des fouilles ont découvert un grand nombre d'antiquités, de tombeaux, de médailles, qui suffiraient pour constater l'antique importance de la cité.

Andegavia (ce fut le nom qui succéda, vers le ve siècle, à celui de Juliomagus) vit encore s'accroître sa puissance dans les premiers siècles de la monarchie franque. Des édifices religieux, dus au zèle de ses évêques et à la piété des fidèles, s'élevèrent de tous côtés. Le clergé y posséda bientôt d'immenses richesses : presque toute l'ancienne partie de la ville appartenait au chapitre de la cathédrale, qui était encore possesseur de plusieurs seigneuries importantes dans les environs. Les revenus de l'évêque étaient encore plus considérables que ceux de son chapitre. Il faut dire à l'honneur de ces riches prélats qu'ils protégèrent constamment les lettres et les sciences. Sous leur protection l'université d'Angers jeta un grand éclat : on ne connaît pas la date de cette institution, mais nous la voyons au XIIIe siècle fameuse par le mérite de ses professeurs, et déjà riche en privilèges de toute espèce. Ce fut plus tard cependant, et surtout sous le règne tout artistique et littéraire du roi René, que les sciences et les arts fleurirent à Angers. Sous ce prince, des représentations théâtrales, des fêtes, des tournois donnèrent à la ville une existence brillante. Mais Angers dut à Louis XI des bienfaits plus essentiels. Le fin roi, aussitôt après en avoir pris possession, se hâte d'augmenter le pouvoir de la bourgeoisie et de diminuer celui des nobles. Chose notable, Angers n'avait pas pris part à la révolution communale qui avait deux siècles plus tôt remué tant de villes de France. Ce fut Louis XI qui lui donna une municipalité, accordant la noblesse aux bourgeois élevés à ces fonctions, ainsi qu'à leurs enfants nés ou à naître, sans parler d'autres privilèges étendus à toute la cité. Le roi s'était réservé la nomination des premiers officiers municipaux; mais leurs successeurs furent électifs, et ces élections avaient lieu tous les trois ans.

Lors de la visite de Louis XI, on conservait à Angers quatre morceaux de la vraie croix, qui, réunis, formaient ce qu'on appelait la croix de Saint-Laud. Un serment prêté sur cette relique était sacré, et celui qui y manquait mourait inévitablement dans l'année. En prince bien avisé, Louis XI se gardait bien de jurer sur la précieuse relique; mais il imposait volontiers cette épreuve terrible à ceux qu'il redoutait. Ce fut ainsi qu'il obligea son frère, le duc de Guyenne, à prêter serment sur cette croix, et le duc étant mort dans l'année, Louis XI affirma que sa mort n'avait pas eu d'autre cause que son parjure, quoique l'histoire le soupçonne d'avoir un peu aidé en cette occasion au miracle de la croix de Saint-Laud.

Angers reçut la visite des deux successeurs de ce prince, Charles VIII et Louis XII. Celui-ci vint accompagné d'un sinistre personnage, le fils du pape Alexandre Borgia, César, duc de Valentinois, qui étonna par l'insolence de son faste les bons habitants d'Angers. La visite de Charles VIII avait été préjudiciable aux intérêts de la municipalité d'Angers : ce prince, prêtant l'oreille aux criailleries jalouses des nobles, avait réduit le nombre des officiers municipaux; il confirma, du reste, ainsi que Louis XII, les privilèges que leur disputaient la noblesse et le clergé.

L'Anjou fut au XVIe siècle une des premières provinces agitées par les calvinistes, et surtout par l'impitoyable répression qui prétendait étouffer les nouvelles doctrines. Un grand nombre de calvinistes furent exécutés à Angers, les uns par le bûcher, les autres dans des chaudières bouillantes. Mais à l'ouverture des états provinciaux, en 1552, un gentilhomme, Charles du Lys, protesta énergiquement contre la persécution; il s'ensuivit un affreux tumulte et un combat qui fut appelé la journée des *mouchoirs*, parce que les réformés pour se reconnaître avaient attaché leurs mouchoirs à leurs chapeaux. Cette mêlée fut châtiée avec une grande sévérité, qui tomba uniquement sur les calvinistes; un gentilhomme fut décapité, et plusieurs bourgeois pendus. Mais le calvinisme acquérait chaque jour de nouvelles forces, et en 1561, les huguenots dévastèrent les églises malgré les efforts du prédicateur protestant Théodore de Bèze, qui réussit au moins à arrêter ces profanations. Ils occupèrent Angers pendant un an : mais le capitaine catholique Puygaillard, s'étant introduit secrètement dans la ville avec quelques soldats, débloqua la garnison catholique réfugiée dans le château, et chassa les calvinistes. Le duc de Montpensier arrive et fait pendre les réformés échappés à cette déroute, et un édit royal enjoint aux catholiques de courir sus aux fugitifs et de les mettre à mort : c'était l'avant-scène de la Saint-Barthélemy.

Le clergé semblait à cette époque justifier la réforme par ses mœurs scandaleuses, et en 1564 eut lieu un procès qui laissa un long souvenir dans le pays. Un chanoine, Pierre Fréteau, de mœurs fort dissolues, avait pour maîtresse une bourgeoise que l'on appelait la belle Agnès. Celle-ci, jalouse de son amant, qui se piquait peu de fidélité, le mutila cruellement pendant son sommeil. Elle fut brûlée vive, et à la place où avait eu lieu l'exécution s'éleva une colonne de vingt pieds de haut, qui rappelait le crime et l'expiation. Charles IX vint visiter plusieurs fois Angers, et l'on a soupçonné que ce fut pendant un de ces voyages, en 1571, que fut arrêté le plan de la Saint-Barthélemy. L'assassinat du confident du roi, Villequier, accusé, dit-on, d'avoir trahi un secret d'État, et tué en plein jour à Bourgueil, semble confirmer ces soupçons. Quoi qu'il en soit, le gouverneur d'Angers, Thomasseau de Cursay, refusa d'exécuter les ordres de la cour quand vint l'heure de l'effroyable massacre. Mais Montsoreau, après avoir inondé de sang Saumur, vint à Angers; il y tue plusieurs calvinistes. Cependant l'opposition des magistrats l'empêcha de poursuivre l'exécution de son crime. Cette modération eut des imitateurs; et quand aux états de Blois, un citoyen d'Angers, le publiciste Bodin, eut été nommé président du tiers état, ce fut lui qui fit arrêter par les états que le roi serait supplié de ramener ses sujets à l'unité catholique, *mais sans employer la force ni les armes*. Ajoutons que peu de temps après la Saint-Barthélemy, ce fut vainement que le duc d'Anjou avait sollicité de François Bauduin, un des professeurs les plus illustres de l'université d'Anjou, une apologie du massacre; Bauduin refusa. Au XVIIe siècle, Gabriel Naudé, dans sa *Théorie des coups d'État*, et l'abbé de Caveyrac, au XVIIIe siècle, devaient entreprendre plus tard cette scandaleuse justification de la trahison et de l'assassinat.

A cette époque, une misère effroyable pesait sur le pays : nous voyons, sous le gouvernement de Bussy d'Amboise, les marchands d'Angers s'aviser d'un expédient digne d'être mentionné. La tyrannie de Bussy avait fait fuir à Nantes les plus riches citoyens : l'argent man-

Ruines près de Plessis-Macé.

quait. « Pour y suppléer, les marchands, les cabaretiers, les artisans les plus connus firent une monnaie de parchemin, sur laquelle ils frappèrent le poinçon qui leur servait à marquer leur vaisselle d'étain. Ces pièces avaient cours entre eux, les unes pour un sou, les autres pour six liards. » (Bodin, *Essais sur l'Anjou.*) On le voit, au XVIe siècle, Angers avait déjà essayé des assignats.

Angers, pendant les guerres de la Ligue, tint pour la sainte union. Prise, reprise plusieurs fois par les divers partis, elle ouvrit, enfin, ses portes à Henri IV, et ce fut dans cette ville qu'en 1598, Henri reçut en grâce le duc de Mercœur, le dernier champion de la Ligue dans l'Ouest.

Depuis cette époque jusqu'à la révolution, Angers n'offre point heureusement pour sa prospérité, des événements aussi intéressants pour l'historien que ceux qui avaient agité son existence pendant les siècles précédents. La rébellion de Marie de Médicis contre l'autorité royale, aisément comprimée; les troubles de la Fronde, qui causèrent quelques désordres à Angers; enfin, la détention au château du surintendant Fouquet, qui y fut conduit après son arrestation par le lieutenant de mousquetaires d'Artagnan, voilà les seuls faits un peu marquants que l'histoire de la ville présente au XVIIe siècle.

Mais pendant la révolution tous les malheurs des guerres civiles pesèrent sur cette ville infortunée. Les Vendéens y entrèrent en 1793, et les républicains reprirent la ville sans combat. Mais Angers, menacée une seconde fois par les Vendées, les repoussa avec courage. Les conventionnels Tallien, Bourbotte et Choudieu y avaient organisé la terreur; elle y fut impitoyable. Le voisinage des champs de bataille y exaspérait les révolutionnaires, et les insurgés prisonniers y furent exécutés en grand nombre. Un moment menacée, en 1796, par la nouvelle insurrection, conduite par Stofflet, elle vit la rébellion étouffée en peu de temps par l'énergie et l'habileté du général Hoche : ce fut dans le champ de Mars d'Angers que fut fusillé Stofflet.

En 1808, Napoléon visita la ville. On lui avait préparé une fête magnifique, à laquelle il n'assista pas. On sut plus tard quelles tristes pensées agitaient alors l'empereur; il venait d'apprendre à Nantes la capitulation de Baylen, le premier échec infligé à ses armes toujours victorieuses, ce premier avertissement de la fortune qu'il ne devait point écouter.

Après la défaite de Waterloo, les Prussiens, au nombre de 5,000, occupèrent Angers sous la conduite du général Thiellmann, qui imposa à la ville de fortes contributions.

Angers se divise en deux parties : la ville neuve, propre, bien bâtie, et la vieille ville, située dans la partie haute, et dont les rues sombres et étroites peuvent offrir un aspect curieux aux voyageurs amis des vieilles constructions : les façades de quelques maisons, sombres et noires, plaquées d'ardoises, leur donnent cette apparence singulière que l'on remarque dans la fameuse rue des Juifs à Francfort. Angers a conservé du moyen âge un admirable monument, sa cathédrale. Cette église n'a qu'une seule nef; mais cette nef est une des plus grandes qu'il y ait en France. La beauté de ses voûtes soutenues par des faisceaux de colonnes élancées, l'élé-

Les Ponts-de-Cé.

gance de ses roses composées de vitraux éclatants, enfin l'absence de ces arcs-boutant, qui, presque toujours enlaidissent l'extérieur de nos anciennes églises, tout contribue à faire de ce monument un des plus remarquables édifices du XIIIe siècle. L'église de Saint-Sergue et celle de la Trinité sont des monuments curieux commencés au XIe siècle, et à la construction desquels les siècles suivants ont contribué; la nef de Saint-Sergue est du XVe siècle.

Le château d'Angers, commencé sous Philippe-Auguste et terminé sous saint Louis, s'élève sur un rocher escarpé à cent pieds environ au-dessus de la Mayenne; il est entouré de dix-huit grosses tours en pierre d'ardoise sombres et formidables. Il sert aujourd'hui de prison.

On remarque encore à Angers l'hôtel gothique d'Anjou et le logis Barrault, antique et vaste édifice occupé aujourd'hui par la bibliothèque et le musée. Le musée contient une collection précieuse : c'est la copie en plâtre de presque tous les chefs-d'œuvre dont un enfant d'Angers, l'illustre sculpteur David, a peuplé les deux mondes, et dont il a fait hommage à sa ville natale. Angers reconnaissante a donné à l'une des salles de son musée le nom du grand artiste.

Parmi les hommes célèbres qu'Angers a vus naître aux derniers siècles, nous citerons : *Jean Bodin*, le fameux publiciste du XVIe siècle, l'auteur du livre *De la république;* le voyageur *Bernier*, père du joyeux Chapelle; *Ménage*, ce pédant si spirituel et si érudit; et enfin le directeur *la Réveillère-Lépeaux*, une des renommées les plus pures de notre révolution.

Les armes d'Angers sont : *de gueules à une clef d'argent péris en pal, au chef d'azur chargé de deux fleurs de lis d'or.*

Les Ponts-de-Cé. — Les Ponts-de-Cé, *Pontes Cæsaris, Pontes Sayi*, petite ville de 3,839 habitants, à 6 kilomètres au sud d'Angers. Elle est d'un aspect fort original, et consiste en une suite de ponts et de chaussées, traversant sur une longueur de 3 kilomètres les bras et les îles de la Loire. Les ponts sont au nombre de quatre. C'était un point militaire important, et que se disputèrent les protestants et les catholiques. En 1570, l'armée catholique revenant du Midi traversait les *Ponts-de-Cé*, lorsqu'un de ses chefs, Strozzi, s'avisa de se débarrasser d'un grand nombre de filles de mauvaise vie que l'armée traînait avec elle, en les faisant jeter dans la Loire : « Ces 800 pauvres créatures, dit Brantôme, piteusement criant à l'aide, furent toutes noyées par trop grande cruauté, laquelle ne fut jamais trouvée belle des nobles cœurs *et même* des dames de la cour, qui l'en abhorrèrent étrangement et l'avisèrent longtemps de travers. » *Et même* est singulièrement épigrammatique dans sa naïveté.

Au XVIIe siècle, les partisans de Marie de Médicis y furent défaits par les troupes de son fils Louis XIII.

En 1793, les Vendéens s'emparèrent de cette position, et pour s'y maintenir, rompirent une arche d'un des ponts. Néanmoins ils en furent chassés deux jours après par les républicains.

Près de là, au confluent de la Maine et de la Loire, se trouve le fameux camp de César, vaste triangle de

13,000 mètres de tour. On y a trouvé une quantité de médailles, dont un grand nombre appartenant au temps de Constantin prouve que ce camp était encore occupé au IVe siècle par les légions romaines.

Le Plessis-Macé. — Le Plessis-Macé, bourg de 600 habitants, situé à 13 kilomètres au nord-est d'Angers, possède les restes d'un château qui sont aujourd'hui une des plus belles ruines qui existent en Anjou; l'enceinte, formée d'une épaisse muraille flanquée de tours de distance en distance, existe encore presque en entier; le fossé circulaire qui l'environne est rempli de grands arbres qui annoncent que des siècles se sont écoulés depuis qu'il a servi de défense à cette forteresse. Le donjon de forme carrée, accompagné de tourelles aux angles, est la partie la mieux conservée. On y voit aussi les restes d'une jolie chapelle moins ancienne que le donjon, mais qui jouit du privilége d'exercer souvent le crayon des artistes.

Brissac. — Brissac, *Brissacum*, à 17 kilomètres d'Angers, est une petite ville de 1,000 habitants, qui est importante pour son commerce de grains. Deux événements historiques l'ont rendue célèbre : la défaite de Geoffroy le Barbu, comte d'Anjou, en 1067, et la réconciliation de Louis XIII avec Marie de Médicis, sa mère, par l'intermédiaire de M. de Richelieu, en 1620. On y remarque un des plus beaux châteaux du département; il est situé entre deux collines, sur l'une desquelles est la ville, et sur l'autre, qui est beaucoup plus élevée, un monument sépulcral d'ordre dorique, appelé le *mausolée*. Le château de Brissac appartient par son architecture à différentes époques; mais malgré ses irrégularités et son défaut d'ensemble, il présente néanmoins une masse imposante et digne de la puissance des seigneurs qui l'ont fait élever. Sa façade principale, qui est au levant, se trouve resserrée entre deux tours de l'ancien château de Brochessac, dont la construction était antérieure à celle de celui de Brissac. Il a eu beaucoup à souffrir des désastres révolutionnaires.

Champtocé. — Champtocé, bourg de 2,197 habitants, à 24 kilomètres à l'ouest d'Angers, canton de Saint-Georges-sur-Loire. On remarque près de ce joli bourg les ruines d'un vieux château de sinistre apparence, et qui paraît plus sinistre encore à qui se rappelle les crimes de son ancien possesseur, Gilles de Laval, maréchal de Retz, au XVe siècle, qui, après avoir vaillamment combattu auprès de Jeanne d'Arc, avait eu l'honneur au sacre de Charles VII de tenir à Reims l'étendard royal. Ce haut et puissant seigneur, ruiné par de folles dépenses, s'avisa de s'adonner à la magie sur la foi d'un Florentin qui lui promit la faveur du diable : celui-ci devait lui rendre toute son opulence perdue. On hésiterait à croire aux extravagantes atrocités commises par le maréchal de Retz pour se procurer les bonnes grâces du démon, si elles n'avaient été avouées par lui et constatées par son procès : il lui sacrifiait des victimes humaines. « Trop élevé au-dessus du vulgaire pour se croire obligé d'ensevelir ses extravagances et ses crimes dans l'ombre du mystère, il les laissa en peu de temps parvenir à la connaissance de tout le monde. Depuis longtemps la clameur publique accusait le maréchal de Retz de faire enlever et renfermer dans les châteaux de Machecoul et de Champtocé les plus jolis enfants des deux sexes pour les faire mourir dans d'horribles tourments, et faire servir leur sang à ses opérations alchimiques et magiques. C'était en vain que ses vassaux, sur lesquels il prélevait de force cet affreux tribut, versaient des larmes sur le sort des victimes. Le nom, le rang du coupable, son immense fortune, imposaient à la justice, et l'avaient jusqu'alors rendue sourde et aveugle. Mais, enfin, la vie de ce monstre devint si révoltante, si exécrable, la voix publique s'éleva si haut contre lui, que l'évêque de Nantes et le sénéchal de Rennes, juge général du pays, furent obligés de l'entendre, et craignant peut-être que les Bretons et les Angevins, exaspérés par une si cruelle tyrannie, ne se fissent eux-mêmes justice, ils le condamnèrent à être brûlé vif. » (Bodin, *Recherches sur l'Anjou.*) On voit dans les pièces de son procès que le maréchal, se croyant sans doute sûr de l'impunité, traita ses juges avec un dédain superbe, et osa leur répondre avec le plus grand sang-froid qu'il avait commis plus de crimes qu'il n'en fallait pour faire condamner à mort *dix mille hommes*. « On trouva dans la tour de Champtocé une pleine tonne d'ossements calcinés; des os d'enfants en tel nombre, qu'on présuma qu'il pouvait y en avoir une quarantaine. On en trouva également dans les latrines du château de la Suze, dans d'autres lieux, partout où il avait passé. Partout il fallait qu'il tuât. On porte à cent quarante le nombre d'enfants qu'avait égorgés la bête d'extermination. Comment égorgés, et pourquoi? C'est ce qui était plus horrible que la mort même. C'étaient des offrandes au diable... Retz offrait parfois à son magicien le sang d'un enfant, sa main, ses yeux et son cœur... Ce qui est triste à dire, c'est qu'ayant perdu toute notion du bien, du mal, du jugement, il eut toujours jusqu'au bout bonne opinion de son salut. Le misérable croyait avoir attrapé à la fois le diable et Dieu. Il ne niait pas Dieu; il le ménageait, croyant corrompre son juge avec des messes et des processions. Le diable, il ne s'y fiait qu'à bon escient, faisant toujours ses réserves, lui offrant tout, hors sa vie et son âme. Cela le rassurait. Quand on le sépara de son magicien, il lui dit en sanglotant ces étranges paroles : « Adieu, François, mon » ami, je prie Dieu qu'il vous donne patience et connois» sance, et soyez certain que, pourvu que vous ayez » bonne patience et espérance en Dieu, nous nous entre» verrons en la grant joie du paradis. » Il fut condamné au feu et mis sur le bûcher, mais non brûlé; par ménagement pour sa puissante famille et pour la noblesse en général, on l'étrangla avant que la flamme l'eut touché. Le corps ne fut pas mis en cendres. Des *damoiselles de grand estat* vinrent le chercher à la prairie de Nantes, où était le bûcher, levèrent le corps de leurs nobles mains, et avec l'aide de quelques religieuses, l'enterrèrent dans l'église des Carmes fort honorablement. » (Michelet.)

Baugé (lat. 47° 32′ 32″, long. 2° 20′ 34″ O.). — Baugé, petite ville de 3,329 habitants, chef-lieu du 2e arrondissement et d'un canton, avec tribunal de première instance et un collége communal, située à 38 kilomètres au nord-est d'Angers, dans une belle vallée et près du Couesnon.

Cette petite ville, fondée par Foulques-Néra, eut au moyen âge une certaine importance comme place de guerre. Sous ses murs, en 1421, le duc de Clarence et les Anglais y furent battus dans une rencontre importante par le maréchal de la Fayette : Clarence y fut tué avec un grand nombre de seigneurs. Cette victoire chassa les Anglais de l'Anjou.

Au XVIIe siècle, Anne de Melun, fille du prince d'Épinay, renonçant au monde, fonda à Baugé un hôpital où elle vécut trente ans, se consacrant au soulagement des pauvres malades.

On fabrique à Baugé des toiles communes, des étoffes de laine et des ouvrages en corne; elle fait un commerce assez important de bois, de toiles et de bestiaux.

Vernantes. — Vernantes, à 24 kilomètres de Baugé, bourg peuplé de 1,989 habitants, possède sur son territoire les belles ruines de la grande abbaye cistercienne du Louroux, fondée en 1121 par Foulques V, comte d'Anjou. La tour ou clocher est remarquable par sa construction et sa grande élévation; elle avait cinq étages, dans l'un desquels était la salle des gardes, où logeait une garnison de 200 hommes, qui servaient à garder l'abbaye en temps de guerre.

Durtal. — Durtal, *Durestallum*, est un chef-lieu de canton de 3,558 habitants, situé à 19 kilomètres au nord-ouest de Baugé, sur la rive droite du Loir, dans une position pittoresque.

Cette petite ville possédait jadis un château fort, bâti au XIe siècle par Foulques-Néra, et que le temps a fait

Digitized by Google

disparaître. On y voit aujourd'hui un château bâti plus récemment, et dont le principal corps paraît avoir été élevé au XVIIe siècle. Durtal possède quelques fabriques de toiles et de poteries et une papeterie.

Beaupréau (lat. 47° 12′ 7″, long. 2° 21′ 40″ O.). — Beaupréau, petite ville de 3,669 habitants, chef-lieu d'arrondissement et d'un canton, avec tribunal de première instance et petit séminaire.

Cette petite ville, située à 60 kilomètres au sud-ouest d'Angers, dans la partie de l'Anjou qu'on appelle les Mauges, est mentionnée au XIe siècle; c'est pendant longtemps une baronnie, érigée en marquisat au XVIe siècle, en faveur du prince de la Roche-sur-Yon, qui y reçut Charles IX et Catherine de Médicis, lors de leur voyage en Anjou, en 1565. Ce marquisat appartint depuis aux Gondi et aux Brissac; et ce fut là que l'abbé Paul de Gondi, depuis cardinal de Retz, y entama une de ses premières intrigues d'amour avec sa cousine, Catherine de Gondi, « laquelle avait, nous dit-il dans ses *Mémoires*, les plus beaux yeux du monde, qui n'étaient jamais si beaux que quand ils mouraient. » En 1793, les Vendéens y livrèrent un combat furieux à l'armée républicaine : ils furent vainqueurs.

Saint-Florent. — Saint-Florent-le-Vieil, *Fanum Sancti Florentii Indiciatus, mons Planus Arvernorum*, chef-lieu de canton de 2,348 habitants, à 22 kilomètres au nord de Beaupréau.

Cette ville, bâtie sur une colline escarpée voisine de la rive gauche de la Loire, fait remonter son origine au IVe siècle, et prétend être la première cité du pays qui ait adopté le christianisme. Un soldat chrétien, qui servait dans les légions romaines, vint, vers l'an 300, s'établir dans ces parages; il fuyait les persécutions de Dioclétien. Un ange l'avait conduit jusqu'au bord de la Loire; il lui ordonna de s'y arrêter. Florent (c'était le nom du fugitif) ne trouva d'asile que dans une grotte infestée de serpents, qui le respectèrent; ses autres miracles, ses ferventes prédications gagnèrent à sa religion les cœurs de tous ceux qui l'approchèrent. Il mourut, âgé de cent vingt-trois ans, entouré de quelques-uns de ceux qu'il avait convertis, et qui s'étaient bâti des cabanes dans les environs de son ermitage. Telle fut, selon la légende, l'origine de la ville de Saint-Florent. Charlemagne y fit élever un monastère et une église, et favorisa les moines, dont l'apostolat avait encore fort à faire dans ce pays sauvage, et fort attaché aux vieilles superstitions. Mais les Bretons, les Normands pillèrent l'abbaye de Saint-Florent; les reliques du saint furent, comme nous l'avons dit, portées en Bourgogne, puis rapportées à Saumur, où elles restèrent malgré les réclamations des anciens possesseurs. Foulques-Néra fit élever à Saint-Florent un château. Depuis cette époque rien de notable ne se passe dans cette ville jusqu'à la révolution. Nous avons dit comment l'insurrection vendéenne commença à Saint-Florent : ce pays, jadis si rebelle aux prédications chrétiennes, était devenu avec le temps un vrai centre religieux, où rien n'avait pénétré des idées nouvelles mises en circulation par la réforme et la philosophie. Ce fut là que Bonchamps blessé vint mourir après la défaite des Vendéens. Nous avons dit comment il honora ses derniers moments, en faisant mettre en liberté 4,000 prisonniers républicains que les Vendéens allaient égorger. Un monument rappelle le souvenir de cette belle action : c'est une des premières œuvres de David d'Angers. Au-dessous de la statue de Bonchamps, qui se relève mourant sur son brancard pour demander la grâce des républicains, on lit ces mots historiques : *Grâce aux prisonniers! Bonchamps l'ordonne.* L'ensemble du monument présente un caractère saisissant d'antique simplicité.

Champtoceaux. — Champtoceaux, *Castrum celsum*, chef-lieu de canton de 581 habitants, à 27 kilomètres au nord-ouest de Beaupréau, situé dans une charmante position sur la rive gauche de la Loire. Près de ce bourg se trouvent les vastes ruines d'un château fort, qui fut plusieurs fois pris dans les guerres féodales par les Anglais, par saint Louis, par les Bretons. Les imposants débris de cette forteresse offrent un aspect vraiment pittoresque.

Cholet. — Cholet, ville manufacturière, et chef-lieu de canton, peuplée de 10,385 habitants, à 20 kilomètres au sud-est de Beaupréau, avec tribunal de commerce, chambre consultative des manufactures, conseil des prud'hommes, collége communal, etc., etc.

Cholet n'était qu'une baronnie insignifiante au moyen âge; elle doit son importance récente à Colbert, qui y appela des tisserands et en fit un centre d'industrie. La ville prospéra jusqu'à la révolution; mais l'insurrection vendéenne lui porta un coup terrible. Dès les premiers jours de l'insurrection, Cholet fut pris par Cathelineau, et devint le centre des opérations de l'armée royaliste. Quelques mois plus tard il fut pendant deux jours le théâtre d'un combat acharné, où les républicains furent victorieux; ce n'était plus qu'une ruine, et bien du temps se passa avant que la ville industrielle pût réparer tant de désastres. Mais depuis la révolution, Cholet a repris son ancienne importance. Ses fabriques de tissus produisent chaque année pour 20 millions environ. La ville fait aussi un commerce considérable en bestiaux.

Saumur (lat. 47° 41′ 14″, long. 3° 12′ 35″ O.).—Saumur, *Salmurium*, chef-lieu du 3e arrondissement, de 3 cantons, avec tribunal de première instance et de commerce, collége communal et école impériale d'équitation, peuplée de 14,119 habitants, et à 45 kilomètres à l'est d'Angers, sur la rive gauche de la Loire.

Selon la tradition, deux villes gauloises auraient existé dans les environs de Saumur. Mais l'existence de Saumur même ne paraît dater que du IVe siècle. A cette époque, quelques paysans se sont creusé des habitations dans le plateau à pic qui s'étend à l'est de la ville actuelle; c'est là l'origine de cette cité. Mais ce ne fut qu'au VIIIe siècle qu'une église y ayant été bâtie par Pépin, qui passa par là à cette époque, des maisons s'élevèrent à l'entour, et la ville prit le nom de *Saumur*, *sous le mur*, sous l'escarpement où les premiers habitants avaient pratiqué des grottes : telle est du moins l'étymologie plus ou moins certaine de la ville actuelle.

Ravagée par les Normands, la ville se rétablit promptement. Au Xe siècle elle appartenait aux comtes de Blois; elle fut prise au XIe par Foulques-Néra, comte d'Anjou. La ville surprise ne se défendit pas; mais les habitants s'étaient réfugiés dans le château. Ils avaient envie de s'y défendre; mais les moines, qui se trouvaient avec eux, proposèrent de confier la garde du château aux reliques de saint Doucelin, saint fort en vogue alors dans le pays. L'avis est adopté; la châsse entourée de cierges est placée derrière la porte, et tout le monde attend ce qui va advenir. Foulques, après avoir fait enfoncer la porte, fut un peu surpris sans doute de cette singulière exhibition; mais il passa outre et s'empara du château. Saint Doucelin y perdit beaucoup de son crédit.

Depuis ce moment, Saumur dépendit de l'Anjou et suivit les destinées de la province. Sa bourgeoisie, enrichie par le commerce et l'industrie, acquit bientôt une certaine puissance, qui la mit souvent aux prises avec un pouvoir rival, celui du clergé. Ainsi, sous Henri II Plantagenet, nous voyons les bourgeois en querelle avec les moines de Saint-Florent; ceux-ci avaient droit de péage sur la rivière; ils soutenaient qu'à eux seuls appartenait le droit de passer les voyageurs d'une rive à l'autre sur un bac qu'ils entretenaient à cet effet. Les bourgeois avaient construit un pont en bois sur la Loire pour les nécessités de leur commerce; les moines y voyaient un attentat à leurs priviléges. L'affaire portée devant le roi d'Angleterre, celui-ci décida que les moines deviendraient propriétaires du pont, à la charge de payer aux bourgeois les frais de construction, de l'entretenir, et, chaque année, de substituer une arche en pierre à une arche en bois, jusqu'à ce que le pont fût entièrement en pierre d'une rive à l'autre. En outre, les bourgeois de

Saumur furent affranchis de tout droit de passage. On pense bien que les moines furent peu satisfaits de cette décision; mais le commerce de la ville y gagna, et Saumur était une cité considérable au XIIIe siècle, quand saint Louis y vint, et y donna une fête, qui fut, selon Joinville, une *nonpareille* chose. D'autres rois la visitèrent; le passage du dévot Louis XI y fut marqué par un singulier procès et une plus singulière décision. Saumur prétendait posséder les vrais reliques de saint Florent; mais Roye en Picardie se disait également dépositaire de ces mêmes reliques. Louis XI se préoccupa de ce conflit. Roye produisit des documents prouvant l'authenticité des reliques, lesquelles, enlevées de Saumur au XIe siècle, auraient été à cette époque portées en Picardie. Louis XI parut convaincu; mais fallait-il restituer les restes du saint à ses anciens possesseurs? Il s'avisa d'une idée étrange, ce fut de s'en rapporter au saint lui-même, et voici comment. Il fit mettre le feu aux quatre coins de la ville de Roye, en priant le saint de sauver la ville s'il lui était agréable d'y rester. Tout brûla; en conséquence, les reliques furent transportées à Saumur, et comme la population de cette ville persistait à croire à l'authenticité des restes qu'elle possédait déjà, on imagina de mêler les ossements nouveaux avec les anciens. Mais après la mort de Louis XI, Roye, sortie de ses cendres et privée de son saint, réclama; le parlement de Paris rendit en sa faveur plusieurs arrêts; mais ils vinrent se briser contre l'obstination des moines de Saumur. Enfin, de guerre lasse, on proposa un accommodement, ce fut de partager par moitié le mélange de reliques qu'on possédait à Saumur; la querelle se termina enfin par cette équitable répartition.

Quand vint le temps de la réforme, la bourgeoisie de Saumur se trouvait toute préparée aux idées nouvelles par son esprit d'indépendance, et surtout par ses longs démêlés avec les deux abbayes de Saint-Florent et de Fontevrault. Aussi le protestantisme y fit-il de nombreux prosélytes; les églises furent dévastées, les images brisées; ce fut surtout l'abbaye de Saint-Florent qui eut à souffrir des colères religieuses, exaspérées par la longue lutte soutenue par les moines contre les bourgeois. Occupée par le prince de Condé pour les protestants, la ville fut reprise par le duc de Montpensier, et M. de Montsoreau en était gouverneur quand il reçut du capitaine Puy-Gaillard une lettre conservée dans les registres de l'hôtel de ville d'Angers, où le capitaine, lui apprenant la *bien grande exécution* que, le 24 août 1572, le roi avait faite à Paris *à l'encontre des huguenots*, ajoutait : « La volonté de Sa Majesté est que l'on en fasse » de même partout où l'on en trouvera, et pour ce, si » vous désirez jamais faire service qui soit agréable à Sa » Majesté et à Monsieur (duc d'Anjou), il faut que vous » en alliez à Saumur avec le plus de vos amis, et tout ce » que vous y trouverez desdits huguenots, des princi- » paux, les faire mourir... Je suis bien marri que je ne » puis pas être par delà pour vous aider à exécuter » cela. » L'ordre fut impitoyablement exécuté. Montsoreau poignarda de sa main le lieutenant général; ce fut le signal du massacre qui inonda de sang les rues de Saumur. Ces égorgements n'étouffèrent pas plus le protestantisme à Saumur qu'ailleurs; ce fut là qu'après s'être enfui de Paris Henri de Navarre se réfugia, et abjura la religion qu'on lui avait imposée le poignard sur la gorge. Plus tard, Saumur lui fut cédé comme place de sûreté par Henri III; il en fit gouverneur Duplessis-Mornay, le redoutable capitaine, le savant théologien, que les catholiques appelaient le *pape des huguenots*. Saumur lui dut une académie protestante, longtemps célèbre, et où professa le savant Tanneguy-Lefèvre, le père de madame Dacier, qui naquit au milieu du XVIIe siècle. Pendant longtemps Catherine de Navarre, sœur d'Henri IV, séjourna dans cette métropole du protestantisme. Un synode national s'y réunit en 1596; puis une assemblée générale en 1611, après la mort d'Henri IV. Ce furent comme les états généraux du protestantisme français; toutes les provinces y envoyèrent des députés, parmi lesquels figuraient les ducs de Sully, de Rohan, de Bouillon; Duplessis en fut le président. Mais l'assemblée se sépara sans avoir pris aucune importante détermination.

Nous avons dit, dans l'histoire du département, comment Duplessis-Mornay fut dépossédé sous Louis XIII de son gouvernement.

Au temps de la Fronde, Saumur resta fidèle au roi; quarante ans plus tard, la révocation de l'édit de Nantes la frappait cruellement. Sa population, qui, sous le gouvernement de Duplessis-Mornay, s'était élevée à vingt-cinq mille âmes, tomba à six mille. Tous les protestants avaient émigré.

Ce fut en 1763 que s'établit à Saumur l'école de cavalerie, qui rendit et a conservé à la ville le mouvement et la vie, vie d'ailleurs toute bruyante et peu sévère; ce n'était pas là la physionomie que lui avaient donnée jadis les passions austères des huguenots; mais Saint-Cyr, l'institution de jeunes filles fondée par la prude madame de Maintenon, est bien devenue de son côté une école militaire. N'importe, ces transformations, si fréquentes qu'elles soient, n'en ont pas moins leur étrangeté. En 1793, Saumur fut pris après un combat acharné par les Vendéens, qui ne le gardèrent que huit jours.

Ce fut à Saumur qu'en 1822 le général Berton tenta la conspiration à laquelle il a donné son nom, et qu'il paya de sa tête.

On remarque aujourd'hui à Saumur deux églises, l'une, celle de Nantilly, dont la nef date des premiers siècles de notre histoire; l'autre, celle de Saint-Pierre, élégant édifice qu'on fait remonter au XIIe, mais déshonoré par un portail moderne construit au XVIIe siècle. L'école de cavalerie est un édifice plus vaste qu'intéressant. L'ancien château, dont il reste deux tours entières, paraît avoir été terminé vers le XIIIe siècle.

Le commerce de Saumur consiste en vins et eaux-de-vie, chanvre et lin, etc.

Le capitaine du Petit-Thouars est né dans une commune voisine de la ville; on sait que ce fut lui qui, en 1798, commandant le vaisseau *le Tonnant* à la bataille d'Aboukir, une cuisse emportée par un boulet, reste à son poste, et, sentant la mort venir, se relève pour crier à ses marins : « Equipage du Tonnant, n'amène jamais ton pavillon! » M. Bodin, auteur de Recherches curieuses sur l'Anjou, son fils, Félix Bodin, tous deux successivement députés sous la restauration, et connus par leurs publications libérales, étaient de Saumur.

Les armes de Saumur sont : *de gueules à la lettre capitale S d'or, surmontée de trois traits d'une muraille crénelée d'argent tenant à un chef, qui est d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or*. On les trouve encore : *d'azur à une muraille naissante crénelée de deux créneaux d'argent, soutenue d'une champeigne de gueules, chargée d'une S d'argent et surmontée de trois fleurs de lis de même*.

Les seigneurs de Pacé, terre voisine de Saumur, jouissaient, même au XVIIIe siècle, de droits assez singuliers, que nous expose ainsi l'abbé Delaporte dans son *Voyageur français* : « Tous les chaudronniers qui passent devant le château sont obligés d'entrer pour offrir de raccommoder la batterie de cuisine, et reçoivent en payement une miche de pain et une demi-bouteille de vin du cru. La marchandise des chaudronniers peut être confisquée s'ils ne s'acquittent pas de ce devoir. Les marchands de verre sont également tenus, et sous la même peine, de laisser au seigneur le plus beau de leurs verres; et en revanche, celui-ci leur fait donner dans un autre verre un coup de vin à boire. Mais le droit le plus singulier, dont jouit ce seigneur, est celui-ci. Le jour de la Trinité, les *femmes jolies* de Saumur sont obligées de venir danser à Pacé, et de donner quatre deniers et un chapeau de roses aux officiers du seigneur qui les conduisent à la danse. Celles qui ne sont pas jolies ou qui ne veulent pas danser payent cinq sols d'amende, ou reçoivent un traitement assez désagréable pour donner lieu de croire que l'on entendait autrefois à Saumur par femmes *jolies* les femmes honnêtes et sages, fussent-elles

laides, et que les autres ne pouvaient pas se qualifier de jolies femmes, quelque agréable que fût leur figure. Ce traitement consiste (s'il m'est permis de vous le dire) en ce que « les officiers, sur ce ordonnés, peuvent piquer, » d'un bâton marqué aux armes du seigneur et ferré au » bout en manière d'aiguillon, ladite femme jolie qui re» fusera d'aller danser, trois fois aux f..... » Nous laissons à l'abbé Delaporte la responsabilité de ces assertions, ainsi que celle du dernier mot, qu'il imprime en toutes lettres.

Fontevrault. — Fontevrault, *Fons Ebraldi*, petite ville et chef-lieu de canton, de 3,631 habitants, à 15 kilomètres au sud-est de Saumur. Elle doit son origine à une abbaye célèbre au moyen âge et unique dans son genre, car elle comprenait des religieux de l'un et de l'autre sexe, et les hommes comme les femmes obéissaient à une femme. Le fondateur de cette communauté fut un prêtre breton, Robert d'Arbrissel, âme enthousiaste et mystique, et d'une singulière éloquence. Ses prédications avaient converti un grand nombre de pécheurs; elles s'adressaient surtout aux femmes, et parmi elles, c'étaient les filles de mauvaise vie que Robert d'Arbrissel réussissait le mieux à convertir. Un jour il entra à Rouen dans un lieu de débauche, et toutes les malheureuses créatures qu'il y trouva le suivirent, converties et résolues à passer le reste de leur vie dans la pénitence et les mortifications : c'était aux pécheresses les plus endurcies que s'adressait son inépuisable charité. Dans la fondation de Fontevrault il leur réserva un monastère à part, celui de la Magdeleine. Ce fut au commencement du XIIe siècle qu'on jeta les fondements de la grande église et des principaux bâtiments. Richement doté par les comtes d'Anjou, le monastère prospéra; l'ordre fut souvent gouverné par des femmes d'un haut rang, et parmi ses supérieures, on ne compte pas moins de quatorze princesses. Les filles de Louis XV, Mesdames de France y furent élevées. A cette époque, nous dit un contemporain, l'abbaye valait cent mille livres de rente. Cette fondation étrange, où l'homme était soumis à la femme, où celle-ci gouvernait souverainement, se maintint jusqu'à la révolution. C'est aujourd'hui une maison centrale de détention. Des cinq églises que renfermait l'abbaye, il ne reste plus qu'une, la plus grande de toutes, beau monument du XIIe siècle, dont l'extérieur a été respecté, mais dont l'intérieur, comme le reste de l'abbaye, a été converti en maison centrale de détention pour onze départements du centre et de l'Ouest. Dans la seconde cour se trouve un monument intéressant, la tour d'*Evrault*, s'élevant sur trois plans, le premier octogone, le second carré, le troisième octogone et dont les angles correspondent au milieu des faces du premier. On ne sait quelle était la destination de cette construction singulière, mais on a présumé que c'était une chapelle sépulcrale, dont la construction peut remonter au XIIe siècle. Il y a de plus à Fontevrault une colonie agricole pour les jeunes détenus.

Segré (lat. 47° 41′ 44″, long. 3° 12′ 35″ O.). — Segré, petite ville de 2,653 habitants, chef-lieu du 1er arrondissement et d'un canton, avec tribunal de 1re instance et de commerce, située sur l'Odon à 36 kilomètres au nord-ouest d'Angers. Cette petite ville, dont l'origine est obscure, faisait partie du douaire de Bérengère, femme de Richard Cœur-de-lion; elle fit depuis partie de la seigneurie de Craon, située à quelque distance dans le département de la Mayenne. Elle joua un certain rôle dans la guerre de cent ans et pendant les guerres de religion. A cette dernière époque, les ligueurs s'en emparèrent, et restaurèrent son château, que Henri IV fit démolir, et dont il ne reste plus aucune trace.

Segré fait un commerce de grains, vins et chanvre récoltés sur son territoire.

Brissarthe. — Brissarthe, *Briseserta*, bourg de 1,018 habitants, situé dans le canton de Châteauneuf, à 38 kilomètres à l'est de Segré.

Ce fut près de la porte de l'église de ce bourg qu'en 866 Robert le Fort fut tué par les Normands, commandés par le fameux Hastings. Celui-ci avait été obligé de se renfermer dans cette église, et les Angevins, se contentant de l'y tenir bloqué, remirent l'attaque au lendemain. Mais une sortie impétueuse des Normands jette le trouble au milieu des assiégeants, qui ne songeaient plus qu'à se reposer de leurs fatigues; Robert est tué un des premiers, ses troupes se dispersent. Depuis cette époque, l'église a été rebâtie en partie, mais la nef est bien celle où s'enfermèrent les Normands. Elle paraît dater du VIIIe siècle.

Pouancé. — Pouancé, petite ville de 2,895 habitants, et chef-lieu de canton à 25 kilomètres au nord-ouest de Segré.

Cette petite ville, située sur la frontière de l'Anjou, fut souvent au moyen âge exposée aux attaques des Bretons, qui s'en emparèrent deux fois. Elle résista avec succès en 1443 aux Anglais, commandés par le duc de Somerset. Depuis le milieu du XVIe siècle, Pouancé appartint aux Cossé-Brissac. L'un d'eux, en 1652, y fit élever un haut fourneau, chose nouvelle pour la contrée. Aujourd'hui Pouancé en possède plusieurs. L'industrie du fer occupe la plupart de ses habitants.

Doué. — Doué, *Theoluadum Palatium*, *Doadum*, chef-lieu de canton, à 20 kilomètres au sud-ouest de Saumur, peuplée de 3,194 habitants; ville très-ancienne, qui existait, dit-on, avant la conquête romaine. Jusqu'au Xe siècle, ce fut la ville importante du pays. Elle servit souvent de résidence aux rois visigoths et ensuite aux rois francs, dont l'un, Dagobert, a laissé son nom à l'emplacement où se trouvait cette résidence, *Dagoberderie* ou *Goberderie*. Le même roi y fonda l'église de Saint-Denis. Les Carlovingiens y séjournèrent également. Mais à partir du Xe siècle, Doué perd son importance, dont hérite Saumur. Ce fut plus tard une des possessions des la Trémouille, et enfin, sous Louis XVI, la seigneurie de Doué appartenait à Foulon, une des premières victimes de la révolution. Doué possède une fontaine très-ancienne et un amphithéâtre très-curieux, longtemps attribué aux Romains, mais qui paraît n'avoir été construit qu'au temps des Visigoths. « Cet amphithéâtre, dit M. Bodin, est creusé dans le roc tendre formé par un grand banc de pierres coquillières, sur lequel la ville de Doué est placée. L'arène a dans ses plus grandes dimensions environ trente-cinq mètres de longueur, vingt-huit de largeur, et sept à huit de profondeur. Le plan est un polygone irrégulier. Du côté de l'orient il y a treize gradins, et dix-huit du côté du nord; mais ils sont si étroits qu'on ne sait pas trop comment les spectateurs pouvaient s'y placer, la plupart n'ayant qu'un tiers de mètre, tant en hauteur qu'en largeur. Plusieurs des rangs supérieurs sont en pierres rapportées et posées avec mortier à chaux et à sable. Je crois que ces derniers ont été faits vers la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle. Ce qu'il y a de plus remarquable dans la taille de cette roche coquillière est une vaste galerie destinée à mettre le peuple à couvert lorsque la pluie interrompait les jeux. Elle est, comme dans les amphithéâtres antiques, pratiquée sous les gradins; mais, en quelques endroits, on a laissé si peu d'épaisseur pour leur support, qu'on a peine à concevoir comment ils ne se sont pas écroulés sous le poids des spectateurs. » Dans les environs de Doué on exploite de la houille; cette petite ville fait un commerce assez important de grains, de toiles, de fers et de bestiaux.

Aubigné. — Aubigné-Briand, commune du canton de Vihiers, peuplée de 441 habitants, à 40 kilomètres au sud-ouest de Saumur.

C'était une seigneurie qui donna son nom à une famille singulièrement et diversement caractérisée; parmi ceux dont l'histoire a gardé le souvenir, c'est d'abord un rude compagnon, Agrippa d'Aubigné, huguenot fervent, intrépide capitaine, théologien et orateur renommé dans son parti; et par-dessus le marché, prophète; du moins le croyait-il sincèrement pour avoir adressé à Henri IV une prédiction que Ravaillac se chargea de réaliser. Lorsque

Jean Châtel eut d'un coup de couteau frappé Henri IV à la lèvre : « Sire, lui dit d'Aubigné, vous n'avez encore renoncé Dieu que des lèvres, et il a frappé vos lèvres ; quand vous l'aurez renoncé du cœur, c'est le cœur qu'il frappera. » — Sa petite-fille, Françoise d'Aubigné, pauvre orpheline, est par charité élevée par le poète cul-de-jatte Scarron, et la veuve de Scarron finit par épouser le plus orgueilleux des hommes, le roi Louis XIV. Madame de Maintenon avait un frère, lequel n'avait rien ni de son ambition ni de sa prudence, et qui la désespérait par ses incartades ; autre physionomie bien marquée. Quand madame de Maintenon, après une scène de reproches à ce frère incorrigible, s'écriait un jour : « Ah ! je voudrais être morte, » — « Ma sœur, répondait le frère, qui connaissait à fond cette âme ambitieuse, vous avez donc promesse d'épouser Dieu le père ? » Il finit, d'ailleurs, par se régler, et mourut dans de grands sentiments de pénitence.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics
7 093 kil. carr. ou 709 349 hect.	Hommes.. 255 059 Femmes .. 260 393 Total... 515 452	5	34	375	25 000 000 fr.	14 [illegible] fr.

ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

Superficie 1384 kilom. carrés ou 138 459 hectares. — Population 154 945 hab. — Cantons 9. — Communes 89.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Angers (Nord-Est), 2 com., 20662 hab.	ANGERS	[illegible]	»
	Barthelemy (Saint-)	1162	5
	[illegible]	[illegible]	6
	[illegible]	[illegible]	15
	Plessis-Gramoire	1034	15
	Sarrigné	330	14
	Sylvain (Saint-)	1675	12
	Villeneuve	1717	16
Angers (S.-E.), 2 com., 19401 hab.	ANGERS	»	»
	Andard	1106	14
	Brain-sur-Authion	1617	13
	Trélazé	3025	10
Angers (Nord-Ouest), 10 com., 20660 hab.	ANGERS	»	»
	[illegible]	1986	»
	Beaucouzé	890	6
	Bouchemaine	1386	7
	Cantenay-Epinard	831	7
	Juigné (Saint-)	562	9
	[illegible]	[illegible]	8
	Meignanne (la)	1017	12
	Membrolle (la)	627	13
	Montreuil-Belfroi	255	8
	Plessis-Macé (le)	451	13
Briollay, 8 com., 8487 hab.	BRIOLLAY	971	12
	Cheffes	1372	25
	Ecuillé	841	19
	Feneu	1378	14
	Montreuil-sur-Loir	421	23
	Sourcelles	906	18
	Soulaire et Bourg	1219	15
	Tierce	2926	19
Chalonnes-sur-Loire, 5 c., 12721 hab.	CHALONNES-SUR-LOIRE	[illegible]	[illegible]
	Aubin-de-Luigné (S.-)	1816	21
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Denée	1185	15
	Rochefort	2600	20
Saint-Georges-sur-Loire, 10 com., 13024 hab.	GEORGES-S.-LOIRE (S.-)	2725	17
	Béhuard	230	15
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Poissonnière (la)	1603	13
	Germain-des-Prés (S.-)	1481	25
	Ingrandes	1535	[illegible]
	Jean-de-Linières (S.-)	410	9
	Léger-des-Bois (Saint-)	715	12
	Martin-du-Fouilloux (S.-)	842	13
	Savennières	1386	15
Louroux-Béconnais, 7 c., 9038 h.	LOUROUX-BÉCONNAIS (le)	2723	27
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Becon	1921	20
	Clément (Saint-)	1247	16
	Cornuaille (la)	1191	35
	Sigismond (Saint-)	589	33
	Villemoisan	573	30
Ponts-de-Cé, 15 com., 24084 hab.	PONTS-DE-CÉ (les)	3809	6
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Bohalle (la)	1218	15
	Daguenière (la)	1166	13
	Gemmes (Sainte-)	1557	6
	Gohier	299	21
Suite de Ponts-de-Cé.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Jean-de-la-Croix (Saint-)	776	14
	Jean-des-Mauvrets (S.-)	1139	13
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Maurice (Saint-)	[illegible]	[illegible]
	Melaine (Saint-)	847	12
	Membre (la)	2112	[illegible]
	Mozé	1044	14
	Mûrs	[illegible]	[illegible]
	Rémi (Saint-)	[illegible]	[illegible]
	Saturnin (Saint-)	[illegible]	14
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Sulpice (Saint-)	290	16
Thouaré, 20 communes, 19373 habitants.	THOUARÉ	1710	28
	Abbaye-Notre-Dame-d'	[illegible]	[illegible]
	Alleuds (les)	681	32
	Beaulieu	1168	32
	Brissac	963	17
	Champ (le)	893	35
	[illegible]	1715	[illegible]
	Chare[illegible]	640	18
	Chavagnes	1167	25
	Ellier (Saint-)	278	29
	Faverayes	975	39
	Fayo	1206	24
	Gonnord	1771	35
	Jouë et Etau	1177	35
	Lambert-du-Latay (S.-)	1392	23
	Lubré	[illegible]	[illegible]
	Quincé	654	18
	Rablay	625	29
	Saulgé-l'Hôpital	995	35
	Vauchrétien	1005	29

ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ.

Superficie 1390 kilom. carrés ou 139 002 hectares. — Population 79 713 hab. — Cantons 6. — Communes 66.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Baugé, 15 communes, 16793 habitants.	BAUGÉ	3429	»
	Boré	761	5
	Chartrené	299	6
	Chevire-le-Rouge	1725	10
	Clefs	1290	10
	Cuon	926	7
	Echemiré	790	5
	Fougeré	1613	12
	Gnedeniau	864	8
	Martin d'Arcé (Saint-)	350	3
	Montpollin	241	5
	Pontigné	789	5
	Quentin (Saint-)	398	12
	Vieil-Baugé	2022	2
	Volandry	890	10
Beaufort, 7 com., 14822 hab.	BEAUFORT	3206	17
	Brion	1546	14
	Corné	2143	20
	Fontaine-Guérin	1141	9
	Gée	432	11
	Georges-du-Bois (Saint-)	545	19
	Mazé	3787	20
Durtal, 7 com., 12669 hab.	DURTAL	3554	19
	Baracé	751	21
	Daumeray	1745	27
	Etriché	1221	35
	Huillé	768	24
	Montigné	1894	12
	Morannes	2830	36
Longué, 9 com., 11179 hab.	LONGUÉ	4113	18
	Blou	1061	26
	Coutures	171	27
	Jumelles	1484	12
	Lande-Chasles (la)	278	10
	Mouliherne	2063	11
	Philbert (Saint-)	869	20
	Vernantes	1990	24
	Vernoil-le-Fourrier	1848	26
Noyant, 7 com., 10660 hab.	NOYANT	1125	17
	Auverse	918	12
	Bouk[illegible]	720	20
	Bra[illegible]	782	26
	Charcigné-sur-le-Lat[illegible]	345	26
Suite de Noyant.	Chavagnes	391	14
	Chigné	681	16
	Deneze	699	22
	Genneteil	835	10
	Lasse	829	9
	Linières-Bouton	247	16
	Melgue	713	22
	Meon	843	19
	Patay	1671	23
	Pellerine (la)	291	19
Seiches, 11 com., 11253 hab.	SEICHES	1701	20
	Baunes	1017	21
	Beaureau	991	11
	Chapelle-S.-Laud (la)	695	19
	Chaumont	391	14
	Cornille	821	20
	Corze	1042	21
	Fontaine-Milon	642	11
	Jarze	1052	10
	Lezigné	866	19
	[illegible]	695	13
	Marcé	1367	17
	Soucelles	428	19

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE BEAUPRÉAU.

Superficie 1 613 kilom. carrés ou 161 221 hectares. — Population 121 375 hab. — Cantons 7. — Communes 76.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Beaupréau, 12 com., 19007 hab.	Beaupréau	3660	»
	[illegible]	1415	6
	[illegible]	1814	3
	La Chaize-le-Vicomte	949	4
	[illegible]	2148	10
	Jallais	3625	12
	Jubaudière (la)	723	10
	Mazé (le) et St-Léger	2811	12
	Pin-en-Mauges (le)	963	10
	Pommeraie (la)	1473	8
	Villedieu	1125	10
Chemillé, 9 com., 12013 hab.	Chanteloup	881	27
	Deurbe	1744	22
	Christophe-la-Coupe-de (Saint-)	1040	20
	Drain	1292	27
	Landemont	1126	25
	Laurent-des-Autels (S.-)	1110	25
	Lion	2254	23
	Quiers (Saint-)	951	25
	Varenne (la)	1193	27
Cholet, 10 com., 12013 hab.	Cholet	6722	20
	Chapelle-Rousselin	519	20
	Christine (Sainte-)	982	15
	Cossé	548	28
Suite du Chemillé.	Georges-du-Puy (Saint-)	1729	26
	Jumellière (la)	1625	26
	Lezin (Saint-)	965	20
	Melay	1490	27
	Neury	1133	17
	Tourlandry (la)	1910	27
Cholet, 12 com., 26111 hab.	Cholet	10385	22
	Cerqueux (les)	686	40
	Chanteloup	1131	25
	Christophe-du-Bois (S.-)	672	25
	Maulévrier	2398	32
	Mazières	468	25
	Nuaillé	920	20
	Séguinière (la)	1538	20
	Tessoualle (la)	1511	27
	Trementines	2162	25
	Yzernay	1932	26
	Yzernay	1945	35
St-Florent-le-Vieil, 10 c., 10[illegible] h.	Florent-le-Vieil (S.-)	2318	22
	[illegible]	1[illegible]	[illegible]
	[illegible]	1812	15
	Chapelle-Saint-Florent	1341	18
	[illegible]	1711	25
	Laurent-du-Mottay (S.-)	1[illegible]	22
	Marillais (le)	691	22
Suite de St-Pierre-Mont.	Mesnil (le)	1867	28
	Montjean	3126	28
	Pommeraie (la)	3722	23
Montfaucon, 12 com., 16969 hab.	Montfaucon	860	15
	André-de-la-Marche (S.-)	1114	15
	Crespin (Saint-)	1145	22
	Germain (Saint-)	1487	16
	Longeron (le)	1763	25
	Macaire (Saint-)	2204	30
	Montigné	1136	17
	Renaudière (la)	819	14
	Romagne (la)	1080	18
	Roussay	1158	15
	Tilliers	1592	17
	Torfou	1692	25
Montrevault, 11 com., 14560 hab.	Montrevault	931	8
	Boissière (la)	631	16
	Chaudron	1892	12
	Chaussaire (la)	867	13
	Fief-Sauvain (le)	1773	6
	Follet (le)	2010	17
	[illegible]	1[illegible]	[illegible]
	Puiset-Doré (le)	1398	13
	[illegible]	1[illegible]	6
	[illegible]	1[illegible]	13
	Salle-Aubry (le)	1093	7

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Superficie 1 468 kilom. carrés ou 146 805 hectares. — Population 97 339 hab. — Cantons 7. — Communes 83.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Saumur (N.-O.), 4[illegible] hab.	Saumur	14119	»
	Coutures-les-Verrues (S.-)	1676	13
	Lubert-les-Landes (S.-)	1170	3
	Martin-de-la-Place (S.-)	1306	12
	Rivières (les)	2874	20
Saumur (Nord-Est), [illegible] hab.	Saumur	[illegible]	»
	[illegible]	[illegible]	12
	[illegible]	[illegible]	14
	Ingrie	517	16
	Neuillé	892	10
	[illegible]	[illegible]	11
	[illegible]	[illegible]	6
	Vivy	[illegible]	8
Saumur (Sud-Est), 14 communes, 21[illegible] hab.	Saumur	»	»
	Antoinne	210	9
	Bagneux	806	3
	[illegible]	615	7
	Dampierre	[illegible]	6
	[illegible]	[illegible]	5
	Fontevrault	3031	15
	Hilaire-St-Florent (S.-)	1171	5
	Montsoreau	1287	13
	Parnay	[illegible]	9
	Rest-Mission	512	5
	Souzay	740	8
	Turquant	795	11
	Varrains	977	6
	Verrie	303	12
Doué, 11 com., 13101 hab.	Doué	3194	20
	Brigné	559	28
	[illegible]	[illegible]	36
	Denezé	658	22
	[illegible]	[illegible]	21
	Forges	197	18
	[illegible]	[illegible]	27
	[illegible]	[illegible]	25
	Martigné-Briand	1305	11
	[illegible]	[illegible]	15
	Montfort	150	15
	Soulangey	836	22
	Verrières (les)	1491	25
	Ulmes (les)	[illegible]	19
Gennes, 10 com., 9330 hab.	Gennes	1991	20
	Ambillou	1051	»
	Chemellier	506	10
	Chenehutte (les) et le Thoureil	995	19
	Coutures	[illegible]	23
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Gresillé	780	27
	Louerre	752	23
	Noyant	224	39
	Tréves-Cunault	810	16
Montreuil-Bellay, 14c., 11699 h.	Montreuil-Bellay	1971	20
	Antoigné	644	25
	Brézé	936	19
	Brossay	251	20
Suite de Montreuil-Bellay.	Cizay-la-Magdelaine	537	15
	Courchamps	454	13
	[illegible]	[illegible]	10
	Cyr-en-Bourg (Saint-)	836	10
	[illegible]	[illegible]	16
	Just-sur-Dive (Saint-)	393	12
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Mesnil	[illegible]	17
	Puy-Notre-Dame	[illegible]	25
	Vaudelnay	1297	20
Vihiers, 19 communes, 17997 habitants.	Vihiers	1[illegible]	30
	Andigné-Briand	471	40
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Cerqueux	344	40
	Cleré	406	45
	Coron	1916	60
	Fosse-de-Tigné (la)	319	40
	Hilaire-du-Bois (Saint-)	1573	51
	Montilliers	1011	45
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Passavant	345	45
	Paul-du-Bois (Saint-)	1070	40
	Plaine (la)	1071	65
	Salle (la)	1101	60
	Somloire	1032	65
	Tancoigné	437	40
	Tigné	1162	40
	Trémont	612	40
	Voide (le)	983	51

ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ.

Superficie 1 462 kilom. carrés ou 146 238 hectares. — Population 62 080 hab. — Cantons 5. — Communes 61.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Segré, 15 communes, 13[illegible] habitants.	Segré	2654	»
	Aviré	934	7
	Bourg-d'Iré	1295	8
	Chapelle-sur-Oudon (la)	781	4
	Châtelais	1085	12
	Fuilet (le)	540	7
	[illegible]	[illegible]	8
	Lézigné et la Jaillette	891	5
	Gennes-d'Anjou (Ste-)	1562	2
	Marans	727	7
	Martin-du-Bois (Saint-)	1104	10
	Monguillon	371	13
	Noyant-la-Gravoyère	500	7
	Nyoiseau	764	6
	Sauveur-de-Flée (Saint-)	575	12
Candé, 6 com., 10151 hab.	Candé	1718	20
	Angrie	1486	18
	Chazé-sur-Argos	1697	10
	Freigné	1747	27
	Loire	1051	13
	Pothaire (la)	1944	20
Chateauneuf, 15 communes, 12901 habitants.	Chateauneuf	1518	31
	Brissarthe	1018	38
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Champteussé	[illegible]	29
	Chemiré	601	40
	Chemillé-Changé	213	18
	Cherré	851	25
	Contigné	1167	32
	Juvardeil	1163	31
	Marigné	1103	32
	Miré	1931	36
	Guerré	319	29
	Sceaux	688	24
	Seurdres	689	25
	Thorigné	696	19
Le Lion-d'Angers, 11c., 12666 h.	Lion-d'Angers (le)	2760	14
	Andigné	178	7
	Brain-sur-Longuen	1010	16
	Champigny	791	16
	Gené	497	11
Suite de Lion-d'Angers.	Grez-Neuville	1418	17
	Jaille-Yvon (la)	762	10
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Prunlié	610	22
	Vern	2079	10
Pouancé, 11 com., 12017 hab.	Pouancé	2895	25
	Armaillé	703	22
	Bouillé-Ménard	940	10
	Bourg-l'Evêque	370	15
	Carbay	272	28
	Chapelle-Hullin	412	20
	Chazé-Henri	1081	22
	Combrée	1601	14
	Grugé l'Hopital	651	18
	Michel (Saint-)	791	22
	Noellet	1005	18
	Prévière (la)	426	25
	Tremblay (le)	854	13
	Vergonnes	451	17

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

N° d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes. (cours d'assises.)	
78e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 29 392 habitants.	
	Nombre total (1849).....	42
	Infanticides.	
40e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 406 23.	
	Nombre total (1849).....	5
	Suicides.	
50e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 33 358 hab.	
	Nombre total (1849).....	54
	Crimes contre les propriétés (c).	
57e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 8 680 hab.	
	Nombre total (1849).....	60

N° d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (d).	
64e	En matière civile.....	868
32e	En matière commerciale.....	1620
	Instruction (e).	
70e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	23
	Paupérisme (f).	
33e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 22 hab.	
	Nombre total.....	16 692
	Mendicité (g).	
65e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 305 hab.	
	Nombre total.....	261
	Enfants naturels.	
51e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 18 703.	
	Nombre total (1850).....	154

N° d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
37e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 17,47.	
	Enfants trouvés et abandonnés (h).	
64e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 425 hab.	
	Nombre total.....	536
10e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 23,84.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (i).

Mouvement de la population (j)		
Naissances.....	11 486	
Mariages.....	4 593	
Décès (k).....	10 536	
Contributions directes (l).		
Foncière.....	2 560 068 f	» c.
Personnelle et mobilière.....	415 500	»
Portes et fenêtres.....	303 424	»
Patentes.....	319 759	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Le nombre moyen des accusés célibataires varie suivant les départements. Il est très-élevé dans *Maine-et-Loire*.

(d) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 587 habitants. Dix départements ont un esprit de chicane moins développé.

(e) C'est l'un des départements les plus arriérés sous le rapport de l'instruction.

Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 90.

Il y a, dans le département de *Maine-et-Loire*, 1 académie universitaire; 1 séminaire diocésain; 1 petit séminaire; 4 institutions ou pensions dirigées par des ecclésiastiques; 1 école préparatoire de médecine et de pharmacie; 1 lycée impérial; 1 école préparatoire pour les écoles du gouvernement : polytechnique, de Saint-Cyr et navale; 2 colléges communaux; 1 école normale primaire; 2 écoles primaires supérieures; 2 pensionnats secondaires à Beaufort et à Baugé; 300 écoles primaires communales ou privées; des écoles chrétiennes (plus de 2,000 enfants reçoivent l'instruction gratuite dans celles qui sont établies à Angers); des écoles gratuites pour les jeunes filles et dirigées par les sœurs de la Sagesse, les dames de la Retraite et les Ursulines; plusieurs salles d'asile; 1 école impériale d'arts et métiers; 1 institution des sourds-muets; 1 société d'encouragement pour l'enseignement mutuel élémentaire; 1 bibliothèque publique possédant plus de 60,000 volumes et un grand nombre de manuscrits; 1 muséum où l'on remarque la galerie David; 1 cabinet d'histoire naturelle; 1 musée d'antiquités; 1 jardin botanique; 1 cours public et gratuit de dessin; 1 société de médecine; 1 société impériale d'agriculture, sciences et arts; 1 société, dite *Linnéenne*; 1 société grammaticale; des sociétés et des comices agricoles, etc.

(f) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 6 ou 7 habitants. C'est l'un des départements où le bien-être a fait le plus de progrès dans l'espace d'un demi-siècle.

On compte, dans *Maine-et-Loire*, 10 hospices avec une population moyenne de 10,811 individus; plusieurs bureaux de bienfaisance secourant annuellement plus de 16,000 indigents; 3 caisses d'épargne; 1 mont-de-piété; 1 asile départemental d'aliénés; 1 société de charité maternelle; 1 société générale de secours mutuels.

(g) Il y a, dans ce département, un dépôt de mendicité.

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 222 habitants.

Nombre total : 2,271.

(i) Sur 1,000 recrues, le département de Maine-et-Loire en compte 495 occupées aux travaux de la campagne. Cinquante-quatre départements ont plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 47e.

(j) Dans l'ordre de la population, le département de Maine-et-Loire occupe le 19e rang; le 17e pour la superficie territoriale.

(k) Durée moyenne de la vie, 41 ans 4 mois. Treize départements ont une vie moyenne plus longue.

(l) Rang du département pour la contribution foncière, 16e; pour la contribution personnelle et mobilière, 26e; pour les portes et fenêtres, 19e; et 29e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1529. Hist. des annales et chroniq. d'Anjou, par *J. de Bourdigné*, in-f°.
1609. Les antiquités d'Anjou, par *J. Hirelius*, in-12, réimp. en 1618.
1620. La prise du Pont-de Cé et de son chât. par l'armée du roy, in-8°.
1622. Récit véritable de la trahison et rendition de Saumur, in-8°.
1631. Hist. du prieuré de N.-D. de Bellefontaine, *l'Ail. Chifflet*, in-4°.
1681. Les histoires des anciens comtes d'Anjou, par *de Marolles*, in-4°.
n. n. Antiquités du monastère de Fontevrault, in-4°.
1748. Rec. des privil. de la ville et mairie d'Angers, par *Robert*, in-4°.
1774. Le mont Glonne, recherches historiques sur les Angevins, etc., par l'abbé *Claude Robin*, 2 vol. in-12.
1776. Recueil de dissertat. hist. et crit. sur le solit. du mont Glonne et d'autres localités d'Anjou, par *Lasauvagère*, in-8°.
1776. Rech. hist. sur la ville d'Angers, par *M. A. Moithey*, in-4° et pl.
1778. Description de la ville d'Angers, in-8°.
1792. L'Anjou au t. XXXV du Voy. franç., de l'abbé *de la Porte*, in-12
1807. Essai sur la Flore de Maine-et-Loire, par *T. Bastard*, avec supplément en 1812, in-12.
1812. Recherche histor. sur la ville de Saumur et le haut Anjou, par *J.-F. Bodin*, 2 vol. in-8°, fig.
1822. Essai sur le château de Serrant, par *Biordier-Langlois*, in-8°.
1822 Rech. hist. sur Angers et le bas Anjou, par *J.-F. Bodin*, 2 v. in-8°.
1824. Souvenirs pittoresques du Poitou et de l'Anjou, par *Noël*, in-4°.
1827. Flore de l'Anjou, par *A.-N. Desvaux*, in-8°.
1829. Faune de Maine-et-Loire, par *P.-A. Millet*, 2 vol. in-8°. fig.
1832. Hist. de la conspiration de Saumur; mort du général Berton, par *Gauchais*, in-8°.
1835. Le dép. de Maine-et-Loire au tome II de la France pittoresque d'*Abel Hugo*, gr. in-8°, fig.
1836. Stat. de Maine-et Loire, par *Desvaux*, 3 v. in-8°, et atlas in-4°.
1835. Le départ de Maine-et-Loire au tome Ier du Guide du voyageur en France, publié par *Didot*, in-8°, fig.
1838. Flore de Maine et-Loire, par *J.-P. Guépin*, in-12.
1838. Angers et le département de Maine-et-Loire de 1787 à 1830, par *Biordier-Langlois*, 2 vol. in-8°.
1840. Ess. de stat. du dép. de Maine et-Loire, par *de Beauregard*, in-8°.
1841. L'Anjou et ses monuments, par *Godard-Faultrier*, 2 vol. petit in-8° et 100 grav.
1842. Notice sur Beaufort en Anjou, par l'abbé *Pau*, broch. in-8°.
1842. Traité d'agriculture pratique pour le départ. de Maine-et-Loire, par *Ch. Giraud*, in-12.
1842. Hist. des annales et chron. d'Anjou, de *Bourdigné*, avec avant-propos et notes par MM. *de Quatrebarbes* et *Godard-Faultrier*, 2 vol. grand in-8°.
1843. Archiv. d'Anjou; rec. de docum., par *P. Marchegay*, 2 v. gr. in-8°.
1843. Statistique horticole de Maine-et-Loire, in-8°.
1843. Le siége d'Angers, avec d'autr. piéc., par *F.-G. Malvoisine*, in-8°
1843. Tapisserie de St.-Florent, par *Godard-Faultrier*, in-4°, et fig.
1843. Souven. anecd. sur Saumur de 1478 à 1640, par *Gaulay*, in-8°
1844. Notice sur Notre-Dame des Ardilliers de Saumur, in-18.
1844. Époques saumuroises, par *J.-B. Coulomb*, in-12.
1845. Angers et l'Anjou sous le régime municipal, depuis leur réunion à la cour. jusqu'à la révol., par *Biordier-Langlois*, in 8°.
1845. L'Anjou et ses villes au tome III de l'Histoire des villes de France, par *A. Guilbert*, grand in-8°, fig.
1845. Angers, Saumur, etc., etc, et Maine et-Loire, dans le Dictionnaire des communes de *Girault de Saint-Fargeau*, 3 v. in-4°.
1850. Recherches sur le haut et le bas Anjou, par *F. Bodin*. Nouvelle édition en 4 vol. in-8°.
1853. Angers ancien et moderne, Guide de l'étranger, 1 vol. in-18, fig.
1853. Annuaire statistique de Maine-et-Loire, in-12.
1853. Revue de l'Anjou ancien et moderne, 1 vol. par an.
Mémoires et bulletin de la société d'agricult., des sciences et arts d'Angers, 8 vol. in-8°.
Cartes d'Anjou, publiées en 1683 et 1637. — Cartes d'Anjou, par *Mercator*, *Tassin*, *Sanson*. — Cartes d'Anjou par gouvernement militaire et direction, 1789. — Carte d'Anjou, par *Guy Arthaud*, en 2 f. in-f°, 1652. — Cartes d'Anjou, extr. des cartes de *Cassini* et de *Capitaine*. — Carte du dép. de Maine-et-Loire, extr. de la grande carte du dépôt de la guerre — Cartes du dép. de Maine-et-Loire, par *Charle*, *Dufour*, *Duvotenay*, *Fremin*.

Digitized by Google

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Cheval normand.

MANCHE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de la Manche doit son nom à sa position avancée sur le bras de mer qui sépare la France de l'Angleterre, formé de l'extrémité occidentale de l'ancienne province de Normandie, c'est-à-dire de l'Avranchin au sud et du Cotentin au nord-ouest. C'est un de nos départements maritimes de la région nord-ouest de la France.

Il a pour limites : au nord et à l'ouest, la Manche; à l'est, la Manche et les départements du Calvados et de l'Orne; au sud, ceux de la Mayenne et d'Ille-et-Vilaine.

Superficie, nature du sol, côtes et iles. — Le sol de ce département est peu élevé; il est divisé en deux versants, l'un oriental et l'autre occidental, par une ligne de faîte qui vient se terminer au cap de la Hague. Les inégalités de sa surface le rendent très-pittoresque par la succession toujours variée des prairies, des plaines et des vallons qui présentent au voyageur un paysage toujours nouveau et des sites enchanteurs.

La partie qui appartient au versant occidental offre d'excellents pâturages; et si elle produit à peine assez de céréales pour la consommation de ses habitants, elle abonde du moins en légumes de toutes sortes, et ressemble à un vaste potager. Le versant oriental produit des céréales en abondance, et ses prairies donnent d'excellents foins.

Le sol offre, en outre, des landes, des bruyères et des marais. Les marais les plus remarquables sont ceux de Carentan, de Caugé et de Sougeal.

« Les côtes du département, dit Girault de Saint-Fargeau dans son beau dictionnaire des communes, généralement composées, ici de falaises très-élevées, là de vastes grèves que la mer couvre et découvre à toutes les marées, ont un grand développement, puisqu'elles bornent le département à l'est, au nord et à l'ouest; elles offrent plusieurs rades sûres, et les ports de Cherbourg, Barfleur, Saint-Vaast, la Hougue, Portbail, Carteret, Regneville, Granville, etc., etc. De ce littoral étendu dépen-

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

dent plusieurs îles : les principales sont le mont Saint-Michel; Tombelaine, fortifié en 1220, tombé au pouvoir des Anglais en 1372, et vendu pendant la révolution comme propriété nationale; l'archipel des îles Chaussey, au nombre de plus de cinquante, groupées sur une étendue de plus de 12 kilomètres : c'est un lieu de rendez-vous pour les fraudeurs de Jersey; on y ramasse une grande quantité de varech, dont on fabrique de la soude, et on y exploite de belles carrières de granit; l'île Pelée, au nord-est de Cherbourg, à 3 kilomètres de la côte : à l'ouest de cette roche nue est bâti le fort Impérial; l'île Tatihou, à l'est de Saint-Vaast : cet îlot est entièrement occupé par un lazaret; les deux îles Saint-Marcouf, à l'est de la commune de ce nom : c'est un point intermédiaire entre le Havre et Cherbourg, qui offre une protection sûre aux vaisseaux de l'Etat, qui communiquent d'un point à l'autre. Ces îles sont fortifiées et ont constamment une garnison. Avant qu'elles fussent un poste militaire, il existait un ermitage dans l'île d'Amont ou du Large. La tradition dit qu'elles touchaient jadis au continent. Les envahissements de la mer sur ces côtes donnent quelque vraisemblance à cette tradition. » Il est question de rendre à l'agriculture toute la vaste étendue des grèves du mont Saint-Michel à l'aide d'un système de canalisation et de digues bien entendu.

L'étendue du département est de 593,776 hectares, cadastrés en 1841. Le sol, qui est généralement fertile, peut se diviser d'après sa nature en : pays de bruyères ou de landes, 47,061 hectares; sol de riche terreau, 57,206; sol de craie ou calcaire, 3,356; sol de gravier, 22,203; sol pierreux, 159,769; sol sablonneux, 27,438 hectares.

Hydrographie. — Ce département est entièrement situé dans le bassin de la Manche, et arrosé par un grand nombre de petits fleuves qui pour la plupart prennent leur source dans le département même, et dont les principaux sont : le Couesnon, la Selunne, la Sée, la Sienne, la Madelaine, qui ont leur embouchure sur la côte occidentale; la Douve et ses affluents ou sous-affluents, le Merderet, la Sève, la Taute et la Terette, et la Vire, qui ont leurs embouchures sur la côte orientale. Le Couesnon prend sa source près du village de Fleurigné (Ille-et-Vilaine), passe dans le département à Pontorson, et se jette dans la baie du mont Saint-Michel après un cours d'environ 60 kilomètres; il sépare dans la partie inférieure de son cours le département de la Manche de celui d'Ille-et-Vilaine.

La Selunne ou Celune prend sa source près de Barenton-du-Harcourt (arrondissement de Mortain), passe à Ducey, où elle commence à être navigable, et se jette aussi dans la baie du mont Saint-Michel après un cours de 50 kilomètres.

La Sée prend sa source à quelque distance de Sourdeval (arrondissement de Mortain), passe à Cuves, à Vernix, à Tirepied, et vient se jeter dans la Manche près d'Avranches après un cours d'environ 60 kilomètres.

La Sienne prend sa source près de Saint-Sever dans le département du Calvados, entre dans celui de la Manche près de Belon, passe à Ville-Dieu, Sourdeval-les-Bois, Gavray, Quettreville, Hengueville, et se jette dans la mer à Regneville, au sud-ouest de Coutances, après un cours sinueux de 75 kilomètres

La Douve prend sa source près du village de Tollevast (arrondissement de Cherbourg), passe à Saint-Sauveur, Pont-l'Abbé, et se jette dans les grèves des Veys, vis-à-vis de Carentan, après un cours de 40 kilomètres; à certaines époques elle est navigable sur une étendue de 28 kilomètres. Le Merderet, un de ses affluents de droite, passe à Valognes.

La Vire prend sa source à l'étang des moulins de Bieux, sur les confins du département et de celui du Calvados; elle passe à Vire, Pont-Farcy, Tessy, Saint-Lô, Coquet, et se jette dans la Manche au pont du Petit-Vey, un peu au-dessous d'Isigny, dans le département du Calvados.

Voies de communication. — Le département de la Manche compte huit routes impériales d'un parcours total de 365 kilomètres, 23 routes départementales d'une longueur de 508 kilomètres, et 13,829 chemins vicinaux d'un développement total de plus de 15,300 kilomètres.

Ce département n'a pas encore de ligne de chemin de fer, mais dans un avenir prochain il sera traversé par la ligne de Cherbourg, qui, se détachant de celle de Rouen à Mantes, ira par Evreux, Lisieux, Caen, Bayeux, Isigny, gagner le département à Carentan, passera près de Sainte-Mère-Eglise, près de Valognes, et rejoindra Cherbourg.

Climat. — Le département de la Manche appartient à la région climatérique du nord-ouest, ou climat séquanien, qui ressemble beaucoup à celui de l'Angleterre et de la Hollande. Le climat est doux et tempéré, quoique variable et généralement humide.

A Cherbourg, la température moyenne annuelle est de + 11°,1. La température moyenne de l'hiver est de + 5°,7, et celle de l'été de + 16°,5. Dans l'intérieur du département, ces moyennes sont un peu plus élevées. Les vents dominants sont ceux du sud, du nord et du sud-ouest.

Productions naturelles. — Le département de la Manche appartient à la région géologique dite de Bretagne; il est en grande partie formé par des terrains primitifs et de transition. On y rencontre le granite, les gneiss, les micaschistes et les talschistes, qui contiennent fréquemment des cristaux disséminés de tourmaline, de grenat, de disthène, de spinelle, d'émeraude, etc., etc. D'autres fois les granites sont associés à des pegmatites et des syénites.

Parmi les minéraux exploités, nous citerons le fer et le plomb, la houille, le granite (celui de Cherbourg et des îles Chausey jouit par sa beauté d'une réputation méritée, des marbres, de l'ardoise, des grès à paver, de la pierre de taille, de l'argile à potier, du kaolin, de la pierre à chaux. Sur quelques points de la côte il existe des marais salants, notamment à Vains, aux Quatre-Salines, à Val-Saint-Pair, Portbail, etc., etc., etc.

Il existe plusieurs sources minérales dans le département. Celle de Biville, dont la fontaine est toujours bouillonnante, est gazeuse. Celles de Dragey, de Saint-Lô, de Saint-Hilaire-du-Harcouet et de la Taille, cette dernière dans la commune de la Haye-d'Ectot, jouissent de quelque réputation. A Brix, il existe une source ferrugineuse. Enfin on a établi des bains de mer à Cherbourg et à Granville.

Le département produit des céréales en quantité plus que suffisante pour les besoins de ses habitants; mais, ainsi que nous l'avons fait observer, la ligne de faîte qui le traverse du sud au nord le partage en deux versants d'un inégal rapport; le versant oriental en produit beaucoup plus que l'autre, mais celui-ci abonde en légumes de toute espèce et de bonne qualité. Le sarrasin est principalement cultivé, et dans les campagnes il est, avec la pomme de terre, qui vient en abondance, la base principale de la nourriture des habitants. Les prairies du Cotentin offrent d'excellents et réputés pâturages qui nourrissent ces bestiaux qui font l'admiration des connaisseurs aux marchés de Sceaux et de Poissy. Point de vignes, mais des pommiers et des arbres à cidre en grand nombre qui tous les deux ans donnent une énorme quantité de fruits. Le cidre est donc la boisson la plus ordinaire des habitants des campagnes et des petites villes, et l'on peut évaluer à près d'un million d'hectolitres sa production annuelle. Les cidres de Lolif, d'Hébécrévon, de Villiers et de Couvain sont principalement estimés. L'arrondissement d'Avranches est réputé pour la culture de ses arbres fruitiers. Le chanvre et le lin sont cultivés dans tout le département, mais principalement dans le versant oriental de la presqu'île. Les forêts y sont peu étendues; les essences principales sont le chêne, le hêtre et le bouleau. La flore marine est très-riche, et les rivages présentent une grande quantité de varechs, de fucus, et d'autres plantes dont les riverains savent trouver un emploi utile.

Les animaux domestiques sont généralement de belle espèce, la race des chevaux purs normands y est belle, les bêtes à cornes sont grandes et fortes. Le beurre si connu sous le nom d'Isigny provient en grande partie des arrondissements de Valognes et de Saint-Lô. Les moutons de Mielle, qui prennent leurs noms des pâturages qui s'étendent entre la mer et les terres cultivées de Granville à Regneville, ont une chair délicate et estimée. Les bêtes fauves et le gibier deviennent rares; mais les loups et les renards sont encore trop communs, ainsi que les fouines. Les haies, plantées d'arbres qui entourent les cultures dans l'arrondissement d'Avranches, renferment un grand nombre d'écureuils et des oiseaux de toute espèce. Les oiseaux aquatiques et le gibier ailé sont très-multipliés. Les rochers des côtes abondent en coquillages et en mollusques. L'orvet et la couleuvre ne sont pas rares, on rencontre aussi quelques vipères. Les rivières renferment des loutres. On pêche quelquefois dans celles qui se jettent à la mer le phoque, appelé veau marin. Les froids rigoureux amènent dans le département les cygnes, les cormorans, les spatules et les cigognes. On remarque parmi les oiseaux de proie le milan, le petit aigle, et l'orfraie, ou grand aigle de mer.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Manche est tout à la fois un pays agricole d'exploitation et de commerce. L'agriculture y est très-avancée, et les nouvelles méthodes y sont appliquées avec intelligence. Les céréales, les bestiaux engraissés, le beurre, les fourrages, le lin, la cire, le miel, forment les richesses agricoles du pays. On évalue le sol productif à 565,491 hectares, dont en froment, 88,705 hectares; méteil, 5,418; seigle, 9,344; orge, 62,055; avoine, 27,091; sarrasin, 59,621; pommes de terre, 12,057; légumes secs, 2,589; jardins, 9,418; betteraves, 215; colza, 1,384; chanvre, 1,992; lin, 6,582; prairies naturelles, 89,233; prairies artificielles, 45,725; pâtis, landes et bruyères, 45,455; jachères, 26,854; bois, 24,295 (dont 337 à l'État); vergers, pépinières et oseraies, 77,432 hectares.

Le revenu territorial est évalué à 32 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 193,057, qui se partagent 1,586,088 divisions parcellaires de la propriété.

L'industrie manufacturière est active et variée; elle s'exerce sur la fonte du fer, l'exploitation des marbres, le travail du zinc et du cuivre, la coutellerie, la verrerie, la papeterie, la draperie, le tissage du crin, du lin, du coton, la fabrication des étoffes de fil et de coton, celle des blondes et des dentelles..., etc., etc. Il y a de nombreuses raffineries de soude dans l'arrondissement de Cherbourg; on construit aussi des navires, et l'on y fabrique tout ce qui peut servir à leur armement; enfin dans quelques communes on fabrique des objets en osier, tels que hottes, vans et paniers, qui s'exportent pour la Normandie et la Bretagne.

Le commerce a pour aliments principaux les produits du sol, les bestiaux gras, les mulets, les chevaux, le beurre, le poisson, les grains, le cidre, le miel, la cire, les volailles, les œufs et la chaudronnerie; quelques marchands ambulants y vont encore tenter la coquetterie des jeunes filles, et en échange de quelques rubans, d'une bague, de boucles d'oreille..., etc., etc., leur enlèvent leur belle chevelure pour la vendre à Paris aux coiffeurs-confectionneurs. Le commerce est alimenté par l'activité qui se déploie pour la pêche et le cabotage dans 14 ports de mer, savoir : Courtils, Carentan, Saint-Vaast, Barfleur, Cherbourg, Omonville, Diélette, Carteret, Portbail, Saint-Germain-sur-Ay, Agon, Regneville, Granville, les Quatre-Salines. Leur tonnage est de 900 bâtiments jaugeant 32,000 tonneaux, et leur mouvement annuel moyen de 8,000 bâtiments de 275,000 tonneaux.

A l'intérieur, le commerce est alimenté par 385 foires, qui se tiennent dans 94 communes et durent 417 journées. Les articles de commerce sont les chevaux, les bestiaux, les porcs, la volaille et les grains, le beurre, la cire et les salaisons, le lin, le chanvre, le fil et les toiles, les laines, l'édredon et les plumes. Il existe à Tocqueville, Querqueville, Saint-Lô et Saint-Clair des foires pour la location des domestiques.

Le département de la Manche est un de ceux dont les habitants émigrent temporairement pour exercer dans les départements voisins les états de colporteurs, chaudronniers et étameurs; cette émigration se fait surtout remarquer dans les deux arrondissements de Coutances et de Mortain.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Manche était de 593,776 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 600,882 habitants, savoir : 255,059 hommes, et 260,393 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Saint-Lô; il est divisé en 6 arrondissements communaux, 48 cantons, et 643 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de la Manche est compris dans la 13e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et dans l'arrondissement minéralogique de Rouen dépendant de la division du nord-ouest.

Le département forme la 5e subdivision de la 16e division militaire dont le quartier général est à Rennes. Il compte huit places fortes, savoir : Granville, Carentan, Cherbourg, fort d'Artois, fort Impérial, fort de Querqueville, île Saint-Marcouf, la Hague et Tatihou, redoute du Roule. La compagnie de gendarmerie dépend de la 4e légion, dont le chef-lieu est à Caen. Cherbourg a une direction d'artillerie et une direction du génie.

Cherbourg est le chef-lieu du 1er arrondissement maritime, qui comprend les sous-arrondissements de Dunkerque, du Havre et de Cherbourg; le sous-arrondissement de Cherbourg se subdivise en trois quartiers maritimes : Cherbourg, la Hougue et Caen. Il y a à Cherbourg un préfet et un tribunal maritimes, une direction d'artillerie de la marine, une direction des constructions navales, une direction des ports, un hôpital de la marine, un commissaire principal, 2 ingénieurs en chef, et un trésorier de la marine. Granville a une école d'hydrographie.

Les 6 tribunaux de 1re instance des 6 arrondissements et les 4 tribunaux de commerce de Saint-Lô, Granville, Cherbourg et Coutances, sont du ressort de la cour impériale de Caen.

Le département forme la circonscription d'un évêché dont le siége est à Coutances, et qui est suffragant de l'archevêché de Rouen. L'évêché de Coutances compte 6 cures de 1re classe, 53 de seconde, 550 succursales, et 369 vicariats.

Les protestants ont des églises à Chefresnes et à Cherbourg.

Le département de la Manche forme le siége d'une académie universitaire et compte un lycée impérial à Coutances et un collége communal dans chacun des autres chefs-lieux d'arrondissement, 104 institutions ou pensions, 2 écoles normales primaires départementales, et 1,289 écoles primaires communales ou privées. La Manche forme avec le Calvados le 15e arrondissement forestier. Le département a trois bureaux principaux de douanes : ce sont Cherbourg, Granville et Avranches. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 32 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent 18 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le territoire de ce département faisait partie de l'Armorique : les *Unelli* habitaient la presqu'île, au sud se trouvaient les *Abrincatui;* cette sorte de division se maintint jusqu'à la révolution et forma les deux pays distincts du *Cotentin* et de l'*Avranchin*. Le pays était déjà très-peuplé au temps de César, et fournit des troupes nombreuses à Viridorix lors de la révolte de cette partie de la Gaule contre les Romains. Exposé, comme tous les rois francs, aux incursions des pirates du Nord, il reçut la visite de Charlemagne, qui, en y bâtissant des forteresses, essayait ainsi de le préserver des désastres qu'il entrevoyait dans l'avenir. Cette contrée n'échappa

point cependant à l'invasion normande, et fut soumise par Rollon; mais, placée à l'extrémité du nouveau duché, elle participa toujours à l'esprit d'indépendance et de rébellion qui animait ses voisins de Bayeux, et se révolta plusieurs fois. Ce fut du Cotentin que sortirent ces chevaliers qui conquirent la Sicile : le village d'Hauteville, à 3 lieues de Coutances, est le berceau de ces vaillants enfants de Tancrède, Guillaume Bras-de-Fer, Drogon, Humfroy, Robert Guiscard, dont les exploits étonnèrent le midi de l'Europe. Au commencement du XIIIe siècle, le pays passa, avec le reste de la Normandie, sous l'autorité de Philippe-Auguste. Le roi Jean eut l'imprudence de le céder à Charles le Mauvais, roi de Navarre, qui se hâta d'y appeler les Anglais. On trouvera à l'histoire des villes l'indication des sièges et combats dont la contrée fut le théâtre pendant la guerre de cent ans, et qui y causèrent de grands désastres, renouvelés au XVIe siècle par les guerres religieuses. La lutte s'y prolongea, ardente et cruelle, entre les chefs protestant et catholique Montgommery et Matignon. On doit remarquer cependant que le maréchal de Matignon sut, par sa fermeté et son humanité, soustraire le pays aux sanguinaires exécutions de la saint Barthélemy. Dans la première partie du XVIIe siècle, le pays fut bouleversé par une de ces jacqueries, si fréquentes dans l'ancien régime, dont l'histoire nous parle à peine, et qui témoignent assez haut pourtant que ce régime, si regretté par ceux qui l'ignorent, ne possédait ni la prospérité ni la sécurité qu'on se plaît à lui attribuer. Le Cotentin fut le foyer où éclata l'insurrection des *nu-pieds*, de ces paysans armés qui épouvantèrent la Normandie par leur désespoir et par leurs excès. En 1639, les impôts excessifs qui pesaient sur le peuple avaient produit déjà un sourd mécontentement, qui éclata bientôt en menaces furieuses quand le bruit courut que des commissaires arrivaient pour établir la gabelle dans toute sa rigueur, *le sel baillé par impôts*, dans le Cotentin et dans quelques autres cantons de la basse Normandie, qui en avaient été jusqu'alors exempts. « Un honnête gentilhomme du pays, dit M. Henri Martin, courut trouver le roi et peignit si vivement le désespoir populaire que la commission fut révoquée. Il était trop tard; la rébellion avait éclaté. Des agents de troubles, soldés par l'Angleterre et par l'Espagne, firent passer pour le chef des *monopoleurs* et des *maltôtiers* l'homme qui venait de préserver la contrée de la gabelle, et poussèrent le peuple aux derniers excès, afin de le compromettre irrévocablement. Le mouvement, commencé à Avranches, se propagea dans toute la basse Normandie. Partout une multitude furieuse courait sus aux officiers de finance, aux *partisans* et à leurs commis, saccageait leurs bureaux, démolissait ou brûlait leurs maisons. Il suffisait de crier au *monopoleur* sur le premier passant pour qu'il fût massacré à l'instant. Des bandes armées s'organisèrent dans les campagnes et répandirent partout des proclamations menaçantes au nom d'un chef mystérieux, qui s'intitulait le *général Jean Nu-Pieds*. Des aventuriers, des hobereaux ruinés, un prêtre, se donnaient comme les lieutenants de ce général imaginaire. La perception des impôts fut presque généralement interrompue. » La répression fut impitoyable. Le colonel Gassion, après avoir soumis Rouen et Caen, où la révolte s'était propagée, marcha avec quatre mille hommes sur Avranches. La *fleur de la noblesse* du pays le suivait, dit Tallemant des Réaux. Les nu-pieds s'y étaient retranchés derrière des barricades; mais le château était au pouvoir de leurs adversaires et ne cessait de tirer sur eux. Leur défense fut désespérée. « Pendant quatre heures et demie, dit Tallemant, quelques rebelles arrêtèrent Gassion à l'entrée d'un faubourg, où ils n'avaient pour toute défense qu'une méchante barricade. Il y courut grand danger, car un des rebelles, vaillant autant qu'on peut l'être, et tellement dispos qu'il sautait partout où il pouvait mettre la main, tua le marquis de Courtaumer, croyant que c'était le colonel Gassion. Ce galant homme sauta quatre fois la barricade, et après se sauva. Gassion fit tout ce qu'il put pour le trouver, lui faire donner grâce et le mettre dans ses troupes; mais cet homme n'osa s'y fier. » Tout fut tué et égorgé : ceux qu'on atteignit dans leur fuite furent livrés au chancelier Séguier, et l'homme de justice se montra plus impitoyable que l'homme de guerre, car il finit par atteindre ce nu-pieds, dont Tallemant racontait les prouesses, et le fit rouer vif à Caen. Il fit également périr ou envoya aux galères tous les autres prisonniers.

A la fin du siècle, la révocation de l'édit de Nantes porta un coup terrible à la prospérité du pays. Beaucoup de protestants émigrèrent. « A Saint-Lô, sur environ 800 protestants, 400 sortirent du royaume. La population protestante de Coutances émigra tout entière, et les belles manufactures de toiles qu'elle possédait furent transférées soit dans la ville voisine de Cérizy, soit dans les îles de Jersey, de Guernesey, et de là en Angleterre. Dans l'élection de Mortain, sur environ 300 réformés, plus de la moitié s'établirent en Angleterre et en Hollande. L'émigration des maîtres, que leurs plus habiles ouvriers s'empressaient de suivre, ruina pour plusieurs années diverses branches de commerce et d'industrie. » (Weiss, *Histoire des réfugiés protestants.*)

Un moment, pendant la révolution, la guerre civile désola le sud du département. Les Vendéens s'approchèrent d'Avranches et de Granville; mais ils furent bientôt repoussés.

En 1830, le roi Charles X traversa le département pour aller s'embarquer à Cherbourg, lui et sa famille, sur *le Great-Britain* et *le Charles-Caroll*, deux vaisseaux américains qui appartenaient à un membre de la famille Bonaparte.

Depuis cette époque aucun événement n'est venu distraire le département de la Manche de ses constants et laborieux travaux agricoles : aussi a-t-il la réputation d'être un des plus riches de la France.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Saint-Lô (lat. 49° 6′ 59″, long. 3° 25′ 55″ O.). — Saint Lô, *Briovera*, *Sanctus Laudus*, ville ancienne, chef-lieu du département de la Manche, à 285 kilomètres à l'ouest de Paris, sur un rocher qui domine la rive droite de la Vire.

L'évêque Laudus ou Lô, cinquième évêque de Coutances, possédait, sur le territoire où est actuellement Saint-Lô, un château nommé Briovère. Ce fut là, dit-on, l'origine de la ville, qui prit le nom de l'évêque, canonisé comme presque tous les évêques du temps. Cela se passait au VIe siècle. Charlemagne fit bâtir en cet endroit une forteresse, à l'époque où il visitait cette partie de son empire et se préoccupait des moyens de la mettre à l'abri des incursions des pirates du Nord. Les Normands, en effet, assiégèrent cette ville; repoussés une première fois, ils revinrent en 890. Leur chef Rollon, désespérant d'emporter la ville de vive force, fit couper un aqueduc qui fournissait de l'eau à la place : les habitants, pressés par la soif, furent obligés de capituler, on leur promit la vie et on les massacra au moment où ils sortaient des murs : l'évêque fut au nombre des victimes, et les Normands rasèrent les fortifications. Saint-Lô, sans jouer un rôle bien important dans l'histoire des guerres féodales, prospéra, grâce à son industrie et à son commerce, et sa population, enrichie par la fabrication du drap, se montait à 9,000 âmes quand Édouard III, roi d'Angleterre, s'en empara en 1346. Quoique la ville démantelée ne lui eût opposé aucune résistance, il la pilla, la ruina en un instant, en emportant un riche butin consistant surtout en une quantité considérable de draps. Sous Charles V, ce fut à Saint-Lô que se réunirent les troupes rassemblées par le roi de France pour châtier Charles le Mauvais, roi de Navarre, et réduire les châteaux que celui-ci possédait en Normandie. En 1417, la ville se rendit au duc de Glocester. Les Anglais la possédèrent jusqu'en 1449 : elle leur fut reprise cette année par le connétable de Richemond.

A l'époque de la réforme, Saint-Lô, qui avait prospéré depuis l'expulsion des Anglais et acquis une certaine im

portance, fut livré de nouveau à tous les malheurs de la guerre. La ville se prononça en partie pour les idées nouvelles; et, en 1562, les calvinistes y saccagèrent les églises, dévastèrent les maisons de leurs adversaires, et relevèrent les fortifications de la ville pour en faire, dans le Cotentin, leur principale place de guerre. A la fin de la même année, les Bretons, sous la conduite du comte d'Étampes, les en chassèrent et exercèrent de cruelles vengeances contre les habitants. Le comte de Montgommery reprit Saint-Lô l'année suivante : ce fut pour la malheureuse cité le commencement de nombreuses et sanglantes représailles. Rendu au roi par un édit de pacification, Saint-Lô échappa aux horreurs de la Saint-Barthélemy, dont le gouverneur de la basse Normandie, Matignon, sut préserver les villes de la contrée. La ville fut reprise par Montgommery, qui, craignant d'y être enfermé, s'en échappa de nuit, laissant le soin de la défense à son lieutenant Bricqueville-Colombières. Le siége dura six semaines : Montgommery, après avoir vainement essayé de tenir la campagne, avait été obligé de capituler. Amené par Matignon sous les murs de Saint-Lô, le prisonnier essaya vainement de déterminer Colombières à se rendre. Celui-ci, lui reprochant cette faiblesse, répondit qu'il mourrait à son poste. Il repoussa neuf assauts des troupes royales, réparant la nuit les brèches que l'artillerie des assiégeants y avait pratiquées pendant le jour, entraînant par son exemple les habitants et jusqu'aux femmes à la défense de la place. Tout se disposait cependant dans l'armée royale pour un dernier assaut; Colombières se prépara à y mourir, et amena près de lui sur la brèche ses deux jeunes enfants armés tous deux d'un javelot : « J'aime mieux, dit-il, qu'ils meurent impollus et pleins d'honneur que de les abandonner aux mains des infidèles et des apostats. » Malgré l'héroïque résistance des protestants, la brèche fut emportée, Colombières tué d'un coup d'arquebuse; ses deux enfants furent épargnés et protégés par Matignon, mais la ville fut livrée à toutes les horreurs de la guerre, et d'une guerre de religion. Épuisée par ce massacre, elle s'effaça pendant quelque temps; mais, au XVIIe siècle, l'esprit indépendant de ses habitants se manifesta de nouveau par des soulèvements causés par l'excès des impôts. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, les calvinistes de Saint-Lô furent cruellement persécutés : une grande partie s'échappèrent et réussirent à quitter la France. On cite le jugement curieux qui condamne deux sœurs protestantes, Louise et Madeleine Pezé, qui, arrêtées au moment où elles fuyaient la persécution, furent condamnées « à faire amende honorable en chemise, à genoux, la torche au poing, conduites par le bourreau; à demander pardon à Dieu, au roi, à la justice, disant que, par opiniâtreté, elles avaient voulu professer une prétendue religion défendue par les déclarations de Sa Majesté. » Elles furent ensuite séparées et enfermées pour toujours. Au XVIIIe siècle, sauf quelques persécutions religieuses que le fanatisme n'excusait plus, Saint-Lô jouit d'une grande tranquillité. A la fin de la révolution, le chef-lieu du département, qui avait d'abord été à Coutances, fut transféré à Saint-Lô.

Cette ville est la patrie du cardinal du Perron, qui joua un rôle important sous Henri IV. Élevé dans le calvinisme, il l'abjura et dut sa haute fortune à cette conversion autant qu'à ses talents comme diplomate et à ses connaissances littéraires. Quoiqu'il ait publié un assez grand nombre d'ouvrages de controverse, il est difficile de croire au sérieux des convictions d'un homme qui faisait sa lecture habituelle de Montaigne et de Rabelais. On peut croire du reste que les calvinistes, qui l'ont traité d'intrigant sans foi et sans mœurs, avaient contre lui de trop naturelles préventions pour être toujours justes à son égard. Dans le piquant pamphlet de d'Aubigné, la *Confession de Sancy*, du Perron est fort maltraité.

Saint-Lô possède deux églises curieuses. Celle de Sainte-Croix, fondée au XIe siècle par les Normands, est une des plus anciennes de France. Ses arcades reposent sur des colonnes dont les chapiteaux sont ornés de feuillages, imitation grossière des chapiteaux romains. Les deux côtés de la nef ne sont pas tout à fait semblables : l'un est plus orné que l'autre. L'église Notre-Dame, basilique remarquable, surmontée de deux hautes tours, est un édifice du XVe siècle.

La population se monte à 9,682 habitants.

Les armes de Saint-Lô étaient : *de gueules, à une licorne passante d'argent, à l'écusson cantonné d'azur, chargé d'un* N *majuscule d'or surmonté d'une étoile d'or.*

CARENTAN. — Carentan, *Carentonum Unellorum*, petite ville de 2,986 habitants, située à 27 kilomètres de Saint-Lô, près de la mer, sur la rive gauche de la Taute, dans un pays gras et fertile, mais marécageux et malsain. Elle possédait un château très-ancien que les Anglais démolirent, quoique la ville se fût rendue à la première sommation. Charles le Mauvais fit rebâtir les fortifications, et depuis cette époque Carentan joua un rôle assez important dans la lutte de la France et de l'Angleterre. Les marais et les ruisseaux qui l'environnent en rendaient l'approche difficile et en facilitaient la défense. Le château est aujourd'hui détruit en partie; mais il en reste des portions curieuses à étudier au point de vue de l'archéologie militaire du moyen âge. L'église de Carentan est un édifice remarquable, appartenant au style du XVe siècle. La population n'est guère que de 3,000 habitants. Carentan a des foires importantes pour les bestiaux.

Les armes de Carentan sont : *d'azur, à un sautoir d'argent.*

SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY, village de 439 habitants, à 7 kilomètres à l'est de Saint-Lô, possède les ruines considérables d'un château qui a été une place importante au moyen âge. Il appartint aux rois d'Angleterre, et plusieurs des chartes octroyées par Richard Cœur-de-Lion sont datées de ce château. On distingue encore aujourd'hui les vestiges de deux enceintes, qui attestent l'ancienne importance de cette localité : du donjon, placé à l'extrémité de la seconde enceinte, il ne reste plus que d'énormes pans de murs. On y voit une galerie voûtée à plein cintre : les murs avaient neuf pieds d'épaisseur. L'église de Sémilly, dont la construction remonte à la période romane, offre des parties curieuses. On a trouvé près de Sémilly des médailles des Césars et les restes d'une voie romaine. Ces vestiges, d'accord avec la tradition, semblent attester qu'il existait jadis dans cet emplacement une habitation considérable. Le château actuel date du XVIe siècle.

PERCY. — Percy, *Perceium, Patriciacum*, petite ville de 3 258 habitants, à 27 kilomètres au sud de Saint-Lô, a donné son nom à l'une des familles les plus illustres de l'Angleterre. Du reste, on trouve à chaque pas dans la presqu'île du Cotentin de vieux châteaux ruinés, des villages obscurs, dont les noms, portés au moyen âge par des seigneurs anglais ou français, ont souvent retenti dans l'histoire.

TORIGNY. — Torigny, *Torigneium*, petite ville de 2 206 habitants, à 14 kilomètres au sud-est de Saint-Lô, passe pour très-ancienne. C'était une baronnie très-importante au moyen âge. Hamon le Hardi, un de ses barons, figure à la bataille d'Hastings. Un de ses seigneurs fut le maréchal de Matignon, en faveur duquel Thorigny fut érigé en comté. Ce fut lui qui bâtit en grande partie le château. A la fin du XVIIe siècle, un membre de la famille de Matignon épousa la fille unique d'un prince de Monaco; il prit le nom, les armes et les titres de son beau-père. Depuis cette époque les Matignon ont pris le nom de princes de Monaco. Depuis 1789 leur domaine a été vendu en petites parties, et en 1793 leur château converti en maison d'arrêt. Aujourd'hui il n'en reste qu'une aile, achetée par la ville, et qui sert aux séances du conseil municipal.

Cette ville, jadis assez importante pour la fabrication des draps, ne possède plus que 2 000 habitants. Elle fait un commerce assez considérable en grains, volailles, bestiaux. On y voit une belle promenade, composée de belles et anciennes avenues, longeant un vaste étang auprès du château.

Brébeuf, traducteur de la *Pharsale* de Lucain, paraît être né dans le canton de Torigny.

Avranches (lat. 48° 41′ 6″, long. 3° 42′ 1″. O.). — Avranches, *Ingena Abrincatuorum*, *Abrincatæ*, *Abrincæ*, très-ancienne ville, située sur un coteau, à peu de distance de la mer, dans une position salubre et variée, à 51 kilomètres au sud-ouest de Saint-Lô. Elle avait autrefois évêché, vicomté, bailliage et élection; elle dépendait du parlement de Rouen et de l'intendance de Caen. C'est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement qui compte 8,932 habitants, avec tribunal de première instance et collége communal

La situation d'Avranches la prédestinait au rôle important que cette ville a joué dans l'histoire du pays. Placée à l'entrée de la presqu'île du Cotentin, près de la mer, sur une hauteur dont la rivière de Sée baigne les pieds vers le nord, tandis que de l'autre côté de la montagne elle est protégée par de profondes vallées, elle était appelée à servir de place de guerre. Avranches existait déjà au temps des Romains. Elle s'appelait *Abrincatæ* : c'était la capitale des *Abrincatui*. Cette peuplade prit part à l'insurrection du pays contre César, et attira sur elle le courroux du vainqueur. Sous l'empire, elle tenait un rang distingué parmi les cités de la seconde Lyonnaise : le préfet d'une légion dalmate y résidait. Vers le commencement du VIe siècle, Avranches fut érigée en ville épiscopale : saint Léonicien en est regardé comme le premier évêque. On voit plus tard un évêque de cette ville, saint Népos, assister à un concile, et plus tard saint Sever, qui donna son nom à un faubourg de Rouen. Il était mort, en 578, dans un monastère dont il avait été abbé. Ses reliques y furent conservées jusqu'à l'époque de l'invasion normande; elles furent alors transportées dans une église située hors de Rouen, à laquelle le nom du saint resta attaché jusqu'à nos jours. Au commencement du VIIIe siècle, un autre évêque d'Avranches, saint Aubert, ayant obtenu du roi Childebert une somme destinée à une fondation pieuse, fit élever l'abbaye du mont Saint-Michel. Ce fut dans les dernières années de ce siècle que Charlemagne fit fortifier Avranches : le prévoyant empereur jugeait que cette cité allait être exposée aux entreprises des pirates du Nord, dont les dévastations l'alarmaient déjà au milieu de sa puissance. Néanmoins, malgré ces précautions, les pirates s'emparèrent d'Avranches en 865. Chassés par le roi de Bretagne Salomon III, ils y reviennent vingt années plus tard, et s'emparent de la ville, qu'ils livrent au pillage. Avranches fut soumise en 933 par Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, et érigée bientôt en comté. Nous voyons un comte d'Avranches, Hugues le Loup, suivre Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre et ajouter à ses possessions du continent le comté de Chester, que le conquérant lui donna en récompense de ses services. Sous ce comte, qui avait réuni autour de lui une sorte de cour, Avranches devint un centre littéraire et scientifique : Lanfranc, qui y avait séjourné, y fonda une école importante, et plusieurs de ses évêques sont signalés comme des hommes savants et aimant les études libérales. Nous ne parlerons point de plusieurs comtes d'Avranches, dont on ne sait guère que les noms et quelques actions insignifiantes; mais nous ne pouvons passer sous silence une scène singulière dont la cathédrale d'Avranches fut le théâtre en 1172 : ce fut le dénoûment du drame émouvant qu'a si bien raconté M. Augustin Thierry, le meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket ; il avait été assassiné, sinon par l'ordre, au moins avec l'approbation du roi d'Angleterre, Henri II. Après de longues négociations avec la cour de Rome, qui réclamait une éclatante expiation du meurtre, le roi se soumit. « En vertu d'un arrangement préalable avec les légats du pape, le roi se rendit en cérémonie dans la grande église d'Avranches, et, posant la main sur l'Évangile, jura, devant tout le peuple, qu'il n'avait ni ordonné ni voulu la mort de l'archevêque de Cantorbéry, et que, l'ayant apprise, il en avait ressenti plus de chagrin que de joie. On lui récita les articles de la paix et les promesses qu'il avait faites, et il fit serment de les exécuter toutes de bonne foi et sans *mal engin*. Henri, son fils aîné et son collègue dans la royauté, le jura en même temps que lui; et, pour garantie de cette double promesse, on en dressa une charte au bas de laquelle fut apposé le sceau royal. Ce roi qu'on avait vu naguère si plein de fierté devant la puissance pontificale engageait les cardinaux à ne l'épargner en rien. « Seigneurs légats, » leur disait-il, voici mon corps; il est en vos mains, et » sachez pour sûr que, quoi que vous ordonniez, je suis » prêt à obéir. » Les légats se contentèrent de le faire agenouiller devant eux pour lui donner l'absolution de sa complicité indirecte, l'exemptant de l'obligation de recevoir sur son dos nu les coups de verge qu'on administrait aux pénitents... Un décret pontifical, qui déclarait l'archevêque Thomas saint et martyr et dont les légats s'étaient munis comme d'une pièce diplomatique nécessaire à leur mission, fut aussi envoyé en Angleterre avec ordre de le promulguer dans les églises et sur les places publiques, dans tous les lieux où jusqu'à ce moment avaient été fouettés et pilorié ceux qui osaient appeler crime l'assassinat de l'*ennemi du roi*. » (Aug. Thierry.) De la cathédrale où se passa cette scène il ne reste plus qu'une pierre : c'est la pierre sur laquelle Henri II s'agenouilla et humilia devant l'autorité du saint-siége la majesté royale.

Sous Jean Sans-Terre, les Bretons, comme alliés du roi de France, envahirent ce pays, prirent et pillèrent Avranches, et en détruisirent les murailles. Après la réunion de la Normandie à la couronne, Philippe-Auguste donna à la ville d'Avranches une charte de commune, et saint Louis en fit relever les murailles. Plus tard, la ville fut réunie au comté de Mortain, et appartint à ce titre à la maison de Navarre. Cette ville résista en 1354 au roi Jean, qui voulait s'en emparer comme de tous les domaines du roi de Navarre, Charles le Mauvais. Le fils de ce dernier céda en 1404 à Charles VI Avranches et ses autres domaines en Normandie en échange du duché de Nemours.

Prise et reprise plusieurs fois par les Anglais et les Français pendant la guerre de cent ans, la ville finit cependant par rester au pouvoir des étrangers jusqu'à la bataille de Formigny, qui mit fin à leur domination en Normandie. Avranches résista cependant, après cette bataille, au duc de Bretagne, qui l'attaquait au nom du roi de France : défendue par une forte garnison anglaise, elle fut, après un siége de trois semaines, obligée de capituler. Les Anglais obtinrent pour toute condition de sortir de la place un bâton blanc à la main. Prise deux fois sous Louis XI par le duc de Bretagne, révolté contre le roi de France, elle fit retour à la couronne par le traité d'Ancenis en 1468. Louis XI et Charles VIII traversèrent Avranches en se rendant en pèlerinage au mont Saint-Michel.

A l'époque des guerres de religion, Avranches se prononça avec ardeur contre la réforme. La ville fut prise par le protestant Montgommery, qui dévasta les églises : chassé par Matignon, il y rentra l'année suivante. Les excès commis par les calvinistes ne contribuèrent pas peu à affermir la ville dans son aversion pour la réforme; aussi prit-elle une part active aux guerres de la Ligue. L'assassinat du duc de Guise aux états de Blois fut le signal de l'insurrection du pays contre l'autorité royale. L'évêque de la ville, Péricard, dévoué aux Guise, excita l'ardeur des habitants, qui ne se soumirent qu'en 1591 à Henri IV, après un siége de deux mois soutenu avec une rare intrépidité. Péricard, qui avait eu un de ses frères tué pendant le siége, forcé de se soumettre avec la ville, resta fidèle à sa cause, et continua à déployer en faveur de la Ligue une grande activité. Il fut député de la province aux états généraux de la Ligue, convoqués par Mayenne pour élire un roi qui fut le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. Plus tard, il se soumit à Henri IV ; et Richelieu, qui appréciait son activité et ses talents, le nomma en 1625 ambassadeur à Madrid.

Nous avons raconté la révolte des nu-pieds, dont l'Avranchin fut le foyer principal; les excès commis par les insurgés, excès bien dépassés par l'aveugle et sanguinaire

répression qu'y exercèrent les troupes royales. Depuis cette époque, l'existence historique d'Avranches semble à peu près nulle jusqu'à la révolution. Cette ville fut en 1793 prise par les Vendéens. Ceux-ci, y ayant laissé leurs bagages, se portèrent de là sur Granville. Repoussés en désordre, ils traversèrent de nouveau Avranches, sans s'y arrêter. Un mois plus tard ils allaient être écrasés par Kléber et par Marceau.

Nous avons parlé des premiers évêques d'Avranches : on cite dans des temps plus rapprochés de nous Jean Bochard, confesseur de Louis XI, savant docteur en théologie, qui fut chargé de réformer l'Université de Paris, et y assura le triomphe des philosophes réalistes sur les nominaux. Un nom plus célèbre est celui de Huet, si connu au XVIIe siècle par son érudition piquante, qui mourut à Paris en 1721. Il s'était démis de son évêché en 1699, afin de se livrer tout entier à son goût pour l'étude.

La ville est située sur un coteau d'où l'on découvre une vue magnifique. Le jardin des plantes est une promenade charmante d'où la vue s'étend sur la baie du mont Saint-Michel. On a élevé en 1832 dans le jardin de l'évêché, transformé en promenade publique, la statue du général Valhubert, un enfant de la ville, tué à la bataille d'Austerlitz.

Il y a peu d'industrie : le commerce consiste en cidre, grains et bestiaux. La ville est assez mal bâtie, et ne contient pas de monuments remarquables. Elle possède une bibliothèque publique, qui contient environ 10,000 volumes : c'est là qu'on a découvert une copie du SIC ET NON d'Abailard ; cet ouvrage a été publié en 1836 par les soins de M. Cousin, dans la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France. Ce manuscrit provient, ainsi qu'un assez grand nombre d'autres, de la bibliothèque du mont Saint-Michel ; ils y ont été transportés depuis la révolution.

Les armes d'**Avranches** sont : *d'azur au portail de ville d'argent, accosté de deux fleurs de lis d'or, et sommé d'un dauphin d'or surmonté d'une fleur de lis de même.* — On les trouve aussi : *d'azur à trois sautoirs alaisés d'argent posés en bande.*

GRANVILLE. — Granville, *Grannonum*, *Grandis Villa*, port de mer de 11,035 habitants, à 25 kilomètres au nord-ouest d'Avranches, principalement habité par les pêcheurs et les caboteurs, qui font le commerce avec les îles voisines de Jersey et de Guernesey. Il est situé à l'embouchure d'une petite rivière, la Boscq. La ville est placée sur rocher et entourée de murailles. Un seigneur normand y bâtit une petite forteresse. On trouve en 1252 un chevalier, Thomas de Granville, qui possédait alors cette seigneurie. En 1436, elle fut vendue à lord Scales, sénéchal de Normandie pour le roi d'Angleterre. Le château était, à cette date, tombé en ruines. Le prix dont on paya cet aride rocher à Jean d'Argouges, son possesseur, fut une redevance annuelle d'*un chapel de roses vermeilles* le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Un groupe assez considérable d'habitations existait déjà à cette époque au bas du rocher : lord Scales, voulant fonder sur ce rocher une forte ville, força les habitants du bourg de détruire leurs habitations, et de transporter leurs matériaux sur la hauteur pour y bâtir de nouvelles maisons sur l'emplacement qu'il leur désigna. Il appela en même temps un grand nombre de paysans du voisinage, les installa dans la nouvelle ville. Il pressa activement les travaux, fit entourer la ville de bonnes murailles, et y construisit une forteresse. Mais tout cela n'était pas encore achevé, que les Français s'étaient déjà rendus maîtres de Granville : c'était pour eux que les Anglais se trouvaient avoir bâti. Ce fut en 1440 que cet événement arriva : d'Estouteville, avec la garnison du mont Saint-Michel, surprit Granville ; et les Anglais, pendant les dix années suivantes qu'ils restèrent maîtres de la Normandie, ne purent les en déloger. Le roi Charles VII, après l'expulsion des étrangers, fit achever et augmenter les fortifications, et promit de grands avantages aux étrangers qui viendraient s'y établir. Son successeur, Louis XI, donna cette ville à l'abbaye du mont Saint-Michel. Les habitants de Granville restèrent au XVIe siècle fidèles à la cause catholique, repoussèrent les attaques des réformés, et ne se soumirent à Henri IV qu'en 1599. Louis XIV ne comprit point le parti qu'il pouvait tirer de cette place maritime, dont le port est sûr et bien défendu. En 1689, il en fit détruire les fortifications. Quatre ans après, les Anglais, profitant de cette imprudente mesure, envoyèrent devant Granville une nombreuse flotte : l'attitude déterminée des habitants les empêcha de débarquer ; mais ils bombardèrent la ville, et y causèrent les plus grands désastres. Sous Louis XV, on releva les fortifications de Granville, et on en fit une place de guerre de 2e classe. Granville jouissait alors d'une grande prospérité : elle expédiait alors de nombreux navires à Terre-Neuve pour la pêche de la morue. En 1786, plus de 6,000 matelots étaient classés à Granville. On y comptait 110 navires, dont 5 seulement n'étaient point destinés à la pêche de la morue ; plus, 32 bâtiments de cabotage, et un grand nombre de bateaux pêcheurs.

Granville fut, pendant la révolution, le théâtre d'un des plus importants épisodes de la guerre de l'Ouest. Les Vendéens, chassés de leur pays par les troupes républicaines, s'approchèrent de cette ville ; il leur fallait un port de mer pour recevoir les secours que leur promettait l'Angleterre. Après avoir laissé à Dol, à Pontorson et à Avranches leurs blessés, les femmes et les enfants qu'ils traînaient avec eux, ils s'avancèrent jusqu'à Granville sous la conduite de la Rochejaquelein ; ils étaient au nombre de 30,000. Le conventionnel Lecarpentier, le même qui fut, sous la Restauration, enfermé près de là, au mont Saint-Michel, et qui y mourut, commandait alors la place de Granville. Le 14 novembre 1793, les Vendéens furent en vue des murs. Alors Lecarpentier fait entrer dans la place tous les habitants des faubourgs, fait prêter à la garnison et aux gardes nationaux le serment de *vivre libres ou mourir*. Il sort à la tête de 4,000 hommes, et, dans la plaine de Saint-Pair, engage intrépidement le combat contre les 30,000 Vendéens. Mais la lutte en rase campagne était impossible : il fallut se replier dans la ville, dont on ferma les portes. Le faubourg fut occupé par les Vendéens. « Ils s'avancèrent de là jusqu'à des palissades que l'on venait de construire et, sans chercher à les enlever, ils se bornèrent à tirailler contre les remparts, tandis qu'on leur répondait avec de la mitraille et des boulets. En même temps, ils placèrent quelques pièces sur les hauteurs environnantes, ils tirèrent inutilement sur la crête des murs et sur les maisons de la ville. A la nuit, ils s'éparpillèrent et abandonnèrent le faubourg, où le feu de la place ne leur laissait aucun repos. Ils allèrent chercher hors de la portée du canon des logements, des vivres, et surtout du feu, car il commençait à faire un froid très-vif. Les chefs purent à peine retenir quelques centaines d'hommes dans le faubourg, pour y continuer un feu de tirailleurs. Le lendemain, leur impuissance à prendre une place fermée leur fut encore mieux démontrée ; ils essayèrent encore de leurs batteries, mais sans aucun succès. Ils tiraillèrent de nouveau le long des palissades, et furent bientôt entièrement découragés. Tout à coup l'un d'eux imagina de profiter de la marée basse pour traverser une plage et prendre la ville du côté du port. Ils se disposaient à cette nouvelle tentative, lorsque le feu fut mis au faubourg par les représentants enfermés dans Granville. Les Vendéens furent alors obligés de l'évacuer, et songèrent à la retraite. La tentative du côté du port fut entièrement abandonnée, et le lendemain ils revinrent tous à Avranches rejoindre le reste de leur monde et les bagages. Dès ce moment, le découragement fut porté au comble. » (THIERS, *Histoire de la Révolution.*) Un mois plus tard, l'armée vendéenne, traquée et repoussée de toutes parts, succombait enfin sous le coup décisif que lui portaient Kléber et Marceau. On voit quelle influence l'énergique résistance de Granville eut sur le résultat définitif de cette guerre.

Granville, comme tous nos ports de mer, eut beaucoup à souffrir, sous l'Empire, de l'interruption du commerce maritime. Ils subirent même un nouveau bombardement qui dura deux jours ; mais l'escadre anglaise, assez mal-

Notre-Dame de Saint-Lô.

traitée par le canon des forts, fut obligée de se retirer avant d'avoir achevé son œuvre de destruction.

On a complété le port de Granville en y construisant une jetée solide, qui a été commencée en 1828. L'aspect de la ville est singulier : rues étroites et tortueuses, maisons vieilles et sombres, tout cela ne forme pas une jolie ville pour ceux qui recherchent avant tout la propreté et la symétrie; mais c'est une ville chère aux amateurs du pittoresque, une de ces villes où l'on trouve de la couleur et du *style*. C'est un mérite qui commence à disparaître dans notre patrie, et assez rare aujourd'hui pour qu'on le signale là où il s'est encore maintenu. La vue dont on jouit du haut du fort qui la domine est magnifique.

Granville est la patrie du conventionnel Letourneur, l'un des cinq premiers membres du Directoire.

Les armes de Granville sont : *de gueules à un bras tendu d'argent partant d'une nue d'azur tenant une épée d'argent à la garde d'or posée en pal.*

Le mont Saint-Michel. — Le mont Saint-Michel, *Fanum sancti Michaelis, mons Tumba*, à 16 kilomètres au sud-ouest d'Avranches. Le mont Saint-Michel est isolé, à 5 kilomètres de la côte, par une grève de sable deux fois couverte par la mer en vingt-quatre heures. Il faut choisir l'intervalle des marées pour y arriver. Ce lieu célèbre se compose d'un rocher élevé, au bas duquel se trouve une bourgade entourée d'une ceinture de fortifications dont l'Océan vient battre le pied à la marée haute. Au-dessus du bourg, sur le sommet du rocher, se dresse le château, dominé par une antique église.

Les Romains avaient bâti un temple à Jupiter sur ce rocher, qu'on appela d'abord *mons Jovis*; par corruption, *mont Jou*. Au ve siècle, des chrétiens s'y installèrent pour y vivre de la vie d'ermite, et s'y bâtirent des cellules. Ils formèrent une sorte de monastère qu'approvisionnait le curé de Beauvoir, hameau de la côte. Un âne leur portait habituellement leurs provisions. Cet âne un jour fit rencontre d'un loup, qui le dévora; mais la Providence, dit la légende, força le loup à remplir l'office de l'âne. Cette légende, comme beaucoup d'autres, se raconte ailleurs; et l'on montre près de Jumièges (*Seine-Inférieure*) un chêne, nommé le *chêne à l'âne*, où la même aventure se passa. En 709, saint Aubert, évêque d'Avranches, fonda un couvent régulier au mont Saint-Michel, et y fit bâtir une église. A cette construction se rattache une autre légende dont nous emprunterons le récit à l'ouvrage de M. Maximilien Raoul sur le *mont Saint-Michel* : « L'évêque Aubert fut averti par saint Michel, dans plusieurs visions, de dédier ce mont à cet archange, et d'élever en son honneur une église sur la partie la plus élevée du rocher. Mais la hauteur de ce rocher et son escarpement effrayèrent ce saint évêque, et il attendit un autre avertissement d'en haut. Saint Michel lui apparut de nouveau, et ne fit que l'ébranler plus fortement. Mais à la troisième apparition il lui posa la main sur la tempe gauche avec tant de force, que ce doigt fit une ouverture dans le crâne; puis il lui dit : « Revêts-» toi de tes ornements pontificaux, monte au sommet du » rocher, suivi de tes frères et du plus jeune enfant du » nommé Bain, habitant de la rive voisine; prends dans » tes bras cet enfant, fais-lui poser le pied sur la cime du » rocher, et elle s'écroulera aussitôt, laissant à découvert

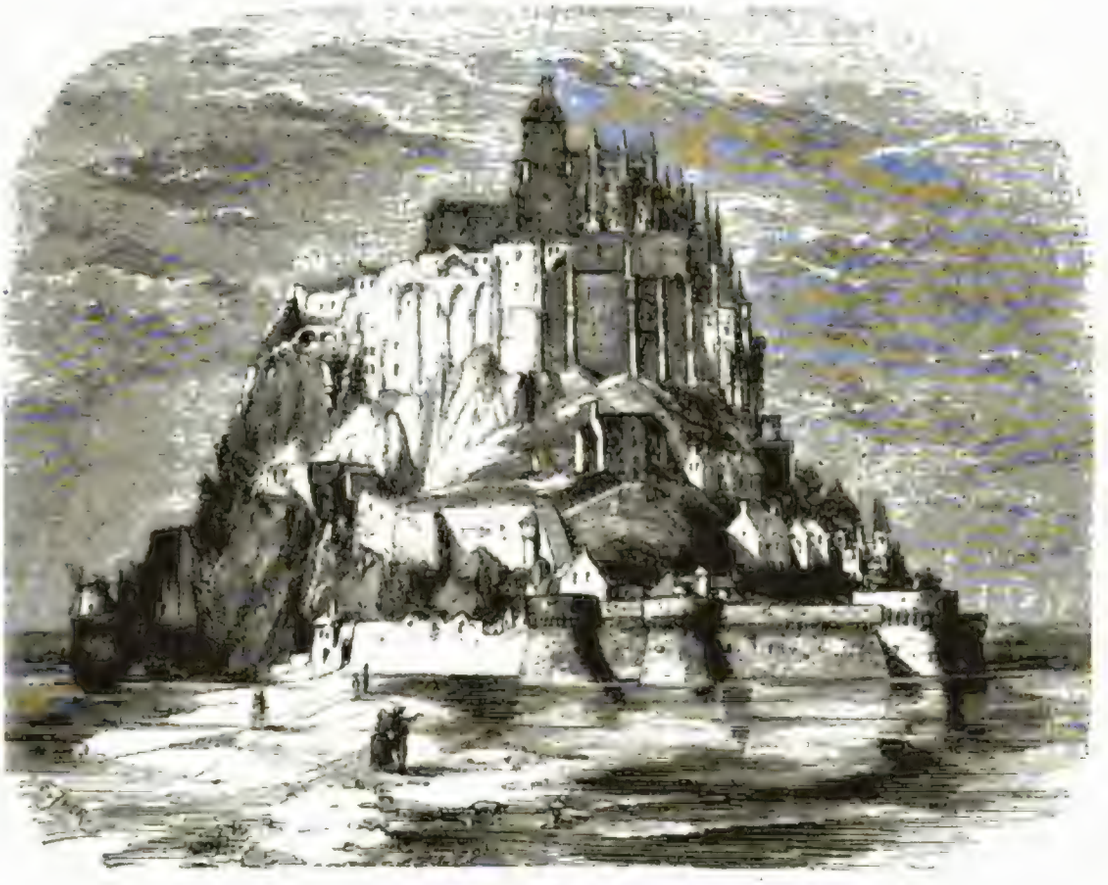

Mont Saint-Michel.

» la place où tu bâtiras l'église dont je veux être le pa-» tron auprès de Dieu. » Le pieux évêque ne balança plus, il fit voir aux religieux l'ouverture faite sur sa tempe par le doigt de l'archange, l'ordre d'en haut fut exécuté, la prédiction accomplie, et c'est sur le rocher précipité à la base du mont que fut construite l'église ou chapelle primitive ; quant à la petite chapelle consacrée à saint Aubert, elle ne fut bâtie que plusieurs siècles après sa mort. » On montre encore à l'extrémité du rocher qui lui sert de base l'empreinte du pied de l'enfant.

Les invasions des pirates du Nord éloignèrent pendant quelque temps les moines de leur couvent ; mais Rollon leur rendit leurs biens. Ils abusèrent des richesses que leur apportaient la piété des fidèles et la générosité des ducs de Normandie. Leurs débauches devinrent un scandale public; et, sous Richard Ier, on leur substitua une colonie de bénédictins, tirés des abbayes de Jumièges et de Saint-Wandrille. Il fallut employer la force pour chasser les anciens religieux de l'asile profané par leurs désordres. En 1023, Richard II fit commencer sur le plateau une basilique dont les parties souterraines et la nef subsistent encore. Guillaume le Bâtard vint visiter le mont Saint-Michel avec Harold d'Angleterre, le même qui devait devenir bientôt son ennemi mortel et perdre, à la bataille d'Hastings, la couronne et la vie. L'abbaye du mont Saint-Michel aida Guillaume à la conquête de l'Angleterre en lui fournissant six vaisseaux équipés, elle en fut largement récompensée lors du partage des dépouilles, comblée de biens par le conquérant et par ses fils. Au XIIe siècle, Robert de Thorigny, devenu abbé de Saint-Michel, fit réparer l'abbaye dévastée par un incendie, la compléta par des constructions nouvelles, porta de trente à soixante le nombre des religieux, et fonda une bibliothèque très-importante pour l'époque, et qui fit donner au monastère le nom de *Cité des livres*. C'est le temps de la plus grande splendeur du mont Saint-Michel. Les religieux s'adonnaient aux sciences libérales, les pèlerins y affluaient, et la renommée de la puissante et studieuse abbaye s'étendait au loin. Parmi les pieux visiteurs de cette époque, il faut compter Henri II, roi d'Angleterre, et Louis VII, roi de France, qui firent à l'abbaye de riches présents.

Mais quelques années après, les Bretons brûlèrent le bourg, massacrèrent les vassaux de l'abbaye; le feu gagna l'abbaye, où ils n'avaient pu pénétrer, et il n'en resta que les murs. Philippe-Auguste, devenu maître de la Normandie, répara ces désastres, et fit bâtir sur un rocher voisin un château pour protéger l'abbaye : ce rocher, moins élevé que celui de Saint-Michel, porte le nom de *Tombelaine*. Saint Louis, qui visita l'abbaye, et Philippe le Bel augmentèrent encore les richesses et les priviléges du couvent. Mais la guerre contre les Anglais allait commencer : cependant l'abbaye ne fut pas d'abord menacée; grâce à sa position singulière, elle échappa aux affreux désastres qui désolèrent tout le pays. En 1423, les Anglais tentèrent vainement de prendre la place, défendue par le capitaine d'Estouteville et par cent vingt gentilshommes. Ils essayèrent d'escalader le rocher; mais écrasés sous des blocs de pierre que roulaient sur eux les assiégés, repoussés par des sorties souvent renouvelées au moment où la marée montante allait les séparer de la terre, ils perdirent beaucoup de monde, et furent enfin

obligés de se retirer en abandonnant leur artillerie, qui consistait en huit pièces de canon. On montre encore deux de ces pièces, dont l'une contient encore son boulet de pierre de quinze pouces de diamètre.

Le rocher et le château de Tombelaine avaient été pris par les Anglais; ils les gardèrent jusqu'en 1449.

Charles VII envoya Dunois féliciter les défenseurs du mont Saint-Michel, et conçut le projet d'un ordre militaire sous l'invocation de ce saint; projet réalisé par son fils Louis XI : celui-ci, en 1469, se rendit à l'abbaye, y institua l'ordre de Saint-Michel, composé d'abord de quinze chevaliers, auxquels le roi remit lui-même le collier d'or semé de coquilles, auquel était suspendue l'image de l'archange. Telle fut l'origine de cet ordre, fort recherché et fort honoré d'abord, puis prostitué par la facilité avec laquelle on l'accorda plus tard à la faveur ou à de tristes services.

Pendant les guerres de religion, le mont Saint-Michel fut plusieurs fois attaqué par les huguenots. En 1577, un gentilhomme protestant, du Touchet, fit entrer dans la place vingt-sept soldats déguisés en pèlerins; mais ils furent surpris par l'arrivée de Louis de la Moricière, seigneur de Vicques, enseigne de Chatignon, qui les bloqua dans le château, et, les ayant ainsi séparés de ceux de leurs compagnons auxquels ils devaient ouvrir les portes du château, les força bientôt à se rendre.

Plus tard, pendant que Henri IV bataillait pour conquérir son royaume, trois gentilshommes de ses partisans surprirent le château; mais le même de Vicques, y étant rentré par une voie inconnue aux Huguenots, les en débusqua. Le château ne se rendit à Henri IV qu'après sa conversion.

Au XVIIe siècle, les désordres des moines éveillèrent l'attention du cardinal de Bérulle, qui les remplaça par des religieux de la congrégation de Saint-Maur.

Au même siècle, le surintendant Fouquet avait fait faire sur le rocher de Tombelaine des constructions assez importantes et y avait établi une garnison; mais, après sa condamnation, Tombelaine fut abandonné, et le château rasé en 1669.

Sous Louis XIV, le mont Saint-Michel devint une prison d'Etat. On y enferma Dubourg, gazetier de Francfort, surpris et enlevé par les émissaires du roi pour avoir écrit contre lui. Il fut amené au mont Saint-Michel et enfermé dans une cage de bois placée dans un endroit humide; bientôt paralysé de tous ses membres, il y mourut lentement d'une mort affreuse : les rats venaient ronger ses pieds sans qu'il pût les éloigner. Pendant les premières années de sa captivité, il s'était amusé à sculpter avec un clou les barreaux de la cage. Cette cage fut détruite sous Louis XVI, peu de temps avant la révolution, pendant une visite qu'y fit le duc de Chartres : celui-ci avait voulu la voir; on la trouva dans une cave où l'on ne parvenait qu'en descendant une suite d'escaliers. Le duc de Chartres la fit détruire, et voulut y porter le premier coup de hache.

En 1811, Napoléon y établit une maison de réclusion. Cette triste demeure a contenu depuis un grand nombre de prisonniers politiques. En 1834, un incendie, qui y éclata, fut étouffé par le courage des détenus, qui ne songèrent qu'à préserver les bâtiments, sans faire aucune tentative pour se sauver.

Le conventionnel Lecarpentier, rentré en France malgré un arrêt de bannissement, y fut, pour ce fait, enfermé en 1820, et y mourut neuf ans après.

L'abbaye du mont Saint-Michel est d'un aspect singulier; on y remarque la magnifique salle des Chevaliers, où Louis XI institua l'ordre de Saint-Michel : c'est une construction du XIe siècle. L'église elle-même, dont une partie a été dévorée par les flammes, présente des portions magnifiques et parfaitement conservées. Elle est élevée sur des souterrains formés de gros piliers de granit supportant cette énorme masse. On monte de là au clocher, dont la lanterne a 400 pieds d'élévation au-dessus de la grève.

Les habitants du bourg, au nombre d'environ 1,182, sont adonnés à la pêche du turbot et du saumon.

Les armes du mont Saint-Michel sont : *de sable à six coquilles d'argent, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

PONTORSON. — Pontorson, *Pines abioncatum*, *Pons Ursonis*, à 21 kilomètres au sud-ouest d'Avranches. Cette petite ville, de 2,014 habitants, est située à l'embouchure du Couesnon. Le duc Robert de Normandie, père de Guillaume le Conquérant, y fonda un château et une église. Le château eut pour commandant Bertrand du Guesclin : pendant une expédition que le brave Breton avait entreprise contre les Anglais, ceux-ci tentèrent de profiter de son absence pour pénétrer dans le château. Ils séduisirent des chambrières de la dame du Guesclin, et avec leur aide tentèrent une escalade : mais la sœur de du Guesclin, Julienne, qui était en religion, renversa les échelles appliquées aux murs, et sauva le château. Les chambrières furent cousues dans des sacs et noyées dans le Couesnon. Ce château fut démoli sous Louis XIII.

Les armes de Pontorson sont : *de gueules à un pont d'argent de cinq arches élevées, ayant deux cygnes aux extrémités avec un écusson d'azur semé de fleurs de lis d'or en chef.*

CHERBOURG (lat. 49° 39′ 7″, long. 3° 25′ 55″ O.). — Cherbourg, *Cæsaris Burgus*, *Coriallum*, *Carusburgus*, *Cherburgium*, ville maritime importante de 28,012 habitants, chef-lieu de sous-préfecture et d'arrondissement maritime, située à l'extrémité de la presqu'île du Cotentin, à l'embouchure de la Divette, au fond de la baie comprise entre le cap Lévi à l'est et le cap la Hague à l'ouest, à 83 kilomètres de Saint-Lô et 343 de Paris. Le nom que Cherbourg porte dans les chartes du moyen âge indique une origine romaine, *Cæsaris Burgus*. On y a trouvé en effet des médailles romaines à l'effigie de Jules César; mais on ne sait rien de l'histoire de cette ville jusqu'au IXe siècle. Un acte du XIe siècle constate l'existence de son château; Guillaume le Conquérant y fait bâtir une église et un hôpital, et un comte de Cherbourg figure à la bataille d'Hastings. En 1145, Mathilde, fille de Guillaume, revenant d'Angleterre, fut assaillie par une tempête; elle fit vœu de fonder une église à l'endroit où elle réussirait à débarquer et de chanter un cantique à la sainte Vierge aussitôt qu'elle apercevrait le rivage, promettant une bonne récompense à celui qui le premier lui annoncerait la terre. CHANTE, REINE, lui dit tout à coup un pilote qui venait d'apercevoir la côte. L'anse où elle aborda, et qui fait partie du port de Cherbourg, a conservé depuis ce temps le nom de *Chantereyne*. Le roi Henri II séjourna souvent à Cherbourg avec la reine Éléonore. Philippe-Auguste accorda à ce port le droit de faire le commerce avec l'Irlande. Brûlée deux fois par les Anglais, la ville les repoussa en 1346. Elle passa, avec tout le Cotentin, au pouvoir de Charles le Mauvais, et, sous le gouvernement de ce prince, commença à devenir le point de débarquement le plus ordinaire des flottes anglaises. Rendue à la France par Richard II après avoir résisté à du Guesclin, la ville fut livrée par son commandant à Henri V d'Angleterre après la funeste bataille d'Azincourt. Elle ne fut reprise qu'en 1450, sous Charles VII, après un long siége. Cherbourg eut le bien rare avantage d'échapper aux dissensions religieuses qui agitèrent le XVIe siècle. En 1686, Vauban vint à Cherbourg; il traça le plan d'un port considérable et des fortifications qui devaient le protéger. Il fit raser les vieilles murailles et commencer les travaux. Mais, en 1689, on abandonna, on rasa même ce qui avait été fait : faute singulière qui livrait Cherbourg au premier coup de main hardi que les Anglais tenteraient contre ce port. En effet, en 1758, sous les ordres du général Bligh, 7 à 8,000 Anglais débarquèrent près de Cherbourg, s'en emparèrent sans trouver de résistance, quoique la ville eût une forte garnison, et en restèrent maîtres pendant sept jours. Ils mirent bien à profit ce court espace de temps, détruisirent le port et les jetées, brûlèrent trente-deux navires marchands, prirent et emportèrent les canons, et partirent après avoir levé sur les habitants une contribution de 44,000 livres.

Louis XVI, sous qui notre marine sembla se relever de son trop long abaissement, comprit quelle importance aurait Cherbourg, comme port militaire, en cas de guerre contre l'Angleterre. « C'est une position audacieuse, » avait dit Vauban ; et, en effet, Cherbourg, placé au sommet de cette pointe qui s'avance vers l'Angleterre, semble une perpétuelle menace pour le pays voisin. Dumouriez, alors inconnu, s'occupa des moyens de réaliser ces projets ; mais celui qui semble avoir eu la plus décisive influence sur la direction de l'entreprise fut le capitaine de vaisseau la Bretonnière, qui, après avoir étudié la côte, fit valoir auprès du gouvernement l'immense avantage d'un port militaire creusé à Cherbourg, et non à la Hougue, où l'on proposait de l'établir. On entreprit une digue, placée à travers la baie, pour fermer la rade et la protéger contre les tempêtes et contre l'ennemi. L'ingénieur de Cessart inventa, pour arriver à ce résultat gigantesque, un procédé singulier, dont on n'aperçut pas d'abord les inconvénients. Il fit construire d'immenses cages, ou plutôt des cônes tronqués, ayant 45 mètres de diamètre à leur base et 19 mètres à leur sommet, leur hauteur était de 19 mètres. Chaque caisse était construite sur le rivage, dans un endroit que recouvrent les hautes marées : quand elle était prête, à l'époque convenable, on l'entourait d'une double ceinture de tonnes vides, qui la soulevaient et la faisaient flotter lorsque la mer montait ; puis, avec des barques, on dirigeait la caisse à l'endroit où l'on voulait la couler ; on coupait les cordes qui attachaient les tonnes vides à la caisse, et on coulait celle-ci ; ensuite on remplissait de pierres ces caisses. Il ne fallait pas moins de 10,000 mètres cubes de pierre pour charger chacun d'eux et le fixer solidement. Ce travail audacieux excita d'abord un enthousiasme général. Louis XVI vint à Cherbourg, et assista à l'immersion du huitième cône. Mais on s'aperçut bientôt que les montants de bois, travaillés sourdement par les vers de mer et battus violemment par les tempêtes, finissaient par céder : on se contenta alors de couler des pierres à l'endroit où l'on voulait mener la digue. Ce procédé, plus simple, réussit mieux. Nous ne ferons pas l'historique de ces travaux gigantesques, qui ont coûté jusqu'à nos jours plus de 200 millions ; qu'il nous suffise de dire qu'aujourd'hui la digue peut être considérée comme terminée, et que cet ouvrage, supérieur à tout ce que l'on connaît en ce genre et dans l'antiquité et dans les temps modernes, fait de la rade de Cherbourg un abri également sûr contre l'ennemi et contre l'Océan. Il arriva, en 1808, un affreux désastre, qui, dans ce temps de silence universel, n'eut pas tout le retentissement qu'il eût causé à une autre époque. Napoléon avait ordonné d'établir au centre de la digue une batterie, et pour cela l'avait fait élargir sur une étendue de 100 toises, portée depuis à 205. Il avait ordonné que ce travail fût terminé en deux ans. Cette espèce d'île fut terminée dans le temps voulu et la batterie placée. Mais dans la nuit du 12 février 1808, une affreuse tempête arracha les blocs de pierre qui formaient les remparts, envahit la batterie, où on avait laissé 300 hommes, ouvriers et soldats ; tous périrent, à l'exception de quelques hommes mis au cachot dans une sorte de cave placée au-dessous du sol de la batterie, et qui, n'ayant pas été entraînés comme les autres, furent retirés vivants quand la tempête se fut calmée.

Le port se compose d'un avant-port et de deux bassins creusés dans le roc vif. Comme port de mer marchand, Cherbourg est assez peu de chose ; mais son importance comme port de mer militaire est immense : tout y est sacrifié au point que l'on compte près d'un tiers de ses habitants employés par la marine militaire.

Cherbourg n'a guère produit, en fait d'hommes connus, que l'abbé de Beauvais, prédicateur du temps de Louis XV, et qui, dans l'oraison funèbre de ce prince, prononça ces paroles, répétées depuis par Mirabeau à la tribune de l'assemblée nationale : « Le silence du peuple est la leçon des rois. »

Les armes de Cherbourg sont : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois besants d'argent, deux en chef et un en pointe.*

Barfleur. — Barfleur, *Barefluctum*, *Barbaflot*, bourg maritime de 1 271 habitants, à 27 kilomètres de Valognes, était pendant le moyen âge un des ports les plus fréquentés de la Normandie. Ce fut près des rochers qui bordent le port et en rendent l'accès dangereux qu'eut lieu une catastrophe célèbre dans l'histoire de la Normandie. Henri Ier s'en retournait en Angleterre après avoir vaincu tous ses ennemis en Normandie : un seul vaisseau, *la Blanche-Nef*, restait en arrière ; il portait les nièces, les filles du roi, et un grand nombre de femmes et de chevaliers de distinction. En sortant du port il se brisa sur un rocher ; tout périt, à l'exception d'un boucher de Rouen. Les fortifications de Barfleur, très-déchu alors de son ancienne importance, ont été détruites sous Henri IV.

Près de là se trouve Saint-Waast-la-Hougue, petit port de mer, jadis important, et qui n'est aujourd'hui connu que pour avoir donné son nom à la fatale bataille qui, le 29 mai 1692, porta à la marine française un coup si terrible. Louis XIV avait ordonné à Tourville de combattre les Anglais, quelle que fût leur supériorité : Jacques II, roi dépossédé d'Angleterre, lui avait persuadé que pendant le combat un grand nombre de capitaines anglais se rangeraient du côté de la flotte française, qui combattait pour sa cause. Tourville rencontre l'ennemi ; il n'a que 44 vaisseaux à opposer à un nombre double de vaisseaux ennemis, n'importe, les ordres sont formels, il faut combattre. Pour mettre à couvert sa responsabilité, Tourville réunit ses officiers, leur montre l'ordre écrit de la main du roi, et engage le combat. Son énergique bravoure sut faire payer cher aux ennemis une victoire qui ne pouvait guère être douteuse. La bataille donnée et perdue, un contre-ordre de la cour arriva ; Louis XIV, mieux instruit des dispositions de la flotte anglaise, retirait l'ordre du combat. Il était trop tard, et la marine française venait de recevoir dans cette bataille si glorieuse et si funeste une atteinte irréparable.

Coutances (lat. 49° 2′ 54″, long. 3° 46′ 55″ O.). — Coutances, *Constancia*, *Constantia Castra*, évêché, sous-préfecture, située à 28 kilomètres ouest-sud-ouest de Saint-Lô, sur une colline, à 7 kilomètres de la mer. Cette ville, qui aujourd'hui compte 8,064 habitants, est fort ancienne : on croit que c'est Constance Chlore qui lui donna son nom. Elle existait avant cette époque, comme le prouvent des antiquités découvertes au siècle dernier. Elle est mentionnée au temps d'Honorius sous le nom de *Civitas Constantia*, et le territoire dont elle est entourée porte la dénomination de *pagus Constantinus* : de là le nom de la province au moyen âge, le Cotentin. Elle eut un évêque vers le milieu du Ve siècle. Deux fois ruinée par les Normands, elle voit transporter à Saint-Lô le siége épiscopal, rétabli un peu plus tard à Coutances. Son histoire est assez insignifiante jusqu'à la guerre contre les Anglais. Cédée à Charles le Mauvais avec tout le Cotentin, la ville, pendant la captivité du roi Jean et sous le règne de son fils Charles V, vit toutes les horreurs de la guerre telle qu'on la faisait alors. Sous Charles VI, Talbot y commit de si grands excès que nobles et manants se réunirent contre lui, et lui firent essuyer une défaite complète. Prise par le duc de Glocester en 1418, Coutances fut reprise, en 1449, par le connétable de Richemond. Sous Louis XI, à l'époque de la guerre dite du *bien public*, elle se prononça contre le roi. Celui-ci lui retira ses priviléges et détruisit son commerce, et en fit raser les fortifications. En 1562, Colombières, à la tête d'un parti protestant, s'en empara deux fois, et chaque fois ils y commirent d'autant plus d'excès que les habitants de Coutances leur étaient peu favorables. La ville se prononça plus tard pour la Ligue, et ne se soumit à Henri IV qu'après son abjuration. Coutances eut à souffrir au XVIIe siècle de la révolte des nu-pieds, et plus encore de la répression impitoyable qui suivit cette insurrection. Avranches était déjà agité par la révolte, quand un soir, à Coutances, les commis des tailles, entendant sonner les cloches d'une des églises de la ville, imaginèrent que c'était le tocsin qui donnait le signal de la rébellion ;

ces cloches sonnaient pour un baptême. Mais, sans se donner le temps de s'en éclaircir, les commis et le receveur sortent armés dans la rue et font feu sur des bourgeois inoffensifs. Ce fut le commencement de la révolte : le peuple s'arme, entoure la maison du receveur, d'où lui et ses gens avaient eu le temps de s'échapper, la pille et la démolit. Le beau-frère du receveur est arrêté et tué. Mais le châtiment ne devait point tarder : Gassion d'abord et Séguier ensuite exécutèrent avec une rigueur impitoyable les ordres sévères que leur avait donnés Richelieu. La roue, la potence, les galères firent justice de ceux qu'on put atteindre; on rasa la maison des fugitifs. L'histoire de Coutances ne présente plus rien de bien remarquable depuis cette époque. Les manufactures de drap furent, comme toutes celles de Normandie, frappées par la révocation de l'édit de Nantes.

Lors de la division de la France en départements, Coutances fut érigée par l'Assemblée constituante en chef-lieu du département de la Manche. Ce fut le premier consul qui transféra le chef-lieu à Saint-Lô; on laissa à Coutances le siége de la cour d'assises.

Le collége de cette ville vient, par un décret récent, d'être érigé en lycée impérial.

La cathédrale de Coutances est un précieux monument de l'art gothique uni à l'art roman. Rien de plus gracieux, de plus léger, de plus aérien. La tour et les clochers qui la surmontent peuvent être vus de très-loin en mer, et servent de point de reconnaissance aux pêcheurs. L'antique aqueduc de cette ville, œuvre de l'époque romaine, reconstruit en partie au XIIe siècle, est aujourd'hui en ruines. Cinq arcades cependant sur seize sont restées entières.

Coutances est la patrie de Saint-Evremond, écrivain si à la mode au XVIIe siècle, que les libraires allaient répétant aux auteurs : *Faites-nous du Saint-Evremond;* de Lebrun, troisième consul, architrésorier de l'empire et duc de Plaisance, auteur d'une traduction du Tasse.

Les armes de Coutances étaient : *d'azur à trois piliers ou colonnes d'argent, au chef de gueules chargé d'un léopard d'or.*

Mortain (lat. 48° 38′ 50″, long. 3° 16′ 35″ O.). — Mortain, *Moritolium, Moretonium*, petite ville de 2,514 habitants, chef-lieu de sous-préfecture, à 56 kilomètres au sud de Saint-Lô.

Le comté de Mortain était un fief important au XIe siècle. Guillaume le Conquérant le donna à Robert Courte-Heuse, un de ses frères : Mortain n'était probablement qu'un château environné de quelques chaumières; on y bâtit alors une église. Mais Robert, comte de Mortain et duc de Normandie, étant revenu de la croisade, voulut reprendre à son frère Henri Ier, roi d'Angleterre, son fief de Normandie, dont celui-ci s'était emparé : vaincu à la bataille de Tinchebray, en 1106, il fut pris, enfermé dans le château de Cardiff au pays de Galles; le vainqueur lui fit crever les yeux, et détruisit en partie son château. Depuis cette époque, la plupart des comtes de Mortain n'y résidèrent point : le comté passa en différentes mains; ce ne fut plus guère qu'un titre, qu'on joignait à d'autres titres plus importants. C'est ainsi que parmi ses comtes on distingue le cruel Jean Sans-Terre, fils de Henri II, qui dans la suite devint roi d'Angleterre. Dans la suite ce comté passa dans la famille des Montpensier, et il y resta jusqu'au XVIe siècle, pour passer au XVIIe dans la maison d'Orléans; celle-ci le possédait encore au moment de la révolution. La ville est située dans un pays très-pittoresque et, comme le sont souvent les pays pittoresques, stérile et pauvre. Des rochers escarpés, une cascade, l'ont fait parfois comparer à certaines vallées de la Suisse, dont elle ne peut être que la représentation en miniature. Les ruines de son château, qui domine un roc élevé, son église, construction curieuse du XIe siècle, où se marque la transition du style roman au style gothique, méritent l'attention des archéologues et des touristes. Le commerce de cette ville est à peu près nul; sa situation, qui faisait sa force et son importance au moyen âge, fait aujourd'hui son infériorité vis-à-vis de beaucoup de villes moins curieuses et moins célèbres, mais plus commerçantes et plus actives.

Valognes (lat. 49° 30′ 32″, long. 3° 48′ 21″ O.). — Valognes, *Valoniæ, Valloniæ*, petite ville de 6,072 habitants, chef-lieu de sous-préfecture, agréablement située sur le Merderet, à 57 kilomètres au nord-ouest de Saint-Lô.

Cette jolie ville est très-ancienne, ou du moins on ne peut douter que les Romains n'eussent près de là un établissement important. On a trouvé les ruines d'un temple, d'un amphithéâtre, et de nombreuses médailles qui attestent l'existence d'une ville romaine. Guillaume le Conquérant y résida; ce fut là qu'il fut, au milieu de la nuit, averti par son fou d'un complot des seigneurs du pays pour l'assassiner, qu'il monta aussitôt à cheval, et s'enfuit jusqu'à Falaise. En 1340, Edouard III pilla et brûla la ville. Plusieurs fois prise et reprise pendant la guerre de cent ans, puis pendant les guerres de religion, son histoire est celle de presque toutes les cités de la Normandie, et ne présente de détails dignes d'intérêt que le siége que son château soutint contre du Guesclin. Celui-ci assiégeait inutilement depuis quelque temps cette forteresse; les pierriers avec lesquels il s'efforçait de pratiquer une brèche ne produisaient aucun effet. A chaque décharge, les assiégés sonnaient une cloche pour se railler des Français, et un soldat s'avançant en dehors essuyait la partie de la muraille qui avait été atteinte en reprochant ironiquement aux Français de salir ainsi inutilement de belles pierres. Du Guesclin, furieux, finit cependant par pratiquer une brèche, et menaça la garnison de la passer au fil de l'épée si elle ne se rendait pas. Elle capitula; mais pendant qu'elle défilait devant du Guesclin en sortant du château, huit gentilshommes anglais entendirent quelques railleries dans les rangs des Français; ils retournent aussitôt sur leurs pas, se renferment dans le château, et déclarent qu'ils périront avant d'abandonner la place. Il fallut recommencer le siége. Après un assaut meurtrier pour les Français, les huit Anglais, voyant leurs ennemis atteindre le sommet des remparts, se précipitèrent aussitôt dans les fossés.

Cette forteresse fut démolie sous Louis XIV. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, Valognes jouit d'une grande prospérité : sa population atteignit 12,000 âmes; elle ne s'élève aujourd'hui guère au-dessus de la moitié de ce chiffre.

Vicq d'Azyr, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, où il succéda à Buffon, est né à Valognes.

Les armes de Valognes sont : *d'azur au léopard d'or.*

Bricquebec. — Bricquebec, chef-lieu de canton, à 15 kilomètres au sud-ouest de Valognes, et peuplé de 4 446 habitants, est situé presque au milieu de la forêt qui porte son nom. Son église paroissiale offre un excellent modèle de l'architecture romane; on en remarque surtout la nef, qui repose sur de grosses colonnes groupées et très-courtes dont les chapiteaux sont variés à l'infini.

Les ruines du château de Bricquebec attirent encore l'attention des archéologues. Ce château est situé au milieu de la petite ville, au bas de la place des Buttes, dans un lieu peu élevé, et près d'un ruisseau dont les eaux remplissaient les fossés qui entouraient cette forteresse. Son enceinte est à peu près circulaire et défendue par sept tours; la porte d'entrée était pratiquée sous l'une de ces tours, qui était carrée et renfermait l'horloge. De cette tour on communiquait avec le donjon par un rempart élevé. Le donjon, dont la hauteur est de plus de 27 mètres, avait une forme polygonale; il se terminait par une plate-forme soutenue par une voûte, de laquelle la vue s'étend au loin sur tout le pays.

Les bâtiments d'habitation, qui paraissent du XIVe au XVIe siècle, sont postérieurs à la construction de ce château; ils s'appuyaient sur la muraille d'enceinte. Il est probable qu'ils ont remplacé d'autres bâtiments plus anciens, car on remarque encore dans la cour des colonnes du XIe siècle. Le territoire de la commune possède des mines de fer et quelques sources d'eaux minérales froides.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
5937 kil. carr. ou 593776 hect.	Hommes.. 288293 Femmes... 312589 Total... 600802	6	49	643	32 000 000 fr.	18 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

Superficie 1128 kilom. carrés ou 112 796 hectares. — Population 99 099 hab. — Cantons 9. — Communes 117.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Saint-Lô, 11 com., 14671 hab.	SAINT-LO	9632	»
	Agneaux	990	2
	Baudre	370	4
	Barre-de-Semilly (la)	513	5
	Luzerne (la)	193	5
	Mesnil-Rouxelin (le)	367	4
	Rampan	271	4
	Sainte-Croix	765	2
	S.-Georges-de-Montcoq	729	2
	Ste-Suzanne-sur-Vire	456	7
	Saint-Thomas	325	2
Canisy, 11 com., 9804 hab.	CANISY	870	8
	Dangy	1167	14
	Guenilaleur	308	4
	Mancellière (la)	495	6
	Mesnil-Herman (le)	269	»
	Quibou	1712	10
	Saint-Ebrémond-de-Bon-Fossé	904	7
	S.-Martin-de-Bon-Fossé	603	11
	Saint-Romphaire	949	10
	S.-Samson-de-Bon-Fossé	647	9
	Soulles	906	15
Carentan, 14 communes, 12915 habitants.	CARENTAN	2986	27
	Auvers	1212	33
	Auxais	393	28
	Belcanais	488	28
	Catz	179	25
	Méautis	1469	32
	Raids	575	23
	Saint-André-de-Bohon	685	30
	Saint-Côme-du-Mont	788	31
	Saint-Eny	1814	30
	Saint-Georges-de-Bohon	753	30
	S.-Hilaire-Petit-Ville	309	25
	Saint-Pellerin	384	23
	Veys (les)	660	24
Marigny, 11 com., 9009 hab.	MARIGNY	1021	12
	Carantilly	1370	13
	Chapelle-en-Jaget (la)	1042	11
	Hébécrévon	1114	6
Suite de Marigny.	Lozon	720	14
	Mesnil-Amey (le)	293	9
	Mesnil-Eury (le)	272	13
	Mesnil-Vigot (le)	500	16
	Montreuil	645	12
	Remilly	978	16
	Saint-Gilles	647	7
Percy, 12 com., 1e602 hab.	PERCY	3258	26
	Beslon	1102	33
	Chefresne (le)	583	27
	Colombe (la)	1133	31
	Guislain (le)	443	20
	Haye-Bellefond (la)	299	18
	Margueray	414	27
	Maupertuis	410	32
	Montabot	790	23
	Montbray	1302	28
	Morigny	906	33
	Villebaudon	522	20
Saint-Clair, 14 communes, 10668 habitants.	SAINT-CLAIR	708	11
	Airel	676	13
	Berigny	655	13
	Cerisy-la-Forêt	1205	18
	Couvains	819	9
	Meauffe (la)	732	8
	Moon	715	12
	Notre-Dame-d'Elle	262	»
	Saint-André-de-l'Epine	486	7
	Saint-Georges-d'Elle	917	11
	Saint-Germain-d'Elle	551	15
	Saint-Jean-de-Savigny	585	13
	Saint-Pierre-de-Semilly	130	7
	Villiers-Fossard	741	6
St-Jean-de-Daye, 13e. 9465 h.	SAINT-JEAN-DE-DAYE	321	15
	Amigny	266	8
	Cavigny	756	11
	Champs-de-Losque (les)	198	14
	Désert (le)	873	12
Suite de Saint-Jean-de-Daye.	Graignes	1163	20
	Hommet-d'Arthenay (le)	678	13
	Mesnil-Angot (le)	177	16
	Mesnil-Veneron (le)	181	16
	Montmartin-en-Graignes	1530	20
	Pont-Hébert	1194	17
	Saint-Fromond	947	13
	Tribehou	1157	17
Tessy, 14 communes, 10132 habitants.	TESSY	1631	18
	Beaucoudray	382	20
	Beuvrigny	384	20
	Chevry	322	19
	Domjean	1367	18
	Fervaches	650	16
	Fourneaux	246	19
	Gouvets	890	23
	Mesnil-Opac (le)	376	13
	Mesnil-Raoult (le)	428	11
	Moyon	1427	15
	Saint-Lomer-sur-Vire	407	18
	Saint-Vigor-des-Monts	1101	26
	Troisgots	622	13
Torigny-sur-Vire, 17 communes, 13611 habitants.	THORIGNY-SUR-VIRE	2206	11
	Biéville	339	13
	Brectouville	233	»
	Chapelle-du-Fest (la)	175	11
	Condé-sur-Vire	2078	11
	Giéville	773	16
	Guilberville	1751	20
	Lamberville	178	16
	Montrabot	321	18
	Perron (le)	290	18
	Placy-Montaigu	600	13
	Précorbin	501	11
	Rouxeville	448	12
	Saint-Amand	1372	14
	Saint-Jean-des-Baisants	1130	10
	Saint-Symphorien	220	18
	Villeneuve	323	16

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

Superficie 973 kilom. carrés ou 97 346 hectares. — Population 117 032 hab. — Cantons 9. — Communes 124.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Avranches, 16 communes, 18378 habitants.	AVRANCHES	8932	»
	Chavoy	250	7
	Godefroy (la)	294	7
	Gohannière (la)	227	9
	Marcé	950	5
	Plomb	602	7
	Pontaubault	406	7
	Ponts	522	2
	Saint Brice	228	5
	Saint-Jean-de-la-Haize	758	4
	Saint-Loup	586	6
	S. Martin-des-Champs	601	3
	Saint-Ovin	657	7
	S.-Sentier-sous Avranches	953	1
	Vains	1111	5
	Val-Saint-Père (le)	1241	4
Brécey, 16 com., 11060 hab.	BRÉCEY	2338	16
	Braffais	451	12
	Cresnay	859	20
	Cuves	798	21
	Chaise-Baudoin (la)	942	14
	Chapelle Urée (la)	405	16
	Grand-Celland (le)	1094	13
	Loges-sur-Brecey (les)	524	18
	Notre Dame de-Livoye	301	15
	Petit-Celland (le)	578	13
Suite de Brécey.	Sainte Eugienne	146	9
	Saint Jean-du-Corail	204	18
	Saint Georges de-Livoye	433	14
	Saint-Nicolas-des-Bois	304	17
	Tirepied	1275	9
	Vernix	400	11
Ducey, 12 com., 10295 hab.	DUCEY	1932	9
	Boulouze (la)	179	16
	Ceaux	724	10
	Chéris (les)	529	12
	Courtils	618	12
	Crollon	446	13
	Juilley	980	11
	Mesnil-Ozenne (le)	362	13
	Marcilly	1025	10
	Poilley	1126	10
	Précey	691	11
	Saint-Quentin	1045	6
Granville, 8 com., 19791 h.	GRANVILLE	11035	25
	Bouillon	604	20
	Donville	1095	29
	Saint Aubin des Préaux	554	20
	S.-Nicolas près-Granville	3420	23
	Saint-Pair	1350	23
	Saint-Planchers	1253	24
	Yquelon	470	28
La Haye-Pesnel, 19 communes, 10365 habitants.	HAYE-PESNEL (LA)	968	15
	Beauchamps	727	20
	Beslière (la)	335	21
	Chambres (les)	251	11
	Champservon	437	13
	Folligny	611	19
	Hocquigny	357	18
	Luot (le)	578	10
	Luzerne (la)	904	16
	Mesnil-Dray (le)	407	19
	Mouche (la)	376	14
	Noirpalu	189	14
	Rochelle (la)	711	8
	Saint Jean des-Champs	991	22
	Saint Leger	222	17
	Sainte-Pience	640	12
	Saint Ursin	414	18
	Subligny	607	22
	Tanu (le)	640	17
Pontorson, 16 com., 11510 h.	PONTORSON	2014	21
	Arderon	440	15
	Aucey	757	25
	Beauvoir	435	16
	Boucey	633	23
	Cormeray	185	»
	Curey	433	19
	Haisnes	519	13

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de PONTORSON.	Marcey	326	20
	Moidrey	243	20
	Mont-Saint-Michel	1162	15
	[illegible]	[illegible]	16
	[illegible]	[illegible]	21
	Servon	720	16
	Tanis	660	18
	Vessey	1164	19
SAINT-JAMES, 12 c., 14980 hab.	SAINT-JAMES	3363	18
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Carnet	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Montanel	1102	22
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	S.-Aubin-de-Terregatte	1875	16

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de SAINT-JAMES.	Saint-Laurent-de-Terregatte	1371	15
	[illegible]	[illegible]	15
	[illegible]	[illegible]	15
	[illegible]	[illegible]	14
SARTILLY, 11 com., 9 [illegible] hab.	SARTILLY	1249	11
	Angey	303	14
	Bacilly	1411	9
	[illegible]	[illegible]	10
	[illegible]	[illegible]	10
	[illegible]	[illegible]	17
	[illegible]	[illegible]	13
	Genest	920	10
	[illegible]	[illegible]	7
	Montviron	516	8

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de SARTILLY.	Ronthon	408	13
	Saint-Jean-le-Thomas	270	16
	[illegible]	[illegible]	17
	[illegible]	[illegible]	19
VILLEDIEU, 11 com., 11365 hab.	VILLEDIEU	3819	22
	Bourguenolles	489	16
	Bloutière (la)	672	25
	Champrepus	889	21
	Cherencé-le-Héron	894	19
	[illegible]	1113	27
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	714	15
	Sault-Chevreuil-du-Tremblet	[illegible]	21
	Trinité (la)	823	17

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

Superficie 598 kilom. carrés ou 59 851 hectares. — Population 85 397 hab. — Cantons 5. — Communes 73.

CHERBOURG, 1 com. 28012 h.	CHERBOURG	28012	»
BEAUMONT, 20 communes, 10366 habitants.	BEAUMONT	849	17
	Acqueville	436	10
	Anderville	499	25
	Biville	376	17
	Branville	126	14
	Digulleville	600	19
	Ecullerville	138	16
	Flottemanville-Hague	590	8
	Gréville	624	14
	Herqueville	246	21
	Jobourg	744	23
	Naquerville	511	9
	Omonville-la-Petite	500	20
	Omonville-la-Rogue	624	19
	Sainte-Croix-Hague	580	13
	S.-Germain-des-Vaux	922	26
	Tonneville	260	20
	Urville-Hague	466	19
	Vasterville	762	13
	Vauville	613	18

LES PIEUX, 15 communes, 11749 habitants.	PIEUX (les)	1626	20
	Benoîtville	646	17
	Bricquebosecq	551	15
	Flamanville	1468	23
	[illegible]	[illegible]	19
	Héauville	520	15
	Helleville	415	15
	Pierreville	728	25
	Rozel (le)	470	24
	S.-Christophe-du-Foc	217	13
	S.-Germain-le-Gaillard	972	22
	Siouville	726	20
	Sotteville	382	15
	Sortainville	1203	27
	Tréauville	948	20
OTTEVILLE, 17 com., 10431 hab.	OTTEVILLE	1878	2
	Bretteville	594	8
	Couville	660	12
	Digosville	652	8
	Equeurdreville	3622	3
	Hennequeville	986	6
	Hardinvast	570	8
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Mesnil-au-Val (le)	473	8
	Nouainville	298	5
	Querqueville	880	6

Suite de OTTEVILLE.	Saint-Martin-le-Gréard	261	11
	Sideville	387	6
	Teurtéville-Hague	1075	10
	Tollevast	726	8
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Virandeville	709	11
SAINT-PIERRE-ÉGLISE, 20 communes, 15639 habitants.	SAINT-PIERRE-ÉGLISE	2436	17
	Angoville	73	29
	Brillevast	661	15
	Carneville	519	13
	Canteloup	420	22
	Clitourps	398	19
	Cosqueville	240	18
	Fermanville	2290	15
	Gatteville	1169	26
	Gonneville	1178	11
	Gouberville	350	22
	Maupertus	326	11
	Néville	302	22
	Rethôville	301	21
	Theil (le)	1132	11
	Théville	485	15
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Varouville	458	19
	Vast (le)	1663	29
	Vrasville	161	29

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

Superficie 1324 kilom. carrés ou 132 380 hectares. — Population 130 475 hab. — cantons 10. — Communes 138.

COUTANCES, 8 com., 13529 hab.	COUTANCES	8064	»
	Bricqueville-la-Blouette	596	4
	Cambernon	1390	6
	Courcy	1079	4
	Nicorps	413	3
	S.-Nicolas-de-Coutances	926	»
	S.-Pierre-de-Coutances	217	»
	Saussey	843	5
BRÉHAL, 16 communes, 13324 habitants.	BRÉHAL	1665	19
	Anctoville	211	20
	Bourey	301	19
	Breville	410	24
	Bricqueville-sur-Mer	1628	18
	Cérences	2204	16
	Chanteloup	469	19
	Coudeville	867	23
	Ecquilly	520	26
	Hudimesnil	1482	25
	Longueville	559	25
	Loreur (le)	335	22
	Mesnil-Aubert (le)	517	13
	Meurdraquière (la)	560	24
	Muneville-sur-Mer	976	15
	Saint-Sauveur-la-Pommeraye	530	26
CÉRISY-LA-SALLE, 11 com., 12940 hab.	CÉRISY-LA-SALLE	2110	13
	Belval	496	6
	Cametours	1114	13
	Guéhébert	502	11
	Montpinchon	1636	11
	Notre-Dame-de-Cenilly	2028	17
	Ouville	931	7
	Roncey	1176	11
	Saint-Denis-le-Vêtu	1445	8
	Saint-Martin-de-Cenilly	626	17
	Savigny	876	9

GAVRAY, 15 communes, 14919 habitants.	GAVRAY	1970	19
	Baleine (la)	424	18
	Grimesnil	258	14
	Hambye	3362	19
	Lengronne	1097	15
	Mesnil-Amand (le)	556	22
	Mesnil-Bonnand (le)	415	22
	Mesnil-Garnier (le)	782	25
	Mesnil-Hue (le)	333	23
	Mesnil-Roguès (le)	649	21
	Mesnil-Villeman (le)	911	25
	Montaigu-les-Bois	651	24
	Saint-Denis-le-Gast	1078	16
	Soudeval-les-Bois	660	22
	Ver	1143	19
LA HAYE-DU-PUITS, 24 communes, 15683 habitants.	HAYE-DU-PUITS (LA)	1550	31
	Appeville	617	36
	Baudreville	375	35
	Belleville	548	33
	Canville	593	39
	Coigny	385	35
	Cretteville	650	37
	Denneville	680	37
	Derville	690	33
	Gerville	309	26
	Glatigny	456	34
	Houtteville	265	37
	Lithaire	925	29
	Mobecq	506	29
	Montgardon	1002	31
	Neufmesnil	368	33
	Prétot	790	34
	Saint-Nicolas-de-Pierrepont	782	36
	S.-Remy-des-Landes	671	34

Suite de LA HAYE-DU-PUITS.	Saint-Sauveur-de-Pierrepont	556	37
	Saint-Symphorien	432	36
	Sorville	499	33
	Varenguebec	1097	36
	Vindefontaine	876	36
LESSAY, 13 communes, 13804 habitants.	LESSAY	1619	23
	Angoville-sur-Ay	710	27
	Anneville	394	»
	Brotteville-sur-Ay	717	31
	Créances	2280	22
	Feuillie (la)	638	16
	Geffosses	1211	11
	Lauine	604	25
	Millières	1397	17
	Hrou	1648	29
	Saint-Germain-sur-Ay	983	27
	Saint-Patrice-de-Claids	455	23
	Vesly	1208	28
MONTMARTIN-SUR-MER, 12 com., 12360 hab.	MONTMARTIN-SUR-MER	871	10
	Annoville	909	13
	Contrières	710	8
	Hauteville-sur-Mer	620	»
	Hérenguerville	351	10
	Hyenville	376	7
	Lingreville	1491	14
	Montchaton	740	7
	Orval	1270	5
	Quettreville	1735	10
	Regneville	1971	10
	Trelly	1256	11

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
PÉRIERS, 14 communes, 14114 habitants.	Périers	2901	17
	Beaupte	592	21
	Feugeres	908	16
	Gonfreville	643	23
	Gorges	1295	17
	[illegible]	880	19
	[illegible]	1800	27
	Nay	1200	25
	Plessis (le)	870	18
	[illegible]	841	19
	Saint-Jores	853	22
	[illegible]	1199	17
	[illegible]	863	19
	Sainte-Suzanne	110	22
SAINT-MALO-DE-LA-LANDE, 13 communes, 10797 habitants.	SAINT-MALO-DE-LA-LANDE	460	9
	Agon	1530	11
	Anctoville	560	8
	Blainville	1735	9
	Boisroger	579	10
	Brainville	325	7
	Gouville	1689	14
	Gratot	883	4
	Henqueville	753	3
	Montsurvent	637	10
	Serrigny	310	7
	Tourville	855	9
	Vendelée (la)	531	4
SAINT-SAUVEUR-LENDELIN, 12 communes, 11167 habitants.	SAINT-SAUVEUR-LENDELIN	1941	10
	Camprond	682	9
	Hautteville-la-Guichard	1302	15
	Lorey	1081	14
	Mesnil-Bus (le)	876	8
	Monteuil	487	12
	Montburbon	659	5
	Muneville-le-Bingard	1305	15
	Ronde-Haye (la)	709	10
	Saint-Aubin-du-Perron	658	12
	Saint-Michel-de-la-Pierre	517	12
	Vaudrimesnil	627	14

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

Superficie 874 kilom. carrés ou 87 408 hectares. — Population 76 641 hab. — Cantons 8. — Communes 73.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
MORTAIN, 10 com., 11160 hab.	MORTAIN	2044	0
	[illegible]	572	4
	[illegible]	647	8
	[illegible]	705	1
	[illegible]	1670	10
	[illegible]	1520	3
	[illegible]	873	4
	[illegible]	1443	6
	[illegible]	749	6
	[illegible]	875	9
BARENTON, 11 com., 9423 hab.	BARENTON	3000	12
	[illegible]	2021	15
	[illegible]	2150	17
	[illegible]	1117	17
ISIGNY, 11 com., 6911 hab.	[illegible]	854	20
	[illegible]	1057	22
	[illegible]	858	22
	[illegible]	725	24
	[illegible]	697	22
	[illegible]	1107	18
	[illegible]	1083	21
	[illegible]	917	23
	[illegible]	1072	16
	[illegible]	1056	17
	Vengeons	1086	25
JUVIGNY, 9 com., 6296 hab.	JUVIGNY	885	10
	Bazoge (la)	318	9
	Bellefontaine	480	6
	Chasseguey	246	12
	Chérence-le-Roussel	1014	11
	Mesnil-Adelée (le)	424	10
	Mesnil-Balnfray (le)	721	14
	Mesnil-Tove (le)	767	10
	Reffuveille	1405	19
LE TEILLEUL, 8 com., 8476 hab.	TEILLEUL (LE)	2604	10
	Buais	1470	20
	Ferrières	236	15
	Heussé	880	20
	Husson	1020	11
	Sainte-Marie-du-Bois	313	12
	Saint-Symphorien	590	15
	Savigny-le-Vieux	1361	20
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET, 12 c., 16161 h.	SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	4132	16
	Chevreville	339	9
	Lapeuty	1153	12
	Loges-Marchis (les)	1660	21
	Martigny	743	14
	Mesnillard (le)	728	11
Suite de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.	Milly	755	14
	Moulines	594	7
	Parigny	1312	14
	Saint-Brice-de-Landelle	1314	11
	S.-Martin-de-Landelle	2007	24
	Virey	1466	18
SAINT-POIS, 10 com., 7910 hab.	SAINT-POIS	842	20
	Boisyvon	317	23
	Chapelle-Cécelin (la)	494	29
	Coulouvray-Boisbenâtre	1711	24
	Lingeard	390	18
	Mesnil-Gilbert (le)	593	15
	Montjoie	1081	23
	S.-Laurent-de-Cuves	1402	22
	S.-Martin-le-Bouillant	870	24
	Saint-Maur-des-Bois	373	21
SAUSSEMESNIL, 9 com., 10783 hab.	[illegible]	1328	10
	[illegible]	681	12
	[illegible]	556	9
	[illegible]	1000	12
	[illegible]	870	10
	Perrieres-en-Beauficel	869	18
	S.-Martin-de-Chanlieu	642	14
	S.-Sauveur-de-Chanlieu	210	15
	Vengeons	1784	15

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

Superficie 1049 kilom. carrés ou 103 995 hectares. — Population 92 238 hab. — Cantons 7. — Communes 118.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
VALOGNES, 9 com., 17961 hab.	VALOGNES	6872	0
	[illegible]	654	1
	[illegible]	2756	13
	[illegible]	949	5
	[illegible]	815	6
	Montaigu	1001	10
	Sauxemesnil	1515	9
	Tamerville	1161	6
	Yvetot	1646	6
BARNEVILLE, 10 communes, 10861 habitants	BARNEVILLE	1141	30
	[illegible]	981	29
	[illegible]	808	32
	[illegible]	997	35
	[illegible]	446	28
	[illegible]	993	27
	[illegible]	1442	32
	[illegible]	896	32
	[illegible]	1057	32
	[illegible]	413	30
	[illegible]	849	30
	[illegible]	174	28
	[illegible]	297	25
	[illegible]	396	30
	[illegible]	1068	28
	Valcanville	322	20
BRICQUEBEC, 11 com., 10861 hab.	[illegible]	4446	15
	[illegible]	808	16
	[illegible]	1057	16
	[illegible]	447	8
	[illegible]	1186	7
	[illegible]	1056	16
	[illegible]	1062	16
	[illegible]	1400	13
	[illegible]	1366	13
	[illegible]	1772	14
	[illegible]	1192	13
MONTEBOURG, 9 com., 11941 hab.	MONTEBOURG	2171	7
	[illegible]	1063	15
	[illegible]	1220	13
	[illegible]	1063	14
	[illegible]	964	10
QUETTEHOU, 16 communes, 18050 hab.	Flottemanville	312	6
	Fontenay	551	16
	[illegible]	814	15
	[illegible]	222	10
	[illegible]	346	7
	[illegible]	170	11
	[illegible]	449	15
	[illegible]	391	12
	[illegible]	471	15
	[illegible]	339	9
	[illegible]	583	10
Suite de MONTEBOURG.	[illegible]	778	6
	Saint-Marcouf	739	18
	S.-Martin-d'Audouville	300	10
	Sotteville	221	6
	Urville	466	7
	Vaudreville	192	7
	QUETTEHOU	1700	16
	Anneville	713	21
	Auneville-Lestre	252	15
	Barfleur	1271	27
	Crasville	510	15
	Montfarville	1080	27
	Morsalines	490	14
	Octeville-la-Venelle	762	11
	Perrelle (la)	529	21
	Réville	1902	23
	Sainte-Geneviève	651	25
	Saint-Vaast	4313	19
	Teurtéville-Bocage	1592	14
	Valcanville	1129	21
	Virel (le)	378	23
	Videcosville	187	14
SAINTE-MÈRE-ÉGLISE, 10 communes, 10941 h.	SAINTE-MÈRE-ÉGLISE	1573	18
	Amfreville	793	13
	Angoville-au-Plein	101	27
	Audouville-la-Hubert	242	24
	Beuzeville-au-Plain	81	19
	Beuzeville-la-Bastille	346	25
	Blosville	437	23
	[illegible]	291	25
Suite de SAINTE-MÈRE-ÉGLISE.	Brucheville	358	30
	Carquebut	665	25
	Cle[illegible]-la-Pont	359	20
	Emondeville	183	29
	Fontenille	200	30
	Gourbesville	197	16
	Hiesville	171	21
	Houesville	294	20
	Liesville	382	20
	Neuville-au-Plein	294	17
	Pleauville	2584	15
	Raceville	695	19
	Saint-Germain-de-Varreville	274	23
	Saint-Martin-de-Varreville	510	21
	Sainte-Marie-du-Mont	1398	27
	Sébeville	120	21
	Turqueville	386	23
	Vierville	71	20
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE, 18 communes, 12781 habitants	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	2617	18
	[illegible]	1750	22
	[illegible]	913	15
	[illegible]	147	17
	[illegible]	1263	23
	[illegible]	854	5
	[illegible]	1261	15
	[illegible]	783	17
	[illegible]	449	11
	Hauteville	210	13
	Moitiers-en-Beauptois (les)	622	20
	Néhou	2133	16
	Neuville-en-Beaumont	190	23
	Orglandes	696	12
	Rauville-la-Place	956	17
	Reigneville	105	18
	Sainte-Colombe	344	15
	Taillepied	149	21

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes (c).
	[COURS D'ASSISES.]
80e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 31 078 habitants.
	Nombre total (1849)..... 19
	Infanticides.
62e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 743,61
	Nombre total (1849)..... 4
	Suicides.
69e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 55 564 hab.
	Nombre total (1849)..... 21
	Crimes contre les propriétés (d).
42e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 7424 hab.
	Nombre total (1849)..... 55

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès.
6e	En matière civile..... 2463
22e	En matière commerciale..... 2872
	Instruction (e).
36e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)..... 43
	Paupérisme (f).
53e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 26 hab.
	Nombre total..... 46613
	Mendicité (g).
78e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 407 hab.
	Nombre total 18524
	Enfants naturels.
22e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 14,281.

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
	Nombre total..... 907
36e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 17,13
	Enfants trouvés et abandonnés (h).
57e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 372 hab.
	Nombre total..... 1518
45e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 40,11.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la population (i).

Naissances.....	13822
Mariages (j).....	4089
Décès (k).....	13081

Contributions directes (l).

Foncière	3394937 f.	ec.
Personnelle et mobilière.....	581741	»
Portes et fenêtres.....	357615	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est l'un des départements où l'on relève le nombre proportionnel le moins élevé de crimes contre les personnes.

(d) Ce département compte 16 jeunes détenus à la colonie de Mettray.

(e) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 30.

Il y a, dans le département de la Manche, 1 académie universitaire; 1 lycée impérial, 5 colléges communaux de plein exercice (à celui de Cherbourg est annexée une école de marine qui s'est rapidement élevée à un haut degré de prospérité); 1 289 écoles primaires, publiques ou privées, fréquentées par 71 806 élèves, dont 34 558 garçons et 37 248 filles; 104 institutions ou pensions; 2 écoles normales primaires; 11 salles d'asile avec une population de 1 600 enfants. Bien que l'enseignement primaire soit en progrès dans les campagnes, un grand nombre d'enfants y reste encore privé d'instruction, à cause de l'éloignement des écoles.

Ce département possède, en outre, 1 grand et 1 petit séminaire; 1 société académique; 1 société d'archéologie, sciences et arts; 1 société d'histoire naturelle; plusieurs sociétés et comices agricoles, etc.

(f) Rapport du nombre des pauvres à la population, en 1789, 1 sur 6 ou 7 habitants.

On compte, dans le département de la Manche, un grand nombre d'hospices avec une population moyenne de 4 923 individus. Près de 500 communes sont pourvues de bureaux de bienfaisance.

(g) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 24 ou 25 habitants.

Comme tous les pays agricoles, le département de la Manche présente un nombre considérable de mendiants, environ 18 524, dont 4 653 invalides. La population s'élevant à 604 000 habitants, c'est 3 mendiants par 100 habitants et 8 invalides par 1 000.

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 347 habitants.

Nombre total : 1 741.

(i) Dans l'ordre de la population, ce département est le 6e; le 52e pour la superficie territoriale.

(j) On a remarqué que dans les départements où il se célèbre le moins de mariages il naît le plus d'enfants naturels, et *vice versâ*. Ainsi le Nord, le Calvados, le Pas-de-Calais, la Somme et la Manche, où les mariages sont les moins nombreux, se placent au premier rang pour le nombre des naissances illégitimes.

(k) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 741.

(l) Rang du département pour la contribution foncière, 6e; pour la contribution personnelle et mobilière, 10e; pour les portes et fenêtres, 17e; et 38e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE[1].

1574. La prinze de la ville de Saint-Lô, par M. de Matignon, in-8e.
1588. La prinze du Mont-Saint-Michel, poëme par *Jean de Vitel*, in-8e.
1604. La fondation de l'église et abbaye du Mont-Saint-Michel, par *F. Ardant*, in-12 réimprimé plusieurs fois.
1668. Hist. du Mont-Saint-Michel en Normandie, in-12.
1758. Description des salines de l'Avranchin en basse Normandie, avec 2 pl., par *J.-E. Guettard*.
1760. Hist. de la ville de Cherbourg et de ses antiquités, par *Mre Retau du Frêne*, in-12.
1770. Almanach hist. eccl. et politique du diocèse de Coutances, par l'abbé *Bisson*, vol. in-16 de 1770 à 1781.
1792. Dissert. sur la ville d'Avranches, par *J. Le Brigant*, in 8e.
1801. Topographie rurale de la partie méridionale du département de la Manche dite le Bocage, par *Roussel*, in-8e.
1805. Notice sur la rade de Cherbourg, etc., par un officier français (*Savary*), in-8e.
1813. Description de l'ouverture de l'avant-port de Cherbourg, par *P.-A. Lair*, in-8e.
Notice historique du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine, par *Blondel*, in-12.
1823. Notice historique du Mont Saint-Michel, de Tombelaine et d'Avranches, par *Blondel*, in-12.
1825. Notice sur l'hist. du dép. de la Manche, par *C.-J. Houël*, in-8e, fig.
Essai sur la topographie du département de la Manche, par *de Caumont*, in-8e et atlas.
1826. Details hist. sur l'ancien port de Cherbourg, en réponse à un mémoire de M. de Gerville, par *Aug. Asselin*, in 8e.
1829. Notice sur les inspirés, fanatiques, etc., etc., du département de la Manche, par *F. Pluquet*, in-8e.
1831. Relation du voyage de Cherbourg, par un garde du corps (*des Noylies*), broch. in-8e.
1832. Hist. du Cotentin, par *Toustain de Billy*, 3 vol. in-8e.
1833. Guide du voyageur à Cherbourg, par *A. de Berruyer*, in-12.
Étrennes coutanciennes de 1833 à 1836, par l'abbé *Pilhon-Desprez*, in-12,
1833. Histoire pittoresque du Mont-Saint-Michel, par *Maximilien Raoul*, in-8e, fig.
1835. Cherbourg et la mer, par *Egron*, in-8e.
Du Mont-Saint-Michel dans son état actuel physique et social, par *V. de Maud'Huy*, in-8e.
1838. Promenade maritime du Havre à Cherbourg, par *Morlent*, in 18.
1839. Hist. de la ville de Cherbourg de Voisin la Hougue, continuée, depuis 1728 jusqu'à 1835, par *Vermesnil*, in-8e.
1840. Hist. du Mont-Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches, par l'abbé *Desroches*, 2 vol. in 8e.
1841. Relation de ce qui s'est passé à Cherbourg à l'occasion du transbordement des restes mortels de l'empereur Napoléon, in 4e.
1842. Avranches, ses vues et ses environs, par *Al. Motel*, in-8e.
Revue archéologique du département de la Manche, par l'abbé *l'Almand*, in-4e.
1843. Catalogue des oiseaux du dép. de la Manche, par *E. Canivet*, in-8e.
Notice historique sur le Mont Saint Michel et le Mont-Tombelène, par *Boudent-Godelinière*, in 8e.
Histoire géologique, archéologique et pittoresque du Mont-Saint-Michel, par *Fulgence Girard*, in-8e.
1844. Essai historique et statistique sur l'Avranchin, par *Boudent-Godelinière*, 2 vol. in-8e.
1845. Avranchin monumental et histor., par *E. le Héricher*, 2 v. in 8e.
1848. Histoire et description du Mont-Saint-Michel, par *MM. le Héricher* et *Bouet*, 1 vol. grand in-fo, planches.
1853. Annuaire du département de la Manche, 25e année, 1 vol. grand in-8e avec notices historiques.
Mercure de 1726 à 1742. — Mémoires de la société des Antiquaires de France. — Mémoire de la société des Antiquaires de Normandie. — Bulletin monumental de M. de Caumont.
Cartes de Normandie extraites des cartes de France de *Cassini* et de *Capitaine*.
Carte du département de la Manche extraite de la carte du dépôt de la guerre.
Cartes du dép. de la Manche de *Frémin*, *Charle*, *Donnet*, etc., etc.

[1] Voir la Bibliographie des départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de l'Orne, et du Calvados.

Paris. — Typ. Lacrampe et Cie, rue des Noyers, 37.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Baptême de Clovis à Reims.

MARNE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de la Marne doit son nom à la principale rivière qui le traverse en le partageant du sud-est au nord-ouest en deux parties à peu près égales en étendue. Il appartient à la région du nord-est de la France et au bassin de la Seine. Il a été formé, en 1790, du Rémois, du Perthois et de la basse Brie, qui dépendaient de l'ancienne province de Champagne.

Il a pour limites : au nord, le département des Ardennes; à l'est, le département de la Meuse; au sud-est, celui de la Haute-Marne; au sud, celui de l'Aube: à l'ouest, ceux de Seine-et-Marne et de l'Aisne.

Superficie, nature du sol. — Ce département, dont la forme présente l'aspect d'un carré irrégulier, est un pays de plaines et de plateaux peu élevés; sa surface est peu accidentée; son inclinaison générale est du sud-est à l'ouest, et il forme trois vallées principales : celle de l'Aisne, au nord; celle de la Marne, au centre, et celle de la Seine, au sud; la seconde est de beaucoup la plus étendue.

Entre Reims, Isles, Sommepuis, Sainte-Menehould, Vitry, la Fère champenoise, Sézanne, Vertus, Epernay et Aï, s'étend une vaste plaine, où les villages sont rares, où le sol est aride et ingrat, où l'on rencontre à peine quelques rares et chétifs buissons; elle est connue sous le nom caractéristique de *Champagne pouilleuse;* c'est là *la plaine des Batailles*, qui garde le souvenir des Huns d'Attila en 451 et des Cosaques de Souvarow en 1814. Cette plaine infertile, située au nord-est de la Marne, est entourée de contrées plus favorisées de la nature, leurs produits agricoles compensent largement l'insuffisance des récoltes de celle-ci.

Il n'y a pas de montagnes dans ce département, c'est tout au plus si les abords de quelques rivières présentent des coteaux et des revers escarpés, dont on peut évaluer la pente à 3 ou 400 mètres de hauteur. La partie occidentale, qui s'étend entre Sézanne et Reims, présente seule une contrée couverte de collines très-boisées, sur-

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

tout vers les bords de la Marne. A l'est du département, sur les confins de celui de la Meuse, on rencontre la même disposition.

En dernière analyse, le sol du département est très-fertile dans la partie méridionale, crayeux et aride en général dans la partie septentrionale, dont les célèbres vignobles forment presque la seule richesse. Sa superficie est évaluée à 817,955 hectares, qui se divisent, d'après la nature du sol, en pays de montagnes, 250,000 hectares; pays de bruyères ou de landes, 30,000; sol de riche terreau, 347,000; sol de craie ou calcaire, 430,000; sol de gravier, 20,000, et sol pierreux, 20,000 hectares.

Hydrographie. — Le département de la Marne est compris dans le bassin de la Seine. La Seine, la Marne et l'Aisne sont ses principales rivières. La Seine lui sert de limite au sud-ouest, et traverse son extrême frontière l'espace de 25 kilomètres. Ce fleuve y reçoit par sa rive droite l'Aube, qui n'appartient également au département que par une très-faible partie de son cours, 15 kilomètres environ; l'Aube reçoit, à son tour, l'Auge.

La Marne prend sa source à 4 lieues au sud de Langres dans le département de la Haute-Marne, qu'elle traverse du sud au nord en s'inclinant un peu vers l'ouest; elle entre à Ambrières dans celui de la Marne, passe à Vitry-le-François, Châlons, Épernay, Dormans; près de cette dernière ville elle quitte le département pour traverser ceux de l'Aisne, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Seine, et vient à Charenton se jeter dans la Seine, après un cours d'environ 450 kilomètres, dont 165 appartiennent au département même.

Les affluents de la Marne, dans le département, sont : sur la rive gauche, la Blaise, en partie, qui y a son embouchure; la Coole et la Somme-Soude, qui y ont tout leur cours; le Surmelin, le Petit-Morin et le Grand-Morin, qui y ont leur source. Les affluents de la rive droite sont la Saulx, grossie de l'Ornain et de la Chée, qui viennent du département de la Meuse, le Flon et la Moivre, qui y ont tout leur cours.

L'Aisne, affluent de l'Oise (voyez l'hydrographie des départements de l'Aisne et de l'Oise), prend sa source à Somme-Aisne, près du village de Soulières dans le département de la Meuse, entre après quelques kilomètres de cours dans celui de la Marne, et en traverse la partie orientale du sud au nord en passant par Charmontois, Sainte-Menehould, Chaude-Fontaine, la Neuville-au-Pont, Vienne-la-Ville, et Ivoy-le-Petit; près de cette dernière commune, elle entre dans le département des Ardennes, qu'elle traverse en décrivant une courbe, dont l'autre extrémité, pénétrant dans celui de l'Aisne, vient encore près de Sapigneules toucher le département. L'Aisne a dans le département plusieurs affluents qui appartiennent tous à sa rive gauche; nous citerons l'Yèvre, la Bionne, la Suippe et la Vesle; ces deux derniers sont les plus importants.

La Suippe coule du sud-est au nord-ouest, elle prend sa source à Somme-Suippe au-dessus de la petite ville de Suippes, qu'elle traverse, passe ensuite à Pont-Faverger, Boult, et se jette dans l'Aisne au-dessus de Berry-au-Bac, après un cours d'environ 50 kilomètres.

La Vesle prend aussi sa source dans le département même à Somme-Vesle près de Tilloy, et coule du sud-est au nord-ouest en passant par Courtisols, Dampierre-au-Temple, Sept-Saulx, Beaumont, Sillery, Reims, Muison, Jonchéry et Fismes; près de cette dernière ville elle pénètre dans le département de l'Aisne, et vient au-dessous de Vailly affluer dans la rivière d'Aisne, après un cours total d'environ 120 kilomètres. Elle reçoit les eaux de la Noblette et de l'Ardre.

Il existe entre Vitry et Sainte-Menehould, et entre Montmirail et Épernay, un nombre assez considérable d'étangs très-poissonneux; on trouve aussi dans les parties de l'est et de l'ouest du département plusieurs marais; ceux de Saint-Gond sont les plus étendus. Le département de la Marne est traversé par trois canaux principaux : le canal latéral de la Marne, le canal de la Marne au Rhin, qui se soude au précédent, et le canal de jonction de la Marne à l'Aisne. Le canal de la Marne au Rhin commence à Épernay; il est latéral à la rive droite de la Marne jusqu'à Vitry-le-François, et remonte alors l'Ornain pour pénétrer dans le département de la Meuse; son parcours dans le département est d'environ 95 kilomètres.

Le canal de jonction de l'Aisne à la Marne commence à Condé entre Châlons et Épernay, va près de Sept-Saulx gagner la vallée de la Vesle, qu'il suit jusqu'à Reims, et de là va à Béry-au-Bac se joindre au canal latéral de l'Aisne; son parcours dans le département est de 60 kilomètres.

Voies de communication. — Le département de la Marne est traversé par 8 routes impériales d'un parcours de 585 kilomètres; par 15 routes départementales d'une longueur totale de 465 kilomètres, et par 5,175 chemins vicinaux, dont le développement n'est pas moindre de 14,170 kilomètres. Dans ce nombre, il y a 26 chemins vicinaux de grande communication, d'une longueur de 634 kilomètres, et 26 chemins d'intérêt collectif, dont la longueur est de 376 kilomètres.

Le département est actuellement traversé par une ligne de chemin de fer importante, celle de Paris à Strasbourg. Le chemin, qui suit la vallée de la Marne, pénètre dans le département près de Dormans, sur le territoire de la petite commune de Courtiezy; il passe aux stations de Dormans, Port-à-Binson, Damery, Épernay, Oiry, Jalons-les-Vignes, Châlons (à 172 kilomètres de la gare de Paris, 329 de celle de Strasbourg), Vitry-la-Ville, Loisy, Vitry-le-François, Blesmes, Pargny et Sermaize-sur-Saulx, où il entre dans le département de la Meuse, après un parcours de 121 kilomètres dans le département.

Un embranchement soudé près d'Épernay doit unir la ligne de Strasbourg à celle du Nord, en passant par Aï, Reims et Bourgogne, il est livré à la circulation jusqu'à Reims. Un autre embranchement doit près de Blesmes gagner le département de la Haute-Marne en passant par Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Langres, et de là rejoindre les embranchements de la ligne de Lyon (décembre 1853).

Climat. — Le département de la Marne appartient à la région climatérique du nord-ouest ou climat séquanien; mais il se trouve sur la limite de ce climat et de la région climatérique du nord-est ou climat du nord-est; il participe donc de chacun d'eux, et c'est ce qui explique son inconstance. Il est en général assez tempéré; l'air y est pur, excepté dans la partie orientale, où se trouvent les étangs et les marais. Il est vif et sec dans la grande plaine de la Champage-Pouilleuse, là où rien ne vient arrêter l'humidité. La température est sujette à de brusques variations, et, à certaines époques de l'année, les lieux élevés sont enveloppés de brouillards qui descendent en automne et au printemps dans la plaine.

A Châlons-sur-Marne, le maximum de la température est de 32°,5 à 35°,5 centigrades, et le minimum varie de — 5° à — 17° centigrades. Le nombre annuel moyen des jours de pluie est de 135.

Le pays étant principalement formé d'un plateau découvert, les vents y soufflent alternativement de toutes les directions; néanmoins ceux du nord et du sud y sont plus fréquents.

Productions naturelles. — Le département de la Marne appartient à la région géologique dite de Champagne, qui est intermédiaire entre celle de la Neustrie, ou du bassin de Paris, et celle de la Lorraine. Il est surtout formé par une vaste plaine de craie sèche et onduleuse, atteignant 200 mètres d'altitude à l'est, et seulement 100 à l'ouest, par suite d'un léger abaissement. Les terrains appartiennent généralement aux deux grandes formations secondaires et tertiaires, et presque partout ils sont recouverts par le terrain d'alluvion ou de transport. Il n'y a d'autre exploitation minérale qu'une minière de fer dans l'arrondissement de Vitry-le-François. On trouve quelques indices de houille. On exploite d'excellente tourbe, mais surtout du marbre-lumachelle champenois, des pierres meulières, les meilleures de France,

des grès, de la craie, des cendres sulfureuses, de l'argile à potier et d'autres; il y a peu de carrières de pierre de taille dans le département, et surtout vers l'est; les côtes fournissent des cailloux dits blocaille. Bien que le département ne possède aucun établissement thermal, on y connaît plusieurs sources minérales, la plupart ferrugineuses; les plus estimées sont celles de Vitry-le-François et de Sermaize, cette dernière porte le nom de Fontaine des Sarrasins; les autres sources sont celles de Baye, Boursault, Chenaye, Ambonnay, Hermonville, Fléchambault, Rosnay, etc., etc., etc.

La flore du département est riche et variée; il produit des céréales en quantité plus que suffisante pour les besoins de la consommation locale; on cultive principalement le froment, le métail, le seigle, l'orge, l'avoine, le chanvre, le lin et la gaude. Les environs de Sainte-Menehould sont plantés d'arbres fruitiers à pepins et à noyaux. Parmi les cultures particulières au pays, on remarque les choux, le fourrage, les oignons cultivés en grand, les topinambours et les melons de Châlons, qui jouissent d'une réputation méritée. Dans les forêts les essences dominantes sont le bouleau, le charme, le chêne. Les principales forêts sont celles de Tracone, de Montmort, de Vertus, de Louvois et de la montagne de Reims, d'Argonne, de Saint-Eulien, de Vassy à Boursault, de Trois-Fontaines, etc., etc. Elles contiennent des plantes précieuses. Les prairies de la Marne donnent des fourrages d'excellente qualité, ainsi que celles des rivières d'Aisne et d'Aube. Depuis quelques années on a tenté, et avec succès, d'améliorer les plaines crayeuses stériles au moyen de plantations d'arbres verts et autres.

La principale production végétale du département est celle de la vigne, qui est cultivée dans les cinq arrondissements; mais ce n'est que dans ceux de Reims et d'Épernay que l'on trouve ces coteaux célèbres dont les produits sont estimés et recherchés du monde entier. Que de souvenirs, que d'idées souriantes n'évoquent-ils pas, ces trois mots magiques : *vin de Champagne!!!* Les vins de Champagne disputent à ceux de Bordeaux et à ceux de Bourgogne le premier rang parmi les vins de France; mais les vins de Champagne mousseux sont sans rivaux dans leur espèce. Parmi les vins rouges moins abondants que les blancs, les meilleurs sont ceux récoltés sur le revers septentrional de la chaîne de coteaux qui s'étend de Châlons à Reims, et dits « montagnes de Reims ou coteaux de la Marne »; ceux de Verzy, Verzenay, Mailly, Saint-Basle, Bouzy et Saint-Thierry, appartiennent aux premiers vins de France. Les mêmes coteaux, dans les communes de Ludes, Mailly, Verzenay et Verzy, donnent les fameux *vins de Sillery* : les plus célèbres des vins blancs de Champagne, les vins blancs d'Aï et de Mareuil-sur-Aï, dit « de la rivière de Marne, » sont les plus estimés après ceux de Sillery. On a classé ainsi les vins blancs : Sillery, Aï, Mareuil, Pierry, Épernay, Dizy, Bouzy, Avise, pour la première qualité. Les vins rouges viennent dans l'ordre suivant : Verzenay, Verzy, Bouzy, Taissy, Cumières, Aï, Hautvilliers, Mareuil, Dizy et Pierry. Observons, cependant, que cet ordre n'est pas immuable. Ce qui contribue beaucoup à la bonification de ces vins, produits du sol crayeux de la Champagne, ce sont ces belles caves que l'on creuse à Reims, à Épernay, à Avise, sous le sol même qui les produit, et dans une roche de craie ou crayon tendre; elles sont immenses et aussi solides que si elles étaient soutenues par des voûtes en pierre.

Sauf la race ovine, les animaux domestiques sont généralement médiocres et chétifs; les animaux sauvages les plus communs sont les loups et les renards. Le gibier à poil et à plumes est assez abondant, et quelquefois on rencontre dans les bois de l'arrondissement de Sainte-Menehould des chevreuils et même des sangliers. Les corbeaux, les corneilles et les pies sont nombreux. On rencontre le héron, le courlis, le vanneau, le pluvier, l'ortolan, la caille, et l'on y acclimate le cygne. L'hiver amène l'outarde et la gelinotte. On élève la volaille et les abeilles en grande quantité Les rivières sont fort poissonneuses.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Marne est un pays agricole et manufacturier; l'agriculture y est avancée, et la viticulture y est poussée avec beaucoup d'intelligence à un haut point de perfection; les récoltes de vins et de grains sont surabondantes. Le sol crayeux et aride de la Champagne pouilleuse commence à se couvrir de plantations forestières. Les cultivateurs élèvent un grand nombre d'abeilles, et engraissent beaucoup de volaille; mais la principale source de la richesse agricole est ici le vin.

On évalue le sol productif à 791,537 hectares, dont, en froment, 105,171 hectares; méteil, 4,251; seigle, 81,716; orge, 22,496; avoine, 133,683; sarrasin, 7,190; pommes de terre, 3,399; légumes secs, 1,293; vignes, 17,844; jardins, 5,142; betteraves, 88; colza et navette, 6,282; gaude, 80; chanvre, 2,386; lin, 40; prairies naturelles, 34,189; prairies artificielles, 48,083; pâtis communaux et landes, 46,230; jachères, 167,144; bois, 95,337 (dont 15,985 à l'État); vergers, pépinières et oseraies, 92,748 hectares.

Le revenu territorial est évalué à 47 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 176,[illegible]02, se partageant 2,548,830 divisions parcellaires.

La filature en grand de la laine et du coton, la fabrication des lainages et tissus de toute espèce figurent au premier rang dans l'industrie départementale. Reims est le centre de cette grande fabrication. Parmi les autres produits fabriqués, nous citerons : les eaux-de-vie, la bière, les verres, les tuiles, la poterie et la faïence, le blanc d'Espagne, les papiers, les cuirs, la fonte de fer, les pains d'épice, les biscuits et les bougies de Reims, de l'acide acétique obtenu par la distillation du bois, les chapeaux de tresse, les chapeaux de soie, etc., etc. Le département ne renferme que 4 ou 5 hauts fourneaux. Les tonnelleries, les boisselleries et les corderies sont nombreuses.

Le commerce prend dans ce département de grandes proportions; il est, d'ailleurs, singulièrement facilité par les routes, la navigation en rivière, les canaux et les chemins de fer. Les principaux articles exportés sont : les vins et les eaux-de-vie, les vins, les bois et les articles dits « de Reims ». Le nombre des foires est de 215; elles se tiennent dans plus de 57 communes, et durent 615 journées. Les plus importantes sont celles de Pâques, à Reims; du 12 avril et de la Pentecôte, à Châlons; et du 4 novembre, à Sézanne; ces quatre foires durent chacune 8 jours. Reims a en outre trois foires de 3 jours, et cinq foires de 2 jours chacune. Châlons a aussi le 1er août une foire de 3 jours. Les foires d'Épernay, de Sainte-Menehould, de Courtisols et de Vertus, sont aussi très-importantes. Les principaux objets de commerce consistent en bestiaux, instruments aratoires, chanvre, toile, volaille, etc., etc. Le commerce des vins de Champagne se fait surtout à Reims, à Avise et à Épernay.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Marne était de 817,955 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 373,302 habitants, savoir : 163,235 hommes et 165,422 femmes; le chef-lieu de préfecture est à Châlons, et il est divisé en 5 arrondissements communaux, 32 cantons et 675 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de la Marne est compris dans la 3e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et dans l'arrondissement minéralogique de Troyes, dépendant de la division du nord-est. Châlons est le quartier général de la quatrième division militaire, qui comprend les départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. Il y a à Châlons une intendance militaire. Vitry-le-François est une place de guerre. La compagnie de gendarmerie dépend de la 23e légion, dont le chef-lieu est à Metz. Les 5 tribunaux de première instance des 5 arrondissements, et les 3 tribunaux de commerce de Châlons, d'Épernay et de Reims, sont du ressort de la cour impériale de Paris.

Reims est le siége d'un archevêché qui comprend dans son ressort les évêchés de Châlons, de Soissons, de Beauvais et d'Amiens. L'arrondissement de Reims et le département des Ardennes forment la circonscription du diocèse particulier de l'archevêché de Reims, qui possède un grand et un petit séminaire, 12 cures et 121 succursales et vicariats. L'évêché de Châlons comprend les arrondissements de Châlons, d'Épernay, de Sainte-Menehould et de Vitry-le-François; il y a un grand séminaire à Châlons et un petit séminaire à Saint-Memmie; le diocèse compte 4 cures de 1re classe, 19 de 2e, 307 succursales et 14 vicariats. Les protestants ont un temple à Reims, et les israélites ont des synagogues à Reims et à Châlons.

Le département de la Marne forme une académie universitaire, qui compte une école secondaire de médecine et de pharmacie, un lycée impérial à Châlons avec une école industrielle annexée au lycée; des colléges communaux à Sainte-Menehould, à Châlons, à Épernay et à Vitry-le-François; 12 institutions libres, 12 pensionnats priminaires, 2 écoles gratuites communales de dessin à Châlons et à Épernay; 1 école normale primaire à Châlons; 5 écoles primaires supérieures; 5 écoles communales mutuelles, et plus de 835 écoles primaires élémentaires des deux sexes. Châlons possède une école impériale d'arts et métiers pour 300 élèves pris dans 27 départements. La Marne forme avec les Ardennes et la Haute-Marne le 10e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Mézières. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 17 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent 14 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Lorsque les Romains pénétrèrent dans les Gaules, ils trouvèrent la partie sud-est du territoire qu'ils désignèrent après leur conquête sous le nom de *Belgica secunda*, occupée par deux peuplades, les Remi et les Catalauni, dont tous leurs auteurs s'accordent à vanter le courage et la puissance. Ces contrées, qui devinrent, sous la monarchie franque, les domaines indépendants des évêques de Reims et de Châlons, quoique enclavées dans la Champagne et rattachées par certains liens de vassalité aux comtes de cette province, ont formé presque en entier le département actuel de la Marne.

Tout ce qui précède la période romaine est resté dans l'obscurité la plus profonde, mais il est permis de supposer, pour ces populations, de glorieux antécédents, sur la foi de César lui-même, leur ennemi et leur vainqueur, écrivant dans ses immortels *Commentaires : Gallorum omnium fortissimi Belgii;* ce à quoi Strabon ajoute : *Inter istas gentes Remi sunt nobilissimi* (De tous les Gaulois les Belges sont les plus braves, et parmi eux les Rémois sont les premiers à citer). De pareils titres de noblesse peuvent consoler de quelques lacunes dans l'histoire; il est à regretter cependant qu'aucun document, qu'aucun débris de monuments religieux ou civils ne vienne jeter la moindre clarté sur un passé qui avait valu à nos ancêtres une si glorieuse renommée et une position si importante. César et ses successeurs, qui se connaissaient en valeur et savaient l'honorer, firent tous leurs efforts pour s'attacher les Remi et les Catalauni; ils y parvinrent et s'en firent des alliés aussi fidèles que les Éduens l'étaient dans la partie celtique de leur nouvelle conquête, aussi n'avons-nous à citer aucune révolte contre la domination des vainqueurs.

Ce qui partout ailleurs est une occasion de déchirements et de persécutions s'accomplit dans cette contrée sans que l'harmonie en paraisse troublée; les temples s'y élèvent en l'honneur de Mars et de Jupiter sans protestation des cultes abolis; le christianisme y apparaît à son tour dès le IIIe siècle, sans que des mesures bien rigoureuses signalent les vengeances du paganisme menacé; enfin les barbares eux-mêmes semblent respecter ce territoire comme un terrain neutre et consacré à la paix, et lorsque Attila en menace la capitale on voit combattre, pour sa défense, sous le même drapeau, les Francs de Mérovée, les Wisigoths de Théodoric et les légions d'Aétius. La substitution de la monarchie de Clovis à la domination romaine s'y opéra aussi sans secousses; sous les premiers successeurs de ce prince, le pays fit partie du royaume d'Austrasie, dont Reims fut même quelque temps la capitale.

Des lieutenants royaux, sous le titre de comte, administraient la province. Elle suivit le sort de l'État auquel elle était incorporée pendant les règnes si agités des rois de la première race, sans qu'aucun épisode notable signale son histoire particulière. Sous Charlemagne, l'extension des limites de l'empire la fit passer dans la Neustrie. Mais au milieu de tous ces bouleversements, deux pouvoirs s'étaient maintenus et avaient grandi, c'étaient ceux des évêques de Reims et de Châlons. Dès le temps de Clovis, ils étaient en possession de priviléges considérables que chaque siècle avait vus augmenter; depuis longtemps l'autorité royale sur les villes épiscopales n'était plus que nominale. Les prélats, à leur dignité religieuse, avaient ajouté le titre et les pouvoirs de comtes : l'évêque de Châlons battait monnaie; tous les deux étaient pairs de France, et pouvaient réunir une armée de soixante mille vassaux dans la querelle des investitures, quand Louis le Gros se fit le défenseur des prétentions de la papauté. Il ne faut donc pas s'étonner de voir, à l'époque du morcellement de la France féodale, l'influence des siéges épiscopaux de Châlons et de Reims prévaloir contre le menaçant voisinage des comtes de Vermandois et de Champagne.

Pendant la crise qu'amena l'affaissement du pouvoir central sous les derniers carlovingiens, il y eut des luttes, des alternatives de succès et de revers; les prélats, aussi guerriers que pasteurs, subirent les chances des batailles auxquelles les entraînaient les nécessités de leur puissance territoriale; mais, encouragés par les sympathies et l'influence des rois de France, qui redoutaient moins leur pouvoir que l'agrandissement des vassaux laïques de la couronne, ils maintinrent leur autorité sur leurs deux capitales et sur un rayon qui répond à peu près exactement à la circonscription actuelle du département; tout ce que put obtenir contre elle la dynastie héréditaire des comtes de Champagne, fondée par le fameux Thibaut, fut la reconnaissance d'un fait pour ainsi dire géographique, l'incorporation des deux évêchés dans le territoire de la Champagne, l'hommage, à ce titre seulement, aux comtes de la province, mais sans aucune atteinte aux priviléges séculaires, sans aucun empiétement sur les droits et sur l'indépendance des prélats.

Grâce à cet état de choses, il y eut, au milieu de la Champagne proprement dite, une Champagne rémoise et une Champagne châlonnaise, qui, le plus souvent, restèrent en dehors des discordes et des guerres dont fut agitée la France, et purent même garder la neutralité dans les nombreuses et sanglants querelles que vidaient sur leurs frontières nos rois et les comtes de Champagne. Quoique ce fussent surtout les villes qui profitassent des bienfaits de la paix, et quoique la prospérité s'y révélât à des signes plus apparents, les campagnes avaient trouvé aussi, sous ce régime, leur part de sécurité et de bien-être, lorsque l'invasion anglaise au XIIIe siècle vint réclamer de leur patriotisme sa part de dévouement et de sacrifices.

Les commencements de cette longue et terrible guerre coïncident avec la réunion de la Champagne à la couronne de France, Jeanne, unique héritière de Henri III, quatorzième comte de Champagne, ayant épousé en 1284 Philippe le Bel. Cette cession, qui ne fut solennellement enregistrée qu'en 1361, sous le roi Jean, souleva des difficultés dont le détail appartient à l'histoire du comté de Champagne; nous avons à constater seulement qu'à dater de cette époque furent rompus les derniers liens de vassalité qui rattachaient les domaines des évêques à la maison de Champagne.

La première attaque sérieuse fut dirigée par Robert Knolles et Eustache d'Auberticourt, que repoussa Henri de Poitiers, évêque de Troyes. A ces assaillants succéda

bientôt Edouard d'Angleterre, qui, profitant de la captivité du roi Jean, fondit sur la Champagne, où il rencontra toutefois une vigoureuse résistance. Le traité de Brétigny exposa le pays à de nouvelles calamités; il fallut que du Guesclin vint le délivrer des bandes indisciplinées de *Malandrins* et de *Tard venus*, qui pillaient les villes et ravageaient les campagnes. De 1368 à 1380, nouvelles expéditions des Anglais sous les ordres des ducs de Lancastre et de Buckingham, et, cinquante ans plus tard, victoire de Cravant, remportée par Salisbury, qui put croire un instant avoir arraché la province entière à la France. Qu'on se représente, en effet, ce malheureux pays isolé au milieu de territoires hostiles, Bourgogne, Flandre, Alsace et Lorraine.

Le découragement et le désespoir se seraient emparés de caractères moins solidement trempés que celui des Champenois. Une désolation si profonde, un danger si immense ne fit que réveiller leur courage en leur inspirant pour la mère patrie une pitié héroïque et sublime. Notre grand historien Michelet, en parlant de Jeanne d'Arc, a magnifiquement décrit ce qui dut se passer dans ces cœurs champenois que César avait si bien devinés. Il ne nous appartient pas de toucher à cette grande épopée nationale dont l'expulsion de l'Anglais fut le dénoûment; constatons seulement que dans cette crise suprême le tribut de sang payé par la brave contrée qui nous occupe fut tel, qu'on dut recourir à des mesures extraordinaires pour repeupler les campagnes et les villes. Une paix sérieuse et durable eût été le meilleur moyen d'arriver à ce but; mais cette heure réparatrice n'était point encore venue. La lutte de Louis XI et de Charles le Téméraire, les guerres de François Ier et de Charles-Quint, la peste, qui ajouta ses ravages à tant d'autres fléaux, mirent obstacle pendant longtemps à la cicatrisation des plaies anciennes. Quoique l'influence des évêques de Reims et de Châlons et le royalisme de la population eussent atténué les effets de la réforme et de la Ligue, la solidarité entre les diverses provinces de la monarchie était dès lors assez étroite pour qu'on ne pût espérer la prospérité des unes au milieu de la désolation des autres; le mal n'était donc pas réparé lorsque, pendant la minorité de Louis XIV, le pays eut à subir, en 1650, une invasion des Espagnols.

Ce dernier assaut précéda une paix de plus d'un siècle, le théâtre de la guerre ayant été éloigné sous les règnes qui suivirent; mais les conditions de cette paix intérieure ne permettaient pas encore d'en espérer de bien heureux résultats : aggravation des impôts, exigences du recrutement, suppression des vieilles franchises, grâce à la centralisation administrative et au despotisme, aux exactions des agents royaux, tel est le prix auquel les malheureuses provinces payaient les somptueuses prodigalités de Versailles. Aussi se ferait-on difficilement une idée des espérances enthousiastes qui saluèrent les premières promesses de la révolution de 1789. Lorsque la France fut envahie et que les Prussiens eurent pénétré en Lorraine, on peut dire que la Champagne se leva comme un seul homme; Dumouriez, pour ses opérations de l'Argonne, trouva un précieux concours dans cette héroïque population. La journée de Valmy inaugura toute une série de victoires auxquelles prirent large part les volontaires champenois, et, dans cette grande lutte de la France contre l'étranger, le département de la Marne est du nombre de ceux qui ne désespérèrent point de la sainte cause qu'ils avaient embrassée et qui restèrent fideles jusqu'au dernier moment au gouvernement que la France s'était alors donné.

Les vastes plaines qui se déploient au nord et à l'est de Châlons ont toujours fait de ce territoire une route ouverte aux invasions. Après nos revers de 1813, lorsque les puissances coalisées reprirent l'offensive, la Champagne était désignée d'avance comme le point le plus exposé à leurs attaques, c'est aussi ce point que choisit Napoléon pour y concentrer les efforts de la résistance. On a trop souvent célébré les merveilles de cette campagne de 1814 pour que nous essayions d'en dire autre chose que ce qui se rattache spécialement aux différentes localités dont les noms se présenteront dans cette notice; nous n'avons à constater ici que l'attitude générale du département dans ces graves circonstances. La population fut digne d'elle-même et de tout son passé, Napoléon n'avait pas trop présumé du dévouement des braves Champenois : fourrages, vivres, chariots, bétail, tout ce dont ils pouvaient disposer était offert aux défenseurs de la patrie. Quant à leur sang, ils n'avaient pas attendu cette dernière heure pour le prodiguer : les hommes valides avaient depuis longtemps rejoint l'armée; c'étaient les femmes et les blessés, les enfants et les vieillards qui entraient dans la lutte, faisant de chaque village une place de guerre et de chaque buisson un retranchement. Les traits de courage individuel, l'héroïsme déployé dans des rencontres partielles mériteraient un ouvrage spécial qui n'aurait à redouter le parallèle avec les fastes militaires d'aucun peuple. Ces sublimes efforts devaient, hélas! rester inutiles; c'est avec le courage du désespoir qu'on combattait, il y avait une espèce de résignation furieuse dans cette agonie de la Champagne; tout en disputant pied à pied le sol natal à l'étranger, on sentait le flot envahisseur monter toujours. Napoléon le refoulait par une victoire; sur ses flancs, derrière lui, il était débordé : les beaux jours de Valmy ne devaient pas renaître. Le génie du grand homme échoua là où avait triomphé le génie de la liberté; moins heureux que les conscrits de la république, les vieux grenadiers de l'empire ne purent que mourir pour cette pauvre France que les autres avaient sauvée. L'influence qu'exerça sur la Champagne le grand naufrage de 1815 semble offrir à l'observateur un double caractère : les qualités belliqueuses, patriotiques, ont perdu de leur vivacité et de leur éclat, et l'esprit des habitants a gagné en finesse, en rectitude, en positivisme, ce qu'on pourrait regretter de sa naïveté et de son exaltation d'autrefois. Il y a dans ce département trois populations bien distinctes : celle des plateaux et des pays de culture, celle des contrées vinicoles, et enfin la population industrielle des villes. Cette dernière, mobile, noyée dans des éléments étrangers, n'a presque rien conservé du type champenois; l'homme de la plaine, isolé au milieu de campagnes nues, arides, immenses comme la mer, en face d'un horizon uniforme, aux prises avec une nature ingrate, a bien mieux conservé cette physionomie rêveuse, méditative, ce penchant aux superstitions naïves, aux exaltations subites qui faisaient le fond du caractère originel. Le vigneron participe des deux natures, ce n'est pas encore l'ouvrier sceptique et raisonneur des villes, ni le joyeux compagnon de la Bourgogne, encore moins le sémillant et rusé conteur de la Gironde, mais ce n'est déjà plus l'enfant simple, crédule et naïf de la vieille Champagne. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le sens que nous donnons ici aux mots simple et naïf : la Fontaine, Jeanne d'Arc sont pour nous, sous deux faces diverses, la plus haute expression des vertus que nous entendons attribuer au caractère champenois. Napoléon demandait un jour l'explication et l'origine de certain proverbe outrageant pour les Champenois, dicton populaire inventé sans doute par l'envie et propagé par l'ignorance. « Sire, lui répondit son interlocuteur, un droit fut établi jadis sur les troupeaux de cent moutons qui entraient en ville, le paysan n'en amenait plus que quatre-vingt-dix-neuf à la fois. L'inventeur de la mesure, puissant seigneur du temps, dépité de ne pas voir rendre à l'impôt nouveau ce qu'il en attendait, se fit percepteur, attendit les contribuables au passage, et, ne trouvant rien de mieux qu'une méchante plaisanterie pour satisfaire à la fois sa cupidité et le texte de sa loi, désigna chaque berger aux hommes d'armes qui l'accompagnaient en disant : Faites payer; *quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes.* »

Le plus brutal, sans contredit, c'était le seigneur; mais le plus spirituel, n'était-ce pas le pauvre berger qui avait trouvé cet ingénieux moyen d'éluder ses exigences! L'histoire est vieille et bien connue, mais il ne faut cesser de la raconter que quand le proverbe oublié cessera de propager la calomnie.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

CHALONS-SUR-MARNE (lat. 48°57′21″, long. 2°4′18″E.). — Châlons-sur-Marne, *Catalaunum*, *Durocatalaunum*, à 161 kilomètres est de Paris, chef-lieu du département de la Marne, du 4e arrondissement, d'un canton, et de la 2e division militaire, peuplé de 15,854 habitants; siége d'un tribunal de première instance et de commerce, d'une chambre consultative des manufactures, d'un conseil de prud'hommes, d'une société d'agriculture, sciences et arts, d'un collége communal, d'une école centrale des arts et métiers, d'un évêché avec grand et petit séminaire; était autrefois chef-lieu de généralité et d'élection, avec bailliage, présidial, justice consulaire, bureau de finances et grenier à sel; son évêché était un des plus riches et des plus importants de France; ses divers tribunaux ne relevaient que du parlement de Paris.

On manque de documents authentiques pour préciser d'une manière exacte la date de la fondation de Châlons; nous avons eu déjà occasion de regretter l'absence à peu près complète dans le département de monuments et de ruines antérieures à l'arrivée de César: c'est donc sur le témoignage des historiens romains qu'on doit baser ici ses hypothèses. Châlons s'éleva au milieu du territoire des Catalauni, peuplade belliqueuse dont il est plusieurs fois question dans les *Commentaires* du grand capitaine; et comme jamais la capitale des Catalauni n'est citée par lui, on a été amené à conclure que du temps de César Châlons n'existait pas encore. Cependant, dès le milieu du IIIe siècle, les événements les plus graves se passent à Châlons ou sous ses murs, la ville est désignée comme une des plus importantes cités de la seconde Belgique; les preuves abondent, les témoignages concordent, aucune confusion n'est possible, aucun doute n'est permis; les probabilités ne peuvent donc varier que du Ier au IIe siècle de l'ère chrétienne sur la date de l'origine de la ville. On a cherché aussi dans l'étymologie de son nom la solution du problème; quelques auteurs ont cru la trouver dans l'émigration sur les bords de la Marne des *Castes* ou *Cattuari*, peuplade germaine qui y aurait construit le Catalaunum des anciens: c'est simplement à titre de renseignement et sous toute réserve que nous enregistrons ici cette opinion. Quoi qu'il en soit, Châlons existe avant l'an 250; saint Memmie y apporte la parole évangélique, y convertit une grande partie de la population, dépouille les païens de leur plus beau temple dédié à Apollon, consacre l'édifice à saint Pierre, et élève en l'honneur de saint Jean-Baptiste une chapelle destinée au baptême des néophytes. En 273, une sanglante bataille est livrée sous les murs de Châlons; Aurélien y défait les légions révoltées à la tête desquelles s'était mis Tetricus. Les récits des historiens s'accordent pour nous représenter Châlons comme une ville florissante; quelques-uns la placent au-dessus de Reims, l'antique métropole de la province. Trois voies romaines y aboutissaient, conduisant à Troyes, à Langres et à Reims. Sous le règne de Constantin, la Champagne châlonnaise, *Ager catalaunensis*, *Campia catalaunica*, était gouvernée par un officier particulier que l'empereur revêtit du titre de comte vers l'an 324; ce titre devint héréditaire, et le gouverneur du pays établit sa résidence à Châlons. Lampade était revêtu de cette dignité au temps de saint Memmie. La ville était alors divisée en cinq bans ou quartiers, dont chacun avait sa porte: à l'orient s'élevait la porte *des Monts*, conduisant à l'église Saint-Pierre, *porta Montium vel Lavinia;* à l'occident la porte des Vallées ou de Jupiter, ainsi nommée parce qu'elle menait à une colline, aujourd'hui le mont Saint-Michel, sur laquelle était un temple consacré au père des dieux; au nord la porte de Cérès, dont elle avoisinait le temple, et dont l'entablement supportait une statue de la déesse; au midi, la porte de Mars, décorée aussi de la statue du dieu dont elle portait le nom. Les noms de ces portes furent changés postérieurement: elles s'appelèrent porte Murée, porte de Marne, porte Saint-Jacques, porte Sainte-Croix. Chacune d'elles était défendue par une tour; en deçà de la porte de Jupiter, dans l'espèce d'île formée par les deux ruisseaux, le Maud et le Naud, s'étendait un faubourg possédant un marché et un port, et protégé par trois tours: une sur le bord de chaque cours d'eau et la troisième à la pointe de l'île. Les faits qui se rattachent à cette période sont: un édit de l'empereur Probus, à la date de 284, enjoignant de replanter les vignes dans la campagne de Reims et de Châlons, puis, en 394, la victoire remporté non loin de la ville, sur un corps d'Allamans par Jovin, général champenois au service de Valentinien.

Nous arrivons à un des plus glorieux épisodes de l'histoire épiscopale. En 450, Attila s'avance sur Châlons à la tête de ses hordes victorieuses; ses armes passent pour invincibles, son cœur est fermé à la pitié, les ruines fumantes de cent cités détruites disent le sort réservé aux vaincus; rien à Châlons n'est préparé pour la défense. Au milieu de la consternation générale, un pieux vieillard, saint Alpin, huitième évêque de la ville, marche droit au chef barbare; il est seul, mais Dieu est avec lui; l'éloquence de ses paroles, l'onction de ses prières, touchent le roi des Huns: Châlons est sauvé. L'année suivante, les promesses faites au vieillard étaient oubliées, le même danger menaçait la ville; mais de formidables éléments de résistance avaient pu être réunis, et les champs catalauniques virent la défaite et l'anéantissement des 500,000 soldats d'Attila, ce fléau des peuples et de Dieu.

L'avénement de la monarchie franque accrut considérablement l'influence politique des évêques; saint Elaphe, dix-septième pasteur de la ville, était un des principaux conseillers de Sigebert Ier, roi d'Austrasie; il mourut vers 580 en Espagne, où la reine Brunehaut l'avait envoyé comme ambassadeur. Dès Clovis, les prélats avaient sur la ville une autorité à peu près souveraine; le titre de comte leur fut accordé, ils eurent le droit de battre monnaie, et quand la pairie fut instituée, ils figurèrent parmi les premiers dignitaires de ce corps illustre. Sous leur administration, qui fut généralement équitable et paternelle, la ville s'embellit et s'accrut rapidement. Malgré les nombreux désastres qui signalèrent le VIIe siècle: deux disettes, une peste, une inondation, la prise et l'incendie de la ville par Herbert, comte de Vermandois, en 643, nous voyons toutes les plaies cicatrisées, toutes les ruines relevées pendant la durée de l'épiscopat de Felix Ier, qui trouve encore assez de ressources pour achever la cathédrale commencée par ses prédécesseurs, et dédiée par lui à saint Etienne. Félix ne mourut qu'après avoir mené à fin sa tâche réparatrice; son corps fut enseveli dans une crypte qu'il avait fait creuser sous sa cathédrale. La liste des prélats de cette époque est riche en illustrations de toute sorte; Bladalde, au milieu du VIIIe siècle, étonne ses contemporains par les miracles de sa charité; après lui, Loup II et Erchenraus vivent dans l'intimité de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. Willebert, après avoir été trésorier de ce dernier prince, occupe le siége épiscopal de 868 à 877, et conserve dans son nouvel état l'amitié du roi, qu'il accompagne en Italie, où il meurt, en 877, du chagrin, dit-on, qu'il ressentit en voyant périr son maître, empoisonné par le juif Sédécias.

Ces liens traditionnels, qui rattachaient si étroitement le siége de Châlons à la cour de France, eurent l'inconvénient d'exposer parfois le pays au contre-coup des querelles dynastiques. C'est ainsi qu'après la déposition de Charles le Gros, Bovon II s'unit à Hervé, son collègue de Reims, pour soutenir les droits de Charles le Simple encore enfant; ils arrachent le jeune prince au concile séditieux de Soissons, l'emmènent à Reims; et pendant sept mois, de 920 à 921, leur constante amitié déjoue toutes les entreprises des rebelles. Quelques années après, ce même Bovon prend parti pour Héribert, comte de Vermandois, contre l'usurpateur Raoul; les troupes de ce dernier, commandées par son allié Bozon, roi d'Arles, viennent assiéger Châlons, prennent la place, la livrent aux flammes, et chassent le belliqueux évêque, qui n'en reprit possession deux ans plus tard, en 933,

que pour avoir à se défendre contre les Hongrois, qui ravageaient alors la Champagne.

Son successeur Guibuin exposa Châlons à de nouveaux désastres, en soutenant une cause tout aussi juste et qui le touchait de plus près. Robert de Vermandois avait obtenu l'investiture de l'archevêché de Reims pour son fils Hugues, âgé de cinq ans à peine. Guibuin, en protestant contre un pareil scandale, encourut la vengeance de son puissant voisin; force resta à la bonne cause, mais Châlons n'en fut pas moins saccagée une fois de plus, en 947. Nous retrouvons dans les siècles suivants la participation des prélats de Châlons à tous les événements qui agitent la France. En 1034, Roger intervient en faveur de Henri Ier contre la ligue de Robert et de Constance; un document qui se rattache à cet épisode peut donner une idée de la puissance des évêques : Eudes, comte de Champagne, s'engage par une charte authentique *à ne bâtir en aucun temps, lui ou ses successeurs, aucun château fort ou simple château à une distance moindre de Châlons que huit lieues en circuit.*

Roger II fut chargé d'aller demander au grand-duc de Russie, Jaroslaw, la main de sa fille, que Henri Ier épousa en 1044. Roger III fut grand aumônier de France et chancelier du roi Philippe Ier. Guillaume de Champeaux était un des hommes les plus remarquables de son époque: maître d'Abailard, ami de saint Bernard, il fut un des plus intimes conseillers de la couronne, et prit une part active à la querelle des investitures. C'est dans cette lutte entre l'empereur Henri V et Louis le Gros que les deux prélats de Reims et de Châlons levèrent dans leurs diocèses, selon Anquetil, une armée de soixante mille hommes, qu'ils envoyèrent au secours du roi de France. Une pareille puissance ne pouvait s'exercer sans que la direction des affaires spirituelles en souffrît; aussi les empiétements successifs du chapitre de Saint-Etienne amenaient-ils de fréquents déchirements et des querelles intestines, dont nous regrettons d'être obligé de supprimer la curieuse et intéressante histoire. Aussi voyons-nous l'évêque Philippe, en 1097, s'adresser à l'évêque d'Arras, et le prier de venir conférer les ordres dans sa ville épiscopale, se plaignant que les affaires dont il était accablé ne lui permissent pas de s'acquitter de ce devoir. Pour en finir avec la période pour ainsi dire héroïque de l'évêché de Châlons, mentionnons une visite du pape Pascal II en 1107; les exploits de Barthélemy de Senlis, cinquante-troisième évêque, compagnon de Louis le Jeune dans sa croisade, et mort en Palestine en 1147; le belliqueux épiscopat de Guy de Joinville faisant, en compagnie de l'évêque de Verdun, qui y fut tué, le siége de Sainte-Menehould, où s'était retranché le bâtard Albert Pichot après avoir pillé et ravagé les deux diocèses, puis prenant la croix en 1188, et allant mourir peu après au camp des croisés sous les murs de Jérusalem; enfin la réunion dans Châlons, en 1147, du pape Eugène III, de Louis VII et d'une foule innombrable de croisés rassemblés dans le Jard autour d'une chaire en pierre de taille, du haut de laquelle saint Bernard promettait à son auditoire, de la part du ciel, la réussite d'une entreprise qui devait être si malheureuse. Une série de prélats, théologiens pacifiques, administrateurs assidus, succède alors à cette longue liste d'évêques guerriers, ministres ou diplomates. Il faut reconnaître toutefois que sous leur règne la ville de Châlons atteignit un degré de prospérité qu'elle n'a pas connue depuis. Sa population dépassait 60,000 âmes, son commerce était florissant, sa puissance était redoutable. L'histoire de cette ville ne cesse pas pour cela d'être glorieuse, mais sa gloire a moins d'initiative; c'est un reflet qu'elle tire des événements auxquels elle se trouve mêlée. L'état politique de la France se modifie; toutes les excroissances féodales s'abaissent sous le niveau monarchique; justice, finances, administration, tout se concentre, tout se régularise sous la pression d'un danger commun et devant la nécessité d'une force une et directrice; la nationalité française s'est constituée, et c'est de l'indépendance nationale qu'il va s'agir. Le grand mérite des Châlonnais est d'avoir compris cette loi des temps modernes, et d'y avoir scrupuleusement conformé leur conduite. Ils combattent au premier rang à Bouvines en 1214, et sous la conduite de Pierre de Reims, ils soutiennent le principal choc de la journée avec les communes champenoises et la cavalerie soissonnaise. A la Croisette, en 1331, ils battent un corps anglais de 8,000 hommes qui se dirigeait sur Châlons, croyant surprendre la place. Deux années auparavant, Charles VII, accompagné de Jeanne d'Arc, avait reçu dans ses murs les députés de Reims qui lui apportaient les clefs de leur ville. L'évêque et tout le peuple étaient allés à la rencontre du roi et de la Pucelle : Jeanne, dit M. Henri Martin, retrouva à Châlons quelques-uns de ses compatriotes, accourus de leur village pour la voir passer dans sa gloire. Les Anglais tentèrent sans succès de s'emparer de la ville en 1430 et en 1434. Le dévouement et la fidélité des habitants ne se démentirent pas davantage au milieu des discordes civiles; Châlons resta, sous la Ligue, également dévouée à Henri III et à Henri IV. En 1589, ils enlevèrent le fort de Pringy au commandant de Vitry-le-François, qui était ligueur. Henri IV transféra à Châlons le parlement de Paris; la magistrature ne pouvait trouver dans la bourgeoisie châlonnaise que des exemples de dévouement et de loyauté.

En 1591, le 15 juin, le parlement provincial avait eu le courage de faire brûler publiquement, par la main du bourreau, la bulle de Grégoire XIV qui excommuniait Henri IV, et en 1592 la bulle de Clément VIII qui convoquait les états généraux du royaume pour élire un autre roi. C'est ici que s'arrête l'histoire politique de Châlons sous l'ancien régime; nous ne mentionnerons que pour mémoire le passage et le séjour de Louis XIV, qui, le 8 mars 1680, assista, dans la cathédrale de Saint-Etienne, aux cérémonies du mariage de son fils unique, le grand Dauphin, avec la princesse Marie-Anne-Victoire de Bavière. Le mariage de Philippe d'Orléans, second fils de Louis XIII, avec Charlotte-Elisabeth de Bavière avait également été célébré dans cette ville, dans la chapelle inférieure de Saint-Nicolas, en 1671. Nous avons parlé ailleurs de l'attitude de la population pendant la révolution; en 1814 Châlons fut pendant quelque temps le lieu de réunion des troupes françaises et le pivot central des opérations de Napoléon; la ville eut beaucoup à souffrir de l'occupation étrangère.

Elle est située entre deux belles prairies, entourée de fossés et traversée par deux bras de la Marne, qui la baigne à l'ouest, et que l'on traverse sur un beau pont de pierre formé de trois arches très-hardies de 26 mètres d'ouverture. Les anciens remparts, détruits presque entièrement, sont remplacés par des murs peu élevés percés de six portes auxquelles aboutissent six grandes routes; la porte de Sainte-Croix, sur la route de Vitry, a la forme d'un arc de triomphe. Malgré des exceptions qui deviennent moins rares de jour en jour, la ville est généralement mal bâtie, sans que pourtant son aspect soit désagréable.

Les édifices les plus remarquables sont : la cathédrale, dédiée à saint Étienne, réparée en dernier lieu en 1672 après trois incendies, qui l'avaient gravement endommagée en 1138, 1238 et 1668; l'église Notre-Dame, commencée en 1157 et achevée en 1322, d'une belle architecture gothique, et classée parmi les monuments historiques; les trois anciennes chapelles de Saint-Alpin, Saint-Jean et Saint-Loup, remarquables par de riches vitraux, des boiseries curieusement sculptées, et surtout par les pieux souvenirs qui s'y rattachent; l'hôtel de ville, situé sur la place d'Armes, au centre de la cité, monument qui date de 1772, et qui a peu de caractère; l'hôtel de la préfecture, ancien hôtel de l'intendance, construction bien appropriée à son ancienne destination et d'une exécution estimable; la caserne Saint-Pierre, ancienne abbaye des bénédictins, où l'on admire deux escaliers en pierre de taille garnis de rampes en fer d'un beau travail; le manége, les bâtiments des approvisionnements militaires, la salle de spectacle, l'école des arts et métiers avec son élégante chapelle dans le style corinthien, le collége et le dôme de son église; la bibliothèque, riche de 20,000 volumes; le cabinet d'histoire naturelle, l'Hôtel-Dieu, le dé-

Transsept de la cathédrale de Châlons.

pôt de mendicité, et enfin la magnifique promenade du Jard, plantée de 1,788 ormes de la plus belle venue, sillonnée par 36 allées, et occupant un espace de près de 8 hectares.

Le commerce de Châlons, bien déchu de ce qu'il fut jadis, consiste principalement en céréales et vins mousseux; on y trouve quelques filatures de coton, tanneries, chamoiseries, fabriques de bonneterie en coton, espagnolettes, sangles, surfaix, cardes et blanc d'Espagne. Mais l'industrie y est surtout représentée par l'importante école où 350 élèves, entretenus aux frais du gouvernement, apprennent sérieusement l'art de diriger nos ateliers, nos usines et nos manufactures, et soutiennent dignement le drapeau de la France dans les luttes pacifiques de l'industrialisme moderne.

Châlons a donné le jour au savant antiquaire Cl. Molinet, au chimiste Bayon, aux littérateurs Sabbathier, fondateur de l'académie de Châlons, Perrot d'Ablancourt et Jules Garinet, aux généraux Sainte-Suzanne et Poinsot, au graveur Varin, à l'ingénieur Gauthey, à Delalot, député célèbre sous la restauration, et à Marion Delorme.

Les armes de la ville sont : *d'azur à une croix d'or cantonnée de quatre fleurs de lis de même.* Alias *d'azur à la croix de gueules cantonnée de quatre fleurs de lis d'or.*

L'Épine. — L'Épine, Notre-Dame de l'Épine, à 9 kilomètres de Châlons, canton de Marron, est un village peuplé de 442 habitants, qui doit son origine et sa célébrité à une magnifique église qui y fut construite en 1459.

La découverte accidentelle d'une statue de la Vierge dans un buisson ardent détermina la construction de l'édifice sur l'emplacement même où la sainte image avait été trouvée. Le genre architectural de cette époque prodigua pour cette œuvre sainte toutes ses richesses et son goût exquis. La grâce et la délicatesse des détails répond à la majestueuse harmonie de l'ensemble; l'éclatant coloris des vieux vitraux rivalise avec les dentelures de la pierre; les arcades, les colonnes, les voûtes des nefs sont d'une hardiesse, d'une légèreté et d'une élégance admirables. Il n'est pas jusqu'aux gouttières extérieures, qui ne soient des merveilles de verve et de fantaisie. La décoration intérieure est digne du reste : le sanctuaire est pavé en marbre, le maître-autel est surmonté d'une assomption de la Vierge sculptée en bois et couronnée d'un élégant baldaquin; un jubé sépare la nef du chœur, qu'entourent sept chapelles formées chacune de cinq pans de murailles, et éclairées par trois verrières. L'église a la forme d'une croix; on y pénètre par un triple vestibule. Les galeries du portail sont surmontées de deux tours d'inégale hauteur; celle du midi supporte une pyramide à jour, qui se termine par une flèche dont le principal ornement est une couronne

Ruines de l'abbaye de Nesle-la-Reposte.

royale, marque de la protection toute spéciale de Charles VII pour ce monument qu'il fit achever.

Épernay (lat. 49° 2′ 52″, long. 1° 36′ 47″ E.). — Épernay, *Sparnacum*, *Aspreniacum*, à 32 kilomètres ouest-nord-ouest de Châlons, sur la rive gauche de la Marne, chef-lieu d'arrondissement peuplé de 7,546 habitants, siége d'un tribunal de première instance et de commerce, d'une société d'émulation des sciences et des arts, avec collége communal, est une ville d'une origine fort ancienne, mais peu connue. On sait qu'elle existait du temps de Clovis, et que c'était déjà un bourg d'une certaine importance; il appartenait alors à un riche Gaulois nommé Euloge, qui en fit cession à saint Remi, à la protection duquel il devait la vie, ayant encouru la colère du monarque frank. Le prélat ne voulut pas accepter gratuitement un semblable présent, et donna en échange cinq mille livres pesant d'argent.

Clovis ratifia le marché, et les archevêques élevèrent une forteresse dans leur nouveau domaine. La ville avait déjà pris quelque accroissement, lorsque Childebert s'en empara en 533, et en fit massacrer les habitants. Frédégonde la prit et la pilla vers 593. Elle échappa aux ravages des Normands; Hincmar s'y réfugia au IXe siècle avec les trésors de l'archevêché et les reliques de saint Remi. L'influence d'un puissant chapitre de chanoines réguliers assura à Épernay plusieurs siècles de tranquillité; c'est vers le milieu du XVe que ses épreuves recommencèrent; François Ier y fit mettre le feu, en 1545, pour empêcher Charles-Quint de s'emparer des approvisionnements qui y étaient rassemblés. Pendant les guerres religieuses, la ville tomba tour à tour au pouvoir des deux partis. Prise par les calvinistes, en 1586, après une vigoureuse défense, reprise peu de temps après par le duc de Guise, délivrée de la garnison qu'il y avait laissée par une révolte des habitants, elle avait fini, en 1592, par céder aux efforts de Rosy, général de la Ligue; lorsque, la même année, Henri IV vint l'assiéger en personne, la résistance fut acharnée; le maréchal de Biron y fut tué; Rosy capitula, enfin, le 9 août. Mêmes vicissitudes pendant les troubles de la Fronde. Le prince de Condé s'empara d'Épernay le 1er octobre 1615, et son parti conserva cette place jusqu'en 1619. Plus tard, le comte de Soissons y pénètre en 1634, et Louis XIII ne la reprend que l'année suivante. Enfin, en 1642, Épernay et Château-Thierry forment un duché qui est donné au duc de Bouillon en échange de sa principauté de Sédan.

La ville occupe une position aussi agréable qu'avantageuse, près de la Marne, sur laquelle elle a un port commode et une navigation active, au débouché d'une riante vallée, dans la contrée la plus fertile du département. Quoique irrégulière dans ses constructions et mal percée, elle est propre et bien bâtie; le faubourg de la

Folie ou du Commerce, habité par les riches négociants, est formé de maisons somptueuses et élégantes. Les anciennes fortifications disparaissent de jour en jour pour faire place à des agrandissements et à des embellissements qui témoignent de la prospérité actuelle d'Épernay.

Les monuments les plus dignes d'être cités sont : le pont de Dizy, composé de sept arches surbaissées, d'une exécution belle et hardie, une bibliothèque publique contenant 10,000 volumes, une petite salle de spectacle, et deux places, sur l'une desquelles a été construite, de 1826 à 1832, l'église paroissiale, édifice de style italien, dans la construction duquel on a fait entrer avec assez de goût quelques vitraux et des fragments de l'ancien temple qu'elle était destinée à remplacer.

Les coteaux qui avoisinent Épernay produisent les meilleurs vins de la Champagne ils sont connus sous le nom de vins de rivière, par opposition aux vins des crus voisins de Reims appelés vins de montagne. Ces coteaux sont percés de caves immenses creusées dans un sol crayeux, et forment une espèce de labyrinthe où se conservent dans d'excellentes conditions des millions de bouteilles de ce vin de Champagne si renommé et si recherché dans tous les pays du monde.

Le vin et les industries accessoires qui s'y rattachent constituent la principale richesse d'Épernay ; il faut y joindre encore une importante exportation des bois et charbons provenant des forêts environnantes, des fabriques de bonneterie, des raffineries de sucre, teintureries, tanneries, corroieries, mégisseries, filature hydraulique de laine cardée, et la production d'une poterie de terre très-renommée pour sa résistance au feu.

Épernay a vu naître le chroniqueur Flodoard et le jésuite Loriquet, dont le nom suffit à caractériser toute une école historique.

Les armes de la ville sont : *d'azur à trois roses doubles d'argent.*

Avise. — Avise, à 9 kilomètres d'Épernay, chef-lieu de canton peuplé de 1,770 habitants, mérite une mention spéciale pour la richesse de son terroir, qui produit une des qualités de vins les plus estimées de toute la Champagne; c'est le raisin blanc qui y réussit principalement; les produits mêlés avec ceux d'Aï et des autres vignobles de première classe donnent des vins, qui, aux qualités les plus recommandables joignent une blancheur fort prisée dans le commerce.

L'histoire d'Avise se résume dans un épisode d'une date peu reculée. En 1722, le seigneur du lieu, pour se venger des habitants qui avaient cassé les vitres de son carrosse, un jour qu'il traversait Avise avec son épouse, fit combler les fossés et démolir les murs qui entouraient la ville. Les seules curiosités qu'Avise puisse offrir aux voyageurs sont ses vastes et belles caves très-propres à la conservation des vins en bouteilles.

Champaubert. — Champaubert, à 24 kilomètres d'Épernay, canton de Montmort, est un village peuplé de 264 habitants, devenu célèbre par un glorieux combat qu'y livra l'armée française dans la campagne de 1814. En deux jours de marche forcée, Napoléon y rejoint l'ennemi le 10 février; il est maître de la route de Châlons à Paris, a coupé les communications de l'armée prussienne, qu'il peut attaquer en flanc et en queue; il met en pleine déroute l'avant-garde commandée par le général Alsufief, s'empare de Champaubert, et s'y loge dans une modeste auberge à l'intersection des routes d'Épernay et de Paris.

Montmirail. — Montmirail, *mons Mirabilis*, à 39 kilomètres d'Épernay, chef-lieu de canton, peuplé de 2,570 habitants, fut le théâtre d'une des dernières victoires de Napoléon. Le 10 février 1814, le gros de son armée s'y rencontra avec les corps anglo-russes d'York et de Saken. Le lendemain, l'affaire s'engagea en arrière du village de Marchais, près de la ferme de l'Épine-au-Bois. Après une canonnade qui dura toute la journée sans amener de résultat décisif, vers le soir une charge de cavalerie commandée par le général Nansouty, combinée avec une attaque à la baïonnette des bataillons de la vieille garde sous les ordres du général Friant, détermina une retraite de l'ennemi, qui se changea bientôt en déroute complète. Une nombreuse artillerie prise, 5 ou 6,000 Russes tués, blessés et prisonniers, tels furent les trophées de cette glorieuse journée.

Napoléon coucha sur le champ de bataille dans cette même ferme de la Haute-Épine, où le combat avait été si opiniâtre.

Montmirail est situé sur une éminence, près de la rive droite du petit Morin. On y voit un beau château, qui de la famille le Tellier a passé à celle des ducs de Doudeauville. C'est un centre important d'exploitation de meules à moulins en pierre franche, vive, poreuse.

Reims (lat. 49° 15′ 15″, long. 1° 41′ 49″ E.). — Reims, *Durocortorum*, *Durocortum Remorum*, à 42 kilomètres nord-ouest de Châlons, chef-lieu d'arrondissement, peuplé de 45,754 habitants, siége d'un archevêché avec séminaire diocésain, d'un tribunal de première instance et de commerce, d'une chambre de commerce et d'un conseil de prud'hommes, d'une académie avec lycée, école de commerce, école secondaire de médecine et de pharmacie, d'une société savante : l'académie de Reims avec salon de lecture et de conversation. Reims était autrefois archevêché, duché-pairie, chef-lieu d'élection, université, gouvernement militaire, avec bailliage, présidial, justice consulaire, chambre syndicale, maîtrise particulière, lieutenance de maréchaussée et hôtel des monnaies, et dépendait de l'intendance de Châlons.

Reims est une des plus anciennes villes de France; quand les Romains envahirent la Gaule, c'était déjà l'importante capitale d'un peuple vaillant et redouté, les *Remi*, dont César rechercha l'alliance. L'étymologie de son nom a longtemps exercé la sagacité et la patience des antiquaires; au milieu d'une foule de suppositions qui pèchent toutes par quelque point, aucune explication n'a paru assez satisfaisante pour prévaloir; nous nous contenterons de citer celle qui fait dériver Reims de Remus, son prétendu fondateur, non pas comme la plus probable, mais comme prouvant à quel point la haute antiquité de la ville fut un fait accepté de tout temps. Le gouvernement de Reims, pendant la période gauloise, était aristocratique et républicain; les Romains changèrent les noms, mais laissèrent à peu près subsister les choses; leur domination fut douce pour les Rémois, qu'ils traitèrent toujours plus en alliés qu'en vaincus; ceux-ci, de leur côté, gardèrent aux Romains une foi inviolable, et usèrent plusieurs fois de leur influence pour intervenir entre les vainqueurs et les nations voisines moins disposées à la soumission. Reims devint métropole de la seconde Belgique, et sans rien perdre de son importance passée, grandit de tout le prestige de la puissance romaine, adoucit sa barbarie au contact des mœurs nouvelles, et s'enrichit, s'embellit du tribut que les arts italiens vinrent lui payer. C'est, vers l'an 360, que saint Sixte et saint Sinice y vinrent prêcher l'Évangile; la conversion de Jovinus, consul rémois, qui reçut le baptême en 366, entraîna la population presque entière. Saint Nicaise était évêque de Reims, et venait d'élever un temple au vrai Dieu, lorsque, en 406, il fut massacré par les Vandales, maîtres de la ville, sur le seuil même de l'église qu'il avait fondée. Cette église était destinée à devenir, moins d'un siècle plus tard, le théâtre du plus grand événement de notre histoire. Nous en emprunterons le récit à un historien distingué de la ville de Reims. « Maître de la Gaule Belgique par la mort de Syagrius, Clovis avait des relations de politique et de bonne amitié avec l'évêque de Reims, saint Remi, qui joignait aux vertus d'un grand saint l'habileté d'un homme d'État. Le chef barbare, tout païen qu'il était encore, ménageait les évêques, parce qu'il reconnaissait leur ascendant moral, et Remi s'était fait le courtisan de Clovis pour l'attirer à sa foi. La politique du prélat fut heureusement secondée par Clotilde ; quand le chef franc se rendit à Reims, après la victoire de Tolbiac, cette princesse vint au-devant de lui pour le presser d'accomplir le vœu qu'il avait fait pendant la

bataille. Saint Remi joignit ses prières à celles de Clotilde ; Clovis consulta les Francs, ils répondirent qu'ils renonçaient aux faux dieux. Alors saint Remi les fit jeûner pour les préparer au baptême, et les catéchisa dans la chapelle de Saint-Pierre, qui attenait à la cathédrale. La cérémonie du baptême eut lieu le 25 décembre 495 ; les rues que parcourut le cortége étaient ornées de riches tentures, mais rien n'égalait la magnificence de la cathédrale. Le peuple, dit Flodoart, se croyait transporté dans le séjour habité par les anges, et Clovis lui-même, en entrant dans la basilique embaumée et rayonnante, demanda au saint évêque si c'était là ce royaume de Dieu dont il lui avait promis l'héritage. Le Sicambre fut plongé trois fois dans le baptistère, et il obéit à saint Remi qui lui ordonnait *de courber la tête, d'adorer ce qu'il avait brûlé, de brûler ce qu'il avait adoré*. Les deux sœurs de Clovis et 3,000 guerriers avec leurs femmes et leurs enfants entrèrent comme lui dans la piscine sainte.

» Rien ne devait manquer à cette imposante cérémonie, pas même la sanction des miracles. Remi, après avoir béni les fonts baptismaux, attendait le saint chrême qu'un clerc était allé chercher ; mais ce clerc fut retenu dans la foule, et, au même instant, une colombe plus blanche que la neige descendit du ciel, et déposa, dit-on, sur l'autel une fiole remplie d'un baume divin. Cette fiole, si célèbre sous le nom de *sainte ampoule*, était de verre ou de cristal, et remplie d'une liqueur tannée, peu transparente à la vue. Conservée de siècle en siècle dans l'église de Saint-Remi, la sainte ampoule fut brisée, le 5 octobre 1793, au pied de la statue de Louis XV, sur la place Royale, à Reims. Mais quelques habitants recueillirent des fragments du cristal dont elle était formée et du baume qu'elle contenait. Le 26 février 1819, l'authenticité de ces débris fut constatée en présence du procureur du roi ; on les déposa dans le tombeau de saint Remi, et depuis ils en ont été tirés pour le sacre de Charles X. »

L'importance nouvelle que saint Remi donna à sa ville épiscopale l'exposa à de nombreuses catastrophes, au milieu des agitations et des luttes qui remplissent les premiers siècles de notre histoire. Vers 577, Chilpéric, attaqué par les Rémois, qui se sont armés pour venger la mort de leur roi Sigebert, les repousse et s'empare de leur ville, qu'il dévaste ; elle est de nouveau saccagée, en 719, par Charles Martel, qui la prend d'assaut ; Charles de Lorraine, rival de Hugues Capet, lui fait subir le même sort en 990 ; elle avait eu à soutenir dans le xe siècle quatre siéges en cinquante-neuf ans.

Aux guerres étrangères succédèrent les luttes intérieures ; nous avons dit que, même sous les Romains, une large part avait été faite à la liberté dans l'organisation du gouvernement rémois ; ces traditions d'indépendance communale ne s'étaient point perdues, et les envahissements de l'autorité épiscopale en ravivaient chaque jour le souvenir. Sous Clovis, quelques modifications avaient déjà été apportées à la forme administrative, le pouvoir exécutif avait été confié à un comte nommé par le roi ; les sénateurs avaient été remplacés par des échevins. Peu à peu ces derniers avaient vu diminuer leur influence, surtout depuis que Louis d'Outre-Mer, en donnant à l'archevêque Artaud le comté de Reims, avait réuni dans les mêmes mains le pouvoir spirituel et temporel. Longtemps les Rémois avaient été obligés de céder à la puissance de leurs seigneurs ; dans le XIIe siècle, ils relevèrent enfin la tête, et engagèrent pour la restitution de leurs priviléges une lutte qu'ils soutinrent avec une courageuse persévérance. En 1139, ils obtinrent de Louis le Jeune des lettres de commune ; l'archevêque, Henri de France, refusait de ratifier cette concession ; les Rémois, en 1161, abandonnèrent deux fois leur ville plutôt que de céder à ses exigences ; le prélat fut obligé de rabattre beaucoup de ses prétentions ; son successeur, Guillaume de Joinville, fit mieux encore, il reconnut le droit de commune par une charte authentique datée de 1182. Enfin, sous le règne de Charles VII, la municipalité rémoise fut définitivement constituée ; elle était composée : d'un président, d'un vicaire général, député de l'archevêque, de deux sénéchaux du chapitre, des trois abbés ou des trois députés des abbayes de Saint-Remi, Saint-Nicaise et Saint-Denis, de deux échevins nommés par l'échevinage, et de seize conseillers élus par le peuple. L'échevinage fut réuni au conseil de ville en 1636. Cet épisode de querelles intestines semble comme enclavé entre deux périodes de grandes guerres. En 1359, le roi d'Angleterre, Édouard, après avoir envahi la France à la tête d'une armée de 100,000 hommes, se dirige sur Reims, dont il tente le siége ; les habitants, après avoir repoussé ses attaques, prennent l'offensive, le forcent à la retraite et battent son arrière-garde. Moins fidèle à la cause nationale en 1421, la ville traite avec les Anglais, et se trouve livrée à la fois aux horreurs du pillage, de la famine et de la peste. Enfin, Charles VII y est conduit vainqueur par Jeanne d'Arc, et sacré par l'archevêque Renauld de Chartres. Depuis Philippe-Auguste, tous les rois de France, Henri IV excepté, avaient adopté l'usage de se faire sacrer à Reims, dont l'église, depuis 774, était devenue archiépiscopale.

Sous Louis XI, en 1429, l'impôt sur le sol occasionne une révolte à laquelle on donna le nom de *mique-maque*, la sédition apaisée, Louis XI fait punir 200 coupables : 6 ont la tête tranchée, 3 sont pendus, plusieurs ont les oreilles coupées ; le reste est banni ou emprisonné. En 1585, la population de Reims, à l'instigation de son archevêque, Louis de Guise, embrasse le parti de la Ligue et ouvre ses portes au duc de Mayenne ; elle se soumet à Henri IV après la bataille d'Ivry.

La milice rémoise, commandée par le comte de Grandpré, remporte, en 1657, une victoire sur Montal, qui commandait Rocroi pour les Espagnols. Pendant la campagne de 1814, occupée tantôt par les armées étrangères, tantôt par les troupes françaises, soutenant des siéges sans être fortifiée, prise et reprise plusieurs fois, pillée et rançonnée, la ville de Reims eut à subir en deux mois toutes les alternatives et tous les désastres de la guerre.

Tel est le résumé des annales militaires de cette antique et glorieuse cité ; son histoire civile est tout entière dans celle des quatre-vingt dix-neuf évêques et archevêques qui l'ont gouvernée à peu près souverainement ; nous allons retrouver les principaux souvenirs de leur épiscopat dans les monuments de la ville dont il nous reste à passer la revue.

La ville de Reims est située près du canal de jonction de la Marne à l'Aisne, au pied de montagnes calcaires, sur la rive droite de la Vesle, dans un vaste bassin entouré de collines plantées de vignes qui produisent d'excellents vins. Elle est généralement bien bâtie, formée de rues larges et assez bien percées. Les places publiques sont pour la plupart vastes et régulières. Les remparts qui entourent la ville ont 4 kilomètres de circuit, sont plantés d'arbres et forment d'agréables promenades ; celle désignée sous le nom de Cours est magnifique. Privé par la nature d'eau potable, Reims doit au génie et à la libéralité de M. Godinot les eaux salubres de la Vesle, que ce respectable philanthrope fit amener de très-loin à ses propres frais. Un château d'eau, élevé hors de la ville, renferme une machine hydraulique au moyen de laquelle les eaux de la Vesle sont conduites dans dix-sept fontaines réparties dans les différents quartiers. On trouve dans un des faubourgs de la ville, à Fléchambault, une source d'eau minérale froide, qui jouissait de quelque célébrité vers la fin du XVIIIe siècle.

Les monuments de l'époque romaine sont moins nombreux qu'il ne serait permis de le supposer ; le plus important est la porte de Mars, arc de triomphe élevé par les Rémois en l'honneur de César et d'Auguste, lorsque le gouverneur des Gaules, Agrippa, fit exécuter les grands chemins qui traversaient leur ville. Cet édifice, composé de trois arcades et décoré de belles sculptures, est enclavé dans le mur d'enceinte, et n'a qu'une de ses grandes façades de dégagée. Le tombeau de Jovinus, placé au côté droit de la nef dans la cathédrale, est un

des plus beaux sépulcres antiques que possède la France, il est dans un bon état de conservation. Le mont des Arènes, où l'on retrouve les traces d'un ancien cirque; près de là le dessin encore apparent d'un stade, quelques médailles découvertes dans des fouilles, une petite statue de Mars en bronze, haute de huit pouces, sont toutes les richesses archéologiques que Reims ait conservées de sa splendeur d'alors.

Les souvenirs du moyen âge y ont une bien plus grande importance. En première ligne il faut placer la cathédrale. Un volume suffirait à peine au dénombrement des merveilles qui la décorent au dehors comme à l'intérieur; c'est par centaines que se comptent les statues sculptées dans ses portiques, ses galeries et ses murs; la réputation de ses vitraux nous dispense d'en faire l'éloge; citons seulement la magnificence des deux autels principaux, le baldaquin, qui surmonte l'un d'eux, tiré de l'ancienne église Saint-Nicaise, l'orgue qui date de 1481, l'autel des fonts baptismaux, dont la cuve servit, dit-on, au baptême de Clovis, les douze belles tapisseries qui décorent les nefs latérales, et trois tableaux de grands maîtres : le Lavement des pieds, par Mucian; la Nativité, par le Tintoret; l'apparition de Notre-Seigneur à la Madeleine, par Titien.

Près de la cathédrale se trouve l'hôtel de la *Maison-Rouge*, sur la porte duquel on lit cette inscription : « L'an 1429, au sacre de Charles VII, dans cette hôtellerie, alors nommée l'Ane-Rouge, le père et la mère de Jeanne d'Arc ont été logés et défrayés par le conseil de la ville. » La dépense s'éleva à 24 livres parisis.

Après la cathédrale on peut encore citer Saint-Remi, la plus ancienne église de la ville; elle fut commencée en 1041 par Thierry, et terminée par un autre abbé de Saint-Remi, nommé Hérimar; Léon IX en fit la dédicace en 1049, le jour de la Saint-Michel. Le monument a beaucoup souffert de la tempête révolutionnaire; quelques groupes de marbre, le tombeau de Saint-Remi, de belles tapisseries, un tableau de Lesueur, la Flagellation, qui sert de devant d'autel, sont les seules richesses qui aient été épargnées. Contentons-nous d'indiquer ensuite l'hôtel de ville, la statue de Louis XV et la place Royale qu'elle décore, la salle de spectacle, la porte de Vesle, l'hôtel des comtes de Champagne et une maison particulière, d'une architecture gothique très-remarquable, rue du Tambour; l'hôtel de Joyeuse, place de l'Hôtel de ville, et l'hôtel de Chevreuse, rue des Gueux.

L'industrie de Reims a pris dans ces derniers temps un immense essor, la fabrication des tissus de laine y a pris d'énormes développements et acquis une rare perfection. Le bon goût de ses étoffes façonnées, la régularité et la solidité de ses unis placent cette ville aujourd'hui au premier rang de nos cités industrielles. Le commerce des vins, venant se joindre à cette industrie mère et à toutes celles qui s'y rattachent, explique la prospérité et l'importance à laquelle la ville moderne est arrivée.

C'est la patrie de Jovin, consul sous les Romains, du grand Colbert, de l'historien Vely, de l'abbé Lebatteux, académicien, de l'archéologue Levesque de Burigny, de l'abbé Pluche, du jurisconsulte Deperthes, des littérateurs Hélouin, de Ponsludon et d'Archiac, du philanthrope Godinot, de Géruzez, Jacob, Povillon Piérard et P. Varin, historiens de la ville de Reims, du minéralogiste Macquart, du chimiste Boudet, des médecins Husson et Goulin, de l'avocat Tronçon du Coudray, l'un des défenseurs de Marie-Antoinette, du publiciste Linguet, du conventionnel Armonville, de l'ingénieur Polonceau, du maréchal Drouet, comte d'Erlon, et du lieutenant général Brunet.

Les armes de Reims sont : *coupé le chef d'azur semé de fleurs de lis d'or, la pointe d'argent à deux branches d'olivier courbées et passées en sautoir de sinople*, et pour devise : DIEU EN SOIT GARDE.

AI. — Aï, *Aggeium*, à 23 kilomètres au sud de Reims, chef-lieu de canton peuplé de 3,302 habitants, est une ville fort ancienne, située au pied d'un riche coteau planté de vignes, au bord d'une vaste prairie qui s'étend sur la rive droite de la Marne. A différentes époques, les rois de France lui concédèrent d'importants priviléges; Henri IV et Sully y possédaient, dit-on, une maison; d'anciennes sculptures, les décorations de l'église témoignent de l'intérêt que les comtes de Champagne portèrent aussi à cette petite cité. Elle a d'autres titres plus actuels qui ne nous permettent pas de l'oublier. Les perfectionnements de la culture, les qualités du sol, donnent aux vins d'Aï, à un degré supérieur, tout ce qui recommande les produits de la Champagne à l'estime des connaisseurs. Le cru, qui passe pour le premier de tous, est un clos de 3 hectares environ, situé dans une petite gorge qui se dirige vers Dezy, au bas d'un bois dit des Écarnots; après celui-là viennent ceux de la Chezelles et de Mareuil. Les vins du canton se partagent en vins de rivière et de montagne : ceux d'Aï, Dezy, Mareuil, Hautvillers et Cumières appartiennent à la première catégorie; les vins de montagne sont ceux d'Ambonnay, de Bouzy et d'Avenay, patrie du conventionnel Hemart.

SAINTE-MENEHOULD (lat. 49° 5′ 27″, long. 2° 33′ 34″ E.). — Sainte-Menehould, *Auxuenna*, *Sancti Menichildis fanum*, à 40 kilomètres est-nord-est de Châlons, sur l'Aisne, chef-lieu d'arrondissement peuplé de 4,347 habitants, siége d'un tribunal de 1re instance et d'un collége communal, était autrefois la capitale de l'Argonne. Sur l'emplacement d'un ancien temple d'Isis, qui couronnait un rocher isolé, un château fort fut construit, des habitations se groupèrent sous la protection de ses remparts; telle fut l'origine de la ville.

Depuis les attaques des premiers ducs de Lorraine jusqu'aux envahissements des Espagnols dans la guerre de succession, Sainte-Menehould eut de bien nombreux assauts à soutenir; elle a eu sa part de dangers ou de désastres dans presque toutes les guerres étrangères ou civiles qui ont affligé nos provinces du nord et de l'est.

La paix a ranimé l'industrie, qui répare peu à peu les maux du passé; la ville s'embellit, le commerce se développe, les conditions de la vie privée s'améliorent. L'hôtel de ville, deux belles places, deux ponts sur l'Aisne et un hospice pour les vieillards sont les seuls monuments à citer. Constatons la réputation méritée des asperges, des melons et de la charcuterie de Sainte-Menehould.

Ses armes sont : *d'azur à trois croissants d'argent entrelacés.*

VITRY-LE-FRANÇOIS (lat. 48° 43′ 34″, long. 2° 45′ 0″ E.). — Vitry-le-François, *Victoriacum Francicum*, à 32 kilomètres sud-est de Châlons, chef-lieu d'arrondissement peuplé de 8,253 habitants, siége d'un tribunal de 1re instance et d'un collége communal, est une ville moderne que François Ier fit construire en 1544, à 4 kilomètres de Vitry en Perthois que Charles-Quint venait de brûler. On y transporta les archives et la juridiction de la cité détruite; on la fortifia pour la préserver de malheurs pareils à ceux qu'on s'efforçait de réparer. Vitry a la régularité monotone des constructions spontanées; les monuments y sont rares; on alla d'abord au plus pressé, on s'occupa de l'utile; l'art devait avoir son tour, mais l'heure n'en est pas encore venue.

La cathédrale, encore inachevée, de style corinthien et composite, est à peu près le seul édifice qu'on puisse citer.

La ville est formée de rues propres, spacieuses, bordées de trottoirs, munies d'abondantes fontaines, qui se coupent à angle droit, et aboutissent à une place centrale plantée d'un double rang de tilleuls. Les maisons sont construites en bois; leur simplicité ne manque pas d'élégance. Des fabriques de bonneterie, des filatures de coton et de nombreuses huileries constituent l'industrie principale des habitants, qui y joignent un commerce assez important de céréales, laines, bois et charbons.

C'est la patrie du général d'artillerie Aubry, membre de la convention nationale.

Vitry-le-François a pris la devise de son fondateur; ses armes sont : *d'azur à deux FF couronnés d'or, mises en chef, et une salamandre d'or sur un brasier, la tête tournée derrière, couronnée et flamboyante de gueules;* et pour devise : NUTRISCO ET EXTINGUO.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
8180 kil. carr. ou 817 955 hect.	Hommes.. 184 195 Femmes.. 189 107 Total... 373 302	5	32	675	17 000 000 fr.	14 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE CHALONS-SUR-MARNE.

Superficie 1 653 kilom. carrés ou 165 342 hectares. — Population 52 562 hab. — Cantons 5. — Communes 108.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Châlons-sur-Marne, 16 communes, 21117 habitants.	CHALONS-S'-MARNE.	15854	»
	Aigny	294	16
	Compertrix	142	3
	Condé-sur-Marne	397	17
	Coolus	166	5
	Fagnières	680	1
	Grandes-Loges (les)	297	14
	Isse	124	17
	Jussigny	576	11
	Recy	409	5
	S.-Hilaire-au-Temple	305	9
	Saint-Gibrien	129	6
	Saint-Martin-sur-le-Pré	158	3
	Saint-Memmie	816	1
	Vesle (la)	223	9
	Vraux	464	13
Écury-sur-Coole, 29 communes, 7658 habitants.	Écury-sur-Coole	308	9
	Athis	761	20
	Aulnay-sur-Marne	355	14
	Breuvery	127	13
	Bussy-Lettrée	334	19
	Cernon	166	16
	Champagne, Champigneul et Écury-le-Petit	401	16
	Chantiers	130	12
	Chappes	458	19
	Cherville	92	18
	Coupetz	136	19
	Fontaine-sur-Coole	156	22
	Jâlons	598	16
	Mairy-sur-Marne	386	11
	Matougues	448	11
	Nuisement-sur-Coole	174	12
	Sogny-aux-Moulins	114	9
	Soudron	457	20
	St-Martin-aux Champs	251	20
Suit de Lécury-sur-Coole.	Saint-Pierre-aux-Oies	169	10
	S.-Quentin-sur-Coole	111	14
	Thiblie	320	13
	Togny-aux-Bœufs	281	16
	Vatry	165	18
	Vedgis-et-sur-Coole	115	21
	Villers-aux-Corneilles	176	8
	Vitry-la-Ville	236	18
	Vouciennes	62	17
Marson, 18 communes, 7334 habitants.	Marson	372	11
	Chepy	318	9
	Coupeville-sur Moivre	285	22
	Courtisols	1803	14
	Dampierre-sur-Moivre	191	7
	Epine (l')	442	9
	Francheville	243	16
	Fresne (le)	204	23
	Moivre	225	25
	Montcez	277	7
	Omey	129	16
	Pogny	823	15
	Poix	296	21
	Sarry	662	6
	Somme-Vesle	418	18
	Saint Germain-la-Ville	691	11
	Saint-Jean-sur-Moivre	252	19
	Vraux-et-sur-Marne	224	13
Suippes, 16 com., 7418 hab.	Suippes	2174	24
	Billy-le-Grand	78	22
	Bouy	391	17
	Bussy-le-Château	418	19
	Cheppe (la)	371	16
	Cuperly	346	14
	Dampierre-au-Temple	100	12
	Jonchery-sur Suippes	507	28
	Livry	290	20
Suite de Suippes.	Louvercy	352	19
	Mourmelon-le Grand	476	23
	Mourmelon-le-Petit	175	21
	S.-Hilaire-au-Temple	102	13
	Saint-Hilaire le-Grand	750	28
	Vadenay	360	14
	Vaudemange	248	20
Vertus, 20 communes, 8705 habitants.	Vertus	2132	18
	Aulnay-aux-Planches	160	27
	Aulnizeux	117	26
	Bergères-les-Vertus	717	20
	Bierges	61	20
	Chavanges	293	21
	Chevigny	89	18
	Clamanges	274	28
	Colligny	314	24
	Ecury-le-Repos	160	23
	Etréchy	182	19
	Germinon	285	25
	Givry lez Loisy	171	18
	Loisy-en-Brie	540	20
	Morains-le-Petit	114	27
	Pierre-Morains	179	25
	Pogancy	325	21
	Rancreuille	57	17
	Reuilly	89	17
	Soulières	296	17
	Saint-Mard-lès Reuilly	185	18
	Toulon	81	23
	Trecon	145	23
	Vélye	183	23
	Vert-la-Gravelle	477	14
	Villeneuve-les-Reuilly	193	18
	Villeseneux	271	28
	Vraucourt	111	18
	Vouzy	289	19

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY.

Superficie 2150 kilom. carrés ou 215 008 hectares. — Population 93 090 hab. — Cantons 9. — Communes 178.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Épernay, 11 com., 16576 hab.	Épernay	7546	»
	Ablois-Saint-Martin	1525	8
	Chouilly	977	5
	Damery	1889	7
	Fleury-la-Rivière	895	8
	Mardeuil	578	2
	Moussy	721	4
	Pierry	791	3
	Vauciennes	297	5
	Venteuil	967	10
	Vinay	379	6
Anglure, 19 communes, 8474 habitants.	Anglure	903	57
	Allemanche, Launay et Soyer	2345	55
	Bagneux	097	60
	Beaudement	176	38
	Celle-s.-Chantemerle (la)	419	54
	Chapelle-Lasson (la)	218	53
	Clesles	797	63
	Conflans	742	62
	Esclavolles	171	63
	Granges	340	58
	Lurey	195	62
	Marcilly	754	60
	Marsangis	87	55
	Saron	619	59
	Saint Just	1237	61
	Saint-Quentin-le-Verger	385	53
	Saint Saturnin	214	55
	Villiers-aux-Corneilles	220	59
	Vouarces	146	58
Avize, 19 communes, 8896 habitants.	Avize	1770	9
	Brugny et Vaudancourt	1021	7
	Chavot	298	5
	Cramant	510	8
	Cuis	450	6
	Flavigny	164	12
	Gionges	204	14
	Grauves	495	58
	Istres (les) et Bury	127	13
	Mancy	164	8
	Mesnil-sur-Oger (le)	1237	13
	Monthelon	425	6
	Morangis	181	9
	Moslins	441	9
	Oger	669	11
	Oiry	345	8
	Plivot	515	9
	Villiers-aux-Bois	250	14
Dormans, 16 communes, 11305 habitants.	Dormans	2249	24
	Boursault	641	8
	Breuil (le)	745	27
	Champvoisy	506	27
	Comblizy	118	19
	Courthiézy	441	28
	Festigny	578	16
	Igny-le-Jard	583	20
	Leuvrigny	482	15
	Mareuil-le-Port	996	15
	Nesle-la-Reposte	302	19
	Œuilly	497	12
	Soilly	294	26
	Troissy	1120	19
Suite de Dormans.	Verneuil	1150	22
	Vincelles	601	21
Esternay 23 communes, 8490 habitants.	Esternay	1524	49
	Bethon	624	57
	Bouchy-le Repos	304	58
	Bricot-la-Ville	72	49
	Champ Guyon	433	45
	Chantemerle	179	55
	Châtillon-sur-Morin	377	45
	Courgivaux	450	54
	Escardes	131	54
	Essarts-le Vicomte	281	55
	Essarts-lez-Sézanne (les)	422	42
	Forestière (la)	421	54
	Joiselle	231	47
	Meix-Saint-Epoing (le)	286	47
	Mont-Genost	313	61
	Nesle-la-Reposte	275	57
	Neuvy-l'Abbesse	466	49
	Noue (la)	444	44
	Potangis	222	59
	Réveillon	208	52
	Saint-Bon	218	57
	Saint-Genest	116	60
	Villeneuve-la-Lionne	433	51
Fère-Champenoise, 20 c., 7752 h.	Fère-Champenoise	2130	35
	Angluzelles et Courcelles	314	46
	Barres	417	31
	Broussy-le Grand	575	33
	Connantray	235	35
	Connantre	621	39
	Corroy	308	41

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Fère-Champenoise.	Courcemain	286	51
	[illegible]	[illegible]	47
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Haussimont	197	38
	Lecharrée	243	34
	Morigny	131	46
	Montepreux	73	41
	Normée	200	32
	Œuvy	194	39
	Ognes	152	41
	Thaas	181	47
	[illegible] et Champbaudouin	177	[illegible]
	Vaurefoy	136	37
Montmirail, 23 communes, 9788 habitants.	Montmirail	2570	30
	Bergères-sous-Montmirail	427	38
	Boissy	361	31
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Corfélix	290	32
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Echelle-le-Franc (l')	287	35
	Fromentières	087	27
	Gault (le)	648	39
	Janvilliers	229	30
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Mécringes	215	41
	Morsains	273	47
	Rieux	321	37
Suite de Montmirail.	Soigny	77	36
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible] Tremblay	[illegible]	[illegible]
	Trafois	328	17
	Vauchamps	130	33
	Verdon	367	39
	Vézier (le)	345	48
	Villeneuve-lès-Charleville	299	38
Montmort, 21 communes, 8316 habitants.	Montmort	812	18
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Barnay	66	27
	Bayé	729	27
	Beaunay	250	20
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Chaltrait	203	15
	Champaubert	264	24
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Coizard-Joches	396	27
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Courjeonnet	162	27
	Etoges	686	21
	Ferrebrianges	362	22
	Luey	162	17
	Marcueil-en-Brie	112	19
	Margny	294	30
	Orbais	991	22
	Suizy-le-Franc	236	20
Suite de Sézanne, 21 communes, 13501 habitants.	Saint-Prix	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Sézanne	4431	42
	Allemant	574	36
	Barbonne et Fayel	1537	30
	Broussy-le-Petit	299	34
	Broyes	884	37
	Chichey	173	46
	Fontaine-Denivet Nuisy	824	34
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Lachy	468	37
	Linthelles	208	42
	Linthes	162	40
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Mondement et Mongivroux	129	32
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Péas	160	38
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Reuves	284	32
	Saudoy	674	43
	Saint-Loup	153	39
	Saint-Remy	112	38
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Villeneuve-Saint Vistre et Villerote	247	38
	Vindey	315	45

ARRONDISSEMENT DE REIMS.

Superficie 1704 kilom. carrés ou 170 416 hectares. — Population 138 031 hab. — Cantons 10. — Communes 183.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Reims (1er canton), 5e, 15563 h. 4e, 16761 h. 6e, 17754 h.	Reims	45754	»
	Bezannes	435	5
	Ormes	296	6
	Thillois	212	6
	Tinqueux	412	3
Reims (2e canton), 5e, 15563 h. 4e, 16761 h. 6e, 17754 h.	Reims	»	»
	Betheny	582	4
	Champigny	152	5
	Saint-Brice et Courcelles	733	3
Reims (3e canton), 5e, 15563 h. 4e, 16761 h. 6e, 17754 h.	Reims	»	»
	Cormontreuil	618	4
	Saint-Léonard	77	6
	Taissy	579	7
	Trois-Puits	228	6
Ay, 19 communes, 13234 habitants.	Ay	3302	23
	Ambonnay	631	23
	Avenay	1262	22
	Bisseuil	595	25
	Bouzy	401	22
	Champillon	351	20
	Cormoyeux et Romery	527	20
	Cumières	1126	23
	Dizy-la-Rivière	417	22
	Fontaine	226	21
	Germaine	650	17
	Hautvillers	827	21
	Louvois	113	19
	Mareuil-sur-Ay	1008	21
	Mutigny	109	22
	Mutry	40	21
	Saint-Ymoges	254	18
	Tauxières	270	20
	Tours sur-Marne	871	25
Beine, 19 communes, 12128 habitants.	Beine	1083	14
	Aubérive	618	30
	Berru	795	9
	Bétteniville	858	26
	Cernay-lez-Reims	918	6
	Domtrien	468	28
	Epoye	570	16
	Moronvilliers	105	22
	Nauroy	210	18
	Nogent-l'Abbesse	633	10
	Pont-Faverger	1786	22
	Prosnes	609	21
	Prunay	544	13
	Selles	420	20
	Saint-Hilaire-le-Petit	830	27
	Saint-Martin-l'Heureux	195	28
	Saint-Masmes	596	19
	Saint Souplet	673	33
	Vaudesincourt	290	29
Bourgogne, 25 communes, 17753 habitants.	Bourgogne	1048	12
	Auménancourt-le-Grand	739	16
	Auménancourt-le-Petit	345	15
	Bazencourt	1081	17
	Pc merieourt	73	12
	Boult-sur-Suippes	1357	16
	Brimont	563	10
	Caurel	617	11
	Cauroy-lez-Hermonville	502	14
	Cormicy	1573	18
	Courcy la-Neuvillette	601	8
	Fresnes	458	11
	Heutrégiville	717	19
	Isles-sur-Suippes	706	17
	Lavannes	966	13
	Loivre	720	11
	Merfy	426	8
	Pomacle	412	13
	Pouillon	378	9
	S.-Etienne-sur-Suippes	376	16
	Saint-Thierry	499	8
	Tilli	308	9
	Villers-Franqueux	487	11
	Warmériville	1521	18
	Witry-lès-Reims	1277	8
Châtillon-sur-Marne, 19 communes, 7228 habitants.	Châtillon sur-Marne	930	28
	Anthenay	135	26
	Basieux-sous-Châtillon	261	24
	Belval	380	21
	Binson et Orquigny	584	28
	Champlat et Boujacourt	253	20
	Courtagnon	65	15
	Cuchery	511	22
	Cuisles	245	25
	Jonquery	154	23
	Nanteuil-la-Fosse	363	17
	Neuville-aux-Larris (la)	518	20
	Olizy et Violaine	253	25
	Passy-Grigny	743	31
	Pourcy	290	15
	Reuil	430	27
	Sainte-Gemme	107	31
	Vandières	652	29
	Villers sous-Châtillon	331	26
Fismes, 23 com., 12933 hab.	Fismes	2425	28
	Arcis-le-Ponsart	551	26
	Basieux-les-Fismes	327	26
	Bouvancourt	278	18
	Breuil-sur Vesle	187	21
	Chenay	401	10
	Courlandon	175	23
	Courville	488	26
	Crouy	848	23
	Hermonville	1552	14
Suite de Fismes.	Hourges	185	21
	Jonchery-sur-Vesle	624	18
	Magneux	272	25
	Mont-sur-Courville	188	27
	Montigny-sur-Vesle	480	19
	Pévy	445	16
	Prouilly	712	16
	Romain	486	23
	Saint-Gilles	390	27
	Trigny	705	12
	Unchair	258	22
	Vendeuil	225	19
	Ventelay	551	21
Verzy, 24 communes, 13520 habitants.	Verzy	1107	16
	Baconnes	234	26
	Beaumont-sur-Vesle	175	15
	Chamery	781	11
	Champ-Fleury	523	7
	Chigny	504	11
	Courmelois	149	18
	Ludes	956	12
	Mailly	504	13
	Montbré	289	7
	Petites-Loges (les)	275	10
	Puisieulx	294	10
	Rilly	1000	10
	Sept Saulx	340	21
	Sermiers	708	12
	Sillery	567	10
	Thuisy	240	17
	Trépail	465	20
	Verzenay	1319	14
	Ville-en-Selve	270	16
	Villiers-Allerand	1278	10
	Villiers-aux-Nœuds	220	7
	Villers-Marmery	847	19
	Wez	208	16
Ville-en-Tardenois, 10 communes, 11127 habitants.	Ville-en-Tardenois	570	20
	Aougny	193	25
	Aubilly	103	14
	Bligny	151	15
	Brouilly	154	13
	Bouleuse	148	16
	Branscourt	313	17
	Brouillet	143	23
	Châlons sur-Vesle	109	10
	Chambrecy	188	18
	Chaumuzy	829	16
	Coulommes	256	10
	Courcelles-les-Rosnay	129	14
	Courmas	286	12
	Ecueil	303	19
	Faverolles	362	18
	Germaincy	177	18

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE REIMS.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Ville-en-Tardenois.	Gueux	674	9
	Héry (l')	135	22
	Janvry	210	12
	Jouy	194	9
	Lagery	407	23
	Marfaux	238	15
	Méry-Premecy	127	13
	Mesneux (les)	303	7
Suite de Ville-en-Tardenois.	Muizon	252	12
	Parguy	223	9
	Polly	218	17
	Romigny	295	22
	Rosnay	370	13
	Sacy	406	9
	Sapicourt	99	15
	Sarcy	299	16
Suite de Ville-en-Tardenois.	Savigny-sur-Ardre	388	20
	Serzy et Prin	496	21
	Sainte-Euphraise et Clairizet	267	22
	Tramery	223	18
	Treslons	173	13
	Ville-Dommange	410	10
	Vrigny	242	10

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-MENEHOULD.

Superficie 1134 kilom. carrés ou 113 359 hectares. — Population 36 216 hab. — Cantons 3 — Communes 80.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Sainte-Menehould, 50 communes, 16472 habitants.	Sainte-Menehould	4317	»
	Argers	160	6
	Braux-Saint-Remy	170	9
	Braux-Sainte-Coldère	198	6
	Chapelle (la)	137	14
	Châtrices	134	8
	Chaude-Fontaine	603	3
	Courtemont	357	10
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Dompierre-sur-Auve	63	7
	Daucourt	145	6
	Dommartin-la-Planchette	116	6
	Dommartin-sous-Hans	127	10
	Elise	167	6
	Florent	921	8
	Gizaucourt	308	11
	Hans	422	13
	Laval-sur-Tourbe	216	20
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Moiremont	554	6
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Passavent	1037	15
	Somme-Bionne	143	16
	Somme-Suippes	900	26
	Somme-Tourbe	202	20
	Saint-Jean-sur-Tourbe	343	20
	Valmy	492	12
Suite de Ste-Menehould.	Verrières	240	4
	Villers-en-Argonne	614	10
	Vollemont	170	11
Dommartin-sur-Yèvre, 26 communes, 8891 habitants.	Dommartin-sur-Yèvre	250	18
	Ante	170	13
	Auve	515	17
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Charmontois-l'Abbé	281	19
	Charmontois-le-Roi	321	18
	Chatelher (le)	362	19
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Contant	267	25
	Dampierre-le-Château	301	14
	Eclaires	446	16
	Epense	369	17
	Givry-en-Argonne	592	17
	Herpont	434	19
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Noirlieu	256	21
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Remicourt	240	18
	Sivry-sur-Ante	366	12
	Somme-Yèvre	385	22
	Saint Mard-sur-Auve	184	16
	Saint-Mard-sur-le-Mont	160	23
	Saint-Remy-sur-Bussy	564	28
Suite de Dommartin.	Tilloy et Bellay	298	23
	Varimont	136	20
	Vieil-Dampierre (le)	309	13
Ville-sur-Tourbe, 24 communes, 11763 habitants.	Ville-sur-Tourbe	591	16
	Berzieux	330	13
	Binarville	861	20
	Cernay-en-Dormois	903	21
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Gratreuil	143	27
	Hurlus	164	23
	Malmy	129	15
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Mesnil-lès-Hurlus (le)	111	22
	Mineaucourt	230	18
	Perthes-lès Hurlus	221	25
	Ripont	149	25
	Rouvroy	176	23
	Servon-Melzicourt	788	17
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Souain	849	31
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Saint-Thomas	203	13
	Tahure	295	26
	Vienne-la-Ville	518	11
	Vienne-le-Château	[illegible]	14
	Virginy	[illegible]	17
	Wargemoulin	48	9

ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS.

Superficie 1538 kilom. carrés ou 153 830 hectares. — Population 53 373 hab. — Cantons 5. — Communes 128.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Vitry-le-François, 25 communes, 18131 habitants.	Vitry-le-François	8253	»
	Ablancourt	251	13
	Aulnay-l'Aître	216	12
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Blacy	570	13
	Chaussée (la)	812	15
	Courdemanges	356	7
	Couvrot et Villiers	332	6
	Drouilly	109	7
	Frignicourt	362	3
	Glannes	295	6
	Huiron	316	7
	Lisse	262	12
	Loisy-sur-Marne	892	6
	Luxemont et Villotte	291	6
	Maisons-en-Champagne	378	7
	Marolles	167	3
	Merlaut	426	8
	Pringy	103	8
	Sarry	499	11
	Soulanges	297	10
	Saint-Amant	1234	10
	Saint-Lumier-en-Champagne	457	9
	Saint-Quentin-les-Marais	200	8
	Vitry-le-Brûlé	706	4
Heiltz-le-Maurupt, 24 communes, 10192 habitants.	Heiltz-le-Maurupt	909	21
	Allancelles	456	28
	Baconnes	342	15
	Bassuet	702	12
	Bettancourt-la-Longue	527	29
	Bussy-le-Repos	383	21
	Changy	317	9
	Charmont	1166	30
	Douezy	199	15
	Heiltz-l'Evêque	360	16
	Jussécourt et Minecourt	396	19
	Outrepont	237	10
	Pesmes et Montliers	680	27
	Rosay	210	18
	Sogny-en-l'Angle	218	23
	Saint-Jean-devant-Possesse	126	26
Suite de Heiltz-le-Maurupt.	Vanault-le-Châtel	607	22
	Vanault-les-Dames	629	22
	Vavray-le-Grand	431	13
	Vavray-le-Petit	176	14
	Vernancourt	200	27
	Villers-le-Fer	400	25
	Vroil	562	31
Saint-Remy-en-Bouzemont, 30 communes, 8825 habitants.	S.-Remy en Bouzemont et S.-Genest-Isson	883	17
	Ambrières	110	22
	Arrigny	160	16
	Arzillières	355	13
	Blaise-sous-Arzillières	213	11
	Blaise-sous-Hauteville	227	21
	Braudonvillers	276	21
	Bussy-aux-Bois	129	17
	Champaubert-aux-Bois	358	26
	Chantecoq	124	22
	Châtel-Rhould et Saint-Louvent	289	8
	Châtillon-sur-Broué	156	29
	Dreuay	502	19
	Ecollement	121	18
	Giffaumont	502	26
	Gigny-aux-Bois	344	17
	Grandes-Côtes-les, Petites-Côtes et Petite-Ville	380	21
	Hauteville	493	21
	Landricourt	217	21
	Lignon	223	21
	Margerie et Hancourt	110	21
	Neuville-sous-Arzillières	77	13
	Nuisement-aux-Bois	107	21
	Outines	511	23
	Rivières-les et Henruel	104	11
	Saint-Chéron	185	14
	Sainte-Lavière	357	24
Sompuis, 15 com., 1388 hab.	Sompuis	512	17
	Brobant	158	21
	Chapelaine	103	21
	Coole	293	14
	Corbeil	210	23
	Dommartin-Lettrée	284	24
	Faux-sur Coole	82	15
Suite de Sompuis.	Humbauville	110	17
	Meix-Tiercelin (le)	276	18
	Somniesous	565	28
	Somsois	725	19
	Soudé-le-Grand	314	21
	Soudé-le Petit	115	20
	S.-Ouen, S.-Etienne et Dompriot	516	22
	Saint-Utin	164	26
Thiéblemont, 34 communes, 12267 habitants.	Thiéblemont	279	12
	Bignicourt-sur-Saulx	316	16
	Blesme et Beaumont	592	15
	Brusson	203	10
	Buisson-lez-et-Beaux	250	14
	Chemmes	1372	27
	Cloyes	196	9
	Domremy	121	11
	Ecriennes	202	9
	Etrepy	302	18
	Faremont	113	11
	Favresse et Tournay	278	12
	Haussignémont	5	13
	Heiltz-le Hutlier	317	15
	Isle-sur-Marne	224	13
	Larsicourt	1049	15
	Matignicourt et Goncourt	145	19
	Maurupt-le-Montois	328	23
	Moncets-l'Abbaye	179	10
	Norrois	139	7
	Orconte	426	14
	Hargny-sur-Saulx	508	20
	Pitchancourt	175	8
	Ponthion	252	11
	Reims-la-Brûlée	104	7
	Sapignicourt	272	19
	Scrupt	276	15
	Sermaize	2082	26
	Saint-Eulien	131	21
	Saint-Lumier-la-Populeuse	76	17
	Saint-Vrain	213	17
	Trois-Fontaines-la-Grange	215	31
	Vaucluse	110	6
	Vouillers	231	20

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes (c).	
	(COURS D'ASSISES.)	
37e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 15 602 habitants.	
	Nombre total (1849).....	19
	Infanticides.	
69e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 934 47.	
	Nombre total (1849)	»
	Suicides (d).	
6e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 8 331 hab.	
	Nombre total (1849).....	104
	Crimes contre les propriétés (e).	
15e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 4 950 hab.	
	Nombre total (1849).....	44

Nos d'ordre	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (f).	
40e	En matière civile.....	1314
10e	En matière commerciale	2511
	Instruction (g).	
20e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	63
	Paupérisme (h).	
62e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 30 hab.	
	Nombre total.....	9498
	Mendicité (i).	
68e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 325 hab.	
	Nombre total.....	308
	Enfants naturels.	
11e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 11 267.	
	Nombre total (1850)	901

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
15e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 12,24.	
	Enfants trouvés et abandonnés (j).	
18e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 220 hab.	
	Nombre total.....	
19e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 30,13.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (k).

Mouvement de la population (l).

Naissances.....	3915
Mariages.....	3281
Décès (m).....	7784

Contributions directes (n).

Foncière.....	1892613 f.	ne.
Personnelle et mobilière	429539	»
Portes et fenêtres.....	375678	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est, après la Seine, l'un des départements où l'on compte le nombre proportionnel le plus élevé de crimes contre les personnes.

(d) Comme tous les départements voisins de Paris, la *Marne* présente un grand nombre de suicides.

(e) C'est l'un des départements où l'on trouve le rapport le plus élevé d'habitants pour 1 accusé. Il se place en 7e ligne.

Sur 100 accusés, 39 son originaires du département.

Population de prisons : 412 individus.

(f) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 270 habitants. Quarante-quatre départements ont un esprit de chicane moins développé.

(g) Sous le rapport de l'instruction, la *Marne* présente les proportions les plus favorables.

Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 10.

Il y a, dans le département de la Marne, 1 académie universitaire; 1 séminaire diocésain à Reims; 1 grand séminaire à Châlons; 2 petits séminaires à Reims et à Sainte-Memmie; 1 école secondaire de médecine et de pharmacie; 1 lycée impérial, avec 1 école industrielle; 5 colléges communaux; 12 institutions libres; 12 pensionnats primaires; 36 institutions, pensions ou écoles supérieures pour les filles; 1 école normale primaire; 5 écoles primaires supérieures; 5 écoles communales mutuelles; 2 écoles communales chrétiennes; des écoles élémentaires dans presque toutes les communes; 1 école gratuite pour les adultes; 23 salles d'asile fréquentées par plus de 2,000 enfants; plusieurs établissements d'instruction dirigés par des congrégations religieuses; 1 académie des sciences, arts et belles-lettres; 1 école impériale d'arts et métiers à Châlons, destinée à former des contre-maîtres, des chefs d'atelier, et des ouvriers instruits et habiles; 1 société des amis des beaux-arts; 1 société d'agriculture, commerce, sciences et arts; des cercles littéraires; des comices agricoles, etc.

(h) Proportion du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 11 ou 12 habitants. C'est l'un des départements qui a le plus gagné sous le rapport du bien être. On y compte 12 hospices avec une population de 1,329 individus; 12 bureaux de bienfaisance, ayant secouru, en 1852, 9,198 indigents; 1 asile public d'aliénés; 16 ouvroirs; 3 crèches; 6 caisses d'épargne; 1 mont-de-piété; 1 caisse de retraite pour la vieillesse; des sociétés de charité maternelle; des sociétés de secours mutuels; des œuvres de bienfaisance, parmi lesquelles l'*Œuvre de Bethléem*, fondée en 1837 par M. l'abbé *Charlier*.

(i) Ce département envoie les mendiants au dépôt de Montreuil-sous-Laon

(j) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 364 habitants.

Nombre total : 1,010.

(k) Sur 1,000 recrues, la *Marne* en compte 269 occupées aux travaux de la campagne. Quatre-vingts départements ont plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 9e.

(l) Le recensement de 1851 présente sur celui de 1846 une augmentation de 5,993 habitants. Dans l'ordre de la population, la *Marne* occupe le 44e rang, le 9e pour la superficie territoriale.

(m) Durée moyenne de la vie, 35 ans 11 mois. Cinquante-cinq départements ont une vie moyenne plus longue.

(n) Rang du département pour la contribution foncière, 30e; pour la contribution personnelle et mobilière, 29e; pour les portes et fenêtres, 16e; et 12e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1581. Hist. de l'Egl. de Rheims, par *Flodoard*, tr. par *Chesneau*. in-4°.
1592. Discours du siége et prise de la ville d'Epernay, in-8°.
1622. Portrait de la ville, cité et université de Reims, 1622.
1635. Le dessin de l'hist. et antiq. de Rheims, par *N. Bergier*, in-4°.
1636. Annales ecclés. de Châlons en Champ., par *Ch. Rapine*, in-8°.
1648. Pouillé gén. des bén. de l'archevêché de Reims, in-4°, 1648.
1650. Table chronolog. de l'hist. de Rheims, par *P. Caquault*, in-4°.
1654. Le sacre et le cour. de Louis XIV dans l'égl. de Reims, in-12.
1666. Metropolensis Remensis historia, auctore *D. Marlot*, 2 v. in-f°.
1721. Mém. hist. de la prov. de Champagne, par *Baugier*, 2 v. in-8°.
1722. Le sacre de Louis XV dans l'ég. de R., par *Danchet*, in-f°, fig.
1752. Almanachs de Reims de 1752 à 1758, in-24, avec rem. histor.
1756. Hist. civil et polit. de la v. de Reims, par *Anquetil* 3 v. in-12.
1775. Rech. histor sur la ville de Reims, par *M.-A. Moithey*, in-4°.
1788. Annales historiques de la ville et comté-pairie de Châlons-sur-Marne, par *Buirette de Verrières*, 2 vol. gr. in-8°.
1800. Histoire de la ville d'Epernay, par *H.-M. G.*, 2 vol. in-12.
1803. Descr. top. du dép. de la Marne, par *Bourgeois-Jessaint*, in-12.
1806. L'Observat. rural de la Marne, ou tableau hist. et topogr. des vignobles, par *Menneisson*, in 12.
1810. Statistique de la Marne, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.
1817. Descript. histor. de l'égl. métropolit. de Notre-Dame de Reims, par *A.-P.-M. Gilbert*. in-8°.
1817. Descr. hist et stat. de la v. de Reims, par *Gérusez*, 2 part. in 8°.
1817. Notes crit. sur la Descr. de R. de Gérusez, par *S. Jacob*, in-8°.
1820. Ess. sur la stat. et la top. méd. de Châlons, par *P. Jolly*, in-8°.
1823. Essai histor. sur la ville de Reims, par *Camus d'Arras*. in-8°.
1824. Desc. hist. de l'égl. de N.-D. de Reims par *P.-Piérard*. in-8°.
1824. Descr. hist. de la ville de Reims, par le chev. *Jacob*, in-8°, fig.
1825. Recherches curieuses et historiques sur la ville de Reims, avec cartes et plans, par *Chazal* jeune in-18.
1825. Voyage à Reims à l'occasion du sacre de Charles X, précédé d'une pet. hist. sur la v. de Reims, par *Bouvet de Cressé*, in-18.
1825. Descr. de N.-D. de l'Epine près Châlons, par *Pierard*, in-8°.
1826. Notice chronolog. et hist. sur Pontyon en Perthois, in-8°.
1829. Précis sur la restauration de la métropole de Reims, in-8°.
1836. Description de la ville de Sézanne, in 8°.
1838. Tapisseries de Reims, histoire de saint Remi, 1 feuille, avec une histoire de saint Remi, par *A. Prior*, in-8°.
1839. Not. hist. et stat. des rues et pl. d'Epernay, par *Poterlet*, in-8°.
1839. Arch. administr. de la ville de Reims, par *P. Varin*, 2 v. in-4°.
1840. Notre-Dame de l'Epine, par le F. *Guerin*, in-18.
1840. Géogr. hist. et stat. du dep. de la Marne, par *Lesage*, 2 v. in-12.
1842. Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Châlons-sur Marne, par *Estray-z Cabassole*, in 8°.
1843. Ess hist. sur l'égl. de S.-Remi de R, par *Lacatte-Joltrois*, in-12.
1843. Toiles peintes et tapiss. de la ville de Reims, par *C. Lebertheis*, 2 vol. in 4°.
1844. Précis de la statist. gén. du dép. de la Marne, par *J. Cholette*, 3 vol. in-8°.
1844. Histoire de la ville, cité et université de Reims, par *D. Marlot*, publiée par l'académie de Reims, 4 vol. in-4°.
1844. Trésors des églises de Reims, par *P. Tarbé*, in-4°.
1844. Reims, ses rues et ses monuments, par *P. Tarbé*, in-8°, fig.
1845. Les moines du Der, et notice sur Moutier en Der, par l'abbé *Bouillevaux*, in-8°.
1846. Origine et devel. du com. du vin de Champ., par *Maisière*, in-8°.
1850. Hist. métal. de la v. de Reims sous la rép., de 1848 à 1850, in-4°.
1853. Annuaires du dép. de la Marne, in-12 et in 18 de l'an IX à 1853.
Reims, revue mensuelle publiée par *Brissart-Binet*, in 8°.
Publications de la Société des Bibliophiles de Reims
Carte de la républ. rémoise, in-4°. — Carte de l'arr. de Reims. — Carte routière de la Marne. — Cartes de la Champagne dans *Cassini* et *Capitaine*. — Carte du dép. de la Marne, extraite de la grande carte du dépôt de la guerre. — Cartes du dép. de la Marne, par *Dufour*, *Fremin*, *Charle*, etc., etc

Paris — Typ. Lacrois, rue Saint-Benoît, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Bataille de Saint-Dizier.

HAUTE-MARNE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de la Haute-Marne tire son nom de sa situation sur le cours supérieur de la Marne, qui arrose la plus grande partie de son territoire. Il appartient à la région nord-est de la France, et dépend des bassins de la Seine, de la Meuse et du Rhône, mais il est situé en très-grande partie dans le premier. Il a été formé de la partie sud-est de l'ancienne province de Champagne.

Il a pour limites : au nord, le département de la Marne, à l'est, ceux de la Meuse et des Vosges; au sud-est, celui de la Haute-Saône; au sud et au sud-ouest, celui de la Côte-d'Or; et à l'ouest, celui de l'Aube.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département de la Haute-Marne est un département montagneux, ou plutôt de plateaux assez élevés. Son sol, un des plus élevés de France, est un des grands points de partage des eaux, qui, par des rivières considérables et leurs affluents, s'écoulent, les unes à l'ouest et au nord, dans la Manche et la mer du Nord, les autres au sud, dans la Méditerranée. Des côtes élevées le traversent dans tous les sens en formant de belles et fertiles vallées, dont les principales sont celles de la Vingeanne, de l'Amance, de la Marne, du Bassigny et du Perthois; mais la chaîne principale pour l'étendue et la hauteur est une ramification des Vosges, dont le plateau de Langres est le point culminant. Cette chaîne de Langres traverse le département dans toute sa largeur en courant obliquement de l'est-sud-est au sud-sud-ouest; le point culminant, qui est le mont Aigu, 497 mètres, se trouve à environ 6 kilomètres de Langres. De cette chaîne principale se détachent, au sud et au nord, un grand nombre de collines bordant des vallées étroites parcourues par les rivières qui y naissent, et ces collines se prolongent dans la même direction jusqu'aux limites du département; elles sont, pour la plupart, couronnées de belles forêts, et leurs revers méridionaux sont tapissés de vignes. Voici,

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

après le mont Aigu, quelques-uns des points culminants du département : la montagne entre Mont et Serqueux, 466 mètres; la montagne entre Crilley et Auberive, 460; la montagne de Langres, 456; ligne de faite et de séparation des eaux entre les deux versants de l'Océan (Manche et mer du Nord) et de la Méditerranée, 452; source de la Marne, 440; montagne entre Pouilly et Beaucharmoy, 405; montagne près de Montlandon, 390; Chaumont, 370 mètres. A Éclaron, presqu'à la sortie du département, le sol de la vallée de la Marne n'est plus qu'à 150 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Aux sources de la Meuse, le plateau de Langres se bifurque, et envoie au nord-ouest une chaîne de montagnes désignée sous le nom de monts de l'Argone, et à l'est une chaîne qui va former les monts Faucilles. Les terres sont généralement divisées en terres froides et chaudes, fortes et légères; elles ont pour base une terre franche mêlée de gravier, de glaise, de sable, de terreau, etc., etc. On évalue la superficie du département à 622,100 hectares, et il se partage, par rapport à la nature du sol, en : pays de montagnes, 185,000 hectares; sol de riche terreau, 11,000; sol de craie ou calcaire, 1,000; sol de gravier, 21,000; sol pierreux, 360,000; sol sablonneux, 16,000; et sol argileux, 212,000 hectares.

Hydrographie. — Le département de la Haute-Marne est situé dans les trois bassins de la Marne, de la Meuse et du Rhône, mais en très-grande partie dans le premier. Il est arrosé par la Marne et par l'Aube, qui y ont leur source; par la Blaise et l'Ornain avec la Saulx, affluents de la Marne, et la Voire et l'Aujon, affluents de l'Aube. La partie méridionale est arrosée par l'Amance, le Saulon et la Vingeanne, affluents de la Saône, et la partie occidentale par la Meuse, qui y prend sa source.

La Marne, la plus grande rivière du département, prend sa source à 4 kilomètres au sud-est de Langres, son cours y est d'environ 100 kilomètres; elle le traverse dans toute sa longueur du sud au nord, en passant à Versaignes, Foulain, Chamarandes, Chaumont, où elle est flottable, Donjeux, Joinville, la Neuville, et Saint-Dizier, où elle devient navigable. A quelque distance de cette dernière ville, elle se dirige vers l'ouest et pénètre dans le département de la Marne (voir l'hydrographie du département de la Marne), qu'elle traverse, ainsi que ceux de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Seine, pour aller se jeter dans la Seine à Charenton, après un cours total de 450 kilomètres. Le Rognon, le premier des affluents de droite de la Marne de quelque importance, a environ 50 kilomètres de cours, et passe à Bourdons, La Crête, Andelot, Roche, Doulaincourt, et se jette dans la Marne un peu au-dessous de Donjeux. La Saulx, autre affluent de droite, prend sa source près de Bressancourt, et passe à Pancey, à Effincourt et à Paroy, où elle entre dans le département de la Meuse, après 18 kilomètres de cours. L'Ornain, affluent de droite de la Saulx, prend sa source au-dessus d'Epizon, et n'appartient que pendant 7 à 8 kilomètres au département. La Blaise, affluent de gauche de la Marne, prend sa source au-dessus de Juzennecourt; elle passe à Blaise-le-Châtel à Doulevent, Vassy et Eclaron, au-dessous duquel elle quitte le département pour entrer dans celui de la Marne; elle a un cours d'environ 60 kilomètres, dont 55 appartiennent au département; elle reçoit à gauche le Blairon. L'Aujon, affluent de droite de l'Aube, prend sa source à la fontaine d'Aujon, non loin du village de Crilley; elle passe à Gyé, Arc-en-Barrois, Châteauvillain, Pont-la-Ville, où elle devient flottable, et, au-dessous de Marainville, elle entre dans le département de l'Aube et va se jeter dans la rivière de ce nom, un peu au-dessous de Clairvaux, après un parcours de 56 kilomètres; elle reçoit à droite l'Orge et l'Autreville.

L'Aube, affluent de droite de la Seine, longe la lisière occidentale du département; elle prend sa source à l'extrémité du bois d'Auberive et près de Pralay; elle passe à Pralay, Auberive, Arbot, Aubepierre, Dancevoire; elle quitte alors le département pour y rentrer bientôt, après avoir traversé à Montigny la lisière de celui de la Côte-d'Or; passe à Dinteville, à Silvarouvre, et, au-dessous de la Ferté-sur-Aube, quitte le département de la Haute-Marne pour entrer dans celui de l'Aube (voyez l'hydrographie du département de l'Aube), après un cours d'environ 60 kilomètres dans le département.

La Meuse (voir l'hydrographie du département de la Meuse) arrose dans toute sa longueur la partie orientale du département; elle prend sa source au-dessus du village de Meuse, à 27 kilomètres au nord-ouest de Langres, elle passe à Meuvy, Levecourt, Hacourt, Bourmont, Gonaincourt, Goncourt, et, près de Harréville, elle entre dans le département des Vosges, après un cours de 38 kilomètres dans le département. La Vingeanne, le Saulon, l'Amance et l'Apance, affluents de la Saône, prennent leur source au revers méridional du plateau de Langres et des monts Faucilles, et n'appartiennent au département que par la partie supérieure de leur cours seulement; la Vingeanne est la plus importante de ces petites rivières; elle traverse une admirable vallée.

Outre ces rivières, le département est encore arrosé par un grand nombre de ruisseaux abondants, qui, après un parcours de quelques kilomètres, viennent se perdre dans de plus grands cours d'eau.

Les fontaines sont nombreuses dans ce département, où les eaux, jaillissant de toutes parts avec rapidité sur des graviers calcaires, sont aussi saines que limpides. Les étangs les plus considérables sont dans l'arrondissement de Vassy, où l'on remarque ceux d'Harmeville et de la forêt du Val.

Voies de communication. — Le département de la Haute-Marne compte 6 routes impériales d'une longueur de 408 kilomètres; 12 routes départementales d'un développement de 209 kilomètres; et 3100 chemins vicinaux d'un parcours total de 6600 kilomètres; dans ce dernier nombre, il y en a 24 de grande communication, et la longueur de leur parcours est de 643 kilomètres.

Le département n'est pas encore doté d'une ligne de chemin de fer (janvier 1854); mais, dans un avenir prochain, une ligne qui viendra se souder à la section de Blesmes, près de Vitry-le-François (Marne, ligne de Paris à Strasbourg), viendra, en remontant la vallée de la Marne, jusqu'à Langres, en passant par Saint-Dizier, Vassy, Joinville, Vignory, Bologne, Chaumont et Langres; au sud de cette ville, cette ligne se bifurquera, en se dirigeant d'une part sur Vesoul, Belfort, Thann et Mulhouse, où elle rejoindre les chemins du Rhin, et de l'autre sur Gray, Dôle et Besançon. Nous appelons de tous nos vœux la réalisation de ce projet, qui promet au beau département de la Haute-Marne une ère nouvelle pour son commerce et son industrie.

Climat. — Le département de la Haute-Marne appartient au climat vosgien ou du nord-est; les hivers y sont généralement très-rigoureux, le climat est d'ailleurs assez tempéré et l'air y est pur. La température y est, en été, de trois ou quatre degrés moins élevée qu'à Paris, et en hiver elle est plus froide dans la même proportion. Les vallées situées sur le versant méditerranéen ont une température plus chaude que le reste du département. Les orages sont fréquents, et les gelées tardives causent souvent de grands dommages. Les vents dominants sont ceux de l'est, du nord-est et du sud-est.

Productions naturelles. — Le département de la Haute-Marne appartient à la région géologique dite de la Bourgogne; le sol y présente des formations de presque toutes les époques; mais celle qui domine est le terrain jurassique, qui y forme un grand nombre de collines. Les roches y sont exploitées comme des pierres à bâtir. Le calcaire, le grès, le sable, l'argile, la marne s'y rencontrent. On y trouve aussi de belles carrières de marbre lumachelle, de la houille et de la tourbe. Mais la plus importante des richesses minérales du département est le fer; le minerai de fer en grains et en roche y abonde. Les principales couches gisent dans les communes de Marault, Laharmand, Jonchery, Villiers-le-Sec, Blessonville, Châteauvillain, Créancey et Latrecey,

Digitized by Google

arrondissement de Chaumont; et dans celles de Nomécourt, Morancourt, Guindrecourt-aux-Ormes, Brousseval, Chatonrupt, Breuil et Bettancourt, qui alimentent tous les fourneaux de l'arrondissement de Vassy, ainsi que celles de Mont-Gérard et de Taille-sur-Eurville, situées sur les communes de Troisfontaines-la-Ville, de Prez-sur-Marne et de Narcy. Outre ces riches couches de minerai, des minières de fer en roche, les plus estimées du département, sont aussi exploitées dans les communes de Sailly, Noncourt, Saint-Urbain, Poissons, Thonnance-lès-Joinville et Montreuil-sur-Thonnance. Enfin, quelques autres couches de ce puissant métal sont encore exploitées dans les communes de Farincourt, Saulles, Grenant, Dommarien, Montsaugeon, Isômes, Champigneulles, Nijon et Huilliécourt; les produits de ces trois dernières sont exportés dans les Vosges.

Les eaux minérales et thermales sont assez communes; les plus fréquentées sont celles de Bourbonne-les-Bains. On cite également les sources froides ferrugineuses d'Attancourt, de la forêt de Marnesse, d'Essey-les-Eaux et de la Rivière.

On récolte, dans le département, des céréales et des légumes de toute sorte en quantité plus que suffisante pour les besoins de la consommation locale. On y cultive de la moutarde blanche et noire, des champignons, des morilles, des mousserons, du chanvre; la gaude et la colchide y croissent spontanément. On y recueille la grande gentiane et d'autres plantes médicinales; les truffes sont communes dans les bois et les forêts du centre. Les arbres fruitiers, et surtout les cerisiers et les noyers abondent. Les vignes, qui sont assez nombreuses, donnent annuellement près de 600,000 hectolitres de vin, dont les deux tiers sont consommés sur les lieux, et l'autre exporté dans les départements voisins et en Suisse. Ces vins ne sont que des vins communs, et les meilleurs, les rouges d'Aubigny et de Montsaugeon, ne sont classés que dans les meilleurs vins d'ordinaire. Le département est un des plus boisés de France; les forêts y renferment des arbres de toute espèce, parmi lesquels dominent le chêne, le hêtre, le frêne, le tremble, le bouleau et le charme; elles fournissent une quantité considérable de bois, qui est principalement consommé dans les usines. On y voit aussi un grand nombre d'arbrisseaux et de plantes aromatiques et amères. Les races d'animaux domestiques sont d'espèce médiocre; les vaches laitières sont bonnes; les bêtes à laine, qui sont petites, fournissent de la laine d'assez bonne qualité, et leur chair est recherchée pour sa délicatesse. Il y a beaucoup de chèvres; dans quelques cantons on élève spécialement les dindons. Les ruches et les abeilles sont très-multipliées. Le grand et le menu gibier à poil ou à plume est très-abondant; mais le pays étant couvert d'une grande étendue de bois, nourrit un trop grand nombre d'animaux nuisibles, comme sangliers, loups, renards, blaireaux, etc., etc. La fouine, le putois et la belette y sont communs; la loutre y est aussi très-multipliée. Les rivières ne sont pas très-poissonneuses, mais les étangs fournissent abondamment à la consommation du pays. On pêche dans les ruisseaux d'excellentes écrevisses; les grenouilles sont nombreuses, et forment dans le pays la base d'un mets délicat.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Haute-Marne est tout à la fois un pays agricole, d'exploitation et manufacturier; les habitants sont agriculteurs, vignerons et bûcherons. Les nouvelles méthodes agricoles y sont généralement répandues, et sous ce rapport le département est en progrès. On évalue le sol productif à environ 601,130 hectares, dont, en froment, 84,317 hectares; méteil, 6,257; seigle, 10,853; orge, 18,717; avoine, 81,444; sarrazin, 2,014; pommes de terre, 6,118; légumes secs, 1,602; vignes, 13,625; jardins, 2,659; betteraves, 112; colza et navette, 2,116; chanvre, 2,169; prairies naturelles, 31,401; prairies artificielles, 12,222; pâtis, landes et bruyères, 34,185; jachères, 96,226; bois, 188,118 (dont 17,065 à l'État); sol forestier, 4,101; vergers, pépinières et oseraies, 3,972 hectares. On évalue le revenu territorial à 14 millions de francs.

L'exploitation des mines de fer et la fabrication de ce métal occupent le premier rang dans l'industrie départementale. En 1831, on évaluait à 10,293,362 francs la valeur de la fonte produite dans la Haute-Marne. On y comptait 55 hauts fourneaux chauffés au charbon de bois seul, 33 chauffés au charbon de bois et au coke, et 11 bocards à laitiers. Ces établissements occupaient, avec les 381 lavoirs où l'on préparait les minerais, 2,825 ouvriers en temps ordinaire. Parmi les usines et les fonderies les plus importantes, nous citerons celles du val d'Osne. On fabrique à Nogent et dans sa banlieue cette belle coutellerie si renommée sous le nom de *coutellerie de Langres*. On affine le fer, la fonte, l'acier. On fabrique des tôles et fers noirs, des limes, des râpes, des pointes de Paris, des poêles à frire, des ustensiles et des outils de toute espèce. Chaumont renferme des fabriques de gants et de bonneterie assez estimées. Parmi les autres industries de quelque importance, on remarque des brasseries, des papeteries, des fabriques d'eau-de-vie de marc, des vinaigreries, des tanneries, des fabriques de cire, de bougies et de chandelles; des filatures de laine et de coton, de bas, de droguets, etc. La construction des bateaux à Saint-Dizier forme aussi une industrie importante que nous ne devons pas omettre.

Le commerce y est, en général, assez actif; mais il le sera bien plus encore lorsque le chemin de fer de Saint-Dizier à Gray sera livré à la circulation. Les bois de chauffage, de construction et de marine, avec les fers, sont les grands articles de l'exportation; après eux viennent les vins et eaux de-vie, les grains et les produits manufacturés.

Le nombre des foires du département est de 357, leur durée n'est généralement que d'un jour, à l'exception de celles de Langres, du 15 février et du 18 août, qui durent chacune 8 jours. On vend principalement sur toutes ces foires des grains, des légumes secs, des chevaux, des bestiaux, des ustensiles de ménage, des instruments aratoires, de la vannerie, etc., etc., etc.

Division politique et administrative. — Nous avons vu que la superficie du département de la Haute-Marne était de 622,100 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 268,393 habitants, savoir : 132,822 hommes, et 135,576 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Chaumont; il est divisé en 3 arrondissements, 28 cantons et 550 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de la Haute-Marne est compris dans la troisième inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et dans l'arrondissement minéralogique de Chaumont, qui comprend, en outre, les départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône, et qui fait partie de la division minéralogique de l'est.

Le département forme la 4e subdivision de la 7e division militaire, dont le quartier général est à Besançon. Chaumont est une place de guerre. La compagnie de gendarmerie dépend de la 22e légion, dont le chef-lieu est à Nancy. Bourbonne-les-Bains possède un hôpital militaire thermal.

Les tribunaux de première instance de Chaumont, de Langres et de Vassy, et les tribunaux de commerce de Chaumont, de Langres et de Saint-Dizier, sont du ressort de la cour impériale de Dijon. Le département de la Haute-Marne forme le diocèse d'un évêché dont le siége est à Langres, et qui est suffragant de l'archevêché de Lyon. Langres possède un séminaire diocésain et une école secondaire ecclésiastique; il y a 3 cures de 1re classe, 25 de deuxième, 312 succursales et 14 vicariats.

Le département de la Haute-Marne forme une académie universitaire, de laquelle relèvent le lycée impérial de Chaumont, les collèges communaux de Langres et de Vassy, le collége libre de Saint-Dizier, les institutions de Langres, de Joinville, de Bourbonne, le pensionnat de Montier-en-Der, 1 école normale primaire, 1 école primaire supérieure, et 520 écoles primaires commu-

nales ou privées, des écoles d'adultes et plusieurs sociétés savantes.

Le département de la Haute-Marne, qui occupe le 7e rang sous le rapport forestier, forme, avec celui de la Meuse, le 16e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Bar-le-Duc.

Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 14 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent 8 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Antérieurement à la conquête romaine, le territoire qui forme aujourd'hui le département de la Haute-Marne était occupé par les *Lingones*, l'une des tribus les plus anciennes et les plus puissantes des Gaules. Cantonnés sur la limite de la Belgique et de la Celtique, ils confinaient, au nord, avec les *Remi* et les *Leuci*; au sud, avec les *Esui*; à l'ouest, avec les *Senones* et les *Tricasses*; à l'est, la Saône les séparait des *Sequani*. Ils avaient pour capitale Langres, dont l'étymologie rappelle encore le nom de ses fondateurs. Ainsi que les autres peuplades gauloises, les Lingons reconnaissaient, sous le nom de *Dieæ*, et non *Dis*, comme plusieurs auteurs l'ont écrit, un esprit souverain et créateur de l'univers, un dieu qui punit le vice et récompense la vertu. Ils croyaient aussi à l'immortalité de l'âme. C'était en plein air, au sein des forêts, que s'accomplissaient leurs mystères sacrés. On retrouve encore, en plusieurs endroits de la Haute-Marne, de ces grandes pierres druidiques sur lesquelles ils sacrifiaient à leur divinité. Telle est celle qu'on remarque sur le mamelon des *Fourches*, au nord-ouest de Langres.

Six cents ans avant l'ère chrétienne, les *Lingons*, unis aux *Boiens*, passèrent les Alpes Pennines. Ayant traversé le fleuve sans fond (c'est ainsi que les Celtes désignaient le Pô), ils chassèrent les Etrusques de la rive droite, et s'y établirent. Brennus osa les menacer; mais ils lui livrèrent bataille, et dispersèrent son armée. Poursuivant leurs conquêtes, ils subjuguèrent, dit-on, les Byzantins. Braves, impétueux, on les voyait fondre sur l'ennemi avec tant de rapidité, que quelques auteurs font dériver leur nom de *Lingons* du mot *Liggein*, qui signifie foudre. Cependant, trop faibles pour lutter contre de puissants voisins, ils furent à leur tour conquis, et chassés, par les Romains, du territoire qu'ils occupaient au delà des Alpes.

César les trouva établis sur l'une et l'autre rive de la Marne, formant une cité (*civitas*) populeuse et puissante. Compris dans cette partie de la Gaule vierge encore des armes romaines, et connue sous le nom de *Gallia comata*, *Gaule chevelue*, ils y dominaient, suivant Tacite, sur d'autres peuples. Il paraît qu'ils pratiquaient l'agriculture. Claudien vante leurs champs fertiles et leurs riches moissons.

César, loin de les combattre, rechercha leur alliance. Ils lui fournirent des vivres et des contingents dans sa guerre contre les Helvètes. C'est sur le territoire lingon, près de la rivière de l'Aube, que six mille Helvetes, vaincus par les Romains, furent vendus comme esclaves ou massacrés. A quelque distance d'Auberive, on montre la vallée où cette action sanglante se passa; elle porte encore aujourd'hui le nom de Vaux-Sang (*vallis Sanguinis*).

Alliés du peuple romain, *fœderati*, suivant l'expression de Pline, les Lingons lui restèrent fidèles. César loue leur valeur et leurs services. Il mande au sénat, comme une nouvelle très-favorable, qu'il a gagné l'amitié des Lingons. Triste gloire pour ce peuple, puisqu'elle témoignait contre son patriotisme! Vainement l'héroïque Vercingétorix essaya-t-il de les rallier à la cause de l'indépendance nationale. Dans cette lutte suprême du courage gaulois contre l'étranger, ils restèrent indifférents, comme si, dans leurs courses aventureuses, ils avaient perdu le souvenir et le sentiment de la patrie! Plus tard même, quand Julius Vindex voulut renverser Néron, ils se déclarèrent contre lui, et soutinrent avec les Trévires, dit Tacite, les intérêts de Néron; ce dont Galba les punit en privant leurs villes de leurs murailles et d'une partie de leur territoire. C'était trop de honte; ils se réveillèrent enfin, et rompirent une alliance qui leur avait coûté si cher. Vitellius et Vespasien se disputaient l'empire; les légions étaient divisées, le sang de Vercingétorix avait engendré des vengeurs dans les Gaules. Ce n'était plus seulement l'indépendance qu'elles réclamaient, c'était l'empire; les druides, sortant de leurs retraites, prêchaient la guerre sacrée; sur les bords du Rhin, Velléda, la prophétesse, avait parlé; ses oracles promettaient la victoire aux fils des vieux Celtes. De toutes parts on courait aux armes. Conduits par Julius Sabinus, leur chef, les Lingons se rallièrent à l'*empire gaulois*, et jurèrent de le défendre. Julius Sabinus était d'une naissance illustre; il remontait à Jules César. Puissant et renommé parmi les Lingons, son courage, quoi qu'en dise Tacite, qui représente ce chef gaulois comme un fou ambitieux, n'était pas au-dessous de sa fortune. Proclamé césar, il marcha contre les *Sequani*, restés fidèles aux Romains. Après plusieurs combats, il fut vaincu. Réduit à la dernière extrémité, « il hésita sur ce qu'il deviendrait. La fuite en Germanie lui était facile: mais uni depuis peu par amour à une jeune Gauloise, nommée Éponine, il préféra braver tous les périls plutôt que de se séparer de celle qu'il ne pouvait ni abandonner ni emmener avec lui. Dans une de ses maisons de campagne existaient de vastes souterrains, construits jadis pour les usages de la guerre, et propres à recevoir des vivres, des meubles, tout ce qui était nécessaire à la vie de plusieurs hommes. L'entrée en était secrète, et connue seulement de deux affranchis dévoués à Sabinus. Ce fut dans cette maison que se rendit le noble Gaulois, annonçant qu'il allait terminer sa vie par le poison, et il congédia ses serviteurs et tous ses esclaves. Les deux affranchis mirent alors le feu au bâtiment; et le bruit se répandit en tout lieu que Sabinus s'était empoisonné, et que son cadavre avait été la proie des flammes. A cette nouvelle, trop bien confirmée par le témoignage de Martial, l'un des affranchis fidèles, une douleur inexprimable s'empara d'Éponine; elle se jeta la face contre terre, pleurant et sanglotant, et resta trois jours et trois nuits dans son désespoir, refusant toute nourriture. Sabinus, attendri et effrayé, lui envoya de nouveau Martial pour lui révéler qu'il n'était point mort, qu'il vivait dans une retraite inconnue, mais qu'il la priait de persévérer aux yeux du monde dans son affliction, afin d'entretenir une erreur à laquelle il devrait son salut. Qu'on se représente, s'il se peut, l'état d'Éponine à cette nouvelle; l'allégresse dans l'âme, elle prit tous les signes du deuil, et joua si bien, selon l'expression d'un ancien, la *tragédie de son malheur*, que personne n'en conçut le moindre doute. Bientôt, brûlant de voir son époux, elle se fit conduire pendant la nuit au lieu de sa retraite, et revint avant le jour; elle y retourna, s'enhardit peu à peu à y rester; puis elle n'en voulut plus sortir..... Là elle devint deux fois mère: « Seule » comme la lionne au fond de sa tanière, dit un écri» vain grec qui connut l'un de ses fils, elle supporta » les douleurs de l'enfantement, et nourrit de son sein » ses deux lionceaux. » Par intervalles, elle allait en Italie observer et consulter leurs amis communs. Mais les deux époux furent enfin découverts et conduits prisonniers à Rome. Amenée devant l'empereur, Éponine se prosterna à ses pieds, et lui montrant ses enfants: « César, dit-elle, je les ai conçus et allaités dans les tom» beaux afin que plus de suppliants vinssent embrasser » tes genoux. » Ses paroles, sa douceur, son héroïsme, arrachèrent des larmes à tous les assistants; mais Vespasien, inflexible, ordonna de traîner sur-le-champ Sabinus au supplice. Éponine alors se releva, et d'une voix forte et pleine de dignité, elle réclama que des destinées si longtemps communes ne fussent point désunies à ce dernier moment. « Fais-moi cette grâce, Vespasien, s'écria» t-elle, car ton aspect et tes lois me pèsent mille fois » plus que la vie dans les ténèbres et sous la terre! » Depuis longtemps les Gaules étaient pacifiées. Le sang de l'héroïque Éponine et du malheureux Sabinus fut le dernier versé pour la cause de la vieille indépendance gauloise. La Gaule se résigna à devenir romaine. » (Amé-

Digitized by Google

dée Thierry, *Histoire des Gaulois.*) — Cependant, les Lingons résistèrent encore et ne firent la paix avec Rome que sous Domitien. Toujours libres et indépendants, Valentinien voulut les rendre tributaires. « Que l'empereur sache, lui répondirent-ils, que les Lingons aiment avant tout la liberté. S'il veut les forcer à faire quelque chose qui y soit contraire, il verra combien ils sont prompts à prendre les armes! » Cette réponse fière et courageuse arrêta les volontés de l'empereur, et les Lingons continuèrent d'envoyer, selon leur coutume, une main droite d'argent aux légions romaines en signe d'alliance. Mais s'ils restèrent libres en face des dominateurs du monde, ils n'échappèrent pas à la servitude commune, quand les barbares se ruèrent sur l'empire. A la fin du IIIe siècle, les Vandales ravagèrent leur territoire, et le couvrirent de sang et de ruines. Plus tard conquis par les Francs, le pays de Langres fut gouverné par un officier royal portant le titre de comte. Déjà le christianisme y avait pénétré. Régénérés par son esprit, les Lingons commençaient à se relever de leur chute, lorsque, en 880, ils tombèrent au pouvoir des Bourguignons. Cependant une partie de leur territoire et la ville de Langres restèrent à Richard, comte d'Autun. Ses successeurs y régnèrent jusqu'à Raoul, qui céda le comté de Langres à Conrad, fils de l'empereur Henri II. Rendu en 937 à Louis d'Outre-mer, ce comté fut érigé en duché par Louis VII, qui le réunit à la couronne en 1179.

Outre le pays des Lingons, le territoire de la Haute-Marne comprenai le Bassigny, dont Chaumont était le chef-lieu. C'est l'ancien *Bassiniensis pagus* ou *Bassiniacus ager*. Quelques auteurs y placent une tribu des *Vadicasses*. Il est fait mention du Bassigny dans le partage du royaume de Lothaire, en 870. Il était alors compris dans le diocèse de Toul, d'où il passa presque en entier dans celui de Langres. C'était l'un des plus grands bailliages de France.

Au moyen âge, le Langrois et le Bassigny comptaient un grand nombre d'abbayes, dont la plupart suivaient la règle de saint Bernard. C'est à ses disciples que l'on doit le défrichement des vallées de Clairvaux, de Vaux-la-Douce, de Beaulieu, d'Auberive, avant eux couvertes de forêts et servant de repaire aux bêtes fauves ou aux brigands. Pendant que ces laborieux solitaires s'efforçaient de rendre la vie à ce pays si bouleversé par les Barbares, les seigneurs langrois ne cessaient de l'agiter par leurs querelles particulières. Philippe le Bel leur fit défense de guerroyer entre eux. C'était, disaient-ils, leur enlever leur plus beau privilége. Plus tard, ils s'en plaignirent à Louis le Hutin, qui rapporta la défense. Des lors plus de repos pour ce malheureux pays. Partout et toujours l'anarchie et la guerre! Champs ravagés, paysans rançonnés, pillés, vexés, bourgs et villages réduits en cendres, tels furent les résultats des longues luttes féodales des sires de Vergy, d'Aigremont et de Châteauvillain. Puis vinrent les Allemands en 1371, et les Anglais en 1419, à qui, pendant quinze ans, les Langrois firent une rude guerre. « Pour retourner au service du roi au milieu des garnisons ennemies, disaient-ils dans une supplique, il a fallu faire le sacrifice de tous nos biens, car ces garnisons, logées tout à l'entour de la ville, ont pillé et incendié de toutes parts, tué les gens, bouté le feu, extirpé et copé nos vignes et nos blés, dégasté nos biens, maisons et héritages. Pour ce faict, ajoutaient-ils, la chose nous est venue de si grand' charge et sommes tombés en si grande pauvreté que nous n'avons de quoi vivre; contraints, ne pouvant l'acheter à argent, de bailler ès marchands, pour avoir du blé, plusieurs de nos biens meubles, c'est à sçavoir : pos, poelles, chaudrons, lis, linges et autres meubles. » Telle était la misère des Langrois; mais, hélas! leurs maux n'étaient pas finis. A peine délivrés de l'étranger, ils virent s'abattre sur leur territoire une foule d'aventuriers, connus sous le nom d'*écorcheurs* et de *retondeurs*. Le bâtard de Bourbon occupait le pays de Langres à la tête de ces bandits. Il s'était emparé de la Mothe, d'où il mettait tout le pays à contribution. Chargé de butin, il se disposait à se ruer sur la Bourgogne, quand Jean de Vergy surprit sa bande et la dispersa. Pour lui, arrêté à Bar-sur-Aube, jugé et condamné, il fut jeté à la rivière dans un sac. Après la guerre vint la famine en 1437. « On voyait dans les villes les pauvres se rassembler sur les fumiers et y périr de faim. Cette famine fut suivie de la peste; les loups, accoutumés à se nourrir de cadavres humains, se jetaient sur les vivants jusque dans les villes. » (Migneret, *Histoire de Langres.*)

Au XVIe siècle, ce pays souffrit peu des guerres religieuses; le parti des *politiques* y dominait, et malgré le voisinage des Guises, malgré la sanglante provocation de Vassy, fidèle au roi, il sut rester sage et tranquille. Mais dans les querelles de la maison d'Autriche et de la France, il fut en proie à toutes les calamités de la guerre. On sait qu'après le siége de Dôle par le prince de Condé, les armées réunies de la Lorraine, du comté de Bourgogne et de l'empire envahirent le territoire. Cette guerre, qui dura de 1636 à 1642, « a laissé, ajoute M. Migneret, des souvenirs ineffaçables dans l'esprit de la population. Chaque village brûlé ou détruit a transmis l'histoire de son malheur aux générations actuelles; quelques contrées portent encore le nom redouté de *Galas* (général des Impériaux), et des personnes dignes de foi nous ont assuré avoir entendu dans leur jeunesse ajouter aux litanies des saints cette expression naïve de la terreur que les généraux ennemis inspiraient : *A Forkats, Galas et Piccolomini libera nos, Domine!* »

Jusqu'en 1814, ce pays vécut tranquille; mais dans cette année désastreuse, il fut occupé par les alliés. Napoléon chassa l'ennemi de Saint-Dizier. Voulant occuper Troyes avant lui, et empêcher la jonction des deux armées autrichienne et prussienne, il traversa la forêt du Der, atteignit le 28 janvier Montier-en-Der, et arriva le 29 à Brienne, d'où il chassa Blücher. Après les combats des 20 et 21 février sur l'Aube, il s'était porté par Saint-Dizier et Joinville sur Doulevant. Ce mouvement hardi jeta la terreur parmi les coalisés; se voyant menacés sur leurs derrières, les Autrichiens évacuèrent Chaumont, et se retirèrent sur Langres. Plus encore que les villes, les campagnes eurent à souffrir de l'invasion. Aussi les paysans étaient-ils exaspérés. Réfugiés dans les bois, ils ne craignaient pas d'attaquer les corps isolés et les convois. Ceux de Perrancey, Vieux-Moulins et Noidant, entre autres, armés de vieux fusils et de fourches, se jetèrent sur les Cosaques et en tuèrent un grand nombre. Un escadron autrichien se porta sur Vieux-Moulins, avec l'ordre d'amener prisonnier tout ce qu'il trouverait. Il n'y avait plus que quelques vieillards!

Ainsi que leurs voisins de la Marne et de l'Aube, « les habitants de la Haute-Marne sont bons, hospitaliers et braves. L'instruction y a fait de grands progrès. Néanmoins les contes d'autrefois et la croyance aux revenants, aux sorciers, aux loups-garous, font encore sentir leur funeste influence dans de rares localités perdues au milieu des bois et dans les endroits isolés. On croit encore au sabbat, et mille contes fantastiques occupent les veillées d'hiver. Quelques coutumes curieuses accompagnent encore les cérémonies nuptiales dans certaines communes. » (Hâas, *Annuaire de la Haute-Marne pour* 1853).

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX, LES PLUS REMARQUABLES.

CHAUMONT (lat. 48° 0' 47", long. 2° 48' 19" E.). — Chaumont-en-Bassigny, *Calvus mons in Bassiniaco*, sur un plateau très-élevé entre la Marne et la Suize, à 218 kilomètres à l'est de Paris; était autrefois la ville principale du Bassigny et du comté de Chaumont, dépendait du diocèse de Langres, du parlement de Paris et de l'intendance de Châlons, avait bailliage et présidial auquel ressortissaient le bailliage de Bar-sur-Aube et d'autres juridictions subalternes. Il y avait aussi élection, grenier à sel avec les officiers royaux pour la gabelle, des lieutenants particuliers aux sièges des eaux et forêts, des consuls pour les marchands, justice royale, gouvernement particulier, collégiale, collége, etc. Aujourd'hui chef-lieu du département, du 2e arrondisse-

ment et d'un canton, cette ville possède un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, un lycée impérial, etc. Sa population est de 6,374 habitants

A quelle époque Chaumont fut-elle fondée? Doit-elle son nom à sa situation sur une montagne chauve et stérile, ou, comme plusieurs l'ont écrit, à l'un de ses anciens seigneurs? C'est ce qu'on ignore. Quoi qu'il en soit, cette ville était connue sous le nom de Chaumont au xe siècle. Suivant les cartulaires de l'abbaye de Molesme, elle avait, en 960, pour seigneur, Geoffroi de la maison de Choiseul. Plus tard, le dernier sire de Chaumont ayant été tué à la croisade, sa châtellenie passa aux comtes de Champagne. Deux de ces comtes, Thibaut, en 1130, et Henri, en 1151, octroyèrent à cette ville quelques priviléges qui furent confirmés par Philippe le Bel en 1292, et par Philippe de Valois en 1338. Alors Chaumont n'était qu'un bourg fortifié; son château, palais de plaisance des comtes de Champagne servait à la fois à la défense de la ville et à leurs parties de chasse. Ils en faisaient foi et hommage à l'évêque de Langres. Au commencement du XIIIe siècle, Chaumont devint le siége d'une prévôté, ce qui lui donna quelque importance. C'était l'une des clefs du royaume. Louis XII, François Ier et Henri II la firent fortifier : elle était entourée de murailles; dix bastions de pierre taillée à pointes de diamant, avec une courtine et un fossé assez large, la défendaient. Aujourd'hui, château et remparts ont disparu. Cependant, Chaumont n'est pas tout à fait une ville ouverte : une porte du côté de Langres et quelques restes de ses anciennes fortifications en rendent encore l'approche difficile à l'ennemi. Claude de la Guiche acquit Chaumont en 1525 : c'était alors une châtellenie avec droit de marché à la porte du château. Anne de la Guiche porta par alliance cette terre dans la maison de Jean de Montmirail, Rohan Guéménée.

Vers ce même temps, la paroisse de Chaumont fut érigée en collégiale par le pape, qui, à la sollicitation de Jean de Montmirail, son légat et son ami, natif de Chaumont, accorda à cette collégiale des indulgences plénières et un pardon général. Ce pardon devait être solennisé toutes les fois que la fête de saint Jean-Baptiste tomberait un jour de dimanche, ce qui arrivait de cinq en six ans et de six en onze ans. Ce jour-là, le clergé et le peuple sortaient processionnellement de l'église. Dans les différents lieux où la procession devait passer, s'élevaient des théâtres où l'on représentait les diverses actions de la vie et la mort de saint Jean-Baptiste. On coupait une tête postiche à celui qui jouait le personnage du saint, et la scène se terminait par la chute dans la chaudière des diables, de l'âme d'Hérode figurée par une poupée suspendue au clocher de l'horloge. D'où cette fête prit le nom de *diablerie de Chaumont*. Au commencement ou au milieu du mystère, on faisait un sermon. Après quoi la procession retournait à l'église, où il y avait indulgence plénière. Cette fête était célèbre dans toute la Champagne. On s'y rendait de 30 et 40 lieues à la ronde. Les voyageurs étaient contraints d'entrer dans la ville pour prendre part à la fête. On voyait dans l'église, et même dans les rues, des prêtres qui écoutaient les pèlerins en confession. Telle était la *diablerie* de Chaumont. La fête durait neuf jours; mais comme elle était souvent troublée par des querelles, les magistrats de la ville la supprimèrent.

Ainsi que la fête de saint Jean-Baptiste, le jour des Rameaux se célébrait singulièrement à Chaumont. Douze hommes choisis dans la ville s'habillaient en diables pendant la procession. C'étaient eux qui chantaient : *Quis est iste rex gloriæ?* Quand les portes de l'église étaient ouvertes, ils se répandaient dans la ville et dans la campagne, et ils avaient le droit de faire contribuer les étrangers qui venaient en foule à cette fête. C'était un petit revenu pour ceux qu'on avait choisis. Aussi une bonne femme du pays disait-elle dans son patois : *Note homme, si plaît ai Dieu ai lai saint Jean, serai diable, et j' paîrons toutes nos dettes.*

C'est à Chaumont que les souverains alliés signèrent, en 1814, ce traité par lequel ils s'engageaient à poursuivre *pendant vingt ans* la guerre avec vigueur et dans un *parfait concert*. Chaque puissance continentale devait tenir en campagne active 150,000 hommes, et l'Angleterre fournir un subside annuel de 4,800,000 livres sterling, à répartir entre ses trois alliés. Aucune négociation séparée ne pouvait avoir lieu avec l'ennemi commun.

Chaumont est une petite ville assez bien bâtie : ses rues sont larges et propres; mais quelques-unes sont escarpées et d'un accès difficile. Avant la révolution, on n'y buvait que de l'eau de citerne. Aujourd'hui, douze bornes-fontaines et quatre fontaines jaillissantes, alimentées par une machine hydraulique, distribuent dans la ville les eaux limpides de la Suize.

De l'ancien château des comtes de Champagne il n'existe plus que les ruines d'une tour carrée. Dans le dernier siècle on y voyait encore des salles nombreuses et bien bâties, surtout une chambre dite des *demoiselles*. Ce château était fortement assis : entre les fossés qui le défendaient de toutes parts s'élevaient un donjon et une tour si haute qu'elle le mettait à couvert de toute surprise. Au-dessus était une plate-forme entourée d'une balustrade. Douze cents fiefs relevaient de ce château. Il y avait un beau jardin qui sert aujourd'hui de promenade, et, près du donjon, une chapelle où l'on voyait une image de la Vierge, réputée pour miraculeuse. On la porte processionnellement dans les jours de calamités.

Parmi les édifices publics de Chaumont on remarque l'hôtel de ville, l'hôpital, et surtout l'église de Saint-Jean-Baptiste, qui est bien bâtie, et dont le chœur et les croisées sont d'un très-beau gothique. Elle a été classée parmi les monuments historiques. Au bas de l'église est la chapelle du Saint-Sépulcre, où l'on admire un fort beau *Christ au tombeau*. Il y avait autrefois à Chaumont un couvent de capucins, un collége de jésuites et un couvent de carmélites, dont l'église était fort belle. Sur la partie haute de la ville s'élève une espèce de porte ou d'arc de triomphe, commencé sous Napoléon Ier et achevé sous Louis XVIII.

Chaumont a vu naître le célèbre sculpteur Bouchardon et l'ancien ministre de la marine Decrès.

Les armes de Chaumont sont : *mi-parti au premier de gueules à une demi-escarboucle pommetée et fleurdelisée d'or, mouvante du flanc a sénestre de sa partie; au deuxième d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux cotices potencées et contre-potencées d'or; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

VERBIESLES. — Verbiesles, village de 752 habitants, canton, et à 7 kilomètres au sud de Chaumont, possède sur son territoire, et à l'entrée d'une charmante vallée qu'arrose un ruisseau qui vient s'y jeter dans la Marne, les ruines de l'abbaye du VAL DES ÉCOLIENS, fondée, en 1539, par quatre docteurs de l'université de Paris : Guillaume, Richard, Évrard et Manassès. « Ces hommes, dit la chronique, assis séparément un jour non loin de l'autre, livrés à l'étude, et comme plongés dans une douce extase, virent se dresser devant eux un arbre très-élevé qui illustrait le monde par l'étendue de ses rameaux et la beauté de son feuillage. C'était l'heure à laquelle il leur était permis de se communiquer leurs travaux et d'en conférer ensemble. » Ayant parlé de leur vision : « Ceci, dit Guillaume, est le signe par lequel Dieu nous fait connaître qu'il a jeté les yeux sur nous; écoutons sa voix et retirons-nous dans la solitude. » — N'ayant ainsi l'esprit occupé que de choses saintes, ils partent, précédés de l'ange de salut. Étant enfin parvenus aux confins de la Champagne, vers Langres, et n'apercevant de tous côtés que des monts escarpés, de profondes vallées, ils s'écartèrent pour chercher du repos, car ils étaient épuisés de fatigue, dans une vallée éloignée de toute habitation, dominée de tous côtés par d'effroyables rochers et plutôt propre à servir de repaire à des bêtes fauves qu'à être fréquentée par des hommes. Mais incontinent, du flanc d'un rocher aride, jaillit une eau limpide dont la source avait été jusque-là inconnue. Ce que voyant, et pensant bien que ce lieu d'horreur et de solitude leur avait été ainsi préparé par la main de Dieu, les quatre

docteurs vont trouver l'évêque de Langres, et le prient humblement de leur céder en aumône cette partie de la vallée où ils s'étaient reposés pour y construire un cloître. Ce terrain lui appartenait par droit de patrimoine ecclésiastique et par autorité épiscopale. » L'évêque leur en fit don, et l'abbaye du *Val des Écoliers* s'éleva. Cette abbaye resta chef d'ordre jusqu'en 1637, qu'elle fut réunie à la congrégation de Sainte-Geneviève de Paris : elle a eu vingt-cinq prieurs. Remarquable par les richesses scientifiques et les objets d'art qu'elle renfermait et par l'étendue et la beauté de ses bâtiments, elle a été en partie détruite, et sur ses ruines on a construit des manufactures.

Nogent-le-Roi. — Nogent-le-Roi, *Novigentum*, *Nogentum Regium*, chef-lieu de canton, près de la rive droite de la Tréte, à 17 kilomètres sud-est de Chaumont. C'est une petite ville fort ancienne. On croit qu'elle a été fondée au temps où Constance repeupla les Gaules en transportant dans le pays des Lingons, et ailleurs des prisonniers frisons, francs et bataves, pour cultiver les terres.

Avant la révolution, on y voyait encore les ruines d'un château et celles d'une tour que les Anglais y firent bâtir pour le défendre. C'était une petite place de guerre, et les Anglais qui s'en étaient emparés en furent chassés, en 1455, par Jean de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne.

Jadis siége d'une prévôté royale et gouvernement particulier, Nogent-le-Roi est aujourd'hui chef lieu de canton. Sa population est de 3,098 habitants. Il y a sur la place de grandes et vastes halles. — Commerce en grains de toute espece; — rendez-vous du Bassigny, qui est un des greniers de la France; — centre de la fabrique de coutellerie dite de Langres.

Châteauvillain. — Châteauvillain, *castrum Villanum*, petite ville sur la rivière d'Aujon, dans une plaine assez étendue, à 21 kilomètres de Chaumont, dépendant jadis de la Champagne, du bailliage de Chaumont et de l'évêché de Langres, était châtellenie et duché-pairie, chef-lieu d'un comté, et métropole d'une doyenné. Aujourd'hui chef-lieu de canton, Châteauvillain compte 2,077 habitants.

Son origine est inconnue. Nommée dans les chartes du XIIe siècle, Châteauvillain avait alors une certaine importance. C'était une ville fortifiée, entourée de fortes murailles flanquées de tours, et ceinte de fossés remplis d'eau vive. Cette première enceinte avait trois portes; la seconde renfermait la ville proprement dite. Sur la hauteur s'élevait le château : il était très-vaste et avait aussi ses fortifications. On voit encore des vestiges de ses anciennes murailles.

Châteauvillain eut ses seigneurs particuliers. Ils portaient le titre de comtes. Vers la fin du XIIIe siècle, Jean, premier du nom, lui octroya une charte d'affranchissement. On dit qu'il fut l'un des quinze chevaliers auxquels les infidèles crevèrent les yeux lors du premier voyage du roi Louis en terre sainte. De 1582 à 1623, le comté fut possédé par les Adjacette, et passa de cette famille à Nicolas de l'Hôpital, maréchal de France, qui en avait fait l'acquisition. A sa mort, Châteauvillain devint successivement la propriété du comte de Morstein, grand trésorier du roi de Pologne, et du comte de Toulouse, en faveur duquel le roi l'érigea en duché-pairie en 1713. A la révolution, ce comté appartenait encore à cette maison.

Par sa position sur les frontières des deux États, Châteauvillain eut à souffrir des guerres des ducs de Bourgogne avec les rois de France. Aussi cette ville était-elle toujours sur la défensive. Dès 1351, elle avait organisé une compagnie d'arbalétriers. Assiégée, en 1423, par les Anglais, elle ne tomba en leur pouvoir que par la trahison du capitaine qui y commandait. Les vainqueurs passèrent au fil de l'épée tout ce qui se présenta devant eux. Puis vinrent les guerres de religion. En 1562, les Allemands s'emparèrent de Châteauvillain; églises, vases sacrés, tombeaux, rien ne fut épargné. Non content d'avoir pillé la ville, l'ennemi fit main basse sur les habitants. Douze ans plus tard, la peste acheva l'œuvre de la guerre, en décimant cette malheureuse population.

Cependant Châteauvillain s'est relevée de tous ces désastres. Aujourd'hui chef-lieu de canton, elle fait commerce de chevaux et de bestiaux, et possede forges et hauts fourneaux.

Du vieux manoir des sires de Châteauvillain, il ne reste plus que des ruines. Avant la révolution, il passait pour un des plus beaux de la Champagne.

Les armes de cette ville sont : *d'azur à un château d'or flanqué de trois tours d'or couvertes en pointe, celle du milieu plus haute que les autres.*

Langres (lat. 47° 51′ 38″, long. 2° 59′ 55″ E.). — Langres, *Audomatunum*, *Lingones*, *civitas Lingonum*, *Leingres*, *Lengres*, près de la rive droite de la Marne, sur la plus haute montagne du département, à 31 kilomètres sud-sud-est de Chaumont; dépendait jadis du parlement de Paris et de l'intendance de Châlons; était duché-pairie et évêché, chef-lieu d'élection, bailliage, présidial, et possédait gouvernement particulier, juridiction consulaire, collége, séminaire, couvents, etc. Aujourd'hui chef-lieu du 3e arrondissement et d'un canton, avec tribunal de première instance et de commerce, évêché, grand et petit séminaire, Langres est une place forte, et renferme une population de 11,289 habitants.

Langres est une des plus anciennes villes de France, et peut-être du monde. Aucune n'entre plus dans l'histoire générale. Célèbre pendant la période celtique, elle ne finit avec Rome que pour recommencer avec les Francs; avec le druidisme et le paganisme, que pour grossir, par le nombre de ses martyrs et l'illustration de ses évêques, les annales de l'Église. On la retrouve encore dans l'histoire des conciles, des croisades et des papes, mais surtout dans nos guerres nationales.

Comme celle de toutes les grandes villes, l'origine de Langres a ses fables et ses légendes : les unes la font remonter au déluge, d'autres à Longo, roi des Celtes et descendant, au sixième degré, de Japhet, fils de Noé. Cette conjecture est basée sur une inscription d'une ancienne pierre trouvée dans les ruines des murailles : *longonis porta*. D'où le nom de *Longe-Porte*, resté à l'une des portes de Langres, à l'entrée de laquelle et sur le frontispice du pont-levis on voyait anciennement l'effigie du roi Longo avec des trophées. Quoi qu'il en soit, l'antiquité de la ville de Langres n'est pas douteuse, si l'on en juge par les statues, vases, urnes, tombeaux qu'on y a découverts et qui paraissent remonter à une époque fort reculée. Cité des Lingons, Langres s'appelait alors *Audomatunum*, ou, suivant un antiquaire, *Andromatunum*, en langue celtique, *ville forte et élevée*, *ville des braves et des vaillants*. Comprise dans la Celtique, elle était puissante et renommée. Bellovèse emmena une partie de la jeunesse lingonne dans son expédition au delà des Alpes. César ne conquit point la ville des Lingons; il fit alliance avec elle, alliance renouvelée plus tard à Bibracte, et qu'elle garda fidèlement. Aussi refusa-t-elle d'envoyer des députés à l'assemblée générale convoquée par Vercingétorix. Sous Auguste elle fit partie de la Belgique; de la première Lyonnaise, sous Dioclétien. Après la conquête, des familles romaines, riches et puissantes, s'y étant établies, la cité lingonne n'avait fait que gagner en importance : elle avait un Capitole, des temples, un collége d'augures, un cirque et des arcs de triomphe. Des voies romaines y aboutissaient et y favorisaient le mouvement commercial. « Aussi, dit un historien de cette ville, après quinze siècles de révolutions et de bouleversements, le souvenir des Romains est-il vivant dans l'esprit de la population; à chaque pas, à chaque fouille, le sol y révèle des débris et des vestiges de monuments de ce peuple, qui bâtissait pour l'éternité. Les murs des remparts offrent encore aux regards des monuments funèbres, des inscriptions et des bas-reliefs provenant d'édifices que tout annonce avoir été considérables. »

Quand le christianisme s'y établit, cette ville était plus romaine que gauloise. D'après Jean de Tars, docte célestin, ce serait saint Hyro, et non saint Bénigne, comme

Château de Joinville.

on le croit encore, qui le premier aurait prêché l'Evangile à ceux de Langres. Plus tard, saint Polycarpe, disciple de saint Jean-Baptiste, *prévenu par un avertissement d'en haut*, envoya dans les Gaules saint Bénigne, qui vint à Langres. Après y avoir jeté les premiers fondements de l'Eglise, saint Bénigne s'en alla à Dijon, où il fut martyrisé. Après lui, saint Sénateur gouverna l'Eglise de Langres, qui devint dans la suite si florissante; mais jusqu'à saint Didier ou *Dizier*, comme on l'appelait plus communément en Champagne, son histoire n'offre rien de remarquable. Alors le siége épiscopal de Langres était vacant : « Les légendes, dit le P. Viguier, les légendes portent que le peuple estant assemblé pour l'élection d'un prélat dans le petit oratoire de Saint-Jean, qui servait alors d'église cathédrale, on entendit une voix du ciel qui disait : *Desiderius erit pastor, erit episcopus vester*, — Didier doit estre vostre pasteur et vostre évesque. Et comme on ne pouvait juger qui estait ce prédestiné à la chaire épiscopale, et que l'on ne connaissait personne dans tout le pays qui portast ce nom, par délibération prise, on envoya consulter là-dessus, premièrement l'archevesque métropolitain, à Lyon; puis le saint-père, séant dans le siége de saint Pierre, à Rome. » — « Sa Sainteté, ajoute Tabourot, receut les députés avec ioie et estonnement, et n'eurent autres réponces de luy, sinon qu'ils s'en retournassent comme ils étaient venus, avec confiance en Dieu; ce qui leur réussit : car passant auprès d'un champ non loing de Gesnes, ils apperceurent un laboureur qui chassait ses bœufs, lesquels demeuraient arrestez sans vouloir aucunement advancer, et lesquels il pressait en vain iusques à ce que, comme en colère, il répéta : Par la teste de Didier, vous marcherez! Les députez prestèrent leurs oreilles à ces parolles, s'approchèrent de luy, le saluèrent avec humilité et respect, et le supplièrent de quitter sa charruë pour estre leur évesque; mais il leur résista et n'y voulut acquiescer. Néantmoins, comme il fut précé de plus en plus, il prit sa verge et leur dit : Quand cette verge produira feuilles, fleurs et fruits, je serai pour lors vostre évesque; ce qui arriva aussitost. Ce prodige le fit soumettre aux volontés de Dieu. » On dit que le pauvre paysan génois devint, dans la suite, un savant docteur. Sous son épiscopat, une armée formidable de Vandales, conduite par Crocus, passa le Rhin, et, après avoir ravagé plusieurs villes, vint mettre le siége devant Langres. Que pouvait le courage des habitants contre le nombre des Barbares? Saint Didier parut sur les remparts, suivi de son clergé et de quelques citoyens. Se tournant vers les assaillants : « Nous sommes, leur cria-t-il, les serviteurs du Christ. Ne commettez donc point contre nous des cruautés et des crimes qui tourneraient contre vous la puissance de Dieu en colère. » Pour toute réponse, les Barbares redoublent leurs attaques, s'emparent de la ville, et la livrent au pillage. Pendant ce grand désastre, saint Didier priait dans l'église, au pied de l'autel, pour son troupeau. Des soldats ivres et furieux se saisissent du saint évêque, et le conduisent à leur chef. Didier le supplie d'épargner le peuple et d'arrêter l'effusion du sang; mais le barbare le fait mettre à mort, et les Langrois, du haut de leurs murs, virent périr leur digne pasteur. Suivant la tradition populaire, saint Didier, après avoir été décapité, remonta sur son cheval, et, portant sa tête

Eglise de Vassy.

entre ses mains, s'avança vers la ville. Comme la porte en était fermée, le rocher qui est au pied des remparts, à l'ouest de Langres, et non loin de la tour dite de Navarre, se fendit pour lui donner passage. Depuis, l'ouverture ne s'est pas refermée, et les quatre entailles, en forme de niches, faites dans l'une et l'autre des parois du rocher, ne sont, dit-on, que les traces des fers du cheval que montait saint Didier lorsqu'il entra dans la ville, qu'il traversa jusqu'à l'église de la Madeleine. Ce que voyant, ajoute la légende, le bourreau fut saisi de rage et poursuivit le saint martyr; mais il vint se casser la tête contre l'une des portes de la ville, dite *de fer* ou *d'Enfer*.

Oncques puis ny ot point d'entrée;
Oncques puis homme ny passa,

dit un vieux poëte; « les pierres d'un costé et d'autre, ajoute un chroniqueur, s'estant jointes et rassemblées en une. »

A peine délivrée des Vandales, cette ville tomba au pouvoir des Bourguignons; mais, protégée par ses évêques, elle eut moins à souffrir sous ce nouveau joug. C'était la politique du clergé de se ranger du côté de la fortune et de favoriser les conquérants derniers venus. C'est pourquoi, quand il vit pâlir l'astre des Bourguignons, il salua les Francs, dont l'étoile commençait à briller devers Paris. On lit, en effet, dans Grégoire de Tours, qu'au moment où Clovis menaçait le royaume de Bourgogne, Apruncule, alors évêque de Langres, était fortement soupçonné par eux de prêter la main au Franc. Saisi, jugé et condamné à mort, il parvint à se sauver. Cependant les Francs se rendirent maîtres de la ville, mais ils ne purent la préserver du *fléau de Dieu*. Ravagée par Attila, puis par les Sarrasins, elle se releva de ses ruines. Alors, outre ses évêques, elle eut ses comtes particuliers.

Jusqu'à la fin du VIIe siècle, l'église de Langres était restée sous le patronage de saint Jean-Baptiste. Plus tard, elle adopta saint Mammès Suivant une tradition rapportée par l'abbé Mangin dans son *Histoire ecclésiastique du diocèse de Langres*, un gentilhomme langrois ayant passé de Jérusalem à Constantinople, y séjourna quelque temps. Dans ce moment, il n'était bruit, en Orient, que des miracles de saint Mammès, martyrisé en Cappadoce. Notre gentilhomme voulut avoir de ses reliques pour en faire présent à sa ville natale. A force de prières, il obtint une partie de l'os de la nuque du col. Chargé du précieux trésor, il partit pour sa patrie. De là, dit Tillemont, une suite de circonstances peu croyables et peu édifiantes. Après avoir passé les Alpes, le gentilhomme gagna le pays de Langres. On dit « qu'arrivé près de la ville, au lieu dit *le Long-Pré*, *Magnum Pratum* il eut quelque besoin de la nature, et que, s'étant un peu écarté de ceux qui l'accompagnaient, il ôta, par respect, de son col, cette relique du saint, qu'il y portait, et la suspendit à une branche d'arbre; mais que, voulant la reprendre, jamais il ne put en venir à bout. Il appela en gémissant ses compagnons, qui, ayant fait tous leurs efforts pour rompre ou pour couper le cordon qui tenait cette relique attachée à l'arbre, ne purent y parvenir. Dans une si grande surprise, ils furent trouver l'évêque pour l'informer d'un événement si singulier. Le prélat, ayant assemblé son clergé et les

principaux de la ville, leur fit part de cette nouvelle, et, après un jeûne qu'il ordonna, se rendit processionnellement à l'endroit indiqué. Sitôt qu'il aperçut ces reliques, il fit mettre tout le monde à genoux. Voulant ensuite les emporter, ni lui ni tous ceux de sa suite ne purent jamais les détacher de l'arbre. Ils recoururent à la prière et promirent au saint que ses reliques seraient magnifiquement décorées; que tous les ans ils célébreraient sa fête avec pompe; ce qui fut encore sans succès. On ne cessa d'implorer avec larmes et gémissements la miséricorde de Dieu pendant tout le jour sans qu'on pût rien obtenir. La nuit commençait à venir, et les assistants, persuadés que leurs péchés étaient la cause de ce refus de la part du saint, se disposaient à s'en retourner, lorsque le Seigneur voulut bien se laisser fléchir. Il inspira un certain vieillard respectable, qui s'approcha de l'évêque et lui dit: « Notre père, il est visible que ce saint est d'un crédit immense auprès de Dieu; il ne reste qu'une chose à lui » vouer, si nous voulons obtenir l'effet de notre demande, » c'est de lui promettre que l'église de Langres l'honorera » comme son patron, et saint Jean ne désapprouvera pas » qu'on rende cet honneur à un de ses enfants qu'il a » engendré par les travaux de sa prédication. » A cette parole, chacun se prosterna contre terre en redoublant ses prières, et l'évêque fit au saint le vœu solennel de la dédicace de son église. Sa prière était à peine finie, qu'il vit la relique se détacher d'elle-même, et voler pour ainsi dire entre ses mains. On ne peut exprimer la joie de tous les assistants: ils chantèrent à leur retour les louanges du Seigneur, de ce qu'il avait daigné faire en leur faveur des choses si admirables. » Et voilà comment saint Jean se trouva dépossédé de son église par saint Mammès.

Cependant, grâce aux efforts de ses évêques, l'église et la ville de Langres prospéraient. Jouissant d'un grand crédit auprès des rois et des empereurs dont il gouvernait les consciences, le clergé en obtint de grands priviléges. Au milieu des révolutions qui agitaient les royaumes, il recevait toujours et ne perdait jamais. Sa puissance survivait aux autres. Riche entre tous, l'évêque de Langres avait le droit de battre monnaie: ce qui explique l'origine des pièces appelées *Longoines* ou *Langones*. Possesseur d'une partie de la cité, il ne se qualifiait plus de *humilis epi-copus*, mais de *Sérénité* et de *Majesté*.

Hugues III, duc de Bourgogne, ayant acquis, en 1079, le comté de Langres de Henri, duc de Bar, le donna à Gauthier, son oncle, évêque de Langres, en échange du domaine de Dijon. Dans la suite, le roi Louis VII érigea ce comté en duché-pairie, en annexant la ville à la couronne; mais la souveraineté en resta à l'évêque sous la suzeraineté du roi de France. Alors, outre la qualité de duc et pair, il avait celles de comte de Montsaugeon, marquis de Coublanc, baron de Luzy, de Gurgy-le-Château, de Mussy et seigneur de plusieurs châtellenies. Il marchait l'égal des hauts barons du royaume. Au sacre des rois, il était chargé de porter le sceptre, et précédait son métropolitain, l'archevêque de Lyon; il ne reconnaissait d'autre suprématie que celle du roi; les comtes de Champagne lui rendaient hommage, et le duc de Bourgogne se reconnaissait son homme-lige. Il comptait parmi ses vassaux les comtes de Tonnerre. Néanmoins, c'étaient des vassaux remuants que ces princes et ces comtes, et plus d'une fois le suzerain dut recourir, pour se défendre, aux armes spirituelles ou temporelles.

Quand Louis le Jeune, contre l'avis de Suger, entreprit la seconde croisade, il avait, pour compagnon et conseiller, Godefroy, évêque de Langres. On dit qu'en partant, ce prélat pour subvenir aux frais de son voyage, prit les vases d'or et d'argent de l'église, et jusqu'aux pierres précieuses du bras de saint Mammès, que Ruinard avait rapporté de Constantinople. On ajoute qu'en les ôtant, l'orfèvre, ayant poussé son burin jusqu'à l'os, il en jaillit du sang. Quoi qu'il en soit, si l'on prétendait plaire au ciel par cette croisade, les impôts extraordinaires qu'on leva sur le peuple attirèrent bien des malédictions. A l'exemple de la reine Éléonore, un grand nombre de dames se croisèrent. Il y en eut même qui suivirent leurs amants. On mena jusqu'à des beaux esprits pour délasser les grands seigneurs des fatigues du voyage: on croyait marcher à une victoire certaine: on sait ce qui arriva. A son retour, le roi, plus préoccupé de son infortune que de celle de son armée, se plaignit des infidélités de la reine. De son côté, la reine disait qu'elle avait cru épouser *un roi et non pas un moine*. Il y eut, à ce sujet, une assemblée à Beaugency, où se trouva l'évêque de Langres. Boucher prétend même qu'il fut chargé d'y porter la parole au nom du roi, dont il avait la confiance: l'ayant suivi dans son expédition, « il avait, dit l'abbé Mangin, vu de ses yeux et entendu de ses oreilles bien des choses relatives à cette affaire. » Le mariage fut déclaré nul, et l'évêque de Langres eut mission d'en informer la reine. « A cette nouvelle, ajoute Boucher, elle se répandit en plaintes et en reproches. Cependant, lorsque l'évêque lui apprit que tout ce que le roi avait fait n'était que pour assurer le repos de sa conscience, elle se remit. »

Ce même Godefroy ne se montra pas seulement jaloux de l'honneur de son suzerain, mais du bonheur de ses vassaux. Il affranchit de la taille les bourgeois de Langres. Ce n'était pourtant pas toute la commune qui jouissait de ce privilége, car si l'évêque avait ses sujets, le chapitre avait les siens, et ceux-ci restèrent taillables de haut et de bas, *de alto et basso*, et exposés aux contributions arbitraires jusqu'en 1266, qu'ils obtinrent leur liberté. Dès lors, la cité lingonne, rendue à elle-même, redevint comme dans les anciens temps, la ville des vaillants et des forts, et se prépara à prendre noblement sa part des luttes nationales. Déjà l'Anglais menaçait la France: la ville de Langres se mit en état de les repousser. D'après un règlement de police, les bourgeois furent tenus de s'assembler deux fois par semaine pour s'occuper des *besoignes* de la ville. On commit à la garde des portes des notables qui devaient y rester, de quelque état qu'ils fussent, sans en départir ni se faire remplacer, sous quelque prétexte que ce fût; cinq autres bourgeois furent chargés de garder les clefs des cinq portes que l'on devait laisser ouvertes, les autres devant être fermées pour mesure de sûreté: le guet de nuit devait commencer quand sonnait la cloche du couvre-feu; — des ponts-levis furent ajoutés aux portes; « puis furent faites de bonnes frondes pour ruyder pierres, et chascun, grand et petit, en fut armé. Il fut pourveu en plusieurs places où il y avoit chaudières à chauffer eau, grafles, cendres, chaux, pots de terre et autres choses à jeter contre l'ennemy quand mestier est. » Chaque maison dut avoir toute la nuit « feu de lanterne qui donne clarté dans la rue; les *estraingiers* furent écartés des remparts, sous peine d'une forte amende; et nul d'entre eux ne put demeurer dans la ville sans avoir du blé pour lui et sa *maignié* (famille); deux messagers furent envoyés sur les chemins pour surveiller l'ennemi, et six compagnons chargés de veiller, chaque nuit, avec chacun un chien, aux environs de la ville; enfin les curés furent prévenus qu'ils eussent à admonester plus que oncmais leurs paroissiens d'eux mestre en estat et leurs consciences... Quant à ceux des bourgeois qui s'excuseraient « de veiller ou de garder portes, » disant qu'ils étaient *seignés*, le règlement portait que nul ne se fit « seigner le jour de sa garde ou gayt. »

Bien que leur évêque suivît le parti de l'étranger, les habitants restèrent fidèles au roi, et soutinrent courageusement les assauts réitérés des Anglais, qui les cernaient de toutes parts. Ils firent même une sortie qui coûta cher à l'ennemi. De nouvelles franchises que le roi leur octroya récompensèrent leur courage et leur fidélité. Comme Paris et les autres bonnes villes, la commune eut le droit de s'imposer elle-même, d'élire des magistrats, et de commercer même avec l'étranger.

Dans cette ville épiscopale, la révolution religieuse avait trouvé peu d'adeptes. Quelques-uns essayèrent d'y prêcher la foi nouvelle, mais ils furent brûlés vifs ou pendus. Cependant les bourgeois langrois, tout en restant fidèles à leur religion, tenaient pour le roi, non pour la Ligue. Se plaçant entre les deux partis, ils surent se pré-

server à la fois de leurs amis et de leurs ennemis. Aux portes de la ville veillaient des gens sûrs, qui étaient chargés d'empêcher d'entrer ceux de Chaumont, *ardents ligueurs*, ou de s'opposer aux huguenots, *non moins entreprenants*. L'un d'eux, nommé la Bretonnière, ayant voulu livrer la ville à ses partisans, fut saisi, condamné et roué vif. Mais si Langres resta indifférente au mouvement religieux du XVIe siècle, au XVIIIe elle aida puissamment à la révolution philosophique, en donnant le jour à Diderot, le créateur de l'Encyclopédie. On montre encore à Langres la maison où il est né; elle porte le n° 636. Il n'y a pas même une inscription pour rappeler ce fait. Active par les idées nouvelles, Langres salua la révolution de 1789 comme un souvenir de son antique liberté.

Depuis la guerre des Anglais, cette ville n'avait pas revu l'ennemi; mais en 1814 les alliés parurent sous ses murs. Alors quatre-vingts dragons de la garde impériale sortirent de la ville, et attaquèrent à Percey-le-Pautel l'avant-garde de l'armée ennemie, forte de plus de deux mille hommes; ils la mirent en déroute. Ce souvenir patriotique a été consacré par une colonne en pierre, érigée en 1845 sur le pont de Percey-le-Pautel.

Toutefois, ce beau fait d'armes ne fit que retarder de trois jours la chute de cette ville. A l'approche des alliés, le maréchal Mortier, qui l'occupait avec dix mille hommes, se retira sur Bar-sur-Aube, abandonnant la défense de Langres à cinquante soldats de la garde impériale et au courage des habitants; mais que pouvaient-ils sans armes et sans munitions, derrière des remparts en ruines, et que le bruit du canon eût suffit pour faire écrouler? D'ailleurs la trahison concevait déjà des espérances que nos malheurs vinrent bientôt réaliser. — « Des signaux, dit M. de Montrol, furent faits du haut des murs. Les Autrichiens, prévenus que le maréchal Mortier s'était retiré, ne laissant de garnison que pour la garde d'une porte, se présentèrent au nombre de trente mille. Il fallut capituler; les cinquante soldats, qui n'étaient pas prévenus de la capitulation, n'eurent que le temps de jeter leurs armes et de se cacher dans les maisons, d'où on les fit plus tard échapper; un d'eux, ne pouvant se résoudre à fuir devant ces Autrichiens, qu'il avait peut-être poursuivis de bataille en bataille, depuis Marengo jusqu'aux champs de Lutzen, aima mieux mourir que de reculer; immobile sous cette porte, dont on venait de livrer les clefs, il attendit, la baïonnette croisée, les premiers escadrons qui accouraient. Ils ne purent entrer dans la ville qu'en passant sur son cadavre. » Cependant la campagne, aux environs de Langres, était pillée par les Cosaques. « A voir ces barbares armés d'arcs et de flèches, montés sur des dromadaires, on aurait cru que le temps avait rétrogradé, et qu'on était revenu à l'époque où Attila commandait, dans le même endroit, la destruction de la cité des Lingons. » (Migneret, *Histoire de la ville de Langres*)

Située sur une montagne escarpée dominant la plaine, Langres est, avec Briançon, la ville de France la plus élevée au-dessus du niveau de la mer. Elle est assez bien bâtie, de forme presque ovale, rues larges et propres. Son église est des plus anciennes. Bâtie, à ce qu'on croit, sur les ruines d'un temple païen, vers l'an 380, elle en laisse voir encore les traces en plusieurs endroits.

De l'ancienne ville gallo-romaine, un seul monument est resté debout; c'est un arc de triomphe, élevé, suivant les uns, par Constance Chlore; selon d'autres, par Probus, et longtemps enclavé dans les murailles de la ville; il se compose de deux arcades décorées de pilastres et de sculptures. Rien n'y accuse le mauvais goût du Bas-Empire. « Aussi, dit M. Caylus, est-on porté à croire que ce beau reste de la magnificence romaine, traité correctement dans l'ordre corinthien, appartient à un très-bon temps de l'empire romain; mais on voit avec étonnement qu'il est orné par de simples pilastres, tandis que les anciens préféraient avec raison la décoration des colonnes. La frise de l'arc est chargée de groupes, de trophées d'armes, dont l'effet et la disposition sont fort agréables. » Une autre porte de la ville, celle de *Longe-Porte*, est encore aujourd'hui en partie composée des débris d'un arc de triomphe. Il ne reste plus rien des anciennes fortifications de Langres; mais des travaux s'exécutent pour en établir de nouvelles. Déjà ces travaux ont mis à jour plusieurs objets dignes d'intérêt, appartenant à l'époque gallo-romaine.

Parmi les édifices modernes, on remarque à Langres l'hôtel de ville, la bibliothèque, renfermant sept mille volumes, le musée, établi dans l'ancienne église Saint-Didier, la salle de spectacle, etc. Mais ce que le voyageur et le touriste ne manquent pas de visiter, c'est la promenade de *Blanche Fontaine*, formée par une avenue d'arbres centenaires, et conduisant par une pente douce à une belle fontaine.

Active et industrieuse, Langres fait un commerce considérable de grains, farines, vins, lins, chanvres, meules à émoudre, pelleteries, coutelleries, etc. C'est la ville la plus importante et la plus peuplée du département de la Haute-Marne.

Les armes de Langres sont : *d'azur au sautoir de gueules cantonné de quatre fleurs de lis d'or*, avec cette devise : MIHI SUNT SACRA LILIA CORDI, — Alias : *semé de France au sautoir de gueules.*

AIGREMONT. — Aigremont, sur une montagne, à 41 kilomètres de Langres.

Jadis siége d'une baronnie, Aigremont n'est plus qu'un village peuplé de 219 habitants. Au moyen âge, cette baronnie comprenait, outre le bourg d'Aigremont, fermé de murs et protégé par un château sur la hauteur, le village de Rivière, situé au bas de la montagne.

C'était un fief de l'évêché de Langres, dont le sire d'Aigremont était le premier baron. Propriété de la maison de Choiseul dans le XIe siècle, Aigremont passa, en 1354, en celle de Luxembourg. Alors ce n'était qu'un pauvre *bourg chu en ruines*, les habitants, qui étaient de condition serve et mainmortables, c'est-à-dire taillables et corvéables à merci, l'ayant abandonné « pour aller demeurer ailleurs ès lieux et villes franches. » Pierre d'Aigremont, leur seigneur, les rappela et leur octroya des franchises en 1354, se réservant, entre autres droits, « que s'il lui plaisoit, à ses hoirs ou à ses successeurs, à faire voyage en terre sainte d'outre-mer, marier un ou plusieurs de ses enfants, ou si, par adventure, il estoit pris, que Dieu ne veuille, les dits habitants seront tenus de lui faire aide selon la coutume. » A peine repeuplé par les libéralités de son seigneur, Aigremont devint la proie de la famine et de la peste; puis, au XVe siècle, à l'occasion de la guerre des *Barrois*, le château et le bourg « furent ars, abattus et détruits. » Relevé de ses ruines, Aigremont était au XVIe siècle l'une des fortes places de la contrée, mais assiégé et pris par les Langrois, il vit de nouveau son château rasé et ses habitants dispersés. Il a cependant survécu à ses désastres. Avant la révolution, il appartenait aux Montmorency.

Il ne reste plus rien du vieux manoir et des anciennes fortifications d'Aigremont.

BOURBONNE-LES-BAINS. — Bourbonne-les-Bains, *Vernona*, *Aquæ Borvonis*, petite ville, au confluent de la Borne et de l'Apance, à 39 kilomètres à l'est-nord-est de Langres.

C'est l'ancienne *Vernona*, célèbre par ses eaux thermales longtemps avant la conquête romaine. Il paraît, d'après ses vieux fondements, dont il reste encore des vestiges, qu'elle était assez considérable. Vers 610 ou 612, Thierry, roi de Bourgogne, y vint prendre le commandement de son armée pour aller combattre son frère Théodebert, roi d'Austrasie. Il fit construire à Bourbonne un château ou forteresse sur les ruines d'un temple dédié à la déesse des bains. Réduite en cendres par un incendie en 1717, puis rebâtie, Bourbonne, grâce à ses eaux thermales, n'a pas cessé de prospérer. Située dans une position charmante, sur le plateau et sur le penchant d'une colline, elle possède d'agréables promenades et de belles fontaines. Son hôpital militaire est un grand et magnifique édifice; il a été fondé en 1732, sous le règne de Louis XV, sur l'emplacement du bain *Patrice*, ainsi

nommé parce qu'un patricien romain l'avait fait, dit-on, construire.

Connues des Romains sous le nom d'*Aquæ Borvonis*, les eaux de Bourbonne jaillissent, dans la ville même, de plusieurs sources, distantes les unes des autres. C'est l'un des plus anciens et des plus beaux établissements thermaux de France. On y voit encore les vestiges d'une voie qui y conduisait du temps des Romains. Chaque jour, en creusant le sol, on y découvre des restes de leurs anciennes constructions. Dernièrement on y a trouvé des aqueducs et les ruines de salles spacieuses, dont le pavé, construit en grosse mosaïque, composée de marbres de diverses couleurs, assise sur une couche épaisse de ciment, atteste que là existaient de beaux et grands édifices, bâtis avec le bon goût et la magnificence qui présidaient à tous les ouvrages destinés à l'agrément et à l'utilité de ces maîtres du monde.

Ruiné pendant les invasions, puis reconstruit par les anciens seigneurs de Bourbonne, cet établissement ne consistait, avant le XVIIIe siècle, qu'en plusieurs bassins abrités par une grande halle, où, selon le rapport de Jean Lebon en 1590, « *tous les gens riches et pauvres, vexés de toutes sortes de maladies, venaient se baigner tout nus, sans distinction d'âge ni de sexe.* » Cette grande liberté attirait « *force filles de joie et bonnes compagnes, qui arrivaient de Bourgogne, Suisse, Allemagne, Lorraine et autres lieux circonvoisins;* » mais les dames de cette ville, qui voyaient journellement leurs maris détournés de leurs devoirs matrimoniaux par ces femmes galantes, s'adressèrent au roi Henri IV, qui, par un édit publié en 1603, institua les intendants et surintendants des établissements thermaux.

Achetés par l'État en 1812, les bains de Bourbonne sont fréquentés chaque année par un grand nombre d'étrangers. C'est la richesse des habitants. On prend communément les eaux de Bourbonne en deux saisons, à la fin du printemps et de l'été. On les emploie spécialement avec succès pour les rhumatismes goutteux, les sciatiques, les affections nerveuses et vaporeuses, les luxations, les maux d'estomac et les coups de feu. L'État y entretient chaque année un certain nombre de militaires malades.

Vassy (lat. 48° 30′ 2″, long. 2° 36′ 48″ E.). — Vassy, *Vassiacum*, *Wasiticum*, ancienne ville à 60 kilomètres au nord-nord-ouest de Chaumont, dépendait jadis du parlement de Paris, du diocèse et de l'intendance de Châlons et de l'élection de Chaumont; était prévôté, châtellenie royale. Aujourd'hui chef-lieu du 1er arrondissement et d'un canton, Vassy possède tribunal civil, recette particulière et collége communal. Sa population est de 2,867 habitants.

Cette ville, dont l'origine remonte à une haute antiquité, était, suivant quelques auteurs, une des cités des *Vadicasses*. Brûlée en 211 par l'empereur Caracalla, puis rebâtie, elle était, au VIIe siècle, un domaine royal. Brûlée une seconde fois, en 1544, par les soldats de Charles Quint, elle sortait de ses ruines lorsque, en 1562, elle devint le théâtre d'un événement célèbre, premier signal des guerres qui ensanglantèrent les XVIe et XVIIe siècles.

Après le colloque de Poissy, le calvinisme avait fait des progrès dans cette ville, malgré la présence des seigneurs de Guise dans le voisinage. C'est dans la maison d'un marchand drapier qu'avait eu lieu le premier prêche : un grand nombre de personnes y assistèrent. Apprenant ce qui se passait à Vassy, le duc de Guise s'y rendit accompagné du cardinal, son frère, et de sa suite, qui se composait d'environ 200 personnes.

C'était le dernier jour de février 1562. « Il y avait aux environs de Vassy un certain nombre d'hommes d'armes et d'archers de la compagnie du duc de Guise, qui, peu de temps auparavant, avait fait montre d'aller à Montier-en-Der. Au lieu de retourner chez eux comme ils avaient coutume de faire après les montres, ils se retirèrent à Vassy et logèrent la plupart chez les catholiques. Le samedi, veille du massacre, on les vit préparer leurs armes; cependant, les religionnaires ne se doutèrent point de la conjuration, dans l'opinion où ils étaient qu'étant sujets du roi, le duc ne leur ferait aucune violence, mais, arrivé à Vassy, il ordonna à ses gens de marcher droit où le prêche se faisait; c'était dans une grange éloignée de l'église d'environ cent pas... Aussitôt ceux de la compagnie qui étaient à pied s'avancèrent vers la grange. » Il y avait là environ 1,200 personnes, tant hommes que femmes et enfants. Déjà le pasteur avait fait les premières prières, quand les cavaliers s'approchant tirèrent deux coups de fusil sur ceux qui étaient près des fenêtres. Quelques assistants voulurent fermer la porte, « mais ils en furent empêchés par les gens du duc de Guise, qui sur-le-champ tirèrent leurs épées, criant : « *Tue, tue, mort Dieu, tue ces huguenots!* » — Alors le duc et ses gens entrèrent en foule dans cette grange, frappant à coups d'épée sur tous ceux qu'ils rencontraient, sans égard pour leur sexe ni pour leur âge; la fureur des meurtriers était si grande, que ceux qui étaient dans la grange furent contraints de rompre et de percer les toits pour se sauver; et craignant de retomber entre les mains de leurs ennemis, ils sautaient par-dessus les murailles de la ville, qui étaient assez hautes, et s'enfuyaient aux bois et aux vignes, les uns blessés aux bras, les autres à la tête et aux autres parties du corps; » mais les tueurs les y poursuivaient, et tirant sur eux avec de grandes arquebuses, les faisaient tomber comme des pigeons. Il y eut plus de 300 personnes tuées ou blessées. Après cette expédition, le duc monta tranquillement à cheval et partit de Vassy avec sa suite. Tel est, d'après un manuscrit tiré du couvent de Vassy, le récit de cette journée qui attira sur cette ville de nouvelles persécutions. Prise et saccagée par les ligueurs en 1591, puis dépeuplée par la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, il lui fallut plus d'un siècle pour se relever de tous ses désastres.

Située sur la rivière de Blaise, environnée de forêts considérables, Vassy possède une église assez remarquable, de belles fontaines, et fait un commerce étendu de fer de fonte et de bois.

C'est la patrie du savant théologien protestant Jaquelot et du géographe statisticien Chanlaire.

Joinville. — Joinville, *Jovilia*, *Jovis villa*, *Junonis villa*, autrefois principauté, chef-lieu d'élection et bailliage de l'intendance de Châlons et du parlement de Paris; aujourd'hui chef-lieu de canton, peuplé de 3,505 habitants; à 17 kilomètres au sud-est de Vassy, sur la rive gauche de la Marne, dans un bassin agréable, au pied d'une haute montagne, d'un accès difficile, sur l'angle de laquelle était autrefois un grand et magnifique château, flanqué de deux tours, et bâti dans le XIe siècle.

Suivant les uns, cette ville serait aussi ancienne que le dieu Janus, à qui elle devrait son nom : *Jani villa*. D'autres veulent qu'elle ait été fondée par Junon, et l'appellent *Junonis villa* ou *Junopolis*. D'après le cardinal de Lorraine, Joinville serait née, comme la plupart des bourgs, au moyen âge, de l'avantage de sa situation. Attirés au pied de la montagne, les habitants y auraient formé peu à peu un bourg qui, fermé de murailles par les ordres du roi Louis le Gros, devint considérable dans la suite. Tel est le sentiment du cardinal de Lorraine; mais l'opinion la plus commune est celle qui fait de Jovinius, lieutenant de Valentinien, empereur d'Occident, le seul et véritable fondateur de Joinville. Vers l'an 369, en effet, Jovinius y fit bâtir une tour ou forteresse, dont on voyait encore les ruines dans le dernier siècle. Jovinius lui laissa son nom; de là celui de *Jovini villa*, donné à la ville. Il paraît que ce fut un saint personnage; du moins, c'est ainsi que saint Rémy, archevêque de Reims, le qualifie dans son testament. Il y avait anciennement à Joinville une église consacrée en son honneur; on voyait sa statue et celle de sa femme au grand portail de l'église.

Avant d'être aux Guises, cette ville eut ses seigneurs particuliers du nom de Joinville, et dont le plus illustre fut ce Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, qui a écrit la vie de saint Louis. Ami de ce prince, il le suivit dans sa première croisade en 1250. Saint Louis

se servait du sire de Joinville pour rendre la justice. « A sa porte, dit le célèbre chroniqueur, il nous envoyait les sieurs de Nesles, de Soissons, et moi, ouïr les plaids, et puis il nous envoyait quérir et demander comme tout se portait, et s'il y avait aucune affaire qu'on pust despêcher sans lui? Et plusieurs fois, selon notre rapport, il envoyait querir les plaidoyants et les contenait, les mettant en raison et droicture. »

Charles-Quint assiégea Joinville en 1544, la prit et la livra aux flammes. Rebâtie en 1552 par les soins de Claude de Lorraine, alors baron de Joinville, et d'après les ordres de François Ier, elle fut érigée en principauté par Henri II en faveur des ducs de Guise. C'est là qu'ils venaient passer la belle saison, et où naquit, le 17 février 1529, le fameux cardinal de Lorraine. Si l'on en croit Belleforêt et Duchesne, la Ligue y aurait été proposée et conclue le 31 décembre 1584. Il y a cinquante ans, on montrait encore dans le château un cabinet pratiqué dans l'épaisseur des murs, et qui se nommait le *cabinet de la Ligue*.

De la maison de Lorraine, la principauté de Joinville passa à la maison d'Orléans. On sait qu'un prince de cette famille porte le titre de prince de Joinville. Si le compagnon de saint Louis a glorifié ce titre par sa sagesse, le fils du roi Louis-Philippe a su le faire revivre par sa valeur et par son noble caractère.

Avant 1793, on voyait dans l'église du château les magnifiques tombeaux et les armes du sire de Joinville, de Claude de Lorraine et d'autres princes de cette maison; mais le marteau révolutionnaire, en démolissant le château, n'épargna point ces trophées d'un temps dont il ne pouvait comprendre ni le bien ni le mal.

Joinville a vu naître le compositeur Devienne, auteur des *Visitandines*, et le poëte Guyot des Herbiers.

Les armes de Joinville sont : *d'azur à trois broyes d'or bouclées d'argent posées en fasce, au chef d'argent, au lion naissant de gueules.*

MONTIER-EN-DER. — Montier-en-Der, *Monasterium Dervense*, petite ville de 1,650 habitants, située sur la Voire, et chef-lieu de canton, à 14 kilomètres à l'ouest de Vassy, doit son origine à une célèbre abbaye de bénédictins qui s'établit, vers l'an 680, dans la forêt du Der, jadis séjour des druides. Saint Bercaire fut le premier abbé de ce monastère. Où il n'existait ni commerce ni communications, le labeur des moines créa un centre d'industrie, puis un village, enfin une ville. Bientôt l'abbaye de Montier en-Der devint une des plus riches de son ordre : elle étendait sa seigneurie sur un grand nombre de paroisses. Aujourd'hui, par une étrange vicissitude, l'abbaye a fait place à un dépôt d'étalons.

SAINT-DIZIER. — Saint-Dizier, *Desiderii Fanum, Desiderii oppidum*, sur la rive droite de la Marne, chef-lieu de canton, à 20 kilomètres au nord de Vassy, est une agréable petite ville peuplée de 7,429 habitants. Jadis place forte très-importante, Saint-Dizier dépendait du diocèse et de l'intendance de Châlons, du parlement de Paris et de l'élection de Vitry, avait un bailliage royal et formait un gouvernement particulier.

Saint-Dizier doit son nom à un saint évêque de Langres, martyrisé, vers la fin du IIIe siècle, par les Vandales. Cette ville soutint, en 1544, un siége contre Charles-Quint, qui l'attaqua avec une armée de cent mille hommes; vaillamment défendue par le comte de Sancerre, elle ne fut prise que par ruse. A ce siége périt René de Nassau, prince d'Orange. Rendue à la France à la paix de Crespy, réparée par François Ier, qui en releva les fortifications, Saint-Dizier fut occupée par les alliés en 1814; mais Napoléon les en chassa le 23 mars.

C'est une assez jolie ville, bâtie en pierres depuis que, construite en bois, elle vit presque toutes ses maisons consumées par un violent incendie; elle s'élève, dans un site charmant, au point où la Marne commence à devenir navigable. A sept kilomètres au-dessus de Bar-sur-Ornain, le ruisseau des *Renelles* prend sa source; il fournit de l'eau aux fossés qui entourent les murs de la ville, et forme un bassin au milieu de la ville même. Saint-Dizier est environnée, au nord et au sud, de forêts d'où se tire une partie des bois propres à la construction des bateaux sur la Marne. Ville très-vivante et très-commerçante, c'est à ses belles forêts qu'elle doit son importance et son agrandissement.

Les armes de Saint-Dizier sont : *d'azur à un château d'argent côtoyé des lettres S et D d or en chef.* — On les trouve quelquefois : *d'azur à un château crénelé d'argent, donjonné de trois pièces de même, posé dans un bateau aussi d'argent.*

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE.

SUPERFICIE	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6 221 kil. carr. ou 622 100 hect.	Hommes.. 132 822 Femmes... 135 576 Total... 268 398	3	28	550	14 000 000 fr.	8 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE CHAUMONT.

Superficie 2 449 kilom. carrés ou 244 941 hectares. — Population 88 571 hab. — Cantons 10. — Communes 195.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
CHAUMONT, 22 communes, 12 129 habitants.	CHAUMONT	6371	»
	Brethenay	270	6
	Brottes	323	4
	Buxières-les-Villiers	170	24
	Chamarandes	176	»
	Changes	211	3
	Condes	155	5
	Crenay-sur-Suize	422	11
	Euffigneix	273	8
	Jonchery	354	6
	Laharmand	197	7
	Luzy	380	8
	Montsaon	172	10
	Neuilly-sur-Suize	211	8
	Pratz-les-Mézes (le)	307	11
	Rinaucourt	493	9
	Sarrincourt	375	8
	Semoutiers	279	11
	Treix	186	6
Suite de CHAUMONT.	Verbiesles	252	7
	Ville-aux-Bois (la)	321	8
	Villiers-le-Sec	569	7
ANDELOT, 19 communes, 6916 habitants.	ANDELOT	1071	21
	Blancheville	269	15
	Bourdons	797	18
	Briaucourt	276	16
	Cleant aines	307	17
	Cirey les Mareilles	309	17
	Consigny	342	24
	Crête (la)	48	20
	Darmannes	351	11
	Erot	213	26
	Forrey	253	20
	Mareilles	397	15
	Montot	256	26
	Morte u	16	21
	Reynel	650	30
Suite de ANDELOT.	Rinaucourt	864	23
	Rochefort	256	18
	Sigonville	212	24
	Vignes	83	24
ARC-EN-BARROIS, 9 com., 6637 hab.	ARC-EN-BARROIS	1545	26
	Autepierre	810	32
	Bugnières	379	22
	Coupray	474	25
	Cour-l'Evêque	360	24
	Dancevoir	842	33
	Leffonds	785	17
	Richebourg	656	16
	Villiers-sur-Suize	586	17
BOURMONT, 25 com., 10560 hab.	BOURMONT	1011	47
	Bourg-Sainte Marie	300	48
	Brainville	345	50
	Champ[illegible]	281	45
	Chaumont-la-Ville	481	45

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHAUMONT.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Bourmont.	Clinchamp	520	32
	Doncourt	235	39
	Germainvilliers	379	46
	Gonnaincourt	167	48
	Goncourt	681	60
	[illegible]-Chemin	324	52
	Hâcourt	144	41
	Humeroville	160	54
	[illegible]court	516	57
	Illoud	406	41
	Levécourt	416	38
	Malaincourt	190	42
	[illegible]	376	61
	Outremécourt	342	55
	[illegible]	210	9
	Romain-sur-Meuse	638	34
	Sommerécourt	294	64
	Soulaucourt	486	57
	Saint-Thiebault	331	45
	Vaudrecourt	146	53
	[illegible]court	166	34
Chateau-Villain, 10 communes, 11701 habitants.	Chateauvillain	2077	21
	Aizanville	167	21
	Blessonville	414	19
	Braux	409	19
	Briconi	532	14
	Cirfontaines en-Azois	623	24
	[illegible]	600	27
	[illegible]	184	31
	Essey-les-Ponts	305	23
	Fe [illegible]-sur-Aube (la)	1273	30
	Lanty	614	34
	Latrecey	914	30
	Marnesse	253	21
	Montribourg	179	27
	Orges	1097	18
	Ormoy-sur-Aube	386	31
	Pont-la Ville	407	21
	Silvarouvres	414	31
	Villars en Azois	367	25
Clefmont, 20 com., 2011 hab.	Clefmont	560	39
	[illegible]court	415	43
	Bassoncourt	340	39
	[illegible]mesnil	1240	42
	Buxières-les-Clefmont	212	31
	[illegible]	381	35
	[illegible]-le-Chaucel	462	45
	Cuves	195	25

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Clefmont.	Daillecourt	311	35
	Lenizeul	315	37
	Long-Champ-les-Millières	230	27
	Maisoncelles	229	36
	[illegible]-Vieux	146	24
	Merrey	250	42
	Mesny	479	34
	[illegible]	4 3	35
	Noyers	400	34
	Perrusses	265	29
	Rangecourt	289	32
	Thol-les-Millières	176	31
Juzennecourt, 21 communes, 7865 habitants.	Juzennecourt	494	17
	Arnentelles	128	28
	Autreville	653	14
	Berues	92	30
	Blaizy	136	15
	Buclay	109	30
	Chapelle-en-Blaizy (la)	126	19
	Colombey-les-Deux-Eglises	805	25
	Clermont	48	27
	Gillancourt	520	16
	Harricourt	215	31
	Maranville	507	25
	Meures	340	14
	[illegible]	354	22
	Morlie-en Blaizy (la)	88	15
	Pratz	70	28
	Rennepont	304	28
	Rizaucourt	390	31
	Sexfontaines	624	16
	Saint Martin	145	19
	Valdelancourt	163	12
	Vaudemont	369	21
	Villeneuve-aux-Fr. (la)	84	29
	Villiers-le-au Bol (la)	345	21
Nogent-le-Roi, 20 com., 1222 hab.	Nogent-le-R[illegible]	2[illegible]	28
	Arville	520	19
	Busloup	1205	14
	[illegible]	322	23
	Chauvenoux	717	18
	Essey-les-Eaux	120	26
	Foulain	335	11
	Luce-Bailly	260	8
	Longeau	442	19
	Louvières	274	17

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Nogent-le-Roi.	Maudres-les Nogent	727	15
	Marnay	402	15
	Nirville	321	26
	Odival	416	25
	Poinson les-Nogent	405	27
	Pouilangy	760	14
	Sarcey	177	19
	Thivet	396	21
	Vecqueville-sur-Marne	247	17
	Vitry-les Nogent	111	27
Saint-Blin, 15 communes, 6133 habitants.	Saint-Blin	603	30
	[illegible]	847	43
	Busson	722	43
	[illegible]	502	46
	Chambroncourt	197	39
	Fauche (la)	228	38
	Humbeauville	222	30
	Leurville	342	36
	Luffol-le-Petit	433	39
	Marnay	727	38
	Mortonvilliers	120	41
	Orquevaux	371	39
	Prez-sous-la-Fauche	6 5	37
	Semilly	346	35
	Vesaignes-sous-la-Fauche	349	33
Vignory, 21 communes, 7911 habitants.	Vignory	718	21
	Arbigny	143	12
	Blaise	377	32
	Bologne	597	14
	Buxières-les-Froncles	287	27
	Champcourt	203	34
	Daillancourt	359	35
	Froncles	426	25
	Germevroye-aux-Pots (la)	30	25
	Guindrecourt-sur-Blaise	243	34
	Mancine (la)	163	14
	Maranx	108	11
	Marbeville	311	27
	Mirbel	134	26
	Orbigny-la-Vieux-Château	197	16
	Oudincourt	413	16
	Rouvroy-la-Côte	386	12
	Soncourt	456	16
	Vicq-la	144	14
	Vouecourt	384	19
	Vraincourt	136	16

ARRONDISSEMENT DE LANGRES.

Superficie 2 201 kilom. carrés ou 220 405 hectares. — Population 106 424 hab. — Cantons 10. — Communes 210.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Langres, 27 communes, 19285 habitants.	Langres	11289	»
	Balesmes	410	7
	Beauchemin	235	11
	Champigny-les-Langres	238	4
	Chanoy	155	8
	Chatenay-Mâcheron	225	7
	Chatenay-Vaudin	191	10
	Corlée	216	4
	Courcelles-en Montagne	373	11
	Culmont	349	10
	Faverolles	488	17
	Humes	588	6
	Jorquenay	238	6
	Marac	473	16
	Mardor	157	12
	Noidant-le-Rocheux	549	10
	Ormancey	350	17
	Peigney	220	4
	Perrancey	335	6
	Saint-Ciergues	340	8
	Saint-Geosmes	594	4
	Saint-Martin	358	7
	Saint-Maurice	77	8
	Saint Vallier	232	7
	Vaux-bons	216	17
	Vieux-Moulins	218	8
	Voisines	329	14
Auberive, 24 com., 9564 hab.	Auberive	533	26
	Arbot	317	35
	Aulnoy	185	31
	Bay	258	28
	Chalmessin	129	32
	Chameroy	412	23
	Colmier-le Bas	170	37
	Colmier-le-Haut	282	35
	Courcelles-sur-Aujon	146	29

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Auberive.	Brizeul	136	29
	Germaines	153	30
	Grey-sur-Aujon	519	31
	Marcelle (la)	90	38
	Mouilleron	99	37
	Mussau	180	36
	Pommenot	231	38
	Poinson-les-Grancey	212	37
	Praslay	329	3
	Rochetaillée	405	25
	Rouelles	144	29
	Rouvres-sur-Aube	471	33
	Santenoge	269	35
	Saint-Loup	276	28
	Ternat	220	22
	Villars Montroyer	167	35
	Villemervry	100	37
	Villemoron	146	38
	Vitry-en-Montagne	171	41
	Vivey	179	31
Bourbonne-les-Bains, 11 communes, 15183 habitants.	Bourbonne-les-Bains	4135	39
	Aigremont	219	41
	Arnoncourt	304	38
	Beauharmoy	291	34
	Cohons-le-Haut	1050	37
	Lamremont	702	31
	Enfonvelle	582	50
	Fresnes-sur-Apance	1207	47
	Genrupt	161	44
	Melay	1501	49
	Montcharvot	240	41
	Parnot	866	34
	Pouilly	691	31
	Rivière-le-[illegible]	808	41
	[illegible]	1030	49
	Villars-Saint-Marcellin	713	44

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Le Fays-Billot, 21 communes, 13412 habitants.	Fays-Billot (les)	2502	25
	Belmont	357	26
	Broncourt	201	31
	Buxières-les-Belmont	1585	23
	Charmoy	405	29
	Chaudenay	308	16
	Corgirnon	607	15
	Farincourt	275	35
	Fraites	455	32
	Genevrières	622	28
	Gilley	376	33
	Grenant	600	24
	Longeau (les)	426	20
	Poinson-les-Fays	584	19
	Pressigny	575	31
	Rosoy	663	2
	Rougeux	481	21
	Saulles	510	25
	Savigny	286	31
	Semilley	61	28
	Torcenay	445	15
	Torny	224	32
	Villenoy	155	34
	Voncourt	148	33
La Ferté-sur-Amance, 13 com., 6806 hab.	Ferté-sur-Amance (la)	621	37
	Amoncy	610	34
	Bize	208	31
	Guyonvelle	383	34
	Malaincs	502	30
	Monte son	137	38
	Neuvelle-les Voisey	420	30
	Pierrefaites	620	30
	Pisseloup	1296	41
	[illegible]	641	37
	Vaux-la Douce	200	42
	[illegible]	378	40
	Voisey	1850	47

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE LANGRES.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Longeau, 20 communes, 9942 habitants.	Longeau	595	11
	Arbot	540	16
	Auberives	670	20
	Bannay	618	15
	Bourg	300	8
	Brennes	330	9
	Chalindrey	835	11
	Cohons	417	8
	Flagey	240	12
	Grand-Champ	274	22
	Heuilley-Cotton	551	12
	Heuilley le Grand	558	14
	Noidant-le-Châtenay	250	9
	Orcevaux	140	12
	Pailly (le)	305	12
	Palaiseul	144	15
	Percey-le-Pautel	167	12
	Perrogney	265	15
	Piepape	220	17
	Pierrefontaine	66	14
	Prangey et Vesvres	490	15
	Rivières-le-Bois	305	14
	Saint-Broing-le-Bois	275	18
	Saint-M...	265	16
	Vernois-le-Bas	90	14
	Vernoilles-le-Haut	91	13
	Villiers-les-Aprey	195	18
	Violot	298	18
	Villegusien	382	15
Montigny-le-Roi, 15 c., 7062 h.	Montigny-le-Roi	1338	23
	Arnoncourt	314	6
	Chauffour	640	19
	Daumartin	610	25
	Epinant	305	30
	Lincourt	674	37
	Lonsart	186	28
Suite de Montigny-le-Roi.	Mauloin	295	31
	Meuse	295	27
	Provenchères-Source-Meuse	633	25
	Ravennes-Fontaines	290	19
	Rouvroi	321	20
	Sarrey	697	21
	Saulxures	417	16
	Villeneuve (la)	245	28
Neuilly-l'Évêque, 18 communes, 8901 habitants.	Neuilly-l'Évêque	1272	12
	Bannes	430	8
	Bannecourt	570	16
	Celsoy	360	14
	Champey	305	12
	Charmes	213	7
	Charmoilles	320	11
	Dampierre	321	16
	Fremont	330	15
	Latrecey	515	10
	Lecey	360	10
	Montlandon	473	15
	Orbigny-au-Mont	411	14
	Orbigny-au-Val	290	12
	Plesnoy	258	10
	Poinsot	270	17
	Rolampont	1281	11
	Tronchoy	102	12
Prauthoy, 25 com., 9097 hab.	Prauthoy	795	19
	Aubigney	276	32
	Chalancey	347	29
	Chanoy	797	10
	Châtellenot	440	21
	Chaudey	218	24
	Coublanc	511	25
Suite de Prauthoy.	Courcelles-Val-d'Esnoms	473	22
	Couzon	107	24
	Cusey	409	27
	Daudenay	129	25
	Dommarien	472	24
	Esnoms	518	23
	Isomes	308	24
	Leuchey	230	22
	Mantr	284	28
	Montormentier	102	30
	Montsaugeon	316	22
	Occey	476	27
	Percey-le-Petit	224	30
	Rivières-les-Fosses	780	28
	Saint-Broingt-les-Fosses	612	18
	Vaillant	178	24
	Vaux-sous-Aubigny	640	32
	Vesvres-sous-Chalancey	222	26
Varennes, 14 communes, 9272 habitants.	Varennes	1364	30
	Andilly	104	10
	Arbigny	701	25
	Celles	357	22
	Champigny-sous-Varennes	377	31
	Chezeaux	580	33
	Cu...-le-Bas	634	35
	Hortes	1452	23
	Laverney	242	25
	Marcilly	787	19
	Neuvelle (la)	576	30
	Rangrnières	596	23
	Trois-Champs	254	17
	Vicq	1071	29

ARRONDISSEMENT DE VASSY.

Superficie 1 568 kilom. carrés ou 156 754 hectares. — Population 75 403 hab. — Cantons 8. — Communes 145.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Vassy, 24 communes, 10678 habitants.	Vassy	1907	»
	Allichamp	377	9
	Attancourt	365	4
	Bailly-aux Forges	384	6
	Brousseval	417	2
	Dombasle	220	6
	Dommartin-le-Franc	563	10
	Doulevant-le-Petit	69	7
	Fays	165	7
	Flornoy	198	6
	Louvemont	677	8
	Magneux	288	5
	Montreuil-sur-Blaise	172	4
	Morancourt	69	12
	Neuville-a-Remy (la)	165	7
	Ragecourt-sur-Blaise	139	6
	Semoncourt	176	7
	Soulaincourt	47	6
	Trois-Fontaines-la-Ville	268	9
	Vallerot	154	5
	Vaux-sur-Blaise	189	5
	Ville-en-Blaisois	135	8
	Villiers-aux-Bois	116	6
	Vouhecourte	211	7
Chevillon, 15 communes, 7124 habitants.	Chevillon	1121	15
	Avrainville	222	9
	Bayeville	343	13
	Breuil-sur-Marne	207	15
	Curel	129	16
	Darville-sur-Marne	472	14
	Fontaines	308	15
	Gourzon	290	12
	Montreux	347	10
	Narcy	385	14
	Neuville-à-Bayard (la)	129	11
	Osne-le-Val	1270	20
	Pres-sur-Marne	228	11
	Ragecourt-sur Marne	424	12
	Semoncelle	250	15
Doulaincourt, 19 com., 7621 hab.	Doulaincourt	1365	35
	Augeville	52	33
	Bettaincourt	435	30
	Cerrières	315	36
	Dampremy	335	25
	Donjeux	481	27
	Gudmont	341	30
	Landéville	91	27
	Maconcourt	143	30
	Mussey	550	25
Suite de Doulaincourt.	Pautaines	226	29
	Prez-sur-Marne	178	34
	Roche-sur-Rognon	660	41
	Rouecourt	251	27
	Rouvroy	290	27
	Saucourt	356	33
	Saint-Urbain	943	23
	Vaux-sur-Saint-Urbain	317	25
	Villiers sur-Marne	290	32
Doulevant, 19 communes, 9076 habitants.	Doulevant	770	17
	Ambonville	461	25
	Arnancourt	515	20
	Baudrecourt	382	15
	Beurville	651	27
	Blumerey	359	22
	Bourancourt	583	35
	Branchay	337	20
	Charmes-en-l'Angle	158	10
	Charmes-la-Grande	505	17
	Cirey-le-Château	745	25
	Courcelles-sur Blaise	327	12
	Dommartin-le-S.-Père	800	15
	Flamerecourt	345	22
	Leschères	500	23
	Mertrud	480	21
	Nully	675	25
	Trémilly	297	28
	Villiers-aux-Chênes	175	19
Joinville, 15 communes, 8927 habitants.	Joinville	3505	17
	Autigny-le-Grand	238	19
	Autigny-le-Petit	110	18
	Blécourt	239	18
	Chatonrupt	432	17
	Ferrière et la Folie	251	17
	Fronville	446	21
	Guindrecourt-aux-Ormes	305	8
	Mathons	321	13
	Nomecourt	359	12
	Rupt	343	19
	Sommermont	205	14
	Suzannecourt	376	20
	Thonnance-lès-Joinville	1200	20
	Vecqueville	490	19
Montier-en-Der, 15 c., 8831 h.	Montier-en-Der	1050	14
	Anglus	210	24
	Braucourt	159	18
	Ceffonds	850	17
	Droyes	1010	21
Suite de Montier-en-Der.	Frampas	282	11
	Longeville	875	21
	Louze	775	21
	Planrupt	309	14
	Poullemontier	583	20
	Robert Magnil	466	12
	Rozières	289	17
	Sauvage Magnil	126	21
	Sommevoire	1111	15
	Thilleux	178	18
Poissons, 24 communes, 7081 habitants.	Poissons	1595	25
	Aingoulaincourt	60	40
	Annonville	148	31
	Bettoncourt	151	31
	Bressoncourt	37	38
	Brouthières	90	34
	Curtontaines-en-Ormois	402	39
	Echenay	263	32
	Effincourt	280	33
	Epizon	403	41
	Germay	205	37
	Germisey	102	38
	Gillaume	98	37
	Harmeville	143	35
	Lezeville	227	40
	Montreuil-sur-Thonnance	455	24
	Neuville-aux-Bois (la)	207	43
	Noncourt	550	27
	Pansey	204	30
	Paroy	171	35
	Sailly	327	39
	Sandron	204	34
	Soulaincourt	104	43
	Thonnance-les-Moulins	309	31
Saint-Dizier, 14 com., 14315 hab.	Saint Dizier	7429	30
	Bettancourt-la-Ferrée	201	23
	Chamouilley	710	18
	Chancenay	199	15
	Echenon	1158	14
	Haltignecourt	408	20
	Hoéricourt	427	18
	Hambecourt	502	11
	Moëslain	254	16
	Neuvelle-au Pont (la)	147	9
	Perthes et Longchamp	915	5
	Roche sur-Marne	411	11
	Valcourt	10	15
	Villiers en-Lieu	750	20

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE.

Nos d'ordre. (b)	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes. (cours d'assises.)
67e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 26 231 habitants. Nombre total (1849)..... 39
	Infanticides.
80e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 489 67. Nombre total (1849)..... 3
	Suicides.
32e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 19 586 hab. Nombre total (1849)..... 27
	Crimes contre les propriétés (c).
68e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 9 839 hab. Nombre total (1849)..... 49

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès (d).
62e	En matière civile..... 912
42e	En matière commerciale..... 1244
	Instruction (e).
4e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)..... 72
	Paupérisme (f).
69e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 32 hab. Nombre total..... 780
	Mendicité (g).
62e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 300 hab. Nombre total..... 99
	Enfants naturels.
46e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 17 607. Nombre total (1850)..... 345

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
10e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 25,49.
	Enfants trouvés et abandonnés (h).
61e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 343 hab. Nombre total..... 76
62e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 60,81.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (i).

Mouvement de la population (j).

Naissances.....	6 225
Mariages.....	2 085
Décès (k).....	4 968

Contributions directes (l).

Foncière.....	1 400 173 f.	» c.
Personnelle et mobilière.....	2e0 900	»
Portes et fenêtres.....	142 083	»
Patentes.....	201 324	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Population des prisons, 465 individus.

(d) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 296 habitants. — Trente-quatre départements sont moins processifs.

(e) C'est l'un des départements qui présentent, sous le rapport de l'instruction, les proportions les plus favorables.

Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 10.

Il y a, dans le département de la Haute-Marne, 1 académie universitaire; 1 séminaire diocésain; 1 école secondaire ecclésiastique; 1 lycée impérial avec 1 école primaire supérieure; 2 colléges communaux; 1 collége libre à Saint-Dizier; 4 établissements d'enseignement secondaire; 1 école normale primaire; environ 520 écoles primaires, communales ou privées; des écoles chrétiennes; des écoles d'adultes; 13 institutions ou pensions; 1 société historique et archéologique, fondée en 1854 et publiant des mémoires; 1 musée des tableaux; 1 musée lapidaire; 1 médailler; 1 cabinet d'histoire naturelle, de geologie et de mineralogie; 7 bibliothèques publiques, etc.

(f) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 16 habitants.

C'est l'un des départements où le bien-être a fait le plus de progrès depuis soixante ans. On y compte 11 hospices avec une population moyenne de 1,309 individus; 66 bureaux de bienfaisance, secourant annuellement plus de 700 indigents; des ouvroirs pour les jeunes filles pauvres; 1 asile des aliénés à Saint-Dizier. C'est le plus important de tous les établissements de bienfaisance du département. Bâti sur l'emplacement d'une ancienne forge dite *la Fontvoyante*, il s'élève entre les deux bras de la Marne, près de *l'île des Dervotes*, qui est une des propriétés de l'établissement.

(g) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 20 habitants.

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 615 habitants.

Nombre total : 426.

(i) Sur 1,000 recrues, la *Haute-Marne* en compte 380 occupées aux travaux de la campagne. Soixante-onze départements présentent plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 15e.

(j) Dans l'ordre de la population, la *Haute-Marne* occupe le 75e rang; le 39e pour la superficie. On a calculé que sa population était inférieure de 160,000 âmes à la population moyenne des départements français; mais comme importance territoriale, la *Haute-Marne* dépasse la moyenne de la France de 11,214 hectares.

(k) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 1,357.

Durée moyenne de la vie, 42 ans 10 mois. Huit départements ont une vie moyenne plus longue.

(l) Rang du département pour la contribution foncière, 67e; pour la contribution personnelle et mobilière, 60e, pour les portes et fenêtres, 61e; et 49e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE [1].

1662. Discours au vrai et en abrégé de ce qui est dernièrement arrivé à Vassy, y passant Mgr le duc de Guise, in-8°.
1670. Traité des admirables vertus des eaux de Bourbonne-les-Bains, par *Jacob Hubert*, in 8°.
1690. Traité sur les eaux de Bourbonne-les-Bains, par *Jean le Bon*.
1690. Traité des eaux minérales de Bourbonne en Champagne, dans le Bassigny, par *Thibaut*, in-12.
1641. L'Anastase de Lengre, tiré du tombeau de son antiquité, ou Lengre païenne et chrétienne, par *Denis Gaulterot*, in-4°.
1689. Histoire de la ville de Langres, par *Théod. Tahourot*.
1723. Liste alphabétique des villes, bourgs et villages, régis par la coutume de Chaumont, par *Juste Delnistre*, in 4°.
1736. Traité des eaux min. de Bourbonne-les-B., par *Boudry*, in-8°.
1765. Hist. ecclésiast., civ., politiq., et topog. du diocèse de Langres, par l'abbé *Mangin*, 3 vol. in-12.
1808. Abrégé chronolog. de l'hist. ecclésiast. et civile des évêq. et du diocèse de Langres, br. in-8°.
1810. Statist. de la Haute-Marne par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.
1811. Biographie du départ. de la Haute-Marne, par *Rousset*, in 8°.
1826. Bourbonne et ses eaux thermales, par *Renard-Athanase*, in-8°, avec supplément en 1828.
1830. Notice sur Bourbonne et ses eaux therm., par *F. Lemolt*, in-8°.
1833. Lett. à M. Hase sur une inscription lat. de Bourbonne-les-Bains et sur l'hist. de cette ville par *J. Berger de Xivrey*, in-8°.
1843. Les ducs de Champagne, par *Etienne Gallois*, in-12.
1834. Stat. agric., indust. et comm. du dép. de la Haute-Marne, in-8°.
1835. Not. hist. sur la ville et les seign. de Joinville, par *J. Ferriet*, in-8°.
1835. Le départ. de la Haute-Marne au tome II de la France pittoresque de *A. Hugo*, gr. in-8°.
1836. Précis de l'histoire de Langres, par *S. Migneret*, in-8°.
1836. Recherches historiques et statistiques sur les principales communes de l'arrondissement de Langres, 1836.
1836. Le départ. de la Haute Marne au tome III du Guide pittoresque du voyageur en France de *Firmin Didot*, in-8°.
1838. Notice historique sur Bourbonne-les-Bains, in-8°.
1838. Antiquités de Langres, par *J.-F.-O Laquet*, in-8°.
1838. Annuaire ecclésiastique et histoire du diocèse de Langres, par *Pochinet* et *C. Mengin*, in-8°.
1838. Histoire et description de la chapelle de Sainte-Anne au cimetière de Joinville, par *Jules Feriet*, in-8°.
1841. Histoire de la ville et des deux sièges de la Mothe, par *Nic. Du Buys de Riocour*, in-8°.
1841. Notice histor. sur la ville de Bourmont, par *Goulin*, in-8°.
1842. Notes archéologiques sur les découvertes faites sur la montagne du Châtelet près Fontaine, par *Phulpin*, in-8°.
1842. Notice sur le château de Joinville, par *J.-A. Pernot*, br. in-8°.
1843. Guide général des baigneurs aux eaux minérales de Bourbonne-les-Bains, par *R.-A. Athenas*, br. in-12.
1843. Les chroniques de l'évêché de Langres, traduites du latin du *P. J. Vignier*, continuées jusqu'en 1792, et annotées par *Émile Jolibois*, in-8°.
1844. Le massacre de Vassy d'après un manuscrit, par *Horace Gourgeon*, in-8° de 2 feuilles 1/2.
1845. Langres, Vassy, Chaumont et départ. de la Haute Marne dans le Dictionn. des comm. de France, par *Giraudi de Saint-Fargeau*, 3 vol in-4°.
1846. Langres, Vassy, etc. au tome IV de l'hist. des villes de France d'*A. Guilbert*, gr in 8°.
1852. Hist. de l'abbaye de Morimond, 4e fille de Cîteaux, par l'abbé *Dubois*, in-8°.
1853. La Champagne et les derniers Carlovingiens, par *Et. Gallois*, 1 vol. in-8°.
1853. Annuaire statist., administ., etc. de la Haute-Marne, par *Marie Hénu*, 1 vol. in-8°.

Cartes de la Champ., extr. de *Cassini* et de *Capitaine*. — Cartes du dioc. de Langres. — Carte du départ. de la Haute-Marne, extr. de la gr. carte du dépôt de la guerre. — Cartes du dép. de la Haute-Marne, par *Charle*, *Dufour*, *Fremin*, *Duvotenay*.

[1] Voir, pour l'histoire générale de la Champagne, la Bibliographie des départements de l'Aube et de la Marne.

Paris. — Typ. Lacrr, rue Soufflot, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

L'armée vendéenne marche sur Laval.

MAYENNE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de la Mayenne doit son nom à la principale rivière qui le traverse dans sa longueur du nord au sud, après avoir côtoyé une partie de sa lisière septentrionale. C'est un des départements de la région nord-ouest de la France. Il appartient en presque totalité au bassin de la Loire; son angle nord-ouest seulement appartient aux bassins de la Vilaine et de la Selune. Il a été formé, en 1790, du Bas-Maine et d'une petite partie de l'Anjou.

Ses limites sont : au nord, les départements de la Manche et de l'Orne; à l'est, celui de la Sarthe; au sud, celui de Maine-et-Loire, et à l'ouest, celui d'Ille-et-Vilaine.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Ce département offre un pays de plaines peu élevées, sillonnées de vallées peu profondes et par de nombreux ravins. On n'y voit point de montagnes proprement dites, mais il s'y trouve vers l'ouest une chaîne de collines assez élevées, qui, sous le nom de collines du Maine, séparent à l'ouest et au nord-ouest le bassin de la Loire de ceux de la Vilaine (versant de l'Océan) et de la Selune (versant de la Manche). Le sol n'y est pas partout également fertile, et la partie septentrionale du département, à partir de quelques lieues au-dessus de Laval, est bien moins favorisée, sous ce rapport, que la partie méridionale. Cependant les habitants savent approprier avec une louable habileté chaque nature de terrain avec la culture qui lui convient.

Un grand nombre de petites rivières et de ruisseaux sillonnent le département dans tous les sens, détrempent les terres et le rendent, dans certaines parties, très-difficile à parcourir. La plupart des chemins de traverse, étroits et ravinés, sont bordés de haies du milieu desquelles s'élancent des arbres fruitiers, des peupliers, etc., etc., ce qui de loin donne à la campagne une apparence boisée; au milieu des clos entourés par ces haies s'élèvent des fermes ou métairies, dont quelques-unes seulement sont considérables, car elles sont généralement de peu d'é-

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

tendue, et, sous ce rapport, ne peuvent souffrir la comparaison avec celles de la Normandie, de la Brie et de la Bourgogne. Les plus petites de ces fermes portent le nom pittoresque de *closeries*. Ces fermes sont souvent isolées et le cultivateur père de famille y vit loin de tous rapports étrangers, entouré de sa femme, de ses enfants, de ses domestiques.

La superficie est évaluée à 516,200 hectares; le sol se divise d'après sa nature en pays de montagnes, 16,600 hectares; pays de bruyères ou de landes, 24,429; sol de riche terreau, 65,000; sol de gravier, 31,000; sol pierreux, 39,000; sol sablonneux, 32,000; sol argileux, 45,000 hectares.

Hydrographie. — L'inclinaison générale du département est du nord au sud; il est situé en presque totalité dans le bassin de la Loire, arrosé par la Mayenne et ses principaux affluents, la Varenne, la Colmont, l'Aron, l'Ernée, la Jouanne, le Vicoin et l'Oudon, et par la Sarthe et ses affluents, l'Erve, la Vaige, etc., etc.; à l'ouest, une petite partie du territoire appartient au bassin de la Vilaine et renferme les sources de ce fleuve; une plus petite partie au nord-ouest appartient par quelques affluents, tels que la Futaye et le Devon, au bassin de la Selune, petit fleuve côtier qui va se jeter dans la Manche au fond de la baie de Cancale et à travers les grèves du Mont-Saint-Michel.

La Mayenne prend sa source à la fontaine du Maine, au village de la Celle, dans le département de l'Orne, au pied d'une chaîne de hautes collines, qui sont couronnées par les forêts d'Andayne et de Monnaye. Elle coule d'abord de l'est à l'ouest, tourne brusquement au sud pour entrer dans le département qu'elle traverse dans une direction générale, du nord au sud, en passant à Saint-Frambault-de-Prières, Mayenne, Saint-Baudelle, Moulay, Saint-Jean-sur-Mayenne, Laval, Avenières, Saint-Pierre-la-Poterie, Pont-Ringeard, Saint-Germain-de-l'Homel, Château-Gontier, Ménil, Daon, à quelque distance duquel elle quitte le département pour entrer dans celui de Maine-et-Loire, où, après avoir reçu la Sarthe grossie du Loir, elle va se jeter dans la Loire au-dessous d'Angers sous le nom de la Maine, après un cours total de 190 kilomètres, dont 114 dans le département auquel elle donne son nom. Le lit de la Mayenne, comme celui des autres rivières du département, est le plus souvent pierreux; sa profondeur ordinaire est de 1 à 2 mètres; lors des pluies abondantes, elle déborde et fertilise les prairies adjacentes. La Mayenne a été rendue navigable depuis Laval, et doit l'être bientôt entre Mayenne et Laval, à l'aide de travaux en cours d'exécution.

Les affluents de droite de la Mayenne sont : la Varenne, qui passe à Ambrières; la Colmont, qui passe à Gorron; l'Ernée, qui passe à Ernée, à Andouillé et se jette dans la Mayenne à 4 kilomètres au-dessus de la ville de Mayenne, après un cours d'environ 40 kilomètres; le Vicoin, qui passe près du Genest et de Nuillé-sur-Vicoin, et l'Oudon grossie de la Mée-de-l'Hière, qui prend sa source à la Gravelle et passe à Montjean, près de Cossé-le-Vivier, à Athée, à Craon, et sort du département près de Charancé pour entrer dans celui de Maine-et-Loire, où elle va se jeter au-dessous du Lion-d'Angers dans la Mayenne, après un cours d'environ 60 kilomètres.

Les affluents de gauche sont : l'Aisne, qui passe à Javron; l'Aron, qui passe à Aron et se jette dans la Mayenne à Moulay; la Jouanne, qui reçoit la Dinard et l'Evaille, et passe à Montsûrs, à Argentré et se jette dans la Mayenne près d'Entrammes, et l'Ouelle.

La Sarthe borde un instant le département au nord-est et reparaît au sud-est sur une longueur de 600 mètres seulement. Quelques-uns de ses affluents de droite arrosent la région orientale, ce sont le Sarton, qui sert de limite au nord-est; le Merdereau; la Vaudelle; l'Orthe; l'Erve, qui passe à Saint-Georges, à Sainte-Suzanne, à Chammes, à Saint-Jean, à Saint-Pierre et à Ballée, et la Vaige, qui passe à Vaige et à Bouessay.

La Vilaine prend sa source dans le département près de Juvigné et le quitte presque aussitôt près de Bourgon, après lui avoir servi de limite occidentale l'espace de 200 mètres.

Le département ne possède aucun canal de navigation, mais il serait possible d'établir un canal de jonction entre la Mayenne et l'Orne par Mayenne, Ambrières, Domfront, Flers, Condé et le Pont-d'Ouilly (Calvados). On réunirait ainsi l'Océan à la Manche par Nantes, Angers, Laval et Caen.

Le département renferme un assez grand nombre d'étangs; on évalue leur superficie à 1,881 hectares; ceux de Juvigné, point de partage des eaux pour la jonction un instant projetée de la Mayenne à la Vilaine, sont les plus importants.

Voies de communication.—Le département de la Mayenne est traversé par 5 routes impériales, dont la longueur est d'environ 231 kilomètres; par 18 routes stratégiques construites en 1833 et livrées à la circulation depuis 1838, formant une longueur totale d'environ 367 kilomètres, et par 15 routes départementales, dont la longueur totale est d'environ 399 kilomètres.

Les chemins vicinaux sont au nombre de 1,248; ils présentent un développement total de 4,040 kilomètres; sur ce nombre, il y en a 54, dont la longueur totale est de 889 kilomètres, qui sont classés parmi les chemins vicinaux de grande communication.

Le chemin de Paris à Rennes, aujourd'hui (mars 1854) en construction, traversera de l'est à l'ouest le département et passera aux stations de Voutré, Evron, Montsûrs, Laval, Port-Brillet, la Chapelle-Anthenaise, Saint-Berthevin et Saint-Pierre-la-Cour. La gare de la station de Laval sera établie dans la plaine Sainte-Catherine, à environ 1 kilomètre du centre de la ville.

Climat. — Le département de la Mayenne appartient à la région climatérique du nord-ouest, dite climat séquanien. Le climat est sain, mais la température est généralement froide et humide. Elle est plus âpre dans le nord du département, qui est la partie la plus élevée.

La moyenne de la température des étés y est de 17° 6, des hivers, de 3° 95. La moyenne générale est de 10° 9.

Le nombre des jours de pluie est de 140. La quantité de pluie qui tombe annuellement est mesurée par une hauteur qui atteint au moins 600 millimètres.

Les vents dominants sont ceux du sud, du sud-ouest, du nord et du nord-ouest.

Productions naturelles. — Le département de la Mayenne appartient à la région naturelle dite de Bretagne, mais il se trouve sur la limite des terrains neustriens ou du bassin de Paris. Au granit que l'on rencontre dans la partie occidentale il joint donc les terrains calcaires, qui dominent dans sa partie orientale.

On exploite des mines de fer à Chailland, le Port-Brillet, Aron, Orthes, Moncor, mais il paraît que le minerai ne fournit que des fers de médiocre qualité.

Il y a des sources minérales ferrugineuses à Château-Gontier, Bourgneuf-la-Forêt, Niort, Chantrigné et Grazay. Celle de Château-Gontier est seule utilisée, et depuis 1848 un établissement thermal y a été créé par M. le docteur Bayard. Les eaux minérales de Château-Gontier offrent beaucoup d'analogie dans leur composition avec les eaux minérales de Spa, et, comme celles-ci, elles augmentent l'action de l'estomac et des organes digestifs, et conviennent dans un grand nombre de maladies.

Au nombre des richesses minérales du département, nous citerons encore les mines de houille de Saint-Pierre-la-Cour, de la Braconnière, du Genest, de l'Huisserie, de Bazouges, de la Bazouge-du-Chemeré, de la Ballée, d'Epineux-le-Séguin, de Varennes et de Gomer.

Le schiste ardoisier est exploité à Renazé, à Saint-Germain-de-Coulamer et à Javron. On trouve dans les communes de Saint-Berthevin, de Bonchamp, de Bouère et de Grez des marbres de très-bonne qualité; le granit se rencontre dans les collines du Maine; la pierre de taille, la pierre à chaux, le grès et le sable blanc pour verrerie se montrent en abondance sur plusieurs points du département.

Le département fournit une récolte surabondante de céréales. On y récolte peu de froment, mais de très-beau seigle, de l'orge, de l'avoine et du sarrasin; les prairies donnent en abondance du fourrage de bonne qualité; la récolte des fruits à noyau est importante, ainsi que celle du chanvre et du lin, qui sont cultivés en grand. Quelques vignes, dans l'arrondissement de Château-Gontier seulement, donnent des vins communs, et dont les plus estimés sont ceux de Saint-Denis-d'Anjou. Cette production ne dépasse pas 12,000 hectolitres, mais on y supplée à l'aide de 312,000 hectolitres de cidre, que produisent les pommiers et les poiriers. Les essences principales des forêts sont le hêtre, le chêne, le châtaignier et le bouleau; on y trouve aussi beaucoup d'arbres verts; les espèces sont généralement belles et propres à la marine.

Le département ne possède point d'espèce d'animaux qui lui soit particulière; on y élève beaucoup de bestiaux, de vaches qui donnent de très-bon beurre, et des nombreux troupeaux de moutons dont la toison est estimée. Le département fournit des chevaux de petite espèce, mais forts et vigoureux. Le cochon et la chèvre, ainsi que la volaille de basse-cour, abondent. Les cultivateurs se livrent avec succès à l'éducation des abeilles, qui fournissent un miel excellent, doré et parfumé.

Le gibier est abondant et excellent dans tout le pays; les perdrix grises et rouges, les cailles communes, les alouettes des champs, les râles de genêt du bas Maine, les lièvres et les lapins de Guy-l'Aintin sont recherchés; le chevreuil et le sanglier habitent les forêts. Le lièvre, le lapin, la bécasse, la bécassine et les passereaux abondent dans les champs et les bois. Parmi les animaux nuisibles, nous citerons les loups, les renards, les chats sauvages, les putois, les fouines et les blaireaux. On rencontre quelques martres. Il y a des chouettes, des chats-huants et des hiboux, des lézards, des couleuvres et des salamandres. Les poissons les plus communs sont : le brochet, la carpe, la truite, le barbeau: enfin, les écrevisses sont nombreuses dans les petits cours d'eau.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Mayenne est un pays agricole et manufacturier; l'agriculture, tout en laissant encore beaucoup à désirer, y a fait de notables progrès depuis une dizaine d'années. La chaux employée comme amendement a beaucoup contribué à augmenter les produits du sol. La récolte est plus que suffisante en céréales; le cidre et le poiré suppléent au vin. Les races de bestiaux s'améliorent de jour en jour; on engraisse d'excellentes volailles, et l'éducation des abeilles est très-répandue. Les métairies sont bien entretenues, parce que n'étant pas d'une étendue considérable, le métayer peut surveiller activement chaque pièce de terre, et lui donner tous les soins que nécessite la culture qu'il veut en obtenir et ceux que comporte la nature du sol. Le métayer, qui élève des bœufs et des chevaux, fait non-seulement les labours de sa métairie, mais presque toujours ceux d'une closerie voisine, qui, à cause de son peu d'étendue, ne peut nourrir que quelques vaches; le closier acquitte par des journées de son travail le payement du labourage de ses champs; il devient ainsi un auxiliaire pour le métayer avec lequel il est lié par cette réciprocité de services.

On évalue le sol productif à 500,167 hectares, dont : en froment, 85,300 hectares; méteil, 10,575; seigle, 25,297; orge, 18,500; avoine, 22,165; sarrasin, 35,545; pommes de terre, 7,330; légumes secs, 86; vignes, 807; vergers, pépinières, jardins, 9,767; betteraves, 106; colza, 12; chanvre, 1,812, lin, 3,673; prairies naturelles, 66,323; prairies artificielles, 20,199; pâtis, landes et bruyères, 25,628; jachères, 157,697; bois, 32,574; oseraies, aulnaies, saussaies, 50 hectares. On évalue le revenu territorial à plus de 14 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 74,916, se partageant 898,823 divisions parcellaires.

L'industrie la plus répandue et la plus renommée du département est le tissage des toiles, linge de table, fils et chaînes de lin, et autres tissus de fil, autrefois très-considérable, et aujourd'hui en partie remplacée par la fabrication des cotons et des cotonnades. L'industrie principale de la ville de Laval est la fabrication des coutils de toutes sortes, ou *coutils nouveautés*. Évron et Montsûrs produisent des toiles 2/3 et 3/4 d'un fil jaune, qui, par leur excellente qualité, égalent les articles d'Alençon et de Fresnay. Il existe des filatures importantes à Avesnières et à Bootz. Mayenne a vu successivement s'éteindre ses fabriques de mouchoirs bleus et de mouchoirs blancs. On y fait à présent beaucoup de toiles fil et coton destinées à la doublure, quelques coutils gris et des articles coton bleu dits *lacets*, bien supérieurs à ceux de Flers et de Condé. Cette ville fait aussi un commerce important de calicots; il y a de grandes fabriques de cotonnades à Fontaine-Daniel, la Lande et à Brives. Château-Gontier a beaucoup perdu, les toiles que l'on fabrique dans son arrondissement viennent se vendre au marché de Laval.

Après les fabriques de tissus, les usines à fer, que nous avons nommées à l'article *Productions*, de nombreux fours à chaux pour les besoins de l'agriculture, des ardoisières, des marbreries, des papeteries à Sainte-Suzanne et en Entrammes, quelques distilleries, des fabriques de tuiles, briques, faïence, poterie, etc., etc., des moulins à blé, à huile et à tan (le nombre en est de 665), des tanneries sont les établissements industriels les plus importants.

Les principaux articles exportés sont : les grains, les bestiaux, les bois, les toiles et autres produits manufacturés. Le nombre des foires est de 214; elles se tiennent dans 47 communes et durent 216 journées; celles de Laval, d'Ambrières, de Mayenne, d'Évron, de Montsûrs, de Bais, d'Ernée, de Lassay, de Craon, de Ménil et de Meral sont les plus fréquentées. Les articles principaux de commerce sont les chevaux, le gros et le menu bétail, la laine, le lin, le chanvre, la graine de lin, les toiles, etc.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Mayenne était de 516,200 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 374,566 habitants, savoir : 185,590 hommes et 188,976 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Laval; le département est divisé en 3 arrondissements communaux, 27 cantons et 274 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de la Mayenne est compris dans la 13e inspection divisionnaire des ponts et chaussées et dans l'arrondissement minéralogique du Mans, dépendant de la division du nord-ouest.

La Mayenne forme la 6e subdivision de la 16e division militaire, dont le quartier général est à Rennes; la compagnie de gendarmerie fait partie de la 4e légion, dont le chef-lieu est à Caen. Il y a à Laval un dépôt de recrutement.

Le département de la Mayenne est compris dans le ressort de la cour impériale d'Angers. Il renferme trois tribunaux de première instance, à Laval, Mayenne et Château-Gontier, et deux tribunaux de commerce à Laval et à Mayenne.

Le département de la Mayenne forme, avec celui de la Sarthe, le diocèse du Mans; ce diocèse renferme dans sa circonscription 68 cures, 602 succursales, 210 vicariats. L'évêché du Mans est le premier suffragant de l'archevêché de Tours. Le département de la Mayenne compte particulièrement 6 cures de première classe, 24 de seconde, 264 succursales et 116 vicariats. Il y a au Port-du-Salut, paroisse d'Entrammes, près de Laval, une communauté de trappistes.

L'Académie universitaire départementale de la Mayenne a sous sa surveillance le lycée impérial de Laval, les colléges communaux d'Ernée et de Mayenne, et les établissements libres d'instruction secondaire à Château-Gontier et à Laval, une école normale primaire, 3 écoles primaires supérieures, et environ 420 écoles primaires communales ou privées. Le département de la Mayenne dépend du 15e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Alençon.

Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 14 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent 8 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Les diverses populations qui occupaient le territoire dont est formé le département de la Mayenne étaient : Les *Andes*, qui habitaient la partie méridionale du pays, l'arrondissement actuel de Château-Gontier; les *Aulerces Arviens* (arrondissement de Laval); leur cité était *Vagoritum*, ville détruite, dont l'emplacement s'appelle encore la *Cité*, dans la commune de Saint-Pierre d'Erve; les *Aulerces Diablintes* (arrondissement de Mayenne), *Noiodunum* (Jublains) était leur capitale. Le pays, sous la domination des Romains, fit partie de la troisième Lyonnaise. Plus tard, la partie méridionale du département se trouva comprise dans l'*Anjou*; et le pays habité par les *Arviens* et les *Diablintes* fit partie du Maine. Ces diverses contrées suivirent la destinée des grandes provinces auxquelles elles appartenaient; nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à l'histoire des départements de Maine-et-Loire et de la Sarthe, où il trouvera celle de l'Anjou et du Maine.

Les deux principales subdivisions du pays, au moyen âge, furent les comtés de Mayenne et de Laval; on en trouvera plus loin l'histoire dans les notices consacrées à ces deux villes.

Pendant la révolution française, ce pays fut un des plus éprouvés par la guerre civile. L'insurrection, née dans le département de Maine-et-Loire, s'y étendit promptement. Au lieu de disperser l'histoire de la guerre civile dans ce département, en rattachant le récit de chacun des faits à la notice des localités diverses qui en furent le théâtre, nous croyons que, réunis ici, on en saisira mieux la suite, et qu'ils offriront plus d'intérêt.

Après sa défaite à Cholet (17 octobre 1793), l'armée vendéenne passa la Loire, se jeta sur la rive droite, et, sans éprouver de résistance, traversa Château-Gontier et Laval. L'armée républicaine ignorait la direction que les Vendéens avaient pu suivre. Après quelques hésitations, entretenues par de faux rapports qui les représentaient comme totalement anéantis, on apprit que la colonne fugitive présentait encore un effectif de trente ou quarante mille hommes, en état de tenir tête aux républicains. On se décida alors à s'avancer par Château-Gontier. Westermann et Beaupuy commandaient l'avant-garde; Kléber suivait avec le corps d'armée. Le chef nominal, que son incapacité, sentie par tous et même par lui, tenait en réalité en dehors du commandement, était Séchelles : il laissait Kléber diriger tous les mouvements.

« Le 25 octobre au soir, l'avant-garde républicaine arriva à Château-Gontier; le gros des forces était à une journée en arrière. Westermann, quoique ses troupes fussent très-fatiguées, quoiqu'il fût presque nuit, et qu'il restât encore six lieues de chemin à faire pour arriver à Laval, voulut y marcher sur-le-champ. Beaupuy, tout aussi brave, mais plus prudent que Westermann, s'efforça en vain de lui faire sentir le danger d'attaquer la masse vendéennne au milieu de la nuit, fort en avant du corps d'armée, et avec des troupes harassées de fatigue. Beaupuy fut obligé de céder au plus ancien en commandement. On se mit aussitôt en marche. Arrivé à Laval au milieu de la nuit, Westermann envoya un officier reconnaître l'ennemi : celui-ci, emporté par son ardeur, fit une charge au lieu d'une reconnaissance, et replia rapidement les premiers postes. L'alarme se répandit dans Laval, le tocsin sonna, toute la masse ennemie fut bientôt debout, et vint faire tête aux républicains. Beaupuy, se comportant avec sa fermeté ordinaire, soutint courageusement l'effort des Vendéens. Westermann déploya toute sa bravoure, le combat fut des plus opiniâtres, et l'obscurité de la nuit le rendit encore plus sanglant. L'avant-garde républicaine, quoique très-inférieure en nombre, serait néanmoins parvenue à se soutenir jusqu'à la fin; mais la cavalerie de Westermann, qui n'était pas toujours aussi brave que son chef, se débanda tout à coup, et l'obligea à la retraite. Grâce à Beaupuy, elle se fit sur Château-Gontier avec assez d'ordre. Le corps de bataille y arriva le jour suivant. Toute l'armée s'y trouva donc réunie le 26, l'avant-garde épuisée d'un combat inutile et sanglant, le corps de bataille fatigué d'une route longue, faite sans vivres, sans souliers, et à travers les boues de l'automne. Westermann et les représentants voulaient de nouveau se porter en avant. Kléber s'y opposa avec force, et fit décider qu'on ne s'avancerait pas au delà de Villiers, moitié chemin de Château-Gontier à Laval.

» Il s'agissait de former un plan pour l'attaque de Laval. Cette ville est située sur la Mayenne. Marcher directement sur la rive gauche que l'on occupait était imprudent, comme l'observa judicieusement un officier très distingué, Savary, qui connaissait parfaitement les lieux. Il était facile aux Vendéens d'occuper le pont de Laval, et de s'y maintenir contre toutes les attaques; ils pouvaient ensuite, tandis que l'armée républicaine était inutilement amassée sur la rive gauche, marcher le long de la rive droite, passer la Mayenne sur les derrières, et l'accabler à l'improviste. Il proposa donc de diviser l'attaque, et de porter une partie de l'armée sur la rive droite. De ce côté il n'y avait pas de pont à franchir, et l'occupation de Laval ne présentait point d'obstacle. Ce plan, approuvé par les généraux, fut adopté par Séchelles. Le lendemain, cependant, Séchelles, qui sortait quelquefois de sa nullité pour commettre des fautes, envoie l'ordre le plus sot et le plus contradictoire à ce qui avait été convenu la veille. Il prescrit, selon ses expressions accoutumées, de marcher *majestueusement et en masse* sur Laval, en longeant par la rive gauche. Kléber et tous les généraux sont indignés; cependant il faut obéir. Beaupuy s'avance le premier; Kléber le suit immédiatement. Toute l'armée vendéenne était déployée sur les hauteurs d'Entrammes. Beaupuy engage le combat; Kléber se déploie à droite et à gauche de la route, de manière à s'étendre le plus possible. Sentant néanmoins le désavantage de cette position, il fait dire à Séchelles de porter la division Chablos sur le flanc de l'ennemi, mouvement qui devait l'ébranler. Mais cette colonne, composée de ces bataillons formés à Orléans et à Niort, qui avaient fui si souvent, se débande avant de s'être mise en marche. Séchelles s'échappe le premier à toute bride; une grande moitié de l'armée, qui ne se battait pas, fuit en toute hâte, ayant Séchelles en tête, et court jusqu'à Château-Gontier, et de Château-Gontier jusqu'à Angers. Les braves Mayençais, qui n'avaient jamais lâché pied, se débandent pour la première fois. La déroute devient alors générale; Beaupuy, Kléber, Marceau, les représentants Merlin et Turreau, font des efforts incroyables, mais inutiles, pour arrêter les fuyards. Beaupuy reçoit une balle au milieu de la poitrine. Porté dans une cabane, il s'écrie : « Qu'on me laisse ici, et qu'on montre ma chemise sanglante à mes soldats. » Le brave Bloff, qui commandait les grenadiers, et qui était connu par sa bravoure extraordinaire, se fait tuer à leur tête. Enfin une partie de l'armée s'arrête au Lion-d'Angers, l'autre fuit jusqu'à Angers même. L'indignation était générale contre le lâche exemple qu'avait donné Séchelles en fuyant le premier. Les soldats murmuraient hautement. » (Thiers, *Histoire de la révolution française.*)

Les représentants du peuple suspendirent Séchelles, et proposèrent le commandement à Kléber, qui le refusa, puis à Chablos, le plus vieux général de l'armée, qui l'accepta. Pendant ce temps, les Vendéens, arrêtés à Laval, quoique débarrassés de leurs adversaires, ne savaient quel parti prendre. Entre tous ceux qui se présentaient, ils choisirent le plan qui, en les rapprochant de la côte, leur permettait de recevoir des secours des Anglais. Ils se dirigèrent vers le département de la Manche. Leur armée s'était recrutée d'un grand nombre de combattants à Laval et à Mayenne. « L'esprit public, dit le général Turreau dans ses Mémoires, y était perdu, et, d'ailleurs, le prince de Talmont y avait la plus grande influence. Je me suis assuré sur les lieux qu'a parcourus cette armée des causes de son accroissement progressif : je les ai trouvées dans le recrutement volontaire et forcé qu'elle a

Digitized by Google

fait depuis Varade, Ancenis, Oudon, et autres points sur le rivage de la Loire, jusqu'à son arrivée à Laval, où le recrutement fut généralement spontané. »

Cependant, quelques jours plus tard, vaincus dans le nord par Kléber, Marceau et Westermann, les Vendéens, diminués des deux tiers, se rabattirent sur le département de la Mayenne, traversèrent de nouveau Laval sans s'y arrêter; ils devaient être écrasés au Mans le 23 décembre suivant. Ils s'y étaient abondamment pourvus de tout ce qui leur était nécessaire par un moyen emprunté à la révolution elle-même, en créant pour *neuf cent mille livres tournois de bons hypothéqués sur le trésor royal et remboursables a la paix;* ordre fut intimé aux Lavallois d'accepter ce papier en échange de leurs marchandises. L'armée vendéenne bien approvisionnée se mit en marche vers le département de la Manche.

Après ce désastre, le prince de Talmont, irrité de l'ingratitude des siens qui lui refusent le commandement des derniers débris de l'armée, les quitte, et, déguisé en meunier, errant de village en village, il se dirigeait vers Laval, lorsqu'il fut arrêté à Bazouges par une patrouille de la garde nationale. Il mourut sur l'échafaud, à Laval, le 28 janvier 1794.

Cependant la guerre civile se ranima bientôt sous une autre forme. Les quatre frères Cottereau, dits Chouan, du département de la Mayenne, donnèrent leur nom à la chouannerie. « Les Chouans, dit M. Thiers, ne formaient pas, comme les Vendéens, des rassemblements nombreux, capables de tenir la campagne; ils marchaient en troupes de trente ou quarante, arrêtaient les courriers, les voitures publiques, assassinaient les juges de paix, les maires, les fonctionnaires républicains, et surtout les acquéreurs de biens nationaux. Quant à ceux qui étaient non pas acquéreurs, mais fermiers de ces biens, ils se rendaient chez eux, et se faisaient payer le prix du fermage. Ils avaient ordinairement le soin de détruire les ponts, de briser les routes, de couper l'essieu des charrettes, pour empêcher le transport des subsistances dans les villes. Ils faisaient des menaces terribles à ceux qui apportaient leurs denrées dans les marchés, et ils exécutaient ces menaces en pillant et incendiant leurs propriétés. Ne pouvant pas occuper militairement le pays, leur but évident était de le bouleverser, en empêchant les citoyens d'accepter aucune fonction de la république, en punissant l'acquisition des biens nationaux, et en affamant les villes. Moins réunis, moins forts que les Vendéens, ils étaient cependant plus redoutables, et méritaient véritablement le nom de brigands. »

Le département de la Mayenne était très-bien disposé pour cette guerre de partisans : ce terrain inégal, coupé d'un grand nombre de ruisseaux, de ravins, de haies bordant les chemins, formés d'un talus couvert de buissons et protégé par un fossé, offre un grand nombre d'arbres, chênes, hêtres, châtaigniers, dont on a coupé la tige à une certaine hauteur, et dont le tronc fort gros se creuse par en haut. On les nomme émousse. Les chouans y cachaient leurs armes et leurs provisions, et s'y cachaient souvent eux-mêmes. Dans un des cantons du département, bien des années après la guerre, on découvrit dans un de ces arbres que l'on abattait le squelette d'un chouan qui était venu y mourir. Son fusil était placé à côté de lui, et entre les doigts du squelette se trouvait encore un chapelet.

Aubert-Dubayet, après s'être entendu à Laval avec le général Hoche, se mit à la tête d'une colonne mobile, et par son activité, ses courses incessantes, lassa bientôt les chouans. Le vicomte des Cepeaux, qui commandait une des troupes les plus nombreuses, fut contraint de déposer les armes; deux mille fusils furent remis et apportés à Laval. Plus tard la chouannerie recommença, et le comte de Bourmont, un des chefs des chouans, battit près de Laval un détachement de troupes de ligne et de garde nationale. Mais, défait par le général Chabot, il fit sa soumission au gouvernement consulaire.

Ce département fut encore agité en 1832, lors de la descente de la duchesse de Berry dans la Vendée. Des rencontres eurent lieu entre les chouans et les soldats sur quelques points du département, entre autres à la Gravelle près de Laval. Le département fut mis en état de siége, et la tranquillité ne tarda pas à s'y rétablir.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX, LES PLUS REMARQUABLES.

Laval (lat. 48° 4′ 7″, long. 3° 6′ 39″, O.). — Laval, *Lavallum*, *Vallum Guidonis*, ville ancienne, chef-lieu du département, du 2e arrondissement communal et de deux cantons, à 283 kilomètres de Paris, sur la Mayenne, siége d'un tribunal de 1re instance, d'un tribunal et d'une chambre de commerce, d'une société d'agriculture et d'un lycée; population 19,218 habitants.

Il est difficile de préciser l'époque de la fondation de cette ville, et l'on a discuté sur ses premiers seigneurs, sur le temps où ils ont vécu. Selon les uns, une forteresse y aurait été bâtie du temps de Charlemagne pour protéger le pays contre les invasions des Bretons, et, renversée par les Normands, aurait été relevée vers la fin du IXe siècle. Selon d'autres, l'origine de Laval serait postérieure à cette dernière époque. On trouve, au temps d'Hugues Capet, un seigneur de Laval nommé Yves : son fils prit le nom de Guy, qui devint celui de tous ses successeurs. L'un d'eux suit Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre. Guillaume maria le fils de ce seigneur à sa nièce Denyse, fille du comte de Mortain. La maison de Laval s'accrut rapidement; ces seigneurs fondèrent et dotèrent des abbayes, enrichirent en général le clergé, et augmentèrent la puissance de leur famille par des alliances. En 1170, Guy V, de Laval, épouse Emme, fille de Geoffroy d'Anjou et de Mathilde d'Angleterre; leur petite-fille Emme épouse en premières noces Robert, comte d'Alençon, et après la mort de son premier mari, dont elle eut un fils qui mourut jeune, se remarie en 1218 à Mathieu de Montmorency, connétable de Montmorency, tige des Montmorency-Laval. Le connétable avait d'un premier lit un autre fils, Bouchard de Montmorency, qui épousa Isabeau de Laval, sœur de la seconde femme de son père. C'est de ce Bouchard que descendit la maison des Montmorency qui joua un rôle si important dans notre histoire. Tous ces seigneurs prennent part aux guerres féodales, aux croisades; mais leur histoire n'est guère qu'une généalogie sans intérêt, et il est difficile, pendant plusieurs siècles, de trouver un fait qui se rapporte à la localité dont ils étaient les possesseurs. En 1290, Guy IX épouse Béatrix de Gavres, comtesse de Falkemberg. Cette femme, élevée en Flandre, amena avec elle à Laval quelques tisserands de Bruges, qui importèrent dans le bas Maine l'industrie de leur pays, et apprirent aux habitants à tisser et à blanchir le chanvre. C'est là l'origine de la manufacture de toile de Laval, qui s'éleva promptement à un si haut degré de prospérité. (Voir à l'article *Variétés*.) Guy X prit part aux guerres de Philippe de Valois contre les Flamands. Revenu dans ses domaines, il soutint contre Jean de Montfort, son beau-frère, la cause de Charles de Blois, allié de Philippe de Valois. Montfort s'appuyait sur les Anglais. Après avoir remporté plusieurs avantages, Guy X fut vaincu et tué à la bataille de la Roche-Derrien en 1347. Guy XII marqua sa place parmi les vaillants capitaines de son temps; il eut pour beau-frère Olivier de Clisson. Il joua un rôle important dans un événement important du XIVe siècle. Le duc Jean de Montfort avait invité le connétable de Clisson, les sires de Laval, de Beaumanoir, et quelques autres à venir visiter son beau château de l'Hermine. « Le connétable et les barons, ne voulant pas témoigner une défiance insultante à leur suzerain, se rendirent avec lui à l'Hermine : le duc attira messire Olivier dans la *maîtresse tour*, sous prétexte de lui demander son avis sur cette *maçonnerie*; mais à peine le connétable y fut il entré, que des soldats apostés se jetèrent sur lui : il fut pris *et enferré de trois paires de fer*. Le sire de Beaumanoir fut traité de la même façon. « Messire Olivier, dit Froissard, se voyant ainsi attrapé, n'était du tout à son aise, et à bonne cause; car, par trois fois, il fut déferré et mis sur les carreaux : une fois voulait le

duc qu'on lui tranchât la tête, et l'autre fois voulait qu'on le noyât, et de l'une de ces morts brièvement il fût fini, si n'eût été le sire de Laval... Ce seigneur, contre qui le duc n'avait point de *mal talent*, et qu'il avait voulu renvoyer libre du château, ne quitta pas Jean de Montfort un seul instant de toute la nuit, et ne cessa de lui représenter l'infamie dont il se couvrirait, les périls dans lesquels il se précipiterait, s'il assassinait le connétable de France et le plus illustre des barons de Bretagne. Le duc, ébranlé par l'éloquence que Laval déployait en faveur de son beau-frère Clisson, renonça enfin à *occire* le connétable. » (Henri Martin, *Histoire de France.*) Jean de Montfort le laissa partir en exigeant de lui une énorme rançon, que le roi de France le força plus tard à restituer. Guy XII laissa une fille mariée à Jean de Montfort, seigneur de Kergorlay, qui lui succéda sous le nom de Guy XIII. Son fils Guy XIV rendit à la France de grands services dans la guerre contre les Anglais, dont le Maine était alors le théâtre : Charles VII s'en souvint, et le jour même de son sacre, en 1429, il érigea la seigneurie de Laval en comté. L'année précédente, Laval avait été pris par Talbot, puis repris le 25 septembre; cette journée fut depuis consacrée chaque année par une procession solennelle. Cette époque est celle de la grande puissance de la maison de Laval : elle possédait, outre ses domaines héréditaires, des terres importantes en Bretagne, en Anjou, en Normandie, en Picardie, en Flandre, dans le Hainaut et dans l'Artois. Guy XIV obtint du roi de France l'établissement d'une chambre des comptes de Laval, prérogative importante qui n'était accordée qu'à cinq ou six des premières maisons de France; un juge ordinaire, quatre auditeurs et un greffier composaient cette cour. Louis XI augmenta encore la puissance de cette maison en détachant le comté de Laval du comté du Maine pour le faire dépendre directement de la couronne. Les comtes de Laval se distinguèrent dans les guerres d'Italie. La femme de Guy XVIII, nommée Guyonne, se sépara de son mari, se convertit au protestantisme, et montra une énergie extraordinaire pour sa défense et celle de son propre parti. Elle fut condamnée à mort par le parlement de Paris; mais elle se mit en sûreté, et mourut tranquillement à Laval, laissant ses domaines à son neveu Paul de Coligny, fils du fameux d'Andelot, qui se distingua dans les guerres de religion sous le prince de Condé. D'Aubigné, dans son *Histoire universelle*, nous raconte un de ses exploits. Pendant la guerre de 1586, en Saintonge, « le comte de Laval, arrivé avec trente salades (cavaliers coiffés d'une salade, espèce de casque), le reste n'ayant pu suivre, fut commandé par le prince de Condé, sans loisir de prendre haleine, de charger le gros des piques où était l'enseigne de Tiercelin, comme colonnelle des régiments seule arborée. Le comte enfonça avec une telle résolution qu'il rompit tout. La troupe du prince se partage en deux, l'une partie donne dans le débris qu'avait fait le comte, l'autre cogna ceux de Saintes, sortis au secours à pied et à cheval, jusque dans le faubourg de la Bretonnière. Laval l'attaqua particulièrement au drapeau colonel, lequel, quoique bien défendu, il emporta à coups d'épée; mais la joie de ce petit heur fut bien éteinte, quand il trouva ses deux frères Rieux et Suilly blessés à mort, l'un d'une mousquetade dans la tête, l'autre d'un coup de pique dans le petit ventre... Ceux des catholiques qui mesuraient les choses plus à l'utile qu'à l'honnêteté estimèrent à grand heur le dommage que les réformés reçurent en vainquant, surtout de ce que le comte de Laval, ayant quelques jours auparavant perdu son frère Tanlai, vit encore finir les deux autres entre ses bras, et en mourut de déplaisir. Ces quatre frères étaient vrais enfants d'Andelot, semblables de visage, mais plus encore en probité, prudence et valeur. »

Le comte de Laval laissait un fils, Guy XX. Laval avait dans ses murs un assez grand nombre de protestants; en 1589 Henri IV y séjourna, après la prise du Mans. Mais trois ans plus tard la ville tomba au pouvoir de Bois-Dauphin, capitaine ligueur. Le pays était ravagé par les Anglais, alliés d'Henri IV : une partie des habitant de Laval sortirent pour les combattre, et furent vaincus. En 1594, la ville se soumit au maréchal d'Aumont, qui en prit possession au nom d'Henri IV.

Guy XX ne se montra guère fidèle aux exemples de dévouement à la cause protestante que lui avait légués sa famille; il se hâta de se convertir. Il fut tué en Hongrie en combattant contre les Turcs. Il avait vingt ans. Sa succession passa à Henri de la Trémouille, prince de Talmont. Ce fut un des descendants de ce dernier qui, dans les guerres de la Vendée, montra une si brillante valeur, et périt sur l'échafaud, à Laval, en 1794, à l'âge de vingt-huit ans.

Pendant les deux derniers siècles, le commerce des Lavallois prit un accroissement considérable. Leur commerce de toiles s'étendait en Espagne et jusque dans l'Amérique méridionale; et l'on attribue à cette circonstance l'esprit d'opposition que les habitants de Laval, ville très-religieuse d'ailleurs, manifestèrent contre les jésuites, qui jamais ne purent réussir à y fonder un établissement. Les Lavallois, dit-on, craignaient que les jésuites ne leur fissent concurrence dans leur commerce avec les pays étrangers, où ils dominaient.

Nous avons raconté dans l'histoire du département les terribles épreuves que Laval dut subir pendant les guerres de la révolution. C'est aujourd'hui une ville industrielle, dont la principale fabrication est celle des toiles dites de Laval. Divisée en deux parties par la Mayenne, qu'on y passe sur deux ponts, elle présente un aspect assez triste : la partie vieille de Laval a conservé son caractère, ses rues tortueuses, étroites, ses maisons surplombées. Les édifices les plus remarquables de Laval sont : l'église de la Trinité, construite, dit-on, sur l'emplacement d'un ancien temple de Jupiter; l'église des Cordeliers, qui a une voûte en bois et entièrement peinte, trente-six colonnes moitié en marbre rouge, moitié en marbre noir, dont douze, plus grandes que les autres, décorent le maître autel; l'église Saint-Vénérand, sur la rive gauche; la préfecture; les jardins de Bel-Air et ceux de Sainte-Périne; la halle aux toiles, immense construction élevée sous les ducs de la Trémouille; la place du Champ de foire, qui est auprès, et dont on a fait une agréable promenade; celle de Hardi, qui se présente au sortir de la porte Beucheresse. Le quartier environnant est le plus beau et en même temps le mieux habité de la ville. C'est là que réside avec la haute bourgeoisie presque toute la noblesse de Laval. L'ancien château, occupé successivement par les ducs de Laval et les sires de la Trémouille, s'élève sur les bords de la Mayenne au milieu d'un triste amas de constructions; il sert aujourd'hui de prison. Il se compose d'une grande cour servant de préau, de vastes pièces converties en cachots, d'une chapelle souterraine, d'une tour remarquable par sa magnifique charpente, et d'une immense salle jadis consacrée aux délibérations des vassaux quand il plaisait au seigneur suzerain de les convoquer. Une autre partie du château, aujourd'hui restaurée, a été convertie en palais de justice. La ville est ceinte d'un cordon de murailles fortifiées dont quelques parties sont encore assez bien conservées. Elle possède de belles et agréables promenades; de la place de la Mairie, située au centre de la ville, on suit les bords de la Mayenne jusqu'à Changé, bourg important de 2,046 habitants. Les bords de la rivière offrent les sites les plus pittoresques : d'un côté sont des rochers et des coteaux en partie couverts de bois; de l'autre, à la suite du quai, le chemin de halage traverse de magnifiques prairies toujours verdoyantes, et que recouvrent parfois, comme d'un tapis de neige, les toiles et les cotonnades des fabriques voisines. Sur l'une des places de la ville on a élevé, en 1840, une statue en bronze à Ambroise Paré, le créateur de la chirurgie (voir l'article VARIÉTÉS), né à Bourg-Hersent, près de Laval; elle est due à l'habile ciseau de David d'Angers.

Indépendamment de ses fabriques de toiles, Laval possède des filatures de coton, des fabriques de calicot, de flanelles, de chemises et de mouchoirs en fil et en coton. Elle fait, en outre, le commerce des poteries, de la cire, du papier et du fer qui se fabriquent dans les environs, ainsi que la graine de trèfle, de la chaux et du marbre

Digitized by Google

que produit son territoire. Il y a pour le débit des blocs de marbre deux scieries remarquables par la simplicité de leur mécanisme.

Les armes de Laval sont : *de gueules, au léopard grimpant d'azur.*

AVESNIÈRES. — Avesnières, à un kilomètre de Laval, est un bourg peuplé de 3,027 habitants, que l'on pourrait à proprement parler considérer comme un faubourg de cette ville, quoiqu'il forme une commune à part. Ce bourg possède plusieurs manufactures de coutils et de toiles de coton, et son église, placée sous l'invocation de Notre-Dame, est un des monuments les plus remarquables du département de la Mayenne. C'est un sanctuaire très-vénéré et le but de nombreux pèlerinages. On prétend qu'elle a été fondée en 1040, par Guy II, seigneur de Laval. Comme il chevauchait sur le pont de Mayenne, un faux pas de son cheval les précipita ensemble dans la rivière. Le baron, emporté par le courant et voyant qu'il allait périr, se recommanda à Marie. Il lui promit de consacrer une chapelle à Dieu, en son honneur, au lieu même où elle le ferait aborder sain et sauf. Sa prière fut exaucée. Il put trouver terre environ à mille pas de l'endroit où il avait commencé cette navigation périlleuse, dans un champ d'avoine, où une statue de la Vierge, placée dans le creux d'un chêne par la piété des habitants, frappa d'abord ses regards. Fidèle à son vœu, il fit construire sur cette rive une chapelle où fut transportée la statue, et l'on croit que cette église et cette statue sont celles qui existent encore aujourd'hui.

L'église de Notre-Dame d'Avesnières partagea la mauvaise fortune du pays aux jours funestes de l'invasion des Anglais. Dans une de leurs incursions, au XIIIe siècle, ils y mirent le feu, et brûlèrent toute la partie antérieure de la nef, qui, selon un intéressant rapport de M. E. A. Segretain, aurait alors été diminuée lors de sa reconstruction au siècle suivant, et n'aurait pas été réédifiée sur le même plan. L'église d'Avesnières avait été érigée en prieuré, et les bénédictines du Ronceray d'Angers y furent établies; elles firent réparer et agrandir l'église à l'aide du produit des indulgences plénières que le pape Innocent III avait, en 1207, attachées à ceux qui venaient prier dans l'église le vendredi.

Abandonnée pendant la révolution, cette église fut la première des environs de Laval rendue au culte en 1800, et l'on y déposa les restes de quatorze prêtres que la révolution avait livrés au bourreau sur la place publique de Laval. Depuis 1841, elle compte au nombre des monuments historiques; le chœur de l'édifice est de l'époque de la transition du roman au gothique, la partie antérieure est une œuvre du XVe siècle, enfin la tour et la flèche ont été élevées en 1534.

ENTRAMMES. — Entrammes ou Entrasmes, bourg de 1,500 âmes, agréablement situé près de la rive gauche de la Mayenne, à 10 kilomètres au sud de Laval, avait autrefois titre de seigneurie et possédait un ancien château dans lequel Salomon, duc de Bretagne, rendit, en 861, hommage à Charles le Chauve et se reconnut son vassal. Aujourd'hui cette commune possède une belle papeterie mécanique située dans l'île de Sainte-Apollonie formée par la Mayenne, et près de cette dernière, sur les bords de la Mayenne, au lieu dit *Port-du-Salut*, les trappistes ont établi une maison qui est en voie de prospérité.

ARGENTRÉ. — Argentré, chef-lieu de canton, à 11 kilomètres à l'est de Laval; ce bourg de 1,777 habitants, sur la rivière de Jouanne, est situé au milieu d'un paysage agréable. Près de là, sur le territoire de la commune de Bonchamp, se trouvent d'importantes carrières, qui fournissent des marbres de diverses couleurs, et surtout des marbres noirs jaspés de blanc, de bleu et de blanc, etc. Ces marbres sont transportés à Laval, où ils sont travaillés par d'habiles ouvriers.

SAINT-BERTHEVIN. — Saint-Berthevin, à 4 kilomètres à l'ouest de Laval, est un bourg important qui est peuplé de 2,334 habitants. Il est bâti, sur la rive gauche du Vicoin, dans un vallon que forment des collines pittoresques, semées de rochers, au milieu desquels s'élèvent de vigoureux châtaigniers. On a taillé dans une de ces roches une espèce de niche, objet d'une grande vénération dans le pays; c'est là que, selon la tradition, saint Berthevin prêcha la religion chrétienne aux habitants encore sauvages de ce pays. L'endroit ne semble point pourtant des mieux choisis pour un orateur : car au-dessous de cette prétendue chaire le terrain descend tout à coup par un escarpement de 100 mètres jusqu'à la rivière, et l'on ne voit pas trop où pouvait se tenir l'auditoire du saint. — Il y a près de là des carrières de marbre et des fours à chaux.

SAINTE-SUZANNE. — Sainte-Suzanne, chef-lieu de canton, à 37 kilomètres à l'est de Laval, est une petite ville de 1,766 habitants, bâtie sur un monticule que l'on aperçoit à une assez grande distance, au pied duquel coule l'Erve. Elle doit son origine à une forteresse qui a joué un rôle sérieux dans les guerres du moyen âge. Hubert, comte de Beaumont, la défendit vaillamment, en 1073, contre Guillaume le Bâtard, duc de Normandie; elle ne fut prise qu'après un long siége. Les Anglais s'en emparèrent encore en 1424. Cette petite ville conserve encore quelques restes de son vieux château et de ses remparts à demi écroulés. Une partie de ces remparts présente un phénomène qu'on retrouve en Écosse; ils sont vitrifiés; c'est près de la poterne que l'on remarque cette bizarre construction. La masse de la muraille consiste en une agglomération de pierres irrégulières et inégales, liées par une pâte vitreuse, noire, tantôt pure, tantôt remplie de grains de sable. La cassure de ce ciment est brillante, anguleuse, lisse; en un mot, semblable à un verre rempli de bulles. Le grès domine parmi les pierres qui sont ainsi empâtées, et comme il a résisté à la fusion, il est ordinairement facile de le détacher par petits fragments plus ou moins sableux. Les morceaux qui sont restés depuis longtemps exposés à l'action de l'air, s'étant ternis, sont devenus tout à fait semblables à certains échantillons de roches volcaniques. Il suffit, du reste, de jeter les yeux sur la structure de ces masses pour ne conserver aucun doute sur la manière dont elles ont été formées. Il est évident qu'après avoir produit un bain de scories en fusion, on y jetait pêle-mêle toutes sortes de pierres qui s'y enchâssaient et s'y vitrifiaient quelquefois elles-mêmes en partie. On observe même que, quelquefois, le ciment vitreux, trop refroidi, ne s'est introduit dans les intervalles qu'avec peine et y a laissé des vides dans lesquels il pend sous forme de petites stalactites. Les murailles de ce château paraissent avoir été renversées de dedans en dehors.

La chaîne de collines de laquelle dépend le monticule de Sainte-Suzanne, aujourd'hui nues et pelées, porte le nom de *Coëvron* (*Coët* bois, *vron* mamelles). Elle était, ainsi que l'indiquent les racines celtiques de son nom, autrefois couverte de bois qui, sans doute, auront fourni les énormes quantités de combustible nécessaire à la préparation de cette étrange construction. Sainte-Suzanne est une petite ville agréable qui possède plusieurs papeteries, dont les machines sont mises en mouvement par l'Erve. On rencontre dans les environs des menhirs rangés en ligne circulaire avec une espèce de symétrie.

SAINT-JEAN-SUR-ERVE. — Saint-Jean-sur-Erve est un village du canton de Sainte-Suzanne, situé à 30 kilomètres à l'est de Laval, et dont la population est de 1,196 habitants. Près de ce village, sur la rivière d'Erve, se trouve un emplacement nommé la *Cité*; le terrain est coupé par des ruines nombreuses, et le sol est resté inculte. C'est là l'emplacement de l'ancienne ville des *Erviens* (*Arvii*). On y a trouvé de nombreuses antiquités. C'est au savant géographe d'Anville que l'on doit la découverte de cette cité gauloise inconnue avant lui.

Près de là se trouvent également d'autres curiosités, qui intéressent la science à un titre différent : ce sont les belles grottes de Sauges, creusées dans de vastes rochers, entre lesquelles passe la rivière d'Erve. On les connaît dans le pays sous le nom de *Caves à Margot*. Ces grottes sont partagées en diverses salles, dont les

Vue de Laval.

plus grandes sont larges de 60 pieds; la voûte est formée de rochers qui pendent sur la tête du visiteur et semblent prêts à tomber. Dans quelques endroits on trouve des lézardes dans le sol, dont une sonde de 100 pieds n'a point atteint le fond. Ces grottes sont ornées de stalactites, de concrétions de forme bizarre; de place en place on trouve des mares peu profondes, dont l'eau est très-limpide. La Margot qui a donné son nom aux grottes de Sauges n'est point une fermière ou une servante; c'est une fée qui réside dans ces grottes pour veiller sur un trésor. Aussi est-elle encore courtisée, dit-on, par des gens crédules qui voudraient avoir part de ses richesses : munis d'une poule noire, ils se glissent furtivement au fond de la grotte, espérant que Margot leur fera connaître l'endroit où gît le trésor; mais on n'a pas ouï dire, jusqu'à présent, que quelqu'un ait été favorisé par l'invisible maîtresse du lieu. On n'a pas trouvé d'ossements fossiles dans ces grottes, mais il y en a dans d'autres cavernes du pays, dans celles de l'Érve, par exemple, qui s'enfoncent dans des roches de marbre.

Évron. — Évron, *Ebronium*, chef-lieu de canton à 34 kilomètres à l'est de Laval, est une ville fort ancienne, peuplée aujourd'hui de 4,644 habitants, et qui doit son origine à une riche abbaye de bénédictins fondée au VIIe siècle par Hardouin, évêque du Mans. Elle est très-commerçante et possède une halle où se tient chaque semaine un marché considérable en volailles, gibier, grains, légumes, et cependant elle est située loin des grandes voies de communication. On y voit encore de vastes bâtiments qui dépendaient de l'abbaye, ils sont occupés maintenant par l'institution des sœurs de la Chapelle-au-Ribout, institution de bienfaisance et d'instruction populaire. — L'ancienne église abbatiale, devenue l'église paroissiale, est le monument le plus remarquable du département de la Mayenne, et l'un des plus importants du diocèse du Mans. Nous allons en faire l'histoire résumée d'après les savantes recherches de M. l'abbé Gérault, curé de Saint-Vénérand de Laval.

« Le lieu où a été bâtie la ville d'Évron était situé au milieu d'une forêt connue sous le nom d'*Aurion*. Dans le testament de saint Hadouin, qui fonda l'abbaye en 648, Évron est appelé *Auriono vicum*, et dans d'autres titres anciens *Aurionum* et *Aurio*. Un village de la campagne d'Évron conserve la dénomination d'*Aurion*.

» Saint Thuribe trouva dans cette localité, à la fin du IIIe siècle, un petit nombre de chrétiens, en faisant ses excursions apostoliques. Le pieux prélat leur fit construire une chapelle pour la célébration des divins mystères, et il la dédia à la sainte Vierge.

» L'histoire garde le silence sur Évron jusqu'à l'année 648, époque du passage d'un pèlerin qui revenait de la terre sainte avec une relique renfermée « dans une petite » fiole ou tuyau de verre remply du laict de la saincte » Vierge, qu'il avoit enlevé d'un temple, ou, selon quel- » ques-uns, de la maison d'un payen où il estait soigneu- » sement gardé. » Comme le voyageur était lassé du chemin, il s'arrêta sur le bord d'une fontaine, à côté de la chapelle bâtie par saint Thuribe, et il suspendit son reliquaire aux branches d'une aubépine, puis il s'endormit. Quand, à son réveil, il voulut le reprendre, l'arbre avait tellement grandi qu'il ne put l'atteindre. Il essaya

Vue d'Ambrières.

de couper le tronc avec une hache, mais « il fut surpris » d'un grand estonnement lorsqu'il vid que le fer ne re- » bouchait pas contre l'espine. » Hadouin, évêque du Mans, qui se trouvait dans le voisinage, fut averti du prodige : il vint en toute hâte, et après une fervente prière, il détacha le reliquaire sans difficulté. Le pèlerin, frappé de ce miracle, comprit que Dieu voulait que la relique fût honorée dans ce lieu; c'est pourquoi il la remit au pontife, qui fit élever, en l'honneur de la sainte Vierge, une église dans laquelle il déposa ce précieux trésor. Le maître autel fut construit sur la place qu'occupait l'aubépine, et le tronc fut enfermé dans l'intérieur. La fontaine a été bouchée en 1779, et cachée sous les stalles du chœur, parce qu'elle donnait occasion à des pratiques superstitieuses.

» Saint Hadouin bâtit en même temps un monastère; il le dota magnifiquement en lui donnant un grand nombre de domaines, entre autres la seigneurie d'Évron avec les terres d'alentour. Dès lors Évron devint célèbre par le concours de fidèles qui venaient y faire leur dévotion à la mère de Dieu, et par les guérisons miraculeuses qu'ils obtenaient. Les femmes privées de lait voyaient surtout leurs vœux exaucés. Mais la piété des fidèles ne se manifestait pas seulement dans les besoins particuliers : on portait la relique en procession dans les calamités publiques, et l'affluence du peuple était immense. Le clergé de Laval vint processionnellement la visiter en 1584 et 1628, à l'occasion d'une maladie contagieuse, qui faisait des ravages effrayants.

» L'antique dévotion s'est perpétuée jusqu'à nos jours; on se presse avec respect autour de la relique de la sainte Vierge, conservée dans l'église paroissiale. Le reliquaire en argent doré a été donné par François de Châteaubriand, abbé d'Évron, de 1485 à 1519; il le fit faire sur le modèle de l'ancien. Sa forme est celle d'un petit temple carré, couvert d'un dôme et surmonté d'une croix. A l'intérieur est un tube d'étain destiné à contenir le lait miraculeux.

» Mais, comme cette relique n'a point d'autre authenticité que la tradition et la confiance persévérante des peuples, ce reliquaire a été enrichi depuis quelques années d'une petite portion du voile de la sainte Vierge d'une authenticité certaine; précaution indispensable pour rassurer les consciences et désarmer la critique.

» L'histoire du pèlerin se trouve retracée en peinture sur les vitraux du chœur, en sculpture sur les murs de l'église actuelle et même sur quelques boiseries. Jadis se trouvait également derrière le grand autel un tronc d'arbre artistement travaillé en pyramide et entortillé de branches d'épine qui semblaient en sortir. Au bas était une niche dans laquelle on avait placé une image d'argent de la sainte Vierge, et ceux qui visitaient l'église lui faisaient toucher leurs chapelets. Aussi on nomma longtemps l'église d'Évron *Notre-Dame de l'Epine sainte*. Ce tronc fut enlevé à tort au commencement du XVIe siècle, quand François de Châteaubriand fit refaire le maître autel.

» Les religieux établis par saint Hadouin vécurent en paix dans les exercices de la dévotion auprès de la sainte Vierge jusqu'en 853, année où les Normands pillèrent et détruisirent l'église et le monastère. Ce lieu si florissant n'offrit plus aux regards attristés que l'image hideuse de

la solitude et de la dévastation. Mais, en 981, Robert, vicomte de Blois, qui venait d'hériter de la seigneurie d'Évron et de ses dépendances, s'empressa de relever ce monastère et d'y placer des religieux pour veiller comme auparavant auprès de la relique.

» Le temps a respecté la nef et un bas-côté de l'église que ce seigneur fit bâtir. Il est facile d'y reconnaître le caractère distinctif des monuments religieux à la fin du Xe siècle et au commencement du XIe siècle; l'architecture est lourde et les murs sont en pierres de petit appareil. Les arcades cintrées sont formées de claveaux symétriques, qui portent sur des piliers carrés sans bases et sans ornements. De pareilles masses existent dans les murs du bas-côté pour supporter les arcs doubleaux ou voûtes en moellons. Le corps principal de la nef n'a jamais été visité, parce que les architectes de cette époque construisaient difficilement des voûtes d'une grande portée. Le lambris actuel a été établi en 1666, et les fenêtres situées sous le grand comble du côté du midi furent ouvertes dans le même temps pour éclairer l'église. Les premières fenêtres étaient romanes et fort simples, elles sont restées intactes, mais aveugles du côté du nord.

» La nef de ce vieil édifice est terminée par une tour en maçonnerie. Cette tour est carrée, ses matériaux et autres particularités font présumer qu'elle avait été spécialement destinée à fortifier l'église et l'abbaye dans les temps d'invasion et de guerres civiles.

» Cependant les religieux, qui avaient reçu successivement des dons magnifiques de la pieuse libéralité des Guy de Laval, des Juhel de Mayenne et de tous les seigneurs du voisinage, résolurent, au commencement du XIIIe siècle, de construire en l'honneur de la sainte Vierge une basilique plus somptueuse et plus digne de leur sainte patronne. Ils la placèrent à l'extrémité orientale de la vieille église, qui est moins exhaussée et qui forme un contraste fâcheux de laideur et d'irrégularité. Les deux édifices sont réunis et ne forment maintenant qu'un seul et même temple.

» Cette église abbatiale, devenue paroissiale depuis 1800, est sans contredit le monument le plus remarquable du département de la Mayenne, et l'un des plus importants du diocèse du Mans.

» La porte principale de l'église, située au midi, est trop simple pour l'édifice. Le cinteau supporte deux écussons : l'un renferme les armes de François de Châteaubriand, *de gueules chargé de fleurs de lis d'or sans nombre;* et l'autre, celles de la baronnie d'Évron, *de gueules à trois pals de vair.* Des deux côtés de la porte on aperçoit les traces d'un pont-levis, car les religieux avaient fait creuser de profonds fossés autour de l'église et du monastère, en 1577, afin d'être en état de résister aux hérétiques, dont la présence les inquiétait souvent. Ces fossés furent comblés de 1616 à 1635.

» Sur le milieu du transept s'élève à la hauteur de 200 pieds une flèche de bois en forme d'aiguille.

» Du côté du nord on remarque la chapelle de saint Crespin, adossée contre le mur de l'église. Elle a la forme d'un carré long terminé à l'orient par une abside.

» L'église abbatiale et la chapelle de Saint-Crespin communiquent entre elles par deux magnifiques ouvertures ogivales, séparées par un pilastre sur lequel repose une pyramide élégante. Leurs frontons triangulaires portent sur les côtés des crosses végétales, régulièrement espacées et terminées par une touffe de feuilles épanouies. Dans l'un des tympans de ce portail gracieux, un bas-relief représente Robert, vicomte de Blois, et restaurateur de l'abbaye. Ce seigneur, revêtu d'une cotte de mailles, monte un cheval monstrueux couvert d'une housse traînante. Dans l'autre, on voit le pèlerin historique, qui fait d'inutiles efforts pour détacher sa relique, saint Hadouin, en prières au pied de l'aubépine, la crosse en main, la mitre sur la tête, et des religieux bénédictins à genoux derrière lui. La sainte Vierge, portant l'enfant Jésus sur le bras, apparaît debout au milieu de ce groupe pieusement prosterné, en attendant avec anxiété l'effet miraculeux des prières du saint prélat.

» Cet édifice, nouvellement restauré et réuni à l'église d'Évron, est l'heureux complément du plus beau chef-d'œuvre du moyen âge dans le département de la Mayenne. »

Vimarcé. — Vimarcé, bourg de 1,100 habitants, canton d'Évron, et à 46 kilomètres au nord-est de Laval, sur les confins du département et de celui de la Sarthe, possède sur son territoire les ruines encore imposantes du vieux manoir de Courtallierru (*Court-hall-yerru*), et vulgairement Courtierru. On en attribue la fondation aux Anglo-Normands, à l'époque d'une invasion dans le bas Maine au XIe siècle. Il est placé à l'extrémité nord-est, sur le point culminant d'un mamelon qui domine les chemins de la garenne et du moulin de Barvel, qui lui servaient autrefois de fossés. Sa forme est celle d'un parallélogramme; il a trois étages. Il existe à l'intérieur des souterrains qui communiquent, dit-on, avec les châteaux de Folletorte, au sud, et de Grillemont, à l'ouest. Ce château fut pris et incendié par les Français en 1444, qui, sous le commandement d'Ambroise de Loré, l'enlevèrent aux Anglais en 1444. On voit encore dans les fossés et sur les pierres calcinées les traces de cet incendie. Quoique détruite, cette place conserva néanmoins le titre de châtellenie, et appartint successivement à plusieurs familles importantes du Maine ou de l'Anjou.

Château-Gontier (lat. 47° 49' 50", long. 3° 2' 34" O.).—Château-Gontier, *Castrum Gontherii*, petite ville de 6,799 habitants, située sur la Mayenne, à 30 kilomètres au sud de Laval, chef-lieu du 3e arrondissement communal, et d'un canton, avec tribunal de 1re instance, société d'agriculture, collége communal, etc., etc.; avait autrefois le titre de marquisat, et dépendait du diocèse d'Angers, du parlement de Paris et de l'intendance de Tours, était chef-lieu d'élection, et possédait présidial, maréchaussée, collégiale, prieuré, couvents, etc., etc.

C'est à Foulques-Nerra, comte d'Anjou, que Château-Gontier doit son origine : il en jeta les fondements en 1037. Ce lieu s'appelait autrefois *Basilica*, Bazoges ou Bazoche; c'était une métairie appartenant aux moines de Saint-Aubin d'Angers. Foulques en chassa la ferme des moines, auxquels il donna en échange d'autres domaines; il concéda le château qu'il venait de bâtir à un de ses chevaliers, Renault de Gontier, qui donna son nom à la ville. Ce Renault fut plus tard tué dans une émeute à Angers, où il soutenait le parti de Foulques le Réchin contre Geoffroy le Barbu. Son fils, Renaud II, prit part à la première croisade. Quelques années plus tard, au XIIIe siècle, la seigneurie de Château-Gontier était devenue assez importante; nous voyons Alard de Château-Gontier, un des chevaliers bannerets de l'Anjou, s'engager comme caution à payer cent marcs d'argent au roi de France Philippe-Auguste, dans le cas où Hervé de Beaumanoir viendrait à manquer à ses engagements envers ce prince. Les seigneurs de Château-Gontier, si l'on en croit un historien, étaient connétables héréditaires d'Anjou. Cette famille ne s'éteignit qu'au XIVe siècle. Leur seigneurie passa à divers possesseurs, dont le plus célèbre est Philippe de Commines. Louis XI, par lettres patentes datées d'Amboise, en 1472, lui donna cette terre ainsi que celles de Talmont et de Berric, qu'il avait enlevées au vicomte de Thouars. — En 1066, Château-Gontier fut assiégé et pris par Conay, comte de Bretagne. Celui-ci venait de déclarer la guerre à Guillaume le Bâtard, au moment où celui-ci allait s'embarquer pour porter la guerre en Angleterre. « Les historiens normands, dit M. A. Thierry, avouent que Guillaume fut quelque peu effrayé de cette nouvelle, car la plus faible diversion pouvait déjouer ses projets de conquête; mais il trouva moyen de se délivrer sans beaucoup de peine de l'ennemi qui se déclarait avec tant de hardiesse et d'imprudence. Le chamberlain du comte de Bretagne, gagné sans doute à prix d'argent, frotta de poison l'intérieur du cor dont son maître se servait à la chasse, et pour surcroît de précaution il empoisonna de même ses gants et les rênes de son cheval. » Le poison dont on avait frotté les rênes du comte de Bretagne eut son effet; Conay, ayant mis entre ses dents la bride

Digitized by Google

de son cheval pour débarrasser ses mains, expira immédiatement au moment même où il venait d'entrer dans Château-Gontier. — L'importance de Château-Gontier au moyen âge fut surtout cléricale; la ville possédait plusieurs paroisses, quatre communautés religieuses, et fut le siége de plusieurs conciles. Dans celui qui y fut tenu en 1268, il fut interdit aux baillis et juges séculiers d'occuper les biens de l'Église et d'y envoyer des *mangeurs*. « Ces mangeurs, dit Bodin, étaient des sergents ou garnisaires qu'on envoyait dans les maisons, où ils vivaient à discrétion aux dépens des débiteurs jusqu'à ce que ceux-ci eussent payé. » Un des canons d'un autre concile, tenu à Château-Gontier en 1336, défend d'exiger aucun droit sur les objets que les ecclésiastiques faisaient transporter par terre ou par eau. On doit penser qu'une ville si religieuse dut au XVIe siècle prendre parti pour la Ligue; elle eut fort à souffrir du zèle de ses défenseurs. Car, en 1593, le capitaine ligueur Bois-Dauphin, fit raser les faubourgs, l'église et le couvent des Cordeliers, la chapelle et l'hospice des Trois-Maries, afin que les soldats d'Henri IV ne pussent s'y établir pour l'assiéger. Louis XIII créa dans cette ville un présidial, et Louis XIV, en 1692, donna au corps municipal une nouvelle organisation. Château-Gontier tomba, en 1793, au pouvoir des Vendéens, qui y fusillèrent un certain nombre d'habitants connus par leurs opinions révolutionnaires. L'un des chefs de la Vendée, le fameux abbé Bernier, avait fait ses études au collége de Château-Gontier, qui est encore aujourd'hui un des meilleurs collèges communaux de cette partie de la France. Il ne reste qu'un pan de mur de la forteresse bâtie par Foulques-Nerra. Le site que ce château occupait est devenu une place. La principale église, qui date du Xe siècle, est un monument très-curieux à étudier, et où l'on peut reconnaître les caractères différents de plusieurs siècles. La ville, vue du dehors, présente un aspect très-pittoresque. Elle fabrique des toiles, des serges, des étamines, possède des tanneries et des blanchisseries assez importantes. De la promenade de la ville on jouit d'une vue délicieuse sur le bassin de la Mayenne, dont les rives sont bordées de noyers, de vergers, de prairies, et dominées par des escarpements ombragés qui produisent un effet très-pittoresque. On trouve dans les environs une source d'eau minérale ferrugineuse.

CRAON. — Craon, *Credo*, *Credonum*, *Credoricum*, chef-lieu de canton peuplé de 4,171 habitants, et situé à 20 kilomètres à l'ouest de Château-Gontier, sur la rive gauche de l'Oudon.

L'origine de cette ville est fort ancienne. Ménage pense que c'est le *Cronium* ou le *Cronio* dont il est parlé dans Grégoire de Tours; ce qui ferait remonter l'origine de cette ville au delà du IVe siècle. Cette petite ville joue un rôle important dans l'histoire de l'Anjou. « Elle était autrefois, dit Bodin, décorée du titre de baronnie; son seigneur se disait premier baron d'Anjou, et en cette qualité il avait l'honneur d'être un des quatre barons qui devaient porter l'évêque d'Angers le jour de son installation. Plusieurs châtellenies relevaient de cette baronnie, dont la juridiction en première instance s'étendait sur près de quarante paroisses; elle avait donné son nom à presque tout le pays qui l'environne à plusieurs lieues à la ronde, et qu'on nomme encore le Craonnais. » Au IXe siècle, Craon appartenait à une abbaye de Nantes. Foulques-Nerra en fit une baronnie importante, qu'il donna à son parent Lisois. Le petit-fils de Lisois, Guérin, se révolta contre Geoffroy Martel. Excité par le duc de Bretagne, il refusa l'hommage à son suzerain. « L'injure que le baron de Craon venait de faire à Geoffroy Martel obligea celui-ci d'assembler ses barons pour lui faire son procès. Les barons d'Anjou convoqués par le comte et formés en jury dans le château d'Angers, plusieurs d'entre eux prétendirent d'abord que Guérin, quoique cité, ne comparaissant pas pour se défendre, on ne pouvait passer outre, puisque ce n'était pas l'usage en France de condamner les accusés absents. Mais un des pairs, Robert, surnommé le Bourguignon, plus hardi ou plutôt moins attaché aux anciens usages que les autres, s'éleva avec force contre la coutume suivie jusqu'alors, et fit, par ses raisons et son éloquence, partager son sentiment à la majorité de l'assemblée, qui, après en avoir délibéré, déclara Guérin coupable de félonie, et sa baronnie confisquée et réunie au comté d'Anjou. Ce jugement solennel, rendu vers le milieu du XIe siècle, est considéré par les jurisconsultes comme l'origine de l'usage qui s'introduisit depuis en France de condamner les accusés absents, lorsqu'ils avaient été légalement appelés. » (Bodin.)

Restait à faire exécuter la sentence, et Guérin, appuyé de Conan, duc de Bretagne, et de Robert de Vitré, son propre gendre, défiait la colère de Geoffroy Martel. Mais le duc de Bretagne, en arrivant à Craon pour soutenir Guérin, mourut presque subitement. Guérin se retira alors chez son gendre Robert, à Vitré, y réunit quelques troupes, rentra en Anjou, et, après avoir repris Craon, s'avança jusqu'à Angers. Geoffroy Martel marche contre lui, l'attaque avec vigueur. Guérin est tué dans le combat par Robert le Bourguignon, celui-là même qui l'avait fait condamner, et Geoffroy Martel donne au vainqueur de Guérin la baronnie de Craon. Ce fut là l'origine de la seconde maison de Craon. Cette maison a produit divers personnages assez célèbres. Le plus connu est ce Pierre de Craon, seigneur de la Ferté-Bernard et de Sablé, qui suivit Louis d'Anjou dans son expédition de Naples, en 1384, et qui, chargé par le duc de venir chercher dans son duché l'argent nécessaire à la solde de ses troupes, au lieu de lui porter la somme reçue, la dépensa à Venise dans la débauche; qui plus tard tendit un infâme guet-apens à son ennemi le connétable Olivier de Clisson, et tenta de l'assassiner la nuit, à Paris, rue Barbette. Nous avons raconté ailleurs (département de Maine-et-Loire) comment, recueilli après son crime par le duc de Bretagne, il attira sur le duc la colère de Charles VI, qui, en venant châtier le meurtrier et celui qui l'avait recueilli, fut atteint de démence dans la forêt du Mans. Nous avons raconté également les crimes monstrueux d'un autre membre de cette famille, Gilles de Laval, maréchal de Retz, petit-fils de Jean de Craon, mis à mort en 1440 dans la prairie de Nantes. Quelques autres membres de cette famille ont un rôle plus honorable; il faut citer entre autres Antoine de Craon, qui servit la cause de Louis XI et de la France contre Charles le Téméraire; cependant Louis XI, irrité des revers que Craon avait essuyés, les attribuant à son avarice, lui ôta son commandement et le confina dans ses terres. Cette famille étant éteinte, la baronnie de Craon passa successivement aux Sully, aux la Trémouille, puis, en 1586, à Henri de Bourbon, prince de Condé. Au temps de la Ligue, Craon prit parti pour la Ligue. Depuis trois ans Henri IV était roi, et cette ville ne s'était pas encore soumise. Elle n'avait pour défenseurs que quatre cents soldats auxquels s'étaient joints les habitants. En 1592, le prince de Conti et le duc de Montpensier vinrent l'assiéger avec sept mille hommes. La ville tenait bravement, quand elle fut secourue par le duc de Mercœur. Un combat acharné se livra aux portes de la ville; par l'imprévoyance des chefs royalistes, les munitions et surtout les balles vinrent à manquer aux arquebusiers royalistes; les ligueurs s'en aperçurent et les pressèrent plus vivement. Les royalistes, remplaçant par des boutons les balles qui leur faisaient faute, luttèrent avec courage, mais il fallut faire retraite. Le duc de Montpensier se chargea de diriger ce mouvement, et le dirigea si mal que ce fut bientôt une déroute. Dans cette rencontre, il se trouvait des deux côtés un grand nombre d'étrangers, des Espagnols du côté des ligueurs, des Anglais et des lansquenets allemands du côté des royalistes. Les cadavres mal enterrés causèrent bientôt une épidémie qui désola le pays; la famine se joignit aux maux de la guerre, et le pauvre peuple du pays fut obligé de se nourrir de racines de fougère, que l'on faisait sécher au four et qu'on réduisait ensuite en farine pour en faire une espèce de pain. Enfin Craon se soumit au roi. Henri IV fit raser les fortifications et le château en 1604. Un autre château y fut construit au XVIIIe siècle sur l'emplacement

de l'ancienne forteresse. C'est un assez bel édifice; il domine la route de Craon à Laval.

Craon est la patrie de Volney, qui y naquit en 1757. Son nom de famille était Chassebœuf; il le changea contre celui de Volney, qui en est la traduction arabe. Tout le monde connaît les travaux érudits et brillants de l'auteur des *Ruines* et du *Voyage en Syrie*. Il prit parti pour la révolution. Quand la convention créa l'École normale, elle y nomma Volney professeur d'histoire et le comprit dans la première liste des membres de l'Institut. Il fut membre du sénat sous Napoléon et y fut du très-petit nombre des membres de cette assemblée qui montrèrent quelque indépendance et furent désignés sous le nom d'*idéologues*. Il mourut en 1820.

Les armes de Craon sont : *losangé d'azur et de gueules*.

Mayenne (lat. 48° 18′ 17″, long. 2° 57′ 18″ O.). — Mayenne, *Meduana Juhelli*, ancienne et jolie ville peuplée de 9,933 habitants, située à 30 kilomètres au nord-nord-est de Laval, chef-lieu du 1er arrondissement communal et de deux cantons, avec tribunal de 1re instance et de commerce, chambre consultative des manufactures, conseil des prud'hommes, collége communal, dépendait autrefois du parlement de Paris et de l'intendance de Tours, formait un gouvernement particulier, était chef-lieu d'élection et possédait justice royale, maîtrise particulière, couvents, etc., etc.

Cette ville, dans les vieux titres, est désignée sous le nom de Mayenne-la-Juhelle, du nom de son premier seigneur, Juhel ou Judicael, de la famille de Foulques-Nerra. Il fit élever un château, dont les restes subsistaient encore au XVIe siècle, et qui, bâti sur un rocher, passait pour imprenable. Il fut pris deux fois cependant; la première fois par Guillaume le Conquérant. Geoffroy, seigneur de Mayenne, qui avait épousé la fille de Hugues II, comte du Maine, avait lutté avec courage contre Guillaume, et quand celui-ci se fut emparé du Mans, Geoffroy résistait encore dans son château. Guillaume vint l'y assiéger. Le siége se prolongeait et découragеait les assiégeants; le duc s'avisa alors d'un stratagème. Deux enfants, qu'il avait instruits de ce qu'ils devaient faire, parvinrent à pénétrer dans le château en se mêlant avec d'autres enfants, qui jouaient aux portes de la forteresse dans un moment où les Normands avaient laissé quelque répit aux assiégés. La nuit arrivée, les deux petits Normands mettent le feu aux magasins; grand tumulte dans la forteresse. Guillaume encourage ses soldats, les pousse à l'assaut; les remparts sont mal défendus; les gens du château se sont presque tous éloignés pour éteindre l'incendie. Geoffroy, qui s'était retiré dans une partie de la forteresse qu'on nommait le petit château, voyant le reste des fortifications pris par les Normands, se rendit le lendemain. Il demeura pourtant ou redevint maître du château; car on le voit, pendant le reste de sa vie, combattre sans relâche la domination de l'étranger. Sous Juhel II, cent huit chevaliers, réunis dans l'église de Notre-Dame de Mayenne, s'engagèrent à partir pour la conquête des lieux saints et prirent la croix des mains de l'évêque du Mans. Ce fut le fils de Juhel, qui fut choisi pour chef de l'expédition. Sous le règne de Charles VI, la ville fut prise par les Anglais, en 1424, après un siége de trois mois et quatre assauts inutiles. La même année, après la bataille de Verneuil, l'ancien gouverneur de Mayenne, celui qui venait de la défendre si bien contre les Anglais, le capitaine Leporc, se place en embuscade avec deux cents compagnons déterminés sur la route du Mans, et y attend un détachement de l'armée anglaise, qu'il taille en pièces. En 1448, Mayenne fut rendu à Charles VII en même temps que les autres places du Maine occupées par les Anglais. Lorsque Louis XI s'empara de la succession du roi René d'Anjou, la terre de Mayenne, sur laquelle le duc de Lorraine avait des prétentions, fut adjugée au duc par le parlement de Paris. Elle resta dans la maison de Guise; François Ier l'érigea en marquisat en 1544. Mayenne fut plus tard érigé en duché-pairie en faveur du frère cadet du duc de Guise, assassiné à Blois; c'est ce duc de Mayenne qui, pendant les guerres de la Ligue, fut nommé lieutenant général pour la sainte union. Il affectait de se faire nommer duc du Maine, comptant assurer ainsi ses prétentions sur toute la province. On sait le rôle qu'il voulut jouer à cette époque et qui se trouva trop fort pour lui. Vaincu par Henri IV, il eut à essuyer les railleries des politiques; la satire Ménippée ne tarit pas en plaisanteries sur le soin que *M. le lieutenant a de sa conservation*, sur son horreur pour les hérétiques qu'il n'a jamais *voulu regarder en face*, et sur sa fuite au combat d'Arques : « Là étoit dépeinct le miracle d'Arques, où cinq ou six cents déconfortés, près de passer la mer à la nage, faisoient la nique, et mettoient en route, par les charmes du Béarnais, douze ou quinze mille rodomonts, fendeurs de nazeaux et mangeurs de charrettes ferrées; et ce qui étoit plus beau, étoient les dames de Paris aux fenêtres, et autres qui avoient retenu place, dix jours devant, sur les boutiques et ouvroirs de la rue Saint-Antoine, pour voir amener le Béarnais prisonnier en triomphe, lié et bagué; et comment il la leur bailla belle, parce qu'il vint (en un autre habit) par les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Germain. » Mayenne mourut oublié en 1611, quinze ans après avoir fait la paix avec Henri IV. Son fils Henri, duc de Mayenne, périt, en 1621, au siége de Montauban, sans laisser de postérité. Son duché passa à son gendre, le duc de Nevers, Gonzague, auquel le cardinal de Mazarin l'acheta en 1654.

La ville de Mayenne, pendant cette période, avait eu cruellement à souffrir des guerres civiles. Les calvinistes y avaient été égorgés après la prise du Mans, en 1562. La ville fit sa soumission à Henri IV dès 1589. Elle fut reprise par les ligueurs, commandés par Bois-Dauphin, puis reprise dans la même année (1592) par le maréchal d'Aumont. Rien d'important ne se passa dans cette ville jusqu'à la révolution. En 1793, les Vendéens s'en emparèrent : ce fut là qu'ils délibérèrent sur la route qu'ils devaient suivre, et qu'ils se déterminèrent à se diriger vers la Normandie. Plus tard, quand la grande guerre de la Vendée eut été terminée, la chouannerie désola longtemps les environs de cette ville.

Mayenne, vieille ville, d'un aspect bizarre, possède encore le vieux château de ses seigneurs, qui s'élève sur la rive droite de la rivière. Des fabriques de toiles, des filatures de coton sont la principale industrie de cette ville. On y a inauguré, en 1844, la statue du digne archevêque de Bordeaux, de Cheverus, qui y est né.

Les armes de la ville sont : *de gueules, à 6 écussons d'or, 3, 2 et 1*.

Jublains. — Jublains, bourg du canton de Bais, peuplé de 1,897 habitants, et situé à 11 kilomètres au sud-est de Mayenne.

C'est l'ancienne capitale des *Diablintes*, *Noiodunum*. Cette ville est mentionnée au Ve siècle comme l'une des trois cités de la province; Vagoritum et Suindinum étaient les deux autres. Elle était administrée par un comte, et fut convertie au christianisme par saint Thuribe, évêque du Mans. Elle posséda bientôt une abbaye, qui existait dès le VIIe siècle. La ville fut, deux siècles plus tard, ravagée par les Normands. On y a découvert beaucoup d'antiquités, des médailles, des vases, des débris de statues, des mosaïques. On y a retrouvé les vestiges d'un temple à la Fortune et d'un Colisée. Une vieille fontaine, située dans le voisinage, désignée sous le nom de *Fontaine des Caves*, et quelques restes de voûtes de construction très-ancienne ont fait supposer que la ville possédait des bains publics. Les antiquaires ont retrouvé le tracé de l'enceinte de Jublains : c'était un carré de trois cent vingt pieds sur chaque face; les murailles étaient hautes de douze pieds et larges de neuf. Ces murailles présentent, de trois en trois pieds, des cordons formés de deux rangs de briques superposées. Des tours sont placées aux quatre angles du carré, et d'autres sont placées dans les intervalles; une seule de ces tours est carrée. Une voie romaine conduisait de Jublains à un camp, dont les vestiges se distinguent encore au confluent de la rivière d'Aron et de la Mayenne, et au centre duquel se

trouve le bourg de Moulay. A quelque distance de Jublains, sur la route d'Aron, on remarque un piédestal de granit haut de neuf pieds sur six de large; on l'appelle la *chaire du diable*.

Ambrières. — Ambrières, jolie petite ville de 2,599 habitants, et chef-lieu de canton. Située à 11 kilomètres au nord de la ville de Mayenne, sur la rive droite de la rivière de ce nom, est une ville ancienne; Guillaume le Conquérant s'en empara en 1069. Il y fit bâtir un château fort, qui donna à Ambrières une certaine importance militaire, sur la frontière du Maine et de la Normandie. Cette ville fut témoin en 1450 de la défaite d'un corps de soldats anglais. Il reste à peine aujourd'hui quelques vestiges de son ancien château; sur l'emplacement de cette forteresse on a bâti de belles halles. Ambrières possède des fabriques de calicots.

Ernée. — Ernée, chef-lieu de canton de 5,614 habitants, agréablement situé à 21 kilomètres à l'ouest de Mayenne sur la rivière qui lui donne son nom, paraît devoir son origine à une chapelle bâtie dans ce lieu au VIIe siècle sur le tombeau d'un saint qui était venu prêcher le christianisme dans le pays; ce fut là l'origine de la ville. Elle était anciennement protégée par une forteresse, démolie depuis longtemps, et dont les matériaux ont été employés à la construction de l'église paroissiale. Ernée est une jolie ville; ses rues sont larges, et ses maisons propres et bien bâties. Son industrie consiste en forges et en fabriques de toiles. Elle fait, en outre, le commerce des vins et des eaux-de-vie.

Lassay. — Lassay, chef-lieu de canton, peuplé de 2,655 habitants et situé à 20 kilomètres au nord-est de Mayenne, est remarquable par son vieux château, le mieux conservé de tous ceux que possède le département. Il fut pris en 1054 par Guillaume le Conquérant. Pendant les guerres qui désolèrent la France au temps de Charles VI, les Anglais, maîtres du château de Lassay, en sortaient de temps en temps pour faire des courses dans le voisinage. Ambroise de Loré les y poursuivit et les força à capituler. Les tours et les murs du château sont peu élevés; on y entre par un pont-levis protégé par deux fortes tours.

Gorron. — Gorron, chef-lieu de canton, peuplé de 2,430 habitants, et situé à 22 kilomètres au nord-ouest de Mayenne, doit, comme la ville précédente, son origine à un château fort que les seigneurs de Mayenne avaient élevé dans ce lieu pour protéger leur pays contre les invasions des Normands. Guillaume le Conquérant s'en empara en 1069. Geoffroi le Bel, comte de Touraine, d'Anjou et du Maine, le rendit en 1137 à Juhel de Mayenne à la condition que celui-ci l'aiderait à faire valoir ses droits sur l'Angleterre et la Normandie. Il fut plusieurs fois pris et repris et enfin détruit pendant les troubles de la Ligue. Son emplacement est occupé par une halle, monument beaucoup plus utile pour ses industrieux habitants, qui commercent en grains, bestiaux et toiles.

VARIÉTÉS.

De l'origine, des progrès et de la chute de la fabrication des toiles a Laval. — Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler de la réputation méritée que la ville de Laval s'était acquise dans la fabrication de ses toiles estimées. Nous emprunterons à l'*Annuaire de la Mayenne* de 1851 les détails qui suivent sur cette industrie. Ils sont d'ailleurs extraits d'un remarquable mémoire publié en 1849 par M. J.-D. des Cepeaux.

« La fabrique des tissus de Laval a toujours tenu une place importante dans le commerce de France; son origine est fort ancienne. On voit dans nos chroniques que, dès le XIIIe siècle, « il se fabriquait au pays de Laval des tissus de laine, serges, camelots et draperies, mais le profit en était de petit advantage. Ce que voyant Béatrix, comtesse de Gavres, qui avait épousé Guy IX, seigneur de Laval, en l'année 1290, elle fit venir de son pays de Flandres des maîtres tisserands qui apprirent aux Lavallois l'art de fabriquer les toiles, et la manufacture et le commerce en furent établis à Laval en l'année 1298. » Bourjolly nous apprend encore qu'en 1484 « Guy, quinzième du nom, étant seigneur de Laval sous le règne de Louis XI, des marchands lavallois, qui s'en étaient allés en la ville de Nantes pour leur négoce, y apprirent la manière de blanchir les toiles, et, pour ce, firent construire deux lavanderies auprès de Bootz sur la rivière de la Mayenne, et la plus considérable était à la Maillarderie. Alors les marchands espagnols, qui venaient à Nantes pour la vente des marchandises de leur pays, descendirent jusques en la ville de Laval et y achetèrent quantité de toiles. Voyant cela, nos marchands lavallois firent acquisition de jardins, terres et prés sur les bords de la rivière et y établirent des lavanderies. » Ce fait se trouve relaté aussi dans la chronique en vers de Guillaume Le Doyen :

Trois lavandiers il y avoit
Qui leur toile y blanchissoit
Sur la rivière devers Bootz
Où de toiles avoient beaux lotz.
Les Espagnols y descendoyent
Et leurs toiles cy achetoyent,
Dont il demeuroit grand argent
Qui soutenoit beaucoup de gent.

« Le commerce de Laval le plus riche, disent encore nos chroniques, est celui des toiles blanches, jaunes et écrues qui se vendent dedans et dehors le royaume, dans celui d'Espagne principalement, et qui sont même portées avec succès par navires jusques aux places qui bordent la mer du Sud et aux Indes occidentales, d'où il revient fort souvent quantité de piastres et autre argent au grand profit des marchands, qui y ont aussi hasardé leur vie et leurs biens à l'aventure de cet élément.

» Jusqu'à l'époque de la révolution de 1789 la fabrication, le blanchiment et le commerce des toiles furent en voie de prospérité dans notre pays.

» La population entière prenait part à cette industrie, qui fournissait un emploi avantageux aux capitaux des riches et un travail lucratif à la classe ouvrière. De là l'accroissement successif de la ville qui, dans l'origine, n'était qu'une bourgade bâtie sous la protection des remparts du château des seigneurs de Laval. Il y avait en 1789 seize blanchisseries autour de la ville, et de plus celle de *la Mazure*, à deux lieues plus loin, qui équivalait à dix autres. Elles pouvaient fournir au commerce de quinze à seize mille pièces de toile blanche par année. Château-Gontier, produisant des lins excellents, ne faisait que des toiles fines; Mayenne fournissait des toiles de doublures et aussi des mouchoirs de couleur. Laval, suivant le besoin, fabriquait des qualités diverses et fournissait en écru les blanchisseries de Beauvais, de Senlis et de Troyes. Lyon, Villefranche, Bordeaux y faisaient des commandes habituelles. Les toiles blanches étaient expédiées en immense quantité en Espagne et dans les colonies. Leur apprêt était, suivant l'occurrence, celui de Flandres, de Rouen, de Pontivy, de Quintin; l'apprêt dit de Laval était appliqué aux qualités inférieures. Cela finit par devenir une cause de défaveur pour le commerce de cette ville. Les toiles de première qualité se vendant comme étant de Flandres, de Quintin, etc., on se persuada que Laval ne fournissait que des produits médiocres, et les commandes se ralentirent successivement. Les secousses politiques aggravèrent le mal, et bientôt cette industrie fut entièrement ruinée, à ce point qu'à la halle de Laval on ne présentait au marché que sept pièces de toiles au lieu de quinze, vingt et vingt-cinq mille qui s'y étaient jadis vendues.

» Mais, tandis que la fabrique de Laval éprouvait cette défaveur, l'activité industrielle des Lavallois redoublait de zèle et tentait des voies nouvelles. Ce fut alors que s'établirent successivement les tissages de siamoises, de mouchoirs, de calicots, de coutils et d'autres tissus habilement variés d'après les exigences de la mode, et c'est ainsi que, malgré les crises politiques et financières qui

sont venues trop souvent entraver l'industrie lavalloise, elle a toujours su combattre et surmonter les obstacles. »

BIOGRAPHIE.

Ambroise Paré. — Ambroise Paré naquit vers 1517 à Bourg-Hersent, près de Laval; son père était coffretier. Les premières années de sa vie sont obscures, et il résulte d'un petit cahier écrit de sa main, qu'il étudia neuf à dix ans la chirurgie. Son premier maître fut un barbier d'Angers ou de Vitré, et il est probable que lorsque, en 1533, il arriva à Paris, il entra encore comme apprenti chez un chirurgien barbier.

Quelque temps après il entrait à l'Hôtel-Dieu et y restait trois années. « Faut sçavoir, dit-il dans un advis au lecteur, que, par l'espace de trois ans, j'ai résidé en l'Hôtel-Dieu de Paris, où j'ai eu le moyen de connaître (eu égard à la grande diversité de malades y gissans ordinairement) tout ce qui peut être d'altération et maladie au corps humain. »

En 1536, à l'âge de 19 ans, il quitta cet hôpital et se fit recevoir barbier chirurgien; et bientôt après il partit pour l'Italie à la suite du maréchal Montjan, colonel général de l'infanterie française. Puis il fut attaché au duc de Rohan et au duc de Vendôme. De retour en France, il devint prévôt de la corporation des chirurgiens. Sur la recommandation du duc de Vendôme, Antoine de Bourbon, qui devint roi de Navarre, Henri II le choisit, en 1552, pour son chirurgien, et Paré remplit successivement les mêmes fonctions auprès de François II, de Charles IX et de Henri III.

On sait que Charles IX, dont il avait sauvé les jours, gravement compromis par suite d'une blessure que lui avait faite en le saignant son médecin Portail, le sauva du massacre de la Saint-Barthélemy en le cachant dans sa chambre. Il fut deux fois marié et ne laissa que des filles. Ses dernières années furent troublées par les attaques injustes et peu modérées que lui suscitèrent ses rivaux. Il mourut le 20 décembre 1590, quelques mois après l'entrée de Henri IV à Paris. Son corps fut déposé dans l'église de Saint-André-des-Arcs, au bas de la nef et près du clocher.

En 1804, Napoléon donna mission à M. de Lasuse de rechercher à Laval les descendants d'Ambroise Paré, qu'il eût voulu honorer de ses bienfaits; mais il n'en trouva point. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, ses descendants s'étaient réfugiés en Hollande. Nous avons dit qu'en 1840 la ville de Laval avait fait élever au grand chirurgien une statue par un artiste digne d'une telle mission. On lit sur le socle ces paroles qui témoignent et de la modestie d'Ambroise Paré et de ses sentiments religieux :

Je le pansay, et Dieu le guarit.

Ambroise de Loré, le champion populaire de l'indépendance nationale contre l'invasion anglaise, le chevalier dont le nom revient si souvent dans le récit des faits d'armes du XVe siècle, naquit au château de Loré (à six kilomètres de Mayenne) en 1396, et mourut en 1446 à Paris, dont le roi Charles VII l'avait nommé grand prévôt.

M. de **Cheverus**, le pieux archevêque de Bordeaux, né à Mayenne en 1768, mort en 1836. Ses missions aux États-Unis, son ardente charité, son dévouement le firent aimer et respecter des populations au milieu desquelles il vécut longtemps, et le protestant unitaire Channing a rendu un solennel hommage aux vertus du prêtre catholique. Évêque de Boston en 1810, il fut plus tard (en 1823) nommé évêque de Montauban, et en 1826 archevêque de Bordeaux. Peu de temps avant sa mort il avait reçu le chapeau de cardinal.

Une renommée toute différente est celle de l'abbé **Bernier**, né à Daon en 1764. Il était curé à Angers quand éclata la révolution; il prit une part active à l'insurrection de la Vendée, devint membre du conseil supérieur chargé de diriger le soulèvement. Plus tard, il négocia avec Hoche, et contribua à la pacification du pays. Il seconda également, sous le consulat, les efforts du gouvernement pour rétablir le calme dans les départements de l'Ouest. Employé plus tard avec succès dans les négociations avec le saint-siége au sujet du concordat, il en fut récompensé par la promotion à l'évêché d'Orléans. Il mourut en 1806.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
5 122 kil. carr. ou 512 200 hect.	Hommes.. 185 590 Femmes... 188 976 Total... 374 566	3	27	274	14 000 000 fr.	5 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE LAVAL.

Superficie 1802 kilom. carrés ou 180 203 hect. — Population 130 523 hab. — Cantons 9. — Communes 92.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Laval (Est), 8 com., 16046 hab.	LAVAL	19218	»
	LAVAL	7229	»
	Astillé	968	15
	Avesnières	3887	1
	Courbeveille	989	14
	Entrammes	1560	10
	Huisserie (l')	811	7
	Montigné	960	9
	Nuille-sur-Vicoin	1998	11
Laval (Ouest), 6 com., 22156 hab.	LAVAL	11989	»
	Ahuillé	1543	10
	Berthevin (Saint-)	2334	4
	Changé	2046	4
	Germain-le-Fouilloux (Saint-)	1230	9
	Grenoux	1577	3
	Jean-sur-Mayenne (S.-)	1436	9
Argentré, 9 com., 8844 hab.	Argentré	1777	11
	Bonchamp	1290	6
	Châlons	745	16
	Chapelle-Anthenaise (la)	717	12
	Forré	396	7
	Louverné	1478	8
	Louvigné	555	11
	Montflours	556	15
	Parné	1110	10
Chailland, 9 com., 18777 hab.	Chailland	2573	24
	Andouillé	3044	14
	Baconnière (la)	2702	17
	Bigottière (la)	1114	22
	Croixille (la)	1474	27
	Germain-le-Guillaume (Saint-)	1133	19
	Hilaire-près-Landes (S.-)	1740	25
	Juvigné	3011	31
	Pierre-des-Landes (S.-)	1696	39
Ernon, 11 com., 16305 hab.	Ernon	4641	34
	Astillé-le-Bérenger	779	40
	Châtres	701	30
	Christophe-du-Luat (S.-)	1286	29
	Gemmes-le-Robert (St-)	2379	38
	Germain-le-Fouilloux (S.-)	1266	26
	Livet	436	29
	Mézangers	1017	38
	Néau	805	29
	Vimarcé	1101	51
	Voutré	1143	42
Loiron, 15 com., 16308 hab.	Loiron	1323	13
	Beaulieu	815	20
	Bourgneuf (le)	2100	19
	Bourgon	1528	30
	Brulatte (la)	737	15
	Cyr-le-Gravelais (Saint-)	741	26
	Genest (le)	1031	11
	Gravelle (la)	768	21
	Isle (Saint-)	162	14
	Launay-Villiers	689	26

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE LAVAL.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Loiron.	[illegible]	[illegible]	16
	[illegible]	[illegible]	15
	[illegible] (Saint-)	[illegible]	13
	[illegible]-la-Cour (Saint-)	1291	31
	Ruillé-le-Gravelais	843	16
Meslay, 11 com., [illegible] hab.	Meslay	1693	21
	Nuillé	986	19
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	1457	16
	[illegible]	584	18
	[illegible]	[illegible]	31
	[illegible]	[illegible]	19
Suite de Meslay	Cropte (la)	761	27
	Denis-du-Maine (Saint-)	650	24
	Épineux-le-Seguin	811	10
	Georges-le-Fléchard (S.-)	690	21
	Maisoncelles	584	15
	Saulges	911	37
Montsurs, 10 com., 6224 hab.	Montsurs	1726	21
	Hère	988	24
	Cenerè (Saint-)	930	17
	Chapelle Rainsouin (la)	576	22
	Deux-Évailles	575	28
	[illegible]	415	24
	[illegible]	1131	26
Suite de Montsurs.	Nuillé-sur-Ouette	118	19
	Ouën-des-Vallons (S.-)	495	25
	Soulgé	920	18
Sainte-Suzanne, 10 com., 10678 hab.	Sainte-Suzanne	1795	34
	Blandouet	568	37
	Chammes	991	32
	Jean-sur-Erve (Saint-)	1186	40
	Léger (Saint-)	540	29
	Pierre-sur-Erve (Saint-)	479	34
	Thorigné	797	36
	Torcé	1293	41
	Valges	1763	24
	Viviers	1172	19

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-GONTIER.

Superficie 1 268 kilom. carrés ou 126 793 hectares. — Population 78 862 hab. — Cantons 6. — Communes 72.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Château-Gontier, 11 com., [illegible] hab.	Château-Gontier	6799	»
	[illegible]	881	9
	[illegible]	1446	2
	[illegible]	1838	2
	[illegible]	1833	7
	[illegible]	784	4
	[illegible]	1173	5
	[illegible]	310	11
	[illegible]	3067	11
	[illegible]	1097	10
	[illegible]	1006	7
	[illegible]	795	10
	[illegible]	1405	7
	[illegible]	474	9
Saint-Aignan-sur-Roë, 12 com., 10911 hab.	[illegible]	819	34
	[illegible]	1479	29
	[illegible]	621	40
	[illegible]	1179	35
	[illegible]	1205	41
	[illegible]	840	37
	[illegible]	759	35
	[illegible]	1256	30
	[illegible]	632	33
	[illegible] (la)	661	38
Suite de Saint-Aignan.	Saturnin (Saint-)	557	30
	Senoches	652	41
Bierné, 10 com., 12237 hab.	Bierné	1146	13
	Argenton	300	10
	Châtelain	650	8
	Coudray	538	6
	Daon	1017	11
	[illegible]	2090	21
	Gennes	1315	8
	Laurent-des-Mortiers (Saint-)	550	13
	Longuefuye	161	9
	Michel-de-Feins (S.-)	421	12
Cossé-le-Vivien, 11 com., 12866 hab.	Cossé-le-Vivien	3592	22
	[illegible] (la)	687	19
	Cosmes	606	18
	Craillé	1014	39
	Gastines	473	36
	Laubrières	536	25
	Méral	1421	28
	Peuton	518	11
	Poix (Saint-)	480	33
	Quelaines	2048	13
	Simplé	542	14
Craon, 13 com., 13840 hab.	Craon	4171	20
	Athé	1055	25
	Boissière (la)	291	29
	Bouchamp	752	25
	Cherancé	371	21
	Denazé	395	16
	Livré	1589	25
	Martin-du-Limet (S.-)	650	26
	Mée	508	12
	Ninille	456	24
	Pommerieux	1090	17
	Quentin (Saint-)	878	16
	Selle-Craonnaise (la)	1613	27
Grez-en-Bouère, 12 com., 12119 hab.	Grez-en-Bouère	1820	14
	Balle	1116	27
	[illegible] Pierl-de-Bœuf	518	24
	Bouère	2196	18
	Bouessay	789	24
	Brice (Saint-)	866	21
	Buret (le)	728	21
	Charles (Saint-)	504	20
	Loup (Saint-)	546	24
	Préaux	416	26
	Ruillé-Froidfonds	1059	10
	Villiers	1533	12

ARRONDISSEMENT DE MAYENNE.

Superficie 2092 kilom. carrés ou 209 204 hectares. — Population 165 181 hab. — Cantons 12. — Communes 110.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Mayenne Est, 12 com., [illegible] hab.	Mayenne	9033	»
	Mayenne	3798	»
	Aron	1798	6
	Bazoche-Montpinçon (la)	290	5
	Bazouge-des-Alleux (la)	761	16
	Belgeard	621	6
	[illegible]	1000	8
	Fromentault-des-Prêtres (Saint-)	1083	8
	Gesnes	1328	19
	Marcillé	1237	10
	Martigné	2226	13
	Moulay	582	4
	Sacé	819	20
Mayenne Ouest, 8 com., 18475 hab.	Mayenne	6135	»
	Alexain	1161	15
	Bourgbelle (Saint-)	902	3
	Contest	1250	6
	Georges-Buttavent (S.-)	2441	6
	Germain-d'Anxure (S.-)	994	18
	Oisseau	3912	7
	Parigné	582	3
	Placé	1193	15
Ambrières, 8 com., 11291 hab.	Ambrières	2599	11
	Chantrigné	1951	16
	Cigné	1400	14
	Couesmes	1450	20
	Loupfougères (Saint-)	1041	15
	Pas (le)	1857	16
	Soucé	666	21
	Vaucé	320	21
Bais, 9 com., 16321 hab.	Bais	2319	20
	Champgenéteux	1820	23
	Hambers	1820	18
	Izé	1915	25
	Jublains	1897	11
	Martin-de-Connée (S.-)	2197	33
Suite de Bais.	Pierre-la-Cour (Saint-)	2258	26
	Thomas-de-Courceriers (Saint-)	1009	29
	Trans	979	25
Courtrais, 11 com., 15711 hab.	Courtrais	580	33
	Aignan (Saint-)	1321	39
	Calais-du-Désert (Saint-)	1527	36
	Chapelles (les)	976	29
	[illegible]	1153	26
	Javron	2852	25
	Lignières-la-Doucelle	2221	33
	Madré	1807	31
	Neuilly-le-Vendin	1739	37
	Orgères	526	46
	Pallu (la)	709	36
Ernée, 6 com., 15715 hab.	Ernée	5614	24
	[illegible]	1440	21
	Lassay	2368	33
	Montenay	2281	32
	Pollerine (la)	389	33
	Vautortes	1585	17
Gorron, 11 com., 14314 hab.	Gorron	2150	22
	Aubin-Fosse-Louvain (Saint-)	971	31
	Brecé	2247	20
	Carelles	783	27
	Châtillon-sur-Colmont	2573	11
	Colombiers	1208	23
	Hercé	783	25
	Juvigné	745	27
	Levaré	748	30
	Mars-sur-Colmont (S.-)	1173	11
	Vieuvy	455	28
Le Horps, 10 com., 9858 hab.	Horps (le)	1579	19
	Champéon	1174	11
	Chapelle-au-Riboul (la)	1150	15
	Charchigné	960	23
	Courbeveille	396	22
	Ham (le)	1063	22
	Hardanges	932	29
Suite de Le Horps.	Montreuil	559	13
	Poulay	771	13
	Rubay (le)	1139	18
Landivy, 8 com., 12012 hab.	Landivy	2355	10
	Berthevin-la-Tannière (Saint-)	1653	32
	Désertines	1387	31
	Dorée (la)	1038	36
	[illegible]	1242	19
	Longaulnes	2512	40
	Mars-sur-la-Futaye (S.-)	1020	11
	Montaudin	1026	35
Lassay, 10 com., 9750 hab.	Lassay	2055	20
	Barocher-Gondouin (la)	814	26
	Bretignolles	347	26
	Housseau (le)	452	21
	Julien-du-Terroux (S.-)	602	28
	Marie-du-Bois (Sainte-)	1021	23
	Molleray	590	22
	Niort	1538	19
	Rennes-en-Grenouilles	622	26
	Thubœuf	1007	30
Pré-en-Pail, 7 com., 11411 hab.	Pré-en-Pail	3736	36
	Boulay	460	43
	Champfremont	781	46
	Cyr-en-Pail (Saint-)	1428	32
	Poté (la)	3160	45
	Parigny	531	43
	Samson (Saint-)	1322	40
Villaines, 10 com. 13752 hab.	Villaines	2923	25
	Aubin-du-Désert (Saint-)	1006	36
	Averton	1419	32
	Courcité	2113	33
	Crennes	472	32
	Germain-de-Coulamer (Saint-)	1011	41
	Gesnes	1542	34
	Loup-Fougères	1061	22
	Mars-du-Désert (Saint-)	679	38
	Ville-Pail	936	31

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes.	
	(cours d'assises.)	
74e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 28 331 habitants.	
	Nombre total (1849)	18
	Infanticides.	
35e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 361 84.	
	Nombre total (1849)	1
	Suicides.	
44e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 25 321 hab.	
	Nombre total (1849)	13
	Crimes contre les propriétés (c).	
66e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 9 186 hab.	
	Nombre total (1849)	29

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (d).	
80e	En matière civile	510
62e	En matière commerciale	899
	Instruction (e).	
75e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)	19
	Paupérisme (f).	
13e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 17 hab.	
	Nombre total	4 449
	Mendicité.	
22e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 161 hab.	
	Nombre total	38
	Enfants naturels.	
49e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 15544.	
	Nombre total (1850)	464

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
50e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 20,38	
	Enfants trouvés et abandonnés (g).	
65e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 429 hab.	
	Nombre total	197
61e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 58,68.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (h).

Mouvement de la population (i).	
Naissances	2 980
Mariages	2 225
Décès (j)	7 554

Contributions directes (k).		
Foncière	1 561 569 f	n c.
Personnelle et mobilière	271 356	n
Portes et fenêtres	149 578	n
Patentes	165 972	n

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) De 1826 à 1850, il a été jugé, année moyenne, par la cour d'assises de la Mayenne, 1 accusé sur 6,073 habitants.

Population des prisons, 95 individus.

(d) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 1,037 habitants. Deux départements seulement sont moins processifs.

(e) C'est l'un des départements les plus arriérés pour l'instruction. La proportion des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants était, en 1829, de 1 sur 78.

Il y a, dans la Mayenne, 1 académie universitaire : 1 lycée impérial ; 2 collèges communaux ; 1 école normale primaire ; 3 écoles primaires supérieures ; environ 420 écoles primaires, communales ou privées ; 2 bibliothèques publiques ; des comices agricoles, etc.

(f) C'est l'un des départements les moins favorisés sous le rapport de la richesse. Dans les mauvais jours, le nombre des pauvres s'y élève jusqu'à 35,000. Cette misère extrême du pays est attribuée à la chute des anciennes fabriques de toile, à l'insuffisance du travail et des salaires, et à l'exubérance de la population ouvrière.

Il y a, dans la Mayenne, 20 hospices avec une population moyenne de 4,481 individus ; 21 bureaux de bienfaisance, secourant annuellement près de 4,500 indigents ; 3 caisses d'épargne et de prévoyance ; 1 asile pour les vieillards des deux sexes ; 5 salles d'asile avec une population de 1,100 enfants ; 1 seule crèche, la nécessité de ces établissements ne se faisant pas sentir dans ce pays, où une mère peut, sans trop d'embarras, garder près d'elle son jeune enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge d'aller à l'école.

(g) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 278 habitants.

Nombre total, 324.

(h) Sur 1,000 recrues, la Mayenne en compte 516 occupées aux travaux de la campagne. Cinquante-deux départements ont plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 54e.

(i) Dans l'ordre de la population, la Mayenne occupe le 43e rang, le 73e pour la superficie territoriale.

(j) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 1,526.

Durée moyenne de la vie, 38 ans. Trente-sept départements ont une vie moyenne plus longue.

(k) Rang du département pour la contribution foncière, 47e ; pour la contribution personnelle et mobilière, 55e ; et 62e pour les portes et fenêtres et les patentes.

BIBLIOGRAPHIE[1].

1629. **Histoire aggrégative des annales et chroniques d'Anjou et du Maine**, par *Jean de Bourdigné*, in-folio ; nouvelle édition publiée en 1842 en 2 volumes grand in-8°, par M. *de Quatrebarbes*.

1645. **Les antiquités du pays du Maine**, par *Julien Bordereau* (imprimées avec le commentaire de la coutume du Mans), in-folio.

1803. Annuaire du département de la Mayenne pour l'an XII, in-12.

1811. Essais historiques et littéraires sur la ci-devant province du Maine, par *P. Renouard*, 2 vol. in-12.

1821. Annuaire de la Mayenne pour 1821, in-18. — (Voir la collection.)

1835. Description du dép. de la Mayenne au t. II de la France pittor. d'*Ariel Hugo*, gr. in-8°, cart. et fig.

1835. Notice sur la chaire au Diable près de Jublains (Mayenne), par *F.-J. Verger*, in 8°.

1836. Notice sur Jublains, suivie de diverses excursions dans plusieurs communes du département de la Mayenne, par *F.-J. Verger*, 2e édit. in 8°.

1836. Craon et ses barons ; lettres à un ami ; in-8°.

1838. Descript. du dep. de la Mayenne au t. V du Guide du voyageur en France de *Didot*, in-8°, fig.

1838. Voyage historique et descriptif sur les confins du département de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, par *J. Lhermetin*, in-18.

1838. Catalogue des plantes qui croissent dans le département de la Mayenne, in 18.

1840. Notice sur Sainte-Suzanne et son château, par l'abbé *Gérault*, in-8°.

1840. Notice historique sur Evron, son abbaye et ses monuments, par l'abbé *Gérault*, in-8°.

1840. Notice sur le monument élevé à la mémoire d'Ambroise Paré en la ville de Laval, in-8°.

1841. Notice statistique et histor. du dép. de la Mayenne, par *Aug. de Seriere*, in-4°.

1842. Aperçu sur la statistique et la topographie médicale du dép. de la Mayenne, par *Lemercier*, in-18.

1842. Mémoires ecclésiastiques concernant la ville de Laval, in-8°.

1842. Sanges et ses environs (Mayenne), in-8°.

1843. Notice sur le château de Courtalliern, par *F. Piel*, in-8° d'une 1/2 feuille.

1844. Essais histor. sur la ville et le pays de Laval, par *Duchemin-Desvitiers*, in-8°.

1845. Description de Mayenne, de Laval, de Jublains, au tome III de l'Hist. des villes de France d'*Aristide Guilbert*, gr. in-8°, blasons.

1845. Articles Départem. de la Mayenne, Laval, Mayenne, Château-Gontier, etc., etc., dans le Dictionnaire des communes de France, par *Girault de Saint-Fargeau*, 3 vol. in-4°, blasons et grav.

1851. Annuaire de la Mayenne, 11e année, par M. *Hélion de Luçay*, publié par *Feillé-Grandpré*, in-18.

Voir le Bulletin monum. de M. *de Caumont*, — les Mémoires de la Société des Antiquaires de France, — les Annales de statistique, — etc., etc.

Carte du Maine, par *Guyet*, in-folio, 1575.

Carte du Maine et du Perche, par *R. de Lisle*, in-folio, 1719.

Cartes de *Cassini* et de *Capitaine*.

Carte du département de la Mayenne, extraite de la grande carte du dépôt de la guerre.

Cartes du département de la Mayenne, par *Charle*, *Dufour*, *Tramin*, *Durotenay*, etc., etc.

[1] Voir la bibliographie du département de la Sarthe.

Paris. — Typ. Lacrampe et Comp., rue de Seine, 8.

Digitized by Google

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Le corps de Charles le Téméraire retrouvé trois jours après la bataille de Nancy (janvier 1477).

MEURTHE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de la Meurthe doit son nom à la principale rivière qui le traverse du sud-est au nord et qui vient s'y jeter dans la Moselle; c'est un des départements de la région nord-est de la France, il est entièrement situé dans le bassin du Rhin. Il a été formé, en 1790, d'une partie des anciens duchés de Lorraine et de Bar, de la portion méridionale des Trois-Evêchés, et du comté de Dabo, anciennement compris dans la Lorraine méridionale.

Ses limites sont : au nord, le département de la Moselle; à l'est, celui du Bas-Rhin; au sud, celui des Vosges; et à l'ouest, celui de la Meuse.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département de la Meurthe est un pays montagneux, traversé : à l'est, par la chaîne des Vosges, dont les plus hauts sommets sont ici le Hengst et le Spitzberg, dans l'arrondissement de Sarrebourg, qui ont 350 mètres de hauteur environ au-dessus du fond de la vallée; et, à l'ouest, par le faîte qui sépare le bassin de la Meuse de celui de la Moselle et qui appartient à l'Argonne orientale. Le sol est en général inégal et varié, divisé en une multitude de collines qui n'ont que 120, 150 à 200 mètres au plus d'élévation. Ces collines sont couvertes de forêts qui descendent jusque dans les plaines; ces dernières sont très-fertiles. Les principales sont : la plaine de la Moselle; celle de la Meurthe, que les inondations de la rivière fécondent; celle de la Sarre, qui ne produit qu'à force d'engrais; et celle de la Seille, la plus fertile de toutes. Elles sont coupées d'un grand nombre de petits vallons presque tous arrosés par des eaux vives. Les points les plus élevés du département sont, après les deux montagnes que nous avons déjà citées, les côtes d'Essey sur la frontière des Vosges, de Saint-Germain, d'Angomon, de Sion, d'Amance, de Sainte-Geneviève, de Mousson, de Mont-Saint-Jean, de Léomont près de Lunéville, de Barine, de Delme et de Toulon.

La superficie du département est de 602,799 hectares, et le sol s'y divise d'après sa nature en : pays de monta-

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

gnes, 13,280 hectares; pays de bruyères ou de landes, 6,390; sol de riche terreau, 350; sol de craie ou calcaire, 292,100; sol de gravier, 7,240; sol pierreux, 15,820; et sol sablonneux, 101,700 hectares.

Hydrographie. — Le département de la Meurthe est situé dans le bassin du Rhin. Il est arrosé par la Moselle et ses affluents, le Madon, la Meurthe avec la Vezouze, la Seille et la Sarre avec la Nied; à l'ouest, par quelques petits affluents de la Meuse; à l'est, par la Zorn, affluent du Rhin.

La Moselle a sa source près des ruines du château de Moselle, dans la commune de Bussang, département des Vosges, elle entre près de Gripport dans celui de la Meurthe, passe à Bainville-aux-Miroirs, Bayon, Velle-sur-Moselle, Flavigny, Pont-Saint-Vincent, Toul, Gondreville, Liverdun, Frouard, Autreville, Dieulouard, Pont-à-Mousson, Champey, la Lobe et sort du département près d'Arnavillé pour entrer dans celui auquel elle donne son nom. Son parcours dans la Meurthe est d'environ 120 kilomètres, elle est navigable depuis Frouard pendant 32 kilomètres. Après avoir traversé le département de la Moselle elle va se jeter à Coblentz dans le Rhin, après un cours total d'environ 600 kilomètres.

Le Madon, affluent de gauche de la Moselle, prend sa source au-dessus de Mirecourt dans le département des Vosges, elle passe à Jevoncourt, Xironcourt, Haroué, Ceintrey, Pierreville, et se jette à Pont-Saint-Vincent dans la Moselle après un cours de 45 kilomètres; elle reçoit à gauche le Brenon, qui passe à Vezelize.

La Meurthe, affluent de droite de la Moselle, qui donne son nom au département, prend sa source dans le département des Vosges au revers de la montagne du Bonhomme, elle traverse d'abord ce département et entre dans celui-ci à Thiaville, et passe à Baccarat, Lunéville, Rosières, Dombasle, Saint-Nicolas, Nancy, et se jette dans la Moselle au-dessous de Frouard, après un cours de 160 kilomètres, dont 95 environ appartiennent au département; elle reçoit à gauche la Mortagne, qui passe à Gerbeviller; à droite la Vezouze, qui passe à Blamont, et le Sanon, qui passe à Maixe et à Einville.

La Seille, que l'on nomme aussi la Grande-Seille pour la distinguer d'une autre rivière du même nom, affluent de la Saône, prend sa source dans l'étang de Lindre, près de Dieuze, elle passe à Marsalle, Vic, Nomény et Metz, où elle se jette dans la Moselle, après un cours d'environ 40 kilomètres.

La Sarre prend sa source dans les Vosges au pied du mont Donon, près du château de Salm dans l'arrondissement de Sarrebourg, elle passe dans le département à Sarrebourg, à Fénétranges, et en sort à Niedersteinzel pour entrer dans les départements du Bas-Rhin et de la Moselle, et se jeter dans la Moselle au-dessus de Trèves après un cours d'environ 220 kilomètres, dont 60 environ appartiennent au département; elle y reçoit un grand nombre de petites rivières qui descendent des montagnes.

Le département renferme plusieurs étangs très-poissonneux dont les principaux sont : l'étang de Lindre, arrondissement de Château-Salins, qui occupe une superficie de 622 hectares; les étangs de Torcheville, de Stock, de Gondrexange, de Mittersheim, de Rechicourt-le-Château, de Fouleret et de la Forêt-la-Reine.

Le département est traversé par deux canaux. Le premier est le canal des salines de l'Est entrepris pour établir la communication de la Sarre avec la Seille, il commence à Dieuze sur la Seille et finit à Sarrealbe sur la Sarre, sa longueur est de 36 kilomètres dont 23 appartiennent au versant de la Sarre et 13 à celui de la Seille, il a 16 écluses. Le second est le canal de la Marne au Rhin, qui traverse le département sur une longueur de 143 kilomètres, il passe à Laye, où est le fief de partage, à Toul, Frouard, Nancy, Saint-Nicolas, Einville, Lagarde, Rechicourt, Lorquin et se dirige sur Saverne (Bas-Rhin). Il y a dans le département 68 écluses, sa pente est de 18 mètres, sa longueur totale est de 316 kilomètres.

Voies de communication. — Le département de la Meurthe est traversé par 8 routes impériales d'une longueur de 420 kilomètres, par 15 routes départementales d'une longueur de 376 kilomètres, et par 3,380 chemins vicinaux dont le développement dépasse 4,905 kilomètres.

Le chemin de fer de Paris à Strasbourg traverse le département dans sa plus grande largeur, il y pénètre près de Lay-Saint-Remi, passe aux stations de Foug, Toul (319 kilomètres de Paris, 182 de Strasbourg), Fontenoy-sur-Moselle, Liverdun, Frouard, Nancy (352 kilomètres de Paris, 149 de Strasbourg), Varangeville, Rosières, Blainville-la-Grande, Lunéville (385 kilomètres de Paris, 126 de Strasbourg), Marainviller, Emberménil, Avricourt, Heming, Sarrebourg, Lutzelbourg, à quelque distance de cette dernière station le chemin pénètre dans le département du Bas-Rhin après un parcours de 135 kilomètres dans celui de la Meurthe. A Frouard s'embranche la ligne de Metz et de Forbach. Elle passe dans le département aux stations de Marbache, Dieulouard, Pont-à-Mousson et Pagny-sur-Moselle.

Climat. — Le département de la Meurthe appartient à la région climatoriale dite du nord-est ou climat vosgien, la température y est très-variable, et plus froide que ne semblerait l'indiquer la latitude; il existe une grande inégalité entre les saisons, et même, pendant l'été, les matinées et les soirées sont très-fraîches. Le maximum de froid est de — 17 degrés centigrades, tandis que le maximum de chaleur est de + 35. Les vents les plus fréquents sont ceux: du sud-ouest, qui amène la pluie, du nord-ouest, qui amène la neige et le froid; du nord-est, qui, en été, amène la sécheresse, et en hiver, le froid sec; du sud, qui amène les chaleurs; et de l'ouest, tantôt humide et tantôt froid. A Nancy, pour une période de 38 années, de 1782 à 1820, la température moyenne a été de + 9°,5, le maximum de + 37,6 et le minimum de — 26,3; le nombre annuel moyen des jours de gelée a été de 68; la quantité annuelle moyenne de pluie recueillie de 568mm; enfin le nombre annuel moyen des jours de pluie et de neige de 114.

Productions naturelles. — Le département de la Meurthe appartient à la région naturelle dite de Lorraine; la partie orientale est un pays ondulé, argilo-sableux, humide, formé par le trias, il est sillonné par de grandes et épaisses bandes de calcaire. Les terrains appartiennent à la formation secondaire et à la formation jurassique. Quelques mines de fer existent dans le département, mais elles sont pauvres, de médiocre qualité, et leur exploitation a été, pour la plupart, abandonnée; les gisements de ce métal se montrent à Cirey, Cogney, Fremonville. On trouve de belles carrières de marbre et d'albâtre, de vastes dépôts de tourbe et une grande abondance de carbonate calcaire. Un grand nombre de carrières de pierre de taille y sont exploitées.

C'est dans ce département que jaillissent les plus riches sources salées qui existent en France. Un vaste banc de sel gemme s'étend sous une partie de son sol et de celui des départements voisins. Les sources d'eau salée se trouvent principalement dans le bassin de la Seille. Quelque part qu'on fouille dans les vallées, on y rencontre à peu de profondeur une eau plus ou moins chargée de sel (13 à 16 parties sur 100); les points qui en fournissent le plus abondamment aujourd'hui sont Dieuze, Moyenvic et Château-Salins. Il y a des sources d'eaux minérales à Eulemont, Pont-à-Mousson, Domevre, etc., etc., etc.

Le département de la Meurthe, dont le sol est très-fertile dans la plaine, fournit des récoltes surabondantes en grains et en vins; des récoltes considérables de pommes de terre, légumes secs, colza, betteraves, houblon, chanvre, fruits et surtout prunes. Les céréales forment la principale culture du département. Les vins ne sont en général que des vins communs; et les meilleurs, les rouges de Thiaucourt et de ses environs, ne sont classés que parmi les bons vins d'ordinaire; les meilleurs vins blancs sont ceux de Bruley et de Salival. Les autres crus que nous pouvons encore citer sont les vins de Bayen, de Boudonville, Gerbeviller, Valois, Arnaville, et Vic. Les prairies, surtout celles qui sont situées sur les nombreux

cours d'eau qui arrosent le département, produisent abondamment du foin de bonne qualité. Le chêne, le charme, le hêtre et le bouleau sont les essences principales des forêts, dont les plus importantes sont celles de Dabo et Saint-Quirin, arrondissement de Sarrebourg; et de Haye, arrondissement de Nancy. La flore est riche et variée, elle comprend entre autres un grand nombre de plantes médicinales; mais la végétation est tardive et s'oppose à leur entier développement.

Les races d'animaux domestiques n'offrent rien de bien particulier, si l'on en excepte les porcs, qui sont d'une belle race et servent à faire des salaisons que l'on exporte au loin. Les chevaux sont très-nerveux, mais d'une petite taille et d'une forme peu agréable; leur tête est très-grosse et leurs jambes sont trop minces. La meilleure espèce vient des races turques que les derniers ducs de Lorraine avaient introduites dans le pays; mais ces races sont dégénérées. Le haras de Rosières doit néanmoins, avec le temps, rétablir l'espèce, qui n'est propre qu'à la cavalerie légère. Les animaux sauvages et le fort gibier sont très-rares dans le département; le cerf a entièrement disparu. On rencontre encore dans les forêts quelques sangliers et quelques chevreuils; les lièvres y sont assez nombreux. Les espèces les plus communes du gibier ailé sont : la perdrix grise, la caille, l'alouette, la bécasse, le rouge-gorge. Les loups et les renards se sont multipliés malgré la chasse persévérante qu'on leur fait, et les premiers font quelquefois de grands ravages à la suite des hivers rigoureux. Les rivières sont peu poissonneuses, mais les étangs le sont beaucoup et abondent, notamment, en carpes, brochets, perches, etc., etc.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Meurthe est à la fois un pays agricole, d'exploitation et manufacturier. Les nouvelles méthodes agricoles y sont depuis longtemps en pratique; la ferme modèle établie à Roville en 1822 par Mathieu de Dombasle, et le zèle de la société centrale d'agriculture de Nancy y ont répandu le progrès. On évalue le sol productif à 587,657 hectares, dont : en froment, 65,410 hectares; méteil, 2,838; seigle, 7,335; orge, 10,391; avoine, 69,740; maïs et millet, 246; sarrasin, 131; pommes de terre, 22,678; légumes secs, 3,802; vignes, 16,045; jardins, 5,202, betteraves, 460; houblon, 298; colza et navette, 4,428; chanvre, 2,783; lin, 567; prairies naturelles, 62,009; prairies artificielles, 24,945; pâtis, landes et bruyères, 17,705; jachères, 56,961; bois, 187,367 (dont 72,106 à l'État); vergers, pépinières et oseraies, 6,345 hectares. On évalue le revenu territorial à 23 millions de francs et le nombre des propriétaires fonciers à 155,382, se partageant 2,185,423 divisions parcellaires de la propriété.

Nous avons déjà parlé de l'exploitation minérale et nous avons fait remarquer que pour la richesse de ses sources salines ce département était le premier de France (elles produisent, année moyenne, 45 millions de kilogrammes de sel et un million de soude factice). L'industrie de fabrication est aussi très-active et donne plusieurs produits considérables et renommés. Parmi les grands établissements industriels, la célèbre cristallerie et verrerie de Baccarat, la manufacture de glaces de Saint-Quirin, la fabrication de soude et de produits chimiques de la saline de Dieuze, les établissements renommés de batiste et de tulle dont Nancy est le siége principal et le centre, tiennent le premier rang. Viennent ensuite et en grand nombre les manufactures de porcelaine et de faïence ou de poterie, les filatures de coton, les fabriques de draps de coton et de sucre de betteraves, les papeteries, les tanneries, les brûleries d'eau-de-vie, de vins, de marcs, les brasseries (produisant en moyenne 50,000 hectolitres de bière par an), les distilleries de liqueurs dites *liqueurs de Lorraine*, et dont le siége principal est à Phalsbourg. Parmi d'autres branches d'industrie citons encore la fabrication des toiles de chanvre, celle des instruments de musique, celles des pipes de Pont-à-Mousson, celles des confitures et conserves de fruits et de boules d'acier, dites *boules de Nancy*, et la préparation des salaisons de porc.

Les principaux articles de l'exportation sont : le bois, le sel, les grains, les vins et eaux-de-vie, les salaisons de porc et les grands produits de l'industrie manufacturière.

Le nombre des foires du département est de 93, elles se tiennent dans 34 communes et durent 136 journées. On y vend des bestiaux, des étoffes, de instruments aratoires, des ustensiles de cuisine en fonte, des souliers, des chapeaux, de la mercerie, etc., et , etc.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Meurthe était de 602,799 hectares, sa population d'après le dernier recensement est de 450,423 habitants, savoir : 220,812 hommes et 229,611 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Nancy. Le département est divisé en 5 arrondissements communaux, 29 cantons et 714 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de la Meurthe est compris dans la 4e inspection divisionnaire des ponts et chaussées et dans l'arrondissement minéralogique de Strasbourg, dépendant de la division du nord-est.

Le département de la Meurthe forme, avec le département des Vosges, la 2e subdivision de la 5e division militaire dont le quartier général est à Metz. Il y a 5 places de guerre : Lunéville, Toul, Marsal, Phalsbourg et Pont-à-Mousson. Nancy est le chef-lieu de la 22e légion de gendarmerie.

Nancy est le siége d'une cour impériale dont le ressort s'étend sur les départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges; il y a dans le département 5 tribunaux de 1re instance, à Nancy, Toul, Vic, Sarrebourg et Lunéville; il y a de plus un tribunal de commerce à Nancy.

Le département forme le diocèse d'un évêché dont le siége est à Nancy, et qui est suffragant de l'archevêché de Besançon. Le département renferme 7 cures de première classe, 25 de deuxième, 481 succursales et 30 vicariats. Il y a un grand séminaire à Nancy et un petit séminaire à Pont-à-Mousson. Il y a pour le culte évangélique une église consistoriale à Nancy avec des temples à Hellering, Lixheim, Sarrebourg, Metz, Courcelles-Chaussy. Les protestants de la confession d'Augsbourg ont des temples à Phalsbourg, Fénetranges, Hangviller, Postroff, Viberswiller et Wintersbourg. Pour le culte israélite il y a un consistoire à Nancy.

L'académie départementale de la Meurthe a sous sa surveillance l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Nancy, un lycée impérial à Nancy, les colléges communaux de Dieuze, Lunéville, Phalsbourg, Pont-à-Mousson et Toul; des pensions à Nancy, Blâmont, Château-Salins, Fénétranges, Jarville, Sarrebourg et Vic. Une école normale primaire à Nancy, des écoles primaires supérieures, 1,307 écoles primaires communales ou privées. Un institut des sourds-muets, un institut des jeunes aveugles et un grand nombre d'autres établissements d'instruction ou littéraires. Il y a à Nancy une école impériale forestière; le département forme le 4e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Nancy.

Nous avons dit que le revenu territorial était évalué à 23 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 18 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le pays qui formait jadis le duché de Lorraine était habité, à l'époque de la conquête romaine, par deux peuples principaux : les *Mediomatrices*, dont la capitale était Metz, appelé alors *Divodurum*, et les Leuci, qui avaient pour capitale Toul (*Tullum*). Ces deux peuples étaient considérés comme faisant partie de la grande nation des Belges, que César appelle les plus braves des Gaulois (*Gallorum omnium fortissimi*).

Quand la Gaule fut divisée en dix-sept provinces, le pays des Médiomatrices et des Leuces fut compris dans la Belgique première, Trèves pour métropole, et pour cités Metz, Toul et Verdun.

Dès le IIIe siècle de l'ère chrétienne, ce pays eut à souffrir des invasions allemandes; plus tard il fut dévasté par les Vandales et les Suèves. Soumis enfin par les

Francs, il fut, sous les successeurs de Clovis, la principale province du royaume d'Austrasie ou France orientale. Il eut encore plus d'importance sous les princes carlovingiens. Les bords de la Moselle et les forêts des Vosges avaient pour eux un grand attrait, et ils y possédaient une grande quantité de domaines, tels que Marsal, Moyenvic, Vic, Scarpone, Gondreville, Flavigny, Champs, etc. Plus d'une fois Charlemagne célébra à Thionville les deux grandes solennités de Noël et de Pâques, et y tint l'assemblée générale des Francs. Le traité de Verdun (843) sépara de la France proprement dite les contrées de la Meuse et de la Moselle; elles furent laissées à l'empereur Lothaire, qui les transmit à son fils Lothaire II. C'est alors qu'elles prirent le nom de *Lotharingia*, d'où nous avons fait Lorraine. Mais ce nom s'étendait à une étendue de pays plus vaste que la Lorraine actuelle; il embrassait tout le pays compris entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut. Il y eut encore entre les héritiers de Charlemagne bien des luttes avant que la Lotharingie fût définitivement séparée de la France. D'abord à la mort de Lothaire II, dont les dernières années avaient été pleines de troubles et de scandales, grâce à sa passion pour la belle Waldrade, Charles le Chauve et Louis le Germanique se partagèrent ses Etats. En 880 toute la Lotharingie fut de nouveau réunie à l'Allemagne. Vainement un fils naturel de Lothaire II réclama; l'empereur Charles le Gros le fit saisir au château de Gondreville, lui fit crever les yeux et le renferma au monastère de Saint-Gall. Quelques années plus tard le successeur de Charles le Gros fit de la Lotharingie un royaume pour son fils naturel Swentibald. Les Lorrains se lassèrent bientôt de la tyrannie cruelle et fantasque de ce personnage, et appelèrent à leur secours le roi de Germanie, frère de Swentibald; celui-ci fut vaincu et tué aux bords de la Meuse, et son royaume retourna encore une fois sous l'autorité germanique. Les derniers Carlovingiens de France firent encore quelques efforts pour reconquérir ce pays. Mais ces agressions furent sans succès, et Lothaire, l'avant-dernier roi de la dynastie de Charlemagne, fut réduit, en 980, à renoncer à toute prétention sur la Lotharingie; ce qui contrista grandement, dit un auteur contemporain, le cœur des seigneurs de France.

Quelques années avant la conclusion du traité de 980, l'empereur Othon Ier avait donné la Lorraine à son frère Brunon, archevêque de Cologne. Ce prélat, comprenant la difficulté de régir par lui-même un pays aussi étendu, le divisa en deux parties, dont l'une fut appelée Basse-Lorraine et l'autre Haute-Lorraine ou Mosellane; c'est cette dernière qui a conservé le nom de Lorraine.

Les trois premiers ducs de la Lorraine mosellane appartiennent à la maison de Bar. Ensuite les ducs de Basse-Lorraine, Gothelon et Godefroi le Barbu, prétendirent à ce duché; mais il importait aux empereurs d'Allemagne que la Lorraine restât partagée pour n'être pas redoutable à leur autorité, et l'empereur Henri III donna la Lorraine mosellane à Albert, comte d'Alsace, et après la mort de ce prince à Gérard son neveu (1048). Des deux fils aînés de Gérard, l'un, Thierri, fut le second duc de Lorraine, l'autre, Gérard, eut pour apanage le comté de Vaudemont; sa postérité devait le conserver jusqu'au milieu du XIVe siècle que Henri de Vaudemont fut tué à la bataille de Crécy, ne laissant qu'une fille. Cette héritière du comté de Vaudemont épousa un sire de Joinville; mais à la troisième génération il ne restait également de cette maison qu'une fille qui épousa un frère du duc Charles le Hardi, qui commença la seconde maison de Vaudemont.

Ne pouvant suivre en détail l'histoire des ducs de Lorraine, nous nous arrêterons seulement sur quelques époques marquées par d'importants événements. Le XIIIe siècle est une de ces époques; c'est l'ère de la fondation des libertés bourgeoises et municipales en Lorraine. Nancy, Lunéville, Saint-Nicolas, Frouard, Gerbeviller, etc. reçurent alors la *loi de Beaumont*, ainsi appelée de la petite ville de Beaumont en Argonne, à laquelle un archevêque de Reims avait accordé de grandes franchises pour y attirer des habitants. Le développement de la liberté fut favorable au développement du commerce; l'industrie sortit du fond des cloîtres et passa aux mains d'une bourgeoisie laborieuse. « Le numéraire, dit M. Bégin dans son *Histoire de Lorraine*, plus commun malgré les croisades qui en enlevèrent une quantité considérable, rendit les affaires commerciales plus faciles. Plusieurs riches minerais, tels que celui de Hayango, étaient connus et exploités... Ce fut vers le milieu du XIIIe siècle que Henri, comte de Salm, exploita pour la première fois les mines de Framont (*ferratus mons*). Il construisit aussi à Morhanges des salines qui furent bientôt abandonnées. Mais celles de Rosières, achetées de la maison de Lénoncourt par Ferri III; celles de Vic, Moyenvic, Marsal, possédées par les évêques de Metz, jouissaient d'une grande activité. Les marchands de la Lorraine faisaient des échanges avec les provinces rhénanes, la Franche-Comté, la Champagne. »

Ce fut au XVe siècle qu'eut lieu la réunion des maisons de Bar et de Lorraine, et ce fut à cette époque aussi que la Lorraine fut mêlée d'une manière plus active aux grands événements dont la France était alors le théâtre. C'était le temps de la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, et de la lutte nationale de la France et de l'Angleterre. La maison de Lorraine était représentée par deux vieillards : le duc de Bar, vieux cardinal; et le duc de Lorraine, Charles le Hardi, qui n'avait qu'une fille. Charles le Hardi avait été longtemps un violent ennemi de la maison de France; en 1412, irrité d'un arrêt que le parlement de Paris avait prononcé contre lui, il avait traîné les panonceaux du roi à la queue de son cheval. Mais le parti anglais et bourguignon ne sut pas ménager un allié si important, et Charles le Hardi finit par donner sa fille en mariage à un prince français, René d'Anjou, à qui le duc de Bar, son oncle, avait déjà assuré son duché. Mais le parti bourguignon et anglais conservait en Lorraine un allié, le comte de Vaudemont, fils d'un frère de Charles le Hardi. Vaudemont prétendit que le duché de Lorraine ne pouvait *tomber en quenouille*, et qu'à lui seul appartenait l'héritage en vertu de la loi salique. Vaincu à Bulégneville (1431) par Vaudemont et les Bourguignons, René d'Anjou fut emmené captif à Dijon. Il consacra les loisirs de sa captivité à la peinture. « Il fit des tableaux pour la chapelle qu'il construisit dans sa prison, il en fit pour les chartreux de Dijon; il travailla même pour celui qui le retenait prisonnier; lorsque Philippe le Bon vint le voir, René lui fit présent d'un beau portrait de Jean Sans-peur. Il n'y avait pas moyen de rester ennemi de l'aimable peintre; le duc de Bourgogne lui rendit la liberté, sous caution. » (Michelet, *Histoire de France*, V, page 193.)

En 1441 la guerre entre les deux prétendants au duché de Lorraine fut terminée par la médiation du roi, qui engagea René à donner sa fille à Ferry de Vaudemont, fils de son rival, en confondant les droits des deux maisons. Quelques années plus tard René céda le gouvernement de la Lorraine à son fils aîné, Jean, duc de Calabre. Ce prince belliqueux, dont la vie se passa sur les champs de bataille, entra dans la ligue du *bien public* contre Louis XI et eut sa part des libéralités du roi au traité de Saint-Maur, où *le bien public*, suivant la piquante expression de Commines, *fut converty en bien particulier*.

En secondant l'ambition du grand adversaire de Louis XI, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, Jean de Calabre ne se doutait pas qu'il préparait à la Lorraine de redoutables périls. Charles le Téméraire avait conçu de vastes projets; il voulait reconstituer l'ancien royaume de Bourgogne en reliant les Etats des Pays-Bas à la Bourgogne et à la Franche-Comté; mais pour cela il fallait posséder la Lorraine. Jean de Calabre était mort en 1470, son fils Nicolas ne lui avait survécu que trois ans. L'héritier du duché était alors René II, fils du vainqueur de Bulégneville et de la fille du roi René. Charles le Téméraire se saisit du jeune duc, et l'obligea d'abord de lui céder quelques places fortes et le libre passage à travers son duché. Mais peu après, pendant que Charles le Téméraire s'obstinait follement au siége de Neuss, près du Rhin, René, excité et encouragé par Louis XI, lui envoya son défi et commença les hostilités. Charles furieux en

vahit la Lorraine, et Nancy capitula après une résistance longue et obstinée. Heureusement pour René, le Bourguignon fut défait par les Suisses à Granson et à Morat. Le duc de Lorraine rentré en possession de son héritage, eut à le défendre contre une dernière attaque; la bataille de Nancy (1477) *fit choir*, dit Comines, *le si grand et somptueux édifice* de la puissance bourguignonne, et débarrassa le duc René de son terrible rival. Louis XI, qui s'était entendu avec le duc de Lorraine tant qu'il avait eu en face de lui Charles le Téméraire, le traita avec moins de ménagement après la ruine de la maison de Bourgogne, et, en 1480, à la mort du vieux roi René, il se saisit du Barrois, qui ne fut restitué à René II qu'au commencement du règne de Charles VIII.

C'est de René II que descend cette famille des Guise à laquelle se rattachent des souvenirs à la fois glorieux et sinistres.

On sait quelles graves conséquences eut pour l'Etat et pour les derniers Valois l'établissement d'une branche de la maison de Lorraine en France. René II, qui possédait en Champagne, en Picardie, en Flandre et en Normandie des biens allodiaux, les légua au second de ses fils, Claude, duc de Guise, qui se fixa à la cour de France; il faisait ainsi de la branche cadette de sa maison une famille toute française, entièrement distincte de la branche aînée destinée à gouverner la Lorraine.

Mais l'ambition des Guises fut fatale non-seulement à eux-mêmes, mais à la famille ducale de Lorraine, qu'ils entraînèrent dans leurs projets. Le duc Charles III fut un des soutiens de la Ligue; il conspira avec Philippe II et avec le pape contre l'indépendance de la France, il fut l'un des signataires de cet insolent traité de Joinville par lequel des princes étrangers réglaient le sort de la France. Dès lors commença entre la maison de France et la maison de Lorraine cette antipathie dont les effets devaient éclater sous le règne de Charles IV.

Il y a peu d'exemples d'une existence aussi agitée que celle de ce prince. Dès le début de son règne il se laissa entraîner par la belle duchesse de Chevreuse dans les intrigues et les complots dirigés contre l'administration vigoureuse de Richelieu. Quand le duc d'Orléans, qui prêtait aux factieux l'appui de son nom, s'enfuit de France, le duc Charles lui donne asile à deux reprises et lui fait épouser secrètement sa sœur Marguerite. Le parlement de Paris procède contre lui *à raison du rapt commis en la personne du duc d'Orléans*, et la Lorraine est deux fois envahie par les armées françaises. Le duc Charles réfugié à Mirecourt abdique en faveur de son frère le cardinal François. Mais c'était une question de savoir si le duché devait passer aux héritiers mâles par exclusion des femmes. Charles IV n'était pas le fils mais le gendre du duc précédent, Henri. Si la duchesse Nicole abdiquait comme son mari, la princesse Claude, sœur de Nicole, pouvait reproduire en sa personne la prétention des femmes. Aussi le nouveau duc jugea-t-il prudent d'épouser sans retard sa cousine Claude, que Louis XIII pouvait faire enlever d'un moment à l'autre. Il renvoya au pape son chapeau de cardinal; et, comme les liens de parenté exigeaient des dispenses, il reprit un instant, pour se les accorder, son caractère de prélat; puis il reçut d'un prêtre la bénédiction nuptiale et consomma son mariage. Cinq jours après les nouveaux époux sont arrêtés dans leur logis au nom du roi de France, qui ne veut reconnaître ni le nouveau duc, ni son mariage. Ils parviennent à s'échapper, pendant que l'armée française, devançant l'arrêt du parlement, qui priait « humblement le roi de se satisfaire sur les biens de son vassal non situés en France, » achève la soumission de la Lorraine. Cependant le duc Charles, revenant sur son abdication, essaye vainement de rentrer par force dans ses Etats et finit par demander grâce au roi, qui lui restitua les duchés de Lorraine et de Bar; mais plusieurs places demeuraient à la France et Nancy restait occupé provisoirement par une garnison française. Le duc promettait de rester attaché aux intérêts de la France et se soumettait à perdre irrévocablement ses Etats en cas de contravention. Quelques mois après il se joignait avec son armée aux Espagnols ennemis de la France, et la Lorraine était reconquise par l'armée royale. Enfin après de nouvelles aventures, suspect au roi d'Espagne, qui le tint même quelque temps en prison, abandonné de son armée vagabonde, excommunié par le pape pour avoir épousé une maîtresse du vivant de sa femme, le duc Charles obtint de nouveau de Louis XIV et de Mazarin la restitution de ses Etats (1661). C'était le cinquième traité qu'il contractait avec la France, et on le connaissait assez pour être sûr que ce ne serait pas le dernier.

Il est vrai que Louis XIV, héritier des projets de Richelieu et de Mazarin sur la Lorraine, n'attendait qu'une occasion pour réunir définitivement ce beau pays à la couronne. En 1662, il obtint, moyennant des promesses d'argent, du duc Charles, qui n'avait pas d'enfants légitimes, que ses Etats seraient, après sa mort, réunis à la France. Mais le prince Charles, fils de l'ex-cardinal François, protesta contre cet arrangement, et le duc lui-même revint à de meilleurs sentiments pour son neveu. Il crut trouver un appui contre l'ambition de la France dans les puissances européennes qu'avaient alarmées les succès de Louis XIV dans la guerre d'Espagne, et il intrigua pour être reçu dans la triple alliance. Aussitôt Louis XIV se saisit de son duché, et le vieux duc s'enfuit à Cologne. Il combattit encore contre la France dans la guerre de Hollande et termina en 1675, à Birkenfeld, son aventureuse existence. Il laissait ses droits à son neveu Charles V, prince doué de talents supérieurs et qui s'illustra à la tête des armées impériales. Mais il tenta vainement de s'emparer de la Lorraine; Louis XIV avait fait dévaster systématiquement la partie orientale du duché et démanteler toutes les places secondaires. Il était impossible de s'aventurer avec une armée dans un pays si complétement ruiné. Le duc avait écrit sur ses étendards : *Aut nunc aut nunquàm* (ou maintenant ou jamais). L'alternative ne lui fut pas favorable; il ne rentra jamais dans ses Etats. Il est vrai que la paix de Nimègue (1679) les lui restituait, mais en laissant à la France des places de sûreté et entre autres Nancy sa capitale. Charles refusa de se soumettre à cette humiliation. Il resta à la cour de Vienne, où il épousa une sœur de l'empereur.

A sa mort, Léopold son fils prit le titre de duc de Lorraine, et la paix de Ryswick lui restitua son duché; Louis XIV ne gardait que Marsal, Sarrelouis et Longwy avec le droit de passage pour les troupes françaises à travers la Lorraine. Pendant un règne paisible de trente-deux ans, Léopold s'appliqua à faire oublier à ses sujets les longues souffrances qu'avaient attirées sur eux les fautes de son aïeul.

François IV, qui succéda à son père en 1729, ne devait pas jouir longtemps de l'antique patrimoine de sa famille. Le traité de Vienne, qui, en 1735, mit fin à la guerre de la succession de Pologne, stipula que le roi Stanislas, renonçant au trône de Pologne, deviendrait duc de Lorraine et de Bar, et qu'à sa mort ces deux duchés seraient réunis à la France. François IV était dédommagé par le grand-duché de Toscane et par la main de Marie-Thérèse, fille de l'empereur; ce mariage lui valut plus tard la couronne impériale.

En 1737 Stanislas prit possession de la Lorraine. Des souvenirs honorables et affectueux se rattachent au nom de ce monarque; mais malgré les sympathies que méritait la personne de Stanislas, une partie de la population ne vit qu'à regret son établissement sur le trône de Lorraine. Ce règne ne pouvait être et ne fut en effet qu'une transition pour préparer l'incorporation définitive de la Lorraine à la France. C'est ainsi que Stanislas consentit à l'incorporation des troupes lorraines dans l'armée française et que le pays fut placé sous le régime financier de la France. Ce furent ces mesures et d'autres du même genre qui soulevèrent la susceptibilité des Lorrains; et Stanislas eut à soutenir contre la cour souveraine du duché des luttes analogues à celles que, dans le même temps, le gouvernement en France soutenait contre les parlements.

A la mort de Stanislas, en 1766, la Lorraine fut définitivement réunie à la France. On conçoit les regrets des Lorrains en passant de l'autorité d'un prince bienfaisant

et, malgré ses fautes, ami du bien public, sous le sceptre de l'égoïste Louis XV. Mais ces regrets durent s'adoucir quand éclata la révolution de 1789. La Lorraine comprit alors que mieux vaut s'associer aux destinées d'une grande nation que de végéter dans la solitude et dans l'humilité d'un petit Etat.

Le décret de 1790 divisa la Lorraine et le Barrois en quatre départements : la Meurthe, les Vosges, la Moselle et la Meuse. Nous aurons occasion de rappeler dans l'histoire particulière des villes quelques événements dont la Meurthe fut le théâtre à cette grande et terrible époque. Rappelons seulement qu'en 1814, année de triste mémoire, le département de la Meurthe fut envahi par les alliés. Pendant la magnifique campagne de France, les paysans lorrains firent une rude guerre de détail aux envahisseurs. Napoléon ne l'oublia pas, et, lorsqu'en 1815 il quittait l'île d'Elbe pour renverser la dynastie que l'étranger avait placée sur le trône, il dictait à ses soldats pendant la traversée une proclamation célèbre où il rappelait la résistance patriotique du peuple en 1814 et *l'insurrection des braves paysans de la Lorraine.*

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Nancy (lat. 48° 41′ 31″, long. 3° 6′ 39″ O.). — Nancy, *Nanceium, Nancium*, grande, riche, et l'une des plus belles villes de France, peuplée de 45,129 habitants, et située à 316 kilomètres à l'est de Paris, sur la rive gauche de la Meurthe, à l'extrémité d'un bassin fermé à l'ouest, au nord et au sud par des coteaux très-élevés, et totalement découvert du côté du levant. Autrefois cour souveraine, chambre des comptes, cour et hôtel des monnaies, intendance, gouvernement particulier, bailliage, juridiction consulaire, bureaux de recette des fermes et domaines, maîtrise particulière, recette des finances, prévôté générale de maréchaussée, société royale des sciences et des lettres, collége royal de médecine, nombreux couvents, etc., etc., etc.; aujourd'hui chef lieu du département, du 2e arrondissement communal et de trois cantons, avec cour impériale, tribunaux de 1re instance et de commerce, société d'agriculture, école impériale forestière, école de médecine, cours publics, évêché, séminaire, etc., etc., etc.

Toutes les étymologies qu'on a données du nom de Nancy paraissent plus ou moins douteuses; mais puisque la sagacité des antiquaires s'est exercée sur ce sujet, nous devons citer au moins une des opinions qui se sont produites, sans prétendre d'ailleurs trancher une question sur laquelle des érudits distingués restent encore divisés. « Il y a assez d'apparence, dit dom Calmet, que le nom de *Nancy, Nanceium, Nancey*, vient du celtique *nant* qui signifie un amas d'eau, une mare, un marais... Nous disons encore dans ce pays-ci une *noue*, une *naüe*, une mare; on sait qu'à Nancy il y avait autrefois une grande mare au lieu qu'occupe aujourd'hui la carrière de la ville vieille. » Telle est l'opinion du savant bénédictin, que l'on nous permettra de consigner ici sans discussion.

C'est au XIe siècle que le nom de Nancy ou Nancey commence à figurer dans les documents relatifs à l'histoire de Lorraine. Le prince Odelric, frère de Gérard d'Alsace, duc de Lorraine, est appelé Odelric de Nancy dans une charte de l'an 1069. Thierri, fils de Gérard, fonda vers 1080 le prieuré de Notre-Dame près de Nancy. Enfin un acte du duc Simon, fils de Thierri, est daté du voisinage de Nancy, *datum in castro meo juxta Nanceium.* Quelques années plus tard le duc Mathieu Ier, troisième successeur de Gérard d'Alsace, acquit de Drogon, petit-fils d'Odelric, Nancy en échange des seigneuries de Lenoncourt et de Rozières-aux-Salines; c'est ainsi que l'illustre maison issue du frère de Gérard d'Alsace prit le titre de Lenoncourt. Depuis cet échange qui eut lieu vers 1153, Nancy paraît avoir été la résidence habituelle des ducs de Lorraine. Le duc Ferry II y mourut en 1213. Sous le règne de Thiébaut Ier, son fils et son successeur, Nancy fut incendiée par le comte de Bar, qui faisait la guerre au duc de Lorraine de concert avec l'empereur Frédéric II.

Au XIIIe siècle Nancy obtint du duc Ferry III, en même temps que beaucoup d'autres villes de la Lorraine, la *loi de Beaumont.* Le même prince se construisit un palais au milieu de la ville. Au siècle suivant, vers 1329, le duc Raoul fonda l'église collégiale de Saint-Georges, qui était riche en reliques précieuses. Raoul déclare dans l'acte de fondation que toutes les fois qu'un duc de Lorraine fera sa première entrée à Nancy il fera serment, dans l'église Saint-Georges, de conserver les droits et priviléges des chanoines, et y laissera son cheval pour le chapitre.

En 1350, pendant la minorité de Jean Ier et dans la guerre qui éclata entre la régente de Lorraine et Adhémar, évêque de Metz, le belliqueux prélat arriva devant Nancy avec une armée pour en faire le siége. Au bout de quelques jours il renonça à son projet, brûla les faubourgs de la ville et leva son camp. C'est aussi sous le règne de Jean Ier que l'enceinte de Nancy fut agrandie; la population devenait plus nombreuse depuis que des franchises avaient été accordées à la ville; il y avait déjà à cette époque les *Lombards marchands et prêtants* et une confrérie de marchands dont les statuts furent approuvés par Jean Ier. Les travaux d'agrandissement commencés par ce prince furent continués par son successeur Charles III, qui fit aussi dessécher les marais voisins qui rendaient le séjour de la ville insalubre. La part que prit le duc Charles à la rivalité de Venceslas et de Robert, qui se disputaient la couronne impériale, attira un ennemi redoutable sous les murs de Nancy: c'était Louis d'Orléans, frère du roi de France, qui s'était déclaré pour Venceslas, tandis que Charles III soutenait les prétentions de Robert. Louis d'Orléans, ayant fait une ligue puissante avec le duc de Bar, l'évêque de Verdun et d'autres seigneurs, chargea son grand maréchal, le seigneur de Luxembourg, d'attaquer la Lorraine, mais l'expédition échoua complétement.

A la mort de Charles III (1431), son gendre René d'Anjou, chef de la dynastie angevine en Lorraine, fit une entrée triomphale à Nancy, alla à l'église Saint-Georges, aux acclamations d'une foule immense, et laissa son cheval aux chanoines suivant l'usage.

En 1444, Charles VII, qui méditait la conquête des Trois-Evêchés, accomplie un siècle plus tard, vint en Lorraine et séjourna quelque temps à Nancy auprès de son beau-frère René. Ce fut dans cette ville que le roi de France reçut une première fois les députés de Metz, qui essayèrent de lui démontrer que Metz était complétement indépendant du royaume de France, et auxquels il fit une réponse si hautaine. L'année suivante, pendant que Charles III était encore à Nancy, on y vit arriver le duc de Suffolk, chargé par le roi d'Angleterre, Henri VI, de demander en mariage Marguerite, fille de René. Cette union, qui devait être si fatale à la belle Marguerite, fut célébrée par de grandes fêtes avant le départ de la jeune princesse pour l'Angleterre.

Nancy éprouva de cruelles vicissitudes sous le règne de René II. Charles le Téméraire, *la terreur de son temps, le lion rugissant parmi la forêt de l'Europe*, convoitait la Lorraine. La première année de son règne, René II l'avait reçu magnifiquement à Nancy lorsqu'il transportait de Flandre en Bourgogne le corps de son père, Philippe le Bon; mais peu de temps après Charles le Téméraire lui imposait un traité qui ouvrait à ses troupes plusieurs places du duché. René ne pouvait se méprendre sur les intentions du duc de Bourgogne, et comptant, d'ailleurs, sur l'appui de Louis XI, il lui déclara la guerre. Au mois d'octobre 1475, Charles le Téméraire parut devant Nancy. Ce n'était encore à cette époque qu'une ville de peu d'étendue, puisque Pierre de Blaru, l'auteur de la *Nancéiade*, l'appelle *parva*, et lui refuse presque le nom de ville. Mais elle était environnée de faubourgs, et ce fut dans un de ces faubourgs que s'établirent le duc de Bourgogne et ses généraux. Mais la garnison résista vigoureusement; l'Italien Campo-Basso, qui dirigeait le siége, était peut-être déjà secrétement d'accord avec les ennemis de son maître. La ville ne se rendit que sur l'ordre même de René, qui se voyait alors

abandonné par Louis XI; encore Charles le Téméraire accorda-t-il une capitulation favorable. Il y fit son entrée le 30 novembre 1475. « Il se soumit, dit M. Michelet, à faire le serment que faisaient les ducs de Lorraine, et il reçut celui des Lorrains; il rendit la justice en personne comme faisaient les ducs, écoutant tout le monde infatigablement, tenant les portes de son hôtel ouvertes jour et nuit, accessible à toute heure. »

Pourquoi le duc de Bourgogne montrait-il dans cette circonstance une douceur et des ménagements si rares chez lui? C'est que dans ses plans d'ambition la Lorraine devait être le centre de son nouvel empire, et Nancy sa capitale. Sa situation géographique semblait destiner cette ville à ce rôle important, et puis Charles était fatigué de l'indocilité des Flamands. Il déclara ses intentions aux états assemblés dans Nancy au mois de décembre.

Mais, pendant que le Téméraire se faisait battre à Granson et à Morat, René II reprenait les places de la Lorraine et assiégeait Nancy, dont le gouverneur, le seigneur de Bièvre, était obligé de capituler après vingt jours de tranchée (octobre 1476). Quand les articles de la capitulation eurent été réglés, Bievre envoya au duc de Lorraine un pâté de chair de cheval, en lui faisant dire que depuis plusieurs jours il en était réduit à cette nourriture. René lui fit passer d'abondantes provisions. Trois jours après il apprit que Charles le Téméraire venait de reparaître en Lorraine; le 25 octobre les Bourguignons étaient devant Nancy. René venait d'en sortir en promettant aux habitants que s'ils tenaient pendant deux mois, il arriverait à leur secours. Il alla chercher des troupes en Suisse.

Cependant le siége continuait; la situation de Nancy devenait critique; les murs étaient ruinés par l'artillerie ennemie, et une cruelle disette régnait dans la ville; il est vrai que l'armée assiégeante ne souffrait pas moins: l'hiver, cette année-là, fut terrible. Quatre cents hommes gelèrent dans la seule nuit de Noël. Les chevaux crevaient; le peu qui restait était malade et languissant. Mais Charles le Téméraire tenait bon; on venait de lui annoncer que dans la ville on avait mangé tous les chevaux, et qu'on en était aux chiens et aux chats.

Cependant René s'avançait vers Saint-Nicolas avec environ vingt mille hommes, et il savait par Campo-Basso que le duc en avait à peine quatre mille en état de combattre. « Le samedi soir 4 janvier, le Téméraire tenta » un dernier assaut que les affamés de Nancy repoussè- » rent, forts qu'ils étaient d'espoir et de voir déjà sur les » tours de Saint-Nicolas les joyeux signaux de la déli- » vrance. Le lendemain par une grosse neige le duc quitta » son camp en silence et s'en alla au-devant, comptant » fermer la route avec son artillerie. Il n'avait pas lui- » même beaucoup d'espérance; comme il mettait son » casque le cimier tomba de lui-même: « Hoc est signum » Dei, » dit-il, et il monta sur son grand cheval noir. » Les Bourguignons trouvèrent d'abord un ruisseau grossi » par les neiges fondantes; il fallut y entrer, puis tout » gelés se mettre en ligne à attendre les Suisses. Ceux- » ci, gais et garnis de chaude soupe, largement arrosés » de vin, arrivaient de Saint-Nicolas. Ces masses étaient » tellement nombreuses, épaisses, que tout en faisant » front aux Bourguignons et les occupant tout entiers, il » fut aisé de détacher derrière un corps pour tourner » leur flanc comme à Morat, et pour s'emparer des hau- » teurs qui les dominaient. Se voyant pris en flanc, les » piétons lâchèrent pied. Il n'y avait pas à songer à les » retenir. Ils entendaient là-haut le cor mugissant d'Un- » terwald, l'aigre cornet d'Uri; leur cœur en fut glacé, » *car à Morat l'avaient entendu*... ... Ceux de Nancy qui » voyaient tout du haut des murs furent si éperdus de » joie qu'ils sortirent sans précaution; il y en eut de » tués par leurs amis les Suisses, qui frappaient sans en- » tendre. Une grande partie de la déroute fut entraînée, » par la pente du terrain, au confluent de deux ruisseaux, » près d'un étang glacé. La glace moins épaisse sur ces » eaux courantes ne portait pas les cavaliers. Là vint s'a- » chever la triste fortune de la maison de Bourgogne. » (Michelet.) S'il faut en croire la tradition, ce fut le châtelain de Saint-Dié qui porta le coup mortel à Charles el Téméraire (5 janvier 1477). Le soir même, René entra dans Nancy aux flambeaux. Les bourgeois avaient dressé dans la cour de son palais un amas des têtes de chevaux, d'ânes, de chiens, de chats, de rats, dont ils s'étaient nourris pendant le siége. Plusieurs milliers de Bourguignons étaient restés sur le champ de bataille; ils furent enterrés dans l'emplacement actuel de l'église de Bon-Secours, où fut élevée la chapelle des Bourguignons. La place où tomba Charles le Téméraire est encore aujourd'hui marquée par une croix.

René, pour reconnaître le zèle et la fidélité que lui avaient témoignés les bourgeois de Nancy, leur accorda divers priviléges; il les exempta à perpétuité de la taille ordinaire et de tous autres droits, aides, charges, impôts ordinaires et extraordinaires. Cette immunité était personnelle et le bourgeois de Nancy en jouissait dans toute l'étendue du duché. Par un acte de 1497 René reconnait encore que les bourgeois de Nancy ont racheté de son consentement les tailles ordinaires qu'ils payaient aux églises Saint-Georges et Saint-Nicolas. Ces priviléges et d'autres encore furent confirmés à plusieurs reprises par ses successeurs.

Dans les dernières années de son règne René II fit reconstruire le palais ducal élevé jadis par Raoul; il fit élever aussi l'église Saint-Nicolas et l'église des Cordeliers; enfin il fit paver entièrement les rues de sa capitale.

Le long règne du duc Charles III (1545-1608) est une époque importante dans l'histoire de Nancy. En 1552 le roi de France Henri II arrivait en Lorraine suivant la convention qu'il avait faite avec les princes luthériens d'Allemagne ligués contre Charles-Quint. Se méfiant de la duchesse douairière, Christine de Danemark, Henri II fit occuper Nancy par le maréchal de Saint-André; il y vint lui-même et fut accueilli *à grand honneur* par le jeune duc Charles et les seigneurs lorrains. L'administration de la Lorraine fut enlevée à la mère du duc et donnée à son oncle le prince de Vaudemont; le jeune Charles fut conduit à la cour de France pour être élevé entre les enfants du roi, qui lui destinait une de ses filles: Claude de France. Ce mariage fut célébré en 1559, et cette année Charles III quitta Paris et revint à Nancy. Un des soins principaux de l'administration de Charles III fut d'agrandir et d'embellir Nancy. Il fit faire de nouvelles murailles à la ville ancienne et il fonda la ville neuve. Il facilita par de sages mesures la construction des maisons, et en moins de huit ans un grand nombre avaient été construites.

Son successeur Henri multiplia prodigieusement à Nancy les établissements pieux. Le prince dévot songeait à se retirer dans un monastère quand la mort le surprit. En 1625 les états de Lorraine furent réunis à Nancy pour entendre l'abdication de François de Vaudemont, son frère, en faveur de son fils Charles, qui avait épousé Nicole fille de Henri. Les intrigues de Charles IV donnèrent au gouvernement français, alors dirigé par Richelieu, de trop justes motifs de ressentiment. L'armée française investit Nancy une première fois en 1632; le duc, disent les Mémoires de Richelieu, avait promis partout de faire merveilles s'il était attaqué, et l'avait écrit particulièrement aux dames, auxquelles on ne peut dire beaucoup pour faire peu sans confusion et sans honte... Malgré ces fanfaronnades Charles IV s'humilia et implora la paix, qui lui fut accordée. Mais dès l'année suivante ce prince incorrigible fournissait à Richelieu de nouveaux prétextes pour l'attaquer, et Louis XIII parut devant Nancy avec son terrible ministre. Les préparatifs du siége étaient poussés avec vigueur, lorsque le cardinal François de Lorraine, frère du duc, vint signer de sa part la promesse de remettre Nancy au roi sous trois jours; mais en même temps Charles mandait secrètement au gouverneur de ne point ouvrir les portes sans un nouvel ordre signé de sa main. D'ailleurs une de ses sœurs, la belle et intrigante princesse de Phalsbourg, était dans la ville et animait le peuple à la résistance. Richelieu, impatienté des délais et des subterfuges du duc, envoya un corps

Tours de la Craffe, à Nancy.

d'armée le poursuivre vers les Vosges. Charles IV parut enfin céder; il eut une entrevue avec Richelieu, se soumit aux conditions qui lui furent dictées, et se laissa conduire par l'escorte du cardinal au quartier du roi devant Nancy. Là il essaya encore de gagner du temps en disputant sur l'interprétation des articles, peut-être même pensait-il trouver moyen de se jeter du camp royal dans la ville et de s'y défendre; mais Richelieu le faisait surveiller, et il fallut enfin qu'il expédiât au gouverneur un ordre en bonne forme de livrer la ville. Le 24 septembre, la garnison lorraine en sortit, et Louis XIII y fit son entrée le lendemain; il y fut rejoint par la reine Anne d'Autriche. Les habitants furent désarmés. Louis XIII, avant de retourner à Paris, fit commencer sous ses yeux de nouvelles fortifications, et établit pour gouverneur de la ville le comte de Frassac avec une garnison de six mille hommes et cinq cents chevaux.

Nous avons raconté plus haut l'abdication de Charles IV, le mariage précipité du cardinal François avec la princesse Claude, l'enlèvement des nouveaux époux par le maréchal de la Force et leur translation à Nancy. Ils parvinrent à s'échapper de cette ville habillés en paysans et portant chacun sur le dos une hotte de fumier.

Une légende populaire en Lorraine, dit M. d'Haussonville, veut qu'en sortant de la ville la princesse ait perdu une jarretière de soie incarnate qui fut relevée par un bourgeois de Nancy. Celui-ci ayant reconnu le duc et la duchesse dans les pauvres vignerons qui passaient devant lui, fit incontinent les vers suivants :

Qui est que vous soyez, sous cet habit champêtre,
Beau couple d'ouvriers, faites-nous bientôt naître
Quelque chose de doux.
La vigne où vous allez travailler par ensemble,
Cultivez-la si bien que le fruit vous ressemble
Et soit digne de vous.

Les souhaits du bel esprit lorrain n'ont pas été déçus : c'est du mariage de François et de Claude de Lorraine qu'est sortie la dynastie qui occupe aujourd'hui le trône impérial d'Autriche.

Cependant Nancy devait rester bien des années au pouvoir de la France. Ce fut pendant cette occupation que la ville fut encore une fois ravagée par la peste.

Le traité de Vincennes (1661) rendit Nancy à Charles IV, mais sous la réserve que les fortifications seraient démolies. Ce ne fut qu'en 1663 que le duc rentra dans sa capitale; mais les misères de la guerre se faisaient cruellement sentir à Nancy et dans les environs : les terres n'étaient plus cultivées, et les bêtes féroces s'étaient multipliées au point que dans un seul hiver trois cent quinze loups furent tués autour de Nancy. La Lorraine n'était pas au bout de ses souffrances. Dès 1670 Louis XIV, averti que Charles IV traitait avec les ennemis de la France, fit occuper Nancy par le maréchal de Créqui. La cour souveraine de Lorraine fut supprimée et remplacée par un bailliage royal siégeant à Nancy et relevant du parlement de Metz.

Charles IV ne devait plus revoir sa capitale : il mourut en 1675. L'occupation française continua jusqu'au traité de Ryswick, qui rendit la Lorraine au duc Léopold. Cependant Léopold eut le chagrin de voir encore une fois une garnison française à Nancy pendant la guerre de la succession d'Espagne. Le duc se retira à Lunéville,

Digitized by Google

Cloître de Saint-Gengoult, à Toul.

qui dès lors partagea l'importance de Nancy comme résidence du souverain. C'est à Léopold que Nancy dut la fondation d'un théâtre et un grand nombre de constructions nouvelles. C'est alors que furent élevés beaucoup de ces hôtels qui donnent encore aujourd'hui à certaines rues de Nancy un cachet de rare distinction. En 1717 furent jetés les fondements d'un nouveau palais dont la face principale donnait sur la carrière.

Après le règne très-court de François IV, Stanislas devint duc de Lorraine et fit son entrée solennelle à Nancy le 9 août 1737. Quelles qu'aient été les qualités de Stanislas, on ne peut se défendre d'un profond regret en songeant que plusieurs des plus vénérables monuments de Nancy furent détruits par ses ordres. Mais, tout en regrettant que Nancy ait été dépouillé d'une partie de ses antiques monuments, on doit louer le bon goût des constructions nouvelles ordonnées par Stanislas.

En 1766, Nancy fut réuni à la France. Au commencement de la révolution cette ville fut le théâtre de tristes événements. A la suite du soulèvement du régiment suisse de Châteauvieux, le marquis de Bouillé, connu par son dévouement à la cause royaliste, qui commandait alors dans l'est, accourut à la tête de ses troupes et occupa militairement la ville. La répression fut cruelle : vingt-deux soldats suisses furent pendus, un fut roué vif; beaucoup d'autres furent condamnés aux galères.

Le décret du 17 janvier 1790 avait fait de Nancy la capitale du département de la Meurthe. — En 1814 la ville fut occupée par les Russes. En 1824 Louis XVIII y fonda l'école forestière, le seul grand établissement de ce genre que possède la France.

Nancy est la patrie de Jacques Callot; du jésuite Maimbourg, écrivain emphatique, mais honnête homme, qui fut chassé de la Compagnie; de madame de Graffigny; de Palissot; de Hoffmann le critique; du brave général Drouot, de deux peintres distingués : Isabey et Bellangé; de Grandville, dont le talent n'a pas été peut-être assez apprécié; de Mathieu de Dombasle, etc.

Les armes de Nancy sont : *coupé : le chef aux pleines armes de Lorraine, la pointe d'argent à un chardon de sinople.*

Toul (lat. 48° 40′ 32″, long. 3° 33′ 14″ E.). — Toul, *Tullo, Tullum, Tulli-Leucorum*, ancienne et forte ville peuplée de 8,506 habitants, et située à 22 kilomètres à l'ouest de Nancy, sur la Moselle; autrefois évêché, dépendait de l'intendance et du parlement de Metz, formait un gouvernement particulier, avait bailliage, présidial, justice consulaire, chapitre, etc., etc. Aujourd'hui chef-lieu du 1er arrondissement communal et de deux cantons, avec tribunal de 1re instance, société d'agriculture, collége communal, etc., etc., etc.

Avant la conquête romaine, Toul était la capitale des *Leuces*, peuple guerrier et dont les Romains appréciaient la valeur. Dans la division de la Gaule en provinces, le pays de Toul fut compris dans la Belgique première. Sous les successeurs de Clovis, Toul fit partie du royaume d'Austrasie. Ce fut aux environs de cette ville que les deux fils de Childebert II, Théodebert et Thierry, se livrèrent en 611 une sanglante bataille dans laquelle Théodebert fut vaincu. Il paraît que les rois de la première race faisaient frapper à Toul des monnaies sur lesquelles se voyaient avec l'effigie du prince les mots *Tullo civitas.*

On a retrouvé aussi des monnaies carlovingiennes avec le nom de Toul. Sous les successeurs de Charlemagne le pays de Toul fut compris dans la Lotharingie, et à l'époque où cet État fut disputé entre la France et l'empire germanique, l'empereur Henri l'Oiseleur accorda à l'évêque, pour le détacher du parti de Charles le Simple, le titre et l'autorité de comte de Toul. Plus tard Frédéric Barberousse accorda aux évêques le droit de frapper monnaie à leur effigie, non-seulement à Toul, mais encore au château de Liverdun, qui leur appartenait.

Mais les évêques de Toul choisirent pour exercer en leur nom cette autorité souveraine des seigneurs laïques, qui devinrent bientôt leurs adversaires; l'histoire de Toul est pleine des incidents de cette lutte des évêques et des comtes, qui parvinrent à rendre héréditaire une charge toute personnelle et révocable dans l'origine. Un intérêt plus sérieux s'attache aux efforts que firent à plusieurs reprises les bourgeois de Toul pour mettre un terme à la tyrannie féodale et obtenir des garanties de liberté.

Dès le xe siècle, sous l'évêque Gérard qui avait succédé à Gauselin, des discordes éclatèrent entre l'évêque et la population de Toul. A cette époque, les évêques redoutaient également la turbulence des bourgeois et l'ambition des comtes, qui souvent faisaient cause commune avec les bourgeois. Nous passons sur l'histoire de plusieurs évêques en mentionnant seulement Menon, qui gouverna le diocèse de 1027 à 1049, et qui devint ensuite, souverain pontife sous le nom de Léon IX, pour arriver à l'épiscopat de Gilles de Sorcy, qui pourra donner une idée de l'état de Toul au XIIIe siècle.

Dès le commencement de son épiscopat, il eut à lutter contre la bourgeoisie. « Il établit, dit M. Bégin, un maître échevin et dix justiciers chargés de rendre la justice en son nom; mais bientôt ce nouveau tribun populaire, alarmé des mesures coercitives du prélat, surtout depuis l'érection d'une citadelle destinée à dominer la ville, souleva la bourgeoisie, rasa la forteresse et pilla l'évêché. Gilles de Sorcy s'enfuit à Nancy et revint accompagné de Ferry III et du comte de Bar ressaisir les armes à la main l'autorité qu'il avait perdue. D'autres contestations s'élevèrent bientôt; une servitude étrange en fut la source : les Toulois étaient obligés de défrayer chaque année la maison de leur évêque pendant le mois des *versaines* (avril); Gilles de Sorcy voulut relever cet usage tombé en désuétude et réclama les arrérages. Le peuple se révolta; il prétendit à son tour que l'évêque payerait son droit de joyeux avénement. Trois arbitres furent nommés et l'on convint que les bourgeois donneraient chaque année à l'évêque seize livres, monnaie de Toul, et que l'évêque, de son côté, livrerait pour la milice et les pauvres, le jour de son ordination ou de son entrée solennelle, quarante mesures de vin, huit cents livres de pain et un bœuf entier bouilli avec des panais. »

Ce fut Gilles de Sorcy qui racheta au duc Ferry III le comté de Toul, c'est-à-dire l'exercice de la puissance temporelle, qui était déléguée à des seigneurs laïques depuis l'évêque Gauselin.

A la mort de Gilles de Sorcy des troubles violents éclatèrent à l'occasion de la nomination de son successeur; les princes voisins intervinrent, et le pape se décida à nommer lui-même un évêque, le franciscain Conrad Probut. La bourgeoisie, qui pendant la vacance du siége épiscopal s'était attribué de larges libertés, se révolta bientôt contre les exigences du nouveau prélat. Nous serions entraîné trop loin, si nous voulions entrer dans le détail de tous ces événements. Rappelons seulement que ces luttes interminables inspirèrent aux bourgeois l'idée de se donner un protecteur plus désintéressé, au moins en apparence, que les princes de Lorraine, et en 1300 ils conclurent un traité avec le roi de France, Philippe le Bel. Le roi les prenait sous sa protection, à condition qu'ils payeraient une redevance annuelle et feraient le service militaire deux jours l'an sur les frontières de Champagne. Les empereurs d'Allemagne ne pouvaient voir qu'à regret le protectorat du roi de France s'étendre sur une ville considérée comme relevant de l'Empire; et c'est sans doute pour s'y rattacher plus étroitement que l'empereur Charles IV accorda aux bourgeois, en 1367, une bulle fameuse par laquelle il confirmait tous leurs priviléges, déclarant que ladite ville et ses habitants fidèles lui avaient toujours été affectionnés et obéissants de même qu'à l'empire romain. Mais les rois de France convoitaient cette importante possession; c'était un débat bien vieux que celui des limites de la France et de l'Empire, et le temps approchait où la question ferait un pas au profit de la France. En 1445 Charles VII étant en Lorraine réclama des bourgeois une rente annuelle de deux mille livres et un fort arriéré; le protecteur commençait à prendre un ton de maître. Sur le refus des bourgeois les troupes royales arrivent devant Toul et brûlent les faubourgs. Les bourgeois se soumettent, puis refusent de s'exécuter; les hostilités allaient recommencer, quand un accord fut conclu : le roi avait consenti à rabattre quelque chose de ses prétentions. Un siècle plus tard Toul passait sous l'autorité du roi de France. Le traité conclu par Henri II avec la ligue protestante d'Allemagne portait que le roi s'emparerait de quatre villes impériales *qui ne sont pas de la langue germanique :* Cambrai, Metz, Toul et Verdun.

En 1552, l'armée française, commandée par Montmorency, se présenta devant Toul, dont les habitants remirent leurs clefs au connétable sans résistance. Peu après Henri II fit à Toul une entrée solennelle, accompagné du duc de Guise et de sa maison militaire; il jura de garder les priviléges de la ville et fit prêter serment de fidélité aux habitants.

Pendant les troubles de la Ligue les ligueurs occupèrent Toul, qui ne reconnut Henri IV qu'après son abjuration. Une ordonnance de Louis XIII, en date du mois d'août 1631, créa le bailliage de Toul. Même sous Louis XIV, la ville conserva une partie de ses antiques franchises. On peut remarquer aussi qu'au XVIIIe siècle encore les évêques de Toul prenaient le titre de princes du saint-empire et accolaient dans leurs armes l'épée avec la crosse, quoiqu'ils eussent perdu leur puissance temporelle.

En 1700, Louis XIV fit renverser les anciens murs et les vieilles forteresses de Toul, et y forma une nouvelle enceinte beaucoup plus étendue. En démolissant les anciens murs de la ville on trouva une grande quantité de médailles et de monnaies romaines. D. Calmet assure qu'à cette époque les antiquités et les médailles étaient si communes à Toul que les plus curieuses et les plus rares ne se vendaient qu'au poids, et que les enfants s'en servaient dans leurs jeux comme de pièces de menue monnaie.

En 1790, Toul fut compris dans le département de la Meurthe.

Les fortifications de Toul sont remarquables. La ville renferme de beaux édifices, tels que l'hôtel de ville, le quartier de cavalerie, et surtout une magnifique cathédrale commencée par saint Gérard en 965 et achevée en 1496 par l'architecte Jacquemin de Commercy; elle est surtout estimée par sa légèreté.

Toul est la patrie du maréchal Gouvion Saint-Cyr, de l'amiral de Rigny et du baron Louis, ancien ministre des finances, mort en 1837.

Les armes de Toul sont : *de gueules à la lettre capitale T d'argent* (alias d'or), *le bas terminé en fleuron.*

LUNÉVILLE (lat. 48° 35′ 35″, long. 4° 9′ 22″ E.). — Lunéville, *Mortana*, ancienne et jolie ville de 15,607 habitants, située à 30 kilomètres à l'est-sud-est de Nancy, autrefois duché dépendant du diocèse de Toul, de la cour souveraine et intendance de Lorraine, avait bailliage, abbaye de chanoines réguliers, école militaire, couvents, etc., etc. Aujourd'hui chef-lieu du 8e arrondissement communal et de deux cantons, avec tribunal de 1re instance, société d'agriculture, collége communal, etc.

Si les étymologies les plus simples sont les plus vraisemblables, nous devons admettre sans difficulté que Lunéville tire son nom d'un temple de Diane, ou de la lune, qui s'élevait jadis sur la colline de Léomont voisine de la ville. Il est vrai qu'il ne reste aucune trace de cet édifice; mais à différentes époques on a trouvé sur cet em-

placement des médailles et d'autres objets qui viennent à l'appui de cette étymologie. N'oublions pas d'ailleurs que dans les armoiries de Lunéville figuraient trois croissants d'argent; cela prouve au moins que la tradition relative au nom de Lunéville date de loin.

Au Xe siècle, Lunéville était un château appartenant à un comte de Metz nommé Folmar. Ce ne fut qu'au XIIIe siècle que les ducs de Lorraine réunirent à leur domaine le château et la ville qui s'était formée auprès; Ferry III lui octroya la coutume de Beaumont. Les ducs de Lorraine firent faire de grands travaux de fortification à Lunéville, qui devint ainsi une des places les plus importantes du duché. En 1475 elle fut occupée par les Bourguignons de Charles le Téméraire; mais les officiers de René II la reprirent l'année suivante.

En 1587 les princes protestants d'Allemagne, qui venaient au secours de Henri de Navarre pressé par les ligueurs, arrivèrent en Lorraine; déjà ils avaient brûlé les faubourgs de Blâmont et s'avançaient sur Lunéville. Mais d'Haussonville qui commandait l'infanterie du duc Charles III, se jeta dans la ville et fit si bonne contenance que les Allemands n'osèrent l'attaquer.

En 1634 le cardinal François, frère du duc Charles IV, qui venait d'abdiquer en sa faveur, épousa à Lunéville la princesse Claude sa cousine, qui avait des droits sur le duché de Lorraine. La cour de France fut très-irritée de ce mariage; le maréchal de la Force fit entrer ses troupes dans Lunéville et se saisit des nouveaux époux, qui furent dirigés sur Nancy.

Dans le cours du règne orageux de Charles IV Lunéville fut plusieurs fois encore pris et repris par les Français et les Lorrains. En 1638 une garnison lorraine, commandée par le marquis de Ville, y fut assiégée par le duc de Longueville, et la place ne succomba qu'après quinze jours de siége; c'est peu après que Louis XIII fit démolir les fortifications et le château. A la *petite paix* de 1641 Lunéville fut restituée à Charles IV; mais dès l'année suivante les fautes du duc attiraient de nouveau l'invasion française sur la Lorraine, et Lunéville eut à subir de nouveau les maux irréparables de l'occupation étrangère. Cette ville, encore une fois rendue à Charles IV par le traité de 1661, reprise par les Français lorsque ce prince incorrigible eut recommencé ses intrigues avec les ennemis de la France, ne retourna sous l'autorité de la maison de Lorraine qu'après le traité de Ryswick. Au mois de mai 1698 le duc Léopold entra à Lunéville et prit possession de cette ville démantelée, où il resta jusqu'à ce que Nancy fut évacuée par les troupes françaises. Au moment où éclata la guerre de la succession d'Espagne, Louis XIV, craignant que les Impériaux ne pénétrassent en France par la Lorraine, fit de nouveau occuper Nancy, quoique Léopold se fût déclaré neutre. Le duc se retira à Lunéville, qui devint dès lors la résidence habituelle du souverain. Alors commence pour Lunéville une ère de prospérité et de splendeur. Léopold y fit construire par un artiste de mérite, l'architecte Boffrand, un somptueux château, qui devint sa résidence. Il eut une cour brillante et polie. « On ne croyait presque pas, dit Voltaire, avoir changé de lieu quand on passait de Versailles à Lunéville. Bientôt il y fonda une université dont la réputation grandit rapidement, et où la jeune noblesse d'Allemagne vint se former. Un ami de Lulli, Desmarets, qui a laissé des productions estimées, dirigeait la musique de la cour. La charité avait sa belle part dans les créations de Léopold; l'ancien hôpital se trouvant ruiné, il en fit faire un nouveau hors de la ville au moyen d'une loterie tirée en 1709. Deux fois par an on recevait à Lunéville tous les malades de quelques pays qu'ils fussent, qui désiraient se faire guérir de la pierre.

En 1719 un incendie détruisit en partie le château de Lunéville; les dommages furent évalués à cinq millions. Léopold n'avait pas encore entièrement réparé ce désastre quand il mourut dans sa ville de prédilection en 1729.

A la fin de cette même année le nouveau duc François IV arriva à Lunéville. Cette ville continua de prospérer pendant le règne, d'ailleurs si court, de ce prince. Lorsque le traité de Vienne enleva à la Lorraine sa vieille dynastie, la veuve de Léopold, Charlotte d'Orléans, quitta Lunéville au milieu des témoignages de sympathie et de douleur de toute la population. Au mois d'avril 1737 le nouveau souverain de la Lorraine, Stanislas, arriva à Lunéville, où il fut rejoint quelques jours après par la reine sa femme. Comme on travaillait encore aux réparations du château, ils occupèrent d'abord l'hôtel de Craon, où ils reçurent les premiers hommages de leurs nouveaux sujets. Lunéville ne déchut pas sous le règne de Stanislas. Cependant quelques incidents malheureux en signalèrent les premières années. En 1741 la cherté des grains y excita une émeute; en 1743 et 1744, pendant la guerre de la succession d'Autriche, les troupes impériales pénétrèrent presque en Lorraine, et deux fois Stanislas dut quitter Lunéville, qui n'offrait pas un asile assez sûr. Après la retraite des impériaux Stanislas reçut à Lunéville son gendre Louis XV, et pendant plus d'un mois les fêtes et les plaisirs se succédèrent dans cette résidence.

Stanislas agrandit et embellit le palais de Léopold; il acheva l'église Saint-Rémi commencée sous le règne de François; il fit construire l'hôpital de la Charité; il établit une académie de quarante-huit cadets gentilshommes et des écoles pour l'instruction des pauvres enfants; enfin, il encouragea la manufacture de faïence établie depuis 1731 au faubourg de Viller. On sait quelle brillante société il sut attirer à Lunéville; Montesquieu, Voltaire, Helvétius, Saint-Lambert et beaucoup d'autres furent les hôtes de Stanislas. Ce fut à Lunéville qu'une mort imprévue emporta l'amie de Voltaire, la marquise du Châtelet, dont le tombeau se voit encore dans l'église paroissiale. Stanislas lui-même y mourut en 1766 des suites d'un malheureux accident. La ville fut réunie à la France, et alors recommença pour elle l'existence modeste au-dessus de laquelle des circonstances passagères l'avaient élevée quelque temps. Le château, qui est encore aujourd'hui comme un témoin muet de l'ancienne splendeur de Lunéville, fut converti en caserne et reçut des troupes royales. En 1790 la garnison de Lunéville ressentit le contre-coup de la révolte militaire qui éclata à Nancy. On sait que cette triste affaire avait commencé par les réclamations des régiments de Nancy contre leurs officiers qu'ils accusaient de malversation. Un officier général, M. de Malseigne, avait été envoyé à Nancy pour faire la vérification des comptes. Ne se trouvant pas en sûreté au milieu des révoltés, M. de Malseigne s'échappa et vint à Lunéville, où se trouvait une brigade de carabiniers dont il avait été major général. Environ quarante cavaliers se mirent à sa poursuite; mais, arrivés à Lunéville, ils furent vigoureusement repoussés par les carabiniers, les uns furent tués, les autres faits prisonniers. A cette nouvelle l'armée de Nancy furieuse marcha sur Lunéville. A un quart de lieue de la ville elle rencontra la municipalité qui venait proposer des moyens de pacification. Ses efforts furent vains; l'armée entra dans Lunéville, et une lutte sanglante allait s'engager dans la ville même, lorsqu'un arrangement accepté des deux partis sembla rétablir le calme. Il fut convenu que M. de Malseigne se rendrait à Nancy sous la condition qu'il partirait trois heures avant l'armée, escorté convenablement, et d'après la promesse formelle qui lui était faite qu'il ne serait point attenté à sa vie et qu'il serait conduit à Nancy avec les honneurs dus à son rang. Mais sur ces entrefaites le bruit se répandit que M. de Malseigne n'avait signé la convention que pour gagner du temps, et qu'il attendait des renforts que devait lui envoyer M. de Bouillé. L'exaspération fut à son comble, un engagement meurtrier eut lieu entre les carabiniers et les soldats de Nancy. Mais à la fin les bruits défavorables qui couraient sur le général gagnèrent les carabiniers eux-mêmes; ils le livrèrent à la municipalité de Lunéville, qui le fit conduire à Nancy, où l'insurrection devait avoir bientôt un lugubre dénoûment.

C'est à Lunéville que fut réglée au commencement de ce siècle une des conventions diplomatiques les plus glorieuses pour le nom français. Ce fut en 1800 que se réunit le congrès de Lunéville où l'on signa le traité qui

terminait la guerre de la deuxième coalition, et pour la seconde fois concédait la rive gauche du Rhin à la France avec une situation dominante en Italie.

Outre le palais dont nous avons parlé et qui était environné de bosquets convertis aujourd'hui en promenade publique, Lunéville possède un manége couvert qui est un des plus beaux de France; le toit est soutenu par une charpente en bois de châtaignier d'une rare hardiesse: deux cents cavaliers peuvent y manœuvrer. Le champ de Mars a deux cents hectares de superficie. Il serait difficile de trouver en France une garnison de cavalerie mieux appropriée à sa destination. L'église paroissiale est un monument moderne qui ne manque pas d'élégance.

Luneville est la patrie du chevalier de Boufflers, de l'acteur Monvel, de plusieurs artistes de talent: Chéron le graveur, Girardet le peintre, l'architecte Jadot et le sculpteur Guibal. Deux noms contemporains dont s'honore Lunéville sont ceux de Stanislas Girardin et du général Haxo, mort il y a quelques années.

Les armes de Lunéville sont : *d'or à la bande d'azur* (alias *de gueules*) *chargée de trois croissants montants d'argent.*

Chateau-Salins (lat. 48° 50′ 16″, long. 4° 7′ 57″ E.). — Château-Salins, *Castrum Salinense*, petite ville de 2,424 habitants, située à 30 kilomètres à l'est-nord-est de Nancy, dans un beau vallon, sur la Petite-Seille, était autrefois un bailliage du diocèse de Metz et de l'intendance de Lorraine. C'est aujourd'hui le chef-lieu du 3e arrondissement et d'un canton. Le tribunal de 1re instance est à Vic.

L'histoire de Château-Salins n'est pas riche en événements importants, si l'on excepte la guerre violente qui éclata au XIVe siècle entre l'évêque de Metz et les ducs de Lorraine pour la possession de ce domaine. Il est question des salines qui ont donné leur nom à la ville dans un contrat conclu en 1277 entre Ferry III, duc de Lorraine, et Thiébaut de Bar; le duc associe Thiébaut à la moitié du fief d'Amelincourt (aujourd'hui Château-Salins) et au tiers des salines qui s'y exploitaient.

En 1340, pendant que le duc Raoul, fils de Ferry IV, allait combattre les Anglais avec Philippe de Valois, sa mère Isabelle d'Autriche, ou, suivant d'autres, sa femme Marie de Blois, fit bâtir un château près d'Amelincourt. Aussitôt l'évêque de Metz, Adhémar, en fit construire un autre à quelque distance, qu'il nomma Beaurepaire, pour tenir en bride le *Château-Salins*. De là une guerre sanglante, suspendue une première fois en 1344, reprise en 1347 pendant la minorité du duc Jean Ier, interrompue par une nouvelle trêve pour recommencer peu après. Pendant les hostilités le château avait été détruit par Adhémar; mais il fut reconstruit peu après et l'évêque même fut réduit à contribuer aux frais de cette reconstruction. Château-Salins resta aux ducs de Lorraine et devint le chef-lieu d'un bailliage. C'était aussi dans cette ville que résidait le prévôt de la *Marchisie de Lorraine*; ce prevôt était capitaine de la *compagnie de Marche*, qui avait le droit de poursuivre les rebelles, quels qu'ils fussent, du Rhin à la Moselle. Cette compagnie existait encore au commencement du XVIIIe siècle, sous le règne de Léopold; elle fut supprimée, comme beaucoup de confréries du même genre, par Stanislas.

L'exploitation de la saline de cette ville a été abandonnée par le gouvernement, en 1826, après la découverte de la mine de sel gemme de Vic.

On remarque à Château-Salins quelques restes de ses anciennes fortifications. Pendant la révolution elle prit le nom de *Salins-Libre*.

Dieuze. — Dieuze ou Duze, *Decem Pagi Mediomatricorum*, ville de 3,996 habitants, chef-lieu d'un canton, située près de l'étang de Lindre, et sur la rive droite de la Seille, à 15 kilomètres à l'est de Château-Salins, était déjà du temps des Romains un poste important sur la route de Metz à Strasbourg. Lorsque Attila, le fléau de Dieu, envahit la Gaule, l'évêque de Metz fut pris par les Huns, qui l'amenerent avec eux jusqu'à Dieuze, mais là, suivant la légende, ils éprouvèrent la colere divine, et rendirent la liberté au saint évêque. Il semble résulter de différents documents cités par D. Calmet que Dieuze et ses salines devinrent au XIe siècle propriété de l'église de la Madeleine de Verdun, et que les ducs de Lorraine, qui ne furent d'abord qu'avoués de ce domaine, finirent par le posséder entièrement.

En 1525, lorsque la Lorraine fut menacée d'une invasion des paysans d'Allemagne, et que les princes et seigneurs lorrains réunissaient leurs forces contre ces bandes sauvages, quatre cents hommes de la châtellenie de Dieuze s'assemblèrent dans la campagne; et quand on leur demanda s'ils étaient disposés à combattre pour le duc de Lorraine et pour la défense de la religion, ils firent leurs conditions. C'était qu'on leur accordât les douze articles de liberté proclamés par les paysans d'Allemagne et qu'on leur permît de faire paître leur bétail dans les jeunes bois. Les Allemands furent massacrés dans les Vosges, et la tentative d'émancipation des paysans de la châtellenie de Dieuze n'eut pas de suite.

Sous le duc Charles IV les Français commandés par Grancey assiégèrent Dieuze, mais ne parvinrent pas à s'en emparer.

En 1657 une troupe de soldats sortis de la garnison de Luxembourg s'étant travestis en femmes se glissèrent dans la ville, se saisirent de toutes les portes et forcèrent la garnison de se rendre.

Il y eut à Dieuze jusqu'au règne de Stanislas une compagnie de soixante arquebusiers. Celui qui au tir abattait l'oiseau recevait cent francs et était exempt de contributions pour un an.

Les salines de Dieuze étaient exploitées au moyen âge; elles ont une très-grande importance, surtout depuis que celles de Château-Salins et de Moyenvic ont été abandonnées: elles occupent aujourd'hui plus de quatre cents ouvriers.

Sarrebourg (lat. 48° 44′ 8″, long. 4° 42′ 58″ E.). — Sarrebourg, ancienne ville de 2,531 habitants, située sur la rive droite de la Sarre, à 74 kilomètres à l'est de Nancy, dans une contrée fertile, était autrefois un bailliage du diocèse de Metz, formait un gouvernement particulier et dépendait du diocèse, du parlement et de l'intendance de Metz; c'est aujourd'hui le chef-lieu du 4e arrondissement communal et d'un canton, avec tribunal de 1re instance et société d'agriculture.

Il n'y a pas de témérité à penser que Sarrebourg est le *Pons Saravi* mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin, comme une étape sur la grande voie de Metz à Strasbourg. Au moyen âge Sarrebourg dépendit longtemps des évêques de Metz, qui y élevèrent des fortifications. Au XIVe siècle les bourgeois de Sarrebourg s'insurgèrent contre l'évêque Adhémar de Monteil et se mirent sous la protection du seigneur de Fénestrange. L'évêque s'étant adressé à l'empereur Charles IV en obtint un diplôme qui cassait et annulait les conventions passées entre le seigneur de Fénestrange et les bourgeois, et soumettait de nouveau la ville à l'évêque son légitime seigneur.

Sous l'évêque Raoul de Coucy nouvelle révolte des bourgeois qui envahirent et pillèrent le château. L'évêque mit la ville en interdit; mais comme les armes spirituelles paraissaient insuffisantes pour ramener les révoltés, il s'avança lui-même à la tête d'une armée. Les bourgeois eurent peur et se soumirent à une amende de trois mille francs d'or. Il paraît néanmoins que l'autorité des évêques de Metz alla toujours s'affaiblissant au profit des ducs de Lorraine; car, en 1464, les habitants reconnurent solennellement pour leur souverain le duc Jean II, et, en 1472, ils se donnèrent de même à Nicolas fils de Jean.

Lors de l'invasion de la Lorraine par Louis XIII, Sarrebourg fut enlevé au duc Charles IV; le traité de 1661 laissa cette place à la France. Dans ce traité la ville est désignée sous le nom de *Sarrebourg-Kauffmann*, c'est-à-dire la marchande; elle était, en effet, le centre d'un commerce considérable. Sarrebourg est heureusement situé, dans une contrée fertile, au principal débouché des Vosges, sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6 028 kil. carr. ou 602 799 hect.	Hommes. . 220 812 Femmes... 229 611 Total... 450 423	5	29	714	23 000 000 fr.	18 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE NANCY.

Superficie 1 423 kilom. carrés ou 142 264 hectares. — Population 147 978 hab. — Cantons 8. — Communes 187.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Nancy (Est), 23 communes, 23676 habitants.	NANCY	15129	»
	NANCY	»	»
	Agincourt	230	7
	Amance	534	13
	Bouxières-aux-Chênes	1150	13
	Bouxières-aux-Dames	534	8
	Champenoux	664	15
	Champigneulles	1049	6
	Custines	572	11
	Dommartemont	199	4
	Dommartin-sr-Amance	199	9
	Essey-les-Nancy	726	4
	Eulmont	578	9
	Laitre-sous-Amance	261	12
	Lay Saint Christophe	1083	8
	Malzeville	1788	2
	Neuvelotte (la)	263	11
	Pierrecourt	77	6
	Pulnoy	125	7
	Saulxures-les-Nancy	395	6
	Séchamp	408	7
	Saint-Max	386	3
	Velaine-sous-Amance	267	13
Nancy (Nord), 9 com., 18202 hab.	NANCY	»	»
	Chaligny	852	13
	Frouard	1105	10
	Laxou	1915	4
	Marbache	770	15
	Maron	678	15
	Maxéville	623	2
	Pompey	613	11
	Velaine-en-Haye	473	13
	Villers-les-Nancy	626	5
Nancy (Ouest), 11 com., 22708 hab.	NANCY	»	»
	Charigny	446	10
	Heillecourt	311	5
	Houdemont	391	6
	Jarville	783	3
	Ludres	549	9
	Méréville-sur-Moselle	296	14
	Messein	234	12
	Neuves Maisons	858	12
	Pont-Saint-Vincent	854	14
	Tomblaine	670	3
	Vandœuvre	976	6
Haroué, 30 comm. et, 12212 habitants	Haroué	678	30
	Affracourt	318	31
	Bainville-aux-Miroirs	425	37
	Barney	707	25
	Bouzanville	295	43
	Bralleville	287	39
	Célarey	799	32
	Crantenoy	133	31
	Crévéchamps	353	26
	Dourville	608	39
	Gerbéviller et l'Hôpital	251	26
	Germonville	287	39
	Gripport	506	40
	Houssérille	410	38
	Jevoncourt	161	37
	Lebeuville	234	26
	Lemainville	406	24
	Mangonville	297	35
	Ménil-Mitry (le)	67	36
Suite de Haroué.	Neuveville-devant-Bayon (la)	349	32
	Neuviller-sur-Moselle	612	23
	Ormes et Ville	450	25
	Rozelle	325	31
	Saint-Firmin	486	36
	Saint-Remimont	464	27
	Tantonville	534	28
	Vaudeville	476	32
	Vaudigny	193	34
	Vaxainville	278	23
	Xirocourt	795	36
Nomeny, 30 communes, 13111 habitants.	Nomeny	1490	28
	Abaucourt	672	26
	Armaucourt	470	20
	Arraye et Han	607	20
	Belleau	327	19
	Bey	365	21
	Bratte	152	18
	Brin	466	20
	Chenicourt	258	21
	Clémery	598	29
	Epiry	681	32
	Faulx	893	14
	Jeandelaincourt	685	22
	Landremont	391	21
	Létricourt	434	23
	Leyr	389	14
	Loisy	316	22
	Maidy	332	32
	Malleloy	348	14
	Manoncourt sur Seille	295	25
	Moivron	614	20
	Montenoy	268	15
	Morey	243	19
	Pulin	163	33
	Raucourt	393	33
	Remoncourt	240	20
	Serpont	143	21
	Story	295	29
	Thiery-Saint Martin	239	32
	Villers-les-Moivron	148	19
Pont-à-Mousson, 27 communes, 21365 habitants.	Pont-à Mousson	7843	30
	Atton	540	28
	Autreville	362	19
	Belleville	516	17
	Bezaumont	224	23
	Blénod-lès-Pont-à-Mousson	482	27
	Bouxières-s-Froidmont	685	37
	Champey	251	36
	Dieulouard	1691	21
	Jaulnay-la	671	25
	Landremont	308	22
	Loisy	392	25
	Maidières	388	22
	Ménil-les	811	35
	Millery	502	18
	Montauville	594	34
	Morville sur-Seille	363	32
	Mousson	220	32
	Norroy	741	35
	Pagny-sur-Moselle	1092	11
	Port-sur-Seille	432	31
Suite de Pont-à-Mousson.	Prény	356	41
	Sainte-Geneviève	609	25
	Vandières	716	37
	Velle-sur-Vair	386	22
	Villers-sous-Prény	446	37
	Virecourt	174	37
Saint-Nicolas, 26 communes, 13661 habitants.	Saint-Nicolas	3122	13
	Art-sur-Meurthe	546	9
	Azelot	214	17
	Bouxières-aux-Chênes	392	15
	Burthecourt-aux-Chênes	279	16
	Cercueil	306	16
	Coyviller	196	17
	Dombasle	1436	18
	Laneuveville	130	18
	Ferrières	260	21
	Flainval-sur-Moselle	1452	16
	Flaville	333	9
	Gellenoncourt	87	18
	Haraucourt	994	18
	Lenoncourt	555	11
	Lupcourt	300	12
	Manoncourt-en-Vermois	283	16
	Neuveville-devant-Nancy (la)	885	7
	Remereville	528	19
	Richard-Ménil	321	13
	Rosières-aux Salines	2 450	21
	Saffais	181	22
	Tantonville	702	21
	Vannegéville	715	15
	Ville-en-Vermois	329	13
Vézelise, 33 communes, 19640 habitants.	Vézelise	1767	25
	Autrey	202	23
	Chaouilley	304	31
	Clérey	141	23
	Dommarie-Eulmont	270	37
	Ezercul	200	33
	Favelle Saint-Gorgon	285	32
	Favelle-sous-Gugney	349	40
	Frolois-en Saintois	345	42
	Frolois	780	29
	Goviller	814	39
	Gugney	222	40
	Hammeville	217	31
	Houdelmont	245	23
	Houdreville	763	25
	Laloeuf	566	35
	Marthemont	83	22
	Ognéville	273	30
	Omelmont	214	26
	Parey-Saint-Césaire	396	24
	Pierreville	144	22
	Praye	581	41
	Pulligny	770	22
	Quévillon-court	101	20
	Saxon-Sion	283	34
	Tuelard	509	21
	They	65	39
	Thorey	330	35
	Vaudemont	353	36
	Viterne	1112	20
	Vitrey	428	33
	Vroncourt	204	30
	Xeuilley	301	19

ARRONDISSEMENT DE LUNÉVILLE.

Superficie 1 210 kilom. carrés ou 120 912 hectares. — Population 88 978 hab. — Cantons 6. — Communes 145.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Lunéville (Nord), 19 com., 16918 hab.	LUNÉVILLE	15607	»
	Anthelupt	515	6
	Bauzemont	399	12
	Bienville-la-Petite	96	6
	Bonviller	336	5
	Courbesseaux	327	15
	Crévic	756	10
	Deuxville	560	4
	Drouville	147	14
	Einville	1140	7
Suite de Lunéville.	Flainval	168	9
	Hoéville	380	15
	Hudiviller	329	8
	Maixe	510	7
	Rayille	174	7
	Serres	604	12
	Sommerviller	624	12
	Valhey	317	11
	Vitrimont	384	4
Lunéville (S.-O.), 17 com., 10852 hab.	LUNÉVILLE	»	»
	Bénaménil	670	15
	Chanteheux	334	3
	Chenevières	387	15
	Crion	296	8
	Croismare	934	7
	Hénaménil	649	12
	Jolivet	556	2
	Laronxe	627	11
	Manonviller	407	13

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE LUNÉVILLE.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Lunéville	Marainviller	741	9
	Manonville-les-Lunéville	352	4
	Maron[illegible]	396	15
	Neuvelle-aux-Bois	[illegible]	15
	Parroy	791	18
	[illegible]ier	136	7
	Saint-[illegible]	[illegible]	12
	[illegible]	640	11
BACCARAT, 30 communes, 20049 habitants.	BACCARAT	3520	28
	Angomont	287	40
	Azerailles	827	22
	Badonviller	2296	36
	Bertrichamps	1069	33
	[illegible]ville	580	42
	Bremenil	703	37
	Brouville	311	24
	Chapelle (la)	314	35
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Fenneviller	266	36
	Fontenoy-la-Joute	723	25
	Gelacourt	237	23
	Glonville	709	22
	Hablainville	513	24
	Merviller	767	29
	[illegible]	311	25
	[illegible]	267	27
	Neuf-Maisons	678	32
	Neuviller-le-Bad	396	31
	Petitmont	215	25
	Pexonne	764	33
	Pierre-Percée	467	30
	Reherrey	330	25
	Saint-Maurice	222	29
	Sainte-Pôle	439	28
	Thiaville	588	35
	[illegible]	635	29
	Vacqueville	191	24
	Vexey	215	28
BLAMONT, 31 com., 14116 hab.	BLAMONT	924	22
	Barbonville	445	15
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Clayeures	494	17
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Domptail	88	18
	Emvaux	[illegible]	15
	Froville	261	22
	Haigneville	134	19
	Houssonville	602	18
	Landcourt	259	13
	Lorey	270	22
	Loromontzey	399	26
	Méhoncourt	372	16
	Romain	91	18
	Rozelieures	637	21
	Saint-Boing	315	25
	Saint-Clément	140	[illegible]
	Saint-Mard	116	20
	Saint-Remy-aux-Bois	493	27
	Velle-sur-Moselle	303	20
	Vigneules	366	16
	Villacourt	1022	24
	Virecourt	287	24
GERBÉVILLER, 21 communes, 14764 habitants.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Anceville	796	30
	Autrepierre	233	30
	Barbas	680	30
	Blémerey	191	22
	Buriville	176	19
	Chazelles	152	26
	Domèvre-s.-Vez	1079	25
	Domjevin	548	19
	Emberménil	302	19
	Leménil	238	18
	Fremonville	730	31
Suite de Blamont	Gogney	288	31
	Gondrexon	137	26
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Lafrimbey	[illegible]	[illegible]
	Montreux	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Ogéviller	[illegible]	19
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Reillon	171	23
	Remoncourt	196	23
	Repaix	244	33
	Saint-Martin	283	22
	Vaucourt	343	22
	Veho	[illegible]	21
	Verdenal	375	29
	Xousse	[illegible]	22
GERBÉVILLER	GERBÉVILLER	2293	13
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Flin	[illegible]	19
	Fraimbois	571	10
	Franconville	131	13
	Giriviller	317	20
	Haudonville	119	13
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Mattexey	187	[illegible]
	Mont	417	[illegible]
	Moriviller	[illegible]	[illegible]
	Moyen	[illegible]	[illegible]
	Rehainviller	535	5
	Remenoville	524	18
	Serauville	274	19
	Vallois	477	19
	Vathiménil	457	15
	Vennezey	126	21
	Xermaménil	464	7

ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG.

Superficie 1 190 kilom. carrés ou 119 053 hectares. — Population 76 067 hab. — Cantons 5. — Communes 116.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION	Distance au chef-lieu d'arr.
SARREBOURG, 25 communes, 17342 habitants.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Berthelming	[illegible]	10
	Bining	256	6
	Bourderkirch	683	10
	[illegible]	686	7
	Buhl	767	3
	[illegible]-Chapelle	609	12
	Hesseberg	[illegible]	14
	Hartzviller	751	10
	Haut-Clocher	623	6
	Hesse	645	6
	Hoff	662	2
	Hommarting	797	9
	Hommert	681	14
	Imling	686	3
	Kerprich-aux-Bois	370	8
	Langatte	756	7
	Nidersviller	688	6
	Plaine-de-Walsch	456	9
	Reding	946	5
	Rhodes	350	16
	Schmittenbach	271	5
	Trois-Fontaines	708	10
	Walscheid	1958	14
	Xouxange	270	7
FÉNÉTRANGE, 21 com., [illegible] hab.	FÉNÉTRANGE	1469	16
	Angviller	260	18
	Berthelming	762	11
	Bestborn	455	9
	Bockenholtz	282	14
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Hesing	[illegible]	6
	Hirsbach	[illegible]	12
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Hellering	415	10
	Hilbesheim	574	7
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	831	10
	[illegible]	292	7
PHALSBOURG, 26 comm., 20011 hab.	Postroff	470	17
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Sarraltroff	676	6
	Schalbach	598	16
	Saint-Jean-de-Bassel	228	10
	Vescheutfles	646	15
	Vieux-Lixheim	417	11
LORQUIN, 29 communes, 17761 habitants.	Lorquin	1266	10
	Abreschwiller	1867	13
	Arpach	243	14
	Bertrambois	1232	19
	Cirey	2321	21
	Fraquelding	246	14
	Frimbolte (la)	768	20
	Hattigny	543	16
	Héming	476	9
	Hermelange	245	12
	Landange	365	13
	Metairies-de-S.-Quirin	404	17
	Neuf Moulins	61	12
	Neuveville-les-Lorquin (la)	183	12
	Niderhoff	656	15
	Nitting	502	10
	Parux	121	27
	Petit-Mont	893	24
	Rhein lès Leau	372	33
	Saint Quirin	1808	17
	Saint-Sauveur	215	27
	Tanconville	403	10
	Turquestein	150	22
	Vasperviller	[illegible]	[illegible]
	Vasperviller-Moulin	1051	26
	Voyer	[illegible]	15
	Vuppe	[illegible]	18
PHALSBOURG, 20011 hab.	PHALSBOURG	5192	19
	Arschwiller	462	11
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Bonnefontaine	294	15
	Bourviller	576	11
Suite de Phalsbourg	Dabo	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Danne-et-Quatre-Vents	370	10
	Garrebourg	747	15
	Guntzviller	495	11
	Hangviller	[illegible]	[illegible]
	Hazelbourg	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Hérange	[illegible]	[illegible]
	Hultenhausen	[illegible]	[illegible]
	Lixheim	[illegible]	[illegible]
	Lutzelbourg	[illegible]	[illegible]
	Metting	[illegible]	[illegible]
	Mittelbronn	851	17
	S.-Jean-de-Kourtzerode	192	14
	Saint-Louis	856	12
	Valtembourg	149	14
	Vescheim	214	19
	Villsberg	[illegible]	22
	Vintersbourg	[illegible]	15
	Zilling	360	17
Récourt-le-Château, [illegible] habitants.	Récourt-le-Château	[illegible]	20
	Assenoncourt	514	[illegible]
	Avricourt	[illegible]	[illegible]
	Azoudange	509	[illegible]
	Dessenling	[illegible]	[illegible]
	Foulcrey	[illegible]	[illegible]
	Fribourg	542	20
	Gondrexange	1040	12
	Guermange	617	27
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Herbitzheim	[illegible]	17
	Hesse	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Langulmbert	718	19
	Mousscy	624	26
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Romecourt	[illegible]	[illegible]
	Saint-Georges	[illegible]	[illegible]

ARRONDISSEMENT DE TOUL.

Superficie 1 186 kilom. carrés ou 118 643 hectares. — Population 68 166 hab. — Cantons 5. — Communes 119.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION	Distance au chef-lieu d'arr.
Toul (N.) 15[illegible], 138[illegible] h.	Toul	8561	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Bourg	1945	14
	Bouvron	395	7
Suite de Toul	Bruley	691	5
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Dutoutes	671	5
	Fontenoy-sur-Moselle	420	10
Suite de Toul	Foug	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Lagrey	[illegible]	[illegible]
	Lay Saint-Remy	445	10

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE TOUL.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Toul.	Lucey	901	7
	Méntl-la-Tour	354	11
	Neuveville-derrière-Foug (la)	402	10
	Pagny-derrière-Barine	609	4
	Sanzey	270	12
	Sexey-les-Bois	478	14
	Trondes	824	12
Toul (Sud), 18 communes, 15704 habitants.	Toul	»	»
	Bainville-sur-Madon	385	21
	Baqueley	600	7
	Blénod-lès-Toul	1662	12
	[illegible]	620	15
	[illegible]-la-Côte	808	7
	Chaudeney	444	4
	Choloy	538	5
	Crézilles	392	12
	Domgermain	1205	6
	Gye	241	7
	Maizières-les-Toul	583	18
	[illegible]	339	5
	[illegible]-la-Ville	412	10
	Moutrot	285	9
	Ochey	540	11
	Pierre	515	6
	Sexey-aux-Forges	450	17
	Villey-le-Sec	420	7
Colombey, 32 com., 14974 hab.	Colombey	1046	20
	Aboncourt	368	43
	[illegible]-sous-Parois	615	37
	Allamps	622	18
	Bagneux	313	15
	Barisey-au-Plain	592	20
	Barisey-la-Côte	282	17
	[illegible]	324	30
	Beuvezin	354	40
Suite de Colombey.	Courcelles	291	44
	Crepey	981	20
	Dolcourt	249	25
	Favières	1148	28
	Fécocourt	598	38
	Gélaucourt	197	30
	Gémonville	630	35
	Germiny	618	19
	Gibaumeix	464	17
	Grimonviller	295	12
	Housselmont	47	19
	Mont-l'Etroit	299	25
	Pulney	255	30
	[illegible]	217	18
	[illegible]-en-Vaux	305	21
	Selaincourt	579	27
	Thuilley-aux-Groseilles	418	16
	Tramont-Emy	130	34
	Tramont-Lassus	249	35
	Tramont-Saint-André	314	33
	Uruffe	880	18
	[illegible]	561	34
	Vaucouleurs	905	20
Domèvre, 27 com., 11490 hab.	Domèvre	395	18
	Andilly	380	12
	Ansauville	347	17
	Avrainville	464	12
	Beaumont	194	25
	Bernécourt	310	20
	Francheville	455	8
	[illegible]	261	22
	Griscourt	173	23
	Grosrouvre	190	18
	Hamonville	134	19
	Jaillon	311	12
	Liverdun	2560	20
	Maney	391	26
Suite de Domèvre.	Manoncourt-en-Woivre	590	14
	Manonville	298	20
	Martincourt	290	24
	Minorville	384	18
	Noviant-aux-Prés	436	22
	Rogéville	250	20
	Rosières-en-Haye	322	17
	Royaumeix	454	12
	Saizerais	907	24
	Tremblecourt	314	17
	Villers-en-Haye	258	23
	Villey Saint-Etienne	805	9
Thiaucourt, 23 communes, 10177 habitants.	Thiaucourt	1873	35
	Arnaville	835	46
	Bayonville	411	45
	Bouillonville	300	35
	Charey	390	41
	Dommartin-la-Chaussée	140	42
	Essey et Maizerais	845	31
	Euvezin	407	31
	Fey en Haye	234	25
	Flirey	481	35
	Jaulny	475	38
	Limey	327	26
	Lironville	366	25
	Pannes	426	31
	Regniéville	321	30
	Rembercourt	431	41
	Rémenauville	223	32
	Seichepray	317	26
	Saint-Baussant	254	27
	Vandelainville	171	46
	Viéville-en-Haye	306	35
	Vilcey-sur-Trey	333	36
	Xammes	369	33

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-SALINS.

Superficie 1 080 kilom. carrés ou 108 047 hectares. — Population 68 634 hab. — Cantons 5. — Communes 147.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Château-Salins, 30 communes, 15781 habitants.	Château-Salins	2424	29[1]
	[illegible]	186	16
	[illegible]	271	18
	[illegible]	221	8
	[illegible]	210	13
	[illegible]	253	17
	[illegible]	510	14
	[illegible]	475	12
	[illegible]	266	6
	[illegible]-Vaué	502	13
	[illegible]	467	19
	[illegible]	260	8
	[illegible]	561	17
	[illegible]	136	12
	[illegible]	562	12
	[illegible]	265	10
	[illegible]	250	11
	[illegible]	546	16
	[illegible]	193	8
	[illegible]-sur-Seille	840	7
	[illegible]	97	18
	[illegible]	240	9
	[illegible]	261	17
	[illegible]	431	13
	[illegible]	700	10
	[illegible]-la-Vic	340	5
	[illegible]	199	10
	[illegible]	208	12
	[illegible]	93	17
	[illegible]	277	11
	Riche	312	17
	Salival	66	4
	Salonnes	468	3
	Sornéville	526	13
	Torcelling	148	14
	Vannecourt	451	16
	Vaxy	466	11
	Vuisse	270	14
Albestroff, 36 com., 12712 hab.	Albestroff	858	15
	[illegible]	1067	34
	[illegible]	360	28
	[illegible]	516	30
	[illegible]	257	36
	[illegible]	218	29
	[illegible]	511	41
	Insming	880	38
	Ixiwillers	592	33
	Lening	462	33
	Lhor	470	31
	Lostroff	289	27
Suite de Albestroff.	Loudrefing	810	28
	Marimont	164	26
	Molring	94	28
	Montdidier	186	30
	Munster	656	35
	Nebing	357	29
	Neuf-Village	176	32
	Rening	274	39
	Rodulbe	430	24
	Torcheville	482	31
	Vahl	364	29
	Vibersviller	633	40
	Virming	627	33
	Vittersbourg	630	41
Delme, 36 communes, 12712 habitants.	Delme	721	19
	Ajoncourt	247	24
	Alaincourt-la-Côte	249	21
	Aulnois	390	23
	Bacourt	557	23
	Baudrecourt	347	26
	Brehain	301	18
	Château-Brehain	374	18
	Chenois	220	25
	Chicourt	331	19
	Craincourt	602	24
	Donjeux	211	17
	Faxe	135	17
	Fonteny	453	17
	Fossieux	341	19
	Frémery	292	20
	Hannocourt	67	18
	Jallaucourt	528	15
	Juville	328	26
	Lemoncourt	204	17
	Lesse	408	27
	Liocourt	403	24
	Lucy	608	22
	Malaucourt	432	17
	Marthille	621	20
	Morville-sur-Nied	482	25
	Neuveville-en-Saulnois (la)	412	14
	Oriocourt	153	16
	Oron	495	19
	Prévocourt	308	23
	Puzieux	383	21
	Saint-Epvre	209	29
	Tincry	386	22
	Villers-aux Oies	260	19
	Viviers	275	16
	Xocourt	209	23
Dieuze, 23 communes, 13859 habitants.	Dieuze	3995	15
	Bassing	329	25
	Budestroff	409	23
	Blanche-Eglise	229	18
	Bourgaltroff	603	24
	Cutting	446	26
	Domnon	319	26
	Gelucourt	747	17
	Guebestroff	92	18
	Gueblange	319	16
	Guébling	407	23
	Guénestroff	509	17
	Kerprich-lès-Dieuze	492	15
	Lafrimg	397	20
	Lezey-Haute	459	18
	Lezey-Haute	144	18
	Mulcey	435	10
	Rodalbach	295	25
	Saint-Médard	457	9
	Tarquimpol	175	21
	Vergaville	1291	18
	Zarbeling	295	20
	Zommange	149	23
Vic, 24 communes, 15578 habitants.	Vic	2864	»
	Arraincourt	372	8
	Athienville	146	10
	Barthelemont-lès-Bauzemont	270	13
	Berange-la-Grande	517	7
	Berange-la-Petite	267	10
	Bourdonnay	241	18
	Buzay	258	11
	Conthil	460	13
	Donnelay	503	11
	Hellocourt	55	22
	Juvelize	442	11
	Juvrecourt	258	6
	Lagarde	705	20
	Luy	317	12
	Lezey	311	9
	Malaucourt	1429	22
	Marsal	1259	7
	Montmort	291	13
	Moyenvic	1210	3
	Ommeray	263	15
	Rechicourt-la-Petite	1177	10
	Xanrey	419	6
	Xures	369	17

[1] Les distances légales sont comptées à partir de Vic où se trouve le tribunal de 1re instance.

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes (c). (COURS D'ASSISES.)	
68e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 26 574 habitants.	
	Nombre total (1849).....	40
	Infanticides.	
63e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 762 82.	
	Nombre total (1849).....	3
	Suicides.	
[89e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 15 652 hab.	
	Nombre total (1849).....	49
	Crimes contre les propriétés (d).	
83e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 6 831 hab	
	Nombre total (1849).....	57

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (e).	
25e	En matière civile.....	1570
60e	En matière commerciale.....	892
	Instruction (f).	
8e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	68
	Paupérisme (g).	
62e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 30 hab.	
	Nombre total.....	7870
	Mendicité (h).	
32e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 206 hab.	
	Nombre total.....	188
	Enfants naturels.	
15e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 12 355.	
	Nombre total (1850).....	901

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
22e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 14,72.	
	Enfants trouvés et abandonnés (i).	
17e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 210 hab.	
	Nombre total.....	127
28e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 82,63.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (j).

Mouvement de la population (k).		
Naissances.....	11 044	
Mariages.....	3 438	
Décès (l).....	8 725	
Contributions directes (m).		
Foncière.....	1 743 229 f.	» c.
Personnelle et mobilière.....	385 358	»
Portes et fenêtres.....	266 709	»
Patentes.....	367 034	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Comparée à la première (1826 à 1830), la dernière période (1846 à 1850) présente dans la Meurthe une augmentation de 100 pour 100 pour les crimes contre les personnes. Plusieurs départements, tels que les Ardennes, l'Aisne, la Creuse, etc., présentent le même résultat.

(d) C'est l'un des départements où l'on compte le plus de crimes contre les propriétés.

(e) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 312 habitants. Trente départements sont moins processifs.

(f) C'est l'un des départements qui présentent, sous ce rapport, les proportions les plus favorables.

Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 14.

Il y a, dans la Meurthe, 1 académie universitaire; 1 grand et 1 petit séminaires; 1 école préparatoire de médecine et de pharmacie, dont 60 élèves suivent les cours; — (le département est en instance pour l'établissement d'une école de droit à Nancy); — 1 lycée impérial; 5 colléges communaux; 1 école forestière (il est question d'y créer 1 chaire d'agriculture); 1 école normale primaire; des écoles primaires supérieures; 1,307 écoles primaires, communales ou privées, fréquentées par 70,231 enfants des deux sexes; 61 classes d'adultes avec 1,197 élèves; 1 institut des sourds-muets; 1 institut des jeunes aveugles; des écoles mutuelles; des écoles chrétiennes; plus de 70 institutions ou pensions; plusieurs établissements d'instruction dirigés par les dames de la Visitation, les dames du Sacré-Cœur, les sœurs de la Doctrine chrétienne, les sœurs de la Providence, les sœurs de Saint-Charles, les Bénédictines, etc.; 1 académie impériale des sciences, lettres et arts; 1 société d'archéologie; 1 société des amis des arts; 1 musée historique; 1 cabinet d'histoire naturelle; 1 jardin botanique; 1 musée des tableaux; 1 bibliothèque publique; 1 chambre consultative des manufactures; des sociétés et des comices agricoles, etc.

(g) C'est l'un des départements où, proportionnellement à la population, il y a le moins de pauvres. — On y compte 20 hospices avec une population de 10,462 individus; un grand nombre de bureaux ou comités de bienfaisance, secourant annuellement près de 8,000 indigents; plusieurs maisons de charité distribuant des secours et des remèdes à domicile; 59 salles d'asile avec une population de 5,302 enfants; 1 asile des pauvres vieillards; 5 caisses d'épargne, etc., etc

(h) Ainsi que la Seine et la Moselle, la Meurthe compte un très-grand nombre de prévenus de mendicité et de vagabondage.

(i) Rapport du nombre des enfants de toutes categories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 996 habitants. — C'est l'un des rapports le moins élevés. — Nombre total, 448.

(j) Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 38e. — Soixante-deux départements comptent plus d'agriculteurs.

(k) Dans l'ordre de la population, la Meurthe occupe le 28e rang; le 45e pour la superficie territoriale.

(l) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 2,319.

Durée moyenne de la vie, 37 ans 7 mois. Quarante-quatre départements ont une vie moyenne plus longue.

(m) Rang du département pour la contribution foncière, 36e; pour la contribution personnelle et mobilière, 30e; pour les portes et fenêtres, 27e; et 22e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE [1].

1540. Pont-à-Mousson décrit en vers, par *Vaubrevil*, in-8°.
1662. Disc. des hist. de Lorraine et de Flandre, par *Charles Estienne*, in-4° et in-8°.
1702. Défense de l'antiquité de la ville et du siége épiscopal de Toul, par *Nic. Clément*, in-8°.
1711. Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul, par *Picart, Pe. Benoît*, 2 vol. in-8°. La 1re édition est de 1707, in-4°.
1712. La Lorraine ancienne et moderne, par *Jean Mussey*, in-8°.
1728. Hist. eccléa. et civ. de Lorraine, par *D.-Aug. Calmet*, 3 vol. in-f°. Nouv. édit., augm. en 7 vol. in-f°, 1745-1757.
1762. Essai sur la ville de Nancy, par *Andreu de Bilistein*, in-12
1779. Essais sur la ville de Nancy, avec les plans de l'ancienne et nouvelle ville, par l'abbé *J.-B. Bourier-Lyonnois*, 2 v. in-8°.
1802. Précis stat. du dép. de la Meurthe, par *R. de Gironcourt*, in-8°.
1805. Mémoire statist. sur la Meurthe, par *Marquis*, in-f°.
1806. Statistique de la Meurthe, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.
1806. Tableau moral du dép. de la Meurthe, par *Thiébault*, in-8°.
1811. Hist. des villes vieille et neuve de Nancy depuis leur fondation, par l'abbé *J.-J. Bourier-Lyonnois*, 3 vol. in-8°, 1805 à 1811.
1817. Essai historique sur Lunéville, par *Guerrier*, in-8°.
1818. Annales de Lunéville depuis sa fondation, par *Guerrier*, in-8°.
1818. Le Guide du voyageur à Nancy, par *Alex. de Haldat*, in-8°.
1827. Chapelle ducale de Nancy, ou not. hist. sur les ducs de Lorraine, leurs tombeaux, etc., par le marq. *de Villeneuve-Trans*, in-8°.
1829. Hist. de Lunéville, par *C.-L.-J.-B. Marchal*, avec lith., in-12.
1829. Ruines de l'anc. chât. de Ludres, etc., par *C.-L. Mathieu*, in-8°.
1829. Biographie histor. et généalog. des hommes marquants de la Lorraine et du dép. de la Meurthe, par *Ant. Michel*, in-12.
1829. Mém. sur les antiq. de Marsal et de Moyenvic, par *Dupré*, in-8°.
1834. Top. méd. de Lunéville et de son arrond., par *Saucerotte*, in-8°.
1834. Ruines de Scarpone, etc, par *Ch.-L. Mathieu*, in 8°, planch.
1835. Le Dép. de la Meurthe au t. II de la France pittoresque d'*Abel Hugo*, gr. in-8°, grav. et cart.
1836. Guide de l'étranger à Nancy, par *E.-A. Bégin*, in-12.
1836. Recherches archéolog. et histor. sur le comté de Daschbourg, aujourd'hui Dabo, par *Beaulieu*, in-8° et grav.
1836. Dictionn. stat. du dép. de la Meurthe, par *R. Gironcourt*, in-8°.
1838. Promenades et excursions dans les communes de six cantons de l'arrondissement de Lunéville, par *Guerrier*, in-8°.
1838. Hist. de Nancy, ville vieille et ville neuve, par *H. Lepage*, in-8°.
1838. Notice sur la tapisserie de Charles le Téméraire conservée à Nancy, par le marquis *de Villeneuve-Trans*, in-8°.
1839. Hist. de Pont-à-Mousson et des envir., suivie d'une biographie, par *Napoléon Henry*, in-8°.
1841. Not. hist. sur la v. de Toul et ses antiq., par *Bataille*, in-8° et pl.
1841. Hist. de la ville de Toul et de ses évêques, suivie d'une notice sur la cathédrale, par *Ad. Thierry*, 2 vol. in-8°.
1842. Egl. des Cordeliers, à la Chapelle-Ronde, sépulture de la maison de Lorraine, par *Jean Cayon*, plans et grav.
1843. Le Dép. de la Meurthe stat. et hist., etc., par *H. Lepage*, in-8°.
1843. Ess. de stat. agric. du dép. de la Meurthe, par *M. Monnier*, in-8°.
1843. Not. sur le bourg de Blénod-lès-Toul, par l'ab. *Guillaume*, in-12.
1843. Précis histor. et descr. sur l'égl. des Cordeliers, à la Chapelle-Ronde, etc., in-18.
1844. La v. de Nancy et ses env., guide du voy., par *H. Lepage*, in-18.
1844. Notes pour servir à l'établissement de Roville, in-8°.
1844. Rech. sur les monnaies des évêq. de Toul, par *Robert*, in-4°.
1852. Jeanne d'Arc est-elle Lorraine! par *H. Lepage*, in-8°, avec un plan de Domrémy.
1852. Le palais ducal de Nancy, par *H. Lepage*, 1 v. in-8° et planch. Mém. de l'Acad. des inscript. et belles lettres. — Mém. de la Soc. des antiq. de France. — Bull. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Nancy. — Cartes gén. de Lorraine. — Cartes du diocèse de Toul. — Cartes cadastr. du dép. de la Meurthe. — Carte du dép., extr. de la gr. c. du dépôt de la guerre. — Cartes de la Meurthe, par *Charle, Dufour, Durotenay*, etc.

1 Voir, pour la bibliographie de la Lorraine, la bibliographie du département de la Meuse.

... Typ. ... Simiot, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Jeanne d'Arc vient trouver le sire de Baudricourt à Vaucouleurs.

MEUSE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation, limites. — Le département de la Meuse a pris le nom de la principale de ses rivières qui le traverse du sud au nord; c'est un des départements frontières de la région nord-est de la France. Sa partie orientale et la plus considérable appartient, par la Meuse, au bassin du Rhin; sa partie occidentale appartient, par la Marne et l'Aisne, au bassin de la Seine. Il a été formé en 1790 d'une partie des Trois Évêchés, de la Lorraine, du Clermontois et du Barrois.

Ses limites sont : à l'est, les départements de la Moselle et de la Meurthe; au sud, ceux des Vosges et de la Haute-Marne; à l'ouest, ceux de la Marne et des Ardennes; au nord, sur douze kilomètres environ d'étendue, le grand-duché de Luxembourg.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département de la Meuse est un pays montueux, mais peu élevé, parcouru du sud au nord par les deux chaînes de plateaux qui, sous les noms d'Argonne et d'Ardenne orientale, d'Argonne et d'Ardenne occidentale, se détachent du plateau de Langres encaissant la vallée de la Meuse. Ces plateaux se continuent avec ceux des Ardennes et du Luxembourg. La hauteur moyenne de ces montagnes ne dépasse pas 3 à 400 mètres, et leurs points culminants 500 mètres. Le vaste plateau qui s'étend à l'est du département, entre la Meuse et la Moselle, se nomme la Woëvre. Les montagnes sont couronnées par de belles et grandes forêts qui alternent avec de bons pâturages; leurs pentes et les coteaux sont couverts de vignes; le sol des plaines est en général maigre et assez peu fertile; mais sur le bord des rivières s'étendent des vallées et des prairies de la plus grande fertilité.

On évalue la superficie du département à 620,555 hectares, et le sol s'y divise d'après sa nature en : sol de riche terreau, 224,900 hectares; sol de craie ou calcaire, 233,000; sol pierreux, 77,180; sol sablonneux, 31,000; sol argileux, 40,000 hectares.

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

Hydrographie. — Le département de la Meuse a sa pente générale du sud-sud-est au nord-nord-ouest. Il appartient au bassin du Rhin par la Meuse et son affluent principal, le Chiers, qui reçoit l'Othain et la Loison; et au bassin de la Seine par l'Aisne, la Biesme, l'Aire, la Marne et l'Ornain. Quelques cantons de la partie orientale sont arrosés par des affluents de gauche de la Moselle, qui ont leur source dans le département, tels sont l'Orne et le Rupt.

La Meuse prend sa source au-dessus du village de Meuse, dans le département de la Haute-Marne; traverse ce département, la partie septentrionale de celui des Vosges et, au-dessous de Domremy, entre dans le département auquel elle donne son nom. Elle passe alors à Sauvigny, Vaucouleurs, Commercy, Saint-Mihiel, Verdun, Dun, Stenay, Mouzon, Sedan, Mezières, Charleville, Montherme, Revin, Fumay et Givet; au-dessous de cette dernière ville, elle entre en Belgique, passe à Dinant, Namur, Liége, Maëstricht, Ruremonde, Vanloo, Ravenstein; à 24 kilomètres de cette ville, le fleuve s'unit à deux reprises avec le bras du Rhin que l'on nomme le Wahal, et prenant le nom de Merwe, passe à Rotterdam. Ces deux bras se rejoignent à une assez grande distance, vis-à-vis de Wardingen, et s'embouchent dans la mer du Nord, entre la Brille et Gravesand. Le cours de la Meuse est d'environ 1,000 kilomètres, dont 600 sur le territoire français et 162 dans le département même; elle est navigable, depuis Verdun, l'espace de 89 kilomètres dans le département.

Le Chiers (voyez l'hydrographie du département de la Moselle) ne traverse que l'angle nord-est du département; ses affluents de gauche, l'Othain et la Loison, y ont presque tout leur cours.

L'Aisne prend sa source dans le département, à Somme-Aisne, près du village de Soulières; elle passe à Triaucourt et entre, à quelque distance de ce chef-lieu de canton, dans le département de la Marne, en suivant de près la lisière occidentale du département.

L'Aire prend sa source près de Ligny, passe à Pierrefitte, Autrecourt, Varennes et se jette dans l'Aisne, au-dessous de Grand-Pré-Ardennes, après un cours de 80 kilomètres.

La Biesme, autre affluent de l'Aisne, a sa source dans les étangs de Beaulieu; elle passe à Neuffour, aux Islettes, et est flottable pendant 16 kilomètres.

La Marne ne fait que toucher la limite sud-ouest du département, près d'Ancerville.

L'Ornain a sa source à Grands, département de la Haute Marne; elle coule d'abord au nord, entre dans le département, arrose, en le traversant au sud-ouest, Bertheléville, Gondrecourt, Tréveray, Naix, Menaucourt, Ligny, Longeville, Savonnières, Bar, Neuville, Révigny, Rancourt; passe, à l'ouest, dans le département de la Marne et se jette dans la Saulx, à quelques kilomètres de Vitry-le-Français, après un cours d'environ 100 kilomètres. Elle est flottable en trains au moyen des canaux de Révigny et de la Planche, à Goulon, depuis Bar jusqu'à son embouchure.

Le département est traversé, dans sa partie méridionale et sur une longueur de 93 kilomètres, par le canal de la Marne au Rhin; il suit le cours de la petite rivière de l'Ornain, qu'il coupe plusieurs fois. Au-dessus de Naix, près de Tréveray, il quitte la vallée de l'Ornain pour aller, par un souterrain, gagner la vallée de la Mehollo, petit affluent de la Meuse; là est le bief de partage. La pente dans le département est de 184 mètres, elle est rachetée par 70 écluses. Ce canal passe à Revigny, Bar, Ligny, Naix et Void.

Le département renferme plusieurs étangs, mais ils sont généralement peu considérables; nous citerons ceux de l'Argonne, de la Chaussée et de Senon.

Voies de communication. — Le département de la Meuse est traversé par 9 routes impériales d'un développement de 510 kilomètres, et par 14 routes départementales d'une longueur de 399 kilomètres. Le nombre des chemins vicinaux dépasse 7,800 et leur parcours total peut être évalué à 10,000 kilomètres. Il y en a plus de 30 classés comme chemins de grande communication.

Le département de la Meuse est traversé par la grande ligne de Paris à Strasbourg, le parcours y est de 65 kilomètres; elle y pénètre un peu avant Révigny, passe aux stations de Révigny, Bar-le-Duc, Longeville, Nançois-le-Petit, Loxeville, Lérouville, Commercy, Sorcy, Pagny-sur-Meuse, et en sort à trois ou quatre kilomètres de cette dernière station. La gare de Bar-le-Duc est à 254 kilomètres de celle de Paris et à 247 de celle de Strasbourg.

Climat. — Le département de la Meuse appartient à la région climatoriale du nord-est ou du climat vosgien. La température est assez variée; elle est douce et supportable dans les vallées, rude et froide sur les plateaux qui les séparent et où l'on compte à peine six mois de beau temps. Le climat est partout plutôt froid que chaud. L'air est lourd et épais, mais non malsain. Les vallées sont souvent exposées à des brouillards tenaces. Les vents dominants sont, dans les vallées, ceux du nord et du sud. Il règne assez fréquemment sur les plateaux des courants d'air, vifs pendant l'été, glacés pendant l'hiver, qui soufflent de l'est et du nord.

A Verdun, au centre du département, la température moyenne annuelle est de 9°,7 du thermomètre centigrade; le nombre annuel moyen des jours de pluie est de 149, le maximum de 207 jours, le minimum de 100.

Productions naturelles. — Le département de la Meuse appartient à la région naturelle dite de la Lorraine; l'argile, la craie, le calcaire y dominent. On trouve du minerai de fer en abondance; les carrières de pierre sont très-nombreuses et forment la partie la plus intéressante de l'exploitation minérale. Dans presque toutes les parties du département on trouve des pierres propres à faire de la chaux. On rencontre des fossiles curieux et de grandes dimensions, et principalement des coquillages et des madrépores pétrifiés dans les pierres calcaires.

Le département produit des céréales en quantité surabondante pour les besoins de ses habitants. On cultive dans le pays le chanvre, le lin et les plantes oléagineuses; les fruits sont abondants dans les cantons les mieux exposés, et le groseillier, dans les environs de Bar et de Ligny, est cultivé en grand. Les vignes donnent une récolte surabondante; elles produisent annuellement 500,000 hectolitres de vins de qualité généralement estimée, surtout dans la vallée de l'Ornain, et les meilleurs, les rouges de Bar, Bussy-la-Côte et de plusieurs autres crus des environs de Bar, et ceux de Creue dans la vallée de la Meuse, sont d'excellents vins d'ordinaire; les meilleurs vins blancs sont ceux de Creue, bons vins d'ordinaire. Il existe le long de la Meuse de superbes prairies qui fournissent d'excellents fourrages. Les plateaux offrent des plantes médicinales et aromatiques. Le chêne est l'essence dominante dans les forêts. Le charme, le hêtre, le frêne, le sorbier viennent ensuite; l'alisier et le merisier sont plus rares; le bouleau commence à s'y multiplier. Le tremble et l'ormo occupent les parties basses et humides. Les principales de ces forêts sont celles de Beaulieu, Ligny, la Croisière-Désirée-l'Isle, Commercy, Sommedieue, Lachalade, Beauchamp, Mangiennes et Montiers.

Les races d'animaux domestiques sont encore généralement médiocres; cependant on élève des porcs, des chèvres et beaucoup de bétail dont l'espèce tend à s'améliorer depuis quelques années par l'effet des primes décernées annuellement. Les chevaux y sont généralement petits. Parmi les animaux nuisibles on cite le loup, le blaireau, le renard, la belette, le putois, la taupe, etc. Le sanglier et le chevreuil sont devenus rares, mais on compte encore dans le pays beaucoup de lièvres et de lapins; le gibier ailé abonde. On fait, pendant l'automne, une grande consommation de rouges-gorges. Il y a peu de reptiles; les couleuvres et les vipères sont rares. Les rivières sont très-poissonneuses; le brochet, le barbeau, l'anguille, la tanche, la carpe, la brème s'y trouvent. On estime les truites de l'Ornain et les écrevisses de la Meuse. Les étangs et les mares fournissent des sangsues.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Meuse est un pays agricole, d'exploitation et manufacturier. L'agriculture y est avancée et l'on y suit généralement les méthodes perfectionnées. On évalue le sol productif à 597,949 hectares, dont : en froment, 103,431 hectares ; méteil, 720 ; seigle, 5,941 ; orge, 82,999 ; avoine, 77,683 ; sarrasin, 9 ; pommes de terre, 15,176 ; légumes secs, 2,188 ; vignes, 12,847 ; jardins, 1,436 ; betteraves, 161 ; colza et navette, 5,324 ; chanvre, 2,546 ; lin, 675 ; prairies naturelles, 47,480 ; prairies artificielles, 15,071 ; pâtis, landes et bruyères, 18,958 ; jachères, 72,390 ; bois, 171,423 (dont 39,426 à l'Etat) ; vergers, pépinières et oseraies, 8,518 hectares. Le revenu territorial est évalué à environ 15 millions de francs et le nombre des propriétaires fonciers à 158,965 se partageant 2,616,442 divisions parcellaires du sol.

Le travail du fer est la branche principale de l'industrie du département ; le nombre des usines à fer est d'environ 50, comprenant 38 hauts fourneaux et une centaine de forges ou foyers d'affinerie occupant 7 à 800 ouvriers. Quelques manufactures considérables d'articles de taillanderie et de ferronnerie consomment une partie des fers élaborés dans les usines. Les autres établissements industriels qu'on y trouve sont : les papeteries, les verreries, les faïenceries, poteries et tuileries ; les filatures de coton et les fabriques de cotonnades et de lainages ; les tanneries et les mégisseries. L'exploitation des forêts et le travail du bois pour vannerie, boissellerie et articles divers, livrent à l'exportation des produits considérables. Les autres industries sont : la fabrication de bas de fil tricotés, de dentelles, de confitures de groseilles et de framboises de Bar et de Ligny, des dragées et des liqueurs de Verdun, du sucre de betterave, des fromages façon de gruyère, et la préparation des salaisons de porc. Les bois, les fers, les tissus de coton, les confitures, les liqueurs, les dragées, les papiers et les salaisons de porc sont les grands articles de l'exportation.

Le nombre des foires du département est de 103 dans 43 communes, elles durent 117 journées ; les articles principaux de commerce sont : les chevaux et les bestiaux, la boissellerie, la vannerie, la poterie, la friperie, la draperie, la mercerie, la quincaillerie, etc., etc., etc.

Le département de la Meuse est un de ceux dont un certain nombre d'habitants émigrent temporairement ; il en sort des marchands de paniers, des rémouleurs, des étameurs, des marchands de faulx et de pierres à aiguiser, etc., etc., etc.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Meuse était de 620,525 hectares ; sa population, d'après le dernier recensement, est de 328,657 habitants, savoir : 163,235 hommes et 165,422 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Bar-le-Duc, que l'on appelle aussi quelquefois Bar-sur-Ornain. Le département est divisé en 4 arrondissements communaux, 28 cantons, 588 communes ; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de la Meuse est compris dans la 3e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et dans l'arrondissement minéralogique de Troyes, qui dépend de la division du nord-est.

Le département dépend de la 5e division militaire, dont le quartier général est à Metz ; le quartier de la subdivision de la Meuse est à Verdun ; Bar-le-Duc, Commercy, Montmédy et Verdun sont places de guerre ; la compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 23e légion, dont le chef-lieu est à Metz.

Les 4 tribunaux de 1re instance du département et les 2 tribunaux de commerce de Bar-le-Duc et de Verdun sont du ressort de la cour impériale de Nancy.

Le département forme le diocèse d'un évêché dont le siége est à Verdun, et qui est suffragant de l'archevêché de Besançon. Le département renferme 3 cures de 1re classe, 25 de deuxième, 394 succursales et 46 vicariats.

L'académie départementale de la Meuse a, sous sa surveillance, les collèges communaux de Bar-le-Duc, de Commercy, d'Etain, de Saint-Mihiel et de Verdun ; il y a, dans cette dernière ville, un établissement ecclésiastique d'instruction secondaire et des établissements libres à Clermont-en-Argonne, à Commercy, à Vaucouleurs. Bar-le-Duc possède une école normale d'instituteurs primaires, et il y a dans le département 768 écoles primaires des deux sexes, communales ou privées.

La Meuse forme à elle seule le 16e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Bar-le-Duc.

Le département possède deux bureaux de douane dépendants de la direction de Thionville : Stenay et Montmédy.

Nous avons dit que le revenu territorial était d'environ 15 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 10 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Au temps de César, deux populations gauloises occupaient le territoire qui forme aujourd'hui le département de la Meuse, les *Leuci* au sud, et les *Verodunenses* au nord. Après la conquête romaine, cette contrée fut comprise dans la Belgique première et eut pour villes principales Verdun (*Civitas Verodunensium*) et Naix dans la vallée de l'Ornain (*Nasium*). A la domination des Romains succéda celle des Francs, et, après la mort de Clovis, les pays baignés par la Meuse firent partie du royaume d'Austrasie. Dans l'organisation de l'empire carlovingien, cette contrée fut partagée en plusieurs comtés ainsi désignés : *comitatus Clesensis* (cantons de Void et de Gondrecourt) ; *comitatus Wavriensis* (le Woivre, aujourd'hui la partie nord-est du département) ; *comitatus Barrensis* (le centre du Barrois) ; et plus au sud *comitatus Odornensis* (l'Ornois en Barrois). Le traité de Verdun détacha ce pays du royaume de France et l'adjugea à l'empereur Lothaire Ier, lorsque celui-ci alla ensevelir au fond d'un cloître une ambition si fatale à son père et à lui-même ; le second de ses fils, Lothaire II, eut le nord de ses Etats. Le pays qui forme le département de la Meuse fit partie de ce nouveau royaume, qui reçut le nom de Lotharingie ou Lorraine. Les efforts des rois de France pour reconquérir de ce côté ce que le traité de Verdun avait enlevé à Charles le Chauve n'eurent aucun succès durable ; à partir du Xe siècle, la vallée de la Meuse fit définitivement partie de la Lorraine mosellane. Il faudra que la dynastie nouvelle qui succédait alors à la race dégénérée de Charlemagne se soit consolidée en France par une existence de plusieurs siècles pour pouvoir tenter de reculer la frontière française au delà de la ligne de démarcation tracée par le traité de Verdun.

Cependant ces pays, qui avaient été et qui devaient être encore un objet de litige entre la France et l'Empire, étaient livrés à toute l'anarchie féodale. Il leur manquait une royauté, c'est-à-dire ce qui fut pour les peuples du moyen âge un signe d'indépendance et de nationalité. Ne pas appartenir à la France et ne reconnaître la suzeraineté de l'Empire qu'à la condition qu'elle ne fût qu'un vain nom, c'était une situation favorable seulement aux petites puissances féodales. Ainsi s'établirent dans ces contrées la puissance des évêques de Verdun et celle des comtes de Bar.

Ces principautés ne pouvaient conserver leur indépendance qu'à l'une ou l'autre de ces conditions : ou que la France et l'Empire restassent faibles et incapables de les conquérir ; ou que leur rivalité, même pour la possession de ces contrées, les protégeât, et c'est ce qui arriva. Les empereurs accordèrent aux évêques de Verdun des priviléges qui consacraient leur indépendance, afin de les encourager à mieux résister à l'ambition des rois de France. Ils sacrifièrent les droits de l'Empire et, à ce prix, ils obtinrent, pendant plusieurs siècles, que Verdun ne fût pas annexé à la France.

Il n'en fut pas tout à fait de même de la plus considérable de ces principautés temporelles, le comté de Bar. Un comte de Bar, Henri III, gendre du roi d'Angleterre Edouard Ier, prit parti contre Philippe le Bel dans une de

ces guerres qui furent comme le prélude de la terrible lutte qui devait armer pendant plus d'un siècle l'une contre l'autre la France et l'Angleterre. Philippe le Bel lui fit expier chèrement son alliance avec les Anglais. Fait prisonnier à Bruges, Henri III fut obligé de signer, en 1301, le fameux traité par lequel il se reconnaissait homme-lige du roi de France pour la partie de ses Etats de Barrois située au couchant de la Meuse, *vers le royaume de France;* telle est l'origine du *Barrois mouvant* et du *Barrois non mouvant*. Depuis cette époque, tout ce que les comtes et ducs de Bar ont possédé sur la rive gauche de la Meuse a été regardé comme relevant de la couronne de France.

A différentes époques les rois de France essayèrent de convertir en souveraineté réelle la suzeraineté reconnue par le traité de 1301. Les légistes de la couronne déployaient une rare habileté dans les entreprises de ce genre. Mais, lorsque le duché de Bar eut passé à la maison de Lorraine et que, au XVIe siècle, des relations d'amitié s'établirent pour quelque temps entre cette maison et les rois de France, ceux-ci crurent devoir ménager des princes qu'ils considéraient comme d'utiles alliés. « En 1552, dit dom Calmet, le bailli de Sens, ayant imposé les habitants de Bar-le-Duc, de Gondrecourt, de Chatillon, de la Marche et de Conflans, pour contribuer au payement d'une somme de dix-neuf mille deux cents livres, et le prince Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, régent de Lorraine sous la minorité du duc Charles III, ayant fait sur cela ses remontrances que la ville de Bar et les lieux ci-devant nommés étaient fiefs libres de la couronne de France et n'avaient jamais été soumis à de pareilles impositions, le roi Henri II déclara n'avoir jamais entendu que les sujets du duc de Lorraine fussent cotés et sujets à de pareilles impositions. Et, en 1553, il les déclara aussi exempts des ban et arrière-ban, et autres impositions faites en France. Enfin, en 1573, le roi Charles IX, en confirmant le traité fait entre lui et le duc de Lorraine, donna sa déclaration par laquelle il termina toutes les difficultés formées au sujet de la mouvance et de la souveraineté du Barrois, et ordonna que le duc Charles III, son beau-frère, jouirait de tous les droits régaliens et de souveraineté sans rien excepter, hors la foi et hommage lige. »

Mais, à la même époque, la France faisait un grand pas vers la conquête de ces contrées par l'occupation de Verdun, faite par Henri II de concert avec le cardinal de Lorraine. Toutefois, le roi de France ne prenait encore à l'égard de Verdun que le titre modeste de protecteur et de vicaire de l'Empire.

Le traité de Cateau-Cambrésis laissa à la France l'évêché de Verdun ; on trouvera dans la notice consacrée à cette ville les mesures prises successivement par les rois de France pour annuler, au profit de la couronne, l'autorité temporelle des évêques de Verdun. Le traité de Westphalie confirma la souveraineté de la France sur cet évêché.

Quant au duché de Bar, il fut, comme la Lorraine, envahi par les troupes françaises en 1632, et il suivit toutes les vicissitudes par lesquelles passa la Lorraine pendant le règne orageux de Charles IV. On trouvera, dans la notice consacrée au département de la Meurthe, le récit des guerres de ce prince avec Richelieu et Louis XIV. A sa mort la Lorraine et le Barrois étaient au pouvoir de la France. Ces deux principautés furent restituées par la paix de Ryswick au duc Léopold. Enfin le traité de Vienne (1738), qui donnait la Lorraine et le Barrois à Stanislas Leczinski, en assurait la réversion à la France, à la mort de ce prince. C'est ainsi qu'en 1766 le Barrois devint définitivement province française.

Le décret de 1790 créa le département de la Meuse, qui fut composé de l'ancien duché de Bar, d'une partie de la Lorraine, d'une portion des Trois-Évêchés et d'une faible partie de la Champagne. Les habitants de la Meuse ont prouvé, dans les grandes luttes soutenues par la France depuis 1790, qu'ils étaient dignement placés aux frontières de la patrie. En 1814, les habitants de plusieurs villages voisins de Bar-le-Duc dispersèrent tout un régiment russe et tuèrent le général auquel il servait d'escorte. Le département de la Meuse est un de ceux qui donnent à la France ses meilleurs soldats; il a produit un grand nombre d'officiers distingués par leur bravoure et leurs talents militaires.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

BAR-LE-DUC (lat. 48° 46′ 8″, long. 2° 49′ 24″ E.). — Bar-le-Duc ou Bar-sur-Ornain, *Caturiges, Barum Leucorum, Barum Ducis,* ancienne et jolie ville située agréablement à 238 kilomètres à l'est de Paris, sur le penchant d'un coteau et dans un beau vallon arrosé par l'Ornain. Autrefois capitale du duché de Bar, diocèse de Toul, bailliage, prévôté, gouvernement particulier. Aujourd'hui chef-lieu du département, du 1er arrondissement et d'un canton, avec tribunaux de 1re instance et de commerce, chambre consultative des manufactures, conseil des prud'hommes, société d'agriculture et des arts, collége communal, etc., etc., et une population de 14,816 habitants.

Bar-le-Duc ou Bar-sur-Ornain est une ville très-ancienne et dont il est question dès l'époque mérovingienne. Frédégaire, abréviateur et continuateur de Grégoire de Tours, raconte que Childéric, fils de Mérovée, ayant été obligé, par la révolte des Francs, de se retirer en Thuringe, chargea son confident Véomade de le prévenir quand il verrait les Francs mieux disposés à son égard. Lorsque au bout de quelque temps il reçut de Véomade un message favorable et rentra en Gaule, Véomade vint le recevoir à Bar. Un écrivain du Xe siècle, Aimoin, dit que les habitants de Bar accueillirent si bien Childéric, que pour leur en témoigner sa reconnaissance il les exempta de l'impôt. — On a dit aussi, mais sans preuve certaine, que Clovis, vainqueur des Allemands à Tolbiac, et se rendant à Reims, passa par Bar-le-Duc. Il est fait mention de cette ville dans plusieurs documents du VIIe, du VIIIe et du IXe siècle. Néanmoins l'histoire de Bar ne commence d'une manière suivie qu'à partir de l'époque où Frédéric Ier, duc de la Lorraine mosellane, fit bâtir la forteresse dont on voit encore les débris. Ce fut en 964 qu'il en commença la construction pour protéger la contrée. Autour de ce château se forma ce qu'on appelle aujourd'hui la ville haute, qui est, comme on le voit, moins ancienne que la ville basse. A la fin du XIe siècle, un mariage fit passer la souveraineté de Bar dans la maison de Montbelliard. En 1419 le cardinal de Bar adopta pour son héritier René d'Anjou, qui devait plus tard épouser l'héritière de la Lorraine. C'est ainsi que Bar eut pour souverains les princes de la maison de Lorraine jusqu'au moment où la Lorraine et le Barrois furent réunis à la France. — En 1474 le roi Louis XI, craignant que Charles le Téméraire ne fît passer son armée par le Barrois pour pénétrer en Champagne, se rendit maître de Bar, en fit réparer les murs et en fortifia les portes, sur lesquelles furent mises les armes de France; mais quelque temps après il restitua la ville à René II. Pendant les guerres de religion, Bar fut occupé par les réformés en 1589. Lorsque les intrigues du duc Charles IV fournirent à Richelieu un prétexte pour envahir ses États, Bar fut une des premières villes que les Français occupèrent. Louis XIII en personne arriva devant la place et la fit sommer de se rendre. Elle reçut garnison française. En 1630 le comte de Lignéville, commandant des troupes du duc Charles IV, la reprit, et quand deux ans après, le maréchal de la Ferté fut chargé de s'en emparer de nouveau, la garnison lorraine se défendit bravement, et ne se rendit qu'après seize jours de tranchée ouverte. Charles IV parvint encore une fois à la reprendre avec l'aide des princes révoltés contre Anne d'Autriche et Mazarin; mais il ne la garda que quelques jours. Louis XIV la lui restitua en 1661, s'en empara de nouveau en 1670 et fit détruire les fortifications du château, dont l'intérieur avait déjà bien souffert d'un incendie arrivé en 1649. Le roi fit démolir en même temps les tours, au nombre de dix-sept, qui tenaient aux murs de la ville. Le traité de Ryswick restitua Bar au duc Léopold de Lorraine; enfin, en vertu du traité de Vienne (1738),

cette ville devait à la mort de Stanislas Leczinski appartenir à la France ainsi que tout le Barrois.

« Comme capitale du Barrois, Bar-le-Duc était en possession de divers corps administratifs et judiciaires... Parmi ces institutions on distingue la chambre des comptes, la prévôté, le bailliage. Celui-ci était le plus étendu de la Lorraine; il comprenait cent soixante-trois communes et ressortissait au parlement de Paris. Les anciennes coutumes de Bar, rédigées dès l'an 1506, revues et réformées en 1579 dans une assemblée des états par l'ordre du duc Charles III, furent reçues en 1587 au parlement de Paris, ainsi que les coutumes qui sont arrêtées par ordonnance et sous l'autorité du roi.

» La ville de Bar est dans une situation très-agréable, sur le penchant d'un coteau et dans un beau vallon arrosé par l'Ornain. Elle se divise en haute et basse ville. La première s'élève en amphithéâtre et occupe le sommet de la colline. Les rues qui y conduisent sont pour la plupart étroites et escarpées... Il y règne une solitude, un silence qui font contraste avec l'animation et le mouvement de la ville basse.

On remarque à la ville haute l'église Saint-Pierre, dans laquelle se trouve le fameux *squelette*. Il fait partie du mausolée de René de Châlons, prince d'Orange, tué en 1544 au siége de Saint-Dizier. Ce monument se compose d'un autel en marbre noir, sur lequel est debout un squelette en marbre blanc, tenant un sablier dans la main gauche : des muscles desséchés, des chairs tombant en lambeaux, tout un cadavre en dissolution, forment cette sculpture si digne d'être vantée et d'une vérité si effrayante. Elle est due au ciseau du célèbre Léger Richier, auteur du sépulcre de Saint-Mihiel. » (Henriquet et Renaudin, *Géographie du département de la Meuse*).

La ville possède des fabriques considérables de cotonnades dites de Bar, de toiles et de bonneterie de coton, d'indiennes et de mouchoirs de couleur. Ses confitures de groseilles épépinées, de framboises entières, d'épinevinette, de mirabelle, jouissent d'une réputation méritée. Elle a des filatures de coton, des teintureries en rouge d'Andrinople, des tanneries, des brasseries, etc., etc. Dans ses environs on exploite des carrières de pierre, et il y a des forges importantes.

Bar a vu naître François de Guise, fils aîné de Claude de Lorraine; l'ingénieur Érard, qui écrivit, sous le règne de Henri IV, un traité sur les fortifications; les maréchaux Oudinot et Excelmans.

Les armes de la ville sont : *d'azur semé de croix recroisettées, au pied fiché d'or; à deux bars adossés de même, dentés et allumés d'argent, brochant sur le semé.*

Naix. — Naix, *Nasium*, village du canton de Ligny situé sur l'Ornain, à 23 kilomètres au sud-est de Bar-le-Duc, et peuplé de 391 habitants, était jadis une ville très-considérable connue sous le nom de Nasium. Ptolémée cite *Tullum* et *Nasium* comme les deux villes les plus considérables du pays des Leuces. Au reste, les objets précieux découverts sous ses ruines à différentes époques suffiraient à témoigner de son ancienne splendeur. On croit généralement que *Nasium* fut détruit par les barbares qui envahirent l'empire romain, et rebâti par les Francs; du moins, le continuateur de Grégoire de Tours, Frédégaire, raconte qu'en 611 Thierry, roi de Burgondie, marchant vers Toul contre son frère Théodebert, s'empara de la forteresse de Naix, *Nasi castro capto*.

La voie romaine qui reliait entre elles les cités de Langres et de Reims passait à Naix. D'après les débris retrouvés sur l'emplacement de Naix, on a constaté que cette ville renfermait un temple de Jupiter, des thermes, un aqueduc, un cirque, et qu'elle était défendue du côté de l'est par un camp retranché assez vaste pour contenir deux légions.

Ligny. — Ligny, *Lincium*, jolie petite ville, chef-lieu d'un canton, agréablement située dans une belle plaine, sur la rive gauche de l'Ornain, à 16 kilomètres au sud-est de Bar-le-Duc, et peuplée de 3,234 habitants; autrefois comté dépendant du diocèse de Toul, du parlement de Paris et de l'intendance de Lorraine, avec bailliage, prévôté, collégiale, etc., etc., etc.

La seigneurie de Ligny appartenait, au XIIe siècle, aux comtes de Champagne; elle passa à Renaud II, comte de Bar, par son mariage avec Agnès de Champagne. Henri II, petit-fils de Renaud et d'Agnès, en fit la dot de sa fille Marguerite en la mariant au comte de Luxembourg. En 1262, Henri de Luxembourg et Marguerite de Bar donnèrent en héritage Ligny et sa châtellenie au second de leurs fils, Valeran. C'est de Valeran que sont descendues toutes les branches de la maison de Luxembourg, qui ont subsisté en France jusqu'au siècle dernier.

Les comtes de Bar, en cédant à ceux de Luxembourg la seigneurie utile de Ligny, s'en étaient réservé la seigneurie directe; et les comtes de Champagne prétendaient aussi qu'ils se l'étaient réservée en cédant Ligny aux comtes de Bar. Les prétentions opposées occasionnèrent des guerres qui ne furent terminées que par l'autorité des rois de France, lorsque la Champagne fut réunie à la couronne et que les comtes de Bar reconnurent la suzeraineté royale.

En 1367, le roi de France Charles V érigea la ville et châtellenie de Ligny en comté en faveur de Gui de Luxembourg, comte de Saint-Pol.

En 1544 Charles-Quint, alors en guerre contre François Ier, envoya Ferdinand de Gonzague assiéger Ligny, où le comte de Brionne s'était renfermé avec une garnison de deux mille hommes. La ville était peu fortifiée, mais on comptait que le château tiendrait quelque temps. L'artillerie le battit fortement et y fit une brèche considérable. Le comte de Brionne, craignant d'être forcé, prit le parti de capituler; mais, pendant qu'on parlementait, les Impériaux entrèrent dans le château par derrière et la garnison mit bas les armes. On lui accorda la vie, mais la ville fut pillée et saccagée.

En 1650, le duc Charles IV uni alors aux frondeurs s'empara de Ligny, qui fut repris par le maréchal de la Ferté.

Le comté de Ligny fut vendu au duc de Lorraine Léopold par le fils aîné du maréchal de Luxembourg en 1719. Le château fut démoli par ordre du roi Stanislas, devenu duc de Lorraine, pour faciliter l'abord de la ville.

Le nom de Ligny rappelle un des plus glorieux souvenirs de notre histoire militaire. Lors de l'invasion étrangère en 1814, de jeunes conscrits rassemblés à Ligny se défendirent héroïquement contre toute une division de l'armée russe, et tuèrent à l'ennemi près de douze cents hommes. Les alliés se vengèrent en bombardant la ville.

Le bienheureux Pierre de Luxembourg, cardinal et évêque de Metz, naquit à Ligny en 1639.

L'église paroissiale de cette ville possède une image de la Vierge peinte sur soie, et dont l'auteur serait, suivant la tradition populaire, l'apôtre saint Luc, et selon une tradition plus vraisemblable, un artiste du XIIe siècle nommé Lucca.

Ligny fabrique des enclumes renommées en fer corroyé. Elle possède des filatures et des tanneries. On voit dans ses environs de nombreuses forges et hauts fourneaux; elle commerce en vins, bois et laines. C'est la patrie du général comte Marbois.

Les armes de Ligny sont : *d'azur à un chardon montant feuillé de sinople, fleuri d'or, surmonté en chef de trois croissants d'argent entrelacés, et pour devise :* En mes peines je vais croissant.

Commercy (lat. 48° 45′ 54″, long. 3° 15′ 18″ E.). — Commercy, *Commerciacum*, *Commarchia*, jolie petite ville située à 38 kilomètres à l'est de Bar-le-Duc, sur la rive gauche de la Meuse, autrefois duché; diocèse de Toul, conseil souverain et intendance de Lorraine, bailliage et gouvernement particulier; aujourd'hui chef-lieu du 3e arrondissement communal et d'un canton, avec collége communal, etc. Sa population est de 4,012 habitants.

Cette ville située sur la Meuse, aux confins de la France et de la Lorraine, tire son nom du mot *marcha*, qui signifie limites; d'anciens documents nomment cette ville Commercy. Il en est question dans les chroniques dès le IXe siècle. Les seigneurs ou *damoiseaux* de Commercy relevaient des évêques de Metz. Au XIIIe siècle, cette seigneurie entra par mariage dans la maison de

Sarrebruche. En 1324, Simon de Sarrebruck affranchit ses sujets de la terre de Commercy moyennant certaines redevances annuelles. « Jusqu'au XVIIIe siècle, dit M. Henriquet dans sa *Géographie du département de la Meuse,* la principauté de Commercy n'avait jamais passé sous une domination étrangère, en ce sens qu'elle aurait été réunie à d'autres États... Dans l'acte de cession de la Lorraine du 15 février 1737, l'usufruit de la seigneurie de Commercy fut réservé en faveur d Élisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse douairière de Lorraine et de Bar. La duchesse étant morte, en 1744, Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, en devint le seigneur usufruitier. A la mort de Stanislas, en 1766, Commercy fut réunie à la France avec toute la Lorraine par suite du même traité de cession de 1737. Le roi de Pologne et ses deux prédécesseurs, le prince de Vaudemont et la duchesse douairière, s'étaient plu à embellir Commercy. Ils avaient fait reconstruire et doter l'hôpital. D'autres établissements pour le secours de l'indigence et l'instruction de la jeunesse avaient été fondés par eux. Mais la plupart de ces monuments de leur bienfaisance ont disparu vers la fin du dernier siècle.

Commercy était autrefois environnée d'une épaisse muraille flanquée de tours, dont la plus forte, nommée la *tour noire,* se trouvait au nord de la ville. Il y avait plusieurs châteaux ou forts ; on voit encore les débris de l'un d'eux, dit *le château bas,* construit, ainsi que la *tour noire,* en 1344.

Commercy a soutenu plusieurs siéges. L'un des derniers et le plus mémorable est celui que fit Charles-Quint, en 1544. La résistance des assiégés fut telle, que l'empereur, pour prendre la place, se vit obligé de couper la rivière, d'organiser une attaque en règle et de faire brèche avec le canon. On voit encore à l'est de la ville, dans une prairie où l'armée de Charles-Quint a campé, les vestiges d'un retranchement qu'elle y a creusé et qui porte aujourd'hui encore le nom de *fossé des Allemands.*

On remarque à Commercy le château de ses anciens souverains construit en 1708, par le prince de Vaudemont, sur l'emplacement d'un ancien fort détruit par le cardinal de Retz. Ce superbe édifice, embelli encore par le roi Stanislas, qui en avait fait une maison vraiment royale, est aujourd'hui transformé en un quartier de cavalerie qui passe pour un des plus beaux de France.

On remarque encore l'hôtel de ville, situé en face d'une belle place; l'hôpital, placé à l'entrée d'une avenue magnifique aboutissant à une tranchée qui s'élève en amphithéâtre dans la forêt; l'hôtel de la sous-préfecture, situé à Breuil, dans un ancien couvent de bénédictins.

On fabrique dans cette ville des toiles de coton et des couverts en fer battu ; il y a des brasseries, des tanneries et des filatures; dans les environs se trouvent des forges et des hauts fourneaux. On y fait un grand commerce de grains, de vins, de chanvre, d'huile, de cuirs, de bois et de bestiaux.

Commercy est la patrie de Durival, auteur d'une histoire de Lorraine et du Barrois, et de l'architecte Rogier Jacquemin, qui construisit au XVe siècle, le portail et les tours de la cathédrale de Toul.

Le petit bourg de Vignot, voisin de Commercy, a donné naissance à Thiriaut, qui construisit pour Richelieu la fameuse digue du siége de la Rochelle.

SAINT-MIHIEL. — Saint-Mihiel, *Marsoupe,* ancienne ville située sur les bords de la Meuse, dans un vallon que dominent de hautes montagnes, à 35 kilomètres de Verdun; dépendait autrefois du diocèse de Metz, de la cour souveraine et intendance de Lorraine, avait bailliage royal, gouvernement particulier, maîtrise particulière, recette des finances, collégiale, etc., etc. Aujourd'hui chef-lieu judiciaire de l'arrondissement de Commercy, avec tribunal de 1re instance, chef-lieu d'un canton, collége communal, et une population de 5,274 habitants. « Cette petite ville, qui est à 16 kilomètres au nord-est de Commercy, se nommait originairement *Marsoupe,* du nom du ruisseau qui la traverse. En 709, Vulfoald, maire du palais d'Austrasie, fit bâtir sur une montagne voisine un monastère sous l'invocation de saint Michel. Ce monastère fut, en 812, transporté plus bas sur le bord de la Meuse, près d'un petit hameau, qui devint la nouvelle ville de Saint-Michel, qui, par altération, fut appelée Saint-Mihiel.

Sous Charlemagne, Saint-Mihiel avait pour abbé un homme distingué, Smaragde, qui fut employé par ce prince dans plusieurs négociations importantes, et qui se signala par son goût pour les lettres et les sciences.

En 1036, l'empereur Conrad, marchant contre Eudes, comte de Champagne, passa par les terres de l'abbaye de Saint-Mihiel, et ses troupes firent de grands dommages dans les campagnes où les moissons n'étaient pas encore entièrement achevées.

Au XIe siècle, les abbés de Saint-Mihiel eurent de grandes querelles avec les évêques de Verdun, dont ils prétendaient être indépendants; la querelle devint si vive, qu'en 1086 l'évêque Thierri brûla l'abbaye et le bourg.

Ce fut surtout à partir du XVIe siècle que la ville de Saint-Mihiel prit une grande importance. En 1571, le duc Charles III y établit les grands jours, c'est-à-dire une cour souveraine pour cette partie du Barrois, qui ne relevait pas du parlement de Paris. Ce tribunal suprême, composé de la noblesse du pays, se réunissait quatre fois par an pour juger les appellations du bailliage, dont le siége était aussi à Saint-Mihiel. Les juges et conseillers de ces grands jours, dit dom Calmet, s'y distinguèrent par leur érudition et leur probité. On connaît encore quelques anciennes familles de robe descendues de ces premiers conseillers; plusieurs y bâtirent des maisons très-propres, et le concours des étrangers qui y venaient en grand nombre pour consulter et pour recevoir la justice fit que la ville s'augmenta et s'embellit très-considérablement. Les grands jours de Saint-Mihiel furent supprimés par Louis XIII, en 1635. Le roi en personne avait assisté cette année au siége de la ville par l'armée française : on dit même qu'un coup de feu, parti des remparts, atteignit le carrosse royal. La ville se rendit par capitulation et ne se racheta du pillage que par une rançon de cinquante mille écus d'or. Ses fortifications furent alors complétement rasées.

Saint-Mihiel renfermait à cette époque un grand nombre de maisons religieuses. Il y avait les capucins, les minimes, les religieuses de la congrégation, les annonciades, les carmélites; en 1640, on y établit encore les chanoines réguliers, et, en 1645, les carmes déchaussés. De tous ces établissements il ne reste que les vastes bâtiments de l'abbaye, qui décorent aujourd'hui la place Neuve et qui suffisent à plusieurs services publics. L'ancienne église abbatiale, reconstruite au siècle dernier, mérite d'être visitée. Mais ce qui est surtout digne d'admiration, c'est le *sépulcre* de l'église Saint-Étienne. « Longtemps avant la translation de l'abbaye du lieu où elle avait été originairement fondée dans celui où elle exista depuis, Marsoupe avait son église. Cette église existe encore, mais elle a été restaurée à diverses époques; la partie supérieure date de 1530. Ce qui reste de l'église primitive est certainement de la plus haute antiquité; on pourrait même croire qu'une partie appartient à des temps antérieurs au christianisme. C'est dans cette église, autrefois seule paroissiale et aujourd'hui succursale sous l'invocation de Saint-Étienne, que se trouve le sépulcre, ouvrage admiré de tous les connaisseurs, et où chacun se plaît à reconnaître la vérité de cette inscription :

Sanctius at nullum pulchrius orbis habet.
(Il en est un plus saint, mais non pas un plus beau.)

» Ce sépulcre se compose de treize figures de près de six pieds de proportion. Elles sont d'une pierre blanche d'un grain très-fin, et de la carrière de Lavaux, aujourd'hui comblée. Les treize figures sont divisées en deux plans principaux. Sur le premier, le Christ vient d'être descendu de la croix, la mort est tout entière dans son corps. Les deux disciples qui le portent se sont arrêtés, fatigués du poids, attendant qu'une des saintes femmes,

qui s'empresse, ait étendu le suaire dans le tombeau. Aux pieds du Christ est la Madeleine, à genoux, dans le désordre d'une toilette riche et somptueuse; des larmes sont dans ses beaux yeux. Si le regard s'arrête quelque temps sur cette figure, on arrive à ce point d'illusion qu'on croit voir la poitrine se gonfler et entendre un sanglot. A gauche de ce groupe est sainte Monique contemplant douloureusement la couronne d'épines qu'elle porte. Le second plan représente la Vierge : son corps semble s'affaisser dans les bras du disciple bien-aimé et d'une autre femme qui la soutiennent. C'est bien la Vierge des douleurs. Un peu en arrière est un ange portant la croix. Sa figure toute céleste exprime cependant la souffrance.

» Derrière ces deux groupes principaux se laissent apercevoir les figures cupides de deux soldats jouant aux dés les dépouilles du Christ... Un autre soldat qui paraît avoir le commandement est assis sur une pierre et semble absorbé dans ses réflexions. Toutes les figures qui composent cet admirable chef-d'œuvre se font remarquer par l'expression des traits, la noblesse et la convenance des poses, la perfection de l'exécution et le fini des détails. Une chose surtout qui frappe singulièrement les connaisseurs, c'est la perfection anatomique, d'autant plus surprenante qu'au XVIe siècle encore la dissection du corps humain passait pour un crime.... » (Henriquet et Renaudin, *Géographie de la Meuse.*) L'auteur de ce bel ouvrage est Léger Richier, sculpteur du XVIe siècle, qui vécut, dit-on, plusieurs années à Rome, où il reçut des leçons de Michel-Ange.

Saint-Mihiel est la patrie de Richard de Wasbourg, historien du XVIe siècle.

On remarque aussi aux environs de la ville les énormes rochers appelés les *falaises de Saint-Mihiel*, et sur une hauteur, au midi, les restes d'un camp romain.

On fabrique à Saint-Mihiel des toiles de coton et de la taillanderie; il y a des filatures, des tanneries. Elle fait un commerce actif de grains, de bois, de vins et des excellentes truites que l'on pêche dans la Meuse.

Les armes de cette ville sont : *de gueules à un saint Michel d'argent surmontant un dragon de sinople.*

GONDRECOURT. — Gondrecourt, *Gondoini curtis*, que l'on appelle aussi *Gondrecourt-le-Château*, pour le distinguer des forges de Gondrecourt et de Gondrecourt-en-Voivre, est un chef-lieu de canton situé sur l'Ornain, à 18 kilomètres au sud-ouest de Saint-Mihiel, et peuplé de 1,692 habitants. S'il faut en croire la tradition, cette ville serait fort ancienne et aurait été bâtie au VIIe siècle par un seigneur nommé Gondoin, père de Leudin, évêque de Toul. Gondrecourt eut originairement des seigneurs particuliers et fut ensuite réuni à la Champagne. On sait que le comté de Champagne appartint à la couronne de France dès le règne de Philippe le Bel. En 1307 ce prince céda Gondrecourt à Édouard, comte de Bar, à la prière du roi d'Angleterre, dont ce comte était le neveu, et à la condition de l'hommage-lige au roi de France.

En 1368, Gondrecourt fut pris par les Messins; Colart Désarmoises, qui y commandait, eut la tête tranchée à Metz, et treize gentilshommes de sa suite furent pendus.

Avec René Ier d'Anjou le duché de Bar fut réuni à la Lorraine; mais les rois de France réclamèrent à plusieurs reprises leurs droits sur Gondrecourt. Ce fut dans cette ville que fut signé, en 1441, le traité de paix qui mit fin aux dissensions de la maison d'Anjou-Lorraine et de la maison de Vaudemont.

En 1467, les Messins s'emparèrent encore une fois de Gondrecourt et le brûlèrent.

Gondrecourt fut occupé par les Français sous Louis XIII; dès 1633 Richelieu, qui faisait une guerre impitoyable aux forteresses féodales, fit ruiner le château; les fortifications furent démantelées sous Louis XIV; on en voit encore un débris, la *Porte aux champs*, une des six tours qui flanquaient le mur d'enceinte. Il y a dans cette ville un haut fourneau, des fabriques de billards et d'ébénisterie.

A quelque distance de Gondrecourt s'élevait autrefois le prieuré de Sainte-Salaberge, dépendant du monastère de Saint-Jean-de-Laon, et dont la fondation était attribuée à sainte Salaberge, fille de Gondoin.

VAUCOULEURS. — Vaucouleurs, *Vallis coloris*, jolie petite ville, chef-lieu d'un canton, situé en amphithéâtre sur un coteau qui domine la rive gauche de la Meuse, à 37 kilomètres au sud de Commercy, et peuplée de 2,695 habitants.

On a donné au nom de cette jolie petite ville une étymologie gracieuse; elle est entourée de prairies émaillées qui l'ont fait appeler, dit-on, *vallis coloris*. Quoi qu'il en soit, Vaucouleurs est une ville ancienne, et comme elle était limitrophe entre le royaume de France, la Lorraine et les terres d'empire, les empereurs et les rois de France s'y sont quelquefois assemblés pour terminer leurs différends et convenir des limites de leurs Etats. Une conférence de ce genre eut lieu entre le bon roi Robert et l'empereur Henri II; on prétend que les grandes bornes qui se voient encore hors de la ville furent plantées à cette occasion.

Il y eut encore à Vaucouleurs des entrevues royales entre Louis VIII et Frédéric II, entre ce même empereur et saint Louis, entre l'empereur Albert et Philippe le Bel. En 1337, Jean de Joinville, seigneur de Vaucouleurs, céda le château et la terre de Vaucouleurs au roi de France Philippe de Valois en échange d'autres terres.

Robert de Baudricourt, bailli de Chaumont, était gouverneur de Vaucouleurs lorsque Jeanne d'Arc se présenta à lui pour lui faire part de ses projets patriotiques. On sait comment Baudricourt se moqua d'abord de la jeune héroïne; mais ses instances le décidèrent enfin à lui faciliter les moyens d'aller trouver Charles VII à Chinon. On montre encore à Vaucouleurs l'ancien hôtel où cette héroïque jeune fille avait été servante.

Vaucouleurs rappelle une renommée bien différente de celle de cette admirable jeune fille qui sauva la France; madame Dubarry naquit dans cette ville. Elle est aussi la patrie de l'abbé Ladvocat, auquel on doit le dictionnaire géographique publié sous le pseudonyme de *Vosgien*.

Vaucouleurs est bâti à l'embranchement de deux routes impériales; un canal alimenté par un bras de la Meuse et par la fontaine de Vaise arrose l'intérieur de la ville. Elle possède un haut fourneau et une fonderie importante; on y fabrique des cotonnades, des siamoises, des toiles à carreaux et de la bonneterie de coton. Elle a des tanneries, et l'on y fait commerce de bestiaux. Il ne reste nulle trace de son ancien château et de ses fortifications.

Les armes de la ville sont : *de gueules à la tour crénelée d'argent, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Dans les environs se trouve l'importante fonderie de Thusey, où ont été coulées les colonnes rostrales de la place de la Concorde à Paris, et à Berniqueville on voit un château et une antique chapelle.

VERDUN (lat. 49° 9′ 20″, long. 2° 59′ 29″ E.). — Verdun, *Verodunum, Verunum, Verunorum*, ancienne et forte ville agréablement située, à 48 kilomètres au nord-nord-est de Bar-le-Duc, dans un vallon évasé sur la Meuse, qui commence à être navigable en cet endroit. Autrefois évêché, dépendait du parlement et de l'intendance de Metz, avec présidial, bailliage et recette; aujourd'hui chef-lieu du 4e arrondissement communal et d'un canton, avec évêché, tribunaux de 1re instance et de commerce, école secondaire ecclésiastique, etc., etc. Population : 1,394 habitants.

On fait dériver le nom de Verdun (*Verodunum*) de deux mots celtiques; *ver*, qui veut dire gué, et *dun*, qui signifie hauteur. La ville est, en effet, située sur une hauteur qui domine un gué sur la Meuse. A l'époque de la conquête romaine, Verdun était la ville principale des *Verodunenses*; dans la division de la Gaule en dix-sept provinces, elle fut comprise dans la Belgique première, dont Trèves était la métropole.

Verdun eut beaucoup à souffrir lors des invasions des

Vue de Bar-le-Duc.

barbares dans la Gaule, on croit même que ce fut une des villes détruites par Attila et ses bandes féroces, dont l'apparition, au ve siècle, jeta dans l'épouvante les populations de la Gaule.

Verdun passa ensuite sous la domination des Francs; Clovis l'assiégea et la prit en 502. Elle fit partie du royaume d'Austrasie jusqu'à la dissolution de l'empire carlovingien. C'est à Verdun que fut conclu, en 843, ce fameux traité qui partageait entre les fils de Louis le Débonnaire le vaste empire de Charlemagne. Au xe siècle, les rois de France et les empereurs d'Allemagne se disputèrent Verdun, qui fut définitivement rattaché à l'Empire.

Trois points principaux nous arrêteront dans l'histoire de Verdun : les luttes des évêques et des comtes de la ville pour l'exercice de l'autorité temporelle; les efforts de la bourgeoisie pour établir et maintenir ses priviléges contre les évêques, enfin, les mesures successives par lesquelles les rois de France, après la conquête de Henri II, établirent leur autorité dans cette vieille ville impériale.

Sous les rois de la première et de la seconde race, Verdun avait des comtes qui administraient au nom du roi et dont l'autorité devint héréditaire lors du déclin de la royauté, sous les successeurs de Charlemagne. La mésintelligence éclata souvent entre ces comtes et ces évêques. Au xe siècle, l'évêque Heimon fut assez habile pour obtenir du comte Frédéric qu'il cédât et transportât tous ses droits à l'évêque et à ses successeurs. L'empereur Othon III confirma cet arrangement. En même temps il conféra aux évêques le droit de frapper monnaie, d'imposer des tailles sur les habitants de la ville et du comté, et de créer un vicomte qui veillerait à la défense de la ville, ferait monter la garde aux bourgeois et les mènerait à la guerre pour le service de l'évêque.

Mais dès l'année 1047, sous l'épiscopat de Thierri, Godefroy, duc de la basse Lorraine, de la même maison que ce comte Frédéric qui s'était démis si libéralement de son autorité, forma le projet de reprendre le comté de Verdun. Il se rendit maître de la ville, et ses soldats ayant mis le feu au palais épiscopal, l'incendie se communiqua à la cathédrale, qui fut consumée. Le comte Godefroy en témoigna une vive douleur et s'assujettit aux pénitences les plus humiliantes; mais il garda néanmoins le comté de Verdun, et l'évêque lui-même finit par y consentir, à condition que Godefroy contribuerait largement à la reconstruction de l'église et qu'il lui ferait des libéralités considérables en terres. L'évêque Richer, successeur de Thierri, parvint à racheter la seigneurie de Verdun et confia à Thierri, comte de Bar, l'administration du comté sous l'autorité de l'évêque. Le successeur de Richer, Richard de Grandpré, ayant à se plaindre de Renaud de Bar, devenu vicomte de Verdun, lui ôta l'administration du comté pour la donner à Guillaume de Luxembourg. Il s'ensuivit une guerre sanglante dans laquelle l'empereur Henri V intervint en faveur de l'évêque; et lorsqu'enfin l'empereur eut consenti à reconnaître Renaud comme vicomte de Verdun, les bourgeois de la ville refusèrent de se soumettre à son autorité. Renaud trouva bientôt l'occasion de se venger.

En 1116, l'empereur nomma à l'évêché de Verdun un archidiacre de Winchester en Angleterre, nommé Henri.

Ancienne commanderie d'Harville à 28 kilomètres de Verdun.

Mais, quand le nouvel évêque se présenta pour prendre possession de son église, le clergé et le plus grand nombre des bourgeois refusèrent de le reconnaître et lui fermèrent les portes de la ville. Henri eut recours à Renaud de Bar, qui joignit ses troupes à celles de l'évêque et vint assiéger Verdun en 1120. Les bourgeois firent une vigoureuse résistance, mais ils furent enfin forcés dans un assaut donné à la ville basse; les troupes de Henri et de Renaud y mirent le feu, qui consuma une partie des maisons et trois églises. Le lendemain la ville haute se rendit à la discrétion de Renaud. Il commit toutes sortes de violences contre les principaux du clergé et des bourgeois, qui s'étaient réfugiés dans la cathédrale; il les dépouilla de tous leurs biens. L'évêque se fit en même temps installer dans le siége épiscopal et célébra, le même jour, une messe solennelle, les mains encore fumantes du sang de ses ouailles.

Mais l'horreur qu'inspiraient ce cruel prélat et le comte Renaud excita de nouvelles révoltes; à la fin Henri fut obligé de se démettre de l'évêché.

Hugues, fils de Renaud de Bar, fut le dernier vicomte de Verdun. A sa mort, l'évêque Albéron supprima cette dignité. Il nomma quatre bourgeois notables de la ville pour exercer, sous son autorité, la juridiction temporelle et veiller à la police de la ville. Tous les ans, les bourgeois devaient choisir ces quatre notables, qui prêteraient serment de fidélité à l'évêque et lui rendraient compte des revenus de la ville et du comté. C'est sur ce règlement que plus tard les bourgeois fondèrent leurs prétentions à la liberté, prétentions qu'ils firent triompher malgré l'opposition des évêques.

Le successeur d'Albéron, Albert de Merci, se fit accorder par Frédéric Barberousse la confirmation authentique des priviléges que l'évêque Heimon avait autrefois obtenus d'Othon III et dont l'original était perdu. Le nouveau diplôme contenait dans le plus grand détail l'étendue des droits régaliens dont les évêques de Verdun devaient jouir et qui égalaient ceux des plus grands princes. Désormais les évêques de Verdun semblaient délivrés des inquiétudes que leur avait inspirées l'ambition des seigneurs, qui prétendaient leur ravir leur autorité temporelle; mais le moment approchait où il faudrait compter avec les bourgeois, qui allaient, à plus juste titre, réclamer leur part d'autorité dans l'administration de la cité.

Les querelles de l'Empire et de la papauté eurent leur contre-coup dans l'église de Verdun et y produisirent un schisme. Les partisans du pape élurent Robert de Grandpré et ceux de l'empereur Albert de Hirgis. Pendant que les deux prétendants se disputaient le siége épiscopal, les bourgeois s'insurgèrent contre l'autorité ecclésiastique et maltraitèrent les chanoines, dont la conduite, d'ailleurs, n'était rien moins qu'édifiante. Les bourgeois avaient à leur tête les trois plus puissantes familles de Verdun; celles de la Porte, d'Azenne et d'Estouf. Après une lutte acharnée, à laquelle prit part Robert de Grandpré, qui se déclarait pour les bourgeois dans l'intérêt de son ambition, Albert, attiré dans un guet-apens, fut lâchement assassiné. Il fallut encore bien du temps et des efforts aux bourgeois de Verdun pour établir solidement l'autorité communale; à plusieurs reprises la ville fut ensanglantée par de nouvelles luttes, notamment en 1246 sous l'é-

Digitized by Google

piscopat de Guy de Mello et au siècle suivant sous celui de Henri d'Apremont.

Les évêques se résignèrent enfin à accepter un état de choses qu'ils n'étaient jamais parvenus à supprimer que momentanément et au prix de cruelles violences. « Fatigués de lutter contre une puissance basée sur la volonté de tout ce qui n'appartenait pas à l'Eglise, ils ne cherchèrent plus, dit M. de Saulcy, qu'à jouir en paix de leur autorité spirituelle et de l'ombre d'autorité temporelle qu'ils possédaient encore et que le peuple était d'autant moins disposé à leur disputer qu'il la trouvait plus légère. Les dissensions intestines s'éteignirent donc graduellement, et Verdun jouit de la paix jusqu'au moment où Charles-Quint, voulant pénétrer en France (1544), mit dans cette ville une forte garnison allemande, qui n'en sortit qu'en 1551. Les soldats de l'empereur ne devaient plus y rentrer. Le roi de France Henri II s'empara de Verdun le 12 juin 1552; il supprima aussitôt le sénat, rétablit l'évêque dans toutes les anciennes prérogatives du comté, l'investit du droit d'instituer le maire de la ville tous les trois ans et d'autoriser l'exercice des hautes fonctions judiciaires de quatre échevins choisis annuellement par les notables; quinze conseillers, également élus chaque année par les notables, demeurèrent chargés de l'administration de la justice ordinaire; on pouvait appeler en dernier ressort à la cour de l'évêque des jugements de ces deux cours. Cette révolution, qui dépouillait les trois lignées aristocratiques de la bourgeoisie des droits qu'elles s'étaient arrogés depuis des siècles, fut bien accueillie par le peuple, qui passa avec joie sous la domination française. Aussi, pendant que Charles-Quint était arrêté devant les remparts de Metz, la garnison et la population de Verdun travaillèrent-elles à l'envi pour mettre les fortifications dans un état respectable. »

François II, fils et successeur de Henri II, confirma les priviléges de la ville de Verdun par lettres patentes données à Bar-le-Duc en 1559, retenant seulement la juridiction sur ses troupes et, en cas de sédition, sur les bourgeois.

Durant les troubles de la Ligue, la population de Verdun se déclara pour les ligueurs et fit serment de ne recevoir ni gouverneur ni garnison que de la part du duc de Lorraine, Charles III. Mais, après la paix conclue entre Henri IV et Charles III, Verdun rentra sous l'obéissance du roi de France. Dès 1601, Henri IV obligea les bourgeois à lui prêter serment de fidélité; enfin, dans les dernières années de son règne, il s'occupa de rompre tout à fait les liens qui rattachaient Verdun à l'empereur et à l'Empire et à y établir complétement l'autorité royale. Il y créa une chambre royale pour recevoir les appels des magistrats et empêcher les habitants d'avoir recours à la chambre impériale de Spire. L'évêque Erric de Lorraine essaya vainement de s'opposer aux desseins de la France, et il finit même par se démettre de l'évêché. Son neveu et son successeur, Charles de Lorraine, n'occupa que fort peu de temps le siége épiscopal et fut remplacé par son frère cadet, le prince François. Celui-ci se montra comme son oncle hostile à la France.

Cependant le gouverneur et les commissaires du roi Louis XIII s'y rendaient tout à fait maîtres de l'élection des magistrats; toute la juridiction passait au bailliage royal de Verdun, et en appel au parlement de Metz, récemment institué. L'évêque eut recours à l'empereur et à l'Empire, passa lui-même en Allemagne et sollicita vivement, mais inutilement, le rétablissement du pouvoir épiscopal. L'empereur lui donna des investitures et des diplômes tant qu'il voulut. Mais il ne pouvait les mettre à profit, et pendant ce temps le gouvernement français saisit tout son temporel. Enfin la paix de Westphalie assura définitivement à la France la souveraineté de l'évêché de Verdun. L'évêque ne devait plus à l'avenir prendre l'investiture de l'empereur; il n'avait plus ni voix ni séance à la diète de l'Empire; il conservait seulement le vain titre de prince. Verdun était rayé de la liste des villes libres et impériales. Le prince-évêque fut trop heureux de retourner dans son évêché et de recouvrer son temporel après avoir prêté serment de fidélité au roi, comme tous les évêques de France.

Louis XIV fit ajouter par Vauban de nouvelles fortifications à celles qui avaient été construites précédemment par le chevalier de Pagan sous les ordres du maréchal de Narillac. Le gouvernement militaire de Verdun fut réuni à celui de Metz; néanmoins la ville et la citadelle eurent un gouverneur particulier, et ce poste fut toujours donné à des personnes de confiance et d'un mérite distingué.

En 1792, les Prussiens arrivèrent devant Verdun. Longwy venait de capituler quelques jours auparavant. Les fortifications de Verdun étaient en assez mauvais état et sa population découragée. Le commandant de la place, Beaurepaire, essaya vainement de ranimer les courages. A cette époque, c'était un conseil civil et militaire qui décidait du sort de la place; le 5 septembre il décida que la place serait rendue. Beaurepaire, dans un discours éloquent, démontra la nécessité d'une défense, et jura qu'elle aurait du succès; ce fut en vain. La frayeur des habitants fut plus forte que toutes les considérations. Beaurepaire, pour ne pas souscrire à son déshonneur, s'écria : « Messieurs, j'ai juré de ne me rendre » que mort....., survivez à votre honte..... Je suis fidèle » à mon serment; voici mon dernier mot, je meurs..... » Il se fit sauter la cervelle.

» La France, dit M. Michelet, se reconnut, frémit d'admiration. Elle se mit la main sur le cœur et y sentit monter la foi. La patrie ne flotta plus aux regards, incertaine et vague; on la vit réelle, vivante. On ne doute guère des dieux à qui l'on sacrifie ainsi. »

Il est triste d'ajouter que, lors de la reddition de la place, il se trouva des habitants de Verdun pour aller en habits de fête offrir leurs félicitations aux chefs de l'armée ennemie, et que douze de ces infortunés périrent sur l'échafaud par sentence du tribunal révolutionnaire.

On remarque à Verdun le palais épiscopal et un beau quartier de cavalerie. La cathédrale est un édifice assez lourd et fait regretter d'autant plus la démolition de la belle église de Saint-Vannes, qui en 1825 a fait place à une caserne.

Verdun est la patrie du brave Chevert et du grammairien Beauzée.

La ville fabrique des liqueurs et des dragées renommées; elle possède des filatures de laine et de coton, des brasseries, des blanchisseries de cire, des teintureries, des tanneries, des mégisseries. Elle fait commerce de dragées, liqueurs, vermicelle, vins, fruits, huile, clous, etc.

Les armes de Verdun sont : *d'azur à une fleur de lis d'or*. On les trouve encore : *d'azur à une tour crénelée d'argent*.

ÉTAIN. — Étain, *Fines Verodunorum*, jolie petite ville, chef-lieu d'un canton, située à 20 kilomètres au nord-est de Verdun, sur la rive gauche de l'Ornes, à l'intersection de quatre grandes routes, et peuplée de 2,875 habitants.

Le nom d'Étain ou Estain vient du mot latin *stagnum*, à cause de la situation de cette ville près de deux grands étangs. Au VIIIe siècle, cette ville et son territoire appartenaient à Ludvin, archevêque de Trèves, qui en avait hérité de son père et qui en fit don à l'abbaye de Saint-Euchère de Trèves. Dès le Xe siècle Étain était environné de murailles épaisses flanquées de plusieurs grosses tours. La protection que l'on trouvait dans son enceinte à cette époque d'anarchie et de violence augmenta sa population; l'église était elle-même une espèce de citadelle solidement bâtie et entourée de murs, où une partie de la population trouvait un refuge dans les cas d'attaque imprévue.

En 1221 l'abbaye de Saint-Euchère céda Étain à l'église de la Madeleine de Verdun en échange de la ville de Macheren, et en 1224 les chanoines de la Madeleine le vendirent au comte de Bar. Depuis cette époque Étain fit partie du Barrois, et fut réuni à la Lorraine avec les autres villes de ce duché.

Étain eut à souffrir dans plusieurs circonstances les maux de la guerre. En 1551, lors de l'expédition de Henri II dans les Trois-Évêchés, les Français s'en empa-

rèrent. En 1622 les environs de la ville furent ravagés par les Suédois. Mais ce fut surtout l'occupation de la Lorraine par les Français, sous le règne du duc Charles IV, qui eut pour Étain de tristes résultats. Le gouverneur français de Verdun, se méfiant des habitants d'Étain, fit démolir les tours de la ville. Elle fut ensuite à plusieurs reprises occupée par les Français, les Allemands, les Espagnols et les Lorrains. En 1653 une troupe de Lorrains y séjourna quelque temps, « pillant, brisant, démolissant. En sorte qu'à leur partement il n'y avait pas une maison entière; commettant toutes insolences qui pouvaient s'imaginer, tellement que si Dieu n'eût gardé l'église et le cimetière, où toutes les personnes, corps et biens, étaient réfugiées, il fallait attendre ruine entière. »

Lors de l'invasion de 1792, Étain fut occupé par les ennemis. C'est aujourd'hui une jolie petite ville; l'hôtel de ville, et surtout le chœur de la cathédrale, construit au XVe siècle, méritent d'être remarqués. On y fabrique des draps, des chapeaux; il y a des filatures de coton et des tanneries.

VARENNES-EN-ARGONNE. — Varennes-en-Argonne, petite ville, chef-lieu d'un canton, situé à 29 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de Verdun, sur la rive gauche de l'Air, dans une contrée fertile, et peuplée aujourd'hui de 1,616 habitants.

Suivant une tradition acceptée par quelques antiquaires, Varennes aurait été une ville importante du temps de Charlemagne; on dit même que cet empereur y avait fait construire un palais. Dom Calmet ne fait pas mention de cette tradition. Il raconte que vers le IXe siècle les fidèles ayant fait bâtir à Varennes une église en l'honneur de saint Gengoul, les miracles qui s'opérèrent au tombeau du saint martyr excitèrent le zèle des chrétiens à enrichir cette église de si grands revenus, qu'elle devint une abbaye célèbre qui fut donnée à l'église de Toul. Varennes passa ensuite sous la domination des évêques de Verdun, qui le donnèrent en fief aux comtes de Bar. C'est à Varennes que mourut, en 1430, le cardinal Louis de Bar, qui, en adoptant René Ier d'Anjou pour son héritier, prépara la réunion de la Lorraine et du Barrois.

En 1564 Charles III, duc de Lorraine, traita avec Nicolas Pseaume, évêque de Verdun, qui moyennant une indemnité renonça à tout droit de suzeraineté sur Varennes et quelques autres domaines. Le duc Charles IV fut obligé de céder Varennes à Louis XIII, et cette cession, renouvelée à plusieurs reprises, devint définitive par le traité de Vincennes conclu en 1661. Varennes était compris dans le comté de Clermont, que Louis XIV avait abandonné au prince de Condé dès 1648, sauf les droits régaliens; cette principauté demeura ainsi entièrement en dehors de l'administration du royaume jusqu'à la révolution française.

A cette époque, Varennes fut le théâtre d'un événement important. Louis XVI, sorti furtivement de Paris dans la nuit du 17 juin 1791, était arrivé heureusement jusqu'à Sainte-Menehould à sept heures et demie du soir. Comme il faisait encore grand jour, le roi fut reconnu par le fils du maître de poste Drouet; celui-ci partit à toute bride pour devancer à Varennes l'arrivée de Louis XVI et provoquer l'arrestation du monarque. Tandis que la voiture qui emportait la famille royale suivait la grande route qui décrit un angle considérable et va passer par Clermont, Drouet prit le chemin direct, tracé seulement pour les piétons et les cavaliers, évita Clermont, et gagna ainsi quatre lieues sur les fugitifs. Il était onze heures et demie du soir quand la voiture arriva aux premières maisons de Varennes. Par suite d'un malentendu, le roi ne trouva dans cette ville ni M. de Goguelat, ni M. de Choiseul; ils n'y parvinrent qu'une heure après lui. « La petite ville de Varennes, dit M. de Lamartine, est formée de deux quartiers distincts, ville haute et ville basse, séparés par une rivière et un pont : M. de Goguelat avait placé le relais dans la ville basse, de l'autre côté du pont. La mesure en elle-même était prudente, puisqu'elle faisait traverser aux voitures le défilé du pont avec les chevaux lancés de Clermont, et qu'en cas d'émotion populaire le changement des chevaux et le départ étaient plus faciles une fois le pont franchi. Mais il fallait que le roi en fût averti : il ne l'était pas. Le roi et la reine, vivement agités, descendent eux-mêmes de voiture et errent une demi-heure dans les rues désertes de la ville haute, cherchant à découvrir le relais. Ils frappent aux portes des maisons où ils voient des lumières; ils interrogent, on ne les comprend pas. Ils reviennent enfin découragés rejoindre les voitures que les postillons impatientés menacent de dételer et d'abandonner. A force d'instances, d'or et de promesses, ils décident ces hommes à remonter à cheval et à passer outre. Les voitures repartent. Les voyageurs se rassurent : ils attribuent cet accident à un malentendu et se voient en espoir dans quelques minutes au milieu du camp de M. de Bouillé. La ville haute est traversée sans obstacle. Les maisons fermées reposent dans le calme le plus trompeur. Quelques hommes seulement veillent, et ces hommes sont cachés et silencieux.

» Entre la ville haute et la ville basse s'élève une tour à l'entrée du pont qui les sépare. Cette tour pose sur une voûte massive, sombre et étroite, que les voitures sont obligées de franchir au pas, et où le moindre obstacle peut entraver le passage. Reste de la féodalité, piége sinistre où la noblesse prenait jadis les peuples, et où, par un retour étrange, le peuple devait prendre un jour toute une monarchie. Les voitures sont à peine engagées dans l'obscurité de cette voûte que les chevaux, effrayés par une charrette renversée et par des obstacles jetés devant leurs pas, s'arrêtent, et que cinq ou six hommes sortant de l'ombre les armes à la main, s'élancent à la tête des chevaux, aux siéges et aux portières des voitures, et ordonnent aux voyageurs de descendre et de venir à la municipalité faire vérifier leurs passe-ports. L'homme qui commandait ainsi à son roi, c'était Drouet. A peine arrivé de Sainte-Menehould, il était allé arracher à leur premier sommeil quelques jeunes patriotes de ses amis, leur faire part de ses conjectures et leur souffler l'inquiétude dont il était dévoré. . . . . .

. . . . . .

» A cette apparition soudaine, à ces cris, à la lueur de ces sabres et de ces baïonnettes, les gardes du corps se lèvent de leurs siéges, portent la main sur leurs armes cachées et demandent d'un coup d'œil les ordres du roi. Le roi leur défend d'employer la force pour lui ouvrir un passage. On retourne les chevaux et on ramène les voitures escortées par Drouet et ses amis devant la maison d'un épicier nommé Sausse, qui était en même temps procureur-syndic de la commune de Varennes. Là on fait descendre le roi et sa famille pour examiner leurs passe-ports et constater la réalité des soupçons du peuple. Au même moment les affidés de Drouet se répandent en poussant des cris par toute la ville, frappent aux portes, montent au clocher, sonnent le tocsin. Les habitants effrayés s'éveillent; les gardes nationaux de la ville et des campagnes voisines arrivent un à un à la porte de M. Sausse; d'autres se portent au quartier du détachement pour séduire les troupes ou pour les désarmer. En vain le roi commence par nier sa qualité : ses traits, ceux de la reine le trahissent; il se nomme alors au maire et aux officiers municipaux. . . . . » L'infortuné Louis XVI essaya inutilement de fléchir ceux qui l'entouraient. Il les pria de le laisser continuer sa route; quoique attendris par le spectacle d'un roi suppliant, qui pressait leurs mains dans les siennes, ils n'osèrent prendre sur eux de consentir à son départ, et toute la famille royale resta à Varennes jusqu'à ce que l'ordre fut arrivé de Paris de faire rentrer les fugitifs dans cette capitale.

La ville possède quelques fabriques de draps, une filature de laine, une papeterie, des brasseries et des faïenceries. On y fabrique aussi des biscuits et des macarons renommés.

MONTMÉDY (lat. 49° 31′ 6″, long. 3° 1′ 32″ E.). — Montmédy, *Malelictus*, *Mons Medius*, petite ville forte,

sur le penchant et au pied d'une colline dont la base est arrosée par le Chiers, à 110 kilomètres au nord de Bar-le-Duc; autrefois prévôté du diocèse de Trèves, du parlement et de l'intendance de Metz, recette de Sedan, gouvernement particulier; aujourd'hui chef-lieu du 3e arrondissement communal et d'un canton, avec tribunal de 1re instance, collége communal. Population : 2,645 habitants.

On dit que ce fut Arnoul, comte de Chiny, qui fonda, au XIIIe siècle, la ville et la forteresse de Montmédy. Les priviléges qu'il accorda à la nouvelle ville y attirèrent bientôt une assez nombreuse population. Regardée comme le chef-lieu du comté de Chiny, elle passa plus tard à la maison de Luxembourg et enfin sous la domination de l'Espagne. En 1657, Louis XIV en personne fit, avec le maréchal de la Ferté, le siége de la place. Elle avait pour gouverneur Jean d'Allamont, seigneur de Malendes, qui se signala par sa vigoureuse défense; il n'avait pas huit cents hommes de garnison, et il résista pendant deux mois entiers. Il fallut qu'il fût blessé mortellement pour que la place se rendît. Louis XIV ne voulut pas y entrer, disant que celui qu'il désirait voir n'y était plus et qu'il voudrait racheter sa vie par la mort de deux mille de ses soldats. La place fut cédée à la France par le traité des Pyrénées.

« En 1815, après la bataille de Waterloo, les environs de Montmédy ne tardèrent pas à être occupés par les alliés, et la place eut à craindre un siége prochain. Les forces consistaient en cent quarante-cinq douaniers, cent quatre-vingt-seize gardes nationaux, soixante-sept soldats du 56e régiment, trente-neuf canonniers, quelques militaires retraités et près de deux cents habitants; environ six cents hommes en tout. Le 15 septembre, vers deux heures du matin, la ville basse fut surprise par une troupe d'environ quinze cents hommes. La garde de cette partie de la place était composée de soixante-trois douaniers, commandés par leur capitaine, et des habitants qui se réunirent à eux. Ils tuèrent beaucoup de monde à l'ennemi, et quoiqu'ils ne pussent l'empêcher de pénétrer dans la ville basse, leur résistance courageuse assura le salut d'un grand nombre de femmes et d'enfants, à qui elle donna le temps de se retirer à la ville haute.

» Alors le canon de la place et un feu bien nourri firent perdre environ cinq cents hommes aux assiégeants. Le feu prit en divers quartiers de la ville basse et réduisit en cendres un assez grand nombre de maisons. Cet incendie et le feu soutenu de la place ne laissaient plus de moyen de salut à l'ennemi, lorsque le gouverneur admit comme parlementaire un officier prussien. Il obtint que sa troupe se retirât avec armes et bagages.

» Le 22 octobre suivant, le gouverneur crut pouvoir consentir à la remise de la place d'après les conventions qui existaient entre le gouvernement français et les puissances alliées. »

Les fortifications de la place, refaites en partie par Vauban, ont été récemment réparées et sont aujourd'hui en très-bon état.

Montmédy est la patrie du célèbre horloger Lepaute, mort en 1789.

On y fabrique de la bonneterie; il y a des scieries hydrauliques, des moulins à huile et des tanneries. La ville fait un commerce de vins, pelleterie, gants de peau, clouterie, grains, etc.

Les armes de Montmédy sont : *d'azur à une forteresse d'or posée sur une montagne de sinople, avec un écusson d'argent au lion de sable en abîme.*

Avioth. — Avioth, village de 427 habitants, situé à 7 kilomètres au nord-est, et dans le canton de Montmédy, près des sources de la Thonne, paraît avoir été occupé jadis par un établissement romain. Voici comment s'exprime l'auteur d'un savant ouvrage sur les *Frontières de la France*, M. Audenelle : « En 1823, les ouvriers qui travaillaient à la réparation d'un chemin vicinal découvrirent les traces de plusieurs édifices, des tronçons de colonnes, des chapiteaux, une multitude de pierres énormes diversement taillées, des débris de tuiles plates et à rebords, des carrelages longs de trois à quatre pieds, qui indiquaient assez un ouvrage romain. Tous ces objets existaient debout, dans l'attitude d'une ville enfouie, comme Herculanum, par l'effet de quelque grande catastrophe. »

« On voit à Avioth, dit encore M. Audenelle, une église gothique dont la masse et l'architecture commandent l'admiration. Les flèches élancées dominent les cabanes qui l'environnent. L'édifice, richement sculpté et orné de dentelures variées, étonne par sa splendeur, peu en rapport avec le site où il se trouve placé. Près de l'entrée, et entièrement séparée de l'église, est une chapelle d'architecture gothique remarquable par son élégance, par la perfection des sculptures qui la décorent, et dont le portique est surmonté d'un clocher en miniature de quatre pieds de hauteur seulement, mais admirablement sculpté. »

Malheureusement ce remarquable édifice aurait besoin de nouvelles réparations : celles qu'on y a exécutées il y a quelques années sont insuffisantes pour le préserver de la ruine.

Il est difficile de savoir au juste à quelle époque cette église a été construite. On suppose que les deux grandes statues qui se remarquent au sommet du portail représentant le premier comte de Chiny et sa femme, fondateurs de l'édifice. On remarque dans la nef une tombe portant les dates 1000 et 1001. Ce village possède des manufactures de couvertures de laine et de coton, de molleton; des scieries hydrauliques de planches, et des chamoiseries.

Marville. — Marville, *Martis villa*, petite ville située à 10 kilomètres au sud-est et dans le canton de Montmédy, sur l'Othain, qui limite en cet endroit les départements de la Meuse et de la Moselle. Sur la côte Saint-Hilaire, où l'on a retrouvé de précieux débris d'antiquités romaines, existait jadis un temple de Mars qui a donné son nom à Marville, *Martis Villa*. Au IXe siècle, l'archevêque de Trèves Bertulphe acquit Marville du roi Lothaire II, fils de l'empereur Lothaire Ier.

Au XIe siècle, Marville était possédé par un comte de Montjoie. Ce seigneur ayant suivi Godefroy de Bouillon en Palestine fut tué dans une bataille livrée aux infidèles devant Nicée. La comtesse de Montjoie avait envoyé ses deux fils à Paris pour y étudier sous des maîtres célèbres, et c'est là qu'ils reçurent la nouvelle de la mort de leur père. L'aîné, nommé Jean, en conçut tant de douleur qu'il tomba gravement malade. Les médecins lui ayant conseillé de retourner en son pays pour respirer l'air natal, il se mit en route. A quelques lieues de Paris se trouvait l'abbaye de Rebais, où il demanda l'hospitalité. L'abbé Rainald l'accueillit avec de grands égards et le retint jusqu'à ce que sa santé fut bien rétablie. Ce séjour dans un monastère inspira au jeune homme le goût de la vie monastique, et il demanda à l'abbé de le garder à Rebais.

L'abbé en écrivit à sa mère la comtesse Isabelle, qui n'eut pas de peine à consentir au pieux dessein de son fils, et le jeune postulant fut admis parmi les religieux. La comtesse fit bâtir à Marville une chapelle sous l'invocation de saint Pierre, patron du monastère de Rebais; elle la fonda libéralement et en fit don au monastère; cette chapelle devint dans la suite la principale église de Marville.

Plus tard le comté de Marville appartint par moitiés à la maison de Luxembourg et aux comtes de Bar. En 1659 le traité des Pyrénées le céda à la France.

Au XIIIe siècle, Marville avait obtenu des franchises désignées sous le nom de *Loi de Beaumont*, et au siècle suivant Jean de Luxembourg et Henri, comte de Bar, y avaient établi une compagnie de vingt-cinq arbalétriers qui étaient exempts de tout impôt, à condition qu'ils se rendraient, sur l'ordre des mayeurs et des échevins, partout où il leur serait commandé, avec leurs montures, et qu'ils sortiraient toujours les premiers de la ville et y rentreraient les derniers. Ils étaient tenus aussi de suivre à la guerre les deux princes souverains du comté, et d'assister en armes à leur mariage et à leur mort sous peine d'une amende de douze sous parisis.

Il ne reste plus que quelques débris des anciennes

fortifications de Marville ; quant au château, il fut démoli par les Français après le traité des Pyrénées. La ville possède des chamoiseries et des fabriques de boutons.

STENAY. — Stenay, *Astenidum*, *Satanacum*, *Stanacum*, ville ancienne située à 16 kilomètres à l'est de Montmédy, sur les bords de la Meuse, qui y forme plusieurs îles, dépendait jadis du diocèse de Trèves et du département de Paris; aujourd'hui chef-lieu d'un canton, et peuplée de 3,390 habitants.

Il est question de Stenay dans les chroniques de l'époque mérovingienne, qui mentionnent le prieuré de Saint-Dagobert de Stenay. Au XIe siècle, cette ville appartenait aux ducs de Bouillon. Elle tomba ensuite au pouvoir des évêques de Verdun et de la maison de Luxembourg.

Stenay passa sous l'autorité des ducs de Lorraine lors de la réunion du Barrois à la Lorraine. En 1541, François Ier obligea le duc Antoine de lui abandonner Stenay moyennant un équivalent; mais l'empereur Charles-Quint s'opposa à cet échange, prétendant que le duc n'avait pu, sans son consentement, céder un fief qui relevait de son duché de Luxembourg; et il fut arrêté par le traité de Crespy, conclu entre l'empereur et le roi de France en 1544, que Stenay serait rendu au duc de Lorraine pour être tenu de l'empereur comme duc de Luxembourg. Quelques années plus tard, Stenay fut conquis par les Français, et restitué au duc Charles III par le traité de Cateau-Cambrésis.

En 1592, Henri IV avait fait épouser au vicomte de Turenne la duchesse de Bouillon pour le récompenser de sa fidélité, et en même temps pour donner au duc de Lorraine un voisin capable de lui tenir tête. Le roi ne se trompa point dans ses vues, car le jour même de ses noces Turenne prit d'assaut la ville et le château de Stenay. Mais le duc Charles III les lui reprit peu après.

Lorsque Louis XIII envahit la Lorraine sous Charles IV, Stenay fut occupé par les Français; le traité de 1641 céda cette ville à la France. C'était alors une place de grande importance, avec une citadelle bien fortifiée. Louis XIV la céda au prince de Condé, en se réservant l'hommage et le ressort de la justice. Mais Condé s'étant jeté dans la Fronde et ayant fait alliance avec l'Espagne, ennemie de la France, Stenay fut assiégé et pris par l'armée du roi, qui fit raser ses fortifications. En 1792, après la prise de Longwy, l'armée autrichienne se présenta devant Stenay, alors sans défense. Les bourgeois de la ville allèrent bravement attaquer les avant-postes de l'ennemi, et le tinrent pendant plusieurs heures en échec. Les troupes qui devaient les soutenir s'étant repliées, il fallut céder à la force. Le général Clairfayt, irrité de la résistance de cette brave population, exigeait qu'on lui livrât douze bourgeois. Le maire Collin s'offrit pour victime, et cet acte de dévouement apaisa Clairfayt. Mais il fit fusiller aux portes de la ville un bourgeois nommé Vadebois, qui avait été fait prisonnier après avoir effleuré d'un coup de feu le prince de Ligne, un des généraux ennemis.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6 231 kil. carr. ou 623 174 hect.	Hommes... 163 235 Femmes... 165 422 Total... 328 657	4	28	588	15 000 000 fr.	10 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE BAR-LE-DUC.

Superficie 1 419 kilom. carrés ou 141 950 hectares. — Population 86 358 hab. — Cantons 8. — Communes 128.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Bar-le-Duc, 8 com., 21703 hab.	BAR-LE-DUC	14816	»
	Combles	565	4
	Fains	1847	3
	Longeville	1434	5
	Robert-Espagne	1441	11
	Savonnières-devant-Bar	498	2
	Trémont	886	9
	Véel	217	4
Ancerville, 16 communes, 12183 habitants.	ANCERVILLE	2233	20
	Aulnois-en-Perthois	565	16
	Baudonvilliers	281	15
	Bazincourt	376	12
	Brillon	959	9
	Cousancelles	439	10
	Cousances aux-Forges	1390	21
	Haironville	691	12
	Isle-en-Rigaut (l')	602	11
	Juvigny-en-Perthois	318	21
	Lavincourt	295	13
	Montplonne	384	10
	Rupt-aux-Nonnains	802	12
	Saudrupt	683	12
	Savonnières-en-Perthois	484	20
	Sommelonne	558	16
	Stainville	1211	14
	Ville-sur-Saulx	544	11
Ligny, 12 com., 11692 hab.	LIGNY	3234	6
	Caley	417	9
	Girvaval	130	19
	Guerpont	439	9
	Loisey	838	10
	Longeaux	382	21
	Maulan	295	14
	Menaucourt	449	21
	Naix	391	23
	Nançois-le-Petit	538	14
	Nant-le-Grand	489	14
	Nant-le-Petit	278	15
Suite de Ligny.	Nantois	217	23
	Salmagne	765	13
	Silmont	141	8
	Saint-Amand	266	25
	Tannois	810	8
	Tronville	592	11
	Velaines	780	14
Montiers-sur-Saulx, 14 communes, 7307 habitants.	MONTIERS-SUR-SAULX	351	31
	Biencourt	502	30
	Bouchon (le)	330	19
	Brauvilliers	433	24
	Bure	346	37
	Couvertpuis	351	27
	Dammarie	666	22
	Fouchères	340	19
	Hévilliers	385	25
	Mandres	483	39
	Ménil-sur-Saulx	516	18
	Morley	612	25
	Ribeaucourt	426	32
	Villers-le-Sec	536	23
Revigny, 17 communes, 9956 habitants.	REVIGNY	1547	17
	Andernay	409	17
	Beney	605	11
	Brabant-le-Roi	394	17
	Bussy-la-Côte	266	8
	Contrisson	749	17
	Couvonges	442	11
	Laimont	773	12
	Mognéville	874	13
	Mussey	577	9
	Nettancourt	689	22
	Neuville-sur-Orne	868	11
	Rancourt	528	22
	Remennecourt	90	20
	Varney	168	6
	Vassincourt	502	12
	Villiers-aux-Vents	413	16
Triaucourt, 20 communes, 7438 habitants.	TRIAUCOURT	885	26
	Amblaincourt	122	24
	Autrécourt	543	33
	Beaulieu	393	33
	Beauzée	746	25
	Brizeaux	489	30
	Bulainville	297	26
	Deuxnouds-devant-Beauzée	222	26
	Evres	361	26
	Fleury-sur-Aire	343	30
	Foucaucourt	272	28
	Ippécourt	385	33
	Issoncourt	234	26
	Lamorville	458	34
	Mondrecourt	93	28
	Nubécourt	366	25
	Pretz	335	23
	Senard	302	28
	Seraucourt	150	21
	Waly	420	31
Vaubecourt, 17 communes, 6363 habitants.	VAUBECOURT	1142	20
	Auzécourt	280	20
	Chaumont-sur-Aire	512	20
	Courcelles-sur-Aire	286	22
	Erize-la-Grande	313	17
	Erize-la-Petite	264	19
	Isle-en-Barrois (l')	252	16
	Lahaycourt	1245	19
	Louppy-le-Château	582	13
	Louppy-le-Petit	516	12
	Marats (les)	508	14
	Noyers	403	20
	Rembercourt-aux-Pots	815	17
	Rigaucourt	109	26
	Sommaisne	71	21
	Sommeille	584	23
	Villotte-devant-Louppy	563	16

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Vavincourt, 15 c., 7410 h.	Vavincourt	767	7
	[illegible]	572	25
	[illegible]	546	7
	Condé	1031	12
	Erize-la-Brûlée	325	14
Suite de Vavincourt.	Erize-Saint-Dizier	336	11
	Génicourt-sous-Condé	121	11
	Gery	267	11
	Hargeville	449	9
	Naives-devant-Bar	710	5
Suite de Vavincourt.	Resso	688	6
	[illegible]	240	14
	[illegible] devant-Bar	88	6
	Rumont	149	12
	Seigneulles	543	12

ARRONDISSEMENT DE COMMERCY [1].

Superficie 1 970 kilom. carrés ou 197 012 hectares. — Population 87 664 hab. — Cantons 7. — Communes 180.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Commercy, 29 communes, 18537 habitants.	Commercy	4012	16
	Aulnois-sous-Vertuzey	412	21
	[illegible]	[illegible]	14
	Chonville	531	19
	Certeville	454	21
	Couzances-aux-Bois	299	18
	Dagonville	355	20
	Domremy-aux-Bois	219	24
	[illegible]	[illegible]	23
	Euville	567	19
	Frémeréville	308	16
	Girauvoisin	242	14
	Gironville	446	17
	Grimaucourt	377	15
	Jouy-sous-les-Côtes	843	20
	Lerouville	631	13
	Loxéville	301	24
	Malaumont	107	16
	Méligny	496	8
	Sauvigny-le-Grand	309	28
	Pont-sur-Meuse	284	11
	Saint-Aubin	592	26
	Saint-Julien	309	11
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Vadonville	435	13
	Verterey	269	22
	Vignot	963	15
	Ville-la-Gy	606	32
	Vutlerencourt	470	29
Saint-Mihiel, 29 communes, 16[illegible] habitants.	Gondrecourt	1092	48
	Abainville	783	16
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	359	42
	[illegible]	209	42
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Bonnet	570	46
	Chassey	363	57
	Damvillers-aux-Forges	804	58
	Delouze	282	48
	Dommare-aux-Eaux	1015	40
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Horville	173	53
	Houdelaincourt	569	45
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Mouvages	687	58
	Rouves [illegible]	155	55
	[illegible] [illegible]	178	46
	Saint-Joire	715	40
	Tourailles	142	53
	Trevetay	980	38
	Vaudeville	279	56
	Vouthon-Bas	362	52
	Vouthon-Haut	378	53
Pierrefitte, 21 communes, 9[illegible] hab.	Pierrefitte	626	18
	Baâncourt	374	10
	Bonzée-en-Woëvre	295	15
	Dieue	240	20
	Issoncourt	343	16
	Courcelles-aux-Bois	170	10
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Dompcevrin	399	6
	Fresnes-au-Mont	380	8
Suite de Pierrefitte.	Gimécourt	221	17
	Koeur-la-Grande	364	6
	[illegible]	514	6
	Lahaymeix	321	12
	Lemmecourt	261	9
	Lignières	342	19
	Longeau-sur-Meuse	603	19
	Menil-aux-Bois	241	14
	[illegible]	147	21
	Nixey	389	19
	Rupt-devant-Saint-Mihiel	322	11
	Sampigny	1067	10
	Thillombois	187	14
	Vallée (la)	332	21
	Ville-devant-Belrain	161	17
	Villotte-devant-Saint-Mihiel	525	17
	Woimbey	475	13
Saint-Mihiel, 29 communes, 16[illegible] habitants.	Saint-Mihiel	5274	[illegible]
	Ailly	183	3
	[illegible]	717	9
	[illegible]	[illegible]	4
	Benoîte-Vaux	326	16
	Brasselte	215	6
	Broussey-en-Woëvre	415	16
	Chauvoncourt	215	1
	Creix-sur-Meuse (la)	1164	11
	Han-sur-Meuse	246	5
	Lahoyville	96	20
	Lionville	290	10
	[illegible]	[illegible]	11
	Maizey	470	6
	Marbotte	158	8
	Monzeo	316	16
	Paroches (les)	461	4
	Rambucourt	532	19
	Ranzières	457	17
	Raulecourt	265	18
	Richecourt	193	18
	Rouvrois-sur-Meuse	691	7
	Spada	250	7
	Saint-Agnan	316	8
	Troyon	610	15
	Varnéville	406	10
	Woinville	340	10
	Xivray et Marvoisin	510	17
Vaucouleurs, 20 communes, 10[illegible] habitants.	Vaucouleurs	2035	19
	Brixey-aux-Chanoines	392	55
	Burey-en-Vaux	510	41
	Burey-la-Côte	287	50
	Chalaines	577	38
	Champougny	392	44
	Epiez	266	45
	Goussaincourt	432	51
	Maxey-sur-Vaise	661	45
	Montbras	75	47
	Montigny-lès-Vaucouleurs	430	40
	Moncel-lès-Vaucouleurs	498	40
	Pagny-la-Blanche-Côte	674	45
Suite de Vaucouleurs.	Rigny-la-Salle	764	37
	Rigny-Saint-Martin	176	38
	[illegible]	746	46
	Sepvigny	342	43
	Saint-Germain	481	35
	Taillancourt	437	46
	Ugny	300	32
Vigneulles-Hattonchâtel, 29 communes, 11412 habitants.	Vigneulles-Hattonchâtel	1059	17
	Bassaucourt	60	21
	Beney	387	25
	Billy-sous-les-Côtes	319	19
	Buxerulles	250	10
	Buxières	612	11
	Chaillon	531	19
	Chaumont (la)	103	29
	Creue	760	14
	Demange-aux-Eaux	312	13
	Dompierre-aux-Bois	385	14
	Hadonville-en-la-Chaussée	107	30
	Hattonchâtel	498	15
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Haumont-lès-la-Chaussée	305	20
	Heudicourt	765	11
	[illegible]	491	29
	Lavigneville	115	9
	[illegible]	88	[illegible]
	Morville (la)	317	9
	Nonsard	462	19
	Saint-Maurice-sous-les-Côtes	150	9
	[illegible]	242	[illegible]
	Seuzey	518	[illegible]
	Saint-Hilaire	104	[illegible]
	Saint-Maurice	684	21
	Varvinay	353	5
	Vaux-les-Palameix	491	17
	Vieville-sous-les-Côtes	740	19
Void, 28 communes, 11130 habitants.	Void	1[illegible]	26
	Boviée	416	33
	Boviolles	320	33
	Brauvilliers-en-Bleu	210	22
	Chanvrières	726	35
	Marson	292	32
	Méligny-le-Grand	346	24
	Méligny-le-Petit	170	22
	Méuil-la-Horgne	412	31
	Morlaincourt	325	25
	Naives-en-Blois	465	30
	Neuville-au-Rupt (la)	591	32
	Oey	250	30
	Ourches	577	33
	Pagny-sur-Meuse	980	33
	Rosroy	430	35
	Saulx-en-Barrois	361	25
	Sauvoy	280	32
	Sorcy	1490	32
	Tronsey	750	29
	Varon	542	30
	Void	[illegible]	[illegible]
	Vaux-la-Petite	229	31
	Villeroy	219	35

ARRONDISSEMENT DE MONTMÉDY.

Superficie 1 351 kilom. carrés ou 135 091 hectares. — Population 69 096 hab. — Cantons 6. — Communes 131.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Montmédy, 27 comm., 11681 hab.	Montmédy	2019	[illegible]
	Avioth	427	7
	Hazeilles	231	6
	Breux	828	9
	Brouennes	591	8
	Chauvency-le-Château	421	6
	Chauvency-Saint-Hubert	606	5
	Louvigny	221	7
	Lougny	204	8
	Han-lès-Juvigny	318	6
	Iré-le-Sec	580	6
Suite de Montmédy.	Jametz	788	12
	Jouvigny-sur-Loison	675	7
	Lamorecourt	123	5
	Loupuy-sur-Loison	615	9
	Marville	1321	10
	Quincy	408	6
	Remaville	519	9
	Thonne-la-Long	684	7
	Thonne-les-Près	391	2
	Thonne-le-Thil	930	6
	Thonnelle	327	4
	Velosnes	327	7
Damvillers, 23 comm., 10144 hab.	Damvillers	973	22
	Azannes	650	20
	Brandeville	1127	15
	Brieulles	861	17
	Chaumont-devant-Damvillers	220	27
Suite de Montmédy.	Verneuil-Grand-le	509	5
	Verneuil-Petit-le	243	6
	Vigneulles-sous-Montmédy	367	3
	Villecloye	565	3

[1] Les chiffres kilométriques représentent les distances du lieu à Saint-Mihiel, qui est le chef-lieu judiciaire.

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTMÉDY.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Damvillers	Crepion	141	26
	Delut	339	16
	Dombras	141	17
	[illegible]	139	19
	Etraye	218	23
	Forbas	220	29
	Gremilly	195	25
	Grimaucourt	117	30
	Lissey	111	19
	Merles	291	19
	Mesnil	146	25
	Peuvillers	244	19
	Réville	130	22
	Romagne-sous-les-Côtes	748	35
	Rupt-sur-Othain	163	15
	Ville-devant-Chaumont	184	28
	Vittarville	230	19
	Warrois	191	24
Dun sur Meuse, 18 communes, 9035 habitants.	Dun-sur-Meuse	974	22
	Ancreville	237	27
	Brieulles-sur-Meuse	1092	27
	Cléry-le-Grand	225	25
	Cléry-le-Petit	160	24
	Doulcon	240	24
	Fontaines	428	21
	Haraumont	160	23
	Lion-devant-Dun	667	24
	Loupy-devant-Dun	727	17
	Milly	613	19
	Mont-devant-Sassey	630	20
	Montgon-devant-Sassey	672	20
	Marveux	910	19
	Sassey	369	19
Suite de Dun.	Saulmory et Villefranche	310	18
	Villers-devant-Dun	241	25
	Vilosnes	690	25
Montfaucon, 18 communes, 9203 habitants.	Montfaucon	1259	35
	Bantheville	483	30
	Brabant-sur-Meuse	300	30
	Clerges	254	35
	Consenvoye	859	29
	Cuisy	288	34
	Cunel	242	30
	Dannevoux	760	28
	Epinonville	116	37
	Forges	775	33
	Gercourt et Drillancourt	487	31
	Gesnes	266	35
	Haumont près Samogneux	291	30
	Nantillois	368	33
	Régneville	145	33
	Romagne-sous-Montfaucon	690	32
	Septsarges	362	35
	Sivry-sur-Meuse	1057	35
Stenay, 16 communes, 13029 habitants.	Stenay	1[illegible]	33
	Amel	621	38
	Arrancy	805	27
	Billy-lès-Mangiennes	1237	28
	Boutigny	416	41
	Bourgogne	171	39
	Domremy-la-Canne	69	38
	Duzey	79	28
	Eton	428	39
	Gourmincourt	212	36
Suite de Stenay.	Han-devant-Pierrepont	326	7
	Haucourt	118	[illegible]
	Houdelaucourt	169	[illegible]
	Loison	141	[illegible]
	Mangiennes	982	24
	Mazeray	259	[illegible]
	Nouillon-Pont	971	24
	Olizy	79	[illegible]
	Pillon	641	29
	Rouvrois	265	[illegible]
	Sivry-la-Perche	431	27
	Sorbey	776	37
	Sorbey	140	23
	Saint-Laurent	854	29
	Saint-Pierre-Villers	427	31
	Vaudoncourt	197	34
	Villers-sur-Mangiennes	164	31
	Stenay	3[illegible]	14
	Autreville	156	29
	Baalon	733	10
	Beauclair	284	21
	Beaufort	646	22
	Cesse	452	16
	Halles	674	21
	Inor	697	1
	Laneuville	274	11
	Letz	437	[illegible]
	Mouzaincourt	231	17
	Murvaux	5[illegible]	24
	Muzeray	1772	13
	Nepvant	249	12
	Neuville-sur-Meuse (la)	787	16
	Olizy	265	14
	Pouilly	697	27
	Wiseppe	791	17

ARRONDISSEMENT DE VERDUN.

Superficie 1 491 kilom. carrés ou 149 118 hectares. — Population 85 539 hab. — Cantons 7. — Communes 149.

Verdun, 11 com., 20415 hab.	Verdun	13941	[illegible]
	Ambly	490	17
	Belleray	269	4
	Belrupt	378	3
	Dieue	890	16
	Dugny	901	6
	Gemicourt sur-Meuse	561	16
	Haudainville	572	4
	Rupt-en-Woëvre	665	16
	Sivry-la-Perche	496	10
	Sommedieue	1172	11
Charny-sur-Meuse, 21 communes, 10381 habitants.	Charny-sur-Meuse	178	17
	Beaumont	299	13
	Belleville	654	3
	Bethelainville	691	12
	Bethincourt	1[illegible]	15
	Bezonvaux	317	12
	Bras	506	7
	Champneuville	469	11
	Chattancourt	457	12
	Cumières	315	12
	Donaumont	240	[illegible]
	Fleury-devant-Douaumont	160	8
	Fromeréville	661	7
	Louvemont	299	10
	Marre	342	8
	Montzéville	456	11
	Ornes	1316	12
	Samogneux	267	11
	Thierville	574	5
	Vacherauville	396	8
	Vaux-devant-Damloup	407	9
Clermont-en-Argonne, 17 communes, 10361 habitants.	Clermont-en-Argonne	1103	[illegible]
	Aubréville	1[illegible]	24
	Auzéville	515	21
	Brabant-en-Argonne	340	20
	Brocourt	205	19
	Claon (le)	201	21
	Dombasle	482	14
	Froidos	520	21
	Futeau	1112	32
	Islettes (les)	1162	31
	Jouy-devant-Dombasle	220	13
	Jubécourt	264	19
	Neufour (le)	308	32
	Neuvilly	750	25
	Parois	329	21
	Rarécourt	887	32
	Récicourt	511	18
Etain, 29 communes, 12212 habitants.	Etain	2875	21
	Abaucourt	99	13
	Blanzée	63	12
	Boinville	229	23
	Braquis	314	19
	Buzy	707	26
	Chatillon-sous-les Côtes	645	11
	Damloup	335	10
	Dasmont	52	[illegible]
	Dieppe	513	13
	Eix	570	9
	Foameix	230	20
	Fromezey	235	17
	Gincrey	240	19
	Grimaucourt-en-Woëvre	329	14
	Guissainville	71	20
	Hautecourt	143	14
	Herméville	764	15
	Lanhères	249	26
	Maucourt	251	19
	Mogeville	237	16
	Moranville	213	13
	Morgemoulins	308	28
	Moulainville	576	8
	Ornel	63	22
	Parfondrupt	270	17
	Rouvres	772	28
	Saint-Jean-les Buzy	172	27
	Warcq	258	28
Fresnes-en-Woëvre, 28 communes, 13456 habitants.	Fresnes-en-Woëvre	1092	21
	Avillers	269	30
	Bonzée	423	18
	Batonéville	205	28
	Champion	133	21
	Comtres	563	28
	Dommartin-la-Montagne	316	24
	Dancourt-aux-Templiers	304	20
	Epanges (les)	373	21
	Hannonville-sous-les-Côtes	1278	28
	Harville	302	28
	Haudiomont	673	16
	Hennemont	625	23
	Herbeuville	814	34
	Latour-en-Woëvre	382	25
	Manheulles	151	28
	Manheulles	620	18
	Marchéville	290	15
	Mesnil-sous-les-Côtes	339	18
	Mont-sous-les-Côtes	316	17
	Moulilly	694	17
Suite de Fresnes-en-Woëvre.	Moulotte	240	27
	Parfondrupt	305	25
	Pintheville	259	23
	Riaville	148	28
	Ronvaux	339	13
	Saux-en-Woëvre	396	26
	Saint-Hilaire	199	27
	Saint-Remy	392	29
	Thillot	567	26
	Tour-en-Woëvre (la)	243	27
	Trésauvaux	306	21
	Ville-en-Woëvre	5[illegible]	19
	Villers-sous-Bonchamp	114	17
	Villers-sous-Pareid	241	26
	Wadonville-en-Woëvre	167	27
	Watronville	159	12
	Woël	761	15
Souilly, 21 communes, 9840 habitants.	[illegible]	[illegible]	17
	Ancemont	342	14
	Bercourt	391	13
	[illegible]	251	24
	Julvecourt	279	19
	Landrecourt	295	7
	Lemmes	295	13
	Lempire	115	9
	Monthairons	650	15
	Nixéville	144	10
	Osches	256	19
	Rambluzin	101	20
	Rampont	274	15
	Récourt	311	20
	Senoncourt	450	12
	Sommesmes (les)	390	14
	Saint-André	391	21
	Tilly-sur-Meuse	641	10
	Vadelaincourt	178	14
	Ville-sur-Cousance	247	10
	Villers-sur-Meuse	209	17
Varennes, 12 com., 8274 hab.	Varennes	1616	20
	Avocourt	957	20
	Baulny	156	33
	Boureuilles	891	28
	Charpentry	192	32
	Cheppy	692	25
	Dieue	691	15
	Lachalade	77[illegible]	34
	Malancourt	1052	19
	Montblainville	594	32
	Vauquois	319	23
	Very	665	21

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes. (cours d'assises.)	
68e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 24 507 habitants.	
	Nombre total (1849).....	19
	Infanticides.	
57e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 368 62.	
	Nombre total (1849).....	»
	Suicides.	
14e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 13 465 hab.	
	Nombre total (1849).....	48
	Crimes contre les propriétés (c).	
65e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 9 190 hab.	
	Nombre total (1849).....	34

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (d).	
42e	En matière civile.....	1259
58e	En matière commerciale.....	933
	Instruction (e).	
1er	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	74
	Paupérisme (f).	
61e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 30 hab.	
	Nombre total.....	1226
	Mendicité (g).	
25e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 163 hab.	
	Nombre total.....	69
	Enfants naturels.	
45e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 17 333.	
	Nombre total (1850).....	401

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
42e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 18,27.	
	Enfants trouvés et abandonnés (h).	
68e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 474 hab.	
	Nombre total.....	159
30e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 34,91.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (i).

Mouvement de la population (j).		
Naissances.....	8 164	
Mariages (k).....	2 739	
Décès (l).....	6 374	
Contributions directes (m).		
Foncière.....	1 535 972 f	» c.
Personnelle et mobilière.....	296 709	»
Portes et fenêtres.....	176 303	»
Patentes.....	291 677	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Si le nombre des accusations de crimes a été, dans plusieurs départements, exactement le même durant la dernière période (1846-1850) que durant la première (1826-1830), il présente dans la Meuse une augmentation de 24 pour 100. — Cependant, comme tous les départements où l'industrie est très-active, la Meuse compte peu de crimes contre les propriétés. Au contraire, dans une partie de la Bretagne où il y a le moins d'industrie, les vols en général sont très-communs.

(d) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 288 habitants. Trente-sept départements sont moins processifs.

(e) C'est le département qui présente les proportions les plus favorables sous le rapport de l'instruction. Comparé à la totalité des enfants, le nombre des é oliers était, en 1829, de 1 sur 14.

Il y a, dans la Meuse, 1 académie universitaire; 1 séminaire diocésain, 1 petit séminaire; 5 colléges communaux avec une population de 530 élèves; 3 pensionnats; 1 école normale primaire; 8 écoles primaires supérieures; 1 école, dite *école Rollin*, annexée à l'école normale; 768 écoles primaires communales ou privées; des cours publics et gratuits de sciences industrielles à l'usage des ouvriers et des apprentis; 1 société philomathique; des chambres consultatives d'agriculture; des sociétés et des comices agricoles; 3 bibliothèques publiques (celle de Bar-le-Duc possédant plus de 6,000 volumes; 1 musée, etc., etc.

(f) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 15 habitants. — C'est l'un des départements où le bien-être a fait le plus de progrès. On y compte 13 hospices avec une population moyenne de de 5,893 individus; 86 bureaux de bienfaisance, secourant annuellement plus de 1,200 indigents; 1 asile public d'aliénés; 1 société de secours mutuels; 1 association de bienfaisance; une société de charité maternelle; 1 association pour l'apprentissage des jeunes filles pauvres; 3 caisses d'épargne et un grand nombre d'établissements charitables.

(g) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 35 habitants. — Dans la mauvaise saison, la Meuse compte jusqu'à 3,000 mendiants.

Il y a à Verdun et à Etain une association pour l'extinction de la mendicité.

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 554 habitants.

Nombre total, 588.

(i) Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 7e. — Quatre-vingt-un départements comptent plus d'agriculteurs.

Dans l'ordre de la population, la Meuse occupe le 52e rang; le 37e pour la superficie territoriale.

(j) Bien que supérieure à la moyenne de la France pour les naissances, la Meuse se place au-dessous pour les mariages.

(k) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 1,780. — Durée moyenne de la vie, 39 ans 7 mois. Vingt-six départements ont une vie moyenne plus longue.

(l) Rang du département pour la contribution foncière, 48e; pour la contribution personnelle et mobilière, 46e; pour les portes et fenêtres, 49e; et 33e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE[1].

1509. Rec. ou chronique des hist. du royaume d'Austrasie ou France orient., dite à présent Lorraine, par *SympAorien CAampier*, in-4°.
1549. Antiquités du royaume d'Austrasie et de Lorraine, par *Richard de Wassebourg*, 2 vol. in-f°.
1589. Discours abrégé sur la prise et reddition de la ville et château de Jametz, in-12.
1626. Discours des choses advenues en Lorraine de 1473 à 1508, par *Nicolas Rémy*, in-8°.
1642. Mémoire sur l'origine des maisons et duchés de Lorraine, par *Lefebvre*, in-f°.
1674. Simple crayon de la noblesse des duchés de Lorraine et de Bar, par *Matthieu Husson*, in-f°.
1727. Dissert. sur les grands chemins de la Lorraine, par *Dom Aug. Calmet*, in-4°.
1734. Abr. de l'hist. de la Lorraine, par *D. A. Calmet*, in-8°.
1745. Hist. ecclésiastique et civile de Verdun, par l'abbé *Roussel* et l'abbé *Lebeuf*, in-4°.
1753. Mémoire sur la Lorraine et le Barrois avec table alphabétique et topographique, par *Dorival*, in-4°.
1757. Essai chron. sur l'hist. du Barrois, par *Demaillet*, in-12.
1758. Hist. de l'ancienne abbaye de Saint-Mihiel et de la ville de ce nom, par *Dom Jos. Delisle*, in-4°.
1758. Hist. civ., milit., ecclésiast., politiq. et littér. de Lorraine et de Bar, par *Fr.-Ant. Chevrier*, 7 vol. in-12.
1775. Almanach du diocèse de Verdun, in-12.
1775. Introduction à l'histoire de la Lorraine et du Barrois, par *N.-L. Dorival*, in-4°.
1775. Abr. chronol. de l'hist. de Lorraine, par *Henriques*, 2 v. in-12.
1803. Annuaire statist. du départ. de la Meuse, an XIII, in-12.
1825. Voyage stat. et pittor. sur les ruines de Nasium à Bar-le-Duc et dans les env. de la vallée de l'Ornain, par *R.*, in-8°.
1834. Descript. du sépulcre de Saint-Mihiel et notice sur Léger-Richier son auteur, petit in-4°.
1835. Voir le départ. de la Meuse au tome II de la France pittor., par *Abel Hugo*, gr. in-8°, carte et grav.
1835. Hist. de la v. d'Étain jusq. nos jours, par *Petit-Baroncourt*, in-8°.
1836. Mémoire pour servir à une description du dép. de la Meuse, par *Gaulard*, in-8°.
1839. Voir le départ. de la Meuse au tome III du Guide pittor. du voyag. en France de *Firmin Didot*, gr. in-8°, cart. et grav.
1839. Géogr. hist., stat. et administ. du dép. de la Meuse, par *Henriquet* et *Renaudin*, in-12.
1840. Hist. de Verdun depuis l'origine jusq. 1830, par *Clouet*, in-8°.
1841. Descrip. de la ville de Ligny, de l'église de Notre-Dame et de la chapelle Saint-Pierre de Luxembourg, in-4°.
1841. Stat. agr., indust. de la com. de Louppy-le-Petit, p. *Caurier*, in-8°.
1842. Mém. hist. milit. sur la ville de Verdun, par *A. Dufour*, in-8°.
1842. Statist. du dép. de la Meuse, par *L. Dubois*, in-8°.
1843. Hist. polit. et religieuse de Verdun, par *Ch. Jussy*, 2 v. in-8°.
1843. Hist. de la ville et des seign. de Commercy, par *C.-B. Dumont*, 3 vol. gr. in-8°.
1843. Hist. de l'événement de Varennes au 21 juin 1791, par le comte *de Sèze*, in-8°.
1844. L'illustration restituée à la montagne de Monsée, canton de Saint-Mihiel, par *Cl.-Fr. Denis*, in-8°.
1845. Rech. hist. et bibliogr. sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine et ses progrès, par *Beaupré*, in-8°.
1845. Voir les art. Bar-le-Duc, Commercy, Verdun, etc., au tome IV de l'hist. des villes de France par *Aristide Guilbert*, gr. in-8°.
1852. Recherch. sur quelq. artistes lorrains, par *M.-E. Méaume*, in-8°.
1851. Annuaire de la Meuse.
Mém. de l'Acad. des inscript. et bell.-lettr. — Mém. de l'Acad. celtique. — Cartes de la Lorraine. — Cartes du Barrois. — Carte du dép. de la Meuse, extr. de la gr. carte du dépôt de la guerre. — Carte géolog. du dép. de la Meuse. — Cartes cadastr. du dép. — Cartes du dép. de la Meuse, par *Charle*, *Dufour*, *Fremin*, *Duvotenay*, etc., etc.

[1] Voir les Bibliographies des départements de la Meurthe, de la Moselle et des Vosges.

Paris. — Typ. Lacrampe rue Saint-Benoît, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE.

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Une beurrerie en Bretagne.

MORBIHAN.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département du Morbihan tire son nom d'un golfe assez vaste que forment au sud de la presqu'île de Bretagne les eaux de l'Océan. Ce golfe, situé un peu au nord-ouest de l'embouchure de la Loire, avait lui-même été nommé *Morbihan*, de deux mots celtiques qui signifient *petite mer*. C'est un de nos départements maritimes de la région du nord-ouest de la France : il a été formé, en 1790, d'une partie de la Basse-Bretagne.

Ses limites sont : au nord, le département des Côtes-du-Nord ; à l'est, celui d'Ille-et-Vilaine ; au sud, celui de la Loire-Inférieure et l'Océan ; et, à l'ouest, celui du Finistère.

Superficie, nature du sol, montagnes côtes et îles. — Le territoire du département du Morbihan est fortement accidenté : il offre, dans sa partie septentrionale (arrondissements de Ploërmel et de Napoléonville [Pontivy]), des collines couvertes de landes et de bruyères ; leur élévation ne dépasse guère 90 mètres au-dessus du niveau de la mer ; ce sont les contre-forts de la chaîne des montagnes Noires. Elles vont en s'abaissant sensiblement vers le sud, et, dans le voisinage de la mer, elles viennent se confondre avec des plaines basses et fertiles. Les côtes, exposées à l'action incessante d'une mer souvent furieuse, sont déchirées par un grand nombre de baies, de rades et de ports. Le golfe ou la lagune du Morbihan ou de la *Petite-Mer*, le *Mare conclusum* de César, peu profond, mais le plus étendu de la côte, qui a donné son nom au département, est compris entre les presqu'îles de Rhuys et de Crach ou de Locmariaker. La presqu'île de Quiberon, abritant une vaste rade à l'ouest du Morbihan et réunie au continent par un isthme très-étroit, est la saillie la plus remarquable du littoral : elle s'avance de 12 kilomètres dans l'Océan. Les ports, au nombre de 25, reçoivent annuellement plus de 8 000 bâtiments jaugeant 220 000 tonneaux.

Des îles nombreuses avoisinent la terre, dont elles ont sans doute fait partie autrefois. Les principales sont :

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage

Digitized by Google

Belle-Isle, Groix, Houat et Hœdic, dans l'Océan; l'Ile-aux-Moines et l'Ile d'Arz, dans le Morbihan.

Belle-Ile, à laquelle on conserve encore quelquefois l'ancienne orthographe *Belle-Isle*, était connue des géographes de l'antiquité sous le nom de *Calonesus* : elle est à 12 kilomètres au sud-ouest de la presqu'île de Quiberon ; sa plus grande longueur est de 14 kilomètres; sa plus grande largeur de 8, et sa superficie d'environ 3 000 hectares. Presque entourée de rochers escarpés, elle offre un bon mouillage et plusieurs petits ports, dont le meilleur est celui de Le Palais. Elle a de beaux pâturages qui nourrissent d'excellents chevaux de trait; on y récolte du froment ; ses salines sont importantes. Peuplée de 9 994 habitants, elle forme un canton composé de 4 communes, qui dépend de l'arrondissement de Lorient.

L'île de Groix, que l'on écrit aussi Groaix, Grouais, est à 9 kilomètres au sud-ouest de Port-Louis, dans l'océan Atlantique, en face de l'embouchure du Blavet : elle a, de l'est à l'ouest, 7 kilomètres de longueur sur 3 de largeur. On y cultive des lentilles et de beau froment dit froment d'Espagne. Sa population est de 3 354 habitants. Elle forme une commune dont le hameau de Saint-Thudy est la localité principale. Cette commune dépend du canton et de l'arrondissement de Port-Louis.

L'île d'Houat, la *Siata* des anciens, est à 2 kilomètres de Belle-Ile en mer : elle renferme près de 300 habitants, tous pêcheurs, qui habitent dans deux petits villages ; elle dépend du canton de Belle-Ile.

Dans la majeure partie du département, la couche de terre végétale qui couvre le sol a peu de profondeur et est, selon les cantons, ou schisteuse ou siliceuse ; sur les côtes, elle est argileuse, et conséquemment plus fertile. En moyenne, le sol du département est peu fertile. Sa superficie est de 699 641 hectares, qui se divisent, d'après sa nature, en pays de bruyères ou de landes, 271 191 hectares ; sol de gravier et pierreux, 318 028 ; sol sablonneux, 1,541; sol argileux, 60 373 hectares.

Hydrographie. — Le département du Morbihan est situé en entier dans le bassin de l'océan Atlantique : il appartient, à l'est, au bassin de la Vilaine ; et à l'ouest, à celui de plusieurs petits fleuves côtiers dont le Blavet et l'Auray sont les principaux. Il est arrosé par ces trois fleuves : par l'Oust et l'Aff, affluents de la Vilaine; le Scorf, affluent du Blavet, et par un grand nombre d'autres petits fleuves et rivières.

Le Blavet prend sa source dans l'étang de Blavet, près de Bothoa, dans le département des Côtes-du-Nord : il arrose Guarec, Napoléonville, Hennebont, forme la rade de Lorient et se jette dans l'Océan au Port-Louis après un cours d'environ 150 kilomètres. Cette rivière est navigable naturellement, au moyen de la marée, depuis Hennebont, sur 14 kilomètres. De Hennebont à Napoléonville, elle est canalisée sur une étendue de 60 kilomètres, et forme un embranchement du canal de Nantes à Brest. Le Blavet a pour affluent de droite le Scorf, qui a son embouchure à Lorient, et pour affluent de gauche l'Ével.

L'Auray prend sa source au village de Plaudren, à 13 kilomètres au nord de Vannes : il passe à Lanvaux, à Auray, à Saint-Goustan, et se jette dans le golfe du Morbihan après un cours d'environ 60 kilomètres, dont 16 sont navigables au moyen des marées.

La Vilaine (voyez l'hydrographie du département d'Ille-et-Vilaine) n'appartient au département que par la partie inférieure de son cours et pour 42 kilomètres seulement, pendant lesquels elle est navigable. Elle a pour principal affluent dans le département l'Oust ou Aoust, rivière qui prend sa source aux Trois-Fontaines, dans la forêt de Lorge, entre Cersay et Quintin, passe à Rohan, Josselin, Malestroit, où elle devient navigable, et Glénac ; elle se jette dans la Vilaine au-dessous de Redon. Son cours est d'environ 155 kilomètres ; elle reçoit pour affluent de droite la Claye et pour affluents de gauche la Due et l'Aff. Cette dernière, qui a un cours de 50 kilomètres, prend sa source dans la forêt de Paimpoint, forme sur tout son cours la limite entre le département et celui d'Ille-et-Vilaine ; elle est navigable pendant 6 kilomètres, et se jette, près de Glénac, dans l'Oust.

Le département est traversé, sur une longueur de 370 kilomètres du sud-est au nord-ouest, par le canal de Nantes à Brest, qui est formé en partie par l'Oust canalisé. Ce canal a pour embranchement, à Napoléonville, le canal du Blavet, dont nous avons déjà parlé.

Parmi les étangs du département, le seul qui soit un peu important est celui de Langonnet. Les marais sont assez nombreux le long des côtes ; ils sont formés par des lais de la mer ; la plupart sont convertis en salines.

Voies de communication. — Les grandes communications, tant extérieures qu'intérieures, sont établies, en outre des 270 kilomètres de voies navigables (fleuves et canaux), par 7 routes impériales ayant un développement de 559 kilomètres ; 13 routes départementales sur 306 kilomètres et 2,475 chemins vicinaux sur 4,727 kilomètres.

Le département n'est pas encore doté d'une ligne de chemin de fer (1853), mais tout porte à croire qu'avant peu il jouira de cet avantage, et qu'il sera traversé par la ligne de Nantes à Brest, qui pourrait suivre la même direction que le canal avec embranchement sur Vannes et Lorient.

Climat. — Le département du Morbihan appartient au climat séquanien ou du nord-ouest : la température y est douce, humide et variable ; elle a quelque analogie avec celle de l'Angleterre et de l'Irlande. L'atmosphère y est très-souvent brumeuse, et au printemps ainsi qu'en automne la température varie jusqu'à trois fois par jour sur le littoral, ce qui la rend malsaine. Les orages sont communs pendant l'hiver, et toujours très-violents ; le vent du sud-ouest est le plus fréquent. Les fièvres intermittentes sont presque endémiques dans le département ; elles sont dues aux miasmes délétères produits par l'évaporation des étangs et des marais.

Productions naturelles. — Le département du Morbihan appartient à la région géologique dite de la Bretagne : il est formé par des terrains primitifs et de transition. Le granit et le schiste dominent ; on rencontre encore des grès quartzeux et du mica, et, ainsi que nous l'avons dit, la couche de terre végétale, même dans les vallées, est très-peu profonde. Il existe plusieurs mines de fer oxydé terreux exploitées à ciel ouvert ou en petites galeries, qui suffisent pour alimenter 6 hauts fourneaux et 8 forges ou foyers d'affinerie. Il existe des traces de mines de plomb à Saint-Mandé, près Baud, et près du Roc-Saint-André, à Villeder, une mine d'étain. Les carrières de pierre de taille, de granit, de quartz et d'ardoise sont plus nombreuses ; la terre à poterie, le sable se rencontrent assez fréquemment ; enfin on exploite aussi le cristal de roche et le mica. Il n'existe dans le département aucun établissement d'eaux thermales. Les sources d'eaux minérales ferrugineuses de Napoléonville et d'Hennebont sont visitées par quelques malades. Il existe aussi des sources de même nature à Loyal, près de Ploërmel, et à Pargo, près de Vannes.

Le Morbihan produit des céréales de toute espèce en quantité plus que suffisante pour les besoins de sa population. Le sarrasin ou blé noir y est surtout cultivé, parce qu'il convient davantage à la nature du sol. Le lin, le chanvre sont aussi au nombre des principales productions végétales. Les vignes, qui sont peu nombreuses, donnent un vin peu abondant et très-commun, mais, en revanche, les fruits à cidre abondent et garnissent les vergers : ils produisent, année moyenne, 360,000 hectolitres de cette boisson. Le département est très-boisé et les haies sont garnies d'arbres. Les essences dominantes dans les forêts sont : le chêne, le hêtre et le pin. Les landes offrent une riche variété de genêts, de bruyères et d'ajones, et le littoral offre de nombreuses espèces de plantes marines, d'algues et de goémons.

Les races d'animaux domestiques sont d'espèce commune ; elles tendent cependant à s'améliorer. Les mou-

Digitized by Google

tons de Guer fournissent une laine estimée; on fait cas des veaux de Baden, des chevaux élevés sur les rives du Crach et de ceux de Belle-Ile en mer. Les forêts renferment un grand nombre de loups et de renards; les bêtes fauves et le menu gibier y sont très-multipliés : on y trouve quelques sangliers, des cerfs, des chevreuils, des lièvres, des lapins. Les oiseaux de mer et les oiseaux aquatiques sont très-nombreux sur le littoral. Le gibier ailé de toute espèce abonde; les abeilles sont nombreuses, on les élève avec soin, et elles produisent un miel parfumé très-estimé. Les côtes sont renommées par l'abondance et la délicatesse des poissons et des crustacés qu'elles produisent : harengs, sardines, aloses, brochets, soles, raies, congres. A la marée basse, entre Locmariaker et l'embouchure de la rivière de Crach, on trouve en abondance l'huître de la grande espèce dite pied de cheval, qui est très-recherchée.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département du Morbihan est un pays agricole et d'exportation : l'agriculture y est encore peu avancée, mais elle tend à faire chaque jour de nouveaux progrès, grâce à l'impulsion des sociétés agricoles et des comices cantonaux. La production en céréales dépasse de beaucoup la consommation : le seigle et le sarrasin tiennent le premier rang. Le pays a une fabrication en grand de pain de seigle pour l'exportation. La culture des plantes textiles est très-répandue dans l'arrondissement de Napoléonville. La récolte des pommes de terre est devenue très-importante. Dans les îles et dans les communes du littoral, on emploie comme engrais les algues marines et le goëmon recueillis sur le rivage. Le beurre frais et salé, objet d'un grand commerce, est très-estimé. Les chevaux du Morbihan, quoique petits, sont très-vigoureux. L'éducation des abeilles donne des produits importants : le miel et la cire sont d'excellente qualité.

On évalue le sol productif à 674,856 hectares, dont : en froment, 32,023 hectares; méteil, 367; seigle, 83,596; orge, 579; avoine, 32,725; maïs et millet, 9,144; sarrasin, 56,666; pommes de terre, 9045; légumes secs, 305; vignes, 657; oignons, 109; jardins, 3,848; colza, 19; chanvre, 4,825; lin, 1053; prairies naturelles, 60,317; prairies artificielles, 1,211; jachères, 24,939; pâtis, landes et bruyères, 298,747; bois, 28,942 (dont 1,472 à l'État); sol forestier, 6,794; châtaigneraies, 1,148; vergers, pépinières et oseraies, 16,881 hectares. Le revenu territorial est évalué à 15,000,000 de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 123,917, qui se partagent 1,893,504 divisions parcellaires.

L'industrie est peu développée; l'habitant est plutôt agriculteur et marin que manufacturier. Lorient, quoique possédant un entrepôt réel et fictif, est plutôt un port militaire qu'un port de commerce; on n'y compte qu'un petit nombre d'armateurs. Le commerce maritime de Nantes absorbe en quelque sorte celui de tous les ports voisins, qui sont réduits au cabotage et au commerce local.

Parmi les établissements industriels, les établissements métallurgiques occupent le premier rang. Le département renferme encore quelques manufactures de draps et d'étoffes de laine communes, des tanneries, des papeteries, des verreries, des chapelleries, quelques filatures de coton, des fabriques de dentelles, de toiles et de produits chimiques. La construction des navires et la fabrication des mille objets nécessaires à leur armement occupe à Lorient et dans les principaux ports un grand nombre d'ouvriers. La pêche, et principalement celle de la sardine, est une des principales branches de l'industrie et du commerce du département du Morbihan, qui possède vingt-cinq ports : Kernevel, Lorient, Hennebont, Port-Louis, Jutel, Groix, Porthaliguen, la Trinité, Port-Philippe, Palais, Auray, Lamorbaden, Vannes, île d'Arz, les Quatre-Vents, Saint-Armel, Noyalo, Port-Navalo, Sucinio, Bellecroix, Ambon, Sarzeau, Penerf, Billiers, la Roche-Bernard et Tréhiguier. Le tonnage de tous ces ports est d'environ 1,300 bâtiments jaugeant 40,840 tonneaux, et leur mouvement de 8,000 bâtiments de 240,000 tonneaux.

Les chevaux, les bestiaux, le beurre, les salaisons et autres provisions, le poisson, les grains, la cire et le miel sont les principaux articles de l'exportation, puis viennent les draps, les peaux, la papeterie, la mercerie, le lin, la quincaillerie, etc. Il y a 606 foires, qui se tiennent dans 120 communes et durent pendant 634 journées.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département du Morbihan était de 699,644 hectares. Sa population, d'après le dernier recensement, est de 478,172 habitants, savoir 231,640 hommes et 246,532 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Vannes : il est divisé en 4 arrondissements communaux, 37 cantons et 234 communes. Le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département du Morbihan est compris dans la 12e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, dont le siége est à Nantes, et dans l'arrondissement minéralogique du Mans, qui dépend de la région du nord-ouest.

Le département forme la 2e subdivision de la 16e division militaire, dont le quartier général est à Rennes. La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 6e légion, dont le chef-lieu est à Nantes. Le département renferme 4 places de guerre : Belle-Ile et citadelle, le fort Penthièvre et Quiberon, Lorient et Port-Louis.

Lorient est le chef-lieu du 3e arrondissement maritime. Il y a donc à Lorient un préfet et un tribunal maritimes une direction d'artillerie de marine, une direction des constructions navales, une direction des ports, un hôpital de marine et une école d'hydrographie. L'arrondissement maritime de Lorient se subdivise en 2 sous-arrondissements, celui de Lorient et celui de Nantes. Le sous-arrondissement de Lorient comprend les quartiers maritimes de Lorient, de Vannes et d'Auray.

Les quatre tribunaux de première instance des quatre arrondissements et les deux tribunaux de commerce de Vannes et de Lorient sont du ressort de la cour impériale de Rennes.

Vannes a un évêché suffragant de l'archevêché de Tours. Le département renferme 8 cures de première classe, 30 de seconde. Le nombre des desservants est de 228 et celui des vicaires de 333.

Le département du Morbihan forme une académie universitaire de laquelle dépendent le lycée de Napoléonville, les collèges communaux de Vannes, de Lorient, de Ploërmel, de Josselin et d'Auray; le collége catholique de Saint-François Xavier à Vannes, l'institution de Sainte-Marie de Gourin, 3 écoles normales primaires et 253 écoles primaires élémentaires et privées de l'un ou de l'autre sexe. Le Morbihan dépend du 23e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Rennes. Il y a 2 bureaux de douanes dépendants de la direction de Lorient : Vannes et Lorient. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 15,000,000 de francs; les contributions et le revenu public atteignent près de 10,000,000 de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Des cinq départements de la Bretagne, le Morbihan est celui qui offre le plus de souvenirs de l'époque celtique. Son nom d'abord, qui est demeuré celtique (*morbihan*, la *petite mer*) alors que tous les autres départements prenaient des noms nouveaux en laissant disparaître les anciens; ensuite les nombreux monuments druidiques dont il est parsemé, et qui semblent attester qu'il fut le siége principal du culte des druides. Nous parlerons de ces monuments aux noms si fameux de Locmariaker et de Carnac; Carnac qui a longtemps joui seul d'une réputation colossale, à cause du nombre et de la dimension de ses menhirs. Aujourd'hui que l'on connaît mieux le pays, on sait que plusieurs autres localités peuvent lui disputer cette renommée, et que dans la plaine du Haut-Brambien, par exemple, (commune de Pluherlin) on compte plus de deux mille menhirs qui dépassent en

grosseur ceux de Carnac. *Menhirs*, *peulvan*, pierres droites, *dolmens*, tables de pierres, *cromlechs*, cercles de pierres, *témenes*, enceintes consacrées, *tumulus*, monuments de terre faits de main d'hommes, *galguls*, monticules formés uniquement de pierres de la grosseur d'un pavé, sans terre ni ciment, et sous lesquels on a souvent trouvé des grottes pleines de squelettes symétriquement disposés, d'armes, de vases de terre, *routers*, pierres branlantes, *pierres percées* où les paysans bretons superstitieux vont passer leur tête pour se débarrasser de la migraine, *haches de pierres*, qu'ils utilisent en les emmanchant dans une jeune branche fendue qui, continuant de pousser et de grossir, se noue autour de la pierre tranchante d'une manière indissoluble; tels sont les restes celtiques qu'on trouve dans le Morbihan. Nous allions oublier la langue, qui n'est pas le moins curieux de ces restes antiques, et que les paysans du pays parlent à peu près comme leurs ancêtres il y a deux mille ans.

Les Vénètes occupaient le Morbihan à l'époque de l'arrivée des Romains. Ce peuple, après s'être soumis à la première attaque, se repentit ensuite, prit les armes et opposa aux conquérants une des résistances les plus énergiques qu'ils aient rencontrées en Gaule. Il profita fort habilement de la disposition du sol, de cette disposition à laquelle le pays même devait son nom, c'est-à-dire des golfes nombreux par lesquels la mer a déchiré la côte, et qui forment une multitude de presqu'îles. Les cités des Vénètes s'élevaient à la pointe de toutes ces péninsules dont la marée haute faisait autant d'îles inabordables aux troupes de terre. Lorsque les Romains avaient réussi après de grandes peines à s'emparer de quelqu'une de ces villes, ils ne tenaient pas pour cela les habitants, qui se jetaient sur leurs vaisseaux avec tout ce qu'ils possédaient de plus précieux. Les Vénètes avaient en effet une marine nombreuse au moyen de laquelle ils entretenaient des relations fréquentes avec la Grande-Bretagne. Ils s'étaient rendus maîtres de la plupart des ports de cette côte et avaient imposé un tribut à tous ceux qui naviguaient dans leurs parages. Leurs vaisseaux de chêne, masses énormes, aux flancs épais, à la carène aplatie, à la proue haute comme une forteresse, aux voiles de peau, aux ancres pesantes, bravèrent d'abord les attaques des galères romaines comme elles bravaient le choc des flots dans les tempêtes. Il fallut à César une tactique toute nouvelle. Il arma ses soldats de faux tranchantes placées au bout de longues perches avec lesquelles ils coupèrent les câbles des vaisseaux vénètes. Ceux-ci, privés de l'usage de leurs voiles, masses inertes et immobiles, présentèrent un abordage facile et devinrent un champ de bataille où l'on combattit corps à corps. César avait rendu le combat naval semblable au combat de terre, et assuré la victoire aux Romains. Ainsi se passa la dernière bataille livrée par les Vénètes, et pour laquelle ils avaient réuni dans le port de Dariorig 220 navires. Les légions romaines sur les hauteurs, et le peuple de la ville sur les murailles, en contemplaient le spectacle. La plupart des Vénètes périrent dans les flots, les anciens de la cité dans les supplices; le reste fut vendu à l'encan.

Le peuple du Morbihan a cessé depuis lors de former un corps de nation. Soumis aux Romains, il reçut en compensation de la servitude quelques avantages de la civilisation; il vit son territoire sillonné par ces voies innombrables qui sont un des plus beaux titres de gloire des Romains. Des recherches consciencieuses ont remis en lumière la plupart des voies romaines du Morbihan. On en trouve de toute grandeur, depuis 15 jusqu'à 70 pieds de large. Les landes, les lieux incultes et les forêts permettent de reconnaître fréquemment des tronçons de ces voies qui, au contraire, dans les lieux cultivés, ont la plupart du temps disparu sous les envahissements des propriétaires. Ces voies retrouvées suivent en général une direction rectiligne, ce qui était au reste un caractère ordinaire des voies romaines, comme l'ont remarqué la plupart des savants qui se sont livrés à cette étude, comme l'observait déjà, chose curieuse, Beaumanoir dans ses *Coutumes de Beauvaisis* au XIIIe siècle. Rencontrait-on une rivière, plutôt que de faire un détour, on construisait un gué artificiel. Ces routes s'offrent pavées de blocs de pierre bordés par d'autres blocs formant accotoirs. Sur les bords, à des distances de neuf ou dix lieues, on rencontre souvent des traces de stations ou *mansions*, qui marquaient les étapes des soldats romains et où ils trouvaient un abri et des magasins. C'est ainsi qu'en 1835, un laboureur du village de Lescorno, près du bourg de Surzur, a découvert sur le bord de la voie romaine une pierre monumentale portant cette dédicace: *Imperatori Cæsari Piavonio Victorino Pio felici Augusto*, et tout à l'entour des cendres entassées, des briques brisées, des vases en terre cuite, traces évidentes d'une station romaine. Quant à l'inscription, elle est très-curieuse, puisqu'elle atteste la souveraineté d'un des successeurs de Posthumus dans les Gaules. Bien des noms de lieux rappellent la présence des Romains dans le pays : *voie* (via), *Estrée*, *Estrelle*, *Estrac* (Stratum), *les milliéres* (milliarium), etc.

Ainsi l'occupation romaine fut aussi forte dans le Morbihan que dans le reste de la Gaule. Le commerce y eut aussi quelque prospérité. La *petite mer* fut de nouveau visitée par les vaisseaux marchands sous son nouveau nom latin de *mare conclusum* que lui donne César. On hésite toutefois à prononcer si César a désigné par là simplement le golfe du Morbihan, en avant de Vannes, ou l'espèce de bassin maritime formé par la presqu'île de Quiberon, les îles d'Houat et d'Hœdic, et qui reçoit la Vilaine.

Certains auteurs considèrent comme une colonie des Vénètes du Morbihan les Vénètes plus tard fondateurs de Venise, qui occupèrent le fond de la mer Adriatique.

Après l'empire romain, l'histoire du pays qui nous occupe se confond avec celle des comtes de Vannes. Nous renvoyons à cette ville et à celles qui la suivent pour l'histoire ultérieure du département, qui, désormais, n'offre plus guère d'ensemble.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Vannes (lat. 47° 39′ 31″, long. 5° 5′ 42″ O.). — Vannes, *Gwenet*, *Wennet* (la blanche, la belle), comme l'appelèrent les Celtes, est située au fond du golfe du Morbihan, à 16 kilomètres de son embouchure. Elle est disposée en amphithéâtre sur une colline au pied de laquelle coule une petite rivière. Pour savoir si elle jouissait d'une grande importance avant la conquête romaine, il faudrait avoir décidé si Dariorig, la capitale des Vénètes, était situé à Vannes ou à Locmariaker, qui se disputent cet honneur sans qu'on ait pu jusqu'ici trancher cette difficulté.

Soumise aux Romains avec tous les Vénètes, Vannes fut entourée de fortifications et mise en communication par quatre grandes routes avec Locmariaker, Corseult, Redon, Rieux, Nantes, Port-Navalo.

Deodatus y prêcha le christianisme au IVe siècle. Conan Mériadec passe pour y avoir établi le premier évêque, Judicaël. Selon d'autres, ce n'est qu'au siècle suivant que l'Eglise épiscopale de Vannes prit naissance par l'installation de Paterne, à l'occasion de laquelle Perpétuus, évêque de Tours, convoqua à Vannes un concile en 465 (398). Elle resta ainsi soumise aux souverains de la Bretagne jusqu'au milieu du VIe siècle, à la mort d'Hoel Ier. Depuis ce moment elle eut des comtes particuliers, qui, tantôt indépendants et tantôt obligés de reconnaître les rois francs, souvent en lutte avec leurs voisins, se signalèrent en général par un caractère de barbarie mêlée de violence et de perfidie. Warroch, l'un d'eux, après avoir refusé le tribut à Chilpéric, l'époux de Frédégonde, battit ses troupes, consentit victorieux à payer mille sols et un tribut annuel, rompit le traité, attaqua de nouveau les Francs, ravagea le comté de Rennes, et voyant son propre comté ravagé à son tour par le comte de Rennes, se jette sur celui de Nantes, dont ses soldats coupèrent et emportèrent chez eux toutes les vendanges (579).

Vannes reconnut l'autorité des Carlovingiens jusqu'à

Digitized by Google

Charles le Chauve, qui, le dernier, y battit monnaie. Nomencë à cette époque enveloppa cette ville dans ses grands desseins d'indépendance bretonne, et substitua à l'évêque Susannus un évêque de son choix. Celui-ci, en 874, seconda le comte Pasquiten dans le complot qui amena l'assassinat du roi Salomon au pied des autels.

Nous ne reviendrons pas sur les luttes des comtes de Vannes et de Rennes (*voyez* Rennes au département d'Ille-et-Vilaine). Au milieu du XIIe siècle Vannes fut conquise par Henri II, roi d'Angleterre. Dans la querelle de Charles de Blois et de Montfort, les bourgeois de cette cité ne se prononcèrent franchement pour l'un ni pour l'autre. Charles de Blois s'en empara en 1342, et aussitôt Jeanne de Montfort accourut pour l'en chasser. Un premier assaut échoua, mais Robert d'Artois qui était parmi les assiégeants, divisa l'armée en trois corps, en fit marcher deux à l'attaque pendant la nuit à la lueur de grands feux allumés, tandis que la troisième filait d'un autre côté silencieusement et dans les ténèbres. Tous les défenseurs de la ville s'étant portés à la rencontre des deux premiers corps, elle fut surprise par le troisième et tomba au pouvoir des Anglais. Mais peu de temps après, Clisson, Hervé de Léon et Beaumanoir la reprirent de vive force par un beau fait d'armes. Robert d'Artois, grièvement blessé dans la retraite, alla mourir en Angleterre. Les seigneurs du parti français gardèrent Vannes avec le même courage qui leur avait servi à la reprendre. Ils repoussèrent Edouard III lui-même, malgré l'importance que ce prince attachait à la conquête de cette place, lorsqu'il écrivait au prince de Galles, son fils, que *la cité de Vanes est la meillour ville de Bretaigne après la ville de Nauntes* et que *saunz estre seur de ladite ville* on ne pouvait l'être du pays.

Un peu plus tard (1380) elle fut pourtant occupée par les Anglais sous le commandement du duc de Buckingham, mais du plein gré des habitants, qui, voyant Montfort triompher, ouvrirent leurs portes au capitaine anglais en lui faisant jurer qu'il sortirait de la ville quinze jours après qu'il en serait requis par eux. Pendant son séjour, Vannes fut témoin d'un de ces combats chevaleresques dont la guerre de cent ans offre tant d'exemples. Cinq chevaliers français, à la suite d'un défi jeté sous les murs de Nantes, combattirent contre cinq chevaliers anglais à cinq coups de lance, cinq coups d'épée, cinq coups de hache et cinq coups de dague. Les champions anglais furent tous vaincus. Un de leurs compatriotes, Farrington, ne put supporter cette humiliation nationale et crut l'effacer en recourant à une perfidie qui ne fit qu'ajouter une flétrissure honteuse à une défaite honorable. Il feignit un mal au genou et descendit dans la lice sans cuissards, priant son adversaire de se dégarnir de même pour égaliser la lutte. Celui-ci (c'était le seigneur de Chastel-Morant, un des vainqueurs de la veille) y consentit par courtoisie, et l'Anglais, traîtreusement, dès le troisième coup de lance, lui perça la cuisse. L'indignation des deux armées fut égale. Buckingham fit arrêter le chevalier déloyal et offrit à Chastel-Morant de le lui livrer en lui envoyant 50 nobles dans un gobelet d'argent. Aussi généreux que son adversaire l'avait été peu, Chastel-Morant demanda qu'il fût mis en liberté, renvoya l'argent et ne garda que le gobelet.

L'importance de Vannes dans ces guerres attire sur elle l'attention des ducs de Bretagne. Souvent déjà ils y avaient résidé : ils occupaient alors le château de la Motte, dont la première fondation remontait à Warroth, mais qui avait été reconstruit au XIIIe siècle. Jean IV voulut posséder dans cette ville une résidence plus magnifique et donner en même temps à la place une défense nouvelle. Dans ce but, il fit construire le château de l'Hermine, dont les murs se rattachaient à ceux de Vannes. Ce château était en construction lorsque Jean IV, jaloux de la puissance d'Olivier de Clisson, qui venait d'ajouter à sa grande fortune le titre de connétable de France et qui méditait une alliance avec la famille de Charles de Blois, résolut de s'en débarrasser par la perfidie. Il convoqua des états à Vannes (1387). Clisson y vint avec le sire de Laval, son beau-frère ; le vicomte de Rohan, son gendre, et le sire de Beaumanoir. Jean leur fit un accueil plein de grâce, les traita magnifiquement au château de la Motte, et, avant de les laisser se retirer, leur proposa de visiter l'Hermine. On s'y rendit, on but avant d'entrer. On visita la bâtisse. A portée de la tour principale : « Sire Olivier, dit le duc, il n'y a homme deçà la mer qui se connaisse mieux en ouvrage de maçonnerie que vous faites. Si vous prie, beau sire, que vous montez là sus, si me saurez à dire comment le lieu est édifié. Si il est bien, il demeurera ainsi ; si il est mal, je l'amenderai ou ferai amender. » Olivier voulait qu'il passât le premier par honneur : « Montez toujours, répondit Jean ; j'ai deux mots à dire au sire de Laval. » A peine entré, le connétable fut saisi par des hommes armés et chargé de fers. Le duc, dans la fièvre de cette mauvaise action, *plus vert qu'une feuille*, après de longues hésitations et malgré les prières des seigneurs de Laval et de Rohan, donna l'ordre de jeter Clisson à la rivière. Sa nuit fut pleine de trouble, sans sommeil. Le lendemain seulement, la lumière du jour sembla éclairer tout à coup pour lui les conséquences de son crime. Il vit se dresser devant ses regards la vengeance des Clisson, la vengeance des seigneurs bretons, la vengeance du roi de France. Il appela le capitaine du château, lui découvrit ses remords. Celui-ci les avait prévus et n'avait point exécuté ses ordres. Jean IV fut plein de joie ; mais ses remords n'allaient pas jusqu'à la réparation complète de son crime, et il rendit la liberté au connétable en exigeant qu'il livrât ses villes et châteaux avec une rançon de cent mille écus d'or. Clisson promit, sachant bien que l'honneur ne l'obligeait pas à tenir une promesse arrachée par de tels moyens, et bientôt il commença contre son suzerain une guerre à outrance.

Au XVe siècle, Vannes, comme la plupart des villes de Bretagne, fut l'objet de la sollicitude administrative des ducs. Pendant les états de Vannes (1451-1452), Pierre II, profitant des circonstances politiques pour augmenter l'industrie de ses États, publia ces lettres patentes : « Comme il nous a été remontré que par la rendition naguères faicte en l'obéissance de M. le Roy, de ses pays et duchez de Guyenne et de Normandye, plusieurs personnes de plusieurs contrées et nations, ouvrans en draps, teintures, bonneteries, tixeurs, broderies, baudroyries, rubans, merceries et autres mestiers, volontiers viendroient demeurer et résider et converser en noz ville et forsbourgs de Vannes, moyennant qu'il nous plaise les franchir et exempter de tous fouaiges, tailles, guects, reguects, portes et autres subcydes ; sçavoir faisons que du consentement et à l'humble supplication et requeste de R. P. en Dieu nostre amé et féal conseiller l'évesque dudit lieu, et nos amez et féaux conseillers et subjectz les gens du chapitre, bourgeois, manans et habitans ; avons tous estrangers de quelque mestier qu'ils soient, qui, au temps advenir, viendront demeurer en nostredite ville et forsbourgs, quicté, franchi et exempté de tous fouaiges, tailles, etc. » Les intentions du duc demeurèrent malheureusement sans résultats ou à peu près. Comme à Rennes, une seule industrie, celle des draps, prit à Vannes quelque consistance.

Par un contraste assez singulier, c'est au moment même où Vannes acquérait ces nouveaux éléments d'industrie qu'elle acquit un saint patron. Au reste, ce XVe siècle fut fertile en personnages d'une grande sainteté et d'une puissante influence morale sur la foule. Qu'il suffise de rappeler Jeanne d'Arc, précédée déjà de deux ou trois enthousiastes du même genre, et plus tard saint François de Paule. Le saint qui devint le patron de Vannes est le fameux Vincent Ferrier. Il s'y rendit en 1417, après avoir déjà remué les peuples par sa parole. Le duc, la duchesse et leur cour, le clergé, la bourgeoisie et le peuple, vinrent à la rencontre du saint homme, monté sur son âne, qui refusa de loger au château de la Motte et préféra une simple maison particulière. Il fit encore quelques courses dans les pays voisins, mais, quand il revint, son âne ne voulut plus repartir : il demeura et mourut à Vannes. L'eau qui servit à laver son corps fut soigneusement recueillie et gardée par la duchesse

Jeanne. Un légat du pape vint trente-six ans après (1455) célébrer à Vannes la fête de sa canonisation accordée par le pape. Depuis ce temps son image figure sur une des portes de la ville, qui continue d'invoquer sa protection spéciale et qui révère son tombeau dans la cathédrale.

C'est encore dans le XVe siècle que la cathédrale de Vannes, dédiée à Saint-Pierre, fut mise par les soins de l'évêque Validaire à peu près dans l'état où on la voit aujourd'hui. Elle avait commencé à être rebâtie après l'invasion des Normands, qui avaient détruit le bâtiment primitif. Une aiguille hardie la surmontait; détruite par la foudre en 1824, elle a été remplacée par une flèche assez lourde. La voûte intérieure a beaucoup de majesté et repose sur des murs latéraux, au lieu de pilastres.

Le dernier des ducs de Bretagne, François II, fit à Vannes l'honneur d'y établir la résidence du parlement créé par lui sous le nom de *grands jours* pour la province, en 1485, et qui devait s'y assembler régulièrement du 15 juillet au 15 septembre.

Ainsi le XVe siècle fut pour cette ville un siècle de prospérité, d'accroissement. Mais la fin de ce même siècle amena la fin de l'indépendance bretonne. François II avait pris la précaution de faire déclarer dans les états tenus à Vannes, en 1485, ses deux filles, Anne et Isabelle, aptes à lui succéder. Mais cette mesure ne suffisait pas pour mettre la Bretagne à l'abri de la convoitise des rois de France. Charles VIII fit entrer dans ce pays ses troupes. Vannes tomba enfin avec toute la Bretagne au pouvoir des rois de France, qui la traiterent avec égard. Elle fut confirmée par Louis XII et François Ier dans la possession de son parlement, que Henri II ne lui enleva (1554) qu'après l'avoir doté d'un présidial. C'est à Vannes que se tinrent, en 1532, les états provinciaux dans lesquels fut déclarée la réunion définitive de la Bretagne à la France. Nous citerons un passage de la requête des états pour montrer en quels termes se fit cette grande chose : « Au roi nostre souverain seigneur usufruictaire de ce pays et duché de Bretaigne, père et légitime administrateur de monseigneur le Dauphin duc et seigneur propriétaire dudit duché, supplient très-humblement les gens des trois estats dudit pays de Bretaigne.... qu'il vous plaise unir et joindre perpétuellement lesdits pays et duché de Bretaigne avec le royaume de France, à ce que jamais ne se trouve guerre, dissention ou inimitié entre lesdits pays, gardant toutefois et entretenant les droits, libertez et privilèges dudit pays, tout ainsi qu'il a pleu, sire, à vos prédécesseurs, rois et ducs de ces pays, tant par les chartres anciennes que autrement, les y maintenir et garder; et que mondit seigneur le Dauphin, ainsi faire le jure..... La requeste ci-dessus a été leue par moi, greffier desdits estats, soubsigné, à haute et intelligible voix, en l'assemblée et congrégation desdits estats, et après avoir esté entendue, ouïe et consentie sans aucune contradiction, a esté dit qu'elle sera présentée au roi pour y ordonner selon son bon plaisir. Faict en la congrégation et assemblée desdits estats, en la grande salle du manoir épiscopal de Vannes, le quatriesme jour d'aoust, l'an mil cinq cents trente-deux. *Signé* DE LA CHASSE, procureur, et J. DE SAINT-MALON, greffier desdits estats. »

Les états de Bretagne se réunirent encore six fois au XVIe siècle, dix fois au XVIIe, une fois au XVIIIe. Ceux de 1567 réclamerent énergiquement le maintien des libertés garanties par le contrat de la *feue reine Anne*. Vers ce temps, en effet, les efforts redoublaient pour rattacher la province au grand pays dont elle était devenue une partie intégrante. Sous l'évêque Louis de la Haye, en 1577, René, seigneur d'Aradon, fonda à Vannes un collége où les Bas-Bretons venaient apprendre la langue des *Gallos*, d'où le proverbe : *Bon Breton de Léon, bon Français de Vannes*. Vannes devint donc comme le chef-lieu de la langue française en Bretagne. Son collége acquit, sous la direction des jésuites, une prospérité toujours croissante, jusqu'à compter 1 500 élèves au XVIIIe siècle. Supprimé en 1791, il fut rétabli en 1804 et a compté encore sous l'Empire 600 élèves.

Sous la révolution, Vannes vit se dessiner dans ses murs et autour de ses murs les différents partis qui diviserent alors la France. Tandis que l'évêque Amelot, refusant de prêter le serment et de quitter son palais épiscopal conformément au décret, appelait à lui les paysans en armes, la garde nationale de Vannes, docile aux ordres des administrateurs du département, repoussait des murs les agresseurs et leur tuait vingt-six hommes (13 février 1791). M. Amelot fut envoyé à la barre de l'Assemblée nationale et remplacé par M. Lemasle, curé de Pontivy. Deux autres fois encore Vannes eut à lutter contre les campagnes, et le fit victorieusement, grâce à l'énergie de ses magistrats. Puis elle vit passer Hoche se rendant à Quiberon, et le vit revenir vainqueur des Anglais et des émigrés. Il y trouva les représentants de l'assemblée en mission dans le pays et leur rendit compte de l'expédition. Plus de 500 prisonniers de Quiberon furent fusillés à la Garenne, à l'Ermitage et à l'Armor. En l'an VIII, Vannes fut surprise par Cadoudal et *son armée divisionnaire de Vannes*. Les républicains prirent la ville. En 1815, il y eut encore un mouvement, celui de la *petite chouannerie*, auquel prirent part les élèves du collége. Le duc d'Angoulême vint ensuite dans cette cité, et l'on y célébra un service funèbre pour les victimes exhumées de Quiberon.

Les siècles n'ont pas beaucoup changé l'aspect de Vannes. Etages qui surplombent, pignons en zigzag donnent à ses rues une physionomie moyen âge. Ses édifices publics même sont pour la plupart d'antique origine. La préfecture réside dans l'ancien château de la Motte, rebâti partiellement, il est vrai, en 1720, et longtemps affecté à la résidence de l'évêque. C'est le couvent des Carmes déchaussés, qui est devenu palais épiscopal; celui des Carmélites est occupé par la manutention des vivres, celui des Visitandines par la troupe de ligne, celui des Jacobins par la gendarmerie, un autre par l'institution du *Père Eternel*, fondée pour l'éducation des filles pauvres par mesdames Molé et de Lamoignon. La salle de spectacle n'est autre que cette célèbre salle haute de la Halle où se sont réunis les états de 1532. Nous ne reparlerons pas de la cathédrale; mais nous ajouterons que l'église du collége est aussi un édifice d'un style remarquable, et nous mentionnerons la *tour du Connétable*, dernier débris du fameux château de l'Hermine, démoli par l'ordre de Louis XIII.

L'agriculture est en voie de prospérité et de progrès autour de Vannes. Son industrie n'est pas très-riche et ne fournit qu'aux besoins des campagnes voisines. Elle consiste surtout dans la fabrication du *drap de Vannes* et des toiles. Son commerce maritime a quelque activité et se fait par des bâtiments de 60 à 80 tonneaux. Des caboteurs y apportent en outre des vins, des eaux-de-vie, des matières résineuses, qu'ils échangent contre des fers, du chanvre, du sel, des grains, du miel, du beurre. La population de cette ville est de 13 585 habitants. Aujourd'hui chef-lieu du département et du 4e arrondissement, évêché: possédant un tribunal de 1re instance, un tribunal de commerce, un collége et une école d'hydrographie; c'était autrefois le chef-lieu d'un présidial, d'une amirauté. Elle dépendait du parlement de Rennes et de l'intendance de Nantes.

Les armes de Vannes sont : *de gueules à une hermine au naturel d'argent, entourée d'une écharpe d'argent semée d'hermine, et ayant sur la tête une couronne ducale d'or, et pour devise :*

MELIUS MORI QUAM FŒDARI.

SAINT-GILDAS DE RHUYS. — La presqu'île de Rhuys s'avance dans la mer entre l'embouchure de la Vilaine et le golfe du Morbihan. En face, dans la mer, à égale distance de la presqu'île et de Belle-Ile, est située l'île d'Houat. Un saint homme, Gildas, s'était établi sur ce rocher aride, au VIe siècle de l'ère chrétienne. Il y menait une vie dure et ascétique, couchant sur la terre, ne mangeant que trois fois par semaine. La renommée de Gildas devint si grande que son île devint bientôt incapable de contenir les nombreux disciples qui venaient

Digitized by Google

vivre sous ses lois. Le comte de Vannes, Guérech ou Warroch, lui fit don d'un château qu'il possédait sur la presqu'île de Rhuys, et le saint y fonda un monastère qui reçut son nom. Un jour, ce vénérable anachorète vit venir à lui un seigneur du Morbihan, nommé Comorre, type de Barbe-Bleue, qui tuait toutes ses femmes dès qu'elles étaient enceintes. Sur ces côtes de Bretagne, les hommes ne sont point doux pour les femmes : le pays de Gilles de Retz n'est pas bien loin de là. Donc, ce Comorre s'était épris de la belle Triphine, la fille bien-aimée du comte Guérech, qui refusait de livrer son trésor aux mains de ce monstre, tout en redoutant son audace et son crédit auprès du roi des Francs. Comorre s'y prit plus habilement. Il alla prier Gildas d'intercéder pour lui : le saint le repoussa d'abord, puis, touché de ses larmes, de ses apparences de repentir et de ses promesses de conversion, se chargea d'obtenir Triphine. Comorre traita avec une douceur admirable sa nouvelle épouse pendant six mois ; mais quand sa grossesse parut, il éclata en menaces, en mauvais traitements ; elle s'enfuit, il courut après elle et lui trancha la tête ; désespéré à cette nouvelle, Guérech alla trouver Gildas et lui dit avec reproche : « C'est toi qui m'as persuadé de livrer ma fille, c'est à toi de me la rendre. » Le saint se rendit auprès de la morte et la ressuscita. Bientôt elle accoucha d'un fils, puis s'en alla cacher sa douleur dans un monastère des Côtes-du-Nord, où un village porte encore le nom de Sainte-Triphine. Le fils fut baptisé Trémeur et élevé dans l'abbaye de Saint-Gildas. Mais son père barbare, ayant connu sa naissance et sa retraite, vint le tuer à son tour. On le révère sous le nom de saint Trémeur.

Telle est la tragique légende associée à l'origine de ce monastère, qui, plus tard, abrita quelque temps la tragique existence d'Abailard. Les Normands avaient dévasté le monastère. Des forêts avaient envahi ces lieux ; les bêtes sauvages en étaient les seuls habitants. Geoffroy Ier releva le monastère (1108). Mais les moines qui s'y réunirent prirent en quelque sorte le caractère sauvage des lieux. Lorsque Abailard s'y rendit comme abbé, il n'y trouva que des hommes livrés à tous les désordres et à toutes les violences. « Je tombai, dit-il lui-même, entre les mains meurtrières de chrétiens et de moines mille fois pires et plus féroces que les païens... C'était un pays barbare, dont la langue m'était inconnue. » Sa vie même, quand il tenta de rétablir la discipline, fut en danger. C'est le souvenir d'Abailard qui attire encore aujourd'hui à Saint-Gildas de nombreux voyageurs. Ils y admirent l'église, dont la nef est moderne, mais dont le chœur et le transsept nord sont du XIe siècle. Ils y remarquent l'appareil en feuilles de fougère (*opus spicatum*), tellement rare en Bretagne qu'on ne le trouve qu'à Saint-Gildas, appareil fort employé aux XIe et XIIe siècles, et qui disparut au XIIIe. Les corbeaux à figures grimaçantes appartiennent aussi au style de cette époque. L'ouragan du 28 mars 1836 a malheureusement fait de grands dégâts. Quant aux forêts où Abailard s'enfonçait pour pleurer ses malheurs, on n'en voit plus que les restes à la marée basse ; preuve que la mer a fait des progrès sur cette côte. Le bourg de Saint-Gildas est à 28 kilomètres au sud de Vannes ; il compte 1 281 habitants, et dépend du canton de Sarzeau.

Sucinio. — Près de Saint-Gildas, au bord de la mer, s'éleva, au XIIIe siècle, le château de Sucinio. *Soucy-n'y-ot*, dit l'étymologie menteuse, comme si le souci n'était pas de tout temps et de tout lieu. Est-ce à cause de ses murs épais, de ses tours, dont quelques-unes comblent aujourd'hui les douves de leurs ruines, que les seigneurs de ce château lui donnèrent un titre si présomptueux? N'eurent-ils point quelque souci des dangers du dehors, lorsqu'au XVe et au XVIe siècle ils firent construire ces parapets à mâchicoulis en ogive, dont le style même est une date? Fondé par Jean Ier, Sucinio fut souvent la résidence des ducs bretons. Du Guesclin s'en empara en 1373. En 1498, Anne de Bretagne le céda à perpétuité au prince d'Orange ; mais, en 1520, François Ier le confisqua, et, un peu plus tard, il en donna l'usufruit à la comtesse de Châteaubriand. Catherine de Médicis en eut à son tour la jouissance. Sous la Ligue, Mercœur s'en empara, puis le rendit à Henri IV. Ce monarque lui ayant offert un jour de goûter son meilleur vin, Mercœur n'accepta qu'à condition que lui-même viendrait boire de *son bon vin de Sucinio*. Il y avait donc là un excellent cru. Aujourd'hui il est détestable. La même décadence s'est produite en d'autres points du département.

Isle-aux-Moines. — Cette île, située dans le golfe du Morbihan, tire son nom d'un ancien monastère dont on voit encore les ruines. La population est de 1,767 habitants. Le sol en est fort accidenté. Ce sont les femmes qui le cultivent, les hommes se livrant presque tous à la pêche, et elles lui font produire des céréales, du lin, du chanvre et quelques vins blancs passables. On trouve dans cette île plusieurs monuments celtiques, entre autres un des plus vastes cromlechs qui existent : 90 mètres de diamètre. Les fichades qui l'entourent ont de 2 à 3 mètres de hauteur, et ne sont pas contiguës ; quelques-unes sont renversées. L'enceinte est aujourd'hui un champ cultivé. Il y a vingt ans environ, on voyait dans cette île une file de tumulus dont le plus oriental était surmonté d'un menhir. On les a rasés. Il ne reste qu'un dolmen dont la table a 4 mètres de long sur 5 mètres 50 centimètres de large, sur des supports disposés en cercle et formant une chambre où une pauvre famille habitait avant 1840.

La Roche-Bernard. — Sur la rive gauche de la Vilaine, à un myriamètre de son embouchure, s'élève la petite ville de la Roche-Bernard, *Rupes Bernardi*, chef-lieu de canton de 1,212 habitants, à 41 kilomètres au sud-est de Vannes et sur la limite du département et de celui de la Loire-Inférieure. La première partie de son nom vient d'un gros rocher dont le pied baigne dans la rivière, et la seconde du plus ancien seigneur du lieu que l'on connaisse. Il s'appelait Bernard et vivait au XIe siècle.

La Roche-Bernard est célèbre pour avoir été de toutes les villes bretonnes la première qui reçut la réforme protestante. Elle y fut apportée et propagée par d'Andelot, frère de l'amiral Coligny et colonel général de l'infanterie française, qui possédait dans le voisinage le château de la Brétesche. Un temple protestant s'éleva à la Roche-Bernard, où se tint en 1563 un synode composé de 14 ministres, et qui fut de ce côté le boulevard du protestantisme. Cent ans après, un grand nombre d'habitants étaient encore calvinistes et occupaient tout un quartier dont les maisons communiquaient entre elles. — Les habitants de la Roche-Bernard, jusqu'en 1839, n'ont eu qu'un bac pour passer la Vilaine. Ils en sont bien dédommagés aujourd'hui depuis que l'ingénieur en chef Leblanc y a construit un admirable pont d'une seule travée de 197 mètres de longueur. Le tablier, élevé de 33 mètres au-dessus des plus hautes marées d'équinoxe, permet aux navires même de 500 tonneaux de passer dessous à pleines voiles en abaissant seulement leurs mâts de perroquet.

Lorient (lat. 47° 44′ 45″, long. 3° 41′ 30″ O.). — Lorient, grande et belle ville maritime, port militaire, chef-lieu du 3e arrondissement maritime et chef-lieu d'arrondissement, avec tribunal maritime, tribunal de première instance, tribunal de commerce, collége, école d'hydrographie, etc., et une population de 25,694 habitants, à 56 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de Vannes. Lorient n'existe comme ville que depuis un siècle et demi. En 1689, madame de Sévigné, parcourant cette partie de la Bretagne, écrivait à sa fille : « Nous avons fait depuis trois jours le plus joli voyage du monde au Port-Louis, qui est une très-belle place, située comme vous savez : toujours cette belle pleine mer devant les yeux.. Le lendemain nous allâmes en un lieu qu'on appelle Lorient, à une lieue dans la mer ; c'est là qu'on reçoit les marchands et les marchandises qui viennent d'Orient. »

Carnac.

Madame de Sévigné marque ici à la fois l'état où de son temps se trouvait Lorient et l'origine naturelle de son nom, qu'il n'est point nécessaire de dériver de *Loc-Roch-Yan* (Lieu de la Roche-Jean), qui est celui d'un ancien château bâti au confluent du Blavet et du Scorf. La compagnie des Indes orientales, constituée par Louis XIV en 1664, avait fixé à Lorient sa résidence. Elle y avait trouvé des hangars déjà construits, depuis 1603, par quelques marchands qui avaient pour habitude de relâcher dans cette baie et d'y déposer leurs cargaisons. La compagnie en construisit de nouveaux et de plus vastes avec des maisons pour les employés, et l'État établit au même lieu un chantier de constructions navales.

Lorient avait déjà une grande importance lorsque la compagnie des Indes orientales, fondue avec celle d'Occident, obtint des priviléges considérables, le monopole du tabac, l'exploitation des loteries, etc. Ces ressources nouvelles décidèrent la compagnie à de grands travaux pour l'achèvement de la ville et du port de Lorient, dont elle voulait faire sa place d'armes et son magasin général (1728). Des ingénieurs, des officiers de marine, des pilotes furent appelés à grand prix. Les villages du Scorf et du Blavet fournirent un granit bleu, précieux pour la construction. La ville s'éleva sur un plan régulier, avec des rues croisées à angle droit, des quais magnifiques, des ateliers, des magasins, des casernes, un moulin à poudre, des aqueducs. Le port fut creusé, la rade et les passes furent balisées; des remparts protégèrent la place. Sur une petite montagne, au sud du port, s'éleva la *tour de la Découverte*, haute de 37 mètres et demi, et d'où l'œil peut surveiller la mer dans un rayon de 12 lieues. Un édit de 1738 érigea Lorient, qui comptait déjà 14,000 habitants, en municipalité, avec des octrois et le droit d'envoyer un député aux états de la province. La municipalité nouvelle s'empressa de demander à Pierre d'Hozier, juge général des armes de France, des armoiries pour la cité de Lorient; elles furent réglées ainsi : *un écu de gueules à un vaisseau d'argent, voguant sur une mer de sinople, et un soleil d'or se levant derrière des montagnes d'argent, posées au flanc droit de l'eau.*

Ces emblèmes promettaient bien des richesses aux vaisseaux partis de Lorient. La compagnie ne portait pas moins haut son ambition dans sa devise orgueilleuse : *Florebo quocumque ferar.* Comme elle voulait tout centraliser à Lorient, elle obtint, en 1735, d'y établir la vente générale des marchandises de l'Inde, dont le Havre et Nantes étaient depuis longtemps en possession. Ce nouvel avantage accordé à Lorient fut une des causes les plus actives du rapide accroissement de sa population. Non-seulement la compagnie y établit son directeur, sa cour des comptes, ses agents, mais les officiers du roi, les employés, les fermiers généraux s'y fixèrent. Les actionnaires s'y transportèrent tous les ans à l'époque où arrivaient les vaisseaux chargés de richesses; ils y venaient avec leurs familles, unissant le voyage d'agrément au voyage d'intérêt, et s'installant dans les beaux hôtels ou les agréables maisons de campagne qui avoisinaient la cité.

C'est à Lorient que l'illustre et malheureux la Bourdonnais appareilla, en 1740, avec cinq vaisseaux. Des troupes d'aventuriers accouraient de tous côtés pour al-

Pont de la Roche-Bernard.

ler prendre part aux richesses de l'Inde. Dans l'une de ces troupes, amas de gens du dernier étage, arriva à Lorient, en 1754, avec un paquet de quelques hardes et de quelques livres choisis, un jeune homme de 21 ans que l'amour de la science, et non de l'or, entraînait vers les mêmes régions. Avide de voir l'Inde, d'en étudier de près les mœurs et les religions, mais trop pauvre pour entreprendre le voyage à ses frais, il s'était engagé. Déjà connu de plusieurs savants illustres à cause de ses connaissances précoces, il fut accueilli avec mille égards par le directeur de la compagnie, qui obtint pour lui du roi une pension de cinq cents livres, et lui fit donner par la compagnie une chambre sur un de ses vaisseaux avec la table du capitaine. Ainsi se rendit aux Indes Anquetil du Perron, qui en rapporta, après y être demeuré huit ans, le livre de Zoroastre, jusque-là inconnu à l'Europe.

La guerre contre l'Angleterre fournit de bonne heure à Lorient l'occasion d'opposer aux attaques des ennemis toutes les ressources de sa défense. En 1746, une flotte anglaise débarqua dans la baie du Pouldu le général Synclair à la tête de 7 000 hommes. Ce général adressa au gouverneur une sommation d'envoyer les clefs de la ville, *sans quoi il la brûlerait et ferait passer les habitants au fil de l'épée*. Lorient comptait 15 000 hommes de garnison ; elle avait sur ses remparts 80 canons et 3 mortiers; la réponse fut ce qu'elle devait être : en trois jours les Anglais perdirent 900 hommes, et Synclair se mit en retraite Mais, par une pusillanimité incroyable, tandis que les Anglais s'éloignaient, la municipalité, qui l'ignorait et qui s'effrayait bien à tort sur les suites de ce siége, envoyait à leur camp des députés chargés d'une capitulation. Les députés cherchèrent l'ennemi et ne le trouvèrent pas. La ville apprit à leur retour qu'elle avait battu les Anglais.

Le traité de Paris (1763) ruina le commerce français sur la côte de Coromandel. La compagnie se soutint encore quelque temps, grâce à des subventions du gouvernement, mais pour disparaître enfin, en 1769, par un arrêt du conseil, et laisser à tous les Français la liberté de faire le commerce au delà du cap de Bonne-Espérance. Dans un écrit publié à cette époque, l'abbé Morellet avança qu'elle avait reçu de l'État, de 1725 à 1769, 376 millions. Si ce chiffre est exact, il faut convenir que cette compagnie était devenue pour la nation une lourde charge. On tenta pourtant encore deux fois, et sans succès, de la rétablir, jusque sous la Convention. Le matériel et les édifices publics du port de Lorient, évalués à 12 755 117 livres, furent cédés à l'État, ainsi que les ports, magasins, esclaves de la compagnie, sur la côte de Bretagne ou sur celles de l'Inde et du golfe Persique. L'État s'engagea à payer aux actionnaires 1 200 000 livres de rentes perpétuelles, au capital de 30 millions.

Lorient cessait d'être le centre unique du commerce oriental. En vain on la dédommagea, en 1784, en la désignant comme un des deux ports francs (Bayonne était l'autre) promis aux États-Unis en 1778. Sa prospérité déclina. Toute l'activité de son port se borna aux expéditions de quelques armateurs qui envoyaient des bâtiments faire sur la côte d'Afrique le trafic des esclaves, aboli en 1792.

Érigée par la révolution en chef-lieu d'arrondissement maritime, Lorient, comme toutes les autres villes d'ailleurs d'origine moderne, se déclara ouvertement pour le gouvernement révolutionnaire. Sa garde nationale marcha, en 1790 et 1792, contre les insurrections de la campagne. En 1794, elle prit également une part glorieuse à la lutte contre les Anglais, qui venaient de battre l'amiral Villaret de Joyeuse près de l'île de Groix, et qui amenaient les émigrés. Quatre représentants du peuple vinrent y tenir un conseil extraordinaire de guerre. Puis arriva Hoche lui-même, qui, de Lorient, sans avoir de carte exacte et d'après de simples indications vagues, traça le plan d'opérations dont la base était à Lorient même, et qui aboutit à la victoire de Quiberon. Sous l'Empire et pendant les Cent-Jours, toutes les fois que les chouans tentèrent de remuer, les Lorientais furent sur pied.

Depuis l'Empire, tous les préfets maritimes de l'arrondissement se sont appliqués à relever Lorient. La cale couverte, le bassin de carénage, la fosse aux mâts, les deux magasins de l'atelier de mâture, le chantier de Caudan agrandi jusqu'à comprendre une superficie de 150 000 mètres carrés, le vaste lazaret de l'île Saint-Michel, tout cela s'est fait depuis 1820 jusqu'à nos jours. On a de plus nettoyé le port, et en rendant plus fort le courant du Jusant par le moyen d'une chaussée, on a fait en sorte qu'il se nettoyât lui-même et se creusât sans cesse davantage. Il y a constamment en construction dans le port de Lorient 12 à 15 bâtiments de tout rang.

La pêche de la sardine constitue la plus active des industries de Lorient, et donne des produits fort estimés. Les grains, le bétail, le beurre, la cire, le miel, sont les autres objets d'exportation.

Le nom de Bisson, donné à la place du marché, rappelle cet héroïque lieutenant de marine qui, en 1827, périt avec son brick plutôt que de l'abandonner à des corsaires. Bisson était né à Guéméné; mais son père était établi depuis longtemps à Lorient, et lui-même était attaché comme officier à ce port.

Les armes de Lorient sont : *de gueules au vaisseau d'argent voguant sur une mer de sinople, à un soleil d'or levant derrière des montagnes d'argent : au franc quartier d'hermine; au chef d'azur chargé de trois besants d'or.*

Auray. — Auray, *Auraicum*, chef-lieu de canton, à 10 kilomètres au sud-est de Lorient, ville maritime de 3 882 habitants.

Quoique cette jolie petite ville célèbre prétende se donner pour fondateur le roi Artus lui-même, on ne connaît rien dans l'histoire qui paraisse justifier une si grande ambition nobiliaire. Dans un diplôme daté de 1069, on en trouve la première mention sous le nom de *château d'Alrac*. Autour de ce château s'élevaient des cabanes de pêcheurs. La situation convenait, en effet, à une telle population : Auray est situé au fond du golfe que forme l'embouchure de la rivière du même nom; elle possède même aujourd'hui un excellent port où pénètrent des vaisseaux de fort tonnage, et qui est profondément encaissé dans la colline sur laquelle la ville s'élève.

Auray s'accrut peu à peu par le commerce sous les dominations successives des comtes de Guingamp et des ducs de Bretagne. Les fortifications dont le duc Arthur Ier entoura le château en 1201 en firent un point fort important pour la guerre. Dans les discordes dont la Bretagne fut si longtemps déchirée au XIVe siècle, il attira les regards des deux compétiteurs, Charles de Blois et Jean de Montfort, et fut témoin de la bataille qui décida en faveur de ce dernier. Ce fut une lutte solennelle, parce qu'elle se faisait de part et d'autre avec la résolution d'en finir. « Allez, avait dit Jeanne de Penthièvre à Charles son époux, allez défendre mon héritage et le vôtre; ce soit Dieu et aussi les barons de Bretagne qui ci sont, comment j'en suis droite héritière : si vous prie cherement que nulle ordonnance, ni composition de traité, ni d'accord, ne veuilliez faire ni descendre que le corps de la duché de Bretagne ne nous demeure. » Le saint homme partit, docile, malgré lui, aux ordres de sa femme. Il lui en coûtait de verser tant de sang, et il eût voulu vider la querelle par un combat singulier entre lui et Montfort. Il relevait de maladie et manquait de confiance. Un rêve le troublait : « Il avait cru voir un faucon pèlerin qui venait d'au delà de la mer, accompagné de plusieurs éperviers, lequel, volant en l'air, fondait sur un aigle, suivi de même d'un grand nombre d'autres oiseaux de proie, le faisait tomber à terre et lui tirait la cervelle de la tête. Il raconta ce songe à ses barons. L'un d'eux lui dit, pour le rassurer, qu'il était le faucon lui-même et qu'il viendrait au-dessus de ses besoignes; mais cette explication favorable ne le rassurait pas entièrement. » Charles avait amené avec lui « les plus belles gens d'armes et les mieux ordonnées que on eût oncques vues essir de France. » Il comptait près de 4 000 hommes d'armes, et du Guesclin était du nombre. Il se proposait de faire lever le siége que Jean de Montfort avait mis devant Auray. Celui-ci n'avait que 2 000 hommes d'armes et 1 000 archers, à du Guesclin il opposait Chandos. Les deux armées, divisées en trois batailles, s'étendaient depuis la ville d'Auray jusqu'au bourg de Sainte-Anne et au delà « par de grandes bruyères. » Les Franco-Bretons occupaient la plaine, et les Anglo-Bretons, qui gagnèrent par une disposition semblable toutes les batailles de ce siècle, occupaient les hauteurs avec leurs archers. Avant d'engager le combat, Montfort répéta la belle et fière devise de sa famille : *Malo mori quam fœdari*, et son armée s'ébranla en prenant pour cri de guerre *Malo*. Ce fut une chose merveilleuse de voir ces deux masses d'hommes d'armes marcher à la rencontre l'une de l'autre. De part et d'autre les cavaliers avaient mis pied à terre, comme cela se faisait fréquemment alors. Les Français s'avancèrent tellement serrés, qu'au dire de Froissart, on n'eût pu jeter une pomme qui ne fût tombée sur un bassinet ou sur une lance. Le premier choc eut lieu entre les Bretons de du Guesclin et les compagnies de Robert Knolles. Puis les seigneurs des deux partis s'abordèrent portant les bannières ducales. La bataille fut violente et terrible. Charles de Blois crut un instant avoir tué son adversaire. Celui-ci, pour éprouver une certaine prédiction qui annonçait la mort à celui qui porterait les hermines, en avait fait revêtir un de ses hommes d'armes, qui allait criant : « Bretagne! Où es-tu, Charles de Blois? Viens çà! je te la chalinge! » Charles l'abattit d'un coup de hache, et criait de son côté : « Bretagne! Or est mort icelui de Montfort par qui j'ai été ainsi grevé. » Mais Montfort survint l'épée à la main. On se porta des coups affreux. Les seigneurs des deux partis, qui se reconnaissaient à leurs armoiries, s'interpellaient en combattant comme des héros d'Homère. Une faute de Charles de Blois lui enleva la victoire que la supériorité du nombre semblait lui promettre. Il fit donner trop tôt son arrière-garde et la fatigua mal à propos. Survint la réserve anglaise toute fraîche, qui mit en fuite l'armée franco-bretonne. On avait juré de part et d'autre de ne prendre à rançon ni Charles de Blois ni Jean de Montfort, « car en ce jour ils voulaient avoir fin de bataille et de guerre. » Charles, voyant sa bannière prise, pensa se rendre à merci. Mais un soldat anglais le frappa de sa dague à la gorge avec une telle violence, « que le fer sortit d'un demi-pied au delà du cou. » Il leva les yeux au ciel et s'écria : *Haa! Domine Deus!* Puis il expira. Les Anglais dépouillèrent son corps, et le trouvèrent enveloppé du cilice et des cordes entrelacées et armées d'épingles que ce malheureux s'était imposé l'obligation de porter toujours. Du Guesclin se rendit à Chandos après des efforts inouïs, n'ayant plus ni lance, ni hache, ni marteau, ni épée. Les vaincus furent poursuivis jusqu'au delà de Vannes. « Là fut toute la fleur de chevalerie de Bretagne, pour le temps et pour la journée, morts ou pris; car moult petit de gens d'honneur échappèrent à la mort, qui ne fussent pris, et par espécial les bannerets de Bretagne. » Cette bataille, qui mit fin à une guerre de 24 ans et décida du sort de la Bretagne, fut livrée le 29 septem-

bre 1364, jour de la Saint-Michel. En mémoire de quoi Jean de Montfort fit élever sur le lieu même de la bataille une chapelle dédiée à saint Michel.

Tel est le principal événement qui a fait la célébrité d'Auray. Cette ville fut encore prise par Clisson pour Charles V en 1377; par Jean IV en 1380; par les troupes de Charles VIII en 1487. Cependant son château tombait tellement en ruines au XVIe siècle, que Henri II en fit achever la démolition et transporter les pierres à Belle-Ile, où l'on construisait un fort. Il ne reste plus aujourd'hui de ce château si redoutable au moyen âge que quelques arcades et quelques voûtes qu'on aperçoit de loin sur les hauteurs qui dominent le port.

Pendant la Ligue, Auray fut prise et reprise sans pouvoir se défendre. Sous l'autorité de Mercœur, elle lia des relations de commerce avec l'Espagne. La fondation de Lorient ruina enfin toute sa prospérité. Elle devint, suivant l'expression du savant et consciencieux Ogée, « un séjour de misère et de tristesse. » Elle s'est relevée de nos jours. Son port, ses chantiers, où l'on construit beaucoup de chasse-marées, y attirent assez de mouvement. Elle fait la pêche de la sardine, le grand et le petit cabotage, le commerce des grains, des fruits, du beurre, du miel, des cuirs, des chevaux et des bestiaux. Elle possède, en outre, une filature de coton, des fabriques de dentelles et des tuileries. Sa situation pittoresque au milieu d'un bel horizon, son église gothique du XIIIe siècle, sa promenade élevée, méritent l'attention du voyageur.

Les armes d'Auray sont : *de gueules à une hermine au naturel passante d'argent, ayant autour du corps une bande où est écrit : A MA VIE, et en chef un tourteau d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or 2 et 1.*

BELLE-ISLE-EN-MER (lat. 47° 19', long. 5° 34' O.). — A quatre lieues de Quiberon, dix de l'embouchure du Blavet et douze de celle de la Loire, s'élève Belle-Isle ou Belle-Ile, la plus importante des îles situées sur la côte méridionale de la Bretagne. Elle mesure 16 kilomètres de longueur sur 5 de largeur moyenne, et sa population est de 9 994 habitants. Son sol onduleux porte encore quelques traces de l'époque druidique. Ce sont des menhirs en granit d'autant plus remarquables que le terrain de l'île étant schisteux, il est évident qu'ils ont été apportés du dehors. On y trouve aussi cinq tumulus dans les communes de Locmaria, de Bougor et de Port-Philippe. Des médailles, des fragments d'armes, un vase trouvés dans le sol, attestent aussi que les Romains y ont paru.

Néanmoins on ne rencontre point de mention précise de cette île avant le commencement du XIe siècle. A cette époque, le duc de Bretagne, Geoffroy Ier, en fit don aux moines de Saint-Sauveur de Redon, dont son propre frère, Catuallon, était abbé. Belle-Isle était désignée sous le nom de *Guédel*. Un peu plus tard (1029), elle fut rendue au comte de Cornouailles, qui en fit don à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. Il fallait donc déposséder les moines de Redon. Ce n'était pas chose facile, et à cette occasion s'engagea un procès qui dura 143 ans. Hervé, abbé de Redon, en appela au saint-siége, et profitant d'un délai que le légat lui accorda pour réunir ses pièces, il gagna par de riches présents le duc Conan III, qui envoya des troupes dans l'île pour expulser les moines de Quimperlé. Le légat ordonna à Hervé de retirer ses moines avant un mois. Hervé n'en fit rien, et le légat lança l'interdit sur l'abbaye de Redon et les églises qui en dépendaient. Le légat porta la cause devant le concile d'Angoulême. Condamné encore, abandonné de son protecteur Conan, obligé de quitter Belle-Isle, Hervé refusa de rendre ses comptes. Cité devant le concile de Reims par le pape (1119), et condamné de nouveau, il ne se soumit pas davantage, et fut frappé d'une excommunication sous le poids de laquelle il demeura plutôt que de céder. Ce n'est qu'en 1172 que le comte d'Avranches termina le débat en persuadant aux moines de Quimperlé de céder comme dédommagement à ceux de Redon un prieuré dans la ville de Nantes.

Les moines de Quimperlé cultivèrent Belle-Isle, et y attirèrent des habitants, quoique le pays eût souvent à souffrir des pirates. Ce n'est qu'en 1558 que l'île fut défendue par un fort que Henri II fit construire avec les débris de celui d'Auray. En 1572, le maréchal de Retz acheta Belle-Isle aux moines qui l'occupaient; Charles IX approuva le marché, en se réservant toutefois, et à ses successeurs, le droit de prononcer la réunion au domaine de la couronne dès qu'il y aurait utilité. Il accorda de grands priviléges au maréchal et l'exemption de tout impôt à ceux qui viendraient habiter l'île. Bon nombre de colons s'y rendirent. L'année suivante, Charles IX érigea Belle-Isle en marquisat. Cette même année fut signalée par le débarquement du comte de Montgommery, envoyé par Elisabeth à la tête d'une flotte anglaise secourir les protestants de la Rochelle. Ayant échoué quant à l'objet principal de son expédition, Montgommery se jeta sur Belle-Isle, et ne l'évacua qu'au bout de trois semaines, à l'approche d'une flotte française.

Les troubles de la Fronde envoyèrent à Belle-Isle un fugitif célèbre. Paul de Gondi, cardinal de Retz, s'évada du château de Nantes où il avait été enfermé, échappa en traversant la Loire aux poursuites du maréchal de la Meilleraye, et s'embarquant, passa dans l'île de Ré, et de là à Belle-Isle. Il y demeura quarante-deux jours, au bout desquels un maître de barque du bourg du Palais le transporta à Saint-Sébastien dans le Guipuscoa. Plus tard le cardinal de Retz, réconcilié avec le gouvernement de Louis XIV, et jugeant sans doute qu'il n'aurait pas à demander une seconde fois à Belle-Isle le service qu'il en avait reçu, la vendit au surintendant des finances, Fouquet, moyennant 1 369 936 livres.

Fouquet donna quelque soin aux fortifications de Belle-Isle. Commencées par le cardinal, elles n'étaient point encore suffisantes pour empêcher un débarquement, lorsque l'amiral hollandais Tromp, en 1673, y jeta 5 000 hommes. Heureusement le duc de Chaulnes, gouverneur de la Bretagne, avait mis promptement en état de défense le château, dont le canon bien dirigé obligea les assiégeants de se rembarquer. Averti cependant par cette attaque, Louis XIV, qui voulait entourer la France d'une ceinture inexpugnable, fit achever les travaux de défense par Vauban (1687-1692).

Belle-Isle resta à la postérité de Fouquet malgré sa disgrâce. Son petit-fils, le maréchal de Belle-Isle, la possédait en 1719, lorsque Louis XV la fit réunir au domaine, en dédommageant le maréchal par la cession du comté de Gisors, des landes de Carcassonne, de Lyon, de Savigny, des terres de Longueil, Montoir, Anvillart, etc. Cédée, en 1720, à la compagnie des Indes, moyennant une redevance annuelle de 50 000 livres; réunie de nouveau à la couronne en 1722, Belle-Isle fut enfin cédée à la province de Bretagne, en 1759, comme domaine engagé.

Belle-Isle avait jusque-là repoussé victorieusement les attaques dirigées contre elles. Il n'en fut pas de même en 1761. Une flotte anglaise débarqua 21 000 hommes sous le général Hugdeson, qui assiégea la place pendant 38 jours. Le chevalier de Sainte-Croix la défendait. On déploya de part et d'autre une grande opiniâtreté, accompagnée de cette courtoisie extrême qui était à la mode au XVIIIe siècle entre les officiers des armées ennemies. Sainte-Croix apprit que beaucoup de dames anglaises étaient sur la flotte par la curiosité de voir un siége; il fit dire à l'amiral Keppel « que si les charmantes ladys qui étaient sur son bord et qui lorgnaient la place avaient envie de la voir de plus près, elles pouvaient, sans risque aucun, se faire conduire à terre; qu'il ferait de son mieux pour les amuser, et qu'il leur donnerait même le bal. » La place, rudement battue en brèche, n'en fut pas moins obligée de se rendre aux Anglais, qui la gardèrent jusqu'à la paix de 1763. La capitulation fut des plus honorables : « ART. Ier. Toute la garnison sortira par la grande brèche avec les honneurs de la guerre, tambour battant, drapeau déployé et mèche allumée, trois pièces de canon et douze coups à tirer par chacune desdites pièces. Chaque soldat aura dans

sa giberne quinze coups à tirer. Tous les officiers, sergents et soldats, et les habitants pourront emporter tous leurs équipages; les femmes suivront leurs maris, et les enfants leurs pères et mères. » Et en marge : « Accordé en faveur de la défense que la citadelle a faite sous les ordres du chevalier de Sainte-Croix. »

Une autre défense encore plus héroïque, et dont le succès fut plus heureux, eut lieu à Belle-Isle en 1795. La flotte anglaise qui portait l'expédition de Quiberon venait de battre la flotte française. Le commodore Elisson écrivit au général Boucret, qui occupait la forteresse de Belle-Isle avec 10 000 hommes, une longue et insidieuse lettre : « Je ne viens pas, disait-il, vous sommer de vous rendre aux armes victorieuses du roi d'Angleterre; je viens vous proposer de reconnaître votre roi (Louis XVII), vous offrir l'alliance et la protection de la Grande-Bretagne, et vous engager à mettre, au moins dans l'île où vous commandez, un terme aux affreuses calamités qui désolent votre patrie.... Vous pouvez compter, monsieur, sur toute récompense de la part de votre roi et du mien, ainsi que les officiers et les troupes sous vos ordres.... » Ajoutant que l'île était bloquée, le commodore offrait de fournir des vivres aux habitants. Boucret fit cette réponse courte et simple : « Nous n'avons besoin ni de la protection ni des vivres du roi votre maître; nous ne manquons de rien; il ne tiendra qu'à vous de vous en convaincre. Vivre libre ou mourir en défendant la république une et indivisible, sous les ordres de la Convention, voilà mon vœu : c'est aussi celui des républicains que je commande. » Elisson s'éloigna sans oser rien tenter contre d'aussi fermes courages.

Sous l'Empire, Napoléon résolut de faire fortifier la ville de Palais, capitale de l'île, d'après les plans tracés par Vauban. Ce travail n'est pas encore achevé, même aujourd'hui, quoique Belle-Isle soit en état de recevoir 300 bouches à feu. Ce qu'on y a fait de plus important depuis 1830 a été de construire un phare au milieu de l'île et un feu de port à Palais.

Les armes de Belle-Isle sont : *parti le premier d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et un; le deuxième de gueules à une orle de chaîne d'or passée en croix et en sautoir.*

CARNAC. — Carnac, bourg de 3 838 habitants, à 44 kilomètres au-sud-est de Lorient, est à jamais célèbre grâce à ses pierres druidiques, objet d'étonnement et de rêverie pour la postérité. Quoique les habitants soient dans l'usage de briser les menhirs pour former avec les débris ces talus de pierres dont ils entourent leurs champs, et qu'ils aient détruit plus de deux mille pierres druidiques depuis quarante ans, seulement dans l'espace qui sépare Sainte-Barbe de Carnac, le *monument de Carnac* est encore prodigieux. A partir de la métairie de Ménec commencent dix avenues formées par onze alignements de menhirs qui se prolongent pendant 1 500 mètres. Elles partent d'une enceinte de pierres semblables, ayant à peu près la forme d'un arc de cercle avec sa corde, et sont perpendiculaires à cette corde. Elles rencontrent, après quelques interruptions, un tumulus de 100 mètres de longueur, en face duquel est un cromlech ou sanctuaire carré, arrondi aux angles, et dont chaque côté a 80 mètres de développement. Les menhirs deviennent plus rares à mesure qu'on approche du village de la Trinité, sur la rivière de Crach. Les lignes traversaient sans doute ce bras de mer pour aller rejoindre Locmariaker. Au sud des alignements du Ménec on voit un galgal allongé haut de 20 mètres, long de 80, et à peu près parallèle aux avenues. Il porte le nom de mont de saint Michel et est surmonté d'une chapelle dédiée à cet archange. Le docteur Deane tire du grand nombre des chapelles élevées à saint Michel une induction ingénieuse. Il remarque que la plupart des légendes des saints qui ont prêché l'Evangile en Bretagne les représentent comme ayant détruit ou un grand serpent ou une colonie de serpents qui avaient infesté ces pays avant leur arrivée. Ainsi saint Paul, saint Maudet, et, à Carnac même, saint Cado. Saint Michel, destructeur divin du serpent spirituel, résume en lui-même, en quelque sorte, tous les destructeurs de serpents. Or ces monuments élevés, selon le même auteur, étaient consacrés au culte ophique et solaire du dieu serpent et du soleil; et les habitants, à l'époque du triomphe du christianisme, auront élevé les chapelles de saint Michel, vainqueur de l'ancien culte, sur les lieux mêmes où il s'était célébré.

Autrefois on avait imaginé que les pierres de Carnac avaient été dressées par les Romains pour y appuyer leurs tentes, et les protéger contre les tempêtes fréquentes en ce pays. Cette explication primitive paraît aujourd'hui tellement étrange qu'elle fait rire, et l'on ne doute plus que ces vastes monuments n'aient eu pour objet les cérémonies religieuses et peut-être en même temps les assemblées politiques des peuples celtes.

Dans le pays on appelle souvent les menhirs de Carnac *soudardet sant Cornely*, soldats de saint Corneille. C'est une tradition que saint Corneille poursuivi par une armée de païens, et arrêté dans sa fuite par la mer, se retourna et les changea tous en pierres.

QUIBERON. — Ce n'est pas sans un serrement de cœur qu'on pénètre dans cette presqu'île de Quiberon après avoir traversé une plaine de sable mouvant semée d'une herbe courte et rare, de touffes d'œillets sauvages, et dont l'aspect inspire une indéfinissable tristesse. Vous entrez dans cette presqu'île, longue de 10 kilomètres, et tout son passé vous intéresse peu. Qu'elle ait été à l'origine le domaine particulier des ducs de Bretagne, puis cédée aux templiers dans le XIIe siècle, et plus tard donnée par Philippe le Bel aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, on s'intéresse peu de tout cela lorsqu'on a devant soi un rivage arrosé de sang français. En 1795, les émigrés voulurent rentrer en France sous la bannière anglaise pour détruire la république. Hoche en fit une justice sévère. Laissons de côté ce douloureux souvenir, que la Restauration semble avoir voulu perpétuer en faisant ériger la chapelle expiatoire qui se voit à Brech. On lit sur le fronton de ce monument : *Quiberon,* XXI *juillet* MDCCCXV. Au-dessous deux médaillons offrent les images et les noms de Sombreuil et Soulanges. Plus bas, on lit cette simple inscription : *Pro Deo et rege nefarie trucidati.*

Le bourg de Quiberon compte 3,128 habitants; c'est un chef lieu de canton dont les habitants sont adonnés à la pêche et au cabotage.

GROIX. — Groix, île peuplée de 3 351 habitants, située près de l'embouchure du Blavet, à 9 kilomètres de la côte.

Il paraît que cette île s'appelait primitivement *Groa* ou *Enez-er-Grouac'h*, c'est-à-dire île des sorcières. Il est probable qu'elle était spécialement consacrée au culte dans le principe et occupée par des druidesses. On y trouve de nombreux débris de monuments druidiques, des roches aux fées, des menhirs renversés, des tumulus. On y trouve également des retranchements que les uns attribuent aux Romains, les autres aux conquérants venus du Nord. Ce que le sol offre de plus curieux à Groix, ce sont les excavations, connues sous le nom de *Trou d'Enfer, Trou du Tonnerre*, et plusieurs grottes. Le Trou d'Enfer se trouve au sud de l'île, au fond d'une anse formée par les falaises. On y a pénétré jusqu'à une distance de deux cents pas. Le Trou du Tonnerre est une espèce de vaste puits formé dans la falaise par un éboulement entre deux rochers : la mer s'y introduit par un canal souterrain; et quand elle est agitée par la tempête, elle y gronde comme le tonnerre.

Groix fut plusieurs fois attaquée par les flottes anglaises sous Louis XIV. En 1703, l'amiral Roock s'y présenta avec 7,000 hommes de débarquement. Tout le monde dans la place perdit la tête, excepté le curé. Il s'avisa de réunir les hommes, de déguiser en hommes femmes et filles, d'armer tant bien que mal les uns et les autres, et de porter cette armée bizarre sur le *Grand-Moustero*, le point le plus élevé de l'île. L'amiral, croyant voir une garnison formidable, se retira, et le curé reçut du roi, l'année suivante, une pension de 500 livres.

Les habitants de Groix sont surtout marins et pêcheurs. Leur île n'est guère qu'un rocher couvert d'une mince couche de terre. Ils récoltent pourtant, surtout dans les parties orientale et septentrionale, des lentilles estimées et un très-beau froment, qu'on nomme *froment d'Espagne*, parce que les premières semences venaient d'un navire espagnol naufragé. Les parcelles ferrugineuses et cuivreuses qu'on trouve dans les sables du rivage font supposer qu'il existe dans l'île des mines de fer et de cuivre.

Locmariaquer. — Locmariaquer ou Locmariaker, petite ville maritime de 2116 habitants, à 65 kilomètres au sud-est de Lorient, a été à plusieurs reprises l'objet de longues et savantes discussions. D'abord, pour son nom, qui paraît devoir définitivement se décomposer et se traduire ainsi : *Loc-Maria-Kaër*, lieu de Sainte-Marie-de-Kaër. La terminaison *quer* n'est que le nom altéré d'une baronnie de Kaër, qui existait en ce lieu, comme l'attestent plusieurs documents, et on l'ajouta pour distinguer cet endroit de tant d'autres qui portent en Bretagne le nom de Locmaria. Un autre point fort controversé est celui de l'identité de Locmariaker et de Dariorigum. Est-ce Vannes, est-ce Locmariaker qui portait le nom de Dariorigum et le titre de capitale des Vénètes? Nul ne le sait jusqu'ici. D'Anville a mis Dariorigum à l'emplacement actuel de Vannes; mais, comme on l'a remarqué, sa carte générale n'est pas d'une autorité absolue pour un tel point de détail.

Les monuments de Locmariaker sont considérables et appartiennent à deux époques : les uns sont celtiques, les autres romains.

Les monuments celtiques. Autour de Locmariaker on remarque trois tumulus, dont deux ont de 60 à 70 pieds de long. L'un de ces tumulus s'appelle *Mané-er-H'rouich* (montagne de la fée). C'est un galgal que les habitants détruisent peu à peu pour en emporter les pierres. Un autre n'est qu'un monceau de cendres, de charbons, d'ossements calcinés. Là sans doute le feu dévora ces milliers de victimes humaines que réclamait la religion des druides. Ces cendres, les hommes d'aujourd'hui viennent avec indifférence les chercher dans leurs tombereaux pour en engraisser leurs terres, détruisant sans horreur ni respect ce terrible monument de la superstition humaine. Près du village de Nélut, on voit, gisant sur la terre, renversé, on ne sait par quelle force, et brisé en trois morceaux, le roi des monuments druidiques, un peulvan de 21 mètres de hauteur sur 4 pieds de large et dont on évalue le poids à plus de 250,000 kilogrammes. Près de là est le dolmen, appelé *table de César* ou *table des marchands*. Plusieurs des pierres qui le composent portent des dessins curieux où l'on a vu toutes sortes de choses et rien de précis. On voit également des dessins de ce genre dans le monument appelé les *Men platt* (pierres plates), longue galerie couverte, de 21 mètres de longueur sur 1 mètre 75 de hauteur. On se perd en conjectures.

Les monuments romains prouvent que Locmariaker a été un point fortement occupé par les maîtres du monde. Les trous d'un cirque, le grand nombre de briques et de poteries romaines éparses aux environs, la direction d'une voie romaine aboutissant à la ville, des médailles à l'effigie de Jules César, trouvées en 1749, trois statuettes en or représentant Harpocrate, Cupidon, Panthée, des substructions considérables attestent l'importance de l'établissement. Les briques y étaient jadis en telle quantité qu'en 1822 le gouvernement en fit charger plusieurs bâtiments pour le port de Lorient.

Hennebont. — Hennebont, jolie ville maritime, à 10 kilomètres au nord-est de Lorient, chef-lieu de canton de 4,710 habitants, formait autrefois un gouvernement particulier.

Quand ni Port-Louis ni Lorient n'existaient encore, Hennebont était maîtresse de l'embouchure du Blavet; ce qui lui donnait une grande importance. Un château y fut construit de bonne heure. Les ducs de Bretagne possédaient au XIIIe siècle la moitié de la seigneurie d'Hennebont et prélevaient la moitié du produit des péages qui s'y percevaient. La ville, qui s'était élevée autour du château, fut entourée de fortifications. Elle joua un rôle important dans la guerre de la succession de Bretagne. Jeanne de Montfort y soutint un siége héroïque contre Charles de Blois. La flotte anglaise qui devait la secourir se fit longtemps attendre, et, après des prodiges d'audace, elle allait enfin livrer la place, lorsqu'elle aperçut les voiles anglaises. Charles de Blois se retira.

Plus tard, Jean IV y ayant appelé une garnison anglaise, du Guesclin assiégea la ville pour Charles V, la prit après l'avoir accablée de projectiles, et passa au fil de l'épée la garnison étrangère.

Au temps de la Ligue, le prince de Dombes l'assiégea de nouveau et l'enleva au duc de Mercœur, qui, avec l'appui des Espagnols, s'était rendu presque indépendant en Bretagne et refusait de reconnaître Henri IV (1590). Mais Mercœur la reprit la même année.

Aujourd'hui il reste à peine des vestiges des anciennes fortifications. Le monument le plus remarquable est l'église, du commencement du XVIe siècle; c'est l'un des plus gracieux échantillons qui existent de l'architecture ogivale de la dernière époque.

Les armes de Hennebont sont : *d'azur à un navire d'or à voiles d'argent semées d'hermines de sable, avec un guidon de gueules et flottant sur une onde d'argent.*

Ploermel (lat. 47° 55′ 58″, long. 4° 44′ 10″ O.). — Ploërmel, *Plermela*, chef-lieu d'arrondissement, à 44 kilomètres au nord-est de Vannes, tribunal de première instance, collége communal, avec une population de 5,635 habitants. Ploërmel, entre Rennes et Vannes, a eu de l'importance au moyen âge. Elle passe pour une des plus anciennes villes du duché de Bretagne. On dit que, du VIe au Xe siècle, elle posséda une population de 13,000 âmes. Au XIe, le vicomte de Porhoët, Eudes Ier, la fit ceindre de murailles. Plus tard, elle passa aux ducs de Bretagne, qui y séjournèrent quelquefois et y convoquèrent à plusieurs reprises les états de la province. En 1487, les troupes de Charles VIII s'emparèrent de Ploërmel. Le duc François II la reprit l'année suivante, et, reconnaissant l'impossibilité de la défendre, en fit démolir les fortifications. Au temps de la Ligue, les calvinistes devinrent nombreux à Ploërmel. Mercœur la leur enleva, puis les troupes royales la prirent à leur tour. Il y a à Ploërmel une église remarquable du XVIe siècle, réparée au XVIIe. On y voit un monument élevé en 1821 aux ducs Jean II et Jean III, dont les tombeaux avaient été deux fois détruits, dans les guerres de religion et à la révolution française.

Rohan. — Rohan, chef-lieu de canton, peuplé de 586 habitants, à 33 kilomètres au nord-ouest de Ploërmel, sur les bords de l'Oust, qui y est canalisée pour former le canal de Nantes à Brest. C'était autrefois une ville très-forte, que les Anglo-Bretons et les Franco-Bretons se disputèrent plusieurs fois au temps de la guerre de la succession de Bretagne. Les Anglais la prirent et l'incendièrent, après l'avoir livrée au pillage, en 1345. Cette ville a donné son nom à l'illustre famille des vicomtes de Rohan, qui descendait des anciens ducs de Bretagne et fut longtemps en possession du comté de Porrhoët, du duché de Rohan et de la principauté de Guéméné. Grégoire de Tours nous apprend que dans les premiers siècles du moyen âge les terres des Rohan portaient le nom de *royaume*. Peut-être y a-t-il là de quoi justifier la fierté de leur fameuse devise : *Roi ne suis, prince ne daigne, Rohan suis!* Quéthenoc, vicomte de Porrhoët, est le premier seigneur de cette maison dont l'histoire fasse mention : c'est à lui que l'on doit le château de Clisson. La vicomté de Rohan fut érigée en duché-pairie, en 1603, en faveur de Henri de Rohan, vingtième vicomte de ce nom, qui avait épousé Marie de Béthune, fille de Sully. Par ses alliances et par ses substitutions, la maison de Rohan est divisée en plusieurs branches : celles des Rohan-Rohan, des Rohan-Chabot, des Rohan-Soubise, des Rohan-Guéméné et des Rohan-Montbazon.

JOSSELIN. — A 12 kilomètres à l'ouest de Ploërmel s'élèvent la ville et le château célèbre de Josselin. L'an 1008, le vicomte de Porhoët, Quéthenoc, demanda aux religieux de Saint-Sauveur de Redon leur consentement pour faire construire ce château, « parce qu'il n'y a que les plantations faites par Dieu qui soient d'une attache solide au sol. » Ainsi s'exprime le cartulaire. Il joignait à cette demande le présent d'un « plat d'argent agréablement doré. » Le fils de ce seigneur s'appelait Josselin, et donna son nom au château, qui devint au moyen âge une forteresse des plus imposantes, appartenant aux Clisson, puis aux Rohan. Henri IV, sur la demande des états de Bretagne, en ordonna la démolition (1599). Cet ordre ne fut exécuté que trente ans plus tard, comme le dit un manuscrit de l'époque : « La grosse tour de Josselin fut, par le commandement du roi, commencée à abattre au mois de mai 1629 ; elle tenoit 280 pieds de murailles en rond et autant en hauteur. » Ce qui reste du château de Josselin est encore imposant : ce sont quatre fortes tours rondes bâties sur un roc fort élevé, et qui présentent l'architecture militaire du moyen âge dans ce qu'elle a de plus imposant. La façade opposée, celle de l'intérieur, est au contraire très-élégante, très-ornée, dans le style civil ogival de la dernière époque.

Le bourg de Josselin est à 12 kilomètres à l'ouest de Ploërmel : c'est un chef-lieu de canton de 2,808 habitants. On voit dans l'église une chaire dorée d'un travail remarquable, et le tombeau d'Olivier de Clisson. Les armes de Josselin sont : *de gueules au lion d'argent.*

Entre Josselin et Ploërmel eut lieu, en 1351, le fameux combat des Trente. Trente Bretons y vainquirent trente Anglais à la suite d'un défi adressé par Beaumanoir à Bembro (Bemborough), chef de l'armée anglaise. Au milieu de la mêlée, Beaumanoir, dévoré de soif, demanda à boire : « Beaumanoir, bois ton sang, lui cria Geoffroy-Dubois, et la soif te passera. » Une croix de pierre et une inscription simple et naturelle rappelèrent jusqu'à la révolution ce beau fait d'armes. Détruite pendant la révolution, la croix fut remplacée en 1819 par un obélisque de granit, où la Restauration fit placer une inscription pleine d'emphase.

NAPOLÉONVILLE ou PONTIVY (lat. 48° 4′ 5″, long. 5° 48′ 15″ O.) — Napoléonville, chef-lieu d'arrondissement, à 51 kilomètres nord-nord-ouest de Vannes, avec tribunal de première instance, lycée impérial et 7,792 habitants. Pontivy est située sur la rive gauche du Blavet, en une partie du cours de cette rivière, qu'on peut regarder comme le point culminant de la Bretagne. Elle n'eut toutefois que peu d'importance au moyen âge sous les vicomtes de Rohan, et elle n'en acquit qu'à l'époque de la révolution française. Soit hasard, soit à dessein, elle fut choisie, en 1790, comme lieu de rendez-vous, par la fédération bretonne, la première des fédérations provinciales. Les délégués de la Bretagne et de l'Anjou s'y réunirent au nombre de près de deux cents, dressèrent le pacte fédératif, élurent pour président Victor Moreau, capitaine des artilleurs volontaires de Rennes, et prêtèrent le serment fédératif dans l'église paroissiale, l'épée nue sur l'autel, voulant, disaient-ils, « unir l'amour de la patrie à celui de la religion. » L'assemblée nationale décréta qu'on enverrait à toutes les communes de France le pacte fédératif de Pontivy, qui eut le plus grand retentissement. Mais la garde nationale de la ville eut à soutenir des luttes acharnées contre les habitants des campagnes voisines.

Napoléon fut frappé de la position de Pontivy, et voulut en faire le centre de la Bretagne. Il y envoya l'inspecteur général des ponts et chaussées, et fit entreprendre des travaux considérables pour renouveler la ville, qui prit alors le nom de *Napoléonville*, qu'elle a repris dans ces derniers temps. Pour la mettre en communication avec la mer, il envoya, en 1810, mille ouvriers travailler à la canalisation du Blavet. Quoique ces projets n'aient pas été réalisés entièrement, Pontivy est devenue une ville régulière, bien bâtie, dont les canaux de Nantes et du Blavet favorisent le commerce, et les foires très-fréquentées. Elle fait des expéditions considérables de grains, toiles, fil, cuirs, beurre, chevaux, bestiaux.

BAUD. — Baud, chef-lieu de canton, à 30 kilomètres au sud de Napoléonville, peuplé de 5,103 habitants. Petite ville située dans un vallon à l'intersection de trois grandes routes, et faisant un commerce assez important de beurre et de miel. Ce qu'on trouve de plus remarquable dans ce canton, c'est, sur l'emplacement du château de Quinipily, la *Vénus de Quinipily*, selon l'expression des savants; la *Groa-Hoart* ou *Vieille-Couarde*, selon l'expression des paysans du pays. C'est une antique et grossière statue de femme, qui porte tous les caractères des divinités païennes de l'Orient. On l'a attribuée successivement aux Égyptiens, aux Arabes, aux Vénètes, aux Romains.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6 996 kil. carr. ou 699 641 hect.	Hommes.. 231 640 Femmes... 246 532 Total... 479 172	4	37	234	15 000 000 fr.	10 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE VANNES.

Superficie 1634 kilom. carrés ou 163 419 hectares. — Population 132 171 hab. — Cantons 11. — Communes 75.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
VANNES.	VANNES	13 000	»
	[illegible]	2 [illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE VANNES.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Muzillac, 7 com., 11067 hab.	Muzillac	2432	25	Suite de Questembert.	Molac	1522	28	Rochefort, 9 com., 10 293 hab.	Rochefort	767	31
	Ambon	1814	32		Peaule	2463	36		Caden	2295	40
	Arzal	1351	35		Pleucadeuc	1255	31		Limerzel	1115	31
	Billiers	1070	38		Saint-Marcel	467	32		Malansac	2088	36
	Damgan	1600	26						Missiriac	668	40
	Questembert (le)	542	32	La Roche-Bernard, 8 c., 12400 h.	Roche-Bernard (la)	1212	41		Tiberlin	1567	32
	Noyal-Muzillac	2305	30		Camoël	592	37		Saint-Congard	725	42
Questembert, 9 c., 12370 h.	Questembert	3893	26		Férel	1632	46		Saint-Grave	846	40
	Berric	1189	29		Marzan	1771	38		Saint-Laurent	275	42
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		Nivillac	2966	44		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Larré	813	21		[illegible]	[illegible]	[illegible]	Sarzeau 3 com., 11386 h.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Lauzach	425	18		Saint-Dolay	2293	53		Arzon	2377	32
					Théhillac	421	58		Saint-Gildas	1291	29

ARRONDISSEMENT DE LORIENT.

Superficie 1995 kilom. carrés ou 199 531 hectares. — Population 148 779 hab. — Cantons 11. — Communes 49.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Lorient (1re cant.), 1c., 25691 h.	Lorient	25691	»	Belz, 5 com., 8476 hab.	Belz	1855	25	Pontscorff, 6 com., 14077 hab.	Pontscorff	1650	16
					Brech	2196	30		Caudan	3994	10
					Etel	1074	»		Cléguer	2122	19
					Locoal-Mendon	2070	25		Gestel	421	10
					Plumel	1311	35		Guidel	4044	16
Lorient (2e canton), 1c., 8413 h.	Lorient	»	»	Hennebont, 4 com., 13896 hab.	Hennebont	4710	13		Quèven	1576	8
	Locmiquélic	8413	8		Branderion	477	20				
					Inzinzac	2290	18	Port-Louis, 3 com., 18471 hab.	Port-Louis	2974	8
					Languidic	6358	23		Groix	3354	30
Auray, 6 com., 14376 hab.	Auray	3882	40	Pluvigner, 6 com., 11966 hab.	Pluvigner	4362	25		Kervignac	2504	21
	Crach	1834	57		Bubry	2819	48		Merlevenez	1044	19
	Locmariaker	2106	66		Calan	600	15		Nostang	1500	24
	Plougoumelen	1546	57		Inguiniel	2419	40		Ploubinec	2777	16
	Plumergat	2153	63		Landaul	1077	30		Riantec	3910	10
	Pluneret	2795	53		Quistinic	2560	35		Sainte-Hélène	648	21
Belle-Isle-en-Mer, 5c., 9694 h.	Belle-Isle-en-Mer	3694	»					Quiberon, 3 com., 8552 hab.	Quiberon	3128	55
	Bangor	1820	75		Pluvigner	4793	40		Carnac	3838	44
	Locmaria	1712	80		Brech	2511	45		Plouharnel	1586	40
	Palais (le)	1462	70		Camors	2100	40				
	Port-Philippe	1490	62		Landévant	1614	30				

ARRONDISSEMENT DE NAPOLÉONVILLE.

Superficie 1705 kilom. carrés ou 170 475 hect. — Population 105 984. hab. — Cantons 7. — Communes 49.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Napoléonville, 9 com., 19920 hab.	Napoléonville	7792	»	Suite de Cléguérec.	Saint-Aignan	1298	17	Suite de Guémené.	Ploërdut	3938	32
	Croixanvec	282	17		Sainte-Brigitte	765	23		Saint-Caradec	1339	30
	Gueltas	1082	»		Séglien	2175	17		Saint-Tugdual	1913	30
	Guern	3584	17		Silfiac	1150	22				
	Kfouen	3505	»					Le Faouet, 7 communes, 15218 habitants.	Faouet (le)	3160	45
	Noyal-Pontivy	980	8	Gourin, 5 com., 12120 hab.	Gourin	4310	63		Berné	1941	47
	Saint-Gonvan	918	»						Guiscriff	3570	57
	Saint-Gonnery	629	17		Langonnet	3142	45		Lanvénégen	1961	45
	Saint-Thuriau	1147	»		Pleuray	1662	47		Locunolé	480	63
Baud, 5 com., 16217 hab.	Baud	5183	30		Roudouallec	1079	50		Meslan	1876	48
	Bieuzy	1091	17		Saint-Ivy	1027	57		Paimpont	2225	47
	Guénin	1745	32								
	Melrand	3138	23	Guémené, 3 com., 14379 hab.	Guémené	1572	20	Locminé, 7 communes, 13231 habitants.	Locminé	1816	28
	Plumelau	1370	17						Moréac	3149	23
Cléguérec, 10 c., 24401 h.	Cléguérec	3850	9		Langoelan	1391	23		Moustoir-ac	1595	35
	Saint-Barthélemy	1187	13		Lignol	1925	23		Moustoir-Remungol	941	15
	Malguénac	1476	7		Locmalo	1112	19		Naizin	2110	17
	Neulliac	2111	8		Persquen	1038	23		Plumelin	2833	30
									Remungol	1377	18

ARRONDISSEMENT DE PLOERMEL.

Superficie 1662 kilom. carrés ou 166 216 hectares. — Population 91 238 hab. — Cantons 8. — Communes 61.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Ploërmel, 6 com., 12783 hab.	Ploërmel	5635	»	La Trinité-Porhoët, 9c., 10011 h.	Trinité-Porhoët (la)	1299	23	Suite de Mauron.	Saint-Brieuc-de-Mauron	[illegible]	[illegible]
	Campénéac	2895	6		Evriguac	520	19		Saint-Lery	314	24
	Gourhel	290	3		Guilliers	2197	15		Tréhorenteuc	229	10
	Loyat	2173	8		Mérléac	3500	27				
	Mentertelot	245	7		Mohon	2028	17				
	Taupont	2305	9						Rohan	566	33
Guer, 5 com., 8941 hab.	Guer	3956	23	Malestroit, 12 com., 13501 hab.	Malestroit	1577	19	Rohan, 9 com., 10038 hab.	Bréhan-Loudéac	2501	38
	Augan	2162	10		Caro	1619	11		Crédin	1735	33
	Beignon	1417	18		Chapelle (la)	989	8		Lantillac	462	19
	Monteneuf	1299	18		Lelo	1050	17		Loungrillet	1618	24
	Saint-Malo-de-Beignon	906	21		Molterrel	319	7		Rodenac	991	26
					Réminiac	610	16		Roguédas	1189	28
Josselin, 10 com., 11 [illegible] h.	Josselin	2965	12		Rue-Saint-André	692	11		Saint-Gonnery	199	35
	Croix-Helléan (la)	676	10		Rudiac	1656	16		Saint-Samson	991	35
	Crugnel	963	18		Saint-Guyomard	1760	19				
	Gras-Saint-Laurent (le)	562	12		Saint-Gravé	929	23				
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		Saint-Nicolas	515	21		Saint-Jean-Brévelay	2411	32
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		Serent	3129	19		Bignan	2081	32
	Guillac	1546	9						Billio	562	21
	Helléan	595	9		Mauron	1216	21		Bubéon	535	32
	Lanouée	3267	14		Evriguac	563	26		Guehenno	1161	22
	Quily	436	8		Concoret	1294	24		Pleugriec	5079	25
	Saint-Servant	1349	10		Néant	1716	12		Saint-Allouestre	168	27

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes. (cours d'assises.)
68e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 23 316 habitants.
	Nombre total (1849)..... 35
	Infanticides.
8e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 167,12.
	Nombre total (1849)..... 4
	Suicides.
53e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 34 196 hab.
	Nombre total (1849)..... 21
	Crimes contre les propriétés (c).
49e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 7 940 hab
	Nombre total (1849)..... 42

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès (d).
85e	En matière civile..... 350
85e	En matière commerciale..... 205
	Instruction (e).
82e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)..... 14
	Paupérisme (f).
15e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 18 hab.
	Nombre total..... 1846
	Mendicité.
9e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 85 hab.
	Nombre total (1849)..... 133
	Enfants naturels (g).
80e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 31 754.
	Nombre total (1850)..... 500

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
72e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 31,84.
	Enfants trouvés et abandonnés (h).
58e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 300 hab.
	Nombre total..... 333
60e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 57,82.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (i).

Mouvement de la population (j).

Naissances	14 882
Mariages (k).....	3 690
Décès (l).....	12 256

Contributions directes (m).

Foncière.....	2 265 987 f.	56 c.
Personnelle et mobilière.....	191 079	79
Portes et fenêtres.....	546 647	01
Patentes.....	238 997	93

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la justice*, les Rapports du *Ministère de l'intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Annuellement, sur 100 accusés, on compte, dans le Morbihan, 21 femmes. Après les Côtes-du-Nord et le Finistère, c'est le département où la proportion des femmes aux hommes sur 100 accusés est la plus forte.

(d) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 495 habitants. « Un seul département, dit M. d'Angeville, a un esprit de chicane moins développé. »

(e) Sous ce rapport, très-arriéré. Ce n'est point dans les provinces du Sud que se trouve le plus d'ignorance, mais bien dans celles de l'Ouest et du Centre : dans le Berry, la Bretagne, etc.

Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 222.

Il y a, dans le Morbihan, 1 académie universitaire; 1 grand et 1 petit séminaire; 1 lycée impérial avec un cours spécial pour les Écoles navale, polytechnique et de Saint-Cyr; 5 collèges communaux, ceux de Vannes et de Lorient, avec 1 école supérieure; 1 collége catholique dit de *Saint-François Xavier;* plusieurs pensionnats dirigés par les sœurs de la Sagesse; 1 école secondaire et primaire dite de *Sainte-Marie-de-Gouvis*; 1 institution primaire à Sarzeau; d'autres institutions libres; 253 écoles primaires communales ou privées; des écoles chrétiennes; des écoles gratuites d'adultes et d'enfants pauvres; des salles d'asile; 1 institution des sourds-muets; 1 société *polymathique*, fondée en 1826, ayant pour but la propagation des sciences, des lettres et des arts; 1 bibliothèque départementale; 1 musée scientifique; des sociétés et des comices agricoles, etc.

(f) Il existe une quantité effrayante de pauvres et de mendiants dans les départements de l'ancienne Bretagne; mais il faut remarquer que ce fléau frappe surtout les cantons où l'ancienne et riche industrie agricole et manufacturière des lins et des chanvres a disparu par l'introduction de l'industrie du coton. D'après les calculs de M. de Villeneuve-Bargemont, sur une population de 2,522,831 habitants, les départements formant la province de Bretagne comptent 152,683 indigents, dont 46,172 mendiants, c'est-à-dire le 1/6 8/15 de la population totale. « Heureusement, dans cette province, ajoute le savant économiste, le respect de la propriété, l'attachement aux anciennes croyances, un esprit conservateur des doctrines morales, la résignation religieuse des pauvres et la charité publique des riches, servent de compensation souvent avantageuse à des maux qu'il sera plus facile d'y guérir, parce que leurs causes appartiennent beaucoup moins à la démoralisation générale. »

Ce département possède plusieurs hospices avec une population de 1,491 individus; des bureaux de bienfaisance secourant annuellement plus de 1,800 indigents; des sociétés maternelles; des sociétés de secours mutuels; des caisses d'épargne; 1 caisse de retraite pour la vieillesse, etc.

(g) Comme tous les départements qui se placent au premier rang pour les infanticides, le Morbihan ne compte qu'un petit nombre d'enfants naturels.

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 291 habitants. Nombre total, 1,627.

(i) Sous le rapport de l'industrie, le Morbihan est le 84e. Quatorze départements comptent plus d'agriculteurs.

(j) Comparée à celle des autres départements, la population du Morbihan occupe le 27e rang

(k) Il y a généralement plus de mariages et moins de naissances illégitimes dans les campagnes que dans les villes. Ainsi, proportionnellement à la population, la Seine, le Rhône, le Nord, où se trouvent les plus grandes villes, comptent plus d'enfants naturels et moins de mariages que la Vendée, le Morbihan, l'Ardèche et les Hautes-Alpes, où l'on ne voit que de très-petites cités.

(l) Accroissement annuel de la population, 2627. Durée moyenne de la vie, 32 ans 2 mois. Soixante et onze départements ont une vie moyenne plus longue.

(m) Rang du département pour la contribution foncière, 52e; pour la contribution personnelle et mobilière, 44e; pour les portes et fenêtres, 68e; et 66e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE[1].

1577. Discours de la surprise de la ville et forteresse de Concq, près Vannes, par *J. de la Vigne*, in-8°.
1598. Délivrance de la Bretagne, par *A. Arnaud*, in-8°.
1691. Mémoire sur l'état du clergé et de la noblesse de Bretagne, par *Toussaint de Saint-Luc*. 3 vol pet. in-8°.
1742. Mémoires pour servir de preuves à l'hist. ecclésiastiq. et civile de Bretagne, par *D. Morice*, 3 vol. in-folio.
1761. Journal du siége de Belle-Isle, in-12.
1769. Atlas itinéraire de Bretagne, par *Jean Ogée*, in-4°.
1795. L'Armorique littéraire, par *A. Marteschal*, in-12.
1805. Essai sur des monuments armoricains proche Quiberon, par *Maudet de Penhouet*, in-4°.
1812. Antiquités égyptiennes dans le dép. du Morbihan, par *Maudet de Penhouet*, in-folio et planch.
1814. Tableau des victimes de Quiberon, ou liste des émigrés de la Bretagne, in-4°.
1819 Recherches sur la Bretagne, par *J.-B de Laporte*, 2 vol. in-8°.
1826. Expédition de Quiberon, par *le Charron*, in-18 cart. et planch.
1830. Notice sur le monument de Quiberon, par *Pihan de Laforest*, in-8°.
1835. Le Morbihan, au tome II de la France pittoresque d'*Abel Hugo*, in-4°, fig.
1835. Le combat de trente Bretons, etc., etc., publié d'après le manuscrit de la Bib. Impér., par *Crapelet*, 2e édit, in-8°.
1835. Antiquités de la Bretagne, monuments du Morbihan, par *de Fremenville* 2e édit., in-8°.
1836. Note sur le mon. de l'île de Gravr'innis, par *P. Merimée*, in-4°.
1838. Le Morbihan, au tome V du Guide pittoresque du Voyageur en France, de *Didot*, in-8°.
1841. Description du pont suspendu de la Roche-Bernard, par *P. Leblanc*, in-4°.
1843. La Bretagne, par *Pitre-Chevalier*, gr. in-8°, fig.
1845. Bretagne et Vendée, par *Pitre-Chevalier*, gr. in-8°, fig.
1845. Articles Morbihan, Vannes, Lorient, Pontivy, etc., etc., dans le Dictionn. des Communes de *Girault de Saint-Fargeau*, 3 vol. in-4°, fig. et blas.
1846. Annuaires stat., hist. et administr. du Morbihan de 1833 à 1846, par *Cayot-Delandre*, in-18.
1847. Le Morbihan, son hist et ses monuments, par *Cayot-Délandre*, 1 vol. in-8°, et Atlas in-4°.
1852. Hist. de Belle-Isle-en-mer, par *Chasle de la Touche*, 1 v. in-8°.
1853. Annuaire stat., hist. et administ. du Morbihan, par *Lallemand*, 1 vol. in-18.
1853. Dict. hist. et géograph. de Bretagne, par *Ogée*, continué jusqu'à nos jours. Édit. Marteville, 2 vol. grand in-8°.
Cartes de la Bretagne par *Cassini* et *Capitaine*.
Carte du département du Morbihan, extraite de la grande carte du dépôt de la guerre.
Carte du département du Morbihan, par un ingén. du cadastre.
Cartes du Morbihan, par *Dufour*, *Charle*, *Ducoteuay*.
Plan de Vannes, construit au 5000e, par *N. Bassac*, édité par *Cauderan*.

[1] Voir la Bibliographie des départements de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Finistère.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Le duc de Guise défendant Metz

MOSELLE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation, limites. — Le département de la Moselle doit son nom à la rivière qui le traverse du sud au nord. C'est un des départements de la région nord-est de la France : il est situé dans le bassin du Rhin. Il a été formé, en 1790, du pays Messin proprement dit, d'une partie des duchés de Lorraine et de Bar et d'une portion des Trois-Evêchés.

Il est borné : au nord, par le duché de Luxembourg et la Prusse rhénane ; à l'est, par la Prusse rhénane ; au sud, par les départements du Bas-Rhin et de la Meurthe ; à l'ouest, par celui de la Meuse.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département de la Moselle est un pays montagneux quoique peu élevé, en partie occupé par des chaînes de montagnes basses qui ne dépassent pas 400 à 495 mètres, et des plateaux dépendant de la chaîne des Vosges et du massif des Ardennes. Celles qui se rattachent à la chaîne des Vosges ont les pentes rapides et brusques, les sommets escarpés et les rochers pyramidaux ; les autres offrent un aspect moins tourmenté. Les unes sont couronnées par des forêts, les autres ne produisent que des genêts et des fougères. Quelques plateaux sont cultivés, mais les terres en sont généralement mauvaises. Les forêts occupent une partie considérable du département, et le sol n'est guère fertile que dans les vallées seulement.

On évalue la superficie du département à 534,385 hectares, et le sol se divise d'après sa nature en : pays de montagnes, 60,000 hectares ; pays de bruyères ou de landes, 2,000 ; sol de riche terreau, 40,000 ; sol de gravier, 40,000 ; sol pierreux, 246,000 ; sol sablonneux, 34,000, et sol argileux, 91,000 hectares.

Hydrographie. — Le département appartient entièrement au bassin du Rhin : il est arrosé par la Moselle et ses affluents ou sous-affluents, l'Orne, la Seille, la Sarre, la Nied, la Bies ; à l'ouest, par le Chiers, affluent de droite de la Meuse ; à l'est, par quelques petits affluents immédiats du Rhin.

La Moselle prend sa source auprès de la côte de Taye

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

près des ruines du château de Moselle dans la commune de Bussang, département des Vosges : elle traverse ce département et celui de la Meurthe avant d'entrer dans le département auquel elle donne son nom. Elle y pénètre sur le territoire de la commune d'Arry, passe à la Lobe, Ancy, Jouy, Ars, Metz, Saint-Julien, Algy, Bousse, Uckange, Bertsange, Illange, Thionville, Cattenon, Berg, Sierck, et entre au-dessous de la commune d'Apache dans le grand-duché du Bas-Rhin, province de la Prusse, où, après avoir traversé le pays de Trèves, elle va se jeter dans le Rhin à Coblentz après un cours d'environ 600 kilomètres, dont 80 appartiennent au département. Elle y est navigable sur tout son parcours.

La Sarre, affluent de droite de la Moselle, prend sa source dans les Vosges au pied du Donon près du château de Salm, département de la Meurthe : elle passe dans la Meurthe, à Sarrebourg, Fénétrange, Saar-Union; dans la Moselle à Sarralbe, Sarreguemines; un peu au-dessous de cette ville, elle entre dans la Prusse rhénane, passe à Sarrebruck, Sarrelouis, Sarrebourg et vient se jeter dans la Moselle à Kœns à 7 kilomètres au sud-ouest de Trèves après un cours d'environ 220 kilomètres. Son parcours dans le département n'est que de 35 kilomètres : elle y est navigable.

La Nied est formée par deux petites rivières, dont l'une prend sa source à Château-Brehain, département de la Meurthe, et se nomme la Nied française : elle passe à Hare, Courcelles, Pange, les Etangs. L'autre naît à l'ouest de Puttelange dans le département même et se nomme la Nied allemande : elle passe à Faulquemont, Elvange, Fontigny, Varize. Ces deux rivières se réunissent au-dessous de Condé-Northen. La Nied passe alors à Volmerange, Ronpelange près de Boulay, à Gomelange, à Holling, à Bouzonville, à Vilting; au-dessous de cette commune, elle entre dans la Prusse rhénane pour aller se jeter dans la Sarre après un cours de 80 kilomètres.

Le Chiers prend sa source dans le grand-duché de Luxembourg à 7 kilomètres environ de la frontière, entre dans le département de la Moselle près du village de Long-la-Ville, passe à Longwy, à Longuion, entre dans le département de la Meuse près de Marville et va dans celui des Ardennes se jeter dans la Meuse vis-à-vis du village de Remilly après un cours d'environ 90 kilomètres.

Il y a beaucoup d'étangs dans l'arrondissement de Metz et quelques marais dans l'arrondissement de Sarreguemines du côté de Bitche.

Voies de communication. — Le département de la Moselle est traversé par 12 routes impériales, dont la longueur est de 445 kilomètres; par 12 routes départementales, dont le parcours est de 348 kilomètres, et par 4,202 chemins vicinaux, dont le développement total est de 5,235 kilomètres. Parmi ces derniers il y en a environ 50 qui ont été classés au nombre des chemins vicinaux de grande communication.

Le département est traversé par l'embranchement de Nancy a Forbach, destiné à unir le chemin de fer de Paris à Strasbourg à ceux de la Prusse rhénane et de l'Allemagne. Ce chemin pénètre dans le département à Pagny-sur-Moselle, passe aux stations de Noveant, d'Ars-sur-Moselle, de Metz, de Peltre, de Courcelles, de Remilly, de Herny, de Faulquemont, de Saint-Avold, de Hombourg, de Cocheren et de Forbach. Entre cette station et celle de Sarrebruck, il se soude au chemin de fer prussien. La longueur de cet embranchement est de 112 kilomètres, dont 90 appartiennent au département. La gare de Metz est à 385 kilomètres de celle de Paris, 41 de celle de Nancy et 109 de celle de Strasbourg. De Metz un nouvel embranchement doit être dirigé sur Thionville et Luxembourg.

Climat. — Le département de la Moselle appartient à la région climatoriale dite du climat vosgien ou du nord-est. La température varie dans les différentes parties du département : elle est assez douce dans l'ancien pays Messin, c'est-à-dire la vallée de la Moselle; rigoureuse et froide dans les contrées voisines des Vosges et des Ardennes. Le climat est plutôt humide que sec, surtout en automne et dans les mois de mars et d'avril. Quoique dans les bassins de la Moselle et de la Seille l'automne et le printemps se confondent souvent avec l'hiver, le climat est encore plus rigoureux dans la partie est et nord-est. Les vents varient souvent plusieurs fois le jour, et ils soufflent avec violence au solstice d'hiver et à l'équinoxe du printemps.

A Metz, la température moyenne annuelle est de 9°,7 du thermomètre centigrade. En neuf années la température minimum a été de — 20°,5 et la température maximum de + 36°,1. La quantité annuelle moyenne d'eau tombée est de 584^{mm}. Le nombre annuel moyen des jours de pluie est de 149. Les vents dominants sont ceux du sud-ouest, du nord et de l'ouest. La hauteur moyenne du baromètre réduit à zéro est de 745^{mm},96.

Productions naturelles. — Le département de la Moselle appartient à la région naturelle dite de la Lorraine. La partie orientale est composée par des terrains de première formation, la partie occidentale appartient à une formation secondaire. Les terrains y sont à couches horizontales ou légèrement inclinées. Le sol est généralement argilo-sableux, humide et formé par le trias. Le règne minéral offre des mines de fer de bonne qualité. Les mines les plus importantes sont celles de Saint-Paneré, d'Aumetz, de Moyeuvre, de Hayange, de Hargarten, etc. On rencontre quelques filons de plomb, de la houille, qui sert pour les usines; des carrières de grès, de pierres calcaires, de marbre lumachelle, d'argile et de gypse. La chaux de Metz est estimée. Il existe dans le département des tourbières, mais elles ne sont pas exploitées.

On exploite la source salée de Saltzbronn. Il y a des sources d'eaux minérales à Walsbronn, à Guénetrange, et à Bonnefontaine, près Metz.

La production en céréales dépasse de beaucoup les besoins de la consommation locale, et l'on fait des récoltes très-importantes de pommes de terre, légumes secs, graines oléagineuses, chanvre, betteraves à sucre et fruits de toute espèce. L'art du jardinier est porté dans le pays Messin à un haut degré de perfectionnement. Les vergers de Plappeville, de Lorry-Vigneulles, de Lessy, Marange, etc., etc., etc., fournissent des fruits en abondance aux confiseurs de Metz. Les vignes sont la partie la plus soignée de l'agriculture; elles couvrent, dans une même exposition, la plupart des coteaux. Les vins qu'elles produisent sont en général de bonne qualité; les vins rouges sont les meilleurs et les plus estimés; ceux de Scy, Jussy, Dease et autres crus des environs de Metz sont classés parmi les meilleurs vins d'ordinaire. Les forêts couvrent dans ce département une partie considérable du sol; elles fournissent dans la partie orientale des trains superbes destinés aux ateliers de la marine; les essences dominantes sont le chêne, le hêtre et le sapin des Vosges. La flore de la Moselle est généralement assez riche.

La race des animaux domestiques est généralement petite. On élève beaucoup de porcs et d'abeilles. Il y a dans les forêts beaucoup de gibier, tel que lapins, lièvres, chevreuils. Le sanglier est devenu rare. Les loups sont assez nombreux, ainsi que les renards, les belettes, les blaireaux et les chats sauvages. Les poissons les plus communs de la Moselle sont la carpe, le brochet, l'anguille, le barbeau, la tanche, la brême, le goujon et toutes les espèces de poissons blancs. On pêche des truites dans quelques autres rivières. Dans la Sarre et dans la Moselle on prend des saumons, des aloses, des lamproies. Les écrevisses de la Sarre sont très-estimées; on trouve aussi dans la Moselle l'able, petit poisson dont les écailles argentines servent à fabriquer les fausses perles.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Moselle est un pays riche, agricole, manufacturier et d'exploitation; l'agriculture y est avancée. On varie les assolements : on n'y suit plus aveuglément les règles de la routine, et le cultivateur est généralement avide de s'instruire et de tenter les nouvelles méthodes. Chaque année, dans chaque

arrondissement et par les soins des comices agricoles, s'établissent des fêtes agricoles qui attirent un grand nombre de cultivateurs et éveillent chez eux l'amour du progrès.

On évalue le sol productif à 515,759 hectares, dont : en froment, 79,829; méteil, 5,960; seigle, 8,814; orge, 20,931; avoine, 62,532; pommes de terre, 24,729; légumes secs, 4,066; vignes, 5,073; jardins, 10,461; betteraves, 501; colza et navette, 3,684; chanvre, 2,317; lin, 742; prairies naturelles, 45,034; prairies artificielles, 17,695; pâtis, landes et bruyères, 23,108; jachères, 52,295; bois, 136,109 (dont 51,114 à l'État); vergers, pépinières et oseraies, 12,149 hectares. Le revenu territorial est évalué à 17 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 146,552, qui se partagent entre eux 2,149,555 divisions parcellaires du sol.

Le fer, le sel, la tourbe, les terres alumineuses sont les principaux produits de l'exploitation minérale. L'industrie manufacturière est variée et très-active; la branche principale est le travail du fer et de l'acier; ces deux métaux sont employés dans les tôleries, les manufactures de fer blanc, de scies, de limes, râpes et articles divers de quincaillerie, de taillanderie et de clouterie. La fabrication des creusets, de la faïence, de la poterie de terre et de grès, des verres et des cristaux, est la seconde branche d'industrie du département; la faïence fine et les articles divers des poteries de Sarreguemines sont particulièrement estimées. D'autres industries importantes sont la fabrication de la toile de ménage, des draps et des lainages, de la broderie, des papiers, des cuirs, de la colle forte, des tabatières en carton et du sucre de betterave.

Les brasseries produisent environ 50,000 hectolitres de bière. L'exploitation des forêts occupe un très-grand nombre de personnes; la préparation des fruits secs et des confitures renommées, et celle des salaisons de porcs, dont il se fait un débit important à Paris pour les fêtes de Pâques. Les bois, les fers, le sel, la poterie et les verres et cristaux, les toiles et les draps, la quincaillerie et la taillanderie sont les grands articles de l'exportation. Le nombre des foires est de 88; elles se tiennent dans 41 communes et durent 128 journées; les articles qui s'y vendent consistent en mercerie, bestiaux, chapellerie, quincaillerie, draps, etc., etc.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Moselle était de 534,385 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 459,684 habitants; savoir : 230,539 hommes, et 229,145 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Metz; le département est divisé en 4 arrondissements communaux, 27 cantons et 628 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de la Moselle est compris dans la 4e inspection divisionnaire des ponts et chaussées et dans l'arrondissement minéralogique de Strasbourg, qui dépend de la division du nord-est.

Metz est le quartier général de la 5e division militaire, qui comprend les départements de la Moselle, de la Meuse, de la Meurthe et des Vosges. Metz est un des grands centres militaires les plus importants de France. C'est une place forte de 1re classe; les autres places fortes du département sont : Thionville, Longwy et Bitche. Il y a à Metz un grand hôpital militaire, un gymnase pour l'instruction des troupes, une intendance militaire, une direction des arsenaux, une direction du génie, une école d'artillerie, une école régimentaire du génie, une école d'application pour l'artillerie et le génie où ne sont admis que les élèves sortant de l'École polytechnique. Metz est le chef-lieu de la 3e légion de gendarmerie.

La cour impériale de Metz comprend dans son ressort les départements de la Moselle et des Ardennes. Le département de la Moselle a 4 tribunaux de 1re instance pour les 4 sous-préfectures.

Le département forme le diocèse d'un évêché, dont le siége est à Metz et qui est suffragant de l'archevêché de Besançon. Il y a dans la Moselle 4 cures de première classe, 32 de seconde, 440 succursales et 120 vicariats. Metz possède un grand et un petit séminaires, et il y a un collége dit de Saint-Augustin. L'église réformée de Metz et celle de Courcelles-Chaussy dépendent du consistoire de Nancy. Les israélites de la Moselle possèdent une synagogue consistoriale, composée d'un grand rabbin et de sept membres laïques. Il y a des synagogues dans la plupart des villes du département et une école centrale rabbinique à Metz.

L'académie départementale de la Moselle a sous sa surveillance le lycée impérial de Metz, le collége communal de Sarreguemines, plusieurs maisons ecclésiastiques d'instruction secondaire, 2 écoles normales primaires, 4 écoles supérieures, 1,023 écoles primaires communales ou privées, une école industrielle, une école préparatoire pour l'enseignement professionnel, et un grand nombre d'établissements d'instruction pour les enfants et les adultes.

La Moselle forme à elle seule le 44e arrondissement forestier.

Le département possède 8 bureaux de douanes dépendant de la direction de Thionville; ce sont ceux de Longwy, Thionville, Sierck, Bouzonville, Boulay, Fohrbach, Sarreguemines et Bitche.

Nous avons dit que le revenu territorial était d'environ 17 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 44 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Lorsque les Romains pénétrèrent en Gaule, ils trouvèrent le pays messin occupé par les *Mediomatrices*, peuple brave et belliqueux qui n'accepta la domination romaine que parce que les conquérants eurent l'habileté de la déguiser sous le nom d'alliance. Leur pays fut compris dans la Belgique première et compta bientôt parmi les provinces les plus importantes de la Gaule; il était traversé par une grande rivière dont le bassin était une des routes qui conduisaient au Rhin, et à l'est il était adossé aux Vosges, qui étaient comme une seconde barrière destinée à protéger de ce côté l'empire, si le Rhin était franchi : de là l'importance militaire de cette contrée. Elle en avait une autre encore : dès le premier siècle de l'ère chrétienne, Metz renfermait des manufactures publiques où étaient fabriqués soit des étoffes de luxe, soit des vêtements à l'usage de l'armée, et des cordages pour les navires. Les antiquités romaines trouvées en grande abondance, ou dont les débris subsistent encore sur le sol, témoignent suffisamment du développement que les arts et la civilisation des conquérants avaient pris dans cette contrée.

Dans le déclin de la puissance romaine, le pays messin fut un des premiers exposés aux invasions des barbares. La plus dévastatrice de ces invasions fut celle des Huns, ces conquérants furieux qui avaient fait du glaive le symbole de leur religion; leur regard ardent et féroce, leurs figures mutilées dès l'enfance et couvertes de hideuses cicatrices suffisaient pour inspirer la terreur. Des ruines fumantes et des milliers de cadavres attestèrent le passage d'Attila par le pays messin.

A la fin du Ve siècle Clovis et ses compagnons ajoutèrent cette contrée à leurs conquêtes, et dès lors elle fit partie de l'empire des Francs jusqu'au démembrement de l'empire de Charlemagne, en 843; ensuite elle fut disputée entre les empereurs d'Allemagne et les rois de France. Pendant la période féodale elle reste définitivement séparée de la France, et ce n'est qu'au XVIe siècle que la conquête de Henri II la réunit à la monarchie.

Dès l'année de la mort de Clovis, le pays messin devint le centre du royaume de Thierry, l'aîné des fils du conquérant. Ses successeurs, Théodebert et Théodebald, résidèrent habituellement à Metz. A la mort de Clotaire Ier, le royaume d'Austrasie fut reconstitué pour Sigebert, un de ses fils; la mort tragique de Sigebert, assassiné par les émissaires de Frédégonde, laissa ce royaume à un enfant, Childebert II, dont la mère, la célèbre Brunehaut, exerça une grande influence. Après tant de siècles, le

souvenir de cette reine s'est conservé dans les traditions locales. — Les deux fils de Childebert II disparaissent après une lutte fratricide, et l'Austrasie est de nouveau réunie à la Neustrie et à la Burgondie sous Clotaire II. Mais les Austrasiens voulaient un roi qui résidât parmi eux, et il fallut que Clotaire leur envoyât à Metz son fils Dagobert, qui dut satisfaire à cette exigence nationale, quand il eut succédé à son père et fixé sa résidence à Paris. Sigebert II, l'un de ses fils, vint demeurer à Metz avec le titre de roi d'Austrasie.

Sous la dynastie carlovingienne, le pays messin fut souvent visité par les rois francs. Ils aimaient les rives de la Moselle et y résidaient volontiers. La chasse et la pêche étaient leurs délassements préférés, et ils trouvaient abondamment de quoi y suffire dans les contrées mosellanes. Il paraît aussi que dès cette époque on récoltait dans le pays messin un miel excellent, qui paraissait sur la table de Charlemagne; il est souvent question dans les capitulaires des abeilles de la Moselle, et l'hydromel de Metz jouissait, auprès des seigneurs francs, d'une grande réputation.

Le traité de Verdun détacha de la France neustrienne le pays messin et l'adjugea à l'empereur Lothaire Ier. Lothaire II lui succéda dans la partie septentrionale de ses Etats, dont le pays messin faisait partie, et qui reçut alors le nom de Lotharingie.

En 869, à la mort de Lothaire II, ses Etats furent convoités par Charles le Chauve, son oncle, roi des Francs neustriens. Charles arriva en toute hâte en Austrasie et se fit couronner roi dans la basilique de Saint-Étienne de Metz par Advence, évêque de cette ville, et plusieurs autres prélats. Mais son frère Louis le Germanique ne le laissa pas jouir en paix de son usurpation, et, d'autre part, le pape Adrien intervint pour le compte de l'empereur Louis II, frère de Lothaire II. Il écrivit à Charles le Chauve que s'il persistait à détenir l'héritage d'autrui, il serait *anathématisé comme le diable et logé avec lui en enfer*. Charles le Chauve se résigna à partager la proie avec le roi de Germanie. Dans ce partage le pays messin resta à ce dernier. Les contestations recommencèrent à sa mort; les tristes héritiers de Charlemagne épuisaient leurs forces à se disputer les lambeaux d'un empire qu'ils étaient incapables de défendre contre les ennemis qui le ravageaient, mais surtout contre les Normands et les Hongrois. Au milieu de ces misères, la dissolution du gouvernement s'achevait rapidement, et le régime féodal s'établissait. Cet état de désordre devait être plus sensible encore dans le pays messin, qui, ainsi que toute la Lorraine, ne savait pas même s'il faisait partie nominalement de la France ou de l'empire germanique. Cette situation bizarre devait exercer son influence sur le caractère des populations. En Lorraine, « l'Allemagne, comme dit M. Michelet, était partout pêle-mêle avec la France, partout se trouvait la frontière. Là aussi se forma dans les vallées de la Meuse et de la Moselle... une population vague et flottante, qui ne savait pas trop son origine, vivant sur le commun, sur le noble et le prêtre, qui la prenaient tour à tour à leur service. Metz était leur ville à tous ceux qui n'en avaient pas, ville mixte s'il en fut jamais. On a essayé en vain de rédiger en une coutume les coutumes contradictoires de cette Babel. »

Parmi les puissances féodales qui s'étaient élevées dans le pays messin, la plus importante fut celle des évêques mêmes de Metz. Cependant la souveraineté temporelle de ces prélats ne s'étendait pas sur tout le pays qui forme aujourd'hui le département de la Moselle; d'autres princes, et notamment les ducs de Lorraine, les comtes de Bar et ceux de Luxembourg, y possédaient des domaines. Les guerres fréquentes qui éclatèrent entre les évêques et ces princes furent pour les habitants de la contrée une source de misères.

Au fléau de la guerre se joignirent souvent ceux de la nature. En 1176 une peste fameuse désola le pays messin; en 1498 la terrible maladie connue sous le nom de feu de Saint-Antoine y exerça ses ravages. Plus tard, en 1315, des pluies excessives et des inondations accompagnées de secousses volcaniques y détruisirent les récoltes; la famine suivit, et bientôt la peste. Le tiers des habitants périt. Cette lugubre année resta dans les souvenirs populaires, et longtemps après on ne parlait encore qu'avec effroi de l'*an de grande famine et pestilence*.

Quand par-dessus tant de misères arrivaient encore les exactions des seigneurs féodaux, le malheureux paysan tombait parfois dans des accès de rage, comme on le vit en 1357. Il y eut dans le pays messin un commencement de jacquerie; le signal du soulèvement partit d'un village voisin de Thionville; mais le mouvement fut comprimé par l'évêque de Metz.

Pendant la guerre de cent ans, les *compagnies* ravagèrent plusieurs fois les rives de la Moselle; les populations n'échappaient au pillage que moyennant de fortes rançons

Après les routiers vint Charles III, duc de Lorraine : la guerre qu'il entreprit contre Metz vers 1420 coûta cher aux habitants du pays messin. Le duc incendia un grand nombre de villages et ravagea le pays avec d'autant plus de fureur qu'il n'avait pu s'emparer de Metz.

A partir du XVe siècle, les entreprises des ducs de Lorraine sur Metz et le pays messin se renouvellent plus fréquemment; cette conquête eût été pour le duché de Lorraine un bel accroissement de territoire. Mais un prétendant plus redoutable se montra bientôt; dès Charles VII, la France convoite ce beau pays et cette grande cité, qui lui servira de barrière contre l'Allemagne; elle satisfait, enfin, son ambition, et Henri II occupe Metz et une partie du pays messin. Charles-Quint essaya de le reconquérir. Déjà, les rives de la Moselle et de la Seille avaient été cruellement ravagées par les impériaux, lorsque Philippe II, successeur de Charles-Quint, et Henri II conclurent la paix de Cateau-Cambrésis. Dès lors, on pouvait s'attendre que cette partie du pays messin, qui relevait du Luxembourg, serait abandonnée à la France; mais Henri II mal conseillé fit au roi d'Espagne d'immenses restitutions, parmi lesquelles ses conquêtes dans le Luxembourg. Il était pressé de conclure la paix et d'unir ses efforts à ceux de Philippe pour la ruine du protestantisme.

Les guerres de religion qui signalent tristement la seconde partie du XVIe siècle causèrent bien des maux au pays messin. Il fut ravagé tantôt par les catholiques, tantôt par les auxiliaires allemands qui venaient au secours d'Henri IV.

Lorsque Louis XIII et Richelieu envahirent la Lorraine, et que l'idée de conquérir ce duché à la France commença à se produire, on comprit de quelle utilité pourrait être une cour souveraine établie à Metz et composée d'hommes dévoués aux intérêts de la monarchie. Le parlement fut créé, et peu après, Richelieu établit un intendant, représentant de l'autorité royale à Metz et dans le pays messin. Bientôt la paix de Westphalie consacra les droits de la France sur la ville et l'évêché de Metz. Après la paix de Nimègue, Louis XIV, sous prétexte d'interpréter les traités, institua à Metz une *chambre de réunion*, et se mit à conquérir des pays par des arrêts. Mais à la paix de Ryswick il fut obligé d'annuler les décrets et arrêts de cette chambre, et de restituer les pays occupés; il est vrai qu'en échange de ces restitutions l'empire lui cédait Strasbourg en toute souveraineté.

Sous Louis XV la guerre de la succession d'Autriche amena les impériaux aux frontières du pays messin; le bruit des atrocités que commettaient les Croates de Mentzel y répandait l'épouvante. On renforça en toute hâte les garnisons des places fortes; Mentzel fut tué devant Sarrebruck, et les impériaux furent repoussés au delà du Rhin.

Avant 1789, le pays messin formait ce qu'on appelait un petit gouvernement; ce mot s'appliquait à l'étendue du pays et non à son importance, puisque Paris était rangé dans la même catégorie. Dans la nouvelle division du royaume, en 1790, l'Assemblée constituante établit le département de la Moselle, qui s'accrut, en 1793, de trente-sept communes, dont cinq du comté de Créhange, onze de celui de Hanau, vingt du bailliage de Schambourg et une de l'empire.

Deux fois, pendant les guerres de la révolution et de l'empire, ce département fut envahi par l'étranger : en 1792, par l'armée de Brunswick; en 1814, par celle de Blücher, mais après une vaine tentative sur Thionville, les Prussiens se retirèrent. Ils n'ignoraient pas quelle résistance leur opposerait le patriotisme des populations de la Moselle; les nobles sentiments dont elles se montrèrent animées dans ces jours désastreux n'ont rien perdu de leur vivacité.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Metz (lat. 49° 7′ 14″, long. 3° 50′ 23″ E.). — Metz, *Divodurum Mediomatricorum*, grande, forte et importante ville, chef-lieu du département, du 2e arrondissement et de 3 cantons, place de guerre de 1re classe, située sur la Moselle, à 316 kilomètres à l'est de Paris et peuplée de 43,484 habitants; autrefois évêché, capitale du pays messin, gouvernement de province et particulier, parlement, chambre des enquêtes et des comptes, chancellerie, bailliage royal et présidial, etc., etc., etc.; aujourd'hui évêché, cour impériale, place de guerre de 1re classe, école d'application du génie et d'artillerie, etc.

L'histoire de Metz commence au temps de la conquête romaine. Lorsque César arriva en Gaule, Metz, nommée alors *Divodurum*, était la capitale des *Mediomatrices*, qui occupaient dans la Belgique une partie du bassin de la Moselle et de ses affluents. Les Mediomatrices, menacés par l'invasion des Suèves, avaient bien accueilli les Romains; mais quand plus tard Vercingétorix organisa le soulèvement général de la Gaule, les Mediomatrices fournirent cinq mille hommes. La ligue échoua, et Divodurum passa décidément sous la domination romaine. Elle reçut le titre d'alliée de la république (*socia*) et fut une des grandes cités de la Belgique première. Son importance s'accrut rapidement,

Au premier siècle de l'ère chrétienne, Metz fut le théâtre d'un douloureux événement. L'an 69, une partie de l'armée de Vitellius, qui disputait l'empire à Galba, arriva à Divodurum. « Les soldats, raconte Tacite, malgré l'accueil favorable qu'ils avaient reçu, saisis d'une terreur panique, prirent subitement les armes pour égorger un peuple innocent. Et ce ne fut point la soif du pillage et du butin, mais un accès de fureur et de rage, dont la cause était incertaine et, par là même, le remède plus difficile. Enfin, adoucis par les prières de leur général, ils s'abstinrent de saccager la ville. Il y périt cependant près de quatre mille hommes, ce qui répandit dans les Gaules un tel effroi qu'à l'approche de l'armée il n'y eut point de ville qui ne vînt tout entière au-devant avec ses magistrats pour demander grâce. »

Au temps des invasions, Metz fut une des villes les plus exposées aux ravages des Barbares. Vers 261, Chrocus, chef des Allemands, passa le Rhin et s'empara de Metz, qui fut livrée au pillage. Au ve siècle, Attila, le fléau de Dieu, tomba sur la Gaule avec une innombrable armée de Huns et d'autres barbares. Metz se trouvait sur son passage; la population fut massacrée et la ville devint un monceau de ruines. Elle se releva de cet immense désastre et devint, sous la domination des successeurs de Clovis, la capitale du royaume d'Austrasie. En 566, la ville royale vit célébrer, avec un appareil dont M. Augustin Thierry nous a détaillé toute la magnificence (*Récits mérovingiens*), les noces de Sigebert avec Brunehaut, fille du roi des Visigoths. — Il y eut un grand festin où la gaieté tudesque se donna libre carrière.

Dagobert, le dernier des Mérovingiens qui ait mérité le titre de roi, eut, au commencement de son règne, pour principal conseiller saint Arnoul, évêque de Metz, ancêtre de Pépin d'Héristal et de cette héroïque famille qui devait remplacer sur le trône les successeurs dégénérés de Clovis; sous les Carlovingiens, famille tout austrasienne, Metz ne pouvait perdre de son importance. C'est dans cette ville que fut enterrée la reine Hildegarde, celle de ses femmes que Charlemagne aima le mieux; Louis le Débonnaire, leur fils, reposa dans le même tombeau, qui se voyait encore, il y a trente ans, dans l'église de Saint-Arnoul, démolie aujourd'hui.

Dans le partage des Etats de l'empereur Lothaire Ier, Lothaire II eut la Lorraine, et Metz fut sa capitale; mais les rois francs n'avaient pas abdiqué toute souveraineté sur cette ville, et pendant plus d'un demi-siècle ils la disputèrent aux empereurs, elle resta enfin à l'empire germanique. Au milieu de ces luttes, les seigneurs ecclésiastiques et laïques de la Lorraine s'érigeaient en souverains presque indépendants : telle est l'origine de la puissance temporelle des évêques de Metz. Mais à côté des évêques il y avait des comtes de Metz dont il est fait mention pour la première fois sous le règne de Louis le Débonnaire, et qui furent naturellement en lutte avec les évêques. Pendant ces démêlés, s'éleva une troisième puissance, la plus légitime de toutes, celle des citoyens de la ville, de la commune. Il est fait mention, dès 1032, d'un chef de la république qui porte le titre de maître échevin. La formation du pouvoir communal est une des époques les plus intéressantes de l'histoire de Metz; avant d'y arriver nous avons à rappeler rapidement quelques autres événements.

L'empereur Othon Ier avait conquis la Lorraine et fait reconnaître son autorité dans Metz. Son gendre Conrad, nommé duc de Lorraine, se révolta (953). Les Hongrois venaient d'envahir le duché; Conrad leur ouvrit les portes de Metz, qui fut horriblement saccagée.

Au commencement du xie siècle, l'évêché de Metz fut disputé entre Adalbéron, fils du duc de la Lorraine mosellane, et Thierry de Luxembourg. L'empereur Henri II intervint dans le débat et se prononça pour Adalbéron; mais malgré ses efforts Thierry resta maître de l'évêché. Ce fut ce prélat qui commença les constructions de la magnifique cathédrale de Metz.

Pendant la fameuse querelle des investitures, l'évêque Hériman s'attira la haine et la vengeance de l'empereur Henri IV pour avoir pris le parti du pape Grégoire VII. Hériman fut chassé de Metz par le duc de Lorraine Thierry Ier, allié de l'empereur. Il y rentra, fut chassé de nouveau par l'empereur en personne, et de nouveau rétabli sur son siége épiscopal. Son successeur Poppon assista, en 1095, au concile de Clermont, où fut prêchée la première croisade. Les bandes populaires qui devancèrent dans la croisade l'armée féodale passèrent à Metz et y égorgèrent un grand nombre de juifs.

Sous l'épiscopat de Bertram (1179-1212) la constitution du pouvoir municipal fut modifiée. Jusqu'au xiie siècle, dont l'histoire antérieure est fort obscure, la charge de maître échevin était à vie; elle devint alors annuelle. La forme de l'élection fut déterminée par une charte que confirmèrent des lettres patentes données par l'empereur Frédéric Barberousse à Constance, en 1181. Le maître échevin, chef de la république messine, était élu par six dignitaires ecclésiastiques, savoir : le princier de la cathédrale et les abbés de Gorze, de Saint-Vincent, de Saint-Arnoul, de Saint-Symphorien et de Saint-Clément. Ces six personnages étaient nommés électeurs perpétuels dans la vue de prévenir les brigues et les dissensions si ordinaires dans une élection de cette importance. Cette élection avait lieu au 21 mars; le princier et les cinq abbés mettaient chacun dans une urne le nom d'une personne, et l'élu était tiré au sort. Le maître échevin avait un conseil de douze échevins, dont le nombre s'éleva plus tard jusqu'à vingt. Les membres de ce conseil étaient choisis par lui et il exigeait d'eux le serment de bien et loyalement le conseiller, et de garder fidèlement les droits et l'autorité de la ville. Le maître échevin et son conseil jugeaient souverainement; les appels de tous les tribunaux de la république allaient au sien; seulement lorsque, au commencement du xvie siècle, la chambre impériale eut été instituée, on put en appeler à ce tribunal suprême des décisions du maître échevin et de son conseil.

Les officiers principalement chargés de l'administration de la justice et de la police s'appelaient *les treize*. *Les treize* étaient élus par les *paraiges* (nous verrons tout à l'heure ce que signifie ce mot); leurs fonctions duraient cinq ans; ils présidaient chacun alternativement par

mois; l'un d'entre eux était préposé pour rendre la justice sommaire sur la place devant le palais, autant que faire se pouvait; sinon, il renvoyait les parties à la chambre, c'est-à-dire à ses collègues.

Un nom qui revient souvent dans le détail de la constitution messine est celui de *paraiges*. « Six associations de familles bourgeoises, dit M. de Saulcy, alliées entre elles et qui, les premières, avaient été investies des charges de la république, constituaient six classes de patriciens nommées d'abord *Cognationes, parentela*, puis, plus tard, *paraiges*. A partir de 1250, il fut décidé qu'à l'avenir il faudrait absolument appartenir à un paraige pour pouvoir être revêtu de la dignité de maître échevin ou de treize. » Après le maître échevin et son conseil, après *les treize*, mentionnons les maires ou majours des trois quartiers de la ville, qui paraissent avoir exercé surtout des attributions financières; puis un grand nombre d'officiers appelés les sept de la guerre, les sept des murs, les sept de la maltôte, les sept du pavé, etc.; enfin les amans ou notaires, officiers d'abord électifs et dont les charges furent rendues vénales au XVe siècle.

Dans cette constitution, l'aristocratie bourgeoise s'était fait la belle part, cependant la population qui restait en dehors des paraiges avait ses représentants : c'étaient les *comtes*, au nombre de vingt-cinq, qui siégeaient avec les échevins, les treize et les paraiges dans les assemblées générales, où se faisaient les lois et où se réglaient les impôts.

Les évêques ne pouvaient voir qu'avec dépit ce gouvernement si solidement organisé. Plus d'une fois encore les luttes éclatèrent entre eux et la fière république de Metz, et dans ces luttes les évêques trouvaient facilement des secours chez les puissances féodales du voisinage. Une haine commune contre la bourgeoisie suspendait les rivalités des princes laïques et ecclésiastiques. C'est ainsi qu'en 1289 la guerre éclata entre l'évêque Renaud de Bar et les bourgeois. Elle fut malheureuse pour l'évêque et amena la suppression momentanée de la juridiction épiscopale. Les hostilités recommencèrent en 1324 sous l'évêque Henri, de la maison des comtes de Vienne, qui s'unit avec le duc de Lorraine, Ferry IV, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, l'archevêque de Trèves et le comte de Bar. « Les confédérés, dit une chronique citée par M. Bégin, voulaient prendre et subjuguer la cité de Metz, en abattre les murailles, la butiner et mettre en subjection et en demeurer seigneurs et maîtres eulx quatre. » Les Messins résistèrent vigoureusement, quoique trahis par le maître échevin Gillet de Belz, qui passa à l'ennemi avec une partie des troupes. Deux fois la ville fut investie, mais elle ne put être prise. Cette guerre *contre les quatre seigneurs* ne fut complétement terminée qu'en 1331, sous l'épiscopat d'Adhémar de Monteil.

Cet évêque reçut à Metz en 1354 l'empereur Charles IV de Luxembourg, qui revint encore deux ans après. Lors de ce second voyage l'empereur tint à Metz une diète dans laquelle divers articles furent ajoutés à la fameuse *Bulle d'or*, qui fut jusqu'au XIXe siècle la loi fondamentale de l'empire. De grandes fêtes eurent lieu à Metz pendant le séjour de l'empereur, et les Messins purent voir le monarque manger en public et servi par les sept électeurs à cheval.

Le bruit des fêtes impériales finissait à peine, que Metz fut épouvanté par un commencement de jacquerie lorraine. Douze mille paysans, après avoir promené dans les campagnes voisines la terreur et l'incendie, enfoncèrent les portes de la ville. L'évêque les fit refermer sur eux et ils furent massacrés. Après les jacques vinrent les *compagnies*. Non moins terribles, ces bandes de pillards, que la paix de Brétigny laissait sans emploi, arrivèrent devant Metz. La république aima mieux financer avec eux que de commencer une guerre dont il eût été impossible de prévoir la fin. D'un autre côté, les dissensions intérieures ne manquaient pas à Metz; mais cette fois ce n'était pas l'autorité épiscopale qui était en question, mais les privilèges de l'aristocratie patricienne des paraiges. En 1405, une révolte éclata et fit passer le gouvernement aux mains du peuple. Des magistrats nouveaux furent créés, les *prud'hommes*, sorte de tribuns du peuple, au nombre de vingt, élus annuellement par les paroisses en dehors des paraiges. Mais cette révolution populaire ne dura pas, et de cruelles vengeances signalèrent la restauration des anciens gouvernants.

Sous l'épiscopat de Conrad Boyer de Boppart, une guerre sanglante s'engagea entre le duc de Lorraine Charles III et les bourgeois de Metz. Une armée de trente mille hommes ravagea le territoire de la république; mais le siége de la ville ne fut pas entrepris, les princes savaient quel était l'insuccès de pareilles tentatives. Charles III se retira : il méditait des projets de vengeance, quand il mourut en 1431. Sous son successeur René d'Anjou, nous trouvons dans l'histoire de Metz un incident curieux et qui témoigne de l'ambition des rois de France de réunir à leur couronne la riche et belliqueuse cité. Les Messins avaient des réclamations d'argent à faire valoir contre la duchesse de Lorraine Isabelle, femme de René Ier. Irrités du refus de la duchesse, ils l'attendirent entre Nancy et Pont-à-Mousson, où elle allait en pèlerinage, se jetèrent sur ses bagages et les pillèrent. René demanda secours au roi de France Charles VII, son beau-frère, pour venger cette injure, et le roi vint en Lorraine avec une armée. René y joignit ses forces, et au mois de septembre 1444 dix mille hommes campaient devant Metz. Mais la résistance fut énergique : les bourgeois avaient confié le commandement militaire à Jean Vitou, surnommé *Fier-à-Bras*. Il faisait mourir les femmes qui sortaient de la ville pour racheter leurs maris et noyait les prisonniers qui tombaient entre ses mains. A la queue de son cheval pendait une sonnette afin que tout le monde, averti de son approche, se tînt dans le devoir. Mais les forts voisins de la ville ayant été emportés, les Messins se décidèrent enfin à négocier. Des députés se rendirent auprès de Charles VII; mais on ne put s'entendre, et les hostilités continuèrent. Cependant, quelque envie qu'eût le roi de réduire la ville, il finit par accepter un accommodement; mais l'indépendance de la ville ne reçut aucune atteinte. Un siècle devait s'écouler avant que la France mît la main sur la proie qu'elle convoitait.

Dans l'intervalle, en 1473, le duc de Lorraine Nicolas essaya de la surprendre au moyen d'un stratagème, dont l'exécution fut confiée à un aventurier allemand, *Krantz à la grande barbe*. Le 9 avril, au point du jour, Kramtz entra dans la ville déguisé en marchand : il menait deux chariots, l'un chargé de tonneaux dans lesquels étaient cachés des soldats, l'autre chargé de bois et qui devait s'arrêter sous la herse de la porte, de façon qu'on ne pût la faire retomber. L'entreprise sembla réussir d'abord : les Messins qui gardaient la porte sont égorgés; Krantz et ses compagnons pénètrent dans la ville; mais un boulanger nommé Forel devine la ruse, a la présence d'esprit de lâcher la herse, qui s'abat malgré l'obstacle du chariot, et sonne la cloche d'alarme. En un moment toute la ville est sur pied; Krantz et ses compagnons furent pris et exécutés, et le duc Nicolas se retira honteux et irrité. En mémoire de cet événement, les Messins bâtirent la chapelle de la *Victoire* ou de *Lorraine*, qui subsista jusqu'au siècle dernier.

Onze ans après, en 1484, le chapitre de la cathédrale donna pour successeur à l'évêque Georges de Bade Henri de Lorraine, oncle du duc René II. Cette élection déplut aux Messins, qui soupçonnaient le vainqueur de Charles le Téméraire de vouloir reprendre les projets du duc Nicolas. D'ailleurs le gouvernement français, qui voulait donner de l'occupation au duc de Lorraine dans son pays, encourageait les Messins à attaquer René. La guerre éclata en 1490. L'année suivante les magistrats découvrirent un complot qui avait pour but de livrer la ville au duc. Le principal coupable, Jean de Landremont, fut condamné *à être mené par tous et chacun des carrefours de la cité de Metz, et illec à son de trompe publier sa trahison, signification de l'exécution de sa mort : puis après à deux heures après midi être mené sur la place de chambre, et illec par le maître des œuvres patibulaires être vif ou-*

vert, le ventre fendu et les entrailles tirées, lui faisant ostension de son cœur. En après expiré de vie, lui trancher la tête, et mettre le corps en quatre quartiers, la tête à la pointe d'une lance posée sur la tour de la porte du Ponthieffroy à laquelle il prétendait la conspiration être exécutée, et chascun quartier de son corps à la vesnue des quatre portes d'icelle cité. L'intervention du roi des Romains Maximilien amena la conclusion de la paix entre René II et la république.

Charles-Quint vint plusieurs fois à Metz; les magistrats lui firent des réceptions splendides. Mais à la même époque la réforme, qu'il se flattait d'exterminer, pénétra dans la cité. Les deux premiers prédicants qui se risquèrent à exposer la doctrine de Luther furent chassés; le troisième, qui était un moine augustin nommé Châtelain, fut livré par les magistrats à l'évêque, qui le fit brûler à Vic. Un autre, Jean Leclerc, fut traité avec la même barbarie à Metz, et un bourgeois eut les oreilles coupées et fut banni. Mais en 1541, la protection du maître échevin Gaspard de Heu fit faire de grands progrès à la religion réformée, et depuis ce temps elle eut à Metz un grand nombre de partisans jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

Nous arrivons à un événement capital de l'histoire de Metz, sa réunion à la France. La longue lutte de la France et de la maison d'Autriche fournit au roi Henri II l'occasion de satisfaire une ambition qui, ainsi que nous l'avons vu, s'était manifestée dès le règne de Charles III. Aux termes du traité conclu en 1551 entre les princes protestants d'Allemagne et Henri II, ceux-ci s'engageaient à *trouver bon que le seigneur roi s'impatronisât des villes impériales n'étant pas de la langue teutonique, comme Cambrai, Metz, Toul et Verdun, et les gardât en qualité de vicaire du saint empire, réservé les droits dudit empire sur lesdites villes.* Depuis plusieurs années les Messins se plaignaient des lourdes charges que Charles-Quint faisait peser sur eux, et leurs réclamations à ce sujet étaient restées sans effet. Le maître du Mexique et du Pérou en était réduit à pressurer les villes impériales pour l'exécution de ses ambitieux projets. Telles étaient les dispositions des Messins au moment où Henri II marchait vers la Lorraine. Ils lui envoyèrent une députation qu'il reçut à Joinville et qui l'assura de leur bon vouloir. Le roi répondit gracieusement qu'il avait grand plaisir « d'entendre la bonne volonté en laquelle les Messins continuaient en son endroict. » Mais lorsque, au mois d'avril, Montmorency se porta sur la ville, les magistrats alarmés offrirent les vivres à l'armée et l'entrée de la ville au roi et aux princes seulement : ils invoquaient les antiques franchises de la ville, qui ne recevait jamais de troupes impériales ni autres dans ses murs. Montmorency répondit brutalement à ces propositions; enfin une partie des magistrats, gagnés par l'évêque Robert de Lenoncourt, consentent à ouvrir les portes au connétable avec une escorte de deux enseignes d'infanterie. Mais Montmorency introduisit dans la ville tout un corps d'armée, et à quelques jours de là Henri II fit à Metz une entrée solennelle et se fit prêter par les magistrats serment de fidélité. Le maître échevin Jacques de Gournai, qui refusa ce serment, fut remplacé dans sa charge, et le sieur de Cossé-Gonnor, frère de Brissac, fut nommé gouverneur de la ville.

Sur ces entrefaites, Charles-Quint, ayant fait la paix avec les réformés d'Allemagne, se disposa à enlever au roi de France ses conquêtes en Lorraine. Henri II se hâta d'y envoyer le duc François de Guise avec le titre de lieutenant général. Le 17 août Guise arrivait à Metz. « Cette ville, sur laquelle allait évidemment se porter le principal effort des ennemis, n'était guère *remparée* que par les deux rivières, la Moselle et la Seille, qui l'enferment de trois côtés; le quatrième côté, celui du sud, n'était couvert que d'un vieux boulevard, et l'étendue de la place, dominée par les hauteurs voisines, la rendait *aisée à battre en plusieurs lieux.* De vastes travaux furent entrepris sur tous les points : on construisit des murailles, des plates-formes pour répondre aux batteries que les ennemis pourraient asseoir sur les montagnes; on amassa des vivres et des munitions de tout genre en grande quantité; enfin le plus bel ordre fut établi dans la ville. Non-seulement les simples gens d'armes, mais les capitaines et les princes mêmes, *besognaient* aux fortifications et portaient la hotte pour montrer l'exemple. Le prince de la Roche-sur-Yon, de la maison de Bourbon; le marquis d'Elbeuf, frère du duc de Guise; le duc de Nemours, de la maison de Savoie, mettaient la main à l'œuvre et secondaient avec ardeur le seigneur Pietro Strozzi et l'ingénieur Camillo Marini, chargés de diriger les fortifications.

» Le duc d'Albe et le marquis de Marignan parurent le 17 octobre à la tête de dix-huit mille combattants et posèrent leur camp à l'est de la ville entre la Moselle et la Seille. Le duc de Guise prit alors la dure résolution d'expulser de Metz tous les habitants, excepté les plus habiles gens de métiers, *dont besoin étoit pour subvenir aux nécessités des gens de guerre.* Les malheureux citoyens, forcés de quitter en masse leurs foyers, emportèrent comme ils purent argent et mobilier après avoir *dressé inventoire des biens qu'ils ne pouvoient remuer de leur lieu* et que le duc promit de leur restituer fidèlement à leur retour. Les Messins se dispersèrent dans les villes de Lorraine et d'Alsace.

» Le 20 novembre les salves d'artillerie des ennemis annoncèrent aux assiégés la venue de l'empereur, qui s'était fait apporter de Thionville en litière. L'armée de Charles-Quint se trouvait au complet; tous les aventuriers de l'Allemagne et des Pays-Bas étaient accourus sous ses drapeaux. Il comptait jusques à quatorze *gros régiments de lansquenets,* formant cent quarante-trois enseignes, vingt-sept enseignes d'infanterie espagnole, seize italiennes, plus de douze mille cavaliers et cent quatorze pièces d'artillerie; soixante-dix ou quatre-vingt mille combattants bivouaquaient devant Metz, sans parler de cette multitude de pionniers, de goujats (valets de soldats), de vivandiers qui suivaient les gens de guerre. Ce grand déploiement de forces se brisa contre le courage des assiégés, secondés par la rigueur de la saison. En vain la ville fut-elle battue de si furieuses canonnades, qu'*on oyoit le son non-seulement de Strasbourg, mais de quatre lieues par-delà le Rhin;* en vain les mines furent-elles creusées, les brèches ouvertes de cent pas; en vain les soldats ennemis annonçaient-ils à *ceux de dedans* que l'empereur ne partirait pas sans avoir pris Metz, dût-il y user trois armées l'une après l'autre, toujours derrière les murs ruinés par les boulets se redressaient en une nuit de nouveaux boulevards en bois et en terre; toujours des portes de la cité s'élançaient des bandes rapides de chevau-légers et d'arquebusiers dont les sorties meurtrières ne laissaient point de repos aux assiégeants. Après avoir durant quarante-cinq jours foudroyé la ville de quinze mille coups de canon, Charles-Quint, plein d'une amère douleur, reconnut l'urgence de lever le siége s'il ne voulait laisser se fondre entièrement son armée. — *Je vois bien que la fortune est femelle,* dit-il tristement; *mieux aime-t-elle un jeune roi qu'un vieil empereur.* » (Henri Martin, *Histoire de France.*)

Les assiégeants firent leur retraite au commencement de janvier, retraite difficile à cause du dégel, de la fonte des neiges et de la poursuite des assiégés. Ceux-ci furent émus de pitié au spectacle que présentaient les quartiers abandonnés. » *De quelque côté qu'on regardât, on ne voyait que soldats morts, ou à qui il ne restait qu'un peu de vie, étendus dans la boue par grands troupeaux; d'autres, assis sur grosses pierres, ayant les jambes dans les fanges, gelées jusques aux genoux, et ne les pouvant retirer, criant miséricorde et priant qu'on les achevât; on oyoit se plaindre dans les loges une infinité de malades; en chaque quartier étoient de grands cimetières fraîchement labourés; les chemins étoient couverts de chevaux morts; les tentes, les armes et autres meubles abandonnés.* » François de Guise s'honora par son humanité envers ces malheureux, et la *courtoisie de Metz* fut longtemps citée comme un exemple trop rare dans les guerres de ce temps.

Bientôt le protectorat du roi de France devint à Metz

Vue de Metz.

une véritable souveraineté : la justice s'y rendit au nom du roi; la monnaie fut frappée à son coin et au taux de France, et les bourgeois furent imposés pour payer la solde de la garnison. Sous le règne de Charles IX, Vieilleville fit construire la citadelle.

Les dissensions religieuses qui agitèrent à cette époque la France se firent aussi sentir à Metz. Cependant, dès 1590, la ville reconnut Henri IV comme roi de France.

En 1633 Louis XIII établit un parlement royal à Metz; le premier arrêt qu'il rendit acquitta une femme accusée d'avoir tué de deux coups de pistolet un homme qui avait attenté à son honneur.

L'établissement du parlement menaçait trop directement la juridiction municipale et celle de l'évêque pour ne pas exciter des plaintes : elles furent si vives que le roi consentit à transférer le parlement à Toul, sans d'ailleurs rien enlever à son ressort; il fut rétabli à Metz en 1657. Mais la concession que fit Richelieu pour le parlement ne l'empêcha pas d'établir successivement à Metz un bailliage, qui enleva au conseil des treize ses principales attributions judiciaires, et un intendant, Chantereau Lefèvre. Dès lors le corps municipal de Metz fut réduit à ce qu'il était dans les autres villes du royaume. Le maître échevin obtenait de vains honneurs comme dédommagement de l'importance qu'on enlevait à sa charge. On déclara que cette place donnerait la noblesse à ceux qui ne l'auraient pas avant d'y entrer, et qu'ils pourraient même prendre le titre de chevalier et haranguer le roi debout, et non à genoux.

Il est à remarquer qu'au moment où la Lorraine était envahie par les troupes françaises, Louis XIII écrivit au parlement de Metz pour l'instruire des motifs qui l'engageaient à attaquer le duc Charles IV et à assiéger Nancy. Peu après, le parlement rendit un arrêt contre le duc de Lorraine et sa famille comme criminels de lèse-majesté et coupables du rapt de Gaston d'Orléans. On sait que Gaston, irrité contre Richelieu, s'était enfui auprès de Charles IV, dont il avait épousé la sœur. La cour de Metz déclarait dans son arrêt qu'un vassal qui séduit le fils de son seigneur est aussi coupable qu'un domestique qui séduit la fille de son maître.

Le traité de Westphalie reconnut la souveraineté du roi de France sur Metz.

En 1675, pendant la guerre de Hollande, l'armée française, ayant été battue près de Consarbruck, fut obligée de se retirer sous les remparts de Metz : on venait l'année précédente d'y élever fort à propos de nouvelles fortifications. Quatre années après, Louis XIV et toute sa cour vinrent à Metz, et la paix de Nimègue, la plus brillante qui ait été faite sous ce règne, y fut publiée.

Malheureusement au nom de Louis XIV se rattache pour Metz un funeste souvenir : la révocation de l'édit de Nantes lui enleva une partie de sa population et de son industrie.

En 1744, pendant la guerre de la succession d'Autriche, les ennemis menacèrent la Lorraine. Louis XV vint en personne à Metz à la tête d'une partie de l'armée des Pays-Bas. Il était accompagné de sa maîtresse, madame de Châteauroux. A peine arrivé, le roi, qui vivait d'une façon très-intempérante, fut pris d'une fièvre violente à

Ruines de l'aqueduc de Jouy.

la suite d'une indigestion. Bientôt il fut à toute extrémité, et il demanda les derniers sacrements. Mais le premier aumônier, l'évêque de Soissons, exigea impérieusement le renvoi de la maîtresse du roi avant d'accorder au malade les secours de la religion. Une lutte obstinée s'engagea dans l'entourage du roi. A la fin, les scrupules religieux l'emportèrent, et madame de Châteauroux reçut l'ordre de partir. Le 15 août Louis reçut les derniers sacrements. Ses médecins n'avaient plus d'espoir. Un empirique lui fit avaler de l'émétique et le sauva. La joie publique éclata à cette nouvelle . le roi était Louis *le Bien-Aimé ;* mais, comme il le disait lui-même, qu'avait-il fait pour être aimé ainsi ?

Le décret de 1790 fit de Metz le chef-lieu du département de la Moselle. Cette même année quelques désordres eurent lieu dans la garnison : ce fut comme le prélude de l'insurrection militaire de Nancy et de Lunéville. Dans les guerres de la révolution et de l'empire, les Messins se firent remarquer par leur bravoure, et sous la restauration, par leurs sentiments libéraux, qui étaient chez eux comme un héritage des siècles passés.

Située sur les deux rives de la Moselle que l'on passe sur plusieurs ponts, la ville de Metz est généralement bien bâtie. Ses maisons solidement construites se composent d'un rez-de-chaussée et de deux ou trois étages; mais la plupart de ses rues sont étroites, tortueuses et incommodes. Metz est après Strasbourg la ville la mieux fortifiée de l'empire. On y compte neuf portes garnies de ponts-levis. Au centre de la ville, on remarque l'*esplanade*, où l'on arrive, de la porte Saint-Thiébaut, par un chemin très-court. C'est l'une des plus belles promenades qui existent en Europe; elle est établie sur les anciens fossés de la citadelle, et l'on y jouit d'une magnifique vue sur le bassin de la Moselle.

Le plus bel édifice de Metz est la cathédrale, commencée en 1014, et qui ne fut entièrement terminée qu'en 1546 : elle est ornée de vitraux admirables, et sa flèche est un chef-d'œuvre d'élégance et de hardiesse; mais comment peut-on laisser accolé à ce beau monument le portail de Louis XV?

Parmi les édifices remarquables de Metz, nous citerons encore l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde, qui a été restaurée avec luxe il y a vingt ans, et l'église Saint-Vincent, dans le genre ogival, et que l'on a eu le tort d'affubler d'un portail d'ordre composite ; l'hôpital militaire, qui fut construit sous Louis XV à la demande du maréchal de Belle-Isle ; l'hôtel du gouvernement ou palais de justice ; l'hôpital Saint-Nicolas, assemblage irrégulier de bâtiments, mais qui est orné d'un élégant portail ; de belles casernes, l'arsenal, l'école d'application, etc.

On peut voir à l'hôtel de la préfecture un cabinet d'antiquités grecques, romaines et du moyen âge trouvées en partie dans le département. Mais la plus riche collection d'antiquités est celle qui a été rassemblée avec une sollicitude si éclairée par M. Paguet et qui offre de si précieux débris de l'art du moyen âge et de la renaissance.

Ce serait une longue liste que celle des hommes illustres ou distingués qui sont nés à Metz. Contentons-nous

de citer le maréchal Fabert, qui joignait aux talents militaires une honnêteté qui ne se démentit jamais; les généraux Kellermann, duc de Valmy, Lasalle, Richepanse, Custine; le colonel d'artillerie H. Jos. Paixans; les deux frères Lacretelle, Rœderer, Barbé-Marbois; le graveur Sébastien Leclerc, qui se signala par les travaux qu'il fit pour les Gobelins; Bouchotte, qui sous la Convention occupa avec honneur le ministère de la guerre; l'aéronaute Pilâtre de Roziers. La famille d'Ancillon fut chassée de Metz par l'édit de Nantes.

A Metz, l'industrie a été longtemps florissante. Au moyen âge, il s'y faisait un grand commerce d'argent. Aujourd'hui, l'on y fabrique de grosses draperies, des flanelles, des étoffes de laine, des papiers peints, etc. Il y a de nombreuses brasseries, des tanneries importantes, des chapelleries, des tuileries, etc.

Non loin de cette ville est la source d'eau minérale ferrugineuse de *Bonnefontaine*.

Les armes de Metz sont : *parti d'argent et de sable.*

Gorze. — Gorze, *Gorzia*, est un chef-lieu de canton situé à 18 kilomètres de Metz et peuplé de 1,978 habitants.

On lit dans les chroniques de Metz que saint Clément, premier apôtre des Mediomatrices, ayant été converti par saint Pierre, fut envoyé par lui avec saint Céleste, prêtre, et saint Félix, diacre, pour prêcher le christianisme dans le comté de Scarpone. Ils arrivèrent à Gorze, qui était alors un lieu sauvage, couvert de bois épais et qui servait aux chasses des princes du pays. Saint Clément et ses compagnons y bâtirent un oratoire. Plus tard, en 749, Chrodegang, évêque de Metz, établit sur l'emplacement de l'oratoire une abbaye qui devint bientôt fameuse et près de laquelle se forma un bourg considérable. Telle est l'origine de la ville de Gorze. Au XIVe siècle, elle avait l'importance d'une place de guerre. Assiégée et prise, en 1386, par le comte de Saint-Pol, qui la ravagea; en 1444, par le capitaine Montgommeri, qui y mit le feu, elle fut en grande partie réduite en cendres.

Au XVIe siècle, Gorze fut occupé par les troupes protestantes de Guillaume de Fürstemberg; il y fit venir Guillaume Farel, célèbre prédicateur réformé qui y demeura jusqu'à l'année suivante. Cette protection lui était bien nécessaire contre l'irritation de la population catholique; car, le jour de Noël, Farel, ayant interrompu un cordelier au milieu d'un sermon sur l'immaculée conception, les femmes qui remplissaient l'église se jetèrent sur lui, lui arrachèrent la barbe et les cheveux, et auraient fait pis sans l'intervention des soldats de Fürstemberg. Pendant plusieurs années, Gorze fut une des principales places d'armes des Luthériens. A la prière du cardinal Charles de Lorraine, Claude de Guise chassa les Luthériens de Gorze; Farel trouva moyen de s'échapper sous un déguisement.

Pris d'assaut par la garnison espagnole de Thionville, Gorze fut livré au pillage; mais les Français s'en vengèrent en reprenant la ville et en passant les Impériaux au fil de l'épée. A peine en étaient-ils sortis que les Lorrains y rentrèrent et mirent le feu à l'abbaye et au château, qui fut rasé plus tard par les ordres de Montmorency.

Cette petite ville est située dans une gorge pittoresque. On ne se douterait pas aujourd'hui de sa splendeur passée; il ne reste même plus de ruines de son antique abbaye. C'est à Gorze que commençait l'aqueduc romain, qui conduisait jusqu'à Metz, en passant par Jouy, les eaux des sources voisines.

Jouy-aux-Arches. — Jouy est un village situé sur la rive droite de la Moselle, à 10 kilomètres de Metz, et peuplé de 892 habitants.

Jouy doit sa célébrité aux restes du magnifique aqueduc romain que l'on y voit encore et qui conduisait à Metz les eaux vives des sources de Gorze. Cette construction gigantesque avait vivement frappé l'imagination populaire, qui ne manqua pas de l'attribuer à quelque puissance surnaturelle. Suivant une légende, c'est le diable en personne qui a construit l'aqueduc de Jouy; il avait promis de l'achever en une nuit avant le chant du coq. Le coq le prévint de quelques minutes, et le diable irrité laissa tout exprès une des arcades entr'ouverte par le haut, ce qui entraîna la ruine de la plus grande partie de l'édifice.

Voici une autre tradition non moins curieuse : Après le déluge, Azita, fille de Noé, étant arrivée avec trois fils de Sem au lieu où s'éleva Metz, conseilla à ses neveux de bâtir les arcades de Jouy pour se précautionner contre la possibilité d'un nouveau déluge. Une vieille chronique rimée explique même ainsi l'énigme du nom de Jouy :

Quand son œuvre fut achevée
Et ses arches ainsi élevées,
Dit : j'ai ainsi de mon vouloir joui,
Et dit-on, depuis, les arches de Joui.

Quant à l'histoire, elle n'apprend rien de certain sur l'auteur de ce grand ouvrage; on croit communément que Drusus, père de Germanicus, étant à Metz y employa ses troupes. Cet aqueduc, qui avait plus de six lieues de long, versait ses eaux à Metz dans la Naumachie, vaste bassin sur lequel on donnait des représentations de batailles navales pour l'exercice des troupes et le divertissement de la population.

On ne sait pas précisément à quelle époque fut détruit ce superbe ouvrage; ce qui est certain, c'est qu'au Xe siècle une grande partie des arches n'étaient déjà plus. Il n'en reste plus aujourd'hui que cinq sur la rive gauche de la Moselle et dix-sept sur la rive droite.

Briey (lat. 49° 14′ 59″, long. 3° 36′ 8″ E.). — Briey est une petite ville, chef-lieu du 1er arrondissement et d'un canton, avec tribunal de 1re instance, société d'agriculture, et une population de 1,956 habitants

Selon toute apparence, l'emplacement sur lequel s'élève Briey, au bord de la petite rivière de Voigne ou Vagot, était occupé jadis par un camp romain auquel aboutissaient trois voies militaires. Après la chute de l'empire carlovingien, Briey fit partie du duché de Lorraine mosellane; puis elle appartint aux comtes de Metz, fut cédée par eux aux évêques de cette ville et enfin engagée par ceux-ci aux comtes de Bar. Ceux-ci se rendirent indépendants des évêques de Metz pour Briey. Au XVe siècle, le cardinal de Bar céda ses États à René Ier d'Anjou, son neveu, qui devint ainsi seigneur de Briey. Bien avant cette époque, Briey avait eu à souffrir des guerres des comtes de Bar contre la puissante république de Metz ou les seigneurs voisins. Sous René II, devenu duc de Lorraine en 1473, Charles le Téméraire prétendit que Briey et plusieurs autres forteresses étaient de son fief, et René II s'obligea par serment de lui en faire hommage un mois après que Charles aurait justifié de ses droits par titres suffisants. Mais bientôt René, encouragé par Louis XI, déclara la guerre au Téméraire, qui envahit les États du jeune duc. Il tomba d'abord sur Briey, qui se trouva la première sur sa route en venant de Luxembourg. L'écuyer Gérard d'Aviller, qui défendait la ville, ayant eu le bras emporté d'un coup de serpentine, les bourgeois se rendirent, et Charles, en considération du vieux René Ier, qui vivait encore, fit grâce aux chevaliers qui avaient secondé Gérard, mais il fit pendre sans pitié quatre-vingts soldats allemands qui se trouvèrent dans la place. A la chute de Charles le Téméraire, Briey fut occupée de nouveau par les Lorrains.

Cette petite ville, dit M. Bégin, bâtie en amphithéâtre au pied et sur le revers d'une montagne, se divise en ville haute et basse. Les jardins s'élèvent par terrasses. Le Rupt-de-Mance (*Vagot*), petite rivière dont la pente est à peine sensible, traverse la ville basse de Briey et arrose une vallée fort agréable, ombragée par des forêts magnifiques. On trouve à Briey des restes assez nombreux de style ogival; l'église paroissiale, restaurée depuis quelques années, est digne d'attention.

Patrie du constituant Adrien Duquesnoy.

Il y a à Briey des fabriques de grosses draperies, des filatures de coton, des brasseries, des teintureries, des tanneries, etc.

Longwy. — Longwy, *Longus Vicus*, est une petite ville forte, située à 40 kilomètres de Briey et peuplée de 2,396 habitants. Jadis prévôté, cette ville dépendait du diocèse

de Trèves, du parlement et de l'intendance de Metz, était le siége d'un bailliage, d'une subdélégation et d'un gouvernement particulier, et possédait plusieurs couvents. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton et une place de guerre de 1re classe.

Au temps des Romains, il y avait sur une hauteur voisine de Longwy un camp retranché, *castrum*, qu'ils y avaient établi et dont on voit encore les vestiges. C'est à ce *castrum* que Longwy doit son origine.

Au moyen âge, la ville et le comté de Longwy furent possédés par des comtes particuliers indépendants. Des mariages firent passer successivement cette seigneurie dans la maison de Luxembourg et dans celles de Bar et de Lorraine. Néanmoins, à plusieurs reprises les deux maisons s'en disputèrent la possession. Au XIVe siècle elle était aux mains des comtes de Bar; mais le duc de Lorraine Jean Ier, qui régna de 1346 à 1390, ayant prêté une grande somme d'argent à Robert de Bar, ce prince lui engagea Longwy. Quand il fut question du payement de la dette, le duc ne parut pas disposé à recevoir l'argent, et il fallut que le cardinal de Bar, qui avait succédé à son père, usât de stratagème pour payer son créancier : il lui envoya plusieurs tonneaux d'excellent vin, dont un contenait la somme en question; Longwy fut alors rendu au cardinal.

Réunie à la Lorraine par le mariage de René d'Anjou, héritier du cardinal, avec Isabelle de Lorraine; assiégée et prise par le maréchal de la Ferté, sous Charles IV, par le marquis de Genlis, sous Louis XIV, cette place fut rasée, puis rebâtie et fortifiée par Vauban. Plus tard, en 1697, le traité de Ryswick rendit la Lorraine à Léopold; mais Longwy et plusieurs villages voisins demeurèrent à la France.

Après quelques jours de bombardement, cette ville, en 1792, tomba au pouvoir des Prussiens; mais la victoire de Valmy l'en délivra. Ils reparurent devant ses murs, en 1815, au nombre de quinze mille. Le général Hugo, gouverneur de Thionville, vint au secours de la place. « Il les fit attaquer au milieu d'une nuit sombre par douze cents hommes qui avaient pu, dit M. Bégin, dérober leur marche. Il les battit, s'empara de leur matériel de campagne, détruisit leurs ouvrages et revint à Thionville. Quelques jours après les Prussiens reprirent leur position; le bombardement recommença. La garnison, composée de gardes nationales mobiles, fit des prodiges de valeur, et quand la place fut forcée de se rendre, l'armée ennemie ne vit pas sans une surprise extrême qu'une troupe d'environ deux cents hommes l'avait tenue en échec depuis six semaines. »

Les armes de Longwy sont : *d'azur à la bande d'argent.*

Commerce de lard et de jambons renommés, fabriques de toiles de coton, manufactures de faïence et de terre de pipe, tanneries, brasseries, etc.

Sarreguemines (lat. 49° 6′ 42″, long. 3° 36′ 8″ E.). — Sarreguemines est une petite ville située sur la rive gauche de la Sarre, au confluent de cette rivière et de la Bélise; elle s'appelait autrefois *Saar-Gemund*, qui signifie en allemand confluent de la Sarre. C'était, avant la révolution, le chef-lieu d'un bailliage royal sous le ressort de la cour souveraine de Lorraine, d'une maîtrise des eaux et forêts, et d'une recette des finances et des bois. Aujourd'hui chef-lieu du 4e arrondissement et d'un canton, avec tribunal de 1re instance, société d'agriculture, collége communal, etc., elle compte une population de 4,771 habitants.

Il paraît que de bonne heure Sarreguemines appartint aux ducs de Lorraine. En 1380, elle se révolta contre le duc Jean Ier, qui la châtia cruellement; il la fit brûler, et les chartes qui consacraient ses franchises et immunités périrent, dit-on, dans l'incendie.

Sous Louis XIII, les Français s'emparèrent de la ville et détruisirent le château. Mais la ville conserva ses murailles. « De nos jours, en 1814, l'armée française battant en retraite se porta sur Sarreguemines, après avoir coupé le pont de la ville et avoir fait sauter plusieurs arches de celui de Sarrebruck. Mais, l'ennemi ayant passé la Sarre au gué de Welferding, nos troupes se replièrent sur Metz, où elles arrivèrent le 12 janvier. Les alliés se présentèrent encore le 24 juin 1815 devant Sarreguemines, dont le pont, faiblement défendu, fut emporté après une courte résistance. Le corps bavarois y établit son quartier général.»

» Sarreguemines est aujourd'hui une ville ouverte : ses maisons s'étendent en tout sens et prennent chaque année plus de développement... La caserne de cavalerie et le collége communal peuvent passer pour des édifices remarquables. » (G. Régnier, *Notice sur Sarreguemines.*)

Commerce de grains, toiles de chanvre, fruits, etc. — Entrepôt de tabatières en carton, manufacture de faïence et de poterie, etc.

Bitche. — Bitche est un chef-lieu de canton, situé à 31 kilomètres de Sarreguemines et peuplé de 3,011 habitants.

Cette petite ville doit son importance à sa forteresse bâtie sur un rocher presque à pic, et qui défend les défilés des Vosges entre Sarreguemines et Wissembourg. C'est une place de guerre de 4e classe. Bitche a, partint aux ancêtres du duc Gérard d'Alsace qui la transmit à ses successeurs. Plus tard Louis XIV la fit occuper et fortifier.

Après avoir résisté à l'invasion, en 1744, le fort de Bitche fut attaqué, en 1793, par l'armée prussienne sous les ordres du prince de Hohenlohe. Il était défendu par six cent soixante-treize volontaires du Cher et cinquante-quatre canonniers du 1er régiment. C'était par une nuit très-obscure. Déjà l'avant-garde ennemie avait enlevé les premières sentinelles et les ouvrages avancés, lorsqu'on sonna l'alarme. La garnison, sans vêtements, court aussitôt à ses armes, vole sur les points attaqués et fait pleuvoir du haut des remparts une grêle de balles et d'autres projectiles. Mais les ténèbres empêchaient de distinguer l'ennemi..... Le dévouement d'un pauvre citoyen, nommé Belmont, sauva la ville. Il possédait une maison en bois du côté où avait commencé l'attaque. « *Elle nous servira de flambeau*, s'écrie-t-il, *pour nous » montrer l'ennemi*, » et aussitôt il aide à y mettre le feu. La lueur des flammes fait découvrir les Prussiens qui descendaient du haut des montagnes, ainsi que leur avant-garde qui couvrait déjà l'escalier situé sous le pont de la petite tête. Des dispositions sont prises avec autant de courage que de sang-froid, on entoure l'avant-garde, on la presse, on la force de mettre bas les armes, on repousse ensuite le gros de l'armée, et Bitche se trouve sauvé. Les Prussiens perdirent quatre cent cinquante hommes, dont deux cents morts ou blessés. A la même époque, un corps de quarante et un mille Autrichiens reçut une défaite complète sous les murs de Bitche.

A trois lieues de Bitche se trouve l'importante verrerie de Saint-Louis.

Thionville (lat. 49° 21′ 30″, long. 3° 49′ 53″ E.). — Thionville (*Theodonis villa*), jolie et forte ville, chef-lieu du 2e arrondissement et d'un canton, place de guerre de 3e classe, tribunal de 1re instance, société d'agriculture, collége communal; était jadis ville forte, siége de bailliage, prévôté et gouvernement particulier, et dépendait du diocèse de Trèves, du parlement et de l'intendance de Metz. Sa population est de 4,947 habitants.

Cette ville fut dans l'origine la demeure de Théodon, chef d'une de ces bandes de Francs qui, au IVe et au Ve siècles, franchirent le Rhin et s'établirent en Gaule. Telle est du moins la tradition généralement acceptée. Quoiqu'il en soit, sous la dynastie carlovingienne, Thionville fut une résidence royale; c'était une de celles où Charlemagne se plaisait le plus; il y célébra plusieurs fois les deux grandes solennités de la Noël et de la Pâque, et y publia, en 806, dans une assemblée solennelle, le célèbre capitulaire qui partageait ses vastes Etats entre ses trois fils.

Au traité de Verdun (843) Thionville fut compris dans les Etats de Lothaire Ier et suivit jusqu'au siècle suivant toutes les vicissitudes de la Lotharingie, qui fut si longtemps une cause de lutte entre les rois de France et les souverains de la Germanie.

Dans le démembrement du pays en souverainetés féodales, Thionville eut des seigneurs particuliers qui possédaient en même temps le Luxembourg. Wenceslas, fils de l'empereur Charles IV et duc de Luxembourg, ayant engagé ce duché au marquis de Moravie, le duc d'Orléans, frère de Charles VI, remboursa à ce marquis la somme pour laquelle le duché était en gage, et vint en prendre possession en 401. Il séjourna près de trois semaines à Thionville. Mais ce prince fut assassiné en 1407. Le marquis de Moravie rentra en possession du duché, qui passa ensuite à une princesse de sa famille, Élisabeth. Veuve de deux époux et n'ayant pas d'enfants, Élisabeth vendit le Luxembourg au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, se réservant seulement l'usufruit durant sa vie. Mais plusieurs villes, et entre autres Thionville, se soulevèrent contre ce traité, chassèrent les partisans d'Élisabeth et reçurent l'envoyé du roi de Bohême, un des prétendants à la succession d'Élisabeth. En 1443 Philippe le Bon, arriva en personne pour conquérir le pays; Thionville résista bravement aux Bourguignons, mais Luxembourg ayant été occupé par surprise, Thionville se rendit. Néanmoins, ce ne fut que quelques années après que Philippe le Bon fut paisible possesseur de Thionville et du Luxembourg. Cette ville passa à la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien, plus tard empereur d'Allemagne. En 1552 Charles-Quint séjourna à Thionville avant d'entreprendre le siége de Metz, dont l'issue devait être si fatale pour sa renommée, et il y revint ensuite tristement avec les débris de son armée. Cependant, Vieilleville, gouverneur de Metz, fit proposer à Henri II de s'emparer de Thionville, « et promit *sur sa propre vie de l'en faire jouyr le septième jour qu'il auroit commencé l'investiture de la place...* » Vincent Carloix, envoyé par Vieilleville, développa le projet de son maître et le fit agréer. On mit les moyens d'exécution entre les mains du gouverneur de Metz, qui se hâta d'investir la place, occupée par une garnison de deux mille hommes sous les ordres de Jean Carrebe, militaire peu expérimenté, car *il avoit esté toute sa vie nourry à la judicature et tiré de la mairie de Louvain pour commander là dedans.* Le 26 avril, le blocus de Thionville était complet, et Vieilleville se disposait à en faire le siége, lorsqu'un ordre de François, duc de Guise, déclaré depuis peu lieutenant général du royaume, ayant un pouvoir presque illimité, vint prescrire à Vieilleville de ne rien commencer sans lui. Il arriva devant Thionville le 28 mai, encore tout rayonnant de la nouvelle gloire qu'il venait d'acquérir en reprenant Calais, et acheva ce que Vieilleville avait commencé. La *Tour aux puces*, que le peuple appelle *Tour de Thion*, et qu'il croit à tort contemporaine de Charlemagne, fut un des principaux points d'attaque. Blaise de Montluc y pénétra le premier; et le lendemain (23 juin 1558) *la ville fut réduicte en l'obéissance du roy.* Trente mille hommes avaient investi la place. Elle s'était défendue avec une telle opiniâtreté que les assiégeants eurent près de mille cinq cents hommes hors de combat, parmi lesquels le maréchal Strozzi, tué d'un coup d'arquebuse.

Le 24, *Carrebe et tout ce qu'il avoit de reste de soldats, ensemble les habitants de tous aiges et sexes sortirent de la ville à la veue de toute l'armée. Ce délogement estoit fort pitoyable de voir un nombre infini de vieillards, de femmes, de filles, d'enfants et de soldats blessez et estropiez, se retirer de telle façon et abandonner leurs terres, maisons et propres héritages, et n'y avoit personne qui n'en fust saisi de quelque compassion, hormis M. de Guise; car il avoit exercé une plus grande rigueur à ceulx de Calais.* « Thionville, devenu français, perdit de la sorte tous ses habitants. Leur défense opiniâtre pendant le siége donnait trop d'inquiétude à leur vainqueur. » (Bégin, *Histoire de Lorraine*). La ville fut peuplée d'étrangers, principalement de Messins; mais l'année suivante le traité de Cateau-Cambrésis la rendit au roi d'Espagne, duc de Luxembourg.

Après avoir résisté successivement à Turenne, au maréchal de Biron et au marquis de Fouquières, cette ville était encore au pouvoir des Espagnols, lorsque, en 1640, le vainqueur de Rocroy, Condé proposa à la cour d'aller assiéger Thionville; son dessein fut approuvé. Le 28 juin l'armée assiégeante était réunie devant la place. Après vingt jours de travaux, pendant lesquels les assiégés avaient fait deux sorties, la tranchée fut ouverte et bientôt le canon battit rudement les remparts. Condé fit faire des attaques impétueuses et qui furent très-meurtrières pour son armée. Il poussa plus profondément ses mines, et en fit connaître l'état au gouverneur de Thionville, qui consentit enfin à capituler à des conditions honorables. Le 10 août les Français prirent possession de cette ville, que le traité des Pyrénées laissa à la France (1659). On y organisa un bailliage royal, et ce département judiciaire reçut le nom de Luxembourg français. Les sentences de la prévôté de Sierk se jugeaient par appel au bailliage de Thionville, qui lui-même ressortissait au parlement de Metz. Louis XIV fit élever à Thionville de nouvelles fortifications.

Plus tard, en 1792, quand la France fut envahie par le Nord, Brunswick menaça Thionville : il fit offrir au général Wimpfen, qui y commandait, un million s'il voulait rendre la place. « J'accepterai volontiers le million que vous m'offrez, répondit Wimpfen, pourvu que vous consentiez à en passer acte par-devant notaire. » Après une vaine tentative, l'ennemi se retira. Blücher, en 1814, ne fut pas plus heureux. Cependant, Thionville fut une des places fortes qui, aux termes des traités de 1815, furent momentanément remises aux Prussiens.

Bornée au midi par la Moselle, que l'on passe sur un pont couvert pour se rendre sur la rive droite, cette ville est la seconde du département par son importance militaire et par sa population. Ses fortifications présentent un grand développement. « Il faut, dit M. Bégin, sept à huit mille hommes pour sa défense. Les retranchements si multipliés élevés à différentes époques depuis Charles-Quint jusqu'à nos jours appartiennent à divers systèmes coordonnés ensemble d'une manière heureuse. Le corps de la place est un heptagone irrégulier avec demi-lunes, contre-gardes et lunettes. Vauban et Cormontaigne y ont épuisé les ressources de leur art. Thionville et ses fortifications occupent une surface plane... Les maisons sont construites solidement. Quelques-unes offrent des traces d'un style ogival qui remonte au XVe siècle. On remarque surtout comme disposition pittoresque et bizarre la rue de la Tour. » Parmi les édifices publics de Thionville on peut citer l'église paroissiale et la tour de l'horloge, qui malheureusement a subi de maladroites restaurations.

Les armes de Thionville sont : *d'azur à trois tours crénelées d'or tenant l'une à l'autre, celle du milieu plus haute et plus grosse que les autres.*

Commerce de grains, légumes, chanvre, lin, etc. Aux environs, distilleries d'eau-de-vie de grains, de cerises et de prunes; forges, verreries, brasseries, tanneries, etc.

SIERCK. — Sierck est un chef-lieu de canton de 1,574 habitants et à 18 kilomètres de Thionville.

Bâtie sur la rive droite de la Moselle, près des frontières belges et prussiennes, cette petite ville est très-ancienne; elle appartint de bonne heure aux ducs de Lorraine. Quand Louis XIII envahit la Lorraine, Charles IV parvint à se maintenir quelque temps à Sierck, où il avait transporté sa cour souveraine. La ville fut prise par les Français en 1635. Mais un capitaine lorrain, Maillard, fit sauter la première porte du château, et les quatre-vingts Français qui l'occupaient se rendirent à condition d'en sortir avec armes et bagages. Après la prise de Thionville, Condé, en 1643, se rendit aussi maître de Sierck. Par le traité de 1661, conclu entre Louis XIV et Charles IV, cette place fut abandonnée à la France avec trente villages voisins. Louis XIV la fit démanteler; il y établit une prévôté ressortissant au bailliage de Thionville.

On voit encore à Sierck l'ancien château des ducs de Lorraine et, à quelque distance de la ville, le camp où Villars s'était établi, en 1703, pour empêcher le passage de l'armée de Marlborough.

Digitized by Google

Les armes de Sierck sont : *de gueules à la bande d'argent chargée de trois coquilles d'azur.*

Il y a à Sierck des fabriques d'eau de Cologne et de pipes de toute espèce, des tanneries, des carrières de quartz, etc.; et il s'y fait un grand commerce de quincaillerie, de vins, de bois, etc.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6 344 kil. carr. ou 634 385 hect.	Hommes.. 230 539 Femmes... 229 146 Total... 459 684	4	27	628	17 000 000 fr.	13 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE METZ.

Superficie 1 607 kilom. carrés ou 160 673 hectares. — Population 169 472 hab. — Cantons 9. — Communes 223.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Metz (1er canton), 20 communes, 26704 habitants.	METZ	43484	»
	Amanvillers	304	13
	Ban-Saint-Martin	322	1
	Devant-les-Ponts	921	2
	Lèves	352	10
	Magondange	312	3
	Hauconcourt	544	13
	Longeville-lès-Metz	711	3
	Lorry-lès-Metz	731	5
	Maizières-lès-Metz	855	11
	Marange-Sylvange	840	12
	Moulins-lès-Metz	597	5
	Norroy-le-Veneur	677	9
	Plappeville	413	4
	Plesnois	307	»
	Saulny	527	9
	Scy	695	4
	Semecourt	203	19
	Talange	377	4
	Woippy	1454	1
Metz (2e canton), 8 com., 22135 hab.	METZ	»	»
	Berny	740	4
	Chesnes	139	6
	Mey	126	5
	Plantières	512	2
	Saint-Julien-lès-Metz	921	3
	Vallières	587	4
	Vantoux	479	4
	Vany	206	6
Metz (3e canton), 3 c., 26597 h.	METZ	»	»
	Augny	664	9
	Montigny-lès-Metz	1098	3
	Sablon (le)	868	2
Boulay, 35 communes, 18000 habitants.	Boulay	2845	26
	Bannay	296	22
	Bettange	239	30
	Bionville-en-Morhange	782	21
	Bisten-Im-Loch	119	34
	Brouck	212	30
	Bousbepern	482	33
	Cappel	557	19
	Coume	844	31
	Destring	371	29
	Eblange	214	29
	Grémelange	741	28
	Guerting	507	35
	Guenkirchen	139	29
	Guirlange	133	26
	Halling	112	25
	Ham-sous-Varsberg	940	37
	Helstroff et Macker	650	23
	Hinckange	317	29
	Holting	493	30
	Loutremange	156	21
	Mégange et Burange	340	27
	Momerstroff	378	28
	Narbéfontaine	250	31
	Niederwisse et Oberwisse	627	32
	Ottonville	722	30
	Piblange	291	26
	Roupeldange	226	24
	Tetercheu	813	33
	Valmunster	158	35
	Varize	481	25
	Velving	322	36
	Varsberg	493	36
	Volmerange	443	22
	Zimming	283	31
Faulquemont, 32 communes, 17343 habitants.	Faulquemont	1287	36
	Adaincourt	217	26
	Adelange	151	36
	Arraincourt	319	35
	Arriance	433	28
	Barbidenstroff	1020	32
	Clémery	156	33
	Crehange	704	31
	Elvange	554	31
	Flétrange	260	30
	Fouligny	254	26
	Guinglange	534	28
	Hallering	272	31
	Han-sur-Nied	145	29
	Hemilly	357	27
	Herny	9 0	27
	Holacourt	127	33
	Landrefang	313	37
	Longeville-lès-Saint-Avold	1696	38
	Mainvillers	474	35
	Many	3?2	33
	Marange-Zondrange	423	29
	Pont-Pierre	979	35
	Tetting	869	36
	Thicourt	423	31
	Thonville	200	36
	Tritteling	401	32
	Valhl-lès-Faulquemont	160	38
	Vatronmont	684	26
	Vigneulles (Haute et Basse)	579	20
	Vittoncourt	660	24
	Voimehaut	328	23
Gorze, 29 communes, 19883 habitants.	Gorze	1978	18
	Ancy-sur-Moselle et Dornot	1128	12
	Arry	494	17
	Ars-sur-Moselle	2437	11
	Chambley	618	26
	Chatel-Saint-Germain	940	9
	Corny	928	14
	Dampvitoux	305	31
	Gravelotte	622	14
	Hagéville	336	30
	Jouy-aux-Arches	892	10
	Jussy	246	7
	Lessy	439	6
	Mars-la-Tour	695	25
	Novéant	1078	15
	Onville	496	20
	Puxieux	267	»
	Rezonville	690	17
	Rozérieulles	624	7
	Spincville	275	29
	Saint-Julien-lès-Gorze	370	25
	Sainte-Ruffine	289	8
	Tronville	381	23
	Vaux	478	9
	Vernéville	733	18
	Villecey-sur-Madon	349	23
	Vionville	479	20
	Waville	501	25
	Xonville	213	28
Pange, 35 com., 14016 hab.	Pange	447	15
	Ancerville	530	18
	Ars Laquenexy	245	8
	Ancy	328	16
	Bazoncourt, Berlize et Vaucremont	536	18
	Béchy	720	25
Suite de Pange	Beux	390	19
	Chanville	344	21
	Corny	299	8
	Colligny	219	12
	Courcelles-Chaussy	1191	18
	Courcelles-sur-Nied	254	11
	Dam-en-Saulnois	87	17
	Flocourt	250	23
	Landonvillers	183	16
	Laquenexy et Villers-Laquenexy	455	10
	Lemud	251	18
	Luppy	512	22
	Maizeroy et Chevillon	457	16
	Maizery	115	12
	Marailly	111	9
	Mercy-le-Haut	57	7
	Montoy	462	7
	Ogy	231	11
	Raville	490	24
	Remilly et Aubecourt	936	22
	Retonfey	463	9
	Sanry-sur-Nied et Domangeville	413	14
	Servigny-lès-Raville et Frecourt	780	23
	Silly-sur-Nied	407	13
	Sorbey	304	14
	Thimonville	418	25
	Tragny	374	23
	Vaudoncourt	280	24
	Villers-Stoncourt, Stoncourt-la-Haute, Aoury et Ban-Saint-Pierre	510	19
Verny, 37 communes, 14533 habitants.	Verny et Pournoy-la-Grasse	604	13
	Achatel	262	24
	Buchy	155	18
	Cheminot et Longeville-lès-Cheminot	648	22
	Cherisey	260	14
	Chesny	216	8
	Coin-lès-Cuvry	323	11
	Coin sur-Seille	267	13
	Cuvry	285	19
	Féy	337	13
	Fleury	474	19
	Foville	253	25
	Goin	472	16
	Jury	196	6
	Lièhon	236	16
	Lorry-devant-le-Pont et Mardigny	700	17
	Louvigny	528	20
	Magny	891	5
	Mariculles et Vezun	789	15
	Marly	673	7
	Mécleuves	453	11
	Moncheux	227	24
	Orny	314	13
	Pargny-les-Goin	508	18
	Peltre	581	6
	Pommerieux	277	15
	Pontay	472	14
	Pouilly	270	8
	Pournoy-la-Chétive	193	11
	Sailly	270	24
	Secourt	317	21
	Silleguy	460	16
	Silly-en-Saulnois	110	17
	Solgne et Ancy-lès-Solgne	658	29

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE METZ.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Verny.	Saint-Jure	429	21
	Vigny	309	13
	Vulmont	132	25
Vigy, 28 com., 10695 hab.	Vigy	879	15
	Antilly	149	11
	Argancy, Cuvy et Rozay	762	10
	Ay	782	19
	Bertrancourt	493	32
Suite de Vigy.	Chailly-lès-Ennery	376	13
	Charleville	772	20
	Chuzy	348	9
	Ennery	258	15
	Longes (les)	245	19
	Failly	314	8
	Flévy	291	15
	Gondrexange	261	11
	Heyd	267	25
	Malroy	279	7
Suite de Vigy.	Mécleuves	272	7
	Noisseville	208	6
	Saint-Agnan-lès-Malroy	408	11
	Servigny-lès-Sainte-Barbe	1	
	Thicourt	441	10
	Vantoux	708	10
	Vernéville	463	21
	Villers-Stoncourt	487	20
	Vremy	217	9
	Vry	526	19

ARRONDISSEMENT DE BRIEY.

Superficie 1 485 kilom. carrés ou 148 544 hectares. — Population 67 481 hab. — Cantons 5. — Communes 132.

Briey, 24 communes, 11050 habitants.	Briey	1966	»
	Anoux et Maison-Rouge	721	7
	Aubone	394	5
	Avril	694	6
	Bazailly	217	9
	Brainvaux	139	12
	Genaville, Pénil et Méraumont	447	4
	Hatrise	380	7
	Homécourt	290	8
	Jœuf	231	6
	Joudreville	442	19
	Lantéfontaine et Landreville	297	6
	Lubey	226	7
	Mance	426	4
	Moineville et Beaumont	378	5
	Montois et Melancourt	621	7
	Moutiers	440	3
	Pierrevillers	653	12
	Rombas et Villers-lès-Rombas	1238	12
	Roncourt	163	10
	Saint-Ail	147	8
	Sainte-Marie-aux-Chênes	381	8
	Saint-Privat-la-Montagne	493	10
	Valleroy	587	4
Audun-le-Roman, 9 communes, 10066 habitants.	Audun-le-Roman	471	13
	Auderny	457	12
	Audun-le-Tiche	885	27
	Aumetz	1103	20
	Avillers	956	18
	Bettainvillers	202	6
	Bettelainville et Mont	274	11
	Boulange et Bassompierre	590	15
	Crusnes	418	22
	Dompriz	288	17
	Errouville	322	20
	Erzange	249	13
	Fontoy	1087	16
	Havange	122	17
	Hussigny	511	20
	Joudreville	210	12
	Rédange	253	15
	Landres et Pienne	502	14
Suite de Audun-le-Roman.	Lommerange	250	10
	Mexy et Malleville	515	11
	Malavillers	204	14
	Mercy-le-Bas	674	20
	Mercy-le-Haut et Beudrezy	668	20
	Murville	275	13
	Neufchef	682	10
	Nilvange	278	14
	Trieux et Hayange	1250	15
	Sancy	680	12
	Tiercelet	217	18
	Tragny et Ugny	286	21
	Tressange et Bure	319	19
	Trieux	432	9
	Tucquegnieux	321	6
	Xivry-le-Franc	629	19
Conflans, 26 communes, 9-11 habitants.	Conflans	603	12
	Abbeville	418	9
	Affléville	398	13
	Allamont et Dompierre	298	20
	Bechamps	301	16
	Bancourt	292	12
	Brainville et Porchet	490	17
	Bruville	312	14
	Domvast les-Conflans	442	15
	Errouville et Lexières	596	10
	Friauville	360	14
	Grammont	116	10
	Gondrexange et Mégange	451	12
	Hannonville-au-Passage	451	19
	Jarny et Jarnycourt	1000	15
	Jeandelize	420	15
	Labry	436	16
	Mouaville	228	»
	Norroy-le-Sec	161	10
	Olley	426	16
	Ozerailles	346	7
	Puxe	175	15
	Saint-Marcel	192	14
	Thumeréville	212	12
	Ville-sur-Iron et la Ville-aux-Prés	390	15
Longuyon, 21 communes, 12861 hab.	Longuyon et Noers	1776	38
	Allondrille et Lommerange	1068	46
	Baslieux et Tremont	885	51
	Charency	683	46
Suite de Longuyon.	Colmey et Flabeuville	614	41
	Cosnes-Lagrand-Fils	880	46
	Epiez	406	50
	Freanoy-la-Montagne	606	45
	Grand-Failly et Petit-Xivry	942	42
	Montigny-sur-Chiers et Fermont	435	34
	Otte	143	51
	Petit-Failly	268	42
	Pierrepont	693	28
	S. Pancrace (Haut et la Ville)	145	37
	Saint-Jean	100	»
	Tellancourt	503	46
	Vigny	437	36
	Villers-la-Chèvre	237	46
	Villers-le-Rond	149	48
	Villette	293	»
	Viviers, Braumont et Revémont	767	26
Longwy, 27 communes, 17514 habitants.	Longwy (Haut et Bas)	2396	40
	Baslieux	702	39
	Bazailles	332	25
	Belmont	379	26
	Breistroff-la-Ville	287	23
	Chénières	369	40
	Cosnes et Romain	1021	44
	Cutry	331	39
	Fillières	811	25
	Flassy et Cussigny	429	44
	Haucourt	452	39
	Herserange et Longlaville	583	40
	Hussigny et Godbrange	417	36
	Lais	393	40
	Lexy	513	42
	Mont-Saint-Martin et Piedmont	886	42
	Morfontaine	534	28
	Redange	329	34
	Rehon et Mexy	450	37
	Russange	319	22
	Saulnes	487	30
	Thil	360	»
	Tiercelet	373	20
	Villers-Montmin	404	40
	Ville-Houdlémont	596	51
	Villerchie-Montagne	1242	32
	Villerupt	617	28

ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES.

Superficie 1 490 kilom. carrés ou 149 047 hectares. — Population 131 023 hab. — Cantons 8. — Communes 175.

Sarreguemines, 21 communes, 23270 habitants.	Sarreguemines	4771	»
	Blies-Ebersing	1183	7
	Bliesguersweiler	560	6
	Blies-Guerschwiller et Blies-Schweyen	102	4
	Folpersviller	442	4
	Frauenberg	570	6
	Grosbliederstroff	2771	7
	Grundviller	326	11
	Gueberhausen	560	14
	Hambach et Roth	1248	7
	Hundling	519	7
	Ippling	431	4
	Laning-lès-Rouling	250	9
	Loupershausen-Illeviller	646	16
	Neufgrange	485	5
	Neunkirch	1241	3
	Remelfing	419	3
	Rémering	478	7
	Sarralbing	791	1
	Welferding	1365	1
	Wiebling	631	19
Suite de Sarreguemines.	Wiesviller	949	6
	Wittring	781	8
	Woustwiller	729	8
	Zetting et Dieding	630	5
Bitche, 16 communes, 16464 habitants.	Bitche	3011	31
	Behrenthal et Philippsbourg	1387	31
	Eguelshardt	540	38
	Goetzenbruck	559	31
	Hanviller	587	36
	Hospitalchelt	750	30
	Lemberg	1008	30
	Lindre-Haut	435	32
	Meisenthal et Schorthal	737	30
	Montbronn	713	32
	Reyerswiller	446	26
	Rimsdorff	490	33
	Schmittviller	1303	26
	Saint-Louis	127	»
	Struthof-Hof	285	41
	Sturzelbronn et Obersteinbach	1176	23
Fouchach, 18 communes, 19761 habitants.	Fouchach	3128	18
	Bettwiller et Frœning	1001	14
	Bousbach	693	12
	Cocheren	844	21
	Diebling	722	12
	Etzling	1001	17
	Folkling et Gaubiring	795	17
	Kerbach, Rahrbach et Eblange	1106	13
	Metzing	301	10
	Merlebach	717	26
	Morsbach	494	20
	Nousseviller-lès-Puttelange et Guebenhouse	559	8
	Œting	502	15
	Petite-Rosselle et Vieille-Verrerie	712	22
	Rosbrück	901	22
	Spicheren	826	13
	Tenteling et Etzling	630	11
	Theding	1057	9

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Gros-Tenquin, 32 communes, 17334 habitants.	Gros-Tenquin, Linstroff et Oberbeck	959	33
	Altrippe	319	24
	Baronville	541	43
	[illegible]	549	33
	Bertrang	435	34
	[illegible]	460	29
	[illegible]	[illegible]	38
	[illegible]	[illegible]	38
	[illegible]	294	50
	[illegible]	455	51
	Dalem	[illegible]	[illegible]
	Differten-lès-Helimer	612	22
	Elschewiller	501	48
	Erstroff	515	26
	Frémestroff	426	32
	Freybouse	470	29
	Gensing	255	29
	Gomelming et Homecring	[illegible]	[illegible]
	Harprich	414	13
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Landroff	569	42
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Lelling	[illegible]	35
	Leywiller	[illegible]	23
	Laning-lès-Laning	[illegible]	9
	Marimont	[illegible]	27
	Morhange et Rodalbe	[illegible]	41
	Petit-Tenquin	[illegible]	27
	Rorbach	412	13
	Sotzeling (Haut et)	348	47
	Vahl-Ebersing	[illegible]	24
	Valmunster	447	42
	Viller	[illegible]	[illegible]
Rohrbach, 15 com., 16146 hab.	Rohrbach	1364	18
	Achen	889	10
	Bening-lès-Rohrbach	1293	19
	Barrweiler, Gersing et Helfering	1154	16
Suite de Rohrbach.	Enchenberg	1146	25
	[illegible]	[illegible]	13
	Gros-Rederching et Singling	[illegible]	14
	Kalhausen	957	17
	Lambach	787	24
	Montbronn	1797	26
	Petit-Rederching	807	18
	Rahling	1382	25
	Schmittviller	356	23
	Sierthal, Heilbach et Tachen	1001	21
	Soucht	1146	29
Saint-Avold, 20 communes, 17046 habitants.	Saint-Avold	3144	32
	Altviller	367	38
	Barst et Marienthal	447	21
	Bousse-près-Saint-Avold	[illegible]	[illegible]
	Bving-lès-Saint-Avold	[illegible]	25
	Cappelle	[illegible]	19
	[illegible]	812	25
	Farebersviller	[illegible]	21
	Folkling-viller	729	36
	Henriville	282	28
	Freyming	720	28
	Guenwiller	316	27
	Hombourg-Haut, Hombourg-Bas et Helleringen	2140	30
	Houste (Bas et Haut) et Valette	653	16
	Lachambre et Hellimer	[illegible]	31
	L'Hôpital et Carling	[illegible]	33
	Macheren et Petit-Ebersviller	839	29
	Porcelette et Dieten	1316	36
	Seingbouse	635	23
	Velmont	650	35
Valmunster, 16 communes, 10391 habitants.	Sarralbe	2351	14
	Ernestviller et Henkenmasbach	632	10
	Gueblange, Ventzwiller, Ondviller, Steinbach et Schweize	1139	20
	Hazembourg	234	23
	Hilsprich, Morsbronn et Caratwiller	1010	20
	Holving, Ballering, Betting, Hirbach, Hinsing et Dreiving	[illegible]	18
	Kappelkinger et Uberkinger	679	21
	Kirwiller	280	22
	Nousing	444	20
	Puttelange et Diffembach	[illegible]	19
	Reyersing	[illegible]	18
	Rolbing	[illegible]	17
	Saint-Jean-Rohrbach	[illegible]	18
	Villerswald	714	11
	Volmunster et Imbsviller	1235	30
	Bousseviller	302	36
	Breidenbach et Olsberg	935	27
	Epping et Urbach	693	17
	Etching	667	13
	Hottviller	881	21
	Langelsheim	584	25
	Loutzviller et Schweyen	785	21
	Nousseviller-lès-Volmunster et Dallenbach	[illegible]	23
	Obergailbach	[illegible]	[illegible]
	Ormerswiller	551	17
	Rimeling	898	14
	Rolbing, Opperding et Orenthal	665	28
	Waldhausen	431	29
	Walschbronn	[illegible]	31

ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE.

Superficie 1 045 kilom. carrés ou 104 522 hectares. — Population 91 708 hab. — Cantons 5. — Communes 118.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Thionville, 10 communes, 24605 habitants.	Thionville	4947	»
	Fameck, Budange et Morlange	1361	8
	Florange et Ebange	1084	4
	[illegible]	[illegible]	10
	Hayange	2083	10
	Manom	863	2
	Marspich	470	7
	Moyeuvre-la-Grande	1950	17
	Moyeuvre-la-Petite	345	17
	Neunkirchen	393	3
	[illegible]	[illegible]	11
	Richemont	1043	9
	Russelange	691	13
	[illegible]	331	6
	Uckange	980	6
	Veymerange et Terville	[illegible]	1
	Vitry, Ecuvange et Clouange	905	12
	Volkrange	560	6
	Yutz	1476	1
Boulay, 32 communes, 27677 habitants.	Bouzonville, Adling, Kukling et Benting	[illegible]	30
	Alzing	532	32
	Anzeling	441	28
	Berweiller	661	38
	Bibiche, Petite-Bibiche, Neudorff et Redlach	633	25
	Brettnach	545	36
	Château-Rouge	257	35
	Chemery	663	23
	[illegible]	[illegible]	28
	Crautwald bei Tromborn	2021	41
	Dalem	482	37
	Dalstein et Menskirch	712	29
	Eberswiller et Férange	1083	19
	Fabrik	489	36
	Filstroff	[illegible]	»
	Filstroff et Beckerholtz	949	29
	Freistroff, Diding et Guerching	1192	28
	Guerstling	444	32
	Hargarten-aux-Mines	872	37
	Hestroff	[illegible]	25
	Heining	494	36
	Merten	917	30
Suite de Bouzonville.	Oberdorff	251	34
	Rémering	560	37
	Rémelfang	241	32
	Schwerdorff	548	30
	Schwerdorff-Bergerd	223	29
	Saint-François	[illegible]	21
	Tromborn	643	35
	Vaudreching	509	30
	Villing et Guveistroff	405	30
	Wæifling	212	35
Cattenom, 27 communes, 17829 habitants.	Cattenom	1213	9
	Algrange	370	9
	Angevillers	597	10
	Berg	293	14
	Bergem et Gandrange	671	18
	Bure	[illegible]	19
	Breistroff-la-Grande	620	12
	Berberange	592	10
	Evrange	225	17
	Fixem	380	13
	Garche et Kœning	[illegible]	[illegible]
	Gavisse	191	12
	Hagen	149	18
	Hettange-la-Grande et Sentzich	1109	6
	Kanfen	509	10
	Kentz (Basse-)	591	17
	Kentz (Haute-)	650	16
	Mondorff	163	19
	Œutrange et Entrange	1141	7
	Ottange	1085	14
	Puttelange-lès-Rodemack	[illegible]	19
	Rentgen	[illegible]	15
	Rochonvillers	395	12
	Rodemack	909	14
	Roussy-le-Bourg et Boulonvillers	1117	12
	Sentzich	717	10
	Volmerange-lès-Clutrange	818	12
	Zoufftgen	747	12
Metzervisse, 22 communes, 14761 habitants.	Metzervisse	765	11
	Aboncourt	380	18
	Berteange	492	6
	Bettainville, Altroff et Nancy	[illegible]	17
	Bousse	[illegible]	[illegible]
	Buding	545	13
	Bouling, Helling et Veckring	704	14
	Distroff, Stuckange et Huntzich	1069	8
	Elzange	117	9
	Gavisse	[illegible]	[illegible]
	Ham	790	7
	Hombourg et Rédange	[illegible]	15
	Illange	568	4
	Inglange	300	11
	Kemlich	[illegible]	16
	Kerling-Metzerich	[illegible]	15
	Kœnigsmacher et Metrich	1672	10
	Luttange	626	15
	Manderen	[illegible]	21
	Metzervisse	[illegible]	12
	Monneren	615	19
	Oudren	955	14
	Rurange et Montrequienne	150	11
	Volstroff	552	8
Sierck, 18 communes, 11661 habitants.	Sierck et Rustroff	1571	19
	Apach	553	20
	Grindorff	891	24
	Hemding	[illegible]	15
	Kirsch-lès-Sierck	[illegible]	21
	Kirschnaumen	[illegible]	20
	Laumesfeld et Kalembourg	[illegible]	[illegible]
	Lommerstroff	[illegible]	19
	Manderen	[illegible]	15
	Merschweiller	445	23
	Montenach	610	18
	Remeling	590	24
	Rethel	759	16
	Valdweistroff et Flastroff	670	24
	Vudwisse et Betting	1159	27

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes. (cours d'assises.)	
10e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 12 153 habitants.	
	Nombre total (1849).....	37
	Infanticides.	
38e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 326 18.	
	Nombre total (1849).....	4
	Suicides.	
40e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 25 572 hab.	
	Nombre total (1849).....	30
	Crimes contre les propriétés (c).	
9e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 4 529 hab.	
	Nombre total (1849).....	77

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (d).	
57e	En matière civile.....	983
59e	En matière commerciale.....	915
	Instruction (e).	
16e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	57
	Paupérisme (f).	
65e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 30 hab.	
	Nombre total.	4684
	Mendicité (g).	
34e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 206 hab.	
	Nombre total.....	316
	Enfants naturels.	
20e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 13 877.	
	Nombre total (1850).....	829

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
32e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 16,47.	
	Enfants trouvés et abandonnés (h).	
74e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 552 hab.	
	Nombre total.....	111
71e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 75,00.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (i).

Mouvement de la population (j).		
Naissances.....	13 475	
Mariages.....	3 661	
Décès (k).....	862	
Contributions directes (l).		
Foncière.....	1 711 977 f.	» c.
Personnelle et mobilière.....	387 739	»
Portes et fenêtres.....	314 296	»
Patentes.....	350 097	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est l'un des départements où il se commet le plus de crimes contre les propriétés. — Ainsi que le Tarn, l'Eure, l'Ardèche, le Loiret, etc., il a présenté, de 1826 à 1850, un nombre proportionnel d'accusés supérieur à la moyenne de toute la France. — Annuellement, sur 100 accusés, la Moselle compte 25 femmes : c'est le rapport le plus élevé après celui que présentent les Côtes-du-Nord et qui est de 27.

Ce département fournit, année moyenne, 40 accusés aux assises des autres départements.

(d) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 344 habitants. Vingt et un départements sont moins processifs.

(e) C'est l'un des départements qui présentent les proportions les plus favorables sous le rapport de l'instruction. Dès 1829, le nombre des enfants qui fréquentaient les écoles, comparé à la totalité des enfants, était de 1 sur 10.

Il y a, dans la Moselle, 1 académie universitaire; 1 grand et 1 petit séminaires; 1 école centrale rabbinique; 1 lycée impérial; 1 collége communal; 1 collége libre dit de Saint-Augustin; 2 écoles normales primaires, l'une pour les instituteurs, l'autre pour les institutrices; 4 écoles supérieures; 1,023 écoles primaires communales ou privées; 1 école industrielle; 1 école préparatoire à l'enseignement professionnel; environ 40 institutions ou pensions; plusieurs établissements d'instruction; 1 musée; 1 bibliothèque, etc., etc.

(f) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 10 ou 11 habitants. — C'est l'un des départements où, dans l'espace d'un demi-siècle, le bien-être a fait le plus de progrès. On y compte plusieurs hospices avec une population de 2,390 individus; plusieurs bureaux de bienfaisance, secourant annuellement près de 6,000 indigents; 1 maison d'asile; 1 asile du Bon Pasteur pour les jeunes filles repenties; 1 maison des orphelines, ayant 115 pauvres jeunes filles à nourrir et à élever; 1 maison des orphelins, ayant à sa charge 80 pauvres enfants; 1 œuvre des jeunes économes; 4 ouvroirs; des crèches; 1 société de prévoyance et de secours mutuels, fondée en 1825 et se composant de 905 membres; 1 société amicale de secours mutuels, comptant 1,204 sociétaires; 15 salles d'asile; 1 maison et société de charité maternelle; 1 société charitable pour favoriser les mariages des pauvres; 1 caisse d'épargne et de prévoyance; 1 Mont-de-Piété, etc.

(g) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 16 habitants. — C'est l'un des départements qui fournissent le plus de délits de vagabondage.

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 1,334 habitants.

Nombre total, 395.

(i) Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 39e. — Soixante-quatre départements comptent plus d'agriculteurs.

(j) Dans l'ordre de la population, la Moselle occupe le 30e rang; le 67e pour la superficie territoriale.

(k) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 4,693.— Durée moyenne de la vie, 39 ans 2 mois. Vingt-quatre départements ont une vie moyenne plus longue.

(l) Rang du département pour la contribution foncière, 48e; pour la contribution personnelle et mobilière, 46e; pour les portes et fenêtres, 49e; et 33e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE [1].

1563. Discours du siége de Metz, traduit de l'italien, par *H.-P. de Villiers*, in-4°.
1569. Le disc. de la guerre de Metz en Lorraine, avec la défense, in-8°.
1597. Description du pays Messin, par *A. Fabert*, in-f°.
1615. L'auguste basilique de St-Arnould de Metz, par *Valladier*, in-4°.
1643. Le siége de Thionville par le duc d'Enguien, in-4°; — Journal de ce siége au mois d'août, in-4°.
1665. Le siége de Metz en 1552-53, par *B. de Salignac*, in-4°.
1699. La chronique de la noble ville et cité de Metz, par *Jean Chatelain*, in-12.
1737. Mémoire sur l'état de la ville de Metz et le droit de ses évêques, par *Nic.-Fréd. Lançon*, in-4°.
1758. Journal ou Calendrier de Metz de 1758 à 1771, in-8°.
1769. Hist. de la ville de Metz, avec les preuves, par *Dom J. François* et *Tabouillot*, 4 vol. in-4°.
1760. Les antiquités de Metz, par *D.-J. Cajot*, in-12.
1775. Hist. de la ville de Metz, par *Tabouillot*, 5 vol. in-4°.
1787. Observ. sur les coutumes et les usages du ressort du parlement de Metz, par *Gabriel*, 2 vol. in-4°.
1808. Statistique de la Moselle, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.
1817. Dict. du dép. de la Moselle, par *C.-PA. de Virville*, 2 v. in-8°.
1819. Journal du blocus de Thionville en 1814, etc., etc., par le comte *Hugo*, in-8°.
1823. Antiquités médiomatriciennes trouvées à l'ancienne citadelle, mémoire par *Devilly*, in-8°.
1825. Tabl. par ordre alphabétique des bourgs, villages de la Moselle, indiq. les cout., les prov., les arrond., par *N. Parent*, in-4°.
1828. Hist. de Thionville, par *Teissier*, in-8°.
1829. Essai sur l'hist. de Longwy, par madame *Bégin*, in-8°.
1829. Hist. des sciences, des lettres, des arts dans le pays Messin, par madame *Bégin*, in-4°.
1832. Biogr. de la Moselle, par *E.-A. Bégin*, 4 v. in-8°, 1829 à 1832.
1833. Hist. des évêques de l'église de Metz, par *Meurice*, in-f°.
1835. Guide de l'étranger à Metz, par madame *Bégin*, in-12 et in-18.
1835. Relation du siége de Metz en 1554, par *de Saulcy*, in-8°.
1835. Hist. et descr. de la cathédr. de Metz et des églises adjacentes, par madame *Bégin*, gr. in-8°.
1835. Rech. sur les monnaies des évêques de Metz, avec supplément, par *de Saulcy*, in-8°.
1838. Faune de la Moselle, part. ornithol., par *Holandre*, in-12, 1825-38.
1838. Les chroniq. de la ville de Metz, mises en ordre par *Huguenin* jeune, in-8°.
1840. Faune de la Moselle, par *Fournel*, in-12.
1843. Hist. de la cathédrale de Metz, par *E.-A. Bégin*, 2 vol. in-8°.
1844. Statist. histor., industr. et commerciale du dép. de la Moselle, par *Veronnais*, in-8°.
1844. Histoire des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, par l'abbé *Clouet*; 2 vol. in 8°.
1845. Hist de Metz, Thionville, Briey, etc., etc., au t. V de l'Hist. des villes de France par *Aristide Guilbert*, gr. in-8°.
1849. Hist. de la ville de Metz de 1130 à 1799, par *J. Worms*, in-8°
1852. Notes histor. et inédites sur Metz et les envir., publiées par *N. Lorette*; suiv. de l'Hist. de l'imprim. à Metz, par *Chabert*, in-f°.
1852. Descr. hist. de Metz et de ses monum., par *Blanc*, 2e éd., in-12.
1853. Hist. de la ville et du pays de Gorze, 1 vol. in-8°, grav.
1854. Annuaire du dép. de la Moselle pour 1854, 60e année, publ. par *Veronnais*, in-12.

Mém. de l'Acad. des inscript. et bell.-lettr. — Mém. de la Soc. des antiq. — Mém. de l'Acad. des sciences et arts de Metz. — Cartes de Lorraine, par *Mercator*, *Sanson*, *de Fer*, *de l'Isle*. — Carte en 6 f. de 1704 à 1727. — Carte de la Lorraine et du Barrois en 4 f.— Carte du dép. de la Moselle, extr. de la gr. c. du dépôt de la guerre. — Cartes du dép. de la Moselle, par *Chanle*, *Dufour*, *Fremin*, *Durotenay*, etc., etc.

[1] Voir, pour les ouvrages relatifs à la Lorraine, la Bibliographie des départements de la Meuse et de la Meurthe.

Nancy. Typ. Lac ta rue Sauffroy, 16

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Les loups de la Nièvre.

NIEVRE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation, limites. – Le département de la Nièvre doit son nom à la Nièvre, petite rivière qui y prend sa source, le traverse et vient affluer sur la rive droite de la Loire, à Nevers, après un cours d'environ 40 kilomètres. Il est situé dans la région centrale de la France, et il est compris dans les deux bassins de la Seine et de la Loire, mais en plus grande partie dans le dernier. Il a été formé, en 1790, de l'ancienne province de Nivernais et de quelques parties de l'Orléanais, du Berry et du Bourbonnais.

Ses limites sont : au nord, le département de l'Yonne; à l'est, celui de la Côte-d'Or; au sud-est, celui de Saône-et-Loire; au sud, celui de l'Allier; à l'ouest, celui du Cher, dont la Loire le sépare; et au nord-ouest, celui du Loiret.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le sol du département de la Nièvre, généralement rocheux et sablonneux, est d'une qualité inférieure. La chaîne des monts du Morvan qui sert un instant de frontière au département à l'est, le coupe ensuite du sud-est au nord-ouest, et le partage en deux versants; toutes les eaux du versant nord-est vont se réunir à l'Yonne, toutes celles du versant sud-ouest viennent affluer vers la Loire. Ces montagnes et leurs contre-forts sont abrupts et boisés, et divisent le sol en un grand nombre de vallées étroites et profondes. On rencontre bien quelques plateaux sablonneux assez fertiles, des coteaux plantés de vignes qui fournissent un vin de bonne qualité, des petits vallons fertiles en gras pâturages, où l'on élève de nombreux bestiaux; mais la principale richesse du département consiste dans les forêts qui couvrent ses hauteurs et dans les productions minérales qui gisent dans les flancs de ses montagnes.

Les monts du Morvan qui traversent le département sont une ramification occidentale des monts de la Côte-d'Or; ils se relient par le plateau d'Orléans aux montagnes de la Normandie et de la Bretagne pour former la ligne de partage des eaux entre les deux bassins de la Seine et de la Loire. Les points culminants du départe-

1. Voy. la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

ment sont le mont de Prenay, qui s'élève à 887 mètres; la montagne de Gravello, 1792 mètres; Vieille-Montagne, 512 mètres; et le mont Beuvray, 860 mètres.

La superficie de la Nièvre est de 681 093 hectares; le sol qui est très-pauvre, excepté dans les plaines, se divise d'après sa nature en pays de montagnes, 150 000 hectares; pays de bruyères ou de landes, 6000; sol de riche terreau, 20 000; sol de craie ou calcaire, 40 000; sol de gravier, 40 000; sol sablonneux, 30 000 hectares.

Hydrographie. — Le département de la Nièvre est parcouru par un grand nombre de cours d'eau. Outre la Loire et l'Allier, qui lui servent de limite à l'ouest et sont navigables dans toute l'étendue de leur parcours, nous citerons, dans le bassin de la Loire: la Nièvre, le Nohain, l'Aron, l'Ixeur et la Vrille, affluents de la rive droite, dans le bassin de la Seine: l'Yonne et ses deux affluents la Cure et le Beuvron. La Loire (voir l'hydrographie de la Haute-Loire, de la Loire, du Loiret et de la Loire-Inférieure) pénètre dans le département de la Nièvre après avoir servi de limite commune aux départements de Saône-et-Loire et de l'Allier, sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire, au sud-est de Decize, où débouche sur la rive droite le canal de Nivernais; et elle en sort près de Neuvy-sur-Loire, après avoir, dans son parcours de 136 kilomètres, traversé Decize, Nevers, la Charité et Cosne. De Saint-Hilaire à Marzy, au-dessous de Nevers, la Loire traverse le sud-est du département; de Marzy à Neuvy, elle le sépare de celui du Cher.

L'Allier, affluent de la rive gauche de la Loire, limite au sud-est le département, sur une longueur de 75 kilomètres, depuis Trainay jusqu'à son embouchure dans la Loire, au bec d'Allier. Cette rivière, dont on évalue le cours à environ 350 kilomètres, est un des principaux affluents de la Loire; elle prend sa source dans les montagnes du Vivarais, au pied du mont Lozère, et parcourt, avant d'arriver dans le département de la Nièvre, ceux du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

La Nièvre, qui donne son nom au département, est formée par deux ruisseaux: la Nièvre de Saint-Benin-des-Bois et la Nièvre de Champlemy, qui se réunissent au-dessous de Guérigny; elle coule du nord au sud en inclinant un peu vers l'ouest, et, après un parcours d'environ 45 kilomètres, elle vient tomber dans la Loire, à Nevers. Elle passe à Guérigny, Urzy et Coulanges; elle a pour affluents plusieurs petits ruisseaux qui mettent, ainsi qu'elle-même, un grand nombre d'usines en mouvement.

La Mesves ou Masou, grossie des eaux du Raveau, du Merlin et du Garchy, est un autre affluent de la rive droite de la Loire dont les eaux sont utilisées par l'industrie. Le Nohain ou Nonain prend sa source dans les étangs qui baignent le territoire d'Entrains, alimente un grand nombre d'usines, et, après un cours de 40 kilomètres, vient se jeter dans la Loire à Cosne.

L'Aron est la plus considérable des petites rivières qui appartiennent entièrement au département de la Nièvre. elle a 70 kilomètres de cours. Elle prend naissance au nord de Crux-la-Ville, dans l'étang d'Aron, d'où sort aussi le Beuvron, qui coule en sens opposé dans le bassin de l'Yonne. Elle est suivie par le canal de Nivernais, qui tantôt se confond avec elle, et tantôt la traverse. L'Aron est flottable pendant 25 kilomètres et s'embouche dans la Loire un peu au-dessous de Decize.

L'Yonne prend sa source au pied du mont Beuvray, aux étangs de Belle-Perche, et, dans son cours de 100 kilomètres sur le territoire du département, elle arrose Château-Chinon, la Chaise, où elle rencontre le canal du Nivernais, Chitry-les-Mines et Clamecy, où elle devient flottable en trains. Le canal du Nivernais côtoie l'Yonne sur la rive gauche, et y mêle souvent ses eaux avant de passer sur la rive droite à Bas-eville. Le Beuvron, affluent de la rive gauche de l'Yonne, a près de 50 kilomètres de cours, il est flottable à bûches perdues et vient tomber dans l'Yonne à Clamecy. La Cure, autre affluent de l'Yonne, n'a dans le département que 30 kilomètres de parcours, dont 22 flottables, sur les 86 qui forment sa longueur totale.

Les étangs du département de la Nièvre sont plus nombreux dans le bassin de la Loire que dans celui de l'Yonne. Parmi les premiers, nous citerons ceux des environs de Crux-la-Ville, d'Entrains, de Saint-Amand, de Ligny, de Vaux, des Usages et de Décuré; parmi les seconds, ceux qui sont aux sources de l'Yonne et ceux des environs de Varzy.

Le département est traversé par deux canaux: le canal du Nivernais et le canal latéral de la Loire.

Le canal du Nivernais commence à Auxerre sur l'Yonne, entre dans le département en suivant cette rivière, passe à Clamecy, à la Chaise, où il quitte la vallée de l'Yonne pour traverser un des rameaux les plus bas de la chaîne du Morvan; descend dans le bassin de la Loire par le vallon de Bayes et la vallée de l'Aron jusqu'à Decize, où il a son embouchure sur la rive droite de la Loire. Sa longueur est de 176 kilomètres, dont 124 appartiennent au département de la Nièvre; il a généralement 15 mètres de largeur sur 1 mètre 50 cent. de profondeur. Commencé en 1784, il n'a été achevé qu'en 1842.

Le canal latéral de la Loire est destiné à remplacer, de Digoin (Saône-et-Loire) à Briare (Loiret), le lit encombré et difficile de la Loire, et à assurer par là la communication de la Saône et du Rhône avec la Loire et la Seine par le canal du Centre (voy. le département du Cher), dont il devient un utile prolongement. Il suit la rive gauche de la Loire, parcourt dans le département 58 kilomètres, et en sort au confluent de la Loire et de l'Allier, qu'il traverse sur le beau pont-aqueduc de Guétin.

Voies de communication. — Le département de la Nièvre est traversé par 8 routes impériales ayant un développement de 415 kilomètres; 13 routes départementales, offrant un parcours de 491 kilomètres; et 1926 chemins vicinaux, parmi lesquels il y en a 25 de grande communication, dont la longueur totale est de 3852 kilomètres.

Le chemin de fer du centre a deux embranchements dans le département; tous deux y pénètrent au Guétin, à 292 kilomètres de la gare de Paris et 170 de celle d'Orléans. Le premier embranchement gagne Nevers, après un parcours de 12 kilomètres seulement depuis le Guétin; le second, qui n'est pas encore livré à la circulation, suit la rive droite de l'Allier jusqu'à Moulins, en passant par Saint Pierre le-Moûtier. Cette ligne doit être prolongée jusqu'à Saint-Germain-des-Fossés; à ce point, un embranchement se dirigera sur Clermont en passant par Gannat et Riom; et un autre ira, par la Palisse, rejoindre le chemin de fer de Roanne à Saint-Étienne et à Lyon.

Climat. — Le département de la Nièvre est situé sur la limite des régions climatériques, dites climat séquanien, ou du nord-ouest, et climat girondin, ou du sud-ouest; la température y est généralement tempérée, mais plus froide que chaude; l'air y est vif et pur, mais dans les vallons il règne une humidité presque continuelle, qui est due à l'évaporation des eaux des étangs et des nombreuses petites rivières qui sillonnent le sol. Cette humidité, qui est entretenue par le grand nombre de forêts du département, occasionne des fièvres persistantes dans quelques localités, situées sur les pentes occidentales et septentrionales des monts du Morvan, parce que ces montagnes les privent des vents chauds et secs du sud et de l'est. Les vallées de la Loire et de l'Allier, qui sont ouvertes, sont les plus saines du département. Les vents dominants sont ceux du nord-ouest, du sud-est et du sud-ouest; ce dernier, auquel on donne le nom de galerne, amène et accompagne la pluie.

Productions naturelles. — Le département de la Nièvre est formé par des terrains de différentes époques. On rencontre dans les montagnes des roches ignées, ou terrains primitifs; des grès, du calcaire et du gypse, qui accusent des terrains secondaires, et des meulières, et d'autres roches qui appartiennent aux terrains tertiaires; enfin, dans les vallées, on trouve des terrains d'alluvion ou de transport; ces terrains fournissent des argiles, des minerais et des cailloux.

Il est fort riche en métaux ; les plus importants sont : du fer dans plusieurs localités; il est d'excellente qualité et alimente un grand nombre de hauts fourneaux et de forges; du plomb sulfuré; quelques indices de cuivre et d'argent. Il possède des mines de houille que l'on exploite, des carrières de grès, de pierres meulières, de pierre calcaire, de pierre à chaux, des marbres de différentes couleurs, du granit, du silex, des argiles, de la marne et de l'ocre jaune.

Le département possède quelques sources d'eaux minérales. Celles de Pougues et de Parise-le-Châtel sont toniques et fraîches; celles de Saint-Honoré sont thermales et sulfureuses. Les premières paraissent seules assez fréquentées.

Le sol du département est entièrement compris dans la zone où croissent tout à la fois le maïs et la vigne, et quoique la partie livrée à l'agriculture ne soit pas proportionnellement très étendue, il fournit des céréales de toutes sortes au delà des besoins de la consommation de ses habitants. Les vignes, qui sont nombreuses, fournissent tout à la fois à la consommation et à l'exportation ; le vin qui fait le plus d'honneur au département, est le vin de Pouilly blanc; il s'exporte au loin. Les arbres fruitiers, les merisiers et les cerisiers y viennent bien On trouve à Billy des truffes estimées, et l'on cultive dans toute l'étendue du département le chanvre. Les principales forêts sont celles de Donzy, de la Gravelle, du Chêmi, du Vézelay et les bois du Roy, de Frétaux, de Champeaux, de Saint-Agnan, de Tannay, de Sauvigny, etc., etc. Leurs essences principales sont : le chêne, l'orme, le charme, le hêtre, le tremble, etc.

On trouve dans la Nièvre des bestiaux estimés, surtout ceux du Morvan ; des chevaux très-vigoureux quoique d'une petite taille; des moutons inférieurs à ceux du Cher, à la vérité, mais qui cependant ne laissent pas que d'être estimés. Le gibier est abondant, et le loup et le renard peuplent les forêts du Morvan. On rencontre peu d'abeilles. Les rivières et les étangs renferment de nombreux poissons; et les truites, ainsi que les écrevisses, jouissent auprès des gourmets d'une réputation méritée.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — L'industrie agricole du département de la Nièvre a fait de grands progrès depuis 1820, et elle est aussi perfectionnée que le permet la nature un peu ingrate du sol. On doit cet état prospère à la division des grandes propriétés, au séjour des propriétaires riches qui ont mis en faveur les meilleurs procédés; aux comices agricoles et à la ferme-modèle de Poussery. Nous avons énuméré les différentes productions du département; nous ajouterons que l'habitant des campagnes est presque toujours, et tout à la fois, agriculteur, bûcheron et manufacturier. La principale richesse territoriale du département consiste en bois ; ils arrivent à Paris par l'Yonne et la Seine; puis viennent les céréales, les vins, les fourrages et le chanvre. Voici d'ailleurs quelle est approximativement l'étendue de chaque culture : froment, 51 277 hectares; méteil, 5191 ; seigle, 32 318; orge, 23 659; avoine, 31 098; sarrasin, 2520; pommes de terre, 8959; légumes secs, 1143; vignes, 10 325; jardins, 2365; betteraves, 557; colza et navette, 361, chanvre, 2453; prairies naturelles, 52 851; prairies artificielles, 19 097; pâtis, landes et bruyères, 52 513; jachères, 92 184; bois, 206 161 (dont 24 523 à l'État); sol forestier, 52 616; vergers, pépinières et oseraies, 3676. Le revenu territorial est évalué à 14 500 000 francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 80 535, qui se partagent 1 037 000 divisions parcellaires.

L'industrie métallurgique est très-importante dans le département, et elle lui assigne le treizième rang; on y compte 28 à 30 hauts fourneaux, dont les principaux sont ceux d'Uzy-le-Vif, de Lecomte, de Vandenesse, de Prémery, de Champlemy, Donzy, Sainte-Colombe, Chantemerle, d'Arcy, etc., etc.; on compte plus de cent forges, dont les plus importantes sont : celles de la Chaussade, Beaumont, Cessy, la Cabois, Champlemy, Decize, Fourchambault, Saint-Benin, Premay, Vandenesse, Coulanges lez-Nevers, etc., etc. A Cosne et à Guérigny se trouvent des usines qui appartiennent à l'État, et où l'on fabrique des ancres et des câbles pour la marine. A Imphy, on confectionne des clous en cuivre, des caisses à eau de tôle et de cuivre pour la marine, et des feuilles de cuivre et de fer-blanc. A Fourchambault on obtient des fers laminés, des rails, des essieux, des roues de wagons, etc., etc. A Nevers il existe une fonderie impériale de boulets et de canons pour la marine; à Garchisy une grande fonderie de pièces mécaniques. Les aciéries, les laminoirs, et en général tout ce qui se rapporte à l'industrie du fer se rencontre dans le département de la Nièvre, à côté des forges et des hauts fourneaux, et pour énumérer chacun des centres d'usines, il nous faudrait citer presque toutes les communes du département. Parmi les autres produits fabriqués les plus importants, nous citerons : les toiles, la poterie de grès, qui est très-estimée; la faïence, la porcelaine, les émaux, les cordes à boyaux de Nevers; les verres, les tuiles, les bois et les charbons. Le commerce d'importation de la Nièvre consiste en céréales, eaux-de-vie, bons vins, épiceries, librairie, modes, articles de luxe. Le commerce d'exportation consiste en fourrages, bestiaux, bois, charbon; produits de fer, de fonte, de cuivre; en verre, porcelaines et émaux, etc., etc. Les transactions commerciales à l'intérieur sont facilitées par 370 foires, qui se tiennent dans environ 84 communes du département. On y vend principalement des bœufs gras pour l'approvisionnement de Paris, des moutons, des porcs, des chevaux. On vend du chanvre aux foires de Cosne et de Bismes; des bois et du plâtre à Decize et à Château-Chinon ; des faucilles et des chaudrons à Nevers ; des chaudières à Donzy ; des châtaignes à Cosne, à Brèves. Enfin, il y a des assemblées pour la location des domestiques à la Marche et à Mèves.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Nièvre était de 681 093 hectares : sa population, d'après le dernier recensement, est de 327 121 habitants, savoir : 166 936 hommes et 160 255 femmes. Nevers est le chef-lieu de préfecture. Le département compte 4 arrondissements, 25 cantons et 316 communes. Le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître: le département est compris dans le 5e arrondissement d'inspection des ponts et chaussées; dans la 3e division des mines, dont le chef-lieu est à Clermont, et dans le 20e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est à Bourges.

La Nièvre est comprise dans la 13e division militaire, dont le chef-lieu est à Clermont, et dans la 8e légion de gendarmerie, dont le chef-lieu est à Moulins. Ce département compose le ressort d'un évêché, dont le siége est à Nevers, et qui est suffragant de l'archevêché de Sens. Il y a un grand séminaire à Nevers, et un petit séminaire à Corbigny. Le diocèse compte 5 cures de première classe, 28 de deuxième, et 243 succursales. Pour la justice, la Nièvre est du ressort de la cour impériale de Bourges. Chacun des chef-lieux d'arrondissement possède un tribunal de première instance; Clamecy et Nevers ont des tribunaux de commerce. Le département forme une académie universitaire, qui a sous sa surveillance les collèges communaux de Nevers, de Cosne, de Clamecy et de Varzy ; 1 école normale primaire pour les jeunes instituteurs; 1 école normale primaire pour les jeunes institutrices; 4 écoles primaires supérieures, et 261 écoles primaires élémentaires.

Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 14 500 000 francs; les contributions et le revenu public atteignent 7 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

L'histoire de ce département n'égale pas en péripéties celle de quelques autres, que leur situation, leur richesse ont mêlés davantage aux grands événements. Ce pays de montagnes, caché au centre de la France, a eu une existence plus modeste et plus obscure. A cheval sur la

chaîne des monts du Morvan qui se détache des montagnes de la Côte-d'Or, possédant à la fois les sources de l'Yonne et une partie de la rive droite de la Loire, son histoire et ses intérêts se trouvent engagés également dans les deux bassins de la Manche et de l'océan Atlantique. Mais son influence ne rayonna bien loin ni d'un côté ni de l'autre.

Au temps des Gaulois, son territoire était occupé, pour la plus grande partie, par les Éduens, et, pour la partie nord-ouest, entre Clamecy, Cosne et la Charité, par les Sénonais. Quelques *dolmens* ou *menhirs* encore debout, quelques haches en pierre trouvées dans le sol, voilà tout ce qu'a laissé dans le pays l'époque druidique. César vint et deux fois s'en rendit maître. L'administration romaine eut grand souci d'un pays si voisin du centre de partage des eaux de la France, si propre à établir des postes militaires inexpugnables, et enfin situé sur la route d'Autun à Bourges, deux des plus grandes villes de cette époque. Aussi trouve-t-on de nombreux vestiges de voies, de camps romains. Le sommet du mont Beuvray, particulièrement, était un centre où aboutissaient plusieurs routes. Des savants ont prétendu que l'ancienne Bibracte était située sur un plateau élevé de 680 mètres au-dessus de la mer. Une levée de terre circulaire semble indiquer en effet ou une ancienne ville gauloise ou un camp romain. Le camp est plus probable. Il y en avait un autre à Saint-Sauges, dont les traces sont encore visibles, et Château-Chinon possède les ruines d'un fort bâti par les Romains. Mais les plus curieux débris de ces temps sont les ruines d'une ancienne ville trouvée à Saint-Révérien; l'amphithéâtre de Bouhy, des fragments de statues, de cippes trouvés à Entrains, et surtout les thermes de Saint-Honoré. Les eaux thermales et minérales que toute cette région doit à sa nature volcanique, étaient sans doute une des causes les plus actives qui attiraient les Romains. Les thermes de Saint-Honoré, dont la découverte s'est complétée en 1821 par des fouilles faites au pied même des montagnes du Morvan, sont remarquables par une salle de bains toute revêtue de marbre, au milieu de laquelle trois réservoirs donnent une eau abondante, et par ses nombreuses et brillantes habitations dont les Romains avaient orné cette petite ville. Ils y fondèrent même un hospice militaire où les bains se prenaient dans dix-neuf bassins aujourd'hui rendus à la lumière. Si l'on en croit Guy Coquille, savant magistrat du pays même, la plupart des noms en *y* de la province seraient dérivés de noms latins par la transformation suivante : *villa Cecilii*, Cézilly; *Germanici*, Germancy; *Cervini*, Corbigny; *Cassii*, Chassy; *Sabinii*, Savigny; *Ebusii*, Bussy, etc. La terminaison fréquente *nay* viendrait de la terminaison non moins fréquente chez les latins *anum* : *Lucianum*, Lucenay; *Casianum*, Chassenay; *Appianum*, Apponay, etc.

C'est sous la domination romaine que cette province, comme presque toutes celles de la Gaule, reçut le christianisme prêché par saint Révérien et le prêtre saint Paul, qui furent martyrisés à Nevers en 274. Saint Pèlerin, apôtre de l'Auxerrois, vint presque aussitôt après enseigner l'Évangile aux habitants du district d'Entrains, où il eut à lutter contre les prêtres d'un temple de Jupiter élevé dans ce pays. Pèlerin finit aussi par le martyre, car Dioclétien étant devenu empereur, il fut persécuté comme tous les chrétiens, enfermé dans un souterrain et enfin massacré.

La domination des Burgondes, établie sous Honorius dans le sud-est de la Gaule, comprit le Nivernais. Les Francs survinrent, et Clovis, à l'occasion de son mariage avec Clotilde, s'en empara. A sa mort (511), ce fut le roi d'Orléans qui eut le Nivernais. Sous les derniers Mérovingiens, sous les premiers Carlovingiens, la province suit le sort du reste de la Gaule. Louis le Débonnaire la donne ensuite à Pépin, roi d'Aquitaine, dans le partage qu'il fait de ses États en 817, et elle est de nouveau entraînée dans les vicissitudes des grands événements de l'époque; elle souffre de tous ses maux. Rien ne donne une plus terrible idée des ravages des Northmans, que de voir ces pirates barbares porter la désolation jusque dans le Nivernais, au cœur même de la France. Nevers eut cependant pour comte le fameux Gérard de Roussillon, héros de tant de romans de chevalerie. Mais Gérard se brouilla en 865 avec Charles le Chauve, qui transféra son comté, avec l'Auxerrois à Robert le Fort. Puis, les liens de l'obéissance à l'autorité royale se relâchant de plus en plus, à la fin du même siècle, le Nivernais fit partie des domaines du duc de Bourgogne qui le donnait à gouverner à des comtes de son choix. L'un de ces comtes, Rathier, suivant une tradition, fut accusé par un certain Alicher d'avoir violé la femme du duc, son suzerain; le procès se plaida par le combat judiciaire, et déjà Rathier avait enfoncé son épée dans la mâchoire inférieure de son adversaire, quand celui-ci le frappa d'un coup mortel. Le suzerain offensé et vengé était alors Richard le Justicier. Il donna le fief à un certain Séguin. Henri le Grand en investit ensuite Otto-Guillaume, fils d'Adalbert, roi d'Italie, qui, en 992, le donna en dot à sa fille Mathilde en la mariant avec Landri, sire de Metz-le-Comte et de Monceaux. C'est de ce moment que date l'existence séparée du Nivernais. Il eut ses comtes distincts, en même temps comtes d'Auxerre. Les autres petits seigneurs du pays, vassaux du comte, se fortifiaient à la même époque dans leurs châteaux et se rendaient presque indépendants, faisant à l'égard des grands vassaux ce que les grands vassaux faisaient à l'égard du roi.

Maintenant nous sommes en pleine vie féodale. Guerres continuelles, de voisinage, à droite, à gauche, principalement avec les ducs de Bourgogne à propos du comté d'Auxerre. Le plus remarquable des comtes de Nevers dans cette période est Guillaume Ier (1040). Le chroniqueur assure qu'on ne trouverait pas, dans toute sa vie, une seule année de paix. Autour de lui il entretenait sans cesse cinquante chevaliers, et cela ne l'empêchait pas d'avoir toujours 50 000 sous d'argent dans ses coffres, ce qui est assez remarquable pour l'époque. Il battit le fils du duc de Bourgogne. Moins heureux lorsqu'il porta secours au roi de France contre le seigneur du Puiset, il fut fait prisonnier au siége de ce château qui tint en échec la faible royauté de ce temps.

Vers la fin de ce siècle, le Tonnerrois fut réuni par héritage au Nivernais et à l'Auxerrois, et Guillaume II porta le titre de comte d'Auxerre, de Nevers et de Tonnerre. Ce Guillaume partit en 1101 avec 15 000 hommes pour la Palestine, passa par Constantinople, perdit à peu près tout son monde en Asie Mineure, et arriva presque nu à Antioche, d'où il revint en Europe. Il fut un des fidèles alliés de Louis le Gros. Comme il revenait de combattre le fameux Thomas de Marle, sire de Coucy, il fut fait prisonnier dans une rencontre avec Hugues le Manceau qui le livra au comte de Blois. Celui-ci le tint quatre ans enfermé dans son château avec une opiniâtreté qui résista longtemps aux sollicitations de la plupart des puissances de l'époque. On s'est demandé la cause d'un tel acharnement, et peut-être la trouverait-on dans le mécontentement que devait exciter chez certains seigneurs la persistance des comtes de Nevers à aider les progrès de la royauté.

L'existence des comtes de Nevers fut assez agitée à cette époque. C'est Guillaume III qui accompagne Louis VII en terre sainte et qui va ensuite en pèlerinage en Espagne. C'est Guillaume IV qui voit son comté dévasté par les comtes de Sancerre et de Joigny et qui réussit à les battre à la Marche, entre Nevers et la Charité (1163). Cette guerre lui avait coûté fort cher; il avait fait des dettes; comment les payer? Or, écoutez comment s'y prenait un débiteur féodal pour rétablir ses finances. La ville de Montferrand passait pour très-riche et renfermait, disait-on, un magnifique trésor. Guillaume prend la route de Montferrand, se jette sur la ville, la pille et emmène le seigneur du lieu en disant aux habitants qu'il le leur rendra quand ils auront payé une certaine somme. Un peu plus tard on le voit marcher sous la bannière du roi Louis le Jeune contre le comte de Châlons. Puis, pour expier tous ses péchés, il va en terre sainte et meurt à Saint-Jean d'Acre. Le clergé ne lui sut aucun gré

de cette dévotion tardive, et Jean de Salisbury, écrivant à l'évêque de Poitiers, lui fait cette triste oraison funèbre qui pourrait aussi bien s'appliquer à la plupart des seigneurs féodaux de ce temps. « Ce n'est ni par les traits des Parthes, ni par l'épée des Syriens qu'il a péri; une si glorieuse fin consolerait ceux qui le regrettent; mais ce sont les larmes des veuves qu'il a opprimées, les gémissements des pauvres qu'il a tourmentés, les plaintes des églises qu'il a dépouillées, qui sont cause qu'il a échoué dans son entreprise et qu'il est mort sans honneur au champ de la gloire. »

De tous ces comtes aventureux le plus célèbre et le plus malheureux fut Pierre de Courtenay. Il n'était comte de Nevers que par sa femme. En effet, avec Guillaume V s'était éteinte la descendance mâle, et le fief avait fait retour à la couronne. Philippe Auguste eut la générosité de le rendre à Agnès, sœur de Guillaume V, à laquelle il fit épouser Pierre de Courtenay, petit-fils de Louis le Gros, et, par conséquent, de sang royal. A la mort d'Agnès, Pierre continua de gouverner le Nivernais, comme chargé de la garde-noble de ce fief pour sa fille Mahaut, que le roi de France maria plus tard avec Hervé, sire de Gien. A ce moment Pierre de Courtenay se retira dans ses autres domaines. Quelque temps après, appelé au trône de l'empire latin de Constantinople, il partit pour en prendre possession; mais un Comnène qui régnait en Épire l'arrêta par trahison, et le tint si bien prisonnier qu'on n'eut plus jamais de nouvelles de son sort.

Les comtes de Nevers et Pierre de Courtenay, le premier de tous, se montrèrent libéraux dans la question communale. Nevers, Clamecy (voyez ces villes), obtinrent des franchises. Des règlements furent publiés, d'accord avec les principaux barons du pays, pour protéger les agriculteurs dans leurs travaux, pour faciliter les mariages des femmes serves avec les hommes des autres seigneurs, sauf toutefois l'autorisation de leur propre seigneur, enfin pour maintenir la paix publique, et le bannissement fut prononcé contre quiconque, ayant détruit ou incendié une maison, refuserait la réparation exigée.

L'intervention de la royauté n'était donc pas fort impérieusement réclamée par l'intérêt des peuples dans ce pays. Mais la royauté, encore plus guidée par l'ambition d'un pouvoir qui sent croître ses forces que par ce beau motif du bonheur des peuples, intervenait partout. 1280, arrêt du parlement qui interdit aux comtes de Nevers de créer des nobles. C'était le temps de l'impitoyable Philippe le Bel. Par un nouvel arrêt du parlement, le comte de Nevers se voit confisquer ses comtés de Nevers et de Réthel pour avoir refusé de venir se justifier, en cour des pairs, de quelques violences contre le clergé et la noblesse de son fief. Il est vrai que sous Louis le Hutin la féodalité regagne du terrain, et ce roi promet, en 1316, par lettres patentes, de ne plus permettre les empiètements de ses officiers sur la juridiction des comtes de Nevers.

Une nouvelle famille de comtes était encore une fois venue s'asseoir sur le siége comtal de Nevers. Yolande, seule héritière (1272), avait épousé Robert de Dampierre, qui fut quelque temps comte de Nevers par sa femme, et, après la naissance de leur fils, Louis Ier continua de gouverner le fief. Lui-même devint comte de Flandre. Philippe le Bel accusa Louis de Nevers d'avoir soulevé les Flamands, et le fit emprisonner. Rendu à la liberté, il en usa pour contester à Philippe le Long son droit de succession au trône, de concert avec le duc de Bourgogne, le comte de Joigny, etc. Un arrêt du parlement confisqua toutes ses seigneuries, qui lui furent peu après rendues. Louis II épousa la fille de Philippe le Long, et devint, du chef de son grand-père et de son père, comte de Flandre et de Nivernais (1322). On l'appelle souvent Louis de Crécy, parce qu'il mourut à la bataille de Crécy en 1346. Le Nivernais souffrit alors de l'invasion des Anglais. Ils le ravagèrent après la bataille même de Crécy, et, dix ans après, à l'époque du désastre de Poitiers, ils s'emparèrent de la Charité, d'où leurs partis désolèrent la province. En 1359, elle fut obligée de se racheter d'un nouveau pillage, lors du passage de l'armée conduite par Édouard III. Louis III, de Male, avait obtenu de Philippe de Valois des lettres patentes qui érigeaient en pairie viagère les comtés de Nevers et de Réthel. Il ne laissa qu'une fille, Marguerite, qui épousa Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et lui porta à la fois la Flandre et le Nivernais. Les deux époux détachèrent le comté de Nevers et le donnèrent à l'aîné de leurs fils, Jean (sans Peur); et celui-ci le céda à son frère Philippe, qui se fit tuer à Azincourt. Les fils de ce Philippe moururent aussi ne laissant qu'une fille, Élisabeth, et les Nivernais virent encore arriver un seigneur étranger; c'était le duc de Clèves, qui épousa l'héritière (1491), et commença la dynastie de Clèves. Son petit-fils, François Ier, se distingua par ses talents militaires et obtint l'érection définitive du Nivernais en duché-pairie (1538).

Les seigneurs de Nevers firent alors exécuter un travail qui était bien dans l'esprit de cette époque de fusion, de centralisation, d'étude, c'est-à-dire la rédaction des coutumes de la province (1534), dont les états provinciaux (1490) avaient jeté les bases. Dans les guerres de religion, les Nivernais se montrèrent d'abord en majorité très-catholiques et assez intolérants, mais à la fin ils changèrent et se rallièrent à Henri IV. Leur pays fut, après Henri IV, le centre de cette nouvelle guerre folle que les seigneurs formèrent contre Marie de Médicis. La mort du maréchal d'Ancre apaisa tout.

La maison de Gonzague possédait alors le Nivernais depuis le mariage de Louis de Gonzague avec Henriette de Clèves, seule héritière (1565). Le cardinal Mazarin acheta le duché (1659) qui, à sa mort, passa à son neveu Philippe-Julien Mazarin, et sa maison l'a possédé jusqu'en 1789. Quelques-uns des derniers ducs de Nivernais se sont distingués au XVIIe et au XVIIIe siècle par leur esprit, leur goût pour la littérature. Le dernier de tous, à la fois auteur de gracieuses poésies légères et ambassadeur à Rome, à Berlin et à Londres, perdit ses biens à la révolution, et sut vivre en sage, modestement, jusqu'en 1798.

Quant à la province, elle forma à peu près le département de la Nièvre. Auparavant elle était un des trente-deux gouvernements militaires, et se divisait, pour l'administration financière, en quatre élections, dont deux (Nevers et Château-Chinon), faisaient partie de la généralité de Moulins; la troisième (Clamecy), de la généralité d'Orléans; la quatrième (la Charité), de la généralité de Bourges. Pour la justice, elle était comprise dans le ressort du parlement de Paris, mais elle avait sa coutume écrite, dont on a parlé plus haut, sa chambre des comptes établie au nom du duc de Nivernais; son hôtel des monnaies, qu'on faisait remonter à Charles le Chauve; enfin ses *grands jours* institués en 1329 par Louis II, tribunal d'appel composé de *trois prud'hommes, un chevalier et deux gradués, pour juger des appeaux de Nivernais, tant des prévosts que des baillis*, avec pouvoir de juger, retenir ou renvoyer. Il y avait trois assises des grands jours avant 1563; elles furent alors réduites à deux par un édit royal. Le Nivernais comptait 273 890 habitants.

On ne peut omettre, dans l'histoire du département de la Nièvre, celle du commerce tout spécial qui le fait vivre et l'enrichit, d'autant plus qu'elle présente des incidents assez curieux. Il s'agit du commerce des bois. Les hautes montagnes du Morvan attestent que les volcans ont remué ce sol; et, en effet, si l'on perce la couche de sable qui le recouvre, on trouve un fond de basalte et de granit. Cette chaude nature du sol a produit de tout temps une riche végétation de forêts. Si, aujourd'hui qu'on a tant exploité les bois, le département de la Nièvre en possède encore 194 mille hectares sur 6 millions qui existent en France, combien en devait-il être couvert lorsque la France entière, au XVIe siècle, en possédait 30 millions d'hectares! C'est à cette époque en effet que, le commerce se développant, les communications s'ouvrant de toutes parts, et Paris, de plus en plus peuplé, manquant de bois, les Nivernais imaginèrent d'expédier le leur à la capitale. Une compagnie de mar-

chands se forma sous la raison René Arnoult et compagnie, et des lettres patentes lui furent accordées, qui portaient « autorisation de flotter sur les rivières de Cure et d'Yonne, sans qu'il fût donné empêchement par les tenanciers et propriétaires ou autres possesseurs d'aucuns moulins, écluses, ou ayant droit de seigneurie, pêcheries ou autres, et défense au parlement de Dijon de s'immiscer dans les contestations sur le flottage des bois, attribuées spécialement aux prévôts et échevins de la bonne ville de Paris en première instance, et, par appel, au parlement de Paris. » Le flottage dont il est ici question avait été, dit-on, déjà employé en 1490 sur la rivière d'Andelle; mais c'est véritablement à Jean Bouvet que l'on attribue (1549) l'invention de ce moyen de transport au profit de la compagnie susdite. Son système consistait à retenir par écluses les eaux au-dessus de Cravant, puis à les lâcher en y jetant les bûches à bois perdu, pour les recueillir ensuite au port de Cravant, et les expédier de là, par trains, sur l'Yonne et la Seine jusqu'à Paris. Le même procédé est en usage aujourd'hui. Des étangs creusés à la tête de chacun des ruisseaux qui vont former ou grossir l'Yonne amassent l'eau; dès qu'on lève les pelles elle s'écoule avec impétuosité, et le torrent emporte les bûches; les premières, la cataracte franchie, sont jetées à droite et à gauche du ruisseau inférieur et s'y arrêtent : c'est ce qu'on appelle *border la rivière;* il ne reste plus alors qu'un goulet étroit, au milieu du cours d'eau, par où les autres sont emportées rapidement. On passe ensuite à l'opération qui s'appelle *toucher queue*, c'est-à-dire qu'on débarrasse le ruisseau et qu'on ramène dans le milieu les bûches égarées sur les rives, pour les envoyer rejoindre celles qui ont marché plus vite. Arrivées au port, elles sont toutes arrêtées, tirées de l'eau, triées selon les marques des divers marchands, et empilées jusqu'à la saison d'automne, qui permet d'en former des trains sur la rivière et de les envoyer ainsi à Paris.

Mais les marchands nivernais ne jouirent pas sans conteste des avantages qui leur avaient été accordés. Les propriétaires riverains se plaignaient de la servitude qui leur était imposée, du chômage que souffraient leurs moulins. D'un autre côté les marchands de Paris, favorisés par la juridiction parisienne à laquelle avaient été attribuées toutes les contestations en cette matière, se rendirent maîtres des prix; et, en 1704, ils gagnaient 30 livres sur la corde de 36 livres 10 sols, tandis que, les frais déduits, il ne revenait aux propriétaires que 5 sols par corde. Les propriétaires, les marchands forains se liguèrent contre cette tyrannie et s'entendirent pour flotter à leur gré, quelques-uns même pour conduire des trains jusqu'à Paris. L'autorité intervint. Le subdélégué de l'hôtel de ville de Paris résidant à Auxerre se rendit sur le port de Clamecy avec une brigade à cheval et se vit entouré d'une foule menaçante de 5 ou 600 personnes, qui s'armèrent de bâtons et de bûches prises dans les piles, qu'ils aiguisaient par le bout. « Allons, s'écriaient-ils, marchons, allons à la guerre; mourir aujourd'hui ou mourir demain, cela est égal; voilà de beaux hommes bien habillés; il faut les f.... à la rivière. » Le subdélégué leur défendit de toucher aux piles. « Eh! monsieur, lui dit l'un d'eux, je n'aurais qu'à rencontrer un chien enragé. » L'exaspération allait croissant, les bâtons étaient levés; ne se sentant pas en force pour lutter, l'officier public se retira et dressa le procès-verbal où ces détails sont écrits. Depuis ce temps, le flottage est libre; et pourtant il existe encore une rivalité entre les marchands nivernais et ceux de Paris, puisque le ministre de l'intérieur a dû intervenir en 1850 pour régler le partage des flots de l'Yonne.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Nevers (lat. 46° 59' 15", long. 0° 49' 14" E.).—Nevers (*Noviodunum*, *Augustonemetum*, *Nivernum*), 236 kilomètres de Paris. Nevers, dont on ne sait rien avant l'arrivée de César, est désignée par le conquérant sous le nom de *Noviodunum Æduorum;* elle emprunta ensuite à la rivière *Niveris*, la Nièvre, qui se jette tout auprès dans la Loire, celui de *Nevirnum*, *Nivernum*, *Nevedunum*. Celui de *Noviodunum* reparut plus tard à l'expiration de la domination romaine. Quand César domptait la Gaule, il fit de Nevers un de ses dépôts de vivres, d'armes et de munitions; mais, en son absence, deux Éduens, Viridumarus et Époredorix, s'introduisirent dans la place et en massacrèrent la garnison romaine. César vint lui-même y relever ses aigles.

Nevers, à la chute de l'empire romain, eut sa part des calamités communes : le roi des Huns y passa, la flamme à la main. D'autres conquérants barbares la dédommagèrent. Certes Nevers était chrétienne avant l'arrivée des Francs, quoiqu'on ne puisse admettre qu'elle eût reçu le christianisme de trois disciples de saint Pierre, saint Savinien, saint Potentien et saint Altin, prétention que Jacques Taveau a essayé de soutenir, et que Fleury a renversée. Mais Nevers n'avait point encore l'honneur d'être un chef-lieu de diocèse : or, vers l'an 500 apparut pour la première fois à Nevers un évêque, saint Eulode, qui était sourd et muet; Dieu ne pouvait permettre que le pasteur chargé de prêcher ses ouailles et de recueillir leurs gémissements, demeurât dans des conditions si peu favorables à l'exercice de ses fonctions; aussi saint Séverin, appelé à Paris à cette époque (505) pour guérir le roi franc de la fièvre quarte, passa à Nevers, et guérit aussi, chemin faisant, le pauvre évêque. Dix ans après, Clovis érigea Nevers en évêché.

Pendant longtemps Nevers n'apparaît dans l'histoire qu'à de rares intervalles. Elle vit s'assembler, en 765, le champ de mai convoqué par Pépin, lorsqu'il se disposa à entrer en Aquitaine pour aller châtier Waïfre. Charles le Chauve y établit un hôtel des monnaies. De l'époque de Richard le Justicier date le premier château de Nevers, dont il reste encore quelques débris de murs épais et massifs, de style saxon, avec fenêtres à plein cintre. On les peut voir dans les murailles qui soutiennent la terrasse de l'ancien couvent des Oratoriens, et dans quelques jardins particuliers. La plupart des édifices de cette époque en France ont disparu, ou ne sont arrivés jusqu'à nous qu'en ruine, ce qui tient, soit à leur mauvaise construction, soit aux dévastations continuelles qui remplissent l'histoire de ces siècles barbares. En 910, c'est la cathédrale qui s'écroule; en 953, c'est le comte de Paris, Hugues le Grand, qui prend, pille et brûle la ville. Phénomène curieux : la ville de Nevers s'amoindrit, disparaît, s'anéantit presque; son ancienne importance n'est plus que dans les souvenirs : *Noviodunum antiquissimum castrum quidem, sed instar viculi exiguum;* et, à sa place, ce sont ses faubourgs qui attirent la population, s'élargissent, s'enflent autour des riches monastères de Saint-Genès, de Saint-Victor, de Saint-Étienne, de Saint-Martin; ce sont les paroisses de Saint-Arigle, de Saint-Trocs, de Saint-Pierre, de Saint-Laurent, qui vivent et prospèrent aux dépens du centre. On doit ajouter, au reste, que des fléaux naturels avaient contribué à cette décadence. Nulle part les incendies, les pestes ne furent plus répétés. La peste de 1091, entre autres, fit de tels ravages que les habitants épouvantés croyaient à la fin du monde.

Il fallait refaire cette ville, ou du moins réunir, resserrer, renfermer dans une muraille ses membres épars. A la fin du XIIe siècle, Pierre de Courtenay fit élever à ses frais la nouvelle et dernière enceinte qui enveloppa les faubourgs, depuis l'embouchure du petit ruisseau de Crou, dans la Loire, jusqu'à la Nièvre (1194).

Cette reconstitution de Nevers porta presque aussitôt ses fruits. Voici cette ville qui prospère. La libéralité de Pierre de Courtenay remet aux religieux de Saint-Étienne le droit de gîte, et accorde à la ville une charte d'affranchissement, confirmée définitivement plus tard (1231) par Guy de Forez et Mahaut Ire, sanctionnée par lettres patentes de saint Louis. Par cette charte, le comte renonçait à tous les droits exercés dans la ville et les faubourgs, particulièrement *à l'host et à la chevauchée :* un crédit de quarante jours pour l'approvisionnement de sa table,

sa justice et ses forfaitures, était tout ce qu'il se réservait. Les habitants étaient autorisés à nommer quatre jurés pour administrer les affaires principales, convoquer les habitants en cas de besoin, proclamer le ban de vendange, etc. Les bourgeois ne relèvent que de leur propre juridiction et ne peuvent être emprisonnés que pour vol, rapt ou homicide, à moins de surprise en flagrant délit. Le bailli rend la sentence, assisté de quatre bourgeois désignés par les jurés; point d'appel pour le citadin, mais l'étranger peut en appeler, et, en ce cas, le comte ou son bailli adjoint aux premiers assesseurs deux de ses chevaliers. Le comte ne doit jamais recevoir plus de 3 sous pour les frais du procès et plus de 30 pour l'amende. Enfin la commune reçoit la faculté d'acquérir des membres nouveaux par la concession du droit de bourgeoisie à tout étranger qui y sera domicilié depuis un an et jour, exception faite des sergents et des serfs du seigneur. Assurément la postérité doit honorer la mémoire de Pierre de Courtenay et de ses successeurs, qui se signalèrent par un si généreux abandon de leurs prérogatives et prévinrent, de six siècles à l'avance et dans les ténèbres du moyen âge, la grande émancipation de 1789, d'autant plus que ces concessions paraissent avoir été volontaires de leur part, et que l'on ne voit pas que les habitants aient été obligés de les arracher de vive force. Ils ne se réservaient, en effet, qu'une cense personnelle, payable à la Saint-Martin d'hiver, variant de 40 sols à 12 deniers, selon la fortune de chaque famille, et dont la répartition était laissée aux bourgeois eux-mêmes. Deux autres droits seigneuriaux, mais peu vexatoires, subsistèrent aussi; l'un jusqu'en 1587, l'autre jusqu'en 1789. Par le premier, tout habitant de Nevers, à moins qu'il ne logeât dans le quartier privilégié de Saint-Étienne, devait se présenter, le jour de son mariage, devant le comte, précédé des violons, et lui donner « pour le festin de noces, 4 deniers, un pain, deux plats de chair et une quarte de vin. » L'autre était le droit de *trumeau* ou *sabot*: le comte et l'évêque prenaient, l'un le trumeau de devant, l'autre le trumeau de derrière « des chacunes bestes au maille, bœuf ou vasse, vieille ou jeune, » tuées en la grande boucherie.

Nevers devait aimer ses comtes. Et elle les aimait, si l'on en juge par les réceptions brillantes qu'elle leur faisait. Ainsi, lorsque le comte Jean, fils du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, fit sa première entrée, la ville lui offrit deux tonneaux de vin, plusieurs lamproies, des torches. L'année suivante, nouvelle entrée, deux autres tonneaux de vin. Après sa captivité chez les Turcs, il vient (1400), on le comble : coupe d'argent doré à couvercle en or, douze tasses d'argent, une boîte d'épices, trois tonneaux de vin, vingt-quatre lamproies, et nombre d'autres poissons, sans parler du vin pour les officiers. Et dans le même temps, occupés de le faire sortir de captivité, les bourgeois de Nevers contribuaient pour 1000 livres d'or à sa rançon, alors qu'une peste terrible les décimait au point que le receveur sollicita un dégrèvement de contribution. Ils savaient, dans l'occasion, mettre dans leurs hommages une certaine galanterie : lorsque Bonne d'Artois, seconde femme de Philippe de Bourgogne, entra à Nevers (1414), un ange habillé de plumes de paon (lequel courait sur une corde de 80 toises) lui mit sur la tête, à elle et à son fils Charles, un chapeau de fleurs artistement travaillé. Ils ne reçurent pas moins bien Charles VI, qui vint deux fois dans leurs murs, et qui leur remit 200 livres de tailles arriérées, pour être employées à la construction d'un pont sur la Nièvre.

C'était le temps, à Nevers comme ailleurs, des grandes constructions d'églises et de forteresses. Du XIVe siècle, en effet, date la cathédrale, dont la reconstruction fut commencée par l'évêque Guillaume Ier, de Saint-Lazare. C'était la quatrième fois que l'on bâtissait l'église de Nevers. Un premier édifice avait été élevé au VIe siècle; un second au VIIe, sous l'invocation de la Vierge, de saint Gervais et de saint Protais; un troisième enfin par l'évêque Jérôme sous Charlemagne, et cette fois dédié à saint Cyr et à sainte Juliette. En 1210, un violent incendie dévora cette église, et ce ne fut pas grand dommage, car elle était encore couverte en chaume. Guillaume fit les choses plus grandement. La nef de l'église, dont on peut admirer la pureté comme gothique sévère et de la grande époque, lui appartient. Les sculptures y sont d'une grande élégance; les chapiteaux y représentent les feuillages indigènes, fraisier, chardon, chêne et peuplier. On y remarque surtout un chapiteau où est sculptée la légende de saint Cyr et de Charlemagne; l'empereur, menacé par un sanglier furieux, s'est jeté à genoux pour invoquer le saint, qui apparaît dans le moment même sur le dos du monstre et le tient immobile sous lui. Le chœur et le sanctuaire sont d'une date différente (XIVe et XVe siècles), et portent, en conséquence, un autre caractère. La tour qui domine extérieurement l'édifice et qui fait un gracieux effet, quoique peu en harmonie avec le reste, ne fut commencée qu'en 1509 par l'évêque Bahier, et achevée en 1528. On était en pleine renaissance, et cela ne laisse pas d'être curieux de voir la renaissance s'essayer une fois par hasard dans le gothique, accoler son génie à celui du moyen âge, et répandre à profusion sur une haute tour d'église, au flanc de l'austère ogival primitif, son luxe plus gracieux qu'imposant de balustrades à jour, de statues en pleine saillie, de dais richement brodés dans la pierre, et de tourelles angulaires.

Pour entreprendre de si grandes choses, il fallait que l'évêque de Nevers fût un puissant personnage au XIIIe siècle. Il est à remarquer que c'est lui qui, en 1028, avait pris le premier le titre d'*évêque par la grâce de Dieu*. Il avait des serfs nombreux. Lorsqu'il faisait sa première entrée dans la ville, les quatre barons de Cousse-les-Barres, de Givri, de Druy, de Poiseux, le portaient sur leurs épaules depuis l'abbaye de Saint-Martin jusqu'à la cathédrale. Comme vassal du roi de France, il lui devait le service militaire; en 1224, Raynald conduisit à Tours son contingent; en 1241, saint Louis fit citer à Chinon Robert Cornu qui s'était affranchi de cette obligation.

Il faut reconnaître d'autre part qu'il avait à compter avec ses diocésains et qu'il n'entrait pas dans la ville sans conditions. Les prieurs des couvents de Saint-Étienne et de Saint-Martin l'attendaient sous le porche et ne le recevaient qu'après lui avoir fait jurer de maintenir leurs privilèges et ceux des bourgs. Les chanoines aussi étaient des hommes puissants. Depuis 1201, ils nommaient seuls l'évêque, tandis qu'auparavant le peuple participait à l'élection. Ils étaient soixante, vivant en commun, ayant la haute justice, des vassaux qui prêtaient foi et hommage, des serfs *taillables et explectables à volonté*. Leur trésorier entrait au chœur en habit de guerre, et y siégeait l'épée au côté, l'oiseau sur le poing, en bottes et en éperons.

Vis-à-vis des bourgeois, l'évêque prenait encore des engagements, et la scène symbolique qui se passait mérite d'être rapportée. Le nouvel évêque, se rendant en pompe à la cathédrale, rencontrait dans la rue de la Parcheminerie les échevins et devant eux une chaîne tendue; la chaîne s'abaissait pour laisser passer le cortége et se tendait de nouveau devant l'évêque, pour lui montrer que ceux-là étaient de la ville, mais que lui n'en était pas encore tant qu'il n'avait pas prêté le serment d'en respecter les franchises.

Il y a dans cette cérémonie je ne sais quelle fierté aragonaise qui donne bonne idée des bourgeois nivernais. On en trouverait peu en effet qui aient été plus jaloux de leurs privilèges. Eux-mêmes nommaient leurs jurats, appelés échevins depuis 1288, et, chose curieuse, ils admettaient les nobles, non les prêtres, à l'échevinage. L'élection se faisait le second dimanche du carême; les jours précédents le *préconiseur* parcourait la ville et criait à tous les habitants qu'ils eussent à y prendre part *sous peine d'un écu d'amende*. La salle du chapitre de l'abbaye de Saint-Martin était, avant la construction de l'hôtel de ville, en 1436, le lieu où se réunissait l'assemblée. Dans cette même abbaye se trouvait la voix de la cité, la cloche, le *gros saint de la communauté*, comme on l'appelait. Elle avertissait les bourgeois lorsque le guetteur toujours présent, qui logeait dans le clocher de Saint-Martin avec sa famille, avait aperçu au loin dans

Porte de Nevers.

la campagne quelque objet menaçant pour la ville. Deux fois par jour elle annonçait de sa grande voix l'ouverture et la fermeture des portes, et les cloches plus petites, placées aux portes mêmes, répétaient l'avertissement d'un ton plus argentin. Les bourgeois de Nevers ne s'en remettaient qu'à eux-mêmes pour leur propre défense ; chaque quartier avait ses soldats *(quartiniers)*, qui formèrent plus tard les *compagnies bourgeoises*, et ce privilége leur fut confirmé formellement par Charles VI, en 1421. Ces soldats étaient choisis parmi les habitants qui élisaient les officiers. Ils excellaient au tir de l'arbalète, dont une école fut établie, en 1409, aux *Chaumes de la Loire*; aussi Charles VII les incorpora parmi ses *francs archers*, et Charles VIII les emmena en Italie. En 1524, le tir à l'arquebuse fut substitué au tir à l'arbalète, et les arquebusiers furent organisés, en 1621, par Charles de Gonzague, en une confrérie célèbre sous le nom de *compagnie de Saint-Charles*.

C'est à l'industrie, au commerce que les habitants de Nevers devaient cette indépendance. Les vins de la province se buvaient, au moyen âge, jusque sur la table du roi. Des fabriques d'émaux, des verreries fameuses, qui donnèrent à la cathédrale les beaux vitraux qu'on y admire, popularisaient par leurs élégants produits le nom de Nevers. Les manufactures de faïence, les plus anciennes du royaume, établies par les ducs de Nevers à l'imitation de celles d'Italie, jouissaient d'une réputation qui dura jusqu'au siècle dernier. Les artisans formaient des corporations : celle des pêcheurs existait depuis longtemps déjà en 1250 ; celle des boulangers prit naissance après que Louis Ier (1303) eut autorisé l'un d'eux à bâtir un four dans sa maison, rue de la Tartre, et à y cuire pour le public. Une industrie qui prit, deux siècles plus tard, un grand développement à Nevers et aux alentours, ce fut celle des forges; à tel point que les habitants se plaignirent au roi de la cherté du bois, et lui demandèrent la suppression et démolition des forges, qui leur fut accordée (1560).

Nevers ne resta pas en arrière pour l'instruction. Dès 1009, nous voyons le chapitre de Saint-Cyr nommer un certain Gaudon *grammairien des petites écoles pour les enfants laïques*. C'est à Nevers que fut transportée, en 1316, l'université d'Orléans, interdite par le pape Jean XXII. Elle y eut au reste peu de succès, comme nous l'apprend Guy Coquille. Les écoliers firent tapage, « et à certain jour plusieurs particuliers citoyens de Nevers prindrent la chaize du docteur en cholère, la portèrent sur le pont et la jettèrent en Loire, disant ces mots : *que de par le diable, elle retournast à Orléans dont elle estoit venue.* » C'est en 1535 que fut établie à Nevers la première imprimerie.

Nevers, au XVe siècle, suivit, avec le duc de Bourgogne, le parti anglais et reconnut Henri VI. Quand Charles VII l'eut emporté, elle fut un moment l'un des foyers de la Jacquerie. Il vint dans ses murs. Louis XII, François Ier y parurent également. La réforme s'y manifesta d'une façon singulière. Jacques Spifame, évêque de la ville, homme fort distingué, qui avait été maître des requêtes au parlement, conseiller d'État et chancelier de l'Université de Paris, un jour de Pâques, se mit à administrer la communion aux fidèles dans l'église de Saint-Cyr, en disant : « Reçois la figure du corps de

Église Saint-Cyr à Nevers.

Jésus-Christ. » Ces paroles hérétiques, en pleine solennité pascale, firent bondir le doyen du chapitre : « Tu mens effrontément, *mentiris impudentissime !* » s'écria-t-il ; et il corrobora son apostrophe d'un violent coup de poing appliqué sur la bouche coupable. Un grand tumulte s'ensuivit, et bientôt le prélat se rendit à Genève après avoir résigné son évêché (1559). Une passion l'avait conduit, dit-on, à se faire protestant. Il vivait depuis longtemps dans une grande intimité avec Catherine de Gaspence, femme d'un procureur au Châtelet. Tous deux s'épousèrent à Genève. Mais déjà ils avaient des enfants; un de ses neveux ayant contesté leur légitimité, pour la prouver Spifame fabriqua un faux acte de mariage antidaté ; traduit devant le conseil de Genève, il y fut condamné à mort comme adultère en 1566. Gilles Spifame, son neveu et son successeur à l'évêché de Nevers, travailla avec ardeur à détruire le protestantisme qui se répandait de plus en plus dans son diocèse. En 1561, les calvinistes formèrent une première réunion : il y opposa une procession à la tête de laquelle il parut en habits pontificaux et les échevins en robe rouge. Malgré la protection que les réformés trouvaient dans le comte de Nevers, François de Clèves, ils furent l'objet de persécutions qui coûtèrent la vie à plusieurs d'entre eux, et qui ne cessèrent qu'après l'avénement de Louis de Gonzague et la nomination de Guy Coquille aux fonctions de premier échevin de la cité (1568). La Saint-Barthélemy ne fit point de victimes à Nevers, et cette ville parut tiède à la Ligue, dont le conseil général, siégeant à Paris, adressa aux habitants une lettre pour exciter leur zèle.

Nevers reçut successivement, au XVIIe siècle, Louis XIII et Louis XIV. Elle subissait alors, comme toutes les parties de la France, les effets de la révolution qui s'opérait dans le royaume. Le progrès irrésistible de l'unité monarchique emportait partout les institutions libres que l'esprit d'indépendance locale avait arrachées au moyen âge. Dès 1566, l'ordonnance de Moulins avait enlevé aux échevins de Nevers la connaissance des affaires civiles; en 1692, leur autorité fut encore diminuée par l'institution d'un maire. La connaissance des causes criminelles, et même des délits de police, leur fut enfin retirée, et ils ne gardèrent en définitive, pauvre débris de leur ancienne autorité, que la proclamation du ban des vendanges. Leur charge devint même un fardeau insupportable, par une ressemblance fort curieuse avec celle des curiales dans l'empire romain; en effet, les échevins, en matière d'impôt, répondaient pour leurs administrés de leur fortune et de leur corps, et Nevers, au XVIIe siècle, n'ayant pu acquitter des impôts devenus très-lourds, on vit les habitants fuir l'échevinage comme un fléau, et l'intendant de la généralité en fut réduit à désigner pour ce supplice quatre des plus notables citoyens, qui acceptèrent par force. Ceci se passait un peu avant la Fronde, pendant laquelle Nevers fut sévèrement contenue.

L'activité industrielle de Nevers ne paraît pas cependant avoir alors beaucoup diminué, puisqu'en 1710, on y créa un tribunal de commerce. Le XVIIIe siècle, au reste, si remarquable dans presque toutes les provinces de France par les constructions d'utilité publique et les établissements de bienfaisance, rendit à Nevers un grand service en la débarrassant pour jamais de ce fléau de la

peste qui semblait l'avoir prise en affection, et venait encore de la dévaster deux fois au siècle précédent. Un conseil de santé, établi en 1721, prit des mesures assez habiles pour le chasser sans retour. C'est encore au XVIIIe siècle que Nevers doit sa belle promenade. Le vieux château, la place ducale qui le précède, et qui fut bâtie, en 1608, par Charles II de Gonzague, sur le modèle de la place Royale de Paris, existaient déjà. Mais le parc ne formait qu'un grand carré long, le reste planté en vignes. En 1767, une des plus jolies femmes du pays, Mme de Prunevaux, fort aimée du duc de Nevers, s'y promenait avec lui. Elle lui fit observer que la vigne ajoutée au parc en rendrait la promenade bien plus agréable, et le duc, par galanterie, s'empressa de faire transformer cette partie en jardin anglais. Le parc est devenu public, et c'est à la charmante dame de Prunevaux que Nevers doit un de ses plus beaux ornements.

A l'époque de la révolution, Nevers entra dans le mouvement de 89 et fit rédiger des cahiers tout à fait dans le sens du tiers état. La Terreur y envoya Fouché de Nantes, suivi de Collot d'Herbois et de La Pianche, qui firent brûler toutes les archives.

Nevers, à laquelle le dernier recensement accorde 17 045 habitants, serait une jolie ville par sa situation en amphithéâtre sur la rive droite de la Loire, si l'affreux percement de ses rues ne rebutait pas le voyageur. Il y pourra remarquer cependant, sans reparler du parc et de la cathédrale, la porte du Crou, qui donne une idée imposante des constructions féodales; le pont de vingt arches mais trop massif, construit sur la Loire; l'arc de triomphe élevé en mémoire de la victoire de Fontenoy, où il lira quatre mauvais vers de Voltaire qui furent payés par un présent de cent louis. Il ne passera pas dans la rue de la Parcheminerie sans saluer la maison du menuisier-poëte, modeste maisonnette où grimpe un cep de vigne, pour attester qu'on y a chanté Bacchus. Ce poëte, c'est Adam Billaut, ou *Maître Adam*, que sa verve naturelle porta à faire des vers tout en continuant de gagner sa vie, le rabot à la main. C'est l'auteur de la fameuse chanson :

Aussitôt que la lumière
Vient redorer nos coteaux.

Le cardinal de Richelieu voulut le voir, et lui donna *un vestement neuf*, une pension de cent écus, et de quoi s'acheter une maison. Il a laissé trois recueils : *les Chevilles*, *le Villebrequin* et *le Rabot*; ce dernier n'est pas imprimé. Le collége tenu alors à Nevers avec grand succès par les jésuites y faisait prospérer les études, et comptait parmi ses professeurs le célèbre père Bougeant. Gresset y fut régent de rhétorique, et y composa *Vert-Vert*, dont il allait égayer la supérieure même des Visitandines de la ville. Ce sont là, avec Guy Coquille, les principaux noms célèbres que Nevers peut citer. Nous ajouterons pourtant encore, comme un de ses enfants, le fameux révolutionnaire Chaumette, procureur de la commune de Paris, pendant la première révolution, et qui fut exécuté en 1794.

Les armoiries de Nevers sont : *d'azur semé de billettes d'or, au lion d'or brochant sur le tout.*

Saint-Saulge. — Saint-Saulge, petite ville de 2341 habitants, est située dans un vallon, entre deux montagnes couvertes de bois et à 41 kilomètres au nord-est de Nevers. Son origine semble assez obscure, et l'on ignore son premier nom; elle reçut celui qu'elle porte aujourd'hui après que les reliques de saint Salvius ou saint Saulge, évêque d'Alby en 575, y eurent été transférées au temps de Charlemagne. Rodolphe, comte de la Bourgogne transjurane, y fonda au Xe siècle un prieuré de bénédictins, et en 924 il fit don à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun de l'église paroissiale. La terre et le château de Saint-Saulge devinrent, depuis le XIIe siècle jusqu'en 1789, l'apanage des comtes, puis des ducs de Nevers. Cela n'empêcha pourtant pas la rivalité des bourgeois de ces deux villes de se produire, car on raconte, sans pouvoir préciser l'époque, que les bourgeois de Nevers étant sortis de leur ville pendant la nuit pour surprendre Saint-Saulge, rencontrèrent, à 8 kilomètres de Nevers, les bourgeois de Saint-Saulge qui de leur côté accouraient enchantés de leur ruse de guerre pour surprendre ceux de Nevers. Grand fut l'étonnement de chacun des deux partis; un digne prêtre en profita pour leur faire remarquer que le jour paraissait et qu'avec lui venait l'heure de la première messe : un autel rustique fut improvisé au pied d'un vieux chêne; la messe célébrée, on se réconcilia, et depuis il ne fut plus question d'aucune altercation entre les bourgeois de Saint-Saulge et ceux de Nevers. L'arbre, témoin de ce fait, porte encore aujourd'hui le nom de *Chêne de la messe*. C'est Jean Delavenne, simple sacristain du prieuré de Saint-Saulge, qui a fondé en 1685 la pieuse et charitable institution des sœurs de la Congrégation chrétienne, destinée au soulagement des malades dans les hôpitaux. La maison principale était et est encore à Nevers. On remarque dans l'église, qui paraît être de la fin du XVIe siècle, des vitraux magnifiques, représentant la vie du Christ et de la sainte Vierge; c'est presque la seule église du département qui possède encore d'aussi belles verrières.

Saint-Benin-des-Bois. — Saint-Benin-des-Bois, à 30 kilomètres au nord-est de Nevers, village de 1093 habitants, a vu naître vers la fin du XVIe siècle Adam Billaut, le *menuisier de Nevers*. Il existe, de temps immémorial, dans cette commune, une association d'individus connue sous le nom de communauté *des Jaux*, du nom du chef et des membres qui s'appellent tous *le Jault*. Ils ne sont jamais mêlés aux affaires des autres habitants. Ils forment une seule famille, gouvernée patriarcalement et d'une manière absolue par un chef nommé par les membres. Il traite, en tout et pour tout, au nom de la société; ordonne et dirige les travaux; commande et est toujours écouté, parce qu'il est la loi vivante. Cependant chaque ménage, vivant et travaillant en commun, a ses intérêts réservés. Si quelqu'un veut se retirer de l'association, il lui est accordé une dot qui s'élève jusqu'à 12 ou 1300 francs. Les bâtiments d'habitation des Jaux sont également disposés en commun, tout en conservant pour chaque membre ou chaque couple une chambre particulière. Les repas se font en commun, dans la grande salle, qui est pourvue de deux vastes cheminées. Le chef seul est servi à part. Enfin cette communauté offre l'image d'un peuple heureux où chez lequel tous les besoins sont satisfaits, et chacun contribue au bonheur de tous.

Decize. — Decize (*Decetia*, *Dicesia*), à 12 kilom. sud-est de Nevers. Decize est dans une île de la Loire, ou plutôt un rocher à pic dont le sommet porte un vieux château construit par les ducs de Nevers. Cette situation pittoresque et isolée n'empêche pas la ville d'être placée fort avantageusement pour le commerce, au confluent de l'Avon et de la Loire et à la jonction de la Loire et du canal du Nivernais, qui fait communiquer ce fleuve avec l'Yonne. Un pont de pierre et un pont de fil de fer joignent l'île au rivage. Un vieux proverbe disait : *Decize, ville bien assise, à sept lieues de sept villes*. Lors des guerres des Anglais, Decize, grâce à sa position, servit de refuge aux habitants d'alentour. Elle fut malheureuse au XVIe siècle : pillée en 1525 par un corps de troupes italiennes aux ordres de Belle-Joyeuse, brûlée en 1529, incendiée en 1585. Elle n'en était pas moins assez riche au XVIIIe siècle, pour prêter 84 000 francs à Nevers, qui, dit-on, ne les a point encore rendus. Longtemps Decize disputa à Clamecy la première place dans les assemblées du pays. En 1790, elle fut érigée en chef-lieu de district, mais l'empire la fit retomber au rang de chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nevers. Decize et ses environs sont remarquables par les forges et hauts fourneaux alimentés principalement par la mine de houille de la Machine, située à deux lieues de là, et qui expédie sur Paris et Orléans une grande quantité de charbon.

Cette ville compte 3994 habitants. Elle est la patrie de Guy Coquille, jurisconsulte célèbre, historien du Nivernais et commentateur de ses coutumes, avocat général au bailliage de Nevers, échevin de cette ville en 1568, quatre fois député du tiers état aux états généraux, de 1560 à 1588, ami de Bacon et de L'Hospital.

Les armes de Decize sont : *d'or au lion de sable à la bordure cramponnée d'argent et de gueules.*

Fourchambault.—Fourchambault, à 15 kilomètres de Nevers, bourg qui dépend de Garchizy, et qui n'est remarquable que par ses forges et ses fonderies dont l'établissement remonte à 1821. MM. de Boignes et Dufaut y firent les premiers l'application en grand des procédés anglais, en employant la vapeur. Cette usine occupe environ 3000 ouvriers. Elle se compose de 2 machines à vapeur de la force de 70 chevaux chacune, 12 hauts fourneaux, 3 trains de laminoirs et 16 fours à réverbère. C'est de cette usine et de celle d'Imphy que sont sortis les tambours de bronze de la colonne de Juillet à Paris. La population de Garchizy-Fourchambault est de 4595 âmes.

Guérigny.—Guérigny, à 15 kilomètres de Nevers, doit son importance, comme la précédente, à son industrie métallurgique. Des forges de la Chaussade, appartenant à l'État, sortent les principaux ouvrages en fer employés dans la construction de nos vaisseaux, en particulier les câbles en fer qu'emploient aujourd'hui toutes les marines militaires. On y remarque une presse hydraulique pour l'épreuve des câbles, de la force environ de 400 000 kilogr. Cette usine occupe plus de 600 ouvriers. Le village, situé sur la rive gauche de la Nièvre, compte 445 habitants.

Imphy.—Imphy, à 15 kilomètres de Nevers, sur la rive droite de la Loire. Usine importante pour la fabrication du fer-blanc, des cuivres et des tôles laminés de toute espèce. Fondée en 1816, elle employa uniquement l'eau du fleuve comme moteur jusqu'en 1824, que les propriétaires créèrent un second établissement pourvu de machines à vapeur.

Château-Chinon (lat. 47° 3′ 57″; long. 1° 35′ 51″ E.).—Château-Chinon (*Castrum Caninum*, *Castrum Cainonense*), à 70 kilomètres E de Nevers. Château-Chinon est situé en plein Morvan, sur une montagne de plus de 600 mètres de haut, d'où le regard plonge dans une magnifique vallée toute tapissée de verts pâturages; on s'égare à l'horizon sur les montagnes bleuâtres du Forez et du Bourbonnais. On fait remonter l'origine de Château-Chinon jusqu'aux Romains; en effet trois voies romaines en partaient et se dirigeaient sur Autun, Nevers et Sens; les ruines qu'on voit sur le sommet sont, dit-on, celles d'un *castrum* bâti par Jules César, et où le conquérant aurait établi un chenil pour ses meutes (*caninum*). Cette étymologie, médiocrement flatteuse pour la ville, a été repoussée par un savant, qui tire le nom de Château-Chinon du celtique : *can*, blanche, *nein*, cime, parce que la neige couvre la cime de la montagne une partie de l'année. D'autres pensent que ce surnom de *Caninum* vient d'un édifice dont les ornements principaux étaient des têtes de chiens, et qui, peut-être, aurait été consacré à Diane. On sait peu de chose sur l'histoire primitive de cette petite ville.

Château-Chinon eut, pour seigneur direct Philippe Auguste, qui le céda au comte de Nevers. Il appartint ensuite à la maison de Mello, après quoi plusieurs branches de la famille royale le possédèrent successivement. Charles le Téméraire et Maximilien d'Autriche en furent seigneurs. Louis XIII l'acheta de Henri de Bourbon, prince de Condé, pour le revendre à M. de Mascorini, dont la famille le conserva jusqu'en 1789. Château-Chinon était un comté, et cinq bailliages en relevaient. En 1412, les armagnacs s'en emparèrent, et la duchesse de Bourgogne n'en rentra en possession que moyennant 500 livres payées au commandant et la promesse de démolir les fortifications. Charles VII l'occupa. Charles le Téméraire la prit et la pilla. Pour se mettre désormais à l'abri de pareil malheur, les habitants sollicitèrent de François Ier la permission de prélever certains droits sur les ventes et achats de bestiaux afin de pouvoir relever leurs murs, et ils se servirent pour cet ouvrage des ruines du château du prince de Condé. Cette précaution ne les empêcha pas, lorsqu'ils se furent déclarés ouvertement pour la Ligue contre Henri IV, de voir leur ville prise de vive force par le maréchal d'Aumont et horriblement saccagée (1591). En 1601, une peste terrible les décima, et on appelle encore aujourd'hui *Fontaine des pestiférés*, une fontaine où l'on venait déposer les morts.

Ce n'est que sous l'empire que Chinon fut érigée en sous-préfecture. Elle compte 2962 habitants. Son commerce consiste aujourd'hui principalement en bois et en bestiaux; son industrie en manufactures de toiles réputées pour leur blancheur, qu'elles doivent aux sources d'eaux vives du voisinage. On l'appelle quelquefois *Château-Chinon-ville* pour la distinguer de *Château-Chinon-campagne*, bourg de 1835 habitants situé à 5 kilomètres à l'est, et dans les environs duquel on trouve des ruines très-anciennes et surtout des traces de voies romaines.

Moulins-Engilbert. — Moulins-Engilbert ou Angilbert (*Moline-Angilberti*), est une petite ville de 3041 habitants, bâtie au pied des hautes montagnes du Morvan, aux confluents des ruisseaux de Gaza et de Guignon, et à 15 kilomètres au sud ouest de Château-Chinon. Elle doit son origine aux moulins de son voisinage et fut autrefois une châtellenie des comtes de Nevers. En 1336, les habitants ayant obtenu permission de la comtesse de Nevers, fortifièrent leur ville, au midi et au couchant, d'une manière redoutable. Mais ces fortifications n'arrêtèrent pas Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, qui s'en empara en 1474. C'est dans Moulins-Engilbert que fut transféré, en 1591, le bailliage d'Autun, lorsque cette dernière ville eut refusé de reconnaître Henri IV; il y resta jusqu'en 1595. Ce château, considérable au moyen âge, n'offre plus que quelques ruines; il communiquait à l'église Saint-Jean, ancienne collégiale de chanoines, par des souterrains dont quelques parties sont encore conservées. La ville, qui fabrique de grosses draperies et des toiles, commerce en grains et en bestiaux; c'est la patrie de Jean Sallonier, qui fut un des premiers flotteurs de bois sur l'Yonne. On remarque aux environs, sur le sommet d'une colline qui domine la ville et ses faubourgs, le lac de Lieutmer, qui paraît occuper le cratère d'un ancien volcan.

Clamecy (lat. 47° 27′ 37″; long. 1° 10′ 58″ E.). — Clamecy (*Clissiacum*, *Clamenciacum*, *Clementiniacus pagus*), à 73 kilomètres nord nord-est de Nevers, petite ville agréablement assise au pied et sur le penchant d'une colline, au confluent du Beuvron et de l'Yonne; chef-lieu d'arrondissement avec des tribunaux de première instance, de commerce, un collége communal et une population de 6179 habitants. Ce n'est qu'en 645, dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre, qu'il est fait pour la première fois mention de Clamecy. Elle eut, dans la première partie du moyen âge, des seigneurs particuliers, et passa ensuite dans la maison des comtes de Nevers, qui y firent bâtir un château très fort et y établirent un atelier des monnaies. Le comte Guillaume IV laissa à Clamecy des traces de sa piété : vers 1147 il institua dans le faubourg de Penthenor un hospice avec une chapelle dédiée à la sainte Vierge et un chapitre de huit chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, dans le but de recueillir les pèlerins malades revenant de la terre sainte. Lui-même partit avec Louis VII et succomba de la peste à Ptolémaïs. Avant de mourir, il avait écrit dans son testament que si l'évêque de Bethléem, où il avait voulu être enterré, était, par la suite, chassé de son diocèse par les infidèles, il trouverait non-seulement un asile mais un bénéfice dans l'hospice de Penthenor, et y jouirait des droits et revenus affectés à l'entretien de cet établissement. C'était fonder un petit évêché sans peuple et sans clergé dans un faubourg de Clamecy. Cet acte ne laissa pas de soulever des difficultés, les évêques d'Auxerre et d'Autun prétendirent tous deux au droit de juridiction sur l'hospice de Penthenor. Enfin le pape (1211) ratifia le testament de Guillaume IV, et, en établissant la juridiction spirituelle de l'évêque d'Auxerre sur Clamecy, en excepta Penthenor. Une ordonnance de Charles VI (1412) attribua à l'évêque titulaire de Bethléem, quand il serait Français d'origine, les mêmes prérogatives qu'aux autres évêques du royaume. On voit en-

core la chapelle de l'hospice, et le faubourg où elle se trouve porte le nom de Bethléem, qui s'est substitué à celui de Penthenor.

Le mouvement communal produisit ses effets à Clamecy en 1213. Le comte Hervé affranchit les habitants du servage et leur céda des droits d'usage dans la forêt de Mont-le-Duc. Ils se fortifièrent peu de temps après et jetèrent sur l'Yonne et le Beuvron deux ponts-levis qu'ils redressaient tous les soirs. Clamecy eut à souffrir des guerres du XVe siècle entre Charles VII et les Bourguignons. Elle fut prise et pillée en 1443 par le bailli de Melun, surnommé *Forte Épée*, qui tenait pour le roi. Elle ne souffrit pas beaucoup des guerres de religion, parce que, tout en demeurant catholique, elle fut assez favorable aux protestants et reconnut promptement Henri IV; aussi les ligueurs firent contre elle deux tentatives. Les agitations de la régence de Marie de Médicis, dont on a déjà remarqué que le Nivernais fut quelque temps le centre, atteignirent assez rudement Clamecy, qui fut, en 1617, la proie des soldats, et fut obligée de payer 24 000 livres. Beaucoup d'habitants quittèrent la ville, déjà dévastée par la peste en 1582, au point que l'herbe y poussait dans les rues.

Elle se releva à la fin du XVIIe siècle; et, au XVIIIe, la municipalité possédait assez de ressources pour fonder un collége dont elle confia la direction à des régents laïques de préférence aux jésuites. Ce collége prospéra, et l'université de Paris, en 1757, le prit sous sa protection. Un instant il fut transformé en une école royale d'artillerie et de génie qui a fourni quelques officiers distingués; mais il redevint collége en 1776.

La principale richesse de Clamecy tient au commerce des bois, dont elle est comme le centre. Un peu au-dessous de la ville le Beuvron se jette dans l'Yonne: c'est en ce point que l'on arrête et que l'on tire de l'eau les bûches que le flot de ces rivières, messager officieux, apporte de presque toutes les parties du département. C'est de là qu'on les fait partir ensuite pour Paris sur ces radeaux en osier entrelacé qu'on appelle des trains. Les bateaux ne remontent guère aujourd'hui jusqu'à Clamecy; mais ils y venaient autrefois, avant que le système des trains eût été inventé par ce Jean Bouvet dont nous avons parlé plus haut, et qui est un enfant de Clamecy. Son buste se voit aujourd'hui sur le pont de cette ville. Les autres illustrations dont elle s'honore sont: de Marchangy, homme de lettres et magistrat, auteur de *Tristan ou le Voyageur en France au XIVe siècle*, ouvrage trop peu connu et qui vaut mieux que *la Gaule poétique* du même auteur; et principalement les Dupin, cette famille nombreuse et distinguée: André Dupin, médecin habile, fut maire électif de Clamecy en 1769; Charles-André Dupin, son fils, fut membre de l'Assemblée législative en 1791, du Conseil des Anciens et du Corps législatif jusqu'en 1804; il fut en outre avocat général à la cour de cassation, et enfin sous-préfet de Clamecy de 1815 à 1830. Ses trois fils, nés à Varzy, près de Clamecy, sont les plus célèbres: ce sont André-Marie-Jean-Jacques Dupin, né en 1783, et qui a présidé si longtemps l'Assemblée législative dans ces dernières années; le savant Charles Dupin, membre de l'Institut; enfin Philippe Dupin, avocat distingué, mort en 1846.

Les armes de Clamecy sont: *d'azur semé de billettes d'argent, au lion d'argent, brochant sur le tout.*

VARZY. — Varzy est une petite ville de 3302 habitants située dans une vallée agréable, arrosée par un ruisseau, au pied d'une haute montagne couverte de vignes, à 16 kilomètres de Clamecy. C'est une ville fort ancienne, et elle existait déjà au Ve siècle, époque à laquelle saint Germain d'Auxerre en faisait don à son église. Elle dut être de bonne heure protégée par un château fort; elle était située sur la limite des terres de l'évêché d'Auxerre et de celles des seigneurs de Donzy et de Nevers, aussi fut-elle souvent ravagée par ces derniers aux XIe et XIIe siècles; c'est ainsi qu'en 1157 Guillaume III, comte de Nevers, la détruisit en partie. Les fortifications étaient ruinées; aussi l'évêque d'Auxerre, Hugues Desnoyers, qui aimait le séjour de cette ville, en releva-t-il les murs qu'il fit flanquer de hautes tours et environner de fossés, où il amena les eaux d'une source qui jaillissait sous l'église Sainte-Eugénie. Le château reçut aussi de notables améliorations; on y voyait une tour portant le nom de *Tour d'Isoard*, de laquelle relevaient un grand nombre de seigneuries et entre autres celles de Donzy, Saint-Vérain, Couloutre et la Ravidre. Ce même prélat, Hugues Desnoyers, affranchit en 1202, par une charte spéciale, les habitants de Varzy du servage. Les évêques d'Auxerre se plaisaient dans leur terre de Varzy, et leur séjour y fit créer plusieurs établissements religieux. On citait l'église Sainte-Eugénie; fondée dès le temps de Saint-Germain, embellie par l'évêque Gaudrix, au Xe siècle, et par plusieurs de ses successeurs, elle est aujourd'hui détruite. L'église paroissiale de Saint-Pierre, qui date du XIVe siècle, a trois nefs avec deux tours à clochers élevés à la même époque sur le transsept; elle a été restaurée et est en parfait état. Le collége, l'hospice et l'hôtel de ville attirent l'attention par leur air de propreté. Les revenus de la ville sont encore dus en partie à la munificence de saint Germain d'Auxerre, qui la dota de 1500 arpents d'excellents bois qu'elle possède encore. On trouve à Varzy une manufacture de faïence, des fabriques de cuirs et de toiles; dans les environs il y a des forges et des hauts fourneaux.

COSNE (lat. 47° 24' 40"; long. 0° 35' 49" E.). — Cosne (*Condate*, *Cordita*, *Cona*, *Conada*), à 65 kilomètres nord-nord-ouest de Nevers. Cette ville, que les habitants prétendent antérieure à Jules César, est mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom de *Condate*, qui en celtique veut dire *angle*, et qui sans doute fut donné à la ville à cause de sa position sur l'angle de terre formé par la Loire et le Nohain.

Dès le temps de la propagation du christianisme dans ces contrées, Cosne appartint au diocèse d'Auxerre, et l'évêque Héribalde, au VIIIe siècle, fit don aux chanoines auxerrois des quarante maisons qui composaient alors cette ville naissante. Mais l'évêque conserva ses droits seigneuriaux, et nous le voyons au XIe siècle recevoir l'hommage du baron de Donzy, comme tenant de lui la ville de Cosne, où le comte de Nevers exerce certains droits. Au siècle suivant l'évêque transféra ce fief successivement au comte d'Auxerre, puis à Robert de Flandre. Au XIVe, les barons de Donzy, les comtes de Nevers et d'Auxerre en sont tour à tour investis par héritage ou alliance, et à chaque nouvel hommage l'évêque vient coucher dans la ville et en reçoit les clefs. Les droits de ce suzerain ecclésiastique sont curieux à signaler à cause de leur étendue. Un traité conclu entre Guillaume III, comte d'Auxerre, et l'évêque Alain IV, nous apprend que l'évêque seul avait juridiction, et jusque dans la maison du comte; que les amendes lui appartenaient; enfin que, si un homme du comte allait s'établir sur les terres de l'évêque, il appartenait à ce dernier, tandis que les hommes de l'évêque qui séjournaient dans le château du comte ne devaient à celui-ci aucun droit de coutume et de justice.

Au temps de Louis le Gros, Cosne fut le théâtre d'une guerre assez vive. Un aventurier, Hugues le Manceau, s'en était emparé. Le comte de Nevers, Guillaume II, assisté du roi de France et de l'évêque d'Autun, prit les armes pour rendre la ville à l'évêque d'Auxerre. On pourrait voir dans cette guerre un épisode de cette lutte de la France de l'est et de la France de l'ouest qui, aux Xe et XIe siècles, mit souvent aux prises la Champagne et la Bourgogne avec les pays d'Angers, de Tours, etc., et les seigneurs de la basse Loire. En effet, Thibaut, duc de Chartres et comte de Blois, accourut au secours du Manceau et fit prisonnier le comte de Nevers.

Dans la dernière partie de la guerre de Cent ans, les Anglais étant maîtres de Paris et alliés de la Bourgogne, la guerre se fit principalement sur les bords de la Loire, derrière laquelle s'était réfugié le dauphin. En 1420, une garnison anglaise occupa Cosne au nom du duc de Bourgogne; elle rançonnait et ravageait le pays; ces

soldats féroces, ayant pillé l'abbaye de Saint-Satur, emmenèrent prisonnier cinquante-deux religieux et les mirent sur la Loire dans des barques qu'ils coulèrent à fond. L'année suivante le dauphin Charles assiégea et ne put prendre Cosne.

La réforme de Calvin s'y insinua d'assez bonne heure (1543). Mais l'évêque d'Auxerre l'étouffa dès l'origine avec une grande rigueur : un prêtre, qui s'était marié, fut étranglé par la main du bourreau et brûlé ensuite. Cosne, retenue ainsi dans le catholicisme, ferma ses portes aux huguenots qui tentèrent plusieurs fois de la prendre, et firent une expédition contre les Sancerrois, dont la ville, située sur une hauteur, s'aperçoit du quai même de Cosne, mais ils furent battus.

En 1616, Cosne, entraînée dans la révolte des seigneurs, fut prise par le maréchal de Montigny, après un siége de huit jours.

Cosne est aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement et siége d'un tribunal de première instance; elle possède un collége communal et sa population est de 6326 habitants. L'assiette de cette ville est plate; aussi l'aspect de la ville n'est-il pas très-pittoresque; mais les bords de la Loire y sont charmants. Son industrie est active et elle possède une manufacture de l'État qui fond par an trois cent mille pesant d'ancres de toute grandeur pour les vaisseaux, et trois cent mille clous à l'usage de la marine. Sa coutellerie est assez renommée. C'est le Nohain qui met en mouvement ses diverses usines.

Les armes de Cosne sont : *d'azur à trois canards becqués et membrés d'or.*

La Charité-sur-Loire. — La Charité (*Caritas*, *Caritæum*) à 35 kilomètres de Nevers. L'origine de la Charité est fort obscure. Il y eut d'abord, au lieu qu'elle occupe, un bourg de Saint-Cyr, puis un monastère détruit, au VIIIe siècle, par les Sarrasins. En 1502, à une époque qui couvrit la France de monastères, saint Hugues, abbé de Cluny, envoya en ce lieu des moines pour y fonder un monastère, et à leur tête Gérard qui en fut le premier prieur. Le nouveau monastère, qui comptait 200 moines, devint métropole à son tour, et fonda de tous côtés, jusqu'en Angleterre, en Portugal et en Orient, des établissements religieux; le moment vint où 400 communautés religieuses relevaient de son autorité, et son prieur nommait à toutes les dignités de ces établissements. Tous les pouvoirs laïques ou ecclésiastiques le protégèrent à l'envi. Le comte de Nevers accorda au prieur les droits seigneuriaux et la haute justice. Le pape Pascal II affranchit les terres qui environnaient le couvent, ce qui attira un grand nombre de marchands et de pauvres. Ces derniers accouraient pour recevoir les larges aumônes des religieux, d'où l'on prétend que la ville a reçu son nom de *Charité*, et aussi ses armoiries : *trois bourses d'or liées et ampredonnées de même sur un champ d'azur.*

Les marchands qui affluaient ainsi à Nevers, arrivaient pour la plupart du midi; ils en rapportèrent l'hérésie albigeoise, que l'évêque d'Auxerre, de concert avec l'archevêque de Sens et les évêques de Nevers et de Meaux, s'empressa d'étouffer.

Riches et puissants, les moines de la Charité devinrent moins dociles. Ils déposèrent un prieur qui leur avait ordonné de payer les dettes qu'ils avaient contractées envers les templiers, et nommèrent à sa place Geoffroy, fils du comte de Nevers, Hervé, et baron de Donzy. Aussitôt, l'abbé de Cluny qui voit l'autorité légitime renversée, accourt. Mais les religieux, en pleine rébellion, lui ferment leurs portes, le renversent de son cheval, et le forcent de se réfugier chez un bourgeois. Geoffroy le fit tenir prisonnier dans la ville, qui était fortifiée depuis 1164, et, bravant également l'interdit lancé par le captif, et les menaces du pape Innocent III, demeura quelque temps le maître. Le comte de Nevers était favorable aux religieux de la Charité, soit parce qu'ils donnaient plus d'importance à son fief, soit parce que son fils était à leur tête. Deux fois il fit la sourde oreille aux ordres de Philippe Auguste, et ce n'est qu'à la troisième qu'il obéit. Il marcha alors avec des troupes sur la Charité, déposa Geoffroy et rétablit l'ancien prieur. Nos moines gagnèrent pourtant quelque chose à cette révolte : jusque-là l'abbé de Cluny nommait le prieur; il se contenta depuis lors de désigner quatre candidats (1207).

En 1270, autre rébellion; c'était cette fois contre l'autorité épiscopale : le prieur refusa de livrer à l'évêque Érard de Lésinnes, une femme suspecte d'hérésie qu'il voulait examiner. Aussitôt l'interdit de l'évêque tomba sur le couvent. Nos intrépides religieux n'eussent point cédé sans l'intervention énergique de l'archevêque de Sens et de l'abbé de Cluny : un d'eux fut obligé de demander pardon, à genoux, au prélat dont ils avaient méconnu l'autorité, et de le supplier de lever l'interdit; vingt personnes mortes pendant la durée de l'interdit furent déterrées et leurs cercueils furent exposés dans l'église pendant la messe des morts, et remis dans la fosse après avoir reçu l'absolution épiscopale.

Vinrent ensuite des démêlés avec les bourgeois et avec le comte. Les marchands, les mendiants, groupés autour du monastère, avaient fini par former une ville, une population riche et industrieuse. Leurs descendants voulurent se mettre au niveau du mouvement de l'époque; ils eurent, quoi qu'on n'en connaisse ni la date ni les termes, une charte de commune, car on les voit, en 1213, en possession du droit de nommer leurs échevins et de garder eux-mêmes leur ville où ni le comte ni le prieur ne purent faire entrer d'hommes d'armes. Ils n'étaient pourtant pas entièrement libres, puisque le comte, en 1259, leur promit de les affranchir complétement s'ils voulaient l'aider à ressaisir la juridiction que le prieur possédait. Entre le prieur et le comte s'éleva donc un conflit qui se termina comme la fable de l'Huître et des Plaideurs. Le roi de France prit pour lui la juridiction disputée.

A l'époque des guerres des Anglais, on augmenta les fortifications de la Charité; ce qui n'empêcha pas Robert Knolles de s'en emparer en 1356, de rançonner la ville et d'y établir une garnison anglaise qui y demeura jusqu'en 1365. Alors le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, par l'ordre de son frère Charles V, vint reprendre la ville avec 25 000 hommes. Elle fut entourée d'une nouvelle enceinte qui enveloppa le prieuré. La Charité fut encore fort disputée au commencement du XVe siècle. Le capitaine Perrinet Grasset réussit enfin à s'y établir et à s'y maintenir jusqu'en 1440; Charles VII ne put l'en chasser qu'en lui payant 2600 écus.

L'époque des guerres de religion est celle où la Charité a eu à la fois le plus d'importance et le plus de maux à souffrir. Disputée avec un grand acharnement entre les protestants et les catholiques, elle fut prise en 1568 par 20 000 huguenots sous les ordres du prince Wolfrang de Bavière. Les catholiques y furent traités avec la dernière cruauté; on les attachait par douzaines à des perches et on les jetait dans la Loire; d'autres étaient écorchés, enterrés vifs; tous les moines périrent par le fer ou la faim. La place demeura longtemps aux calvinistes, en dépit des tentatives de leurs ennemis : le traité de Saint-Germain (1570) la leur donna comme place de sûreté. C'était pour eux un point de ralliement, la clef de la Loire et une de leurs meilleurs positions après la Rochelle. Reprise après la Saint-Barthélémy, elle fut de nouveau perdue et ne rentra définitivement au pouvoir du roi qu'en 1577.

Comme pour réagir contre la réforme, la Charité, au XVIIe siècle, vit se fonder dans ses murs un établissement de religieuses bénédictines et un autre de sœurs hospitalières (1626-1639). Les noms les plus illustres figurèrent sur la liste de ses prieurs : un Richelieu, deux Colbert, un Latour d'Auvergne, un La Rochefoucauld, et enfin l'abbé, depuis cardinal de Bernis.

Désolée non-seulement par la guerre, mais encore par plusieurs grands incendies, la Charité n'offre plus à l'œil que les ruines de ses grands édifices religieux. L'église, consacrée en 1106 par le pape Pascal II, était magnifique. Elle offrait un mélange de roman et d'ogival, cachet de l'époque. Deux grosses tours carrées s'élevaient

au portail occidental; elles étaient ornées de sculptures d'un dessin plein d'originalité, de statues et groupes. On entrait par cinq portes dans cinq nefs parallèles, celle du milieu haute, étroite et éclairée par en haut; celles des bas côtés beaucoup plus basses et à peine éclairées, sans chapelles. Au-dessus du transsept, à l'intersection de la nef et du chœur, s'élève encore aujourd'hui une voûte en coupole supportant un clocher octogone. Mais la chapelle de la Vierge, derrière le sanctuaire, est du XVe siècle.

La Charité est une jolie ville, agréablement située, au pied d'une colline plantée de vignes, sur la rive droite de la Loire; elle possède une promenade charmante dans une presqu'île de la Loire. Un pont de pierre la joint à l'île jetée en face d'elle au milieu du fleuve, et un pont de fil de fer, continuant le premier, fait communiquer l'île avec la rive gauche. Sa population est de 4911 habitants. Les armes de cette ville sont : *coupé le haut d'azur à trois tours crénelées d'argent posées en fasce et surmontées de trois fleurs de lis d'or; la pointe échiquetée d'or et de gueules*, avec cette devise : *In varietate securitas sub lilio.*

Pouilly-sur-Loire. — Pouilly-sur-Loire, à 19 kilomètres de Cosne, est une jolie petite ville de 3169 habitants, agréablement assise au pied d'un coteau couvert de vignobles, plus célèbre sur les cartes de nos restaurateurs que dans les annales, et plus chère aux gourmets qu'aux bénédictins. C'était, au VIIe siècle, une terre appartenant à l'évêque d'Auxerre, qui la donna à l'abbaye Notre-Dame d'Auxerre. Elle passa ensuite au prieuré de la Charité. Ainsi, malgré ses changements, elle demeura terre de moines; de là, sans doute, l'excellence de son cru.

Donzy. — Donzy (*Donziacum*), petite ville de 4033 habitants, est située sur le Nohain au confluent du ruisseau de Talvanne et à 20 kilomètres de Cosne.

Donzy était déjà au VIe siècle une petite paroisse assez importante pour que ses habitants fussent placés sous la protection d'une enceinte murée et d'un château; la bourgade s'élevait entre le prieuré de Notre-Dame-du Pré et la rivière du Nohain.

Le roi Louis VII s'en empara en 1170, dans une guerre avec le baron Hervé III, et fit raser le château. Prise et reprise par les Anglais et les Français, pendant la guerre de Cent ans, elle fut entièrement ruinée. Abandonnée par ses habitants, ceux-ci la reconstruisirent de l'autre côté du Nohain, autour de l'église Saint-Caradeuc, et au pied d'un rocher sur lequel s'élevait un nouveau château baronnial. Elle fut alors entourée de remparts qui ne la préservèrent pas des ravages des ligueurs et des frondeurs. Elle paraît avoir joui depuis le XIIe siècle de quelques franchises communales; l'église paroissiale est assez curieuse à visiter, elle conserve quelques ruines de son ancien château.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6811 kilom. carr. ou 681 093 hect.	Hommes. 166 906 Femmes. 160 255 TOTAL. 327 161	4	25	316	14 500 000 de fr.	7 000 000 de fr.

ARRONDISSEMENT DE NEVERS.

Superficie 2261 kilomètres carrés ou 226 115 hectares. — Population 105 481. — Cantons 8. — Communes 99.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
NEVERS, 12 comm., 22 003 hab.	NEVERS	17015	»
	Challuy-et-Aglan	667	5
	Chevenon-Fougeu	612	15
	Coulanges	820	4
	Garchille	278	10
	Imphy	1685	15
	Magny-Cours	1687	15
	Marzy	1353	8
	Saincaize-Meauce	624	15
	Sauvigny-les-Bois	646	10
	Sermoise	693	7
	Saint-Eloy	845	8
DECIZE, 16 communes, 14 131 habitants.	DECIZE	3994	42
	Aubigny	108	35
	Avril-sur-Loire	450	30
	Beard	202	21
	Champvert	986	45
	Devay	450	50
	Diou	491	32
	Fleury-sur-Loire	510	25
	Machine (la)	2967	40
	Pargny-sur-Sardolles	118	30
	Sougy	603	34
	St-Germain-Chassenay	570	35
	Saint-Léger-des Vignes	1349	40
	Saint-Ouen	660	20
	Thianges	592	40
	Vermeil	711	50
[illegible]	DORNES	1241	50
	[illegible]	1304	45
	[illegible]	202	50
	[illegible]	1800	60
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
DORNES (suite), [illegible] hab.	Tourv-sur-Jour	302	45
	Toury-Lurcy	730	50
	Tresnay	432	50
FOURS, 11 comm., 8161 hab.	Fours	1507	60
	Cercy-la-Tour	1576	55
	Charrin	866	50
	Lamoole	771	70
	Menetois	214	63
	Montambert-Tannay	565	55
	Saint-Gratien-Savigny	400	60
	Saint-Hilaire-Fontaines	533	55
	Saint-Seine	645	75
	Thaix	251	65
	Ternant-et-Livy	803	75
POUGUES, 12 comm., 16 897 hab.	POUGUES	1338	15
	Ballerny	410	20
	Garchizy-Pourchambault	4595	15
	Germigny	955	20
	Guérigny	1415	15
	Nolay	1705	25
	Ourouer	778	20
	Parigny-les-Vaux	1175	20
	Poiseux	952	20
	Saint-Martin-d'Heuille	472	14
	Urzy	1190	10
	Varennes-lez-Nevers	1870	10
SAINT-BENIN-D'AZY, 10 comm., 10 181 habit.	SAINT-BENIN-D'AZY	1801	25
	Anlezy	768	35
	Beaumont-sur-Sardolles	405	30
	Billy-et-Chevannes	999	30
	Cizy	191	30
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Suite de SAINT-BENIN-D'AZY.	Dienne	264	40
	Fermeté (la)	917	20
	Fleury-la-Tour	111	40
	Fresnay-la-Ravier	183	35
	Limon	376	25
	Montigny-aux-Amognes	599	15
	Remigny	103	35
	Sardolles	107	25
	Saint-Gyr	360	40
	Saint-Firmin	311	20
	Saint-Jean-aux-Amognes	583	15
	Saint-Sulpice	1093	20
	Trois-Vèvres	310	30
	Ville-les-Anlezy	690	30
SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, 8 comm., 10 645 h.	ST-PIERRE-LE-MOUTIER	2106	30
	Azy-le-Vif	805	30
	Chasteney	1607	45
	Lanceron	877	30
	Livry	1724	35
	Luthenay-Uxeloup	1123	25
	Mars-sur-Allier	396	20
	Saint-Parize-le-Châtel	1657	20
SAINT-SAULGE, 11 comm., 11 340 hab.	SAINT-SAULGE	2311	41
	Bona	1050	28
	Crux-la-Ville	2007	45
	Jailly	327	35
	Montapas	983	46
	Nouy	1542	35
	Saint-Bourdon	1031	35
	Saint-Benin-des-Bois	953	30
	Saint-Franchy	583	40
	Sainte-Marie	510	35
	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON.

Superficie 1678 kilom. carrés ou 167 779 hectares. — Population 69 083 habitants — Cantons 5. — Communes 59.

CANTON.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Chateau-Chinon (ville), 14 communes, 17753 habitants.	Chateau-Chinon-ville...	2062	»
	Arleuf	3140	10
	Chateau-Chinon-campagne	1835	5
	Cissetin	372	5
	Corancy	1311	5
	Dommartin	534	10
	Fréty	533	15
	Glux	823	15
	Montigny-en-Morvand	1198	15
	Montreuillon	1290	20
	Poussignol-Blumes	809	15
	Saint-Hilaire	559	5
	St Léger-de-Fourgeret	1410	10
	Sainte-Pereuse	947	15
Chatillon-en-Bazois, 16 c., 12420 h.	Chatillon-en-Bazois	1463	25
	Achun	668	25
	Asloy	1465	32
	Aunay	1270	20
	Bazolles	893	30
Suite de Chatillon-en-Bazois.	Biches	951	30
	Brinay	502	25
	Glougny	426	17
	Dun-sur-Grandry	690	17
	Limanton	1000	25
	Mingot	598	30
	Mont-et-Marré	310	30
	Montigny-sur-Canne	701	32
	Ougny	214	25
	Tamnay	519	20
	Tintury	703	35
Lizy, 9 comm., 11196 h.	Lizy	2126	35
	Avrée	297	35
	Chides	1144	30
	Millay	1175	30
	Remilly	1145	35
	Roche Millay (la)	2215	25
	Savigny-Poil-Fol	398	40
	Semelay	1283	30
	Tazilly-et-Fléty	1213	40
Montsauche, 10 com., 11936 hab.	Montsauche	1836	25
	Alligny	2698	30
	Chaumard	1156	10
	Glen-sur-Cure	345	20
	Gouloux	635	30
	Moux	1766	25
	Onlroux	2729	20
	Planchez	1071	15
	Saint-Agnan	769	35
	Saint-Brisson	1368	30
Moulins-Engilbert, 10 com., 12335 hab.	Moulins-Engilbert	3016	15
	Isenay	515	25
	Maux	607	20
	Menaron	756	25
	Ouly	790	15
	Préporché	1210	30
	Saint-Honoré	1234	25
	Sermages	711	15
	Vandenesse	1157	25
	Villapourçon	2710	15

ARRONDISSEMENT DE CLAMECY.

Superficie 1472 kilom. carrés ou 147 251 hectares. — Population 77 638 hab. — Cantons 6. — Communes 93.

CANTON.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Clamecy, 14 communes, 15336 hab.	Clamecy	6179	»
	Armes	587	2
	Billy	1333	11
	Brengnon	501	7
	Brèves	790	10
	Chevrocles	251	4
	Dornecy	1214	8
	Oizy	913	7
	Ouagnes	443	8
	Pousseaux	685	7
	Lix	210	4
	Surgy	979	7
	Tracy-l'Orgueilleux	655	10
	Villiers sur-Yonne	613	10
Brinon, 22 communes, 11158 habitants.	Brinon	559	20
	Asnan	658	20
	Authiou	327	24
	Beaulieu	230	27
	Beuvron	332	15
	Bussy-la-Pesle	274	28
	Challement	507	19
	Champallement	325	30
	Chazeul	338	25
	Chevannes-Changy	745	25
	Corvol-d'Embern	506	25
	Dompierre	369	25
	Germenay	687	28
	Grenois	852	20
	Guipy	787	30
	Héry	312	30
	Lache-Assars	464	35
Suite de Brinon.	Michaugues	322	27
	Moraches	690	25
	Neuilly	646	30
	Neuville	401	25
	Saint-Réverien	884	35
Corbigny, 45 communes, 12237 habitants.	Corbigny	2053	27
	Anlien	957	27
	Cervon	2191	35
	Chaumot	201	30
	Chitry-les-Mines	622	27
	Epiry	750	38
	Gacogne	1341	40
	La Collancelle	650	35
	Magny-Lormes	339	27
	Marigny-sur-Yonne	547	25
	Mhère	1391	42
	Mouron	285	36
	Pazy	675	29
	Sardy	343	35
	Vauclaix	505	36
Lormes, 10 com., 14381 hab.	Lormes	3237	35
	Bazoches	838	28
	Brassy	2106	45
	Chalaux	390	40
	Dhun-les-Places	1940	47
	Empury	398	27
	Marigny l'Eglise	1810	40
	Pougnes	874	28
	Saint-André	1405	35
	Saint-Martin-du-Puits	1408	32
Tannay, 20 communes, 10430 habitants.	Tannay	1185	15
	Annezy	702	13
	Asnois	507	11
	Dirol	276	25
	Flez-Cuzy	363	18
	La Maison Dieu	413	13
	Lys	658	18
	Mez le-Comte	664	14
	Monceaux le Comte	171	23
	Moissy-Moulinot	415	22
	Nuars	724	18
	Neuffontaines	812	25
	Ruages	363	21
	Saisy	715	23
	Saint-Aubin	300	21
	Saint-Didier	128	17
	Saint-Germain	570	12
	Talon	167	17
	Teigny	357	16
	Vignol	440	17
Varzy, 12 communes, 13593 hab.	Varzy	3302	16
	Corvol-l'Orgueilleux	1585	11
	Courcelles	657	13
	Cuncy les-Varzy	719	12
	Entrains	2542	23
	La Chapelle-Saint-André	1329	16
	Marcy	649	20
	Menou	1091	25
	Oudan	736	20
	Parigny-la-Rose	171	20
	Saint-Pierre du-Mont	617	12
	Villiers-le-Sec	192	13

ARRONDISSEMENT DE COSNE.

Superficie 1399 kilom. carrés ou 139 918 hectares. — Population 74 956 habitants. — Cantons 6. — Communes 65.

CANTON.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Cosne, 10 comm., 15571 hab.	Cosne	6326	»
	Annay	556	18
	Allgny	1762	15
	Celle sur-Loire (la)	891	9
	Cours	774	5
	Myennes	679	5
	Neuvy-sur-Loire	1670	19
	Pougny	952	8
	Saint-Loup	860	9
	Saint-Père	891	3
La Charité, 14 comm., 14998 hab.	Charité (la)	4944	35
	Beaumont-la-Ferrière	491	43
	Celle-sur-Nièvre (la)	743	41
	Champvoux	405	42
	Chasnay	453	35
	Chaulgnes	1500	44
	Marche (la)	593	41
	Murlin	346	39
	Nannay	388	41
	Narcy	1210	30
	Raveau	1179	38
	Saint-Aubin	1124	48
	Tronsanges	397	44
	Varennes-lez-Narcy	1225	30
Donzy, 10 com m., 12935 hab.	Donzy	4053	20
	Cessy-les-Bois	735	28
	Chateauneuf-Val-de-Bargis	2288	35
	Clez	1352	24
	Colmery	1477	35
	Coulmoutre	771	31
	Menestreau	605	35
	Perroy	660	27
	Sainte-Colombe	427	24
	Saint-Malo	587	35
Pouilly-sur-Loire, 11 comm., 12000 hab.	Pouilly-sur-Loire	3169	19
	Buley	398	27
	Garcy	1202	25
	Mèves	896	26
	Sully la-Tour	1906	18
	Saint-Andelin	915	16
	Saint-Laurent	486	12
	Saint-Martin-du-Tronsec	783	11
	Saint Quentin	371	13
	Tracy-sur-Loire	1260	13
	Vieilmannay	614	28
Prémery, 14 communes, 10721 hab.	Prémery	2325	52
	Arbourses	615	38
	Arthel	500	53
	Arzembouy	414	49
	Champlemy	1453	44
	Champlin	237	56
	Dompierre-sur-Nièvre	618	40
	Givy	876	50
	Lurcy-le-Bourg	1200	58
	Momenoison	841	56
	Moussy	602	60
	Onlon	384	53
	Sichamp	246	50
	Saint-Bonnot	383	44
St-Amand-en-Puisaye, 6 com., 8706 h.	Saint-Amand-en-Puisaye	2178	23
	Arquian	1606	20
	Bitry	704	19
	Bouhy	1800	26
	Dampierre-sur-Bouhy	1477	23
	Saint-Verain	913	17

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes (c).	
	(COURS D'ASSISES.)	
64e	Rapport du nombre des accusés à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 25 087 habitants.	
	Nombre total (1849).....	19
	Infanticides.	
12e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels, (moyenne annuelle) 1 sur 234 04.	
	Nombre total (1849).....	2
	Suicides.	
46e	Rapport du nombre des suicides à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 29 381 hab.	
	Nombre total (1849).....	17
	Crimes contre les propriétés (d).	
83e	Rapport du nombre des accusés à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 8236 hab.	
	Nombre total (1849).....	14

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès.	
33e	En matière civile.....	1203
40e	En matière commerciale.....	2031
	Instruction (e).	
74e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés, (moyenne annuelle).....	70
	Paupérisme (f).	
72e	Rapport du nombre des indigents à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 33 hab.	
	Nombre total.....	538
	Mendicité (g).	
15e	Rapport du nombre des mendiants à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 108 hab.	
	Nombre total.....	74
	Enfants naturels.	
84e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes, (moyenne annuelle) 1 sur 19 747.	

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Nombre total (1850).....	539
86e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances, (moyenne annuelle) 1 sur 20,75.	
	Enfants trouvés et abandonnés (h).	
25e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population. (moyenne annuelle) 1 sur 234 h.	
	Nombre total.....	280
18e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances, moyenne annuelle: 1 sur 27,61.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la Population (i).

Naissances (j).....	9 801
Mariages.....	3 105
Décès.....	6 854

Contributions directes (k).

Foncière principale.....	1 284 407 f.
Personnelle et mobilière.....	249 701
Portes et fenêtres.....	134 102
Patentes.....	181 434

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Si, dans les crimes contre les personnes, l'augmentation d'une période à l'autre (1826 à 1830, 1846 à 1850), a excédé 100 pour 100 dans les Ardennes, l'Aisne, la Creuse, la Meurthe, etc.; elle a varié de 81 à 100 pour 100 dans la Nièvre, le Rhône, Seine-et-Marne et la Mayenne.

(d) De 1826 à 1850, il a été jugé, par la cour d'assises de la Nièvre, 1 accusé par 6655 habitants. Le département est le 14e sous ce rapport.

(e) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires au nombre total des enfants, en 1849, 1 sur 54.

Il y a, dans le département de la Nièvre, 1 académie universitaire; 4 collèges communaux. Celui de Nevers est sur le pied des lycées. Les études y sont fortes et les élèves y fluent de toutes parts. C'est un des plus beaux collèges communaux de France. Il a été fréquenté pendant l'année scolaire 1851-1852, par 224 élèves. Ce département compte, en outre, plus de 300 écoles primaires, communales ou privées; un grand nombre d'écoles secondaires; 4 bibliothèques publiques; 1 musée d'archéologie; 1 musée de peinture; 1 musée lapidaire; 1 cabinet minéralogique; des sociétés savantes, des écoles chrétiennes, des écoles d'adultes, etc.

(f) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 14 ou 15 habitants. Il y a donc grand progrès dans le bien-être.

Le département de la Nièvre possède 14 hospices; 13 bureaux de bienfaisance; 4 caisses d'épargne; 15 salles d'asile; 1 asile des aliénés; des ouvroirs; des sociétés charitables, parmi lesquelles l'*œuvre des orphelines*. Arracher au péril de l'oisiveté, de la misère et de l'abandon de pauvres orphelines, et leur ouvrir un asile où elles puissent recevoir une éducation chrétienne, se former à l'amour du travail et à la pratique des vertus, tel est le but de cette institution.

(g) Département plus agricole que manufacturier, la Nièvre, par cela même, présente un grand nombre de mendiants. Ainsi que dans le Rhône et le Nord, la misère y a pour cause le manque de travail, l'insuffisance des salaires, et le défaut d'ordre et d'économie chez la plupart des ouvriers.

(h) Nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique, 1140.

(i) 29e pour la superficie territoriale, le département de la Nièvre arrive le 62e dans l'ordre de la population.

Cette population se répartit en 68 421 maisons, et 77 253 ménages. Le domaine agricole comprend 651 456 hectares. Sous le rapport industriel, la Nièvre compte 975 fabriques et usines.

(j) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 2947.

(k) Rang du département pour la contribution foncière, 61e; pour la contribution personnelle et mobilière, 66e; pour les portes et fenêtres, 67e, et 57e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1579. Discours du siége tenu devant la Charité, l'an 1577, par *Jean de Léry*, in-4°.
1612. Hist. du pays et duché de Nivernois, par *Guy Coquille*, in-4°.
1617. La prise et réduction de la ville et place de Clamecy, avec celles d'Antrain et de Donzy.
1618. Les admirables vertus des eaux minérales de Pouges, Bourbon, et autres renommées, par *J. Bane*, in-8°; la 1re est de 1603.
1628. Discours sur l'origine des fontaines de Pougues, par *J. Pidoux*, in-8°; la 1re édition est de 1592; réimpr. plusieurs fois.
1634. L'hydre féminine combattue par la nymphe Pougeoise, ou traité des maladies de femmes guerries par les eaux de Pouges, par *Aug. Courade*, in-8°.
1709. Abrégé chronologique du prieuré et de la ville de la Charité-sur-Loire, par *Bernard de Charan*, in-8°.
1718. Mémoire sur la ville de Saint-Saulge, par *Jérôme de Paris*.
1746. Les eaux minerales de Pouges. Extrait des auteurs qui ont traité de ces eaux, par *de La Rue*, in-12.
1747. Mémoire pour servir à l'histoire du Nivernois et du Donziois, par *J. Née de La Rochelle*, in-12.
1764. Histoire abrégée de la province de Nivernois, par *A. C. Parmentier*. Tome 1er et unique, in-4°.
1795. Description du Nivernois dans le tome XXXVI du Voyageur françois, de l'abbé *Delaporte*, in-12.
1801. Statistique de la Nièvre, par *Gillet*, an VIII, in-8°.
1805. Ann. stat. du départ. de la Nièvre, par *Gillet*, de l'an VIII à 1805.
1811. Recherches hist. sur Nevers, par *Louis de Sainte-Marie*, in-8°.
1816. Essai topographique, historique et médical sur les eaux thermales de Saint-Honoré, par *G. F. Pillien*, in 8°.
1827. Mémoire pour servir à l'histoire, à la géographie, à la statistique du départ. de la Nièvre, par *J. Née de La Rochelle*, 3 vol. in-8°.
1834. De l'agriculture et de l'industrie dans la province de Nivernois, par *de Chambray*, in-fol.
1835. Notice sur l'origine des bas-reliefs placés en 1835 dans l'église de la Charité, par *Aug. Grasset*, in-18.
1835. Descript. du département de la Nièvre dans le Guide pittoresque du Voyageur en France de Didot; tome II, in-8°, grav.
1838. Ann. du départ. de la Nièvre, par *N. Duclos*; 1838 et ann. suiv.
1839. Le Nivernois, album hist. et pitt., par *Barat* et *Morillet*, in-4°.
1840. Essai sur les eaux de Pouges, près de Nevers, par le docteur *H. Martin*, in-8°.
1841. Excursion dans la Nièvre; visite à la communauté des Jault, par *Dupin*, in-8°.
1842. Mém. sur les ruines d'une ville gallo-romaine existant dans les forêts de Compierre et Saint-Révérien, par *Bonnard*, in-8°.
1842. Archives de Nevers, par *Parmentier* et *Duvivier*, 2 vol. in-8°.
1843. Notice historique sur Decize, par *F. Girard*, in 8°, et planch.
1843. Mémoire sur les fouilles de Saint-Révérien, par *G. Charleuf*, in-8° de 2 feuilles un quart.
1844. Articles Nièvre, Nevers et autres, dans le Dictionnaire des Comm. de *Girault de Saint-Fargeau*, 3 v. in-4° (1844 à 1846).
1844. Esquisse archeologique des principales églises du diocèse de Nevers, par l'abbé *Bourasse*, in-8°.
1845. Description du Nivernais et de ses villes, dans le tome IV de l'Histoire des Villes de France, par *Aristide Guilbert*, gr. in-8°.
1847. Géographie départementale de la Nièvre, par *Badin* et *Quantin*, in-12, avec carte.
1847. Armorial de l'ancien duché de Nivernais, par *G. de Soultrait*, 1 vol. gr. in-8° et planches.
1853. Almanach général de la Nièvre et archives départementales, 9e année. *Bégat*, in-12.

Cartes de *Cassini* et *de Capitaine*, province du Nivernais.
Carte du départ. de la Nièvre, extraite de la grande carte du dépôt de la guerre.
Carte routière du département de la Nièvre, par *Calabre* jeune, d'après la précédente.
Carte du dép. de la Nièvre, par *Dufour, Charle, A. Donnet*.

PARIS. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Ancien palais du Rihour à Lille.

NORD.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation, Limites. — Ce département ainsi que l'indique son nom est le plus septentrional de la France; il a été formé en 1790 par la réunion de la Flandre française, du Cambrésis, sauf quatre communes et de la presque totalité du Hainaut français; il comprend en outre quelques communes de l'Artois et cinq communes du Vermandois.

Ses bornes sont : au nord-ouest, la Manche; au nord-est, les provinces belges, de Flandre occidentale et de Hainaut; au sud est, les départements des Ardennes et de l'Aisne; au sud-ouest, ceux de la Somme et du Pas-de Calais.

Superficie, nature du sol. — Le département du Nord a une forme toute particulière, sa direction générale est du sud-est au nord-ouest, il s'étend le long de la frontière de Belgique l'espace de 200 kilomètres; sa largeur est très-variable; vers Armentières, il présente un étranglement tel, qu'elle n'est que de 4 kilomètres seulement. Sa superficie est évaluée à 568 087 hectares.

Le département du Nord est un pays de plaine, reposant généralement sur un fond calcaire; il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlés de terre glaiseuse; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cates, de Bœschèpe, le mont Noir, le mont de Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mont-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le mont Ecouvé et le mont de Verwick; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois de Bourlon, du Camp de César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est à 145

[1] Voy. la carte que nous avons fait dresser spécialement pour cet ouvrage.

mètres au-dessus du niveau de la mer, le mont Cassel est à 110 mètres; dans l'arrondissement d'Avesnes, les coteaux de la Sambre et des deux Helpes; enfin, dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes quelques coteaux peu élevés qui courent entre ces deux villes, et qui pour la plupart renferment des carrières de grès. Le sol est naturellement riche et fertile; il est divisé d'après sa nature en pays de montagnes, 25 000 hectares; pays de bruyères ou de landes 10 000 hectares; sol de riche terreau, 250 000 hectares; sol calcaire, 150 000; sol pierreux, 5000; sol sablonneux, 15 000; et sol marécageux, 15 000.

C'est dans l'arrondissement de Dunkerque que se trouvent les marais; le sol y est très-bas et quelquefois même au-dessous du niveau de la mer dont les flots sont alors contenus par des *dunes*, éminences de sable d'un aspect triste et monotone, où l'on découvre à peine quelques plantations éparses; les deux plus importants de ces marais portent le nom de Moëres, mais chaque année l'agriculture fait, à l'aide d'un système de desséchement habilement conduit, de nouvelles conquêtes sur leur étendue.

Hydrographie. — Le département du Nord est un des mieux arrosés de la France, le nombre des rivières qui le parcourent est de 27, leur pente générale est vers le nord-est; les principales sont la Sambre, qui par exception appartient au bassin de la Meuse; la Scarpe et la Lys, qui appartiennent au bassin de l'Escaut qui traverse aussi ce département; l'Yser, l'Aa et la Deule. Les premières de ces rivières sont navigables.

La Sambre est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes: sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45 kilomètres; cette rivière a été en partie canalisée dans ces dernières années.

La Scarpe a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord, à peu de distance de Douai, traverse cette ville et celles de Marchiennes et de Saint-Amand et se jette dans l'Escaut, à Mortagne; sa longueur dans le département est de 54 kilomètres.

La Lys, dont la source est à Louisbourg, dans le Pas-de-Calais, sépare d'abord les deux départements depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, alors elle traverse le département du Nord dans sa partie la plus étroite, l'espace de 7 à 8 kilomètres, puis pendant 45 autres kilomètres, elle sert dans le département de limite entre la France et la Belgique, jusqu'à Verwick, près de Ménin.

L'Escaut, le principal cours d'eau de cette partie septentrionale de la France, et qui donne son nom à un bassin important, prend sa source dans le département de l'Aisne, au revers des sources de la Somme, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces belges, passe à Anvers et se jette dans la mer du Nord à Flessingue.

La rivière de l'Aa vient de Saint-Omer et débouche dans le golfe de Gravelines, en formant la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer; sa longueur dans le département est de 25 kilomètres.

La Deule, qui prend sa source dans le Pas-de-Calais, n'était autrefois qu'un ruisseau dont on a fait une rivière considérable en la canalisant, elle parcourt 49 kilomètres dans le département, elle passe à Lille et vient tomber dans la Lys, à Deulémont; elle a pour affluent la petite rivière de la Marque, qui arrose le champ de bataille de Bouvines.

Mais ce qui vient surtout en aide au commerce et à l'industrie du département du Nord, c'est le grand nombre de canaux qui s'y entre-croisent; nous allons indiquer les principaux.

Le canal de Saint-Quentin est un des plus utiles car il fait communiquer la mer du Nord, l'Océan et la Méditerranée en unissant des cours d'eau qui appartiennent aux bassins de l'Escaut, de la Seine et la Loire, et du Rhône. Ce canal met en communication directe la Somme et l'Escaut; il commence à Saint-Quentin pour finir à Cambrai, sa longueur totale est de 51 kilomètres, dont 21 appartiennent au département du Nord.

Le canal de la Sensée, prend son nom de la petite rivière qui l'alimente, il fait communiquer la Scarpe et l'Escaut, et fait suite au canal de Saint-Quentin dont il est le complément nécessaire; ce canal achevé depuis peu d'années, a un parcours de 21 kilomètres, il est très-fréquenté et la navigation y est fort active.

Le canal de la Colme, prend son nom d'une branche de la rivière d'Aa, il verse ses eaux dans le canal de Bergues, à Dunkerque, après un cours de 25 kilomètres. Ce dernier canal reçoit à Bergues les eaux de ce canton, pour les conduire dans le port de Dunkerque, sa longueur est de 9 kilomètres; le canal de Bergues à Furnes, long de 14 kilomètres, est un de ses tributaires.

La rivière d'Aa donne naissance à une autre dérivation qui a été canalisée sous le nom de canal de Bourbourg; il commence au village de Saint-Nicolas, passe à Bourbourg et vient tomber, après un parcours de 21 kilomètres, au sas octogone de Dunkerque, point de jonction de la plupart de ces canaux.

L'ensemble de tous ces canaux et rivières assure au commerce dans le département un développement de 480 kilomètres de voies navigables, c'est-à-dire d'environ 120 lieues.

Le canal de Dunkerque à Furnes est creusé parallèlement à la côte; sa longueur depuis le village belge de Houtem jusqu'à Dunkerque est de 43 kilomètres.

Le territoire du département du Nord est, ainsi que nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires, aussi y trouve-t-on, et surtout dans l'arrondissement de Dunkerque, un grand nombre de marais, derniers restes des grands amas d'eau qui se partageaient autrefois avec d'immenses forêts le sol de la Flandre. Les principaux marais existant encore dans le département, sont : les Moëres, ceux de Vatten, le Clair-marais, et ceux qui accompagnent les canaux, la Deule, la Marque, la Lys, la Nieppe, la Scarpe et le canal de Dunkerque à Furnes. On a dû songer de bonne heure à combattre cette trop grande abondance des eaux dans le département, aussi est-il celui où les desséchements ont été appliqués avec le plus de succès; les systèmes que l'on emploie aujourd'hui sont au nombre de dix, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque (ils sont les plus importants); celui des Prés-Duhem, dans l'arrondissement de Lille; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes; ceux des vallées de la haute et de la basse Sambre, dans l'arrondissement d'Avesnes; ceux de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, des marais de l'Epaix et de Bruai, des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, et des prairies de Flines-lez-Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces divers systèmes de desséchement appliqués à une superficie de plus de 40 000 hectares de marais, sont régis par des administrations spéciales, formées sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains et intéressés.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite *Moëres* sont la partie la plus basse d'un vaste bassin, situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque, et le district de Furnes, dans la province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, contient environ 11 000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belges, 1192 hectares; les Moëres françaises, 1910 hectares, et la petite Moëre française, 176 hectares, ensemble, 3278 hectares. Les belles prairies et les plaines couvertes de riches moissons qui couvrent aujourd'hui les Moëres, étaient encore au commencement du XVIIe siècle, englouties sous les eaux stagnantes et insalubres qui venaient s'y réunir de toutes les terres environnantes; un ingénieur belge, le baron Wenceslas de Cœberger, entreprit le desséchement de ces marais pestilentiels, il réussit complétement, et dès l'année 1632, ils

avaient disparu et fait place à un joli village et à plusieurs fermes. Les malheurs de la guerre rendirent au terrible fléau de l'inondation, son ancienne proie; les Moëres furent submergées et restèrent dans cet état pendant près d'un siècle. Ce ne fut qu'en 1716 que le comte d'Hérouville reprit les travaux de Cœberger; après lui, les frères Herwyn, en 1795, et M. de Buyser, en 1804, contribuèrent à assainir et à livrer au soc de la charrue le sol de cette intéressante contrée; ce ne fut qu'en 1826 que le desséchement fut entièrement terminé; il a lieu au moyen de canaux latéraux d'épuisement, qui conduisent à la mer les eaux qui viennent affluer dans cette espèce de cuvette. Aujourd'hui, grâce à quelques travaux d'entretien, ces lieux qui, peuplés de reptiles et d'animaux aquatiques, étaient pour l'homme un séjour de mort et de désolation, se couvrent de riches moissons, et offrent à leurs industrieux colons, une habitation saine et agréable.

On appelle *watteringues* les travaux destinés à soutenir le desséchement, et à maintenir les propriétés rurales dans un état satisfaisant de culture et de production. Le pays des watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur de 3 myriamètres sur 18 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38 576 hectares. La surveillance des terres dites de watteringues est partagée en quatre sections, formant chacune une administration particulière.

Voies de communication. — Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de 34. On y compte 15 routes nationales ayant un développement de 585 kilomètres, et 19 routes départementales ayant une longueur de 386 kilomètres; nous devons encore mentionner 65 chemins vicinaux de grande communication, formant un parcours total de 631 kilomètres.

Il y existe aussi plusieurs lignes de chemin de fer. La plus importante est, sans contredit, celle du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, que l'on nomme le *chemin de fer du Nord*. La ligne pénètre dans le département, un peu après Fampoux et la station de Vitry (Pas-de-Calais); arrivée à Douai, elle se bifurque.

Le premier embranchement gagne Lille par Leforest, Carvin et Séclin, de là une branche conduit à la mer par Perenchies, Armentières, Steenwerek, Bailleul, Strazeele, Hazebrouck, Cassel, Arneeke, Esquelbecq, Bergues et Dunkerque, ou bien d'Hazebrouck à Calais par Saint-Omer. L'autre branche conduit à la frontière belge (ou à Bruxelles par Courtrai et Gand), par Roubaix, Tourcoing, Mouscron.

L'autre embranchement, qui part de Douai, conduit aussi à la frontière belge (ou à Bruxelles par Mons), par Douai, Montigny, Somain, Wallers, Raisme, Valenciennes et Blanc-Misseron.

Les autres chemins de fer sont ceux de Somain à Anzin par Abscon, et le petit chemin de Saint-Vaast-la-Haut à Denain; ces deux chemins ont été construits par la compagnie des mines d'Anzin, pour son usage particulier.

Climat. — Une des conséquences les plus immédiates de la grande quantité des eaux accumulées dans le département, c'est que le climat y est généralement froid et humide; les hivers y durent ordinairement six mois, la neige y est peu abondante et il est bien rare qu'elle stationne quelque temps. Le climat est généralement plus sain et moins froid dans les arrondissements de Valenciennes, de Cambrai et d'Avesnes, que dans les arrondissements voisins de la mer, qui sont immédiatement exposés au vent du nord. Ce vent y règne une grande partie de l'année.

Productions naturelles. — Au point de vue minéral, le département du Nord renferme des carrières de marbre, de pierres de taille, de grès à paver, de la marne, de l'argile à potier, des tourbières, des mines de fer; mais sa principale richesse consiste en exploitations de houilles, qui donnent les produits les plus abondants et les meilleurs de toute la France.

Les concessions de houille sont au nombre de 29, les plus importantes sont les *mines d'Anzin*, près de Valenciennes, qui s'étendent sur 118 kilomètres carrés, et comprennent les territoires de 17 communes; on a commencé leur extraction en 1734. On estime à 30 millions de francs la valeur des 62 puits d'extraction et d'airage; elles occupent environ 2000 ouvriers et donnent annuellement 3 600 000 quintaux métriques de charbon de terre. Les *mines d'Aniche*, à 13 kilomètres de Douai, s'étendent sous le territoire de 19 communes, sur une surface de 118 kilomètres carrés, elles occupent 5 à 600 ouvriers répartis dans cinq puits d'extraction. Les *mines de Saint-Saulve*, à 2 kilomètres de Valenciennes, qui s'étendent sous le territoire de 12 communes, sur une superficie de 70 kilomètres carrés. Les autres concessions sont celles de *Raismes* et de *Valenciennes*, de l'*Escarpelle*, de *Denain*, de *Douchy*, de *Marly*, de *Crespin*, etc., etc. Les mines de fer exploitées sont celles de Trélon, de Féron et des Pizons; la première, qui est la plus ancienne et la plus considérable, est située à 4 lieues d'Avesnes. Ces mines servent à alimenter 10 hauts fourneaux et 70 forges ou affineries, occupant 600 ouvriers et produisant annuellement pour environ 4 millions de francs de métal. Les *eaux minérales* de *Saint-Amand* dans l'arrondissement de Valenciennes, sont fort estimées; elles ont 25 degrés centigrades, sont assez claires, très-potables et ternissent les métaux, ainsi que le font toutes les eaux sulfureuses; on les emploie pour le traitement des engorgements du foie et les affections catarrhales.

La flore du département est une des plus riches de toute la France. Les légumes sont excellents et très-gros. On vante les asperges de Marchiennes, les choux-fleurs de Rosenthal, les navets de Saint-Amand. Les arbres fruitiers cultivés de préférence sont les pommiers, les poiriers, les cerisiers, les abricotiers, les pruniers; les noyers sont rares. Les chênes, les ormes et les arbres à bois blanc forment les essences principales dans les forêts. On cultive en grand la chicorée, pour les fabriques de café-chicorée; les graines oléagineuses qui sont l'objet d'une culture entendue, sont toutes converties en huile dans le département où elles alimentent un grand commerce; la betterave forme aussi l'objet d'une branche de culture bien suivie; elle est convertie en sucre dans les nombreuses raffineries qui, depuis quelques années, se sont établies dans les divers arrondissements. Le blé, le lin, le chanvre, le tabac, les graines tinctoriales, le houblon et les plantes fourragères abondent; il n'y a pas de vignes, mais on supplée au vin par la bière et par l'eau-de-vie de grains.

On peut évaluer à 44 millions de francs le revenu territorial annuel de ce département; c'est un des mieux cultivés et des plus riches de la France. Il renferme environ 190 000 propriétés bâties, et il est partagé en 1 400 000 parcelles que possèdent 250 000 propriétaires.

Les races d'animaux domestiques du département sont belles et bien entretenues; on nourrit et on élève des bêtes à corne d'une espèce flamande fort estimée. Les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck fournissent à l'agriculture de forts chevaux et des ânes, plus fréquemment employés pour porter aux grandes villes les denrées alimentaires. La race des brebis flamandes s'améliore en se croisant avec les béliers anglais et mérinos; elles donnent une laine longue et fine fort recherchée. Les rivières et les canaux approvisionnent les marchés de poisson d'eau douce, les truites saumonées de l'Escaut sont en réputation. La pêche maritime, et surtout la pêche de la morue emploient à Dunkerque un assez grand nombre de marins et offre des ressources importantes. Le grand gibier est rare dans le département, le menu gibier l'est moins; les oiseaux aquatiques abondent. Parmi les animaux nuisibles on cite le renard, la fouine, le putois, le blaireau et le loup qui, le plus redoutable, est aussi le plus rare. On prétend que les fourrés de l'arrondissement d'Avesnes cachent encore quelques sangliers; enfin le gentil et léger écureuil égaye la solitude des bois par sa turbulente vivacité.

Digitized by Google

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Nous avons déjà dit (voy. l'article *Productions naturelles*), que le département du Nord était un des mieux cultivés de France; nous avons vu que l'agriculture y a suppléé aux produits de la vigne par la bière que fournissent l'orge et le houblon; elle remplace aussi la culture de l'olivier par celle du colza, et celle de la canne à sucre des pays intertropicaux, par celle de la betterave. Ce département possède de nombreux moulins à huile, et les raffineries y augmentent chaque jour. 2000 hectares sont consacrés à la culture du tabac. Celle du lin est une des branches importantes de l'industrie agricole, elle s'élève annuellement à près de 4 millions de kilogrammes, et quelque considérable que soit cette production, elle ne suffit pas encore à alimenter les fabriques de toiles du département.

Aucun département, toutes proportions gardées, ne possède autant de grandes routes, de voies navigables que celui du Nord; il en résulte que son industrie manufacturière et commerciale est fort prospère et le place au premier rang de nos départements industriels.

L'arrondissement d'Avesnes possède des raffineries de sel, des savonneries, des tanneries et un grand nombre de forges, de verreries et de faïenceries. Celui de Cambrai s'est acquis une réputation bien méritée par ses batistes. L'arrondissement d'Hazebrouck est le plus manufacturier : il renferme des brasseries, des tanneries, des moulins à huile, des papeteries, des chapelleries, des métiers à dentelle, etc., etc. Le tissage et le tricot tiennent le premier rang dans l'arrondissement de Lille; les fabriques de cotonnades de Roubaix, de Tourcoing sont connues de toute l'Europe. Dunkerque et son arrondissement se livrent au commerce maritime, et cette ville expédie chaque année des navires pour la pêche de la morue; elle possède en outre de nombreuses fabriques. En un mot, pour énumérer convenablement toutes les richesses et les ressources manufacturières et commerciales de cet important département, dont la France doit être fière, il faudrait passer en revue la longue nomenclature de toutes les branches de travaux auxquels s'est appliqué l'esprit humain pour soumettre la nature à ses lois. Le Nord est un département frontière; les douanes y forment les deux divisions de Dunkerque et de Valenciennes. La première comprend 18 capitaineries, et la seconde 15; elles rendent annuellement 15 à 16 millions de francs. Il y a dans le département plus de 500 foires ou francs marchés; elles se tiennent dans 50 à 60 communes, quelques-unes durent jusqu'à deux et trois jours; les principaux articles de commerce sont les draps, les étoffes, les toiles, la bonneterie, la bijouterie, l'horlogerie, les grains, les bestiaux, etc., etc., etc.

Le département du Nord est le plus riche et le plus peuplé de nos départements, en en exceptant celui qui comprend la capitale; si la population était répartie dans toute la France comme elle l'est dans ce département, on compterait sur le territoire français 85 millions d'habitants, et si chacun des 86 départements avait une production agricole égale à la sienne, la production brute de nos campagnes dépasserait dix-sept milliards; la France peut donc, avec raison, être fière d'un tel département.

Division politique et administrative. — La superficie du département du Nord est de 568 087 hectares. Aucun département (celui de la Seine excepté), ne possède, proportionnellement à son étendue, une population aussi considérable; elle est évaluée, d'après le dernier recensement officiel, à 1 181 459 habitants. Le département fait partie du 6e arrondissement des mines, dont le chef-lieu est à Abbeville, et du 7e arrondissement des forêts, dont le chef-lieu est à Douai. Le chef-lieu de la préfecture est à Lille. Le département est divisé en 7 arrondissements, 60 cantons et 662 communes, parmi lesquelles on compte 34 villes importantes; le tableau statistique que nous donnons à la fin de cette notice, les fera connaître. Pour l'administration militaire, il est compris dans la 3e division, dont le quartier général est Lille. Pour l'administration judiciaire, les tribunaux ressortissent à la cour royale de Douai. Lille est le chef-lieu d'une académie universitaire et le siége d'une école secondaire de médecine récemment instituée. Le département du Nord dépend, au point de vue religieux, de l'archevêché de Cambrai, dont il forme le diocèse; il est partagé en quatre archidiaconés de Cambrai, de Lille, de Dunkerque et de Valenciennes, subdivisés en grands décanats, en décanats et en succursales; l'archevêque de Cambrai a pour suffragant l'évêque d'Arras. Le culte protestant compte cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand; enfin il y a une synagogue israélite à Lille. Nous avons dit que le revenu territorial du département était d'environ 44 millions de francs, il paye à l'État 12 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le département du Nord formé en 1790 de la Flandre française, du Cambrésis et de la partie occidentale du Hainaut français, fut peuplée à une époque dont la date est incertaine par les Celtes, habitants primitifs du sol gaulois. Deux siècles environ avant notre ère, quatre grandes tribus d'origine germanique envahirent ce territoire, refoulèrent les anciens habitants et s'établirent : les *Ménapiens* au nord-est, les *Morins* au nord-ouest, les *Atrébates* au sud-ouest (il sera particulièrement question de ceux-ci au département du Pas-de-Calais) et les *Nerviens* au sud-est. Aucun des principaux établissements fondés par ces peuples n'appartient au département du Nord, et la contrée continua à rester couverte de vastes forêts, de marécages, à présenter un aspect de désolation sous un ciel brumeux attristé par les plaintes continuelles d'un vent glacé et au milieu des empiétements et des inondations des eaux de la mer.

Les peuplades conquérantes conservèrent sous cet âpre climat, et par le contact avec les autres Germains, le caractère guerrier de leurs ancêtres; aussi lorsque César envahit les Gaules, n'éprouva-t-il nulle part plus de résistance que chez les Belges indomptables à la taille gigantesque, à l'œil bleu et farouche, à la chevelure blonde dont il a consacré le courage dans ses *Commentaires*. Par ses ordres de grands abatis furent pratiqués dans les forêts et quelques villes entre lesquelles on distingue Cambrai (*Cameracum*), commencèrent à s'élever; mais rebelles à toute tentative civilisatrice, les Morins et les Nerviens conservèrent leurs mœurs sauvages et indépendantes pendant les cinq siècles de la domination romaine, et ne cédèrent qu'à d'autres barbares, Germains comme eux, les Francs, qui, dans la grande dissolution de l'empire, quittèrent les rives occidentales du Rhin pour s'avancer vers l'Escaut et envahir la Gaule.

Il n'est rien resté dans le pays de la période celtique, mais les légions romaines ont laissé quelques traces de leur passage; ce sont des routes stratégiques, appelées de nos jours improprement *chaussées de Brunehaut*, et dont il ne subsiste que des tronçons à peine reconnaissables. Lorsqu'en 445 le chef franc Clodion passa le Rhin et la Meuse, et pénétra chez les populations belges, le christianisme apporté pour la première fois dans les pays sauvages par trois martyrs, Piat, Chrysole et Eucher, commençait à s'y établir et à se régulariser. Le chef franc s'empara de Cambrai et de Tournai, et fit massacrer tous ceux qui pratiquaient la religion nouvelle, Gallo-Romains pour la plupart. Après Clodion, Mérovée l'allié d'Aétius contre les Huns, Childéric, puis son fils Clovis, dominèrent sur une partie du territoire conjointement avec d'autres chefs de tribu, leurs parents, Cararic et Ragnacaire roi de Cambrai que Clovis mit à mort pour s'emparer de leurs États dans les dernières années de son règne (507-511). Ces nouvelles acquisitions du royaume franc firent naturellement partie de l'Austrasie et entrèrent dans le partage de Théodoric à la mort de Clovis, puis dans celui de Sigebert après Clotaire Ier, en 561.

Dans les premières années du VIIe siècle, sous Clotaire II, vivait au *fort de Buc* situé sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville de Lille, un homme riche

et considéré dans tout le pays; on le nommait Lyderic; il sut gagner la confiance du roi franc, devenu tout-puissant par la mort de Brunehaut et obtint le titre de *comte forestier*. Cette dignité qui indique que le pays était encore à cette époque couvert de bois, fut dans l'origine simplement bénéficiaire, c'est-à-dire à vie. Après ce premier gouverneur l'histoire en mentionne encore deux autres, Leyderic II d'Harlebeke sous Pépin, et Ingelram sous Charles le Chauve; mais il faut aller jusqu'à la seconde partie du règne de ce prince, à l'année 863, pour trouver une suite de comtes certains et héréditaires dans cette partie de la Flandre.

Balduin ou Baudouin, nom qui en langue teutonique signifie *audacieux*, succéda à Ingelram, son père, qui d'abord simple *missus dominicus* dans le pays, c'est-à-dire envoyé par le roi pour surveiller l'administration et la justice, avait fini par s'y établir; mais son pouvoir était précaire et subordonné au caprice du roi Charles; le Flamand, dans un séjour à la cour de son maître, séduisit sa fille Judith, l'enleva, et obtint avec sa main le titre de marquis qu'il légua vers 879 à son fils Baudouin II le Chauve.

Le premier Baudouin, fondateur de la dynastie des comtes flamands, avait été un guerrier et un chrétien irréprochable; on l'avait surnommé *Bras de fer*, et une légende populaire, consacrée par le récit de la chronique, racontait qu'il avait dû ce surnom à une lutte et à une victoire sur le diable. Un jour, assailli par l'esprit malin, qui avait voulu le précipiter dans l'Escaut, il l'avait repoussé par la seule force de son bras.

Les Normands commencèrent sous Baudouin II à envahir toute la Gaule, et ses États ne furent pas épargnés; les incursions de ces pirates redoublèrent sous son successeur; ils remontaient l'Escaut et ses affluents à une telle hauteur que les villes les plus éloignées de l'embouchure du fleuve n'étaient pas toujours à l'abri de leurs ravages. Baudouin défendit énergiquement la Flandre; la partie de ce pays qui nous occupe eut peu à souffrir des pirates. Parmi les autres faits de la vie de Baudouin, on signale sa lutte avec Héribert de Vermandois et l'archevêque de Reims, qu'il fit assassiner tous deux. Comme lui, son fils Arnoul le Vieux (919), fut cruel et se débarrassa de ses ennemis par le meurtre; sous son gouvernement, en 953, une grande invasion hongroise traversa le Hainaut et la ville de Cambrai; les barbares s'emparèrent de l'église de Saint-Géri, située hors de la ville et défendue par un grand nombre d'habitants qui furent tous massacrés. Arnoul, pour expier les fautes de sa vie, consacra ses dernières années au Seigneur, et entra dans un monastère, laissant le comté de Flandre à son fils Baudouin III.

Quand, peu de temps après cet acte de pénitence, il mourut (964), il y avait un siècle que la dynastie flamande régnait sur le pays. Baudouin III était mort avant son père, il avait eu pour successeur son fils nommé Arnoul, comme son aïeul et que pour distinguer de lui on a surnommé le Jeune. Ce comte se trouva mêlé aux derniers événements de la dynastie carlovingienne. Lothaire fils et successeur de Louis d'Outre-mer, pour le punir de ce qu'il lui refusait hommage, envahit ses États, s'empara de Douai et ne se retira qu'avec un butin considérable. Plus tard Hugues Capet, après avoir pris le titre de roi des Francs, voulut faire acte de suzeraineté sur la Flandre; le refus d'Arnoul entraîna une nouvelle guerre, le comté fut envahi et ravagé, et Hugues ne se retira qu'après que le Flamand se fut reconnu son vassal. Arnoul le Jeune dont le gouvernement n'avait cessé d'être malheureux, laissa à un fils en bas âge, Baudouin Belle Barbe, des États dépeuplés et appauvris par les invasions successives des Normands, des Madgyars, de Lothaire et de Hugues.

Le règne de ce Baudouin ne fut pas plus heureux que celui de son père; des troubles agitèrent sa minorité, puis une guerre avec Godefroi, duc de Lorraine, entraîna des hostilités avec l'empire, enfin la peste, les inondations, la terreur qu'inspira l'apparition d'une comète, la rébellion de son fils Baudouin le Jeune, vinrent l'attrister.

La dynastie flamande, malheureuse sous ses deux derniers chefs, se releva avec Baudouin V de Lille, fils et successeur de Baudouin Belle Barbe (1036). Fils rebelle et turbulent dans sa jeunesse, il devint un prince sage et résolu; sa fille Mathilde épousa Guillaume le Bâtard, bientôt le Conquérant, duc de Normandie, et son fils consolida sa domination dans le pays par un mariage avec Richilde, comtesse de Hainaut. Ce fut à sa sagesse et à son habileté reconnues que Baudouin dut d'être nommé par Henri Ier, à sa mort, tuteur du jeune roi de France, Philippe (1060). Il profita de l'influence que lui donnait ce choix, pour favoriser l'expédition de son gendre en Angleterre, par des secours d'hommes et d'argent. Il mourut quatre ans après, en 1070; ses dernières années furent employées en œuvres pieuses; il institua dans le bourg de Lille, alors de fondation récente, et encore peu considérable, mais dont il avait fait son séjour de prédilection, un chapitre de chanoines, devenu célèbre sous le nom de chapitre de Saint-Pierre. Il fut enterré à Lille, dans l'église qu'il avait fondée.

Baudouin VI, fils et successeur de Baudouin V, fut surnommé Baudouin de Mons, parce qu'il habitait cette ville de préférence, comme son père avait reçu le nom de Baudouin de Lille pour s'être fixé dans cette ville naissante; son règne fut de courte durée, mais les trois années qu'il porta la couronne comtale furent pour la Flandre, si nous en croyons un chroniqueur contemporain, une époque de complète prospérité. La paix, la concorde, la sécurité étaient universelles; il n'y avait plus ni voleurs ni assassins, les portes des villes et même des maisons particulières restaient ouvertes, et partout, disent les historiens du temps, se vérifiait cette prophétie : *Ils transformeront leurs épées en socs de charrue et leurs lances en faux.*

Mais les dissensions et la guerre intestine commencèrent aussitôt après sa mort; il avait partagé la Flandre entre ses deux fils en bas âge, Arnoul et Baudouin, sous la tutelle de son frère, Robert le Frison; leur mère, Richilde, s'empara de l'autorité au nom de son fils Arnoul, et se rendit odieuse aux Flamands par ses exactions et ses violences; une partie de la Flandre se déclara pour Robert; une bataille eut lieu à Cassel. Philippe, roi de France, avait conduit une armée au secours de Richilde et d'Arnoul; les Flamands insurgés considéraient Robert le Frison comme leur chef national; les hommes du roi de France et les partisans de la comtesse furent entièrement défaits, le jeune Arnoul fut assassiné sur le champ de bataille par un traître de son camp. Richilde, sans se décourager de ce revers, donna son second fils Baudouin pour successeur à son fils aîné, et, bien qu'abandonnée de son allié Philippe, bien que faiblement secourue par Théoduin, évêque de Liége, dont elle avait consenti à se reconnaître vassale, en échange d'un secours d'argent et de soldats, elle reprit les armes; une seconde bataille eut lieu à Broqueroie; le combat fut acharné, et le souvenir s'en est perpétué jusqu'à nous par les noms que porte encore le lieu où il fut livré; on l'appelle les *Haies de la Mort* ou *les Bouniers Sanglants*. Robert ravagea tout le pays entre Bouchain et Valenciennes, mit garnison dans le fort de Wavrechin qui commandait les frontières du Hainaut, et rentra en Flandre où il fut universellement reconnu comte. Pour faire oublier son usurpation il chercha à s'attacher le clergé et dota de grands biens la plupart des églises flamandes, fonda un monastère à Watten, bâtit une église collégiale à Cassel; néanmoins l'évêque de Cambrai, Liébert, se prononça contre lui et le traita ouvertement de rebelle et d'usurpateur. Robert, pour le punir, vint exercer des ravages dans le Cambrésis et mettre le siége devant la ville, mais il en fut chassé par l'autorité et les anathèmes du saint prélat. Le pouvoir de Robert bien qu'appuyé sur deux victoires et sur l'affection des barons flamands sembla longtemps illégitime aux populations, et on se redisait par toute la Flandre des récits merveilleux qui promettaient malheur à la postérité du comte : il avait envoyé une ambassade à l'empereur pour se le rendre favorable. Ses messagers approchaient de la ville de Cologne, quand une femme, d'apparence surhumaine, s'approcha d'eux et leur de-

manda qui ils étaient; ils gardèrent le silence à cette question, mais, les regardant fixement : « Je sais bien, dit-elle, que vous êtes les envoyés du duc des Flamands, et que vous vous en allez prier l'empereur de garder votre comte en paix; le but de votre voyage sera rempli, l'empereur lui accordera son pardon, mais l'usurpateur sera châtié dans sa race pour avoir violé le serment qu'il avait prêté à son frère Baudouin, et pris la comté de son neveu Arnoul qui a été assassiné; son petit-fils mourra sans enfant mâle; alors deux compétiteurs se disputeront la comté, et il y aura meurtre et sang et carnage de génération en génération jusqu'à l'Antechrist. » Puis l'apparition s'évanouit et jamais depuis on n'entendit plus parler de cette femme qu'on voyait pour la première fois dans le pays. Robert, inquiet de l'avenir, fit la paix avec son neveu pour fléchir le courroux du ciel, et lui abandonna en toute propriété le Hainaut. Mais ce prince perdit encore Douai; il s'était engagé à épouser une fille de Robert, élevée en Hollande, et avait donné cette ville, l'une des plus considérables du comté qui lui restât, en garantie de sa parole; quand il vit sa cousine il la trouva tellement difforme que plutôt que de l'épouser il préféra abandonner sa ville.

Sur la fin de ses jours Robert le Frison s'associa son fils, nommé comme lui Robert, et fit un pèlerinage en Palestine pour expier ses fautes; là, encore, selon le récit des chroniqueurs, la colère céleste se manifesta contre lui : en vain voulut-il pénétrer dans la sainte cité de Jérusalem, les portes se fermèrent d'elles-mêmes à son approche, et il ne put s'agenouiller au tombeau du Sauveur qu'après avoir confessé ses fautes et promis de rendre la Flandre à son légitime héritier.

A son retour du saint tombeau, Robert le Frison, accueilli par l'empereur de Constantinople, lui promit des secours, et il n'est pas sans intérêt pour l'histoire flamande de voir, dix années avant le grand mouvement qui a entraîné en Asie les populations de l'Europe, 500 cavaliers envoyés par Robert à la défense de Nicomédie contre les entreprises du sultan de Nicée. Le comte, de retour dans ses États, mourut en 1098, à l'âge de quatre-vingts ans, et fut inhumé dans l'église de Cassel qu'il avait jadis fondée après sa première victoire.

Son fils Robert II lui succéda; compagnon de Godefroy de Bouillon, il prit une part active à la première croisade, et fut le dernier des souverains de Flandre qui se qualifia de marquis; ses successeurs ne prirent plus que le titre de comtes. Baudouin, fils de Robert II et son successeur, dut à sa justice sévère, le surnom de *à la Hache*.

Baudouin à la Hache offrit un asile à Guillaume Cliton, fils de Robert le Hiérosolymitain que son frère Henri Ier d'Angleterre avait dépouillé de son duché de Normandie; ayant déclaré la guerre au prince anglais, il fut blessé à la tête au siége de la ville d'Eu, et mourut en 1119 tant des suites de sa blessure que de celles de son incontinence. Ainsi que l'avait prédit la femme mystérieuse qui avait jadis apparu aux messagers de son aïeul, la ligne masculine des comtes de Flandres s'interrompit avec lui. Il avait fait reconnaître comme son successeur au comté Charles de Danemarck, fils d'une sœur de Robert le Frison. Celui-ci éprouva d'abord au début de son règne une grande opposition, mais il sut par ses qualités qui lui valurent le nom de Charles *le Bon* pacifier la Flandre et rétablir l'ordre. Sa modestie lui fit refuser la couronne impériale d'Occident et celle de Jérusalem; mais une conspiration à la tête de laquelle était le prévôt Bertulphe s'organisa contre lui et, en 1127, il fut assassiné dans l'église Saint-Donat de Bruges. Le roi de France, Louis VI le Gros intervint alors dans les affaires du comté, et imposa aux Flamands, Guillaume Cliton, fils de Robert de Normandie, mais ce malheureux prince ne put se maintenir en Flandre au delà d'une année. A sa mort, en 1128, il fut remplacé par Thierry d'Alsace qui conserva le comté jusqu'en 1168, et après lui le laissa à Thierry d'Alsace qui régna sur les Flamands jusqu'en 1191, époque à laquelle il mourut au siége de Saint-Jean-d'Acre. Ce prince ne laissait pas d'héritier. Le comté de Flandre fut alors dévolu à Baudouin de Hainaut, surnommé *le Courageux*, descendant direct de Baudouin comte de Flandre. Ce dernier étant mort en 1195, il laissa la couronne comtale à son fils Baudouin IX. Ce fut lui qui fut élevé au trône de Constantinople et qui périt en 1205 dans une bataille sanglante contre les Bulgares. Sa fille Jeanne avait épousé Ferrand, fils du roi de Portugal qui, pris à la bataille de Bouvines (1214), fut enfermé par Philippe Auguste dans la tour du Louvre. Impérieuse et absolue, Jeanne gouverna le comté après avoir vainement essayé de racheter son mari. Jeanne passait dans le pays pour une mauvaise fille, et beaucoup la disaient parricide : un vieillard aveugle s'était présenté en Flandre prétendant être le comte Baudouin, échappé aux Bulgares, elle le fit mettre en croix, et la rumeur populaire disait que c'était son père lui-même que Jeanne avait fait périr de ce supplice infâme.

A la mort de la comtesse qui ne laissait d'enfants ni de Ferrand, ni d'un second mari, Thomas de Savoie, son héritage passa à sa sœur Marguerite, puis au fils de celle-ci, Guy de Dampierre (1280). La guerre commencée par Jeanne et Ferrand contre la France s'était continuée sous leurs descendants avec les successeurs de Philippe Auguste; les soulèvements intérieurs compliquèrent les difficultés de ce règne; une partie de la Flandre, mais non celle qui nous occupe, Gand, Bruges, Ypres, plus industrieuses que Lille, plus heureuses que Cambrai qui s'était soulevée, mais en vain, pour obtenir les franchises communales, se révoltent. Philippe le Bel envahit le comté avec une armée puissante, et s'empare de tous les domaines de Guy qu'il retient lui-même prisonnier. Le tisserand Keninck et le boucher Breydel soulèvent les Flamands si jaloux de leur indépendance, ceux-ci anéantissent à Courtrai une armée française commandée par Robert d'Artois, cousin du roi de France (1302). Mais ils furent battus deux ans plus tard à Mons-en-Puelle (le Mont-en-Pévèle), et laissèrent cette fois 14 000 des leurs sur le champ de bataille; Guy de Dampierre mourut au château de Compiègne. Pour obtenir la liberté, son fils Robert de Béthune s'engagea par le traité de Paris (1320) à abandonner à la France Lille, Douai et Orchies. Les communes industrieuses et amies de la liberté se soulevèrent contre le petit-fils de ce comte, Louis de Nevers ou de Crécy, qui appela à son secours Philippe de Valois. Philippe fut vainqueur à Cassel, mais cette victoire lui coûta cher; de ce moment commença la haine irréconciliable de la Flandre contre la France, les insurrections sans fin contre les seigneurs que cette dernière prétendait maintenir et l'alliance avec l'Angleterre qui fut d'un si grand poids dans la première moitié de la guerre de Cent ans. Mais nous n'avons pas à nous arrêter sur cette histoire qui concerne non la Flandre française et notre département du Nord, mais les Flandres de Belgique si fières de leurs libertés et de leurs priviléges, et les deux Artevelde et Pierre du Bois et tant d'autres dont les noms illustres, par le courage et la persévérance, se perdent dans le grand nombre de noms glorieux des valeureux enfants des Flandres. La partie de son comté que retint Louis de Crécy fut transmise par lui à son fils, Louis de Male, qui donna sa fille en mariage à Philippe le Hardi, dernier fils de Jean le Bon, et le comté de Flandre passa de la sorte dans la maison de Bourgogne en 1383. Ainsi en donnant le beau duché de Bourgogne à l'un de ses fils, Jean, roi de France, nuisait deux fois à la couronne: il aliénait l'un des plus riches duchés et empêchait la réunion de la Flandre. Louis XI, bien qu'habile politique, perdit aussi l'occasion de réunir la Flandre en faisant épouser la princesse Marie, fille de Charles le Téméraire, au dauphin Charles VIII.

La fille du duc de Bourgogne épousa Maximilien, archiduc d'Autriche. Leur fils, Philippe le Beau, marié à Jeanne, infante d'Espagne et héritière de Ferdinand le Catholique et de la reine Isabelle, laissa la Flandre et les Pays-Bas à son fils Charles-Quint, qui porta longtemps le nom de Charles de Luxembourg. La monarchie espagnole, unie à la maison d'Autriche et longtemps ennemie irréconciliable de la France, entourait ainsi sa rivale au

nord comme au midi, et la province de Flandre facilitait une invasion sur le territoire français. François Ier, battu à Pavie, fut contraint par le traité de Madrid (1525) de renoncer à la souveraineté du comté de Flandre. Les Espagnols conservèrent cette province pendant plus d'un siècle, et c'est pendant cette longue domination que s'y forma ce mélange singulier, dont on retrouve encore des traces aujourd'hui, des usages espagnols, du caractère et de la physionomie de cette contrée, avec les mœurs des Flamands, et par suite duquel il arrive souvent que parmi ces blonds enfants du nord on rencontre des visages dont le type et la couleur accusent une origine méridionale.

Richelieu comprit l'importance de la possession de la Flandre pour les frontières françaises, lorsqu'en 1629 une invasion des Espagnols menaça Paris et fit lever l'armée dite des *Portes cochères* ; six ans après il conclut avec les Hollandais un traité de partage des Pays-Bas et envoya au secours des protestants une armée de 15 ou 20 000 hommes. Cette armée n'eut aucun succès : mal conduite, elle échoua devant Louvain et périt en partie, dans ses quartiers, de maladie et de misère. Plus heureux, Mazarin s'empara d'une partie du Hainaut. Cette province, le Limbourg et le Brabant, donnèrent naissance à la guerre dite de *Dévolution*, par laquelle Louis XIV réclamait, à la mort de Philippe IV, roi d'Espagne, ces contrées du chef de sa femme Marie-Thérèse. Le traité d'Aix-la-Chapelle (1668) lui en assura une partie. Dans la guerre qui suivit, et que termina le traité de Nimègue, le roi conquit une partie des Pays-Pays et établit un conseil souverain à Tournai. Désirant s'attacher les populations par des priviléges, il érigea ce conseil souverain en parlement par édit du mois de février 1686 ; mais Tournay ayant été prise par les puissances coalisées contre la France dans la guerre de la succession d'Espagne, le parlement fut transféré à Cambrai. Au traité d'Utrecht (1713) le siége de ce parlement fut transporté à Douai, et il y resta jusqu'à la révolution.

La guerre de la succession d'Espagne enleva pendant quelques années Lille à la France ; la Flandre était redevenue le théâtre de la guerre : sa capitale fut prise par le prince Eugène, malgré la défense héroïque du maréchal de Boufflers (1708) ; mais le traité de Rastadt (1715), en restituant les Pays-Bas à la Hollande, laissa à la France d'une manière définitive l'Artois, la Flandre wallone et le Hainaut.

En avril 1792, lorsque Louis XVI, ou plutôt l'assemblée nationale, eut déclaré la guerre à l'Autriche, les armées françaises se réunirent en Flandre afin d'exécuter le plan de Dumouriez et de La Fayette, qui consistait à se porter sur Namur et la Meuse jusqu'à Liége, se rendre ainsi maîtres des Pays-Bas, et, selon le mot de l'assemblée nationale aux souverains, à la tête d'une armée de patriotes, révolutionner la Belgique et leur envoyer la liberté puisqu'ils avaient envoyé la guerre. Mais les premières opérations, qui eurent en partie pour théâtre la Flandre française, ne furent pas heureuses : le lieutenant général Biron était parti de Valenciennes pour Mons à la tête de 10 000 hommes ; ses troupes saisies à Quiévrain d'une terreur panique s'enfuirent et laissèrent prendre par les ennemis le camp et les effets militaires. En même temps le général Dillon était massacré à Lille avec quelques-uns de ses officiers par les habitants, qui les accusaient de trahison. Après les événements politiques du 10 août et le départ de La Fayette, les trois corps d'armée formant 30 000 hommes qui se trouvaient réunis à Maulde, Maubeuge et Lille eussent été insuffisants à défendre la frontière septentrionale si Dumouriez n'eût pris lui-même le commandement de l'armée abandonné par La Fayette et n'eût, par la victoire de Valmy, sauvé la France d'une première invasion. Le mois qui suivit cet éclatant succès le duc de Saxe-Teschen vint mettre le siége devant la ville de Lille (octobre 1792) ; mais il fut obligé de se retirer honteusement après les cruautés d'un bombardement inutile. L'héroïsme que les Lillois avaient déployé en cette occasion fut publié par toute la France et redoubla l'enthousiasme qu'inspiraient alors les luttes gigantesques d'une seule nation contre toutes pour sa liberté. Les opérations qui précédèrent la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792) se passèrent en Flandre, et cette province ne fut pas en danger d'être envahie tant que Dumouriez conduisit la guerre. Mais, après la défection de ce général, les Français perdirent Landrecies, le Quesnoy, Condé et Valenciennes, qui furent incorporés à la Belgique. En 1792 les Anglais et les Hollandais investirent Dunkerque : les victoires d'Ypres et d'Hondschoote sauvèrent cette place et rendirent à la France celles qu'elle avait perdues. Pichegru occupa les Flandres et le Brabant et termina cette glorieuse campagne par l'occupation complète des provinces bataves.

Sous l'empire la Flandre en cessant d'être province française cessa aussi d'être le théâtre de la guerre ; elle avait accueilli avec peu d'empressement les idées révolutionnaires, sans toutefois y opposer une résistance ouverte comme Lyon ou la Vendée, mais elle avait fourni d'excellents soldats et continua à apporter aux armées de Napoléon un de ses meilleurs contingents en hommes et en officiers. En 1814 ses places ouvertes furent occupées sans coup férir, et les villes fortes furent assiégées. Pendant les Cent jours la Flandre vit une partie des préparatifs de la courte guerre dont Waterloo fut le triste dénoûment : pendant que Napoléon concentrait ses troupes dans la Flandre, les Prussiens et les Anglais formaient des camps dans le Brabant et le Hainaut. La France perdit au second traité de Paris quelques districts et forteresses, réunis au nouveau royaume des Pays-Bas.

Aujourd'hui cette province si belliqueuse dès la domination reculée des Romains, et que le hasard de sa situation géographique a souvent exposée aux calamités de la guerre, doit à la paix et à l'esprit laborieux de ses habitants une grande prospérité, et le département du Nord est, ainsi qu'on l'a pu voir dans notre description géographique, le plus peuplé après celui de la Seine, et l'un des plus riches en même temps que l'un des plus industrieux.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES.

LILLE (lat. 50° — 38′ — 44″ ; long. 0° — 43′ — 37″ E.). — Lille, autrefois capitale de la Flandre française, est située dans la partie septentrionale du département du Nord, dont elle est aujourd'hui le chef-lieu, et la distance qui la sépare de la capitale de la France est de 236 kilomètres.

L'origine de cette ville est fort ancienne et elle offre la particularité d'être l'une des capitales des provinces françaises qui ne tire son origine ni d'une cité romaine de la Gaule, ni d'un établissement de barbares qui envahirent cette contrée. La Deule, petite rivière qui l'arrose, coule dans un sol marécageux sur lequel Jules César, dans son expédition chez les Nerviens et les Morins, jeta les fondements d'un château pour contenir ces populations guerrières, cinquante ans environ avant Jésus-Christ. Ce fut le *château du Buc*, dont les seigneurs obtinrent dan le pays, dès le règne de Clotaire II, une importance politique en se faisant nommer comtes forestiers. Le château s'agrandit alors, et les habitants parvinrent, par leur travail, à s'élever au-dessus du marais, souvent inondé par la crue des eaux, et firent ainsi de leur ville naissante une espèce d'île ; c'est là l'origine probable du mot *isla*, synonyme du mot *insula*, dans la basse latinité. Peu à peu le nombre croissant des habitants en fit étendre l'enceinte et des canaux l'assainirent en facilitant l'écoulement des eaux ; mais ce fut seulement en l'année 1030 que la place fut *entourée de murailles* avec quatre *portes* : du château, des rues de Weppes, et d'une quatrième dont on ignore le nom ; elle fut entourée de fossés larges et profonds, et elle devint une véritable ville. Dès ce moment elle acquit une importance due au séjour de ce Baudouin, cinquième du nom, qui fut tuteur du roi Philippe Ier, et que son affection pour cette résidence fit surnommer Baudouin de Lille. La ville eut à cette époque même une monnaie particulière qui porte son nom dans un acte du temps. Baudouin, quelques années avant sa mort, éleva dans son séjour de prédilection une basilique à saint Pierre, et y institua

un collége de chanoines en 1066. Cet acte consacra en quelque sorte la fondation du comte; les habitations s'accumulèrent autour du lieu saint, et Lille prit, à sa naissance même, un rang important parmi les premières cités.

Lille, tout en prenant une grande extension, demeura assujettie au régime féodal à une époque où quelques villes de la Flandre et la plupart de celles de Picardie obtenaient de leurs seigneurs des chartes de commune et des priviléges municipaux. Ce fut Baudouin IX qui, avant de partir pour cette quatrième croisade, où il trouva un empire, puis la mort, lui octroya ses premières franchises et régularisa sa juridiction. Ces priviléges, confirmés en 1235 par Jeanne, fille de Baudouin IX, furent toujours respectés, et Lille n'eut jamais à recourir à la *conjuration armée* par laquelle tant d'autres communes, Cambrai, Laon, Saint-Quentin, Soissons essayèrent de protéger les leurs.

La paix domestique dont jouit *la cité flamande* n'empêcha ni les vicissitudes politiques, ni les agressions du dehors: dès 1070 la comtesse Richilde y fut assiégée et en fut chassée avec ses deux fils par l'usurpateur Robert le Frison, et, soixante ans plus tard, en 1127, Guillaume Cliton, fils du duc de Normandie, élu duc de Flandre, persécuta les bourgeois de Lille, qui s'étaient opposés à un acte d'iniquité, et les contraignit à composer, moyennant une somme de 1400 marcs d'argent pour échapper aux rigueurs d'un siége. Au commencement du XIIIe siècle une catastrophe complète frappa la cité flamande: nous avons vu que le comte Ferrand, époux de Jeanne, fille de Baudouin, avait pris parti pour l'empereur Othon et le roi d'Angleterre, Jean sans Terre, dans la coalition de ces princes contre Philippe Auguste. En 1212 le roi s'avança au cœur des États du comte et prit sa capitale; Ferrand la reprit l'année suivante, mais il était malade dans la ville et peu en état de la défendre; Philippe profita de cette circonstance pour l'assiéger de nouveau, il s'en empara, et cette fois il détruisit Lille de fond en comble: les soldats la pillèrent, puis l'incendièrent et les fortes murailles, les églises, les maisons s'écroulèrent dans les flammes; la plupart des habitants périrent par le feu ou furent massacrés par ceux des ennemis qui entouraient la place, bien peu s'échappèrent dans les marais; ceux qui avaient survécu à cette œuvre de carnage furent vendus comme esclaves. Ferrand s'échappa, porté dans une litière, grâce au dévouement de ses gens, mais ce ne fut que pour tomber l'année suivante à Bouvines, dans les mains de son royal ennemi. Malgré ce désastre, une autre ville, aussi florissante que la première, ne tarda pas à s'élever du milieu des ruines de Lille: ces Flamands avaient, comme aujourd'hui, l'amour du sol natal, et les fils de ceux qui avaient péri vinrent chercher dans les décombres la trace du foyer domestique. Les habitants de Lille avaient, dès l'année qui suivit leur ruine, tenté, mais en vain, de prendre à Bouvines (1214) leur revanche sur Philippe Auguste; communaux et vilains furent écrasés par la chevalerie française, tandis qu'en d'autres points de la bataille les milices communales de Vermandois et de Picardie perçaient de flèches et de leurs épieux chevaux et chevaliers flamands. Un sire de la châtellenie de Lille, Eustache de Marquilliers, d'une stature gigantesque et d'une force extraordinaire se faisait remarquer par sa furie: seul dans les rangs ennemis, il frappait autour de lui de sa redoutable épée et s'excitait au carnage en criant: *tue, tue!* et la terre se joncha de cadavres jusqu'au moment où il périt sous le nombre.

En 1235, vingt ans après son désastre, Lille, relevée et agrandie, comptait quatre paroisses. Les priviléges accordés par Baudouin, et confirmés par sa fille, furent encore étendus par la sœur de celle-ci, Marguerite de Constantinople; mais son fils et successeur, Guy de Dampierre, s'aliéna les bourgeois, dont il avait pris ombrage et facilita ainsi, sans s'en douter, les intrigues et la domination de Philippe le Bel. Ce prince, hostile à Guy, vint assiéger la ville avec une armée considérable, y fit lancer avec des machines puissantes des quartiers de roche, et força Robert de Béthune, qui la défendait, à capituler; mais les habitants, qui avaient opposé une résistance héroïque, n'ouvrirent leurs portes qu'après que Philippe eut juré de sauvegarder leurs priviléges municipaux. Le roi ne tint pas son serment, la Flandre se souleva et Lille secoua le joug odieux qui pesait sur elle, mais après la victoire que les Flamands remportèrent à Courtrai (1302). La liberté que Lille avait conquise dura peu: deux ans après elle fut de nouveau assiégée et prise, et un traité conclu à *Achies* en 1312 confirma à la France la possession de cette ville, de Douai et d'Orchies.

De cette époque date l'importance commerciale de la Flandre; Lille, l'une des premières, prit part à la confédération qui unit les villes flamandes à l'exemple des villes maritimes d'Allemagne et qu'on appela *hanse de Londres;* les nombreux marchés de la province et des contrées environnantes favorisaient l'écoulement de ses produits industriels qu'elle échangeaitcontre le marchandises du Levant, dont Venise avait le monopole; Lille, comme Bruges, Gand et d'autres villes flamandes, servait souvent d'intermédiaire entre la riche cité italienne et Brême, Lubeck, Hambourg, et sa prospérité s'accrut de la protection que lui accorda le roi Jean le Bon en échange d'un don volontaire offert pour sa rançon par les Lillois après la bataille de Poitiers.

Nous avons dit plus haut combien la cession que Jean le Bon fit de la Bourgogne au jeune Philippe le Hardi fut désastreuse pour la France; en effet outre cette province le roi céda à son fils les villes de Lille, Orchies et Douai, lorsqu'il épousa la fille du comte Louis de Male, héritière des Flandres. Remarquons ici que sous ce comte, tandis que la Flandre tudesque se soulevait avec Van Artevelde, Lille, capitale de la Flandre wallone et séparée des villes de l'est par une antipathie de race, non-seulement était restée attachée à son souverain, mais menacée par les villes insurgées, avait fait en sa faveur une manifestation armée.

Le séjour de Lille plut particulièrement au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui contribua beaucoup au développement de sa splendeur. Il tint dans la basilique de Saint-Pierre le premier chapitre de l'ordre de la Toison d'or, dont il était le fondateur, institua des jeux et des fêtes et encouragea celles qu'il trouva établies et que maintenait la tradition. De ce nombre est *la royauté de l'Épinette*, dignité annuelle qui donnait à un Lillois la charge de veiller pendant l'année aux plaisirs de ses concitoyens et qu'il déposait le mercredi des cendres dans un festin et au milieu de cérémonies consacrées, prolongés jusqu'au mardi suivant, jour auquel il remettait son sceptre à son successeur.

Les Lillois témoignèrent plusieurs fois leur reconnaissance aux ducs de Bourgogne leurs protecteurs; à deux reprises en 1465 ils donnèrent des secours volontaires à Charles le Téméraire, puis ils s'attachèrent à sa fille Marie, et se prêtèrent de bonne grâce à une ordonnance de son époux, Maximilien d'Autriche, qui mandait les habitants de Lille sous les drapeaux pour soutenir ses droits contre le roi de France Louis XI; ils vinrent avec le *paletoct* blanc et sanguin orné de la croix de Saint-André, tous *paletocquets* armés de lances et de douze flèches. Charles-Quint n'eut qu'à se louer des Lillois dans ses guerres contre la France, et ils restèrent attachés à son fils Philippe II et au parti catholique, bien qu'ayant adhéré un instant au célèbre traité d'union qui confédéra les Pays-Bas contre l'Espagne. En 1580, ils battirent et firent prisonnier le fameux capitaine huguenot Jean Lanoue qui avait ravagé la contrée et menacé leur ville à la tête de forces considérables. Néanmoins Lille n'échappa pas aux calamités qui furent générales dans cette période malheureuse pour toute la France; elle avait été frappée d'une grande famine en 1521 et la peste décima par trois fois ses habitants en 1576, 1597 et 1604; la guerre se joignit à ces deux fléaux: il s'était formé dans les Pays-Bas, entre autres factions dirigées contre l'Espagne, une association qu'on appelait les *Hurlus*. Mais sous le spécieux prétexte de défendre la liberté, ces Hurlus exercaient souvent le vol et le pillage; les richesses de Lille les tentèrent; prétendant que cette ville était attachée à

l'Espagne ils voulurent s'en emparer : les femmes du faubourg qu'ils attaquèrent ayant à leur tête une cabaretière, Jeanne Maillotte, les chassèrent; le nom et l'action de cette femme sont demeurés populaires dans la ville.

Lille resta donc en la possession des Espagnols jusqu'au règne de Louis XIV. Le roi de France prétendit à la mort de Philippe IV son beau-père, que les Pays-Bas espagnols devaient revenir à sa femme Marie-Thérèse et il commença la guerre de dévolution par une invasion en Flandre (mai 1667). Après s'être emparé de Tournai et de Douai, le roi assiégea Lille, qui fut courageusement défendue par son gouverneur espagnol, le comte de Bruay. Pour exciter les habitants à la défense de leur ville, celui-ci renouvela le défi porté jadis au roi Philippe de Valois par les habitants de Cassel : ils avaient peint un coq avec cette inscription :

Quand ce coq ici chantera,
Le roi trouvé ci entrera.

(Les Flamands, par dérision, appelaient Philippe *roi trouvé*.)

De Bruay fit dresser un cheval de bois sur la grande place, devant lequel on plaça une botte de foin, et auprès on lisait :

C'est bien en vain, Français, que vous pensez nous prendre.
Encor que tous secours nous manquent au besoin;
Vous perdez votre temps; plutôt qu'on nous voye rendre,
Ce cheval mangera cette botte de foin.

Mais la garnison n'était que de deux mille quatre cents hommes, et fut forcée de capituler après dix jours de tranchée ouverte. Louis XIV adhéra aux principales propositions des habitants et traita bien le gouverneur espagnol. Après le traité d'Aix-la-Chapelle (1668) qui confirma cette conquête, Louis XIV confia au génie de Vauban le soin de fortifier la ville; le maréchal agrandit la place du faubourg de Saint-Pierre et du quartier Saint-André, qu'il enferma dans la nouvelle enceinte qu'il traça lui-même, et construisit une citadelle qui est son chef-d'œuvre et fait de cette place l'une des plus fortes de l'Europe. Ce fut grâce aux ouvrages de Vauban que Boufflers put opposer au prince Eugène, en 1708, cette belle défense qui l'a immortalisé. Abandonné de l'armée française et de l'électeur de Bavière, le maréchal tint quatre mois dans la ville, puis dans la citadelle, contre des forces considérables, et força l'admiration de son ennemi au point que lorsque, réduit à la dernière extrémité, le général français dut se rendre, Eugène signa généreusement les conditions que fit lui-même Boufflers.

A la paix d'Utrecht (1713), Lille fut rendue à la France; devenue française depuis la conquête de Louis XIV et surtout par la gloire dont la défense de Boufflers l'avait couverte, elle accueillit cet événement avec joie, et jusqu'à la révolution ne fut plus troublée par la guerre dans le développement de sa prospérité commerciale.

A la fin du XVIIIe siècle Lille s'illustra encore par une défense héroïque. En septembre 1792, le duc de Saxe-Cobourg Albert, général de l'armée autrichienne, l'assiégea avec 32 000 hommes et une artillerie considérable; la ville réduite à une faible garnison préféra être bombardée plutôt que de capituler; le général Ruault commandant la place, la garnison et la municipalité furent unanimes dans la résolution de se défendre jusqu'à la mort. Pendant neuf jours une pluie de bombes et de boulets rouges mit en cendres une partie de la ville, mais le courage des habitants ne faiblit pas, leur opiniâtreté lassa l'ennemi qui battit honteusement en retraite.

Pendant la durée de ce siége mémorable, l'esprit français, qui ne perd jamais ses droits, même dans les plus grands dangers, se produisit par un acte qui mérite d'être rapporté. Un barbier rasait dans son échoppe, un boulet rouge y met le feu, il l'abandonne; puis ramassant un éclat de bombe il s'en fait un bassin, s'installe au milieu de la place publique et continue gravement à raser ses pratiques.

Le dévouement de Lille retardait l'invasion, enthousiasmait la France; la Convention nationale déclara que *par sa belle défense elle avait bien mérité de la patrie* et voulut que pour l'honorer, la municipalité de Paris donnât son nom à une des grandes rues de la capitale.

Cette ville, qui savait si bien repousser l'ennemi, n'accueillit pas les exagérations révolutionnaires; quand Joseph Lebon menaça les Lillois de sa visite, ils répondirent par la menace de leurs canons.

Le premier consul comprit l'importance de Lille comme grand centre manufacturier autant que comme place de guerre, et en fit le chef-lieu du département du Nord en remplacement de Douai qui avait d'abord été désigné *pour cet honneur*. Ici s'arrête l'histoire de cette cité, nous n'y ajouterions rien en énumérant les visites royales qui, sous la restauration, lui furent faites, et en disant que Louis XVIII crut honorer ce qu'il appelait la fidélité des habitants en faisant porter dans leur église de Saint-Maurice les entrailles du duc de Berry.

Positifs de caractère, peu enthousiastes, les Lillois se sont toujours montrés attachés par-dessus tout à leurs priviléges et bien disposés pour leurs maîtres successifs, quand ils trouvaient en eux appui et protection. Baudouin et ses filles Jeanne et Marguerite, les ducs de Bourgogne, l'Espagne et Louis XIV ont éprouvé tour à tour leur dévouement parce qu'ils l'avaient mérité par des bienfaits. Amis de la paix par nécessité ils ont montré qu'ils ne craignaient pas la guerre pour repousser l'injure, et il est peu de villes qui aient eu occasion de déployer tant de fois un héroïsme calme et réfléchi. Chez eux les traits distinctifs du caractère flamand sont fortement empreints : la probité et le travail unis à la prudence. Cette honnêteté flamande, née sur le sol, semble réglementée au moyen âge par l'une des dispositions de cette *hanse* que nous avons mentionnée. Si un marchand refusait comme débiteur de payer un membre de la hanse, s'il lui vendait de mauvaises marchandises ou lui faisait un tort quelconque, tous les *frères de la hanse* s'engageaient par serment à cesser toutes relations avec lui, il était en quelque sorte mis au ban du négoce. Par cette solidarité les membres de l'association s'assuraient entre eux d'une justice certaine et prompte. On retrouvait d'ailleurs d'autres exemples d'un châtiment expéditif chez les bourgeois de Lille dans le privilége un peu barbare des Arsins qu'avait confirmé le roi Jean le Bon : l'offensé portait plainte aux échevins, le prévôt faisait une enquête, si le plaignant avait été agresseur ou s'il avait dénaturé les faits il était puni et payait les frais, mais s'il avait dit la vérité le prévôt conviait en son nom les bourgeois à la vengeance; si l'accusé mandé et sommé par deux fois de donner satisfaction s'y était refusé, sa maison était brûlée, ses arbres frappés de la hache, tout ce qui lui avait appartenu était détruit, et la sentence s'accomplissait dans l'appareil de la justice sous la protection du peuple et des magistrats.

La richesse industrielle de Lille, que nous avons vue suivre un progrès ascensionnel était fort développée au temps de Louis XIV, comme le montre un document officiel : *Etat de la France dressé par ordre du roi*, qui se trouve cité dans le grand ouvrage des *Villes de France*. En 1698, la ville comptait plus de 4000 marchands ou maîtres de toutes sortes de métiers, et il y en avait plusieurs occupant jusqu'à 1200 ouvriers; on y fabriquait tous les genres d'étoffes, ratines, serges, damas, velours, camelots, coutils, dentelles, tapisseries, mais les principales industries étaient celles de sergeteurs et bourgeteurs travaillant tous deux aux serges. Cent ans plus tard les industries étaient les mêmes et leurs progrès comprimés par la malheureuse guerre de la succession d'Espagne, avaient repris, grâce à la paix, leur essor.

Aujourd'hui l'extraction et le raffinage des sucres, l'épuration des huiles de colza ou de pavot (huile d'œillette), les cotons filés, les plaques et rubans de cardes, les fils de lin à la main et à la mécanique et surtout le tissage et le tricot occupent les fabriques de l'arrondissement de Lille. Mais on ne doit point passer sous silence une observation douloureuse, c'est qu'au milieu de la richesse que la ville et les principaux manufacturiers tirent de ces industries, une population d'ouvriers, cause première de cette fortune, végète, exténuée et misérable, gagnant à

Eglise de Marchiennes.

peine de quoi suffire aux plus urgentes nécessités de la vie. La population de Lille est aujourd'hui de 75 795 habitants. Cette importante cité contient un grand nombre d'établissements publics, destinés aux sciences, aux arts et au commerce; des hôpitaux, des églises et des monuments. L'église Saint-Maurice, la plus ancienne de la ville, remonte au XIIe siècle; sa construction gothique et la hardiesse de ses voûtes la rendent remarquable. Saint-Sauveur, également du style ogival, avait une belle flèche que les boulets autrichiens détruisirent en 1792. Le portail de Saint-Etienne est riche et vaste; l'intérieur du monument est orné de fresques. Dans l'église Sainte Catherine on remarque un tableau de Rubens représentant le martyre de la sainte, qui a, heureusement et par hasard, échappé aux ravages et aux destructions de 1793. Saint-André, ancienne église des Carmes déchaussés, a été dévastée à la révolution et restaurée depuis.

L'hôtel de ville est un ensemble peu symétrique de vastes constructions, dont une partie dépendait de l'ancien hôtel du RIHOUR, qui remonte au XIIIe siècle. Il comprend dans ses dépendances la maison d'arrêt ou *petit hôtel*, le tribunal de commerce et l'ancienne salle, dite *du festin*, où le duc Philippe le Bon donna, en 1431, un festin dans lequel on servit aux convives un bœuf entier rôti.

Le théâtre, construit en 1785, appartient au style de la renaissance; son péristyle est supporté par six colonnes doriques, mais l'apparence en est lourde et massive. On blâme généralement la distribution générale de l'édifice et l'exiguïté de la scène.

Le musée des tableaux est, avec la bibliothèque, placé dans les salles de l'hôtel de ville. Ce musée est un des plus beaux de ceux que l'on visite dans nos villes de province. On y admire quelques beaux tableaux originaux des grands maîtres, plusieurs bonnes copies, et une collection de dessins précieux de maîtres italiens, léguée par la générosité du chevalier Wicar, artiste distingué, mort à Rome.

La richesse de la bibliothèque et du dépôt des archives fait de Lille l'un des lieux scientifiques les plus estimés et les plus recherchés des hommes érudits. La bibliothèque contient 80 000 volumes, un grand nombre de manuscrits, et des éditions du XVe siècle, le tout catalogué et divisé en cinq classes, subdivisées elles-mêmes en autant de parties que l'exige le genre d'ouvrages. Le dépôt des archives, peut-être le plus important de France après Paris, réunit les archives des comtes de Flandre et celles de la maison de Bourgogne-Autriche. Cent mille chartes originales, depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à la conquête de Flandre par Louis XIV,

Porte de Lille, à Valenciennes.

vingt mille lettres authentiques des rois de France, d'Angleterre, des empereurs d'Allemagne, des papes, des personnages les plus illustres, des documents de toute sorte, telles sont les richesses accumulées dans ce précieux dépôt.

La citadelle de Lille est regardée, avec raison, comme la plus belle qu'il y ait en Europe; elle est au sud-ouest de la ville, et en est séparée par une large et belle esplanade; sa forme est celle d'un pentagone régulier, défendu et couvert à l'extérieur par tout ce que l'art et le génie ont pu inventer. La ville a la forme elliptique; son grand axe, qui prend la direction nord-ouest-sud-est, a 2400 mètres; son petit axe en a 1200. Elle est entourée d'ouvrages qui en rendent les approches difficiles, et il faudrait pour l'assiéger dans les règles une armée considérable.

Les Lillois ont toujours montré une aptitude plus prononcée pour le commerce, l'industrie et la musique que pour les lettres et les sciences. Cependant Voltaire fit jouer avec prédilection chez eux quelques-unes de ses tragédies. C'est un honneur pour Lille de se souvenir qu'on y applaudit *Mahomet* à un moment où Paris jugeait cette pièce trop hardie et hésitait à la jouer.

Lille a produit des hommes remarquables. Nous citerons Gauthier de Châtillon, célèbre trouvère, qui a chanté les gestes d'Alexandre, et Guillaume Haneton, savant jurisconsulte; l'historien Oudegherst, auteur des chroniques et annales de Flandre; le géographe Gosselin, et le littérateur Panckoucke. Les armes de Lille sont : *de gueules à une fleur de lis d'argent.*

Armentières. — Armentières, sur la rive droite de la Lys, chef-lieu de canton, à 16 kilomètres ouest-nord-ouest de Lille, a une population d'environ 8 840 habitants; elle est entourée de fertiles prairies qui justifient l'origine de son nom, qu'on prétend venir de *armenta* (troupeaux). Elle est propre, jolie, percée de rues bien alignées. Autrefois elle était fortifiée. Louis XIV s'en étant emparé en 1667, la fit démanteler. Cette ville a eu des châtelains auxquels ont succédé les comtes d'Egmont. A la fin du XVIIIe siècle elle était connue par une manufacture de draps, de bons fromages, et ses fabriques de briques. Aujourd'hui elle possède un marché aux grains, renommé pour les blés de semences, et est le centre d'une fabrication considérable de toiles et de calicots. Les armes d'Armentières sont : *d'azur à une fleur de lis d'or, avec un soleil et une lune de même en chefs.*

Bouvines. — Le village à jamais célèbre de Bouvines appartient à l'arrondissement de Lille, et se trouve à 6 ki-

lomètres de cette ville sur la Marque. Nous avons déjà, à propos de l'histoire générale et de Lille, parlé de la bataille qui a illustré ce lieu. Le roi d'Angleterre Jean sans Terre, l'empereur Othon, les ducs de Brabant et de Limbourg, les comtes de Flandre et de Boulogne étaient coalisés contre Philippe Auguste et menaçaient d'une invasion la France royale. Philippe prit hardiment l'offensive, marcha en Flandre au-devant de ses ennemis et les rencontra, dit Guillaume le Breton, « au petit pont de Bovines entre le lieu dit Sanglin et la ville de Cesoing. Déjà étoit outre ce pont la plus grande partie de l'host; le roi n'avoit point encore passé, mais il étoit désarmé et se reposoit un peu sous l'ombrage d'un frêne, proche une petite chapelle, dédiée à monseigneur saint Pierre, lorsque arrivèrent des messagers de la *dernière bataille* (l'arrière-garde) criant à merveilleux cris que l'ennemi venoit, que le comte de Melun étoit en grand péril avec ses arbalétriers et cavaliers, et ne pouvoit longtemps soutenir la hardiesse et forceneries des hommes d'Othon. »

Mais les batailles françaises se remirent vite de ce choc imprévu, et il y eut grande mêlée et chevauchée au bruit des *trompes* et *buccines*. Le combat fut long et plein de vicissitudes : Philippe Auguste tomba de cheval et fut en grand danger. Mais enfin la victoire resta aux armes françaises, et la prédiction qu'un *sage* avait fait à la comtesse *Mahaut*, belle-mère de Ferrand, se justifia pour le malheur du comte de Flandre : « On combattra, le roi sera renversé en la bataille et foulé aux pieds des chevaux, et pourtant n'aura pas sépulture, et Ferrand sera reçu à Paris en grande procession après la bataille. » (27 août 1214.)

Roubaix.—Roubaix, dont le nom vient peut-être de *rubetum* (lieu planté de ronces), est un chef-lieu de canton, à 12 kilomètres au nord-est de Lille, et sa population est de 31 698 âmes. Il y a trace d'un bourg du nom de *Rubetum* au commencement du VIe siècle de Jésus-Christ, où saint Christophe prêcha l'Evangile. Vers le temps des croisades elle était domaine d'un chevalier Alard de Roubaix, et elle échappa au mouvement communal. Son importance date du XVe siècle. Pierre de Roubaix y éleva un château où il se fixa, bâtit les chapelles de Saint-Georges et du Saint-Sépulcre. Au commencement du XVIe siècle, l'enceinte dont Pierre de Roubaix avait entouré la ville fut agrandie. L'extension s'accrut dans le cours du siècle suivant, et ne s'arrêta plus malgré un violent incendie qui détruisit une partie de la ville en 1684. L'industrie des *bourgeteurs* et *saïesteurs* auxquels Charles le Téméraire donna le privilége de draper et faire draps de toutes laines, est la source de la richesse de cette ville qui aujourd'hui rivalise avec Sedan, Louviers, Elbeuf, Laval et toute la Flandre pour ses tissus de drap, ses tapis, ses toiles et ses lainages.

Les édifices de Roubaix sont une belle salle de théâtre et un vaste hospice. Cette ville a été longtemps incommodée par une disette d'eau; quatre puits artésiens forés depuis vingt ans subviennent aujourd'hui à ses besoins.

Tourcoing.—Tourcoing ou Tourcoing, chef-lieu de canton, à 12 kilomètres de Lille, sur l'extrême frontière, a une population de 27 615 habitants. Sa position, sur une colline, lui a fait, selon quelques savants, donner le nom qu'elle porte : *Tom-Ken* signifie, disent-ils, fort sur une hauteur. Il est permis de ne pas s'arrêter à une pareille étymologie relativement à une ville dont l'origine date du XIIe siècle. Il en est, en effet, question pour la première fois dans les vieux monuments en 1148. En 1477 Tourcoing fut prise par les Français et entièrement détruite dans la guerre que fit Louis XI à Marie, fille de Charles le Téméraire; en 1556 les calvinistes la livrèrent aux flammes, et elle fut incendiée deux fois en 1607 et 1711. Sa prospérité, due tout entière à l'industrie de ses habitants, est donc entièrement moderne; elle est le siége principal de la peignerie et de la filature en laine blanche, et, parmi ses produits, on distingue les draps, tapis, moquettes veloutées, camelots, molletons et elle a des raffineries de sucre, des distilleries d'eau-de-vie de grain, des savonneries et des teintureries. Elle a un hôpital, un hospice pour la vieillesse, un collége communal, et son aspect régulier est assez agréable.

Avesnes. (Lat. 50°—7′—22″; long. 1°—35′—47″ E.) — Avesnes, sous-préfecture du département du Nord, est située sur l'Helpe majeure, à 102 kilomètres de Lille; sa population ne se monte guère qu'à 3776 âmes.

L'origine de cette ville remonte au XIe siècle; Wiedrik, le fort seigneur de Leux, obtint du comte de Hainaut la possession d'une terre sur laquelle un de ses descendants érigea une tour près de laquelle s'élevèrent un grand nombre d'habitations de serfs qui donnèrent naissance à Avesnes. Les sires d'Avesnes sont illustres dans le moyen âge; Jacques d'Avesnes prit part à la troisième croisade, conduite par Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion. Son fils puîné Bouchard fut célèbre par ses aventures. Destiné d'abord à l'Église il obtint le sous-diaconat, puis rejeté par ses goûts dans le monde, il inspira la plus vive passion à Marguerite, fille de Baudouin IX, comte de Flandre : il l'épousa, et leur union durait depuis quelques années lorsqu'on apprit la profession qu'il avait embrassée d'abord. L'Église lança ses foudres contre les époux sacrilèges. Innocent III fut inflexible et Bouchard, séparé de sa femme, alla finir ses jours dans la retraite. Cette Marguerite qui, après sa sœur Jeanne fut comtesse de Flandre, se remaria à Guillaume de Dampierre, et, après elle, le Hainaut et la Flandre furent ensanglantés par la querelle des fils de ses deux maris. Les enfants de Bouchard obtinrent le Hainaut, et l'un de ses petits-fils voulant que la réparation faite à son aïeul fût complète, alla le chercher dans son tombeau de Leuche pour qu'on rendît à son cadavre les honneurs qu'on lui avait refusés de son vivant. La ville d'Avesnes suivit le sort de la Flandre et du Hainaut, et entra par la donation de Jean le Bon dans le domaine des ducs de Bourgogne. Après la mort de Charles le Téméraire, demeurée fidèle à sa fille Marie, elle fut assiégée par les Français, détruite de fond en comble, et dix-sept seulement de ses plus riches habitants survécurent au massacre général. Cinq ans l'emplacement resta désert, puis il se repeupla peu à peu; les armées françaises y entrèrent de nouveau en 1637, et le traité des Pyrénées la céda à la France (1659). Le 21 juin 1815, assiégée par l'armée prussienne, Avesnes résista héroïquement, mais l'explosion de son magasin à poudre et la destruction de ses murs la forcèrent à capituler. La ville n'offre rien de remarquable, elle est triste et peu régulièrement bâtie; ses armes sont : *Bandée d'or et de gueules de six pièces*, avec une ruche environnée d'abeilles au-dessus de l'écu.

Bavay.—Bavay, chef-lieu de canton, à 25 kilomètres d'Avesnes, n'a pas une population supérieure à 2000 âmes. Son origine remonte à Jules César; c'était un assemblage de cabanes entourées de fossés; Auguste en fit le chef-lieu des Nerviens, elle fut complétement détruite par les Huns, en 385. Les voies militaires dues aux légions de César, et connues dans le pays sous le nom de *Chaussées de Brunehaut*, partaient de cette ville au nombre de huit, conduisant à Trèves, Cologne, Reims, Soissons, Amiens, Tournai, Utrecht et Gand. Après avoir joué sous la domination romaine un rôle de quelque importance, et avoir été sous le nom de *Bavacum*, un des premiers cantonnements des Francs, la cité des Nerviens ne fut plus, dans les siècles suivants, qu'un bourg incapable par lui-même de se défendre. Louis XI la saccagea, Henri II, roi de France, l'incendia en 1572, Turenne la démantela en 1654. Le traité de Nimègue l'a définitivement attachée à la France. Les restes d'un cirque immense, de temples, d'aqueducs, de thermes, attirent les visiteurs étrangers à ce bourg qui, par lui-même, n'a plus d'importance. Les armes de Bavay sont : *d'or à un lion d'argent*.

Landrecies.—Landrecies, chef-lieu de canton, est une ville forte, à 16 kilomètres d'Avesnes et qui compte 3981 habitants. Un sire d'Avesnes construisit, en 1440, un château à l'emplacement que la ville occupe, et accorda à ceux qui vinrent s'établir autour, des priviléges confirmés par ses successeurs. Vers la fin du règne de Fran-

çois Ier, la place qui, depuis quelques années appartenait aux Français, fut assiégée par Charles-Quint, et sa résistance fut fameuse; l'empereur, après six mois d'inutiles efforts, fut obligé de se retirer. En 1712, la victoire du maréchal Villars à Denain, sauva Landrecies assiégée par le prince Eugène. Pendant les guerres de la révolution, les Autrichiens s'emparèrent de cette ville malgré une héroïque défense de ses habitants et la détruisirent de fond en comble. Landrecies est place de guerre de 4e classe; elle a une église, un hôpital militaire, des tanneries et une fabrique de genièvre; il s'y fait un commerce assez actif de bestiaux, fromages, beurre, houblon, lin et bois. Près de cette ville est l'ancienne abbaye de Marolles, aujourd'hui commune célèbre par ses fromages. Les armes de Landrecies sont : *de gueules à trois amandes d'or.*

Maubeuge. — Maubeuge (*Malbodium*), à 26 kilomètres d'Avesnes, sur la Sambre, est chef-lieu de canton; elle est place de guerre de 3e classe; sa population est de 7719 habitants. L'origine de Maubeuge date de la fondation d'un chapitre de chanoinesses, faite en 648, par sainte Aldegonde, fille de Valbert, comte de Hainaut. Cette ville, jadis capitale du Hainaut, eut particulièrement à souffrir de la guerre des Français et des Espagnols. Elle fut prise par Louis XIV en 1655, et le traité de Nimègue (1673) en assura la possession à la France. Ses remparts furent détruits en 1680, et elle fut de nouveau fortifiée par Vauban. Le prince de Cobourg qui l'attaqua avec 65 000 hommes fut forcé d'en lever le siége par suite de la victoire remportée à Watignies sur les Autrichiens, le 18 octobre 1793, par le général Jourdan. En juin 1815, après Waterloo, elle se rendit aux Prussiens.

Maubeuge, la ville la plus importante de l'arrondissement d'Avesnes, est bien bâtie et bien percée; elle renferme deux églises, un couvent de femmes, un collége communal, deux hôpitaux militaires, une manufacture royale d'armes, des forges, des fabriques de clous, des tanneries, etc. Les armes de Maubeuge sont : *d'or à quatre lions cantonnés de sable, et un aigle de même en chef entre les lions.*

Le Quesnoy. — Le nom de Quesnoy (*Quercetum*) s'applique à trois localités en France qu'il ne faut pas confondre : le Quesnoy-sur-Deule, dans l'arrondissement de Lille (Nord), le Quesnoy, dans l'arrondissement de Montdidier (Somme), et enfin le Quesnoy, ville fortifiée de l'arrondissement d'Avesnes, dont elle est séparée par une distance de 12 kil. C'est cette dernière qui nous occupe. Sa population est de 3531 habitants.

L'époque de sa fondation est fort ancienne et remonte, s'il faut en croire quelques savants, à Aymon, père des quatre fameux contemporains de Charlemagne. Baudouin V, comte de Hainaut, l'entoura de murs et y bâtit un château vers 1350. En 1477, Louis XI l'enleva à Marie fille de Charles le Téméraire; Maximilien fils de l'empereur Frédéric III, et prédécesseur de Charles-Quint, la reprit sur les Français. Elle avait été de nouveau fortifiée lorsque Turenne s'en rendit maître en 1654. Les Français restaurèrent et augmentèrent les fortifications, néanmoins le prince Eugène s'en empara le 4 juillet 1712. Villars la reprit la même année. En 1792, les Autrichiens s'en emparèrent après douze jours de tranchée ouverte, elle rentra au pouvoir des Français deux ans plus tard. La garnison se rendit en 1815 aux Hollandais qui la conservèrent jusqu'au départ des alliés.

Cette ville, située en partie sur une hauteur et en partie dans la plaine qui s'étend jusqu'à la forêt de Normal, est d'un agréable séjour; on y remarque l'hôtel de ville, bel édifice construit en 1700; les casernes peuvent contenir cinq mille hommes; l'hôpital militaire, fondé par Louis XIV, est très-vaste. Il y a aussi un hôpital civil, une filature de coton, une platinerie, deux tanneries. Le commerce consiste en chevaux, bois, fer, lin et chanvre. Talma est né au village de Poix, à deux lieues du Quesnoy : Les armes du Quesnoy sont : *d'argent à trois chênes de sinople posés de rang sur une terrasse de même, celui du milieu plus haut que les deux autres.*

Cambrai. (Lat. 50° — 10′ — 39″; long. 0° — 53′ — 40″ E.) — Cambrai (*Cameracum*), sous-préfecture du département du Nord, sur la rive droite de l'Escaut, est à 20 kilomètres de Douai et à 48 de Lille; elle communique avec Saint-Quentin par le canal qui porte le nom de cette dernière ville et est le siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Paris. C'est une place de guerre de 2e classe, et la population est de 21 344 âmes.

Cameracum, ville des Nerviens, célèbre au temps des Romains, eut au commencement de l'invasion franque des rois particuliers renversés par Clovis. Les Normands remontant l'Escaut, et les Hongrois envahissant la Flandre, saccagèrent Cambrai à trois reprises. Cette ville eut au XIe siècle l'honneur de donner la première impulsion au mouvement communal. Les bourgeois se soulevèrent en 1076 contre leur évêque Bérengaire qui par sa tyrannie et ses cruautés s'était rendu exécrable; les premiers essais de *conjuration* ne furent pas heureux, Bérengaire triompha avec le secours du comte de Flandre, et la commune reconstituée en 1095, fut encore dissoute par l'empereur Henri V, et ne fut rétablie qu'un siècle plus tard, au milieu des plus grandes vicissitudes. Louis XI s'empara de Cambrai en 1477 et la rendit à l'empereur trois ans plus tard. En 1508, l'empereur Maximilien, le pape Jules II et le roi Louis XII y conclurent la ligue dite de Cambrai, contre la république de Venise. En 1553, Henri, roi de France, assiégea inutilement cette ville, elle ne fut conquise qu'en 1677 par Louis XIV. Cambrai eut, quelques années plus tard, l'insigne honneur de voir son siége archiépiscopal occupé par Fénelon qui y mourut en 1725; mais aussi par un rapprochement bizarre, l'infâme Dubois, ministre du régent Philippe d'Orléans, fut un de ses archevêques dans le XVIIIe siècle. Cambrai a été assiégée inutilement par les Autrichiens en 1793. A cette époque, elle a eu à souffrir la sanglante tyrannie du proconsul Joseph Lebon. C'est par Cambrai que Louis XVIII fit sa seconde entrée en France, le 26 juin 1815.

L'église métropolitaine de Cambrai, commencée dans le XIIe siècle et achevée au XVe, était l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture gothique; on admirait son magnifique vaisseau entouré de somptueuses chapelles, sa longue flèche en pierre percée à jour. Il y avait dans la ville d'autres monuments de la piété du moyen âge : les vandales révolutionnaires ont tout détruit. Aujourd'hui elle n'a plus guère de remarquable que sa bibliothèque qui contient 30 000 volumes et un grand nombre de manuscrits. Peu livrée à l'industrie dans les siècles passés, Cambrai fait tous les jours des progrès dans cette voie. Ses fabriques de batiste sont renommées, et les huiles, le savon, le sel, les charbons de terre sont l'objet d'un assez grand trafic. C'est à Saint-Aubert, village proche de Cambrai, que naquit Frédégonde dans le VIe siècle. Les armes de Cambrai sont : *d'or à un aigle à deux têtes de sable, becqué et membré de gueules, chargé sur l'estomac d'un écusson d'or à trois lions d'azur, 2 et 1.*

Cateau-Cambraisis. — Cateau-Cambraisis, chef-lieu de canton, à 21 kilomètres est-sud-est de Cambrai, sur la rive droite de la Selle, a une population de 8233 habitants. Elle avait un château, aujourd'hui détruit presque entièrement, qui servait de résidence aux archevêques de Cambrai, et était autrefois fortifié. Cette ville est célèbre par le traité qui y fut conclu en 1559 entre la France et l'Espagne, et par lequel Henri II, en échange du sacrifice de ses prétentions sur l'Italie, obtint les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun.

Il y a des fabriques de savon, d'amidon et de tabac; des raffineries de sel, des corroiries, des mégisseries et des tanneries. Elle fait commerce de batistes, linons et cuirs; enfin on y confectionne des mérinos, alépines, mousselines et tibets. Elle a vu naître le maréchal Mortier, duc de Trévise. Les armes du Cateau sont : *de gueules à un château d'argent accompagné de deux tours, et surmontées chacune d'un donjon couvert en pointe girouette.*

Douai. (Lat. 50° — 22′ — 15″; long. 0° — 44′ — 41″ E.) — Douai (*Duacum*), sous-préfecture et ville forte sur la

Scarpe, à 21 kilomètres de Cambrai et 27 de Lille, est le siége d'une cour d'appel et d'un tribunal de première instance. La population de la ville est de 20 528 habitants. L'origine de cette ville remonte, selon les uns, au temps de Jules César, et ne date, selon d'autres, que du VIIe siècle. Quoi qu'il en soit, elle était déjà fort importante sous les premiers comtes de Flandre.

Philippe le Bel s'en empara en 1297 et la France la conserva jusqu'en 1368, époque à laquelle il la rendit au comte de Flandre. Philippe II, roi d'Espagne, y fonda en 1552 une université qui a été célèbre. Louis XIV la prit en 1667; les alliés la lui enlevèrent en 1710, et Villars la reprit en 1712; le traité d'Utrecht a confirmé sa possession à la France. Ses redoutables fortifications sont l'œuvre de Vauban. Désignée, en 1790, pour être le chef-lieu du département du Nord, Douai a cédé cet honneur à Lille en 1802.

Riche autrefois en établissements religieux et en églises, Douai ne possède plus de ses monuments anciens que son hôtel de ville surmonté d'un beffroi qui appartient au style ogival de la fin du XVe siècle. Grande, régulière et bien bâtie, Douai possède une école d'artillerie, de dessin et de musique, une bibliothèque de 30 000 volumes, un jardin botanique, un cabinet d'histoire naturelle, une salle de spectacle, des hôpitaux et une prison. La toile, les dentelles, tulles, gazes, fils, tissus de coton, tôles, cardes, poteries, huiles, savons sont l'objet de son industrie et de son commerce.

Jadis la *fête des ânes*, sorte de mascarade bizarre, qui parcourait la ville sur des chariots, et donnait la représentation de farces et d'exercices de toute sorte, était l'un des amusements du peuple douaisien qui a conservé un grand goût pour les distractions de ce genre, et dont la fête, fixée chaque année au 7 juillet, est l'une des plus complètes et des plus joyeuses.

Arleux. — Arleux, bourg de l'arrondissement de Douai, est à 9 kil. de cette ville et a une population de 1500 âmes. Ce lieu n'est célèbre que par un château sur le Sanset où Jean le Bon enferma, en 1356, Charles le Mauvais, roi de Navarre, après l'avoir fait arrêter à Rouen. Ce prince avait d'abord été enfermé au Château-Gaillard d'Andelys. Ce fut de cette prison d'Arleux que Charles le Mauvais partit en 1357, pour se montrer aux Parisiens, à l'instigation du prévôt des marchands, Étienne Marcel, qui voulait l'opposer au dauphin Charles (Charles V), lieutenant général du royaume, pendant la captivité de son père.

Marchiennes. — Marchiennes sur la Scarpe et sur le canal de Décours, à 18 kilomètres à l'est-nord-est de Douai, est une petite ville de 3047 habitants située dans une contrée marécageuse. Elle doit son origine à une abbaye célèbre que fonda saint Amand au VIIe siècle, sur les *marches* ou frontières de la Flandre et du Hainaut. Cette position géographique lui valut le triste privilége d'être souvent exposée aux horreurs de la guerre. Saccagée par les Normands en 851 et 879, elle fut brûlée par les Anglais en 1340; les Français la reprirent en 1477, mais ce ne fut qu'en l'incendiant de nouveau. Lors des guerres de religion, en 1566, les protestants ruinèrent l'abbaye. Enfin en 1645, 1712 et 1793, elle tomba successivement au pouvoir des Espagnols, des Autrichiens et des Français qui la reprirent. On ne doit donc guère espérer, après des désastres si multipliés, trouver dans Marchiennes des monuments des siècles passés; en effet, les derniers restes de l'abbaye ont disparu en 1817, et le seul monument qui fixe aujourd'hui l'attention est une église moderne, dont les belles proportions et la pureté du style charment la vue. Marchiennes possède des fabriques de tulle et des filatures de lin. Ses asperges et ses arbres fruitiers sont renommés.

Dunkerque. (Lat. 51°—2′—11″; long. 0°—2′—23″ E.) — Dunkerque, port de mer et ville forte sur l'Océan, chef-lieu d'arrondissement, à 78 kil. de Lille, a une population de 29 080 habitants.

L'origine du nom de Dunkerque est, dit-on, dans une chapelle construite par saint Éloi, *Dun-Kerque*, en flamand église des dunes. La ville fut fondée en 960, par le comte Baudouin et subit de grandes vicissitudes. Philippe le Bel s'en empara dans sa guerre de Flandre, en 1299, et la conserva jusqu'en 1305. Les Anglais la brûlèrent en 1388. Tombée au pouvoir des Français en 1558, elle fut restituée aux Espagnols en 1583, puis reprise par le prince de Condé en 1646; elle fut occupée, après un siége de dix-huit jours, par l'archiduc Léopold. En 1658 Turenne la reprit de concert avec les Anglais et malheureusement pour ces derniers. Louis XIV, comprenant l'importance de ce port, la racheta 5 000 000 et en fit une des places les plus fortes du royaume. Le célèbre Jean Bart illustra sa patrie par ses succès maritimes et son audace dans les longues guerres du grand roi jusqu'en 1702. Au traité d'Utrecht les Anglais et les Hollandais, qui se souvenaient du mal que leur avaient fait les corsaires de Dunkerque, stipulèrent la destruction de ses remparts et le comblement de son port. Mais cette brave cité sortit de ses ruines, le port fut dégagé, et dans les guerres de Louis XV et de Louis XVI, ses hardis navigateurs se firent de nouveau redouter; en 1756 ils prirent six cent vingt et un bâtiments anglais, et dans les guerres de la révolution, les ennemis de la France apprirent de nouveau à les craindre. Assiégés en 1793 par le duc d'York, les habitants de Dunkerque opposèrent la plus courageuse résistance et furent délivrés par la victoire de Hondschoote.

La ville est jolie, bien bâtie, les rues sont larges, avec des trottoirs dallés; les écluses de chasse, les jetées, la tour et le port marchand, les bastions militaires, la salle de spectacle, celle de concert, la bibliothèque, riche de 20 000 volumes, l'église Saint-Éloi, la tour des Pilotes sont les monumens les plus remarquables. La tour du Phare, qui avait été rasée en 1713, a été reconstruite, elle a deux cent soixante-dix marches, et de sa plate-forme on voit à dix lieues à la ronde. Le carillon de Dunkerque est célèbre. Outre Jean Bart, Dunkerque a vu naître l'historien Faulconnier, le compositeur Voëts et l'amiral Roussin. Les armes de Dunkerque sont : *coupé le chef d'or au lion passant de sable, la pointe d'argent à un poisson ou dauphin couché d'azur posé en face, crête et oreilles de gueules.*

Bergues. — Bergues-Saint-Vinox, chef-lieu de canton, à 8 kilomètres sud-sud-est de Dunkerque sur la Colme, est une place de première classe et la résidence d'un officier d'artillerie de la direction de Lille; elle a 5968 habitants. En l'an 1026 saint Vinox construisit un monastère au lieu qu'occupe la ville, et des habitations ne tardèrent pas à l'entourer. Bergues fut prise en 1537 sur les Hollandais par le duc de Parme, et en 1646 par le duc d'Orléans. Elle se rendit aux Espagnols en 1651, mais Turenne la reprit en 1658, et elle fut cédée l'année suivante à la France par le traité des Pyrénées. Solidement fortifiée par Vauban elle a pu résister avec succès aux Anglais, qui l'assiégèrent en 1791.

L'air de cette ville, entourée de canaux et de fossés, est malsain; elle est unie à un canal qui a un cours de 8 kilomètres; elle a un petit port et une fabrique de savon noir, de tabac et de poterie, des raffineries de sel et de sucre; elle est l'entrepôt des dentelles qui se fabriquent aux environs, et, fait en grains, bestiaux, beurres, un commerce considérable. Les armes de Bergues sont : *parti, le premier d'argent au lion de sable, le deuxième d'argent à la fasce de sable, et un clou de même en pointe, au franc quartier d'or au lion de sable à la bordure de gueules.*

Gravelines. — Gravelines, ville forte et port de France, est chef-lieu de canton sur l'Aa, à 16 kilomètres ouest de Dunkerque. Sa population est de 5678 habitants. L'origine de Gravelines date du XIIe siècle; Thierry, seizième comte de Flandre, la fonda, y établit un havre et y conduisit les eaux de l'Aa, d'où le nom de Graveling-hen (canal du Comte), que prit la ville. Les Anglais la ruinèrent en 1383; elle se rétablit, et en 1405 entra dans les possessions du duc de Bourgogne. Charles-

Quint y fit construire, en 1526, un château fort qui fut détruit dans les guerres suivantes. Cette ville fut prise par Gaston d'Orléans, en 1644, et reprise par l'archiduc Léopold en 1652. Les Français s'en rendirent maîtres en 1658; depuis elle leur est restée par le traité des Pyrénées (1659).

La ville petite, mais régulière, renferme une église, un couvent de femmes, un hôpital militaire, des poudrières à l'abri de la bombe, une bourse de commerce, une raffinerie de sel et un chantier de construction pour les petits bâtiments de commerce. Bien que le port soit petit et peu profond, il s'y fait un commerce actif en bois du nord et en liquides. La pêche de la morue, du hareng et du maquereau, y est fort active.

Hazebrouck. (Lat. 50° — 43′ — 12″; long. 0° — 11′ — 55″ E.) — Hazebrouck, sous-préfecture, à 26 kil. de Lille, sur la petite rivière de Beurre, est le siége d'un tribunal de première instance; sa population est de 7953 habitants. *Brouk*, en langue celtique, signifie marécage, d'où le nom de cette ville, autrefois entourée de marais qui ont été desséchés. Hazebrouck eut des comtes particuliers, mais son histoire n'offre aucun fait intéressant.

La ville est petite et d'un aspect agréable; un canal, une route nationale de première classe et une route départementale en font comme le centre et le marché des places environnantes; on y remarque l'église paroissiale, dont la flèche, en pierre et à jour, construite de 1490 à 1520 a 240 pieds d'élévation; c'est la plus belle en ce genre que possède le département. On cultive sur son territoire, le tabac, le houblon, et elle fait un grand commerce de fils, toiles, cuirs tannés, savons et tabacs.

Bailleul. — Bailleul, en flamand *Baillœil* (Belle), chef-lieu de deux cantons, sur une hauteur près de la rive gauche de la Meterbecque, à 12 kilomètres est d'Hazebrouck, a 10 078 habitants. Elle fut fondée, dit-on, par une émigration considérable des Nerviens de Bavay, qui abandonnèrent leur ville lors du siége de Jules César. Les Normands démolirent son château en 882. Fortifiée de nouveau, elle fut saccagée six fois du XIIIe au XIVe siècle et entièrement brûlée en 1585, puis incendiée par les Français en 1653. En février 1814 Bailleul a vu passer un corps de Cosaques se dirigeant vers Paris.

La ville est jolie et a deux églises. Son industrie consiste en dentelles, fils, cordons, savons noirs, tabacs, faïences, poteries, tuiles. Elle a des tanneries et des distilleries d'eau-de-vie de grains. Les fromages de Bailleul sont réputés pour leur excellente qualité. Les armes de Bailleul sont : *de gueules à la croix de vair contre-vairée, au premier canton d'or au lion de sable.*

Cassel. — Cassel (*Castellum Morinorum*), chef-lieu de canton, à 9 kilom. d'Hazebrouck, est située sur une montagne conique isolée au milieu d'une vaste et riche plaine. Elle offre un des plus vastes panoramas du monde, car par un temps calme et serein on aperçoit sans le secours d'aucune lunette trente-deux villes fortes et près de cent bourgs, dont les tours et les clochers s'élèvent au-dessus des bouquets d'arbres qui les entourent et couvrent au loin la plaine. Sa population est de 4334 habitants. Le nom latin de cette ville indique son ancienneté, et des médailles trouvées dans ce lieu attestent le séjour qu'y firent les Romains. Autrefois elle était fortifiée; mais elle fut tant de fois prise, perdue, reprise et pillée qu'il ne lui resta aucune défense. Ses trois batailles ont, sous trois Philippe de France, rendu son nom célèbre. Dans la première (1070), Philippe Ier et la comtesse Richilde furent défaits par l'usurpateur Robert le Frison. Philippe de Valois remporta à la deuxième (1328) une victoire complète, et Philippe, duc d'Orléans, battit le prince d'Orange à la troisième (1677). Le traité de Nimègue (1678) a réuni cette ville à la France.

Cassel a deux sources abondantes qui suffisent à ses besoins. On y fait un grand commerce de bestiaux, et elle a des fabriques de dentelles, de bas, de chapeaux, d'huile, de poterie de terre et une raffinerie de sel. Parmi ses édifices publics on remarque l'église paroissiale, dont on fait remonter la construction à l'an 1290. Elle a encore conservé trois de ses anciennes portes, celles d'Ypres, d'Aire et de Bergues. Les armes de Cassel sont : *d'or à une épée de sable posée en pal, côtoyée de deux clefs de même.*

Valenciennes. (lat. 50° — 21′ — 29″; long. 1° — 11′ — 12″ E.) — Valenciennes, chef-lieu d'arrondissement et ville forte au confluent de l'Escaut et de la Rouelle ou Rhonelle, est à 51 kil. sud-est de Lille et a une population de 23 263 habitants.

La tradition fait remonter l'origine de cette ville à 399 ans avant notre ère, et on l'attribue à ce Brennus qui prit Rome. Après avoir subi la domination romaine, elle fut paisiblement possédée par les rois de France des deux premières races, puis passa aux comtes de Hainaut, qui la choisirent pour résidence. Louis XIV la prit en 1677, et le maréchal de Vauban la fortifia. Au printemps de 1793 les armées autrichiennes et anglaises investirent Valenciennes : après quarante-quatre jours de siége et un bombardement, la ville fut obligée de se rendre après avoir été presque détruite. Les Autrichiens la perdirent l'année suivante.

Siége de tribunaux de première instance et de commerce, direction et sous-direction d'artillerie, direction des douanes, Valenciennes est une ville bien bâtie, quoique irrégulière. Elle a une académie des beaux-arts, un riche musée et une bibliothèque d'environ 20 000 volumes. L'hôtel de ville, reconstruit en 1612, est le seul monument de cette ville; la tour du beffroi, qui datait du XIIIe siècle, haute de 170 pieds, s'est écroulée en 1843. La porte de Lille, assez bien conservée, est un curieux débris de l'antique fortification du moyen âge; elle est protégée par deux tours rondes garnies de créneaux et de mâchicoulis; de longues meurtrières ou *arbalestrières* en défendent l'accès.

La principale industrie de Valenciennes consiste, comme on le sait, en dentelles, toiles fines, linons, gazes, foulards. Le commerce des vins, huiles, bois de chauffage, savons, est assez actif. De plus elle a des tanneries, raffineries de sucre et de sel, teintureries, etc. Valenciennes est la patrie de Froissart. Les armes de Valenciennes sont : *parti le 1er de gueules au lion d'or; le 2e d'azur au cygne d'argent posé sur une onde de sinople.*

Anzin. — Anzin, commune à 2 kilomètres de Valenciennes, a une population de 5006 âmes, et est le centre d'une vaste exploitation de charbon de terre depuis le milieu du siècle précédent. La découverte de cette richesse, due au hasard, remonte au XIe siècle : un maréchal ferrant du pays de Liége, creusant un puits, rencontra une veine de charbon et l'exploita; il s'appelait *Houilleux*, et son nom a été donné à la substance qu'il avait découverte et que l'on nomme *houille*. Les puits ou fosses en exploitation ont plus de 1500 pieds de profondeur; ils s'étendent fort loin et semblent inépuisables. On évalue l'étendue de la concession houillère à 118 kilomètres 518 mètres carrés, et la valeur de toute l'exploitation représente, dit-on, un capital de plus de 25 millions de francs. Des verreries, des clouteries, des forges occupent ceux de ses habitants qui ne se livrent pas au travail des mines.

Condé. — Condé, ville forte et chef-lieu de canton, au confluent de la Haine et de l'Escaut, à 10 kilomètres de Valenciennes, est une place de guerre de première classe et la résidence d'un officier supérieur d'artillerie. Sa population est de 5110 habitants.

C'est à propos des Normands que Condé paraît pour la première fois dans l'histoire; ils la saccagèrent dans le XIe siècle. En 1140, Nicolas d'Avesnes y bâtit un château, et, trente ans plus tard, cette ville fut ruinée par Philippe d'Alsace, comte de Flandre. En 1478, Louis XI la prit et la brûla. Maximilien la reprit, et les Français ne s'en emparèrent plus qu'en 1649 et 1655. Turenne avait fait cette conquête; Condé, alors au service de l'Espagne, la lui enleva l'année suivante. Louis XIV entra en personne

dans la place le 16 avril 1676, et le traité de Nimègue (1678) l'acquit à la France. Pendant la révolution, elle porta le nom de *Nord-libre*. Assiégé dans Condé, en 1793, par les Autrichiens, le général Chancel capitula après une énergique défense.

La ville est bien bâtie, a des tanneries et corderies. Le premier dimanche d'octobre, elle a une foire de neuf jours. Les armes de Condé sont : *de sinople à la fasce d'argent*, on les trouve quelquefois encore *d'argent à la fasce de gueules*.

Famars. — Famars est une commune, à 5 kilomètres de Valenciennes, célèbre par les découvertes archéologiques qui y ont été faites en 1823, 1824 et 1825. L'origine du nom de Famars est dans *fanum Martis* (temple de Mars). Ce lieu très-ancien était dans l'origine une forteresse où les Romains entretenaient garnison ; Clodion les chassa en 445. Les Français brûlèrent ce village en 1340, et, en 1793, le général Dampierre y fut tué dans une affaire contre les Autrichiens.

Les ruines de Famars avaient été souvent indiquées, mais toujours négligées, lorsqu'en 1823, une souscription ouverte à l'effet de les fouiller, produisit une somme suffisante. Aussitôt on se mit à l'œuvre, et les constructions enfermées dans l'ancienne forteresse romaine ne tardèrent pas à reparaître ; des fragments considérables d'architecture et de sculpture, des bas-reliefs et figures en pierre, des instruments en bronze, des amphores bien conservées, des meubles, des balances, des poids, puis une statuette de Ganymède et un buste de Bacchus en bronze furent mis au jour. Ces objets ont pour la plupart été transportés au musée de Valenciennes.

Mortagne. — La petite ville de Mortagne (*Moritania*) est située au confluent de l'Escaut et de la Scarpe, à 19 kilomètres de Valenciennes ; sa population est de près de 2000 habitants. Un château autour duquel se groupèrent des habitations, vers le IXe siècle, a donné naissance à ce bourg. Herbert, comte de Vermandois, prit et détruisit le château vers 928 ; mais il se releva. En 1338, les Anglais surprirent Mortagne et le brûlèrent en partie. Dans la guerre de la succession d'Espagne, la place fut prise et reprise trois fois par les Français dans la même semaine. Pendant les guerres de la révolution, elle leur fut de nouveau disputée avec acharnement par les Autrichiens.

Mortagne est la patrie du général baron Fernig, dont les deux filles suivirent leur père sur les champs de bataille de l'Europe, combattirent à ses côtés, et montrèrent ce que peuvent donner de courage l'amour de la patrie et l'amour filial, ces deux bases de toute société.

Le bourg est régulier et joli ; mais ses deux édifices, l'hôtel de ville et l'église, sont modernes : ils datent l'un de 1760, l'autre de 1824 ; on y fabrique de la bonneterie, et il s'y trouve des mines de houille non exploitées.

Saint-Amand. — A 7 kilomètres du confluent de la Scarpe et de l'Escaut, et sur la première de ces rivières, il existait au VIIe siècle un village du nom d'*Elnon*, Dagobert, ce roi mérovingien, grand ami du clergé, en fit don à saint Amand. Celui-ci, pour conquérir à la foi chrétienne les peuplades encore éparses dans les vastes forêts de la Flandre, y fonda un monastère ; il en fut le premier abbé et lui donna son nom. Ainsi fut formée, du village et du monastère, la petite ville de *Saint-Amand*. L'abbaye ne tarda pas à devenir importante, et sous la race carlovingienne, son école monastique jouissait d'une grande réputation et était fréquentée par un grand nombre de jeunes gens qui venaient de bien loin y apprendre la lecture, la grammaire et l'écriture ; sa célébrité lui avait valu de grandes richesses, mais en 880 les Normands envahisseurs, sous la conduite de leur roi Bigier et d'un autre chef fameux nommé Hasting, se répandirent le long des rives de la Scarpe et de l'Escaut. A leur approche on transporta dans l'église de Sainte-Marie de Douai, pour le soustraire à la profanation, le corps de saint Amand. Ce corps, de l'un des premiers et des plus célèbres apôtres de la Belgique, était l'objet d'une profonde vénération ; les peuples attachaient un grand prix à le conserver, surtout depuis que l'abbé Lanthaire en avait fait la levée en l'année 810, c'est-à-dire cent cinquante ans après l'inhumation du saint, et qu'on l'avait trouvé entièrement conservé, ce que la piété des fidèles attribuait à un miracle. Les Normands pillèrent et incendièrent l'abbaye ; le roi Louis III accourut, mais trop tard, à la défense du pays, poursuivit les pillards, les atteignit près de Saucourt en Vimeu et les battit. Le monastère de Saint-Amand sortit bientôt de ses ruines, la munificence des rois et des barons, le défrichement qu'opérèrent les religieux et les serfs lui rendirent bientôt les richesses qu'il avait perdues, et sa prospérité était devenue si grande, que les abbés reconnaissants furent des premiers à accorder aux habitants du bourg de Saint-Amand des lois et des franchises communales. En 1340, au commencement de la guerre de Cent ans, le comte Jean de Hainaut, allié des Anglais, mit le feu à l'abbaye et à la ville, après en avoir massacré tous les habitants alliés du roi de France, pour se venger des bourgeois et de la garnison qui avaient dévasté sa bonne ville d'Hasnon. En 1477 la ville s'étant déclarée prématurément, à la mort de Charles le Téméraire, pour Louis XI, la duchesse Marie de Bourgogne la fit investir et saccager. Devenue française, le prince de Ligne s'en empara en 1521 au nom de l'heureux rival de François Ier, l'empereur Charles-Quint ; les Français s'en rendirent maîtres de nouveau sous Louis XIII ; enfin, en 1667, elle fut définitivement cédée à la France par le traité d'Utrecht. Son abbaye subsista jusqu'à la révolution ; l'église avait été en partie rebâtie en 1634 ; le voyageur en admire encore aujourd'hui la tour élancée, qui sert d'horloge publique et de beffroi. Elle est construite en grès et en pierres blanches, sculptée de la base au sommet ; sa hauteur est d'environ 100 mètres, et l'on arrive à son sommet par un étroit escalier de 450 marches.

Saint-Amand, que l'on désigne sous le nom de *Saint-Amand-les-Eaux*, à cause des eaux minérales sulfureuses qui existent dans ses environs, est une jolie ville de 9527 habitants qui commerce en vins, grains, huile, savon et chanvre ; on y fabrique de belles dentelles, des couvertures de laine, de coton, des pipes de terre et de la porcelaine ; elle est agréablement assise au milieu d'une riche plaine que les marais et les forêts se disputaient autrefois.

Denain. — Denain, petite ville industrieuse de 8691 habitants, à 9 kilomètres à l'ouest de Valenciennes, porte un de ces noms glorieux si chers à notre pays. C'est dans ses vastes et plantureuses plaines, que se disputent aujourd'hui l'agriculture et l'industrie, que fut livrée, le 23 juillet 1712, la fameuse bataille dans laquelle Villars sauva la France. Un obélisque composé d'une seule pierre de 12 mètres de hauteur, placé à l'angle formé par la grande route et le chemin qui conduit à Denain, rappelle au voyageur le souvenir de cette victoire. On lit sur la frise du piédestal :

DENAIN 1712

et au-dessus ces deux vers de Voltaire :

Regardez dans Denain l'audacieux Villars,
Disputant le tonnerre à l'aigle des Césars.

Denain est d'ailleurs une ville fort ancienne ; elle doit son origine à une abbaye de femmes fondée en 764 par Adalbert, comte d'Ostrevant, nom que portait alors ce canton du Hainaut. C'est encore à Denain que Robert le Frison fut battu, en 1079, par Baudouin VI, comte de Hainaut. Aujourd'hui l'industrie houillère occupe la plupart de ses habitants ; on y trouve plusieurs puits en exploitation, et un chemin de fer, qui unit la ville à Auzin, à Somain, ainsi qu'à Valenciennes, et sert à écouler les riches produits de ses mines.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD EN 1832.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
3681 kil. carr. ou 368 087 hect.	Hommes. 581 654 Femmes. 576 631 Total.. 1 158 285	7	60	662	50 000 000 de fr.	55 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Superficie 874 kilomètres carrés ou 87438 hectares. — Population 371 156 hab. — Cantons 16. — Communes 132.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
LILLE (C.) 2 com., 20 030 h.	LILLE	75795	»
	La Magdeleine	1974	2
LILLE (N.) 3 com., 23 336 h.	Fives	3618	2
	Hellemmes	1095	4
	Mons-en-Barœul	1120	3
LILLE (O.) 4 com., 23 353 h.	Lambersart	1249	3
	Marquette	1887	5
	Saint-André	940	5
	Wambrechies	3571	6
LILLE (S.E) 3 com., 21 733 h.	Faches	2316	6
	Lezennes	1267	6
	Loos-lez-Lille	1634	6
LILLE (SO) 3 com., 30 052 h.	Esquermes	3127	3
	Moulins (les)	4875	2
	Wazemmes	13086	2
ARMENTIÈRES, 7 comm., 18 664 habit.	ARMENTIÈRES	8840	16
	Capinghem	253	8
	Chapelle-d'Armentières	2039	11
	Erquinghem-Lys	2194	19
	Frelinghien-sur-Lys	2084	14
	Houplines	2244	17
	Premesques	1008	10
CYSOING, 14 communes, 18 441 hab.	CYSOING	2876	15
	Baisy	1000	19
	Bourghelles	1213	17
	Bouvines	775	15
	Camphin-en-Pévèle	1459	16
	Capelle	1511	20
	Cobrieux	471	18
	Genech	1157	22
	Louvilly	716	14
	Mouchin	1456	24
	Pérenne	648	15
	Sainghin-en-Mel	1751	11
	Templeuve	3143	18
	Wannehain	493	19
HAUBOURDIN, 16 com., 21 803 hab.	HAUBOURDIN	3210	7
	Beaucamps	762	12
	Emmerin	1460	5
	Englos	331	9
	Ennetières-en-Weppes	1058	11
LANNOY, 16 communes, 22965 habitants.	LA BASSÉE	2755	23
	Aubers	1766	21
	Fournes	1483	15
	Fromelles	1290	25
	Haisnay	417	21
	Herlies	929	17
	Lorgies	1463	19
	Marquillies	1127	18
	Sainghin-en-Weppes	2032	18
	Salomé	880	24
	Wieres	246	17
	LANNOY	1535	12
	Annappes	1962	8
	Anstaing	486	11
	Ascq	1790	8
	Baisieux	1943	14
	Chéreng	1312	12
	Flers	2363	6
	Forest	745	10
	Gruson	397	12
	Hem	2284	10
	Leers	2540	15
	Lys-lez-Lannoy	1349	13
	Sailly	971	12
	Toufflers	817	13
	Tressin	474	11
	Willems	1562	15
PONT-A-MARCQ, 15 com., 17 315 hab.	PONT-A-MARCQ	869	14
	Attiches	916	18
	Avelin	1764	14
	Bersée	1752	20
	Ennevelin	1046	13
	Fretin	2072	12
	Mérignies	918	16
	Moncheaux	1002	26
	Mons-en-Pévèle	1801	20
TOURCOING (Nord), 3 c. 27 721 h.	TOURCOING (Nord)	26834	13
	Bousbecques	1860	15
	Halluin	5108	18
	Linselles	3018	15
	Neuville-en-Ferrin	2844	18
	Roncq	3037	15
TOURCOING (Sud),	TOURCOING (Sud)	»	13
	Bondues	3028	7
	Marcq-en-Barœul	5868	4
	Mouveaux	2233	8
QUESNOY-SUR-DEULE, 9 com., 17 114 hab.	QUESNOY-SUR-DEULE	4238	11
	Comines	5298	17
	Deulemont	2060	17
	Lompret	840	7
	Perenchies	940	10
	Verlinghem	1703	8
	Warneton-Bas	265	19
	Warneton-Sud	98	19
	Wervick-Sud	1872	20
ROUBAIX, 4 com., 47 946 h.	ROUBAIX	34668	11
	Croix	1776	8
	Wasquehal	2034	7
	Wattrelos	8136	14
SECLIN, 16 communes, 20 682 habitants.	SECLIN	3341	11
	Allennes-sur-les-Mar	911	17
	Attaques	5105	18
	Bauvin	1233	21
	Camphin-en-Car	925	17
	Carnin	391	18
	Chemy	401	16
	Gondecourt	1742	14
	Herrin	352	19
	Houplin	1455	13
	Lesquin	1274	8
	Noyelles	404	9
	Provin	1292	21
	Templemars	586	8
	Vendeville	461	7
	Wattignies	2236	7

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Superficie 1397 kilomètres carrés ou 139723 hectares. — Population 145040. — Cantons 10. — Communes 153.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
AVESNES (Nord), 14 communes, 11 839 habit.	AVESNES	3776	»
	Bastieu	377	4
	Bousies	531	8
	Dompierre	1037	5
	Dourlers	940	7
	Felleries	1752	7
	Floursies	403	2
	Ramousies	604	8
	Semeries	770	5
	Semousies	309	6
	Saint-Aubin	596	6
	Saint-Hilaire	874	2
	Taisnières-en-Thiérache	885	9
AVESNES (Sud), 12 communes, 13 298 hab.	AVESNES (Sud)	»	»
	Avesnelles	1024	1
	Beaurepaire	505	11
	Boulogne	480	5
	Cartignies	1856	7
	Etrœungt	2200	7
	Floyon	1341	10
	Hautlieu	404	2
	Larouillies	501	9
	Le grand Fayt	615	9
	Marbaix	979	7
	Sains	1552	7
BAVAY, 18 communes, 14619 habitants.	BAVAY	1635	21
	Angreau	337	29
	Audignies	177	23
	Bellignies	777	29
	Berlaimont	411	28
	Bettrechies	737	25
	Feignies	1457	23
	Gussignies	461	31
	Hon-Hergies	1048	29
	Houdain	998	27
	La Flamengrie	349	34
	La Longueville	1255	28
	Louvignies	703	24
	Mecquignies	1012	22
	Neuf-Mesnil	245	16
	Obies	1187	21
	Saint-Waast	627	28
	Taisnières-sur-Hon	1262	29
BERLAIMONT, 14 com., 9311 h.	BERLAIMONT	2253	14
	Aulnoye	532	15
	Aymeries	245	16
	Bas-Lieu	824	18
	Boussières	251	18
	Ecuélin	172	9
	Hargnies	572	20
	Leval	654	10
LANDRECIES, 10 comm., 15 475 hab	Suite de BERLAIMONT.		
	Monceaux-Saint-Waast	615	8
	Noyelles	507	12
	Pont-sur-Sambre	1310	15
	Sassegnies	406	14
	Saint-Remy-Chaussée	750	8
	Vieux-Mesnil	599	19
	LANDRECIES	3084	19
	Boussies	1813	24
	Croix	527	20
	Favril	787	18
	Fontaine-aux-Bois	1084	21
	Forest	1073	20
	Marbais	2171	12
	Preux-aux-Bois	1617	22
	Prisches	1541	12
	Rubercourt	255	23
LE QUESNOY (Est), 15 com., 14 208 h.	LE QUESNOY (Est)	»	34
	Boudignies	1151	35
	Englefontaine	1685	27
	Ghissignies	487	33
	Hecq	567	27
	Jolimetz	1048	33
	Locquignol	615	25
	Louvignies-Quesnoy	1119	31
	Neuville	705	31

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite du Quesnoy.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Vendegies-aux-Bois	1162	31
LE QUESNOY (Ouest), 13 communes, 13 613 hab.	LE QUESNOY (Ouest)	»	34
	[illegible]	595	30
	[illegible]	521	31
	[illegible]	589	33
	[illegible]	1001	36
	Jenlain	1508	33
	Maresches	874	34
	[illegible]	1106	37
	Preux-au-Sart	431	30
	Sepmeries	573	34
	Villereau	1013	35
	Villers-Pol	1165	30
	Wargnies-le Grand	825	36
	Wargnies-le-Petit	797	35
MAUBEUGE, 25 comm., 24 197 habit.	[illegible]	7719	13
	[illegible]	152	22
	Beaufort	1792	12
	Bersillies	194	24
	[illegible]	305	25
	Boussois	426	25
SOLRE-LE-C. 16 com., 10 679 hab.	Suite de MAUBEUGE.		
	Cerfontaine	462	23
	Colleret	1102	25
	[illegible]	262	16
	[illegible]	521	19
	[illegible]	527	23
	Ferrière-la-Grande	1103	18
	Ferrière-la-Petite	780	18
	Gognies-Chaussée	537	21
	Hautemont	1426	16
	Jeumont	978	28
	[illegible]	541	28
	Louvroil	822	16
	[illegible]	514	24
	Marpent	689	16
	[illegible]	303	16
	[illegible]	286	19
	[illegible]	494	24
	Rousies	550	24
	Saint-Remy-mal-bâti	497	14
	[illegible]	961	27
	Villers-sur-Nicol	1573	26
	Wattignies	328	13
	SOLRE-LE-CHATEAU	2758	13
	Albes	578	30
	Beaurieux	837	15
	Berelles	210	18
TRÉLON, 13 communes, 16941 hab.	Suite de SOLRE-LE-CHATEAU.		
	Boussignies	571	24
	Choisies	[illegible]	17
	Clerfayts	449	19
	Cousolre	1663	21
	Dimechaux	288	22
	Dimont	416	14
	Ferlers	194	17
	Estrud	[illegible]	18
	Les Fontaines	466	14
	[illegible]	1175	11
	Sars-Poteries	1113	9
	Soleinnes	745	15
	TRÉLON	2212	14
	Anor	[illegible]	20
	Baives	518	21
	Eppe-Sauvage	683	17
	Féron	620	10
	Fourmies	[illegible]	14
	Glageon	1313	12
	[illegible]	[illegible]	15
	Obais	[illegible]	18
	Rainsars	397	7
	Wallers	[illegible]	19
	Wignehies	[illegible]	13
	Williers	[illegible]	18

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Superficie 892 kilomètres carrés ou 89 260 hectares. — Population 174 245. — Cantons 7. — Communes 118.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
CAMBRAI (Est), 14 communes, 21 602 habit.	CAMBRAI	21344	»
	Awoingt	476	4
	Cagnoncle	905	7
	Cauroir	684	6
	Escaudœuvres	1917	4
	Estrun	569	12
	Ewars	833	7
	[illegible]	18	9
	[illegible]	[illegible]	9
	[illegible]	811	7
	Niergnies	280	3
	Ramillies	552	4
	Thun-Evêque	782	8
	Thun-Saint-Martin	870	8
CAMBRAI (Ouest), 17 communes, 23 430 habitants.	[illegible]	682	7
	[illegible]	489	18
	[illegible]	520	7
	[illegible]	445	6
	Cuvilers	400	4
	Fontaine-N.-D.	1713	6
	Fressies	715	11
	Haynecourt	440	7
	Hem Lenglet	781	11
	Morenchies	196	2
	Neuville-Saint-Remy	884	2
	[illegible]	1152	11
	Proville	481	2
	Raillencourt	985	5
	Sailly	515	5
	[illegible]	422	6
	Tilly	318	3
CARNIÈRES, 16 com., 22 680 h.	[illegible]	1575	8
	Avesnes-les-Aubert	2245	9
	[illegible]	1051	13
	Bévillencourt	1259	17
	[illegible]	1071	12
	Boussières	849	10
	Cattenières	955	9
	Estourmel	667	7
CLARY, 17 communes, 27 725 habitants.	Suite de CARNIÈRES.		
	Fontaine-au-Pire	1174	14
	Quiévy	1785	18
	Rieux	1778	10
	[illegible]	442	9
	Saint-Aubert	2373	16
	Saint-Hilaire-les-Cambrai	1856	15
	Villers-en-Cauchies	1361	15
	Waimbaix	920	9
	CLARY	2196	17
	Audencourt	252	16
	[illegible]	2341	21
	Busigny	2798	26
	[illegible]	2035	14
	Caullery	735	16
	Déheries	65	20
	Elincourt	1025	22
	Esnes	1419	11
	Haucourt	520	12
	Ligny	1787	15
	Malincourt	950	20
	Maretz	2185	23
	Montigny	1043	18
	Selvigny	715	16
	Villers-Outréau	2624	18
	Walincourt	2127	17
LE CATEAU, 17 communes, 30 017 hab.	LE CATEAU	8253	25
	[illegible]	1299	28
	[illegible]	890	17
	[illegible]	2640	34
	[illegible]	1513	27
	[illegible]	1460	17
	La Groise	1227	34
	Maurois	816	27
	Mazinghien	1151	34
	Montay	984	28
	Neuvilly	2681	25
	Ors	1313	32
	Pommereuil	1344	31
	Reumont	980	24
SOLESMES, 17 communes, 25 792 habitants.	Suite du CATEAU.		
	Saint-Benin	666	37
	Saint-Souplet	2153	30
	Troisvilles	1462	22
MARCOING, 20 communes, 23 577 habitants.	MARCOING	1208	8
	[illegible]	482	8
	[illegible]	298	13
	Bantouzel	929	13
	[illegible]	529	15
	[illegible]	685	7
	[illegible]	2165	7
	Doignies	811	17
	Flesquières	741	12
	Gonnelieu	515	17
	Gouzeaucourt	2765	19
	Honnecourt	1943	15
	Lesdain	1007	10
	Masnières	1715	7
	Meuvres	847	10
	Noyelles	587	6
	Rumilly	1815	9
	Villers-Guislain	2075	15
	Villers-Plouich	1912	15

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Superficie 472 kilom. carrés ou 47 205 hectares. — Population 101 109 hab. — Cantons 6. — Communes 66.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
DOUAI (Ouest), DOUAI (Nord), 10 comm., 17 272 habit.	DOUAI	20528	»
	Aubers	421	7
	Flines-lez-Raches	3660	10
	Lallaing	1831	6
	Sin	3048	3
	Waziers	1026	3
DOUAI (Sud), 11 comm., 16 308 habitants.	Suite de DOUAI (Ouest).		
	Auby	1092	6
	Courchelettes	192	3
	Cuincy	883	2
	Esquerchin	576	5
	Flers	958	4
	Lambres	811	2
	Lauwin-Planque	619	3
	Raches	1305	7
	Raimbaucourt	2058	10
	Roost-Warendin	1373	8
	Aniche	3057	13
	Auberchicourt	1476	12
	Déchy	1392	4
	Ecaillon	683	10
	Férin	653	5
	Guesnain	427	5
	Lewarde	1120	7
	Loffre	181	6
ARLEUX, 15 communes, 12 776 hab.	Suite de DOUAI (Sud).		
	Masny	829	9
	Montigny	733	8
	Roucourt	309	3
	ARLEUX	1557	11
	Aubigny-au-Bac	1066	14
	Brunemont	561	13
	Bugnicourt	770	11
	Cantin	864	8
	Erchin	500	10
	Estrées	985	8
	Féchain	1147	16
	Fressain	741	13

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Marchiennes, 15 com., 18 696 hab. — Suite de Arleux.	Gœulain	930	6
	Hamel	484	11
	Lécluse	1672	11
	Marcq	477	15
	Monchecourt	620	13
	Villers-en-Tertre	402	12
	Marchiennes-Ville	3047	18
	Aines ou Aulnes	620	20
	Bouvignies	1926	15
	Brunsé-les-Marchiennes	762	13
Suite de Marchiennes.	Erre	1027	19
	Fenain	1920	16
	Hamage	1455	20
	Marchiennes-Campagne	473	17
	Pecquencourt	1450	12
	Rieulay	415	15
	Somain	2051	17
	Tilloy	486	21
	Villers-Campel	151	14
	Wandignies	693	20
	Wasnes	1315	14
Orchies, 9 comm., 18 396 hab.	Orchies	3508	18
	Aix	993	22
	Auchy	1651	18
	Beuvry	1972	21
	Coutiches	2183	16
	Landas	2340	22
	Faumont	1569	23
	Nomain	2421	21
	Samcon	1747	24

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Superficie 721 kilom. carrés ou 72 160 hectares. — Population 105 441 habitants. — Cantons 7. — Communes 59.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Dunkerque (Est), Dunkerque (Ouest), 7 c., 18 299 h.	Dunkerque	27840	7
	Coudekerque	467	6
	Coudekerque-Branche	1115	4
	Ledringhem	283	6
	Teteghem	2100	5
	Uxem	571	9
	Vaytenesse	365	11
Bergues, 13 c., 15 174 h.	Armbouts-Cappel	231	8
	Grande-Synthe	1282	8
	Mardyck	413	10
	Petite-Synthe	1871	5
	Bergues	4603	10
	Armbouts-Cappel	510	8
	Bierne	705	11
	Bissezeele	411	17
	Crochte	774	16
	Esquelbecq	1284	23
	Hondschoote	921	11
	Proven	1442	20
	Quaedypre	1849	15
Gravelines, 3 c., 17 512 h. — Suite de Bergues.	Saint	27	14
	Steene	805	24
	West-Cappel	923	11
	Wylder	549	19
Bourbourg, 13 comm., 13 270 hab.	Bourbourg	2078	20
	Bourbourg-Campagne	2228	20
	Bourbourg-Ville	937	16
	Cappelle-Brouck	1155	25
	Drincham	288	23
	Holque	1100	31
	Looberghe	1045	19
	Millam	971	25
	Spycker	881	12
	Saint-Momelin	297	37
	Saint-Pierre-Brouck	508	45
	Wattea	1270	34
	Wulverdinghe	866	34
Gravelines, 3 c., 17 512 h.	Gravelines	5470	20
	Craywick	425	16
	Loon	1636	14
	Saint-Georges	497	18
Hondschoote, 8 com., 14 036 h.	Hondschoote	3400	
	Bambecque	1126	24
	Ghyvelde	1562	32
	Killem	1471	22
	Les Moëres	927	14
	Oost-Cappel	586	25
	Rexpoede	2091	19
	Warhem	2347	15
Wormhoudt, 10 com., 15 486 hab.	Wormhoudt	3000	30
	Bollezeele	1709	25
	Broxeele	1000	30
	Esquelbec	2015	18
	Herzeele	1126	25
	Lederzeele	1527	32
	Ledringhem	680	24
	Merckeghem	761	24
	Volkerinckhove	929	23
	Zeggers-Cappel	1709	20

ARRONDISSEMENT DE HAZEBROUCK.

Superficie 693 kilom. carrés ou 69 320 hectares. — Population 104 515 habitants. — Cantons 7. — Communes 53.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Hazebrouck, 10 comm., 16 841 h.	Hazebrouck	7953	»
	Blaringhem	1737	12
	Caestre	1710	8
	Eecke	720	10
	Morbecque	1345	5
	Lynde	785	10
	Steenbecque	1727	13
	Strazeele	511	8
	Wallon-Cappel	1032	8
	Wemaers-Cappel	637	5
Bailleul (Nord-est), 4 c., 14 869 h.	Bailleul	10078	19
	Nieppe	3782	27
	Steenwerck	4850	24
	Saint-Jans-Cappel	1160	19
Bailleul (Sud-Ouest), 5 c., 13 646 h.	Berthen	589	19
	Flêtre	1127	12
	Merris	1258	11
	Meteren	2830	15
	Vieux-Berquin	3351	9
Cassel, 13 communes, 14 758 hab.	Cassel	4381	14
	Arnèke	1126	20
	Berthen	920	14
	Buysscheure	841	21
	Hardifort	515	17
	Noordpeene	1451	20
	Oxelaere	599	19
	Oxelaere	540	12
Merville, 5 com., 19 103 hab. — Suite de Cassel.	Ruhrouck	1512	23
	Sainte-Marie-Cappel	881	11
	Wemaers-Cappel	505	17
	Zermezeele	462	17
	Zuytpeene	867	16
	Merville	5951	14
	Estaires	6983	19
	Haverskerque	1543	13
	Lestrem	3223	18
	Neuf-Berquin	1130	15
Steenvoorde, 9 comm., 14 419 h.	Steenvoorde	3306	14
	Boeschepe	1965	15
	Eecke	1118	9
	Godewaersvelde	1770	12
	Houtkerque	1353	20
	Oudezeele	1015	6
	Saint-Sylvestre-Cappel	1020	6
	Terdeghem	694	4
	Vinnezeele	1502	15

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Superficie 629 kilom. carrés ou 62 978 hectares. — Population 156 779 habitants. — Cantons 7. — Communes 81.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Valenciennes (Est), Valenciennes (Ouest), 11 comm., 21 005 hab.	Valenciennes	24363	»
	Curgies	1919	6
	Estreux	551	5
	Marly	1357	2
	Onnaing	3127	8
	Petite-Forêt	1712	6
	Quarouble	2187	7
	Quiévrechain	988	10
	Rombies	831	9
	Saultain	973	4
	Sebourg	1014	9
Valenciennes (Sud), 7 c., 23 697 h.	Anzin	9065	2
	Aubry	950	4
	Bruay	426	8
	Famars	1128	4
	Prouvy	2463	5
	Saint-Saulve	1535	2
	Wallers	3301	10
Valenciennes (Sud), 14 com., 21 741 hab.	Artres	994	8
	Aulnoy	1500	2
	Famars	997	5
	Haulchin	600	8
	Hergnies	1757	6
	Maing	1770	7
	Monchaux	184	9
	Onay	214	7
	Preseau	709	8
Bouchain, 21 communes, 33 622 habitants. — Suite de Valenciennes (Sud).	Quarouble	540	9
	Rouvignies	260	7
	Thiant	1062	9
	Trith-Saint-Léger	2195	5
	Verchain	1205	12
	Bouchain	1577	18
	Abancon	1454	17
	Avesnes-le-Sec	1811	17
	Denain	6891	9
	Douchy	1793	12
	Emerchicourt	88	25
	Escaudain	2023	13
	Hasnon	2050	15
	Haveluy	742	9
	Helesmes	1053	18
	Lallaing	1277	20
	Lieu-Saint-Amand	621	17
	Lourches	2103	12
	Marquette	1472	22
	Mastaing	580	21
	Neuville-sur-l'Escaut	546	15
	Noyelle-sur-Selle	687	13
	Somain	1185	15
	Wasnes-au-Bac	189	22
	Wavrechain-sur-Denain	213	8
	Wavrechain-sur-Faulx	638	
Condé, 10 com., 22 439 hab.	Condé-sur-l'Escaut	5110	12
	Crespin	1400	13
	Escaupon	897	8
	Fresnes	4911	10
	Hergnies	3113	18
	Odomez	421	15
	Thivencelle	650	15
	Vieux	812	10
	Vieux-Condé	720	13
	Saint-Aybert	402	
Saint-Amand (rive droite), 8 com., 19 186 h.	Saint-Amand	9527	12
	Bruyères-et-Amand	5240	18
	Château-l'Abbaye	817	16
	Flines-les-Mortagne	1860	20
	Hasnon	3600	19
	Mortagne	1152	19
	Petite-Forêt-de-Raismes	805	4
	Raismes	3078	5
Saint-Amand (rive gauche), 10 com., 15 816 hab.	Bouvignies	283	17
	Brillon	702	19
	Landas	2143	14
	Marchiennes	1701	11
	Mouchin	804	17
	Rieulay	1187	15
	Roucourt	1170	18
	Rumegies	1749	20
	Sars	547	19
	Thun	799	17

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

N° d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes (cours d'assises).	
69e	Rapport du nombre des accusés à la population, (moyenne annuelle), 1 sur 26 749 habitants.	
	Nombre total (1849, dernier résultat officiel connu)....	29
	Infanticides (c).	
84e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels, (moyenne annuelle), 1 sur 1783.	
	Nombre total (1849),.....	1
	Suicides.	
16e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 13 851 hab.	
	Nombre total (1850).....	89
	Crimes contre les propriétés. (d)	
26e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 6175. hab.	
	Nombre total (1849).....	94
	Procès.	
25e	En matière civile.....	1 429
9e	En matière commerciale.....	4 724
	Séparations de corps.....	21

N° d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Instruction (e).	
30e	Nombre de jeunes gens, sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés, (moyenne annuelle).....	45
	Nombre de jeunes gens sachant lire et écrire, sur 8615 jeunes gens inscrits sur les listes du tirage (classe de 1850).....	5 744
	Sachant lire seulement.....	145
	Ne sachant ni lire ni écrire.	2 633
	Douteux.....	93
	Total.....	8 615
	Nombre des enfants fréquentant les écoles.....	115 365
	Nombre de ceux qui restent privés d'instruction.....	50 237
	Paupérisme (f).	
1er	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 6.	
	Nombre des indigents admis aux secours.....	293 352
	Mendicité (g).	
4e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 60.	
	Nombre des mendiants, vagabonds, arrêtés par la gendarmerie en 1851.	271

N° d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Enfants naturels (h).	
4e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 8926 hab.	
	Nombre des enfants naturels nés en 1850.....	3 240
11e	Rapport du nombre des enfants naturels avec le total des naissances, (moyenne annuelle), 1 sur 11,84.	
	Enfants trouvés et abandonnés.	
30e	Rapport du nombre d'enfants trouvés admis à la population (moyenne annuelle), 1 sur 268 hab.	
	Nombre des enfants trouvés et abandonnés en 1850.....	642
81e	Rapport du nombre des enfants trouvés avec le total des naissances, (moyenne annuelle), 1 sur 131,03.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la Population en 1850.	
Naissances.....	37 230
Mariages.....	10 930
Décès.....	25 162
Contributions directes de 1851 (i).	
Foncière.....	6 284 514
Personnelle et mobilière.....	1 078 612
Patentes.....	1 570 839

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du ministère de l'intérieur, la *Statistique morale de la France, par M. A. Guerry*, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Ainsi, comme le fait remarquer M. Guerry, ce crime est fort rare dans le département du Nord. D'après ses calculs statistiques, on n'y compterait qu'un infanticide sur plus d'un million d'habitants.

(d) Au 1er octobre 1851, les prisons civiles existant dans le département renfermaient une population de 2357 individus.

Arrestations faites par la gendarmerie en 1851 : 1737 individus. Dans ce nombre, 4 prévenus d'assassinat, 4 d'infanticide, 11 d'incendie, 1 d'homicide volontaire, 113 de vol, etc.

(e) Il y a, dans le département, une académie universitaire, 11 lycées, 15 colléges communaux, 26 institutions ou pensionnats, 1 école normale, 2 institutions pour les sourds-muets, 11 sociétés savantes, 11 bibliothèques publiques, 7 musées, 1361 écoles primaires, 159 classes d'adultes.

(f) En 1789, sur une population de 808 147 individus, ce département comptait 120 000 indigents. Aujourd'hui, la population s'élève à 1 132 980 habitants, et le nombre des pauvres a fait encore plus de progrès. « Cette masse d'indigents, dit M. de Villeneuve-Bargemont, dans un excellent travail sur le département du Nord, se compose principalement : 1° d'ouvriers manufacturiers qui ne peuvent faire subsister leur famille au moyen de leurs salaires, et se trouvent entièrement à la charge de la charité publique ou privée, en cas de maladie, de disette ou de fermeture d'ateliers ; 2° d'ouvriers agricoles surchargés d'enfants, qui demeurent sans ressources pendant l'interruption des travaux de la campagne ; 3° d'ouvriers sans instruction, sans prévoyance, sans économie, abrutis par la débauche ou énervés par les travaux manufacturiers, parvenus à l'âge mûr sans avoir fait aucune épargne et hors d'état de suffire complétement, par leur travail, à l'existence de leur famille presque toujours très-nombreuse, 4° de vieillards prématurément caducs, abandonnés de leurs enfants; qui n'ont pu être admis dans les hospices et ne peuvent être qu'imparfaitement secourus par les bureaux de bienfaisance; 5° d'enfants et d'orphelins trop jeunes pour gagner leur vie par le travail, et dont un grand nombre, atteint d'infirmités ou de difformités incurables, sont une charge permanente pour leurs parents et pour les communautés; 6° enfin, d'un grand nombre de familles honnêtes, indigentes ou mendiantes, sans instruction, sans intelligence, sans énergie physique ou morale, vivant dans les villes, entassés pêle-mêle dans des caves obscures et humides, ou dans des greniers exposés à toutes les rigueurs des saisons. Combien, ajoute le même économiste, combien il est affligeant de penser que, dans cette contrée si florissante en apparence, plus du sixième de la population gémit dans les privations et dans la misère, et que plus d'un tiers de la classe industrielle soit obligé de recevoir le pain de la charité publique! »

Dans les campagnes, cette proportion n'est guère que du 12e au 15e; mais dans les villes et les populations agglomérées, elle s'élève au quart de la population.

(g) On compte dans le département 47 hospices, plus de 619 bureaux de bienfaisance, 2 asiles publics d'aliénés, 5 monts-de-piété, 11 caisses d'épargne, 2 sociétés de charité maternelle, 172 salles d'asile, etc.

(h) C'est l'un des départements qui, proportionnellement à sa population, offre le plus de naissances illégitimes.

(i) D'après les derniers rapports statistiques officiels, ce département occupe le sixième rang pour le nombre des cotes (contribution foncière), le troisième pour le montant de la contribution foncière en principal; le troisième pour le montant de la contribution personnelle et mobilière en principal, et le quatrième pour la contribution des patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1615. *Balderici* Chronicon Cameracense et Atrebatense (traduit en 1830 par *Leglay*).
1558. La Légende des Flamens, depuis Clovis jusqu'à 1498. Paris, *Galliot du Pré*, in-8°.
1571. Chronique et Annales de Flandre, de 620 à 1476, par *Pierre d'Oudegherst*, in-4°.
1597. Antiquités, fondation.... de la châtellenie de Lille, in-12.
1611. Les chastelains de Lille, leur ancien estat, office et famille, par *Van-der-Haer*, in-4°.
1640. Hist. de la ville de Valenciennes, d'*Outreman*, in-fol.
1661. Histoire de Cambray, par *Le Carpentier*, 2 vol. in-4°.
1730. Histoire de Lille et de sa châtellenie, par *Tiroux*, in-12.
1730. Descript. hist. de Dunkerque, par *Faulconnier*. Bruges.
1733. Dict hist. et géog. de la châtellenie de Lille, *Panckouke*
1754. Histoire de la ville de Lille, par l'abbé *Montlinot*, in-12.
1803. Lille ancienne et moderne. *Regnault-Warin*, in-12.
1804. Statistique du dép. du Nord, par *Dieudoné*, 3 vol. in-8°.
1817. Programme de recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du nord de la France, par *A. Leglay*.
1844. Hist. eccléS. et civile de Valenciennes, par *Le Boucq*, in-4°.
1825. Recherches sur l'église métrop. de Cambrai, *A. Leglay*.
Description historique de Dunkerque, par *Bois-Meslé*.
1830. Descript. du dép. du Nord, hist., agriculture, mœurs, in-8°.
1833. Journal-précis du siége de Lille en 1792, in-8°.
1834. Histoire des fêtes civiles et religieuses, et des usages anciens du dép. du Nord, par *Mme Cl. Hémery*, 2 vol. in-8°.
1836. Tableau des communes du dép. du Nord, etc., in-folio.
1838. Histoire de la ville de Lille, capitale de la Flandre, jusqu'en 1830, par *L. de Rosny*, in-8°.
1838. Les sept siéges de Lille, par *Brun Lavaine*, in-8°.
1843. Le siége de Lille en 1792, par *Victor Derode*, in-8°.
1843. Hist. des comtes de Flandre, par *Ed. Leglay*, 2 vol. in-8°.
1843. Le dép. du Nord pendant la révolution française, in-8°.
1843. Hist. de Cambrai et du Cambrésis, *E. Bouly*, 2 v. in-8°.
1844. Histoire de Baval, par *Le Beau*.
1844. Recherches pour servir à l'hist. de Roubaix, *Marissal*.
1852. Annuaire du département du Nord, par *Devaux*. Lille, in-8°. La collection date de 1829.
1841. Iconographie lilloise, par *A. Dinaux*.
1830. Atlas topograph. et histor. de Lille, par *Brun-Lavaine*.

Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie historique et archéologique ancienne et moderne de Dumoulin, quai des Augustins, 13.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

Digitized by Google

LA FRANCE ILLUSTREE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Une ferme aux environs de Beauvais.

OISE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de l'Oise est compris dans la région nord-ouest de la France; il appartient au bassin de la Seine et tire son nom de la rivière d'Oise qui le traverse dans la direction du nord-ouest au sud-ouest. Il a été formé en 1790 d'une partie de l'Ile-de-France (Valois, Noyonnais, Soissonnais) et de la Picardie (Santerre, Amiénois). Il est traversé par le méridien de Paris, et a pour limites: au nord, le département de la Somme; à l'est, celui de l'Aisne; au sud, les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise; et à l'ouest, ceux de l'Eure et de la Seine-Inférieure.

Superficie, nature du sol, montagnes. — La surface de ce département est généralement plane, et il est partagé en trois plateaux principaux: l'un, incliné vers l'est, conduit ses eaux vers l'Oise; le second, incliné vers le sud-ouest, les dirige vers la petite rivière d'Epte, qui lui sert un instant de limite; le troisième est compris entre la rive gauche de l'Oise et la rive droite de l'Aisne. Le département ne renferme aucune hauteur assez considérable pour être qualifiée du nom de montagne, quoique les cours d'eaux y aient pratiqué des vallées dont la profondeur varie entre 60 et 90 mètres. Les collines les plus élevées sont celles qui séparent le bassin de l'Oise de celui de l'Epte: elles atteignent 210 mètres; elles courent du sud-est au nord-ouest de Sainte-Geneviève; à Saint-Pierre-ès-Champs, sur la route de Rouen à Beauvais, elles forment près de la Houssoye la *côte du Point du Jour*, qui atteint 198 mètres. Parmi les autres collines, le *mont Javoult* atteint 205 mètres; la plus haute du département est celle que l'on appelle *la Molière de Sérans:* son élévation est de 214 mètres. La plus importante pour les savants est celle de *Neuville-bosc*, moins élevée que les précédentes; ce n'est guère qu'un coteau formé par un amas de coquillages: il présente du côté du sud de nombreux angles saillants et rentrants, comme ceux qu'offrent les rivages de la mer; sa longueur est d'une lieue un quart. Est-il vrai que cette colline, si curieuse au point de vue de l'histoire natu-

[1] Voy. la carte du département de l'Oise que nous avons fait dresser spécialement pour cet ouvrage.

Digitized by Google

relle et de la géologie, sépare les ouragans qui l'attaquent au sud-ouest, et pousse une partie des nuages sur la rivière d'Oise et l'autre sur la ville de Beauvais?

La superficie du département de l'Oise est de 582 569 hectares; le sol est très-fertile et divisé d'après sa nature en pays de bruyères et de landes, 3000 hectares; sol sablonneux, 10 000 hectares; sol de craie ou calcaire, 564 319 hectares.

Hydrographie. — Le département de l'Oise est arrosé par un grand nombre de cours d'eau ou de ruisseaux, dont quelques-uns, tels que l'Arve, l'Ingon et la Bresle, appartiennent au bassin de la Somme, tandis que le plus grand nombre appartient au bassin de la Seine; les plus importants sont l'Oise, l'Aisne, le Thérain, l'Epte et l'Ourcq.

L'Oise naît près de Selogne en Belgique, à peu de distance de la frontière de France, qu'elle traverse pour entrer dans le département de l'Aisne, pénètre dans le département auquel elle donne son nom près de Morlaincourt, passe à Noyon, Compiègne, Pont-Sainte-Maxence, Creil, Saint-Leu, et en sort près de Boran pour entrer dans celui de Seine-et-Oise, où elle vient se jeter dans la Seine, après un parcours total de 220 kilomètres, dont 90 appartiennent au département de l'Oise; elle y est entièrement navigable, et y reçoit, sur sa rive droite, l'Aronde, le Thérain et la Bresche; et sur sa rive gauche, l'Aisne et la Nonnette.

Le Thérain prend sa source au village de Gruménil, dans le département de la Seine-Inférieure, entre dans celui de l'Oise, près de Cussant, passe à Songeons, au-dessus duquel il reçoit le Petit-Thérain, arrose Beauvais, où il reçoit l'Avelon, et se jette dans l'Oise au-dessous de Creil et près de Montataire, après avoir fait mouvoir plusieurs usines sur son parcours, qui est d'environ 80 kilomètres.

L'Aisne, qui prend sa source dans le département de la Meuse, n'appartient à celui de l'Oise que par la partie inférieure de son cours; elle entre dans le département près de Bitry, et se jette dans l'Oise en amont de Compiègne, après un parcours total de 234 kilomètres, dont 24 appartiennent au département; elle y est entièrement navigable et d'une grande utilité pour le commerce, à cause de sa jonction avec le canal des Ardennes.

L'Epte, qui servait de frontière entre la Normandie et l'Ile-de-France, limite aujourd'hui, à l'ouest, le département de l'Oise; c'est une petite rivière d'environ 80 kilomètres de cours, qui prend sa source près de Forges-les-Eaux, dans la Seine-Inférieure, et se jette dans la Seine au dessus de Vernon (Eure); elle reçoit, dans le département de l'Oise, la Troësne, grossie de l'Aunette, et le Réveillon.

La rivière d'Ourcq, qui est canalisée, ne traverse le département de l'Oise que dans son angle sud-est, et sur une longueur de 10 kilomètres seulement; elle passe à Mareuil et près de Neufchelle et de Varinfroy.

Le département ne possède d'autre canal de navigation que le canal latéral de l'Oise, qui commence dans le département de l'Aisne, et vient aboutir à Janville en amont de Compiègne.

On trouve quelques étangs, mais la plupart sont des créations de l'industrie humaine. On rencontre aussi des marais le long des rivières, surtout le long de la Bresche et sur la rive gauche de l'Epte; ils renferment des tourbières dont le produit est de quelque importance. Du reste, le sol est peu sujet, dans la plupart des localités, à la stagnation des eaux, à cause de la nature sablonneuse et perméable des vallées.

Voies de communication. — Le département de l'Oise est traversé par 13 routes impériales ayant un développement de 600 kilomètres; 30 routes départementales offrant une longueur de 830 kilomètres, et 14 chemins vicinaux de grande communication, dont on estime le parcours à environ 565 kilomètres.

Le chemin de fer du Nord traverse le département de l'Oise du nord au sud, sur une longueur de 65 kilomètres; il y pénètre près de Boran, à 50 kilomètres de la gare de Paris, et passe aux stations de Boran, Précy, Saint-Leu, Creil, Liancourt, Clermont, Saint-Just et Breteuil. A Creil, à 673 kilomètres de la gare de Paris, commence l'embranchement de la ligne de Saint-Quentin, qui suit la vallée de l'Oise, et passe aux stations de Pont-Sainte-Maxence, Verberie, Compiègne, Thourotte, Ourscamps, Noyon et Appilly; la longueur de cet embranchement dans le département, depuis Creil jusqu'à Appilly, est de 65 kilomètres.

Climat. — Le département de l'Oise ne renfermant pas de hautes montagnes, son climat est généralement sain, tempéré, et présente une température uniforme dans ses différentes régions. Dans les parties qui avoisinent les marais et les forêts, l'air est fréquemment chargé d'humidité. L'hiver est ordinairement fort long; mais il n'est pas trop rigoureux, car rarement le thermomètre centigrade descend à 10 degrés au-dessous de zéro; les grands froids ne durent pas au delà de quinze jours; le reste de la mauvaise saison se compose de pluies alternant avec des froids modérés; les plus grandes chaleurs de l'été ne dépassent pas 25 degrés : elles ont lieu du 15 juillet au 25 août.

Les vents les plus habituels sont ceux du sud et du sud-ouest, qui amènent la pluie, et celui du nord qui amène la sécheresse. Comme dans le climat séquanien, ce sont les vents du nord-est qui amènent les froids les plus vifs. La neige persiste peu, et les grêles dévastatrices sont assez rares.

Productions naturelles. — Le sol du département de l'Oise repose sur des terrains tertiaires qui offrent des formations calcaires et gypseuses. On n'y rencontre aucun métal, car nous ne devons pas tenir compte de quelques gisements de fer que l'on trouve dans quelques sablonnières et dans certains grès. La principale richesse minérale du département consiste dans ses belles et nombreuses carrières de pierre de taille; celles de Creil et de Saint-Leu jouissent d'une réputation méritée. On y trouve aussi des carrières de moellons, de grès à paver, de pierres meulières, de craie, de marne, d'argile pour les fabriques de faïence, de porcelaine, de poteries. Les tourbières y sont nombreuses et donnent lieu à une exploitation importante; on en compte près de 200. On extrait du sulfate de fer et de l'alun des terres sulfureuses que l'on rencontre en couches épaisses dans certains cantons. On y remarque des sources d'eau ferrugineuses et sulfureuses froides; les seules qui soient fréquentées sont celles de Pierrefonds, qui conviennent aux affections rhumatismales. On a reconnu des sources minérales à Trye-Château, Verberie, Attichy, Sérans et Chantilly. Dans un territoire aussi fertile, le règne végétal est représenté par toutes les espèces qui conviennent à sa latitude et à son peu d'élévation. Les forêts couvrent un peu plus de la sixième partie du département; cette contenance est répartie fort inégalement entre les cantons; les forêts considérables qui garnissent ce pays étaient autrefois réunies entre elles et formaient une seule et immense forêt. La plus considérable aujourd'hui est celle de Compiègne, qui couvre une superficie d'environ 14 000 hectares, puis viennent celles d'Ermenonville, 5152 hectares; de Chantilly, 3500 hectares; et de Hallate, 1260 hectares; les espèces dominantes sont le charme, le chêne, le bouleau et le hêtre. Le pays produit toutes sortes de céréales, de légumes et de plantes. On y cultive en grand le chardon, dit chardon des bonnetiers; les fruits y sont excellents; les pommiers fournissent abondamment le cidre, qui est la principale boisson des gens des campagnes. On recherche les cerises de Liancourt et de Clermont, les artichauts de Senlis; les produits de la vigne, qui tapisse le penchant oriental de quelques coteaux, sont médiocres : Villiers-Saint Sépulcre produit seul un petit vin blanc estimé.

Un pays aussi boisé que l'est le département de l'Oise est favorable à la propagation des bêtes fauves et du gibier de grande et petite espèce. Aussi les animaux appartenant à ces diverses catégories, le sanglier, le cerf, le daim, le chevreuil, le renard et le blaireau, y sont-ils

multipliés; le loup y est plus rare, et de passage seulement. On rencontre quelquefois dans la forêt de Compiègne la martre et l'hermine, des oiseaux assez rares, tels que la huppe, le pluvier, le butor, le grèbe; le chevalier aux pieds rouges se rencontre en compagnie d'oiseaux plus communs, tels que le canard-morillon, le courlis, le vanneau; la perdrix et la bécasse abondent. Les rivières, très-poissonneuses, fournissent des truites et des aloses, et d'excellentes écrevisses. Les races d'animaux domestiques sont très-perfectionnées; les bêtes à cornes et les bêtes à laine ont surtout eu l'objet de soins multipliés. On élève beaucoup d'abeilles, surtout dans le canton de Songeons, et leur miel expédié en Flandre y sert à fabriquer l'hydromel.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de l'Oise est fort riche; c'est un pays à la fois agricole et manufacturier. L'agriculture y est fort avancée, et les cultivateurs y adoptent volontiers les instruments nouveaux et du meilleur usage. La récolte des céréales y est très-productive, et dépasse les besoins de la consommation; la culture des légumes et des fruits y a fait aussi de grands progrès, et trouve un débouché certain dans les marchés de Paris; les meilleurs viennent des cantons de Senlis, de Liancourt et de Clermont. Le chanvre et le lin, la navette et les plantes oléagineuses, sont, avec la betterave, l'objet d'une culture entendue. Ce département est situé sur la limite de culture de la vigne, aussi ne donne-t-elle que des produits très-médiocres, et le raisin arrive-t-il rarement à maturité. L'usage des prairies artificielles est maintenant très-répandu, et son introduction a donné le signal d'une grande amélioration de l'agriculture. Des terres considérées comme stériles ont été rendues à la culture, et l'adoption des meilleurs systèmes d'assolement a procuré une augmentation considérable dans le nombre des bestiaux; la race ovine s'est particulièrement améliorée. On évalue à 563 413 hectares le sol productif, dont 82 293 hectares en froment, méteil, 30 111; seigle, 19 507; sarrasin, 328; orge, 11 757; avoine, 88 502; pommes de terre, 5945; légumes secs, 4388; vesces et bisaille, 6173; vignes, 2165; jardins, 7245; vignes, artichauts, carottes, 49; betteraves, 1102; colza, 762; chanvre, 2472, lin, 70; prairies naturelles, 23 587; prairies artificielles, 55 552; pâtis, landes et bruyères, 31 827; jachères, 67 951; bois et forêts, 101 522, dont 12 834 hectares à l'État; vergers, pépinières et oseraies, 16 804 hectares. Le revenu territorial est évalué à 28 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 208 923, qui se partagent 2 094 704 divisions parcellaires.

L'industrie de fabrication est très-importante et très-variée dans le département de l'Oise. Parmi ses produits les plus considérables et les plus renommés, nous devons citer en première ligne les tapisseries façon des Gobelins, et les tapis de haute lice de la manufacture impériale de Beauvais, les draps, les couvertures, les lainages divers et les poteries fines de grès ou de faïence; puis viennent les étoffes, la passementerie et la bonneterie; les toiles estimées dites *demi-Hollande*, les blondes, les dentelles, la verrerie d'optique et la cordonnerie. C'est enfin un des départements où la fabrication du sucre indigène est la plus considérable et la mieux entendue.

Le commerce du département est très-considérable: il embrasse naturellement les nombreux produits agricoles ou industriels dont nous venons de parler. Les grains, les bois et les produits manufacturés sont les principaux objets de l'exportation. Ce commerce est d'ailleurs facilité par plus de 200 foires, qui se tiennent dans environ 57 communes du département, et durent 232 journées. Outre les grains, les chevaux, les ânes et le bétail qui s'y vendent, on trouve plus particulièrement des lainages aux foires de Cus; du chanvre à celles de Mouchy-le-Châtel et de Noailles; et des toiles à celles de la plupart des communes de l'arrondissement de Senlis.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de l'Oise était de 582 569 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 403 857 habitants, savoir, 199 650 hommes et 204 207 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Beauvais. Il est divisé en 4 arrondissements communaux, 35 cantons et 700 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Il fait partie de la seconde inspection divisionnaire des ponts et chaussées, dont le chef-lieu est à Amiens, avec deux ingénieurs en chef résidant l'un à Beauvais, l'autre à Compiègne; et de l'arrondissement minéralogique de Paris qui dépend de la division du Nord.

Le département de l'Oise forme la 3e subdivision de la 1re division militaire; il a deux sous-intendants militaires à Beauvais et à Compiègne, et la gendarmerie dépend de la 3e légion, dont le chef-lieu est à Rouen.

Le département forme le diocèse d'un évêché dont le titulaire, suffragant de l'archevêque de Reims, porte le titre d'*évêque de Beauvais, de Noyon et de Senlis*. On compte 5 cures de première classe, 33 de seconde, 448 succursales et 18 vicariats. Les protestants y possèdent un oratoire aux Ageux. Sous le rapport judiciaire, le département est du ressort de la cour impériale d'Amiens; il possède 4 tribunaux de première instance à Beauvais, Compiègne, Clermont, Senlis, et 2 tribunaux de commerce à Beauvais et à Compiègne. Clermont possède une maison centrale de détention pour les femmes. L'Oise forme une académie universitaire de laquelle relèvent les 3 collèges communaux de Beauvais, Compiègne et Clermont; 12 établissements d'instruction secondaire et 850 écoles primaires. Enfin, ce département dépend de la première conservation des forêts. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 28 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent 16 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le territoire du département de l'Oise fut primitivement habité par les *Bellovakes*, les *Silvanectes* et les *Veromandues*. Ces peuples prirent deux fois part au soulèvement de la Gaule contre César. Vaincus sur le territoire des Rèmes, en 57, ils perdirent leur capitale, Bratuspantium. Cinq ans plus tard, ils se donnèrent pour chef le Bellovake Corrée, et leur soumission ne fut complète qu'après la mort de ce dernier héros de l'indépendance gauloise (51).

Rome introduisit dans le pays nouvellement conquis son administration, et, si les sauvages habitants de cette partie de la Gaule-Belgique perdirent quelque chose du courage farouche de leurs ancêtres, ils reçurent en échange les bienfaits de la civilisation. De vastes terrains furent défrichés, les forêts s'éclaircirent, les villes s'élevèrent. Il reste aujourd'hui des traces des immenses travaux entrepris par les Romains dans cette contrée: c'est une voie qui traverse le département, et qui porte le nom de chaussée Brunehaut, parce que dans la suite elle fut réparée par cette reine d'Austrasie.

Dioclétien comprit le territoire des Bellovakes dans la seconde Belgique. Leur principale ville, qui longtemps avait porté le nom de *Cæsaromagus*, et qui était une des plus importantes stations de la voie romaine qui unissait *Rothomagus* (Rouen), *Ambiani* (Amiens), et *Parisii* (Paris), eut le nom de *Civitas Bellovacorum* avec le droit de cité. Dans la suite on la désigna sous le nom de *Bellovacum*, Beauvais. Le christianisme y fut porté dans le premier siècle de l'ère chrétienne par saint Lucien, fils, disait-on, d'un sénateur romain du nom de Lucius, que saint Pierre avait converti. Ce premier apôtre du Beauvaisis avait deux compagnons, saint Maxien et saint Julien, qui souffrirent avec lui le martyre. Il paraît que la foi chrétienne s'établit difficilement dans cette contrée, car, pendant les trois premiers siècles, un grand nombre de ceux qui s'étaient convertis y subirent de fréquentes persécutions. A cette même époque le pays des Bello-

vakes eut beaucoup à souffrir des premières invasions des barbares en Gaule; Dioclétien avait donné à cette partie de l'empire, pour la gouverner, Constance Chlore, avec le titre de César. Les Francs et les Allamans firent des invasions si fréquentes, que toute l'ancienne Belgique fut en grande partie dépeuplée (292-305); il fallut que ce César, pour repeupler la contrée, autorisât, à l'exemple de l'empereur Probus, des lètes ou colons germains à s'y établir. Lorsque survinrent en Gaule les grandes invasions des Francs, cette partie septentrionale fut la première conquise; elle vit, vers 430, le chef de la tribu Salienne, Clodion le Chevelu, franchir la Somme et promener ses bandes dévastatrices au midi de cette rivière; mais Clodion fut chassé par le patrice Aëtius, et c'était à Clovis qu'il était réservé de s'établir définitivement entre le Rhin et la Seine. Le patrice Syagrius, faible représentant des empereurs en Gaule, fut vaincu à Soissons en 486. Sa défaite entraîna la soumission du pays d'entre Rhin et Seine, et par conséquent de la contrée du Beauvaisis. Cette partie des États de Clovis passa en héritage à son fils Clotaire, qui fut roi de Soissons en 511, celui-ci la laissa à Chilpéric Ier, époux de Frédégonde, 561 à 584. Au temps de Clotaire II, la fille de l'un des principaux seigneurs du royaume, fonda aux environs de Beauvais, à Oroër, une abbaye qui est devenue célèbre; Angadresme, fille de Robert, chancelier du roi, était recherchée en mariage par un seigneur du Vexin, Ansbert; mais elle préféra, à une position brillante, la retraite obscure et pieuse d'Oroër. Ansbert, de son côté, touché de la grâce divine, se consacra au service du Seigneur, et devint par la suite archevêque de Rouen. Angadresme, mise au nombre des saintes, pour sa vie pieuse, est devenue la patrone de Beauvais. Le Beauvaisis se trouvait sur les frontières de la Neustrie et de l'Austrasie, il fut donc souvent le théâtre de la lutte des Austrasiens et des Neustriens, sous les maires Ebroïn et Pepin d'Heristal. Sous les règnes de Pepin le Bref et de Charlemagne, plusieurs années de paix et de prospérité vinrent réparer les maux occasionnés par les guerres désastreuses qui avaient, sans interruption, désolé le pays pendant le cours de la première race; des gouverneurs, placés sous la surveillance des *legati* et des *missi dominici*, furent donnés aux diverses parties de l'empire, et le territoire du département de l'Oise fut partagé en différents *pagi*, qui portèrent les noms de leurs principales villes, et qui étaient administrés par des comtes et des barons. Ils n'étaient d'abord que simples gouverneurs, et représentants de l'autorité impériale, mais ils se rendirent indépendants sous les faibles successeurs de Charlemagne, et reçurent de l'un d'entre eux, Charles le Chauve, en 877, la confirmation de leur usurpation et possédèrent alors ces fiefs à titre héréditaire. En même temps que la féodalité commencent les ravages exercés par les pirates normands dans toute la Gaule et en particulier dans le pays des anciens Bellovakes; au milieu du IXe siècle, Hastings, qui, bien que né en Gaule, s'était joint aux Normands et était devenu un de leurs chefs les plus célèbres, pénétra dans le Beauvaisis après avoir brûlé, près de Paris, l'abbaye de Saint-Denis, et détruisit les monastères de Saint-Oroër et de Saint-Germer. A cette période du moyen âge l'histoire du département se divise forcément en trois parties; la première, qui concerne le Beauvaisis, sera suffisamment traitée à l'article consacré spécialement à la ville évêché-comté de Beauvais; des deux autres, l'une comprend le Valois dont les villes principales étaient Senlis et Crépy, et l'autre la ville de Clermont qui eut des comtes particuliers.

Le Valois, *pagus Vadensis*, s'étendit, sous les deux premières races, aux territoires de Senlis, Soissons, Crépy, Meaux et Rheims; sa capitale était Crépy, et il en prit souvent le nom de *Comitatus Crispeius*, *Crispeiensis*, *Crispeicus*; une partie de ce pays appartient aux départements qui avoisinent l'Oise, cependant nous donnerons ici le nom de ses principaux comtes, dans l'impossibilité où nous sommes de scinder son histoire et en considération de Crépy sa capitale. Un comte du nom de Pepin, frère du comte puissant de Vermandois, Herbert, en reçut l'investiture sous le règne du roi Eudes, successeur du faible Charles le Gros qui avait été déposé en 888 à la diète de Tribur. Après lui, le Valois passa à une famille étrangère. Le comte Raoul II partagea vers 1040 ses États entre ses deux fils, Raoul III le Grand et Thibaut III qui fut comte de Blois. Le vaste château de Crépy fut séparé en deux parties; Raoul reçut l'habitation avec ses dépendances, et Thibaut le donjon.

Après la mort du roi Henri Ier, Anne de Russie, veuve de ce prince, se retira dans le monastère de Senlis, Raoul l'y vit et résolut de l'épouser; Anne y consentit. Raoul était marié, il fit accuser d'infidélité sa femme Eléonore, divorça et célébra publiquement son nouveau mariage, en 1052. Mais l'épouse répudiée recourut au pape, qui fit faire, par les archevêques de Reims et de Rouen, une enquête dont le résultat fut favorable à Eléonore. Sommé de répudier Anne, le comte Raoul s'y refusa : il fut excommunié et n'en persista pas moins dans sa faute. Une version généralement accréditée fait retourner Anne de Russie auprès de son père, après la mort du roi, son mari. Celle que nous reproduisons a été adoptée par les savants bénédictins de Saint-Maur et le P. Ménétrier. Le fils de Raoul, Simon (1074), fut assez puissant pour combattre le roi de France et lui reprendre quelques places que celui-ci lui avait enlevées. Deux années après avoir succédé à son père, le comte Simon fit transporter la dépouille du grand Raoul de la ville de Montdidier au monastère de Saint-Arnould de Crépy. Présent à l'exhumation du cadavre, il fut si vivement frappé de ce spectacle, qu'il résolut de quitter toutes les pompes de la vie et de se consacrer à Dieu. Vainement ses amis, pour lui faire oublier cette résolution et resserrer les liens qui l'attachaient au monde, lui firent prendre une femme; il consentit à épouser Judith, fille d'un comte d'Auvergne. Mais la nuit même de leurs noces les deux époux convinrent de se séparer et d'aller vivre tous deux dans la retraite. Simon partit avec trois compagnons, les plus vaillants chevaliers de sa cour, qu'il avait convertis, et se rendit au monastère de Sainte-Claude (voy. l'histoire du département du Doubs), puis dans les gorges du Jura, défrichant et fertilisant des terres jusque-là incultes. Simon fit passer le Valois dans la maison de Vermandois; ce comté y demeura jusqu'à l'époque de sa réunion à la couronne, par Philippe Auguste, en 1214.

Le roi saint Louis accorda, en 1224, le Valois à la reine Blanche, sa mère. Cette grande princesse étant morte en 1252, à l'abbaye de Maubuisson, près Pontoise, le Valois fut réuni de nouveau à la couronne. Mais, deux ans avant sa mort, saint Louis l'aliéna encore en faveur de son quatrième fils Jean Tristan, comte de Nevers, qui, né à Damiette pendant la première croisade du saint roi son père, mourut, ainsi que celui-ci, en 1270, pendant la seconde. Le Valois rentra donc de nouveau dans le domaine royal à l'avénement de Philippe le Hardi. Celui-ci le donna en 1285 à Charles, son deuxième fils, qui fut la tige des rois de France de la branche des Valois. Cependant le Valois ne fut pas réuni à la couronne, en 1328, à l'avénement de Philippe VI. Ce prince le donna en apanage à son cinquième fils Philippe, qui s'était distingué à la bataille de Poitiers, et qui fut l'un des otages envoyés en Angleterre pour la délivrance du roi Jean. A sa mort, en 1375, le Valois rentra au domaine royal, mais le roi Charles VI l'en détacha pour le donner, en 1392, à son jeune frère Louis d'Orléans, en faveur duquel il l'érigea, en 1406, en duché-pairie. Les contrées qui composent le département de l'Oise eurent grandement à souffrir des désordres du malheureux règne de Charles VI. Déjà, sous les rois Philippe VI et Jean le Bon, elles avaient été ravagées par les bandes de paysans soulevés qui prenaient le nom de *jacques*. La jacquerie était sortie, selon une tradition locale du village de Frocourt en Beauvaisis. Les jacques avaient pillé un grand nombre de villages et la ville de Senlis, lorsqu'ils furent atteints et défaits par le dauphin Charles, depuis Charles V, alors régent pour son père, prisonnier en Angleterre. Le soulèvement se porta plus loin vers le midi, mais les misères de toute sorte et les dévastations de la guerre étrangère jointes à

la guerre civile dépeuplèrent ce malheureux pays, comme au temps des premières invasions des barbares. Le duc de Bourgogne entra dans les campagnes de l'Oise, et les dévasta pendant la sanglante rivalité des Armagnacs et des Bourguignons; puis, après la victoire d'Azincourt (1415), les Anglais s'emparèrent du Beauvaisis et du Valois. Cette partie de la France fut reconquise par Charles VII, vers 1430. Jeanne d'Arc, après avoir fait lever le siége d'Orléans et remporté la victoire de Patay, poursuivit les Anglais jusqu'au delà de l'Oise, les atteignit à Gerberoy, et les battit de nouveau en 1430. Les Anglais ne renoncèrent cependant pas à leurs tentatives sur le Beauvaisis. Vers 1436, ils se saisirent, dans Beauvais même, par un coup de main habile, du fameux capitaine Lahire, pendant que celui-ci jouait à la paume, et Charles VII fut obligé de leur donner Clermont pour la rançon de son général. Nous retrouverons leurs diverses entreprises à l'histoire particulière des villes. Il est bon, avant de passer à l'histoire des temps modernes, de dire quelques mots des comtes de Clermont. Le premier qui soit connu portait le nom de Renaud; il fut un des chefs de l'armée conduite en 1054 par Eudes, frère du roi Henri Ier contre Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. Les Français furent battus, et le comte Renaud ne trouva son salut, dit Orderic Vital, que dans la vitesse de ses pieds. Hugues Ier et Renaud II lui succédèrent. Le fils de ce dernier, Raoul Ier, reçut du roi Louis VII la dignité de connétable de France. Il eut plusieurs démêlés avec le chapitre de Beauvais, et fut excommunié deux fois; mais il racheta ses fautes en accompagnant en terre-sainte, à la troisième croisade, les rois Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion en 1189. Son petit-fils Thibaut le Jeune mourut sans enfants, et Philippe Auguste, toujours prêt à mettre à profit les occasions d'agrandissement, réunit le comté de Clermont à la couronne. Le roi de France disposa de cette acquisition, vers 1218, en faveur d'un fils, Philippe Hurepel, qu'il avait eu d'Agnès de Méranie. Ce dernier, qui fut aussi comte de Boulogne, le laissa à une fille, à la mort de laquelle saint Louis réunit de nouveau Clermont au domaine royal (1258). Mais, en 1269, il s'en défit en faveur de son sixième fils Robert, après lequel le comté de Clermont passa à la maison de Bourbon (1318). Robert de France eut pour bailli dans son comté le célèbre Beaumanoir, qui, en 1283, recueillit et rédigea les *Coutumes de Beauvaisis*, « le premier, dit Loysel, le plus grand et plus hardy œuvre qui ait été composé sur les coutumes de France. »

Pendant les guerres de Louis XI avec les derniers grands vassaux, le Valois et le Beauvaisis furent envahis par le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Il sera question plus loin de l'héroïsme des femmes de Beauvais (1472). Les rois Louis XI et Charles VIII témoignèrent leur reconnaissance aux fidèles sujets du Beauvaisis en leur accordant, à plusieurs reprises, d'importants priviléges. En 1474, Louis XI donna à Beauvais une somme de 972 livres pour faire construire une chapelle à Notre-Dame. L'année suivante le chapitre de cette ville reçut 3000 livres pour acheter la seigneurie de Rotangis; puis, en 1477, en récompense d'un prêt de 600 écus d'or, les habitants furent investis du droit, qui leur avait été enlevé depuis peu, de nommer leur maire. La peste sévit dans la contrée qui nous occupe vers cette époque, mais les ravages qu'elle causa furent peu de chose en comparaison des misères que les querelles de religion entraînèrent dans le siècle suivant. En 1586, l'état des campagnes était des plus misérables; une disette cruelle s'était jointe aux oppressions du pouvoir et aux brigandages des gens de guerre; la population, sans ressources et affamée se formait par bandes qui s'en allaient la nuit dans les villages et s'emparaient du peu de blé que possédaient les malheureux paysans. Après les guerres de religion vinrent celles de la Ligue, à laquelle prirent part les villes, puis succédèrent les troubles de la minorité de Louis XIII; la peste exerça de cruels ravages en 1629 et 1635 dans toute la contrée qui s'étend d'Amiens à Beauvais. La Fronde causa de nouvelles agitations. Le XVIIIe siècle ne fut pas exempt de misères : épidémies, disettes, troubles intérieurs. La révolution survint, et ses premières réformes furent accueillies sans scènes de violences. La classe bourgeoise se montra dévouée à la constituante, et ce parti modéré exerça dans les villes une grande influencce. La condamnation de Louis XVI jeta la consternation dans Beauvais; deux commissaires de la Convention, Mauduit et Isoré, furent envoyés dans cette ville, et au moment de l'insurrection de la Vendée, levèrent dans l'Oise un bataillon de 800 hommes, qu'ils firent marcher contre le département royaliste. Collot d'Herbois vint à son tour à Beauvais; de cette ville il se rendit à Senlis, où il promulgua un arrêté contre les parents de nobles et d'émigrés. Cependant la terreur révolutionnaire ne fit pas dans le département beaucoup de victimes. Peu d'événements de quelque importance se sont passés depuis ce temps dans le département de l'Oise. Les habitants, animés d'un noble sentiment de patriotisme, ont pris les armes à l'invasion de 1814, et se sont portés à la rencontre de l'ennemi. L'époque impériale, la restauration et les dix-huit années du gouvernement du roi Louis-Philippe ont rendu à l'Oise le calme et la prospérité qui semblaient avoir fui ses laborieux habitants.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Beauvais (lat. 49° 26′, long. 0° 15′ 19″ O.) (*Cæsaromagus*, *Bellovaci*, *Bellovacum*). — Beauvais, chef-lieu du département de l'Oise, est située à 72 kilomètres de Paris, au confluent de deux petites rivières, l'Avelon et le Thérain, qui se jettent dans l'Oise. Sa population est de 14 216 habitants.

César nous apprend que la ville principale des Bellovakes était *Bratuspantium*. Des savants illustres, Scaliger, Hadrien de Valois, l'historien Loysel, ont voulu que cette ville gauloise ait existé sur l'emplacement occupé aujourd'hui par Beauvais. Cette opinion est à peu près abandonnée complétement, et des découvertes archéologiques nombreuses donnent à penser que l'*oppidum* gaulois mentionné par César n'est autre que la petite ville de Breteuil située à 24 kilomètres N. E. de Beauvais; c'est l'avis de Mabillon, et l'illustre d'Anville s'y est à peu près rangé. Ptolémée appelle du nom de *Cæsaromagus* la cité des Bellovakes; la table de Peutinger mentionne cette ville, et elle est désignée dans l'itinéraire d'Antonin comme point de départ d'un chemin allant à *Lutetia* par *Petromantalum* et *Briva Isara*. La notice des Gaules, rédigée sous Honorius, dit *civitas Bellovacorum*, d'où est venu, après de nombreuses variantes, *Bellovacum*, qu'on a traduit par *Beauvais*. Nous sommes obligés de passer rapidement sur les fables qui se rattachent à la fondation de cette ville. On peut supposer que César et Auguste ne permirent pas aux compagnons du Bellovake Corée de demeurer dans la ville qu'avait illustrée leur valeur et qui rappelait les souvenirs de la nationalité et de l'indépendance; *Bratuspantium* dut être forcément abandonnée, et ses habitants se fixèrent dans le lieu qui, du conquérant, prit le nom de *Cæsaromagus*. Le premier fait constant qui se rattache à l'histoire de cette cité remonte au règne de Néron. Les actes de saint Lucien nous apprennent que sous cet empereur la ville reçut des fortifications. Les Bellovakes s'étaient pliés à la domination romaine après la conquête de César, et avaient formé, au service de ce nouveau maître, une légion dite de l'*alouette*, à cause de l'oiseau, symbole de vigilance, qu'ils portaient sur leur casque gaulois. Ils restèrent fidèles à Rome aussi longtemps que l'empire résista aux attaques réitérées des barbares. La misère produite par les incursions et les ravages des Francs et des Allemands fut telle, sous Constantin, qu'elle paraît avoir exigé la présence de cet empereur à Beauvais. Un auteur contemporain dit qu'il rendit dans cette ville, en 320, une loi relative aux immunités des vétérans. Au Ve siècle, la cité des Bellovakes fut une des quarante-neuf qui participèrent en Gaule au grand soulèvement des Bagaudes. Peu après, le chef des Francs, Clodion, s'avança jusqu'à

Beauvais et s'empara de cette ville (434); Attila survint ensuite et la brûla en 450. Les Francs restèrent maîtres de Beauvais après la victoire de Clovis sur Syagrius, fils d'Ægidius, dernier patrice romain de la Gaule. Dans les derniers temps de la domination romaine, les évêques avaient remplacé les officiers impériaux dans l'administration des affaires temporelles, ils avaient acquis le titre de *défensores civitatis*; leur autorité ne fit que s'étendre sous les Francs, qui s'appuyaient sur le clergé catholique. Mais toute cette époque est très-obscure et il faut aller jusqu'à la seconde race pour trouver des faits particuliers concernant l'histoire de Beauvais. Hildemances, moine de Corbie, devint évêque de Beauvais en 821. Ce prélat prit parti pour les fils de Louis le Débonnaire dans leur rébellion contre leur père. L'année même de la mort de cet empereur (840), Beauvais vit pour la première fois les Normands, qui la brûlèrent. En 845, Charles le Chauve y réunit un concile de tous les évêques du royaume, et le sage Hincmar fut élu archevêque de Reims. Une bande de pirates normands vint de nouveau dévaster le Beauvaisis, mais avec moins de succès que la précédente; elle fut même taillée en pièces aux portes de la ville. A cette époque, Beauvais commença à former un comté appartenant à la riche maison de Vermandois. Eudes II transmit en 1013 le titre de comte à son frère Roger, évêque de Beauvais. Cette dignité fut dès lors conservée aux prélats de cette ville, et mit le comble à leur puissance temporelle. Bientôt ils y ajoutèrent les titres de pairs de France et de vidames de Gerberoy, et furent comptés parmi les premiers dignitaires du royaume. Mais un élément nouveau, appuyé sur les rois de France et profondément hostile à la féodalité, ne tarda pas à intervenir et à entrer en guerre avec ces puissants seigneurs. Les bourgeois se formèrent en conjuration communale. Il est probable qu'à Beauvais, comme dans un grand nombre de villes gauloises qui avaient longtemps vécu sous l'administration romaine, la tradition des libertés municipales n'avait jamais été complétement interrompue. Les désordres éclatèrent de 1099 à 1101, dans les dernières années de l'épiscopat d'Ansel. L'association des bourgeois fut dirigée primitivement contre le châtelain ou capitaine de la cité, qui occupait une des principales portes de la ville. Après la mort de l'évêque Ansel, le chapitre prit part à la querelle; les bourgeois en appelèrent au roi Louis le Gros, qui intervint en 1115. Deux seigneurs puissants, Lancelin, comte de Dammartin, et Thomas de Marle, de la puissante maison de Coucy, mirent à profit les désordres qui agitaient Beauvais pour s'emparer momentanément de cette ville, et ravager son territoire. En 1144, Louis le Jeune confirma la charte communale de Beauvais. Les habitants acquirent le droit de se prêter un secours mutuel et d'élire treize pairs, entre lesquels un ou deux devaient être nommés majeurs. Ces officiers municipaux étaient chargés d'administrer la justice. Le maire ou majeur et les douze pairs étaient nommés annuellement. Cette concession ne mit pas fin aux troubles qui agitèrent Beauvais. D'autres malheurs fondirent en même temps sur cette ville infortunée; un terrible incendie la consuma presque entièrement en l'année 1180. Les conflits de juridiction entre les bourgeois et l'évêque se renouvelèrent sous le règne de Philippe le Bel. Depuis Philippe Auguste, les évêques se montraient fort attachés à la royauté, et s'étaient acquis de la sorte sa protection. A la bataille de Bouvines (1214), Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, *plus attaché au service de Mars qu'à celui de Jésus-Christ*, s'était distingué entre tous les hommes d'armes. Armé d'une massue pour ne pas verser le sang, selon les prescriptions de l'Église, il avait porté le désordre et la mort dans les rangs de l'armée ennemie. Un de ses successeurs, le fameux évêque Simon, servit Philippe le Bel avec zèle pendant sa guerre contre les Flamands. De retour dans son évêché, il prétendit ravir aux bourgeois les priviléges qui leur avaient été accordés par les chartes antérieures; une contestation s'éleva, à la suite de laquelle l'évêque fit enlever par son bailli le maire et deux pairs, et les fit jeter en prison. Cette première fois, le différend fut porté devant le parlement, qui donna gain de cause à la commune. En 1305, de nouveaux désordres plus graves s'élevèrent; la tyrannie de l'évêque Simon fut si insupportable au peuple qu'il y eut un soulèvement universel dans la ville : l'évêché fut pris et dévasté, et Simon, chassé de son siége, reçut en dérision le nom de *Simon le Désévêté*. Il se retira au village de Saint-Just près Clermont, et excommunia les habitants. Ceux-ci se seraient peu souciés de ce châtiment spirituel, qui leur venait d'un homme si peu recommandable par ses qualités morales, mais le roi de France intervint. Philippe le Bel fit en même temps arrêter le maire et saisir le temporel de l'évêque, il examina le différend, et donna gain de cause à Simon, qui appartenait à l'importante maison des comtes de Clermont et de Nesle, et dont les deux frères étaient l'un connétable et l'autre maréchal de France. Les magistrats municipaux furent condamnés à lui demander pardon à genoux et à réparer les dévastations commises. C'est alors que furent construites les tours de l'ancien évêché, aujourd'hui le palais de justice. Simon mourut en 1312; ses successeurs se montrèrent moins hostiles que lui à l'existence de la commune; d'ailleurs les événements de l'invasion anglaise mirent bientôt fin aux discordes civiles. En 1346, Beauvais se défendit avec courage contre l'armée du roi Édouard III, quelques jours avant la funeste bataille de Crécy. Nous avons vu dans l'histoire du département que Beauvais avait eu à souffrir des désordres causés par l'insurrection des jacques. Pendant la lutte des Armagnacs contre les Bourguignons, le trop fameux Pierre Cauchon, partisan de ces derniers, fut nommé en 1420, évêque de Beauvais, et fit reconnaître dans cette ville l'autorité de Henri V après la conclusion du traité de Troyes, en 1420. Jeanne d'Arc reprit Beauvais après sa victoire de Gerberoy. Trois ans plus tard les Anglais tentèrent de nouveau s'emparer de cette place, qui ne fut sauvée que par le dévouement de plusieurs de ses habitants. Lorsque la guerre cessa, la misère était à son comble dans cette malheureuse cité. L'illustre Juvénal des Ursins, qui en occupait alors le siége épiscopal, s'efforça de réparer les désastres causés par un siècle de ravages, et vers la fin du règne de Charles VII, Beauvais commençait à voir renaître sa prospérité, quand la guerre que fit Louis XI, son successeur, aux derniers grands vassaux de France ramena l'ennemi sous ses murs. Le fait le plus célèbre de l'histoire de cette ville se rattache à cette époque. En 1472, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, reprit les armes contre Louis XI, qu'il accusait d'avoir fait périr par le poison son frère Charles de Guyenne, et s'avança avec 80 000 hommes sous les murs de Beauvais. La place n'avait qu'une très-faible garnison, mais les habitants résolurent tous, d'un commun accord, de se défendre. Le duc de Bourgogne fit donner deux assauts dans la première journée; les hommes n'étaient pas assez nombreux dans la ville assiégée pour garnir les murailles, les femmes se portèrent à leur secours, versant sur les ennemis de l'huile bouillante, faisant écrouler sur eux des monceaux de pierres, combattant même les armes à la main. Une d'entre elles, Jeanne Laisné, se distingua plus que toutes les autres. Un soldat bourguignon, parvenu à l'extrémité d'une échelle, plantait un étendard sur la muraille : Jeanne l'abat d'un coup de hache, et se saisit de l'étendard, glorieux trophée que Beauvais conserve encore aujourd'hui dans un hôtel de ville. Les Bourguignons cédèrent devant tant de courage. La procession de Sainte-Angadrême fut instituée en souvenir de ce glorieux fait d'armes; les femmes y avaient le pas sur les hommes, et marchaient immédiatement après le clergé. L'héroïne du siége reçut le nom de Jeanne Hachette. Louis XI la maria, et en récompense de sa valeur, l'exempta à jamais, elle, son mari et ses enfants, de toute taille et de toute charge publique.

L'histoire de Beauvais cesse à ce moment d'offrir aucun intérêt jusqu'à l'époque de la réforme. En 1560, l'évêque Odet de Châtillon abjura le catholicisme, des désordres éclatèrent dans la ville, et Odet fut forcé de se sauver en Angleterre. Beauvais eut le bonheur d'être

Digitized by Google

une des villes où la Saint-Barthélemy ne fit pas de victimes. Cependant les désordres continuèrent ; les pauvres se soulevèrent en 1277 contre les riches bourgeois. Trois ans plus tard la peste exerça dans la ville ses terribles ravages. En 1589, les habitants de Beauvais accédèrent à la Ligue, la guerre civile recommença, et quelques massacres eurent lieu ; mais après l'abjuration de Henri IV, cette ville se soumit à lui en même temps que Paris (1594), et le calme put renaître.

Nous avons indiqué plus haut, dans l'histoire du département, les faits généraux qui constituent seuls l'histoire de Beauvais dans les deux siècles suivants, et la part que cette ville prit à la révolution ; nous ne nous étendrons donc pas davantage sur son histoire particulière.

Beauvais a un tribunal de première instance et de commerce ; un évêché, deux cures, un grand séminaire, une société d'Agriculture, etc. Cette ville n'est pas, en général, bien bâtie, et son aspect est peu agréable. L'archéologie y a fait des découvertes intéressantes. Il existait sur le mont Capron, à l'est de la ville, un temple, et on a trouvé à plusieurs reprises des débris de statues, des fragments de colonnes et des pierres chargées d'inscriptions romaines qui avaient servi aux fondations de la ville. Au XVIIe siècle, en creusant le sol pour construire l'hôtel de la châtellenie, on trouva une pierre sur laquelle était inscrit le nom de *Quintus Cicéron*, l'un des lieutenants de César ; en 1752, on découvrit plusieurs médailles en bronze : l'une d'elles portait les noms de Trajan et d'Adrien.

Le moyen âge a légué à Beauvais un de ses plus somptueux édifices, la cathédrale, malheureusement inachevée. Cet édifice occupe une partie de l'emplacement d'un temple païen, connu aujourd'hui sous le nom de la *Basse-Œuvre*, élevé vers le IIIe siècle, et converti ensuite en église chrétienne. Il servit d'abord de cathédrale jusqu'au Xe siècle, époque à laquelle Hervée, quatrième évêque de Beauvais, l'abandonna, et fit élever une nouvelle cathédrale sur une partie de son emplacement ; mais celle-ci fut deux fois incendiée, en 1180 et 1225. Alors l'évêque Miles de Nanteuil entreprit de la faire reconstruire sur un plan beaucoup plus vaste. La voûte, à peine élevée, s'écroula à deux reprises, en 1225 et 1284. Cinquante ans plus tard, un des plus habiles architectes du XIVe siècle, Enguerrand le Riche, reçut la mission d'achever le chœur. Ses travaux furent interrompus par les invasions anglaises, et on ne les reprit qu'en 1500. Jean Wast, de Beauvais, et Martin Cambiche, de Paris, furent chargés de leur direction. Ils travaillèrent avec ardeur, mais ils ne purent terminer que les transepts et le premier pilier de la grande nef. Leur œuvre eût été complétée si les sommes destinées à cette immense construction n'eussent été insuffisantes. Telle qu'elle se trouve, avec son beau chœur et ses deux transepts latéraux, la cathédrale de Beauvais est un des plus beaux monuments gothiques des XIVe et XVe siècles. Le portail du transept méridional, qui s'ouvre sur la rue Saint-Pierre, est immense, et offre tous les détails gracieux et riches de l'architecture des XIVe et XVe siècles. Des frises élégantes, des rosaces, des colonnes déliées, ornent les deux piliers angulaires qui s'élèvent de chaque côté de ce portail. On monte au perron par un escalier de onze marches ; les deux vantaux de la porte sont ornés de sculptures délicates qui appartiennent au style de la renaissance, au règne de François Ier ; plusieurs des figures ont été attribuées au Primatice et à Jean Goujon. Le portail septentrional est beaucoup moins orné. A l'intérieur on est frappé surtout de la grandeur majestueuse des proportions. Pour désigner une église parfaite on disait aux XVIIe et XVIIIe siècles : *Chœur de Beauvais et nef d'Amiens*. Les arcades du chœur sont fermées par des grilles en fer. Les vitraux des rosaces ont été peints, dit-on, par Jean et Nicolas Lepot ; dans la rose du sud se trouve, au milieu des saints et des prophètes, le portrait du médecin de Henri II, François Fernel. Dans l'un des bas côtés de gauche on voit le tombeau de l'évêque de Beauvais, Forbin Janson, dû au ciseau de Nicolas Coustou.

On remarque encore à Beauvais l'église de Saint-Étienne, la plus ancienne de la ville. Elle est en tout point digne de l'attention et de l'étude de l'archéologue par les curieuses inscriptions de ses pierres tombales et par les mille détails de son architecture, en partie romane et en partie ogivale. Commencée à la fin du Xe siècle, cette église a été reconstruite en partie au XIIIe. Le chœur et le clocher sont de beaucoup postérieurs. On y célébrait autrefois *la fête de l'Ane* le 14 janvier. L'ancien palais épiscopal aujourd'hui palais de justice, est un vieil édifice dont l'entrée est flanquée de deux grosses tours. Il a été rebâti au XVe siècle, sous l'épiscopat de Louis de Villiers, et restauré depuis peu. Le seul édifice moderne qui soit remarquable est l'hôtel de ville. Beauvais a une manufacture de tapisseries célèbre. Elle fut établie en 1664, dans les premières années de l'administration de Colbert, par Louis Hinard. Depuis 1792 le gouvernement l'a fait gérer pour son propre compte, et ses produits égalent presque ceux des Gobelins ; elle excelle surtout dans la fabrication des meubles et des tapis. La bibliothèque de Beauvais contient environ 7000 volumes. Le commerce de Beauvais consiste en céréales. Il se fait dans cette ville beaucoup de teinture en gros qui s'expédie au dehors. Le molleton, des draps pour l'armée, des toiles peintes complètent son industrie et son commerce.

Les hommes illustres auxquels cette ville a donné le jour sont Jean et Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, Claude de la Sangle, Alphonse et Adrien, grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l'historien Loysel, le savant Dubos et Lenglet-Dufresnoy, qui fut plusieurs fois emprisonné à la Bastille pour la liberté de ses opinions.

Cette ville porte : *D'azur à un pal au pied fiché d'or*, quelquefois *d'argent ;* avec la devise : *Patus ut hic fixus constans et firma manebo.*

SAINT-GERMER. — Saint-Germer de Fly (*Flaviacum*) est un bourg de 1073 habitants, à 28 kilomètres de Beauvais. Il doit son importance à une célèbre abbaye de bénédictins fondée en 650 par saint Germer, un des illustres patrons du Beauvaisis. Brûlée en 851 par les Normands, rebâtie en 1331 par Donon, évêque de Beauvais, cette abbaye devint bientôt une des plus importantes de la Picardie. Elle fut complétement dévastée au temps des guerres de religion et abandonnée à la révolution. Son église, qui sert aujourd'hui de paroisse au bourg présente un superbe vaisseau de l'architecture du XIe siècle. Le portail et le clocher ont été détruits. A l'intérieur, elle offre plusieurs pierres tumulaires dignes d'intérêt. Derrière le chœur on admire une belle chapelle gothique, bâtie en 1260, et qui a beaucoup de rapports avec la Sainte-Chapelle de Paris. On la considère comme un des chefs d'œuvre de l'époque. Elle vient d'être très-habilement restaurée et rangée au nombre des monuments historiques. L'abbaye était jadis protégée par un château fort qui appartenait aux moines, et qui était situé au *Coudray-Saint-Germer*. Il fut brûlé et dévasté en 1414 par les Bourguignons, et il n'en reste aucune trace.

CHAUMONT. — Chaumont en Vexin (*Calvus mons*, *mons Calvi*), chef-lieu de canton, à 27 kilomètres de Beauvais, est une ville agréablement située sur la rive gauche de la Troësne et sur le penchant d'une montagne qui forme un promontoire du grand plateau qui sépare la vallée de l'Oise de celle de l'Epte. Cette petite ville, qui compte aujourd'hui 1201 habitants, a joué un rôle important dans les guerres que soutinrent les rois de France contre les ducs de Normandie et les rois d'Angleterre. Elle doit son origine, selon les uns, à un château que Robert le Chauve, fils d'Amaury de Pontoise, y aurait élevé, de là *mons Calvi*, selon d'autres, *Calvus mons* désignerait la montagne où on l'éleva, alors dépourvue de bois et entièrement nue. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elle existait au temps de Philippe Ier, vers 1060, et que, dans un acte de cette époque, le lieu qu'elle occupe est désigné sous le nom de *Calidus mons*. Elle était défendue par un château d'une grande importance, qui dominait tout le pays, et duquel on pouvait

Église et château de Vez.

surveiller Gisors et la frontière normande. Ce château était bâti sur un plan elliptique et composé de dix tours séparées par des intervalles égaux; il renfermait dans son enceinte le prieuré de Saint-Pierre et le donjon nommé *la Tour-au-Bègue*, qui occupait l'emplacement de la petite chapelle sépulcrale qui domine aujourd'hui Chaumont. Cette petite ville eut d'abord le titre de vicomté et de comté; elle paraît avoir eu, jusqu'au XIIIe siècle, des seigneurs particuliers qui descendaient d'une branche cadette de la maison de Vermandois et des comtes du Vexin. Parmi ces derniers il nous faut distinguer Wallo, mort en 1098 sous les murs d'Antioche; Hugues, que ses exactions avaient fait nommer *Pille-Avoine*, et qui expia ses fautes en se retirant à l'abbaye de Saint-Germer. L'un des comtes de Chaumont porta l'oriflamme, un autre fut chambellan; tous occupèrent un rang important auprès de la royauté capétienne. La ville eut bien à souffrir de sa position sur la frontière; elle fut plusieurs fois prise et incendiée par les Anglais, et notamment en 1140, 1159 et 1167. En 1182, Philippe Auguste récompensa sa fidélité en lui accordant une charte communale; elle dépendait alors de la prévôté et du bailliage de Senlis. Le duché de Normandie ayant été définitivement réuni à la France en 1260, sous le règne de saint Louis, le château de Chaumont devint inutile, ainsi que ceux qui défendaient cette frontière. Dégradé par le temps, il tomba bientôt en ruine, et à la révolution de 1789 à peine en restait-il quelques traces reconnaissables. Quant à la ville, après l'incendie de 1167, elle fut rebâtie au pied du coteau, et elle s'étendit plus favorablement sur les bords de la Troësne; on y pénétrait par trois portes. Plus d'une fois dévastée pendant la guerre de cent ans, par les Anglais, elle reçut en 1543, sous le règne de François Ier, un bailliage royal qui s'étendait jusqu'à Magny. En 1574, Henri III donna le comté de Chaumont en apanage au duc d'Anjou son frère; celui-ci le vendit à la maison de Longueville, d'où il passa, en 1747, à celle de Conti, qui le conserva jusqu'en 1789. L'église paroissiale de Saint-Jean Baptiste est digne d'intéresser le voyageur; elle est placée à mi-côte, dans une position des plus pittoresques. Bâtie en 1417 pour remplacer les églises Saint-Pierre et Notre Dame, qui, sur la montagne, étaient trop éloignées de la nouvelle ville, elle est d'une architecture gothique très-légère et a été réparée au temps de Henri II, ainsi que quelques-unes de ses parties, qui sont de la renaissance, l'attestent. Sa tour est encore plus moderne; les débris de ses vitraux font regretter que le temps et les fureurs révolutionnaires ne nous les aient point conservés. Au faubourg de l'Aillerie, on remarque une petite chapelle du XVe siècle, dans laquelle se trouve la sépulture de Guillaume de Chaumont, mort en 1543; il est représenté à genoux et les mains jointes. La principale industrie de Chaumont est aujourd'hui celle de la dentelle, pour les femmes; les hommes se livrent à l'agriculture. Les armes de la ville sont *de gueules au bras armé d'or, tenant une bannière de France à bâton d'argent.*

TRYE-CHATEAU. — Trye-Château et mieux Trie-Château (*Castrum de tria*) est un joli village, situé à 28 kilomètres de Beauvais, au confluent de la Troësne et de l'Annette,

Eglise de Marissel.

et sur la route de Rouen à Beauvais, qui fut longtemps une place importante; c'était le poste avancé de la France vers la frontière normande. Le château qui lui donna naissance fut fondé, au temps du roi Philippe Ier, par Dreux de Chaumont, frère de Hugues *Pille-Avoine* et d'Enguerrand, comte de Chaumont, qui, vers la fin de sa vie, se fit moine à Saint-Germer. Les seigneurs de Trie tiennent un rang distingué dans l'histoire de France. Jean II, de Trie, combattait, à la bataille de Bouvines, près de Philippe Auguste. Jean III, de Trie-Dammartin, fut en guerre avec Simon de Nesle, *le Dévêtu*, évêque de Beauvais, et mourut en 1304, à la bataille de Mons-en-Puelle. Parmi les autres sires de Trie on compte un archevêque de Reims, un amiral, un grand maître des arbalétriers, plusieurs chambellans et maréchaux de France. La châtellenie de Trie comprenait sous sa mouvance les seigneuries de Sérifontaine, du Vaumain, de Flavacourt, de Chambors, etc., etc. Elle passa successivement dans les maisons de Dammartin, de Chabannes, de Montmorency, de Bourbon-Estouteville, de Bourbon-Longueville et de Bourbon-Conti. Le château se composait primitivement d'une double enceinte. La première, que traversait le grand chemin de France et Normandie, avait la forme d'un arc de cercle dont la rivière de la Troësne formait la corde; elle était défendue par un gros mur qui s'appuyait, aux deux extrémités, sur cette rivière et était percé de deux portes, la porte de Gisors et celle de Chaumont. La seconde enceinte formait le château proprement dit; il s'appuyait à la première et en son milieu. Sa forme était pentagonale, et trois tours, reliées entre elles par des courtines à machicoulis, en formaient la principale défense; au milieu, et sur une hauteur faite de terres rapportées, s'élevait le donjon. Lorsque la Normandie fut devenue française, ce château subit de nombreuses modifications. Adrienne d'Estouteville, femme de François de Bourbon, comte de Saint-Pol, qui y séjournait, en fit, selon l'usage d'alors, une résidence de plaisance, et fit abattre la plupart des ouvrages de défense; elle y mourut en 1560 et fut inhumée dans l'église paroissiale de Sainte-Madeleine. C'est à cette princesse que l'on doit les trois tours et les deux bâtiments qui les réunissaient, appelées le *Château-Vieux* du temps des princes de Conti. Ceux-ci avaient fait élever en retour d'équerre un *château neuf* dont on vantait au loin la magnificence. Trie était un de leurs séjours de prédilection à cause des avantages que ce domaine offrait au temps de la chasse. Louis II, de Bourbon-Conti, offrit, en juin 1769, un asile à Jean-Jacques Rousseau au château de Trie; il y résida une année, dans une chambre située au second étage de la tour qui seule subsiste encore de l'ancien château, et c'est là qu'il termina, dit-on, ou revit son *Émile*, vivant dans la solitude et la retraite, et ne visitant seulement qu'à de rares intervalles l'abbesse de Gomerfontaine, Mme de Nadaillac. Le château de Trie avait été cédé, par la maison de Conti, à Monsieur, frère de Louis XVI; il fut vendu et détruit à la révolution, à l'exception de la tour du milieu et de quelques chambres qui, heureusement réparées et embellies dans ces derniers temps, forment aujourd'hui, entre les mains de la famille de M. le comte C. de La Ferronnays, une des plus agréables habitations des environs. L'église de Trie a été reconstruite plusieurs

fois; mais son portail, qui paraît dater du VIIIe ou du IXe siècle, est extrêmement curieux : c'est un des monuments religieux les plus anciens de tout le département de l'Oise. Trie-Château est ainsi désigné pour le distinguer de *Trie-la-Ville*, situé à un kilomètre plus au nord sur les bords de l'Aunette. Il y avait, avant la révolution, à *Gomerfontaine*, entre Trie et Chaumont, une abbaye de religieuses de l'ordre de Cîteaux; elle a été convertie en ferme. Dans les bois voisins, les antiquaires admirent un dolmen bien conservé. La ferme de *la Fortelle* était jadis, ainsi que l'indique son nom, une maison forte, fief relevant de la châtellenie de Trie, qui elle-même dépendait du bailliage de Senlis. Trie-Château est la patrie du conventionnel Dupuis, auteur de l'*Origine de tous les cultes*. On y fabrique des dentelles, et la plupart des habitants, que les soins de l'agriculture ne réclament point, trouvent une lucrative occupation dans une belle filature de laine, qui occupe l'emplacement de l'ancien moulin banal.

Clermont (lat. 49° 22' 49", long. 0° 4' 52" E.). — Clermont (*Claromontium*), chef-lieu d'arrondissement à 27 kil. de Beauvais, s'élève sur un coteau qui domine la petite rivière de Bresche. Sa population est de 5144 habitants. Nous avons retracé, à l'histoire générale du département, les faits qui concernent le comté de Clermont, jusqu'à sa réunion au duché de Bourbon. Les comtes de Clermont, descendants de Robert de France, firent alliance avec la famille de Nesle, en Picardie, et furent la tige d'une maison dite de Nesle, qui s'éteignit en 1524. A la défection du fameux connétable, le comté de Clermont fut réuni par François Ier à la couronne. Sous Louis XIII, il rentra dans la maison de Bourbon-Soissons, et fut possédé par la maison de Condé jusqu'à la révolution. La ville de Clermont était jadis fortifiée et possédait un château remarquable, qui fut bâti sous le règne de Charles le Chauve pour arrêter les incursions des Normands. En 1356 les Anglais, commandés par le captal de Buch, s'en emparèrent et levèrent dans la ville d'énormes contributions. En 1415, l'année de la bataille d'Azincourt, ils furent moins heureux, car ils durent se retirer après s'être contentés d'incendier le faubourg Saint-André. En 1430, le maréchal de Boussac, qui venait de délivrer Compiègne, s'en empara, mais les Anglais la surprirent de nouveau, et il fallut que Lahire vint la leur reprendre; mais ayant été enlevé par ceux-ci à Beauvais tandis qu'il jouait à la paume, il dut la leur rendre pour sa rançon. Ce n'est qu'en 1451 qu'elle redevint française.

Clermont, après avoir pris parti pour la Ligue, ouvrit ses portes à Henri IV, en 1595; cette même année, une épidémie cruelle fit périr dans cette ville un grand nombre d'habitants. La seigneurie de Clermont passa dans la suite dans la maison de Condé. Après la révolution, le château, vendu à l'État en 1808, sert, depuis une trentaine d'années, de maison centrale de détention pour les femmes, condamnées dans les départements de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de l'Aisne.

Clermont fait un commerce très-actif en grains, fruits, chevaux, bestiaux. Dans les environs, on fabrique des toiles dites *demi-Hollande*, et il s'y trouve des filatures de coton.

Cette ville est la patrie du roi Charles le Bel, du médecin de Henri II, Jean-François Fernel, et du célèbre géographe Cassini.

Ses armes sont *de gueules au château d'or hersé, couvert en croupe, et accompagné de deux tours, couvertes en pointe et girouettées de même, au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or*. Quelquefois elles sont représentées : *de gueules à une montagne d'argent, accompagnée en chef d'un soleil d'or*.

Compiègne (lat. 45° 25' 3", long. 0° 29' 27" E). — Compiègne (*Compendium*), chef-lieu d'arrondissement à 58 kilomètres de Beauvais, et à 1 kilomètre de distance du confluent de l'Aisne et de l'Oise et sur la rive gauche de cette dernière rivière. Sa population est de 10 795 habitants.

On n'a que des données incertaines sur la fondation de cette ville; cependant il paraît hors de doute qu'elle est de fondation romaine. Son nom apparaît pour la première fois dans l'histoire au temps de Clovis; Grégoire de Tours dit, qu'à cette époque, elle était déjà considérée comme l'une des résidences royales. Depuis ce temps, les rois des deux premières races, attirés par la proximité de sa vaste forêt, firent de Compiègne leur séjour de prédilection; nous avons un grand nombre de diplômes datés de ce lieu. A l'année 611, Clotaire II conclut à Compiègne un traité avec Théodebert, roi d'Austrasie. Le fameux saint Eloi, conseiller et ministre du roi Dagobert, était orfévre dans cette ville, et y reçut de son maître la direction d'un hôtel des monnaies. En 756, Pepin habitait Compiègne lorsqu'il reçut de l'empereur Constantin Copronyme le premier jeu d'orgue qui ait été vu en France. Sous Louis le Débonnaire, plusieurs conciles furent tenus à Compiègne, entre autres celui de 833, où Lothaire, son fils, le força à abdiquer et le fit enfermer à Saint-Médard de Soissons. Charles le Chauve fit rebâtir, en 876, le château de Compiègne, et fonda dans cette ville l'abbaye et l'église de Saint-Corneille, dont le pape Jean VIII vint faire la dédicace l'année suivante. En l'année 900, Compiègne vit une troupe de pirates normands ravager ses murs, et, après le traité de Saint-Clair sur Epte (912) ces mêmes Normands vinrent avec leur chef, Rollon, à cette résidence royale, faire hommage de la province de Neustrie au roi Charles le Simple. Ce fut à Compiègne que s'éteignit la dynastie du grand Charlemagne; Louis V le Fainéant mourut dans cette ville en 987. Dans le cours de la troisième race, Compiègne partagea avec Melun et Fontainebleau l'affection de nos rois. Entraînée avec la plupart des villes de la Picardie dans le mouvement communal, cette cité obtint du roi Louis le Gros, en 1146, une charte de commune qui, depuis, fut confirmée par les rois Louis le Jeune et Philippe Auguste. La juridiction municipale fut substituée, sous ce dernier roi, pour tous les cas, à la juridiction royale. En reconnaissance de cette faveur insigne, les bourgeois de Compiègne fournirent à Philippe Auguste des milices qui se distinguèrent entre toutes à la bataille de Bouvines, 1214. Saint Louis jeta à Compiègne les fondements d'un château qui, depuis, a été remplacé par celui que nous voyons aujourd'hui. Pendant la sanglante rivalité des Armagnacs et des Bourguignons, en 1413, ces derniers s'en emparèrent momentanément sous Charles VII. Le duc de Bedfort, régent de France au nom du roi d'Angleterre Henri VI, la reprit en 1423; mais les habitants expulsèrent la garnison anglaise, et rentrèrent sous l'obéissance de leur roi légitime en 1429, l'année même où Jeanne d'Arc délivrait Orléans. L'année suivante, les Anglais et les Bourguignons leurs alliés assiégèrent de nouveau cette ville. L'héroïque jeune fille, qui venait de sauver la France, prétendait que sa mission était accomplie, voulait regagner son village et vivre dans la retraite; ses compagnons d'armes lui firent de si vives instances, qu'elle consentit à défendre encore Compiègne. Les ennemis avaient assis leur camp devant la place et la bloquaient de toutes parts; ce blocus durait depuis un mois, et les vivres commençaient à manquer; Jeanne, qui était parvenue à se jeter dans la place avec quelques troupes, résolut de tenter une sortie. Le 24 mai 1430, accompagnée de Lahire et de cinq cents soldats, elle tombe à l'improviste sur les Bourguignons qui fuient épouvantés, mais les Anglais accourent, et les troupes françaises sont forcées de regagner leurs murailles. C'est alors que, soit crainte, soit plutôt trahison, le gouverneur de la ville, Guillaume de Flavy, fait baisser précipitamment la herse, et Jeanne, qui était restée la dernière pour protéger la retraite des siens, fut assaillie par tous les ennemis à la fois; elle parvint cependant, par des prodiges de courage, à se dégager et à se sauver du côté de la campagne; mais vers le soir, accablée de lassitude et de faim, sans forces pour se défendre, elle fut prise par Lyonnel, bâtard de Vendôme, qui la livra à Jean de Luxembourg, et celui-ci la vendit aux Anglais pour dix mille livres. Ce fut à la *Porte du Pont* que le combat eut lieu; elle a été détruite en 1811, et occupait une partie de l'abattoir actuel; on y lisait, sur une

plaque de marbre, l'inscription suivante, destinée à en perpétuer le souvenir :

Cy fut Jehanne d'Arc près de cestuy passage,
Par le nombre accablée et vendue à l'Anglais,
Qui brûla, le félon, elle tant douce et sage.
Tous ceux-là d'Albion n'ont fait le bien jamais.

Compiègne demeura fidèle au roi Henri IV. En 1589 son gouverneur, le comte d'Humières, délivra Senlis, assiégée par les ligueurs. Henri IV affectionna cette ville et y fit de fréquents voyages; le traité de Vervins, conclu en 1598 avec l'Espagne, y fut ratifié l'année suivante. En 1770 le dauphin Louis, qui fut, quatre ans plus tard, Louis XVI, célébra au château de Compiègne la venue de la reine Marie-Antoinette son épouse. A son tour Napoléon y reçut, en 1810, l'archiduchesse Marie-Louise. Quatre ans plus tard les armées coalisées, maîtresses de Soissons et de Noyon, envoyèrent un détachement pour prendre Compiègne; le brave major Othenin, qui commandait dans la place, repoussa le corps prussien, fort de 12 000 hommes. Les camps militaires, que Compiègne a si fréquemment vus pendant le règne de Louis-Philippe, ont leur origine dans une réunion de ce genre faite en 1698, sous Louis XIV, et renouvelée à plusieurs reprises par Louis XV.

Compiègne n'est pas en général une ville bien bâtie, mais elle a de beaux monuments et attire les visiteurs, surtout par la beauté de sa forêt.

L'église Saint-Antoine est un monument du XIIe siècle; le chœur, dont on admire la hardiesse et le chevet couronné d'arceaux élégants, ont été reconstruits deux cents ans plus tard par le fameux docteur Pierre d'Ailly. Les vitraux avaient été peints en 1540, mais ils ont été brisés en 1793. L'hôtel de ville date du règne de Charles VI. La façade de cet édifice supporte une terrasse entourée d'une balustrade de pierre, ayant aux angles deux tourelles hexagones terminées en flèche. Du milieu du comble s'élève une belle tour octogone, flanquée de quatre tourelles rondes et terminées par une flèche très-élevée. A la façade se lit la devise accordée à Compiègne par Philippe Auguste après la victoire de Bouvines : *Regno et Regi fidelissima*. La bibliothèque, placée dans l'hôtel de ville, compte environ 6000 volumes. On peut citer encore l'église Saint-Jacques, qui présente les caractères du gothique primitif. Le chœur, les transepts, les piliers qui supportent la nef et les bas côtés appartiennent au commencement du XIIIe siècle. Le chevet n'a dû être élevé qu'au XVe siècle; plusieurs pilastres portent même les traces de la renaissance. Le monument le plus célèbre de Compiègne est le château, construit par Louis XV sur l'emplacement d'un palais élevé par saint Louis. Ce château a été réparé en grande partie par Napoléon, qui en a fait décorer l'intérieur de sculptures, de fleurs et de peintures par Beauvalet, Redouté et Girodet. Des tapisseries de Beauvais et des Gobelins y reproduisent avec bonheur les œuvres des grands maîtres. La forêt de Compiègne, célèbre dans les querelles de l'Austrasie et de la Neustrie, sous la première race, porta longtemps le nom de Cuise, qui est encore aujourd'hui celui d'un village voisin, de la route de Compiègne à Soissons, et n'a pris la dénomination actuelle que sous Louis XIV. Elle a environ 15 000 hectares et est traversée, dans sa partie orientale, par l'antique voie romaine, qui porte le nom de chaussée de Brunehaut. François Ier, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Napoléon y ont fait percer des routes nombreuses; elle est arrosée par un grand nombre de petits cours d'eau. Au milieu de la forêt s'élève le vieux prieuré de Saint-Corneille, la chapelle de Saint-Pierre, Saint-Jean aux Bois, petite église construite par Philippe Ier, en 1060, la faisanderie, la Brevière Sainte-Périnne, hameau pittoresque, et les carrefours du Puits du roi et de la Micheletle, qui sont particulièrement dignes de fixer l'attention des visiteurs. Compiègne est la patrie du docteur Pierre d'Ailly, du bénédictin Pierre Coutant, du savant professeur Hersant et de François Mercier, auteur de quelques romans.

Les armes de Compiègne sont : *d'argent au lion d'azur, semées de fleur de lis d'or et couronnées de même*, avec la devise *Regno et Regi fidelissima*.

Pierrefonds. — Pierrefonds (*Petrafons*), bourg de 1600 habitants, situé à 13 kilomètres de Compiègne, sur la lisière orientale de la forêt. Ce lieu doit sa célébrité à ses deux châteaux, séjour de seigneurs puissants au moyen âge. Le second de ces deux monuments féodaux subsiste encore, et est l'un des plus complets qu'on puisse voir en France. Le premier château de Pierrefonds fut construit sur l'emplacement actuel de la ferme dite du Rocher. Il paraît avoir existé dès le commencement du XIe siècle, avant la naissance de Nivelon Ier, qui fut le premier seigneur de Pierrefonds. Le petit-fils de ce Nivelon agrandit son château et étendit au loin son autorité sur tout le pays environnant. Cette première maison s'éteignit en 1185, et Philippe Auguste acheta la châtellenie, dont les seigneurs portaient à cette époque, depuis fort longtemps, le titre de pairs du royaume. Pierrefonds fut, avec le Valois, compris dans la cession faite à Louis d'Orléans, frère de Charles VI, et ce fut ce prince qui jeta les fondements du château actuel. C'était, au dire de Monstrelet, « un château moult bel, puissamment édifié et fort défensable. » Il avait quatre faces irrégulières et sept tours élevées de trente-cinq mètres. Le roc servait en partie de base à cette forteresse; partout où le terrain l'avait permis, on avait fait creuser de vastes caves et des cachots. Un fidèle serviteur des Armagnacs, Nicolas Bosquieux, fut investi par Louis d'Orléans du commandement de ce château; forcé, en 1408, après l'assassinat de son maître, d'abandonner Pierrefonds, Bosquieux y rentra dix ans après; mais déjà les ravages de la guerre y avaient laissé des traces : le comte de Saint-Pol, partisan des Bourguignons, avait détruit par le feu plusieurs tours et la charpente des combles; la solidité de l'édifice avait seule préservé le reste de l'incendie. L'année de la mort du roi Henri III, 1589, Pierrefonds acquiert une nouvelle célébrité. Un partisan, le célèbre Rieux, réunit une troupe de pillards et de brigands, s'enferme dans le château, et de là ravage tout le pays voisin. En 1591 Henri IV envoie contre Rieux une petite armée sous les ordres du duc d'Epernon, mais celui-ci assiége inutilement la forteresse, il est blessé et se retire. A la fin de la même année le maréchal de Biron fait sur Pierrefonds une autre tentative également infructueuse. Alors l'insolence de Rieux ne connaît plus de bornes; il médite, en 1593, d'enlever Henri IV, qui devait traverser la forêt de Compiègne, et il eût réussi sans un paysan qui eut, par hasard, connaissance de ce projet et en avertit le roi. Cette même année l'imprudence de ce chef de brigands, heureux jusqu'alors, causa sa perte; il fut surpris dans une de ses excursions presque seul par le gouverneur de Compiègne, pris et pendu dans cette ville. Son lieutenant, le sieur Chamant, livra, l'année suivante, Pierrefonds à Henri IV. Sous le règne de Louis XIII, Villeneuve, lieutenant du marquis de Cœuvres, vicomte titulaire de Pierrefonds, prétendit marcher sur les traces de Rieux; Charles de Valois, comte d'Auvergne, attaqua Pierrefonds avec 15 000 hommes, et s'empara du château après un siége de quelques jours. Le cardinal Richelieu, pour prévenir le retour d'un fait semblable, fit démolir les ouvrages avancés du château, enlever les toitures et pratiquer des entailles dans les murs. La solidité des murailles de cette construction a préservé les débris curieux, que nous voyons aujourd'hui, du marteau de la bande noire pendant la révolution. Racheté, en 1813, par l'empereur Napoléon, le château de Pierrefonds est aujourd'hui l'objet d'utiles et sages restaurations; les fouilles, habilement dirigées, ont mis à jour l'ancienne entrée, le chemin couvert, le pont-levis, des souterrains immenses et la grosse tour de l'ouest.

Noyon. - Noyon (*Noviodunum*, *Noviomagus*), chef-lieu de canton à 30 kilomètres de Compiègne. Sa population est de 6322 habitants. Cette ville est fort ancienne; elle était l'une des principales cités des *Veromandui*; César s'en empara. Elle est mentionnée dans l'itinéraire

d'Antonin, mais n'est pas marquée sur la carte de Peutinger. *Noviomagus* acquit à cette époque assez d'importance pour devenir la résidence de l'un des préfets de la Gaule. Dans le premier siècle de la domination des Francs, vers 530, saint Médard, évêque de Vermand, chassé de cette ville, que les barbares avaient incendiée, vint s'établir à Noyon. Le pieux évêque était né près de Noyon, au village de Salency, qu'il rendit fameux par une fête annuelle, l'institution de la rosière, célébrée encore aujourd'hui. Au temps de Dagobert, l'illustre orfévre saint Éloi fut à son tour évêque de Noyon, et c'est à la même époque que sainte Godeberte prit le voile religieux dans cette ville, dont elle est devenue patronne. Sous le règne de Louis le Débonnaire deux conciles se sont réunis à Noyon aux années 814 et 831. La riche cathédrale de Noyon, agrandie par Charlemagne, et enrichie par la piété de cet empereur et de son successeur, ne put échapper aux incursions des Normands : Noyon fut entièrement saccagée en 860. Dans le siècle suivant les pirates reparurent. A la faveur du désordre que cette nouvelle apparition produisit, un seigneur du nom d'Adelin s'empara par surprise du château Corbault, et s'efforça de renverser à son profit l'autorité de l'évêque. A ce moment commença entre le pouvoir féodal et les évêques une lutte qui se termina à l'avantage de ces derniers. Hugues Capet se fit proclamer roi à Noyon, en 987, et, en récompense de l'assistance que l'évêque de cette ville lui avait prêtée, il lui donna le titre de pair ecclésiastique. A l'époque du mouvement communal, Noyon avait pour évêque Baudri de Sarchainville : ce prélat trouva, au moment de son élection, les bourgeois en lutte ouverte avec le clergé métropolitain, il prit la généreuse initiative d'établir une commune à Noyon. Les habitants de la ville furent convoqués en assemblée, et reçurent la proposition de se constituer en association perpétuelle, d'élire, comme à Cambray, des magistrats avec le titre de jurés, et, au cas où la commune serait violée, d'armer tous les citoyens pour tirer vengeance de l'injure faite à la *corporation*. De plus, la justice municipale devait prévaloir sur toute autre. Baudri jura le premier d'observer cette charte, et les habitants de tout état prêtèrent avec lui ce serment. Enfin, à sa requête, Louis le Gros donna son approbation à cet acte, et y apposa son sceau royal. Le noble désintéressement de Baudri fut profitable à lui-même et à ses successeurs, autant qu'à la ville de Noyon. Tandis que partout ailleurs des luttes violentes ensanglantaient les cités de la Flandre et de la Picardie, où l'insurrection communale avait éclaté, le peuple et les évêques de Noyon vécurent en bonne intelligence, et on eut le spectacle rare d'une corporation de bourgeois vivant et se développant à côté et sous la protection du pouvoir épiscopal. Par malheur, quelques autres calamités fréquentes au moyen âge désolèrent la ville de Noyon. Un incendie terrible la consuma presque entièrement dans le cours du XIIe siècle. Ses maisons et ses édifices s'étaient relevés, lorsqu'en 1298 le même fléau consuma encore plusieurs quartiers, deux églises et la maison des templiers. Les milices communales de Noyon furent au nombre de celles qui se levèrent à la voix de Philippe Auguste contre les étrangers, et se distinguèrent, en 1214, à la bataille de Bouvines. Pendant les guerres anglaises, Noyon fut au pouvoir des Bourguignons, et cette cité vit Jeanne d'Arc, non plus victorieuse et entourée de ses compagnons d'armes, mais captive et près d'être livrée à de lâches ennemis, la jeune fille pour laquelle allait commencer le dernier épisode de sa mission sublime. La Ligue fut maîtresse de Noyon jusqu'en 1595; à cette année, cette ville ouvrit ses murs à Henri IV. Pendant le ministère de Richelieu, une armée espagnole s'avança jusque sous les murs de Noyon, et saccagea ses faubourgs, 1636.

Noyon est une ville bien bâtie et bien percée; une petite rivière, la Vorse, la traverse et se jette dans l'Oise, qui n'est éloignée que de la distance d'un kilomètre. L'église cathédrale, primitivement élevée par Pepin le Bref et par Charlemagne, a été reconstruite en 1180. C'est un vaste vaisseau de plus de 100 mètres de longueur, orné de deux tours qui ont 65 mètres d'élévation. La nef est imposante et spacieuse; les deux transepts sont circulaires à leur extrémité, et le chœur est remarquable par la beauté de sa voûte, de ses galeries et la hardiesse des colonnes annelées qui le soutiennent. Le palais épiscopal, aujourd'hui presque entièrement détruit, et l'hôtel de ville qui est remarquable, sont des monuments de la renaissance.

Le commerce de Noyon est moins considérable qu'autrefois, mais il est encore assez actif en grains, fruits, haricots, etc. Cette ville a plusieurs fabriques de cuirs, de produits chimiques et de sucre indigène. Jean Calvin naquit à Noyon en 1509. L'illustre sculpteur du XVIe siècle, Sarrasin, est aussi un des enfants de cette cité. Les armes de Noyon sont : *d'argent à la fasce de gueules*.

Senlis (lat. 49° 12′ 27″, long. 6° 14′ 57″ E.). — Senlis (*Augustomagus*, *Sylvanectum*), chef-lieu d'arrondissement, à 52 kilomètres de Beauvais. Sa population est de 5802 habitants. L'origine de cette ville est ancienne. Les restes de la cité gauloise des *Sylvanectenses* sont encore reconnaissables; ils occupent le quartier le plus élevé de la ville actuelle sur la droite de la Nonnette, petite rivière qui passe à Senlis. Le mur d'enceinte consistait en une ligne brisée, dont les angles étaient couverts de vingt-huit tours espacées de 25 mètres. Seize tours subsistent encore; elles sont saillantes en demi-cercle au dehors du mur, et avancent carrément au dedans de l'enceinte. Les baies des fenêtres s'ouvrent en plein cintre, et les claveaux sont séparés par des tuiles interposées. Les tours les mieux conservées ont, dans le massif de leur maçonnerie, jusqu'à neuf lits successifs de tuiles, distants entre eux de quatre à cinq pieds. Saint Rieul prêcha l'Évangile aux habitants de Senlis, dans le IIIe siècle de notre ère. Les rois francs élevèrent un palais dans cette ville. Pepin II d'Aquitaine, petit-fils de Louis le Débonnaire et allié de Lothaire, à la bataille de Fontenay, fut enfermé à Senlis par Charles le Chauve, en 865. Cinq années plus tard, ce même roi y fit emprisonner son fils Carloman, coupable de rébellion. A la même époque un seigneur, du nom de Bernard, fut la tige des comtes de Senlis, qui se montrèrent souvent hostiles aux rois de la seconde race. Vers 1077, le comté de Senlis passa dans la maison de Vermandois. En 1204, l'évêque de Senlis, Guérin, conduisit lui-même les milices communales à la bataille de Bouvines. La charte d'affranchissement était à cette époque récente; elle date de l'année 1173, et Philippe Auguste l'avait confirmée en 1201. Un bailliage royal remplaça, en 1319, la juridiction municipale. Les bourgeois de Senlis chassèrent, en 1358, les Jacques qui ravageaient le territoire de leur ville; ils eurent cependant, la même année, à repousser une attaque des seigneurs, qui venaient de triompher à Meaux de cette même insurrection des gens de la campagne. Sous le règne désastreux de Charles VI, Senlis tomba, en 1408, au pouvoir du duc de Bourgogne; le duc Charles d'Orléans la reprit en 1412, puis Jean de Luxembourg, capitaine de Jean sans Peur, s'en empara de nouveau. Le roi Charles VII n'y rentra qu'en 1429. A l'époque des guerres de religion, Senlis sut, par une exception qui honore son gouverneur et ses habitants catholiques, s'abstenir des excès qui ensanglantèrent tant d'autres villes; la Saint-Barthélemy n'y vit pas de massacres. Plus tard, cette ville refusa de s'associer à la Ligue; Mayenne s'en empara de force, mais elle s'empressa d'accueillir, peu après, le roi Henri IV.

La ville de Senlis, en général bien bâtie, est peu riche en monuments publics; cependant sa cathédrale est remarquable. Cette église appartient au style gothique; la flèche en est élégante et fort élevée. L'industrie manufacturière est très-développée à Senlis; il s'y trouve des filatures de coton, des tanneries, des mégisseries, des imprimeries, une féculerie, etc. Les environs fournissent une quantité de grains très-abondants; il y existe, non loin de la ville, une carrière de pierres très-estimées. Baumé, célèbre chimiste, est né à Senlis. Les armes de cette ville sont *de gueules au pal d'argent*.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE EN 1852.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
5825 kil. carr. ou 582 569 hect.	Hommes. 199 650 Femmes. 204 207 Total .. 403 857	4	35	700	28 000 000 fr.	16 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS.

Superficie 1934 kilom. carrés ou 193 491 hectares.—Population 131 983 habitants.—Cantons 12 —Communes 242.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Beauvais (N.-et-E.), 7 c., 12 030 h.	BEAUVAIS (N.-et-E.)	14216	»
	Fouquenies	242	6
	Marissel	883	2
	Notre-Dame du Thil	1430	2
	Pierrefitte	458	11
	Savignies	685	2
	St.-Just-des-Marais	668	2
Beauvais (Sud-ouest), 5 c., 9191 h.	BEAUVAIS (Midi-et-Oc.)	»	»
	Allonne	1590	4
	Herchies	276	12
	Goincourt	541	4
	St-Martin-le-Nœud	839	4
Auneuil, 20 communes, 10 382 habitants.	AUNEUIL	1582	12
	Auteuil	453	13
	Beaumont-les-Nonains	472	16
	Berneuil	615	12
	Frocourt	286	6
	Houssoye (la)	505	15
	Jouy-sous-Thelle	417	20
	Mesnil-Theribus-le-	341	22
	Mont-St.-Adrien	256	7
	Neuville-Sire-le-Garnier	388	15
	Ons-en-Bray	1085	15
	Rainvillers	170	19
	St. Germain-la-Poterie	414	8
	St.-Léger-en-Bray	440	8
	Saint-Paul	231	8
	Thieux	859	6
	Valdampierre	191	13
	Velers-St.-Barthelemy	775	18
	Villotran	654	13
Chaumont-en-Vexin, 37 communes, 13 536 habitants.	CHAUMONT-EN-VEXIN	1201	27
	Bachivillers	270	22
	Berthenicourt	228	25
	Boubiers	354	37
	Bourg-Fidon	208	35
	Bury	572	30
	Chambors	311	25
	Chaumont-les-Bois	356	32
	Courcelles-les-Gisors	629	37
	Delincourt	201	33
	Ferme-du-Luge	201	22
	Fresnoy-le-Luat	142	22
	Fresnoy	600	31
	Fay les Etangs	277	30
	Fleury	280	26
	Fresnes-l'Eguillon	490	25
	Hodenc-en-le-M.-Cloche	354	40
	Hondainville	136	22
	Jaméricourt	123	24
	Lattainville	151	33
	La Villetertre	423	30
	Lauconcourt-St.-Pierre	675	36
	Lavilla	186	25
	Lavilleroy	164	30
	Marquemont	448	40
	Montagny	230	38
	Montjavoult	702	15
	Parnes	446	33
	Reilly	117	23
	Serans	248	24
	Serans	388	40
	Tailleville	305	24
	Tourly	150	30
	Trye-Château	851	28
	Trye-la-Ville	385	25
	Vaudancourt	305	38
	Villers-sur-Trye	284	27
Coudray-St-Germer, 18 comm., 10 585 hab.	COUDRAY-ST-GERMER	469	25
	Blacourt	552	20
	Bosse (la)	768	19
	Chapelle-aux-Pots (la)	675	16
	Crèvecœur	688	23
	Espaubourg	305	20
	Flavacourt	963	25
	Hodenc-en-Bray	559	17
	Lande-Ancon (la)	245	28
	Landelle (la)	517	20
	Puiseux-en-Bray	447	28
Formerie, 23 communes, 10 192 habitants.	FORMERIE	1245	42
	Abancourt	686	43
	Blargies	591	42
	Boutavent	178	40
	Bouvresse	138	41
	Broquiers	232	36
	Campeaux-Courcelles	892	37
	Canny-sur-Thérain	297	38
	Eaubonne	317	43
	Fouilloy	281	47
	Gourchelles	212	43
	Héricourt St.-Samson	293	35
	Lannoy-Cuillière	462	47
	Moliens et Laneuville	1209	40
	Monceaux-l'Abbaye	247	38
	Morvillers	323	37
	Omécourt	312	30
	Quincampoix	242	50
	Romescamps	261	45
	Saint-Arnoult	630	35
	St.-Samson-sur-Theroin	407	37
	Saint-Valery	157	50
	Villers-Vermont	285	36
Grandvilliers, 23 communes, 12 499 habitants.	GRANDVILLIERS	1815	30
	Beaudéduit	525	28
	Briot	528	28
	Broyes	369	28
	Campuis	565	28
	Damerancourt	470	31
	Darpies	621	33
	Elencourt	182	34
	Feuquières	1327	30
	Grez	570	26
	Hailoy	697	28
	Hamel (le)	358	28
	Haubos	224	28
	Mesnil-Conteville (le)	275	27
	Offoy	228	31
	Sarens	615	33
	Sarnois	526	31
	Sommereux	680	30
	Saint-Maur	691	24
	Saint-Thibault	744	35
	Thieuloy Saint-Antoine	295	25
	Vacquerie (la)	511	28
	Verrière (la)	128	32
Marseille, 19 communes, 9648 habitants.	MARSEILLE	855	21
	Achy	634	19
	Blicourt	518	16
	Bonnières	257	14
	Fontaine-Lavaganne	612	25
	Gaudechart	475	20
	Hardivillers	620	21
	Hétomesnil	593	28
	Lihus	1030	23
	Milly	857	12
	Neuville-sur-Oudeuil (la)	535	19
	Oudeuil	320	16
	Pisseleu	402	15
	Prévillers	388	25
	Rothois-Gaudechart	433	23
	Roy-Boissy	432	25
	St-Omer-en-Chaussée	580	15
	Villers-sur-Bonnières	271	17
	La Neuville-Vaux	290	18
Méru, 20 com., 10 986 h.	MÉRU	2571	23
	Amblainville	824	30
	Andeville	1468	25
	Ansacville	358	30
	Bornel	563	32
	Chambors	240	32
	Corbeil-Cerf	311	20
	Esches	345	30
	Fosseuse	171	31
Nivillers, 21 communes, 10 048 habitants.	Fresneaux-Montchevreuil	785	22
	Hénonville	475	30
	Ivry-le-Temple	455	27
	Lardières	177	21
	Lormaison	378	22
	Montlevant	188	20
	Monts	195	29
	Neuville-Bosc	404	32
	Pouilly	175	21
	St.-Crespin-d'Ouvillers	700	22
	Villeneuve-le-Roy (la)	419	28
	Nivillers	225	8
	Bailleu-sur-Thérain	665	14
	Bonliers	213	8
	Bresles	1803	15
	Fay-St.-Quentin le	548	15
	Fontaine-St.-Lucien	204	11
	Fouquerolles	222	12
	Guignecourt	276	8
	Haudivillers	638	15
	Juvignies	322	12
	Lafraye	227	13
	Laversines	704	10
	Maisoncelle-St.-Pierre	272	10
	Oroër	414	10
	Rochy-Condé	266	9
	Sauqueuse-St.-Lucien	201	11
	Therdonne	685	6
	Tillé	663	5
	Troissereux	681	7
	Velennes	210	9
	Verderel	498	9
Noailles, 12 communes, 11 050 habitants.	NOAILLES	1150	16
	Abbecourt	463	13
	Berthecourt	427	16
	Boncourt (la)	602	20
	Cauvigny	1040	22
	Chapelle-St.-Pierre (la)	312	25
	Coudray-Belle-Gueule (la)	173	15
	Hermes	754	17
	Hodenc-l'Evêque	209	13
	Montreuil-sur-Thérain	126	12
	Mortefontaine	313	24
	Mouchy-le-Chatel	161	20
	Neuville-d'Aumont (la)	190	15
	Novillers	229	23
	Paroy	642	15
	Ressons	169	18
	Silly	525	15
	Sainte-Geneviève	1201	22
	Saint-Sulpice	561	10
	Villers-St.-Sépulcre	405	14
	Warluis	623	7
	Le Déluge	459	17
Songeons, 11 228 habitants.	SONGEONS	1105	25
	Bazancourt	295	35
	Bazincourt	241	28
	Chapelle-s.-Gerberoy (la)	240	24
	Crillon	504	18
	Ernemont-Boutavent	505	31
	Escames	520	30
	Fontenay-Torcy	317	33
	Gerberoy	336	25
	Glatigny	502	18
	Grémevillers	625	25
	Haucourt	305	25
	Haudeville	955	20
	Haucourt	151	17
	Hécourt	336	31
	Heraule (l')	240	15
	Loueuse	345	32
	Martincourt	191	20
	Morvillers	687	27
	Sarcus	695	25
	Sully	292	30
	Saint-Deniscourt	246	30
	Saint-Quentin des Prés	305	31
	Troussures	424	30
	Ville-en-Bray	224	20
	Villers-sur-Auchy	549	28
	Vrocourt	117	22
	Wambez	211	25

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT.

Superficie 1294 kilom. carrés ou 129 410 hectares. — Population 90 51 habitants. — Cantons 8. — Communes 168.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
CLERMONT, 24 communes, 15536 habitants.	CLERMONT	5111	»
	Agnetz	1184	3
	Airion	230	5
	Avrechy	454	9
	Avrigny	247	12
	Bailleul-le-Soc	688	14
	Blincourt	117	16
	Breuil-le-Sec	506	31
	Breuil-le-Vert	847	3
	Bulles	1037	13
	Cholay-la-Victoire	152	13
	Epineuse	271	11
	Erquery	227	5
	Etouy	813	6
	Fitz-James	557	1
	Fouilleuse	100	12
	Lamécourt	188	7
	Litz	315	8
	Maimbeville	348	9
	Neuville-en-Hez (la)	796	7
	Rémécourt	68	7
	Rochy-Condé	372	13
	Saint-Aubin-Pierre (le)	682	11
	Saint-Aubin-sous-Erquery	232	6
BRETEUIL, 22 communes, 13749 habitants.	BRETEUIL	2571	40
	Ansauvillers	1200	27
	Beauvoir	455	37
	Bonneuil	1464	47
	Bonvillers	489	32
	Broyes	381	35
	Chepoix	957	50
	Esquennoy	1011	40
	Flechy	333	45
	Gouy-les-Groseillers	103	50
	Hacqueville (le)	284	20
	Maisoncelle-Saint-Pierre (la)	446	24
	Mory-Moncrux	247	29
	Paillart	763	44
	Plainville	288	31
	Rogy-en-Vimeu	180	42
	Rouvroy-les-Merles	166	41
	Servilliers	243	28
	Tartigny	322	40
	Troussencourt	691	38
	Vendeuil-Caply	528	38
	Villers-Vicomte	473	43
CREVECOEUR, 20 comm., 11942 hab.	Crevecoeur	2118	45
	Auchy-la-Montagne	621	39
	Bonnel-Abad	518	45
	Cauroy	396	43
	Chaussée-du-Bois-d'Ecu (la)	384	35
	Choqueuse-les-Besnard	343	49
	Conteville	355	50
	Corneilles	1054	43
	Croc (le)	566	42
	Croissy	404	52
Suite de CREVECOEUR.	Domfront	554	43
	Fontaine-Bonnelau	500	47
	Francastel	827	38
	Gallet (le)	335	45
	Lucky	587	36
	Maulers	365	32
	Muiderge	256	37
	Rotangy	436	40
	Saulchoy	378	43
	Viefvillers	577	41
FROISSY, 17 communes, 8183 habitants.	Froissy	650	33
	Abbeville-Saint-Lucien	337	29
	Bucamp	512	22
	Campremy	429	36
	Hardivillers	1222	40
	Maisoncelle-Tuilerie	460	36
	Montreuil-sur-Brèche	779	25
	Neuville-Saint-Pierre (la)	203	27
	Nointel	275	31
	Noyers Saint-Martin	730	28
	Quincampoix-Fleuzy	121	35
	Quincampoix-Mibray (le)	182	29
	Puits-la-Vallée	270	36
	Reuil-sur-Brèche	389	26
	Saint-André-Farivillers	715	33
	Sainte-Eusoye	454	33
	Thieux	489	25
LIANCOURT, 23 communes, 10023 habitants.	Liancourt	1325	7
	Ageux (les)	274	15
	Angicourt	260	11
	Bailleval	567	5
	Bazicourt	201	17
	Brenouille	197	13
	Bruyères (le)	250	8
	Catenoy	471	7
	Caulfry	315	7
	Cinqueux	730	12
	Lagny-en-Thelle	715	11
	Mogneville	217	5
	Monceaux	331	14
	Monchy-Saint-Eloy	317	11
	Noinlel	603	5
	Rantigny	442	6
	Rieux	196	12
	Rosoy	245	8
	Sacy-le-Grand	820	11
	Saint-Leu-d'Esserent	2002	16
	Sarron	407	20
	Saint-Maximin	485	15
	Verderonne	231	9
MAIGNELAY, 21 c., 9566 h.	Maignelay	757	25
	Coivrel	415	27
	Courcelles-Epayelles	309	32
	Crèvecoeur-le-Petit	162	28
	Domfront	195	32
	Dompierre	433	30
Suite de MAIGNELAY.	Ferrières	648	26
	Fretoy (le)	400	33
	Godenvillers	250	30
	Leglantiers	443	18
	Menevillers	225	23
	Mery	717	26
	Monigérain	283	20
	Montigny	1036	21
	Plouren (le)	248	32
	Royaucourt	468	32
	Saint-Morenvillers	587	25
	Saint-Martin-aux-Bois	396	22
	Tronchoy	666	26
	Warquemoulin	286	22
	Welles-Perennes	610	33
MOUY, 11 comm., 7925 hab.	Mouy	2781	10
	Angy	788	8
	Annel	788	5
	Bury	1088	12
	Cambronne-les-Clermont	200	9
	Berlises	444	12
	Hondainville	255	11
	Neuilly-sous-Clermont	408	4
	Rousseloy	119	10
	Saint-Félix	204	12
	Thury-sous-Clermont	397	9
SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE, 20 communes, 13457 habitants.	Saint-Just-en-Chaussée	1522	17
	Angivillers	279	12
	Bruvillers-la-Motte	359	22
	Catillon	648	21
	Cermy	191	12
	Cressonsacq	404	14
	Crèvecoeur	271	19
	Fresnières	119	10
	Fessulle	555	17
	Fournival	514	11
	Francastel	191	22
	Gannes	98	26
	Grandvillers-aux-Bois	207	19
	Haucourt	417	11
	Mesnil-sur-Bulles	360	15
	Montiers	387	21
	Moyenneville	419	25
	Neuville-Roy (la)	677	16
	Noroy	236	12
	Pommereuil-la-Perche	436	17
	Plainval	356	2
	Villers-sur-Bonnières (le)	203	14
	Wambez-sur-le-Just (le)	397	18
	Froniéroy	412	16
	Quinquempoix	375	24
	Ravenel	1032	21
	Rouvillers	211	20
	Saint-Remy-en-l'Eau	403	14
	Valescourt	227	15
	Wavignies	871	25

ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE.

Superficie 1275 kilomètres carrés ou 127 528 hectares. — Population 98 190 hab. — Cantons 8. — Communes 157.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
COMPIÈGNE, 12 comm., 18254 hab.	COMPIÈGNE	10795	»
	Bienville	438	4
	Choisy-au-Bac	869	6
	Clairoix	649	5
	Croix-Saint-Ouen (la)	1250	10
	Janville	209	6
	Jaux	1100	6
	Margny-lez-Compiègne	590	2
	Saint-Jean-aux Bois	404	12
	Saint-Sauveur	811	14
	Venette	888	2
	Vieuxmoulin	436	10
ATTICHY, 20 comm., 8412 hab.	ATTICHY	950	20
	Autrèches	836	30
	Berneuil-sur-Aisne	626	17
	Bitry	464	23
	Choelles	412	20
	Coulouvy	194	20
	Courtieux	139	25
	Croutoy	229	18
	Cuise-Lamotte	1092	16
	Haute-Fontaine	289	24
	Jaulzy	524	23
	Moulin-sous-Touvent	354	27
	Nampcel	751	26
Suite de ATTICHY.	Pierrefonds	1687	16
	Rethondes	501	11
	Saint-Crepin-aux-Bois	401	17
	Saint Etienne	408	20
	Saint Pierre-les Bitry	195	23
	Tracy-le-Mont	1430	20
	Trosly-Breuil	888	12
ESTRÉES-SAINT-DENIS, 18 communes, 10849 habitants.	Estrées-Saint-Denis	1367	16
	Armancourt	274	7
	Arsy	740	13
	Canly	570	12
	Chelle (la)	270	9
	Chevrières	830	14
	Fayel	179	14
	Francières	444	15
	Grand-Fresnoy	1082	16
	Hémévillers	474	15
	Houdancourt	322	18
	Jonquières	703	10
	Longueil-Sainte-Marie	795	13
	Meux (le)	956	10
	Montmartin	450	14
	Moyvillers	504	16
	Remy	829	11
	Rivecourt	302	14
GUISCARD, 20 communes, 8412 habitants.	Guiscard	1584	40
	Beaugies	211	40
	Berlancourt	438	43
	Bussy	262	35
	Campagne	179	38
	Catigny	314	35
	Crisolles	493	55
	Flavy-le-Meldeux	482	41
	Frenicheux	483	42
	Fretoy	373	40
	Golancourt	471	46
	Libermont	445	45
	Manoncourt	158	38
	Muirancourt	488	38
	Ognolles	456	45
	Plessis-Patte d'oie (le)	229	43
	Quesmy	227	39
	Séméries	203	33
	Solente	317	45
	Villeselve	780	46
LASSIGNY, 22 c. 10815 hab.	Lassigny	935	14
	Any	538	35
	Arbecourt	331	35
	Beaulieu	721	36
	Berlière (la)	199	25

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de LASSIGNY.	Candor	590	33
	Canectancourt	431	24
	Canny-sur Matz	362	26
	Crapeaumesnil	204	32
	Cuy	345	25
	Divès	405	25
	Ecuvilly	379	37
	Elincourt-Sainte-Marguerite	817	15
	Evricourt	210	25
	Fresnières	263	33
	Gury	235	23
	Lagny	830	38
	Mareuil-Lamothe	626	20
	Margny-aux-Cerises	358	40
	Plessis-de-Roye	391	26
	Roye-sur-Matz	500	27
	Thiescourt	1268	23
NOYON, 23 comm., 17004 h.	NOYON	6270	30
	Apilly	341	40
	Babeuf	631	35
	Beaurains	187	35
	Behéricourt	452	35
	Bretigny	438	40
	Caisne	846	30
	Cuts	1428	32
	Genvry	240	33
	Grandru	693	37
Suite de NOYON.	Larbroye	223	25
	Mondescourt	387	35
	Morlincourt	263	32
	Passel	230	21
	Pont-l'Evêque	532	33
	Pontoise	555	25
	Porquericourt	350	30
	Sulency	865	35
	Sempigny	533	25
	Suzoy	378	25
	Varesnes	554	30
	Vauchelles	280	28
	Ville	765	25
RESSONS-SUR-LE-MATZ, 24 communes, 10376 habitants.	RESSONS-SUR-LE-MATZ	995	20
	Antheuil	293	0
	Baugy	300	1
	Belloy	121	22
	Biermont	206	26
	Boulogne-la-Grasse	691	31
	Braisnes	114	9
	Conchy-les-Pots	947	28
	Coudun	582	8
	Cuvilly	777	24
	Giraumont	351	10
	Gournay-sur-Aronde	1031	16
	Hainvillers	119	30
	Lataule	258	28
	Marigny-sur-Matz	424	18
Suite de RESSONS-SUR-LE-M.	Marquéglise	337	15
	Monchy-Humières	734	»
	Mortemer	350	25
	Neufvy	192	16
	Neuville-sur-Ressons (la	102	20
	Orvillers-Sorel	730	25
	Riquebourg	411	22
	Vignemont	288	13
	Villers-sur-Coudun	382	12
RIBECOURT, 18 communes, 10498 habitants.	RIBECOURT	677	17
	Bailly	409	20
	Cambronne	671	15
	Carlepont	1757	25
	Chevincourt	780	15
	Chiry	1326	26
	Dreslincourt	556	20
	Longueuil-s-Thourotte	301	9
	Machemont	634	13
	Marest	368	14
	Melicocq	314	12
	Mentmacq	331	13
	Pimprez	539	18
	Plessis-Brion (le)	481	10
	Saint-Léger-aux-Bois	781	16
	Thourotte	375	18
	Tracy-le-Val	367	22
	Vandelicourt	245	15

ARRONDISSEMENT DE SENLIS.

Superficie 1321 kilom. carrés ou 132140 hectares. — Population 83169. — Cantons 7. — Communes 133.

SENLIS, 17 communes, 13357 habitants.	SENLIS	5802	»
	Aumont	218	5
	Barberie	246	6
	Chamant	427	4
	Chapelle-en-Serval (la)	640	8
	Courteuil	270	4
	Montépilloy	162	9
	Mont-l'Evêque	475	4
	Mortefontaine	370	10
	Ognon	129	6
	Ory	738	8
	Plailly	1054	11
	Pontarmé	485	5
	Saint-Firmin	916	7
	Saint-Léonard	522	6
	Thiers	282	6
	Villers-Saint-Frambourg	600	7
BETZ, 25 communes, 8953 habitants.	BETZ	551	28
	Acy-en-Multien	789	28
	Antilly	160	3
	Autheuil-en-Valois	520	34
	Bargny	236	28
	Bouillancy	451	26
	Boullarre	206	32
	Boursonne	348	32
	Brezy	611	26
	Cuvergnon	300	30
	Etavigny	178	28
	Gondreville	211	26
	Ivors	404	30
	Levignen	403	26
	Mareuil-sur-Ourcq	725	38
	Marolles	645	42
	Neufchelles	244	38
	La Villeneuve-sous-Thury	156	36
	Ormoy-lé-Davien	215	28
	Rocz-Fosse-Martin	139	26
	Rouvres	273	34
	Rosoy-en-Multien	330	30
	Thury-en-Valois	511	32
	Varinfroy	175	38
	Villers-Saint-Genest	255	24
CREPY, 25 communes, 18301 habitants.	CREIL-SUR-OISE	2656	10
	Apremont	626	5
	Blaincourt	482	18
	Chantilly	2154	8
	Coye	918	12
	Cramoisy	361	16
	Gouvieux	1605	12
	Mayel	159	17
	Mello	419	18
	Montataire	2657	14
	Moraye (la)	556	13
	Nogent-les-Vierges	830	12
	Précy-sur-Oise	750	16
	Saint-Leu-d'Esserent	1294	13
	Saint-Maximin	917	8
	Saint-Vaast-les-Mello	528	16
	Tiverny	140	16
	Villers-Saint-Paul	426	16
	Villers-sous-Saint-Leu	241	14
	CREPY	2747	23
	Auger-Saint-Vincent	581	21
	Balhancourt	189	15
	Bethisy-Saint-Martin	872	24
	Bethisy-Saint-Pierre	1033	23
	Boissy-le-Bois	709	38
	Duvy	228	20
	Fleurines	241	32
	Foleuse	312	28
	Fresnoy-la-Rivière	586	29
	Gilocourt	655	28
	Glaignes	378	26
	Morienval	833	30
	Néry	571	16
	Ormoy-Villers	326	20
	Orrouy	634	22
	Rocquemont	198	16
	Rouville	228	21
	Rully-Montigny	290	30
	Santines	457	20
	Silly-Tillard	215	20
	Trumilly	255	15
	Villeneuve	454	32
	Vaumoise	282	29
	Vez	395	32
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, 19 communes, 9071 habitants.	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	1568	18
	Baron	823	11
	Boissy-Fresnoy	602	23
	Borest	388	7
	Chevreville	293	22
	Ermenonville	450	12
	Eve	360	14
	Fontaine-les-Corps-Nuds	380	9
	Fresnoy-le-Luat	370	13
	Lagny-le-Sec	372	17
	Montagny-Sainte-Félicité	488	15
	Montlognon	182	10
	Ognes	191	21
	Péroy-les-Gombries	462	22
	Plessy Belleville (le)	297	17
	Rozières	189	14
	Silly le-Long	576	20
	Ver	641	14
	Versigny	452	14
NEUILLY-EN-THELLE, 15 communes, 10674 hab.	NEUILLY-EN-THELLE	1463	24
	Balagny-sur-Thérain	755	22
	Belle-Eglise	352	28
	Boran-Morancy	789	17
	Chambly	1328	25
	Cires-lez-Mello	1325	20
	Crouy-en-Thelle	425	20
	Dieudonne	536	32
	Ercuis	650	22
	Foulangue	187	23
	Fresnoy-en-Thelle	386	21
	Mesnil-Saint Denis (le)	483	22
	Morangles	296	21
	Puiseux-le-Hauberger	482	28
	Ully-Saint-Georges	1043	26
PONT-SAINTE-MAXENCE, 13 comm., 9000 hab.	PONT-SAINTE-MAXENCE	2444	12
	Beaurepaire	108	12
	Brasseuse	118	10
	Fleurines	806	6
	Pontpoint	982	12
	Raray	209	12
	Rhuis	149	16
	Roberval	322	14
	Rully	617	11
	Saint-Vast-de-Longmont	284	16
	Verberie	1413	16
	Verneuil	1136	10
	Villeneuve-sur-Verberie	519	11

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

N° d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes. (COURS D'ASSISES.)
72e	Rapport du nombre des accusés à la population. (Moyenne annuelle), 1 sur 28 180 habitants. Nombre total (1851)..... 26
	Infanticides (c).
80e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels. (Moyenne annuelle), 1 sur 1,431 00. Nombre total (1849)..... 1
	Suicides (d).
3e	Rapport du nombre des suicides à la population. (Moyenne annuelle), 1 sur 3994 hab. Nombre total (1849)..... 91
	Crimes contre les propriétés (e).
31e	Rapport du nombre des accusés à la population. (Moyenne annuelle), 1 sur 6650 hab. Nombre total (1851)..... 39

N° d'ordre	STATISTIQUE MORALE.
	Procès.
28e	En matière civile... 1343
14e	En matière commerciale..... 3409
	Instruction (f).
20e	Nombre des jeunes gens, sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés. (Moyenne annuelle)..... 54
	Paupérisme (g).
16e	Rapport du nombre des indigents à la population. (Moyenne annuelle), 1 sur 18 hab. Nombre total..... 6022
	Mendicité (h).
31e	Rapport du nombre des mendiants à la population. (Moyenne annuelle), 1 sur 192 hab. Nombre total 257
	Enfants naturels.
48e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes. (Moyenne annuelle), 1 sur 18,021.

N° d'ordre	STATISTIQUE MORALE.
	Nombre total (1851)..... 650
27e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances. (Moyenne annuelle), 1 sur 15,27.
	Enfants trouvés et abandonnés (i).
60e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices, à la population. (Moyenne annuelle), 1 sur 402 h. Nombre total 140
62e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances. (Moyenne annuelle), 1 sur 59,28.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la Population en 1850 (j).

Naissances.....	9492
Mariages.....	3548
Décès.....	8482

Contributions directes (k).

Foncière.....	2 710 358 f.
Personnelle et mobilière.....	474 845
Patentes.....	492 [illegible]

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la justice*, les Rapports du *Ministère de l'intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Durant une période de cinq années, ce département n'a pas eu constater un seul crime de ce genre. Cependant les naissances illégitimes y sont nombreuses. Preuve nouvelle que les départements où il y a le plus d'enfants naturels ne sont pas ceux où il se commet le plus d'infanticides.

(d) Beaucoup de suicides et peu de crimes contre les personnes, voilà ce qui résulte de la statistique morale du département de l'Oise: ce qui semblerait justifier cette remarque d'un savant, que les départements où l'on attente le plus rarement à la vie des autres, sont précisément ceux où l'on attente le plus souvent à la sienne propre, et réciproquement.

(e) Comme l'Aisne, la Gironde, le Pas-de-Calais, Seine-et-Marne, la Somme et le Rhône, l'Oise offre un très-grand nombre d'indigens.

(f) D'après les rapports officiels, si l'instruction est en souffrance dans plusieurs communes du département, la partie de l'éducation l'est bien davantage, et sous ce rapport, les écoles paraissent avoir fait peu de progrès depuis vingt ans.

Il y a, dans le département de l'Oise, deux ordres d'établissements, ceux d'instruction secondaire et ceux d'instruction primaire. Il n'y a point d'enseignement supérieur.

On y compte 1 académie universitaire, 1 société académique d'archéologie, sciences et arts; 1 athénée; 3 colléges communaux; 1 séminaire diocésain; 2 petits séminaires; 10 pensionnats secondaires; 713 écoles communales; 1 école normale primaire; 89 institutions; 136 écoles libres; 23 salles d'asile; 5 en voie de construction; 4 écoles chrétiennes, etc.

Nombre des élèves ayant fréquenté, en 1850, les établissements d'instruction secondaire, 900; ceux d'instruction primaire, 52 774; les salles d'asile, 2987.

(g) Rapport du nombre des pauvres à la population, en 1789, 1 sur 8 ou 9 habitants.

Ce département renferme 14 hospices; 320 bureaux de bienfaisance; 5 caisses d'épargne, etc.

(h) Il y a un dépôt de mendicité à Montreuil-sur-Laon.

(i) Une colonie d'enfants trouvés et orphelins pauvres est établie à Mesnil-Saint-Firmin; elle compte 93 colons, dont 54 appartenant au département. Déjà, cette petite colonie a élevé et placé dans de bonnes conditions plus de 30 enfants du département.

Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 656 habitants.

(j) Population 403 857 habitants.

(k) Rang du département pour la contribution foncière au principal, 13e; pour la contribution personnelle et mobilière, 19e, et pour les portes et fenêtres, 14e.

BIBLIOGRAPHIE.

1583. Le Valois Royal, extrait des Mémoires de *Nicolas Bergeron*, par *C. Beys*, in-8°.
1588. Dict. du Beauvoisis, par *J. Grévin*, in-8°.
1617. Mém. des Pays, ville, comté, etc., etc., de Beauvais et du Beauvoisis, par *A. Loysel*, in-4°.
1631. Histoire de la ville et cité de Beauvais, par *P. Louvet*, in-8°, 2 parties, 1631, 1635.
1633. Annal. de l'égl. cathéd. de Noyon, par *J. Levasseur*, in-4°.
1635. Hist. des antiq du dioc. de Beauvais, par *P. Louvet*, 2 v. in-12.
1648. Hist. ou Annal de l'Eglise de Senlis, par *Jaulnay*, in-8°.
1662. Le Valois royal amplifié, par *A. Mouarac*, in-4°.
1674. Le Jour royal de Compiègne, par *A. Charpentier*, in-4°.
1679. Hist. du chât. et de la ville de Gerberoy, par *J. Pillet*, in-4°.
1680. Les huit barons de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, par *Gaya*, in-12.
1698. L'illustre Compiègne, par *Fleuri de Fremicourt*, in-12.
1703. Duchés, Comtes, Chatell. du Bailli de Senlis, par *Ricart*, in-4°.
1704. Suppl. à l'hist. du Beauvoisis, et Nobiliaire par *D. Simon*, in-12.
1764. Hist. du duché de Valois, avec cart. et gravures, par *Carlier*, 3 vol. in-4°.
1791. Promenade ou itinér. des jardins de Chantilly, par *Périgal*, in-4°.
1792. Tableau histor. et géogr. du département de l'Oise pour 1792, par *Sanson*, in-12.
1792. Hist. du siége de Beauvais, en 1472, par *Grévin*, in-8°.
1803. Descript. du dépt. de l'Oise, par *J. Cambry*, 2 v. in-8° et atlas.
1808. Description d'Ermenonville dans les *Jardins de la France*, de M. *Alexandre Delaborde*, in-fol.
1811. Statist. du dépt de l'Oise, par *Peuchet et Chanlaire*, in-4°.
1815. Notice sur la ville et les cant. de Beauvais, par *Tremblay*, in 8°.
1826. Descrip. des cantons du départ. de l'Oise, dans les annuaires-*Duvaisin*, de 1826 à 1850, par *Graves*, in-8°, avec cartes.
1829. Notice historique de la cathéd. de Beauvais, par *Gilbert*, in-8°.
1835. Notice hist. sur la manuf. de tap. de Beauvais, par *Dubois*, in-8°.
1834. Récherches hist. sur la ville de Senlis, par *J. F. Brouse*, in-8°.
1836. Compiègne et ses environs, par *L. Eucy*, in-8°.
1839. Notice archéologique sur le dépt. de l'Oise, par *Graves*, in-8°.
1839. Descript. de la cathéd. de Beauvais, par *Emm. Woillez*, in-4°.
1839. Rech. hist. sur Noyon et le Noyonnais, par *de Lafons*, in-8°.
1840. Hist. de Chantilly, depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours, par *Pauquemprez*, in-8°.
1840. Hist. polit. et relig. de Beauvais, par *Lafontaine*, 2 vol. in-8°.
1841. Compiègne hist. et monumental, par *Lambert Ballyghier*, in-8°.
1842. Notice sur le château de Pierrefonds, in-8°.
1842. Description de l'église et de la chapelle de Saint-Germer-de-Fly, par *Corblet*, in-8°.
1842. Hist. de Beauvais dep. le XIVe siècle (suite de Lafontaine), par *L. Doyen*, 2 vol. in-8°.
1843. Le duché de Valois pendant les XVe et XVIe siècles, par *Poilleux*, in-8°.
1843. Archéologie des mon. relig. de l'ancien Beauvoisis du Ve au XIIe siècle, par *Emm. Woillez*, in-fol.
1843. Notice historique sur l'église Saint-Etienne de Beauvais, par *Stanislas de Saint Germain*, in-8°.
1844. Le Siége de Beauvais, par le duc de Bourgogne en 1472, par *Danjou*, in-8°.
1845. Antiquités de Noyon, par *Mott de la Forte-Maison*, in-8°.
1845. Descript. de la Picardie, dans le tome II de l'Histoire des Villes de France, grand in-8°.
Collect des Mémoires des Antiquaires de Picardie.
Carte du département de l'Oise extraite de la grande carte du dépôt de la guerre.
Cartes du départ. de l'Oise, par *Dufour*, *Fremin*, *Duvotenay*

Pa. . — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Les herbages des environs de Merlerault.

ORNE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de l'Orne est situé dans la partie occidentale de la France; il appartient au bassin de la Manche par l'Orne, la Dive et la Touque, et au bassin de la Loire, dans sa partie méridionale, par la Sarthe et la Mayenne. Il prend le nom de la rivière de l'Orne, qui y prend sa source presque au centre; il a été formé, en 1790, de la partie méridionale de la Normandie, du Perche septentrional et du duché d'Alençon.

Ses limites sont : au nord, les départements du Calvados et de l'Eure; à l'est, ceux de l'Eure et d'Eure-et-Loir; au sud, ceux de la Sarthe et de la Mayenne; à l'ouest, celui de la Manche.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le sol du département de l'Orne, composé de terres de natures très-diverses, présente l'aspect le plus varié : vastes plaines, gras pâturages, riches et fertiles vallées, coteaux boisés, forêts, sites agrestes même, rien n'y manque. Il est traversé de l'est à l'ouest par les collines du Perche et par les collines de Normandie qui dépendent de la ligne de faîte entre les deux versants de la Manche et de l'Océan et séparent le bassin de l'Orne de celui de la Sarthe. De ces collines, dont l'élévation varie de 200 à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, se détachent des contre-forts qui se terminent par des coteaux peu élevés qui déterminent des vallées couvertes d'une verdure presque perpétuelle. Nous ne qualifierons pas de montagnes la butte de Chaumont, près d'Alençon, qui a 170 mètres, et le mont Margantan, près de Domfront, qui atteint 200 mètres.

La superficie du département, dont la presque totalité a été cadastrée en 1841, est de 610 561 hectares, qui, d'après la nature du sol, présentent : 25 000 hectares de pays de montagnes, 13 504 de pays de bruyères ou de landes, 114 560 de sol de riche terreau, 76 520 de sol de craie ou calcaire, 47 580 de sol de gravier, 105 030 de sol pierreux, 40 540 de sol sablonneux, enfin 98 548 de sol argileux.

1. Voy. la carte que nous avons fait dresser spécialement pour cet ouvrage.

Hydrographie. — Le département de l'Orne, que traversent de l'est à l'ouest les collines du Perche et de Normandie, affecte deux pentes différentes : l'une, vers le nord, verse les eaux de l'Orne, de la Dive, de la Touque directement dans la Manche, et celles de l'Eure et de la Rille dans la Seine; l'autre, vers le sud, est la moins considérable, elle dirige les eaux de la Sarthe et de la Mayenne vers la Loire. En outre de ces sept cours d'eau principaux, dont aucun cependant n'est navigable, le département possède encore vingt rivières secondaires et huit cent trente-quatre ruisseaux.

L'Orne prend sa source presque au centre du département, dans la commune d'Aunou, à 6 kilomètres de Séez; elle passe à Séez, à Argentan, à Écouches, à Saint-Aubert, près du Mesnil-Hubert et entre dans le département du Calvados à quelque distance de cette dernière commune, pour aller se jeter dans la Manche après un parcours total de 130 kilomètres dont 80 appartiennent au département; elle reçoit plusieurs petites rivières dont la plus importante est le Noireau, affluent de sa rive gauche, qui sert un instant de limite au département et à celui du Calvados.

La Dive prend sa source à Malnoyer, près d'Exmes, passe à Chambois, à Saint-Lambert, à Trun, entre près d'Ommoy dans le département du Calvados, et se jette dans la Manche après un cours d'environ 90 kilomètres dont 30 appartiennent au département.

La Touque prend sa source à Champ-Haut, canton de le Merlerault, passe à Gacé, à Neuville, à Orville et quitte le département près de Canapville pour entrer dans celui du Calvados, qu'elle traverse avant de se jeter dans la Manche; son cours total est d'environ 80 kilomètres dont 27 appartiennent au département.

La Rille et l'Iton, qui prennent aussi leur source dans le département de l'Orne, la première à Saint-Vandrille, la seconde près de la Trappe, offrent ce phénomène particulier qu'elles se perdent toutes deux à peu de distance de leur source, la Rille après environ 6 kilomètres, et l'Iton après 16.

L'Eure prend sa source dans les étangs situés entre Neuilly et Lalande et passe dans le département d'Eure-et-Loir, après 10 kilomètres de parcours seulement dans celui de l'Orne.

La Sarthe prend sa source dans le département, et sort d'une fontaine près de l'ancienne abbaye de la Trappe, au village de Somme-Sarthe, elle passe à Mesle, à Alençon, et près de Saint-Céneri-le-Géret elle pénètre dans le département auquel elle donne son nom (voyez l'Hydrographie du département de la Sarthe), puis dans celui de Maine-et-Loire, où elle vient se jeter dans la Loire près d'Angers, après un parcours total de 275 kilomètres dont 60 environ appartiennent au département de l'Orne. L'Huisne, un de ses affluents, prend sa source aux étangs de Saint-Hilaire, près de Bellesme, et arrose la partie sud-est du département de l'Orne sur une longueur de 60 kilomètres.

La Mayenne prend sa source à quelque distance de Carrouges et sert, en coulant de l'est à l'ouest, un instant de limite aux départements de l'Orne et de la Mayenne. L'étendue du terrain parcouru sur le département de l'Orne par ces diverses rivières et leurs affluents, présente un total de 2600 kilomètres.

Le département ne possède point de canal de navigation; cependant il a été question de réunir l'Orne à la Mayenne aux environs de Domfront, et la Sarthe à l'Eure au moyen de l'Iton; mais la crainte des énormes dépenses que nécessiteraient ces canaux en a fait jusqu'à présent différer l'exécution. On compte un grand nombre de petits étangs dans le département, qui, généralement, portent le nom des communes sur lesquelles ils sont situés. Il existe environ 500 hectares de marais, dont les principaux sont ceux de Briouze et de Bellou-en-Houlme, dans l'arrondissement de Domfront, de Saint-Gilles et de Rouellé, dans le même arrondissement. La plupart de ces marais contiennent des tourbières.

Voies de communication. — Le département est traversé par 8 routes impériales d'une longueur de 328 kilomètres, 14 routes départementales d'un développement de 473 kilomètres, et par 12 000 chemins vicinaux dont le parcours total est de 710 kilomètres.

Il n'est encore traversé par aucune ligne de chemin de fer, mais, sous peu, il jouira de cet avantage; l'embranchement du Mans à Caen, destiné à relier les deux lignes principales, de Paris à Brest par Rennes et de Paris à Cherbourg, le parcourra du midi au nord en passant par Alençon, Séez, Mortrée et Argentan.

Climat. — Le département de l'Orne est compris dans la région climatérique dite du nord-ouest ou climat séquanien. Le climat est généralement tempéré; cependant il est extrêmement vif et sec dans les environs de Mortagne, d'Argentan et de Domfront. On a vu, dans les hivers rigoureux, le thermomètre descendre à — 16° centigrades; mais la température moyenne de l'hiver est seulement de — 0°. La température moyenne de l'été est de + 23°; le thermomètre monte quelquefois, mais exceptionnellement, jusqu'à + 32°. Le nombre des jours pluvieux est assez considérable, il est d'environ 90 à 100 jours : cela tient au voisinage de la mer dont le département n'est séparé que par les vastes plaines du Calvados; il tombe annuellement 620 millimètres d'eau. Les vents dominants sont ceux du nord-ouest et de l'ouest, qui soufflent d'octobre à janvier, et les vents du nord et du nord-est, qui soufflent pendant les autres mois de l'année. Au mois de mai, les vents alisés de l'est se font quelquefois sentir, alors ils sont dangereux pour la floraison des arbres fruitiers.

Productions naturelles. — Le département de l'Orne appartient à la région géologique neustrienne ou du bassin de Paris; sa constitution géologique et minéralogique est très-variée Les montagnes y sont peu élevées, ainsi que nous l'avons fait remarquer, et cependant elles offrent un abrégé complet des Alpes et des Pyrénées, de telle sorte qu'en quelques heures de marche il est possible d'y observer tous les systèmes divers de stratification, depuis le granit, le porphyre, le calcaire primitif, jusqu'au trapp, à l'amphibole, aux couches de schiste, d'argile, de calcaire secondaire, coquillier et enfin jusqu'aux grès modernes et aux derniers terrains de transport. Selon que le terrain s'élève ou s'abaisse, on trouve, dans le terrain primitif, les métaux, le béril, le quartz enfumé (émeraudes de Limoges et diamants d'Alençon); dans les terrains de formation postérieure, les marbres, les pétrifications, les impressions de végétaux et d'animaux sur argile, le calcaire, la magnésie ou la silice. Le fer se montre partout dans ce département, et sous des formes très-variées. On l'y exploite ainsi que la magnésie, le kaolin, la terre à crayon noir, les pyrites sulfureuses, le granit; les pierres calcaires et les marnes y sont très-communes et servent aux amendements.

Outre les eaux thermales de Bagnoles, qui sont très-fréquentées, le département possède plusieurs sources d'eaux minérales, presque toutes ferrugineuses : à Saint-Barthélemy, près d'Alençon; à la Herse, dans la forêt de Bellesme, source autrefois en grande réputation; à l'Épine, près de Mortagne, etc. Les eaux de Saint-Marc, de Coulonges, d'Écublay et d'Irai, aux environs de l'Aigle, sont sulfureuses mais peu actives.

Le chêne, le bouleau, le hêtre, le sapin, le frêne et l'orme prospèrent dans les forêts, dont les principales sont : celles de l'Aigle, de Bellesme, de Séez et de Domfront. Le châtaignier, le noyer, le pommier, le poirier, tous les arbres fruitiers prospèrent dans le pays; ces derniers bordent les champs, les routes, ou sont disposés en quinconces dans des enclos; ils produisent le cidre, qui forme, comme dans toute la Normandie, la principale boisson des habitants; on en évalue la récolte à près de 3 millions d'hectolitres. Le fond des bassins des vallées, et le long de la plupart des rivières du département offrent de riches pâturages, où l'on élève un grand nombre de bestiaux fort estimés, pour la consommation de Paris et de Rouen. Nous observerons que les meilleurs de ces pâturages sont ceux de Nonant, de Mesle-sur-Sarthe et de

Merlerault. Le beurre du département jouit d'une grande réputation ; on connaît sur nos tables les fromages de Camembert et d'Argentan.

La culture maraîchère et le jardinage potager y sont néanmoins peu avancés, et le département ne produit guère, année commune, que les deux tiers des céréales nécessaires à la consommation de ses habitants.

Le département de l'Orne est très-riche en diverses espèces d'animaux. On distingue surtout ses magnifiques chevaux, qui appartiennent à la plus belle race normande, qui comprend deux variétés : l'une, connue sous le nom de chevaux carrossiers, est composée de tous ceux élevés dans les herbages de Merlerault et de Nonant; l'autre est désignée sous le nom de chevaux de selle de la plaine d'Alençon; il s'élèvent dans les environs de cette ville; ce sont les plus beaux de la race normande, les plus vigoureux et les plus recherchés. Ces chevaux se vendent en grande quantité aux foires du pays. On engraisse aussi d'immenses troupeaux de bœufs et de vaches, qui, achetés maigres dans la Mayenne et la Vendée, sont vendus engraissés au marché de Poissy. La volaille grasse et surtout les oies d'Alençon et les poulardes d'Argentan sont particulièrement recherchées sur le marché de Paris, et la plume d'oie forme un objet assez considérable de commerce pour le département.

Le loup et le renard sont très-multipliés dans certains cantons ; le sanglier, le cerf et le chevreuil y sont généralement assez rares; les lièvres et les lapins sont très-communs. Le gibier ailé y est très-abondant, et l'on estime surtout les perdrix rouges et grises de l'arrondissement de Domfront. Le pays nourrit un grand nombre d'oiseaux, qui offrent les espèces connues dans le nord de la France. Les rivières y sont très-poissonneuses : on y pêche des brochets, des carpes, des perches, des truites, des ablettes, et quelquefois même des truites saumonées dans l'Orne, et dans les ruisseaux on trouve de belles écrevisses.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de l'Orne est un pays agricole et manufacturier ; mais l'agriculture n'y est pas encore très-perfectionnée, et elle laisse à désirer. Le sol, d'ailleurs très-fertile, du pays n'y produit pas à beaucoup près ce qu'il devrait rapporter : cela provient de ce que les herbages y sont nombreux, et que les herbagers sont plus commerçants qu'agronomes. Le cidre, le poiré et les eaux-de-vie se fabriquent en grande quantité dans le département. Le lin et le chanvre, cultivés en grand, sont une branche importante de la production rurale du pays. L'élève des chevaux, des bestiaux et de la volaille tient aussi un rang important dans l'industrie agricole de l'Orne, ainsi que le bois et le charbon. On évalue le sol productif à 589 797 hectares, que se partagent les cultures suivantes : froment, 56 707 hectares; méteil, 18 420; seigle, 17 109; orge, 28 364; avoine, 56 538; sarrasin, 18 829; pommes de terre, 3386; légumes secs, 3265; jardins, 8028; betteraves, 84; colza et navette, 206; chanvre, 3385; lin, 816; prairies naturelles, 125 556; prairies artificielles, 31 624; pâtis, landes et bruyères, 26 295; jachères, 91 049; bois, 89 012 (dont 23 606 à l'Etat); vergers, pépinières et oseraies, 11 122 hectares. Le revenu territorial est évalué à 23 millions de francs, et le nombre de propriétaires à 150 582, se partageant environ 1 157 984 divisions parcellaires de la propriété.

Les mines de fer sont les seules qui soient exploitées dans le département. Elles occupent un grand nombre d'ouvriers ; mais le nombre de hauts fourneaux, qui était de 16 en 1789, n'est plus aujourd'hui que de 10 ; ils produisent pour près d'un million de fer et de fonte. Les autres établissements métallurgiques importants sont les tréfileries de fer, de cuivre et de laiton, les fabriques d'épingles et d'aiguilles, dont celles de l'Aigle sont les plus renommées, et les fabriques de quincaillerie et de clouterie de Glos et de Tinchebray. Le département compte quelques verreries, une vingtaine de papeteries, une fabrique de poterie commune, une de faïence, plusieurs briqueteries, mais la cherté du combustible leur nuit.

La fabrication des toiles est une des branches importantes de l'industrie manufacturière. Parmi les filatures de coton, on remarque celles de Montsort et de Mortagne. Les toiles dites d'Alençon, les cretonnes de Vimoutiers, les toiles de Mortagne, les coutils dont Flers et les environs sont le point central de fabrication ; la passementerie, et surtout les lacets qui se fabriquent dans le canton de la Ferté-Macé, sont justement réputés. La fabrique de dentelles dites points d'Alençon était célèbre autrefois ; aujourd'hui cette industrie n'existe plus que de nom. Beaucoup d'ouvrières se sont adonnées à la broderie, et surtout à la couture des gants. Enfin, on trouve encore dans l'Orne des blanchisseries, des brasseries, des fabriques de sucre de betterave, des tanneries et des corroieries.

Le commerce, qui embrasse tous les produits agricoles et manufacturés, est entretenu par un grand nombre de marchés importants et par 208 foires qui se tiennent dans 46 communes et durent 361 journées. Celle de la Chandeleur, à Alençon, est très-importante; il s'y fait un grand commerce de bestiaux ; puis viennent celles de Briouze, de l'Aigle, de Domfront et de Bellesme. Le département est un de ceux dont un grand nombre d'habitants (8000 environ) émigrent pendant une partie de l'année pour parcourir les départements voisins comme colporteurs, tailleurs de pierre, rémouleurs, etc.; l'arrondissement de Mortagne fournit à la capitale un grand nombre de nourrices.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de l'Orne était de 610 561 hectares; sa population, d'après le dernier recensement (1851), est de 439 884 habitants, savoir : 211 616 hommes et 228 268 femmes. Le chef-lieu du département est à Alençon, il est divisé en 4 arrondissements communaux, 36 cantons et 511 communes; le tableau que nous donnons plus loin les fera connaître. Il fait partie de la 13e inspection divisionnaire des ponts et chaussées et de l'arrondissement minéralogique (division du nord-ouest) dont le siége est à Rouen, et de la 15e conservation forestière dont Alençon est le chef-lieu. Le département de l'Orne forme la 4e subdivision de la 16e division militaire, dont le quartier général est à Caen; la compagnie de gendarmerie fait partie de la 2e légion, dont le chef-lieu est à Chartres. Il y a à Alençon une succursale du dépôt général de remonte de Caen, et au Pin un haras, fort important pour le perfectionnement de la race chevaline.

Les 4 tribunaux de première instance des chefs-lieux d'arrondissement sont du ressort de la cour impériale de Caen ; il y a des tribunaux de commerce établis à Alençon, Argentan, l'Aigle, Tinchebray et Vimoutiers.

Le département forme le diocèse d'un évêché dont le siége est à Séez et qui est suffragant de l'archevêché de Rouen ; il renferme 8 cures de 1re classe, 38 de 2e, 434 succursales et 141 vicariats. Les protestants ont 4 oratoires destinés à leur culte.

Le département forme une académie universitaire de laquelle dépendent : 1 lycée impérial à Alençon ; 3 collèges communaux à Argentan, Domfront et Séez; 8 pensionnats libres; 1 école secondaire ecclésiastique; 2 écoles normales primaires et 708 écoles primaires communales ou privées. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 23 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 12 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le territoire du département de l'Orne faisait partie de la Gaule celtique : les peuples qui l'habitaient portaient le nom générique d'*Aulerci*. C'était, à ce qu'il semble, à Alençon que se réunissaient les députés des trois tribus dont se composaient leur fédération, et qui étaient les Aulerces Éburons (capitale, *Ebroïcum*, Évreux), les Aulerces Cénomans (capitale, *Subdinum*, le Mans), et enfin les Aulerces Diablintes ; ceux-ci occupaient la plus grande partie du territoire qui a formé le départe-

ment de l'Orne. A l'époque où César vint asservir les Gaules, Crassus, son lieutenant, pénétra dans le pays avec la 7e légion, et le soumit facilement. Mais, plus tard, sous la conduite de Viridovix, ces peuples et leurs voisins se soulevèrent et mirent en péril le lieutenant de César, Titurius Sabinus, qui était entré dans leur pays à la première nouvelle de l'insurrection. César raconte, dans ses *Commentaires*, que l'armée de Viridovix s'était grossie d'une foule de *brigands et d'hommes perdus*, venus de tous les points de la Gaule : insulte ordinaire des oppresseurs, qui ne se contentent pas d'écraser ceux qui leur résistent et veulent encore les déshonorer. Quoi qu'il en soit, Sabinus, se trouvant dans une position critique, fut obligé de se retrancher dans un lieu fortifié. Entouré par l'armée de Viridovix, qui lui offrit vainement la bataille, il encouragea à dessein l'audace des assaillants, leur envoya même un des Gaulois qui servaient dans ses troupes pour leur faire un tableau meurtrier du découragement des Romains, et les engager à en profiter. Les confédérés se décident à attaquer Sabinus dans ses retranchements. « Les Romains, dit César, étaient campés sur une hauteur d'une pente douce et aisée d'environ mille pas. Ces barbares la montent en courant de toutes leurs forces, pour ne point leur laisser le temps de se réunir et de s'armer, et arrivent hors d'haleine au pied des retranchements. Sabinus, après avoir par ses discours excité l'ardeur de ses soldats, donne le signal. Pendant que les ennemis étaient embarrassés des fascines qu'ils portaient pour combler les fossés, il ordonne une double sortie par deux portes du camp. L'avantage de la position, l'inexpérience et l'épuisement des barbares, la bravoure de nos soldats et leur habitude de la guerre, furent cause que l'ennemi ne soutint pas même le premier choc, et prit aussitôt la fuite. » Le carnage fut effroyable.

A l'époque de l'insurrection générale des Gaulois, excitée par Vercingétorix, nous retrouvons encore dans les *Commentaires* de César les Aulerces payant bravement leur dette à la patrie commune. Réunis sous la conduite de Camulogènes aux *Parisii*, ils viennent offrir la bataille près de Lutèce à Sabinus. L'aile gauche des Gaulois plia; mais la droite, où se trouvait Camulogènes, résista intrépidement : ils se firent tuer jusqu'au dernier.

Les habitants d'Essey étaient seuls restés tranquilles pendant ces insurrections. César les favorisa aux dépens des populations moins patientes et plus patriotiques des environs. Leur puissance grandit rapidement sous la domination romaine; mais, pendant le IVe siècle de l'ère chrétienne, les pirates saxons, après avoir formé divers établissements sur la côte, remontent l'Orne, ravagent et détruisent tout sur le territoire des Essuins, et bâtissent, à deux lieues d'Essey, une nouvelle ville, *Saxia* ou Séez, qui acquit bientôt une grande importance. Les Saxons ne tardèrent pas à se convertir au christianisme, et, parmi les évêques de Séez, on trouve les noms de Sigisbold, de Sanobod, qui révèlent une origine saxonne.

Pendant l'effroyable désordre auquel les invasions des barbares livrèrent la Gaule, l'Armorique (Bretagne) et les populations dont nous nous occupons formèrent une vaste confédération qui maintint quelque temps son indépendance. Ravagé par les Alains et par une nouvelle invasion des Saxons, le pays se soumit à Clovis.

Pendant la période suivante, l'histoire du pays reste fort obscure: nous trouvons que la plus grande partie de cette contrée dépend d'un archidiaconat nommé *Hiesmois* ou *Oximisum*, et dont le chef-lieu était *Oximum*, ou *Hiesme*, maintenant *Grives*, bourg voisin d'Argentan. Pendant cette période, nous voyons grandir également la puissance de Séez, à laquelle succédera, vers le Xe siècle, celle d'Alençon.

Mais les Normands ont envahi le pays, et le faible Charles le Simple a été obligé de le céder à Rollon, leur duc. Richard Ier, duc de Normandie, donne à Yves de Creil ou de Bellesme, dont il veut récompenser les services, l'Alençonnais et une assez grande étendue de territoire. Le nouveau possesseur réunit à ces domaines le Perche (Mortagne, Verneuil et l'Aigle), et la puissance de sa famille se fonde définitivement sous son fils Guillaume Ier de Bellesme, qui, le premier, prit le nom de *Talvas*. Ce fut lui qui éleva les châteaux de Séez, d'Alençon, de Domfront. Mais Robert Ier, duc de Normandie, voulant le punir de s'être déclaré contre lui dans la guerre qu'il avait entreprise contre son frère et son prédécesseur Richard III, vint l'assiéger dans Alençon. Le vieux Talvas fut obligé de capituler et de venir pieds nus, en chemise et une selle sur le dos, demander grâce au duc irrité :

Son dos offrit à chevaucher,
Ne se peut plus humilier,

dit le roman de Rou. Au prix de cette humiliation, le vieillard garda ses possessions; ses quatre fils jurèrent de le venger. Ils s'armèrent, mais ils furent défaits dans la forêt de Blavon. Guillaume eut deux de ses fils tués dans cette guerre; en recevant la nouvelle de leur mort, déjà malade, il mourut sur-le-champ. L'aîné des deux fils de Guillaume Ier, Robert, lui succéda; mais, fait prisonnier par le comte du Maine, il fut tué à coups de hache dans sa prison.

Son frère, Guillaume II Talvas, lui succéda. Il reçut le surnom de Talvas *le Cruel*, et le justifia. Il fait étrangler sa femme Hildeburge. Il se remarie et invite à son banquet de noces Guillaume Giroie, chevalier loyal, qui avait eu jadis des différends avec la famille de Talvas. Malgré les représentations de son frère Raoul, Giroie se confie à Talvas le Cruel, et se rend à ses noces. Au milieu du festin, Talvas le fait saisir et part pour la chasse. Pendant qu'il se livre au plaisir de la chasse, ses bourreaux ont, par son ordre, crevé les yeux, coupé le nez et les oreilles du malheureux Giroie, qui est jeté en prison. La tour où il fut renfermé, et qui se voyait encore un peu avant la Révolution à l'entrée du château d'Alençon, avait gardé le nom de *la Tour de Giroie*. Mais la vengeance s'appesantit bientôt sur cette horrible famille des Talvas. Le fils de Talvas II, Arnould, chasse son père de ses domaines, et est lui-même étranglé dans son lit. Talvas le Cruel mourut à Domfront en 1052.

Quatre années auparavant, profitant de l'horreur qu'inspirait Talvas, le comte d'Anjou s'était emparé d'Alençon. Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, vint lui-même pour reprendre la ville. Quand il s'approcha des murs, les Angevins, qui les défendaient, se mirent à railler le jeune duc, criant à la manière des pelletiers : « *A la pel! à la pel!* » allusion au métier que faisait le grand-père de Guillaume, un pelletier de Falaise dont Robert de Normandie avait séduit la fille. Guillaume le Bâtard jura *par la resplendeur de Dieu* qu'il se vengerait. Il tint parole. Il fit couper les pieds et les mains aux trente premiers Angevins qu'il put saisir : la ville, effrayée, se rendit.

Mabille de Bellesme, fille de Talvas le Cruel, et héritière de son duché, avait épousé Robert de Montgommery; la famille de Montgommery devait donner cinq seigneurs à Alençon. Robert étant parti pour l'Angleterre, sa femme, atroce comme toute sa famille, régna par le fer et le poison. Elle tenta d'empoisonner le chef de la maison rivale de Giroie, Ernauld. Celui-ci refusa le verre de vin qu'on lui présentait. Un de ses compagnons le prit sans défiance : c'était le frère de Montgommery, Gilbert. Il mourut trois jours après, du poison qui ne lui était pas destiné. Une autre fois, Mabille fut plus heureuse et réussit à faire empoisonner Ernauld par son chambellan. Mais un jour Mabille avait été visiter le château de Barre-sur-Dive, appartenant à un de ses fils. Elle s'était endormie après avoir pris un bain. On la trouva la tête coupée. L'émotion fut universelle : on soumit un gentilhomme que l'on soupçonnait, Pantol, à l'épreuve du feu; il la subit victorieusement. On sut depuis que l'auteur du meurtre était Hugues de Sangey, auquel Mabile avait pris un château, qui, s'étant introduit furtivement dans le château pendant son sommeil, s'était vengé et était parti aussitôt pour l'Italie, refuge ordinaire, à cette époque, de tous les aventuriers normands et de tous ceux qu'un meurtre éloignait de leur pays.

Les Montgommery, en héritant de la seigneurie des

Talvas, semblaient avoir hérité de leur cruauté! Nous ne traînerons pas la pensée du lecteur sur cette monotone et sanglante histoire; ce que nous en avons dit plus haut suffit pour donner une idée des misères et des crimes de cette époque. Quelques-uns des Montgommery prirent part aux croisades; leur absence laissa un peu de répit aux malheureux habitants de leur contrée.

Le dernier des comtes d'Alençon de la maison des Montgommery, Robert III, accompagna Philippe Auguste en Palestine. Il mourut sans enfants; Philippe Auguste, qui s'était emparé à cette époque de la Normandie, acheta le comté d'Alençon des héritiers de Robert. Le comté fit alors partie du domaine de la couronne. Saint Louis le donna en apanage à son fils Pierre et l'agrandit de quelques villes et territoires voisins. Après la mort de Pierre, le comté revint au roi de France, Philippe le Hardi, qui en disposa en faveur de Charles, son troisième fils. Le fils et le successeur de ce dernier fut ce duc d'Alençon qui compromit l'avant-garde française qu'il commandait à la bataille de Crécy, fut la principale cause de cette défaite et s'y fit tuer.

Parmi les successeurs de ce prince, on remarque son fils Charles III, qui, dégoûté du monde, entra dans l'ordre des dominicains; Jean Ier, sous lequel le comté d'Alençon fut érigé en duché-pairie, et qui périt à la bataille d'Azincourt, expiation bien due par lui à la France dont il avait fomenté les troubles et envenimé les blessures; son fils, Jean II, pris au combat de Verneuil par les Anglais, qui s'étaient emparés de son duché, Bedfort avait pris le titre de duc d'Alençon : le duc légitime honora sa captivité par sa constance, par son refus de se soumettre aux conquérants de sa patrie; il ne fut rendu à la liberté qu'après avoir payé une rançon considérable, 300 000 écus d'or (1429). Il combattit vaillamment pour la délivrance du pays, et commanda l'armée française à la bataille de Patay. Ce ne fut qu'en 1449, qu'il rentra en possession de son duché. Ce prince brillant et chevaleresque, ami du faste, de la musique et de la chasse, fut accusé plus tard, par Charles VII, de connivence avec les Anglais. Condamné à mort en 1458 par la cour des pairs pour crime de haute trahison, il vit sa peine commuée. Délivré par le dauphin devenu roi, sous le nom de Louis XI, et dont l'amitié avait contribué à éveiller envers le duc les défiances de Charles VII, il se jeta néanmoins dans la ligue du Bien public, se lia avec les ennemis du royaume : condamné à mort une seconde fois, sa peine fut encore commuée : il mourut en prison en 1476. Son fils René ne reçut du roi, indisposé contre sa race, qu'une partie des domaines de son père; il fut bientôt, à tort ou à raison, soupçonné d'intriguer contre Louis XI, condamné à une prison perpétuelle, et enfermé dans une cage de fer; il n'en sortit qu'à l'avénement de Charles VIII, qui lui rendit les biens de son père. Son fils Charles devint l'époux de Marguerite de Valois, sœur du roi François Ier, *la Marguerite des Marguerites*, comme l'appelait son frère. Il fut une des causes de la défection du connétable de Bourbon, aux dépens duquel François Ier lui avait fait un passe-droit, en le nommant au commandement de l'avant-garde française, et plus tard sa lâche conduite à la bataille de Pavie le couvrit de honte; il vint mourir à Lyon en 1524. Sa veuve, Marguerite, séjourna souvent dans ses domaines; et épousa en secondes noces Henri II, roi de Navarre, et c'est sous le nom de *la reine de Navarre* qu'elle est demeurée célèbre dans l'histoire de notre littérature. Elle protégea les poëtes, les savants et les protestants. « Ce fut, dit Brantôme, une princesse de très-grand esprit et fort habile, tant de son naturel que de son acquisitif : car elle s'adonna fort aux lettres en son jeune âge, et les continua, tant qu'elle vécut, aimant et conversant, du temps de sa grandeur, ordinairement à la cour avec des gens les plus savants du royaume de son frère : aussi tous l'honoraient tellement, qu'ils l'appelaient leur Mécénas, et la plupart de leurs livres qui se composaient alors, s'adressaient au roi son frère qui était bien savant ou à elle.... On la soupçonnait de la religion de Luther, mais, pour le respect et l'amour qu'elle portait au roi son frère, qui l'aimait uniquement et l'appelait toujours sa mignonne, elle n'en fit jamais aucune profession, ni semblant, et si elle la croyait, elle la tenait toujours dans son âme fort secrète, d'autant que le roi la haïssait fort, disant qu'elle et toute autre nouvelle secte tendaient plus à la destruction des royaumes, des monarchies et dominations qu'à l'édification des âmes. » Marguerite mourut au château d'Odos, en Bigorre, en 1549. Elle fut la mère de Jeanne d'Albret. Après sa mort, le duché d'Alençon, dont elle n'avait été que l'usufruitière, retourna à la couronne. Charles IX le donna à son frère François alors âgé de douze ans. Un des seigneurs du pays, Montgommery, qui avait eu le malheur de tuer dans un tournoi, le père de Charles IX, Henri II, fut poursuivi avec une haine aveugle par la veuve du roi, Catherine de Médicis. Protestant et soldat intrépide, il propagea avec ardeur la religion nouvelle dans le pays, et devint la terreur des catholiques. Il s'empara d'Alençon, qu'il fut plus tard obligé d'abandonner, pour aller rejoindre à la Rochelle le prince de Condé. A l'époque de la Saint-Barthélemy, les catholiques voulurent prendre leur revanche; mais Matignon, lieutenant du roi en basse Normandie, interdit ces représailles, et maintint l'ordre dans son gouvernement. Le duc d'Alençon, s'étant échappé de la cour où il était mal vu à cause de sa modération et de son goût pour les opinions nouvelles, se réfugia à Alençon : et le roi de Navarre, depuis Henri IV vint l'y trouver. Plus tard, pendant les guerres de la ligue le duché devint le théâtre de la guerre. A la mort de Henri III, Henri IV s'empara d'Alençon : mais pour acquitter les dettes qu'il avait contractées, il vendit le duché au duc de Wurtemberg en 1605, Marie de Médicis, devenue régente, le racheta en 1613. Ce fut là qu'elle se réfugia après s'être brouillée avec son fils Louis XIII, en 1620, elle chercha à y rallier ses partisans. Mais le duc de Créqui, à la tête de dix compagnies des gardes, occupa la ville pour le roi. Louis XIII établit une généralité ou intendance à Alençon. En 1646, Gaston, duc d'Orléans, obtint le duché d'Alençon, qui passa successivement après lui entre les mains de sa femme et de sa fille, *Madame de Guise*. Celle-ci en fit le centre d'une petite cour, assez brillante, qui contribua à la prospérité de la ville. Après sa mort, le duché retourna au domaine de la couronne, et quand il en fut distrait plus tard pour entrer dans l'apanage d'un des petits-fils de Louis XIV, le duc de Berry, et enfin dans celui du comte de Provence (depuis Louis XVIII), ces princes n'en tirèrent qu'un simple revenu et un titre honorifique : le duché continua à être administré par les gens du roi.

Pendant la révolution, le pays, après avoir incliné vers les idées de la révolution, et s'être attaché un moment au parti Girondin, auquel il avait donné un de ses plus énergiques représentants, Valazé, fut dévasté à plusieurs reprises par la chouannerie. Le chef des chouans, M. de Frotté, eut une destinée malheureuse. Après avoir énergiquement soutenu avec Georges Cadoudal une cause désespérée, il fut, en janvier 1800, battu par le général Gardanne, près de La Motte-Fouquet. « Enfin le général Chambarlhac enveloppa dans les environs de Saint-Christophe, non loin d'Alençon, quelques compagnies de chouans, et les fit passer par les armes. Cependant voyant, comme les autres, mais malheureusement trop tard, que toute résistance était impossible devant ces nombreuses colonnes qui avaient assailli le pays, M. de Frotté pensa qu'il était temps de se rendre. Il écrivit, pour demander la paix, au général Hédouville, qui, dans le moment, était à Angers, et en attendant la réponse, il proposa une suspension d'armes au général Chambarlhac. Celui-ci répondit que n'ayant pas de pouvoirs pour traiter, il allait s'adresser au gouvernement pour en obtenir, mais que, dans l'intervalle, il ne pouvait prendre sur lui de suspendre les hostilités, à moins que M. de Frotté ne consentît à livrer immédiatement les armes de ses soldats. C'était justement ce que M. de Frotté redoutait le plus. Il consentait bien à se sou-

mettre, et à signer une pacification momentanée, mais à condition de rester armé, afin de saisir plus tard la première occasion favorable de recommencer la guerre. Il écrivit même à ses lieutenants des lettres dans lesquelles, en leur prescrivant de se rendre, il leur recommandait de garder leurs fusils. Pendant ce temps, le premier consul, irrité contre l'obstination de M. de Frotté, avait ordonné de ne lui point accorder de quartier, et de faire sur sa personne un exemple. M. de Frotté, inquiet de ne pas recevoir de réponse à ses propositions, voulut se mettre en communication avec le général Guidal, commandant le département de l'Orne, et fut arrêté avec six des siens, tandis qu'il cherchait à le voir. Les lettres qu'on trouva sur lui, lesquelles contenaient l'ordre à ses gens de se rendre, mais en gardant leurs armes, passèrent pour une trahison. Il fut conduit à Verneuil et livré à une commission militaire. La nouvelle de son arrestation étant venue à Paris, une foule de solliciteurs entourèrent le premier consul, et obtinrent une suspension de procédure, qui équivalait à une grâce. Mais le courrier qui apportait l'ordre du gouvernement arriva trop tard. La constitution étant suspendue dans les départements insurgés, M. de Frotté avait été jugé sommairement, et quand le sursis arriva, ce jeune et vaillant chef avait déjà subi la peine de son obstination. La duplicité de sa conduite, bien que démontrée, n'était cependant point assez condamnable, pour qu'on ne dût pas regretter beaucoup une telle exécution, la seule, au reste, qui ensanglanta cette heureuse fin de la guerre civile. Dès ce jour, les départements de l'ouest furent entièrement pacifiés. » (Thiers, *Histoire du consulat.*)

Depuis cette époque, le département de l'Orne n'a été témoin d'aucun événement remarquable.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Alençon (lat., 48° 25' 49" N.; long., 2° 14' 52" O.). — Alençon, *Alercium*, *Alenconium*, jolie ville située dans une grande et fertile plaine au confluent de la Sarthe et de la Briante. Autrefois château et duché pairie en Normandie, siége d'intendance, gouvernement général, bailliage, prévôté et généralité; aujourd'hui chef-lieu du département de l'Orne, avec tribunal de première instance, tribunal et chambre de commerce, peuplée de 13825 habitants, à 193 kilomètres à l'ouest de Paris.

L'histoire de cette ville n'est guère que celle du comté d'Alençon, que nous venons de raconter. Alençon se trouvait situé entre deux voies romaines, dont aucune n'y aboutissait : cela suffirait pour prouver qu'à l'époque impériale, la ville ne possédait pas encore une grande importance. En effet, ce n'était encore, au milieu du VIIIe siècle, qu'une centenie ou chef-lieu de cent paroisses. Néanmoins quelques antiquités gauloises et romaines trouvées près de là prouvent que les Gaulois et les conquérants ont occupé l'emplacement de la ville. L'évêque du Mans, saint Liboire, y bâtit une église au IVe siècle, et la centenie d'Alençon fut comprise par Charlemagne parmi les possessions de l'évêché du Mans.

La puissance d'Alençon s'accrut rapidement pendant la période normande. Ce fut à cette époque que s'éleva le château. Après la réunion de la province à la couronne, Alençon vit souvent ses faubourgs ravagés par l'invasion étrangère. La paix lui rendit et augmenta sa prospérité. Ce fut vers la fin du XVe siècle que s'élevèrent la plupart de ses édifices religieux. Pendant les guerres de religion il joua un rôle important. Préparé à accueillir favorablement la réforme par le séjour qu'y fit la belle duchesse d'Alençon, Marguerite, sœur de François Ier, la ville compta bientôt parmi ses habitants un assez grand nombre de partisans des idées nouvelles. Une partie du clergé et des magistrats étaient protestants. Les excès auxquels ils se livrèrent, au commencement du règne de Charles IX, le pillage de l'église Notre-Dame, de Saint-Blaise et du couvent de l'*Ave-Maria*, amenèrent une véritable anarchie. Les catholiques s'armèrent pour se protéger. On voit l'un d'eux, patron du corps des bouchers, les réunir, en leur donnant l'ordre de s'armer de leurs assommoirs et de leurs coutelas, et, suivis de leurs chiens, d'escorter ainsi la procession de la Fête-Dieu. En commémoration de cet événement, une procession annuelle des bouchers ainsi armés et escortés se fit à Alençon jusqu'en 1789.

Les protestants du Mans, conduits par Georges d'Argenton et par Thibergeau, vinrent appuyer leurs coreligionnaires; ils s'emparèrent de la ville, pillèrent de nouveau les églises. Thibergeau se fit, dit-on, une bandoulière avec des oreilles de prêtres; mais il est bon de ne pas croire trop facilement à ces horreurs, qu'en tout temps l'histoire écrite par les vainqueurs prête trop généreusement aux vaincus. L'ordre fut rétabli bientôt dans la ville. « Il paraît même, disent MM. de la Sicotière et Poulet-Malassis dans leur beau travail sur le département de l'Orne, il paraît que les protestants et les catholiques arrivèrent à se partager presque également les fonctions municipales. Sur les douze habitants choisis chaque année pour administrer les revenus de la ville et de l'hôpital, six devaient être de la religion réformée, ainsi que deux des quatre échevins et l'un des présidents laïques de l'hôpital. Enfin le procureur-syndic devait être alternativement un catholique et un protestant. »

Montgommery, chef des protestants, s'empara d'Alençon; mais la ville fut bientôt reprise. Le gouverneur Matignon y sauva les protestants à l'époque de la Saint-Barthélemy. Cette conduite était aussi prudente que généreuse; car ils étaient très-nombreux dans le pays, et nous les voyons deux ans après s'emparer encore une fois d'Alençon. En 1579, ce fut là que se réfugia le roi de Navarre (Henri IV), lorsqu'il eut réussi à s'échapper de la cour, ainsi que le duc d'Alençon, un des chefs des mécontents. Ce fut à Alençon qu'Henri rentra publiquement dans le sein de l'église protestante et renia le catholicisme qu'on lui avait fait embrasser, le poignard sur la gorge, à l'époque de la Saint-Barthélemy. On raconte qu'au moment où il entra au prêche, le cantique marqué par ce jour et que chantaient les fidèles, se trouvait être, par hasard, le psaume 21; il commençait ainsi :

Seigneur, le roi s'éjouira
D'avoir eu délivrance.

Henri en fut frappé et se rappela avec émotion que, pendant qu'il fuyait la cour quelque temps auparavant et qu'il passait la Seine à Poissy, un de ceux qui l'accompagnaient lui avait fait chanter le même psaume.

Au temps de la ligue, Alençon resta fidèle à Henri III; mais il fut pris et rançonné par le duc de Mayenne. Assiégé de nouveau par le maréchal de Biron, un des généraux d'Henri IV, devenu roi, l'artillerie royale fit beaucoup de mal à la ville, et la garnison des ligueurs fut obligée de capituler. Henri IV avait besoin d'argent; il se fit payer par la ville 17,000 écus qu'elle devait encore au duc de Mayenne, sur le prix de sa capitulation. Ainsi, protestants et catholiques s'unissaient pour épuiser la pauvre ville, et plus tard nous voyons Henri IV vendre la ville et le duché au duc de Wurtemberg. Il ne fut racheté que sous la régence de sa veuve, Marie de Médicis.

Au XVIIe siècle, l'existence d'Alençon fut assez calme. Elle ne fut troublée qu'à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Mme de Guise, alors duchesse d'Alençon, encouragea les persécutions contre les protestants; elle alla jusqu'à faire exhumer et jeter à la voirie les restes des protestants et réunit leur cimetière à ses jardins. On voit que, dans cette basse profanation, son intérêt trouvait aussi bien son compte que son zèle pour la pureté de la foi.

Au commencement du XVIIIe siècle, Alençon eut à souffrir de la disette et des épidémies. En 1726 le blé se trouva aussi cher que pendant l'affreuse année de 1709. La disette, cette fois, tenait moins aux rigueurs des saisons qu'à l'avidité barbare des accapareurs. « Des perquisitions sont ordonnées dans les maisons, disent les auteurs de l'ouvrage déjà cité. Les possesseurs de grains sont forcés de les vendre à un prix déterminé : c'est le *maximum* de 1793! Les moines de Perseigne résistent à l'enlè-

vement de mille boisseaux cachés dans le clocher et sur la voûte de leur église, et une lutte violente s'engage entre eux et les archers. » D'autres famines vinrent les années suivantes désoler Alençon. Mais le commerce des toiles et du point qui avait eu beaucoup à souffrir de l'expulsion des protestants, se raffermit : la ville reprit sa prospérité; un nouveau quartier s'éleva; le donjon et les fortifications furent abattus.

La ville fut, comme toute la France, agitée par l'explosion de 1789. Quelques désordres y furent provoqués par M. de Caraman, qui, au mois d'octobre, après le fameux banquet des gardes du corps à Versailles, avait fait retirer aux soldats qu'il commandait, la cocarde nationale, et rétabli la cocarde blanche. L'évêque refuse, en 1791, le serment constitutionnel; il est remplacé à l'élection. Après le 31 mai, Alençon sembla d'abord se prononcer pour la Gironde; mais il se soumit bientôt à l'autorité de la Convention. La même année, l'armée vendéenne ayant été battue et mise en déroute au Mans, un grand nombre de Vendéens furent pris et conduits à Alençon, où ils furent fusillés. Plus tard, les environs de la ville furent désolés et ensanglantés par les chouans. Mais, après la mort de leur chef, M. de Frotté, le calme se rétablit; il n'a plus cessé jusqu'à nos jours.

Il ne reste plus de l'ancien château d'Alençon, qu'une tour et un pavillon; le reste a été démoli en 1781. La tour se compose de deux tours superposées, d'une forme élégante et pittoresque. Elle servit longtemps d'habitation aux gouverneurs du château. Une légende locale affirme qu'une dame blanche y revient la nuit : c'est le spectre de Marie Anton, femme d'un des plus anciens châtelains. Son mari, s'étant longtemps absenté, la pauvre femme fut faussement accusée auprès de lui par un chevalier qui prétendit avoir été son amant. Le châtelain furieux saisit l'enfant qu'elle avait mis au monde pendant son absence, lui brise la tête contre la muraille et fait attacher sa femme à la queue d'un cheval. Quand celui-ci s'arrêta épuisé, la malheureuse respirait encore. Le châtelain, déguisé en prêtre, s'approcha de la mourante et reçut sa confession, espérant y trouver l'aveu d'une infidélité et pour sa conscience quelque justification. Marie Anton fut reconnue innocente. Elle mourut sous les yeux de son mari, lui accordant le pardon de sa mort, mais sans vouloir lui pardonner celle de son enfant.

La cathédrale, *Notre-Dame*, est, après celle de Séez, le monument le plus remarquable du département. Elle date du XVe siècle : le chœur et le clocher seuls sont modernes; cette partie avait été détruite par un incendie au XVIIIe siècle, et a été rebâtie dans un style lourd, sans élégance : cette portion de l'édifice présente un triste contraste avec les autres parties. On remarque les sculptures du portail, achevé seulement en 1617; la chaire, qui date du XVIe siècle, et qui, si l'on en croit la tradition, fut construite par un condamné à mort, auquel ce travail valut sa grâce; enfin les vitraux d'une remarquable richesse.

La préfecture est l'ancien château de Mme de Guise, bâti dans la première moitié du XVIIe siècle.

On cite, parmi les personnages diversement fameux qui sont nés à Alençon : le médecin Des Genettes, le naturaliste Labillardière, le girondin Valazé, et une renommée bien triste, Hébert, l'auteur du *Père Duchesne;* on montre encore dans la grande rue, n° 114, la maison où naquit ce journaliste de sinistre mémoire.

Alençon fait un assez grand commerce en toiles, chevaux, bestiaux, etc. Jadis il était célèbre par ses dentelles, appelées *points d'Alençon ou de France.* « Primitivement cette dentelle, dit M. Odolant-Desnos, se fabriquait à Venise; mais Colbert, voulant enlever cette industrie à l'étranger, dont le luxe français se trouvait tributaire pour cet objet, fit venir de cette ville une dame Gilbert, native d'Alençon et habile à fabriquer cette dentelle; il lui fit une avance de 150 000 francs. Dès lors cette dame forma des ouvrières, monta la manufacture de points de France à Alençon, la fit constituer par lettres patentes du 5 août 1676, et obtint un privilége exclusif jusqu'en 1685. Malgré ces mesures, Louis XIV, pour assurer une garantie de durée et de prospérité à cette fabrique, prohiba en outre l'entrée des dentelles de Venise, de Gênes, de Flandre et d'Angleterre, par une ordonnance de 1684. Depuis cette époque jusqu'en 1812, la fabrication du point d'Alençon ne fit que prospérer, et la plupart des familles riches de cette ville doivent leur fortune à cette industrie. La fabrication du point d'Alençon est fort longue; elle employait environ 2000 ouvrières, qui gagnaient jusqu'à deux francs par jour. Ces ouvrières se servaient de fil du prix de 100 à 1800 fr. la livre, qu'on tirait de Flandre, et leurs produits étaient dirigés sur Paris ou exportés dans toute l'Allemagne. Maintenant cette industrie, qui s'étendait jusqu'aux environs d'Argentan, est totalement tombée. »

Les armes d'Alençon sont d'*azur, avec une aigle éployée d'or.* L'on y joignait jadis l'écusson royal de France.

CARROUGES. — Carrouges, *Cadrugiæ, Carrucæ*, petite ville de 2062 habitants, chef-lieu de canton, à 30 kilomètres d'Alençon. Les seigneurs de Carrouges jouèrent un rôle important au moyen âge. A la fin du XIVe siècle, l'un d'eux, forcé de s'absenter, laisse sa femme seule dans son château; elle est, pendant la nuit, surprise par un homme, qu'elle croit reconnaître. Au retour de son mari, elle lui raconte l'attentat dont elle a été la victime, et lui désigne, comme le coupable, un écuyer nommé Le Gris, renommé par sa bravoure et sa loyauté. Carrouges porte plainte devant le conseil du duc d'Alençon; Le Gris est acquitté tout d'une voix. Il fut prouvé que le jour de l'attentat il soupait à Argentan avec le comte d'Alençon. Carrouges se pourvoit devant le parlement de Paris : celui-ci autorise le duel judiciaire, qui n'était permis qu'en cas de graves présomptions : or, la seule présomption de culpabilité contre Le Gris, était qu'il s'était confessé peu après le crime, et que, cette précaution prise, il s'était cru en droit de nier un crime dont la confession l'avait absous. Le combat eut lieu : Le Gris fit un faux pas et tomba : Carrouges se précipite sur lui, et le somme de dire la vérité : « Par Dieu, et la damnation de mon âme, reprend celui-ci, je n'ai oncques commis le cas dont on me charge. » Carrouges lui enfonce son poignard dans le corps. Le roi qui assistait au combat, lui donne mille francs en or, et le fait son chambellan. Le corps de Le Gris fut pendu à Montfaucon.

Carrouges partit ensuite pour la terre sainte : peu après son départ, un écuyer avoua, à l'article de la mort, qu'il était l'auteur du crime. — Carrouges mourut en Palestine, et sa femme se fit recluse.

Le château de Carrouges, dont une partie paraît dater de la fin du XVe siècle, a été très-augmenté plus tard : c'est une masse énorme de bâtiments disposés en carrés, percés d'ouvertures de toutes les formes et de toutes les grandeurs, coiffés de toits pointus, qui se découpent les uns sur les autres en triangles bizarres. Ni élégance, ni régularité; peu de détails d'architecture, mais une diversité curieuse et originale, un ensemble imposant et sévère. Ce n'est pas la forteresse du moyen âge, se dressant comme le spectre de la guerre sur un roc isolé et nu; encore moins la renaissance couvrant ses châteaux, comme une maîtresse adorée, d'aigrettes, de fleurs, de dentelles de pierre. Son caractère est à la fois civil et guerrier. La féodalité l'a bâti, quand elle se sentait assez redoutable pour descendre des hauteurs dans la plaine. Elle s'y fortifia d'abord. Des constructions diverses ne tardèrent pas à s'abriter à l'ombre du donjon. A mesure que diminuèrent les dangers de la guerre, et que s'augmentèrent les richesses et la puissance des seigneurs de Carrouges, ces constructions acquirent plus de développements. Elles finirent par envahir et remplacer les fortifications elles-mêmes. Le luxe eut son tour; il vint ciseler, historier, peindre, dorer certaines parties du château. A l'extérieur, il broda sur les portes d'élégantes sculptures : il allongea les longues cheminées; il les cannela comme des colonnes antiques : il orna les fenêtres de frontons et d'encadrements singuliers. A l'intérieur, il couvrait les vieilles poutres et les solives enfumées, de lambris; les lambris, de compartiments; les

Château de Carrouges.

compartiments, de peintures et de dorures. Les tentures d'or basané cachèrent la nudité des murs. Les vierges saintes, les satyres robustes, les bergères à la bouche en cœur, au corsage en corbeille, se succédèrent sur les plafonds, au-dessus des cheminées et des portes. Ce fut une profusion de cartouches, de rosaces, d'arabesques, de fleurs. La richesse du mobilier répondit à celle des appartements, et le vieux Lamartinière, en parlant de Carrouges, il y a plus d'un siècle, put dire avec vérité : « Grand et magnifique château bien meublé et orné de force peintures et dorures. » (MM. de la Sicotière et Poulet-Malassis, *le département de l'Orne.*)

Des forges et de hauts fourneaux entourent aujourd'hui des travaux de l'industrie moderne ce monument témoin de tant de siècles divers, de destinées si différentes.

Saint-Céneray-le-Gérey. — Saint-Céneri-le-Gérey, *Sancti Serenici*, village de 318 habitants, sur la rive droite de la Sarthe. C'était jadis une ville forte; elle devait son origine et son nom à un moine italien, qui s'y retira pendant le VIIe siècle. Elle était comprise dans le domaine des Giroie (voir l'histoire du département). Plusieurs fois assiégée et prise pendant le moyen âge, elle fut prise et rasée par les Anglais en 1434. L'église, construite probablement sous les Giroie, est d'une origine romane : malheureusement elle a été restaurée sans intelligence.

Séez. — Séez, *Agontum*, *Suessarum*, *Sazorum*, *Sagium*, ancienne ville et siége épiscopal, à 25 kilomètres d'Alençon, sur l'Orne et sur la route d'Alençon à Caen, peuplée aujourd'hui de 4523 habitants.

Séez existait déjà à l'époque de la conquête romaine : César fait l'éloge de cette contrée habitée par les Essuins, comme étant restée *plus calme* et *plus pacifique* que toutes les autres : triste éloge dans la bouche d'un conquérant, quand il s'applique aux peuples vaincus. Mais l'importance de ce lieu ne date que des incursions des Saxons : de cette bourgade ils firent une ville importante, bientôt conquise au christianisme. Saint Latrin, au IVe siècle, fut, à ce qu'on croit, le premier évêque de Séez. Elle fut prise et brûlée par les Normands au commencement du XVIIe siècle; et ce fut avec les débris de ses remparts que l'on construisit la cathédrale, deux fois détruite dans le siècle suivant. Pendant le moyen âge, la ville fut plusieurs fois prise et saccagée, et notamment par Henri, roi d'Angleterre, par Louis le Jeune, roi de France. A la fin de la guerre de Cent Ans, elle fut reprise sur les Anglais par Dunois. Pendant les guerres de la réforme, Coligny s'en empara, et pilla la cathédrale. Cinq ans plus tard, Montgommery, autre chef protestant,

Digitized by Google

Église de Saint-Martin à l'Aigle.

lui fit subir un sort plus funeste encore : la ville fut mise à feu et à sang, et ces fureurs ne contribuèrent pas peu sans doute à déterminer plus tard les habitants à prendre parti pour la ligue : ils se soumirent néanmoins sans combat à l'autorité d'Henri IV. Depuis, son existence historique n'a plus rien de remarquable. Séez n'a guère conservé de ses monuments antiques que sa cathédrale, une des plus précieuses constructions du moyen âge. Il ne paraît pas que sa construction ait été achevée avant le XIIIe siècle. C'est un édifice élégant, qui marque une période intéressante dans l'histoire de l'art, le passage de l'ogive de son premier à son second âge. Le fronton présente deux rangs d'arcades : circonstance très-rare dans les monuments du temps, et qui a excité la curiosité savante des archéologues. Deux flèches à jour s'élèvent de chaque côté à la hauteur de 70 mètres. Le dessus du portail n'offre plus que les traces des sculptures et des riches ornementations que les ravages du temps et des hommes ont fait disparaître. L'intérieur de l'église, orné de riches vitraux, produit un admirable effet.

Conté, l'un des savants les plus distingués de l'institut d'Égypte, et qui rendit, pendant l'expédition, des services si essentiels, est né près de Séez, au village de Saint-Cénéry. Parmi les évêques de Séez, on cite Bertaud, poëte célèbre de la fin du XVIe siècle, qui contribua à la conversion d'Henri IV, et en reçut cet évêché. Ses vers galants furent fort à la mode de son temps ; sa prose est singulière. On a conservé l'oraison funèbre d'Henri IV qu'il prononça à Saint-Denis. Voici le début : « Donc la misérable pointe d'un vil et méchant couteau remué par la main d'une charogne enragée, etc. » Ses vers valent mieux, et le couplet suivant, souvent cité depuis par des gens qui en ignorent l'auteur, est de Bertaud :

Félicité passée,
Qui ne peux revenir,
Tourment de ma pensée,
Que n'ai-je, en te perdant, perdu le souvenir!

Les armes de Séez sont d'*azur à la foi en fasce sur laquelle repose un cœur en flammes, le tout surmonté d'une fleur de lys d'or en chef*. Girault de Saint-Fargeau les donne aussi dans son *Dictionnaire des communes : de gueules aux figures de saint Gervais et de saint Protais d'or, vêtus de tuniques, tenant chacun une palme d'or, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

ARGENTAN (lat. 48° 44′ 43″, N. long 2° 21′ 21″, O.).— Argentan, *Aregenuæ*, *Argentonium castrum*, anciennement marquisat et vicomté, gouvernement particulier, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture et de canton, avec tribunaux de 1re instance et de commerce, situé sur l'Orne, à 50 kilomètres d'Alençon, sur une hauteur qui domine une vaste et fertile plaine ; il est peuplé de 5425 habitants.

Argentan était une bourgade faisant partie du territoire des Essuins. Le premier évêque de Séez, saint Latrin, vint y prêcher l'Évangile. Au XIe siècle, nous trouvons Argentan érigé en vicomté. L'histoire de cette ville au moyen âge ressemble à toutes les autres ; elle fut plusieurs fois prise et détruite, et cette inévitable et monotone répétition, qui se retrouve si souvent sous notre plume, atteste du moins l'état douloureux du monde pendant cette sanglante anarchie. Comme Séez, Argen-

tan resta fidèle au catholicisme à l'époque des guerres de religion ; et comme Sécz, il fut successivement pris et ravagé par Coligny et Montgommery. L'industrie d'Argentan consiste surtout en cuirs, broderie et ganterie. La dentelle, qui y était autrefois portée à une certaine perfection, n'y est plus fabriquée. Placé au milieu d'une plaine fertile, Argentan fait un commerce considérable en fromages et en bestiaux. On a conservé une portion de l'ancien château, qui est devenu le tribunal de 1re instance et la prison. L'église Saint-Germain, monument de la renaissance, présente d'assez curieux détails. On remarque les vitraux de l'église Saint-Martin.

Dans la liste des hommes célèbres, dont la Normandie s'honore, on remarque Eudes Mézeray, né près d'Argentan. C'est le premier de nos historiens qui ait essayé de donner à notre histoire quelque sincérité : Louis XIV l'en punit par la suppression de la moitié de la pension que lui avait donnée Mazarin. Le style de Mézeray, d'une franchise et d'une familiarité viriles, fait encore lire son histoire.

Les armes d'Argentan sont : d'*argent à l'aigle au vol abaissé de sable.*

On remarque, près d'Argentan, le château d'O, riche construction gothique, qu'on attribue à Isabeau de Bavière. Il est bâti sur pilotis, au milieu d'un bassin. Ses sculptures sont appréciées par les connaisseurs.

Le Pin-au-Haras. — Louis XIV fonda, en 1714, dans ce village un vaste haras terminé sous le règne suivant. C'est là que s'élèvent les plus beaux chevaux de la race normande : des courses, qui attirent beaucoup de monde, ont lieu dans un hippodrome qui dépend du haras.

Exmes. — Exmes, *Oximium*, *Ossimum*, chef-lieu de canton, à 18 kilomètres d'Argentan, situé sur la rive droite et à quelque distance des sources de la Dive, est peuplé de 719 habitants. Les Romains ont eu un établissement assez important auprès de ce village. On y a découvert d'anciens vestiges d'habitations, des médailles romaines, des armes, des fragments de vases. Toutes ces découvertes ont exercé la sagacité des antiquaires : mais leurs conjectures n'ont abouti à aucune conclusion véritablement certaine. Exmes était autrefois le chef-lieu de l'Hyémois, dont le territoire, assez étendu, fut érigé en comté. La ville soutint plusieurs siéges : en 1060 elle résista heureusement au roi de France, fut prise quatre siècles plus tard par les Anglais, et reconquise par Dunois après quatorze jours de siége. Ses fortifications furent détruites par ordre d'Henri IV en 1591. Cette ville, déchue de son ancienne importance, n'est plus même une ville ; c'est un village de 719 habitants, qui n'a même conservé aucun monument du passé. L'église, composée de parties très-différentes et construites à diverses époques, présente peu d'intérêt.

Domfront (lat. 48° 35′ 39″ N., long. 2° 59′ 7″ O.). — Domfront, *Domefrontium*, *Dominumfrontis*, à 62 kilomètres d'Alençon, dans une situation pittoresque sur un rocher au bas duquel coule la petite rivière de Varennes. Autrefois élection, bailliage et vicomté, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement avec tribunal de première instance; peuplée de 2773 habitants. La tradition rapporte que, vers 540, un solitaire, nommé Front, vint se fixer à l'endroit où est aujourd'hui Domfront. C'était un rocher sauvage, escarpé, au milieu de la forêt du Passais : la petite rivière de Varennes coule à plus de 200 pieds au-dessous; le lieu semblait excellent pour s'isoler du monde : l'ermite s'y installa. En 1011, Guillaume de Bellesme trouva aussi la situation à son gré, mais à un point de vue tout différent. Il fit bâtir sur le sommet un château carré, flanqué de quatre grosses tours; il ajouta, aux fortifications naturelles, des fossés creusés dans le roc vif, des souterrains qui conduisaient à une certaine distance : deux portes en fer et une herse fermaient l'entrée de la forteresse. Il promit d'importants privilèges aux gens qui voudraient s'établir près de là, leur distribua des terres, à condition de garder le château en temps de guerre. Il entoura en outre le rocher et les habitations de murs énormes flanqués de tours : les vestiges, qui restent de ces constructions, peuvent en donner encore une haute idée. Un procès-verbal dressé au xvie siècle porte que cette ville était entourée d'une enceinte armée de vingt-quatre tours; on y pénétrait par quatre entrées. Chacun des seigneurs des environs devait plusieurs jours de garde. Tout, comme on le voit, se réunissait pour faire de Domfront une forte place militaire. Guillaume de Bellesme y fit en outre bâtir des églises, et fonda à une lieue et demie l'abbaye de Lonlay, dont les moines furent assurés des priviléges les plus étendus. Le fondateur de Domfront y fit ordinairement sa résidence : il y mourut en 1031. Il laissait cinq fils : Guarin, l'un d'eux, mourut laissant le château de Domfront à son fils Geoffroy, comte de Mortagne. Mais l'un des oncles du jeune comte, le fameux Guillaume le Cruel, seigneur d'Alençon, lui enleva son héritage : de là une longue rivalité entre les seigneurs de Mortagne et d'Alençon. Les cruautés de Guillaume d'Alençon provoquèrent, comme nous l'avons vu, un soulèvement parmi ses sujets, qui livrèrent à Geoffroy Martel, comte d'Anjou, Alençon et Domfront. Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, soumit Domfront, comme il venait de soumettre Alençon, et replaça le pays sous l'atroce domination de Talvas. Celui-ci maria sa fille Mabille à Montgommery, et leur laissa ses domaines. Las du joug cruel de leurs nouveaux maîtres, les habitants de Domfront se soulevèrent encore, et se donnèrent à Henri, l'un des fils de Guillaume le Bâtard, frère du duc de Normandie. Celui-ci voulut, comme son père, réduire encore la ville à subir une domination détestée; mais il fut moins heureux. Henri se défendit vigoureusement dans les murs de la ville qui l'avait appelé; l'armée ducale fut obligée de lever le siége, et, pendant sa retraite, mise en déroute. Devenu roi d'Angleterre, Henri se montra toujours plein de bienveillance pour Domfront, qui lui resta toujours fort attaché. Mais après sa mort, le capitaine qui commandait à Domfront livra la place à Étienne, comte de Mortain. Mathilde, fille et héritière du roi d'Angleterre, et son mari Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, vinrent assiéger Domfront, qu'ils prirent après plusieurs assauts. Une famine, résultat trop naturel de la guerre qui avait ravagé les campagnes, désola pendant deux ans cette partie de la Normandie : l'évêque du Mans fit vendre les richesses des églises pour soulager les pauvres; un grand nombre de laboureurs périrent de faim.

Mathilde, et après elle Henri II, roi d'Angleterre, résidèrent souvent à Domfront. Ce fut là que ce dernier reçut les deux légats du pape, chargés de le réconcilier avec Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Voici comment Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, raconte cette entrevue : « Le roi, venant de la chasse, alla descendre au logis des nonces du pape, avant que d'aller au sien, et les salua avec beaucoup de respect. Le lendemain matin, le roi vint encore au logis des nonces, et fit entrer avec lui, dans la chambre, l'évêque de Sécz et celui de Rennes. Quelque temps après, on fit venir Jean, doyen de Salisbury, et les deux archidiacres Renaud de Salisbury et Raoul de Landaf : ils demeurèrent enfermés jusqu'à l'heure de nones, parlant tantôt paisiblement, tantôt avec grand bruit. Le roi, mécontent du pape et de Thomas Becket, sortit en colère, en se plaignant beaucoup d'eux, et que jamais il n'écouterait le pape en rien; puis il ajouta : « Par les yeux de Dieu, je ferai autre chose! » Mais Gratien, l'un des deux nonces, lui répondit : « Seigneur, ne faites point de menaces; nous « ne craignons point : nous sommes d'une cour qui a « accoutumé de commander aux empereurs et aux rois. » Alors le roi appela tous les barons et les moines blancs, c'est-à-dire de Cîteaux qui étaient présents, et presque tout le clergé de la chapelle, et il les pria de rendre témoignage en temps et lieu des offres qu'il avait faites pour le rétablissement de l'archevêque et de la paix. » On sait comment se termina la querelle, par le meurtre de Thomas Becket.

Domfront, comme un grand nombre de villes de Normandie, fut érigé en commune par Jean sans Terre, en

1200. Plus tard, lors de la réunion de la Normandie à la France, Philippe Auguste confirma les priviléges de Domfront : il le donna avec ses dépendances à Renaud, comte de Boulogne. Puis, s'étant plus tard brouillé avec Renaud, il lui retira la ville et ses dépendances, et la donna en apanage à Philippe, ce fils qu'il avait eu de l'infortunée Agnès de Méranie, et dont une sentence du pape, en cassant le mariage, avait fait un bâtard. Ce Philippe, que la dureté de sa barbe avait fait surnommer *Hurepel*, se montra dans la suite peu reconnaissant envers la race royale dont il était issu; on sait en effet que Philippe Hurepel, comte de Boulogne et de Domfront, fut un des plus acharnés à fomenter les troubles qui agitèrent la minorité de saint Louis son neveu.

Livré plus tard aux Anglais par Charles le Mauvais, roi de Navarre, restitué à la France par le traité de Brétigny, repris par le duc de Bourgogne, rendu au duc d'Alençon, enfin pris par les Anglais après une vigoureuse résistance en 1418, Domfront fut, comme on le voit, exposé à des désastres perpétuels pendant la guerre de Cent Ans. Depuis l'expulsion des Anglais en 1450, il suivit les destinées du duché d'Alençon, dont il dépendait.

Sous le règne de Charles IX, Domfront fut exposé à de nouvelles calamités. Il y avait de ce côté un grand nombre de protestants : ils prirent la ville, en 1562, brûlèrent l'église Notre-Dame, et se retirèrent. Montgommery y fut très-bien accueilli. Mais la ville rentra au pouvoir des catholiques. En 1568, elle fut de nouveau surprise par les huguenots; en 1574, même sort lui arriva. Montgommery vint se jeter dans la place avec un petit nombre de compagnons : elle fut investie aussitôt par Matignon, qui y amena des troupes nombreuses. L'artillerie des assiégeants ruina la ville : l'intrépide Montgommery se retira dans le château. Matignon tourna alors ses batteries contre cette forteresse, et y fit une brèche de quarante-cinq pieds : deux fois les assiégeants montèrent à l'assaut, deux fois ils furent repoussés. Mais Montgommery avait reçu deux blessures; ses compagnons étaient réduits au nombre de quinze ou seize; les autres étaient blessés. La poudre, le pain, l'eau leur manquaient. Cependant ils ne parlaient pas de se rendre. Mais les deux premiers assauts avaient coûté aux assiégeants un grand nombre de morts. Matignon, pour éviter un nouvel assaut, envoya proposer à Montgommery de capituler, lui promettant la vie sauve à lui et à ses gens. L'intrépide huguenot se fia à la parole de son ennemi, qui le fit immédiatement conduire à Paris, où il eut la tête tranchée un mois après par ordre de Catherine de Médicis qui, prise d'un accès d'amour conjugal posthume, ne pouvait, depuis la mort malheureuse du roi Henri II, pardonner à Montgommery le coup de lance du tournoi de la Bastille. On l'accusa d'avoir fait arborer le pavillon anglais sur les navires accourus au secours de La Rochelle que les protestants défendaient alors contre les catholiques; plus tard sa mémoire fut réhabilitée.

Ce dernier désastre avait ruiné le château et les fortifications de Domfront. La ville y perdit cette importance militaire qui lui avait été si fatale. Elle fut encore agitée comme toute la province à l'époque des guerres de la ligue. Depuis, Domfront jouit du calme : il passa au XVIIe siècle dans l'apanage de la maison d'Orléans jusqu'en 1774; il fut alors donné à Monsieur, comte de Provence, depuis Louis XVIII.

Domfront fut agité par les troubles qui désolèrent cette partie de la France, à l'époque de la guerre des chouans.

Les ruines du château, et les restes de ses formidables fortifications, donnent encore à cette ville un aspect pittoresque. Au bas du rocher se trouve la vieille église de Notre-Dame sous l'eau, remarquable monument d'architecture romane, construit par le fondateur du château, Guillaume de Bellesme, dont on y montre encore le tombeau. Les rues de la ville sont étroites, escarpées. Toutes ces circonstances lui ont conservé une physionomie intéressante pour le touriste.

La population de la ville est de 2773 âmes. Les fabriques de toile en font l'industrie principale. Les environs de Domfront, très-accidentés, sont en général peu productifs.

Les armes de Domfront sont : *de gueules à trois tours jointes ensemble, avec la porte ouverte d'or, maçonnées de sable sur une terrasse de sinople.* Elles étaient représentées en 1382 sur les vitraux de la chapelle du château : *de gueules à une tour d'argent chargée d'un écu d'azur au chef d'argent orné de trois étoiles d'or et chargé en pointe d'un cœur d'or.*

TINCHEBRAY. — Tinchebray, sur l'une des sources du Noireau à 22 kilomètres de Domfront, est une petite ville de 4174 habitants, qui a donné son nom à une bataille fameuse dans les annales de la Normandie. C'est au pied de son château, bâti, dans la première moitié du XIe siècle, par Guillaume comte de Mortain, que Henri, roi d'Angleterre, défit, en 1106, son frère Robert, duc de Normandie. Celui-ci fut pris, après avoir fait des prodiges de valeur. Son frère le renferma dans un château du pays de Galles, après lui avoir fait, dit-on, brûler les yeux. Robert y vécut pendant vingt-cinq ans, consolant sa douleur par des poésies dont quelques-unes sont venues jusqu'à nous. Tinchebray, depuis cette époque, a joué un rôle peu important dans l'histoire. Au temps de la guerre des chouans, la ville, qui contenait un assez bon nombre de républicains, résista avec courage aux attaques de Frotté, qui lui livra vainement quatre assauts furieux. Blessé dans le combat, il se retira après avoir perdu plusieurs de ses meilleurs soldats. Quatre-vingts maisons furent brûlées dans ce combat. La cloutorie était jadis la principale industrie de ce canton; aujourd'hui c'est la serrurerie qui y occupe un grand nombre d'ouvriers. Les fers sont fournis par les forges des environs.

BAGNOLES. — Bagnoles, petit village à 25 kilomètres de Domfront et 44 d'Alençon, dépend de la commune de TESSÉ LA MADELEINE peuplée de 637 habitants. Il est bâti dans une situation charmante et doit son importance à ses sources d'eau thermale. Selon la tradition, la découverte des propriétés médicinales de ces eaux serait due à une circonstance singulière. Un cheval poussif et galeux fut abandonné par son maître dans ces parages. Deux mois après, celui-ci, passant par là, retrouve son cheval; mais il a peine à le reconnaître, tant son allure est décidée, sa robe nette, ses flancs arrondis. Il le suit et le voit se rouler dans les boues d'un marais voisin. En y plongeant la main, il en trouva la température assez élevée, et il soupçonna alors qu'elles pouvaient être la cause de la guérison de son cheval. On nettoya le marais, on découvrit des sources d'eau limpide, dont on reconnut bientôt la bienfaisante influence, beaucoup mieux constatée, en effet, que l'anecdote que nous venons de raconter, et dont nous laissons à la légende la responsabilité tout entière.

L'établissement de bains a été très-amélioré depuis quelques années. Les eaux se prennent en bains et en douches; on en boit; on fait des cataplasmes avec les boues. Elles sont recommandées pour les maladies cutanées, les rhumatismes, la goutte, les plaies d'armes à feu. Elles donnent de la douceur et de la fraîcheur à la peau : « toute femme de cinquante ans, s'il en existe, doit faire un voyage à Bagnoles, » dit le docteur Bourdon; et comme, malgré le bienveillant scepticisme du docteur, on peut croire qu'il en existe bien quelques-unes, Bagnoles reçoit chaque année un assez grand nombre de visiteuses. Comme nous ne voulons pas nuire à la réputation de Bagnoles auprès des dames et leur faire croire qu'une visite à Bagnoles équivaut à la production d'un acte de naissance, chose souvent désagréable, nous devons ajouter que toutes les visiteuses de Bagnoles ne rentrent pas dans la catégorie signalée par le docteur Bourdon. Ainsi que dans tous les bains possibles, le plaisir ou le désœuvrement y attire des gens bien portants : la beauté des sites suffirait pour justifier la présence de ceux qui y séjournent. Au reste, la renommée de ces eaux est déjà ancienne, et les auteurs de l'*Orne archéologique* citent cette remarquable phrase extraite d'une brochure

publiée dans le siècle dernier par M. Hélie de Cerny, lieutenant général du roi au bailliage de Falaise et commissaire ordonnateur des bains de Bagnoles : « L'on trouve aujourd'hui à Bagnoles tout ce que l'on peut rencontrer dans les plus fameuses auberges et les villes les mieux policées, jusqu'à la messe. » On voit que l'art d'intéresser le sentiment religieux, jusque dans une réclame industrielle, n'est point particulier à notre temps.

MORTAGNE (lat. 48° 31' 20" N., long. 1° 47' 27" O.). — Mortagne, *Moritolium*, *Moritonia*, jolie ville située sur le sommet et le penchant d'une colline, à 39 kilomètres d'Alençon. Autrefois chef-lieu d'élection, bailliage, vicomté et gouvernement particulier; aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture et de canton, avec un tribunal de 1re instance et 4847 habitants. On montrait encore au XVIIe siècle une croix élevée, disait-on, en 654 par saint Éloi qui, passant par Mortagne, y avait opéré plusieurs miracles, entre autres la guérison d'un possédé: c'était à la place même où cet événement avait eu lieu que le saint avait planté cette croix. Un siècle plus tard, un ermitage et une chapelle furent bâtis au même lieu et devinrent le monastère de Saint-Éloi, le plus ancien couvent de Mortagne. La tradition religieuse précède ici, comme dans beaucoup d'autres lieux, les souvenirs des événements politiques. Ce n'est que beaucoup plus tard que nous voyons Mortagne figurer dans l'histoire. Quoi qu'il en soit, les comtes de Mortagne se signalent à l'époque normande par des violences et des déprédations. L'un d'eux est pour ses crimes emporté par le diable, ou plutôt étranglé la nuit par l'ami d'un de ses chevaliers, auquel il avait fait couper la tête. Un autre, Rotrou II, va à la croisade et s'y distingue par ses exploits. De retour dans ses domaines, il fait la guerre à Robert de Bellesme, le bat; mais il est lui-même pris par Foulques, comte d'Anjou, qui le vend à son ennemi. Celui-ci fit subir à Rotrou une dure captivité dans la tour du Mans. On ne sait à quelle occasion il fut rendu à la liberté. Henri Ier, roi d'Angleterre, lui fit don de Bellesme, qu'il avait enlevé à l'ennemi de Rotrou. Celui-ci prit, à partir de cette époque, le titre de comte du Perche. Emporté par son humeur aventureuse, il va en Espagne batailler contre les Maures. Puis, de retour en France, il prend parti pour Étienne contre Geoffroy Plantagenet, puis le quitte pour servir la cause de son rival. Il périt au siége de Rouen en 1144.

En 1226, le dernier comte du Perche mourut sans laisser d'enfants mâles. Blanche, comtesse de Champagne, et Jacques de Château-Gontier se disputaient la succession : le roi de France Louis VIII *mit les plaideurs d'accord*, en confisquant le comté du Perche au profit de la couronne.

Dès lors, Mortagne suit les destinées du comté d'Alençon. La guerre de Cent Ans livra plusieurs fois la ville au pillage des différents partis qui se disputèrent la contrée. Son histoire s'efface un peu jusqu'au XVIe siècle. En 1562, Mortagne est pris par les huguenots. L'année suivante, nouvelle attaque dirigée par Coligny : la ville est emportée d'assaut et les vainqueurs se livrèrent à tous les excès. Coligny eut même la barbarie de faire pendre Chanoin, le capitaine de la ville qui l'avait vaillamment défendue contre les protestants; mais, touché des supplications d'un de ses amis, il fit couper la corde à temps : le pendu survécut trente ans à sa pendaison. Nous ne raconterons pas la triste et monotone histoire des désastres de Mortagne à cette époque; qu'il nous suffise de dire qu'elle fut prise et reprise par les deux partis jusqu'à vingt-deux fois. L'histoire de Mortagne n'offre aucune particularité remarquable jusqu'en 1789. Cette année, après la prise de la Bastille, une émeute eut lieu, on pilla l'hôtel des *Aides*, on força les échevins à fixer le prix du sel à six sous et celui du tabac à quarante sous la livre. Mais, peu de temps après, celui qui paraissait avoir dirigé l'émeute, Lamberdière, fut arrêté et pendu. Pendant la Terreur, le parti dominant emprisonna ses adversaires, mais il borna là ses vengeances. Il y eut plus tard, en 1797, deux personnes tuées dans une émeute; mais elles appartenaient toutes deux au parti révolutionnaire. En 1799, les environs de Mortagne furent agités par les incursions des chouans; mais elle furent réprimées et la ville jouit depuis d'une complète sécurité.

Mortagne est la patrie de Puisaye, qui a laissé de si importants Mémoires sur cette guerre des chouans, dont il fut l'un des principaux organisateurs.

L'église paroissiale de Mortagne possède quelques restes de ses anciens vitraux, qui étaient remarquables.

Les armes de la ville étaient *d'argent, à trois branches de fougère de sinople.*

BELLESME. — *Bellesme* ou *Bellême*, petite ville sur une hauteur, à 17 kilomètres de Mortagne, autrefois bailliage, vicomté, justice royale et châtellenie, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mortagne, et peuplée de 3112 habitants. — L'histoire des seigneurs de Bellesme a été déjà racontée plus haut : elle se confond avec celle du comté d'Alençon et du comté de Mortagne. Il suffit de rappeler ici qu'après s'être signalés, pendant plusieurs générations, par leur intrépidité, leur humeur remuante et leur férocité, ils furent dépouillés par Henri Ier, roi d'Angleterre, au profit de la maison rivale des comtes de Mortagne, qui prirent alors le titre de comtes du Perche; et que jamais, depuis, malgré ses efforts, la famille de Bellesme ne réussit à rentrer dans ses anciennes possessions. Dès lors l'histoire de la ville de Bellesme se confond avec celle de Mortagne. Agitée pendant la révolution par les passions politiques, elle fut témoin de l'assassinat d'un prêtre insermenté : ce fut du reste le seul meurtre qui ensanglanta ses murs à cette époque. Plus tard elle fut, comme nous l'avons dit, prise par les chouans.

Les armes de Bellesme sont : de *sable au château d'or composé de trois tours crénelées, dont deux aux côtés et une au milieu plus haute que les deux autres.*

A une demi-lieue de la ville, dans la forêt de Bellesme, se trouve une source d'eaux minérales, connue sous le nom de *Fontaine de la Herse*. Cette fontaine est une des antiquités les plus curieuses du département : « Dédaignée longtemps, dit M. Odolant-Desnos, elle fut remise en vogue au commencement du XVIIe siècle, et fut réparée et décorée vers 1770 par les soins de M. Geoffroy, grand maître des eaux et forêts d'Alençon; elle est surtout intéressante par deux inscriptions romaines, dont l'une porte ce seul mot : APHRODISIUM; l'autre contient ceux-ci : DIS INFERIS, VENERI, MARTI ET MERCURIO SACRUM. La première de ces inscriptions fait présumer que cette localité de la forêt de Bellesme fut consacrée à Vénus, nommée *Aphrodité* par les Grecs. La seconde fait présumer également un local consacré aux dieux inférieurs, *dis inferis*, à Vénus, à Mars et à Mercure, qui étaient devenus les divinités supérieures des Gaulois. Nous ajouterons, avec M. Peuchet, que le nom de *Erse* ou *Herse*, conservé par cette fontaine, exprimait l'*Amour* en langue gallique, la même à peu près que la celtique. » Ainsi la fontaine de la *Herse* serait la traduction gauloise du mot *Aphrodisium* : ce serait la fontaine de l'Amour.

L'AIGLE. — L'Aigle, que l'on écrit aussi Laigle, *Aquila*, *Lesga*, est une petite ville de 5581 habitants, chef-lieu de canton, à 35 kilomètres de Mortagne, dans une situation agréable sur les bords de la Rille et le penchant de deux coteaux, dans le voisinage d'une belle forêt. — Orderic Vital raconte que Fulbert de Beina, en bâtissant le château de l'Aigle, y trouva un nid d'aiglons : ce qui le détermina à donner à la ville celui de *l'Aigle*. Ce fut bientôt une baronnie importante : l'un des seigneurs de l'Aigle suivit Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre : il fut tué à la bataille d'Hastings. Leur histoire d'ailleurs, non plus que celle de la ville, n'offre rien, que les vicissitudes subies par les autres villes de la contrée, sous les différents régimes qui pesèrent successivement sur le pays : des guerres continuelles à l'époque féodale, terminées par la guerre de Cent Ans, et rallumées par les passions religieuses du XVIe siècle.

Nous empruntons à MM. de La Sicotière et Malassis le récit suivant : « C'est en 1555 qu'eut lieu le vol sacrilége

du ciboire enlevé avec les saintes hosties du tabernacle de Saint-Martin. Quatre jours après on trouva le ciboire et les hosties sur le bord du chemin, à quelque distance de la ville. Simon Vigor, grand pénitencier d'Évreux, envoyé à l'Aigle par l'évêque pour informer sur ce crime, alla à la tête du clergé et du peuple ramasser pieusement l'heureuse trouvaille, et la rapporta à Saint-Martin.... Plusieurs personnes furent poursuivies, et l'une d'elles, Pierre Delacour, de Vimoutiers, clerc de l'église de Saint-Martin, fut *véhémentement soupçonné* d'être le seul coupable. Le procès, commencé par l'official d'Évreux, fut jugé à Verneuil. Le parlement de Rouen confirma la sentence. « Le patient fit donc amende honorable devant « la grande église de Verneuil; de là conduit près le « pilori, y eut le poing droit coupé et séparé du bras, « ensuite fut attaché à un poteau, et, après avoir senti « le feu, fut étranglé et brûlé; son corps consumé en « cendres et sa main portée enfin et pendue à une po- « tence de bois, devant l'église de Saint-Martin de « l'Aigle. »

Cependant nous devons ajouter que Matignon sauva les protestants de la ville, comme ceux d'Alençon, lors de la Saint-Barthélemy. Et pourtant, quelques années auparavant, l'Aigle avait été saccagée par les huguenots.

Plus tard, sous Henri IV, l'édit de Nantes, qui assurait aux réformés le libre exercice de leur religion, trouva de l'opposition chez les catholiques de l'Aigle : ils protestèrent devant la justice. Mais deux arrêts du conseil d'État et du parlement assurèrent l'exécution de l'édit.

L'Aigle fut, à l'époque de la révolution, le théâtre de quelques exécutions.

Cette ville, toute industrielle, fait aujourd'hui un commerce considérable en quincaillerie et en clouterie. Elle est traversée par la Rille, sur laquelle on a élevé plusieurs usines importantes. Elle est en général bien bâtie, et contient quelques édifices remarquables. L'église de *Saint-Martin*, dont la nef est du XIIIe siècle, fut considérablement agrandie au XVe et au XVIe siècles. La cloche principale, nommée *Pourçainte*, du nom de Saint-Porcien, pèse quatre mille livres, et date de 1498. Les vitraux et les sculptures offrent des détails curieux. — L'église de *Saint-Jean* appartient à plusieurs époques. — Celle de *Saint-Barthélemy* est une construction romane du XIIe siècle avec un portail d'une autre époque.

SOLIGNI-LA-TRAPPE. — C'est dans la commune de Soligni, peuplée de 969 habitants, et située à 12 kilomètres au nord de Mortagne, que se trouve la célèbre abbaye de LA TRAPPE.

Cette abbaye fut fondée en 1140, par Rotrou II, comte du Perche, sous le titre de *Maison-Dieu-Notre-Dame de-la-Trappe*, dans une vallée déserte, pauvre, mauvaise pour le voyageur, surtout dans la saison pluvieuse. La Trappe était comme un nom de malédiction pour exprimer l'inhospitalité du sol, et au XVIe siècle le monastère lui-même était devenu un objet de terreur dans les rares villages de la vallée. Les moines avaient oublié le but de leur institution, et sans doute avaient-ils trouvé un moyen expéditif pour stimuler la charité de ceux auxquels ils s'adressaient, car on ne les désignait que sous le nom des *bandits de la Trappe*. Les choses allèrent de la sorte jusqu'au milieu du XVIIe siècle. L'abbaye avait alors pour abbé commendataire Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé. C'était un de ces hommes à la mode, de ces abbés de cour, qui, loin du cloître, menaient joyeuse vie avec les revenus de leur abbaye. Maître d'une grande fortune, possédant toutes les qualités qui font briller dans le monde, l'abbé de Rancé se livrait donc sans réserve à toutes les séductions du plaisir. Mais la mort de la duchesse de Montbazon, sa maîtresse, le fit rentrer en lui-même; et, après quelques semaines de réflexions, il congédia ses domestiques, vendit sa vaisselle et ses meubles, dont il distribua le prix aux pauvres, se démit de tous ses bénéfices, à l'exception du moins important, l'abbaye de la Trappe, et s'y retira en 1662. Il rétablit alors dans le monastère la règle de Cîteaux, et sa réforme fut complète, radicale et d'une austérité presque incroyable; lui-même paya d'exemple, et, après une reclusion de trente-trois années, il mourut en 1700, à soixante et quatorze ans, sur un lit de paille et de cendres. Cette vie fut admirée, gagna des prosélytes, et l'ordre fut constitué. Le travail et la prière se partagèrent la vie des religieux; le silence le plus sévère et le jeûne souvent répété furent prescrits.

A la révolution, les trappistes furent supprimés en France comme les autres ordres religieux; ils ne rentrèrent pas dans le monde, et errèrent toujours ensemble en Europe. Lorsque les temps leur devinrent plus favorables, ils rentrèrent en France, en 1814, et rachetèrent leur abbaye. Mais des discussions s'étant élevées entre l'abbé, M. de Lestange, et l'évêque diocésain, l'abbé alla, en 1817, chercher ailleurs un asile, et les trappistes s'établirent alors à la Meilleraye, dans le département de la Loire-Inférieure. Depuis la Trappe de Mortagne a été rétablie et ses religieux s'y livrent exclusivement à la prière et aux travaux agricoles; leur monastère est aujourd'hui une véritable ferme-modèle, et ils viennent d'y adjoindre une colonie pénitentiaire pour les jeunes détenus.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6105 kil. carr. ou 610561 hect.	Hommes. 211 616 Femmes. 228 268 Total.. 439 884	4	36	512	23 000 000 fr.	12 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT D'ALENÇON.

Superficie 1033 kilomètres carrés ou 103 325 hectares. — Population 72 298 hab. — Cantons 6. — Communes 91.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Alençon (est), 8 com., 14 216 h.	ALENÇON	13825	»
	ALENÇON (est)	10156	»
	Cérisé	198	4
	Forges	313	10
	Larré	326	10
	Radon	603	»
	Semallé	553	8
	Valframbert	561	6
	Vingt Hanaps	502	13
Alençon (ouest), 16 com., 15 120 h.	ALENÇON (ouest)	3369	»
	Colombiers	456	6
	Condé-sur-Sarthe	885	5
	Cuissai	360	8
	Damigni	1284	3
	Ferrière-Bochard (la)	706	13
	Gandelain	1257	20
	Heloup	711	8
	Lacelle (la)	797	21
Suite d'Alençon (ouest).	Lonrai	634	5
	Mieuxcé	653	10
	Nicolas-des-Bois (la)	527	12
	Pacé	467	8
	Roche-Mabille (la)	542	16
	Saint-Céneri-le-Gerei	318	16
	Saint-Denis-sur-Sarthon	1411	15
	Saint-Germain-du-Corbeis	512	3

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT D'ALENÇON.

CANTON, sa population.	NOM de la commune.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Carrouges, 23 communes, 16151 habitants.	Carrouges	2062	30
	Beauvain	842	43
	Cercueil (le)	392	25
	Chahains	340	27
	Champ-de-la-Pierre (le)	244	35
	Chaux (la)	226	24
	Cival	170	23
	Fontenay-les-Louvets	814	16
	Joué-du-Bois	1490	40
	Lande-de-Goult (la)	527	25
	Livaie	588	15
	Longuenoë	223	20
	Ménil-Scelleur (le)	376	33
	Motte-Fouquet (la)	610	40
	Rouperroux	501	25
	Saint-Didier-sur-Écouves	535	23
	Saint-Ellier-les-Bois	920	22
	Sainte-Marie-la-Robert	335	40
	Saint-Martin-des-Landes	406	27
	Saint-Martin-l'Aiguillon	738	35
	Saint-Ouen-le-Brissoult	643	43
	Saint-Patrice-du-Désert	819	40
	Saint-Sauveur-de-Carrouges	1280	33
Courtomer, 16 communes, 7364 habitants.	Courtomer	1216	40
	Brullemail	436	40
	Bures	528	38
	Chalange (le)	202	38
	Ferrières-la-Verrerie	688	42
	Gâprée	295	35
	Godisson	278	38
	Ménil-Guyon (le)	330	35
	Mont-Chevrel	500	38
	Plantis (le)	534	43
	Saint-Agnan-sur-Sarthe	377	46
	Saint-Germain-le-Vieux	305	35
	Saint-Léonard-des-Parcs	211	36
	Ste-Scolasse-sur-Sarthe	940	40
	Tellières-le-Plessis	253	42
	Trémont	271	35
Mesle-s.-Sarthe, 15 com., 8798 h.	Mesle-sur-Sarthe (le)	788	28
	Aunay-les-Bois	447	24
	Boitron	648	25
	Burrard	407	20
	Coulonges-sur-Sarthe	559	30
	Echuffilei	155	19
	Essai	1000	22
Suite de Mesle-sur-Sarthe.	Hauterive	553	13
	Laleu	1035	30
	Marchemaisons	476	25
	Ménil-Broût (le)	373	15
	Ménil-Erreux (le)	426	13
	Neuilly-le-Bisson	307	17
	Saint-Aubin-d'Appenai	694	30
	Saint-Léger-sur-Sarthe	660	25
	Ventes-de-Bourse (les)	485	19
Séez, 13 communes, 10649 hab.	Séez	4523	25
	Aunou-sur-Orne	506	29
	Belfonds	597	30
	Bouillon (le)	367	18
	Chailloué	727	31
	Chapelle-près-Séez (la)	302	21
	Ferrière-Bechet (la)	367	20
	Macé	679	32
	Naupne-sous-Essai	325	23
	Neuville près-Séez	390	32
	Saint-Gervais-du-Perron	493	15
	Saint-Hilaire-la-Gerard	273	23
	Tanville	618	20

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN.

Superficie 1867 kilom. carrés ou 186697 hectares. — Population 106854 hab. — Cantons 11. — Communes 176.

CANTON, sa population.	NOM de la commune.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Argentan, 11 comm., 9366 hab.	Argentan	5425	»
	Aunou-le-Faucon	366	6
	Commeaux	287	10
	Fontaine-sur-Orne	309	13
	Juvigny-sur-Orne	135	5
	Moulins-sur-Orne	369	5
	Occagnes	731	7
	Sarceaux	384	4
	Say	300	4
	Sévigny	314	5
	Urou-et-Crennes	405	4
Briouze, 14 communes, 10739 hab.	Briouze	1869	33
	Craménil	511	30
	Faverolles	819	30
	Grais (le)	999	35
	Lande-de-Lougé (la)	236	23
	Lignou	545	28
	Lougé-sur-Maire	801	23
	Ménil-de-Briouze (le)	1316	35
	Montreuil-sur-Houlme	472	25
	Pointel	547	30
	Saint-André-de-Briouze	640	33
	Saint-Georges-d'Annebecq	690	25
	Saint-Hilaire-de-Briouze	976	25
	Yveteaux (les)	338	25
Ecouché, 19 communes, 12257 habitants.	Ecouché	1518	10
	Avoines	489	10
	Batilly	399	10
	Boucé	1304	15
	Courbe (la)	287	20
	Fleuré	415	7
	Goulet	507	5
	Joué-du-Plain	754	5
	Louce	302	8
	Ménil-Jean	301	23
	Menil-roult	485	10
	Rânes	2581	23
	Sentilly	341	10
	Serans	339	10
	Sevrai	451	»
	Saint-Brice-sous-Rânes	502	18
	Saint-Ouen-sur-Maire	307	15
	Tanques	352	8
	Vieux-Pont	619	18
Exmes, 13 communes, 6237 habitants.	Exmes	719	18
	Avernes-sous-Exmes	271	23
	Bourg-Saint-Léonard (le)	626	10
	Cochère (la)	409	15
	Gourmenil	369	22
	Iel	381	13
	Ginai	253	20
	Ommeel	342	18
	Pin-au-Haras (le)	482	15
	Silli-en-Gouffern	863	8
	Survie	635	23
	Saint-Pierre-la-Rivière	344	20
	Villebadin	343	15
La Ferté-Fresnel, 15 communes, 8069 habitants.	Ferté-Fresnel (la)	472	45
	Anceins	474	50
	Bocquence	401	40
	Couvains	461	60
	Gauville	760	50
	Glos-la-Ferrière	1096	55
	Gonfrière (la)	455	43
	Heugon	708	40
	Marnefer	219	53
	Monnai	598	40
	St-Evroult-N.-D.-du-Bois	795	40
	St-Nicolas-des-Laitiers	302	38
	St-Nicolas-de-Sommaire	408	55
	Touquettes	318	37
	Villers-en-Ouche	602	40
Gacé, 14 communes, 8410 habitants.	Gacé	1941	25
	Chaumont	675	33
	Cisai-Saint-Aubin	577	25
	Coulmer	234	23
	Croisilles	411	22
	Frenaie-Faicl (le)	360	30
	Mardilli	435	30
	Ménil-Hubert-en-Exmes	514	30
	Neuville-sur-Touque	879	35
	Orgères	504	30
	Résenlieu	300	25
	Sap-André (le)	375	33
	St Evroult-de-Montfort	863	25
	Trinité-des-Laitiers (la)	342	33
Merlerault (le) 13 comm., 7440 hab.	Merlerault (le)	1125	28
	Arthieux-des-Ponts (les)	199	33
	Champ-Haut	195	33
	Echauffour	1515	40
	Genevraie (la)	404	33
	Lignères	141	25
	Ménil-Froger	218	25
	Ménil-Vicomte	148	25
	Nonant	863	23
	Planches	681	34
	Sainte-Colombe-sur-Ille	476	40
	Sainte-Gauburge	752	40
	St-Germe-de-Clairefeuille	374	23
Moncelle, 13 comm., 6966 hab.	Mortrée	1418	15
	Almenêches	940	13
	Bellière (la)	545	13
	Boissei (la Lande)	302	10
	Château-d'Almenêches (le)	293	12
	Francheville	467	13
	Marcei	388	13
	Marmouille	381	23
	Melasi	301	10
	Montmerrei	659	13
	St-Christophe-le-Jajolet	387	8
	Saint-Loyer-des-Champs	338	8
	Vrigny	527	10
Putanges, 22 com., 12987 h.	Putanges	736	20
	Bazoches-au-Houlme	1145	25
	Champeorie	390	20
	Chenedouit	671	25
Suite de Putanges.	Courteille	358	17
	Forêt-Auvray (la)	836	30
	Frénaie-au-Sauvage (la)	705	25
	Frenai-le-Buffard		20
	Giel	329	15
	Hableville	743	15
	Ménil-Gondouin	636	25
	Ménil-Hermei	614	30
	Ménil-Vin	308	33
	Neuvi-au-Houlme	709	20
	Pont-Ecrepin	513	20
	Rabodanges	586	25
	Ri	355	13
	Rotours (les)	312	23
	Ronai	524	15
	Saint-Aubert-sur-Orne	561	25
	Sainte-Croix-sur-Orne	366	25
	Ste-Honorine-la-Guillaume	1270	35
	Saint-Philbert-sur-Orne	320	35
Tinchebray, 23 communes, 10942 habitants.	Tinchebray	1573	13
	Aubry-en-Exmes	407	13
	Bailleul	869	10
	Brieux	304	12
	Cambe (la)	172	15
	Chambois	631	13
	Coudehard	258	20
	Coulonces	323	»
	Ecorches	446	18
	Fontaine-les-Bassets	381	13
	Guêprei	310	15
	Louvières	195	18
	Merri	503	18
	Montabard	578	10
	Mont-Ormel	205	20
	Montreuil-la-Motte	208	18
	Neauphe-sur-Dive	419	15
	Nécy	1836	17
	Ommoy	307	17
	St-Gervais-des-Sablons	467	20
	St-Lambert-sur-Dive	518	12
	Tournai-sur-Dive	477	10
	Villedieu-lès Bailleul	282	10
Vimoutiers, 19 communes, 13451 habitants.	Vimoutiers	4013	30
	Aubry-le-Panthou	308	25
	Avernes-Saint-Gourgon	285	40
	Bosc Renoult (le)	611	40
	Camembert	505	25
	Canapville	514	35
	Champeaux (les)	454	25
	Clainposoult	437	25
	Croutles	682	25
	Frenay-le-Samson	311	25
	Guerquesalles	500	30
	Orville	382	30
	Renouard (le)	766	25
	Rouville	501	30
	Sap (le)	1619	35
	St-Aubin-de-Bonnevai	538	40
	St-Germain-d'Aunay	397	40
	St-Martin-de-Pont-Chardon	310	35
	Tichevilie	503	35

ARRONDISSEMENT DE DOMFRONT.

Superficie 1240 kilom. carrés ou 123977 hectares. — Population 138 657 habitants. — Cantons 8. — Communes 96.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Domfront, 12 comm., 22156 hab.	Domfront	2773	»
	Averdi	504	6
	Céaucé	3507	13
	Champsecret	3843	7
	Haute-Chapelle (la)	1275	2
	Lonlay-l'Abbaye	3566	7
	Rouellé	531	6
	Saint-Bômer-les-Forges	2013	6
	Saint-Brice	382	3
	Saint-Clair-de-Halouze	1042	9
	Saint Front-de-Collières	2238	1
	Saint-Gilles-des-Marais	373	3
Athis, 16 communes, 18125 habitants.	Athis	4605	29
	Berjou	1127	32
	Bréel	673	31
	Cahan	654	36
	Carneille (la)	1665	26
	Durcet	684	23
	Lande-Saint-Siméon (la)	563	31
	Ménil-Hubert-sur-Orne	1168	36
	Mille-Savattes	308	30
	Roufeugerai	826	26
	Segrie-Fontaine	778	33
	Sainte-Honorine-la-Chardonne	1660	30
	Sainte-Opportune	791	24
	Saint-Pierre-du-Regard	1767	31
	Taillebois	454	30
	Touvailles (les)	402	26
La Ferté-M., 9 comm., 10432 hab.	Ferté-Macé (la)	6015	25
	Antoigny	485	24
	Couterne	1672	20
	Lonlay-le-Tesson	884	24
	Magni-le-Désert	2983	25
Suite de la Ferté-Macé.	Méhoudin	306	22
	Sauvagère (la)	2170	20
	Saint-Maurice-du-Désert	1112	21
	Saint-Michel-des-Andaines	801	20
Flers, 14 communes, 23835 hab.	Flers	8439	20
	Aubusson	559	24
	Bazoque (la)	347	24
	Caligny	1650	25
	Cerisi-Belle-Étoile	1626	24
	Chapelle-au-Moine (la)	608	15
	Chapelle-Biche (la)	1125	15
	Lande-Patri (la)	1650	22
	Landigou	861	22
	Landisacq	1383	20
	Montilli	1383	29
	Selle-la-Forge (la)	1396	18
	Saint-Georges-des-Groseilles	1716	23
	Saint-Paul	1100	21
Juvigny-sous-Andaine, 12 comm., 11494 hab.	Juvigny-sous-Andaine	1608	13
	Baroche-sous-Lucé (la)	1524	9
	Beaulandais	701	12
	Chapelle-Moche (la)	2630	17
	Geneslay	682	20
	Haleine	463	20
	Loré	543	15
	Lucé	661	8
	Sept-Forges	945	17
	Saint-Denis-de-Villenette	541	15
	Tessé-Froulay	559	20
	Tessé-la-Madeleine	637	22
Messei, 10 comm., 12431 hab.	Messei	1781	17
	Banvou	1084	11
	Bellou-en-Houlme	2872	23
	Châtellier (le)	484	14
	Coulouche (la)	1684	17
	Dompierre	796	10
	Echalou	730	22
	Ferrière aux-Étangs (la)	1503	14
	Saires-la-Verrerie	813	17
	Saint-André-de-Messei	694	16
Passais, 8 com., 13931 h.	Passais	1991	13
	Épinai-le-Comte	920	18
	Marmilli	2470	15
	St-Fraimbault-sur-Pisse	2811	11
	Saint-Mars-d'Égrenne	2110	8
	Saint-Roch-sur-Égrenne	855	9
	Saint Siméon	1518	15
	Torchamp	1126	8
Tinchebrai, 15 communes, 20233 habitants.	Tinchebrai	4171	22
	Beauchêne	1181	13
	Chanu	2772	17
	Claire-Fougère	428	28
	Frênes	2188	23
	Larchamp	577	13
	Ménil-Gilbout (le)	328	22
	Monci	670	27
	Mont-Secret	1267	24
	St-Christophe-de-Chanlieu	364	22
	St-Cornier-des-Landes	2033	17
	St-Jean-des-Bois	964	19
	St-Pierre-d'Entremont	1411	24
	St-Quentin-des-Chardonnets	1020	25
	Yvrandes	826	18

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE.

Superficie 1960 kilom. carrés ou 196069 hectares. — Population 122128 hab. — Cantons 11. — Communes 119.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Mortagne, 14 communes, 14318 hab.	Mortagne	4847	»
	Chapelle Montligeon (la)	973	10
	Comblot	305	7
	Corbon	341	10
	Courgeon	517	7
	Feings	779	10
	Loisail	374	5
	Mauves	1320	10
	Réveillon	861	6
	Saint-Denis-sur-Huisne	320	6
	St-Hilaire-lès-Mortagne	954	5
	St-Langis-lès-Mortagne	608	1
	Saint-Mard-de-Réno	1360	6
	Villiers-sous-Mortagne	657	5
Bazoches-sur-Hoëne, 12 comm., 7418 hab.	Bazoches-sur-Hoëne	1343	8
	Boécé	216	8
	Buré	308	13
	Champeaux s. Sarthe (les)	600	13
	Courgeoût	924	6
	Courtoulin	183	6
	Ménière (la)	797	10
	Soligni-la-Trappe	969	12
	St-Aubin-de-Courtiernie	514	4
	S-Cérome-lès-Mortagne	701	6
	St-Germain-de-Mortigni	300	11
	St-Ouen-de-Sécherouvre	623	11
Bellesme, 14 communes, 14776 habitants.	Bellesme	3112	17
	Appenai-sur-Bellême	675	21
	Chapelle Souef (la)	859	25
	Chemilli	809	20
	Dame-Marie	704	23
	Igé	1850	25
	Origni-le-Butin	484	18
	Origni-le-Roux	760	22
	Pouvrai	423	30
	Serigni	716	18
	St-Fulgent-des-Ormes	685	26
	St-Martin-du-vieux-Bellesme	2858	16
	Saint-Ouen-de-la-Cour	375	15
	Vaunoise	472	20
Laigle, 18 com., 13752 h.	Laigle	5581	35
	Aube	400	30
	Beaufai-et-Livet	466	32
	Chandai	903	37
	Crulai	982	28
	Écorcei	388	25
	Irai	762	25
	Rai	623	33
	Saint-Martin d'Écublei	459	38
Suite de Laigle.	Saint-Michel-de-la-Forêt	348	35
	Saint-Ouen-sur-Iton	384	30
	Saint-Sulpice-sur-Rille	1230	38
	Saint-Symphorien-des-Bruyères	641	40
	Tuboeuf	166	35
	Vitrai-sous-Laigle	222	30
Longni, 13 comm., 10047 hab.	Longni	2732	20
	Bizou	320	24
	Hôme-Chamondot (l')	651	15
	Lande-sur-Eure (la)	639	30
	Mage (le)	850	25
	Malétable	347	15
	Marchainville	629	25
	Menus (les)	424	37
	Monceaux	295	17
	Moulicent	734	20
	Neuilly-sur-Eure	1042	32
	Pas-saint-Lhômer (le)	327	37
	Saint-Victor-de-Réno	1057	14
Moulins-la-Marche, 17 communes, 7743 habitants.	Moulins-la-Marche	1100	20
	Auguaise	336	26
	Bons-Moulins	457	20
	Bonnefoi	327	20
	Bréthel	202	30
	Chapelle-viel (la)	338	30
	Fay	285	25
	Ferrière-au-Doyen (le)	705	22
	Genettes (les)	354	20
	Mahéru	770	20
	Mesnil-Bérard	253	30
	Notre-Dame-d'Apres	503	23
	St-Aquilin-de Corbion	280	26
	Saint-Hilaire-sur-Rille	439	30
	Saint-Martin-d'Apres	479	23
	St-Martin-des-Pézerits	359	17
	Saint-Pierre-des-Loges	556	35
Nocé, 13 comm., 10547 hab.	Nocé	1661	20
	Bord'huis	948	27
	Colonard	616	15
	Corubert	330	17
	Courcerault	845	13
	Dancé	739	26
	Préaux	1620	27
	Saint-Aubin-des-Grois	235	23
	Saint-Cyr-la-Rosière	1170	27
	Saint-Jean-de-la-Forêt	482	18
	Saint-Maurice-sur-Huisne	403	17
	Saint-Pierre-la-Druyère	400	27
	Verrières	1128	25
Pervenchères, 14 communes, 11023 hab.	Pervenchères	991	15
	Barville	654	18
	Bellavilliers	837	13
	Coulimer	962	8
	Eperrais	639	12
	Montgaudri	403	20
	Parfondeval	303	6
	Perrière (la)	1115	18
	Pin-la-Garenne (le)	1295	9
	Suré	858	23
	Saint-Jouin-de-Blavou	956	10
	Saint-Julien-sur-Sarthe	1451	15
	Saint-Quentin-de-Blavon	312	12
	Vidai	216	16
Rémalard, 12 comm., 13681 hab.	Rémalard	1882	»
	Bellou-sur-Huisne	874	25
	Boissi-Maugis	1110	20
	Bretoncelles	2243	35
	Condé-sur-Huisne	1347	35
	Condeau	879	35
	Coulonges-les-Sablons	1033	40
	Dorceau	887	27
	Madeleine-Bouvet (la)	885	35
	Maison-Maugis	283	17
	Moutiers-au-Perche	1512	30
	Saint-Germain-des-Grois	715	32
Le Theil, 10 comm., 11450 h.	Theil (le)	763	35
	Bellou-le-Trichard	801	30
	Ceton	3417	42
	Gémages	484	30
	Hermitière (l')	588	30
	Mâle	1281	35
	Rouge (la)	650	32
	Saint-Agnan-sur-Erre	526	30
	St-Germain-de-la-Coudre	2031	30
	Saint-Hilaire-sur-Erre	902	30
Tourouvre, 15 communes, 7235 habitants.	Tourouvre	2034	13
	Autheuil	380	12
	Beaulieu	383	28
	Bivilliers	192	8
	Brésolettes	197	15
	Ruberré	444	10
	Champs	302	8
	Lignerolles	383	7
	Maussonvilliers	601	24
	Normandel	324	23
	Poterie au-Perche (la)	226	18
	Prepotin	318	12
	Randonnai	641	22
	Saint-Maurice	741	22
	Ventrouse (la)	189	16

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE.

RANG D'ORDRE (b)	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes (c).
	(cours d'assises.)
73e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 28 329 habitants.
	Nombre total (1849)..... 11
	Infanticides.
38e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 379,76.
	Nombre total (1849)..... 1
	Suicides.
52e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 34 069 hab.
	Nombre total (1849)..... 34
	Crimes contre les propriétés (d).
54e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 8248 hab.
	Nombre total (1849)..... 34

RANG D'ORDRE	STATISTIQUE MORALE.
	Procès.
17e	En matière civile..... 1584
7e	En matière commerciale..... 4731
	Instruction (e).
33e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)... 45
	Paupérisme (f).
17e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 18 hab.
	Nombre total..... 15000
	Mendicité (g).
41e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 217 hab.
	Nombre total..... 8000
	Enfants naturels.
61e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 20,852.
	Nombre total (1851)..... 388

RANG D'ORDRE	STATISTIQUE MORALE.
54e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 20,72.
	Enfants trouvés et abandonnés (h).
66e	Rapport du nombre des enfants trouvés et abandonnés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 433 hab.
	Nombre total (1851)..... 783
43e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 39,50.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la population (i).

Naissances.....	8 778
Mariages.....	3 374
Décès.....	5 475

Contributions directes (j).

Foncière.....	2 374 195 f.
Personnelle et mobilière.....	413 600
Portes et fenêtres.....	270 275
Patentes.....	256 218

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est, après la Seine, l'un des départements où l'on relève le nombre proportionnel le moins élevé de crimes contre les personnes.

(d) De la première période (1826 à 1830) à la dernière (1846 à 1850), le nombre total des accusations de crimes contre les propriétés, dans le département de l'Orne, a diminué de 35 à 38 pour 100. Les Hautes-Pyrénées, les Deux-Sèvres, Indre-et-Loire, les Basses-Alpes, la Haute-Vienne et Loir-et-Cher présentent ce même résultat.

Pendant ces vingt-cinq ans, il a été jugé, année moyenne, par la cour d'assises de l'Orne, 1 accusé sur 6332 habitants. Quatorze départements offrent une meilleure moralité, ce sont : l'Ain, la Creuse, l'Isère, le Cher, le Nord, le Jura, la Haute-Loire, Saône-et-Loire, la Manche, la Côte-d'Or, les Basses-Pyrénées, la Charente, la Drôme et la Nièvre.

Ce département a 20 jeunes détenus à la colonie de Mettray.

(e) Parmi les 3715 jeunes gens (classe de 1850) maintenus sur les listes de tirage, 153 savaient lire seulement; 2606 savaient lire et écrire; 910 ne savaient ni lire ni écrire; ceux dont on n'a pu constater l'instruction sont au nombre de 46.

Il y a, dans le département de l'Orne, 1 académie universitaire; 1 lycée impérial; 3 colléges communaux; 8 pensionnats libres; 1 école secondaire ecclésiastique; 2 écoles normales primaires, 708 écoles primaires communales ou privées; 10 salles d'asile; 1 ferme-école, etc.

Nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles pendant l'hiver 1850-1851, 38 196, dont 20 391 garçons et 17 805 filles. Sur ce nombre, 11 683 ont reçu l'instruction gratuite.

Cependant 40 communes sont encore privées d'écoles dans ce département.

(f) Comme tous les pays industriels et manufacturiers, l'Orne est affligé d'un grand nombre d'indigents. Déjà, d'après un recensement officiel, ce nombre s'élevait, en 1840, à 23000 environ, dont 8000 mendiants. Il était supérieur en 1847.

On sait que la loi du 7 frimaire an v prescrit l'établissement d'un bureau de bienfaisance dans chaque commune. Cette organisation est encore à réaliser dans la plupart des localités de l'Orne, où l'on ne compte que 91 bureaux de bienfaisance. Près de 420 communes en sont dépourvues.

Ce département possède 10 hospices, 6 caisses d'épargne, 1 asile des aliénés, etc.

(g) Les mendiants de l'Orne sont envoyés au dépôt de Beaugency (Loiret).

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique, à la population, 1 sur 457 habitants.

Nombre total, 967.

(i) Population en 1851, 439 884 habitants. Recensement de 1846, 442 107 habitants. C'est donc une diminution de 2223 dans l'espace de cinq ans; mais si la population a diminué dans les arrondissements d'Alençon, d'Argentan et de Mortagne, elle a augmenté dans celui de Domfront.

Comparée à celle des autres départements, la population de l'Orne occupe le 29e rang.

(j) Rang du département pour la contribution foncière, 20e; pour la contribution personnelle et mobilière, 28e; pour les portes et fenêtres, 30e, et 41e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1589. Reddition et prise de la ville et château d'Alençon par Mgr le duc de Mayenne, in-12.
1594. La réduction de Carentan, in-8°.
1620. Histoire des pays et comtés de Perche et duché d'Alençon, par *Gilles Bry*, in-4° (nouv. éd. avec add. en 1821).
1671. Descr. de l'abbaye de la Trappe, par *F. des Avaux*, in-12.
1683. Descr. de l'abbaye de la Trappe, par *T. Desmarres*, in-12.
1700. Carte très-particulière et exacte de l'abbaye de la Trappe, par de *La Salle*, demi-feuille.
1708. Description des plan et relief de l'abbaye de la Trappe, par *F. Pacôme*, in-4°.
1746. Dissertation sur l'histoire du diocèse de Sais (Séez), par l'abbé *Esnault*, in-12.
1787. Mémoire historique sur la ville d'Alençon, par *P. J. Odolant-Desnos*, 2 vol. in-8°.
..... Mémoire historique de la ville et domaine de Domfront, par *Thebaut de Champussais*.
1801. Description abrégée du département de l'Orne, par la société littéraire d'Alençon, in-8°.
1802. Statist. du dép. de l'Orne, par *La Magdeleine*, in-8°.
1803. La chorographie du 4e arrondissement de l'Orne ou de la sous-préfecture de Mortagne, par *Delestang*, in-8°.
1805. Histoire d'Alençon, par *Dubois*, in-8°.
1805. Histoire d'Alençon, an XIV (1805), par *Gautier*, in-8°. — Supplément in-8° en 1821.
1806. Histoire de Domfront, par *Levayer de La Tournerie*, in-12.
1808. Annuaire histor., statistique et administratif du dép. de l'Orne, par *L. Fr. Dubois*, 5 vol. in-12, de 1808 à 1812.
1810. Stat. de la ville et arrond. de Mortagne, par *Delestang*, in-8°.
1812. Statist. de l'Orne, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.
1813. Dissertation sur le camp de Châtellier, près Séez, par *L. Dubois*, in-8°.
1823. Recherches historiques sur la ville, les évêques et le diocèse de Séez, par *Demaurey d'Oreille*, in-8°.
1823. Descr. du bocage percheron, par *Dureau de La Malle*, in-8°
1826. Vues pittoresques du Perche et du comté d'Alençon, avec texte historique, par *Patu-de-Saint-Vincent*, in-4°.
1827. Essai sur l'hist. et les antiq. de la ville et arrond. de Domfront, par *Caillebotte*, in-18, 3e éd. (la 1re est de 1807).
1832. Recherches historiques sur les châteaux de Villebon, de Mortagne, etc., par *J. L. F. Thomassu*, in-8°.
1831. La Trappe mieux connue, etc., in-8°, avec portr. et fac-simile.
1834. Description géographique du département de l'Orne, par *Jos. Odolant-Desnos*, 1 vol. in-8° (France, par *Loriol*).
1836. Essai sur l'histoire et les antiquités d'Argentan, par *L. J. Chrétien*, in-8°, fig.
1838. Antiquités et chron. percheronnes, par *L. J. Fret*, 3 vol. in-8°.
1841. Hist. de la ville de l'Aigle, par *Gabriel Vaugeois*, in-8°, fig.
..... Antiquaire de la ville d'Alençon, par *Chanfailly*, broch. in-12.
1842. Hist. du collége d'Alençon, par *Léon de La Sicotière*, in-8°.
1843. Notice topographique et médicale sur les eaux minérales de Bagnoles, par *L. D.*, in-8°.
1843. Mémoire pour servir à l'histoire de l'église de Séez, in-4°.
1845. Le dép. de l'Orne archéologique et pitt., par MM. *Léon de La Sicotière* et *A. Poulet-Malassis*, 1 v. in-folio, avec planch.
1851. Précis historique de plusieurs localités du dép. de l'Orne, par *Edmond de Manne*, 1 vol. in-8°.
1852. Annuaire du département de l'Orne.

Mémoires de la société des antiquaires de Normandie. — Bulletin monumental de M. *de Caumont*.

Cartes de Normandie de *Cassini* et de *Capitaine*. — Carte du département de l'Orne, extraite de la carte du dépôt de la guerre. — Cartes du département de l'Orne, par *Dufour*, *Frémin*, *Charle* et *Donnet*.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 48

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Hôtel de ville de Béthune.

PAS-DE-CALAIS.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département du Pas-de-Calais est un des départements maritimes de la région septentrionale de la France; il a été formé en 1790 de la plus grande partie de la province d'Artois et des petits pays du Calaisis, du Boulonais et de l'Ardrésis qui dépendaient de la basse Picardie. Ses limites sont : au nord, le détroit du Pas-de-Calais qui lui donne son nom; à l'ouest, la Manche qui baigne le pied des hautes falaises de ses côtes; au sud, le département de la Somme; et à l'est, celui du Nord.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le sol de ce département est généralement très-plat, si l'on en excepte toutefois une petite chaîne de collines qui remonte d'Abbeville au delà de Boulogne, et vient se terminer au cap Gris-Nez; cette chaîne de collines, dont l'élévation ne dépasse pas 200 mètres, détermine la ligne de faîte ou de partage des eaux des bassins de la Manche et de la mer du Nord. Elle coupe le département en deux parties à peu près égales, et le partage ainsi entre deux pentes générales : l'une à l'est et au nord-est, dirigeant ses eaux vers la mer du Nord; l'autre au nord-ouest et à l'ouest, dirigeant ses eaux vers la Manche. La superficie totale du département est évaluée à 655 645 hectares; le sol est généralement fertile; on le divise, d'après sa nature, en : pays de bruyères ou de landes, 18 000 hectares; sol de riche terreau, 150 000; sol calcaire, 170 000; sol de gravier, 60 000; sol pierreux, 175 000; sol sablonneux, 80 000 hectares. Sur certaines parties de la côte, dont l'étendue approximative est de 65 kilomètres sur la Manche, et 45 kilomètres sur la mer du Nord, on rencontre des dunes ou buttes de sables mobiles, qui, dans les premiers temps, avaient englouti plusieurs hameaux, et comblé ou envahi quelques ports, ceux d'Ambleteuse et de Wissant, par exemple; mais on a essayé de contenir ces masses menaçantes par des travaux d'art et des plantations d'arbres.

Hydrographie. — Nous avons vu que la ligne de

[1] Voir la carte que nous avons fait spécialement dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

faite des bassins de la Manche et de la mer du Nord traversait le département et le partageait en deux grands bassins hydrographiques; au premier appartiennent : la Liane, la Canche, l'Authie (celle-ci formant en grande partie la limite du département et de celui de la Somme); au second : la Scarpe, la Lys, et l'Aa. Tous ces principaux cours d'eau, à l'exception de la Liane, sont navigables en partie.

La Canche prend sa source au-dessus du village d'Estrées, dans le département; elle passe à Montreuil, à Étaples, et se jette dans la Manche, après un cours d'environ 40 kilomètres.

L'Authie naît près du village du même nom, dans le département de la Somme, entre dans celui du Pas-de-Calais, à Wavans, leur sert de limite pendant environ 44 kilomètres, et, après un cours total de 90 kilomètres, se jette dans la Manche, près de Groffliers.

La Scarpe a l'une de ses sources à Montenescourt, dans l'arrondissement d'Arras, passe à Aubigny, Arras, Vitry, et entre dans le département du Nord, à quelque distance de Corbehem, pour aller se jeter dans l'Escaut, à Mortagne, après un cours de 100 kilomètres.

La Lys prend sa source dans le département, au village de Lysbourg, et passe à Thérouanne, à Aire, à Saint-Venant; alors elle traverse le département du Nord, les provinces belges de Flandre orientale et occidentale, pour se joindre à l'Escaut, à Gand, après un cours de 200 kilomètres; elle reçoit dans le département du Pas-de-Calais la Lawe, petite rivière de 40 kilomètres de cours, qui passe à Béthune.

L'Aa naît au-dessous du village de Bourthes, et traverse, dans le département, Fauquemberg, Arques et Saint-Omer, avant d'entrer dans le département du Nord.

La Deule et la Sensée arrosent aussi le département du Pas-de-Calais; mais ce qui contribue encore à en faire un des départements les mieux partagés de la France, sous le rapport hydrographique, ce sont les nombreux canaux qui le sillonnent; les principaux sont : ceux de Saint-Omer à Calais, de Neuf-Fossé, d'Ardres, de la Mark et de la Bassée qui communiquent avec les canaux du département du Nord (voy. ce département). Le canal de Neuf-Fossé, qui va de Saint-Omer à Aire et a été exécuté sur les plans de Vauban, joint la Lys à l'Aa; la longueur de ce canal est d'environ 20 000 mètres. Il établit une communication directe entre les villes maritimes de Calais, Gravelines et Dunkerque, et sert de ligne de défense entre Saint-Omer et Aire. Tous ces canaux offrent à la navigation intérieure un développement de 108 kilomètres.

C'est dans l'ancienne province d'Artois, dont est formé le Pas-de-Calais, que furent, pour la première fois en France, pratiquées ces *fontaines jaillissantes* ou *puits forés* qui reçurent le nom de *Puits Artésiens*. Le plus ancien, dont la date soit certaine, a été construit en 1126 à Lillers, en Artois, dans l'ancien couvent des Chartreux. Le plus profond est situé entre Béthune et Aire; ses eaux jaillissent à 2 mètres 6 centimètres de haut, après avoir parcouru un trou de sonde de 150 mètres de profondeur.

Les étangs et les marais sont, dans ce département, d'une importance insignifiante : ils ont été en grande partie desséchés, ou bien leurs eaux sont habilement conduites dans les canaux voisins.

Voies de communication. — Les moyens de communication intérieure sont nombreux dans ce département; il compte 13 routes impériales, offrant un développement de 681 kilomètres; 15 routes départementales, présentant une longueur totale de 349 kilomètres; et 9 905 chemins vicinaux, qui présentent un parcours d'environ 12 000 kilomètres.

Deux chemins de fer le traversent : le chemin de fer du Nord et celui d'Amiens à Boulogne. Le chemin de fer du Nord entre dans le département, près d'Achiet, à 1973 kilomètres de la gare de Paris; il traverse les stations de Boileux, d'Arras, de Reux et de Vitry; puis il pénètre dans le département du Nord, près de Douai, après un premier parcours d'environ 35 kilomètres dans le Pas-de-Calais. Il y rentre près de Saint-Omer et forme la ligne de Calais, il passe alors à Saint-Omer (336 kilomètres de la gare de Paris), à Watten (Nord), à Audruicq, à Ardres, à Saint-Pierre-lez-Calais et enfin arrive à Calais, après un parcours de 377 kilomètres, à partir de la gare de Paris, et de 42 kilomètres, à compter de celle de Saint-Omer.

Le chemin de fer d'Amiens à Boulogne entre dans le département, en traversant l'Authie, près de Colline-Beaumont, à 225 kilomètres de la gare de Paris, et à 77 de celle d'Amiens; il traverse les stations de Montreuil-Verton, d'Étaples, de Neufchâtel, de Pont-de-Brique, et arrive à Boulogne, après un parcours de 272 kilomètres de Paris, de 124 d'Amiens, et de 47 kilomètres dans le département du Pas-de-Calais.

Les deux principales voies de communication extérieure sont celles de Boulogne à Folkstone, et de Calais à Douvres qui relient la France à l'Angleterre.

Climat. — Le département du Pas-de-Calais appartient à la région du climat séquanien, il doit à sa position maritime et sur un détroit ouvert aux vents d'ouest, une température extrêmement variable. Durant toutes les saisons de l'année, le froid et le chaud s'y succèdent d'un moment à l'autre, et les variations barométriques y sont fréquentes dans la même journée. Les côtes sont humides; dans les plaines et dans les vallées, la température est généralement plus chaude de 2° ou 3° que dans les endroits plus élevés. Les vents dominants sont au printemps ceux de nord-est et d'est, et en automne ceux d'ouest et de sud-ouest. Ces derniers causent des ouragans : ils commencent avec le flux, et finissent avec le reflux; ils causent chaque année sur les côtes de grands sinistres.

Productions naturelles. — Le sol du département repose sur des terrains calcaires siliceux et des marnes gypsifères; la craie se rencontre dans les vallées et le long des cours d'eau. Les richesses minérales consistent principalement en houille, en pierres calcaires, marbres, grès, pierres à fusil, marne et argile à poterie. On rencontre aussi des géodes qui renferment des améthystes et du cristal de roche. Les tourbières, dont le nombre dépasse 530, sont exploitées en grand, et forment un des principaux revenus de l'exploitation minérale du département; la tourbe s'extrait à la drague et se façonne au moule.

On trouve des sources minérales à Saint-Pol, à Boulogne, à Saint-Georges, à Fruges, à Collines et à Recques.

Le règne végétal n'offre rien de bien remarquable : les végétaux sont à peu près les mêmes que ceux que l'on rencontre dans les autres départements du nord. Ainsi les céréales de toute nature y sont très-abondantes, et leur production dépasse les besoins de la population. On cultive des légumes estimés dans l'arrondissement de Saint-Omer; le saccion (espèce d'orge propre à la fabrication de la bière) des environs d'Arras est fort recherché. La betterave et les plantes oléagineuses sont cultivées en grand. Le chêne, le charme et le bouleau sont les essences dominantes des forêts des arrondissements de Montreuil et de Saint-Omer; tandis que le long des côtes les plantations des pins maritimes arrêtent les sables des dunes. Les arbres fruitiers, mais surtout les arbres à cidre, ornent les vergers; tandis que le chanvre, le lin et le houblon se disputent les environs des centres de population. Le règne animal est ici représenté par les espèces communes à la France. La race des bêtes à cornes y est médiocre; les ânes sont d'une belle espèce; les chevaux du Boulonais sont estimés pour le trait; les brebis et les béliers à longue laine ont été introduits dans le département du Pas-de-Calais depuis l'année 1778, aussi la race ovine y est-elle très-perfectionnée. Les forêts contiennent quelques cerfs, daims, chevreuils et sangliers, les lièvres et les lapins y sont communs. On y rencontre quelques animaux carnassiers ou nuisibles; tels sont : le loup, qui est rare, le blaireau, le renard, la belette, la fouine, le putois, le hérisson et l'écureuil; enfin la loutre se montre sur le bord des marais. Les rivières sont poissonneuses;

on estime les truites de la Canche; sur les côtes on pêche le cabillaud, le merlan, le hareng et le maquereau. Tous les poissons plats, raies, soles, turbots abondent. Le homard et la langouste se pêchent sur les côtes de Boulogne, et l'on trouve à Calais de grandes huîtres, mais elles sont moins recherchées des amateurs que celles que l'on pêche sur les côtes normandes.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — L'agriculture du Pas-de-Calais participe à la perfection de celle du département du Nord son voisin; le système de grande culture y domine, et nous avons vu précédemment qu'elle comprenait toutes les céréales, les légumes, les plantes textiles et oléagineuses. La pratique des prairies artificielles est très-fréquente. Le sol productif est évalué à 631 679 hectares, dont : 94 831 en froment; 53 885, en méteil; 14 696, en seigle; 21 084, en orge; 73 458, en avoine; 144, en maïs et millet; 43 482, en pommes de terre; 28 022, en légumes secs; 12 009, en jardins; 7163, en betteraves; 40, en houblon; 25 173, en colza et navette; 441, en tabac; 427, en chanvre; 7520, en lin; 36 502, en prairies naturelles; 41 252, en prairies artificielles; 34 383, en pâtis, landes et bruyères; 93 418, en jachères; 51 247, en bois; et 22 830, en vergers, pépinières et oseraies. Le revenu territorial est évalué à 33 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 229 514 se partageant 1 418 020 divisions parcellaires.

La fabrication du sucre de betteraves doit être citée au premier rang de l'industrie du pays. Le département renferme aussi des papeteries importantes et plusieurs hauts fourneaux; il y existe divers ateliers de construction pour les machines à vapeur. La fabrication de la dentelle est généralement répandue à Arras; celle des tulles occupe une grande partie de la population de Boulogne et de Calais; et dans l'arrondissement de Béthune on s'occupe de la fabrication des toiles ainsi que de la filature du lin; le pain d'épice d'Arras est renommé. L'industrie et le commerce du département s'exercent sur un grand nombre d'articles variés, et outre les établissements dont nous avons déjà parlé, on y trouve encore des tuileries, des amidonneries, des moulins à poudre, à huile, et à scier le marbre, des manufactures de pipes de terre fort estimées, des savonneries, des genièvreries, des tanneries et des verreries.

Le département a six ports de mer : Boulogne, Calais, Ambleteuse, Étaples, Vimereux et Wissant; leur tonnage est d'environ de 400 bâtiments de 8000 tonneaux, et leur mouvement de 5000 bâtiments de 400 000 tonneaux. Boulogne et Calais sont représentés dans ces nombres pour les $17/20^{mes}$. Ces deux ports, qui servent de trait d'union entre la France et l'Angleterre, font un grand commerce de transit et de cabotage; ils arment pour la pêche de la morue d'Islande et de Terre-Neuve, ainsi que pour celle du hareng et du maquereau.

Le nombre des foires du département est de 474; elles se tiennent dans 52 communes, dont 28 chefs-lieux de cantons ou d'arrondissements.

Division politique et administrative. — La superficie du département du Pas-de-Calais est, avons-nous dit, de 655 645 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 692 994 habitants, savoir : 343 098 hommes et 349 896 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Arras; il est divisé en 6 arrondissements communaux, 43 cantons et 903 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Il fait partie de l'arrondissement minéralogique de Valenciennes, qui dépend de la division du nord, et de la 2e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, dont le chef-lieu est Amiens, avec un ingénieur en chef à Arras. Le Pas-de-Calais dépend de la 3e division militaire, dont le quartier général est à Lille. Arras est le chef-lieu de la 24e légion de gendarmerie, et possède une école et une direction du génie; il y a une poudrière nationale à Esquerdes, et l'on compte neuf places fortes dans le département, dont les principales sont : Saint-Omer, Calais, Aire et Béthune. Calais et Boulogne sont, au point de vue de la circonscription maritime, des quartiers du sous-arrondissement de Dunkerque, qui dépend lui-même de l'arrondissement de Cherbourg; chacune de ces deux villes a un commissaire de la marine, un trésorier de la marine et une école d'hydrographie.

Les six tribunaux de première instance établis dans chacun des chefs-lieux d'arrondissement, ainsi que les tribunaux de commerce de Boulogne, de Calais et d'Arras, sont du ressort de la cour impériale de Douai.

Le département forme le diocèse d'un évêché, dont le siége est à Arras, et qui est suffragant de l'archevêché de Cambrai; on y compte 8 cures de première classe, 40 de deuxième, 598 succursales et 55 vicariats.

Les protestants comptent à Arras une église et dans le département 3 temples qui dépendent du consistoire de Lille.

Arras est le siége d'une académie universitaire qui embrasse tout le département, et qui compte 1 lycée impérial et 4 colléges communaux, 1 école normale départementale, 3 écoles primaires supérieures, et 1 202 écoles élémentaires. Il y a un inspecteur de la culture des tabacs à Arras, et à Boulogne un directeur des douanes. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 33 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent 24 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

L'histoire de ce département est toute dans son nom. Pas-de-Calais, passage de Calais; c'est de là qu'on *passe* le plus aisément du continent dans cette grande île voisine qui s'allonge, jalouse, en face de nos côtes. Pas-de-Calais, c'est le nom de ce canal étroit au delà duquel on aperçoit, de notre territoire, le rivage de l'Angleterre. Partout ailleurs, nos côtes se retirent devant elle, excepté pourtant la presqu'île du Cotentin (département de la Manche), qui lui lance Cherbourg. Mais Cherbourg est moins hardie; elle s'arrête à 25 lieues; Calais se pose audacieusement jusqu'à 8 lieues de la grande puissance rivale. Audace tantôt glorieuse pour notre pays et tantôt fatale. Ce rivage a porté au-devant de la Grande-Bretagne tous ceux qui ont voulu l'aller chercher chez elle, depuis le conquérant des Gaules qui, deux fois, descendit chez les Bretons d'autrefois, jusqu'à cet autre conquérant qui avait juré la ruine d'Albion, et qui, moins heureux que César, ne put donner à ses soldats la conquête qu'il leur avait montrée du doigt. Ce même rivage, en des jours de plus triste mémoire, a servi de premier marchepied à ces mêmes ennemis que jamais nous n'avons pu troubler dans le repos de leurs foyers. Trop rapproché d'eux alors, il leur offrait une prise facile, et, pour peu qu'ils étendissent le bras, ils saisissaient Calais, Boulogne, et se trouvaient maîtres des poternes de la France.

Aujourd'hui, si la paix peut enfin se maintenir dans le monde et les vieilles haines nationales s'effacer devant d'autres sentiments, nous nous féliciterons d'être aussi rapprochés d'un grand pays libre et industrieux, et d'avoir à traverser, pour débarquer à Douvres, non pas cet *Océan dissociable* dont parle Horace, mais un simple détroit dont nos paquebots rapides peuvent aisément, dans un seul jour, toucher plusieurs fois les deux bords.

La première fois qu'une armée franchit le détroit, ce fut sous Jules César. Il venait de rejeter au delà du Rhin les Germains qui menaçaient de lui disputer la Gaule; il voulut de même refouler dans la Bretagne les secours et les inspirations que les peuples gaulois recevaient de ce foyer de la religion druidique. Il s'embarqua dans le pays des Morins. Les Morins, les Atrebates (d'où Arras), tels étaient les peuples qui occupaient notre département et qui venaient de reconnaître, non sans une glorieuse résistance, l'empire des aigles romaines. Parti de chez eux, César reparut bientôt, vainqueur des Bretons et pourtant forcé de revenir sur ses pas; mais déjà, par les soins de Labiénus, une flotte mieux équipée se préparait à *Itius portus*, qu'on croit être aujourd'hui Wissant, et César, avec ces ressources nouvelles, fut cette fois plus

heureux. A Itius portus fut établie une des grandes stations navales de l'empire romain.

Mais les siècles s'écoulent; Alains, Suèves, Vandales, Burgondes, franchissant le Rhin inférieur, inondent, ravagent les Belgiques, et ce pays même des Morins, attribué par Honorius à la Belgique seconde. Ce torrent passe et va, bruyant et dévastateur, se perdre au loin dans les sables de l'Afrique; mais notre province respire à peine, que déjà les Francs y pénètrent et en font une de leurs premières conquêtes. Les Mérovingiens y règnent pendant tout le cours de leur existence; comprise dans toutes les vicissitudes des partages, elle appartient au royaume de Soissons, quand les fils de Clovis, en 511, font quatre morceaux de la Gaule; plus tard, quand la division, moins arbitraire et plus réelle, en Neustrie et en Austrasie, prévaut dans l'empire des Francs, elle se trouve rattachée à la Neustrie, c'est-à-dire au pays qui deviendra Français, et que le cours de l'Escaut sépare de l'Austrasie, destinée à être longtemps germanique.

Alors que la dynastie carlovingienne en décadence voyait les bénéficiers retenir insolemment et transmettre à leurs héritiers des terres que les rois et les empereurs ne leur avaient point données à ces conditions, le pays des Atrebates fut un des derniers à partager le sort des autres parties de la Gaule, et à sortir des mains du souverain pour passer dans celles d'un bénéficier : ce n'est qu'en 863 que Charles le Chauve l'aliéna en autorisant sa fille Judith à le porter en dot au comte de Flandre, qui en fut souverain pendant plusieurs siècles. Un mariage l'avait donc détaché de la couronne; un mariage l'y ramena. Les mariages jouaient un grand rôle dans le monde féodal. Ils rassemblaient tour à tour et séparaient les provinces, les fiefs. C'étaient bien plutôt les terres qui s'épousaient que les seigneurs et les nobles dames. Philippe Auguste épousa (1180) la nièce du comte de Flandre, Isabelle, qui avait en dot le pays d'Artois (*Atrebatensis terra*). Ce pays n'était pas encore un comté. Il ne reçut ce titre qu'en 1238, et déjà il était séparé de nouveau de la couronne; il est vrai que c'était à d'autres conditions qu'auparavant : saint Louis venait de le donner en apanage à son frère cadet, Robert, de sorte que l'Artois fut une des premières provinces qui servirent à former cette chose toute nouvelle et pleine de si graves conséquences, les apanages, par lesquels la maison royale trouvait moyen d'établir partout ses propres membres et de former une féodalité nouvelle toute dévouée.

Grâce à son titre de frère de saint Louis, le premier comte d'Artois faillit devenir empereur d'Allemagne. Le pape lui offrait cette couronne qu'il voulait arracher à Frédéric II. Mais les États du royaume de France répondirent « qu'il suffisoit à M. le comte Robert d'être frère du roi de France, qui étoit le plus grand prince de la terre, » et rejetèrent cette offre. Ce n'est pas sur le trône impérial, mais bien tristement, loin de sa patrie, que devait mourir le malheureux Robert. Il accompagna saint Louis dans la septième croisade. Il était un des plus vaillants et des plus téméraires parmi toute cette chevalerie brillante qui fit connaître sa bravoure aux musulmans des bords du Nil. Depuis un mois, l'armée chrétienne se consumait en vains efforts pour franchir le canal d'Aschmoun, au delà duquel se riaient d'eux les musulmans, lorsqu'on trouva un gué. Robert d'Artois le passa le premier avec trois cents chevaliers seulement, malgré la défense du roi son frère. « Je vous jure sur les saints Évangiles, avait répondu le jeune imprudent, de ne rien entreprendre qu'après votre passage » Promesse vite oubliée! A peine vit-il les Sarrasins fuir devant lui que, transporté d'ardeur, il s'attacha à leurs pas et les poursuivit jusque dans Mansourah. Mais une fois dans cette ville, il fut cerné, écrasé sous les poutres et les pierres, et succomba (1250).

Aussi brillant, aussi téméraire, aussi malheureux fut Robert II d'Artois. Armé chevalier par saint Louis, il accompagna le pieux roi, son oncle, dans cette funeste croisade de Tunis où il recueillit son dernier soupir. On le vit ensuite, sous Philippe III et Philippe IV, aller soutenir vaillamment en Navarre, dans les Deux-Siciles, en Flandre, l'influence française alors portée partout par des princes de la famille royale. Quand Boniface VIII excommunia Philippe le Bel, il osa, lui, déchirer la bulle pontificale, si menaçante pour l'indépendance de la France. C'est lui encore qui commandait l'armée française dans cette funeste bataille de Courtray, si fatale à la noblesse de notre pays, et qui fut cause de ce grand désastre. Ce fut une seconde édition de la Mansourah. Le sage connétable de Nesle, qui voulait le retenir, se vit accuser de trahison : « Je ne suis pas un traître, répondit froidement le prudent capitaine; suivez-moi seulement; je vous mènerai si avant que nous n'en reviendrons ni l'un ni l'autre. » Cette triste prédiction s'accomplit : Robert succomba, percé de trente coups de pique (1302).

Avant cette catastrophe, en récompense des services de Robert, Philippe le Bel, par *lettres royaux* du mois de septembre 1297, avait érigé en pairie le comté d'Artois. Ce titre de pairie semblait assurer mieux que jamais la succession masculine dans ce comté, quand même il n'eût pas été généralement admis dans le droit féodal de l'époque que les femmes ne succédaient pas. Pourtant cette grave question fut résolue alors différemment. Robert II avait laissé une fille, Mahaut, et un neveu, Robert. Mahaut succéda; Robert réclama. Il fut débouté de sa demande, en 1309, par un jugement des pairs, et Mahaut, non-seulement demeura comtesse, mais même siégea dès lors, et plusieurs fois, dans le parlement, comme pairesse : chose toute nouvelle. Robert ne put se résigner. Il renouvela ses protestations sous les fils de Philippe le Bel, et plus vivement encore sous Philippe de Valois. Il avait eu le tort de fabriquer de fausses lettres par lesquelles Robert II aurait fait cession de son comté à son père Philippe. Le parlement découvrit la fraude, et, à la suite d'un procès scandaleux, une certaine Jeanne Divion, complice du coupable, fut brûlée en 1331. Pour lui, il refusa de comparaître. Déjà faussaire, il se fit encore sorcier, et *envoûta* le roi, c'est-à-dire qu'il fabriqua une petite image de cire représentant le roi et la perça au cœur avec une aiguille; un homme envoûté, selon les superstitions du moyen âge, était un homme perdu. Pourtant Philippe de Valois continua de se porter fort bien, et Robert, craignant les longs bras du parlement, jugea prudent de s'en aller ailleurs. Il passa donc d'abord en Flandre, puis en Angleterre, et mit le comble à ses crimes en appelant dans son pays le roi d'Angleterre, Edouard III. Ainsi cette famille d'Artois mérite le reproche d'avoir contribué à allumer ce triste incendie de la guerre de cent ans qui devait dévorer la France.

En 1382, le comté d'Artois fut réuni à celui de Flandre, sous le fameux Louis de Male, et deux ans après, en mourant, il le laissa à Marguerite, sa fille, qui avait épousé le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. Quand elle mourut à son tour (1405), elle le transmit à Jean, son fils, qui avait hérité de Philippe le duché de Bourgogne, et depuis lors le comté et le duché demeurèrent réunis jusqu'à la mort de Charles le Téméraire.

A ce moment (1477), où la grande puissance des ducs de Bourgogne se trouva démembrée, l'Artois fut porté, avec la Flandre et la Franche-Comté, dans la maison d'Autriche, par le mariage de Marie de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien, mais à la charge de l'hommage envers la France. Bien plus, par le désastreux traité de Cambrai (1529), résultat de la bataille de Pavie, François Ier fut obligé de renoncer à toute suzeraineté sur l'Artois, comme sur la Flandre, et ce ne fut que cent vingt ans après que les victoires du grand Condé le rendirent à la France. C'est ce que consacra le traité des Pyrénées (1659), confirmé par celui de Nimègue (1678). Depuis lors ce comté ne fut plus jamais détaché de la monarchie française, et même, depuis 1757 il fut désigné pour servir d'apanage au second frère du roi : c'est à ce titre que le posséda le roi Charles X avant de monter sur le trône.

Pendant les cent cinquante ans environ qu'il fut soumis à la domination espagnole, l'Artois s'était fait maintenir ou accorder par ses souverains étrangers, fort intéressés à

Digitized by Google

user de ménagement envers un pays aussi important par sa richesse et sa position, des priviléges qu'il conserva après son retour à la couronne de France. Aussi demeura-t-il pays d'états, ne connaissant ni douanes, ni aides, ni gabelles, et même ayant le droit d'exercer un contrôle nominal sur la levée des deniers royaux. Relativement à ses divisions ecclésiastiques et administratives, il comptait deux évêchés, Arras et Saint-Omer, et se divisait en huit bailliages et une gouvernance, celle d'Arras; il faisait partie du gouvernement militaire de Picardie et relevait de l'intendance de Flandre pour les finances. Sa population était évaluée à 319 200 habitants. Quant à la langue, l'Artois est remarquable pour avoir été et être encore le théâtre de la lutte du picard et du flamand, en d'autres termes du français et de l'allemand. Le picard a l'avantage à présent et fait des progrès qui refoulent peu à peu son rival.

La *province* d'Artois a formé, pour la plus grande partie, le *département* du Pas-de-Calais : pourtant leurs limites sont loin de coïncider, et ce serait une grave omission dans l'histoire du département que celle des pays, du reste bien moins importants, du Boulonais, du Calaisis, de l'Ardrésis, qui dépendaient anciennement de la basse Picardie. Mais ces petits pays trouveront leur histoire, chacun à l'article de la ville qui lui servait de capitale (Boulogne, Calais, etc., etc.).

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Arras (lat., 50° 17′ 31″; long., 0° 26′ 26″ E.). — Arras, sur la Scarpe, à 175 kilomètres de Paris, n'existait pas du temps des Romains. Le *Nemetacum*, où César prit ses quartiers d'hiver, n'était pas Arras, mais un lieu voisin. C'est saint Jérôme qui en fait mention pour la première fois au IVe siècle, lorsqu'il la désigne comme une des premières victimes des barbares.

Tel avait été le progrès rapide de cette ville fondée sous la domination romaine, que les étoffes qu'on y fabriquait jouissaient déjà d'une grande réputation. Gallien, la perdant, par suite d'une insurrection, n'en parut pas plus affligé que s'il eût perdu une fabrique de tapis : « Eh! la république ne peut-elle se passer des laines des Atrebates? » Ce n'était pas des laines des Atrebates qu'il s'agissait : il s'agissait du salut de l'empire ébranlé au dedans, assailli au dehors; il s'agissait d'une grande cité, l'un des boulevards de cet empire; il s'agissait des barbares et d'Attila qui, en 451, à son retour des champs catalauniques, vint venger sur la malheureuse Arras sa défaite irréparable.

Sous la domination des Francs, Arras sortit de ses ruines. Elle dut cette renaissance au patronage d'un saint homme, d'un pieux évêque, compagnon de saint Remi, et qui a bien mérité par là les honneurs que cette cité lui a toujours rendus depuis. Saint Waast eut le don des miracles : une fois entre autres il fit fuir par sa seule présence un ours terrible qui rendait la ville inabordable.

Assurément, c'est chose vulgaire au moyen âge que les légendes, et il est peu de villes qui n'ait la sienne ou les siennes. Pourtant Arras fut une des plus riches en ce genre et des plus attachées à ses miraculeuses traditions. Sa légende de la fameuse *manne d'Arras* n'est-elle pas un emblème de cette industrie de la laine qui lui avait donné sous l'empire romain une si brillante prospérité, et qui, au moyen âge, devint l'apanage de la Flandre? C'est seulement, du reste, au XIIIe siècle que s'établit le culte de la sainte manne. On racontait qu'en 370, saint Diogène, premier apôtre du pays, avait rempli un boisseau d'une laine tombée du ciel, et quoique l'incendie eût souvent dévoré l'église où ce vénérable objet avait été déposé, jamais les flammes n'avaient osé l'atteindre. Aussi merveilleuse est l'histoire du saint cierge que la Vierge apporta aux habitants lorsqu'elle fit cesser le *mal des ardents* qui les dévorait; cela se passait en 1105, et quoique, depuis ce temps, on l'eût allumé chaque année pendant plus de deux heures, le cierge miraculeux n'avait pas diminué d'un pouce en 1785, selon le chanoine Humbert.

Heureux pays que celui de la légende, où l'esprit est bercé sur l'aile de la fantaisie! Plus rude est la réalité. Entre 880 et 890, nos Atrebates furent chassés de leurs foyers par les Northmans dévastateurs; pour la seconde fois leur ville fut détruite. Mais, comme Énée fugitif emportait ses dieux, ils emportèrent pieusement à Beauvais les reliques de leurs saints. Cette piété fut récompensée. Ils rapportèrent bientôt en triomphe les os de saint Waast, rebâtirent leurs maisons, ranimèrent leur industrie, relevèrent leur prospérité antique.

Depuis le VIIe siècle, Arras n'était plus un évêché; ce titre avait été transporté à Cambrai. Sur la demande pressante des habitants, Urbain II le lui rendit en 1093. De l'évêque et du roi de France conjointement relevait la *cité*; la *ville*, au contraire, appartenait à l'abbé de Saint-Waast et au comte de Flandre. Souvent plusieurs maîtres valent mieux qu'un seul. Tandis qu'ils se querellent entre eux, les sujets respirent. C'est ce qui arriva. Les quatre seigneurs d'Arras s'entendaient rarement. Il y eut surtout, vers le milieu du XIIe siècle, entre le comte Philippe d'Alsace et l'abbé de Saint-Waast, une querelle fort grave relativement à la tête de saint Jacques, que Childebert Ier, revenant d'Espagne, avait, disait-on, rapportée, et que l'abbé disputait au comte. Déposée primitivement dans l'abbaye de Saint-Waast, elle avait été transportée à l'abbaye de Berclau. L'abbé de Saint-Waast l'y alla chercher, et, non sans quelques violences, la rapportait processionnellement au milieu de tout son clergé, lorsque le comte de Flandre interrompit le cortége par une irruption de ses hommes d'armes qui reprirent la sainte tête. En fin de compte, pour terminer le débat, on scia en deux, sur le maître-autel de la cathédrale, le crâne de saint Jacques, et chacun des compétiteurs en eut sa part.

Des rivalités de ce genre, ou bien relatives aux impôts ou encore à la juridiction, étaient tout au profit de la commune. Aussi la voyons-nous, dès la fin du XIIe siècle, en possession d'institutions qui lui garantissaient véritablement une grande liberté : 24 prud'hommes élus par tous les citoyens, et chargés de représenter le corps municipal; parmi les prud'hommes, 12 échevins ayant voix délibérative dans le conseil d'administration et chargés de la justice criminelle. Le roi avait bien là son prévôt; mais encore les bourgeois avaient-ils réussi à l'envoyer résider à Beauquesne, et il ne pouvait arrêter aucun citoyen d'Arras sans être accompagné d'un échevin. Quant aux redevances, elles se bornaient principalement au *tonlieu*, levé sur le commerce des étrangers dans la ville. Philippe Auguste, lorsqu'il épousa la fille du comte de Flandre et devint maître de l'Artois, jura de respecter ces priviléges et même les accrut encore, par exemple par l'exemption pour l'église d'Arras de fournir son contingent quand le roi rassemblerait une armée; il ne conserva que le droit de *giste*, qui obligeait l'évêque à lui faire accueil et à l'héberger convenablement avec sa suite, mais seulement une fois l'an.

Cet esprit de liberté qui anime Arras, comme toutes les villes du nord, comme la Flandre, se retrouve à chaque instant. Tantôt nos Arrageois sont en guerre avec les gentilshommes du pays, qui, donnant le service militaire, veulent être exempts de tout impôt. Tantôt dans les états de la province en 1356, après la bataille de Poitiers, ils réclament que les trois ordres votent ensemble et concourent tous également à payer l'impôt que le dauphin leur demande pour la délivrance du roi. Ils promettent 44 000 livres, mais à titre de *composition* et de rachat des droits que le roi percevait sur le vin et sur quelques autres denrées. Oh! qu'ils entendent bien leurs intérêts, nos gens du nord! Et qu'ils sont hardis et peu gênés pour les faire valoir! Hardis devant le souverain, hardis dans leurs idées, hardis dans leurs mœurs; cyniques même, et comment parler d'eux sans songer à la kermesse de Rubens? En 1015, la comtesse de Flandre, Ogine de Luxembourg, femme de Baudouin IV, devient enceinte à cinquante ans pour la première fois : il y a

dans cette fécondité tardive je ne sais quoi d'irrégulier qui semble réclamer un certain mystère et le demi-jour de la pudeur. Mais le duc Baudouin IV, tout fier pour sa femme et peut-être aussi pour lui-même, veut que le fait soit bien constaté. Quelques témoins suffiraient. Mais lui veut que toute la Flandre soit témoin. Accourez toutes, dames de Flandre; venez voir le premier enfantement de cette jeune mère de cinquante ans; il y a place : la tente a 100 pieds carrés, au beau milieu du marché d'Arras. Quand le spectacle fut fini, une pyramide de 45 pieds en perpétua le souvenir et attesta, jusqu'en 1701, que la comtesse Ogine était devenue mère quand les autres femmes cessent de l'être.

Nous parlions de kermesses; mais les voici venir en personne avec la domination bourguignonne. Quand Jean sans Peur entra dans Arras et renouvela aux habitants le serment de respecter leurs priviléges, prêté déjà en 1385 par son père Philippe le Bon, que lui offrirent pendant le repas, le mayeur (maire) et les échevins? Deux pots, deux bassins, une coupe et une aiguière, le tout en vermeil; au chancelier de Bourgogne, quatre gobelets en vermeil. Le gobelet, la marmite, voilà des objets qu'on devrait voir dans les armes d'Arras. On y voit trois rats : pourquoi? Est-ce en qualité de rongeurs?

Elle réussit très-bien, la maison de Bourgogne, chez nos hommes du nord. Elle sut les prendre par le bon côté. Philippe le Hardi favorisa vivement l'industrie des tapisseries d'Arras, qui devaient à la garance, fort cultivée dans les environs, et aux eaux du Crinchon, qui passe dans la ville, un grand éclat de couleurs. Jean de Nevers, fait prisonnier à Nicopolis et mis en liberté par le sultan, lui envoya une belle tapisserie d'Arras qui représentait une bataille d'Alexandre. Si ce Jean de Nevers, devenu Jean sans Peur et duc de Bourgogne, fut un sombre personnage, quel bon vivant fut son successeur, ce Philippe le Bon, ce fondateur de l'ordre de la Toison d'Or! Aussi, quand il vint, en 1421, prêter le serment dans Arras, les fêtes, banquets, bals, tournois se succédèrent pendant longtemps. Les documents qui nous ont transmis tout cela, nous montrent qu'une population bien plus nombreuse que celle d'aujourd'hui se pressait dans Arras, et que les prostituées y avaient leurs quartiers. Non, n'allez pas chercher la pudeur au moyen âge dans ces grosses villes du nord.

De bons vivants devraient toujours être bons; mais il y en a plusieurs espèces : ceux-là sont doux, tolérants, qui usent avec une certaine modération des plaisirs de la vie; mais ceux qui les épuisent avec frénésie, sont extrêmes en général dans toutes leurs autres passions, comme dans celle-là. Emportés, impérieux, nos communiers du nord n'entendaient pas plus tolérer l'indépendance que supporter l'oppression. En 1420, l'évêque d'Arras, Martin Porée, qui avait fait l'apologie du meurtre du duc d'Orléans, fit brûler sept malheureux qui sentaient l'hérésie. En 1450, cet excellent Philippe le Bon, grand ami des inquisiteurs dominicains, établit à Arras une chambre ardente pour rechercher les vaudois. Savez-vous bien ce que faisaient ces vaudois? Dans les bois de Moflaine, autour des Hautes-Fontaines, lieux hantés de tous temps par les mauvais esprits, ils se réunissaient dans le mystère de la nuit; là, ils comparaissaient devant le diable sous forme de bouc à queue de singe, crachaient sur la croix, et cohabitaient charnellement ensemble dans un infernal sabbat. D'une hostie consacrée et pilée avec des crapauds, du sang d'enfants et des os de pendus, ils formaient un onguent sacrilége, en enduisaient un bâton, et montant à cheval sur ce diabolique instrument, se trouvaient transportés par les airs au delà des bois, des villes, des campagnes. Plusieurs de ces vaudois furent brûlés. Mais on les dédommagea bien en 1491, car le parlement de Paris les déclara alors innocents, et défendit à l'évêque d'Arras et aux inquisiteurs de la foi « de user, d'ores en avant, de gênes, questions, tortures inhumaines et cruelles, comme du chapelet, mettre le feu aux plantes des pieds, faire avaler huile et vinaigre, battre le ventre, etc. »

Fidèle à la maison de Bourgogne, durant la guerre de Cent ans, Arras soutint, en 1414, un siége contre Charles VI avec une courageuse opiniâtreté. Mais, par suite du traité qui y fut alors conclu, les clefs en furent rendues au roi. En 1435, elle eut l'honneur de voir se réunir dans ses murs, une des plus grandes assemblées européennes qui eussent encore eu lieu. Pour rétablir la paix entre la France et l'Angleterre, tous les souverains de l'Europe, ou peu s'en faut, envoyèrent des ambassadeurs : le pape, le concile de Bâle, les rois d'Angleterre, de Hongrie, de Bohême, l'empereur, le roi et les grands vassaux de France, les villes de Flandre, du Brabant, de Hollande; deux cardinaux présidaient. Les échevins firent préparer 10 000 logements; c'était merveille de voir la décoration de l'hôtel du Grand-Léopard, et les belles processions, et l'appareil de fête déployé dans toutes les rues. Tout le monde sait à quoi aboutirent les conférences : à rien. Les Anglais ne voulaient pas démordre de leurs prétentions à la couronne de France : Charles VII, avec la meilleure volonté, ne pouvait en passer par là. Le congrès eut cependant, par ricochet, un heureux résultat. Le duc Philippe trouva enfin que les Anglais n'étaient pas raisonnables, et c'est encore dans Arras que fut conclue, le 21 septembre 1435, la paix fameuse qui le fit rentrer dans le parti français. Arras fut dans la joie, et des fontaines versèrent le vin dans ses carrefours un mercredi des Quatre-Temps.

Hélas! ce XVe siècle qui vit, dans sa première moitié, Arras si brillante et si joyeuse, la vit à la fin bien triste et bien déchue. L'arbre qui l'abritait a été tranché par la hache. La maison de Bourgogne est brisée sous la froide main de fer de Louis XI. Oh! n'espérez point de pardon de cet impitoyable politique. En vain, la ville lui ouvre ses portes : il n'oublie pas le passé, il voit, il sent qu'elle lui est hostile, il apprend qu'elle correspond encore avec la jeune duchesse Marie. Les ambassadeurs sont invités à un banquet : au milieu du repas, les portes s'ouvrent : c'est Olivier le Daim; quatorze convives passent de la table à l'échafaud. Aussitôt Arras s'émeut, la *bancloque* est mise en mouvement; on crie : *Vive Bourgogne;* on s'arme, on écrit sur les murs :

> Quand les souris prendront les chats
> Le roi sera seigneur d'Arras.

Mais un canon terrible de l'artillerie royale, le *Chien d'Orléans*, mordait à belles dents dans la muraille qui fut bientôt renversée. Arras fut prise, ses habitants chassés et dispersés dans Paris, Tours et Rouen; à leur place, on en appela de nouveaux de divers pays, et le nom de la ville fut changé en celui de *Franchise;* mais ni ce nom, ni cette population factice ne durèrent au delà de Louis XI.

Arras passa, en 1492, sous la domination de Maximilien, héritier de Marie, qui, confirmé dans cette possession par le traité de Senlis (1493), y prêta le serment d'hommage au chancelier du roi de France. Plus tard, Charles-Quint y vint et lui fut très-favorable. A la fin de ce siècle, elle fut assez troublée par le retentissement des guerres civiles des Pays-Bas, et le parti anti-espagnol y prit de l'importance. Pourtant la ville demeura sous la même domination, même au temps de Henri IV, qui fit une tentative vaine pour la reprendre, et ne rentra sous les lois de la France qu'en 1640, après le siége mémorable qu'elle soutint contre le maréchal de La Meilleraye. En 1654, Turenne et Condé se rencontrèrent sous ses murs. En 1667, Louis XIV y vint en personne et se montra fort dévôt à la sainte manne et au saint cierge. Derrière lui suivait Vauban qui, pour son coup d'essai, fit d'Arras une des fortes places de cette ceinture redoutable dont s'entoura alors la France.

Englobée dans la grande monarchie française, Arras sommeilla : sa population, dit-on, diminua considérablement. Plus tard, à l'époque la plus agitée de notre histoire, l'ardente commune du moyen âge se réveilla : rendue à ses instincts révolutionnaires, elle envoya à la Convention des organes les plus inflexibles et les plus impitoyables, les deux Robespierre et Joseph Lebon.

Aujourd'hui, Arras, dont la population est de 25 274 ha-

bitants, semble répudier complétement sa surabondante énergie d'autrefois : ceux qui ont voulu, dans ces derniers temps, lui parler de Robespierre et de Lebon, ont été mal accueillis; au lieu des tournois qui duraient huit jours, de simples joutes de coqs, des concours d'horticulture, d'inoffensives rivalités à propos d'œillets, tels sont les goûts pacifiques d'Arras qui ne conserve plus guère son originalité du moyen âge que dans son bel hôtel de ville, bâti en 1510, quelques vieilles portes gothiques et son patois. Les armes d'Arras étaient autrefois : *de gueules au lion d'or ayant au col un écusson d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lambel de gueules de quatre pendants, chargés chacun de trois tours d'or.*

Boulogne (lat., 50° 43′ 33″; long., 43′ 25″ O.). — Illustre est l'origine de Boulogne. C'est Jules César lui-même qui en a choisi l'emplacement. Quand il s'embarqua chez les Morins pour la Bretagne, il chargea Q. Pédius, son parent, de bâtir une ville à l'embouchure de la Liane, petite rivière qui se jette dans la Manche : Pédius la construisit, dit-on, sur le modèle de la ville italienne de *Bononia* (Bologne), dont il était natif et lui donna le même nom, qui est devenu Boulogne. La ville nouvelle se joignit, par un pont, avec l'ancienne petite ville de Gessoriacum, située dans une île toute proche et qui fut bientôt absorbée. Boulogne, suivant sa destination, fut le principal lieu de passage pour aller de Gaule en Bretagne. Caligula y fit construire un phare que, plus tard, Charlemagne fit restaurer et éclaira de sa propre main, en 811, et sur les débris duquel s'éleva, en 1803, la tente de Napoléon. Claude, Adrien, qui l'embellit beaucoup, et, à deux reprises, Constantin, s'y arrêtèrent. Elle forma avec son territoire un diocèse de la seconde Belgique (*civitas Bononensium*). Elle fit son apprentissage de résistance glorieuse aux invasions, en 449 : on ignore généralement qu'Attila échoua devant Boulogne, lui qui venait de semer les ruines par toute la Belgique. Mais Clovis la prit et elle fit partie dès lors de la monarchie franque.

Le Boulonais et le Ponthieu, alors réunis, formaient la *France maritime* : province bien exposée aux Northmans; aussi Charlemagne la fortifia avec soin. Mais, après lui, les pirates du nord triomphèrent : en 882, Boulogne fut prise et horriblement saccagée.

A Boulogne, comme à Arras, nous trouvons une légende de la Vierge. Mais ici, c'est la Vierge protectrice des marins, qu'on retrouve tout le long de nos côtes, au Havre et à Marseille. Il n'existait sur la côte qu'un pauvre petit oratoire couvert de genêts et de joncs marins, lorsqu'un jour que les fidèles y priaient dévotement, la Vierge leur apparut et les avertit qu'un vaisseau, contenant son image, entrait dans la rade; ils regardent : au milieu de la mer toute calme, un vaisseau, environné de lumières, avançait lentement vers le rivage sans aucun secours humain. On y court, on y trouve une adorable statue de la Vierge, en bois, de trois pieds et demi de haut, avec l'enfant Jésus dans ses bras. Pieusement déposée dans une belle chapelle dont on trouva tous les matériaux en creusant le sol à la place de l'ancienne, la statue de Notre-Dame de Boulogne devint l'objet de fréquents pèlerinages qui enrichissaient la ville. On y venait même des extrémités de l'Orient, si bien qu'on fut obligé de construire des hôpitaux pour recevoir les étrangers que la maladie ou la pauvreté retenaient au terme de leur lointain voyage. Il y eut une confrérie de Notre-Dame de Boulogne qui se propagea, et dont une succursale vint se fixer auprès de Paris, d'où vient le nom du village et du bois de Boulogne.

Boulogne eut donc, sous les auspices de sa Notre-Dame, une grande prospérité. Sa situation maritime était admirable pour le commerce, et lui fournissait par là les moyens de réparer promptement les désastres auxquels l'exposa, plus d'une fois, cette situation même, source de dangers, d'héroïsme et de fortune. Ses comtes ne cessèrent pas, pendant longtemps, de jouer un rôle important dans les affaires de l'Europe. Eustache II, aux *grenons*, c'est-à-dire aux grandes moustaches, accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre, et se signala à la bataille d'Hastings (1066), où il reçut même un grand coup de hache entre les deux épaules; le conquérant le récompensa, en le comblant de richesses et de domaines situés dans son nouveau royaume. Eustache III partit à la première croisade, dirigée par son frère Godefroi de Bouillon, qui lui-même avait reçu le jour à Boulogne. Étienne de Blois, qui lui succéda par alliance, monta sur le trône d'Angleterre, ce qui éleva le comté de Boulogne pour quelque temps au rang de possession directe du roi d'Angleterre. Matthieu d'Alsace, qui fut comte de Boulogne en 1160, trouva ce comté assez puissant pour pouvoir attaquer l'Angleterre même, à la suite d'une brouille, avec 600 voiles.

C'étaient donc de puissants seigneurs que les comtes de Boulogne; c'étaient aussi de dangereux vassaux. Quand ils virent la royauté française grandir au delà des désirs de la féodalité, ils prirent à la résistance systématique une part fort active. Renaud de Dammartin, comte de Boulogne au temps de Philippe Auguste, tint tête à ce puissant monarque, et le combattit à Bouvines; on l'y vit, géant, agiter au milieu de la mêlée son casque surmonté de deux cornes faites de côtes de baleines, à la façon des anciens barbares de Germanie. De sa main il renversa le roi; cependant, la bataille ayant été perdue par les alliés, il fut fait prisonnier.

Philippe Hurepel (rude peau), non moins redoutable à saint Louis, dans sa minorité, que Renaud l'avait été à Philippe Auguste, fut un des chefs de la coalition féodale qui combattit Blanche de Castille, et ne céda qu'après une guerre assez vive, en 1230. Il fit construire autour de Boulogne des fortifications nouvelles, où on lisait encore au dernier siècle : « Philippe, fieux (fils) le roi Philippe, cuens (comte) de Boulogne, fit faire ce castel comme est, l'an de l'Incarnation 1231.... » Après lui, le comté de Boulogne appartint quelque temps, par alliance, au roi de Portugal, Alphonse, après quoi il passa à la maison d'Auvergne.

Alors cessa l'existence indépendante du comté de Boulogne, qui passa, en 1430, à la maison de Bourgogne, et tomba, en 1477, aux mains de Louis XI. L'astucieux monarque, devenu comte de Boulogne, pour se soustraire à l'hommage que ce titre l'obligeait de rendre aux ducs de Bourgogne, fit don de ce fief à la Vierge, dont il se reconnut le vassal, par le relief d'un cœur d'or du poids de 13 marcs : c'était là le cœur de ce roi. Aucun de ses successeurs, jusqu'à Louis XV, inclusivement, ne manqua à cette obligation; ils se bornèrent à transformer le cœur en belle monnaie, qui était véritablement plus utile qu'un cœur.

On a vu le grand rôle des comtes de Boulogne; mais celui du peuple Boulonais fut plus beau encore, surtout aux temps modernes, et ce peuple s'est véritablement montré toujours animé d'un courage patriotique et national. Il avait préludé à ces actes d'héroïsme, en se donnant, dès le moyen âge, les institutions libérales qui les engendrent. Boulogne avait son mayeur, ses douze échevins, ses vingt et un élus, nommés dans les assemblées primaires de la bourgeoisie. Les attaques que les Anglais dirigèrent sur elle pendant la guerre de Cent ans contribuèrent aussi à développer ces beaux sentiments. Aussi, lorsque les Anglais, sous Henri VIII, non contents d'avoir Calais depuis deux siècles, vinrent assiéger Boulogne à son tour (1544), la milice urbaine, conduite par son admirable mayeur Eurvin, opposa une résistance indomptable, et la ville ne se rendit que lorsque, de l'avis même de Montluc, « elle fut ouverte comme un village, » tant le canon anglais avait fait ravage! Henri VIII mit à la place des anciens habitants une colonie anglaise; mais le climat, bon français, la dévora, et, en 1550, Boulogne fut rendue à la France, moyennant 400 000 écus.

Les Boulonais furent encore admirables dans les guerres contre la maison d'Autriche, sous Richelieu et Mazarin; on les vit se signaler dans toutes ces belles campagnes qui, en somme, les touchaient de très-près, puisqu'elles aboutirent à la conquête de l'Artois consacrée par le traité des Pyrénées. Mais ils méritent surtout des

Hôtel de ville d'Arras.

éloges sur mer. Ces excellents marins de nos côtes septentrionales de Boulogne, de Dieppe, de Cherbourg, eurent, de tous temps, une audace heureuse dans la guerre des corsaires. Au temps de la première croisade, un pêcheur boulonais équipa une flotte, et s'en alla croiser en face de l'Égypte, où il fit un mal terrible aux Sarrasins. En 1778, ces mêmes marins arrêtent l'amiral Byng dans ses entreprises, et, pendant la Révolution française, de l'an IV à l'an IX, intrépides à courir le vaisseau marchand, et à l'arracher du sein même des escadres anglaises, ils font deux mille prisonniers et pour treize millions de prises.

Mais voici que les yeux de toute l'Europe se tournent vers Boulogne. Dans la nouvelle lutte mortelle engagée entre la France et l'Angleterre après la Révolution, lutte où la France n'est plus assaillie comme au XIVe siècle, mais assaillante, c'est à Boulogne que s'amassent les poudres qui feront sauter l'Angleterre. La guerre des corsaires n'est plus rien en présence de l'armement gigantesque qui se prépare; dès après le traité de Campo Formio, le Directoire conçoit l'idée d'une descente en Angleterre, et en charge Bonaparte. Après le traité de Lunéville, le premier consul (1801) reprend ce dessein, et mille chaloupes canonnières s'assemblent à Boulogne. Mais ce n'est qu'en 1804, après le traité d'Amiens, que cet orage, si long à s'amasser, semble près d'éclater. C'est le *Camp de Boulogne*; c'est la convocation de toutes les forces militaires de la France, sous le nom de Grande Armée; c'est un des plans militaires les plus fortement conçus que l'on ait jamais vus, et qui embrasse à la fois la terre et les mers. Le port de Boulogne s'agrandit jusqu'à pouvoir contenir 2000 vaisseaux et s'accroît d'un bassin qui en reçoit 900 sous les ordres de l'amiral Bruix. Derrière la flotte, l'armée de terre, commandée par Soult, campe sur le rivage, au penchant de ces collines qui descendent jusqu'aux falaises, et regardent l'Angleterre. Là s'installe cette armée, comme si elle n'en voulait plus partir, et, par les mains de nos industrieux soldats, comme pour narguer l'Angleterre, les environs de Boulogne se transforment, avec une rapidité magique, en lieux de plaisance couverts de jardins, de baraques élégantes, d'obélisques, de pyramides. Puis, le 15 août 1804, Napoléon lui-même y vient distribuer les décorations de la Légion d'honneur. Toute l'armée est rangée en amphithéâtre dans une vallée, dont le trône impérial occupe le fond, ombragé par les drapeaux conquis en Italie, ou les guidons pourprés, arrachés à l'Égypte. Une colonne s'élève aujourd'hui à cette place, pour perpétuer ce grand souvenir, et si jamais, dans des siècles éloignés, le temps ou les hommes la détruisent, le passant trouvera une pierre portant écrits ces mots : *Première pierre du monument décerné, par l'armée expéditionnaire de Boulogne et la flottille, à l'empereur Napoléon, posée par le maréchal Soult, commandant en chef, 18 brumaire an* XIII (9 novembre 1804). Tout le monde sait comment l'amiral Villeneuve fit échouer l'entreprise, et comment le camp de Boulogne est demeuré une des plus grandes déceptions que la France ait éprouvées.

Trente-six ans plus tard, Boulogne vit échouer une autre entreprise moins gigantesque. Le 6 août 1840, Louis-Napoléon débarquait à Boulogne, entre quatre et cinq heures du matin, accompagné de quelques personnes

Ruines du château de Crèvecœur.

dévouées à sa fortune, et tentait de soulever un bataillon du 42e. Ayant échoué, il se rembarquait lorsqu'une balle, en faisant tomber un de ses compagnons, fit chavirer la chaloupe qui le portait. Fait prisonnier et traduit en cour des pairs, il fut condamné à la prison perpétuelle et enfermé à Ham, d'où il s'échappa, en 1846, à la faveur d'un déguisement.

Depuis, rien de merveilleux à Boulogne, si toutefois le plus merveilleux n'est pas ce nombre toujours croissant de voyageurs qui, chaque année, s'embarquent à Boulogne pour passer en Angleterre. En 1843, il y en eut 75 000, et combien ce chiffre ne s'est-il pas accru depuis par les trains de plaisir, les expositions industrielles, l'agitation politique! Chaque jour, Boulogne l'emporte sur Calais, depuis que l'usage de la vapeur a enlevé à celle-ci l'avantage qu'a son port de n'être pas sous le vent d'ouest, et n'en a plus laissé sentir que le désavantage qui est d'avoir une élévation moyenne de marées inférieure d'un mètre à celle de la rade de Boulogne. Aussi celle-ci est-elle tout à fait en voie de prospérité : en 1789, elle comptait 8414 habitants; en 1846, 29741 ; et, depuis 1829 jusqu'à 1843, les droits de douane s'y sont élevés de 341 055 à 1 927 254 francs. Bien bâtie, bien alignée, couverte par son beau chenal et son large quai, et défendue en même temps par 15 redoutes formidables autour du port, elle « annonce dignement, comme on l'a dit, la France à l'étranger, soit qu'il vienne en ami, soit qu'il se présente en ennemi. » Le chemin de fer la met aux portes de Paris, les paquebots aux portes de Londres, et ses vaisseaux sont partout, pêchant la morue en Islande et à Terre-Neuve, et faisant le commerce de vins, genièvre, eaux-de-vie, thés, dentelles, toiles fines, bois et chanvres du nord. Elle nous a donné Monsigny, le compositeur, et le savant Daunou. Boulogne est à 88 kilomètres d'Arras; sa population est de 30 783 habitants. Les armes de la ville étaient autrefois : *parti, le premier au cygne d'argent, le deuxième d'or à trois tourteaux de gueules deux et un.*

Ambleteuse. — Petite ville maritime de 600 habitants, commerçante dès le VIe siècle, ravagée par les Northmans, relevée par Renaud de Boulogne, prise en 1544 par Henri VIII et recouvrée en 1549 par Henri II. Elle avait alors un très-beau port que les sables poussés par les vents d'ouest ont comblé depuis, que Louis XIV chargea Vauban de refaire et que Napoléon rendit à son ancienne splendeur en y plaçant une des ailes de sa grande flottille. D'Ambleteuse il aimait à contempler ses vaisseaux rangés en ligne. Aujourd'hui ce port si bien situé a perdu une seconde fois son importance.

Calais. — Calais est à 31 kilomètres de Boulogne; sa population est de 10 993 habitants. Calais!!! à ce nom de Calais apparaissent tous les souvenirs de la longue lutte de l'Angleterre contre la France au moyen âge. En effet, Calais était alors comme une *marche* entre les deux pays; aux mains des Anglais ou des Français, elle ouvrait ou fermait la France. Avant ce temps, elle n'était point célèbre. Son origine ne se rattache pas comme celle de Boulogne à la conquête romaine, et c'est à tort qu'on a voulu y voir *Itius portus* ou *Gesoriacum*. Ce n'est qu'au IXe siècle, dans un registre des biens de l'abbaye de Saint-Bertin, qu'on la voit

mentionnée pour la première fois, sous le nom de *Scala*, puis de nouveau, au xe, dans une donation faite par Lothaire à la même abbaye. Ce n'était vraisemblablement qu'une bicoque de pêcheurs. Pourtant dès 1128, à l'époque du mouvement communal, on voit Louis VI autoriser les *confédérations* des habitants de Calais. Peut-être s'agissait-il de certaines corporations, ou bien de ligues pour résister à l'oppression des abbés de Saint-Bertin qui se montraient rigoureux dans le prélèvement de la dîme sur le hareng. En 1163, deux religieux de cette abbaye furent poursuivis par les habitants jusqu'au pied de l'autel. Le comte de Flandre, de qui paraît avoir relevé alors Calais, intervint et punit les rebelles. Mais, avant la fin du siècle, les Calaisiens étaient déjà assez forts pour exiger du comte de Boulogne, devenu leur suzerain, une charte de commune, qui leur accorda des échevins, un marché, l'exemption de certains droits féodaux, et bientôt après (1196) ils formèrent une ghilde ou association commerciale, dans laquelle ne dédaigna pas d'entrer ce fameux Renaud, comte de Boulogne, qui guerroya si rudement Philippe Auguste.

C'est alors que Calais prend de l'importance. De son port part Louis, fils de Philippe Auguste, appelé en Angleterre par les barons; dans ses murs, elle reçoit le pape Innocent III qui s'oppose à cette entreprise. Puis, durant la minorité de Louis IX, Calais, jusque-là très-mal défendue, si ce n'est par la mer, la rivière de Guines et des marais profonds, est entourée de fortifications par Philippe Hurepel, cet autre comte de Boulogne si redoutable à la royauté. Mais c'est l'Angleterre qui va faire toute l'importance de Calais, l'Angleterre qui se souvient que Louis VIII en est parti et qui, depuis lors, la couve des yeux. Saint Louis s'en aperçoit, toute l'importance de cette position se révèle à lui, et il exige de la comtesse Mahaut (1233), que Calais s'ouvre aux troupes françaises toutes les fois qu'il y aura danger de guerre avec l'Angleterre. Voilà comment, peu à peu, Calais devint en quelque sorte le point de mire des deux pays rivaux.

A deux reprises, Philippe le Bel arma dans son port contre la Flandre et l'Angleterre. Puis les corsaires calaisiens se mirent à enlever les bâtiments en charge pour la Grande-Bretagne, et celle-ci songea sérieusement à prendre une place si nuisible à son commerce naissant. Charles le Bel jugea nécessaire d'y placer une forte garnison qui la préserva. Mais voici Édouard III, voici la bataille de Crécy (26 août 1346). Quatre jours après, le vainqueur, qui a enlevé Wissant, assiége Calais (30 août). Ce siége fameux est dans toutes les mémoires. Édouard établit sous les murs de Calais moins un camp qu'une ville nouvelle, où les Anglais étaient logés dans des maisons de bois très-commodes et parfaitement approvisionnées. Lui-même alla chercher en Angleterre 700 vaisseaux et 15 000 matelots, afin de resserrer la ville par terre et par mer, bien résolu à hiverner là et à n'en point partir avant d'avoir enlevé la place. Comme elle était forte, il comptait principalement sur la famine. Du dehors, il avait peu de chose à redouter. Philippe de Valois rassemblait à Amiens une de ces armées féodales si lentes à se réunir, si difficiles à bien mener, de sorte que Calais ne vit venir aucun secours avant le mois de juillet (1347). Elle *vit*, et ce fut tout. Philippe, après s'être montré, trouva l'ennemi si fort qu'il se retira sans rien faire, et voilà à quoi aboutit un an de préparatifs. Une flotte envoyée par lui se conduisit de même. Pendant ce temps, la malheureuse ville mourait de faim : déjà elle avait été obligée de mettre dehors 1700 bouches inutiles, et les infortunés, si l'on en croit quelques historiens, furent contraints par Édouard de périr de faim et de froid au pied des murs. Enfin, il fallut capituler et le gouverneur, Jean de Vienne, s'aboucha avec les envoyés du roi d'Angleterre, Gautier de Mauny et le sire de Basset : il demandait pour les habitants qu'on les « laissât aller, tout ainsi qu'ils étoient. » Édouard rejeta avec colère cette demande, et exigea que six des plus notables bourgeois vinssent, pieds nus, la hart au col, se mettre à sa merci. A cette nouvelle, toute la population fut consternée. Qui se dévouerait? Quelles seraient les victimes? Six nobles cœurs s'offrirent. D'abord se leva Eustache de Saint-Pierre, puis Jean d'Aire, puis Jacques de Wissant, Pierre de Wissant, son frère, et un cinquième et un sixième. Aire, Wissant, Saint-Pierre, autant de villes ou villages du Pas-de-Calais, comme si tout le pays avait voulu fournir son contingent dans cette héroïque troupe de dévoués. Les chevaliers anglais eux-mêmes pleurèrent d'émotion à l'aspect de tant de vertu : Édouard seul était insensible, il *grinçoit des dents* et demandait *le coupe-teste*. Il ne céda qu'aux prières de son épouse, *la noble reine d'Angleterre, qui estoit durement enceinte*. Il les laissa donc enfin partir sains et saufs, non sans retenir prisonniers Jean de Vienne et tous les chevaliers qui avaient pris part à la résistance. La ville elle-même fut dépeuplée de ses habitants et repeuplée par une colonie anglaise; Édouard s'appliqua, au reste, à la combler de priviléges, afin d'y retenir les nouveaux occupants ou d'en attirer d'autres; il la dota d'un hôtel des monnaies, l'érigea en entrepôt des laines anglaises, ordonna à tout navire naviguant dans le détroit, d'y aborder de préférence, ajouta aux franchises accordées par les rois de France, celles que les rois d'Angleterre avaient données à Douvres : enfin, il fut convenu que, tous les ans, quatre bourgeois de Calais iraient trouver le roi d'Angleterre pour lui rendre compte de l'état du commerce de leur cité. Plus tard, Richard II, travaillant encore à favoriser Calais, y fit bâtir un superbe hôtel pour servir d'entrepôt aux laines, confirma les priviléges des marchands, et autorisa les bourgeois à élire un alderman qui serait précédé d'un sergent portant l'épée nue avec la pointe tournée vers le ciel. Le même Richard la fit relever de la juridiction de l'archevêque de Cantorbéry.

Calais demeura deux siècles au pouvoir des Anglais. Non que la France se résignât absolument à cette perte si grave; mais les tentatives faites pour la reprendre, échouèrent. En 1348, le chevalier de Charny, gouverneur de Saint-Omer, offrit 20 000 écus au commandant du château de Calais. L'Anglais accepta, puis se repentit, et, comme il avait été sur le point de trahir le roi d'Angleterre, il racheta sa trahison par une autre : lorsque Charny se présenta aux portes pour payer l'argent et entrer dans le fort, il les vit tout à coup s'ouvrir et livrer passage au roi d'Angleterre en personne, accompagné du prince de Galles. Un certain chevalier picard, Richard de Ribeaumont, faillit prendre le roi anglais qui tomba deux fois sur ses genoux : mais c'est lui qui, au contraire, fut fait prisonnier, et Calais resta aux Anglais. Charles V offrit, dit-on, 1400 villes ou forteresses conquises dans la Guyenne en échange de Calais : ce qui lui fut refusé. Plus tard, Jean sans Peur fit abattre 30 000 pieds d'arbres autour de Saint-Omer pour construire une bastille sous les murs de Calais. Un incendie et la mauvaise volonté du duc d'Orléans firent échouer l'entreprise. Philippe le Bon fit une tentative semblable qui échoua également.

Pendant la guerre des deux Roses, Calais eut pour gouverneur le fameux Warwick, *faiseur de rois*. A cette époque, Louis XI songeait à se la faire livrer par Marguerite d'Anjou, moyennant 200 000 écus.

Mais ce n'est qu'au XVIe siècle, quand on eut vu successivement Henri VII, Henri VIII, entrer en France toujours par cette même porte, qu'on s'occupa sérieusement de la fermer aux Anglais. François Ier, qui négocia quelque temps dans ce but avec le roi d'Espagne, n'y réussit pas, et cette gloire était réservée au règne de Henri II. Le 1er janvier 1558, le duc de Guise parut tout à coup sous les murs de Calais qui n'était pas en état de défense. Les forts de Nieulai et du Risban, successivement évacués, livrèrent les approches, et, dès le 4, l'artillerie française ouvrit son feu contre les murs mêmes de la ville avec un fracas qui s'entendit jusque sur les rives de l'Escaut. Sénarpont, habile ingénieur picard, ayant abattu tous les ouvrages des assiégés, le 6, jour des Rois, le duc de Guise, à la tête de la noblesse française et de l'élite de ses troupes, traversa le port à la marée basse et donna un assaut qui lui livra le château

Réduit à capituler, le gouverneur anglais, Wentworth, obtint que la garnison se retirerait en Angleterre, moins lui-même et cinquante de ses principaux officiers, qui durent se livrer prisonniers. Drapeaux, artillerie, armes, vivres, tout le matériel restait entre les mains des Français. Ainsi, un siége de sept jours avait rendu à la France une ville qu'elle ne possédait plus depuis deux cent dix ans et qui avait coûté un an d'efforts à Édouard III; aussi, les écrivains français du temps célébrèrent ce fait d'armes avec un légitime orgueil : Turnèbe, d'Aurat, Lhopital, Joachim du Bellay, écrivirent des poëmes sur ce sujet, tandis que Marie d'Angleterre mourante déclarait que « si on ouvrait son cœur, on y trouverait gravé le nom de *Calais.* » En effet, c'était le coup le plus sensible que l'Angleterre pût recevoir dans ses prétentions à régner sur la France. Elle ne put s'y accoutumer sur-le-champ et chercha à se faire illusion par une clause insérée au traité de Cateau-Cambrésis (1559) : il y était dit que Calais lui serait rendue si, au bout de huit ans, une somme de 500 000 couronnes n'avait pas été payée par le roi de France; pourtant, si elle violait la paix, il devait être délié de cet engagement. En 1567, la somme n'était pas payée, Charles IX alléguait la violation de la paix, les Anglais voulaient qu'on leur rendit la place; mais ils eurent beau faire : Calais était à jamais redevenue française.

Qui doit haïr l'Angleterre, si ce n'est Calais? Fidèle à cette haine, elle ne cessa d'attaquer l'ennemie, et sous Louis XIV, et après lui, alors même que la France était en paix avec elle. Dans la guerre de l'indépendance américaine, dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, ses corsaires se signalèrent de nouveau et elle mérita l'honneur d'un bombardement qui, du reste, fut inoffensif (1804). Dix ans après, Louis XVIII y débarquait ramené par les Anglais, et une colonne s'élevait pour conserver à la postérité ce souvenir. Chose bizarre! les Anglais rentraient en ennemis dans Calais, et ils y établirent alors des fabriques de tulle qui forment aujourd'hui une des branches de son industrie. Avec cela, le cabotage, le commerce de commission, la pêche, voilà où s'exerce l'activité des 10 993 habitants que compte aujourd'hui cette ville. Du reste, elle est déchue de son ancienne prospérité. Boulogne la tue; elle n'avait plus, en 1843, que 19 000 voyageurs sortant de son port. Sa proximité de l'Angleterre (à 28 kilomètres et sept quarts d'heure de Douvres) ne peut compenser l'inconvénient des sables qui se jettent continuellement dans son port, malgré les précautions prises depuis 1830, et qui peut-être la sépareront quelque jour de la mer, comme Aigues-Mortes. Et puis ce port, trop peu profond, est mal défendu et demanderait 300 mètres de fortifications de plus.

Calais n'en est pas moins une jolie ville, peu étendue, mais bien percée, bien pavée, en communication avec Paris par le chemin de fer du Nord, avec Gravelines, Arras, Dunkerque, Saint-Omer, par des canaux. De très-loin, en mer, on aperçoit, comme un phare, l'élégant et très-haut clocher de son église gothique de Notre-Dame de Bon-Secours, construite par les Anglais, et où se voient des marbres précieux et un tableau de l'Assomption de Van Dyck. Rien n'est plus élégant aussi que la flèche à jour qui surmonte son hôtel de ville et qui sert de tour du beffroi. Calais montre aussi avec orgueil la maison d'Eustache de Saint-Pierre, et le beau bâtiment de Richard II que Henri II donna au duc de Guise en récompense de sa victoire, et que le Balafré vendit à la ville. Elle a produit des hommes distingués, entre autres Georges Maréchal, premier chirurgien de Louis XIV, et le voyageur Mollien. Les armes de Calais sont : *d'azur à une fleur de lis d'or couronnée de même, accompagnée en pointe d'un croissant d'argent;* elles étaient autrefois : *de sinople au chef d'argent, chargé d'une étoile de sable.*

Béthune. — Béthune, qui compte 7692 habitants, apparaît dès le xe siècle avec des seigneurs particuliers qu'elle conserva jusqu'en 1248, et qui s'intitulaient : *Avoués de Saint-Waast d'Arras.* A cette dernière époque, elle passa au comte de Flandre; plus tard, aux maisons de Bourgogne et d'Autriche (traité de Senlis). En 1645, Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, la reprit et, plus tard, Vauban en augmenta les fortifications; prise en 1710 par le prince Eugène, elle fut rendue à la France par le traité d'Utrecht. Béthune avait, au moyen âge, des libertés communales qui périrent sous les dominations successives des rois d'Espagne et de France. Dévastée deux fois par des incendies (1447 et 1647), c'est sans doute à cette cause qu'il faut attribuer le caractère bizarre et les contrastes architectoniques que présente la tour de son hôtel de ville, tour carrée, flanquée de tourelles, qui s'élève toute nue du milieu de toits irréguliers et qui porte sur sa plate-forme, comme un hors-d'œuvre tout à fait inattendu, un clocheton fort travaillé qui ne manque pas d'élégance en lui-même, mais qu'il semble qu'un esprit malin ait arraché à je ne sais quelle église gothique flamboyant, et transporté, par plaisanterie, en ce lieu qui ne lui convient guère. Les armes de Béthune sont : *d'argent à la face de gueules.*

Saint-Omer. — Au commencement du VIIe siècle, sur les bords de l'Aa, au sommet d'une montagne appelée le mont Sithin, vivait dans son château, à côté d'un temple de Minerve, un seigneur barbare et païen. Omer, évêque de Térouanne, vint le convertir et, renversant les autels de la déesse, éleva à la place une église. L'abbaye de Luxeuil, alors très-célèbre, lui envoya, pour l'aider dans son apostolat, trois moines dont l'un, Bertin, fonda un monastère dans l'île de Sithin. La ville et le monastère furent d'abord appelés Saint-Pierre; plus tard, la ville prit le nom de Saint-Omer, et le monastère, celui de Saint-Bertin. C'est à un abbé de Saint-Bertin que la ville dut ses fortifications, destinées à la protéger contre les attaques redoublées des Northmans, et, au commencement du XIIe siècle, elle dut à Baudouin VII, comte de Flandre, à qui elle appartenait, de devenir presque un port : en effet, l'Aa, canalisée, livra passage au flux et au reflux qui apporta des vaisseaux jusque dans ses murs.

Disputée entre la France et la Flandre, souvent en révolte contre l'abbé de Saint-Bertin, trop avide de taxe, Saint-Omer eut au moyen âge une existence agitée. Du reste, elle fut toujours l'asile des opprimés, de Thomas Becket, des Calaisiens chassés de leurs foyers.

Sous la Révolution, les Audomarois, sans se montrer des plus empressés, s'associèrent pourtant au mouvement général et même répudièrent le nom de leur ville pour prendre celui de *Morin-Montagne*, et l'on eut lieu d'admirer la glorieuse part que prirent les volontaires de Morin-Montagne à la défense de Lille. Un fait très-singulier, qui s'était passé à Saint-Omer en 1782, semblait marquer chez le peuple de cette cité un esprit peu envieux de nouveautés. C'était le moment où la belle découverte de Franklin étonnait le monde. Un Audomarois, ami de la science, se prit d'enthousiasme pour cette invention et plaça un paratonnerre sur sa maison pour expérimenter lui-même. Rumeur générale, on l'accuse de comploter l'incendie de la ville; le magistrat l'oblige à supprimer l'instrument dangereux. M. de Vissery en appelle et prend pour avocat Maximilien Robespierre qui lui fait gagner sa cause : le paratonnerre se relève. Mais cette fois explosion populaire, émeute, coalition, siége en règle, on tire à balle sur l'invention de Franklin, et M. de Vissery se voit réduit, par prudence, à céder devant l'ignorante obstination de ses compatriotes.

En trop de lieux la Révolution française a marqué par des ruines les traces de son passage. L'abbaye de Saint-Bertin a été une de ses victimes. Ce magnifique édifice, entamé, en 1792, par le marteau destructeur, était une des plus belles constructions gothiques du Pas-de-Calais. Il avait été commencé en 1330 et fini en 1520, période où l'architecture gothique produisit encore de beaux monuments dans le genre flamboyant. Sa longueur était de 116 mètres dans œuvre; elle formait une croix latine; le vaisseau était superbe à l'extérieur avec ses rangs d'ogives superposés. La Révolution n'avait pas tout détruit, mais *l'utilité publique* a achevé depuis 1830, et l'on

ne peut plus admirer maintenant que la grande et belle tour qui reste. En ce lieu termina obscurément son existence le dernier des Mérovingiens, Childéric III. Saint-Omer a eu aussi un collége de jésuites fameux, où le célèbre O'Connel a reçu sa première éducation. Agréable, ornée de belles promenades, elle est surtout remarquable par son irrigation qui favorise beaucoup la culture des plantes potagères : ses faubourgs de *Hautpont* et de *Lyzel* sont sillonnés par 300 canaux portant tous des noms différents et qu'alimentent les marais voisins. Autrefois on voyait sur ces marais un phénomène très-curieux; c'étaient douze îles flottantes; Louis XIV monta sur l'une d'elles. Souvent on y mettait des troupeaux que le vent poussait avec l'île à la surface des eaux.

Saint-Omer est aujourd'hui une des villes les plus importantes du nord de la France; sa population est de 22 054 habitants. Les armes de la ville sont : *de gueules à une double croix de Lorraine d'argent alaisée*.

Calloy.— A 28 kilomètres de Montreuil-sur-mer. Cette petite ville de 1361 habitants possède les pittoresques ruines d'un vieux château qui fut le berceau d'une des plus illustres maisons de France, qui s'est éteinte en 1801.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS EN 1832.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics
6556 kilom. carrés ou 655 645 hect.	Hommes. 343 098 Femmes. 349 896 692 994	6	43	903	35 000 000 de fr.	24 000 000 de fr.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Superficie 1356 kilom. carrés ou 135 677 hectares. — Population 168 949 habitants. — Cantons 10. — Communes 211.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Arras (Nord), 12 communes, 19849 hab.	ARRAS (Nord)	25271	»
	Athies	442	3
	Dainville	900	3
	Duisans	698	6
	Ecurie	320	4
	Etrun	320	6
	Marœuil	1401	7
	Roclincourt	546	4
	Saint-Aubin-Arras	578	3
	Ste-Catherine-lez-Arras	684	7
	Saint-Laurent-Blangy	1333	3
	Saint-Nicolas-lez-Arras	1017	2
Arras (Sud), 8 com., 20 441 hab.	ARRAS (Sud)	»	»
	Achicourt	1463	2
	Agny	1054	3
	Beaurains	985	3
	Blangy	984	5
	Fampoux	584	5
	Feuchy	595	6
	Neuville-Vitasse	650	6
	Tilloy-lez-Mofflaines	529	4
	Wanly	735	6
Bapaume, 22 communes, 14030 habitants.	BAPAUME	3265	22
	Achet-le-Grand	523	18
	Achet-le-Petit	663	18
	Avesnes-lez-Bapaume	128	22
	Bancourt	342	23
	Beaulencourt	456	24
	Behagnies	234	18
	Bengastre	227	20
	Bihucourt	233	22
	Favreuil	453	20
	Frémicourt	519	25
	Grevillers	785	22
	Ligny-Thilloy	1002	25
	Martin-Puich	918	27
	Morval	351	31
	Rocquigny	135	25
	Sapignies	350	18
	Le Sars	440	27
	Transloy (le)	1459	28
	Villers-au-Flot	1004	26
	Warlencourt-Eaucourt	243	23
Beaumetz-lez-Loges, 20 communes, 13610 habitants.	BEAUMETZ-LES-LOGES	477	9
	Adinfer	372	12
	Agnez-les-Duisans	540	8
	Boiry-Ste-Rictrude	383	13
	Boiry-St-Martin	354	12
	Boiry-Ste-Rictrude	261	1
	Berles-au-Bois	818	15
	Berneville	487	5
	Blairville	600	9
	Boiry-Notre-Dame	491	10
	Boiry-Ste-Rictrude	336	10
	Caucheie (la)	269	18
	Ficheux	501	9
	Fosseux	349	15
	Gouves	173	9
	Gouy-en-Artois	621	13
	Habarcq	401	11
	Haute-Avesnes	273	9
Croisilles, 27 communes, 16922 habitants.	CROISILLES	1350	13
	Ablainzevelle	366	18
	Ayette	484	13
	Boiry-Becquerelle	355	10
	Boisleux-au-Mont	462	9
	Boisleux-Saint-Marc	246	9
	Bucquoy	312	10
	Bucquoy	1310	18
	Ballencourt	593	16
	Chérisy	554	12
	Courcelles-le-Comte	885	14
	Douchy-lez-Ayette	700	13
	Ecoust-sur-Mein	995	16
	Ervillers	784	14
	Fontaine-lez-Croisilles	496	13
	Gomiécourt	245	16
	Guémappe	483	9
	Hamelincourt	497	13
	Hénincl	218	9
	Heuin-sur-Cojeul	604	9
	Mory	920	16
	Moyenneville	482	11
	Neuvireuil	411	19
	Saint-Léger	675	13
	Saint-Martin-sur-Cojeul	167	9
	Vaulx-Vraucourt	1048	19
	Wancourt	901	9
Marquion, 17 c. 16930 h.	MARQUION	754	27
	Baralle	742	22
	Boulon	1538	28
	Buissy-Baralle	439	23
	Ecourt-Saint-Quentin	1804	22
	Epinoy	846	31
	Hendecourt-lez-Ransart	284	10
	Hervière (la)	157	18
	Mercatel	642	7
	Monchel	161	13
	Mouchy-aux-Bois	1139	15
	Montenescourt	261	10
	Ransart	550	9
	Rivière	1398	9
	Simencourt	483	9
	Wanquetin	789	11
	Warlus	436	8
Beaumetz-lez-Loges, 17 communes, 15763 habitants.	BERTINCOURT	1530	28
	Barastre	884	27
	Baumetz-lez-Cambrai		25
	Beugny-le-Château	859	22
	Bonnelière (le)	730	25
	Bus	489	31
	Chérisy (le)	289	25
	Hapincourt		28
	Havrincourt	1121	31
	Hermies	2341	28
	Metz-en-Couture	1614	31
	Morchies	527	23
	Neuville-Bourjonval	621	31
	Rocquigny	979	30
	Ruyaulcourt	923	28
	Trescault	672	32
	Velu	346	26
Pas, 23 communes, 13700 habitants.	Suite de MARQUION.		
	Graincourt-lez-Havinc	1209	31
	Inchy	1009	25
	Lagnicourt	795	22
	Gisy	2070	27
	Paluel	342	27
	Pronville	713	22
	Quiéant	1046	22
	Rumaucourt	942	22
	Sains-lez-Marquion	568	27
	Sauchy-Cauchy	193	25
	Sauchy-Lestrée	909	27
	PAS	868	27
	Amplier	517	31
	Bienvillers-au-Bois	1220	18
	Conin	371	24
	Famechon	418	25
	Foncquevillers	885	22
	Gaudiempré	449	22
	Gommecourt	286	20
	Grincourt-lez-Pas	138	21
	Halloy	594	30
	Hannescamps	261	18
	Hébuterne	1256	22
	Hénu	388	23
	Humbercamp	448	15
	Orville	713	31
	Pommera-Ste-Marguerite	471	18
	Pulsieux-au-Mont	1346	22
	Sailly-au-Bois	907	27
	Sartun	586	31
	Sonastre	701	22
	Saint-Amand	445	21
	Thièvres	508	31
	Warlincourt-lez-Pas	385	23
Vimy, 23 communes, 18013 habitants.	VIMY	1284	10
	Ablain-Saint-Nazaire	545	15
	Acheville	235	13
	Acq	431	10
	Arleux-en-Gohelle	613	11
	Avion	1313	14
	Bailleul-Sire-Berthoult	731	9
	Berneuil	602	18
	Bois-Bernard	205	15
	Carency	475	13
	Drocourt	171	16
	Eleu-dit-Leauvette	49	15
	Farbus	625	9
	Fresnoy-en-Gohelle	154	13
	Gavrelle	643	10
	Givenchy-en-Gohelle	1400	15
	Grenay-en-Gohelle	692	16
	Hericourt	687	15
	Mont-Saint-Eloy	1060	9
	Neuville-Saint-Vaast	1158	7
	Neuvireuil	474	13
	Oppy	403	11
	Quiery-Lamotte	505	18
	Roeux	589	15
	Souchez	814	13
	Thélus	865	9
	Villers-au-Bois	323	11
	Willerval	321	9

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Vitry, 28 com., 19301 hab.	Vitry	2437	18
	Bellonne	437	20
	Blache-Saint-Waast	1242	13
	Boiry-Notre-Dame	622	13
	Brebières	1472	19
	Cagnicourt	1101	20
	Corbehem	387	22
	Dury	585	18
	Etaing	724	18
	Eterpigny	347	18
Suite de Vitry.	Fresnes-lez-Montauban	379	13
	Gouy-sur-Bellonne	658	22
	Hamblain-les-Près	466	13
	Haucourt	389	13
	Hendecourt-lez-Cagnicl	889	18
	Honchy-les-Preux	797	9
	Noyelles-sur-Bellonne	555	19
	Pelves	597	11
	Plouvain	474	11
	Récourt	212	20
Suite de Vitry.	Rémy	381	13
	Riencourt-lez-Cagnicourt	625	18
	Roeux	646	9
	Sailly-en-Ostrevent	795	16
	Saudemont	739	22
	Torrequesne	567	18
	Villers-lez-Cagnicourt	394	20
	Virenartois	623	13

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Superficie 922 kilom. carrés ou 92 279 hectares. — Population 135 943 habitants. — Cantons 8. — Communes 142.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Béthune, 17 communes, 21 338 habitants.	Béthune	7092	»
	Allouagne	1116	10
	Annezin	647	2
	Beuvrière (la)	700	6
	Cheques	1374	6
	Couture (la)	2277	7
	E-sart	584	3
	Fouquereuille	425	3
	Fouquières-lez Béthune	385	2
	Hinges	1056	5
	Locon	1645	6
	Oblinghem	155	5
	Pugnoy (la)	638	10
	Vendin-ez-Béthune	461	2
	Verquigneul	619	5
	Verquin	782	3
	Vieille-Chapelle	804	20
Cambrin, 17 communes, 17661 habitants.	Cambrin	431	10
	Annequin	566	10
	Auchy-la-Bassée	1141	12
	Beuvry	2728	4
	Billy Berclau	1501	20
	Bourse (la)	351	5
	Cuinchy	676	10
	Douvrin-près-la-Bassée	1217	17
	Festubert	1530	10
	Givenchy-la-Bassée	527	12
	Haisnes	629	15
	Noyelles-lez-Vermelles	230	7
	Richebourg-l'Avoué	2033	13
	Richebourg-Saint-Vaast	1717	12
	Sailly-la-Bourse	756	7
	Vermelles	536	1
	Violaines	1099	12
Carvin-Épinoy, 10 com., 17349 hab.	Carvin-Épinoy	5022	30
	Courcelles-lez-Lens	744	35
	Courrières	2801	30
	Dourges	1017	35
	Evin-Malmaison	900	40
	Forest (le)	1058	40
	Hénin-Liétard	3142	30
	Montigny-en-Gohelle	604	32
	Noyelles-Godault	701	35
	Oignies	1360	30
Houdain, 31 communes, 15199 habitants.	Houdain	960	15
	Barlin	474	10
	Bengin	230	15
	Bouvigniès-Boyeffles	655	12
	Bruay	712	10
	Brussière (la)	822	10
	Calonne-Ricouart	304	20
	Camblain-Châtelain	750	22
	Caucourt	410	20
	Divion	613	15
	Douvrin-près-Béthune	209	5
	Estrée-Cauchy	178	15
	Fremicourt	352	12
	Gauchin-Legal	315	17
	Gosnay	218	7
	Gouy-Servin	376	15
	Haillicourt	429	10
	Hermin	317	20
	Henin	1032	10
	Hesdigneul	376	9
	Houchain	993	7
	Maisnil-les-Ruits	307	12
	Marles	437	15
	Noeux	1112	6
	Ourton	400	17
	Ranchicourt	129	15
	Rebreuve	522	15
	Ruit	508	10
	Sains-en-Gohelle	478	10
	Servin	151	15
	Vaudricourt	334	3
Laventie, 6 comm., 13014 habit.	Laventie	4204	20
	Fleurbaix	2963	25
	Lestrem	3344	15
	Lorgies	1432	15
	Neuve-Chapelle	641	20
	Sailly-sur-la-Lys	2430	20
Lens, 22 comm., 11663 hab.	Lens	2796	20
	Aix-Noulette	885	15
	Angres	451	20
	Annay	1039	20
	Bénifontaine	184	20
	Billy-Montigny	314	25
	Bully	453	15
	Estevelles	136	25
	Fouquières-lez-Lens	774	25
	Grenay	189	15
	Harnes	2111	22
	Halluch	540	15
Lillers, 9 com., 16927 hab.	Lillers	5422	15
	Busnes	1525	20
	Calonne-sur-la-Lys	1612	12
	Gonnehem	1914	7
	Guarbecques	701	20
	Mont-Bernanchon	1174	10
	Robecq	1484	10
	Saint-Floris	600	15
	Saint-Venant	2495	15
Norrent-Fontes, 20 communes, 14752 habitants.	Norrent-Fontes	1433	25
	Ames	401	20
	Amettes	471	25
	Auchel	625	17
	Auchy-au-Bois	276	25
	Bergnette	438	20
	Blessy	649	30
	Boureeq	540	20
	Burbure	938	15
	Cauchie-à-la-Tour	373	17
	Equelecques	371	20
	Estrée-Blanche	453	30
	Fervaye	314	20
	Ham	670	20
	Isbergues	745	30
	Lambres	562	25
	Lespesses	249	20
	Lières	273	20
	Lillettes	385	25
	Ligny-lez-Bely	736	30
	Linghem	222	25
	Lozinghem	322	12
	Mazinghem	315	25
	Molinghem	658	25
	Quernes	293	30
	Rely	348	30
	Rombly	96	30
	Saint-Hilaire-Cottes	616	22
	Westrehem	322	30
	Witternesse	658	30

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Superficie 939 kilom. carrés ou 93 981 hectares. — Population 117 615 habitants. — Cantons 6. — Communes 100.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Boulogne-s.-M. 8 com., 37361 h.	Boulogne-sur-mer	30783	»
	Baincthun	1693	4
	Conteville	226	6
	Echinghen	197	4
	Pernes	953	15
	Pittefaux	116	6
	Saint-Martin-Boulogne	2069	1
	Wimille	1924	4
Calais, 13 comm., 30254 hab.	Calais	10993	31
	Attaques (les)	13059	39
	Bonningues-lez-Calais	312	21
	Coquelles	438	25
	Coulogne	677	35
	Escales	318	23
	Fréthun	458	25
	Marck	2108	39
	Nielles-lez-Calais	170	25
	Peuplingues	431	28
	Sangatte	1063	27
Desvres, 23 communes, 10312 habitants. (Suite.)	Saint Pierre-les-Calais	11524	31
	Saint-Tricat	403	25
	Desvres	2909	18
	Alincthun	376	14
	Bainghen	198	24
	Bellebrune	184	12
	Belle-Houlfort	351	12
	Bournonville	187	21
	Brunemuert	351	23
	Colembert	475	17
	Courset	390	20
	Cremarest	620	12
	Henneveux	282	18
	Longfossé	321	19
	Longuevelle	153	17
	Lottinghen	388	24
	Menneville	394	22
	Nabringhem	163	18
	Quesques et Virval	620	27
	Saint-Martin-Choquel	267	18
Suite de Desvres.	Selles	297	18
	Seninques	220	27
	Vieil-Moutier	273	24
	Wast le	231	13
	Wirvignes	602	12
Guines, 16 communes, 13501 habitants.	Guines	4134	30
	Alembon	542	24
	Andres	779	35
	Bouquehault	659	30
	Boursin	245	24
	Cafliers	417	24
	Campagne	399	32
	Ficnnes	1004	26
	Hames-Boucres	858	31
	Hardinghen	1291	21
	Herbinghen	329	26
	Hermelinghen	226	25
	Hocquinghem	77	34
	Licques	1697	32
	Pihen	617	30
	Sanghen	316	30

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
MARQUISE, 13 449 hab. — 21 communes,	Marquise	2709	14
	Ambleteuse	572	14
	Audembert	356	18
	Audinghen	802	18
	Audresselles	650	18
	Bazinghen	402	14
	Beuvequen	297	13
	Ferques	1031	19
	Hervelinghem	213	22
	Landrethun-le-Nord	575	22
	Lenbringhen	281	19
	Lenlinghen	307	18
	Mainghen-Wimille	138	8
	Offrethun	133	13
Suite de MARQUISE, 12 739 h. — SAMER, 19 comm.,	Réty	1533	19
	Rinxent	811	18
	Saint-Inglevert	508	22
	Tardinghen	222	18
	Wacquinghem	123	8
	Wierre-Effroy	781	12
	Wissant	995	22
	SAMER	2182	16
	Carly	330	12
	Condette	652	8
	Dannes	342	16
	Doudeauville	610	22
	Halinghen	415	16
Suite de SAMER.	Hesdigneul	198	9
	Hesdin-l'Abbé	484	8
	Isques	244	6
	Lacres	335	20
	Nesles	297	12
	Neufchâtel	700	12
	Outreau	3966	3
	Questrecques	298	16
	Saint-Etienne au-Mont	552	4
	Saint-Leonard	282	4
	Tingry	303	20
	Verlincthun	378	16
	Wierre-aux-Bois	170	18

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Superficie 1126 kilomètres carrés ou 112 668 hectares. — Population 78 472. — Cantons 6. — Communes 139.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
MONTREUIL-SUR-MER, 17 663 habitants. — 25 communes,	Montreuil-sur-Mer	3939	»
	Airon-Notre-Dame	286	10
	Airon-Saint-Vaast	159	10
	Beaumerie-Saint-Martin	360	6
	Berck-sur-Mer	2216	20
	Calotterie (la)	482	7
	Campigneul-les-Grandes	227	8
	Campigneul-les-Petites	226	5
	Colline-Beaumont	172	20
	Conchil-le-Temple	574	20
	Cucq	745	15
	Ecuires	756	3
	Epine-les-Bruyères (l')	556	10
	Groffliers	440	20
	Madelaine (la)	168	4
	Merlimont	759	20
	Nempont-Saint-Firmin	398	15
	Neuville-s.-Montreuil	975	3
	Sorrus	468	6
	Saint-Aubin	156	10
	Saint-Josse	786	10
	Tigny-Noyelle	410	15
	Verton	1646	15
	Waben	335	15
	Wailly	522	8
CAMPAGNE-LEZ-HESDIN, 13 357 habitants. — 23 communes,	Campagne-lez-Hesdin	1305	15
	Aix-en-Issart	569	10
	Beaurainville	1485	15
	Bois-Jean	671	8
	Boubers-lez-Hesmont	112	15
	Brimeux	822	8
	Bouriez	526	18
	Ecquemicourt	180	16
	Guoy-Saint-André	971	14
	Hesmond	374	14
	Lépinoy	335	9
	Loison	436	14
	Maintenay-Roussent	1004	11
	Marant et Marelleux	160	11
	Marenla	327	13
	Maresquel	663	14
	Maries et Petit-Maries	433	6
	Offin	390	14
	Roussem	357	9
	Saulchoy	356	14
	Sempy	387	10
	Saint-André-aux-Bois	315	9
ETAPLES, 19 communes, 9016 habitants. — (Suite).	Saint-Deneux	373	15
	Saint-Rémy-aux-Bois	295	14
	ETAPLES	2267	15
	Attin	390	5
	Bernieulles	349	15
	Beutin	147	8
	Brexent-Enocq	374	1
	Camiers	579	23
	Cormont	428	15
	Estrée et Hurtevent	178	3
	Estréelles	180	3
	Faux (le)	335	15
	Frencq	936	15
	Hubersent	383	18
	Inxent	300	10
	Longvillers	516	10
	Marconville	108	10
	Mont-Cavrel	575	10
	Recques	206	8
	Tubersent	410	10
	Widehem	355	20
FRUGES, 25 communes, 13 150 habitants.	FRUGES	3052	35
	Ambricourt	216	40
	Avondances	89	23
	Canlers	283	35
	Coupelle-Neuve	328	35
	Coupelle-Vieille	619	35
	Crépy	413	45
	Crequy	1361	28
	Embry	654	20
	Fressin	1079	25
	Hezecques	322	40
	Lebiez	521	20
	Lugy	256	40
	Matringhem	325	40
	Mencas	152	45
	Planques	285	30
	Radinghem	299	40
	Rimboval	490	22
	Royon	250	21
	Ruisseauville	274	35
	Sains-lez-Fressin	228	25
	Seulis	212	40
	Torcy	295	25
	Verchin	555	40
	Vinely	302	45
HESDIN, 24 communes, 13 930 habitants.	HESDIN	3380	26
	Aubin-Saint-Vaast	813	20
	Bouin	400	27
	Brevillers	149	26
	Capelle	386	25
	Caumont	621	34
	Cavron-Saint-Martin	950	22
	Cherienne	407	33
	Contes	652	20
	Dammartin	150	25
	Guigny	211	26
	Guisy	193	22
	Huby-Saint-Leu	705	27
	Labroye	354	33
	Loge (la)	316	26
	Marconne	785	26
	Marconnelle	823	25
	Mouriez	618	25
	Plumoison	179	22
	Raye	632	30
	R.-gneauville	341	32
	Sainte-Austreberthe	348	26
	Tortefontaine	420	25
	Wambercourt	318	26
HUCQUELIERS, 24 communes, 11 356 habitants.	HUCQUELIERS	774	20
	Aix-en-Ergny	272	20
	Alette	481	10
	Avesne	131	20
	Becourt	299	25
	Beussent	700	15
	Bezinghem	302	20
	Bimont	151	15
	Bourthes-les-Hameaux	1034	20
	Campagne-les-Boulonais	846	25
	Clenlen	299	10
	Enquin	689	15
	Ergny	320	20
	Herly	779	20
	Humbert	428	10
	Maninghem-au-Mont	182	15
	Parenty	757	15
	Preures	753	15
	Quilen	146	15
	Rumilly	556	25
	Saint-Michel	248	15
	Verchocq	963	25
	Wicquinghem	360	20
	Zoteux	407	20

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Superficie 1082 kilom. carrés ou 108 245 hectares. — Population 110 245 hab. — Cantons 7. — Communes 118.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
SAINT-OMER (Nord), 16 535 h. — 7 com.,	Saint-Omer (Nord)	21078	»
	Clairmarais	318	6
	Houlle	476	8
	Moringhem	552	8
	Moulle	1017	7
	Salperwick	348	3
	Serques	1080	7
	Saint-Martin-au-Laert	954	2
	Tilques	954	6
SAINT-OMER (Sud), 19 485 h. — 7 com.,	Saint-Omer (Sud)	»	»
	Arques	2769	2
	Blendecques	1560	3
	Campagne-lez Wardrecq	460	5
	Helfaut-Bilques	739	6
	Longuenesse	701	2
	Tatinghem	635	3
	Wizernes	1166	5
AIRE, 17 263 hab. — 14 communes,	Aire-sur-la-Lys	8529	16
	Clarques	387	12
	Ecques	1334	8
	Herbelle	360	12
	Henringhem	466	6
	Inghem	325	8
	Mametz	1404	16
	Quiestède	329	15
	Racquinghem	611	10
	Rebecq	320	14
	Roquetorre	1258	12
	Terouanne	956	16
	Wardrecque	394	8
	Wittels-Cohem	666	12
ARDRES, 23 comm., 14 008 h.	ARDRES	2112	24
	Andrehem	595	16
	Antingues	285	23
	Balinghem	615	26
Suite de ARDRES.	Bayenghem-lez-Eperlecq	531	12
	Bonningues-lez-Ardres	615	16
	Bremes	942	25
	Clerques	307	16
	Eperlecques	1587	8
	Guemy	54	16
	Journy	265	16
	Landrethun-lez-Ardres	575	20
	Louches	834	20
	Montques	714	12
	Muncq-Nieurlet	480	12
	Nielles-lez-Ardres	472	20
	Nordausque	564	16
	Nort-Leulinghem	206	14
	Reberques	243	16
	Recques	452	16
	Rodelinghem	267	28
	Tournehem	944	16
	Zouafques	497	16

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Audruick, 13 communes; 14548 hab.	Audruick	2265	27
	Guemps	929	32
	Nouv.-Eglise	1255	32
	Offekerque	953	35
	Oye	1518	42
	Pelenoeve	552	35
	Rumingham	1115	15
	Saint-Folquin	1174	35
	Sainte-Marie-Kerque	1190	25
	Saint-Omer-Capelle	1005	25
	Vieille-Eglise	830	35
	Zudausques	1756	25
Fauquembergue, 18 com., 11502 h.	Fauquembergue	987	22
	Audincthun	940	22
	Avroult	326	14
	Baumetz-lez-Aire	693	30
	Bonnay	795	25
	Coyecques	657	20
	Dennebrœucq	452	22
	Ergny-le-Petit	455	20
Suite de Fauquembergue. Lumbres, 33 comm., 16899 hab.	Enquin	660	20
	Erny-Saint-Julien	389	20
	Febvin-Palfart	857	20
	Fléchin	535	20
	Lumbres	646	25
	Mercq-sur-Lys	652	20
	Reclinghem	594	23
	Renty	857	25
	St-Martin-d'Ardinghem	477	21
	Thiembronne	1056	22
	Licques	928	14
	Acquin	549	12
	Alquines	192	16
	Boisdinghem	283	18
	Bonningues	540	25
	Bouvelinghem	238	8
	Buisseboghem	312	14
	Clerty	498	9
	Coulomby	513	20
	Delettes	1145	16
	Dohem	691	14
Suite de Lumbres.	Elnes	435	12
	Escœuilles	405	20
	Esquerdes	774	8
	Hallines	654	4
	Haut-Loquin	285	20
	Ledinghem	457	25
	Leulinghem	241	5
	Nielles-lez-Blequin	781	25
	Ouve-Wirquin	305	15
	Pihem	617	8
	Quelmes	260	8
	Quiestède	351	12
	Rumilly	222	12
	Seninghem	672	20
	Setques	285	8
	Surques	190	20
	Vaudringhem	460	28
	Wavrans	481	18
	Westbécourt	185	18
	Wismes	510	18
	Wesques	197	6
	Zudausques	521	8

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Superficie 1127 kilomètres carrés ou 112 795 hectares. — Population 81 800 hab. — Cantons 6. — Communes 193.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Saint-Pol, 13 communes, 15 108 habitants.	Saint-Pol-sur-Ternoise	3380	»
	Blavincourt	221	7
	Boubers-sur-Canche	276	10
	Blangermont	108	11
	Blangerval	163	11
	Brias	318	5
	Bonneville	216	7
	Conteville	507	17
	Croix	256	5
	Ecoives	155	7
	Flers-en-Flavermont	542	10
	Foufin-Ricametz	205	7
	Framécourt	153	7
	Gauchin-Verloing	322	2
	Guinecourt	79	10
	Haute-Clocque	295	5
	Hause-Cône	149	10
	Herlincourt	566	7
	Herlincourt	196	5
	Herlin-le-Sec	170	5
	Hernicourt	566	5
	Humercœuille	315	10
	Hunières	462	10
	Lebiez	395	11
	Ligny Saint-Flochel	346	7
	Maisnil	285	7
	Marquay	178	7
	Moncheaux	218	10
	Monts-en-Ternois	175	»
	Neuville-au-Cornet	125	7
	Nuncq	396	12
	Œuf-en-Ternois	505	10
	Ostreville	306	5
	Pierremont	507	7
	Ramecourt	242	2
	Roellecourt	409	»
	Sericourt	80	12
	Sibiville	418	12
	Simencourt	129	6
	Saint-Michel	336	2
	Ternas	188	7
	Trois-Vaux	286	5
	Wavrans	218	15
Aubigny, 30 communes, 11811 habitants.	Aubigny	617	25
	Aumières	130	25
	Ambrines	292	13
	Averdoingt	402	10
	Bailleul-aux-Cornailles	570	10
	Bajus	114	11
	Berles	458	17
	Berlencourt	284	20
	Cambligneul	305	25
	Camblain-l'Abbé	548	25
	Capelle-Fernont	80	25
	Chelers	374	15
	Comté (le)	433	15
	Frevillers	428	15
	Frevin-Capelle	267	25
	Gouy-en-Ternois	335	10
	Hermaville	505	20
	Izel-les-Hameaux	752	20
	Magnicourt-en-Comte	561	15
	Maizières	410	12
	Mingoval	276	20
	Monchy-Breton	426	10
Auxy-le-Château, 28 communes, 15933 habitants.	Penin	633	15
	Savy-Berlette	70	20
	Thièvres (le)	342	10
	Tiloy-les-Hermaville	292	20
	Tinques	743	15
	Villers-Brulin	592	17
	Villers-Châtel	159	20
	Villers-sir-Simon	176	17
Suite d'Auxy.	Auxy-le-Château	2790	30
	Aubrometz	230	15
	Bailleul	137	20
	Barlencourt	1035	20
	Boubers-sur-Canche	869	15
	Bouret-sur-Canche	332	17
	Buire-au-Bois	785	20
	Canteleux	76	20
	Conchy-sur-Canche	430	15
	Erquières	183	20
	Fontaine-l'Etalon	279	25
	Fostel	328	20
	Frévent	3650	15
	Genne-Ivergny	402	25
	Haravesnes	169	20
	Hautmesnil	335	20
	Ligny-sur-Canche	429	15
	Monchel	132	15
	Nœux	383	22
	Ponchel (le)	435	25
	Quœux	441	20
	Rougefay	252	20
	Tollent	217	30
	Vaquerie-le-Boucq	217	20
	Visin	400	25
	Villers-l'Hôpital	611	22
	Wavans	351	25
	Willencourt	159	30
Avesnes-le-Comte, 35 communes, 14600 habitants.	Avesnes-le-Comte	1497	22
	Barly	465	25
	Baudricourt	232	20
	Bavincourt	566	30
	Beaufort	327	15
	Berlencourt	635	20
	Blavincourt	326	20
	Camblain-l'Abbé	100	15
	Coullemont	287	25
	Couturelle	203	25
	Dénier	175	15
	Estrée-Wamin	434	15
	Givenchy-le-Noble	239	15
	Hautieville	342	25
	Houvigneul	281	12
	Humbert	304	12
	Ivergny	486	20
	Lattre-Saint-Quentin	275	20
	Liencourt	218	20
	Lignereuil	242	17
	Magnicourt-sur-Canche	252	12
	Manin	308	20
	Mondicourt	531	30
	Noyelle-Vion	452	20
	Noyellette-en-l'Eau	156	25
	Pommera	567	30
	Rebreuves	382	15
	Rebreuviette	557	15
Suite de Avesnes-le-Co.	Bullecourt (Grand)	666	20
	Sars-le-Bois	164	15
	Saulty	832	25
	Sombrin	446	25
	Tramecourt (le)	508	20
	Sus-Saint-Léger	736	20
	Wartuzel	355	25
Heuchin, 33 communes, 13054 habitants.	Heuchin	607	15
	Anvin	442	15
	Aumerval	215	20
	Bailleul-les-Pernes	254	20
	Berguenenso	162	15
	Beyaval	667	11
	Conteville	223	15
	Delval	148	6
	Eps-Herbe-Val	825	12
	Equirres	436	10
	Erin	221	15
	Fiefs	413	15
	Frévent	774	17
	Fromy	188	10
	Fontaine-Ivergny	429	17
	Fontaines-les-Boulans	272	15
	Fontaines-les-Hermans	140	20
	Hestrus	477	10
	Hauvin	120	7
	Lisbourg	1075	20
	Marest	190	12
	Monchy-Cayeux	366	7
	Nédon	297	20
	Nedonchel	355	20
	Pernes	353	15
	Predéfin	340	20
	Pressy-lez-Pernes	259	15
	Sachin	194	15
	Sains-lez-Pernes	397	12
	Tangry	303	12
	Tatinet	390	15
	Tilly-Capel	315	15
	Valhuon	546	7
Le Parcq, 24 communes, 15 108 habitants.	Parcq (le)	832	20
	Auchy-les-Moines	1575	22
	Azincourt	419	20
	Béalencourt	402	20
	Blangy-sur-Ternoise	902	15
	Blingel	194	17
	Eclimeux	282	15
	Fillièvre	992	17
	Fresnoy	139	20
	Gaudiempré	275	15
	Grigny	465	22
	Incourt	195	15
	Marconnelle	262	20
	Noyelette	90	15
	Noyelle-lez-Hum	60	15
	Quesnoy (le)	546	25
	Rollencourt	415	17
	Saint-Georges	451	20
	Tramecourt	166	20
	Vacquerette	343	20
	Viel-Hesdin	592	22
	Willeman	329	17
	Wamin	464	25
	Willeman	640	15

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes. (cours d'assises.)
89e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 23 101 habitants. Nombre total..... 21
	Infanticides (c).
79e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 139 290. Nombre total..... 1
	Suicides.
21e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 15 400 hab. Nombre total..... 91
	Crimes contre les propriétés (d).
8e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 4040 hab. Nombre total..... 47

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès (e).
31e	En matière civile..... 1256
47e	En matière commerciale..... 1706
	Instruction (f).
26e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)..... 49
	Paupérisme (g).
2e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 8 hab. Nombre total..... 11 350
	Mendicité.
6e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 80 hab. Nombre total..... 4572
	Enfants naturels.
8e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 10 575.
16e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 12,26. Nombre total..... 1625
	Enfants trouvés et abandonnés (h).
33e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 364 hab.
84e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle, 1 sur 14 267. Nombre total..... 384

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la population (i).

Naissances.....	19 153
Mariages.....	6 247
Décès (j).....	14 347

Contributions directes (k).

Foncière.....	3 034 147
Personnelle et mobilière.....	620 291
Portes et fenêtres.....	636 397

(a) D'après les comptes généraux du *ministère de la justice*, les rapports du ministère de l'intérieur, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Comme dans les départements du Nord, du Rhône et du Cantal, on compte très-peu d'infanticides dans le Pas-de-Calais, où cependant le nombre des enfants naturels est considérable. « Ainsi, dit M. Guerry, dans un savant travail sur la *Statistique morale de la France*, les départements où il y a le plus de naissances illégitimes sont ceux où il se commet le moins d'infanticides, et réciproquement, ceux où les infanticides sont les plus nombreux sont assez souvent ceux où il se rencontre le moins de naissances illégitimes. »

(d) C'est, après la Seine, l'un des départements où il y a le plus d'attentats à la propriété; mais, en compensation, les crimes contre les personnes y sont peu nombreux; contraste assez généralement remarqué pour les départements industriels.

Population des prisons, 350 individus.

(e) Rapport des procès civils à la population, 1 sur 485 habitants.

(f) La situation, sous ce rapport, tend à s'améliorer. Cependant elle laisse à désirer. Ainsi, parmi les 5592 jeunes gens inscrits, en 1851, sur les tableaux de recrutement, 211 savaient lire, 3554 lire et écrire, 1569 ne savaient ni lire, ni écrire, et 258 étaient douteux.

Il y a, dans le département, 1 académie universitaire; 1 lycée; 3 collèges communaux; 4 écoles supérieures; 2 écoles normales primaires; 18 écoles secondaires; 1202 écoles communales, primaires, libres, chrétiennes; 1 académie scientifique et littéraire; des sociétés savantes; 9 bibliothèques publiques; 5 musées, etc.

(g) Rapport, en 1789, 1 pauvre sur 6 habitants. Ainsi que dans le Nord, la misère est excessive dans le Pas-de-Calais. On l'attribue généralement à la surabondance de la population dans les classes ouvrières, au manque de travail et à l'insuffisance des salaires, à l'extension prodigieuse de l'industrie manufacturière, à la concentration des capitaux et des bénéfices de l'industrie et de l'agriculture, aux vicissitudes du commerce, et un peu au défaut d'ordre, d'économie et de prévoyance chez la plupart des ouvriers.

On compte, dans le Pas-de-Calais, 20 hospices; 1 bureau de bienfaisance dans chaque commune; de nombreux établissements de charité; 2 asiles publics d'aliénés; 4 monts-de-piété; 4 salles d'asile; 1 institution de sourds-muets; 1 institution de jeunes aveugles; 1 caisse de retraite pour la vieillesse; des sociétés de secours mutuels; des ouvroirs; 1 dépôt de mendicité, etc.

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique, à la population, 1 sur 983 habitants.

(i) Population, d'après le dernier recensement, 692 091 habitants. — Division : Propriétaires, rentiers, 43 828; professions libérales, 15 549; propriétaires-cultivateurs, fermiers, métayers ou colons, 74 306; commerçants, industriels, marchands, 120 317; journaliers, vignerons, laboureurs, bergers, domestiques, 42 968.

(j) Durée moyenne de la vie, 37 ans 4 mois.

(k) Rang du département pour le nombre des cotes, 2e; pour la contribution foncière en principal, 9e; pour la contribution personnelle et mobilière, 9e; pour les portes et fenêtres, 5e, et 7e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1579. Recueil de lettres et actes du comté d'Artois, in-8°.
1625. Histoire de la Sainte Chandelle d'Arras, in-12.
1640. Discours abrégé de l'Artois et de ses possesseurs, par *Auteuil-Combault*, in-4°
1641. Réduction de la ville d'Aire et du siége de 1641, in-4°.
1676. La prise de la ville d'Aire, in-4°.
1715. Les Annales de la ville de Calais et du pays conquis, par *Bernard*, in-4°.
1748. Notice sur l'état ancien et moderne de l'Artois, par *Buttel*, in-12.
1763. Mémoire pour servir à l'Hist. de la province d'Artois et de la ville d'Arras, par *Hardouin*, in-12.
1765. Chroniques de la ville d'Arras depuis Jules César, in-4°.
1766. Histoire générale et particulière de la ville de Calais et du Calaisis, par *Leferre*, 2 vol. in 4°.
1782. Notice historique sur la ville de Calais, par *Lallemant*.
1784 Histoire de l'Artois en 5 parties, par *Dom Devienne*, in-8°.
1786. Hist. génér. de la province d'Artois, par *Hennebert*, 2 vol. in-8°.
1798. Descr. topog. du district de Boulogne-s. mer, par *Delporte*, in 8°.
1810. Essais historiques, topographiques et statistiques sur l'arrondissement de Boulogne-sur mer, par *Henri*, in 4°.
1810 Statistique du Pas-de-Calais, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.
1822. Recherches historiques sur la ville de Boulogne et l'ancien comté de ce nom, par *A. Bazinghem*, in-8°.
1823. Le Vieil et le Nouvel Hesoin, par *Mondelas*, in-8°.
1827. Souvenirs hist. et pittor. du dép. du Pas-de Calais, petit in-f°.
1828. Précis de l'histoire de Boulogne et de ses environs, par *Bertrand*, 2 vol. in-8°.
* * * Recherch hist. sur Boulogne et le Boulonais, par *Vatin*, in 8°.
1830. Notice histor. sur Saint-Omer et Térouanne, par *Collet*, in-8°.
1832. Variétés histor. sur la ville de Saint-Omer, par *H. Piers*, in-8°.
1833. Histoire de la ville de Térouanne, par *H. Piers*, in-8°.
1834. Histoire de Saint-Pol, par *Saurage*, in-8°.
1834. Chroniques d'Arras et de Cambrai, de *Balderic*, traduit par le Dr *Le Glay*, in-8°.
1835. La France pitt., par *A. Hugo*. Art. Pas-de-Calais, t. II, gr. in-8°.
1836. Nouveau Guide dans Boulogne et ses env., par *J. Brunet*, in-8°.
1838. Notice sur la ville de Bethune, par *F. Dequien*.
1840. Histoire de l'abbaye d'Etrun, par *Achmet d'Hericourt*, in-8°.
1840. Description de l'anc. abbaye de St-Bertin, par *B. Wallet*, in 4°.
1840. Notice sur l'ancienne cathédrale d'Arras, et sur la nouvelle église Saint-Nicolas, in-8°.
1840. Histoire de Notre-Dame de Boulogne-s.-mer, par *A. Lerhoi*, in-8°.
1841. Petites Hist. des communes de l'arr. de St-Omer, *H. Piers*, in-8°.
1842. Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois, par *Roger*, grand in 8°.
1842. Mémorial historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, par *Harbaville*, 2 vol. in 8°.
1844. Histoire monétaire des provinces d'Artois, par *Hermand*, in-8°.
1844. Les Siéges d'Arras, par *Achmet d'Hericourt*, in-8°.
1844. Histoire civile, politique, militaire et religieuse de la ville de Saint-Omer, par Derheims, in-8°.
1845. Histoire de l'Artois et de ses villes dans l'Histoire des villes de France, par *A. Guilbert*, t. III, gr. in-8°.
1849. Carency et ses seigneurs, par *Achmet d'Hericourt*, in-8°.
1852. Annuaires du département du Pas-de-Calais.
Collection des Mémoires de la Soc. des antiq. de la Morinie.
Carte du Pas de-Calais, extraite de la grande carte du dépôt de la guerre.

Paris. — Typ. Lacrampe rue Soufflot, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Concile de Clermont : prédication de la première croisade.

PUY-DE-DOME.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département du Puy-de-Dôme a reçu le nom d'une de ses principales montagnes qui en occupe à peu près le centre; c'est un des départements de la région centrale de la France. Il est situé en très-grande partie dans le bassin de la Loire; une partie au sud-ouest dans celui de la Garonne. Il a été formé en 1790 de toute la partie septentrionale de l'ancienne Auvergne composée du comté et du dauphiné d'Auvergne, d'une partie du Bourbonnais et d'une petite partie du Forez.

Ses limites sont : au nord, le département de l'Allier; à l'est, celui de la Loire; au sud, ceux de la Haute-Loire et du Cantal; à l'ouest, ceux de la Creuse et de la Corrèze.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département du Puy-de-Dôme est un pays élevé et montagneux; traversé du sud au nord, à l'ouest par la chaîne des monts Dores; à l'est, par la chaîne des montagnes du Forez; entre ces deux chaînes principales s'étend une vaste plaine d'environ 21 myriamètres carrés qu'on appelle la *Limagne*. Cet immense bassin offre le spectacle de moissons dorées, de riants coteaux revêtus de vignes, de riches vergers chargés de fruits vermeils, de routes bordées de haies vives et de noyers majestueux, de maisons de campagne qu'on voit de tous côtés blanchir sur le penchant des collines. Le sol de cette vallée est une terre végétale grasse, riche, mêlée de fragments de calcaire marneux et de terrain volcanique.

Les montagnes du Forez, qui couvrent environ 320 kilomètres carrés, sont surmontées de sombres sapins; on y voit quelques terres dont le seigle clair-semé cache à peine le granit infertile et quelques pacages. Les points les plus élevés de cette partie sont : Pierre-sur-Haute, 1,631 mètres; le puy de Montoncelle, 1,292; la Croix-Touttée, point culminant de la route d'Ambert à Clermont, 1,013; le puy de Mur ou Dallet, 603; le château de Mozun, 654; ville d'Ambert, 540; ville de Thiers, 396 mètres. A l'ouest, les montagnes, dont la base com-

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

mune est d'environ 600 mètres au-dessus du niveau moyen de la vallée, se partageant en deux groupes principaux : au nord, le puy de Dôme, dont la cime conique s'élève entre plus de 60 puys, qui forment la chaîne dite des monts Dômes, dont la surface offre une étendue de plus de 80 kilomètres carrés; au sud, un nombre aussi considérable de pics dominent de profondes vallées et sont eux-mêmes dominés par le pic ou puy de Sancy, principal sommet des monts Dores et la plus haute montagne de l'intérieur de la France. Les points culminants dans les monts Dômes sont : le puy de Dôme, 1,465 mètres; le puy de Baladou, 1,464; le puy de la Rodde, 1,146; de Mercœur, 1,202; puy de Lamoréno, 1,179; le puy de Pariou, 1,223; le village de la Baraque, sur la route de Bordeaux, 785; et le village de Villars, 705. Les points culminants dans les monts Dores, sont : le puy de Sancy, 1,886 mètres; les bains du mont Dore, 1,046; le château de Murat-le-Quaire, 1,016; le lac du Chambon, 875; et les bains de la Bourboule, 846 mètres. La hauteur moyenne de la Limagne est de 330 mètres au-dessus du niveau de la mer; le point culminant de la ville de Clermont est de 416 mètres.

Les monts Dores et les monts Dômes offrent des scènes infiniment variées, on y reconnaît les traces de nombreux volcans éteints depuis longtemps. Ils abondent en beautés pittoresques et en curiosités naturelles. A côté de ces vieilles laves hérissées et blanchies par les lichens, le vert gazon est presque en tout temps émaillé de fleurs simples, mais vives et parfumées. De vastes prairies inclinées et couvertes de troupeaux; des vallées profondes où croissent le seigle et l'avoine; des chemins rapides, sinueux, étroits, souvent suspendus sur des abîmes ou encaissés entre des rochers, bordés d'églantiers ou d'aubépine; des torrents, des cascades, des déchirements, qui mettent à nu le sol primitif; les trois fertiles vallées de la Limagne, de Ville-Morge et du Livradois, qui formaient jadis des lacs immenses, au dire des géologues : voilà quel est l'aspect du département.

La superficie du Puy-de-Dôme est de 795,685 kilomètres carrés, et le sol se partage, d'après sa nature, en : pays de montagnes, 599,000 hectares; sol de riche terreau, 15,280; sol de craie ou calcaire, 54,079; sol de gravier, 35,015; sol pierreux, 94,410; sol sablonneux, 482,570; sol argileux, 93,000 hectares.

Hydrographie. — Le département du Puy-de-Dôme appartient aux deux bassins hydrographiques de la Loire et de la Garonne. Dans le premier, la seule rivière importante qui l'arrose est l'Allier, qui le traverse du sud au nord et qui reçoit : à droite, la Dore et l'Allioux; à gauche, la Sioule, la Louze, l'Artier, le Bedat, la Morge, le Buron et un grand nombre d'autres petites rivières torrentueuses auxquelles on donne dans le pays le nom générique de *couzes*. Dans le versant du sud-ouest appartenant au bassin de la Garonne, la Dordogne prend sa source et elle se grossit aussi d'un grand nombre de cours d'eau torrentueux tels que la Mourtagne et la Rue. Enfin une très-petite partie du département, à l'angle nord-ouest, appartient par le Cher au bassin de la Loire; le Cher coupe lui-même, l'espace de quelques kilomètres, la limite du département et reçoit le Mouzon, le Boron et le Buron.

L'Allier prend sa source dans les montagnes de la Lozère (voir l'hydrographie du département de l'Allier) et entre dans le département sur le territoire de la commune de Brassac, après avoir traversé ceux de la Lozère et de la Haute-Loire; il passe à Brassac, le Breuil, Nonete, Parentignat, Orbeil, Coudes, entre Mirefleurs et Monton, à Pérignat, Dallet, Pont-du-Château, Crevent près Maringues, Limons, et, à quelque distance de la commune de Saint-Priest-de-Bramesand, elle entre dans le département auquel elle donne son nom; elle est navigable dans tout son parcours dans le Puy-de-Dôme sur une longueur de 94 kilomètres, grâce aux travaux que Colbert y fit exécuter en 1669.

La Dore prend sa source près du village de Doranges, au sud-ouest des montagnes orientales du département. Elle reçoit un grand nombre de torrents dont les plus importants sont la Dolore et la Durole, elle passe sous Ambert, Olliergues, Courpières, où elle devient flottable; enfin elle est navigable à Puy-Guillaume, à une lieue au-dessous de son embouchure dans l'Allier, près de Limoux. La longueur totale de son cours est de 70 kilomètres, sa largeur moyenne est de 20 mètres et sa profondeur de 9 mètres; ses débordements font beaucoup de ravages.

La Sioule naît dans la montagne de Combeperet, au-dessus de Vernines; passe à Vernines, Saint-Bonnet, Pont-des-Eaux, au-dessous d'Oiby à Pont-Gibaud; elle reçoit la Miouze, le Soulet et plusieurs ruisseaux du nom de Sioule; elle sort du département près d'Ebreuil, avec un volume d'eau supérieur à celui de la Dore, et va se jeter dans l'Allier au-dessus de Saint-Pourçain après un cours d'environ 100 kilomètres.

Des flancs du pic de Sancy, dans les monts Dores, et à une élévation de 1,700 mètres au-dessus du niveau de la mer, sortent deux ruisseaux, la Dore et la Dogne. Au milieu du vallon qui s'étend du mont jusqu'au village des Bains, ces ruisseaux réunissent leurs eaux et leurs noms, et forment la Dordogne. Elle coule d'abord pendant sept kilomètres et demi vers le nord, puis vingt-deux directement à l'ouest, où elle reçoit le Chavanon, puis descend l'espace de neuf kilomètres vers le sud, durant lesquels elle sert de limites entre le département du Puy-de-Dôme et celui de la Corrèze; après ce cours d'environ 40 kilomètres sur le Puy-de-Dôme, elle entre dans le département de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne, et va se jeter dans la Garonne au-dessous de Bordeaux.

On a calculé que les chaînes des monts Dômes et des monts Dores donnent environ sept fois plus d'eau que la chaîne orientale ou du Forez.

Il y a dans les montagnes de l'ouest plusieurs lacs, les plus élevés sont à une hauteur absolue d'environ 1,250 mètres. Les principaux sont : les lacs de La Godivelle, Pavin, Chauvet, de Servières, le Grand de Tarnant, qui paraissent avoir été formés par d'anciens cratères, le lac de Guéry, qui passe pour le plus élevé des monts Dores, le lac du Crouliau formé par l'interruption momentanée du cours d'un ruisseau qui descend des montagnes du mont Dore et qui va, sous le nom de Couze, se jeter dans l'Allier. Enfin le lac d'Aydat ou Ardat, formé comme le précédent par un ruisseau dont le cours a été interrompu par un courant de laves venues des puys de la Vache et de Lassolas. On croit que c'est sur les bords de ce lac qu'était la campagne de l'empereur Avitus, qui possédait et qu'a décrite, sous le nom d'Avitacus, Sidoine Apollinaire, gendre de ce prince et évêque de Clermont.

On voit dans le département plusieurs belles cascades formées par les eaux qui tombent du haut des rochers basaltiques; les plus remarquables sont celles : de Saillans et des Granges, près Saint-Nectaire (celles de Queureilh, de la Vernière, et la grande cascade, près les bains du mont Dore; celles de Tradore, près de Laqueuille et de Saillens près Nébouzat; et enfin le Gour de Saillant non loin de Saint-Priest-des-Champs.

Voies de communication. — Le département du Puy-de-Dôme est traversé par 7 routes impériales d'une longueur de 462 kilomètres; par 10 routes départementales d'un parcours de 442 kilomètres; et par 7,264 chemins vicinaux dont le développement total dépasse 12,163 kilomètres. Parmi ces derniers, 17, dont la longueur est de 532 kilomètres, sont aujourd'hui classés parmi les chemins vicinaux de grande communication.

Clermont n'a pas encore de chemin de fer (octobre 1854), mais dans un avenir prochain cette ville jouira des avantages que procurent ces rapides voies de communication. Elle aura une station de l'embranchement de chemin de fer qui, par Vierzon, Moulins et Lempdes, doit unir la ligne du Centre au Grand-Central. Riom et Issoire seront aussi desservies par cet embranchement.

Climat. — Le département du Puy-de-Dôme appartient à la région climatoriale du sud-ouest, ou du climat girondin. Le climat est très-variable, les changements de

Digitized by Google

température y sont très-brusques, les nuits et les matinées sont presque toujours très-fraîches. En hiver le froid est vif; l'époque de sa plus grande intensité est depuis la fin de décembre à la fin de février; dans la Limagne il ne dure guère que 12 à 15 jours, et il est rare que le thermomètre descende au-dessous de 10 à 12 degrés du thermomètre centigrade. La neige n'est ni abondante, ni de longue durée dans la plaine; il en tombe beaucoup dans les montagnes, qui en sont couvertes à de grandes hauteurs, pendant six à sept mois consécutifs, d'octobre en avril. En été la chaleur est très-grande dans les vallées; à l'air libre et à l'ombre, le thermomètre centigrade accuse souvent 30 degrés. L'époque ordinaire de la plus grande chaleur est la fin de juillet et le commencement d'août.

Le nombre des jours de pluie est de 90 à 100 à Clermont, qui est voisin du puy de Dôme; il est un peu moindre dans le reste de la Limagne; il est plus faible encore dans les montagnes, mais les rosées y sont habituelles et fortes. Les orages d'été et la grêle font beaucoup de mal dans la Limagne; le tonnerre, répété par les échos des montagnes, s'y fait entendre avec un bruit effroyable.

Le vent du sud-ouest est le dominant; il souffle avec une grande violence pendant sept à huit jours, trois ou quatre fois l'année il est humide et amène les pluies. Le vent du nord-est est froid; il cause les désastreuses gelées du printemps. C'est le vent du sud-sud-ouest qui apporte les orages de juillet. Les montagnes, surtout celles de l'ouest, sont exposées à des ouragans terribles; ceux d'été peuvent être comparés aux tempêtes de certaines côtes d'Afrique, tandis que ceux d'hiver, que l'on nomme *tourmentes* ou *écirs*, ressemblent à ceux des montagnes de la Norvége.

La hauteur moyenne du baromètre à Clermont est d'environ 727^{mm},835, à la température moyenne de 13°,54.

Productions naturelles. — La partie centrale du département du Puy-de-Dôme appartient à la région naturelle dite de la Limagne, tandis que les parties orientales et occidentales, c'est-à-dire la montagne, appartient au plateau central. La première de ces régions est formée par plusieurs plaines élevées; le sol qui appartient aux terrains de formation tertiaire est argilo-sablonneux et humide. La seconde région est formée par des terrains primitifs et de transition; à sa surface se trouvent deux sortes de montagnes : à l'ouest du département, dans les montagnes du Forez, des chaînes assez élevées, allongées, de même nature que le plateau sur lequel elles s'appuient; à l'ouest, dans les monts Dores et monts Dômes, des massifs élevés et des buttes coniques, arrondis, d'origine volcanique, sillonnés de vallées qui vont en divergeant à partir du centre. Le département est très-riche en substances minérales, parmi les métaux on exploite du fer, du plomb argentifère, de l'antimoine, de l'arsenic; les autres produits qui tiennent un rang important sont ceux que l'on emploie dans les arts, tels que : les laves de Volvic et de Pariou, les beaux trachytes du mont Dore, les calcaires du Chaptuzat et de Chauriat, les granits de Saint-Yvoine, le protogène des Chapelles près Issoire, le gneiss de Menat, les arkoses de Condes et de Mont-Peyroux, les pouzzolanes de Durchol et de Gravenoire, la houille de Brassac, le tripoli rouge de Ménat, l'alun, la tourbe; l'améthyste ou quartz violet se trouve au Vernet principalement; les argiles sont communes et variées.

Les sources minérales sont très-nombreuses, les principales parmi les plus fréquentées sont celles du mont Dore: d'autres sont à Châteauneuf, Châtelguyon, Saint-Nectaire, la Bourboule, Montcornador; celles de Royat, aux portes de Clermont, sont appelées à jouir un jour d'une grande vogue.

Le département compte trois zones de productions végétales qui s'accordent avec les différences de climats : la première, formée par le bassin de la Limagne et les vallées basses, admet toutes les cultures, les fruits et la vigne; la seconde, formée par les montagnes basses et la plaine élevée dite *la Planèze*, produit des grains sans la vigne et peu de fruits, sauf des noix et des châtaignes; la troisième zone est la région des hautes montagnes, destinée uniquement à l'herbage et au bétail.

Le département produit des céréales de toute espèce, en quantité plus que suffisante pour la consommation de ses habitants, des châtaignes, de très-bon chanvre, d'excellents fruits, notamment des poires et des pommes qui s'expédient pour Paris, et des abricots dont on fait des conserves et des confitures qui donnent lieu à un grand commerce. Les vignes sont cultivées avec soin et produisent annuellement 350 hectolitres de vins, dont une moitié environ est consommée dans le département et l'autre livrée à l'exportation. Les meilleurs de ces vins, les rouges de Chanturgues, près de Clermont, sont classés parmi les vins fins de France; les vins blancs les plus estimés, ceux du Corent, ne sont que d'excellents vins d'ordinaire; citons encore les vins de Ris, Châteldon, Chauriat, Mariol et la Chaux, qui jouissent d'une certaine réputation dans le pays. Les prairies donnent un fourrage abondant et d'excellente qualité. Les forêts les plus considérables sont celles des arrondissements de Thiers et d'Ambert; les essences dominantes sont le sapin, le chêne et le hêtre. Les montagnes sont couvertes de riches pâturages, on y recueille une foule de plantes aromatiques qui servent à préparer les vulnéraires.

Les races d'animaux domestiques n'offrent rien de bien particulier; la race des chevaux, quoique petite, est assez estimée et produit de bons chevaux de selle. L'espèce bovine est plus belle et donne de grands produits en lait, en fromage et en bestiaux engraissés. Malgré l'introduction des mérinos, la race ovine y est encore généralement médiocre. On élève beaucoup de vers à soie et des abeilles en très-grande quantité. Le gibier est assez abondant; on trouve des sangliers, des chevreuils, des lièvres, des lapins et toute sorte de gibier à plume. Le loup, le renard, le hérisson, la belette, la taupe, le mulot, la fouine, le loir, le lérot, le rat, sont communs; on trouve dans les montagnes des aigles, des vautours, des milans et plusieurs grandes espèces d'oiseaux de proie. Les rivières et les lacs sont fort poissonneux, on y pêche des truites superbes.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département du Puy-de-Dôme est un pays agricole et d'exploitation, et, sur quelques points, manufacturier. L'agriculture y est encore arriérée; mais, cependant, les nouvelles méthodes commencent à s'y faire jour. Les chevaux sont peu employés à la culture; une grande partie du travail se fait avec des vaches; le défoncement du sol à la bêche, qui se renouvelle assez souvent, facilite les labours.

On évalue le sol productif à 768,789 hectares, dont : en froment, 35,704 hectares; méteil, 4,887; seigle, 109,674; orge, 20,510; avoine, 39,722; maïs et millet, 224, sarrasin, 3,294; pommes de terre, 25,805; légumes secs, 6,199; vignes, 27,530; jardins, 3,510; betteraves, 1,029; colza et navette, 92; chanvre, 5,277; lin, 92; mûriers, 30; prairies naturelles, 78,864; prairies artificielles, 12,688; pâtis, landes et bruyères, 202,955; jachères, 100,429; bois, 74,628 (dont 995 à l'Etat); sol forestier, 9,724, vergers, pépinières et oseraies, 5,927 hectares. On évalue le revenu territorial à 23 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 223,866 se partageant 2,424,522 divisions parcellaires.

L'élève du gros bétail est une industrie importante dans ce département, ainsi qu'une race de chevaux petits, mais estimés pour la selle; la principale richesse agricole consiste dans les herbages. Quelques montagnes connues sous le nom de *montagnes de graisse*, sont spécialement destinées à élever et à engraisser les bestiaux; sur les montagnes dites *de lait*, on conduit aussi des génisses, des vaches et leurs veaux. C'est dans ces dernières que se fabriquent le beurre et surtout les fromages les plus estimés de l'Auvergne. On compte dans les monts Dores et les monts Dômes environ quatre cents montagnes destinées à l'un et à l'autre de ces usages.

Le département du Puy-de-Dôme a plusieurs exploitations de houille; la principale est celle de Brassac, située

au confluent de l'Allier et de l'Alagnon. On extrait de l'antimoine sulfuré, du plomb, du bitume, de la lave à Volvic, du marbre, du gypse, de la chaux à bâtir, des pierres meulières, etc., etc. Il y a de nombreux ateliers de quincaillerie à Thiers et dans les environs. Deux fabriques de clous d'épingle à la mécanique ont été établies, l'une à Clermont, l'autre à Vic-le-Comte. La mercerie, en y comprenant les étamines, et notamment celles pour pavillons de vaisseaux, les camelots, etc., etc., forme une industrie très-prospère, qui vivifie plusieurs bourgs considérables, notamment Arland, Marsac, Cunlhac, Olbergne, Viverols et plusieurs communes de l'arrondissement de Thiers. Pour tous ces objets, il n'y a pas de manufactures proprement dites; chacun travaille chez soi, dès que les travaux agricoles en laissent le loisir. Dans presque tout le département, principalement au nord et à l'est du Puy-de-Dôme, les habitants des montagnes s'occupent de l'emploi du chanvre pendant tout le temps que leur laissent les travaux des champs. Ils produisent ainsi tous les ans environ 67,000 pièces de toile de 50 à 60 mètres de longueur, dont 65,000 en chanvre seul, et 1,700 en fil et laine; le reste en lin, en fil ou en coton. Il y a plusieurs blanchisseries de toiles dans le canton de Manzat.

La fabrication du papier est une ancienne et importante industrie de l'Auvergne; il s'en trouve des fabriques considérables aux environs d'Ambert. On compte, en outre, dans le département une centaine de tanneries. Il existe deux manufactures considérables de faïence; l'une à Ravel, l'autre à Clermont; des manufactures de sucre de betterave, etc., etc. Les fruits confits et les pâtes d'abricots de Clermont jouissent d'une grande réputation.

L'émigration est une des ressources et des industries des contrées stériles du département; elle n'est connue que dans 14 cantons, qui envoient dans le reste de la France environ 1,600 hommes et enfants pour y exercer les métiers de scieurs de long, de terrassiers, de charrons, de peigneurs de chanvre, de maçons, de gagne-petit, de ramoneurs, de marchands de peaux de lièvres et de lapins, etc., etc, etc. On calcule qu'ils rapportent chacun à leur retour une somme de 100 francs, ce qui amène dans le département une somme annuelle de 1,500,000 francs. Le département se trouvant sur les grandes lignes de communication du Nord avec le Midi, de Bordeaux avec Lyon, est, parmi les départements méditerranéens, un des plus avantageusement situés pour le commerce. Il exporte son antimoine, ses litharges et ses plombs, ses houilles, ses bêtes à cornes, ses laines, dont se sert la manufacture d'Aubusson, ses blés et farines, ses fruits verts ou confits et ses pâtes de fruits, ses fromages, ses pâtes façon d'Italie, son bois de noyer, ses planches de sapin, ses vins qui font entrer dans le département près de deux millions, sa coutellerie, son ébénisterie, sa mercerie, sa rubanerie de fil, ses toiles, sa basane, ses peaux en poil, ses papiers d'impression, etc., etc., etc. Le département importe des fers, de l'acier, du cuivre, des huiles, des poissons salés, du sel, des sucres, de la droguerie, des chevaux fins, des faux, de la grosse quincaillerie, des cuirs, des chiffons, des draps, de la rouennerie, des soieries, modes et nouveautés, etc., etc.

Le nombre des foires du département est de 465, elles se tiennent dans 93 communes et durent 497 journées; Clermont en a six. On y vend surtout des toiles de chanvre, des cuirs, des chevaux, des bestiaux, des grains, des bois de construction.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département du Puy-de-Dôme était de 795,836 hectares, sa population d'après le dernier recensement est de 596,897 habitants, savoir : 294,654 hommes et 303,243 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Clermont; le département est partagé en 5 arrondissements communaux, 50 cantons et 434 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département du Puy-de-Dôme est compris dans la 16e inspection divisionnaire des ponts et chaussées et dans l'arrondissement minéralogique de Clermont, qui dépend de la division du Centre. L'arrondissement est formé des départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire, de l'Allier, du Cher et de la Nièvre.

Clermont est le quartier général de la 20e division militaire, composée des départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et du Cantal. Cette ville possède une intendance militaire et un dépôt de recrutement. La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 8e légion, dont le chef-lieu est à Moulins.

Riom est le siége d'une cour impériale dont le ressort s'étend sur les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme; le département possède des tribunaux de 1re instance à Clermont, Ambert, Issoire, Riom et Thiers; des tribunaux de commerce à Clermont, Ambert, Billom, Issoire, Riom et Thiers.

Le département forme le diocèse d'un évêché dont le siége est à Clermont et suffragant de l'archevêché de Bourges, le séminaire diocésain est à Montferrand et le petit séminaire à Clermont; il y a dans le département 44 cures de 1re classe, 44 de seconde, 364 succursales et 137 vicariats.

Les protestants ont à Clermont une église consistoriale, et le département a plusieurs maisons de prière.

L'académie universitaire départementale a sous sa surveillance : une école préparatoire de médecine et de pharmacie, le lycée impérial de Clermont, les collèges communaux d'Ambert, de Billom, d'Issoire, de Riom, de Thiers, des institutions et pensions à Clermont, une école normale primaire dans la même ville, une école secondaire ecclésiastique, 3 écoles primaires supérieures, des écoles primaires élémentaires communales et privées; des écoles chrétiennes et plusieurs autres établissements d'instruction. Il y a à Clermont une académie des sciences, arts et belles-lettres, et une société centrale d'agriculture.

Le département du Puy-de-Dôme fait partie du 21e arrondissement forestier dont le conservateur réside à Moulins.

Nous avons évalué le revenu territorial à 23 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 14 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le département du Puy-de-Dôme occupe environ les trois cinquièmes de l'ancienne province d'Auvergne, dont le Cantal, une partie de la Haute-Loire, de la Creuse et de la Corrèze complètent la circonscription.

Ce pays était occupé, lors de l'invasion romaine, par une des plus puissantes tribus de l'ancienne Gaule, les *Arvernes* (*ar*, haut, *vernn*, habitation), dont la domination ou l'influence s'étendait depuis le Tarn et les Cévennes jusqu'au cours supérieur de l'Allier, du Cher et de la Creuse, et depuis la Vezère et la Corrèze jusqu'à la haute Loire. Ils avaient pour clients les *Vellavi* (Velay), les *Gabali* (Gévaudan), les *Rutheni* (Rouergue), et pour alliés les *Cadurci* (Quercy), le dernier peuple de la Gaule qui subit la domination romaine. Le roi des Arvernes pouvait lever deux cent mille combattants et tenir en échec les puissantes tribus des Éduens, des Séquanes et des Bituriges.

La capitale de l'Arvernie était Gergovia, contre laquelle vinrent échouer les armes de César. Les géographes ne sont pas d'accord sur la position exacte qu'occupait cette forteresse. Son nom disparaît de l'histoire après l'héroïque défense de Vercingétorix; il n'est plus question que de *Nemetum* (aujourd'hui Clermont), qui a dû s'élever, sinon sur les ruines, du moins dans le voisinage de Gergovie.

Nous ne savons rien des événements dont ce pays a été le théâtre pendant la domination gauloise. Des guerres de peuplade à peuplade, des incursions sur des territoires peu ou point limités, des alliances conclues ou rompues, le tout sans résultats politiques importants, sans noms historiques, sans chronologie; voilà ce que nous connaissons des Arvernes, comme de leurs voisins, avant l'arrivée des légions romaines. Leur nom figure

parmi ceux des tribus gauloises qui, dès l'an 150 de Rome, vinrent, sous la conduite de Bellovèse et de Sigovèse, s'établir dans le nord de l'Italie, appelé, de cette invasion, Gaule cisalpine. Luer, Luern ou Luérius est le premier roi dont il est fait mention; il régnait vers l'an 130 avant notre ère; il s'est rendu célèbre par sa magnificence et ses libéralités.

Son fils Bituit s'est fait un nom illustre parmi les chefs de la Gaule; avec lui commence l'histoire de l'Arvernie, c'est-à-dire l'histoire de la décadence et de l'asservissement de sa nation.

Les Romains avaient pénétré jusque chez les Allobroges (Savoie et Dauphiné); la conquête de ce territoire devenait pour les Arvernes une menace imminente d'invasion. Bituit offrit sa médiation; il envoya au consul Domitius Ænobarbus une ambassade qui lui permit d'étaler aux yeux des austères conquérants toute la pompe d'un roi barbare, mais qui n'eut aucun résultat. Il se hâta d'appeler aux armes sa nation et ses clients, et leva une armée qu'on n'évaluait pas à moins de deux cent mille hommes. Mais il n'arriva que pour assister à la défaite de ses alliés; tout ce qu'il put faire, ce fut d'empêcher les vainqueurs de poursuivre momentanément leurs succès.

Il ne les arrêta pas longtemps. Le consul Fabius Maximus vint amener à son collègue un renfort de vingt mille hommes. Bituit se porta au-devant de l'ennemi, franchit le Rhône et offrit la bataille (121 avant J.-C.). Plein de confiance dans le nombre de ses soldats, il regardait avec mépris cette poignée d'envahisseurs qui se proposait de dicter des lois à une grande nation. « Il n'y a pas là de quoi nourrir mes chiens, » disait-il dans son orgueilleux dédain. Cependant la tactique parut un instant céder au nombre. Fabius fit alors charger les éléphants. C'était la première fois que les Arvernes se trouvaient en présence de pareils ennemis. La panique se mit dans les rangs; ce fut un *sauve qui peut* général; on compte qu'il périt, tant sous le fer de l'ennemi que dans les eaux du Rhône, plus de cent vingt mille hommes. Ce chiffre, quelque énorme qu'il soit, ne paraîtra pas exagéré, du moins quant à la proportion des morts sur le nombre des combattants, si l'on songe qu'à cette époque les batailles se terminaient presque par l'extermination de l'armée vaincue, témoin la défaite des Cimbres et des Teutons par Marius.

Bituit, assez heureux pour échapper au massacre, s'enfuit dans les montagnes, laissant au vainqueur son char et ses trésors. A quelque temps de là, Domitius l'attira dans une entrevue, sous prétexte de propositions de paix, et le fit traîtreusement prisonnier. L'infortuné Bituit fut envoyé à Rome pour figurer dans la solennité des honneurs du triomphe décernés à ses vainqueurs. Il mourut à Albe. Son fils Congentiat, amené également à Rome, où le sénat avait promis de le faire instruire, disparut sans que l'on sût jamais ce qu'il était devenu. Malgré la grandeur d'un tel échec, les Arvernes ne furent point traités en peuple conquis. Les Romains n'étaient pas encore en mesure de se maintenir dans le pays.

Bituit n'eut point de successeur. La nation resta constituée en une sorte de république, sans chef prépondérant, et Celtill, pour avoir aspiré à la royauté, fut mis à mort par ses concitoyens.

Ce fut vers l'an 58 avant J.-C. que César pénétra dans les Gaules. Il venait au secours des Éduens, menacés de dépossession par les Helvètes et les Germains d'Arioviste. En quelques mois le général romain refoula les envahisseurs dans leurs montagnes et au delà du Rhin, avec des pertes considérables. Mais, au lieu d'un allié, les Éduens avaient amené un maître.

La prodigieuse activité par laquelle César soumit en quelques années toute la Gaule et la Grande-Bretagne fera l'éternel étonnement de l'histoire. Cependant, si l'on considère que dans leurs guerres de tribus à tribus et de nation à nation, il s'agissait, entre barbares, non d'une question de prédominance, mais de la possession même du sol, on sera moins surpris de la facilité avec laquelle les Gaulois subirent la domination romaine, qui leur laissait leurs champs, leurs villes, une partie de leurs institutions, et ne leur imposait qu'un tribut et une garnison. C'était la civilisation instruisant la barbarie. Aussi le héros romain est-il populaire chez ceux mêmes qu'il vient de soumettre. Toutefois ce travail d'éducation est avant tout l'œuvre du temps, et avant qu'il ait porté ses fruits, les puissances déchues n'ont pas renoncé à ressaisir leur influence. Si la masse, qui n'a fait que changer de maîtres, accepte une autorité qui s'annonce d'abord par des bienfaits, les chefs, les bardes, les prêtres, les grands, feront appel à tous les sentiments de religion, de patrie, d'indépendance, afin d'entraîner les peuples à la révolte et de ressaisir leur suprématie.

Le retour de César en Italie et son séjour prolongé à Rome parurent aux Gaulois une occasion favorable de prendre l'offensive. Les Arvernes, qui avaient subi sans trop de résistance la conquête, se trouvent cette fois les meneurs de l'insurrection nationale. Vercingétorix, qu'ils viennent de placer à leur tête, devient le chef de tous les confédérés.

A la nouvelle du soulèvement, César quitte brusquement l'Italie, franchit les Alpes maritimes et paraît tout à coup sur le territoire des Arvernes, brûlant et saccageant tout, afin de faire un exemple et de contenir les populations par la terreur des représailles. Vercingétorix était alors chez les Bituriges avec son armée. Il revient à la hâte défendre son pays. Mais déjà le général romain, laissant un détachement sous les ordres de son lieutenant Brutus, est allé rejoindre ses légions cantonnées au pays des Lingons. Il reparaît à la tête de nouvelles forces en Arvernie et vient mettre le siége devant Gergovia. Mais la résistance des assiégés et le soulèvement des Éduens l'obligent à la retraite.

Encouragé par le succès, Vercingétorix poursuit l'armée romaine jusque hors de son territoire; malheureusement il a l'imprudence d'offrir la bataille. Ce n'était pas la bravoure qui manquait aux Gaulois. Aussi la mêlée fut-elle des plus sanglantes. Cependant le nombre dut céder encore à la tactique, et le chef arverne fut trop heureux d'échapper au massacre avec quelques débris de son armée.

La défaite n'abattit point ses espérances; il réussit à rallier quatre-vingt mille hommes et s'enferma dans Alesia (*Alise*), une des forteresses les plus redoutables de la Gaule. La résistance ne fut pas moins opiniâtre qu'à Gergovie; mais Alesia fut forcée de se rendre, et Vercingétorix, fait prisonnier, fut envoyé à Rome et lâchement assassiné dans sa prison.

Ce fut le dernier effort de l'indépendance. A dater de ce moment et jusqu'à l'invasion des barbares, la Gaule n'est plus qu'une province de l'empire.

Les Romains, cruels jusqu'à la lâcheté envers leurs ennemis, comme on l'a vu par l'exemple de Bituit et de Vercingétorix, ne s'occupaient plus, après la victoire, que des moyens de s'attacher les vaincus. *Nemetum*, la nouvelle capitale, eut son Capitole, son sénat, ses monuments, ses écoles. En reconnaissance des bienfaits d'Auguste, elle voulut s'appeler Augusto-Nemetum. Elle eut bientôt des savants, des artistes, des orateurs dont la réputation ne le céda en rien à ceux de la métropole : Marcus Cornélius Fronton, professeur d'éloquence, atteignit une telle célébrité qu'il fut mandé à Rome, où il devint l'instituteur et l'ami de Marc-Aurèle; plus tard nous trouvons les Avitus, Sidoine Apollinaire, etc.

Le christianisme ne commença d'être prêché aux Arvernes que vers l'an 250. L'Église a consacré le souvenir des premiers apôtres de ce pays : saint Austremoine, saint Allyre, saint Népotien, saint Rustique, saint Eparque. Elle tient également en vénération la mémoire du sénateur Injuriosus, qui vécut avec sa femme dans une perpétuelle continence et dont l'histoire se trouve rapportée au long dans Grégoire de Tours.

Malgré ses montagnes et les fortifications naturelles dont elle se trouve protégée, l'Arvernie ne fut point à l'abri des incursions des barbares. Elle fut ravagée tour à tour par les Vandales, les Alains, les Suèves; Crocus, chef d'une de ces bandes, pénétra jusqu'à Nemetum et détruisit le fameux temple de Wasso, l'une des merveil-

les de l'antiquité. Les Huns y passèrent à leur tour (439). Trop faibles pour résister à l'invasion, les empereurs romains avaient cru prudent de lui faire sa part. Dès 419, Honorius avait cédé l'Aquitaine aux Visigoths. En 475, Népos dut acheter quelques moments de trêve en leur cédant encore l'Auvergne, ou ils avaient déjà fait une incursion l'année précédente. Ils la gardèrent trente-deux ans; et après la bataille de Vouillé, qui leur fit perdre toutes leurs possessions des Gaules, l'Auvergne passa sous la domination des rois francs, comme partie du royaume d'Austrasie (507). Thierry, fils de Clovis (511-534), fut obligé de reconquérir cette partie de ses États sur Childebert, roi de Paris, qui, pendant que son frère était occupé au delà du Rhin, s'était emparé de Clermont. Le règne de Théodebert (534-547) et celui de Théodebald (547-553) permirent aux Auvergnats de réparer les désastres des invasions précédentes. Clotaire Ier, roi de Soissons, et bientôt après de toute la monarchie franque, confia le gouvernement de l'Auvergne à son fils Chramne, dont la révolte ramena encore une fois les fléaux de la guerre sur cette province. Vaincu par ses frères Caribert et Gontrand, le nouvel Absalon périt au milieu des flammes (560).

L'Auvergne, ravagée encore une fois en 573 par les Saxons, fut comprise dans le royaume d'Aquitaine, fondé en 630 par Dagobert en faveur de son frère Caribert. Pendant un siècle et demi les annales se taisent sur les événements politiques de cette contrée. A défaut de chefs de hordes, promenant après eux le pillage et l'incendie, elles conservent les noms de quelques bienfaiteurs de la civilisation : saint Gal; saint Avit, qui fit construire, en 580, l'église du Port; saint Genès, d'une famille sénatoriale, qui fonda deux monastères et un hospice; saint Bonnet, grammairien et jurisconsulte; saint Avit II.

De 730 à 732, invasion des Sarrasins; de 750 à 768, guerre entre Waïffre, roi d'Aquitaine, et Pépin, chef de la seconde dynastie franque. Nouveaux désastres pour le pays. Clermont est livré aux flammes (761). Au IXe et au Xe siècles, incursions des Normands.

C'est de la domination des rois d'Aquitaine que date la création du comté d'Auvergne, dont les titulaires, d'abord simples gouverneurs amovibles, finirent par se rendre héréditaires. Guillaume le Pieux, le premier comte par droit de succession, succéda à son père Bernard en 886. En 893, Eudes le nomma roi d'Aquitaine. Cependant la suzeraineté du comte de Poitiers fut presque constamment reconnue.

Les Auvergnats, qui avaient subi plutôt qu'accepté l'autorité des Carlovingiens, ne se montrèrent pas moins hostiles aux fondateurs de la troisième race. La déposition de Charles le Simple ne les empêcha point de dater leurs actes par les années de son règne; et, après sa mort, ils adoptèrent la formule « Christ régnant, le roi manquant. »

Au XIe siècle s'arrêtent les incursions des barbares. Indigènes et conquérants ont fini par trouver place sur le sol. La nouvelle société est en travail d'organisation. Ce sont les beaux jours de la féodalité. En attendant que la puissance royale, confisquant à son profit toutes les suzerainetés secondaires, ne reconnaisse plus dans les provinces que des gouverneurs amovibles, chaque pays, chaque canton va avoir son seigneur. A côté des comtes d'Auvergne surgissent ceux de Murat, de Carlat, de Thiers, de Mercœur, de Brioude, etc. Aux seigneuries laïques viennent s'ajouter les fiefs ecclésiastiques : le chapitre de Clermont, l'abbaye de Saint-Austremoine, celles de Mauzac, de Mauriac, d'Aurillac, de la Chaise-Dieu. C'est la guerre civile en germe; elle ne tardera pas à faire oublier les maux de l'invasion. Toutefois la première croisade, résolue au concile même de Clermont (1095), en réunissant toutes les activités vers un but commun, arrête un instant l'explosion des querelles intestines. Mais, dès 1121, Guillaume VI entre en campagne contre l'évêque, qui appelle à son secours le roi Louis le Gros. Le comte est forcé de céder. Son fils Robert III va à son tour chercher querelle aux chanoines de Brioude.

A sa mort, son fils Guillaume VII le Jeune était en terre sainte; son frère puîné, Guillaume VIII le Vieux, s'empara du comté. Les deux compétiteurs en appelèrent à leurs suzerains; l'oncle s'adressa au roi de France, le neveu au duc d'Aquitaine, qui était alors Henri II, roi d'Angleterre. La querelle des vassaux venait de soulever une question de compétence, il en sortit la guerre entre les suzerains. Les deux Guillaume s'arrangèrent par un partage, et Guillaume le Jeune devint la souche des comtes de Dauphiné. La guerre n'en continua pas moins entre les rois de France et les rois d'Angleterre. Les comtes se déclarèrent contre le premier, et Philippe-Auguste fut obligé de reconquérir une à une toutes les places de l'Auvergne (1213). Saint Louis en rendit une partie à Guillaume X (1230).

Le XIIIe et le XIVe siècles nous montrent la bourgeoisie aux prises avec les seigneurs. C'est la lutte des communes pour leur affranchissement, lutte autrement féconde que les querelles des hobereaux et des abbés. Les cités d'Auvergne obtinrent sans trop de résistance leurs franchises, et dès le commencement du XIVe siècle treize villes avaient leurs représentants aux états provinciaux.

A cette époque, les comtes d'Auvergne semblèrent accepter complétement la suzeraineté royale et ne se signalèrent plus que par leur zèle à servir la couronne. Nous les trouvons avec leurs vassaux et toute la noblesse aux guerres de Flandre et aux combats d'Azincourt, de Crécy, de Poitiers.

Citons, en passant, la mort tragique d'un comte de la branche aînée, le templier Guy, brûlé avec Jacques Molay, en 1313.

Le traité de Bretigny vint distraire l'Auvergne de l'administration royale en la constituant en duché au bénéfice de Jean, troisième fils du roi, à qui ce même traité enlevait le comté de Poitou cédé aux Anglais. La fin du XIVe siècle fut signalée par les ravages des Anglais, des grandes compagnies et par la révolte des paysans contre leurs seigneurs. Béraud II, Dauphin, et Louis II, duc de Bourbon, firent de vains efforts pour arrêter les désordres.

Le XVe siècle vit éclore sous les auspices des ducs de Bourbon, comtes d'Auvergne, deux révoltes contre le pouvoir royal : la première, la *praguerie*, comptait parmi ses chefs le Dauphin, depuis Louis XI; la seconde, la *ligue du bien public*, était dirigée contre ce même prince devenu roi. Ces deux insurrections trouvèrent peu de partisans chez les Auvergnats; aussi la couronne en eut-elle bon marché.

1510, réunion des trois états de la province afin de mettre en harmonie les *coutumes* et le *droit écrit*, et d'arriver à une sorte d'unité de législation. 1533, voyage de François Ier allant au-devant de Catherine de Médicis, fiancée à son second fils Henri; il passe par l'Auvergne, où on lui offre des fêtes splendides.

Nous arrivons aux guerres de religion. Les doctrines de la réforme avaient pénétré en Auvergne et y avaient trouvé de zélés partisans. Les supplices et les exécutions ne pouvaient manquer de suivre. En 1548, Jean Brugière, du village de Pierneël, avait été brûlé vif à Issoire; en 1553, Antoine Magne, d'Aurillac, avait été supplicié à Paris. En 1561, massacre de tous les protestants d'Aurillac. C'était assez de violence pour légitimer la révolte. Les protestants levèrent une armée et battirent les catholiques en 1568. Les succès de chacun des deux partis furent signalés par des atrocités et des supplices. La ville d'Issoire dut à sa qualité de place forte d'être assiégée, pillée et saccagée par les huguenots et par les catholiques.

L'Auvergne ne sortit des troubles religieux que pour tomber dans ceux de la Ligue. Les rebelles avaient à leur tête, dans cette province, Louis de la Rochefoucauld, comte de Randon, gouverneur du pays, et son frère François, évêque de Clermont. La population résista tant qu'elle put à l'entraînement des partis Mais la guerre n'en dévasta pas moins la contrée, et ce fut encore la malheureuse ville d'Issoire qui en paya les frais. Les royalistes s'en emparèrent en 1590, le jour même où Henri IV gagnait la bataille d'Ivry. Ce fut la ruine de la Ligue.

En 1606, l'Auvergne se trouve définitivement réunie à la couronne; nous résumons ici les mutations qu'elle a subies jusqu'à cette époque. Nous avons parlé du partage qui eut lieu vers 1155 entre Guillaume VII et Guillaume VIII. Le *Dauphiné d'Auvergne* resta dans la famille de Guillaume VII jusqu'en 1436; à cette époque il passa dans la maison de Bourbon-Montpensier, par la mort de Jeanne, femme de Louis de Bourbon, décédé sans postérité. Le comté d'Auvergne proprement dit subit encore un démembrement. Guy II, troisième successeur de Guillaume VIII, était en guerre avec son frère, l'évêque de Clermont. Ce dernier appela à son secours le roi de France Philippe-Auguste. Le comte, vaincu, fut dépouillé de son titre, dont fut investi Guy de Dampierre. La famille du nouveau seigneur s'éteignit en la personne de son fils. Le comté, réuni à la couronne, fut de nouveau constitué en apanage, en 1225, par Louis VIII, et divisé en deux parts : la plus considérable, érigée en duché, fut donnée à Alphonse, comte de Poitou, second fils du roi; l'autre fut rendue par saint Louis à Guillaume X, fils de Guy II, dépossédé par Philippe-Auguste. Le duché, réuni à la couronne à la mort d'Alphonse, reconstitué au bénéfice de Jean de France, duc de Berry, fut cédé, en 1416, à la maison de Bourbon, déjà maîtresse du *Dauphiné*. La confiscation des biens du connétable (26 juillet 1527) fit rentrer à la couronne ces deux fiefs importants. Quant au comté rendu à Guillaume X, il resta dans la même famille jusqu'en 1606. A cette époque, Jeanne, héritière de Jean III, se voyant sans postérité, légua ses biens à Catherine de Médicis, sa nièce par son mariage avec Henri II. Le comté échut par héritage à Marguerite de Valois, sœur de Henri III et première femme de Henri IV. Elle en fit don au Dauphin, depuis Louis XIII (1606); et l'annexion de toute la province à la couronne se trouva complète.

L'histoire de l'Auvergne se confond, à dater de ce moment, dans l'histoire générale. Nous devons toutefois mentionner la tenue des *grands jours* à Clermont en 1665. Les nobles et les gens de guerre, habitués pendant nos discordes civiles à vivre de pillage et de contributions forcées, prétendaient ériger ce désordre en système. Sur les réclamations et les plaintes des habitants, Louis XIV envoya des commissaires dans le pays. Ils rendirent plus de douze mille sentences en six mois. L'exécution, le bannissement ou la fuite des coupables ramenèrent le calme; et les habitants firent frapper une médaille en mémoire de leur délivrance. La dernière secousse violente imprimée au pays fut la révocation de l'édit de Nantes (1685). Des villes entières furent ruinées par cet acte impolitique que l'histoire a reproché au Grand-Roi.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Clermont-Ferrand (lat. 45° 46′ 46″, long. 0° 44′ 57″ E.). — Clermont-Ferrand, *Nemetum, Augusto-Nemetum, urbs Arverni, Clarus mons*, grande et très-ancienne ville dépendant autrefois de l'évêché et du parlement de Paris et de l'intendance de Riom, était chef-lieu d'élection; avait sénéchaussée, présidial, cour des aides, juridictions, évêché, séminaire, couvents, etc., etc.; aujourd'hui chef-lieu du département, du 4e arrondissement et de 4 cantons, avec tribunaux de 1re instance et de commerce, académie des sciences, arts et belles-lettres, école secondaire de médecine, lycée impérial, etc., etc., etc. Située à l'entrée de la riche plaine de la Limagne et au pied du Puy-de-Dôme, à 382 kilomètres au sud de Paris, et peuplée de 33,516 habitants.

Clermont est citée par Strabon vingt ans environ avant l'ère chrétienne sous le nom de *Nemossus*. Néanmoins elle n'a d'importance qu'à dater de la domination romaine; elle s'appelle alors *Nemetum*, puis, par reconnaissance pour l'empereur, elle prend le nom d'Augusto-Nemetum. Les Romains en firent la capitale de l'Arvernie, et y établirent un sénat, des écoles, des monuments. Le temple de Wasso-Galate, détruit lors de l'invasion de Crocus, passait pour une des merveilles du monde. Les murs de trente pieds d'épaisseur étaient ornés de sculptures et de revêtements de marbre. Le pavé était entièrement en marbre. Grégoire de Tours, qui n'en a vu que les ruines, en parle comme d'un édifice des plus remarquables. Pline cite encore comme un chef-d'œuvre la *statue des Arvernes*. Elle représentait Mercure et n'avait pas moins de quatre cents pieds romains de hauteur; elle était en bronze et avait été élevée par Zénodore, célèbre sculpteur grec.

Après l'invasion, *Nemetum* changea son nom pour celui d'*Urbs Arverna, Arvernum. Clairmont* (*Clarus mons*), qui n'était d'abord que la citadelle, finit au IXe siècle par donner son nom à la ville.

Nous avons cité saint Austremoine comme le premier apôtre chrétien de l'Auvergne. La religion nouvelle n'eut point de martyrs à son début. Elle fut au contraire favorablement accueillie par les familles sénatoriales et les classes lettrées. Aussi la capitale se couvrit-elle rapidement d'églises, de couvents et de chapelles. Parmi les prélats de cette époque qui illustrèrent le siége d'Arvernum et l'épiscopat gaulois, nous devons citer Sidoine Apollinaire, poëte et historien (472). Il avait été préfet de Rome, comte et patrice, et avait épousé Papianilla, fille de l'empereur Avitus. La chronique rapporte un trait touchant et des plus honorables de ces deux époux : Sidoine avait fait vendre sa vaisselle d'argent afin de venir au secours de ses compatriotes assiégés par les Visigoths. Sa femme la fit racheter en cachette des deniers de sa dot, et la rapporta à la maison de son mari. Sidoine peut être considéré comme l'un des derniers représentants de cette civilisation romaine, polie, affable, causeuse et tant soit peu sensuelle, dont Horace nous a laissé l'agréable peinture. Après lui c'est la barbarie, la féodalité; l'Église, comme les séculiers, endosse le casque et l'armure, lève des hommes d'armes, construit des donjons et entreprend des conquêtes.

Dès 475, une première attaque des Visigoths était venue échouer sous les murs d'Arvernum, défendue par Ecdicius, frère de Sidoine. Bientôt après, l'abandon par les Romains de provinces qu'ils ne pouvaient plus défendre, livra l'Auvergne et son chef-lieu aux envahisseurs. Aux Visigoths succédèrent les Francs; c'étaient les barbares après les barbares. Clermont eut plus à souffrir des nouveaux conquérants que des anciens : les guerres des fils de Clovis, de Pépin et de Waïfre, roi d'Aquitaine, attirèrent plus d'une fois dans ses murs le pillage, les massacres. Pendant cinq siècles, dévastée tour à tour par les Mérovingiens, les Carlovingiens, les Sarrasins, les Normands, la malheureuse cité ne reparaît dans l'histoire qu'avec la mention d'un désastre.

A la fin du XIe siècle, Clermont devient le centre du plus grand mouvement, de la plus grande entreprise du moyen âge : c'est dans ses murs que se réunit le concile qui décrète la croisade; c'est sur ses places que le pape Urbain II vient en personne prêcher la guerre sainte. Puis, pendant un siècle et demi, ses annales n'enregistrent aucun fait digne de remarque, heureux symptôme de paix et de prospérité pour les habitants. Remise des secousses de la guerre et devenue opulente, la bourgeoisie vient réclamer sa part d'influence et sa participation aux affaires. En 1220, les artisans et marchands obtiennent de leur évêque une charte et des priviléges. En 1262, le prélat, jaloux de ses prérogatives, prétend reprendre aux citadins leurs franchises. Aussitôt les bourgeois de courir aux armes, de sonner le tocsin et d'assaillir l'évêché. C'était une grave affaire : le suzerain des Clermontais était seigneur et homme d'église; lui résister, c'était plus que de la révolte, c'était du sacrilége. Les faits de cette insurrection furent déférés au roi et motivèrent une enquête qui dura plusieurs années. Enfin, en 1284, Philippe II ne trouva rien de mieux à faire que de battre monnaie sur la turbulence des marchands. Il leur vendit, au prix de trois mille écus, les franchises, objet du litige. Des lettres patentes de Charles V, de Charles VI, de Louis XI vinrent confirmer et augmenter leurs priviléges. Aussi, dans les troubles civils, la cité d'Auvergne se signala-t-elle par sa fidélité à la cause royale. Durant la guerre avec l'Angleterre, les états provinciaux se ré-

Clermont-Ferrand.

unirent plusieurs fois afin de voter des subsides et des armements contre l'étranger (1359, 1374, 1380).

Ce fut une grande joie parmi les Clermontais lorsque Catherine de Médicis gagna contre leur évêque le procès qui lui adjugeait le comté de Clermont. La ville se trouva réunie au domaine de la couronne; ce fut l'occasion de nouvelles concessions aux franchises communales. Au surplus, c'était un immense avantage pour les provinces éloignées de passer sous la domination du roi; c'était échapper au despotisme d'un seigneur résidant, tracassier et jaloux de ses prérogatives.

La prédominance en Auvergne fut vivement contestée à Clermont par la ville de Riom. Cette rivalité amena, lors de la convocation des états de Blois, un curieux conflit. L'édit royal avait indiqué Riom pour la réunion des assemblées chargées d'élire les représentants. Clermont, l'antique capitale, la cité favorite des rois de France, dédaigna de se rendre à l'appel et fit de son côté ses élections. Deux députations pour un même pays arrivèrent à Blois en même temps. Une ordonnance royale déclara qu'elles seraient pour cette fois admises l'une et l'autre.

Un des plus illustres orateurs des états généraux de 1614 fut le Clermontais Jean Savaron. Nous avons parlé dans l'histoire du département des *grands jours* d'Auvergne. C'est dans la capitale que se réunirent les commissaires. Clermont s'agrandit, en 1751, de la petite ville de *Montferrand*, dont elle est distante de deux mille six cents mètres et avec laquelle elle communique aujourd'hui par une belle allée d'arbres; c'est alors qu'elle prit le nom de Clermont-Ferrand.

Clermont, tant de fois détruit, offre peu de monuments antiques; le plus remarquable est la cathédrale de Notre-Dame-du-Port. Dans ses environs se trouvent quelques débris d'un aqueduc romain, construit pour amener à la ville les eaux de Royat, qui l'arrosent encore aujourd'hui. Parmi les monuments modernes, nous citerons la fontaine de la place Delille, construite sous Louis XII, et un obélisque élevé à la mémoire de Desaix. Clermont a toute la physionomie d'une ville du moyen âge, c'est-à-dire des rues mal percées, des maisons mal construites. On s'occupe depuis une trentaine d'années d'améliorations qui finiront par en faire une ville toute moderne.

Parmi les illustrations clermontaises nous citerons Grégoire de Tours, Jean Savaron, Domat, Blaise Pascal, Jacques Delille, Chamfort, d'Assas, Dulaure, Couthon. Le siége de l'évêché fut illustré sous Louis XV par Massillon, mort en 1742 au château de Beauregard.

Les armes de Clermont sont : *d'azur à la croix pleine de gueules orlée d'or, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or.*

MONTFERRAND. — Montferrand, petite ville aujourd'hui annexée à Clermont et située à 2,600 mètres au nord-est de celle-ci, doit son origine à un château construit, par un baron auvergnat du nom de Ferrand, sur une éminence au centre d'une campagne fertile. C'était autrefois une forteresse très-bien défendue. En 1131, Louis le Gros, protecteur de l'évêque de Clermont contre le comte d'Auvergne, vint établir son camp auprès de Montferrand. Les habitants, effrayés de la présence des hommes d'armes, se retirèrent dans la forteresse avec tout ce qu'ils purent emporter, et mirent le feu à la ville. Amaury de Montfort, capitaine de l'armée royale, irrité de cet acte de

Vue à Thiers.

méfiance et de l'hostilité de la garnison, tendit un piége aux défenseurs de la citadelle et les attira par des paroles de paix au milieu de son camp. Presque tous furent faits prisonniers. Le roi donna l'ordre barbare de leur couper à tous une main et de les renvoyer ainsi dans la place.

Montferrand, lors du partage du comté, échut aux Dauphins et passa, en 1224, dans la maison de Beaujeu, par le mariage de Guichard avec la Dauphine Catherine. Louis XII, en 1292, vendit cette portion de sa seigneurie à Philippe le Bel, pour le prix de six cents livres de rente, et elle fit dès lors partie du domaine de la couronne. En 1730, une ordonnance décida la réunion de Montferrand à Clermont. Mais cette réunion ne fut opérée qu'en 1751 ; c'est alors que les deux villes ensemble prirent le nom de Clermont-Ferrand.

A un quart de lieue de Montferrand se trouve un monticule appelé le puy de la Poix, d'où découle de la poix minérale. Ce phénomène a beaucoup préoccupé les naturalistes, qui n'en ont trouvé jusqu'ici aucune explication satisfaisante.

Chamalières. — Chamalières, *Camelaria*, bourg très-important, peuplé de 1,163 habitants et situé à 2 kilomètres à l'ouest de Clermont, au pied de la chaîne de montagnes que couronne le puy de Dôme. Il doit son origine à deux monastères fondés par saint Genest; l'église de l'un d'entre eux, dédiée à saint Ramez, existe encore, sa construction rappelle l'architecture des VIIe et VIIIe siècles.

Chamalières fut longtemps occupé par les Arabes venus d'Espagne : peut-être y établirent-ils le dépôt des chameaux qui les avaient amenés, et le bourg aurait alors reçu le nom de ces animaux, comme nous avons vu plusieurs localités de notre France prendre dans de pareilles circonstances le nom d'Asnières; quoi qu'il en soit, les Arabes y possédèrent un château dont il ne reste plus qu'une tour carrée dite *tour des Sarrasins*.

Au-dessus du village, dans le beau parc de Montjoly, se trouvent des caves qui possèdent une propriété singulière : quand le temps est nébuleux, l'atmosphère y devient méphitique, les lumières s'éteignent, les fleurs se fanent, et il est très-dangereux d'y pénétrer à cause du gaz acide carbonique qui se dégage.

Pont-du-Château ou Pont-sur-Allier. — Pont-du-Château ou Pont-sur-Allier, chef-lieu de canton, située à 15 kilomètres à l'est de Clermont, dans une situation pittoresque sur la rive gauche de l'Allier, était au XIIe siècle une des plus fortes places de la Limagne. Elle fut assiégée et emportée d'assaut, en 1126, par Louis le Gros, venu au secours de l'évêque de Clermont afin de le protéger contre le despotisme des comtes d'Auvergne. Les Anglais s'en emparèrent en 1363 et ne l'abandonnèrent qu'après la mort de du Guesclin. Le château existe encore; mais les fossés et les approches ont été comblés et convertis en une grande place plantée d'arbres, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur les belles plaines et les riches vallées de la Limagne.

Pont-du-Château, dont la population est de 3,621 habitants, fait un commerce important de vins, chanvres, pierres de Volvic, houille, pommes, bois, granit, fourrages, meules de moulin. Son port sur l'Allier n'est pas

sans importance, il en sort annuellement trois cents bateaux qui vont descendre la Loire. Le pont, construit en basalte, de 1765 à 1773, est cité pour son élégance et sa solidité; il a deux cent vingt mètres de longueur.

Martres-d'Artières. — Martres-d'Artières, commune de 1,010 habitants, située à 20 kilomètres au nord-est de Clermont, est devenue célèbre par la découverte qui y fut faite, en 1756, d'une momie parfaitement conservée. *Le Mercure de France* du mois d'avril de la même année en donne le procès-verbal. Le cercueil était de pierre et la bière de plomb; le cadavre, embaumé à la façon des Egyptiens, était celui d'un enfant de dix à douze ans. Les membres avaient conservé toute leur élasticité; les dents, les oreilles, les lèvres, toutes les parties du visage n'avaient subi aucune altération; la carnation avait encore cette fraîcheur que laisse le sommeil et qu'enlève toujours la mort. « Les paysans ne doutèrent pas qu'un corps conservé aussi miraculeusement ne fût celui d'un saint. Ils le transportèrent dans leur église, sonnèrent les cloches et se livrèrent aux transports les plus immodérés. Dans leur folle superstition, ils enlevèrent, comme reliques, l'aromate de la momie, déchirèrent ses bandelettes, lui coupèrent la peau du front, lui arrachèrent les dents antérieures, et, enfin, la défigurèrent presque autant que s'ils eussent voulu la détruire. L'évêque de Clermont crut devoir arrêter ces extravagances et ordonna que le prétendu saint fût inhumé de nouveau. Un ordre de Versailles le fit exhumer et amener au muséum de Paris; mais déjà toutes ces vicissitudes en avaient fait presque un squelette. (Legrand d'Aussy.) La plupart des savants pensent, d'après plusieurs indices trouvés dans le cercueil, que cet enfant était Arabe. Si leurs conjectures sont vraies, l'inhumation remonte au xe siècle, lors des incursions des Sarrasins; et le corps serait resté en terre environ huit cents ans sans éprouver la moindre altération.

Aydat. — Aydat, village du canton de Saint-Amour-Tallende, situé sur la Veyne, au bord du joli lac de ce nom, à 25 kilomètres au sud-ouest de Clermont et peuplé de 1774 habitants. On a cru reconnaître dans ce lieu l'ancien *Avitacum* dont Sidoine Apollinaire faisait ses délices; ce serait alors la patrie des Avitus. Dans l'église se trouve, près de l'autel, un petit tombeau de Sidoine Apollinaire avec cette inscription : *Hic sunt duo innocentes et sanctus Sidonius.* Aydat possède aussi les ruines d'une commanderie du Temple.

Royat. — Royat, *Rubiacus*, est une dépendance de la commune de Chamalières. Cette annexe tire son nom des rochers rougeâtres qui lui servent de base. Le village, qui est bâti dans une gorge, entre deux montagnes de basalte, n'offre de curieux, en fait d'antiquités, qu'une vieille église et les ruines d'un couvent de filles fondé au VIIe siècle par saint Projet, évêque de Clermont. Mais il doit une grande célébrité à sa grotte et à sa vallée, que les poëtes ont comparées au Tivoli d'Horace ou à la demeure de Calypso. Cette grotte, large de dix mètres environ sur autant de profondeur et haute de quatre à six mètres, est toute tapissée de mousses et de lichens, s'entremêlant à des scories volcaniques cristallisées de toutes nuances et de toutes formes. Au fond jaillissent sept jets d'eau s'élançant les uns perpendiculairement, les autres en courbes variées, et se réunissant dans un bassin commun, où prend naissance le ruisseau de Fontana. Aujourd'hui la grotte est malheureusement transformée en lavoir. Mais ce qui attirera toujours les visiteurs à Royat, ce sont ses eaux minérales si abondantes; on vient d'y élever un bel établissement de bains. Les sources de Royat alimentaient la ville de Clermont dès la domination romaine : les débris de l'aqueduc se voient encore dans les environs.

Beauregard-l'Evêque. — Beauregard-l'Evêque, à 20 kilomètres à l'est de Clermont, est un joli bourg de 1,490 habitants, situé dans le canton de Versaizon. Il est régulièrement bâti au sommet d'un plateau uni qui domine au loin la vaste plaine de la Limagne, et formé par de belles rues qui se coupent à angle droit. Il y avait autrefois un couvent de minimes fondé en 1560; les boiseries de l'église paroissiale sont remarquables. Les évêques de Clermont y avaient autrefois une maison de plaisance bâtie au XVe siècle par Charles de Bourbon; la chapelle en est petite, mais ornée de belles sculptures. Des terrasses du château on aperçoit, dit-on, onze villes et quatre-vingt-dix-huit bourgs ou villages.

Billom. — Billom, *Billomagus*, ancienne ville et chef-lieu de canton, peuplée de 3,723 habitants, et située à 25 kilomètres à l'est-sud-est de Clermont, avec tribunal de commerce, collége communal, petit séminaire, etc.

Elle passe pour une des plus antiques cités de l'Auvergne. Son église, dédiée à saint Cerneuf, est fort ancienne; la tradition en fait remonter la construction au temps de Charlemagne. Un des premiers colléges de jésuites fondés en France est celui de Billom. Il fut établi en 1556 par Guillaume du Prat, évêque de Clermont, en remplacement d'une université florissante qui datait de 1455. Cette maison devint, en 1589, le rendez-vous des ligueurs de la province, qui y tinrent, sous la présidence du comte de la Rochefoucauld-Randan, des espèces d'états généraux, où se rendirent des députés de toutes les villes du parti de la Ligue. Billom était jadis entourée de murs construits aux dépens des différents corps de métiers, et s'intitulait la capitale de la Limagne. Elle possédait un grand nombre de tanneries pour l'alimentation desquelles les habitants avaient creusé deux vastes étangs au-dessus de la ville. Les murailles se sont écroulées, les étangs se sont comblés, l'industrie est en partie déchue, et Billom n'a plus aucun droit au titre ambitieux de capitale de l'Auvergne. Sa position dans un fond, son atmosphère pluvieuse, les fréquents orages qui y éclatent lui ont valu de la part de ses concitoyens une dénomination peu flatteuse que le bon goût nous défend de signaler ici.

Billom fabrique du fil, des toiles, des serges, de la faïence, des briques et des tuiles. C'est un des principaux marchés de l'Auvergne; il s'y fait un commerce très-étendu de chanvre, laines, toiles, grains, bestiaux, bois et mégisseries. On s'y livre à l'éducation en grand des abeilles.

Les armes de Billom sont : *d'azur à un portail de ville d'argent placé entre deux tours crénelées de même; celle du flanc dextre plus grande que l'autre, et trois fleurs de lis d'or en chef.*

Ambert (lat. 45° 33′ 4″, long. 1° 26′ 12″ E.). — Ambert, petite ville de 8,044 habitants, qui dépendait autrefois du diocèse de Saint-Flour, du parlement de Paris, de l'intendance de Riom et de l'élection d'Issoire. Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement et d'un canton, avec tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal, société d'agriculture. Située au pied des montagnes sur la rive droite de la Dore, à 35 kilomètres au sud-est de Clermont, c'était autrefois la capitale d'un petit pays appelé le Livradois. En 1574, à la suite des massacres de la Saint-Barthélemy, cette ville tomba au pouvoir d'une bande de huguenots commandée par le capitaine Merle, qui la livra au pillage et en décima les habitants. Elle fut investie par les catholiques, mais ils ne purent s'en rendre maîtres. Ambert fut plus de deux siècles à se relever de ce désastre.

Ambert est généralement bien bâtie, mais ses rues sont étroites et tortueuses. Le clocher de l'église Saint-Jean se distingue de très-loin.

C'est la patrie du géomètre M. Rolle. On y fabrique des couvertures de laine, étamines pour pavillon de la marine, lacets, rouleaux, jarretières, serges, épingles, etc. Ses manufactures de papiers fins sont estimées.

Saint-Alyre. — Saint-Alyre, commune du canton d'Arlenc, située à 25 kilomètres au sud-ouest d'Ambert et peuplée aujourd'hui de 1,145 habitants, possédait une ancienne abbaye dont parle souvent Grégoire de Tours. Ce chroniqueur rapporte qu'un prêtre fut enfermé, par ordre de l'évêque de Clermont, dans un caveau de l'église et dans un tombeau où était un cadavre à demi

pourri; il eut le bonheur d'en sortir. Le motif de cette atrocité, c'était le refus fait par ce prêtre de livrer au prélat des terres qu'il tenait de la reine Clotilde.

Issoire (lat. 45° 32′ 37″, long. 0° 54′ 50″ E.). — Issoire, *Iciodurum Arvernorum, Issiodurum,* ville ancienne qui, autrefois, dépendait du diocèse de Clermont, du parlement de Paris, de l'intendance de Riom, était chef-lieu d'une élection et possédait une prévôté. Aujourd'hui, chef-lieu d'un arrondissement et d'un canton, avec tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal, etc., etc.; sa population est de 5,735 habitants; elle est agréablement située, à 52 kilomètres au sud-sud-est de Clermont, au milieu du beau bassin de la Limagne, près du confluent de la Couze et de l'Allier.

Issoire existait dès l'invasion romaine et s'appelait alors *Issiodorum*. Saint Austremoine, le premier apôtre de l'Auvergne, y mourut vers la fin du IIIe siècle. L'histoire de cette ville n'est qu'une longue suite de calamités. Au Ve siècle, elle fut pillée par les Vandales et par les Visigoths. Pendant les guerres de religion, catholiques et protestants la saccagèrent alternativement. En 1574, elle tomba ainsi qu'Ambert aux mains du capitaine Merle. Elle fut cédée deux ans après aux huguenots, comme ville de sûreté. Bientôt, la guerre s'étant rallumée, Merle revint se fortifier dans Issoire, où les troupes catholiques, sous la conduite de Monsieur, frère du roi, depuis Henri III, vinrent l'assiéger. L'attaque et la défense furent opiniâtres; aussi, quand les troupes royales pénétrèrent dans la place (1577), elles se livrèrent aux plus abominables excès. L'incendie et la destruction de la cité purent seuls mettre un terme aux scènes de carnage et aux violences des vainqueurs. L'historien de Thou a consacré quelques pages à cette lugubre exécution. A peine relevée de ses ruines, Issoire se vit de nouveau la proie des factions. C'étaient cette fois les ligueurs et les royalistes. Les premiers la prirent d'assaut au mois de mai 1589. L'année suivante elle fut reprise par les royalistes et assiégée de nouveau par la Ligue. Enfin, la défaite des ligueurs (14 mars 1590) vint arracher la ville aux horreurs de la guerre. — Issoire est située dans la partie la plus fertile de la Limagne; elle est, en général, bien bâtie et bien percée. Au centre est une vaste place où se tiennent des marchés fréquentés; son église paroissiale est digne de l'attention des archéologues. Elle fabrique des chaudrons et des ouvrages en cuivre, possède de nombreuses huileries, et fait un commerce considérable de bestiaux et d'huile de noix. Issoire est le berceau de la famille des Duprat, dont un des membres, le cardinal chancelier, a laissé un triste souvenir dans les annales de la patrie.

Les armes de cette ville sont: *d'azur à la lettre capitale Y d'or couronnée de même, la queue étroite et recourbée en rond par le bas.*

Perrier. — Perrier, petite commune de l'arrondissement et du canton d'Issoire, située à 5 kilomètres de cette ville. On y a découvert une quantité considérable de débris fossiles. A une lieue au-dessus se trouve le village de Pradines, célèbre par un éboulement terrible survenu dans la première moitié du dernier siècle. Au commencement de l'été de 1737, les habitants s'étaient aperçus d'un ébranlement du sol; une source avait cessé de couler; le 23 juin, à neuf heures, le terrain, détrempé par une abondante pluie d'orage, se mit tout à coup à descendre dans la vallée, entraînant les maisons, les arbres, les rochers. Certaines parties de terrain arrivèrent jusqu'au fond du vallon avec leurs arbres, leurs vignes, leurs récoltes; un bâtiment, dans cette course, n'éprouva qu'une crevasse; ailleurs tout fut culbuté et détruit. Le *glissement* dura jusqu'au 25. Le dernier jour, un rocher volcanique de plus de cent pieds de haut se renversa subitement avec un si grand fracas qu'il sembla aux habitants que toute la montagne s'écroulait. Comme tout le monde, au premier péril, avait déserté le village, on en fut quitte pour la peur; mais cette peur fut mortelle à quelques-uns. Le curé, qui disait sa messe au moment de la catastrophe, quitta vite l'autel et mourut peu de jours après des suites de sa frayeur.

Bains-du-Mont-Dore ou Mont-Dore-lès-Bains. — Mont-Dore-lès-Bains, village du canton de Rochefort, situé à 54 kilomètres au sud de Clermont, et peuplé de 1,011 habitants. Ce village doit son renom à ses eaux minérales, déjà célèbres du temps des Romains. Des fouilles récentes ont mis à découvert des fragments d'architecture, des monnaies, des ustensiles, des bustes, des médailles; la petite rotonde qui couvre les sources est de construction romaine. Malgré ces témoignages de l'antique réputation des eaux du Mont-Dore, les thermes furent longtemps abandonnés; ce n'est que depuis peu qu'on a songé à y former un établissement de bains. Les constructions sont toutes modernes et de fort bon goût. Les sources sont au nombre de sept; elles sont disposées sur une même ligne et très-rapprochées les unes des autres. Deux sont froides et cinq sont chaudes à 45 degrés environ. Le village est situé à 1,044 mètres au-dessus du niveau de la mer, et dominé par le mont Dore, la plus haute montagne de toute la chaîne. Il faut visiter aux environs le lac de Guery et les promenades de la Roche-Tuillière, celles de la Roche-Sanadoire et de la Roche-Vendeix; le Puy ou pic de Sancy, élevé de 1,887 mètres; la cascade de Quereilh, la cascade de la Vernière, la grande cascade, le Capucin, le lac Pavin, le salon de l'Arbre-Rond; les gorges d'Enfer; la vallée de la Tour, et mille autres sites remarquables.

Saint-Nectaire. — Saint-Nectaire, village de 1,334 habitants, situé dans le canton de Champeix, à 28 kilomètres au nord-ouest d'Issoire, possède des eaux minérales thermales fréquentées, mais elles n'ont pas la même réputation que celles de Mont-Dore. La température de la principale source est d'environ 35 degrés. Le village est entouré de larges et profonds cratères. Il est situé sans contredit dans le pays le plus curieux et le plus pittoresque de toute l'Auvergne; il est creusé dans tous les sens par des ravins profonds et par de jolies vallées, qui peuvent être assimilées à celles de la Suisse. On doit visiter aux environs les grottes de Jaunas, village qui, au dire des habitants du pays, avait été creusé dans le tuf volcanique, et le château de Murols, l'antique *Meroliacense castrum,* qui a appartenu à la famille de l'amiral d'Estaing jusqu'en 1745. C'est une des plus belles ruines féodales de l'Auvergne.

Riom (lat. 45° 53′ 39″, long. 0° 46′ 31″ E.). — Riom, *Ricomagum, Riomum,* jolie ville de 10,269 habitants, dépendait autrefois du diocèse de Clermont, du parlement de Paris, était chef-lieu de généralité, d'élection, avait présidial, hôtel et juridiction des monnaies, justice consulaire, etc., etc., etc. C'est aujourd'hui le chef-lieu du 1er arrondissement communal et de deux cantons, le siége d'une cour impériale à laquelle ressortissent les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, avec tribunal de 1re instance et de commerce, collége communal, etc., etc. Elle est située à 15 kilomètres au nord de Clermont, sur un monticule, au pied duquel coule la petite rivière d'Ambone.

Riom, au temps de Grégoire de Tours, n'était qu'un village sans importance. Le roi Jean en fit le chef-lieu du duché d'Auvergne, constitué par lui au profit de son fils, duc de Berry vers 1360. Ce fut depuis cette époque une ville de première importance. Le château qui sert aujourd'hui de palais de justice est du XIVe siècle. On y a ajouté plusieurs bâtiments modernes. « Riom ne fait point de commerce, dit un ancien historien; il n'est vivifié que par les procès. En conséquence, cette ville est presque entièrement peuplée de conseillers, d'avocats, de procureurs et d'huissiers. Il faut y joindre des légions de plaideurs et d'avocats, qui y affluent de toutes parts. Les événements dont elle a été le théâtre sont peu considérables; seulement, par une fatalité assez singulière, les habitants, dans toutes les guerres civiles qui ont troublé le royaume, ont toujours embrassé le parti de la révolte. L'esprit de chicane qui y domine est peut-être la cause de cette conduite inquiète et séditieuse. Des personnes pensent que les habitants de Riom ne se sont ainsi conduits que pour contrarier les habitants de Clermont, leurs voisins, qui sont constamment restés fidèles au roi. »

Telle était avant 1789, au rapport d'un voyageur, la ville de Riom. La chicane n'a pas déserté son antre, et Riom est encore aujourd'hui le siége de la cour impériale. Il y a de plus une prison centrale. La ville est bien bâtie; une promenade bien plantée en fait le tour; les rues sont larges et généralement régulières; les constructions en lave de Volvic lui donnent un aspect sombre et bizarre, parfaitement en harmonie avec les us et coutumes des gens de justice et l'attirail de la chicane. Il reste encore à Riom quelques parties du château ducal, monument assez curieux du moyen âge, dont la partie la mieux conservée est la Sainte-Chapelle, bâtie en 1382 par Jean de Berry, premier duc d'Auvergne. Elle fut détruite en partie à l'époque de la guerre des Anglais, et réparée vers la fin du XVe siècle. Le monument le plus ancien de Riom est l'église de Saint-Amable; les autres édifices dignes d'être mentionnés sont la maison centrale de détention, l'église du Mathuret, la sous-préfecture, plusieurs fontaines remarquables. Une des promenades est décorée d'une colonne élevée à Desaix.

Riom fabrique quelques toiles et possède des distilleries d'eau-de-vie et des tanneries; elle commerce en blé, vins, chanvre, fruits, huile de noix et pâte d'abricot. C'est la patrie de MM. de Chabrol, de Crouzol et de Chabrol-Volvic, de Malouet, ancien ministre de la marine, et de l'académicien de Barante, l'heureux historien des *ducs de Bourgogne*.

Les armes de la ville sont : *d'azur à deux fleurs de lis d'or mises en chef, et un R de même en pointe.*

VOLVIC. — Volvic, *Volvicum*, bourg de 3,404 habitants, situé à 8 kilomètres au sud-ouest de Riom, à la base d'un cône volcanique appelé Puy-de-la-Bannière. Il s'élève au bord d'une mer de lave, qui, vomie par le Puy-de-Nagerre, l'un des plus puissants volcans de l'Auvergne, s'est étendue jusqu'à une lieue et au delà du cratère. La pente peu rapide et la vallée encaissée de tous côtés par des rochers de granit, ont forcé le torrent de grossir et de s'élever en épaisseur. Au milieu s'élève, comme un îlot, un roc que la lave a été forcée de contourner. Les carrières ouvertes depuis plus de mille ans dans cet océan minéral ont fourni les matériaux de presque toutes les villes de l'Auvergne, sans qu'on ait pu jamais s'inquiéter de les voir épuiser. La pierre est une espèce de basalte gris d'ardoise, sur laquelle ni l'air, ni l'eau ni le temps n'ont d'action. Dans les constructions comme sur le sol, elle conserve sa même teinte, son même grain. Cette pierre est d'ailleurs employée par la municipalité parisienne, qui en confectionne les trottoirs des rues et des quais. A peine çà et là quelques lichens viennent-ils nuancer de taches blanchâtres la surface de ce fleuve solidifié. — Le travail des carrières forme la principale industrie du pays.

L'église de Volvic est très-ancienne.

Le château de Tournoël, une des plus belles ruines féodales du département du Puy-de-Dôme, est une dépendance de la commune de Volvic. Il est bâti sur un monticule élevé de six cent trois mètres au-dessus du niveau de la mer, de nature feldspathique, et qui fait suite à la montagne volcanique de la Bannière. Sa forme est irrégulière; construit par les comtes d'Auvergne, il appartint successivement aux familles d'Albon, d'Apchon et de Chabrol. Après diverses vicissitudes, il fut abattu par Richelieu. De la plate-forme du donjon, on jouit d'une superbe vue, qui s'étend sur la belle Limagne.

RANDAN-JUSSAT. — Randan-Jussat, petite ville de 1,923 habitants, et chef lieu de canton, située à 25 kilomètres au nord est de Riom, est remarquable par un antique château qui a longtemps appartenu à la famille de Polignac, et qui, acquis par madame Adélaïde, sœur du roi Louis-Philippe, fut complétement restauré et reçut de nouveaux embellissements.

Du haut des balcons du château on aperçoit une vaste plaine bornée au levant par les montagnes du Forez, tandis qu'au couchant les tours rougeâtres du château se détachent sur les montagnes du Puy-de-Dôme et du mont Dore.

Randan possède quelques manufactures, une belle école, et des établissements de charité qu'elle doit à la pieuse princesse dont le nom sera longtemps vénéré dans le pays.

AIGUEPERSE. — Aigueperse, *Aquæ calidæ Arvernorum, Aquæ Ceruleæ, Aqua sparsa*, petite ville, chef-lieu d'un canton, peuplée de 2,873 habitants, et située à 15 kilomètres au nord-nord-est de Riom.

Cette ville, qui autrefois avait titre de duché et dépendait du diocèse de Clermont, du parlement de Paris, de l'intendance de Moulins et de l'élection de Gannat, n'a pour ainsi dire qu'une rue : la grande route de Paris à Clermont. Elle était la capitale du duché de Montpensier, qui appartint longtemps à la maison d'Auvergne, et passa successivement par alliances, achat ou donation, dans les familles de Beaujeu, de Dreux, de Thouars, de Ventadour, de Berry et de Bourbon. La confiscation des biens du connétable Charles de Bourbon, mort au siége de Rome en portant les armes contre la France, réunit cette seigneurie à la couronne de France. Louis VIII, à son retour de la guerre contre les Albigeois, passa en Auvergne, et fut reçu au château de Montpensier, situé à un kilomètre d'Aigueperse, par Guichard de Beaujeu. Il y tomba malade des fatigues de l'expédition, suivant les uns, et suivant les autres, du poison que lui fit prendre Thibaut, comte de Champagne, amant de la reine Blanche de Castille. Le roi, sentant sa fin prochaine, réunit auprès de son lit les principaux seigneurs et leur fit jurer de reconnaître et de faire sacrer au plus tôt son fils Louis IX. Il mourut le 28 novembre 1226. Ses entrailles furent transportées à Clermont et déposées dans le tombeau des Dauphins d'Auvergne. — Il ne reste plus rien du château de Montpensier, qui fut démoli en 1637 par l'ordre du cardinal Richelieu. A peu de distance d'Aigueperse se trouve le château de la Roche, où naquit l'illustre chancelier de l'Hospital. Regardé comme suspect par les catholiques à cause de sa tolérance, l'éminent magistrat se trouva compris dans les proscriptions de la Saint-Barthélemy. Il était alors dans sa terre, et dut à cette circonstance plutôt qu'à la révocation de l'ordre donné contre lui d'échapper au massacre. « J'ignorais, dit-il en apprenant cette nouvelle, que j'eusse jamais mérité la mort ni le pardon. » Il mourut dans sa retraite en 1573. Aigueperse lui a élevé une statue. Cette ville est aussi la patrie du poëte Jacques Delille. L'église Notre-Dame et la Sainte-Chapelle, fondées en 1475 par Louis de Bourbon, Dauphin d'Auvergne, méritent l'attention des voyageurs. On fabrique à Aigueperse des toiles, des chapeaux de feutre, des chandelles. Il s'y fait un actif commerce de grains et de bestiaux.

Les armes de la ville sont : *gironné d'argent et de gueules, de six pièces à un écusson d'azur à une fleur de lis d'or sur le tout; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

PONT-GIBAUD. — Pont-Gibaud, *Pons Gibaldus*, petite ville, chef-lieu d'un canton, bâtie en amphithéâtre sur une coulée de lave au bord de la Sioule, à 25 kilomètres de Riom, et peuplée de 986 habitants, possède encore son vieux château. C'était au XIIIe siècle une baronnie dépendante des dauphins d'Auvergne. Lorsque Archambaud de Bourbon fut envoyé par Philippe-Auguste contre Guy II, comte d'Auvergne, il s'empara de Pont-Gibaud, bien qu'il dépendît du Dauphiné. Le Dauphin se plaignit de cette félonie, et saint Louis lui fit rendre son château. Ce château, qui domine la ville, s'élève sur un plan quadrangulaire; au centre est une cour, à l'un des angles est une grosse tour ronde en pierres de taille et dont les murs ont 4 mètres 33 centimètres d'épaisseur; elle est élevée de trois étages, dont chacun est couvert par une voûte en forme de calotte sphérique un peu allongée. Il existe encore deux autres tours, mais plus petites que celle-ci, qui sans doute servait de donjon. — On a découvert près de Pont-Gibaud une mine de plomb argentifère, qui est richement exploitée; et à Chavanon il y a une grande fonderie. Il y existe aussi, à un kilomètre de Pont-Gibaud à Javel, des eaux minérales, mais elles ne sont pas en vogue. Près de Tournebise on voit

Digitized by Google

un camp retranché en pierres sèches, attribué aux Gaulois, et non loin de là la fontaine d'Oule, dont les eaux sont constamment gelées pendant tout l'été.

THIERS (lat. 45° 51′ 15″, long. 1° 12′ 42″ E.). — Thiers, *castrum Thigernum, Thiernum,* ancienne vicomté du diocèse de Clermont, du parlement de Paris, de l'intendance de Riom; aujourd'hui chef-lieu du second arrondissement communal et d'un canton, avec tribunaux de 1re instance et de commerce, chambre consultative des manufactures, collége communal, etc., etc.; située à 43 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de Clermont, sur la croupe et le penchant d'une montagne qui domine au loin toute la contrée, et au pied de laquelle coule la Durolle; sa population est de 13,765 habitants.

Cette ville était du temps des Mérovingiens une place forte importante; Thierry, roi d'Austrasie, dans son expédition d'Auvergne, incendia le château. La tradition catholique rapporte que les reliques de saint Symphorien échappèrent miraculeusement aux flammes. La ville reconstruite devint au xe siècle le chef-lieu de la vicomté de Thiers, dont le premier titulaire fut Matfroy, fils d'Astorg, vicomte d'Auvergne. Guillaume II réunit par son mariage le comté de Châlon au fief de Thiers. Cette seigneurie passa en 1301 par donation dans la maison de Forez, puis dans l'apanage des Dauphins, et ensuite dans la maison de Bourbon. Le cardinal de Prat, l'un des juges de Charles de Bourbon, réclama pour prix de son zèle cette part de la confiscation prononcée aux dépens du félon connétable; mais le duc de Montpensier se fit réintégrer en 1569 dans la principauté de Thiers, qui prit le titre de baronnie. Mademoiselle de Montpensier en fit don au duc de Lauzun. — Le château de Thiers n'existe plus; la ville, mal construite quoique d'un aspect pittoresque et jouissant d'un magnifique panorama, ne présente que des rues tortueuses, montueuses, étroites, la plupart impraticables aux voitures. La population est plus industrieuse qu'agricole. Les principaux produits sont la quincaillerie, la coutellerie et la papeterie. On essaya le siècle dernier d'établir des rizières dans les prairies que baigne la Dore. La tentative n'eut aucun succès; et de plus, les miasmes exhalés par les eaux devenues stagnantes provoquèrent une épidémie qui emporta plus de la moitié des habitants.

Thiers est bâtie en amphithéâtre; son aspect est riant et gracieux, mais ses rues sont étroites, tortueuses et escarpées; elle rachète cet inconvénient par l'admirable panorama dont on jouit des fenêtres de la plupart de ses maisons. L'église Saint-Jean est remarquable. La ville est très-industrieuse et très-commerçante; elle fabrique de la coutellerie estimée et de la quincaillerie qui s'exporte au loin; des draps, de la broderie, des fils à coudre, de la galnerie, de la tabletterie, des ouvrages en cuir bouilli, des rubans, des cartons, des cartes à jouer. Elle a de nombreuses papeteries dont les produits sont estimés. Elle fait un commerce de meules à moulin, de basalte, de porphyre, de faïence, de cuirs, de papier, de quincaillerie et de coutellerie. C'est la patrie du théologien Bruyère.

Les armes de la ville sont : *de gueules au navire d'argent aux voiles déployées, voguant sur des ondes d'azur ombrées d'argent.*

A deux kilomètres au nord-ouest de Thiers se trouve le hameau de *Pinon,* qu'habitait autrefois une famille, les Guitard, formée en espèce d'association. « Autour de Thiers et en pleine campagne, dit M. Legrand d'Aussy qui a vu ces associations, sont des maisons éparses, habitées par des sociétés de paysans, dont les uns s'occupent de coutellerie, tandis que les autres se livrent au travail de la terre. Outre ces habitations particulières et isolées, il en est d'autres plus peuplées, dont la réunion forme un petit hameau, et dans lesquelles la communauté est plus intime encore. Le hameau est occupé par les diverses branches d'une même famille, qui, livrée uniquement à l'agriculture, ne contracte ordinairement de mariage qu'entre ses différents membres; qui vit en communauté de biens, a ses lois, ses coutumes, et qui, sous la conduite d'un chef qu'elle se nomme et peut déposer, forme une sorte de république dont tous les travaux sont communs, parce que tous les individus sont égaux. Il y a dans les environs de Thiers plusieurs de ces familles républicaines. La plus ancienne est celle des Guitard, plus généralement désignés sous le nom de *Pinons,* du hameau qu'ils habitent. La tradition fait remonter l'établissement de leur société au xiie siècle. Tous les membres de la famille élisent un chef qui a le nom de *maître.* Les détails de la maison sont confiés à une femme qui porte le titre de *maîtresse.* Elle commande aux femmes, comme le maître commande aux hommes. La maîtresse ne peut être prise dans le même ménage que le maître. Une Guitard sort-elle de Pinon pour se marier, on lui donne six cents livres en argent; mais elle renonce à tout, et ainsi le patrimoine général subsiste en entier comme auparavant. Il en serait de même pour les garçons s'ils allaient s'établir ailleurs. » — Sous l'empire de la féodalité, des biens de mainmorte et des coutumes, cette association n'avait rien de contraire aux lois et usages du pays. Mais le Code civil et le principe de la division des héritages l'ont fait disparaître. Elle a cependant subsisté jusqu'en 1818.

VOLLORE-VILLE. — Vollore-Ville, *Lovolantrum* ou *Volotrense castrum,* à 13 kilomètres au sud-est de Thiers. Cette petite ville, dont la population est de 3 [illegible]94 habitants, est ainsi nommée pour la distinguer d'un autre *Vollore,* bourg de 904 habitants, situé à 20 kilomètres de Riom, dans le même canton de Courpière, et qui doit à sa position le nom de *Vollore-Montagne.* Volloro-Ville doit son origine à un château fort dont il est fait mention au temps des rois de la première race.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
7 958 kil. carr. ou 795 836 hect.	Hommes.. 294 654 Femmes... 302 243 Total... 596 897	6	50	443	23 000 000 fr.	11 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT.

Superficie 1788 kilom. carrés ou 178 780 hectares. — Population 174 126 hab. — Cantons 14. — Communes 108.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
CLERMONT (4 c., E., N., S., O.), 17 c., 58816 h.	CLERMONT-FERRAND	33516	»	Suite de CLERMONT.	Cebazat	2062	6	Suite de CLERMONT.	Malintrat	800	10
	Aubière et Pérignat	3750	3		Ceyrat	1427	7		Nohanent	1398	6
	Aulnat	924	7		Chamalières	1163	2		Orcines et Villars	1680	7
	Beaumont	1846	2		Durtol	450	5		Romagnat et Opme	1817	5
	Blanzat	1060	5		Genès-Champanelle (S.-)	2119	11		Royat	1142	6
					Gerzat	2591	8		Sayat	1139	8

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE CLERMONT.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Saint-Amant-Tallende, 8 com., 9 932 hab.	Saint-Amant-Tallende	1476	18
	Aydat	1774	26
	Chanonat	1241	11
	Olloix	1072	28
	Sandoux (Saint-)	1140	25
	Saturnin (Saint-)	1241	20
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Vernet (le)	1012	35
Billom, 11 com., 11 [illegible] hab.	Billom	3723	23
	Bongheat	866	35
	Bort	1088	35
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Glaine-Montaigut	1042	30
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Mauzun	307	33
	Montmorin	1176	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	15
Bourg-Lastic, 6e., 14321	[illegible]	2144	[illegible]
	Briffons	945	38
	Julien-Puy-la-Vèze	770	45
	[illegible]	1121	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saint-Dier, 16 com., 9000 hab.	Saint-Dier	1720	40
	Ceilloux	964	40
	Domaize	1651	45
	Estandeuil	1001	38
	Espinat	1761	33
	[illegible]	1414	35
	Jean-des-Ollières (S.-)	2437	45

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Saint-Dier.	Sugères	1643	45
	Toura	2669	50
	Trézioux	1644	35
Herment, 6 com., 2941 hab.	Herment	643	50
	Germain (Saint-)	290	45
	Prondines	923	40
	Sauvagnat	840	48
	Tortebesse	300	45
	Verneugheol	1039	50
Pont-du-Château, 6 com., 11 [illegible] h.	Pont-du-Château	3621	15
	[illegible]	[illegible]	11
	Dallet	1260	20
	Lempdes	1628	10
	Lussat	966	15
	Martres-d'Artières	1010	20
Rochefort, 14 communes, 14 [illegible] habitants.	Rochefort	1410	30
	Allagnat	878	20
	Bains-du-Mont-Dore	1011	64
	Bonnet-près-Orcival	902	22
	[illegible]	1005	36
	Hauterive-l'Eglise	1103	42
	[illegible]	1114	[illegible]
	Mazaye	927	35
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Nebouzat	895	23
	Olby	1027	35
	Orcival	765	33
	Perpezat	1136	30
	Puy-de-Roche (Saint-)	913	30
	Vernines-Aurières	1318	35

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Vertaizon, 11 com., 12169 hab.	Vertaizon	2450	20
	Beauregard	1490	28
	Bonnet-près-Chauriat (Saint-)	248	[illegible]
	Bouzel	658	[illegible]
	Chas	696	[illegible]
	Chauriat	1607	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Mezel	1142	[illegible]
	Moissat	1706	[illegible]
	Ravel-Salmerange	968	[illegible]
	Vancel	346	[illegible]
Veyre-Monton, 8 com., 12 [illegible] h.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Authezat-la-Chaussetat	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Crest (le)	964	15
	Martres-de-Veyre	2041	13
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vic-le-Comte, 10 com., 14 [illegible] h.	Vic-le-Comte	3161	20
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Mirefleurs	1332	15
	Parent	696	23
	Pignols	605	25
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Yronde et Bar	1206	25

ARRONDISSEMENT D'AMBERT.

Superficie 1 220 kilom. carrés ou 122 054 hectares. — Population 90 048 hab. — Cantons 8. — Communes 52.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Ambert, 8 com., 29 [illegible] hab.	Ambert	5011	»
	[illegible]	[illegible]	5
	Ferreol-des-Côtes (S.-)	1299	5
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Marsac	3121	9
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Thuiteres	429	8
	Valcivières	1614	8
S.-Amant-Roche-Savine, 5 comm., 7674 hab.	S.-Amant-Roche-Savine	2201	13
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Eloy (Saint-)	566	18
	Grandval	922	13
	Monestier (le)	1040	10
S.-Anthème, S.-Amant, 5 comm., 7 [illegible] hab.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	3172	25
	[illegible]	831	25
	[illegible]	771	20
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Romain (Saint-)	1048	30

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Arlanc, 9 com., 13 [illegible] hab.	Arlanc	4288	20
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Beurières	1448	20
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Doranges	1254	25
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Mayres	918	20
	Novacelles	905	26
	Sauveur (Saint-)	540	20
Cunlhat, 4 com., 10 [illegible] hab.	Cunlhat	3360	[illegible]
	Aurelles	2406	21
	Brousse	3322	25
	Chapelle-Agnon (la)	2003	16
St-Germain-l'Herm, 13 [illegible] hab.	Saint-Germain-l'Herm	2466	42
	Aix-la-Fayette	799	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Catherine (Sainte-)	467	25

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Saint-Germain.	Chambon	1069	1
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Echandely	1442	23
	[illegible]	1761	[illegible]
	Fournols	1957	18
Olliergues, 6 com., 8410 hab.	Olliergues	2040	20
	Brugeron (le)	1230	20
	Gervais (Saint-)	1227	23
	[illegible]	3114	[illegible]
	Vertolaye	787	10
Vivernis, 6 com., 8417 hab.	Vivernis	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	1240	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Sauvessanges	2002	25

ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE.

Superficie 1 820 kilom. carrés ou 182 076 hectares. — Population 100 671 hab. — Cantons 9. — Communes 116.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Issoire, 16 communes, 15 [illegible] habitants.	Issoire	6735	»
	Aulhat	407	8
	Babel (Saint-)	1502	10
	Bergonne	323	6
	Brassac (le)	1087	6
	Condes	1512	11
	Lat	617	6
	Meilhaud	457	8
	Orbeil	706	4
	Pardines	272	7
	Perrier	572	6
	Sauvagnat	640	8
	Solignat	450	3
	Vodables	469	11
	Yronde (Saint-)	556	6
Ardes, 16 com., 10 [illegible] hab.	Ardes	1521	20
	Alyre (Saint-)	761	30
	Apchat	589	20
	Avant-le-Logat	1737	35
	Augnat	439	15
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Chassagne	554	16
	Dauzat	462	16
	Gocherelle (la)	306	33

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Ardes.	Hérent (Saint-)	452	13
	Madriat	247	15
	Meyrand (la)	150	25
	Mazoires	971	30
	Rentières	531	25
	Roche-Charles	263	23
	Ternant	182	13
Besse, 12 com., 12 [illegible] hab.	Besse	2158	30
	Anastaise (Saint-)	456	28
	Chambon	289	30
	Compains	193	30
	Diery (Saint-)	297	20
	Eglise-Neuve	446	46
	Espinchal	97	38
	Murols	181	28
	Pierre-Calamine	137	26
	Valbeleix	639	25
	Victor (Saint-)	706	28
Champeix, 12 com., 10 [illegible] h.	Champeix	1844	13
	Chanonat	577	10
	Chidrac	343	8
	Cirgues (Saint-)	249	10
	Clémensat	175	13

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Champeix.	Courgoul	259	23
	Creste	175	20
	Floret (Saint-)	665	13
	Grandeyrol	113	23
	Ludesse	723	15
	Montaigut	1277	18
	Nectaire (Saint-)	1334	23
	Nerchers	1016	10
	Ronzières	622	10
	Saurier	542	20
	Verrières	150	23
	Vincent (Saint-)	396	10
Saint-Germain-Lembron, 16 com., 10 [illegible] hab.	Saint-Germain-de-Dron	2235	11
	Antoingt	771	10
	Beaulieu	744	16
	Boudes	685	16
	Breuil (le)	690	10
	Chalus	473	13
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Collanges	348	14
	Gervazy (Saint-)	782	17
	Gignat	503	10

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jumeaux, 10 com., 9635 hab.	Jumeaux	1712	16
	Auzat-sur-Allier	1565	13
	Brassac	1962	17
	Champagnat-le-Jeune	760	20
	Chapelle-sur-Usson	252	17
	Jean-Saint-Gervais (S.-)	687	17
	Martin-des-Ollières (Saint-)	930	27
	[illegible]	1741	11
	[illegible]	320	27
	Val-sous-Châteauneuf	356	20
Latour-d'Auvergne, 8 com., 9410 hab.	Latour-d'Auvergne	1961	55
	Bagnols	2040	55
	Chastreix	1094	50
	Cros	597	60
	Donat (Saint-)	1142	50
	Genès-Champespe (S.-)	800	50
	Picherande	982	45
	Tremouille-Saint-Loup	594	60
Sauxillanges, 16 com., 14870 hab.	Sauxillanges	2172	11
	Banaut	598	12
	Brenat	801	6
	Chaméane	591	19
	[illegible]	775	8
	Eglise-Neuve-des-Liards	693	17
Suite de Sauxillanges.	[illegible]	1192	16
	Genès-Latour (Saint-)	1235	24
	Jean-en-Val (Saint-)	649	11
	Martin-des-Plains (S.-)	300	9
	Parentignat	490	4
	Pradeaux (les)	647	6
	Quentin (Saint-)	616	14
	Usson	816	10
	[illegible]	332	6
	Vernet (le)	2516	20
Tauves, 6 com., 8339 hab.	Tauves	2547	66
	Avèze	800	65
	[illegible]	501	8
	Larodde	1269	75
	Sauve (Saint-)	2123	68
	Singles	1099	74

ARRONDISSEMENT DE RIOM.

Superficie 2886 kilom. carrés ou 288 610 hectares. — Population 156 035 hab. — Cantons 13. — Communes 128.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Riom Sud-Est et Ouest, 12 com., 37067 hab.	Riom	10269	»
	Bonnet (Saint-)	1543	5
	[illegible]	2 [illegible]	[illegible]
	Châteaugay	1211	7
	Châtelguyon	1788	7
	Genès-l'Enfant (Saint-)	686	6
	[illegible]	1086	8
	[illegible]	719	1
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	1253	12
	Pessat-Villeneuve	268	7
	Volvic	3101	8
Mozac, 11 com., 14[illegible] hab.	[illegible]	2873	15
	Agoulin (Saint-)	665	15
	[illegible]	1[illegible]	13
	[illegible]	1[illegible]	16
	[illegible]	[illegible]	15
	[illegible]	970	12
	Effiat	1691	18
	Gens-du-Retz (Saint-)	843	19
	[illegible]	[illegible]	20
	Laure	2[illegible]	13
	Vensat	1130	19
Combronde, 12 com., 9675 hab.	Combronde	2[illegible]	19
	Beauregard-Vendon	773	7
	Champs	621	20
	Davayat	595	5
	Gimeaux	663	6
	Hilaire-la-Croix (Saint-)	879	20
	Jozerand	691	15
	Montcel	599	15
	Myon (Saint-)	840	12
	Prompsat	671	7
	[illegible]	[illegible]	8
	Ysaac-Latour	684	6
Pontaumur, 9 com., [illegible] hab.	[illegible]	1667	9
	Beauzire (Saint-)	1449	8
	[illegible]	[illegible]	10
	[illegible]	[illegible]	15
	[illegible]	1[illegible]	13
	Ignat (Saint-)	2038	15
	Igue (Saint-)	640	15
	Martres-sur-Morges	1082	12
	Varennes-sur-Morges	1143	9
Saint-Gervais, 11 com., 12830 hab.	Saint-Gervais	2051	35
	Ayat	654	33
	[illegible]	1[illegible]	[illegible]
	Charensat	2211	43
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Espinasse	1182	45
	[illegible]	1008	40
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	617	41
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	38
	Sauret-Besser	443	»
Manzat, 10 com., 11[illegible] hab.	Manzat	2015	20
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Charbonnières-les-Varennes	1661	8
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	20
	Compas	997	30
	Georges-de-Mons (S.-)	1[illegible]	26
	[illegible]	1[illegible]	14
	[illegible]	[illegible]	26
	Vitrac	667	27
Menat, 11 com., 11[illegible] hab.	Menat	2276	33
	[illegible]	1[illegible]	26
	Gal (Saint-)	741	30
	Lisseuil	361	28
	[illegible]	7[illegible]	[illegible]
	Pardoux (Saint-)	666	35
	Pourzol	721	30
	Quintin (Saint-)	993	28
	Rémy-de-Blot (Saint-)	1139	28
	Servant	1795	38
	Teilhet	891	38
Montaigut, 10 com., 8137 hab.	Montaigut	1611	50
	Ars	690	56
	Buxières-sous-Montaigut	535	53
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	7[illegible]	[illegible]
	[illegible]	1[illegible]	[illegible]
	Moureuille	536	50
	[illegible]	1[illegible]	[illegible]
	Virlet	1067	56
	Youx	711	60
Pionsat, 10 com., 10[illegible] hab.	Pionsat	2322	50
	[illegible]	7[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	7[illegible]	[illegible]
	Hilaire (Saint-)	1068	56
	Maigner (Saint-)	890	60
	[illegible]	2[illegible]	[illegible]
	[illegible]	7[illegible]	[illegible]
	[illegible]	4[illegible]	[illegible]
	Vergheas	4[illegible]	[illegible]
Pontaumur, 15 communes, 17[illegible] hab.	Pontaumur	1987	45
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Celle (la)	5[illegible]	[illegible]
	[illegible]	8[illegible]	[illegible]
	[illegible]	1[illegible]	[illegible]
	Etienne (Saint-)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Glat	2160	68
	Hilaire-les-Monges (S.-)	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	1[illegible]	[illegible]
	[illegible]	1[illegible]	[illegible]
	Puy-Saint-Gulmier	727	53
	Tralaigues	289	55
	Villossanges	1267	49
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pontgibaud, 6 com., 11811 hab.	Pontgibaud	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	3[illegible]	[illegible]
	[illegible]	3[illegible]	[illegible]
	Cisternes-la-Forêt	2376	40
	Jacques-d'Ambur (S.-)	683	30
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Ours (Saint-)	2[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Randan-Jussat, 10 com., 10117 hab.	Randan-Jussat	1923	25
	André (Saint-)	1086	20
	Bas et Lezat	619	15
	[illegible]	705	25
	[illegible]	1[illegible]	[illegible]
	[illegible]	7[illegible]	[illegible]
	Mons	1096	30
	[illegible]	9[illegible]	[illegible]
	Sylvestre (Saint-)	1127	30
	Villeneuve-les-Cerfs	794	24

ARRONDISSEMENT DE THIERS.

Superficie 858 kilom. carrés ou 85 788 hectares. — Population 76 017 hab. — Cantons 6. — Communes 39.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Thiers, 3 c., 16684 h.	Thiers	13766	»
	Dorat	585	8
	Escoutoux	2195	6
Châteldon, 6 com., 8331 hab.	Châteldon	1826	15
	Lachaux	1095	20
	Neuillat	326	10
	Paulières	1803	10
	Puy-Guillaume	1809	13
	Ris	1602	20
Courpière, 9c., 16724 h.	Courpière	3810	15
	Aubusson	686	15
	Augerolle	2592	20
	Olmet	1334	25
Suite de Courpière.	Renaudie (la)	877	»
	Sauviat	1016	23
	Sermentison	1671	15
	Vollore-Montagne	941	20
	Vollore-Ville	3794	13
Lezoux, 12 com., 12861 hab.	Lezoux	2863	15
	Bulhon	558	15
	Charnat	400	15
	Crevant	1262	15
	Culhat	1522	15
	Saint Jean-d'Heurs	514	10
	Lempty	468	20
	Neyrande	589	15
	Orléat	1256	10
Suite de Lezoux.	Peschadoire	900	7
	Seychalles	1100	20
	Vinzelles	732	15
St-Rémy, Maringues, 4 com., 8563 hab.	Maringues	4168	20
	Joze	1168	20
	Limons	980	17
	Luzillat	2018	17
	Saint-Rémy	4639	10
	Arconsat	2[illegible]	20
	Celles	3095	15
	Victor (Saint-)	1720	20
	Viscontat	1621	13

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME.

N^os D'ORDRE. (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes. (COURS D'ASSISES.)	
32e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 17,256 habitants.	
	Nombre total (1849).....	28
	Infanticides.	
41e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 406,50.	
	Nombre total (1849).....	4
	Suicides (c).	
79e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 78,148 hab.	
	Nombre total (1849).....	14
	Crimes contre les propriétés (d).	
80e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 12,141 hab.	
	Nombre total (1849).....	41

N^os D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (e).	
10e	En matière civile.....	2159
18e	En matière commerciale.....	2249
	Instruction (f).	
76e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	19
	Paupérisme (g).	
58e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 29 hab.	
	Nombre total.....	3796
	Mendicité.	
89e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 283 hab.	
	Nombre total.....	63
	Enfants naturels.	
66e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 22,948.	
	Nombre total (1850).....	472

N^os D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.	
76e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 29,10.	
	Enfants trouvés et abandonnés (h).	
39e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 286 hab.	
	Nombre total.....	204
64e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 61,56.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (i).

Mouvement de la population (j).		
Naissances.....	14 702	
Mariages.....	4 912	
Décès (k).....	12 382	
Contributions directes (l).		
Foncière.....	2 372 851 f.	» c.
Personnelle et mobilière.....	483 700	»
Portes et fenêtres.....	233 538	»
Patentes.....	222 705	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est l'un des départements où l'on compte le moins de suicides.

(d) Ainsi que dans le Var, la dernière période (1846-1850), comparée à la première (1826-1830), présente dans le Puy de-Dôme une augmentation de 22 pour °/₀ pour les crimes contre les propriétés. — Année moyenne, le Puy-de-Dôme, comme la Haute-Loire, compte 12 femmes sur 100 accusés. — C'est l'un des départements qui fournissent, année moyenne, le plus d'accusés aux assises des autres départements. — Il y a à Riom une maison centrale de détention recevant les condamnés du Puy-de-Dôme, du Rhône, de l'Allier, de Saône et-Loire, du Jura, de l'Isère, de l'Ain, de la Nièvre, etc. On y compte 900 détenus.

(e) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 199 habitants. Soixante-trois départements sont moins procéssifs.

(f) C'est l'un des départements qui présentent les proportions les moins favorables sous le rapport de l'instruction. — Comparé à la totalité des enfants, le nombre des écoliers était, en 1829, de 1 sur 180.

Il y a, dans le Puy-de-Dôme, 1 académie universitaire; 1 séminaire diocésain; 1 petit séminaire; 1 école préparatoire de médecine et de pharmacie; 1 lycée impérial; 5 colléges communaux; 1 école normale primaire; 3 écoles primaires supérieures; environ 40 institutions ou pensions, des écoles primaires communales ou privées, des écoles chrétiennes, fréquentées par 4,580 enfants; plusieurs établissements d'instruction dirigés par des corporations religieuses; 1 académie des sciences, belles-lettres et arts; 1 société centrale et des chambres consultatives d'agriculture; 1 musée; 1 bibliothèque publique, possédant plus de 21,000 volumes; 1 cabinet d'histoire naturelle; 1 jardin botanique, etc.

(g) Ce département compte plusieurs hospices avec une population moyenne de 8,753 individus; plusieurs bureaux de bienfaisance, secourant annuellement environ 4,000 indigents; 3 caisses d'épargne; 1 asile des aliénés.

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 450 habitants.

Nombre total : 1,237.

(i) Sous le rapport de l'industrie, le Puy-de-Dôme est le 67e. — Dix départements comptent plus d'agriculteurs.

(j) Dans l'ordre de la population, le Puy-de-Dôme occupe le 7e rang, le 10e pour la superficie territoriale.

(k) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 2,320.

Durée moyenne de la vie, 37 ans 8 mois. Quarante et un départements ont une vie moyenne plus longue.

(l) Rang du département pour la contribution foncière, 19e, pour la contribution personnelle et mobilière, 16e; pour les portes et fenêtres, 36e; et 45e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE [1].

1559. Hist. de Riom, chef d'Auvergne, traduite du latin en français, par *C.-B. Bernard*, in-16.
1560. Les antiquités de la ville de Clermont en Auvergne, imprimées dans la descript. du siége de Gergovie fait par César, trad. par *Jean Villevaut*, in-8°.
1589. La résolution des trois Etats du bas pays d'Auvergne, avec la prise de la ville d'Issoire, par le comte *de Randon*, in-8°.
1596. Coustume et établissement du château de Clermont, br. in-8°.
1607. Les origines de Clermont, par *Jean Savaron*, in-8°.
1668. Orig. de Clermont et de ses évêques, par *J. Dufraisse*, in-8°.
1722. Rec. concern. la jurid. consul. de Clermont, par *Cortiejer*, in-4°.
1733. Descript. des eaux minérales, bains et douches du Mont-Dore, par *Chomel*, in-12.
1765. Essais topog. et d'hist. natur. du Mont-Dore et de ses environs, par *Ant. Delarbre*, in-8°.
1797. Vues gén. sur l'hist. des envir. de Clermont, par *Mossier*, an IV.
1801. Quelques observ. concern. l'agriculture dans les montagnes du dép. du Puy-de-Dôme, par *Lacoste*, in-8°.
1805. Mon voyage au Mont-Dore, par le comte *de Salaberry*, in-8°.
1806. Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats et sur la ville de Clermont, par *A. Delarbre*, in-8°.
1816. Notice sur l'histoire de la ville de Clermont-Ferrand, le siége d'Issoire et la bataille de Crova-Rolland, in-8°.
1817. Dict. topogr. des communes du dép. du Puy-de-Dôme, extrait des Annuaires de 1814 et 1817.
1823. Promenade à Royat, commune de Chamalières, par *Rabany-Beauregard*, in-8°.
1829. Discours sur la topogr. médicale du dép. du Puy-de-Dôme, par *Fleury*, in-4°, réimpr. en 1833.
1829. Topogr. minéral. du dép. du Puy-de-Dôme, par *J.-B. Bouillet*, in-8° et planch.
1830. Observat. sur la source incrustante de Saint-Alyre dans un des faubourgs de Clermont-Ferrand, br. in-8°, réimpr. en 1833.
1830. Rech. sur Randon, ancien duché-pairie, son origine, etc., etc., par le vicomte *de Bastard* in-8°.
1831. Notice sur le chât. de Tournoëlle, par *B. Gonod*, in-8°, broch.
1833. Le Mont-Dore et ses environs, descr. pittor., par *Lecoq*, in 8°.
1833. Itinér. minéralog. et histor. de Clermont à Auriac par Mauriac, Saint-Flour, etc., etc., par *Bouillet*, in-8°.
1833. Chronologie des évêques de Clermont et des princip. monum. de l'hist. ecclés. de l'Auvergne, par *B. Gonod*, in 4°.
1834. Stat. du dép. du P.-de-Dôme, par *B. Gonod*, in 8° (coll. Loriol).
1835. Deux promenades au Mont-Dore pour l'étude des questions de cratères, par *Nérée Boubée*, in-18.
1836. Guide du voyageur à Clermont-Ferrand, dans sa banlieue, etc., par *J.-B. Bouillet*, in-18.
1839. Notice hist. sur la cathéd. de Cl.-Ferrand, par *B. Gonod*, in-8°.
1840. Notice histor. sur le château de Villeneuve en Auvergne, par *B. Gonod*, in-8°.
1840. Le Mont-Dore et ses environs, avec planches dessinées d'après nature, par *Louis Batissier*, in-4°.
1841. Essai sur les églises romanes et romano-byzantines du Puy-de-Dôme, par *Mallay*, in-4°.
1842. Notice sur le château de Murols (Clermont-Ferrand), br. in-8° Hist. des monastères d'Auvergne, par *Dom. Branche*, 1 v. in-8°. Not. sur Royat et ses environs, par *B. Thibaut*, in-8° et carte.
1847. Tabl hist. de l'Auvergne, comprenant les dép. du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Hte-Loire et de l'Allier, par *J.-B. Bouillet*, 8 vol. in-8°.
1847. Nobiliaire d'Auvergne, par *J.-B. Bouillet*, 4 vol. gr. in-8°, blas.
1849. Annales de la ville d'Issoire, manuscrit inédit publié par *J.-B. Bouillet*, 1 vol. gr. in-8°.
1853. Le vrai Guide de Clermont-Ferrand et de ses environs, publié par *Duchier*, 2e édit. in-18.
1854. Annuaire du Puy-de-Dôme pour 1854, in-18.

Annales scient. et littér. de l'Auvergne. — Annales des mines. — Hist. de l'Acad. roy. des inscript. et belles-lettres. — Cartes d'Auvergne, par *Duboucher*, *Frétat*, etc., etc. — Carte de la Limagne d'Auvergne, par *G. de Simeon*, 1600, 1698, 1603. — Carte du dép. du Puy-de-Dôme, extr. de la carte de *Capitaine* et de la gr. carte de France du dépôt de la guerre. — Carte du diocèse de Clermont. — Plan de Clermont. — Nouv. plan de Clermont et du chemin de fer. — Cartes du dép. du Puy-de-Dôme, par *Chanle*, *Dufour*, *Duvotenay*.

1 Voir la bibliographie du département du Cantal.

PARIS. — Typ. Lacrampe, rue Scuffiot, 12.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Salaison des jambons à Bayonne.

BASSES-PYRÉNÉES.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département des Basses-Pyrénées tire son nom de la chaîne occidentale des monts Pyrénées, qui, vers le sud, le sépare de l'Espagne en s'abaissant vers la mer. C'est un de nos départements frontières maritimes de la région sud-ouest de la France. Il a été formé en 1790 de la réunion des anciennes provinces du Béarn, de la basse Navarre, des pays basques, d'une partie de la Chalosse et de l'élection des Landes.

Il a pour limites : au nord, les départements des Landes et du Gers ; à l'est, celui des Hautes-Pyrénées ; à l'ouest, l'Océan, et, au sud, les provinces espagnoles d'Aragon, de Navarre et de Guipuscoa.

Superficie, nature du sol, montagnes, ports. — Situé en très-grande partie dans le bassin de l'Adour, à l'ouest dans les bassins de deux petits fleuves côtiers, la Nivelle et la Bidassoa, appuyé au sud au faîte de la chaîne des Pyrénées et couvert de ses contre-forts, ce département est entièrement montagneux et presque partout très-élevé. La partie des Pyrénées qui appartient au département commence au col de Torte et vient, près de Fontarabie, plonger ses derniers échelons dans les flots : elle présente un développement d'environ 200 kilomètres. En la suivant de l'est à l'ouest, elle offre successivement le Som de Soube, sur le versant espagnol, qui a 3,132 mètres d'élévation ; puis, à 12 kilomètres au nord-ouest, le pic du Midi de Pau ou d'Ossau, élevé de 2,967 mètres. Il ne faut pas le confondre avec le pic du Midi de Bigorre, bien reconnaissable, d'ailleurs, à son sommet arrondi en forme de dôme. C'est la plus haute montagne du département. De son sommet granitique, uni et glissant, on ne voit à ses pieds que des roches entassées les unes sur les autres, des débris mutilés ou déchirés par les convulsions de la nature, tandis qu'on découvre au loin des points de vue ravissants et un horizon immense. Entre le pic du Midi et le mont d'Aspe, qui donne son nom à un gave et à une jolie vallée, s'ouvre le col ou port de Can-

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

franc, qui est à 2,046 mètres d'élévation. Entre le mont d'Aspe et le pic d'Anie, la chaîne qui se dirige du sud-est au nord-ouest prend le nom de montagnes Rouges, et elle n'offre que trois sentiers périlleux fréquentés par les contrebandiers : le pic d'Anie a 2,584 mètres. A partir de ce point, la chaîne pyrénéenne baisse rapidement et n'offre plus que la montagne d'Obory, 2,009 mèt.; le mont Mendibelza, 1,138 m.; le mont Orion; le col ou port de Roncevaux, défilé à jamais célèbre, témoin de la mort de Roland; le mont Hurainburu, le petit col des Aldudes, le col de Maya et le col de Saint-Jean-de-Luz, qui est traversé par la grande route de Bayonne à Madrid. Mentionnons encore le mont d'Haoussa, qui a 1,300 mètres, et le pic d'Etchalar, qui en a 1,072, parmi les points les plus élevés du département. De cette chaîne principale se détachent un grand nombre de contre-forts qui ont souvent l'importance d'une chaîne de montagnes secondaire, et qui cachent dans leurs replis de nombreuses et pittoresques vallées, à travers lesquelles des sources minérales abondantes se font jour. Les principales de ces vallées sont les vallées d'Aspe, d'Ossau, de Baigorry, de Bastan et de la Bidassoa. La partie maritime du département occupe sur l'Océan le fond du golfe de Gascogne, et la côte, dont la direction générale est du nord-est au sud-ouest, a, de l'embouchure de l'Adour à celle de la Bidassoa, un développement de 35 kilomètres.

En général, le territoire du département des Basses-Pyrénées est disposé en amphithéâtre, et présente par sa diversité des points de vue pittoresques très-variés. Jouissant du double avantage d'être à la fois maritime et montagneux, il réunit des plages où l'Océan vient se briser avec fureur, des vallons sillonnés de nombreux ruisseaux, de riches et populeuses vallées fécondées par les terres grasses que les eaux entraînent des Pyrénées, des plaines fertiles arrosées par les gaves, des landes arides et sauvages, des coteaux couverts de vignobles, des montagnes couronnées de forêts, enfin des sommets élevés toujours couverts de neige et des glaciers.

On évalue la superficie du département à 755,934 hectares. Le sol se partage, d'après sa nature, en : pays de montagnes, 400,000 hectares; pays de bruyères ou de landes, 41,000, et sol sablonneux, 10,000 hectares.

Hydrographie. — Le département des Basses-Pyrénées appartient au versant de l'Océan, il est situé en très-grande partie dans le bassin de l'Adour et dans les bassins de deux petits fleuves côtiers, la Nivelle et la Bidassoa. Il est arrosé par l'Adour, qui n'appartient au département que dans les 30 derniers kilomètres de son cours, et par sa rive gauche seulement; et par un grand nombre des affluents de gauche, dont les principaux sont le Gabas, le Luy de France, le Luy de Béarn, le gave de Pau, qui reçoit le gave d'Oloron, la Bidouze et la Nive, qui forme, à son confluent avec l'Adour, le port de Bayonne. Le gave d'Oloron est lui-même formé par le gave d'Ossau et le gave d'Aspe.

La Nivelle et la Bidassoa, qui prennent leur source en Espagne, n'appartiennent au département que dans la partie inférieure de leur cours; encore cette dernière, qui la sépare de l'Espagne, ne lui appartient-elle que par sa rive droite; elle forme près d'Irun (Espagne) la petite et célèbre île des Faisans ou de la Conférence, où furent discutées les clauses de la paix des Pyrénées en 1659, et où fut conclu le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse.

Le Gabas prend sa source dans les landes d'Ossun, Hautes-Pyrénées, à peu de distance du département, passe à Sedzère, Bretagne, Lanueze; il entre près de Boucone dans le département des Landes, passe à Pimbo près de Saint-Sever, et vient se jeter dans l'Adour, à 4 kilomètres au-dessous de cette dernière ville, après un cours d'environ 48 kilomètres.

Le Luy de France et le Luy de Béarn prennent leur source dans l'arrondissement de Pau, se réunissent dans le département des Landes au-dessous d'Arnou, et se jettent dans l'Adour à 8 kilomètres au-dessous de Dax, après un cours d'environ 100 kilomètres.

Le gave de Pau prend sa source à la superbe cascade de Gavarnie, dans les Hautes-Pyrénées; il passe à Luz, Argelès, Lourdes, Nay, Pau, où il est flottable, Lagor, Orthez et Peychorade, où il est navigable. Au-dessus de cette dernière ville il reçoit le gave d'Oloron, et se jette dans l'Adour près d'Astingues, après un cours d'environ 160 kilomètres. Dans la dernière partie de son cours, il sépare le département des Basses-Pyrénées de celui des Landes.

Le gave d'Oloron prend sa source non loin du pic du Midi au-dessus de Laruns, et porte d'abord le nom de gave d'Ossau depuis sa source jusqu'à sa réunion au gave d'Aspe, passe à Laruns, Arudy, Oloron, où il prend le nom de gave d'Oloron, à Navarrenx, Sauveterre, Salies, et se jette dans le gave de Pau au-dessous de Sorbes, après un cours d'environ 120 kilomètres.

La Bidouze prend sa source à 12 kilomètres au sud-est de Saint-Jean-Pied-de-Port; elle passe à Saint-Just, Ostabat, Saint-Palais, Game, Bidache et Guiche, au-dessous duquel elle se jette dans l'Adour après un cours d'environ 80 kilomètres.

La Nive prend sa source à Berchobie près de Mauléon; elle passe à Saint-Jean-Pied-de-Port, où elle est flottable, Cambo, où elle est navigable, Ustaritz, et se jette dans l'Adour au-dessous de Bayonne, après un cours d'environ 45 kilomètres.

Voies de communication. — Le département est traversé par sept routes impériales d'un développement de 420 kilomètres, 20 routes départementales, d'un parcours de 670 kilomètres, et 9,105 chemins vicinaux dont la longueur totale est estimée à 10,081 kilomètres.

Trois des routes impériales mènent en Espagne. La première conduit d'Oloron à Saragosse par le col de Canfranc; la seconde, de Saint-Jean-Pied-de-Port à Pampelune par le col de Val-Carlos et de Roncevaux; la troisième enfin, la plus fréquentée, qui est la grande route de Madrid, mène de Bayonne à Vittoria par Urrugne et Béhobie.

Le département n'a pas encore de chemin de fer en activité (janvier 1851), mais dans un avenir prochain Bayonne sera relié à Bordeaux par Dax et Mont-de-Marsan, et il est probable que le chemin sera mis en communication avec les lignes espagnoles que l'on construit dans ce moment.

Climat. — Le département des Basses-Pyrénées appartient à la région climatérique du sud-est, ou climat girondin. Le caractère saillant de ce climat est la placidité de l'atmosphère, et quoiqu'il tombe à Pau une assez grande quantité de pluie, il n'y a pas dans l'atmosphère d'humidité sensible à l'hygromètre, parce que le sol, sablonneux à une très-grande profondeur, absorbe rapidement les eaux. Les vents d'ouest et du sud sont les seuls qui s'y fassent sentir, encore ne soufflent-ils que très-rarement.

La température est des plus douces en hiver, des plus modérées en été; le thermomètre centigrade ne descend pas en moyenne au-dessous de 5°,51, et ne monte pas au-dessus de 20°,47. La température moyenne de l'année est de 13°,40.

Les variations atmosphériques sont assez fréquentes à Pau; mais l'absence d'agitation dans l'air les rend inoffensives pour les malades. Les mois de décembre, janvier et février sont ordinairement très-beaux; en mars les pluies commencent et durent jusqu'à la mi-juin; l'été et une grande partie de l'automne offrent une série rarement interrompue de journées magnifiques; aussi la végétation est-elle dans ce pays hâtive et tardive à la fois.

Les orages qui arrivent en juin et en juillet ne sont jamais très-forts, malheureusement ils sont souvent suivis de grêles qui ravagent une partie des récoltes. Exposé à ces sinistres, qui n'attaquent qu'une zone assez restreinte, le département des Basses-Pyrénées est d'ail-

leurs, en partie, à l'abri des malheurs causés par les inondations.

Productions naturelles. — Le département des Basses-Pyrénées appartient à la région géologique des Pyrénées. Ces montagnes sont en grande partie formées de schistes de transition, jurassiques et crétacés avec des protubérances primitives; elles contiennent dans leur sein d'immenses richesses minérales. Le département des Basses-Pyrénées renferme des mines de cuivre, de fer, de soufre, de cobalt; des carrières d'ardoise, de marbre, de granit, et il existe des traces de mines d'argent aux environs de Saint-Jean-Pied-de-Port. On a découvert dans le département une mine d'ophite, pierre dure nuancée de vert clair et de vert foncé, que l'on pourrait avantageusement substituer au porphyre.

Il y a trois établissements d'eaux minérales dans le département : à Cambo, aux Eaux-Bonnes et aux Eaux-Chaudes. A Biarritz il y a un établissement de bains de mer très-fréquentés. Enfin on rencontre de nombreuses sources d'eaux minérales dans différentes localités du département; nous citerons celles de Salies, d'Ogen, d'Escot, de Sarrance, d'Accous, de Bedous de Gan et de Boru.

Le département produit des céréales de toute espèce, mais en quantité insuffisante pour les besoins de la population; c'est ainsi qu'en 1840 la production du froment n'a été que de 478,101 hectolitres, tandis que les besoins de la consommation en ont exigé 541,212 hectolitres. Le maïs, introduit dans le département au XVIIIe siècle, a parfaitement réussi; cette espèce de céréale, qui sert presque exclusivement à la nourriture du paysan est très-abondante. On récolte aussi des châtaignes, d'excellents fruits; le chanvre et surtout le lin y donnent de beaux produits dont on fait les *toiles* estimées dites *de Béarn*.

Les vins, dont la production est surabondande, sont généralement estimés comme vins d'ordinaire; les meilleurs, les rouges de Jurançon et de Gan, et les blancs de Jurançon, Gan, Larronin, Saint-Faust, Gélos, Roustignon, Mazères, Moncin et Aubertin, sont classés parmi les bons vins fins de France. Les prairies sont très-belles et très-étendues; les pâturages sont excellents. On trouve dans les Basses-Pyrénées les arbres qui viennent communément en France, surtout le peuplier, le chêne et le châtaignier; les forêts sont très-belles et de grande étendue; il y croit des sapins et des pins d'une hauteur prodigieuse, et qui servent aux constructions maritimes à Bayonne. La flore pyrénéenne est très-riche; les flancs des montagnes sont pendant l'été couverts d'une multitude de fleurs et de plantes odoriférantes.

Les animaux domestiques sont généralement d'une petite taille; les moutons, malgré le voisinage de l'Espagne, sont d'espèce commune; la volaille est en grande quantité, et surtout les oies. L'élève des mulets, du gros bétail, des moutons et des porcs est très-importante. Les chevaux navarrins sont de petite taille, mais très-estimés; ils conviennent parfaitement à la cavalerie légère. Les lapins, les lièvres et les chevreuils sont communs dans le département; le sanglier s'y montre dans les grandes forêts, et l'on y rencontre à la suite de l'hiver une espèce de loup de grande taille, hardi et féroce. Les ours et les isards habitent les montagnes couvertes de neige et les sombres forêts de sapins. Parmi le gibier ailé, les grives, les ortolans et les palombes sont recherchés.

La côte de Saint-Jean-de-Luz et de Bayonne est très-poissonneuse; on y pêche des thons, des saumons, des lamproies, des sardines; enfin les gaves et les torrents donnent des truites excellentes.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département des Basses-Pyrénées est un département agricole, pasteur et de commerce, mais l'agriculture n'est pas ce qu'elle devrait être, et l'on y est loin d'avoir su tirer parti de tous les éléments de prospérité qu'y a mis la nature; peut-être devons-nous en attribuer la cause au grand morcellement de la propriété, qui rend les améliorations agricoles plus difficiles. Il en résulte que les terres, quoique fertiles et susceptibles d'un rendement considérable, suffisent à peine à la nourriture de leurs habitants. De plus, une vaste étendue de landes situées au nord-est, nord et nord-ouest de Pau, demeurent incultes. Depuis quelque temps on améliore la culture et les races chevalines, ovines et bovines; il y a à Gan une ferme école, qui, avec les comices agricoles, pourra produire d'heureux résultats pour l'industrie agricole. On évalue le sol productif à 721,264 hectares, dont en froment 55,814 hectares; méteil, 418; seigle, 813; orge, 2,410; avoine, 1,847; maïs et millet, 71,238; sarrasin, 63; pommes de terre, 2,685; légumes secs, 718; vignes, 23,435; jardins, 2,780; lin, 2,798; prairies naturelles, 67,530, prairies artificielles, 2,697; pâtis, landes et bruyères, 338,596; jachères, 12,181; bois, 101,031 (dont 373 à l'Etat); sol forestier, 20,753 hectares. Le revenu territorial est évalué à 17 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 88,786, se partageant 893,397 divisions parcellaires de la propriété.

L'industrie manufacturière et de fabrication est peu considérable. Parmi les établissements industriels, les plus importants sont les usines à fer et les nombreuses scieries de planches. Les autres produits de la fabrication sont les toiles estimées de Béarn, les lainages, la cadisserie, les capes du Béarn, la bonneterie façon Tunis, les tapis de pied, les mouchoirs de Pau, les cuirs, les tuiles, la faïence et poterie, les liqueurs et le *chocolat* renommé *de Bayonne*. La construction des navires occupe un grand nombre d'ouvriers dans le port de Bayonne. La préparation des conserves d'oie, des salaisons de porc, et surtout des célèbres *jambons de Bayonne*, est une industrie très-importante. Les *eaux-de-vie d'Andaye* sont encore un des produits renommés du département; mais on n'en distille guère que 50 à 60 hectolitres par an.

Les mulets, les bestiaux et porcs gras, les vins, les bois de mâture et de construction et les salaisons de porc sont les principaux produits exportés. Le département prend une part considérable au commerce extérieur de la France par le port de Bayonne et par la frontière avec l'Espagne, surtout en contrebande. Outre Bayonne, le département possède encore quelques petits ports, dont le plus important est celui de Saint-Jean-de-Luz. Leur tonnage est de 150 bâtiments, jaugeant 9,000 tonneaux, et le mouvement de 1,350 bâtiments (dont 620 au commerce étranger), de 70,000 tonneaux.

A l'intérieur, le commerce est alimenté par 54 foires dans 32 communes et pendant 66 journées; les principales sont celles de la Saint-Martin et du 20 juin à Pau, qui durent 3 jours; du 23 août à Gan, qui dure 2 jours; d'août et du mardi des Cendres à Nay, qui durent 3 jours; de mai et de septembre à Oloron, qui durent 3 jours; de septembre à Mauléon, qui dure 2 jours; de mars à Orthez, qui dure 3 jours, et celles du mardi de Pâques et du mardi de la Pentecôte à Saint-Jean-Pied-de-Port, qui durent 2 jours. Les habitants des campagnes se rendent aussi en Espagne aux foires de Benavarre, Venasque, Serinena, Graus, Almeduvar, Sos, Lumbier, Teruel, Soria, Jaca, Pampelune, Tarazona, Cantaviejar, Orieula, Albarracin, Plasencia, Saragosse, Biesca et Huesca.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département des Basses-Pyrénées était de 755,934 hectares; sa population, d'après le dernier recensement (1851), est de 446,997 habitants, savoir : 215,432 hommes et 231,565 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Pau; il est divisé en 5 arrondissements communaux, 40 cantons et 560 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département des Basses-Pyrénées est compris dans la 10e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et dans l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, qui dépend de la division du sud-ouest.

Bayonne est le chef-lieu de la 13e division militaire, qui comprend les départements des Basses-Pyrénées, des

Hautes-Pyrénées, des Landes et du Gers; il y a à Bayonne une intendance militaire, une direction du génie, une direction d'artillerie, un hôpital militaire pour 800 malades et un dépôt de recrutement à Pau. Le département renferme 4 places fortes : la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port, Navarrenx, Bayonne et la citadelle de Bayonne. La compagnie de gendarmerie fait partie de la 11e légion, qui a son chef-lieu à Bordeaux.

Bayonne forme un sous-arrondissement de la préfecture maritime de Rochefort; ce sous-arrondissement comprend les quartiers maritimes de Dax, de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz. Il y a à Bayonne un arsenal de construction, un commissaire et un trésorier de la marine; Bayonne et Saint-Jean-de-Luz ont des écoles d'hydrographie.

Pau est le siége d'une cour d'appel, dont le ressort est formé des départements des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et des Landes. Le département a 5 tribunaux de 1re instance pour les 5 sous-préfectures, et 2 tribunaux de commerce, à Bayonne et à Pau. Le département forme le diocèse d'un évêché suffragant de l'archevêché d'Auch, dont le siége est à Bayonne. Il y a à Pau un grand séminaire et un petit à Larrissore. Le département a 8 cures de première classe, 32 de seconde, 364 succursales et 75 vicariats. Les protestants ont une église consistoriale à Orthez divisée en 7 sections : Orthez, Bayonne, Salcès, Bellocq, Sauveterre, Osse et Lourdes. Les Israélites ont une synagogue à Bayonne.

Le département possède à Pau une académie universitaire, qui comprend dans son ressort le lycée impérial de Pau, l'institution de plein exercice de Sainte-Marie d'Oloron, l'institution de Saint-Palais, l'institution de Saint-Léon à Bayonne, l'institution de Saint-François à Mauléon, le pensionnat Moncade à Orthez, l'institution Henri IV à Pau, 9 pensions, 8 institutions privées, l'école normale primaire départementale à Pau, 6 écoles communales supérieures et 914 écoles primaires élémentaires, communales ou privées. Les Basses-Pyrénées forment, avec le Gers et les Hautes-Pyrénées, le 22e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Pau. Il y a à Bayonne une direction des douanes, qui comprend les principalités de Bayonne, Ainhoa, Saint-Jean-Pied-de-Port et Bedous, et les inspections de Bayonne, d'Ustaritz, de Saint-Jean-Pied-de-Port et d'Oloron. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 17 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent 11 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le territoire du département des Basses-Pyrénées appartenait au moment de la conquête romaine aux peuples désignés sous le nom générique d'Aquitains. Rome, avant César, avait déjà tenté de les soumettre; deux fois ses armées avaient été repoussées. Le jeune Crassus, lieutenant de César, fut plus heureux. Malgré l'énergique résistance des belliqueux habitants de ces contrées, il réussit à les dompter, et si quelques peuplades durent à leur éloignement ou à leur situation dans les montagnes d'échapper d'abord à la conquête romaine, elles ne tardèrent pas à se soumettre à César lui-même, qui, cinq ans après Crassus, vint en Aquitaine. Le pays se révolta sous Auguste, et fut de nouveau subjugué par le proconsul Messala, ces succès méritèrent au vainqueur l'honneur d'un triomphe rappelé par Tibulle, son ami :

Gentis Aquitanæ celeber Messala triumphis.

Sous Adrien, le pays fit partie de la Novempopulanie. Il est fait mention, sous l'empire, de deux villes importantes, dont l'une, *Iluro*, est devenue Oloron; l'autre, *Benehарnum*, d'où vient Béarn, a donné lieu à de grandes discussions; on croit que la ville de Lescars est bâtie sur l'emplacement de cette antique cité.

Ravagée par les barbares, Vandales, Alains, Visigoths, qui prenaient ce chemin pour envahir l'Espagne, la contrée fut, au VIIe siècle, occupée par les Vascons, chassés de Pampelune et de Calahorra par les Visigoths : ces peuples intrépides luttèrent contre Dagobert et les autres rois francs de la première race, qu'ils inquiétèrent perpétuellement par leur humeur turbulente et guerrière. Plus tard, ce furent les Vascons, qui, à Roncevaux, firent subir à l'arrière-garde de Charlemagne revenant d'Espagne la fameuse défaite où périt Roland. Louis le Débonnaire, successeur de Charlemagne, vengea cette défaite au lieu même où son père avait été surpris par les Vascons, et où ceux-ci lui avaient à lui-même tendu une nouvelle embuscade. Après de nouvelles guerres contre ces peuplades insoumises, l'empereur franc fait bannir le duc de Vasconie, Loup Centulle, et un peu plus tard donne le pays de Béarn à un frère du dernier duc. Ce n'est pourtant qu'en 905 que nous voyons commencer la maison des vicomtes de Béarn, vassaux du comte de Gascogne; le premier d'entre eux fut Centulle Ier.

L'histoire des premiers vicomtes de Béarn, qui, tous, portent le nom de Centulle, présente peu d'intérêt : leur turbulence guerroyante à l'égard de leurs voisins, leur dévotion et leur libéralité envers les monastères, voilà tout ce qu'on peut signaler dans cette période. L'un d'eux, cependant, Centulle III, se montra moins généreux que les autres envers les moines. « Aussi, dit la chronique de Lescar, aussi fut-il blessé et mourut-il de ses blessures, Dieu merci! » Un cartulaire du temps constate un jugement rendu sous lui, et qui peint l'époque : les moines de Saint-Pé réclament l'héritage de Guillaume Fel, qui, selon eux, leur en avait fait donation. Les enfants de Fel le contestent et redemandent leur patrimoine. Tout se termine par un duel judiciaire; le champion du couvent est vainqueur, et en conséquence les enfants de Fel sont dépouillés de l'héritage paternel. Nous voyons encore un fait assez curieux dans le testament de Raymond, second fils de Centulle III : il lègue au même monastère un *paysan*, qui ne devait cesser de leur appartenir que si le vicomte de Béarn jugeait à propos de le racheter; le prix est déterminé : *trois cents sols*. Tout cela se passait au commencement du XIe siècle; c'est là sans doute cette civilisation du moyen âge, dont quelques modernes se plaignent si amèrement de nous voir dégénérer.

Centulle III avait commencé l'émancipation de sa vicomté et agrandi ses domaines. Aussi, après avoir enlevé au vicomte d'Acqs deux hameaux, ce baron gascon se qualifie-t-il pompeusement dans une charte de grand dominateur de la terre, *magnus dominator terræ*. Sous son petit-fils, Centulle IV, le duc d'Aquitaine, pour récompenser quelques services qu'il en avait reçus, fit remise au vicomte de Béarn de tous devoirs de vassalité. Centulle IV bâtit ou embellit quelques villes.

Gaston IV (1088) se signala par son courage chevaleresque à la croisade en Orient et contre les Maures; mais la postérité lui doit plus de reconnaissance pour le libéralisme qui respire dans ses institutions. Avant Louis le Gros, il donna un exemple d'affranchissement communal : Morlans fut par lui déclaré ville libre. Par ses autres institutions il établit l'ordre dans ses États, et protégea le faible contre le fort. Il fonda des hôpitaux, et s'occupa surtout d'arrêter les progrès de la lèpre, maladie affreuse que les croisés avaient rapportée d'Orient. « On sépara les lépreux de la société, dit M. Faget de Baure dans ses *Essais historiques sur le Béarn*. Ils eurent en Béarn, dans chaque commune, des maisons isolées; il leur était défendu d'en sortir, et ils y vivaient seuls. On leur permettait cependant d'assister aux exercices religieux dans les églises; mais ils y entraient par une porte réservée pour eux seuls; ils avaient en particulier un bénitier, une place, et jusqu'à un cimetière, afin que, même après leur mort, ils n'eussent rien de commun avec leurs concitoyens. On ne les admettait point dans les armées, et on ne leur permettait point d'exercer aucun autre métier que ceux auxquels on travaille en plein air. La lèpre était regardée comme une punition infligée directement par la main de Dieu; c'est ce qu'on appelait un mal sacré. Les ecclésiastiques, déjà chargés du soin des pauvres, devinrent aussi les tuteurs des lépreux. La pro-

Digitized by Google

priété des léproseries appartint à l'Église, et les lépreux en furent les serfs. Une cérémonie religieuse fut instituée pour les séparer des laïques. Ils formèrent une espèce d'ordre monastique. On distinguait les serfs de l'église par le nom de chrétiens; les léproseries ont été quelquefois désignées, par cette raison, sous le nom *christianeries*. Malgré cette servitude et cet isolement, il y avait des fainéants qui se donnaient pour lépreux. La coutume de Navarre prononçait des peines graves contre celui qui se déclarait lépreux sans l'être. »

Gaston IV, que son ardeur belliqueuse avait entraîné en Espagne dans une croisade contre les Maures, y fut tué dans une embuscade. Son corps, porté à Saragosse, y fut inhumé dans l'église de Notre-Dame del Pilar; on y montre encore aujourd'hui son cor et ses éperons, et les historiens espagnols s'accordent à célébrer sa bravoure et les services qu'il a rendus à leur pays. Il avait reçu de ses alliés le titre de vicomte et de pair d'Aragon.

Les successeurs de Gaston IV n'ont point marqué dans l'histoire, et sa famille ne tarda pas à s'éteindre. Marie, seule héritière de cette maison, fait hommage pour sa principauté à Alphonse d'Aragon, sous la tutelle duquel elle vivait encore, et se laisse imposer par lui une union avec Guillaume de Moncade, né d'une des premières familles de Catalogne (1170). Le Béarn se trouvait ainsi lié à l'Espagne et détaché de la France. Mais l'hommage, que le nouveau seigneur fit au roi d'Aragon, alarma l'humeur fière et indépendante des Béarnais; ils le déposèrent, et déclarèrent le trône vacant. Ils élurent pour souverain un chevalier du Bigorre; mais celui-ci, n'ayant point respecté leurs privilèges, fut tué par eux au bout d'un an. Même sort était réservé à son successeur, venu d'Auvergne, et qui offensa par son orgueil la fierté des Béarnais. La cour de Béarn le fit tuer d'un coup de pique par un écuyer sur le pont de Saranh. Alors, dit une ancienne pièce dont la copie (du XIVe et XVe siècle) est conservée aux archives de Pau, alors les Béarnais entendirent parler avec éloge d'un chevalier de Catalogne, lequel avait deux fils jumeaux. Les gens du Béarn tinrent conseil, et envoyèrent deux prud'hommes lui demander pour seigneur un de ces enfants. Arrivés en Catalogne, ils allèrent les voir, et les trouvèrent endormis : l'un tenait les mains ouvertes, l'autre les tenait fermées. Ils choisirent le premier, parce que ses mains ouvertes annonçaient qu'il serait libéral. Ce prince de trois ans, si singulièrement choisi, régna sur eux sous le nom de Gaston VI. Sa famille prit le nom de Moncade. Avec lui commença la seconde dynastie des seigneurs du Béarn.

Malgré sa libéralité envers les églises, Gaston VI fut excommunié comme Albigeois. Sa soumission, ses protestations pacifiques ne purent lui faire obtenir grâce de Simon de Montfort, l'ambitieux et terrible capitaine chargé d'exécuter les sentences fulminées par le pape Innocent III. Gaston, obligé de se défendre, réunit ses troupes à celles de ses voisins excommuniés comme lui. Vaincu à Muret par Simon de Montfort, il rentra pourtant en grâce auprès de l'Église, et fut relevé de son excommunication par l'évêque d'Oloron, qui la lui accorda en échange des seigneuries de Sainte-Marie et de Catron. « C'est ainsi, dit M. Faget, que la piété ou l'impiété de ces princes tournait également au profit de l'Église. » A la mort de Gaston, en 1215, les Béarnais lui donnèrent pour successeur son frère Guillaume Raymond.

Ce prince, dont la jeunesse avait été violente et orageuse, se montra un habile législateur. Sous lui fut établie une cour de justice composée de douze jurats : cette charge était héréditaire, et devint très-importante. A ceux qui la remplissaient fut réservé bientôt le titre de baron à l'exclusion des autres gentilshommes.

Sous ses successeurs, dont l'histoire est insignifiante, le Béarn s'agrandit sans bruit par des héritages et des mariages avec des familles royales. C'était l'époque de la lutte entre l'Angleterre et la France; ils prirent parti contre les Anglais, qui jamais ne franchirent la frontière de leurs États. Le dernier prince de la famille de Moncade, Gaston VII, se voyant mourir sans enfants mâles, choisit pour successeur son gendre le comte de Foix; mais les Béarnais exigèrent que leur pays restât distinct du comté de Foix, et Roger-Bernard, leur nouveau souverain, vint fixer sa cour à Orthez, la capitale des derniers princes de la maison de Moncade. C'est ici que commence la période la plus éclatante de l'histoire du Béarn.

Le plus illustre de ses princes fut Gaston-Phœbus (1343), renommé en son temps parmi tous les chevaliers de la chrétienté pour sa beauté, sa bravoure et sa courtoisie envers les dames, *grand clerc d'ailleurs en fait de lettres, aimant les dons de ménétriers et s'y connaissant, et faisant lui-même des vers.* A quinze ans Gaston fit ses premières armes contre les Maures d'Espagne. Il épousa Agnès de Navarre, sœur de Charles le Mauvais; mais, loin de tremper dans les intrigues de son beau-frère, il défendit ses États contre les Anglais, refusant d'ailleurs de rendre hommage au roi de France pour le Béarn, et déclarant qu'il ne devait hommage qu'à Dieu. Il fut le premier des souverains du Béarn à qui les états accordèrent des subsides; ce qui en fit un riche seigneur. Il se lança dans les aventures et parcourut les pays étrangers. Il revenait, dit Froissard, en compagnie du captal de Buch, d'une croisade contre les païens de la Prusse, et était arrivé à Châlons en Champagne, lorsqu'il y apprit la *pestilence* et l'*horriblété qui courait alors sur les gentilshommes.* C'était l'insurrection de la Jacquerie; et les paysans, exaspérés par de longs siècles de misères et de cruautés, s'abandonnaient à d'affreuses représailles. Un grand nombre de dames s'étaient réfugiées à Meaux, déjà menacé par les Jacques. Gaston-Phœbus et le captal de Buch y coururent; la ville est déjà envahie. Ils pouvaient être *quarante lances et non plus;* ils n'entreprirent pas moins de *déconfire* et de *détruire ces vilains.* Ce qui diminue un peu la valeur de leur résolution, c'est que, comme l'ajoute Froissard, *les vilains étaient noirs et petits, et très-mal armés*, tandis que les chevaliers, couverts de fer, eux et leurs chevaux, des pieds à la tête, étaient à peu près invulnérables. Ils se ruèrent sur les paysans et n'eurent qu'à tuer. « Il les abattaient à grands monceaux, dit le chroniqueur, et les tuaient ainsi que bêtes, et en tuèrent tant qu'ils en étaient tous lassés et tannés; et les faisaient saillir en la rivière de Marne. Finalement ils mirent à fin en ce jour plus de sept mille, et boutèrent le feu en la désordonnée ville de Meaux, et l'ardirent toute, et tous les vilains du bourg qu'ils purent dedans enclore. »

Animés par cette facile boucherie, les chevaliers poursuivirent les vilains, brûlant et égorgeant sans merci, et dévastant le pays mieux que ne l'eussent pu faire les Anglais; ce qui ne leur en attira pas moins beaucoup de gloire et un grand renom par toute la chrétienté.

Gaston, de retour dans ses États, eut à soutenir contre des seigneurs révoltés ou des voisins belliqueux des guerres plus difficiles. Il vainquit et fit prisonniers le sire d'Albret et le comte d'Armagnac; il se réconcilia avec ce dernier, dont la fille fut fiancée au fils de Gaston. Gaston devint bientôt un très-redouté seigneur, riche et fastueux, aimant les fêtes et les tournois; la chasse, son plaisir favori, prenait une partie de son temps, et il entretenait une meute qui, dit-on, ne comprenait pas moins de seize cents chiens. Froissard, bien accueilli et choyé à la cour d'Orthez, ne tarit pas d'éloges sur ce prince, qui, en bien comme en mal, doit être cité comme un des types les plus caractérisés des temps féodaux.

Malgré sa *courtoisie*, des crimes, abominables même pour l'époque, souillèrent la mémoire de ce prince : il tua son frère naturel, Pierre Arnaud, attiré dans un guet-apens. Son jeune fils, touché du délaissement où Gaston tenait sa mère, reçut un jour de Charles le Mauvais, son oncle, le conseil de jeter dans les aliments de son père une certaine poudre qu'on lui donna, et qui devait rendre à sa mère tout l'amour de son mari. Le crédule enfant tente l'expérience; la poudre était du poison. Son père demande vengeance aux états, qui essayent vainement de protéger contre le vicomte de Béarn ce

fils qu'ils regardent comme innocent. Voici comment Froissard raconte la mort de l'enfant. Après avoir dit que le fils de Gaston, dans sa douleur, refusait de manger, et que les serviteurs du comte vinrent l'en prévenir, le chroniqueur ajoute : « Le comte, sans mot dire, se partit de sa chambre, et s'en vint vers la prison où son fils étoit; et tenoit à la malheure un petit long couteau, dont il appareilloit ses ongles et nettoyoit. Il fit ouvrir l'huis de la prison, et vint à son fils; et tenoit la lame de son couteau par la pointe, et si près de la pointe, qu'il n'y en avoit pas hors de ses doigts la longueur de l'épaisseur d'un gros tournois. Par maltalent, en boutant ce tant de pointe en la gorge de son fils, il l'assena ne sait en quelle veine, et lui dit : « Ha! traitour, pourquoi ne manges-tu point? » Et tantôt s'en partit le comte sans plus rien dire ni faire, et rentra en sa chambre. L'enfant fut sang mué et effrayé de la venue de son père, avec cela qu'il étoit foible de jeûner, et qu'il vit ou sentit la pointe du couteau, qui le toucha à la gorge comme petit fût, mais ce fut en une veine; il se tourna d'autre part, et là mourut... Son père l'occit voirement, mais le roi de Navarre lui donna le coup de la mort. » Gaston n'avait pas d'autre enfant légitime; il ne lui restait que deux bâtards.

D'ailleurs il administrait ses États avec vigilance et habileté, et *fut prud'homme en l'art de régner*. Quand Froissard le vit à Orthez, « le comte Gaston de Foix avoit environ cinquante-neuf ans d'âge. Et vous dis que j'ai en mon temps vu moult chevaliers, rois, princes et autres; mais je n'en vis oncques nul qui fût de si beaux membres, de si belles formes, ni de si belle taille, et visage bel, sanguin et riant, les yeux vairs et amoureux, là où il lui plaisoit son regard asseoir. De toutes choses il étoit si très parfait qu'on ne le pourroit trop louer. Il aimoit ce qu'il devoit aimer, et haïssoit ce qu'il devoit haïr. Sage chevalier étoit, et de haute emprise et plein de bon conseil. Il disoit en son retrait planté d'oraisons, tous les jours une nocturne du psautier, heures de Notre-Dame, du Saint-Esprit, de la Croix et vigiles des morts, et tous les jours faisoit donner cinq francs en petite monnoie pour l'amour de Dieu, et l'aumône à sa porte à toutes gens. Il fut large et courtois en dons, et trop bien savoit prendre où il appartenoit, et remettre où il afféroit; les chiens sur toutes bêtes il aimoit, et aux champs, été ou hiver, aux chasses volontiers étoit. D'armes et d'amour volontiers se déduisoit..... Brièvement, tout considéré, dit Froissard, avant que je vinsse en cette cour, j'avois été en moult cours de rois, de ducs, de princes, de comtes et de hautes dames; mais je ne fus oncques en nulle qui mieux me plut. » Évidemment, l'enthousiasme du bon Froissard se ressentait un peu de la générosité de Gaston-Phœbus envers les *étrangers ménétriers*.

Le comte de Foix mourut subitement d'apoplexie au retour d'une chasse à l'ours (1390). Nous lui devons le livre intitulé : *Phébus, des déduiz de la chasse des bestes sauvaiges et des oiseaux de proye*, au début duquel il prend Dieu, la vierge Marie et la sainte Trinité à témoin que pendant toute sa vie « il s'est délité par especial en trois choses, l'une est en armes, l'autre est en amours, et l'autre si est en chasse. » Ce livre est encore de nos jours un des traités les plus complets de vénerie.

Son cousin, Mathieu de Castelbon, lui succéda, et mourut sans enfants; en lui s'éteignit la ligne masculine de la maison de Foix. Sa sœur, Isabelle, qui lui succéda, épousa Archambault de Grailly, captal de Buch, qui prit le nom de Foix. Ses descendants n'ont joué aucun rôle important jusqu'au jeune et vaillant Gaston de Foix, duc de Nemours, le compagnon d'armes de Bayard, qui fut tué à l'âge de vingt-trois ans, en 1512, à la bataille de Ravenne, en poursuivant les ennemis qu'il venait de vaincre.

Le mariage d'un de ces princes avec l'héritière du royaume de Navarre avait augmenté la puissance de cette maison; mais le duc d'Albe, au nom de Ferdinand le Catholique, enleva aux comtes de Béarn la plus grande partie de ce royaume, et les réduisit à la basse Navarre. A la maison de Foix avait succédé celle d'Albret (1500), dont un des membres, Jean II, avait épousé Catherine de Foix. Henri d'Albret, son fils, combattit vaillamment à Pavie aux côtés de François Ier; fait prisonnier avec lui, il reçut après sa délivrance le prix de son dévouement en épousant la sœur du roi, la brillante Marguerite, si connue par l'élégance de son esprit, et qui nous a laissé dans ses *contes* une fidèle peinture des mœurs licencieuses de cette époque.

Jeanne d'Albret (1555), fille d'Henri, épousa Antoine de Bourbon. Ce prince, après avoir embrassé le calvinisme, l'abjura; sa femme, au contraire, quitta le catholicisme, et demeura inébranlable dans sa nouvelle religion. Marguerite de Navarre avait déjà favorisé le calvinisme; Jeanne, devenue seule souveraine du pays depuis la mort de son mari tué au siége de Rouen, établit en Béarn l'exercice public du culte réformé. Protestante rigide, elle honore ses convictions par ses vertus, par l'élévation de son esprit et de son cœur; elle le propage avec ardeur au moyen de ministres instruits. Le pape fait afficher un décret du saint office sommant Jeanne de comparaître en personne comme *suspecte d'hérésie*, et prononçant en cas de refus la confiscation de ses domaines; la cour de France obtint du pape qu'il suspendit la publication de ce décret. Mais Jeanne ayant fourni des secours au prince de Condé, chef des protestants, Charles IX fait déclarer Jeanne rebelle et prononcer la confiscation de ses terres par le parlement de Bordeaux. Le féroce Montluc est chargé d'exécuter l'arrêt; il marche sur le Bigorre, tandis que son lieutenant Terride répand la terreur dans le Béarn. Terride s'empare de Pau, et convoque les états, qui protestent contre l'envahissement du pays.

Mais Jeanne a réuni une armée; le terrible Montgommery en est le chef, il envahit le Béarn, le reconquiert en quinze jours, et exerce d'affreuses représailles. Maître des dix principaux chefs catholiques, qui s'étaient enfermés avec Terride dans le fort Moncade, et qu'il a forcés de capituler en leur promettant la vie sauve, il les fait poignarder au mépris de la foi jurée : Terride seul échappe, on ne sait comment. Jeanne rentre dans ses États et y rétablit la foi protestante.

Elle commit, comme la plupart des chefs de la religion réformée, l'imprudence de se fier aux avances de ses ennemis, elle se laissa entraîner à la cour de Charles IX par Catherine de Médicis, qui lui proposait le mariage de sa fille avec le prince de Béarn (depuis Henri IV). Jeanne se rend à Paris, et meurt peu de temps après, empoisonnée, dit-on. « C'était, dit Agrippa d'Aubigné, une femme n'ayant de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux grandes adversités. » Elle fut la mère d'Henri IV.

Nous n'avons pas à raconter la vie de ce prince, dont l'histoire appartient moins au Béarn qu'à la France. Nous rappelons seulement ce qui se rapporte plus particulièrement à son pays natal.

Henri rétablit en Béarn la religion catholique, dont sa mère avait proscrit l'exercice public après l'invasion de ses États par les troupes du roi Charles IX. Les états rassemblés à Pau protestent contre l'édit du roi, et de nouveaux désordres ensanglantent le pays. Mais bientôt, après le massacre de la Saint-Barthélemy, Henri révoque l'édit, et vient visiter ses États avec sa femme Marguerite de Valois. Il donne aux Béarnais pour régente sa sœur Catherine, qui réussit à s'en faire aimer. Devenu roi de France, Henri s'occupa du Béarn, flatta ses premiers sujets au point de leur dire qu'il avait « donné la France au Béarn, et non le Béarn à la France. » C'est dans ces paroles, comme en beaucoup d'autres, qu'on reconnaît la vérité du jugement de d'Aubigné sur lui : « C'était le plus rusé et madré prince qu'il y eut jamais. » Sa mort fut sentie en Béarn plus vivement qu'en aucun lieu de la France.

Louis XIII, malgré la résistance des états, réunit la Navarre et le Béarn à la couronne de France, ce que son père n'avait osé tenter. L'opposition fut si vive, que le roi jugea à propos d'aller lui-même à Pau, détruisit

l'ancienne organisation du pays, supprima les conseils souverains de Béarn et de basse Navarre, et établit un parlement unique siégeant à Pau. Il laissa cependant au pays ses états, qui, du reste, ne se réunirent plus que pour voter l'impôt.

Depuis cette époque, le Béarn n'a plus joué un rôle distinct dans notre histoire. Seulement, au commencement de la révolution, les Béarnais, inspirés par un étrange esprit de patriotisme local, hésitèrent à nommer des députés à l'Assemblée constituante; ils finirent pourtant par s'y décider, mais continuèrent à montrer un esprit hostile à la révolution. Chose non moins extraordinaire, aucune réaction violente ne vint, de la part des révolutionnaires, châtier un pays si mal disposé, et le Béarn, qui avait paru songer un moment à se reconstituer en un pays indépendant, se laissa tranquillement enclaver dans le département des Basses-Pyrénées.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Pau (lat. 43° 17′ 44″, long. 2° 42′ 47″ O.). — Pau, *Palum*, ancienne et jolie ville, chef-lieu du département, du premier arrondissement et de deux cantons, cour impériale, tribunaux de première instance et de commerce, lycée impérial, sociétés des sciences et d'agriculture, etc., etc., etc., peuplée de 16,196 habitants, formait autrefois un gouvernement particulier et avait parlement, sénéchaussée et université.

La ville de Pau doit principalement son origine à un château fort que bâtit un vicomte de Béarn, vers le milieu du xe siècle, pour se défendre contre les incursions des Maures. Quant à son nom, dont l'étymologie est, dit-on, *palum*, *pieu*, vient-il de ce que sur le terrain on planta trois pieux pour en déterminer les limites, ou de ce qu'un pieu, placé en cet endroit antérieurement à la construction du château, y servait de point de ralliement aux pâtres? C'est là un point grave qui a divisé les érudits. Quoi qu'il en soit, dans les armoiries de la ville au xve siècle, on trouve *trois pieux avec un paon qui fait la roue sur celui du centre*. La ville de Pau, pendant longtemps, marqua peu dans l'histoire du pays. Le château, au pied duquel les maisons s'étaient groupées, appelé *Castel-Menon*, fut remplacé au xive siècle par celui qu'y bâtit Gaston-Phœbus, et qui subsiste aujourd'hui, un *moult bel chastel*, au dire de Froissard, qui le vit édifier. Mais cent ans plus tard, en 1460, Gaston XI y joignit des constructions nouvelles qui en augmentèrent la magnificence, ainsi que des parcs immenses, dont quelques débris subsistent encore. Au même temps, Pau devint la résidence du vicomte de Béarn, le siége d'une sénéchaussée, et Gaston IX y établit des jurats chargés de lever des impôts. Ce ne fut cependant qu'au siècle suivant que Pau acquit toute son importance. Les plus illustres des docteurs protestants y furent reçus et firent de nombreux prosélytes. Marguerite de Navarre fit prêcher devant elle le ministre Roussel dans les caves du château : sa tolérance à l'égard du protestantisme fit faire dans la ville de rapides progrès aux idées nouvelles, et la protection avouée, ardente, de sa fille Jeanne d'Albret fit de Pau un des centres les plus importants du calvinisme.

Ce fut dans le château de Pau que Jeanne mit au monde l'enfant qui devait être Henri IV. Henri d'Albret avait dit à sa fille en lui montrant une belle chaîne d'or avec une boîte où son testament se trouvait enfermé : « Je te donnerai le tout, pourvu qu'au moment de tes couches tu me chantes une chanson du pays, afin que tu ne me fasses pas une pleureuse ou un enfant rechigné. »

Averti par l'un de ses valets de chambre des premières douleurs de sa fille, il accourt, et il entend cette princesse qui chantait, non une chanson, mais bien ce cantique béarnais :

Noustre-Dame deü cap deü Poün,
Adjoudat-me à d'aquest'hore;
Prégats au Dioü deü céü
Qu'em bouille bié délioura leü;
D'u maynat qu'em hassie lou doun;
Tout d'inqu'aü haût doüs mounts l'implore!
Noustre-Dame deü cap deü Poün,
Adjoudat-me à d'aquest'hore[1].

C'est en proférant ces chants pieux, répétés par son père, que Jeanne d'Albret mit au monde un fils, dont Henri s'empara après avoir mis la chaîne d'or au cou de sa fille et son testament dans ses mains, disant : « Voilà qui est à vous, ma fille, mais ceci est à moi! » et il emporta le nouveau-né dans sa chambre. « Le petit prince vint au monde sans crier ni pleurer, dit André Favyn, et la première nourriture qu'il reçut fut de la main de son grand-père : car, ayant pris une gousse d'ail, il lui en frotta ses petites lèvres; puis, dans sa coupe d'or, il lui présenta du vin, à l'odeur duquel l'enfant ayant levé la tête, il lui en mit dans la bouche une goutte qu'il avala très-bien. A quoi le bon roi, étant rempli d'allégresse, se mit à dire devant les gentilshommes et dames qui étaient dans sa chambre : « Tu seras un vrai Béarnais! » Et les seigneurs du pays venant saluer ce jeune rejeton de la noble fleur de lis, Henri d'Albret, le leur montrant, leur dit : « Voyez, la brebis a enfanté un lion! » Ceci répondait aux moqueries de ses voisins et de ses ennemis mortels, les Espagnols de Fontarabie, qui, à la nouvelle que sa femme Marguerite était accouchée d'une fille (Jeanne), s'étaient écriés : « Miracle! la vache a fait une brebis! » d'autant que les armes du Béarn sont des vaches. » L'enfant fut mis en nourrice près de Pau, chez la femme d'un laboureur, dont la maison subsiste encore au village de Bilhère. Chaque jour on l'apportait à sa mère, qui le berçait dans une coquille de tortue qui lui servait de berceau, et que l'on montre encore. La sévère Jeanne n'épargna rien pour faire de son fils un des austères champions du calvinisme; on sait qu'elle n'y réussit guère, et que l'intrépide Henri ne fut rien moins qu'un puritain. Dès son enfance, il annonçait déjà les passions qui ont rempli sa vie, et la tradition locale a conservé le souvenir de ses premières amours. Devenu roi de France, Henri donna à sa patrie des marques de bon souvenir : Pau fut exemptée de tailles en l'an 1601. Mais, comme nous l'avons dit, son fils tint à l'égard des Béarnais une conduite tout opposée. Cependant le calme dont Pau jouit depuis Henri, la présence du parlement institué dans cette ville par Louis XIII, augmentèrent rapidement la prospérité de ses habitants. De vastes hôtels, des maisons religieuses appartenant aux capucins, aux cordeliers et aux jésuites, un collége enfin, s'y élevèrent successivement, et ces constructions donnent encore aujourd'hui à la ville un air d'opulence et de gravité. On y remarque les hôtels de Jassel et de Gassion, la place Royale, où s'élève la statue d'Henri IV, des promenades, et surtout le château de Pau, sur un rocher qui domine le gave, et où les Béarnais montrent encore avec orgueil la chambre où Jeanne d'Albret mit au monde le futur roi de France. Mais Pau n'est pas seulement la patrie d'Henri IV, elle a aussi donné le jour au vaillant colonel Gassion, depuis maréchal de France, et auquel Condé accordait une si belle part dans sa victoire de Rocroy; au célèbre médecin Bordeu; et enfin à Bernadotte, roi de Suède.

Les armes de Pau sont : *d'azur à trois pals fichés et alaisés d'argent, réunis par une fasce de même, le pal du milieu surmonté d'un paon faisant la roue en chef, et deux vaches affrontées en pointe.*

Jurançon. — Jurançon, bourg de 2,574 habitants, à 2 kilomètres de Pau, est bâti sur un coteau qui fournit les meilleurs vins du département. Ils sont de trois sortes, rouge, paillet et blanc, tous trois estimés; le vin de Jurançon est, de plus, devenu historique depuis que Henri d'Albret en a humecté les lèvres de son petit-fils, notre Henri IV, qui venait de naître.

Lescar. — Lescar, *Benneharnum*, *Beneharnensium*,

[1] Notre-Dame-du-bout-du-Pont, venez à cette heure à mon aide! Priez le Dieu du ciel qu'il veuille bien me délivrer au plus vite; d'un fils qu'il me fasse don. Tout jusqu'au haut des monts l'implore! Notre-Dame-du-bout-du-Pont, venez à cette heure à mon aide!

Établissement thermal de Cambo.

chef-lieu de canton, peuplé de 1,940 habitants, à 7 kilomètres au nord-ouest de Pau. Cette ville, située sur une colline, au milieu d'un paysage agréable, a été, à ce qu'on croit, bâtie au XIe siècle sur les ruines de l'antique *Benebarnum*, la plus considérable ville de la contrée à l'époque romaine, et qui a donné son nom au Béarn : cette antique cité avait été détruite par les Normands en 845, après avoir exercé dans ce pays une influence considérable comme ville épiscopale. Lescar joua un rôle important au XVIe siècle dans les guerres de religion. Son évêque, Louis d'Albret, se rallia à la réforme, que propageait sa parente, la reine Jeanne d'Albret. Lorsque l'armée catholique de Montluc envahit le pays, Terride s'empara de Lescar et fit pendre les principaux chefs de la réforme dans cette ville. Montgommery ne tarda pas à l'expulser à la tête des troupes calvinistes, et imita ses cruautés. Les églises furent ravagées; on détruisit la châsse et les reliques de saint Galatoire, ainsi que l'église Saint-Julien, le plus antique monument de Lescar. Les caveaux de la cathédrale, où reposaient les restes des princes vicomtes du Béarn et des évêques, furent profanés et les tombeaux détruits. Le siége épiscopal de Lescar resta vacant jusqu'au moment où Henri IV y rétablit un évêque et l'aida à rebâtir ses édifices religieux. A l'époque de la révolution, l'Assemblée constituante supprima cet évêché. Depuis cette époque, Lescar a perdu son importance; elle contient quelques fabriques de toiles et des filatures de coton. L'église Notre-Dame est un monument d'architecture romane bien conservé.

Les armes de Lescar sont : *de gueules à une étoile de cinq rais d'or placée au-dessus d'un croissant montant d'argent.*

Morlaas. — Morlaas, *Morlasium*, est une petite ville de 1,776 habitants, chef-lieu de canton, à 10 kilomètres au nord-est de Pau, qui existait, à ce qu'on croit, du temps des Romains; elle fut longtemps la capitale du Béarn : elle était la résidence des vicomtes, et possédait un important hôtel des monnaies. Centulle IV, au XIe siècle, y fonda l'église Sainte-Foi, édifice roman, mêlé de gothique, qui, malgré son délabrement, présente encore aujourd'hui aux antiquaires un curieux sujet d'études. Gaston IV institua à Morlaas des tournois et des courses de chevaux pour lesquelles il fonda un prix annuel : ce sont les plus anciennes de l'Europe. Le même prince affranchit la ville en 1101. Mais au siècle suivant Morlaas perdit de son importance, et cessa d'être la capitale du Béarn, avantage dont la ville d'Orthez avait hérité. Depuis lors, elle n'a fait que languir, et a été plusieurs fois ravagée par des incendies. Celui de 1830 a consumé presque toutes ses maisons, en général couvertes de chaume. A l'exception de son église Sainte-Foi, Morlaas ne présente plus rien qui puisse exciter l'intérêt du voyageur.

Coarraze. — Coarraze, bourg du canton de Clarac,

Église de Bétharram près de l'Estelle

peuplé de 2,414 habitants, et situé à 19 kilomètres au sud-est de Pau, sur la rive droite du gave. Il est fameux par le vieux château où s'éleva la jeunesse d'Henri IV. Il n'en reste plus que des ruines. C'est là que le jeune Henri reçut cette éducation qui lui donna une constitution si vigoureuse et lui permit de supporter plus tard les épreuves si dures de sa vie longtemps aventureuse. Le petit château, bâti auprès d'une vieille tour qui est un débris de l'antique manoir, est moderne, ainsi que ses dépendances.

Bétharram. — Bétharram, commune de l'Estelle, canton de Clarac, à 24 kilomètres au sud-est de Pau; calvaire et chapelle dédiés à Notre-Dame, et très-fréquentés par les pèlerins du pays. Voici à quelle légende se rattache son origine. Une jeune fille, entraînée par le torrent qui coule au pied, se serait rattrapée à une branche qui pendait sur les eaux, et cette délivrance parut si miraculeuse, que les gens du pays l'attribuèrent à la sainte Vierge et bâtirent une chapelle en cet endroit. La chapelle fut détruite par les calvinistes; mais les miracles s'y multipliant chaque jour, on la reconstruisit au XVIIe siècle, et on y établit les différentes stations d'un calvaire. La chapelle de la Vierge, placée dans l'église, et auprès de laquelle les pèlerins viennent chercher une assistance surnaturelle, est fermée par une balustrade, au travers de laquelle on jette ses offrandes, le produit de ces offrandes est, dit-on, assez considérable. Un séminaire est établi au village de l'Estelle, tout près de Bétharram.

Nay. — Nay, petite ville de 3,278 habitants, chef-lieu de canton, à 17 kil. au sud-est de Pau, doit son origine à une église qui y fut élevée au XIIe siècle par les religieux de l'hôpital de Gabas. Elle fut réduite en cendres au XVIe siècle par un incendie qui n'épargna qu'une seule maison. La ville fut rebâtie promptement par les calvinistes, qui s'y installèrent; mais leur présence appela sur la malheureuse cité de nouveaux désastres. Terride s'en fit ouvrir les portes par trahison, et y commit d'abominables atrocités. Nay devint une ville industrieuse: elle possède encore plusieurs manufactures, et on y fabrique surtout ces draps épais dont se font les chapes et les bérets des montagnards des Pyrénées. C'est la patrie du célèbre théologien protestant Abbadie, connu par ses vertus et par sa science, respecté même par ses plus fougueux adversaires, et qui, banni de France par la révocation de l'édit de Nantes, se fixa d'abord à Berlin, puis à Londres, où il mourut en 1727. Le *Traité de la Religion chrétienne* et *l'Art de se connaître soi-même* sont ses principaux ouvrages.

Bayonne (lat. 43° 29′ 29″, long. 3° 48′ 57″ O.). — Bayonne, *Lapurdum*, *Bajona*, jolie et forte ville maritime de 18,870 habitants, chef-lieu d'arrondissement et de deux cantons, tribunal de 1re instance et de commerce,

Digitized by Google

chambre et bourse de commerce, place forte de 1re classe, évêché, collége communal et école d'hydrographie, formait autrefois un gouvernement particulier, une amirauté, et dépendait du parlement de Bordeaux et de l'intendance d'Auch. Capitale du pays de Labour, cette ville ne paraît pas remonter au delà du XIe siècle. Elle eut des vicomtes particuliers jusqu'au commencement du XIIIe siècle, époque où Jean Sans-terre, roi d'Angleterre, s'en empara et la réunit à son duché de Guyenne. Mais, sous Charles VII, les habitants prirent les armes, chassèrent les Anglais, et obtinrent du roi divers priviléges en récompense de leur belle conduite, entre autres celui de se garder eux-mêmes. En 1565, Catherine de Médicis eut dans cette ville une entrevue avec le duc d'Albe, où fut comploté le massacre des protestants; cette exécution, ajournée pendant plusieurs années, n'eut lieu qu'en 1572. Mais Bayonne, où elle avait été préparée, échappa aux horreurs de la Saint-Barthélemy. On sait la belle réponse que fit à Charles IX le vicomte d'Orthez, qui y commandait; si connue qu'elle soit, nous ne pouvons la passer sous silence: « Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre de garnison; je n'ai trouvé que de bons citoyens et fermes soldats, mais pas un bourreau : c'est pourquoi eux et moi supplions Votre Majesté de vouloir employer en choses possibles, quelque hasardeuses qu'elles soient, nos bras et nos vies, comme étant, autant qu'ils vivront, sire, vos très-humbles, » etc. On a voulu révoquer en doute l'authenticité de cette lettre; un historien a été jusqu'à écrire : « Je le dis ici haut, la pièce citée par Voltaire a été supposée; on aurait pu s'en apercevoir au style de cette pièce, assez semblable aux protocoles philosophiques du siècle de Louis XV. » Il n'y a qu'un malheur, c'est que cette pièce que M. Capefigue déclare *ici haut* avoir été fabriquée du temps de Louis XV, et où, avec la sagacité qui lui est particulière, il reconnaît *le style* du XVIIIe siècle, cette pièce est citée par un contemporain de la Saint-Barthélemy, par d'Aubigné dans son histoire universelle. Elle fait assez d'honneur et à Bayonne et à la France pour qu'on nous passe ici cette courte rectification. Bayonne, au XVIIe siècle, fut fortifiée par Vauban; dès cette époque, son port, d'où étaient sortis tant de hardis navigateurs, était devenu d'un difficile accès, à cause d'un banc formé depuis le XVIe siècle à l'embouchure de l'Adour. Ce fut dans cette ville que fut inventée cette arme si terrible dans la main des Français, la *baïonnette*, dont l'usage n'est devenu général dans nos armées que depuis Louis XIV. Bayonne fut en 1808 témoin de l'entrevue de Napoléon avec le vieux roi d'Espagne Charles IV et sa famille; c'est là que ceux-ci furent contraints de signer leur renonciation au trône d'Espagne, cédé à Napoléon. On sait que ce fut là la première cause de cette désastreuse guerre d'Espagne, si fatale à notre pays. En 1815, les Espagnols franchirent la Bidassoa, et menacèrent Bayonne; la ville ne contenait pas un soldat; mais gardes nationaux et marins, tous s'armèrent, et, par leur ferme contenance, déterminèrent l'ennemi à renoncer à son projet.

Bayonne est une jolie ville, bien bâtie en général; l'Adour la sépare de Saint-Esprit (Landes), où se trouve la citadelle. Sa cathédrale, qui date du XIIe siècle, est un remarquable édifice. Cette ville est la patrie de Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, l'austère janséniste, qui eut une influence si marquée dans les controverses religieuses du XVIIe siècle; de Laffitte, le banquier populaire, qui contribua si activement à l'élévation de la dynastie d'Orléans en 1830.

Les armes de Bayonne sont : *de sable au poignard d'argent à la garde d'or, la pointe en bas.* On les trouve antérieurement au XVIIe siècle : *de gueules à une tour crénelée d'argent sur une onde d'azur, et soutenue de deux lions d'or, un de chaque côté, adossés contre deux pins de sinople, avec une fleur de lis en chef entre les deux pins.* Sa devise est : NUNQUAM POLLUTA.

BIARRITZ. — A 7 kilomètres à l'ouest de Bayonne se trouve le bourg maritime de Biarritz, peuplé de 2,048 âmes, et très-fréquenté par les baigneurs pendant les chaleurs de l'été. Il est bâti sur des rochers élevés de cent pieds environ au-dessus du niveau de la mer. Cette côte offre un aspect pittoresque, des déchirures nombreuses, des grottes, parmi lesquelles on remarque la *Chambre d'amour*. La tradition raconte qu'un pâtre et sa maîtresse, qui s'y étaient réfugiés pour échapper au courroux d'un père opposé à leur mariage, y furent surpris par la marée montante, et y périrent. Les marins de Biarritz sont renommés par leur hardiesse; ce sont eux qui, avec ceux de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz, ont les premiers été pêcher la baleine et la morue sur les côtes du Groenland, de Terre-Neuve et du Canada.

« Depuis nombre d'années déjà, dit M. Félix Mornand, la plage de Biarritz est en possession d'une vogue très-méritée; l'établissement thermal n'y est pas fixe, mais c'est dans l'anse du Port-Vieux qu'on se baigne de préférence. Là, la grève est douce, le flot moins agité, le site pittoresque, et de hautes murailles naturelles coupées à pic dans le rocher protégent ce point contre les vents d'est et de nord..... Dans les flancs du rocher de Port-Vieux, on a pratiqué des chemins spacieux et commodes d'où la vue domine le bourg, la mer, la plage et la colonnade dorique du vaste établissement des bains chauds situé en travers et à peu de distance de la principale anse thermale. En suivant le sentier de droite, on arrive par une pente insensible à l'*Atalaye* (au cap), d'où l'œil embrasse tout un panorama immense : d'un côté, le phare à éclipses et à feu tournant qui surmonte la pointe de Saint-Martin de Biarritz, l'embouchure de l'Adour et des flottilles de chasse-marées et de navires à hautes manœuvres gouvernant vers la pleine mer; la côte du Mencin, que l'on voit se confondre à l'horizon avec la mer; de l'autre côté, et à gauche, les dunes de Bidard, le beau village de Guéthary, dont les maisons blanches sont disposées en amphithéâtre; le Soroa et sa tour crénelée; Fontarabie et toute la côte d'Espagne; sous ses pieds, on a les vagues se brisant sur les rochers et retombant en cascades; devant soi, enfin, le vaste Atlantique. » (*La Vie des eaux.*)

SAINT-JEAN-DE-LUZ. — Saint-Jean-de-Luz, chef-lieu de canton, à 21 kilomètres au sud-ouest de Bayonne.

Cette petite ville, sur l'Océan, était jadis un port très-fréquenté; c'était la seconde ville du pays de Labour. Mais la violence de la mer, dans ce terrible golfe de Biscaye, lui a souvent été funeste : trois fois, de 1777 à 1822, la digue qui la protége contre la mer fut renversée par des ouragans. Saint-Jean-de-Luz fut témoin, en 1660, du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, infante d'Espagne. En 1814, ce fut là que le duc d'Angoulême, arrivé dans le pays à la suite de l'armée anglaise, y leva le drapeau de l'ancienne monarchie dans une proclamation à l'*armée française*, où il l'encourageait à la défection. — Près de cette ville se trouve à l'entrée des Pyrénées une position nommée le *Camp de la baïonnette* : ce fut là, dit-on, que fut employée pour la première fois cette arme terrible. Les Basques, dans un combat contre les Espagnols, ayant épuisé leurs cartouches, fixèrent leurs longs couteaux au bout de leurs fusils. Pendant longtemps encore, comme on le sait, la baïonnette n'eut pas la forme que divers perfectionnements lui ont donnée; c'était au XVIIe siècle une dague munie d'un manche rond, que l'on glissait dans le canon du fusil après avoir fait feu.

URRUGNE. — Urrugne, à 26 kilomètres au sud-ouest de Bayonne, est la plus importante commune du canton de Saint-Jean-de-Luz; elle compte 3,685 habitants; elle est à peu de distance de Béhobie, et fait un grand commerce d'échange avec l'Espagne. C'est la patrie des deux frères Antoine et Arnaud d'Abbadie, savants distingués et voyageurs intrépides, connus par leurs voyages en Abyssinie à la recherche des sources du Nil.

HENDAYE. — Hendaye, à 32 kilomètres au sud-ouest de Bayonne, dans le canton de Saint-Jean-de-Luz, sur la rive droite de la Bidassoa et près de son embouchure dans l'Océan.

Digitized by Google

Ce village, qui aujourd'hui compte à peine 466 habitants, jouissait autrefois d'une grande importance, et avait rang de ville. Hendaye fut prise et saccagée par les Espagnols en 1793 ; mais le général Servan les en chassa au mois de juin de la même année. Ce village est renommé aujourd'hui par ses distilleries, qui donnent l'*eau-de-vie d'Andaye*.

Les armes d'Hendaye sont : *d'azur à un dauphin passant d'argent sur une mer de même avec une couronne royale en chef, côtoyée des lettres capitales H.-E.*

Cambo. — Cambo, à 18 kilomètres au sud-est de Bayonne et dans le canton d'Espalette. Ce bourg, de 1,467 habitants, est situé dans une riante position, sur la rive gauche de la Nive; il offre une longue suite de maisons bâties sur la côte d'un versant rapide qui mène à cette rivière, que l'on voit serpenter au loin dans un large et beau bassin.

Dans un petit vallon au sud-est de ce bourg jaillissent deux sources d'eau sulfureuse dont les eaux sont recueillies dans un réservoir en forme de trapèze; il s'y trouve un bel établissement thermal. Les eaux sulfureuses de Cambo sont apéritives, fortifiantes et légèrement laxatives; elles conviennent dans les fièvres intermittentes, les pâles couleurs, pour la cicatrisation des blessures, etc., etc. Elles se prennent en boissons et en bains; la saison des eaux commence dans les premiers jours de mai et se prolonge jusqu'à la fin de juin, elle se renouvelle ensuite et dure du 1er septembre à la mi-octobre : c'est à cette saison que le concours des étrangers est le plus considérable.

A peu de distance des sources sulfureuses jaillit une source ferrugineuse dont on peut associer l'usage à celui des eaux thermales; on l'emploie avec succès dans les maladies chroniques.

Mauléon (lat. 43° 13′ 13″, long. 3° 13′ 29″ O.). — Mauléon, *Maleo, Malus Leo*, chef-lieu du 3e arrondissement et d'un canton, avec collége communal; le tribunal de 1re instance siége à Saint-Palais.

Cette petite ville, qui compte à peine 1,600 âmes, est située dans une position agréable sur le gave de Gaïssou, à 36 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de Pau. Elle possède un château placé dans une position inaccessible, et dont quelques parties remontent à une date fort ancienne. C'est la patrie d'Henri de Sponde, qui, né en 1568 dans la religion calviniste, l'abjura et devint depuis évêque de Pamiers. Il a abrégé et continué les *Annales* du cardinal Baronius.

Les armes de Mauléon sont : *de gueules au lion d'or.*

Saint-Palais — Saint Palais, chef-lieu de Canton à 21 kilomètres au nord-ouest de Mauléon.

Cette petite ville, peuplée de 1,784 habitants, est bâtie dans une charmante situation, près de la rive gauche de la Bidouze. Elle disputa autrefois le titre de capitale de la Navarre française à Saint-Jean-pied-de Port, parce que Henri d'Albret, roi de Navarre, y avait établi sa chancellerie en 1512, apres la perte de Pampelune. De nos jours, elle dut céder à Mauléon l'avantage d'être le chef-lieu de l'arrondissement; mais par compensation elle est restée le siége du tribunal de première instance, ce qui lui donne quelque importance. Elle fait un assez grand commerce de bestiaux et de grains.

Les armes de Saint-Palais sont : *de gueules à un double orle de chaîne d'or passée en croix et en sautoir.*

Patrie du savant médecin Ségalas.

Saint-Jean-Pied-de-Port. —Saint-Jean-Pied-de-Port, petite ville forte à 30 kilomètres de Mauléon, chef-lieu de canton, peuplé de 1,979 habitants. C'était autrefois la capitale de la basse Navarre. Elle est défendue par une citadelle placée sur une hauteur, et qui domine les trois gorges par lesquelles on peut arriver d'Espagne en France. Les habitants du pays appelaient *ports* ces passages; de là le nom de la ville. Près de là, au delà de la frontière, se trouve l'abbaye de Roncevaux et la vallée où l'arriere-garde de Charlemagne fut surprise en 778, et où périt le paladin Roland. Les moines augustins de l'abbaye montrent aux visiteurs des armes *authentiques* du pieux chevalier; ce qui est bien autrement curieux assurément que les inépuisables reliques, toutes non moins *authentiques*, que l'on vend aux amateurs qui visitent le champ de bataille de Waterloo.

Les armes de Saint-Jean-Pied-de-Port sont : *d'azur au château donjonné de trois pièces d'argent, maçonné de sable et ouvert, fenestré d'un saint Jean-Baptiste d'argent, tenant sa main dextre appuyée sur l'un des donjons, et de l'autre tenant une longue croix posée en pal de même.*

Oloron (lat. 43° 11′ 31″, long. 2° 56′ 40″ O.). — Oloron, *Iluro, Elorona, Oloronensis civitas*, à 33 kilomètres au sud-ouest de Pau; chef-lieu du 3e arrondissement et d'un canton, avec tribunal de 1re instance, et une population de 6,388 habitants, avait autrefois un évêché et une sénéchaussée, et dépendait du parlement de Pau et de l'intendance d'Auch.

Cette ville existait sous les Romains : c'était *Iluro*, capitale d'un des douze peuples de la Novempopulanie. Nous voyons, au VIe siècle, les évêques de cette ville figurer à plusieurs conciles. Mais, au VIIIe siècle, elle fut détruite par les pirates normands, et ne se releva qu'au XIe siècle. Centulle IV, vicomte de Béarn, rebâtit ses murailles, y construisit un pont et l'église Sainte-Croix. Il assura de grands priviléges à ceux qui voudraient habiter la nouvelle ville, et leur octroya une charte importante dans l'histoire des affranchissements communaux, et dont voici quelques dispositions : Un étranger qui s'établit dans cette cité et y réside pendant un an et un jour doit être défendu par le vicomte contre tout seigneur qui le réclamerait. — Le vicomte ne peut faire arrêter aucun habitant dès que celui-ci est cautionné; l'accusé reste libre. — Le vicomte s'engage à ne jamais mener à sa suite dans la ville le débiteur d'un des habitants ou tout autre qui aurait offensé quelqu'un des citoyens. Ceux-ci ont le droit de parcourir tout le Béarn sans être soumis aux péages : leurs propriétés leur sont assurées en toute garantie; ils peuvent les vendre ou les aliéner comme bon leur plaît, sans le consentement du seigneur. Une disposition curieuse est celle qui règle la pénalité de l'adultère : les deux coupables sont condamnés à courir nus dans les rues de la ville.

La ville se repeupla rapidement et redevint un important évêché. Ce fut dans une église de cette ville qu'eut lieu un événement qui servit de prétexte à Simon de Montfort pour envahir le pays. Des routiers au service de Gaston VI entrèrent un jour dans l'église Sainte-Marie, volèrent le calice et laissèrent tomber à terre les hosties qu'il contenait. Cette profanation sacrilége attira sur Gaston une excommunication. Lorsqu'il eut fait sa paix avec l'Église, l'évêché d'Oloron reçut de ce prince d'abondantes libéralités en expiation du crime commis à Sainte-Marie. Pendant plusieurs siècles cette ville ne joue aucun rôle; mais, au XVIe siècle, nous la voyons livrée au calvinisme par son évêque, Roussel, ancien religieux dominicain, que Marguerite de Navarre avait placé à Oloron. Charitable, instruit, sévère dans ses mœurs, il tempérait par sa douceur ce que les doctrines de Calvin avaient de trop âpre, et il réussit à faire un grand nombre de prosélytes. Mais s'étant rendu à Mauléon pour y prêcher contre le culte des saints, il fut renversé avec la chaire où il était monté par la population de cette ville et mourut peu de temps après de ses blessures. Les passions religieuses troublèrent encore pendant tout le XVIe siècle la petite ville d'Oloron; le calviniste Montgommery y signala son passage par des violences. Mais le catholicisme y reprit le dessus à partir du règne d'Henri IV. La ville prit un accroissement important pendant le XVIIe siècle. Elle faisait avec l'Aragon un commerce considérable. Mais, sous le règne de Louis XIV, les comptoirs qu'elle avait à Saragosse furent pillés par les Espagnols, et ses correspondants contraints de revenir en France. Depuis ce temps Oloron a beaucoup perdu de son importance commerciale.

Les armes d'Oloron sont : *d'azur à une vache de*

gueules accornée, accollée et clarinée d'azur avec une croix bourdonnée de gueules en chef.

Gabas. — Gabas est un hameau qui dépend du bourg de Laruns, chef-lieu de canton peuplé de 2,064 habitants et situé à 33 kilomètres au sud-est d'Oloron.

Gabas doit son origine à un hôpital qui y fut fondé par Gaston IV, vicomte de Béarn, au point où les deux vallées des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes viennent se réunir. Il est au pied des premiers échelons du pic du Midi de Pau ou d'Ossau; et c'est ordinairement de ce point que partent les voyageurs qui se proposent d'escalader le géant pyrénéen. Il faut de quatre heures et demie à cinq heures pour le gravir, et on peut en descendre en moins d'une heure et demie.

Eaux-Bonnes. — Les Eaux-Bonnes, commune d'Aas, à 33 kilomètres d'Oloron. Ce village, situé dans une gorge étroite, est célèbre par ses eaux. Adossé au roc, dans une situation pittoresque, entouré de sites admirables, il est très-fréquenté dans la belle saison, qui dure pour son établissement thermal, depuis le mois de mai jusqu'à celui d'octobre. Ses eaux se prennent en bains, en douches, en injections, mais surtout en boisson. Elles sont très-bienfaisantes pour les affections de la poitrine et du larynx. Les phthisiques y affluent de toutes parts, et ces eaux salutaires leur rendent un moment au moins l'apparence de la santé. On peut croire, du reste, que l'air pur de cette vallée et les promenades charmantes qu'on y peut faire contribuent autant peut-être que les eaux elles-mêmes au bien-être que les malades ne tardent pas à y éprouver.

Eaux-Chaudes. — Établissement thermal, situé comme *Eaux-Bonnes* dans le canton de Laruns et dans la commune de Laruns, à 33 kilomètres d'Oloron, reçoit chaque année un très-grand nombre de visiteurs. Les eaux s'emploient avec succès dans les paralysies, les rhumatismes et les maladies qui affectent l'appareil digestif. L'aspect sévère du pays, dominé par des rochers de granit et des bois de sapins et de hêtres, suffirait seul pour attirer les voyageurs, qui y viennent depuis juin jusqu'en septembre au nombre de plus de deux mille.

Orthez (lat. 43° 29′ 25″; long. 5° 6′ 48″ O.). — Orthez, *Orthesium*, ancienne et jolie ville de 6,948 habitants, chef-lieu du cinquième arrondissement et d'un canton, avec tribunal de 1re instance et collége communal, dépendait autrefois du diocèse de Dax, du parlement de Pau et de l'intendance d'Auch, et avait sénéchaussée, recette et plusieurs couvents. Cette ville est à 40 kilomètres au nord-ouest de Pau.

Située sur le penchant d'une colline dont le gave de Pau baigne le pied, cette ville présente un aspect très-pittoresque. On ne sait au juste à quelle époque elle prit naissance; on a voulu lui assigner une origine romaine; mais les conjectures des antiquaires n'ont rien pu établir de certain à cet égard. Orthez nous apparaît d'abord dans l'histoire comme faisant partie des domaines des vicomtes d'Acqs, rivaux acharnés des seigneurs du Béarn. Les guerres qu'ils se firent pour se disputer quelques lieues de terrain se prolongèrent pendant le xe et le xie siècle. Les évêques de Lescar eurent aussi avec les vicomtes d'Acqs de graves démêlés; l'évêque se plaignait que cette famille lui eût enlevé l'église de Muret, et avait lancé sur elle l'excommunication. Deux vicomtes moururent successivement de la lèpre, et un troisième, reconnaissant dans la mort de ses prédécesseurs la main de Dieu, rendit Muret. Mais en 1406 Navarrus, vicomte d'Acqs, ayant offensé Gaston de Béarn, celui-ci envahit le pays de son rival, et s'empara du territoire d'Orthez, qui prit rang désormais parmi les villes du Béarn. Gaston y fit construire une forteresse à laquelle il donna le nom de Montgiscard. Sous Gaston VII, Orthez commença à devenir la résidence habituelle des seigneurs de Béarn; ce fut à cette époque que s'éleva le château Moncade, appelée par Froissart le *château noble*, et qui fut témoin tour à tour et de fêtes splendides et de scènes sanglantes. Gaston, pour bâtir ce château, avait profité de l'absence d'Édouard III, que cette construction devait inquiéter. Dès que le roi d'Angleterre fut de retour, il y vit une menace; le prince béarnais était son vassal pour quelques domaines qu'il en avait reçus. Gaston, sommé de comparaître devant son suzerain, refusa d'obéir. Le sénéchal de Gascogne ordonna la saisie de ses terres : l'arrêt ne put s'exécuter. Un chevalier, Gérard de Laur, envoyé à Gaston pour lui enjoindre de se soumettre, entre dans Orthez; mais les habitants s'emparent de l'envoyé, et le retiennent prisonnier. Édouard, irrité, s'avance lui-même pour châtier le vassal rebelle, qui se décide enfin à la soumission : Gaston va trouver le roi, est fait prisonnier à son tour, et n'obtient sa liberté qu'après avoir juré solennellement d'exécuter l'arrêt prononcé contre lui, et de livrer à Édouard les habitants d'Orthez coupables d'avoir arrêté l'envoyé du roi d'Angleterre. Une fois libre, Gaston oublie ses serments, proteste contre l'arrêt, en appelle au roi de France. L'appel est jugé au parlement de Paris : Gaston y paraît, s'emporte contre Édouard en paroles violentes, l'appelant *traître, faux et mauvais juge*, et lui jette en terminant son gant. Des seigneurs anglais le ramassent; mais Gaston soutient qu'Édouard doit combattre en personne. L'affaire traîne en longueur; elle finit par s'arranger, grâce à l'intervention des hommes de loi. Nous quittons déjà le moyen âge, et dans cette affaire la puissance naissante des légistes, qui l'emporte sur les défis chevaleresques, est déjà un signe précurseur de l'esprit des temps modernes.

Orthez était devenue la capitale du Béarn, avantage qu'elle conserva pendant trois siècles. Elle était organisée en commune et avait ses jurats : ceux-ci furent nommés à l'élection jusqu'à Louis XIV, qui les remplaça par un maire choisi par lui. Pendant le règne de la maison de Foix, Orthez retentit souvent des bruits des fêtes; ce fut là que Gaston-Phœbus donna ces joutes et ces brillantes passes d'armes dont Froissard, son hôte, se fit l'historien véridique et circonstancié. Le chroniqueur ne tarit pas quand il se met à raconter toutes ces magnificences; il y a vu, pendant son séjour, trois cents chevaliers, vicomtes et barons rivaliser de faste : « Et les oyait-on parler d'armes et d'amour; tout honneur était là trouvé, toute nouvelle de quelque pays et quelque royaume que ce fût, là dedans on y apprenait; car de tout pays, pour la vaillance du seigneur, elles y venaient. » L'historiette suivante, qu'il nous raconte, montre pourtant que cette cour si délicate n'avait pas tellement amolli les corps qu'il ne s'y trouvât encore des gens dignes par leur force des temps héroïques. Un soir, après dîner, dans une grande salle, où l'on monte par un escalier de vingt-quatre marches, Gaston est auprès du foyer avec ses chevaliers; il fait froid, et, le feu languissant, le comte le fait remarquer à ceux qui l'entourent. Enauton d'Espagne avait vu dans la cour des ânes chargés de bois : il descend dans la cour, prend sur ses épaules un des ânes, le porte dans la salle et le place dans la cheminée; ce dont le comte eut grande joie et ceux qui étaient là.

Mais depuis cette époque, Orthez perdit bientôt de sa puissance : Pau hérita de tout cet éclat, et devint, en 1460, la résidence des maîtres du pays. Orthez ne fut plus qu'une des cinq sénéchaussées de Béarn, et les querelles de la réforme y appelèrent bientôt la guerre civile. Sous l'influence de Jeanne d'Albret, Orthez devint promptement un des centres les plus importants du calvinisme : la reine y fonda une université protestante, fit élever de splendides bâtiments pour les nouvelles écoles, et y appela de tous côtés d'habiles et savants professeurs. On en fit venir de France, d'Angleterre et d'Écosse. Cette université prospérait quand le roi de France envoya Terride à la tête de l'armée catholique pour réduire à la soumission Jeanne et les protestants du Béarn. La ville d'Orthez fut obligée de lui ouvrir ses portes. La capitulation garantissait la personne et les biens des réformés : la ville n'en fut pas moins soumise à d'énormes contributions. A l'arrivée du chef protestant Montgommery, Terride se renferma dans Orthez. Les troupes catholiques disputèrent vainement aux calvinistes le passage du gave, il fut forcé, et Montgommery

donne ordre d'escalader les murs de la ville en plein midi. La place est emportée dans cette attaque furieuse; des massacres, des dévastations signalent comme toujours ce triomphe de la guerre civile, rendue cette fois plus cruelle encore par les haines religieuses. Les couvents sont brûlés, les prêtres jetés dans le gave, et l'on montre encore au milieu du pont la fenêtre d'une tour, appelée la *fenêtre des prêtres;* selon la tradition, un grand nombre de ces malheureux auraient été précipités de là dans le torrent. Terride et les principaux chefs s'étaient réfugiés dans le château; mais, frappés d'épouvante, dénués de vivres, ils renoncent à se défendre et se livrent au vainqueur. Au mépris de la capitulation, Montgommery fait poignarder quelque temps après les dix principaux d'entre ces malheureux. Les monuments publics n'échappèrent pas à la fureur des calvinistes: l'église Saint-Nicolas fut minée, les tombeaux profanés, le squelette de Gaston-Phœbus tiré de son tombeau, et le crâne de cet homme, qui avait jeté tant d'éclat sur la ville d'Orthez, servit, dit-on, de boule aux soldats pour jouer aux quilles.

Sous Henri IV, sous Louis XIII même, Orthez resta le foyer du calvinisme dans le pays. Aussi, quand Louis XIII, fatigué des résistances du Béarn, se rendit à Pau pour assurer l'exécution de ses ordonnances, une des principales mesures qu'il prit fut la suppression de l'université d'Orthez. Depuis ce temps le calvinisme décrut sensiblement dans cette ville; mais c'est encore aujourd'hui, de toutes les villes du Béarn, celle qui contient le plus de protestants.

Orthez a été témoin, en 1814, de la bataille livrée à ses portes par Wellington au maréchal Soult: 20,000 Français y soutinrent le choc de 70,000 Anglais, Espagnols et Portugais, et ne cédèrent qu'au nombre, après avoir couché sur la place 10,000 ennemis.

Orthez est encore une ville assez importante par son commerce, qui consiste surtout en jambons, cuirs, mégisserie, etc. Le pont sur le gave, où s'élève cette fameuse tour des Prêtres, deux églises très-anciennes, Saint-Pierre et la Trinité, enfin une vieille tour carrée, dernier débris du château de Moncade, voilà les monuments qu'on présente encore à la curiosité du voyageur.

Les armes d'Orthez sont: *de gueules à un pont de quatre arches d'argent, surmonté d'une tour crénelée et couverte de même, accompagnée de deux ponts-levis.*

Navarrenx. — Navarrenx est un chef-lieu de canton situé à 20 kilomètres au sud d'Orthez, 1,770 habitants, et place de guerre défendue par quatre bastions. Elle joua un rôle assez important dans les guerres du protestantisme, et résista à l'armée catholique commandée par Terride. La défense fut vigoureuse, et rebuta les assiégeants, que l'approche de Montgommery détermina à lever le siége. Cette ville, placée dans une situation riante sur la rive droite du gave d'Oloron, fait un commerce assez important de chevaux estimés pour la cavalerie légère.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES

SUPERFICIE.	POPULATION	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
7 560 kil. carr. ou 765 934 hect.	Hommes.. 215 432 Femmes... 231 565 Total... 446 997	6	40	560	17 000 000 fr	11 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE PAU.

Superficie 1553 kilom. carrés ou 155 332 hectares. — Population 126 578 hab. — cantons 11. — Communes 185.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
PAU (Est), 10 com., 16002 hab.	PAU	16198	»
	Aressy	313	4
	Artigueloutau	639	10
	Assat	835	8
	Bizanos	1068	2
	Idron	486	4
	Lée	239	6
	Meillon	610	6
	Narcastet	767	5
	Ousse	627	9
PAU (Ouest), 10 com., 18224 hab.	PAU	»	»
	Bordaroa	1922	10
	Gan	3136	8
	Gelos	1148	2
	Jurançon	2574	2
	Laroin	573	6
	Mazères-Lezons	408	4
	Narcastet	278	8
	Rontignon	505	6
	Saint-Faust	820	8
	Uzos	282	5
CLARAC, 15 communes, 13118 habitants.	CLARAC	345	18
	Angaïs	876	12
	Baudreix	309	14
	Bénéjac	1670	18
	Boeil	694	15
	Bezing	150	11
	Boeil-près-Nay	706	12
	Bordères	498	17
	Bordes-près-Nay	540	19
	Coarraze	2414	19
	Igon	849	20
	Lagos	438	16
	Lestelle	1170	24
	Mirepeix	861	16
	Montaut	1314	26
GARLIN, 20 communes, 8466 habitants.	GARLIN	1394	37
	Aubous	213	47
	Aydie	550	49
	Ballrac-Maumusson	401	35
	Bourdil-Bouzil-Lanque	856	36
	Burosse-Mendousse	293	42
	Castetpugon	473	41
	Coubiez	421	45
	Dulsse	316	45
	Mascaras-Haron	424	42
	Mont	297	47
	Moncla	297	42
	Mouhous	187	30
	Portet	575	44
	Poultacq	117	40
	Rébénacq	120	36
	Saint-Jean-Poudge	297	42
	Tadousse-Ussau	301	44
	Taron-Sadirac et Villenave	617	32
	Vialer	499	38
LEMBEYE, 31 communes, 14031 habitants.	LEMBEYE	1391	30
	Arnaye	685	22
	Arricau	249	33
	Arrosès	621	40
	Aurions-Idernes	407	49
	Bassillon-Vauzé	241	33
	Bordes-près-Lembeye	132	35
	Castillon	451	40
	Castillon	215	30
	Corbères-Abères et Domengeux	361	34
	Costedoa-Lube-Boast	709	25
	Crouseilles	470	40
	Escurès	267	30
	Gayon	236	30
	Gerderest	340	20
	Lalongue	570	26
	Lanneeaube et Meillac	49	28
LESCAR, 16 communes, 9338 habitants. Suite de LEMBEYE.	Lasserre	209	38
	Lespielle, Germenaud et Lannegrasse	396	30
	Luc-Armau	381	30
	Lurbe-Saint-Christau	208	30
	Lussagnet et Lusson	409	25
	Maspie-Lalonquère et Juillacq	571	25
	Momy	413	25
	Monassut et Audiracq	490	20
	Moncaup	756	36
	Montpezat-Bétrac	473	37
	Peyrelongue-Abos	457	28
	Sainte-Laurence	319	30
	Séméac-Blachou	564	35
	Simacourbe	565	25
	LESCAR	1910	7
	Arbus	841	15
	Artigueloutan	690	10
	Aussevielle	174	12
	Beyrie	119	12
	Billère	550	2
	Bourbaig	398	15
	Caubios Loos	388	15
	Denguin	572	15
	Lons	926	5
	Momas	663	17
	Pocy	431	11
	Sauvagnon	747	14
	Siros	224	11
	Uzein	695	14
MONTANER, 15 com., 6934 hab.	MONTANER	997	30
	Audéjos	296	24
	Baleix	443	23
	Bellocq	347	25
	Bentayou-Sérée	456	30
	Casteide-Doat	291	34
	Castera-Loubix	252	23

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE PAU.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr
Suite de Montaner.	Labastit-Figuère	453	34
	Lamayou	602	32
	Maure	241	28
	Monségur	336	36
	Pontacq-Dessus	399	32
	Pontiacq-Vielle-Pinte	355	30
	Sedze-Maubec	484	21
Morlaas, 29 communes, 12961 habitants.	Morlaas	1776	10
	Abère	291	20
	Andoins	568	13
	Anos	95	17
	Arrien	270	20
	Barinque	641	17
	Bernadets	213	14
	Boros	611	8
	Eslourenties-d'Aban	256	20
	Espéchède	366	16
	Gabaston	715	15
	Higuères-Souye	416	12
	Lespourcy	340	20
	Lombia	340	20
	Maucor	241	10
	Montardon	383	7
	Ouillon	412	13
Pontacq, 12 com., 6949 hab.	Pontacq	3212	28
	Barzun	702	27
	Eslourenties-d'Arré	281	19
	Espoey	1026	20
Suite de Morlaas.	Rupeyroux	326	18
	Saubole	137	23
	Sedzère	533	18
	Sendets	551	9
	Serres-Castets	705	12
	Serres Morlàas	325	10
	Saint-Armou	670	17
	Saint-Castin	376	12
	Saint-James-la-Hagède	382	12
	Saint-Laurent-Bretagne	662	17
	Trost	102	20
Nay, 10 com., 11921 hab.	Nay	3278	17
	Arros	1121	14
	Arthez-d'Asson	1279	27
	Asson	2691	22
	Baliros	314	10
	Bourdettes	921	14
	Bruges	1720	24
	Capbis	242	27
	Pardies	681	12
	Saint-Abit	368	13
Suite de Pontacq.	Ger	1883	21
	Gomer	296	18
	Houns	502	20
	Labatmale	395	25
	Limendous	324	18
	Livron	599	22
	Lugnarier	437	19
	Soumoulou	471	15
Tarsac, 18 communes, 7538 habitants.	Tarsac	583	22
	Argelos	309	20
	Asson	220	16
	Aubin	352	15
	Auga	323	22
	Auriac	310	21
	Bournos	365	17
	Carrère	356	24
	Claracq-de-Tarsac	490	27
	Doumy	303	19
	Garlède-Mondebat	407	25
	Lalonquette	318	24
	Lasclaveries	340	20
	Lème	302	25
	Miossens-Lanusse	416	23
	Navailles-Angos	650	15
	Sévignac	599	23
	Viven	260	20

ARRONDISSEMENT DE BAYONNE.

Superficie 1062 kilom. carrés ou 106 256 hect. — Population 88 185. hab. — Cantons 8. — Communes 52.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr
Bayonne (N. et Sud), 18473 h.	Bayonne	16870	»
	Lahonce	628	5
	Mouguerre	1400	8
	Saint-Pierre-d'Irube	861	2
	Urcuit	1066	10
Bayonne (N.-E.), 17761 h.	Bayonne	»	»
	Anglet	3013	4
	Arcangues	1465	7
	Bassussarry (1)	431	5
	Biarritz	2018	7
La Bastide-Clairence, 7764 h.	Bastide-Clairence (la)	1836	23
	Ayherre	1671	28
	Briscous	1820	15
	Latrusse	689	26
	Urt	1749	17
Bidache, 8 c., 10421 h.	Bidache	2711	32
	Arancou	366	42
	Bardos	2612	25
Suite de Bidache.	Bergouey	383	44
	Came	1703	37
	Guiche	1565	25
	Sames	2002	30
	Viellenave	181	41
Espelette, 7 com., 8566 hab.	Espelette	1694	18
	Ainhoa	781	21
	Cambo	1447	18
	Itxassou	1537	22
	Louhossoa	521	28
	Sare	2336	24
	Souraïde	634	18
Hasparren, 7 c., 9742 h.	Hasparren	5106	21
	Bonloc	330	25
	Macaye	806	25
	Méharin	601	36
Suite de Hasparren.	Mendionde	537	25
	Saint-Esteben	712	31
	S.-Martin-d'Arberoue	699	33
Saint-Jean-de-Luz, 8 c., 12485 h.	Saint-Jean-de-Luz	5117	20
	Ascain	1272	27
	Bidart	1273	12
	Biriatou	484	40
	Ciboure	1845	20
	Guéthary	901	18
	Hendaye	466	32
	Urrugne	3085	26
Ustaritz, 8 com., 9206 hab.	Ustaritz	2259	13
	Ahetze	644	15
	Arbonne	760	20
	Arcangues	1845	»
	Jatxou	412	15
	Larressore	736	15
	Saint-Pée	2721	20
	Villefranque	1408	5

ARRONDISSEMENT DE MAULÉON.

Superficie 1868 kilom carrés ou 186 794 hectares. — Population 74 180 hab. — Cantons 6. — Communes 108.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr
Mauléon, 19 communes, 13425 habitants.	Mauléon	1600	»
	Ainharp	390	14
	Arrast-Larrebieu	242	18
	Aussurucq	716	24
	Barcus	3241	34
	Berrogain-Laruns	183	25
	Charritte-de-Bas	407	14
	Cheraute	1530	22
	Espès-Undurein	600	17
	Garindein	319	25
	Gotein-Libarrenx	443	25
	Hôpital-Saint-Blaise (l')	172	27
	Idaux-Mendy	449	26
	Menditte	510	27
	Moncayolle-Larrory-Mendibieu	851	20
	Musculdy	570	20
	Ordiarp	984	20
	Roquiague	320	30
	Viodos-Abense-de-Bas	718	20
Iholdy, 14 com., 9170 hab.	Iholdy	929	16
	Arbaraas	177	12
	Armendarits	828	14
	Bunus	317	17
	Helette	1290	20
	Hosta	324	22
	Ibarolle	315	20
	Irissarry	1322	22
	Juxue	441	12
	Lantabat	709	24
	Larceveau-Arros-Cibits	683	14
Suite de Iholdy.	Ostabat-Asme	588	13
	Suhescun	463	24
	Saint-Just-Ibarre	694	19
Saint-Etienne-de Baigorry, 9 com., 12857 hab.	Saint-Etienne-de-Baigorry	3062	40
	Aldudes	2824	57
	Anhaux	622	35
	Ascarat	403	32
	Bidarray	1255	45
	Fonderie (la)	1327	45
	Irouléguy	461	35
	Lasse	814	33
	Ossès	2109	37
Saint-Jean-Pied-de-Port, 19 communes, 12270 habitants.	Saint-Jean-Pied-de-Port	1979	30
	Ahaxe-Alciette-Bascassan	892	28
	Ainielle	341	27
	Ainhice-Mongelos	474	20
	Arnéguy	935	38
	Behorléguy	231	30
	Bussunarits-Sarrasquette	528	12
	Bustince-Iriberry	263	24
	Caro	265	30
	Estérençuby	890	8
	Gamarthe	262	20
	Ispoure	590	30
	Jaxu	486	22
	Lacarre	278	20
	Lecumberry	630	28
Suite de St-Jean-Pied-de-Port.	Mendive	641	20
	Saint-Jean-le-Vieux	1210	23
	Saint-Michel	682	30
	Uhart-Cize	700	30
Saint-Palais, 29 communes, 15691 habitants.	Saint-Palais	1781	»
	Alcirits	281	2
	Amendeux-Oneix	412	3
	Amorots-Succos	437	10
	Arberats-Sillégue	320	4
	Arbouet-Sussaute	622	6
	Arnoue	506	11
	Arraute-Charritte	713	12
	Begnios	636	6
	Behasque Lapiste	395	2
	Beyrie	911	6
	Camou-Mixe Suhast	341	5
	Domezain-Berraute	1060	7
	Etcharry	447	10
	Gabat	367	6
	Garris	430	4
	Gestas	200	15
	Ilharre	404	10
	Ilhorrots-Olhaiby	264	8
	Labets-Biscay	460	7
	Larribar-Sorhapuru	451	5
	Lohitzunoyhercq	655	10
	Luxe-Somberraute	459	5
	Masparraute	610	10
	Orégue	1053	14
	Orsanco	272	5
	Osserain-Rivareyte	473	10
	Pagolle	542	15
	Uhart-Mixe	406	6

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE MAULÉON.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Tardets, 14 com., 10467 hab.	Tardets	606	34
	Mense-de-Haut	364	35
	Alcay-Alcabéhéty-Sun-	766	32
	Aloa-Sibas	316	32
	Atherey-Camou-Cihigue	351	30
Suite de Tardets.	Etchebar	296	35
	Haux	353	39
	Lacarry-Arhan-Charritte-de-Haut	786	36
	Laguinge-Restoue	362	31
	Larrau	1170	50
	Lichans-Sunhar	303	34
Suite de Tardets.	Lixq-Atherey	948	37
	Montory	1287	39
	Ossas Suhare	852	39
	Sorholus	944	34
	Sainte Engrace	1207	51
	Trois-Villes	861	32

ARRONDISSEMENT D'OLORON.

Superficie 1838 kilom. carrés ou 183 830 hectares. — Population 75 475 hab. — Cantons 8 — Communes 80.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Oloron, 17 communes, 15417 habitants.	Oloron	6388	»
	Bidos	163	2
	Buziet	664	15
	Cardesse	560	9
	Escou	478	7
	Escout	522	6
	Estos	192	2
	Eysus	915	8
	Geüs	476	2
	Herrère	476	7
	Ledeuix	714	3
	Lurbe	728	10
	Ogeu	1013	10
	Poey	287	9
	Precilhon	471	4
	Sainte-de	482	11
	Verdets	864	8
Accous, 13 com., 11069 hab.	Accous	1631	26
	Aydius	813	27
	Bedous	1326	23
	Borce	727	35
	Cette-Eygun	476	32
	Escot	688	13
	Etsaut	429	36
	Lees-Athas	708	26
	Lescun	1473	30
	Lourdios-Ichère	642	21
Suite de Accous.	Osse	890	23
	Sarrance	1206	16
	Urdos	560	40
Arudy, 10 com., 10639 hab.	Aramitz	1249	15
	Ance	434	11
	Arette	2218	18
	Féas	659	10
	Issor	595	17
	Lanne	1390	18
	Arudy	2026	18
	Bescat	544	17
	Buzy	1361	16
	Castet	429	23
	Izeste	505	20
	Lourie-Juzon	1691	21
	Mifaget	224	28
	Rébénacq	1119	18
	Sevignacq	875	20
	Sainte-Colomme	1755	20
Laruns, 9 com., 5622 hab.	Laruns	2064	33
	Anas	366	33
	Assouste	931	32
	Aste-Béon	605	30
	Bécat	320	29
	Bielle	891	24
Suite de Laruns, 5 com., 5132 h.	Bilhères	456	25
	Gère-Belesten	432	29
	Louvie-Soubiron	378	29
Monein, 10 com., 10419 h.	Lasseube	2827	14
	Aubertin	1089	14
	Estialescq	370	6
	Laruntande	318	12
	Lasseubetat	529	»
	Monein	5069	25
	Abos	542	20
	Cuqueron	303	24
	Labourcade	646	14
	Lucq-de-Béarn	2505	20
	Parbayse	319	22
	Pardies	794	26
	Tarsacq	282	27
Ste-Marie-d'Oloron, 12 com., 9849 hab.	Ste-Marie-d'Oloron	3711	»
	Agnos	461	4
	Aren	968	11
	Arros	189	7
	Asasp	741	9
	Esquiule	1251	9
	Géronce	853	8
	Gurs	335	10
	Gurmençon	394	6
	Moumour	829	6
	Orin	376	7
	Saint-Goin	342	9

ARRONDISSEMENT D'ORTHEZ.

Superficie 1173 kilom. carrés ou 117 278 hectares. — Population 82 579 hab. — Cantons 7. — Communes 135.

CANTON, sa population	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Orthez, 13 com., 10751 hab.	Orthez	6748	»
	Biaudos	1063	7
	Bonnegarde	377	6
	Bonnut	1148	8
	Castetis	192	5
	Lacommande	457	6
	Peyre	741	13
	Ramous	891	11
	Sainte-Suzanne	865	7
	Soult-de-Navailles	1437	14
	Saint-Boës	755	7
	Saint-Cricq	286	10
	Sainte-Suzanne	739	3
Arthez, 21 communes, 10120 habitants.	Arthez	1992	14
	Arzacq-Arraziguet	345	8
	Arbus	231	20
	Artiguelouve	730	13
	Audaux	295	18
	Bellocq	274	22
	Bastide-Cézeracq (la)	641	20
	Bastide-Monrejau (la)	370	24
	Capbis-Capdeville	291	24
	Casteide-Candau	436	20
	Castillon	267	18
	Cescau	546	26
	Doazon	412	20
	Haget-Arbus	257	14
	Labastide	247	15
	Lacadée	227	12
	Mesplède	291	11
	Serres-Sainte-Marie	441	20
	Saint-Médard	254	18
	Uzein	257	16
	Viellenave	221	21
Arzacq, 23 com., 11640 hab.	Arzacq	1386	35
	Arget	302	25
	Bentayou	237	24
	Cabidos	441	30
	Coublucq	260	29
	Fichous-Riumayou	294	31
	Garos	723	29
	Geus	223	24
	Larreule	405	27
	Lasseube	393	32
	Louvigny	419	30
	Malaussanne	1044	30
Suite de Arzacq.	Maslacq	729	27
	Mazerolles	641	27
	Milhas	362	33
	Montaut	746	26
	Morlanne	1488	23
	Piets-Plasence-Moustrou	854	25
	Pomps	431	28
	Poursiugues-Boucoue	470	28
	Séby	295	34
	Uzan	319	27
	Viellenave	479	32
Lacor, 21 communes, 10310 habitants.	Lacommande	1425	17
	Abidos	322	19
	Arance	408	15
	Bezingrand	82	24
	Biron	265	5
	Castetner	312	6
	Gouze	155	11
	Lâa-Mondrans	1000	3
	Lacq	691	15
	Landresse	240	14
	Loubieng	1115	8
	Maspie	971	9
	Mont	608	12
	Montaner	495	7
	Mourenx	301	19
	Noguères	194	22
	Os-Marsillon	301	19
	Oseux	252	5
	Sarpourenx	310	6
	Sauvelade	324	16
	Vieille-Ségure	265	21
Navarrenx, 25 com., 11296 hab.	Navarrenx	1770	20
	Angous	97	20
	Araujuzon	505	16
	Arnaux	200	17
	Audaux	344	14
	Bastanès	275	18
	Bugnein	619	17
	Castetnau-Camb	781	20
	Charre	265	27
	Doigneu	475	26
	Gurs	704	29
	Jasses	371	22
	Lay-Lamidou	344	26
Suite de Navarrenx.	Lichos	167	27
	Maucomble	209	19
	Navailles	299	32
	Ogenne-Camptor	502	25
	Perchacq-Josbaig	507	28
	Pré-Bacq-Navarrenx	121	20
	Rivehaute	411	22
	Sus	514	22
	Susmiou	180	21
	Viellenave	155	17
Salies, 14 com., 14614 hab.	Salies	6714	15
	Arancou	319	22
	Bastide-Villefranche (la)	547	24
	Baigts	1179	14
	Baroux	361	8
	Carresse	527	12
	Carrabas	320	23
	Castagnède	1008	22
	Ferrus	158	21
	Labastide	1235	18
	Léren	488	20
	Salles-Mongiscar	252	—
	Saint-Dos	278	21
	Saint-Pré-de-Léren	200	21
Sauveterre, 20 communes, 8349 habitants.	Sauveterre	1427	21
	Abitain	340	21
	Arbonne	231	—
	Athos-Aspis	134	25
	Autevielle Saint-Martin-Bidoren	386	21
	Barraute-Camu	261	20
	Burgaronne	211	18
	Castebbon	650	15
	Escos	215	29
	Guinarthe-Parentis	270	24
	Hôpital-d'Orion (l')	506	9
	Lâas	427	14
	Montfort	431	15
	Narp	1206	16
	Orsanco	875	22
	Orthez	416	13
	Ortiale	419	19
	Osserain	254	17
	Sainte-Gladie-Arrive-Munein	365	21
	Tabaille-Usquain	171	26

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES.

Nos d'ordre (b)	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes.	
	(COURS D'ASSISES.)	
31e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 16 722 habitants.	
	Nombre total (1849).....	28
	Infanticides.	
74e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 1,133,00.	
	Nombre total (1849).....	»
	Suicides.	
72e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 66 996 hab.	
	Nombre total (1849).....	12
	Crimes contre les propriétés (c).	
58e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 9 538 hab.	
	Nombre total (1849).....	24

Nos d'ordre	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (d).	
50e	En matière civile.....	1150
39e	En matière commerciale.....	193
	Instruction (e).	
28e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	47
	Paupérisme (f).	
32e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 23 hab.	
	Nombre total.....	8713
	Mendicité.	
35e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 205 hab.	
	Nombre total.....	78
	Enfants naturels.	
16e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 12 393.	
	Nombre total (1850).....	1004

Nos d'ordre	STATISTIQUE MORALE.	
14e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 12,06.	
	Enfants trouvés et abandonnés (g).	
16e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 205 hab.	
	Nombre total.....	102
60e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 73,50.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (h).

Mouvement de la population (i).

Naissances.....	11 092
Mariages.....	2 927
Décès (j).....	8 678

Contributions directes (k).

Foncière.....	883 269 f.	» c.
Personnelle et mobilière.....	291 034	»
Portes et fenêtres.....	256 068	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la justice*, les Rapports du *Ministère de l'intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) De 1826 à 1850, il a été jugé, année moyenne, par la cour d'assises des *Basses-Pyrénées*, 1 accusé sur 6,715 habitants.

Sur les 67 accusés traduits aux assises en 1851, 29 avaient quelque instruction, 38 ne savaient ni lire ni écrire.

(d) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 278 habitants. Quarante-un départements ont un esprit de chicane moins développé.

(e) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 15.

Il y a, dans les *Basses-Pyrénées*, 1 académie universitaire; 1 grand et 1 petit séminaire; 1 lycée impérial avec 189 élèves; 1 institution de plein exercice, dite de *Sainte-Marie-d'Oloron*; d'autres institutions à Saint-Palais, à Bayonne, à Mauléon, à Pau; 1 pensionnat à Orthez; 9 pensions; 8 institutions privées; 1 pensionnat pour les jeunes filles, dirigé par les *ursulines*, à Pau; près de 50 établissements d'instruction tenus par des religieuses; des écoles élémentaires dans presque toutes les communes; 5 salles d'asile; 1 école de chant; 1 école de dessin; 1 bibliothèque publique, etc.

(f) Ce département paraît assez favorisé, sous le rapport du bien-être: les populations agricoles y trouvent heureusement dans le sol qu'elles cultivent et dans les mœurs des campagnes des ressources qui rendent moins rigoureusement nécessaires les effets de la prévoyance. Il y a des hospices à Pau, à Oloron, à Sainte-Marie, à Mauléon, à Saint-Jean-Pied-de-Port, à Bayonne, à Saint-Jean-de-Luz, à Orthez.

Ce département possède, en outre, 6 bureaux de bienfaisance, 4 caisses d'épargne, 1 société maternelle, etc.

(g) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 573 habitants.

Nombre total, 799.

(h) Sur 1,000 recrues, les *Basses-Pyrénées* en comptent 621 occupées aux travaux de la campagne. Vingt-trois départements ont plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 78e.

(i) Population en 1846, 457,832 habitants; — en 1851, 446,997. — Différence en moins, 10,835.

Dans l'ordre de la population, ce département est le 26e, le 11e pour la superficie territoriale.

(j) Durée moyenne de la vie, 43 ans 6 mois. Six départements ont une vie moyenne plus longue.

(k) Rang du département pour la contribution foncière, 76e; pour la contribution personnelle et mobilière, 48e; pour les portes et fenêtres, 31e; et 51e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1582. Description du château de Pau, par *Aug. Gaillard*, in-8e.
1596. Histoire du royaume de Navarre, par *Gab. Chappuys*, in-8e.
1608. Histoire du royaume de Navarre, par *Mayenne-Turquet*, in-fo, reimpr. en 2 vol. in-fo en 1635.
1608. Description du pays et souveraineté du Béarn, par *P. du Belloy*, in-8e.
1609. Histoire de Foix, Béarn et Navarre, par *P. Olhagaray*, in-4e.
1612. Histoire de Navarre, par *André Favyn*, in-fo.
1640. Histoire de Béarn, par *P. de Marca*, in-fo.
1640. Mémoire pour l'histoire de Navarre, par *Aug. Galland*, in-fo.
1649. Histoire de Notre-Dame de Beth-Aram, dans le Béarn, par *P. de Marca*, in-8e.
1660. La chronique de la ville et diocèse de Bayonne, par *Bertrand de Compaigne*, in-4e.
1681. Relat. des priviléges, droits, etc., de la ville de Bayonne, in-8e.
1750. Dissert. sur les eaux minér. du Béarn, par *A. Bordeu*, in-12.
1766. Essai sur les eaux de Cambo et de Villefranche, par *Laborde*, in-12.
1768. Histoire des troubles de Béarn au XVIIe siècle, par le P. *Isid. Mirasson*, in-12.
1792. Essai histor. sur la ville de Bayonne, par *M.-P. Masein*, in 8e.
1802. Statistique du département des Basses-Pyrénées, par *Roergas de Serviez*, in-8e.
1803. Flore des Basses-Pyrénées, 2 vol. in-8e.
1813. Analyse et propriétés médicales des eaux des Pyrénées, par *Pommier*, in 8e.
1817 Description géologique, statistique et historique de la Navarre, par *de Roncy*, in 8e.
1818. Annales du Bigorre, par *Jos. Deville*, in-8e.
1818. Essai historique sur le Béarn, par *Foget de Baure*, publié par le comte *Daru*, in-8e.
1822. Not. hist. sur la ville et château de Pau, par *Palassou*, in-8e.
1823. Essai histor. sur le Bigorre, par *d'Arezac-Macaya*, 2 v. in-8e.
1826. Résumé de l'hist. de Béarn et de Gascogne, par *Ader*, in-18.
1828. Observations pour servir à l'histoire de la basse Navarre, par *Palassou*, in-8e
1829. Nouv. chron. de la ville de Bayonne, par un *Bayonnais*, in-8e.
1830. Documents sur le dép. des Basses-Pyrénées, de 1608 à 1830.
1835. Voyage dans le pays des Basques et aux bains de Biarritz, par *P. de Lagarde*, in-18.
1836. Histoire du Béarn et du pays basque, in-8e.
1836. Bayonne, vues histor. et descriptives, par *M.-F. Morel*, in-8e.
1836. Notice sur la ville de Pau et la place Grammont, par *F. Barrau*, in-8e.
1838. Guide des voyageurs aux Eaux-Bonnes, par *Ed. Vastel*.
1839. Histoire du Béarn et du pays basque, par *A. Mazure*, in-8e.
1839. Description du château de Pau, par *Sagot*, in-8e.
1839. Panorama historique et descriptif de Pau et de ses environs, par *A. Dugenne*, in-12.
1841. Souvenirs historiques du château de Henri IV et de ses dépendances, par *d'Asfeld*, in-12.
1842. Hist. ou annales du cap Breton et partie de celles de Bayonne, in-8e.
1843. De l'influence curative du climat de Pau, traduit de l'anglais, par *A. Taylor*, in-8e.
Chronique de la ville et du château de Lourdes, par *Bascle de Lagrèze*.
Antiquités du Béarn et biographie de Marcas, par *Bascle de Lagrèze*.
Voyage de Luz à Gavarnie, par *Basque de Lagrèze*.
Chansons et airs populaires du Béarn, recueillis par *Ricards* 1 vol. gr. in-8e.
Chronique de Betharram, par l'abbé *Menjoulet*.
Fors du Béarn, texte béarnais, avec traduct. par MM. *Mazure* et *Hatoulet*, 1 vol. in-4e.
1853. Almanachs du laboureur béarnais et almanachs basques.
1853 Annuaire administratif, etc., du départ. des Basses-Pyrénées, édité par *Vignancourt*.
Cartes de la Navarre et du pays basque.
Cartes de *Cassini* et de *Capitaine*.
Carte des Basses-Pyrénées, publiée par *Vignancourt*.
Carte du dépôt de la guerre.
Cartes du départ. des Basses Pyrénées, par *Dufour*, *Charle*, *Ducotenay*, *Fremin*, etc., etc.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Le chasseur d'isards.

HAUTES-PYRÉNÉES.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation, limites. — Le département des Hautes-Pyrénées doit son nom à sa position physique dans la partie la plus élevée des monts Pyrénées. C'est un des départements frontières de la partie sud-ouest de la France; il est situé dans les bassins de l'Adour et de la Garonne, mais en plus grande partie dans le premier. Il a été formé en 1790 d'une partie du Bigorre, du Nébouzan, des Quatre-Vallées, de l'Astarac et de l'Armagnac, qui appartenaient à l'ancienne province de Gascogne.

Ses limites sont : au nord, le département du Gers; à l'est, celui de la Haute-Garonne; au sud, les Pyrénées, qui le séparent de l'Espagne; à l'ouest, le département des Basses-Pyrénées.

Superficie, nature du sol, montagnes, cols, vallées. — Le département des Hautes-Pyrénées est un pays très-montagneux, n'offrant de plaines que dans sa partie septentrionale, et partout ailleurs formé de vallées pittoresques séparées les unes des autres par les contreforts des Pyrénées, au faîte desquelles elles s'appuient au sud. La longueur de la crête des montagnes qui bornent le département est de 70 kilomètres, elles couvrent en France, de leur sommet à leur base, un espace de 35 kilomètres. Les Pyrénées se découvrent de fort loin et leur aspect varie beaucoup suivant l'état de l'atmosphère et le plus ou moins de clarté du jour; elles paraissent tantôt s'éloigner et tantôt se rapprocher. Une vapeur légère les enveloppe presque toujours. Le matin, le midi et le soir offrent chacun des nuances qui changent par gradation et se modifient, surtout pendant l'été, à chaque instant. Cette belle ligne toute dentelée de pics, toute ruisselante de torrents, tout éblouissante de neige, offre un de ces imposants spectacles qui ne peuvent lasser ni les yeux, ni l'admiration. Au-dessus de cet immense amphithéâtre, s'élèvent sur le premier plan le pic du Midi de Bigorre, qui a 2,923 mètres d'altitude; le pic d'Ouscade ou Montaigu, 2,376; l'Arbizon, 2,885, qui relie la chaîne secondaire à la chaîne principale; et, un peu plus en arrière, le Pic-Long, qui a 3,251 mètres d'altitude;

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Néouvieille, 3,455; les tours de Marboré, 3,188; le Vignemale, 3,356; et enfin ce Mont-Perdu, si longtemps réputé inaccessible, et qui porte dans les nues à 3,436 mètres sa tête blanchie d'éternels glaciers. La Maladetta, qui a 3,483 mètres, appartient au même groupe de montagnes, mais elle est sur le versant espagnol. La chaîne est traversée par plusieurs cols ou passages qui permettent de pénétrer de France en Espagne; mais ils sont très-élevés; leur entrée est souvent obstruée par les neiges, et ils sont souvent parcourus pendant l'hiver par des ouragans terribles qui engloutissent dans les neiges les imprudents voyageurs. Voici les principaux de ces passages fréquentés seulement pendant une partie de l'année : Col du Tourmalet, 2,475 mètres; Port de Cambiel, 2,535; Port Vieil, 2,560; Port de Pinède, 2,516; Col du Pimené, 2,546; Col du Faulo ou de Niscle, 2,516; Port de Gavarnie, 2,331; Port de Cavarrère, 2,243; et Port de la Pez, 2,465 mètres.

La chaîne principale des montagnes et ses contreforts forment des vallées pittoresques dont les principales sont : à l'ouest, les vallées primitives de Lourdes, Argelès, Pierrefitte, Luz et Gavarnie, les vallées secondaires de Betharram, de Val-Surguère, de Castel-Loubon, d'Azun, de Cauterets, de Barèges, de Héas, la vallée tertiaire d'Estaubé, la vallée secondaire d'Ossone; au centre, les vallées primitives de Bagnères et de Campan; au sud-est, les vallées primitives de Labarthe, Sarrancolin, Arreau et Vieille (nommée la vallée d'Aure), la vallée secondaire de Louron; et à l'est, la vallée de Barousse. Parmi les plaines nous ne nommerons que celles de l'Adour et du Gave; la première commence aux portes de Bagnères, la seconde au village de Betharram (Basses-Pyrénées).

D'après son aspect, on peut diviser le département en trois régions bien distinctes : celle des montagnes, celle des collines et des coteaux, et celle de la plaine. La superficie du département est de 450,346 hectares, et le sol s'y divise d'après sa nature en : pays de montagnes, 10,000 hectares; pays de bruyères ou de landes, 6,000; sol de riche terreau, 100,000; sol de craie ou calcaire, 30,000; sol de gravier, 40,000; sol pierreux, 50,000; sol sablonneux, 80,000 hectares.

Hydrographie. — Situé dans les bassins de l'Adour et de la Garonne, ce département a sa pente du sud-sud-est vers le nord-nord-ouest; la Garonne le limite un instant au sud-est. Les montagnes donnent naissance à un très-grand nombre de cours d'eau torrentueux qui, les cendent des gorges étroites et profondes, et qui atteignent rarement la proportion d'une rivière même de médiocre importance; parmi ceux qui méritent le nom de rivière nous citerons : dans le bassin de la Garonne, les deux Neste d'Aure et de Louron, qui, réunies, forment la seule rivière flottable du département, l'Ourse, la Save et le Gers; cette dernière rivière n'est encore qu'un simple ruisseau dans le département; dans le bassin de l'Adour, l'Adour, les deux Baïze, l'Arros, le Louet, l'Echez, le Gave de Pau et ses nombreux affluents; mais la Neste, l'Adour et le Gave sont les principales rivières.

La Neste recueille toutes les eaux provenant de la vallée de Louron et de celle d'Aure, et, descendant des hauteurs de Clarabide, de Lapez, de Plau et de Bielsa, se dirige d'abord du sud au nord, passe à Bordères, Arreau, où elle est flottable, Sarrancolin, Barthe de Neste, d'où elle dirige son cours de l'ouest à l'est, arrose Bizous, Avertignan, Mazères, et s'unit à la Garonne à la limite du département, près de Montrejeau (Haute-Garonne), après un cours d'environ 72 kilomètres. Une partie des eaux de cette abondante rivière doivent être détournées pour fertiliser les landes de Lannemezan et de Labarthe, et puis déversées dans les vallées inférieures de la Save, de la Baïse-Devant, de la Baïse-Darré et du Gers.

L'Adour prend naissance au mont Tourmalet, prend sa direction du sud au nord-ouest, passe à Campan, Bagnères, Tarbes, Maubourguet, et à quelque distance d'Estirac entre dans le département du Gers. Elle a pour tributaires l'Oussouet, l'Esteux, l'Ousse, l'Echez et l'Arros.

Le Gave de Pau, que l'on nomme dans le pays Gave de Barèges, s'élance en prodigieuses cascades des sommets du Marboré et, après avoir bondi dans la sauvage gorge de Gavarnie, se dirige du sud au nord-ouest, passe à Gavarnie, Gèdre, Luz, Préchac, Lourdes, Saint-Pé, et entre dans le département des Basses-Pyrénées; il reçoit le Bastan, les torrents de Cauterets et d'Azun, et les nombreux ruisseaux qui sillonnent les vallées de Gazost et de Castelloubon.

La plupart des torrents qui alimentent ces rivières ont leurs sources au pied des glaciers, où s'échappent en rapides cataractes des lacs supérieurs, immenses réservoirs suspendus souvent à plus de deux mille mètres au-dessus du niveau de la mer. Parmi ces lacs, dont les sites pittoresques attirent chaque année des milliers d'étrangers, on distingue le lac de Gaube, situé en face du Vignemale, celui du Lheon, plus connu sous le nom de lac Bleu, celui de Peyralade encadré dans une admirable décoration de montagnes, et enfin celui de Camou, entre la vallée d'Aure et la vallée de Bastan, au fond d'une gorge sauvage et rarement visitée; les lacs d'Arrens, d'Estaigne, d'Escoubons, à 12 kilomètres de Barèges, d'Aigueclose et du Couvet-d'Anchet. A ces lacs principaux, il faut ajouter celui de Lourdes, à un quart de lieu au nord-ouest de la ville. Des travaux sont en cours d'exécution (1854) au lac Bleu, dans le but de vider ce vaste réservoir pour augmenter le volume des eaux de l'Adour pendant la saison de l'étiage.

On a dérivé plusieurs canaux des rivières de l'Adour et du Chez; les deux plus importants, sont : le canal d'Alaric, situé sur la rive droite de l'Adour et qui s'étend depuis Pouzac jusqu'au delà de Rabastens, où il se perd dans l'Adour après avoir traversé la rivière de l'Esteux, et un cours de 108 kilomètres; et le canal de la Gespe, qui unit l'Adour et la rivière du Chez dans une direction oblique : il sert à l'arrosement d'une partie de la plaine de Tarbes.

Voies de communication. — Le département des Hautes-Pyrénées est traversé par 6 routes impériales d'une longueur de 287 kilomètres, 8 routes départementales d'un parcours de 190 kilomètres, et par 2,198 chemins vicinaux dont le développement est évalué à 4,656 kilomètres. La nature montagneuse du département s'oppose à ce qu'il soit sillonné par des chemins de fer; nul doute, cependant, que si l'on parvient à conduire un embranchement de Bordeaux à Pau, on ne puisse le pousser jusqu'à Tarbes le chef-lieu du département.

Climat. — Le département des Hautes-Pyrénées appartient au climat girondin ou du sud-ouest; la température est assez douce, mais extrêmement variable, à cause des dispositions du sol. Ainsi il y a une grande différence entre la température des plaines de Tarbes et celle des vallées de Bastan et de Cauterets. Le printemps, dans les Hautes-Pyrénées, est ordinairement doux mais pluvieux, l'été sec et parfois mêlé d'orages, l'automne agréable et tempéré, l'hiver peu rigoureux (dit l'*Annuaire de 1854*) et souvent même égayé par de beaux jours. Parmi les vents dominants, celui du sud-ouest est le plus fréquent; c'est lui qui dans toutes les saisons amène les pluies, et dans l'été les orages les plus violents. Ceux du sud, du nord-ouest ou du nord plein lui succèdent; ce dernier ramène et maintient le beau temps. Ceux du nord-est et de l'est sont rares; mais lorsqu'ils règnent le ciel est extrêmement pur et serein, l'air vif, d'un froid piquant et très-agréable à respirer.

Productions naturelles. — Le département des Hautes-Pyrénées appartient à la région naturelle dite des Pyrénées, le sol se compose en grande partie de terrains schisteux de transition, de terrains jurassiques et crétacés avec des protubérations primitives. Le fond du sol est argileux, seulement il y a plus d'argile dans la plaine que dans la montagne, et davantage encore dans les collines. Les richesses minérales sont nombreuses, néanmoins il y a peu d'exploitation de mines métalliques. Les exploitations les plus importantes sont celles des

marbres, parmi lesquels on remarque le marbre blanc statuaire de Sost, les marbres noirs de Sarpe, les bleus de Bazas, les brèches de Bèze, d'Hèches, de Bagnères; les beaux marbres veinés et à taches diverses de Campan et de Sarrancolin. Il existe au reste dans le département des mines de cuivre, de fer, de zinc, de plomb argentifère et d'antimoine à Aragnouet, Saint-Pé, Guchan, Aneizan, Saléchan, Adervielle, Héas, Gavarnie, Saint-Savin, Azun, Gazost, Cauterets, Luz, etc., etc. Le manganèse est exploité dans les vallées de Louron et d'Aure à Lourdevielle, Germ et Soulan. Le département possède de nombreuses ardoisières, parmi lesquelles celles de Labassère et de Germ occupent le premier rang. On trouve aussi de la pierre de taille, du granit, de l'amiante, du kaolin, des grenats, de la marne, du gypse, de la terre à foulon et à potier. Il n'y a pas de département en France où les eaux minérales soient aussi communes que dans celui des Hautes-Pyrénées; c'est dans cette région privilégiée que se trouvent Barèges, Bagnères-de-Bigorre, Cauterets et Saint-Sauveur, dont la réputation est européenne; puis, en seconde ligne, Capvern, Labarthe, Cadéac, Siradan, Sainte-Marie et les Chalets-Saint-Nérée.

Le département produit du blé, du seigle, du méteil, de l'orge, etc., etc., mais la production des céréales est insuffisante pour les besoins de la consommation locale; les légumes et les fruits sont en abondance; le lin et le chanvre sont des cultures importantes; on exploite beaucoup de bois et l'on récolte une grande quantité de châtaignes. La production des vignes dépasse les besoins de la consommation locale. Les vins sont en général des vins communs : les rouges de Madiran et de Castelnau-de-Rivière-Basse sont cependant d'excellents vins d'ordinaire; les blancs de Bouilh, Périguières, Péreuilh et Castel-Vieilh sont aussi de bons vins d'ordinaire. On sème dans les prairies artificielles le farouch, le trèfle et la luzerne. Les prairies naturelles sont très-nombreuses et les montagnes présentent de riches et inépuisables pâturages. La flore du département est très-riche : on y trouve, selon les expositions, et les plantes de la Suède et celles de l'Espagne; les essences principales des forêts sont, au premier plan des montagnes, le châtaignier, le hêtre, le chêne, le bouleau, et, dans les hautes régions, les arbres verts résineux.

Parmi les races d'animaux domestiques, les chevaux et la race ovine sont les plus belles du département. On vante les chevaux des éleveurs des communes de Horgues, Laloubère, Hiis, Montgaillard et Momerès; les mulets comptent aussi parmi les bons produits des Hautes-Pyrénées. La race bovine est en progrès par suite de l'introduction de taureaux étrangers. Les vaches fournissent un lait abondant, dont on fabrique du beurre et des fromages; le beurre de la vallée de Campan est justement estimé. La volaille et le gibier de toute espèce abondent dans les vallées et dans les plaines. Un grand nombre d'animaux sauvages vivent dans les montagnes; l'isard ou le chamois des Pyrénées se tient sur les crêtes inaccessibles, l'ours et le loup dans les grandes forêts de sapins et de hêtres. Enfin on trouve dans les Hautes-Pyrénées une foule d'autres animaux, tels que blaireaux, renards, martres, loutres, fouines, chèvres, écureuils, etc., etc. Nous devons une mention toute particulière à une belle, courageuse et intelligente race de chiens de montagnes destinés à la garde des troupeaux. Les rivières et les lacs fournissent du poisson en abondance; on estime particulièrement les truites, les truites saumonées et les anguilles.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département des Hautes-Pyrénées est un pays pauvre; agricole, pasteur et d'exploitation minérale, la propriété y est extrêmement fractionnée: aussi appartient-il à la petite et à la moyenne culture, c'est assez dire que les habitudes routinières y dominent et font obstacle à l'introduction des méthodes nouvelles. Cependant nous devons constater une tendance à l'amélioration, due aux efforts de l'administration et de quelques riches propriétaires. Le sol productif est évalué à 441,827 hectares, dont : en froment, 22,813 hectares; méteil, 7,379; seigle, 8,479; orge, 3,116; avoine, 4,618; maïs et millet, 18,479; sarrasin, 1,676; pommes de terre, 5,569; légumes secs, 1,440; vignes, 14,825; jardins, 1,825; lin, 2,605; prairies naturelles, 47,662; prairies artificielles, 2,662; pâtis, landes et bruyères, 158,795; jachères, 27,404; bois, 84,787 (dont 18,347 à l'Etat); sol forestier, 17,756; châtaigneraies, 6,304 hectares. Le revenu territorial est évalué à 8 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 77,234 se partageant 675,129 divisions parcellaires.

La principale industrie est celle de l'exploitation des carrières de marbres, viennent ensuite celle de l'élève des beaux chevaux navarrins, propres à la cavalerie légère, et des mulets; celle des oies et des porcs, dont on fait des salaisons estimées; celle des abeilles, etc. Parmi les établissements industriels il faut citer : de nombreuses scieries de planches, des scieries de marbre, des forges à fer et des tréfileries de fer, des poteries assez importantes, des tuileries, des papeteries pour papiers communs, des tanneries et des mégisseries. On fabrique encore quelques étoffes de laine, des toiles et des mouchoirs de coton, de menus objets, des peignes et des joujoux en buis. Les forêts fournissent des bois de construction à la marine et du merrain pour la fabrication des futailles. Les bois de marine, de construction et de merrain, les vins, les mulets, les porcs, les volailles, les salaisons, les marbres et quelques produits manufacturés sont les articles principaux de l'exportation. Le département fait avec l'Espagne un commerce assez actif, surtout en contrebande.

Le nombre des foires est de 77, elles se tiennent dans 24 communes et durent 140 journées; les articles principaux de commerce sont : les chevaux, mules, mulets, porcs et bestiaux, les toiles et étoffes du pays, les brocs, les ustensiles aratoires en bois et en fer, les ustensiles de ménage, etc., etc., etc.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département des Hautes-Pyrénées était de 450,346 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 250,934 habitants, savoir : 122,326 hommes et 128,608 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Tarbes. Le département est partagé en 3 arrondissements communaux, 26 cantons et 381 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Il est compris dans la 10e inspection divisionnaire des ponts et chaussées et dans l'arrondissement minéralogique de Toulouse, dépendant de la division du sud-ouest.

Le département forme la 4e subdivision de la 13e division militaire, dont le quartier général est à Bayonne. Barèges possède un hôpital militaire, et Lourdes un fort classé comme place de guerre. Il y a à Tarbes un dépôt de remonte avec une annexe à Visens, près Lourdes. La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 13e légion, dont le chef-lieu est à Toulouse.

Le département des Hautes-Pyrénées est du ressort de la cour impériale de Pau. Il compte trois tribunaux de 1re instance, à Tarbes, Bagnères et Lourdes, et deux tribunaux de commerce à Tarbes et à Bagnères.

Le département forme le diocèse d'un évêché dont le siége est à Tarbes et qui est suffragant de l'archevêché d'Auch. Il y a un grand séminaire à Tarbes, un petit à Saint-Pé et une maison de retraite à Notre-Dame-de-Garaison. Le département compte 3 cures de première classe, 28 de seconde, 206 succursales et 75 vicariats.

L'académie départementale des Hautes-Pyrénées a sous sa surveillance un lycée impérial à Tarbes, l'école ecclésiastique secondaire de Saint-Pé, des colléges communaux à Bagnères, Argelès et Vic; une institution ecclésiastique secondaire dite de Bonnefont, un pensionnat ecclésiastique dit de Notre-Dame-de-Garaison, une école normale primaire départementale pour les instituteurs à Tarbes, une école normale pour les institutrices à Bagnères, 4 écoles primaires supérieures et 751 écoles normales primaires élémentaires communales ou privées. Il y a à

Tarbes une société académique départementale qui vient d'être fondée par un littérateur distingué, M. Achille Jubinal. Le département fait partie du 22e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Pau. Il y a à Tarbes un dépôt impérial d'étalons dont la réputation méritée s'étend au loin. Tarbes est le chef-lieu d'une direction des douanes qui comprend les trois départements frontières de l'Ariége, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées; il y a dans le département des bureaux à Genost, Arreau, Vielle, Aragnouet, Gavarnie, Gèdre, Luz, Cauterets, Argelès et Arrens.

Nous avons dit que le revenu territorial était de 8 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 4 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le département des Hautes-Pyrénées est formé de l'ancien Bigorre. Les Bigorrais, *Bigerri*, *Bigerrones*, étaient un des peuples aquitaniques qui furent soumis par Crassus, lieutenant de César. Lorsqu'à la fin de sa huitième campagne, le conquérant lui-même vint avec deux légions séjourner quelque temps en Aquitaine, peut-être visita-t-il le pays de Bigorre, on retrouve du moins son nom en plusieurs lieux; ainsi le village de Juillan, *vicus Julianus*, près duquel on montre un camp de César. Près de Fouzac on voit un autre camp de César où l'on a trouvé des ossements et une épée romaine. Au peuple bigorrais appartenaient plusieurs peuplades : les Tornates, les Campons, les Onosubates, les Crébennes. Ces peuples montagnards se couvraient, comme aujourd'hui, de vêtements tissés avec la laine brute de leurs moutons noirs ou bruns; la peinture qu'en faisait Sulpice Sévère serait encore très-juste : *bigerricam vestem brevemque atque hispidam*. Probablement aussi ils portaient des peaux de bêtes en guise de manteau :

Dignaque pellitis habitas deserta Bigorris,

écrivait saint Paulin à Ausone. Maîtres de ce pays, les Romains en explorèrent presque tous les recoins et firent grand usage des eaux minérales qui s'y rencontrent avec abondance. On retrouve encore des traces de voies romaines, et peut-être des tronçons de celle de Toulouse à Dax dans les lieux suivants : près de Tournay, dans la lande de Capvern, où le chemin s'appelle encore *Césarée*, à l'Estelou de Vielle; et, enfin, à une lieue au N. de Lourdes, près d'une métairie nommée *Strata* et qu'on prétend occuper la place d'une ville antique.

On indique saint Saturnin, évêque de Toulouse, et son disciple saint Honeste comme les premiers prédicateurs de l'Évangile dans le Bigorre au IIIe siècle. Mais leur prédication eut peu de succès, car ce pays n'eut point encore d'évêque. C'est seulement vers le commencement du VIIe siècle que saint Savin, fils de Hentilius, comte amovible de Poitiers, vint chercher une retraite dans les montagnes; il s'arrêta au couvent de Saint-Lézer, près de Vic-de-Bigorre, et obtint de l'abbé Forminius un diacre nommé Julien, avec lequel il s'achemina vers les hauteurs du Lavedan; ils y construisirent un petit ermitage au lieu que l'on nommait le palais Emilien. Charlemagne y bâtit plus tard un riche monastère qui occupait toute la place où est actuellement le bourg. Les Normands qui, après sa mort, ravagèrent le pays et pénétrèrent partout, vinrent détruire ce monastère au cœur même de la montagne; le comte de Bigorre, Raymond Ier, le releva un siècle après. Avant l'invasion des Normands les Bigorrais, devenus tout à fait chrétiens, avaient eu à subir celle des Sarrasins; quand ces barbares du Midi, vaincus à Poitiers, s'enfuirent vers les Pyrénées, les Bigorrais se rassemblèrent sous un certain Missolin et anéantirent un corps de troupes maures au lieu qui a conservé depuis le nom de *Lanne Maurine*, près d'Ossun. On y a trouvé des tombeaux et des ossements. Comme tous les Sarrasins ne furent pas exterminés dans ce combat, on prétend que ceux qui survécurent se fixèrent dans les Pyrénées et furent la souche de la population malheureuse et réprouvée des *Cagots*. Certains savants, entre autres Ramond, pensent, peut-être avec plus de raison, que les Cagots sont un reste des Visigoths ariens. M. Francisque Michel, dans son travail sur les *races maudites*, préfère y voir des chrétiens d'Espagne qui auraient suivi Charlemagne lorsqu'il revint de son expédition contre les Maures.

Nous n'avons pas besoin de rappeler qu'entre la domination des Romains et celle des Francs s'était placée celle des Visigoths, refoulés en Espagne par la bataille de Vouillé. Sous Charlemagne, le Bigorre forma un des comtés dont se composait le duché de Gascogne. Louis le Débonnaire le donna comme fief héréditaire à Donat-Loup, descendant de Waïfre. Le second comte de Bigorre fut Inigo, surnommé Arriscat à cause de sa valeur et de son esprit entreprenant; les qualités et la réputation de grand guerrier le fit élire pour roi par les Navarrais, occupés alors à s'affranchir du joug des Sarrasins. Inigo accepta et alla fonder au delà des Pyrénées la puissance de cette redoutable maison, qui donna des rois illustres à tous les trônes chrétiens d'Espagne. Mais, en montant sur le trône de Navarre, il abandonna à son frère le comté de Bigorre sous la réserve de l'hommage. Ainsi le Bigorre releva de la Navarre sans cesser pour cela de dépendre de la haute suzeraineté du roi de France.

En 1036, le Bigorre passa à la maison de Carcassonne par suite du mariage de l'héritière Gersende avec Bernard-Roger, vicomte de Carcassonne, comte de Conserans, seigneur de Foix, etc. Un comte de cette maison, Bernard Ier, régularisa le premier, vers 1060, les coutumes du pays de Bigorre. Le droit écrit et les lois romaines avaient disparu dans l'invasion des Normands, il n'en restait que des débris confus mêlés à des usages barbares; Bernard tenta de coordonner et de fixer ces coutumes de sorte qu'elles pussent servir de règle constante dans l'administration de la justice.

A la fin du XIe siècle, la maison de Béarn succéda à celle de Carcassonne dans la personne de Bernard II, fils de la comtesse Béatrix et de Centulle de Béarn. Bernard II acheva ce que Bernard Ier avait commencé et fit rédiger par écrit les coutumes de Bigorre, « poussé, dit le texte même, par l'inspiration divine et par les exhortations des grands de sa terre..., et avec le consentement de tout le clergé et de tout le peuple. » La charte commence par régler les devoirs du comte : avant de recevoir le serment de ses vassaux, il doit lui-même leur jurer de ne point enfreindre leurs fors et son serment doit être appuyé de celui de quatre gentilshommes du pays; il doit, en outre, fournir deux cautions à chacune des vallées de Lavedan et de Baréges, dont les habitants, comme nous aurons occasion de le raconter, montrèrent toujours un grand esprit d'indépendance. Ces devoirs remplis, tous les gentilshommes du pays, et généralement tous les habitants des vallées, doivent prêter au comte le serment de fidélité, et ceux dont il exigerait des cautions doivent en fournir. Le comte avait seul le droit d'ost et de chevauchée à l'exclusion de ses vassaux; mais il ne pouvait faire marcher les habitants de Lavedan et de Baréges qu'en cas d'invasion étrangère. La charte est soigneuse d'assurer l'autorité du comte sur ses vassaux, non-seulement en établissant le droit exclusif dont nous venons de parler, mais surtout en stipulant qu'aucun gentilhomme ne pourra élever un fort, ni même réparer un vieux château sans l'aveu du comte. Le comte n'a droit d'hébergement que dans six gîtes désignés, et les personnes libres lui doivent pour toutes redevances : trois corvées par an, un repas, une poule à Noël, un agneau à Pâques. Le jugement par les épreuves ou par le combat se rencontre dans la charte de Bernard II. Telles sont les dispositions les plus frappantes de ces coutumes rédigées en 1097, à une époque où aucun État de l'Europe féodale n'avait encore écrit les siennes. Nous ajouterons seulement qu'on y rencontre des traces fort curieuses de la guerre faite alors par le régime féodal naissant à l'ancien régime des alleux et des hommes libres; ainsi cette charte défend l'acquisition des alleux dont la franchise est ignorée, et interdit les recherches propres à les faire revivre; elle oblige de plus toutes les personnes libres à se choisir un seigneur parmi les vassaux du comte; et, à défaut par elles de se

Digitized by Google

conformer à cette disposition, le comte peut les attribuer à celui de ses chevaliers qu'il voudra.

Les comtes de Bigorre furent en général vaillants et belliqueux. Nous les voyons constamment chercher aventure d'un côté ou de l'autre des Pyrénées; tantôt se mettant au service des ducs d'Aquitaine contre les comtes de Toulouse, tantôt marchant contre les Maures sous la bannière des rois de Navarre et d'Aragon qui les en récompensent en leur donnant des dignités et des terres en Espagne. Nous remarquerons en passant que, par suite du testament de Sanche le Grand, la suzeraineté de Bigorre fut transportée de la Navarre à l'Aragon.

A la maison de Béarn succéda, faute d'héritier mâle, la maison de Marsan; le vicomte Pierre, fondateur de la ville de Mont-de-Marsan, devint comte de Bigorre vers 1127. C'est sous un de ses successeurs, Centulle III, que la révolution communale s'opéra dans le Bigorre, mais sans violence; le désir de se donner un appui contre les vicomtes ses vassaux décida ce seigneur à donner des chartes à la plupart des villes de ses Etats. Mais déjà la maison de Marsan avait fait place à celle de Comminges, quand les Albigeois attirèrent sur le Bigorre la croisade catholique de Montfort. Les hérétiques occupèrent les places les plus importantes du pays jusqu'en 1216; à cette époque un mariage eut lieu entre Pétronille, héritière du comté, et Guy de Montfort, fils de Simon. Ce mariage livra le Bigorre aux croisés. Il y eut, pendant près d'un siècle, des querelles provoquées en partie par l'avidité de cette insatiable maison de Montfort, particulièrement du fameux comte de Leicester. Ce fut Philippe le Bel qui mit fin à ces discordes féodales : ce monarque énergique mit en séquestre le Bigorre, ajourna les prétendants au parlement, ordonna une enquête sur la valeur du comté et l'administra souverainement pendant plusieurs années. Il confirma particulièrement tous les priviléges accordés aux villes par Centulle III. Le parlement laissa traîner longtemps la décision de la rivalité des prétendants, et le Bigorre parut, sous Philippe le Bel et sous ses premiers successeurs, réuni à la couronne de France, qui y entretenait un sénéchal. Si cette réunion n'existait pas en effet, du moins la France exerçait désormais une suzeraineté directe sur le Bigorre; car l'Aragon avait abandonné la sienne par le traité conclu avec saint Louis en 1258, et l'église du Puy en Velay, qui avait aussi un degré de suzeraineté sur le Bigorre en vertu d'un vœu fait autrefois par un chef sarrasin du nom de Mirat, maître du château de Lourdes, fit une renonciation semblable. Ce n'est qu'en 1425, après avoir été cédé aux Anglais par le traité de Brétigny, puis recouvré par la France, que la question de succession fut résolue par un arrêt du parlement de Paris, qui attribua le Bigorre à Jean, comte de Foix. Soixante-dix ans plus tard, l'héritière Catherine porta le Bigorre à la maison d'Albret par son mariage avec Jean d'Albret (1496). Ici le Bigorre cesse d'avoir une histoire particulière.

Le Bigorre avait, sous l'ancien régime, ses Etats particuliers. Ils se composaient de trois chambres, qui opinaient séparément; celle du clergé était composée de l'évêque, des abbés de Saint-Sever-de-Rustan, Saint-Savin, Saint-Pé et Saint-Orens-de-la-Reüle, des prieurs de Saint-Lézer et de Saint-Orens-de-Lavedan, et du commandeur de Bordères (c'était l'ancienne commanderie des templiers). Le corps de la noblesse était la réunion des barons de Bigorre, dont le vicomte de Lavedan était le premier. Le tiers état se composait des consuls ou officiers municipaux des communes et des députés des vallées : la présidence appartenait d'abord au sénéchal, lieutenant politique du comte et chef de la noblesse du pays; mais elle fut transférée, en 1611, à l'évêque, à la faveur de la réaction catholique qui s'opérait alors. Quant à l'administration de la justice, le sénéchal l'exerçait au nom du comte; sa cour se composait d'un juge mage et de plusieurs conseillers : là se jugeaient les appels des tribunaux inférieurs; ceux-ci étaient formés des jurats élus par les communes et présidés par le viguier ou vicaire du comte.

L'assemblée constituante érigea la province en un département, qui fut appelé d'abord département de Bigorre, et peu de temps après des Hautes-Pyrénées.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS, CHATEAUX.

Tarbes (lat. 43° 13′ 58″, long. 2° 15′ 19″ O.) — Tarbes, *Tarba, castrum Bigorra*, chef-lieu du département, du 1er arrondissement et de deux cantons, avec tribunaux de 1re instance et de commerce, lycée impérial, société d'agriculture, évêché, séminaire, dépendait autrefois du diocèse d'Acqs, du parlement de Bordeaux, de l'intendance d'Auch et de l'élection des Landes. Elle est située à 756 kilomètres au sud-ouest de Paris, dans une position charmante, sur la rive gauche de l'Adour, et sa population est de 12,663 habitants.

Tarbes était appelée par les Romains *Tarba* ou *Turba*. La notice de l'Empire la désigne ainsi : *Tarba, ubi castrum Bigorra*, à cause d'une petite forteresse qui s'y trouvait et qui donnait son nom aux habitants du pays, *Bigerri, Bigerrones*. Cette forteresse, qui avait servi aux habitants de lieu de refuge pour leurs objets précieux dans la lutte contre Rome, devint ensuite la résidence d'un chef militaire de l'Empire.

Le premier évêque de Tarbes est, d'après la *Gallia christiana*, saint Justin, qui vivait vers 420.

Rien de remarquable jusqu'à l'invasion des Normands, qui détruisirent la ville de fond en comble : les habitants, dispersés et réduits à la dernière misère, tombèrent dans un état presque sauvage. Ce fut Raymond Ier qui releva la ville et reconstruisit ses murailles au xe siècle. C'est lui aussi qui fonda sur les frontières du Bigorre et du Béarn le monastère de Saint-Pierre ou Saint-Pé. Le comte Centulle en fit don quelque temps après à l'évêque de Tarbes. Un nouveau prélat monta vers cette époque sur ce siége épiscopal, et son caractère violent donna lieu à quelques scènes comme nous en avons vu de semblables à Auch. Un gentilhomme, Guillaume Raymond de Barthrez, mourut à Ludux, aujourd'hui Loubajac, et en exécution de ses dernières volontés, ses parents prièrent les moines de Saint-Pé de l'enterrer dans leur église; ceux-ci se rendirent à Ludux avec tout l'appareil funéraire et dirent l'office des morts. Mais, au moment où ils se disposaient à emporter le corps dans leur abbaye, l'archidiacre Bernard d'Azereix fond sur eux avec des gens armés, s'empare du défunt et le porte à Tarbes. La métropole ecclésiastique de Tarbes avait été d'abord Eauze; depuis la destruction de cette ville, c'était Auch. Les moines se plaignirent donc à l'archevêque d'Auch et au comte Centulle. Le comte cita les deux parties à comparaître devant lui en son château de Lourdes, et là, en présence d'une nombreuse assemblée, la preuve testimoniale ayant été admise, l'évêque fut déclaré coupable; il fut condamné à céder à l'abbaye de Saint-Pé le quart de dîme qu'il percevait à Séméac, moyennant la cession, en dédommagement, que fit l'abbaye, du cazal de Saint-Martial, qu'elle possédait à Tarbes auprès de l'église Sainte-Marie de la Sède.

Nous n'avons point de charte de commune particulière à Tarbes. Mais il n'est pas douteux que cette ville n'en ait reçu une de Centulle III, car nous voyons Esquivat, en 1268, en accorder la confirmation. La commune élisait six *consuls* ou *jurats* qui formaient un tribunal sous la présidence du viguier du comte, appelé aussi *bayle* ou *bailli*. Par la suite ils portèrent un costume particulier à leur dignité municipale. C'était une simarre mi-partie bleu et rouge, sur le dos de laquelle étaient représentées les armes de la ville : *un écu écartelé aux premier et quatrième de gueules, aux deuxième et troisième d'or plain.* Il est probable que la commune embrassait à la fois la ville et le bourg, quoique la ville, entourée de murs et de fossés, appartînt à l'évêque, tandis que le bourg était le domaine du comte.

Le xive siècle fut malheureux pour Tarbes. En 1353 une famine et une peste terribles firent périr plus de la moitié des habitants, parmi lesquels fut l'évêque. Sept ans après, malgré les protestations des Bigorrais, la province était livrée aux Anglais par le traité de Brétigny,

et le prince Noir faisait solennellement son entrée à Tarbes en compagnie de Gaston-Phœbus de Foix. Il faut toutefois reconnaître que l'administration anglaise se montra douce aux Tarbais; et le prince Noir lui-même, en 1366, par lettres datées d'Angoulême, confirma « tous leurs priviléges, coutumes et libertés antiques. » Tarbes fut la dernière ville que les Anglais conservèrent dans la province lorsqu'ils en furent chassés.

L'époque la plus funeste pour Tarbes fut celle des guerres de religion. Les calamités dont cette ville avait été accablée au temps des Normands furent renouvelées, comme on va le voir. Le clergé, fort ignorant à Tarbes comme ailleurs, n'avait point su lutter d'influence avec les prédicateurs de la religion nouvelle, parmi lesquels se distinguait un certain carme appelé Solon. Le protestantisme fit des progrès assez considérables dans le Bigorre. La majorité resta pourtant catholique à Tarbes. Mais les calvinistes avaient pour eux, à défaut du nombre, la protection de Jeanne d'Albret, reine de Navarre et comtesse de Bigorre. Pour leur complaire, elle interdit aux catholiques de Tarbes les processions publiques, et autorisa l'existence simultanée des deux religions. Les calvinistes abusèrent de cette protection, et bientôt Jeanne elle-même, venue à Tarbes pour présider les états de la province, fut obligée de rendre un édit pour réprimer leurs désordres. Le pays n'avait point encore gravement souffert, lorsque la guerre arriva avec Montluc et Terride envoyés par Charles IX pour détruire les protestants du Midi. Montgommery, lieutenant de Jeanne, s'avança pour leur tenir tête. Ce terrible chef calviniste fut le fléau de Tarbes. La ville, n'ayant pas voulu ou pas pu payer à temps une contribution qu'il exigeait, fut envahie et saccagée par lui; les habitants l'avaient quittée avant son arrivée et s'étaient réfugiés dans les montagnes. Les églises Saint-Jean et Sainte-Marie de la Sède et le couvent des carmes furent détruits de fond en comble.

A peine les Tarbais étaient rentrés dans leur ville, que le vicomte de Montamat, lieutenant de Montgommery, vint en faire le siége (20 janvier 1570). La résistance ne fut pas bien longue, mais fut assez énergique. « Il y avoit dans le bourg Vieux, dit la chronique de Mazieres, deux bons arquebusiers, l'un nommé Imbert, facteur de la maison de Prat; et l'autre Guonot, serrurier; lesquels ne tiroient aucun coup sans porter dommage, et eux deux, à la faveur de la lune qui estoit belle et claire, blessèrent et tuèrent un grand nombre de soldats assiégeants. » Cependant les calvinistes ayant réussi à détourner l'eau des fossés, la place dut se rendre. La plupart des habitants n'avaient pas attendu ce moment pour s'enfuir. Au reste Montamat se montra clément. S'il permit à ses soldats de piller la ville, il renvoya libre et sans rançon le capitaine Fergues, qui avait vaillamment défendu la place, et se contenta de mettre à contribution le juge d'Opeaux et le syndic du pays de Bigorre.

Tarbes subit peu de temps après un second siége plus sérieux. Montamat l'avait laissée déserte et sans garnison. Les Tarbais, honteux de laisser inhabitée la capitale de leur comté et rougissant peut-être enfin de la pusillanimité qui les avait portés deux fois à s'enfuir avant l'arrivée de l'ennemi, se hasardèrent à rentrer. Mais ils eurent soin de se faire accompagner par François de Bonasse, qui commandait huit cents hommes de guerre à Lourdes. Ce vaillant capitaine s'enferma avec eux et leur jura de mourir avec tous les siens pour leur défense. A cette nouvelle Montamat accourt : Bonasse, ne pouvant défendre les faubourgs, les brûle, et retarde ainsi les efforts des assiégeants. Cependant Montamat, ayant fait avancer son artillerie, commença à battre les murs du bourg Vieux; la brèche fut ouverte le second jour et on monta à l'assaut. Bonasse, animant les siens par son exemple, repousse les assaillants et les culbute dans les fossés. Une seconde attaque ne réussit pas mieux, mais coûta tant de monde aux assiégés, que Bonasse résolut de se retirer pendant la nuit par la porte de Nolibos. Une trahison l'empêcha d'exécuter ce dessein : un de ses lieutenants, qui correspondait secrétement avec les ennemis, persuada à Bonasse qu'il était de son honneur de rester dans la place, y introduisit par une fenêtre basse plusieurs soldats ennemis, et convint avec Montamat que l'assaut serait renouvelé le lendemain. « Avant doncques l'aurore guidé sur l'orison le fatal et triste jour qui devoit faire de la ville de Tarbe le cimetière de tant de vaillants soldats et capitaines, grossir et rougir les ruisseaux de sang humain, tapisser les rues de Tarbe d'herbes vertes comme un pred durant la saison printanière, voicy que M. de Montamat se présente à l'assaut, assuré d'estre secouru de ceux qu'il avoit postés dans la ville. Bonasse, d'autre part, et ses gens se trouvèrent à la bresche bien armés et mieux encouragés pour se bien défendre. Comme ils sont venus aux mains, et que d'une guerrière audace chacun tâche d'abattre ce qu'il a devant, ceux qui estoient entrés par la fenestre sortent à la veue, et accourent furieusement envers par les gens de Bonasse par derrière; les assiégés, se voyant attaqués de deux endroits et ne sçachant ce que ce pouvoit estre, furent bien estonés et combattirent en confusion et désordre jusqu'à ce qu'estant pressés et opprimés de la multitude, ils n'eurent plus aucun moyen de se défendre, ains furent taillés en pièces ou faits prisonniers de guerre. Bonasse mourut en combattant après avoir veu défaire sa compaignie... » Les prisonniers furent égorgés, beaucoup d'habitants eurent le même sort. On compta deux mille morts, que les paysans des campagnes voisines, après la retraite de Montamat, passèrent huit jours à ensevelir dans les fossés et les puits. « Ceci fut environ la feste de Pasques de la susdite année 1570. Depuisença la ville de Tarbes demeura sans habitants, et l'herbe creut par les rues comme en un pred, qu'estoit chose fort déplorable à voir, et passèrent trois ans entiers durant lesquels n'y eut aucune garnison : aussi n'estoit-elle défensable à cause des ruines que le canon y avoit faites. »

Tarbes fut encore plusieurs fois victime de la guerre. Elle trouva enfin le repos sous la sage administration de Catherine, sœur de Henri de Bourbon (Henri IV), nommée par lui régente du pays de Bigorre. Les partis religieux jouirent sous cette princesse d'une égale tolérance. Cette heureuse paix ne fut troublée que par une entreprise que firent les ligueurs, en 1582, à l'instigation du clergé et des moines de Tarbes. Lâchement abandonnée par ses défenseurs, cette ville fut prise par eux; mais elle souffrit beaucoup moins que les campagnes, où ces brigands répandirent la dévastation. Jamais, depuis le commencement des troubles, on n'avait fait une guerre aussi funeste aux pauvres paysans : « car, dit la chronique, il y avoit un capitaine qui avoit son bagage monté de cinq cents moutons; l'autre d'une troupe de juments; l'autre de vaches; et généralement capitaines, soldats, valets et volontaires estoient si chargés de meubles que la charge leur en estoit ennuieuse. Aussi, après ce brigandage, les paisans de Bigorre abandonnèrent la culture des terres par manque de bestaill, et la plus grande partie d'eux print la route d'Espagne. »

En général, la majorité des Tarbais, comme celle des Bigorrais, demeura, en fait de religion, généralement éloignée des extrêmes, de la Ligue et du calvinisme. Aussi, point de mouvements religieux sous Louis XIII. Sous Louis XIV, nous ne voyons que la suppression des maires électifs par tout le Bigorre, et leur remplacement par des maires héréditaires : ce qui ne laissa pas d'affliger les habitants attachés à leurs vieux priviléges qu'Henri IV leur avait confirmés.

Le siècle le plus heureux fut le XVIIIe. Plus de guerres ni d'atteintes aux libertés. Un vent plus doux soufflait sur la France. Partout l'impulsion donnée par les philosophes pressait l'administration dans la voie des améliorations et des grands travaux d'utilité publique. Un beau pont de six arches fut bâti à Tarbes (1731-1743), un haras royal, qui depuis a pris de magnifiques développements, en raison des avantages que le pays offre pour l'élève des chevaux, y fut établi en 1784.

La révolution ne fit point déchoir Tarbes, qui devint le chef-lieu du département. Elle envoya à nos grandes as-

Digitized by Google

semblées Bertrand Barrère de Vieusac, le célèbre conventionnel; il était né en 1755, et fils d'un consul de cette ville. Barrère étudia le droit à Toulouse, son esprit s'ouvrit aux idées libérales, et dès avant 1789 il avait de lui-même abandonné les revenus du petit fief de Vieusac que sa famille possédait dans la vallée d'Argelès, ce qui lui avait valu des remercîments écrits de la part des habitants. Un procès de famille l'appela à Paris. « Tu vas, lui dit son père, dans un pays qui sera bientôt très-dangereux. La corde est trop tendue, il faut qu'elle rompe. » Par son esprit, son talent d'écrivain, la grâce de sa figure, il devint bientôt, comme dit madame de Genlis, *l'homme de toutes les académies, de tous les salons*. Ses compatriotes l'envoyèrent à la Convention; il en devint président, puis membre du comité de salut public. En 1815 il fut encore choisi par eux pour représentant. Mais la Restauration l'exila, et il ne revit sa patrie, ses chères Pyrénées, qu'en 1830. Il se laissa nommer en 1834 membre du conseil municipal de sa ville natale, et en exerça consciencieusement les fonctions jusqu'à sa mort (1840).

Barrère est le seul homme que Tarbes ait fourni aux lettres. Quelques gens sévères l'accusent de stérilité à cet égard. La récente érection en lycée de son collége communal, où les études étaient très-faibles, et la fondation plus récente encore d'une *Société académique des Hautes-Pyrénées* stimuleront-elles les esprits vifs et gracieux mais un peu paresseux des Bigourdans? C'est ce qu'on ne saura que dans quelques années.

Tarbes n'est pas une ville fort considérable. Elle offre peu de chose aux souvenirs. Elle n'a pour monuments anciens que son château devenu la prison, et la cathédrale Sainte-Marie de la Sède, amas informe de maçonnerie, sans style aucun, mais dont l'autel est orné de six belles colonnes en marbre d'Italie. Ce que Tarbes peut montrer avec orgueil, c'est la belle plaine qui l'entoure, si fertile, si bien cultivée, si habilement arrosée en tous sens de ruisseaux d'eaux vives, détournées de l'Adour, si gracieusement ornée de ces vergers où la vigne se marie aux arbres et les unit par de verts festons; si belle, enfin, à contempler du haut des terrasses et des belvédères dont plusieurs maisons de la ville sont judicieusement pourvues. C'est surtout cette magnifique chaîne des Pyrénées qui forme le fond du tableau, en hiver tout éclatante de blancheur sous la neige où brille le soleil; en été, non moins belle et plus sombre avec ses flancs noirs que couronnent quelques cimes encore neigeuses. Il est une chose que regrettent en arrivant à Tarbes les artistes qui espèrent y trouver des costumes originaux et de la couleur locale; c'est précisément la disparition progressive de ces costumes. Des descriptions faites il y a vingt ou trente ans représentent en traits brillants l'aspect varié du grand marché de la place Marcadieu. On y voyait les Basques à la blouse blanche et au berret bleu, qui venaient échanger leurs mouchoirs et leurs toiles contre des laines, des fers, des bois, des bestiaux; on y voyait les Espagnols qui avaient passé les Pyrénées pour venir chercher des mulets et du blé. La physionomie de ce marché s'est à peu près effacée, quoiqu'il s'y fasse toujours un grand commerce de bestiaux, surtout de porcs. Néanmoins le voyageur qui arrive le matin par la diligence de Bordeaux ne laisse pas d'être agréablement frappé du coup d'œil de la place Maubourguet avec ses grands et vieux arbres, sous l'ombrage desquels fourmillent les marchandes et les acheteuses couvertes soit de la longue *cape* noire (sorte de manteau), soit surtout du *capulet* rouge, qui, couvrant la tête, descend derrière les épaules jusqu'à la ceinture.

Tarbes est la patrie du maréchal de Castelnau, du chevalier de Barbazan et du conventionnel Barrère.

Les armes de la ville sont, ainsi que nous l'avons dit : *écartelé d'or et de gueules.*

Laloubère. — Laloubère est un village de 1,046 habitants situé à 3 kilomètres au sud de Tarbes, et près duquel ont lieu chaque année, dans la première quinzaine de juillet, les courses régionales de chevaux pour dix départements du Midi. Elles ont lieu dans un cirque en forme d'ellipse, qui a 840 mètres dans sa plus grande longueur, 383 mètres de large, et un parcours de 4 kilomètres en deux tours. Ce cirque est dans une magnifique position, on y jouit de la perspective des Pyrénées; aussi les courses y attirent-elles des établissements thermaux voisins une grande affluence de visiteurs.

Il y a à Laloubère un château environné d'un beau parc et renfermant de belles eaux.

Rabastens. — Rabastens, ancienne ville du comté de Bigorre, aujourd'hui chef-lieu de canton, située à 19 kilomètres au nord-est de Tarbes, sur l'Estreux, qui s'y réunit au canal d'Alaric, et peuplée de 4,320 habitants.

Cette petite ville n'offre guère à l'histoire que le souvenir des vengeances de Montluc en 1570. Horriblement blessé au visage par une arquebusade au moment où il montait à l'assaut de la place à la tête de ses gentilshommes, obligé d'abandonner le combat pour se faire panser par le chirurgien, qui lui arracha les os des deux joues, comme lui-même le raconte; il ne se retira qu'en recommandant à ses soldats de le venger. Ils s'en acquittèrent trop bien, puisque, de son aveu, quatre personnes seulement furent épargnées. Les autres furent jetées du haut des tours dans les fossés. « Il y avoit tel prisonnier qui vouloit donner 4,000 escus, mais jamais homme ne voulut entendre à aucune rançon; et la plus-part des femmes furent tuées, lesquelles aussi faisoient de grands maux avec les pierres. »

En 1814 Rabastens fut le théâtre d'un combat entre les Français et les Anglais, la victoire fut à nous.

La ville, qui est assez mal bâtie, se compose d'une vaste place entourée de constructions irrégulières, et à laquelle aboutissent quelques petites rues. C'est la patrie du médecin Devèze.

Ossun. — Ossun est une petite ville chef-lieu d'un canton et peuplée de 12,964 habitants; elle est située à 14 kilomètres au sud-ouest de Tarbes, dans une contrée intermédiaire entre la plaine et les montagnes. La ville est assez bien bâtie et ses habitants se sont toujours distingués de leurs voisins par la singularité de leur langage et de leurs mœurs. On y voit un ancien château, près duquel on distingue sur une hauteur les vestiges d'un camp romain, où la tradition rapporte que se fortifia Crassus, lieutenant de César; c'est un carré long, ayant quatre ouvertures ou portes, entouré de fossés d'une largeur et d'une profondeur considérables, et qui pouvait contenir quatre à cinq mille hommes.

C'est d'Ossun que partent les *Beurraires*, dont les pesantes voitures portent les marchandises de toute espèce dans toutes les parties de la France et même de l'Europe. On y fait un commerce considérable de grains, de bestiaux et de salaisons.

Trie. — Trie est une petite ville chef-lieu d'un canton et située à 30 kilomètres au nord-est de Tarbes sur la Baïze-d'Arré, que l'on passe sur un pont d'une seule arche et d'une grande élévation; sa population est de 1,767 habitants. Sa fondation paraît remonter à plus de quinze siècles, car on lit dans la chronique du diocèse d'Auch que sa fête locale fut instituée à Rome en 360.

Un roi de Navarre y avait fondé un monastère de carmes dont les bâtiments furent démolis, en 1571, par les protestants conduits par Montgommery, qui fit pendre le prieur et jeter les autres religieux, au nombre de vingt, dans le puits du cloître.

La grande place, qui est de forme carrée, occupe le milieu de la ville, et les maisons qui la forment présentent un couvert formé par des arcades en bois; c'est sur cette place que s'élève l'église paroissiale, décorée d'un beau clocher à flèche très-élevé.

La ville fait un commerce de bestiaux et de grains, et possède des distilleries.

Argelès (lat. 43° 0′ 11″, long. 2° 26′ 29″ O.). — Argelès, jolie petite ville, chef-lieu d'arrondissement et d'un canton, avec collége communal, située à 33 kilomètres au sud-ouest de Tarbes, dans la magnifique vallée

Grande cascade de Gavarnie.

qui porte son nom, sur la rive gauche du gave d'Azun, un peu au-dessus de son confluent avec le gave de Pau; le tribunal de 1re instance est à Lourdes : elle est peuplée de 1,662 habitants.

Argelès n'était avant la révolution qu'un bourg de vingt-trois familles. Sa position aux dernières limites de la plaine et à l'entrée de la partie montagneuse du département la fit choisir par l'Assemblée constituante pour chef-lieu d'arrondissement de préférence à Lourdes, Rabastens, Vic et Saint-Sever, qui ambitionnaient ce rang. Argelès n'est encore qu'une bien petite ville, et sa population ne dépasse guère celle d'un bourg; mais elle a pour elle la beauté de sa vallée et l'agrément de ses maisons bien bâties, auxquelles l'ardoise et le marbre du pays prêtent une certaine coquetterie, et qui s'entremêlent de beaux massifs d'arbres verdoyants. On recommande aux voyageurs l'excursion d'Argelès aux Eaux-Bonnes comme présentant un grand nombre de beaux points de vue. Argelès possède des fabriques d'acier et fait un certain commerce de grains et de bestiaux.

Saint-Savin. — Saint-Savin est un petit village de 609 habitants, à 16 kilomètres d'Argelès et à 17 de Lourdes, qui est situé au milieu de pittoresques bocages. Il était jadis connu sous le nom de *Villebenous*. Les Romains y avaient construit le château Emilien, pour contenir les habitants à demi sauvages de la vallée; le lieu était sans doute considérable, car on trouve encore aujourd'hui sur la place du village des sépultures, des ossements humains en grande quantité.

Après l'invasion de la Gaule par les Francs, le château fut abandonné et servit de retraite à quelques moines jusqu'à l'époque où Charlemagne y fonda un couvent de bénédictins. Ce monastère fut détruit par les Normands, et rétabli par Raymond, comte de Bigorre, qui, par une dotation rapportée à l'année 945, leur donne la vallée de Cauterets sous la condition expresse d'y bâtir une église sous le nom de Saint-Martin, et d'entretenir les logements pour les bains, qui étaient déjà en usage à cette époque. Il leur octroie le quartier ou l'épaule des sangliers et des cerfs qui seront pris dans cette vallée et dans toute l'étendue du paschal de Saint-Savin, entre les ponts. Ce paschal comprenait les huit paroisses de Lau, Castet, Balagnas, Arcizas, Adast, Hus, Nestalas et Soulom, dont les habitants étaient obligés d'aller recevoir les sacrements dans l'église de Saint-Savin. Il leur accorde aussi pour le luminaire de l'église les rentes de beurre qu'il y levait, et tous les deniers provenant des amendes qui pourraient lui être dues pour ses émoluments et droits de justice.

Plus tard, le seigneur de Soulom ayant usurpé les droits du monastère, l'abbé Ébrard en demanda justice au comte de Bigorre, qui décida que l'affaire serait vidée par un combat au bâton. Les moines, qui, sans doute, avaient pris un avocat plus robuste, gagnèrent leur cause. Saint Savin, qui donna son nom au monastère, était originaire de Barcelone et fils de Hentilius, comte de Poitiers : il se retira sur une montagne voisine du monastère, et il finit ses jours dans un ermitage qu'il s'était con-

Digitized by Google

Église de Luz.

struit lui-même; après sa mort son corps fut transféré au village et placé dans l'église au fond du chœur, où l'on peut voir son tombeau. On conserve un peigne et une toque qui lui avaient appartenu; ces deux reliques ont, dit-on, une propriété anti-céphalalgique. Le malade n'a qu'à les porter à la tête, et, comme on le pense bien, la migraine cesse!!!

L'abbaye de Saint-Savin était un grand et bel édifice, et l'église attenante paraissait beaucoup plus ancienne. Elle était très-riche, et les personnes qui se rendaient aux eaux y trouvaient avant la révolution une généreuse hospitalité. C'est aujourd'hui une propriété particulière appartenant aux descendants de Bordeu, célèbre médecin de Louis XIV, né à Saint-Savin.

C'est dans le village d'Adast, situé à côté et au-dessous de Saint-Savin, qu'habita Despourrins, le poëte national de Bigorre, dont les chansons pleines de naturel, de finesse et de grâce, sont encore dans la mémoire de tous.

De l'autre côté du gave on voit les ruines de l'ancien château de Beaucens, dans lequel madame de Motteville séjourna lorsque la cour de France se rendit à Bayonne pour le mariage de Louis XIV. Elle compare dans ses Mémoires ce château au palais de la fée Urgande; elle rapporte que les habitants du Lavedan marchaient toujours armés de pistolets et de poignards.

On voit non loin de là les restes du monastère de Saint-Orens, placés de la manière la plus pittoresque sur les bords d'un affreux ravin. Saint Orens était fils du duc d'Urgel. Renonçant aux grandeurs, il se retira dans la montagne et vécut en anachorète. Le bruit de ses vertus et de sa sainteté se répandit au loin, et bientôt il fut nommé à l'archevêché d'Auch: il hésitait, lorsqu'ayant planté son bâton en terre pour demander à Dieu par une prière de l'éclairer, il vit aussitôt ce bâton se couvrir de feuilles et de fleurs; ce prodige témoignait de la volonté divine, et il accepta.

Barèges. — Barèges, *Valletria*, forme avec Betpouey une seule commune de 561 habitants située dans un lieu agreste au centre des Pyrénées, à 35 kilomètres au sud-est d'Argelès et dans le canton de Luz. Le village de Barèges se compose de soixante ou quatre-vingts maisons situées dans une gorge de la vallée du même nom sur la rive gauche d'un torrent (le Bastan) qui prend sa source dans un lac placé immédiatement au pied du pic du Midi de Bigorre. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 1,241 mètres, c'est-à-dire inférieure seulement d'environ 800 mètres à la hauteur absolue qui indique dans les Pyrénées la limite de la végétation des arbres.

Ce village ne doit son existence qu'aux eaux minérales si célèbres qui jaillissent de la montagne. Il y a quatre siècles elles ne formaient, dit-on, qu'un cloaque méphitique dont les exhalaisons attirèrent l'attention des habitants, et bientôt leurs vertus curatives furent connues dans le pays. Leur réputation était encore bien bornée, au reste, lorsqu'elle parvint aux oreilles de Louis XIV, alors occupé de la santé débile du duc du Maine (1677). Le jeune prince fut conduit à Barèges par madame de

Maintenon. Il y arriva par une tranchée pratiquée à la montagne du Tourmalet. Il n'y avait alors à Baréges qu'une seule chaumière; c'est là que la veuve de Scarron, comme elle-même nous l'apprend, passait son temps à filer et à méditer. Au siècle suivant le célèbre Antoine Bordeu, médecin intendant des eaux de Baréges, s'appliqua à en faire connaître les propriétés. Leur usage intéressait trop l'humanité pour que le XVIIIe siècle ne s'empressât pas de le rendre plus accessible aux malades. C'est aux intendants de la Bauve et d'Étigny et à l'ingénieur Polard qu'appartient l'honneur d'en avoir frayé le chemin. Dès 1732 fut commencée la route de Tarbes à Baréges. Elle exigea quatorze ans de travaux. La partie la plus remarquable est assurément celle qui fait communiquer Pierrefitte et Luz. Une gorge d'une effrayante profondeur, au fond de laquelle bondit le Gave, et d'où l'on voit à peine le ciel entre deux murailles de rochers schisteux, tel était le lieu où il s'agissait de faire passer une route praticable aux voitures. Polard sut résoudre ce difficile problème. Ici le rocher fut attaqué et céda la place à la route qu'il surplombe souvent; là, il fallut la suspendre au-dessus du torrent au moyen d'une voûte; souvent il fallut changer de rive, quand l'escarpement du côté que l'on suivait devenait tout à fait impraticable; de là les sept ponts de marbre que l'on traverse. Cette route large et unie étonne, comme un des beaux travaux de l'homme, dans ce pays sauvage, et les Romains n'eussent pas mieux fait! Depuis ce temps Baréges devint le rendez-vous de nombreux malades, et déjà au siècle dernier le chevalier Bertin en faisait ce tableau piquant :

Sous une voûte ténébreuse
Où pend et brille en perle un sel jaunâtre et dur
Des veines d'un rocher recouvert d'un vieux mur
S'échappe à gros bouillons une onde sulfureuse,
Qui, tombant dans le marbre ou sur la pierre creuse,
Y dépose un limon doux, savonneux et pur.
Debout dès l'aube matinale,
C'est là qu'un thermomètre en main,
Tout malade en guêtre, en sandale,
En mule étroite, en brodequin,
Curé, juif, actrice ou vestale,
Ou moine, ou gendarme, ou robin,
Court s'entonner d'eau minérale
Et cuire à la chaleur du bain.
L'onde fume, on invoque ensemble
Ce pouvoir si caché qu'on révère en ces lieux...

Plus tard, et surtout pendant les cruelles guerres de l'empire, c'étaient principalement les militaires blessés qui affluaient à Baréges, et nous citerons encore ces vers où Dureau de la Malle décrit les effets des eaux sur les blessures :

Baréges, Cauterets, de vos eaux salutaires
Dirai je les bienfaits, peindrai-je les mystères,
Comment leur pur cristal, sans changer de couleur,
Prend et l'odeur du soufre et du feu la chaleur?
. . . . . .
Sans l'expliquer, ma muse admire le prodige;
Elle admire l'effet de l'active liqueur
Qui des nerfs engourdis réveille la langueur;
Qui, rouvrant sans effort leurs antiques blessures,
Des victimes de Mars adoucit les tortures,
Déracine le plomb de leurs membres meurtris,
Et, des os fracassés rejoignant les débris,
Fait couler dans leur sang la jeunesse et la vie,
Et les rend à l'espoir de servir la patrie.

Un hôpital militaire était une chose nécessaire à Baréges. Aussi en a-t-on construit un qui donne asile à de nombreux militaires de toutes armes, et qui peut loger cent officiers et quatre cents sous-officiers et soldats.

Polard avait fait construire les trois bains de l'Entrée, du Fond et de Polard. Ces bains étaient en fort mauvais état au commencement de notre siècle. On a bâti pour les recevoir un édifice qui reste, et pour son apparence et pour la commodité des bains, bien en arrière des autres établissements thermaux, et de Bagnères-de-Luchon, par exemple, récemment dotée d'une si magnifique construction. On affirme que dans un an ou deux on refera tout sur un plan plus vaste et avec plus de soin et de comfort. Pour le moment on s'occupe d'ajouter aux bâtiments actuels un appendice destiné à abriter de nouvelles sources que l'on vient de découvrir; à l'instant même où nous écrivons, on fait sauter avec la mine les quartiers de rocher qui gênent les fondations. On construit également à présent un hôpital civil derrière et au-dessus de l'établissement thermal. L'humanité réclamait cette fondation. C'est au lieu même qu'occupent les bains que coulait autrefois le Bastan; un éboulement de la montagne qui le domine rejeta le torrent au pied de l'autre montagne, où il coule actuellement. Mais celle-ci, abrupte, déchirée, ravinée par les éboulements, et presque tous les hivers sillonnée par l'avalanche qui s'y est creusé un chemin, semble menacer le torrent d'un déplacement nouveau, qui serait fatal à Baréges. En hiver il ne reste à Baréges que quelques personnes, quelques pâtres que l'on charge de la garde des maisons. En été, la population s'élève, dit-on, à douze cents ou quinze cents personnes.

Vallée de Baréges. — Le bourg de Baréges-les-Bains est situé dans la vallée du Bastan, dépendante de la vallée de Baréges. Cette dernière vallée, qui réunit toutes les eaux descendues du cirque de Gavarnie et qui est une des plus longues de la chaîne des Pyrénées, offre une histoire curieuse. Dès les premiers temps de l'existence du Bigorre, les habitants de cette vallée formèrent une confédération puissante, qui tenait tête aux petits seigneurs de Lourdes. Dix-sept villages en faisaient partie. Luz était le chef-lieu où se réunissaient leurs délégués et où résidaient les magistrats de cette espèce de petit État presque indépendant. La charte de Bigorre nous montre, dès 1097, les Barégeois placés sous la seule et immédiate suzeraineté du comte de Bigorre, qui s'oblige à leur donner caution de ses promesses chaque fois qu'il traite avec eux; la charte contient les dispositions les plus précises pour régler le passage des troupes du comte dans la vallée, et interdit de rien emporter sous peine de restitution. Outre ces franchises, qui leur étaient particulières, les Barégois avaient aussi leurs coutumes propres, qui furent rédigées en 1670 par l'ordre de Louis XIV. Ils y tenaient singulièrement. Vers 1080, la comtesse Béatrix étant venue chez eux avec l'intention d'y changer quelque chose, ils se révoltèrent et la menacèrent de l'emprisonner. En 1113, Centulle II courut un danger plus grand encore; car ils faillirent le tuer. Néanmoins ils furent obligés de faire soumission et de donner quarante otages. S'ils se défendaient bien contre les usurpations de leurs seigneurs, ils ne se défendaient pas moins contre les ennemis du dehors. En 1319, les habitants du val de Broto firent une incursion dans la vallée de Baréges; les Barégeois prirent les armes, les repoussèrent et les poursuivirent jusque chez eux : la paix fut signée près de Gavarnie, et les deux peuples se jurèrent amitié. Chaque année ils revinrent à pareil jour renouveler leur serment au même lieu : les Espagnols y apportaient à leurs voisins, comme un tribut, du vin et quelques jeunes brebis. Cet usage durait encore au commencement du XVIIe siècle. Pourtant, en 1390, nous voyons les habitants de Broto, manquant de pâturages sur le versant méridional, réclamer le droit de pâture sur le septentrional. Le sénéchal anglais, qui occupait alors le fort Sainte-Marie, voulut obliger les Barégeois à leur reconnaître ce droit moyennant une redevance annuelle. Aussitôt les Barégeois se révoltent et chassent les Anglais. Au reste, avec l'humeur batailleuse des montagnards pyrénéens, la guerre se fit toujours sur les limites de ces vallées. « J'ai connu, écrivait Ramond en 1789, j'ai connu des bergers qui avaient fait dans leur jeunesse la guerre des limites; j'en ai connu qui ont fait plus récemment la guerre particulière de vallée à vallée pour les droits de pâturages, et qui m'ont indiqué leurs campements, leurs postes, leurs champs de bataille, là où l'on croirait qu'il n'y a que des aigles qui puissent se battre. »

Cauterets. — Cauterets, *Vallis Caldarens*, *Cauldrès*, joli bourg de 1,301 habitants, situé dans le canton

et à 29 kilomètres au sud d'Argelès, n'est pas, comme Barèges, placé dans un site sauvage et abandonné pendant l'hiver. C'est un bourg d'environ deux cents maisons élégamment bâties, qui conserve pendant toute l'année sa population indigène, et qui voit arriver chaque année une foule d'étrangers attirés soit par la vertu de ses eaux, soit par le charme délicieux de sa vallée. Cauterets doit son nom (*vallis Caldarens*, Cauldrès) à ses eaux thermales connues dès les temps anciens. Une tradition veut que César soit venu se guérir à la source qui porte encore son nom. Ce qui est plus certain, c'est que lorsqu'en 945 Raymond Ier restaura le monastère de Saint-Savin, détruit par les Normands, il comprit la vallée de Cauterets dans la donation de terres qu'il fit aux moines : à la condition d'y bâtir une église et d'y entretenir des bains. Des souvenirs illustres se rattachent aux eaux de Cauterets : le bain du *Roi* rappelle la guérison d'Abarca, roi d'Aragon; celle de *Bruzaud* a porté le nom de *Fontaine d'amour* que lui avait donné Marguerite, sœur de François Ier et reine de Navarre. Cette spirituelle princesse raconte elle-même dans une lettre le piquant séjour qu'elle fit à Cauterets, et elle y peint trop fidèlement l'état et les dangers de ces lieux pour l'omettre : « Le premier jour de septembre, que les bains des Pyrénées commencent d'avoir de la vertu (on voit que la saison des eaux était bien plus tardive alors qu'aujourd'hui), plusieurs personnes, tant de France, d'Espagne, que d'ailleurs, se trouvèrent à ceux de Cauldrès, les uns pour boire, les autres pour prendre de la boue. Mais, vers le temps du retour, vinrent des pluies si excessives, qu'il fut impossible de demeurer dans les maisons de Cauldrès remplies d'eau. Ceux qui étoient venus d'Espagne s'en retournèrent par les montagnes du mieux qu'il leur fut possible, mais les François, pensant s'en retourner à Tarbes, trouvèrent les petits ruisseaux si enflés, qu'à peine purent-ils les passer au gué. Mais, quand il fallut passer le Gave, qui en allant n'avoit pas deux pieds de profondeur, il se trouva si grand, si impétueux, qu'il fallut se détourner pour aller chercher des ponts; comme ces ponts n'étoient que de bois, ils furent emportés par la violence des eaux. Quelques-uns se mirent en devoir de rompre la véhémence du cours. Les uns traversèrent les montagnes, et, passant par l'Aragon, vinrent dans le comté de Roussillon et de là à Narbonne; les autres s'en allèrent droit à Barcelone, et passèrent par mer à Marseille et à Aigues-Mortes. D'autres, pour prendre une route détournée, s'enfoncèrent dans les bois et furent mangés par les ours. Quelques-uns vinrent dans des villages qui n'étoient habités que par des voleurs.... L'abbé de Saint-Savin logea les dames et les demoiselles dans son appartement; il leur fournit de bons chevaux du Lavedan, de bonnes cappes du Béarn, force vivres et escorte pour arriver à Notre-Dame de Sarrance.... » Voilà donc ce qu'était il y a trois siècles un séjour dans les Pyrénées. Et l'on était fort heureux de trouver sur son chemin

> Le bon dîner, la courte messe
> Du bon abbé de Saint-Savin.

Gavarnie. — Gavarnie est un pauvre village de 358 habitants, situé dans le canton de Luz, à 19 kilomètres au sud-sud-ouest d'Argelès, qui a appartenu jadis aux templiers, puis aux chevaliers de Malte. Il donne son nom au cirque, à la cascade et au port ou passage qui de ce côté conduit en Espagne. « La grande, la belle chose! s'écriait milord Bute la première fois qu'il vit le cirque de Gavarnie. Si j'étais encore au fond de l'Inde, et que je soupçonnasse l'existence de ce que je vois en ce moment, je partirais sur-le-champ pour en jouir et l'admirer. » Cet immense amphithéâtre, appelé prosaïquement par les montagnards *Oule*, c'est-à-dire *marmite*, est enfermé dans d'énormes murailles naturelles formées d'assises de marbre, et que surmontent ces étranges rochers calcaires aux formes arrondies et semblables à des tours, qu'on appelle en effet les *tours de Marboré*. Ce mur, haut de plus de quatre cents mètres, laisse échapper dans le cirque dix ou douze torrents, dont le plus considérable, regardé comme la source du Gave de Pau, forme une chute de quatre cent vingt-deux mètres, une des plus grandes du monde. Quand l'imagination essaye de peupler cet amphithéâtre auprès duquel ceux des Romains sont des jeux d'enfants, elle ne sait quelle scène y placer qui soit digne de la majesté du lieu. « L'un convoquait un peuple, l'autre une armée; Charlemagne ou Napoléon; celui-ci déchaînait dans l'immense hémicycle la danse des morts de Holbein; celui-là y plaçait les assises du jugement dernier. » (Cuvilliers-Fleury, 1837.)

Lourdes. — Lourdes, *Lapurdum*, petite ville de 4,221 habitants, située à 20 kilomètres au sud-ouest de Tarbes, dans l'arrondissement et à 13 kilomètres au nord-nord-est d'Argelès, à la jonction de quatre vallées, sur le gave de Pau, et à l'entrée du Lavedan (*Levitanus pagus*), est une ville ancienne qui offre aux regards du voyageur son château féodal et sa tour carrée, surmontée de créneaux, qui domine la ville. Il paraît que ce château s'élève sur les ruines d'une forteresse romaine. La tradition rapporte que Charlemagne y assiégea un chef sarrasin du nom de Mirat, lequel refusait absolument de se rendre. « De sorte que le roi, ennuyé de la longueur du siége, étoit sur le point de se retirer. Mais Notre-Dame du Puy commença à faire des merveilles; car un aigle porta un grand poisson en vie en l'endroit le plus haut du château, que l'on nomme encore pierre de l'Aigle. Mirat, prenant ses avantages de cette rencontre, envoie le poisson à Charlemagne et lui fait dire qu'il n'étoit pas si court de vivres; ce qui fâcha extrêmement le roi. Mais l'évêque du Puy, qui avoit connoissance de toute l'affaire, le rassura en lui disant que Notre-Dame commençoit à témoigner ses merveilles, et sous l'aveu du roi alla conférer avec Mirat, lui proposant de se rendre à Notre-Dame, puisqu'il refusoit d'être vassal de Charlemagne. A quoi Mirat condescendit à la charge de relever d'elle sa terre sans perdre sa liberté, ayant baillé seulement à l'évêque une poignée de foin pour tenir lieu de reconnoissance. Charlemagne confirma le traité et, en exécution d'icelui, Mirat alla vers le Puy portant, et tous ceux de sa suite, au bout de leurs lances des bottes de foin, dont ils firent litière en l'église de Notre-Dame, où Mirat, ayant reçu le baptême, fut nommé Lorus, et, revenu qu'il fut, changea le nom de son château de Mirambel, et le nomma Lorde. » Tel est le récit de l'évêque de Marca, qui ajoute judicieusement : « Il faudroit avoir bon estomac pour digérer ce discours de foin et toutes ces foiblesses qui ont été forgées pour autoriser la suprématie de l'église du Puy sur le comté de Bigorre. »

Dès 1032 Lourdes avait un marché, ce qui prouve son importance. Comme la ville de Tarbes proprement dite était le domaine de l'évêque, les comtes de Bigorre faisaient de Lourdes en quelque sorte leur chef-lieu féodal. C'est là qu'ils recevaient les hommages et les redevances. Le château était considéré comme très-fort; « car, dit Froissart, le châtel sied sur une ronde roche, faite par telle façon qu'on n'y peut aller ni approcher par échelle, ni autrement, fors que par une entrée. » Aussi fut-il fort disputé pendant la guerre de cent ans. Le traité de Brétigny le donna aux Anglais, qui le gardèrent même après que le reste de la Bigorre eut secoué leur joug. Le gouverneur que le prince Noir y avait mis était Pierre Arnaud de Béarn, à la tête de trois cents lances. Froissart raconte fort au long les exploits de cette vaillante garnison, qui faisait au dehors de fréquentes excursions, sans rien épargner, même les abbayes. Un des six capitaines de la garnison, appelé Mangeant, brave, actif, part un jour pour Montpellier, accompagné de trois moines et habillé lui-même en moine. Il descend à une auberge de la ville et se dit abbé d'une abbaye de Gascogne, allant à Paris pour ses affaires. Il y trouve un personnage très-riche, qui était lui-même sur le point de partir pour Paris. Enchanté de trouver des compagnons de route aussi respectables, celui-ci s'empresse de demander aux quatre moines la permission de faire route avec eux. Ils partent, mais... « ils n'eurent pas eslongné Montpellier trois lieues, quand le Mangeant le prit et l'amena par voies torses et

obliques, et chemin perdu, et fit tant qu'il le tint en sa garnison de Lourdes; et puis le rançonna et en eut cinq mille livres. » Deux fois le duc d'Anjou assiégea le château de Lourdes, et deux fois il fut repoussé. Il essaya de la trahison. A son instigation, Gaston-Phœbus, comte de Foix, frère naturel et seigneur de Pierre de Béarn, attira ce dernier à Orthez, et, pendant le repas, le somma de lui livrer le château de Lourdes. Sur son refus, il se lève et le frappe de cinq coups de dague. Ce meurtre fut inutile, la garnison de Lourdes continua de défendre la place; et le duc d'Anjou, dans sa colère, brûla la ville, dont les anciens titres furent alors consumés par les flammes. Quelque temps après, cependant, les Anglais, chassés de toute la France, durent abandonner le château de Lourdes. Ce château joua encore un rôle pendant les guerres de religion : le capitaine Incamps, qui tenait pour Henri IV, le défendit vaillamment et avec succès contre Villars-Brancas.

Lourdes passa, sous Louis XIV, à la maison de Bénac, ainsi que tout le Lavedan. Les coutumes du Lavedan furent rédigées en 1704; on y voit qu'il y avait à Lourdes « *une seule rue*, appelée *du Bourg*, où les femelles sont exclues de leur père, mère et aïeuls, par les mâles, à l'aîné desquels telles successions sont toujours conservées. »

Aujourd'hui Lourdes est réputée pour ses marbres et son chocolat. Le château est considéré encore comme place forte et est occupé par un détachement. C'est dans cette ville que siége le tribunal de 1re instance de l'arrondissement d'Argelès. C'est la patrie des généraux Maransin et d'Ambarère.

On visite à peu de distance, au nord-ouest de la ville, le lac de Lourdes, qui a environ quatre kilomètres de circonférence et qui abonde en anguilles et en brochets monstrueux; il y a aussi aux environs quelques grottes curieuses creusées dans une montagne calcaire sur la rive gauche du Gave.

Saint-Pé. — Saint-Pé, petite ville de 2,714 habitants, chef-lieu d'un canton, située à 10 kilomètres à l'ouest de Lourdes, sur la rive droite du Gave de Pau et dans une contrée abondante en mines de cuivre et de plomb, Saint-Pé n'était autrefois qu'un pauvre village, du nom de *Geyres*, qui dépendait de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Lassun, où, disait-on, il se faisait souvent des miracles. En 1032, Sancho Guillaume, duc de Gascogne, ayant recouvré la santé dans un voyage qu'il avait fait en ce lieu, y fonda par reconnaissance un monastère de bénédictins, qu'il dédia à Dieu et à saint Pierre. C'est à cette occasion que la ville prit le nom de Saint-Pé ou de Saint-Pierre. La nouvelle abbaye fut dotée de nombreux priviléges et de grandes richesses; elle acquit bientôt une telle importance que les évêques de Tarbes et de Lescar, qui la réclamaient tous deux comme dépendante de leur diocèse, durent, en 1095, en référer au concile de Plaisance.

L'année suivante tout le pays s'y assembla pour assister au renouvellement de la dédicace, qui en fut faite à saint Pierre et saint Paul. Au nombre des assistants figurèrent : Béatrix comtesse de Bigorre, l'archevêque d'Auch, les évêques de Tarbes, de Lescar, d'Oloron et de Dax. Les prélats et les seigneurs confirmèrent avec serment toutes les immunités et franchises accordées au monastère lors de sa fondation. L'abbaye a été détruite à la révolution; l'église, formant un grand vaisseau voûté avec deux chapelles latérales, sert actuellement de paroisse. Il y a à Saint-Pé une bonne école secondaire ecclésiastique. Les habitants fabriquent des toiles, des mouchoirs, des peignes, des outils, des clous, et des ardoises.

On y fait aux environs, dans les gorges, la chasse aux ramiers. C'est sur la route de Saint-Pé à Lourdes qu'est situé le château de Vésens, où l'on remarque un très-beau haras.

Luz. — Luz, *Eluso*, *Elusio*, petite ville de l'arrondissement d'Argelès, située à 31 kilomètres au sud de Lourdes, est peuplée de 1,642 habitants. C'est le chef-lieu de la vallée de Barèges. Elle s'élève au pied du mont Bergons, qui la domine de près de 1,400 mètres et qui est pourtant d'un accès facile. L'église, qui mérite toute l'attention des archéologues, fut bâtie par les templiers; c'est une nef romane, couverte d'une voûte en ogive évasée et ornée de corbeaux bizarres, surmontée d'un rang de fenêtres en forme de mitre, éclairant une galerie qui servait à la défense. Elle est entourée d'une chemise de murailles élevées, garnies de meurtrières et de créneaux; l'entrée est gardée par une tour carrée. Le portail du nord a des archivoltes ornées de nombreuses sculptures romanes, de bâtons rompus, palmettes, feuilles grossières, et de quelques compartiments peints à demi effacés, mais où l'on distingue encore des bustes de chevaliers ayant l'épée au poing. Sur le claveau du milieu est une main bénissant avec deux doigts levés, puis le Christ entouré de symboles évangéliques. Autour de ce tympan est tracée une inscription latine mutilée. On remarque encore sur l'un des côtés une petite porte par où entraient les *cagots* ou *goitreux*, qui pendant l'office devaient se tenir près de cette porte autour d'un bénitier qui leur était particulièrement destiné. Auprès de Luz et au milieu du bassin du Gave se dresse une éminence que surmontent les ruines pittoresques du vieux château féodal de Sainte-Marie, construit également par les templiers. Ce château fut pris et repris pendant les guerres des Anglais. Luz a pour annexe le petit hameau de Saint-Sauveur.

On y fabrique des étoffes dites *de Barèges*, dans les environs, sur la rive gauche du Gave, au-dessous de Saint-Sauveur, on voit une fontaine pétrifiante.

Saint-Sauveur. — Saint-Sauveur, sur la route de Luz à Gavarnie, est un charmant hameau annexé aujourd'hui à la commune de Luz; il est situé dans un étroit vallon que resserrent deux montagnes presque verticales, mais toutes tapissées d'arbres et de verdure. La tradition rapporte la découverte de ses eaux minérales à un évêque de Tarbes, exilé à Luz; cet évêque fit construire près de là une chapelle avec cette inscription : *Vos haurietis aquas è fontibus Salvatoris*. Telle serait l'étymologie du nom de Saint-Sauveur. Mais la réputation de ses eaux ne date que du siècle dernier : l'abbé Bezégua, professeur en droit à Pau, s'en étant bien trouvé, en parla et les fit connaître. L'établissement thermal s'élève au milieu de l'unique rue du village et consiste en une galerie très-élégante soutenue par des colonnes de marbre et formant les trois côtés d'une cour dont le quatrième donne une échappée admirable à la vue sur le Gave et la route de Gavarnie.

Bagnères-de Bigorre (lat. 43° 3′ 54″, long. 2° 26′ 29″ O.). — Bagnères-de-Bigorre, *Aquensis Vicus*, *Aquæ Bigerronum*, *Balneriæ*, jolie ville de 8,335 habitants, dépendait autrefois du diocèse de Tarbes, du parlement de Toulouse, de l'intendance d'Auch, de la recette de Bigorre, aujourd'hui chef-lieu du 3e arrondissement et d'un canton, avec tribunaux de 1re instance et de commerce, société d'agriculture, collége communal, etc., etc.; située à 20 kilomètres au sud-est de Tarbes, sur la rive gauche de l'Adour, au bas de la colline anciennement appelée *Monte-Crabarde*, montagne des chèvres.

Bagnères-de-Bigorre a été justement appelée la métropole des eaux thermales de France. Dès le temps de Jules César, ses eaux étaient connues et fréquentées des Romains : le consul Messala, Tibulle, peut-être, y vinrent chercher la santé. Bagnères s'appelait alors *Vicus Aquensis*. On dit aussi qu'Auguste y passa en allant soumettre les Cantabres. Les habitants lui élevèrent un temple, dont on a conservé l'inscription. Ce temple, construit sur la place publique de Saint-Martin, fut plus tard converti en une église sous l'invocation de saint Martin de Tours. L'inscription se voit aujourd'hui au-dessus d'une fontaine publique de la ville. On a retrouvé, en outre, des monuments votifs ornés d'inscriptions et élevés par des particuliers.

Le *Vicus Aquensis* disparaît avec la domination romaine et ne reparaît qu'au XIIe siècle, sous le nom nouveau de Bagnères, dont le sens est facile à saisir. C'est par sa charte communale que son existence nous est at-

testée de nouveau (1171). Le comte de Bigorre, Centulle III, veut mettre ses serfs de Bagnères en état de se défendre eux-mêmes contre les continuelles attaques des petits seigneurs voisins et des bandits aragonais; en conséquence, il les affranchit. Il leur accorde la possession incommutable de leurs maisons, sous une redevance annuelle payable à Noël, et leur donne le droit de changer à leur gré de domicile. Il leur permet de choisir parmi eux leurs juges; ceux-ci, renouvelés chaque année, doivent prêter serment entre les mains du comte avant d'entrer en fonction : ils jugent en matière civile et criminelle, sauf l'appel à la cour comtale à Tarbes. Le comte donne aux Bagnerais un chef militaire et une bannière portant *de gueules au château ouvert à trois tours d'argent*. Il se réserve le droit d'ost ou de service de guerre trois fois par an. Nous voyons dans cette charte le duel judiciaire encore en usage dans les causes criminelles et la composition par argent pour le meurtre et les blessures. Les mœurs étaient encore pleines de violences au pied des Pyrénées. Un traité conclu peu de temps après entre les habitants de Bagnères et ceux du Lavedan établit tout un tarif détaillé pour meurtre, blessures, enlèvement de bestiaux, etc. Bagnères avait soixante jurats. Quand ils convoquaient les Bagnerais pour une expédition contre les cantons voisins, quiconque refusait de marcher payait dix sols d'amende et subissait un exil de six mois.

Bagnères a eu sa part de fléaux. Surprise, saccagée et incendiée au XIIIe siècle par Henri de Transtamare; prise et reprise plusieurs fois au XVIe pendant les guerres de religion; désolée ensuite par un hiver excessif, des neiges continues et une peste qui décima la population (1589), elle se ressentit aussi des troubles de la Fronde.

La brillante époque de Bagnères commença lorsque la réputation de ses eaux y attira de nombreux étrangers et d'illustres personnages. Jeanne d'Albret, jusque-là *bre-heigne*, devint féconde en buvant à la source appelée depuis *source de la Reine*, et voilà à quoi nous devons Henri IV. Vers le même temps Montaigne fréquentait Bagnères. Ce n'est pas qu'il crût à la vertu des eaux, le sceptique : au contraire, il déclare qu'il n'y a « aperçu aucun effet extraordinaire, miraculeux, et, qu'en s'en informant un peu plus curieusement qu'on ne le fait, il a trouvé mal fondés et faux tous les bruits de telles opérations qui se sèment en ces lieux-là. » Mais « se baigner est salubre chez tous les peuples, » et les compagnies qui se trouvent à ces bains, les promenades et exercices à quoi nous convie la beauté des lieux, lui semblent la partie la plus assurée de l'effet des eaux. Le poëte Dubartas visita aussi Bagnères au siècle suivant, et madame de Maintenon y amena le duc du Maine. Au XVIIe siècle, ce fut le duc de Chartres qui recouvra la santé au bain du Pré et qui lui consacra dans sa reconnaissance une pièce de vers qui se termine ainsi :

> Je veux en te louant dire à tout l'univers
> Que ton eau peut guérir de mille maux divers,
> Et qu'il est très-certain que du Pô jusqu'au Tage
> Toute eau, même le vin, te devrait rendre hommage.

Les élysées Cottin et Azaïs rappellent d'autres noms célèbres, sans compter ceux de nos contemporains que la postérité se plaira aussi à compter parmi les visiteurs de Bagnères.

Le grand établissement thermal appelé *thermes de Marie-Thérèse* était, avant la construction de celui de Bagnères-de-Luchon, le plus beau des Pyrénées : une façade de 63 mètres de long en marbre bleu des Pyrénées, deux étages de fenêtres à arceaux cintrés, un vaste espace devant l'édifice, tout cela est digne de la grande affluence des étrangers riches et élégants, de la beauté du site et de la coquetterie des maisons de Bagnères-de-Bigorre, « la plus charmante vignette qu'on puisse placer au frontispice d'un voyage dans les Pyrénées. »

On fabrique à Bagnères des cadis, des ras et autres étoffes de laine, des étamines, des tricots, des crêpes et de gros papier; il y a des marbreries, dont les produits sont estimés. Bagnères-de-Bigorre est la ville littéraire du département; elle possède un musée et une bibliothèque qu'elle doit à l'initative d'un érudit distingué, M. Achille Jubinal.

Bagnères-de-Bigorre est la patrie du médecin Ribes et du littérateur d'Avezac-Macaya, dont nous avons à chaque instant compulsé les *Essais historiques sur la Bigorre*.

A quelques kilomètres de Bagnères l'ancienne abbaye de l'Escaladieu a été convertie en une maison de plaisance. Elle est sur la route qui conduit aux eaux de Cavern et à Toulouse, dans un ravin sauvage dont les religieux de Cîteaux firent vers le milieu du XIIIe siècle une agréable solitude. Ce monastère mérita, dit-on, d'être appelé l'*École de la vertu*. Il fut l'asile d'un grand nombre de pieux personnages et de Pétronille, comtesse de Bigorre, fameuse par ses cinq maris et par son testament, où elle reconnaît une dette de dix-huit sous pour des souliers envoyés à la reine d'Angleterre.

Plusieurs comtes de Bigorre enrichirent l'abbaye de l'Escaladieu. Saint Bertrand de Comminges s'y retira, dit-on, et y opéra plusieurs miracles, qui contribuèrent à sa canonisation par le pape Alexandre III. Non loin de là, le château de Mauvezin offre aux regards des voyageurs ses ruines pittoresques; il fut, ainsi que l'indique son nom, *mauvais voisin*, la terreur de la contrée, tant que les Anglais l'occupèrent. Le duc d'Anjou s'en empara en 1374. Plus tard, au temps des guerres de religion, il servit aussi de place d'armes aux protestants, et fut détruit par ordre de Louis XIII.

C'est dans les environs de cette ville, au petit hameau de Baudéan, qu'est né le célèbre Larrey, premier chirurgien de la grande armée.

CAMPAN. — Campan, *Camponi*, joli bourg et chef-lieu de canton, peuplé de 3,900 habitants, situé à 6 kilomètres au sud-est de Bagnères-de-Bigorre, dans la belle et fertile vallée à laquelle il donne son nom et qu'arrose l'Adour, est un de ces sites célèbres que tout le monde connaît de réputation et qui ne causent point de déception au visiteur. « Trouvez-vous-y, dit M. Fourcade, par une belle matinée d'été, quand le soleil d'août brille sans nuages à l'horizon, lorsque la vallée se dessine devant vous avec tous ses charmes! Trouvez-vous-y alors! Contemplez en ce moment cette longue chaîne de coteaux parsemée d'habitations, couverte de prairies, riche d'une végétation forte, ornée d'une fraîche verdure! Contemplez alors tous ces bosquets de hêtres disséminés au sein de la vallée comme des groupes de palmiers parmi de vertes oasis! Admirez les sinuosités de l'Adour, qui promène ses flots naissants à travers la plaine! Puis, au-dessus de cette nature si vivante et si gracieuse, voilà le pic du Midi, qui élève audacieusement son front sévère! »

SAILHAN. — Sailhan est une petite commune de 316 habitants qui appartient au canton de Vielle-Aure, et qui est située à 55 kilomètres de Bagnères, sur la rive droite d'un petit gave, qui, à quelque distance de là, va se jeter dans la Neste. On y remarque une des plus vieilles églises du pays. Ses habitants se livrent aux travaux agricoles.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
4 503 kil. carr. ou 450 346 hect.	Hommes.. 122 326 Femmes... 128 608 Total... 250 934	3	26	481	8 000 000 fr.	4 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE TARBES.

Superficie 1304 kilom. carrés ou 130 390 hectares. — Population 112 963 hab. — Cantons 11. — Communes 195.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Tarbes (Nord), 15 communes, 17384 habitants.	TARBES (la ville entière)	12867	»
	TARBES (Séde)	8845	»
	Aureilhan	1569	3
	Azereix	611	7
	Bazet	579	7
	Bordères	1083	4
	Bours	449	6
	Chis	171	9
	Gayan	311	11
	Ibos	2017	7
	Laloubie	201	10
	Le Lin	679	7
	Orincs	312	13
	Orquevielle	663	8
	Pinac	89	10
	Séron	371	11
	Tarbédets	589	15
Tarbes (Sud), 19 communes, 17384 habitants.	TARBES (Saint-Jean-Sainte-Thérèse)	7189	»
	Aldez	216	9
	Angos	213	9
	Arcizac-Adour	462	11
	Barbazan-Debat	892	7
	Barbazan-Dessus	776	9
	Bartrès-Dessus	502	10
	Ibos	1229	12
	Hiis	503	6
	Lahitolle	1056	3
	Momères	687	7
	Montgaillard	146	10
	Odos	732	5
	Saint-Martin	358	9
	Salles-Adour	635	7
	Sarraziet	231	6
	Semeac	542	3
	Soues	981	5
	Vieuzac-Adour	681	12
Castelnau, 9 com., 6013 hab.	CASTELNAU-PIÉTÉE-Bazet	1265	42
	Higuet	198	35
	Hères	317	38
	Lacassaubon	708	35
	Montoy	1260	30
	Saint-Lézer	534	45
	Séméacomme	647	36
	Vidouze-Inférieur	214	33
Galan, 9 com., 5516 hab.	GALAN	1459	36
	Bourrepaux	592	31
	Castelbajac	698	29
	Galez	963	39
	Lalanne	346	31
	Monlastrac	246	35
	Recurt	709	45
	Sentous	254	40
	Tournous-Darré	393	35
Maubourguet, 11 com., 9965 hab.	MAUBOURGUET	2465	27
	Auriébat	1265	30
	Caussade	233	34
	Lagarde	134	31
	Labatut	453	34
	Lafitole	541	38
	Lahitte-Toupière	449	31
	Larreule	672	35
Suite de Maubourguet.	Sauveterre	179	30
	Sombrun	423	29
	Vidouze	371	31
Ossun, 19 communes, 12786 habitants.	Ossun	2054	11
	Azereix	134	18
	Azereix	307	9
	Bilhy	187	11
	Bizos	356	19
	Escondeaux	209	24
	Gardères	747	17
	Hibarette	207	10
	Juillan	1727	6
	Lamalgue	307	19
	Lanne	182	16
	Layrisse	189	13
	Lubrac	374	15
	Lustar	625	9
	Luquet	481	17
	Ortaffas	734	14
	Sazos	340	22
	Villenave	170	27
	Vither	379	12
Pouyastruc, 27 communes, 6816 habitants.	Pouyastruc	786	10
	Ardiège	230	18
	Bazet-Péreuilh	227	16
	Bernac	119	9
	Cabanac	267	16
	Castelnau-th	470	13
	Castera-Lou	286	15
	Chelle-Debat	206	17
	Collongues	240	13
	Croutas	262	14
	Ibarre	275	10
	Tarsac	62	14
	Hauga	161	9
	Jacque	126	18
	Lamarc	182	11
	Lascazères	257	10
	Lizos	136	9
	Louit	291	11
	Marquerie	163	13
	Marseillan	450	16
	Mun	316	20
	Ossun-Debat	186	9
	Peyrouse	186	13
	Salles	161	9
	Sarlabous	116	13
	Sentous	241	9
	Thuy	67	18
Rabastens, 28 communes, 8896 habitants.	Rabastens	1726	19
	Ambost	92	26
	Barbachen	156	26
	Bazillac	533	15
	Bazillac-Tarrasi	196	24
	Bernac	465	27
	Castelnau-ex	255	14
	Castera	144	23
	Lacassagne	450	17
	Lamothe	431	21
	Lescurry	305	15
	Lisac	556	21
	Mascaras	114	18
	Mingot	94	21
	Montastruc	776	27
	Monteaucons	163	25
	Peyrun	258	18
	Saint-Sever	583	12
	Sarrac	580	19
Suite de Rabastens	Ségalas	137	21
	Soréac	473	29
	Tostat	1201	12
	Labarthe-Trouley	1000	20
	Ugnoas	96	13
Tournay, 27 communes, 11726 habitants.	Tournay	1401	30
	Barbazan-Dessus	814	32
	Bégole	579	40
	Bernadets-Dessus	449	37
	Bordes	243	39
	Borg	685	37
	Cabanac	115	27
	Calavante	262	170
	Castéra-Lanusse	133	30
	Clarac	542	47
	Fréchon-Fréchet	215	41
	Gondon	344	45
	Hèdo	251	47
	Lamarque	419	20
	Lamarque	218	49
	Lhez	153	43
	Lias	256	43
	Mascaras	374	48
	Mauléon	208	48
	Ossun-Dessus	254	48
	Oulès	215	41
	Oursbelle	261	44
	Ozon	321	46
	Peyrouse	341	170
	Pouyastruc	133	21
	Rieucaut	239	22
	Séron	202	46
Tarbes, 23 communes, 17384 habitants.	Tarbes	1763	200
	Aastin	400	214
	Bernadets-Debat	191	203
	Bonrepos	1004	180
	Bugald	254	226
	Estampures	335	178
	Fontrailles	487	214
	Fréchède	211	206
	Galiax	252	176
	Lamarque-Rustang	187	223
	Lapeyre	113	207
	Libaros-Saint-Lary	240	206
	Luby-Bétmont	327	214
	Lustar	284	208
	Montgaillard	230	205
	Ourmis	264	207
	Peyraoutaou	204	202
	Aubarède	207	84
	Séye-Bastaing	223	222
	Tournous-Darré	206	206
	Vidou	206	206
	Villemblès	181	203
Vic, 13 com., 8727 hab.	Vic	2007	17
	Andrest	954	10
	Artagnan	727	20
	Caixon	561	23
	Castelvieilh	331	14
	Mansac	312	12
	Montfaucon	623	20
	Pujo	643	12
	Saint-Lanne	447	17
	Sarniguet	459	23
	Soublecause	476	12
	Tarasteix	567	14
	Vieuzos-P.-M.	96	12

ARRONDISSEMENT DE BAGNÈRES.

Superficie 1885 kilom. carrés ou 188 551 hectares. — Population 95 413 hab. — Cantons 10. — Communes 195.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Bagnères, 18 communes, 15106 habitants.	BAGNÈRES	8335	»
	Hameau de Lespone		8
	— de Soulagnets		10
	Antist	193	7
	Argelès	268	7
	Astugue	681	10
	Banios	330	11
	Cieutat	1392	9
	Haulian	152	5
	Labassère	709	6
	Lies	369	8
	Marsas	298	10
	Mérilhen	183	4
	Montgaillard	1151	8
	Neuilh	286	10
Arreau, 19 com., 8654 hab.	Suite de Bagnères.		
	Ordizan	646	6
	Orignac	624	8
	Pouzac	980	3
	Trébons	1295	5
	Uzer	221	6
	ARREAU	1515	46
	Ancizan	960	50
	Ardengost	202	46
	Aspin	255	48
	Aulon	301	55
	Barrancoueu	122	49
	Bizan-Aure	270	52
	Peyrè-le-Jumet	519	41
	Cadeac	519	48
Bordères, 19 com., 3177 hab.	Suite de Arreau.		
	Camous	131	41
	Fréchet-Aure	48	44
	Gouaux	146	52
	Grézian	210	50
	Guchen	558	51
	Ilhet	729	39
	Jezeau	331	48
	Lançon	81	49
	Pinhac	71	47
	Sarrancolin	1085	38
	BORDÈRES	472	51
	Adervielle	196	50
	Anéran-Camors	79	56
	Armenteule	84	58

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE BAGNÈRES.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Bordères.	Avajan	182	54
	Barcillon	649	52
	Cazaux-Debat	130	49
	Cazaux-Fréchet	176	50
	Estarvielle	92	47
	Gesen	209	55
	Germ	148	52
	Hitau	94	53
	Loudenvielle	371	50
	Lortet-Yielle	180	49
	Mazz	176	50
	Pierrebrogues	72	56
	Ris	69	51
	Vieille-Louron	155	55
CAMPAN, 4 com.; 6770 hab.	CAMPAN	3000	6
	Sainte-Marie		12
	Cabadur		»
	Lazarille		»
	Asté	1052	3
	Bazillac	970	5
	Gerde	692	2
CASTELNAU-MAGNOAC, 31 communes, 11767 habitants.	CASTELNAU-MAGNOAC	1751	50
	Ansa	143	49
	Arné	518	40
	Berthe	81	47
	Bizurdan	543	46
	Bulhaix	230	56
	Betpouey	214	45
	Campazan	384	43
	Castarède	80	56
	Castéra	176	46
	Chis	414	47
	Doulay	240	50
	Esparsan	195	49
	Gazaupouy	291	43
	Galgalets	304	50
	Hardian	160	45
	Labarthe	102	53
	Lafaur	200	43
	Larroque	410	53
	Lataulade	211	42
	Mauléon-Magnoac	1189	47
	Monlong	640	39
	Organ	117	41
	Peyret-Saint-André	135	47
	Pouy	127	52
	Pouylebon	79	41
	Sadournin	162	40
	Sarrac	246	49
	Thermes	326	53
	Vergoignan	237	39
	Villemur	172	52
LANNEMEZAN, 27 communes, 10679 habitants.	LANNEMEZAN	1664	26
	Artigamy	229	14
	Bazerque	241	16
	Bettes	139	9
	Bonnemazon	330	14
	Borg	749	15
	Complantou	519	18
	Capvern	663	12
	Castelvieil	170	13
	Chelle-Spou	402	15
	Clarac	326	22
	Escaunets	156	11
	Fabas	321	16
	Lespouy	145	13
	Pin-Lanotte	170	13
	Gourgue	142	16
	Lagrange	201	25
	Labarthe	316	24
	Mauvezin	561	16
	Médous	93	17
	Péré	213	24
	Pinas	295	30
	Pujaudran	370	31
	Sarlabous	123	18
	Tajan	325	37
	Tibiran	155	22
	Uglas	195	32
MAUBOURGUET, 20 communes, 6981 hab.	MAUBOURGUET-BARBOUSE	1008	35
	Ardia	287	30
	Azereix	177	31
	Averix	144	31
	Bertren	290	30
	Bonnefont	170	30
	Bourg	1000	30
	Caharet	170	30
	Castelbajac	1000	30
	Caubous	170	30
	Caussade	170	30
	Escondeaux	170	30
	Fontrailles	170	30
	Lalanne	170	30
	Lamarque	170	30
	Lascazères	170	30
	Lustar	170	30
	Marquerie	170	30
	Mascaras	170	30
	Pouydraguin	170	30
	Sabalos	170	30
	Sadournin	170	30
	Sère	170	30
	Tournous-Darré	170	30
	Tournous-Devant	170	30
	Vidou	170	30
MONTOUSSÉ, 17 communes, 12296 habitants.	MONTOUSSÉ	1000	30
	Aubarède	170	30
	Aventignan	700	30
	Bize	1200	30
	Bonnemazon	300	30
	Cadeilhan	170	30
	Hauntgot	100	30
	Haut et Bas-Mauco	2100	30
	Lombrès	170	30
	Mauléon	600	30
	Montégut	170	30
	Mazerolles	300	30
	Saint-Laurent	1000	30
	Saint-Paul	800	30
	Sarlé	300	30
	Tuzaguet-Jamaux	600	30
	Tuzaguet et hameau de Castanéa	1200	30
VIELLE-AURE, 15 communes, 2961 habitants.	VIELLE-AURE	400	30
	Aragnouet	300	30
	Azet	300	30
	Bourisp	271	30
	Cadeilhan	100	30
	Camparan	135	30
	Esa	92	30
	Estensan	140	30
	Gaugibus	91	30
	Guchan	372	30
	Saillan	310	30
	Saint-Lary	227	30
	Soulan	100	30
	Tramezaygues	120	30
	Vignec	345	30

ARRONDISSEMENT D'ARGELES.

Superficie 1 338 kilom. carrés ou 133 819 hectares. — Population 42 558 hab. — Cantons 5. — Communes 91.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
ARGELÈS, 23 communes, 10921 habitants.	ARGELÈS	1052	13
	Adast	129	17
	Agos-Vidalos	208	8
	Arcizans-Avant	441	14
	Artalens-Souin	224	15
	Ayros-Arbouix	401	12
	Ayros-Ost	340	11
	Beaucens	470	16
	Bun-Sillen	208	16
	Castelvieil	1201	20
	Gez	326	14
	Lau-Balagnas	371	14
	Nestalas	548	16
	Ossens	291	11
	Peyrelue	296	14
	Saint-Pastous	536	12
	Saint-Savin	659	16
	Salles	571	11
	Sère	216	14
	Soulom	295	19
	Uz	79	18
	Vier-Bordes	141	13
	Villelongue	659	18
ARCUN, 11 com., 6813 hab.	ARCUN	616	22
	Arbéost	981	33
	Arrodets-Dessus	250	19
	Asque	700	15
	Arrens	1617	25
	Bun	317	20
	Estaing	364	21
	Ferrières	670	32
Suite de ARCUN.	Gaillagos	433	20
	Marsous	633	23
	Sireix	197	19
LOURDES, 37 communes, 14430 habitants.	LOURDES	4221	»
	Adé	688	5
	Angles (les)	316	6
	Arcizac-ez-Angles	263	5
	Arrayou	106	9
	Arrodets	289	10
	Artigues	73	7
	Aspin	218	5
	Bartrès	349	3
	Berberust-Lias	224	7
	Bourréac	121	5
	Cheust	276	9
	Cotdoussan	75	10
	Escoubès-Pouts	202	7
	Gazost	464	10
	Ger	190	5
	Germs	638	14
	Geu	184	7
	Gez-en-Angles	123	7
	Jarret	298	4
	Julos	356	7
	Juncalas	365	8
	Labitte	344	8
	Lézignan	401	4
	Lugagnan	136	4
	Omex	427	6
	Ossen	388	7
	Ossun-ez-Angles	164	12
LUZ, 16 communes, 6536 habitants.	Ourdis	69	13
	Ourdon	190	9
	Ousté	191	7
	Paréac	193	8
	Pouyferré	656	1
	Saint-Créac	190	5
	Ségus	468	6
	Sère-Lanso	236	9
	Viger	200	6
S.-PÉ, 4 com., 1306 hab.	LUZ (BOURG) et SAINT-SAUVEUR	1642	31
	Betpouey et Barèges	564	35
	Chèze	190	27
	Esquièze-Sère	413	30
	Esterre	293	32
	Gavarnie	358	40
	Gèdre	990	42
	Grust	173	30
	Saligos	273	28
	Sassis	101	30
	Sazos	537	29
	Sers	293	36
	Viella	280	32
	Viey	218	31
	Vieres	147	28
	Viros	191	29
	SAINT-PÉ	2711	10
	Barèges	449	9
	Loubajac	452	6
	Peyrouse	517	1

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes. (cours d'assises.)
11e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 12 223 habitants. Nombre total (1849)..... 9
	Infanticides.
82e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 1 660 00. Nombre total (1849)..... 1
	Suicides.
85e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 148 039 hab. Nombre total (1849)..... 5
	Crimes contre les propriétés (c).
71e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 9 797 hab. Nombre total (1849)..... 14

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès (d).
52e	En matière civile..... 1104
65e	En matière commerciale..... 822
	Instruction (e).
21e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)..... 53
	Paupérisme (f).
24e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 22 hab. Nombre total..... 585
	Mendicité (g).
42e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 222 hab. Nombre total..... 10
	Enfants naturels.
13e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 12 125. Nombre total (1850)..... 509

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
17e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 12,69.
	Enfants trouvés et abandonnés (h).
38e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 282 hab. Nombre total..... 271
17e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 29,47.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (i).

Mouvement de la population (j).

Naissances.....	5 815
Mariages.....	2 248
Décès (k).....	4 496

Contributions directes (l).

Foncière.....	907 521 f	35 c.
Personnelle et mobilière.....	256 634	76
Portes et fenêtres.....	151 166	97
Patentes.....	145 600	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est l'un des départements où il se commet le plus de crimes contre les personnes, et par compensation, le moins de crimes contre les propriétés. — De 1826 à 1850 il a été jugé, année moyenne, par la cour d'assises des Hautes-Pyrénées 1 accusé sur 6,224 habitants.

(d) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 149 habitants. Soixante-dix départements sont moins processifs.

(e) Sous le rapport de l'instruction, les Hautes-Pyrénées présentent des proportions assez favorables. — Comparé à la totalité des enfants, le nombre des écoliers était, en 1829, de 1 sur 16.

Il y a, dans ce département, 1 académie universitaire; 1 grand et 1 petit séminaires; 1 lycée impérial; 3 colléges communaux avec une population de 223 élèves; 18 institutions ou pensions; 2 écoles normales primaires, l'une pour les instituteurs, l'autre pour les institutrices; 4 écoles primaires supérieures; 751 écoles primaires communales ou privées, ayant reçu pendant l'année scolaire 1852-1853 28,055 élèves. Le nombre des écoles du département suit toujours une progression croissante. Ainsi, sur les 491 communes dont il se compose, 469 possèdent, isolées ou réunies, une ou plusieurs écoles; il n'en reste que 22 à pourvoir, et néanmoins les enfants de ces communes fréquentent les écoles voisines. Il y a, en outre, des écoles chrétiennes, fréquentées par 1,145 élèves; des classes d'adultes; et plusieurs établissements d'instruction payante ou gratuite, dirigés par des corporations religieuses; 1 société académique, dont les travaux embrassent l'histoire, les sciences, la littérature, l'archéologie, les beaux arts, l'industrie l'agriculture, etc.; 1 fermo-école (27 élèves), etc.

(f) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 8 ou 9 habitants. — Ce département compte 4 hospices avec une population de 373 individus; 4 bureaux de bienfaisance, secourant annuellement près de 600 indigents; 3 salles d'asile avec une population de 259 enfants; 3 caisses d'épargne, etc.

(g) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 20 ou 21 habitants. — Ainsi que les Hautes et les Basses-Alpes, la Creuse, la Corrèze, le Cantal, l'Ariége, etc., les Hautes-Pyrénées ne comptent qu'un très-petit nombre de prévenus de mendicité et de vagabondage.

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 205 habitants.

Nombre total : 1,227.

(i) Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 49e. — Vingt-sept départements comptent plus d'agriculteurs.

(j) Dans l'ordre de la population, les Hautes-Pyrénées occupent le 80e rang, *id.* pour la superficie territoriale.

(k) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 1,329.

Durée moyenne de la vie, 45 ans 8 mois. Deux départements seulement ont une vie moyenne plus longue.

(l) Rang du département pour la contribution foncière, 84e; pour la contribution personnelle et mobilière, 81e; pour les portes et fenêtres, 77e; *id.* pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE [1].

1659. Du bon usage des eaux de Barége, par *la Guthère*, in-4°.
1685. Les vertus des eaux minérales de Bagnères et de Barége, par *J. Moulaus*, in-12.
1700. Le lys de Val de Garaison, ou hist. de N.-D. de Garaison, par *Bt. Molinier*, in-12.
1714. Recherches des eaux minérales de Cauterets et la manière d'en user, par *J.-F. Bories*, in-8°.
1729. Traité de la propriété et effets des eaux de Bagnères et de Barége, par *Pierre Descaunets*, in-12, réimpr. en 1745.
1742. Traité des eaux et bains de Barége, par *Ch. Meignan*, in-8°, en anglais, réimpr. en 1760.
1750. Mémoire sur la nature et les propriétés des eaux minérales de Bagnères, par *Lebaig*, in-8°.
1750. Observ. de physique et d'hist. natur. sur les eaux minér. de Dax, de Bagnères et de Barége, par *de Secondat*, in-8°.
1752. Eaux minérales de Bagnères, par *X. Salaignac*, in-12.
1762. Traité des eaux minérales de Bagnères, Barége, etc., etc., par *Castelberg*, in-12.
1796. Voyage à Barége et dans les Hautes-Pyrénées en 1788, par *J. Dussaulx*, 2 vol. in 8°.
1801. Voyage au mont Perdu et dans la partie adjacente des Hautes-Pyrénées, par *Ramond de Carbonnières*, in-8°.
1807. Annuaire et manuel statist. du dép. des Hautes Pyrénées, par *P. Laboulinière*, in-8°, réimpr. en 1813.
1811. Statist. des Hautes-Pyrénées, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.
1813. Analyse et propriétés médicales des eaux minérales des Hautes et Basses-Pyrénées, par *Poumier*, in-8°.
1817. Opusc. sur Cauterets et ses eaux minér., par *C. Camus*, in-8°.
1818. Observ. sur la nature et les effets des eaux minér. de Barége-Adour, par *J. Sarabeyrouse*, 1 vol. in 8°.
1819. Guide du voyageur aux bains de Bagnères, Barége, etc., etc., par *J.-B. Joudon*, in-12.
1824. Itinér. topogr. des Hautes-Pyrénées, principalem. des établiss. therm., par *d'Abbadie*, in-8°, fig. et cart.; reimpr. en 1825.
1824. Nouvelles réflexions sur Cauterets et ses eaux minérales, par *C. Camus*, in-8°.
1825. Itinéraire descr. et pittor. des Hautes-Pyrénées françaises, etc., par *P. Laboulinière*, 3 vol. in-8°, cart. et grav.
1827. Itech. sur les propr. des eaux minér. de Bagnères-de-Bigorre, par *Ch. Ganderax*, in-8°.
1834. Essai sur les eaux therm. de Barèges, par *J.-G. Ballard*, in-8°.
1835. Le Département des Hautes-Pyrénées au tome III de la France pittoresque d'*Abel Hugo*, gr. in-8°, cart. et grav.
1836. Hist. de la chapelle de la Garaison, par *Suberville*, in-18
1837 Lettres médico-topographiq. sur Cap-Bern et ses eaux minér., par *J.-P. Taillade*, in-8°.
1838. Bagnères-de-Bigorre et ses environs, par *Pambrun*, in-12.
1839. Traité sur l'eau médicinale et thermale de Cap-Bern, par *A. Latour*, in-8°.
1839. De Bagnères-de-Bigorre et de ses eaux thermales, par *L. Marchant*, in-8°.
1841. Bagnères-de-Bigorre et les autres princip. établissem. thermaux des Pyrénées, par *L.-C. Lemonnier*, in-12.
1843. Guide du touriste et du baigneur aux eaux de Bagnères-de-Bigorre, par *H. L.*, in-18.
1844. Nouv. réflexions sur les eaux de Cauterets et quelques sources des Pyrénées, par *C. Camus*, 4e édit., in-8°.
1845. Notice sur les eaux minér. de la Cabane, par *A. Gaillard*, in-8°.
1846. Bagnères, Tarbes, Cauterets, St Sauveur, etc., au t. II de l'Hist. des villes de France par *A. Guilbert*, gr. in-8°, bias. et grav.
1853. Règlement de la société académique des Hautes-Pyrénées.
1853. Guides Chaix et Guides Richard dans les Pyrénées, in-18.
1854. Annuaire du dép. des Basses-Pyrénées, — Bagnères, in-12. — Voir les années précédentes.
Cartes du Béarn et du Languedoc. — Atlas topogr. du dép. des Hautes-Pyrénées, 1853. — Carte de France de *Cassini*, de *Capitaine* et de l'Etat-Major. — Cartes du dép. des Hautes-Pyrénées, par *Charle*, *Fremin*, *Dufour*, *Durotenay*, etc.

1 Voir la bibliographie du département des Basses-Pyrénées.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Chasse à l'ours dans les montagnes.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département des Pyrénées-Orientales doit son nom à sa situation, par rapport à la grande chaîne des Pyrénées dont la partie orientale le sépare au sud de l'Espagne. C'est un département frontière et maritime de la région du sud; il comprend en grande partie les bassins de trois petits fleuves torrentiels, le Tech, la Tet et l'Agly, et une petite partie des bassins de l'Aude et de la Sègre (Espagne), dont il renferme les sources. Il a été formé en 1790 de l'ancien Roussillon, de la partie de la Cerdagne concédée à la France par le traité des Pyrénées, et des pays de Sournia et de Fenouillet en Languedoc.

Ses limites sont : à l'est, la Méditerranée; au nord, le département de l'Aude; à l'ouest, celui de l'Ariége, et au sud, la province espagnole de Catalogne.

Superficie, nature du sol, montagnes, cols, côtes et ports. — Le sol du département est très-montueux et partout très-élevé, excepté dans la vaste plaine de Perpignan qui forme le littoral; il s'élève en amphithéâtre du rivage jusqu'aux montagnes. Le rameau des Pyrénées, désigné sous le nom d'Alberes, qui commence au sud de Perpignan, et celui désigné sous le nom de Corbières, au nord-ouest de Salces, sont les deux extrémités de l'arc que forme la plaine du Roussillon. Du milieu de l'arc se détache un contre-fort qui partage la plaine en deux bassins, celui du Tech et celui de la Tet; c'est le massif du Canigou, dont le point culminant a 2,808 mètres d'altitude. La superficie du département est divisée en trois bassins, du Tech, de la Tet et de l'Aude; ces rivières reçoivent tous les torrents des montagnes, et conduisent les eaux dans une plaine trop peu élevée au-dessus de leur lit pour leur offrir des digues naturelles; aussi débordent-elles facilement. Leurs rives, toujours couvertes de verdure, présentent l'aspect le plus varié et le plus riche, qui contraste avec le reste de la plaine, où l'on ne voit au mois de juillet que des terres dévorées par un soleil brûlant.

Le sol est graveleux et pierreux; la couche végétale,

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

formée de débris décomposés des roches entraînées qui descendent des montagnes, est peu profonde, mais elle suffit à la culture lorsqu'elle doit son origine à des éléments calcaires et argileux; mais quand elle n'est composée, comme cela a lieu généralement, que de matières quartzeuses et micacées, produites par la décomposition des roches granitiques, elles ne présenteraient souvent que des terres arides et infécondes, si un système complet de canaux d'irrigation, parfaitement combiné et formant un vaste réseau sur toute la plaine du Roussillon, n'en assurait la fertilité. Les terres voisines de la mer, et qui portent le nom de *Salanques*, exposées aux inondations, s'engraissent du limon que les rivières déposent, et sont la partie la plus fertile du département.

Les monts Pyrénées séparent le département, vers le sud, de l'Espagne. Depuis le cap Cerbère jusqu'au fort de Bellegarde, ces montagnes portent le nom de monts Albères, et leur hauteur moyenne est de 600 à 800 mètres; leurs sommets sont arrondis, recouverts de pâturages et de bois. Le passage le plus oriental est le col de Banyuls, qui conduit en Catalogne. Près de Bellegarde est le col de Perthus, qui mène de Perpignan à Figuières, en Espagne; il a 430 mètres d'altitude. A partir du col de Perthus, la chaîne s'élève insensiblement jusqu'au col de la Perche; elle a en moyenne 1,600 mètres d'altitude; le Puygmal en Espagne, qui a 2,909 mètres, est un de ses sommets principaux; dans cette étendue, elle est traversée par plusieurs routes, qui, pour la plupart, ne sont que des chemins et des sentiers praticables pendant une partie de l'année seulement; nous citerons parmi ces derniers ceux de Las-Illes, de Coustouges, de la Manère, de Pratz-de-Mollò et le col de Maulete. Le passage de Pratz-de-Mollò est le plus important; il conduit, par le col d'Arrès, de Céret à Camprodon (Espagne). Le col de la Perche ou de Figuières, près de Mont-Louis, qui a 1,588 mètres d'altitude, conduit de Perpignan à Puycerda; il est très-fréquenté. A partir de ce col, le faîte des Pyrénées s'élève davantage, il se hérisse de pics aigus et de rocs escarpés; l'âpreté des lieux augmente; les cols se rétrécissent, et deviennent de plus en plus impraticables jusqu'aux monts de Mure et au pic de Carlitte (2,921 mètres, Espagne), sur les confins du département et de celui de l'Ariége, où commencent les Pyrénées centrales.

A l'ouest de Pratz-de-Mollò, un contre-fort se détache de la chaîne principale, pour séparer la vallée du Tech de celle de la Tet; de ce contre-fort s'élance presque isolé, à une hauteur de 2,808 mètres, le Canigou, qui, longtemps considéré comme la montagne la plus élevée des Pyrénées, se trouve aujourd'hui relégué au douzième ou quinzième rang. Sa cime, que l'on aperçoit facilement de 120 kilomètres, est couverte de neige pendant sept mois de l'année. Ses flancs présentent même du côté du nord de vastes fentes, où séjournent des neiges perpétuelles.

Les Corbières, rameau important des Pyrénées, séparent dans le département le bassin de l'Aude de ceux de l'Agly et de la Tet; elles se détachent, au pic de Carlitte, de la chaîne principale. Le mont de Mure et le Puy-Prigue sont dans le département ses points culminants.

La côte, depuis la limite du département de l'Aude jusqu'au point où les Pyrénées vont s'abîmer dans la mer, présente un développement d'environ 55 kilomètres; elle est plate et sablonneuse; du côté des Pyrénées, elle offre des roches granitiques. Le département possède quatre ports principaux : Port-Vendres, Collioure, Banyuls-sur-mer et Barcarès-de-Saint-Laurent; le premier est le meilleur que l'on rencontre sur la côte de la Méditerranée depuis l'Espagne jusqu'à celui de Marseille; aussi a-t-il pris depuis vingt ans un accroissement immense, et sert-il d'entrepôt militaire entre la France et l'Algérie.

On évalue la superficie du département a 426,143 hectares, et le sol se divise, d'après sa nature, en pays de montagne, 131,666 hectares; pays de bruyères ou de landes, 37,614; sol de riche terreau, 67,899; sol de craie ou calcaire, 24,665; sol de gravier, 45,196; sol pierreux, 58,735; sol sablonneux, 16,528 hectares.

Hydrographie. — Le département est en grande partie formé des trois petits bassins côtiers du Tech, de la Tet et de l'Agly. Le Tech prend sa source au-dessous du village de la Preste, passe à Pratz-de-Mollò, Arles, le Boulò, Elne, et se jette dans la Méditerranée entre l'étang de Saint-Nazaire et Collioure, après un cours d'environ 60 kilomètres.

La Tet a un cours de 104 kilomètres; elle prend sa source au pied du Puy-de-Prigue, passe à Mont-Louis, Oletà, Ville-Franche, Prades, Vinça, Ille, Millas, Perpignan, et se jette dans la Méditerranée sous Sainte-Marie-de-la-Salanque.

L'Agly prend sa source près de la métairie de Pastres (Aude); elle passe à Saint-Paul, Estagell, Rivesaltes, et se jette dans la Méditerranée sous Saint-Laurent-de-la-Salanque, après un cours d'environ 80 kilomètres.

Ces rivières, que l'on franchit à pied sec dans certains temps, ressemblent à des fleuves impétueux lorsqu'il a plu dans la montagne et lors de la fonte des neiges; leurs inondations causent alors de fréquents ravages sur le littoral où elles ont leur embouchure dans la mer. Elles sont, à l'époque des grandes crues, flottables à bûches perdues pendant une partie de leur cours, font mouvoir une grande quantité d'usines, et alimentent de nombreux canaux d'arrosage.

L'Aude, qui donne son nom à un département, et la Sègre, qui va couler en Espagne, ont aussi leur source dans le département.

Les étangs des montagnes sont les réservoirs naturels des sources et des fontaines. Les étangs de la plaine, au nombre de trois, sont formés par les eaux de la mer réunies à celles que les inondations laissent sur le littoral. Le plus considérable est celui de Salces, le même que l'on appelle l'étang de Leucate dans le département de l'Aude. Sa superficie dans le département des Pyrénées-Orientales est de 4,200 hectares; ses eaux sont salées et un peu amères. Les deux autres étangs sont celui de Saint-Nazaire, d'une superficie de 940 hectares, dont les eaux sont salées, et celui de Villeneuve-de-la-Raho, d'une superficie de 476 hectares, lequel ne communique pas avec la mer et n'est alimenté par aucune source; ses eaux sont cependant salées, et se cristallisent en été pendant les fortes chaleurs.

Aucun département n'offre des canaux d'irrigation aussi considérables que celui des Pyrénées-Orientales; le système d'arrosement y est fort bien combiné. Ceux du bassin de la Tet sont au nombre de 18, ceux du Tech et de l'Agly sont au nombre de 22. Les plus anciens sont ceux de Millas, qui datent de 1163, et celui de Perpignan, le plus considérable de tous, qui date de 1172; il a une longueur de 30 kilomètres sur une largeur moyenne de 3 à 4 mètres.

Voies de communication. — Le département des Pyrénées-Orientales est traversé par 7 routes impériales d'un parcours total de 325 kilomètres; trois d'entre elles conduisent de Perpignan en Espagne par le col du Perthus à Figuières, par le col de Pratz-de-Mollò à Camprodon, par le col de Mont-Louis ou de la Perche à Puycerda. Le col de Puy-Maurin conduit de la vallée de Carol à l'Hospitalet dans le département de l'Ariége; il est très-fréquenté. Le nombre des routes départementales est de 7, et leur longueur est de 132 kilomètres. Enfin le nombre des chemins vicinaux est de 1,092, et leur développement total est de 3,052 kilomètres. D'après une décision ministérielle, de Narbonne partira un embranchement de chemin de fer qui se dirigera sur Perpignan, et plus tard sur Port-Vendres et l'Espagne.

Climat. — Le département des Pyrénées-Orientales est sur la limite des deux divisions naturelles dites du climat méditerranéen et du climat girondin. Son climat est magnifique, et la chaleur y est tempérée dans la plaine par une brise de mer, qui rafraîchit l'air et entre-

tient la force et l'agilité du corps. La moyenne annuelle de la température a été à Perpignan pour une période de neuf années de 15°,21. Les extrêmes de température ont été de 1778 à 1784, minimum en 1782, 6°,3; maximum en 1779, 35°. On a vu en 1824 le thermomètre centigrade exposé à l'ombre monter jusqu'à + 38°; mais généralement pendant l'été il est entre + 29° et + 35°. Le thermomètre ne descend en hiver que de — 3° à — 5°, et très-souvent cette saison se passe sans que la terre ait été couverte de neige, et il n'en tombe jamais que pendant cinq ou six jours; ce n'est que vers les montagnes du canton de Mont-Louis ou sur le Canigou qu'il en tombe pendant tout l'hiver Le nombre moyen des jours de pluie a été en 6 ans de 70. Les vents sont très-inconstants, les plus fréquents sont le sud-sud-est, nommé la *Marinade*, et le nord-nord-ouest, nommé la *Tramontane*; le premier est très-chargé d'humidité, le second est sec et violent. Un autre vent, chaud et pesant, vient d'Espagne, mais, ainsi que le vent du nord ou *Gargal*, il souffle moins souvent que les deux autres.

Productions naturelles. — Le département des Pyrénées-Orientales appartient naturellement à la région géologique dite des Pyrénées; les montagnes sont en grande partie formées de schistes de transition jurassiques et crétacés, avec des protubérances primitives, les Corbières appartiennent particulièrement à la formation crétacée. La plaine se compose d'un sol argilo-sableux mêlé aux détritus des roches de la montagne; le terrain d'alluvion se rencontre dans les vallées les plus encaissées et dans la plaine de Perpignan. Des mines de fer, de cuivre, de plomb, de bismuth, quelques rares topazes et améthystes, un grand nombre de pétrifications de toutes sortes, du granit, du schiste, des marbres primitifs, de la pierre calcaire, constituent les richesses minéralogiques de ce département; ajoutons-y plus de 40 sources d'eaux minérales, et des établissements thermaux à Arles, à Vernet, à la Preste, à Vinça, aux Escaldas, et à Molitg, où les eaux sont sulfureuses.

La récolte des céréales est souvent insuffisante pour les besoins de la consommation locale, mais elle est surabondante en vins; on évalue le rapport des vignes à 480 hectolitres, dont un tiers est consommé dans le pays et le reste livré à l'exportation ou converti en eaux-de-vie.

Les vins du Roussillon jouissent d'une réputation méritée; ils se rapprochent par leurs qualités des vins d'Espagne. Les meilleurs, les vins muscats blancs de Rivesaltes sont les premiers vins de liqueur de la France et de l'Europe; les vins dits « de Grenache » ou des crus de Banyuls-sur-mer, de Cosperon et de Collioure, sont aussi d'excellents vins de liqueur. Les vins dits « vins de Rancio » des crus de Banyuls-sur-mer, de Cosperon, de Port-Vendres et de Collioure sont classés parmi les bons vins rouges de France; ils sont très-chargés en couleur, secs, mais violents, et quelques-uns d'entre eux sont employés avec les vins de Cahors et d'Auvergne à colorer ou à donner du corps à d'autres vins. Citons encore le Macabeo et les crus de l'Esparrou, de Salces, de Baixes, de Baho, du Vernet et de Torremila. On cultive dans les Pyrénées-Orientales de très-bons légumes et d'excellents fruits, qui sont expédiés comme primeurs à Paris. Dans le canton d'Arles et sur le terroir de Mont-Ferrer on récolte des truffes, qui rivalisent en qualité avec celles du Périgord. Les prairies naturelles et artificielles sont nombreuses et bien entretenues; les pâturages sont excellents, surtout dans la montagne. Outre l'olivier cultivé, on trouve l'olivier sauvage dans les bois. On cherche à multiplier le châtaignier, qui réussit bien; l'oranger croît en espalier dans la plaine, et on cultive en grand le micocoulier. Les chênes francs et les chênes liéges, les hêtres, les pins, les sapins, sont les arbres forestiers du département, mais les forêts n'y sont, à proprement parler, que des bois disséminés et de peu d'étendue. Enfin les plantes médicinales et aromatiques abondent dans la montagne.

De tous les animaux domestiques, les moutons et les chèvres sont ceux qui prospèrent le plus dans le département; on rencontre des chèvres du Thibet. Dans quelques cantons on élève des chevaux, et surtout des mulets, dont il se fait un important commerce avec l'Espagne; la race bovine est peu nombreuse. Dans les basses-cours on élève beaucoup de volaille et de porcs. L'éducation des vers à soie et des abeilles est l'objet de soins bien entendus. Le gibier, lièvres, lapins, perdrix, cailles, etc., abonde. Dans les montagnes, il y a des chamois ou isards, des ours, des sangliers, des loups, des renards. Des oiseaux de proie, aigles, vautours, faucons, milans, etc., sont très-multipliés, ainsi que toutes les espèces de gibier ailé. Le kermès, insecte précieux qui donne une belle couleur de pourpre, est très-commun dans les garrigues ou taillis de chênes verts. Les serpents et les vipères sont au nombre des reptiles du pays.

Les rivières sont peu poissonneuses, mais la mer fournit une grande variété de poissons, entre autres l'esturgeon, la lamproie et la muge; enfin dans les étangs et sur la côte on rencontre la torpille électrique.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département des Pyrénées-Orientales est un pays agricole et pasteur; les terres arables se divisent en deux classes, les terres arrosables, *ragation*, et celles qui ne le sont pas, *aspres*. Les premières sont annuellement en culture ou en produit, et sont converties en prairies artificielles tous les douze ans. Les secondes se divisent en plusieurs parties ou sols, et alternent, soit en récoltes de blé et de seigle, soit en jachères. La partie voisine du littoral, appelée *Salanca*, Salanque, a pris son nom de la qualité de ses terres, qui contiennent une saumure contribuant singulièrement à leur fertilité. On dépique le grain en le faisant fouler aux pieds des chevaux.

La culture de la vigne est la principale industrie agricole du pays, viennent après celles de l'olivier, du châtaignier, du chêne liége, et l'élève des abeilles et des vers à soie. Il y a à Perpignan une bergerie impériale, qui a déjà produit de bons résultats, ainsi qu'une ferme école à Germainville près de Thuir, fondée en 1849.

On évalue le sol productif à 395,716 hectares, dont en froment 16,007 hectares; méteil, 5,640; seigle, 15,592; orge, 1,055; avoine, 2,231; maïs et millet, 2,135; sarrasin, 492; pommes de terre, 4,110; légumes secs, 2,794; vignes, 35,403; jardins, 1,098; betteraves, 23; oliviers, 5,705; chanvre, 208; lin, 159; mûriers, 10; prairies naturelles, 9,240; prairies artificielles, 5,559; pâtis communaux et landes, 190,089; jachères, 37,312; bois, 59,625 (dont 18,181 à l'État); vergers, pépinières et oseraies, 1,213 hectares. On évalue le revenu territorial à 8 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 54,310, qui se partagent 435,734 divisions parcellaires.

L'industrie manufacturière est peu considérable dans le département. Des usines à fer et des forges à la catalane, des usines à huile, des fabriques de bonneterie, de laine, de papeterie, de vannerie, sont les seuls établissements industriels qui s'y trouvent. Le fer que l'on obtient dans les forges est fort, nerveux, malléable, ne cassant ni à chaud ni à froid. Il y avait naguère à Baixas, à Tautavel et à Estagell des exploitations importantes de marbres statuaires et autres, mais cette industrie a été interrompue par le manque de capitaux suffisants; espérons qu'elle renaîtra. Les riches filons de Pi, de Reynès et de la Preste, le granit vert, parfois sanguin, de Notre-Dame-du-Villar et le granit rose de l'Albère, peuvent offrir une nouvelle source de richesse à ceux qui les exploiteraient avec intelligence, et doteraient le pays d'une industrie qui occuperait utilement bien des bras.

Le commerce est exercé dans toutes ses branches lucratives. Il consiste en exportations de vins, fers, huiles, salaisons, draps communs, merrains, et en importations de denrées ou de marchandises nécessaires à la consommation locale. Le mouvement maritime a lieu par Saint-Laurent et par Port-Vendres; ce dernier port a pris depuis quelque temps une grande importance. La pêche et la préparation du thon, de la sardine et des anchois oc-

cupent les habitants du littoral. Le voisinage de l'Espagne rend très-productive la partie de la commission et de l'assurance; enfin la petite industrie se développe de jour en jour. Le nombre des foires du département est de 30; elles se tiennent dans 19 communes et durent 38 journées; les articles que l'on y vend sont les chevaux, mules, mulets, cochons, etc., etc., etc., les laines et les étoffes du pays. La foire d'Arles est la principale, surtout pour le commerce du merrain; viennent ensuite les foires de Perpignan, celle du lundi d'après la Pentecôte à Saint-Paul, qui dure 3 jours, celles du carême à Prades et à Saint-Laurent, qui durent 2 jours, celle du 20 octobre à Saint-Laurent, qui dure 3 jours, et celles de Pratz-de-Mollò et d'Estagell.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département des Pyrénées-Orientales était de 426,143 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 181,955 habitants, savoir : 92,688 hommes et 89,269 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Perpignan; il est divisé en 3 arrondissements communaux, 17 cantons, 228 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département des Pyrénées Orientales est compris dans la 9e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et dans l'arrondissement minéralogique de Toulouse, dépendant de la région du sud-ouest.

Perpignan est le quartier général de la 14e division militaire, qui forme les subdivisions des Pyrénées-Orientales, de l'Ariége et de l'Aude.

On compte 8 places fortes dans le département : Perpignan et sa citadelle, Fort-les-Bains, Collioure et château, Port-Vendres et fort, Pratz-de-Mollò et Fort-la-Garde, Bellegarde, Mont-Louis et citadelle, Villefranche et château. Perpignan est place forte de première classe; elle a une intendance militaire, une direction d'artillerie, une direction du génie et un dépôt de recrutement; il y a des hôpitaux militaires à Perpignan et à Mont-Louis; la compagnie de gendarmerie dépend de la 14e légion, dont le chef-lieu est à Carcassonne.

Port-Vendres est un quartier maritime du sous-arrondissement et de l'arrondissement de Toulon, c'est aujourd'hui un port important pour le passage militaire de France en Algérie.

Les trois tribunaux de 1re instance du département sont du ressort de la cour impériale de Montpellier; il y a un tribunal de commerce à Perpignan.

L'évêché de Perpignan, dont le diocèse comprend tout le département, est suffragant de l'archevêché d'Albi; le diocèse renferme 3 cures de première classe, 23 de deuxième, 127 succursales et 63 vicariats.

Le département des Pyrénées-Orientales forme une académie universitaire, qui a sous sa surveillance le collége communal de première classe de Perpignan, 7 pensions, l'institution de plein exercice de Prades, une école normale primaire à Perpignan; une école primaire supérieure, 313 écoles primaires élémentaires, dont 197 sont communales, des écoles d'adultes de l'un et de l'autre sexe; enfin plusieurs établissements scientifiques et littéraires.

Le département forme, avec l'Aude et le Tarn, le 23e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Carcassonne.

Il y a à Perpignan une direction des douanes, qui comprend les principalités de Perpignan, de Bourg-Madame et de la Nouvelle; cette dernière est dans le département de l'Aude.

Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 8 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 4 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le département des Pyrénées-Orientales a été formé du Roussillon et de l'ancienne Cerdagne. Ce qu'on sait de plus positif ou de plus probable sur l'origine des premiers habitants de ces contrées, c'est que les Gaulois, dans leur émigration du nord au sud, y substituèrent leur domination à celle de colons sardes ou tyriens qui y avaient fondé d'importants établissements.

Les vainqueurs empruntèrent des vaincus ou leur imposèrent le nom de *Sardones*, qui devint celui d'une puissante tribu de la confédération des Consorani et des Tectosages. On sait que ces peuples tentèrent de lointaines expéditions en Orient et jusqu'en Asie Les Romains, qui avaient appris à les connaître, leur envoyèrent des ambassadeurs pour solliciter leur alliance contre Annibal, qui, d'Espagne, marchait sur l'Italie. Les Sardones refusèrent de prendre aucun engagement, et quand à son tour se présenta le général carthaginois comme hôte, disait-il, et non comme ennemi, le passage dans les campagnes lui fut laissé libre, mais pas un des soldats de son armée ne put pénétrer dans les villes. Tite-Live, qui rapporte cet épisode dans ses annales, rend hommage à la fière indépendance de ces premiers Roussillonnais.

Si le pays n'échappa point alors pour longtemps aux armes romaines, sa défaite a quelque chose d'honorablement exceptionnel par l'éclat des grands noms qui s'y trouvent mêlés. Après Annibal, c'est Marius qui apparaît venant punir les Cimbres d'une double invasion; c'est ensuite le grand Pompée dressant sur la cime des Pyrénées la colonne commémorative de sa victoire sur Sertorius. César, enfin, vient après eux, et plus habile dans son orgueil, c'est aux dieux qu'il élève un autel pour marquer son passage.

La conquête du pays des Sardones, compris plus tard dans la Gaule narbonnaise, remonte à l'an de Rome 633, et est attribuée à Q. Marcius, le fondateur de la colonie de Narbonne. Cette période dura jusqu'à l'année 409 de l'ère chrétienne. La position géographique du Roussillon sur la route d'Espagne, la richesse de ses villes, dont l'une, Elne, comptait dès lors parmi les sept sièges épiscopaux de la Septimanie, le désignaient fatalement comme une proie à l'avidité des Barbares. Vandales, Suèves et Alains s'y étaient installés, quand les Wisigoths les en chassèrent. La domination de ces derniers dura trois siècles environ, et laissa une profonde empreinte dans les mœurs et dans la législation du pays. Entre Euric et Roderic, le premier et le dernier roi de la monarchie wisigothe, l'événement qui affecta le plus spécialement la province dont nous nous occupons est la révolte de Paul, un des lieutenants du prince Wamba.

Envoyé par son maître, qui résidait alors à Tolède, en Septimanie, pour y comprimer une sédition populaire, le général se mit à la tête des rebelles, et se fit proclamer roi d'Orient en 673. Wamba fut obligé de venir en personne combattre l'usurpation; il traversa deux fois le Roussillon; la seconde, après la défaite et la prise de son rival, il s'y arrêta pour réglementer l'administration; il donna des délimitations nouvelles aux diocèses, réforma sur différents points la discipline ecclésiastique, rendit entre autres une ordonnance qui obligeait les prêtres à prendre les armes pour la défense du sol, et après une étude sérieuse des besoins du pays, laissa à ses agents de sages instructions qui ne furent pas sans une heureuse influence sur la province.

Deux siècles après la bataille de Vouglé, le Roussillon était encore au pouvoir des Wisigoths, rien n'indique que cette possession fût même menacée par les princes francs ou les ducs d'Aquitaine, lorsque les Sarrasins, maîtres de l'Espagne, apparurent sur la crête des Pyrénées, invasion méridionale venant se heurter contre les hordes victorieuses du Nord. Le Roussillon fut le premier champ de bataille et la première conquête des Sarrasins. La grande épopée de Charles-Martel, la journée de Poitiers, les exploits décisifs de Pépin n'appartiennent point à cette notice; nous nous bornerons donc aux faits dont notre province fut le théâtre. C'est en 719 que le Roussillon fut envahi par Zama, gouverneur de l'Espagne pour les califes de Damas. Cette province et la ville de Narbonne étaient les points où l'autorité musulmane s'était le plus solidement établie. Un des lieutenants d'Abder-Rahman, nommé Manuza, se laissa séduire par les charmes de Lampégie, fille d'Eudes, duc d'Aquitaine,

Digitized by Google

l'épousa, et conclut une trêve de trois ans avec son beau-père. Cette inaction de Manuza au moment d'une lutte suprême souleva la colère d'Abd-er-Rahman; il envoya contre le traître un autre chef nommé Gedhi; c'est dans le Roussillon que les deux généraux se rejoignirent pour combattre: Manuza, vaincu, alla mourir dans les murs de la petite forteresse de Livia, dont on voit encore quelques ruines. Sa femme, captive, fut conduite à Damas, au sérail du calife. A cette époque, en 734, les Maures étaient encore maîtres du Roussillon, et Charles-Martel avait échoué dans ses tentatives sur Narbonne; c'est seulement vingt ans environ après, alors que Pépin prenait enfin la ville vainement assiégée par son père, que les Roussillonnais chassent eux-mêmes les soldats du prophète et se donnent au fondateur de la seconde dynastie franque.

Il fallait que les circonstances fissent de ce rapprochement une nécessité bien impérieuse, car de longs siècles devaient s'écouler avant qu'aucune fusion ne fût possible entre les conquérants des Gaules et les habitants des Pyrénées. Lorsque Charlemagne traversa le pays en 778, rendant l'offensive aux armes des Francs, il apprécia, dans son génie, le rôle que pouvait jouer, dans son nouvel empire, la race roussillonnaise; conciliant, avec l'intérêt de la patrie commune, l'indépendance ombrageuse et la belliqueuse fierté de ces populations, il fit de cette province un de ces comtés qui, sous le nom de marches d'Espagne, devaient, comme des sentinelles avancées, veiller sur les frontières naguère menacées. Mais le grand monarque n'avait point prévu le rapide affaissement de son œuvre et les déchirements auxquels la faiblesse de ses successeurs livrerait son immense empire. Les comtes du Roussillon furent des premiers à secouer le joug royal. Les chefs de cette maison féodale étaient les comtes de Barcelone, qui apanagèrent deux branches cadettes de leur famille, l'une de la Cerdagne et l'autre du Roussillon. Cette période est la plus confuse et la plus désastreuse de l'histoire de la province; le nom même des seigneurs possesseurs du pays disparaît dans ce chaos qui dure plus de trois siècles. Gaucelme ou Gaucion échappe à cet oubli des chroniques par la part qu'il prend à la lutte de Pépin d'Aquitaine contre Louis le Débonnaire, et par sa mort tragique. Etant tombé aux mains de Lothaire, il eut la tête tranchée, et sa sœur, prisonnière comme lui, fut enfermée dans un tonneau et jetée dans la Saône. Aux attaques incessantes des Maures, aux courses dévastatrices des Normands, se joignaient les horreurs d'une guerre civile presque permanente, les rivalités locales mettant sans cesse les armes aux mains des petits chefs féodaux. Ces désordres devinrent tels, qu'une intervention des seigneurs tant laïques qu'ecclésiastiques dut s'efforcer d'y apporter remède: des constitutions de paix et trêve, désignées sous le nom de *treuga Dei* (trêve de Dieu) furent décrétées dans deux conciles tenus dans la petite ville de Toluges, près Perpignan, en 1041. Les clauses principales de ces traités prouvent à quel degré le mal était arrivé. Il était défendu de se saisir des bestiaux utiles à l'agriculture au-dessous de six mois, tant on redoutait l'anéantissement des espèces. Chacun avait le droit de tuer quiconque était reconnu coupable d'avoir violé la trêve de Dieu; on alla plus loin encore, et pour stimuler l'ardeur des vengeurs de la justice, on déclara que ceux qui auraient puni un homme condamné pour ce fait recevraient le titre de zélateurs de la cause divine. Quelques fondations pieuses, les exploits d'un Guinard au siége d'Antioche, la lutte impie d'un autre Guinard contre son père Gausfred III et, à la suite de ces déchirements, la désolation de la province réduite à recourir à l'aumône de la Septimanie chrétienne, tels sont les faits principaux dans lesquels se résume l'histoire du Roussillon, pendant cette déplorable époque. Enfin ce Guinard, auquel son père avait pardonné et qui avait hérité de ses domaines, ne s'étant pas marié, légua son comté au roi d'Aragon, Alphonse II, en 1172. Il avait été précédé, dans cette détermination, par Bernard-Guillaume, comte de Cerdagne, dont le testament, en 1117, avait institué, pour hériter de ses petits États, Raymond V, comte de Barcelone, qui devint roi d'Aragon, en 1134, par son mariage avec Pétronille, fille de Ramire II. Un dernier lien, malgré ces donations, rattachait le Roussillon à la France: les princes d'Aragon reconnurent pour ces contrées la souveraineté de nos rois jusqu'à la renonciation qu'en fit saint Louis en faveur de Jacques Ier, et en échange des prétentions de ce dernier sur une partie du Languedoc, prétentions qu'il abandonna par le traité de Corbeil en 1258.

Quoi qu'il en puisse coûter à notre amour-propre national, il faut reconnaître que la domination aragonaise inaugura pour le Roussillon une ère de réparation et de prospérité. Alphonse, vaillant, habile, doué de qualités aussi solides que brillantes, mit tous ses soins à faire accepter par les sympathies et les intérêts des provinces cédées leur incorporation à son royaume d'Aragon. Perpignan devint une de ses résidences de prédilection et l'objet de ses faveurs les plus signalées. Sa cour était le rendez-vous des poëtes et des savants de l'époque; aux bruits de guerre avaient succédé les chants d'amour, et les vers des troubadours, les poétiques légendes remplaçaient le sinistre récit des batailles. Guillaume de Cabestaing, le trouvère roussillonnais, était un ami particulier d'Alphonse; sa fin tragique, qui rappelle la sanglante histoire de Gabrielle de Vergy, fut vengée par le roi. Ce nom n'est pas le seul qui ait illustré le règne d'Alphonse; il faut lui joindre ceux de Bérenger de Palazol, de Raymond Bistor, de Pons d'Ortessa et Tormit de Perpignan, gracieux talents de la même époque dont le Roussillon garde encore aujourd'hui le glorieux souvenir. Alphonse avait créé de nouveaux comtes de Roussillon; mais, pour prévenir toute division, tout déchirement, c'est dans sa famille, au profit de son frère don Sancho qu'il avait constitué cet apanage. Les traditions d'Alphonse furent suivies un siècle environ après sa mort, arrivée le 25 avril 1196. C'est dans cet intervalle que le roi don Jayme Ier, surnommé le conquérant parce qu'il avait agrandi ses États des îles Baléares et du royaume de Valence, obtint de Louis IX sa renonciation à la souveraineté de la Cerdagne et du Rousillon. Ce prince, regardant comme solidement établie la domination de sa maison sur les diverses parties de son royaume, le partagea à sa mort entre ses deux fils don Pèdre III et don Jayme. Le premier, qui était l'aîné, eut l'Aragon, Valence et la Catalogne; Majorque et les possessions françaises échurent à l'autre. Ce malheureux partage replongea nos provinces dans toutes les calamités de la guerre. Les prétentions de suzeraineté soulevées par don Pèdre jetèrent son frère dans les bras du roi de France. L'excommunication fulminée par le pape contre le roi d'Aragon fournit un prétexte à Philippe le Hardi, qui vint se faire battre au pied des Pyrénées et mourir à Perpignan le 5 octobre 1285. La couronne de Majorque perdit beaucoup de son prestige à cette défaite, et le Roussillon en particulier, théâtre de la lutte, en éprouva des dommages considérables. Les successeurs immédiats de don Jayme cherchèrent à faire oublier les torts et les revers de leur aïeul par leur attitude humble et soumise; mais les éléments de rivalité n'en subsistaient pas moins; la lutte recommença entre Pierre IV et Jayme II. Cette fois elle fut décisive. Malgré l'obstination désespérée de Jayme, toujours vaincu et toujours menaçant, malgré l'infatigable dévouement des Roussillonnais, la dernière heure était venue pour le royaume de Majorque; en 1374, il était définitivement réuni à l'Aragon, et le Roussillon retombait pour trois siècles sous la domination espagnole. Il y eut un retour momentané à la France; mais ce court épisode se rattache au XVe siècle et au règne de Louis XI, dont le nom se représente partout où sont tentés les premiers efforts pour constituer l'unité française, et près de 200 ans nous en séparent encore. Pierre IV était un prince d'une haute capacité; l'énergie qu'avaient déployée les Roussillonnais pour la défense du royaume de Majorque lui inspira plus d'estime pour leur caractère que de rancune pour la résistance qu'ils lui avaient opposée; recommençant la politique d'Alphonse II, c'est par une administration bienveillante qu'il voulut s'attacher ses

nouveaux sujets. Il les associa à la législation catalane, les admit aux états généraux ou cortès, encouragea l'industrie et la navigation par des traités avec les nations voisines, protégea l'agriculture, et fit replanter d'arbres les contrées ravagées dans les dernières guerres. Jean Ier, fils et successeur de Pèdre IV, ne suivit pas l'exemple de son père; il abandonna le Roussillon à l'administration d'un gouverneur général et d'officiers royaux, plus soucieux de leur enrichissement et de leur élévation que des intérêts du pays; le seul acte qui signale ce règne est une ordonnance à la date du 13 décembre 1388, qui ouvre le Roussillon aux criminels expulsés des autres provinces de l'Aragon. Martin, qui succéda à Jean Ier, était sympathique aux Roussillonnais; il répara une partie des maux causés par l'incurie de son prédécesseur. Ce prince étant mort sans héritier, les états du royaume décernèrent sa couronne à Ferdinand, infant de Castille, dont le règne fut déchiré par le schisme de Benoît III. Alphonse V, qui lui succéda, passa presque toute sa vie à guerroyer en Italie; le Roussillon n'eut qu'à se louer de la régence de la reine Marie, sa femme, dont l'administration laissa dans le pays des traces de grande sagesse et des souvenirs de bonté.

C'est en 1458 que Jean II monta sur le trône, et c'est presque aussitôt qu'éclatèrent ses démêlés avec le roi de France. La Catalogne s'était soulevée, le Roussillon s'était associé à la révolte; Jean, impuissant à faire rentrer ses sujets dans le devoir, s'adressa à Louis XI et sollicita de lui un secours de sept cents lances. Le rusé monarque y consentit, mais à la condition que les frais de l'expédition, évalués à deux cent mille écus, seraient à la charge du roi d'Aragon, et que si cette somme n'était pas exactement payée dans un délai donné, le Roussillon et la Cerdagne deviendraient les gages de la créance. Jean ne tarda pas à s'apercevoir du piége caché sous les conditions de son allié; il mit alors toutes ses espérances dans le succès de cette sédition qu'il était naguère si désireux de comprimer. Les soldats français furent reçus et traités en ennemis. Louis XI n'en fut sans doute que médiocrement affecté; il envoya à leur secours une armée de trente mille hommes. La résistance fut encouragée et organisée alors par le roi d'Aragon; c'était la guerre : elle fut vaillamment soutenue de part et d'autre, mais Louis XI n'était pas homme à se dessaisir facilement de ce qu'il avait une fois tenu. Les négociations achevèrent l'œuvre que les armes avaient commencée, et en 1475 le Roussillon et la Cerdagne appartenaient à la France. Mais le génie n'est point héréditaire; Charles VIII n'était capable ni de comprendre ni de poursuivre les grandes traditions politiques de son père; il avait, d'ailleurs, pour antagoniste ce Ferdinand qui, par son mariage avec Isabelle, venait de réunir sous le même sceptre Aragon et Castille, et dont la couronne allait s'enrichir de tous les trésors de l'Amérique. Une intrigue ourdie par deux moines à la solde de l'étranger jeta le trouble dans la conscience du jeune roi, qui, malgré l'avis de son conseil, malgré la résistance des gouverneurs provinciaux, s'obstina à restituer les conquêtes paternelles : Ferdinand et Isabelle firent leur entrée solennelle à Perpignan en septembre 1493. Toutefois cette faute était si énorme qu'elle excita de fréquents regrets chez Charles VIII et Louis XII, qui tentèrent d'inutiles efforts pour revenir sur cette déplorable cession. L'occasion perdue ne devait pas sitôt renaître; Louis XII, aussi peu heureux à la guerre que dans les négociations, renouvela authentiquement la restitution du Roussillon en échange du royaume de Naples, qu'il ne devait pas mieux conserver; déçu des deux côtés, il recommença la lutte, triste héritage pour son successeur François Ier. En Roussillon, comme à Pavie, *tout fut perdu fors l'honneur* sous le règne du chevaleresque monarque, et pendant soixante-dix ans la domination espagnole ne fut plus même contestée. La seule consolation que nous puissions nous donner est le tableau de l'ignorance et de la misère où le pays resta plongé pendant cette période de la domination étrangère. Pestes, famines, envahissement des esprits par les superstitions les plus absurdes, persécutions des prétendus sorciers, plus absurdes encore, rien ne manque à la honte et au malheur des populations.

Enfin, la tâche de Louis XI put être reprise, Richelieu gouvernait la France, lorsque les animosités soulevées par Olivarès, premier ministre de Philippe IV, firent explosion en Catalogne; le Roussillon fit, comme toujours, cause commune avec la province révoltée; Olivarès, en recourant aux moyens de répression pratiqués ailleurs par le duc d'Albe, poussa les esprits au désespoir. Vers le même temps, une attaque des Espagnols sur la ville de Trèves, sans déclaration de guerre préalable, fournissait à Richelieu un prétexte d'intervention. Condé entra dans le Roussillon; les habitants songeaient alors à fonder une république fédérative, on leur fit comprendre qu'on attendait un autre prix du secours qu'on leur apportait. En haine de la domination espagnole, ils se donnèrent à la France. Louis XIII vint en personne faire le siége des places fortes. En 1642, tout le Roussillon était occupé par l'armée française; en 1659, le traité de la Bidassoa consacrait les droits de la France sur tout le versant septentrional des Pyrénées, et le Roussillon prenait place parmi nos provinces. Une conspiration de quelques nobles découverte, en 1674, par une indiscrétion amoureuse, fut la seule protestation contre le nouveau régime. La crise de la révolution, les désastres de l'empire ont trouvé les populations inébranlablement dévouées à la France. Aujourd'hui, si quelques usages, quelques détails de costume, quelques traits de la physionomie trahissent encore chez le Roussillonnais ses longues et intimes relations avec l'Espagne, sous tant d'autres rapports l'assimilation est si complète, qu'il faut relire l'histoire pour ne pas oublier que cette contrée n'est française que depuis deux siècles à peine.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Perpignan (lat. 42° 41′ 55″, long. 0° 33′ 55″ E.). — Perpignan, *villa Perpiniani*, *Perpinianum*, *Papirianum*, à 890 kilomètres à l'est de Paris, chef-lieu du département des Pyrénées-Orientales, peuplé de 21,783 habitants, chef-lieu du 1er arrondissement et de deux cantons, place de guerre de 1re classe avec direction d'artillerie, du génie et des douanes, siége d'un évêché avec séminaire diocésain, d'un tribunal de 1re instance et de commerce, d'un collége communal et d'une société d'agriculture, arts et commerce; était autrefois la capitale de la province de Roussillon, évêché avec chapitre, collége et séminaire, chef-lieu d'intendance et de recette, siége d'un conseil supérieur, d'un gouvernement particulier, d'une juridiction royale et consulaire, d'une prévôté générale de maréchaussée, et possédait université, hôtel des monnaies et grenier à sel.

Perpignan est, sans contredit, d'une bien antique et bien illustre origine, si on voit dans cette ville la continuation ou la transformation de l'ancienne cité de *Ruscino*. Son importance et sa prospérité auraient, en effet, devancé de plusieurs siècles l'invasion romaine, puisque c'est là que s'assemblèrent les chefs gaulois pour délibérer sur les propositions d'Annibal demandant le passage pour l'armée qu'il conduisait d'Espagne en Italie. Toutefois, malgré la proximité des lieux et la concordance des temps, qui fait presque coïncider la ruine de l'une de ces villes avec la naissance de l'autre, nous ne croyons pas qu'il soit permis de confondre en une seule leur double histoire.

Le plus ancien document qui constate l'existence de Perpignan comme ville ne date que de 1025; c'est un acte concernant l'église de Saint-Jean, paroisse de l'unique quartier dont se composait la ville à cette époque. Les habitants de Ruscino, obligés d'abandonner leurs foyers ravagés d'abord par les Sarrasins, puis détruits presque entièrement par les Normands en 859, avaient remonté les rives de la rivière de la Tet, et séduits par la fertilité du sol et l'heureuse disposition des lieux, s'étaient arrêtés près d'un hameau ou d'une ferme nommée *villa Pampiniani*. La sécurité qu'ils y avaient trouvée avait accru leur nombre; les progrès de la colonie fixe-

rent l'attention des seigneurs du pays; le comte de Roussillon, Gausfred II, y détermina la fondation d'une église, et peu après, le bourg était devenu une petite ville. Les successeurs de Gausfred la dotèrent, l'un, d'une collégiale, en 1102; l'autre, d'un hospice, en 1116; de sorte que, sous le comte Guinard, qui abandonna le Roussillon à la maison d'Aragon, la villa Perpiniani était la principale ville du comté.

Elle était bien loin encore de l'importance qu'elle acquit depuis.

Alphonse II, dont nous avons signalé les sympathies pour tout ce qui intéressait le Roussillon, vit dans Perpignan bien plus ce qui restait à faire que ce qui avait été réalisé. Il voulut changer l'emplacement de la ville et la transférer sur une des collines au pied desquelles elle s'étendait, sur le Puig-Saint-Jacques ou montagne des Lépreux. Les intérêts froissés protestèrent; on s'adressa à la pitié d'Alphonse, qui ne sut pas résister aux larmes et aux supplications des femmes, des enfants, des vieillards. Pour concilier les vœux des habitants avec une mesure indispensable à la défense de la ville, on relia le Puig aux quartiers existants par des constructions nouvelles qu'on assigna comme résidence aux Juifs. Ceux-ci y demeurèrent longtemps en paix, protégés surtout par l'intelligente tolérance du roi Martin. Leur séjour ne fut pas sans influence sur les rapides et vastes développements que prirent bientôt à Perpignan le commerce et l'industrie. Mais la cause principale de cette prospérité fut le libéralisme des institutions municipales qui régissaient la ville. Les rois d'Aragon avaient compris la nécessité de s'assurer le dévouement d'une population séparée par tant d'obstacles du reste du royaume, et exposée, dans son isolement en deçà des monts, moins peut-être aux attaques violentes qu'à la séduction des intrigues étrangères. C'est donc dans la plus large mesure que priviléges et franchises furent prodigués aux bourgeois de Perpignan. Cinq consuls nommés par le peuple administraient les affaires de la ville; leur pouvoir ne durait qu'une année. La noblesse était exclue de toute magistrature municipale. Le droit de se réunir en armes, sous la conduite d'un des consuls, fut toujours reconnu et souvent pratiqué. La répartition des impôts était aussi dans les attributions des mandataires du peuple. Le clergé lui-même, au XIVe siècle, dans l'époque de sa toute-puissance, dut, après sept ans de résistance, payer sa part d'un impôt contracté par les consuls en 1368 pour éteindre les dettes de la ville. Bien peu de communes en France peuvent offrir l'exemple d'une semblable indépendance. Nous en avons indiqué et les causes et les heureux résultats.

C'est au milieu de ces prospérités qu'un nouveau mais dangereux honneur échut à Perpignan; don Jayme partagea ses États entre ses deux fils, et la capitale du Roussillon devint la capitale du royaume de Majorque. Un château royal fut construit, en 1278, sur la colline qui s'élève à la droite du Puig-Saint-Jacques, et qui domine toute la ville; de nouvelles murailles agrandirent l'enceinte de la cité, divisée dès lors en trois paroisses : Saint-Jean, Saint-Jacques et Saint-Mathieu, et dotée en outre, en 1300, d'un temple à la Vierge, sous l'invocation de Marie-de-la-Réal, parce qu'il était voisin du château royal.

Perpignan échappa aux conséquences des luttes qui inaugurèrent le malencontreux morcellement de la monarchie aragonaise. Le règne de don Sancho, deuxième roi de Majorque, fut pour cette ville pacifique et bienfaisant. Les premiers travaux de la cathédrale et la construction entière du Castillet sont dus à ce prince. C'est aussi cette époque qu'on peut considérer comme marquant l'apogée des prospérités commerciales de Perpignan. La ville comptait alors 5,000 feux; les maîtres drapiers y étaient au nombre de 349, sans comprendre dans ce chiffre les corporations de Pratz-de-Mollo et Céret, véritables succursales de la métropole, et les tissus de leurs fabriques étaient répandus dans l'Aragon, dans le midi de la France et jusque dans le Levant. Perpignan n'eut pas non plus à souffrir de la crise qui réunit aux mains de Pèdre IV Aragon et Majorque. Cette guerre, si promptement terminée, amena dans ses murs Philippe le Hardi, allié malheureux de Jayme II, troisième et dernier roi de Majorque. Le prince français y mourut, comme on sait, le 5 octobre 1285. Les chroniques du temps racontent qu'on fit bouillir sa dépouille mortelle pour en séparer les diverses parties, qui furent partagées entre la métropole de Narbonne, l'église Saint-Jacques des Frères prêcheurs de Paris, l'abbaye de Noé, en Normandie, et les caveaux de Saint-Denis.

Nous arrivons à une nouvelle période de l'histoire de Perpignan. Ce n'est plus la capitale d'un royaume, mais de nombreuses compensations lui sont offertes. Don Pèdre y fonde une université; le château royal est transformé en citadelle formidable; de nouveaux priviléges communaux sont concédés à la fière et ombrageuse bourgeoisie. La ville obtient le droit d'être représentée aux *corts* et de concourir aux actes constitutifs de la Catalogne; les rois d'Aragon ne peuvent exiger d'être reconnus par les syndics de Perpignan qu'après avoir reçu le serment de toutes les autres villes du royaume.

Le commerce n'est point oublié dans cette répartition des faveurs royales. Un *consulat de mer* est institué pour connaître des transactions commerciales avec l'étranger. Une *loge* ou *bourse* est bâtie par Martin, le protecteur des Juifs, et un privilége spécial de Pèdre IV autorise, en cas de disette, les consuls à armer des galères pour arrêter en pleine mer et amener de force dans les ports du Roussillon tous navires chargés de blés qu'ils rencontreraient. C'était donc sous de bien favorables auspices que commençait cette partie de l'histoire de Perpignan, qui devait être pourtant si agitée, si calamiteuse! Le premier nuage qui vient obscurcir l'horizon, c'est l'antipape, Pierre de Luna, Benoît XIII, beau-frère de Martin, vieillard orgueilleux, obstiné, que les prières de l'empereur Sigismond trouvèrent aussi inflexible dans ses prétentions que les foudres du concile de Constance. Il avait accepté Perpignan comme résidence, il y tint un concile, en 1408, dans l'église Sainte-Marie-de-la-Réal, et y reçut, en 1416, la visite de Sigismond.

A la perturbation morale que jeta dans les esprits le spectacle des querelles religieuses succédèrent bientôt les sanglants débuts de la lutte entre la France et l'Espagne, duel à outrance dont Perpignan était à la fois et le théâtre et l'enjeu. Nous avons raconté, dans l'histoire générale du département, les circonstances à la suite desquelles Louis XI pénétra dans le Roussillon. Perpignan soutint alors contre les Français un de ces siéges fameux qui suffisent à immortaliser une ville, et dont les détails rappellent l'héroïsme de Sagonte et de Numance. Les habitants semblent avoir voulu acquitter alors par leur inébranlable fidélité les sacrifices de toute sorte qu'ils s'imposèrent, et l'invincible dévouement dont ils firent preuve, la dette de reconnaissance qu'ils avaient contractée envers les rois d'Aragon. La position était cependant critique. Trente mille hommes cernaient la place, le château était occupé par les soldats de Louis XI. Il y avait peu d'assistance à espérer du dehors. Mais le vieux roi, Jean d'Aragon, avait fait appel au cœur sympathique et résolu des bourgeois de Perpignan; à l'âge de plus de soixante-dix ans, il n'avait pas craint de venir leur confier sa couronne et sa vie en s'enfermant avec eux dans les murs de la place assiégée. La résistance fut si énergique, qu'une trêve dut être acceptée par les assaillants. Mais Louis XI, qui ne voulait pas perdre les fruits de sa campagne, en hâta la rupture, et profitant du départ de Jean, qui avait repassé les Pyrénées, il fit recommencer et pousser les hostilités avec une nouvelle vigueur. La population, réduite à ses seules forces, ne perdit pas courage, et pendant huit mois épuisa toutes les ressources de la défense la plus opiniâtre. Depuis longtemps on avait épuisé les vivres, on ne se nourrissait plus que d'herbes, de cuirs et de la chair des animaux les plus immondes; une mère, dit-on, avait partagé le corps d'un de ses enfants mort entre ses autres enfants affamés. Aucun secours n'était espéré; il fallait se rendre. Perpignan ne voulut pas le faire avant d'en avoir

Le mont Canigou.

reçu l'autorisation de son roi; Jean la lui envoya en y joignant pour la ville le titre de *très-fidèle;* honneur stérile, mais bien mérité. Il accorda de plus à tous les Perpignanais qui voudraient vivre ou voyageraient dans ses états les droits et priviléges dont jouissaient les Aragonais. La capitulation fut signée le 11 mars 1475; les articles, fièrement rédigés par les consuls, les engagèrent moins qu'ils ne liaient le vainqueur. Louis XI, d'ordinaire si habilement oublieux et clément dans le succès, usa envers Perpignan d'une rigueur rancunière, tant il désespérait, sans doute, d'y changer la disposition des esprits.

L'erreur de Louis XI disparaît devant la faute bien autrement grave de son successeur, Charles VIII, abandonnant sans compensation et sans motif la conquête de son père. Mais le temps approchait où nos rivaux, si habiles jusque-là, se tromperaient à leur tour. En face de populations si fortement trempées, la violence étant une arme inutile, la France avait moins à espérer de ses victoires que des fautes de l'Espagne.

Les premiers symptômes ne tardèrent pas à se manifester. Aux joies enthousiastes qui saluèrent l'entrée solennelle de Ferdinand et d'Isabelle reprenant possession en grande pompe de la province et de sa capitale, succédèrent bientôt les défiances, les inquiétudes. L'inquisition était entrée dans la ville sur les pas du brillant cortége; c'est de là qu'on peut dater la désaffection des cœurs, la décadence des intérêts. Le grand Charles-Quint lui-même, dans sa lutte avec François Ier, met plus de confiance dans la solidité des remparts que dans le zèle des habitants. Il rebâtit les murailles d'après un meilleur système, trace de nouvelles lignes, élève de nouveaux bastions; il fait entourer d'une seconde enceinte l'ancien château que le vieux roi Jean avait contre lui, lorsque fort de l'amour de ses sujets, il résistait si vaillamment à Louis XI. Le siége soutenu alors n'offre sous aucun rapport le même intérêt que celui que nous venons de rappeler. Si François Ier fut moins heureux que Louis XI, ce n'est plus au dévouement de la population qu'il faut attribuer le mérite de la résistance. Entre Perpignan et l'Espagne on s'aperçoit que tous les liens d'affection se relâchent; le règne du fanatique Philippe II n'est qu'une série de calamités, l'industrie émigre, le commerce languit, plus de mille maisons abandonnées par leurs propriétaires tombent en ruines, le poids des impôts devient écrasant pour ce qui reste d'une population épuisée par la guerre, décimée par la famine et par la peste.

Nous retrouvons à cette époque la trace des derniers efforts tentés pour arrêter les progrès du mal : c'est pour la cité le renouvellement de son titre de très-fidèle, le transférement du siége épiscopal d'Elne à Perpignan en 1602; pour la bourgeoisie, l'octroi de lettres de noblesse attribuées aux fonctions municipales; pour les pauvres, la création d'avocats gratuits; et comme indice des dangers qui ne cessaient de croître malgré ces impuissants palliatifs, la construction d'une enceinte extérieure pour la citadelle. Chez ces ardentes populations méridionales, l'indifférence est une transition inconnue de l'affection à la haine. Le joug espagnol était donc devenu odieux aux Roussillonnais, et l'hostilité comprimée devait éclater à la première occasion. C'est en 1640 que

Ruines de l'ancienne abbaye de Saint-Martin du Canigou.

cela arriva. La Catalogne s'était révoltée, le Roussillon avait fait cause commune avec la province rebelle; les soldats espagnols refluaient de l'autre côté des Pyrénées, et leurs chefs prétendaient les loger chez les habitants de Perpignan; ceux-ci s'y refusèrent malgré les menaces de la citadelle occupée par les troupes royales; des barricades s'élevèrent, et la lutte était déjà commencée, lorsque l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, l'ostensoir à la main, vint se placer entre les mousquets du peuple et les canons du roi. L'autorité de sa parole, l'héroïsme de son dévouement, firent cesser le feu; mais à peine le peuple avait-il déposé ses armes, qu'une attaque déloyale, inattendue, de la garnison, livra la ville à ses indignes agresseurs, pendant trois jours elle fut traîtreusement saccagée. Une pareille conduite brisait tous les liens qui pouvaient attacher encore Perpignan à ses maîtres. Un appel fut fait à la France; les cœurs étaient désormais conquis, il ne restait que l'Espagnol à chasser. Richelieu envoya une armée sous les murs de la ville, et un nouveau siége commença; celui-ci avait cela de nouveau que les libérateurs étaient les assiégeants, et que l'ennemi occupait la place. Il en résulta pour les malheureux habitants une complication de calamités inouïes. La famine fut accompagnée des persécutions les plus atroces. La soldatesque affamée violait impudemment le domicile des citoyens pour y enlever les vivres qu'elle y espérait trouver; les mères étaient obligées de cacher leurs enfants; on parlait d'enlèvements dans les rues et de festins de cannibales. Enfin, lorsque l'inutilité d'une plus longue défense fut bien démontrée, le 9 septembre 1642, la garnison espagnole capitula, et les autorités françaises prirent possession de la ville. L'importance de cette conquête fut comprise par Louis XIII, Perpignan prit place parmi les grandes villes de la monarchie; le roi se détourna de son chemin pour la visiter lorsqu'il se rendit à Saint-Jean-de-Luz pour y épouser l'infante d'Espagne. Enfin, le règne de Louis XIV lui-même lui donna dans le comte de Mailly un administrateur habile, intègre et bienveillant. Perpignan était donc une ville bien française quand éclata la révolution de 1789. Elle s'associa alors à toutes les grandes émotions qui agitèrent l'âme de la patrie. Lorsque l'Espagne essaya d'unir ses efforts à ceux du reste de l'Europe coalisée contre la république française, une première surprise la rendit maîtresse d'Arles et de Céret; on put croire un instant Perpignan menacé. Le comité de salut public y envoya sur-le-champ le conventionnel Cassanges. Rallier les volontaires roussillonnais sous les murs de la place, repousser les attaques du général espagnol Ricardos, prendre l'offensive, culbuter l'ennemi à Vernet, surprendre son camp de Peyrestores et le poursuivre jusqu'au delà de la frontière, ce fut pour le représentant du peuple l'affaire de quelques semaines. En septembre 1793, il rentrait dans Perpignan traînant quarante-sept pièces de canon, trophées de cette rapide campagne. Elle avait coûté toutefois à la France deux de ses plus illustres défenseurs : les généraux Dagobert et Dugommier. Davoust y avait conquis ses premiers lauriers. Depuis lors, sauf le désastre universel de 1814 et 1815, les murs de Perpignan n'ont plus revu l'étranger.

Perpignan s'étend des pentes adoucies d'une colline peu élevée jusque dans une plaine vaste et fertile; l'en-

ceinte, dans laquelle la ville est enfermée, est d'une forme ovale, et occupe un emplacement de 1,200 mètres de longueur sur 600 de large. La ville, assez mal bâtie, assez pauvre en monuments, a des abords charmants; la campagne environnante est couverte de jardins, plantée d'orangers, de grenadiers, de vignes et d'oliviers. Après la citadelle et le Castillet, dont nous avons eu si souvent occasion de parler, il faut citer la cathédrale dédiée à saint Jean et deux autres églises remarquables à divers titres : Saint-Jean-le-Vieux et la Réal; trois places, la bibliothèque, le palais de justice, l'hôtel de ville, les casernes, les hôpitaux et les dépendances de l'ancienne université.

La fabrication des tissus de laine, quoique bien déchue, est encore la principale industrie de Perpignan; il s'y joint des distilleries, des tanneries et un commerce assez considérable de vins, soies, liéges, chocolat, cartes à jouer et manches de fouet dits Perpignan.

C'est la patrie de P. Barrère, médecin et naturaliste, de J. Blanca, premier consul de la ville, du savant abbé Xaupi, de l'avocat Bosch, du médecin Carrère, du célèbre troubadour Tormit, de Perpignan, du conventionnel Biroteau, du fameux peintre de portraits Rigaud, du bénédictin dom Brial, membre de l'Institut, du poëte J.-H. Valant, et du littérateur Étienne Arago, un des frères de François Arago, dont la gloire appartient au département entier, mais plus spécialement, cependant, à Estagell, lieu de sa naissance.

Les armes de Perpignan sont : *de gueules à 4 pals d'or, au saint Jean de carnation debout sur des ondes au naturel, tenant de sa main dextre une croix d'or, et sur son bras sénestre un agneau d'argent, brochant sur le pal.* — Alias : *de gueules à deux tours crénelées d'argent en pointe, et une fleur de lis d'or au chef.*

Rivesaltes. — Rivesaltes, *Combusta*, sur la rive droite de l'Agly, à 9 kilomètres nord de Perpignan, chef-lieu de canton de cet arrondissement, peuplé de 3,702 habitants, est une ville fort ancienne, dont tous les itinéraires romains font mention. Le nom sous lequel ils la désignent, *Combusta*, consacrait sans doute le souvenir de quelque désastreux incendie, dont l'époque ni les détails ne sont parvenus jusqu'à nous. Les débris d'épaisses murailles et de tours rondes, dont elles étaient flanquées, attestent l'importance que les rois d'Aragon y attachaient comme place de guerre. Aujourd'hui, la célébrité et la richesse de Rivesaltes sont tout entières dans les vins muscats que produit son territoire, et dont la renommée est européenne. La plaine fertile, au milieu de laquelle la ville est bâtie, est entourée de gracieux coteaux, que couronnent au loin, à l'ouest, les pittoresques montagnes du Languedoc. A la lucrative exploitation de ses vignobles, Rivesaltes joint un important commerce de laines et de farines et la distillation en grand des eaux-de-vie.

C'est la patrie du savant théologien Melchior Galabert.

Cabestany. — Cabestany, à 5 kilomètres sud-est de Perpignan, chef-lieu de son canton et de son arrondissement, est un village peuplé de 666 habitants, dont le nom se confond dans les souvenirs de l'histoire avec celui du trouvère roussillonnais, Guillaume Cabestaing, moins célèbre peut-être par ses vers que par la légende populaire qui a dramatisé ses amours et sa mort. L'identité de cette histoire avec celle du châtelain de Coucy, affaiblit beaucoup notre croyance, au moins à l'une des deux; dans l'incertitude, toutefois, nous ferons ici en quelque sorte une seconde édition d'un récit qu'on a pu lire déjà dans notre notice sur le département de l'Aisne.

Guillaume Cabestaing vivait du temps d'Alphonse II, dans la seconde moitié du XIIe siècle, à cette époque où la poésie était un titre à la faveur des grands et surtout du roi. Guillaume était de bonne famille, mais peu fortuné sans doute, car il était entré en qualité de page dans la maison du comte Raymond de Castel-Rosello. Les charmes de son esprit, les grâces de sa personne lui acquirent bientôt la faveur de son maître, qui le nomma écuyer de la belle Saurimonde, sa femme. Cette passion, qui devait être si fatale aux deux amants, naquit-elle du rapprochement où les plaçaient les nouvelles fonctions du page, existait-elle déjà et ne fit-elle que trouver de nouveaux aliments dans une intimité plus facile? Nul ne le sait. Raymond se félicitait de l'éclat que jetait sur son castel la renommée de son écuyer, car les vers de Guillaume se récitaient d'Aragon en Provence; le talent du poëte avait grandi avec le bonheur de l'amant. Vanité aveugle des uns, discrétion des autres, gloire, mystère, tout semblait assurer la félicité des coupables, quand la foudre éclata sur leurs têtes. Un jour, Saurimonde était à table avec son époux, celui-ci la pressait de manger d'un plat préparé, disait-il, avec un soin extrême. Saurimonde obéit, insouciante et rêveuse; Raymond se lève alors, l'œil animé d'une joie farouche, et fait rouler sur la table un objet qu'il avait jusque-là tenu caché près de lui. « Voici la tête de Cabestaing, votre amant, s'écria-t-il en rugissant; dites-moi, madame, si son cœur est bon, car c'est lui que vous venez de manger. — Si bon, monseigneur, répondit Saurimonde en se levant, que jamais autre manger ne m'en ôtera le goût. » Raymond, furieux, court à elle l'épée à la main; elle fuit, se précipite du balcon d'une des tours, et se tue. La légende ajoute qu'Alphonse, pour venger la mort du poëte dont il applaudissait les vers, envoya des hommes d'armes, qui mirent à mort Raymond, brûlèrent et rasèrent Castel-Rosello; une seule tour reste aujourd'hui debout, gardant dans l'ombre de ses ruines les mystères des amours et de la mort de Cabestaing.

Estagell. — Estagell, canton de la Tour-de-France, arrondissement et à 22 kilomètres nord-ouest de Perpignan, bourg peuplé de 2,320 habitants, est une des plus gracieuses et des plus prospères localités du département. Ses constructions, propres, respirant l'aisance, s'étendent sur la rive droite de l'Agly; les boutiques y sont d'une coquetterie et d'un luxe qu'envieraient bien des grandes villes; un pont de pierre assure les communications avec le bord opposé de la rivière; les campagnes environnantes, couvertes de vignes et d'oliviers, sont dominées par la chaîne pittoresque des Corbières, qu'accidentent agréablement les deux ermitages de Notre-Dame-des-Peines et de Saint-Vincent.

L'industrie y est variée comme le paysage : c'est à la fois la fabrication de l'huile, l'éducation des abeilles, la distillation des eaux-de-vie et l'exploitation de riches carrières de marbre gris. Le commerce y est actif et opère principalement sur les vins, esprits, eaux-de-vie, laines et bestiaux.

Dieu semble avoir voulu que rien ne manquât à la gloire de ce charmant pays, il y a fait naître, le 26 février 1786, Dominique-François-Jean Arago, savant illustre, grand citoyen, une des plus remarquables individualités dans lesquelles se soient résumés les mérites de la génération actuelle.

Son père était trésorier de la monnaie à Perpignan. Ses débuts dans la vie furent agités, orageux, comme les premières années de ce siècle, où sa place était marquée. Entré à l'École polytechnique, il en sortit officier du génie. Ces premières études décidèrent de sa vocation en révélant son aptitude aux sciences exactes. A dix-huit ans, sur le conseil de Monge, il était attaché à l'observatoire de Paris; en 1806, il partait pour l'Espagne, comme membre de la commission chargée de mesurer la méridienne de Barcelone aux îles Baléares. Cette expédition fut une véritable odyssée; emprisonné comme espion, fugitif, errant sur les côtes africaines de la Méditerranée, échappant à l'esclavage d'Alger pour retomber dans un ponton, délivré par un consul danois, traqué à son retour par les flottes anglaises, il put enfin regagner le sol français, il rapportait, après tant d'aventures, ses instruments et ses papiers, comme un soldat son drapeau après une périlleuse retraite.

Une noble et digne récompense l'attendait au retour; le 17 septembre 1809, il était nommé, à l'âge de vingt-trois ans, en remplacement de Lalande, membre

de l'Académie des sciences par 47 suffrages sur 52 votants.

La seule énumération des travaux de l'infatigable savant dépasserait les limites qui nous sont imposées; indiquons seulement les degrés par lesquels il s'éleva à cette haute position que ses ennemis même ne songèrent jamais à lui contester. En 1812, il est chargé d'un cours d'astronomie, qu'il continue sans interruption jusqu'en 1845; en 1822, il est nommé membre du bureau des longitudes, et le 7 juin 1830, secrétaire perpétuel de l'académie par 39 voix sur 44 suffrages énoncés.

Cependant ni les dignités, ni même sa passion pour la science ne le laissaient étranger aux autres aspirations contemporaines. La révolution de juillet l'appela à la chambre des députés, et sa mission, sur ce théâtre des passions politiques, semble avoir été de prouver par quels liens étroits, indissolubles sont unis les développements de la science et les destinées de l'humanité.

Toutes les inventions utiles, tous les mérites méconnus avaient un défenseur zélé, éloquent dans le député des Pyrénées-Orientales. Les nations modernes ne se livrant plus bataille que dans le domaine pacifique des arts et du commerce, Arago devint le plus puissant auxiliaire des forces industrielles de la France.

Cette intelligente appréciation de l'époque contemporaine, dans tous ses instincts, dans tous ses besoins, multipliait, pour la conscience de l'homme devenu puissant, les exigences du devoir. Jamais discours à la chambre, éloges académiques, rapport au conseil municipal n'empiétèrent sur les heures consacrées aux études du cabinet, à l'enseignement public, aux encouragements que réclamait la jeunesse, aux conseils que venaient demander les travailleurs; sa volonté de fer, son incroyable activité, sa merveilleuse organisation physique et intellectuelle lui permettaient de suffire à toutes ses tâches; partout il était le plus assidu, le plus éclairé, le plus compétent.

C'est à cette existence déjà si pleine et si noblement laborieuse encore que la république de février vint imposer une plus haute et plus lourde responsabilité. Arago fut tour à tour membre du gouvernement provisoire, ministre de la guerre et de la marine. Le temps n'est pas venu d'apprécier cette partie de sa carrière; disons seulement qu'il faut reconnaître en lui cette austère probité, cette honnêteté d'intention, cet amour du pays, cette fidélité aux principes, vertus grâce auxquelles on peut tomber du pouvoir sans honte et attendre sans crainte le jugement de la postérité.

Elne. — Elne, *Illiberis, Helena, Elena, Elna*, à 14 kilomètres au sud de Perpignan, bourg aujourd'hui peuplé de 2,453 habitants, fut jadis avec *Ruscino*, qui donna son nom à la province, la principale ville de la contrée. Annibal campa sous ses murs. Constantin restaura la cité, déjà vieille, et lui donna le nom de sa mère, Hélène. L'empereur Constant y fut tué par Maxence, et la crédulité contemporaine y vit la réalisation d'une prophétie, qui avait condamné le petit-fils d'Hélène à mourir dans le sein maternel. Elne fut une des capitales de la Septimanie; les Wisigoths y établirent un siége épiscopal dans les premières années du VIe siècle. Les Sarrasins et les Normands, dans leurs invasions, portèrent les premières atteintes à une prospérité qu'acheva de ruiner la fondation de Perpignan. Ce n'était plus déjà qu'une place de guerre d'importance secondaire et difficile à défendre quand Philippe le Hardi envahit le Roussillon; ce prince, si malheureux dans ses tentatives, put cependant s'emparer d'Elne, qu'il livra aux flammes. C'est à Elne que s'éteignit la monarchie de Majorque, c'est là que Jayme II vint déposer son sceptre aux pieds de Pèdre, son vainqueur. Il était dans la destinée de cette malheureuse ville de succomber à toutes les attaques; c'est une des premières places dont s'empara Louis XI, quoique la garnison eût démoli la ville basse pour concentrer dans l'autre partie tous les efforts de la défense. En 1644, Henri de Condé y pénétra après dix jours de tranchée ouverte; enfin, en 1793, le duc d'Ossuna l'avait occupée presque sans coup férir avec une division de cinq mille hommes, lorsque Dugommier vint l'en chasser, et refoula l'Espagnol hors des frontières.

Malgré les désastres de la guerre, le voisinage de Perpignan, la perte de son évêché, on ne sait comment expliquer une décadence aussi rapide et aussi complète que celle où est tombée la ville d'Elne. L'emplacement sur lequel elle est construite est un des sites les plus favorables et les plus charmants qu'on pût rencontrer. La colline qu'occupait la haute ville est baignée à sa base par la Tech et domine d'un côté la plaine du Roussillon, de l'autre la vallée du Vallespir; l'horizon est borné par les montagnes de l'Albere, sur les cimes desquelles se détachent les débris des tours construites autrefois pour arrêter les attaques des Sarrasins.

Le seul monument qui ait résisté aux désastres des guerres et aux outrages du temps, pour témoigner d'une importance perdue et de splendeurs oubliées, est la cathédrale, construite d'abord dans la ville basse et réédifiée dans la ville haute, au commencement du XIe siècle, par les soins de l'évêque Bérenger, à son retour de la Terre-Sainte. Elle est à trois nefs; la façade est nue et n'offre de remarquable que la dimension colossale des pierres dont elle est formée. Le cloître attenant à l'église est d'un mérite bien supérieur; il est en marbre blanc, les arceaux et les piliers sont d'une grande élégance, les murs sont couverts d'intéressantes inscriptions; il a été classé parmi les monuments historiques de France. Le tombeau qu'on montre aux voyageurs comme étant celui de l'empereur Constant, est d'une authenticité plus que douteuse.

Toute l'industrie de la population consiste dans un commerce fort restreint de bestiaux, de cordages et d'instruments aratoires.

Les armes d'Elne sont : *d'azur à une croix haussée et alaizée d'argent, accostée en pointe de deux fleurs de lis d'or.* Alias, *d'azur à une étoile de douze rayons d'or.*

Céret (lat. 42° 29′ 9″, long. 0° 24′ 38″ E.). — Céret, *Ceretum*, à 36 kilomètres au sud-ouest de Perpignan, chef-lieu du 2e arrondissement et d'un canton, siége d'un tribunal de 1re instance et d'un collége communal, peuplé de 3,586 habitants, fut fondé en 820 par Wimar, sur un territoire dont Charlemagne lui avait fait la concession, concession qui fut renouvelée, en 833, par Louis le Débonnaire. L'obscurité la plus complète règne sur l'histoire de cette petite ville pendant toute la période du moyen âge. Le premier événement qui fixe sur elle l'attention publique est la réunion dans ses murs des commissaires chargés de fixer les limites de la France et de l'Espagne en 1660, conformément à l'article 42 du traité de paix des Pyrénées. Le siècle suivant, les 9 et 10 prairial de l'an III (29 et 30 avril 1794), les environs de Céret étaient le théâtre d'une glorieuse victoire des armées républicaines. Dugommier, avec trois mille hommes, enlevait le pont, occupait les gorges voisines, et culbutait dix mille Espagnols.

La ville de Céret est située au pied des Pyrénées, à peu de distance des frontières d'Espagne, près de la rive droite du Tech; elle est entourée de hautes murailles flanquées de tours de distance en distance, et autour desquelles règne une belle promenade plantée d'arbres. Les rues sont étroites et mal percées; l'élégance et le confortable moderne se sont réfugiés dans un faubourg, qui possède une belle place ornée d'une fontaine, répandant par huit côtés, en forme d'arc, une magnifique nappe d'eau dans un vaste bassin. Après ce monument, il ne reste à citer que le pont sur le Tech, jeté à une hauteur prodigieuse entre deux rochers, et surnommé, à cause de sa hardiesse et de son étrange aspect, le pont du Diable. L'ermitage de Saint-Ferréol est le but d'une excursion recommandée à la curiosité des voyageurs.

Céret possède des tanneries, des tisseranderies, des fabriques de bouchons de liége et de cuivre battu; son commerce consiste en grains, huile, cuirs et liége.

Argelès. — Argelès-sur-mer, arrondissement et à

33 kilomètres nord-est de Céret, chef-lieu de canton peuplé de 2,196 habitants, sur la rive droite de la Massane, est une petite ville jadis fortifiée, et qui soutint des siéges nombreux. Celui dont le souvenir est le plus vivant, et qui témoigne des vieilles sympathies de la population d'Argelès pour la France, date de 1642. Les habitants se révoltèrent contre la garnison espagnole qui occupait la ville, la forcèrent de se réfugier dans une église, et l'y tinrent enfermée jusqu'à l'arrivée des Français. La place fut surprise par l'ennemi le 23 mai 1793. On brûla publiquement les décrets de l'assemblée nationale, on contraignit les habitants de prêter serment au roi d'Espagne. Vaines mesures, parade ridicule; quelques mois après, la Convention avait reconquis la petite ville, plus dévouée, plus française qu'auparavant. Argelès est située dans une plaine fertile, sur la route de Collioure et à 4 kilomètres de la mer. Il s'y fait un commerce assez important de bestiaux, liége, cordages et outils aratoires.

Bains. — Bains-près-Arles, Amélie-les-Bains, arrondissement et à 9 kilomètres sud-ouest de Céret, canton d'Arles-sur-Tech, est un village peuplé de 407 habitants, situé sur la rive gauche du Mondoni, et célèbre par trois sources d'eaux sulfureuses, dont les vertus ont déterminé la fondation d'un établissement thermal important. Louis XIV fit construire près du bourg une petite forteresse de forme carrée pour maintenir les habitants, qui murmuraient contre l'impôt de la gabelle. Ce fort fut pris en 1793 par les Espagnols, qui brûlèrent le village des Bains. Les Français le reprirent le 1er mai 1794. Le pays renferme un monument de construction romaine, connu sous le nom de temple de Diane.

Il y a, dans les environs, des forges dites à la catalane.

Collioure. — Collioure, *Cocoliberis*, *Eliberis*, *Eliberus*, *Illiberis*, arrondissement et à 37 kilomètres à l'est de Céret, canton d'Argelès, place forte maritime peuplée de 3,193 habitants, siége d'une école d'hydrographie de quatrième classe, est une ville d'origine fort ancienne; c'est là que débarquèrent les envoyés de Rome se rendant à Ruscino pour y demander que le passage fut refusé à l'armée d'Annibal; l'absence de guerres maritimes en fait pendant de longs siècles un point oublié dans l'histoire. L'insuffisance de ses fortifications, le peu de sûreté dans son port ne lui laissent guère plus d'importance dans les temps modernes; c'est encore un de ces points dont les Espagnols s'emparèrent en 1793, et dont ils furent chassés par le brave Dugommier.

La ville est agréablement située sur une colline, dont les pentes descendent jusqu'au rivage de la mer. Sa disposition, ses remparts, la tour de l'ancien phare s'avançant dans la Méditerranée, son littoral bordé de barques, les unes dans l'eau, les autres tirées à terre; les filets des pêcheurs étendus sur le rivage, les groupes réunis de toutes parts sur le rivage, forment un ensemble animé et gracieux, qui rappelle les plus délicieuses toiles de nos peintres de marine. Deux forts placés sur des points culminants, le fort de l'Etoile et du Mirador, dominent et protégent à la fois Collioure. A quelques mètres du rivage s'élève du milieu des flots la petite île de Saint-Vincent, célèbre par la procession annuelle qui s'y dirige en bateau, dans la soirée du 15 août, pour en rapporter en ville les reliques du saint patron. Les environs offrent encore à l'intérêt du voyageur deux buts de charmantes promenades, ce sont l'ermitage de Notre-Dame-de-Consolation, situé à 2 kilomètres sud-ouest de Collioure dans une jolie petite vallée couverte d'arbres touffus, arrosée par une multitude de fontaines, et dominée par les tours de la Massane et de Madeloc construites par les Romains, puis dans les montagnes de l'Albère les ruines de l'ancienne abbaye de Valbanne, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1164, et lieu de sépulture d'Yolande, femme de Jacques Ier, roi d'Aragon. Ces deux excursions dédommageront l'archéologue du peu d'intérêt qu'offrirait à ses recherches l'intérieur de la ville, une croix sculptée en pierre, œuvre remarquable du moyen âge, placée dans le cimetière, est en effet le seul monument qu'on puisse citer.

Quelques fabriques de bouchons de liége, la pêche du thon et de la sardine, la vente de poisson salé et d'ortolans, l'exportation des vins du pays, qui sont d'une bonne qualité, constituent le commerce et l'industrie de Collioure.

Les armes de la ville sont : *d'azur semé de fleurs de lis d'or, à un saint de carnation d'argent posé sur une montagne de même mouvante à une terrasse de sinople; vêtu de gueules, tenant de sa main dextre une épée d'argent garnie d'or, la pointe en bas, et de sa main sénestre une palme aussi d'or, la tête entourée d'une gloire.*

Port-Vendres. — Port-Vendres, *Portus Veneris*, arrondissement et à 41 kilomètres à l'est de Céret, canton d'Argelès, est une place de guerre de quatrième classe peuplée de 1,105 habitants, siége de vice-consulats étrangers.

« Il existe, sur les confins de notre territoire, un port qui » pourrait être mis, à peu de frais, en état d'offrir un asile » sûr aux vaisseaux de premier rang, et à plus forte raison aux frégates à vapeur de première grandeur; c'est » Port-Vendres. Placé dans la situation la plus heureuse, » près des frontières d'Espagne, à l'extrémité du golfe » de Lion, Port-Vendres offrirait, en cas de guerre maritime, une position militaire du plus haut intérêt, et qui » serait particulièrement précieuse pour les navires à » vapeur. Garantie par le voisinage des hautes terres » contre les effets du vent de nord-ouest, qui tourmente » si fréquemment le golfe de Lion, la navigation entre » Port-Vendres et l'Algérie est toujours possible et comparativement facile. Elle est, en outre, plus courte de » vingt lieues qu'en partant de Toulon; aussi ce port » est-il ordinairement choisi comme point de départ pour » les troupes qui sont dirigées de l'ouest et du midi de la » France sur l'Algérie ou sur Oran. Il y a cent soixante-» dix ans, Vauban avait aperçu et faisait ressortir avec » une vive énergie les avantages que cette position présentait pour la France, et son importance s'est singulièrement accrue dans ces derniers temps, par suite de » la création de la navigation à vapeur. »

C'est ainsi que s'exprimait, à la tribune de la chambre des députés, en 1845, le rapporteur d'un projet de loi ayant pour but l'application d'une somme de 2,500,000 francs à des travaux de réparation et d'agrandissement pour Port-Vendres. La vérité de ces observations ne souleva aucune objection, et le crédit voté fut autorisé par une loi du 19 juillet de la même année. Nous ne pouvions présenter sous un jour plus complet l'intérêt qui s'attache à l'avenir de Port-Vendres, depuis que la vapeur et la possession de nos vastes colonies d'Afrique ont si considérablement modifié les destinées maritimes de la France. Le passé de Port-Vendres répond peu au rôle que l'avenir semble lui réserver. Les Romains, lorsqu'ils devinrent maîtres du pays des Sardones, élevèrent à Vénus Pyrénéenne un temple sur le promontoire Aphrodision, le cap Creus. Le port, creusé au pied de la montagne, prit aussi le nom de la déesse, et s'appela Port de Vénus, *Portus Veneris*; on suppose que le fanal, construit depuis, l'a été sur l'emplacement même de l'ancien temple. Aucuns souvenirs historiques n'indiquent que les Romains aient songé à tirer grand parti de la position de Port-Vendres; la Province Narbonnaise venait seulement s'y approvisionner de poisson, d'huîtres et de coquillages. Les Wisigoths et les rois d'Aragon, jusqu'à Jayme Ier, laissèrent Port-Vendres dans le même oubli. Ce prince est le premier qui paraisse prendre quelque souci de cette précieuse possession, et encore semble-t-il qu'il n'ait eu d'autre but que d'arrêter les progrès de l'ensablement, la rente de cinq mille sous melgoriens qu'il affecta à l'entretien de Port-Vendres et de Collioure étant trop modique pour qu'on lui suppose une autre destination. Cet état de choses dura pendant la domination aragonaise. Sous les rois d'Espagne, les travaux d'entretien durent être plus sérieux, quoique l'histoire ne mentionne aucun fait important dont notre port ait été le théâtre; il est constant que les galères royales venaient s'y abriter. Toutefois, c'est au gouvernement français qu'il appartenait d'ap-

précier tout ce que la position de Port-Vendres offrait de ressources à la navigation périlleuse du golfe de Lion; Vauban est le premier qui envisagea tout ce qu'il y avait à faire; il ne craignit pas d'avancer que de la possession de ce point par l'Espagne ou par la France dépendait celle du Roussillon : il proposa en conséquence de le fortifier. Mais aucune suite ne fut donnée à ce projet, et, pour donner une idée des tristes résultats qu'avait produits cet abandon, nous citerons les lignes suivantes, écrites en 1778 par Expilly, dans son *Dictionnaire géographique*, à l'article PORT-VENDRES : « On reconnaît le port à un gros écueil situé sur la gauche en entrant. On voit aussi sur la pointe de droite un fortin au milieu duquel on a élevé un fanal. Le mouillage ordinaire est depuis le fanal jusqu'en dedans des magasins; partout au fond du port, principalement sur la gauche, l'eau manque. Le plus profond est du côté droit. Communément on y trouve encore depuis deux jusqu'à quatre brasses d'eau. Les vents de nord-est y causent quelquefois une grosse mer; mais ceux du nord-ouest et du sud-ouest y sont très-rudes. Il n'y a, d'ailleurs, que cinq ou six maisons le long du bassin, entre une petite chapelle, où autrefois les galères d'Espagne faisaient dire la messe. » Tel était l'état de Port-Vendres lorsque le comte de Mailly reprit l'œuvre de Vauban. Il obtint quinze années d'exemption d'impôts pour ceux qui voudraient bâtir à Port-Vendres; les circonstances n'étaient pas favorables, la misère était grande partout, même en Roussillon; le maréchal-gouverneur eut aussi la faiblesse de plus sacrifier au somptueux qu'à l'utile. Il fit construire de vastes quais, une place monumentale dominant le bassin du port; dans le mur de soutènement, il fit creuser à grands frais une fontaine et élever au centre de la place un obélisque à la gloire du roi son maître avec attributs et inscriptions sculptés et dorés. Ce n'était pas là précisément le plus pressé; aussi ces louables efforts eurent-ils peu d'influence sur les destinées de Port-Vendres.

La révolution survint; Port-Vendres fut livré, en 1793, aux Espagnols; il fallut un siége pour le leur reprendre. Voici comment l'amiral Grivel, témoin oculaire, rend compte de cet exploit de l'armée républicaine : « Le 28 floréal an II (17 mai 1794), la brèche faite au fort Saint-Elme étant très-avancée, l'ennemi tenta une sortie sur les onze heures du soir, et fut repoussé avec perte. Dugommier, qui manquait de grosse artillerie, réussit à pratiquer dans la montagne un chemin de deux lieues et demie, le long duquel ses soldats traînèrent à bras des canons de 24 et des mortiers de 12 pouces. Le 4 prairial, les Espagnols demandèrent à capituler; mais on ne s'entendit point sur les conditions, et le 7, ayant évacué le fort Saint-Elme, ainsi que tous les forts de Port-Vendres, ils se retirèrent dans Collioure, où ils furent étroitement bloqués par Dugommier. Le général Navarro n'hésita plus alors à capituler; la garnison, composée de sept mille hommes, livra aux républicains son artillerie et ses munitions, et s'engagea à ne plus servir contre la France pendant toute la durée de la guerre. » L'empire eut peu le loisir de s'occuper de nos ports. Pendant les quinze années de la restauration, on semble s'être préoccupé surtout de la réparation de l'obélisque élevé à la gloire de Louis XVI, et quelque peu dégradé pendant la révolution; peut-être était-ce un moyen d'attirer les regards du gouvernement sur d'autres besoins plus urgents. Ce n'est qu'après la conquête d'Alger que l'attention publique se porte sérieusement sur Port-Vendres; les mémoires, les enquêtes, les expériences faites, les réclamations des hommes les plus compétents aboutissent enfin au résultat que nous avons mentionné au commencement de cet article, à la loi du 19 juillet 1845; espérons qu'on ne s'arrêtera pas là.

En attendant les destinées plus glorieuses que l'avenir lui réserve sans doute, Port-Vendres alimente son commerce et entretient l'activité de ses matelots par une exportation plus considérable de jour en jour de vins, eaux-de-vie et céréales.

Le voyageur ne doit pas quitter la ville sans aller visiter le phare du cap Biar, et sans pousser, à travers les sites les plus pittoresques, au milieu d'une succession de points de vue plus grandioses et plus gracieux les uns que les autres, jusqu'au bourg de Banyuls-sur-mer, peuplé de 2,349 habitants, et célèbre par la défense qu'opposèrent aux Espagnols, en 1793, les habitants de cette héroïque commune.

BELLEGARDE. — Bellegarde, canton de Céret, place forte de deuxième classe, est un fort destiné à défendre le col de Perthus. Ce n'était d'abord qu'une tour à laquelle les Espagnols, en 1674, ajoutèrent quelques travaux. Après la paix de Nimègue, Louis XIV fit bâtir en cet endroit une place régulière composée de cinq bastions. Le bastion qui fait face à l'Espagne avait reçu en 1794 les restes de Dugommier, général en chef de l'armée des Pyrénées orientales, tué à la montagne Noire au moment où il se disposait à attaquer l'armée espagnole. Ses restes, ainsi que ceux du général Dagobert, ont été depuis transférés à Perpignan.

L'ECLUSE. — L'Ecluse, *Clausurce*, commune de Perthus, canton de Céret, poste militaire dépendant de Bellegarde, est un village fort ancien que défendaient jadis deux châteaux forts, et dont Wamba, chef des Wisigoths, s'empara en 673. Près de là, entre deux hautes montagnes, dans un encaissement où passe la route de France en Espagne, est le fameux col du Perthus, au point le plus élevé duquel se voyait autrefois le trophée de Pompée et l'autel plus modeste élevé par César. C'est ce même endroit qui fut fixé en 1764 comme limites de la France et de l'Espagne; deux blocs de marbre gris blanc constatent par une inscription le procès-verbal de la délimitation et le nom des deux commissaires, qui étaient MM. de Mailly pour la France et de la Mina pour l'Espagne.

PRATS-DE-MOLLÒ. — Prats-de-Mollò, arrondissement et à 37 kilomètres sud-ouest de Céret, place de guerre de quatrième classe, chef-lieu de canton, peuplé de 569 habitants, est une petite ville située sur la rive gauche du Tech, au milieu d'une contrée sauvage environnée de montagnes agrestes. Les constructions, qui s'élèvent en amphithéâtre, ont pour couronnement l'église paroissiale, bâtie sur le sommet de la montagne qu'occupe la ville. Un souterrain bien voûté conduit de l'église au fort Lagarde, construit par Vauban sur une hauteur voisine qui dominait Prats-de-Mollò. L'irrégularité des vieilles murailles, ses tours rondes et gothiques, ses vieux bastions donnent à la ville un aspect très-pittoresque. Les Espagnols l'assiégèrent sans succès en 1691 Ils la prirent en 1793, mais pour la rendre quelques mois après à Dugommier.

Les eaux thermales de la Preste dépendent de Prats-de-Mollò; les baigneurs vont visiter dans les environs une grotte décorée de magnifiques stalactites.

On fabrique dans le pays draps, molletons, bonneterie en laine, et ces manches de fouet connus sous le nom de perpignans.

PRADES (lat. 42° 37′ 7″, long. 0° 5′ 9″ E.). — Prades, à 42 kilomètres sud-ouest de Perpignan, chef-lieu du 3e arrondissement et d'un canton, siége d'un tribunal de 1re instance, d'un collége communal et d'une école secondaire ecclésiastique, est une petite ville peuplée de 3,367 habitants, située sur la rive droite de la Tet, au milieu de vastes et belles prairies dont elle a tiré son nom. Elle a été fondée en 844, en vertu d'une concession de Charles le Chauve; en 1773, elle fut érigée en chef-lieu de la viguerie du Conflent. Ses destinées, plus pacifiques que celles de la plupart des autres cités du Roussillon, lui ont permis de conserver quelques monuments des époques passées. On y trouve donc une grande et belle église au milieu d'une jolie place circulaire plantée d'arbres; un hospice, les bâtiments du petit séminaire et à peu de distance de la ville les ruines intéressantes de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-de-Cuxa.

Les campagnes environnantes, aussi fertiles que gracieuses, fournissent au commerce de Prades grains, fruits, vins, lin, chanvre, bestiaux, chevaux, mulets,

laines fines et cuirs; à ces richesses l'industrie locale a joint des fabriques de draps, molletons, papiers gris, poterie peinte et des tanneries.

CASTELL. — Castell, arrondissement, canton et à 47 kilomètres sud de Prades, est un village peuplé de 467 habitants, et qui emprunte toute sa célébrité au voisinage des ruines du célèbre monastère de Saint-Martin du Canigou. Une légende très-contestée attribue la fondation de cette abbaye aux remords d'un comte de Cerdagne, nommé Wifred, qui aurait tué injustement son neveu, coupable à ses yeux d'un acte de désobéissance dans la guerre contre les Maures. Ce qui est plus authentique, c'est la consécration de l'église du monastère en 1009, par Oliba, évêque d'Elne, deux ans après sa fondation. Son premier abbé se nommait Siua, et le comte Wifred, son fondateur, y prit l'habit religieux en 1035. A la suite de nombreux désastres, le monastère de Saint-Martin du Canigou fut sécularisé en 1781.

Pour arriver à l'église de Saint-Martin du Canigou, il faut passer sous une voûte pratiquée dans le massif du clocher, parcourir une cour allongée, bornée d'un côté par le mur de l'église, de l'autre par les rochers qu'on a dû escarper. L'église est double; celle à laquelle on arrive de plain-pied est l'église supérieure, l'autre, au-dessous de celle-ci, était creusée dans le roc comme toutes les cryptes des anciennes églises. On ne reconnaît plus rien de cette église souterraine; quant à l'église supérieure, elle était de la construction la plus barbare. Aujourd'hui les ruines de cette antique abbaye offrent, en été, un refuge accidentel aux troupeaux pendant la tempête, et, en hiver, servent de repaire aux loups que chassent les neiges de la montagne.

VILLEFRANCHE. — Villefranche-de-Conflent, *villa ad Francos*, *villa Franca confluentum*, arrondissement, canton, et à 6 kilomètres sud-ouest de Prades, place de guerre de 4e classe, est une petite ville peuplée de 667 habitants, et fondée au XIe siècle par un comte de Cerdagne du nom de Guillaume Raymond. Sa position dans une gorge étroite qui commande toute la vallée du Conflent, valut dès son origine à ses habitants les priviléges les plus étendus. Cette indépendance tout exceptionnelle avait fait d'abord donner à la petite cité le nom de Liberia. Elle se donna aux Français en 1641; reprise par les Espagnols, elle subit, en 1654, un siége de six jours, au bout desquels les Français s'en emparèrent de nouveau. En 1793, elle resta seulement 20 jours au pouvoir du général espagnol Crespo, qui y avait pénétré par trahison le 4 août.

La richesse du pays consiste dans l'exploitation de belles carrières de marbre blanc, gris, vert et rouge. On y admire une grotte très-curieuse appelée la Castra-Bastère.

Les armes de Villefranche sont : *de gueules au pont de trois arches d'argent posé sur des ondes de même, et supportant deux tours crénelées d'argent; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.* — Alias : *de gueules à la tour et muraille crénelées d'argent, maçonnées de sable; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

VERNET. — Vernet, arrondissement, canton, et à 12 kilomètres sud de Prades, est un village de 947 habitants, que la vertu de ses eaux thermales a rendu célèbre. Parmi les malades qui sont venus y chercher la guérison, on cite Ibrahim-Pacha, qui y séjourna en 1846. L'établissement passe pour être fort bien tenu. Le pays est agréable; les constructions s'étendent sur le penchant d'une montagne, près de la rive droite de la petite rivière de Feuilla, dans un vallon fertile et pittoresque. Les habitants ont pour principale industrie la fabrication de draps communs.

MONTLOUIS. — Montlouis, arrondissement et à 35 kilomètres sud-ouest de Prades, chef-lieu de canton peuplé de 359 habitants, est une ville de guerre fondée par Louis XIV et fortifiée sur les dessins de Vauban pour défendre le col de la Perche, qui est au sud de la place.

Huit rues tirées au cordeau composent la ville; les casernes, la citadelle, deux places, et sur l'une d'elles une pyramide élevée à la mémoire du général Dagobert, sont tout ce qu'elle renferme d'intéressant; mais il n'y a pas de mots qui puissent rendre les émotions d'admiration et de terreur par lesquelles passe le voyageur pour arriver au roc escarpé sur lequel la ville est bâtie, au milieu des lichens d'Islande, que la rigueur de la température y fait croître en abondance.

A 3 kilomètres au sud-est de Mont-Louis et dans la petite commune de Planès, on trouve un des monuments les plus remarquables du sol français, c'est la petite église du village, que l'on croit de construction arabe.

Les armes de Montlouis sont : *parti, le 1er d'azur à trois fleurs de lis d'or 2 et 1; le 2e de gueules à une orle de chaîne d'or posée en croix et en sautoir.*

CAROL, VALCAROL, TOUR-DE-CAROL. — La Tour-de-Carol, arrondissement, et à 75 kilomètres sud-ouest de Prades, canton de Sallagosa, est un village peuplé de 761 habitants, situé à l'extrémité de la vallée dont il a pris le nom. Cette vallée, qui confine à la fois à la vallée d'Andorre, à la Cerdagne espagnole et aux limites du département de l'Ariége, est une des principales artères commerciales du pays; elle est aussi très-renommée pour le caractère âpre et sauvage des sites qu'elle présente aux voyageurs. Exposée au midi dans toute sa longueur, qui est de 16 kilomètres, elle offre une image des régions les plus torrides de la terre africaine.

MOLITG. — Molitg, arrondissement, canton, et à 9 kilomètres nord-ouest de Prades, doit aussi sa célébrité à un établissement d'eaux thermales. C'est un village situé dans une région écartée sur les plans inférieurs d'une montagne dont les abords sont peu praticables, mais qui, par son élévation, domine les vallées environnantes. Molitg, toutefois, se recommande, moins encore par le charme de ses promenades que par les énergiques propriétés de ses eaux. On remarque dans les environs les ruines de l'ancien couvent de Notre-Dame-de-Corbiac et du vieux château de Paracolls, manoir des seigneurs de Molitg et berceau du célèbre troubadour Bérenger de Paracolls, qui vivait au XIIe siècle.

BOURG-MADAME. — La commune de Bourg-Madame, qui a reçu ce nom en mémoire de madame la duchesse d'Angoulême, se compose de deux hameaux : Hix et les Guinguettes. A Hix se trouve l'une des plus jolies petites églises romanes de ces cantons. Non loin de là un torrent marque la frontière de la France et de l'Espagne, et un pont en bois met en rapport les deux pays; et « c'est, dit un voyageur, un spectacle curieux et qui réveille notre amour propre national, que celui que présentent les deux sentinelles avancées, l'une française et l'autre espagnole, qui gardent les extrémités de ce pont. La belle tenue, la propreté et l'air martial du vigilant grenadier français contrastent singulièrement avec l'abandon négligé de la sentinelle espagnole, qui, couchée à l'ombre, fume indolemment une cigarette, tandis que son fusil, devenu un trop pesant fardeau, repose près de lui appuyé sur un mur voisin. »

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

SUPERFICIE	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
4 261 kil. carr. ou 426 143 hect.	Hommes... 92 686 Femmes... 89 269 Total... 181 955	3	17	228	5 000 000 fr	4 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN.

Superficie 1 313 kilom. carrés ou 131 340 hectares. — Population 87 759 hab. — Cantons 7. — Communes 85.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
PERPIGNAN (Est), 14 communes, 18866 habitants.	PERPIGNAN	21783	»
	Alenya	308	10
	Cabestany	666	5
	Canet	466	10
	Canohès	440	10
	Cornella-del-Bercol	264	9
	Elne	2453	14
	Montescot	119	12
	Saint-Cyprien	678	12
	Saint-Nazaire	263	10
	Téza	198	8
	Tour-Bas-Elne (la)	338	15
	Torlujes	943	6
	Vilanova-de-la-Raho	191	9
PERPIGNAN (Ouest), 7 com., 16769 hab.	PERPIGNAN	»	»
	Baho	898	8
	Bonpas	1049	6
	Ila	1452	6
	Saint Estève	847	5
	Sainte-Marie	447	12
	Vilanova-de-la-Rivière	301	10
	Villalonga-de-la-Salanque	790	10
LATOUR, 11 com., 6490 hab.	LATOUR	1251	25
	Bellesta	439	35
	Caramany	577	35
	Cassanyes	356	30
	[illegible]	2220	32
	[illegible]	83	36
Suite de LATOUR.	Montalba	450	40
	Montner	272	25
	Planèses	141	28
	Rasiguères	326	29
	Tautavell	677	24
MILLAS, 8 com., 10524 hab.	MILLAS	2251	18
	Corbéra	1518	20
	Cornella-de-la-Rivière	1262	17
	Néfiach	1091	20
	Pézilla-de-la-Rivière	1388	14
	Saint Félin-d'Amont	486	14
	Saint-Féliu-d'Avall	1303	13
	Soler (le)	1135	8
SAINT-PAUL, 11 com., 6918 hab.	SAINT-PAUL	2058	19
	Ansignan	288	47
	Caudiès	1150	51
	Fenouillet	252	56
	Fosse	131	50
	Lesquerde	171	40
	Maury	1352	32
	Prugnanes	202	49
	Saint-Arnac	137	41
	[illegible]	229	45
	Vira	169	51
RIVESALTES, 14 c., 18460 h.	RIVESALTES	3702	9
	Baixas	2052	10
	[illegible]	272	26
	Cases-de-Pena	307	15
Suite de RIVESALTES.	Claira	1180	10
	Espira-de-l'Agly	971	10
	Opol	789	20
	Pérellos	87	35
	Peyrestortes	436	8
	Salses	1211	16
	Saint-Hippolyte	899	14
	S.-Laurent-de-la-Salanca	3733	11
	Torrelles	1390	12
	Vingrau	696	21
THUIR, 20 communes, 9443 habitants.	THUIR	2507	13
	Bages	605	13
	Brulla	255	17
	Caixas	440	27
	Camèles	601	22
	Castelnou	459	23
	Ferques	661	18
	Llauro	311	25
	Llupia	276	15
	Ortafa	333	16
	Passa	390	18
	Pollestres	317	9
	Pontella	451	14
	Sainte-Colombe	104	16
	Saint-Jean-la-Cella	82	15
	Terrats	311	15
	Tordéra	141	30
	Tresserra	340	17
	Trullas	617	15
	Vilamolaca	204	15

ARRONDISSEMENT DE CÉRET.

Superficie 946 kilom. carrés ou 94 552 hectares. — Population 42 145 hab. — Cantons 4. — Communes 42.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
CÉRET, 16 communes, 10 037 habitants.	CÉRET	3586	»
	[illegible]-de-Mejans	341	17
	Calmeilles	361	16
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	thus	744	15
	Illas (las) et la Selva	296	17
	[illegible]	1010	7
	Montauriol	241	17
	Oms	585	12
	Reynès	851	9
	[illegible]	[illegible]	13
	Saint-Jean-l'Ila-de-Cerda	521	6
	Taret	336	13
	Vivès	141	8
	Volo (le)	1295	11
ARGELÈS-SUR-MER, 12 com., 10840 hab.	ARGELÈS-SUR-MER	2196	33
	[illegible]	360	22
	Banyuls-sur-Mer	2319	48
	[illegible]	[illegible]	37
	Montesquiu	397	15
	Palau-del-Vidre	742	25
	Port-Vendres	[illegible]	41
	Roca (la)	1393	23
	Saint-André	579	21
	[illegible]	340	20
	[illegible]	[illegible]	36
	Ville[illegible]-les-Monts	[illegible]	35
ARLES, 10 c., 7623 h.	ARLES	2425	15
	Amélie-les-Bains	407	9
Suite de ARLES.	Bastida (la)	577	35
	Castarl	[illegible]	23
	Montalbà	251	19
	[illegible]	[illegible]	13
	Montferrer	859	26
	Palaldà	772	8
	Saint Marsal	[illegible]	28
	Teulis	221	24
PRATS-DE-MOLLÒ, 6c., 7 [illegible] h.	PRATS-DE-MOLLÒ	[illegible]	37
	[illegible]	[illegible]	34
	Mosera (la)	784	40
	Saint-Laurent-de-Cerdans	2472	29
	Serralonga	486	31

ARRONDISSEMENT DE PRADES.

Superficie 2 002 kilom. carrés ou 200 251 hectares. — Population 52 051 hab. — Cantons 6. — Communes 101.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
PRADES, 20 communes, 14 [illegible] habitants.	PRADES	[illegible]	»
	[illegible]	[illegible]	10
	Castell	187	17
	Catllar	[illegible]	4
	Clara et Villeneuve	[illegible]	7
	Codalet	[illegible]	2
	Conat	[illegible]	7
	Corneilla	[illegible]	7
	Eus et Casesnoves	[illegible]	[illegible]
	Fuilla	[illegible]	10
	Fullà	[illegible]	13
	Mosset (le)	[illegible]	1
	Marquet	[illegible]	15
	Marsdy	[illegible]	8
	Nohèdes	349	23
	Ria et Serrah	[illegible]	2
	Taulèrya	491	6
	Urbanya	437	23
	Vernet	917	15
	Villefranche	677	6
OLETA, 16 communes, [illegible] habitants.	OLETA	1263	20
	Anyer	461	25
	Ayguatebia	526	40
	Canavelles et Llar	315	26
	Corneyà et les Horts	[illegible]	15
	[illegible]	[illegible]	23
	Joncels et Planès	257	17
	Mantet	149	37
	Oreilla	223	26
	Pi	605	25
	Rallen	[illegible]	13
	Sahorra et Torrent	631	20
	Sahol	[illegible]	45
	Souanyes et Mariana	135	26
	Tués-entre-Valls	352	22
	Talau	125	32
MONT-LOUIS, 16 communes, 6966 habitants.	MONT-LOUIS	359	35
	Angles (les)	725	55
	Bolquèra	350	48
	Cabanasse (la)	243	45
	Caudiès	15	47
	Fontpedrosa	858	35
	Fontrabiosa	359	57
	Formiguères	1163	55
	Llagona	490	»
	Matamala	477	53
	Planès	189	45
	Puigvalador	432	58
	Réal et Odellò	335	55
	Saint-Pierre-dels-Forcats	298	45
	Santò et Feigas	319	»
SALLAGOSA, 22 communes, [illegible] habitants.	SALLAGOSA	603	57
	Angustrina	511	»
	Bourg-Madame	249	»
	Caldègues	162	65
	Dorres	350	68
	Egat	103	67
	Enveity	431	67
	[illegible]	[illegible]	57
	[illegible] et Bajande	[illegible]	[illegible]
	Eyna	[illegible]	[illegible]
	Llo	[illegible]	[illegible]
	Nahuja	111	72
	Odello et Via	485	55
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Palau	215	65
	Porta et Porté	[illegible]	[illegible]
	Sainte-Léocadie	139	60
	Targanosa	120	62
	Tour-de-Carol (la)	761	75
Suite de SALLAGOSA.	Urr	297	66
	Vilanova-de-les-Escaldes	197	67
	Vallsabollera	334	»
SOURNIA, 11 com., 4030 hab.	SOURNIA	945	20
	Arbussols et Marcevol	227	15
	Campussy	314	20
	Felluns	110	30
	Pézilla	226	26
	Prats	204	40
	Rabouillet	658	25
	Tarerach	172	17
	Trévillach	321	23
	Trilla	180	28
	Vivier (le)	445	28
VINÇA, 17 communes, 11 [illegible] habitants.	VINÇA	2021	10
	Bula-d'Amont	557	35
	Bula-Ternera	922	17
	Casafabre	160	30
	Espira	335	16
	Estoher	592	10
	[illegible]	[illegible]	15
	[illegible]	244	25
	[illegible]	[illegible]	20
	Joch	302	12
	[illegible]	419	7
	Prunet et Belpuig	356	40
	[illegible]	712	15
	[illegible]	332	16
	[illegible]	414	28
	Valcebavia	346	»
	Valmanya	390	»

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes (c).	
	(COURS D'ASSISES.)	
4e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 6 728 habitants.	
	Nombre total (1849).....	35
	Infanticides (d).	
78e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 1,318,75.	
	Nombre total (1849).....	»
	Suicides.	
60e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 37 843 hab.	
	Nombre total (1849).....	11
	Crimes contre les propriétés (e).	
45e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 7 632 hab.	
	Nombre total (1849).....	19

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (f).	
86e	En matière civile.....	206
80e	En matière commerciale.....	377
	Instruction (g).	
52e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	31
	Paupérisme (h).	
66e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 30 hab.	
	Nombre total.....	1453
	Mendicité (i).	
84e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 151 hab.	
	Nombre total.....	14
	Enfants naturels.	
30e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 15,167.	
	Nombre total (1850).....	433

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
26e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 15,16.	
	Enfants trouvés et abandonnés (j).	
33e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 278 hab.	
	Nombre total.....	241
36e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 37,44.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (k).		
Mouvement de la population (l).		
Naissances.....	6 547	
Mariages.....	1 691	
Décès (m).....	5 387	
Contributions directes (n).		
Foncière.....	707 807 f.	» c.
Personnelle et mobilière.....	118 600	»
Portes et fenêtres.....	69 671	»
Patentes.....	108 610	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est, après la Corse, l'un des départements où l'on compte le nombre proportionnel le plus élevé d'accusations de crimes contre les personnes.

(d) Ainsi que l'*Oise* et les *Ardennes*, les *Pyrénées-Orientales* ne présentent qu'un petit nombre d'infanticides. Ce département n'en a pas vu constater un seul en cinq années.

(e) C'est l'un des départements où l'on trouve le rapport le plus élevé d'habitants pour 1 accusé.

Sur 100 accusés on y compte 9 femmes.

Ce département est un de ceux qui fournissent le moins d'accusés aux assises des autres départements.

(f) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 446 habitants. Quatorze départements ont un esprit de chicane moins développé.

(g) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 66.

Il y a, dans ce département, 1 académie universitaire; 1 grand séminaire; 1 collége communal de première classe à Perpignan; 1 école normale primaire; 1 école primaire supérieure; 197 écoles primaires communales; plus de 40 institutions ou pensions; des écoles chrétiennes; des écoles d'adultes; des salles d'asile; plusieurs établissements d'instruction dirigés par des religieuses; 1 société agricole, scientifique et littéraire; 1 bibliothèque publique; 1 musée de peinture; 1 musée d'histoire naturelle; 1 conservatoire de musique; 1 ferme école, etc.

(h) Ce département possède 6 hospices avec une population moyenne de 2,187 individus, et plusieurs bureaux de bienfaisance secourant annuellement près de 1,500 indigents.

(i) Comme tous les pays montagneux, le départemen des *Pyrénées-Orientales* ne compte qu'un très-petit nombre de mendiants. Ceux qui viennent de la Catalogne ou des départements voisins sont livrés aux tribunaux.

(j) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 222 habitants.

Nombre total : 813.

(k) Sur 1,000 recrues, les *Pyrénées-Orientales* en comptent 595 : Trente-cinq départements ont plus d'agriculteurs.

(l) Dans l'ordre de la population, ce département occupe le 83e rang; le 81e pour la superficie territoriale.

(m) Durée moyenne de la vie, 31 ans. Quatre-vingts départements ont la vie moyenne plus longue.

(n) Rang du département pour la contribution foncière, 80e; pour la contribution personnelle et mobilière, 82e; pour les portes et fenêtres, *id.*; et 74e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1642. Journal de ce qui s'est passé au siége de Perpignan, in-4°. — Continuation de ce siége, in-4°, 1642. — Capitulation de cette ville, in-4°, 1642.

1642. La prise et la réduction de la ville de Perpignan, in-4°, 1642.

1642. Relation de l'entrée de l'armée du roi dans Perpignan avec les particularités en la prise de ladite ville, château et citadelle, in-8°.

1644. La Catalogne française, par *Caseneuve*, in-4°.

1653. Relation de ce qui s'est passé de jour en jour pendant le siége de Bellegarde, le 6 juin 1653, in-4°.

1744. Fontaines minérales du Roussillon, et observations d'histoire naturelle, par *le Monnier*, in-4°.

1763. Recherches historiques sur la noblesse des citoyens honorés de Perpignan, par l'abbé *J. Xaupi*, in-12.

1787. Essai historique et militaire sur la province du Roussillon, par le chevalier *de Lagrave*, in-8°.

1790. Le Roussillon au tome XXXIII du Voyageur français, par l'abbé *Delaporte*, in-12.

1812. Histoire des canaux d'arrosage et des cours d'eau dans le départ. des Pyrénées-Orientales, par *Jaubert de Passa*, 1 vol. in 8°, réimprimé en 1821.

1819. Géograp. du départ. des Pyrénées-Orientales, par *F. Jalatert*, avec errata in-8°, et réponse à l'errata, in-8°.

1824. Voyage pittoresque dans le dép. des Pyrénées-Orientales, par le chevalier *de Basterot*, 1 vol. in-folio et planc.

1825. Résumé de l'histoire du Roussillon, par *Léonard*, in-18.

1826. Histor. succinct de la commune de Prats-de-Mollò, par *Joseph d'Anglade*, in-8°.

1829. Sommaire de la topographie physique et médicale de la citadelle de la ville de Perpignan, par *Chéron*, in-8°.

1829. Voyage aux ermitages des Pyrénées-Orientales, par le chevalier *de Basterot*, 1 vol. in-folio et planch.

1833. Traité des eaux minér. et des établiss. thermaux du départ. des Pyrénées-Orientales, par *J. Anglade*, 2 vol. in-8°, et carte.

1834. Mémoire sur la position géologique des princip. mines de fer de la partie orientale des Pyrénées, par *Dufrenoy*, in-8°.

1834. Prospectus-spécimen d'une statistique générale du départ. des Pyrénées-Orientales, par *Ray. Izern*, in-8°.

1834. Annuaire statistique et historique du départ. des Pyrénées-Orientales pour 1834, 1 vol. in-12.

1835. Le départ. des Pyrénées-Orientales au tome III de la France pittoresque, par *A. Hugo*, grand in-8°.

1836. Hist. du Roussillon, comprenant l'hist. du royaume de Majorque, par *D.-M.-J. Henry*, 2 vol. in 8°.

1836. Notices sur la ville d'Elne, par *Puiggari*, 1 vol. in-8°.

1838. Le départ. des Pyrénées-Orientales au tome II du Guide du voyageur en France, publié par *F. Didot*, in-8°.

1841. Plan de l'hist. moderne de la Catalogne, du Roussillon, de la Gaule narbonn. et du comté de Foix, par *J. Sans Cadet*, in 8°

1842. Le guide du Roussillon ou itinéraire du voyageur dans le dép. des Pyrénées-Orientales, par *D.-M.-J. Henry*, 1 vol. in-12.

1843. Notice sur les nouveaux thermes d'Amélie-les-Bains, anciennement bains d'Arles, par *J.-J.-V. Pujade*, 1 vol. in-8°.

1846. Le Roussillon, Perpignan, Port-Vendres, au tome VI de l'hist. des villes de France, par *A. Guilbert*, gr. in-8°, fig.

1846. Dictionn. des communes de France, articles Pyrénées-Orientales, Perpignan, Port-Vendres, etc., par *Girault de St-Fargeau*, 3 vol. in-4°.

1852. Almanach des Pyrénées-Orientales, publié par mademoiselle *Ant. Tastu*, in-16.

1853. Notice sur D.-François-Arago, par *Barral*, 1 feuille gr. in 8°.

1854. Le Roussillonnais, calendrier avec des notices historiques et statistiques, publié par *J.-B. Alzine*, in-16.

Bulletin de la société des sciences, belles-lettres, etc., etc., des Pyrénées-Orientales.

Le Roussillon dans les cartes générales de France de *Cassini* et de *Capitaine*.

Carte du département des Pyrénées-Orientales dressée par le ministère de la guerre.

Carte géologique du département des Pyrénées-Orientales.

Cartes du département des Pyrénées-Orientales, par *Fremin*, *Dufour*, *Charle*, *Duvotenay*.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Gardien des porcs.

BAS-RHIN.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Ce département, qui doit son nom à sa situation sur le cours inférieur du Rhin français, appartient à la région nord-est de la France; c'est un département frontière qui a été formé en 1790 de la basse Alsace (Alsace septentrionale) et de quelques parties de la Lorraine allemande.

Ses limites sont: au nord, la Bavière rhénane (le Palatinat) et le département de la Moselle; à l'est le Rhin, qui le sépare du grand-duché de Bade; au sud, les départements du Haut-Rhin et des Vosges; à l'ouest, ceux de la Meurthe et de la Moselle.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département du Bas-Rhin occupe le versant oriental des Vosges, il forme une vaste et riche plaine, inclinée de l'ouest vers l'est jusqu'au Rhin, au delà duquel s'étendent les belles campagnes du grand-duché de Bade, qui remontent vers les montagnes boisées de la Forêt-Noire. Sa superficie est de 451 587 hectares, qui ont été cadastrés en 1841; le sol est en général très-riche et très-fertile; il est divisé, d'après sa nature, en: pays de montagnes, 120 314 hectares; pays de bruyères ou de landes, 12 314; sol de riche terreau, 119 928; sol pierreux, 57 904; et sol sablonneux, 73 604 hectares.

Toute la partie occidentale est couverte par la chaîne des Vosges, qui s'étend sur une largeur moyenne de 10 à 24 kilomètres, et dont l'élévation varie entre 600 et 800 mètres; les pics culminants sont: l'*Odilienberg*, formant un massif isolé qui a 822 mètres; l'*Ungersberg*, 856; le *Schnéeberg*, 900; et le *Hochfeld*, 1360 mètres. Les Vosges sont couvertes de magnifiques forêts; leurs contre-forts qui sillonnent le département forment les charmantes et pittoresques vallées où l'industrie a établi ses usines et ses nombreux ateliers. Les principales de ces vallées sont: celles d'Andlau, de Bar, de la Bruche, de Kronthal, de Klingenthal, de Niederbronn, de Jagerthal et de Katzenthal. Les collines qui de ces montagnes et de leurs contre-forts vont en s'abaissant vers le Rhin sont, pour

[1] Voir la carte que nous avons fait spécialement dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

la plupart, couvertes de riches vignobles qui donnent des vins de bonne qualité.

Hydrographie. — Les cours d'eau qui sillonnent le département du Bas-Rhin descendent, pour la plupart, de la chaîne des Vosges pour se diriger vers l'est. Le Rhin, qui longe le département à l'est dans toute sa longueur, c'est-à-dire dans une étendue de 110 kilomètres, reçoit la Sauerbach, la Zorn, la Lauter, l'Ichert, la Seltzbach, la Moder et l'Ill. Cette dernière, la plus considérable du département, et qui facilite un commerce important entre le Haut et le Bas-Rhin, traverse le département sur une étendue de 52 kilomètres, et reçoit la Lieporette, la Blind, la Souffel, la Bruche, l'Ergers, l'Andlau, la Scherr et la Zemba. Les autres cours d'eau les plus importants sont : la Sarre, la Zinsel, le Falkenstein, l'Éberbach, la Brumbach, la Meissenbach, la Rhobrach, la Muihbach, la Mossig, la Magel, l'Eichel et l'Ischbach.

Le Rhin, l'un des six plus grands fleuves de l'Europe, prend sa source au mont Saint-Gothard, dans les Alpes, à une élévation de 2068 mètres au-dessus du niveau de la mer, il baigne dans le département, sur une longueur de 110 kilomètres, les territoires de Marckolsheim, Rhinau, Strasbourg, Drusenheim, Seltz et Lauterbourg; son élévation au-dessus du niveau de la mer est, au pont de Kehl, de 136 mètres, et il va mêler ses eaux à celles de la mer du Nord, après un cours total de 1550 kilomètres. La largeur de ce beau fleuve est variable : entre Strasbourg et Kehl, le petit bras formé par l'île d'Épi est de 80 mètres, et le grand de 285 mètres; au-dessous, le lit, parsemé d'îles, devient très-large : il a de 800 à 2000 mètres. Sa profondeur moyenne est, le long du département, de 4 mètre 50 à 6 mètres, et sa vitesse dans les eaux moyennes de 2 mètres 15, dans les hautes eaux elle est de 2 mètres 85. Les crues ont lieu ordinairement au printemps après la fonte des neiges de la Suisse, ou pendant l'hiver lorsqu'il est pluvieux : elles sont ordinairement de 3 à 4 mètres.

La rivière d'Ill, anciennement Ell ou Hell, a sa source à Winckel, à 6 kilomètres de Ferrette; elle passe dans le Bas-Rhin, à Schlestadt, Benfeld, Erstein, Strasbourg. Après son entrée dans cette dernière ville, elle se divise pour se réunir de nouveau dans l'enceinte de la place. A sa sortie, elle forme plusieurs îlots, et va se jeter dans le Rhin au-dessus du village de la Wantzenau, à 1 myriamètre de Strasbourg. Cette rivière, dont le cours est de 52 kilomètres, est navigable depuis le Ladhoff, 3500 mètres en aval de Colmar (Haut-Rhin), jusqu'à la Wantzenau. Sa largeur moyenne est de 31 mètres, elle alimente plusieurs usines.

Le département du Bas-Rhin est en outre parcouru par plusieurs canaux; les principaux sont :

Le canal du Rhône au Rhin, qui a aussi porté les noms de canal Napoléon et de canal de Monsieur : il prend son origine à Saint-Symphorien sur la Saône, et aboutit à l'Ill à 919 mètres en amont de Strasbourg; dans le département il est parallèle au cours du Rhin; ce canal est navigable dans toute son étendue depuis 1832.

Le canal de la Bruche, exécuté d'après les projets de Vauban, afin de servir de transport des matériaux pour les nouvelles fortifications de Strasbourg; prend ses eaux dans la Mossig, près de Soultz-les-Bains, après la jonction de cette rivière avec la Bruche, qu'il longe ensuite sur la rive gauche, pour se terminer dans l'Ill, à 3 kilomètres au-dessus de Strasbourg. Sa longueur est de 31 121 mètres.

Le canal du Rhin, qui établit une communication entre ce fleuve et l'Ill dans sa traversée à Strasbourg, au moyen du bras Mabile. Il a son embouchure au-dessus du petit pont du Rhin.

Le canal de jonction de l'Ill au Rhin, par la Robertsau, banlieue de Strasbourg, achevé en 1842.

Le canal de la Marne au Rhin prend son origine dans la Marne, à 400 mètres au-dessus du village de Pont-de-Saint-Maur, à 10 kilomètres au sud-est de Paris. Il passe à Lagny, Château-Thierry, Épernay, Châlons, Vitry, Bar-le-Duc, Ligny, Toul, Nancy, Sarrebourg, entre dans le département du Bas-Rhin entre Lutzelbourg et Saverne, et vient se verser dans l'Ill à 1800 mètres au-dessus de Strasbourg, vis-à-vis du canal de l'Ill au Rhin. Son développement dans le département est de 49 500 mètres.

Voies de communication. — Les grandes voies de communication sont établies dans le département du Bas-Rhin au moyen de 7 routes impériales ayant un développement de 332 kilomètres; et de 33 routes départementales ayant une longueur de 650 kilomètres. Les chemins vicinaux sont très-nombreux et couvrent de leur réseau toute l'étendue du département.

Deux lignes de chemins de fer, celui de Strasbourg à Bâle et celui de Paris à Strasbourg, viennent encore multiplier les moyens de communication.

Le chemin de fer de Strasbourg à Bâle a été ouvert en 1841, il sert à relier entre eux les grands centres manufacturiers de l'Alsace; sa longueur est de 141 kilomètres, dont 50 appartiennent au département du Bas-Rhin, il y entre à 3 kilomètres de Schlestadt, et avant d'arriver à Strasbourg, traverse les stations de Schlestadt, Ebersheim, Kogenheim, Benfeld, Matzenheim, Erstein, Limersheim, Fegersheim et Geispolsheim.

Le chemin de fer de Paris à Strasbourg a été inauguré en 1852, son parcours total est de 501 kilomètres, il entre dans le département près de Saverne, à 455 kilomètres de la gare de Paris, et passe aux stations de Saverne, Steinbourg, Detwiller, Hochfelden, Monmenheim, Brumath, Vendenheim et Strasbourg.

Ce chemin est destiné à s'unir avec les grandes lignes de l'Allemagne, à l'aide d'un embranchement qui partirait de Vendenheim, à 11 kilomètres de Strasbourg pour toucher la frontière bavaroise au delà de Wissembourg; la longueur de cet embranchement serait de 57 kilomètres.

Climat. — Le climat du département est généralement tempéré; mais environné de hautes montagnes dont les neiges ne fondent guère qu'en juin et juillet, il en résulte que les hivers y sont longs au détriment du printemps. Les chaleurs de l'été surviennent tout à coup, mais cette saison est souvent troublée par des orages; en revanche, l'automne y est très-beau. A Strasbourg, la température moyenne annuelle, déduite de 32 ans, est de 9° 8; celle de l'hiver de 1° 1; celle du printemps et de l'automne 10°0; et enfin celle de l'été de 18°3. Le mois le plus froid est le mois de janvier; le nombre annuel moyen des jours de gelée, de 57; et celui de pluie de 115. Les vents dominants sont ceux du sud et du nord-est; viennent ensuite les vents du sud-ouest et ceux du nord. Enfin la hauteur moyenne du baromètre à zéro est de 749mm,20.

Productions naturelles. — Le terrain qui constitue le sol du département du Bas-Rhin, est un terrain primitif; la plaine qui longe le Rhin, est argilo-sableuse-diluvienne, élevée de 150 à 200 mètres à l'est. Les montagnes secondaires renferment un grand nombre de carrières de grès, dont les principales se trouvent dans le Kronthal, près de Wasselonne et de Hermolsheim, et aux bans de Barsch, d'Obernai et de Wolkheim, etc. On voit des carrières de gypse à Flexbourg, Kuttolsheim et Neugartheim, de la terre à poterie à Wissembourg, Soufflenheim (celle-ci a l'avantage de résister au feu), Bischwiller et Haguenau. Les montagnes, depuis Andlau jusqu'au val de Villé, en deçà du Hasselbach, sont entièrement composées d'ardoises. Le département est riche en marne, et les collines, depuis Hangenbieten jusqu'au-dessous de Haguenau, en sont formées en presque totalité. Le Rhin renferme une variété infinie de cailloux susceptibles d'un poli brillant (quartz-agate roulé et quartz-agate cornaline). Il charrie des paillettes d'or, que les orpailleurs cherchent dans le gravier et le sable accumulés dans certains creux qu'ils appellent fond d'or, *goldgründ*. Ils s'occupent de cette recherche en automne et en hiver, lorsque les eaux du fleuve sont basses; c'est ordinairement entre Fort-Louis et Seltz que

Digitized by Google

le Rhin en dépose le plus. Les paillettes sont rarement de la grosseur d'un grain de millet, et le profit qu'on en retire n'est pas en proportion avec les peines et les frais que les travaux exigent. L'historien de l'Alsace, Schœpflin, rapporte que l'on tirait autrefois du val de Villé de l'argent natif; la forêt de Bœrsch, la vallée d'Urbeis et les bans de Lalaye, de Fouchy, présentent, dit-on, quelques filons de ce métal. On trouve également dans le département des traces de mines de plomb et de cuivre; il est très-riche en mines de fer de toute espèce, et il possède trois espèces de combustibles, le bitume, la houille et la tourbe.

Les sources minérales sont nombreuses; les plus importantes sont celles de Niederbronn, connue des Romains, de Brumath, d'Avenheim, de Kuttolsheim, de Soultz, de Wasselonne, de Bonnefontaine, de Chatenois, et de Holzbad; on les divise en quatre classes, savoir: eaux salino-ferrugineuses, eaux salines, eaux hydro-sulfureuses et eaux bitumineuses.

Le sol du département est en général très-fertile, et produit en abondance des céréales de toute espèce. On y cultive le froment, l'orge, l'avoine, le seigle, le maïs, le sarrasin, la pomme de terre, le chou, le chou-rave, la betterave, le tabac, la garance, le houblon, le chanvre, les graines oléagineuses et fourragères et les plantes potagères. La vigne produit des vins estimés: tels sont les vins blancs de Wolxheim, ceux de Heiligenstein appelés *Klœvener*, le Finckenwein de Molsheim; les vins rouges de Neuwiller, Otrott, Blæsheim et Roth; les vins fins des environs de Wissembourg ont beaucoup d'analogie avec les vins du Rhin. Les montagnes du département sont en grande partie couvertes de vastes forêts qui renferment des hêtres, chênes, frênes, ormes, érables, saules. Le bouleau, le charme, le peuplier, le tremble, le tilleul, le pin, le sapin et le mélèze s'y trouvent mêlés au noisetier, à l'épine blanche et noire, au cornouiller et au framboisier. Parmi les arbres fruitiers sauvages, on rencontre le pommier, le poirier, le merisier et le sorbier.

Le règne animal y est représenté par toutes les espèces communes à la France. Les chevaux y sont nombreux et d'une bonne race; les ânes sont en petit nombre; l'élève des bêtes à cornes est encore très-arriéré, et celui des moutons presque nul comparativement à la superficie et aux ressources du département. L'éducation des porcs est très-répandue dans tous les cantons du département; le gibier abonde dans les îles du Rhin et dans les Vosges, on rencontre encore le sanglier dans ces dernières; les rivières et les étangs fournissent en abondance l'anguille, la carpe, le brochet, le barbeau, et différentes autres sortes de poissons; on pêche dans le Rhin, à quelques époques de l'année, le saumon, l'alose et l'esturgeon. Enfin, dans quelques communes, on se livre à l'éducation des abeilles.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — On divise le département du Bas-Rhin, sous le rapport de la culture, en trois régions: celle des montagnes, des collines, et de la plaine. La première est en grande partie couverte de forêts, et des châteaux en ruines en occupent souvent la cime; la seconde renferme des vignobles et des prairies; enfin, la troisième et la plus considérable se compose de la plaine qui s'étend vers l'est jusqu'au Rhin. Elle n'est pas également fertile partout; la partie qui l'est le plus est celle qui s'étend entre les Vosges et l'Ill. L'agriculture est très-avancée dans le département du Bas-Rhin; la plupart des biens y sont cultivés par les propriétaires eux-mêmes; la récolte en graines et en pommes de terre est ordinairement suffisante pour la consommation des habitants; celle des vins est surabondante; le tabac y est un important objet de culture; l'espèce qu'on y cultive est celle dite du Palatinat, qui est une variété de celle de Virginie; le chanvre et le lin couvrent quelques parties des montagnes; la garance y est estimée, et le chou cultivé en grand, donne des produits considérables que l'on transforme en choucroute. Le sol productif est évalué à 392 320 hectares, dont: froment, 31 334 hectares; méteil, 7912; seigle, 16 212; orge, 22 739; avoine, 9043; maïs et millet, 725; sarrasin, 841; pommes de terre, 17 744; légumes secs, 1431; fèves de marais, 50; vignes, 13 209; choux, 101; jardins, 1660; betteraves, 1736; colza et navette, 3153; chanvre, 1754; lin, 59; prairies naturelles, 54 491; prairies artificielles, 13 885; pâtis, landes et bruyères, 27 360; jachères, 16 468; bois et forêts, 144 507, dont 24 000 de bois de l'État; enfin, vergers, pépinières et oseraies, 5923 hectares. Le revenu territorial est évalué à 25 millions de francs, et le nombre des propriétaires à 223 019, se partageant 2 531 368 divisions parcellaires.

Les mines du département produisent environ 78 000 quintaux métriques de minerai, que les usines transforment en 20 500 quintaux métriques de fonte, dont la moitié est convertie en fer en barres; l'autre partie est vendue à l'état de moulage. On trouve dans le Bas-Rhin un grand nombre de manufactures et de fabriques, telles que des fabriques d'acier, des manufactures d'armes, machines, grosse quincaillerie, taillanderie, orfévrerie, filature de coton; fabriques de calicot, percale, toile à voiles, tabac, sucre indigène, garance, drap, pelleterie, tannerie, chamoiserie; fabriques d'amidon, de produits chimiques, de papeterie. La plus grande partie de ces établissements sont situés dans l'arrondissement de Strasbourg; les arrondissements de Saverne et de Wissembourg ont aussi quelques établissements industriels. On fabrique dans diverses parties du département de la faïence, de la poterie, des tuiles, des briques. Dans les cantons de Warth et de la Petite-Pierre, sont des verreries. Les fabriques de produits chimiques de Rouxviller donnent de beaux produits d'alun, de sulfate de fer, de prussiate de potasse et de bleu de Prusse. Il y a des fabriques de draps à Strasbourg, à Heurch, à Bischwiller, où l'on se sert de mécaniques pour filer la laine. Elles fournissent une grande quantité de draps pour les troupes. Il existe dans le département beaucoup de teintureries, de manufactures de savon et de fabriques de sulfate de fer ou couperose, d'huile de vitriol, et surtout de potasse. Les voitures fabriquées à Strasbourg sont renommées pour leur solidité et leur élégance. Les instruments de musique de cette ville sont aussi en réputation. Enfin ses pâtés de foie gras, sa choucroute et sa bière ont une renommée européenne. Le commerce du département du Bas-Rhin s'exerce sur tous ces nombreux produits. On y importe principalement de l'avoine, du houblon, des vins et des eaux-de-vie. Il y a dans le département 213 foires, dont quelques-unes durent sept jours; on y vend principalement de la boisselerie, des instruments aratoires, de la vannerie, des grains, des chevaux, des porcs, des bestiaux. On trouve particulièrement des semences aux foires de Gungwiller, de la graine de chanvre à celles de Ratzwiller; du chanvre aux foires de Saverne, Erstein, Benfeld; de jeunes arbres, des ceps de vigne, à celles de Rosheim; des draps d'or et d'argent pour la coiffure des villageoises à celles d'Obernai; du houblon à celle de Bischwiller. C'était dans cette dernière ville, et le lundi d'après l'Assomption, qu'avait lieu l'assemblée des ménétriers de la haute Alsace. Ils venaient y faire soumission au roi des violons, privilége que la maison de Deux-Ponts tenait en fief du roi de France, avec son comté de Ribaupierre.

Division politique et administrative. — La superficie du département du Bas-Rhin est, avons-nous dit, de 455 034 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 587 434 habitants, savoir: 285 390 hommes et 302 044 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Strasbourg; le département est divisé en 4 arrondissements communaux, 33 cantons et 543 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître.

Strasbourg est le chef-lieu de la 4e inspection divisionnaire des ponts et chaussées. Le département fait partie du 9e arrondissement forestier et de la 3e division des mines, dont le chef-lieu est à Dijon.

Strasbourg est le quartier général de la 6e division mi-

litaire, qui comprend les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Le département renferme huit places fortes : ville et citadelle de Strasbourg (1re classe), Haguenau, Wissembourg, Lauterbourg, la Petite-Pierre, Lichtemberg, et Schlestadt. Il y a à Strasbourg un arsenal, une direction du génie, une école d'artillerie; à Mutzig, une manufacture impériale d'armes, et le département est dans la circonscription de la 22e légion de gendarmerie, dont le chef-lieu est à Nancy. Sous le rapport judiciaire, le Bas-Rhin est du ressort de la cour impériale de Colmar; il possède 4 tribunaux de 1re instance : à Saverne, Schlestadt, Wissembourg et Strasbourg, et un tribunal de commerce à Strasbourg. Il forme, avec le Haut-Rhin, le diocèse d'un évêché suffragant de l'archevêché de Besançon, et dont le siége est à Strasbourg. Le département renferme 7 cures de 1re classe, 35 de 2e, 275 succursales et 61 vicariats. Les protestants réformés ont deux églises consistoriales : l'une à Strasbourg, divisée en 7 sections desservies par 8 pasteurs; l'autre à Bischwiller, divisée en 5 sections desservies par 6 pasteurs. Les luthériens ont à Strasbourg le directoire du consistoire général de la confession d'Augsbourg pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Seine, de la Haute-Saône, du Doubs, de la Meurthe, des Vosges et de la Moselle. Ce consistoire se divise pour le Bas-Rhin en 4 inspections, qui renferment 21 consistoires locaux. Le nombre des pasteurs du département est de 154. Le grand séminaire protestant de Strasbourg compte environ 100 élèves presque tous luthériens. Le gymnase qui prépare à l'état ecclésiastique, est fréquenté par environ 400 élèves. Le culte israélite a dans Strasbourg une synagogue consistoriale composée d'un grand rabbin et de 4 membres laïques. Il y a en outre dans le département, 1 ministre officiant et 18 rabbins communaux. Voici le tableau de la population par cultes :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes.	NOMBRE DE Catholiques.	Protestants.	Réformés.	Israélites.	Anabaptistes.	TOTAL.
Saverne.....	7	164	50 736	51 849	3 342	3 868	84	109 879
Schlestadt...	8	114	120 221	14 944	397	4 006	110	139 678
Strasbourg..	12	161	157 232	73 760	4 337	8 706	137	244 172
Wissembourg	6	104	56 634	27 612	4 931	4 355	173	93 705
TOTAUX...	33	543	384 823	198 165	13 007	20 935	504	587 434

Le département du Bas-Rhin forme une des académies universitaires les plus importantes de la France. Strasbourg est, après Paris, la ville qui offre l'instruction supérieure la plus complète; elle possède cinq facultés et une école de pharmacie parfaitement organisées. Le lycée de Strasbourg jouit d'une réputation justement méritée. Il y a en outre dans le département 6 colléges communaux, dont 2 sont de plein exercice; l'enseignement primaire compte 829 écoles des deux sexes, dont 468 sont catholiques. La Société académique des sciences, agriculture et arts de Strasbourg doit aussi être mentionnée. Strasbourg est aussi le siége d'un hôtel des monnaies, d'une conservation des forêts, d'une manufacture impériale des tabacs et d'une direction des douanes. Cette dernière s'étend depuis Obersteinbach (Bas-Rhin) jusqu'à Croix, arrondissement de Belfort (Haut-Rhin). Il y a dans le Bas-Rhin 2 inspections, 2 principalités, 22 bureaux subordonnés, 8 capitaineries et 60 brigades. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 25 millions; les contributions et le revenu public atteignent 18 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le territoire du département du Bas-Rhin prit, au moyen âge les noms de Nordgau et de basse Alsace et fut habité primitivement par une peuplade de la nation celtique. Au temps où César visita cette limite de la Gaule, une partie de la confédération des *Médiomatrices*, dont la capitale *Divodurum* (Metz) était située de l'autre côté des Vosges, y avaient formé quelques établissements dont les principaux étaient *Argentoratum* (Strasbourg), *Brocomagus* (Brumat), *Helvetum* (Elle ou Schlestadt), *Altitona* (Hohenbourg). Ce n'étaient encore que des bourgades composées d'habitations chétives et dispersées au hasard, mais qui servaient de retraite à des guerriers de haute stature, robustes et infatigables, à ces Belges que César eut tant de peine à vaincre. Les Médiomatrices bravèrent deux fois les armes du conquérant, en 56 et 52; mais après la destruction d'Alise et la ruine des efforts de Vercingétorix pour rendre les Gaulois à la liberté, leur soumission fut complète. Quelques années plus tard, pendant la guerre de César contre Pompée, les passages du Rhin et des Vosges n'étant plus suffisamment défendus, les Germains en profitèrent pour revenir en deçà du fleuve. Les Nemètes et les *Triboques*, deux des peuples que César avait chassés de la Séquanaise, réussirent alors à s'établir vers Spire et vers Strasbourg dans la basse Alsace qui, séparée jusque-là de la Gaule médiomatricienne par les montagnes des Vosges, le fut bien plus encore, depuis cette époque, par les mœurs et le langage de ses habitants. Malgré cet établissement des Germains, les Romains restèrent maîtres de l'Alsace; mais pour se prémunir contre une nouvelle invasion, ils élevèrent sur les bords du Rhin et aux défilés des Vosges des retranchements coupés par des tours élevées et par des camps environnés d'énormes murailles de pierre; il reste des vestiges de ces travaux gigantesques, et ce n'est pas sans admiration qu'on peut examiner encore le retranchement bâti sur les hauteurs de Hohenbourg et dont la vaste enceinte bien reconnaissable se développe sur un contour de près de quatre lieues. Aussi, pendant deux siècles, l'Alsace, qui dans la nouvelle division forma la *Première Germanie*, jouit-elle d'une tranquillité qui ne fut troublée que par la révolte de Civilis (l'an 70 de J. C.). Cette période vit s'élever des villes nouvelles; les anciennes cités s'agrandirent et devinrent vraiment dignes de ce nom, les institutions romaines apportées en germe avec la conquête se développèrent et donnèrent à une contrée jusque-là barbare les premiers éléments de la civilisation. La basse Alsace fut comprise par Auguste dans la Germanie supérieure, puis, par Constantin, dans la première Germanie, et ce fut vers le règne de cet empereur que le christianisme fut apporté en Alsace par saint Materne. A cette époque les fortifications établies sur les rives du Rhin pour arrêter l'irruption des barbares devinrent insuffisantes; aucune force humaine ne fut plus capable de contenir les peuplades envahissantes. Julien retarda par ses victoires la grande invasion; il défit en 357 les Lètes aux environs de Strasbourg; mais après sa mort, les Alains, les Suèves, les Vandales, les Huns, les Francs se jetèrent sur la Gaule. En 407, lors de la grande invasion de la Gaule par les Suèves, les Vandales, les Alains et les Bourguignons, la plupart des villes de l'Alsace les premières exposées aux hordes envahissantes furent détruites. Argentoratum fut de ce nombre, et la province entière fut enlevée sans retour aux Romains. A partir de ce moment commence pour les deux Alsaces une série de misères qui se continue presque sans interruption dans l'epace de plusieurs siècles. Les ravages, les famines, les épidémies se succèdent et dépeuplent la contrée. En 451, Attila détruit tout sur son passage. Les Francs ne tardent pas à s'emparer de la première Germanie; Clovis en mourant laisse à son fils Théodoric cette partie de ses États sous le nom de royaume de Metz; Clotaire réunit en 558 toute la monarchie franque et lègue à son tour Metz ou l'Austrasie à Sigebert. Les intrigues de la reine Brunehaut agitèrent l'Alsace de 600 à 613. Clotaire et Dagobert s'efforcèrent d'adoucir par leur présence et leur administration les malheurs de cet infortuné pays. Dagobert laissa en mourant l'Austrasie à Sigebert II; vers la fin du règne de ce faible roi, l'Alsace fut érigée en duché en faveur d'Athic ou d'Adalric dont la fille Odile, célèbre pour sa piété, fonda près de Hohenbourg le monastère qui porte son nom. Les vic-

toires de la famille d'Héristal sur les Saxons préservèrent la basse Alsace d'une nouvelle invasion. Louis le Débonnaire comprit le territoire de l'Alsace dans la part de l'empire qu'il assigna à son fils Lothaire au traité de 817. Le partage de Verdun (843) qui fut le résultat de la bataille de Fontenay confirma le fils aîné de Louis le Débonnaire dans cette possession. Sous Lothaire II l'Alsace fut comprise dans la Lotharingie (855). Ce prince constitua de nouveau cette province en duché et la donna à un de ses bâtards du nom de Hugues; mais à sa mort, Charles le Chauve et Louis le Germanique se partagèrent ses États par le traité de Mersen (870), et ce fut Louis qui devint maître de l'Alsace. Cependant Hugues le Bâtard s'efforçait de maintenir par les armes son titre de duc; Charles le Gros s'empara par trahison de sa personne, lui fit crever les yeux et le jeta dans un monastère. Cet empereur, un instant maître de tous les États de Charlemagne, fut déposé à la diète de Tribur (888), et Arnoul, proclamé roi d'Allemagne, s'empara de l'Alsace, et la donna avec la Lorraine à son fils naturel Zwentibold, auquel les grands et les évêques substituèrent à la mort d'Arnoul, arrivée en 899, le fils légitime de ce roi le jeune Louis, âgé seulement de six ans. Louis l'Enfant fut incapable de lutter contre l'agrandissement du pouvoir féodal, qui prit en Alsace, sous son règne, une extension encore plus grande que dans le reste de l'empire carlovingien. Charles le Simple disputa aux empereurs allemands la possession de cette province; elle finit par rester à ces derniers, et aux misères sans nombre qu'avaient occasionnées les guerres dont elle fut à cette époque le théâtre se joignirent les ravages des Hongrois; à deux reprises, en 917 et 926, ces barbares dévastèrent l'Alsace. L'année même de leur deuxième invasion, l'empereur Henri Ier l'Oiseleur réunit cette contrée à la Souabe et la donna, avec le titre de duché, à Hermann. L'un des derniers Carlovingiens, Louis d'Outre-mer, essaya encore, mais en vain, de reprendre l'Alsace, cette province demeura définitivement dans la possession des empereurs allemands. A la mort d'Othon III (1002), quatre prétendants se disputèrent l'empire; parmi eux étaient Hermann, duc de Souabe et d'Alsace; l'un de ses adversaires trouva un appui dans les populations même de l'Alsace et dans la ville de Strasbourg; Hermann, pour se venger de ses sujets infidèles, brûla la capitale de son duché et ravagea tout le territoire. Quelque temps après la querelle des investitures partagea l'Allemagne entre le pape Grégoire VII et l'empereur Henri IV; Grégoire déposa son adversaire en vertu de la toute-puissance qu'il prétendait s'arroger sur les rois, et Rodolphe, duc de Souabe et d'Alsace, fut élu par les grands de l'empire; le nouvel empereur reçut de Grégoire une couronne d'or sur laquelle était gravé ce vers :

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.

Mais la bataille de Mersbourg fut fatale à Rodolphe : ce prince y perdit la vie. Henri disposa alors de la Souabe et de l'Alsace en faveur de Frédéric de Hohenstauffen, Lorsque Grégoire avait fait proclamer un nouvel empereur, Henri, par représailles, avait créé un antipape; ce schisme et les vicissitudes de la guerre détruisirent tellement la religion en Alsace qu'il fallut un missionnaire pour la rétablir. La peste ravageait alors toute cette partie de l'empire; les esprits se montrèrent disposés, sous l'influence de ce fléau, à accueillir les exhortations du prêtre Manégold envoyé par le pape Urbain II, les désordres cessèrent et un grand nombre de fondations pieuses datent de cette époque. Frédéric le Borgne remplaça Frédéric de Hohenstauffen comme duc d'Alsace; son administration fut ferme et prudente. Conrad III, frère de Frédéric, fut appelé en 1130 au trône impérial, et cette élévation des Hohenstauffen donna un nouvel éclat à l'Alsace. Haguenau, construit par Frédéric le Borgne, devint l'une des principales résidences impériales. Frédéric Barberousse, successeur de Conrad (1152), y fit de fréquents séjours et se plut souvent à chasser dans la forêt voisine qu'on appelait Forêt Sainte; il donna à l'Alsace pour duc immédiat un de ses fils qui portait, comme la plupart de ses prédécesseurs, le nom de Frédéric. A cette époque les deux Alsaces avaient pour gouverneurs chacune un comte ou landgrave (*land* pays, *graff*, comte), chargés de l'administration de la justice. Ces landgraves ne jouissaient des droits réguliers que sur leurs propres terres, et on appelait de leurs décisions au tribunal de l'empereur. Le règne de l'empereur Frédéric II, fils de Henri VI (1197-1250), fut pour l'Alsace une époque de calme et de prospérité; après ce prince, les empereurs conservèrent le titre de ducs de Souabe et d'Alsace; mais les troubles qui suivirent sa mort portèrent le désordre dans ce territoire. L'héritier de l'empereur Conradin, fait prisonnier par Charles d'Anjou, fut décapité en 1268. Pendant cette confusion la plupart des grands se rendirent indépendants et les principales villes du Rhin, Strasbourg, Schlestadt, Haguenau, Wissembourg formèrent entre elles une confédération pour les intérêts de leur commerce; le nom de villes impériales fut donné à la plupart d'entre elles, et bientôt quelques-unes, telles que Strasbourg et Haguenau, acquirent une presque complète indépendance. Rodolphe de Hapsbourg, qui termina le grand interrègne (1273), visita l'Alsace et lui donna pour landgrave son fils, nommé comme lui Rodolphe; les troubles que lui-même y avait allumés avant d'être empereur n'en continuèrent pas moins. L'Alsace se souleva plus tard contre Adolphe de Nassau, parvint à le renverser et lui substitua ce fameux Albert Ier sous lequel les cantons suisses conquirent leur indépendance. L'Alsace favorisa l'insurrection de ces montagnards et une vaste ligue se forma de Porentrui à Seltz. Strasbourg secoua entièrement le joug de l'aristocratie et établit dans ses murs une sorte de constitution républicaine sous la protection de l'empire. Les discordes civiles n'en continuèrent pas moins dans la contrée sous cette nouvelle forme de gouvernement, et il ne fallut rien moins, pour les faire cesser, que l'irruption des bandes anglaises en Alsace après la bataille de Poitiers. En 1375 un seigneur français, Enguerrand de Coucy, petit-fils d'Albert Ier, prétendit faire valoir ses droits à la possession du duché d'Alsace; il se mit à la tête des bandes d'aventuriers qui ravageaient le pays, et mit les deux landgraviats à feu et à sang. Survinrent ensuite de nouvelles querelles entre l'aristocratie et les habitants des villes; les campagnes furent dévastées, et cent cinquante villages furent de nouveau détruits. La paix ne se fit guère qu'en 1429, et fut suivie de la ligue de dix villes, parmi lesquelles Haguenau, Strasbourg, Schlestadt, Wissembourg, Obernheim se trouvent dans cette partie de l'Alsace dont nous nous occupons. Ces cités prirent une part active à la guerre des Suisses contre Charles le Téméraire; leurs milices assistèrent à la défaite de Saint-Jacques (1444), et aux glorieuses journées de Granson et de Morat (1476). Les guerres occasionnées par la réforme s'annoncèrent par plusieurs soulèvements populaires en Alsace. Ce fut d'abord la *ligue du Soulier* formée par des paysans qui avaient pris pour devise contre les grands et le clergé : *Rien que la justice de Dieu*, puis le *soulèvement des Rustauds* en 1525. Les anabaptistes vinrent ensuite et proclamèrent l'égalité de tous les hommes. On les persécuta, et six cents d'entre eux subirent le dernier supplice. Le protestantisme fit des progrès au milieu des entraves que l'Église romaine s'efforçait d'apporter à son développement; Calvin, chassé de Genève, vint en 1538 à Strasbourg fonder l'Église française réformée. Les troubles religieux furent le premier prétexte de cette guerre de Trente ans, qui devint européenne. L'Alsace eut sa part de désordres et de misères pendant cette période; les détails qui la concernent trouveront leur place à l'histoire du Haut-Rhin. Cependant, il faut dire qu'en 1637, le duc de Saxe-Weimar battit près de Strasbourg l'armée impériale. Les deux landgraviats furent conquis et cédés à la France par la paix de Westphalie; ils se soulevèrent à plusieurs reprises, et leur possession eut besoin d'être confirmée par les victoires de Condé et de Turenne. Strasbourg seul avait conservé sa liberté; nous verrons à l'article qui lui est destiné, comment elle la perdit après le traité de Nimègue, en 1679. Malgré sa réunion à la France, l'Alsace resta allemande jusqu'en 1789. La ré-

Digitized by Google

volution, qui assurait à tous les cultes une égale protection, fut généralement accueillie avec faveur dans les deux landgraviats; quelques soulèvements furent rapidement comprimés, et les départements du Haut et du Bas-Rhin défendirent généreusement leurs frontières contre l'armée prussienne. Le Bas-Rhin vit passer Moreau, et Kehl et Huningue furent le premier théâtre des opérations de ce général lorsqu'il fit la célèbre campagne d'Allemagne. L'Alsace se distingua en 1814 par sa fidélité à l'empereur; en 1815, Rapp, presque sans soldats, fit soutenir aux habitants de Strasbourg un blocus de trois mois. Cette seconde invasion fut fatale à notre département, qui n'a pas encore réparé complétement ses misères. L'industrie s'y est cependant développée, et le département du Bas-Rhin est aujourd'hui l'un des premiers parmi les départements manufacturiers de France.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Strasbourg (lat. 48° 34′ 37″, long. 5° 24′ 54″ E.) — Strasbourg (*Argentoratum*), chef-lieu du Bas-Rhin, est situé sur l'Ill, à l'est à peu de distance de l'embouchure de cette rivière dans le Rhin, à 464 kilomètres de Paris. Sa population est de 75 565 habitants.

Ptolémée est le premier écrivain qui mentionne Argentoratum; mais le nom germain de cette ville, dont la terminaison seule a été latinisée, indique qu'elle devait exister au temps de César. Bientôt sa position frontière accrut l'importance dont elle jouissait; elle reçut en garnison une légion romaine, fut le siége d'une manufacture d'armes, et obtint dès le IVe siècle, le titre de municipe. La prospérité même dont jouissait Argentorat attira les barbares; cette ville fut pillée en 356, par les Alamans, qui peu après, furent vaincus par Julien et rejetés au delà du fleuve. Ces ennemis eurent encore moins de succès dans une seconde tentative; ils essuyèrent sous les murs d'Argentorat une défaite complete, et leur chef Chrodomar fut fait prisonnier. Le Ve siècle amena des invasions plus fréquentes et plus désastreuses; Attila, battu à Châlons (451), se replia sur l'Alsace et brûla la capitale de cette province. Sous la domination des Francs cette cité se releva, mais changea de nom. Un château *burg*, construit sur la chaussée *stras*, qui servait de communication entre les Gaules et la Germanie, fut appelé Strasbourg, et l'ancienne Argentoratum releva ses murailles autour de cette forteresse. Son accroissement fut rapide; Grégoire de Tours en parle dès 589, comme d'une ville qui servait parfois de résidence royale. A cette même époque, l'évêché fondé dans le IVe siècle acquérait des biens temporels; les rois d'Austrasie placèrent dans sa dépendance le riche domaine de Rouffach, et le titre de *defensores civitatis*, acquis pendant les troubles et la confusion des invasions barbares, donna à l'évêque la juridiction civile et criminelle. Sous les Carlovingiens, la ville de Strasbourg échut par le traité de Verdun (843) à Lothaire. C'était dans cette ville, que l'année précédente, Louis le Germanique et Charles le Chauve s'étaient réunis et avaient prononcé ce fameux serment en romane et en tudesque, qui est le premier monument des deux langues. Nous avons déjà vu (Histoire générale), par quels partages et quelles vicissitudes passèrent l'Alsace et Strasbourg, jusqu'au règne de Louis l'Enfant, fils de l'empereur Arnould (904). A cette époque, éclatèrent les premières dissensions entre l'évêque et la cité. Après la mort de Louis, elles se renouvelèrent à propos de la rivalité de Conrad de Franconie et de Charles le Simple pour la possession de l'Alsace; les bourgeois prirent parti pour l'Allemagne, tandis que l'évêque Albert se déclarait pour la France: ce prélat ne craignit pas d'appeler les étrangers dans les murs de sa ville, qui fut pillée et ravagée; les habitants le chassèrent, et il fut tué dans le château de Rothembourg où il avait cherché un refuge; mais son successeur, appuyé par Charles le Simple, rentra dans l'évêché et imposa aux habitants une forte amende. L'évêque Erkanbold fut ami et allié de l'empereur Othon II, et obtint de lui la confirmation de son pouvoir temporel; plus juste ou plus sage que ses prédécesseurs, il fit des concessions aux bourgeois et accorda un code qui leur assurait des garanties nombreuses. Entre autres dispositions, la ville de Strasbourg jouissait du droit d'asile: le criminel qui s'y était réfugié pouvait y rester en pleine sécurité, pourvu qu'il fût prêt à répondre en justice et qu'il obéît aux lois. Tous les magistrats relevaient de l'évêque, et ils étaient au nombre de quatre principaux: le prévôt, le burgrave, le péager et le directeur de la monnaie. Outre un prévôt, l'évêque avait un avoué à la nomination duquel les bourgeois concouraient. Les bourgeois étaient tenus de travailler cinq jours de l'année pour le service de l'évêque, le prévôt fournissait les bêtes de labour de l'évêque; les monnayeurs et un certain nombre d'individus pris dans chaque corps de métier étaient exempts de ces corvées. De telles dispositions ne pouvaient sembler avantageuses qu'à une époque où dans beaucoup de villes, la plupart des habitants étaient encore serfs. Vers la fin du XIe siècle, elles reçurent une modification favorable aux bourgeois par la création de conseillers de la ville. Ces magistrats devaient jurer de procurer en toute occasion l'avantage et l'honneur de l'Église, de l'évêque et de la ville. A partir de ce moment, commence une lutte plus égale entre l'évêque et les bourgeois, et l'issue en est toute favorable à ces derniers qui finissent par se constituer en cité républicaine. Ce fut Othon de Hohenstauffen, frère de Frédéric et évêque de Strasbourg, qui accorda à cette ville ses conseillers municipaux; ils étaient au nombre de douze. En outre, les citoyens nommaient des échevins dont les fonctions consistaient à servir de témoins dans les ventes, dans les achats, et de plus, ils pouvaient juger, comme arbitres, les différends de leurs concitoyens. Othon témoigna encore sa bienveillance envers les habitants, en diminuant l'impôt que l'évêque prélevait sur le vin; cet impôt fut diminué de nouveau par l'empereur Henri V, et enfin racheté par la ville en 1132. Lothaire de Saxe, successeur de Henri V, affranchit les bourgeois de Strasbourg de la juridiction du landgrave de basse Alsace. La famille impériale de Hohenstauffen combla Strasbourg de ses bienfaits; Henri VI plaça ses habitants sous la protection immédiate de l'empire. Cependant lorsque Frédéric fut excommunié en 1228, ils prirent parti contre lui avec leur évêque, ce prince les soumit et leur accorda de nouvelles faveurs, ils ne s'en soulevèrent pas moins jusqu'à trois fois. Après la mort de Frédéric, et pendant le grand interrègne, de nouvelles discordes éclatèrent entre les habitants et l'évêque Walter de Geroldseck; l'évêque, forcé de quitter la ville, la frappa d'interdit, et les habitants, par représailles, pillèrent ses biens et ceux du clergé. Walter, appuyé par les troupes de son oncle, l'archevêque de Trèves, vint assiéger sa ville épiscopale; les habitants, soutenus par quelques seigneurs, entre autres par Rodolphe de Hapsbourg, lui résistèrent. Une bataille sanglante eut lieu, dans la première moitié de 1262, sous les murs mêmes de Strasbourg; l'évêque fut battu, un grand nombre des nobles qui combattaient avec lui périrent, et il ne rentra qu'après avoir confirmé et juré les coutumes et priviléges dont avaient joui avant lui les habitants. Walter survécut peu à cette humiliation; il eut pour successeur, en 1263, Henri de Geroldseck, son cousin, qui s'était montré partisan des réformes sollicitées par les citoyens; il sanctionna tout ce qui avait été fait et octroya de nouvelles immunités. C'est de son épiscopat que date réellement l'importance de la ville de Strasbourg; nous voyons, à partir de ce moment, les habitants de cette cité se confédérer avec l'empereur, ou contre lui avec les villes insurgées de la Suisse, défendre leur indépendance par les armes, frapper monnaie, admettre dans leurs communautés les étrangers fugitifs, sans tenir compte des réclamations des seigneurs, et administrer concurremment avec l'évêque la justice civile et criminelle. Cette victoire complète des habitants sur leur évêque ne profita guère qu'aux citoyens riches et nobles, qui accaparaient les magistratures municipales et faisaient servir leur autorité à l'oppression de leurs concitoyens. Plusieurs soulèvements eurent lieu

Digitized by Google

contre ces seigneurs, et bientôt la discorde se mit entre eux. Deux des premières familles, les Zorn et les Mülnheim en vinrent aux mains avec leur partisans sur la place publique : ce fut l'occasion d'une révolution municipale ; la ville était partagée en tribus, on nomma un nouveau conseil dans lequel toutes les tribus eurent leurs représentants : celles des nobles avaient seules joui jusque-là de cet avantage, et le nombre des maîtres fut réduit de quatre à deux. Quelques expéditions extérieures suivirent cet accommodement ; Gautier de Tubingen qui, retiré dans le château de Schwanau, pillait les bateaux des mariniers du Rhin et entravait le commerce, fut chassé de son repaire, ses complices furent passés au fil de l'épée, et l'acquisition de Schwanau délivra du retour de semblables brigandages les Strasbourgeois. En 1349, eut lieu un nouveau changement dans l'administration de la ville ; les magistrats avaient protégé les juifs persécutés dans tout le reste de la France, et accusés d'avoir produit en empoisonnant les puits, le terrible fléau qui fit alors tant de ravages. Les corporations accusèrent leurs officiers d'avoir reçu de l'argent, les forcèrent à se démettre, et portèrent de nouveau à quatre le nombre des maîtres. L'exécution de plusieurs milliers de juifs qui périrent dans les flammes, suivit cette nouvelle révolution communale ; leurs biens furent confisqués au profit des corps de métiers, et leurs créances abolies. Il leur était dû des sommes énormes ; les bourgeois de Strasbourg furent de la sorte délivrés de leurs dettes. Mais la peste les atteignit particulièrement : il mourait dans leur ville près de cent personnes par jour.

Sous les règnes de Charles IV et de **Wenceslas**, quelques difficultés survinrent entre la ville de **Strasbourg** et l'**empereur**. Par la bulle d'or (1356), Charles IV avait défendu à toutes les cités d'admettre au droit de bourgeoisie des personnes étrangères à leurs murs ; Strasbourg qui de la sorte eût vu son influence considérablement diminuée, résista énergiquement et finit par obtenir justice de cette atteinte portée à ses droits antérieurs. Quelques années plus tard, Wenceslas, irrité de ce que les Strasbourgeois avaient accueilli un citoyen de Bâle malgré sa défense, leur retira leurs priviléges, entra sur leurs terres et les contraignit à s'humilier. Des désordres plus graves survinrent : les seigneurs de Souabe et d'Alsace se liguèrent contre les villes qui pour la plupart avaient échappé à leur influence. Une longue guerre qui ensanglanta dans ces provinces la fin du XIVe siècle, fut le résultat de ces prétentions. A cette même époque, Strasbourg encourut la colère du roi d'Angleterre et de l'empereur, pour les méfaits d'un noble du nom de Brunon, qu'elle avait admis au nombre de ses citoyens, et qui avait commis un acte de brigandage au préjudice de plusieurs sujets anglais. Les forces des seigneurs unies à celles de l'empire vinrent dévaster le territoire des Strasbourgeois, piller les villages de leur dépendance et attaquer leur ville. Le siége dura plusieurs mois ; enfin, Wenceslas consentit à lever le ban dont Strasbourg avait été frappée, il pardonna les griefs qu'il avait contre les bourgeois et confirma leurs priviléges ainsi que ceux de la noblesse ; mais il exigea aussi une somme de trente-deux mille florins. Après son départ, les troubles recommencèrent entre les citoyens et les nobles de la ville ; ces derniers se plaçaient en dehors de toutes les lois, ils pillaient les boutiques des marchands en plein jour, et maltraitaient les hommes des métiers. Lorsque le conseil voulut réprimer ces désordres, ils se retirèrent à Haguenau et formèrent une ligue sous le nom de *noblesse unie hors de Strasbourg*. Une lutte s'engagea entre eux et les corps de métiers, elle dura de 1420 à 1422. A cette époque, une convention leur rouvrit les portes de la ville dont ils s'étaient volontairement exilés ; mais ils durent s'engager à reconnaître la suprématie de l'Ammeister (grand conseil), à prêter le serment et à payer les droits exigés des autres citoyens. En 1433, un conseil de quinze membres, cinq nobles et dix bourgeois, fut institué pour veiller au maintien de la constitution, à l'exécution des lois et à l'administration des finances. Deux ans plus tard, la commune s'affranchit entièrement de la juridiction impériale et choisit trois villes alliées pour arbitres, dans une partie des litiges qu'elle ne voulait pas se réserver ; ces villes étaient Bâle, Worms et Zurich.

Ce fut à cette époque qu'un gentilhomme de Mayence, chassé de sa ville natale, Jean Gutenberg de Jenselleisch, vint se fixer à Strasbourg. Il imagina de 1436 à 1440 des caractères mobiles, gravés sur bois, percés dans leur épaisseur et traversés par un fil de fer qui les tenait réunis. Ce procédé aujourd'hui si imparfait, était l'origine de l'imprimerie. Trois bourgeois, André Drizehn, Jean Riff et André Heilmann, s'unirent à Gutenberg, qui, en 1444, avec un autre associé Mentel, substitua aux caractères en bois des lettres d'étain gravées. Remplacer ces lettres par des caractères fondus et diminuer ainsi les frais énormes qu'occasionnait la gravure, était le dernier grand perfectionnement qu'exigeât l'invention de Gutenberg pour se répandre par le monde et y vulgariser l'instruction et l'étude réservées jusque-là à peu de personnes.

Jusqu'à l'époque de la réforme, on ne mentionna à Strasbourg qu'un petit nombre de guerres intérieures, et l'assistance dont nous avons parlé à l'histoire générale et qui fut prêtée aux villes suisses. Un troisième corps politique, le Conseil des vingt et un, fut institué en 1487 ; il avait une partie de l'administration judiciaire et dirigeait l'administration municipale.

Cette époque fut vraiment la plus prospère pour Strasbourg. Elle jouissait de priviléges qui garantissaient son indépendance, elle avait au dehors une voix à la diète, le droit de contracter des alliances, même avec l'empereur. Ses corps de métiers étaient nombreux et devaient au commerce et à l'industrie leurs richesses et leur prospérité ; en même temps la jeunesse accourait de toutes parts aux écoles de l'Alsace alors réputées parmi les premières d'Allemagne et de France. Ce fut dans cet état que la réforme trouva Strasbourg ; les esprits éclairés par des savants docteurs qui tout en respectant le catholicisme, avaient blâmé souvent les abus de Rome, se prêtèrent à la réforme de Luther. Dès 1518, les bourgeois affichèrent les propositions contre les indulgences ; Mathieu Zuï, curé de la paroisse Saint-Laurent, et avec lui un grand nombre d'hommes distingués, Hédion, Capiton, Martin Bucer se convertirent au culte nouveau. Le magistrat autorisa les pratiques du luthéranisme ; bientôt Strasbourg adopta officiellement les réformes. Enfin, elle acquiesça à la fameuse ligue de Smalkalde. Les communautés religieuses furent supprimées, et avec leurs biens les Strasbourgeois élevèrent un gymnase qui fut placé sous la direction du célèbre Jean Sturm ; cette école fut érigée par Maximilien II en académie, et elle subsiste encore. Strasbourg envoya à la confédération protestante 2000 hommes et 12 canons ; Charles-Quint força cette ville à payer une amende de 30 000 florins et à livrer des munitions après la bataille de Mühlberg (1547). Cependant, tout en y rétablissant le culte catholique, l'empereur laissa ouvertes quatre églises protestantes. La paix d'Augsbourg (1555), accorda enfin la liberté des cultes et affranchit les protestants de la juridiction épiscopale, ce fut à Strasbourg la ruine du pouvoir de l'évêque. A partir de ce moment, la capitale de l'Alsace devint la retraite des protestants persécutés en France. De 1592 à 1610, de nouveaux troubles éclatèrent à l'occasion de la mort de l'évêque que les protestants se refusaient à remplacer et que les catholiques voulaient élire en le choisissant seuls. Dans la guerre de Trente ans, la France ménagea la ville de Strasbourg pendant les opérations de ses armées en Alsace ; les généraux envoyés dans cette province, Caumont de La Force, Rohan, Turenne étaient protestants. Nous avons vu que, lorsque l'Alsace fut réunie à la France, il y eut en faveur de Strasbourg une exception jusqu'à la paix de Nimègue (1679). Après ce traité, le roi établit à Brisach des *chambres* dites *de réunion*, chargées d'interpréter dans l'intérêt de la France les dernières conventions. Les chambres décidèrent que Louis XIV avait des droits sur Strasbourg et sommèrent le magistrat de cette ville de prêter serment de fidélité. Comme la ville s'y refusait, une armée se mit en marche, s'établit sur son territoire, et Louvois en

Spesbourg.

personne somma les habitants de céder, les menaçant d'un assaut, et promettant, en cas de soumission, le maintien des priviléges. Les habitants cédèrent et Strasbourg reconnut la souveraineté française, le 30 septembre 1681. Au mois d'octobre de la même année, Louis XIV visita sa nouvelle conquête, désarma les habitants, modifia les institutions au profit de sa juridiction et fit construire une citadelle. Jusqu'à l'époque de la révolution, les Strasbourgeois qu'on voulait ramener forcément au culte catholique et qu'on soumettait à de fréquents impôts, regrettèrent la liberté souvent turbulente dont ils avaient joui avant leur réunion. Mais la révolution assimila leur ville au reste de la France, accorda la liberté des cultes et excita dans le département frontière du Bas-Rhin un enthousiasme général contre l'étranger. Cependant les excès de la Convention furent blâmés. Il y eut plusieurs victimes : le maire Dietrich, qui avait eu l'honorable courage de voter l'inviolabilité royale, périt sur l'échafaud. Peu après les commissaires extraordinaires Saint-Just et Lebas firent arrêter quarante des principaux citoyens du département, mais aucun d'entre eux ne fut mis à mort.

En 1814, après le désastre de Leipsick, Strasbourg fut assiégé par les ennemis. Rapp soutint bravement un blocus de plus de trois mois. En 1815, peu de jours après Waterloo, Rapp s'enferma une seconde fois dans Strasbourg et soutint un nouveau blocus. A partir de ce moment, le chef-lieu du Bas-Rhin a vécu dans le calme et dans la prospérité que la paix procure; cette ville n'a plus été troublée qu'une fois, en 1836, par la tentative du prince Louis-Napoléon Bonaparte contre le gouvernement du roi Louis-Philippe. Le prince était arrivé à Strasbourg dans la soirée du 28 octobre : le 30, dès cinq heures du matin, il se présente accompagné du colonel Vaudrey et du commandant Parquin devant le 4e régiment d'artillerie qu'il gagna à sa cause, tandis que M. F. de Persigny, son aide de camp, gardait à vue le lieutenant général Voirol, commandant la 5e division militaire. Suivi des artilleurs et d'une foule de peuple qui lui est favorable, Louis-Napoléon se dirige vers la caserne d'infanterie de la Finkmatt, près des remparts, mais il est un instant séparé de son cortége, et déjà le désordre se met dans les rangs de ceux qui l'accompagnent; accueilli d'abord avec enthousiasme par la troupe, il voit la fortune se déclarer contre lui par suite de la persistante énergie du lieutenant Pleignier qui rappelle les soldats au devoir; il peut, d'un mot, d'un ordre, faire disparaître l'obstacle, bien loin d'employer la force et la violence, il fait rendre la liberté au lieutenant. Mais pendant ce temps le désordre s'accroît dans l'étroite cour de la caserne, artilleurs, peuple, fantassins se culbutent pêle-mêle. Le lieutenant-colonel Taillandier arrive, le prince est fait prisonnier avec ses amis. A quelques jours de là, il était exilé en Amérique.

Strasbourg a une école d'artillerie, un arsenal, une fonderie de canons, une direction des haras, une manufacture des tabacs, un hôtel des monnaies dont la lettre est BB, une Académie où toutes les facultés sont représentées, un muséum d'histoire naturelle, un cabinet d'anatomie, un jardin botanique, une bibliothèque extrêmement riche.

La ville est en général irrégulière, mais sa situation est

Hoh Kœnigsbourg.

agréable : elle possède plusieurs promenades, dont une allée de tilleuls plantés par Le Nôtre en 1692. Dans la plaine du polygone on a élevé un monument au général Kléber et un autre à Desaix dans une île du Rhin. La cathédrale de Strasbourg est l'un des plus curieux et des plus célèbres monuments de l'art gothique. La première église, construite par les Mérovingiens et les Carlovingiens, fut détruite par le feu du ciel en 1007; il n'y eut d'épargné que le chœur, que l'on croit avoir été bâti par Pépin et Charlemagne. L'évêque Wernher jeta en 1015 les fondements de l'édifice actuel. La construction de la basilique ne fut achevée qu'en 1275. Deux ans après fut commencée la tour d'après les plans et sous la direction de l'architecte Ervin de Steinbach, auquel succéda en 1318 son fils Jean, qui l'éleva jusqu'à la hauteur de la plate-forme. A sa mort (1339), l'architecte Huit, de Cologne, poursuivit les travaux jusqu'en 1365. Enfin le globe et la croix y furent posés en 1439. Il avait fallu 422 ans pour l'édification complète de la nef et du clocher. Ce clocher a une hauteur de 142 mètres, c'est-à-dire 4 seulement de moins que la plus haute pyramide d'Égypte. En 1571 le sénat décréta l'érection d'une grande horloge astronomique pour remplacer une horloge plus ancienne qui ne pouvait plus servir. Cet ouvrage fut confectionné d'après les dessins de Conrad Dasipod, professeur de mathématiques, par Wolkenstein, d'Augsbourg, Isaac et Josué Habrecht, de Schaffouse, et Tobie Stimmer; il fut achevé en 1574. A la place de cet antique ornement, on voit depuis 1842 une nouvelle horloge astronomique érigée par M. Schwilgué. Après la cathédrale on remarque l'église de Saint-Pierre le Jeune, édifice qui date de 1290. Depuis 1682 on a élevé un mur de séparation entre le chœur et la nef; cette dernière partie est réservée aux protestants.

L'église de Saint-Pierre le Vieux passe pour avoir été élevée par saint Materne. La construction du chœur a été achevée en 1432. Une très-ancienne église paroissiale dite de Sainte-Croix existait encore près de Saint-Étienne; elle a été démolie en 1553.

Dans l'église Saint-Thomas se trouve le monument érigé à la mémoire du comte de Saxe, maréchal de France. Ce monument est de Pigal. Le maréchal est représenté debout, prêt à descendre dans le tombeau; à sa droite on voit renversés les aigles autrichiennes, le lion anglais; à sa gauche, le génie de la guerre tient son flambeau renversé; au-dessus, la France repousse d'une main la mort, et de l'autre s'efforce de retenir l'illustre guerrier. On remarque encore parmi les édifices le château impérial, ancien palais épiscopal, et l'hôtel de la préfecture, bâtis tous deux dans le XVIIIe siècle, la vieille maison Travenhaus, le palais de justice, etc.

Strasbourg fabrique des draps, toiles, étoffes de coton, toiles à voiles, coutellerie, boutons, cartes, faïences, porcelaines; elle a des teintureries, des brasseries considérables, des raffineries, fonderies, etc.

Cette ville est la patrie de l'aimable poëte Andrieux, du maréchal Kellermann, de Kléber, des peintres Hans et Grün, du sculpteur Kirstein, du philologue Schweighœuser, de l'antiquaire Lasauvagère et du philanthrope Oberlin.

Ses armes sont : *d'azur a une Notre-Dame de carnation assise sur un trône d'or et sous un pavillon de même, tenant de la main dextre un sceptre d'or, et sur le bras*

sénestre l'Enfant Jésus; auprès de la Vierge est un écusson d'argent chargé d'une bande de gueules.

AVENHEIM. — Avenheim, village à 20 kilomètres de Strasbourg; sa population est de 539 habitants. Ce lieu est célèbre par un puits d'eaux minérales alcalines dont la vertu passe pour être considérable. Ces eaux, dont la température reste toujours la même, ont une mauvaise odeur, qu'elles ne tardent pas à perdre à l'air. Elles sont surtout utiles contre les affections de la peau, les fièvres, la pierre et la gravelle; elles ont une propriété apéritive et digestive très-grande. Les habitants d'Avenheim vivent, dit-on, fort longtemps.

AVOLSHEIM. — Avolsheim, petite ville sur la Bruche à 20 kilomètres de Strasbourg, a une population de 1427 habitants. L'église paroissiale de ce village passe pour être l'édifice même fondé par saint Materne, et elle est l'une des plus anciennes de l'Alsace. La porte qui conduit du porche dans l'intérieur est ornée de sculptures grossières; la nef n'est point voûtée; des piliers simples la séparent des bas côtés, dont les baies de fenêtres sont gothiques; les murs offrent quelques fragments d'inscriptions romaines.

BRUMATH. — Brumath ou Brumpt (*Brocomagus*), chef-lieu de canton sur la Zorn, à 17 kilomètres de Strasbourg; sa population est de 1427 habitants. De longues discussions se sont à plusieurs reprises engagées entre les érudits pour fixer l'emplacement de l'antique Brocomagus mentionnée par Ptolémée parmi les villes des Triboques. Plusieurs ont cru que ce lieu n'était autre que Haguenau, mais des explorations récentes et la découverte d'inscriptions, d'une colonne milliaire dédiée à l'empereur Valérien, des médailles d'un grand nombre d'empereurs, des vases cinéraires, des urnes en verre d'une grandeur remarquable, des statuettes de bronze et un fragment de statue en marbre d'un beau travail, ne permettent pas de mettre en doute l'identité de Brumath avec Brocomagus; de plus il faut remarquer que jusqu'au XIe siècle Brumath a porté le nom de Bruochmagat. Au Ve siècle, Brumath fut saccagé par les barbares, Vandales, Alains, Huns et Francs. Ce ne fut plus, pendant de long siècles, qu'un village que Louis de Bavière éleva de nouveau au rang de ville en 1636. Ruinée de nouveau dans les guerres de Louis XIV, cette ville s'est relevée et a acquis aujourd'hui quelque importance.

HAGUENAU. — Haguenau (*Haguenac*, *Haguenara*), chef-lieu de canton sur la Moder à 28 kilomètres de Strasbourg; sa population est de 11351 habitants. Cette ville a été fondée dans le XIIe siècle, et son nom rappelle son origine; *hag* signifie forêt, *au* marque un terrain arrosé, et, en effet, c'est au milieu de la vaste forêt de Nout, et sur une île qu'a été élevé par Frédéric le Borgne de la maison de Hohenstauffen le château autour duquel se sont groupées les demeures qui ont formé la ville de Haguenau. L'origine ducale de cette cité attira sur elle les faveurs des successeurs de Frédéric le Borgne. Frédéric Ier Barberousse la déclara impériale, la fit entourer de murs en 1154, et lui accorda un grand nombre de franchises; tout bourgeois de Haguenau relevait, pour ses biens mobiliers, du magistrat du lieu où il résidait; ils étaient affranchis des péages dans l'empire entier. De plus, Frédéric établit des foires, et assura de sa protection tous ceux qui s'y rendraient. Un de ses successeurs, Guillaume de Hollande, plaça la justice impériale sous le contrôle de la justice municipale. En 1337, Louis de Bavière conféra à la ville la surveillance sur la vaste forêt qui entoure Haguenau. Léopold d'Autriche autorisa en 1374 les habitants à frapper monnaie, et par la suite Maximilien et Charles-Quint étendirent ce droit.

Haguenau fut pour les empereurs un séjour de prédilection; Henri VI et le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion, qui était alors prisonnier de l'empire, s'y rencontrèrent et traitèrent de la rançon de ce dernier (1194). En 1209 les princes de l'empire se réunirent à Haguenau, à la prière d'Othon IV. Frédéric II se plut à son tour dans cette résidence, qui ne cessa d'être occupée par les empereurs qu'à la mort du fils de Charles-Quint, Ferdinand Ier. En 1247, Haguenau contracta ainsi que Schlestadt, Wissembourg, etc., alliance avec les autres villes du Rhin dans l'intention de sauvegarder les intérêts réciproques, et elle devint le chef-lieu de la préfecture des dix villes impériales de l'Alsace. Rodolphe de Habsbourg eut à reprendre par les armes la ville de Haguenau, qui s'était soulevée et qui avait chassé son landgwot, neveu de cet empereur. En 1299 Haguenau et Strasbourg réunirent leurs forces contre le château de Brumath et l'assiégèrent, mais cette alliance entre la capitale de la basse Alsace et la cité des Hohenstauffen ne fut pas de longue durée; des démêlés survinrent entre elles; Strasbourg ravagea souvent dans le courant des XIIIe et XIVe siècles le territoire de sa rivale. Mais le XVIIe siècle fut surtout fatal à Haguenau; le comte de Mansfeld lui extorqua à plusieurs reprises de l'argent, puis voulut étendre ses fortifications, non dans son intérêt, mais pour se rendre maître de l'Alsace et faire de Haguenau sa capitale; il fut chassé l'année suivante par l'archiduc Léopold. Dix années après arrivèrent les Suédois, qui mirent garnison dans Haguenau le 21 décembre 1632. Le 5 janvier suivant, les impériaux ayant des intelligences dans la ville, y entrèrent par surprise, tuèrent la plupart des Suédois et prirent leur commandant. Haguenau fut ensuite longtemps disputée entre les Allemands et les Français; le comte de Salm la livra à ces derniers en 1634. Les impériaux vinrent l'assiéger pendant quelques jours en 1635, et dans ce peu de temps plus de mille hommes y périrent par le froid et par la famine. La population de cette malheureuse ville, qui pendant la guerre avait été de quinze cents habitants, se trouvait réduite à moins de trois cents en 1651. En 1673 les Français rasèrent les fortifications de Haguenau. Quatre ans plus tard un incendie consuma l'ancien palais impérial, l'hôtel de ville et cent cinquante maisons. La paix de Nimègue ramena un peu de calme dans cette malheureuse cité; mais au commencement du XVIIIe siècle, elle fut assiégée et prise deux fois à sept mois de distance. Les impériaux s'en emparèrent momentanément en 1705, puis ils la reprirent en 1745 pendant la guerre de la succession d'Autriche. A l'époque de la révolution, Haguenau était obérée de 1200 000 livres; il y avait, en outre, dans les caisses un déficit de 200 000 francs. Le procureur de la commune fit saisir les biens des anciens magistrats; ce fut l'occasion de quelques troubles dans la ville; il y eut dans cette émeute quelques morts et quelques blessés. En 1793, l'armée française après avoir évacué les lignes de la Lauter, se retira derrière la Moder; le duc de Brunswick et Wurmser vinrent l'attaquer dans ce retranchement; le centre des républicains occupait Haguenau. Les alliés eurent l'avantage et forcèrent les Français à chercher un refuge jusque sous les murs de Strasbourg. Ce fut à ce moment que Hoche et Pichegru prirent le commandement de l'armée du Rhin.

A ces faits de l'histoire extérieure, il faut ajouter quelques événements qui se sont accomplis au moyen âge dans les murs de Haguenau. Une révolution municipale modifia en 1332 la constitution de cette ville. Les échevins, au nombre de 12, toujours choisis parmi les nobles, administraient la ville avec tyrannie; la division se mit entre eux; les corps de métiers en profitèrent pour soumettre leurs griefs à l'empereur. Louis de Bavière ordonna que la police et l'administration de la ville fussent confiés à 24 citoyens pris parmi les artisans, et désignés une première fois par le conseil et ensuite par leurs prédécesseurs à leur sortie de charge. Les échevins continuèrent à former le tribunal de la ville, mais chacun d'eux devait se faire accompagner d'un artisan pour la perception de l'impôt, et ils ne pouvaient plus contracter de dettes au nom de la communauté sans l'aveu des 24. Ce règlement fut confirmé en 1360 et subsista avec de légères modifications jusqu'à l'époque de l'occupation française.

Haguenau est une jolie ville dont les revenus aujourd'hui considérables sont sagement administrés par son conseil municipal. Son territoire produit de la garance,

du houblon et du tabac ; les habitants font un commerce assez considérable en bois, laine et garance; ils fabriquent des calicots, siamoises, savons verts, goudron, etc.; les brasseries et tanneries sont en grand nombre.

Parmi les édifices on remarque l'église Saint-Georges, monument gothique du XIIe siècle. Les sculptures extérieures du chœur sont d'un travail parfait. Dans l'intérieur on voit un tabernacle élevé de 10 mètres et orné de sculptures en pierre très-délicates. On peut encore citer Saint-Nicolas, qui date du XIIIe siècle.

Les armes de Haguenau sont : *d'azur à une rose d'argent brochant sur le tout.*

MOLSHEIM. — Molsheim (*Molshemium*), petite ville sur la Bruche et aux pieds des Vosges, à 21 kilomètres de Strasbourg. Sa population est de 3531 habitants. La première mention qui soit faite de cette ville ne remonte pas au delà du Xe siècle. Frédéric II déclara ses habitants, en 1219, par privilége spécial, francs de toute sujétion et de toute juridiction extérieure, libres du droit de *fal* ou de mainmorte, et assujettis dans Strasbourg et dans les autres villes de l'empire aux seuls péages anciens. Ces privilèges furent confirmés en 1239 par le même empereur, qui, dans son diplôme, qualifie, à cette occasion, les habitants de Molsheim du titre de *ses bourgeois*. Cependant l'évêque de Strasbourg s'y arrogea de grands droits et l'empereur ne retint de tous les siens sur la ville que l'advocatie. Plus tard Henri VII transféra à l'évêque tout le reste des priviléges dont il avait joui. En 1316 l'évêque Jean Ier bâtit à Molsheim un château et un hôpital dans lequel il fut enterré. Le château fut détruit au XVIIe siècle, et l'hôpital converti en une église qui a été attribuée au collége des jésuites. En 1326 le pape Jean XXII adjugea les revenus de l'église paroissiale à la manse épiscopale. L'empereur Charles IV vint à Molsheim au commencement de novembre 1353 pour voir l'évêque Berthold qui allait mourir; de là il se rendit à Haselach pour visiter les reliques de saint Florent. En 1501 l'évêque Albert affecta à une léproserie la maison et les biens d'un couvent de béguines qui y fut supprimé. Un fait plus important eut lieu vers la fin du siècle ; l'évêque de Strasbourg Jean, chassé par les protestants (1573), transporta à Molsheim la fabrication de sa monnaie et la résidence du grand chapitre de Strasbourg. En novembre 1592 cette petite ville fut assiégée par Georges de Brandebourg, compétiteur protestant de l'évêché, et se rendit à ses soldats. Forcé d'abandonner sa conquête, Georges de Brandebourg appela l'électeur, son parent, qui vint en 1610, et força la garnison à livrer ses armes et à se retirer à Saverne. Un institut de jésuites se forma à Molsheim vers 1618, avec permission d'enseigner la philosophie et la théologie.

L'église paroissiale de Molsheim est remarquable par la légèreté de ses clochers ; elle a été construite en 1580. Son architecture présente un mélange du style gothique et de celui de la renaissance. Molsheim fait commerce de grains et de vins, et fabrique des rubans de fil, de la grosse quincaillerie, des outils, ressorts, coutellerie, etc.

CHATEAUX DIVERS. — Près d'un village qui porte le nom d'Oberhaslach et qui se trouve à 37 kil. de Strasbourg, on voit les ruines de plusieurs châteaux qui ont presque tous été détruits dans les guerres dont la contrée a été le théâtre. Le premier sur une haute montagne près du village porte le nom de *Ringelstein*, fut incendié dans la guerre de Trente ans et on n'en voit plus que des ruines. Les autres s'appellent *Girbaden*, *Hohenstein* et *Nideck*. Celui-ci, qui s'élève sur un rocher près du torrent, est le plus remarquable. Il en reste une tour carrée en pierres de taille et haute de deux cents pieds. Le torrent y forme trois cascades dont l'une se précipite du haut d'un magnifique rocher de porphyre qui a 35 mètres d'escarpement.

SOULTZ-BAD. — Soultz-Bad, village situé à 22 kil. de Strasbourg ; sa population est de 919 habitants. Sa situation est fort agréable, entre les collines des Vosges et sur le canal de la Bruche. Il possède une source d'eaux minérales bitumineuses et des bains assez fréquentés depuis déjà plus de deux siècles. Ses eaux sont claires et ne gèlent jamais en hiver, leur température est constante; leur odeur est peu agréable et elles ont un goût salé. Elles contiennent du carbonate de soude, du sulfate de chaux, de la terre calcaire, de l'oxyde de fer, et un peu de bitume à en juger par leur odeur et par leur saveur. Elles sont apéritives, toniques et légèrement purgatives. On les emploie peu à l'intérieur, mais beaucoup en bains qui sont très-efficaces contre les maladies de la peau.

WASSELONNE. — Wasselonne ou Wasslenheim, petite ville à 25 kil. de Strasbourg; sa population est de 4731 habitants. C'est une ancienne seigneurie qui fut longtemps un objet de litige entre l'empire et les évêques de Strasbourg. Une transaction passée en 1293 entre l'empereur Adolphe de Nassau et l'évêque Conrad l'abandonna à l'empereur. En 1442 Frédéric IV en investit Walther de Thann et son frère auxquels succédèrent les nobles d'Adeltzheim, qui la revendirent à la ville de Strasbourg en 1496 pour 7000 florins. La ville investit de la seigneurie de Wasselonne le chevalier Frédéric Bock. Dans les guerres de l'évêché, les troupes lorraines s'emparèrent du château en 1592. Les Français s'en rendirent maîtres en 1674 et y placèrent une faible garnison qui, la même année, fut expulsée par les troupes brandebourgeoises. Aujourd'hui il ne reste du château que quelques tours en ruine. Wasselonne a une source d'eau minérale acidule froide très-abondande, mais dont on fait peu d'usage. Aujourd'hui cette petite ville fait un commerce assez considérable de bonneterie, d'indienne, de papier et de savon. On exploite dans ses environs les carrières de pierre de taille de Kronthal et du Finhage.

WANGENBOURG. — Wangenbourg, village à 37 kilomètres de Strasbourg, compte 249 habitants. Le château de Wangenbourg fut bâti par la famille de Wangen, dans le XIVe siècle, sur le fond de l'abbaye d'Andlau et sur la limite de la marche de Marmoutiers. Les Wangen étaient sous la juridiction directe de l'abbaye pour ce château. Aujourd'hui on en peut voir quelques ruines assez pittoresques. Elles consistent en une enceinte dans un angle de laquelle s'élève une tour assez bien conservée.

SAVERNE (lat. 48° 44′ 30″, long. 5° 1′ 42″ E.) — Saverne ou Elsas-Zabren (*Tabernæ*), chef-lieu d'arrondissement à 35 kilomètres de Strasbourg, a une population de 6407 habitants. L'origine du nom de Saverne est dans *Taberna* lieu mentionné par Ammien Marcellin sur la route d'Argentoratum à Divodurum (Metz). C'était, il paraît, un poste militaire capable d'arrêter les barbares; ceux-ci cependant la prirent plusieurs fois et la détruisirent, mais elle se releva de ses désastres. Pendant les guerres des fils de Louis le Débonnaire, Charles le Chauve s'en empara. En 923 Henri l'Oiseleur occupa cette ville qui alors dépendait de l'archevêché de Metz et revendiqua la possession de toute la Lorraine. Nous retrouvons Saverne, au XIIIe siècle, réunie au domaine de Strasbourg. Lorsque la capitale de l'Alsace adopta la réforme, Saverne devint la résidence habituelle des évêques; ceux-ci y occupaient un vieux château qui, à la fin du XVIIe siècle fut remplacé par un palais magnifique achevé sous le cardinal Armand-Gaston de Rohan. Dans les premiers temps de la réforme et à l'époque du soulèvement des *Rustauds*, 20 000 de ces paysans révoltés s'emparèrent de Saverne, mais ils furent attaqués dans cette ville par le duc Antoine de Lorraine ; le duc leur accorda la permission de sortir sans armes, puis, violant la capitulation qu'il avait accordée il les fit massacrer tous. Pendant la guerre de Trente ans, Saverne fut assiégée en 1621 par le comte de Mansfeld, et repoussa cet ennemi. Moins heureuse en 1633, cette ville fut occupée par une garnison suédoise. Elle parvint à s'en délivrer, mais elle retomba au pouvoir de Bernard de Saxe-Weimar au mois de juin 1636. La France restitua Saverne à l'évêché de Strasbourg en vertu du traité de Munster. En 1674, Turenne s'en empara, la fit démanteler quelques années après et elle demeura depuis ce temps ville française. Saverne fabrique des draps et de la bonneterie, elle fait

un grand commerce de bois flotté, de tabac et de chaudronnerie.

Cette ville n'a d'ailleurs pas de monuments remarquables; son église appartient au style gothique du XVe siècle et est surmontée d'une grosse tour carrée de style byzantin, à cinq étages, d'une grande hauteur. Les environs de Saverne sont fort agréables et offrent des promenades pittoresques et très-attrayantes. Nous devons citer la belle forêt de la Faisanderie, et la belle montée de la Saverne qui, par une pente douce de 14 kilomètres, conduit en serpentant sur la crête des montagnes voisines. Non loin de cette ville on remarque les ruines des chateaux de Geroldseck, de Hohbarr et de Greiffenstein.

Lichtenberg. — Lichtenberg, village à 20 kilomètres de Saverne; sa population est de 1088 habitants. Ce fut pendant le cours du moyen âge le siége d'une des seigneuries les plus importantes de l'Alsace. Son seigneur Philippe de Hanau embrassa la religion protestante en 1545. Le château de Lichtenberg, résidence primitive des seigneurs, est assis sur un rocher très-élevé, à pic et presque rond; il est du petit nombre des châteaux qui aient conservé leurs fortifications presque entières. Une seule porte voûtée conduit dans la première enceinte; en face est le fort avec deux tours, du haut desquelles on jouit d'une vue magnifique. Dans l'une de ces tours se trouve une chambre voûtée, sorte d'oubliettes, dans laquelle la tradition raconte qu'un frère, pour se venger de l'autre, le fit mourir de faim. Pendant quelque temps ce malheureux prolongea, dit-on, sa triste existence, en léchant les murs de sa prison; mais le barbare qui le retenait lui enleva cette dernière et triste ressource en faisant lambrisser ces murs humides. Le maréchal de Créqui se rendit maître de ce château en 1678 et il a eu à peu près constamment depuis une garnison de vétérans invalides. En 1814 il n'a pas ouvert ses portes aux armées étrangères.

Marmoutiens. — Marmoutiers, Mauersmünster, petite ville située au pied des Vosges à 6 kilomètres de Saverne; sa population est de 2489 habitants. Le nom de ce lieu fut primitivement *Leobardi Villa*, du nom de Leobard, fondateur de l'abbaye à laquelle Marmoutiers doit sa célébrité. Puis l'abbaye s'appela du nom de saint Maur, l'un de ses abbés, *Maurivilla* et bientôt Maurmoutier, nom qu'elle a donné à la ville. Cette abbaye très-ancienne a, dans le cours des deux premières races, reçu de nombreuses donations des rois de France; sous le règne de Louis le Débonnaire elle fut incendiée, le roi chargea son frère naturel Drogon de la restaurer et elle a depuis relevé à titre de fief de l'Église de Metz. L'église de la ville actuelle est fort ancienne et la façade remonte, dit-on, au IXe siècle. La nef est certainement postérieure, elle a dû être construite vers 1250; le chœur est récent, mais il a été rebâti dans le style général de l'édifice. Cette église a été classée au nombre des monuments historiques.

Schlestadt (latitude 48° 15′ 39″; longitude 5° 1′ 42″ E.) — Schlestadt (*Telcebus*, *Seladistatum*), chef-lieu d'arrondissement sur la rive gauche de l'Ill, à 44 kilomètres de Strasbourg, a une population de 10 365 habitants. La première mention qui soit faite de cette ville remonte à 728, elle portait le nom de Ladstadt. Les rois de la première race y eurent un palais et se plurent souvent à l'habiter; néanmoins son importance date seulement de l'époque où Frédéric II la déclara cité impériale. En même temps Schlestadt fut fortifié et reçut des murailles flanquées de tours. Berthold, évêque de Strasbourg, l'assiégea en 1338, puis un autre évêque, Jean de Leichtemberg, l'assiégea de nouveau en 1380. Quelques années après, elle accéda à la confédération de Mayence, Strasbourg et quelques autres villes. En 1386, Souabe avec elle encourut la disgrâce de l'empereur Wenceslas pour avoir soutenu les juifs dans leurs refus de fournir à cet empereur une somme d'argent qu'il leur avait imposée. Ce fut à Schlestadt que commença en 1524 la guerre des Rustauds. Le culte réformé, accueilli par le curé de Schlestadt, trouva d'abord dans cette ville de nombreux partisans, mais il ne tarda pas à être proscrit et ce fut seulement en 1587 que les habitants obtinrent la liberté de culte. En 1632, pendant la guerre de Trente ans, les Suédois, sous le commandement de Gustave Horn, l'assiégèrent inutilement dans le mois de novembre; mais ils revinrent sous ses murs et en devinrent maîtres par capitulation le mois suivant. Après la bataille de Nordlingen, les Français en devinrent possesseurs, et cette cession leur fut confirmée en 1648 par le traité de Westphalie. Vauban construisit alors la forteresse qui fait de cette ville l'une des meilleures places de la frontière. En 1815 Schlestadt fut bloqué et bombardé par les armées étrangères, mais n'ouvrit pas ses portes. La ville est située dans une position charmante. Sa cathédrale est l'un des monuments les plus remarquables de l'Alsace. Cette église est bâtie sur pilotis, en pierres de taille, et porte les caractères du gothique du XIVe siècle. La tour, qui s'élève à une hauteur de 58 mètres environ, est de forme carrée et se compose de deux étages. L'intérieur de l'église présente une assez fort jolie nef séparée des bas côtés par des pilastres formés par des groupes de colonnettes. La chaire est remarquable par ses sculptures. On monte au chœur par douze degrés et il est séparé de la nef par une balustrade en pierres. L'église de Sainte-Foy est un édifice construit à la fin du XIe siècle par une duchesse de Souabe sur le plan de celle du Saint-Sépulcre à Jérusalem; à l'une des extrémités s'élève une tour conique en pierre de taille. Le toit est supporté par de petites colonnettes d'architecture sarrasine formant des fenêtres à plein cintre. Des anciennes fortifications de Schlestadt il n'est resté qu'une fausse porte appelée tour de l'horloge. C'est une large voûte surmontée d'une tour carrée couronnée d'une galerie flanquée à ses coins de quatre petites tourelles. Dans l'intérieur est placée une horloge. L'ancienne église des récollets, surmontée d'une flèche dont les sculptures sont d'une grande délicatesse, sert aujourd'hui de quartier de cavalerie.

Quelques noms peu connus en dehors de l'Alsace se rattachent seuls à la ville de Schlestadt; ce sont : Jean Hugon, écrivain; Jacque Wimpfeling, licencié en théologie; Beatus Rhenanus, historien, etc. Les armes de Schlestadt sont : *d'argent au lion de gueules couronné de même.*

Andlau. — Andlau, Andelahe, petite ville située sur la rivière du même nom, à 15 kilomètres de Schlestadt; sa population est de 2110 habitants. Son origine est dans une abbaye de bénédictins qui fut fondée en 880 par Richarde, femme de Charles le Gros. Andlau fut au moyen âge le siége d'une commanderie de l'ordre teutonique et posséda une forteresse qui fut ruinée en 1213 par l'évêque de Strasbourg. La ville fut elle-même prise et pillée en 1662 par le comte Ernest de Mansfeld sous prétexte que les habitants avaient insulté ce seigneur, fils naturel du comte de Luxembourg. Près d'Andlau, s'éleva, dans sa presque complète intégrité, jusqu'en 1789, le château de Hoh-Andlau, qui, par malheur, a été en partie détruit depuis ce temps. Un autre château, celui de Spesbourg, antique débris de l'époque féodale, est situé non loin d'Andlau dans une situation pittoresque, au milieu des bois et sur le bord d'un abîme. Il fut pris d'assaut et en partie démoli dès le XVe siècle.

Obernai. — Obernai, Oberhenheim, est une des villes manufacturières du département du Bas-Rhin, elle est à 25 kilomètres de Schlestadt, et compte 5356 habitants. Elle doit son nom à sa position sur la petite rivière d'Ehenheim, ancien domaine des rois mérovingiens; elle fut au moyen âge entourée de murailles flanquée d'un double fossé; elle était la sixième des dix villes libres impériales, et fut plus d'une fois assiégée par les évêques de Strasbourg, jaloux de leur prérogatives féodales. Obernai, dans lequelle on entre par quatre portes, est agréablement située au pied du Hohembourg.

Barr. — Barr, chef-lieu de canton sur la Kirneck, à 18 kilomètres de Schlestadt, a une population de 4547

habitants. Baar, nommé *Barru*, *Bearra* et *Bara* dans les documents du VIIIe siècle, est située dans une position très-pittoresque au pied du Monkalb (mont Chauve) et du Kirchberg. Les Armagnacs s'étant emparé du château en 1444, les Barrois composèrent avec eux moyennant cinq cents florins pour préserver les lieux de la seigneurie d'être brûlés. En 1592, les troupes du cardinal de Lorraine, évêque de Strasbourg, rançonnèrent Baar, puis livrèrent aux flammes, malgré les conventions consenties, une partie de cette ville. Un incendie dévora presque toutes les demeures et n'épargna que l'église en 1678. Un peu plus d'un siècle après 1794 l'explosion de l'arsenal détruisit un grand nombre de maisons.

Barr fait un commerce considérable en vins et eaux-de-vie et s'occupe activement de la fabrication de mitaines et de chaussons de laine. Dans les environs de cette ville on visite le Hohembourg, l'une des montagnes les plus remarquables de l'Alsace où l'on trouve les ruines pittoresques du vieux château de *Landsperg*, les fortifications dite le *mur des païens* et les antiques monastères de *Sainte-Odile* et de Truttenhaussen. Ce dernier offre des pierrres tumulaires bien remarquables.

Benfeld. — Benfeld, petite ville sur l'Ill, à 18 kilomètres de Schlestadt, compte 3001 habitants. Son existence date des temps mérovingiens: elle est mentionnée sous le nom de *Villa Benevaldim* dès le VIIe siècle. En 1331 elle faisait partie des terres de l'évêché de Strasbourg, et le comte Ulrich de Wurtemberg, pour se venger de l'évêque Berthold son ennemi, la surprit et la pilla. Cette ville résista en 1444 aux Armagnacs. Le luthéranisme s'y développa au XVIe siècle sous l'influence de Strasbourg. En 1632 les Suédois s'en emparèrent, puis la remirent à la France qui, en exécution du traité de Munster, fit raser ses fortifications. Benfeld est aujourd'hui le centre de la culture du tabac : dans ses environs est le hameau d'Eu, l'ancien Helvetus des Romains.

Hoh-Kœnigsbourg, — château situé près du village d'Orschwiller, qui se trouve à 7 kilomètres de Schlestadt. C'est la plus vaste ruine de toute la chaîne des Vosges. Ce château présente une immense étendue de murailles, des tours d'une grosseur prodigieuse construites en pierres de taille. A l'entrée règne une galerie voûtée, soutenue par de gros pilastres, qui aboutit à un large souterrain où le jour pénètre par les crevasses qu'ont produites les pierres en se détachant; aux deux extrémités des bâtiments principaux sont deux tourelles dans lesquelles se déroule un escalier de pierre bien conservé qui conduit au sommet de l'édifice, d'où l'on découvre une immense étendue de pays. Ce beau monument fut bombardé et en partie détruit à l'époque de la guerre de Trente ans par les Suédois.

Wissembourg (latit. 49° 2′ 17″, long. 5° 36′ 24″ E). — Wissembourg est un chef-lieu d'arrondissement situé à 59 kilomètres de Strasbourg et dont la population est de 5913 habitants. Une abbaye fondée au VIIe siècle par le roi Dagobert II, est l'origine de la ville de Wissembourg, qui fut élevée au rang de ville libre impériale en 1247. Cent ans après, l'empereur Charles IV confirma plusieurs priviléges accordés à ses habitants par les empereurs Albert Ier, Henri VII et Louis de Bavière, et y ajouta celui de ne pas pouvoir être donnés en engagement. Sous Frédéric III elle jouit du droit de battre monnaie. La guerre des Rustauds et celle de Trente ans furent très-fatales à Wissembourg, qui fut assiégée et prise et en partie détruite par les Suédois. Elle passa, par le traité de Munster, sous la domination de la France; mais les désastres qu'elle avait essuyés se renouvelèrent dans les guerres du siècle suivant et se prolongèrent jusqu'en 1814 et 1815. Le traité de 1814 a supprimé le territoire que possédait cette ville sur la rive gauche de la Lauter. Wissembourg, reconstruite presque entièrement, est une ville régulière; elle n'a de remarquable que sa cathédrale, qui est un édifice gothique du XIIIe siècle. Cette ville fait commerce d'eaux-de-vie et de tabac; elle fabrique de la bonneterie, des chapeaux de paille, de la potasse, du savon, etc.

Niederbronn. — Niederbronn est un bourg de 3224 habitants, à 35 kilomètres de Wissembourg. Cet endroit est renommé pour des eaux ferrugineuses fréquentées dès le temps des Romains. Les deux fontaines minérales renfermées dans deux bassins hexagones produisent environ 4 mètres cubes d'eau par minute; ces eaux, toniques, diurétiques, apéritives, se prennent également en bains et en boissons; elles sont particulièrement utiles dans les affections de l'estomac, fièvres intermittentes, jaunisses, etc.; leur température est constamment de 16° à 19°.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN EN 1832.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6556 kilom. carrés ou 655 645 hect.	Hommes. 285 390 Femmes. 302 044 587 434	4	33	543	35 000 000 de fr.	24 000 000 de fr.

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

Superficie 1356 kilom. carrés ou 135 677 hectares. — Population 244 172 habitants. — Cantons 12. — Communes 161.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Bischwiller, 21 communes, 27 389 hab.	STRASBOURG	75165	»
	Bischwiller	6642	24
	Avenheim	549	35
	Balbronn	772	32
	Drusenheim	1848	28
	Forstfeld	522	42
	Fort Louis (le)	373	40
	Herrlisheim	2201	32
	Kauffenheim	249	40
	Lentenheim	535	39
	Nenhaensel	282	41
	Oberhoffen	1350	25
	Offendorf	1404	18
	Roeschwoog	1287	38
	Rohrwiller	974	26
	Roppenheim	923	40
	Runthzenheim	737	37
Saales de Brumath. Brumath, 21 comm., 23 302 hab.	Schirhoffen	611	30
	Schirrheim	1215	29
	Sessenheim	1649	36
	Souffelnheim	3080	35
	Stattmatten	420	33
	Brumath	4127	17
	Bernolsheim	486	19
	Biesheim	161	18
	Bilwisheim	350	15
	Donnenheim	183	17
	Eckwersheim	941	11
	Gambsheim	2046	16
	Gendertheim	1313	20
	Gries	1451	21
	Hoerdt	1096	14
	Kilstett	761	13
Geispolheim, 14 comm., 18 218 habit.	Krautwiller	160	18
	Kriegsheim	389	19
	Kurtzenhaussen	552	18
	Mittelschaeffolsheim	396	14
	Mommenheim	1411	22
	Olwisheim	456	13
	Rottelsheim	251	19
	Vendenheim	1355	10
	Wantzenau (la)	2501	12
	Weyersheim	2190	15
	Geispolheim	2225	13
	Blaesheim	932	15
	Duppigheim	1094	12
	Duntzenheim	1053	15
	Eutzheim	702	10
	Eschau	1336	11

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

CANTONS, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Geispolsheim.	Fegersheim	1803	12
	Holtzheim	1024	9
	Ichtratzheim	210	14
	Illkirch	3208	6
	Lingolsheim	1050	6
	Lipsheim	642	13
	Oatwald	1053	5
	Plobsheim	1475	13
Hagenau, 16 communes, 23790 habitants.	Haguenau	11351	28
	Batzendorf	938	24
	Beratheim	382	24
	Dauendorf	1375	31
	Hochstett	143	22
	Huttendorf	494	27
	Kaltenhausen	999	26
	Morschwiller	628	30
	Niederschaeffolsheim	1212	22
	Ohlungen	910	28
	Schweighausen	1569	28
	Uhlwoder	885	30
	Wahlenheim	252	24
	Wettbruch	1581	22
	Wintershausen	429	25
	Wittersheim	732	24
Molsheim, 18 communes, 23731 hab.	Molsheim	3531	21
	Altorf	976	18
	Avolsheim	695	20
	Dachstein	601	18
	Dinsheim	1320	27
	Dorlisheim	1907	24
	Ergersheim	856	17
	Ernolsheim	630	14
	Gresswiller	1002	26
	Heiligenberg	482	23
	Lutzelhausen	1537	39
	Mutzig	3866	24
	Niederhaslach	1109	30
Suite de Molsheim.	Oberhaslach	1024	37
	Soultz-l-Bains ou Soultz-B	949	22
	Still	1239	29
	Urmatt	705	36
	Wolxheim	1207	19
Schiltigheim, 18 communes, 18795 habitants.	Schiltigheim	3319	3
	Achenheim	844	10
	Bischheim	3137	4
	Brumschwickersheim	580	11
	Eckbolsheim	1258	4
	Hangenbieten	522	11
	Hoenheim	1381	4
	Ittenheim	873	12
	Kolbsheim	613	14
	Lampertheim	942	9
	Mittelhausbergen	225	5
	Mundolsheim	478	8
	Niederhausbergen	347	6
	Oberhausbergen	515	5
	Oberschaeffolsheim	1046	8
	Reisetstett	1066	7
	Souffelweyersheim	704	6
	Wolfisheim	957	6
Truchtersheim, 33 communes, 14300 hab.	Truchtersheim	686	18
	Avenheim	238	20
	Behlenheim	170	15
	Berstett	671	14
	Bergsheim	595	8
	Bossenheim	132	16
	Burmingen	515	19
	Dessenheim	397	20
	Furdenheim	637	19
	Gombrett	356	20
	Griesheim	406	9
	Gougenheim	706	24
	Hangenheim	192	15
	Hurtigheim	418	15
Suite de Truchtersheim.	Ittlenheim	248	20
	Kienheim	278	20
	Kleinfranckenheim	190	17
	Kuttolsheim	806	22
	Neugartheim	317	20
	Offenheim	215	11
	Osthoffen	793	14
	Pfettisheim	359	12
	Pfulgriesheim	390	8
	Quatzenheim	604	18
	Ruetwiller	463	20
	[illegible]	306	25
	Rumersheim	201	15
	Schnersheim	567	18
	Stutzheim	327	10
	Willgottheim	1040	23
	Wintzenheim	508	23
	Wiwersheim	271	13
	Wollenheim	91	24
Wasselonne, 19 communes, 19171 habitants.	Wasselonne	4731	25
	Balbronn	1093	25
	Bergbieten	680	25
	Coswiller	511	27
	Dahlenheim	707	21
	Dangolsheim	664	23
	Engenthal	933	30
	Flexbourg	611	26
	Irmstett	165	22
	Kirchheim	459	20
	Marlenheim	1899	21
	Nordheim	723	22
	Odratzheim	508	21
	Romanswiller	27	27
	Scharrachbergheim	647	21
	Traenheim	553	23
	Wangen	759	23
	Wangenbourg	219	37
	Westhoffen	2054	25

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

Superficie 1202 kilom. carrés ou 129249 hectares. — Population 109879 habitants. — Cantons 7. — Communes 164.

CANTONS, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Saverne, 18 communes, 17561 habitants.	Saverne	6107	»
	Altenheim	346	8
	Detwiller	2035	8
	Eckartswiller	387	25
	Ernolsheim	630	7
	Furchhausen	302	6
	Gottesheim	490	10
	Hattmatt	547	8
	Littenheim	362	9
	Lupstein	659	9
	Muennolsheim	191	10
	Monswiller	993	2
	Ottersthal	518	3
	Printzheim	293	11
	Steinbourg	1207	5
	Saint-Jean-des-Choux	889	5
	Waldolwisheim	747	5
	Wolschheim	303	9
Boxwiller, 21 communes, 16366 habitants.	Boxwiller	3973	15
	Bischholtz	300	25
	Bosselshausen	290	15
	Bueswiller	369	20
	Griesbach	284	10
	Imbsheim	720	10
	Ingwiller	2212	21
	Kirswiller	707	19
	Menchhoffen	369	20
	Mulhausen	710	21
	Niedermodern	486	27
	Niedersoultz-Bach	334	18
	Obermodern	931	21
	Obersoultz-Bach	444	18
	Pfaffenhoffen	1469	23
	Riedheim	258	13
	Schalckendorf	373	22
	Schillersdorf	651	21
	Uttwiller	272	18
	Weinbourg	822	20
	Zutzendorf	758	23
Drulingen, 30 comm., 15173 h.	Drulingen	514	25
	Adamswiller	289	31
	Asswiller	393	27
	Berrendorf	557	30
	Berg	555	33
	Bettwiller	287	29
	Burbach	501	35
	Bust	449	20
	Diedendorf	447	55
	Diemeringen	1005	35
Suite de Drulingen.	Durstel	414	29
	Eschwiller	255	33
	Eywiller	445	30
	Goerlingen	380	28
	Gungwiller	290	29
	Handach	889	35
	Hirschland	617	30
	Kirrberg	392	30
	Mackwiller	750	35
	Ottwiller	315	27
	Pistorf	538	39
	Ranwiller	463	25
	Rexingen	221	30
	Siewiller	556	22
	Thal-Druling	356	35
	Valckersberg	612	35
	Werlingen	713	30
	Weyer	842	25
	Wolfskirchen	808	35
	Lolling	278	40
Hochfelden, 29 communes, 17143 habitants.	Hochfelden	2521	15
	Attenkendorf	758	18
	Bossendorf	432	18
	Duntzenheim	737	13
	Ettendorf	872	20
	Friedolsheim	306	10
	Griswiller	219	15
	Gringsheim	426	20
	Gros[illegible]	286	25
	Hohatzenheim	197	21
	Hohfrankenheim	322	18
	Ingenheim	651	12
	Issenhausen	157	18
	Lixhausen	350	18
	Melsheim	515	12
	Minversheim	825	20
	Mittelhausen	647	22
	Mutzenhausen	340	17
	Ringeldorf	137	25
	Ringendorf	578	18
	Suesselsheim	687	12
	Schaffhausen	549	18
	Scherlenheim	159	14
	Schwindratzheim	1253	17
	Waltenheim	675	20
	Wickersheim	414	13
	Wilwisheim	474	14
	Wingersheim	1316	11
	Zoebersdorf	215	15
Marmoutiers, 25 communes, 13279 habitants.	Marmoutiers	2489	6
	Allenwiller	467	11
	Burckenwald	598	17
	Crastatt	327	12
	Dimbsthal	342	11
	Engwiller	432	12
	Gottenhausen	302	2
	Haegen	632	5
	Hohengœfft	619	17
	Jetterswiller	320	11
	Kleingœfft	162	10
	Knoersheim	269	12
	Landersheim	223	12
	Lochwiller	613	6
	Otterswiller	823	1
	Rangen	218	17
	Reinnardsmunster	706	10
	Rentenbourg	631	9
	Salenthal	255	10
	Schwenheim	924	6
	Singrist	434	8
	Thal-Marmoutier	741	5
	Westhausen	431	10
	Zehnacker	254	13
	Zeinheim	184	15
Petite-Pierre (la), 22 communes, 14539 habitants.	Petite-Pierre (la)	1190	20
	Bossenheim	984	8
	Eckartswiller	592	25
	Eschbourg	785	13
	Frohmuhl	336	30
	Hinsbourg	139	28
	Lichtenberg	1088	30
	Lohr	607	20
	Neuwiller	1699	11
	Petersbach	804	25
	Pfalzweyer	292	15
	Puberg	357	30
	Reiperstwiller	762	32
	Rosteig	656	33
	Schoenbourg	486	15
	Sparsbach	266	12
	Struth	482	27
	Tieffenbach	425	25
	Weiterswiller	940	15
	Wimmenau	560	25
	Wingen	841	28
	Zittersheim	427	30

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Saar Union, 19 Co., 15416 h.	Saar Union	3994	40
	Altwiller	800	46
	Bissert	213	45
	Butten	856	34
	Dehlingen	697	55
	Domfessel	341	37
	Harskirchen	1153	44
Suite de Saar Union.	Herbitzheim	1706	51
	Hirschland	121	48
	Keskastel	1135	48
	Lorentzen	500	35
	Gemmelange	1079	45
	Ratzwiller	403	37
Suite de Saar Union.	Rimsdorf	387	37
	Sarr-Werden (Vieux)	781	40
	Schopperten	318	43
	Selzerhof	436	37
	Voellerdingen	583	39
	Willer	206	43

ARRONDISSEMENT DE SCHLESTADT.

Superficie 1676 kilom. carrés ou 176333 hectares. — Population 139678. — Cantons 9. — Communes 114.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Schlestadt, 6 Co., 19185 h.	Schlestadt	10365	»
	Chatenois	1044	6
	Dieffenthal	307	7
	Ebersheim	1775	6
	Kintzheim	1697	5
	Orschwiller	997	7
Barr, 14 communes, 19712 hab.	Barr	4547	18
	Andlau	2110	15
	Bernardswiller	412	16
	Blienschwiller	908	11
	Dambach	3539	9
	Eichoffen	439	15
	Epfig	2962	12
	Gerswiller	847	18
	Heiligenstein	641	20
	Itterswiller	483	13
	Mittelbergheim	1020	15
	Nothalten	813	12
	Saint-Pierre	506	14
	Reichsfeld	485	18
Benfeld, 15 communes, 17750 hab.	Benfeld	3001	18
	Boofzheim	1022	26
	Ebersminster	859	9
	Friesenheim	689	29
	Herbsheim	562	22
	Hüttenheim	2186	16
	Kertzfeld	1056	20
	Kogenheim	1418	12
	Matzenheim	725	22
	Rhinau	1362	29
	Roosfeld	612	22
	Sand	791	24
	Sermersheim	1071	14
	Stotzheim	1770	15
	Witternheim	430	24
Erstein, 13 communes, 13448 hab.	Erstein	3688	27
	Bolsenheim	419	22
	Daubensand	277	30
	Gerstheim	1583	30
	Hindisheim	1276	31
	Hipsheim	480	32
	Limersheim	480	29
	Nordhausen	1143	29
	Obenheim	870	27
	Osthausen	836	25
	Schaettersheim	453	26
	Utenheim	674	20
	Westhausen	1278	18
Marckolsheim, 21 communes, 20083 habitants.	Marckolsheim	2511	14
	Artolsheim	946	12
	Baldenheim	1010	10
	Bindernheim	674	16
	Boesenbiesen	280	12
	Boofzheim	600	14
	Diebolsheim	745	21
	Elsenheim	818	14
	Heidolsheim	374	9
	Hessenheim	594	10
	Hilsheim	1950	12
	Mackenheim	1028	13
	Mussig	785	97
	Muttersholtz	2359	7
	Obenheim	952	11
	Ruchtolsheim	320	15
	Saasenheim	600	17
	Schwoben	712	17
	Schwolsheim	230	14
	Sundhausen	1472	14
	Wittisheim	1116	12
Obernai, 10 comm., 18510 h.	Obernai	5356	25
	Bernardswiller	412	25
	Burgheim	222	19
	Goxwiller	674	21
	Innenheim	850	32
Suite de Obernai.	Krautergersheim	1325	29
	Meistratzheim	1722	28
	Niedernay	1393	24
	Valff	1524	18
	Zeilwiller	1128	16
Rosheim, 11 comm., 13079 hab.	Rosheim	3971	39
	Bischoffsheim	1875	28
	Bœrsch	1985	28
	Grendelbruch	1690	37
	Griesheim	900	30
	Molkirch	1008	33
	Muhlbach	659	30
	Saint-Nabor	312	24
	Ottrott (Bas)	1064	27
	Ottrott (Haut)	813	28
	Rosenwiller	802	31
Ville, 21 communes, 18911 habitants.	Ville	1126	17
	Bassemberg	406	19
	Bellefosse	415	38
	Belmont	619	39
	Blancherupt	197	36
	Breitenbach	1558	19
	Breitenau	395	17
	Dieffenbach	555	11
	Erlenbach	1060	19
	Fouchy	965	20
	Fonday	351	31
	Lafaye	934	20
	Meis-engott	930	20
	Neubois	696	10
	Neuve-Eglise	737	16
	Saint-Martin	499	18
	Saint Maurice	420	15
	Saint-Pierre-Bois	819	15
	Scherwiller	2836	7
	Selbach	230	35
	Steige	1330	23
	Thanwille	386	13
	Triembach	599	15
	Urbeis	848	21

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

Superficie 1224 kilom. carrés ou 122443 hectares. — Population 93705 hab. — Cantons 6. — Communes 104.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Wissembourg, 13 communes, 16130 hab.	Wissembourg	5913	
	Altenstadt	1282	2
	Cleebourg	828	6
	Climbach	575	7
	Lembach	1880	14
	Niedersteinbach	521	21
	Oberhoffen	189	3
	Oberst-inbach	639	21
	Riedseltz	1503	5
	Roth	637	3
	Steinseltz	618	3
	Weiler	637	21
	Wingen	908	10
Lauterbourg, 6 c., 9157 h.	Lauterbourg	2668	20
	Neewiller	816	19
	Niederlauterbach	1313	15
	Salmbach	1365	14
	Scheibenhard	608	16
	Schleithal	2387	12
Niederbronn, 21 communes, 21013 hab.	Niederbronn	3224	35
	Bitschhoffen	379	40
	Dambach	911	35
	Engwiller	456	40
	Griesbach	498	30
	Gumbrechtshoffen (Nieder	581	33
	Gumbrechtshoffen (Ober)	320	33
	Gundershoffen	1261	35
	Kindwiller	561	40
	Mertzwiller	1399	36
	Mietesheim	672	38
	Oberbronn	1569	38
	Offwiller	1055	43
	Reichshoffen	2737	32
Seltz, 18 communes, 16068 habitants.	Seltz	2102	24
	Auchbach	745	13
	Beinheim	1583	26
	Buhl	660	13
	Crœttwiller	511	»
	Eberbach	581	16
	Keisseldorf	496	21
	Mothern	1707	23
	Munckhausen	842	24
	Niederroedern	1245	18
	Niederseebach	274	12
	Oberlauterbach	759	15
	Oberseebach	1903	10
	Schaffhausen	540	19
	Siegen	787	13
	Stundwiller	467	14
	Trimbach	796	14
	Wintzenbach	684	22
Soultz-sous-Forêts, 25 com.m., 18400 hab.	Soultz-sous-Forêts	1882	15
	Birlenbach	491	9
	Breitmelbach	221	8
	Drachenbronn	270	9
	Hatten	2041	13
	Hermerswiller	230	12
	Hoffen	481	12
	Hohwiller	404	12
	Hunspach	816	10
	Ingolsheim	210	8
	Keffenach	230	11
Suite de Niederbronn.	Rothbach	662	45
	Uberach	647	40
	Uhrwiller	1035	45
	Uttenhoffen	176	37
	Windstein	533	26
	Zinswiller	992	41
Suite de Soultz-sous-Forêts.	Kuhlendorf	184	17
	Kutzenhausen	1287	18
	Leiterswiller	293	15
	Lobsann	620	15
	Memelshoffen	383	12
	Niederbetschdorf	1081	19
	Oberbetschdorf	1365	19
	Oberroedern	697	15
	Reimerswiller	294	17
	Retschwiller	376	14
	Rittershoffen	1282	17
	Schœnenbourg	692	11
	Schwabwiller	545	18
	Surbourg	1984	18
Woerth-sur-Sauer, 21 communes, 12337 habitants.	Woerth-sur-Sauer	1250	25
	Bublsheim	375	26
	Dieffenbach	299	23
	Durrenbach	1118	25
	Eberbach	263	30
	Eschbach	773	32
	Forstheim	643	31
	Froeschwiller	635	27
	Goersdorf	1061	23
	Gunstett	824	25
	Hegeney	348	27
	Lampertsloch	545	20
	Langensoultzbach	906	22
	Lauterbach	244	31
	Mattstall	390	18
	Mitschdorf	264	45
	Morsbronn	636	27
	Nechwiller	462	26
	Oberdorf	295	24
	Preuschdorf	684	21
	Walbourg	553	27

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

N° D'ORDRE (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes (cours d'assises).
12e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 12 309 habitants. Nombre total (1849)..... 29
	Infanticides.
61e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 745,80. Nombre total (1849)..... »
	Suicides.
28e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 18 625 habitants. Nombre total (1849)..... 43
	Crimes contre les propriétés.
14e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 4920 habitants. Nombre total (1849)..... 37

N° D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès (c).
12e	En matière civile..... 1 943
34e	En matière commerciale.... 2 334
	Instruction (d).
12e	Nombre de jeunes gens sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)..... 62
	Paupérisme (e).
82e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 30 habitants. Nombre total..... 18 557
	Mendicité.
84e	Rapport du nombre des mendiants et vagabonds à la population (moyenne annuelle), 1 sur 519 habitants. Nombre total (1849)..... 775
	Enfants naturels.
24e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 14,356 habit. Nombre total (1850)..... 1 809

N° D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.
10e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 11,79 hab.
	Enfants trouvés et abandonnés (f).
72e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 517 habitants. Nombre total (1851)..... 640
66e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 66,43 hab.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la population en 1850 (g).

Naissances.....	19 649
Mariages.....	4 396
Décès (h).....	13 765

Contributions directes de 1852 (i).

Foncière (en principal).....	1 900 190
Personnelle et mobilière.....	558 046
Portes et fenêtres.....	580 547

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la justice*, les rapports du *Ministère de l'intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Rapport des procès civils à la population, 1 sur 267 habitants.

(d) Sous ce rapport, département favorisé. Depuis 1807, où sur une population de 514 096 habitants, on y comptait 242 807 jeunes gens sachant lire et écrire, ce nombre s'est considérablement accru.

Strasbourg possède 1 académie universitaire, 5 facultés et 1 école de pharmacie. On y enseigne la théologie catholique et protestante, le droit, la médecine, les sciences et les lettres. Plus de 750 auditeurs suivent ces divers cours. Il y a, en outre, dans le département, 1 lycée, 1 gymnase protestant, 6 colléges communaux, avec des écoles supérieures, fréquentés par 2836 élèves; 26 pensionnats ou écoles secondaires libres; 1 école industrielle, commerciale et agricole; 1 institut de sourds-muets; 1 musée de peinture et de sculpture; 1 musée d'histoire naturelle; 1 jardin des plantes; 1 bibliothèque publique; 1 société des sciences, agriculture et arts; 1 société des amis des arts; 1 casino commercial et littéraire.

Sous le rapport de l'enseignement primaire, le Bas-Rhin n'est pas moins avantageusement classé. Le progrès a été surtout sensible depuis la loi du 28 juin 1833. Toutes les communes du département ont satisfait au devoir légal d'entretenir au moins une école. On y compte 2 écoles normales primaires et 829 écoles primaires, dont 768 publiques et 61 privées. Ces écoles renferment, en hiver, environ 69 700 élèves. Si, à ce nombre, on ajoute celui des enfants qui fréquentent les écoles de filles et les salles d'asile, on trouve que la population des écoles s'élève à 105 000 enfants; c'est-à-dire à un peu plus du sixième de la population du département.

(e) Agricole, industriel et manufacturier, le Bas-Rhin est l'un des départements où, proportionnellement à la population, le nombre des pauvres est le moins considérable. — On y compte 17 hospices, dont l'un, fondé il y a quatre siècles, admet les jeunes orphelins nés à Strasbourg; une colonie pénitentiaire, celle d'*Oswald*, où 140 jeunes détenus reçoivent une éducation agricole; 10 caisses d'épargne; 1 caisse de retraite pour la vieillesse; 1 mont-de-piété; 1 asile public d'aliénés, etc.

(f) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique, à la population, 1 sur 688 habitants.

(g) La population du Bas-Rhin est de 587 431 habitants. C'est l'une des plus considérables de France. Huit départements seulement sont supérieurs au Bas-Rhin sous ce rapport. D'après l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, l'accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès serait, dans le Bas-Rhin, de 5 884 habitants.

Les habitants du Bas-Rhin ont conservé plus d'une trace de leur origine germanique. Ils passent, en général, pour être d'un caractère très-calme et difficile à émouvoir. Plus propres à l'industrie qu'à l'agriculture, ils savent, néanmoins, profiter de toutes les ressources du sol et du climat. Les filles et les femmes des campagnes sont élevées, comme les hommes, aux plus rudes labeurs, et partagent avec eux, les jours de fête, leurs plaisirs au cabaret. Car, à côté du travail, l'Alsacien aime à trouver la gaieté. Boire et danser, voilà ses plus chères jouissances.

A ce goût des plaisirs, cependant, l'habitant du Bas-Rhin joint le goût des armes. Placé, sur la frontière, à l'avant-garde de la France, vivant au milieu des places de guerre et d'une armée, pour ainsi dire, campée sur son territoire, comment serait-il resté étranger à l'esprit militaire? Aussi le Bas-Rhin est-il l'un des départements où il y a le plus d'enrôlements volontaires.

(h) Durée moyenne de la vie, 33 ans 7 mois.

(i) Rang du département pour la contribution foncière en principal, 29e; pour la contribution personnelle et mobilière, 12e, et 6e pour les portes et fenêtres.

BIBLIOGRAPHIE [1].

1592. Chronique d'Alsace, par *Bernard Hertzog*, in-fol., en allemand.
1593. Description de l'Alsace et des confins de la Lorraine, par *H. Boislin*, in-8°, en allemand.
1649. La véritable origine des maisons d'Alsace et de Lorraine, par *Viguier*, in-fol.
1662. Description de l'Alsace française, par *P. du Val*, in-12.
1663. Topographie complète d'Alsace, par *P. Merian*, in-fol.
1679. Descript. de la Haute et Basse Alsace, par *Han*, in-fol.
1706. Alsace française, ou nouveau recueil de ce qu'il y a de curieux dans la ville de Strasbourg, in-fol.
1710. Topographie nouvelle d'Alsace, ou son état ancien et moderne, avec 64 cartes, par *Ichtersheim*, in-fol.
1727. Hist. de la prov. d'Alsace, par le P. *Louis Laguille*, 1 vol. in-fol.
1751. Alsatia illustrata, celtica, etc.; *J. D. Schœpflinus*. Colmar, 2 vol. gr. in-fol.
1777. Histoire de l'évêché et des évêques de Strasbourg, par l'abbé *Grandidier*, 2 vol. in-4°.
1781. Abrégé hist. de la ville de Strasbourg, par *Grandidier*, in-4°.
1785. Description historique et topographique de la ville de Strasbourg, par *Hauterræ*, in-8°.
1787. Histoire ecclésiastique, militaire, civile et littéraire de la province d'Alsace, par *Grandidier*. 1 seul vol. in-4° a paru.
1788. Description de la fameuse cathédrale de Strasbourg, par *Miller*, in-12; plus. édit. 1811.
1811. Stat. du départ. du Bas-Rhin, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.
1816. Topographie médic. et phys. de la ville de Strasbourg, par *Graffenhauer*, in-8°.
1818. Notice historique, statistique et littéraire sur la ville de Strasbourg, par *Hermann*, 2 vol. in-8°.
.... Histoire locale de Strasbourg, par *Silbermann*, in-8°, enallem.
1819. Docum. hist tirés des archives de Strasb., par *Kentzinguer*, 2 v.
1822. Mémoires sur les anciens monuments militaires de Strasbourg, par *Coquebert*, in-8°.
1824. Topographie abrégée de l'Alsace, suivie de l'histoire de ce pays.
1827. Vues pittoresques de la ville de Strasbourg, avec texte historique, par *Schweighauser*, in-4°.
1828. Antiquités de l'Alsace, grav. et texte hist., par *de Golbery* et *Schweighauser*, in-fol.
1828. Descript. hist. de la cathéd. de Strasbourg, par *Schuler*, in-8°.
1829. Voyage litt. en Alsace, par *Reinard*, trad. du lat. par *Matter*, in-8°.
1829. Essai d'une topographie de la ville de Bouxwiller, par *Deiss*, in-4°.
1835. Descript. de Niederbronn et de ses eaux miner., par *Kuhn*, in-8°.
1836. Vues pittoresque des châteaux, monuments, etc., de l'Alsace, par *Rothmuller*, in-4°.
1843. Énumération des monuments les plus remarquables du département du Bas-Rhin, par *Schweighæuser*, in-8°.
1843. Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg, et sur ses rapports avec l'histoire, par *Lerrault*, in-8°.
1843. Notice sur la ville de Strasbourg, par *Schmidt*, in-18.
1844. Itinéraire du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, in-8°.
.... Relation de l'entreprise de Louis-Napoléon en octobre 1836, par *F. de Persigny*, in-8°.
1845. Précis de la géographie de l'Alsace, par *A. Michel*, in-12.
1851. L'Alsace ancienne et moderne, ou diction. géograph., hist. et statist. du Haut et du Bas-Rhin, par *Baquol*, 1 vol. in-8°.
1852. Annuaire du départ. du Bas-Rhin, par *Berger-Levrault*, in-12.
Carte du département du Bas-Rhin, extraite de la grande carte du dépôt de la guerre.
La France. Atlas des départements, par *Dufour*, *Durotenay* et *Albert-Montémont*.

[1] Voir la *Bibliographie du Haut-Rhin*.

Paris. — Typographie de J. Best, rue Poupée, 7.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Une Forge.

HAUT-RHIN.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — C'est à sa position sur le cours supérieur du Rhin français, que ce département doit son nom; il appartient à la région nord-est de la France, c'est un département frontière qui a été formé en 1790 d'une partie de la province d'Alsace (Haute-Alsace et Sungdau), à laquelle est venue s'adjoindre, en 1798, la petite république de Mulhausen (Mulhouse).

Ses limites sont : au nord, le département du Bas-Rhin; à l'est, le grand-duché de Bade et la Suisse; au sud, la Suisse et le département du Doubs; à l'ouest ceux du Doubs, de la Haute-Saône et des Vosges.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Ce département appartient à la fois aux deux bassins du Rhône et du Rhin, mais il est en majeure partie situé dans ce dernier. Il offre, sur la rive gauche du Rhin, de belles et fertiles plaines qui, à l'ouest, viennent s'appuyer sur les Vosges et leurs contre-forts; au sud-ouest, il est très-montagneux, puisqu'il est traversé par la ligne de faîte qui sépare les deux grands bassins du Rhône et du Rhin, et qui lie la chaîne du Jura à celle des Vosges. Cependant nous observerons que les montagnes appartenant au Jura, ne pénètrent dans le département que par quelques embranchements dont le sommet le plus élevé est *la Chasserale*, qui a 1618 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer; c'est ce que l'on appelle le bas Jura. Les Vosges du Haut-Rhin présentent de hautes montagnes qui doivent à leurs sommets arrondis le nom de *Ballon*. Les principales sont : le *Ballon de Guebwiller*, qui a 1433 mètres; le *Barenkopf* (tête d'ours) ou *Ballon d'Alsace*, 1400 m.; le *Kart* ou *Ballon* de Thann, 1300 m.; le Bressoir, 1239 m.; le *Ballon de Giromagny*, 1071 m.; et le *Grand Ventron*, 964 m.

Ces montagnes sont toutes accessibles et séparées des plaines par des élévations intermédiaires. Elles sont couronnées de belles forêts de sapins, de chênes, de hêtres et de châtaigniers; la neige séjourne pendant presque toute l'année sur les sommets les plus élevés, tandis que le pied de ces montagnes et de leurs contre-

[1] Voy. la carte que nous avons fait dresser spécialement pour cet ouvrage.

Digitized by Google

forts se couvre de vignes sur les revers méridionaux et septentrionaux. Les Vosges forment, dans le département du Haut-Rhin, des vallées remarquables au double point de vue de la beauté pittoresque de leurs sites et de l'industrie de leurs habitants; nous citerons particulièrement celles de Sainte-Marie-aux-Mines ou de Liepvre, de Ribeauvillé, de la Poutroie, de Munster, de Masseveaux, de Giromagny, de Soulzmatt et de Saint-Amarin. La superficie du département, entièrement cadrastrée en 1841, est de 411 213 hectares. Le sol, généralement très-riche et très-fertile dans les vallées, se divise, d'après sa nature, en : pays de montagnes, 134 529 hectares; pays de bruyères ou de landes, 4219; sol de riche terreau, 42 531; sol calcaire, 9454; sol de gravier, 71 189; sol pierreux, 16 774; sol sablonneux, 27 549; sol marécageux, 13 630 hectares.

Hydrographie. — Le département du Haut-Rhin ne compte que deux rivières navigables, le Rhin (voir le département du Bas-Rhin, page 2) et l'Ill. Le Rhin qui longe le département à l'est de Bourgfelden et Huningue à Artzenheim, sur une longueur de 66 kilomètres, y cause souvent des ravages terribles, lors de ses crues régulières qui ont lieu à la fin de juin, et lors de ses débordements accidentels. L'Ill naît dans le département et sort d'un petit étang voisin du village de Winckel; elle passe à Hirsinguen, à Altkirch, à Mulhouse, à Eusiskeim, à Colmar, au Ladhoff, où elle devient navigable, et sort du département à quelque distance d'Illhœuseren, après un cours d'environ 120 kilomètres dans le département, pour aller se réunir au Rhin dans le département du Bas-Rhin à un myriamètre au-dessous de Strasbourg, après un cours total d'environ 200 kilomètres. Elle reçoit tous les cours d'eau du département, dont les principaux sont : la Doller, la Savoureuse, la Thurr, la Lauch et la Liepvrette.

Le Haut-Rhin compte quatre canaux anciens et nouveaux. Les canaux anciens sont ceux de Steinbachel dérivé de la Doller, qui rejoint l'Ill près de Mulhouse; le canal de la Thur, qui rejoint la Lauch sur le ban de Sainte-Croix; le canal de la Fecht dérivé de cette rivière, et le canal de Neuf-Brisach ou de Vauban, dérivé de l'Ill. Le canal moderne est : le canal du Rhône au Rhin (voyez le département du Bas-Rhin, page 2), qui entre dans le département, près de Bourogne, et en sort près de Artzenheim, après un parcours d'environ 117 kilomètres; près de Mulhouse, il a un embranchement qui rejoint Huningue et Bâle. On trouve encore dans le département 7 lacs, dont les principaux sont: le lac Blanc (25 hectares), le lac Noir (14 hectares), ceux de Darens et de Guebwiller; il y a en outre environ 300 étangs.

Voies de communication. — Le département du Haut-Rhin possède 7 routes impériales, d'un parcours de 316 kilomètres, 18 routes départementales, d'une longueur de 376 kilomètres, et 1115 chemins vicinaux qui couvrent le pays d'un réseau de 2188 kilomètres.

Ce département est de plus traversé par le chemin de fer de Strasbourg à Bâle, sur une longueur de 91 kilomètres des 141 dont il se compose; il y entre près de Saint-Hippolyte, passe aux stations de : Ribeauvillé, Ostenheim, Bennwihr, Colmar, Eguisheim, Herrlisheim, Rouffach, Mersheim, Bollwiller, Wittelsheim, Lutterbach, Dornach, Mulhouse, Risheim, Habsheim, Lierentz, Bartenheim et Saint-Louis, qui est à 3 kilomètres de Bâle. Un embranchement de 21 kilomètres conduit de Mulhouse à Thann, par Dornach, Lutterbach et Cernay.

Climat. — Le climat du Haut-Rhin doit avoir beaucoup d'analogie avec celui du Bas-Rhin; ces deux départements font en effet partie de la même région climatoriale, celle du nord-est ou du climat vosgien. Aussi, dirons-nous qu'il est généralement tempéré, l'air y est pur et salubre, mais le voisinage des hautes montagnes couvertes de forêts, rend la température fort variable. Les hivers sont généralement fort longs, ils réclament le chauffage des appartements d'octobre à la fin d'avril. — A Mulhouse, la température moyenne de l'année est d'environ 10°, celle de l'hiver de 1°, et celle de l'été de 19°,6. Le maximum de la température de l'été est de 36°,6 au-dessus de zéro, et le maximum de température de l'hiver est de 22°,4 au-dessous de zéro. Le 3 février 1830, le thermomètre descendit même à 28°,1. Le nombre annuel moyen des jours de pluie, de neige et de giboulées, a été en 11 ans de 146. La hauteur moyenne barométrique, à midi, réduite à zéro, est de 739 millim., 69. Les vents dominants sont ceux du sud-ouest (265 jours) et du nord-est (199 jours). Le premier, commun au printemps et en automne, amène les brouillards et les pluies; le second règne l'hiver et l'été; il est froid et sec. On a calculé que pour 10 ans, la moyenne annuelle des orages était de 26.

Productions naturelles. — Le terrain qui constitue le sol du département du Haut-Rhin, est un terrain primitif composé de granit à grains fins, il contient plusieurs amas stratiformes de calcaire, et dans ses roches l'on rencontre des filons de quartz. Dans la plaine et sur les bords du Rhin, on rencontre des terrains tertiaires et argilo-sableux. Les productions minérales sont importantes et variées. Le granit des vallées de Munster, d'Orbey et les environs de Giromagny, est estimé. On remarque aussi le porphyre, des cristaux de roche, du grès, du marbre, de la pierre à chaux en grande abondance, de l'agate, de l'ardoise, du jaspe, des cailloux roulés du Rhin, dits *diamants du Rhin*, de la terre glaise, de la marne. Le sol produit aussi du charbon de terre, de la tourbe. L'or se trouve accidentellement et par petits morceaux, aux environs de Giromagny, et par paillettes assez rares dans les sables du Rhin; l'argent et surtout le plomb dans la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, qui fournit aussi du cuivre, du zinc, du cobalt et de l'arsenic; le fer se rencontre en divers endroits. Il s'y trouve aussi de nombreuses sources minérales, parmi lesquelles nous citerons celles de Soultbach, de Soultzmatt et de Wattwiller, les deux premières acidules et la troisième saline; cependant il n'y existe aucun grand établissement de bains. Les eaux de Soultzmatt attirent seules quelques buveurs.

Le règne végétal offre une grande variété dans ce département; le chêne, le hêtre, le pin, le sapin, le châtaignier peuplent les épaisses forêts qui couvrent le flanc des montagnes. Au lieu de ces trois dernières espèces, on voit dans les forêts inférieures l'orme, le frêne, le peuplier et l'aulne. L'acacia, le bouleau, le charme, l'érable et un grand nombre d'arbustes indigènes ou exotiques se rencontrent partout; n'oublions pas le merisier qui est cultivé en grand pour la production du kirsch-wasser; le saule et le tilleul se trouvent dans les plaines. Les plantes cultivées sont belles, nombreuses et très-variées; le Haut-Rhin produit des céréales de toutes espèces en quantité plus que suffisante pour les besoins de ses habitants. On y récolte de très-bonnes pommes de terre, du chanvre, de la gentiane et de la garance; les vignes qui y sont nombreuses produisent annuellement près de 375 000 hectolitres de vin dont une partie est consommée dans le pays; et l'autre, apportée en Suisse et en Allemagne; les plus estimés sont les vins blancs de l'arrondissement de Colmar et surtout le *kitterle* de Guebwiller, le *brand* de Turckeim et les *vins gentils* de Riquewihr et Ribeauvillé. Les vins de paille ou *paillé* des vignobles de Colmar, Olwiller, Kientzheim, Kaisersberg et Ammerschwihr, sont estimés à l'égal des meilleurs vins de liqueur de France. Les vins rouges sont peu abondants : les meilleurs, ceux de Ribeauvillé, Riquewihr, Kaisersberg et Ammerschwihr ne sont guère que d'excellents vins blancs d'ordinaire. Nous remarquerons que généralement les produits vinicoles du Haut-Rhin l'emportent de beaucoup sur ceux du Bas-Rhin. La contrée située entre l'Ill et le Rhin est couverte d'immenses forêts; la plus considérable est celle de Hart, dont on peut évaluer la superficie à 15 ou 16 000 hectares; elles fournissent à l'exportation beaucoup de bois de construction.

Dans le règne animal on retrouve les mêmes animaux

que dans le département du Bas-Rhin : le loup, le renard, le chat sauvage, le sanglier, le cerf, le chevreuil, l'aigle, le faucon, le milan, le faisan, la cigogne, l'isard, l'orvet, la couleuvre, la lamproie, l'esturgeon, le saumon, la truite et le brochet; la carpe du Rhin jouit d'une réputation méritée. Cependant nous observerons que le gibier y est devenu assez rare et surtout les lièvres, les chevreuils et les sangliers. Quant aux animaux domestiques, on y trouve deux bonnes races de chevaux, à tête grosse et à jambes menues; des bêtes à cornes d'une assez belle espèce; peu de moutons, beaucoup de chèvres, quantité de porcs; bonne volaille. L'élève des abeilles y est d'un produit considérable.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département du Haut-Rhin est un pays riche, agricole et surtout manufacturier. Les terres arables commencent parfois au sommet des montagnes et succèdent ordinairement à d'épaisses forêts; viennent d'abord les plantations de châtaigniers, puis les vignobles, enfin les terres à blé qui se dirigent en pente douce vers le Rhin. La région renfermée entre l'Ill et les Vosges est la plus fertile et la plus importante par la variété et l'abondance de ses récoltes. L'agriculture y est très-avancée; la récolte en grains et en pommes de terre est ordinairement suffisante, celle des vins est surabondante; les plantes oléagineuses y sont estimées; les choux qui atteignent des proportions colossales sont transformés en choucroute. On évalue le sol productif à 391 349 hectares dont : froment, 31 334 hectar.; méteil, 7912; seigle, 16 212; orge, 22 739; avoine, 9043; maïs et millet, 725; sarrazin, 841; pommes de terre, 17 744; légumes secs, 1431; fèves de marais, 50; vignes, 10 742; choux, 101; jardins, 1660; betteraves, 1736; colza et navette, 3153; chanvre, 1754; lin, 59; prairies naturelles, 53 461; prairies artificielles, 12 360; pâtis, landes et bruyères, 27 360, jachères, 21 681; bois, 143 323 dont 23 627 de bois de l'État; vergers, pépinières et oseraies, 5923 hectares. Le revenu territorial est évalué à 21 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 172 000, se partageant 1 674 000 divisions parcellaires.

L'industrie métallurgique, surtout celle du fer, est d'une haute importance dans ce département; il possède 5 hauts fourneaux, 12 forges d'affineries et 10 aciéries. Ces usines avec des martinets et des lamineries de cuivre alimentent des fabriques considérables d'outils d'horlogerie et autres ustensiles et outils de toute espèce, de clous, de cardes d'horlogerie commune. L'industrie manufacturière est l'une des plus renommées et des plus considérables de la France; son centre est à Mulhouse. C'est dans cette ville que fut introduit en 1762 le tissage des toiles de coton, qui jadis était filé à la main dans les vallées des Vosges; elle est aussi le berceau de l'industrie des toiles peintes, fondée en 1746, par Samuel Kœchlin; enfin elle a vu naître le premier établissement lithographique fondé en 1814 par Engelmann. Les branches principales de son industrie sont le filage de coton, la fabrication des tissus de coton de toute espèce (percales, madapolams, jaconats, etc., etc.) et des étoffes de laine, l'impression sur étoffes diverses et surtout en toiles de coton, dites *toiles d'Alsace*, qui a fait d'immenses progrès; la fabrication de riches papiers de tenture et autres sortes de papier. Parmi les autres genres de fabrication on remarque : les ouvrages de bonneterie qui se fabriquent en gros à Mulhouse et à Sainte-Marie; la rubannerie, les blanchisseries, les teintureries, les papeteries de Rixheim : les cuirs, le verre, la faïence, la poterie, les brasseries et la distillation des eaux-de-vie. La situation du département sur le Rhin, le grand nombre de rivières, de canaux et de routes, les lignes de chemins de fer qui le sillonnent favorisent particulièrement son commerce et lui permettent d'écouler au dehors ses excellents produits, savoir : les vins, le chanvre, le lin, l'huile de colza, le fromage, la gentiane, les bois de construction, les eaux-de-vie, le kirsch-wasser, la houille, les fers, l'horlogerie, la poterie, la quincaillerie, les toiles, les draps communs, les rubans, les cuirs, etc., etc. Ses importations consistent en bestiaux, blé, avoine, houblon, liqueurs fines, draps fins, denrées coloniales et articles de luxe et de Paris. Le commerce à l'intérieur est d'ailleurs facilité par 221 foires réparties dans 45 communes : les plus importantes sont celles d'Issenheim, Burnhaupt-le-Bas, Munster et Kayserberg.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département du Haut-Rhin était de 414 213 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 494 147 habitants, savoir : 243 530 hommes, et 250 617 femmes; le chef-lieu de préfecture est à Colmar; il est divisé en 3 arrondissements communaux, 29 cantons et 490 communes : le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département fait partie de la quatrième inspection divisionnaire des ponts et chaussées, dont le chef-lieu est à Nancy : il y a un ingénieur en chef en résidence à Colmar et un à Mulhouse; pour les mines, il dépend de l'arrondissement de Strasbourg, qui fait partie de la division du nord-est. Le Haut-Rhin forme la seconde subdivision de la sixième division militaire, dont le chef-lieu est à Strasbourg. Le département renferme deux places fortes importantes : Belfort ou Béfort, et Neuf-Brisach. Cette dernière a une direction d'artillerie. La compagnie de gendarmerie dépend de la 25e légion dont le chef-lieu est à Strasbourg. Colmar est le siége d'une cour impériale qui comprend dans son ressort les départements du Haut et du Bas-Rhin. Le premier a un tribunal de première instance dans les villes de Colmar, Belfort, Altkirch et un tribunal de commerce dans celles de Colmar, Mulhouse et de Belfort. Le département est compris dans le diocèse de l'évêché de Strasbourg, suffragant de l'archevêché de Besançon; il renferme 6 cures de première classe, 26 de seconde, 310 succursales et 60 vicariats. Les protestants ont à Mulhouse une église consistoriale desservie par 10 pasteurs et divisée en six sections : Thaun, Cernay, Guebwiller, Ilzach, Sainte-Marie-aux-Mines, Mulhouse. Il y a en outre dans le département sept temples ou maisons de prière. Les israélites possèdent à Colmar une synagogue avec un grand rabbin, il est secondé par 18 rabbins communaux. Le département forme aujourd'hui une académie universitaire dont dépendent les collèges d'Altkirch, de Belfort, de Colmar, de Mulhouse et de Thann; 10 pensions, 15 écoles normales primaires supérieures et 812 écoles élémentaires. Pour les douanes, le département forme, depuis le 1er octobre 1852, une direction indépendante de celle de Strasbourg, il y a 4 bureaux principaux à Colmar, Saint-Louis, Delle et Belfort. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 21 millions; les contributions et le revenu public atteignent 14 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

L'histoire de ce département peut se diviser en quatre parties :

La première comprenant les temps antérieurs à la conquête romaine et la domination romaine elle-même;

La seconde : l'invasion et l'établissement de la monarchie franque jusqu'aux successeurs de Charlemagne;

La troisième correspondant à la période allemande, depuis Othon jusqu'au traité de Westphalie;

La dernière enfin, commençant par l'incorporation de l'Alsace à la France, sous Louis XIV, et se continuant jusqu'à nos jours.

Ce qu'on a pu recueillir de positif sur l'histoire du pays avant l'arrivée des Romains, c'est qu'il était habité par la race celtique, que les principales peuplades maîtresses de la haute Alsace étaient les Rauraques et les Séquanais, et qu'on y conservait un vif et douloureux souvenir de l'invasion d'Arioviste. Les bourgades existant à cette époque et dont le nom est parvenu jusqu'à nous sont : Gramatum (Offemont), Larga (Largitzen), Arialbin (Binningen), Brisiac (Vieux-Brisach), Olin (Edenbourg), Argentonaria (Hornbourg).

On croit avoir reconnu sur le sommet des Vosges quel-

ques vestiges d'anciens autels druidiques; ce qui paraît plus positif, c'est que sous le nom de Krutzman une espèce d'Hercule sauvage était adoré par les populations, et que le Rhin fut lui-même une des divinités du pays.

Les traces du passage des Romains sont beaucoup moins incertaines; cinquante forts furent élevés sur les bords du Rhin, pour protéger le pays contre les menaces d'invasion; huit légions furent employées à leur garde, et parmi leurs généraux l'histoire a gardé les noms de Drusus, Germanicus et Silius. Des routes percées, souvent à travers les forêts défrichées, relièrent entre elles les anciennes villes agrandies, ou de nouvelles cités qui se formaient. Deux siècles de prospérité et de paix récompensèrent les intelligents efforts du génie colonisateur des Romains.

Mais les deux siècles suivants, troublés par les révolutions impériales, dont le contre-coup se faisait sentir depuis Rome jusqu'aux provinces les plus reculées, par les ferments de discorde que l'incertitude du pouvoir développait, furent agités surtout par les menaces incessantes et plus redoutables d'années en années des hordes du nord, qu'une invincible fatalité poussait vers les rives du Rhin, seule barrière qui les séparât de ces contrées occidentales, objet de leur ardente convoitise, proie dévouée à leurs envahissements. Malgré l'apaisement d'une première révolte suscitée en l'an 70, par Civilis, malgré les glorieux exploits de Crispus sous Constantin, les victoires de Julien qui put envoyer prisonnier à Rome le roi barbare Chnodomar, en 357, malgré l'importante journée d'Argentonaria, en 378, et la pacification momentanée de la province par Gratien, il fallut bientôt renoncer à la lutte. Stilicon, lieutenant d'Honorius, ayant retiré ses troupes, les barbares se ruèrent sur le pays sans défense et en firent un désert.

Aux Alains et aux Vandales succédèrent les Alamans, qui tentèrent de fonder quelques établissements en 407.

Tout fut dispersé ou anéanti sous le passage d'Attila, en 451, puis enfin en 496, la victoire de Tolbiac, près Cologne, vint asseoir sur toute la contrée le pouvoir de Clovis et la domination des Francs.

C'est à l'époque romaine et au règne de Constantin, que se rattachent les premières prédications du christianisme en Alsace, et saint Materne fut le premier révélateur de la foi nouvelle, qui déjà vers la fin du IVe siècle possédait un évêque à Strasbourg; là comme dans les autres provinces de France, les progrès religieux furent rapides sous la monarchie franque, et nous aurons occasion de les constater en racontant la construction des églises et la fondation des monastères.

La haute Alsace, ou Sundgau, comprise d'abord dans le duché d'Alemanie, forma ensuite avec la basse Alsace un duché particulier du royaume d'Austrasie, jusqu'à la mort de Childebert II, époque à laquelle, en vertu du traité de Verdun, elle fut incorporée dans le nouveau royaume de Lorraine.

La division du territoire, à cette époque, en cantons (*gaue*) administrés au nom du roi par des comtes, et en terres franches ou mundats (*immunitates*), qui appartenaient à l'Église ou relevaient d'administrations particulières, l'éloignement du pouvoir central, expliquent le développement simultané de deux puissances : celle des évêques, que nous verrons se soustraire plus tard, eux et leurs domaines, à toute domination; et celle des seigneurs, devenant la souche des plus puissantes dynasties.

Parmi les cinq ducs qui représentèrent d'abord en Alsace l'autorité royale, Athic ou Adalric, plus connu encore sous le nom d'Éthico, qui succéda à Boniface et à Gundon, est le personnage le plus illustre que l'Alsace puisse revendiquer; sans parler de sa descendance immédiate, de son fils Adelbert et de son petit-fils Luitfrid, qui tous deux héritèrent de sa dignité, et aux mains desquels elle s'éteignit, les ducs d'Alsace ayant été remplacés alors par des commissaires royaux, sous le titre d'envoyés de la chambre, *nuntii cameræ;* la lignée masculine du duc Éticho embrasse : les comtes d'Eguisheim, les ducs de Lorraine, la maison de Habsbourg, les comtes de Flandre, de Paris, de Roussillon, de Brisgau, d'Altenbourg, de Zehringen, de Bade et de Lentybourg; et par les femmes cette illustre famille tient aux empereurs d'Allemagne, à ceux de la maison Hohenstauffen et à Hugues Capet par Robert le Fort.

Le gouvernement des ducs d'Alsace ne fut signalé par aucun événement politique important. Sa fin nous conduit au règne de Charlemagne qui, respecté au dehors, obéi au dedans, continua pour notre province l'ère de paix et d'organisation qu'elle devait à l'administration précédente.

La troisième période commence en 870, au milieu des déchirements qui suivirent la mort du grand empereur, et dont le partage de ses vastes États fut la cause.

L'Alsace incorporée à l'empire germanique eut en 916 une nouvelle série de ducs qui prirent alors le titre de ducs de Souabe et d'Alsace. On en compte vingt-six, dont les quinze premiers, de différentes familles allemandes, et les onze autres, appartenant tous à la maison impériale de Hohenstauffen. Le dernier fut Conradin, envoyé en Italie, à l'âge de seize ans, à la tête d'une armée, pour disputer à Charles d'Anjou le royaume de Pouille et de Sicile; il fut vaincu, pris et décapité à Naples, le 26 octobre 1268.

L'autorité des ducs n'était pas souveraine, elle s'exerçait au nom de l'empereur, mais le haut rang des princes qui en étaient revêtus, presque tous fils ou proches parents du souverain, rehaussa l'éclat de cette dignité, devenue en quelque sorte héréditaire, en même temps qu'elle procurait à l'Alsace presque tous les avantages d'une véritable immédiateté.

Les landgraves succédèrent aux ducs; non pas cependant que l'établissement du landgraviat coïncide avec l'extinction des duchés; depuis 1186, les landgraves, dans la personne d'Adalbert III, dit le Riche, avaient remplacé les comtes du Sundgau ou de la haute Alsace, qui, sous les ducs, administraient la province, et étaient spécialement chargés de rendre la justice. Ils n'avaient point de résidence fixe, et tenaient leurs assises à Meyenheim, à Ensisheim, à Rouffach et souvent en pleine campagne; les premiers comtes, depuis 673 jusqu'à 1111, avaient été pris dans diverses familles, principalement cependant dans celle du duc Éticho, de 1111 à 1308; ils furent tous de la maison de Habsbourg, et depuis cette époque jusqu'à la réunion à la France, en 1648, les landgraves successeurs des comtes appartinrent sans exception à la maison habsbourgo-autrichienne.

C'est à la longue possession du landgraviat par la même famille, à l'accumulation des richesses, à l'étendue des domaines et à l'influence qui en furent les conséquences naturelles, que Rodolphe Ier de Habsbourg dut son élévation au trône impérial en 1273. Il n'est sorte de faveurs, distinctions et priviléges qui n'aient été constamment attachés à cette dignité de langrave devenue comme l'apanage héréditaire des fils puînés de la famille impériale dont plusieurs, à l'exemple de Rodolphe, n'ont quitté le gouvernement de l'Alsace que pour aller s'asseoir sur le trône des Césars.

Nous avons dû insister sur cette aride généalogie des princes d'Alsace, parce qu'elle nous semble résumer la partie la plus intime de l'histoire de la province; les événements qui se déroulèrent pendant leur longue domination, ou appartiennent à un cadre plus général et plus vaste que le nôtre, et il nous suffira de les noter, ou rentrent dans les annales spéciales des villes du département que nous essayerons bientôt de faire connaître. Jusqu'au XVe siècle, outre les invasions normandes et anglaises, les revendications armées des rois de France et les démêlés avec la maison de Bourgogne, le pays fut presque continuellement déchiré par des discordes intestines.

Tous les pouvoirs avaient grandi à la fois; nous avons signalé l'origine de celui des évêques; la féodalité avait acquis en Alsace les mêmes développements que dans le reste de la France; nous avons montré quelle était la grandeur et l'illustration des ducs et des landgraves; à côté, au-dessous d'eux, trop haut placés pour descendre aux détails de l'administration, s'étaient élevés les

landvogt qui, laissant aux princes impériaux les dehors de la toute-puissance, s'attachaient à en conquérir les réalités; la bourgeoisie des villes enfin opposait alternativement aux prétentions du clergé les immunités et priviléges de l'empire, aux réclamations de l'empire ses vieilles franchises épiscopales. De ce conflit perpétuel, de cette incertitude sur l'étendue et la légitimité de tous les pouvoirs naquit une situation confuse dont les désordres devinrent souvent de véritables brigandages. Et cependant, au milieu de ces luttes sanglantes que soutenait la bourgeoisie pour augmenter ou défendre ses libertés, l'art grandissait comme pour prouver une fois de plus son alliance indissoluble avec la liberté; l'Alsace avait ses peintres, ses sculpteurs, ses musiciens, ses savants, ses poëtes, et Guttemberg inventait l'art typographique.

C'est dans ces circonstances qu'apparut Luther, dont la doctrine se répandit rapidement dans tout le pays. Entre ses premières prédications et la fondation par Calvin d'une église réformée à Strasbourg, en 1568, se place le douloureux épisode de la guerre des *rustauds*, lutte des paysans contre la noblesse, et le massacre des anabaptistes, apôtres de l'égalité absolue.

Hâtons-nous de franchir cette période sanglante qui n'offre que des récits de persécutions, que des tableaux de meurtre et de désolation; mentionnons la guerre de trente ans qui en fut comme le couronnement; Colmar, Belfort, Altkirch, nous diront les exploits de Gustave-Adolphe et du général Horn; arrivons enfin à la victorieuse intervention de la France, au traité de Westphalie et à la réunion au sol français de cette belle province qui depuis lui est restée si fidèle.

Cependant si Louis XIV apportait le repos à ce pays longtemps troublé, le despotisme de son gouvernement devait froisser vivement des populations auxquelles la liberté était si chère; le traité d'annexion avait garanti aux anciennes villes impériales le maintien de leurs franchises et priviléges; la violation de cet article essentiel du contrat suscita des séditions et des révoltes qui ne cédèrent qu'aux victoires de Turenne, de Condé et de Créqui. Ce fut donc alors pour l'Alsace plutôt une soumission à la force qu'une incorporation à la patrie commune; le règne de Louis XV ne lui donna encore que les abus de l'ancien régime français avec la paix, en compensation des gloires si chèrement payées du règne précédent, mais sans aucune restitution de ses libertés ravies.

Enfin arriva le jour qui devait cimenter à jamais l'union de l'Alsace et de la France; la proclamation des principes de 1789 répondait trop aux sentiments, aux souvenirs et aux espérances toujours vivaces des habitants pour ne pas y être accueillie avec la plus grande satisfaction. L'égalité des cultes était surtout une précieuse conquête pour une contrée où les dissidents formaient une minorité notable de la population. Aussi, quand la France républicaine fut menacée, l'Alsace se leva comme un seul homme, et courut aux frontières. Exposée la première à toutes les attaques, à tous les assauts des puissances coalisées, jamais cette province, devenue le premier boulevard de la liberté, ne faillit aux devoirs que ses destinées nouvelles lui imposaient; pas une plainte ne s'éleva du sein de cette brave contrée, sentinelle avancée de la France, toujours sur pied, toujours en armes, pas un murmure n'échappa à cet héroïque pays qui s'était fait, tout à coup, et volontairement, le soldat de sa nouvelle patrie, et soldat aussi dévoué, aussi soumis, aussi discipliné, qu'il avait été sujet intraitable et rebelle pour les anciens maîtres dont il contestait le pouvoir.

Ce qui rend plus méritoire encore chez l'Alsacien cette passion pour la gloire militaire et ce vif sentiment de nationalité, c'est qu'il habite une de ces plantureuses contrées où l'homme s'engourdit le plus souvent dans l'abondance et le bien-être.

Le revers des Vosges, qui borde à l'ouest le département du Haut-Rhin, n'a rien d'âpre ni d'aride. Les pentes boisées jusqu'à leur sommet, embellies souvent de lacs gracieux et pittoresques, se prêtent dans leurs régions inférieures à la culture de la vigne. La fertilité des plaines, semées en céréales, est prodigieuse. Le Rhin, l'Ill et plusieurs cours d'eau d'une moindre importance arrosent de magnifiques prairies dont les fourrages suffisent à tous les besoins de l'exploitation locale.

A ces dons du ciel le génie humain est venu ajouter encore toutes les richesses de l'industrie et du commerce : forges, hauts fourneaux, ateliers de construction, tissages, filatures, fabriques d'impressions, font du département un des centres industriels les plus importants de la France; citons seulement pour y revenir avec plus de détails : Mulhouse, Thann, Wesserling, Sainte-Marie-aux-Mines : chacun de ces noms répond à quelque grande victoire dans les luttes de l'industrie, comme si, même dans la paix, l'Alsace eût encore voulu gagner des batailles pour la France. De son côté la France a répondu autant qu'il était en elle au dévouement de la glorieuse province; dans la répartition générale des ressources du budget, l'Alsace a toujours été traitée en fille bien-aimée; le pays est sillonné de larges et belles routes; chaque année des sommes trop souvent encore insuffisantes sont consacrées à l'endiguement du Rhin.

Deux canaux, celui du Rhône et celui de la Marne au Rhin, mettent les nouveaux départements en communication avec le centre du midi de la France et avec la Méditerranée; de nombreuses garnisons, artillerie surtout et cavalerie, vont, même pendant la paix, alimenter le commerce des villes et procurer un débouché aux denrées de la campagne. Si l'Alsace donne sans les compter ses enfants pour soldats à nos armées, la France les lui rend souvent maréchaux, généraux, officiers supérieurs. Chaque jour l'assimilation des deux pays devient plus complète; la seule barrière qui existât entre eux, la différence de langage, tend continuellement à s'abaisser. Chaque événement nouveau semble plus étroitement resserrer les liens d'une solidarité si sincèrement acceptée et pratiquée, de part et d'autre, depuis 1789. Si enfin l'Alsacien est aujourd'hui heureux et fier d'être Français, il n'est personne en aucune autre province de France qui croie avoir à ce titre plus de droits que les compatriotes de Rapp, Lefebvre, Kellermann et de Kléber.

L'habitant de ces contrées, en empruntant au caractère français quelque chose de sa mobilité et de son initiative, a gardé de son origine allemande, l'habitude de la réflexion, la rectitude du jugement, la sincérité dans ses relations, la persévérance dans ses entreprises; quoiqu'il y ait certaines différences à établir entre le paysan de la plaine et celui de la montagne, le contraste le plus saillant est celui qui existe entre l'ouvrier des fabriques et le travailleur des champs; autant le type original et l'empreinte des mœurs primitives restent apparents chez les derniers, autant ils tendent à s'effacer dans la vie commune des grandes usines, par le contact d'éléments étrangers. Aussi tranché que dans l'ordre moral, cet antagonisme de l'agriculture et de l'industrie se retrouve dans la constitution des intérêts matériels du département; il n'est pas rare de voir cette rivalité diviser en deux camps les manufacturiers et les cultivateurs qui viennent en nombre presque égal dans les séances du conseil général apporter les vœux et exposer les besoins des populations.

La physionomie des villes se rapproche bien davantage de cet aspect uniforme, sous lequel tendent à disparaître toutes les originalités locales, non-seulement en France, mais en Europe. Si les villages d'Alsace se reconnaissent encore à la dimension inusitée des granges, à la vaste étendue des cours intérieures, si le campagnard a conservé la coupe et la couleur des vêtements de ses ancêtres, la mode parisienne a depuis longtemps passé son niveau sur la toilette des citadins, et sauf les particularités locales des nombreuses brasseries, rien dans la construction des maisons, dans la disposition des boutiques, dans les séductions de l'étalage ne distingue aux yeux du voyageur une ville de l'ancienne Alsace d'une ville du Loiret, du Calvados ou de l'Isère.

Le type physique s'est mieux conservé; l'Alsacien est presque généralement d'une taille élevée, il a les cheveux blonds, les yeux bleus, le visage large et ouvert, les

Digitized by Google

membres robustes; si parfois on rencontre un homme au dos voûté, au nez recourbé, au regard perçant, à la chevelure noire, celui-là est très-probablement un membre de la nombreuse famille juive, implantée depuis des siècles dans le pays, mêlée à toutes les affaires d'argent et prélevant un tribut trop souvent usuraire sur toutes les transactions du paysan crédule et inexpérimenté.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Colmar (lat. 48° 4′ 41″. Long. 5° 1′ 20″). — Colmar (*Columba*, *Columbra*, *Columbaria*, *Columbarium*, *Cholompurum*, *Cholumbare*, *Cohlambur*, *Coloburg*, *Colmir*, *Colmere*), à 450 kilomètres est de Paris et 67 kilomètres sud de Strasbourg, sur la Lauch, chef-lieu du département du Haut-Rhin, ancienne capitale de la haute Alsace, et une des dix villes impériales, siége d'un tribunal de première instance et d'une cour impériale, compte 21 348 habitants.

Les étymologistes s'accordent peu sur l'origine du nom de Colmar; vient-il du mot tudesque Kohlen, charbons, d'où Kohlmarkt, marché de charbons? Vient-il de Kolben, massue, attribut d'Hercule dont, comme nous l'avons dit, le culte était répandu en Alsace, et parce que quelque chose d'assez semblable à une massue figure dans les armes de la ville? Il en est qui, pour expliquer le nom, supposent sans aucune preuve l'existence d'une famille Colmaring dont la résidence aurait été appelée Colmar. Une incertitude presque aussi grande règne sur la date de sa fondation; la découverte de nombreuses sépultures gallo-romaines que les uns attribuent seulement au voisinage de Horbourg, bâti très-positivement sur l'emplacement de l'antique Argentonaria, démontre victorieusement, selon les autres, l'existence d'un centre de population en ce lieu, avant l'invasion des bandes germaniques.

Ce qui semble hors de contestation, c'est que Colmar était au VIIIe siècle un domaine des rois francs, et que Charlemagne y avait un gynécée, établissement d'une destination douteuse, participant à la fois du harem oriental et du pénitencier moderne. C'étaient des lieux clos, dans lesquels des femmes travaillaient le lin et la laine pour le compte du roi, confectionnaient les ornements royaux et les vêtements des gens de la cour, fabriquaient le pastel, le vermillon, des peignes, du savon, des essences de parfumerie, des petits vases, *et reliqua minutia quæ ibidem necessaria sunt*, dit le Capitulaire de 813. Un religieux de Saint-Gall, Notkerus Balbulus, cite dans un récit des guerres de Charlemagne le courage de deux jeunes gens nés dans le gynécée de Colmar: le roi leur ayant déclaré qu'il ne voulait conserver dans sa suite que des hommes d'une naissance irréprochable, et qu'il les destinait au service du palais, les deux jeunes soldats ne répondirent rien, mais à la première rencontre avec l'ennemi, ils se précipitèrent dans les rangs de l'armée saxonne et y trouvèrent la mort qui pouvait seule laver la tache de leur naissance et les affranchir de la servitude. Ce document prouve l'existence du gynécée, mais n'indique nullement si l'existence d'un bourg a précédé à Colmar la fondation du domaine royal, ou si c'est le manoir du souverain qui a attiré sa population. Ce n'est qu'au XIIIe siècle, sous l'empereur Frédéric II, que Colmar est appelé ville, en 1226.

Le bourg fut néanmoins, à des époques antérieures, le théâtre de graves événements; c'est à Colmar que les fils de Louis le Débonnaire réunirent leurs forces, en 833, pour obtenir de leur père la révocation des avantages accordés à Charles le Chauve. Le pape Grégoire IV accompagnait Lothaire roi d'Italie. On connaît l'issue de cette odieuse révolte: les troupes du père, débauchées par ses fils, pendant les conférences de Louis et de Grégoire; l'infortuné monarque abandonné de tous les siens, livré à ses enfants impies, et déchu de ses droits au trône. Plus tard, en 884, Charles le Gros convoqua à Colmar ses seigneurs et grands vassaux pour aviser avec eux au moyen d'arrêter les invasions des Normands. Cette réunion est le dernier fait qui signale pour Colmar la domination de la monarchie franque. Le bourg passa, en 916, avec tout le Sundgau, au pouvoir de Conrad Ier, et eut pour duc Burcard Ier de Souabe. Pendant les trois siècles qui suivirent, le bourg s'accrut par la fondation de nombreux établissements religieux et surtout par les donations considérables qui leur furent faites. Nous retrouvons, en 1216, les droits des empereurs sur Colmar, aliénés au profit de trois corporations religieuses: l'abbaye de Saint-Grégoire, le prieuré de Saint-Pierre et l'église de Constance. Cet affaiblissement du pouvoir central est le premier signal de l'émancipation de la commune devenue ville; son bailli Wolfhell l'entoure de murailles, elle a sa charte et ses droits de cité.

Cependant, ces progrès mêmes avaient leurs dangers: l'importance qu'acquérait Colmar excitait la convoitise de deux redoutables ennemis, de l'évêque de Strasbourg dont l'ambition secondée par l'influence du clergé tendait à l'envahissement de la province tout entière, et de l'empereur auquel ses lieutenants voulaient reconquérir une place si importante.

Les événements font les hommes; le héros de cette époque fut un plébéien, nommé Jean Rösselmann, fils d'un tanneur de Turckheim, initié aux affaires par un emploi secondaire qu'il avait occupé à la prévôté impériale, et appelé lui-même à cette dignité par l'instinct populaire qui avait deviné en lui les qualités d'un libérateur. Les temps étaient difficiles, ses efforts n'avaient pu empêcher Colmar de tomber au pouvoir de l'évêque de Strasbourg; il avait été chassé ou plutôt il s'était enfui pour aller trouver l'autre ennemi de sa patrie, le représentant des espérances impériales, le comte Rodolphe de Habsbourg qui ne voyait pas sans ombrage et sans dépit les triomphes du prélat envahisseur. Après s'être concerté avec Rodolphe, qui devait attendre sous les murs de la ville le succès de sa tentative, il y pénètre, se cache dans un tonneau; la nuit venue, il quitte son abri, réunit les bourgeois qui lui sont restés fidèles, s'empare de l'une des portes et fait allumer une botte de paille au haut d'une lance, signal convenu avec les impériaux qui attendent au dehors. Ceux-ci entrent à la clarté de grands feux qu'on allume de toutes parts, se précipitent dans les rues, l'épée à la main, et font main basse sur les partisans de l'évêque dont le plus grand nombre s'échappe en sautant du haut des remparts. Rösselmann, qui se défiait de ses alliés presque autant que de ses ennemis, s'empressa de faire alliance avec l'évêque de Strasbourg. Il avait été rétabli dans sa charge de prévôt et cherchait à consolider, dans la paix, l'œuvre de sa victoire, quand un de ces chefs de bandes que l'évêque de Strasbourg entretenait à sa solde, un seigneur de Wineck, voulut imiter au profit de son maître, ou dans l'espoir du pillage, le coup de main auquel Colmar devait son indépendance. Un matin, au moment où l'on ouvrait la porte de Bâle, il se jeta dans la ville avec cent compagnons bien armés; mais Rösselmann n'était pas homme à se laisser surprendre; à la première alarme, il est sur pied, et pendant que les bourgeois se rassemblent, il court le premier à la rencontre de l'ennemi et l'arrête, jusqu'à ce que les défenseurs de la ville arrivent à son aide; il était trop tard, accablé par le nombre, percé de coups, l'héroïque prévôt tombe près de la porte qu'avaient franchi en vain les gens de l'évêque. Sa mort fut pour les citoyens le signal de la vengeance; rien ne leur résiste, en un instant l'ennemi est contraint de prendre la fuite, et tous ceux que l'on fait prisonniers sont mis à mort. Quant aux bourgeois complices de l'attentat, ils furent condamnés au supplice des traîtres, attachés à la queue des chevaux, traînés jusqu'au lieu des exécutions et roués. Le buste de Rösselmann fut placé sur la porte témoin de sa mort glorieuse, et son nom, vénéré des Colmariens, est encore, pour eux, inséparable du souvenir de leur antique liberté.

Fidèle à la politique de son père, dont il représentait les principes, Walther Rösselmann avait été nommé prévôt quelques années après la mort de Jean; Colmar, rassuré du côté de Strasbourg, doté par Rodolphe, devenu

empereur, des priviléges les plus étendus, jouissait à peine des bienfaits d'une position si chèrement acquise, quand Otton d'Ochsenstein, neveu de Rodolphe, nommé par lui landvogt ou grand bailli, en 1281, obtint de son parent la déchéance de Walther; débarrassé de l'obstacle que faisait à ses projets le prévôt plébéien, Otton leva une contribution de trente mille livres sur les habitants, et voulut en outre, quelque temps après, les imposer au trentième de leur fortune. Les bourgeois signifièrent à l'empereur, le 7 mai 1284, qu'ils lui refusaient obéissance, et ils prirent parti pour son compétiteur, le faux Frédéric II. Rodolphe accourut, battit et prit son rival près de Wetzlar, le condamna au bûcher, et la ville rebelle à une amende de quatre mille marcs.

Le prévôt qui avait remplacé Walther, noble chevalier du nom de Stammheim, exaspérait les bourgeois de Colmar par son orgueil et ses exactions; tant que Rodolphe vécut cependant, toutes les tentatives de soulèvement furent comprimées; mais à sa mort, Walther Rösselmann fut rappelé; il sévit contre les nobles qui avaient pactisé avec les oppresseurs de la patrie; ceux-ci en appelèrent à l'évêque de Strasbourg qui envoya Conrad de Lichtemberg à la tête de trente mille hommes bloquer la ville de Colmar. Walther dut s'éloigner une fois encore, mais l'année suivante, en 1293, l'évêque de Strasbourg s'étant déclaré en faveur d'Albert d'Autriche, contre Adolphe de Nassau, successeur de Rodolphe, Walther revint, fit conclure une alliance offensive et défensive avec l'évêque, et ouvrit les portes de Colmar à Anselme de Ribeaupierre. Adolphe de Nassau, à cette nouvelle, vint camper devant Colmar avec une armée considérable, et fit détourner le Muhlbach, canal dérivé de la Fecht, au-dessus de Turckheim, et qui alimentait les moulins de la ville. Malgré l'abondance du blé, des bruits de famine habilement répandus ôtèrent au peuple la pensée d'une sérieuse résistance; on refusa de laisser entrer dans la place, comme devant augmenter le nombre des bouches à nourrir, un renfort que voulait y jeter l'évêque : quelques jours après, la ville était livrée à l'empereur.

Rösselmann, pour l'arrestation duquel une somme de cent livres avait été promise, s'était évadé sous les habits d'un mendiant : reconnu par une femme près d'Éguisheim, il fut délivré par des cavaliers bâlois qui le conduisirent au château de Schwartzbourg, près de Munster; mais l'empereur exigea impérieusement que le prisonnier lui fût remis, promettant de son côté que ses jours seraient respectés. Voici comment la promesse fut tenue : Rösselmann fut attaché à une roue et placé sur un chariot, la main fixée en l'air à un pal, faisant le geste du serment; on le traitait comme un parjure, celui qui, continuant l'œuvre de son père, n'avait eu pour mobile de toutes ses actions, pour but de toute sa vie que l'affranchissement de son pays.

Après l'avoir traîné quelque temps sur l'ignoble chariot, il fut jeté dans un cachot où il mourut; son fils, arrêté avec lui, ne fut rendu à la liberté qu'à la mort d'Adolphe de Nassau.

Si nous comparons à ces violentes secousses l'histoire de Colmar pendant les deux siècles qui suivirent, nous la trouvons relativement tranquille et presque pacifique.

En 1330, l'excommunication lancée contre Louis de Bavière, divise la ville en deux partis, les noirs et les rouges; l'intervention du roi Jean de Bohême décide la soumission de Colmar au pouvoir impérial. En 1338, le conseil communal de Colmar donne asile aux juifs contre lesquels les paysans fanatiques s'étaient soulevés, et que leur chef, qui se faisait appeler le roi Armleder, vint poursuivre jusque sous les remparts de la ville.

Colmar faillit quelques années plus tard à ce glorieux antécédent, la superstition populaire ayant attribué au séjour des juifs et à leurs prétendus maléfices, l'invasion d'une peste noire qui ravagea la ville; le magistrat s'associa cette fois lui-même aux aveugles vengeances de la populace, et tous les juifs qui habitaient Colmar furent brûlés dans un lieu qui porte encore le nom de Fosse-aux-Juifs.

En 1358, une révolte des nobles est comprimée par Rodolphe, archiduc d'Autriche, qui maître de la ville chasse les rebelles et fait raser les maisons des principaux coupables.

L'union des bourgeois assure pour de longues années la tranquillité de la cité; elle échappe par son attitude prudente et ferme aux invasions des Anglais et des Armagnacs : Charles le Téméraire échoue lui-même dans ses projets contre elle; et c'est sans avoir à souffrir d'aucunes représailles, qu'elle entre, contre ses turbulents voisins de Bourgogne, dans la ligue des cités d'Alsace et dans l'alliance des cantons suisses. Enfin c'est dans ses murs libres et florissants que Maximilien Ier, venu moins en maître qu'en visiteur bienveillant, reçoit en 1493 les ambassadeurs du czar Ivan III.

Cette ère de paix avait été marquée par de nouveaux progrès pour les franchises communales; droit pour la ville de disposer librement de ses propriétés, droit de posséder des fiefs, droit de péage, d'octroi et de mouture, droit de fixer le chiffre de ses contributions, droit de frapper monnaies d'or, d'argent et de cuivre, droit d'asile, droit de refuser la bourgeoisie aux seigneurs trop puissants, garantie contre les confiscations, soustraction des causes civiles aux tribunaux ecclésiastiques, respect des marchandises naufragées sur le Rhin; tout cela avait été conquis et consacré par l'usage : le dernier vestige de la dépendance, la prévôté impériale, engagée à la noblesse de Hattstadt, avait été rachetée en 1424, avec l'autorisation de l'empereur Sigismond.

Le commerce et les arts se développaient dans des proportions analogues. Une école de peinture était fondée à Colmar par Martin Schöngauer, connu en France sous le nom de *Beau-Martin*, et auquel on a longtemps attribué l'invention de la gravure au burin.

C'est dans cet état de splendeur et de prospérité que les troubles de la réforme trouvèrent la capitale de la haute Alsace. Après d'interminables querelles, après maintes concessions faites puis retirées, les ministres luthériens furent chassés, les membres dissidents du conseil communal, dit magistrat, remplacés par des catholiques ardents, les écoles de la réforme fermées et données aux jésuites, les bourgeois récalcitrants condamnés à l'exil sous un délai de six mois.

C'est la guerre de Trente ans qui répondit à l'intolérance de ces mesures. En 1623, Gustave Horn, l'un des lieutenants de Gustave-Adolphe, se présenta devant Colmar; comme l'avait fait autrefois Adolphe de Nassau, il détourna le Muhlbach, brûla les moulins et interrompit les communications; malgré tous les efforts de Vernier qui commandait la place, les menaces d'une famine jetèrent le découragement, même parmi les membres du magistrat, une sédition amena le désarmement des soldats et l'incarcération de leur chef : la ville capitula le 19 décembre; les principales conditions du traité furent la reconnaissance de l'égalité des cultes et la restitution aux protestants des droits qu'ils possédaient avant 1626.

Les Suédois occupèrent Colmar jusqu'à la bataille de Nordling. La ville fut alors livrée aux Français du consentement même des habitants, en août 1635. Mais ceux-ci s'aperçurent bientôt que c'était au prix de leur liberté qu'ils avaient acheté la protection de Louis XIV; ils tournèrent des regards de regret vers l'Allemagne; le roi dissimula quelque temps son mécontentement, mais, en 1673, quand éclata la guerre de Flandre, la ville fut occupée par une nombreuse garnison; puis la bourgeoisie fut désarmée et toute l'artillerie dirigée sur Brisach; enfin, le 20 août le roi vint lui-même, précédé cette fois de nouvelles troupes armées de pelles et de pics; sans vouloir même écouter la députation venue à sa rencontre pour le complimenter, il ordonna que les fortifications fussent rasées; et la ville dut payer de ses deniers les six mille hommes qui accomplirent l'œuvre de destruction. La seule compensation que reçut Colmar fut la translation dans ses murs du conseil souverain, en 1698. Cette ville était donc, en 1789, la capitale judiciaire de toute la province.

Si depuis lors Colmar a eu sa part dans toutes les

Château de Landskron.

épreuves et dans toutes les gloires de la France, il n'a été le théâtre d'aucun événement important. Quelques turbulentes protestations contre les décrets de l'Assemblée constituante, relatifs à la nouvelle organisation judiciaire, des troubles peu sérieux dans la nuit du 3 au 4 février 1791, à l'arrivée des commissaires Dumas, Hérault de Séchelles et Foisset, furent les seuls orages que souleva la révolution.

En 1814, un régiment de dragons venu d'Espagne arrêta pendant plusieurs jours, aux portes de la ville, l'avant-garde des armées coalisées; sous la restauration, en 1822, c'est à Colmar que furent jugés les conspirateurs de Béfort; depuis trente ans, rien n'est venu troubler le tranquille et continuel développement du commerce et de l'industrie auxquels se sont exclusivement livrés les habitants de cette ville dont nous avons essayé de raconter l'orageuse et dramatique histoire.

La situation de Colmar sur les bords de la gracieuse rivière la Lauch, dans cette plaine vaste et fertile qui n'a pour limites que les cimes du Jura au sud, les pentes des Vosges à l'ouest, et à l'est, au delà du Rhin les montagnes de la forêt Noire, est des plus pittoresques qu'on puisse imaginer; à 3 kilomètres de la ville, l'Ill après avoir reçu les eaux du canal de la Fecht, de la Lauch et de la Thurr, devient navigable. Les belles routes qui rayonnent de son enceinte conduisent à plus de trois cents villages, bourgs ou villes, d'où l'on peut venir et où l'on peut retourner entre le lever et le coucher du soleil; il ne faut donc pas s'étonner que le marché de Colmar soit un des plus considérables de France. Les affaires qui s'y traitent en céréales sont fort importantes. La ville joint à cette richesse l'exploitation de plusieurs fabriques de draps, de toiles peintes, des chamoiseries et des tanneries; les importantes filatures de Logelbach sont presque une dépendance de la ville.

Avant la révolution, Colmar renfermait plusieurs communautés religieuses : des dominicains, des augustins, des capucins, des sœurs de Sainte-Catherine et une commanderie de Saint-Jean. Aujourd'hui on ne peut citer parmi ses édifices publics que son église paroissiale dédiée à saint Martin, et fondée au XIIIe siècle par Guillaume de Marbourg; le vieil hôtel de ville, monument de la renaissance; le collége communal de plein exercice, appartenant autrefois aux jésuites, dans les dépendances duquel on a placé la bibliothèque communale, qui se compose de plus de quarante mille volumes; et un musée riche des nombreuses peintures de l'ancienne école colmarienne. La ville a donné le jour au célèbre fabuliste allemand Pfeffel dont une des rues de Colmar porte le nom.

Les anciennes armes de la ville, telles qu'on les retrouve dans les sceaux et dans ses monnaies étaient : l'aigle simple et quelquefois au revers des monnaies l'image de saint Martin, patron de la ville; plus tard une massue armée de pointes; aujourd'hui dans la langue héraldique Colmar porte : *parti, diapré de gueules et de sinople, à la molette d'éperon d'or attachée à sa branche périe en bande de même.*

Guebwiller. — Guebwiller à vingt-six kilomètres sud-ouest de Colmar, chef-lieu de canton de cet arrondissement, sur la Lauch, à l'entrée de la vallée ap-

Église de Thann.

pelée le Florival, est une petite ville qui compte 3946 habitants, et dont la fondation remonte à une époque antérieure à l'élection de Rodolphe de Habsbourg. C'était autrefois un bailliage de l'abbaye de Murbach, et la petite capitale des vastes domaines de ce puissant monastère, dont les vassaux, parmi lesquels nous trouvons les noms historiques des Waldner, des Burggraves, des Hattstatt, des Ungersheim, des Reinach et des Schauenbourg, avaient à Guebwiller une tribu ou hôtel de réunion près de l'hôtel du magistrat. Le rôle important que jouèrent les abbés de Murbach, dans les événements dont la province fut le théâtre, nécessita la construction d'une double muraille et d'un double fossé, autour de la ville, la plus importante de leurs domaines. En 1444, Guebwiller fut sérieusement menacée par les Armagnacs : le dauphin de France était à leur tête. La veille de la fête de Saint-Valentin, pendant la nuit, les échelles avaient été dressées, et tout se préparait pour un assaut, quand une apparition miraculeuse vint jeter la consternation et l'effroi dans les rangs des soldats qui s'enfuirent en désordre. Le salut inespéré de la ville fut attribué à l'intervention de saint Valentin, dont la tête est conservée à Rouffach. La mémoire de cet événement est religieusement célébrée chaque année, et on montre encore, dans l'église paroissiale de Guebwiller, une échelle de cordes, que les assiégeants abandonnèrent dans leur fuite précipitée.

La ville, administrée par un conseil de bourgeois, est restée fief de l'abbaye jusqu'à la révolution française.

On ne peut parler de Guebwiller sans dire quelques mots de sa fameuse montagne du Ballon, la plus élevée de l'Alsace, *le Bœlchen;* on compte huit mille pas entre son sommet et les bâtiments de l'abbaye de Murbach, qui sont à ses pieds; de nombreuses stations échelonnées sur le chemin qui conduit à la cime du mont, rappellent le martyre de sept religieux de Murbach, mis à mort par les Huns, dans le xe siècle. Outre le magnifique spectacle qui récompense le voyageur de la fatigue d'une ascension assez peu pénible, la curiosité est vivement frappée par l'aspect d'un beau lac contenu à cette hauteur, dans un amphithéâtre en forme d'entonnoir, et qui, gonflé par les pluies et les neiges, en 1740, rompit les digues et inonda, avec un grand fracas et d'immenses désastres, toute la vallée de la Lauch. Autant les hautes régions du Ballon sont d'un pittoresque grandiose, autant les pentes inférieures sont d'une riante fertilité.

Guebwiller renfermait autrefois un couvent de dominicains et un monastère de religieuses du même ordre; il ne lui reste aujourd'hui que l'église Saint-Léger, du XIe siècle, qui porte des caractères remarquables du style de transition, et l'ancienne collégiale, qui ne date que de 1766. Les habitants ne sont point restés en dehors de l'ardeur industrielle qui règne dans le département; on trouve à Guebwiller des fabriques de draps, de rubans de soie et de filoselle, de toiles de coton, de produits chimiques, des manufactures de toiles peintes, des filatures de coton dans les numéros les plus fins; ateliers de constructions de machines, blanchisseries de toiles, raffineries de sucre.

Horbourg. — Horbourg. *Argentonaria, Argentoraria, Argentaria Rauracorum*, à 2 kilomètres est de Colmar,

canton d'Andolsheim, bourg peuplé de 1286 habitants, sur la rive droite de l'Ill, ancien comté, fut très-probablement une ville celtique dont la fondation serait antérieure à la domination romaine. Ravagée par les barbares, en 357, sur son emplacement aurait été construit un castrum romain, devenu célèbre par la victoire que l'empereur Gratien, en personne, y remporta sur les Alamans en 378. L'enceinte du camp a pu être déterminée à l'aide des fondations qui existent encore sur plusieurs points; les débris de statues, de colonnes, d'inscriptions, de bas-reliefs, les armes que les fouilles ont fait découvrir, ne permettent pas de mettre en doute l'existence d'un établissement important des Romains en cet endroit, et de ne pas voir en lui le véritable théâtre de la grande bataille livrée en 378. Un vieux château, sur l'emplacement duquel Voltaire songea un instant à se faire bâtir une maison de campagne, a été détruit pendant la révolution. Horbourg faisait partie des domaines des ducs de Wurtemberg.

Kaysersberg. — *Kaysersberg*, *Cæsaris mons*, chef-lieu de canton, à 14 kilomètres nord-ouest de Colmar son chef-lieu d'arrondissement, peuplé de 3465 habitants, fut pendant la domination allemande, en Alsace, une place militaire de la plus haute importance; ses gouverneurs impériaux avaient un titre particulier et s'appelaient reischsvogt. Les plus hauts personnages furent revêtus de cette dignité; parmi eux, nous voyons figurer Jean de Luxembourg, roi de Bohême, Wenceslas son fils, Rodolphe lui-même, et la puissante famille des Ribeaupierre. La position de Kaysersberg sur la Weiss, à l'entrée du val d'Orbey, faisait, à bon droit, considérer cette ville comme la clef de l'Alsace du côté de la Lorraine, et comme le seul rempart capable de protéger les villes ouvertes et les riches abbayes de cette partie de la province; aussi rien n'avait-il été négligé pour la fortification de la ville et du château situé sur la montagne qui la domine; les priviléges les plus étendus avaient été concédés aux habitants pour s'assurer de leur fidélité et de leur dévouement. Toutefois, les Suédois s'en emparèrent en 1632. Dans le château bâti sous Frédéric II, et ruiné avant la révolution française, Charles IV avait convoqué en 1354 les députés de toutes les villes impériales libres de l'Alsace. A 2 kilomètres de la ville, on voit les ruines de l'église d'Alspach où on distingue encore des sculptures fort curieuses.

Kayser-berg a donné le jour à Math. Zell, ardent propagateur de la réforme. Ses armes sont : *parti de gueules et d'azur à une haute tour crénelée de trois pièces d'argent, close d'une enceinte de murs crénelés aussi d'argent, posée sur un coupeau de cinq coupeaux de sinople.*

Aux céréales et vins estimés que produit le territoire, les habitants ont joint comme ressources industrielles, des filatures de coton, de lin, de chanvre, teintureries et tanneries.

Sainte-Marie-aux-Mines. — Sainte-Marie-aux-Mines, Markirch, Mariakirch, à 35 kilomètres nord de Colmar, chef-lieu de canton de cet arrondissement, sur la Liepvrette, est une ville de 11 613 habitants, siége d'un conseil de prud'hommes et d'une chambre consultative des manufactures.

C'était autrefois un bailliage, dont le territoire resserré dans une étroite et longue vallée, appartenait au duché de Lorraine et à la seigneurie de Ribeaupierre; la petite rivière qui traverse la vallée et la ville même, a longtemps servi de limites, et à l'époque de la réforme a séparé les catholiques des protestants. L'exploitation de mines d'argent, presque épuisée de nos jours, mais active et fructueuse dès le xe siècle, fit pendant de longues années la prospérité de la ville; du château de Belmont, construit par les possesseurs des mines, on retrouve à peine quelques rares débris. Des anabaptistes laborieux, échappés aux persécutions et aux massacres, exploitent paisiblement quelques fermes de ce canton. L'industrie a pris dans la ville et dans ses environs, des développements considérables. La teinture du coton, en rouge d'Andrinople principalement, y est devenue une spécialité; on y fabrique en grande quantité: bonneterie, draps, toiles de coton; siamoises, madras, cotonnades, guingamps, cravates en tout genre; l'introduction du métier à la Jacquart et du battant brocheur, est venue donner un nouvel essor à ces industries auxquelles il faut ajouter encore des filatures de laine et de coton, des fouleries, tanneries, papeteries, impressions et fabriques d'eau de cerise (kirchen-wasser).

Neuf-Brisach. — Neuf-Brisac, *Neo-Brisiacum*, *Brisiacum*, *Brisiacus*, à 15 kilomètres est de Colmar, chef-lieu de canton de cet arrondissement, place de guerre de première classe, peuplée de 3893 habitants. Louis XIV ayant perdu, à la paix de Ryswik, la ville de Vieux-Brisach, sur la rive droite du Rhin, résolut, pour compenser cet affaiblissement de la frontière française, de construire sur la rive opposée, une place qui pût au besoin neutraliser les hostilités de la forteresse qui lui était enlevée; Vauban fut chargé de diriger les travaux. L'emplacement choisi fut le territoire de Volgelsheim, dans l'ancien comté d'Horbourg. Vauban, qu'aucun obstacle antérieur ne gênait, donna à la ville la forme d'un octogone régulier; toutes les rues sont tirées au cordeau, les maisons de construction semblable et peu élevées pour ne point être aperçues du dehors. Les quatre rues principales aboutissent en ligne droite des portes de la ville à une belle place d'armes entourée d'arbres qui forme le centre de la cité. Les remparts offrent des promenades agréables; de vastes casernes et l'église paroissiale sont les seuls édifices remarquables. A 3 kilomètres est le fort Mortier, et sur les bords du Rhin un bureau de douanes.

Neuf-Brisach est la patrie du général Brayer.

Les armes de la ville sont: *de gueules à une montagne moutonnée d'argent, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Ribeauvillé. — Ribeauvillé, *Rapolti-Villa*, *Rappolt-Veiler*, *Polts-Veiler*, à 16 kilomètres nord de Colmar, chef-lieu de canton de cet arrondissement, peuplé de 7338 habitants, est une ancienne ville qui doit son nom à son fondateur, riche seigneur nommé *Rappolt*, qui vivait dans le VIIIe siècle. Pour le château, on a joint la première partie du mot à la dénomination du rocher sur lequel il était construit, et de Rappolti-Petra, Rappolstein, est venu le nom de la seigneurie de Ribeaupierre, sous lequel s'est illustrée une longue dynastie de puissants seigneurs. Ribeauvillé est cité, en 768, dans un diplôme adressé par Pépin le Bref à son chapelain Fulrade qui tenait ce domaine d'un certain Vidon, et qui par son testament en disposa en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, sous le nom de *Radbertovillare*.

En 1178, le fief de Ribeauvillé fut conféré par l'évêque de Bâle à Egeloff d'Urselingen, souche de la famille de Ribeaupierre, qui resta en possession de ce domaine jusqu'à la réunion de l'Alsace à la France; Louis XIV, à cette époque, le conféra au prince de Birckenfeld, à la mort duquel il échut à la maison ducale de Deux-Ponts qui l'a conservé jusqu'à la révolution française.

La ville, bâtie à l'entrée d'une vallée pittoresque, est entourée de beaux vignobles. La cime de la montagne qui s'élève à l'ouest, est couronnée par les ruines du château de Ribeaupierre, un des trois plus anciens manoirs de toute l'Alsace. Plus bas, sur la pente de la montagne, sont les débris de deux autres châteaux: le Girsperg à droite et à gauche le Saint-Ulrich, abandonné dès la fin du XVIe siècle. La ville avait quatre portes et se divisait en quatre quartiers; dans l'endroit le plus élevé est encore un château qu'on appelait le Château-du-Prince; au-dessous de son emplacement s'élève une belle église paroissiale qui renferme plusieurs monuments et le caveau sépulcral des seigneurs de Ribeaupierre. Le centre de la ville est occupé par un beau bâtiment qui sert d'hôtel municipal. Hors la porte inférieure est la charmante promenade dite le Herrengarten, et à 1 kilomètre dans la vallée, à droite de la route de Sainte-Marie-aux-Mines, un chemin bordé de peupliers conduit aux ruines de Notre-Dame-de-Tusenbach, pèlerinage très-fréquenté.

Ribeauvillé possède des fabriques de calicot, siamoises et mouchoirs, des filatures de coton et des brasseries.

C'est la patrie du général Boysser.

ALTKIRCH. (Lat. 47° 36′ 55″; long. 4° 54′ 33″ E.) — Altkirch à 59 kilomètres sud de Colmar, sur une colline dont le pied est baigné par l'Ill, est un chef-lieu d'arrondissement qui compte 3611 habitants. La ville n'a pas d'autre industrie qu'un marché de bestiaux très-renommé; tout l'intérêt historique se reporte sur les ruines de son vieux château, résidence de prédilection des comtes de Ferrette et souvent habité par les archiducs d'Autriche pendant leur séjour dans le Sundgau. Ce château a donné à la seigneurie et à la ville le nom qu'il a pris lui-même d'une vieille église qu'on suppose avoir existé dans cet endroit dès les premiers temps de la chrétienté. Les Suédois s'en emparèrent deux fois en une seule année; la tour n'a plus que 8 mètres de hauteur et le puits péniblement taillé dans le roc est à peu près comblé. Jusqu'à la domination française, la seigneurie d'Altkirch, le château dont nous venons de parler, ainsi que la ville, qui n'en est séparée que par un fossé et qui fut construite au commencement du XIIe siècle par le comte de Ferrette Frédéric II, ont dépendu politiquement du comté de Ferrette, et sous le rapport religieux, étaient administrés par un official de l'évêque de Bâle établi sur la demande des archiducs. Mazarin avait pris possession de ce domaine en 1659, comme compris dans le don que Louis XIV lui avait fait du comté de Ferrette.

FERRETTE. — Ferrette (*Phirrete*, *Fierritum*, *Ferretta*, *Pfirc*), à 79 kilomètres sud de Colmar, à 20 kilomètres sud d'Altkirch son chef-lieu d'arrondissement, chef-lieu de canton peuplé de 790 habitants, était jadis une petite ville, capitale de la seigneurie du bailliage et du vaste comté de Ferrette; elle est située entre Bâle et Delle au pied d'une montagne dont le sommet est couronné par le vieux château d'une existence antérieure à celle de la ville et qui lui a donné son nom. Cet édifice, une des plus importantes et des plus magnifiques ruines du moyen âge, a conservé une partie de ses murs, de ses fossés, de ses tours, la chapelle dite de Sainte-Catherine, son arsenal et un puits creusé dans le roc auquel on donne deux cents mètres de profondeur. La date de son origine est incertaine, on trouve seulement au XIIe siècle des documents relatifs à des accroissements et à des travaux de fortifications. Les Bâlois l'incendièrent en 1445. Les Suédois le prirent en 1633.

A la dynastie des Ferrette issue des Montbéliard, succéda la maison d'Autriche dans la possession du comté, par le mariage de la comtesse Jeanne, héritière du comte Ulric II avec Albert II, fils de l'empereur Albert Ier.

Louis XIV donna ce fief à Mazarin.

HUNINGUE. — Huningue (*Huninga*, *Gros-Huningen*), pour le distinguer de celui situé sur l'autre rive du Rhin, chef-lieu de canton, à 31 kilomètres est d'Altkirch, son chef-lieu d'arrondissement à l'embouchure du canal du Rhône au Rhin, compte 830 habitants. Ce bourg, domaine de la maison de Habsbourg et du diocèse de Bâle, n'avait aucune importance avant la conquête française et la résolution de Louis XIV d'en faire une place de guerre. Les travaux furent poussés avec une telle activité, que dans l'espace d'une seule année (1680), sous la direction de Vauban, Huningue était devenue une forteresse de premier ordre. Quoique Huningue ait rendu antérieurement d'autres services, en 1797 surtout, pendant le siége soutenu par les généraux Abatucci et Dufour, sa grande illustration date de l'invasion de 1815 et se rattache à l'héroïque défense de Barbanègre. Enfermé dans la place avec cent canonniers, trente soldats de différents corps, cinq gendarmes et cent quarante militaires en retraite, ce général soutint un siége en règle contre l'archiduc Jean qui avait investi la place avec une armée de trente mille hommes et qui eut encore recours à la trahison pour venir à bout de cette poignée de braves. Les stratagèmes que la petite garnison employait pour dissimuler l'insuffisance de ses forces, sont à peine croyables. Barbanègre obtint une capitulation et défila avec les honneurs de la guerre, à la tête de cinquante soldats mutilés, les seuls qui eussent survécu devant l'armée ennemie qui ne put contenir ses cris d'enthousiasme et d'admiration. On applaudissait Barbanègre, on rasa Huningue. Huningue avec ses bastions renversés, ses remparts en ruine, c'est pour l'Alsace et pour la France la tache de deux invasions non lavée encore, c'est la plaie de Waterloo qui saigne toujours. Les armes d'Huningue sont: *tiercée le 1er d'azur à trois fleurs de lis d'argent; le 2me fascé d'or; le 3me de gueules à trois couronnes renversées d'argent.* — Alias — *d'azur à trois fleurs de lis d'argent rangées en fasce, coupé de gueules à trois couronnes renversées d'or 2 et 1 et une de fasce d'or brochant sur le tout.*

Cette petite ville est la patrie du maréchal Molitor, du général de Valéry et de l'architecte Hurtaut.

MULHOUSE. — Mulhouse (*Mulhausen*, *Arialbinum*, *Ariabinum*), à 43 kilomètres sud de Colmar, à 18 nord d'Altkirch, ancienne ville impériale libre de la province d'Alsace, est aujourd'hui un chef-lieu de canton, peuplé de 29 571 habitants, possédant un collége communal, tribunal de commerce, chambre consultative des manufactures, conseil de prud'hommes et comptoir d'escompte de la banque de France.

Quoique, selon quelques auteurs, Mulhouse soit nommé sous le nom d'*Arialbinum* dans l'itinéraire d'Antonin, il n'est fait mention du moulin d'où la ville tire son origine qu'en 717, dans une lettre de fondation du couvent de Saint-Etienne de Strasbourg. Les accroissements de la cité durent être rapides, puisque dès le VIIIe siècle, Wolffhell l'avait déjà fait entourer de murailles.

Il advint de la nouvelle ville, comme de tous les points importants de la province à cette époque, que les évêques de Strasbourg et les ducs d'Alsace s'en disputèrent la possession; toutefois, sauf quelques cessions temporaires, elle resta jusqu'en 1261 sous la domination des évêques comme une dépendance du mundat de Rouffach. Cette période de son histoire est peu intéressante et nous n'avons sur elle que des documents fort peu nombreux. C'est à Rodolphe de Habsbourg que Mulhouse doit son premier affranchissement; après l'avoir arraché à l'autorité de ses anciens maîtres, il défendit son indépendance, n'étant encore que duc, contre une ligue de Walter de Geroldseck avec l'évêque de Bâle; devenu empereur, il s'empressa de déclarer Mulhouse ville impériale en 1273.

Adolphe de Nassau compléta l'œuvre de son prédécesseur en conférant à cette ville tous les privilèges déjà accordés aux autres villes impériales. C'est à la bourgeoisie surtout que profitaient les nouveaux droits, aussi la rivalité et le dépit des nobles leur en contestèrent longtemps la jouissance. C'est cet antagonisme qui fut depuis la cause plus ou moins apparente, plus ou moins déguisée, mais toujours déterminante et réelle des longues discordes que nous avons à raconter.

La politique des empereurs d'Allemagne fut, il faut le reconnaître, presque toujours bienveillante et libérale envers les villes d'Alsace; mais dans l'éloignement où ils vivaient de la province, il arriva souvent que le pouvoir de leurs représentants rattachés à la noblesse par les liens de famille, la conformité de mœurs, la solidarité de caste s'exerça dans un esprit opposé aux intentions et à la politique du maître; d'un autre côté, l'ambition traditionnelle des évêques de Strasbourg, leurs prétentions immuables à la souveraineté de tout le pays, l'influence que la suprématie religieuse leur donnait sur le clergé, même sur celui des villes libres, offraient un appui considérable et certain à tout projet de révolte des partis aux tentatives révolutionnaires de tous les mécontents.

Cette connaissance de la situation générale rendra facile l'intelligence des événements qui vont se succéder.

En 1326, l'archiduc Albert d'Autriche appelé par les nobles s'empare de la ville; il en est chassé quelques années après.

En 1348, nouvelle alliance de la noblesse avec le landvogt ou bailli provincial; le peuple en appelle à l'empereur, et sous sa protection se forme la ligue des dix villes impériales connues sous le nom de *décapole*, et à

laquelle Mulhouse fut une des premières qui adhérât. La sincérité et l'utilité de cette alliance devaient être bientôt mises à l'épreuve ; l'invasion des Armagnacs menaçait l'Alsace entière ; cette fois encore, l'étranger avait trouvé des complices dans l'aristocratie de la ville. Mulhouse fit appel à ses alliés trop menacés chez eux pour lui être d'un grand secours ; les intrépides habitants ne se découragèrent pas : on détruisit les faubourgs qui auraient pu protéger les attaques de l'ennemi, on mura une des portes, la garnison fut augmentée, le château d'Illzach occupé, et l'Armagnac repoussé dans trois assauts successifs dut s'éloigner et renoncer à l'espoir de s'emparer de la place.

Ce siége glorieux date de 1444 ; trois ans auparavant, l'empereur Frédéric IV était venu visiter Mulhouse et y avait logé pendant trois jours.

Cependant les nobles, malgré leurs constants échecs, ne pouvant se résigner à la domination bourgeoise, eurent recours en 1465 à une manœuvre plus habile et plus dangereuse. Ils suscitèrent une querelle entre les classes inférieures et la bourgeoisie privilégiée, se réservant d'intervenir au moment opportun. Un garçon meunier, nommé Hermann Kléo, réclamait à ses maîtres six deniers de Bâle qu'il prétendait lui rester dus sur ses gages ; on affirmait ne lui en devoir que trois ; la contestation fut portée devant le magistrat qui donna gain de cause aux maîtres. Grande rumeur à ce sujet ; un seigneur du voisinage, Pierre de Reguisheim, se rendit cessionnaire de la créance du valet, grand nombre de nobles promirent d'appuyer ses réclamations ; la guerre fut déclarée ; la crise était sérieuse, on ne pouvait se dissimuler les sympathies d'une partie du peuple pour la cause à laquelle la noblesse s'était associée ; Mulhouse invoqua les secours des villes de la décapole, mais il n'en fut pas plus aidé en cette circonstance qu'il ne l'avait été pendant sa lutte avec les armagnacs ; c'est dans cette crise suprême que la bourgeoisie de Mulhouse s'adressa aux villes de la Suisse, c'est de ce moment que date une alliance qui depuis n'a jamais été brisée et qui s'est maintenue par les sympathies personnelles ou les relations commerciales, alors même que les liens politiques étaient rompus. Berne et Soleure, puis sept autres cantons s'unirent, pour vingt-cinq ans d'abord, à la cité impériale, les secours lui arrivèrent de toutes parts, les nobles refoulés et vaincus sous les murs de leurs châteaux à Eguisheim et à Haut-Hattstatt, furent réduits à demander la paix que pour sa part Pierre de Reguisheim dut acheter au prix de 825 florins. Cette paix n'était qu'une trêve ; les ressentiments se réveillèrent bientôt plus ardents que jamais ; le prétexte des hostilités fut à peu près le même ; il s'agissait cette fois d'un nommé Conrad Kieffer de Bendorf, valet de Jean Erhard de Massevaux, que les Mulhousiens avaient fait prisonnier dans la guerre précédente. Les nobles se liguèrent de nouveau ; même neutralité de la décapole, même dévouement empressé de la part des cantons suisses. L'empire cette fois prit ombrage de l'intervention étrangère et fit cause commune avec la noblesse, mais l'ardeur des Suisses n'en fut que plus excitée ; de Soleure, de Berne, de Fribourg ils se précipitèrent sur les châteaux, ennemis de la ville leur alliée ; au son des trompes de Sempach, les nobles campés à Habsheim se dispersèrent, abandonnant le pays aux troupes fédérales ; pendant quinze jours le fer et le feu dévastèrent les domaines de la noblesse du Sundgau, et l'archiduc Sigismond fut obligé de signer en 1468 la paix de Waldshut, par laquelle il reconnut l'indépendance des cantons et celle de Mulhouse, et promit de payer dix mille florins pour les frais de la guerre.

A la suite de cette défaite, l'archiduc désespérant de lutter contre l'influence de la confédération suisse, avait engagé moyennant une somme de 80 000 florins ses domaines du Sundgau et du Brisgau au duc de Bourgogne ; Pierre de Hagenbach, le nouveau gouverneur, entreprit aussitôt de réduire Mulhouse toujours en butte aux hostilités de la noblesse et fort obéré par la dernière guerre. Il eut d'abord recours à l'appât des plus séduisantes promesses ; le duc devait venir habiter Mulhouse avec sa cour, et ses trésors étaient mis au service de la république ; Hagenbach n'obtint qu'une réponse polie, mais évasive ; ses menaces n'eurent pas plus de succès, quoique le sort des habitants de Liége fût rappelé avec assez d'à-propos. Enfin Charles le Téméraire arriva lui-même à Ensisheim, où il trouva les députés de la haute Alsace, moins ceux de Mulhouse ; mécontent, il écrivit au conseil le 2 janvier 1414, qu'il allait se rendre devant les murs de la place, et que s'il n'obtenait sa soumission, il ferait pendre le magistrat, égorger les habitants et détruire la ville de fond en comble. Le conseil consterné ordonna des prières publiques ; puis il réunit les bourgeois et demanda leur avis. Il n'y eut aucune hésitation ; tous se prononcèrent pour la résistance, et Charles, à son arrivée, trouva les portes de la ville fermées.

Il était tard, l'assaut dut être remis au lendemain. L'Ill, enflé par les pluies et la fonte des neiges, déborda pendant la nuit ; et quand le jour parut, le duc, qui s'était porté sur une colline, afin de reconnaître la place, aperçut Mulhouse entouré d'un lac immense. Furieux, il se retira vers Montbéliard, se promettant une vengeance terrible, qu'il ne devait pas accomplir, car son autorité fut désormais perdue en Alsace.

L'alliance toujours plus étroite de Mulhouse et des cantons pendant les guerres de Bourgogne et pendant les campagnes en Italie de François Ier, qui avait trouvé dans les confédérés des alliés ardents contre la maison d'Autriche, facilita la propagation du protestantisme dans la ville, et l'unanimité des conversions aurait rendu la transformation religieuse complétement pacifique sans le douloureux et sanglant épisode de la famille Finninger. Une condamnation des deux frères Mathias et Jacques, leur abjuration qui en fut la suite amena la double intervention des cantons catholiques et protestants, l'occupation de la ville par une garnison suisse et après huit ans des troubles les plus graves, un siége et un assaut dirigé par d'Erlach, la prise et le sac de Mulhouse, des condamnations en masse et le massacre de tous les chefs du parti catholique vaincu. C'est au début de cette déplorable guerre civile que Michel Montaigne visitant Mulhouse lors de son voyage en Italie, en octobre 1580, écrivait qu'*il prit un plaisir infini à voir la liberté et bonne police de cette nation, et son hôte du Raisin revenir du conseil de ladite ville, où il avait présidé, pour servir ses hôtes à table.*

Entre l'époque où nous sommes arrivés, 1587, et le traité de Westphalie, l'Autriche, par ses intrigues ou par ses armes, fit plusieurs tentatives contre l'indépendance de la petite république, mais celle-ci trouva toujours ses fidèles alliés prêts à la défendre, et pendant la guerre de Trente ans une garnison suisse assura sa neutralité ; les rapports de bonne amitié, les souvenirs d'anciens services rendus et la communauté de haine contre la maison d'Autriche lui valurent sinon la protection, au moins l'oubli de Louis XIV, quand furent réglées les conditions de la paix ; la république française absorba seule la petite république son aînée.

Depuis longtemps, au reste, le rôle politique de Mulhouse était fini. Le génie de ses habitants s'était dirigé dans une nouvelle voie ; après d'autres essais moins heureux et entravés surtout par les complications extérieures, une association s'était formé en 1746 entre un commis nommé Schmalger, qui s'était initié à Bar-le-Duc aux secrets de la fabrication, un peintre du nom de Dolfus, et Samuel Kœchlin, riche bourgeois, dans le but de fonder une fabrique de toiles peintes : malgré toutes les entraves, lois fiscales, règlements prohibitifs, lignes de douanes, l'établissement prospéra. D'autres s'élevèrent à ses côtés. Dès le principe, Mulhouse trouva en Suisse secours d'argent comme il avait trouvé dans d'autres temps secours en armes et en soldats ; la filature du coton à la main fut introduite dans les vallées des Vosges, et en 1762, Risler créa dans la ville le premier atelier de tissage. Cette industrie resta stationnaire pendant 40 ans jusqu'à l'invention des filatures mécaniques ; depuis lors toutes les branches qui s'y rattachent prirent des développements prodigieux.

Les préoccupations commerciales n'ont étouffé chez le

Mulhousien aucune des qualités du caractère national, son patriotisme en s'étendant à une plus vaste patrie, n'a rien perdu de sa vivacité; les deux invasions soulevèrent le courage indigné de ces braves populations, les demoiselles de la ville s'associèrent à l'élan général, et on a gardé le souvenir d'un serment fait par elles au milieu d'un bal, de ne jamais s'unir à un ennemi de la France. La vie industrielle s'allie à Mulhouse avec les habitudes les plus élégantes, on pourrait presque dire les plus aristocratiques; les habitations des fabricants ont un aspect quasi-seigneurial, le luxe des équipages est très-répandu, et les salons créés en ville pour les réunions d'utilité et de plaisir sont aussi somptueux que confortables. Les édifices anciens sont peu nombreux, on ne trouve à citer que l'église de Saint-Étienne, consacrée au culte réformé, et l'hôtel de ville, construction du XVIe siècle, d'un style bizarre, que Montaigne appelle un palais magnifique et tout doré, et dont la restauration récente a été dirigée avec beaucoup d'art et de goût.

Mulhouse, sur le chemin de fer de Strasbourg à Bâle, sur le canal du Rhône au Rhin, est sur la ligne projetée et en voie d'exécution qui doit relier nos provinces de l'est avec le centre et le midi de la France. Mulhouse a vu naître Minnesinger, Wachsmul, le pasteur Graff, Mathieu Mieg, Jacques Kucklin, Lambert le Savant, le peintre Heilmann et Engelmann, qui introduisit en le perfectionnant l'art lithographique en France.

Ottmarsheim. — Ottmarsheim, village du canton d'Habsheim et de l'arrondissement d'Altkirch, peuplé de 962 habitants, dépendait autrefois du bailliage inférieur de Landser et était le siége d'une prévôté.

On attribue l'origine de son nom à Saint-Othmar, fort vénéré en Souabe et en Helvétie; Rodolphe de Habsbourg y avait fondé une maison de bénédictines qui devint plus tard chapitre de femmes nobles; mais l'intérêt qui s'attache à ce petit pays est surtout dans la conservation de son antique église, dans laquelle certains savants prétendent reconnaître un temple romain consacré jadis au culte de Mars. Toutefois, ses trente-deux colonnes n'offrent aucun des caractères de celles des temples du paganisme. L'église est octogone et offre entre l'enceinte et les piliers une galerie voûtée; dans l'épaisseur des murs sont pratiqués des escaliers qui conduisent à l'étage supérieur. Là s'ouvrent sur la nef huit grands arcs à plein cintre de 7 mètres 33 centimètres de haut, tandis que le rez-de-chaussée n'a que 4 mètres 66 centimètres. Ces grands arcs sont ensuite divisés par une multitude de petites colonnes, et au sommet des arcs supérieurs, une coupole s'élève et s'arrondit dans de belles proportions; la corniche est entourée de festons semblables à ceux de l'architecture lombarde ou romaine, ce qui paraît dénoter une construction des derniers temps de l'empire romain.

Belfort ou Béfort. (Lat. 47° 38′ 13″; long. 4° 31′ 44″ E.) — Belfort ou Béfort, chef-lieu d'arrondissement, bâtie sur une colline dont l'Ill arrose le pied, compte 5700 habitants. C'était autrefois une seigneurie dépendant du comté de Montbéliard et du diocèse de Bâle, et le siége d'une prévôté. Outre un château célèbre, Béfort possédait un couvent de capucins, érigé dans le faubourg, en 1619, par l'archiduc Léopold, et deux hôpitaux, l'un fondé par la comtesse Jeanne, l'autre placé sous l'invocation de sainte Barbe; il ne reste aujourd'hui de cette époque que la tour de la Miotte, construction carrée et presque pyramidale élevée sur un monticule voisin de la ville, et qu'on prétend avoir servi à signaler l'approche de l'ennemi par les feux qui y étaient allumés.

L'importance moderne de Béfort est toute militaire. Louis XIV en avait donné à Mazarin la seigneurie qui, jusqu'à la révolution, resta aux mains de ses héritiers; les fortifications passent pour un des chefs-d'œuvre de Vauban; c'est sous la protection de leurs canons que le général Lecourbe effectua sa belle retraite. La destruction d'Huningue a rendu plus intéressante encore la position de cette place qui, avec Langres, est le seul obstacle opposé à la marche d'une armée ennemie, franchissant la frontière à Bâle et se dirigeant sur Paris.

Béfort a été, en 1822, le théâtre d'un drame dont la France garde encore le souvenir. Les carbonari en avaient fait l'un de leurs centres d'action pour un mouvement républicain; trahis par quelques soldats initiés à leurs projets, ils furent traduits devant les assises de Colmar, dont le jury se montra peu rigoureux, mais le colonel Caron qui avait cherché à sauver les accusés par une révolte bonapartiste, fut arrêté, condamné à mort par un conseil de guerre et exécuté à Strasbourg, le 22 octobre de la même année. Les armes de la ville sont *d'azur à une tour crénelée d'or, girouettée d'argent et posée sur une terrasse de même, côtoyée en fasce des lettres B, F, d'or.*

Thann. — Thann, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Béfort, sur la Thur, peuplé de 5801 habitants, était une seigneurie dont plusieurs alliances avec les comtes de Ferrette avaient considérablement agrandi les domaines; son château, dit *Engelburg*, détruit par l'armée française, en 1674, relevait autrefois de l'évêque de Strasbourg pendant que la contrée, sous le rapport religieux, dépendait du diocèse de Bâle. Sous la domination des Bourguignons, c'est à Thann que Pierre Hagenbach vint célébrer son mariage avec la comtesse de Thengen. Le pays eut beaucoup à souffrir de la guerre de Trente ans; la misère y fut si grande que l'on vendait un champ pour un morceau de pain et que, selon certaines chroniques, les populations affamées déterraient les morts. Mazarin et, après lui, les Valentinois, ses héritiers, possédèrent la seigneurie de Thann depuis la réunion de l'Alsace à la France; c'est aujourd'hui un des centres de l'industrie cotonnière.

Ses gracieuses vallées de Saint-Amazin et de Masscvaux communiquant à l'ouest avec la Lorraine et rejoignant au nord-est les importants établissements de Cernay, les riches vignobles qui tapissent ses coteaux, sa station sur la ligne de fer alsacienne, sa charmante promenade du Bunguert, ses cours d'eau aussi féconds pour l'industrie que bienfaisants pour l'agriculture, cette réunion de toutes les richesses du sol et de toutes les conquêtes du génie de l'homme, tout concourt à faire de Thann un des points les plus intéressants de cette admirable province.

L'église consacrée à saint Thibaut et dont les fondations datent de 1430 a été classée parmi les monuments historiques de France, sa flèche, haute de 100 mètres, fut achevée seulement en 1516. L'édifice est construit sur le modèle de la cathédrale de Strasbourg, et si les proportions en sont moins vastes, le style gothique en est aussi pur. Les armes accordées à la ville par l'archiduc Sigismond, en 1496, étaient coupées en deux parts; à la droite, l'écusson d'Autriche, et à la gauche, un pin vert.

Wattviller. — Wattviller, petite ville du canton de Cernay et de l'arrondissement de Béfort, peuplée de 1904 habitants, agréablement située au pied des Vosges, était autrefois un bailliage dépendant de l'abbaye de Murbach. Au XIIIe siècle, elle avait été entourée de fossés et de murailles; son territoire fut souvent ravagé par la guerre; aux invasions des Anglais succédèrent celles des Armagnacs; en 1468, les Suisses et les Autrichiens s'en disputèrent la possession; en 1525, l'abbé de Murbach y remporta une sanglante victoire sur les paysans révoltés, et le 2 mars 1634, les Suédois s'y rencontrèrent avec les troupes impériales; 1500 Autrichiens restèrent sur la place: le comte de Salm, gouverneur de Saverne, le marquis de Bassompierre, commandant des troupes lorraines et le colonel Merci furent au nombre des prisonniers.

Wattviller doit sa célébrité actuelle à une importante fabrique de broches pour les filatures, et surtout à deux sources d'eaux minérales, nitriques, sulfureuses et ferrugineuses dont la médecine prétend obtenir les plus précieux résultats.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
4112 kilom. carrés ou 411 213 hect.	Hommes. 243 530 Femmes. 250 617 494 147	3	29	490	21 000 000 de fr.	14 000 000 de fr.

ARRONDISSEMENT DE COLMAR.

Superficie 1696 kil. carr. ou 169 682 hectares. — Population 211 682 habitants. — Cantons 13. — Communes 140.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
COLMAR, 2 com., 23 049 h.	COLMAR	21348	»
	Sainte-Croix-en-Plaine	1701	»
ANDOLSHEIM, 10 communes, 14 350 habitants.	ANDOLSHEIM	1126	6
	Artzenheim	726	15
	Balzenheim	423	15
	Bischwihr	440	7
	Durrenentzen	627	12
	Fortschwihr	383	8
	Grussenheim	1114	15
	Holzwihr	752	9
	Horbourg	1280	3
	Houssen	1242	7
	Jebsheim	1317	12
	Kuenheim	724	16
	Muntzenheim	547	10
	Riedwihr	532	12
	Sundhoffen	1222	11
	Urschenheim	421	10
	Widensohlem	688	10
	Wihr-en-Plaine	562	4
ENSISHEIM, 17 communes, 17 582 habitants.	ENSISHEIM	3936	25
	Bilzheim	325	16
	Blodelsheim	1505	32
	Fessenheim	991	28
	Hirtzfelden	930	24
	Meyenheim	774	19
	Munckhausen	1004	29
	Munwiller	394	18
	Niederentzen	445	16
	Niederhergheim	946	12
	Oberentzen	602	17
	Obernergheim	1501	15
	Pulversheim	335	31
	Regnisheim	2132	21
	Roggenhausen	274	28
	Ruestenhart	637	21
	Rumersheim	878	37
GUEBWILLER, 11 comm., 13 357 hab.	GUEBWILLER	3946	26
	Bergholz	436	23
	Bergholz-Zell	411	25
	Buhl	1732	29
	Lautenbach	1725	32
	Lautenbach-Zell	1347	37
	Linthal	1207	38
	Murbach	257	34
	Orschwihr	1358	25
	Rimbach	506	30
	Rimbach-Zell	402	33
KAYSERSBERG, 13 comm., 19 122 hab.	KAYSERSBERG	3465	14
	Ammerschwihr	2205	9
	Bebelenheim	1291	13
	Bennwihr	140	10
	Ingersheim	2484	5
	Katzenthal	609	7
	Kientzheim	1279	»
	Mittelwihr	743	10
	Niedermorschwihr	935	7
	Ostheim	1706	10
	Riquewihr	1833	13
	Sigolzheim	1011	11
	Zellenberg	418	»
MUNSTER, 14 comm., 17 280 hab.	MUNSTER	4646	20
	Breitenbach	1309	24
	Ersebbach	491	22
	Griesbach	630	17
	Gunspach	991	17
	Hohroth	500	25
	Luttenbach	791	24
	Metzeval	1383	27
	Muhlbach	982	25
	Sondernach	992	29
	Soultzbach	1007	19
	Stosswihr	1552	22
	Sulteren	1437	27
	Wasserbourg	841	32
NEUF-BRISACH, 16 communes, 13 119 hab.	NEUF-BRISACH	3893	15
	Algolsheim	420	19
	Appenwihr	289	12
	Baugau	477	27
	Biesheim	1942	18
	Dessenheim	1020	21
	Giesswasser	420	27
	Heiteren	1042	22
	Hettenschlag	188	14
	Logienheim	409	10
	Nambsheim	722	27
	Obersnasheim	784	22
	Vogelgrün	193	20
	Volgelsheim	431	17
	Weckolsheim	380	17
	Wolfgantzen	509	14
POUTROIE (LA), 5 c. 13 456 h.	POUTROIE (la)	2432	22
	Baroche (la)	2303	17
	Bonhomme	1160	30
	Fréland	2005	24
	Orbey	5556	25
RIBEAUVILLÉ, 9 com., 18 719 hab.	RIBEAUVILLÉ	7338	6
	Bergheim	3596	17
	Guémar	1546	13
	Hunawihr	1074	18
	Illhauseren	686	17
	Roderen	654	19
	Rorschwihr	420	17
	Saint-Hippolyte	2382	22
	Thannenkirch	1023	22
ROUFFACH, 8 com., 13 700 h.	ROUFFACH	3830	15
	Gueberschwihr	1514	11
	Gundolsheim	785	18
	Hattstatt	1151	9
	Osenbach	737	27
	Pfaffenheim	1859	14
	Soulzmatt	2957	22
	Westhalten	1067	21
SAINTE-MARIE-AUX-MINES, 5 c. 20 115 h.	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	3657	35
	Allemand-Rombach (l')	2071	37
	Aubure	353	30
	Liepvre	2323	37
	Sainte-Croix-aux-Mines	3657	37
SOULTZ, 10 com., 12 183 h.	SOULTZ	3660	27
	Berrwiller	1013	32
	Bollwiller	1483	27
	Feldkirch	445	27
	Hartmannswiller	961	30
	Issenheim	1558	23
	Merxheim	810	23
	Rodersheim	315	26
	Ungersheim	1036	30
	Wuenheim	968	29
WINTZENHEIM, 11 comm., 15 746 hab.	WINTZENHEIM	4015	6
	Équisheim	2133	6
	Herrlisheim	1322	9
	Husseren	651	10
	Obermorschwihr	408	9
	Turckheim	2879	7
	Voetlinshoffen	543	12
	Walbach	616	13
	Wettolsheim	1713	6
	Wihr-au-Val	1154	14
	Zimmerbach	433	10

ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH.

Superficie 1454 kil. carr. ou 145 420 hectares. — Population 149 874 hab. — Cantons 7. — Communes 159.

ALTKIRCH, 28 communes, 19 512 habitants.	ALTKIRCH	3611	2
	Aspach	739	7
	Ballersdoff	774	15
	Berentzwiller	521	7
	Brinighoffen	232	3
	Carspach	1372	8
	Eglingen	362	4
	Emlingen	321	6
	Enschingen	212	1
	Franken	452	1
	Froeningen	702	8
	Hausgauen	486	6
	Heidwiller	488	6
	Heywiller	246	12
	Hochstatt	1312	9
	Hundsbach	375	12
	Illfurth	1057	8
	Jettingen	568	8
	Luemschwiller	825	8
	Obermorschwiller	488	7
	Schwoben	231	6
	Spechbach-le-bas	467	7
	Spechbach-le-haut	441	6
	Tagolsheim	435	6
	Tagsdorff	382	6
	Walheim	713	3
	Willer	724	10
	Witterdorff	954	3
FERRETTE, 31 communes, 16 431 habitants.	FERRETTE	820	17
	Benndorff	374	19
	Biederthal	343	29
	Bettlach	359	22
	Bouxwiller	455	19
	Courtavon	600	23
	Dirlinsdoff	776	20
	Durmenach	1147	17
	Fislis	404	20
	Kiffis	446	27
	Koestlach	674	15
	Lévoncourt	326	25
	Liebsdorff	421	21
	Ligsdorff	536	20
	Linsdorff	231	21
	Lucelle	221	29
	Lutter	483	24
	Mittelmuespach	373	19
	Moos	358	15
	Moernach	576	16
	Niedermuespach	603	18
	Oberburg	335	22
	Obermuespach	690	21
	Oltingen	846	23
	Raedersdorff	563	23
	Rappentzwiller	635	16
	Sandersdorff	475	20
	Vieux-Ferrette	621	15
	Werentzhausen	445	19
HABSHEIM, 17 communes, 19 515 habitants. Suite.	Winckel	704	24
	Wolschwiller	625	27
	HABSHEIM	1712	21
	Baldersheim	737	27
	Bantzenheim	1270	36
	Battenheim	1183	29
	Chalampé	340	39
	Eschentzwiller	964	19
	Hombourg	564	32
	Illzach	1401	23
	Kembs	1749	35
	Niffer	486	33
	Ottmarsheim	1051	32
	Petit-Landeau	848	33
	Riedisheim	1433	18
	Rixheim	2970	19
	Ruelisheim	1145	23
	Sausheim	1318	26
	Zimmersheim	664	22
HIRSINGUE, 25 com., 14 036 h.	HIRSINGUE	1470	5
	Bettendorff	518	6
	Bisel	718	11
	Feldbach	377	11
	Friessen	688	14
	Fulleren	478	8
	Grentzingen	682	15
	Heimersdorff	632	7

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Huningue.	Henflingen	185	»
	Hindlingen	515	10
	Hirtzbarch	941	4
	Largitzen	443	9
	Mertzen	210	10
	Niederlarg	145	13
	Oberdorff	504	11
	Pfetterhausen	956	16
	Riespach	628	11
	Ruederbach	383	8
	Seppois-le-bas	810	11
	Seppois-le-haut	478	11
	Steinsultz	512	13
	Strueth	390	10
	Saint-Ulric	307	11
	Uberstrass	344	9
	Waldighoffen	751	11
Huningue, 22 com., 19899 h.	**Huningue**	2120	31
	Attenschwiller	619	20
	Blotzheim	2526	25
	Bourgfelden	570	26
	Buschwiller	633	24
	Folgensbourg	686	22
	Hagenthal-le-bas	1063	24
	Hagenthal-le-haut	595	24
Suite de Huningue.	Hégenheim	2041	27
	Hésingue	1090	24
	Kuœringen	233	18
	Leymen	924	28
	Liebenswiller	241	27
	Michelbach-le-bas	377	19
	Michelbach-le-haut	525	20
	Neuwiller	420	30
	Ranspach-le-bas	664	17
	Ranspach-le-haut	530	20
	Rosenau	273	32
	Saint-Louis	1464	28
	Village-Neuf	1816	30
	Wentzwiller	484	25
Landser, 22 comm., 14237 hab.	**Landser**	586	14
	Barthenheim	2040	23
	Brinckheim	233	22
	Bruebach	636	15
	Dietwiller	539	15
	Flaxlanden	691	12
	Geispitzen	473	16
	Helfrantzkirch	703	18
	Kappelen	401	12
	Kœtzingen	467	17
	Magstatt-le-bas	322	16
Suite de Landser.	Magstatt-le-haut	403	15
	Rantzwiller	481	11
	Schlierbach	833	15
	Sierentz	1448	20
	Steinbrunn-le-bas	782	12
	Steinbrunn-le-haut	825	11
	Stetten	349	18
	Uffheim	753	19
	Walbach	572	12
	Wattenheim	249	17
	Zaessingen	454	14
Mulhouse, 14 comm., 46224 hab.	**Mulhouse**	29574	18
	Brunstatt	1904	15
	Didenheim	1033	15
	Dornach	2983	18
	Galfingen	742	12
	Heimsprung	844	14
	Klugersheim	594	24
	Lutterbach	1209	24
	Niedermorschwiller	1658	15
	Pfastatt	1208	23
	Reiningen	1290	16
	Richwiller	453	24
	Wittenheim	1414	28
	Zillisheim	1318	»

ARRONDISSEMENT DE BELFORT.

Superficie 1261 kilomètres carrés ou 126 111 hectares. — Population 132591 hab. — Cantons 9. — Communes 191.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Belfort, 32 communes, 18654 habitants.	**Belfort**	7837	»
	Andelnans	326	6
	Argiesans	204	8
	Banvillard	232	3
	Bavilliers	786	»
	Bermont	120	7
	Botans	185	6
	Buc	167	6
	Charmois	272	13
	Chatenois	1001	10
	Chèvremont	548	6
	Cravanche	151	4
	Danjoutin	671	3
	Dorans	326	7
	Eschêne	136	10
	Essert	711	5
	Fontenelle	90	9
	Méroux	383	7
	Moval	125	9
	Novillard	212	11
	Offemont	510	5
	Perouse	493	4
	Rechotte	74	10
	Roppe	599	6
	Salbert	298	7
	Sevenans	156	7
	Trétudans	292	8
	Urcerey	222	7
	Valdoye	428	5
	Vetrigne	207	6
	Vezelois	546	7
	Vourvenans	136	10
Cernay, 11 comm., 14995 hab.	**Cernay**	3997	34
	Aspach-le-bas	642	28
	Bernwiller	641	30
	Burnhaupt-le-bas	1059	26
	Burnhaupt-le-haut	1171	25
	Schweighausen	712	28
	Staffelselden	403	37
	Steinbach	1000	36
	Uffholtz	1813	33
	Watwiller	1779	30
	Wittelsheim	1778	38
Dannemarie, 27 communes, 10363 habitants.	**Dannemarie**	1227	23
	Altenach	384	24
	Ammertzwiller	265	30
	Balschwiller	688	28
	Buettwiller	303	26
	Chavannatte	179	21
	Chavannes-les-Grands	484	18
	Dieffmatten	259	23
	Elbach	216	20
	Falkwiller	290	28
	Gildwiller	255	26
	Gommersdorff	367	22
	Guewenatten	318	23
	Hagenbach	741	27
	Hecken	178	26
	Lutran	259	16
	Magny	225	»
	Manspach	493	24
	Retzwiller	488	22
	Romagny	266	18
Suite de Dannemarie.	Sternenberg	212	22
	Suarce	558	23
	Traubach-le-bas	547	22
	Traubach-le-haut	646	24
	Ueberkumen	297	27
	Valdieu	180	19
	Wolfersdorff	270	24
Delle, 27 communes, 11888 habitants.	**Delle**	1078	20
	Beaucourt	2228	25
	Boron	185	20
	Bourogne	928	11
	Brébotte	333	18
	Bretagne	378	15
	Courcelle	268	27
	Courtelevant	354	27
	Croix	338	28
	Faverois	516	24
	Fêche-l'Eglise	396	»
	Florimont	527	26
	Froide-Fontaine	374	13
	Grandvillars	1654	15
	Grosnes	292	20
	Joncherey	492	18
	Lébétain	351	22
	Lepuix	415	24
	Méziré	475	12
	Monthouton	342	30
	Morvillars	562	12
	Réchésy	988	30
	Recouvrance	108	19
	Saint-Dizier	637	25
	Thiancourt	129	18
	Vellescot	166	20
	Villars-le-sec	211	27
Fontaine, 29 communes, 9987 habitants.	**Fontaine**	331	10
	Angeot	415	16
	Bellemagny	131	19
	Besoncourt	492	6
	Bethonvilliers	185	10
	Bréchaumont	490	16
	Bretten	322	19
	Chappelle-sous-Rougemont (la)	850	15
	Chavannes-sur-l'Etang	449	14
	Cunelières	127	12
	Denney	336	6
	Eguenigue	334	7
	Eteimbes	302	17
	Felon	733	12
	Foussemagne	521	12
	Frais	160	10
	Grange (la)	90	9
	Lacollonge	187	9
	Menoncourt	344	8
	Montreux-Château	270	15
	Montreux-Jeune	286	17
	Montreux-Vieux	250	16
	Petit-Croix	282	9
	Phaffans	270	6
	Reppe	410	13
	Rivière (la)	245	13
	Saint-Cosme	104	18
	Saint-Germain	341	11
	Vauthiermont	346	15
Giromagny, 19 communes, 13628 habitants.	**Giromagny**	2700	15
	Anjontey	584	12
	Auxelles-le-bas	798	16
	Auxelles-le-haut	969	16
	Bourg	126	13
	Chapelle-sous-Chaux (la)	637	10
	Chaux	779	10
	Etole	179	8
	Etueffont-bas	284	12
	Etueffont-haut	870	13
	Evette	513	8
	Gros-Magny	693	»
	Madeleine (la)	160	17
	Petit-Magny	315	»
	Puix (le)	1921	16
	Riervescemont	216	17
	Rougegoutte	662	14
	Sermamagny	549	7
	Vescemont	671	»
Massevaux, 18 communes, 13941 habitants.	**Massevaux**	3155	21
	Dolleren	753	28
	Kirchberg	711	25
	Lauw	587	20
	Leval	350	15
	Mortzwiller	292	21
	Niederbruck	403	24
	Oberbruck	628	27
	Petite-Fontaine	232	15
	Rimbach	902	30
	Romagny	321	13
	Rougemont	1355	14
	Sentheim	1027	22
	Seewen	969	30
	Sickert	352	23
	Soppe-le-bas	712	20
	Soppe-le-haut	516	23
	Weegscheid	493	26
Saint-Amarin, 18 communes, 18259 habitants.	**Saint-Amarin**	2166	43
	Altenbach	226	44
	Felleringen	1841	49
	Geishausern	887	44
	Goldbach	738	44
	Husseren	1232	47
	Kruth	2018	53
	Malmerspach	413	41
	Mitlach	701	46
	Mollau	1002	49
	Moosch	1578	42
	Oderen	1878	51
	Ranspach	1349	45
	Storkensohn	445	50
	Urbès	1036	50
	Wildenstein	724	58
Thann, 12 comm., 18576 hab.	**Thann**	5964	33
	Aspach-le-haut	670	3
	Bitschwiller	2948	38
	Bourbach-le-bas	1011	27
	Bourbach-le-haut	547	30
	Guewenheim	916	24
	Leimbach	678	32
	Michelbach	226	29
	Ramersmatt	386	30
	Roderen	1084	28
	Vieux-Thann	1481	34
	Willer	2665	38

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

N° d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes.	
	(cours d'assises).	
3e	Rapport du nombre des accusés à la population. (moyenne annuelle) 1 sur 7 343 habitants.	
	Nombre total (1849).....	44
	Infanticides.	
77e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels, (moyenne annuelle) 1 sur 1307.	
	Nombre total (1848).....	»
	Suicides.	
33e	Rapport du nombre des suicides à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 21 233 habitants.	
	Nombre total (1849).....	39
	Crimes contre les propriétés (c).	
13e	Rapport du nombre des accusés à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 4915 habitants.	
	Nombre total (1849).....	50

N° d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès.	
10e	En matière civile.....	1506
20e	En matière commerciale.....	2163
	Instruction (d).	
3e	Nombre de jeunes gens sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés, (moyenne annuelle).....	71
	Paupérisme (e).	
30e	Rapport du nombre des indigents à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 39 habitants.	
	Nombre total.....	5911
	Mendicité (f).	
83e	Rapport du nombre des mendiants à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 510 habitants.	
	Nombre total (1849).....	783
	Enfants naturels.	
27e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes, (moyenne annuelle) 1 sur 14.783.	
	Nombre total (1850).....	1590

N° d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
13e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances, (moyenne annuelle) 1 sur 11,97.	
	Enfants trouvés et abandonnés (g).	
82e	Rapport du nombre des enfants trouvés et abandonnés à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 1682 habitants.	
	Nombre total (1852).....	409
68e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances, (moyenne annuelle) 1 sur 68,67.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la population ..... (h)	
Naissances (i).....	16 401
Mariages (j).....	3 751
Décès (k).....	12 369
Contributions directes (l).	
Foncière (en principal).....	1 591 581
Personnelle et mobilière.....	384 000
Portes et fenêtres.....	372 770

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Population des prisons en 1852, 1866 individus, dont 1236 dans la maison centrale d'Ensisheim. Cette maison reçoit les condamnés des deux départements du Rhin, des Vosges, de la Haute-Saône, de la Meurthe, de la Moselle et du Doubs.

(d) Sous ce rapport, le Haut-Rhin présente les proportions les plus favorables.

Il compte 1 académie universitaire; 6 colléges communaux; 1 collége libre; 1 école supérieure; 1 école normale primaire; 1 école secondaire ecclésiastique; 15 institutions ou pensions; 828 écoles primaires communales, fréquentées par 77 870 élèves; 1 bibliothèque publique; des sociétés savantes, littéraires et artistiques, etc.

(e) En 1829, ce rapport était de 1 indigent sur 41 habitants, et le nombre total des indigents de 10 955.

Il y a, dans le département du Haut-Rhin, 32 hospices, dont la population moyenne est de 1380 individus; 8 caisses d'épargne; 1 caisse de retraite pour la vieillesse; 1 société philanthropique israélite pour la régénération morale des Juifs; un grand nombre de bureaux de bienfaisance et d'institutions charitables; des sociétés de secours mutuels; des ouvroirs; des crèches, etc.

(f) Il existe à Colmar et dans plusieurs autres villes du département, des sociétés pour l'extinction de la mendicité.

(g) Nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique, 870.

(h) Population : 494 147 habitants. Son accroissement annuel par l'excédant des naissances sur les décès est de 4032. Ce département ne comptait, en 1789, que 246 000 habitants. C'est donc une augmentation de plus de la moitié dans l'espace de soixante-quatre ans.

Département agricole, industriel et manufacturier, le Haut-Rhin, comme le Nord et le Rhône, offre un grand nombre d'indigents, surtout dans la population ouvrière.

Rien de plus misérable que les logements de ces pauvres familles. Voici la description qu'en fait M. Villermé : « J'ai vu, dit-il, à Mulhouse, à Dornach, et dans des maisons voisines, de ces misérables logements, où deux familles couchaient chacune dans un coin, sur de la paille jetée sur le carreau et retenue par deux planches. Des lambeaux de couverture et souvent une espèce de matelas de plumes d'une saleté dégoûtante, voilà tout ce qui recouvrait cette paille.

« Du reste, un mauvais et unique grabat pour toute la famille; un petit poêle qui sert à la cuisine comme au chauffage, une caisse ou grande boîte en guise d'armoire, une table, deux ou trois chaises, un banc, quelques poteries composent communément tout le mobilier qui garnit la chambre des ouvriers. »

Si l'on peut reprocher à quelques-uns le luxe des habits dont ils se parent le dimanche, combien dont les vêtements sont aussi mauvais, aussi insuffisants que leurs logements! « Nulle autre part, dans toute l'Alsace, ajoute M. Villermé, on ne voit chez les simples travailleurs dans la manière de se vêtir autant de luxe et autant de misère. »

Pour ce qui est de leur nourriture, « elle se compose communément de pommes de terre, de soupes maigres, d'un peu de mauvais laitage, de mauvaises pâtes et de pain; ils ne mangent de viande et ne boivent de vin que deux fois par mois. Ceux qui ont une position moins mauvaise, ou qui, n'ayant aucune charge, gagnent par jour de 20 à 35 sous, ajoutent à ce régime des légumes et parfois un peu de viande. La seule nourriture d'une pauvre famille d'ouvriers, composée de six personnes, le mari, la femme et quatre enfants, lui coûte 33 à 34 sous par jour. » C'est à peine si elle peut se suffire. Ceux qui gagnent les meilleurs salaires pourraient faire des économies; mais ils n'en font point : le luxe des habits, le goût des plaisirs, l'imprévoyance, le défaut d'ordre les en empêchent.

(i) Rapport des naissances à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 25,91 habitants; des naissances aux décès, 1 sur 0,72 habitants.

(j) Rapport des mariages à la population, (année moyenne) 1 sur 129 habitants. On a calculé que le nombre des enfants par mariage était de quatre à cinq. Cette grande fécondité des mariages dans l'Alsace, est certainement, dit encore M. Villermé, « une cause de la misère des ouvriers. De tous nos départements, le Haut-Rhin est, au reste, celui dont les unions fournissent le plus de naissances, et en même temps celui où il naît le moins de bâtards. »

(k) Rapport du nombre des décès à la population, (année moyenne) 1 sur 35 9 habitants.

(l) Rang du département pour la contribution foncière en principal, 45e; pour la contribution personnelle et mobilière, 34e; pour les portes et fenêtres, 15e et 14e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE [1].

1698. Chron. univers. du pays d'Alsace, par *Konigshoven*, in-4° (en all.)
1772. *J. D. Schilpflini*. Alsatia diplomatica. — Edente *Koch*. — Manheim, in-f°.
1782. Histoire descript. d'Alsace, depuis les temps les plus reculés, par *Biling*, in-8°.
1785. Vues pittoresques de l'Alsace, accompagnées d'un texte historique, par *Grandidier*, in-4°.
1808. Essai sur l'hist. litter. de Belfort, par *Descharrières*, in-12.
1810. Stat. du départ. du Haut-Rhin, par *Peuchet* et *Chantaire*, in-4°.
1810. Hist. de la vallée de Liépvre, par l'abbé *Grandidier*, in-8°.
1817. Not. histor. sur l'état ancien de Soultz, par *Grandidier*, in-8°.
1826. L'Alsace, nouvelle description historique et topographique des deux départements du Rhin, par *Aufschlager*, 2 vol. in-8°.
1826. Histoire de Colmar, par *Hunckler* (en allemand).
1826. Hist. de la ville de Mulhausen, par *M. Graff*, 3 vol. in-12 (en all.).
..... Coup d'œil sur Mulhausen, par *H. Heitz*, 1 broch. (en allem.).
1829. Hist. d'Alsace, traduction abrégée, de *Schœpflin*, 4 vol. in-12. Strasbourg et Colmar.
1831. Statist. gén. du départ. du Haut-Rhin, par *Achille Penot*, in-4°.
1834. Description géographique, statistique et topographique du dép. du Haut-Rhin, par *Dufau*, in-8°.
1835. Hist. d'Alsace, d'apr. les meilleurs historiens, par *Richard*, in-4°.
1835. Description du département du Haut-Rhin dans la France pittoresque, de *A. Hugo*, t. III, gr. in 8°.
1835. Mémoire sur Argentonaria (Horbourg), par *de Golbéry*.
1836. Vues des villes et bourgs les plus pittoresques de l'Alsace, avec notice historique, par *Sandmann*, in-f°.
..... Histoire de Mulhouse, par *Mieg* (en allemand).
..... Les histoires de la ville de Mulhouse, par *T. Henric-Petri* (en allemand).
1841. Histoire de la ville d'Ensisheim, par *Merklein*, 2 vol. in-8°.
1843. Relation historique des progrès de l'industrie de Mulhouse et de ses environs, par *Mieg*, in-4°.
1845. Dict. des villes et com. de France, p. *G. de St-Fargeau*, 3 v. in-4°.
1848. Hist. de la prov. d'Alsace et de ses villes, t. VI de l'Histoire des villes de France, par *Aristide Guilbert*, gr. in-8°.
1851. Précis de la géogr. du Haut et du Bas-Rhin, par *Voulot*, in 8°.
1852. Annuaires du dép. du Haut-Rhin. *Veuve Decker* (Colmar), in-12.
..... Carte du département du Haut-Rhin, extraite de la grande carte du dépôt de la guerre.
..... Cartes du département du Haut-Rhin, par *Dufour*, *Duvotenay*, *Charle*, etc., etc.

[1] Voir la *Bibliographie du Bas-Rhin*.

Paris. — Typographie de J. Best, rue Poupée, 7.

Digitized by Google

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Ouvriers en soie de la ville de Lyon.

RHONE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département du Rhône, formé de l'ancienne province du Lyonnais et d'une partie du Beaujolais doit son nom au fleuve important qui le limite au sud-est, il appartient à son bassin et dépend de la région orientale de la France. Ses bornes sont : au nord le département de Saône-et-Loire, à l'est ceux de l'Ain et de l'Isère, au sud et à l'ouest celui de la Loire. Ce département, uni à celui de la Loire, n'en forma d'abord, en 1790, qu'un seul, celui de Rhône et Loire ; mais en 1793 ce dernier fut démembré ; on prit pour limite commune la montagne qui le traversait, et c'est ainsi que l'on eut les deux départements de la Loire et du Rhône.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département du Rhône a été entièrement cadastré en 1841, sa superficie est de 282 248 hectares. Il est généralement compris entre la chaîne du Beaujolais et du Lyonnais à l'ouest, la Saône et le Rhône à l'est ; il n'a conséquemment, sauf quelques exceptions, qu'un seul versant et une seule pente générale de l'ouest à l'est de cette ligne de hauteurs qui le séparent du bassin de la Loire, à ces deux importants cours d'eau qui se réunissent à Lyon même. Son sol est peu propre à la culture des céréales ; il est cependant assez riche dans le fond de quelques vallées.

Les montagnes qui traversent le département à l'ouest dans toute sa longueur appartiennent aux Cévennes septentrionales et font partie de la grande ligne de partage des eaux de l'Europe ; la plus considérable des petites chaînes qui coupent transversalement le département vient aboutir au mont Pilat qui appartient au département de la Loire. Le mont Izeron, la montagne de Tarare atteignent 5 à 600 mètres. Les autres, en général peu élevées, présentent une réunion de contre-forts ne laissant d'espace qu'à des vallons ou à des plaines de faible étendue ; elles sont couronnées d'arbres verts et offrent une végétation qui annonce une température plus froide que celle de la plaine. Un des points les plus élevés du département est le mont *Saint-Rigaud*, près Monsol, qui a 1012 mètres au-dessus du niveau de la mer.

[1] Voy. la carte du département du Rhône et le plan de Lyon que nous avons fait dresser spécialement pour cet ouvrage.

Hydrographie. — Le département du Rhône est arrosé par deux grands cours d'eau, un fleuve et une rivière qui viennent se réunir au midi du territoire de Lyon, après avoir traversé de fertiles vallées et reçu de nombreux affluents ; l'un et l'autre apportent sur leur passage le mouvement et la vie, tous deux offrent aux populations qui habitent leurs rives une voie de communication assurée et facile, et un moyen économique et prompt pour les transports des produits de l'agriculture et du commerce ; mais de grandes différences distinguent les deux rivières ; leurs eaux n'ont ni les mêmes teintes ni la même température ; leur composition élémentaire n'est pas la même ; enfin l'inégalité de la pente du sol sur lequel elles coulent établit, dans la vitesse de leurs cours respectifs, un contraste frappant. Autant le Rhône est impétueux et rapide, autant la Saône est paisible et lente ; les eaux du premier parcourent 4 mètre 50 centimètres par seconde en temps ordinaire, et pendant les crues 4 mètres 50 ; celles de la Saône ne parcourent guère qu'un mètre par seconde. Les inondations produites par les eaux du Rhône sont beaucoup plus rapides que celles de la Saône, mais elles ont beaucoup moins de durée ; un froid de 7 ou 8 degrés suffit pour glacer les eaux calmes et peu profondes de la Saône ; on n'a vu celles du Rhône gelées que dans quelques hivers exceptionnels par leur extrême rigueur, par une température soutenue de 16 ou 18 degrés au-dessous de zéro.

La Saône, l'*Arar* des anciens, naît à Viomesnil dans la partie sud-ouest du département des Vosges, coule dans une direction généralement méridionale, et, après un parcours d'environ 435 kilomètres s'unit au Rhône, à l'extrémité méridionale de Lyon ; elle n'appartient au département que par sa rive droite et sur une longueur de 60 kilomètres, seulement dans cet espace plusieurs petites rivières lui apportent le tribut de leurs eaux ; les plus importantes sont l'Ardière et l'Azergue, grossie près de l'Arbresle par la Tardine et la Brevenne. Aux abords de Lyon la Saône coule sur des rives déprimées qu'elle submerge souvent ; une barrière de rochers, vers Pierre-Scize, paraît s'être opposée autrefois à son passage. Après avoir baigné le pied de la colline de Fourvière et des coteaux de Sainte-Foy, elle atteint le Rhône, dont les eaux azurées ne se confondent qu'à une certaine distance avec ses flots de couleur jaunâtre. Paisible, lente et paresseuse dans son état normal, la Saône ne ressemble en rien à ce qu'elle se montre, lorsque les pluies et le Doubs l'ont forcée à déborder ; impétueuse alors elle franchit ses rives jusqu'à de grandes distances, surtout à droite, et précipite dans le Rhône un énorme volume d'eau. De toutes les inondations qui désolent le sol lyonnais, les plus terribles sont celles de cette rivière ; l'histoire a conservé le souvenir de celles qui eurent lieu en 580, en 1570, en 1602, en 1608, en 1709 et surtout en 1840. Les principales inondations, causées par le débordement du Rhône, sont celles de 1616, de 1711, de 1801, 1825, 1840, 1852. La Saône permet de transporter jusque sur les bords du Rhin par le canal du Rhône au Rhin et jusque dans la France centrale, par les canaux du centre et de Bourgogne, les riches produits de l'industrie lyonnaise.

Le Rhône (*Rhodanus*) touche au sol lyonnais et lui sert de limite : il prend sa source en Suisse, à 1734 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans un glacier de la montagne de Saas, à l'ouest du Saint-Gothard, entre le Furca, le Gallenstock et le Grimsel, à six lieues sud-ouest de la source du Rhin. Il traverse de l'est à l'ouest le Valais, où il s'écoule d'abord avec violence dans un lit étroit et encombré de rochers ; à Brieg son cours devient plus modéré, mais là commencent les marais qui infectent le bas Valais ; il passe à Sion, puis traverse une gorge étroite près de Martigny, tourne au nord-ouest Saint-Maurice, et se jette dans le lac de Genève ; il sort de ce grand reservoir à Genève même, pur et limpide A peu de distance de cette ville il sépare la France de la Savoie, coulant au sud dans une vallée étroite et encaissée ; il passe à Fort-l'Écluse (Fort-les-Cluses), sa vallée se resserre davantage ; le fleuve n'a plus ici que 16 à 25 mètres de large, au lieu de 78 à 117 mètres qu'il avait à sa sortie du lac. Le Rhône s'est creusé dans les terrains peu solides de la montagne du Grand Credo un lit profond dans lequel il s'engouffre, et dont il sort bientôt large, tranquille et profond ; mais à 300 pas du gouffre, à environ 1 kilomètre au-dessus de Belgarde, au village de Goupy, des éboulements de rochers ont formé une arche de 60 pas de longueur, sous laquelle coule le Rhône ; c'est ce qu'on appelle *la perte du Rhône*. Au sortir de ce gouffre le lit du Rhône est très-profond, très-rapide, encaissé dans des berges à pic de 50 mètres de hauteur, et à 300 pas plus loin il reçoit la Valserine ; dont le confluent augmente encore le bouleversement de cette contrée ; enfin, à 6 kilomètres de là, il y a encore à franchir le défilé de Malpertuis, étroit goulet hérissé de rochers, pour arriver au Parc, où il devient navigable, et où sa vallée s'élargit ; il passe ensuite à Seyssel, à Pierre-Châtel, à Cordon, où il entre en France ; il court alors de l'est à l'ouest, sépare le département de l'Ain de celui de l'Isère ; il entre enfin dans le département auquel il donne son nom, et à Lyon par les Brotteaux.

A Lyon il rencontre les hautes collines de la Croix-Rousse, il les contourne, prend une direction sud-ouest, reçoit la Saône et coule au sud en arrosant encore dans le département Givors et Condrieu ; de là, il gagne la Méditerranée, à laquelle il arrive après un cours total de 950 kilomètres en formant un delta (voy. le département des Bouches du Rhône).

Le Rhône ne touche au sol lyonnais que par sa rive droite, et sur une étendue d'environ 32 kilomètres ; il ne reçoit que quelques petites rivières, telles que l'Izeron, le Garon et le Gier, cette dernière est la plus importante ; elle prend sa source dans la cour d'une ferme, au sommet du mont Pilat. Le Rhône se charge, à Lyon, de tous les produits agricoles et des marchandises que lui apporte la Saône des parties centrales de la France ; il les transporte à la mer avec une activité merveilleuse, desservant sur son passage les intérêts commerciaux de plusieurs villes importantes.

Le seul canal qui traverse ce département est celui de Givors à Saint-Étienne ; il était autrefois très-important pour le commerce et l'industrie ; il a 15 kilomètres, dont 9 appartiennent au département, et sa pente, qui est de 81 mètres, est rachetée par 28 écluses.

Voies de communication. — Le département du Rhône est traversé par 6 routes impériales, ayant un développement de 225 kilomètres ; 8 routes départementales, ayant une longueur de 272 kilomètres et 118 chemins vicinaux, mettent en communication les communes entre elles. Il possède deux chemins de fer ; celui de Lyon à Saint-Étienne, qui traverse le département sur un parcours de 84 kilomètres, Oullins, Frigny, Vernaison, la Tour, Grigny, Givors, Burel et Couzon. Le chemin de fer de Paris à Lyon n'est pas encore terminé, mais de Châlons-sur-Saône il suivra la vallée de la Saône et sa rive droite pour entrer à Lyon par le faubourg de Vaise. Un troisième chemin de fer doit compléter la grande ligne de Paris à la Méditerranée, en joignant Lyon à Avignon ; il est probable que celui-ci suivra la rive gauche du Rhône, et passera par Vienne.

Climat. — Le climat du département du Rhône est tempéré ; il est rare que le froid, pendant l'hiver, dépasse une moyenne de 8 degrés au-dessous de zéro, et que la chaleur, pendant le mois de juillet, se maintienne longtemps au-dessus de 20 degrés ; mais les variations de température sont communes et considérables dans une même journée, et le sol doit aux conditions locales dans lesquelles il est placé de véritables inconvénients. Il faut placer, sans doute, au premier rang pour Lyon, la fréquence et l'épaisseur des brouillards, dus sans doute au voisinage du Rhône et de la Saône et à l'encaissement de cette dernière rivière. Les pluies sont fréquentes à Lyon, et d'ordinaire elles durent longtemps ; elles sont au reste distribuées avec une régularité remarquable dans toute l'étendue du bassin de la Saône ; les plus considérables sont amenées par les vents de sud-

Digitized by Google

ouest, d'ouest et du sud. On comprendra que ce que nous venons de dire du climat lyonnais n'est que général, et que ces observations sont souvent modifiées par la localité; c'est ainsi que les rives du Rhône et de la Saône ne sont pas dans les mêmes circonstances atmosphériques que les régions montagneuses qui avoisinent le Mont-Blanc; ces différences peuvent être observées dans Lyon même; les collines de Fourvière et le plateau de la Croix-Rousse sont plus salubres que la partie centrale du quartier Saint-Georges.

Productions naturelles. — Le département du Rhône présente des terrains de toute les formations; on y rencontre surtout les roches basaltiques dans les montagnes, et un sol d'alluvion très-considérable qui accompagne ses deux grands cours d'eau. Sa richesse minérale est importante; le cuivre se trouvait à Sain-Bel et à Chessy en quantité telle, que ces mines étaient réputées les premieres de France par l'importance de leur production. On y rencontre encore des mines de plomb argentifère, de la houille, du marbre, des pierres de taille, de la marne, du grès et de l'argile de potier. Il y a fort peu d'eaux minérales; ce sont des eaux médiocrement ferrugineuses avec quelques traces de sels; les plus connues sont celles de Charbonnières, du quartier Saint-Georges, du faubourg de Bresse de Neuville, de Saint-Didier et d'Orliénas.

Les forêts sont peu considérables; les principales essences sont le chêne et le charme; le flanc des montagnes est couvert de châtaigneraies qui produisent ces châtaignes renommées à Paris sous le nom de marrons de Lyon; tandis que, dans les vallées bien exposées, le mûrier, qui est cultivé en grand, est une des principales sources de la richesse agricole du pays. Les vergers voient mûrir une grande quantité de fruits de toute espèce, et les vins de la côte du Rhône et de la Saône jouissent d'une réputation méritée; ceux du nord du département, ou de l'ancien Beaujolais, sont de l'espèce des vins de Bourgogne et compris dans les vins de Mâcon; ceux du sud sont ceux du Lyonnais, compris dans les vins du Rhône; les plus estimés parmi les premiers, les rouges de Chenas, sont classés parmi les bons vins fin de France; les meilleurs vins du Lyonnais, les rouges de Côte-Rôtie et les blancs de Condrieu, sont placés sur le même rang; voici les plus connus sur les coteaux de la rive droite du Rhône : les vins de Sainte-Foy, de Charly, de Millery, de Saint-Genis et de Condrieu; sur les coteaux de la rive droite de la Saône : les vins de Pommiers, de Fleurie et de Thorins. Le sol paraît peu propre à la culture des céréales, et le département du Rhône est tributaire des départements voisins pour le blé et les autres grains, mais la récolte des pommes de terre y est très-considérable.

On peut évaluer le revenu territorial à environ 24 millions de francs.

Les productions du règne animal, dans le département du Rhône, n'offrent rien de bien particulier; on y trouve les mêmes espèces que dans les départements du centre.

L'élève la plus importante est celle des vers à soie; les chèvres sont en grande quantité dans le Mont-d'Or, et l'on fait avec leur lait un fromage qui jouit, sous le nom de *fromage du Mont-d'Or*, d'une certaine réputation.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — L'industrie agricole du département du Rhône ne s'exerce que sur ses vins, qui pour la plupart sont estimés; la culture des mûriers, l'élève des vers à soie et la confection des fromages du Mont-d'Or; mais elle est bien peu considérable, si on la compare à l'industrie manufacturière et commerciale. Les produits de cette dernière atteignent des sommes énormes et ont placé le chef-lieu du département au rang des premières villes du monde. Deux genres de fabrication lui valent surtout cet honneur, le tissage des étoffes de coton, et surtout le tissage des étoffes de soie; il en sera question lorsque nous dirons l'histoire du département et celle de son chef-lieu. Parmi d'autres produits importants ou renommés, la bière, les cuirs, les verres, les poteries et la charcuterie, et les tabacs de la manufacture impériale doivent être mentionnés. Cependant quelques industries longtemps florissantes à Lyon, sont en pleine décadence, telles sont l'imprimerie et la chapellerie.

Les vins, les soieries et les mousselines sont les grands articles de l'exportation dans le département, elle se fait par le commerce de transit et par 444 foires qui se tiennent dans 102 communes et durent 508 journées. Le Rhône demande aux départements voisins, en échange de ses produits, des toiles, des laines, des draps, des céréales, et d'autres menus articles.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département du Rhône était de 282 248 hectares, sa population est de 585 823 habitants, savoir : 295 104 hommes et 290 719 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Lyon que l'on peut considérer, au point de vue de son importance, comme la seconde ville de France. Le département du Rhône est divisé en 2 arrondissements subdivisés en 26 cantons et 263 communes. Le tableau statistique, que nous donnons à la fin de cette notice, les fera connaître. Le département du Rhône dépend : de la 5me inspection divisionnaire des ponts et chaussées, dont le chef-lieu est à Lyon, avec deux ingénieurs en chef qui y résident; du 13me arrondissement et de la 4me division des mines, dont le chef-lieu est à Saint-Étienne, avec un ingénieur en chef à Lyon. Cette ville est le quartier général de la 8me division militaire, comprenant les départements : du Rhône, de la Loire, de Saône-et-Loire, de l'Ain, de l'Isère, des Hautes-Alpes, de la Drôme et de l'Ardèche. Elle est encore la résidence d'un intendant militaire et de quatre sous-intendants, et le chef-lieu de la 19me légion de gendarmerie, qui comprend les départements du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Loire, et de la Haute-Loire. Lyon a un gymnase divisionnaire pour l'instruction des troupes; elle est entourée de forts, et renferme tous les établissements militaires que son importance stratégique exige. Au point de vue judiciaire, Lyon est le siége d'une cour impériale dont le ressort s'étend sur les départements du Rhône, de l'Ain et de la Loire. Le département du Rhône a deux tribunaux de première instance, à Lyon et à Villefranche; ces deux villes possèdent aussi chacune un tribunal de commerce. L'archevêché primatial de Lyon comprend les évêchés d'Autun, de Langres, de Dijon, de Sainte-Claude et de Grenoble; le département renferme 14 cures de première classe, 25 de seconde, 243 succursales et 115 vicariats. Les protestants ont à Lyon une église consistoriale desservie par deux pasteurs, et divisée en deux sections, Lyon et Tarare; il y a en outre deux temples dans le département. L'Académie universitaire de Lyon a toujours été une des plus importantes de France. Elle possède de nombreux établissements d'instruction supérieure, secondaire et primaire : nous citerons sa faculté de théologie, son académie des belles-lettres, sciences et arts, son école secondaire de médecine, son lycée impérial, l'un des plus importants établissements de ce genre, et l'école industrielle de la Martinière. Lyon possède aussi un hôtel des monnaies et une manufacture impériale des tabacs; enfin le département du Rhône forme une division de l'inspection des forêts, dont le chef-lieu est à Mâcon. Nous avons vu que le revenu territorial du département était d'environ 24 millions de francs : on évalue les contributions et le revenu public à 36 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le département du Rhône, formé en 1793 de la moitié du département qui avait été constitué en 1790, sous le nom de Rhône-et-Loire, se compose de la sirerie de Beaujolais, de la plus grande partie du comté Lyonnais et du franc Lyonnais. Il avait été habité primitivement par les Ségusiens, peuple gaulois de la clientèle des Éduens.

Inférieurs pour l'importance politique aux Éduens, aux Arvernes et aux Séquanais, les Ségusiens n'ont pas eu une histoire particulière; ils se sont attachés à la desti-

née du peuple qui étendait sur eux son vaste patronage, et ont eu le même sort. Le voisinage des colonies phéniciennes et phocéennes de la Méditerranée et de la province romaine exerça quelqu'influence sur leurs mœurs et leur caractère; ils se montrèrent mieux disposés que le reste des populations gauloises à subir la domination de Rome. On sait que 124 ans environ avant Jésus Christ, le consul Domitius Ahénobarbus était intervenu, par l'intermédiaire de Marseille, dans un démêlé survenu entre la confédération des Éduens et celle des Arvernes unie aux Allobroges. Bitouth, roi des Arvernes, fut vaincu dans une grande bataille. C'est dans cette occasion qu'il fut donné aux Ségusiens de voir pour la première fois les légions romaines; ils n'avaient encore qu'un seul établissement de quelque importance, *Forum Segusianorum* (Feurs), dont il sera question à l'histoire du département de la Loire. César compta ce peuple au nombre de ses alliés lorsqu'il soumit les Gaules; une seule fois ils se soulevèrent; ce fut en l'an 52, dans cette dernière grande campagne où toutes les confédérations galliques, si longtemps divisées, se réunirent autour de l'Arverne vercingétorix. Mais le héros de l'indépendance gauloise succomba, et les anciens alliés de Rome se firent aisément à la domination nouvelle. Ils n'eurent d'ailleurs pas à se plaindre d'avoir subi ce joug : peuplade secondaire de la Gaule, au temps de leur indépendance, ils acquirent tout d'un coup, par la fondation d'une ville, la plus haute importance; Rome leur donna Lyon. Les Ségusiens furent compris par Auguste dans la province lyonnaise, puis dans la première lyonnaise, par Dioclétien, lors de la nouvelle division de l'empire (292). A la dissolution de l'empire romain, ce pays fut l'un des premiers qui vit les invasions barbares; les Burgondes s'établirent au milieu d'eux de 413 à 419. Le contact des barbares fut pénible à ce peuple presque façonné à la politesse romaine, si l'on en croit le portrait que le poëte de Lyon, au ve siècle, Sidoine Apollinaire, trace des nouveaux venus : « ... Que faire au milieu de ces géants de sept pieds? Est-il permis d'écrire rien d'élégant au milieu de soldats dont la longue chevelure est imprégnée de beurre aigre, et qui parlent une langue que nous ne comprenons pas? Peut-on chanter quand on a l'âme et le visage tristes? Vos yeux sont bien heureux de ne pas voir des gens semblables, et vos oreilles de ne pas les entendre! Heureux surtout votre odorat de ne pas sentir ces hommes puants qui mangent par jour dix bottes d'oignons! Quelle muse se ferait comprendre au milieu d'ivrognes criant toujours pour égayer leurs débauches! De tels dominateurs, comme vous le pensez, mettent de terribles obstacles au désir qu'on aurait d'être joyeux. Mais je m'arrête de peur qu'on ne prenne ceci pour une satire, et qu'on ne me dénonce aux Bourguignons. »

Les anciens Ségusiens n'étaient cependant pas les plus mal partagés des peuples de la Gaule, et leurs maîtres étaient réputés les plus doux entre les barbares; Paul Orose prétend qu'ils traitaient les Gaulois parmi lesquels ils vivaient *moins en sujets qu'en frères*, et tout en faisant la part de l'exagération de ce témoignage, nous avons la certitude qu'ils se montrèrent moins durs envers les populations conquises que les Visigoths, et surtout que les Francs. Les Ségusiens purent comparer les dominations burgonde et franque, quand en 534, à la suite des démêlés des fils de Clovis et de Gondemar, fils et successeur de Gondebaud, ils eurent pour maître Childebert, roi de Paris. A la mort de ce roi (558), ils furent réunis au reste de la monarchie franque par Clotaire, et après ce dernier, ils passèrent à son fils Gontran (561). Les maux de toute nature fondirent à cette époque sur le pays; ce furent d'abord les fleuves qui débordèrent, puis une disette générale suivie de la peste; enfin une nouvelle invasion aussi terrible que les précédentes, celle des Sarrasins, qui s'emparèrent de la capitale du pays et n'en furent chassés que par Charles Martel (732). Au temps de Charlemagne, le Lyonnais respira sous la bienfaisante administration du sage et savant Leydrade, ami du roi germain, qui lui-même, dit-on, eut un instant l'intention de venir habiter près de Lyon le célèbre monastère de l'île Barbe.

Le Lyonnais échut à Lothaire, au traité de Verdun (843). Cet empereur le laissa à son fils Charles, qui le transmit à son second fils Lothaire II le Jeune; puis un an après la mort de ce prince, la province lyonnaise et le Beaujolais qui se trouve plus au nord et qui jusque-là avait suivi les mêmes vicissitudes, entrèrent, au traité de Mersen (870), dans le partage de Charles le Chauve. Cette même année, ces deux provinces, réunies au Forez, furent données au comte Guillaume [illegible], dont le fils, Guillaume II, rendit la dignité de comte [illegible]on héréditaire dans sa famille. Guillaume II eut deux [illegible]ud et Bernard; l'aîné, comte de Forez, réunit à cet[illegible]ovince le comté de Lyon; Bernard eut pour sa part le B[illegible]ujolais qui, à partir de ce moment, eut une existence distincte et une histoire particulière (920).

A la faveur des troubles que les incursions normandes, la déposition de l'empereur Charles le Gros et l'établissement de la féodalité amenèrent sur tout le sol gaulois, un seigneur, Rodolphe, fils de Conrad, comte d'Auxerre, s'était fait proclamer roi de la Bourgogne transjurane (888). Son fils Rodolphe II avait réuni la Provence à ses États. Le Lyonnais situé dans une position intermédiaire entre la France et ce royaume de Provence, devint d'autant mieux un fief indépendant que les derniers Carlovingiens et les nouveaux rois d'Arles s'en disputaient la mouvance. Lothaire, fils de Louis d'Outremer, mariant sa sœur Mathilde au roi d'Arles Conrad le Pacifique (955), lui donna en dot ses droits de suzeraineté sur le comté de Lyon. Le comte était alors Artaud, qui gouverna de 920 à 960. Giraud Ier (960-990), puis Artaud II, l'un des bienfaiteurs de l'abbaye de Cluny (990-1007), lui succédèrent. Ce dernier laissait deux fils en bas âge; l'aîné, Artaud III, succéda à son père dans le Lyonnais. Le gouvernement d'Artaud III fut plein de vicissitudes. Lyon avait pour archevêque un membre de la famille suzeraine des rois d'Arles, Burchard, fils de Conrad le Pacifique et frère de Rodolphe III, dernier prince qui régna. Ce Burchard regarda le comté de Lyon comme son apanage et en fit hommage à l'empereur allemand Conrad le Salique, le même qui à la mort de Rodolphe III hérita de la Bourgogne transjurane et du royaume d'Arles. Chassé du Lyonnais, son héritage, Artaud III y rentra les armes à la main avec l'appui de son frère et peut-être aussi à la sollicitation secrète des Capétiens de France qui pouvaient ne pas voir avec plaisir la suzeraineté du Lyonnais passer à l'empire. Burchard fut à son tour chassé, puis il revint par la toute-puissante protection de sa famille, et un accord fut conclu entre le comte et l'archevêque. Le comte abandonna grand nombre de ses droits seigneuriaux sur sa riche capitale, Lyon, et reçut en échange des terres que l'archevêque possédait dans le Forez. Artaud survécut peu à cet arrangement; à sa mort, son frère Giraud joignit le titre de comte du Lyonnais à ceux de comtes de Roannais et de Forez qu'il possédait déjà; mais ce titre fut plus nominal que réel. L'archevêque Burchard mourut en 1031, et eut pour successeur son neveu Burchard qui considérait le titre de son oncle comme un droit héréditaire. Giraud prit les armes, expulsa le nouvel archevêque, et voulut le remplacer par un de ses fils; mais Burchard recourut à l'empereur allemand Conrad, auquel il avait renouvelé l'hommage et le serment déjà prêté par son oncle. Conrad envoya une armée, chassa Giraud et son fils, rétablit Burchard et lui donna toute autorité. C'est ainsi que la ville de Lyon échangea la domination immédiate de ses comtes contre celle de ses archevêques; Giraud ne reparut plus dans la ville, et son fils, Artaud IV, tout en prenant le titre de comte du Lyonnais (1058-1076), fit du Forez, qu'il possédait également, le lieu habituel de son séjour.

Rien n'égale la barbarie et la brutalité de cette époque; la misère était générale parmi les populations du Lyonnais; les dissensions des seigneurs, loin de profiter à leur repos, redoublaient la tyrannie et les exactions que chacun se croyait en droit d'exercer. La plus haute classe de cette société féodale n'échappait pas à la sauvage férocité des mœurs germaines que la religion était insuffisante à contenir et que ne tempérait pas encore la politesse de la chevalerie et de ses institutions. Entre autres enfants,

Digitized by Google

Giraud II, père d'Artaud IV, avait eu deux filles; l'une d'elles, Rotulfe, épousa Guigues de l'Arieu, l'un des principaux seigneurs du Forez. L'autre, Prève, bien que d'une éclatante beauté et recherchée par de fiers barons, fut touchée de la grâce et ne voulut avoir pour époux que le Seigneur. Ses jours s'écoulaient dans un monastère au milieu des prières et d'un pieux recueillement, quand un des chevaliers qui autrefois avaient brigué sa main, s'en vint la trouver et s'efforça de l'arracher à sa retraite; vainement Prève lui rappela qu'elle avait consacré à Dieu sa virginité, et que tenter de la détourner de ses devoirs était une entreprise sacrilége; ni larmes, ni touchantes raisons ne purent convaincre celui qui l'obsédait. Alors, la fille du comte lyonnais s'enferma dans une noble fierté, et chassa de sa présence un homme qui ne craignait pas d'outrager Dieu et l'une de ses servantes jusque dans son sanctuaire. Le chevalier, plein de courroux, partit méditant une terrible vengeance; il vint à la cour de Giraud, et alla trouver ses trois fils Artaud, Geoffroi-Guillaume et Conrad: « Savez-vous, leur dit-il, pourquoi votre sœur Prève a rejeté avec mépris les plus braves de vos amis et tous les seigneurs des deux comtés? c'était pour se retirer, sous prétexte de religion, dans un lieu reculé et y vivre en débauche avec serfs et vilains. » Les jeunes gens le crurent; ils prirent leurs armes, montèrent vite sur leurs chevaux et coururent au monastère. Prève était en prière, mais sans vouloir rien voir et rien entendre: « La voilà donc! s'écrièrent-ils, celle qui déshonore le comte et les fils du comte! » et ils lui plongèrent une épée dans les reins, puis ils coupèrent sa tête et jetèrent le cadavre dans un puits: ensuite ils revinrent contents d'avoir vengé leur honneur. Mais voilà que la stérilité frappa toute la contrée, et que des signes de feu annonçaient dans le ciel le courroux céleste; si on cherchait de l'eau dans le puits où avait été jeté le corps de l'innocente, on n'en tirait que du sang, et, à l'endroit où avait roulé sa tête, sur une dalle de pierre, avait fleuri un lis d'une éclatante blancheur; en même temps, une voix du ciel ne cessait de répéter aux fils de Giraud: « Votre sœur n'était pas coupable. » Convaincus par ces manifestations de la volonté divine, ils s'en retournèrent au couvent, donnèrent la sépulture au corps de la jeune fille, lui consacrèrent une fondation pieuse, et depuis ce temps, Prève compte, dans le martyrologe, au nombre des vierges saintes.

A Burchard, succéda dans l'évêché de Lyon Humbert, et c'est par suite de l'arrangement convenu entre lui et Artaud IV que ce dernier quitta Lyon. Les successeurs d'Artaud IV ne furent guère comtes du Lyonnais que nominalement; Wedelin, 1076; Artaud V, 1078; Guillaume III, 1085; Ide Raimonde et son époux Guigues ou Guy de Viennois, 1097; Guigues II, 1109, ne résidèrent pas dans le pays. Mais Guigues III, qui remplaça dans le titre de comte son père Guigues II, en 1137, et qui, après avoir atteint, sous la tutelle du roi de France, Louis VII le Jeune, l'âge de majorité, fit une guerre heureuse à Guillaume II, comte de Nevers; prétendit revenir sur les anciennes conventions passées entre son aïeul Artaud IV et l'archevêque Humbert. C'était, dit un historien de la vie de saint Bernard, une grande injustice envers l'Église; dans la guerre que Guigues avait soutenue contre le comte de Nevers, bien inférieur en force à son adversaire, il aurait été infailliblement battu, sans les prières du saint, et la protection manifeste que Dieu accorda à son intercession. Quoi qu'il en soit, Guigues ne se montra pas reconnaissant. Héraclius de Montboissier, archevêque de Lyon, avait obtenu, en 1157, de l'empereur Frédéric Ier, par une bulle d'or, datée d'Arbois, le 19 novembre, l'*exarchat* du royaume de Bourgogne avec tous les droits régaliens sur la ville de Lyon. Guigues, qui voulait conserver au moins sa prépondérance, sinon gouverner seul, dans cette capitale de l'un de ses comtés et ne reconnaître d'autre suzeraineté que celle de Louis VII, s'offensa de cette concession, et entra dans Lyon à main armée; les partisans du prélat furent maltraités, les clercs surtout furent malmenés grandement, on pilla leurs maisons, et l'archevêque fut obligé de sortir de la ville où il ne rentra que l'année suivante, exerçant un pouvoir précaire jusqu'à sa mort, arrivée en 1163, sans cesser un instant d'être molesté par son terrible adversaire. L'empereur Frédéric, qui n'avait aucunement abandonné ses droits de suzeraineté sur la capitale du Lyonnais, malgré la prétention de Guigues à se reconnaître vassal de Louis VII, voulut l'année suivante élever une forteresse dans le territoire de Lyon. Le comte chassa les ouvriers et les menaça, s'ils revenaient, de les faire tous pendre. En même temps, il entretenait les dissensions qui, à la mort d'Héraclius, s'étaient élevées dans le chapitre, pour le choix de son successeur, et s'installa dans la ville, mais il en fut chassé par Drogon, l'un des deux candidats à l'archevêché, qui, après l'avoir emporté sur son rival Guichard, recourut au comte de Mâcon, arma ses partisans et chassa le comte. Guigues recourut alors à son protecteur naturel, Louis VII, qui faisait en Auvergne la guerre au comte Guillaume. « Seigneur, lui écrivit-il, je m'étonne qu'étant votre homme à tant de titres, qu'ayant été fait chevalier par votre majesté, laissé par mon père sous votre garde, et d'ailleurs votre vassal, je n'aie rien appris de votre arrivée en Auvergne; cependant je serais dans votre armée sans le comte de Mâcon, Girard, et les schismatiques de Lyon qui sont entrés à main armée sur ma terre; ils sont venus non-seulement pour me dépouiller s'ils le pouvaient, mais encore pour transporter mon comté qui relève de votre couronne à l'empire teutonique. S'ils y réussissaient, ce serait un outrage sanglant qu'ils vous feraient en face et au mépris des armes que vous avez entre les mains. Que votre majesté prenne donc les mesures convenables pour mettre son honneur à couvert et mes domaines en sûreté. »

Louis écouta favorablement son baron, il alla le trouver dans la capitale du Forez, et en retour de la bonne réception que lui fit le comte, il lui accorda à sa demande l'investiture de l'abbaye de Savigny. Mais ce fut dans le pays une source de querelles; Humbert III, sire de Beaujeu, protecteur et patron, en vertu de ses droits héréditaires, de l'abbaye de Savigny, s'opposa à cette concession et força Guigues d'y renoncer solennellement en présence même de Louis et de sa cour. Le roi, pour dédommager son serviteur, lui donna la garde des grands chemins dans l'étendue des deux comtés du Forez et du Lyonnais.

Cette concession est d'une haute importance dans l'histoire générale de la France; elle nous apprend, en effet, qu'à une époque qui précède le règne de Philippe Auguste, et où la féodalité était encore toute-puissante, le roi conservait la garde des grands chemins dans toute l'étendue du royaume, et que les seigneurs particuliers ne la tenaient dans leurs domaines qu'en fief et de la munificence royale. C'est que ce droit était l'un des plus importants et de ceux que la royauté n'a perdus que locasement, et qu'elle s'est efforcée le plus tôt de reconquérir; il donnait la connaissance et justice des crimes commis sur les grands chemins.

L'archevêque Drogon fut chassé par Guichard; mais la contestation pour la prééminence dans Lyon continua entre Guigues et le nouveau prélat. Il y eut un premier accord en 1167, à la suite duquel la querelle s'envenima de nouveau et ne s'apaisa qu'en 1173 par la cession absolue que le comte fit de ses droits en échange d'une somme d'argent et de terres dans le Forez. Cet accord fut approuvé par les papes Alexandre III et Lucius III, et ratifié par Philippe Auguste, en 1183, qui reçut de Jean *aux Belles Mains*, alors archevêque, hommage pour la partie de la ville située sur la rive droite de la Saône, tandis que l'empereur Frédéric se faisait prêter serment pour le territoire de la rive gauche. C'est ainsi que fut consacrée cette distinction qui, de nos jours, s'est maintenue par la tradition, et subsiste encore parmi les bateliers du fleuve dans leurs dénominations de *France* et *Empire* appliquées en opposition à l'une et l'autre rive.

Nous verrons dans l'histoire particulière de Lyon comment ses habitants ne se prêtèrent pas à cet arrangement et comment, se soulevant à de fréquentes reprises contre

leurs archevêques, ils essayèrent de faire prévaloir une sorte d'administration républicaine. Au milieu de la guerre que nous retraçons et dont Lyon fut le théâtre entre les habitants et les archevêques, les rois de France commencèrent à intervenir et à jeter les fondements de leur domination prochaine. Lyon était alors, et elle est à peu près restée depuis, tout le Lyonnais; Guigues qui abdiqua la dignité en 1199, et ses successeurs se bornèrent à la possession du Forez; ils retenaient bien quelques restes de leur ancienne suprématie sur le comté de Lyon, mais ces droits se bornaient à peu de chose et s'amoindrissaient chaque jour. C'est ainsi que Guigues V reconnut par une charte, en 1224, que plusieurs lieux, Saint-Rambert, Bonson, Chambles, Saint-Cyprien et Saint-Just, où ses successeurs et lui avaient le droit de taille à volonté, étaient francs-alleux de l'abbaye de l'Ile Barbe. Il s'en désista et accorda aux habitants le pouvoir de donner, vendre, obliger, aliéner leurs fonds sans retenir pour lui autre chose que ses droits saufs, et sa pleine seigneurie sur les biens que ces mêmes habitants auraient dans d'autres paroisses.

Quant à la capitale elle continua à être agitée par les discordes de ses habitants et de leur prélat. Une constitution du pape Grégoire X, en 1273, ne mit pas un terme aux animosités; les Lyonnais, à l'occasion d'une rivalité qui s'était glissée dans l'église entre l'archevêque et les chanoines, au sujet de l'exercice de la justice, recoururent au roi de France et lui demandèrent protection. Philippe le Bel, qui régnait alors, saisit avec joie ce prétexte d'intervention; il établit, en 1292, un *gardiateur* de la ville, magistrat chargé de recevoir et de juger au nom du roi les appels des bourgeois. Six ans plus tard, le roi de France agrandit ses prétentions; il exigea de l'archevêque qui venait d'être nommé l'hommage illimité et le serment de fidélité tel que le prêtaient les autres prélats du royaume. Henri de Villers, archevêque, réclama auprès de l'ennemi de Philippe le Bel, Boniface VIII, contre cette autorité et ces prétentions qui lui semblaient exagérées. Boniface avait fait droit aux réclamations de l'archevêque, il y eut conflit entre ses officiers et ceux du roi. Philippe, qui ne souffrait ni atteinte à ses volontés ni contestation de ses droits réels, s'arrogea, par deux édits datés de Pontoise (1307), l'exercice de la double jurisprudence archiépiscopale et royale. Il y était dit que le roi, dans toute la ville et cité de Lyon, et dans toute la baronnie de l'église de Lyon, en deçà de la Saône, connaîtrait des appellations et des sentences définitives, données par le juge *lay* (laïque), et que ces appellations seraient jugées au parlement par plusieurs conseillers royaux, suivant le droit écrit, et que l'archevêque ferait au roi serment de fidélité, sans toutefois que les biens de son église fussent censés être du fief du roi. Henri de Villers se soumit, mais son successeur, Pierre de Savoie, qui monta sur le siége archiépiscopal, en 1308, débuta par réclamer contre les deux édits, et s'apprêta à soutenir ses réclamations par les armes. Louis le Hutin, fils aîné de Philippe, fut envoyé contre lui en 1310, et fit le siége de la ville. Pierre, pressé par les ennemis, fut obligé de se rendre; conduit à Paris, il demanda pardon au roi qui lui fit grâce, et termina le différend en 1313, par la cession absolue de tous les droits de l'église sur la ville, en échange de quelques terres; le château de Pierre-Scise demeura seul sous la juridiction ecclésiastique. C'est ainsi que le Lyonnais et sa ville, après avoir subi, sous ses comtes, puis ses archevêques, la domination des rois de Bourgogne transjurane et de Provence, et ensuite de l'empire depuis le temps où Lothaire l'avait donné à sa sœur Mathilde, rentra sous la domination des rois de France, non plus comme un fief lointain et de mouvance incertaine, mais comme partie intégrante de la France royale. Une condition expresse de l'acte de réunion était que jamais un roi ne pourrait aliéner cette province et la donner en apanage.

En traitant l'histoire du Lyonnais, nous avons forcément laissé de côté cette autre partie du département actuel, qui a été formé du Beaujolais. Nous avons vu que le Beaujolais (*Bellojocensis ager*), borné au nord par le Charolais et le Mâconnais, au sud par le Lyonnais et le Forez, à l'est par la Saône, et à l'ouest par le Forez, avait commencé à jouir d'une existence distincte, en 920, avec Bérard ou Bernard fils puîné de Guillaume, comte de Lyonnais et de Forez. Son histoire et celle de la seigneurie ne sont pas connues jusqu'à Guichard, successeur d'un Beraud II, qui mourut vers 967. Ce fut pendant longtemps une race pieuse que celle des sires de Beaujolais: Guichard I fit à l'abbaye de Cluny de nombreuses donations; son fils, Guichard II, possédé du désir de visiter les lieux saints, accorda, avant son départ, à l'église de Mâcon, réparation de quelques exactions et accorda à son évêque de grands privilèges; Humbert I ne fut pas moins libéral, et voici en quels termes son fils Guichard III, qui lui succéda, rapporte dans la charte de fondation les motifs qui l'engagèrent à élever, en 1115, le prieuré du Joug-Dieu qui, en 1137, fut érigé en abbaye, et a été sécularisé à la fin du VIIe siècle, par sa réunion à la collégiale de Villefranche. « Une nuit, dit la charte accordée en l'an 1118, étant seul dans ma demeure de Thamais j'eus la vision suivante: Six hommes vénérables, tout resplendissants de lumière, m'apparurent ayant des jougs à leur cou, et tirant une charrue sur laquelle était appuyé le saint homme Bernard, abbé de Tyron, un aiguillon à la main, dont il les piquait pour leur faire tracer un sillon droit. A mesure qu'ils avançaient je voyais sortir des fruits en abondance. Après avoir longtemps songé à cette vision, j'allai trouver l'abbé Bernard à qui j'offris ce même lieu de Thamais, avec ses dépendances pour y mettre des hommes qui, sous le joug du seigneur, prieront continuellement pour moi et les miens; ce qu'il m'accorda volontiers, et pour conserver la mémoire de la vision dont je viens de parler, je veux que ce monastère s'appelle le Joug-Dieu. »

En 1129, le même Guichard eut l'honneur de recevoir dans son château de Beaujeu le pape Innocent II, lorsque l'antipape Anaclet se fut rendu maître de Rome: puis, mettant le comble à sa piété, il prit l'habit de religieux à Cluny, où il mourut en 1137.

Son fils Humbert II ne suivit d'abord pas la même voie de salut que ses prédécesseurs; sa conduite fut d'une extrême licence, mais bientôt touché de repentir, il passa en terre sainte et entra dans l'ordre des Templiers. Sa femme Alix, fille du comte de Savoie, sans le consentement de laquelle il avait pris ce parti, obtint du pape Eugène III, par le crédit de l'archevêque de Lyon et de l'abbé de Cluny, qu'il fût rendu à la vie séculière, sous la seule condition de faire une fondation pieuse. Humbert revint alors de terre sainte et son retour fut un grand triomphe pour le clergé: « les brigands, dit à ce sujet Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, les pillards des biens de l'église, des veuves et de tout le pauvre peuple qui était sans défense, tremblèrent en le voyant reparaître. Il ne trompa l'attente ni des uns ni des autres. Il atterra tellement le vicomte de Mâcon, ce loup qui, le matin, le soir et la nuit, ravageait nos terres, qu'il lui fut permis de dire avec Job: *je brisais les mâchoires du méchant et j'arrachais la proie de ses dents.* » Humbert n'avait pas perdu en se convertissant ses habitudes guerrières et son caractère ambitieux; il porta ses armes chez les seigneurs voisins et se fit céder par Renaud III, sire de Beaugé de Bresse et d'une partie de Dombes, quelques châteaux et ce dernier pays. Nous avons vu comment Humbert sut empêcher les effets de la concession surprise par le comte de Lyonnais et de Forez au roi Louis VII pour l'abbaye de Savigny. Sur la fin de ses jours, ce puissant baron se retira à Cluny où il mourut, en 1174. Humbert III, son successeur, n'eut pas la piété de ses aïeux, il continua la guerre contre le seigneur de Bresse, et ne craignit pas de porter aussi ses armes sur les terres de cette abbaye de Cluny, où son père était mort et où reposaient ses cendres. Mais il fut le fondateur de Villefranche qui depuis est devenue la capitale du Beaujolais, et joignit à ses domaines la seigneurie de Montpensier.

Guichard IV, fils de Humbert II, épousa la sœur de Philippe Auguste, et prit part à la croisade contre les albigeois, avec Louis de France, plus tard Louis VIII. Ce

sire de Beaujolais joua un rôle important dans la politique du temps, il alla comme ambassadeur du roi de France, trouver le pape Innocent III et l'empereur de Constantinople qui le renvoya chargé de riches présents. A son retour par Assise, il obtint de St-François trois religieux de son ordre qu'il amena à Villefranche, où il fonda pour eux le premier couvent que cet ordre ait eu en France. Sur les murs du cloître encore subsistant à la fin du XIIIe siècle on lisait : *Guichard de Beaujeu revenant ambassadeur de Constantinople, ramena trois compagnons de St-François d'Assise, fonda leur couvent de Pouillé-le-Châtel, l'an 1210, où ils demeurèrent six ans ; de là, furent amenés et fondés en ce lieu, par le même Guichard, l'an 1216.* Entièrement dévoué à la maison de France, Guichard retourna avec Louis en 1215, dans le Languedoc, puis l'accompagna dans son expédition d'Angleterre, où il mourut à Douvres (1216).

Son fils, Humbert IV, continua les relations d'amitié qui unissaient sa famille à la maison de France ; il fut nommé gouverneur du Languedoc par Louis VIII, et ce titre lui fut confirmé par Louis IX, en 1227. Humbert prit part à toute la guerre désastreuse du midi, et nous le reverrons dans ces départements malheureux qu'a ravagés la guerre des albigeois. Baudoin II, empereur latin de Constantinople, ayant fait un voyage en Europe, en 1239, pour chercher du secours, fut reconduit dans ses états par Humbert. La dignité de connétable que son cousin, le roi de France, saint Louis, lui accorda à son retour l'année suivante, fut la récompense de tous les services qu'il avait rendus à la maison royale. En 1248, le sire de Beaujeu suivit le roi dans son expédition en Égypte, et il trouva la mort en 1250. Après lui, Guichard V gouverna jusqu'en 1265 et, dit une vieille chronique, « *fut fort plaint et regretté de toutes manières de gens quand il trespassa, car ce fut en son tems ung sage prince et de bonne conduite : par quoy ce fut une mouel grant perte tant pour le royaume que pour son pays et ses parens.* »

Humbert mourut sans postérité mâle, sa fille, Isabelle, lui succéda, non sans contestation de la part de ses neveux, et transmit la seigneurie à son second fils Louis de Forez, qu'elle avait eu de son mariage avec Renaud, comte de Forez. Louis eut quelques démêlés avec les seigneurs voisins et les archevêques de Lyon, et mourut en 1290 ou 1294.

Son successeur, Guichard VI, gouverna jusqu'en 1331 et mérita d'être surnommé le Grand ; ses guerres furent nombreuses, il prit part entre autres à celle de Flandre, avec Philippe de Valois, et commanda un corps d'armée à la bataille de Cassel, 1328. Il mourut dans cette guerre et son corps fut rapporté dans sa seigneurie, et inhumé dans un tombeau qu'il avait faire exprès, dès sa jeunesse, à l'église de Belleville. Son épitaphe est curieuse : nous la donnons comme un spécimen du latin de cette époque.

Ter et milleno primo ter quoque deno,
Princeps Guichardus, leo corde, gigas, leopardus
Audax bellator, et nobilitatis amator
Nunquam devictus bello, pro militia letus
Vincitur a morte : cœli pateant sibi portæ!

L'an mille trois [cent] et aussi trois fois dix plus un, le seigneur Guichard, lion par le cœur, géant, léopard, audacieux guerrier et ami de la noblesse, jamais vaincu à la guerre, frappé dans les combats est vaincu par la mort ; que les portes du ciel s'ouvrent à lui !

Il avait été *grand chambellan et seigneur gouverneur* des rois Philippe le Bel, Louis le Hutin, Philippe le Long, Charles le Bel et Philippe de Valois.

Son fils, Édouard Ier (1331-1351), *était fort dévot à la vierge Marie, il mena quantité de gentilshommes au voyage d'oultre-mer à ses propres couts et dépens, et batailla longtemps contre ceux qui tenaient la loi de Mahomet.* Il fit aussi la guerre aux Anglais et périt dans un combat près d'Ardres, fidèle à l'alliance de sa famille avec la maison de France. Antoine, son fils, se distingua à la bataille de Cocherel (1364), puis s'attacha à la fortune de Bertrand Duguesclin, et mourut en 1374, à Montpellier.

Antoine ne laissait pas d'enfants, ce fut Édouard II, petit-fils de Guichard VI, qui lui succéda. De ce seigneur datent les priviléges et immunités accordés à Villefranche, et dont il sera plus amplement question à l'article consacré à cette ville.

Édouard eut à soutenir contre Marguerite, sœur du dernier baron de Beaujeu, une guerre pour la succession à la seigneurie ; il y eut accommodement, puis rupture, et enfin un traité définitif, en 1383, après des combats désavantageux pour Édouard et quelques conquêtes d'Amédée *le Rouge*, fils de Marguerite et du comte de Savoie, dans ses domaines. Le fait capital du gouvernement d'Édouard, fut sa double querelle avec le roi de France Charles VI, qui montre quelle extension avait prise l'autorité de nos rois et comment leur justice s'exerçait dans les seigneuries féodales. Édouard était d'un caractère avide et hautain ; il avait saisi le douaire de Béatrix, femme de son prédécesseur ; celle ci en appela au roi de cette violence. Un jugement fut rendu contre Édouard au parlement de Paris, mais quand les huissiers royaux vinrent lui signifier l'arrêt, il les maltraita et les fit chasser. Un arrêt de corps fut signifié contre sa personne ; le comte se défendit contre les commissaires, sergents et archers du Châtelet envoyés pour l'exécution du jugement. Mais enfin il fut pris et amené au Châtelet, détenu prisonnier, puis relâché seulement à l'intercession du comte de Savoie, et Charles VI signifia par les lettres de rémission : *qu'il souffrira lever dans sa seigneurie de Beaujeu les aides que sa majesté a imposées, comme aussi les arrérages des rentes échues ; faute de quoy la dite grâce sera sans nul effet.* Mais rentré dans ses domaines, le baron ne devint pas plus circonspect et n'adoucit pas la rudesse de son caractère. Il enleva une fille de Villefranche ; ajourné au parlement pour ce méfait, il fit jeter par les fenêtres du château de Perreux, l'huissier qui vint lui faire la citation. Arrêté et conduit en prison à Paris, il courait risque de perdre la tête et ne fut sauvé que par le crédit du duc de Bourbon et moyennant la cession qu'il fit à ce prince du Beaujolais, au cas où il mourrait sans enfants légitimes. Le cas se réalisa quelque temps après, en 1400, et la baronnie entra ainsi dans les vastes États de la maison de Bourbon.

Un héritier de cette famille, Pierre quatrième, fils de Charles de Bourbon, obtint en 1475, de son frère aîné, héritier du duché, la baronnie de Beaujeu et ce fut lui qui épousa la célèbre princesse Anne, fille de Louis XI qui, pendant la minorité de son frère Charles VIII, poursuivit contre les derniers seigneurs la politique de son père, avec presque autant d'habileté que lui. En 1488, les revenus du Beaujolais, sinon le titre de seigneur, passèrent au cardinal Charles de Bourbon, en échange de ses droits sur le Bourbonnais dont Anne se saisit au nom de son époux. Puis, par une fille de Pierre de Beaujeu et d'Anne de France, Suzanne, le Beaujolais passa à Charles III, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne et ce fameux duc de Bourbon qui, chassé de France par la spoliation de Louise de Savoie, mère de François Ier, porta les armes contre sa patrie. Le Beaujolais réuni à cette époque fut, en 1560, donné par François II à Louis le Bon, duc de Montpensier, et par succession, parvint à Marie de Bourbon, épouse de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et passa, du chef de cette princesse, à sa fille Anne-Marie-Louise d'Orléans, la fameuse *Mademoiselle*, née en 1627, et morte sans alliance publique, en 1683. Le Beaujolais fit alors partie jusqu'en 1789, des possessions de la seconde famille d'Orléans.

On appelait Franc-Lyonnais une petite contrée d'environ deux lieues et demie de longueur sur une de largeur, s'étendant sur la rive gauche de la Saône ; elle contenait 13 paroisses exemptes de taille, d'où le nom qu'elle portait. Elle jouissait, disait-on, de ce privilége sous les rois de Bourgogne et les empereurs, et ne s'était donnée à la France qu'à la condition qu'il serait maintenu. Ce fut Louis XI qui, en 1477, la réunit à la couronne. Le Lyonnais, le Beaujolais, le Forez et le Franc-Lyonnais furent réunis en un grand gouvernement qui a subsisté jusqu'en 1790. Outre le gouverneur général, il y eut un

Hôtel de ville de Lyon.

lieutenant du roi et un grand bailli d'épée pour le Beaujolais et un sénéchal pour le Lyonnais. Toute la généralité ressortissait au parlement, à la cour des aides et à la chambre des comptes de Paris. Le présidial de Lyon date de 1552.

En 1790, lors de la répartition de la France en départements on forma le vaste département de Rhône-et-Loire qui, après le siége de Lyon par la Convention, fut scindé en deux, celui de la Loire avec Montbrison pour chef-lieu, et celui du Rhône qui conserva pour capitale Lyon, qui fut un instant appelée *Commune affranchie* (1793).

On a pu suivre, dans le récit rapide que nous venons de faire, l'effacement gradué des influences provinciales jusqu'à leur absorption dans la grande unité française, résultat de la nouvelle division territoriale en 1790. A dater de cette époque surtout, l'histoire de Lyon sera l'histoire du Lyonnais et du département du Rhône tout entier. L'unité des lois, la facilité des communications rendront chaque jour l'assimilation des populations plus absolue et plus complète. Signalons toutefois, avant qu'ils disparaissent pour toujours, les derniers vestiges d'une originalité primitive que la diversité des travaux et la différence de climat disputent encore au niveau envahisseur de l'industrialisme moderne. Les fleuves, ces premiers chemins ouverts par la nature au génie du commerce, ont presque toujours déterminé l'établissement des grandes capitales; c'est par ses deux fleuves que Lyon a grandi, c'est aussi sur leurs rives qu'elle étend de jour en jour son influence et ses conquêtes. Depuis Neuville, où la rive gauche de la Saône commence à appartenir au département du Rhône, jusqu'à Givors, où le fleuve va le quitter pour l'Isère et l'Ardèche, tout appartient à l'industrie. Sur toute cette étendue, dans un parcours de 60 kilomètres, le département n'est qu'un vaste entrepôt, un immense atelier; chantiers pour l'extraction et la taille des pierres, décreusage et teinture de la soie, impressions sur étoffes, charronnages et forges pour constructions, verreries, amas gigantesques de charbons, montagnes de caisses et de ballots; toutes ces richesses n'ont qu'un maître, Lyon; tous ces bruits ne sont que des échos de la grande ville; toute cette activité n'est qu'un rayonnement du foyer commun. Quelque vaste qu'elle soit, l'influence lyonnaise n'a pu encore se circonscrire dans ces limites; le département a dû subir d'autres envahissements : sur la pente des coteaux, sur le sommet des montagnes, la navette du canut est venue disputer à l'agriculture le bras des vignerons et des laboureurs. La concurrence de la Suisse et de l'Allemagne menaçant par ses bas prix, sur les marchés étrangers, l'avenir de l'exportation française, la fabrication des articles inférieurs s'est réfugiée dans les campagnes où, alternée avec les travaux des champs, dégagée des frais qu'entraîne le séjour des villes, elle trouve, dans des conditions plus économiques, de nouvelles armes pour lutter avec ses rivales.

C'est contre cette force d'expansion, contre ce débordement invincible du génie industriel, que lutte encore, à moitié vaincue, l'originalité nationale des vieilles provinces du Beaujolais et du Forez. Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, le type physique diffère peu entre la population rurale et celle de la ville; il est même constaté que c'est dans les cantons les plus re-

Cathédrale de Lyon.

culés, sur les points les plus élevés de la chaîne de montagnes qui relie le Forez au Beaujolais, à Duerne et à Monsols, que le contingent annuel du recrutement pour l'armée se complète le moins facilement. On ne rencontre que rarement des traces de cette beauté que les historiens attribuent aux anciens habitants du Beaujolais, et dont l'auteur de l'*Astrée* pare les héros qu'elle promène sur les bords du Lignon. Est-ce un premier résultat de l'invasion des travaux mécaniques? Est-ce la conséquence des bouleversements politiques qui ont remué ce pays pendant tant de siècles, des guerres presque continuelles dont il a été le théâtre, du croisement des races qui s'en sont, à tant de reprises, disputé ou ravi la possession? Toujours est-il qu'entre le type bourguignon, le grand caractère de la race du Dauphiné, et la conformation déjà méridionale des montagnards de l'Ardèche, la comparaison est loin d'être en faveur des populations qui nous occupent. Cependant l'aisance est générale; la propriété, divisée depuis la révolution française, est surtout, dans les cantons viticoles et dans les hautes vallées, aux mains des cultivateurs qui la disputent avec passion aux capitaux de l'industrie et du commerce.

Les contrées les plus montueuses sont sillonnées par des routes souvent fort pittoresques et toujours parfaitement entretenues. On peut citer à ce double titre, et parmi les plus intéressantes de France, celle de Lyon à Saint Étienne par Iseron, Duerne et Saint-Symphorien-le-Château; celle de Lyon à Montbrison par l'Arbresle, Largentière et Chazelles. Les foires et marchés sont nombreux, suivis, et l'écoulement des denrées y est facilité par les besoins d'approvisionnement de deux centres de populations aussi importants que Lyon et Saint-Étienne. Si donc cette dégénérescence de la race ne peut pas s'expliquer non plus par la misère, peut-être convient-il d'en chercher l'origine dans les exhalaisons fiévreuses qui s'élèvent des étangs de la Loire dans la vallée du bas Forez, et que le vent d'ouest chasse et rabat sur les versants du Beaujolais et dans le bassin de la Saône. Si ces conditions atmosphériques qui s'aggravent encore de la fréquence des brouillards du Rhône et de la Saône, sont peu favorables au développement physique des habitants, elles exercent en échange une heureuse influence sur les productions du sol. Sur les pentes élevées où cesse la culture de la vigne, cette humidité constante entretient la fraîcheur des prairies et la vigoureuse végétation des bois.

A l'exception du sommet extrême du Mont d'Or, à quatre lieues de Lyon vers le nord, il y a dans le département bien peu de terres en jachères. Nous parlerons ailleurs de la richesse et de la fertilité de la plaine de Villefranche; nous devons nous borner ici à quelques considérations qui complètent la physionomie générale du département.

L'habitant du Lyonnais, et cette description s'applique aussi bien à l'homme de la ville qu'à celui de la campagne, est plus petit que grand, plus souvent brun que blond; image vivante du sol qu'il habite, ce n'est déjà plus le nord et ce n'est point encore le midi; on sent à chaque pas, on lit sur chaque visage que ce point de notre territoire était le rendez-vous prédestiné où les races d'avenir devaient se mêler dans les confusions de la guerre et s'unir dans les relations de la paix. Toute-

Digitized by Google

fois, si de cette mêlée pacifique ou sanglante des nations il n'est resté, dans l'organisation physique du Lyonnais, qu'un type effacé, sans originalité saillante, son caractère moral semble avoir emprunté, au contact des races étrangères, quelques-unes de leurs plus précieuses qualités. C'est à Lyon que le génie du nord, froid et calculateur, est venu faire alliance avec les inspirations de l'art italien, et sans anticiper sur l'histoire de l'industrie de la soie, qui se rattache plus intimement à l'histoire spéciale de la ville de Lyon, reconnaissons, pour l'étude et l'intelligence des mœurs du département tout entier, dans quelle heureuse proportion l'élément rénovateur des invasions barbares est venu s'y combiner avec les gracieuses réminiscences de Rome, de Venise et de Florence. Le Lyonnais est sobre, actif, dur à la peine, humble et naïf de cœur ; d'un abord un peu timide, mais d'un commerce sûr et d'une amitié fidèle ; il est de mœurs douces et pures, il est resté l'homme de la tradition et de la famille ; chez lui, mieux qu'ailleurs, la probité en affaires a résisté aux entraînements de l'amour du gain ; il y a je ne sais quelle discrète mesure dans toutes ses actions ; la simplicité est comme un produit du sol ; sur les marchés de la campagne rien ne distingue le plus riche cultivateur, du métayer le plus modeste ; et en traversant les rues de Lyon, on ne devinerait jamais, à l'aspect de ces maisons aux murs sombres et aux portes basses, qu'elles renferment les comptoirs de négociants dont la signature est connue et respectée sur toutes les places de l'ancien et du nouveau monde.

Ces vertus, qui sont celles de toutes les classes de la population, ont prêté parfois, dans ces derniers temps, à de fâcheuses et fausses interprétations, c'est que dans ces cœurs pleins de foi et tenaces dans leurs croyances, l'erreur est aussi difficile à déraciner que la vérité ; et à ceux qui seraient tentés de reprocher à Lyon d'avoir conservé dans son sein des disciples de Pierre Valdo, nous demanderons à notre tour de ne pas oublier que, dans les tourmentes révolutionnaires du dernier siècle, c'est à Lyon que la catholicité a trouvé son refuge le plus assuré et ses plus fervents défenseurs.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Lyon (lat. 45° 45′ 4″, long. 2° 29′ 11″ E.). — Lyon (*Lugdunum Segusianorum, Ludunum*) qui ne forme plus, avec ses faubourgs qu'une seule et immense commune, est situé à 372 kil. (distance légale) de Paris et à 356 en ligne directe, à 252 kil. de Marseille, dans une belle position au confluent de la Saône et du Rhône : à l'O. et au N., la ville est dominée par les montagnes de Fourvière et de Saint-Sébastien, qui s'élèvent en amphithéâtre sur les bords de la Saône ; de ce point l'œil embrasse tout l'ensemble de ses monuments, les deux fleuves qui la baignent, les coteaux couverts de verdure et de maisons qui l'environnent, les aspects variés que présentent les deux rives de la Saône ; et vers l'orient il entrevoit les hauts sommets des Alpes.

Nous avons dit précédemment que Lyon fut une création romaine. Son nom latin a donné lieu à de longues dissertations. La ville, ont dit quelques uns, fut fondée 1700 ans avant J. C. par un Gaulois contemporain de Moïse, *Lugdus*, d'où le nom *Lugdunum*. *Lugdunum*, ont prétendu certains autres, signifie, en langage celtique, la montagne des corbeaux, et une colonie de Rhodiens chassés de la Provence par les Phocéens de Marseille, et conduite par le roi Momorus serait venue se fixer en ce lieu, miraculeusement guidée par une troupe de ces oiseaux. L'étymologie de *lugdunum* (montagne du corbeau) est certainement préférable à celle du roi *Lugdus*, mais ni l'une ni l'autre n'est certaine, et il ressort des *Commentaires de César* que, de son temps, la seule ville un peu considérable des Ségusiens était celle que depuis on a appelée *Feurs*. Aussi l'honneur de la fondation de la seconde capitale de la France peut tout entier revenir à Minutius Plancus, comme l'atteste une inscription latine conservée à Gaëte. Ce fut par les ordres du sénat que ce personnage consulaire établit, 48 ans avant J. C., une colonie romaine au confluent de la Saône et du Rhône pour servir de refuge aux habitants de Vienne, expulsés de leur ville par les Allobroges.

Presqu'à son origine, sous Auguste, Lyon devint la capitale de la Gaule celtique, nommée Lyonnaise, et prit un développement rapide. Gratifiée de bienfaits par le premier empereur, elle lui éleva un temple magnifique à l'érection duquel concoururent soixante nations de la Gaule. Caligula, Claude, qui y avaient pris naissance, méritèrent les libéralités d'Auguste, et ce dernier prononça en 47 un discours dans le sénat pour faire accorder à la jeune cité le privilége de colonie romaine. Les Lyonnais firent graver sa harangue sur deux tables de bronze, qui, perdues pendant de longs siècles, ont été retrouvées en 1528, et se voient aujourd'hui dans le musée du Palais des Arts. C'est à cette époque que furent institués des jeux littéraires, et fondé un athénée dont les souvenirs se rattachent à l'église d'Ainay, et dont nous parlerons plus loin. Vers le même temps, sous Néron, un grand malheur frappa Lyon : un incendie détruisit presque toute cette ville, *qui n'avait pas vécu cent ans, terme qui n'est pas même le plus long pour une vie humaine* (Sénèque). Lyon avait trop d'éléments de prospérité dans sa situation pour ne pas se relever : au bout de quelques années elle était sortie de ses ruines, ainsi que l'atteste la part qu'elle prit en faveur de Néron dans sa lutte pour l'empire avec Galba (68). Trente années plus tard Trajan, au début de son règne, fit construire à Lyon un monument longtemps célèbre, le *forum Trajani*, qui s'élevait sur la montagne appelée aujourd'hui Fourvière.

C'est vers cette même époque qu'un saint vieillard, disciple de saint Jean, Pothin, s'en vint de Grèce vers cette cité policée des Gaules pour y prêcher l'Evangile. Au centre de la ville, à l'endroit, où ce temps devait s'élever depuis l'église Saint-Nizier, il y avait un bois touffu près de l'autel consacré à Auguste, ce fut le lieu choisi par le vieillard pour répandre la parole sainte. Ses disciples furent nombreux ; mais lors de la persécution de Marc-Aurèle, grand nombre des néophytes, avec le saint évêque, reçurent la palme du martyre.

Lyon eut encore de tristes jours sous la domination romaine : Sévère y mit à mort plus de 48 000 personnes, irrité de la résistance qu'il lui avait opposée et de la faveur qu'il avait accordée à son rival Albin, battu aux portes de la ville (197). Trèves et Cologne le firent plus tard déchoir de son rang de capitale quand le préfet des Gaules dut se rapprocher des barbares. Puis arriva l'invasion et toutes ses misères. Nous n'avons rien à ajouter à la peinture que fait Sidoine Apollinaire des Bourguignons, et que nous avons retracée dans l'histoire des Lyonnais, elle donne une idée suffisante de la société nouvelle. Les Burgondes, les Francs, les Sarrasins, la peste, les inondations, la famine, tous les maux vinrent assaillir cette ville policée naguère, et fille de Rome par les mœurs élégantes.

Grâce à Charlemagne, Lyon put respirer ; elle eut pour archevêque Leydrade, puis l'illustre Agobard. C'est à ce moment et sous ces deux hommes remarquables que s'établit l'influence toujours croissante depuis des archevêques. Lorsque le Lyonnais et sa capitale furent donnés à Guillaume Ier par Charles le Chauve, la lutte des prélats avec les comtes commença, et elle dura avec bien des vicissitudes jusqu'au moment où la ville, lasse de l'une et de l'autre domination, se donna à la France. Nous avons vu ailleurs la liste et l'histoire des comtes, et il ne sera pas inutile de mentionner ici les principaux archevêques.

Après saint Pothin, martyr en 177, saint Irénée fit faire au christianisme de grands progrès et laissa quelques écrits. Saint Vérissimus fut contemporain de Constantin. Le successeur de Vérissimus fut saint Just, prélat pieux jusqu'au scrupule, qui se condamna lui-même à abandonner son siége et alla vivre dans les solitudes de la Thébaïde pour n'avoir pas fait respecter le droit d'asile de son église en faveur d'un fou furieux poursuivi par la populace. Le corps de saint Just fut rapporté à Lyon, où une église lui a été consacrée.

Digitized by Google

Vers la fin du VIe siècle le siége épiscopal fut occupé par Prisque, représenté par Grégoire de Tours comme un prélat indigne pour avoir vécu publiquement avec sa femme et habité avec elle le palais épiscopal. Les Lyonnais ne se sont pas montrés du même avis que l'évêque de Tours ; leur église compte Prisque au nombre des saints : la question du mariage des prêtres était encore indécise à cette époque. Saint Arige se déclara en faveur de Brunehaut, et ce fut pour récompenser ses services que cette reine bâtit, avec une grande magnificence, le monastère d'Ainay sur les ruines de cet autel consacré à Auguste par soixante nations. Saint Ennemond, qui fut assassiné à Orléans au temps de Clotaire III, fut le premier fondateur de l'abbaye des filles Saint-Pierre. Saint Génis était évêque de Lyon quand les habitants prirent parti pour l'évêque d'Autun, Léodegar, contre le maire du palais Ébroïn, et ce fut sous l'épiscopat de Fulcrad que les Sarrasins s'emparèrent de Lyon, dont ils furent chassés par Charles Martel (732). Pendant le court séjour des musulmans, les églises avaient été pillées et brûlées; elles furent reconstruites sous Pepin.

Leydrade, bibliothécaire et ami de Charlemagne, fut le quarante-sixième évêque de Lyon. Après lui, Agobard fit remplacer par les Capitulaires de Charlemagne les prescriptions de la *loi Gombette* qui jusque-là avaient été en vigueur. Ce prélat assista à Paris, en 825, à la fameuse assemblée concernant le culte des images. Agobard, un instant déposé par Judith, mère de Charles le Chauve, pour s'être élevé contre la protection que cette princesse accordait aux Juifs, remonta plus tard sur son siége, où il termina paisiblement ses jours. On sait le mérite et l'importance des écrits de ce prélat. Ce furent, comme nous l'avons vu plus haut, les deux Burchard, membres de la famille suzeraine des rois de Provence, qui, confondant les titres de leur famille avec leur dignité, commencèrent contre les comtes cette lutte, où ils eurent l'avantage. Nous ne réitérerons pas ce que nous avons dit de ces dissensions et des différents traités qui intervinrent entre les comtes et les archevêques. Lorsque ces derniers furent en possession de la suprématie après l'accord de 1173, ils s'intitulèrent *archevêques par la grâce de Dieu ;* mais au moment où ils tiraient vanité de leur victoire, un nouvel ennemi bien plus redoutable et bien plus opiniâtre que les comtes de Lyonnais et de Forez, et qui à son tour resta vainqueur, se déclara, ce fut le peuple lui-même. A Lyon comme dans la plupart des villes du midi puissantes au temps des Romains, le régime municipal avait laissé de fortes traces : entre autres priviléges les habitants avaient conservé celui d'élire l'archevêque. Après la victoire sur les comtes, les chanoines, à la première vacance, se refusèrent au système d'élection populaire, firent de nouveaux règlements et déclarèrent qu'on ne pourrait entrer au chapitre qu'à la condition d'être noble. La population industrielle était considérable, déjà des distinctions profondes séparaient l'Église et les bourgeois, il y avait presque de la haine entre eux, quand, vers la fin du XIIe siècle, un riche négociant, Valdo, qui a donné son nom à la secte des vaudois, s'éleva contre les abus de l'Église lyonnaise et prêcha une réforme générale du clergé. L'autorité du prélat et des chanoines courut alors de sérieux dangers : Philippe Auguste, passant avec Richard Cœur de Lion par la ville pour se rendre en Palestine, fut pris pour arbitre par les habitants, et l'archevêque crut prudent de composer avec les bourgeois : il abandonna l'impôt qu'il percevait sur les denrées, moyennant la somme de 20 000 sous, monnaie de Lyon. Le traité ne fut pas fidèlement exécuté, et, à cette occasion, eut lieu une grande sédition dans les premières années du XIIIe siècle, sous l'épiscopat de Renaud, fils de Guigues III et tuteur de Guigues V, comte de Forez. Les bourgeois élevèrent des forteresses au confluent des deux fleuves, élurent cinquante citoyens pour diriger les affaires de la commune et organi-èrent une milice chargée de sa défense. Chacun des capitaines de cette milice fut appelé *pennon* parce qu'un de ces étendards était confié à sa compagnie, et le nom de *pennonage* fut donné aux différents quartiers de la ville. Ces dénominations subsistèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle : il y avait dans Lyon, à la révolution, vingt-huit *pennonages* ou quartiers avec chacun leur enseigne. Les citoyens lyonnais suspendirent un beffroi dans l'église Saint-Nizier, lieu de leurs séances, et firent fabriquer un sceau avec la légende : *Sigillum communæ universitatis et communitatis Lugduni*, et représentant le pont de la Saône flanqué de deux tours. Au milieu figurait une croix avec un cercle au centre des croisillons, dans lequel se trouvait une fleur de lis, hommage rendu au roi de France, protecteur de la ville; au-dessus étaient les images du soleil et de la lune ; à droite du pied de la croix, une fleur de lis, et à gauche, un lion *rampant*, qui répété seul servait de contre-sceau. Un accord convenu sous l'arbitrage du duc de Bourgogne prévint la lutte : les bourgeois promirent d'abandonner le projet de commune et la *conjuration*. L'archevêque jura de son côté le maintien des libertés et *bonnes coutumes* écrites ou non écrites. Ce ne fut là qu'une trêve; les dissensions recommencèrent sous l'épiscopat de Rébert de la Tour d'Auvergne, successeur de Renaud, et ne furent apaisées que par l'arrivée dans Lyon du pape Innocent IV. Chassé de Rome par l'empereur Frédéric II, le pape convoqua un grand concile à Lyon en 1245 et séjourna sept ans dans cette ville, favorisant les bourgeois au détriment du chapitre, dont les intérêts lui étaient indifférents. En 1267, dix-sept ans après la mort de Frédéric II et le départ du pape Innocent IV, la haine des habitants et du chapitre longtemps contenue par les circonstances, dégénéra en lutte ouverte, il y eut une grande sédition, les chanoines furent assiégés dans leur cloître et, vaincus sur tous les points, n'eurent d'autre ressource que d'excommunier leurs adversaires. Ceux-ci en appelèrent au roi : saint Louis intervint très-volontiers et fit une première conquête sur le droit de justice cléricale en permettant aux habitants d'appeler au bailli de Mâcon des jugements des officiers ecclésiastiques. Les chanoines profitèrent de l'absence de saint Louis, pendant sa croisade devant Tunis, pour revenir sur la concession qui leur avait été arrachée ; il y eut une nouvelle et violente lutte marquée par les plus cruelles dévastations : l'église du village d'Écully fut brûlée avec son curé et les fidèles qui assistaient à la messe, par une populace en fureur. Deux faits étrangers suspendirent un moment la querelle : le fameux concile œcuménique de 1274 tenu par le pape Grégoire X pour la réunion des deux Églises latine et grecque, et le sacre du pape de Philippe le Bel, Bertrand de Goth. Nous avons vu comment le roi de France intervint dans la querelle quand elle se renouvela, et comment elle se termina complétement à son profit.

La réunion de Lyon à la France fut l'époque d'une transformation pour son gouvernement municipal; il cessa d'être populaire; douze échevins, élus annuellement, et choisis parmi les notables, remplacèrent l'ancien conseil des cinquante membres, dont les fonctions étaient viagères. Les nouveaux magistrats prirent le nom de consuls. Pendant longtemps les archevêques protestèrent contre l'empiétement du roi sur leurs priviléges; Charles d'Alençon tenta, mais en vain, de les ressaisir; les officiers royaux s'installèrent en 1398.

A l'époque où cessa la domination temporelle des archevêques sur Lyon, cette ville commençait à jouir, grâce à son commerce, de la plus grande prospérité; son heureuse position intermédiaire entre l'Italie et les villes commerçantes de la Flandre et de la Hanse, en avaient fait le centre des plus importantes transactions. De plus, attirés par les franchises et les priviléges accordés par ses règlements municipaux, les riches Florentins, Génois, Lombards, étaient venus en foule y exercer leurs industries. Louis XI, qui tenait par-dessus tout à conserver à la France royale cette importante ville, accorda à son commerce les plus grandes faveurs. Il institua un tribunal spécial appelé *Conservation* et ayant « pouvoir de contraindre sur-le-champ, et même par corps, les débiteurs fugitifs, et de faire exécuter ses jugements dans toute l'étendue du royaume, sans distinction de ressort. » Pendant les guerres d'Italie, le séjour

Digitized by Google

fréquent de la cour et de l'armée fut pour Lyon une nouvelle source de richesses, jusqu'à la captivité de François Ier, après la bataille de Pavie. Pendant les années qui suivirent 1525-1529, les impôts multipliés et la famine occasionnèrent quelques soulèvements du pauvre peuple; pour prévenir le retour de semblables accidents, le consulat fit en faveur de la basse classe plusieurs fondations utiles, telles qu'hôpitaux et colléges pour l'éducation des jeunes enfants, puis, en 1531, à l'occasion d'une grande famine, fut instituée l'*Aumône générale*, vaste établissement destiné à secourir les vieillards, les infirmes et les pauvres.

En 1536 les sources de richesses, déjà si abondantes à Lyon, s'augmentèrent de l'importation de la fabrication des étoffes de soie, puis de l'autorisation accordée par François Ier d'élever des métiers pour la fabrication des draps d'or et d'argent.

Cette même année et celles qui suivirent furent ensanglantées par des massacres; d'abord ce fut l'exécution de Sébastien Montécuculli, gentilhomme de Ferrare, accusé d'avoir empoisonné le dauphin François, fils de François Ier, et qui fut *tiré* et *démembré à quatre chevaux*; puis des sectateurs de Calvin furent brûlés en place publique. L'hérésie crût avec les persécutions, le nombre des calvinistes devint tel qu'ils se rendirent maîtres de la ville en 1562 et l'ouvrirent au baron des Adrets, célèbre dans ce temps par ses cruautés et ses dévastations. Lyon resta treize mois en son pouvoir; les églises, les monastères furent saccagés, et un grand nombre de chefs-d'œuvre d'architecture et de sculpture périrent ou disparurent dans ce court espace de temps. La réaction catholique se fit sentir dans toute sa fureur à la Saint-Barthélemy; plus de 800 protestants furent massacrés en une nuit (1572). Lyon prit parti pour la Ligue contre Henri III; et le duc de Nemours, gouverneur du Lyonnais, médita de s'y créer, sous la protection du roi d'Espagne, un État indépendant. Mais on sait que l'appui cherché par la Ligue dans l'étranger fut la cause de sa perte; le parti des politiques et tous les honnêtes gens qui ne voulaient pas, dans l'intérêt d'une ambition personnelle, trahir la France, se rallièrent autour du colonel d'Ornano, commandant des forces royales. Nemours fut arrêté et enfermé au château de Pierre-Scise, et la ville se soumit à Henri IV l'année même où ce roi entra dans Paris (1594). Un édit du roi réduisit l'année suivante le corps municipal à cinq membres, le prévôt des marchands et quatre échevins assistés du procureur de la ville et d'un secrétaire.

La ville, bien qu'ayant à se plaindre parfois des exigences du fisc, recouvrait sa prospérité, quand elle fut frappée, en 1628, de la peste et du froid rigoureux de 1629 qui firent périr, assure-t-on, 35 000 personnes. Les métiers, les fabriques étaient abandonnés, le commerce était interrompu au milieu de la désolation universelle; il fallut plusieurs années, et l'épiscopat plein de charité et de douceur du cardinal Alphonse de Richelieu, frère du premier ministre de Louis XIII, pour faire oublier ce fléau. En 1642 furent exécutés sur la place des Terreaux l'historien de Thou et Cinq-Mars, celui-ci pour avoir trahi la France et vendu à l'étranger une de ses provinces, son ami pour ne pas l'avoir dénoncé.

Lyon reçut, en 1656, la visite de la reine de Suède Christine. La révocation de l'édit de Nantes porta un coup funeste à ses diverses industries, qu'aggravèrent encore les misères de l'hiver de 1709. Quelques émeutes, des inondations et de rigoureux hivers, sont les seuls événements marquants qui nous conduisent jusqu'au règne de Louis XVI. Cette période fut illustrée par de grands travaux, des noms devenus illustres dans la science et que nous allons bientôt citer.

En 1771, l'illustre architecte Perrache, reprenant le projet de Guillaume Delorme, dessécha un vaste terrain marécageux appelé *île Moignat*, le joignit au continent, et recula le confluent des deux fleuves d'une demi-lieue, jusqu'au village de la Mulatière

Lyon avait de prime abord embrassé avec ardeur la cause de la révolution; à la nouvelle de la prise et de la destruction de la Bastille, les Lyonnais avaient démoli le château de Pierre-Scise, qui servait de prison d'État. Mais bientôt un grand nombre de mesures révolutionnaires n'eurent pas leur approbation, surtout celles qui tendirent à centraliser à Paris toutes les forces gouvernementales, au détriment de la province; Lyon se vit annihilé dans l'avenir, alors il se fit une réaction violente en faveur des partisans de l'ancien régime; divers partis se formèrent: le Piémontais Chalier et tout le corps municipal, amis de la Convention, se mirent à la tête du *club central*, le maire, Nièvre, était girondin. Des troubles éclatèrent en avril et mai 1793; deux commissaires de la Convention, Nioche et Gauthier, furent pris dans l'hôtel de ville par les sections. Les représentants furent rendus à la liberté après 24 heures de détention; mais Chalier fut condamné à mort et périt sur l'échafaud. La contre-révolution ne fut plus douteuse dès ce moment; la ville se donna pour chef le comte de Précy, officier dévoué aux intérêts de la royauté. Lyon comptait une milice de 40 000 hommes et 300 pièces de canon, quand les généraux Kellermann et Doppet vinrent mettre le siége devant ses murs. Couthon et 25 000 volontaires ramassés dans les montagnes de l'Auvergne et dans tout le pays circonvoisin, se joignirent aux généraux républicains.

Vainement les princes émigrés et les Autrichiens s'efforcèrent de secourir la ville assiégée. Le 8 octobre, après 60 jours d'un siége terrible, Précy et l'ex-constituant Virieu, qui partageait avec lui l'autorité militaire, opérèrent leur retraite par le faubourg de Vaise et, poursuivis par les républicains, perdirent presque toute leur troupe avant de pouvoir gagner la Suisse; la ville épuisée tomba au pouvoir des agresseurs.

La Convention, maîtresse de Lyon, voulut frapper les populations par un grand exemple; sur une motion de Barrère, il fut résolu de n'en laisser subsister que les ruines, et sur ces ruines d'élever un monument avec cette inscription: *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus*; mais le détail des instructions mitigeait considérablement la rigueur de la sentence. On ne supprime plus de nos jours une ville comme Lyon, même par un décret législatif; la Convention se borna à diviser en deux le vaste département de Rhône-et-Loire, et à changer le nom de Lyon contre celui de *Commune affranchie*. Puis le sang coula à flots dans la ville rebelle. Ce n'était plus l'échafaud trop lent au gré des bourreaux, mais le canon qui faisait justice en masse des adversaires de la Convention. Couthon, Collot d'Herbois, Fouché de Nantes présidaient aux massacres.

Enfin ces jours de deuil disparurent; le Directoire, le consulat et l'empire rendirent à Lyon toute son activité industrielle. Ce fut en 1802 qu'un canut de Lyon, le jeune Jacquart, inventa son métier à tisser qui fit toute une révolution dans la fabrication de la soie; l'essor que prit dès lors l'industrie lyonnaise fit de la période impériale une ère de prospérité pour la ville: aussi les Lyonnais reconnaissants firent à l'empereur l'accueil le plus empressé à son retour de l'île d'Elbe, quand il entra dans la ville presque seul par le faubourg de la Guillotière. Ce fut à cette occasion que, touché de leur joie et de leur affection, il prononça ce mot fameux: *Lyonnais, je vous aime*. Quatre mois après, Lyon revoyait, comme en 1814, les armées coalisées.

La ville de Lyon, la seconde de France, jouissait de toute la prospérité due à son industrie, quand elle fut agitée de nouveau par les troubles civils. En novembre 1831, toute la population ouvrière se souleva au cri de *vivre libres en travaillant ou mourir en combattant*. Dans cette vaste cité comme dans les grands centres industriels, la misère la plus profonde coudoie l'opulence; si les riches entrepreneurs amassent des fortunes considérables, si la ville elle-même s'enrichit, au-dessous de cette classe qui jouit de la juste rémunération de ses peines, s'agite bien plus nombreuse une classe d'ouvriers voués presque fatalement et d'une façon héréditaire à la misère la plus profonde; leur nombre nuit au prix de la main-d'œuvre, et leur labeur accablant fournit à peine aux plus urgents besoins

de la vie. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette grave question de la misère qui partout, dans les grandes villes manufacturières, subsiste là où pourtant il semblerait qu'elle dût céder devant l'activité et le travail. A tort ou à raison, les ouvriers lyonnais se soulevèrent, et notre histoire eut à enregistrer une de ses pages les plus sanglantes. Ces souvenirs de deuil et ceux plus récents d'avril 1834 et de juin 1849 sont trop présents à tous les esprits, ils sont consignés dans trop d'écrits et de livres pour que nous ayons à les reproduire. Si on rapproche de ces désastres l'inondation de 1840, on verra combien Lyon a été éprouvée dans ces vingt dernières années, et combien il est temps que s'ouvre pour elle une ère de paix et de repos.

La population de Lyon, sans compter les faubourgs, s'élève à 177 190 habitants, indépendamment de la garnison et des hôpitaux.

Cette capitale, bien qu'adonnée au commerce et à l'industrie, a favorisé les lettres et a vu naître un grand nombre d'hommes célèbres. L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, aujourd'hui existante, remonte au XVIe siècle; à cette époque, ce n'était qu'une réunion libre de quelques hommes distingués qui ont été définitivement constitués en corps savant en 1758.

Les principaux hommes célèbres nés à Lyon sont : Claude, Marc Aurèle, Caracalla et Géta; Sidoine-Apollinaire, saint Ambroise le Grand, les fameux architectes Philibert Delorme, Perrache, Rondelet; les sculpteurs Coustou, Coysevox, Chinard, Lemot; Boissieu, dont les gravures ont tant de réputation; les peintres Stella, Vivien, Revoil, Richard, Orsel; le grand agronome Rosier; les naturalistes Benard et Adrien de Jussieu, La Tourette, Morel; les historiens Paradis, Colonia; le jésuite Menestrier, auteur d'un traité sur le blason et de recherches historiques, et fameux de son temps par sa mémoire prodigieuse; les littérateurs Morellet, Philippon la Madeleine, Scarron, Brossette, Lemontey, Jal; l'économiste Jean-Baptiste Say; les mécaniciens Jambon, Thomé, Jacquart; le voyageur Spon; le maréchal Suchet; les généraux Duphot, Servon, Lapoype, etc. Mentionnons encore la belle cordière, Louise Labbé, la Ninon lyonnaise du XVIe siècle, célèbre par sa beauté, son génie poétique et ses galanteries. Enfin, le bibliophile Grollier, contemporain de François Ier; il eut, dès les premiers temps de l'imprimerie, l'une des plus riches bibliothèques, et désireux de faire profiter ses livres à la science, il les prêtait aux gens de lettres, justifiant l'inscription placée sur la reliure de chacun d'eux : *Grollierii et amicorum*. Les armes de Lyon sont : *de gueules au lion d'argent, tenant de sa patte dextre un glaive de même; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or, et pour devise : Alium hæc monstrat amorem.*

La ville de Lyon est entourée de trois faubourgs : La Guillotière, la Croix-Rousse et Vaise, qui par un décret récent (24 mars 1852), lui ont été complétement annexés. De telle sorte que l'agglomération lyonnaise forme aujourd'hui une seule ville divisée en cinq arrondissements communaux. Le premier arrondissement comprend la haute ville, entre Rhône et Saône, depuis le mur d'enceinte de la Croix-Rousse jusqu'au pont du Change, l'église d'Ainay et le pont du Collége. Le second arrondissement s'étend depuis cette dernière limite jusqu'au pont de la Mulatière à l'extrémité de la pointe de Perrache. Le troisième arrondissement comprend, les quartiers de la Guillotière et des Brotteaux situés sur la rive gauche du Rhône. Le quatrième s'étend sur toute la Croix-Rousse. Enfin le cinquième comprend toute la partie de la ville située sur la rive droite de la Saône, c'est-à-dire le faubourg de Vaise, et les quartiers de Saint-Just, Saint-Georges et Saint Irénée. La population totale de l'agglomération lyonnaise est de 258,494 habitants. Nous avons jusqu'à présent parlé de la ville proprement dite, nous allons maintenant dire quelques mots des anciens faubourgs qui viennent d'y être annexés.

La Guillotière est située sur la rive gauche du Rhône, et son territoire, compris dans l'ancien mandement de Béchevelin, relevait autrefois de l'empire, et faisait partie du Dauphiné; il n'a été adjoint au Lyonnais qu'en 1734. Dans sa circonscription est compris le quartier connu sous la dénomination de *Brotteaux*; on y remarque le cours Morand, aboutissant au pont de ce nom et le cours Bourbon, qui longe le Rhône. La population de la Guillotière est de 43 524 habitants. Des fabriques de toutes sortes, mais surtout d'étoffes de soie, laine et coton, des brasseries et une cristallerie célèbre par la beauté de ses produits, occupent la population industrielle.

Les accroissements constants et rapides de cette commune s'expliquent par sa position; c'est le seul débouché ouvert à l'excédant de la population lyonnaise; au sud la presqu'île Perrache, au nord les rampes rapides de la Croix-Rousse, à l'ouest les coteaux occupés de Fourvière ne laissent qu'une issue à l'est aux envahissements de l'industrie et aux exigences de la vie confortable du capitaliste et du rentier. Lyon a trouvé cette espèce de déversoir dans la vaste plaine qui s'étend sur la rive gauche du Rhône, et qu'occupe aujourd'hui la ville de la Guillotière; peu de ponts à Paris peuvent donner une idée de la foule qui circule incessamment sur le seul pont non payant qui, entre l'Hôtel-Dieu et l'hospice de la Charité, rallie Lyon à son faubourg. Le pont Morand qui, à la hauteur de l'hôtel de ville, unit les quartiers du centre aux Brotteaux, prélève sur chaque passant un tribut de deux centimes et demi, et sa recette journalière dépasse en moyenne 1200 francs.

Il existe un projet gigantesque qui consisterait à barrer le cours du Rhône au-dessus de Saint-Clair et à donner le fleuve pour limite à Lyon augmenté de toute la Guillotière; si jamais ce rêve se réalise, tous les obstacles qui s'opposent aux développements de la ville de Lyon seraient levés.

La Croix-Rousse, au nord de Lyon, est une cure de première classe, avec deux succursales; sa population, de 28 614 habitants, est en majorité formée d'ouvriers en soie. Les quartiers Saint-Clair et Serin sont fort commerçants; ce dernier renferme un grand nombre d'entrepôts de vin, de liqueurs et marchandises venant de la Saône. La Croix-Rousse commença d'être habitée vers le XVIe siècle. Deux ans avant que les calvinistes fussent maîtres de la ville (1562), une croix en pierre avait été élevée sur le sommet du coteau Saint-Sébastien, à l'occasion d'une mission prêchée contre eux cette année-là; ce fut à ce moment que les premières habitations s'élevèrent en ce lieu, appelé depuis *Croix-Rousse*. La révolution de 1848 y surexcita plus que partout ailleurs une population conquise dès longtemps aux idées républicaines et aux utopies socialistes; de nombreux clubs s'y ouvrirent, et une société aux antécédents bachiques, connue sous le nom de *Société des Voraces*, se transforma en milice révolutionnaire et resta pendant plusieurs mois au service des autorités insurrectionnelles, maîtresses de l'hôtel de ville de Lyon et des forts de la Croix-Rousse.

Les constructions nouvelles, appropriées à l'industrie qui s'y exploite, donnent à ce quartier une physionomie particulière; les maisons élevées de six à sept étages sont percées d'un nombre infini de fenêtres destinées à éclairer les métiers qui fonctionnent à l'intérieur. Les rues sont larges et bien alignées; du côté de Lyon un vaste boulevard a été réservé entre les bâtiments du faubourg et les fortifications de la ville; de belles places ont été ménagées en face de chacune des portes, et malgré la récente origine de ce faubourg, tout dans l'aspect des constructions répond à l'importance qu'il a acquise. La Croix-Rousse ne peut offrir au voyageur aucun monument moderne ni aucunes ruines intéressantes; mais de son plateau le voyageur domine toutes les richesses de la vieille ville, et le tic-toc des métiers, les sifflements de la navette dont son oreille est incessamment frappée, lui rappellent pour quelle part immense le laborieux faubourg est dans les splendeurs de la métropole.

Vaise. — L'étymologie de ce nom paraît venir de la nature du sol primitivement aquatique et vaseux, qui a

été successivement exhaussé et durci par les alluvions de la Saône et par l'éboulement des terres de la colline environnante. Vaise, située sur la rive droite de la Saône, est cure de première classe, et a 9169 habitants. En 1840 l'inondation dévasta les quartiers neufs de ce faubourg. Beaucoup de mouvement et d'activité animent cette partie commerçante de la ville; il y existe de grands chantiers pour la construction des bateaux à vapeur, une gare considérable, un moulin à vapeur et des fabriques de toute espèce. Vaise est dominé par les forts Saint-Jean, de Loyasse et la nouvelle batterie dite de Vaise.

Les faubourgs ont presque toujours une importance relative à celle des deux points principaux entre lesquels ils servent de communications; Vaise est le faubourg de Lyon qui s'avance à la rencontre des arrivages de Paris; le nom seul des deux villes entre lesquels il a servi de trait d'union peut donner une idée de son importance. Sa prospérité, étroitement liée à l'activité du roulage, a reçu une grave atteinte de chaque progrès de la navigation à vapeur sur la Saône. Les ruines occasionnées par l'inondation de 1840, et qui ne sont pas encore relevées, témoignent de l'affaiblissement des ressources d'un quartier jadis si florissant. Toutefois son importance n'a pu être méconnue, et dans les divers tracés de la ligne de fer qui doit unir Lyon à Paris, le point d'arrivée a été fixé à Vaise. L'établissement d'une gare centrale pourra seule compenser l'isolement dont le menace la création d'un pont suspendu réclamé depuis longtemps et qui s'élancerait du plateau de Fourvière aux cimes de la Croix-Rousse à la hauteur de l'ancien couvent des Chartreux; entreprise sérieusement étudiée, et dont selon toute probabilité nous sommes destinés à voir l'exécution.

Nous venons de jeter un coup d'œil général sur la ville de Lyon et de la parcourir, en quelque sorte, à vol d'oiseau, mais le lecteur n'aurait qu'une idée bien imparfaite de cette capitale, de l'importance de ses monuments et des souvenirs qui s'y rattachent, si nous ne nous arrêtions, dans une visite plus détaillée, sur chacun des points principaux qui méritent l'attention de l'archéologue, du touriste ou du lecteur.

Il y a quelques années à peine, deux routes conduisaient de Paris à Lyon : celle par la Bourgogne, qui traversait Auxerre, Autun et Châlon; celle par le Bourbonnais, qui passait par Bourges, Nevers, Moulins et Roanne. La création des lignes de fer a fait abandonner aujourd'hui presque complétement cette double direction; Dijon est devenue la seule halte entre Lyon et Paris, et bientôt Châlon perdra le privilége d'arrêter quelques instants les voyageurs que la voie ferrée abandonne là, à cette heure, pour les confier aux bateaux à vapeur de la Saône.

Les avantages attachés à la rapidité des communications compenseront-ils, pour tout le monde, les douces émotions de cette ravissante promenade sur la Saône, au milieu des sites les plus intéressants et les plus gracieux, à travers les plus ravissants paysages? Puisque pendant quelques années encore, jusqu'à l'achevement du tronçon de Châlon à Lyon, le lecteur pourra suivre notre itinéraire, prenons une fois encore ces bateaux qu'on trouvait naguère si commodes et si rapides, en les comparant aux lourdes diligences de nos pères, et entrons dans Lyon par la Saône.

Ile Barbe.—Longtemps à l'avance, l'activité qui règne sur le fleuve, sur ses bords, sur les routes, le luxe des maisons de campagne, l'importance des établissements industriels, le prolongement des faubourgs, tout annonce les approches d'une grande ville. Après avoir laissé à gauche Neuville et ses fabriques d'impressions sur foulards, Belleville et Villefranche, dont nous parlerons plus tard, Collonge, où le carrier, suspendu sur un abîme, taille à plein roc et à ciel ouvert, dans la montagne, les pierres nécessaires aux constructions lyonnaises, le cours du fleuve semble barré par un îlot qui s'élève au milieu de ses eaux, et dont la pointe paraît s'avancer à notre rencontre comme la proue d'un navire. Sa base est protégée contre le courant par des assises de pierres rongées par l'eau et le temps, surmontées par de vieilles murailles qui furent des remparts. C'est l'île Barbe. Sur ce petit coin de terre, de 1200 pas de long sur 300 de large, semblent s'être résumées toutes les splendeurs et toutes les tribulations de l'Église catholique de France. On s'appuie de son nom même, *insula Barbara*, pour établir l'authenticité de ses plus antiques légendes. C'était, dit-on, un petit désert couvert de bois touffus servant de retraite aux druides qui, chaque année, en sortaient aux fêtes solennelles pour aller chercher le gui sacré sur les chênes des forêts du Dauphiné. Ce serait dans cet asile que se serait retiré le Longin des saintes Écritures, emportant avec lui la coupe qui avait servi à la dernière cène de notre Seigneur. Ajoutons que tout ce récit est basé sur le souvenir d'une coupe précieuse qui figura, jusqu'en 1500, dans le trésor du monastère, et sur l'existence du tombeau d'un Longin, que nous verrons ne pas être celui-là. A côté de la légende voici ce que raconte l'histoire : c'est au règne de l'empereur Septime Sévère que remonte le premier défrichement de l'île Barbe.

Vers l'an 240 de notre ère, sous l'épiscopat de saint Just et de saint Irénée, à la suite des massacres qui décimèrent si cruellement la population chrétienne, deux fidèles, Étienne et Perregrin, vinrent se réfugier dans l'île pour échapper aux fureurs de la persécution; leur vertu et leur piété émurent le cœur d'un seigneur du voisinage nommé Longinus, qui, quelques années après, lorsque la paix fut rendue aux chrétiens, construisit pour eux une cellule et une chapelle en leur donnant pour maître un saint homme nommé Dorothée. Tels furent les premiers fondements de ce monastère qui devint bientôt si puissant et si fameux. Les progrès furent rapides, car dès l'an 440, sous l'abbé saint Eucher, nous voyons que les évêques de Lyon confient en leur absence, aux moines de l'île Barbe, le soin de visiter le diocèse; et le clergé de la ville, à la mort de ses pasteurs, a recours à leurs lumières pour l'administration des affaires religieuses. Leur réputation de sainteté attire auprès d'eux les pénitents des pays voisins; saint Loup vient y renouveler les merveilles de la Thébaïde; Charlemagne enfin, le grand empereur, édifié par les rapports de son ministre et ami Leydrade, envoie dans le monastère des moines du mont Cassin, fixe à 90 le nombre des religieux, les place sous la direction de Benoist d'Aniane et fait rédiger sous ses yeux la règle de la communauté. Quoique tant de gloire et de puissance se soient encore accrues depuis, nous sommes à l'apogée des véritables splendeurs de l'île Barbe. Ses deux patrons, saint André et saint Martin, sont, du Forez au Dauphiné, l'objet de la plus grande vénération; les pèlerins [illegible] sur les bords de la Saône qui avoisinent l'île sainte. La translation d'une relique leur suffit pour fonder Saint-Rambert, qui devient leur premier fief. Les donations se multiplient, il n'est point de seigneur du voisinage qui ne croie devoir payer leurs prières au prix d'une fondation pieuse ou de l'abandon d'un domaine; outre le monastère, avec demeure abbatiale bâtie à la pointe nord de l'île, il y a une église pour chacun des deux patrons.

C'est dans l'excès même de cette richesse et de cette puissance que les germes de décadence prendront leur source.

En 1261, les propriétés lointaines des moines leur suscitent de redoutables ennemis, et ils sont contraints de mettre sous la protection suspecte de Charles d'Anjou, comte de Provence, leurs biens situés aux diocèses de Gap, Embrun, Die et Sisteron. Bientôt l'ambition et la cupidité se glissent dans les cœurs avec la mollesse et les jouissances; les cellules de l'île Barbe sont recherchées par les fils des plus nobles familles; l'asile où vivaient à l'aise les 90 disciples de saint Eucher, depuis qu'il resplendit d'or et abonde de richesses, est devenu trop étroit; en 1279 l'abbé Girin réduit leur nombre à 40; un siècle plus tard il ne sera plus que de 34. Ajoutez le relâchement de la discipline produit par l'absence du supérieur, car il n'est plus de prince de sang royal ni de prince de l'Église qui ne soit heureux et fier d'ajouter à ses titres celui d'abbé de l'île Barbe; en 1485, cette

Digitized by Google

dignité est conférée, à titre commendataire, au cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon. Enfin, la règle monastique de saint Benoît, toute relâchée qu'elle se soit faite, toute facile qu'elle soit devenue, est trop lourde encore pour des religieux que tant de liens rattachent au monde; à la suite d'une longue négociation sous le pontificat de Jules III, la sécularisation est accordée et la bulle n'astreint plus les nouveaux chanoines qu'à un séjour de six mois au chapitre.

Les infortunés ne jouirent pas longtemps de cette liberté si désirée. La bulle est de 1551, et déjà à cette époque grondaient, non loin de la Saône, les orages de la réforme. Maîtres de Lyon, les huguenots venus de Genève se ruèrent sur l'île Barbe; tout y fut saccagé, pillé, détruit: riches ornements, saintes reliques, tout disparut dans cette tourmente. On ne retrouva jamais depuis ni la coupe de Longin, ni le cornet d'ivoire que les seigneurs de Mont-d'Or venaient chaque année, le jour de l'Ascension, recevoir des mains de l'abbé pour le montrer au peuple, après en avoir pris *deux emboutiées*, c'est-à-dire sonné deux fois. Ce que la fureur des religionnaires épargna devint la proie des paysans des environs, organisés en bandes de pillards. S'il faut en croire le père Le Laboureur, chanoine de l'île Barbe, et dont le récit paraît sincère, la conduite des religieux n'eût été ni digne ni exempte de scandale, et dans son ouvrage intitulé *Les mazures de l'île Barbe*, il cite des faits d'impiété et des abjurations, que nous aimons mieux révoquer en doute pour l'honneur du vieux monastère. Les chanoines, réfugiés pour la plupart à Montluel, sous la protection du duc de Savoie, ne se hasardèrent à revenir dans l'île que vers l'année 1615. Rien de plus touchant que les lamentations du savant bénédictin sur l'état désolé dans lequel les pères retrouvèrent leur ancienne demeure. Les autels renversés, les murs dépouillés des temples et de l'abbaye, n'avaient plus de couvertures; à défaut d'autre butin, les derniers venus avaient emporté les pierres dont ils croyaient pouvoir faire usage. Le chapitre ne se releva pas d'un si rude échec; en 1620, on reconstruisit bien une chapelle à Notre-Dame, mais les chanoines restèrent éloignés d'un séjour où tout leur manquait. Les cérémonies du culte devinrent aussi simples et aussi humbles qu'elles avaient été splendides; ce qui restait des revenus et des domaines d'autrefois devint l'apanage des abbés grands seigneurs, dont pas un ne chercha à relever les ruines de la pauvre abbaye oubliée. Notre naïf chroniqueur finit par un dernier regret donné à de grands noyers dont l'ombrage l'avait abrité dans des jours plus prospères, et qui furent abattus pendant l'hiver rigoureux de 1599. Les archives de la communauté constatent, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, une série de 88 abbés, tant cloîtrés que séculiers. Dans cette longue liste, les plus illustres familles du Lyonnais ont des représentants; mais depuis la fin du XVIe siècle, la fonction d'abbé ne fut plus qu'un titre honorifique et une source de gros revenus: parmi les derniers, en 1609, figure Claude de Nerestang, nommé à l'âge de huit ans. Vers 1710, enfin, le sol ayant été déclaré malsain et inhabitable, l'abbaye fut réunie au grand chapitre et au séminaire de Lyon.

De nos jours, quelques chétives maisons de paysans, quelques logements d'artistes attirés par le pittoresque du site, voilà tout ce qui a remplacé les magnificences du temps passé; un pont suspendu, destiné bien plutôt à la communication des deux rives de la Saône qu'au service de l'île, donne une fois l'an passage à la population de la ville et des campagnes environnantes, qui, comme dernier souvenir des anciennes traditions, a remplacé, par une *vogue* un peu mondaine, les pieux pèlerinages de ses pères.

Lorsque l'on quitte l'île Barbe, la colline qui borde la Saône à l'est et qui va grandissant parallèlement au cours du fleuve, est celle-là même qui va se terminer, quelques kilomètres plus loin, par le plateau de la Croix-Rousse; à ses pieds, que la Saône contourne dans une légère inclinaison à l'est, elle entre dans Lyon et va baigner, sur la rive opposée, la base du rocher de Pierre-Scize, où s'éleva, jusqu'à la révolution française, le château destiné à protéger la ville de ce côté. De ce château, qui avait gardé le nom du roc sur lequel il était bâti, nul vestige n'a survécu; après avoir subi les mêmes vicissitudes et les mêmes changements de fortune que la ville elle-même, il fut enlevé par Henri IV à la domination des archevêques: Louis XIII en remboursa le prix à Alphonse de Richelieu, frère de son ministre, archevêque de Lyon, et le grand cardinal en fit une prison d'État à laquelle les révolutionnaires vainqueurs ne pouvaient pardonner. Sauf cette exception, les deux rives de la Saône appartiennent exclusivement à l'industrie, ce ne sont qu'entrepôts et ports de débarquement jusqu'au pont de pierre, récemment reconstruit et appelé pont du Change, qui nous conduit au centre de la ville.

ÉDIFICES RELIGIEUX ET ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ.

La longue domination des évêques, et plus encore le caractère religieux des habitants, explique l'importance des édifices consacrés au culte et à la charité. Quoique les églises soient beaucoup moins nombreuses qu'elles ne l'étaient avant 1793, Lyon est encore, sous ce rapport, une des villes de France le mieux partagées. Malgré la difficulté des temps, la municipalité a soigneusement et pieusement veillé à leur entretien. Le service intérieur de la ville est divisé en 6 cantons desservis par 14 paroisses, sans compter les chapelles.

AINAY. — La plus remarquable église de Lyon, tant par son antiquité que par les souvenirs qui s'y rattachent, est sans contredit celle d'Ainay, presqu'à l'extrémité sud de la ville et sur la rive gauche de la Saône. Ce point passe pour être celui où Annibal traversa le fleuve avec son armée. Une tradition plus positive apprend que c'est sur cet emplacement que fut construit ce temple fameux dédié à Auguste et à Rome par soixante nations des Gaules. A ce temple était adjointe une académie (*atheneum*) devant laquelle, selon Strabon, poëtes et orateurs se rassemblaient pour disputer le prix de la poésie ou de l'éloquence. L'historien ajoute que, suivant une loi singulière imposée par l'empereur fondateur des jeux, les vaincus étaient contraints à passer l'éponge eux-mêmes sur leurs tablettes, ou à en effacer les caractères avec leur langue et qu'en cas de refus, après avoir été battus de verges, ils devaient être précipités dans le fleuve. Il existe encore des médailles qui représentent la façade du temple païen, dont le style grec explique le nom *atheneum*. Ces colonnes, qu'on croit reconnaître dans celles qui soutiennent la voûte d'Ainay, seraient les fragments les plus importants de cette époque. Depuis le IVe siècle de l'ère chrétienne on a pu suivre d'une manière beaucoup plus positive les transformations de cet édifice. Un ermite du nom de saint Radulphe vint y bâtir, vers cette époque, une petite chapelle souterraine. Sa réputation lui attira de nombreux disciples qui fondèrent, sur les lieux mêmes, une communauté de moines. C'est à ces moines que la reine Brunehaut abandonna ce qui restait de l'ancien temple d'Auguste, et avec ces débris fut construite une église célèbre et magnifique qui dura jusqu'à l'invasion des Sarrasins. Détruite à cette époque, elle ne fut rebâtie qu'au XIe siècle. Cette fois encore les vieilles ruines païennes entrèrent dans la construction. Ce mélange fait avec art, et dans des proportions qui rappellent le goût antique, donna au monument cet aspect original et saisissant qu'il a conservé jusqu'à nos jours. En se plaçant, pour l'admirer, à l'angle du quai de la Saône, le portique, encadré par une voûte qui sépare le quai de l'église, éclairé par les tons chauds des murs en cailloutis qui entourent la place, produit un grand effet et réveille puissamment les souvenirs de la Grèce et de l'Italie. A l'intérieur, où l'on remarque un bas-relief antique et une mosaïque qui date de la décadence, le style gothique domine presque exclusivement, sans que cependant l'harmonie générale en soit atteinte; grâce aux soins pieux des intelligents disciples de saint Badulphe, ce chef-d'œuvre de l'art chrétien a traversé intact sept siècles de révolutions, de guerres civiles et étrangères.

Ces religieux, qui avaient adopté la règle de saint Benoît, et qui relevaient de Cluny, furent, dans l'année 1685, convertis en chanoines de qui on exigeait des preuves de noblesse. Aujourd'hui, Ainay est la paroisse principale du premier canton de Lyon, et le clergé, fidèle aux antécédents de ses prédécesseurs, s'est gardé, jusqu'à ce jour, des prétendus embellissements modernes, de toute ornementation qui serait un anachronisme, et il a conservé à son église ce caractère riche et sévère à la fois, qui en fait une des merveilles de Lyon.

Saint-Nizier. — Après Ainay, l'église la plus remarquable par son antiquité et ses souvenirs est celle consacrée à saint Nizier, située en face du pont de pierre, sur la Saône, et presqu'au centre de la ville. Elle a servi de cathédrale pendant les premiers siècles; sous le temple actuel existe encore une crypte ou église souterraine et voûtée dans laquelle saint Pothin assemblait les fidèles et où il éleva le premier autel qui ait été dédié à Jésus-Christ dans les Gaules. L'église supérieure, commencée par les soins et aux frais d'un marchand nommé Renouard, et achevée par ses enfants, est du XIVe siècle. La voûte en est d'une grande hardiesse; le portail a été exécuté sur les dessins de Philibert Delorme. On admire à l'intérieur un très-beau maître-autel et quelques excellents tableaux de maîtres. Saint-Nizier avait autrefois un chapitre fondé en 1305 par l'archevêque Louis de Villars, et composé de quinze chanoines et de deux dignitaires. C'est aujourd'hui une cure de première classe, paroisse du deuxième canton.

Saint-Jean. — Si nous ne considérions dans les églises que leur importance présente et la grandeur de l'édifice, nous aurions dû accorder la première place à la cathédrale dédiée à saint Jean, siége archiépiscopal du primat des Gaules, *prima sedes Galliarum*, située sur la rive droite de la Saône, au pied de la montagne de Fourvière; sa façade, tournée vers l'ouest, manque de perspective, et le palais de l'archevêque, qui lui est contigu et qui la sépare du quai, la masque totalement du côté de l'est. L'ensemble actuel du monument s'est formé de la réunion de trois églises; chacune des nefs latérales, bâties à des époques différentes, l'une sous l'invocation de saint Etienne au IVe siècle, l'autre sous l'invocation de sainte Croix au VIIe, n'ont été reliées par la nef de saint Jean que sous le règne de Charlemagne; l'exhaussement de la nef principale et les dispositions intérieures qui complétèrent ce remaniement furent l'œuvre de Philippe Auguste et de saint Louis; le portail enfin, ne fut achevé que sous Louis XI. Dix siècles s'étaient donc écoulés entre le commencement et l'achèvement des constructions: il n'y avait pas d'homogénéité à espérer de travaux qui avaient passé par tant de mains; aussi, malgré tous les efforts faits pour conserver au monument le style gothique, son défaut capital est l'absence de l'harmonie. Comparée à nos basiliques des époques correspondantes, et relativement à ses autres dimensions, cette cathédrale manque d'élévation, écrasée qu'elle est en outre par quatre grosses tours dont elle est flanquée aux quatre coins. Cette part faite à la critique architecturale, on reconnaîtra que sous d'autres rapports l'édifice répond dignement à sa haute destination; nous retrouvons dans la décoration intérieure cette sobriété de bon goût, ce soigneux entretien qui font rarement défaut dans les monuments lyonnais. Le chapitre de Saint-Jean a une grande célébrité historique; on exigeait autrefois des chanoines, à leur réception, la preuve de quatre quartiers de noblesse, ils officiaient la mitre en tête. Cette renommée remonte à une époque déjà ancienne, puisqu'en 1245 il comptait parmi ses membres un fils d'empereur et neuf fils de rois; toutes les grandes familles du pays y ont tenu par quelques-uns de leurs membres, et l'on peut dire des archives de Saint-Jean que c'est le livre d'or de l'aristocratie lyonnaise. La révolution a considérablement modifié cet état de choses; cependant à Saint-Jean plus que partout encore s'est conservée la pompe des cérémonies religieuses, et lorsqu'aux fêtes solennelles l'archevêque primat des Gaules officie pontificalement et déploie les riches ornements, trésor du chapitre, l'étranger ne néglige pas d'aller admirer ce pieux spectacle que bien peu de villes pourraient lui offrir. On visite aussi, dans la salle des Pas-Perdus de l'archevêché, une collection incomplète encore des portraits des archevêques qui ont occupé le siége de Lyon. Le chapitre est composé aujourd'hui d'un archevêque-cardinal, monseigneur de Bonald, de trois grands vicaires et de neuf chanoines titulaires; il compte deux archevêques et cinq évêques comme chanoines honoraires et quarante-huit chanoines d'honneur.

L'histoire d'aucune des autres églises de Lyon ne serait sans intérêt, mais leur fondation correspondant aux mêmes époques et se rattachant aux mêmes événements, nous craindrions de dépasser les limites de cet ouvrage; il faut cependant encore citer Saint-Irénée, à l'extrémité sud-ouest de la ville dans le faubourg de Saint-Just. Cette église est bâtie sur les tombeaux des premiers chrétiens martyrisés sous Marc Aurèle, et dont les corps sont déposés dans la crypte qui subsiste encore; cet édifice fut aussi saccagé par les huguenots qui dispersèrent les reliques de saint Irénée; on ne voit plus que le sépulcre vide du saint, et le pavé en mosaïque de la vieille église sur lequel on lit une inscription en vers latins énonçant qu'il y a dix-neuf mille martyrs enterrés dans ce lieu. Parmi ces morts, une légende fort populaire et encore très-accréditée s'obstine à vouloir compter les Machabées et leur mère. De nos jours les fidèles du quartier Bellecourt ont élevé, à l'entrée de Perrache, dans le goût moderne, à leurs frais, une église sous l'invocation de saint François; cette origine, qui fait honneur à la piété des habitants, est à peu près son seul titre à l'intérêt des voyageurs. Des souvenirs d'une autre nature se rattachent à l'église de Saint-Bonaventure, située dans l'ancien cloître des cordeliers, près du Rhône, dans la région centrale de la ville; c'est dans ce quartier que se réfugièrent, après leur défaite, les insurgés de 1834, et l'église même de Saint-Bonaventure fut leur dernier bivouac.

Enfin les deux églises de Saint-Pierre et Saint-Polycarpe, situées dans les quartiers les plus riches et les plus commerçants de la ville, méritent une mention particulière: la première, qui est une dépendance du palais Saint-Pierre, autrefois abbaye célèbre de femmes, et dont nous aurons ailleurs occasion de parler, est située dans la rue du même nom, près la place des Terreaux; Saint-Polycarpe est la paroisse du haut commerce, dans le quartier des Capucins, assis sur les premières pentes de la Croix-Rousse, et qui sépare la ville de Lyon de son plus célèbre faubourg.

Loyasse. — La charité dérive trop naturellement de la religion pour que nous ne trouvions pas dans les hospices de Lyon le même caractère de grandeur que nous avons admiré dans ses églises; mais avant d'en énumérer le nombre et d'en signaler l'importance et l'origine, un mot sur le cimetière de Loyasse, qui ne le cède à aucun établissement rival ni en étendue ni en richesses. Il ne peut y avoir d'antiquité bien reculée pour aucun des cimetières actuels, on sait qu'avant la révolution française, le privilége d'être inhumé dans les églises s'étendait jusqu'à la bourgeoisie aisée, c'est presque dire jusqu'à toute famille ayant les moyens de payer l'inscription d'un nom sur une pierre tumulaire; à Lyon, comme dans les autres villes de France, le cimetière de Loyasse doit son origine à la suppression des cimetières de paroisses. Il est situé sur le versant occidental de la montagne de Fourvière, et son entrée principale donne sur le faubourg de Saint-Just. Il est coupé d'allées droites, larges et plantées de magnifiques cyprès; les monuments prétentieux y sont rares: c'est toujours Lyon dans sa simplicité digne et décente; mais les chapelles tumulaires, les caveaux de famille y sont innombrables et généralement entretenus par une piété persévérante et avec le soin le plus religieux.

Malgré l'éloignement de Loyasse et la difficulté du chemin, l'usage de transporter les morts sur des brancards appuyés à l'épaule s'est conservé jusqu'à présent.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

Digitized by Google

Ile Barbe près Lyon.

Fourvière.—Lorsqu'on se dirige de Lyon vers Loyasse, après avoir traversé la partie du quartier Saint-Jean qui avoisine la cathédrale, on s'engage dans de longues ruelles qui, par des pentes très-rapides, conduisent au sommet du coteau qui borde Lyon à l'ouest. Nous avons eu occasion de dire que l'ancienne ville romaine s'élevait sur ce versant; les fondations antiques, et plus encore les dispositions du terrain façonné en terrasses artificielles, ont déterminé l'établissement de couvents, de communautés religieuses, d'hospices et de pensionnats, construits très-probablement sur l'emplacement des anciens palais des hauts fonctionnaires, préteurs ou généraux romains. Sur le plateau de la montagne était un temple; selon l'opinion la plus répandue, il était dédié à Vénus. Près de ce temple l'empereur Trajan avait fait construire un forum entouré de portiques et décoré de statues, d'où était venu, pour ce lieu, le nom de *Forum vetus* ou *Forum Veneris*, dont la corruption du langage a fait Fourvière; ces suppositions, quoique dénuées de témoignages authentiques, sont très-vraisemblables. On sait que ce forum servait de marché et qu'il était fréquenté par de nombreux visiteurs accourant de contrées lointaines pour y échanger leurs produits; c'est là qu'aboutissaient les aqueducs construits à si grands frais et amenant l'eau du mont Pilat dans le Forez : l'importance de Fourvière, sous la domination romaine, est donc incontestable. Voici comment s'explique la piété traditionnelle et toute spéciale qui s'attache à la modeste chapelle remplaçant aujourd'hui les portiques du temple païen : on prétend que c'est devant les idoles de ce temple que furent traînés saint Pothin et ses pieux compagnons, quand on les somma d'abjurer la foi sainte, et que c'est du haut de cette colline que s'élança vers le ciel l'héroïque témoignage des premiers martyrs; l'amphithéâtre romain, témoin du sacrifice, était resté, pour les chrétiens persécutés, un lieu de vénération et le but de leurs secrets pèlerinages, lorsqu'en 389 un édit de Théodose autorisa le culte de la nouvelle religion. Les chrétiens, nombreux déjà et libres enfin de manifester leurs croyances, auraient renversé les anciennes idoles et remplacé la statue de l'impudique Vénus par une image de la vierge Marie. Jusqu'en l'an 840, selon saint Bénigne de Dijon, le forum, désormais sanctifié, aurait conservé sa magnificence romaine; mais à cette époque un écroulement causé ou par un tremblement de terre, ou par la vétusté de l'édifice, aurait anéanti les bâtiments, les portiques, l'amphithéâtre et tout ce qui décorait Fourvière. Le zèle chrétien craignit-il ou dédaigna-t-il de lutter contre le souvenir des magnificences païennes dans l'érection d'un nouveau temple? La rivalité des divers ordres dont les couvents étaient groupés sur la sainte montagne et se disputaient la possession du nouvel autel, fit-elle obstacle à la construction d'une église digne de répondre à la piété des fidèles? Les savantes recherches des historiens de Fourvière nous donnent peu de lumières sur ce sujet; nous savons qu'une simple chapelle s'éleva sur les ruines du temple qui s'était écroulé. Mais l'empressement des pèlerins n'en fut pas moins grand; dans les afflictions privées, dans les calamités publiques, c'est à l'intercession toujours efficace de Notre-Dame de Fourvière que les populations avaient recours : combien de volumes ne remplirait-on pas avec

le récit des miracles que la foi lyonnaise attribue à la protection de sa madone!

Le premier agrandissement de l'humble chapelle se rattache à une des plus touchantes légendes du catholicisme; laissons l'abbé Cabour raconter d'après Colonia la pieuse histoire : *Un jour Thomas Becket, Guichard son ami et le chanoine Olivier de Chavannes, se promenaient ensemble sur la petite place de Saint-Jean; la conversation tomba sur les nouvelles constructions qu'on faisait à Fourvière : les yeux de l'exilé se portent sur la colline : Quel sera le patron du deuxième sanctuaire? demanda-t-il à ses hôtes. — Le premier martyr qui versera son sang, répond Guichard ou Olivier. — Vous-même, ajoute l'un d'eux, si vos ennemis vous procurent cet honneur.* Le saint prélat dut voir dans ces paroles une nouvelle révélation des glorieuses épreuves auxquelles il était réservé, car lui-même plus d'une fois il avait prédit l'issue du combat qui devait couronner sa lutte. On sait comment vingt-six jours après son retour en Angleterre, Thomas, rappelé par son roi, fut assassiné au pied des autels par quatre chevaliers.

Cette légende, ajoutée à tant d'autres, ne devait qu'accroître encore la ferveur des fidèles; de proche en proche le renom de la sainte madone s'étendait jusqu'au delà des frontières du royaume; Philippe de Savoie joignait son offrande aux tributs de la vénération nationale et dotait la chapelle de Fourvière d'un chapitre et de riches présents. Vers la même époque, l'héritier de la couronne de France était atteint d'une maladie qui déjouait toutes les ressources de l'art des plus habiles médecins; le roi son père, Louis VII, implora le secours de Notre-Dame de Fourvière, et parmi les ex-voto suspendus aux murailles de l'humble chapelle, on put voir celui du monarque reconnaissant, remerciant la vierge sainte d'avoir conservé à son amour et à la gloire de la France son fils, qui régna sous le nom de Philippe Auguste, et fut le vainqueur de Bouvines. Rome enfin sanctionna le culte de Fourvière. En 1251, le pape Innocent IV accorda quarante jours d'indulgence à ceux qui iraient visiter le sanctuaire miraculeux. Un arrêté municipal daté de 1336, assigna au chapitre de Fourvière une place d'honneur dans les solennités publiques, et lui confia, à titre honorifique, une des clefs de la ville de Lyon. L'histoire nous a légué le souvenir de la dévotion du roi Louis XI pour la Notre-Dame d'Embrun dont il portait l'image à son chapeau. Ce culte, quelque peu superstitieux, ne put cependant dominer la populaire influence des croyances à Notre-Dame de Fourvière; après la lutte la plus sérieuse qu'il ait eue à soutenir, vainqueur enfin de son puissant et chevaleresque adversaire, Charles le Téméraire, c'est vers notre sainte colline qu'il se dirigeait revêtu du costume des pèlerins, c'est à notre madone qu'il adressait l'hommage de sa reconnaissance, et, par une singulière confusion de la piété éternelle avec les préjugés de son temps, il la créait châtelaine de vingt-cinq villages.

La sauvage invasion du baron des Adrets n'épargna pas plus l'oratoire de Fourvière que les autres édifices consacrés à la religion. La chapelle fut rasée par les huguenots en 1551, et ne put être relevée que dans les premières années du siècle suivant. A ces désastres, une peste horrible vint joindre ses ravages en 1628; l'implacable fléau décima pendant quinze ans la population lyonnaise. L'émigration enlevait ceux que la mort avait épargnés. Lyon se voyait menacée d'une ruine complète, lorsque, le 3 septembre, ses magistrats prirent la résolution de consacrer la ville à la vierge protectrice, et vinrent solennellement, suivis du peuple entier, renouveler leur vœu au pied de ses autels. La tradition affirme qu'à dater de ce jour la contagion s'arrêta. Deux siècles se sont écoulés depuis ce pacte de famille conclu entre Notre Dame de Fourvière et la ville de Lyon. Des deux côtés l'alliance a été religieusement observée.

Les archives de Fourvière conservent l'extrait des délibérations de conseils municipaux reconnaissant leurs villes délivrées de la peste, sauvées des inondations par le secours de Notre-Dame de Fourvière; c'est à elle encore que Lyon croit devoir la clémence du choléra qui, dans ses deux invasions, a épargné la ville si menacée. Quand la foi se généralise à ce point, quand ce qui peut paraître une superstition arrive à dominer même le scepticisme administratif, on peut se faire une idée de la ferveur individuelle. La chapelle miraculeuse, qui a été restaurée en 1850-52, se compose de trois nefs; sur un autel surchargé d'ornements, une statue de la Vierge couronnée d'or et vêtue des plus riches dentelles resplendit au milieu de l'éclat de milliers de cierges qui se succèdent sans interruption : les murailles sont couvertes, sans que le moindre espace reste vide, de tableaux représentant une guérison inespérée, d'images en cire donnant la forme d'un membre redressé, de couronnes, de bouquets, d'inscriptions encadrées, et toutes ces offrandes sont renouvelées sans cesse et cèdent la place à l'expression d'une autre reconnaissance, à l'accomplissement d'autres vœux. Pendant un long espace, le chemin qui mène à la chapelle est bordé de boutiques où se débitent par quantités incroyables saintes images, chapelets ou médailles bénits, cierges et couronnes; aux fêtes de la Vierge l'encombrement est prodigieux, et la foule n'est point plus compacte dans les jardins publics de Paris que dans les longs et rapides sentiers qui conduisent à Fourvière.

On a craint sans doute d'amoindrir les paroisses de Lyon en établissant une cure à Fourvière; le service en est confié à des chapelains : les revenus doivent être fort considérables. Avant la révolution, le trésor de Fourvière était célèbre; les documents nous manquent pour constater si les libéralités contemporaines atteignent ou dépassent le chiffre des anciennes offrandes, mais les progrès des dernières années autorisent à espérer que les beaux jours de Fourvière ne sont pas prêts de finir.

Ce que nous pouvons affirmer c'est que les Lyonnais sont toujours fidèles au culte de la sainte patronne de leur ville; nous n'en voulons d'autre preuve que l'immense élan qui s'est emparé de l'agglomération lyonnaise, le 8 et le 12 décembre 1852, à l'occasion de l'inauguration de la statue de la vierge Marie sur le clocher qui domine la chapelle de Fourvière et l'immense cité. Le dimanche 12 décembre la ville entière était illuminée; toutes les fenêtres, depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux combles, étincelaient de lumières; « mais, dit un journal de Lyon, le théâtre principal de la fête était à Fourvière, et c'était de ce côté que se levaient sans cesse tous les yeux. Dès sept heures, des feux allumés sur la tour de l'observatoire ont projeté sur le clocher et sur la tour une lueur assez vive pour les rendre constamment perceptibles. Bientôt des fusées se sont élevées vers le ciel déployant leurs gerbes lumineuses dans les airs, et retombant en milliers d'étincelles, que le sentiment naïf de la foule comparait à une pluie de bénédictions épanchée sur la ville; puis le bouquet a été tiré du sommet même du clocher de la chapelle, et des feux rouges, embrasant la colline et le ciel, ont fait resplendir au loin les lettres gigantesques formant le saint nom de la madone. »

ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ. — Ce que nous pourrions dire de l'esprit de charité qui anime la population lyonnaise ne vaut pas une simple énumération de ses établissements et œuvres de bienfaisance et de philanthropie, contentons-nous donc de citer : hospice des dames du Calvaire, pour les pauvres femmes incurables délaissées; hospice des jeunes filles convalescentes; quinze comités relevant d'un bureau central de bienfaisance ayant pour but la distribution de secours à domicile; deux dispensaires, dont un consacré à des maladies spéciales; société de charité maternelle; société de patronage pour les jeunes libérés de la maison pénitentiaire; société de patronage pour les enfants pauvres; société de patronage pour les jeunes filles, société de Saint-François Régis pour le mariage des pauvres; société de l'Enfant-Jésus; crèches de l'enfance; salles d'asile, au nombre de onze; institution des jeunes orphelins; société de Saint-Joseph; refuge de Saint-Michel; refuge de Notre-Dame de Compassion; œuvre des incurables de

Saint-Nizier ; providence des jeunes garçons pauvres de la paroisse Saint-Nizier, même établissement pour les filles pauvres ; providence de Saint-Vincent de Paul ; providence des sœurs de la Trinité ; sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours ; établissement des Charlottes ; un mont-de-piété avec trois succursales ; une caisse d'épargne et de prévoyance ; commission de vaccine ; fondation pour la libération des prisonniers ; et enfin cent huit sociétés de secours mutuels autorisées pour diverses corporations d'ouvriers, entre autres celle des ouvriers en soie, récemment fondée, et dotée largement par la chambre de commerce et l'association de prévoyance et de secours des médecins du département du Rhône. Dans cette longue liste ne figurent point les établissements d'Oullins et de Villefranche, et il nous reste encore à parler des trois hospices principaux de la ville.

L'Hôtel-Dieu, construit sur la rive droite du Rhône, est, avec l'hôtel de ville, l'édifice le plus grandiose de la ville de Lyon ; il est incontestablement le plus magnifique des établissements de ce genre que possède la France. Sa fondation remonte au VIe siècle, et est attribuée à Childebert, petit-fils de Clovis ; il était anciennement connu sous le nom d'hôpital général de Notre-Dame de Pitié, du Pont du Rhône et grand Hôtel-Dieu ; son administration se composait, depuis 1585, de quatorze recteurs ayant chacun une branche de service sous leur surveillance spéciale, et parmi lesquels il était de tradition de voir figurer un des plus célèbres avocats de la ville. Antérieurement à cette époque, l'administration en était confiée à des ecclésiastiques nommés par l'archevêque. Les constructions actuelles sont de la fin du XVIe siècle. Outre les donations importantes et fort nombreuses qui constituent depuis longtemps la richesse de cet hôpital, la possession presque exclusive des terrains qui bordent le Rhône à l'est, et sur lesquels la Guillotière s'est fondée et s'étend incessamment, a considérablement augmenté ses revenus depuis un demi-siècle.

L'hospice de la Charité qui, suivant l'expression des lettres patentes de 1729, *a servi de modèle à tous les autres hôpitaux du royaume, et même à l'hôpital général de Paris*, se nommait d'abord l'aumône générale de Lyon, et a dû son établissement et ses progrès à la charité des habitants de la ville. La famine de 1531 avait amené à Lyon plusieurs milliers de pauvres des provinces voisines, qui campaient dans des cabanes construites à cet effet dans le pré du monastère d'Ainay. Des quêtes furent faites pour subvenir à leurs besoins ; l'abondance revenue et les étrangers congédiés, il restait en caisse 396 livres 2 sols 7 deniers. Jean Broquin, l'un des commissaires, proposa de profiter de cet excédant pour solliciter de nouvelles souscriptions, et conserver ces nouveaux fonds à l'extinction de la mendicité. La reconnaissance lyonnaise a conservé le nom du premier souscripteur, ce fut Jean Cleberg, surnommé le Bon Allemand. Le projet fut chaleureusement accueilli ; des troncs furent placés dans toutes les églises, dans les édifices publics, et jusque chez plusieurs négociants ; les aumônes individuelles furent prohibées, et toutes les ressources de la charité publique réunies et concentrées dans l'œuvre de l'*aumône générale*. La ville avait prêté provisoirement l'hôpital de Saint-Laurent des Vignes, situé au faubourg de la Quarantaine, près le confluent de la Saône et du Rhône ; mais ce local, destiné à recevoir les pestiférés en temps de contagion et pouvant être réclamé inopinément pour cet usage, ce qui arriva peu après en 1628, on obtint du roi Louis XIII des lettres patentes qui, à la date du 11 décembre 1614, autorisèrent l'*aumône générale* à acquérir un emplacement sur la rive droite du Rhône, d'environ sept arpents carrés, alors occupé par des jardins et quelques maisonnettes éparses pour les cultivateurs. C'est sur cet emplacement, un peu plus bas que l'Hôtel-Dieu, sur la même rive du Rhône, que fut posée la première pierre, le 16 janvier 1617, par M. Jean de Sève de Fromente, président des trésoriers de France en la généralité de Lyon, dont les libéralités n'avaient pas peu contribué à la réalisation du pieux projet, et qui plaça l'hôpital sous l'invocation de Notre-Dame de la Charité. Les dons de l'archevêque Marquemont vinrent en aide pour la construction de l'église, et le 20 juin 1622, les pauvres purent être transférés de l'hôpital Saint-Laurent dans leur nouvel asile. L'établissement actuel est resté fidèle aux vœux des premiers fondateurs. En 1533, ils se proposaient 1° d'adopter les pauvres orphelins ; 2° de distribuer chaque semaine une aumône d'argent et de pain aux habitants indigents qui résidaient à Lyon depuis sept ans ; 3° de donner des secours hospitaliers aux pauvres voyageurs passant par cette ville. Aujourd'hui l'hospice de la Charité admet cent soixante hommes et deux cent quarante femmes septuagénaires indigents, soixante incurables des deux sexes, les orphelins abandonnés, les enfants délaissés, les enfants trouvés et exposés, pourvu qu'ils n'aient pas atteint l'âge de dix ans, les filles enceintes pour y faire leurs couches ; les enfants malades de deux à douze ans. Tous ces pauvres enfants, élevés par l'administration, sont, à douze ans, placés en apprentissage en ville ou dans les campagnes, et surveillés par ses agents jusqu'à l'âge de vingt et un ans ; cette tutelle s'étend aujourd'hui sur quatorze mille individus des deux sexes ; les vieillards portent un uniforme et peuvent sortir un ou deux jours par semaine. L'hôpital militaire, dont l'administration est distincte, occupe une des dépendances de la Charité ; les bâtiments vastes, bien aérés et appropriés à leur destination, offrent peu d'intérêt sous le rapport pittoresque ou artistique.

Un troisième hospice rivalise d'importance avec les deux grands établissements dont nous venons de parler, c'est l'Antiquaille, situé sur le coteau de Fourvière, dans l'exposition la plus riante et la plus salubre, et consacré au traitement spécial des vénériens et des aliénés. Le nom seul de l'édifice indique l'antiquité de son origine, ce fut en effet l'emplacement de l'ancien palais des empereurs romains dont la ville, comme on le sait, occupait le coteau de Fourvière, d'où elle n'est descendue que successivement, franchissant d'abord la Saône, s'installant ensuite entre les deux fleuves, puis de nos jours envahissant la rive gauche du Rhône dans une extension qui se dirige toujours de l'ouest à l'est. De l'époque romaine il ne reste guère que quelques débris enfouis en terre et des morceaux de métaux fondus provenant de l'incendie qui ravagea la ville sous Néron. C'est là que résida Septime Sévère après sa victoire sur Albin, c'est là que naquirent Caracalla et Géta ; mais le vieux palais a subi des transformations si nombreuses et si complètes qu'il faut le secours de l'histoire pour que sa vue évoque d'aussi lointains souvenirs. L'Antiquaille était encore un monastère à la fin du siècle dernier ; sa destination actuelle date de la révolution ; un chiffre donnera une idée de l'importance de cet établissement ; en 1850, 3475 malades y ont été traités, et malgré l'âge avancé d'un certain nombre d'aliénés, malgre la gravité des maux dont les autres sont atteints, la mortalité n'a été que de 1 sur 24.

PALAIS SAINT-PIERRE, ACADÉMIE ET ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION.

L'ancienne abbaye des dames de Saint-Pierre, aujourd'hui palais Saint-Pierre, est la transition naturelle entre les édifices religieux et les monuments de l'ordre civil ; fondée au VIIe siècle, rebâtie sous Charlemagne, l'abbaye doit ses plus importantes restaurations aux règnes de Louis XIII et de Louis XIV.

Le cloître est aujourd'hui encore dans un état parfait de conservation. La situation du palais, au centre de la ville, sur la place des Terreaux, l'étendue de ses dépendances dans un quartier où le terrain a tant de prix, la somptuosité de sa façade, la grandeur des dispositions intérieures suffiraient pour indiquer que l'abbaye dut être l'asile de prédilection des filles de qualité de la province ; les abbesses, en effet, ont toujours été des demoiselles de grandes maisons, et parmi les simples religieuses on a compté des princesses de France et de Lorraine. Aujourd'hui le palais Saint-Pierre renferme une bibliothèque, un musée de peinture et de sculpture, et l'école de pein-

Digitized by Google

ture où l'étude de la fleur et de l'ornementation est arrivée à un si haut degré de perfection. L'Académie de Lyon y siége, et les diverses sociétés savantes y trouvent de vastes salles pour leurs séances.

En un mot, le palais Saint-Pierre peut être considéré comme le siége du haut enseignement de la seconde ville de France, pour lequel nous regrettons cependant de ne pas avoir des éloges complétement exempts de critique.

Nous avons vu la suppression du privilége de conférer les grades universitaires coïncider, sous Louis XI, avec l'établissement des premières fabriques d'étoffes de soie; c'est à des considérations du même ordre qu'il faut peut-être attribuer, de notre temps, l'éloignement de l'école de droit et l'amoindrissement des études médicales; le calme et le recueillement conviennent mieux au travail des jeunes intelligences que le bourdonnement industriel et les agitations politiques; seules, les classes de théologie ont pu se maintenir à leur primitive hauteur, au centre même de la ville: le grand séminaire, ancien couvent de l'ordre de Saint-Bernard, est situé sur la pente orientale de la Croix-Rousse, entre les fortifications du faubourg et le quartier des Terreaux, au milieu de tous les bruits de l'industrie, dans l'atmosphère fiévreuse de la spéculation et du commerce; cet établissement n'en est pas moins celui qui, avec le séminaire de Saint-Sulpice, fournit les sujets les plus distingués du clergé de France. Il se recrute dans les quatre petits séminaires : de Largentière, de Montbrison, de Verrières et de Saint-Jodard. Les cours du lycée impérial se font dans les bâtiments de la bibliothèque; son importance ne répond pas à celle de la ville, ce qui s'explique par les tendances des familles vers une éducation plus religieuse. Lyon est mieux partagée sous le rapport de l'instruction professionnelle; nous devons encore citer la bienfaisante fondation d'un Lyonnais enrichi dans les Indes, Martin, qui, par testament, a légué les fonds nécessaires à l'enseignement gratuit des connaissances utiles aux enfants d'ouvriers qui se destinent à l'industrie; cette école a pris de son fondateur le nom d'école de la Martinière; on y enseigne le dessin linéaire, la géométrie et les principes élémentaires de la mécanique. Quoique la création de cet établissement ne remonte pas à plus de trente années, on a pu déjà en constater les excellents résultats, aussi profitables à l'industrie générale de la ville qu'à la destinée des élèves aux mains desquels ont fructifié les libéralités du fondateur.

MONUMENTS ET PROMENADES. — Le palais Saint-Pierre occupe tout le côté sud de la place des Terreaux; à l'est s'élève l'hôtel de ville, un des beaux édifices de l'Europe en ce genre; il a été construit dans sa totalité dans l'espace de 8 années, de 1647 à 1655, ce qui n'a pas peu contribué à l'ensemble et à l'harmonie de ses détails; Mansard répara les dommages causés par un incendie en 1676, sans rien altérer du style général et, sauf quelques mutilations à l'intérieur, tribut payé aux révolutions de notre temps, l'édifice est demeuré intact et complet jusqu'à nos jours. Un large escalier conduit du pavé de la place à une porte monumentale que surmonte un vaste médaillon représentant Louis XIV à cheval; cette porte ouvre sur un grand vestibule voûté, décoré par les deux statues en bronze de la Saône et du Rhône; on y voyait autrefois des dalles en marbre sur lesquelles était gravée une harangue de l'empereur Claude, en faveur de la ville de Lyon, prononcée devant le sénat romain, et les bustes de trois rois de France bienfaiteurs de la ville à divers titres, Philippe le Bel, Charles VIII et Henri IV.

La façade sur la place des Terreaux est décorée par une tour carrée qui s'élève au-dessus de la porte principale; cette tour, terminée en coupole, se relie à deux pavillons qui couronnent les angles en avant-corps. La cour intérieure est terminée au levant par un portique dont les arcades soutiennent une galerie à ciel ouvert; un double escalier descend dans une seconde cour, dont le sol plus bas se relie à une place où le péristyle du grand théâtre termine la perspective monumentale de l'édifice. Par son importance architecturale l'hôtel de ville répond donc pleinement au rôle que Lyon a joué dans les annales de notre histoire; avant la dernière organisation administrative, la municipalité de Lyon était la plus importante de France; ses bureaux occupent la partie méridionale du bâtiment; à l'angle nord-ouest, sur la place des Terreaux, les prud'hommes et les juges consulaires ont leur tribunal; les caveaux qui sont au-dessous, et qu'on appelle caves de la ville, servent de prisons provisoires, et dans ces derniers temps elles ont été trop souvent encombrées des victimes de nos discordes civiles. Parmi les monuments capitaux de Lyon il faut compter encore l'ancien collége de la Trinité, autrefois occupé par les jésuites, et siége d'une académie jusqu'à Louis XI qui transféra à Bourges ses priviléges universitaires. Ses bâtiments, fort délabrés à l'extérieur et assis sur la rive droite du Rhône, dans la région centrale de Lyon, sont occupés par le collége, et l'ancienne bibliothèque des savants pères a servi de noyau pour une collection de livres très-nombreuse, très-remarquable et riche surtout en ouvrages de théologie.

L'ancienne université fut visitée par Christine de Suède qui, à son passage, s'y fit présenter le père Menestrier dont la mémoire était un prodige.

A tous ces monuments des temps passés, notre époque ne peut opposer que la construction d'un palais de justice; il est situé sur la rive droite de la Saône, près de la cathédrale Saint-Jean; sans avoir rien de bien remarquable, l'aspect en est convenable et digne; la distribution intérieure a été combinée avec intelligence; il est adossé à une prison construite dans le même temps, destinée plus particulièrement aux prévenus qui attendent leur jugement; les communications qui existent entre les deux bâtiments facilitent et accélèrent l'instruction des procès.

La description que nous avons essayée des principaux monuments de Lyon a pu donner une idée de l'importance des quais sur lesquels presque tous sont situés; et en effet, pour cette ville resserrée entre le Rhône et la Saône, les rives des deux fleuves sont à la fois et les artères principales de la circulation, et les promenades les plus fréquentées : rien de plus varié que leur parcours qui comprend plus de 20 kilomètres; de Pierre-Scize à la Mulatière, sur la rive droite de la Saône, le promeneur passe successivement en revue le débarcadère des bateaux à vapeur de la Bourgogne, les quartiers de la vieille ville où se donnaient les tournois aux siècles de la chevalerie, le palais de justice, la cathédrale, la nouvelle paroisse du quartier Saint-Georges, puis entre la barrière de l'octroi et le confluent des deux fleuves à la Mulatière, une suite de maisons de campagne et de joyeuses guinguettes où les habitants des différentes classes viennent oublier le dimanche les soucis et les travaux de la semaine. En passant le pont qui traverse la Saône à cet endroit même où elle se jette dans le Rhône, pont qui sert au triple usage des piétons, des voitures et du chemin de fer, et en remontant la rive orientale du fleuve, on rencontre les ateliers et entrepôts du chemin de fer de Saint-Étienne, l'arsenal et la manutention militaire, l'église d'Ainay, le grenier à sel, le quai des Célestins et le magnifique quai Saint-Antoine nouvellement élargi, qui conduit jusqu'au pont de pierre et à l'église Saint-Nizier; au delà enfin la poissonnerie, l'église Saint-Louis, la manutention militaire et tous ces établissements de commerce et de haute industrie qui, adossés aux bases de la Croix-Rousse, ont pour perspective à l'ouest les magnifiques coteaux de Fourvière.

Les quais du Rhône ne le cèdent en rien à la richesse des aspects qu'offre la précédente promenade.

Le bois de la Tête-d'Or, le Jardin d'hiver, l'Alcazar, le quartier des Brotteaux avec ses promenades, ses cours, ses constructions somptueuses et modernes, la Guillotière, avec toutes ses industries, occupent la rive gauche du Rhône : sur la rive droite, après avoir traversé le faubourg Saint-Clair, grande halte sur la route de Suisse, après avoir admiré, sur le fleuve, ces moulins qui ne reposent jamais, ces bateaux dépecés à leur arrivée, car la

rapidité du Rhône ne leur permet pas le retour, on entre en ville par le quai Saint-Clair, siége du haut commerce, de l'industrie et de la banque, on atteint le pont Morand, pont en bois, le premier qui ait été construit sur le Rhône et qui relie le quartier de l'hôtel de ville au riche faubourg des Brotteaux; vient ensuite le quai de Retz, le port des bateaux à vapeur faisant le trajet de Lyon à Marseille, les comptoirs de roulage, les bureaux des entrepositaires, les magasins des fabriques de Rouen et de Mulhouse, les bâtiments du collége, la façade de l'Hôtel-Dieu, et plus loin que le pont de la Guillotière, le seul pont en pierre construit sur le Rhône, l'hospice de la Charité, les casernes, la prison de Saint-Joseph, l'entrepôt des tabacs; enfin des ateliers de constructions, des usines, des fabriques de produits chimiques conduisent à l'extrémité de la presqu'île, à ce pont de la Mulatière que nous avons déjà décrit. Tous ces quais sont éclairés au gaz, munis de trottoirs et plantés d'arbres.

Malgré ce luxe de promenades, et quoique l'infranchissable barrière des deux fleuves ait mesuré bien parcimonieusement à la ville le terrain pour ses places publiques, grâce aux conquêtes de l'industrie, sur les envahissements des fleuves et à la consolidation de la presqu'île de Perrache, Lyon a pu consacrer un certain espace aux loisirs de ses promeneurs et à la célébration des fêtes publiques.

Au nord, sur le versant de la Croix-Rousse, il existe un vaste jardin planté de beaux arbres, consacré en partie à l'étude de la botanique : c'est le Jardin-des-Plantes de la ville. Il vient assainir de ses ombrages et égayer d'un peu de verdure un des quartiers les moins riches et les plus laborieux de la ville; ses pentes conduisent à la place Sathonay, illustrée par la statue de Jacquart, dont nous décrirons plus tard les bienfaisantes inventions. Plus bas encore et au centre de la ville est la place des Terreaux, c'est le vieux forum de la ville; à l'ouest et au nord elle est encadrée par des constructions privées régulières, ses deux autres côtés sont bordés, comme nous l'avons dit ailleurs, par le palais Saint-Pierre et l'hôtel de ville; c'est sur la place des Terreaux que furent décapités Cinq Mars et de Thou; elle a été depuis le théâtre d'aussi sanglantes tragédies dont le récit appartient à des historiens moins limités que nous. Une rue nouvellement construite, et qui traverse la partie la plus peuplée de Lyon dans sa longueur du nord au sud, la rue Centrale conduit de la place des Terreaux à la place Bellecourt, en absorbant dans son parcours la place de la Préfecture et en laissant à droite la petite place des Célestins, célèbre, parmi les indigènes, par son théâtre de mélodrames et de vaudevilles et par ses cafés chantants.

La place Bellecourt est très-vaste; au milieu s'élève une statue équestre en bronze de Louis XIV, chef-d'œuvre de Lemot; elle est bornée à l'est et à l'ouest par des constructions grandioses et régulières; les promeneurs regrettent l'ombrage de vieux et beaux tilleuls dont les quinconces bordaient le côté méridional de la place. Bellecourt sépare les anciens quartiers de Lyon des constructions plus modernes de Perrache, où semblent s'être groupés les derniers débris de l'aristocratie nobiliaire; dans l'axe de la rue Saint-Dominique, prolongement préexistant de la rue Centrale, de l'autre côté de la place Bellecourt s'ouvre, dans la longueur du quartier Perrache, une rue nouvelle qui, après s'être appelée rue Bourbon, rue de la République, a repris son ancien nom; à son extrémité s'étend une place dont les appellations ont subi les mêmes vicissitudes que celles de la rue qui y aboutit; elle servit d'abord de marché aux chevaux; on y a élevé une statue à l'empereur Napoléon; elle est bornée au sud par de magnifiques allées de platanes qu'on pouvait prendre naguère encore pour les dernières limites de Lyon de ce côté; l'établissement prochain des gares des chemins de fer changera bientôt l'aspect un peu solitaire de ce quartier; deux nouveaux ponts, qui traversent à cette hauteur le Rhône et la Saône, ont déjà amené dans le mouvement industriel et dans le chiffre de la population des progrès qui deviendront plus sensibles de jour en jour. L'intérieur de la presqu'île, jusqu'à sa pointe extrême, n'offre plus rien à signaler qu'un hippodrome plus utile aux exercices de la garnison, qu'aux luttes peu célèbres des chevaux lyonnais, et les fondations d'une nouvelle église consacrée à sainte Blandine.

Outre ces promenades intérieures, les Lyonnais ont pour but habituel de leurs excursions *extra-muros*, les prairies au delà des Brotteaux, peuplées de cabarets et de guinguettes, théâtre ordinaire des exploits des joueurs de boule; l'île Barbe dont nous avons longuement parlé; la grotte de la Balme à quatre lieues en remontant le Rhône, et dont la description serait une usurpation sur les curiosités d'un département voisin; le bois de Charbonnières sur la gauche de la route de Tarare; le propriétaire vient de faire clore une partie de son parc de murs élevés; mais le public, attiré par la vertu des eaux minérales, y fréquente assidûment la belle promenade du *bois* de l'*Etoile*, dont les ombrages sont recherchés. Mais tant que durera sa ville c'est toujours du côté de Fourvière que le Lyonnais sera invinciblement attiré; ce plateau tout rempli des antiquités lyonnaises, ce *forum Veneris* fut le berceau de sa patrie; la foi s'éteindrait dans les riches églises, dans les somptueuses cathédrales qu'elle vivrait éternelle entre les murs tapissés d'*ex-voto* de la petite chapelle de Notre-Dame de Fourvière; c'est là, près du champ de repos ou dorment ses pères, que va chercher un air pur et libre le pauvre tisseur courbé toute une semaine devant son métier, c'est de là-haut qu'il voit sa ville, reconnaît sa maison et suit dans leurs cours ses fleuves bien-aimés; c'est là aussi où nous voulons conduire notre lecteur en terminant pour qu'il embrasse d'un coup d'œil toutes les merveilles à travers lesquelles nous l'avons promené. Rien de plus magnifique que le panorama qui se déroule devant ses yeux : Lyon à ses pieds, la Saône depuis la Croix-Rousse jusqu'à sa jonction avec le Rhône, ses deux ponts de pierre, ses six passerelles suspendues; à gauche la Croix-Rousse, puis le Rhône depuis son entrée dans l'Ain jusqu'au delà de Givors, l'immense plaine du Dauphiné, et les premières montagnes de l'Isère couronnées par les cimes neigeuses des Alpes, que domine à l'est le Mont-Blanc. Quelque pénible que soit l'ascension à travers des escaliers sans fin, à travers des ruelles sombres, roides et fangeuses, c'est sur le plateau de Fourvière qu'il faut commencer et finir son étude de Lyon. Nous recommanderons surtout au voyageur artiste de ne pas s'en tenir à la vue classique de la terrasse qui borde la chapelle; qu'il contourne le coteau, qu'il cherche et trouve les horizons à l'ouest moins vastes sans doute, mais enserrés si pittoresquement dans les magnifiques montagnes du Forez et des Cévennes et nous sommes sûr à l'avance qu'il ne regrettera ni son temps, ni sa fatigue.

LES FORTIFICATIONS DE LYON.

Toutefois, notre description serait incomplète si nous ne profitions de ce magnifique belvédère pour suivre, de ce point, la ligne de fortifications qui sert aujourd'hui à Lyon de ceinture. Les considérations de sécurité intérieure qui déterminèrent, en 1840, la construction d'une enceinte continue pour Paris, réveillèrent un projet, conçu depuis longtemps, de mettre la seconde ville du royaume à l'abri de toute surprise. L'étude du terrain révéla bientôt toutes les ressources que la nature avait ménagées à l'art des ingénieurs; non-seulement il était facile de garantir Lyon d'un coup de main, mais sans augmenter beaucoup le devis des dépenses, on pouvait en faire une place de guerre d'une certaine importance. De nouveaux plans furent tracés, étudiés et exécutés avec cette rapidité et cette conscience qui caractérisent les travaux du génie militaire. Tout l'ouest de la ville est défendu par la Saône et les hauteurs de Fourvière et de Saint-Just qui s'élèvent sur sa rive droite; une enceinte, reliée par trois forts, et qui s'étend de Pierre-Scize à la Mulatière, rend ce côté à peu près inexpugnable; le plateau de la Croix-Rousse a été muni de forteresses dont les batteries, plongeant sur ses deux versants est et

ouest, commandent le cours des deux fleuves; de plus, une haute et puissante muraille, qui sépare la ville du faubourg, fait obstacle à toute invasion dirigée des hauteurs et s'avançant par la route de Cuire; le point le plus vulnérable était la plaine de la Guillotière et la rive gauche du Rhône, aussi est-ce de ce côté qu'ont été dirigés les principaux efforts de la défense; le fort des Brotteaux, celui de Villeurbane et de la Vitriolerie, d'immenses casernes, des arsenaux d'approvisionnements ont été contruits; le mur d'enceinte est défendu par un large fossé et de nombreuses redoutes; enfin on a utilisé le voisinage du fleuve et le peu d'élévation du sol pour se ménager, en cas d'attaque, les ressources d'une inondation instantanée; dans l'ensemble de ces travaux on a suivi avec tant d'habileté tous les caprices du terrain, que nulle part leur aspect ne choque la vue; redoutes et bastions se confondent sur les collines avec les murs de soutènement et les terrasses des jardins; dans la plaine des Brotteaux, les talus couverts de gazon, les chemins de ronde plantés d'arbres ont créé de nouvelles promenades, très-fréquentées par les habitants; de telle sorte que Lyon a pu acquérir ce nouvel élément de sécurité sans rien sacrifier, ni de la liberté de ses communications intérieures, ni la magnificence de ses points de vue. Aussi l'exécution de ce système de défense n'a-t-il soulevé aucune objection dans la cité si jalouse de ses droits, à l'exception cependant de l'établissement des fortifications intérieures de la Croix-Rousse, dont l'utilité fut moins bien comprise; aussi, pendant la révolution de 1848, une partie des murs qui relient entre eux les forts, fut-elle démolie : ce n'est que plus tard, et lors du complet rétablissement de l'ordre, qu'on put procéder à la reconstruction. Aujourd'hui tout est réparé; Lyon serait, au besoin, ville de guerre, et, dans cette œuvre, les hommes compétents admirent non-seulement le but atteint, mais l'art avec lequel on a su concilier et les nécessités d'un semblable travail, et le respect dû à la liberté d'un grand centre commerçant et industriel.

Albigny. — Albigny, village sur la Saône, à 11 kilomètres de Lyon, a peu d'importance par lui-même, mais il s'y rattache des souvenirs historiques auxquels on croit qu'il doit son nom. Albin, compétiteur de Sévère à l'empire, livra bataille à son rival dans les environs de Lyon, qui s'était déclarée en sa faveur, et fut vaincu en ce lieu. Aujourd'hui encore on voit, dans les environs de ce village, les traces d'un camp retranché, et l'on trouve des armes, des débris d'armures et des médaillons de cette époque. Albigny eut au moyen âge le titre de baronnie. La population de ce village est de 405 habitants.

Brignais. — Brignais (*Priscianacum*), à 12 kilomètres de Lyon, est célèbre par la victoire des *grandes compagnies Malandrins* et *Tardvenus* sur les seigneurs et chevaliers commandés par deux sires de Bourbon. A la faveur des désordres de la fin du règne de Jean le Bon, les vilains et gens de la campagne, puis beaucoup de brigands et quelques troupes de soldats se joignant à eux par amour du pillage, avaient pris le nom de *Grande Compagnie* et ravageaient tout le royaume. En 1361, après le traité de Brétigny, le roi Jean chargea son cousin Jacques de Bourbon, comte de La Marche, de réprimer ces brigandages. Jacques réunit autour de lui toute la noblesse d'Auvergne, du Limousin, de Savoie et de Dauphiné, puis s'avança vers les vilains; ceux-ci se mirent en défense dans un poste avantageux; ils se retranchèrent sur une colline au-dessus de Brignais et ne laissèrent paraître qu'une partie de leur armée. Le sire de Bourbon, trompé par cette ruse, engagea imprudemment le combat, malgré les conseils d'un ancien chef des compagnies qu'il avait à sa solde, Arnaud de Cervoles, dit l'Archiprêtre. Surpris et entouré de toutes parts par les réserves de l'ennemi, Jacques combattait avec le plus grand courage. « Il y eut par le combat grand frappeis de part et d'autre, mais les gens du roi eurent du pire; le jeune comte de Forez, neveu de Jacques de Bourbon, fut occis; le comte d'Uzès, un Châlon et un Beaujeu tombèrent aux mains des compagnons avec plus de cent chevaliers. Le comte de La Marche et Pierre de Bourbon, son fils, furent si fort navrés qu'ils moururent à Lyon de leurs blessures; toute l'armée fut déroutée, ainsi se fit le combat (6 avril) »

Cette petite ville de 1901 habitants est agréablement située à l'extrémité d'une plaine fertile et sur le ruisseau du Garon; elle fait un commerce important de bestiaux.

Givors. — Givors (*Givorsium*), chef-lieu de canton, sur la rive droite du Rhône, à l'embouchure du Gier, à la jonction du canal de Givors, et sur le chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon. Sa population est de 9118 habitants. Le canal et le chemin de fer donnent beaucoup de vie et d'activité à cette ville. Le bassin qui termine le canal à Givors est sans cesse rempli de bateaux pleins de houille et de bâtiments qui apportent les produits de l'industrie de Saint-Étienne. Des verreries et des teintureries renommées occupent aussi la population de Givors. L'aspect général de la ville est régulier et fort agréable.

Ampuis et **Condrieu** sont deux bourgs sur la rive droite du Rhône, à une distance de 24 à 28 kilomètres de Lyon. Ampuis a 1900 et Condrieu 3200 habitants.

Le territoire d'Ampuis est remarquable par sa fertilité. Il est formé des sédiments du Rhône. Un rocher, qui s'élevait au nord de cette commune, a été transformé par les habitants industrieux en une colline assez élevée pour protéger les produits de leur sol contre les vents qui soufflent de ce côté. La vigne a prospéré depuis ce temps et donne ces délicieux vins de *Côte-Rôtie brune et blonde*, célèbres par leur qualité spiritueuse, leur finesse et leur agréable parfum.

Le territoire de Condrieu produit les vins blancs les plus délicats, qui sont pour la ville l'objet d'un grand commerce. Elle fabrique en outre des étoffes de soie noire, a des teintureries, des tanneries et des raffineries de sel. Cette petite ville doit son origine à Raynaud de Forez, archevêque de Lyon. Elle est la patrie du maréchal de Villars, et de Jules Janin, aimable critique et littérateur distingué.

L'Arbresle. — L'Arbresle (*Arborevilla*, *Arborella*, *Arbrella*), à 26 kilomètres, distance égale de Lyon et de Tarare, est une petite ville de 2010 habitants que se disputent leurs deux industries; on y rencontre encore le tambour sur lequel les femmes brodent les mousselines et on entend déjà le cliquetis des métiers à tisser la soie; une fabrique de peluches s'y est fondée depuis peu et paraît devoir s'y acclimater; toutefois la fertilité du sol et la variété des cultures y assurent pour longtemps encore la prépondérance à l'agriculture sur l'industrie. L'Arbresle est un point central auquel viennent aboutir plusieurs vallées riches en pâturages; les céréales sont cultivées sur les plateaux et l'abaissement du sol permet à la vigne de mûrir sur les pentes exposées au levant et au midi; la Turdine, petite rivière qui arrose la ville, a un cours très-irrégulier : on garde encore la mémoire d'un de ses débordements, qui du 14 au 15 septembre 1715 submergea la ville presque entièrement, entraîna le pont, renversa un nombre considérable de maisons et coûta la vie à plusieurs personnes. L'Arbresle avait autrefois un château fort, dont on voit encore quelques ruines.

Saint-Symphorien. — Saint-Symphorien est le chef-lieu du canton qui termine le département vers l'ouest, situé à 16 kilomètres de Lyon, sur un mamelon au pied duquel serpente la Coise; cette petite ville dépendait autrefois du Forez, elle était entourée de remparts conservés intacts dans certaines parties; son église n'a de remarquable que sa position, mais de son portail tourné vers l'ouest la vue est magnifique; on découvre un horizon vaste et varié, borné par les montagnes de l'Auvergne et les Cévennes; le canton de Saint-Symphorien est exclusivement agricole; la ville compte 1900 habitants. On l'appelait autrefois *Saint-Saphorien*, et pendant la révolution, en 1793, elle reçut momentanément le nom de *Chausse-Armée* à cause des nombreuses fabriques de souliers qui s'y trouvent.

SAINT-GENIS-LAVAL. — Saint-Genis-Laval, au sud de Lyon, à une distance de 8 kilomètres, est le chef-lieu d'un riche canton qui comprend la banlieue méridionale de la ville; la population en est de 2518 habitants; on y voit quelques tanneries et d'importantes fabriques de papier peint: à quelques kilomètres ouest de Saint-Genis, dans la vallée de Chaponnost, on peut encore admirer les restes des aqueducs qui conduisaient l'eau des montagnes à la ville romaine. L'aspect monumental de ces ruines, le charme qu'elles prêtent à un paysage déjà très-pittoresque par lui-même, en font le but d'une des plus intéressantes excursions de l'étranger.

OULLINS. — Oullins (*Auliana*), situé à 6 kilomètres sud de Lyon, n'est à proprement parler qu'une prolongation de ses faubourgs; la route qui y conduit est bordée de nombreuses maisons de campagne; plusieurs établissements de charité de Lyon y ont des succursales, les négociants de la ville y ont établi de nombreux métiers; la fabrication du laiton et du fil de cuivre est depuis longtemps une industrie spéciale du pays. L'administration y a placé dans les bâtiments d'un ancien couvent, qui relevait de l'abbaye d'Ainay, une prison pénitentiaire ravagée en 1848 et dont les métiers ont été brûlés par les ouvriers de la Croix-Rousse, qui se plaignaient de la concurrence faite au travail libre par le travail des communautés et des prisons. La population d'Oullins est de 2400 habitants.

VILLEFRANCHE, (lat. 45° 59′ 21″, long. 2° 22′ 56″ E.) — Villefranche (*Villafranca*), chef-lieu d'arrondissement, à 27 kilomètres nord-nord-ouest de Lyon dans une plaine, sur le Morgon, à 2 kilomètres de la rive droite de la Saône, renferme environ 8017 habitants.

Vers le milieu du XIIe siècle s'élevait dans le Beaujolais, entre les petites villes de Lunna (Belleville) et Assa-Paulini (Anse) une tour seigneuriale autour de laquelle le sire de Beaujolais voulut attirer des habitants pour en faire une ville. Il déclara libres tous ceux qui s'établiraient en ce lieu et ne seraient pas réclamés dans le cours d'une année. Les demeures s'élevèrent rapidement, et la nouvelle ville prit le nom de *Villafranca*, *Villefranche*. Ce fait de la création spontanée d'une ville à la faveur de quelques priviléges n'était pas rare à cette époque du moyen âge; on n'a qu'à jeter les yeux sur une carte détaillée de la France, il s'y trouve plus de douze villes plus ou moins importantes qui, créées de la sorte, ont retenu de leur origine ce même nom de Villefranche.

Les seigneurs de Beaujolais respectèrent les priviléges de la nouvelle cité et les augmentèrent même; Villefranche avait été fondée par Humbert III le Jeune; un siècle plus tard Antoine constitua sa municipalité, telle qu'elle s'est conservée jusqu'à la fin du XVIIe siècle; elle se composa de quatre consuls, renouvelés chaque année par moitié, et à l'élection desquels concouraient tous les citoyens. Ces consuls ou échevins avaient le privilége d'assembler la commune et de délibérer sans l'autorisation du seigneur ni de ses gens. Le successeur d'Antoine, Édouard II, donna à la ville un code complet contenant les immunités et priviléges. Le 22 décembre 1376 ses officiers s'assemblèrent avec les bourgeois principaux dans une auberge, à *l'enseigne du Mouton*, et rédigèrent ces coutumes qu'ils firent ensuite approuver par Édouard, sous ce titre : *Libertas et franchesia Villefrancha hæc est talis*. Au nombre des priviléges, parfois bizarres, que contient ce recueil, il en est un plus singulier que tous les autres, et qui donne une idée des mœurs au XIVe siècle; il était permis aux maris de battre leurs femmes jusqu'au sang, à la condition que les contusions n'entraînassent pas la mort. Un autre article porte qu'aucun débiteur ne peut être arrêté, quelle que soit sa dette, dans les foires et marchés. Édouard II mit bientôt à l'épreuve la reconnaissance des bourgeois de Villefranche; dans sa guerre avec le comte de Bresse ils l'aidèrent si bien d'hommes et d'argent qu'ils lui permirent de reprendre l'avantage, de battre son adversaire et de s'assurer la tranquille possession de ses domaines; mais, dans une circonstance où Édouard refusa de leur accorder la franchise d'un péage auquel ils prétendaient avoir droit, ils ne cédèrent rien de leur privilége et poursuivirent leur seigneur jusque devant le parlement de Paris.

Les ducs de Bourbon succédant à la branche directe des sires de Beaujolais, firent de Villefranche la capitale de leur seigneurie, et ce titre de capitale fut confirmé par leurs successeurs. En 1532, le gouvernement royal y installa les administrations judiciaires de la province. La prospérité de Villefranche alla croissant jusqu'à l'époque des guerres de religion, mais en 1562 le baron des Adrets, maître de Lyon, envoya vers la capitale du Beaujolais un corps de calvinistes; vainement les magistrats municipaux ouvrirent les portes et établirent une convention, leur ville fut pillée pendant cinq jours, et les huguenots se retirant y laissèrent la peste. Comme Lyon, Villefranche se jeta avec ardeur dans le parti de la Ligue, et elle se soumit, la même année (1594), à Henri IV. A cette époque la prospérité revint avec le calme; le goût des lettres se développa dans cette petite ville; elle eut une académie qui n'a pas été sans mérite.

Villefranche a un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, un collége communal, des hôpitaux. Une légende se rattache à la fondation de son église actuelle, Notre-Dame-du-Marais, dans le XIIIe siècle. Des bergers d'un couvent de cordeliers conduisant leurs troupeaux dans un lieu marécageux, voisin du couvent, virent les bêtes qu'ils chassaient devant eux, s'agenouiller et demeurer prosternées sans qu'on pût les faire se relever. Étonnés de cette singularité ils s'en vinrent trouver les frères : ceux-ci étant venus, virent une statue de la Vierge parmi les roseaux, ils l'emportèrent avec respect et la placèrent dans leur église; mais voilà que le lendemain la Vierge ne s'y trouva plus, elle était retournée dans ses marais. Touchés de ce prodige, ils pensèrent que la volonté divine était qu'elle restât en ce lieu, et ils y élevèrent l'église qui est devenue cathédrale. Nous avons vu ailleurs que Guichard IV, revenant de Constantinople, fonda à Villefranche un couvent de franciscains; les maisons de tous les ordres se multiplièrent dans la ville au point, qu'en 1789, elle était l'une de celles en France où on comptait le plus de religieux.

L'aspect de la ville est assez agréable; c'est une longue rue assez bien bâtie, où se tiennent des marchés considérables pour le chanvre, toiles de chanvre et coton, lin, coton filé, merceries et bestiaux. Le commerce des cuirs y est assez considérable. Le jésuite Bussières, poëte et historien; J.-B. Morin, médecin et astrologue; Roland, deux fois ministre de l'intérieur dans la révolution; C. Jordan, sont nés à Villefranche. Les armes de cette ville sont : *de gueules à tour d'argent maçonnée de sable*. On trouve encore : *de gueule à une tour crénelée d'argent, tenant à une muraille de même, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or*. La cathédrale, dont nous avons décrit la fondation miraculeuse, est assez bien conservée; on admire son portail riche encore de ses vieilles sculptures.

ANSE. — Anse (*Assa villa*, *Assa Paulini*) est une jolie ville de près de 2000 habitants, chef-lieu de canton, à 5 kilomètres de Villefranche, près de la Saône. — *De Villefranche à Anse*, dit un vieux dicton, *meilleur lieu de France*; là abondent en effet les arbres fruitiers, les riches vignobles, les plantes potagères. Anse fut, dit-on, construit par Auguste qui lui donna ce nom en souvenir d'Antium, la petite ville voisine de Rome; plus tard la bourgade élevée par Auguste a pris le nom d'*Assa Paulini*. L'église de Saint-Romain, qui fut construite dans un temps très-reculé, hors des murs de la ville, et qui a été détruite avant la révolution, avait vu six conciles de l'année 1025 à l'année 1299. Des fouilles pratiquées, en 1826, dans cette ville, ont fait découvrir un grand nombre de tombeaux, de débris de colonnes, de statues, de vases et quelques inscriptions funéraires.

Château de Jarnioux.

Le château construit au moyen âge subsiste encore ; il sert à la fois de caserne et de prison. La commune a deux carrières de pierres : on y trouve cinq fontaines, dont quatre ne tarissent jamais. L'aspect actuel de cette petite ville répond peu aux souvenirs que rappelle son histoire et à l'importance du rôle qu'elle a joué dans d'autres temps.

Beaujeu. — Beaujeu (*Belli Jocus*, *Bellijocum*), chef-lieu de canton, à 22 kilomètres nord-nord-ouest de Villefranche, au pied d'une montagne, a environ 3628 habitants.

La maison de Beaujeu et son château remontent, comme nous l'avons vu, aux premiers temps de la féodalité, sous la deuxième race ; mais une autre tradition rapporte qu'un cadet de Flandre, chargé par Charles le Simple de réprimer les brigandages du cruel Gannelon, le fit périr et éleva non loin de sa forteresse un château qui, des goûts guerriers de son propriétaire, a pris le nom de *Belli jocus* (jeu de guerre). On prétend encore que ce lieu porta d'abord, et jusqu'au XIe siècle, le nom de Pierre-Aigue parce que le château était construit sur un roc élevé, et celui de Beaujeu ne lui vint qu'à cette époque de la fière devise de ses seigneurs : *à tout venant beau jeu*. Quelle que soit l'origine de ce lieu, nous savons qu'il gagna beaucoup en importance sous ses premiers seigneurs, et devint, pendant 300 ans, la capitale de l'une des quatre grandes baronnies de France. La ville même fut construite sur l'emplacement desséché d'un étang qui avoisinait le château : le fils du sire de Beaujeu, poursuivant un cerf, était tombé avec son cheval dans les eaux où il s'était noyé, et il était impossible de retrouver son corps ; son père dessécha l'étang, et fit vœu de bâtir une église à l'endroit où serait resté le cadavre de son fils. Autour de l'église, les maisons s'élevèrent, et la ville fut de la sorte fondée. L'histoire de la ville de Beaujeu est tout entière dans celle de ses comtes que nous avons retracée plus haut ; ajoutons que l'antique forteresse fut détruite en 1611 par ordre de M. d'Harlincourt, gouverneur du Lyonnais.

On a longtemps célébré à Beaujeu la fête des *Chevaliers de Beaujeu*. Les jeunes gens habiles au tir de l'arbalète se réunissaient dans cette ville de tous les endroits voisins, et le vainqueur des jeux était, en grande cérémonie, proclamé roi de la fête, et il choisissait une jeune fille pour partager avec lui pendant un an les honneurs de sa royauté.

Beaujeu a des marchés pour les toiles et le bétail, et on y fabrique du papier et du coton. Les vins de Beaujolais sont estimés, on cite entre autres ceux de Chenas, Fleurie, Thorins, Blacé, la Chassagne. Les armes de la ville sont *d'or au lion de sable avec un lambel de cinq pendants brochant pour brisures*.

L'importance historique de la contrée à laquelle la ville de Beaujeu a donné son nom, pourrait faire illusion à qui chercherait, dans son état actuel, les vestiges ou l'aspect d'une capitale. Nous avons vu ailleurs par combien de bouleversements la province lyonnaise tout entière avait été renouvelée depuis la conquête romaine jusqu'aux crises révolutionnaires contemporaines, à travers les invasions de barbares, les guerres de religion et les guerres civiles ; ce qui subsiste aujourd'hui ne doit

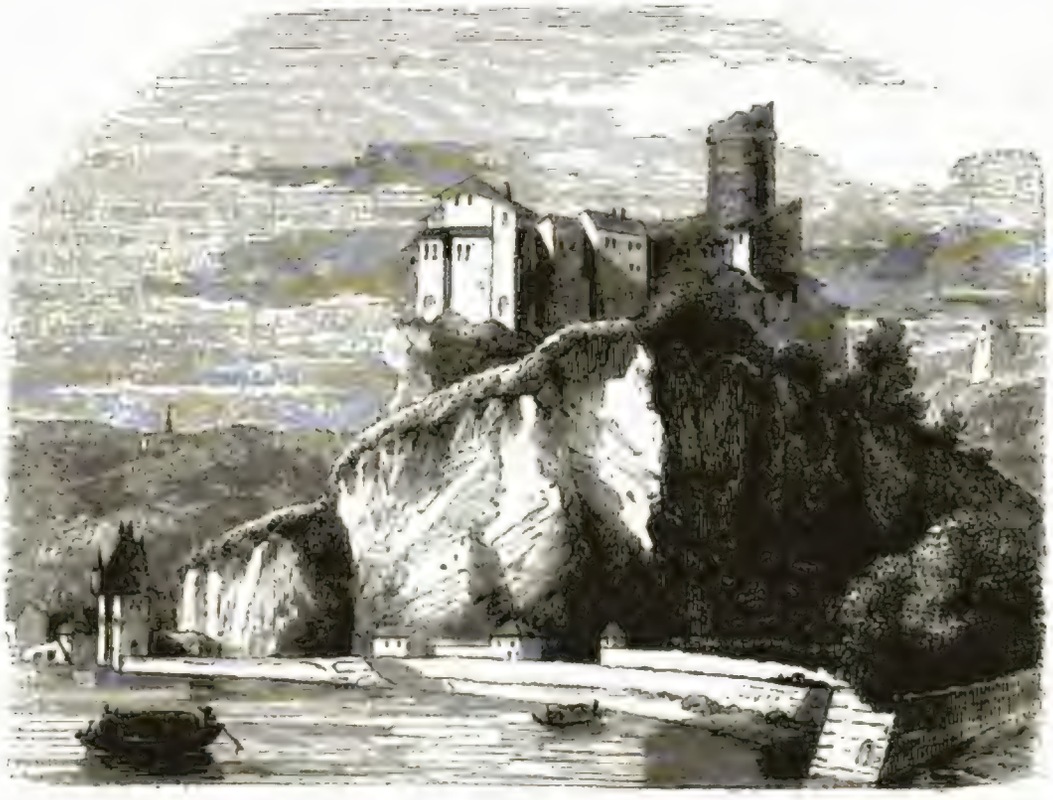

Ancien château de Pierre-Scize.

la prolongation de sa durée qu'à des restaurations successives et à des travaux d'entretien dirigés par un intérêt public ou privé. Beaujeu, depuis plusieurs siècles, est resté en dehors de ces conditions; forteresse aux temps de la guerre des barons du Beaujolais contre les comtes du Forez, elle était, pour ses possesseurs, un séjour peu séduisant. Un vieil auteur, en l'appelant *noble ville*, a grand soin d'ajouter que l'épithète ne doit s'entendre que de l'imposante solidité de ses remparts. Paulin de Lumina, à propos des diverses étymologies du nom de Beaujeu, s'exprime ainsi : « La sagacité des antiquaires est demeurée en défaut sur l'étymologie du nom de Beaujeu, parce que le château est fort laid, ainsi que la ville qui est au-dessous, et tous les alentours de la partie de montagnes où ils sont situés. » Chaque alliance, chaque fusion de la famille de Beaujeu avec les maisons du Forez ou du Mâconnais, fut un prétexte d'émigration et d'absentéisme, comme on dirait dans le langage de nos jours. La fondation de Villefranche, en 1159, vint augmenter encore l'isolement où les sires de Beaujeu laissaient leur vieux manoir; ils étaient attirés vers les rives de la Saône autant par la douceur du climat et les riants aspects de la vallée, que par le besoin d'assurer leur domination sur ces plaines vastes et fertiles : c'est donc encore aux dépens de Beaujeu que la nouvelle ville prit ce rapide et notable accroissement que nous avons signalé dans notre notice sur Villefranche. En 1532, le bailliage de Beaujeu fut réuni à celui de Villefranche; et dès l'époque où la seigneurie de Beaujolais est absorbée dans le domaine royal, par l'alliance avec la maison de Bourbon, le vieux château, abandonné dès longtemps, tombe en ruine sans que nous voyions, jusqu'en 1789, trace d'aucun effort pour le relever ou le restaurer. La révolution acheva l'œuvre du temps; en compensation, la division de la propriété, l'accroissement des ressources, les progrès de la culture ont procuré une certaine aisance dans la contrée, malgré l'incertitude de résultats attachée à la culture de la vigne, et l'insuffisance des débouchés pour certains produits qui ne sont pas appréciés, hors du pays, à leur juste valeur; mais ce bien-être, quelle qu'en soit la mesure, ne se trahit pas, comme à Belleville et à Villefranche, par la propreté et la coquette élégance des habitations; et sur les vieilles rues, dont l'alignement n'a point été rectifié, sur leurs bâtiments sombres ou délabrés, on croit voir encore planer l'ombre du château féodal.

Avenas (les). — Les Avenas sont une commune de très-peu d'importance, qui n'a pas une population de 500 habitants : elle est située à 26 kilomètres de Villefranche. Tout l'intérêt qui s'y rattache est dû à des découvertes archéologiques. La route de Lyon à Autun passait, du temps des Romains, par cette bourgade; une partie de la voie subsiste encore, et sur le coteau qui domine Avenas, on voit les ruines d'un antique monastère des premiers temps du christianisme. En 1612 on a découvert un bas-relief qui est du temps de Louis XI ou selon d'autres de celui de Louis le Débonnaire; il représente un roi la couronne en tête fléchissant le genou devant un religieux, et lui présentant une chapelle; à un autre endroit de ce bas-relief est représentée l'annonciation de la Vierge, et Jésus au milieu des douze apôtres.

Chenelette. — Ce bourg est à 32 kilomètres de Villefranche; sa population est de 630 habitants.

Sur une montagne qui s'élève au bourg de Chenelette, était construit un château, comme son nom même Tourveon (ou *Torvoyon*) l'indique. Les seigneurs de ce manoir s'étaient, de père en fils, déclarés hostiles aux rois de France. Enfermés dans leur donjon impénétrable, ils bravaient la colère de leurs ennemis, et s'ils descendaient dans la plaine, c'était pour faire aux comtes une guerre acharnée et ravager tout le pays d'alentour. On les appelait les sires de Gannelon, et bien souvent ils avaient bravé et insulté la majesté et la justice royale; quelque fois ils avaient été punis, mais la race de ces seigneurs se perpétuait, et de siècle en siècle les Gannelon étaient le génie malfaisant de la contrée. Louis le Débonnaire avait marché contre le sire, il l'avait battu, et plein de reconnaissance, il avait élevé, disait la tradition, l'église d'Avenas; mais sous Charles le Simple Gannelon reparut. Un cadet de Flandre le prit, détruisit son château et éleva la tour de Beaujeu: Gannelon reparut encore, il traversa l'époque féodale, plus fort et plus tyran que tous les autres seigneurs. Au temps de Louis XI il voulut traiter d'égal à égal avec le roi. — « Quel est-il donc le château de ce seigneur qui me brave ? » dit le roi de France. — Sire, il est tel que toute la paille de votre royaume n'en remplirait pas les fossés. » Le roi, cependant, fit la guerre au seigneur, le prit, le fit périr d'un cruel supplice, et depuis ce temps on n'en a plus entendu parler dans le pays. Peut-être est-ce parce qu'à cette époque une transformation se fit dans le langage, et qu'on cessa de dire enganner, ingannare, ganneler pour tromper, être traître: comme plusieurs des personnages héroïques de la Grèce, le Gannelon de la tradition lyonnaise a résumé les gestes et la vie de ceux qui acquirent la même illustration que lui dans la contrée.

Tarare. — Tarare (*Tararia*) est situé au point culminant de la chaîne qui sépare la vallée de la Loire du bassin de la Saône, dans une gorge très-resserrée au pied d'une des plus hautes montagnes de cette chaîne qui porte aussi le nom de Tarare; ce bourg, fort peu important autrefois, était une halte obligée dans le trajet, si pénible et si dangereux même alors, de Lyon à Roanne à travers des contrées montueuses; l'aspect du petit bourg a bien changé: une industrie fort importante, celle de la mousseline, y a établi son siége; c'est aujourd'hui une ville pleine d'activité, fort riche et dont l'influence s'étend dans un rayon de plusieurs lieues; la broderie des étoffes fabriquées à Tarare étant devenue une occupation productive pour les paysannes des environs. Tarare compte un certain nombre d'établissements importants, tissages, blanchisseries et apprêts; depuis quelques années l'industrie de cette ville a fait d'immenses progrès, et grâce à elle la France, pour ses mousselines d'ameublement surtout, lutte sur les marchés étrangers avec la Suisse et l'Angleterre dont elle était naguère tributaire pour sa propre consommation; Tarare compte 10 334 habitants et est à une distance de 44 kilomètres de Lyon. Les montagnes voisines renferment des mines de plomb, dont quelques-unes argentifères qui ont été travaillées, et successivement abandonnées en 1718, en 1813 et 1819; une carrière de marbre; de la houille et du porphyre gris. Andrieu est né à Tarare.

Belleville. — Belleville, *Bella villa* occupe l'emplacement d'une ancienne ville romaine nommée *Lunna*, station intermédiaire entre Anse et Mâcon. Elle est située à 1 kilomètre de la Saône, et sur la rive droite de ce fleuve, dans une charmante position. C'était autrefois une des places importantes du Beaujolais; une abbaye y avait été fondée vers le XIIe siècle et son église renfermait les tombeaux de plusieurs sires de Beaujeu: ce monument est à peu près tout ce qui lui reste des splendeurs de ce temps; mais la fertilité du sol n'a pas laissé le pays sans compensations, les ruines féodales ont été remplacées par des habitations modernes où respire l'aisance; les rues sont larges, les maisons bien construites et proprement tenues; l'église seule, quoique dépouillée à l'intérieur de ses richesses et de ses ornements d'autrefois, rappelle encore une autre époque par l'importance de ses dimensions, la hardiesse de sa nef et quelques rares débris de ses anciennes sculptures. Sa populatoin est de 3070 âmes, sa distance de Villefranche est de 13 kilomètres. Les armes de la ville sont : *d'azur a une salamandre au milieu des flammes de gueules*, avec cette devise: *Durabo*.

Monsol. — Monsol, au nord-ouest de Belleville à 32 kilomètres de Villefranche et presqu'à l'extrémité du département, est un bourg assez considérable, chef-lieu de canton; c'est la région où l'industrie lyonnaise a le moins pénétré. Sa population dont le chiffre ne dépasse pas 1800 habitants est essentiellement agricole; ses marchés et foires sont les points de réunions où s'échangent les produits de la plaine et de la montagne; Monsol autrefois était la clef du Beaujolais du côté de la basse Bourgogne, mais aujourd'hui il ne reste de cette époque rien qui mérite d'être signalé. La montagne Saint-Rigaud qui est élevée de 1012 mètres est dans son voisinage; elle doit son nom à un monastère de l'ordre de Cluny qui la couronnait jadis et qui a disparu depuis longtemps.

Chenas. — Chenas, en redescendant vers la vallée de la Saône, à 23 kilomètres de Villefranche, n'est citée que pour ses vins qui sont renommés entre tous ceux du Beaujolais.

Bois-d'Oingt. — Bois-d'Oingt, à 14 kilomètres nord-ouest de Villefranche, d'une population de 1500 âmes, est située dans la montagne qui domine la plaine d'Anse; ce versant oriental de la petite chaîne du Beaujolais est planté de châtaigniers dont les fruits ont sous le nom de marrons de Lyon une réputation un peu usurpée; les négociants qui spéculent sur cette denrée tirent du Luc leurs marchandises les plus estimées.

Chessy. — Chessy, à 15 kilomètres et de 1 de Bois-d'Oingt, est remarquable par ses mines bien déchues aujourd'hui de leur ancienne réputation. On montrait dans le trésor de Saint-Denis avant la révolution une coupe d'or donnée par les comtes du Lyonnais et dont le métal provenait des mines de Chessy; depuis longtemps on a renoncé à l'extraction de l'or trop rare pour compenser les frais; près du château de Baronnat on a trouvé le cuivre plus abondant, mais pas assez toutefois pour que l'exploitation en offrît de grands avantages; les travaux d'excavation avaient amené la découverte dans le voisinage d'une source d'eau minérale qui a été délaissée, ses vertus étant bien inférieures à celles des eaux de Charbonnières et de Saint-Galmier.

Chatillon. — Châtillon, *Castellio*, bourg de 1050 habitants, et ancienne baronnie à 15 kilomètres de Villefranche, est situé dans l'étroite vallée de l'Azergues, petite rivière qui, descendant des sommets les plus élevés du Beaujolais, traverse cette contrée dans toute sa longueur du nord-ouest au sud-est. L'entrée, fort importante autrefois de la vallée, était défendue par un château qui a résisté en partie aux outrages du temps et aux ravages des guerres et des révolutions; quelques laboureurs étaient venus chercher un abri au pied de ses remparts et y fondèrent le bourg de Châtillon, dont la position pittoresque mérite encore aujourd'hui l'attention du voyageur; l'histoire du château de Châtillon d'Azergues est mêlée aux vicissitudes de l'histoire de la province: il passa de la domination des sires de Beaujeu sous celle des comtes de Lyon, dont il relevait dans les années qui précédèrent la révolution.

VARIÉTÉS.

L'art et l'industrie à Lyon. — Jacquart. — Nous nous sommes étendus ailleurs sur le caractère moral des habitants du département du Rhône, il nous reste à compléter ces observations par un aperçu spécial des arts et de la littérature à Lyon et un rapprochement des anciennes mœurs avec le mouvement intellectuel de nos jours. L'histoire de Lyon, l'étude de ses

monuments, tout constate la large part donnée à la culture des sciences, des lettres et des arts dans les habitudes de ses anciens habitants; ce goût remonte jusqu'aux temps de la domination romaine, et nous en avons un témoignage dans la fondation de l'atheneum. Le Lyonnais n'échappa point sans doute à cette nuit générale que l'invasion des barbares répandit pendant plusieurs siècles sur les nations conquises : mais quand on se souvient que les monastères furent pendant cette sombre époque les seuls refuges où purent être conservés les trésors de l'art, de la science, et les traditions de la civilisation antique; lorsqu'on considère le nombre et la puissance des établissements religieux dans cette province, si on se rappelle surtout que l'ordre des bénédictins y possédait plusieurs couvents, on se rendra compte que nulle contrée ne fut mieux préparée au réveil des intelligences. La découverte de l'imprimerie fut accueillie à Lyon avec un très-grand empressement. Il existe des éditions lyonnaises du Nouveau Testament et de la légende dorée traduits en français, datées de la trente-sixième année de la merveilleuse invention de Guttemberg. La librairie devint une branche de commerce très-importante à Lyon; la rue Mercière où elle avait son siége principal est restée jusqu'à nos jours un centre de grandes affaires; la maison Périsse frères est encore aujourd'hui la maison la plus importante de France pour la librairie religieuse: parmi les noms de ces éditeurs savants qui, pendant près de trois siècles, contribuèrent à maintenir l'éclat et la renommée de la librairie lyonnaise, contentons-nous de citer Barthélemy Buyer, Josse Badiusis, et son maître : Jean Treschel, ses descendants, Robert Étienne et Varcosan; le malheureux Dolet, brûlé comme athée, et Sébastien Gryphius. C'est à Lyon que Gerson fit imprimer son magnifique livre, l'*Imitation de Jésus-Christ*. Et ce n'est pas seulement toute la France méridionale que les imprimeurs lyonnais approvisionnaient de leurs produits, l'Italie elle-même fut longtemps leur tributaire. Sans vouloir faire remonter l'origine de l'académie lyonnaise jusqu'à la fondation de l'atheneum, il est certain qu'elle précéda la formation de la plupart des sociétés savantes de France. Sous Louis XI elle n'avait déjà plus besoin d'encouragement, puisque ce monarque lui retira le droit de conférer des grades pour fortifier de ce privilége l'université de Bourges. La science est la mère des arts : celui qui laisse des souvenirs plus durables, l'architecture, nous a légué de nombreux témoignages de l'état florissant où ils se sont maintenus. N'oublions pas que c'est Lyon qui fournit à Louis XIV ses plus habiles architectes, ses plus fameux sculpteurs pour bâtir et décorer ses palais. On le voit donc, l'art lyonnais a ses titres de noblesse. A-t-il failli depuis à ces glorieuses traditions? A-t-il victorieusement disputé le terrain aux envahissements de l'industrie? C'est une question délicate, et dans laquelle une opinion personnelle, quelque consciencieuse qu'elle soit, ne peut être acceptée comme un arrêt définitif.

En appréciant le côté moral du caractère lyonnais nous avons eu occasion de louer la sagesse, la modération, la mesure, qui en sont le signe distinctif. Là, plus qu'ailleurs, la domination de la raison sur l'intelligence est souveraine, et le devoir est la règle des actions. Ce qui est vertu dans l'ordre moral est presque devenu un défaut dans son application à la littérature et aux arts; un fait à signaler, c'est que dans cette longue liste de savants qui ont illustré les annales de Lyon nous n'avons trouvé le nom d'aucun poëte de premier ordre; cette folle du logis, l'imagination, n'a jamais eu qu'une place étroite au foyer lyonnais; aussi quand les transformations sociales des temps modernes sont venues imposer à la raison et à la conscience, comme loi unique, le travail qui enrichit ou qui fait vivre, le génie local a accepté sans protestation retentissante cette nouvelle direction vers l'utile imposée aux efforts de l'esprit humain. Lyon est resté étranger à ce grand mouvement de régénération artistique et littéraire qui a signalé l'aurore du XIXe siècle en Allemagne, en Angleterre et en France comme un défi jeté par la fantaisie spiritualiste aux menaces du positivisme industriel; des conquêtes de notre temps Lyon a accepté surtout les progrès dans la chimie, la chirurgie et la mécanique; on y a conservé sans doute un goût éclairé pour l'architecture et la musique, mais la musique n'y est goûtée que comme un délassement après les affaires, et le monument le plus apprécié est celui dont l'utilité est le mieux comprise, ou dont le produit doit être le plus considérable; quant à la peinture, à quelques rares exceptions près, elle s'est spécialisée dans son application aux besoins de l'industrie de la soie; il suffit d'avoir suivi pendant quelques années les expositions de l'école de peinture du palais Saint-Pierre pour comprendre à quel point le sentiment du dessin et de la couleur est inné dans la population lyonnaise; recherchez ensuite les traces de ces jeunes talents dont vous avez admiré les débuts, vous les trouverez enfouis dans le cabinet d'un fabricant usant trente années de leur existence et la sève de leur génie à changer de place les couleurs de l'arc-en-ciel, torturant la tige d'une rose pour l'encadrer dans les dimensions d'un dessin de fabrique, ou refaisant sous un ciel brumeux à la lueur d'une lampe fumeuse les éternels caprices d'un cachemire éclos sous le soleil de l'Inde. Oui, ce règne trop exclusif de la raison, cette prosaïque préoccupation du lendemain ont mis à Lyon l'art aux pieds de l'industrie; c'est pour cela qu'avant de raconter l'origine de cette industrie, ses succès, ses triomphes, peut-être n'était-il pas hors de propos, ne fût-ce que pour tempérer notre admiration, de laisser entrevoir une partie de ce que cette gloire et ces richesses ont coûté.

La fabrication des étoffes de soie à Lyon ne date que de François Ier. La transmission de cet art dans nos contrées occidentales peut se raconter en quelques lignes; il est incontestablement originaire de la Chine; selon quelques étymologistes *Chine* veut dire pays de la soie. Les Perses dérobèrent les premiers leurs secrets aux Chinois. Alexandre les transmit à la Grèce au retour de ses expéditions lointaines, puis ils arrivèrent aux Romains quand la Grèce devint une province de l'empire. Cet art, toutefois, semble avoir eu beaucoup de peine à s'acclimater; ses progrès étaient lents. En 555 nous voyons Justinien envoyer en Chine deux moines chargés d'étudier les procédés employés dans ce pays pour élever les vers, en tirer la soie et l'employer. Il fallait que les étoffes fussent encore, vers cette époque, fort rares et d'un bien haut prix, puisque Vopiscus raconte que l'empereur Aurélien refusa à l'impératrice sa femme une robe de soie comme coûtant trop cher. L'industrie eut peu de loisir pour s'asseoir et se perfectionner pendant les siècles qui suivirent l'invasion des barbares. Sur le point qui nous occupe, comme sur beaucoup d'autres une longue lacune existe dans l'histoire; nous ne retrouvons plus qu'en 1130 la trace d'établissements fondés à Palerme par Roger, roi de Sicile, pour la fabrication des étoffes de soie. De Sicile cette industrie pénètre en Italie. Enfin en 1470 Louis XI fait venir des ouvriers de Grèce, de Gênes, Venise et Florence, et il fonde à Tours des fabriques dont la prospérité a duré jusqu'à la fin du siècle dernier. Cette version est contestée par les Avignonais, qui réclament le droit d'aînesse pour l'industrie d'Avignon, plus effacée, plus oubliée encore que celle de Tours. Selon eux, dès 1268, lorsque le comtat Venaissin fut donné au pape, la fabrication de la soie aurait été importée à Avignon à la suite des légats. Quelque incertitude qui puisse régner sur la date, il est certain qu'Avignon fut avec Tours la première ville où se centralisa la fabrication des étoffes de soie; mais cette richesse devait bientôt lui échapper; des impôts mis à la sortie sur les étoffes fabriquées entravèrent les opérations commerciales. Des ouvriers mécontents auxquels se joignirent quelques Italiens transportèrent à Lyon leur industrie; plus tard une peste qui éclata à Avignon chassa le plus grand nombre des fabricants qui y étaient restés : une partie se fixa à Nîmes, les autres vinrent grossir à Lyon les rangs de la précédente émigration.

Digitized by Google

C'est de François Ier à Henri IV que s'assoit et se consolide l'industrie lyonnaise; ce dernier prince accorde des lettres de noblesse à quatre fabricants, témoignage authentique de l'importance qu'avaient déjà prise leurs travaux. Malgré les discordes civiles et les guerres de religion le succès va grandissant jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Cette persécution jette le trouble dans l'industrie lyonnaise, non-seulement à cause des bras et des capitaux qu'elle lui enlève, mais par le fait des redoutables concurrences qu'elle lui crée à l'étranger. La Suisse, la Hollande, le Brandebourg voient aussitôt s'élever des fabriques rivales de Lyon: ce sont ses procédés, sa propre industrie que Lyon va retrouver désormais sur les marchés étrangers. Son génie triompha de cette crise, son art la sauva. Il est une chose que les proscrits n'avaient pu emporter en quittant la France, c'est le goût français; cette arme, Lyon s'en servit si victorieusement que bientôt la Hollande dut se restreindre à la production du velours, l'Allemagne et la Suisse au tissage des étoffes unies. Le règne de Louis XV est sans contredit la grande époque de la fabrique lyonnaise; j'en atteste l'empressement des dessinateurs à se procurer les moindres lambeaux des merveilleux damas de cette époque. Le sentiment du danger avait conseillé au commerce de Lyon une audace qu'il eut bien rarement depuis: le spéculateur avait lâché la bride à l'artiste. La supériorité de Lyon fut alors si généralement reconnue et acceptée, sa prospérité fut si bien assise que le lendemain de la révolution nous la retrouvons aussi florissante que jamais. Les résultats de cette période sont d'autant plus essentiels à constater que dans celle qui a suivi, Lyon semble avoir souvent cherché dans d'autres systèmes les éléments de ses succès. Depuis cinquante ans le chiffre des métiers a plus que doublé dans l'intérieur de la ville où il s'est élevé de dix-huit à quarante mille, et ce dernier chiffre serait doublé lui-même si nous y ajoutions les métiers répartis dans les campagnes environnantes; la production française de la soie ne suffit pas à la fabrication; Lyon en achète pour vingt millions à l'étranger, elle livre à la consommation intérieure et à l'exportation pour cent millions de ses tissus. Certes Lyon peut s'enorgueillir de pareils succès, et nous ne voudrions en contester ni la réalité ni l'importance; mais en industrie, il y a le progrès relatif à côté du progrès réel; dans cette lutte acharnée de la concurrence, ce n'est pas tout de vaincre aujourd'hui, il faut s'assurer la victoire de demain; ce n'est pas tout de monter, il faut encore ne pas laisser s'amoindrir la distance qui nous sépare de ceux qui cherchent à nous atteindre. Les progrès du luxe suffisent à expliquer des accroissements plus prodigieux encore que ceux de la fabrication lyonnaise. Reportons-nous à ce qu'étaient naguère Saint-Quentin, Roubaix, Saint-Étienne; comparons leur ancien état avec leur prospérité actuelle; et les progrès de Lyon nous éblouiront moins. Puis pour compléter la comparaison suivons dans ses essais incessants et obstinés l'Angleterre cherchant à naturaliser à Londres même une industrie qu'elle n'avait point encore osé aborder; signalons les tentatives moins heureuses, il est vrai, de ces Saxons du nouveau monde que les obstacles irritent, mais ne lassent jamais; apprécions à sa valeur cette concurrence déjà redoutable sur certains articles que font à Lyon, Berne, Zurich et Bâle; songeons enfin qu'à quelques lieues de nos frontières, dans la Prusse rhénane, la fabrication de la soie a fait d'Elberfeld, bourg presque inconnu il y a trente ans, une ville qui compte aujourd'hui près de cinquante mille habitants; demandons-nous, maintenant, si malgré sa production triplée, la suprématie de Lyon sur les fabriques rivales est aussi assurée qu'elle l'était, il y a cinquante ans; et cependant, pendant ces cinquante années, que de découvertes dans la mécanique et la chimie! quel empressement de la part des Lyonnais à les appliquer à leur industrie! que d'ingénieuses combinaisons pour diminuer les frais de production! Mais si toutes ces forces nouvelles consolidaient la prospérité lyonnaise n'étaient-elles point autant de ressources créées aussi pour le développement des industries rivales? Quelle est l'invention moderne dont les bénéfices ne se partagent pas aujourd'hui entre toutes les nations civilisées, tandis que l'art tient profondément aux entrailles du sol, et reste privilége exclusif et durable des contrées où il a poussé ses racines? Or, à nos yeux, la question industrielle est ici trop étroitement liée à la question artistique pour que nous n'ayons pas cru devoir signaler, avant qu'ils aient encore rien de sérieusement inquiétants les premiers symptômes d'un abaissement dans le niveau général des arts à Lyon. Ces réflexions nous aideront à comprendre le caractère et l'influence d'un homme illustre dont il nous reste à parler, de Jacquart, dont les travaux résument l'histoire contemporaine de l'industrie lyonnaise de même que les agitations de sa vie resument les misères, les vertus, la résignation et le courage de cette population au milieu de laquelle il est né.

Jacquart reçut le jour, le 7 juillet 1752, d'un père ouvrier en soie brochée et d'une mère liseuse de dessins; on ne pouvait être plus que lui enfant de la fabrique lyonnaise. Ses premiers regards se portèrent sur les barres et les fils d'un métier, ses premières réflexions se dirigèrent sans doute sur l'existence misérable des enfants employés alors à tirer les lacs, et peut-être trouverait-on dans ces impressions premières le germe des pensées qui se développèrent plus tard dans son intelligence. Est-ce au spectacle de ces misères, qu'il devait soulager un jour, qu'il faut attribuer sa répugnance pour l'état paternel? Il apprit le métier de relieur, entra ensuite chez un fondeur, puis fut employé dans le Bugey à l'exploitation d'une carrière à plâtre. Aucune de ces professions n'avait pu l'attacher. Il était revenu à Lyon, poussé par la misère sans doute; il s'y était marié, et tout en se résignant à se courber sur le métier comme son père, il ne renonçait pas à l'espoir de le perfectionner: il avait, dès 1790, inventé un modèle qu'il voulait substituer aux métiers à la Maugis et à la Falconne.

Mais comment produire sa découverte? Le temps n'était pas, d'ailleurs, aux luttes pacifiques de l'industrie; il s'agissait de bien autres guerres. La réquisition vint s'emparer de Jacquart; il fut incorporé dans le bataillon de Rhône-et-Loire et partit avec son jeune fils: celui-ci, blessé mortellement, expira dans les bras de son père qui put quitter le service et rentrer à Lyon.

Il y trouva sa femme dans un grenier, tressant de la paille pour les chapeaux, et il dut d'abord partager ses travaux pour subvenir aux besoins du ménage. Dès que ses épargnes le lui permettent, il revient à l'œuvre qu'il a été forcé d'interrompre, il l'achève et peut la présenter à l'exposition industrielle de 1801. Une médaille de bronze lui fut accordée *pour invention d'un métier supprimant, dans la fabrication des étoffes brochées, le tireur de lacs.* Il obtint, le 23 décembre de la même année, un brevet pour sa découverte. Malgré la sanction que ces récompenses donnaient au mérite du nouveau métier, l'esprit de routine en arrêtait la propagation, et Jacquart en était arrivé à douter de la réalisation de ses espérances, lorsqu'à la paix d'Amiens, les communications étant rétablies avec l'Angleterre, il apprend qu'un prix est offert par le gouvernement britannique pour la solution d'un problème cherché dans la fabrication des filets de pêche. Son génie inventif s'éveille et le problème est résolu. Une indiscrétion répand à Paris le bruit de cette nouvelle découverte, le mécanicien lyonnais est mandé dans la capitale, il y est accueilli par Carnot, qui obtient pour lui un emploi au Conservatoire des arts et métiers.

Jacquart était désormais à l'abri du besoin, son avenir était assuré, s'il n'était pas dans la destinée des inventeurs de triompher ou de souffrir plus encore dans leurs découvertes que dans leur personne. Ce qu'il fallait à Jacquart, par-dessus tout, c'était l'acceptation de son idée et l'adoption de son métier par ses compatriotes. En 1804 il échangea sa position paisible au Conservatoire contre une pension de 3000 francs, avec mission de revenir à Lyon propager sa découverte. C'était rentrer dans l'arène et chercher de nouveaux combats; l'igno-

Digitized by Google

rance, la routine et l'envie se liguèrent contre les efforts de sa propagande : on l'accusait de supprimer une partie des bras employés dans la fabrique et d'enlever leurs moyens d'existence à beaucoup de ceux qui vivaient de ce travail. Le peuple des faubourgs s'ameuta et sa vie fut en danger. Cette persécution fit autant pour sa renommée qu'avaient fait les récompenses du gouvernement. L'attention de l'étranger fut attirée vers ce génie obstiné et méconnu. Les offres les plus séduisantes lui furent prodiguées, son patriotisme les refusa; il y répondit en abandonnant les priviléges de son brevet contre un droit fixe de 50 francs qu'il se réservait la faculté de percevoir sur chaque métier monté d'après son système. Tant de persévérance et une si noble abnégation devaient enfin lasser ses adversaires; de 1809 à 1812 il eut le bonheur de voir son idée comprise et appliquée par plusieurs des fabricants notables de la ville. Ce succès tant désiré ne fit qu'augmenter son ardeur à simplifier et perfectionner sa machine; un métier, résultat de ses dernières études, fut présenté par lui à l'exposition de 1819 et lui mérita la médaille d'or et la croix d'honneur. Voici en quels termes s'exprimait le rapporteur du jury central : « Les machines qu'on employait autrefois étaient compliquées, chargées de cordages et de pédales; plusieurs individus étaient nécessaires pour les mettre en mouvement, ils appartenaient au sexe le plus faible et souvent à l'âge le plus tendre; ces ouvrières, qu'on désignait sous le nom de *tireuses de lacs*, étaient obligées de conserver, pendant des journées entières, des attitudes forcées qui déformaient leurs membres et abrégeaient leur vie; à cet appareil imparfait et compliqué, Jacquart a substitué une machine simple, au moyen de laquelle on exécute les tissus façonnés sans avoir besoin du ministère des tireuses de lacs, et avec autant de facilité que si l'ouvrier fabriquait une toile unie; on doit ainsi à cet artiste ingénieux d'avoir, en perfectionnant les moyens d'exécution, affranchi la population ouvrière d'un travail dont les suites étaient si déplorables. »

Le temps était venu pour Jacquart de jouir de sa gloire et du fruit de ses travaux : il se retira dans une modeste propriété à Oullins, où il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il y mourut le 7 août 1834, entouré de la vénération générale, et, ce qui fut surtout doux à son cœur, béni par cette population ouvrière qui, après les avoir si longtemps méconnus, appréciait enfin les bienfaits de sa découverte.

La ville de Lyon reconnaissante lui a fait élever, sur la place Sathonay, une statue, œuvre de Foyatier, dont l'inauguration a eu lieu le 16 août 1840.

Depuis vingt ans, de nouveaux et nombreux perfectionnements ont été apportés à l'œuvre de Jacquart, mais ses successeurs n'ont fait que suivre la voie qu'il leur avait ouverte. Aujourd'hui son système a prévalu universellement, non-seulement à Lyon, mais partout où on fabrique des tissus de soie; c'est donc à juste titre que Lyon environne de tant d'amour le souvenir de son glorieux mécanicien, mais en nous associant à des hommages si bien mérités, joignons-y nos vœux pour la renaissance et l'encouragement de l'art lyonnais, trop négligé, trop oublié de nos jours.

Jean Cleberg, le bon Allemand ou l'Homme de la roche. — Nous avons, à propos des établissements de charité de la ville de Lyon, dit (*page* 19, *colonne* 1re) que la reconnaissance lyonnaise avait conservé le nom de Jean Cléberg, dit *le bon Allemand*. Jean Cleberg était né à Nuremberg vers 1485, il appartenait à la noblesse, et vint s'établir à Lyon en 1532. Il fit le plus noble usage de sa grande fortune; outre des dons considérables faits à la ville, il consacrait chaque année des sommes assez fortes à marier les pauvres filles du quartier du Bourgneuf. Il mourut en 1546, membre du conseil de la ville de Lyon. Les habitants du Bourgneuf, mus par un juste sentiment de reconnaissance, lui élevèrent une statue qui a été soigneusement entretenue jusqu'à nos jours, et le voyageur qui arrive à Lyon par la route de Mâcon, peut l'apercevoir sur le quai dans une espèce de grotte creusée dans le rocher; il est représenté en costume civil du XVIe siècle, tenant une bourse d'une main et de l'autre des papiers. De tout temps la statue de l'Homme de la roche a été exposée à l'espiéglerie irréfléchie des enfants, qui lui jettent des cailloux pour exercer leur adresse; ce qui a donné lieu à un testament burlesque que l'on trouve dans un petit livre du XVIe siècle, aujourd'hui assez rare, intitulé : *Formulaire fort récréatif de tous contrats, donations, testaments, codicilles*, etc., etc. Ce testament a été reproduit au *Magasin pittoresque* de l'année 1838, page 250 : nous y renvoyons nos lecteurs.

STATISTIQUE DU DEPARTEMENT DU RHONE EN 1852.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
2822 kilom. carr. ou 282 218 hect.	Hommes. 295 104 Femmes. 290 719 585 823	2	26	263	24 000 000 de fr.	36 000 000 de fr.

ARRONDISSEMENT DE LYON.

Superficie 1324 kilom. carrés ou 132 149 hectares. — Population 421 217. — Cantons 17. — Communes 133.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
LYON, 6 cant., 5 comm., 258 494 h.	LYON..... 177190			CONDRIEU, 10 comm., 10 370 h.	CONDRIEU.....	3200	38	GIVORS, 10 comm., 16 018 h.	GIVORS.....	9118	21
	La Croix-Rousse 28611	258494	»		Ampuis.....	1932	34		Chassagny.....	403	20
	Vaise..... 9169				Hayes (les).....	363	31		Echalas.....	775	27
	La Guillotière. 43524				Loire.....	1508	25		Grigny.....	1388	18
LA GUILLOTIÈRE, 5 comm., 11 078 hab.	LA GUILLOTIÈRE.....		»		Longes.....	1081	33		Millery.....	1571	16
	Villeurbane.....	5395	3		Saint-Cyr-sur-le-Rhône.	195	29		Montagny.....	490	18
	Bron.....	1025	5		Saint-Romain-en-Gal...	545	25		Saint Andeol-le-Château.	709	23
	Vaulx.....	1320	4		Sainte Colombe.....	654	27		Saint-Jean-de-Touslas..	450	25
	Venissieux.....	3078	5		Tupin.....	385	36		Saint-Martin-de-Cornas.	139	22
					Trèves.....	380	33		Saint-Romain-en-Gier..	407	25

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE LYON.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Arbresle (l') 17 communes, 16255 habitants.	Arbresle (l')	2010	25
	Belles-les-Mines	582	20
	Besseuay	2268	22
	Bibost	610	23
	Bully	1523	28
	Dommartin	395	15
	Evreux	301	19
	Fleurieux-sur-l'Arbresle	598	21
	Lentilly	1225	17
	Nuelles	228	22
	Sarcey	719	28
	Savigny	1595	26
	Sourcieux	785	22
	St-Germain-sur-l'Arbresle	750	22
	Saint-Julien-sur-Bibost	792	25
	Saint-Pierre-la-Palud	717	17
	Tour-de-Salvagny	614	11
Limonest, 12 comm., 14109 hab.	Limonest	1082	10
	Chasselay	1131	13
	Chères (les)	602	16
	Civrieux-d'Azergues	401	18
	Collonge	1049	7
	Dardilly	1251	8
	Écully	2310	5
	Lissieux	475	13
	Marcilly-d'Azergues	444	15
	Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	1887	6
	St-Didier-au-Mont-d'Or	2011	6
	St-Rambert-île-Barbe	748	4
Mornant, 12 com., 11471 h.	Mornant	2370	23
	Chaussan	580	27
	Orliénas	1004	15
	Riverie	600	34
	Rontalon	1252	20
	Saint-André-la-Côte	298	23
	Sainte-Catherine-sur-Riverie	700	26
Suite de Mornant.	St-Didier-sous-Riverie	1324	31
	Saint-Laurent-d'Agny	1049	18
	Saint-Maurice-sur-Dargoire	1459	29
	Saint-Sorlin	363	25
	Taluyers	664	17
Neuville, 14 communes, 16752 hab.	Neuville	2194	15
	Albigny	405	11
	Cailloux-sur-Fontaine	899	10
	Caluire	6563	4
	Couzon-au-Mont-d'Or	1209	9
	Curis	523	12
	Fleurieu-sur-Saône	368	11
	Fontaines-Saint-Martin	815	10
	Id. — sur-Saône	797	13
	Poleymieux	462	11
	Quincieux	1015	17
	Rochetaillée	338	11
	Saint-Germain-au-Mont-d'Or	690	14
	St-Romain-de-Couzon	330	8
Saint-Genis-Laval, 10 comm., 20239 hab.	Saint-Génis-Laval	2518	8
	Brignais	1901	12
	Chaponost	1588	10
	Charly	1182	15
	Irigny	1124	11
	Oullins	4566	6
	Soucieux-en-Jarret	1442	14
	Sainte-Foy-lès-Lyon	3410	4
	Vernaison	1080	14
	Vourles	867	13
St-Laurent-de-Chamousset 14 c. 15901 h.	Saint-Laurent-de-Chamousset	1650	29
	Bessieu	652	24
	Brullioles	1050	26
	Chambost-Longes-aigne	1757	35
	Halles	291	31
St-Laurent-de-Chamousset Suite de	Haute-Rivoire	1720	35
	Longessaigne	1038	32
	Montromant	622	25
	Montrottier	1885	29
	Souzy-l'Argentière	439	31
	Saint-Clement-les-Places	878	32
	Saint-Foy-l'Argentière	688	29
	St-Genis-l'Argentière	909	28
	Villechenève	1400	34
St-Symphorien, 10 comm., 13211 hab.	Saint-Symphorien	1695	46
	Aveize	1395	29
	Chapelle-Vaudragon (la)	383	29
	Coise	649	35
	Duerne	602	41
	Grezieux-le-Marché	758	34
	Larajasse	2683	31
	Meys	1220	35
	Pomeys	892	34
	Saint-Martin-en-Haut	2350	25
Vaugneray, 16 communes, 17319 habitants.	Vaugneray	2174	14
	Brindas	1111	13
	Charbonnières	396	11
	Chevinay	588	18
	Courzieu	1604	29
	Craponne	1946	11
	Francheville	1410	6
	Grezieux-la-Varenne	758	11
	Messimi	1310	15
	Pollionnay	849	14
	Sainte-Consorce	687	14
	Saint Genis-les-Ollières	700	9
	Saint-Laurent-de-Vaux	150	17
	Tassin	860	6
	Thurins	1580	18
	Yzeron	570	20

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

Superficie 149799 hectares. — Population 164606 habitants. — Cantons 9. — Communes 130.

Villefranche, 17 communes, 22911 habitants.	Villefranche	7272	
	Arbuissonas	247	10
	Arnas	775	4
	Beligny	1365	3
	Blacé	1181	8
	Cogny	969	7
	Denicé	1191	6
	Gleizé	1191	3
	Lacenas	678	6
	Limas	1217	1
	Montmelas-Saint-Sorlin	374	10
	Ouilly	497	10
	Rivolet	761	10
	Salles	491	9
	Saint Cyr-le-Chatoux	215	14
	Saint-Julien	672	8
	Vaux	2131	10
Anse, 15 communes, 9819 habitants.	Anse	2028	5
	Alix	234	8
	Ambérieux	159	6
	Belmont	137	11
	Charnay	659	10
	Chazay	846	12
	Lachassagne	485	7
	Lucenay	790	5
	Lozanne	343	14
	Lucenay	683	7
	Marcy	329	7
	Marancé	852	10
	Pommiers	1102	5
	Pouilly-le-Monial	507	5
	Saint-Jean-des-Vignes	202	13
Beaujeu, 18 communes, 21164 hab.	Beaujeu	3364	22
	Ardillats (les)	1399	26
	Avenas	369	26
	Chenas	755	23
	Chirouble	702	21
	Durette	277	18
	Emeringes	410	25
	Fleurie	1971	21
	Julienas	1287	24
	Juliè	1048	26
	Lantignée	841	19
	Marchampt	1004	19
Suite de Beaujeu,	Quincié	1645	17
	Negnié	1250	18
	St-Didier-sur-Beaujeu	860	25
	Vaux-Haut	1025	26
	Vernay	238	27
	Villié	2402	20
Belleville, 12 comm., 15593 hab.	Belleville	2831	13
	Cercié	675	15
	Charantay	1020	13
	Corcelles	702	18
	Dracé	902	18
	Lancie	899	19
	Odenas	856	13
	St-Etienne-la-Varenne	1631	2
	St-Georges-de-Reneins	2742	17
	Saint-Jean-d'Ardières	1134	14
	Saint-Lager	1155	14
	Tapona	339	15
Bois-d'Oingt, 18 communes, 14582 habitants.	Bois-d'Oingt	1267	14
	Bagnols	640	13
	Bromi	435	17
	Chamelet	961	18
	Chessilieu	1010	15
	Chessi	718	15
	Frontenas	319	12
	Légny	583	15
	Létra	946	17
	Moiré	261	12
	Oingt	409	12
	Saint-Just-d'Avray	1595	25
	Saint-Laurent-d'Oingt	789	15
	Sainte-Paule	330	15
	Saint-Verand	1053	20
	Ternand	727	19
	Théize	1103	10
	Ville-sur-Jarnioux	1332	10
Lamure, 12 c., 17672 h.	Lamure	1214	23
	Chambost-Allières	1140	17
	Chenelette	616	32
	Claveisolles	1320	26
	Grandris	2126	23
	Meaux	830	32
	Poule	2115	32
Monsol, 12 comm., 12370 hab.	Monsol		32
	Aigueperse	987	43
	Azolette	432	37
	Cenves	1505	30
	Ouroux	1079	31
	Propières	1323	36
	St-Bonnet-des-Bruyères	1350	41
	Saint-Christophe	977	34
	Saint-Igny-de-Vers	2558	40
	St-Jacques-des-Arrêts	436	33
	Saint-Mamert	206	32
	Trades	348	36
Tarare, 17 communes, 26930 habitants.	Tarare	9659	29
	Arloux	582	36
	Ancy	951	29
	Dareizé	473	25
	Dième	437	23
	Joux	1416	35
	Ormes (les)	495	26
	Pont-Charra	1281	24
	Ronno	1932	32
	Sauvages	606	36
	Sainte Appolinaire	490	27
	Saint-Clement	1076	27
	Saint-Forgeux	2084	30
	Saint-Loup	763	24
	Saint-Marcel	765	30
	Saint-Romain-de-Popey	1656	27
	Valsonne	1486	30
Thizy, 9 comm., 23178 h.	Thizy	2786	37
	Amplepluie	4945	35
	Bourg-de-Thizy	1872	40
	Chapelle-de-Mardore (la)	713	35
	Cours	4588	38
	Cublize	2714	31
	Mardore	2676	32
	Marpiand	1280	36
	St-Jean-la-Bussière	1802	35

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes (c).	
	(cours d'assises.)	
43e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 18 793 habitants.	
	Nombre total 1849, dernier résultat officiel connu).....	57
	Infanticides (d).	
70e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 266 28.	
	Nombre total (1849).....	»
	Suicides.	
26e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 17 003 hab.	
	Nombre total (1849).....	44
	Crimes contre les propriétés (e).	
8e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 4504 hab.	
	Nombre total (1849).....	106

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (f).	
5e	En matière civile.....	2736
2e	En matière commerciale	14077
	Instruction (g).	
31e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	45
	Paupérisme (h).	
3e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 13 hab.	
	Nombre total.....	43 400
	Mendicité (i).	
37e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 277 hab.	
	Nombre total.....	1500
	Enfants naturels.	
2e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 5 910.	
	Nombre total (1851o).....	2300

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE	
3e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 7,64.	
	Enfants trouvés et abandonnés (j).	
1er	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 43 hab.	
	Nombre total (1848).....	2017
1er	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 9,35.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la population en 1850 (k).

Naissances.....	15922
Mariages.....	5283
Décès.....	13041

Contributions directes (l).

Foncière.	Nombre des cotes.....	81 044
	Principal.....	2 175 511
Personnelle et mobilière.....		742625
Portes et fenêtres.....		550 541
Patentes.....		1 401 969

(a) D'après les comptes généraux du *ministère de la justice*, les rapports du ministère de l'intérieur, la *Statistique morale de la France*, par M. A Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Comme on l'a déjà fait remarquer, si ces crimes sont fréquents dans les départements où l'aisance est grande, il n'en est pas de même dans les départements pauvres. Tels sont, avec le Rhône, le Nord, l'Aisne, les Ardennes, l'Oise, Seine-et-Marne, et la Somme. Plus le nombre des indigents y est grand, plus les crimes contre les personnes y sont rares. Ce qui, contrairement à l'opinion commune, prouverait que ce n'est pas généralement la misère qui pousse l'homme à attenter à la vie de ses semblables.

(d) Les départements où il y a le plus d'enfants naturels, sont presque toujours ceux où il se commet le moins d'infanticides. Ainsi, dit M. Guerry, la Seine, le Rhône, la Seine-Inférieure et le Nord, les premiers sur la carte des enfants illégitimes, viennent les derniers sur celle des infanticides. Au contraire, l'Ain, la Vienne, les Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, l'Ardèche et la Vendée, les derniers sur la carte des enfants illégitimes, occupent, sur celle des infanticides, le premier rang.

(e) Parmi les départements pauvres figurent ceux où les crimes contre les propriétés sont le plus fréquents : comme la Seine, le Rhône, la Seine-Inférieure, Seine-et-Marne; tandis que la Creuse, la Corrèze, l'Ardèche, les Vosges, moins affligés du fléau de l'indigence, comptent parmi les départements où ces crimes sont le plus rares. « Serait-ce, dit M. de Gérando, que les véritables indigents accroissent sensiblement le nombre des criminels? Non, sans doute; mais les mêmes circonstances qui jettent les uns dans l'indigence, poussent les autres au vol; ceux-là périssent de faim; ceux-ci se nourrissent aux dépens d'autrui. Les mêmes lieux attirent les pauvres et les voleurs; les uns pour implorer l'assistance, les autres pour dérober. Ne les confondons point entre eux. »

(f) Le rapport des procès civils à la population est de 1 sur 179 habitants.

(g) Le rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires, au nombre total des enfants, est, année moyenne, de 1 sur 40.

Il y a, dans le département du Rhône, 1 académie universitaire; 1 académie des sciences, belles-lettres et arts; des facultés de théologie, de sciences et de belles-lettres; 1 école des beaux-arts; 1 musée de peinture; 1 muséum d'histoire naturelle; 1 jardin botanique; des musées archéologiques; 2 bibliothèques publiques; 1 école de médecine et de pharmacie; 1 école vétérinaire; 1 école des arts et métiers; 1 société littéraire; 1 société des sciences naturelles dite *Linnéenne*; 1 société des amis des arts; 1 société d'éducation pour le développement physique, intellectuel et moral des enfants; 1 société pour l'instruction élémentaire qui compte, à Lyon, 41 cours ou écoles, tous gratuits, fondés et dirigés par la société; 1 lycée; 1 collége communal; 2 écoles supérieures; 34 établissements d'instruction secondaire, fréquentés par plus de 1200 élèves; 33 institutions ou pensions; 663 écoles élémentaires; 53 écoles primaires chrétiennes (plus de 1200 enfants y sont élevés gratuitement); plus de 50 écoles d'adultes; 1 institution de sourds-muets; 2 écoles primaires communales pour les enfants protestants, etc.

(h) On sait que la proportion des indigents varie suivant les localités, et s'accroît d'après le nombre et l'importance des villes. Cette proportion s'accroît surtout au milieu des populations manufacturières, ou de celles qui ont souffert dans leur industrie agricole. Ainsi, par exemple, le rapport du nombre des pauvres qui serait à la population totale de 1 sur 6 habitants pour le Nord, de 1 sur 8 pour le Pas-de-Calais; de 1 sur 13 dans le Rhône, et de 1 sur 14 dans l'Aisne, la Seine et la Somme, n'est plus que du 30e dans la Meuse, la Meurthe et la Moselle : du 40e dans la Lozère, le Bas-Rhin; et arrive à son dernier terme 1/58e dans la Creuse.

Dans les temps de crise, la misère est extrême dans le département du Rhône. On peut évaluer à 1/03 de la population la portion ouvrière souffrante. Comme dans tous les départements industriels, la misère y a généralement pour causes, l'insuffisance des salaires, les vicissitudes du commerce et de l'industrie, l'imprévoyance de la plupart des ouvriers, et la surabondance d'enfants dans les familles pauvres.

La bienfaisance particulière et la charité publique se manifestent à Lyon d'une manière aussi éclairée que généreuse.

On compte, dans le département, 10 hospices; 57 bureaux de bienfaisance, 11 salles d'asile, peuplées d'environ 1200 enfants; 1 société de charité maternelle; 1 société de patronage pour les jeunes libérés de la maison pénitentiaire; 1 société de patronage pour les enfants pauvres; 1 société de patronage pour les jeunes filles; 1 société charitable pour le mariage des pauvres (dans le cours des 14 premières années, cette société a fait célébrer 4 678 mariages et fait légitimer 1 945 enfants); 1 asile pour les vieillards des deux sexes, fondé par les *petites sœurs des pauvres*; 1 asile pour les aliénés; 1 institution des jeunes orphelines; des maisons de refuge; des associations de bienfaisance; 1 colonie agricole et industrielle pour la réforme morale et sociale des enfants des ouvriers; plusieurs institutions philanthropiques; 1 dépôt de mendicité; 2 dispensaires; 2 caisses d'épargne; des sociétés de secours mutuels d'ouvriers dont l'une, celle des ouvriers en soie, compte 1100 sociétaires, etc.

(i) « Dans les départements très-populeux comme la Gironde, la Seine-Inférieure, le Rhône, dit M. de Villeneuve-Bargemont, on trouve proportionnellement moins de mendiants que dans la plupart de ceux où l'indigence est cependant moins étendue. La raison en est simple. Ce sont sans doute les villes qui produisent le plus de pauvres; mais c'est dans les villes aussi qu'existent les établissements de charité les plus vastes, les secours publics les plus abondants, les ateliers de travail les plus multipliés, et surtout une police plus vigilante et plus sévère contre la mendicité. La civilisation moderne des capitales s'occupe beaucoup moins d'éloigner la misère elle-même que de repousser son image dégoûtante. Dans les campagnes, au contraire, le mendiant est toléré, parce qu'il n'existe dans les villages ni asiles, ni secours régulièrement établis. Il y paraît tout simple que le pauvre sollicite lui-même une aumône qui n'irait pas le chercher. C'est pour ces motifs que les communes rurales et les campagnes ont plus de mendiants que les villes proportionnellement au nombre total d'indigents. »

(j) Le rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population est de 1 sur 51. C'est le département où il y a le plus d'enfants trouvés.

(k) Cette population est de 500 000 habitants. Telle qu'elle existe de nos jours, elle est l'œuvre du temps et du mélange des races diverses.

Les habitants du département du Rhône ont, en général, une stature peu élevée, surtout dans les grands centres industriels, beaucoup d'énergie et d'activité, et une constitution assez robuste. Ce qu'on a dit des formes grêles, de la taille contrefaite, du teint pâle et des habitudes lentes et paresseuses des ouvriers en soie lyonnais, a cessé d'être vrai depuis que ces artisans sont mieux logés.

M. Villermé, chargé en 1835, par l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut, de faire, dans les départements de la France,

des recherches de statistique et d'économie politique dans le but de constater l'état physique et moral des classes ouvrières, a tracé, de la fabrique lyonnaise, un tableau qui jette un nouveau jour sur la vie et le mouvement de la population ouvrière. « C'est, dit-il, une opinion générale à Lyon, que dans cette ville et les communes suburbaines de la Croix-Rousse, de la Guillotière et de Vaise, qui en sont les faubourgs, les ouvriers en soie forment, avec leurs familles, la majorité de la population. Mais cette opinion n'est pas fondée sur des dénombrements, excepté pour la Croix-Rousse, qui est principalement habitée par les ouvriers dont il s'agit. En voici la preuve pour les trois communes suburbaines.

« Population totale (en 1832) des ouvriers en soie, y compris leurs familles..... 42 825

Avant la révolution de 1789.....	16 à 17 000
Sous l'empire.....	12 000
Sous la restauration.....	27 000
Sous la monarchie de juillet.....	40 000

répartis à Lyon, dans les trois villes ou faubourgs de la Guillotière, la Croix-Rousse et Vaise, dans les campagnes du département du Rhône et dans les départements voisins.

« La fabrique lyonnaise est plus souvent que toutes les autres en proie à des crises. C'est ainsi que l'on a vu quelquefois le nombre de ses métiers se réduire en une seule année à moins des deux tiers de ce qu'il était l'année précédente, et cependant cette fabrique n'a cessé depuis longtemps d'être la première du monde pour l'industrie en soie. On conçoit que le sort de ses ouvriers dépende toujours du sien. En effet, ils passent rapidement de l'excès de la misère à la prospérité, et de celle-ci à la détresse, ils diminuent ou augmentent de nombre, émigrent de même ou y affluent, suivant sa fortune et ses vicissitudes diverses. »

Avant que l'on eût construit pour les ouvriers, dans les deux faubourgs de la Croix-Rousse et des Brotteaux, des maisons très-hautes, dans de larges rues, ils étaient logés, comme partout ailleurs le sont les classes ouvrières, dans les plus mauvais quartiers et les maisons les moins belles et les moins commodes : tels que les rues en pente qui conduisent à la Croix-Rousse, et le quartier Saint-Georges.

Il y a cinquante ans, les ouvriers en soie lyonnais passaient pour des êtres dégradés au physique et au moral, vicieux, stupides, vivant au jour le jour, grossiers dans leurs mœurs, etc. Aujourd'hui, tout a changé, et leur état physique, intellectuel et moral s'améliore sensiblement. Vêtus proprement, ils sont actifs et laborieux. Debout ordinairement à la pointe du jour en été et plus tôt en hiver, ils travaillent très-souvent jusqu'à 10 et 11 heures du soir. Déduction faite des trois repas, beaucoup travaillent 15 heures chaque jour et quelquefois davantage; et loin d'être dégradés au moral, comme on l'a dit, et d'une intelligence bornée, « ils sont, au contraire, dit M. Villermé, des hommes plus avancés dans la véritable civilisation que ne le sont la plupart des ouvriers à Paris et même, j'ose le dire, que ne le sont beaucoup d'hommes élevés par leur fortune ou leur position sociale, au-dessus du rang d'ouvrier. Ils ne sont pas seulement sobres, polis, réservés, ce sont des hommes d'énergie. Les journées de novembre 1831 et d'avril 1834 en seraient seules des preuves incontestables. »

D'après le dernier recensement en 1851, le nombre des métiers de soieries à la Croix-Rousse s'élevait à 13 067, dont 3513 en repos.

Suivant la *nouvelle carte géographique et statistique du département du Rhône*, le nombre moyen des métiers par chef d'atelier, était, en 1834, de 3; celui des personnes par familles, de 4; le nombre des ateliers de 9350, et celui des métiers de 30 000. Il n'y avait que 3000 métiers en activité en 1815, et 15 000 en 1828.

Dans les temps de crise ou de chômage, des milliers de familles sont sans ouvrage, c'est-à-dire, comme le fait remarquer M. Villermé, presque sans autre ressource que les secours insuffisants de la charité.

D'après les calculs du même savant, la dépense d'un ouvrier maître ou chef d'atelier serait environ de 45 sous par jour. Par an, de 821 fr.

« Un ouvrier compagnon dépense depuis 30 sous jusqu'à 2 fr. par jour, ou par année de 547 fr. 50 c. à 730 fr.

« Une famille de chef d'atelier, composée du mari, de la femme, de deux enfants en bas âge, établie à la Croix-Rousse, où le vin et la viande sont un peu moins chers que dans la ville proprement dite, 1500 fr. par an. D'où il résulte que, dans les *temps ordinaires*, les ouvriers maîtres ou chefs d'atelier et les compagnons qui gagnent le plus peuvent seuls faire des épargnes, et que le reste des ouvriers vit à grand'peine.

« Ils ne se marient, en général, que pour s'établir comme chefs d'atelier; communément de 24 à 27 ans pour les hommes, et de 20 à 23 pour les femmes. Ils ont très-peu d'enfants, car les registres de l'état civil de la Croix-Rousse, commune dont ils composent presque seuls la population, n'en donnent que 3,23 par mariage, terme moyen. Comment ne pas voir dans ce petit nombre de procréations, et dans sa tendance à diminuer encore, la preuve du soin qu'ils mettent, bien différents en cela de la plupart des ouvriers, à ne pas accroître leur postérité plus rapidement que leur fortune?

« On demeure encore bien plus convaincu qu'ils observent le *moral restreint* (tant recommandé par Malthus), quand on voit le nombre moyen des naissances par mariage, être beaucoup plus fort à la Guillotière, où, proportion gardée, l'on compte bien moins d'ouvriers en soieries qu'à la Croix-Rousse.

« A Lyon où dans une période de 10 ans, de 1825 à 1835, l'on a compté une naissance illégitime sur 3 naissances totales, ou plus exactement 48 sur 100, la fécondité moyenne des mariages n'a été, pendant les 11 mêmes années, que de 2,74 enfants. »

Mouvement de la population ouvrière, de 1825 à 1835:

Rapport des mariages aux naissances légitimes, 1 sur 3,42; aux naissances totales, 1 sur 3,99.

Rapport des naissances illégitimes aux naissances légitimes, 1 sur 6,07.

La cherté du loyer et l'élévation des octrois déterminent beaucoup d'entre les ouvriers à quitter la ville de Lyon pour aller s'établir dans les villages. Par suite de cette émigration et des fluctuations de la fabrique qui font souvent affluer et partir beaucoup d'ouvriers compagnons à des intervalles fort courts, il est difficile de fixer la moyenne de la mortalité. D'après M. Villermé, cette moyenne serait, pour la Croix-Rousse, de 25 ans; tandis qu'elle est de beaucoup moindre dans les départements industriels.

Les résultats de la statistique prouvent que dans les populations ouvrières, la mortalité est rapide, les mariages précoces, et les naissances. De là, accroissement considérable de la population dans les nombreuses provinces et les villes manufacturières. Dans le Rhône, elle s'accroît annuellement de 69 têtes par 10 000 habitants.

(1) Rang du département pour le nombre des cotes, 72e; pour la contribution foncière en principal, 25e; pour la contribution personnelle et mobilière, 5e; pour les portes et fenêtres, 7e, et le 3e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

519. Traité de l'antiquité, origine et noblesse de l'antique cité de Lyon. *Theophraste du Mas.*

1557. Ordre de l'antiquité et excellence de la ville de Lyon. *Charles Fontaine*, in-8°.

1572. Mémoire sur l'histoire de Lyon. Imp. Ant. Gryphius. *Paradin de Coyseaulx.*

1574. Les privileges, franchises, immunités de la ville de Lyon. *C. de Rubis*, 1 vol. in-f°.

1596. Discours des premiers troubles advenus à Lyon avec l'apologie de la ville. *Laconay*, in-8°.

1604. Véritable histoire de la ville de Lyon. *C. de Rubis*, in-f°.

1658. Les forces de Lyon, ou les armoiries des capitaines, lieutenants de la ville. *Tristan Hermite.*

1666. Hist. de la ville de Lyon anc. et mod. *Jean de Saint-Aubin.*

1669. Éloge historique de la ville de Lyon, et sa grandeur consulaire. *Menestrier*, in-4°.

1672. Mémoires, sur Villefranche, 1 vol. in-4°. Imp. à Villefranche.

1672. Histoire de Villefranche, capitale du Beaujolais.

1733. Antiquités de la ville de Lyon, ou explication de ses plus anciens monuments, par *Dom Colonia* (jesuite).

1741. Description de la ville de Lyon, avec des recherches sur les hommes celèbres, par *Rivière de Brinais*, in-8°.

Histoire du diocèse de Lyon. *De La Mure.*

1767. Abrégé chron. de l'hist. de Lyon, par *Poulain de Lumina*, in-4°.

1770. Mém. hist. et économ. sur le Beaujolais, par *Brisson*. Avignon

1770. Histoire de l'Église de Lyon depuis son établissement, par *Poulain de Lumina*, in-4°.

1788. Recherches pour servir à l'histoire du Lyonnais, par l'abbé *Pernetti*, 2 vol. in-8°.

1790. Le voyageur français, article du Lyonnais, tome XXXI, in-12, par l'abbé *de La Porte.*

1792. Histoire du siége de Lyon, par l'abbé *Guillon*, 2 vol. in-8°.

1818. Lettres sur l'histoire ancienne de Lyon, in-8°.

1819. Memoire bibliographique et littéraire sur Lyon, ses antiquités, etc., par *Delandine*, in-8°.

1825. Voyage pitt. et hist. à Lyon et aux environs. *Fortis*, 2 vol. in-4°.

1826. Resumé de l'histoire du Lyonnais. *Jal*, in-18.

1835. France pittoresque, par *A. Hugo*, tome III, grand in-8°.

1836. Tableau chronolog., histor. et statist. de Lyon. *Beaulieu*, in-4°.

1838. Histoire de Lyon depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, in-8°.

1838. Guide pittoresque du voyageur en France. *Firmin Didot*, tome II, article Rhône.

1840. Histoire de Lyon, 6 vol. in-8°, de 1829 à 1840. *Clerjon et Morin.*

1843. De l'état politique de la ville de Lyon depuis le Xe siècle jusqu'à l'année 1789. *Grandperret*, in-8°.

1843. Lyon ancien et moderne, *Léon Boitel*, 3 vol. in-8°.

1843. Siége de Lyon, histoire de Commune-Affranchie, recueillie dans les conversations d'un soldat.

1844. Géohydrographie du dép. du Rhône, par *Ogier*, avec une carte.

1844. Histoire des villes de France. *A. Guilbert*, tome Ier, article Lyonnais, grand in-8°.

1847. Histoire de la ville de Lyon, par *J.-B. Montfalcon*; revue par *C. Breghot du Lut* et *A. Péricaud.*

1852. Annuaire du Rhône. *Mongin Rusand.*

Carte du département du Rhône, extraite de la grande carte du dépôt de la guerre.

Vues pittoresques du Dauphiné et du Lyonnais, in-8°.

Description histor. et vues pittor. de Lyon, par *Jolimont*, in-4°.

Album du Lyonnais, par *Boissel*, in-4°.

Topographie française de *Claude Chatillon*, in-f°.

Cartes, vues et plans du département du Rhône. Bibliothèque nationale, 2 registres grand in-f°.

Paris. — Typ. Lacrr, rue Soufflot, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE.

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Turenne s'empare de Vesoul.

HAUTE-SAONE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation, limites. — Le département de la Haute-Saône doit son nom à sa position sur le cours supérieur de la Saône, qui l'arrose du nord-est au sud-ouest; c'est un des départements de la région orientale de la France; il est entièrement situé dans le bassin du Rhin et a été formé, en 1790, de la partie septentrionale de l'ancienne province de Franche-Comté.

Ses limites sont: au nord, le département des Vosges; à l'est, celui du Haut-Rhin; au sud, ceux du Doubs et du Jura; à l'ouest, ceux de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département de la Haute-Saône est un pays montagneux et assez élevé, appuyé au nord-est à l'extrémité méridionale de la chaîne des Vosges, qui projette sur le département quelques ramifications et des contreforts dont les points culminants sont: le Ballon de Lure, qui a 1,150 mètres, et le Ballon de Servance, qui en a 1,189; au nord et à l'ouest, mais un peu en dehors du département, dans ceux des Vosges et de la Haute-Marne, par les monts Faucilles et le plateau de Langres, qui appartiennent à la ligne de partage des eaux de l'Europe et séparent celles qui se rendent dans la Méditerranée de celles qui coulent vers la mer du Nord. La pente générale du département est déterminée par ces montagnes dans la direction générale du nord-est au sud-ouest.

On peut diviser le territoire de l'ouest à l'est en deux zones distinctes situées un peu l'une au-dessus de l'autre. Dans la zone inférieure ou occidentale, le sol offre de beaux coteaux couverts de vignes et de bois, de vastes prairies baignées par la Saône et ses affluents, et des champs fertiles couverts de riches moissons et d'arbres fruitiers. Dans la zone orientale, située un peu plus au nord que la précédente, le pays s'élève et devient plus âpre, les montagnes se couronnent de forêts; les torrents, les cascades, les vallées agrestes et profondes se présentent à la vue. La superficie du sol n'est qu'un terrain aride où la végétation est languissante, mais dont les entrailles abondent en richesses archéologiques.

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

Le Ballon de Lure, que l'on nomme aussi la Planche des belles Filles, et le Ballon de Servance ne sont que des branches du fameux Ballon d'Alsace, le géant des Vosges (1,257 mètres). Le dernier est composé de trois mamelons formant une chaîne, dont celui du milieu, qui a 1,150 mètres, est le plus élevé; les autres ont 1,136 et 1,120 mètres. Le mont de Vannes, qui a 689 mètres, tient au Ballon de Servance par une côte étroite qui sépare la vallée de Froue de celle de Planche-lez-Mines. Parmi les points les plus élevés du département nous citerons encore : la source de l'Ognon à Château-Lambert, 694 mètres; Mont-Taudin près Faucogney, 604; Mont-Chauvillerain près Faucogney, 571; la montagne près de Corcelles, 568; la montagne de Grammont, 524; le Haut de Fresse, 725; le Salbert, 652; enfin le mont Lachapelle près Ronchamp, 445 mètres. On trouve dans ces montagnes de beaux pâturages, et l'on y fabrique des fromages façon gruyère.

La superficie du département est de 533,804 hectares, et le sol s'y divise, d'après sa nature, en : pays de montagnes, 43,000 hectares; pays de bruyères ou de landes, 26,500; sol de riche terreau, 145,000; sol de craie ou calcaire, 75,000; sol de gravier, 12,000; sol pierreux, 201,000; et sol sablonneux, 15,000 hectares.

Hydrographie. — Appuyé au nord et au nord-est sur la ligne de faîte qui sépare les eaux coulant vers la mer du Nord de celles qui se dirigent vers la Méditerranée, le département est incliné du nord-est au sud-ouest, et appartient entièrement au bassin de la Saône, partie du grand bassin du Rhône. Il est arrosé par la Saône et ses affluents, dont les principaux sont, à droite, l'Amance, l'Ougeotte, le Gourgeon, le Vallon et le Saulon; à gauche, le Coney, la Superbe, la Lanterne grossie de la Semouse, de l'Angronne, du Breuchin, etc., etc, le Drujon, la Romaine et l'Ognon grossie de la Marcour, du Rahin, etc., etc., etc.

La Saône, le Coney et l'Ognon sont les plus importantes de ces rivières.

La Saône prend sa source dans le département des Vosges, à Vioménil, arrondissement de Mirecourt, au pied du mont d'Harel, élevé de 462 mètres au-dessus du niveau de la mer Elle pénètre dans le département entre Jouvelle et Bonneraucourt; elle passe à Bourbevelle, Ranzevelle, Ormoy, Fouchecourt, Conflandey, Port-sur-Saône, Scey-sur-Saône, Soing, Ray, Seveux, Savoyeux, Vereux, Rigny, Gray, Essertenne, et quitte le département à son confluent avec l'Ognon pour entrer dans le département de la Côte-d'Or, de là dans celui de Saône-et-Loire; et après avoir séparé les deux départements du Rhône et de l'Ain, elle vient à Lyon se jeter dans le Rhône par sa rive droite, après un cours total de 510 kilomètres, dont 98 environ appartiennent au département. Le cours de cette rivière lente et capricieuse est rectifié par des dérivations qui réduisent les 83 kilomètres navigables depuis Port-sur-Saône à 66 kilomètres seulement.

Le Coney prend sa source dans un étang au-dessus du village d'Uzemain, dans l'arrondissement d'Épinal (Vosges); il arrose la partie septentrionale du département, passe à Ambievilliers, à Selles, et se jette dans la Saône entre Corre et Ranzevelle après un cours d'environ 50 kilomètres : il est flottable depuis Uzemain.

L'Ognon ou l'Oignon prend sa source dans le département près du village de Château-Lambert; il passe à Servance, Ternuay, Mélisey, la Neuville, Vouhenans, les Aynans, Villersexel, Pont-sur-l'Ognon, à quelque distance duquel cette rivière n'appartient plus au département que par sa rive droite seulement, séparant la Haute-Saône du Doubs et du Jura : elle arrose ainsi sur sa rive droite Thiénans, Montbozon, Besnans, Larians, Voray, Marnay, Bresilley, Malans, Pesmes et Broye, à peu de distance de laquelle elle se jette dans la Saône après un parcours d'environ 110 kilomètres.

La Lanterne, qui a 50 kilomètres de cours, appartient entièrement au département; elle prend sa source près de Lanterne, passe à Conflans, Mersuay, où elle est flottable, et Faverney, et se jette dans la Saône à Conflandey.

Le département ne renferme qu'un petit nombre d'étangs et de lacs, la plupart situés dans la partie méridionale du département. On évalue la superficie de tous ces étangs à 1,360 hectares environ.

Voies de communication. — Le département de la Haute-Saône est traversé par 5 routes impériales d'une longueur de 294 kilomètres, par 16 routes départementales d'un parcours de 406 kilomètres, et par 2,359 chemins vicinaux, dont le développement total dépasse 3,400 kilomètres.

Le département n'a pas encore de ligne de chemin de fer, mais il doit être traversé par la ligne de Vassy, Chaumont, Vesoul, Belfort, Mulhouse, destinée à unir nos départements orientaux à la principale ligne de Paris à Strasbourg, et qui dans le département passera à Port-sur-Saône, à Vesoul et à Lure. La partie la plus occidentale du département sera aussi traversée par un embranchement secondaire, qui, par Langres, Champlitte, Gray, Pontaillier et Auxonne, doit joindre ensemble les deux lignes de Paris-Troyes-Belfort et de Paris-Dijon-Belfort.

Climat. — Le département de la Haute-Saône est sur la limite du climat vosgien ou du nord-est, et du climat rhodanien ou du sud-est. La température y est généralement plus douce que dans la plupart des départements voisins; l'été et l'hiver y sont plus tempérés, parce qu'il est plus abrité au nord et au nord-est; l'automne y est généralement beau; mais l'accumulation des neiges dans la montagne y rend au printemps, lors de leur fonte, la température très-variable; et il n'est pas rare de voir, avec le changement de vent, arriver, après une belle journée, des jours froids et pluvieux. Les vents du nord-ouest sont les plus froids; ceux du nord-est, secs et vifs; les vents dominants sont ceux du sud-ouest.

Productions naturelles. — Le département de la Haute-Saône appartient à la région géologique dite de Bourgogne, formée par des plateaux et des plaines de calcaires et d'argiles jurassiques, tandis que les montagnes au nord et à l'est sont formées de roches granitiques et schisteuses. Ses richesses minéralogiques lui assurent un rang important parmi les plus favorisés sous ce rapport. On y trouve le granit rouge, le granit feuille-morte, le porphyre vert, le porphyre violet, le schiste argileux, le fer oligiste, le manganèse oxydé, des minerais de plomb, de cuivre, d'argent et d'or; le grès houiller, la houille, le grès rouge, le grès vosgien, le grès bigarré, la pierre lithographique, la pierre à chaux; des minerais de fer en roche, des marbres, d'excellentes pierres de taille, des minerais de fer en grains très-abondants, de la tourbe, du tuf calcaire, de la chaux, de l'argile, etc., etc., etc.

Il possède plusieurs sources d'eaux minérales et thermales, au premier rang desquelles se placent celles de Luxeuil, qui comptent au nombre des plus fréquentées de France; elles sont employées principalement pour les affections nerveuses, les rhumatismes et les paralysies. On en fait usage en bains, en douches et en boisson; leur température varie de 40 à 60 degrés. Il y a d'autres sources à Rèpes, à Fédry et à Vesoncourt. Le département possède aussi plusieurs sources d'eaux salées, notamment celles de Saulnot et de Scey-sur-Saône. On exploite à Gouhenans un banc de sel gemme fort riche.

La récolte en céréales est plus que suffisante pour les besoins de la consommation locale; celle des pommes de terre est très-abondante, et la production du chanvre, des graines oléagineuses et de la betterave à sucre est très-importante, ainsi que celle des fruits, et surtout des cerises destinées aux distilleries. La production des bois est très-considérable; celle des vins est en surabondance, on l'évalue annuellement à 300,000 hectolitres. Ce sont de gros vins rouges fort ordinaires, dont les meilleurs sont ceux de Ray. On brûle les marcs du raisin pour en tirer une eau-de-vie de médiocre qualité. Les

prairies artificielles sont très-multipliées; les prairies naturelles que l'on rencontre sur les bords de la Saône, de l'Ognon, de l'Amance, de la Superbe, du Drujon, etc., fournissent une quantité assez considérable de fourrages. On trouve de bons pâturages sur les montagnes de l'arrondissement de Lure. Le chêne, le hêtre et le charme dominent dans les forêts; l'orme, l'érable, le tremble, le frêne s'y rencontrent plus rarement. Le sapin se montre dans les montagnes; on y rencontre également parmi les plantes : la digitale, l'arnica, la mélisse, la valériane, etc.

Les races d'animaux domestiques ne se distinguent pas de celles des départements voisins, ils sont généralement de petite espèce. Les chevaux, quoique de petite race, sont assez vigoureux. On nourrit dans tous les cantons beaucoup de porcs, un certain nombre de bêtes à laine et de la volaille. Parmi les animaux sauvages on remarque le loup, le renard, le chat sauvage, la loutre, le blaireau. Les sangliers sont encore assez nombreux; le cerf et le chevreuil plus rares. On trouve en abondance des lièvres et des lapins; le gibier ailé est très-multiplié. On voit de temps en temps l'outarde, le cygne, le pélican. On remarque parmi les oiseaux de proie l'aigle, l'épervier et la buse. La vipère et la couleuvre sont très-communes. Les rivières sont très-poissonneuses; on vante la carpe de la Saône et du Salon, le barbeau de l'Ognon, la truite saumonée du Rahin et du Breuchin, ainsi que les écrevisses du Coney et du Plané.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Haute-Saône est un pays agricole et d'exploitation, mais l'agriculture y laisse encore à désirer sous le rapport des assolements, des engrais, des ensemencements, des instruments aratoires, etc., etc. Elle a cependant fait, dans ces dernières années, de notables progrès, et les procédés du drainage y ont été introduits. Les vignes, les pâturages, le chanvre, les fruits du cerisier que l'on convertit en kirsch-wasser, sont les objets principaux sur lesquels s'exerce l'industrie agricole. On élève une grande quantité de bêtes à cornes et de porcs, et le département fournit de bons chevaux de trait et de cavalerie de ligne.

On évalue le sol productif à 515,994 hectares, dont en froment, 644,438 hectares; méteil, 10,244; seigle, 12,985; orge, 25,755; avoine, 39,744; maïs et millet, 3,032; sarrasin, 2,105; pommes de terre, 14,854; légumes secs, 2,585; vignes, 13,594; jardins, 1,942; betteraves, 229; colza et navette, 2,372; chanvre, 2,508; lin, 73; prairies naturelles, 57,773; prairies artificielles, 14,559; pâtis, landes et bruyères, 24,640; jachères, 60,611; bois, 157,547 (dont 7,419 à l'État); vergers, pépinières et oseraies, 4,322 hectares. Le revenu territorial est porté à environ 19 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 127,038, se partageant 1,992,741 divisions parcellaires de la propriété.

L'exploitation minérale est considérable dans le département; les usines à fer, qui sont au nombre d'environ 50, doivent être placées en première ligne; puis viennent le manganèse, la houille, la tourbe, le sel, le granit, le porphyre et la pierre de taille, la pierre meulière, la pierre à aiguiser, les marbres, etc., etc., etc. Les principaux établissements métallurgiques alimentés par les usines sont des tréfileries, des laminoirs, des manufactures de fers-blancs et de fers noirs, de carrés de montres, de pointes de Paris, de vis et autres articles de quincaillerie. Parmi les autres produits les plus importants de la fabrication : les fils et les tissus de coton en assez grande quantité, les toiles de ménage, l'huile de graines, l'eau-de-vie, et surtout l'eau-de-vie de cerises (kirsch-wasser), dont on fabrique environ 10,000 hectolitres par année, le sucre de betterave, les verres, la faïence et la poterie communes, les briques et les tuiles, les cuirs, les papiers et la tournerie. Dans les montagnes on fabrique un beurre estimé et des fromages façon gruyère, qui s'exportent au loin. L'exploitation des forêts et les scieries de planches occupent un très-grand nombre de personnes. Les fers, les bois, planches et merrains, le sel, les vins et eaux-de-vie de cerises, les bestiaux et les fourrages sont les grands articles de l'exportation. On les dirige en grande partie sur Gray et Lyon pour le midi de la France.

Il y a dans le département environ 400 foires, qui se tiennent dans plus de 70 communes et durent 420 journées. C'est principalement à ces foires-là que les Flamands viennent faire leurs achats de bestiaux; aussi toutes les foires de la Haute-Saône abondent-elles en bestiaux de toute espèce. Les autres articles de commerce sont : les grains, les étoffes fabriquées dans le pays, la mercerie, la quincaillerie, les chapeaux de paille, etc., etc., etc.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Haute-Saône était de 533,801 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 347,469 habitants, savoir : 169,454 hommes et 178,015 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Vesoul. Le département est divisé en 3 arrondissements communaux, 28 cantons, 583 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître.

Le département de la Haute-Saône est compris dans la 5e inspection divisionnaire des ponts et chaussées et dans l'arrondissement minéralogique de Chaumont, dépendant de la division de l'est. Il forme la 5e subdivision de la 7e division militaire, dont le quartier général est à Besançon; la compagnie de gendarmerie départementale dépend de la 21e légion, dont le chef-lieu est aussi à Besançon.

Les 3 tribunaux de 1re instance de Vesoul, de Gray, de Lure, et le tribunal de commerce de Gray sont du ressort de la cour impériale de Besançon.

Le département fait partie de l'archevêché de Besançon et a 2 cures de première classe, 26 de seconde, 296 succursales et 45 vicariats. Les protestants ont à Héricourt une église de la confession d'Augsbourg, desservie par 5 pasteurs qui résident à Héricourt, Brevillers, Tremoins, Claire-Goutte et Etobon. Les israélites ont trois synagogues, à Vesoul, Gray et Luxeuil, qui dépendent du consistoire de Colmar.

L'Académie universitaire départementale de la Haute-Saône a sous sa surveillance : les colléges communaux de Vesoul, de Gray, de Lure et de Luxeuil; les écoles secondaires ecclésiastiques de Luxeuil, de Marnay; les établissements libres d'instruction secondaire de Marast, de Saint-Rémy, de Velesmes et de Vesoul. Il y a une école normale primaire d'instituteurs à Vesoul, 7 écoles primaires supérieures, dont 3 communales, et 1,020 écoles primaires élémentaires de garçons ou de filles, communales ou privées. L'instruction est de plus donnée dans plusieurs communautés religieuses. Le département fait partie du 13e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Lons-le-Saunier.

Nous avons dit que le revenu territorial était évalué à 19 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 8 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Ainsi que les deux départements du Jura et du Doubs, celui de la Haute-Saône fut formé, en 1790, d'une partie de l'ancienne province de Franche-Comté. Le territoire qu'il occupe en était le nord, et cette circonscription avait, à cause de cela, reçu le nom de grand bailliage d'Amont. Gray en était alors la capitale. Cette contrée, avant l'arrivée des Romains, était habitée par les Séquanais. On sait que les luttes de ce peuple avec les Éduens amena l'intervention romaine. Nous ne reviendrons pas sur cette période, que, plusieurs fois déjà, nous avons eu occasion de traiter. Les ruines qu'on rencontre encore à Luxeuil et sur l'emplacement de l'ancienne Amagetobria attestent le séjour et la longue domination du peuple roi. La Séquanie, dans laquelle était compris le département actuel de la Haute-Saône, fut incorporée, sous Auguste, dans la Germanie supérieure. Quand les Burgundes franchirent le Rhin et descendirent les pentes des Alpes et du Jura,

la Séquanie constitua une importante fraction du premier royaume de Bourgogne. Nous rentrons ici dans l'histoire de cet État, que nos lecteurs trouveront plus détaillée et moins incomplète dans notre notice sur la Côte-d'Or. Après avoir été conquise par Clovis et possédée quelque temps par les rois francs ses successeurs, la Séquanie échut à Lothaire, lors du démembrement de l'empire de Charlemagne. On sait que cette époque fut le signal des usurpations féodales. Nulle part le pouvoir des comtes et des abbés ne fut plus indépendant que dans la comté de Bourgogne; pendant plusieurs siècles l'autorité centrale est presque entièrement annulée; la plupart des fiefs relevaient bien de l'empire d'Allemagne, mais cette dépendance n'était que nominale. C'est donc dans les annales des villes, dans les chroniques des puissants monastères qu'il faut chercher la vie historique de cette époque; c'est à peine si son unité peut se rattacher à celle du duché de Bourgogne dans la grande phase des quatre derniers ducs.

Les populations des trois bailliages se prononcent bien plus énergiquement encore que celles de Bourgogne en faveur de l'héritière de Charles le Téméraire, contre les prétentions de Louis XI; ce prince fit rude guerre aux obstinés Comtois qui ne voulaient pas devenir Français. Nous suivrons dans les épisodes locaux, dans le siége des villes, la dévastation des campagnes, les traces de cette première lutte qui se termina par l'incorporation de la Comté aux Etats d'Autriche. Presque toutes les cités du bailliage d'Amont eurent leur part dans les calamités de cette période. Voici comment cette transformation est caractérisée par M. Eugène Rougebief, historien franc-comtois, dans son patriotique et savant ouvrage : « La Franche-Comté se trouvait pour la troisième fois séparée du duché de Bourgogne. Rendue à la maison d'Autriche par le traité de Senlis, on va la voir changer de maître et continuer son existence isolée. C'est en elle dorénavant que se personnifiera le génie de la vieille nationalité bourguignonne, c'est elle qui s'en montrera la dernière expression; et, lorsque viendra le jour où la logique de l'histoire aura marqué sa place dans le grand cycle de la France, elle gardera longtemps encore sa physionomie originale, son vieil esprit traditionnel. Nous venons de la laisser à la fin d'une lutte courageuse, et qui ne devait pas être la dernière. Aussi dévouée à ses princes que jalouse de ses libertés, la Franche-Comté, *plus grande en sa réputation qu'en son étendue*, comme a dit un historien, ne reculera devant aucun sacrifice pour rester digne de son antique renom et de l'estime de ses souverains; elle va se soutenir pendant deux siècles avant de trouver son maître : encore faudra-t-il, pour la dompter, que la forte épée de la France vienne à trois reprises s'abattre sur elle, et les hommes qui la tiendront, cette épée, s'appelleront Henri IV, Richelieu, Louis XIV. »

Il n'avait point été difficile à Maximilien de rattacher à l'Autriche une province qui ne connaissait la domination française que par les rigueurs de Louis XI ou l'incapacité administrative de Charles VIII; son fils, Philippe le Beau, devenu possesseur de la Franche-Comté par l'avénement de son père à l'Empire, resserra encore les liens d'affection qui attachaient les Comtois à sa maison. Il visita deux fois leur province, présida les états et confirma les priviléges de la bourgeoisie. Il avait épousé Jeanne, infante d'Espagne, et c'est de cette alliance que découlèrent plus tard les droits de Charles-Quint sur la Comté. L'intervalle qui sépara le règne de Philippe de l'avénement du grand empereur fut rempli par la régence de Marguerite, deux fois veuve avant d'avoir été mariée et qui laissa dans le pays un souvenir durable de ses qualités aussi aimables que solides. C'est à cette époque aussi que se rattache le grand mouvement suscité par les prédications de Luther et de Munzer. Leurs paroles trouvèrent de l'écho dans cette province, si hostile à toutes les oppressions; mais les effets de la réforme religieuse furent amortis par la tolérance même qu'elle rencontra chez ses adversaires, et la révolte des paysans eut dans la Comté un caractère particulier qui la fait ressembler aux guerres des hussites plutôt qu'à la jacquerie de France.

Le sol était raffermi quand Charles-Quint prit en main l'administration du pays que la comtesse sa tante avait si habilement gouverné. Il se conforma scrupuleusement aux instructions qu'elle lui avait tracées dans son testament, il hérita surtout des sympathies profondes que Marguerite avait conservées jusqu'à sa mort pour la Franche-Comté. Rien ne put jamais distraire le puissant monarque de la bienveillante sollicitude avec laquelle il veillait sur les destinées de cette province de prédilection. Chaque ville reçut quelque témoignage particulier de sa libéralité et de son affection; c'est à des Comtois qu'il confia les postes les plus importants de son gouvernement; à sa cour, dans son intimité, il aimait à se sentir entouré de ces fidèles Bourguignons, et l'histoire en cite un nombre considérable qui, par l'éclat de leurs services, ou l'importance de leur position, ont participé à la gloire de son règne.

La mort de Charles-Quint mit un terme à cette ère de splendeur et de prospérité; le fanatique Philippe II compromit au dedans et au dehors les destinées de la Franche-Comté. L'inquisition, établie par lui, fit couler des flots de sang, jeta la perturbation dans ces populations tolérantes et paisibles, excita les passions religieuses et entraîna le pays dans les luttes désastreuses du XVIe siècle. En février 1595, le bailliage d'Amont fut envahi par six mille soldats lorrains, commandés par deux anciens capitaines ligueurs, d'Aussonville et Beauveau-Tremblecourt, qui promenèrent dans toute la contrée le pillage, le meurtre et l'incendie. Cette expédition livrait les clefs de la province à Henri IV, qui, quelques mois plus tard, y remportait la célèbre victoire de Fontaine-Française et se vengeait sur les habitants inoffensifs des justes griefs qu'il avait contre le roi d'Espagne. Ce n'était là encore que le commencement des épreuves auxquelles était réservé ce malheureux pays; le traité de Vervins remit les choses dans l'état où elles étaient avant la guerre, c'est à-dire dans un provisoire plein de périls.

Richelieu reprit l'œuvre de Henri IV, et le prince de Condé pénétra en Franche-Comté. Les haines séculaires de la France et de l'Espagne semblaient avoir adopté cette province pour champ clos; c'est là, en effet, que se vidaient toutes les querelles; mais plus la constitution de l'unité française rendait indispensable l'incorporation de ce pays, plus les habitants luttaient avec énergie et désespoir contre ce qu'ils appelaient la domination de l'étranger et la perte de leur indépendance.

La résistance aux efforts de Richelieu, guerre de dix ans, amena successivement dans le pays les plus illustres capitaines du temps; après Condé ce furent Turenne, Villeroy, Longueville et ce prince de sanglante mémoire, Bernard de Saxe-Weymar, le fléau du bailliage d'Amont, pillant, rançonnant, dévastant tout sur son passage; il ne s'attaquait qu'aux petites places; il prit Jonvelle, Jussey, Champlitte, Pierrecourt, et, comme les habitants de ce village avaient tué quelques hommes de son avant-garde, il livra les habitations aux flammes et passa la population au fil de l'épée.

Aux attaques incessantes qui s'acharnaient contre elle, la Franche-Comté opposa victorieusement l'indomptable énergie de quatre villes, Dôle, Gray, Salins et Besançon, qui repoussèrent tous les assauts comme elles rejetaient toutes les offres de capitulation; le génie patriotique de deux capitaines comtois, le baron d'Arnans et Lacuzon, qui se maintenaient dans les montagnes et qu'aucun échec ne pouvait ni abattre, ni décourager; enfin, l'héroïque et mâle courage d'une femme, de la jeune et belle comtesse de Saint-Amour, dont l'exemple entraînait sur les remparts des villes assiégées les mères, les femmes et les filles des combattants. Louis XIV n'aurait sans doute pas été plus heureux que Henri IV et Richelieu, si, comme eux, il n'avait eu recours qu'à la force de ses armes; mais, profitant de la position qu'avait maintenue la paix de Munster, en 1648, laissé en possession de plusieurs places au cœur du pays, il fit de là le siége des consciences, et toutes ne furent pas imprenables comme les glorieuses cités comtoises. Eblouis par les pompes de Versailles, gagnés peut-être aussi par d'autres séductions, l'abbé de Watteville pratiqua la noblesse, d'Aubépin fit circonve-

nir la bourgeoisie des parlements; le peuple, trahi par ses anciens chefs, abandonné par l'Espagne épuisée, n'eut même plus à défendre ses forteresses, que les gouverneurs livraient à prix d'argent. Le 4 juillet 1674, dernier effort de la nationalité comtoise, la ville de Faucogney succombait après trois jours d'assaut, les habitants étaient passés par les armes, la conquête était accomplie, et Louis XIV pouvait se faire représenter sur un arc de triomphe en conquérant et en dominateur de la Franche-Comté. Nous avons ailleurs caractérisé son règne et celui de ses successeurs, c'est un sujet sur lequel il serait plus pénible encore qu'inutile de revenir. Si le bailliage d'Amont ne fut français réellement et de cœur que depuis 1789, il a pris dès lors une bonne et glorieuse place dans la nouvelle famille; le bataillon de la Haute-Saône en 1792, les patriotes comtois en 1814 et 1815 ont scellé de leur sang le pacte d'alliance qui les unit pour toujours à la France.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Vesoul (lat. 47° 37′ 26″, long. 3° 49′ 6″ E.). — Vesoul, *Vesulum*, *Castrum Velosense*, à 362 kilomètres au sud-est de Paris, chef-lieu du département de la Haute-Saône, peuplé de 6,625 habitants, chef-lieu du 2e arrondissement et d'un canton; siége d'un tribunal de 1re instance, d'une société d'agriculture, d'un collége communal, d'une école normale préparatoire et d'une école secondaire ecclésiastique; était autrefois une des deux principales villes du bailliage d'Amont, avec présidial, prévôté, recette, maîtrise particulière, chapitre fondé d'abord à Calmouthier au XIe siècle, transféré à Vesoul au XVIe et uni à son église par une bulle du pape Alexandre VII en 1658; deux couvents de femmes et un de capucins; dépendait du diocèse, du parlement et de l'intendance de Besançon.

Quoique aucun document authentique ne vienne confirmer cette version, Vesoul passe pour une ville de très-ancienne origine; les Romains l'auraient trouvée florissante déjà parmi les cités séquanaises, et l'auraient fortifiée, d'où lui serait venu son surnom de *Castrum*. C'est en 899 qu'il est fait mention pour la première fois de Vesoul, dans les actes de saint Adelphe. On doit supposer que, dans la constitution des anciens royaumes de Bourgogne, cette ville avait été inféodée aux domaines des archevêques de Besançon. A la fin du Xe siècle, Henri le Grand, duc de Bourgogne, secondé par Lambert, comte de Chalon, vient l'assiéger et s'en rend maître; elle passe ensuite aux mains des seigneurs de Faucogney, vicomtes héréditaires, qui y résident pendant les deux siècles suivants et prennent souvent dans leurs actes le titre de *proconsuls de Vesoul*; enfin, dans une pièce de 1183, la comtesse Béatrix, femme de l'empereur Frédéric Barberousse, déclare tenir le château de Vesoul comme fief de l'église de Besançon. Bientôt cette obscurité va se dissiper et l'histoire de la ville prendra plus de clarté et de précision. En 1360, une bande de ces Anglais indisciplinés connus sous le nom d'*Écorcheurs* se répand dans le bailliage d'Amont et, après avoir dévasté les campagnes, s'abat sur la ville, la pille, la brûle et en passe les habitants au fil de l'épée.

En 1369, c'est un parti d'Allemands qui se rue sur Vesoul, dont les ruines sont à peine relevées. Ces désastres inspirent aux ducs de Bourgogne la pensée de mettre à l'abri de nouveaux malheurs une des villes les plus importantes de la Comté; Jean de Rochefort, maître de l'artillerie, est chargé de la fortifier. Cet habile homme de guerre dirigea lui-même les travaux et, se conformant aux règles de l'art à cette époque et aux exigences du terrain, il resserra les habitations dans une enceinte moins étendue.

Si de solides remparts et de hauts bastions éloignent parfois l'ennemi des places qui en sont munies, souvent aussi l'importance qu'elles tirent de leurs moyens de défense appelle sur elles, plus terribles, plus implacables, les calamités de la guerre. Vesoul en est un triste exemple. Dès que commencent les luttes sérieuses de la Bourgogne et de la France, Louis XI dirige contre cette place un corps commandé par le sire de Craon. Les assiégés, sous la conduite d'Herman de Vaudrey et de Nicolas de Mont-Saint-Ligier, capitaine de la ville, firent d'abord une victorieuse résistance, une vigoureuse sortie les débarrassa même des Français, contraints à la retraite; mais, la même année 1479, Charles d'Amboise reparut sous les murs de Vesoul avec de nouvelles forces, et cette fois, malgré tous les efforts de la garnison et des habitants, la place fut emportée, livrée à toute la vengeance des vainqueurs, et, selon l'expression effroyablement pittoresque d'un chroniqueur du temps, laissée *comme champestre*. Il fallut un siècle tout entier à Vesoul pour se relever de ce coup terrible. Ses plaies étaient à peine cicatrisées qu'un autre fléau plus épouvantable encore vint s'acharner sur sa malheureuse population. En 1566 la peste s'y déclara avec une telle violence qu'après la mort des uns et la fuite des autres il ne resta dans la ville que soixante-quinze habitants. Cette période n'offre qu'une suite de désastres plus lamentables les uns que les autres. Aux grandes compagnies succèdent les Anabaptistes d'Allemagne, puis les Jacques, puis dans l'intervalle les bandes impériales se rendant de Flandre ou d'Allemagne en Italie traversent le pays, pillent, rançonnent et brûlent tout sur leur passage.

C'est à cette déplorable époque que se rattache un épisode longtemps tenu pour miraculeux et dont le souvenir vit encore parmi les traditions de la contrée. En 1557, une armée allemande, forte de dix mille lansquenets et de douze cents reîtres, se trouvant de passage près de Vesoul, se mutina contre son chef, le baron de Polviller, en demandant à grands cris et avec menaces son arriéré de solde ou le sac de la ville. Polviller, qui n'avait pas d'argent à leur donner et qui, d'ailleurs, n'était pas assez scrupuleux pour se formaliser d'une pareille proposition, consentit à ce qu'exigeaient ses soldats et prépara tout pour l'assaut; déjà, disent les historiens, les échelles étaient dressées, lorsqu'un auxiliaire inattendu vint en aide à la ville peu préparée à se défendre. Dans une montagne, près de Frotté, à quatre kilomètres de Vesoul, s'ouvre une caverne d'environ quatre-vingt-dix pieds de largeur sur cent vingt de profondeur. Au fond est un gouffre étroit, le *Frais-Puits*, d'où il ne sort ordinairement qu'un mince filet d'eau; mais, lorsqu'il a plu plusieurs jours de suite, on voit l'eau monter, remplir le puits et la caverne, s'élancer jusqu'à vingt-cinq et trente pieds au-dessus et inonder les campagnes voisines. « Or, » il advint, raconte naïvement un historien contemporain, » que les soldats de Polviller étant prêts à marcher avec » quelques pièces d'artillerie menue et des échelles, pour » forcer et emporter la ville et la mettre à sac, *Frais-Puits* se mit subitement à vomir tant d'eau, quoiqu'il » n'eût plu sinon vingt-quatre heures ou environ, qu'en » moins de cinq ou six heures, toute la campagne en demeura couverte, ce qui fit croire aux soldats que les » habitants avaient en leur puissance quelque cataracte » par la levée de laquelle on pouvait baigner la campagne » et noyer tous ceux qui se trouveraient sur icelle. Et en » cette fantaisie se retirèrent à la hâte, quittant la plaine » pour se sauver au-dessus des montagnes, sans plus vouloir descendre pour demander le *guelt*, abandonnant » échelles, artillerie, tambours et autres choses, voire, » chose incroyable entre les Allemands, les bouteilles et » les barils. »

Frais-Puits ne déborda pas toujours aussi à propos; quelques années plus tard, en 1569, il laissait le duc de Wolfgand traverser en toute sécurité le bailliage d'Amont et ravager tous les environs de Vesoul.

Le règne de Henri IV et sa lutte contre l'Espagne attirèrent de nouveaux orages sur la malheureuse ville. En 1595, lors de l'invasion du bailliage par les bandes lorraines, Tremblecourt, après s'être assuré de l'inaction des places environnantes qu'il avait soumises ou réduites à capituler, vint investir Vesoul avec toutes ses forces. Cette ville, dont les remparts étaient en ruine, et qui n'avait pour garnison que deux compagnies de milice bourgeoise, ne se trouvait guère en état de tenir contre une armée de six mille hommes : aussi M. de Sorans, qui y commandait, aima-t-il mieux négocier que d'exposer ses

compatriotes à subir la loi du vainqueur, et, pour satisfaire à la première sommation du chef des Lorrains, il consentit à lui payer une contribution de guerre de douze mille écus, mais à la condition que ses soldats ne commettraient ni vols, ni violences, ni meurtres. Cette convention acceptée, Tremblecourt entra dans Vesoul avec ses gens, qui s'y livrèrent, malgré la foi jurée, à toutes sortes de désordres et s'y comportèrent comme en une ville prise d'assaut. Pendant que ces choses se passaient, Nicolas Cornini, lieutenant de Tremblecourt, assiégeait Noroy-l'Archevêque, bourg à peu de distance de Vesoul, et menaçait les habitants de ne faire qu'un monceau de ruines de leurs maisons s'ils se refusaient à lui payer une forte somme. A cette nouvelle, les Vesuliens, mus par un sentiment de solidarité patriotique d'autant plus admirable qu'eux-mêmes se trouvaient dans une position malheureuse, s'empressèrent de venir en aide à leurs voisins, en apportant à Cornini leur or, leur argent, leur vaisselle, jusqu'aux anneaux et bracelets de leurs femmes. Ce noble sacrifice ne put cependant sauver Noroy. Cornini, sous prétexte que la rançon n'avait pas été payée dans le délai prescrit, livra le malheureux bourg aux flammes et au pillage. L'arrivée de D. Velasco, connétable de Castille, à la tête d'une forte armée de Comtois et d'Espagnols, mit pour quelque temps un terme à ces calamités. Assiégé à son tour dans Vesoul, Tremblecourt ne put défendre qu'un jour la ville; mais il se maintint près d'un mois dans le château, et ne se rendit que faute d'eau et après avoir vu de Loupy, un de ses lieutenants, tué à ses côtés d'un coup de mousquet.

Les Lorrains obtinrent de quitter la citadelle avec armes et bagages. Après leur évacuation, le marquis de Fuentès la fit raser comme étant d'un entretien trop coûteux. La même année Henri IV entra dans la place sans opposition et taxa les bourgeois à une somme considérable. Le traité de Vervins, 2 mai 1598, remit, comme on sait, chacune des puissances belligérantes en possession des territoires qu'elles occupaient avant la dernière guerre; Vesoul avait donc été rendue à l'Espagne, quand Richelieu recommença la lutte. L'année 1638 est une date funeste dans les annales de Vesoul. Non-seulement la ville était sans cesse sous le coup d'une attaque des Français, elle était encore exposée aux violences et aux brigandages des prétendus alliés qui couvraient la campagne environnante. Une horrible famine vint mettre le comble à toutes ces misères. Les paysans fuyaient leurs habitations ruinées et s'entassaient dans les villes pour y disputer à leurs habitants les provisions qu'on y supposait moins rares; le grain après avoir atteint les prix les plus élevés manqua complétement; on vécut d'herbages et d'animaux immondes, la faim ne recula pas même devant la chair humaine. Les troupes de Charles de Lorraine, cantonnées aux environs de Vesoul, après s'être nourries de bétail mort qu'elles déterraient, en arrivèrent à manger les soldats tués dans les combats, et les historiens parlent d'un chirurgien qui venant de faire à un blessé l'amputation d'une main, la demanda pour son salaire et la dévora. Réduite à de pareilles extrémités, la population fut encore rançonnée en 1641 par le comte de Grancey et en 1643 par le comte de la Suze. Enfin un dernier coup manquait pour couronner cette triste campagne, Turenne le porta l'année suivante. Quoique la ville épuisée eût à peine essayé une faible résistance, quoique les termes de la capitulation garantissent la vie sauve aux habitants, le vainqueur laissa ses soldats égorger dans le couvent des Annonciades un grand nombre d'enfants et de femmes qui y avaient cherché un asile contre leur fureur; puis, joignant l'avidité à la barbarie et au parjure, il frappa sur les vaincus une contribution de guerre telle, que pour la payer il leur fallut vendre leurs vases sacrés et les cloches de leurs églises.

Il ne faut donc pas s'étonner, si, dans les deux guerres d'invasion que Louis XIV entreprit contre la Franche-Comté, le rôle politique de Vesoul est considérablement amoindri. Cette place, entièrement démantelée, ne pouvait plus même songer à se défendre contre le puissant monarque dont les armées couvraient la province. Vesoul courba la tête et attendit en silence l'heure de la réparation. Toutefois un drame sanglant vint dès le début attrister l'élan enthousiaste et les généreuses illusions qu'excitait à Vesoul la transformation politique de 1789.

A Quincey, village près de Vesoul, s'élevait un château appartenant à M. de Mesmay, conseiller au parlement de Besançon. Ce magistrat franc-comtois n'était pas aimé: on le savait hostile à toutes les idées nouvelles, et il était l'un des nobles qui avaient, comme membre du parlement, protesté contre la double représentation. M. de Mesmay, à la nouvelle de la prise de la Bastille, ne se croyant pas en sûreté, quitta la province; mais, en partant, il avait recommandé aux gens de son service d'ouvrir le château à une fête patriotique. Le 19 juillet 1789, c'était un dimanche, les paysans du voisinage s'y rendirent en grand nombre. Ils s'étaient réunis dans un bosquet attenant au château, et là ils se livraient à la joie, lorsqu'on entendit tout à coup, entre onze heures et minuit, une épouvantable explosion et on vit le sol jonché de morts et de blessés au milieu de décombres et de ruines fumantes. Un baril de poudre, qui venait de prendre feu, avait causé la catastrophe. L'exaspération fut profonde, le fait fut porté le 25 juillet devant l'assemblée nationale, l'enquête ordonnée ne donna que d'insuffisantes explications sur les causes de cet effroyable accident; de sinistres rumeurs continuèrent à circuler et l'impunité de ce qu'on pouvait considérer comme un crime, envenimant les haines de caste, entraîna de sévères représailles contre plusieurs châteaux des environs.

Dans les derniers jours de 1813, la Franche-Comté fut envahie par la redoutable armée du prince de Schwarzenberg; son aile droite descendit des Vosges sur Vesoul, qui ne pouvait résister: les souverains de Prusse, d'Autriche et de Russie y eurent pendant quelque temps leur quartier général. Cet épisode est le dernier que nous ayons à relater. Vesoul a consacré les longues années de paix dont nous avons joui depuis lors au développement de son commerce et de son industrie, sans renoncer cependant au culte de la littérature et des beaux-arts, qui est traditionnel dans son intelligente population.

Cette ville est située sur le Durgeon, dans un bassin d'une grande fertilité, où coulent deux petites rivières qui y réunissent leurs eaux, et dont les limites sont dessinées par une ceinture de collines peu élevées sur lesquelles s'étagent de riches vignobles. Elle est dominée par une montagne conique qu'on nomme la Motte de Vesoul, et dont les flancs, quoique escarpés, sont cependant couverts de vignes et de pâturages. De son sommet le regard embrasse un panorama aussi vaste qu'intéressant. Les six ou sept cents maisons de Vesoul, groupées au pied de cette pittoresque éminence forment des rues larges, bien percées et bien entretenues. On n'y remarque aucun édifice ancien, ce qui s'explique par les nombreuses transformations que la guerre a fait subir à cette cité; mais il y a de grandes et belles constructions, surtout parmi les monuments d'utilité publique: avant de les énumérer constatons la salubrité due à une heureuse situation et aux soins, à la propreté de la population. Trois places ornées d'élégantes fontaines donnent accès à l'air agréablement rafraîchi et sans cesse renouvelé. L'église paroissiale possède un maître-autel d'une grande richesse et un mausolée décoré de figures très-remarquables. L'hôtel de ville mérite d'être cité, ainsi que le palais de justice, les quartiers de cavalerie construits en 1777, l'hospice civil et militaire, l'hôtel de la préfecture, qui ne date que de 1822; la salle de spectacle et la bibliothèque publique, riche de plus de 20,000 volumes. De charmantes promenades entourent la ville; une excursion des plus intéressantes est celle au hameau de Rèpes, à deux kilomètres de Vesoul. On y a découvert en 1715 une source d'eau minérale saline froide; sa limpidité est extrême, et la quantité de sel qu'elle contient en dissolution est considérable. L'arrondissement de Vesoul étant plus agricole qu'industriel, le mouvement de ses foires et de ses marchés entre pour beaucoup dans son importance commerciale; toutefois il y a des magasins permanents de grains, vins, épiceries, fers, fourrages, clous et cuirs, où se trai-

Digitized by Google

tent journellement de grandes affaires; les sels de la Meurthe s'y entreposent aussi en quantité considérable; enfin l'industrie y est représentée par des fabriques de calicots, percales, droguets et bonneterie, par de nombreux métiers à tourner, par des blanchisseries de cire, des teintureries, des tanneries et des chamoiseries.

Vesoul a donné le jour à Simon Renard, ambassadeur de Charles-Quint en France et négociateur du mariage de Marie d'Angleterre avec Philippe II; aux historiens Balin, Labbé, Villers, dom Couderet et Renaudot; au célèbre astronome Joseph Beauchamp, membre de l'Institut d'Egypte; au physicien Petit, aux médecins Billard et Marc. Vesoul, en outre, a donné au parlement de Dôle neuf présidents et trente-six conseillers, et peut enfin revendiquer comme ses enfants, parce qu'ils sont nés dans ses environs : Richardot, évêque d'Arras, une des lumières du concile de Trente; le colonel de la Verne, l'intrépide défenseur de Dôle en 1636; le bénédictin Berthold, un des principaux Bollandistes.

Les armes de la ville sont : *de gueules au croissant d'argent, au chef d'azur semé de billettes d'or, chargé d'un lion issant de même.*

Scey. — Scey-sur-Saône, arrondissement et à 17 kilomètres au nord-ouest de Vesoul, chef-lieu de canton peuplé de 2,029 habitants, est un des bourgs les plus anciens et les plus considérables du département. Des fouilles faites dans le clos d'une maison appelée le Dahel ont amené la découverte de médailles, de fondations anciennes et de restes de maçonnerie qui semblent prouver que les Romains avaient un établissement près d'un aqueduc qui existe encore aujourd'hui une source d'eau salée. Pendant la période féodale, on sait que la partie connue sous le nom de *Bourg* était entourée d'un fossé et d'un rempart flanqué de tours dont il ne reste aucun vestige. La révolution de 1789 a converti en hôpital un magnifique château que les Baufremont possédaient à Scey depuis près de sept cents ans. On sait que cette famille passe pour s'être alliée à toutes les maisons souveraines de l'Europe. Il existait aussi dans les environs une abbaye de Bellevaux-lez-Cirey, dont les domaines, bornés à leurs quatre angles par quatre croix, étaient lieu d'asile; l'histoire locale mentionne enfin l'influence qu'exerçait dans la commune une association de confrères de la Croix, qui ne fut dissoute qu'à la fin du siècle dernier.

Le bourg actuel n'a rien perdu de son importance dans sa transformation moderne, les habitants ont heureusement et habilement approprié à la vie nouvelle les richesses de leur sol et les avantages de leur situation. Rien ne manque à la prospérité de ce charmant pays, riant paysage, belle rivière, fontaines abondantes, riches pâturages, vignobles estimés, champs fertiles et bien cultivés. Il est traversé par la grande route de Besançon à Neufchâtel, il a un petit port très-commerçant et un beau pont de quatorze arches construit sous le règne de Louis XIV. La grande industrie du fer et des cuirs vient encore ajouter à toutes ces richesses, et Scey possède de belles tanneries, des hauts fourneaux, des forges et des laminoirs.

Port-sur-Saône. — Port-sur-Saône, *Portus Abucinus*, arrondissement et à 13 kilomètres au nord-nord-ouest de Vesoul, chef-lieu de canton peuplé de 1,963 habitants, fut pendant longtemps une des villes les plus considérables de la Franche-Comté, et jusqu'au xe siècle environ donna son nom à un canton ou *pagus* dont l'étendue égalait celle du département actuel de la Haute-Saône. Saint Vallier, archidiacre de Langres, se dirigeant vers les montagnes du Jura, fut arrêté à Port par les Vandales et y subit le martyre. Les longues investigations auxquelles se sont livrés les archéologues de diverses époques semblent démontrer que l'ancienne ville était située un peu plus bas que le bourg actuel. Outre les tuiles, les mosaïques, les médailles et les fragments d'architecture découverts à Port et au village de Saint-Valère, qui en est très-proche, on distingue encore, sur le plateau de la vigne des Pères, en amont du pont, deux lignes de pierres entassées, noircies, couvertes d'épaisses broussailles; elles ont une hauteur moyenne de un à deux mètres sur une épaisseur de trois à quatre à la base; au lieu d'être pleine, cette muraille présente à l'intérieur trois petites galeries parallèles, dirigées dans le sens de sa longueur et séparées l'une de l'autre par un intervalle de trente centimètres environ. Cette bizarre disposition laisse de l'incertitude sur la destination primitive de la construction dans laquelle les uns voient un ancien aqueduc et les autres un simple mur d'enceinte. Dans ses savantes études sur les patois de la Franche-Comté, M. Dartois a consigné l'observation suivante, qui est particulièrement applicable à Port-sur-Saône : Pour désigner la rive droite et la rive gauche de la Saône les mariniers se servent encore des mots *riaume, spire*, qui désignent, l'un la Bourgogne appartenant au royaume de France; l'autre l'Empire, dont la Comté était une dépendance. Le commerce de Port, fort important jusqu'aux guerres contre la France, fut presque complétement anéanti du xve au xviiie siècle; la ville fut dévastée en 1595. Le nouveau pont, seul édifice à citer, est remarquable par son élégance et sa solidité.

Il y a à Port-sur-Saône quelques fabriques de carde et de poterie en terre; on y construit des bateaux, et le commerce des bestiaux y est assez considérable.

Patrie de Bureau de Puzy.

Jussey. — Jussey, arrondissement et à 38 kilomètres au nord-nord-ouest de Vesoul, chef-lieu de canton, peuplé de 2,773 habitants, est une petite ville d'origine fort ancienne; de nombreux débris d'antiquités trouvés dans les environs, les restes d'une voie romaine et les fondations de vastes édifices qui existent sur le territoire de la ville prouvent que la fondation de Jussey remonte au moins à la période romaine. Au moyen âge, ce fut une place fortifiée, on trouve dans les champs voisins de profondes ravines qui paraissent avoir été jadis des fossés d'enceinte; on conserve dans ses archives des lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne, à la date de 1580, portant exemption, pour les habitants de la ville de Jussey, de toutes tailles et arrérages d'impositions, pour leur faciliter les moyens de réparer les fortifications et les portes de la ville, ruinées par les guerres. Il y avait aussi un château fort, dont la garnison capitula en 1595 après avoir longtemps résisté aux bandes de Tremblecourt; ce château fut dévasté, et sur ses ruines on éleva un couvent de capucins en 1621. Du xve au xviiie siècle Jussey est une des villes qui eurent la plus large part dans toutes les calamités qui désolèrent la province. Elle possédait un antique hôpital qui fut supprimé en 1696 et réuni à celui de Vesoul.

La position de Jussey est des plus agréables; cette ville est bâtie au pied des montagnes des Vosges, au confluent de la Saône et de l'Amance, à l'entrée d'un vallon fort étendu, mais resserré entre des coteaux très-élevés. La partie basse s'ouvre davantage, et présente, à la sortie de la ville, du côté de la Haute-Marne et des Vosges, le bassin magnifique d'une spacieuse prairie partagée par une longue et large chaussée et fécondée par les méandres des deux rivières. L'eau est un luxe de Jussey, presque chacun des habitants de la rue principale a une fontaine dans sa cave ou un réservoir dans son jardin; et, en outre, quatre fontaines publiques subviennent aux besoins des maisons moins favorisées.

Jussey a vu naître le botaniste Alex. Cordienne.

Corre. — Corre, arrondissement et à 41 kilomètres au nord-nord-ouest de Vesoul, canton de Jussey, est aujourd'hui un modeste village peuplé de 760 habitants; mais le territoire qu'il occupe, au confluent de la Saône et du Coney, fut très-probablement le sol de la riche et puissante ville *Dittation*. Nous ne saurions mieux faire, pour donner à nos lecteurs une idée des nombreuses et importantes antiquités que Corre possède, que d'emprunter quelques lignes à la savante et spirituelle description qu'en a donnée M. Monnier, conservateur du musée de Dôle : « Une fois arrivé à Corre, dit-il, vous ne regrettez » plus de fatigues, la vue des monuments épars vous les » fait oublier. Ici vous voyez une vache s'abreuver dans

Digitized by Google

Vue de Vesoul.

» un vieux sarcophage apporté près d'un puits; là, des » laveuses blanchir le linge sur un bas-relief couché dans » la rivière. Ailleurs, l'adjoint du maire se délasse, à » l'entrée de sa demeure, sur le torse d'un Apollon Py- » thien; et à l'église le bénitier n'est autre chose que le » buste renversé d'une statue en marbre blanc. Dans les » jardins de M. *** on est passé en revue par des séna- » teurs et contrôlé par de vénérables matrones, person- » nages à longues robes devant lesquels un Français à » honte de paraître en petit frac à l'anglaise. Ces anti- » quités romaines appartiennent, pour la plupart, à des » autels consacrés aux dieux Mânes, et sortent de che- » nevières placées à la jonction de la Saône et du Coney. » La rive gauche du Coney a produit, sous la pioche du » vigneron, des cercueils et des tombeaux à figures. Au » reste, sur tous les points du territoire, le hasard resti- » tue des antiques précieuses. Un jour un laboureur se » reposant vers l'heure de midi voit une motte de terre » remuée par une taupe; il s'avance pour tuer l'animal, » et trouve une pièce d'or qui venait d'être rendue à la » lumière : c'était une médaille de César ayant au revers » un quadrige. Un des beaux monuments découverts en » 1822, représentant des personnages taillés en demi-re- » lief dans une niche cintrée et ornée de draperies, se » voit dans l'habitation de M. Barbey... »

Gray (lat. 47° 26' 48", long. 3° 15' 22" E.). — Gray, *Greium*, *Graium*, *Greyacum*, à 55 kilomètres au sud-ouest de Vesoul, chef-lieu du 1er arrondissement et d'un canton, peuplée de 7,151 habitants, siége d'un tribunal de 1re instance et de commerce, d'une société d'agricul- ture et d'un collége communal, fut longtemps capitale du bailliage d'Amont avec recette, présidial, maîtrise particu- lière, et dépendait du diocèse, du parlement et de l'inten- dance de Besançon.

L'importance de Gray comme ville ne remonte pas au delà du XIIIe siècle, quoique son existence soit constatée dès le VIIIe par la mention qui en est faite dans la lé- gende de l'évêque Miget. A cette époque reculée c'était un simple village, dont la possession passa des comtes aux archevêques de Besançon. C'est au commerce et à la navigation de la Saône que Gray dut ses premiers ac- croissements. Les avantages de sa situation frappèrent le comte de Bourgogne Othon IV, qui, en 1287, y établit une université transférée plus tard à Dôle. Dès lors Gray s'anima et s'embellit; ce fut le séjour de prédilection de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long; cette princesse y résida à deux reprises, une première fois pendant sa brouille avec son époux et ensuite quand elle fut veuve; elle fit construire un château sur la colline qui domine la ville, y fonda une chapelle à laquelle fut affecté un chapitre composé de huit chanoines et d'un prévôt, chapitre qui a toujours été considéré depuis comme institution royale. Le château fut engagé dans la suite à des seigneurs particuliers. Aujourd'hui il n'en reste rien.

Gray eut beaucoup à souffrir des ravages qu'exercèrent dans le pays les compagnies de routiers et les écorcheurs. La ville fut pillée et incendiée en 1360 et en 1384. Pour éviter le retour de semblables désastres, on se décida à la fortifier en 1420 et on donna une organisation militaire à sa population. Cette circonstance, jointe au goût des

Digitized by Google

Château de Fraane, près de Gray.

armes, inné chez les Comtois, fit des habitants de Gray une garnison toujours prête au combat, à laquelle les événements donnèrent un rôle actif pendant près de trois siècles.

Le premier épisode de cette nouvelle phase des annales de Gray remonte à 1474. Georges de la Trémouille, gouverneur de Champagne, sachant Charles le Téméraire occupé au siége de Neuss, envahit le bailliage d'Amont avec une armée de Lorrains et de Français et vint menacer les murs de Gray; les habitants défendirent l'entrée de leur ville jusqu'à l'arrivée d'un secours de troupes bourguignonnes qui força l'ennemi à se retirer de l'autre côté des Vosges. Trois ans plus tard, en 1477, après la mort de Charles, les habitants de Gray, croyant à l'union de la princesse Marie avec le Dauphin de France, avaient ouvert leurs portes aux lieutenants de Louis XI. Dès que la ruse du roi fut découverte, des intrigues s'établirent entre la ville et les partisans de l'héritière du dernier duc de Bourgogne. Claude de Vaudrey réunit dans les environs un corps de mille Suisses et Allemands et, profitant d'une sédition qui avait appelé à Dijon le sire de Craon, gouverneur de Gray, à la faveur d'une nuit d'orage il traversa la Saône et escalada les murs de la place. Renforcé par les bourgeois qui se joignent à lui, il se jette sur la garnison française, la refoule dans la citadelle, l'y assiége et la force d'en sortir après des pertes énormes et au milieu des plus grands périls. Gray s'était prononcée, depuis le commencement de la lutte, avec tant d'énergie pour la maison d'Espagne, et Charles-Quint était tellement convaincu que cette place était le gage le plus solide de sa domination en Franche-Comté, que, dans son testament, il recommanda à Philippe II d'entretenir avec le plus grand soin les fortifications de Gray. Le célèbre ingénieur Ambroise Precipiano présida aux travaux exécutés à cette époque, Gray leur dut d'être la seule ville du pays d'Amont qui en 1595 échappa aux dévastations de Tremblecourt. La stupeur que répandit dans ses murs la victoire inattendue de Fontaine-Française fit ce que la force des armes n'aurait peut-être pas pu opérer; lorsque Henri IV vainqueur se présenta devant la ville, les portes lui en furent ouvertes à la première sommation.

Le temps n'était déjà plus, où, s'associant à l'héroïsme de leurs parents, dames et demoiselles vendaient leurs pierreries et leurs plus riches vêtements pour contribuer à la défense de leur cité. La population, au XVIIe siècle, est travaillée et divisée par les rivalités des classes, et par les intrigues françaises.

Lorsque Louis XIV vint, en 1668, établir devant Gray son quartier général, il y avait dans la ville deux partis, deux sentiments en présence : d'un côté l'honneur, de l'autre la lâcheté; d'un côté le peuple qui voulait se défendre jusqu'à la dernière extrémité, de l'autre la bourgeoisie et la noblesse qui voulaient se rendre sans brûler une seule amorce. Le commandant de la place, marquis de Lullin, et le maire Mongin étaient de l'avis du peuple; on ne devait pas céder sans combattre, il fallait du moins sauver la réputation de la ville. Deux membres du parlement, Gollut, descendant de l'historien, et Jacquot, que Louis XIV avait amenés de Dôle avec lui, furent chargés de porter aux Graylois l'invitation de capituler; mais les deux envoyés ne parurent pas plutôt devant les remparts, que des coups de fusil les forcèrent à la retraite. Cette

réception faite à des députés pouvait entraîner de terribles conséquences, et l'on ne sait ce qui fût arrivé, si les intrigues de l'abbé de Watteville et du marquis d'Yenne, que le roi avait précédemment envoyés à Gray en parlementaires, n'eussent eu le succès qu'on attendait de l'habileté du premier et de l'influence du second. Ces deux traîtres travaillèrent si bien les esprits, que les partisans de la capitulation finirent par être les plus nombreux ou les plus forts, et le 19 février les portes de Gray s'ouvrirent devant le roi de France. Le gouverneur Lullin protesta, pour son honneur militaire, contre la solidarité d'une reddition si honteuse; et le maire Mongin, en présentant à Louis XIV les clefs de la ville, eut le courage de lui dire : « Sire, votre conquête serait plus glorieuse si elle vous eût été disputée. » Ces mots firent froncer le sourcil de l'orgueilleux monarque, parce qu'ils étaient profondément vrais; ils renfermaient tout le secret de la politique qui venait de donner en quinze jours un maître à la Franche-Comté.

L'histoire politique de Gray pourrait aussi finir sur ces nobles paroles; la restitution de la place à l'Espagne en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, les transports de joie que laissa éclater la population, sont des indices de la fidélité de son attachement, mais sont désormais des incidents sans portée. Le rôle de cette ville était fini jusqu'à ce qu'elle en eût accepté un autre dans sa nouvelle patrie. Les Français, avant de l'abandonner, en 1688, l'avaient démantelée entièrement. Depuis, le gouverneur espagnol s'était contenté de la faire remparer de quelques ouvrages en terre; mais *on y pouvait entrer à cheval de tous côtés*, dit Mouglat. Cependant, lorsque, vers les derniers jours de janvier 1674, le duc de Navailles se présenta devant ses murs avec quatre mille de ses meilleurs soldats, Gray, qui renfermait deux mille hommes, tant soldats que miliciens, essaya de résister, tint trois jours, et sa défense courageuse lui valut une capitulation honorable.

Gray est située sur la rive gauche de la Saône, sur le versant septentrional d'une colline qui domine une magnifique prairie arrosée par les eaux de cette rivière. La ville est assez bien bâtie et ornée de fontaines publiques, mais les rues sont étroites, mal percées et d'un accès difficile, à l'exception cependant des élégantes constructions formant un quai qui se prolonge sur la rive droite de la Saône. Les monuments les plus remarquables sont : le pont, le quartier de cavalerie, l'hôtel de ville, qui date de la domination espagnole, 1568; le palais de justice, la bibliothèque publique, contenant environ 4,000 volumes. Il faut citer aussi l'église paroissiale, les restes du vieux château et les promenades.

Gray, par sa position et grâce à l'active intelligence de ses habitants, a recouvré depuis la révolution les éléments de sa prospérité première : cette ville est redevenue un des plus importants entrepôts du commerce de l'Est. Le fer, les grains, les farines, le merrain, les vins, les fourrages, les planches et les denrées coloniales sont les principaux articles que le centre et le nord de la France y échangent avec les provinces de l'Est et les États limithrophes. L'industrie locale y a ajouté des fabriques de tissus de crin, de pointes dites de Paris, de ferule, d'amidon, des blanchisseries de cire et des tanneries. La navigation de la Saône, qui y est très-active, a fait aussi établir des chantiers de construction.

Gray a donné le jour au minéralogiste Romé de l'Isle, au poëte dramatique Viollet d'Epagny et au général Barthélemy.

Les armes de la ville sont : *coupé, le chef d'azur semé de billettes d'or, au lion naissant d'or mouvant de la pointe, qui est d'argent à trois flammes de feu de gueules.*

Beaujeu. — Beaujeu, arrondissement et à 11 kilomètres au nord-nord-est de Gray, canton de Fresne-Saint-Mames, forme avec quelques hameaux et écarts la commune de Beaujeu-et-Réunion, peuplée de 1,357 habitants.

Au XVIIe siècle ce bourg appartenait aux comtes de Saint-Amour, et au XVIIIe aux marquis d'Hyenne. Le cri de guerre des seigneurs de Beaujeu était *Flandres;* et, comme c'était aussi celui des sires de Dampierre et de Saint-Dizier, on a supposé que ces trois maisons avaient une origine commune. L'étymologie celtique du mot Beaujeu semble indiquer que jadis un château important existait sur la montagne. C'est à une cause toute différente que ce village doit aujourd'hui sa célébrité. C'est un des centres de la fabrication du fer; on y lave le minerai qui se métamorphose dans des hauts fourneaux, établissement des plus considérables du département.

Champlitte. — Champlitte-et-le-Prelst, arrondissement et à 24 kilomètres au nord-nord-ouest de Gray, chef-lieu de canton peuplé de 3,101 habitants, est une petite ville d'origine assez ancienne. Son nom, qui fut longtemps *Chamlitte,* indiquait, dans le langage celtique, sa situation entre deux coteaux (*an* coteaux, *eplith* entre). Jadis Champlitte se divisait en Champlitte-la-ville et Champlitte-le-château. Des seigneurs, qui en portaient le nom, elle passa en 1228 à la maison de Vergy, qui possédait en même temps les seigneuries d'Autrey et de Fouvent. Guillaume Ier, sénéchal de Bourgogne, en avait acheté alors la moitié pour 7,200 livres parisis; et Jean Ier, son petit-fils, acquit l'autre moitié en 1289.

Ce domaine fut érigé en comté par Philippe II, roi d'Espagne, en 1574. Charles-Quint avait fait entourer la place de larges fossés et de solides murailles flanquées de tours, dont il ne reste que quelques vestiges. Les Toulongeon, ayant succédé comme seigneurs du lieu aux princes d'Arenberg et de Lisle-sous, habitaient à l'époque de la révolution un château de construction plus moderne, qui sert maintenant d'hôtel de ville. Sous Louis XI la ville de Champlitte souffrit considérablement et fut réduite à dix ou douze maisons. Henri IV l'assiégea sans succès en 1595. Le duc Bernard de Saxe-Weimar la prit par capitulation en 1637, et la rendit peu de temps après. Le duc d'Angoulême s'en empara en 1638 et la brûla entièrement ainsi que le château.

Elle est située sur la croupe et le penchant d'une colline fort élevée au pied de laquelle coule la petite rivière de Salon. Champlitte-le-Château occupait la partie supérieure de la colline; les constructions de la ville actuelle s'étendent jusqu'au bord de la rivière. Les ruines du vieux château, qui couronnent le sommet de la colline et dominent les environs, méritent d'être visitées. On remarque au milieu de la cour un puits vaste et profond; il a fallu, pour trouver l'eau, percer le sol jusqu'au niveau de la rivière. On y conserve aussi une vieille pierre portant l'inscription suivante, qui revendique pour les Vergy de Champlitte l'authenticité du drame dont la belle Gabrielle fut la malheureuse héroïne :

> Céans ès chastel de chanite
> Geuste Gabrielle de Vergy
> Nasquit, alma le preux Coucy,
> Puis, par un cruel époux emblte
> En la tour d'Autrey près icy,
> Trop bien en savons tous la suite.

La principale richesse de Champlitte consiste dans les vins estimés de son territoire; il y a aussi quelques fabriques de tissus pour bretelles, et des distilleries d'eau-de-vie.

C'est la patrie du général Toulongeon, député à la Constituante, membre de l'Institut; d'Ad.-Sim. Boy, médecin en chef de l'armée du Rhin, auteur de l'hymne *Veillons au salut de l'empire,* et du célèbre acteur Naudet.

Lure (lat. 47° 41' 15", long. 4° 9' 19" E.). — Lure, *Lutera, Ludera, Lurense monasterium,* à 31 kilomètres au nord-est de Vesoul, chef-lieu du 3e arrondissement et d'un canton, peuplée de 3,397 habitants, siége d'un tribunal de 1re instance, d'une société d'agriculture et d'un collége communal, a une double histoire, celle de son abbaye et celle de la ville; nous les résumerons séparément pour laisser à notre notice plus de clarté.

Au commencement du VIIe siècle saint Dèle ou Déicole, disciple et compagnon de saint Colomban, fonda le couvent de Lure, dont la réputation rivalisa bientôt avec celle de Luxeuil. Charlemagne et Louis le Débonnaire

Digitized by Google

son fils montrèrent une égale libéralité envers les deux établissements. Sous les descendants de ces monarques les domaines de Lure furent abandonnés à des seigneurs laïques qui en étaient comme commendataires. Ces possessions tombèrent même aux mains de Valdrade, maîtresse du roi Lothaire II. Cette femme, s'étant convertie, se retira à Remiremont et donna Lure à son parent Éberard ou Gérard d'Alsace, que l'on regarde comme la tige de la maison d'Autriche. Sous leur domination, la discipline intérieure se relâcha considérablement; mais, enfin, dégoûtés du monde, ils y rappelèrent des religieux et s'y firent moines eux-mêmes. Quelque temps après leur mort, le monastère fut ravagé par les barbares; mais l'ordre y fut rétabli encore bientôt après. Lors du démembrement du royaume de Bourgogne, cette abbaye devait, vu sa situation, être sous la protection des comtes; mais les abbés aimèrent mieux se soumettre aux empereurs, qui leur accordèrent les droits régaliens et la qualité de princes de l'Empire. Ils prirent donc ces titres, qui leur furent toujours contestés par les souverains de la Franche-Comté, et choisirent pour avoués les comtes de Ferrette, dont les terres étaient dans leur voisinage.

Bientôt la maison d'Autriche hérita de la maison de Ferrette et défendit l'abbaye de Lure contre les souverains du comté de Bourgogne. Mais, les empereurs autrichiens ayant encore hérité de ce comté, les intérêts se confondirent. Telle était l'importance de l'abbaye de Lure, surtout depuis son union à l'abbaye de Murback, établie en 1554 par un légat du pape, que les comtes de Bourgogne et les abbés étaient dans un conflit d'autorité permanent qui n'eut de terme que lors de la réunion de la Franche-Comté et de l'Alsace sous le sceptre de Louis XIV. Ce prince, sans détruire l'union des deux abbayes, sans enlever aux abbés le titre de princes de l'Empire, ordonna que la justice de Lure ressortît au bailliage de Vesoul et au parlement de Besançon, et celle de Murback aux tribunaux supérieurs d'Alsace. Les choses restèrent dans cet état jusqu'au XVIIIe siècle, les deux abbayes furent alors converties en collégiales de fondation royale. Il fallait faire des preuves de noblesse pour y être admis. On y menait la vie religieuse de l'ordre de Saint-Benoît non réformé.

Quant à la ville, malgré les conséquences qu'on prétend tirer de sa position sur la voie romaine de Luxeuil à Mandeure et de la découverte d'un certain nombre de tuiles antiques trouvées sur son territoire, il est difficile de lui supposer une origine de beaucoup antérieure à la fondation du couvent. Toutefois c'était déjà en 870 un lieu d'une certaine importance, puisqu'il en est fait mention dans le partage qui eut lieu entre Charles le Chauve et Louis le Germanique. Vers 937, les Hongrois détruisirent de fond en comble la ville ainsi que le monastère. Au XIVe siècle elle avait été fortifiée; c'est sans doute autant à la solidité de ses remparts qu'au voisinage de l'abbaye qu'elle dut d'échapper aux ravages qu'exercèrent dans la contrée les bandes allemandes après la bataille d'Héricourt. Moins heureuse à l'époque de la guerre de dix ans, elle fut prise durant le fameux siége de Dôle par le marquis de Grancey, qui en abandonna le pillage à ses soldats, en 1636.

Lure tomba définitivement au pouvoir de Louis XIV le 1er juillet 1674. Ce monarque avait conçu le dessein d'établir dans cette ville un vaste entrepôt de munitions de guerre, mais ce projet, dont les habitants espéraient beaucoup pour l'accroissement et la prospérité de Lure, ne reçut pas même un commencement d'exécution. Quoique dotée aujourd'hui d'une sous-préfecture, cette ville a grand'peine à reconquérir son importance d'autrefois.

Lure est située au milieu d'une plaine vaste et marécageuse. Le terrain sur lequel elle est construite est presque entièrement entouré de marais. Les grandes routes de Paris à Bâle et de Besançon aux Vosges traversent la principale rue; une belle allée de peupliers, sur la route d'Alsace, sert de promenade aux habitants. Les maisons sont vastes et d'une certaine élévation, mais mal alignées; cet inconvénient se retrouve même dans le plan d'un édifice, bien conçu et bien distribué du reste, qui, situé à l'une des extrémités de la grande rue, doit réunir la mairie, le théâtre et le tribunal. La sous-préfecture occupe les vastes et beaux bâtiments habités jadis par le prince-abbé de Lure. Le collége est une construction spacieuse et imposante. L'église paroissiale, peu remarquable à l'extérieur, est intérieurement décorée avec goût. L'arrondissement de Lure étant plus agricole qu'industriel, c'est surtout par les produits du sol que le commerce de la ville est alimenté; ses marchés de chaque semaine sont très-fréquentés, et les foires nombreuses qui s'y tiennent sont, pour les cultivateurs du pays, l'occasion d'importantes transactions commerciales. Jusqu'à ce jour l'industrie y a pris peu de développements; elle n'est guère représentée que par quelques fabriques de bonneterie, de tissus en coton, de chapeaux de paille, et par des tanneries peu considérables.

LUXEUIL. — Luxeuil, *Luxovium, Luxoviensis monasterium,* arrondissement, et à 20 kilomètres au nord-nord-ouest de Lure, chef-lieu de canton, peuplé de 4,085 habitants, siége d'une école secondaire ecclésiastique, est une jolie petite ville qui se recommande à l'intérêt du voyageur par des souvenirs historiques de plus d'un genre. C'est peut-être la plus ancienne cité du département. Sous les Romains comme aujourd'hui, elle dut sa célébrité et son importance à la vertu des eaux minérales dont elle possède plusieurs sources. Une inscription, découverte en 1755, constate que par les ordres de Jules César Labiénus son lieutenant fit réparer les thermes de Luxeuil. Le mot réparer, sur lequel aucun doute ne s'élève, semble donc indiquer l'existence de cet établissement antérieurement à la conquête romaine. Au Ve siècle les retranchements élevés par les Romains autour de Luxeuil, désigné par un historien du temps sous le nom de *Castrum Luxorium*, n'arrêtèrent pas Attila. La ville fut saccagée et ruinée de fond en comble par les terribles Huns. Luxeuil était un lieu désert et presque inconnu, lorsque, au VIIe siècle, un moine d'Irlande, le fameux Colomban, quitta son monastère de Bancot avec quelques-uns de ses disciples, passa en France, traversa les Vosges et vint fonder à Luxeuil le monastère auquel de si brillantes destinées étaient réservées. La renommée du saint personnage, sa réputation de sagesse et de vertu se répandirent si loin et montèrent si haut, qu'il fut appelé à la cour du roi de Bourgogne. C'était au temps de Brunehaut. Colomban dénonça hautement les scandales et les crimes dont il était témoin. La reine, qu'il comparait à Jézabel, persécuta celui qui ne voulait pas se faire son complice, même par son silence; le fondateur de Luxeuil fut obligé de quitter la cour et d'abandonner son monastère. Mais son œuvre n'en prospéra pas moins: sous le quatrième abbé le couvent comptait plus de neuf cents religieux; ses écoles étaient tellement renommées, qu'on s'y rendait de toutes les parties de l'Europe. C'était en même temps une espèce de prison d'État. De 672 à 673 Ébroïn et saint Léger, victimes tous deux de révolutions de cour, s'y trouvèrent réunis dans une captivité commune. Quelques années plus tard, les Sarrasins, ayant pénétré en Franche-Comté, assaillirent Luxeuil et massacrèrent les moines. Pendant quinze ans environ, la ville et l'abbaye furent abandonnées. Charlemagne, le grand restaurateur du moyen âge, y ramena l'ordre et la prospérité; des biens immenses, les priviléges les plus étendus furent accordés au monastère. Ansegise, vingt-huitième abbé, y introduisit au IXe siècle la règle de Saint-Benoît en remplacement de celle de Saint-Colomban. L'abbaye ne déchut pas sous cette nouvelle discipline. Au commencement du XIe siècle, nous voyons l'empereur saint Henri obtenir pour elle l'exemption de la juridiction ordinaire. Ses successeurs agrandissent encore ses domaines par leurs libéralités et étendent ses priviléges, les droits régaliens même lui sont concédés. A cette époque, toutefois, on n'était pas riche impunément. Vers 888 Luxeuil avait eu de nouvelles épreuves à traverser, des barbares venus du Rhin, des Normands sans doute, se jetèrent sur la ville, en massacrèrent tous les habitants et la livrèrent aux flam-

mes. Gibard, alors abbé, et la plupart des religieux tombèrent percés de flèches en tentant de fuir. C'est contre le renouvellement de pareils désastres que les abbés prirent alors la précaution de fortifier Luxeuil; ils entourèrent donc la ville de murs, ne laissant en dehors que trois faubourgs sur lesquels, cependant, ils exerçaient la même souveraineté que dans la ville. En 1201 et 1214 deux incendies firent de tels ravages dans la ville, qu'une bulle d'Honorius III, datée de 1222, la qualifie de simple village. Au milieu de ces désastres l'abbaye conservait cependant son importance religieuse, qui en faisait aussi une puissance politique. En 1289 l'abbé entre dans la coalition formée par Othenin, les bourgeois de Besançon et les seigneurs de Ferrette contre Rodolphe de Hapsbourg; ce prince et Jean d'Arlai viennent assiéger Luxeuil, et livrent la ville au pillage quoique les habitants ne leur eussent opposé aucune résistance.

Vers la même époque, l'abbé, mécontent aussi des comtes de Bourgogne, choisit pour avoué et défenseur le comte de Champagne, en lui abandonnant une partie de ses revenus. Cet arrangement devint dans la suite la source de longues et sérieuses contestations. Les rois de France, héritiers des comtes de Champagne, prétendirent faire valoir leurs droits sur l'abbaye, et les comtes de Bourgogne les leur disputèrent. Ces difficultés ne reçurent de solution que par le traité d'Arras, en 1435, par lequel l'abbaye était cédée à Philippe le Bon, duc et comte de Bourgogne. Mais on sait que cette paix ne fut pas de longue durée. Dès 1444 les compagnies du Dauphin ravageaient les domaines de Luxeuil, et mettaient tout à feu et à sang dans les environs de la ville. Cette fois cependant les habitants parvinrent à repousser l'ennemi. Ils furent moins heureux pendant les guerres de religion; en 1569 Luxeuil tombait au pouvoir des reîtres que le prince d'Orange et le duc de Wolfgand amenaient au secours des calvinistes de France, et les flammes ravageaient une fois encore la malheureuse ville. Pour elle, néanmoins, ce n'était que le prélude de la phase calamiteuse dans laquelle elle allait entrer. En 1595 aux hordes dévastatrices de Tremblecourt succède Henri IV, si impitoyable pour les Comtois alliés de l'Espagne son ennemie; il exige des habitants ruinés une rançon énorme. Viennent ensuite les bandes lorraines traînant après elles la famine et la peste. Turenne, enfin, se présente sous les murs de Luxeuil en 1644; les habitants n'avaient ni la pensée ni les moyens de se défendre, à la première sommation ils ouvrirent leurs portes. Turenne, juste et clément cette fois, leur accorda des conditions honorables. Les choses se passèrent à peu près de même pendant les deux occupations de la Franche-Comté sous Louis XIV. Les annales politiques de la ville ne nous offrent plus rien qui mérite d'être cité: si ce n'est la sécularisation de l'abbaye, seule trace du passage de la révolution à Luxeuil.

Depuis le XVe siècle, de nombreux changements s'étaient introduits dans le régime intérieur de ce célèbre établissement: les abbés n'étaient plus de simples moines, mais des personnages de haute naissance dont les prétentions compromirent, en voulant les exagérer, les anciens priviléges de l'abbaye. Jean de la Palu opposa ses droits de souveraineté à ceux de Charles-Quint, la querelle fut soumise à un arbitrage. L'empereur gagna le procès et fut reconnu comme seul maître dans Luxeuil, à la condition de céder quelques revenus à l'abbé. Depuis ce temps, les rois d'Espagne nommèrent par indult à cette abbaye, d'abord des cardinaux, et ensuite de simples abbés commendataires; c'est ce que firent aussi les rois de France devenus possesseurs de la Franche-Comté. En 1630 le monastère de Luxeuil avait embrassé la réforme de la congrégation de Saint-Vannes.

Quant à la ville, ce qu'on peut déduire du dépouillement de vieilles chartes, c'est que les habitants conservèrent jusqu'en 1291, comme tradition des municipes romains, les deux institutions, libérales pour l'époque, du tabellionage et de la bourgeoisie, remplacées alors par une charte de commune semblable à celles de Vesoul et de Jonvelle. Mais on ne sait pas dans quelle mesure ces institutions protégeaient la liberté des habitants contre l'omnipotence de l'abbé de Luxeuil, qui dans ses terres avait droit d'exiger des paysans qu'ils battissent l'eau de l'étang seigneurial pour imposer silence aux grenouilles; ainsi que le prouve une vieille chanson :

Pâ, pâ, renottes, pâ!
Vecy monsieur
L'abbé de Luxeu
Que Dieu gâ!

Luxeuil est situé à l'extrémité d'une plaine riante et fertile qu'arrosent le Breuchin et la Lanterne. Dernière ville du département, elle s'appuie sur les derniers versants de la chaîne des Vosges, au centre de quatre routes qui se dirigent vers les anciennes provinces de Franche-Comté, Bourgogne, Alsace, Lorraine et Champagne. La ville consiste en une seule rue, qui, du beau pont de Saint-Sauveur, s'étend jusqu'aux bains. La partie supérieure jusqu'à l'abbaye renferme toute la portion commerçante de la ville, l'espace compris entre le collége et les bains se désigne sous le nom de corvée. Les édifices les plus remarquables sont l'ancienne abbaye, dont les bâtiments sont consacrés à diverses destinations d'utilité publique; l'église Saint-Pierre, monument du XIVe siècle, dont le chœur et les orgues sont dignes d'attention; l'hôtel de ville, les deux maisons des Jeoffroy, le collége et la tour de l'hôtel de ville, renfermant dans une de ses salles les inscriptions romaines dont nous avons parlé, et offrant de son sommet un des plus magnifiques panoramas qu'on puisse imaginer. Les bains sont à l'extrémité de la ville, au milieu d'un paysage sévère et grandiose, merveilleusement approprié aux souvenirs historiques qu'il évoque. Trois superbes allées d'arbres séculaires encadrent l'établissement, la partie faisant face à la route est close par une grille ornée d'un beau portail. Une vaste cour, de beaux jardins occupent tout l'espace compris entre les bâtiments et les allées. Outre les sources salines thermales, l'établissement possède deux autres sources minérales: l'une savonneuse et l'autre ferrugineuse. Cette richesse explique la diversité des maladies contre lesquelles les eaux de Luxeuil sont efficaces, et le nombre des malades qui viennent y chercher la santé du 15 mai au 15 octobre. Il y a dans les environs des forges importantes, des hauts fourneaux, tirerie de fer et clouteries, papeterie, filature de coton, poteries; on fabrique en ville chapeaux de paille, eau de cerises, jambons façon de Mayence, merrains, cuirs, quelques tissus et quelques ouvrages en fer-blanc, en fer ouvré et poli. Patrie du savant D. Brenin, du cardinal Jeoffroy, du bénédictin Gastel, des médecins Aubry et Magnon.

Héricourt. — Héricourt et Saint-Valbert, arrondissement, et à 27 kilomètres au sud-sud-est de Lure, chef-lieu de canton, peuplé de 3,770 habitants, est une petite ville qui joua jadis un rôle politique d'une certaine importance. Les seigneurs du lieu y possédaient un château dont quelques ruines subsistent encore. La position d'Héricourt sur l'extrême limite de la Comté et de l'Alsace en fit l'objet de fréquentes contestations. Les maisons d'Ortembourg et de Neufchatel s'en disputèrent surtout la possession. En 1425 l'évêque de Bâle, aidé de quelques seigneurs, en fit le siége et y mit tout à feu et à sang. En 1475 cette place fut assiégée par l'armée du duc Sigismond, formée d'Allemands et de Suisses; Thibault de Neufchâtel, seigneur d'Héricourt, s'avança au secours de la ville, mais ses efforts furent inutiles. Les habitants purent du haut de leurs murailles assister, en quelque sorte, à la défaite de leur allié, et compter les morts qu'il laissa sur le champ de bataille; on en porta le nombre à deux mille. Les bourgeois d'Héricourt, réduits à la dernière extrémité et découragés par la perte de cette dernière espérance, se rendirent, obtenant à grand' peine *vie et bagues sauves*. En 1561 les ducs de Wurtenberg, princes de Montbelliard, firent l'acquisition d'Héricourt et y accueillirent un grand nombre de familles protestantes fuyant devant les persécutions. Aujourd'hui encore la population est partagée entre un nom-

bre à peu près égal de protestants et de catholiques. La paix et l'union qui règnent entre les deux cultes offrent un touchant exemple de tolérance chrétienne et d'esprit véritablement évangélique; les catholiques célèbrent leurs offices dans le chœur, et la nef est réservée pour les cérémonies religieuses des luthériens.

Héricourt est situé sur la rive gauche de la Luzenne, qui y alimente plusieurs usines. Les constructions de la ville manquent de régularité dans leur ensemble, mais elles sont propres et confortables. Héricourt est aujourd'hui un centre industriel important; l'industrie des tissus, importée par les émigrés protestants, s'y est maintenue et développée constamment depuis le XVIe siècle.

Faucogney. — Faucogney, arrondissement, et à 22 kilomètres nord de Lure, chef-lieu de canton peuplé de 1,360 habitants, est une petite ville d'origine fort ancienne. Ce fut, dès une époque très-reculée, le chef-lieu d'importants domaines dont les seigneurs portaient le titre de sires de Faucogney. L'illustration et la puissance de cette maison devinrent telles qu'un sire de Faucogney, Jean III, épousa Isabelle de France, fille de Philippe le Long. Leur influence dans la province est constatée par le titre de vicomtes de Vesoul, dont ils étaient revêtus. Les dernières familles qui possédèrent cette seigneurie sont celles d'Ancier, de Saint-Mauris et d'Arenberg. Il reste encore quelques vestiges des vastes fossés et des épaisses murailles qui entouraient la ville. Pendant la période espagnole il est souvent question du château de Faucogney, où les rois d'Espagne avaient soin d'entretenir bonne garnison. Une tour qui a résisté aux outrages du temps, des guerres et des révolutions porte le millésime de 1015. Faucogney est une des dernières places dont les Français s'emparèrent. Elle fut prise d'assaut en 1674 par le marquis de Resnel, après un siége pendant lequel les habitants et la garnison rivalisèrent d'énergie et de dévouement.

Faucogney est situé près de la Voivre, au pied de rochers escarpés, à l'extrémité d'une prairie arrosée par le Breuchin. Sur le sommet d'une montagne qui domine la ville est une église gothique dédiée à saint Martin, et renommée pour la grosseur de sa cloche. L'eau de cerises fabriquée à Faucogney jouit d'une grande réputation; quelques tanneries, des métiers à tisser le coton, l'exploitation d'excellentes pierres à rasoir complètent ses ressources industrielles.

Villersexel. — Villersexel, arrondissement, et à 18 kilomètres au sud-sud-ouest de Lure, chef-lieu de canton peuplé de 1,585 habitants, doit sa célébrité à un chapitre dont la fondation datait de 1418. Sur les domaines de cet établissement fut construit un château magnifique entouré d'un vaste parc qui appartient depuis plus d'un siècle à la famille de Grammont. Villersexel possède des hauts fourneaux, des forges et des fabriques de bonneterie.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE.

SUPERFICIE	POPULATION	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
5 338 kil. carr. ou 533 801 hect.	Hommes.. 169 454 Femmes... 178 015 Total... 347 469	3	28	583	19 000 000 fr.	8 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE VESOUL.

Superficie 1913 kilom. carrés ou 191 244 hectares. — Population 113 862 hab. — Cantons 10. — Communes 215.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Vesoul, 24 communes, 17227 habitants.	VESOUL	6821	»
	Andelarre	161	7
	Andelarrot	291	7
	Charmoille	291	7
	Charnez	709	6
	Colombier	900	8
	Comberjon	270	»
	Conflevon	200	4
	Echenoz-la-Meline	577	3
	Frotey	589	2
	Montcey	410	9
	Mont-le-Vernois	702	20
	Montigny-le-Vesoul	412	8
	Navenne	518	12
	Noidans-les-Vesoul	628	3
	Pusey	717	5
	Pusy et Epenoux	506	6
	Quincey	503	3
	Vaivre et Montoille	677	5
	Vaux-sur-Vesoul	287	12
	Vellefrie	323	12
	Villeneuve (la) et Réunion	409	14
	Villepartois	164	5
	Vilory	188	14
Amance, 13 com., 8843 hab.	AMANCE	991	24
	Anchenoncourt et Chazel	577	31
	Baulay	421	25
	Bouligneycourt	129	27
	Contreglise	445	28
	Faverney	1370	19
	Menoux	689	24
	Montoiseux-les-Baulay	284	29
	Polaincourt et Clairefontaine	1124	31
	Remy (Saint-)	587	25
	Saponcourt	353	34
	Senoncourt	620	28
	Venisey	353	30
Combeaufontaine, 17 communes, 8822 habitants.	COMBEAUFONTAINE	773	26
	Aboncourt	318	24
	Arbecey	960	25
	Augicourt	524	22
	Bougey	445	23
	Chargey-les-Port	697	20
	Cornot	405	30
	Fouchécourt	262	26
	Gesincourt	286	24
	Gevigney et Mercey	1020	30
	Gourgeon	501	29
	Lambrey	272	27
	Melin	293	32
	Neuvelle-les-Grey (la)	341	20
	Oigney	289	32
	Purgerot	856	21
	Semmadon	472	20
Jussey, 22 communes, 14470 habitants.	JUSSEY	2773	39
	Arsey et Richecourt	421	39
	Betgnes	461	45
	Basse-Vaivre (la)	297	43
	Betancourt	493	37
	Blondefontaine	1190	46
	Bourbévelle	357	44
	Bousseraucourt	547	48
	Cemboing	734	43
	Cendrecourt	748	35
	Corre	760	41
	Demangevelle	822	41
	Jonvelle	850	46
	Magny-les-Jussey	691	34
	Montcourt	225	44
	Ormoy	1210	38
	Passavant et Réunion	1535	46
	Raincourt	569	42
	Ranzevelle	69	39
	Tartécourt	139	32
	Villars-le-Pautel	938	40
	Vougécourt	518	40
Montdozon, 30 communes, 10660 habitants.	MONTDOZON	906	22
	Auberthans	228	22
	Authoison	600	18
	Barre (la)	99	20
	Beaumotte-les-Montbozon et Magny-les-Cirey	483	27
	Besnans	198	24
	Bouhans-les-Montbozon	216	22
	Cenans	257	28
	Chassey-les-Montbozon et la Maison-du-Vau	772	21
	Cognières	252	21
	Dampierre-les-Montbozon	1030	16
	Echenoz-le Sec	466	11
	Filain	586	14
	Fontenois-les-Montbozon	624	19
	Larians et Munans	360	28
	Loulans	362	23
	Magnoray (le)	163	13
	Maux-sans	164	27
	Ormenans	273	22
	Presle	340	16
	Roche-sur-Linotte et Soraus les Cendrey	252	20
	Rubans et Malbaudon	125	21
	Thieffrans	418	21
	Thiemans	196	23
	Trevey	116	17
	Vellefaux	491	9
	Verchamp et Guiseuil	95	25
	Villeneuve-les-Gueuche (la)	41	23
	Villers-Pater et Argirey	199	20
	Vy-les-Filain	195	15

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE VESOUL.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Noroy-le-Bourg, 16 communes, 8812 habitants.	Noroy-le-Bourg	1300	15
	Authoison-sur-Saône	1002	17
	Borey	812	18
	Calmoutier	1072	17
	Cerre-les-Noroy	606	14
	Colombe et Esternay	450	6
	Colombotte	211	12
	Dampvalley-les-Colombe	335	8
	Demie (la)	268	5
	Esprels	1109	22
	Lievans	283	17
	Montjustin et Velotte	371	19
	Neurey-les-la-Demie	369	7
	Vallerois-le-Bois et Banières	832	16
	Vellefaux-Lorioz et Autrecourt	249	9
	Villers-le-Sec et Igny	503	6
Port-sur-Saône, 17 communes, 9943 habitants.	Port-sur-Saône et S.-Valène	1954	13
	Amoncourt	349	17
	Amont et Gressoux	676	8
	Bougnon	557	8
	Bourguignon-les-Pesmes	1206	17
	Chaux-les-Port	261	16
	Conflandey	492	17
	Equevilley	496	19
	Flagy	340	10
	Fleurey-les-Faverney	648	17
	Grastery	342	9
	Mersuay	634	21
	Provenchère	699	13
	Scye	242	10
	Val-Saint-Eloy (le)	426	12
	Vaucheux	298	12
	Villers-sur-Port	493	14
Rioz, 20 communes, 10864 h.	Rioz et Réunion	1114	27
	Aulx-les-Cromary	144	30
	Boulot	492	40
	Boult	892	35
Suite de Rioz.	Buxières	357	38
	Buthiers et Avouay	310	38
	Chambornay-les-Belle-vaux	310	31
	Chaux-la-Lotière	354	36
	Crey et Réunion	548	29
	Cromary	398	35
	Eguilley	93	35
	Londremand	563	22
	Fontenis (les)	106	24
	Hauterive et le Cordonnet	353	31
	Hyet	177	17
	Mairières	286	21
	Malachère (la)	246	22
	Montarlot	357	30
	Neuvelle-les-Cromary	326	30
	Pennesières et Courboux	365	16
	Perrouse et Villers-le-Temple	142	35
	Quenoche	212	18
	Recologne	241	25
	Sorans-les-Breurey et Réunion	622	32
	Tremoins	248	30
	Treuilley	327	25
	Vaudelans	146	30
	Villers-Bouton	159	28
	Voray	625	39
Scey-sur-Saône, 2e com., 12264 hab.	Scey-sur-Saône et S.-Albin	2029	17
	Aroz	378	13
	Baignes	214	12
	Beaumotte	116	16
	Bourguignon-les-la-Charme	289	11
	Bucey-les-Traves	157	15
	Charles	340	20
	Chassey	284	16
	Chemilly	157	12
	Clans	283	10
Vitrey, 28 communes, 10330 habitants.	Ferrières-les-Scey	261	13
	Grandvelle et le Perrenot	614	21
	Lieffrans	158	21
	Mailley et le Chazelot	1050	15
	Neuvelle-les-la-Charité	723	21
	Noidans-le-Ferroux	976	19
	Ovanches	444	13
	Pontrey	364	11
	Raze	581	18
	Rosey	696	14
	Rupt	553	17
	Traves	698	14
	Velleguindry et Lavancey	382	15
	Velle-le-Chatel	192	17
	Vy-le-Ferroux	380	13
	Vitrey	947	14
	Betoncourt-les-Ménestrier	264	21
	Betoncourt-sur-Mance	280	22
	Bourguignon-les-Morey	497	11
	Charmes-Saint-Valbert	290	11
	Chaudrey-le-Châtel	465	11
	Chemirey-le-Vieil	280	20
	Cintrey	424	20
	Julien (Saint-)	287	20
	Lavigney	446	20
	Malvillers	313	20
	Marcel (Saint-)	465	21
	Molay	700	21
	Montigny-les-Cherlieu	1	21
	Morey	771	19
	Noroy-les-Jussey	480	17
	Orsans	147	17
	Pregney	687	17
	Quarte (la)	286	21
	Recologne	155	20
	Rosières-sur-Mance	479	13
	Vernois-sur-Mance	646	21

ARRONDISSEMENT DE GRAY.

Superficie 1587 kilom. carrés ou 158 720 hectares. — Population 89 235 hab. — Cantons 8. — Communes 165.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Gray, 23 communes, 11858 habitants.	Gray	7151	»
	Arnier	477	14
	Augirey	318	16
	Apremont	790	8
	Arc et la Maison-du-Bois	2994	2
	Battrans	391	5
	Boong (Saint- et Corneux	311	10
	Champagney	200	7
	Champtonnay	294	11
	Cresancey	126	9
	Echevannes	101	8
	Famoulins	178	6
	Germigney et la Loge	441	10
	Gray-la-Ville et Esserteny	389	2
	Igny	517	16
	Loupe-les-Gray (Saint-)	220	13
	Mantoche	191	11
	Noidan	250	9
	Oisy	145	12
	Sauvigney-les-Angirey	356	13
	Tremblois-le	135	8
	Velesmes	917	10
	Velet	515	3
Autrey, 17 communes, 10129 habitants.	Autrey	1398	11
	Attricourt	137	18
	Auxet et la Chapelatte	641	11
	Bonboza et Feurg	597	9
	Bouzeles-Haut et Vergonne	394	16
	Chargey	861	6
	Esmelle	313	14
	Esserteaux et Cezey	794	13
	Loisy	402	14
	Lomontey	258	18
	Mandoche	1063	6
	Monteureux et Prantigny	575	9
	Soucilly	487	6
	Ovrières	538	12
	Poyans	302	11
	Rigny	770	6
	Vars	549	13
Champlitte, 17 communes, 9091 habitants.	Champlitte et la Prelot	3101	24
	Andelarre et Trecourt	213	26
	Argillières	360	29
	Champlitte-la-Ville	263	23
	Courtesoult et Gatey	441	23
	Fouvent-le-Bas	372	26
	Fouvent-le-Haut	547	28
	Frânois	396	18
	Larret	273	24
	Leffond	899	30
	Margilley	518	32
	Montarlot	433	27
	Mont-le-Frânois	321	18
	Neuvelle-les-Champlitte	415	19
	Percey-le-Grand	504	28
	Pierrecourt	641	27
	Soing-Cubry et Pourlans	314	31
Dampierre-sur-Salon, 31 communes, 10453 habitants.	Dampierre-sur-Salon	1877	16
	Achey	265	17
	Autet	561	16
	Brotte	187	25
	Chaumercourt	795	37
	Delain	563	18
	Denevre	192	17
	Ecury	561	34
	Ferrières-les-Ray	183	26
	Fleurey	601	33
	Framont	311	39
	Grandecourt	172	37
	Lavoncourt	391	29
	Montcourt	247	24
	Montot	347	16
	Mont-Saint-Leger	174	30
	Neuvezain	97	40
	Ray	699	28
	Recologne	132	24
	Renaucourt	321	30
	Roche et Raucourt	625	25
	Savoyeux	419	19
	Theuley	368	30
	Tincey et Pontrebeau	349	28
	Velle	502	21
	Vanne	132	14
	Vaucemain	197	27
Suite de Dampierre.	Vereux	614	12
	Villers-Vaudey	297	31
	Volon	502	26
	Vy-les-Rupt	386	31
Fresne-Saint-Mamès, 19 communes, 8901 habitants.	Fresne-Saint-Mamès	695	29
	Bâtes (les)	284	25
	Beaujeu et Réunion	1397	11
	Charentenay	271	30
	Cubry-les-Soing	340	35
	Frotigney et Velloreille	916	32
	Gand (Saint-)	376	25
	Greucourt	183	27
	Mercey-sur-Saône	540	18
	Motey-sur-Saône	111	17
	Pont-des-Planches (le)	471	31
	Quitteur	263	14
	Rente (Sainte-)	294	18
	Sept-Fontaines (les)	209	27
	Servance	300	26
	Soing	599	31
	Velleron et Réunion	1447	25
	Vezet	647	29
Gy, 29 communes, 11428 habitants.	Gy	2543	20
	Arbotteille	511	21
	Bonnevent et Velloi-les-Oiselay	412	31
	Bucey-les-Gy	1060	32
	Chapelle-S.-Quillain (la)	501	20
	Choye	976	16
	Citey	263	17
	Echevis et la Rochelotte	300	18
	Franne-le-Château	503	27
	Gezier et Fontenelay	448	27
	Montboillon	269	31
	Mont-les-Etrelles et Villers-Chemin	317	21
	Oiselay et Grachaux	532	30
	Vantoux et Longevelle	445	23
	Vaux-les-Montcelot	220	38
	Velleclaire	225	24
	Velleley et Velleirange	244	21
	Velleroy	228	18
	Velleuille-les-Choye	258	14
	Villeneuve	272	15

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE GRAY.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Marnay, 19 com., 8301 hab.	Marnay	1305	25
	Autrey	748	22
	Bay	521	23
	Bucey-les-Pin	481	27
	Bonnevaux-le-Pin	205	17
	Brussey	364	27
	Chambornay-les-Pin	271	31
	Charcenne	357	19
	Chemeroy et Montagney	447	26
	Courtesoult	345	24
	Cugney	469	15
	Cult	260	21
	Etuz	347	23
	Huglot	203	20
Pesmes, 20 com., 9301 hab.	Pin	761	20
	Soing	491	23
	Tromarey et Champtigney	291	18
	Vitrey	275	19
	Voyria	145	31
	Pesmes	1712	22
	Arsans	121	11
	Aubigny	317	18
	Hard-les-Pesmes	302	23
	Bresilley	243	25
	Broye-les-Pesmes	471	19
Suite de Pesmes.	Chaney	450	16
	Chaumercenne	461	19
	Chevigney	206	15
	Lieucourt	199	13
	Malans	511	21
	Montagney	789	21
	Montigny	222	18
	Motey-Besuche	231	20
	Rosay-la-Grande	177	14
	Rosay-Saint-Martin (le)	209	17
	Savigney-les-Pesmes	208	19
	Vadans	471	12
	Valay	1099	15
	Venère	144	13

ARRONDISSEMENT DE LURE.

Superficie 1 810 kilom. carrés ou 181 026 hectares. — Population 144 372 hab. — Cantons 10. — Communes 203.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Lure, 28 communes, 19193 habitants.	Lure	3897	»
	Adelans	519	9
	Amblans et Velotte	773	8
	Athesans	159	19
	Aspremont	1026	12
	Aynans (les)	672	10
	Bonboillon-les-Lure	154	7
	Citers-le	159	9
	Frahier-et-Chatebier	501	8
	Frotey-les-Vesoul	313	5
	Frotey-les-Lure	253	6
	Genevreuille	491	10
	Germoles-Saint-Hilaire	1033	6
	Lyoffans	460	9
	Magny-Danigon	663	9
	Magny-Jobert	257	11
	Magny-Vernois	698	3
	Malbouhans	203	9
	Malbuisson	1078	9
	Malleloy	781	12
	Neuvelle-lès-Lure	457	6
	Palante	259	9
	Pomoy	498	13
	Quers	470	9
	Roye	510	4
	Val-d'Ajol	198	9
	Vauhocourt	564	4
	Vy-les-Lure	1158	7
Champagney, 9 com., 12346 hab.	Champagney	3028	16
	Chagey-lès-Port	796	13
	Echavanne	218	21
	Evette	243	25
	Frédéric et Chenebier	1109	22
	Lyoffans-Fontaine	474	12
	Pierrefontaine-les-Blamont	2170	21
	Planches-les-Mines	1541	23
	Rougemont	2200	12
Faucogney, 16 communes, 13773 habitants.	Faucogney et la Mer	1360	22
	Amage	922	20
	Amont et Effreney	1460	23
	Fontaine-Saint-Laurent	780	28
	Breuches	2276	24
	Brouvelieure (la)	413	19
	Corravillers et Plain-de-Lure	438	20
	Fontenelle	1150	21
	Fresse-Bas	2170	21
	Fresse-Dessous	569	17
	Longevelle (la)	744	27
	Malvaux-Chanoz-Sp	467	19
	Montessaux (la)	748	31
	Pisseloup (le) et Lan	548	16
	Ramilon et Chapendu	1460	21
	Ruelle (la)	438	32
	Vosne (la)	733	16
Héricourt, 26 communes, 19641 habitants.	Héricourt et Saint-Valbert	8770	27
	Belverne	395	15
	Bussurel	181	20
	Byans	542	31
	Byans	147	25
	Chagey et Gouhenans	852	22
	Chalonvillars	1203	26
	Champey	775	21
	Chenebier	297	22
	Chevigney	704	20
	Coisevaux	373	22
	Corcelles	220	21
	Courmont	461	16
	Couthenans	289	24
	Echenans	355	27
	Etobon	646	17
	Gevrolaines	149	22
	Lomont et Lomontot	957	13
Saint-Loup, 13 com., 11727 hab.	Lure	519	21
	Magnoncourt	193	27
	Saulnot et Malval	575	20
	Tavey	214	26
	Traitiers	207	24
	Vaivre	117	24
	Villersexel-Saulnot	252	24
	Vyans	272	20
	Saint-Loup	2712	33
	Aillevillers et Réunion	2738	33
	Amage	270	30
	Bourguet	641	28
	Conflans	650	30
	Corbenay	1126	30
	Fleurey-les-Saint-Loup	302	35
	Frotey-les-Lure	1117	27
	Fougerolles	1684	27
	Fresse-Haut	343	28
	Hautevelle	577	28
	Magnoncourt	602	33
	Vaivre-la	527	32
Luxeuil, 24 communes, 16757 habitants.	Luxeuil	5085	20
	Aillevillers	435	13
	Hautemont	897	16
	Belmont	590	13
	Breuches	1264	20
	Breuchotte	508	20
	Brotte	447	15
	Chapelle-les-Luxeuil (la)	550	16
	Citers	668	12
	Coulevière (la)	305	15
	Dampvalley	432	11
	Ehuns	1297	20
	Faimbe-Breut	702	19
	Froideterre	1167	19
	Lambrey	690	8
	Lanterne (la) et les Armonts	647	14
	Linexert	293	8
	Magnivray	477	13
	Marie-du-Chaux (Ste)	312	21
	Oricourt	195	22
	Ruppes	258	19
	Saint-Sauveur (Saint-)	1259	19
	Valbert (Saint-)	795	21
	Vauvenard	218	19
Melisey, 12 com., 11173 hab.	Melisey	2276	11
	Barboleng (saint)	1136	12
	Belfahy	580	26
	Belonchamp	418	15
	Château-Lambert	199	32
	Fontenagny	377	15
	Fresse	2862	17
	Haut-de-Thure	1410	»
	Melisey	466	37
	Montessaux	197	19
	Servance	2472	24
	Terrenoy et Réunion	1455	17
Saulx, 18 com., 9224 hab.	Saulx	1182	19
	Abbenans	398	22
	Esprels-les-Petite	189	15
	Hilsprise et le Val	244	11
	Chassey	215	16
	Chitenois	403	16
	Colombe-les-Belvoir	185	12
	Cresse (la)	302	13
	Cheveney	118	19
	Genevrey	656	16
	Montbozon-et-Char-rette	991	22
	Meurcourt	893	25
Villersexel, 24 communes, 14813 habitants.	Noroy-en-Vau	497	26
	Savigney	376	28
	Vellechevreux	200	16
	Valeroy	371	22
	Villers-les-Fontenelle (les)	156	28
	Villers-les Luxeuil	615	21
	Vauvillers	1304	46
	Aboncourt	211	48
	Ambiévillers	536	48
	Argeux	495	35
	Bassigney	376	32
	Betoncourt-Saint-Pancras	303	41
	Bonnevay	206	36
	Bourguignon-les-Conflans	233	33
	Calmoutier	346	36
	Cuve	462	37
	Dampierre-les-Conflans	760	35
	Dampvalley-Saint-Pancras	120	31
	Fontenelle-la-Ville	206	43
	Grandfontaine	163	39
	Hericourt	272	47
	Jussey	476	36
	Magnoncourt-Saint-Pancrace	200	44
	Malbouhans	116	41
	Montboyer	304	47
	Pennesières (la)	192	33
	Pierrecourt	161	32
	Pont-du-Bois	736	49
	Selles	1000	61
	Villersexel	1505	16
	Arbecey	117	14
	Athesans	176	12
	Autrey-le-Vay	169	21
	Bevenge	255	17
	Courchaton	442	21
	Cresans	330	17
	Esprels-Dessus	143	15
	Fallon	409	28
	Fayemont et Vaudeyrans	223	13
	Forges (Saint-)	147	18
	Genefont	218	19
	Gouhenans	472	10
	Grammont	871	22
	Granges-le-Bourg et la Chapelle-les-Granges	267	17
	Granges-la-Ville	423	17
	Longevelle	262	18
	Magny-Jobert	490	21
	Malans	221	20
	Mersuay	440	21
	Migneveliers	222	17
	Mignevelle	191	14
	Moimay	419	19
	Oppenans	212	16
	Ougney	199	15
	Pont-sur l'Ognon	174	24
	Recologne	246	17
	Senargent	572	16
	Sulpice (Saint-)	230	16
	Vellechevreux et Courbenans	427	19
	Vergenne (la)	238	19
	Villafans	428	14
	Villargent	176	19
	Villers-la-Ville	273	18

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes (c).	
	(COURS D'ASSISES.)	
52e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 22 339 habitants.	
	Nombre total (1849).....	18
	Infanticides.	
28e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 881 61.	
	Nombre total (1849).....	2
	Suicides.	
82e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 39 714 hab.	
	Nombre total (1849).....	20
	Crimes contre les propriétés (d).	
47e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 7 770 hab	
	Nombre total (1849).....	35

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (e).	
29e	En matière civile.....	1542
66e	En matière commerciale.....	795
	Instruction (f).	
14e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	59
	Paupérisme (g).	
72e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 34 hab.	
	Nombre total.	616
	Mendicité (h).	
42e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 218 hab.	
	Nombre total.....	78
	Enfants naturels.	
12e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 11 850.	
	Nombre total (1850).....	730

Nos d'ordre	STATISTIQUE MORALE.	
25e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 15,00.	
	Enfants trouvés et abandonnés (i).	
85e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 4 779 hab.	
	Nombre total.....	21
86e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 247,94.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (*j*).

Mouvement de la population (*k*).	
Naissances.....	8 906
Mariages (*l*).....	2 758
Décès (*m*).....	6 486
Contributions directes (*n*).	
Foncière.....	1 491 072 f. » c.
Personnelle et mobilière.....	277 700 »
Portes et fenêtres.....	175 568 »
Patentes	183 767 »

(*a*) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(*b*) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(*c*) C'est l'un des départements où il se commet le moins de crimes contre les personnes.

(*d*) De 1826 à 1850 il a été jugé, année moyenne, par la cour d'assises de la Haute-Saône 1 accusé sur 6,251 habitants.

(*e*) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 293 habitants. Trente-cinq départements sont moins processifs.

(*f*) C'est l'un des départements qui, sous le rapport de l'instruction, présentent les proportions les plus favorables.

Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 11.

Il y a, dans la Haute Saône, 1 académie universitaire; 1 école secondaire ecclésiastique; 4 colléges communaux: 2 institutions secondaires, l'une à Port-sur-Saône, et l'autre à Saint-Remy; 1 école normale primaire; des écoles primaires supérieures; 541 écoles primaires élémentaires; des écoles chrétiennes; 1 société d'agriculture, commerce, sciences et arts; des bibliothèques publiques à Vesoul et à Gray, etc.

(*g*) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 11 ou 12 habitants.

Dans ce pays, fertile en grains et en légumes, l'aisance est généralement répandue. Depuis longtemps les habitants n'y ont pas connu, si ce n'est au commencement de 1817, une des causes les plus grandes de maladie et de dépopulation, — la disette et l'indigence.

Ce département compte plusieurs hospices avec une population de 1,171 individus; plusieurs bureaux de bienfaisance, secourant annuellement plus de 640 indigents; des caisses d'épargne, etc.

(*h*) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 14 ou 15 habitants.

Pendant l'hiver, le nombre des mendiants est très-considérable dans ce département.

(*i*) Nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique, 101. — Rapport à la population, 1 sur 3,337 habitants. — Aucun département ne présente un rapport moins élevé.

(*j*) Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 36e. Vingt-huit départements comptent plus d'agriculteurs.

(*k*) Dans l'ordre de la population, la Haute-Saône occupe le 48e rang; le 68e pour la superficie territoriale.

(*l*) Si les mariages étaient moins précoces et mieux assortis sous le rapport physique, les générations futures y gagneraient beaucoup.

(*m*) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 2,419.

Durée moyenne de la vie, 37 ans 10 mois. Trente-huit départements ont une vie moyenne plus longue.

(*n*) Rang du département pour la contribution foncière, 49e; pour la contribution personnelle et mobilière, 52e; pour les portes et fenêtres, 50e; et 53e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1731. Dissertation sur les eaux minérales de Repes, près de Vesoul, par *A. Barbier*, in-12.
1748. Traité historique des eaux et bains de Plombières, Bourbonne, Luxeuil, etc, par *Dom Calmet*, in-8°.
1757. Histoire abrégée des merveilles opérées dans la sainte chapelle de Notre-Dame de Gray, in-12.
1757. Dissertation sur les eaux de Luxeuil, par *Morelle*, in-12.
1771. Histoire de l'abbaye de Faverney, par *Dom. Grappin*, in-8°.
1773. Essai historique sur les eaux de Luxeuil, par *Fabert*, in-12.
1779. Mémoire pour servir à l'hist. de la ville de Vesoul en Franche-Comté, par *Miroudat de Saint-Ferjeux*, in-4°.
1787. Recherches sur la ville de Gray, par *J.-F. Crestin*, in-8°.
1790. Essai sur l'hist. militaire du bourg de Saint-Loup, par *J.-J.-Cl. Descharrières*, in-8°.
An X. Statistique du département de la Haute-Saône, par *Vergnes*, in-8°.
1807. Notices historiques sur le pont Abucin et sur la ville de Vesoul, par *J.-A. Marc*, in-8°.
1808. Notice sur les savants et les littérateurs nés dans le dép. de la Haute-Saône, par *Weiss*, in-8°.
1811. Essai historique et statistique sur l'agriculture de la Haute-Saône, par *J.-A. Marc*, in-8°.
1813. Statistique abrégée du dép. de la Haute-Saône, par *Poissenot*, in 8°.
1815. Annuaire statistique et historique du dép. de la Haute-Saône, par *J.-A. Marc*, in-8°.
1818. Mémoire sur les noms et la source de la Saône, par *Cl.-Xavier Girault*, in-8°.
1825. Annuaire histor. et statist. de la Haute-Saône, par *S. Suchaux*, in-12.
1826. Dissertation sur les monuments d'antiquité de la Haute-Saône, par *J.-A. Marc*, in-8°.
1827. Dictionnaire géogr., hist. et industr. des villes, bourgs, villages de la Haute-Saône, in-12.
1833. Notice sur Luxeuil, par *Molin*, in-8°
1833. Descript. du dép. de la Haute-Saône au t. III de la France pittoresque par *Abel Hugo*, gr. in-8°, cart. et grav.
1834. Statistique minér. et géolog. du dép. de la Haute-Saône, par *E.-M. Thirria*, in-8°.
1835. Le Département de la Haute-Saône au tome III du Guide pittoresque du voyageur en France publié par *Firmin Didot*, in-8°, grav. et carte.
1842. Le voyage du poëte à Luxeuil, par *Jacquin*, de Sancy, in-8°
1842. Annuaire de la Haute-Saône publié par *L. Suchaux*, in-8°.
1848. Vesoul, Gray, Lure, Luxeuil, etc., etc., au t. V de l'Histoire des villes de France par *Aristide Guilbert*, 1 vol. gr. in-8°, blas., grav.
1854. Vesoul et le bailliage d'Amont, notice historique qui a obtenu le prix à l'académie de Besançon en 1852, par *Charles Longchamps*, in-8° (sous presse).
1854. Notes étymologiques, historiques et statistiques sur les communes de la Haute-Saône, par *Charles Longchamps*, in-8° (sous presse).

Cartes de la Franche-Comté.
Carte du bailliage d'Amont.
Cartes de *Cassini* et de *Capitaine*.
Carte du diocèse de Besançon et de ses archidiaconés.
Carte du département de la Haute-Saône, extraite de la grande carte du dépôt de la guerre.
Carte géologique du département de la Haute-Saône.
Plan de Vesoul publié par *Suchaux*.
Cartes du département de la Haute-Saône par *Dufour*, *Fremin*, *Duvotenay*, *Charle*, etc., etc.

Imp. — Typ. Lacroix, rue Coutellerie, 18

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Ouvriers tonneliers de Mâcon.

SAÔNE-ET-LOIRE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de Saône-et-Loire est un département qui appartient à la région centrale de la France ; il tire son nom des deux principales rivières qui l'arrosent, et a été formé en 1790 par la réunion du Charolais, du Mâconnais, de l'Autunois, et du Châlonnais, pays de l'ancienne province de Bourgogne.

Ses limites sont : au nord, le département de la Côte-d'Or ; à l'est, ceux du Jura et de l'Ain ; au sud, ceux du Rhône et de la Loire ; à l'ouest, ceux de l'Allier et de la Nièvre.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département est traversé du sud au nord par les montagnes du Charolais (dépendant des Cévennes septentrionales) et de la Côte d'Or, qui appartiennent à la fois aux grandes lignes de partage des eaux de l'Europe et de la France, et à l'ouest par un contre-fort des montagnes du Morvan. Les points culminants du département sont le mont Beuvray, qui a environ 1000 mètres au-dessus de l'océan ; le mont Jeu, 600 ; le mont Cenis, 1389 ; le mont Saint-Vincent, 596 ; le mont Suin, 592 ; le Rousset, 434 mètres. Il est ainsi partagé en deux versants, celui de la Loire et celui de la Saône ; tous deux se subdivisent en belles vallées que séparent des coteaux couverts de riches vignobles ; ils présentent aussi de riches plaines et d'immenses pâturages dans le voisinage des deux grandes rivières ; le versant de la Saône est surtout renommé pour l'abondance de ses produits et la beauté de ses sites.

La superficie du département, entièrement cadastrée en 1841, est évaluée à 856 472 hectares, qui se divisent d'après la nature du sol, en pays de montagnes, 437 355 hectares ; pays de bruyères ou de landes, 35 000 ; sol de riche terreau, 37 500 ; sol de craie ou calcaire, 190 000 ; sol de gravier, 80 355 ; sol pierreux, 90 000 ; sol sablonneux, 70 000 hectares.

Hydrographie. — Le département de Saône-et-Loire

1. Voy. la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

appartient à la fois au bassin de la Loire et au bassin du Rhône, par la Saône, son affluent. Il est arrosé par la Loire et ses affluents de droite, le Sornin, l'Arconce ou la Reconce, l'Arroux et la Somme, et par la Saône grossie à droite de la Dheune et de la Grosne, et à gauche, du Doubs et de la Seille. La Loire, l'Arroux, la Saône, le Doubs et la Seille y sont seules navigables.

La Loire (voir l'hydrographie des départements de l'Ardèche, de la Loire, du Loiret et de la Loire-Inférieure) naît au Gerbier-des-Joncs, dans le département de l'Ardèche; avant son entrée dans le département, elle reçoit plus de 40 affluents et parcourt les départements de la Haute-Loire et de la Loire. Elle pénètre dans le département sur le territoire de la commune d'Iguerande, à près de 240 kilomètres de sa source, en traverse l'angle sud-ouest, puis sépare à l'ouest celui de l'Allier, et après un cours de 92 kilomètres pendant lequel elle reçoit le Sornin, l'Arconce, l'Arroux, la Somme et une vingtaine d'autres petits cours d'eau, elle quitte le département pour parcourir ceux de la Nièvre et du Cher, qu'elle sépare, et ensuite le Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure. Dans ce trajet, elle se grossit encore de plus de 75 affluents. La Loire arrose dans le département Iguerande, Marcigny, Beaugy, Digoin, Saint-Agnan, Perrigny, Gilly, Saint-Aubin, Trisy, etc., etc. L'Arroux prend sa source dans l'étang de Mouisson, canton d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), et coule constamment du nord au sud. Cette rivière a 20 mètres de largeur au milieu de son cours. Sa profondeur varie de 18 centimètres à 4 mètres; elle déborde fréquemment. L'Arroux est flottable depuis Autun, et navigable aux eaux moyennes à partir de Gueugnon. Elle a près de 130 kilomètres de cours, dont 120 dans le département où elle arrose Igornay, Cordesse, Autun, Étang, Saint-Nazier, Toulon, Gueugnon, Rigny, Neuvy, au-dessous duquel il se jette dans la Loire vers Digoin. L'Arroux reçoit dans Saône-et-Loire près de 25 cours d'eau sur la droite, et 20 sur la gauche. Les plus importants sont : le Travoux, la Vesne, le Mesvrin, le Pontain et la Bourbince, grossie de l'Ondenon, sur la gauche; le Creusseaux et le Monthelon, sur la droite. La Saône est une des plus importantes rivières de France; elle a sa source dans les Vosges, au village de Vioménil. Elle se dirige généralement du nord au sud; sa pente est variable; dans les endroits profonds, elle est presque nulle, tandis qu'elle atteint 1m,50 par kilomètre dans les rapides. La pente moyenne est d'environ 48 millimètres par kilomètre. Les basses eaux s'élèvent, à Mâcon, à 170 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée. La largeur de la Saône est, en moyenne, de 100 à 160 mètres; son cours total est de 510 kilomètres, dont 120 appartiennent au département. Elle y pénètre sur le territoire de Mont-lez-Seurre, à environ 330 kilomètres de sa source, après avoir traversé les départements des Vosges, de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or; arrose Charney, Verdun, Châlon, Marnay, Ormes, Tournus; au-dessous de Villars, elle sépare au sud-est le département de celui de l'Ain, et passe à Saint-Martin de Senozan, à Saint-Jean de Senozan, à Mâcon et à Saint Romain, au delà duquel la Saône sort du département pour aller, en séparant ceux du Rhône et de l'Ain, se jeter dans le Rhône à Lyon. Le Doubs, qui prend sa source au mont Rixon, près de Pontarlier, dans le département du Doubs (voyez l'hydrographie du département du Doubs), n'appartient au département de Saône-et-Loire que pour 35 kilomètres seulement des 450 dont se compose son cours total; avant d'y entrer, il traverse ceux du Doubs et du Jura. Il passe dans le département à Loys, Longepierre, Navilly, Pontoux, Saunière et Verdun, où il se jette dans la Saône.

La Seille prend naissance au mont de la Roche, vers Beaune-les-Messieurs (Jura), et entre dans le département sur le territoire de la commune de Tartre; elle se grossit d'un grand nombre de rivières, de ruisseaux et d'étangs. Elle est navigable depuis Louhans jusqu'à sa chute dans la Saône, sur environ 50 kilomètres, au moyen de quatre barrages à écluses; la profondeur moyenne de ses eaux est de 2 mètres; quelquefois elles s'élèvent jusqu'à 4 mètres. Elle a un cours total de 140 kilomètres, dont 72 appartiennent au département, où elle arrose le Tartre, Sens, Vincelles, Louhans, Sornay, Savigny, Cuisery, Ratenelle et le petit village de la Truchère, au-dessous duquel elle se jette dans la Saône; ses principaux affluents sont la Brêne et le Solman, grossi de la Vaillère et de la Sanne.

Le canal du Centre, qui lie la Loire à la Saône, traverse le département dans toute sa longueur; il commence à Digoin-sur-Loire et finit à Châlon-sur-Saône; il suit la vallée de la Bourbince, sur le versant de la Loire, et celles de la Deune et de la Thalie, sur le versant de la Saône; sa longueur est de 116 kilomètres, sa largeur moyenne de 12 mètres, sa profondeur de 1m,50. Il compte 81 écluses; le biez de partage est entre l'étang de Long-Pendu, situé sur le versant de la Loire, et l'étang de Montchanin sur celui de la Saône. Ce canal a été commencé en 1784 et terminé en 1791.

Le canal latéral de la Loire touche un instant le département; il a 16 kilomètres d'Iguerande à Bourg-le-Comte, et à Digoin il se joint au canal du centre.

Le département possède plusieurs étangs très-poissonneux; les plus importants sont ceux de Villeron, commune de Savigny-en-Revermont, des Clayes, des Arbois-de-Barres: de Baignant, commune de Saint-Loup-la-Salle; de Villeneuve, de Long-Pendu, de la Revarde, de Saint-Pierre, de Montchanin: ces derniers alimentant le canal du centre; enfin ceux de Perrecy, du Rousset et du Baronay, dans le Charolais.

Les marais proprement dits sont rares. Ceux qui existent sont peu étendus et se rencontrent sur les bords du canal du Centre, dans les parties basses des forêts et à l'approche des étangs. La Bresse est le pays qui en renferme le plus.

Voies de communication. — Le département possède, en outre des 122 kilomètres de voies de communication de rivières et de canaux, 7 routes impériales ayant un développement de 332 kilomètres, 23 routes départementales ayant 792 kilomètres de parcours, et plus de 7769 chemins vicinaux, dont on peut évaluer la longueur totale à 12791 kilomètres. 40 d'entre eux sont réputés chemins de grande communication.

Le département est traversé du nord au sud par la grande ligne de chemin de fer de Paris à Lyon sur une longueur de 90 kilomètres. Cette voie de communication, qui est destinée à une immense importance, entre dans Saône-et-Loire au nord de Chagny, à 365 kilomètres de la gare de Paris; elle passe aux stations de Chagny, de Fontaines, de Châlon, et continue à suivre la rive droite de la Saône en passant par Tournus, Saint-Oyen, Mâcon et la Maison-Blanche, où elle quitte le département.

Le chemin de fer d'Épinac au canal de Bourgogne, qui a environ 28 kilomètres de parcours, ceux de la Vateuse, du Creuzot au canal du Centre, et de Saint-Bérain-sur-Dheune, sont destinés à faciliter le transport des produits de ces grands établissements industriels.

Climat. — Le département de Saône-et-Loire est sur la limite des deux climats rhodanien et girondin, ou du sud-est et du sud-ouest, aussi participe-t-il de chacun d'eux et conséquemment est-il variable, tenant du premier par la sécheresse et du second par ses pluies et l'humidité. Néanmoins ce climat est sain et tempéré; le thermomètre ne s'élève que rarement au delà de 25° et ne s'abaisse guère au-dessous de 6° pendant l'hiver. Les vents sont variables; ils suivent généralement la direction des vallées. Les plus fréquents sont ceux du sud, du nord-est, de l'ouest et du nord; la violence de ces deux derniers est souvent très-grande. Les vents d'ouest et du sud amènent la pluie.

A Mâcon, la température moyenne de l'année a été en 13 ans de + 11°,31. La température moyenne de l'hiver était de + 2°,17 et celle de l'été de + 20°,27. En 16 ans le maximum de température a été de + 38°, et le minimum de + 18°. La quantité annuelle moyenne de pluie a été, de 1820 à 1835, de 846 millimètres. En 19 ans, le

Digitized by Google

nombre annuel moyen des jours de pluie a été de 128; des jours de neige, 18; et des jours de grêle, 4. Le nombre annuel moyen des jours d'orage est de 22, le mois de juillet en a compté 6; mai, juin et août chacun 5.

Enfin, en 17 ans, le vent du nord a soufflé en moyenne annuelle pendant 243 jours; le vent d'ouest pendant 300; et celui du sud pendant 290; les vents du sud-est et de l'est paraissent les moins fréquents.

Productions naturelles. — Le département de Saône-et-Loire appartient à la région géologique du plateau central pour le versant de la Loire, et de la Bresse pour celui de la Saône. A l'ouest dominent principalement les terrains de formation plutonique, les basaltes, les porphyres, les granits, etc., etc.; tandis qu'à l'est on trouve ceux de formation neptunienne qui comprennent des terrains primitifs, des terrains schisteux, des terrains carbonifères très-riches, des terrains de grès rouge, des terrains jurassiques, des terrains d'alluvion et des terrains de la plus récente formation.

Ce que nous venons de dire de la constitution géologique du sol, doit naturellement faire espérer une grande variété de productions minérales. Aussi trouve-t-on dans le département de Saône-et Loire des mines de fer, des mines de houille très-riches. Ces dernières forment trois bassins houillers: du Sornin, d'Autun et d'Epinac, et de la Bourbince; ce dernier est le plus important: on évalue leur superficie à 42 000 hectares: ils se subdivisent en 22 concessions employant plus de 2000 ouvriers. Des mines de schiste bitumineux sont exploitées à Igornay, Saint-Léger-du-Bois et Dracy, près Autun. Ils sont traités dans des usines, sur les lieux mêmes; les huiles qui en proviennent sont transportées à Paris et à Strasbourg, pour alimenter les usines à gaz. On trouve aussi dans Saône-et-Loire des indices de plomb, de cuivre, d'argent, etc., etc. Une mine de manganèse très-riche est exploitée dans les environs de Romanèche: elle est partagée en 4 concessions. Les marnes irisées sont exploitées dans beaucoup de localités, aux environs de Sully, d'Épinac, de Saint-Léger-sur-Dheune, dans l'arrondissement de Charolles; le gypse qu'on en retire s'emploie dans la bâtisse et comme amendement pour les terres. Les pierres à bâtir sont de très-bonne qualité et fort abondantes. Les principales carrières sont celles de Tournus, de Chagny, du Montel, etc., etc., etc. Le grès, la pierre lithographique, le marbre, divers sables, la pierre à chaux, des argiles sont exploités sur le territoire de beaucoup de communes. On remarque certains cantons où l'on trouve des émeraudes, des hyacinthes, de l'urane, de l'amphibole, de la tourmaline, du mica..., etc., etc. On présume que le Doubs charrie des paillettes d'or.

Sur beaucoup de points du territoire, il existe des eaux minérales qui le plus souvent n'ont qu'un intérêt local: telles sont celles de Saint-Martin-de-la-Vallée, de Leynes, de Pierreclos, de Chazou, de Farges, de Sailly, etc., etc. Celles de Bourbon-Lancy sont seules renommées et paraissent très-bonnes pour le traitement des affections rhumatismales.

Le département de Saône-et-Loire est compris tout entier dans la zone où croissent également et la vigne, et le maïs. La grande diversité de la composition du sol, ses nombreuses montagnes, ses vallées et ses plaines, rendent les productions végétales du département très-variées. Il récolte, année moyenne, plus de grains qu'il n'en faut pour sa consommation; mais, par la distribution de sa culture, il se trouve souvent obligé de s'approvisionner dans les départements voisins; c'est ainsi que le Mâconnais, qui cultive la vigne, reçoit son blé en grande partie du département de l'Ain; l'Autunois échange la surabondance de son seigle contre le blé; le Charolais se suffit à lui-même et a un excédant de seigle; et le Châlonnais exporte la surabondance de ses grains. Le département renferme un grand nombre de prairies naturelles, dont les fourrages sont excellents, et déjà les prairies artificielles s'y montrent en grand nombre. La vigne est une des sources de production les plus importantes du département; on évalue à près de 700 000 le nombre d'hectolitres de vin récoltés annuellement, et leur valeur représente plus de 8 millions de francs; la moitié environ se consomme sur les lieux, le reste est exporté sur Paris, Lyon et Marseille, par les rivières et les canaux. Les vins du Beaujolais et du Mâconnais sont généralement connus sous le nom de vins de Mâcon; on les estime plus comme vins d'ordinaire que comme vins fins. Les principaux crus sont ceux de Romanèche, de Thorins, de Moulin-à-Vent, de Pouilly et de Fuissey (ces deux derniers donnent des vins blancs), pour le Mâconnais; de Givry, et surtout de Mercurey, pour le Châlonnais. La récolte des pommes de terre est très considérable. Le chanvre, le mûrier, les arbres résineux réussissent bien; les plantes médicales et aromatiques abondent sur les montagnes. Le chêne, le hêtre, le charme et le tremble sont les essences dominantes des forêts dont les principales sont: celle de Planoise, qui a 1943 hectares; de Bourcier, 1768; de Chapaize, 1009; de Chaume-Germagny, 1007; de Montignons, de Bragny-la-Ferté, de Folins et de Pourlans.

Les animaux domestiques du département sont généralement d'une belle espèce. Les chevaux du Charolais sont de petite race, mais d'une grande vigueur; les bestiaux du Louhannais et du Charolais sont fort estimés. Vers les confins de la Nièvre et de la Côte-d'Or, on trouve la belle race des bœufs du Morvan. Les forêts renferment beaucoup de loups, de renards, des écureuils, des fouines, des blaireaux. Le gibier est abondant; on y trouve des sangliers, des cerfs, des chevreuils, des lièvres, des lapins, des perdrix, et en général tout le gibier ailé dans la saison. Les étangs et les rivières contiennent d'excellents poissons, parmi lesquels on remarque le carpeau, la brême, le brochet, la truite, la perche, la lamproie, l'alose; les écrevisses foisonnent dans les petits cours d'eau, on y trouve aussi l'anodonte, que l'on mange dans beaucoup de localités; à Châlon, enfin, on pêche des ablettes, avec l'écaille desquelles on fait de l'essence d'Orient.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de Saône-et-Loire est un pays agricole et d'exploitation, l'habitant des campagnes est en général laboureur et vigneron, la culture y est avancée et a fait de grands progrès depuis une dizaine d'années, les terres sont cultivées avec des bœufs, l'assolement y est généralement biennal, à l'exception de quelques cantons de la Bresse (partie orientale du département), où il est triennal. Dans l'arrondissement d'Autun, les jachères dominent et elles ont quelquefois 15 ans de durée. On évalue le sol productif à 820 028 hectares, dont en froment, 90 284 hectares; méteil, 2138; seigle, 91 434; orge, 5650; avoine, 46 666; maïs et millet, 16 961; sarrasin, 11 425; pommes de terre, 24 752; légumes secs, 5141; vignes, 34 578; jardins, 3269; betteraves, 335; colza et navette, 9351; chanvre, 3449; mûriers, 38; prairies naturelles, 128 007; prairies artificielles; 8781; pâtis, landes et bruyères, 54 010; jachères, 142 694; bois, 167 101 (dont 15 672 à l'État); vergers, pépinières et oseraies, 3967 hectares. Le revenu territorial est estimé à 26 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 153 266, se partageant 1 555 723 divisions parcellaires de la propriété.

Les établissements métallurgiques tiennent le premier rang parmi les établissements industriels du pays, et à leur tête nous devons placer les importantes forges et fonderies du Creuzot, qui sont non-seulement les plus importantes de la France entière, mais encore de toute l'Europe continentale. On compte dans le département, outre ces dernières, douze usines à fer: les principales sont à Mesvrin, aux Touillards, à Perrecy, à Autun, au Perrier et à Gueugnon. Le département possède trois verreries à bouteilles, à Épinac, à la Motte, à Blanzy; quatre fonderies de cuivre: celle de Mâcon a une grande importance; une fabrique de grosses horloges et de pressoirs à Mâcon; quatre papeteries à Cluny, Germatin, Monthelon et Saint-Pantaléon; plusieurs raffineries de

sucre; des manufactures de couvertures de coton, de briques réfractaires, des filatures de coton, des tanneries, des teintureries, des huileries, des tonnelleries, des fabriques d'armes à feu, de tapis de poils, de poterie commune, etc., etc.

Le commerce se compose principalement des produits du sol, de ceux des usines à fer, d'exploitations de houille et des tanneries. Châlon est le centre et l'entrepôt d'un commerce très-actif entre le nord et le midi de la France. Le Charolais fait un commerce considérable de bestiaux. Les foires sont au nombre de 819, dont 727 fixes : elles se tiennent dans plus de 180 communes. Les articles de commerce sont : les chevaux et les bestiaux, le chanvre, le fil, les bois, les tonneaux, les cercles, les vins et les grains. La foire de Cordesse est une assemblée pour la location des domestiques.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de Saône-et-Loire était de 856 472 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 574 720 habitants, savoir: 285 805 hommes et 288 915 femmes. Le chef-lieu du département est à Mâcon; il est divisé en 5 arrondissements communaux, 48 cantons et 585 communes; le tableau que nous donnons plus loin les fera connaître. Il fait partie de la 15e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et pour les mines, de la division de l'est et de l'arrondissement de Châlon. Mâcon est le siége du 17e arrondissement forestier composé des départements de l'Ain, du Rhône et de Saône-et-Loire.

Le département de Saône-et-Loire forme la 3e subdivision de la 8e division militaire, dont le quartier général est à Lyon; la compagnie de gendarmerie fait partie de la 19e légion dont le chef-lieu est Lyon.

Les 5 tribunaux de première instance des 5 arrondissements, et les 6 tribunaux de commerce de Charolles, Louhans, Autun, Châlon, Mâcon et Tournus, sont du ressort de la cour impériale de Dijon. Il existe une maison de correction à Tournus.

Le département forme le diocèse d'un évêché dont le siége est à Autun, et qui est suffragant de l'archevêché de Lyon; il y a 6 cures de première classe, 56 de deuxième, 379 succursales et 53 vicariats. Le département forme une académie universitaire dont le siége est à Mâcon, et qui a sous sa surveillance le lycée impérial de Mâcon, et les colléges communaux d'Autun, de Châlon, de Charolles, de Cluny, de Louhans, de Paray et de Tournus, plusieurs institutions, et 796 établissements d'instruction primaire et de différents degrés, communaux ou privés.

Nous avons dit que le revenu territorial était estimé à 26 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent 14 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Les *Éduens*, puissante tribu de la Gaule centrale, occupaient, avant l'invasion romaine, la plus grande partie du territoire dont a été formé le département de Saône-et-Loire. C'est comme allié des Éduens, et appelé par eux, pour les aider dans une guerre qu'ils soutenaient contre les Séquanais, que César franchit les Alpes. L'occupation romaine ne rencontra donc d'abord dans la contrée aucune résistance et n'y souleva aucune opposition. *Bibracte* (Autun), la vieille capitale du pays, fut adoptée par les soldats de César, comme une seconde patrie; mais cette union qui reposait sur un malentendu ne fut pas de longue durée; lorsque les Éduens virent se changer en conquête définitive une occupation qu'ils n'avaient acceptée que comme un secours momentané, leur esprit national se réveilla et les sympathies anciennes firent bientôt place à une hostilité mal déguisée. De leur côté, les conquérants pour entraver l'organisation de la révolte changèrent à diverses reprises les divisions administratives de la province. Une levée de boucliers répondit à ces mesures vexatoires, les esclaves gladiateurs destinés aux cirques de Rome se réunirent sous un chef acclamé par eux, le vaillant Sacrovir; la population presque entière se joignit à eux, et les Éduens tentèrent, mais trop tard, de réparer la faute qu'ils avaient commise en appelant l'étranger dans leur patrie. Cette tentative échoua comme celle de Vercingétorix dans l'Arvernie; les dernières forces de la race celtique s'y épuisèrent, et la volonté des Éduens n'eut même plus à intervenir dans le choix des maîtres qui se disputèrent leur territoire.

Quand le colosse romain commença à vaciller sur ses bases, quand les possessions de l'empire énervé purent être attaquées impunément; la Saône fut franchie tour à tour par les hordes barbares qui, des rives du Rhin ou du sommet des Alpes, se ruaient sur les plaines de l'ouest et du midi.

Attila passa comme une avalanche. Les lourds Bourguignons s'arrêtèrent au bord du fleuve, et jusqu'à la venue des Francs le pays fut possédé par deux maîtres à la fois, les Bourguignons et les Romains. Les nouvelles divisions territoriales qu'entraîna la conquête de Clovis, les partages de son héritage, plus tard la constitution des grands fiefs donnèrent naissance à un royaume, puis à un duché de Bourgogne, dont fit presque toujours partie le département de Saône-et-Loire, mais dont l'histoire trouvera sa place plus spéciale dans notre notice sur Dijon et la Côte-d'Or. L'importance des villes détermina d'abord la division administrative du pays en pagi ou cantons, qui devinrent autant de comtés plus ou moins indépendants quand prévalut, sous la seconde race, l'organisation féodale dans la France entière, et ne furent réunis à la couronne que successivement et beaucoup plus tard.

L'Autunois, le Mâconnais, le Châlonnais et le Charolais eurent donc chacun pendant longtemps une existence particulière, dont se compose l'ensemble des annales du département.

L'Autunois tira son nom de la ville d'Autun, autrefois Bibracte, l'ancienne capitale des Éduens. Cette tribu, par haine des Allobroges et des Arvernes, s'allia étroitement avec les Romains; aussi eut-elle des citoyens admis dans le sénat avant toutes les autres peuplades gauloises.

La foi chrétienne fut apportée dans cette contrée dès le IIe siècle par saint Andoche, prêtre, et saint Thirse, diacre, qui, malgré la protection d'un riche habitant de Saulieu, nommé Faustus, souffrirent le martyre à leur retour à Autun, en même temps qu'un marchand du nom de Félix qui leur avait donné asile. Tétricus, général romain, s'étant fait reconnaître empereur, entraîna les Éduens dans son parti, Claude vint le combattre, ravagea les campagnes, incendia et pilla les villes; Constance et Constantin réparèrent ces désastres, le pays fut tranquille et prospère jusqu'à l'invasion des barbares. Les rapides progrès du christianisme dans l'Autunois et l'influence de l'évêque dans la capitale donnèrent de bonne heure une prépondérance marquée au pouvoir clérical. Sur quatre bailliages dont la province était composée, un seul, celui de Bourbon-Lancy devint une baronnie de quelque importance.

Le Mâconnais (*pagus Matisconensis*) des Éduens eut sous les Romains les mêmes destinées que l'Autunois, sa position sur les bords de la Saône en faisait alors un centre d'approvisionnement; on y fabriquait aussi des instruments de guerre. Sous la seconde race, le Mâconnais est possédé par des comtes qui rendent leurs domaines héréditaires, et arrivent par leurs alliances jusqu'à la couronne ducale de Bourgogne. C'était un comte du Mâconnais, cet Othon-Guillaume auquel le roi Robert fut obligé de disputer devant un concile et par les armes les deux Bourgognes et le comté de Nevers. Sa descendance resta en possession du comté jusqu'en 1245, époque à laquelle il fut cédé à saint Louis par la comtesse Alix. A l'exception d'une courte période pendant laquelle Charles VII l'aliéna à Philippe le Bon, le Mâconnais est demeuré depuis annexé au domaine royal; depuis saint Louis il relevait du parlement de Paris, et les priviléges municipaux accordés par ce prince aux habitants des villes furent maintenus jusqu'à la révolution de 1789.

Le pouvoir épiscopal profita moins encore de l'extinction des comtes du Mâconnais que de l'importance acquise par la puissante abbaye de Cluny. Le couvent fournit un grand nombre de prélats au siége de Mâcon, aussi fut-il occupé le plus souvent par des personnages d'un grand nom et d'une haute position dont l'influence fut souveraine sur les destinées de la province.

Le Châlonnais était aussi compris dans le pays des Éduens, il en est question ainsi que de sa capitale *Cabillonum*, Châlon, dans César, Strabon et Ptolémée. C'était un poste important des légions romaines; une large chaussée fut construite pour relier Autun à la Saône. La tradition populaire donne les environs de Châlon pour théâtre à l'apparition de la croix miraculeuse autour de laquelle Constantin put lire : « Tu vaincras par ce signe : » *In hoc signo vinces*. Après avoir été traversé et ravagé par Attila, le Châlonnais devint le centre de la première monarchie bourguignonne. Châlon était la capitale du roi Gontran, et Clovis II y convoqua une assemblée nationale. La position du pays qui le désigna dès les premières invasions comme le passage le plus favorable de l'est au centre de la France et du nord au midi ne lui permit d'échapper à aucun des envahissements que nos pères eurent à subir. Après les Romains, les Germains, les Helvètes, les Huns et les Bourguignons, vinrent les Sarrasins, et après eux les Normands. Jamais terre ne fut foulée par tant d'ennemis différents; et comme si ce n'eût point encore été assez, après tant d'assauts, de devenir le théâtre des luttes entre les maisons de France et de Bourgogne, il fallut encore que le Châlonnais payât tribut aux guerres de religion et à toutes nos discordes civiles. Le premier comte héréditaire du Châlonnais fut Théodoric Ier; c'est seulement en 1247 que par suite d'échange le comté échut à la maison de Bourgogne; il y est resté jusqu'à la réunion du duché à la France.

Le premier apôtre du Châlonnais fut saint Marcel, prêtre attaché à saint Pothin et venu de Lyon avec lui; il souffrit le martyre en 161 sous le règne de Vérus. Pendant la période féodale, le pouvoir de l'évêque sur le Châlonnais fut plus nominal que réel; les comtes se laissaient investir par eux de leur titre, mais sans renoncer à agir ensuite au gré de leur caprice ou selon leur intérêt; les ducs de Bourgogne et les rois de France trop haut placés pour recevoir l'investiture du comté des mains de l'évêque de Châlon leur laissèrent en réalité un cercle d'action plus libre et moins restreint. Il est juste d'ajouter que le pays ne s'en trouva pas plus mal.

Les *Ambarri* et les *Brannovii* occupaient le Charolais et vivaient dans une étroite alliance avec les Éduens; sous les Romains et les Bourguignons leurs destinées furent communes. L'administration franque constitua le Charolais en comté, qui sous la première race dépendit du comté d'Autun, et de celui de Châlon sous la seconde. Au XIIIe siècle, Hugues IV, duc de Bourgogne, ayant acquis le comté de Châlons et ses dépendances le donna en apanage à son second fils Jean qui épousa l'héritière de Bourbon. Une seule fille naquit de cette union : on la maria à Robert, comte de Clermont, fils de saint Louis; ce prince et trois générations de ses descendants possédèrent donc le Charolais, mais comme fief relevant du duché de Bourgogne. En 1390, Philippe le Hardi le racheta moyennant 60 000 francs d'or. Il demeura plus d'un siècle dans la maison ducale, et l'estime qu'elle faisait de cette possession est attestée par le titre de comte du Charolais que portaient ordinairement les fils aînés des ducs de Bourgogne. A la mort de Charles le Téméraire, en 1477, le Charolais fut compris dans les dépouilles de l'ennemi vaincu que Louis XI réunit à la France. Ses successeurs, Charles VIII et Louis XII, restituèrent ce comté aux héritiers de Marie de Bourgogne : il fut donc rendu en 1493 à Philippe d'Autriche, père de Charles-Quint, et resta dans la maison d'Espagne jusqu'en 1684, mais cette fois comme fief de la couronne de France, à la charge de foi et hommage, et soumis à la juridiction française. Le prétexte dont on usa pour mettre fin à cet état de choses mérite d'être rapporté.

Le grand Condé ayant fait sa paix avec la cour de Saint-Germain, réclama du roi d'Espagne des sommes considérables, prix de ses services pendant la guerre contre la France; pour rentrer dans cette créance, il saisit le Charolais : une procédure s'ensuivit comme s'il se fût agi de la dette d'un marchand, ou tout au moins d'une seigneurie ordinaire : on plaida, et un arrêt intervint qui adjugea le comté à la maison de Condé. C'est seulement en 1761 qu'il fut racheté par Louis XV et réuni au domaine royal.

La révolution de 1789 qui donna à la France unité et liberté fut accueillie par le département de Saône-et-Loire avec le plus grand enthousiasme. Les habitants sont restés fidèles au culte de leurs principes. En 1792 comme en 1815 la patrie menacée ne trouva dans aucune province de plus dévoués défenseurs. Le sentiment de la nationalité est aussi fortement empreint chez le citoyen des villes que dans la population des campagnes. Les développements de l'industrie et du commerce, le soin des intérêts privés n'ont altéré ni comprimé dans ce département, les élans généreux, les aspirations enthousiastes qui caractérisent les fortes races et les grands peuples. Peu de contrées cependant possèdent en pareille abondance les divers éléments de richesses qui trop souvent énervent les caractères et corrompent les cœurs. Champs fertiles, pâturages renommés, vignobles fameux, tout réussit, tout excelle dans ce pays béni du ciel; le sol renferme d'autres trésors dans ses profondeurs : d'abondantes carrières fournissent les matériaux les plus convenables pour les constructions; des mines de houille et de fer alimentent les forges et les hauts fourneaux. Ajoutons à ces dons de la Providence la position la plus merveilleusement appropriée à l'exploitation de toutes ces richesses, le voisinage de deux grands fleuves, la Saône et la Loire, la possession d'un canal, l'établissement de lignes de fer, ces communications les plus rapides et les plus faciles avec le reste de la France. Jamais population ne fut plus digne de ces faveurs et n'en fit un meilleur et plus intelligent usage.

L'habitant de Saône-et-Loire a conservé le type bourguignon, mais dans des proportions amoindries; il est généralement brun, a le teint coloré et semble avoir gagné en développement de carrure ce qu'il a perdu en hauteur de taille. Les femmes ont une réputation de beauté méritée; l'élégance et le bon goût président à leur toilette, soit qu'elles adoptent les modes parisiennes, soit qu'elles cherchent à les harmoniser avec le costume national.

Les qualités morales répondent dignement à cet extérieur gracieux : le Bourguignon de Saône-et-Loire est hospitalier, franc, ouvert, loyal dans ses relations, constant dans ses amitiés; il est habile et fin sans duplicité, économe sans avarice. Depuis soixante ans le paysan a conquis par son travail la plus grande partie du sol. On sait le riche parti qu'il en a su tirer, tant sous le rapport agricole que sous le rapport industriel.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

MACON (lat. 46° 18′ 24″, long. 2° 29′ 55″). — Mâcon (*Matisco*, *Matiscona*), à 408 kilomètres est-sud-est de Paris, peuplé de 14 883 habitants, chef-lieu du département de Saône-et-Loire, avec tribunal de première instance et de commerce, société d'agriculture, de sciences, arts et belles-lettres, lycée et écoles primaires, était autrefois le siége d'un évêché auquel l'abbaye de Cluny donnait une grande importance, d'un bailliage, présidial et prévôté royale; dépendait de l'intendance et du parlement de Dijon. Des témoignages nombreux et authentiques constatent la haute antiquité de Mâcon. C'était une des villes importantes de la confédération des Éduens, lorsque César pénétra dans les Gaules; de grands magasins, pour l'approvisionnement de l'armée, y furent construits par les généraux Tullius Cicero, Sulpicius et Agrippa; plus tard on y établit d'importantes fabriques

de flèches et d'armes de guerre, et la ville s'embellit de tous les monuments publics, temples, bains et théâtres, dont les Romains aimaient à parer leurs résidences; un camp retranché défendit ses abords, et le titre de cité lui fut accordé. L'emplacement de Mâcon, sous la domination romaine, n'était pas exactement celui que la ville occupe aujourd'hui; elle était alors groupée sur la hauteur d'où peu à peu elle est descendue, s'étendant sur les rives de la Saône : au IXe siècle encore, l'église de Saint-Vincent était en dehors de son enceinte. Cette position stratégique ne la protégea pas contre les invasions des barbares. En 451, le pillage et l'incendie y signalèrent le passage d'Attila, et les ruines laissées par le chef des Huns étaient à peine relevées, que les Bourguignons occupaient la place et s'installaient dans la contrée, en face des Romains, désormais impuissants à défendre leur conquête. Clovis, à son tour, chassa les Bourguignons; puis, dans le démembrement de l'empire des Francs, qui suivit sa mort, Mâcon fit partie du nouveau royaume de Bourgogne. Les principaux faits qui se rattachent à cette période sont une terrible invasion des Sarrasins, en 720, et les horribles vengeances exercées par Lothaire, en 834, contre Bernard et Guérin, comtes du Mâconnais, qui avaient pris parti pour Louis le Débonnaire dans la guerre impie que lui firent ses enfants; Mâcon fut pris, livré aux flammes et détruit en grande partie. Pendant les déchirements qu'entraîna le partage des États de Charlemagne, Mâcon fut incorporé dans le royaume d'Arles et de Provence, qu'avait fondé le roi Boson; celui-ci cherchant partout des auxiliaires contre les menaces des Francs, accueillit dans les murs de Mâcon une colonie de juifs, qui occupèrent un quartier séparé, désigné sous le nom de *Sabbat*, et construisirent, au nord de la ville, le pont Jud (*pons Judæorum*), récemment démoli.

Les petits-fils de Charles le Chauve, Louis et Carloman, s'en prirent à la ville des méfaits de son maître; Mâcon fut assiégé en 880 : une prompte soumission désarma la colère des vainqueurs. Moins heureuse au siècle suivant, en 924, la ville eut à soutenir le choc d'une invasion de Hongrois; épuisée, démantelée, elle ne put opposer une sérieuse résistance : les habitants prirent la fuite, l'évêque Gérard se réfugia au milieu des bois, où il jeta les premiers fondements de l'église de Brou; la ville disparut presque complétement sous les ravages des barbares.

Pour se remettre d'aussi rudes épreuves et renaître de ses cendres, elle eut trois siècles de paix et de tranquillité relative, sous la domination des comtes de Bourgogne, héritiers de Othon-Guillaume, célèbre par ses démêlés avec le roi Robert. La paix de cette époque n'entraîne toutefois aucune des idées de bien-être et de prospérité que nous pourrions y ajouter aujourd'hui. La peste ravagea la ville à diverses reprises, et, en 1028, la disette fut telle, qu'après s'être nourris des feuilles et de l'écorce des arbres, les habitants de Mâcon furent réduits, disent les chroniques du temps, à aller chercher leur subsistance dans les cimetières; certains auteurs affirment qu'on vendit publiquement de la chair humaine dans les marchés de la ville : cette famine dura quatre années. Il faut encore ajouter à ces fléaux plusieurs excursions des Brabançons dans les XIIe et XIIIe siècles, les longs et sanglants démêlés des évêques avec les comtes, et le sac de la ville par les écorcheurs et les malandrins, vers 1361. Mâcon, à cette époque, était réuni depuis plus d'un siècle à la monarchie française : le comté avait été vendu, dès 1228, au roi saint Louis, par le comte Jean, moyennant une somme de dix mille livres et une pension viagère de mille livres pour sa femme Alix. En 1424, Mâcon fit retour au duché de Bourgogne, sauf quelques réserves mentionnées dans le traité d'Arras (1435). On doit supposer que cette cession, faite par Charles VII au duc Philippe le Bon, froissa le sentiment national, car les soldats de son armée, ceux qu'on appelait *les grandes compagnies*, au lieu d'obéir à l'ordre de licenciement, qui était une conséquence de la paix conclue, se ruèrent sur la ville et y commirent les plus grands désordres. Pendant la lutte de Louis XI et de Charles le Téméraire, Mâcon fut un des points le plus obstinément attaqués; le roi de France fit assiéger la ville par le comte-dauphin d'Auvergne : la mort de Charles la réunit enfin définitivement au domaine de la monarchie.

Cette réunion, quoique féconde en conséquences heureuses pour la ville qui retrouvait sa nationalité et des destinées moins variables, ne marqua cependant point pour elle le terme de ses épreuves : les discordes religieuses agitèrent longtemps la malheureuse cité; les prédicateurs de la réforme y avaient fait de nombreux prosélytes; Mâcon fut de bonne heure le centre du mouvement protestant en Bourgogne. Les sires d'Entraigues et de Ponsenac y avaient planté l'étendard huguenot le 5 mai 1562; Tavannes reprit la place par ruse le 18 août de la même année : cinq ans après les calvinistes en chassaient les catholiques, pour être chassés à leur tour par le duc de Nevers, après un siége dont la plume se refuse à retracer les horreurs. Les huguenots avaient souillé leurs victoires par d'affreuses cruautés; les représailles qu'exerça le gouverneur du roi Saint-Point, dépassèrent en barbarie ce que l'imagination la plus délirante pourrait rêver; son successeur, Philibert de La Guiche, dont la postérité doit bénir le souvenir, épargna à la ville les crimes dont la Saint-Barthélemy fut ailleurs le signal; enfin, l'avénement de Henri IV au trône de France, inaugura pour Mâcon une ère de paix et de prospérité inconnue jusqu'alors, troublée seulement par quelques excès révolutionnaires en 1792, et une apparition des troupes de la sainte-alliance, le 18 février 1814.

Le siége épiscopal de Mâcon, fondé avant le Ve siècle, et qui avait compté une longue suite de prélats recommandables, fut supprimé lors de la révolution; cinq conciles ont été tenus à Mâcon : c'est dans celui de 585 que la qualité de créature humaine fut contestée à la femme.

Mâcon est situé dans une riante position, sur les pentes adoucies d'une colline aboutissant à un large et beau quai baigné par les eaux de la Saône; un pont de treize arches, dont la construction remonte au XIe siècle, relie la ville au bourg de Saint-Laurent, qui s'étend sur la rive gauche du fleuve et dépend du département de l'Ain. L'intérieur de la ville est percé de rues irrégulières et souvent étroites; mais les constructions modernes qui entourent et cachent la vieille cité, lui donnent, à distance, un aspect propre, digne et imposant. Beaucoup des anciens monuments ont été détruits; parmi ceux qui restent il faut citer l'ancien palais épiscopal, l'hôtel de ville, la cathédrale, et deux autres églises surmontées de dômes et de flèches d'un effet très-pittoresque; l'hôpital, achevé en 1770 d'après les plans de Soufflot, et deux autres établissements de charité. Mâcon possède, en outre, une bibliothèque renfermant 4000 volumes et une salle de spectacle.

La richesse principale de Mâcon consiste dans ses vins, dont le mérite et la renommée peuvent se passer de tout éloge; il se fait sur ses marchés d'importantes affaires en céréales et en bestiaux : l'industrie, un peu attardée, se résume dans quelques fabriques de couvertures, d'horlogerie, de tonnellerie, de faïence et une belle fonderie de cuivre.

C'est la patrie du conventionel Roberjot, un des plénipotentiaires assassinés à Rastadt; du comte de Montrevel, député de la noblesse aux états généraux; de Bigonnet, célèbre par sa résistance au coup d'État du 18 brumaire; de l'astronome Matthieu et d'un homme, enfin, dont le nom suffirait seul à la gloire de sa ville natale : Alphonse de Lamartine!

Les armes de Mâcon sont : *de gueules à trois cercles d'argent, deux en chef et un en pointe.*

Cluny. — Cluny (*Clunacum*, *Cluniacum*), chef-lieu de canton avec collége communal, à 25 kilomètres nord nord-ouest de Mâcon, chef-lieu de son arrondissement, peuplé de 4411 habitants, est une petite ville située dans une

étroite vallée traversée par la Grosne et resserrée entre deux montagnes couvertes de bois en grande partie.

Cluny doit sa célébrité historique et son origine comme ville à la puissante abbaye qui y fut fondée à la fin du IXe siècle; avant cette époque, il n'existait à Cluny qu'une métairie ou maison de plaisance dépendant du domaine royal. Le premier acte qui constate authentiquement son existence est une cession de ce domaine faite par Charlemagne à Leduard, treizième évêque de Mâcon, avec affectation spéciale en faveur de la cathédrale de Saint-Vincent Sous Louis le Débonnaire, cette terre fut vendue ou cédée à un comte du nom de Warrin, et des mains de sa veuve Albane elle passa à celles du duc d'Aquitaine, Guillaume le Pieux. C'est ce seigneur qui consacra le domaine de Cluny à la fondation d'un monastère; il mit à la tête de l'œuvre un gentilhomme de Franche Comté, nommé Bernon, qui était entré dans les ordres à Gigny et était devenu abbé de Beaume-les-Moines. Bernon s'installa à Cluny en 910, avec douze religieux seulement, y organisa la communauté d'après les règles de l'ordre de Saint-Benoît, et mourut en 927. Son successeur saint Odilon, connu aussi sous le nom d'Odon, gouverna l'abbaye pendant quinze ans. Sous son administration les progrès furent rapides, le nombre des moines augmenta de façon à fournir des fondateurs pour d'autres couvents; des monastères, établis déjà depuis longtemps, adoptèrent la règle de Cluny, qui devint chef d'ordre.

Les deux abbés élus après Aymard et Mayeul marchèrent dans la voie de saint Odon: les colonies de la maison mère grandirent encore en nombre et en importance: il était peu de provinces qui ne possédassent une ou plusieurs succursales de Cluny, les rois et les plus puissants seigneurs tenaient à honneur de doter les nouveaux établissements et de nouer d'étroites relations avec les religieux de Saint-Benoît, dont les talents et les vertus égalaient la puissance. Le cinquième abbé, appelé aussi Odilon, resta, par le cœur et l'intelligence, à la hauteur de la situation que ses prédécesseurs lui avaient faite; papes et empereurs recherchaient son amitié et recevaient de lui de sages conseils; la discipline de ses moines était si exemplaire qu'on l'avait surnommé le prince de la religion monastique; leur nombre, qui s'élevait à plus de quatre cents, nécessita l'agrandissement du monastère, dont l'immensité et la magnificence atteignirent à cette époque des proportions inouïes.

Tout concourait donc à la grandeur de Cluny, quand saint Hugues succéda à Odilon, qui avait gouverné l'abbaye pendant cinquante ans. L'abbé de Cluny marchait l'égal des plus puissants prélats de la chrétienté; Odilon avait refusé le siége archiépiscopal de Lyon; il avait compté parmi ses disciples Miécislas II, roi de Pologne, et trois papes, parmi lesquels Hildebrand, le fameux Grégoire VII. Quant à ses richesses, un proverbe populaire disait:

En tout pays où le vent vente
L'abbé de Cluny a rente.

Cinq hommes s'étaient trouvés qui, d'un pas également ferme, sans enivrement comme sans faiblesse, avaient traversé cette carrière de merveilleuse prospérité; Hugues ne sut pas résister aux entraînements de l'orgueil humain. L'influence attachée à son titre et au souvenir de ses devanciers accompagne encore la plupart de ses actes: mais on n'y retrouve plus cet esprit de modération et de sagesse qui constituait, en quelque sorte, la tradition de Cluny; ce sont de puériles exigences, une immixtion intempestive dans les affaires du siècle; il fonde moins de monastères qu'il ne bâtit de palais. Quelque glorieuse donc qu'ait été encore la vie de Hugues, malgré l'importance du rôle politique qu'il fut appelé à jouer comme arbitre souverain dans les querelles des princes de son temps, André de Hongrie, Alphonse VI de Castille, Raymond de Bourgogne, comte de Galice, Henri de Portugal, Grégoire VII et l'empereur Henri IV; malgré l'éclat que jetait sur Cluny l'élection des papes sortis de ses cloîtres, Urbain II et Pascal II, on sent déjà les germes d'une décadence prochaine: on est déjà trop loin de la voie tracée par les sages et pieux fondateurs, pour ne pas craindre que la route nouvelle ne mène à quelque abîme.

En 1109, la mort de Hugues appela Ponce de Melgueil à la direction de Cluny. Les imperfections qu'on a pu deviner chez son prédécesseur deviennent en lui des vices patents. La vanité se fait arrogance, l'orgueil froissé le rend criminel. Un concile lui refuse le titre d'abbé des abbés, auquel il prétendait; dans son dépit, il se démet de sa prélature, quitte Cluny, passe en Palestine, puis revient secrètement à la tête d'une troupe d'aventuriers bourguignons, s'empare par guet-apens et surprise du monastère dont il avait été élu abbé, le profane, le saccage et abandonne aux soudards, ses nouveaux et dignes compagnons, les trésors dont les religieux ses frères lui avaient autrefois confié l'administration et la garde. Un pareil crime ne pouvait demeurer longtemps impuni; bientôt Melgueil, vaincu, est pris et envoyé captif à Rome, où il meurt dans la prison dite *tour des Sept-Salles*, en 1125. Le coup moral porté par la criminelle extravagance de l'indigne abbé fut tel, que Cluny ne s'en releva point, malgré les efforts de Hugues II, élu pendant l'absence de Ponce, et malgré le dernier éclat que jeta sur l'abbaye la sage et habile administration de Pierre le Vénérable, qui lui succéda. Le pieux prélat appela en vain à son aide tous les souverains qui pouvaient faire oublier le scandale contemporain. Il fit achever la superbe église du couvent, obtint du pape Innocent II qu'il vînt la consacrer en personne; le reçut en 1130 avec une extrême magnificence; assembla un chapitre général de son ordre, et put compter deux cents prieurs qui en dépendaient, porta à quatre cent soixante le nombre des religieux de la communauté de Cluny, eut pour ami particulier Suger et pour disciple Abeilard, vécut jusqu'en 1158, et garda pendant trente-cinq ans le gouvernement de l'abbaye sans obtenir d'autre résultat que d'avoir retardé de quelques années l'heure de la décadence qui avait sonné pour Cluny.

Il avait pu voir jeter de son vivant les premiers fondements des ordres rivaux de Cîteaux et de saint Bernard; c'est de ce côté que se tournèrent, après sa mort, l'influence morale et les libéralités des grands.

La discipline de Cluny alla se relâchant de jour en jour sous les successeurs de Pierre, dont les noms n'ont plus de signification historique. Cluny demeura toutefois longtemps encore une des plus riches communautés de France et une espèce de somptueuse hôtellerie où les potentats de l'Europe se donnaient rendez-vous pour régler leurs différends. En 1245 le roi saint Louis, accompagné de la reine Blanche sa mère, s'y rencontra avec Baudouin, empereur de Constantinople, et les fils des rois d'Aragon et de Castille; le pape Innocent IV, qui s'y était rendu de son côté, officia pontificalement dans l'église du monastère, assisté de douze cardinaux, et en présence des patriarches d'Antioche et de Constantinople: tous ces hauts personnages trouvèrent à se loger convenablement, eux et leur suite, dans les immenses bâtiments du cloître, sans déranger ces quatre cents moines. En 1307, Boniface VIII, Philippe le Bel, et les princes de Castille et d'Aragon, y reçurent encore une royale hospitalité.

Mais la vie s'était retirée de ces lambris magnifiques; les abbés ne résidaient plus; c'était, l'hiver, de leur célèbre hôtel de Cluny à Paris, l'été, de quelque somptueuse villa qu'ils dirigeaient une administration devenue presque exclusivement financière. Dès que cette renommée de richesse ne fut plus protégée par son ancienne réputation de sainteté, Cluny devint une proie que se disputèrent tous les pillards et tous les affamés. En 1170, Guillaume de Châlon se jette sur le couvent avec une bande de Brabançons: au XIIIe siècle, deux incendies consument une partie du cloître et du palais abbatial; puis arrivent les huguenots qui, après avoir renversé les autels, brisé les statues, enlèvent pour plus de deux millions d'ornements sacrés et brûlent dix huit cents ma-

Digitized by Google

Ruines du temple de Pluton à Autun.

nuscrits, croyant, dit naïvement Théodore de Bèze, *que c'étaient tous livres de messe.*

Cluny, désormais, n'est plus qu'un riche bénéfice dont les prélats de sang royal ou puissants par leur position politique s'adjugent le titre et surtout les revenus. La liste des derniers abbés suffira à donner une idée du prix qu'on attachait encore à la possession de Cluny. A l'abbé Claude de Guise succèda, en 1612, le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims; Jacques de Veny d'Arbouze, élu grand prieur en 1622, prend pour coadjuteur le cardinal de Richelieu, qui reste seul maître de Cluny de 1629 à 1642. Armand de Bourbon, prince de Conti, Mazarin et le cardinal Renaud d'Est, jouissent successivement de ce bénéfice jusqu'en 1672. Le cardinal de Bouillon, l'abbé de La Tour d'Auvergne et deux membres de la famille de La Rochefoucault, terminent la liste. La révolution détruisit à peu près tout ce qui restait de Cluny: la communauté religieuse fut dissoute et dispersée; les domaines qui en dépendaient furent compris parmi les biens nationaux, et des immenses contructions de la superbe basilique abbatiale, la plus vaste de la chrétienté après Saint-Pierre de Rome, il ne reste qu'un clocher et une chapelle. C'est aux descriptions des anciens historiens qu'il faut avoir recours pour reconstruire par la pensée cette triple nef de cent cinquante pieds de longueur sur cent vingt de large avec son transept, en forme de croix archiépiscopale, et son double autel dont le plus petit, appelé la prothèse, servait à la communion des ministres assistant le prélat officiant qui, après avoir reçu l'hostie sainte, allaient y communier sous la seconde espèce avec un chalumeau d'argent. Les tombeaux ont disparu ainsi que les appartements autrefois célèbres sous le nom de logis du pape Gélase; on retrouve de temps en temps, en fouillant dans les décombres, quelques fragments des vastes souterrains creusés pour l'écoulement des eaux de la montagne et l'assainissement des bâtiments du monastère.

La population actuelle exploite diverses industries: papeterie, tannerie, poterie, mégisserie, blanchisserie; elle travaille l'acier, fabrique des droguets et du vinaigre. Son commerce en bois, céréales et bestiaux est prospère et assez important.

Cluny a vu naître le célèbre peintre Prudhon.

Ses armes sont: *de gueules à une clef d'argent et une épée de même à la garde d'or passée en sautoir.*

TOURNUS — Tournus (*Trinurcium*, *Trenorchium*), chef-lieu de canton, peuplé de 5324 habitants, à 22 kilomètres nord de Mâcon, chef-lieu de son arrondissement, siége d'un tribunal de commerce, est une petite ville d'origine très-ancienne. Elle était habitée par les Éduens quand les Romains pénétrèrent dans la Gaule;

Cathédrale d'Autun.

les lieutenants de César y établirent des magasins de blé. Les lumières du christianisme y furent apportées par saint Valérien, qui y subit le martyre en 177. Gontran, roi de Bourgogne, consacra plus tard le lieu même du supplice par la fondation d'une abbaye dont la chapelle fut transformée, en 875, en une vaste et belle église placée sous l'invocation de saint Philibert. L'abbaye de Saint-Valérien formait comme une petite ville dans la ville de Tournus; elle avait ses tours, murs, créneaux et fossés comme une forteresse; une porte, défendue par un ravelin et un pont-levis, conduisait dans la campagne; du côté de la ville, il n'y avait d'accès que par une étroite et solide poterne, appelée autrefois porte d'Orbe.

Tournus fut mêlé à tous les événements qui agitèrent le pays sans qu'aucun fait important se rattache spécialement à ses annales. Ses habitants se signalèrent, en 1814, par l'énergie de leur résistance aux armées étrangères; leur patriotisme est attesté par un décret du 22 mai 1815, dont voici les termes :

« Napoléon, empereur des Français, voulant donner une preuve particulière de notre satisfaction aux communes de Châlon-sur-Saône, Tournus et Saint-Jean-de-Losne, pour la conduite qu'elles ont tenue pendant la campagne de 1814, nous avons décrété et décrétons ce qui suit : Art. 1er. L'aigle de la Légion d'honneur fera partie des armes de ces villes. »

Deux conciles ont été tenus à Tournus, l'un en 919 et le dernier en 1115.

L'aspect de Tournus est des plus séduisants; située sur la rive droite de la Saône, à distance presque égale de Mâcon et de Châlon, la ville s'élève en amphithéâtre sur les pentes d'un coteau que couronnent les ruines imposantes et pittoresques de la vieille abbaye de Saint-Valérien; à l'ouest, un beau quai et, de tous les autres côtés, de riantes campagnes se relient à de gracieuses constructions; un beau pont hardiment jeté sur cinq arches de bois, traverse le fleuve et aboutit à la route de Suisse par Lons-le-Saulnier, et à celle de Genève par Bourg. L'église paroissiale, dédiée, comme nous l'avons dit, à saint Philibert, est un beau monument gothique, décoré à l'intérieur de curieuses mosaïques en briques. Après l'église, il faut citer l'Hôtel-Dieu fondé sous Philippe le Bel, et qui fut administré par Marguerite, veuve de Charles d'Anjou, roi de Sicile; l'hospice de la Charité dont Tournus fut doté en 1718 par le cardinal Fleury, prieur de son abbaye, l'hôtel de ville, d'une construction un peu plus récente, et de belles casernes de cavalerie servant aujourd'hui de maison de correction.

Une colonne, qu'on suppose provenir de quelque tem-

ple romain, décore la place de l'Hôtel-de-Ville ; un marbre, placé devant l'arcade d'une maison, constate que Jean-Baptiste Greuze, le peintre célèbre, y naquit le 21 août 1725.

Outre un commerce considérable de grains, de vins, de pierres à bâtir, et des marchés qui ne sont pas sans importance, Tournus possède des fabriques de tuiles, de sucre indigène, de potasse, de chapeaux de molleton, de couvertures en coton et en laine.

C'est la patrie du poëte et littérateur P. Tamisier, du théologien Morestel ; de J. Maignon, auteur tragique, ami de Molière, et du célèbre médecin Ives Vaffier.

Les armes de Tournus sont : *d'azur à deux tours crénelées d'argent, tenant l'une à l'autre, celle du milieu plus haut ; et deux fleurs de lis d'or en chef.* Alias : *de gueules au château d'argent ; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.* Sous l'Empire, l'aigle remplaça les fleurs de lis.

Autun (lat. 46° 56' 43", long. 1° 57' 47" E.). — Autun (*Bibracte, Ædua, Hedua, Æduorum Civitas, Augustodunum, Flavia Æduorum, Osteunis, Ostia*), chef-lieu d'arrondissement peuplé de 11 997 habitants, à 108 kilomètres nord-nord-ouest de Mâcon, siége d'un évêché avec grand et petit séminaire, d'un tribunal de première instance et de commerce, est une des plus anciennes villes de France.

Sans remonter aux légendes fabuleuses qui lui donnent pour fondateur Somothne, fils de Japhet et petit-fils de Noé ; sans accepter même, faute de documents assez authentiques, la version qui attribue la construction de Bibracte à une colonie de Phocéens, pénétrant dans la Gaule celtique 600 ans avant la fondation de Rome, il est permis d'affirmer qu'avant la conquête romaine, Autun, sous le nom de Bibracte, était une cité fort importante, capitale de la puissante confédération des Éduens, et exerçant une influence prépondérante sur les destinées de la Gaule entière. Les historiens romains qui se sont occupés d'elle, grâce au rang qu'elle occupait, nous ont transmis de précieux détails sur son administration intérieure. Elle était gouvernée par un vergobret ou grand juge, dont les pouvoirs cessaient au bout d'une année ; au-dessous de lui, quelques puissantes familles et les druides, qui possédaient un riche et nombreux collége dont le mont Dru rappelle aujourd'hui l'emplacement, se partageaient l'influence religieuse et politique, sans empiéter toutefois sur les droits d'une démocratie libre et quelque peu turbulente.

Une rivalité des Éduens avec les Arvernes, qui appelèrent à leur secours Arioviste, resserra entre Autun et Rome une alliance que la prévoyance habile du sénat s'était déjà ménagée depuis longtemps. César ne rencontra donc pas de sérieux obstacles sur les bords de la Saône ; il n'eut contre lui que la patriotique fraction de ceux qui pensaient, comme il le rapporte lui-même dans ses *Commentaires*, que *mieux valait encore obéir à des Gaulois qu'à des Romains, si désormais les Éduens étaient impuissants à conquérir la domination.* Quoique ce parti fût ensuite parvenu à entraîner la cité dans le mouvement national de Vercingétorix, plus tard dans la tentative de Sacrovir et dans la révolte de Tétricus, il ne semble pas que le gouvernement romain en ait gardé rancune aux Autunois. Si, dans la division territoriale des Gaules ; Lyon fut constitué capitale de la province, Autun resta la ville de l'élégance et des loisirs, des sciences et des arts. C'est à Autun que se retira César après sa victoire d'Alesia. Au collége des druides succéda l'établissement d'écoles dont la renommée attira de Rome même de nombreux écoliers, et à l'entretien desquels le philosophe Eumène consacrait les six cent mille sesterces qu'il recevait de l'empereur Constance, comme chef des études. La ville s'embellit de monuments de toute sorte dont nous aurons occasion de parler, et que la civilisation romaine ne prodigua sur aucun autre point du territoire celtique avec autant de libéralité et de magnificence. Les ravages causés par les premières attaques des barbares furent réparés avec empressement ; l'immense et massive muraille, dont subsistent maintenant des ruines si imposantes, fut plusieurs fois relevée et restaurée dans son étendue de huit kilomètres. Aussi la population d'Autun restait-elle romaine au milieu de ce monde romain qui tombait en dissolution autour d'elle ; et les dieux de Rome régnaient encore dans la vieille cité des Éduens, alors que la religion du Christ avait conquis presque tout le reste de la Gaule. C'est dans ce fait que nous trouvons l'explication des persécutions acharnées qui accueillirent les premiers apôtres saint Andoche, saint Thirse, saint Faustin, saint Symphorien, et tant d'autres illustres martyrs, jusqu'à la conversion de Constantin et au triomphe définitif de la vraie foi.

Cette obstination dans les mœurs romaines est la seule protestation que put opposer Autun aux crises suprêmes qui transformèrent le monde au ve siècle. L'envahissement du territoire éduen par les Bourguignons, leur installation, l'invasion du schisme arien, le mécontentement des évêques orthodoxes qui prépara l'accès aux Francs et facilita leur victoire, tous ces événements passèrent sur notre ville sans y soulever de grands orages. La domination nouvelle ne pouvait guère apporter à Autun l'équivalent de ce qu'elle lui enlevait en importance et en richesse ; toutefois c'est ce qu'il y avait en elle de plus vital et de plus fécond, une administration cléricale, qu'elle substitua à l'organisation détruite. Autun devint la capitale d'un comté où l'évêque eut presque toujours une autorité prépondérante. Les prérogatives attachées à ce siége étaient fort considérables. L'évêque d'Autun avait droit au pallium, il était premier suffragant de Lyon, président né et perpétuel des états de Bourgogne ; lorsqu'il prenait possession, il entrait dans sa cathédrale porté par quatre des plus hauts barons du diocèse ; il conférait de plein droit les plus hautes dignités de son église, et son pouvoir s'étendait sur les cures de plus de sept cents paroisses.

La liste des évêques d'Autun est remplie des noms les plus vénérés et les plus illustres, parmi lesquels il suffira de citer saint Amator, saint Siagre, frère de Brunehaut, saint Léger, de la famille de Clovis, maire du palais sous Clotaire III et Childéric II, rival d'Ébroïn, qui le fit assassiner dans une forêt près d'Arras. Sous la direction et grâce aux libéralités de ces prélats, la glorieuse tradition des écoles d'Autun se perpétua ; on peut citer comme sortis de leur sein l'évêque de Paris saint Germain, saint Grégoire de Langres, saint Didier de Vienne et saint Hugues, le fameux abbé de Cluny.

La chronique des comtes d'Autun est moins intéressante et se rattache d'ailleurs moins directement aux annales de la ville. Le rôle politique joué par l'ancienne capitale des Éduens a toujours été en s'amoindrissant du moyen âge aux temps modernes ; il est purement passif au milieu des orages qui agitent cette longue période. A l'invasion des Sarrasins succèdent les ravages des Normands ; après eux viennent les Anglais, qui, en 1379, brûlent la ville ; ce sont ensuite les guerres de religion : Autun embrasse le parti de la Ligue et soutient, en 1591, contre le maréchal d'Aumont, un siége dont le fanatisme pousse des deux côtés l'acharnement au dernier point ; enfin, en 1814, la chute de Napoléon amène dans les murs d'Autun les troupes des puissances coalisées, et les baïonnettes étrangères effacent sur les arcs de triomphe romains l'inscription que, dans des temps meilleurs, la municipalité avait fait graver en l'honneur du nouveau César : *Novo Cæsari.*

Si nous ajoutons seulement à cette incomplète notice la date des conciles tenus à Autun (590, 661, 663, 670, 1055, 1061, 1065, 1071, 1077, 1094), il nous restera à peine un espace suffisant pour donner à nos lecteurs une idée des trésors archéologiques et des richesses architecturales qu'a pu sauver à travers tant de siècles la vieille Bibracte, la ville d'Auguste.

Autun est situé sur un mamelon que protége une couronne semi-circulaire de hautes montagnes. Sa forme seule suffit à révéler l'antiquité de son origine ; elle se divise en trois parties : le sommet est occupé par l'ancien palatium, sur l'emplacement duquel ont été construits

les édifices publics et les temples dont la destination a souvent changé; au-dessous, à mi-côte, s'étend le Marchand, *Martis Campus*, le Champ de Mars, qui séparait la résidence officielle des conquérants de la ville proprement dite. Celle-ci descendait jusqu'au niveau de la belle et vaste plaine qu'arrose la petite rivière d'Arroux. Dans ce vaste espace, qui se déploie vers le couchant, la trace des voies romaines, des fragments des tombeaux, des ruines des vieux temples témoignent à chaque pas de la splendeur d'Autun sous les descendants de César. Les souvenirs druidiques sont concentrés sur les collines qui dominent la ville à l'est. La muraille massive qui formait l'enceinte, subsiste dans beaucoup d'endroits; sur les huit portes qui donnaient jadis accès dans l'intérieur de la cité, deux ont conservé, intacts quant à la forme, des arcs de triomphe qui suffiraient à l'appréciation de l'art antique, ce sont les portes d'Arroux et de Saint-André. Un cirque et un amphithéâtre ont été déblayés; le plus important de ces monuments pouvait contenir trente deux mille spectateurs. On a retrouvé l'emplacement et de notables débris de temples élevés à Janus, à Jupiter, à Vénus, à Pluton, à Proserpine, à Diane, à Cybèle, à Apollon et à Cupidon; chaque jour le sol livre aux savantes et persévérantes recherches de la Société éduenne des pièces de monnaie, des médailles, des mosaïques. Un temple à Anubis, les urnes funéraires de Couhard, les ruines du mont Dru, constituent les antiquités druidiques. L'âge chrétien pouvait opposer à ces splendeurs du paganisme ses deux basiliques, ses huit paroisses et ses riches abbayes. Il ne reste aujourd'hui de remarquable que la cathédrale, près du temple une fontaine d'ordre ionique, l'évêché, le grand séminaire et ses jardins dessinés par Le Nôtre, l'église de Saint-Lazare, la chapelle de l'ancienne abbaye de Saint-Martin, qui renferme la tombe de Brunehaut, et enfin l'hôtel de ville, de construction récente. L'art moderne a ajouté à ces richesses du passé deux toiles fort estimées, le *Martyre de saint Symphorien*, par Ingres, qui décore la cathédrale, et la *Retraite de Constantine*, par Horace Vernet, dont s'est enrichi le musée.

Autun est bien plutôt une ville d'études, de loisirs et de souvenirs qu'un centre de commerce et d'industrie; il se fait cependant sur ses marchés quelques affaires en céréales, bestiaux, vins, chanvre, bois, peaux et cuirs; on trouve encore dans la ville ou ses environs des brasseries, forges, papeteries, quelques exploitations de mines de cuivre et de plomb argentifère, des fabriques de tapis de pied et de poteries en terre.

C'est la patrie du célèbre président Jeannin, mort en 1662, et regardé comme le plus honnête homme de son temps, du savant académicien Lenoble, des littérateurs Laguille et Guyon, du lieutenant général Changarnier.

Les armes d'Autun sont : *d'or au lion grimpant de gueules*. Alias : *d'argent au lion de gueules; au chef de Bourgogne ancienne qui était d'or à trois bandes d'azur, à la bordure de gueules*. Cette ville a deux fois changé son blason : son écu, autrefois de *gueules*, fut d'abord chargé d'un porc-épic d'argent; puis cette pièce fut remplacée par trois serpents d'argent courbés en cercle se mordant la queue. Le chef était d'azur chargé de deux têtes de lion arrachées et affrontées d'or.

Le Creuzot. — Le Creuzot, petite ville peuplée de 8083 habitants, canton de Mont-Cenis, à 23 kilomètres au sud d'Autun, chef-lieu de son arrondissement, doit ses développements et son importance aux mines de houille que son sol renferme. La proximité du minerai et la facilité des transports déterminèrent au Creuzot l'établissement de forges et d'usines pour l'exploitation du combustible qui s'y trouvait en abondance. Pendant les guerres de la République et de l'Empire, le gouvernement y organisa ou y entretint une importante fonderie de canons. La population augmenta du chiffre des ouvriers employés à ces travaux : le village devint un bourg considérable. Pendant la longue période de paix qui suivit 1815, l'industrie privée, demeurée maîtresse de l'immense usine, sembla plusieurs fois prête à succomber sous un fardeau au-dessus de ses forces; mais la création des chemins de fer rendit bientôt la vie et la prospérité à l'établissement régénéré. Le Creuzot est aujourd'hui sous l'habile et savante direction de M. Schneider, en pleine activité et en voie de grand succès; il peut à peine suffire aux commandes qu'il reçoit de tous côtés: sa grandiose organisation, l'importance de son outillage lui permettent d'aborder la fabrication des plus puissantes machines; ses produits jouissent d'une grande et légitime réputation. Nous abandonnons à des plumes plus spéciales la description détaillée de ses énormes fourneaux, de ses laminoirs gigantesques, de ses monstrueux soufflets et de ses marteaux cyclopéens. Ce que nous recommandons à ceux de nos lecteurs qui, comme nous, sont surtout impressionnables au côté pittoresque des choses, c'est le spectacle fantastique qui se déroule aux yeux du voyageur arrivant le soir sur les hauteurs qui dominent l'usine. Le bassin du Creuzot se dessine devant lui par une ceinture de flammes jaillissant des fours où la houille en combustion se change en coke; dans l'intérieur de cette espèce de cirque, que le contraste des clartés environnantes rend plus obscur, au milieu d'appareils bizarres surgissant çà et là, et marquant l'entrée des puits à charbon, spectres étranges auxquels l'imagination et la nuit peuvent prêter les destinations les plus lugubres, s'étendent sur une prodigieuse longueur des constructions à la toiture lourde et écrasée; entre ce toit et le sol, qui restent dans l'ombre, le regard plonge, par de larges travées, dans d'immenses ateliers éclairés d'une lueur inégale et sinistre par les étincelles qui jaillissent du fer ou les flammes d'immenses foyers qui ne s'éteignent jamais; puis, sur ce théâtre vulcanien, comme les personnages de quelque drame infernal, passent et repassent des formes humaines noires et rouges, corps demi-nus, circulant au milieu du métal en fusion, courbant, tordant, étendant, étalant, façonnant des barres énormes, des blocs informes sous leurs obéissantes machines, tout cela au milieu du bruit confus des sifflets perçants, du pétillement des flammes, du retentissement des lourds martinets, concert qui étonne les oreilles autant que le spectacle a surpris les yeux, et qui fait douter de la réalité du tableau qu'on admire.

Chalon (lat. 46° 46' 51", long 2° 30' 59" E.). — Châlon-sur-Saône (*Cabillonum*, *Cabillo Æduorum*), à 60 kil. nord de Mâcon, chef-lieu d'arrondissement et de 2 cantons, peuplé de 16 589 habitants, siége d'un tribunal de commerce, de première instance et des assises, d'une bourse, d'une chambre de commerce et d'une société d'agriculture, possédait autrefois un évêché, chapitre et séminaire, avait un gouvernement particulier, et relevait du parlement de Dijon.

La haute antiquité de Châlon, son importance comme ville celtique, sont aussi incontestables que celles de Mâcon et d'Autun. Sous la domination romaine, Châlon est mêlé à tous les événements importants dont sa contrée est le théâtre. C'est à Châlon que se manifestent les premiers symptômes de la désaffection des Éduens qui chassent de la ville le tribun Aristius et les marchands romains qui y trafiquaient. César, après la prise d'Alise, et avant d'aller prendre ses quartiers d'hiver à Bibracte, fait de Châlon un centre d'approvisionnement pour son armée, *castrum frumentarium*, et en confie le commandement et la garde à son lieutenant Q. Cicéron, frère de l'orateur. Un port y est établi pour les bateaux de transport, et l'officier qui y réside porte le titre de *præfectus naviumararicarum*. Auguste s'arrête à Châlon, en allant de Lyon à Autun. Agrippa, son gendre, dans le tracé des grandes voies militaires décrétées par l'empereur, choisit Châlon comme point d'intersection où la grande ligne de Lyon en Belgique se croise avec la route d'Autun à Besançon. Probus traverse Châlon à son tour, et la plantation des premiers vignobles du Châlonais, ordonnée par lui, immortalise son passage. Constantin y laisse reposer son armée qu'il conduit de Trèves à Rome, pour combattre le tyran Maxence; et c'est près de Châlon que lui apparaît dans le ciel le labarum miraculeux;

enfin, quand le triomphe des barbares est déjà proche, Julien accourt de Vienne à Châlon pour secourir Autun, assiégé par les Allemands, en 356, et il y passe la revue de ses troupes. Son historien qualifie cette ville *une des plus fortes et des plus considérables villes de la Gaule.* Et il n'y avait rien d'exagéré dans ce témoignage que les faits se chargent d'ailleurs de confirmer. Les Bourguignons, en effet, lorsqu'ils remplacent les Romains sur le territoire éduen, adoptent Châlon, sinon comme capitale de leur royaume, du moins comme la résidence la plus habituelle de leurs princes. Théodebert, Gontran, Thierry, y habitaient un palais construit vraisemblablement sur l'emplacement du Châtelet, et dont les deux vieilles tours de la porte au Change marquaient sans doute l'entrée. Aux époques enfin où la Bourgogne était réunie au royaume des Francs, les monarques ne négligeaient pas de visiter Châlon; Dagobert y tint ses assises, Clovis II y assembla les états généraux et y tint un concile, Charlemagne lui-même vint y rétablir la discipline du clergé et y régler l'ordre des hautes études; il ordonna pendant son séjour la restauration de la cathédrale Saint-Vincent, qui avait beaucoup souffert de l'invasion des Sarrasins.

Au règne de Louis le Débonnaire se rattache un épisode qui peint à la fois, et la loyauté du caractère bourguignon, et la barbarie des mœurs de ce temps. Lorsque les fils dénaturés de ce prince se liguèrent pour le détrôner, Guérin, comte de Châlon, et Bernard d'Autun, à la tête de leurs vassaux, marchèrent à son secours; Lothaire, après le succès de son crime, résolut de se venger de ceux qui avaient refusé d'être ses complices. Il vint assiéger Châlon en 834, prit la ville, la réduisit en cendres, et dans une religieuse, nommée Gerberge, ayant reconnu une sœur de son ennemi Bernard, il la fit clouer dans un tonneau et jeter dans la Saône. En 864, Charles le Chauve, par un édit, classe Châlon parmi les huit principales villes de France et permet qu'on y batte monnaie. Pendant les siècles désastreux qui suivirent, Châlon eut à subir les inconvénients de sa grandeur: Hongrois, Normands, Brabançons, Anglais, grandes compagnies, écorcheurs, s'abattirent tour à tour sur ses murailles, et les ravages qu'ils y commirent furent couronnés par les sanglants exploits du comte de Fribourg, qui y ayant rassemblé la noblesse de la province, *en tailla en pièces une partie, et fit périr le reste par la main du bourreau; la Saône était si pleine de leurs corps*, ajoute Olivier de La Marche, *que les pêcheurs, au lieu de poissons, les tiraient bien souvent deux à deux ou trois à trois, liés et accouplés de cordes.* Toutes les secousses qu'éprouva la France réagirent sur Châlon avec une force proportionnée à son importance. Ses habitants supportèrent tout le poids des rancunes de Louis XI, qui se vengea sur eux des peines que lui avaient coûtées la conquête de la Bourgogne en leur imposant pour gouverneur le cruel et violent sire de Craon. Une peste horrible, qui sévit pendant plusieurs années, sépare cette malheureuse époque de la longue et affligeante période des guerres religieuses. Elles eurent à Châlon un caractère particulier d'obstination et d'acharnement, et durèrent quelque temps après l'abjuration de Henri IV, puisque Châlon fut une des trois places de sûreté laissées au duc de Mayenne par le traité de Folembray. Le dernier fait historique que nous ayons à consigner est la courageuse résistance que les Châlonnais opposèrent, en 1814, aux troupes étrangères: appuyés seulement par un détachement du 144e de ligne, ils repoussèrent l'ennemi au delà de leurs faubourgs et chassèrent ignominieusement de la ville le commandant qui leur avait proposé de se rendre. En récompense de cette attitude patriotique, Châlon fut autorisé, par Napoléon, à ajouter l'aigle impérial à son blason.

Châlon est situé au milieu de vastes prairies arrosées par la Saône; ses monuments les plus remarquables sont la cathédrale, l'église Saint-Pierre, l'hospice Saint-Laurent, l'hôpital Saint-Louis, l'hôtel de ville, le palais de justice, les deux places de Beaune et Saint-Pierre, la fontaine Saint-Vincent, et l'obélisque érigé en 1793 en mémoire de l'ouverture du canal du Centre. Outre les quais et les promenades de l'île Saint-Laurent, il faut citer la salle de spectacle, et sa bibliothèque riche de 10 000 volumes.

Châlon a vu naître Victor Denon, fameux par sa science, ses écrits et ses voyages.

Les armes de la ville sont: d'*azur à trois annelets ou cercles d'or, deux en chef et un en pointe.*

Charolles (lat. 46°, 26′, 9″, long. 1°, 56′, 29″ E.). — Charolles (*Quadrigillæ*, *Cadressæ*, *Carollix*), à 68 kilomètres ouest-nord-ouest de Mâcon, chef-lieu d'arrondissement, peuplé de 3470 habitants, siége d'un tribunal de première instance et de commerce, d'une société d'agriculture et d'un collége communal, était autrefois la capitale du Charolais, premier comté de la province, et des états de Bourgogne, et la résidence des comtes de ce nom.

Quoique Charolles soit très-probablement d'une origine fort ancienne, les documents manquent pour constater cette antiquité. La première charte où il en soit fait mention est du xe siècle; elle constate une victoire de Raoul sur les Normands en 920, dans les environs de cette ville. Son histoire locale se confond presque constamment avec celle des comtes du Charolais.

On sait seulement qu'elle demeura quelque temps au pouvoir des Espagnols; que les calvinistes s'en emparèrent pendant les guerres de religion et la dévastèrent cruellement; qu'une horrible famine en décima la population en 1531.

On possède aussi quelques détails sur l'administration politique de Charolles; les états particuliers de la province s'y réunissaient avec les mêmes cérémonies et dans les mêmes formes que les états généraux de France ou de Bourgogne; la ville était administrée par un semblant de pouvoir municipal, dont le chef, le maire de Charolles, avait la quatorzième place dans l'ordre du tiers état de Bourgogne; elle devait à Robert, comte de Clermont, et à Béatrix, sa femme, l'octroi de ses premiers priviléges qui lui avaient été concédés en 1301.

Charolles est devenu un important marché pour les céréales, les vins, les bois, le fer, la houille, et surtout pour les bestiaux. La race des bœufs du Charolais est une des plus belles et des plus estimées de France. L'industrie n'est pas restée en arrière du progrès de l'agriculture. On trouve à Charolles: tuileries, fabriques de chapeaux, fours à chaux, moulins à plâtre, et dans les environs de belles et nombreuses forges qui alimentent les cloueries de Saint-Etienne. Charolles est agréablement situé entre deux coteaux, au confluent de la Semonce et de l'Arconce. Les constructions sont d'un aspect élégant et propre, et pittoresquement couronnées par les ruines du vieux château des seigneurs du Charolais.

Les armes de la ville sont: *de gueules au lion d'or, la tête contournée; au chef d'azur à une fleur de lis d'or.*

Bourbon-Lancy. — Bourbon-Lancy (*Borbonium Anselmium*), chef-lieu de canton, à 46 kilomètres ouest-nord-ouest de Charolles, chef-lieu de son arrondissement, peuplé de 9901 habitants, est une petite ville que la vertu de ses eaux minérales avait déjà rendue célèbre sous les Romains. Elle est désignée dans les itinéraires de cette époque sous le nom d'*Aquæ Nisinei*. Son surnom de Lancy actuel lui vient d'un seigneur Anselme ou Anceau, l'aîné de sa famille, à qui échut cette ville de Bourbon, tandis qu'un autre du même nom formait l'héritage de son frère cadet Archambaut, et prenait aussi le surnom de son seigneur. Nous ne nous appesantirons pas sur les qualités des eaux de Bourbon-Lancy, dont la réputation est européenne. Relatons seulement que l'établissement thermal installé sous les Romains avec une grande magnificence, resta dans l'abandon et l'oubli jusqu'en 1580. Henri III, Henri IV et Louis XIV concoururent à sa restauration; il est aujourd'hui en grand renom et en pleine prospérité.

Les armes de Bourbon-Lancy sont: *d'azur à trois fleurs de lis d'or, 2 et 1, à un calice de gueules brochant sur le tout.* D'Hozier indique: *d'azur à un lion d'or, et trois coquilles de même posées en orle.*

DIGOIN. — Digoin (*Denegontium*), chef-lieu de canton, peuplé de 7293 habitants, à 19 kilomètres ouest-nord-ouest de Charolles, chef lieu de son arrondissement, forme la limite extrême du département sur les confins de celui de l'Allier. Sa situation sur la rive droite de la Loire, au point de jonction de ce fleuve avec le canal du Centre, en a fait un entrepôt très important; la navigation y est très-active: il y a de nombreux chantiers pour la construction des bateaux. Les denrées qui alimentent principalement l'activité commerciale de Digoin sont le sel et les vins de la Bourgogne.

LOUHANS (latitude 46°, 37', 44", longitude 2°, 53', 9" E.). — Louhans (*Loens, Loans, Lovingium*), à 60 kilomètres de Mâcon, chef-lieu d'arrondissement, peuplé de 15 157 habitants, avec tribunal de première instance et de commerce et collége communal, était la seconde ville du comté d'Auxonne. De nombreuses et importantes découvertes archéologiques témoignent d'un long séjour que les Romains durent faire en cet endroit; ce n'était pourtant plus qu'un village en 870, et son importance moderne ne remonte qu'au Xe siècle, et à la possession qu'en eurent les seigneurs de Vienne. Elle est située dans une espèce de presqu'île que forment les trois rivières de la Seille, de la Salle et du Soulevent. Le prolongement des toits des maisons qui se touchent presque d'un côté des rues à l'autre, donne à l'intérieur de la ville un aspect triste et sombre que les constructions modernes modifient heureusement de jour en jour. L'église paroissiale, de style ogival, est un monument d'une originalité fort curieuse. C'est le seul qu'on puisse citer.

Le territoire de Louhans et celui de l'arrondissement sont d'une merveilleuse fertilité; aussi les produits agricoles et le commerce dont ils sont l'objet constituent-ils la principale richesse des habitants de la ville. L'exportation, pour Lyon et la Suisse, des grains, farines, bestiaux et volailles, est très-importante. Ajoutons, comme ressources industrielles, de belles tanneries et de nombreux moulins.

Les armes de la ville sont: *de gueules à deux clefs d'argent en sautoir, et une fleur de lis d'or en chef entre les deux clefs.*

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
8565 kilom. carrés ou 856 472 hect.	Hommes. 285 805 Femmes. 288 915 TOTAL 574 720	5	48	585	26 000 000 fr.	14 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE MACON.

Superficie, 1231 kilom. carrés ou 123 094 hectares. — Population, 122 401 habit.. — Cantons, 9. — Communes, 131.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
	MACON	14883	»
MACON (nord), 16 communes, 17547 habitants.	MACON (nord)	»	»
	Berzé-la-Ville	705	13
	Charbonnières	303	11
	Chevagny-les-Chevrières	278	7
	Flacé	675	2
	Hurigny	946	6
	Laizé	946	11
	Milly	390	13
	Sancé	475	4
	Senneeé	510	6
	Senozan	508	11
	Solutré	867	14
	Saint-Jean-Lepriche	206	7
	Saint-Martin-de-Senozan	663	9
	Saint-Sorlin	1126	10
	Verzé	1047	14
MACON (sud), 11 comm., 14941 hab.	MACON (sud)	»	»
	Bussières	471	12
	Charnay	1845	4
	Davayé	550	8
	Fuissé	572	8
	Loché	306	7
	Prissé	1391	7
	Solutré	551	9
	Saint-Clément-lez-Mâcon	1225	2
	Varennes	252	5
	Vergisson	446	10
	Viuzelles	544	7
LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY, 12 comm., 10670 hab.	CHAPELLE-DE-GUINCHAY (la)	2060	13
	Chaintré	574	9
	Chânes	505	10
	Chasselas	311	11
	Crêches	1180	8
	Leynes	654	11
	Prissy	420	13
	Romanèche	2482	17
	Saint-Amour	756	11
	Saint-Romain	413	15
	St-Symphorien d'Ancelles	963	12
	Saint-Verand	280	11
CLUNY, 25 comm., 18419 h.	CLUNY	4411	25
	Bergesserin	638	25
	Berzé-le-Châtel	192	16
Suite de CLUNY.	Blanot	639	22
	Bray	348	26
	Bufières	962	28
	Château	703	25
	Chevrizet	162	38
	Cortambert	567	24
	Curtil-sous-Buffières	536	28
	Donzy-le-Pertheux	328	29
	Donzy-le-Royal	990	33
	Flagy	531	33
	Igé	1211	14
	Jalogny	561	25
	Lournand	627	28
	Massilly	491	32
	Massy	153	32
	Mazille	609	22
	Salornay-sur-Guye	1013	36
	Saint-André-le-Château	1066	38
	Sainte-Cécile	491	20
	Saint-Vincent-des-Prés	383	34
	Vinzelle (la)	807	32
	Vitry	250	34
LUGNY, 17 communes, 12310 habitants.	LUGNY	1280	24
	Azé	1320	16
	Bissy-la-Mâconnaise	323	24
	Burgy	221	18
	Chardonnay	441	25
	Clessé	1096	15
	Cruzille	708	25
	Grevilly	174	27
	Montbellet	1179	19
	Péronne	808	18
	Salle (la)	534	13
	Salornay	132	12
	Saint-Albain	782	13
	Saint-Gengoux-de-Scissé	889	23
	Saint-Maurice-des-Prés	457	14
	Verizet	780	15
	Viré	886	16
MATOUR, 9 com., 9306 h.	MATOUR	2436	34
	Brandon	945	25
	Chapelle-du-Mont-de-France	653	27
	Dompierre-les-Ormes	1453	32
	Meulin	373	30
	Montagny	405	27
MATOUR (suite).	Montmélard	1214	41
	Trambly	1030	27
	Trivy	757	31
SAINT-GENGOUX-LE-ROYAL, 19 communes, 12059 habitants.	SAINT-GENGOUX-LE ROYAL	1790	47
	Ameugny	392	36
	Boissy-sous-Uxelles	308	41
	Bonnay	634	39
	Burnand-Saint-Martin	366	44
	Burzy	279	45
	Chapaize	784	33
	Chissey	1032	33
	Cormatin-et-Chazelle	1033	33
	Cortevaix	931	38
	Curtil-sous-Burnand	537	38
	Malay	812	40
	Passy	756	42
	Sailly	402	39
	Savigny-sur-Grosne	571	42
	Sigy-le-Châtel	498	40
	Saint-Huruge	370	44
	Saint-Ythaire	1004	41
	Taizé	199	33
TOURNUS, 13 comm., 17394 hab.	TOURNUS	5324	28
	Brancion	565	30
	Chapelle-sous-Brancion	652	31
	Farges	390	23
	Ozenay	969	29
	Plottes	705	27
	Préty	1544	28
	Ratenelle	694	30
	Romenay	3516	32
	Royer	423	32
	Truchère (la)	452	26
	Uchizy	1522	23
	Villars (le)	577	25
TRAMAYES, 9 comm., 9805 hab.	TRAMAYES	2630	23
	Bourgvilain	759	21
	Clairmain	517	24
	Germolles	415	25
	Pierreclos	1411	14
	Serrières	764	16
	St-Léger-sous-la-Bussière	796	25
	Saint-Pierre-le-Vieux	1194	27
	Saint-Point	1289	20

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT D'AUTUN.

Superficie, 1877 kilom. carr. ou 187 691 hectares. — Population, 100 286 habit. — Cantons, 8. — Communes, 85.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
AUTUN, 9 com., 11 719 hab.	AUTUN	11997	»
	Antully	1589	12
	Auxy	1578	8
	Curgy	1306	7
	Dracy-Saint-Loup	621	8
	Monthelon	495	6
	Saint-Forgeot	420	6
	Saint-Pantaléon	1127	2
	Tavernay	583	10
COUCHES, 15 communes, 12 432 habitants.	COUCHES LES MINES	2860	25
	Cheilly	898	33
	Dezize	940	34
	Dracy-lez-Couches	814	23
	Essertenne	467	28
	Pont-d'Heuil	530	37
	Perrecy	514	38
	Sampigny	386	33
	Saint-Emiland	942	16
	Saint-Jean-de-Trézy	692	29
	Saint-Julien-sur-Dheune	363	33
	St-Martin-de-Commune	618	19
	St-Maurice-lez-Couches	496	25
	St-Pierre-de-Varennes	897	22
	St-Sernin-du-Plain	1430	30
EPINAC, 11 comm., 6 838 hab.	EPINAC	3273	18
	Chagny	964	27
	Collonge-la-Madeleine	177	19
	Créot	208	27
	Epertully	236	26
Suite d'EPINAC.	Morlet	371	16
	Saizy	1249	21
	Sully	1344	15
	St-Gervais-sur-Couches	875	24
	St-Léger-du-Bois	970	13
	Tintry	384	17
ISSY-L'ÉVÊQUE, 7 comm., 3914 h.	ISSY-L'ÉVÊQUE	1859	44
	Cressy-sur-Somme	737	47
	Cuzy	430	39
	Grury	1196	49
	Marly-sous-Issy	515	42
	Montmort	629	34
	Sainte-Radegonde	198	42
LUCENAY, 12 comm., 14 274 hab.	LUCENAY	1236	15
	Arnay	3003	22
	Barnay	417	18
	Chissey-en-Morvan	1575	20
	Couhard	297	11
	Créancey-en-Morvan	1962	20
	Igornay	765	13
	Petite-Verrière (la)	227	15
	Reclesne	703	10
	Rousillon	1561	17
	Sello (la)	834	13
	Sommant	813	13
MESVRES, 12 comm., 8 [illegible] h.	Mesvres	1141	13
	Perrigny-la-Rivière	349	30
	Reclaye (la)	567	9
	Reuge	1157	11
Suite de MESVRES.	Chapelle-sur-Uchon (la)	526	15
	Charbonnat-sur-Arroux	793	25
	Dettey	440	26
	Laizy	969	10
	Saint-Eugène	642	20
	Saint-Nizier-sur-Arroux	200	21
	Tanuière (la)	940	25
	Uchon	695	21
MONTCENIS, 12 comm., 12 105 hab.	MONTCENIS	1664	22
	Blanzy	3789	37
	Breuil (le)	819	30
	Charmoy	666	28
	Creusot (le)	8693	22
	Marmagne	1360	16
	Saint-Bérain-sous-San-vignes	994	36
	Saint-Firmin	624	22
	St-Nizier sous-Charmoy	553	29
	Saint Sernin-du-Bois	1096	17
	Saint-Symphorien-de-Marmagne	1305	15
	Torcy	761	28
ST-LÉGER, 7 com., 7350 h.	ST-LÉGER-SOUS-BEUVRAY	1456	17
	Comelle (la)	870	18
	Etang	1021	15
	Grande-Verrière (la)	1220	18
	Saint-Didier-sur-Arroux	439	32
	Saint-Prix	1026	31
	Thil-sur-Arroux	455	26

ARRONDISSEMENT DE CHALON-SUR-SAÔNE.

Superficie, 1726 kilom. carrés ou 172 614 hectares. — Population, 133 304 habit. — Cantons, 10. — Communes, 152.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
CHALON (nord), 11 comm., 22 968 hab.	CHALON-SUR-SAÔNE	16589	»
	Champforgueil	549	5
	Châtenoy-le-Royal	767	1
	Crissey	491	5
	Farges	328	8
	Fragnes	481	6
	Loyère (la)	191	8
	Sassenay	1042	8
	Saint Cosme	2714	1
	Saint-Jean-des-Vignes	1100	1
	Virey	511	7
CHALON (sud), 11 comm., 10 070 hab.	CHALON-SUR-SAÔNE	»	»
	Charmée (la)	588	9
	Chatenoy-en-Bresse	345	6
	Epervans	742	6
	Lans	228	5
	Marnay	660	12
	Oslon	365	5
	Sevrey	1154	6
	Saint-Loup-de-Varennes	655	7
	Saint-Marcel	1407	3
	Saint-Remy	1017	2
	Varennes-le-Grand	1414	9
BUXY, 29 communes, 15 902 habitants.	BUXY	1896	16
	Bissey-sous-Cruchaud	535	17
	Bissy-sur-Fley	323	25
	Cersot	303	22
	Chenove	512	21
	Culles	363	24
	Feulsses	950	24
	Fley	521	23
	Germagny	305	25
	Jully-lez-Buxy	641	19
	Marcilly-lez-Buxy	1003	21
	Messey sur-Grosne	1226	22
	Montagny-lez-Buxy	402	18
	Moroges	851	16
	Santilly	265	28
	Sassargy	460	20
	Saules	183	23
	Savanges	272	24
	Sercy	351	29
	Saint Boil	907	23
	Saint-Germain-des-Bois	421	11
	Sainte-Hélène	721	18
	Saint Laurent-d'Andenay	432	28
	Saint-Martin-d'Auxy	189	28
	Saint-Martin-du-Tartre	506	27
	St-Maurice-des-Champs	193	28
	Saint-Privé	249	25
	Saint-Vallerin	457	20
	Villeneuve-en-Montagne	409	20
CHAGNY, 18 comm., 14 274 hab.	CHAGNY	3090	17
	Aluze	407	16
	Berzeton	193	20
	Chamilly	383	19
	Chassey	524	22
	Chaudenay	852	18
	Demigny	1767	17
	Dennevy	1057	21
	Fontaines	1673	11
	Lessard-le-Royal	204	10
	Remigny	478	19
	Rully	1060	15
	Saint-Léger-sur-D'Heune	1946	19
GIVRY, 18 communes, 13 202 habitants.	GIVRY	3071	9
	Barizey	293	14
	Chauvey	587	16
	Chagel-Moron	222	17
	Dracy le-Fort	654	8
	Granges	304	14
	Jambles	729	13
	Melecey	993	14
	Mercurey	705	13
	Morey	464	20
	Rosey	329	15
	Saint-Berain-sur D'Heune	891	22
	Saint Denis-de-Vaux	346	15
	Saint-Desert	1073	14
	Saint-Jean-de-Vaux	571	14
	Saint-Marc-de-Vaux	331	15
	St-Martin-sous-Montaigu	353	12
	Touches	1285	13
MONT-SAINT-VINCENT, 12 comm., 10 107 habit.	MONT-SAINT-VINCENT	791	38
	Genouilly	751	30
	Gourdon	752	41
	Marigny	435	38
	Mary	424	33
	Puley (le)	165	27
	Saint-Clément-sur Guye	403	30
	Saint Eusèbe	2257	34
	Saint-Gengoux-le-Grand	550	28
	St Gengoux-sous-Gourdon	601	45
	Saint-Vallier	2688	47
	Vaux-en-Pré	280	29
ST-GERMAIN-DU-P. 7 com., 7947 h.	SAINT-GERMAIN DU-PLAIN	1557	13
	Abergement-Sainte-Colombe	907	13
	Benudrières	1322	17
	Lessard-en-Bresse	627	19
	Ouroux	2082	11
	St-Christophe-en-Bresse	981	12
	Tronchy	471	20
ST-MARTIN-EN-BR. 9 comm., 6 217 hab.	SAINT-MARTIN-EN-BRESSE	1938	17
	Allerey	581	9
	Bey	598	14
	Dampierre	736	17
	Guerfand	177	11
	Montroy	252	12
	Saint-Didier-en-Bresse	300	21
	Saint-Maurice-en-Rivière	1069	15
	Villegaudin	360	19
SENNECEY-LE-GRAND, 18 communes, 15 941 habitants.	SENNECEY-LE-GRAND	2511	18
	Beaumont-sur-Grosne	440	14
	Boyer	1415	23
	Bresse-sur-Grosne	805	29
	Champlieu	187	26
	Chapelle-de-Bragny (la)	459	24
	Colombier-sous-Uxelles	597	29
	Fragny	1295	25
	Gigny	1002	18
	Jugy	600	21
	Laives	1351	19
	Latheue	867	18
	Mancey	797	25
	Monteaux-Ragny	814	20
	Nenton	1396	22
	Saint-Ambreuil	544	11
	Saint-Cyr	776	13
	Vers	295	23
VERDUN, 24 communes, 17 466 habitants.	VERDUN-SUR-LE-DOUBS	2032	22
	Allerey	1117	26
	Bordes (les)	348	33
	Bragny	933	24
	Charnay-lez-Châlon	725	30
	Ciel	960	19
	Clux	225	34
	Eau lles	652	28
	Géanges	332	34
	Gergy	1826	15
	Longepierre	725	35
	Mont-lez-Seurre	318	30
	Navilly	795	30
	Pelleau	438	29
	Pontoux	556	28
	Pourlans	600	38
	Saunières	373	24
	Sermesse	434	23
	Saint-Gervais	749	31
	Saint-Loup-de-la-Salle	1053	33
	Saint Martin-en-Gâtinois	406	30
	Tontenant	523	25
	Verjux	972	19
	Villeneuve (la)	354	33

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES.

Superficie, 2487 kilom. carrés ou 218 737 hectares. — Population, 130 473 habit. — Cantons, 13. — Communes, 136.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
CHAROLLES, 14 communes, 13087 habitants.	CHAROLLES	3470	»
	Baron	643	7
	Champlecy	506	6
	Changy	864	4
	Fontenay	128	»
	Fugny-lez-Charolles	650	6
	Marcilly-la-Cueurce	502	4
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Prizy	245	11
	Saint-Julien-de-Civry	1483	9
	Saint-Symphorien-lez-Charolles	430	2
	Vandenesse	465	4
	Vendenesse-lez-Charolles	1645	6
	Viry	860	7
BOURBON-LANCY, 10 comm., 8801 hab.	BOURBON-LANCY	3160	47
	Chalmoux	1232	40
	Cronat	1410	61
	Gilly-sur-Loire	891	49
	Le Lac	216	58
	Maltat	891	55
	Mont	364	48
	Perrigny	397	37
	Saint-Aubin-sur-Loire	651	45
	Vitry-sur-Loire	777	57
CHAUFFAILLES, 9 comm., 12377 hab.	CHAUFFAILLES	3926	20
	Chassigny-sous-Dun	1974	23
	Châteauneuf	278	28
	Coublanc	1471	33
	Massy-sous-Dun	1494	26
	Saint-Igny-de-Roche	1114	32
	Saint-Martin-de-Lixy	230	30
	[illegible]teauneuf	1753	27
	Tancon	937	30
CLAYETTE (LA), 17 communes, 14195 habit.	CLAYETTE (LA)	1738	20
	Auzance	513	17
	Baudemont	560	20
	Bois-Sainte-Marie (le)	410	17
	Chapelle-sous-Dun (la)	766	21
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Germagny	192	10
	Iguerande	1051	10
	Gibles	1527	16
	Ouroux-sous-le-Bois-Ste Marie	344	10
	Saint-Germain-des-Bois	382	11
	Saint-Laurent-la-Bâtie	[illegible]	[illegible]
	[illegible]nais	1029	25
LA CLAYETTE (suite).	Saint-Bonnet-de-Cray	930	26
	St-Symphorien-des-Bois	732	12
	Varennes-sous-Dun	558	24
	Vauban	1254	22
	[illegible]	1085	22
LUGNY, 5 comm., 2203 h.	DIGOIN	3291	25
	Motte-Saint-Jean (la)	1703	28
	Saint-Agnan	1770	31
	Saint-Germain-des-Rives	287	21
	Varennes-Reuillon	242	22
GUEUGNON, 12 comm., 7497 hab.	GUEUGNON	1791	34
	Chapelle-au-Mans (la)	360	42
	Chassy	570	31
	Clessy	433	29
	Curdin	311	29
	Neuvy	1266	35
	Rigny-sur-Arroux	1091	41
	Uxeau	1119	42
	Vendenesse-sur-Arroux	466	34
GUERCHE (LA), 12 comm., 7767 habit.	GUERCHE (LA)	986	22
	Bélaure	446	15
	Chevagny-sur-Guye	320	24
	Collonge-en-Charolais	575	37
	Cray	293	28
	Jouey	1291	31
	Martigny	1165	27
	Pressy-sous-Dondin	293	33
	Rossat (le)	668	26
	Saint-Marcellin	422	28
	St-Martin-de-Salencey	451	23
	St-Martin-la-Patrouille	185	31
MARCIGNY, 12 comm., 11879 habit.	MARCIGNY	2768	38
	Anzy	1015	33
	Artaix	945	40
	Bangy	462	36
	Bourg-le-Comte	595	39
	Céron	829	46
	Chambilly	715	38
	Chevagny-le-Gondrel	1200	38
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Montmort-Lucy	1[illegible]	36
	Saint-Martin-du-Lac	517	44
	Vindecy	456	28
PALINGES, 8 comm., 7285 h.	PALINGES	1512	15
	Imphy-en-Charolais	578	18
	Gourdon	249	11
	Martigny-le Comte	1733	13
PARAY-LE-MONIAL, 11 comm., 8601 habit.	PARAY-LE-MONIAL	3481	13
	Hautefond	305	9
	Nochize	194	10
	Poisson-et-Bassoncourt	535	11
	Saint-Hôpital-le-Vernier	444	24
	Saint-Léger-lez-Paray	730	15
	Saint-Yan	1041	21
	Versaugues	292	27
	Vigny	344	21
	Vitry-en-Charolais	620	18
	Volesvres	572	11
ST-BONNET-DE-J., 6 comm., 7160 habit.	SAINT-BONNET-DE-JOUX	1556	15
	Beaubery	1140	11
	Mornay	696	12
	Pressy-sous-Dondin	594	21
	Suin	1[illegible]	18
	Volesvres	3[illegible]	15
SEMUR-EN-BRIONNAIS, 15 communes, 13351 habitants.	SEMUR-EN-BRIONNAIS	1544	42
	Briant	957	21
	Fleury-la-Montagne	1244	49
	Lauranche	1750	47
	Lugny	252	30
	Lugny	1212	28
	Mailly	565	47
	Oyé	1076	18
	Sarry	329	19
	Saint-Bonnet-de-Cray	1151	[illegible]
	St-Christophe-en-Brionnais	1329	21
	St-Didier-en-Brionnais	461	17
	Sainte-Foy	105	27
	Saint-Julien-de-Cray	873	41
	Varennes-l'Arconce	4[illegible]	17
TOULON-SUR-ARROUX, 8 comm., 9575 h.	TOULON-SUR-ARROUX	2181	31
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	De[illegible]-sous-Toulon	[illegible]	[illegible]
	[illegible]gues	195	37
	Genelard	1420	18
	Maslay-sur-Arroux	6[illegible]	32
	Pet[illegible]-les-Forges	1[illegible]	42
	Saint-[illegible]	1[illegible]	35
	Saint-Aubain-sous-Ver[illegible]signy	272	26

ARRONDISSEMENT DE LOUHANS.

Superficie, 1243 kilom. carrés ou 124 336 hectares. — Population, 88 556 habit. — Cantons, 8. — Communes, 81.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
LOUHANS, 10 com., 15157 hab.	LOUHANS	3873	»
	Branges	1880	4
	Bruailles	1218	5
	Chapelle-Naude (la)	795	4
	Château-Renaud	1540	1
	Montagny-près-Louhans	622	5
	Ratte	726	7
	Sornay	1567	4
	Saint-Usuge	2412	7
	Vincelles	514	4
BEAUREPAIRE, 7 com., 9344 h.	BEAUREPAIRE	901	15
	Fay-le	1487	10
	Montcony	749	11
	Sagy	2605	8
	Saillenard	1575	16
	Savigny-en-Revermont	2287	17
	Saint-Martin-du-Mont	240	7
CUISEAUX, 9 com., 10740 hab.	CUISEAUX	1681	21
	Champagnat	849	23
	Condal	867	21
	Dommartin-lez-Cuiseaux	1250	17
	Flacey-en-Bresse	1247	14
	Frontenaud	1183	11
	Joudes	574	26
	Miroir (le)	1117	15
	Varennes-Saint-Sauveur	1972	18
CUISERY, 10 comm., 9893 hab.	CUISERY	1745	21
	Abergement-de-Cuisery (l')	1007	25
	Brienne	602	19
	Gerdète (la)	753	8
	Huilly-et-Molaize	793	16
	Jouvençon	658	15
	Loizy	1138	18
	Ormes	924	31
	Rancy	488	12
	Simandre	1787	29
MONTPONT, 5 comm., 7230 habit.	MONTPONT	2041	10
	Batanges	516	10
	Chapelle-Thècle (la)	1410	12
	Menetreuil	1020	11
	Sainte-Croix	1353	7
MONTRET, 9 com., 6976 hab.	MONTRET	984	11
	Frette (la)	510	11
	Juif	644	8
	Savigny-sur-Seille	864	10
	Simard	1557	11
	Saint-André	225	10
	Saint-Étienne-en-Bresse	1153	16
	Saint-Vincent-en-Bresse	820	14
	Verissey	219	15
PIERRE, 18 com., 15265 h.	PIERRE	2059	32
	Authumes	651	35
	Beauvernois	426	37
Suite de PIERRE.	Bellevèvre	630	30
	Chapelle-St-Sauveur (la)	1515	29
	Charette	726	33
	Chaux (la)	663	27
	Dampierre-en-Bresse	635	24
	Frettes (les)	480	38
	Frontenard	566	33
	Lays-sur-le-Doubs	581	36
	Montjay	789	29
	Mouthier-en-Bresse	1700	33
	Racineuse (la)	377	24
	Saint-Bonnet-en-Bresse	1251	27
	Terrans	476	29
	Toupes	1296	30
	Varennes-sur-le-Doubs	171	35
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, 13 comm., 13391 hab.	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2768	18
	Bonjean	1010	25
	Boubans	510	23
	Bretouse	800	17
	Diconne	893	19
	Frangy	1717	20
	Mervans	1971	20
	Plaisois (le)	288	26
	Sens	861	21
	Serley	1178	22
	Serrigny-en-Bresse	420	26
	Tartre (le)	246	28
	Thurey	959	17

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE.

N^os D'ORDRE (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes.	
	(COURS D'ASSISES.)	
76e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 28 391 habitants.	
	Nombre total (1849).....	32
	Infanticides.	
25e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 317,47.	
	Nombre total (1849).....	7
	Suicides.	
38e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 22 184 hab.	
	Nombre total (1849).....	46
	Crimes contre les propriétés (c).	
77e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 10 708 hab.	
	Nombre total (1849).....	33

N^os D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès.	
16e	En matière civile...	1755
12e	En matière commerciale.....	3476
	Instruction (d).	
49e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	82
	Paupérisme (e).	
84e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 28 hab.	
	Nombre total	10 129
	Mendicité (f).	
73e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 344 hab.	
	Nombre total.....	50
	Enfants naturels (g).	
60e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 20 442.	
	Nombre total (1850).....	909

N^os D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.	
40e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 17,99.	
	Enfants trouvés et abandonnés (h).	
80e	Rapport du nombre des enfants trouvés et abandonnés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 365 hab.	
	Nombre total.....	233
87e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 53,92.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la population (i).

Naissances.....	18 500
Mariages.....	5 204
Décès (j).....	11 512

Contributions directes (k).

Foncière (principal).....	2 894 401 fr.
Personnelle et mobilière.....	458 400
Portes et fenêtres.....	297 890
Patentes.....	307 524

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) De 1826 à 1850, il a été jugé, année moyenne, par la cour d'assises de Saône-et-Loire, 1 accusé pour 7270 habitants. Après l'Ain, la Creuse, l'Isère, le Cher, le Nord, le Jura et la Haute-Loire, c'est le département qui compte le nombre proportionnel le plus élevé d'habitants pour 1 accusé.

(d) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants, en 1829, 1 sur 35.

Il y a dans le département de Saône-et-Loire 1 académie universitaire; 1 lycée impérial; 7 collèges communaux; 1 séminaire diocésain; 2 petits séminaires; plusieurs institutions ou pensions; 796 établissements d'instruction primaire de divers degrés, savoir : 2 écoles normales, l'une d'instituteurs, l'autre d'institutrices; 770 écoles dont 762 élémentaires et 8 supérieures; 9 salles d'asile avec une population de 900 enfants, et 15 classes d'adultes. Le nombre des enfants qui fréquentent les écoles, en hiver, est de 51 132 dont 28 579 garçons et 22 553 filles; en été, ce nombre est réduit à près de moitié pour les garçons et aux deux tiers pour les filles; 12 000 enfants environ reçoivent l'instruction à titre gratuit.

Ce département possède, en outre, 7 bibliothèques publiques; 3 musées; 1 académie des sciences et belles-lettres; 1 société d'antiquaires; 1 société d'histoire et d'archéologie; 1 société littéraire, scientifique et artistique, dite *Société éduenne;* des cercles littéraires; plusieurs sociétés et comices agricoles, etc.

(e) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 11 habitants.

C'est l'un des départements les plus hospitaliers et les plus bienfaisants : les classes pauvres y sont secourues non-seulement par la charité légale, mais par de nombreuses associations particulières. On y compte 24 hospices avec une population de 8073 individus; 1 asile départemental fondé en 1840, et destiné à recueillir les indigents valides qui manquent de travail et les mendiants condamnés par les tribunaux; 1 asile agricole à Autun; 155 bureaux de bienfaisance; près de 30 sociétés de secours mutuels; 4 caisses d'épargne. Autun, Châlon, Mâcon, Tournus et Paray ont des sociétés qui embrassent, dans leur centre d'action, toutes les œuvres de charité.

(f) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 16 ou 17 habitants.

Il y a, dans ce département, un dépôt de mendicité.

(g) Depuis l'an IX, où l'on comptait 418 enfants naturels, la progression a été presque constante chaque année.

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 345 habitants.

Nombre total 1636.

(i) Ce département est le 7e pour la superficie territoriale, et le 13e pour la population.

Recensement de 1791, 443 133 habitants.

Recensement de 1851, 574 720 habitants.

Différence en plus, 131 587 habitants, dans l'espace d'un demi-siècle.

(j) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 4988.

(k) Rang du département pour la contribution foncière, 11e; pour la contribution personnelle et mobilière, 20e; pour les portes et fenêtres, 21e, et 30e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE [1].

1604. Priviléges octroyés aux maires, échevins, etc., de Châlon-sur-Saône, par *B. Durand*, in-4°.
1619. Traicté du pays et comté de Charolois, par *de Rymon*, in-8°.
1655. Les miracles de la nature en la guérison de toutes sortes de maladies par l'usage des eaux minérales de Bourbon-Lancy, par *P. Mouteau*. in 8°.
1655. Lettres sur les eaux de Bourbon-Lancy, par *Isaac Cattier*, in-4°.
1659. Histoire civile et ecclésiastique ancienne et moderne de la ville de Châlon-sur-Saône, par *C. Perry*, in-folio.
1660. Recherches et mémoires sur l'ancienne ville et cité d'Autun, par *J. Munier*, in-4°.
1660. Histoire ancienne, moderne et ecclésiastique de la ville d'Autun, par *E. Thomas*, in-4°.
1662. L'histoire Orlandale ou histoire anc. et mod. de la ville et cité de Châlon-sur-Saône, par *L. Bertaud* et *Cussel*, 2 vol. in-4°.
1664. Histoire de l'abbaye et de la ville de Tournus, par *Chifflet*, in-4°.
1686. Autun chrétien, par *Saulnier*, in-4°.
1752. Dissertation sur les eaux minérales de Bourbon-Lancy, par *J. M. Pinot*, in-12.
1774. Histoire de l'église d'Autun, in-8°.
1795. Description de Mâcon, Charolles, Châlon, etc., au t. XXXVII du Voyageur français de l'abbé *de Laporte*, in-12.
1802. Statistique de Saône-et-Loire, par *de Roujoux*, in-8°.
1803. Histoire de la ville d'Autun, par *A. J. N. de Rosny*, 1 vol. in-4°.
1820. Topog. physico-méd. de Châlon-sur-Saône, par *L. Suchet*, in-8°.
1829. Notice sur l'ermitage du château de Montaigne, et statistique de la commune de Touches, in-8°.
1829. Sur les gîtes de manganèse de Romanèche, par *de Bonnard*, broch. in-8°.
1834. Notice sur la bibl. publ. de Châlon-sur-S., par *A. Benoni*, in-8°.
1835. Description du dép. de Saône-et-Loire, au t. III de la France pittoresque d'*A. Hugo*. gr. in-8°, cartes et fig.
1836. Description du département de Saône-et-Loire, au t. II du Guide pittoresque du voyageur en France de *Didot*, in-8°, fig.
1838 Statist. du dép. de Saône-et-Loire, par *C. Bagut*, 2 vol. in-4°.
1839 Essai hist. sur l'abbaye de Cluny, par *M. P. Lorain*, gr. in-8°, fig.
1841. Ann topogr., statist. et histor. du dép. de Saône-et-Loire, in-12.
1842. Mémoire sur le gisement de la houille dans le département de Saône-et-Loire, par *A. Burat*, in-8°.
1843. Album histor. et pittor. du dép. de Saône-et-Loire, 2 vol. in-4°.
1844. Le département de Saône-et-Loire (France nationale), par *Ducourneau* et *A. Monteil*, in-4°.
1844. Histoire de Châlon-sur-Saône depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par *Victor Fouque*, in-12 et carte.
1848. Autun archéologique, par les secrétaires de la Société éduenne, in-8° et planch.
1849. Essai sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, par *G. Bulliot*, 2 vol. gr. in-8°, fig.
1852. Annuaire du dép. de Saône-et-Loire, avec notice historique.
Cartes de Bourgogne de *Cassini* et de *Capitaine*.
Carte du département de Saône-et-Loire extraite de la grande carte du dépôt de la guerre.
Cartes du département de Saône-et-Loire de *Dufour*, *Frémin*, *Donnet* et *Charle*.

1. Voir la bibliographie du département de la Côte-d'Or pour les ouvrages généraux sur le duché de Bourgogne.

Paris — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Le général Marceau bat les Vendéens sous les murs du Mans.

SARTHE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation. limites. — Le département de la Sarthe est ainsi nommé de la principale rivière qui le traverse; il appartient à la région nord-ouest de la France, et il dépend entièrement du bassin de la Loire. Il a été formé, en 1790, de la partie orientale du Haut-Maine, d'une faible portion de l'Anjou qui comprenait les villes du Lude et de la Flèche, au sud; de trois communes du Perche, à l'est, Montmirail, Melleray et Champrond.

Il a pour limites, au nord, le département de l'Orne; au nord-est, celui d'Eure-et-Loir; à l'est, celui de Loir-et-Cher; au sud, ceux d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire; et à l'ouest, celui de la Mayenne.

Superficie, nature du sol. — Compris dans l'espace qui s'étend des collines de la Normandie et du Perche (ligne de partage des eaux entre les deux versants de la Loire et de la Manche) à la Loire, ce département a sa pente générale au sud et au sud-ouest. C'est un pays de plaines généralement fertiles, surtout dans la partie septentrionale, sillonné de collines peu élevées et de coteaux couverts de vignes, qui donnent des vins de qualité secondaire, de belles et grandes forêts, d'agréables vallées, que parcourent un grand nombre de petites rivières et de ruisseaux fécondants. La forêt de Perseigne, au Signal, est le point le plus élevé du département; sa hauteur au-dessus de la mer est de 340 mètres. L'aspect du département est agréable; cependant, dans l'espace compris entre la Sarthe et l'Huisne, la Braye et le Loir, on rencontre encore quelques landes incultes, qui pourraient sans doute être, à force de soin, rendues à l'agriculture. Ces landes sont généralement plantées de pins maritimes; puis de distance en distance, on voit aux environs des villes et des bourgs des champs bien cultivés et assez productifs.

On évalue la superficie du département a 621,160 hectares, qui se divisent, d'après la nature du sol, en : pays de bruyères et de landes, 140,000 hectares; sol de riche terreau, 150,000; sol de craie ou calcaire, 136,000;

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

sol de gravier, 5,000; sol pierreux, 4,500; sol sablonneux, 12,000 hectares.

Hydrographie. — Le département appartient, avons-nous dit, au bassin de la Loire, et sa pente générale est du nord-nord-est au sud-sud-ouest. Il est arrosé par la Sarthe, affluent de gauche de la Mayenne, et par les affluents de la Sarthe, le Merdereau, la Vaudelle, la Claye, la Longuève, l'Orthe, la Végre et l'Erve, sur la rive droite; la Bienne, l'Orne et l'Huisne, et le Loir, sur la rive gauche.

La Sarthe prend sa source dans le département de l'Orne, au village de Somme-Sarthe, près de l'ancienne abbaye de la Trappe, sert deux fois de limite aux deux départements de l'Orne et de la Sarthe, et traverse Alençon avant de pénétrer près de Saint-Léonard-des-Bois; arrose, dans ce dernier, les villes de Fresnay, de Beaumont, du Mans où elle est flottable, Arnage où elle est navigable, de la Suze, de Sablé, et se réunit à la Mayenne dans le département de Maine-et-Loire, à 6 kilomètres au-dessus d'Angers, après un cours de 275 kilomètres, dont 212 dans le département.

L'Huisne prend aussi sa source dans le département de l'Orne, à Saint-Hilaire-du-Souzay, près de la forêt de Bellême, arrose Nogent-le-Rotrou dans Eure-et-Loir, passe ensuite à la Ferté-Bernard, et vient se jeter dans la Sarthe à 1 kilomètre au-dessous du Mans, en un lieu appelé Bouche-d'Huisne, après un cours de 110 kilomètres. Cette rivière parcourt une belle et riche vallée.

La Végre prend sa source aux environs de Sillé-Guillaume, et se jette dans la Sarthe au-dessus de Sablé, après un cours de 60 kilomètres.

Le Loir prend sa source à Cernay, arrondissement de Chartres, département d'Eure-et-Loir, traverse Vendôme dans Loir-et-Cher, forme ensuite la limite du département de la Sarthe au sud, en arrosant les villes de la Chartre, de Château-du-Loir, du Lude et de la Flèche, et se réunit à la Sarthe au-dessous de Briolay, département de Maine-et-Loire, après un cours de 220 kilomètres. Le Loir est navigable depuis Château-du-Loir. Dans le département la Braye forme à l'est et au sud la limite du département avec le Loir, auquel elle se réunit après un cours de 70 kilomètres.

Le département de la Sarthe possède un certain nombre de petits étangs; mais ils ne sont pour la plupart produits que par une retenue momentanée d'eau.

Voies de communication. — Le département de la Sarthe est traversé par 7 routes impériales, ayant une longueur de 402 kilomètres; par 15 routes départementales, d'un parcours de 580 kilomètres, et par 6,690 chemins vicinaux, ayant un développement total de 11,294 kilomètres. Sur ce nombre, il y en a 33 qui sont classés comme chemins de grande communication; leur longueur est de 770 kilomètres.

Le chemin de fer de Paris à Rennes doit traverser bientôt le département de l'est à l'ouest; il y pénétrera au sortir de la station de le Theil-sur-Huisne (Eure-et-Loir), passera à la Ferté-Bernard, Connéré, au sud de Montfort-le-Rotrou, Saint-Mars-de-la-Brière, le Mans, Basoge, Sillé-Guillaume; et à quelques kilomètres de cette petite ville il entrera dans le département de la Sarthe pour se diriger par Montsûrs vers Laval. Ce chemin, aujourd'hui (mars 1854) en construction, atteindra sans doute le Mans en 1855. Château-du-Loir, Ecommoy, le Mans, Fresnay-sur-Sarthe, sont aussi sur le parcours de l'embranchement projeté, qui doit unir la grande ligne de la Loire au chemin de Caen et Cherbourg. Cet embranchement, qui partirait de Tours, passerait au Mans, à Alençon, à Argentan, à Mortagne et à Mézidon, où il rejoindrait le chemin de Cherbourg entre Lisieux et Caen.

Climat. — Le département de la Sarthe appartient au climat séquanien ou du nord-ouest; ce climat est sain et tempéré, l'air est doux et humide. La disposition des collines est tellement variée, qu'elle ne donne lieu à aucun vent dominant. Dans la partie méridionale l'air est plus vif que dans la partie septentrionale. Les épidémies dyssentériques sont parfois assez communes le long des cours d'eau.

Productions naturelles. — Le département de la Sarthe appartient à la région géologique dite de Neustrie ou du bassin de Paris. On y observe différentes sortes de terrains: les terrains primordiaux existent sur quelques points à l'ouest et au nord. Les roches de transition occupent dans ces mêmes parties un espace assez étendu; la houille découverte en 1813 promet une exploitation assez avantageuse. Le calcaire secondaire ou jurassique, qui couvre la moitié du territoire, commence au sud-ouest, s'avance vers le nord, puis, se dirigeant au nord-est, va joindre le terrain crétacé. Au-dessous du Mans se manifeste le grès vert, qui, après avoir remonté le cours de l'Huisne, se répandit aux bords de la Braye et de l'Anille, vers Montmirail et Saint-Calais, où il se trouve limité par la craie tuffeau, dont les bancs épais offrent sur les rives du Loir des excavations artificielles, servant, les unes, à recevoir la récolte des vins, les autres à loger les vignerons. Le grès blanc tertiaire et le grès ferrifère s'répètent, le premier, dans un grand nombre de localités, le second principalement aux environs du chef-lieu. Prairie-la-Chartre, la Chapelle-Saint-Aubin, Cérans, Vétaize-la-Grande, possèdent le calcaire d'eau douce; on trouve quelques coquilles, et les ossements sont assez nombreux; le marbre se trouve aussi en plusieurs points. Les alluvions remplissent les bassins de la Sarthe, de l'Huisne et du Loir. Des eaux minérales sourdent de plusieurs endroits; les plus remarquables sont à Ballon et Loir.

Le département de la Sarthe produit des céréales en quantité suffisante pour la consommation de ses habitants, telles que: froment, seigle, orge, avoine, mélarde (mélange d'avoine et d'orge), un peu de maïs et de sarrasin. L'arrondissement de Mamers est celui qui produit le plus de céréales. On récolte aussi beaucoup de pommes de terre, qui servent à engraisser les porcs. Il y a des prairies naturelles le long des cours d'eau, et beaucoup de prairies artificielles, que l'on remarque de trèfles, de luzerne et de vesce. Cette dernière plante produit une graine dont le département de la Sarthe fait avec l'Angleterre et la Hollande un commerce considérable. On y récolte du chanvre, qui sert à la fabrication d'une grande quantité de toiles, et du peu de lin qui reçoit la même destination. Les vignes donnent un vin généralement médiocre, qui se consomme en grande partie dans le pays. Les arbres fruitiers réussissent parfaitement, et nécessitent les pommiers et les poiriers, dont on tire un cidre agréable, qui est de beaucoup le plus habituelle aux habitants des campagnes. On en évalue la quantité annuelle à 230,000 hectolitres. Les marronniers abondent, ainsi que les noyers; leurs fruits sont l'objet d'un grand commerce. Les bois sont une des productions végétales les plus importantes du département. Il possède des forêts étendues; les principales sont celles de Perseigne, Bercay ou Jupilles, Vibraye, Sillé-le-Guillaume, Malpaire, Bonnétable, et de la Grande et de la Petite-Charnie. Le *chêne*, le charme et le châtaignier sont les essences principales.

Le département produit des oiseaux de trait, de bonne et de toute moyenne, mais qui s'engraissent promptement, des cochons dont la laine entre pour un tiers dans la fabrication de grosses étoffes connues sous le nom de serges, de droguets, etc., etc.; des chèvres, qui donnent un lait abondant, dont on fait des fromages, des porcs destinés à l'approvisionnement de Paris, une grande quantité d'oies, qui fournissent un duvet recherché et des plumes estimées; beaucoup de volailles, que l'on engraisse, et qui sont fort renommées sous le nom de poulets du *Mans;* il s'en fait des envois considérables à Paris et au loin; et beaucoup d'abeilles qui donnent une cire dont on fait cette *bougie du Mans*, qui, depuis si longtemps, jouit d'une réputation méritée. Parmi les animaux nuisibles, les loups et les renards sont communs. Le cerf, le chevreuil et le sanglier ont presque entièrement disparu. Le

Digitized by Google

gibier de toute espèce abonde; l'aigle et la cigogne se montrent fréquemment. Les rivières nourrissent d'excellentes truites et de belles et nombreuses écrevisses.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Sarthe est un pays agricole de moyenne et de petite culture; les propriétés y sont extrêmement divisées et tendent à se diviser encore. On trouve à peine quelques fermes de 100 hectares; les plus grandes sont communément de 30 à 50; la plupart sont de 20 à 30; et aux environs des villes on voit une foule de *bordages* ou *closeries* bien moins considérables encore. Cependant l'agriculture a fait, surtout dans ces derniers temps, des progrès sensibles. On peut les attribuer à plusieurs causes : à l'amélioration des chemins, qui facilitent les communications, l'écoulement des produits et le transport des engrais; à l'emploi plus fréquent et mieux entendu de ces derniers, et particulièrement à l'usage de la marne et de la chaux. Dans les landes sablonneuses on a établi des plantations de pins, d'où l'on extrait de la résine; les étangs ont été desséchés : les céréales et les vignes prospèrent dans les plus mauvaises terres; enfin, le département est en progrès, et il le doit aux efforts tentés par la Société d'agriculture et les comices agricoles. On évalue le sol productif à 597,827 hectares, dont, en froment, 61,843 hectares; méteil, 29,684; seigle, 36,282; orge, 56,445; avoine, 35,035; maïs et millet, 2,444; sarrasin, 3,360; pommes de terre, 19,167; légumes secs, 3,892; vignes, 9,603; jardins, 9,820; betteraves, 347; chanvre, 7,880; lin, 108; prairies naturelles, 70,152; prairies artificielles, 42,339; pâtis, landes et bruyères, 53,840; jachères, 98,257; bois, 67,239 (dont 10,533 à l'État); châtaigneraies, 208; vergers, pépinières et oseraies, 10,559 hectares. On évalue le revenu territorial à 20 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 124,588, se partageant 1,062,338 divisions parcellaires.

La branche la plus considérable de l'industrie manufacturière du département est la fabrication de la toile. Environ 8,000 métiers produisent annuellement 80,000 pièces de toiles, qui se vendent en France et à l'étranger. Ces métiers sont placés dans les villes de Fresnay, Mamers, Château-du-Loir, le Mans, la Ferté-Bernard, Sillé-le-Guillaume, et dans une centaine de communes environnantes. Ils occupent, en y comprenant le dévidage du fil, environ 40,000 personnes, femmes et enfants. La fabrique de Fresnay est une des plus considérables et des plus renommées pour la belle qualité de ses toiles, dont quelques-unes, à l'usage des peintres, ont jusqu'à six mètres de largeur. Il existe dans le département plusieurs usines où l'on fait subir au chanvre plusieurs préparations nécessaires avant son emploi, à l'aide de moyens mécaniques. Le chanvre est aussi exporté pour les approvisionnements de la marine. La fabrication de la *bougie du Mans* a perdu par suite de la concurrence et de l'imitation une partie de son importance; il en est de même des fabriques d'étamine. Les étoffes de laine que l'on y fabrique aujourd'hui sont les serges, les espagnolettes, les castorines et les couvertures; le Mans, Saint-Calais et Mayet sont les centres de cette industrie. Des mécaniques propres à carder, à peigner et à filer la laine pour la confection de ces marchandises, existent dans ces dernières villes et à Sablé. Il existe des filatures de coton à Vouvray-sur-Loir, à Mamers, à Pont-Lieue, etc., etc., etc. On fabrique aussi des cotonnades, telles que flanelles, futaines et retors. Sur divers points du département on travaille la soie que l'on y recueille. Les autres industries les plus répandues sont : les tanneries, les corroieries, les mégisseries, les fabriques de gants, les papeteries, les scieries de bois, les marbreries, les tuileries, les briqueteries, les poteries, les faïenceries et les verreries. Le Mans possède un bel établissement de peinture sur verre et une fabrique de vitraux. Il y a de belles forges à la Gaudinière, commune de Sougé-le-Ganelon, à Antoigné, commune de Saint-James, à Cormorin ou Montmirail, commune de Champrond, à l'Aune, commune de Montreuil-le-Chétif, et à Chemiré. A Sainte-Croix, près du Mans, il y a une fonderie de cloches; enfin, il y a au Mans, à l'établissement de Saint-Pavin, une fonderie de fontes en activité.

Le département de la Sarthe étant essentiellement agricole, son commerce a pour objet, non-seulement les produits de l'industrie manufacturière, mais encore ceux de l'agriculture, qui sont très-abondants. Les bestiaux en forment une des branches les plus considérables; plus de 5,000 bœufs maigres et plus de 6,000 porcs sont vendus chaque année aux marchés du Mans. Viennent ensuite les exportations de volailles, de poulardes, d'oies grasses, de gibier et d'œufs, dont la Flèche et le Mans sont les principaux dépôts. Il s'expédie aussi, principalement par les ports du Havre et de Saint-Malo, une quantité considérable de conserves alimentaires. La plume d'oie, la graine de trèfle, l'huile de noix et l'huile de chènevis sont aussi au nombre des articles les plus ordinaires du commerce. Il se fait encore vers Paris et la Normandie des envois considérables de noix, de marrons et de fruits cuits. Somme toute, l'industrie commerciale procure au département un revenu annuel d'environ 50,000,000 de francs.

Le nombre des foires du département est de 186; elles se tiennent dans 39 communes, et durent 200 journées. Les plus importantes sont celles du Mans, 12 foires; de la Flèche, 12; de Sillé-le-Guillaume, 8; du Lude, 8; de Vibraye, 7; de Fresnay, 7; de la Ferté-Bernard, 7; de Bonnétable, 7; de Saint-Calais, 6; d'Écommoy, 6; de Mamers, de Mayet et de la Suze, 6. Celles de la Pentecôte et de la Toussaint, au Mans, durent chacune 8 jours.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Sarthe était de 621,160 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 473,071 habitants, savoir : 229,381 hommes, et 243,690 femmes. Le chef-lieu de préfecture est au Mans; le département est divisé en 4 arrondissements communaux, 33 cantons, 391 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de la Sarthe est compris dans la 13e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et dans l'arrondissement minéralogique du Mans, dépendant de la division du nord-ouest.

La Sarthe forme la 2e subdivision de la 18e division militaire, dont le quartier général est à Tours. Il y a à la Flèche un collége militaire ou prytanée impérial. La compagnie de gendarmerie du département dépend de la 2e légion, dont le chef-lieu est à Chartres. Il y a au Mans un dépôt de recrutement.

Les tribunaux de première instance des quatre chefs-lieux d'arrondissement et les tribunaux de commerce de Mamers et du Mans sont du ressort de la cour impériale d'Angers.

Le département de la Sarthe forme, avec celui de la Mayenne, le diocèse d'un évêché dont le siége est au Mans. L'évêché du Mans est premier suffragant de l'archevêché de Tours; il y a dans le département 5 cures de première classe, 33 de seconde, 350 succursales et 95 vicariats. Le Mans possède un grand séminaire établi dans l'ancienne abbaye de Saint-Vincent; à Précigné, il y a un petit séminaire. Les bénédictins ont une abbaye à Solesmes, près de Sablé, et dans la commune de Sainte-Croix il y a une communauté mère des frères de Saint-Joseph avec une institution secondaire ecclésiastique. Le diocèse du Mans est un de ceux qui comptent le plus de communautés religieuses des deux sexes.

L'académie départementale de la Sarthe a sous sa surveillance le lycée impérial du Mans, les collèges communaux de Mamers, de Courdemanche et de Sablé, une école normale primaire, 25 institutions et pensions, 346 écoles primaires communales ou privées, des écoles chrétiennes, des écoles d'adultes, etc., etc., etc. Le département de la Sarthe appartient au 15e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Alençon.

Nous avons dit que le revenu territorial du département était évalué à 20 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent 12 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Les *Aulerces Cénomans* occupaient le territoire du département de la Sarthe. Ils sont comptés par Tite-Live au nombre des peuplades gauloises qui, sous la conduite de Bellovèse, envahirent l'Italie et s'établirent dans le nord de la péninsule. Ils furent soumis par Crassus, l'un des lieutenants de César, à l'époque de la conquête des Gaules. Plus tard, ils prirent une part énergique à l'insurrection gauloise, dont Vercingétorix fut le chef et le martyr. Le pays, soumis à la domination romaine sous les Césars, s'en affranchit, et vécut d'une existence indépendante avec tout le reste des nations occidentales de la Gaule, jusqu'au milieu du ve siècle, où il subit la domination d'un chef franc, Régnomer. Le christianisme, prêché dans le pays par saint Julien, y avait depuis longtemps fait de nombreux prosélytes, et, pendant les premiers siècles de notre histoire, la plus grande autorité du pays fut celle des évêques du Mans, dont plusieurs se signalèrent par leur charité, leurs lumières et leurs fondations pieuses. Leur influence bienfaisante répare un peu les malheurs que l'anarchie sanglante de cette époque fit peser sur le Maine, comme sur le reste de notre pays. Après avoir joui d'un moment de calme sous Charlemagne, qui traversa la contrée en se rendant en Espagne, le Maine, dont la capitale était devenue une ville importante, excita la convoitise des divers successeurs de Charlemagne, et fut enfin envahi par le duc de Normandie, Guillaume le Conquérant. « Quelques années avant sa descente en Angleterre, dit M. Augustin Thierry, Guillaume fut reconnu pour suzerain du Maine par Herbert, comte de ce pays, grand ennemi de la puissance angevine, et à qui ses excursions nocturnes dans les bourgs de l'Anjou avaient fait donner le nom bizarre et énergique d'*Éveille-chiens*. Comme vassaux du duc de Normandie, les Manceaux lui fournirent de bonne grâce leur contingent de chevaliers et d'archers; mais, quand ils le virent occupé des soins et des embarras de la conquête, ils songèrent à s'affranchir de la domination normande. Nobles, gens de guerre, bourgeois, toutes les classes de la population concoururent à cette œuvre patriotique : les châteaux gardés par les soldats normands furent attaqués et pris l'un après l'autre; Turgis de Tracy et Guillaume de la Ferté, qui commandaient la citadelle du Mans, rendirent cette place, et sortirent du pays avec tous ceux de leurs compatriotes qui avaient échappé aux représailles et aux vengeances populaires. Le mouvement imprimé aux esprits par cette insurrection ne s'arrêta pas lorsque le Maine eut été rendu à ses seigneurs nationaux, et l'on vit éclater dans la principale ville une révolution d'un autre genre. » Cette révolution, dont nous parlerons plus en détail en nous occupant de la ville même qui en fut le théâtre, eut pour premier résultat la fondation d'une commune au Mans. Mais la querelle se prolongeant, Guillaume en profita pour envahir le pays. Ses soldats dévastèrent toute la contrée, et telle fut la terreur répandue partout par leurs excès, que les places fortes se hâtèrent de se soumettre, et les principaux citoyens du Mans apportèrent les clefs de leur ville au roi, qui campait sur les bords de la Sarthe. Ils lui prêtèrent serment, et Guillaume leur assura la conservation de leurs anciennes franchises; mais il ne paraît pas qu'il ait maintenu l'établissement de la commune.

Les Manceaux, dont l'humeur libre et fière est constatée par les plus vieux historiens, se révoltèrent plusieurs fois sous les successeurs de Guillaume. Le comté du Maine fut réuni aux domaines du comte d'Anjou, appartint aux Plantagenets, qui, en arrivant au trône d'Angleterre, firent passer leurs comtés sous la domination anglaise. Le Maine fut, sous Philippe-Auguste, réuni à la couronne de France, après l'assassinat commis par Jean Sans-terre sur son neveu Arthur et la confiscation prononcée contre le meurtrier. A partir de ce moment, le Maine est plusieurs fois donné comme apanage à des princes du sang royal, et d'abord possédé par Charles d'Anjou, frère de saint Louis et roi de Naples Il ne fait définitivement retour à la couronne que sous Louis XI, en 1481.

Pendant la guerre de cent ans, le pays fut le théâtre d'une guerre acharnée. Le duc de Lancastre s'y était établi sous Charles V : celui-ci rappelle d'Espagne Bertrand du Guesclin, qui taille en pièces les Anglais à quelques lieues du Mans, à Pont-Vallain, en 1370. Aidé d'Olivier de Clisson, il les défait encore en plusieurs rencontres. En 1424, après la funeste bataille de Verneuil, le comte de Salisbury vient mettre le siége devant le Mans, foudroie la ville avec son artillerie, usage nouveau alors de ces canons qui avaient un siècle auparavant contribué à notre défaite à Crécy : la ville se rend après vingt jours de résistance. La guerre continue cependant à ravager le pays; le Mans est repris par les Français, puis par Talbot, qui met à mort ceux des habitants qui se sont soulevés contre l'étranger. Enfin, en 1443, les Anglais sortent du Maine pour n'y plus rentrer. Pendant cette longue lutte, un gentilhomme manceau, Ambroise de Loré, à qui il ne manqua qu'une scène plus éclatante pour obtenir plus de gloire, se rendit fameux dans le pays par sa bravoure et sa lutte opiniâtre contre les conquérants.

Le faible Henri VI, en épousant Marguerite d'Anjou, fille du roi René, avait restitué les comtés d'Anjou et du Maine à son beau-père, « dont les titres pompeux ne répondaient guère à la maigreur de la bourse, » dit Shakspeare. Il faut voir dans le *Henri VI* du grand poëte, avec quelle amertume les seigneurs anglais reprochèrent cette concession à leur roi. « Par la mort de celui qui est mort pour tous, dit Salisbury, ces comtés étaient la clef de la Normandie. Pourquoi pleures-tu, Warwick, mon valeureux fils? — Warwick. Je pleure de douleur en voyant ces pays perdus pour nous sans retour; car, s'il restait quelque espoir de les recouvrer, mon épée verserait du sang, mes yeux ne verseraient point de larmes. L'Anjou, le Maine! C'est moi qui ai conquis ces deux provinces, c'est ce bras qui les a domptées. Eh quoi! ces villes dont la prise m'a coûté des blessures, faut-il que je les voie rendre avec des paroles de paix, mordieu! — York. Périsse le duc de Suffolk, qui ternit l'honneur de cette île belliqueuse! La France m'aurait arraché le cœur avant de me faire souscrire à un pareil traité. » Henri VI tenta de ne pas exécuter ce traité fatal à sa puissance et à son honneur; mais le roi de France ne tarda pas à lui reprendre ces deux provinces.

Le Maine fit retour à la couronne de France après la mort de son dernier comte, Charles, neveu de René d'Anjou, qui avait institué pour son héritier le roi Louis XI. Cette province, si éprouvée par la guerre étrangère, fut encore dévastée par la guerre civile que les passions religieuses y allumèrent au xvie siècle.

Les premiers prédicateurs du calvinisme, dans le Maine, furent Henri Salvert, qui y vint de Tours en 1559, et Merlin, de la Rochelle, un des disciples de Théodore de Bèze. Les progrès de la nouvelle doctrine furent rapides : un an après, un consistoire était établi au Mans, et seize ministres étaient institués; Mamers devint bientôt l'un des plus ardents foyers du protestantisme dans cette contrée. Mais la guerre ayant éclaté, les calvinistes s'emparèrent du Mans, qu'ils occupèrent pendant trois mois : les catholiques reprirent bientôt la ville, et y exercèrent d'atroces vengeances. Ces cruautés rendirent plus tard inutile au Mans le massacre de la Saint-Barthélemy. L'édit de Nantes rétablit le calme dans ce pays, et un peu de tolérance à l'égard des réformés. Ils établirent au Mans un Temple qui subsista jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes : le lieu, où il était bâti porte encore le nom de *Chemin du Prêche*.

Le pays resta tranquille jusqu'à la révolution; à cette époque, la population s'y prononça en général pour la cause des réformes. Elle envoya à la Convention les députés Sieyès, Levasseur, Letourneur, Phelippeaux. Mais la contrée fut cruellement éprouvée par la guerre civile dont l'Ouest fut le théâtre. Les Vendéens entrèrent dans le pays en décembre 1793; ils étaient commandés par la Rochejacquelein. Le Mans, dégarni de troupes, tenta de leur résister; les gardes nationales défendirent bravement

les approches de la ville; mais il fallut céder au nombre, et les Vendéens s'emparèrent de la ville. Deux jours après ils en étaient chassés après un combat sanglant par les généraux républicains Marceau et Westermann. La pacification du département fut due aux efforts intelligents du général Hoche, et le pays commençait à respirer, quand la chouannerie y éclata. Les chouans, sous la conduite de M. de Bourmont, surprirent le Mans pendant la nuit du 13 octobre 1799, et le gardèrent pendant trois jours. Du reste, cette guerre peu sérieuse fut bientôt terminée, grâce à l'activité du général Brune.

Depuis cette époque, rien d'important ne s'est passé dans ce pays. Rappelons seulement que le département qui avait envoyé au conseil des Cinq-Cents Carnot, Daunou, Chénier, Legendre, envoya, sous la restauration, siéger à la chambre des députés le général la Fayette et Benjamin Constant.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Le Mans (lat. 48° 0′ 35″, long. 2° 8′ 19″ O.). — Le Mans, *Vindinum Cœnomanum*, grande et ancienne ville épiscopale, qui dépendait autrefois du parlement de Paris, de l'intendance de Tours, était chef-lieu d'élection, avait présidial, bailliage, maîtrise particulière, gouvernement particulier, lieutenance de maréchaussée, et de nombreuses congrégations religieuses. C'est aujourd'hui le chef-lieu du département, du 4e arrondissement communal, et de trois cantons. Elle possède tribunaux de 1re instance et de commerce, chambre consultative des manufactures, société d'agriculture, sciences et arts, lycée impérial, bibliothèque, etc., etc. Sa population est de 27,059 habitants, et elle est située sur la Sarthe à 214 kilomètres au sud-ouest de Paris.

Cette ville était au temps des Romains la capitale des *Aulerces Cénomans*; elle date probablement du second siècle après Jésus-Christ. *Vindinum* fut fortifié par les Romains, et des restes de cette enceinte se sont conservés jusqu'à nos jours : des fouilles ont fait découvrir à Allonnes, à une lieue du Mans, un grand nombre de médailles datant du haut empire, des débris de vases, de colonnes, de fresques, dont les couleurs avaient gardé leur vivacité; il est probable que ce fut là le premier emplacement de cette ville, et que, transportée plus tard à la place où elle existe aujourd'hui, elle aura été rebâtie en partie avec les débris de l'ancienne ville. « Deux tours de la place des Jacobins, dit M. Cauvin, démolies en 1778, renfermaient dans leurs fondements une quantité prodigieuse de grosses pierres sculptées, des morceaux considérables de colonnes, de corniches, d'architraves, entassés sans liaison, et provenant de constructions romaines. Ces ruines ne pouvaient être que celles d'Allonnes. » (*Statistique de l'arrondissement du Mans.*) Si les médailles trouvées à Allonnes remontent jusqu'à Jules César, celles que des fouilles ont mises au jour sur l'emplacement actuel du Mans ne remontent qu'au second siècle de notre ère. Saint Julien vint y prêcher l'Evangile, on ne sait au juste à quelle époque. La légende raconte qu'il constata la sainteté de sa mission en faisant jaillir une source au milieu d'un village du pays, qui manquait d'eau. Le gouverneur romain, Défensor, ayant appris ce miracle, fit venir le saint, écouta ses instructions, et se convertit à la foi chrétienne, ainsi que sa femme Goda, et presque toute la population du pays. Il fonda plusieurs édifices religieux, et entre autres le monastère connu sous le nom d'*Abbaye du Pré*. Après avoir partout fait fructifier dans le pays les semences de la foi, saint Julien se retira à quelques lieues du Mans, dans un ermitage, autour duquel se forma le bourg de Saint-Martial ou Marceau.

Le Mans, comme nous l'avons dit, fut quelque temps indépendant des Romains, et fit partie de la république armoricaine. Cependant, lors de l'invasion des Francs sous Clovis, il est soumis à un chef franc, nommé Régnomer, que Clovis fait bientôt périr. Visité plusieurs fois par les rois des deux premières races, le Mans était à l'époque une ville importante; André Duchesne la compte au nombre des *quatre villes rouges*, ainsi nommées de la couleur des briques, qui formaient les fortifications :

> Bourges, Autun, le Mans avec Limouges,
> Furent jadis les quatre villes rouges.

Malgré ces fortifications, le Mans fut pris par Lothaire Ier, plus tard forcé de se rendre aux Bretons, et pillé par ceux-ci, auxquels s'étaient joints des Normands. Pendant toute cette première période, l'histoire de la ville n'est guère que celle de ses désastres, auxquels le dévouement de ses évêques ne peut remédier qu'imparfaitement. Parmi ces prélats, on cite le Saxon Aldric, élevé au siége épiscopal du Mans en 832, qui fonda deux hospices, plusieurs monastères, fit transporter dans la cathédrale des reliques précieuses, établit dans la ville des fontaines, qu'alimentait un aqueduc. Son nom resta longtemps vénéré comme celui d'un des bienfaiteurs de la cité, et jusqu'à la révolution sa statue domina la tour de la cathédrale.

Nous avons dit comment, à l'époque de la conquête de l'Angleterre par les Normands, le Mans sut un moment s'affranchir à la fois de la domination de l'étranger et de la tyrannie de ses seigneurs. Nous empruntons aux lettres de M. Augustin Thierry sur l'histoire de France les détails de cette révolution : « Après avoir combattu pour l'indépendance du pays, les bourgeois du Mans, rentrés dans leurs foyers, commencèrent à trouver gênant et vexatoire le gouvernement de leur comte, et s'irritèrent d'une foule de choses qu'ils avaient tolérées jusque-là. A la première taille un peu lourde, ils se soulevèrent tous et formèrent entre eux une association jurée, qui s'organisa sous des chefs électifs et prit le nom de commune. Le comte régnant était en bas âge; il avait pour tuteur Geoffroy de Mayenne, seigneur puissant et renommé à cause de son habileté politique. Cédant à la force des choses, Geoffroy, en son nom et au nom de son pupille, jura la commune et promit obéissance aux lois établies contre son propre pouvoir; mais il le fit de mauvaise foi. Par force ou par crainte, l'évêque du Mans et les nobles de la ville prêtèrent le même serment; mais quelques seigneurs des environs s'y refusèrent, et les bourgeois, pour les réduire, se mirent en devoir d'attaquer leurs châteaux. Ils marchaient à ces expéditions avec plus d'ardeur que de prudence, et montraient peu de modération après la victoire. On les accusait (reproche très-grave dans ce siècle) de guerroyer sans scrupule durant le carême et la semaine sainte; on leur reprochait aussi de faire trop sévèrement et trop sommairement justice de leurs ennemis ou de ceux qui troublaient la paix de la commune, faisant pendre les uns et mutiler les autres sans aucun égard pour le rang des personne. Voici quelques traits de cette orageuse et courte destinée, racontés par un historien du temps : « Il arriva qu'un des barons du pays, nommé Hu» gues de Sillé, attira sur lui la colère des membres de » la commune en s'opposant aux institutions qu'ils » avaient promulguées. Ceux-ci envoyèrent aussitôt des » messagers dans tous les cantons d'alentour, et rassem» blèrent une armée qui se porta avec beaucoup d'ardeur » contre le château de Sillé. L'évêque du Mans et les » prêtres de chaque paroisse marchaient en tête avec les » croix et les bannières. L'armée s'arrêta pour camper à » quelque distance du château, tandis que Geoffroy de » Mayenne, venu de son côté avec ses hommes d'armes, » prenait son quartier séparément. Il faisait semblant de » vouloir aider la commune dans son expédition; mais il » eut, dès la nuit même, des intelligences avec l'ennemi, » et ne s'occupa d'autre chose que de faire échouer l'en» treprise des bourgeois. A peine fut-il jour, que la garni» son du château fit une sortie avec de grands cris; et, » au moment où les nôtres, pris au dépourvu, se levaient » et s'armaient pour combattre, dans toutes les parties » du camp des gens apostés répandirent qu'on était trahi, » que la ville du Mans venait d'être livrée au parti en» nemi. Cette fausse nouvelle, jointe à une attaque im» vue, produisit une terreur générale; les bourgeois et » leurs auxiliaires prirent la fuite en jetant leurs armes; » beaucoup furent tués, tant nobles que vilains, et l'évê-

» que lui-même se trouva parmi les prisonniers. Geoffroy » de Mayenne, de plus en plus suspect aux gens de la » commune, et craignant leur ressentiment, abandonna » la tutelle du jeune comte et se retira hors de la ville » dans un château nommé la Geôle. Mais la mère de » l'enfant, Guersende, fille du comte Herbert, qui entre- » tenait avec Geoffroy un commerce illicite, s'ennuya » bientôt de son absence, et ourdit sous main un complot » pour lui livrer la ville. Un dimanche, par la connivence » de quelques traîtres, il entra avec quatre-vingts cheva- » liers dans un des forts de la cité, voisin de la principale » église, et de là se mit à guerroyer contre les habitants. » Ceux-ci, appelant à leur aide les barons du pays, as- » siégèrent la forteresse. L'attaque était difficile, parce » que, outre le château, Geoffroy de Mayenne et ses » gens occupaient deux maisons flanquées de tourelles; » les nôtres n'hésitèrent pas à mettre le feu à ces mai- » sons, quoiqu'elles fussent tout près de l'église, qu'on » eut peine à préserver de l'incendie. Ensuite l'attaque du » fort commença, à l'aide de machines, si vivement que » Geoffroy, perdant courage, s'échappa de nuit, disant » aux siens qu'il allait chercher du secours. Les autres » ne tardèrent pas à se rendre; et les bourgeois rentrés » en possession de leur forteresse, en rasèrent les mu- » railles intérieures jusqu'à la hauteur du mur de ville, » ne laissant subsister en entier que les remparts tournés » vers la campagne. »

Mais en 1073 survint Guillaume le Conquérant, réclamant la souveraineté du Maine. Il fallut céder et se soumettre, lui prêter serment, et recevoir comme un don la conservation des anciennes franchises municipales; l'histoire ne faisant plus mention de la commune, il est probable qu'elle cessa d'exister.

Nous n'avons pas à rappeler ici par combien de dominations successives passa le Mans en même temps que la province dont il était la capitale. Parmi les faits purement locaux, nous devons mentionner une effroyable famine qui, en 1085, désola la ville; le setier de blé se vendit, à ce qu'on prétend, jusqu'à quarante-trois francs. Le clergé et le peuple obtinrent de l'évêque Hoël que l'or et l'argent qui couvraient le maître-autel de la cathédrale seraient consacrés à acheter des subsistances; peu après un incendie dévora une partie de la ville. D'autres famines, de nouveaux incendies, des sièges meurtriers éprouvèrent la malheureuse ville pendant les XIe et XIIe siècles. Prise par Jean Sans-terre en 1199, elle est démantelée; mais Philippe-Auguste fit relever ses murailles, et chargea de la défendre Guillaume des Roches, qui la livra à Jean Sans-terre. Le roi de France s'en empara de nouveau (1202).

« En 1219, dit M. Cauvin, la reine Bérengère, veuve de Richard Cœur-de-lion, comtesse du Maine, assiste le 23 août, veille de Saint-Barthélemy, à un duel qui eut lieu sur la place Saint-Pierre, entre Raoul de Flory, champion de Huet de Corleiant, et Joscet Lefevre, champion de Hodeburge, sœur de Corleiant, que celui-ci voulait priver de la succession de leur père parce qu'elle avait forfait à l'honneur. Le dernier succomba; et Raoul Lenterré, sacristain de Saint-Pierre, eut, suivant l'usage, le bouclier et la lance du vaincu. »

Ce fut près du Mans que le roi Charles VI ressentit les premières atteintes de cette démence qui devait être si fatale à la France. Il passait devant la maladrerie de Saint-Lazare, sur le chemin de Sablé, lorsqu'un homme de figure sinistre, vêtu d'une cotte blanche, tête et pieds nus, sort du taillis, se jette à la bride du cheval du roi, en s'écriant : « Arrête, noble sire, tu es trahi. » On l'éloigne, mais pendant longtemps il suit le roi en répétant le même cri. Il faisait une chaleur étouffante: le roi chevauchait silencieux et comme frappé de l'avertissement qu'il venait de recevoir, quand un page, qu'endormait l'excessive chaleur, laisse tomber la lance du roi, qu'il portait, sur le casque que portait un autre page. A ce bruit, le roi tressaille, tire l'épée, puis se précipitant sur le duc d'Orléans : « Sus aux traîtres! s'écrie-t-il, ils veulent me livrer. » Le duc échappe à sa fureur, mais avant qu'on pût se rendre maître du pauvre insensé, il avait tué cinq hommes. Cette folie fut pour le Mans, comme pour le reste de la France, le signal des plus affreux désastres. Pris par les Anglais, il ne fut rendu à la couronne qu'en 1447. Dunois y entra le 16 mars à la tête de 7,000 hommes. L'allégresse fut si vive, qu'on institua, en souvenir de cette délivrance, une procession solennelle qui eut lieu pendant plus d'un siècle.

Agité par les querelles religieuses, pris par les protestants, repris par les catholiques en 1562, le Mans fut en 1589 assiégé par Henri IV. Le gouverneur, Bois-Dauphin, qui tenait pour la Ligue, après avoir brûlé un grand nombre de maisons dans les faubourgs comme s'il se préparait à une défense énergique, se rend à la seconde volée de canon. Les habitants donnèrent au roi vingt sept mille écus pour payer ses Suisses Bois-Dauphin leur avait brûlé pour cinq cent mille livres environ de bâtiments.

Le roi Louis XIII passa plusieurs fois au Mans; il fit démolir en 1617 le château, et en donna l'emplacement à la ville. Des maladies contagieuses, une famine désolèrent encore la ville à cette époque. En 1625, on prit des mesures sévères pour arrêter les progrès de l'épidémie; parmi les prescriptions de la police, nous remarquons celles-ci : Défense de nourrir des porcs, des lapins et des pigeons dans l'intérieur de la ville; injonction aux mendiants de se retirer dans deux endroits où ils seront renfermés; défense d'en sortir, sous peine du fouet et de la marque; enfin, défense aux habitants *soupçonnés* d'être atteints de la maladie de quitter leurs maisons, sous peine d'être poursuivis à coups de pierres ou d'arquebuse. L'épidémie n'en fit pas moins d'affreux ravages pendant les années suivantes.

Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles, la tranquillité du Mans ne fut troublée qu'en 1675 par une émeute, à l'occasion d'un nouveau tarif. Nous trouvons à cette époque un arrêt assez curieux du parlement, qui enjoint au messager chargé du service entre le Mans et Tours (vingt lieues) de ne pas mettre plus de *deux jours* pour faire ce trajet. En 1760, grâce aux progrès des temps, la voiture qui avait le monopole du transport des voyageurs de Paris au Mans, ne devait mettre que *quatre jours et demi* en été, et *cinq jours et demi* en hiver. Ce trajet se fait aujourd'hui en quelques heures.

Le Mans, qui s'était en 1789 prononcé pour la révolution, fut troublé par une émeute causée par la cherté des grains; de plus grands malheurs allaient fondre sur la capitale du Maine.

Le 10 décembre 1793, l'armée vendéenne, sous les ordres de la Rochejacquelein, après avoir enlevé quelques retranchements élevés à la hâte et défendus par des gardes nationales, entra à quatre heures du soir au Mans, d'où avaient fui tous les hommes compromis par leur dévouement à la révolution. Épuisés par le combat et des marches forcées, les Vendéens passèrent la nuit et le jour suivant à se reposer; mais sentant l'impossibilité de tenir dans une place ouverte de toutes parts, ils se préparent à partir, le 12 au matin, quand vers le milieu du jour apparaissent les hussards de l'avant-garde républicaine. Ceux-ci chargent aussitôt les royalistes. Laissons à M. Thiers le soin de rapporter cette affaire si importante dans l'histoire de nos malheureuses guerres : « La confusion se mit d'abord parmi les Vendéens; mais quelques mille braves, conduits par la Rochejacquelein, vinrent se former en avant de la ville, et forcèrent Westermann et ses hussards à se replier sur Marceau, qui arrivait avec une division. Kléber était encore en arrière avec le reste de l'armée. Westermann voulait attaquer sur-le-champ, quoiqu'il fît nuit. Marceau, entraîné par son tempérament bouillant, mais craignant le blâme de Kléber, dont la force froide et calme ne se laissait jamais emporter, hésite; cependant, entraîné par Westermann, il se décide et attaque le Mans. Le tocsin sonne, la désolation se répand dans la ville. Westermann, Marceau, se précipitent au milieu de la nuit, culbutent tout devant eux, et, malgré un feu terrible des maisons, parviennent à refouler le plus grand nombre des Vendéens sur la grande place de la ville. Marceau fait couper à sa droite et à sa gauche les rues aboutissant à cette place, et tient ainsi les Ven-

déens bloqués. Cependant sa position était hasardée ; car, engagé dans une ville au milieu de la nuit, il aurait pu être tourné et enveloppé. Il envoie donc un avis à Kléber pour le presser d'arriver au plus vite avec sa division. Celui-ci arrive à la pointe du jour. Le plus grand nombre des Vendéens avaient fui ; il ne restait que les plus braves pour protéger la retraite. On les charge à la baïonnette, on les enfonce, on les disperse, et un carnage horrible commence par toute la ville. Jamais déroute n'avait été si meurtrière. Une foule considérable de femmes laissées en arrière furent faites prisonnières. Marceau sauva une jeune personne qui avait perdu ses parents, et qui, dans son désespoir, demandait qu'on lui donnât la mort. Elle était modeste et belle ; Marceau, plein d'égards et de délicatesse, la recueillit dans sa voiture, la respecta, et la fit déposer en lieu sûr. Les campagnes étaient couvertes au loin des débris de ce grand naufrage. Westermann, infatigable, harcelait les fuyards. Quelques jours après Marceau et Kléber anéantissaient à Savenay les derniers restes de cette vaillante armée, qui avait tenu en échec la révolution. La Vendée n'existait plus.

Plus tard, quand cette formidable guerre, réduite à une guerre de partisans, fut devenue ce qu'on appela la chouannerie, M. de Bourmont, dans la nuit du 18 octobre 1799, surprend le Mans et y pénètre par trois côtés à deux heures du matin. Il s'empare de toute la ville ; mais la caserne de Saint-Vincent, défendue par une partie de la 40e demi-brigade, lui oppose la plus énergique résistance ; les soldats ne font leur retraite qu'après avoir épuisé toutes leurs munitions. Les chouans brûlent les papiers de la mairie, désarment les habitants, enlèvent les caisses publiques, puis se retirent vers Sablé après trois jours d'occupation.

Depuis cette époque le Mans n'a plus été le théâtre d'aucun événement digne d'être rapporté.

La cathédrale du Mans est un majestueux édifice appartenant à diverses époques : les statues du portail appartiennent au VIe siècle ; la voûte de la nef, au IXe siècle ; elle a été élevée par saint Aldric, qui consacra l'église à saint Julien. Mais les travaux étaient à peine terminés, que l'église fut ravagée par les Normands. Ce ne fut qu'au XIe siècle qu'on reprit sérieusement les travaux : l'église ne fut terminée qu'en 1434. La nef, avec ses bas côtés, offre un parallélogramme régulier de 174 pieds de long sur 30 de large ; la hauteur de l'édifice est de 190 pieds, et la tour qui le domine s'élève de 198 pieds au-dessus du pavé. On remarque surtout la beauté de la rose, du bras méridional de la croix, les figures bizarres qui ornent les chapiteaux, et l'élégance du chœur, dont la construction, postérieure à celle de la nef, présente un monument du style gothique le plus élégant.

L'église de la Couture, du XIIIe siècle, et Saint-Julien-du-Pré, du XIe, présentent aux regards de l'archéologue un des sujets d'étude les plus intéressants et les plus variés.

Le musée de la ville possède une riche collection d'antiquités et quelques bons tableaux des maîtres. La bibliothèque est une des plus complètes des bibliothèques départementales ; on y admire un grand nombre d'antiques manuscrits.

Le Mans est la patrie de plusieurs hommes célèbres : la Croix du Maine, savant bibliographe, né en 1552, auteur d'une *Bibliothèque française*, contenant le catalogue de tous nos écrivains jusqu'à cette époque, accusé d'être attaché à la réforme, il périt assassiné à l'âge de quarante ans ; le spirituel comte de Tressan, l'ornement, économiste distingué du XVIIIe siècle, et qui eut l'heureux talent de déplaire à madame de Pompadour ; il composa divers ouvrages estimés ; nommé membre de l'Institut dès la fondation de cette compagnie par la Convention, il mourut en 1800.

La ville du Mans est dans une situation agréable sur le penchant d'un côteau et sur les bords de la Sarthe, que l'on y passe sur trois ponts. La ville basse est généralement mal bâtie ; la ville haute est plus régulière, mais le quartier neuf est le beau quartier. Les principales rues de la ville viennent aboutir à la place des Halles. La cathédrale et l'église Notre-Dame-du-Pré sont les deux monuments les plus curieux à visiter. Son commerce consiste principalement en grains, légumes, bestiaux ; ses volailles sont célèbres depuis longtemps. On se rappelle que le crime dont est accusé le chien Citron dans les *Plaideurs* de Racine est d'avoir mangé un *bon chapon du Maine* :

> Appelez les témoins. — Je les ai dans ma poche :
> Tenez, voici la tête et les pieds du chapon ;
> Voyez-les et jugez. — Je les récuse. — Bon !
> Pourquoi les récuser ? — Monsieur, ils sont du Maine.
> — Il est vrai que du Mans il en vient par douzaine.

Le Mans possède des fabriques de toiles, de papier, de vitraux, de savon, de cuir, et de bougies fort estimées.

Les armes du Mans sont : *d'azur à la croix de gueules à trois chandeliers d'église d'argent, 2 et 1, et une clef de même posée en pal sur le chandelier de la pointe ; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Allones. — Allones, village, 851 habitants, situé à 6 kilomètres au sud du Mans, paraît être l'emplacement de l'antique *Suindinum*. On y a découvert un grand nombre de débris, et l'on reconnaît encore le tracé de l'ancienne ville. Près de là existait un château appelé la *Tour des Fées*, dont il reste encore quelques ruines. Cette tour était encore habitée en 1614. Lorsque Louis XIII et sa mère Marie de Médicis vinrent dans le pays, ils furent complimentés à leur passage par la dame de la Tour des Fées.

Allones possède des fabriques de toiles et de cotonnades et des briqueteries.

La Suze. — La Suze, chef-lieu de canton, peuplé de 2,422 habitants, et situé à 18 kilomètres au sud-ouest du Mans, sur la rive gauche de la Sarthe, que l'on y passe sur un pont de neuf arches, est une petite ville commerçante qui doit son origine à un château qui appartenait dès le XIe siècle à une famille du même nom. Les seigneurs de la Suze sont célèbres dans les guerres du moyen âge. Plus tard, cette châtellenie fit partie des domaines de ce Gilles de Laval, maréchal de Retz, dont l'histoire est si horrible. (Voir les articles *Champtocé* dans le département de Maine-et-Loire, *Machecoul*, département de la Loire-Inférieure, *Tiffauges*, département de la Vendée.) Le château de la Suze fut le théâtre des crimes inénarrables de ce seigneur, dont une partie de la vie avait pourtant été exempte de toute souillure, et qui avait contribué à rendre au roi Charles VII sa couronne. Le château de la Suze, ou plutôt le château de la *Barbe-Bleue*, comme on le dit encore dans le pays, est aujourd'hui en ruines ; et ceux qui ont fait des fouilles pour retrouver les trésors de Gilles de Retz n'ont jamais trouvé sous ses décombres que des ossements de petits enfants, des carcans de fer et des instruments de torture. Sous Louis XIV, la châtellenie de la Suze appartint au ministre d'État Chamillard, qui lui fit rendre le titre de comté qu'elle avait reçu de Charles IX en 1566.

Le chancelier de France Laforêt (1350) et le chanoine le Paige, auteur du *Dictionnaire historique du Maine*, sont nés à la Suze. On visite dans le canton le château de *la Belle Fille* remarquable par l'histoire touchante qui, au XIIe siècle, lui a donné son nom.

Ecommoy. — Ecommoy, chef-lieu de canton, à 24 kilomètres au sud du Mans, est un gros bourg de 3631 habitants, situé dans une contrée sablonneuse mais fertile. — C'était au VIIe siècle un petit village, que l'on voit légué par l'évêque Hadoing à l'abbaye de la Couture. L'église est un bel édifice gothique qui mérite l'attention des archéologues. Ce bourg, qui doit sa prospérité croissante à son industrie, possède des fabriques de toiles, des blanchisseries de fil, des manufactures de faïence et des fours à chaux.

Sillé-le-Guillaume. — Sillé-le-Guillaume, chef-lieu de canton, peuplé de 3,833 âmes, et situé à 30 kilomètres à l'ouest du Mans, au pied d'une colline, dans un pays riche

Digitized by Google

Ruines de l'abbaye de Perseigne.

et sur la lisière de la forêt qui porte son nom, est une des plus anciennes villes du département; elle fait un grand commerce de toiles et de bestiaux. Elle était défendue par un château dont les restes attestent son importance au moyen âge. Les Manceaux l'assiégèrent sans succès, et Guillaume le Conquérant la prit dans le XIe siècle. Située sur les confins des possessions anglaises et françaises, elle fut, pendant la guerre de cent ans, plusieurs fois prise et reprise. Le comte de Richemond s'en empara en 1412. Plus tard, assiégé en 1432 par le comte d'Arundel, elle fut délivrée par Gilles de Laval; mais elle allait de nouveau tomber au pouvoir de l'ennemi, lorsque, par un coup de main hardi, Ambroise de Loré vint à son secours et la délivra.

Le château de Sillé-le-Guillaume est encore bien conservé; il fut construit au XIVe siècle sur l'emplacement d'une plus ancienne forteresse. Il est composé d'un carré long avec cour intérieure, flanqué de quatre tours, dont une, nommée le donjon ou la maîtresse tour, est remarquable par ses murs en grès appareillé de moyenne grosseur et par sa charpente, ronde d'un côté, hexagonale de l'autre; elle a 38 mètres d'élévation et 11 de diamètre, les murailles ont 3 mètres 50 centimètres d'épaisseur. Cette tour se divise en trois étages, celui du rez-de-chaussée forme un cachot. Le portail occidental de l'église paroissiale de Notre-Dame offre de beaux détails qui rappellent l'architecture du XVe siècle.

Ballon. — Ballon et Saint-Ouen-sous-Ballon est un chef-lieu de canton de 2129 habitants, situé à 23 kilomètres au nord du Mans, sur la rive gauche de l'Orne et sur une élévation. Cette petite ville fut au moyen âge une place importante que se disputèrent souvent les Normands et les Manceaux. Philippe-Auguste s'en empara et fit raser le château. Cette forteresse fut plus tard rebâtie; mais en 1417 les Anglais s'en emparèrent et la conservèrent quelque temps, et il en reste d'importants débris, composés d'une grosse tour accompagnée de deux tourelles. La vue s'étend de là sur un ravissant paysage. On croit qu'un souterrain parti de ce point se prolonge sous la grande rue jusqu'à l'auberge de la Tête noire. En 1789, cette petite ville fut le théâtre d'un malheureux événement : MM. Cureau et de Montesson, accusés d'avoir voulu entretenir dans le pays une disette factice, furent tués par les paysans. Leurs meurtriers furent punis de mort.

Ballon fait un commerce important de bestiaux, de graines et de grains.

Saint-Calais (lat. 47°, 55′, 19″; long. 1°, 35′, 28″, O.). — Saint-Calais, chef-lieu d'arrondissement et d'un canton, avec tribunal de première instance et collége communal, est une petite ville de 3,846 habitants, situé à 44 kilomètres à l'est du Mans, sur la petite rivière de l'Anille et dans un bassin peu fertile entouré de landes et de forêts.

Elle portait primitivement le nom d'*Anille* ou *Anisolle*, du nom du ruisseau qui la traverse. Son nom moderne est celui d'un saint qui vint s'y établir au VIe siècle, et fonda un monastère occupé depuis par les bénédictins.

Église de la Ferté-Bernard.

« Cette abbaye, dit M. Edom, était une des quatre dans l'église desquelles on amenait des accusés qui niaient leurs crimes, afin de leur faire jurer sur les reliques des saints qu'ils étaient innocents Les trois autres abbayes étaient celles de Saint-Germain-des-Prés à Paris, de Saint-Martin à Tours et de Saint-Médard à Soissons. » (*Géogr. de la Sarthe.*) L'église, partagée en deux étages, est occupée dans sa partie inférieure par la halle au blé, dans la partie supérieure par le tribunal civil. L'enclos de l'abbaye est devenu une promenade publique. La ville fabrique des étoffes de laine, des serges, des castorines; elle fait un ccommerce assez considérable en grains, volailles et bestiaux.

Bessé. — Bessé-sur-Braye, bourg de 2,336 habitants, à 12 kilomètres au sud de Saint-Calais, est un gros bourg important par son industrie. On y fabrique des toiles, des siamoises et des bougies, et l'on y exploite des fours à chaux.

Près de là se trouve le château de Courtenvaux, propriété héréditaire des Montesquiou, bizarre et pittoresque assemblage de constructions appartenant à différents siècles. Il est adossé à une colline boisée, et l'on y admire une belle galerie de portraits.

Chateau-du-Loir. — Château-du-Loir, *Castrum Lidi*, *Castrum Lœdum*, chef-lieu de canton de 3,080 habitants, est une petite ville située à 50 kilomètres au sud-ouest de Saint-Calais, sur le penchant d'un coteau qui domine la délicieuse vallée du Loir.

Ce n'était jadis qu'un château construit sur un rocher, que la main des hommes avait isolé d'un coteau, au pied duquel coulent deux ruisseaux à droite et à gauche; il se trouvait ainsi entouré de tous côtés. Il était bâti sur une roche de nature calcaire : on a fait sauter et forteresse et rocher, et leurs débris ont comblé le fossé. Ce château était célèbre pour avoir au XIe siècle soutenu un siége de sept ans contre Geoffroy Martel, comte d'Anjou. En 1075, il fut pris par Foulques le Réchin. Plus tard Philippe-Auguste l'enleva à Henri II, roi d'Angleterre, et le rendit à Richard Cœur de lion, alors son ami. C'est maintenant une petite ville de 3,000 âmes, bâtie dans une position délicieuse. Elle fut dévastée, en 1798, par un incendie qui détruisit le quart de ses habitations. Les toiles qu'elle fabrique sont fort estimées. Elle fait, en outre, un grand commerce de marrons et de vins blancs, assez renommés dans le pays. La ville est dominée par un rocher d'où l'on jouit d'une vue ravissante. On y fabrique des toiles : il y a des filatures de coton, des blanchisseries, des tanneries et des fours à chaux. Elle commerce en grains, bestiaux, volailles et vins de son territoire, qui sont assez estimés; elle exporte surtout une grande quantité de marrons.

Les armes de Château-du-Loir sont : *de gueules à un château d'argent crénelé à trois tours couvertes en pointe, sur une onde ombrée d'azur, au chef d'azur chargé de deux fleurs de lis d'or.*

Beaumont-la-Chartre. — Beaumont-la-Chartre est un petit bourg de 718 habitants situé à 34 kilomètres au sud-ouest de Saint-Calais, sur le penchant d'un coteau

Sa forme est celle d'un cœur dont la pointe serait au nord. On y voit encore les restes d'un ancien manoir flanqué de tours carrées; mais ce qu'il y a de plus remarquable à Beaumont c'est son église, qui date des croisades.

Il y avait, avant la révolution, un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Julien de Tours.

Beaumont est la patrie de M. Gustave de Beaumont, ancien député et membre de l'Institut, et d'un savant statisticien, M. A. Guerry.

A quelque distance de Beaumont, au pied d'une colline et sur les bords de la Demée, s'élèvent, dans une situation charmante, les ruines du vieux château de la Marcellière, « dont la construction, dit M. H. Gousson, paraît dater du XVIe siècle. Il est flanqué à droite d'une tour carrée. Il existe aussi de vastes souterrains qui, dit-on, s'étendaient à trois lieues, et pouvaient cacher une armée pendant les guerres civiles du temps de la Ligue. Aujourd'hui on ne peut y pénétrer; les lumières s'y éteignent, et la respiration manque au bout de quelques minutes. »

Poncé. — Poncé, *Pons Cæsaris*, village du canton de la Chartre-sur-Loir, situé à 24 kilomètres au sud de Saint-Calais, et peuplé de 758 habitants. A peu de distance de ce village se trouvent les vestiges d'un fort, dont la construction est attribuée à Jules César. Il existe encore dans le village un temple de construction romaine, qui sert d'écurie. On voit près de là une grotte naturelle, du milieu de laquelle jaillit une source d'eau vive, et qu'entoure une fraîche verdure. — Poncé possède une papeterie, des tuileries et des fours à chaux.

La Flèche (lat. 47° 42′ 4″, long. 2° 24′ 47″ O.). — La Flèche, *Fixa*, *Fixia*, jolie ville, chef-lieu du 3e arrondissement communal et d'un canton, située à 47 kilomètres au sud-ouest du Mans, sur la rive droite du Mans, et peuplée de 7,048 habitants. Elle possède un tribunal de 1re instance, un collége militaire, aujourd'hui le prytanée impérial. Chef-lieu d'élection, elle dépendait autrefois du diocèse d'Angers, du parlement de Paris et de l'intendance de Tours, avait sénéchaussée, présidial, collége et école royale militaire, plusieurs couvents, et formait un gouvernement particulier. On a assigné au nom de cette ville des étymologies diverses; selon les uns, il serait dû tout simplement à la flèche élevée d'une de ses églises; selon d'autres, la Flèche, désignée sous le nom de *Fixa*, *Fisa*, viendrait de ce que la ville fut, en quelque sorte, bâtie sur pilotis. En effet, le château de la Flèche avait été bâti sur des arcades qui coupaient la rivière du Loir. Des deux côtés du château on avait creusé deux canaux, qui formaient de chaque côté une île artificielle, et contribuaient à la sûreté de la forteresse. C'est dans ces deux îles que les premières maisons de la ville furent bâties.

Il est fait mention de la Flèche au XIe siècle. Jean de la Flèche, attaqué par Foulques le Réchin, comte d'Anjou, réclame l'appui du duc de Normandie, Guillaume le Conquérant. Celui-ci lui envoie des troupes; de son côté, Foulques s'allie au comte de Bretagne, et vient assiéger la Flèche. Les Bretons et les Angevins, apprenant que Guillaume en personne arrive au secours de son allié, prennent une résolution héroïque; ils passent le Loir, rompent le pont de bateaux qui unissait les deux rives, afin de se mettre dans la nécessité de ne point reculer, et marchent à l'ennemi. Les deux armées étaient en présence et allaient en venir aux mains, lorsque, par l'intervention de quelques prélats, elles consentirent à traiter et à se retirer chacune de leur côté.

Ce même Jean fut d'une libéralité inouïe envers l'Église, et laissa au clergé une partie de ses biens. Il enrichit l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers; ce dont il est loué, en termes assez naïfs, dans un acte rédigé par un des moines de l'abbaye: « Comme il nous importe d'éviter l'oubli des *choses utiles*, autant qu'il est possible, il est bon de conserver par écrit tout ce qui peut servir aux générations futures; aussi nous écrivons ce qu'un homme noble et de haute valeur, nommé Jean de la Flèche, a donné à Dieu, à Saint-Aubin, et à ses religieux, espérant par là que ses péchés pourront lui être remis par une aussi bonne œuvre; car il n'exigea des moines ni or ni argent; mais tout ce qu'il leur donna fut donné pour le salut de son âme et de celles de ses père et mère. » Suit l'énumération des donations de Jean de la Flèche : l'église de Saint-Odon, la chapelle de son château, « une mesure de terre de la meilleure qualité, au- » tant que quatre bœufs vigoureux en pourraient labourer » en un jour; » plus : des prés, son jardin, son verger, « il décida que ceux qui l'habiteraient seraient sous la » puissance des moines; » plus, la dîme du blé qui serait porté à ses moulins, la dîme du poisson qu'on prendrait dans ses rivières, du pain qui serait cuit au four banal, la dîme de ses vignes. Jean de la Flèche ne crut pas avoir assez fait, et se sentant mourir, ajouta encore de nouvelles donations à celles que nous venons d'énumérer. Aussi obtint-il de l'abbé la promesse d'être enterré revêtu de l'habit de bénédictin. Malheureusement Gaulberg, son second fils, cria à la spoliation. Les moines consentirent à entrer en arrangement; ce qui fut fait moyennant 10 livres 2 deniers, une oie et une mesure d'avoine que l'abbaye consentit à donner pour dédommager l'héritier mécontent : on ne pouvait en être quitte à meilleur marché. Le fils aîné, plus accommodant, avait ratifié toutes les donations de son père, comme cela est mentionné dans l'acte cité ci-dessus. Il s'appelait Hélie : sa vie fut très-malheureuse; trois ans après la mort de son père, sa ville fut prise par Foulques le Réchin, qui la livra au pillage. Ce fut à Hélie que la Flèche dut la construction ou la restauration de l'église de Saint-Thomas, dont la flèche élevée aurait donné à la ville son nom actuel.

La Flèche passa par mariage dans la maison d'Anjou (1110), puis dans la famille des vicomtes de Beaumont, et successivement dans celles de Brienne, de Chamaillard, et enfin d'Alençon en 1391. Son histoire ne présente rien d'intéressant pendant cette période; mais au XVe siècle, elle eut à souffrir de la guerre contre les Anglais, fut prise par eux et ruinée. De la maison d'Alençon elle passa par mariage dans celle de Bourbon, en 1513, et de là date pour elle une nouvelle existence. Ce fut dans cette ville que Jeanne d'Albret devint enceinte d'Henri IV. Celui-ci s'en souvint toujours avec plaisir, et successivement fit réparer les fortifications de la ville, y institua quatre foires franches, et enfin y fonda le collége auquel la ville doit sa prospérité. Henri IV avait donné la seigneurie de cette ville à Fouquet de la Varenne, qui avait rendu à ce prince de complexion amoureuse quelques uns de ces services délicats auxquels l'honnête d'Aubigné s'était refusé si rudement. Confident des faiblesses royales, il était fort bien en cour; il se servit de son crédit auprès du roi pour augmenter la prospérité de sa seigneurie. Les jésuites voulaient établir à la Flèche une université pour faire concurrence à l'académie protestante que Duplessis-Mornay avait fondée à Saumur; mais ils étaient bannis de France depuis le meurtre tenté par Jean Châtel sur la personne d'Henri IV. La Varenne obtint du roi non-seulement leur rappel, mais l'autorisation pour les jésuites de fonder cet établissement, qui devait si rapidement prospérer. Henri leur donna en outre, le château, 100,000 écus, et y attacha un revenu annuel de 20,000 livres, en y réunissant plusieurs abbayes. Les jésuites arrivèrent à la Flèche en 1604, et logèrent d'abord chez la Varenne. On se hâta de mettre à profit les importantes donations faites par le roi; mais les bâtiments si condérables ne furent achevés qu'au bout d'un demi-siècle. A la mort d'Henri IV, les jésuites apportèrent dans leur église le cœur du roi, comme il en avait lui-même exprimé la volonté. Par une indigne profanation, ces reliques furent brûlées en 1793.

Le collége prospéra rapidement et donna à la ville un air d'aisance et de vie. Il suffit de nommer parmi les élèves de cette maison le vrai fondateur de la philosophie en France, René Descartes, le prince Eugène, dont la gloire nous fut si fatale, et, enfin, Pasquier, conseiller au parlement de Paris, qui, sous Louis XV, se montra si hostile à l'ordre des jésuites, et contribua si puissamment à leur expulsion en 1762. A cette époque le collége fut

consacré à l'enseignement gratuit de 150 jeunes nobles destinés à la carrière des armes; les pères de la doctrine chrétienne furent chargés de leur éducation en 1775, mais alors le pensionnat cessa d'être gratuit.

Les jésuites, pendant les dernières années de leur enseignement si brillant, avaient eu pour professeurs à la Flèche : Brumoi, l'auteur de la traduction du théâtre des Grecs, Gresset, et les deux ennemis les plus acharnés de Voltaire : Desfontaines et Fréron.

La Flèche, pendant la révolution, eut à souffrir des guerres civiles. Les Vendéens y entrèrent le 4er décembre 1793, puis quittèrent cette ville pour se diriger sur Angers. Ayant échoué dans cette nouvelle entreprise, ils se rabattirent sur la Flèche, qui, cette fois, leur résista. La garde nationale défendit bravement l'entrée de la ville; mais ils furent obligés de céder au nombre, et plièrent. « Plusieurs Fléchois, dit M. Cauvin, pris les armes à la main, subirent la peine de mort; d'autres, arrêtés dans leur fuite, devaient éprouver un sort pareil. M. de Biré, ancien major au régiment de Bretagne, s'arrache de son lit où le retenaient des infirmités, va implorer la clémence des vainqueurs, et obtient du prince de Talmont la grâce de ces malheureux. » (*Essai sur l'arrondissement de la Flèche.*) La Flèche, qui, quoique ayant toujours fait partie de l'Anjou sous l'ancien régime, avait été réunie à une partie du Maine pour former le département de la Sarthe, devint, en 1800, chef lieu de sous-préfecture. Son collége, abandonné au mois d'août 1792 par les pères de la doctrine, était rouvert depuis le mois de mai 1797. L'empire y créa un prytanée militaire; la restauration y fit une école militaire préparatoire où sont admis en général les fils des officiers pauvres ou tués à la guerre. Le collége, qui a repris son nom impérial de Prytanée, est encore aujourd'hui le monument le plus considérable de la Flèche, ville d'ailleurs propre et bien bâtie. L'église Saint-Thomas, construction massive de l'époque romane, mérite l'attention du voyageur.

Cette ville fabrique des toiles, des colonnades, des gants, des bougies; elle possède des blanchisseries de lin, des tanneries, fait un commerce important de grains, vins, huiles, noix, fruits, cuirs, volailles et bestiaux.

Les armes de la Flèche sont : *d'azur à deux tours crénelées d'argent séparées par une flèche d'or posée en pal avec 3 fleurs de lis d'or en chef.*

Bazouges. — Bazouges-sur-Loir est un joli village de 1,830 habitants, situé à 18 kilomètres à l'ouest et dans le canton de la Flèche. Il possède une église romane, fondée en 1008 par Hugues et Aremburge, qui est un des plus curieux monuments religieux du département. Son plan présente une croix latine à trois absides orientales; le portail occidental offre un plein cintre avec des moulures en zigzags : les colonnes à chapiteaux fantastiques. Enfin, les peintures de sa nef en bois méritent l'attention de l'archéologue. Le château est bien conservé; il date du XVIe siècle : ses tours à créneaux, ses tourelles en poivrière lui donnent un aspect pittoresque. Les vins rouges de Bazouges sont assez estimés.

Le Lude. — Le Lude et Saint-Mars-le-Cré, chef-lieu de canton à 39 kilomètres à l'est de la Flèche, peuplé de 3,430 habitants, est une jolie petite ville assez bien bâtie sur la rive gauche du Loir, qui possède des fabriques de toiles et d'étoffes de laine, des tanneries, et fait un assez grand commerce de toiles, de grains, de chanvre, de marrons et de bestiaux.

Son château est un des plus beaux de la contrée : il est en partie gothique et en partie dans le style de la renaissance. De grosses tours rondes, dont une s'est écroulée au XVIIIe siècle, sortent de ses angles. La cour est décorée de statues et de pilastres en marbre. La terre du Lude a appartenu à du Guesclin à titre de baronnie; elle fut plus tard érigée en comté par François Ier, puis en duché-pairie par Louis XIV. On montre dans le château un appartement où ont couché Henri IV et depuis Louis XIII; l'ameublement n'en a pas été changé depuis cette époque. Une inscription porte que « Henri IV a couché dans cette chambre la veille de la Fête-Dieu, l'an 1598, et a assisté à la procession, qui fut la première cérémonie catholique où il se trouva depuis sa conversion. » Assertion un peu hasardée peut-être, car l'abjuration d'Henri IV est de 1693, et il est peu vraisemblable que pendant cinq années il n'ait pas assisté à une seule cérémonie catholique. Une autre inscription est ainsi conçue : « Louis XIII a couché dans cette chambre le 5 juin 1619 en allant en Touraine voir Marie de Médicis, sa mère, qui s'y était retirée; d'où elle alla à Angers, excita une révolte qui fut apaisée en 1620 par la prise du Pont-de-Cé, où le roi se trouvait. Il était alors âgé de dix-huit ans. » Le Lude reçoit encore de nos jours une noble société. Il retentit encore pendant la belle saison des grands noms historiques; les fêtes, les représentations dramatiques, qui se donnent à ce château, ont leur contre-coup heureux dans le pays, où elles amènent l'argent et le mouvement.

Les armes du Lude sont : *d'azur à la croix engrêlée d'argent.*

Pontvallain. — Pontvallain, bourg de 2,030 habitants, situé à 23 kilomètres au nord-est de la Flèche, est célèbre par un combat livré en 1369 aux Anglais par du Guesclin. Le chevalier breton venait d'être nommé connétable : il avait tenté de s'excuser auprès du roi, et dit « qu'il était un pauvre homme et petit bachelier et de basse venue aux regards des grands seigneurs de France, et qu'il n'oserait commander, comme il convient à l'office de connétablie, sur les frères, neveux et cousins du roi. » (*Froissard.*) Mais le roi ayant insisté, Bertrand du Guesclin accepta, à la grande joie du royaume, et partit pour le Maine avec cinq cents lances françaises et bretonnes, commandées sous lui par Olivier de Clisson, pour combattre les Anglais. Thomas de Grandson, qui les commandait à Pontvallain en l'absence de Robert Knolles, voulut se mesurer avec le nouveau connétable, et lui envoya un héraut pour lui proposer le combat. Du Guesclin se hâte, et surprend les Anglais, qui ne s'attendaient pas à le voir arriver si vite; il avait laissé derrière lui la plus grande partie de sa petite armée afin de venir plus rapidement. Les Anglais, d'abord déconcertés, se réunissent, enveloppent la troupe du connétable. Le combat s'engage avec fureur des deux côtés; et, comme le dit le *Roman de Bertrand du Guesclin :*

> Bien se porta Thomas de Granson le vaillant,
> Et David Olegüre ne s'y va point faignant.

Mais Clisson survient avec le reste des Français, et décide la victoire. Les Anglais sont contraints de plier :

> Quand Thomas de Granson vit Anglais déconfis,
> Adonc moult volontiers se fut à garant mis (*en sûreté*);
> Mais il fut de Bertrand fièrement assailli,
> Et lui dit : « Rendez-vous, ou tôt serez occi! »
> Lors se rendit Thomas.

Et les Français s'écriaient, en voyant leur connétable vainqueur :

> Cil ne sait reposer ne de jour, ne de nuit;
> Cour. une portera, si longuement est vif.

Et la chronique n'oublie pas d'ajouter que les vainqueurs se hâtèrent d'aller *se rafraîchir* avec *bons vieres* qu'ils trouvèrent en abondance dans une abbaye voisine.

A quelque distance se trouve la *Croix-Brette*, ainsi nommée d'une croix plantée sur le lieu où l'on enterra les morts. Cette croix, qui exista pendant quatre siècles, étant tombée en 1828, le propriétaire du terrain, M. Dubignon, la remplaça par un obélisque en pierre avec cette inscription : « Ici, après le combat de Pontvallain, en novembre 1370, Bertrand Duguesclin, de glorieuse mémoire, fit reposer ses fidèles Bretons. Un ormeau voisin, sous lequel on éleva une cabane pour les blessés, une croix plantée sur les morts, ont donné à ce lieu le nom d'Ormeau et de Croix-Brette. »

Sablé. — Sablé, *Saborium*, chef-lieu de canton, peuplé de 5,282 habitants, et situé à 30 kilomètres au nord-ouest de la Flèche, avait autrefois le titre de marquisat,

Digitized by Google

et dépendait du diocèse du Mans, du parlement de Paris et de l'élection de la Flèche.

Cette petite ville, agréablement bâtie sur le sommet d'une colline que couronne son magnifique château, est divisée en deux parties inégales par la Sarthe, que l'on traverse sur un beau pont en marbre noir. Elle a dû à son château, en partie détruit sous Louis XV, le triste avantage de jouer un rôle assez important dans les guerres contre les Anglais; ses environs furent perpétuellement ravagés, mais la ville eut cette gloire unique, de n'être jamais tombée au pouvoir de l'étranger pendant la guerre de cent ans. Ambroise de Loré, qui y tenait garnison, fit aux Anglais une guerre très-active, et les força de se renfermer dans les villes qu'ils occupèrent. Ce fut là qu'en 1488, le duc d'Orléans, depuis Louis XII, fut d'abord enfermé après avoir été pris à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. La ville se soumit en 1589 à Henri IV; mais elle tomba quelque temps après, ainsi que le château, au pouvoir de la Ligue, qui s'en empara par la trahison d'une sentinelle. Elle resta au pouvoir des ligueurs jusqu'en 1595, et Péréfixe fait remarquer que Sablé est la dernière place qui se soumit au roi. Un des frères du grand Colbert acheta la terre de Sablé, se fit élever par Mansard un magnifique château sur le bord de la Sarthe, et démolit l'ancienne forteresse dont il reste encore quelques débris. Ménage, le savant littérateur du temps de Louis XIV, est né à Sablé, et le curé Urbain Grandier, dont la fin fut si tragique, est né près de Sablé, à Rovère. Sablé fabrique des gants, des chapeaux, des serges, elle possède des carrières de marbre et des filatures de laine; son commerce consiste en grains, fruits, sels, bois, bestiaux, ardoises, etc., etc.

Solesmes. — A 4 kilomètres au nord-est de Sablé et à 29 de la Flèche. Sur le territoire de la petite commune de Solesmes, peuplée de 764 habitants, s'élève, sur un coteau, l'église de Solesmes, reste d'un antique et célèbre prieuré fondé au XIe siècle. Ce bel édifice, qui date du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle, renferme un grand nombre de sculptures précieuses, exécutées à l'époque de la renaissance. Elle a été réparée, et, dans ces derniers temps, les murs de l'antique abbaye se sont relevés pour servir de nouveau d'asile à une communauté religieuse, les bénédictins y ont fondé une maison.

Mamers (lat. 48° 21′ 4″, long. 1° 58′ 1″ O.). — Mamers, *Mamercia*, ancienne ville, chef-lieu du 1er arrondissement communal et d'un canton, avec tribunal de 1re instance et de commerce, collége communal, située à 48 kilomètres au nord-nord-est du Mans et peuplée de 6,017 habitants.

Avant l'établissement du christianisme dans le pays, Mamers possédait un temple de Mars, qui, selon quelques-uns, aurait donné son nom à la ville. Saint Longin le fit renverser au commencement du VIIe siècle. Au XIIe siècle, le courage d'une femme, nommée Bussi, sauva la ville de Mamers; les Anglais, profitant de la nuit, s'approchaient en silence des murs de la place, lorsque cette femme les aperçut; elle lance une pierre qui tue un capitaine ennemi, et sonne la cloche d'alarme. Les Anglais sont repoussés et poursuivis dans la campagne. En mémoire de cet événement, les habitants de Mamers faisaient tous les ans, le soir du 25 avril, une procession solennelle; cet usage n'a cessé que depuis la révolution. Mamers faisait partie du pays appelé le Sounois ou Saonnois, contrée couverte de bois, où, vers la fin du Ve siècle, les Saxons, repoussés d'Angers, bâtirent un château nommé Saône. Saône, Saint-Rémy du Plain et Mamers étaient les principales places de ce pays, dont la fertilité excita souvent la convoitise des comtes du Mans. Le Saonnois appartint longtemps à ces Talvas, comtes d'Alençon, célèbres par leur humeur remuante et leurs cruautés. Mamers fut pris plusieurs fois, pendant la guerre entre la France et l'Angleterre. En 1428, le comte de Salisbury, ayant besoin de réunir autour de lui toutes ses troupes pour faire le siége d'Orléans, retire de Mamers la garnison anglaise et fait raser les fortifications. En 1477, François de Laval et sa femme, Catherine d'Alençon, possesseurs du Saonnois, donnent à perpétuité à Thomas Viel et à sa femme le château de Mamers, à la charge par ledit Viel d'en entretenir les prisons et de garder les prisonniers qu'y feront enfermer les officiers de leur justice. Mamers était devenue une ville assez importante, et la capitale du Saonnois. A l'époque de la réforme, elle fut visitée par le prédicateur Merlin, qui y introduisit les idées nouvelles, mais sans faire beaucoup de prosélytes. En 1590, le capitaine Lansac, chef ligueur, ayant tenté vainement de surprendre le Mans, s'installa à Mamers avec quatre compagnies de gens de pied. Le baron de Hertré forma le projet de l'y surprendre; ayant secrètement réuni la noblesse des environs, il tombe à l'improviste sur les troupes de Lansac, et les fait prisonnières. Pendant l'action, on mit le feu à la ville, dont une partie fut détruite par l'incendie.

Henri IV créa à Mamers un bailliage royal, dont dépendaient soixante-neuf paroisses. En 1597, il engage les halles et la prévôté de Mamers au prince de Guéménée. Sous son successeur, Louis XIII, la ville augmente encore d'importance; on y établit une maîtrise des eaux et forêts. L'administration municipale se composait alors d'un maire, d'un lieutenant du maire, de deux échevins, de deux conseillers, d'un procureur du roi, d'un receveur, un contrôleur et un greffier. Ces officiers étaient nommés pour trois ans.

Depuis le consulat, Mamers est chef-lieu d'arrondissement; c'est le siége d'un tribunal de commerce et d'un conseil de prud'hommes. On y a bâti de 1817 à 1821 de vastes halles : c'est une ville de commerce et d'industrie; elle possède plusieurs fabriques de toiles, calicots, cotonnades, bonneteries en laine, boutons de nacre, des blanchisseries de cire, des tanneries et des brasseries. Elle n'offre d'autres monuments que deux églises assez insignifiantes, et un ancien couvent des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, occupé aujourd'hui par les tribunaux, la sous-préfecture, la mairie, le collége, la bibliothèque, la prison et la gendarmerie.

Les armes de Mamers sont : *coupé le chef d'azur semé de fleurs de lis d'or au lion de même brochant sur le tout; la pointe d'argent au léopard de sable.*

Beaumont-sur-Sarthe. — Beaumont-sur-Sarthe, *Belmontium*, est un chef-lieu de canton situé à 26 kilomètres au sud-ouest de Mamers et peuplé de 2,214 habitants. On appelle aussi cette petite ville Beaumont-le-Vicomte, parce que ses premiers seigneurs étaient lieutenants des comtes du Maine; elle soutint une lutte sanglante au XIe siècle contre Guillaume le Conquérant, qui la prit jusqu'à trois fois. Geoffroy d'Anjou la prit et la brûla entièrement en 1135. Le comte Arthur de Richemond la prit d'assaut en 1412; en 1417 les Anglais s'en emparèrent, mais Ambroise de Loré la leur reprit, pour peu de temps sans doute, puisqu'en 1433 ils en étaient de nouveau les maîtres. En 1562, elle tomba au pouvoir des calvinistes, commandés par Lamothe-Tibergeau. Beaumont et le Saonnois avaient quelques années auparavant été érigés en duché-pairie au profit de Françoise d'Alençon, femme de Charles de Bourbon, duc de Vendôme. Henri IV, qui se trouva l'héritier de ce duché, devenu roi, publia, en 1590 et en 1596, des lettres patentes pour se réserver la propriété particulière du duché de Beaumont; mais le parlement refusa de les enregistrer, soutenant que « tout domaine particulier d'un prince qui parvient à la royauté, est réuni de plein droit à la couronne. » Henri IV fut obligé de céder, et consacra l'arrêt du parlement par un édit, en 1607. Beaumont est bâti en amphithéâtre sur le penchant d'un coteau au bas duquel coule la Sarthe, que l'on y passe sur deux ponts; ses rues sont étroites. Son église présente quelques parties remarquables, qui appartiennent à l'époque romane. Le château est détruit en grande partie; il n'en reste que quelques murs et une portion de tour qui sert de prison. Beaumont fait un assez grand commerce de grains, bestiaux, volailles, fabrique des toiles de chanvre, des couvertures de laine, et renferme des filatures de laine et de coton.

Les armes de Beaumont-sur-Sarthe sont : *d'azur, semé de fleurs de lis d'or au lion de même brochant sur le tout.*

Bonnétable. — Bonnétable, chef-lieu de canton peuplé de 5,028 habitants et situé à 23 kilomètres au sud de Mamers. Son ancien nom était *Malestable*, et nous ne saurions dire quelle fut la cause du changement radical qu'il subit. Cette petite ville n'a de remarquable qu'un château, flanqué de tours pittoresques, aux toits pointus, et parfaitement conservé. Il fut construit par Jean d'Harcourt en 1479. Au milieu des bâtiments s'élève une sorte de petit clocher élégant qui servait de belvédère. L'intérieur du château présente quelques remarquables sculptures en bois. La ville, située au milieu d'un pays fertile, fait un grand commerce de produits agricoles, et fabrique des étamines, des siamoises, des calicots et des mouchoirs de coton.

La Fresnaye et Perseigne. — La Fresnaye est un petit chef-lieu de canton peuplé à peine de 1,478 habitants, situé à 18 kilomètres au nord de Mamers, et qui n'a d'autre importance que de posséder dans ses environs la plus belle forêt du département, qui occupe presque le tiers de la surface du canton. C'est la forêt de Perseigne, dont la superficie est d'environ 5,000 hectares, et qui, avant la révolution, en comptait plus de 8,000.

La forêt de Perseigne appartenait autrefois aux seigneurs d'Alençon et du Perche. On appelait forestiers ses gardes, et ils étaient soumis au grand veneur. Plus tard, l'officier préposé à la garde et à la conservation fut nommé grand maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts. Cet officier avait un lieutenant général, et dans chaque siége particulier un autre lieutenant et un *verdier*. Le grand maître tenait les grands jours de chaque forêt. Un certain nombre de seigneurs voisins étaient tenus, par la nature de leurs fiefs, d'y assister pour l'aider à rendre les jugements, et de l'accompagner deux fois l'an dans la visite de la forêt. Le point de cette forêt appelé le *Signal* est le plus élevé du département; il est à 340 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Sur la lisière méridionale de la forêt, à 2 kilomètres au nord-est du bourg de Neuf-Châtel en Saonnois, on admire les beaux restes de la célèbre abbaye de Perseigne, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1145 par Guillaume Talvas III, comte d'Alençon. Elle devint, par les nombreuses donations qui lui furent faites, une des plus riches abbayes du Maine et de l'Anjou. Les comtes d'Alençon y eurent leur sépulture jusqu'en 1377. Sous Henri II, en 1559, elle passa en commende, et l'oubli de la règle la fit rapidement tomber en décadence. C'est à l'abbaye de Perseigne que le célèbre abbé de Rancé fit son noviciat.

Montmirail. — Montmirail, *Monmirallium*, chef-lieu de canton de 991 habitants, situé à 49 kilomètres au sud-est de Mamers, est une petite ville qui mériterait peu d'être mentionnée si elle n'avait une existence historique, grâce au traité qu'y signèrent en 1168 le roi d'Angleterre, Henri II, et le roi de France, Louis le Jeune. Le premier donnait à ses fils divers apanages, et ceux-ci se reconnaissaient vassaux du roi de France; il y fut aussi question de la réconciliation du roi d'Angleterre avec Thomas Becket. Montmirail était la première des cinq baronnies du Perche-Gouet; ce pays resta longtemps indépendant sous des seigneurs particuliers. Les restes de ses fortifications suffiraient pour constater son ancienne importance. Philippe-Auguste s'empara du château, et le fit raser en 1194. Le Dauphin, depuis Charles VII, assiégea cette ville et la contraignit en 1421 à se soumettre. Elle est bâtie sur une éminence dont le sommet est couronné par un château moitié moderne, moitié ancien; il est flanqué au centre d'un donjon octogone, et sur deux de ses côtés, d'une tour ronde, et d'une autre tour de forme hexagone. L'industrie du canton est surtout agricole; il y a pourtant quelques fabriques de toiles, et une verrerie, dite de *Montmirail*, établie dans la forêt de ce nom, et située hors du département de la Sarthe, dans celui de Loir-et-Cher.

Fresnay-le-Vicomte. — Fresnay-le-Vicomte ou Fresnay-sur-Sarthe, chef-lieu de canton, peuplé de 3,371 habitants, est une petite ville située sur la rive gauche de la Sarthe, à 32 kilomètres au sud-ouest de Mamers. Elle doit son origine à un ancien château, une des premières places fortes du pays, assis sur le haut d'un rocher à pic, au-dessus de la rivière. Guillaume le Conquérant s'en empara trois fois. Plus tard les Anglais se rendent maîtres de la ville; ils en sont chassés par Ambroise de Loré, le valeureux champion de la nationalité française dans ce pays. Les restes de l'ancien château, et surtout l'église paroissiale, monuments curieux de l'époque romane, méritent d'être visités. L'industrie de cette ville consiste en toiles, dites de Fresnay, fort estimées. A quelque distance, le pays, coupé de rochers, devient sauvage et pittoresque, et les environs du village de Saint-Léonard-des-Bois sont cités pour leur beauté.

Les armes de Fresnay sont : *parti : le premier d'or à un frêne de sinople; le deuxième d'azur semé de fleurs de lis d'or, à un lion de même brochant sur le tout.*

La Ferté-Bernard. — La Ferté-Bernard, *Firmitas Bernardi*, chef-lieu de canton, est une petite ville très-ancienne, située à 33 kilomètres au sud-est de Mamers, elle renferme une population de 2,615 habitants. C'était jadis la capitale d'une contrée appelée le *Fertois;* plusieurs de ses seigneurs portèrent le nom de Bernard, qu'on s'habitua à joindre à celui de la ville. Au XIe siècle, elle était déjà une place de guerre importante. Ce fut dans cette ville que Louis VII, roi de France, et Henri II, roi d'Angleterre, posèrent les bases du traité qui fut signé à Montmirail en 1168; la même ville est encore, quelques années plus tard, le siége de conférences destinées à ménager un rapprochement entre Henri II et Philippe-Auguste, et qui eurent un effet tout contraire. La guerre s'ensuivit, et les Français s'emparèrent de la Ferté. En 1424, Louis d'Avangour défend la ville contre les Anglais; forcé de se rendre, il est retenu prisonnier par Salisbury contre les clauses de la capitulation. Alors Louis, s'élançant du donjon dans la rivière, la traverse à la nage, et va se réfugier à Sablé. L'année suivante, la ville fut reprise par Ambroise de Loré. Quelques années plus tard, les Anglais allaient surprendre la ville, lorsque, selon la légende, une statue de la Vierge, placée dans une niche près de la porte, leur cria : « Arrêtez, adversaires! » Les Anglais s'enfuient épouvantés. Ces mots furent gravés sur une croix sculptée sur le mur; la croix et le mur ont été abattus en 1823, mais on a conservé à cette place une image de la Vierge, et l'on y fait encore, le dernier dimanche d'octobre, une procession en mémoire de la délivrance miraculeuse de la ville. En 1590, Henri IV charge le prince de Conti d'investir la place, qui était défendue pour la Ligue par Draques de Comnène, de la famille des empereurs d'Orient. Celui-ci fait sortir une troupe de soldats déguisés en femmes et bien armés sous leurs habits; ils s'approchent d'un poste de cent hommes d'armes, commandé par le Manceau René de Bouillé; celui-ci devine ce stratagème, et ramène dans la ville les assaillants avec une perte considérable. Le roi, ayant appris ce fait, s'écria : « Le Manceau a été plus fin que le Grec; je l'ai toujours connu pour aussi avisé que valeureux. » La ville finit par capituler.

La Ferté est la patrie d'un écrivain, dont les œuvres, oubliées aujourd'hui, n'en ont pas moins eu une influence considérable sur les destinées de notre poésie dramatique. Robert Garnier, conseiller au grand conseil, sous Henri IV, né en 1534, mort en 1590, a écrit plusieurs tragédies, très-admirées de Ronsard, et qu'il fit représenter dans divers colléges de Paris. Son style est plus pur que celui de Jodelle, son prédécesseur.

L'hôtel de ville de la Ferté-Bernard est un édifice remarquable, flanqué de deux grosses tours, qui servait autrefois d'entrée à la ville; on admire aussi une fort jolie église, construite vers le milieu du XVIe siècle. Le pays voisin produit en abondance toutes sortes de denrées, qui forment la principale richesse du pays. Il y a quelques manufactures de toiles et de cotonnades.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6211 kil. carr. ou 621 160 hect.	Hommes.. 229 381 Femmes... 243 690 Total... 473 071	4	33	391	20 000 000 fr.	12 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DU MANS.

Superficie 1 889 kilom. carrés ou 188 958 hectares. — Population 173 402 hab. — Cantons 10. — Communes 116.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
LE MANS (1er canton), 2 sections du Mans et 8 com., 24 560 hab.	MANS (LE)	27059	»
	N.-D. Julien (S.-)	6487	
	S. Coutures	9674	
	Coulaines	652	2
	Croix (Sainte-)	3451	1
	Neuville-sur-Sarthe et Montreuil-sur-Sarthe	1420	9
	Pavace (Saint-)	302	
	Pontlieue	3113	
	Sargé	1170	5
LE MANS (2e canton), 2 sections du Mans et 6 com., 17 547 hab.	MANS (LE)	»	»
	N.-D. Pré (le)	7822	
	S.-O. Benoît (S.-)	10839	
	Allonnes	881	
	Villaines-la-Chapelle	782	
	Georges-du-Plain (S.-)	618	4
	Pavin-des-Champs (S.-)	1568	1
	Pruillé-le-Chétif	631	8
	Rouillon	746	5
	Saturnin (Saint-)	592	8
LE MANS (3e canton), 12 com., 19194 hab.	MANS (LE)	»	»
	Aigné	817	10
	Beaugé (la)	2104	15
	Challes	1277	21
	Changé	2857	8
	Chaufour	720	11
	Fay	668	11
	Milesse (la)	852	9
	Parigne-l'Evêque	668	18
	Rouillon	954	10
	Savigné-l'Evêque	2633	13
	Trangé	570	8
	Yvre-l'Evêque	2265	7
BALLON, 13 com., 9 179 hab.	BALLON et Saint-Ouen-sous-Ballon	2129	23
	Beaufay	2136	24
	Courcebœufs	1085	19
	Courcemont	1774	26
	Guesnay (le)	696	11
	Joué-en-Charnie (S.-)	681	18
	Jupilles (S.-) et N.-D. Dame des-Champs	1639	20
	Joué-l'Abbé	984	13
	Mars-sous-Ballon (S.-)	1561	24
Suite de BALLON.	Montbizot	917	19
	Souillé	355	16
	Saint-Remy-des-Bois	1466	18
	Teillé	991	24
CONLIE, 15 communes, 14 677 habitants.	CONLIE et Vernielle	1647	26
	Berhay	749	24
	Chapelle-S.-Fray (la)	493	17
	Cures	725	22
	Degré	588	13
	Domfront-en-Champagne	1468	20
	Louvetière	629	16
	Maisoncelles-sous-Conlie	1141	26
	Neuvy-le-Roi et S.-Gilles	1114	24
	Neuvy-le-Champagne et S.-Julien-en-Champagne	891	23
	Quinte (la)	710	16
	Ruillé-en-Champagne	1052	26
	Sabine (Sainte-) et Poché	820	20
	Symphorien (Saint-)	1132	29
	Tennie	2021	28
ECOMMOY, 11 com., 17 182 hab.	ECOMMOY	3631	24
	Bièz-en-Belin (Saint-)	715	24
	Brette	1229	24
	Gervais-en-Belin (Saint-)	3631	17
	Laigné-en-Belin	646	17
	Marigné	2160	»
	Marolles-les-Braults	1112	»
	Moncé-en-Belin	1317	»
	Mézeray	920	11
	Ouën-en-Belin (Saint-)	1102	23
	Teloché	1560	17
LOUÉ, 14 com., 17 695 hab.	Loué	2049	31
	Aimé	891	23
	Auvers-sous-Montfaucon	997	33
	Brains	1040	20
	Chemiré-en-Charnie	696	32
	Chemiré-sur-Orne et Fresnay-en-Charnie	1000	30
	Crannes	1066	27
	Crannes-en-Champagne	857	32
	Denis-d'Orques (Saint-)	2316	42
	Epineu-le-Chevreuil	968	27
Suite de LOUÉ.	Joué-en-Charnie et Montreuil-en-Champagne	1547	31
	Longnes	466	24
	Tassillé	333	25
	Vallon	1498	28
MONTFORT, 16 communes, 17 043 habitants.	Montfort et Chemiré	1151	19
	Arnage	894	20
	Bruil (le)	1956	24
	Célerin (Saint-)	978	25
	Champagné	957	32
	Connerré	1500	27
	Corneille (Saint-)	1288	15
	Lombron	1248	14
	Luceau	1268	32
	Maresché-Pizieux et S.-Denis-d'Orques	1012	18
	Nuillé-le-Jalais	847	22
	Pont-de-Gennes	1048	20
	Sillé-le-Philippe	1134	19
	Soulitré	830	23
	Surfond	905	24
	Torcé	1032	21
SILLÉ-LE-GUILLAUME, 10 com., 16 632 hab.	SILLÉ-LE-GUILLAUME	3193	27
	Grisse	1231	26
	Grez (le)	876	38
	Mont Saint-Jean	2409	11
	Neuvillette	993	36
	Parennes	1106	37
	Pezé	1035	33
	Tennie-Dessous (Saint-)	1209	34
	Roussé-Vassé	2347	30
	Rouez	2288	36
LA SUZE, 10 com., 12 208 hab.	SUZE (LA)	2422	21
	Chemiré-le-Gaudin, Athenay et S.-Benoît-sur-Sarthe	1635	21
	Duneau-sur-le-Mans	788	13
	Fillé-Guécelard	1316	16
	Fontenay-sur-Vègre	1178	17
	Pincé	1000	12
	Roëzé	1171	13
	Soulgné-sous-Vallon et Flacé	976	17
	Spay	1090	11
	Voivres	2422	15

ARRONDISSEMENT DE SAINT-CALAIS.

Superficie 1116 kilom. carrés ou 111 579 hectares. — Population 68 269 hab. — Cantons 6. — Communes 56.

SAINT-CALAIS, 14 communes, 14622 habitants.	SAINT-CALAIS	3846	»	Suite de BOULOIRE.	Tresson	1331	18
	Bessé	2336	12		Volnay	1187	26
	Cérotte (Sainte-)	500	5				
	Chapelle Huon (la)	857	7	LA CHARTRE-SUR-LOIR, 9 com., 9911 hab.	CHARTRE-SUR-LOIR (LA)	1022	35
	Cogners	668	12		Beaumont-la-Chartre	719	42
	Conflans	1012	1		Chahaignes	1515	37
	Ecorpain	650	»		Chapelle-Gaugain (la)	691	18
	Eraillé	788	12		Homme (l')	991	35
	Gervais-de-Vic (Saint-)	634	4		Lavenay	510	18
	Marolles	371	3		Marçon	1740	43
	Montaillé	1000	5		Poncé	758	24
	Ormane (Sainte-)	501	14		Ruillé-sur-Loir	1373	26
	Rahay	633	8				
	Vancé	916	18	CHATEAU-DU-LOIR, 11 c., 12735 h.	CHATEAU-DU-LOIR	3050	50
BOULOIRE, 8 com., 10767 hab.	BOULOIRE	2128	20		Beaumont-Pied-de-Bœuf	1021	40
	Coudrecieux et les Loges	1436	15		Dissay-sous-Courcillon et Bannes	1451	53
	Maisoncelles	451	18		Flée-Sainte-Cécile	1168	43
	Mars-de-Loquenay (S.-)	986	25		Quinquenpoix	1168	43
	Michel-de-Chevaigne (Saint-)	1371	23		Jupilles	1175	40
	Thorigné	1877	27		Luceau	1179	48
Suite de CHATEAU-DU-LOIR.	Montibon	478	53				
	Nogent-sur-Loir	549	54				
	Pierre-des-Nids (S.-)	775	58				
	Théoulé-sur-Dinan	997	40				
	Vouvray-sur-Loir	984	46				
LE GRAND LUCÉ, 8 com., 10977 hab.	GRAND-LUCÉ (LE)	2565	25				
	Courdemanche	1604	25				
	Georges-de-la-Couée (Saint-)	951	20				
	Montreuil-le-Henri	733	29				
	Pierre-de-Lorouer (S.-)	859	26				
	Pruillé-l'Eguillé	1429	»				
	Villaines-sous-Luce	1153	27				
	Vincent-du-Lorouer (S.-)	1723	28				
VIBRAYE, 6 com., 9257 hab.	VIBRAYE	3005	18				
	Berfay	745	10				
	Dollon	2114	23				
	Lavardin	1396	24				
	Semur	963	24				
	Vaas	1104	13				

ARRONDISSEMENT DE LA FLÈCHE.

Superficie 1 602 kilom. carrés ou 160 199 hectares. — Population 103 169 hab. — Cantons 7. — Communes 76.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
LA FLÈCHE, 10 comm., 14[illegible] hab.	Flèche (la)	7 [illegible]	»
	[illegible]	1830	18
	Chapelle-d'Aligné (la)	1864	14
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
BAULON, 15 communes, 15[illegible] habitants.	Baulon	1842	38
	Avessé	1176	37
	[illegible]	1450	30
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Pierre-de-Bois (Saint-)	473	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Tasse	867	26
	Viré	980	42

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
LE LUDE, 9 comm., 11869 hab.	Lude (le) et Saint-Marc-de-Cré	3480	22
	Bruère (la)	405	30
	Chapelle-aux-Choux (la)	522	29
	Chenu	1136	38
	Dissé-sous-le-Lude	872	24
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Thorée	[illegible]	[illegible]
MALICORNE, 12 comm., 14930 hab.	Malicorne	1500	16
	Artheze	468	12
	Bailleul (le)	1114	12
	[illegible]	911	[illegible]
	Courcelles	911	12
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Mezeray	1[illegible]	[illegible]
	Noyen	2692	23
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
MAYET, 7 comm., 11[illegible] hab.	Mayet	3781	31
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Sarcé	770	25

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
PONTVALLAIN, 9 comm., 10411 hab. — Suite de MAYET.	Vaas	1[illegible]	35
	Vernie-le-Chétif	1272	32
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Pontvallain	2030	28
	Cerans et Foulletourte	2546	32
	Château-l'Hermitage	243	25
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Jean-de-la-Motte (S.-)	1[illegible]	12
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Oizé	851	21
	Requeil	1117	23
	Yvré-le-Pôlin	1[illegible]	25
SAINT, 16 communes, 2[illegible] habitants.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Asnières	771	29
	Auvers-le-Hamon	2264	27
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Juigné-sur-Sarthe	1309	29
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ARRONDISSEMENT DE MAMERS.

Superficie 1 605 kilom. carrés ou 160 524 hectares. — Population 128 534 hab. — Cantons 10. — Communes 143.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
MAMERS, 21 communes, 15[illegible] habitants.	Mamers	6017	»
	Calez-en-Saônois (S.-)	[illegible]	[illegible]
	Champaissant	743	12
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Cormainville	[illegible]	[illegible]
	Courcemont	612	[illegible]
	Contres	621	14
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Longny (Saint-)	[illegible]	[illegible]
	Lunyigny	565	15
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Marollette et S.-Aubin-des-Grois	285	3
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Pierre-des-Ormes (S.-)	712	[illegible]
	Vezieux	307	5
	Remy-des-Monts (S.-)	[illegible]	[illegible]
	Rémy-du-Plain (Saint-)	1097	10
	Saosne et Mont-Hennuit	680	6
	Val (le)	111	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Villaines-la-Carelle	703	7
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
BEAUMONT-SUR-SARTHE, 15 communes, 18[illegible] habitants.	Beaumont-sur-Sarthe	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Tronchet (le)	311	33
	Vernie	813	37
	Vivoin	1404	24
BONNETABLE, 10 comm., 11[illegible] hab.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Terrehoult	320	19

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
LA FERTÉ-BERNARD, 14 comm., 16[illegible] habitants.	Ferté-Bernard (la)	2615	33
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	1041	32
	[illegible]	1163	30
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Chapelle-du-Bois (la)	1048	25
	[illegible]	1767	31
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Cormes	893	37
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Martin-des-Monts (S.-)	268	32
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Villaines-la-Gonais	543	34
FRESNAY, 12 comm., 17[illegible] hab.	Fresnay	3371	32
	Assé-le-Boisne	1742	33
	Aubin-de-Locquenay (S.-)	1160	31
	[illegible]	1171	37
	Georges-le-Gaultier (S.-)	1095	42
	[illegible]	1772	[illegible]
	Moitron	765	32
	Monteuil-le-Chétif	1140	38
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
LA FERTRAIE, 14 communes, 7[illegible] habitants.	Fertrai (la)	1478	16
	[illegible]	269	8
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	216	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Lhomme-la-Carelle	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Montigny	112	21
	Neufchâtel	1714	11
	Paul-sur-Sarthe (Saint-)	164	19
	Rigomer-des-Bois (S.-)	811	17
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
MAROLLETTE, 11 communes, 18[illegible] hab.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Lucé-sous-Ballon	317	13

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
MONTMIRAIL, 9 comm., 9[illegible] hab. — Suite de MARCHÉS-BRACHETS.	Meuré	462	21
	Mézières-sous-Ballon	1198	21
	Moncé en Saônois	828	10
	Montmirail	690	9
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Nonana	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	René	1[illegible]	15
	Thoigné	518	12
SAINT-PATERNE, 17 communes, 1[illegible] habitants.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
TUFFÉ, 13 comm., 9[illegible] hab.	Tuffé	1992	33
	Beillé	430	37
	Boessé-le-Sec	780	33
	Bosse (la)	444	27
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes. (cours d'assises (c)).	
84e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 33 913 habitants.	
	Nombre total (1849).....	20
	Infanticides.	
89e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 717,89.	
	Nombre total (1849).....	»
	Suicides.	
48e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 29 280 hab.	
	Nombre total (1849).....	38
	Crimes contre les propriétés.	
55e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 8 294 hab.	
	Nombre total (1849).....	40

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (d).	
52e	En matière civile.....	1054
37e	En matière commerciale.....	1435
	Instruction (e).	
53e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	30
	Paupérisme (f).	
20e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 18 hab.	
	Nombre total.....	14418
	Mendicité (g).	
43e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 228 hab.	
	Nombre total.....	56
	Enfants naturels.	
10e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 10,779.	
	Nombre total (1850).....	779

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
19e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 13,39.	
	Enfants trouvés et abandonnés (h).	
46e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 326 hab.	
	Nombre total.....	389
20e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 30,44.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (i).

Mouvement de la population (j).

Naissances.....	10 987
Mariages.....	4 024
Décès (k).....	9 567

Contributions directes (l).

Foncière.....	2 246 506 f.	» c.
Personnelle et mobilière.....	400 769	»
Portes et fenêtres.....	284 913	»
Patentes.....	298 659	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Ainsi que la Creuse et les Ardennes, la Sarthe occupe l'extrémité de l'échelle dans les crimes contre les personnes. On en compte environ quinze fois plus dans la Corse.

(d) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 621 habitants. « Huit départements, dit M. d'Angeville, ont un esprit de chicane moins développé. »

(e) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 60.

Parmi les 4,654 jeunes gens inscrits sur les listes du tirage en 1851, 238 savaient lire seulement; 2,241 savaient lire et écrire; 1,875 ne savaient ni lire ni écrire; 300 étant absents, on n'a pu constater leur degré d'instruction.

Il y a, dans la Sarthe, 1 académie universitaire; 1 séminaire diocésain; 1 petit séminaire; 1 école secondaire ecclésiastique; 1 lycée impérial avec une école primaire supérieure et un cours spécial pour les élèves qui se destinent à l'école centrale des arts et manufactures, aux écoles des arts et métiers, polytechnique, navale, militaire, forestière, et à la pratique de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; 3 colléges communaux; 1 école normale primaire; 25 institutions ou pensions; 346 écoles primaires, communales ou privées; des écoles chrétiennes; des classes d'adultes; 1 société de médecine; 1 société d'agriculture, sciences et arts; 2 bibliothèques publiques au Mans et à Mamers; 1 musée de peinture et de sculpture; 1 musée des monuments historiques; 1 ferme école; des comices agricoles, etc.

(f) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 6 habitants.

Ce département compte 21 hospices avec une population de 737 individus; 140 bureaux de bienfaisance, ayant secouru, en 1851, 14,618 indigents; 1 maison de charité; 1 asile des aliénés; 12 salles d'asile; 1 société de charité maternelle, fondée en 1816, et secourant, chaque année, plus de 60 mères en couches et autant de pauvres enfants; 1 société dite des Mutualistes, comptant 369 membres; des sociétés de secours mutuels; 3 caisses d'épargne, etc

(g) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 17 ou 18 habitants.

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 276 habitants.

Nombre total : 1,723.

(i) Sur 1,000 recrues, la Sarthe en compte 479 occupées aux travaux de la campagne. Cinquante-six départements ont plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 54e.

(j) Dans l'ordre de la population, la Sarthe occupe le 22e rang; le 36e pour la superficie territoriale.

(k) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 1,420.

Durée moyenne de la vie, 40 ans 2 mois. Dix-huit départements ont une vie moyenne plus longue.

(l) Rang du département pour la contribution foncière, 23e; pour la contribution personnelle et mobilière, 32e; et 37e pour les portes et fenêtres et les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1588. Topographie du Maine.
1648. Hist. des évêq. du Mans, par *le Courvaisier de Courteilles*, in-4°.
1683. Histoire de Sablé, par l'abbé *G. Ménage*, in-folio.
1687. Hydrologie de la fontaine minérale de Dives, proche la ville de Mamers, par *Musnier*, in-12.
1728. Almanach manceau pour l'année 1728, in-12.
1781. Tableau historique du Maine, in-8°, fig.
1784. Bibliothèque littéraire du Maine, par *L.-J.-A. Ansart*, t. Ier, in-8°. (Seul paru.)
1787. Dictionn. topogr., histor., généalog., de la province et diocèse du Maine, par *A.-R. Lepaige* 2 vol. in-8°.
1795. Descript. du Maine au tome XXXVI du Voyageur françois, par l'abbé *de Laporte*, in-12.
1800. Stat. du dép. de la Sarthe, par le cit. *Auvray*, préfet, in-8°, an X.
1803. Essai historique sur la ville et le collége de la Flèche, par *Marchand de Barbure*, in-8°.
1809. Statistique de la Sarthe, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-8°.
1812. Essai de topogr. médicale de la ville du Mans et de ses envir., par *Lebrun*, in-8°.
1817. Notices histor. sur quelques hommes célèbres de la province du Maine, par *A.-P. Ledru*, in-18.
1827. Essai sur la statistique de l'arrondissement de Saint-Calais par *T. Cauvin*, in-12.
1828. Dict. topogr., histor. et stat. de la Sarthe, avec une biographie et une bibliographie du Maine, par *J.-R. Pesche*, 6 v. in-8°, 1828 à 1842.
1829. Essai sur la statist. de l'arrond. de Mamers, par *Th. Cauvin*, in 12.
1829. Voyage pittor. dans le dép. de la Sarthe, par *S.-Ch. Richelet*, in-4° et planch.
1830. Le Mans ancien et moderne et ses environs, par *Richel*, in-18.
1831. Description topographique et hydrographique du diocèse du Mans, par *N. Desportes*, in-12.
1833. Essai sur la statistique de l'arrondissement du Mans, par *Th. Cauvin*, in-12.
1836. Bataille de Pontvallain et siége de Vaas, par *J.-R. Pesche*, br. in 8°.
1838. Descr. du dép. de la Sarthe au t. V du Guide pittor. du voyag de *Firmin Didot*, in-8°, cart. et grav.
1838 Descript. topogr. et industrielle du diocèse du Mans, suivie du Guide du voyag. dans la Sarthe et la Mayenne, par *N. Desportes*, in-18.
1838. Flore de la Sarthe et de la Mayenne, par *N. Desportes*, in-8°.
1839. Not sur Matovall, ou orig de St-Calais, par l'ab. *Voisin*, in-8°.
1839. Notice sur l'abbaye de Solesme, in-8°.
1840. Essai sur l'armorial du diocèse du Mans, par *Cauvin*, in-12.
1842. Statist. générale du dép. de la Sarthe, par *J.-R. Pesche*, in 8°.
1843. Histoire littéraire du Maine, par *Barth. Hauréau*, in-8°, 4 v., de 1843 à 1852.
1844. Bibliographie du Maine, précédée d'une descript. topogr., par *N. Desportes*, in-8°.
1844. Hist. de l'égl. de la Ferté-Bernard, in-18 de 2 f. 2/3.
1845. Géogr. de la Sarthe, accompag. de notions sur l'hist., etc, etc., par *Edom*, in-18.
1845. Descr. du Maine au t. III de l'Hist. des villes de France, par *Arist. Guilbert*, gr. in-8°, grav. et blason.
1845. Articl. Sarthe, le Mans, la Flèche, Mamers, etc., etc., au Dict. des comm. de *Girault-Saint-Fargeau*, 3 v. in-4°, blas. et gr.
1852. Hist. topogr, stat. et médicale de la commune de Marçon, par M. *H. Gousson*, in-8°.
1853. Annuaire de la Sarthe, publié par *Monnoyer*. (Voir les années précédentes.) In-18.

Mém. de la Soc. d'agr., sciences et arts du Mans. — Mém. de la Soc. des antiq. de France. — Bull. monum. de M. de Caumont. — Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres. — Carte du comté du Maine, par *Ogier*, in-folio, 1537-1575. — Carte du Maine et du Perche, par *de l'Isle*. — Cartes du Maine dans *Cassini* et *Capitaine*. — Cartes du dép. de la Sarthe, extr. de la gr. carte du dépôt de la guerre. — Cartes du dép. de la Sarthe, par *Charle*, *Dufour*, *Frémin*, *Duvotenay*, etc., etc.

Paris. — Typ. Lacrun rue Suint-...

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Siége de Paris par les Normands.

SEINE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de la Seine doit son nom à sa principale rivière; il est entièrement enclavé dans le département de Seine-et-Oise, et comme ce dernier il fait partie de la région septentrionale de la France. Il appartient au bassin de la Seine et a été formé, en 1790, d'une partie de la province de l'Ile-de-France. C'est le plus petit de tous les départements, mais c'est le plus peuplé relativement à sa superficie. Sa forme est ovale, et il est entièrement enclavé dans le département de Seine-et-Oise.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le sol du département de la Seine n'est pas également bon dans toutes ses parties, mais le cultivateur y supplée par les soins entendus qu'il sait donner à la culture, et par les nombreux engrais qu'il tire de la capitale. C'est un pays de plaines sillonné de vallées peu profondes, et parcouru par des chaînes de collines d'une médiocre élévation. Le mont Valérien, sur la rive gauche de la Seine, qui a 136 mètres d'altitude; la butte Montmartre, qui en a 105, et la butte Saint-Chaumont, qui en a 123, en sont les points culminants. L'élévation du sol des plaines au-dessus du niveau de la mer est, en moyenne, de 30 à 40 mètres. La pente générale est du sud-est au nord-ouest, et Paris, qui occupe le centre du département, se trouve au milieu d'un bassin circulaire limité au nord par Montmartre, la butte Saint-Chaumont; au nord-est et à l'est par les collines de Belleville et de Ménilmontant; au sud-est et au sud, par les hauteurs d'Ivry, de Bicêtre et du Panthéon; tandis que vers le sud-ouest et l'ouest, ce bassin, s'élargissant tout à coup, a pour limites les hauteurs de Meudon, de Bellevue, de Saint-Cloud; et pour horizon, au nord-ouest, les coteaux d'Argenteuil et de Montmorency. La superficie du département est évaluée à 47,548 hectares. Le sol se divise, d'après sa nature, en pays de montagnes, 3,944 hectares; sol de craie ou calcaire, 20,499; sol sablonneux, 2,500 hectares.

[1] Voir la carte et le plan de Paris que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

Hydrographie. — Le département de la Seine appartient évidemment au bassin de la Seine; ce beau fleuve le traverse du sud-est au nord-ouest depuis son entrée dans le département. Au-dessus de Choisy-le-Roi jusqu'à sa sortie, il fait des circuits considérables; ce qui le prouve, c'est que la largeur du département est à peine de 25 kilomètres, et que la traversée du fleuve est 58 kilomètres; nous renvoyons aux départements de la Côte-d'Or, de Seine-et-Oise et de la Seine-Inférieure, pour les détails relatifs à l'origine, au cours et à l'embouchure de la Seine. Nous nous contenterons de dire ici qu'elle reçoit dans son parcours dans le département la Marne par sa rive droite, et qui lui appartient pour les 21 derniers kilomètres de son cours, et par sa rive gauche, la petite rivière de Bièvre ou des Gobelins, dont les eaux sont exclusivement employées par l'industrie.

Le département de la Seine possède quatre canaux de navigation : le canal de l'Ourcq, destiné à conduire à Paris les eaux de la petite rivière dont il porte le nom, pour l'alimentation du canal Saint-Denis; il a de Mareuil (Oise), où est sa prise d'eau, jusqu'à la Villette où il aboutit, un développement de 94 kilomètres; son parcours dans le département même n'est que de 10 kilomètres; le canal Saint-Denis, qui part de la Seine au-dessous de Saint-Denis et vient aboutir au bassin de la Villette; sa longueur est de 6 kilomètres; le canal Saint-Martin, dont le développement est de 4 kilomètres, et qui, partant du bassin de la Villette, vient aboutir à la Seine à la hauteur de la halle aux vins; il est presque entièrement compris dans l'enceinte de Paris. La communication ouverte par les deux canaux de Saint-Denis et de Saint-Martin remplace la navigation de la Seine, si lente et si dangereuse entre Paris et Saint-Denis, et dispense les bateaux du passage toujours si difficile des nombreux ponts de la capitale. Le canal Saint-Maur réunit deux points rapprochés du cours de la Marne, qui décrit en cet endroit un coude considérable, et remplace par une ligne droite de 1,110 mètres, un circuit de 10,000 mètres de longueur.

Voies de communication. — Paris est le point où viennent aboutir toutes les routes impériales de France. C'est à partir du pilier qui partage en deux la grande porte principale de l'église métropolitaine de Notre-Dame, que les distances légales commencent à compter et les bornes à être numérotées. Quinze routes impériales d'un développement de 124 kilomètres partent du département, qui est en outre sillonné par 81 routes départementales ayant 247 kilomètres de longueur, et par des chemins vicinaux dont le parcours est de 400 kilomètres.

Paris est aussi le point où aboutissent les principales lignes de chemin de fer. Voici quelles étaient, au 1er janvier 1855, les lignes qui y venaient aboutir :

1° La ligne du Havre et Rouen avec embranchement sur Dieppe, qui a 290 kilomètres de longueur (y compris l'embranchement).

2° La ligne de Versailles, rive droite, qui a 23 kilomètres, et qui dessert, dans le département, les stations de Courbevoie, Puteaux et Suresnes.

3° La ligne de Saint-Germain, qui a 35 kilomètres.

4° La ligne d'Argenteuil, qui se confond avec les précédentes jusqu'à Asnières.

Ces quatre lignes ont une gare commune.

5° Le chemin de fer du Nord, qui, avec tous ses embranchements, a 740 kilomètres de parcours, et dessert dans le département la station de Saint-Denis.

6° Le chemin de fer de Paris à Strasbourg, ou de l'Est, 783 kilomètres, qui, dans le département, passe aux stations de Noisy-le-Sec, Bondy et Villemomble.

7° Le chemin de fer de Lyon, qui a 507 kilomètres.

8° Le chemin de fer de l'Ouest et de Versailles, rive gauche, 17 kilomètres, qui va jusqu'au Mans, 212 kilomètres, et doit être continué jusqu'à Rennes. Il dessert, dans le département de la Seine, la station de Clamart.

9° Le chemin de fer de Sceaux et Orsay, 22 kilomètres, desservant les stations d'Arcueil et Cachan, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Antony.

10° Le chemin de fer d'Orléans et ses nombreux embranchements, 1,116 kilomètres, desservant, dans le département, Choisy-le-Roi.

A ces différentes lignes, nous devons encore ajouter deux lignes qui appartiennent entièrement au département même : 1° Le petit chemin de fer d'Auteuil, dont la gare est commune avec celle du Havre et Rouen, et qui dessert les Batignolles, Courcelle, Neuilly, Passy et Auteuil; 2° Le chemin de fer de ceinture, consacré exclusivement au transport des marchandises, et qui met en communication les grandes gares de Paris.

Climat. — Le département de la Seine appartient au climat séquanien; la température y est généralement douce et le climat fort sain. La température moyenne, pour une période de 35 années, de 1806 à 1841, a été de +10°,74 du thermomètre centigrade; la moyenne la plus haute, observée dans cet espace de temps, est celle de 1806, 12°,08; la plus basse est celle de 1829, 9°,39. Pour une période de 33 années, la température moyenne par saisons a donné : hiver, 3°,3; printemps, 10°,3; été, 18°,1; automne, 11°,2. Le nombre annuel moyen des jours de gelée est de 56.

Parmi les températures les plus basses qui aient été observées, nous citerons celles du 13 janvier 1709, où le thermomètre descendit à —23°; 31 décembre 1788, —22°,3; 25 janvier 1795, —23°,5; 17 janvier 1830, —17°,2; et 20 janvier 1842, —19°.

Parmi les températures les plus élevées, nous citerons celles : 8 juillet 1793, où le thermomètre atteignit +38°4; 16 août, même année, +37°,3; 8 août 1802, +36°4; et 18 août 1842, +37°,2.

La quantité annuelle moyenne de pluie tombée sur la plate-forme de l'Observatoire a été, pour une période de 95 ans, de 471 millimètres. La quantité recueillie dans la cour de l'Observatoire est plus considérable que celle qui tombe sur la plate-forme, élevée de 28 mètres au-dessus; on doit l'évaluer en moyenne à 546 millimètres. La quantité qui tombe en un jour est en moyenne de 3mm,61; en hiver, 116mm,40; printemps, 140mm,76; été, 171mm,89; automne, 131mm,45. Le nombre annuel moyen des jours de pluie est de 144,5, à peu près également partagés par saison. Le nombre annuel moyen des jours de neige est de 12; couverts, de 184; nuageux, de 181; de brouillards, 180; de grêle, 20; d'orage, 13,6.

Les vents les plus fréquents sont ceux de l'ouest, du sud-ouest, du sud, du nord, du nord-est et du nord-ouest. Enfin, la hauteur moyenne de la colonne barométrique a été, pour une période de 24 années, de 756mm,03; la variation moyenne est d'environ 42 millimètres.

Productions naturelles. — Le département de la Seine appartient à la région naturelle dite de Neustrie, et plus particulièrement à la région dite du *bassin de Paris*. Le calcaire y domine, ainsi que le sol sablonneux; ils sont recouverts d'une couche d'humus ou de terre végétale provenant de la décomposition des matières animales ou végétales; dans la vallée de la Seine on rencontre des alluvions. On a reconnu, dans le département, des indices de manganèse et des pyrites sulfureuses, mais on n'exploite aucune mine métallique. Par compensation, ses carrières, surtout celles de plâtre, de pierres de taille et de moellons pour bâtir, sont les plus considérables de France. Les principales sont celles de Saint-Maur, Neuilly, Ivry, Arcueil, Bagneux, Clamart, Châtillon, Vanves, Vaugirard, Montrouge. Le meilleur plâtre vient de Montmartre, de Belleville, du Bas-Meudon, du Mont-Valérien, de Châtillon et de Ménilmontant. On trouve aussi du sable à fonderies, des argiles de diverses natures, de la craie, de la tourbe. Il y a des eaux minérales à Passy, à Auteuil; des indices de sources sulfureuses à Villetaneuse; celles de Passy sont seules exploitées et assez renommées.

Le sol produit toutes les céréales, des légumes et des fruits en abondance, du vin, du cidre; il y a très-peu de bois et quelques pâturages. Les vins sont de la qualité la

plus commune, et consommés seulement par les cultivateurs ou dans les cabarets des barrières.

Parmi les animaux domestiques, on doit citer les vaches laitières et les moutons. Les environs de Paris possèdent plusieurs des troupeaux les plus précieux de France en moutons de race mérinos, saxonne-anglaise, etc., et les espèces communes y ont été améliorées; on y rencontre aussi quelques troupeaux de chèvres du Thibet. On y trouve encore quelque menu gibier, mais il devient de plus en plus rare. La Seine et la Marne sont très-poissonneuses : les carpes, les anguilles, les goujons que l'on y pêche sont fort estimés des gourmets.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — L'abondance des engrais fournis par la capitale a donné lieu à plusieurs cultures spéciales qui ont acquis un grand développement, telles que celles des pêches à Montreuil, des pêches et du raisin au Grand-Charonne, des arbres à fruit à Vitry. On cultive beaucoup de betteraves pour la fabrication du sucre. Généralement la culture maraîchère est portée à sa perfection dans la banlieue et les environs de Paris, le même petit carré de terre donne jusqu'à quatre récoltes diverses par année. Il y a à Saint-Denis, à Belleville, à Montreuil, à Arcueil, à Clamart, à Sceaux, etc., et à Paris même des pépinières remarquables. On évalue le sol productif à 41,036 hectares, dont, en froment, 5,134 hectares; méteil, 122; seigle, 3,333; orge, 1,313; avoine, 5,354; maïs et millet, 15; sarrasin, 19; pommes de terre, 2,951; légumes secs, 703; vignes, 2,456; jardins et marais, 4,897; betteraves, 1327; colza, 4; chanvre, 1; prairies naturelles, 1,177; prairies artificielles, 3,454; pâtis, landes et bruyères, 951; jachères, 660; bois, 3,647 (dont 1,300 environ à l'État); vergers, pépinières et oseraies, 3,516 hectares. On évalue le revenu territorial à 54,418,000 francs. L'élève des vaches laitières et des moutons mérinos y est fort perfectionnée, et les produits en sont remarquables. L'industrie minérale des carrières occupe un grand nombre de bras; elle est aussi en progrès. L'industrie manufacturière du département se résume tout entière dans l'immense industrie de Paris et de ses faubourgs, et ses produits constituent à eux seuls toute l'exportation du territoire. Il y a, en outre, une foule d'industries de détail dont la production est connue sous la dénomination générale d'*articles de Paris*, et dans l'énumération desquelles nous ne pouvons entrer. Le commerce embrasse le produit de toutes ces industries multipliées; celui des vins, eaux-de-vie, liqueurs, huiles, et celui des céréales, légumes, et des denrées coloniales de toute espèce, sont fort considérables.

Le nombre des foires est de 20; elles se tiennent dans neuf communes. Les deux principales sont celles du mardi-saint, dite *foire aux jambons*, à Paris, et celle du *Landit*, à Saint-Denis. Les fêtes patronales des villes et communes rurales du département sont aussi marquées par des espèces de foires où afflue la population de la capitale.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Seine était de 47,518 hectares, sa population, d'après le recensement de 1851, est de 1,422,065 habitants, savoir : 724,365 hommes et 697,700 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Paris. L'administration du département est partagée entre le préfet du département et le préfet de police; c'est à ces deux fonctionnaires qu'appartiennent spécialement l'administration et la police de Paris. Le département est partagé en trois arrondissements communaux : Paris, Saint-Denis et Sceaux. Il renferme 20 cantons (non compris les 12 arrondissements de Paris) et 81 communes.

Paris étant la capitale de l'État, réunit tous les ministères et toutes les grandes directions de l'État. C'est le siége de la 1re inspection divisionnaire des ponts et chaussées et le chef-lieu de la direction minéralogique du Nord, c'est encore le chef-lieu de la 1re conservation forestière et de la 1re division militaire, qui comprend les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de l'Aube, de l'Yonne, du Loiret et d'Eure-et-Loir. Tous les grands centres de l'administration militaire y ont leur siége; la forteresse de Vincennes et celle du Mont-Valérien, les forts de Nogent, Rosny, Noisy, Romainville, Aubervilliers, Issy, Vanves, Montrouge, Bicêtre, Ivry et Charenton, et une enceinte continue garnie de places d'armes de distance en distance, sont dans les dépendances militaires immédiates de la division, qui a, en outre, de nombreuses écoles, des prisons et des hôpitaux.

Paris est le siége de la haute cour de justice, de la cour de cassation et de la cour des comptes; le ressort de la cour impériale comprend les départements de la Seine, de l'Aube, d'Eure-et-Loir, de la Marne, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de l'Yonne.

L'archevêché de Paris a pour suffragants les évêchés de Chartres, de Meaux, d'Orléans, de Blois et de Versailles. Le département possède des grands et des petits séminaires.

Paris est le siége des grandes administrations universitaires et académiques de la France, telles que l'Institut, le collége de France, les Facultés, l'école normale; l'académie de la Seine a sous sa surveillance les lycées, les institutions, les pensions, les écoles primaires, élémentaires ou supérieures, qui y sont plus nombreuses que partout ailleurs. Les établissements de charité et de bienfaisance répondent à l'importance d'une grande capitale. Nous renvoyons aux notes du tableau de la statistique morale pour la trop longue énumération des établissements scientifiques ou de charité que possède notre grande cité.

Nous avons évalué le revenu territorial à 54,418,000 francs, les impositions et le revenu public atteignent près de 130 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le territoire qui forme aujourd'hui le département de la Seine, le moindre des départements français par l'étendue, mais de beaucoup le plus considérable par le nombre de ses habitants et la gloire sans égale de son chef-lieu, était occupé, il y a deux mille ans, par le petit peuple des *Parisii*. Le moyen âge inventa une origine troyenne à ce nom devenu si célèbre : Francus, fils d'Hector, vint fonder Troyes en Champagne et une ville dans la Seine à laquelle il appliqua pieusement le nom de son oncle Pâris; l'imparfaite et puérile érudition de nos pères en fait d'étymologie était frappée d'une concordance de nom comme d'une preuve historique irréfragable. Troyes en Champagne et Paris en France devaient nécessairement dériver de la Troie de l'*Iliade* et du Pâris qui ravit Hélène. Au XVIe siècle, une érudition grecque un peu plus avancée et le désir de trouver dans une étymologie la consécration d'un droit déjà bien cher à nos compatriotes, firent imaginer que Paris venait du grec παῤῥησία, *parrhisia*, qui signifie le *franc parler* : « chose autant propre aux Parisiens qu'à nation quelconque, » comme dit le vieux moine octogénaire du Breul, qui s'intitule avec tant de soin *Parisien* sur le titre de ses *Antiquités de Paris*, ainsi que l'avaient fait d'ailleurs Gilles Corrozet et Nicolas Bonfons, les premiers historiens de la grande cité. L'opinion qui fait dériver le nom de notre capitale du celtique *par* ou *bar*, frontière, offre, à défaut de certitude, plus de vraisemblance. On suppose que les Parisii, originaires de la Belgique, vinrent se fixer sur les bords de la Seine après en avoir obtenu la permission des Senones; ils se soumirent même, pour s'assurer la protection de cette nation puissante, à une certaine dépendance. Leur territoire, borné à une circonférence de dix ou douze lieues, était enclavé entre les *Silvanectes* au nord, les *Meldi* à l'est, les *Senones* au sud-est, les *Carnutes* au sud-ouest.

Telle était la situation où César trouva les Parisii en l'an 54 avant Jésus-Christ. Lui-même nous raconte en son livre sixième qu'il convoqua dans leur ville une assemblée de chefs gaulois, desquels il obtint une levée de cavalerie. L'année suivante, une insurrection générale ayant éclaté, Labiénus se vit arrêter au confluent de la Seine

et de la Marne par l'armée confédérée sous les ordres du vieux Camulogène, chef des *Aulerci*. Après avoir remonté le cours du fleuve pour s'emparer de Melun, il le redescendit, mais par la rive gauche, et vint camper sur le mont *Leucotitius* (montagne Sainte-Geneviève). C'est là que les Parisiens, après avoir mis le feu à leur ville, vinrent se réunir à l'armée gauloise que la marche du général romain avait forcée de se replier. Une bataille se livra, les Gaulois furent vaincus et Camulogène périt. Quoique César présente les Parisii comme un peuple dont l'alliance lui est acquise, il est permis d'en douter lorsqu'on les voit fournir ensuite leur contingent à la grande armée de Vercingétorix; faible contingent, à la vérité, et qui démontre leur peu d'importance. Réunis aux *Pictaves*, aux *Turones* et aux *Suessiones*, ils ne fournirent que huit mille hommes. La conquête des Gaules achevée, il ne fut plus question des Parisii, si ce n'est dans la distribution en provinces qui les rangea dans la Lyonnaise.

La situation australe des Parisii, déjà remarquée par César, leur valut l'honneur de voir plusieurs empereurs habiter parmi eux, comme nous aurons occasion de le dire en parlant de Paris. L'importance que leur ville acquit se conserva sous les Francs vainqueurs, qui en firent une de leurs capitales. L'invasion austrasienne dépouilla les Parisii de cet honneur. Ils eurent simplement parmi eux des comtes, et leur territoire forma un comté qui dépendait du duché de France. Gérard était comte de Paris en 759. Etienne, qui lui succéda, figure dans les capitulaires. Son successeur, Bigon ou Pécopin, épousa une fille de Louis le Débonnaire. Vers ce temps les comtes de Paris devinrent héréditaires. C'est : Gérard II, qui se déclara pour Lothaire; Conrad, que l'abbé Goslin entraîna dans le parti de Louis le Germanique; Odo ou Eudes, qui défendit si bien Paris en 885 et devint roi; Robert, qui fut roi aussi, Hugues le Grand, qui se contenta du titre de duc de France, et, enfin, Hugues Capet, qui fixa définitivement sur sa tête et sur celles de ses descendants la couronne royale en 987. Devenus depuis longtemps de grands personnages, les comtes de Paris se déchargeaient sur des vicomtes de l'administration particulière de la ville. Dès l'an 909, nous trouvons un vicomte de Paris, Grimoard.

A partir de la révolution de 987, qui assura à Paris le rang de capitale de la France future, l'histoire du comté de Paris se confond avec celle du royaume entier. Nous arrêtons donc nécessairement ici ce que nous avons à dire en général du département de la Seine, dont l'histoire se retrouvera dans celle de Paris et des localités qui l'entourent, nous bornant à signaler l'héroïque patriotisme dont notre banlieue donna plus d'une fois l'exemple, principalement en 1814 et 1815, à la barrière Clichy et sur la butte Chaumont, et l'énergie qu'elle déploya à une époque encore plus récente, en juin 1848, lorsqu'elle envoya sa rude garde nationale pour combattre l'insurrection et qu'elle menaça de donner aux turbulents Parisiens une sévère leçon.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

PARIS (lat. 48° 50′ 49″, long. { 0° 0′ 0″ E. de l'Observatoire; 0° 0′ 35″ E. du Panthéon; 19° 53′ 45″ E. du méridien de l'Ile-de-Fer; 2° 20′ 9″ E. du méridien de Greenwich).

Paris, *Lutetia Civitas Parisiorum, Parisii*, capitale de la France et chef-lieu du département de la Seine. Grande, belle, riche et l'une des plus florissantes villes du monde; la première ville de l'Europe pour le nombre, la beauté et la variété de ses monuments publics; la seconde pour la population et la quatrième pour l'étendue. Altitude : niveau de la Seine au 0° de l'étiage du pont de la Tournelle, 121m,50; point culminant, seuil de la porte de l'Observatoire, 66m. La superficie de Paris est, dans l'enceinte du mur d'octroi, de 34,379,016 mètres carrés. Méridienne tirée de l'Observatoire, ou du nord au sud, 5,505 mètres; perpendiculaire tirée de l'est à l'ouest, de la barrière de Charonne à celle de Passy, 7,809 mètres. Périmètre du mur d'octroi, 22 kilomètres; périmètre de l'enceinte continue, 36 kilomètres. Population municipale, 996,067 habitants; population totale, 1,053,262 habitants.

Paris, archevêché, résidence du gouvernement, du sénat et de l'assemblée législative, renferme toutes les grandes administrations centrales, les directions générales, administratives et financières, telles que le conseil d'Etat, les ministères, la cour de cassation, la cour des comptes, le trésor public, les caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, la grande chancellerie de la Légion d'honneur, l'état-major général, les comités consultatifs de la marine, de l'artillerie, le dépôt central de l'artillerie, le conseil général de santé; les conseils généraux des mines, des ponts et chaussées, des bâtiments civils, de l'agriculture, des manufactures et du commerce, etc., etc., etc.; la bourse, la banque, l'hôtel des monnaies, la manufacture des tabacs, les écoles d'application, d'état-major, polytechnique, des mines, des ponts et chaussées, l'Institut de France, collége de France, école normale supérieure, école des langues orientales, école des chartes, etc., etc., etc.; nombreuses bibliothèques, collections, musées; très-nombreux établissements d'instruction publique, cinq lycées impériaux, un collége particulier et de bienfaisance; hôpitaux et maisons de santé, etc., etc. Principal centre en Europe de production des ouvrages de la littérature, des sciences et des beaux-arts, et en France d'industrie et de commerce.

Paris est le centre d'une administration départementale dont le siége est à l'hôtel de ville. Sous le rapport politique et administratif, Paris est une ville à part, en France, et son organisation municipale lui est toute particulière. C'est le seul chef-lieu de département qui ne soit pas aussi en réalité chef-lieu d'un arrondissement de cantons et de communes; les communes qui l'environnent et dont les territoires s'étendent jusqu'au mur dans lequel le sien est circonscrit, appartiennent aux arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis. C'est également la seule ville de France dont le territoire, ainsi entièrement compris dans l'enceinte d'un mur, ne forme exactement qu'une ville et non pas une commune, et à laquelle ce dernier titre ne s'applique pas en effet. Administrativement, c'est à la fois une commune et, par suite de la division de son territoire, un arrondissement de communes, de cantons et de colléges électoraux. Comme commune, cette ville est représentée et administrée par le préfet assisté d'un conseil municipal qui se compose des membres du conseil général du département désignés par le chef de l'Etat. La préfecture et la mairie centrale, réunies à l'hôtel de ville, ne forment à certains égards qu'une seule et même administration. La ville et ses faubourgs sont divisés en 12 arrondissements municipaux subdivisés chacun en 4 quartiers. Il y a par arrondissement une mairie, une justice de paix, un bureau de bienfaisance, un comité local d'instruction primaire, deux recettes de perceptions particulières et un commissaire de police par quartier. Le préfet de police est chargé de la police municipale, il est assisté d'un conseil de salubrité pour veiller à l'assainissement de la grande cité. Le revenu de la ville de Paris dépasse celui de la plupart des Etats secondaires de l'Europe, il est de 66 à 68 millions de francs.

La première fois que le nom de cette ville, réservée à de si grandes destinées, est prononcé, c'est par César. Il l'appelle *Lutetia*, donnant sans doute une physionomie latine au nom celtique qu'elle portait jusque-là et que les celtophiles pensent être *Loutouhezi*, c'est-à-dire *habitation au milieu des eaux*. Les Romains dérivaient tout simplement Lutetia de *lutum*, boue, et assurément la ville, qui n'était alors qu'une île boueuse au milieu de la Seine, méritait bien cette épigramme. Mais, comme l'a judicieusement fait observer je ne sais plus quel vieil auteur sur Paris, il est peu probable que les Parisii fussent fort curieux de dénominations latines avant l'arrivée de Jules César. L'étymologie grecque arrive ensuite nécessairement avec l'orthographe *Leucotetia*, qui est celle de Strabon et de Ptolémée, ou *Leuketia*, comme écrit l'empereur

Julien; et alors le nom de Lutèce signifie la *ville blanche*, par allusion aux nombreuses carrières de plâtre du voisinage, lesquelles fournissaient probablement les matériaux employés à la construction des maisons. Au IVe siècle, le nom du peuple l'emporte, et Ammien Marcellin appelle la ville *Parisii*. Trois lois publiées en 365 par Valentinien et Valens sont aussi datées de *Parisii*. Lutèce n'appartient plus aujourd'hui qu'à l'archéologie ou à la poésie; Paris est le nom que se répète le monde.

Pour mettre plus de clarté dans l'immense histoire de Paris, nous la diviserons en un certain nombre de périodes :

PARIS AVANT LA DOMINATION ROMAINE.

Qu'était-ce que Paris avant la conquête de César? Une réunion de quelques habitations de barbares dans une petite île de la Seine « qui avait, dit Sauval, la forme d'un navire enfoncé dans la vase et échoué au fil de l'eau. » L'île que nous appelons la Cité ne donne qu'une imparfaite idée de l'étendue de la primitive Lutèce. Nous ne voyons plus que deux îles dans la Seine, la Cité et l'île Saint-Louis. Il y en avait cinq alors; la place Dauphine et le pont Neuf occupent aujourd'hui le sol de deux petites îles qui n'ont été réunies que plus tard à la cité actuelle, et l'île Louviers vient d'être réunie à la rive septentrionale il y a à peine quelques années. Les exhaussements successifs qui ont formé les quais n'ont pas moins contribué à l'agrandir. La Seine était beaucoup plus large. Il ne faut pas cependant parler avec un dédain absolu de nos aïeux les Parisii : deux ponts de bois unissaient leur capitale à la terre ferme, l'un sur l'emplacement du Petit-Pont, l'autre sur celui du pont au Change, et, sans y voir des chefs-d'œuvre d'architecture, on doit pourtant reconnaître là l'indice d'un certain art. Il est fort possible que les Lutéciens eussent des habitations qui valussent leurs ponts et non pas seulement, comme on l'a répété avec un peu de déclamation, de misérables huttes de paille. On estime que la population de Lutèce pouvait s'élever à six mille habitants.

PARIS SOUS LES ROMAINS.

Les habitants de Lutèce, au moment de livrer bataille à Labiénus, avaient brûlé leur ville et ses deux ponts. Elle se releva assurément, mais c'est à tort qu'on a attribué à Jules César sa reconstruction et la fondation des deux forteresses connues sous le nom de grand et de petit Châtelet qui, au moyen âge, défendaient la tête des ponts des deux côtés de la rivière. Des tours de bois paraissent avoir été les seules fortifications dont les Romains entourèrent la petite ville devenue leur conquête.

Il n'est plus question de Lutèce après cela jusqu'aux empereurs Constantin, Constance et Julien. Celui-ci, prince éclairé, aimait cette petite ville gauloise, comme s'il eût pressenti que cette grâce et cette délicatesse d'esprit, cette raillerie fine et cette incrédulité savante qui caractérisent ses ouvrages, auraient là plus tard leur principal foyer. C'est moins, cependant, chose merveilleuse! pour leur esprit que pour leur sagesse qu'il vante les Parisiens : « Ils n'adorent Vénus, dit-il, que comme présidant au mariage; ils n'usent des dons de Bacchus que pour avoir de nombreux enfants; ils fuient les danses lascives, l'obscénité et l'impudence des théâtres. » Il vante aussi le climat de Paris, le produit de ses vignobles, de Surènes sans doute. Pour qu'il ait préféré à tant de lieux célèbres une bourgade des bords de la Seine, qu'il soit venu y passer cinq hivers, de 355 à 361, il faut au moins que Lutèce fût déjà ornée de quelques édifices importants. On ne doute point, en effet, qu'il n'y ait eu un palais construit dès lors dans la Cité même. Toutefois, c'est sur la terre ferme que se trouvaient les édifices les plus considérables, surtout sur la rive gauche. Là s'élevait ce palais qu'on appelle encore aujourd'hui, improprement, les *Thermes de Julien* et que l'on voit rue de la Harpe. De vastes jardins l'entouraient. La montagne Sainte-Geneviève était occupée par un champ de Mars et des arènes, un camp romain s'étendait sur l'emplacement du palais du Luxembourg et de ses abords. Des villas romaines se voyaient également sur les deux rives; des tombeaux ont été découverts dans les fouilles pratiquées rue Vivienne et au Palais-Royal. L'aqueduc d'Arcueil apportait déjà à Paris les eaux de Rungis. Enfin il existait une corporation de *nautes* parisiens, qui avait le monopole des transports sur la Seine et qui se perpétua pendant l'époque mérovingienne et le moyen âge sous le nom de *mercatores aquæ parisiaci*, la *confrérie des marchands de l'eau*.

C'est à l'époque romaine qu'appartient la conversion des Parisiens au christianisme. D'après Grégoire de Tours, la religion nouvelle y fut apportée vers 250 par saint Denis, qui en fut le premier évêque. Toutefois, il n'y a de certitude que pour Victorinus, qui passe pour le sixième évêque de Paris et qui figure avec ce titre au concile de Cologne, en 346. Vers 360, un synode fut réuni pour la première fois à Paris, ce qui semble prouver que les prédicateurs de l'Evangile y avaient fait de nombreux prosélytes. Le paganisme n'y fut cependant pas entièrement déraciné avant l'épiscopat de Marcellus (*saint Marcel*), si célèbre depuis sous le nom de saint Marceau, devenu celui d'un de nos quartiers. C'est Marcellus qui entraîna avec le pli de son manteau et précipita dans la Seine l'affreux dragon qui désolait Paris, emblème de la religion païenne. Il mourut en 436; son tombeau, foyer de miracles, donna naissance à une église, puis à un faubourg qui couvrit l'éminence appelée *mons Cetardus*, d'où est venu *Moucetard*, puis *Mouffetard*. Vers cette époque Attila et ses Huns assiégeaient Orléans, au grand effroi de toute la Gaule. Une jeune bergère de Nanterre, sainte Geneviève, sut, au dire de la légende, rassurer les Parisiens alarmés et les préserver de cette invasion terrible. Paris en a fait sa patronne.

PARIS SOUS LES DEUX PREMIÈRES RACES.

Nous avons déjà dit que Paris devint la capitale d'un royaume sous les Mérovingiens. Clovis y résida le premier; il occupait un palais dans la partie occidentale de la Cité. Ses quatre fils, en se partageant ses Etats, jugèrent déjà la possession de Paris tellement importante qu'ils la partagèrent et qu'ils convinrent qu'aucun d'eux n'y pourrait entrer sans le consentement des autres. Lorsque Chlodomir mourut, c'est à Paris que Clotilde retint auprès d'elle les trois fils qu'il laissait sous sa tutelle; c'est là qu'elle reçut le terrible message de Childebert et de Clothaire, et que ces deux scélérats égorgèrent de leurs propres mains deux de ces enfants qu'elle avait mieux aimé « voir morts que tondus. » Plus tard, dans le même siècle, Sigebert, roi de Metz, fondit sur Paris et brûla plusieurs quartiers. Les habitations de la Cité furent consumées par un autre incendie, deux ans après.

C'est surtout par des édifices religieux que les rois mérovingiens se plurent à décorer leur ville de Paris. Pour eux-mêmes ils se contentèrent probablement des palais romains; Childebert habitait les Thermes avec son épouse Ultrogothe. Clovis fonda, soit en 499, en mémoire de sa conversion, soit en 511, en souvenir de sa victoire sur les Visigoths, la basilique des apôtres saint Pierre et saint Paul, depuis nommée abbaye Sainte-Geneviève. Il y fut enterré avec son épouse Clotilde et leurs tombeaux ont été retrouvés dans ces derniers temps. Aujourd'hui, une rue Clovis et une rue Clotilde se croisent à l'angle du lycée Napoléon, et le nom de *tour de Clovis* est resté à la vieille tour qui domine de sa masse grise les bâtiments de ce lycée qui occupe l'emplacement de l'antique et célèbre abbaye. Childebert bâtit, avec les dépouilles de l'Espagne et surtout de l'église de Tolède, l'église Saint-Vincent et Sainte-Croix, plus tard Saint-Germain-des-Prés, parce qu'elle fut dédiée par saint Germain, évêque de Paris. « Les arceaux de chaque fenêtre, dit le légendaire, étaient supportés par des colonnes de marbre très-précieux. Des peintures, rehaussées d'or, brillaient au plafond et sur les murs. Les toits, composés de lames de bronze doré, lorsque les rayons du soleil venaient à les frapper, produisaient des éclats de lumière qui éblouissaient les yeux. » La première cathédrale, placée sous l'invocation de saint Etienne; les premières églises Saint-Germain-l'Auxerrois,

Saint-Gervais, Saint-Laurent datent également de cette période. Il est permis de croire aussi que les rois mérovingiens, si jaloux de la possession de Paris, fortifièrent cette ville, dont l'importance les avait tant frappés. Quelques expressions de Grégoire de Tours s'accordent à cet égard avec la découverte que l'on fit, en 1829, d'un grand fragment de muraille de la Cité, portant les caractères du Ve siècle.

Les Carlovingiens, ne résidant point à Paris, s'en occupèrent peu, et leur autorité était devenue à peu près illusoire quand parurent les Northmans. Ces pirates, remontant la Seine, ravagèrent en 841 les environs de Paris et en 845 Paris lui-même, déserté par ses moines et ses habitants. Charles le Chauve s'avança jusqu'à Saint-Denis, non pour combattre, mais pour peser aux barbares sept mille livres d'argent. A ce prix, les Northmans voulurent bien se retirer pendant quelques années; mais, en 856, ils reparaissent, s'emparent de l'abbé de Saint-Denis, qui leur paye chèrement sa liberté; brûlent l'église Saint-Pierre et Saint-Paul et l'abbaye de Saint-Vincent. Nouveaux ravages en 861. Mais, en 885, ils trouvèrent à qui parler. L'abbé Goslin, élu évêque, de concert avec le comte Eudes, avait organisé une défense énergique. Des tours en bois avaient été construites aux deux têtes de chaque pont; il y en avait une également, sur un massif de maçonnerie, à l'extrémité occidentale de la Cité. Les moines s'étaient réfugiés dans la petite enceinte de Lutèce avec leurs reliques et leurs objets précieux. Les barques des Northmans couvraient le fleuve dans un espace de deux lieues : ils demandèrent la rupture du grand pont afin de pouvoir remonter la Seine; elle leur fut refusée. Alors ils s'arrêtèrent devant la Cité et lui livrèrent huit assauts en treize mois. Toutes leurs tentatives furent repoussées. Ils revinrent l'année suivante; cette fois, Charles le Chauve était encore là avec son armée. C'était tout bénéfice pour eux; ils y gagnèrent mille quatre cents marcs d'argent et passèrent sans tenter une attaque.

Temps désastreux pour notre capitale! En vingt-trois ans, quatorze années de famine! Et dans plusieurs (850, 855, 868, 873) les hommes se dévorèrent. Au siècle suivant de nouvelles famines donnèrent naissance à ce terrible *mal des ardents* qui consumait les chairs vivantes et les faisait tomber en lambeaux. Plus de commerce, plus d'industrie. Les Northmans avaient dispersé ou pris les marchands et les navigateurs de la Seine; ce fleuve était abandonné des mariniers. Les marchands syriens, qui abondaient à Paris sous la première race, avaient disparu pour toujours.

Un capitulaire de 864 nous apprend qu'il y avait dès lors à Paris un hôtel des monnaies. « Et pour ce que Paris est la métropolitaine et première ville de France, disait Malingre au XVIIe siècle, la monnoye qui s'y forge est marquée de l'*A*, comme de meilleur alloy et poids que les autres (qui portaient les autres lettres de l'alphabet)... Cela a donné lieu au proverbe commun, quand pour porter témoignage d'un homme de bien, on dit : *Il est des bons, il est marqué à l'A.* »

PARIS JUSQU'À PHILIPPE-AUGUSTE.

Les mêmes fléaux décimèrent Paris sous les premiers Capétiens. Si les Northmans avaient disparu, les violences brutales du régime féodal naissant n'étaient guère plus propres à développer la prospérité publique. Quand les sires de Corbeil, de Montlhéry, du Puiset, s'en allaient, la lance au poing, détroussant les passants sur les routes voisines de la capitale, ou que le roi Philippe Ier pillait les trésors de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le commerce avait assurément peu de sécurité à Paris. La propriété n'y était guère sûre non plus, quand les *preneurs* et les *chevaucheurs* du roi faisaient chez les habitants leurs réquisitions de fournitures et de meubles de toutes sortes pour le service de la cour. Malgré tous ces désordres, la seule présence des rois, si faibles qu'ils fussent alors, était un gage assuré de progrès pour Paris, qui ne pouvait plus craindre d'être oublié comme sous les Carlovingiens. Robert fait reconstruire l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, détruites par les Northmans, et se bâtit à lui-même un palais remarquable (*palatium insigne*) dans la Cité; Philippe institue le premier *prévôt* de la ville. Ce prévôt, nommé Etienne, fut, à la vérité, un coquin; c'est lui qui conduisit le roi au pillage de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et la légende ajoute, qu'au moment où il portait une main sacrilége sur la fameuse croix de diamants rapportée d'Espagne par Childebert, il fut frappé de cécité.

Sous Louis VI, l'activité augmente. C'est à lui qu'on attribue la fondation du grand et du petit Châtelet; le premier à l'extrémité septentrionale du pont au Change, le second à l'extrémité méridionale du Petit-Pont. On a prétendu également rapporter à son règne la construction d'une enceinte de la ville. Mais la plus grande obscurité règne sur cette question. Il est à peu près certain que la partie de la ville située sur la rive droite était enclose de murailles. Louis VI en fut-il le fondateur ou seulement le réparateur? Quant à la rive gauche, nous citerons ce passage d'une étude récente sur les *Anciennes enceintes de Paris*, par M. Bonnardot : « Exista-t-il jamais sur la rive gauche un mur d'enceinte antérieur à celui de Philippe-Auguste? Cette question n'a pu jusqu'à présent sortir des ténèbres de l'hypothèse. Il suffit, je crois, pour la résoudre négativement, des considérations suivantes : Cette partie de la ville se trouvait établie sur le petit bras de la Seine, presque toujours à sec en été, au pied d'une colline assez escarpée; cette position seule indique qu'elle était peu commerçante. C'était, en effet, avant Philippe-Auguste, et même de son temps, dans la Cité et dans la ville qu'étaient agglomérés les riches habitations et les établissements de commerce. Sur la rive gauche on ne voyait guère que d'immenses clos en culture et çà et là quelques églises et chapelles; les colléges et les couvents ne s'y multiplièrent qu'au XIIIe et au XIVe siècle. Le petit nombre de rues alors formées se composaient de paisibles et silencieuses habitations; il n'y avait un peu de mouvement qu'aux abords du Petit-Pont et sur la ligne de la grande chaussée d'Italie, nommée plus tard rue Saint-Jacques. Les églises, autour desquelles se groupaient quelques maisons, avaient des tours crénelées; le palais des Thermes pouvait lui-même passer pour la citadelle de la rive gauche. »

Mais cette rive gauche, si négligée du commerce, avait dès le temps de Louis VI et de Louis VII l'insigne honneur de servir de foyer aux lumières de l'époque. Si ce n'était pas le domaine de la richesse, c'était celui de la science. Les écoles les plus connues de Paris étaient alors l'école épiscopale, l'école de Saint-Germain-des-Prés et celle de Sainte-Geneviève. C'est à l'école épiscopale de Paris que Guillaume de Champeaux professa la théologie à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle, et compta parmi ses disciples Abeilard. Les enfants des rois venaient eux-mêmes entendre les leçons de grammaire dans cette école, qui se tenait alors dans le cloître Notre-Dame. L'école de Saint-Victor fut fondée par ce même Guillaume de Champeaux, qui décida Louis VI à y fonder un chapitre de chanoines réguliers avec le titre d'abbaye (1112). Bientôt (1118) Abeilard, à son tour, vint ouvrir sur la montagne Sainte-Geneviève cette école si fameuse qui éclipsa toutes les autres; dix mille écoliers se pressaient à ses leçons : population à la fois instruite et turbulente, pauvre et studieuse, mais amie des folles joies : « O cité séduisante et corruptrice, s'écrie déjà un auteur de ce temps, que de pièges tu tends à la jeunesse, que de péchés tu lui fais commettre! » Nous ne confondrons pas avec les vulgaires amours des écoliers la grande et malheureuse passion d'Abeilard et d'Héloïse. Tout le monde a vu dans la Cité le lieu où s'élevait la maison du chanoine Fulbert avec ce mystérieux jardin qui reçut les douces confidences des deux amants; tout le monde aussi a été voir au cimetière du Père-Lachaise leur mausolée gothique.

PARIS JUSQU'À SAINT LOUIS.

La période dans laquelle nous entrons est capitale dans l'histoire de Paris. Cette ville, résidence continuelle des rois, s'agrandissait avec le royaume. Pour la première

fois, sous Philippe-Auguste, elle fut enfermée dans une enceinte complete et bien authentique dont nous avons encore aujourd'hui des débris sous les yeux. Parlons d'abord de cette enceinte qui nous donnera une idée approximative de l'étendue de Paris à cette époque; approximative, disons-nous, car il n'est pas douteux que certaines parties de l'enceinte dite de Philippe-Auguste n'aient été modifiées plus tard et que des terrains non bâtis n'y aient été originairement enveloppés. Cette enceinte fut commencée en 1190 sur la rive droite et continuée sur l'autre rive entre 1200 et 1211. Le roi acheta le terrain, la ville, selon toute probabilité, se chargea de la construction des murs et des tours. Aussi, disait-on, d'abord, les *murs de la ville;* et ce n'est que plus tard que l'on dit les *murs du roy*. L'enceinte de la rive gauche commençait à la Tournelle et finissait à la tour de Nesle, là où s'élève actuellement l'Institut, en suivant une ligne qu'indiquent encore aujourd'hui les noms des rues des Fossés-Saint-Bernard, des Fossés-Saint-Victor, Contrescarpe, de la Vieille-Estrapade, des Fossés-Saint-Jacques, des Fossés-Monsieur-le-Prince et Mazarine, autrefois des Fossés-de-Nesle. On voit encore rue Clovis et l'on a démoli dernièrement rue Sainte-Hyacinthe-Saint-Michel des pans du mur de Philippe-Auguste. L'enceinte de la rive droite commençait à la *tour qui fait le coin* (près le pont des Arts), en face de la tour de Nesle, et finissait à la tour Barbeau en suivant une ligne que nous indiquerons approximativement en désignant la cour du Louvre, l'Oratoire, la halle aux blés, les rues du Jour, Mauconseil, aux Ours, impasse des Anglais, passage Sainte-Avoye, rue de Paradis, rue Culture-Sainte-Catherine, collége Charlemagne. Ces murs, qui se développaient à peu près également, comme on le voit, sur les deux rives, étaient construits avec soin. Ils sont formés de deux murs de soutien composés de pierres de petit appareil et reliés ensemble par un blocage de moellons solidement cimentés. L'épaisseur totale était d'environ trois mètres à fleur du sol et deux mètres trente centimètres à une hauteur de six ou sept mètres au-dessus des fondements. La hauteur totale était à peu près de neuf mètres. Cette clôture murale, surmontée d'un parapet crénelé, était fortifiée par des tournelles espacées d'environ soixante-dix mètres, qui paraissent avoir été au nombre de trente-quatre au midi et trente-trois au nord, en tout soixante-sept, et non pas six cents ou cinq cents comme Sauval et Félibien l'ont avancé avec tant d'exagération. Les portes étaient défendues par des tours de quinze ou seize mètres de haut, de véritables donjons.

Philippe-Auguste ne jugea pas que ce fût assez pour la sûreté de Paris ou pour la sienne propre. Il fit bâtir en dehors de l'enceinte la tour du Louvre. Les rois avaient là, dit-on, une louveterie, d'où le nom de *Lupara*, Louvre. Plusieurs lettres datées de cette forteresse portent : *Apud Luparam prope Parisios*, au Louvre près Paris. C'était une simple tour, qui servait à la fois de séjour aux rois, de forteresse et de prison politique. C'est là que fut enfermé Ferrand, comte de Flandre, fait prisonnier à Bouvines. D'autres seigneurs eurent le même sort. Aussi quel respect ou quelle haine les seigneurs féodaux ne portaient-ils pas à ce donjon duquel relevaient tous les fiefs du royaume ! La construction de la tour du Louvre était achevée en 1204.

Quand cette nouvelle résidence n'était point encore bâtie et que le roi habitait son palais de la Cité (aujourd'hui le palais de justice), « il s'approcha un jour des fenêtres où il se plaçait quelquefois pour se distraire par la vue du cours de la Seine. Des voitures, traînées par des chevaux, traversaient alors la Cité, et, remuant la boue, en faisaient exhaler une odeur insupportable. Le roi ne put y tenir, et même la puanteur le poursuivit jusque dans l'intérieur de son palais. Dès lors il conçut un projet très-difficile, mais très-nécessaire, projet qu'aucun de ses prédécesseurs, à cause de la grande dépense et des graves obstacles que présentait son exécution, n'avait osé entreprendre. Il convoqua les bourgeois et le prévôt de la ville, et, par son autorité royale, leur ordonna de paver, avec de fortes et dures pierres, toutes les rues et voies de la Cité. » La ville fit les frais, alors considérables, de ce pavage, qui consistait en grosses dalles ou carreaux de grès d'environ trois pieds et demi de carré sur à peu près six pouces d'épaisseur.

Paris ne doit pas seulement son premier pavé à Philippe-Auguste : il lui doit aussi ses halles, établies sur le territoire des Champeaux ; il lui doit aussi la première clôture du cimetière des Innocents, ouvert jusque-là aux hommes et aux animaux. Autant de mesures qui contribuèrent puissamment à assainir la ville.

C'est encore sous Philippe-Auguste, en 1182, que fut consacré par un légat du saint-siége l'autel de la cathédrale nouvelle dont l'évêque de Paris, Maurice de Sully, avait commencé, en 1163, la construction. Immense édifice qui ne pouvait être l'œuvre que de plusieurs siècles réunis, alors surtout que les fléaux, les guerres, la faiblesse du gouvernement paralysaient ou ralentissaient tous les travaux. On suppose que le chevet de l'église était seul construit alors. En 1257, le portail méridional n'existait pas encore, quoique la construction en fût alors commencée par Jean de Chelles. Le portail septentrional ne fut bâti que vers 1312 avec les richesses enlevées aux templiers, et au XVe siècle Charles VII était encore obligé de donner des secours considérables pour achever cet édifice. Ainsi s'est élevée lentement cette magnifique cathédrale qui porte le cachet des divers âges de l'architecture ogivale, depuis la simplicité austère du début jusqu'à la riche ornementation de la fin ; monument dont notre grand poëte Victor Hugo a, en quelque sorte, exprimé toute la poésie dans son beau roman de *Notre-Dame de Paris*. On prend beaucoup de soin aujourd'hui de réparer cette belle création gothique et de lui restituer son aspect du XIIIe siècle. Mais on n'arrivera jamais à tout remettre dans le même état : l'église Notre-Dame s'enterre insensiblement elle-même par l'exhaussement continuel du sol ; comme on a retrouvé du pavé de Philippe-Auguste à huit ou neuf pieds sous terre, de même les treize marches qu'il fallait monter pour entrer dans l'église ont disparu et l'édifice a dû y perdre beaucoup de sa majesté et de son effet [1].

C'était la foi qui édifiait ces montagnes de pierres vivantes, pour parler comme on faisait alors (*vivi lapides*). Et, chose singulière, ce même édifice consacré à la prière et dont les sombres voûtes inspirent encore à nos générations moins crédules un respectueux recueillement, était chaque année témoin des plus grossiers divertissements et des plus obscènes bouffonneries où les acteurs étaient les ecclésiastiques eux-mêmes. Nous voulons parler de ces fameuses *fêtes des fous* ou *fêtes des sous-diacres* qu'on appelait par dérision, mais fort exactement, *fêtes des diacres soûls*. Depuis le 26 septembre, jour de Saint-Etienne, jusqu'au 6 janvier, jour de l'Epiphanie, le clergé de Notre-Dame, sous la conduite de l'*évêque des fous*, librement élu, au bruit des cloches, sous des déguisements de femmes et les travestissements les plus grotesques, se livrait dans la cathédrale et jusque sur l'autel à des orgies, où tout ce qui était prohibé en d'autres temps devenait permis, sans excepter les plus monstrueuses immoralités. En 1198, Eudes de Sully, qui avait succédé à Maurice, ordonna, mais inutilement, la suppression de ces saturnales chrétiennes. « Il s'y commettait, dit-il lui-même, d'innombrables abominations, des crimes énormes. Ce n'était pas seulement des laïques qui y figuraient; mais, ce qui est horrible à dire, ces scènes scandaleuses, ces turpitudes étaient commises par des ecclésiastiques, dans l'église même, au pied des autels, pendant qu'on célébrait les messes et qu'on chantait les louanges de Dieu. »

Au reste, le moyen âge est le temps des contrastes bizarres; on se portait à toute chose avec une ardeur également impétueuse et déréglée. Un contemporain nous peint par ces traits les écoliers du temps : « Ils sont plus

[1] Quelques archéologues contestent l'existence de ces treize marches, et nous serions nous-même disposé à nous ranger de leur avis d'après l'inspection que nous avons faite des lieux il y a quelques années, au moment où l'on avait pratiqué de larges et profondes tranchées au pied du vénérable édifice, afin d'en régulariser les abords et de niveler la place du Parvis.

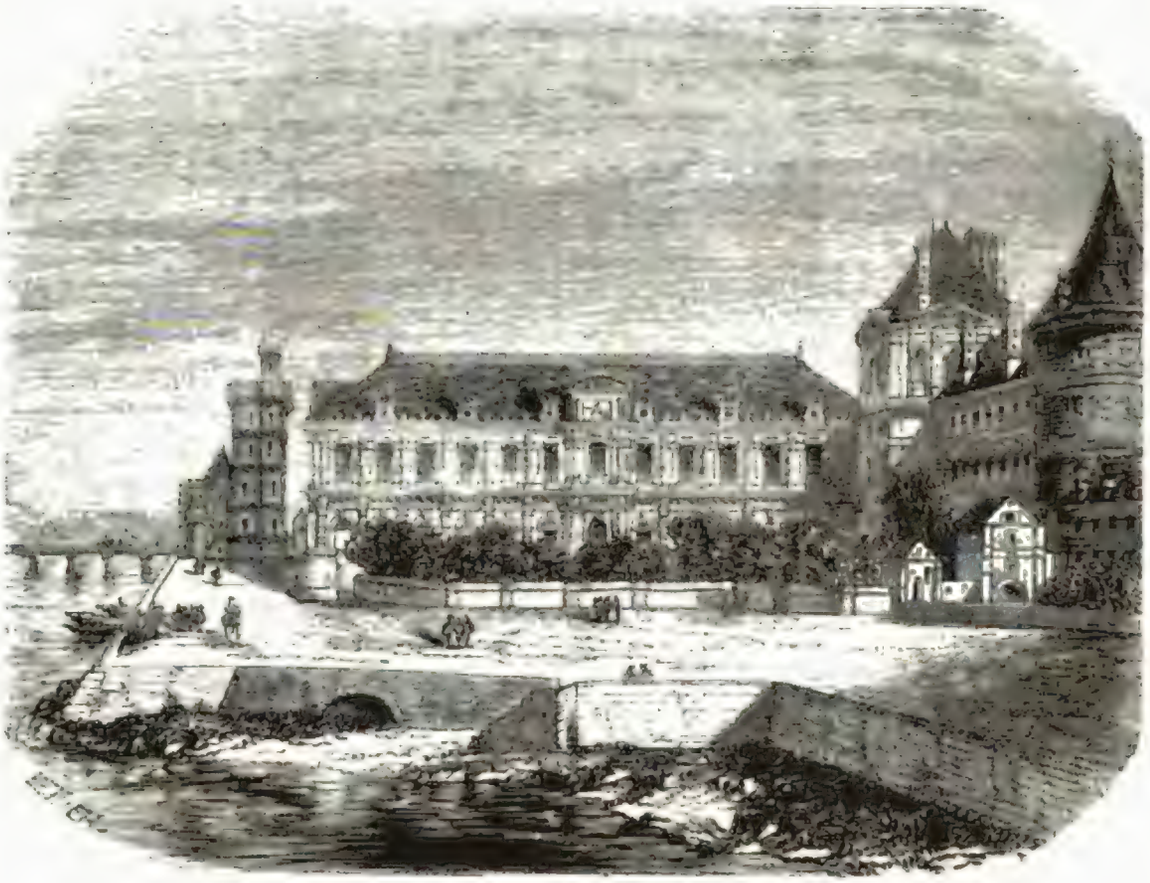

Le vieux Louvre sous Louis XIII.

adonnés à la gloutonnerie qu'ils ne le sont à l'étude, ils préfèrent quêter de l'argent plutôt que de chercher l'instruction dans les livres ; ils aiment mieux contempler les beautés des jeunes filles que les beautés de Cicéron..... toute science est avilie, l'instruction languit, on n'ouvre plus les livres. » Tandis qu'un de ces moroses dépréciateurs de leur époque, qui se rencontrent dans tous les siècles, traçait ce tableau, la rue du Fouarre regorgeait d'auditeurs avides de science. « *Foare* ou *Fouarre*, nous dit M. Charles Nodier, dont il nous reste *fourrage*, est un vieux mot français qui signifiait *de la paille*. Dans les titres latins de l'époque, la rue du Fouarre est appelée *vicus Straminis, via Straminea*. La place Maubert était alors un lieu d'enseignement public. Sous Philippe-Auguste, l'emplacement des écoles s'étendit ; il s'en établit de nouvelles dans la rue du Fouarre. Les étudiants de cet âge de simplicité assistaient sur de la paille aux leçons de leurs maîtres ; et cet usage avait appelé en grand nombre autour d'eux les gens qui faisaient ce commerce, rapprochement dans lequel les journaux trouveraient aujourd'hui une source intarissable de délicieuses plaisanteries. De là vient le nom de la rue *du Fouarre*. La rue du Fouarre fut d'abord fermée à ses deux extrémités. En 1362, le roi Jean assigna deux arpents de bois de sa forêt de Fontainebleau pour en renouveler les portes et pour les entretenir. Cette clôture avait pour objet d'empêcher le passage des voitures, dont le bruit aurait pu incommoder ou distraire les étudiants. Tant de sollicitude pour l'instruction n'annonçait pas un gouvernement trop barbare ; et, en effet, la génération qui s'élevait alors allait préparer les beaux siècles de notre littérature. » M. Ch. Nodier aurait pu ajouter qu'aujourd'hui les lourdes voitures qui passent sous les murs de la Sorbonne en ébranlent les fenêtres, couvrent la voix des professeurs, et souvent troublent l'intelligence des candidats déjà suffisamment émus.

De la rue du Fouarre, sans se déplacer beaucoup et sans passer l'eau, nos écoliers du XIIIe siècle allaient prendre au pré aux Clercs leurs ébats quelque peu turbulents. Dès 1163, ils avaient eu maille à partir avec les moines de Saint-Germain-des-Prés et l'affaire avait été jugée assez grave pour être portée devant le concile de Tours et pour y donner lieu à de longues discussions. On donna tort aux écoliers. Peu leur importait. En 1192, les voici qui se querellent si bel et bien avec les habitants du bourg Saint-Germain qu'un des leurs perd la vie ; puis nouveau débat avec les moines, lequel est soumis au pape, qui ne prononce rien. En 1200, les étudiants allemands mettent à mort un marchand de vin qui avait maltraité le domestique d'un seigneur de leur nation. Les Parisiens et le prévôt de Paris à leur tête s'arment pour venger ce marchand ; cinq étudiants allemands sont tués. Aussitôt les maîtres des écoles se plaignent ; le roi fait arrêter le prévôt et ses adhérents, fait raser leurs maisons, arracher leurs vignes et leurs arbres fruitiers. Philippe-Auguste protégeait énergiquement son université de Paris.

Au reste, il ne traitait pas plus mal pour cela les bourgeois de sa capitale, et c'est sous son règne que la municipalité de Paris reçut ses premiers développements. Elle existait de temps immémorial à l'état rudimentaire, pour ainsi dire. A côté du prévôt de Paris, officier du roi, qui rendait la justice au grand Châtelet, il y avait le syndic ou juré des marchandises nommé par la communauté des

Notre-Dame de Paris et la nouvelle sacristie.

marchands de la ville, lequel siégeait au parloir aux bourgeois et protégeait les intérêts privés et industriels. Ce syndic prit, sous Philippe-Auguste, le nom de *prévôt des marchands*. Il était assisté des échevins qui formaient son conseil. Ses droits s'accrurent alors considérablement. La police, la voirie, la réparation des édifices publics, l'administration des domaines de la ville passèrent des attributions du prévôt de Paris dans celles du prévôt des marchands. Pour subvenir à ces dépenses, il obtint du roi l'abandon de certains droits prélevés jusque-là par l'officier royal. L'ancienne hanse parisienne s'était bien agrandie : c'était une immense corporation fédérative des différents métiers. Le cours de la rivière lui appartenait; elle seule avait le droit de faire remonter des bateaux depuis Mantes jusqu'à Paris, et aucun étranger ne le pouvait faire s'il n'était associé d'un bourgeois de Paris. Elle obtint de construire un port destiné au débarquement et au dépôt de ses marchandises, moyennant un octroi sur la consommation de la ville. Elle acheta, en 1220, par une rente annuelle au fisc, le criage de Paris, en d'autres termes le droit de lods et ventes. C'est à elle que le roi confia l'étalon des poids et mesures et le soin de les régler. Enfin sa juridiction, qui ne comprenait à la vérité que la petite justice, s'exerçait dans cette sphère à côté de celle du roi et de celles des seigneurs ecclésiastiques, de l'évêque de Paris, des abbés de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés. Le *parlouer aux borjois* avait ses clercs et ses sergents. Enfin la bourgeoisie de Paris avait déjà acquis une telle importance et une telle faveur auprès du roi, que Philippe-Auguste, partant pour la croisade, désigne six bourgeois parisiens pour être les gérants de sa fortune et de ses domaines, et ses exécuteurs testamentaires en cas de mort.

PARIS JUSQU'A CHARLES V.

Le progrès de Paris, favorisé avec tant d'intelligence par Philippe-Auguste, alla toujours croissant sous ses successeurs.

« Quand, sous Philippe-Auguste, on faisait le tour du mur (d'enceinte) à l'intérieur, dit M. Bonnardot, on rencontrait d'immenses espaces vides, des cultures, des jardins, des terrains en friche et à vendre; mais, à l'approche des bourgs populeux récemment incorporés à la ville, la promenade était interrompue, car les maisons de la rue principale de ces bourgs touchaient au mur d'enceinte. Ce mur, vu du dehors, paraissait donc isolé au milieu des champs, hors aux approches des portes importantes, puisque la majeure partie des hôtels, colléges et couvents, fondés sous le règne de Louis IX, n'existaient pas encore. Les vides immenses laissés entre la ville et la muraille se peuplèrent un peu plus tard, grâce au zèle du saint roi, d'établissements religieux accompagnés d'immenses jardins. » On voit dans quelle direction Paris s'agrandit au XIIIe siècle. Il s'occupa de remplir son enceinte sans l'excéder encore. Les établissements religieux dont on vient de parler sont principalement : les églises Sainte-Catherine, du Val des Ecoliers, rue Saint-Antoine, à la place du marché actuel de Sainte-Catherine; de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, rue Saint-Victor; puis de nombreux couvents : des Jacobins, rue Saint-Jacques, c'étaient les dominicains; des Cordeliers, en face de l'école actuelle de médecine; des Grands-Augustins, entre la rue

et le quai de ce nom, là où est maintenant le marché à la volaille ; les Carmes, où est le marché de la place Maubert ; des Chartreux, établis d'abord à Gentilly, puis auprès des murs de Paris, dans le vieux château de Vauvert, hanté, disait-on, par le diable, d'où la locution *envoyer au diable Vauvert*, et par corruption *au diable au vert*, peut-être encore le nom de la rue d'*Enfer*. Un établissement plus utile assurément que tous ces couvents est l'hospice des Quinze-Vingts, que saint Louis fit bâtir en 1260 et auquel il octroya trente livres de rente destinées au potage de trois cents aveugles. Quant aux colléges fondés alors, nous citerons celui d'Harcourt, établi par Raoul d'Harcourt, docteur en droit, pour les pauvres écoliers normands, et celui de la Sorbonne, appelé d'abord *la pauvre maison*, par Robert Sorbon, chapelain du roi, destiné à ceux qui n'avaient pas assez de fortune pour arriver au grade de docteur.

En 1239, saint Louis acheta cent mille livres à Baudoin, empereur de Constantinople, une couronne d'épines que celui-ci assurait être celle qui avait été posée sur la tête du Christ. Le bon roi alla au-devant de la merveilleuse relique jusqu'à Villeneuve-l'Archevêque (Yonne) en compagnie de toute sa famille et l'apporta à l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs ; puis, lui-même, pieds nus, avec son frère Robert, la transporta solennellement à la chapelle Saint-Nicolas, dans l'enceinte du palais. Mais un si rare objet méritait bien un logis spécial. C'est pour le recevoir que fut bâtie la Sainte-Chapelle, chef-d'œuvre de Pierre de Montreuil et le morceau le plus accompli peut-être de l'architecture ogivale dans toute sa pureté. « En laquelle l'on dit, raconte l'auteur de la *Vie de saint Louis*, que il despendit bien 40,000 livres de tournois et plus. Et li benalez rois aourna d'or et d'argent et de pierres précieuses et d'autres joyaux, les lieux et les châsses où les saintes reliques reposent. Et croit t'on que les aournements desdites reliques valent bien 100,000 livres de tournois et plus. »

Les admirateurs passionnés du moyen âge, qui ne voient que les cathédrales gothiques et point les souffrances du peuple, devraient bien faire attention à certains passages des auteurs de ce temps. Joinville nous apprend que sous saint Louis, pendant qu'il était en terre sainte, le séjour de Paris n'était pas tenable. Le prévôt, au lieu de protéger les habitants, les tyrannisait à ce point qu'ils désertaient en foule et s'en allaient dans d'autres prévôtés. « La terre du roi était si déserte que, quand il tenait ses plaids, il n'y venait pas plus de dix ou douze personnes. Outre cela, se trouvaient à Paris et dans les environs tant de malfaiteurs et de voleurs, que tout le pays en était plein. » Lorsque saint Louis eut confié ensuite la prévôté de Paris à Etienne Boileau, ce *bon justicier* qui punissait « étroitement les malfaicteurs, sans égard au riche plus qu'au povre, » on remarqua comme chose merveilleuse « que désormais n'y avoit larron, meurtrier ou autre qui osast demeurer à Paris, qui ne fût pendu ou puni à la rigueur de justice. » Le roi lui-même allait souvent s'asseoir auprès de Boileau pour encourager cette louable sévérité. Un de ces admirateurs du moyen âge dont nous parlions s'émerveille qu'une garde de soixante hommes suffit à une ville qui comptait déjà cinquante mille habitants. Il existait, en effet, soixante sergents, moitié à pied, moitié à cheval, sous les ordres d'un *chevalier du guet*, pour faire la police pendant la nuit, et c'est sous ce régime précisément que la ville était pleine de vols, viols, meurtres et incendies ; à tel point que les bourgeois demandèrent à se garder eux-mêmes et que saint Louis les autorisa, en 1254, à établir une garde appelée *guet des métiers* ou *des bourgeois*. Dans la suite le guet royal destiné à courir la ville fut désigné sous le nom de *guet levé* ; tandis que le guet municipal ou bourgeois, qui était sédentaire et occupait des postes fixes, fut désigné sous le nom de *guet assis*.

Etienne Boileau releva la prévôté de Paris par la manière dont il en remplit les fonctions. Au reste, à cette charge, jusque-là vendue aux enchères, le roi attacha désormais un salaire ; ce qui supprima un grand nombre d'abus. Tout le monde sait que c'est Etienne Boileau qui organisa les métiers de Paris et qui leur donna des statuts examinés et approuvés par « les plus sages et les plus anciens hommes de Paris. »

Les écoles de Paris prirent pour la première fois sous saint Louis le nom d'*Université*[1]. Au reste, toujours même ardeur et même éclat dans les études, affluence toujours croissante d'écoliers de toutes nations, et toujours même turbulence. Sous Louis VIII, les écoliers avaient assiégé le légat du pape dans sa maison et l'eussent égorgé sans l'intervention du roi. En 1229, ils saccagent la maison et répandent tout le vin d'un cabaretier, puis courent par la ville, frappant et tuant les bourgeois qu'ils rencontrent. Le prévôt fond sur eux avec sa troupe ; quelques-uns périssent. Aussitôt l'Université suspend tous ses cours pendant deux années. Suspension semblable en 1252, quoique moins longue. En 1278, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés fait construire un mur sur le pré aux Clers. Les écoliers, trouvant que ce mur les gêne, le démolissent. L'abbé appelle, au son du toscin, tous les domestiques de l'abbaye et les habitants du bourg Saint-Germain ; quelques écoliers furent encore tués, d'autres pris. L'Université suspendit ses cours et ne les reprit qu'après que l'abbé et le prévôt eurent été forcés à une réparation éclatante.

Un fléau dont il convient de parler comme d'un signe à la fois de prospérité matérielle et de dépravation des mœurs, la prostitution, se répandait dans Paris et particulièrement envahissait certaines rues. Un contemporain, le cardinal Jacques de Vitri, trace le tableau suivant, un peu chargé de couleur peut-être, mais évidemment vrai en général : « Les habitants de Paris se livrent à tous les crimes, se vautrent dans toutes les ordures de la débauche... Le clergé est encore plus dissolu que le reste du peuple. Semblable à une chèvre galeuse, à une brebis malade, il communique à tous ceux qui affluent dans cette cité la contagion de ses exemples pernicieux ; il les corrompt, les dévore et les entraîne dans l'abîme. Alors, à Paris, une simple fornication n'était point réputée un péché. Les filles publiques, dans les rues, dans les places, devant leur maison, arrêtaient effrontément les ecclésiastiques qui y passaient, et si, par hasard, ils refusaient de les suivre, elles criaient après eux en les appelant *sodomites*. Car ce vice honteux et abominable est tellement en vigueur dans cette ville, ce venin, cette peste y sont si incurables, que celui qui entretient publiquement une ou plusieurs concubines est considéré comme un homme de mœurs exemplaires. » Il faut toute la sainteté de Louis IX pour racheter de tels désordres.

L'ordre et la sécurité que ce monarque avait réussi à faire régner dans sa capitale y attirèrent de nombreux habitants pendant le siècle qui suivit. On est étonné surtout du nombre considérable de colléges que l'on voit s'établir : quatre sous Philippe III, six sous Philippe IV, et parmi eux le collége de Navarre, où est aujourd'hui l'École polytechnique ; un sous Louis X, c'est le collége de Montaigu, célèbre par ses *éperviers* et ses haricots : *collége de pouillerie*, comme l'appelle Rabelais ; quatre sous Philippe V et Charles IV : entre autres le collége du Plessis, rue Saint-Jacques (Louis le Grand) ; quatorze sous Philippe VI, etc. Paris devenait, par l'importance des études, la capitale de l'intelligence, comme elle devenait par sa population et son étendue la capitale du royaume.

Ses habitants, devenus riches, protégés des rois, puissamment organisés en confréries, commencent à sentir leurs droits et leur force. Paris va prendre un nouvel aspect. Ce ne sera plus la petite ville faible, opprimée, se laissant gouverner et implorant la protection des rois. Ce sera une grande cité, populeuse, unie par la communauté des sentiments, ardente et toujours prête à se faire droit elle-même, fût-ce contre les rois. C'est au moment où la convocation des états généraux marque l'avénement du tiers état à la vie politique, qu'éclate dans Paris la première insurrection populaire. Ce ne sont plus seulement des écoliers tapageurs, c'est le peuple lui-même cette fois qui se lève pour réclamer contre l'excès des impôts, l'oppression des collecteurs, l'altération des monnaies. Irrité

[1] De la formule *sciat* UNIVERSITAS *vestra*, employée dans les actes et les ordonnances qui concernaient les maîtres et les écoliers.

de voir les bourgeois refuser les monnaies altérées, il se précipite à la *courtille Barbette*, maison de plaisance d'Etienne Barbette, riche bourgeois, et la livre aux flammes. Le roi avec ses barons, ne pouvant tenir tête à cette formidable émeute, s'était réfugié dans la tour du Temple : l'émeute apaisée, il fit pendre vingt-huit insurgés aux quatre entrées de Paris. Cette même tour, où Philippe IV avait trouvé un asile, Louis XVI y trouva plus tard une prison ; et d'où le premier était sorti pour punir le peuple, le second sortit, hélas! pour aller recevoir le triste châtiment de la monarchie.

Les templiers avaient reçu chez eux leur plus mortel ennemi. Etablis en ce lieu depuis la première croisade, ils y avaient amassé leurs immenses richesses. La tour carrée flanquée de quatre tourelles, où Philippe avait trouvé sa sûreté et qui n'a été démolie qu'en 1811, avait été bâtie en 1222 par frère Hubert, leur trésorier ; elle était entourée de dépendances considérables. Jaloux des richesses et de la puissance d'un ordre qui possédait une semblable forteresse, Philippe le Bel l'anéantit avec cette vigueur et en même temps cette barbarie que tout le monde connaît. Le grand maître Jacques Molay et Guy, commandeur de Normandie, furent brûlés vifs dans l'*île aux Juifs*, appelée aussi l'*île aux Vaches* parce que les Parisiens y faisaient paître leurs vaches en payant une redevance à l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, qui en était seigneur. Elle était située à l'extrémité de la Cité, à peu près où est la statue de Henri IV.

Philippe le Bel fonda le parlement de Paris. C'était le second triomphe du tiers état, qui s'empara par ses légistes de la puissance judiciaire. Ces légistes furent installés dans le palais même des rois qui finirent par le leur abandonner entièrement ; en 1431, Charles VII cessa d'y résider. Là se trouvait la vaste salle qui servait à la réception des hommages des vassaux, aux audiences des ambassadeurs, aux festins publics et aux noces des enfants des rois. A l'une des extrémités de cette salle était la fameuse *table de marbre*, cette *merveilleuse tranche de marbre, si longue, si large et si épaisse*, autour de laquelle s'asseyaient seules les têtes couronnées ; les princes et les seigneurs mangeaient à des tables particulières. C'est sur cette table que les clercs de la basoche représentaient, à diverses époques de l'année, leurs farces et soties. On pense que c'est Philippe le Bel qui institua le *royaume de la basoche ; le roi de la basoche* et son tribunal faisaient précéder leurs arrêts de cette formule : *La basoche régnante et triomphante en titres d'honneur, salut.* Ce roi bizarre obtint plus tard des armoiries dont l'écusson, chargé de *trois écritoires* et surmonté d'un casque, était supporté par deux jeunes filles nues ; il obtint en outre le droit de frapper une monnaie qui n'avait cours, au reste, que parmi ses sujets. Les clercs de la cour des comptes avaient, de leur côté, une sorte d'institution analogue : c'était le *haut et souverain empire de Galilée ;* l'empereur de Galilée fut supprimé par Henri III. Le palais de justice fut témoin, sous Philippe le Bel, d'une de ces fêtes magnifiques dont la royauté, de plus en plus somptueuse, commençait à donner le spectacle aux Parisiens. C'était à l'occasion de la présence d'Edouard II, roi d'Angleterre, et de son épouse Isabelle de France. Les trois fils du roi y furent armés chevaliers. Paris fut *encourtiné*, dit la chronique, c'est-à-dire que les façades des maisons furent tendues de draperies. Une belle cavalcade de bourgeois défila sous les fenêtres du palais « au son de trompe, taborins, buisinés et ménestriers, à grande joie et à grande noise, et en bien jouant de très-beaux jeux. »

A cette époque se rattachent les sinistres légendes de la tour de Nesle, qui sont demeurées, sinon comme des faits historiques, au moins comme une trace de la luxure et des passions violentes de la cour de ce temps. Là où s'élève aujourd'hui le pavillon oriental de l'Institut, « une tour noire appuyée d'une tourelle où était pratiqué un escalier à vis, se mirait dans les eaux du fleuve. Une énorme chaîne garrottait ce donjon, s'étendait sur les eaux et l'unissait à un autre monument du même genre, situé sur l'autre bord. On appelait celui-ci la tour Ronde. La tour de la rive gauche porta d'abord le nom de Philippe Hamelin, puis elle prit le nom de tour de Nesle de celui d'un hôtel dont elle était voisine, et qui fut habité par la reine Jeanne, femme de Philippe le Long. » (Ch. Nodier.) C'est de Jeanne que Villon a dit :

> Semblablement où est la royne
> Qui commanda que Buridan
> Fust jeté en un sac en Seyne,
> Mais où sont les neiges d'antan?

Voici simplement ce que dit Brantôme : « Elle se tenoit à l'hostel de Nesle à Paris, laquelle, faisant le guet aux passants, et ceux qui lui revenoient et agréoient le plus, de quelque sorte de gens que ce fussent, les faisoit appeler et venir à soy, et après en avoir tiré ce qu'elle en vouloit, les faisoit précipiter du haut de la tour qui paroit encore, en bas, en l'eau, et les faisoit noyer. Je ne veux pas dire que cela soit vrai, mais le vulgaire, au moins la plupart de Paris, l'affirme, et n'y a si commun, qu'en lui montrant la tour seulement et en l'interrogeant, que de lui-même ne le die. »

Le luxe et la recherche des vêtements prirent un singulier essor dans la première moitié du XIVe siècle. Cette noblesse étourdie et légère, qui allait perdre les batailles de Crécy et de Poitiers, s'occupait déjà prodigieusement de sa toilette. Un auteur écrit en 1346 : « Cette nation, journellement livrée à l'orgueil, à la débauche, ne fait que des sottises ; tantôt les habits qu'elle adopte sont trop larges, tantôt ils sont trop étroits. Dans un temps ils sont trop longs, dans un autre ils sont trop courts ; toujours avide de nouveautés, elle ne peut conserver pendant l'espace de dix années la même forme de vêtements. » La mode régnait donc déjà dans toute sa mobilité. Que de besoins à satisfaire! Aussi rien de plus animé dès lors que l'aspect de Paris. On n'y voyait point nos belles boutiques, nos magnifiques *magasins de nouveautés*, expression qui semble faite pour justifier l'écrivain du XIVe siècle. Mais on était assourdi des cris des marchands qui encombraient les rues. Depuis le matin jusqu'au soir, ils ne cessaient de *braire*, nous dit Guillaume de Villeneuve dans ses vers intitulés : *Crieries de Paris*. On criait le hareng frais et le hareng saur, la chair fraîche et la chair salée, la purée de pois toute chaude, les pommes et les poires, les nèfles et les noix fraîches, les châtaignes de Lombardie et les raisins de *Melite* ou de Malte, le vin à 6 deniers ou à 32 deniers la pinte, le vinaigre à la moutarde, les pâtés chauds, le flan, les *oublies renforcées*, les *siminaux*, espèce de pâtisserie ; les *roinssoles* ou couennes de cochon grillées ; on entendait aussi les cris des marchands de vieilles défroques, mises hors d'usage par quelque nouvelle coupe de vêtement, vieilles bottes et vieux souliers, *chapes, cottes, surcots, mantels, pelisson ;* d'autres criaient : *Chapeaux! chapeaux!* d'autres s'offraient à polir les pots d'étain, à réparer les hanaps et les cuviers. Des meuniers allaient aussi par les rues demandant à tue-tête qui avait du blé à moudre. Les écoliers, les moines, les trois cents aveugles des Quinze-Vingts renforçaient ce concert discordant. « Je ne sais, disait le poëte Rutebeuf, pourquoi le roi a réuni dans une maison 300 aveugles, qui s'en vont par troupes dans les rues de Paris, et qui, pendant que le jour dure, ne cessent de braire. Ils se heurtent les uns contre les autres et se font de fortes contusions, car personne ne les conduit. » Le saint roi avait pourtant fait là une belle chose, mais aujourd'hui nos aveugles sont encore mieux traités.

Les Lombards et les Juifs ne manquaient pas dans une ville où l'argent était si nécessaire. Les seconds subirent d'innombrables persécutions qui avaient pour principal objet de les dépouiller. Ils avaient à Paris deux synagogues : l'une rue de la Juiverie, l'autre au cloître Saint-Jean-en-Grève, dans la vieille tour du *Pet-au-Diable ;* ils avaient aussi deux cimetières et un moulin particuliers. On obligeait ces parias de la société chrétienne à porter une corne sur leur chapeau et une roue de drap jaune sur la poitrine. Pendant toute la semaine sainte on leur jetait des pierres dans les rues en l'honneur du Christ, enfin le jour de Pâques on en traînait un dans chaque église pour y recevoir un soufflet.

PARIS JUSQU'A FRANÇOIS Ier.

Le roi et la noblesse féodale n'avaient pas su défendre la France. Ce fut ce peuple de Paris, naguère révolté contre Philippe le Bel, qui prit au moins la défense de la patrie. Un homme remarquable par son intelligence et son caractère, le prévôt des marchands, Etienne Marcel, se mit à sa tête. Appuyé à la fois sur le peuple de Paris comme force matérielle, et sur les états généraux comme force morale, il imposa au Dauphin le renvoi des ministres qui gaspillaient le trésor public, l'obligea de renoncer à l'altération des monnaies, ce vol fait au public, et prépara des plans de la plus haute portée dont l'exécution eût avancé de cinq siècles la révolution. Il donna au peuple de Paris un signe de ralliement, le chaperon *mi-parti* bleu et rouge avec la devise : *A bonne fin*. Il transféra le parloir aux bourgeois, situé jusque-là auprès du grand Châtelet, dans une maison de la place de Grève appelée *maison aux Piliers*. Cette place devint en ce moment le véritable centre du royaume ; c'était le Forum du peuple de Paris alors régnant. C'est là qu'il écoutait les discours et pesait les adulations des princes qui venaient le haranguer sur les degrés d'une grande croix où les criminels s'agenouillaient avant le supplice. Ces princes étaient le Dauphin et le roi de Navarre ; quelquefois c'était au pré aux Clercs ou bien à la halle qu'ils tenaient leurs *conciones*. Que voulait Marcel ? Profiter de la division et de la rivalité des deux princes pour exercer la dictature, ou bien les faire vivre tous deux en paix pour le salut de la France. Mais aucun n'était sincère. Le Dauphin manque à sa parole, le peuple se soulève et pénètre dans le palais. Marcel va sommer le Dauphin de mettre fin aux abus et de s'occuper de la défense du royaume ; sur son refus il fait égorger les maréchaux de Normandie et de Champagne aux côtés même du prince, qui tombe à genoux et demande la vie. Marcel lui assure la vie sauve, lui met sur la tête le chaperon mi-parti et reçoit en échange le chaperon doré du Dauphin, qui se vit obligé de porter, ainsi que sa suite, les couleurs de Paris. Mais le craintif Dauphin s'échappe encore et revient assiéger Paris ; la discorde se met dans les états : obligé de se rejeter du côté du roi de Navarre, Marcel est assassiné à la porte Saint-Antoine par Jean Maillard et les partisans du Dauphin au moment où il tenait les clefs qui allaient l'ouvrir à l'armée du Navarrais (1er août 1358).

Cette courte apparition de la puissance du peuple parisien cessa avec le retour du Dauphin, qui rentra l'amnistie sur les lèvres et qui, quelques jours après, fit décapiter un échevin, deux bourgeois, un avocat, sans parler du chancelier et du trésorier du roi de Navarre. Ce dernier bloqua la ville, empêcha les arrivages. Un baril de harengs se vendit trente écus ; il mourait 80 personnes par jour à l'Hôtel-Dieu. Les Anglais arrivèrent, par surcroît, et ravagèrent les plaines de Vaugirard et de Montrouge, mais Marcel avait paré à ce danger ; une enceinte nouvelle, construite par ses soins, protégeait la partie méridionale de Paris. Bientôt le roi Jean revint de sa captivité et rentra au milieu des fêtes dans cette ville que le patriotisme de Marcel lui avait conservée, à lui le vaincu de Poitiers ! Les rues étaient tendues de draperies ; à la porte Saint-Denis des fontaines versaient du vin ; le roi marchait sous un dais d'or que portaient quatre échevins ; la ville lui offrit un buffet d'argenterie du poids de mille marcs.

Le règne pacifique de Charles V fut utile à l'agrandissement de Paris. Par ses ordres, Hugues Aubryot, prévôt de Paris, compléta l'enceinte de Marcel. Cette enceinte consistait en un mur flanqué de *bastides* carrées et précédé d'un fossé et d'un arrière-fossé que séparait une chaussée en dos d'âne. Elle commençait à la *tour de Bois*, près les Tuileries, et finissait à la *tour Billy*, sur le boulevard Bourdon, en suivant à peu près la ligne que voici : Place du Carrousel, rue du Rempart, angle sud-est du Palais-Royal, place des Victoires, rues des Fossés Montmartre, Neuve Saint-Eustache, Bourbon-Villeneuve, Sainte-Apolline, Meslay, puis la ligne actuelle des boulevards jusqu'à la rivière. A ces fortifications Charles V fit ajouter la bastille Saint-Antoine, dont le prévôt de Paris posa la première pierre en 1369. C'est cette fameuse *Bastille* qui devint la prison d'État où la monarchie fit gémir ses ennemis et qui ne tomba qu'avec elle. Ce formidable édifice était moins destiné à défendre Paris contre l'étranger que le roi lui-même contre Paris. Elle faisait pendant au Louvre, qui fut, de son côté, fortifié et agrandi. Charles V ne voulut plus résider au centre de la ville et abandonna le palais de la Cité, où il avait vu braver son autorité. Tantôt il habita l'hôtel Saint-Pol, vaste assemblage de douze hôtels réunis par autant de galeries, avec préaux, chapelles, ménagerie, fauconnerie, forges d'artillerie, écuries, selleries, colombiers, etc., et qui occupait tout l'espace entre les rues Saint-Antoine, Saint-Paul, le quai des Célestins et le fossé de la Bastille. Tantôt il habita le Louvre, dont M. Vitet nous trace en ces termes le pittoresque tableau : « Le séjour de cette forteresse eût été par trop sévère si le roi n'eût fait élever en dehors des fossés une multitude de bâtiments de service et d'agrément d'une hauteur moyenne, formant ce qu'on appelait alors des basses-cours et reliés au château par des jardins, peu spacieux du côté de la rivière, mais assez étendus du côté opposé. On ne peut imaginer tout ce qui était entassé dans ces dépendances et dans ces jardins. Outre des logements pour tous les officiers de la couronne, nous y trouvons une ménagerie garnie de lions et de panthères, des chambres à oiseaux, des volières pour les *papegauts* du roi, des viviers, des bassins, des gazons taillés en labyrinthes, des tonnelles, des treillis, des pavillons de verdure, parures favorites de nos jardins du moyen âge. Ces parterres à compartiments symétriques, jetés au milieu de ces bâtiments si divers de forme et de hauteur, ce chaos de tours et de tourelles, les unes lourdement assises dans le fond même des fossés, les autres suspendues en quelque sorte aux murailles et soutenues en porte-à-faux ; ce pêle-mêle de toits pointus, ici couverts de plomb, là de tuiles vernissées, les uns coiffés de lourdes girouettes, les autres de crêtes, de panaches reluisant au soleil ; tout cela ne ressemblait guère à ce qu'on nomme aujourd'hui un palais de souverain, mais ce désordre, ces contrastes, qui pour nous ne sont que pittoresques, parlaient alors tout autrement aux imaginations, et ne manquaient ni de grandeur, ni de majesté. Ce sont là les beaux jours du Louvre féodal, le temps où il fut vivant, peuplé et bien entretenu. »

Trois lignes de Froissard montrent quelle était, après le règne de Charles V, la puissance du peuple parisien : « Il y avait alors (1382) de riches et puissants hommes, armés de pied en cap, la somme de trente mille, aussi bien appareillés de toutes pièces comme nuls chevaliers pourraient être, et disaient, quand ils se nombraient, qu'ils étaient bien gens à combattre d'eux-mêmes et sans aide les plus grands seigneurs du monde. » Ce fut cette population redoutable que les princes régents ne craignirent pas de provoquer en pillant le trésor public et en augmentant les impôts. Elle se soulève, s'arme de maillets, enfonce les portes des prisons, délivre les détenus, et assomme les percepteurs de taxes. Mais il manquait un homme comme Marcel. Faute de direction, l'unité manque ; la cour rentre menaçante ; la ville paie 400,000 livres, 300 bourgeois sont emprisonnés, 12 sont décapités, la prévôté des marchands, l'échevinage, les maîtrises sont abolis, l'hôtel de ville devient la prévôté de Paris ; les chaînes qu'on tendait la nuit dans les rues depuis que Marcel en avait introduit l'usage sont portées à Vincennes et toutes les armes au Louvre, de quoi armer 100,000 hommes.

Le mouvement des Maillotins n'était qu'une insurrection ; celui des Cabochiens faillit, comme celui de Marcel, devenir une révolution. La démence de Charles VI, la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons excitée par le meurtre du duc d'Orléans avaient plongé la France et surtout Paris dans un abîme de sang. La puissante corporation des bouchers demeura la violente maîtresse de la ville après avoir égorgé les Armagnacs. Alors parut, sous l'inspiration des docteurs de l'Université, cette fa-

meuse ordonnance cabochienne qui n'allait à rien moins qu'à révolutionner l'état politique du pays. Malheureusement, comme en 1357, le peuple était victime de l'ambition des princes qui se disputaient son appui et ne lui laissaient pas de repos. Il fut obligé de se déclarer pour le duc de Bourgogne qui avait pris un rôle populaire, et cette alliance l'entraîna dans le parti anglais. Paris devint anglais en haine des princes et de l'aristocratie méridionale qui l'avaient pillé. Temps de cruelles souffrances et d'horrible famine dont un bourgeois de Paris nous a laissé la vive peinture dans son journal.

L'aspect de la ville fut bien remarquable pendant cette époque, alors que, sous Charles VI, les hôtels habités par les princes et les seigneurs étaient, en quelque sorte, les camps des divers partis. La cour habitait toujours l'hôtel Saint-Pol. L'hôtel de la *Miséricorde*, plus tard hôtel Soubise, aujourd'hui palais des archives nationales, s'élevait non loin de là, rue du Chaume; le connétable de Clisson l'avait fait bâtir avec la rançon des Parisiens en 1382. Il s'y rendait, venant de l'hôtel Saint-Pol, quand il fut assassiné. C'est en sortant de l'hôtel Barbette, habité par la reine Isabelle, et situé entre les rues Vieille-du-Temple, de la Perle, des Trois-Pavillons et des Francs-Bourgeois, que fut assassiné lui aussi le duc d'Orléans, dans la rue Vieille-du-Temple, tandis qu'insouciant et fredonnant un gai refrain il retournait le soir à son bel hôtel de Bohême, situé entre les rues Coquillière, de Grenelle, d'Orléans et des Deux-Écus. Cet hôtel, que ce brillant et malheureux prince avait orné d'objets d'art, de sculptures, de jardins et d'eaux jaillissantes, et qui fut plus tard remplacé par l'hôtel de Soissons, avait été habité auparavant par le roi de Bohême, à qui Philippe VI en avait fait don. L'ennemi cruel qui avait ordonné le meurtre et qui vint lui-même, une lanterne sourde à la main, s'assurer que sa victime était bien morte, Jean-sans-Peur, habitait l'hôtel d'Artois, compris entre les rues Pavée, du Petit-Lion, Saint-Denis, Mauconseil et Montorgueil, alors appelée rue Comtesse d'Artois. Cet hôtel, quartier général des Bourguignons, était entouré de grands murs et de tours dont une existe encore au n° 3 de la rue Pavée. Le duc de Bourgogne était là tout près des halles, théâtre de sa popularité. L'hôtel de Nesle, qui cède plus tard la place à l'hôtel Conti, au collége des Quatre-Nations et enfin à l'Institut, était la demeure du duc de Berry. Le palais des Tournelles, sur l'emplacement de la place Royale, fut habité par Bedford, régent du royaume pour le roi d'Angleterre.

Deux monuments de cette époque nous rappellent encore aujourd'hui, avec le nom d'un bourgeois de Paris, Nicolas Flamel, et avec la danse macabre, de fantastiques souvenirs. Adressons-nous à M. Charles Nodier. « Le surnom de la tour Saint-Jacques est facile à expliquer; elle le doit au voisinage de la grande boucherie et aux nombreuses habitations de bouchers et de tanneurs dont elle était environnée. Le vaisseau de l'église était grand et imposant, mais d'un assez mauvais gothique. Il fut démoli en partie, du côté du chevet, en 1672, pour donner de la place et de l'air à la rue des Arcis, qui tire peut-être son nom des *arceaux* et des ogives des anciennes constructions. La tour, remarquable par son élévation, ne l'est pas moins par le goût et la délicatesse de son travail. Elle ne fut achevée que sous le règne de François Ier. Son faîte, qui domine tous les monuments de Paris, est encore couronné aux quatre coins par les symboles des quatre évangélistes. Le petit portail de Saint-Jacques de la Boucherie, du côté de la rue de Marivaux, avait été bâti, en 1399, aux dépens du célèbre Nicolas Flamel, habile calligraphe du XIVe siècle et, nonobstant son talent d'artiste, homme entendu dans les affaires, dont l'ignorance du peuple a fait un alchimiste. Du temps de Nicolas Flamel, comme du nôtre, la pierre philosophale c'était le travail et l'habileté. La figure du donataire et celle de Pernelle, sa femme, se voyaient taillées sur un pilier près de la chaire, et elles ornaient aussi la petite porte qu'ils avaient fait construire. L'église Saint-Jacques de la Boucherie jouissait du droit d'asile, qui fut aboli par Louis XII. » Aujourd'hui la tour Saint-Jacques s'élève seule et isolée au milieu de la rue de Rivoli, dont le prolongement a emporté les rues étroites et les vieilles maisons qui se pressaient autour de sa base quadrangulaire; gigantesque reine du moyen âge dépaysée au milieu de la droite et large voie moderne. D'autres changements emporteront bientôt le marché des Innocents (janv. 1855). « Cet immense marché, qu'arrose la plus élégante de nos fontaines, chef-d'œuvre dû au ciseau de Jean Goujon, était au moyen âge un hideux cimetière, enfermé d'une enceinte de pierre dont la moitié avait été construite aux frais du maréchal de Boucicaut, et l'autre à ceux du fameux calligraphe Nicolas Flamel.... L'enceinte dont nous parlons formait une galerie voûtée qu'on appela les *Charniers*, et qui était réservée aux morts privilégiés. La foule se pressait alors sous ces arceaux noirs et humides et sur ces pavés composés de pierres tumulaires, entre les cabinets des écrivains et les étalages riants des modistes, qui payaient des loyers fort considérables pour ce temps, et qui s'en dédommageaient amplement sur leurs chalands. C'était le Palais-Royal de nos bons aïeux. Il faut avouer que la vogue a eu de singuliers caprices. Au milieu du cimetière s'élevait un obélisque surmonté d'une lanterne qui éclairait, pendant toute la nuit, ce vaste champ de mort, et qui animait seule son affreuse solitude. On y distinguait tout au plus quelques chiens errants attirés par les exhalaisons des fosses, ou quelques malfaiteurs qui cherchaient un refuge. C'était un horrible silence dans lequel une oreille attentive pouvait presque entendre le travail assidu des vers du cercueil; mais la nuit écoulée, tout changeait d'aspect, le jour avait ramené le bruit, le luxe et le plaisir. En 1785, un arrêt du conseil d'État convertit le cimetière en marché. On en exhuma 1,200,000 squelettes, qui sont allés servir de matériaux au grand ossuaire des catacombes. Les Anglais, maîtres de Paris, avaient choisi ce cimetière, en 1424, pour y donner une fête en réjouissance de la bataille de Verneuil. On y dansa la danse macabre, genre de divertissement très-convenablement approprié à ce théâtre. Un siècle et demi plus tard, les Anglais y auraient probablement joué Hamlet. »

Les Anglais occupaient encore Paris en 1429. L'armée royale, conduite par Jeanne d'Arc, vint tenter un assaut et campa en face de la porte Saint-Honoré, sur la butte Saint-Roch, alors couverte de moulins à vent. Sur cette butte, amas d'immondices selon les uns, ancien *tumulus* gaulois selon les autres, se tenait alors le *marché aux pourceaux*, où l'on faisait bouillir les faux monnayeurs, cérémonie qui attirait là toujours une grande foule. Jeanne, avec bon nombre de gens d'armes, descendit d'abord dans l'arrière-fossé, « puis, avec une lance, elle monta jusque sur le *dos-d'âne*, d'où elle tenta et sonda l'eau, qui estoit bien profonde; quoy faisant, elle eut d'un traict les deux cuisses percées, ou au moins l'une, mais ce nonobstant, elle ne vouloit en partir et faisoit toute diligence de faire apporter et jeter des fagots et du bois en l'autre fossé, dans l'espoir de pouvoir passer jusques au mur, laquelle chose n'estoit possible, vu la grande eau qui y estoit.... fallut que le duc d'Alençon l'allast querir et la ramenast lui-même. » Ce fut seulement en 1436 que Richemond et Dunois, aidés par quelques intelligences qu'ils avaient pratiquées dans la ville, y pénétrèrent, massacrèrent les Anglais qui s'y trouvaient et la firent rentrer pour toujours sous les lois du roi de France. Charles VII se rendit à Paris non pour sévir, mais pour faire acte de possession; puis « il la quitta, dit un bourgeois du temps, comme s'il fût venu seulement pour la voir. » Ses successeurs conservèrent longtemps cette aversion pour la ville turbulente qui avait préféré les Bourguignons et massacré les Armagnacs. Louis XI lui-même n'y résida guère, et se borna à prodiguer les amitiés à ses bons *compères* les bourgeois parisiens. Après Montlhéry, il les alla voir, dînant chez l'un, chez l'autre, causant et faisant de *salés contes*. Il augmenta leurs priviléges, les appela dans son conseil, se mit de leur confrérie, prit parmi eux ses ministres, leur donna des franchises pour leurs marchés, et les organisa en 72 compagnies de milice formant 30,000 hommes. Il établit

à la Sorbonne la première imprimerie de France, laquelle prit pour enseigne *Au Soleil d'or*, et il fonda une école de médecine rue de la Bûcherie, entre les rues des Rats et du Fouarre. Ce dernier établissement fut accordé par lui aux sollicitations de son médecin, Jacques Cothier, qui avait une belle maison rue Saint-André-des-Arts avec un abricotier sculpté au-dessus de la porte et ce jeu de mots: *A l'Abri Cothier*.

« L'an mil quatre cent quatre-vingt-dix-neuf, dit le vieux Corrozet, le vendredi devant la Toussaint, 25e jour d'octobre, le pont Notre-Dame, assis sur pieux avec soixante maisons dessus, édifices en très-bel ordre et de mesme hauteur, une heure devant midi, trébucha dans la rivière de Seyne, 82 ans après avoir esté basty. » Un moine jacobin, frère Joconde, le reconstruisit avec six robustes piles qui supportaient encore au siècle dernier 68 maisons de briques dont Vasari fait le plus grand éloge comme architecture. Ce travail fut achevé en 1511. « Le nouveau pont de frère Joconde, ajoute Charles Nodier, fut longtemps le bazar des marchands d'objets curieux et le rendez-vous de la bonne compagnie. Il était du bel air d'y étaler ses plumes ou son pourpoint neuf avant la construction du pont d'Henri IV qui lui enleva la vogue, et qui la céda bientôt à son tour aux galeries du palais. »

Le Paris du XVe siècle a été admirablement décrit par Victor Hugo dans son livre de *Notre-Dame de Paris* (livre III, chapitre II, *Paris à vol d'oiseau*); nous voudrions citer tout le chapitre où il décrit avec autant de verve que de talent la grande cité du moyen âge; dans l'impossibilité où nous nous trouvons de faire une aussi longue citation, nous extrairons du moins de ce chapitre les lignes suivantes, qui esquisseront ce que nous ne pouvons dessiner complétement.

« Au XVe siècle, Paris était divisé en trois villes tout à fait distinctes et séparées, ayant chacune leur physionomie, leur spécialité, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs priviléges, leur histoire : la Cité, l'Université, la Ville. — La *Cité*, qui occupait l'île, était la plus ancienne, la moindre et la mère des deux autres, resserrée entre elles (qu'on nous passe la comparaison) comme une petite vieille entre deux grandes belles filles. — L'*Université* couvrait la rive gauche de la Seine, depuis la Tournelle jusqu'à la tour de Nesle, points qui correspondent, dans le Paris d'aujourd'hui, l'un à la halle aux Vins, l'autre à la Monnaie. Son enceinte échancrait assez largement cette campagne où Julien avait bâti ses Thermes. La montagne de Sainte-Geneviève y était renfermée. Le point culminant de cette courbe de murailles était la porte Papale, c'est-à-dire à peu près l'emplacement actuel du Panthéon. — La *Ville*, qui était le plus grand des trois morceaux de Paris, avait la rive droite. Son quai, rompu toutefois ou interrompu en plusieurs endroits, courait le long de la Seine, de la tour de Billy à la tour du Bois, c'est-à-dire de l'endroit où est aujourd'hui le grenier d'abondance à l'endroit où sont aujourd'hui les Tuileries. Ces quatre points, où la Seine coupait l'enceinte de la capitale, la Tournelle et la tour de Nesle à gauche, la tour de Billy et la tour du Bois à droite, s'appelaient par excellence *les quatre tours de Paris*. La *Ville* entrait dans les terres plus profondément encore que l'*Université*. Le point culminant de la clôture de la ville (celle de Charles V) était aux portes Saint-Denis et Saint-Martin, dont l'emplacement n'a pas changé.....

» Chacune des trois grandes divisions de Paris était une ville, mais une ville trop spéciale pour être complète, une ville qui ne pouvait se passer des deux autres. Aussi trois aspects parfaitement à part. Dans la *Cité* abondaient les églises, dans la *Ville* les palais, dans l'*Université* les colléges. Pour négliger ici les originalités secondaires du vieux Paris et les caprices du droit de voirie, nous dirons, en ne considérant que les ensembles et les masses dans le chaos des juridictions communales, que l'île était à l'évêque, la rive droite au prévôt des marchands, la rive gauche au recteur; le prévôt de Paris, officier royal et non municipal, sur le tout. La *Cité* avait Notre-Dame, la *Ville* le Louvre et l'hôtel de ville, l'*Université* la Sorbonne. La *Ville* avait les halles, la *Cité* l'Hôtel-Dieu, l'*Université* le pré aux Clercs. Le délit que les écoliers commettaient sur la rive gauche, dans le pré aux Clercs, on le jugeait dans l'île, au palais de justice, et on le punissait sur la rive droite, à Montfaucon, à moins que le recteur, sentant l'Université forte et le roi faible, n'intervînt. Car c'était un privilége des écoliers d'être pendus chez eux.

» La plupart de ces priviléges, pour le noter en passant, et il y en avait de meilleurs que celui-ci, avaient été extorqués aux rois par révoltes et mutineries. C'est la marche immémoriale : *le roi ne lâche que quand le peuple arrache*. Il y a une vieille charte qui dit la chose naïvement, à propos de fidélité : « *Civibus fidelitas in reges,* » *quæ tamen aliquoties seditionibus interrupta, multa* » *peperit privilegia.* »

Enfin, pour compléter cette description, nous ajouterons que Gilles Corrozet, le premier historien de la ville de Paris, donne de Paris la description suivante, en 1532, au commencement de son livre de la *Fleur, singularités et excellence de la plus noble et triomphante ville et cité de Paris*.

Cette ville est de unze portes
Avec gros murs, qui n'est pas peu de chose;
Profonds fossez tout à l'entour s'estendent,
Où maintes eaux de toutes parts se rendent;
Lequel enclos sept lieues lors contient,
Comme le bruyct tout commun le maintient;
Puis après sont cinq grands ponts,
Par-dessus l'eau, aussy pour passer et repasser
Depuis la ville en la noble Cité,
De la Cité en l'Université.

PARIS SOUS FRANÇOIS Ier ET HENRI IV.

Paris, abandonné depuis près d'un siècle par les rois, commença à les revoir dans son sein, après que les discordes civiles complétement apaisées eurent affranchi l'autorité royale de toute crainte à l'intérieur. Le danger venait maintenant du dehors; la lutte terrible engagée avec Charles-Quint amena plusieurs fois les ennemis au cœur de la Champagne. Nous n'avions point cette magnifique enceinte de places fortes qui, depuis Louis XIV, couvre notre frontière du nord et de l'est; Paris était donc très-exposé. Or son ancienne enceinte était en fort mauvais état, si l'on en croit Rabelais : « Panurge considéroit les murailles de Paris et en irrision dist à Pentagruel : Voyez cy ces belles murailles! O que fortes sont et bien en poinct pour guarder les oysons en mue! Par ma barbe, elles sont complétement meschantes pour une telle ville comme ceste-cy, car une vache avecques ung pet en abbattroit plus de six brasses. » D'ailleurs l'ancien système de fortification ne valait plus rien depuis que l'artillerie avait adopté le tir à plein fouet; la hauteur des murs et des tours devenait un danger : battus en brèche, leurs débris écrasaient les défenseurs, et comblant les fossés, facilitaient l'assaut. On imagina donc de former devant la vieille enceinte une autre enceinte d'ouvrages avancés, de diverses formes, composés de terre, fort bas et revêtus seulement d'un parement de pierre du côté de l'escarpe, afin que l'artillerie produisît peu de dégâts. Sous François Ier, on donnait déjà à ces *bastillons* (bastions) la forme angulaire qu'ils ont de nos jours, forme qui permet de battre l'ennemi en flanc et de défendre la courtine et les approches des fossés. La première ordonnance pour l'exécution de cette enceinte bastionnée est de 1523, mais les travaux ne commencèrent sérieusement qu'en 1536 : les bourgeois de Paris et les habitants des villages circonvoisins furent tenus de fournir à leurs dépens des gens pour y travailler; toutes œuvres dans la ville durent cesser pendant deux mois. Pendant les règnes de François Ier et de Henri II, on s'occupa presque constamment d'achever cette dispendieuse enceinte.

Paris, qui s'entourait de fortifications appropriées au nouvel art de la guerre, s'ornait en même temps d'édifices dans le genre nouveau de la Renaissance. Les particuliers et les rois y concouraient également. Jacques d'Amboise, fils du ministre de Louis XII, faisait con-

struire le gracieux hôtel de Cluny, aujourd'hui consacré aux antiquités nationales. Le chancelier Duprat bâtissait sur le quai des Augustins l'hôtel d'Hercule, qui n'existe plus, que François Ier se plut à habiter et dans le voisinage duquel il fit construire l'hôtel d'Étampes pour la duchesse sa favorite. Ce prince s'occupa aussi du Louvre, dont nous parlerons en détail un peu plus loin, et fit poser en 1533 la première pierre d'un nouvel hôtel de ville qu'Henri II fit plus tard recommencer sur de nouveaux plans, quoiqu'il eût déjà été élevé jusqu'au second étage.

François Ier, qui fit brûler vif dans Paris même, sur la place de l'Estrapade, bon nombre de protestants, protégeait néanmoins les lettres par une contradiction habituelle aux princes qui ne favorisent l'essor de l'esprit humain qu'autant qu'il faut pour jeter de l'éclat sur leur règne. C'est lui, « le grand Apollon gaulois, » comme l'appelle Corrozet, qui fonda au collége de Cambrai les chaires réunies sous le nom de *collége de France*. C'est lui qui allait dans l'obscure et tortueuse rue Saint-Jean-de-Beauvais visiter en son établissement Robert Estienne, le célèbre et savant imprimeur, et qui, appuyé sur la barre de la presse, exigeait qu'il ne se dérangeât point de son travail avant d'avoir terminé son épreuve. Dans la même rue logea un peu plus tard Ramus, glorieuse victime de la Saint-Barthélemy, et pas bien loin de là, dans une maison de la rue des Fossés Saint-Victor, adossée au mur de la ville, habita Ronsard, qui y réunissait les poëtes de la pléiade, et y reçut quelquefois la visite de Charles IX.

Les guerres de religion vinrent tout à coup troubler dans son repos la capitale de la France. Il ne s'y trouvait guère à l'origine que 7 à 8,000 huguenots contre 250,000 catholiques, une mouche contre un éléphant, comme dit la Noue. Ils furent chassés, la population catholique prit les armes et mit à sa tête le duc de Guise. On connaît les vicissitudes de cette longue guerre et les sanglantes scènes de la Saint-Barthélemy. Le signal du massacre partit de la tour Saint-Germain-l'Auxerrois, et la ville fut bientôt pleine de sang. « Le bruit continuel des arquebuses et des pistolets, dit un contemporain, les cris lamentables de ceux qu'on massacrait, les hurlements des meurtriers, les corps détranchés tombant des fenêtres et traînés à la rivière, le pillage de plus de six cents maisons, faisaient ressembler Paris à une ville prise d'assaut. » Pendant ce temps, Charles IX, posté à une fenêtre de l'hôtel du Petit-Bourbon, tirait avec une longue arquebuse sur les protestants[1] qui, le pont Neuf n'existant pas encore, s'efforçaient de traverser la Seine sur des bateaux pour gagner le faubourg Saint-Germain. Cet hôtel occupait la place où les victimes de Juillet sont restées longtemps ensevelies sous la colonnade du Louvre. C'est dans ce même hôtel, d'où un roi tira sur ses sujets, que furent tenus quarante ans plus tard les avant-derniers états généraux de la monarchie, ces états de 1614 où le tiers état fut si outrageusement traité par les nobles. Au reste, il ne s'y rattachait que de sinistres souvenirs. Bâti par Louis de Condé à la fin du XVe siècle sur l'emplacement de l'ancien hôtel Marigny, d'où Enguerrand avait été arraché pour être conduit à Montfaucon, l'hôtel du Petit-Bourbon était resté sans maître après la mort du connétable, son fils, tué devant Rouen le 5 mai 1527. Le connétable avait été déclaré criminel de lèse-majesté; le roi ne fit point raser son hôtel, mais on sema du sel dans ses appartements, on brisa les armoiries et les portes furent brossées de jaune, en signe d'infamie, par la main du bourreau. Plus tard, (1658), comme pour défunester cet édifice, Mazarin permit à Molière d'y établir sa troupe et d'y jouer alternativement avec les comédiens italiens. « Un jour, dit M. Ch. Nodier, une femme belle et parée s'appuya sur la fenêtre d'où le roi parricide avait foudroyé ses sujets. Ce n'était pas la mère de Charles IX, l'implacable Catherine de Médicis : c'était la maîtresse de Molière, la jolie comédienne Béjart. »

La première victime de la Saint-Barthélemy fut l'amiral Coligny, dont le cadavre mutilé et souillé de boue fut traîné le lendemain par la populace catholique au gibet de Montfaucon. La reine l'y alla voir et y conduisit ses fils, ses filles et son gendre. Jetons aussi un coup d'œil sur ces célèbres fourches patibulaires de Montfaucon, sur ce hideux édifice qui vit expirer tant de coupables et d'innocents, et qui compta tant d'illustres victimes depuis Pierre de Brosse jusqu'à Semblançai. « La butte sur laquelle était bâti le gibet de Montfaucon, dit M. de Lavillegille, se trouvait près de l'extrémité du faubourg Saint-Martin, entre les rues des Morts et de la butte Chaumont, et à l'ouest de la route qui conduisait à Pantin; cette route est devenue de nos jours la rue de l'hôpital Saint-Louis.... Sur le sommet de cette éminence se voyait une lourde masse de 45 à 48 pieds de haut, composée de 10 ou 12 assises de gros quartiers de pierres brutes et bien liées, bien cimentées et refendues dans leurs joints, formant un carré long de 40 pieds sur 25 ou 30 de large. Sa partie supérieure offrait une plate-forme à laquelle on montait par une rampe de pierre assez large, et dont l'entrée était fermée par une porte solide. De cette plate-forme et le long de trois côtés seulement, s'élevaient seize piliers carrés hauts de 32 à 33 pieds, formés de pierres d'un pied d'épaisseur semblables à celles de la base et également bien liées entre elles. Le quatrain suivant de la satire Ménippée nous fait connaître que tous ces piliers étaient debout à la fin du XVIe siècle :

A chacun le sien cêt justice;
A Paris seize quarteniers,
A Montfaucon seize piliers,
C'est à chacun son bénéfice.

Les piliers étaient unis entre eux par de doubles poutres de bois qui s'enclavaient dans leurs chaperons, et supportaient des chaînes de fer de trois pieds et demi de long destinées à suspendre les condamnés. Au-dessous, à moitié de leur hauteur, ces piliers étaient également liés par d'autres traverses servant au même usage que les poutres supérieures. » De cette dernière disposition vient l'expression fréquemment employée : « pendu au lieu le plus éminent, au plus haut du gibet. » Le gibet de Montfaucon cessa, sous Richelieu, de servir soit au supplice des coupables, soit à l'exposition de leurs cadavres. Dès 1650, quand Sauval écrivait, il ne restait plus debout que trois ou quatre piliers, et tout à l'entour de la butte on exploitait de nombreuses plâtrières. Chose étrange! les environs de Montfaucon, couverts de tavernes renommées, étaient, aux jours de fête, le rendez-vous de la population parisienne, qui allait là rire et faire de folles orgies, à quelques pas de ce charnier dont la puanteur devait se mêler à l'odeur des mets. On se rappelle que chose semblable arriva au cimetière des Innocents.

Paris, purgé de protestants par la Saint-Barthélemy, put devenir peu de temps après le foyer de la Ligue. Elle naquit, dit-on, d'une assemblée de bourgeois, de docteurs et de moines qui se tint au collége Fortel, rue des Sept Voies, n° 27. Elle s'empressa de créer, pour les seize quartiers de la ville, le conseil secret des Seize, qui devint son principal organe. Bientôt Henri III, tout occupé de ses mascarades et de ses pénitences, vit entrer dans Paris, malgré ses ordres, le duc de Guise accueilli comme un triomphateur. Il appela les Suisses : Guise souleva le peuple. La révolte éclata à la place Maubert et, par le Châtelet et l'hôtel de ville, poussa ses barricades jusqu'au Louvre. Henri III vit succomber ses Suisses, et n'ayant plus de ressource que dans la fuite, feignit de se rendre au château des Tuileries, que l'on commençait à bâtir hors des murs; un cheval l'attendait à la porte Neuve, (entre le pont Royal et le pont des Saints Pères), il piqua des deux, et sans être atteint par les balles des bourgeois postés à la tour de Nesle, de l'autre côté de la rivière, il s'échappa au galop. L'Estoile dit qu'il se retourna vers la ville, et la maudissant, jura de n'y rentrer que par la brèche. Il n'y rentra jamais. Paris fut pendant quinze années le quartier général du fanatisme. Ce n'étaient que processions, prédications furibondes, apprêts de guerre. Le déchaînement fut terrible après l'assassinat du duc de Guise. Henri III fut déclaré déchu du trône. Bientôt il ar-

[1] Le fait a été, heureusement pour la dignité royale, contesté par plusieurs historiens.

riva avec les protestants et assiégea sa capitale. Il la contemplait des hauteurs de Saint-Cloud, et tout en regrettant la ruine d'une aussi belle ville, déclarait qu'elle avait besoin d'une saignée pour la guérir. « Encore quelques jours, ajoutait-il, et l'on ne verra plus ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement la place où tu auras été. » Quelques jours après, Paris célébrait par des danses et des cris de joie le coup de poignard de Jacques Clément. Henri IV revint plus tard. C'est cet horrible siége chanté par Voltaire et qui coûta la vie à 30,000 personnes. Paris se lassa de tant de souffrances et des excès des Seize, la satire Ménippée acheva; Henri IV entra dans la ville en vainqueur, occupa le Louvre, les Châtelets, le Palais, le Temple et la Bastille, d'où il congédia les Espagnols. La ville était dans un état déplorable. « Il y avait peu de maisons entières et sans ruines, elles étaient la plupart inhabitées; le pavé des rues était à demi couvert d'herbes; quant au dehors, les maisons des faubourgs étaient toutes rasées; il n'y avait quasi un seul village qui eût pierre sur pierre, et les campagnes étaient toutes désertes et en friche. » La ville était infestée de voleurs « tout ainsi que dans une forest. » La nuit venue, nul n'osait plus sortir de chez soi. Henri IV fit renaître l'ordre en rétablissant la garde bourgeoise, le guet royal et les gardes de la connétablie.

Henri IV continua à Paris les grands travaux d'architecture commencés sous ses prédécesseurs, et en entreprit de nouveaux.

François Ier habitait le palais des Tournelles, où était mort Louis XII, et où mourut ensuite Henri II, lorsqu'en 1539, ayant offert à Charles-Quint de traverser la France, il eut l'idée de le recevoir au Louvre. Aussitôt des milliers d'ouvriers sont jetés dans cette vieille et inhabitable demeure. La tour féodale tombe, les murs se couvrent de peintures et de tapisseries, tout, jusqu'aux girouettes, est redoré avec prodigalité. Le palais fut prêt à temps; mais une fois l'empereur parti, François Ier reconnut qu'il n'avait fait qu'une restauration passagère et peu durable. Il résolut de bâtir, sur la place même du Louvre, un nouveau palais, et en confia le soin à Pierre Lescot, secondé par Jean Goujon. Les travaux furent commencés en 1541, et furent conduits jusqu'à la mort de Henri II avec une sage lenteur. C'est la plus belle partie du Louvre, l'angle sud-ouest. Catherine de Médicis, devenue maîtresse du pouvoir, congédia Lescot, prit un architecte italien, et négligeant les plans de l'architecte français, fit bâtir cette aile qui s'avance vers la rivière, où Henri IV fit plus tard construire la galerie des Rois, remaniée sous Louis XIV et baptisée galerie d'Apollon.

En 1564, Catherine de Médicis se dégoûte des travaux du Louvre et achète le terrain de la *Sablonnière*, situé de l'autre côté des murs, et occupé par des fabriques de poterie et des fours à chaux : c'est ce qu'on appelait les *tuileries Sainct-Honoré*. Philibert Delorme est chargé de construire là un palais. Son plan consistait en un parallélogramme de bâtiments et de galeries partagé en trois cours d'inégale grandeur. Les travaux marchèrent six ans. Puis Catherine, ayant appris de son astrologue qu'elle mourrait près de Saint-Germain sous les ruines d'une grande maison, abandonna tout à coup tous les travaux des Tuileries parce qu'elle était là sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. C'est alors qu'elle fit bâtir par Bullant le charmant hôtel de Soissons, à la place qu'occupe actuellement la halle au blé. Il n'en reste plus que la fameuse colonne d'où l'astrologue Ruggieri lisait dans le ciel les destinées de tant de grands personnages. La partie des Tuileries achevée au moment où Catherine arrêta les travaux, se bornait au pavillon central, aux ailes ou galeries qui s'étendent à droite et à gauche et aux deux pavillons auxquels ces galeries aboutissent. Le pavillon central était beaucoup plus petit que celui qui existe, et surmonté d'un dôme demi-sphérique si malheureusement remplacé par cette lourde calotte à quatre pans qui blesse les regards. Les galeries, œuvre de Bullant, n'ont pas moins souffert, surtout à l'étage supérieur. On doit encore regretter la destruction du fameux escalier en spirale et à jour qui occupait tout l'intérieur du pavillon central et que les contemporains appellent « le degré le plus vaste, le plus aisé et le plus admirable qui soit au monde. » C'est sous Louis XIV que se firent tous ces malencontreux changements. L'idée sur laquelle reposèrent tous les travaux exécutés au Louvre et aux Tuileries sous Henri IV fut celle d'unir ces deux palais « afin, dit Sauval, d'être par ce moyen dehors et dedans la ville quand il lui plairait, et de ne pas se voir enfermé dans des murailles où l'honneur et la vie d'Henri III avaient presque dépendu du caprice et de la frénésie d'une populace irritée. » Dans ce but furent bâtis le pavillon de Flore et la grande galerie qui réunit ce pavillon à la partie du Louvre construite par Catherine de Médicis. Une révolution apparut alors dans l'architecture. Ce n'était plus cette école française si délicate et si gracieuse des Lescot, des Bullant et des Delorme; c'était une imitation de l'Italie et de ce genre colossal si froid et si sec. L'architecte était Androuet Du Cerceau.

C'est ce même Androuet Du Cerceau qui acheva, en 1606, l'hôtel de ville commencé en 1553 sur les plans de l'Italien Dominique Boccardo di Cortone; édifice gracieux et coquet plutôt que majestueux, et qui faisait dire au sévère prévost des marchands, François Myron : « A quoi diable pensait cet étranger! sa construction est bonne à loger des ribaudes, et non des magistrats. » Considérablement agrandi sous Louis-Philippe (1837-1841), l'hôtel de ville est devenu un édifice immense et fort agréable à la vue, mais dont le détail et le style ne sont plus en harmonie avec l'étendue.

Le souvenir d'Henri IV est particulièrement attaché au pont Neuf. Henri III en posa la première pierre en 1578. Ce même Androuet Du Cerceau, dont nous venons de parler, en avait tracé le plan et en dirigea les premiers travaux, suspendus ensuite pendant les troubles de la Ligue. Ils furent repris en 1602 et achevés en 1607 par Charles Marchand. — Le pont Neuf devint

> Le rendez-vous des charlatans,
> Des filous, des passe-volans;
> Pont Neuf, ordinaire théâtre
> Des vendeurs d'onguent et d'emplâtre,
> Séjour des arracheurs de dents,
> Des fripiers, libraires, pédants;
> Des chanteurs de chansons nouvelles,
> D'entremetteurs de demoiselles,
> De coupe-bourses, d'argotiers,
> De maîtres de sales métiers,
> D'opérateurs et de chimiques,
> Et de médecins purgatiques,
> De fins joueurs de gobelets,
> De ceux qui vendent des poulets...

Là, le théâtre de *Mondor* et *Tabarin*, les tours de *maître Gonin*, les marionnettes de *Brioché* attiraient la foule des badauds. La pompe de la Samaritaine, construite en 1607, était ainsi appelée parce qu'on y avait représenté le Christ demandant à boire à la Samaritaine. La statue de Henri IV, érigée en 1614, renversée en 1792, fut rétablie en 1817. Le pont Neuf traversait l'îlot où avaient été brûlés les templiers. Cet îlot fut réuni à la Cité et le roi en fit la cession en forme au premier président, Achille de Harlay, à la charge d'y construire une place et de payer une redevance annuelle au trésor royal. Cette place, bâtie régulièrement en pierre et en brique, fut appelée *place Dauphine* en l'honneur du Dauphin Louis (1607). Enfin la rue Dauphine fut percée pour servir de débouché au pont Neuf. L'usage des coches avait été introduit par Catherine de Médicis; Paris commençait à avoir des rues larges et droites. C'est encore sous Henri IV que fut commencée la place Royale, où se trouvait alors le marché aux chevaux. L'arsenal fut agrandi et donné pour demeure à Sully, qui y amassa de l'argent, des canons et de la poudre, « ingredients et drogues propres à médiciner les plus fascheuses maladies de l'Etat. » Les manufactures de tapisseries de la Savonnerie furent établies à Chaillot; l'hospice des soldats invalides, rue de Lourcine; l'hôpital Saint-Louis, etc., datent de la même époque.

Le maréchal Moncey à la barrière de Clichy.

PARIS SOUS LOUIS XIII, LOUIS XIV ET LOUIS XV.

Le règne de Henri IV avait mis fin aux folies de la Ligue et ramené le calme dans Paris. Ce calme ne fut guère troublé sous Louis XIII, et la ville alla croissant avec une telle rapidité que, dès 1626, une nouvelle enceinte fut jugée nécessaire. On s'était contenté jusque-là de celle d'Étienne Marcel et de Charles V. La nouvelle suivait à peu près la ligne de nos boulevards depuis la porte Saint-Denis, enveloppait les Tuileries et leur jardin, ainsi que la butte Saint-Roch, encore dépourvue de constructions autres que ses moulins à vent; d'autres espaces vides, *des cultures*, étaient enfermés ainsi dans Paris et se couvrirent rapidement de maisons.

Les édifices publics continuèrent à s'élever en grand nombre. En 1616, Marie de Médicis entreprit la construction du palais du Luxembourg, qu'elle s'efforça de faire appeler *palais Médicis*. Mais l'usage l'emporta. Le duc de Piney-Luxembourg avait fait l'acquisition de l'hôtel qui s'élevait là au XVIe siècle; Marie de Médicis le lui acheta en 1612. Le *palais de la Cité*, détruit, ainsi que sa fameuse table de marbre, par un incendie, fut reconstruit à peu près tel que nous le voyons, en 1618, par Jacques de Brosse. Entre 1621 et 1630, s'éleva, rue Saint-Honoré, l'église de l'Oratoire pour cette fameuse congrégation fondée par le cardinal de Bérulle et destinée sans doute à faire contre-poids aux jésuites. « C'est un corps, disait Bossuet, où tout le monde obéit et où personne ne commande. » « L'église des oratoriens, dit M. Charles Nodier, est devenue de nos jours le temple des protestants. Les catholiques ultramontains et les jésuites, s'il en reste, pensent probablement qu'il n'a pas beaucoup changé de destination. » En 1633, Lemercier commença la construction de l'église Saint-Roch, qui ne fut achevée qu'en 1736. La Sorbonne fut rebâtie par les soins de Richelieu, qui y avait été élevé et dont on y voit le tombeau, œuvre de Girardon. Le pont au Change et le pont Saint-Michel furent reconstruits. L'île Saint-Louis se couvrit de maisons, le pré aux Clercs eut le même sort. « Jusqu'à cette époque, le pré aux Clercs avait été, comme son nom l'indique, une agréable prairie consacrée aux ébattements des *clercs* ou écoliers, et que partageait un canal de treize à quatorze toises de largeur, appelé la *petite Seine*, qui allait se perdre dans les fossés de l'abbaye, alors flanquée de tours. C'est là qu'ont existé de nos jours le couvent et l'église des Petits-Augustins, sur l'emplacement desquels s'élève maintenant l'École des beaux-arts. Dès le milieu du XVIe siècle on avait commencé à y bâtir la rue du Colombier et la rue des Marais. Le reste des constructions de ce quartier ne s'acheva que sous le règne de Louis XIV. Ce fut dans le grand pré aux Clercs que l'armée de Henri IV campa en 1589, quand le bon roi assiégea sa bonne ville... Le pré aux Clercs fut longtemps le rendez-vous des *raffinés* et des duellistes. Après avoir été le camp de Henri IV il devint le champ de bataille de Cyrano. C'est aujourd'hui un quartier très-civilisé (le faubourg Saint-Germain) où l'on danse et où l'on fait de la politique. » (Ch. Nodier, *Paris historique.*)

La place Royale était achevée dès 1612. Richelieu y occupa l'hôtel qui porte aujourd'hui le n° 21. De là il pouvait quelquefois reposer ses yeux sur la demeure de Marion Delorme, qui habitait aussi la place Royale, vers

l'angle nord-est de la place. En 1639, on y érigea la statue de Louis XIII. « La véritable décoration de la place Royale, dit le critique que nous venons de citer, c'est la vieille architecture italienne de ses trente-cinq pavillons; c'est le souvenir de ses fêtes, de ses carrousels, de ses duels; c'est le *square* agréable qu'on y a ménagé pour la délectation des enfants du quartier et qui est fort susceptible de s'embellir à peu de frais. Il ne faut pour cela qu'un massif d'arbres de plus et une statue de moins. » Richelieu voulut avoir un palais à lui et construisit le palais Cardinal, commencé dès 1639 sous le nom d'hôtel de Richelieu. En 1636, le cardinal en fit une donation entre-vifs au roi; aussi, dès 1643, le palais Cardinal fut appelé palais Royal. Il s'y trouvait une magnifique galerie d'*hommes illustres*, peinte et décorée par Philippe de Champagne, Vouet, etc. Pour cette construction il avait fallu renverser la vieille muraille de la ville et combler l'ancien fossé. Les contemporains étaient émerveillés de cette magique transformation de la capitale, et leur étonnement se peint dans ce passage du *Menteur* de Corneille :

DORANTE.

Paris semble à mes yeux un pays de romans;
J'y croyais ce matin voir une île enchantée (île St-Louis);
Je la laissai déserte et la trouve habitée.
Quelque Amphion nouveau, sans l'aide des maçons,
En superbes palais a changé ces buissons.

CLÉONTE.

Paris voit tous les jours de ces métamorphoses :
Dans tout le pré aux Clercs tu verras mêmes choses,
Et l'univers entier ne peut rien voir d'égal
Aux superbes dehors du palais Cardinal;
Toute une ville entière avec pompe bâtie
Semble d'un vieux fossé par miracle sortie.

Une multitude d'hôtels particuliers s'élevaient en même temps que les édifices publics. L'hôtel de Rambouillet, si célèbre comme le rendez-vous des beaux esprits sous Louis XIII, venait d'être bâti par la belle Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet. Il était construit en briques avec des ornements de pierre et occupait une partie de la place du Palais-Royal. Plus tard l'esprit de l'hôtel de Rambouillet dégénéra et mérita les satires de Scarron, de Boileau et de Molière. Un grand luxe y entretenait une sorte d'enchantement perpétuel : ce n'étaient qu'objets rares, parfums, corbeilles de fleurs toujours pleines. Le luxe, au reste, était partout. Les *dorlotières* ou modistes faisaient un commerce considérable pour la toilette des hommes comme pour celle des femmes.

Nœuds argentés, lacets, escharpes,
Bouillons en nageoires de carpes,
Porte-fraises en entonnoir,
Oreillettes de velours noir,
Doublures aux masques huilées,
Des mentonnières dentelées,
Des sangles à roidir le busc,
Des endroits où l'on met du musc, etc.

Le palais était plein de ces boutiques de brimborions, et un contemporain blâme fort les marchands de ce lieu qui, pour attirer les chalands, « leur laissent la liberté de parler à leurs femmes, de leur dire des choses lascives, avec attouchements et regards..., le tout pour vendre une douzaine d'aiguillettes de soie, un collet à la mode, une bourse d'enfant, une dragme ou deux de parfum pour la perruque ou bien pour une petite épée de bois à mettre au côté d'un enfant; ainsi pour peu de chose. » En parlant de perruque, il ne faut pas oublier l'artiste célèbre du temps, *M. Binet, qui fait les perruques du roi, rue des Petits-Champs*. La magnifique perruque de Louis XIV et de ses courtisans, pesant plusieurs livres, coûtant jusqu'à mille écus et surmontant le front de cinq à six pouces de cheveux, s'appelait alors une *binette*, du nom de son auteur. Le mot est resté pour désigner une figure grotesque dans le langage du gamin de Paris : « Oh! quelle binette! » Il était du suprême bon ton d'être coiffé par M. Binet, d'*avoir une binette;* cet échafaudage capillaire donnait à quelques financiers parvenus une drôle de figure, *une drôle de binette*. Le mot a été retrouvé de nos jours, et non pas inventé par le gamin de Paris.

La dernière révolte de Paris avant la révolution fut la Fronde. Au pied de la butte Saint-Roch, dans le fossé de la ville, les petits garçons du quartier avaient alors l'habitude d'aller se battre à coups de fronde. Quand l'archer paraissait, ils se sauvaient; dès qu'il était parti, ils recommençaient. Dans les premiers troubles du parlement, un jeune conseiller, Bachaumont, remarqua le silence et la docilité des magistrats en présence du roi, leur turbulence en son absence : « On se tait à présent, dit-il, mais quand il sera parti, on *frondera* de plus belle. » Le mot resta. La Fronde gagna bientôt toute la ville, qui s'y trouvait particulièrement intéressée puisque le premier grief était un nouvel octroi et un impôt sur les maisons construites en dehors de l'enceinte. Assiégée par le peuple furieux dans le Palais-Royal, Anne d'Autriche fut obligée de relâcher le vieux conseiller Broussel, qu'elle avait fait arrêter. Le parlement leva une armée parmi les Parisiens : l'*armée des portes cochères*; parce que le propriétaire de chaque maison ayant une porte cochère devait fournir un homme tout équipé. La guerre commença. Mais le peuple de Paris n'eut point alors dans sa révolte la majesté terrible du XIVe ou même du XVIe siècle. La querelle, suscitée et dirigée par les parlementaires et les nobles, demeura mesquine et frivole. Il assista en spectateur au combat de la porte Saint-Antoine, où Condé, chef des rebelles, ne dut son salut qu'au canon de la Bastille, tiré par l'ordre de mademoiselle de Montpensier. Ce prince, si vaillant capitaine, ne sut que semer l'anarchie dans la ville, qui, enfin, lassée, ouvrit ses portes au roi. Ce fut elle surtout qui paya les frais de la révolte. Ses priviléges furent abolis, ses chaînes brisées, ses milices remplacées par une garnison royale, ses officiers municipaux par des magistrats royaux. Les registres du parlement et de l'Hôtel de Ville, qui contenaient les actes de cette époque, furent lacérés par la main du bourreau.

Privé pour un siècle et demi de toute individualité et de toute indépendance, Paris demeura le théâtre où s'étalèrent les splendeurs de la cour de Louis XIV. Dès 1662, ce roi donna l'idée de ce que coûterait son règne dans cette fameuse fête du *carrousel* qui coûta un million deux cent mille livres et qui a laissé son nom à la vaste place située entre le Louvre et les Tuileries. « L'or et l'argent étaient employés avec une si grande profusion sur les habits et les housses des chevaux, qu'à peine pouvait-on discerner le fond de l'étoffe d'avec la broderie dont elle était couverte. Le roy et les princes brillaient extraordinairement par la quantité prodigieuse de diamants dont leurs armes et les harnais de leurs chevaux étaient enrichis. » A la même époque (1660-1664), l'architecte Levau achevait le palais des Tuileries par la construction du pavillon de Marsan, et complétait le Louvre en élevant les façades intérieures auxquelles Perrault adossa plus tard sa fameuse colonnade et la façade extérieure du midi (1667-1680). C'est en 1665 que le Nôtre fut chargé de dessiner le jardin des Tuileries. Comme les anciens jardins français, celui-ci était jusque-là un pêle-mêle de toutes sortes de choses : on y voyait un étang, un bois, une volière, une orangerie, un écho, un petit théâtre et un labyrinthe. Près de la porte de la Conférence, le long du quai, se trouvait une jolie petite habitation cachée mystérieusement au milieu des arbres : le roi Louis XIII en avait fait don à son valet de chambre, Renard, qui l'avait meublée d'objets rares et précieux et en avait fait un lieu de fins soupers et de secrets rendez-vous fréquenté par les jeunes seigneurs. Tout cela fit place au majestueux et sévère jardin que nous admirons aujourd'hui. Louis XIV fit bâtir un palais pour ses vieux soldats. En 1670 il posa la première pierre de l'hôtel des Invalides, chef-d'œuvre de Jules-Hardouin Mansart, qui sut imprimer à l'édifice un caractère à la fois religieux et militaire, bien conforme à sa destination, et dessiner le plus beau dôme de France. En même temps s'achevait le Val-de-Grâce, qu'Anne d'Autriche avait fait commencer à la naissance de Louis XIV en exécution d'un vœu, et dont la voûte fut décorée des peintures de Mignard, le plus grand morceau de fresque qu'il y ait en Europe.

D'autres monuments étaient consacrés aux sciences et aux lettres : le collége Mazarin ou des Quatre-Nations, devenu, en 1795, le palais de l'Institut, s'achevait sur les dessins de Levau; l'Observatoire s'élevait sur ceux de Perrault avec des caves égales en profondeur à la hauteur de l'édifice.

D'autres monuments, infiniment moins utiles, étaient offerts à la vanité du monarque par des sujets trop complaisants. La ville de Paris dépensa plus de cinq cent mille francs à construire la porte Saint-Denis, sur les dessins de Blondel, et sans doute à peu près autant à la porte Saint-Martin (1671-1674). Mais le plus insigne monument de flatterie fut la place des Victoires, à la création de laquelle le prévôt des marchands et les échevins sollicitèrent l'honneur de participer; elle est surtout l'œuvre du duc de la Feuillade (1686). Ce duc avait fait les frais d'un groupe composé d'une statue de Louis XIV que la Victoire couronnait et qui foulait aux pieds un Cerbère. Le monument fut consacré au bruit des fanfares et de l'artillerie; on se prosterna devant l'idole et on lui brûla de l'encens; on grava dessous en lettres d'or : *Viro immortali*. Quatre fanaux allumés éclairaient ce groupe pendant la nuit; un Gascon plaisant écrivit :

> La Feuillade, sandis, jé crois qué tu mé bernes,
> De placer lé soleil entré quatré lanternes.

On fit abattre les fanaux. Ils nous rappellent que Paris commença d'être éclairé la nuit par des lanternes en 1667.

Rappelons aussi d'autres souvenirs moins fastueux, mais plus intéressants pour l'esprit humain. Dans la rue de la Juiverie (aujourd'hui rue de la Cité), vis-à-vis de la rue de la Madeleine, était le fameux cabaret de la *Pomme du pin*, compté déjà par Rabelais au nombre des « tabernes méritoires où cauponisoient joyeusement les escoliers de Lutèce. » Les ivrognes n'y manquaient pas au temps de Regnier le satirique, qui parle d'un certain nez d'ivrogne

> Où maint rubis balais, tout rougissants de vin,
> Montroient un *Hac itur* à la Pomme du pin.

Cependant la Pomme du pin tombait en décadence. Elle se releva sous Louis XIV par l'habileté du grand Crénet. Ses tables, peu magnifiques, mais fort chargées de bouteilles, réunissaient une fois par semaine Molière, Racine, la Fontaine et Boileau. Ils y rencontraient quelquefois Lulli, Mignard et Dufresnoy. C'est là que furent en partie composés *les Plaideurs* et le *Chapelain décoiffé*. C'est là que Chapelle, le plus assidu sans doute, enivrait Boileau,

> Et répandait sa lampe à l'huile
> Pour lui mettre un verre à la main.

Les cafés allaient détrôner les cabarets. Soliman-Aga, ambassadeur de la Porte, introduisit à Paris, en 1669, l'usage du café. Bientôt le premier établissement où se vendit cette généreuse liqueur s'ouvrit à la foire Saint-Germain, qui était alors un des lieux les plus fréquentés et les plus à la mode, et dont la suppression, vers la fin du XVIIIe siècle, fut un coup mortel porté à l'industrie et au commerce de la rive gauche au profit de la rive droite. Un Arménien appelé Pascal établit ensuite sur le quai de l'Ecole un café qui eut de la vogue (café Manouri); et, enfin, en 1689, le Sicilien Procope ouvrit le sien vis-à-vis de la Comédie-Française, dans la rue des Fossés-Saint-Germain (rue de l'Ancienne-Comédie).

Les illustres amis dont nous venons de parler ne se réunissaient pas toujours chez Crénet ou Boucingault. Souvent aussi un petit appartement de la rue du Vieux-Colombier, que Boileau avait loué en quittant la cour du palais pour y fuir l'humeur acariâtre de sa belle-sœur, madame Jérôme Boileau, voyait les amis réunis autour d'une table modeste. Au milieu s'élevait l'énorme in-folio de *la Pucelle* de Chapelain : chaque faute d'un des convives était punie par la lecture de vingt vers du poëte proscrit; « la lecture de la page entière, dit Louis Racine, était assimilée à la plus grande punition! » Un jour le malin Racine (nous parlons du père), en sortant de la rue du Vieux-Colombier, emmena Boileau rue des Cinq-Diamants, quartier des Lombards, chez ce même Chapelain, et le présenta à l'infortuné poëte épique sous le nom de bailli de Chevreuse. Mais la conversation étant promptement tombée sur la poésie, Boileau ne tarda pas à prendre feu, et Racine fut obligé de l'emmener prestement pour l'empêcher de trahir son incognito et de déchirer sa malheureuse victime autrement qu'en vers. Racine s'en allait ensuite paisiblement dans sa petite rue des Marais-Saint-Germain, au milieu de sa famille. Corneille demeurait rue d'Argenteuil, n° 18. Un jour sa servante jette imprudemment de la paille devant la porte, et le grand Corneille fut obligé de comparaître devant le magistrat du quartier, qui, au reste, l'acquitta. Molière, on le sait, est né sous les piliers des halles, dans la même maison et peut-être la même chambre où naquit ensuite Regnard, son seul héritier; il mourut au n° 34 de la rue de Richelieu, en face de l'endroit où s'élève aujourd'hui la fontaine Molière. Ce quartier se peuplait : les moulins de la butte Saint-Roch avaient disparu entièrement en 1672, et, dès 1670, Lulli était venu faire bâtir dans la rue Sainte-Anne une magnifique et trop peu modeste maison dont on voit encore la façade ornée de sculptures qui représentent des instruments de musique et des masques de théâtre. Quant à la société aristocratique, son centre était toujours le Marais. Dans la rue Culture-Sainte-Catherine s'élevait l'hôtel Carnavalet, bâti par Ducerceau et Mansard, décoré par Jean Goujon, et illustré surtout par le séjour de madame de Sévigné. Le bel hôtel Lamoignon réunissait dans la rue Pavée-Saint-Antoine l'élite des esprits sérieux; et celui de Ninon de Lenclos, rue des Tournelles, l'élite des esprits frondeurs et hardis au milieu desquels le hasard apporta un jour si judicieusement le berceau de Voltaire.

C'est en vain que Louis XIV abandonna Paris. Versailles y gagna et put compter jusqu'à cent mille habitants. Mais Paris n'y perdit guère. Sa population atteignait presque cinq cent mille âmes: on y comptait cinq cents grandes rues, neuf faubourgs, cent places, neuf ponts, et Vauban écrivait : « Cette ville est à la France ce que la tête est au corps humain. C'est le vrai cœur du royaume, la mère commune de la France, par qui tous les peuples de ce grand Etat subsistent, et dont le royaume ne saurait se passer sans déchoir considérablement. » Un aussi juste coup d'œil sur l'importance nécessaire de Paris était digne du grand homme qui a écrit ces lignes. Paris fut, pendant tout le XVIIIe siècle, le centre du gouvernement et des affaires, des idées et des plaisirs. Tandis que le régent remplissait de ses orgies le palais Royal et y célébrait les scandaleuses *fêtes d'Adam*, on s'étouffait dans la rue Quincampoix pour avoir des actions de la compagnie de Law, et trois ou quatre personnes y étaient écrasées chaque jour. Les rues Saint-Martin, Saint-Denis, Aubry-le-Boucher étaient encombrées par de longues files d'équipages. La moindre chambre de la rue Quincampoix se louait dix louis par jour; des maisons de sept à huit cents livres de loyer en rapportaient cinquante à soixante mille. Celle où siégeait la banque de Law existait encore il y a quelque temps à l'endroit où l'on a bâti la maison qui porte le n° 47, au coin de la rue Rambuteau. L'affluence toujours croissante obligea bientôt de transférer la banque dans un local plus vaste, l'hôtel de Soissons.

Après le Mississipi, ce fut le tombeau du diacre Pâris qui eut la vogue. Ce tombeau, situé dans le cimetière de l'église Saint-Médard et réputé miraculeux, attira cette multitude prodigieuse de convulsionnaires et d'illuminés divisée en sectes nombreuses et dont les excentricités obligèrent l'autorité à fermer le cimetière. C'étaient surtout des jeunes filles exaltées. L'une d'elles, Jeanne Muller, se faisait donner sur l'estomac de grands coups d'un lourd chenet qui pénétrait assez profondément; et à chaque fois elle s'écriait avec délices : « Ah! que cela est bon! Ah! que cela me fait du bien! Mon frère, redoublez encore vos forces, si vous pouvez! » D'autres sautaient, miaulaient, aboyaient, etc. Quand le cimetière eut été fermé, un plaisant écrivit sur la porte :

> De par le roi, défense à Dieu
> De faire miracle en ce lieu.

Et le ridicule emporta ces tristes folies. Il ne fut plus, depuis, question des *convulsionnaires*.

Si l'homme se déshonorait au Palais-Royal, dans la rue Quincampoix et au cimetière Saint-Médard par le vice et la folie, il se relevait et atteignait toute la grandeur que lui prêtent la raison et le génie dans d'obscurs logis de la capitale. Rue Plâtrière, dans la maison n° 21, au quatrième étage, Rousseau copiait de la musique pour vivre. Plus tard, pendant la révolution, cette maison modeste devint un lieu de pèlerinage et le loyer en augmenta considérablement. Au n° 25 de la rue Fontaine-Molière, alors appelée rue Traversière, dans la maison qui appartient aujourd'hui à M. de Pongerville, de l'Académie française, Voltaire habitait en compagnie de madame du Châtelet; c'est là qu'il accueillait, défrayait et instruisait Lekain encore pauvre et obscur, dont il avait deviné le talent : au-dessus de son logement, il fit construire un petit théâtre où cet acteur célèbre jouait avec sa société et avec les nièces du poëte philosophe. La dernière demeure de Voltaire fut, comme chacun sait, l'hôtel Villette (quai Voltaire), où il vint habiter en 1777, et mourut le 30 mai 1778, dans l'appartement du premier étage. Tout près de la rue Traversière, rue des Moulins, était le logis du bon et spirituel Piron, qui s'en allait de là, par le passage des Feuillants, faire sa promenade quotidienne aux Tuileries.

Ces hommes de génie ou d'esprit, qui pullulaient au XVIIIe siècle, on les retrouvait encore dans tout le brillant de leur esprit dans ces cafés, devenus des lieux de réunion où se débitaient les idées nouvelles, les anecdotes plaisantes, les piquantes épigrammes, où se formulaient les jugements de la critique littéraire. Il y avait une quinzaine de cafés qui possédaient une vogue de ce genre : à leur tête étaient le *café Procope*, qui vit bien des fois réunis Voltaire, Piron, Fontenelle, Sainte-Foix; le *café de la Régence*, qui vient de disparaître par suite des démolitions de la place du Palais-Royal, et où Rousseau jouant aux échecs attirait une foule si considérable de curieux que le lieutenant de police fut obligé de placer une sentinelle à la porte; le café de la Rotonde, qui rassemblait la *société du Caveau*, Piron, Collé, Duclos, Crébillon fils, Boucher, Rameau, Bernard; plus tard le café de Foy, où le poëte Lebrun, vieux et aveugle, venait tous les soirs, appuyé sur le bras de sa servante, prendre son café, et où Camille Desmoulins, par ses discours patriotiques, conquit le titre de premier apôtre de la liberté, etc.

En face du café Procope était le *théâtre de la Comédie-Française*, qui avait ouvert le 18 avril 1689 par la tragédie de *Phèdre* et qui fut occupé jusqu'en 1770 par les *comédiens ordinaires du roi;* ce théâtre menaçant ruine, ils l'abandonnèrent alors pour se transporter aux Tuileries, et c'est dans le théâtre du palais des rois que Voltaire reçut, en 1777, cette ovation extraordinaire qui couronna si dignement sa longue existence. C'est surtout l'Opéra qui prit de grands accroissements au XVIIIe siècle :

Il faut se rendre à ce palais magique,
Où les beaux vers, la danse, la musique,
L'art de charmer les yeux par les couleurs,
L'art plus heureux de séduire les cœurs,
De cent plaisirs fait un plaisir unique.

Au moment où Voltaire dépeignait par ces vers charmants l'Académie royale de musique, ce théâtre réunissait une brillante pléiade, Vestris, la Guimard, Sophie Arnould, etc. Il est probable qu'alors les appointements de ces acteurs avaient été augmentés; en 1713, ils étaient bien modestes : les premiers acteurs ou actrices avaient mille cinq cents livres; les premiers danseurs mille livres. Aujourd'hui on ne compte que par cent mille francs.

Les reines de l'Opéra étaient alors en grande vogue. Les riches seigneurs, et surtout les gros financiers, les millionnaires, fermiers généraux, défrayaient ces demoiselles avec un luxe prodigieux. Le fermier général était, sur ce chapitre, préféré de beaucoup aux ducs, comme le prouve cette épigramme :

Fières de vider une caisse,
Que celles qu'entretient un fermier général
N'insultent pas dans leur ivresse
Celles qui n'ont qu'un duc : l'orgueil sied toujours mal,
Et la modestie intéresse.

Ces riches traitants bâtissaient alors tout un nouveau quartier de Paris, celui que nous appelons quartier de la Chaussée-d'Antin. Au commencement du siècle, Paris s'arrêtait à peu près à nos boulevards; au delà, on ne voyait que des jardins maraîchers et les carrières de plâtre de Montmartre. Regnard, qui, moins pauvre que Molière, possédait un bel hôtel à la place même où s'est établi de nos jours le café Frascati, décrit ainsi la vue dont il jouissait de ses fenêtres :

L'œil voit d'abord ce mont, dont les antres profonds
Fournissent à Paris l'honneur de ses plafonds,
Où de trente moulins les ailes étendues
M'apprennent chaque jour quel vent chasse les nues,
. . . . . Les yeux satisfaits
S'y promènent au loin sur de vastes marais.
C'est là qu'en mille endroits laissant errer ma vue,
Je vois croître à plaisir l'oseille et la laitue;
C'est là que, dans son temps, des moissons d'artichauts
Du jardinier actif fécondent les travaux,
Et que de champignons une couche voisine
Ne fait, quand il me plaît, qu'un saut dans ma cuisine.

Là se trouvait l'enclos appelé la *Ville-l'Évêque* et qui relevait, comme son nom l'indique, de l'évêché de Paris. Là, au milieu des marécages peuplés de grenouilles dont le souvenir se conserve dans le nom de la rue *Chante-Raine* (rue de la Victoire), s'élevait la petite île de la *Grange-Batelière*. Le fermier de cette grange vendait du pain, du beurre, des œufs, du lait, des poulets, du jambon, des gâteaux; aussi l'appelait-on, au XIVe siècle, la *Grange au Gastelier*. Le Parisien, déjà grand ami de la campagne, y courait le dimanche. Les alentours, pourtant, n'étaient pas très-sûrs la nuit; l'égout du faubourg Montmartre qu'on y avait établi s'ouvrait béant comme un abîme d'ordure et de boue où finissait quelquefois la course des ivrognes attardés revenant des Porcherons. C'était aussi le théâtre des exploits d'une bande audacieuse de brigands qui, un beau jour, ou plutôt une belle nuit, arrêta le grand Turenne lui-même. Le grand Turenne donna bonnement sa bourse; les voleurs, ne la trouvant pas suffisamment garnie, ne l'acceptèrent que comme un à-compte, et le lendemain leur chef se présenta à l'hôtel du maréchal, qui lui paya religieusement la somme à laquelle il s'était engagé. Le traitant Cruzat, qui avait fait bâtir un superbe hôtel près de la porte Richelieu, se fit faire, hors de l'enceinte de la ville et sur les terrains de la Grange, de magnifiques jardins, vers l'époque où les anciens remparts furent transformés en un cours qui jouit d'une grande vogue, et qui n'est autre que nos boulevards actuels. C'était au commencement du XVIIIe siècle. Bientôt ce fut une fureur de bâtir de ce côté. Bouret, le Normand, d'Étioles, Daugny, y construisirent des palais dont les filles d'Opéra furent les premiers habitants. Le duc de Choiseul y eut aussi un hôtel superbe à l'emplacement actuel de l'Opéra. Paris avait changé de centre. La place Royale et le Marais étaient devenus province. Collé et Sedaine protestaient plaisamment :

On n'est plus de Paris quand on est du Marais,
Mais aussi n'est-on pas de Vienne.
La critique a beau dire, on y vient sans relais,
Il faut même que l'on convienne
Qu'on n'en saurait être plus près.
Vive, vive le quartier du Marais!

Le XVIIIe siècle, qui vit Paris s'agrandir, le vit aussi s'orner de nombreux monuments : l'*église Sainte-Geneviève*, bâtie en 1757 sur les dessins de Soufflot, que la Révolution a nommée le Panthéon en y déposant les cendres des grands hommes, de Rousseau, de Voltaire, de Mirabeau, etc., et qui, déjà rendue au culte sous l'Empire et la Restauration, lui a été rendue de nouveau par Napoléon III; l'*École militaire*, fondée en 1751 pour les jeunes gentilshommes sans fortune, et devant laquelle s'étendit jusqu'à la rivière la vaste plaine du Champ de Mars; l'*École de droit*, l'*École de médecine*, l'*Odéon*, le

Théâtre-Français de la rue de Richelieu, l'*hôtel des Monnaies*, la *halle au blé*, la *place Louis XV*, appelée plus tard *place de la Révolution*, et aujourd'hui *place de la Concorde* ; une statue équestre de Louis XV, élevée au milieu, donna lieu à de mordantes plaisanteries : on y lut un jour ces vers, allusion aux statues des quatre vertus : la Force, la Prudence, la Paix et la Justice, placées aux angles du piédestal :

O la belle statue! O le beau piédestal!
Les vertus sont à pied, le vice est à cheval.

En 1770, la place Louis XV, théâtre des fêtes célébrées en l'honneur du mariage du Dauphin et de l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche, devint tout à coup celui d'une affreuse catastrophe amenée par l'excès d'affluence : il y eut près de 300 personnes étouffées, et les esprits chagrins et impressionnables considérèrent ce malheur comme un funeste présage.

PARIS SOUS LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE.

La Révolution commença à Versailles. Mais elle fut bientôt ramenée à Paris, son véritable théâtre. Les Parisiens, apprenant que le roi rassemblait des troupes, s'inquiétèrent ; le jardin du Palais-Royal, que le duc d'Orléans avait récemment dépouillé des beaux marronniers de Richelieu et entouré de l'enceinte de portiques et de maisons que nous voyons aujourd'hui, était devenu le rendez-vous des nouvellistes et de tout ce qui s'occupait de politique, c'est-à-dire un véritable forum. Camille Desmoulins monte sur une table, jette au milieu de cette foule émue un ardent appel aux armes, et le lendemain (14 juillet 1789), la Bastille est enlevée ; la vieille forteresse des rois, la prison cruelle où avait gémi presque tout ce qui pensait librement, est abattue à ras du sol ; un bal public s'établit à la place avec cette inscription : *Ici l'on danse!* Avec les pierres se construit le pont Louis XVI (de la Concorde). Ce n'est pas assez : on apprend que le roi se prépare à fuir ; le peuple souffre de la faim tandis que la cour enivre, dit-on, les gardes du corps ; aussitôt la multitude se lève, court à Versailles, et ramène le roi et sa famille. L'Assemblée constituante se transporta aussi à Paris et siégea d'abord à l'archevêché, puis dans la *Salle du manége*, qui occupait l'emplacement de la rue de Rivoli, entre la rue des Pyramides et la rue Castiglione. C'est là qu'elle termina ses grands travaux.

Le 14 juillet 1790, anniversaire de la prise de la Bastille, fut la plus belle fête de la Révolution. Toute la France y contribua avec enthousiasme en envoyant des députés que les Parisiens se disputèrent l'honneur d'héberger. Depuis quinze jours, la fête était en quelque sorte commencée. Douze mille ouvriers n'ayant pas suffi pour édifier les talus qui bordent le Champ de Mars, mais qui n'existaient pas encore, toute la population s'était jointe à eux avec une patriotique émulation. Il n'y eut pas jusqu'aux grandes dames, aux prêtres et aux sœurs de charité, qui ne vinssent remuer la pelle et pousser la brouette. Enfin tout fut prêt pour le grand jour : l'autel de la patrie se dressait au milieu de la plaine ; l'évêque d'Autun, Talleyrand de Périgord, y célébra la messe ; le roi y prononça le serment de fidélité à la constitution. Il pleuvait par moments ; le sol n'était que boue : qu'importait à ce peuple généreux? Il avait foi dans l'avenir, les farandoles, les acclamations, les fanfares de 12,000 musiciens transportaient toutes les imaginations.

Le 2 avril 1791, une foule immense et inquiète encombrait la rue de la Chaussée-d'Antin. Au n° 42 mourait Mirabeau, dont le corps fut solennellement porté au Panthéon.

Le 21 juin, tout Paris était encore en rumeur. Le roi s'était enfui pendant la nuit. Bientôt on le ramenait de Varennes au milieu du silence des Parisiens, silence plein de reproche et de dignité. On voyait sur les murs cette affiche : « Celui qui applaudira le roi sera battu ; celui qui insultera le roi sera pendu. » Ainsi la royauté était à la fois réprimandée et protégée.

Déjà l'Assemblée constituante était dépassée par des opinions plus hardies. Une pétition pour la déchéance du roi déposée au Champ de Mars sur l'autel de la patrie amena le massacre dont Bailly et Lafayette furent accusés d'avoir donné le signal (17 juillet). Après avoir achevé son œuvre et déclaré qu'aucun de ses membres ne serait réélu à la prochaine législature, la constituante se retira.

Ces opinions hardies avaient pour organes les clubs. Celui des Jacobins se tenait au couvent des Jacobins, à la place qu'occupe actuellement le marché Saint-Honoré ; là fut le siége de cette société qui se ramifiait par toute la France. Dirigée par Robespierre, ce fut elle qui imprima à la Révolution sa terrible énergie. Sur l'autre rive de la Seine, la salle d'étude de théologie du couvent des Cordeliers était le lieu de réunion du club plus violent encore où Danton et Camille Desmoulins semaient leurs paroles de feu. Là se trouve aujourd'hui la place de l'École de Médecine. Ce furent les clubs, surtout ce dernier, qui, au 20 juin, au 10 août, poussèrent le peuple des faubourgs sur les Tuileries. Dans cette dernière et triste journée, le château, défendu par les Suisses, est attaqué avec l'artillerie par les Marseillais, forcé, envahi, inondé du sang des soldats étrangers que quelques gentilshommes, indignes de ce nom (si le fait était prouvé), abandonnèrent lâchement en s'esquivant par la galerie du Louvre. Pendant ce temps, Louis XVI, retiré à la salle du Manége, assistait tristement à la séance de l'Assemblée dans la loge du logographe. Huit jours après, la tour du Temple recevait dans ses sombres murailles le malheureux monarque avec sa famille.

Alors le pouvoir de l'assemblée législative s'effaça devant la dictature révolutionnaire de la commune de Paris. « Il faut, avait dit Danton, il faut faire peur aux royalistes. » C'est la commune qui se chargea de cette terrible mission. Dans les premiers jours de septembre des massacres organisés et soldés par elle ensanglantèrent les prisons de la Force, de l'Abbaye, du Châtelet, de la Conciergerie, de Bicêtre et de la Salpêtrière. Étrange histoire que celle de cette prison de la Force, ancien hôtel qui eut pour maîtres d'abord des rois de Naples (Charles d'Anjou), de France (Charles VI), de Navarre, puis des cardinaux ; enfin ce duc de la Force, dont il a retenu le nom et qui donna des fêtes brillantes dans les mêmes lieux plus tard habités (avant 89) par les débiteurs et les vagabonds, puis par des victimes politiques, et en dernier lieu par des forçats, terribles hôtes de la fameuse *fosse aux lions*.

Après ces déplorables journées d'anarchie, la Convention nationale ouvrit ses séances, le 20 septembre 1792, le jour même où nos jeunes conscrits, intrépides sous le feu des Prussiens, signalaient leurs premières armes par la victoire de Valmy ; le lendemain, 21, la Convention proclamait la République. Pour consommer la rupture de la France avec la royauté, elle décréta la mise en accusation de l'infortuné roi de France. Le 21 janvier 1793, Louis XVI, condamné par la Convention à la peine capitale, est tiré du Temple par Santerre accompagné de deux officiers municipaux ; à huit heures et demie du matin il monte dans la voiture du maire avec son confesseur et deux gendarmes ; le temps était brumeux, humide et froid ; la voiture suivit le boulevard au milieu d'une foule immense et silencieuse et d'une double haie de garde nationale. Arrivé à la place de la Concorde, Louis XVI monta avec courage sur l'échafaud, et sa tête tomba au bruit d'un roulement de tambours. Il fut inhumé au cimetière de la Madeleine, où plus tard la Restauration a fait élever un monument expiatoire.

Alors était dans toute sa force cette fameuse Commune de Paris qui dirigeait la Convention, et par elle gouvernait la France entière. Si elle fut violente et sanguinaire, il faut convenir, en revanche, que c'est d'elle surtout que partit la résistance opiniâtre au fédéralisme des Girondins ; l'idée de l'unité de la France était une idée essentiellement parisienne ; autant les provinces, encore pleines des souvenirs de leur ancienne indépendance, trouvaient d'attraits au fédéralisme, autant Paris mettait son honneur à demeurer la capitale d'une grande république, une et indivisible. Jetons un coup d'œil sur cette Commune. Avant la Révolution, la municipalité de Paris était composée du prévôt des marchands, de 4 échevins, de 26 conseillers du roi, tous pris parmi les plus

anciennes familles bourgeoises. Il y avait en outre 1 procureur et avocat du roi et de la ville, 1 greffier en chef, 1 trésorier, 16 quarteniers, 64 cinquanteniers et 256 dizeniers. Sans changer cette organisation, Necker établit, en 1789, à l'occasion des élections des états généraux, une division de la ville en 60 districts pour procéder à la nomination d'un électeur sur 100 individus, payant un cens de deux journées de travail. L'assemblée des électeurs ayant procédé à l'élection des députés, continua de se réunir malgré les défenses de l'autorité, et prit le nom d'*assemblée du tiers état de la ville de Paris*. Elle forma une sorte de petit gouvernement populaire à l'usage de la ville de Paris, un point de ralliement pour la population parisienne. C'est à l'hôtel de ville que s'organisa le mouvement du 14 juillet 1789. Le 16, les électeurs abolissent le titre de prévôt des marchands, que Flesselles porta le dernier, et y substituent celui de maire de Paris, donné à Bailly. En même temps ils organisent la garde nationale sous le commandement de la Fayette[1].

L'assemblée des électeurs prit fin le 25 juillet de la même année. On y substitua une municipalité provisoire composée de 120 députés des districts, avec le titre de représentants de la Commune. Cet état de choses dura près d'un an. Le 27 juin 1790, la base de la représentation municipale fut changée. Aux 60 districts furent substituées 48 sections. La municipalité fut composée d'un maire, de 16 administrateurs, de 32 conseillers et de 96 notables. Enfin deux ans après, le 10 août 1792, les commissaires des sections, ne jugeant plus cette municipalité en harmonie avec les nouveaux besoins de la révolution, se rendent au nombre de 180 à l'hôtel de ville, la suspendent, nomment Santerre commandant de la garde nationale, et obligent l'Assemblée législative à changer l'organisation municipale. Celle-ci, maintenant les 48 sections, ordonne que chacune d'elles nommera un membre pour remplir la charge d'administrateur du département. De cette nomination et des lois du 30 août et du 2 septembre naquit la célèbre commune de Paris. Constitutionnelle sous Bailly, républicaine avec Pétion pour maire et Danton pour substitut du procureur de la Commune, démocratique quand Pétion, maire plutôt de nom qu'en réalité, subit l'influence populaire; enfin ultra-démocratique avec Pache pour maire, Chaumette pour procureur et Hébert pour substitut. Fleuriot remplit ensuite les fonctions de maire. S'étant uni avec les triumvirs, Robespierre, Saint-Just et Couthon, il périt avec eux. Déjà Bailly et Pétion avaient eu le même sort.

La violente commune d'Hébert trouva dans les Girondins des adversaires au sein de la Convention. Ils réussirent à le faire décréter d'arrestation par l'assemblée; ce fut le signal de l'insurrection qui, la Commune en tête et précédée par des canons, se porta sur les Tuileries. En effet, depuis le 10 mai 1793, la Convention avait quitté la salle du Manége et était venue s'installer dans une vaste salle construite à la place de la salle de spectacle du palais. Un mot sur cette salle de spectacle. Elle était l'œuvre de Vigarani (1662), et passait pour la plus grande de l'Europe après celle de Parme. Sept à huit mille personnes pouvaient y être convenablement placées. Elle occupait toute la largeur de l'aile du pavillon Marsan d'un mur à l'autre. C'est dans cette vaste enceinte où la royauté s'était amusée de fêtes et d'opéras, que se jouait maintenant le drame formidable de la Révolution. C'est là que la Convention livra ses grands débats; c'est là que les tribunes tremblaient sous les trépignements d'un public pressé et frémissant. Tous les comités dont se composait alors le gouvernement siégeaient aux Tuileries. Le comité de salut public se réunissait dans le pavillon de Flore, alors pavillon de la Liberté. L'insurrection arrive donc, demandant les têtes des Girondins. Ceux-ci veulent sortir par la place du Carrousel et trouvent les canons pointés contre eux; ils rentrent dans la Convention pour entendre leur arrêt. (Journée du 31 mai.)

Cependant les chefs les plus hardis de la Révolution allaient disparaître. Le 13 juillet 1793, à cinq heures du soir, des cris retentissent au n° 18 de la rue de l'École de médecine. Charlotte Corday venait d'assassiner Marat. C'est là, dans un cabinet qui donne sur une petite cour au-dessus du puits, au premier étage, que le fougueux rédacteur de l'*Ami du peuple* expia frappé dans son bain tout le sang qu'il avait fait couler par ses funestes conseils. Là s'étaient réunis maintes fois Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Chaumette, Legendre, Saint-Just, Robespierre. Souvent, en se rendant au club des Cordeliers, Danton, qui demeurait dans le passage du Commerce, passait chez Marat ou l'appelait de sa voix tonnante au bas de l'escalier en pierre qui conduisait au pauvre appartement du journaliste. Danton aussi vit bientôt la fin de sa carrière (5 avril 1794), et Robespierre, qui l'envoya à l'échafaud, approchait également de la sienne. Il la termina par une dernière folie : la célébration de la fameuse fête de l'Être suprême, à laquelle il présida et qui, commencée aux Tuileries, s'acheva au champ de Mars. Attaqué le 9 thermidor par les Dantonistes et par les débris des Girondins, il se réfugie à l'hôtel de ville au sein de la Commune, dont Fleuriot était maire. Le peuple fut appelé à sa défense. De son côté, la Convention fit marcher ses forces; elle l'emporta. Le lendemain Robespierre et ses compagnons furent conduits à l'échafaud. En passant devant sa modeste demeure, la maison du menuisier Duplay, rue Saint-Honoré, n° 104 ou 106, il fut insulté par la foule. Aucun supplice n'avait attiré une aussi grande affluence. En ce jour finit le règne de la Commune de Paris.

L'échafaud, cette arme terrible de la Révolution, avait été d'abord à la place de Grève, où se faisaient autrefois les exécutions. C'est là que, le 25 avril 1792, on fit la première expérience de la guillotine sur un assassin. En 1793 l'échafaud fut transporté sur la place Louis XV, alors place de la Révolution, puis, l'année suivante, à la place Saint-Antoine, et ramené ensuite à la place de la Révolution pour l'exécution de Robespierre. Les thermidoriens prétendirent se montrer cléments en laissant rentrer quelques émigrés : peu de jours après la bibliothèque de l'Abbaye est incendiée, la poudrière de Grenelle saute. Le peuple s'alarme et voit dans ces faits des preuves de complots royalistes. Il s'insurge, il menace, il demande du pain. « Nous en avions, s'écrie-t-il, sous Robespierre. » Six cents femmes se rassemblent à la section des Gravilliers et viennent demander du pain à la Convention. Elles sont repoussées. Mais un mois après une insurrection armée s'organise et envahit la Convention nationale. Boissy d'Anglas est menacé; le député Féraud est tué et sa tête promenée sur une pique. Son assassin est conduit au supplice; mais le peuple le délivre et l'enlève. Alarmée de cette opiniâtreté de l'insurrection, la Convention fait cerner le faubourg Saint-Antoine par 30,000 hommes et le menace d'un bombardement.

Après avoir vaincu la Commune, la Convention eut à vaincre l'autre parti extrême. Le 13 vendémiaire, un mouvement royaliste éclate; le général Danican, commandant les forces des sections, menace les Tuileries avec 36,000 hommes. Barras, chargé de défendre la Convention, s'en remet au général Bonaparte; celui-ci n'avait que 8,000 combattants, mais il disposait de 40 pièces de canon qu'il fit mettre en batterie au pont Tournant, à la tête du pont Louis XVI, à celle du pont Royal, au Carrousel, au débouché des rues qui aboutissent aux Tuileries. A quatre heures du soir, l'armée de Danican attaque les forces conventionnelles. Bonaparte monté à cheval, fait avancer ses pièces en face de l'église Saint-Roch et mitraille les insurgés. Les traces se voient encore sur la façade de l'église.

La Constitution de l'an III triomphait. La Convention se retira victorieuse. Au milieu d'une guerre terrible au dedans et au dehors, que de fondations utiles furent son

[1] Ce fut alors qu'apparut le drapeau tricolore formé du bleu et du rouge, couleurs de la ville de Paris, au milieu desquels on établit le blanc, couleur de la monarchie; le nouvel étendard était donc un drapeau constitutionnel. On remarquera encore que le premier drapeau français fut *bleu* (la chape de saint Martin de Tours); que Louis VI et Philippe-Auguste y substituèrent l'oriflamme, qui était *rouge*; qu'enfin, Jeanne d'Arc fit adopter à Charles VII le drapeau *blanc*; le drapeau tricolore résume donc nos anciennes couleurs nationales.

ouvrage ! Les lycées de Paris, alors appelés écoles centrales ; les écoles Normale et Polytechnique, la première établie d'abord à l'amphithéâtre du Jardin des plantes, d'où elle fut transférée rue des Postes; la seconde au collége de Navarre, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, où elle est restée; le musée du Louvre; le Conservatoire des arts et métiers, rue Saint-Martin, formé sur la proposition de Grégoire; l'administration des télégraphes, dont Chappe fut l'inventeur, rue de l'Université; une foule d'hôpitaux civils et militaires, principalement ceux de la Pitié et Saint-Antoine, le premier occupé d'abord par les enfants de la patrie, orphelins des deux sexes, etc.

Certes, jamais Paris n'a vécu et ne vivra sans doute d'une vie plus pleine et plus ardente, mais aussi plus tristement agitée, que pendant les grands jours de l'Assemblée constituante, de l'Assemblée législative et de la Convention.

Bientôt le 18 brumaire renversa le nouvel état de choses. Sous les beaux jours du Consulat, Paris vit renaître son ancienne prospérité : l'industrie, le commerce, les arts, qui avaient tant souffert de la tempête révolutionnaire, refleurirent; de nouvelles constructions s'élevèrent ; on démolit la plus grande partie des maisons de la rue Saint-Nicaise, qui avaient été fort endommagées par l'explosion de la machine infernale, et à leur place fut construit le corps de bâtiment qui s'attache au pavillon de Marsan et qui, longtemps arrêté à la rue de Rohan, s'achève enfin aujourd'hui. Paris vit encore alors de grandes fêtes. Telles furent les cérémonies célébrées dans l'église de Notre-Dame, naguère temple de la Raison ; l'une eut lieu le 18 avril 1802, jour de Pâques, pour le rétablissement du culte catholique. L'autre, la plus splendide de toutes par la magnificence des costumes, l'éclat des uniformes et la richesse des toilettes des femmes, fut celle du sacre, le 1er décembre 1804. Enfin il y eut encore pour Paris des jours d'enthousiasme à l'occasion des grandes victoires de l'empereur.

Il est peu de gouvernements à qui la ville de Paris doive plus de grands travaux que celui de Napoléon. On ouvrit les marchés Saint-Joseph, Saint-Honoré, Saint-Martin, des Blancs-Manteaux, Saint-Germain, chef-d'œuvre de Blondel, sur l'ancien emplacement de la foire; des Carmes, à la viande, à la volaille, aux fleurs ; enfin l'entrepôt des vins, quai Saint-Bernard, élevé par Gaucher sur l'emplacement de l'ancienne halle aux vins, de l'abbaye Saint-Victor, de la terre d'Aletz et de plusieurs maisons particulières ; c'est, pour l'étendue, une ville de quatrième ordre. On construisit les cinq abattoirs Montmartre, Ivry, Popincourt, Vaugirard, du Roule. On jeta sur la Seine les ponts d'Austerlitz, de la Cité, des Arts, d'Iéna, celui-ci miné par les Prussiens et que Louis XVIII ne sauva de la destruction qu'en le baptisant pont des Invalides. En face, sur la hauteur de Chaillot, devait s'élever le palais du roi de Rome. De nombreuses fontaines furent élevées, entre autres le Château-d'eau, chef-d'œuvre de Gérard. La dérivation des eaux de l'Ourcq vers Paris, commencée en 1799, fut achevée. L'eau arriva dans le bassin de la Villette; on forma un canal de la Seine à la Seine, composé de deux branches : l'une se dirigeant vers Saint-Denis, l'autre par les faubourgs vers les fossés de la Bastille transformés en gare. Le trajet par la Seine était de trois jours, celui-ci est de huit heures. On fonda les cimetières Montmartre, Vaugirard, Sainte-Catherine et du père Lachaise, ainsi nommé de la maison de campagne du jésuite confesseur de Louis XIV, qui est enfermée dans son enceinte. 3,000 mètres de quais nouveaux, accompagnés de ports magnifiques, dégagèrent les abords de la Seine. Un quartier superbe s'éleva depuis la rue de Rivoli jusqu'aux boulevards. Enfin le palais de la Bourse, commencé en 1808; l'arc de triomphe de l'Étoile, commencé en 1806 par Chalgrin et achevé sous Louis-Philippe; la colonne Vendôme, d'où la statue colossale de Napoléon fut renversée en 1814, et remplacée par un drapeau blanc qui a cédé la place, en 1833, à la statue en redingote et au petit chapeau, exécutée avec un scrupuleux respect de la tradition historique par M. Emile Seurre.

C'est sous le Directoire et le Consulat que l'organisation municipale de Paris fut fixée telle qu'elle est demeurée depuis. La ville fut divisée en l'an IV en douze municipalités, dont l'administration fut confiée au département de la Seine, composé de 7 administrateurs. La loi de pluviôse an VIII substitua, à ces administrateurs, 12 maires et 2 préfets, l'un chargé de l'administration du département, et l'autre de la police. Sous l'Empire et la Restauration, au mode électoral succédèrent les nominations arbitraires. « Ainsi disparurent dans la ville de Paris, dit M. Henrion de Pansey, jusqu'aux traces du régime municipal. » Le premier préfet de la Seine fut M. Frochot; il a eu pour successeurs MM. de Chabrol, Alexandre de Laborde, Odilon Barrot, de Bondi et Rambuteau. Ce dernier a laissé de très-honorables traces de sa magistrature municipale, en donnant un grand essor aux embellissements de la capitale.

Quand les alliés envahirent la France en 1814, Napoléon, partant pour les combattre, rassembla la garde nationale parisienne et lui confia sa femme et son fils. Malgré ses efforts, 200,000 ennemis arrivèrent sous Paris. Marmont avait ordre de défendre la place jusqu'à son arrivée. Les Parisiens couraient aux armes et couvraient les redoutes qui protégeaient le nord de la ville. Les invalides, les élèves des écoles d'Alfort et Polytechnique, 40,000 gardes nationaux organisés, joints à 20,000 hommes de troupes régulières, contraignirent l'ennemi d'engager toutes ses réserves. Telle fut la journée du 30 mars, glorieuse pour Paris. Mais la trahison livre la ville : le lendemain, à midi, l'empereur de Russie et le roi de Prusse font leur entrée à la tête d'un brillant état-major et de 50,000 hommes d'élite. Des courtisans sans pudeur et des femmes de cour éhontées embrassaient les genoux des soldats étrangers ou leur jetaient des fleurs. Sans la défection de ses maréchaux, Napoléon méditait encore un plan terrible ; il rentrait dans Paris à la faveur de la nuit, et avec des troupes qui connaissaient les localités, avec le peuple qui se fût joint à lui, il eût écrasé les alliés. Un an après, le 20 mars 1815, il reparaissait aux Tuileries ; le 1er juin, il réunissait au champ de Mars les députés des départements, des gardes nationales et de l'armée. Les ouvriers des faubourgs, formés en corps de fédérés, étaient pleins d'enthousiasme. Hommes, femmes, enfants travaillaient en masse aux fortifications extérieures. La journée du 18 juin renversa les espérances renaissantes. Napoléon rentra à Paris et occupa l'Élysée-Bourbon. Le peuple s'y pressait en foule et lui demandait de le conduire au combat. Il n'osa pas cette fois braver la chambre des représentants, abdiqua et se retira à la Malmaison. Le 3 juillet Davoust capitule malgré les cris de rage de l'armée et du peuple. Louis XVIII remonte le 8 aux Tuileries. Des fenêtres il voit les Cosaques qui bivouaquent dans la cour du Carrousel ; il voit le Louvre dévalisé; il voit les grandes dames de sa cour former avec les barbares soldats du Nord des rondes infâmes.

PARIS SOUS LA RESTAURATION.

Le nouveau règne fut tristement inauguré par deux exécutions politiques, celles du colonel Labédoyère et du maréchal Ney. Tandis que la terreur blanche régnait au dehors, la tranquillité de la capitale ne fut pas troublée pendant les premières années du règne de Louis XVIII; après la vie agitée de la révolution, les guerres sanglantes de l'empire qui avaient enlevé aux familles le plus généreux de leur sang, on aspirait au repos, on avait besoin de calme. Malgré les fautes des conseillers de Louis XVIII, qui restauraient l'ancien régime, aucun désordre grave ne s'était encore manifesté, lorsque le duc de Berry fut assassiné par Louvel, le 13 février 1820, au sortir de l'Opéra. Le meurtrier avait cru mettre fin à la branche aînée des Bourbons; mais, le 29 septembre, la duchesse de Berry accouchait d'un fils qui, sous le nom de duc de Bordeaux, devait être l'héritier présomptif du trône. Du 30 mai au 9 juin, des troubles graves eurent lieu à l'occasion de la loi électorale, le gouvernement accrut l'irritation en voulant la réprimer par la force, et la lutte parlementaire

Arc de Triomphe de l'Étoile.

s'établit surtout en 1823. La majorité de la chambre des députés alla jusqu'à ordonner l'expulsion de Manuel, l'orateur populaire et le plus hardi de l'opposition, tandis que le peuple frémissait d'indignation au triste spectacle de l'exécution des quatre sergents de la Rochelle, victimes d'un entraînement libéral qui était commun à toute la France, et pour lesquels on avait espéré un sursis, une commutation de peine. Louis XVIII, accablé d'infirmités, mourut en septembre 1824 aux Tuileries. On crut d'abord que Charles X, son successeur, saurait conquérir et conserver une popularité nécessaire au repos de la France, mais ce roi, dont la bonté était trop grande, se vit bientôt entouré et circonvenu par un parti rétrograde qui lui fit commettre faute sur faute : la désaffection vint, et bientôt les hostilités du parti libéral recommencèrent. Charles X avait aboli la censure, et cette mesure avait excité dans Paris un enthousiasme immense ; effrayée du terrain qu'elle perdait, la camarilla s'empara de l'esprit du roi, et en 1825 Paris assistait avec un étonnement railleur à la procession du jubilé, cérémonie empruntée par l'esprit clérical aux pratiques du passé, que, dans l'intérêt même de la religion, on n'aurait pas dû tenter dans une grande cité comme Paris, où malheureusement l'élément voltairien dominait. Les funérailles du général Foy (1825), représentant du pur libéralisme, furent encore pour le peuple de Paris une occasion de faire comprendre à la royauté dans quelle voie dangereuse elle s'engageait. Les ministres, loin de tenir compte de l'esprit public, sévirent contre la presse ; ils annoncèrent une loi restrictive de cette liberté ironiquement qualifiée de *loi de justice et d'amour*, et ils la présentèrent.

L'Académie française, les journaux, les imprimeurs, les libraires réclamèrent énergiquement contre cette mesure ; cette fois on la retira.

Mais, le 28 avril 1827, le roi passe en revue au champ de Mars la garde nationale de Paris, qui fait entendre des cris hostiles au ministère : *A bas les ministres! à bas les jésuites!* Charles X déclara qu'il était venu *recevoir des hommages et non des leçons*. La garde nationale fut dissoute. La même année Paris voit les funérailles de Manuel, de Stanislas Girardin et de la Rochefoucauld-Liancourt ; Béranger expie en prison les élans libéraux de sa muse, mais il peut du fond de son cachot entendre au loin ses refrains dans lesquels le peuple trouve à la fois des souvenirs de gloire, une consolation à ses souffrances, et des espérances pour l'avenir. Le 20 novembre, des troubles éclatèrent à propos des élections ; le quartier Saint-Martin en fut le principal théâtre. Il fallut enlever des barricades rue Grenétat et au passage du Grand-Cerf. C'était le prélude des journées de juillet.

Le 26 juillet 1830, des ordonnances attentatoires à la liberté de la presse et aux lois électorales donnent lieu à une agitation immense qui dégénère bientôt en insurrection.

Le premier fait d'armes du peuple pour défendre ses droits fut l'enlèvement du poste de l'Hôtel de Ville. Maîtres de ce point, les vainqueurs s'y maintinrent avec un courage héroïque contre les Suisses et plusieurs autres régiments soutenus par quatre pièces d'artillerie. D'ailleurs ils furent secourus par des bandes venues des faubourgs. L'une de celles-ci, arrivant par les quais de l'Archevêché, se vit arrêtée au pont suspendu par la

Embarcadère de Strasbourg.

mitraille des royalistes. On hésitait : un jeune homme de dix-sept ans s'élance un drapeau tricolore à la main : « Mes amis, s'écrie-t-il, suivez-moi, je vais vous montrer comment on brave les feux de l'ennemi. Si je succombe, je m'appelle d'Arcole. » Et il court planter son drapeau au milieu du pont. Il tomba frappé à mort, mais son exemple avait entraîné les citoyens; le pont fut franchi au pas de charge et la colonne victorieuse déboucha sur la place de Grève. Le nom d'Arcole fut donné au pont qui avait été le théâtre de son courageux dévouement. Ceci se passait le 28 juillet. Le lendemain, 29, fut installé à l'Hôtel de Ville une sorte de gouvernement provisoire présidé par le général Dubourg. Dans cette même journée, le Louvre fut emporté d'assaut par les citoyens armés à la tête desquels s'était placé le général Gérard. Ce fut un combat meurtrier. Les Suisses et la garde royale défendirent avec acharnement ce dernier boulevard de la monarchie légitime. Les victimes tombées du côté du peuple furent ensevelies au pied de la colonnade du Louvre, où leurs restes demeurèrent dix années. En 1840, on les transporta dans les caveaux creusés sous la place de la Bastille, et on leur donna pour mausolée la colonne de Juillet, sur laquelle on grava leurs noms; une inscription d'une grande simplicité rappelle la destination de ce monument.

Sur le faîte, s'élance une statue dorée représentant le génie de la Liberté ayant brisé les fers du despotisme et portant par le monde le flambeau de la civilisation.

Le 9 août, le duc d'Orléans est proclamé roi dans une réunion de deux cent cinquante-deux députés et prend le titre de *roi des Français*, tandis que le vieux roi Charles X suivait tristement sur la route de Cherbourg, avec toute sa famille, le chemin de l'exil.

Les quinze années de paix dont jouit la France pendant les deux Restaurations, de 1814 et de 1815, favorisèrent le développement matériel de prospérité publique dans Paris. La plus grande partie des travaux d'embellissement et d'assainissement commencés sous l'Empire furent continués ou achevés; le régime des prisons et des hospices reçut des améliorations notables; pour l'éclairage des rues on employa le gaz hydrogène (1819). En 1823, on estimait le nombre des rues de Paris à 1,070, outre 120 culs-de-sac et 70 places.

Parmi les institutions et établissements nouveaux fondés dans la capitale vers la même époque, citons : la Caisse d'épargnes, 1818; l'Ecole des beaux-arts, 1819; l'Ecole des chartes, 1821; le Musée des antiquités égyptiennes, 1827; l'Ecole centrale des arts et manufactures, 1828; les églises Notre-Dame-de-Lorette, 1823; Saint-Vincent-de-Paul, 1824; les colléges Saint-Louis, 1820 (sur l'emplacement de l'ancien collége d'Harcourt); Stanislas, 1822; Rollin, 1823; les théâtres du Gymnase-Dramatique, des Nouveautés, etc., etc., etc.; la salle de l'Opéra, rue Lepelletier, 1821; la salle Ventadour (Théâtre-Italien), les ponts des Invalides, de l'Archevêché et d'Arcole, 1827. On décora les églises de statues et de tableaux; une nouvelle statue équestre de Henri IV fut placée sur le terre-plein du pont Neuf. Ajoutons encore le séminaire de Saint-Sulpice, 1820; la chapelle expiatoire de Louis XVI, 1826; et l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, et nous aurons dressé le bilan des embellissements de Paris sous la Restauration.

PARIS SOUS LOUIS-PHILIPPE Ier.

Sous Louis-Philippe, Paris vit des insurrections et des fêtes. Un jour, il voit avec tristesse flotter sur les flots de la Seine les livres, chasubles, mitres, objets de culte arrachés à l'archevêché et à Saint-Germain-l'Auxerrois par un peuple égaré; une autre fois, il entend tonner le canon qui foudroie les républicains du cloître Saint-Méry ou ceux de la rue Transnonain. Les attentats régicides se succèdent avec une déplorable furie. Tandis qu'à la chambre des députés et dans la presse une lutte acharnée éclate entre les modérés et les libéraux, le sang est versé dans les duels politiques, et Paris entier assiste aux funérailles d'un homme de bien, d'Armand Carrel (24 juillet 1836), tombé victime d'une de ces luttes sacrilèges. Mais voici que tout un peuple court au champ de Mars, c'est la joie qui l'y conduit; il va voir les fêtes célébrées en l'honneur du mariage du duc d'Orléans. Hélas! la joie se change en deuil; on s'étouffe au sortir du champ de Mars, de nombreuses victimes restent sur la place. On compara ce désastre à celui du mariage de Louis XVI, et quelques-uns y voient un présage funeste. Quatre ans après, l'église Notre-Dame se revêt de tentures funèbres : le duc d'Orléans, sur lequel les plus sages comptaient pour rallier tous les partis, s'est tué sur la route de Neuilly en sautant de sa voiture pour échapper à ses chevaux emportés. Avec lui périt l'espoir de la dynastie, car que d'années séparent le vieux roi de son petit-fils le comte de Paris! Entre ces deux deuils, Paris en avait eu un autre qui avait plutôt le caractère d'une fête : les cendres de Napoléon furent apportées, le 15 décembre 1840, sous le dôme des Invalides, où un tombeau devait être élevé pour les recevoir; le sentiment national doit en savoir gré à Louis-Philippe, qui confia au duc de Joinville, l'un de ses fils, le soin de ramener aux bords de la Seine le proscrit de Sainte-Hélène. Le monument est achevé aujourd'hui par l'art et la main d'un grand architecte, Visconti, et d'un grand sculpteur, Pradier, qui virent la pierre, le marbre et le granit lui-même se prêter à tous les caprices de leur génie. Douze Victoires, taillées d'un seul jet dans le granit et ne faisant qu'un avec les piliers massifs qui portent le temple même, veillent éternellement sur l'urne de porphyre qui contient les restes du grand capitaine. Chose étrange! sous le règne pacifique de Louis-Philippe, Paris fut cuirassé pour la guerre. Une immense enceinte fortifiée, précédée d'un système de forts détachés, l'entoura complétement. Depuis bien longtemps, Paris n'avait plus de fortifications : 1815 rendit la précaution plausible. Quoiqu'il soit toujours fâcheux de voir de grandes dépenses perdues, espérons que celle-ci n'aura servi à rien. Cependant, le triste rôle que joua la France en 1840 dans les affaires d'Orient, plus tard l'indemnité Pritchard et des scandales publics, où se trouvèrent malheureusement mêlés des hommes appartenant de près ou de loin au gouvernement, réveillèrent l'agitation politique qui s'était graduellement apaisée depuis 1830. Cette agitation fut entretenue par les banquets pour la réforme électorale, présidés par les députés de l'opposition constitutionnelle, mais propagés sous l'influence prédominante du parti républicain. Un banquet de ce genre, qui devait avoir lieu à Paris, près de l'avenue des Champs-Elysées, et auquel le gouvernement crut devoir s'opposer, donna aux mécontents l'occasion de se compter et d'entraîner l'opinion. Le 24 février une nouvelle révolution eut lieu aux cris de *Vive la réforme!* Hélas! cette réforme fut complète, trop radicale même, grâce à la garde nationale qui la laissa passer! et la République fut proclamée. Quant au roi Louis-Philippe, après avoir essayé une abdication tardive et inutile en faveur de son petit-fils le comte de Paris, il se retira à Londres, où il mourut trois ans après.

Louis-Philippe fit moins bâtir des édifices nouveaux qu'achever ou réparer les anciens : la Madeleine, l'Arc de triomphe de l'Étoile, l'Hôtel de Ville, l'église Saint-Vincent-de-Paul, le palais d'Orsay, la décoration de la place de la Concorde. Il fit commencer l'agrandissement du Palais de Justice, la restauration de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle; construire la fontaine Molière, les ponts Louis-Philippe et du Carrousel; ouvrir les musées des Thermes et de l'Hôtel Cluny. Le redressement et l'alignement des rues portèrent dans des quartiers obscurs et malsains le jour et la santé. Le puits artésien de Grenelle, dont l'eau jaillit de 547 mètres de profondeur, fut destiné à alimenter les bornes-fontaines de la rive gauche. Les gares des chemins de fer, surtout celle du chemin de fer de Strasbourg, furent de nouveaux monuments pour l'ornement comme pour l'utilité de la ville.

PARIS SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE.

Nous voici arrivés à une période inénarrable de l'histoire de Paris, ce qui se passa dans les quatre années de la révolution de février ne pouvait se dire en peu de mots. La vie publique était alors dans les rues, sur les carrefours et sur les places; les fêtes patriotiques, les cérémonies funèbres se succédèrent, traînant avec elles l'immense cortége d'une population enthousiaste (fêtes de la distribution des drapeaux, de la fraternité, de la proclamation de la république; cérémonie funèbre des victimes de février, etc., etc., etc.). A peine assemblée, la constituante est envahie le 15 mai par une bande d'anarchistes; bientôt les ateliers nationaux, qui ne répondent pas au but philanthropique de leur création, sont dissous, c'est le signal d'une lutte formidable dans Paris; le canon y gronde de nouveau et des barricades plus terribles que celles qui s'étaient vues jusqu'alors chez ce peuple passé maître dans l'art de les construire se dressent de toutes parts (journées de juin). La garde nationale paya cette fois de sa personne, secondée par la garde nationale mobile, ces vrais *enfants perdus* de la grande cité; elle fit prévaloir l'ordre sur le désordre; mais il en coûta bien du sang, et au nombre des victimes Paris compta son premier pasteur, le digne archevêque Affre. Le calme se rétablit, sinon entièrement, du moins assez pour permettre aux grands travaux de reprendre. L'activité de tout ce peuple, si dangereux dans son oisiveté, fut alors dirigée vers de grands travaux d'embellissement, et ce fut une sage pensée que celle qui fit tourner au profit de la grande ville cette immense force que l'on avait alors à sa disposition : l'hospice Louis-Philippe, aujourd'hui l'hôpital de La Riboissière, fut terminé; la bibliothèque Sainte-Geneviève s'éleva sur les ruines du vieux collége Montaigu; les travaux de l'église Sainte-Clotilde furent poursuivis avec ardeur; l'achèvement des réparations de la Sainte-Chapelle; la continuation de celles que l'on a entreprises depuis plusieurs années à Notre-Dame; l'érection de plusieurs nouvelles mairies; les alignements des anciennes rues, le percement d'un très-grand nombre de nouvelles, au premier rang desquelles il nous faut placer le prolongement de la rue de Rivoli, et mille autres travaux entrepris ou terminés ne peuvent que donner une faible idée du mouvement que présenta Paris, lorsque l'on songea à occuper utilement les cent mille bras de sa population ouvrière.

PARIS SOUS NAPOLÉON III (1855).

Tant d'activité n'était cependant que le prélude de celle qui, depuis trois ans, semble s'être emparée de l'esprit public. A l'ordre du souverain, le Louvre s'achève enfin et va rejoindre les Tuileries; le Musée restauré, reçoit de nouveaux chefs-d'œuvre et voit s'ouvrir de nouvelles galeries; les places s'élargissent; des quartiers entiers aux rues étroites et malfamées, aux maisons insalubres, tombent sous le marteau des démolisseurs, laissant partout pénétrer l'air et la lumière; des cités ouvrières s'élèvent; la rue de Rivoli prolongée va rejoindre la rue Saint-Antoine; une caserne monumentale, de splendides habitations, qui étalent sur leurs façades les mille caprices de l'architecture de l'époque, bordent son parcours; le nouvel Hôtel des Postes; les Halles Centrales s'exécutent; au milieu d'une foule de rues nouvelles, citons les rues de Bomarsund et d'Inkerman, qui s'ouvrent sur l'emplacement de l'hôtel des Menus-Plaisirs, pour perpétuer nos récentes victoires, et à leur point de jonc-

tion la nouvelle église Sainte-Eugénie; le boulevard de Strasbourg, qui bientôt va rejoindre la Seine, vient se souder au boulevard Saint-Denis, montrant au Parisien étonné la perspective d'une de nos plus belles gares de chemins de fer; l'hôtel de la Banque reçoit de nouveaux agrandissements, tandis que dans son voisinage s'élèvent le nouvel hôtel du timbre, une caserne modèle et la mairie du troisième arrondissement. Dans cette fièvre de constructions nouvelles, qui semble être contagieuse à Paris, les plaisirs ne sont pas oubliés; les anciens théâtres sont restaurés et de nouveaux s'élèvent, tandis qu'aux Champs-Élysées le palais de l'Industrie, aux dimensions colossales, chasse du carré Marigny, que l'on appelait autrefois le carré des fêtes, le peuple et ses bruyants plaisirs. Au bois de Boulogne, changé en un beau parc, jaillissent d'abondantes cascades qui alimentent une rivière aux bords gazonnés. La rive gauche, quoique moins bien partagée que sa voisine, a sa part dans ce mouvement général: la rue des Écoles s'achève; les abords du Luxembourg et du Panthéon s'embellissent; la gare du chemin de fer de l'Ouest orne un des boulevards les plus oubliés autrefois, tandis qu'une rue aux larges dimensions vient la mettre en communication avec le centre du faubourg Saint-Germain; l'église Sainte-Clotilde s'élève; un nouveau ministère des affaires étrangères, mieux approprié à sa destination et plus digne du haut fonctionnaire auquel est confié l'honneur de la France à l'étranger, ouvre ses portes. La Cité, cet antique berceau de Paris, voit se continuer les embellissements commencés sous le règne du roi Louis-Philippe. La vieille basilique de Notre-Dame, dégagée de la forêt d'étais et d'échafaudages qui la cachaient aux yeux de tous, réapparaît habilement restaurée et rajeunie, et semble disposée à braver encore bien des siècles; la Sainte-Chapelle, débarrassée des archives poudreuses de la justice, élance dans les airs sa belle flèche dorée et fleurdelisée, tandis que le Palais de Justice étale aux quatre points cardinaux ses nouvelles façades. Nos vieux ponts, et même le *Pont Neuf*, sont réparés ou reconstruits, et leurs trottoirs, rendus praticables, offrent de belles promenades; le pont d'Iéna n'est plus isolé, car bientôt près de lui va s'élever un nouveau pont, le *pont d'Alma*, destiné, comme son aîné, à perpétuer le souvenir de notre gloire. Enfin, grâce à l'écluse monumentale de la Monnaie, la Seine voit avec surprise le bras de sa rive gauche devenir navigable, et son lit, autrefois desséché pendant l'été, hors des atteintes injurieuses des rayons du soleil. Les quais eux-mêmes, redressés et garnis de trottoirs, s'embellissent de plantations hardies qui promettent leur ombre protectrice à cette classe si intéressante des flâneurs parisiens.

Nous venons de présenter l'histoire des agrandissements de Paris, essayons maintenant de donner sous d'autres rapports une esquisse de l'ensemble qu'offre cette vaste capitale. C'est de l'extrémité orientale de l'île qui renferme la Cité, berceau de l'antique Lutèce, que nous allons jeter un coup d'œil sur les principaux édifices de la moderne Athènes. L'église métropolitaine de Notre-Dame frappe d'abord nos regards, c'est le plus grand temple de tous ceux que renferme Paris. Commencé sous Louis le Jeune, et terminé en 1223, il offre une masse imposante dont les détails sont, à juste titre, admirés des archéologues; on y a depuis peu annexé une sacristie dont l'architecture gothique s'accorde avec celle du monument. Les deux tours de Notre-Dame, sentinelles vigilantes qui semblent veiller au loin sur la ville, ont 66 mètres d'élévation. C'est du sommet de l'une d'elles que nous pouvons embrasser dans toute son étendue le panorama de Paris.

Cet immense amas de maisons, dont le nombre s'élève à plus de 35,000, forme 1,250 rues, 120 ruelles, 125 impasses ou culs-de-sac, 138 passages et 90 places publiques; on y compte 14,000 boutiques, 800 hôtels garnis, 12 palais, 560 hôtels particuliers, 8 halles, 35 marchés, 100 fontaines et 600 bornes fontaines; parmi les édifices qui s'élèvent çà et là du milieu des habitations, on remarque 30 théâtres, 12 prisons et 45 casernes. Sur les boulevards neufs, qui forment l'enceinte extérieure de Paris, on aperçoit 55 barrières (38 sur la rive droite, 17 sur la rive gauche), qui toutes sont construites sur un modèle différent, et dont plusieurs ne sont point achevées. Dans l'intérieur règne, depuis l'ancien fossé de la Bastille jusqu'au temple de la Madeleine, une suite de 19 boulevards qui, par leur largeur et l'élégance des habitations, qui les bordent, font l'admiration des étrangers. Le fleuve, qui, traversant la ville de l'orient à l'occident, la partage en deux portions inégales, est bordé par 36 quais et 18 ports, et traversé par 22 ponts, dont les plus remarquables sont le pont d'Austerlitz, le pont Neuf, admirablement restauré, le pont des Saints-Pères et le pont d'Iéna. A ce nombre il nous faudra bientôt ajouter le pont d'*Alma*, aujourd'hui (janvier 1855) en construction, entre le pont des Invalides et celui d'Iéna.

L'étranger qui arrive à Paris prend une idée plus ou moins favorable selon le côté par lequel il se présente. Si l'on y entre par l'avenue de Neuilly, le gigantesque arc de triomphe, érigé à la gloire des armées françaises et inauguré en 1836, frappe d'abord les regards et attire l'attention par la beauté des sculptures. Ses dimensions dépassent toutes celles des monuments anciens et modernes du même genre : sa hauteur est de 49m,48, sa largeur de 44m,82, son épaisseur de 22m,21; la grande arcade a 29m,42 de hauteur sur 14m,62 de largeur, et les deux arcades latérales 18m,68 de hauteur sur 8m,44 de largeur.

Après avoir franchi la barrière, la magnifique avenue qui traverse les Champs-Élysées jusqu'à la place de la Concorde, les beaux édifices du Garde-Meubles et du ministère de la Marine qui garnissent le côté septentrional de cette place, l'obélisque de Louqsor, les deux fontaines circulaires ornées de figures gigantesques en fonte, les huit statues en pierre représentant Marseille, Lyon, Strasbourg, Lille, Bordeaux, Nantes, Brest et Rouen, les candélabres et les lampadaires en fonte qui décorent l'intérieur de cette place; la vue du jardin des Tuileries, celle de la belle rue Royale d'un côté et du pont Louis XVI de l'autre, la première laissant voir le portail de l'église de la Madeleine, et l'autre le fronton du palais de la chambre des députés, dû au ciseau de Cortot; la magnifique et immense rue de Rivoli que l'on traverse; celles de Castiglione et de la Paix devant lesquelles on passe; la perspective qu'offre la place Vendôme, au milieu de laquelle s'élève la colonne de la Grande-Armée, surmontée de la statue de Napoléon; tout, dans cette traversée qui conduit jusqu'à la belle rue de Richelieu, donne la plus haute idée de la capitale de la France. Si l'on y arrive par la barrière de la Villette, la belle rotonde qui fait partie de cette barrière, le large bassin qui reçoit les eaux du canal de l'Ourcq, la largeur du faubourg Saint-Martin, que l'on traverse dans toute sa longueur jusqu'au boulevard, où il se termine par l'arc de triomphe de la Porte-Saint-Martin, tout y annonce encore une belle cité; il en est de même lorsque l'on entre par la barrière de Vincennes; les deux grandes colonnes qui ornent cette barrière, la vaste place du Trône, la place Saint-Antoine à laquelle aboutit le faubourg, le canal qui se jette dans le fossé de la Bastille, les boulevards qui se prolongent à droite et à gauche, et le monument élevé en mémoire du 14 juillet 1789 et des 27, 28 et 29 juillet 1830, sont des objets qui s'accordent avec l'idée qu'on doit se faire de cette noble cité; mais la plupart des entrées qui regardent le sud-est n'offrent que des rues étroites et tortueuses. Les gares de chemins de fer, dont quelques-unes, comme celle de Strasbourg, ont une apparence monumentale, donnent aussi accès dans la capitale par des voies larges et splendides qui répondent à l'immense besoin de circulation qu'elles nécessitent.

Les maisons de Paris sont en général fort élevées, plusieurs ont jusqu'à huit étages, excepté dans les quartiers nouvellement construits. La plupart des rues ne sont pas régulièrement alignées; mais, chaque jour, la police municipale veille à leur redressement et à la construction de trottoirs dans celles qui sont susceptibles de recevoir ce genre d'embellissement, si utile pour favoriser la circulation.

On a calculé que le développement de toutes les rues de Paris forme une longueur de plus de 106 lieues (425 kilomètres), et leur superficie 4,000 kilomètres carrés. Les

rues sont éclairées au gaz. Le système de numérotage auquel les maisons sont soumises est fort ingénieux, c'est à partir de la Seine que commence sur les deux rives la série des numéros dans les rues transversales, et c'est en suivant son cours qu'ils se succèdent dans les rues longitudinales : les numéros pairs sont sur le côté droit et les impairs sur le côté gauche.

Paris peut rivaliser avec les autres capitales de l'Europe par la magnificence de ses palais; la plupart d'entre eux viennent d'être entièrement restaurés. Vers l'extrémité occidentale de l'île de la Cité, nous apercevons le Palais de Justice que décore une belle grille en fer, et dans lequel on remarque la salle des Pas-Perdus, longue de 72 mètres et large de 26. Ce majestueux édifice occupe l'emplacement d'un palais qu'habitèrent les préfets des Gaules, les rois de la première race et les comtes de Paris; la Sainte-Chapelle, splendidement réparée, élance vers le ciel son admirable aiguille dorée et fleurdelisée comme au temps du roi saint Louis, son fondateur. La tour de l'Horloge renfermait une cloche qui donna le signal des massacres de la Saint-Barthélemy, et qui fut brisée pendant la révolution; on y a rétabli l'horloge de Henri III, armoriée de France et de Pologne. Sur notre gauche, nous voyons le palais du Luxembourg, dont la principale façade donne sur le beau jardin de ce palais, et a pour horizon la belle avenue que termine l'Observatoire. Près du pont Neuf, sur la rive gauche de la Seine, s'étend la façade de l'hôtel des Monnaies dont l'architecture est noble et sévère; un peu plus loin, l'ancien palais Mazarin, consacré aux sciences et aux beaux-arts, avance ses deux pavillons vis-à-vis l'une des portes du Louvre, avec lequel il est en communication par le pont des Arts. L'œil suit les quais Malaquais, Voltaire et d'Orsay, bordés de beaux hôtels; à côté de la caserne monumentale, s'élève le palais du conseil d'État; au delà de l'élégant palais de la Légion d'honneur, on aperçoit le Palais législatif. Plus loin encore s'élève d'abord l'hôtel de la Présidence, puis celui du ministère des affaires étrangères, enfin, l'hôtel des Invalides, dont la population dépasse celle de plus d'un chef-lieu de département. Devant sa noble façade de 204 mètres de largeur, s'étend une esplanade plantée d'arbres qui occupe une superficie d'environ 12 hectares; le majestueux dôme doré de son église est surmonté d'une lanterne sur laquelle s'élève une flèche dont la pointe est à 105 mètres au-dessus du sol. Dans l'intérieur on remarque, entre le tombeau de Turenne et celui de Vauban, le magnifique tombeau élevé par ordre du roi Louis-Philippe à l'empereur Napoléon; il est dû au talent de Visconti et de Pradier. Non loin de cet asile de nos guerriers mutilés dans les combats, on peut voir le bel édifice de l'École militaire qui, depuis longtemps, sert de caserne, et devant lequel s'étend, jusqu'à l'entrée du pont d'Iéna, la magnifique plaine du champ de Mars, théâtre ordinaire des solennités militaires et des fêtes populaires, qui forme un parallélogramme de 950 mètres de longueur sur 400 de largeur.

Sur la rive droite de la Seine s'élèvent d'autres palais plus remarquables encore : l'Elysée est une superbe maison de plaisance, dont le jardin touche aux Champs-Elysées et dont l'entrée est rue du Faubourg-Saint-Honoré. Bâti en 1718 par le comte d'Evreux; occupé successivement par la marquise de Pompadour, le banquier Beaujon, la duchesse de Bourbon, Joachim Murat, Napoléon, l'empereur Alexandre, le duc et la duchesse de Berry, enfin Louis-Napoléon Bonaparte, alors président de la république, qui y a fait exécuter d'importantes réparations : que de souvenirs il offrirait à celui qui saurait les interroger! Portons nos regards sur la demeure de nos souverains : le palais des Tuileries fut commencé en 1564 par Catherine de Médicis sur l'emplacement qu'occupait un petit château appartenant à la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, et qu'avait occupé précédemment une tuilerie, d'où il a pris son nom. Philibert Delorme fut le principal architecte du pavillon central et des ailes contiguës; Henri IV et Louis XIII firent bâtir les autres pavillons, à l'exception de celui du nord, qui fut construit sous Louis XIV; le roi Louis-Philippe y fit de nombreuses modifications. Aussi cet édifice présente-t-il les caractères de ces diverses époques et un mélange des trois principaux ordres d'architecture. Le jardin, dessiné par le Nôtre, est un modèle de noblesse et de grandeur; sa superficie est d'environ 24 hectares; une belle grille le sépare de la rue de Rivoli; une longue terrasse règne tout autour et domine d'un côté la place Louis XV et de l'autre le bord de la Seine. A l'opposé du jardin, le palais est séparé de la place du Carrousel par une vaste cour fermée d'une grille. Vis-à-vis le pavillon central s'élève un arc de triomphe érigé en 1806 à la gloire des armées françaises et remarquable par la richesse des ornements. Le palais des Tuileries est aujourd'hui uni au Louvre par deux superbes galeries; la plus récente a été construite sur les plans de Visconti, par M. Lefuel. Les ailes latérales, qui ont pour but de faire disparaître le défaut de parallélisme des deux pavillons, sont destinées au ministère d'État et aux expositions des beaux-arts. Le Louvre présente des parties qui appartiennent aux règnes de Henri II, de Charles IX, de Henri III, de Henri IV, de Louis XIV, de Napoléon, de Louis XVIII et de Napoléon III. L'étage supérieur de la grande galerie est occupé par une des plus riches collections de tableaux qui existent; les parties du palais qui entourent la grande cour renferment les riches musées des antiquités du moyen âge, de la renaissance, les deux musées égyptien et étrusque, le musée maritime, le musée ethnologique, le musée dit des rois de France, etc., etc., etc.

A peu de distance et au nord du Louvre s'étend le Palais Royal. Bâti par le cardinal de Richelieu, sur l'emplacement des hôtels de Rambouillet et de Mercœur, on le nomma le palais Cardinal, ainsi que nous l'avons déjà dit. Considérablement embelli dans ces dernières années, on ne peut s'empêcher de remarquer la galerie d'Orléans qui remplace les anciennes galeries de bois et qui forme un des plus magnifiques passages que l'on puisse voir. Les deux tiers de ce palais sont occupés par des boutiques qui en font un bazar perpétuel. Au milieu règne un jardin de 225 mètres de long sur 100 de large. Enfin l'un des plus beaux monuments que l'on puisse voir à Paris est le palais de la Bourse et du Tribunal de Commerce. Situé au milieu d'une place à l'extrémité de la belle rue Vivienne, il représente un temple de forme carrée, long de 69 mètres et large de 41, entouré d'un péristyle composé de 66 colonnes d'ordre corinthien. Vis-à-vis de ce majestueux édifice s'élève la façade du théâtre du Vaudeville.

D'autres constructions mériteraient encore d'attirer nos regards, mais la description de toutes les constructions remarquables de Paris nous entraînerait trop loin. Parmi les églises nous citerons Saint-Sulpice avec son superbe portique d'ordre ionique et dorique, chef-d'œuvre de Servandoni; Saint-Roch, remarquable par son portail élevé et la distribution de son intérieur; Saint-Etienne-du-Mont, qui présente toutes les formes délicates et élégantes de l'architecture du XVIe siècle; Saint-Eustache, dont on admire la hardiesse et la légèreté, mais dont le style, du commencement de la renaissance, contraste avec le style grec de son lourd portail; Saint-Gervais, remarquable par son portail pyramidal; la Madeleine, qui reproduit en grand le Parthénon, entourée de 52 colonnes corinthiennes; la Sorbonne, dont le portail n'est pas sans élégance; le Val-de-Grâce, avec sa coupole peinte à fresque par Mignard; Saint-Severin, l'une des vieilles églises gothiques les plus curieuses; Saint-Germain-l'Auxerrois, resplendissant de dorures et de riches peintures; et l'église de Saint-Germain-des-Prés, la plus ancienne de Paris, comme le prouvent ses arcades à plein cintre, et qui vient aussi d'être entièrement réparée et ornée. Parmi les églises modernes nous citerons Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Vincent-de-Paul, toutes deux ruisselantes de peintures et de dorures, et l'église Sainte-Clotilde, qui n'est pas encore livrée au culte. Parmi les fontaines, nous ne manquerons pas de placer au premier rang celle du marché des Innocents, celle de la rue de Grenelle et celle de la place Louvois, la fontaine Molière, rue Richelieu. Terminons par les édifices qu'il est impossible de passer sous silence. L'Hôtel de Ville, siége de la préfecture de la Seine, forme le principal côté d'une immense et belle

place qui doit être splendidement décorée un jour. L'architecture de sa façade n'est pas sans intérêt sous le rapport de l'histoire de l'art : il fut commencé en 1533 et terminé en 1606; au-dessus de la porte d'entrée, un grand bas-relief en bronze représente Henri IV à cheval. Les additions qu'il a reçues en font un palais municipal unique au monde. La façade de l'Ecole de médecine offre une belle colonnade d'ordre dorique de près de 60 mètres de longueur. Arrêtons-nous enfin à l'aspect de ce bel édifice qui, placé sur un des points les plus élevés de la capitale, domine tous les autres, le Panthéon, aujourd'hui rendu au culte de sainte Geneviève. De sa coupole on jouit d'un panorama immense qui embrasse la grande ville et n'a d'autre horizon que les coteaux lointains de la Normandie, de la Picardie, et les plaines de l'Orléanais et de la Beauce, qui vont se perdre dans les vapeurs de l'horizon.

Les principales promenades des Parisiens sont, outre les boulevards et les quais, les jardins des Tuileries, du Palais-Royal, du Luxembourg, le jardin des Plantes, les Champs-Élysées, les bois de Boulogne et de Vincennes. Quelques rues, quelques passages, ont le privilége de distraire le *flâneur*, type particulier que l'on ne peut réellement rencontrer qu'à Paris; ce sont les rues Vivienne, Saint-Honoré, Richelieu, de Rivoli, de la Paix, etc., etc.; et les passages des Panoramas, de l'Opéra, Jouffroy, Vivienne, Choiseul, Véro-Dodat, le bazar de l'Industrie, etc., etc. Nous ne parlerons pas des salles et des jardins où l'attrait du plaisir et de la danse entraîne la plus vive et la plus joyeuse partie de la population; Mabille, la Closerie des Lilas, la Chaumière, le Ranelagh y tiennent le premier rang.

Le peuple a aussi ses lieux de réunion et de plaisir. Il faut voir les barrières de Paris le dimanche et le lundi pour se faire une idée de l'animation, du joyeux entrain et des plaisirs bruyants des deux cent mille ouvriers qui, après une semaine de labeur et de peine, viennent y chercher quelques distractions et souvent aussi de tristes habitudes. Les principales de ces barrières, au nombre de trente-huit sur la rive droite et de dix-sept sur la rive gauche, sont : les barrières de la Râpée, de Bercy, de Saint-Mandé, de Vincennes (ou du Trône), de Ménilmontant, de Ramponneau, de Belleville, de la Villette (ou Saint-Martin), de Saint-Denis, Poissonnière, Montmartre, Blanche, de Clichy, du Roule, de Neuilly et de Passy, sur la rive droite; et sur la rive gauche celles de la Gare, d'Italie, d'Arcueil, d'Enfer, du Mont-Parnasse, du Maine, de Vaugirard, de Sèvres et de Grenelle.

C'est à proximité de ces barrières que se trouvent les trois grands cimetières de Paris. Le cimetière du Père-Lachaise, à la barrière d'Aulnay, où reposent les cendres d'Héloïse et d'Abeilard, les restes de la Fontaine, de Molière, de Bernardin de Saint-Pierre, de Parny, de Delille, de la Harpe, de Chénier, de Talma, de Frédéric Soulié, de Balzac, de Méhul, de Grétry, de Boïeldieu, de Cherubini, de la Place, de Monge, de Poisson, de Chaptal, de Lavoisier, de Fourcroy, de Georges Cuvier, de Benjamin Constant, de Royer-Collard, de Casimir Périer, de Cambacérès, de Ney, de Labédoyère, de Sydney Smith, du général Foy, etc., etc., etc. Au cimetière Montmartre, entre la barrière de Clichy et la barrière Blanche, on remarque les tombes de Legouvé, de Greuze, de Pigale et d'Armand Marrast. Au cimetière Mont-Parnasse, près de la barrière du même nom, reposent Hégésippe Moreau, Théodore Jouffroy, Dumont-d'Urville, Malte-Brun, Gatteaux, Charlet, Hulin, Haxo, etc. Parmi les sépultures le plus souvent visitées, n'oublions pas celle des quatre sergents de la Rochelle, non loin de la tour du vieux moulin dont la ruine domine ce champ de repos.

Sous les quartiers du Luxembourg et Saint-Jacques, et sous la plaine de Montrouge, s'étendent de vastes carrières exploitées de temps immémorial, formant une véritable ville souterraine avec ses rues, ses places et carrefours. Une partie a été consacrée en 1784, lors de la suppression des cimetières intérieurs de Paris, à recevoir les tristes débris humains qui furent alors exhumés par ordre de M. Lenoir, lieutenant de police; cet ossuaire souterrain porte le nom de Catacombes, c'est une des choses les plus émouvantes que l'on puisse voir; on y pénètre par trois entrées : le pavillon occidental de la barrière d'Enfer, le mont Souris, et la tombe Issoire, près de la barrière de la Santé.

La capitale a donné le jour à un si grand nombre de personnages célèbres, que nous n'essayerons pas de les nommer tous. Dans les sciences nous citerons d'Alembert, l'infortuné Bailly, Lavoisier, victime non moins illustre de la tourmente révolutionnaire, Francœur, Lacroix, Biot; les géographes Delisle, d'Anville, Buache, Edme Mentelle, Robert de Vaugondy, Barbié du Bocage et Walckenaer; les voyageurs Chardin, la Condamine et Louis-Antoine de Bougainville; les littérateurs Bachaumont, Beaumarchais, Caylus, Dorat, la Harpe, Legouvé, Lemaistre de Sacy, Lemierre, Mercier, Picard, Quinault, Regnard, J.-B. Rousseau, Santeuil, auteur de toutes les inscriptions latines gravées sur les fontaines de Paris; l'inimitable Molière, Voltaire, Paul-Louis Courier, l'un de nos publicistes les plus spirituels et l'un de nos plus savants hellénistes; les érudits Fréret, Robert et Henri Estienne, Villemain, Cousin, Alexandre de Laborde; les hommes d'Etat et jurisconsultes Achille de Harlay, Hérault de Séchelles, le Pelletier, Richelieu, Pierre Séguier, Jacques de Thou, Turgot, Target et Berryat Saint-Prix; les guerriers Catinat, Condé, d'Estaing, d'Estrées et le prince Eugène de Savoie; les médecins Andral, Chomel et Clocquet; les auteurs dramatiques Scribe et Bayard; le romancier Balzac; l'historien Michelet; les savants Letronne, Naudet, Burnouf et l'antiquaire Millin; les artistes Samuel Bernard, Chaudet, Coypel, David, Gros, Carle et Horace Vernet, Paul de la Roche, Hersent, E. Delacroix, Jean Goujon, Lesueur, le Nôtre, Mansart, Claude Perrault, Cartellier, Cortot, Charlet, Hippolyte Lebas, Huyot, le Kain et Talma; enfin, parmi les femmes célèbres à différents titres, nous citerons mademoiselle Chéron, madame Deshoulières, Ninon de Lenclos, l'infortunée madame Roland, mademoiselle Mars et madame Malibran, etc., etc., etc.

N'oublions pas que Béranger, notre poëte national, est né le 19 août, rue Montorgueil, n° 60,

> Dans ce Paris plein d'or et de misère,
> En l'an du Christ mil sept cent quatre-vingt,
> Chez un tailleur, *son* pauvre et vieux grand-père,...

comme il nous l'apprend dans une de ses chansons (la maison est détruite et a fait place au marché aux Huîtres).

Paris est administré par le préfet de la Seine et un conseil municipal; il est divisé en 12 arrondissements particuliers, chacun des 12 arrondissements est divisé en 4 quartiers, surveillés chacun par un commissaire de police.

Pour compléter cette esquisse malheureusement trop rapide de la capitale, nous dirons que nulle ville au monde n'offre, sous le rapport de l'instruction, de l'industrie et du commerce, autant de ressources que cette belle et grande capitale. Sa population est d'environ 1,200,000 habitants, il y arrive et il en sort chaque jour 50,000 étrangers; ses revenus, supérieurs à ceux de plus d'un Etat de second ordre, sont de 68 millions de francs; elle fabrique annuellement pour plus de 180,000,000 de marchandises; les armes, la bijouterie, les articles de Paris, les meubles, la carrosserie, la sellerie tiennent le premier rang. Son commerce d'exportation avec l'étranger, commerce qui se compose de tout ce qui sort de ses fabriques et de tout ce qui y arrive des départements voisins, s'élève à plus de 150 millions de francs.

Paris est en communication avec les autres villes de France par de nombreuses routes impériales qui rayonnent de la borne kilométrique du Parvis Notre-Dame. Sept embarcadères de chemins de fer ouvrent leurs gares monumentales dans les faubourgs; ce sont, sur la rive droite, les embarcadères : 1° du Havre et Rouen, Versailles et Saint-Germain; 2° du chemin du Nord; 3° du chemin de Strasbourg; 4° du chemin de Lyon; et sur la rive gauche, ceux : 5° du chemin d'Orléans, du Centre, de Nantes et de Bordeaux; 6° du chemin de fer de Sceaux; 7° du chemin de fer de Versailles et de Rennes. Le chemin de fer de ceinture, qui relie entre eux tous les chemins de fer, n'a pas d'embarcadère particulier.

Les armes de Paris sont : *de gueules, à la nef d'argent, au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or,* avec la devise : FLUCTUAT NEC MERGITUR.

Paris est défendu par une enceinte continue de 36 kilomètres de pourtour, composée de fronts bastionnés avec fossés, glacis, etc., etc. Cette enceinte est elle-même protégée par un cordon de forts détachés au nombre de treize, qui sont : les forts de Vincennes, comprenant l'ancien château et le fort neuf, les forts de Nogent, Rosny, Noisy, Romainville, Aubervilliers, Mont-Valérien, Issy, Vanves, Montrouge, Bicêtre, Ivry et Charenton; Saint-Denis est aussi protégé par le fort de la Briche et de la Double-Couronne.

BANLIEUE DE PARIS. — La banlieue de Paris comprend, dans son acception la plus générale, toutes les communes du département de la Seine qui, généralement, ne sont guère distantes des barrières de la capitale. On peut aujourd'hui donner ce nom plus particulièrement aux communes situées dans l'intérieur de l'enceinte continue qui, sans doute, et dans un avenir que l'on peut prévoir, seront un jour réunies à la capitale, de telle sorte que cette enceinte en deviendra le mur d'octroi naturel et que d'autres villages viendront se former en dehors aux principales portes. Ces communes, dont nous renvoyons la description avec celle de leur chef-lieu d'arrondissement, sont : sur la rive droite, Bercy, la Grande-Pinte, Ménilmontant, Belleville, la Villette, la Chapelle, Montmartre, Clignancourt, les Batignolles, Monceaux, les Thermes, Passy, Chaillot, Auteuil, le Point-du-Jour; et sur la rive gauche, Grenelle, Vaugirard, Plaisance, le petit Montrouge, Gentilly et Austerlitz.

I. — ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS.

SAINT-DENIS (lat. 48° 56' 11", long. 0° 1' 21" E.). — Saint-Denis, *Dionysopolis*, autrefois nommée *Saint-Denis en France*, pour la distinguer du grand nombre de lieux qui portent le même nom; ancienne ville et abbaye célèbre, aujourd'hui chef-lieu du 1er arrondissement communal du département de la Seine, avec tribunal de 1re instance, institution impériale pour les filles d'anciens militaires décorés, dite maison de la Légion d'honneur, belles casernes, etc., etc.; population, 13,688 habitants, sans la garnison, et en la comptant : 15,702. L'histoire de la ville de Saint-Denis est tout entière dans celle de son abbaye.

Tout le monde connaît la légende de Saint-Denis. Ce saint, qui vivait à une époque fort incertaine, fut décapité avec deux autres chrétiens, Rustique et Eleuthère, sur la hauteur qui prit de là le nom de mont des Martyrs (Montmartre) : quoique décapité, dit la légende composée au IXe siècle par Hilduin, abbé de Saint-Denis, Denys se leva sur ses pieds, prit sa tête, et, escorté par des anges, « dont les uns chantaient autour de lui : *Gloria tibi Domine*, tandis que d'autres répondaient trois fois *Alleluia*, » il chemina ainsi l'espace d'une lieue; il ne s'arrêta qu'à l'endroit où s'élève aujourd'hui son église, près du village gallo-romain de *Catuliacum*. Ses restes, ainsi que ceux de ses compagnons, furent recueillis et réunis par une sainte femme dans une chapelle qui prit le nom de *chapelle des Martyrs*. Il s'y fit des miracles. Le jeune Dagobert, fils de Clotaire II, étant un jour à la chasse, un cerf qu'il poursuivait se réfugia dans la chapelle, et les chiens voulant l'y poursuivre, furent arrêtés sur le seuil par une puissance invisible. Dagobert, à quelque temps de là, ayant été maltraité par son gouverneur, résolut de s'en venger : le plus grand affront qu'on pût faire à un Franc était de lui couper la barbe; l'enfant, profitant du sommeil de son maître, s'arma d'un rasoir, et saisissant la barbe, la coupa, et avec elle un morceau du menton; puis, se sauvant à la hâte, par crainte de la colère de son père, il se réfugia dans la chapelle des Martyrs. Le roi envoya pour le prendre des gens, qui furent arrêtés sur le seuil comme l'avaient été les chiens de Dagobert lui-même. « Pendant les allées et venues des gens du roi, dit des Rues, le prince Dagobert s'endormit, auquel saint Denys apparut en vision, lui promettant de le garantir contre la fureur de son père, et l'assurant même qu'il lui succéderait au royaume, pourvu qu'il lui fît bâtir un mausolée et un temple. » Dagobert, devenu roi, ordonna en effet la construction d'une magnifique église, où furent placées les reliques des martyrs. Il lui conféra de grands biens, donna à l'abbaye par an cent vaches pour la nourriture des moines et huit mille livres de plomb pour l'entretien de la toiture. Ses successeurs imitèrent ses générosités, et l'abbaye de Saint-Denis devint bientôt une des plus riches et des plus puissantes de France. Parmi ses priviléges, il en est un qui garantissait l'impunité à tout criminel qui se retirerait dans la juridiction de l'église de Saint-Denis : « Si le Dieu tout-puissant, dit cette charte, par l'intercession de saint Denis et de ses compagnons, a protégé dans ce lieu sacré une brute, un cerf, il est bien plus convenable que des hommes coupables de crimes quelconques soient protégés par la même main. »

Charles-Martel, maire du palais, y fut enterré; il avait donné à saint Denis sa maison de Clichy ainsi que les nombreux serfs qui en dépendaient. Mais, précédemment il avait pris aux prélats du temps une partie de leurs biens pour soutenir la guerre contre les Sarrasins qui envahissaient le royaume, et qu'il défit à Poitiers. Cette conduite l'avait fait haïr du clergé, et saint Eucher, évêque d'Orléans, eut une révélation qui lui fit voir Charles-Martel condamné aux flammes de l'enfer. Pépin le Bref, averti de cette vision, pria le saint évêque d'aller vérifier le fait en ouvrant à Saint-Denis le tombeau de son père : « Ceux-ci, dit le bénédictin Doublet, trouvèrent seulement un serpent horrible et hideux dans le cercueil, et le sépulcre tant noir, qu'il semblait que le feu y eût passé, témoignage de l'ire de Dieu contre ce prince qui avait molesté les prélats, et iceux envoyé en exil, et particulièrement ce saint évêque. »

Pépin, averti, tint une conduite toute différente de celle de son père; il prodigua les biens au clergé, qui s'en montra reconnaissant. Fulrard, abbé de Saint-Denis, appuya ses prétentions ambitieuses auprès du pape Zacharie, qui autorisa la substitution de Pépin et de sa famille à la dynastie mérovingienne, dont le dernier roi, Childéric, finit ses jours dans un monastère; le pape Etienne II vint sacrer Pépin, en 754, dans la basilique de Saint-Denis. Ce pape excommunia, en outre, par avance, tous ceux qui tenteraient à l'avenir d'élever au trône une autre dynastie. Pépin fit détruire l'église élevée par Dagobert et la remplaça par une basilique plus vaste qui ne fut achevée que sous Charlemagne. De cette basilique il ne reste aujourd'hui que la crypte (ou église souterraine), autour du chœur.

Charlemagne fit présent à l'abbaye de la ville de Luzarches; ce ne fut pas néanmoins Saint-Denis qu'il choisit pour sa sépulture. Ses restes se trouvent encore dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle.

Parmi les abbés de Saint-Denis à cette époque, on doit mentionner Turpin, le confident de Charlemagne, et Hilduin, qui, après avoir rempli des fonctions importantes auprès de Louis le Débonnaire, conspira contre lui. C'est cet abbé qui composa la légende de saint Denis citée plus haut : il y suppose que saint Denis, le patron de son abbaye, était le même que Denis l'Aréopagite, premier évêque d'Athènes, qui mourut à la fin du premier siècle, tandis qu'on croit que notre saint Denis subit le martyre deux siècles plus tard, en 273. On ne doit point oublier, cependant, que ce fut le même abbé Hilduin qui introduisit dans l'abbaye de Saint-Denis une réforme rendue nécessaire par le relâchement des mœurs et de la discipline. « Au commencement du IXe siècle, dit Félibien, le relâchement y devenait plus grand de jour en jour; on n'y reconnaissait plus ni régularité, ni discipline, la plupart des religieux (si toutefois on doit les appeler ainsi) avaient quitté l'habit monastique, et s'étaient transformés en chanoines, pour vivre avec plus de licence. » Louis le Débonnaire prit l'initiative de cette réforme; mais ce prince, n'y ayant pas réussi, malgré les efforts des abbés Benoist et Arnould, Hilduin, sur l'avis des évêques réunis en concile à Paris en 829, employa des mesures énergiques,

qui ramenèrent pour un temps la régularité et l'ordre dans la communauté. Un siècle plus tard, il fallut recommencer; en 994, l'archevêque de Sens présida un concile dans l'abbaye même pour en renouveler la réforme; mais les moines se soulevèrent, excitèrent une émeute contre les évêques, qui furent obligés de s'enfuir précipitamment. La réforme s'accomplit cependant sous le règne de Hugues Capet, grâce aux efforts de l'abbé Odilon.

Plusieurs souverains, à dater de Charles le Chauve, s'étaient nommés abbés de Saint-Denis, pour en posséder les immenses revenus, qu'ils augmentèrent par leurs donations; Hugues Capet, à son avénement, rendit à l'abbaye le droit de se nommer un abbé ecclésiastique, et de mettre fin à l'abus, contraire aux décisions de plusieurs conciles, qui avait conféré à plusieurs de ses prédécesseurs et à lui-même une dignité réservée aux seuls ecclésiastiques : « Ainsi, dit Doublet, Charles le Chauve a été châtié de la main toute-puissante de Dieu, et son royaume ôté, pour avoir introduit les commendes[1]; et le roi Hugues Capet, bien qu'usurpateur de la royauté, béni du même Dieu pour avoir rendu la liberté et l'élection à l'Eglise. » C'était sous Louis XIII, descendant de cet usurpateur, que le bénédictin Doublet s'exprimait ainsi.

C'est à Charles le Chauve que Saint-Denis dut sa première enceinte. Les maisons s'étaient peu à peu groupées autour de l'antique abbaye, et il fallut les protéger par un rempart contre les incursions des Normands. Cette ville devint bientôt assez considérable, et l'abbé Adam, sous Louis le Gros, abolit les servitudes personnelles et corporelles des sujets de l'abbaye. Son successeur, l'illustre Suger, compléta son œuvre en émancipant les habitants de Saint-Denis. Ce fut à cette époque que commença à paraître dans les armées de nos rois la fameuse oriflamme; c'était primitivement l'étendard que les abbés de Saint-Denis faisaient porter dans leurs guerres privées. Ce drapeau était rouge, découpé en trois pointes, dont chacune se terminait par une houppe de soie verte. Voici la description qu'en fait Guillaume Guiart, poëte du XIIe siècle :

> Oriflamme est une bannière
> Aucun poi plus forte que guimple,
> De Candal rougeoyant et simple
> Sans pourtraiture d'autre affaire

(c'est-à-dire, une bannière un peu plus grande qu'une guimpe, d'étoffe de soie rouge, sans dessin). On attribuait à cet étendard des vertus miraculeuses; il semblait garantir la victoire; il remplaça bientôt la chape de soie bleue de saint Martin, que les rois faisaient précédemment porter dans les batailles. Louis le Gros, qui le premier s'en servit, combla de biens l'abbaye, lui confirma le droit de haute et moyenne justice, et, ce qui vaut mieux encore, il eut le bon esprit de conserver pour ministre le sage abbé Suger. Suger, tout en gouvernant la France avec prudence, n'oublia pas son abbaye; il en augmenta considérablement les domaines et les revenus, et lui fit restituer le prieuré important d'Argenteuil. Il fit démolir une partie de l'abbaye, et la reconstruisit plus magnifique. La partie antérieure date de cette époque.

Sous le règne de saint Louis, Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, gouverna le royaume pendant la seconde croisade entreprise par ce prince, comme Suger l'avait précédemment gouverné sous le règne de Louis VII. Comme Suger, il augmenta considérablement les biens de son abbaye, et termina la reconstruction de l'église en 1281.

N'omettons pas de dire que l'abbaye de Saint-Denis servit un moment d'asile, au XIIe siècle, à Abeilard persécuté. Mais il avait le malheur d'être assez savant pour ne pas ignorer que Denis l'Aréopagite n'était pas le même que saint Denis, comme l'affirmait la légende de l'abbé Hilduin; il eut l'imprudence de le dire; la colère des moines le chassa de cet asile.

Au XIIIe siècle, le pape Innocent III, voulant honorer l'église de Saint-Denis, qui relevait directement du saint-siége, lui envoya des reliques de saint Denis l'Aréopagite : c'était tout à la fois condamner les préventions antérieures des moines à la possession des restes de ce saint et les justifier à l'avenir.

Ce fut saint Louis qui fit transférer dans le chœur de l'église de Saint-Denis les corps des rois ses prédécesseurs qui n'y avaient point été déposés.

Au XVe siècle, Saint-Denis fut pris et dévasté par les Armagnacs et par les Anglais, qui, en 1436, pillèrent les reliques pour enlever l'or et l'argent des reliquaires. Les calvinistes renouvelèrent ces dévastations en 1561 et en 1567. Ce fut sous les murs de cette ville que se livra la bataille de Saint-Denis, où le connétable de Montmorency fut tué. Les calvinistes ne quittèrent la ville que cinq jours après la bataille.

Ce fut à Saint-Denis que, le dimanche 25 juillet 1593, Henri IV abjura le protestantisme.

La ville eut encore à souffrir au temps des guerres de la Fronde. Tant de désastres avaient beaucoup diminué son ancienne importance; une partie de ses faubourgs avait disparu. Elle jouit pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle d'une grande tranquillité. Mais la révolution attira sur la cathédrale un dernier et irréparable désastre. Son abbaye fut supprimée en 1792, en même temps que toutes les autres abbayes du royaume. Un décret de la Convention, du 1er août 1793, prescrivit la destruction de ses tombes royales, ou plutôt le transfèrement de celles qui présentaient quelque intérêt au point de vue de l'art ou de l'histoire dans le musée des monuments français. Une commission fut nommée pour conserver ceux de ces monuments qui paraîtraient dignes d'exciter l'admiration des artistes. Le bénédictin dom Poirier fut chargé d'assister à l'exhumation et d'en faire un rapport. Quant aux restes des rois, ils furent réunis et ensevelis dans deux fosses, l'une destinée principalement aux Valois et l'autre aux Bourbons. Dans cette dévastation on fit une exception remarquable pour Turenne. Son tombeau fut ouvert, mais son corps, renfermé dans une bière, fut conservé dans la sacristie, puis transféré d'abord au jardin des Plantes, ensuite au musée des monuments français, et de là aux Invalides. Cette triste dévastation présenta quelques circonstances curieuses consignées dans le procès-verbal dressé par dom Poirier. Le corps de Henri IV était resté bien conservé; il n'était pas défiguré. Il resta deux jours exposé à la curiosité publique et on le déposa ensuite dans la fosse commune. Louis XIII et Louis XIV étaient également reconnaissables; mais celui de Louis XV était dans un état complet de putréfaction; et l'ouverture du cercueil répandit une odeur si infecte, qu'on se hâta de le jeter dans la fosse et de recouvrir de chaux son cercueil.

On a remarqué, comme un rapprochement singulier, que, cent ans auparavant, les troupes de Louis XIV, chargées de la dévastation du Palatinat, avaient, par l'ordre de leurs chefs, commis les mêmes excès à Spire, où reposaient les corps des empereurs d'Allemagne, brisé leurs tombeaux et dispersé leurs ossements.

Les objets d'or ou d'argent qu'on trouva à Saint-Denis, en 1793, furent envoyés à la Monnaie, et une partie de la toiture en plomb fut enlevée « pour en faire des balles destinées aux ennemis de la République. »

En 1806, Napoléon restitua l'abbaye à son ancienne destination; le 20 février 1806, il rendit le décret suivant : « L'église de Saint-Denis est consacrée à la sépulture des empereurs. Un chapitre, composé de dix chanoines, est chargé de desservir cette église. Ces chanoines sont choisis parmi les évêques âgés de plus de soixante ans, et qui se trouvent hors d'état d'acquitter l'exercice des fonctions épiscopales... Le grand aumônier de Sa Majesté est chef de ce chapitre. » Le grand aumônier devait avoir un traitement annuel de cent cinquante mille francs, plus cent mille francs de frais de premier établissement. En 1812, Napoléon s'occupa d'y faire préparer des caveaux pour lui-même et pour sa dynastie : inutile prévoyance que devaient déjouer les événements. Des sept derniers souverains de la France, Louis XVI, Louis XVII, Napoléon Ier, Napoléon II, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, un seul a pu jouir immédiatement après sa

[1] *Commende*, bénéfice qu'on donnait à un séculier.

mort de cette royale sépulture; c'est Louis XVIII. Un seul corps y fut déposé pendant la durée de l'empire; ce fut celui du jeune Louis, fils de Louis Bonaparte, mort à l'âge de six ans. Au retour des Bourbons, on retira de l'église et on transféra dans le cimetière de la ville les restes de ce jeune prince, « qui avait usurpé la place consacrée à la légitimité, » comme dit une monographie que nous avons sous les yeux. Étranges représailles, singulières révolutions, qui s'accomplissent jusque dans la mort même.

Nous trouvons les lignes suivantes dans l'excellente monographie de Saint-Denis, publiée par M. de Guilhermy pendant la dernière année du règne de Louis-Philippe : « Le monument de Louis XVIII est le dernier, et la place manquerait dans la crypte pour les monuments à venir. Mais Saint-Denis ne doit plus recevoir de tombeaux; la dynastie régnante s'est choisi une autre sépulture au milieu des ruines de l'antique château de Dreux. » Quelles réflexions se pressent dans l'esprit du lecteur en lisant cette simple observation, à laquelle les événements ont ajouté un si étrange commentaire! Celui qui écrivait cette phrase, en 1847, était loin d'en soupçonner toute la portée. *La place manquait...* L'histoire a parfois de ces enseignements singuliers. C'est ainsi qu'on a remarqué qu'à Francfort, dans la salle des empereurs, lorsqu'on y pratiqua, au XVIe siècle, un certain nombre de niches pour les statues des empereurs d'Allemagne, on n'en réserva que huit pour les empereurs à venir. Ces huit places furent remplies pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle; François II vint occuper la dernière en 1794. C'était le dernier empereur d'Allemagne. Depuis la révolution il n'y a plus eu que des empereurs d'Autriche.

L'église de Saint-Denis a dû être réparée plusieurs fois depuis la Restauration. La façade de l'église a subi de nombreuses transformations. En 1837, la foudre frappa la grande flèche; on dut en reconstruire une partie. A peine ces travaux étaient-ils finis, qu'on remarqua des lézardes effrayantes; il fallut démolir la flèche en 1846. On n'avait pas dépensé moins de sept millions en pure perte. La façade est aujourd'hui heureusement restaurée. Sa largeur est de vingt-neuf mètres. L'église est longue de cent huit mètres et large de trente-sept. On remarque sur la façade occidentale de curieuses sculptures; elles datent de l'époque où Suger fit reconstruire la basilique. La porte centrale représente la Résurrection, la Vierge implore Jésus pour les pécheurs; les apôtres sont aux côtés du Sauveur; les âmes des élus sont reçues dans le sein d'Abraham, et les vingt-quatre vieillards tiennent des instruments de musique et des vases « qui renferment pour parfums les prières des justes. » Des bas-reliefs de la même porte représentent les vierges folles et les vierges sages. La porte du midi représente le martyre de saint Denis et de ses deux compagnons, que Jésus-Christ vient assister dans leur prison. Quant à la porte du nord, elle a été complétement restaurée.

Une autre porte, à l'extrémité du croisillon septentrional, présente six grandes statues, que l'on croit être celles de quelques-uns des ancêtres de Jésus-Christ et que l'on a pris longtemps pour les premiers rois de la dynastie capétienne. « L'auteur de ce mensonge historique, dit M. de Guilhermy, a réussi au delà de ses espérances; ces figures ont été moulées, et leurs plâtres, placés au musée de Versailles, passent pour les portraits daguerréotypés de Hugues Capet, de Robert, de Henri, de Philippe, de Louis VI et de Louis VII. » Parmi les vitraux, quelques-uns sont anciens; tirés de diverses églises, ils ont été apportés à Saint-Denis. D'autres sont modernes et représentent des scènes de notre siècle, qui se prêtent peu, il faut l'avouer, à ce genre de peinture. Quant aux statues et aux monuments rétablis dans cette église, ils sont trop nombreux pour que nous en essayions ici l'énumération.

Saint-Denis est aujourd'hui une ville industrielle, animée par le travail et le commerce. Mais ce qui lui attire le plus grand nombre de visiteurs, c'est toujours sa vieille basilique, et l'on peut dire encore, comme au temps de Guillaume de Nangis, le chroniqueur. « Moult de gens viennent en l'église de monseigneur saint Dionyse de France, où partie des vaillants rois de France gisent en sépulture. »

AUBERVILLIERS-LES-VERTUS. — Aubervilliers-les-Vertus, *Alberti Villare*, beau village de 2,611 habitants, situé dans le canton et à 3 kilomètres au sud-est de Saint-Denis. Ce village doit son nom *des Vertus* à une image de la sainte Vierge, dont les *vertus*, constatées par de nombreux miracles, y attiraient un grand nombre de pèlerins. Louis XI avait une dévotion particulière envers cette image, et il vint plusieurs fois s'y agenouiller. Le village avait été ruiné par les Armagnacs; mais un bref du pape ayant assuré « de grandes indulgences à tous ceux qui visiteraient et aumôneraient l'église paroissiale de Notre-Dame-des-Vertus, » il y vint une grande affluence de pécheurs, dont les aumônes abondantes servirent à rebâtir Aubervilliers. Henri IV séjourna, dit-on, dans ce village lors du siége de Paris. En 1815, Aubervilliers fut le théâtre de combats assez vifs entre les Prussiens et les défenseurs de la capitale.

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS. — La Chapelle-Saint-Denis, gros village de l'arrondissement et du canton de Saint-Denis, situé à 5 kilomètres au sud de cette ville et peuplée de 18,700 habitants, n'est à proprement parler qu'un faubourg de Paris qui s'étend à la suite du faubourg Saint-Denis, de la barrière aux fortifications. Il doit son origine à une chapelle élevée en l'honneur de sainte Geneviève, et son surnom à la proximité de Saint-Denis. Ce village, fort ancien, fut brûlé au XIVe siècle par Charles le Mauvais et les Anglais, et au siècle suivant par les Armagnacs. Une troupe de bohémiens s'y établit en 1427. Ils avaient une organisation singulière, s'étaient donné un roi et une reine, des ducs, des comtes, etc. Du reste tous ces grands seigneurs mendiaient comme le dernier de leurs sujets, et leurs femmes disaient la bonne aventure. On les accusa de sorcellerie, et l'évêque de Paris les ayant excommuniés, ils furent contraints de quitter la Chapelle et d'aller promener ailleurs leur existence vagabonde.

L'historien Mézeray avait à la Chapelle une maison de campagne dans laquelle il mourut, en 1683. C'est aussi dans ce village que naquit le joyeux *Chapelle*, l'ami de Molière; il était fils naturel d'un maître de comptes, Lhuillier, on lui donna le nom du village où il était né.

Le village de la Chapelle est très-commerçant, c'est un des grands entrepôts de la capitale. On y fabrique des liqueurs fines, des produits chimiques, de la fécule, du vinaigre, des toiles cirées, etc., etc., etc. On fait à ses marchés un grand commerce de porcs et de vaches laitières.

LA VILLETTE. — La Villette, gros bourg ayant aujourd'hui 18,655 habitants, population d'une ville du second ordre, et situé à 6 kilomètres au sud-est de Saint-Denis, près de la barrière et à la suite du faubourg Saint-Martin.

Ce n'était encore au XIIe siècle qu'un pauvre village, plusieurs fois ruiné par la guerre; il répara toujours assez promptement ses pertes. Les routes de Flandre et d'Allemagne, qui le traversent, lui donnaient une certaine importance. Il fut, en 1814, attaqué plusieurs fois par les Prussiens; les troupes françaises s'y défendirent avec acharnement et repoussèrent trois fois l'ennemi. Enfin elles allaient succomber sous le nombre, quand la suspension d'armes, convenue à Belleville entre les généraux alliés et le duc de Raguse, vint mettre un terme à ce combat sanglant. L'année suivante, quand Paris se vit de nouveau menacé par les armées étrangères, le quartier général de l'armée française fut placé à la Villette. C'est de là que Davoust adressa au duc de Wellington une lettre dans laquelle il lui proposait un armistice; cette proposition fut suivie, à trois jours de distance, d'une capitulation signée à Saint-Cloud, le 3 juillet.

Le canal de la Villette ou de l'Ourcq, terminé en 1809, a augmenté beaucoup l'importance de cette localité. Ses bords sont encombrés d'usines et d'entrepôts de toutes sortes de marchandises, qui arrivent de la basse Seine ou de la Marne par le canal de l'Ourcq à destination de Paris.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

Saint-Denis au quatorzième siècle

BELLEVILLE ET MÉNILMONTANT. — Belleville, à 8 kilomètres au sud-est de Saint-Denis et à 5 kilomètres de Notre-Dame, qui ne contenait en 1821 qu'environ 1,500 habitants, mais qui, aujourd'hui, en a plus de 34,915, est une ville de formation récente. Il existait pourtant à cet endroit un village nommé *Savegium* ou *Savia*, où les rois de la première race avaient une maison, s'il faut en croire une tradition douteuse. Le village prit plus tard la dénomination médiocrement euphonique de *Poitrouville*, et devint enfin *Belleville*. Cette ville, dont les guinguettes très-fréquentées ont commencé la fortune, était d'abord séparée de Paris par des champs; elle a rejoint la barrière par des constructions devenues une large rue, qu'on désigne sous le nom de *la Courtille*, nom célèbre par les folies du mercredi des Cendres. *Ménilmontant*, village situé au sud-est de Belleville, n'a pas tardé à faire partie de la même commune. Les saints-simoniens y eurent, sous Louis-Philippe, leur principal établissement. Belleville et Ménilmontant forment aujourd'hui une ville considérable, qui s'accroît chaque jour, surtout depuis 1849, époque où le bassin des vidanges de Montfaucon a été supprimé, ainsi que des boyauderies et des clos d'équarrissage, qui étaient pour la localité une cause d'insalubrité et d'infection permanente.

Belleville n'a d'autre fait important dans son histoire que le combat acharné qui y fut livré le 30 mars 1814. C'est là que périrent, après une héroïque résistance, les derniers défenseurs du sol national. Cette défaite est une de ces glorieuses défaites dont parle Montaigne, *une défaite triomphante à l'envie des victoires.*

La population de Belleville-Ménilmontant offre « une agglomération d'individus de toutes les conditions, de toutes les professions, de tous les états, petits rentiers qui cherchent à diminuer leurs dépenses, cultivateurs qui, ci-devant villageois, sont encore attachés aux guérets du plateau; ceux-là sont les indigènes de céans, industriels de toutes les branches à qui il faut de l'espace à bon marché, ouvriers en masse, ayant là leur atelier et leur usine, puis un assez grand nombre d'existences précaires ou même suspectes, éprouvant le besoin, pour dissimuler leurs ressources ou leurs expédients, d'avoir en quelque coin à l'écart un refuge peu surveillé. » (*Histoire de la Banlieue de Paris*, par B.-R.)

Belleville, y compris Ménilmontant, est la terre classique des guinguettes, et il n'est pas un faubourien qui ne connaisse : la *Barque à Caron*, le *Rendez-vous des Pompiers*, le *Grand saint Eloi*, le *Rendez-vous des Lilas*, à l'*Ancienne Héroïne française*, le *Jardin des Alcides*, aux *Barreaux verts*, et bien d'autres établissements encore où l'on vient sacrifier à Bacchus et au plaisir; mais tous sont loin d'égaler *Desnoyez*, le grand *Desnoyez*, le roi de la *Courtille*, dont le nom passera à la postérité à l'égal de celui de Ramponneau.

Amis des joies du dimanche et du lundi, ne cherchez plus à Belleville l'*Ile d'amour*, ce lieu de plaisance parsemé de bosquets, de labyrinthes, de ruisseaux artificiels et de mystérieux ombrages témoins des plaisirs de vos pères. La pierre et le plâtre ont tout envahi; ils ont remplacé les lilas, les lauriers-roses et les chèvrefeuilles. Un monument plus utile, plus moral surtout, y déploie sa

sévère architecture; on y a bâti un hôtel de ville. Belleville a un théâtre dont les représentations sont fort suivies, et qui a déjà donné à la capitale plus d'un artiste dramatique estimé du public. Au moment où nous terminons cette notice, nous apprenons que l'autorité, répondant aux vœux de la population, se dispose à y faire élever une église paroissiale plus en rapport avec l'importance de la cité.

ROMAINVILLE. — Romainville, joli village de 2,172 habitants, à 14 kilomètres au sud-est de Saint-Denis et à 13 de Notre-Dame, est cité dès le XIIIe siècle sous le nom de *Romana villa*. Un château y fut bâti au XVIIIe siècle. Romainville fut, ainsi que Belleville, le théâtre de l'héroïque combat du 30 mars 1814. Les bois de Romainville ont longtemps été très-fréquentés par les Parisiens; d'autres localités plus heureuses les ont en partie supplantés à cet égard. La position de Romainville, à l'extrémité d'une hauteur qui domine la plaine, en fait pourtant un des endroits les plus agréables des environs de Paris.

Sous la Restauration, Romainville, à la fois village et bois, était un ravissant théâtre de plaisirs : on y courait cueillir des lilas, des seringats, des chèvrefeuilles et des boules de neige; l'énorme bouquet rapporté à grand'peine le dimanche soir, rappelait les joies de la journée et faisait rêver à celles du dimanche suivant; on y mangeait des fraises, on y buvait du lait, et les échos du bois retentissaient de mille refrains joyeux.

Tout est bien changé aujourd'hui : les maisons du faubourg y ont escaladé la colline et rejoint le village; le bois a fait place à des constructions multipliées qui, bientôt, s'aligneront en rues nouvelles; on a dû abattre ce qui restait des bosquets et des taillis pour faire place au fort de Romainville; et de toute cette bruyante joie du passé il ne reste plus qu'un couplet un peu grivois et un fugitif souvenir.

PANTIN. — Pantin, *Penthinum*, village de 2,324 habitants, situé à 7 kilomètres au sud-est de Saint-Denis et à 12 kilomètres de Notre-Dame, qui, dès le XIVe siècle, avait une léproserie connue sous le nom de léproserie de Saint-Lazare, fut, en 1814, le théâtre d'une longue lutte entre les armées prussienne et russe et les troupes du général Campans. Ce fut là que l'empereur Alexandre et le roi de Prusse reçurent les maires de Paris; ce fut de là qu'ils partirent pour faire leur entrée dans Paris.

« Filles et garçons de Pantin ont eu longtemps la réputation d'exceller à la danse; aussi disait-on dans une vieille chanson :

Ceux de Pantin, de Saint-Ouen, de Saint-Cloud,
Dansent bien mieux que ceux de la Villette;
Ceux de Pantin, de Saint-Ouen, de Saint-Cloud,
Dansent bien mieux que tous ceux de cheu nous. »
(*Histoire de la Banlieue de Paris*, par B.-R.)

On a transporté dans ces dernières années sur le territoire de cette commune le fétide, mais nécessaire, établissement de vidanges et de l'équarrissage de la capitale, qui se trouvait autrefois à Montfaucon, et menaçait, par sa trop grande proximité des faubourgs, la santé publique.

MONTMARTRE. — Montmartre, *Mons Martis*, *Mons Martyrum*, bourg de l'arrondissement de Saint-Denis, à 7 kilomètres au sud de cette ville, à 6 kilomètres de Notre-Dame, sur une hauteur conique dont l'altitude au-dessus du niveau de la mer est de 150 mètres, et au-dessus de la plaine Saint-Denis d'environ 105 mètres; population, 23,112 habitants.

On dispute sur l'origine du nom de Montmartre, comme sur les premiers temps de son histoire. Frédégaire et Hilduin, au VIIIe et au IXe siècle, l'appellent *Mons Mercurii*; au IXe siècle, le moine Abbon l'appelle *Mons Martis*. Enfin, des écrivains plus récents l'appellent *Mons Martyrum* et en font le théâtre du martyre de saint Denis et de ses compagnons. En 1738, on y découvrit les restes d'un bâtiment divisé en cellules; il n'en fallut pas davantage pour que quelques savants se crussent en droit d'affirmer qu'on avait retrouvé le temple de Mercure ou de Mars, qui avait donné son nom à la hauteur. D'autres plus circonspects crurent reconnaître les ruines d'une maison de bains ou d'une fonderie. Voilà ce que fournit la science sur ces origines, c'est-à-dire des doutes. Quant à la légende, qui ne doute de rien, elle affirme que saint Denis et ses compagnons y furent conduits devant l'autel de Mercure pour y sacrifier aux faux dieux; que, sur leur refus, on les mena à l'autel de Mars et qu'ils y eurent la tête tranchée. Malheureusement cette légende a été écrite par Hilduin, et nous avons vu précédemment qu'il était difficile d'accorder la moindre créance à un écrivain qui confond deux saints ayant vécu à deux siècles l'un de l'autre, saint Denis l'Aréopagite et notre saint Denis. Passons sur ces origines et venons à des temps plus historiques.

Les maisons qui s'étaient élevées sur cette hauteur furent détruites par les Normands, en 886, lorsqu'ils assiégèrent Paris. Au Xe siècle, un ouragan furieux, qui s'abattit sur Paris, renversa « une très-ancienne maison construite en ciment très-résistant sur la montagne des Martyrs. » Frodoard, qui rapporte ce fait, ajoute : « On dit qu'alors des démons y furent vus sous la forme de chevaliers détruisant une église voisine... Ils arrachèrent également les vignes et dévastèrent les champs. » Montmartre eut beaucoup à souffrir des guerres civiles qui désolèrent la France au XIVe et au XVe siècle. Pendant ces longues guerres, le couvent de bénédictines qui y avait été fondé par le roi Louis le Gros et Adélaïde, sa femme, se ressentit du malheur des temps. Un historien de Montmartre, M. Chéronnet, avoue que « les religieuses, tantôt obligées, pour trouver leur nécessaire qui n'arrivait plus au couvent, d'être en rapport avec des étrangers, et de les chercher chacune de son côté; tantôt contraintes à fuir le monastère pour se soustraire aux dangers et éviter les insultes auxquelles les exposait, de la part des soldats, le continuel passage des troupes, il n'est pas étonnant qu'elles aient contracté de la dissipation, et que l'habitude forcée d'une sorte de liberté ait peu à peu détruit en elles l'esprit de recueillement et de retraite. » Cet esprit fut totalement anéanti, assure-t-on, pendant le siége de Paris par Henri IV. Les jeunes seigneurs de son armée et lui-même y firent de fréquentes visites : « Le couvent, dit Sauval, ne fut guère mieux conservé que les religieuses; et le roi, dit-on, se trouva si bien avec l'abbesse, qu'autant de fois qu'il parlait de ce couvent, il l'appelait son monastère, et disait qu'il en avait été religieux. »

Maintenant, ces désordres ont-ils été aussi graves qu'on l'a dit? M. Chéronnet ne le croit point; mais quand il ajoute « que ces désordres, qui sont possibles, ont été exagérés par les satiriques et les mauvais plaisants, *peut-être même aussi par les catholiques, en haine du Béharnais huguenot*, » nous avouons ne pas trop comprendre la vraisemblance de cette calomnie maladroite des catholiques. Du reste, ces désordres sont attestés par les efforts même des grands réformateurs catholiques du commencement du XVIIe siècle, qui réussirent heureusement à y mettre un terme.

L'abbaye de Montmartre subsista jusqu'à la révolution. Elle avait droit de justice seigneuriale et l'exerça jusqu'en 1789. « Les vieillards, dit M. Chéronnet, se rappellent le dernier acte de justice seigneuriale dont Montmartre fut témoin (vers 1786). Un criminel fut alors pendu sur la place de l'Église, pour perpétration d'un fait ressortant de la justice de l'abbaye. » Mais l'abbaye fut supprimée en 1790, et les religieuses expulsées deux ans plus tard. Les bâtiments furent vendus et démolis.

C'est dans la chapelle de la Vierge, qui attirait alors un grand concours de fidèles, que le jour de l'Assomption (1534), saint Ignace de Loyola et six de ses disciples vinrent faire leurs premiers vœux. L'église de l'abbaye de Montmartre est donc véritablement le berceau de la célèbre Compagnie de Jésus.

« Anciennement, dit Sauval, les pauvres maris *martyrs* de la méchanceté de leurs femmes venaient faire une neuvaine à la chapelle de Montmartre. De leur côté,

les femmes qui avaient à se plaindre de la brutalité de leurs époux venaient dans l'église de l'abbaye invoquer saint *Raboni*, à qui le peuple attribuait la vertu miraculeuse de calmer les plus féroces. Alors l'église ne désemplissait pas et les offrandes enrichissaient le sanctuaire. » Aujourd'hui, depuis que les fortifications ont envahi le mont Valérien, Montmartre est redevenu un lieu de pèlerinage; son calvaire, situé dans le jardin qui entoure l'église, et le souvenir des saints martyrs y attirent un grand nombre de fidèles que guide une piété plus éclairée.

La Convention ayant ordonné, en 1793, l'établissement d'une ligne télégraphique de Paris au Nord, premier essai de cette invention nouvelle, un télégraphe fut placé sur la tour de l'église de Montmartre. On sait que la première nouvelle apportée par le télégraphe fut celle d'une victoire : « Dans la séance du 30 novembre 1794, dit M. Figuier dans son *Histoire des découvertes modernes*, Carnot apporta à la Convention la nouvelle, expédiée par le télégraphe, de la prise de Condé sur les Autrichiens. Aussitôt les applaudissements éclatèrent sur tous les bancs de l'assemblée. La Convention transmit immédiatement cette réponse : « L'armée du Nord a bien mérité de la patrie. »

En 1814, lors de la bataille de Paris, malgré les ordres de Napoléon, on n'avait exécuté à la butte Montmartre aucun des travaux nécessaires pour la mettre en état de défense. Elle ne fut attaquée que le soir du 30 mars. Toute la bataille se livra aux pieds des hauteurs de Romainville et de Belleville, et sur ces hauteurs mêmes. Deux des frères de l'empereur, placés aux fenêtres du *Château rouge*, y purent pendant toute la matinée s'assurer de la valeur héroïque des derniers défenseurs de notre nationalité expirante. A midi un quart, l'un d'eux, le roi Joseph, autorise Marmont à traiter avec l'ennemi; Marmont lui envoie un officier pour lui dire que rien n'est perdu. Mais l'officier arriva trop tard à Montmartre; il n'y trouva aucun des deux princes, qui s'éloignaient vers Saint-Cloud, et il ne put les atteindre qu'au milieu du bois de Boulogne. Ils refusèrent de rétrograder. On peut lire, dans l'histoire de M. Vaulabelle (t. I, p. 257), les détails de cet incident. Montmartre fut occupé le soir; et le lendemain matin, les habitants de la capitale purent voir soixante pièces de canon ennemies tournées vers leurs maisons.

L'année suivante on montra plus de prévoyance. On fortifia les hauteurs de Montmartre, on les garnit de canons. Mais la capitulation de Paris, livré presque sans combat, rendit ces travaux inutiles.

Montmartre, qui n'était autrefois qu'un petit village et se bornait à deux monastères, à une église et à quelques rustiques demeures, forme aujourd'hui un gros bourg dont la population dépasse 23,000 âmes. C'est, en quelque sorte, une ville qui jouit de tous les avantages de la cité; elle a un théâtre et des fontaines publiques; des rampes habilement ménagées conduisent au sommet; la chaussée des Martyrs est bordée d'établissements publics, restaurants, cafés, guinguettes qui, le dimanche et le lundi, présentent une animation extraordinaire; le *Grand Vainqueur*, l'*Ermitage*, l'*Elysée*, et plus loin le *Château Rouge* y font retentir leurs entraînants orchestres. Montmartre possède aussi un grand nombre d'établissements industriels. Aucun des environs de Paris n'a été plus fouillé pour l'extraction de la pierre ou du plâtre que la gigantesque butte Montmartre. Un poëte latin du XVIIe siècle fait la description de ces carrières encore exploitées aujourd'hui; on y a exécuté dans ces derniers temps de grands travaux de consolidation.

Montmartre est toujours le belvédère des Parisiens; de tous côtés, en effet, il présente d'admirables points de vue, et de nulle part on ne peut aussi bien saisir l'ensemble et les contours de l'immense cité qui s'étend à ses pieds. Mais la butte, envahie par les maisons, perd chaque jour de son originalité; les moulins disparaissent, et des trois qui existent aujourd'hui aucun ne fait plus de blé, farine, et bientôt ils auront disparu. Auprès du plus oriental de ces moulins et attenant à une pauvre maison on remarque un lourd obélisque sur la face méridionale duquel une inscription gravée nous apprend qu'il a été dressé pour servir d'alignement à la méridienne de Paris du côté du nord; son axe est à 2,931 toises 2 pieds de la face méridionale de l'Observatoire.

Le hameau de *Clignancourt*, situé sur le côté de la montagne qui fait face à Saint-Denis, fait partie de la commune de Montmartre; sa chaussée est envahie par les cabarets et les guinguettes.

BATIGNOLLES-MONCEAUX. — Les Batignolles-Monceaux, commune importante, ayant rang de ville, située en dehors des murs d'enceinte de Paris, entre la barrière de Courcelles et la barrière de Clichy, sur la grande route de Saint-Denis par Saint-Ouen, arrondissement et à 7 kilomètres au sud-ouest de Saint-Denis et à 4 de Notre-Dame. Population, 28,762 habitants.

Le lieu où s'élève la ville de Batignolles n'était en 1814 qu'une vaste plaine, peu productive, séparant Paris de Clichy-la-Garenne, et dans laquelle Blücher établit son camp; les alentours de la barrière de Clichy étaient seuls occupés par des guinguettes, des cabarets et des restaurants au milieu desquels l'établissement du *père la Thuille*, qui n'était alors qu'un modeste cabaret, jouissait déjà d'une réputation méritée; le lieu était d'ailleurs célèbre par la belle résistance que les gardes nationaux de Paris, commandés par le brave maréchal Moncey, avaient opposée aux alliés; et c'était encore dans la plaine des Batignolles qu'en 1814, les ducs d'Angoulême et de Berry avaient donné aux Parisiens le spectacle d'une petite guerre.

Rien, cependant, ne faisait présager la fortune réservée à cette ancienne annexe de la commune de Clichy-la-Garenne, lorsque tout à coup, vers 1824, l'esprit de spéculation se portant sur ce point, des habitations nombreuses commencèrent à s'élever, la plaine fut sillonnée de rues projetées, les terrains se couvrirent de maisons, et l'accroissement avait déjà été assez rapide en 1830 pour que le nouveau centre de population fût distrait de Clichy-la-Garenne et formât, sous le nom de Batignolles-Monceaux, une nouvelle commune. Depuis cette époque, l'accroissement des Batignolles tint réellement du prodige : sa population, en 1831, n'était que de 3,428 habitants; en 1835, elle était de 6,850; en 1842, elle montait à 14,073 habitants; et depuis elle a doublé, car le dernier recensement de 1851 la porte à 28,762 habitants. Les Batignolles-Monceaux ont aujourd'hui rang de ville. On y voit une église, deux chapelles de divers cultes, une mairie superbe, un théâtre, un abattoir; et les habitants jouissent d'un octroi proportionné au chiffre de leur population. Des rues larges, bien pavées, ornées d'amples trottoirs et splendidement éclairées au gaz; de hautes et élégantes maisons toutes construites en pierres de taille, de brillants magasins, tout annonce une ville de moderne création. Le site, du reste, n'a rien de bien attrayant; mais l'air y est vif et l'on y jouit de la vue de la butte Montmartre. Le rapprochement de cette commune du centre de Paris la fait principalement rechercher des petits rentiers et des employés d'administrations et de ministères, qui y viennent chercher des loyers moins chers, de l'air et un exercice forcé en allant et en sortant de leur bureau. Ce qui a fait dire assez plaisamment à un des historiens de Paris et de ses environs : « On ne demeure pas aux Batignolles, on y gîte. » Cependant, gardons-nous de croire, comme on l'a dit quelque part, que la population mâle émigre en masse, régulièrement tous les jours de six à six heures, et qu'alors les Batignolles-Monceaux ne sont plus que de vastes solitudes que traversent de loin en loin les femmes de ménage et quelques vieillards guettant un rayon de soleil, ce serait pousser trop loin l'hyperbole. Il y a aux Batignolles-Monceaux un grand nombre de tables d'hôte à bon marché, et, le dimanche, les cafés et les restaurants du voisinage de la barrière et de la grande rue présentent, par leur bruyante fréquentation, le même aspect que celui des autres barrières de Paris.

Il y a aux Batignolles une manufacture de bougies estimée, des tuileries, des briqueteries, des fabriques de savon, de papiers peints et de produits chimiques.

Les chemins de fer de Saint-Germain, Versailles (rive droite) et de Rouen traversent la nouvelle ville dans toute sa longueur sous un vaste tunnel qui se termine à la hauteur de la place de l'église.

Monceaux, *Monticellum*, était un hameau très-ancien dont il est question en 1363. C'était alors un fief qui appartenait à Guy de Monceaux, qui fut abbé de Saint-Denis. Il est célèbre par le parc dit des *Folies de Chartres*, nom que le peuple avait donné, avant la révolution, au château que Carmontel y avait construit pour le duc de Chartres (le père du roi Louis-Philippe), à cause des sommes énormes que ce prince y avait dépensées. Le parc magnifique, aujourd'hui renfermé dans l'enceinte du mur d'octroi de Paris, va être détruit et livré à la spéculation.

La barrière Monceaux est le rendez-vous favori des Auvergnats, des cochers et des charbonniers, qui fréquentent, les dimanches et les lundis, les *Barreaux rouges*, le *Soldat laboureur*, le *Hussard de la garde* ou les *Deux Charbonniers*.

Clichy. — Clichy-la-Garenne, *Clippiacum*, village de 6,433 habitants, situé dans une belle plaine entre la rive droite de la Seine et la route de Saint-Denis à Versailles, près du chemin de fer, à 7 kilomètres au sud-ouest de Saint-Denis, à 7 kilomètres de Notre-Dame et à 3 kilomètres de la barrière de Clichy, à laquelle il a donné son nom.

Clichy remonte à une très-haute antiquité. Nos rois de la première race y eurent un palais ou château qui paraît avoir été situé entre ce village et celui de Saint-Ouen. Le voisinage du bois de Boulogne, qui s'étendait alors jusque-là, y attira souvent les rois. Dagobert y séjourna et y fit frapper des monnaies. C'est à Clichy qu'il épousa, en 625, pour la répudier au même lieu quatre années après, la pieuse Gomatrude. Clotaire II y tint un concile, en 627; d'autres réunions du même genre y eurent lieu en 636 et 653. Le domaine de Clichy, après avoir été le séjour favori des rois de la première race, fut donné par Charles Martel à l'abbaye de Saint-Denis et devint un des fiefs de cette riche abbaye, mais plus tard il fut aliéné.

Le bienfaiteur des pauvres, le père des orphelins, l'illustre et modeste saint Vincent de Paul, était curé de Clichy, en 1612; c'est lui qui fit construire à ses frais l'église telle qu'elle est encore aujourd'hui. Grimod de la Reynière, fermier général, dont le souvenir vit dans le cœur des épicuriens et des gourmets, donna dans son château de Clichy quelques-uns des dîners si recherchés qui l'ont placé au rang des *princes de la table;* Crozat de Tugny, premier président au parlement, avait aussi à Clichy une belle maison de plaisance. De ces deux habitations l'une est détruite, l'autre est aujourd'hui occupée par l'institution de l'Assomption, dirigée par des ecclésiastiques. Le salon, dont les fresques représentent des attributs de chasse et de musique, sert aujourd'hui de parloir, et ces vastes fourneaux où s'élaboraient autrefois tant de merveilles culinaires, ne servent guère plus qu'à préparer la maigre et austère pitance des nouveaux hôtes de cet aimable logis aux joyeux souvenirs.

C'est à Clichy, qu'en 1795, 1796 et 1797, se rassemblaient les membres de la société royaliste, connue sous le nom de *club de Clichy*, qui joua un instant un rôle important sous le Directoire. Ils se dispersèrent après le 18 fructidor, quelques-uns furent même déportés.

Nous avons rapporté dans l'article précédent, qu'en 1815 la barrière de Clichy fut défendue par le maréchal Moncey à la tête des volontaires de la garde nationale. Le tableau si connu d'Horace Vernet a consacré ce souvenir; il a eu un autre effet tout différent : c'est de faire la fortune du *père la Thuille*, dont le modeste cabaret, aujourd'hui transformé en confortable établissement, figure dans ce tableau.

En 1831, Clichy, que saint Vincent de Paul avait édifié par ses vertus, fut le théâtre d'une petite révolution religieuse. Le curé, l'abbé Auzou, niant toute hiérarchie épiscopale, voulut lui aussi réformer l'Eglise : il célébrait l'office divin en langue vulgaire, ne reconnaissait que des prêtres et des curés; ces derniers devaient être élus par le peuple; les autres fonctions étaient électives ou temporaires. Il y eut, à propos de sa destitution, une petite émeute à Clichy, dont le dénoûment eut lieu à la police correctionnelle.

Clichy, dont la population se compose en grande partie de blanchisseuses, renferme de nombreux établissements industriels parmi lesquels nous citerons une importante fabrique de céruse; des fabriques de produits chimiques renommés, de colle forte, de vernis, de corde à boyau, de carton, de papier, de plomb de chasse et de plomb laminé.

Saint-Ouen. — Saint-Ouen, *Villa Sancti Audoeni*, joli village de 1,507 habitants, agréablement situé sur la rive droite de la Seine, à 4 kilomètres au sud-sud-ouest de Saint-Denis et à 8 kilomètres de Notre-Dame.

Saint-Ouen est un lieu très-ancien qui doit évidemment son nom, et peut-être son origine, au séjour qu'y fit le ministre de Dagobert et l'ami de saint Éloi; les rois de la première race paraissent aussi y avoir eu un manoir.

Mais la principale illustration historique de Saint-Ouen date du XIVe et du XVe siècle. Le roi Jean ayant, en 1351, fondé l'ordre militaire de l'Etoile, assigna pour y tenir les assemblées, la *Noble Maison* de Saint-Ouen. C'était un château dont l'origine remontait à 1285 et que plusieurs grands personnages, Charles de Valois, Philippe le Bel, etc., s'étaient plu à embellir. C'était à la Notre-Dame de la mi-août que les chevaliers de la *noble maison* (au nombre de cinq cents) se réunissaient à l'heure de prime, pour y rester tout le jour et le lendemain jusqu'après vêpres. La salle dans laquelle ils tenaient cette séance solennelle avait quarante mètres de long et vingt de largeur. Elle était flanquée aux quatre coins de quatre petites tours rondes qui servaient de cheminées et dont les tuyaux s'élevaient aussi haut que le clocher du village. L'ordre de l'Etoile fut aboli par Louis XI, qui le remplaça par celui de Saint-Michel, et, dès lors, le manoir de la *noble maison* fut complétement abandonné. Louis XI finit même par le donner, en 1482, aux moines de l'abbaye de Saint-Denis afin qu'ils priassent Dieu pour la conservation de sa personne.

Charles VI avait séjourné à la *noble maison;* sa femme, la reine Isabelle de Bavière, avait fait construire dans la même rue et vis-à-vis l'*hôtel des bergeries de la reine*, qu'elle légua plus tard aux moines de Gonesse. Saint-Ouen posséda dans la suite d'autres châteaux; tel fut celui de M. de Boisfranc, bâti en 1660 et acheté en 1745 par madame de Pompadour, qui y fit de nombreux embellissements, et dans lequel Louis XVIII séjourna le 2 mai 1814, la veille de sa rentrée dans Paris. C'est de cet endroit qu'il signa sa fameuse déclaration préliminaire de la charte constitutionnelle. En 1816, il fit l'acquisition de ce château, qui fut entièrement démoli et reconstruit avec magnificence pour madame du Cayla, dont il devint la propriété. M. Ternaux possédait à Saint Ouen une maison de campagne remarquable par sa construction, ses points de vue et ses jolis jardins baignés par la Seine; c'est là qu'il éleva le premier troupeau de chèvres du Thibet introduit en France et qu'il perfectionna la fabrique de châles auxquels il a laissé son nom.

Saint-Ouen possède, depuis 1830, un port qui communique avec la Seine par une écluse de soixante mètres de longueur sur douze de largeur; de vastes bassins, des quais spacieux bordés de nombreux magasins et hangars, offrent aux marchandises un abri momentané jusqu'à ce qu'on les dirige sur Paris par le canal Saint-Denis et de la Villette.

Saint-Ouen est un village paisible. On y voit une importante glacière et de belles maisons de campagne. Les îles voisines sont le but des promenades des Parisiens et des excursions nautiques des canotiers.

Asnières. — Asnières, *Asinariæ, Asneriæ in Garenna*, joli village peuplé de 1,185 habitants, agréablement situé sur la rive gauche de la Seine, à 8 kilomètres au sud-ouest de Saint-Denis et à 7 kilomètres de Notre-Dame.

Asnières doit son nom aux animaux que son territoire élevait en grand nombre il y a quelques siècles, ou, selon

d'autres historiens, à un gué ou à un bac sur lequel les ânes chargés de matériaux passaient la Seine lors de la construction de l'abbaye. Il paraît qu'au XIIIe siècle les rois de France y eurent une maison de plaisance. Au XVIIIe siècle Asnières vit s'élever un château qu'entoura bientôt un parc magnifique. C'était à M. Voyer d'Argenson qu'appartenait cette belle habitation, il y réunissait quelquefois et la cour et la ville. Aujourd'hui le parc et le château d'Asnières ont une autre destination; ce lieu est, pendant la belle saison, le rendez-vous d'une joyeuse jeunesse qui y vient se livrer à tout l'entrain de la danse et des plaisirs. Asnières et ses îles sont l'*ultima Thule* du canotier parisien; qu'il soit simple matelot ou qu'il ait justifié par son audace, par sa vigueur, par son sang-froid dans les dangers, son grade de chef d'équipe, il lance sa barque dans la direction d'Asnières : aussi y voit-on sur le quai un grand nombre de restaurants de tout étage, des guinguettes et des bals publics. Rien de plus gai que la physionomie et le mouvement de ce petit port, le soir, lorsque l'heure du repas et les parfums de la matelote et de la friture rappellent la flottille de promeneurs au rivage. Asnières a vu naître une industrie très-prospère aujourd'hui, c'est celle des constructeurs de barques; il est sorti des chantiers d'Asnières, et plus particulièrement de celui de M. Picot, plus d'un chef-d'œuvre en ce genre.

Il y a chaque année à Asnières des régates fort suivies, qui attirent une grande affluence de curieux.

Neuilly. — Neuilly-sur-Seine, *Portus Luliaco, Luliacum, Nucaliatum Parisiorum*, grande commune de 15,897 habitants, ayant pour annexes les Thernes et Sablonville, située à 8 kilomètres au sud-ouest de Saint-Denis et à 8 kilomètres de Notre-Dame.

Neuilly n'était originairement qu'un annexe de Villiers-la-Garenne et ce ne fut longtemps qu'un lieu d'abordage pour les bateaux, vis-à-vis du chemin de Nanterre. Il doit son importance au pont qui y fut établi au commencement du XVIIe siècle; voici à quelle occasion : Henri IV revenait de Saint-Germain avec la reine sa femme; on passait alors la Seine en cet endroit sur un bac, mais les chevaux, qu'on avait oublié de faire boire, se précipitèrent dans l'eau et entraînèrent la voiture; le roi et la reine auraient péri sans le dévouement de MM. de l'Isle-Rouhot et Chastaigneraie, qui se jetèrent à l'eau, retirèrent le roi, qui, se voyant hors de danger, se rejeta dans la rivière pour aider à sauver la reine. Cette princesse avait bu un peu d'eau; ce qui fit dire à la marquise de Verneuil, alors maîtresse en titre de Henri IV, laquelle était absente : « Ah! si j'avais été là! comme j'aurais crié : *La reine boit!* » La révolution que cet accident causa au roi le guérit à l'instant d'un mal de dents très-violent; aussi aimait-il à rappeler cette guérison, disant qu'il n'avait jamais trouvé de meilleur remède pour pareil mal. Cet événement donna l'idée de construire un pont en cet endroit, ce pont ne dura que trente-cinq ans. Il fallut le reconstruire en partie sous Louis XIII. Un nouveau pont, placé un peu plus haut, dans l'alignement de la grande allée des Tuileries, fut construit sous Louis XV et inauguré en 1772; c'est celui que nous voyons aujourd'hui. Ce pont, le premier sans courbure elliptique qui ait été construit en France, est un chef-d'œuvre de hardiesse, de solidité et d'élégance; il est dû à l'architecte Perronnet.

Le pont de Neuilly, la belle avenue qui le reliait aux Champs-Élysées, aux Tuileries, donnèrent bientôt au village une importance qui s'est accrue par l'établissement d'un grand nombre de maisons de campagne au nombre desquelles nous citerons celles de Saint-James et de Sainte-Foy. Le château de Neuilly, résidence favorite du roi Louis-Philippe, et dont ce prince s'était plu à embellir et à augmenter le parc déjà fort beau, est aujourd'hui livré à la spéculation; il avait été aussi pour beaucoup dans les rapides accroissements de la commune de Neuilly dans ces dernières années. Il comprenait l'ancien domaine de Sainte-Foy, celui de Villiers et une partie de l'ancienne petite commune de ce nom.

Neuilly comprend dans sa circonscription communale, outre l'ancien château royal de Neuilly, le Vieux-Villiers, Longchamps, Bagatelle, Madrid, Saint-James, partie du bois de Boulogne, Sablonville et les Thernes.

Sablonville, qui bientôt pourra être érigé en commune, n'était dans l'origine qu'une vaste plaine, témoin la chanson :

Si j'avais une cave pleine
De ces vins vieux que nous sablons
Grande au moins comme la plaine
De Saint-Denis ou des Sablons...

La cour s'y rendait alors annuellement en grande pompe et habit de gala pour y passer la revue des gardes françaises.

Quant aux *Thernes*, qui touchent à Paris par la barrière du Roule, leur population se compose de cultivateurs, d'industriels et de petits rentiers. On y trouve quelques guinguettes renommées : au *Grand saint Fiacre*, au *Rendez-vous des amis*, aux *Vendanges d'Argenteuil*, etc.

Courbevoie. — Courbevoie, *Curvavia*, village de 4,362 habitants sans la garnison, qui est d'environ 1,800 hommes; situé à 12 kilomètres au sud-ouest de Saint-Denis et à 9 kilomètres de Notre-Dame, station du chemin de fer de Paris à Versailles (rive droite).

Courbevoie ne fut pendant longtemps qu'un hameau dépendant de la commune de Colombes, dont deux titres de 1209 constatent l'existence sous le nom de *Curva via*, et n'a pris d'importance réelle que depuis la construction des vastes casernes que Louis XV fit bâtir pour y loger les gardes suisses. Ces casernes sont le seul monument de ce village, qui ne présente par conséquent rien de bien intéressant. Mais on y voit un grand nombre de jolies maisons de campagne, auxquelles il ne manque absolument que le voisinage d'un bois. Ce village est bâti en amphithéâtre sur une colline que domine de ses vastes constructions la belle caserne, tandis qu'à ses pieds la Seine forme des îles verdoyantes du plus pittoresque aspect.

Puteaux. — Puteaux, *Puteoli*, village de 4,346 habitants, situé sur la rive gauche de la Seine, à la descente d'une colline qui fait face à celle de Suresnes, à 12 kilomètres au sud-ouest de Saint-Denis et 11 kilomètres de Notre-Dame; station du chemin de fer de Versailles (rive droite).

Puteaux fut longtemps une annexe de la commune de Nanterre. L'agrément de son site au pied d'une colline et sur le bord du fleuve, et près d'une île verdoyante, y attira bientôt les Parisiens, qui y bâtirent des maisons de campagne; on citait parmi les plus remarquables : celles de la duchesse de Guiche et du duc de Grammont. Aujourd'hui on y admire celle de M. de Rothschild. Mais c'est surtout depuis une trentaine d'années que le village a pris une grande extension; le voisinage de la Seine y a fait établir de nombreuses fabriques et usines qui ont triplé sa population primitive; il y a des fabriques d'indiennes, des teintureries, une filature de laine, une fabrique de produits chimiques et de blanc de céruse, etc., etc.

La plus grande partie du territoire abonde en vignes, le reste est cultivé en légumes; tels que pois, haricots, asperges, etc., on y voit aussi quantité de rosiers, dont les habitants vendent les fleurs aux parfumeurs de Paris.

Suresnes. — Suresnes, *Surisnæ*, village de 1,973 habitants et, en y comprenant la garnison du Mont-Valérien, de 3,175 habitants; agréablement bâti sur la rive gauche de la Seine, au pied du Mont-Valérien, à 14 kilom. au sud-ouest de Saint-Denis et à 10 kilom. de Notre-Dame.

Ce village est très-ancien, il en est question dès l'année 918; il appartenait alors à Charles le Simple, qui en fit cadeau à Robert, comte de Paris et abbé de Saint-Germain-des-Prés. Dans le XIIIe siècle, le nom latin du village était écrit tantôt *Sorenæ*, et tantôt *Serenæ*.

Voici à quelle occasion, selon l'abbé Lebœuf, Suresnes commença à devenir une paroisse séparée de Nanterre, dont il fut longtemps une annexe : « Saint Loufroy, abbé du diocèse d'Évreux, dans le VIIIe siècle, y mourut en 738. Les moines de son abbaye s'étant réfugiés à Paris avec le corps de leur saint abbé à cause de la crainte des

Normands, s'en retournèrent lorsque la paix fut faite avec eux; mais les religieux de Saint-Germain, chez qui ils avaient caché ces reliques, ne voulurent point les rendre et se contentèrent de leur laisser emporter un bras. La terre de Suresnes ayant été donnée alors à la même abbaye de Saint-Germain-des-Prés, comme pour suppléer aux terres de l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, dont elle avait espéré jouir, on songea à y bâtir une église et à y ériger une cure. Ainsi ce fut alors, c'est-à-dire depuis l'an 918, que les hameaux de Puteaux et de Suresnes furent démembrés de Nanterre, chef-lieu de toute la péninsule. L'église fut dédiée sous le titre de Saint-Leufroy, dont l'abbaye possédait le corps, et dont on détacha sans doute quelques particules pour la cérémonie. Il n'y a pas d'apparence qu'il y eût une église en ce lieu avant le transport de ce saint corps à Paris, et avant la donation de Suresnes au monastère qui possédait cette relique. L'église de Saint-Leufroy de Suresnes reçut encore par deux fois des reliques de son saint patron. En 1222, lorsque le corps fut transféré de la vieille châsse dans une nouvelle, l'abbé de Saint-Germain en fit tirer une côte, qu'il donna à la même paroisse; et, derechef, en 1508, les anciennes reliques ayant été perdues ou brûlées dans le temps des guerres de religion, le clergé du lieu vint recevoir à Paris un petit os de la jambe du même saint, que les habitants promirent de rapporter à l'abbaye, en temps de guerre ou d'autres dangers. » Suresnes fut très-souvent ravagé, en effet, pendant les guerres du XVIe siècle. Quelques ligueurs s'étant réfugiés dans l'église, les troupes royales y mirent le feu : on montre encore les traces de cet incendie.

En 1593, une conférence célèbre y fut tenue pour déterminer Henri IV à changer de religion : on y prépara des logements pour les députés de la Ligue et ceux du roi. On tira au sort les divers quartiers, et il arriva que celui où était l'église échut aux catholiques; ce qui parut de bon augure pour le résultat des conférences. L'événement justifia ces pressentiments.

C'est au XVIIIe siècle qu'on institua à Suresnes un couronnement de rosière, institution qui s'est maintenue jusqu'à notre temps.

Le vin de Suresnes est depuis longtemps fameux par son acidité, il a pourtant joui autrefois d'une réputation toute contraire. Le roi Louis VII n'avait rien de mieux à offrir au roi Henri II d'Angleterre, ainsi qu'aux moines qui gardaient le tombeau de Thomas Becket, de Cantorbéry, que plusieurs quartauts de vin de Suresnes. Un poëte latin du XVIIe siècle l'a célébré en vers pompeux, il l'a mis sur la même ligne que les vins d'Orléans, et en 1725 des thèses publiques furent soutenues par des docteurs de la Faculté de Paris pour démontrer que ce vin l'emportait en qualité sur les meilleurs crus de Bourgogne et de Champagne. Notre goût est-il devenu plus délicat? ou bien, supposition plus vraisemblable, le mode de culture a-t-il changé? On reproche, en effet, aux habitants de Suresnes de vendanger avant que le raisin soit arrivé à son entière maturité. Cette circonstance suffit, sans doute, pour expliquer et l'ancienne gloire du vin de Suresnes et son impopularité actuelle.

Le mont Valérien. — Le mont Valérien ou Calvaire, aujourd'hui couronné par un fort, était, dès le XVe siècle, un lieu de pèlerinage très-fréquenté. On y avait élevé trois grandes croix qui rappelaient le Calvaire. Au XVIIe siècle, on y bâtit une église de la Sainte-Croix et un couvent. Le cardinal de Richelieu favorisa la nouvelle institution. Mais, en 1663, les prêtres de ce couvent en ayant vendu la propriété aux jacobins de Paris, le chapitre de Notre-Dame refusa de ratifier le marché et y installa d'autres prêtres. Il en résulta un conflit et même un combat, auquel prirent part les paysans des environs; les jacobins restèrent maîtres de la place. Il fallut, pour décider la question, un arrêt du parlement, qui restitua le couvent et ses biens aux premiers possesseurs. Le Calvaire attirait jadis un grand concours de pèlerins pendant la semaine sainte.

La vue dont on jouit du haut du Calvaire est une des plus belles des environs de Paris. Bernardin de Saint-Pierre nous a conservé le récit d'une promenade qu'il y fit avec Jean-Jacques Rousseau : celui-ci était né protestant, tous deux étaient philosophes; cependant le recueillement de la foule rassemblée dans la chapelle les émut : « Jean-Jacques, dit Bernardin de Saint-Pierre, me dit avec attendrissement : Maintenant j'éprouve ce qui est dit dans l'Evangile : *Quand plusieurs d'entre vous seront rassemblés en mon nom, je me trouverai parmi eux...* Il y a ici un sentiment de paix et de bonheur qui pénètre l'âme. — Je lui répondis : Si Fénelon vivait, vous seriez catholique. » Il me repartit, hors de lui et les larmes aux yeux : « Oh! si Fénelon vivait, je chercherais à être son laquais pour mériter de devenir son valet de chambre... Nous nous promenâmes quelque temps dans le cloître et dans les jardins. On y jouit d'une vue immense. Paris élevait au loin ses tours couvertes de lumière, et semblait couronner ce vaste paysage; ce spectacle contrastait avec de grands nuages plombés qui se succédaient à l'ouest et semblaient remplir la vallée. Comme nous marchions en silence, en considérant ce spectacle, Rousseau me dit : Je viendrai cet été méditer ici. »

Les bâtiments du couvent subsistèrent longtemps après sa suppression par l'Assemblée constituante. Mais Napoléon ayant appris que des ecclésiastiques y tenaient de nuit des conciliabules, il crut y voir une conspiration, fit saisir, une nuit, ceux qui étaient réunis dans le couvent, dont il ordonna la démolition immédiate, et y fit construire une caserne, qui était presque terminée lorsque arrivèrent les événements de 1814. Ces bâtiments furent alors donnés aux Pères de la foi.

Sous la restauration le mont Valérien fut rendu à sa pieuse destination : les trois croix furent relevées, on reconstruisit l'église et la maison conventuelle. Les Parisiens accoururent de nouveau au pieux pèlerinage pendant la semaine sainte; mais, à la suite de la révolution de 1830, les jésuites furent expulsés et le couvent fut encore détruit. Aujourd'hui le mont Valérien a été converti en une formidable forteresse qui commande tous les alentours; on y a construit de vastes casernes, des casemates à l'abri des bombes et de beaux logements pour les officiers : la garnison y est, en temps ordinaire, de douze ou quinze cents hommes.

Nanterre. — Nanterre, *Nemetodurum*, *Nannetodorum*, bourg de 2,770 habitants, situé à 16 kilomètres au sud-ouest de Saint-Denis et à 12 kilomètres de Notre-Dame; station du chemin de fer de Saint-Germain.

Nanterre existait dès le Ve siècle sous le nom de *Nemetodurum*. « Saint Germain y passant, dit l'abbé Lebœuf, y discerna la fille de Sévère, habitant de ce lieu. Il la fit approcher, la mena à l'église, où il récita les prières de nones et de vêpres, et le lendemain il lui fit déclarer, ainsi qu'elle le lui avait promis la veille, qu'elle désirait embrasser l'institut des vierges chrétiennes; il l'affermit dans cette résolution, et lui donna une pièce de cuivre où était gravée la figure de la croix, lui disant de la porter à son cou au lieu de ces colliers que les jeunes filles mondaines portaient. » Cette jeune fille était sainte Geneviève. Parmi les historiens, les uns la font naître d'un seigneur qu'on représente comme fort riche et possédant sept ou huit villages; selon d'autres, c'était une simple bergère : cette seconde tradition plus attrayante a prévalu. Depuis son entrevue avec saint Germain, Geneviève vécut pieusement, et il se fit tant de miracles sur son tombeau, qu'elle fut presque aussitôt canonisée. Elle devint la patronne de Paris.

Nanterre appartenait, au XIIe siècle, à l'église de Sainte-Geneviève de Paris.

Il y a encore à Nanterre une chapelle de Sainte-Geneviève, bâtie, dit-on, au VIe siècle, à la place où était la maison des père et mère de la sainte. Leur puits, qui s'est conservé, fut longtemps l'objet d'une dévotion particulière; les pèlerins en tiraient de l'eau, dont ils s'abreuvaient à longs traits; ils attribuaient à cette eau toutes sortes de vertus surnaturelles. Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, y vint faire ses dévotions;

et le roi Louis XIII, cinq ans après, fuyant une maladie, qui cessa par l'intercession de la vierge de Nanterre, y vint en pelerinage en 1630. La chapelle a été détruite: mais le puits reste encore; à côté est placé un seau, toujours rempli, et un verre, plus un tronc pour recevoir les offrandes.

Nanterre était autrefois un bourg fortifié, entouré de murs flanqués de tours qui ont été remplacés par des promenades agréables. Les rois de France y avaient une résidence au VIe siècle. En 591, Clotaire II, âgé de sept ans, et fils du roi Chilpéric, y fut baptisé. Gontrand, roi de Bourgogne, oncle du jeune prince, fut son parrain. En 1346, les Anglais, qui venaient de s'emparer de Saint-Germain et de le brûler, prirent aussi Nanterre, et lui firent éprouver le même sort.

En 1411, les Anglais, réunis aux Armagnacs, prirent une seconde fois Nanterre, et signalèrent cette nouvelle apparition par de nouveaux excès. Le journal de Charles VI rapporte qu'ils pendaient les uns, noyaient les autres, et exigeaient de tous ces malheureux habitants des rançons bien au delà de ce qu'ils avaient de bien.

En 1815, il y eut à Nanterre un engagement entre les Prussiens et les Français : un bataillon prussien y fut détruit. Le lendemain, les Anglais occupèrent et pillèrent le village, abandonné par les troupes françaises, qui s'étaient repliées sur Paris.

Nanterre est aujourd'hui assez bien bâti, dans une grande plaine, à peu de distance de la Seine, sur la grande route de Rouen. On y voit de belles maisons de campagne et quelques grands établissements industriels. Son abattoir à porcs livre annuellement à Paris pour plus de quatre millions de charcuterie. Ses gâteaux jouissent depuis plusieurs siècles d'une juste renommée auprès des jeunes Parisiens.

Nanterre a sa rosière: et son couronnement attire dans le bourg une grande affluence et donne lieu à une cérémonie religieuse qui est accompagnée d'une procession à la chapelle de Sainte-Geneviève, située, en plein champ, entre Nanterre et Chatou.

Boulogne. — Boulogne-sur-Seine, *Bononia parva*, beau et grand village au sud-ouest de Saint-Denis et à 9 kilomètres de Paris.

Ce village se composait, au XIVe siècle, de quelques maisons groupées autour de Notre-Dame-de-Boulogne, ainsi nommée par des Parisiens qui, ayant fait un pèlerinage à Notre-Dame-de-Boulogne-sur-Mer, entreprirent de construire sous cette invocation une église dans le voisinage de Paris. Cette église, exactement semblable, dit-on, à celle qu'ils venaient de visiter, fut achevée en 1348, et agrandie dans le siècle suivant. Le village avait d'abord le nom de *Menus-lez-Saint-Cloud;* mais le nom de Boulogne-sur-Seine a prévalu, et s'est étendu au bois qui l'avoisine. Le village est percé d'une longue rue, bien bâtie, qui mène, de la porte du bois, au pont de Saint-Cloud. L'avenue de Boulogne forme principalement un beau boulevard; on y voit un grand nombre de maisons de campagne, qui ont pour principal agrément le double voisinage de la Seine et du bois. La population, qui jouit en général d'une certaine aisance, se compose, en grande partie, de blanchisseurs et de blanchisseuses, on n'y compte pas moins de quatre cents propriétaires de buanderie. Le bois de Boulogne était autrefois beaucoup plus vaste, il couvrait tout le territoire qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de Plaine des Sablons; il était désigné sous la dénomination de forêt de Rouvray, *Roveritum*. Ce nom, que l'on rencontre fréquemment dans les anciens titres, désignait un lieu planté en chênes et en taillis de chêne. Les rois de France y vinrent souvent se livrer au plaisir de la chasse; et il était redouté des Parisiens, à cause de ses voleurs, qui détroussaient les passants.

Isabelle de France, sœur de saint Louis, y fonda, au XIIIe siècle, le monastère de *Longchamps*, dont les religieuses suivaient la règle de saint François. Le roi François Ier établit à l'extrémité du bois, et dans le voisinage de l'abbaye, son château de *Madrid*, qui fut détruit par l'ordre de Louis XVI, parce qu'il tombait en ruine. Le comte d'Artois, depuis Charles X, fit élever dans les premières années du règne de Louis XVI, la petite maison de *Bagatelle*, détruite pendant la révolution. Enfin le comte de Saint-James fit établir sur la lisière du bois une belle maison d'habitation que l'on désigne sous le nom de *Folies Saint-James*. Telles sont les habitations qui ont laissé leurs noms à certaines parties du bois de Boulogne actuel.

L'abbaye de Longchamps a légué son nom à l'une des coutumes parisiennes les plus bizarres : nous voulons parler de Longchamps. Il en reste encore une grange qui appartenait jadis aux dépendances du monastère, quelques débris de murailles et un moulin à vent. « Avant la révolution de 1789, dit M. Baume, dans sa notice sur Boulogne, tous les ans, les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte, la cour et les personnages les plus distingués se rendaient à l'église de cette abbaye. La foule y était attirée par les chants harmonieux, plaintifs et touchants que les religieuses faisaient entendre à Ténèbres, pendant ces trois jours consacrés par la religion à la douleur. Dans le principe, la piété et l'esprit de pénitence y conduisaient quelques personnes; puis les chants remarquables des Filles de l'Humilité de la Vierge y amenèrent des curieux; la mode s'en mêla, et on vint à Longchamps comme on va aux Champs-Élysées ou à l'Opéra. Cette coutume d'aller à Longchamps s'est perpétuée jusqu'à nous; seulement les pèlerins et les pèlerines restent à mi-route, et beaucoup ignorent où se trouve réellement Longchamps et pourquoi on va à Longchamps : tout ce qu'ils savent, c'est qu'on y va souvent à grands frais, toujours en grande toilette, pour voir et plus encore pour se faire voir. Ainsi tout dégénère. »

Une partie des terres de l'ancienne abbaye, comprise entre le bois et la Seine, sert maintenant de *turf* au *sport de Longchamps*.

Le bois de Boulogne, horriblement dévasté en 1815 par les Anglais qui y campèrent, vient d'être concédé à la ville de Paris, qui y a fait faire de grands embellissements. Ce n'est d'ailleurs plus un bois, c'est une promenade, un parc auquel on arrive par la nouvelle avenue de l'Impératrice; rien n'y manque, allées tournantes, points de vue, rivière, cascade, chalets, et surtout la poussière; bien des gens regrettent le temps où il n'était pas encore embelli par l'administration municipale ni mutilé par les fortifications.

Auteuil. — Auteuil, *Altogilum; Altolium*, grand et beau village de 4,274 habitants, situé à 7 kilomètres de Notre-Dame, à 13 kilomètres au sud-ouest de Saint-Denis, et à l'entrée du bois de Boulogne, sur une colline qui borde la rive droite de la Seine. Les vignes d'Auteuil disputaient à celles de Bagneux et de Suresnes la première place autrefois auprès des gourmets du moyen âge. Le vin que les chanoines de Sainte-Geneviève en tiraient était si bon qu'il était réputé *vin à l'évêque*. Le village est ancien; il en est question dès l'année 1160. Le portail de son église et la tour datent du XIIe siècle. La beauté du site, sa proximité de Paris, y ont de tout temps attiré les Parisiens. Auteuil s'est principalement accru par une agglomération continue de belles maisons de campagne, et aujourd'hui ce village ne nous rappelle que des souvenirs tout littéraires :

> Ah! que de fois j'errai dans tes douces retraites,
> Auteuil, lieu favori, lieu saint pour les poètes,

a dit Joseph Chénier dans sa belle pièce intitulée *la Promenade*. Le séjour de Molière et de Boileau y attira leurs amis la Fontaine et Racine, qui se sépara trop vite de Molière son bienfaiteur. Il n'est personne qui ne connaisse la tradition plus ou moins authentique de ces soupers d'Auteuil, et l'histoire de cette fête qui faillit se terminer par le suicide de Chapelle, de Boileau et de la Fontaine, si Molière, qui heureusement ne buvait que du lait, n'était accouru pour les réconcilier avec la vie. Nous devons dire que cette anecdote, quoique démentie par Voltaire, est attestée par Racine le fils, très-bien

placé pour être instruit des faits, et qui pouvait en avoir entendu le récit de la bouche même des acteurs de cette tragi-comédie. Boileau quitta Auteuil dans les derniers temps de sa vie et se retira à Paris.

Plus tard, madame Helvétius et Cabanis y réunirent un grand nombre d'hommes distingués par leur talent et par leur caractère. Franklin avait paru dans cette maison avant la révolution, et son souvenir y vivait toujours respecté. On sait que ces réunions étaient un foyer d'insurrection contre l'Empire, le centre des *idéologues*, dont Napoléon ne parlait jamais qu'avec amertume, et parmi lesquels il faut compter, outre Cabanis, Destutt de Tracy, Volney, Garat, Ginguené, Fauriel, et quelques autres.

D'Aguesseau, Nicolaï, Boufflers, Condillac, d'Holbach, Turgot et l'abbé Morellet, se fixaient aussi à Auteuil pendant la belle saison; leur salon, leur jardin réunissaient alors l'élite de la société parisienne.

Auteuil n'a pas dégénéré de nos jours, il a couvert de ses ombrages plus d'une célébrité contemporaine. Rien n'est plus charmant que ce village au printemps; ses maisons régulières et élégantes prennent un air de fête; les grilles, les portes à claire-voie laissent apercevoir de charmantes habitations, où tout respire le calme et l'aisance, des bancs de gazon, des berceaux de chèvrefeuille. La grande rue est sillonnée de brillants équipages et de nombreux promeneurs qui vont gagner le bois de Boulogne. Mais, l'hiver, le village perd toute sa fastueuse population, et il offre le triste contaste du silence et d'une solitude relative. Auteuil a plusieurs maisons de santé, un établissement hydrothérapique, de nombreux pensionnats de demoiselles et de garçons, à la tête desquels nous placerons le bel établissement religieux de Saint-Daniel. Les promeneurs y trouvent aussi de nombreux cafés, des restaurants et des guinguettes. La mare d'Auteuil, située à l'entrée du bois de Boulogne, et qui sous la Restauration avait la même vogue qu'a aujourd'hui le lac d'Enghien, a été violemment séparée du village par le passage de l'enceinte continue, et l'on a mutilé les ombrages qui lui prêtaient tant de charmes.

Billancourt et le *Point-du-Jour* sont deux annexes de la commune d'Auteuil. Une pompe à feu fournit de l'eau de Seine à Auteuil, au Point-du-Jour, à Boulogne, à sa rivière, à son lac, et à Passy; elle en transporte également, par le pont de Grenelle, à Grenelle, à Vaugirard et à Issy. Un petit chemin de fer, qui part de la gare de la rue Saint-Lazare, dessert spécialement Auteuil et les communes voisines du bois de Boulogne.

Passy. — Passy, Passy-lès-Paris, *Paciacum*, grand et beau bourg situé en amphithéâtre sur la pente d'une colline, sur la rive droite de la Seine, à 12 kilomètres au sud-ouest de Saint-Denis, et peuplé de 11,431 habitants. Passy doit son origine à une habitation que possédaient jadis les rois de France; il en est question dans un règlement de Philippe le Bel, daté de juillet 1312. Ce ne fut longtemps qu'un hameau dépendant de la commune d'Auteuil; et c'est en 1672 qu'il fut érigé en paroisse par Monseigneur de Harlay, archevêque de Paris. La nouvelle paroisse prit un rapide accroissement à cause de sa belle disposition et de sa proximité de la capitale. D'ailleurs elle possédait des eaux minérales dont on vantait l'efficacité, bientôt tout le monde voulut avoir un pied-à-terre à Passy. Les moines barnabites vinrent s'y établir, et leur communauté devint bientôt très-florissante. Ils avaient pour rivaux les minimes et les *bons hommes* de Chaillot, qui ont donné leur nom à la barrière qui avoisine Passy; une autre barrière, plus modeste dans son architecture, et qui touche à celle-ci, c'est la barrière Franklin : elle fut ouverte à l'époque où le héros de la liberté américaine demeurait dans ce village.

Le fermier général la Popelinière eut une maison de campagne à Passy, il s'y fit estimer par ses bienfaits; tous les ans, le 25 mars, jour de la fête patronale, il mariait six pauvres filles du village, leur donnait un vêtement uniforme, un joli trousseau et une dot de cinq cents livres. Aujourd'hui, le quartier de Boulainvilliers s'élève sur l'emplacement de cette maison de campagne. Passy fut cruellement dévasté en 1815 par les Prussiens et les Anglais, qui, par deux fois, pillèrent et ravagèrent les maisons de ce malheureux village. Cette commune tend à s'agrandir de jour en jour, l'air pur qu'on y respire et le voisinage du bois de Boulogne y attirent, durant la belle saison, une foule de promeneurs parisiens. Passy a de tout temps offert un asile à ceux qui fuyaient le bruit et les chagrins de la ville. Le financier Bertin, mesdames Contat, Raucourt, Vestris, Guimard; le marquis de Bièvre, Piron, Marmontel, Collé, Dugazon, Préville, Dazincourt, André Chénier, Picard, Hoffmann, Renouard, Monteil, Droz, Jules Janin, le vaudevilliste Brazier et le chimiste Orfila, etc., etc., etc., y séjournèrent, et celui qui, par ses chansons, sut *consoler son pays malheureux!* notre Béranger, y cache toujours aussi modestement sa grande célébrité. Parmi les dépendances de Passy, nous ne devons pas oublier *la Muette*, rendez-vous de chasse, dont la duchesse de Berry, fille du régent, fit, en 1716, une *petite maison*. Louis XVI y passa les premiers mois qui suivirent son avénement au trône; et, le 14 juillet 1790, fête de la fédération, la commune de Paris y fit célébrer un banquet qui réunit vingt-cinq mille citoyens. La Muette est aujourd'hui une propriété particulière. Le *Ranelagh*, dont les fêtes sont très-suivies pendant la belle saison, est aussi une dépendance de Passy.

II. — ARRONDISSEMENT DE SCEAUX.

Sceaux (lat. 48° 46′ 39″, long. 0° 2′ 25″ O.). — Sceaux, *Cellæ*, jolie petite ville de 20,35 habitants, chef-lieu du 2e arrondissement communal et d'un canton, et située à 12 kilomètres au sud de Notre-Dame.

Cette petite ville était, au XIIe siècle, un hameau dont le nom latin était *Cellæ* (cabanes, cellules); de là son nom français, *Ceaux* ou *Sceaux*. On y apporta de Palestine, en 1214, les reliques d'un croisé, saint Mamès, martyrisé en Cappadoce par les infidèles; ces reliques avaient la vertu de guérir la colique, ce qui leur valut de nombreux visiteurs et augmenta l'importance de la bourgade. La terre de Sceaux fut achetée à la fin du XVIe siècle par M. de Gesvres, qui y bâtit un château. Mais le premier possesseur illustre de ce domaine fut Colbert, qui l'acheta en 1670 des héritiers du duc de Tresmes. Colbert fit démolir l'ancien château, qu'il remplaça par un édifice magnifique; Lebrun le décora de peintures, le Nôtre dessina les jardins, Girardon et Puget les peuplèrent de statues. Le grand ministre y séjourna souvent; il se plaisait à y réunir les gens de lettres et les savants. Le roi lui-même y vint deux fois, et Colbert lui offrit des fêtes splendides. Le château passa ensuite au fils de Colbert, le marquis de Seignelay, et en 1700 à l'un des enfants de madame de Montespan et de Louis XIV, le duc du Maine. La duchesse du Maine, qui y passa sa vie et y tint une petite cour, partagée entre des amusements singuliers et le goût de l'intrigue, fit de son château le foyer d'une conspiration contre le régent, qui fit enfermer, pendant une année, la duchesse et son infortuné mari. Elle revint ensuite à Sceaux et reprit le cours de ses amusements ordinaires. Mais le duc du Maine, qui n'était pour rien dans la conspiration dont il avait été victime, eut grand'peine à pardonner à sa femme de l'avoir ainsi compromis dans des entreprises auxquelles se refusait sa paisible nature; il ne revint à Sceaux que longtemps après.

Sceaux devint, sous la duchesse du Maine, le théâtre de fêtes perpétuelles, où la galanterie et le bel esprit rivalisaient d'efforts pour désennuyer la petite princesse. Nous avons peine à comprendre aujourd'hui le sens et surtout l'agrément de ces laborieux amusements, qui faisaient l'occupation la plus sérieuse de M. de Malezieux et de quelques autres hommes de mérite attachés à la duchesse. On y faisait des anagrammes, on y composait de petits vers, on y jouait aux bergeries; aussi quelques esprits solides, qui s'égarèrent un temps dans cette petite cour, l'appelaient les *galères du bel esprit*. C'était chaque jour quelque invention nouvelle; on inventait l'*ordre de*

la Mouche à miel, en l'honneur de la duchesse. Chacun des membres de cet ordre devait porter un ruban citron, et jurer, *par le mont Hymette*, fidélité aux règlements et statuts, qu'on rédigea avec gravité. Un autre jour, on jouait au moyen âge, tel qu'on le connaissait et qu'on le comprenait alors, et le président de Mesmes, que le bon Rollin regardait comme un grave magistrat, et qui passa pour être un moment sur un pied d'intimité parfaite avec la duchesse, lui écrivait de précieuses lettres en style marotique, où il se qualifiait de *très-puissant empérier de l'Indoustan*, écrivant *à la plus que parfaite princesse Ludovise, empérière de Sceaux*. Tout cela dura autant que la vie de madame du Maine; et mademoiselle de Launay, qui vécut longtemps dans ce monde, pouvait dire d'elle : « Madame la duchesse du Maine, à l'âge de soixante ans, est encore un enfant de beaucoup d'esprit. » Voltaire fit quelques apparitions dans ce singulier monde, et y trouva même un asile dans un de ses nombreux démêlés avec le pouvoir; il y écrivit *Zadig*. Des gens de lettres, d'une médiocrité plus convenable à une telle société, tels que la Motte et le marquis de Saint-Aulaire, y vécurent plus assidûment. On sait que ce fut à Sceaux et pour madame du Maine que le duc composa le fameux quatrain qui lui valut à plus de soixante ans le fauteuil académique :

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait pas ma muse;
Elle serait Thétis et le jour finirait.

Vers la fin du XVIIIe siècle, la terre de Sceaux passa entre les mains toutes bienfaisantes du duc de Penthièvre, qui s'y fit aimer par son active et inépuisable charité. Mais l'influence des bergeries de madame du Maine s'y maintint après la mort de la duchesse; Florian — *Florianet*, comme disait Voltaire — y composa ses pastorales les plus célèbres. Lorsqu'il fut nommé de l'Académie française, le duc de Penthièvre ayant, pour fêter cette élection, donné un grand dîner aux académiciens, fut surnommé le *restaurateur de l'Académie*. Florian passa à Sceaux plusieurs années de sa vie, et y mourut, en 1794, à l'âge de trente-neuf ans. Il avait été emprisonné pendant quelque temps, puis relâché. Mais cet emprisonnement avait ébranlé sa frêle organisation, et il mourut peu de temps après sa sortie de prison. Il crut pourtant devoir payer sa dette à l'esprit du temps, en composant, sur l'air de la *Carmagnole*, une assez mauvaise chanson dont voici un couplet :

Que faut-il au républicain?
Du fer, du cœur, un peu de pain :
Du fer pour l'étranger,
Du cœur pour le danger,
Et du pain pour ses frères, etc.

Qui se fût attendu à cela de la part du sentimental auteur d'*Estelle*, de celui que la reine Marie-Antoinette elle-même trouvait fade, et dont elle disait si spirituellement : « Quand je lis le *Numa* de M. de Florian, il me semble que je mange de la soupe au lait. »

Le duc de Penthièvre, protégé par sa bienfaisance, mourut tranquillement, en 1793, à Vernon; le conseil de la commune de Sceaux lui fit faire un service funèbre. La duchesse d'Orléans, sa fille, était, depuis quelque temps déjà, propriétaire de Sceaux quand tous les biens des Bourbons furent confisqués. Le château et le parc devinrent propriétés nationales. La Convention eut soin, après la confiscation de ce domaine, d'en faire retirer et de placer au musée des monuments français, au Luxembourg et aux Tuileries, les statues qui avaient une valeur artistique, entre autres l'*Hercule gaulois* de Puget. La bibliothèque avait été transportée dans l'un des neuf dépôts qui existaient alors à Paris et où l'on réunissait les livres provenant de la suppression des maisons royales et ecclésiastiques.

Pendant quelque temps, Palloy, entrepreneur de bâtiments, qui, en 89, avait été chargé de la démolition de la Bastille, imagina de donner dans le parc de Sceaux, où il habitait, une série de fêtes patriotiques, en l'honneur de la prise de la Bastille, de Barra et de Viala, de la liberté (où figura sa fille), de l'agriculture, des vieillards, de l'Être suprême, de la fraternité, etc., etc. Ce fanatique patriote mourut dans la misère.

Quoiqu'un décret spécial de la Convention eût ordonné « la conservation des maisons et jardins de Sceaux et leur entretien aux frais de la république, pour servir aux jouissances du peuple, et former des établissements utiles à l'agriculture et aux beaux-arts, » le parc et le château furent vendus en 1798 comme biens nationaux. Les acquéreurs firent abattre le château, dont les débris suffirent, dit-on, à payer le prix du domaine. Le parc fut dépecé et partagé en divers lots. Le jardin de la ménagerie, sauvé par M. Desgranges, alors maire de Sceaux, qui en fit l'acquisition, aidé de quelques riches particuliers, devint le parc actuel, célèbre par son bal, plus ou moins *champêtre*, et où la simplicité et l'innocence villageoises, comme aurait dit Florian, font assaut de coquetteries raffinées avec les beautés de la ville qu'y transporte le chemin de fer. L'ancien grand parc est devenu la propriété de M. le duc de Trévise. Le reste, ô profanation! a vu s'élever des habitations bourgeoises, ou convertir en simples vergers ces bosquets où les grâces venaient inspirer tant de quatrains galants à MM. de Saint-Aulaire et de Malézieux! Que diraient la duchesse du Maine et ses bergers et ses bergères s'ils voyaient leur champêtre asile transformé en une vraie campagne, traversée chaque lundi par de vrais, de grossiers moutons, qu'on va vendre prosaïquement au marché de Sceaux? Que dirait Florian lui-même s'il voyait le dimanche au parc les Estelles et les Némorins du lieu se livrer à des danses folâtres, dont les gendarmes sont obligés de tempérer l'exagération? Tout cela n'empêche pas, du reste, que Sceaux ne soit une ville fort gaie, plus gaie sans doute qu'elle ne l'était au temps des fêtes cérémonieuses de madame la duchesse du Maine. Il est peu de villes dont le nom ait aussi souvent varié que celle-ci, nous la trouvons nommée successivement *Cellæ*, Ceaux, Seaux, Sceaux, Sceaux-du-Maine, Sceaux-Penthièvre et Sceaux-l'Unité.

Sceaux possède un marché aux bestiaux renommé qui rivalise avec celui de Poissy et fournit un ample contingent à la consommation parisienne; il se tient au pied de la colline sur laquelle est bâtie la ville, sur le territoire de Bourg-la-Reine et à gauche de la route impériale en allant vers Paris. L'église, près de laquelle on voit un modeste monument dédié à Florian par les habitants, est d'une élégante simplicité. La gare du chemin de fer touche au nouveau parc. La ville est peu commerçante; ses fêtes champêtres, ses maisons de campagne et celles des environs y entretiennent seules un certain mouvement les dimanches et jours de fête.

Bourg-la-Reine. — Bourg-la-Reine, *Burgus Reginæ*, à 2 kilomètres au sud de Sceaux et à 9 kilomètres de Notre-Dame; population, 1,484 habitants.

Ce village, situé sur la grande route de Paris à Orléans, et auquel cette situation a donné depuis longtemps une grande importance, existait du temps de Chilpéric, on le trouve mentionné au XIIe siècle sous son nom actuel *Burgus Reginæ*; on ignore à quelle reine il doit cette dénomination. Il portait antérieurement le nom de *Briquet*, si l'on en croit une légende romanesque. Gérard de Dammartin, amoureux de Colombe, reine de Frise, l'enlève au roi son rival. Les deux amants lèvent des armées; elles vont en venir aux mains, quand on propose de vider le différend par un combat singulier. Les prétendants acceptent; le combat a lieu à *Briquet*, Gérard est vainqueur, épouse la reine Colombe, et en mémoire de cet événement *Briquet* prit le nom de Bourg-la-Reine. Rien de moins historique, comme on le voit, que cette tradition; il semble mieux prouvé qu'en 584, Rigonthe, fille de Chilpéric, se rendant en Espagne, y passa la nuit.

Au XIIe siècle, la plus grande partie de la seigneurie de Bourg-la-Reine fut possédée par l'abbaye d'Hières et ensuite par l'abbaye de Montmartre. Edouard III, roi d'Angleterre, fit camper son armée dans les environs de Bourg-la-Reine, et logea dans le village. De là il envoya

à Paris ses hérauts d'armes pour provoquer à une bataille le dauphin Charles; celui-ci ne répondit pas à la provocation, et Edouard se retira vers Montlhéry. Pendant sa retraite, quelques chevaliers français sortirent de Paris pour le harceler et tombèrent, près de Bourg-la-Reine, dans une embuscade; ils se défendirent avec énergie et parvinrent à rentrer dans Paris. Bourg-la-Reine eut encore beaucoup à souffrir de la guerre pendant le XVe et le XVIe siècle.

Il existe encore à Bourg-la-Reine un pavillon bâti par Henri IV pour Gabrielle d'Estrées et pour lui-même. On a respecté, dit-on, la disposition de la chambre de Henri IV. Cette maison fut choisie en 1722 pour l'entrevue de l'infante d'Espagne, âgée de quatre ans, et de Louis XV, âgé de douze ans, son futur époux. Ce mariage n'eut pas lieu; l'infante, après trois ans de séjour en France, retourna en Espagne, et Louis XV épousa Marie Leczinska, fille de Stanislas, roi de Pologne.

Le savant et malheureux Condorcet mourut à Bourg-la-Reine. Après s'être longtemps caché à Paris pour échapper à la proscription qui pesait sur les Girondins, craignant de compromettre ses hôtes, il sortit sans les avertir et s'égara dans la campagne au midi de Paris; il entra à Clamart dans un cabaret pour y manger une omelette. Mais le contraste de ses vêtements communs avec ses manières et la délicatesse de ses mains, ainsi que l'imprudence qu'il eut de tirer de sa poche un petit *Horace* pour lire en attendant son repas, éveillèrent l'attention et les soupçons de quelques personnes. On lui demanda ses papiers; il n'en avait pas. Arrêté et transféré à Bourg-la-Reine, il avala du poison qu'il portait toujours avec lui, et mourut pendant la nuit. Quand on entra dans la chambre qui lui servait de prison, on ne trouva plus qu'un cadavre : on le reconnut en lisant ces mots écrits sur la première page de son *Horace* : *Ex libris Condorcet*.

C'est à Bourg-la-Reine que se tient, tous les lundis, l'important marché de bestiaux que l'on désigne d'ordinaire sous le nom de *marché de Sceaux*. Bourg-la-Reine fait un certain commerce de transit; il y a une manufacture de faïence et quelques grands magasins servant d'entrepôts.

Bagneux. — Bagneux, *Balneolum, Baniolum*, à un kilomètre au sud-est de Sceaux et à 10 de Notre-Dame, village très-ancien qu'on trouve cité sous Charles le Chauve. Son église, une des plus curieuses des environs de Paris, constate son ancienne importance; elle appartient à l'architecture du XIIIe siècle. Le vaisseau de cet édifice est d'une véritable beauté, il offre des petites galeries latérales dans le genre de celles de Notre-Dame. Cependant Bagneux ne paraît guère dans notre histoire. Une lettre de Henri IV à Gabrielle d'Estrées est datée de Bagneux, 1589; elle est assez curieuse pour que nous la citions, en respectant l'orthographe royale. Henri revenait alors avec son armée de la Normandie, où il avait défait le duc de Mayenne au combat d'Arques : « Sy vostre amour est de l'échantyllon, que vous m'avés envoyé, mes afayres yront bien. Mais, despuis quelques ans, vous me l'avés faict trouver de la taille du vidame du Mans, long et mègre. Je suis arrivé à Baigneux, ayant eu tout le plaisir qu'il se peut. Je vous supplye, ocmentés mon contentement : vous le pouvés, vous le devés; il faut que vous le vouliés. Sur ce salutaire conseyl, je fynyré en vous besant un mylyon de foys. » On voit que le bon roi avait pour l'Y une passion désordonnée. « Bessicourt, favori du cardinal de Richelieu et l'exécuteur de ses ordres les plus secrets, avait fait construire à Bagneux une belle habitation dont un pavillon donnait sur la rue Saint-Etienne. Au commencement de la première révolution, la maison ayant été vendue et démolie, on découvrit la destination mystérieuse de ce pavillon et d'un puits non moins fameux qui avait servi d'oubliettes. Quand on eut ouvert ce puits, dont l'entrée avait été bouchée et qui avait à peu près trente-trois mètres de profondeur, on reconnut les ossements de plus de quarante cadavres, ainsi qu'un grand nombre de vêtements, des montres, bijoux, argent, etc. » (Girault Saint-Fargeau, article *Bagneux*.)

Bagneux est bâti sur une petite colline d'où l'on jouit d'un paysage admirable. On y voit de nombreuses et belles maisons de campagne. Les habitants de Bagneux avaient autrefois vendu les eaux de leur village à leurs voisins de Montrouge pour avoir des cloches; aussi furent-ils qualifiés pendant longtemps de *fous de Bagneux* à cause de ce malencontreux marché.

Fontenay-aux-Roses. — Fontenay-aux-Roses ou Fontenay-sous-Bagneux, *Fontanetum-Balneolum*, joli village de l'arrondissement et du canton de Sceaux, peuplé de 1,176 habitants et situé sur le penchant d'un coteau à 2 kilomètres au nord de Sceaux et à 9 kilomètres au sud de Notre-Dame. Fontenay-aux-Roses doit son nom aux sources dont son territoire est arrosé, et son surnom aux roses qui, avec les fraises et les violettes, y sont surtout cultivées. Ce jardinage tout gracieux prédestinait ce village à être chéri des citadins qui aiment la campagne d'un amour modéré, et veulent que la nature soit propre et élégante comme un jardin. A ce point de vue, Fontenay doit être regardé comme le plus charmant séjour des environs de Paris. Aussi les maisons de campagne y abondent et chaque dimanche y amène des flots de visiteurs, qui ôtent à cette jolie campagne tout ce qui pouvait lui rester d'agreste. La culture des roses est depuis bien longtemps la principale industrie de Fontenay. On voit dans les actes du parlement que le confectionneur de bouquets de roses de cette cour se fournissait à Fontenay. Ces bouquets étaient un cadeau que les ducs et pairs, le roi lui-même, donnaient annuellement au printemps à cette cour souveraine.

Fontenay-aux-Roses, plus exactement aujourd'hui Fontenay-aux-Fraises, est un riche village; pas de Fontenaisien qui n'ait son cheval et sa carriole pour transporter sur les marchés de Paris les paniers de fraises habilement parés qui font les délices de nos desserts.

Fontenay est dans une situation charmante; on y voit plusieurs maisons de campagne : Scarron y eut la sienne, c'est celle qui, dans ces derniers temps, appartint d'abord au célèbre Comus (Ledru), puis dans la suite à son petit-fils Ledru-Rollin; le chimiste Thénard venait aussi se délasser à Fontenay de ses savants travaux. Fontenay a vu, en 1852, s'établir dans son ancien château une institution aujourd'hui très-florissante; jeune et heureuse colonie de la grande institution de Sainte-Barbe, à Paris, elle porte le nom de *Sainte-Barbe-des-Champs*, et elle est destinée à recevoir les jeunes enfants des classes élémentaires.

Châtenay. — Châtenay-lès-Bagneux, *Castanetum*, village du canton et de l'arrondissement de Sceaux, situé sur un coteau planté de vignes, à 6 kilomètres au sud-ouest de Sceaux, à 13 de Notre-Dame, et peuplé de 566 habitants. Ce village est aussi ancien que Bagneux dont il était une dépendance avant que Sceaux, le Bourg-la-Reine et le Plessis-Picquet, qui l'en séparent aujourd'hui, existassent. Il en est question dans un titre du IXe siècle comme d'un lieu voisin de Verrières. C'était un des fiefs de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

Châtenay, dont le nom vient des châtaigniers qui croissaient sur son territoire, est cité au temps de Charlemagne par Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés. Au XIIIe siècle, cette seigneurie appartenait aux templiers; ils la vendirent au chapitre de Notre-Dame. En 1245, pendant la première croisade de saint Louis, ce chapitre fit emprisonner ses serfs de Châtenay, parce que ces malheureux n'avaient pu lui payer leur redevance. Quelques-uns de leurs compagnons intercédèrent auprès de la mère de saint Louis, la reine Blanche, qui demanda leur mise en liberté. Le chapitre s'y refusa. La reine alors se rendit en personne à la prison, fit enfoncer les portes, délivra les prisonniers, et se saisit du temporel de l'église jusqu'à ce que les chanoines eussent indemnisé les habitants du tort qu'ils leur avaient fait éprouver. Quelques années plus tard, les habitants de Châtenay s'affranchirent, moyennant la somme de mille quatre cents livres tournois.

Voltaire est-il né à Châtenay, comme Châtenay l'affirme? ou à Paris, rue de Jérusalem, comme d'autres le

prétendent? Il paraît, au moins, qu'il passa le premier temps de sa vie à Châtenay, dans une maison située sur la place, où les habitants de Châtenay lui ont élevé un buste, faute de statue. Nous ferons remarquer seulement que la date de sa naissance, 20 février 1694, rendrait peu vraisemblable l'opinion qui veut que sa mère, habitant Paris d'ordinaire, ait été au milieu de l'hiver habiter Châtenay pour y faire ses couches. Il est vrai que M. Berriat Saint-Prix pense que Voltaire est né le 21 novembre, mais à Paris. Le fait est que Voltaire assigne trois dates différentes à son jour de naissance, et paraît ne pas avoir été lui-même bien fixé sur ce point. A plus forte raison, nous est-il permis de rester à cet égard dans un doute modeste.

L'église de Châtenay est un édifice remarquable et fort ancien : ses piliers semblent révéler le xᵉ siècle comme date de la construction. George Sand, M. de Lamennais et le philosophe Pierre Leroux ont été les hôtes de Châtenay.

Au nombre des dépendances de Châtenay nous devons citer le joli hameau d'Aulnay, formé par de belles et riches maisons de campagne, parmi lesquelles on distingue celle de M. Alexandre de Girardin et celle de M. de la Rochefoucauld. Cette dernière, d'une construction bizarre, d'un gothique équivoque, prétentieux et mesquin, d'un *moyen âge* tel qu'on le comprenait au temps de la *Gaule poétique* et du *beau Dunois*, est une des œuvres les moins réussies d'un écrivain illustre, de Châteaubriand. Le parc est fort beau d'ailleurs et dans une charmante situation. Châteaubriand a raconté la fondation de cette retraite prétentieuse au commencement de ses *Mémoires* : « Il y a quatre ans, écrit-il en 1811, qu'à mon retour de la terre sainte, j'achetai, près du hameau d'Aulnay, une maison de jardinier, cachée parmi des collines couvertes de bois. Le terrain inégal et sablonneux dépendant de cette maison n'était qu'un verger sauvage au bout duquel se trouvaient une ravine et un taillis de châtaigniers. Cet étroit espace me parut propre à renfermer mes longues espérances; *spatio brevi spem longam* ..... Les arbres que j'y ai plantés prospèrent; ils sont encore si petits que je leur donne de l'ombre quand je me place entre eux et le soleil. Un jour, en me rendant cette ombre, ils protégeront mes vieux ans, comme j'ai protégé leur jeunesse. Je les ai choisis, autant que je l'ai pu, des divers climats où j'ai erré... Il n'y a pas un seul d'entre eux que je n'aie soigné de mes propres mains, que je n'aie délivré du ver attaché à sa racine, de la chenille collée à sa feuille; je les connais tous par leurs noms comme mes enfants; c'est ma famille, je n'en ai pas d'autre, j'espère mourir auprès d'elle. Ici, j'ai écrit *les Martyrs, les Abencerages, l'Itinéraire* et *Moïse*. » Dès les premières années de la Restauration, Châteaubriand vendit cette maison de campagne. Il avait tenté de la mettre en loterie : « Il y avait, dit-il, quatre-vingt-dix billets à mille francs chaque; les numéros ne furent point pris par les royalistes; madame la duchesse d'Orléans, douairière, prit trois numéros; mon ami, M. Lainé, prit, sous un faux nom, un quatrième billet. » Ce moyen n'ayant pas réussi, on mit la maison en vente sur la mise à prix de cinquante mille francs. Elle fut couverte par M. de Montmorency, « qui seul osa mettre une surenchère de cent francs. » Ce hameau, tout littéraire, a été habité encore par Delatombe, dont la petite maison, tout enveloppée de lierre et comme cachée sous le feuillage, rappelle la tristesse mélancolique qui dévora la vie de cet homme distingué. C'est également d'Aulnay, qu'il habitait en 1830, que Farey, élève distingué de l'École polytechnique, partit pendant les journées de juillet pour aller se faire tuer au coin de la rue de Rohan.

Châtillon. — Châtillon-sous-Bagneux, *Castillo*, village de 1,329 habitants, situé à 4 kilomètres au nord de Sceaux et à 8 kilomètres au sud de Notre-Dame, était un des domaines de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. La terre de Châtillon appartint ensuite à Colbert, puis au duc du Maine. L'église, qui n'a rien de remarquable, paraît avoir été construite sous le règne de Charles VII; le chœur du moins est de cette époque, le reste de l'édifice est moderne. Châtillon est principalement habité par les carriers qui exploitent les nombreux bancs de calcaire des environs. Près de la route, au-dessus du village, on remarque les restes d'une ancienne tour convertie en glacière. On la nomme dans le pays la tour de Crouy; on ne sait rien sur son origine et sa destination, mais elle était sans doute destinée à transmettre les signaux de Paris à Montlhéry.

Laplace et Gay-Lussac ont eu leurs maisons de campagne à Châtillon.

Issy. — Issy, *Isiacum*, joli village de 4,312 habitants, situé à 8 kilomètres au nord-ouest de Sceaux et à 8 kilomètres de Notre-Dame, dans une situation charmante sur une petite colline qui descend jusqu'à la rive gauche de la Seine.

Ce village est fort ancien; les rois de la première race, auxquels il appartenait, s'en dessaisirent en faveur de plusieurs abbayes. Les Carlovingiens y eurent un palais. Issy doit surtout son importance à l'avantage d'être traversé par l'ancienne route de Paris à Orléans, qui, partant de la place Saint-Michel à Paris, traversait le terrain qu'occupe aujourd'hui la pépinière du jardin du Luxembourg. Issy portait sous Childebert le nom d'*Isiacum*. Ce nom a fait beaucoup travailler l'imagination des antiquaires, qui y ont vu un lieu consacré à la déesse Isis. Rien de bien important, du reste, ne s'est passé au moyen âge dans cette localité. Plusieurs sources se trouvent sur le territoire de cette commune, et contribuent à en rendre le séjour délicieux; aussi y remarque-t-on un grand nombre de jolies maisons de campagne. L'une d'elles, qui appartenait jadis à Marguerite de Navarre et dans laquelle elle résida plusieurs fois après le divorce de Henri IV, est aujourd'hui occupée par le petit séminaire des sulpiciens de Paris. Le cardinal Fleury mourut à Issy en 1774. Bossuet y tint, en 1695, des conférences, ainsi que quatre docteurs chargés d'examiner la doctrine des livres publiés par l'illustre Fénelon.

On vantait au xvᵉ siècle le vin d'Issy; un poëte latin de cette époque ne craint même pas de le comparer au falerne antique. On fabrique à Issy du blanc dit *blanc d'Espagne*, des produits chimiques, de la poudre fulminante, de la chaux, etc., etc., etc.

Grenelle. — Grenelle, *Guarnelle, Garanella*, désigné encore quelquefois sous le nom de *Beau-Grenelle*, grand et beau village de 7,878 habitants, situé à 12 kilomètres au nord de Sceaux et à 6 kilomètres à l'ouest de Notre-Dame, au milieu d'une vaste plaine sablonneuse que la Seine, jut, il y a bien longtemps, recouvrir de ses eaux, ne fut d'abord qu'une garenne, *Garanella*, appartenant aux abbés de Saint-Germain-des-Prés. On y éleva par la suite quelques maisons, et, jusqu'au commencement de ce siècle, ce n'était guère qu'un hameau sans grande importance. On y avait établi, pendant la révolution, une vaste manufacture de poudre; grâce à l'activité du chimiste Chaptal, qui dirigeait cet établissement, on en fabriquait une grande quantité, et chaque jour des fourgons, chargés de munitions, en partaient pour aller approvisionner les armées de la république et les places frontières. Malgré les précautions qu'on prenait, cette poudrière sauta le 31 août 1794. Cette explosion épouvantable, qui se fit sentir au loin, consterna Paris. Le désastre aurait pu être plus grand encore; mais, heureusement, la veille et l'avant-veille on avait expédié pour la frontière plus de cent cinquante milliers de poudre. L'explosion eut lieu le matin à sept heures; on eut à déplorer encore la mort d'un assez grand nombre de victimes; mais, heureusement encore, à cette heure, la plupart des ouvriers étaient absents de la fabrique. On attribua à la malveillance cette catastrophe, qui n'était sans doute que le résultat d'un accident. Quant aux bâtiments, le désastre fut promptement réparé, et en quelques mois une nouvelle poudrière y était installée et fonctionnait comme auparavant. La plaine voisine a été longtemps le théâtre des exécutions militaires; c'est là qu'à trois ans de distance moururent Mallet et ses compagnons, puis le général Lahéloyere,

L'ancien château de Sceaux.

qui y fut fusillé le 19 août 1815, à six heures et demie du soir.

Grenelle, au point de vue industriel, est aujourd'hui une localité des plus intéressantes des environs de Paris : elle possède des fabriques de carton pâte, colle forte (façon anglaise), amidon, bougies, couleurs, cuirs vernis, noir animal, cordes harmoniques, foulards, toiles cirées, produits chimiques, etc., etc.; teintureries en soie et coton, tanneries, forges, etc., etc., etc. On y voit une jolie église de construction récente et une salle de spectacle qu'envierait plus d'un chef-lieu de département.

Au long de la rive de la Seine il y avait une *grenouillère* très-abondante dont un cabaret célèbre du siècle dernier portait encore le nom.

VAUGIRARD. — Vaugirard, *Vallis Bostaroniæ*, *Vallis Gerardi*, ville de 15,515 habitants, contigu à la barrière à laquelle il donne son nom, situé à 8 kilomètres au nord de Sceaux et à 4 de Notre-Dame, doit son nom moderne à Gérard de Moret, prieur de Saint-Germain-des-Prés (1258), qui y avait fait bâtir une maison de campagne pour les religieux de son abbaye. Autrefois et antérieurement au XIIIe siècle, il s'appelait *Valboitron* ou *Vauboitron*, *Vallis Bostaroniæ*, nom qu'il devait à ses gras pâturages et aux étables qui y avaient été construites.

Au XVIe siècle, les huguenots de Paris, qui habitaient en général le faubourg Saint-Germain, choisirent ce lieu à cause de sa proximité pour y tenir des conférences secrètes; c'est là que fut résolue la conspiration d'Amboise. Une autre conspiration fut, en 1796, organisée à Vaugirard; les conjurés, qui se réunissaient dans les cabarets du lieu, en partirent pour enlever le camp de Grenelle, établi par le Directoire dans la plaine voisine. Mais ils ne purent entraîner les soldats, qui répondirent à leurs avances par des coups de sabre. On trouva à *Vaugirard*, dans l'auberge du *Soleil d'or*, un dépôt d'armes de toute espèce. Cette échauffourée, qui eut pour résultat de faire fusiller un assez grand nombre de conspirateurs, fut attribuée aux enfants perdus du parti exalté.

Vaugirard s'étend aujourd'hui jusqu'à Issy. La population de la commune se compose de cultivateurs, de blanchisseurs, de nourrisseurs, de quelques bourgeois et d'un grand nombre d'ouvriers employés dans les ateliers et les usines si multipliés aux portes de Paris. Il y a une grande et importante maison d'éducation ecclésiastique. Vaugirard n'a pas de promenade; mais il a une belle mairie, une école communale et une belle salle d'asile, qui ornent les trois côtés d'une place plantée d'arbres. Sa rue principale est abondamment pourvue de cafés et de marchands de vin traiteurs, dont les vastes salons sont ouverts en tout temps aux réjouissances nuptiales, et les jours de fête à la jeunesse du pays et des faubourgs. « Vaugirard, dit un habile observateur des mœurs de barrières, est la campagne des invalides et des troupiers de l'Ecole militaire, qu'une longue pratique des grandes routes a aguerris à la poussière et aux ardeurs du soleil; le petit vin à vingt centimes leur sourit, et ils sont assurés de le voir affiché sur plus d'un mur. »

VANVES.—Vanves, Vanvres, village de 3,862 habitants, situé à 7 kilomètres au nord de Sceaux et à 7 kilomètres au sud de Notre-Dame, au fond d'un vallon où abondent

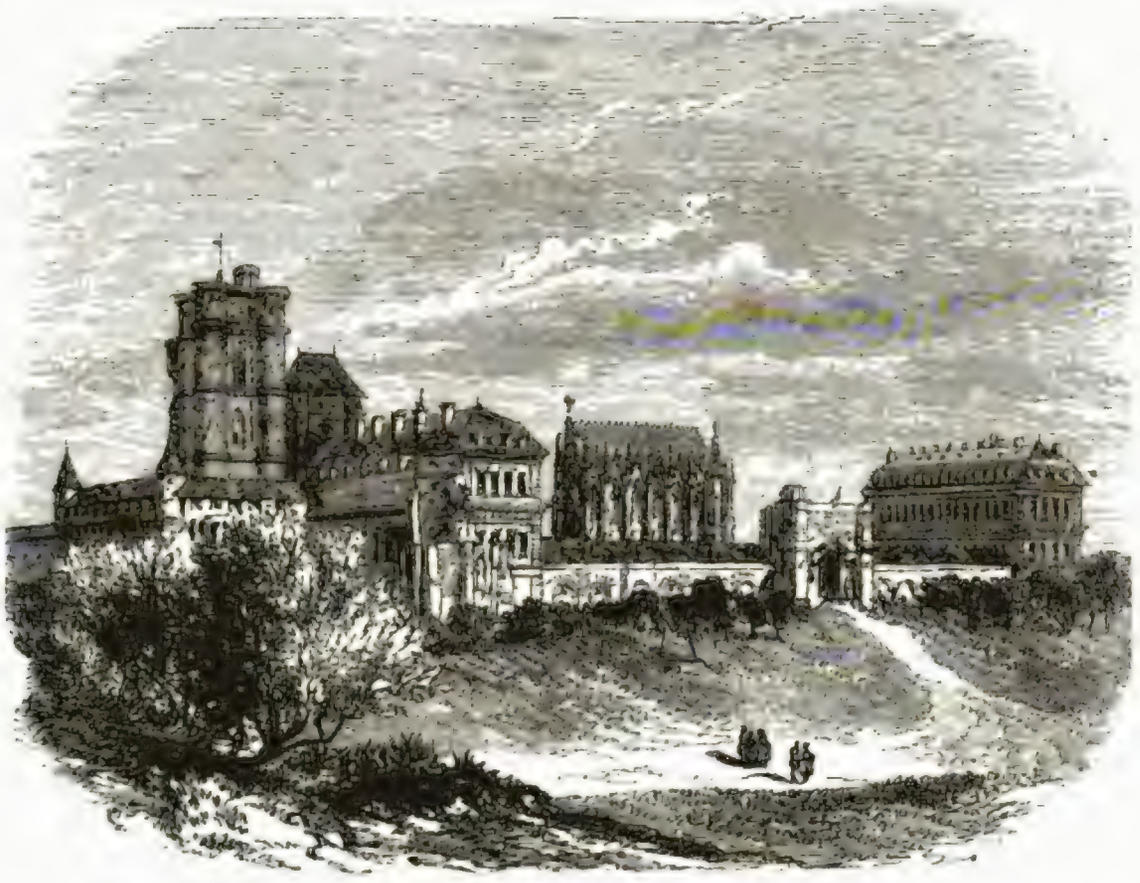

Le château de Vincennes.

les sources d'eaux vives, n'a pas beaucoup plus figuré dans l'histoire. Il existait pourtant dès l'an 998, on l'appelait *Vanna* ou *Benna*, mot de la basse latinité, qui désignait un endroit habité par des pêcheurs. La Seine baignait alors, en effet, le bas du coteau, si nous en croyons ce passage du moine Helgaud, dans la vie du roi Robert : « *Ecce venientes ad portum Sequanæ, qui dicitur Caroli Benna, hoc est piscatorium.* » La terre de Vanves appartint longtemps à l'abbaye de Sainte-Geneviève. François Ier, pour railler Charles-Quint qui, suivant l'usage espagnol, faisait suivre son nom d'un grand nombre de titres sonores, prenait par plaisanterie celui de roi de France, seigneur de Gonesse et de Vanves. Le château, bâti d'après les dessins de Mansard, s'élève sur une éminence qui domine la vallée de la Seine et d'où l'on a une fort belle vue; il est accompagné d'un parc. C'est aujourd'hui la propriété du lycée Louis-le-Grand. Nous croyons devoir passer sous silence l'histoire des hardies tentatives de l'âne de Vanves et du procès qui s'ensuivit, en 1750. Les habitants sont carriers, blanchisseurs ou agriculteurs. Le territoire de la commune est divisé en deux genres de cultures, les grains et les vignes. Les pâturages de Vanves avaient autrefois une certaine renommée; car Sauval, parlant du beurre de Vanves, dit que *ce village en donne peu, mais que c'est le plus excellent qui soit au monde.*

Montrouge. — Montrouge (le Grand et le Petit), vaste commune située à 7 kilomètres au nord de Sceaux, à 6 de Notre-Dame, et dont le territoire s'étend entre le mur d'octroi et les communes de Gentilly, d'Arcueil, de Bagneux, de Vanves, de Vaugirard, est aujourd'hui devenue une véritable ville dont la population est de 9,223 habitants. Ses alentours sont assurément peu pittoresques; c'était un lieu de promenade fort agréable au XVIe siècle, si l'on en croit Rabelais; selon lui, le précepteur de Gargantua, Ponocrates, l'y menait de temps en temps en partie de plaisir; le passage vaut la peine d'être cité, les Parisiens y verront où leurs ancêtres allaient prendre leurs ébats : « Pendant que Gargantua faisait ses études, dit Rabelais, Ponocrates, pour le séjourner de cette véhémence intention des esprits, avisait une fois le mois quelque jour bien clair et bien serein; auquel bougeaient au matin de la ville et allaient à Gentilly, ou à Boulogne, ou à Montrouge, ou à Vanves, ou à Saint-Cloud. Et là, passaient toute la journée à faire la plus grande chère, dont ils se pouvaient aviser; raillant, gaudissant, buvant d'autant; jouant, chantant, dansant, se vautrant en quelque beau pré, dénichant des passeraux, prenant des cailles, pêchant aux grenouilles et écrevisses. » De tous les lieux cités ici par Rabelais, Montrouge est certainement celui où il serait le plus difficile aujourd'hui d'organiser de si charmantes parties de plaisir. Quant à y *gaudir* et à *boire d'autant*, cela se fait encore; c'est un des faubourgs de Paris le plus riche en cabarets et en guinguettes. On ne sait pas au juste d'où vient le nom de Montrouge. Ce bourg, quoique ancien, ne présente rien de bien intéressant. Les jésuites y ont eu sous la Restauration une maison célèbre. Le parc de Montrouge, qui existait encore il y a une vingtaine d'années, a été depuis divisé et vendu. On divise ce bourg en deux parties : le petit et le grand Montrouge. L'édifice le plus important du petit Mont-

rouge, vaste assemblage de cabarets, de restaurants, de cafés, etc., est l'hospice la Rochefoucauld, fondé en 1781. Cet hospice, qui portait sous la révolution le nom d'hospice National, et depuis celui de maison de retraite, a reçu plus récemment le nom de M. de la Rochefoucauld-Liancourt, qui en avait été le bienfaiteur.

Montrouge fait un certain commerce de transit. On y voit des fabriques de bougies, de cuirs vernis, de noir animal, de salpêtre, des distilleries, des brasseries, des raffineries de sucre, des magasins de vins et d'eaux-de-vie, enfin quelques pépinieres.

Gentilly. — Gentilly (le Grand et le Petit), *Gentiliacum*, village très-ancien de l'arrondissement de Sceaux, situé à 7 kilomètres au nord-est de cette ville et à 6 de Notre-Dame, dans la vallée de la Bièvre; population, 13,877 habitants.

Si l'on en croit la tradition, Gentilly tirerait son nom des *Gentils*, c'est-à-dire d'une colonie de Sarmates prisonniers, que les Romains y établirent. Quoi qu'il en soit, ce village est d'une haute antiquité. Le *bon saint Eloi* possédait une maison dans ce village et il y établit un monastère; les rois de la première race y habitèrent, et Pépin y tint un concile en 766. Louis le Bègue, en 878, donna Gentilly à l'évêque de Paris, et ce domaine passa aux successeurs de ce dernier, qui le possédèrent jusqu'au XVe siècle. Villeroy y avait un château dont le parc renfermait de belles eaux fournies par l'aqueduc d'Arcueil. Il y avait alors à Gentilly un grand nombre de maisons de plaisance dans lesquelles les gens du bon ton et ceux de la cour donnaient des fêtes somptueuses. C'est dans une de ces villas que mourut, en 1691, le poëte Benserade, qui traduisit Ovide en rondeaux.

Gentilly fut, aux XVIe et XVIIe siècles, un des trois villages adoptés par l'Université pour la promenade des écoliers; c'était ce que l'on nommait alors *ire ad campos*. Aujourd'hui encore il est fréquenté le jeudi et le dimanche par les jeunes élèves de nos lycées. Sainte-Barbe y eut sa maison de campagne. Les habitants de Gentilly sont carriers ou blanchisseurs. Il y a plusieurs grandes usines dans les environs.

Bicêtre est un hameau et un vaste établissement dépendant aujourd'hui de la commune de Gentilly. Le château de Bicêtre est ce sombre et immense édifice qui couronne une hauteur à la droite de la route de Fontainebleau. Il y eut d'abord là, sur un terrain appelé la *grange aux Gueux*, une colonie de chartreux; elle y fut établie par le roi saint Louis. Les chartreux l'ayant abandonnée pour se rapprocher de Paris, l'évêque de Wincester y fit construire, en 1290, un château qui s'appela de son nom et devint, par corruption, *Wincestre*, *Wicestre*, puis *Bicestre*. Nous devons dire qu'on assigne une autre étymologie au mot de Bicêtre, et qu'on le fait dériver de *Biberi castrum*, château de la Bicône, ce ruisseau coule au bas de la hauteur où est construit le château. Reconstruit par le duc de Berry, frère de Charles V, ruiné sous Charles VI pendant la guerre civile, et dévoré par un incendie, qui détruisit la riche ornementation et les portraits dont le château était orné, ce château, ou plutôt l'emplacement où il avait existé, fut donné au chapitre de Notre-Dame de Paris. L'édifice actuel fut bâti sous Louis XIII pour les soldats invalides; son père, Henri IV, avait déjà fait construire pour eux l'hôpital de Loursine; transférés dans cette nouvelle demeure, ils la quittèrent, sous Louis XIV, pour aller habiter le somptueux hôtel qu'il leur fit bâtir à Paris. Dès lors, Bicêtre ne fut plus qu'un hôpital ordinaire, où l'on enfermait surtout les aliénés, et une prison où l'on mettait les voleurs et où les condamnés à mort attendaient leur exécution. Bien des détentions arbitraires, si l'on en croit la tradition, y ont retenu des malheureux que l'on faisait passer pour fous parce qu'ils avaient eu le malheur de déplaire aux puissants du jour; on a accusé Fouché de plusieurs de ces incarcérations, qui remplaçaient les lettres de cachet de l'ancien régime. Aujourd'hui Bicêtre n'est plus qu'un hôpital pour les vieillards indigents, que l'on nomme les *bons pauvres*, et pour les aliénés. Ce qu'il y a de plus curieux à voir, c'est le puits creusé dans le roc, qui n'a pas moins de 54 mètres de profondeur et 5 mètres 33 centimètres de diamètre.

Le petit Gentilly, plus communément connu sous le nom de *la Glacière*, est aux portes de Paris, à la barrière de Lourcine; il compte plusieurs établissements industriels, tels que filatures, fabriques de produits chimiques, teintureries, lavoirs pour laine, mégisserie. Pendant l'été ses guinguettes et ses cabarets sont envahis par la population ouvrière, et pendant l'hiver ses prairies inondées et gelées offrent un vaste champ aux talents des patineurs.

Arcueil. — Arcueil, *Arcoleum*, *Archeilum*, village de 2,493 habitants, situé dans un vallon sur la rivière de Bièvre, à 6 kilomètres au nord-est de Sceaux et à 7 de Notre-Dame, tire son nom de l'aqueduc qui y fut construit par les Romains et dont on voit les restes contigus à l'aqueduc moderne, bâti par Marie de Médicis. « Dès l'an 1613, dit M. de Gisors dans son travail sur le *palais du Luxembourg*, c'est-à-dire deux ans environ avant que Marie de Médicis fît commencer la construction du palais, elle s'était occupée des moyens d'y faire arriver en abondance les eaux nécessaires aux services généraux et à l'embellissement des jardins. Dans ce but on fit d'énormes dépenses. Dans l'ancien village d'Arcueil se trouvaient les restes d'un aqueduc romain construit au IIIe siècle et destiné à conduire les eaux de Rungis au palais des Thermes. Marie de Médicis fit élever un nouvel aqueduc; c'est celui que l'on voit aujourd'hui dans le même village. Cet ouvrage, comparable aux plus beaux monuments que l'antiquité nous ait laissés en ce genre, fut construit d'après les dessins et sous la direction de Jacques de Brosse. La première pierre en fut posée par la régente et par son fils Louis XIII le 17 juillet 1613, il avait alors douze ans. Les travaux, mis au rabais et adjugés le 8 octobre de l'année précédente à Jean Coing, maître maçon, pour quatre cent soixante mille livres, furent achevés en 1624. Cet aqueduc a environ trois cent quatre-vingt-dix mètres de longueur et vingt-quatre mètres de hauteur. Les eaux de Rungis et des sources avoisinantes traversent l'aqueduc, composé de vingt-cinq arcades, et, après avoir parcouru des conduits souterrains de onze mille six cent soixante-quatre mètres, sont reçues dans un château d'eau situé à droite de la grille d'entrée de l'Observatoire. Ensuite elles se dirigent en partie dans des réservoirs voisins de la belle fontaine connue autrefois sous le nom de grotte de Marie de Médicis, et construite par Jacques de Brosse à l'extrémité est de l'allée des Platanes. « Pour » donner de l'eau à ce palais, dit Richelieu dans ses mé» moires, la reine y fit conduire les fontaines de Rongy à » quatre lieues de Paris, œuvre vraiment royale, et ce, » d'autant plus, que, n'en retenant que la moindre part » pour elle, elle donna tout le reste de ces eaux au pu» blic, les divisant au collége royal et en plusieurs autres » lieux de l'université. » A l'époque où Marie de Médicis fit exécuter cet important travail, au moyen duquel trente pouces d'eau furent conduits du village d'Arcueil à Paris, il n'existait encore aucune fontaine publique dans la partie méridionale de cette ville. Il ne serait pas exact de dire, comme le cardinal de Richelieu, que la reine mère ne retint pour l'usage de son palais que la *moindre part* des eaux de Rungis; mais il est certain qu'après en avoir réservé dix-huit pouces pour cette demeure royale et pour l'embellissement des jardins, elle abandonna les douze autres pouces à la ville de Paris, qui les distribua dans les quartiers Saint-Victor, etc. Quatorze fontaines encore existantes furent construites à cette époque, et, pour la plupart, alimentées par cette portion des eaux d'Arcueil. »

L'église d'Arcueil, bâtie au XIIIe siècle, à l'époque où ce hameau commença à prendre quelque importance et à devenir un village, est une des plus remarquables des environs de Paris. Les habitants sont ou blanchisseurs ou carriers. La maison de l'*Aumônerie* fut le triste théâtre des lubriques atrocités du marquis de Sade.

Le joli hameau de Cachan, séparé d'Arcueil par l'aque-

duc, dépend de cette commune; nos rois de la première race y eurent une villa. Il compte aujourd'hui beaucoup de maisons de campagne.

Arcueil et Cachan sont des stations du chemin de fer de Sceaux.

VILLEJUIF. — Villejuif, bourg voisin de Bicêtre, situé sur une hauteur à 6 kilomètres à l'est-nord-est de Sceaux et à 8 de Notre-Dame, existait au temps de Louis VII sous le nom de *Villa Judæa*, sans qu'on sache positivement l'origine de ce surnom. Sauval rapporte que, le 4 mai 1492, on vit entre Paris et Villejuif « plus de quatre cents corbeaux s'entrebattre avec tant de furie, en croassant effroyablement, que le lieu rougit de leur sang. » *Il plut du sang*, comme dit la Fontaine; ce combat annonçait un désastre, une pluie furieuse qui, le jour même, ravagea le village de Villejuif et effaça les traces du carnage. En mars 1815, Villejuif fut le quartier général éphémère des volontaires royaux. C'est aujourd'hui un des plus jolis bourgs des environs de Paris; sa population est de 1,514 habitants, presque tous cultivateurs ou carriers.

IVRY. — Ivry-sur-Seine, *Iveriacum*, *Eveiacum*, *Hauripense*, à 15 kilomètres au nord-est de Sceaux et à 8 de Notre-Dame, est un village très-agréablement situé sur la rive gauche de la Seine, qui forme une commune composée d'Ivry et des hameaux de la Gare, d'Austerlitz et de Saint-Frambourg, et dont la population totale est de 8,549 habitants.

Le village d'Ivry était connu dès le xe siècle; il en est question dans une charte de Louis d'Outre-mer datée de 936. Il renferme un grand nombre de maisons de campagne et le territoire de la commune est surtout envahi par ces nombreuses industries que le défaut d'espace ou les règlements municipaux chassent hors des murs de la capitale. La Gare, Austerlitz et les Deux-Moulins offrent un nombre considérable de guinguettes, où affluent les dimanches et les lundis beaucoup d'hommes de rivière, débardeurs, déchireurs de bateaux, et toute la fourmilière si mélangée des industriels du faubourg Saint-Marceau. L'horticulture est florissante à Ivry.

La Gare possède une verrerie renommée et communique avec Bercy par un beau pont.

CHOISY-LE-ROI. — Choisy-le-Roi, *Chosiacum*, *Choisiacum*, jolie petite ville de 3,271 habitants, située à 9 kilomètres à l'est de Sceaux et à 13 au sud-est de Notre-Dame, dans une charmante position sur la rive gauche de la Seine et sur le chemin de fer d'Orléans, était déjà au XIIIe siècle un hameau nommé *Chosiacum* et dépendant de la paroisse de Thiais. A cette époque, Jean, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et, en cette qualité, seigneur de Thiais, fit élever à Choisy une chapelle. « On ne connaît, dit Dulaure, de seigneur de Choisy que depuis le règne de Louis XI. Une sentence de 1482 permet à Laurent Leblanc de faire redresser les fourches patibulaires de la justice de Choisy-sur-Seine, dont il était seigneur. Au XVIIe siècle, Choisy appartint à mademoiselle de Montpensier, la grande *Mademoiselle*, et prit alors le nom de Choisy-Mademoiselle, qu'il échangea plus tard contre celui de Choisy-le-Roi. Mademoiselle y avait fait bâtir un château, considérablement agrandi et embelli depuis par Louis XV, qui avait confié la conservation de la bibliothèque à l'aimable Gentil-Bernard. Ce prince y séjourna assez souvent; une belle route fut tracée pour relier Choisy à Versailles. Cette route magnifique n'est plus guère fréquentée aujourd'hui que par les conducteurs de bestiaux qui se rendent le lundi au marché de Sceaux.

La ville de Choisy-le-Roi est une des plus agréables des environs de Paris : on y voit de belles maisons de campagne; le pont, qui est en bois de chêne avec culées en pierre, date de 1802. La commune possède une célèbre manufacture de faïence établie sur les ruines du château; on y trouve aussi des fabriques de toiles cirées, de savon, de produits chimiques, des distilleries, etc., etc.

Rouget de Lisle, l'auteur de la *Marseillaise*, est mort pauvre et ignoré à Choisy-le-Roi le 27 juin 1836.

BERCY. — Bercy, grand et beau village de 10,860 habitants, situé au delà de la barrière de Paris qui porte son nom, à 15 kilomètres au nord-est de Sceaux et à 2 de Notre-Dame, était déjà connu du temps de Louis le Gros; mais il doit son origine aux nombreuses guinguettes qui furent, dans les deux derniers siècles, construites hors barrière. Tout ce qui arrive par la Seine, tout ce qu'elle reçoit de la Marne, de l'Yonne et de la Loire par les canaux et ses affluents, passant devant Bercy et la Rapée, s'arrêtait nécessairement à cette limite de l'impôt; le commerce comprit l'opportunité d'y former un entrepôt, et bientôt toute la partie qui s'étend depuis la barrière de la Rapée jusqu'à la Grange-aux-Merciers fut couverte de magasins, dont les bâtiments formèrent un quai qui offre aujourd'hui un des plus beaux ports de Paris, communiquant, par un beau pont suspendu, avec la Gare, commune située sur la rive gauche du fleuve. Le port de *la Rapée*, qui doit son nom à une petite maison qu'y avait fait bâtir un sieur la Rapée, commissaire général des guerres sous Louis XV, est une annexe de Bercy, ainsi que le Petit-Bercy séparé du Grand par la rue de la Grange-aux-Merciers, la Grande-Pinte et la vallée de Fécamp. Bercy a eu deux châteaux : le grand château, construit au milieu d'un parc de neuf cents arpents, avait été bâti par Leveau et appartint longtemps au financier Paris de Montmarel, et dans ces derniers temps à la famille de Nicolaï; le petit château, plus près de Paris que le grand, a vu son parc se transformer en magasins. Le 31 juillet 1820, un affreux incendie détruisit tous les magasins de Bercy, plus de quarante mille pièces de vin, d'eau-de-vie, d'esprit furent consumées, et la perte s'éleva à plus de dix millions. Aujourd'hui Bercy s'est entièrement relevé de ce désastre; plus beau, plus vaste, plus prospère que jamais, à Bercy des *dégustateurs-gourmets* ont pour mission d'éprouver tous les liquides qui arrivent sur la place; plaise à Dieu, pour la santé publique, qu'aucune boisson frelatée n'échappe à leur palais inquisitorial! C'est à Bercy que se boit le meilleur vin expédié à Paris, et il n'est pas de faubourien qui ne connaisse les *Trois Marronniers* ou le *Rocher de Cancale*.

CHARENTON-LE-PONT. — Charenton-le-Pont, *Carentonnus*, bourg agréablement situé en amphithéâtre sur la rive droite de la Marne, au confluent de cette rivière avec la Seine, à 15 kilomètres au nord-est de Sceaux et à 7 de Notre-Dame; population, 3,219 habitants.

Charenton doit son surnom à son pont sur la Marne, et c'est là qu'est toute son histoire. Dès le VIIe siècle, il existait un pont de bois sur la Marne pour faciliter par terre les arrivages de Paris. Considéré comme une des clefs de la capitale, ce pont a souvent attiré sur Charenton de grands désastres, et il a été bien des fois fortifié, attaqué, défendu, pris et repris, successivement par les Normands, les Anglais, les Armagnacs, les ligueurs, les protestants, les frondeurs, les royalistes et les armées alliées. En 865, les Normands s'en emparèrent. En 1590, Henri IV enleva aux seigneurs ce pont, défendu alors par une grosse tour bâtie à la tête; dix ligueurs parisiens y avaient tenu tête pendant trois jours aux troupes royales. Henri IV fut si irrité de leur résistance qu'il les fit pendre tous les dix et raser la tour. Au temps de la Fronde, nouveaux combats au pont de Charenton. Enfin, en 1814, le pont de Charenton, palissadé et défendu avec courage par les élèves de l'école d'Alfort, fut pris le 30 mars par l'ennemi; les Wurtembergeois et un corps autrichien y établirent leur bivouac.

Charenton avait autrefois une justice, ainsi qu'il résulte d'un passage assez curieux de la *Chronique scandaleuse* de Jehan de Troyes : « Audit an 1478, le lundy devant les Rois, advint que plusieurs officiers du Roy (Louis XI) en son artillerie, firent assortir une grosse bombarde qui en ladicte année avait été faicte à Tours, pour illec essayer et esprouver, et fut acculée la queuë d'icelle aux champs devant la Bastille Saint-Antoine, et la gueule d'icelle en tirant vers le pont de Charenton. Laquelle fut chargée pour la première fois et tira très-bien, et porta

la pierre d'icelle de volée jusqu'à la justice dudit pont de Charenton. Et pour ce qu'il sembla aux dessus dits qu'elle ne s'était pas bien deschargée de toute la poudre qui mise et boutée avait été dedens la chambre d'icelle bombarde, fut ordonné par les dessusdits que encore serait chargée de nouveaux, et que de rechief serait tirée pour la seconde fois, et que avant ce elle serait nettoyée dedens la chambre d'icelle auant que d'y mettre la poudre, ce qui fut fait, et fut faite chargé et bouté sa boule qui pesoit 500 livres de fer, dedens la gueule d'icelle bombarde, à laquelle gueule était un nommé Jehan Maugué, fondeur, qu'illec bombarde avait faicte; laquelle boule en vollant au long de la vollée contre le tampon de la chambre de illec bombarde, se deschargea incontinent, sans scavoir dont le feu y vint. A cause de quoi elle tua et meurdit et mit en diverses pièces ledit Maugué, et jusqu'à quatorze autres personnes de Paris, dont les têtes, bras, jambes et corps estoient portez et gettez en l'air, et en divers lieux. Et ala aussi ladicte boule tuer et mettre en pièces et lopins, un pauvre garçon oyselleur qui tendoit aux champs aux oiseaulx. Et de la poudre et vent de ladicte bombarde, y en eut quinze ou seize aultres personnes qui tous en eurent plusieurs de leurs membres gestez et brulez, et en mourut plusieurs depuis. Et tellement de ceulx qui y moururent ledit jour, que de ceulx qui furent happez dudit vent, en mourut en tout de vingt-deux à vingt-quatre personnes. Et après le trépas dudit Maugué, fondeur de ladite bombarde, son corps fut recuilly, ensepvely et mis en bière, et porté à Sainct-Merry, à Paris, son patron, pour y faire son service, et fut crié par les carrefours de Paris que on priast pour ledit Maugué, qui nouvellement *estait allé de vie à trépas entre le ciel et la terre*, au service du roi, notre sire. »

Le pont de Charenton a été rebâti plusieurs fois; sa dernière reconstruction date de 1714. Il se compose de dix arches, dont six sont en pierre et quatre en bois; il produit un effet pittoresque avec les grands arbres, les îles de la Marne couvertes d'une belle verdure, les moulins et les maisons du bourg qui l'environnent.

Charenton-lès-Carrières. — Charenton-lès-Carrières, qui avoisine Charenton-le-Pont, est une dépendance de cette commune. Son sol, creusé souterrainement pour l'extraction de la pierre, est couvert de jolies maisons de campagne bâties sur le penchant du coteau. Plusieurs fabriques importantes y sont établies; on y voit des fonderies de fer, des manufactures de produits chimiques, d'acier poli, des féculeries, des ateliers de gravure pour les cylindres destinés à l'impression des toiles, etc., etc.

Conflans. — Conflans, *Confluentes*, qui est situé sur le bord de la Seine, entre Charenton et Paris, et qui doit son nom à sa proximité du confluent de la Marne, est aussi une annexe de Charenton-le-Pont, qui, longtemps, n'eut d'autre paroisse que l'antique petite église de ce village construite au XIe siècle sous l'invocation de saint Pierre.

Conflans possède une histoire des plus complètes. Nos premiers rois de la troisième race y eurent une résidence. En 1316 Philippe le Long donna à sa belle-mère Mathilde, comtesse d'Artois, une partie de la garenne dépendant de sa terre royale de Conflans, et qui s'étendait depuis le pont de Charenton jusqu'à Bercy, et depuis la Seine jusqu'au chemin de Paris à Saint-Maur. Le testament de ce prince est daté de *Conflans-les-Carrières*. Jeanne II, reine de Navarre, mourut à Conflans en 1349. En 1400, les comtes de Flandre et les ducs de Bourgogne y avaient un *séjour* ou *manoir*, et c'est dans le dernier, qu'à la suite de la bataille de Montlhéry, Louis XI signa la paix à de dures conditions avec Charles le Téméraire, comte de Charolais et fils du duc de Bourgogne; il ne devait guère aimer Conflans, qui lui rappelait son humiliation; aussi le voyons-nous, quelque temps avant sa mort, en 1483, donner l'habitation qu'il y possédait à son chirurgien Sixte d'Allemagne. Plus tard, les séjours et manoirs de Flandre et de Bourgogne ayant fait retour à la couronne, Henri II les fit aliéner par sa cour des comptes, en 1548, et, quelque temps après, en 1554, il céda à Claude Dodieu, évêque de Rennes, la terre et seigneurie de Conflans. Un grand nombre de maisons de campagne s'y étaient élevées au XVIIe siècle. L'archevêque de Paris, François de Harlay, désirant en posséder une, fit, en 1672, l'acquisition de celle que le duc de Richelieu y possédait et la fit somptueusement reconstruire.

Il est souvent question de Conflans dans les querelles théologiques du XVIIIe siècle et dans les couplets satiriques du temps. On sait la vie et la mort peu édifiantes de François de Harlay. Ce prélat, le même qui accorda avec tant de peine *un peu de terre* aux restes de Molière, passa dans ce château ses deux ou trois dernières années, « renfermé, dit Saint-Simon, avec sa bonne amie la duchesse de Lesdiguières, qu'il voyait tous les jours de sa vie, ou chez elle, ou à Conflans, dont il avait fait un jardin délicieux, et qu'il tenait si propre, qu'à mesure qu'ils s'y promenaient tous deux, des jardiniers les suivaient à distance pour effacer leurs pas avec des râteaux. » Il y mourut subitement en 1695. « Le père Gaillard fit son oraison funèbre à Notre-Dame; la matière était plus que délicate et la fin terrible. Le célèbre jésuite prit son parti; il loua tout ce qui devait être loué, puis tourna court sur la morale. Il fit un chef-d'œuvre d'éloquence et de piété. » Ce château magnifique fut dévasté, en février 1831, lors de la triste émeute de Saint-Germain-l'Auxerrois et du sac de l'Archevêché.

Le site de ce village est des plus agréables; c'est une halte obligée des canotiers parisiens, qui y trouvent d'excellente friture qu'ils peuvent assaisonner d'un petit vin gai et franc.

Saint-Maurice. — Saint-Maurice ou Charenton-Saint-Maurice, joli bourg situé à 12 kilomètres au nord-est de Sceaux, et à 3 kilomètres à l'est de Charenton, dont il fut longtemps une dépendance, forme depuis 1842 une commune séparée et compte 2,626 habitants.

Charenton-Saint-Maurice joue un rôle important dans l'histoire du protestantisme en France. Les protestants y tinrent plusieurs fois leurs synodes nationaux. Ils y avaient leur principal temple, qui fut brûlé, en 1621, dans une émeute par leurs adversaires. Ce temple fut rebâti, en 1623, sur les dessins de Jacques de Brosse, le célèbre architecte auquel l'on doit le palais du Luxembourg. C'était un bel édifice, d'un aspect simple et austère; ils avaient auprès une bibliothèque, une imprimerie et des boutiques de libraire. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, le soir même du jour où cet édit fut vérifié au parlement, on commença la démolition de ce temple, et au bout de cinq jours il n'en restait plus de traces. Plus tard, on établit un couvent de bénédictines sur son emplacement, et une petite église qui existe encore.

Aujourd'hui l'établissement le plus important de Charenton-Saint-Maurice est le bel hospice des aliénés, situé sur le penchant d'une colline au bas de laquelle coule la Marne; il offre de toute part une vue ravissante. Fondé en 1741 par Sébastien Leblanc, il sert aussi d'hôpital pour les malades; on n'y admet que les aliénés dont on espère pouvoir obtenir la guérison, les autres sont envoyés à Bicêtre. Au commencement de ce siècle, on y enferma, comme à Bicêtre, des gens qu'on faisait passer pour aliénés. Le marquis de Sade y fut enfermé comme *fou dangereux* et y mourut. Dans les dernières années de sa vie il composait des pièces de théâtre que ses compagnons de captivité jouaient avec lui; l'une d'entre elles se terminait par ces deux vers :

Tous les hommes sont fous, il faut, pour n'en point voir,
Se renfermer chez soi et briser son miroir.

Quant au poëte Désorgues, il paya de sa liberté quelques vers hostiles au gouvernement : enfermé comme fou par ordre de Fouché, ministre de la police, il mourut dans son cabanon, pauvre, misérable et oublié. L'hôpital de Charenton vient, dans ces dernières années, de recevoir d'importantes améliorations qui en font un des plus beaux établissements de ce genre que possède aujourd'hui l'Europe.

Charenton-Saint-Maurice est une localité de prédilection pour les Parisiens, qui désirent trouver réunis la fraîcheur, la verdure et l'aspect d'une rivière. De nombreux enclos bien ombreux et rafraîchis par des sources vives en font un délicieux séjour. Parmi les jolies habitations qui le décorent on doit remarquer le *Séjour du roi*, ou le petit pavillon que Henri IV avait fait construire pour la belle Gabrielle : c'est un bâtiment en briques que l'on voit à droite de la route, en entrant dans le village, quand on vient de Paris ; le parc et les jardins, qui étaient magnifiques, ont été détruits et vendus par lots en 1825.

Saint-Maur-les-Fossés. — Saint-Maur-les-Fossés, *Bagaudarum Castrum*, *Fossatum Bagaudarum*, village agréablement situé dans une presqu'île que forme la Marne avant d'arriver à Charenton, à 17 kilomètres au nord-est de Sceaux et à 11 de Notre-Dame. Population, 4,565 habitants.

On n'est pas d'accord sur l'origine de Saint-Maur : selon les uns, une inscription prouvant qu'il existait à cette place un collége de prêtres du dieu Sylvain, y aurait été, dit-on, découverte en 1725 ; en dépit de cette origine toute pastorale, d'autres ajoutent simplement que les Bagaudes, ou Gaulois révoltés contre l'autorité impériale, y eurent leur camp et s'y retranchèrent à l'aide de profonds fossés ; enfin, selon quelques historiens modernes, ces fossés furent creusés par les moines qui voulaient mettre leur monastère à l'abri des incursions des Normands. Ce qu'il y a de positif, c'est que, sous le règne de Clovis II, un diacre de Paris, nommé Bildegésile, y fonda une abbaye de bénédictins, qui fut longtemps célèbre par la régularité de ses mœurs et l'érudition des moines qu'elle renfermait. Elle prit le nom de Saint-Maur et quitta celui de saint Babolein, son premier abbé, lorsqu'elle eut reçu en dépôt les reliques de saint Maur, que les moines de Glannefeuille en Anjou vinrent y déposer, en 868, lorsqu'ils fuyaient les ravages des Normands. Après avoir subsisté pendant environ neuf cents ans, ce monastère fut sécularisé en 1533 ; son chapitre fut réuni, en 1750, à celui de Saint-Louis du Louvre, à Paris, et l'abbaye presque entièrement détruite en 1786. De cette célèbre abbaye, qui devint chef d'ordre, il ne restait, au commencement de ce siècle, qu'une petite chapelle dite *Notre-Dame-des-Miracles*. Les bénédictins de Saint-Maur ont rendu des services éminents aux lettres ; leur riche bibliothèque fut, après la sécularisation de l'abbaye, partagée entre la bibliothèque du roi et celle de Saint-Germain-des-Prés à Paris. Ce fut à Saint-Maur que les confrères de la Passion essayèrent les premières représentations de leurs mystères. Charles VI fut si satisfait de ce spectacle, qu'il permit à ces religieux de s'établir dans Paris.

Rabelais obtint, par le crédit de son protecteur, le cardinal du Bellay, une prébende dans l'église de Saint-Maur, lorsqu'elle fut sécularisée ; ce fut alors qu'il composa son *Pantagruel*. Avant la révolution on voyait à Saint-Maur un magnifique château construit par Jean du Bellay, évêque de Paris et abbé commendataire de l'abbaye, réparé par Eustache du Bellay et reconstruit par Catherine de Médicis. Charles IX et Henri III s'y retiraient fort souvent pendant l'été ; Louis XIII data plusieurs ordonnances de ce château. Il passa dans la maison de Condé par le mariage de Charlotte de la Trémouille, qui l'avait acquis, en 1598. On voit encore quelques vestiges du château et du parc, il dominait la rive gauche de la Marne. Le village de Saint-Maur était encore fort peu de chose avant la révolution ; Joseph Chénier adressait, en 1779, de jolis vers à la *solitude* de Saint-Maur :

Salut, nymphes de la prairie.....

Cette solitude est aujourd'hui très-peuplée : le village s'est considérablement agrandi, et, les jours de fête, il est très-fréquenté par les Parisiens, surtout par les canotiers, qui y exercent à l'envi leurs talents nautiques. Le canal souterrain, qui coupe la péninsule de Saint-Maur sur une longueur de onze cent quarante mètres, abrége de quatre à cinq lieues environ le chemin des bateaux, qui descendent la Marne ; il a été construit sous l'Empire.

Maisons-Alfort. — Maisons-Alfort, *Mansiones*. Cette commune, située à 13 kilomètres au nord-est de Sceaux, à 7 de Notre-Dame, et dont la population est de 1,812 habitants, est composée de deux villages, celui de Maisons et celui d'Alfort.

Le village de Maisons est situé sur la rive gauche de la Marne, dans la position la plus riante et la plus avantageuse, sur la grande route de Lyon et dans une plaine qui s'étend entre la Seine et la Marne. Il en est fait mention dans les diplômes de 988 ; et les Anglais, après s'en être emparés, firent réédifier l'église et élever le clocher de pierre que l'on y voit encore aujourd'hui. Diane de Poitiers eut, dit-on, une maison de plaisance dans ce village ; elle la devait à la munificence de François Ier ou de Henri II, et, en 1720, on y voyait encore des fleurs de lis sur une porte condamnée qui en dépendait. On trouve à Maisons des carrières de pierre de liais de bonne qualité.

Alfort est un hameau qui doit son origine au château d'*Harrefort* ou d'*Hallefort*, dont il est question dans des titres de 1362 et de 1612, ce domaine avait sans doute une origine anglaise. Alfort n'est séparé de Charenton-le-Pont que par la Marne. Placé à l'angle que forment les deux rivières à leur confluent, il communique avec la rive droite de la Marne par l'ancien pont de Charenton et avec la rive gauche de la Seine, par un pont que l'on appelle la Bosse-de-Marne. Mais ce qui donne une grande importance à cette localité, c'est le bel établissement vétérinaire fondé dans l'ancien château, en 1766, sous le nom d'*École royale d'économie rurale*, par Bourgelet. L'anatomie, la botanique, la pharmacie, l'étude des maladies tant internes qu'externes des animaux, de leurs traitements, des soins qu'il faut donner à leur éducation, font l'objet d'autant de cours que l'on y professe. Cet établissement modèle renferme une bibliothèque, un cabinet d'anatomie, des forges, un laboratoire de chimie, une pharmacie, un jardin botanique, une clinique et une infirmerie pour les animaux malades. Partie des élèves est aux frais du gouvernement, l'autre paye pension ; la durée des études est de huit ans.

Alfort a une bonne auberge, la poste aux chevaux, et plusieurs cafés assez fréquentés. Entre Alfort et Maisons, près du confluent de la Marne et de la Seine, dans une très-forte position, s'élèvent le fort de Charenton commandant la route d'Italie, et, à quelque distance sur la rive gauche de la Seine, le fort d'Ivry, pouvant défendre avec lui par des feux croisés le passage du fleuve.

Le hameau de *Charentonneau*, dont il est question dans une charte de l'abbaye de Saint-Maur du XIIe siècle, est une annexe de la commune de Maisons-Alfort.

Saint-Mandé. — Saint-Mandé, village de 3,857 habitants, situé à 18 kilomètres au nord-est de Sceaux et à 6 kilomètres de Notre-Dame.

Saint-Mandé ne fut dans l'origine qu'un simple hameau. Les maisons étaient encore, au XIIe siècle, éparses çà et là dans la campagne et au milieu du bois de Vincennes. Philippe le Hardi, voulant agrandir son parc, acheta la partie du bois qui les contenait et l'enferma de murs ; cette acquisition rétrécit beaucoup Saint-Mandé, et les habitants chassés de leurs maisons en bâtirent de nouvelles vers les confins du territoire restant le long du mur que Philippe avait fait élever.

Le plus ancien édifice de Saint-Mandé est la chapelle qui lui sert d'église ; elle faisait autrefois partie du prieuré qui a donné son nom à la commune, et dont on voit encore quelques vestiges dans la grande rue, du côté du parc. Avant qu'il eût fait construire sa splendide habitation de Vaux, Fouquet possédait à Saint-Mandé une *petite maison* où il recevait, dans l'intimité, Pélisson, la Fontaine, madame de Sévigné et les plus beaux esprits du temps. Cette maison était aussi le théâtre discret de ses plaisirs. Elle fut confisquée et détruite lors de sa grande catastrophe.

La population de ce village s'est considérablement accrue depuis 1789; ce n'était alors qu'une annexe de la paroisse de Charenton-Saint-Maurice, aujourd'hui Saint-Mandé est une commune bourgeoise. On y compte peu de cultivateurs, mais, en revanche, beaucoup de jolies maisons de campagne et de maisons meublées que le voisinage du bois de Vincennes fait assez rechercher. Les plus remarquables sont sur l'avenue du *Bel-Air*. On y voit aussi un établissement dû à une pensée philanthropique, l'*hospice Boulard*, fondé par un ancien tapissier de la cour pour douze vieillards de cette profession. Il y a encore à Saint-Mandé des maisons de santé et, parmi les maisons d'éducation qui y sont établies, nous devons une mention particulière à l'École préparatoire aux écoles du gouvernement, fondée par M. Ainselin, école qui a donné à l'armée des officiers distingués. C'est au cimetière de Saint-Mandé, non loin du lieu où il tomba dans un duel à jamais regrettable, que repose Armand Carrel.

Vincennes. — Vincennes, *Vilcena*, *Vicenæ*. Ce joli bourg, de 4,497 habitants, sans la garnison, qui ordinairement est de 4,000 hommes, situé à 20 kilomètres au nord-est de Sceaux et à 7 kilomètres à l'est de Notre-Dame, doit son origine au petit hameau de *la Pissotte*, qui, bientôt agrandi, prit le nom du bois voisin. Toute son histoire se confond avec celle de son château royal, qui, autrefois, formait un gouvernement particulier et a aujourd'hui le rang de place de guerre de 1re classe avec école d'artillerie, arsenal important, etc., etc., etc.

L'histoire de Vincennes est double, elle comprend celle du *Bourg* et celle du *Bois* et du *Château de Vincennes*.

Le Bourg. — Le premier acte qui fasse mention du bourg de Vincennes ou plutôt de la Pissotte, ainsi qu'on l'appelait avant la révolution, est une charte du roi Jean. Cette charte, qui est datée du mois de mars 1360, exempte les habitants de toutes prises, c'est-à-dire du droit de gîte et de nourriture qu'ils devaient à la cour, quand elle venait au château. Mais en même temps elle les charge de l'entretien des fontaines et des autres eaux qui traversaient le bois de Vincennes pour se rendre dans le parc formé autour du château. Par une autre charte de 1364, ces mêmes habitants, toujours aux mêmes conditions, furent de plus exemptés de toutes tailles et impôts. Dans cet acte il est fait mention des eaux de Bagnolet et de Montreuil-sous-Bois, qui se rendaient à Vincennes par un canal creusé exprès et que les habitants appelaient le *ru orgueilleux*. Ce ru ou ruisseau passait entre les vignes de Montreuil et le bois de Vincennes.

L'abbaye de Saint-Victor eut longtemps des biens considérables sur le territoire de cette commune. Jusqu'en 1547, Vincennes ou la Pissotte n'eut pas de paroisse; ce n'était qu'un pauvre hameau ou annexe de Montreuil-sous-Bois, on n'y voyait qu'une petite chapelle. Les chemins pour se rendre à la paroisse de Montreuil étant très-mauvais l'hiver, les habitants firent des remontrances à l'évêque de Paris; et celui-ci, du consentement de Nicolas Boileau, curé de Montreuil, érigea la chapelle en succursale: plus tard, en 1669, elle fut rebâtie, et érigée en paroisse (en 1669) sous l'invocation de Notre-Dame.

Vincennes est aujourd'hui un bourg assez bien bâti qui emprunte à sa position militaire un caractère tout particulier. Les grandes industries se sont prudemment tenues à l'écart, fuyant la distraction des bruyants exercices, le tambour et l'odeur de la poudre; de telle sorte, qu'à Vincennes, il n'y a que les cultivateurs, primitives dynasties de l'endroit, toujours plus ou moins en rivalité avec ceux de Montreuil-sous-Bois; puis quelques bourgeois intrépidement attachés à leur commune, des rentiers tout aussi sédentaires; beaucoup d'officiers et de sous-officiers retraités, pour lesquels l'uniforme, le tambour, le canon et la poudre ont toujours tant d'attraits, et un grand nombre de boutiquiers, épiciers, marchands de vin, cabaretiers, tables d'hôte, traiteurs, limonadiers, etc., etc., vivant de leur clientèle militaire et de celle des nombreux visiteurs qu'elle procure à leur localité.

Le Bois et le Château. — L'existence du bois de Vincennes est constatée, dès le IXe siècle, par un titre de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, qui le désigne sous le nom de *Vilcena*. On ne sait pas au juste l'époque de la fondation du premier château. Louis VII y établit des religieux de Grandmont, plus tard remplacés par des minimes, et Philippe-Auguste fit clore de murs le bois, où l'on entretint un grand nombre de daims et de cerfs. Saint Louis séjourna souvent à Vincennes; du temps de Sauval, on montrait encore le chêne sous lequel le pieux roi avait l'habitude de s'asseoir pour entendre les doléances des malheureux : « Maintes fois, dit Joinville, advint qu'en été il allait seoir au bois de Vinciennes après sa messe, et s'accostoyoit à un chêne, et nous faisoit seoir entour li, et tous ceulx qui avoient affaire venoient parler à li, sans destourbier (*empêchement*) d'huissier, ne d'aultre. »

A partir de ce prince, Vincennes fut, jusqu'à Louis XI, le séjour des rois. Ce fut Philippe de Valois qui, en 1337, fit raser le premier château, et jeta les fondements du donjon actuel. A l'entrée du donjon se trouvait, avant la révolution, une ancienne inscription en vers, qui, racontant l'histoire du château de *Vinciennes*, disait :

La tour du bois de Vinciennes
Sur tours neuves et anciennes
A le prix. Or, saurez en çà
Qui la parfit et commença.
Premièrement, Philippe, roi,
Fils de Charles, comte de Valois,
Qui de grand'prouesse abonda,
Jusque sur terre la fonda
Pour s'en soulacier et ébattre...
Le roi Jean, son fils, cet ouvrage
Fit lever jusqu'au tiers étage,
Dedans trois ans par mort cessa.
Mais Charles, roi, son fils, laissa,
Qui parfit en brève saison
Tours, ponts, braies, fossés, maison:
Né fut en ce lieu délitable;
Pour ce, l'avait pour agréable.

Ce fut donc Charles V qui *parfit* le château. Il veilla aussi à l'entretien du bois et, pour en conserver les bêtes fauves, ordonna que chaque nuit quatre habitants de Montreuil et deux de Fontenay viendraient y faire patrouille; on leur fournissait un manteau de gros drap où le chaperon tenait, semblable à ceux que du Guesclin faisait porter à ses gendarmes pour les garantir de la pluie. Sous le règne de Charles VII, Henri V, roi d'Angleterre, maître alors d'une partie de la France, vint mourir à Vincennes.

Depuis Louis XI, qui avait nommé son compère Olivier capitaine concierge du château, Vincennes, que nos rois avaient élevé pour *s'en soulacier et ébattre*, servit à un tout autre usage et devint une prison d'Etat, une succursale de la Bastille, où furent enfermés les plus illustres personnages. Les rois s'y rendirent quelquefois, cependant, et y firent de courts séjours. C'est là que mourut Charles IX au milieu d'atroces souffrances et de remords.

Louis XIII ajouta de nouveaux bâtiments au château de Vincennes. C'est surtout à partir de ce prince que la forteresse reçut d'illustres prisonniers; Richelieu y envoya le maréchal d'Ornano, le duc de Vendôme et Puylaurens. Le prince de Condé y fut enfermé, en 1617; quarante ans plus tard, son fils, le grand Condé, y fut enfermé à son tour ainsi que le cardinal de Retz et le duc de Beaufort, qui, tous deux, parvinrent à s'échapper.

Diderot et Mirabeau y furent incarcérés au XVIIIe siècle. C'est là que ce dernier écrivit ses lettres à Sophie; son ouvrage contre les *lettres de cachet* fut également composé dans cette prison; Mirabeau ne pouvait guère choisir de sujet plus convenable à sa situation personnelle.

En 1674, une des tours de Vincennes s'écroula tout à coup et écrasa le concierge, sa femme et ses trois enfants; Louis XIV vint exprès à Vincennes pour voir ce désastre. C'est sous le règne de ce prince, en 1660, que fut établie

la dernière clôture du parc, qui fut entièrement replanté en 1731. Mazarin mourut au château de Vincennes, en 1661, et son corps resta dans la Sainte-Chapelle jusqu'en 1684, qu'il fut apporté à Paris. En 1715, le régent et le jeune Louis XV y séjournèrent pendant une année. Plus tard, on essaya d'utiliser les bâtiments en y établissant une manufacture de porcelaine.

Vincennes, redevenu prison d'État sous l'Empire, reçut un assez grand nombre de prisonniers. Le duc d'Enghien n'y parut que quelques heures; la nuit du 20 au 21 mars 1804 suffit à son interrogatoire, à son jugement et à son exécution. Fusillé dans le fossé du côté de l'esplanade, à l'angle de gauche près de la tour de la Reine, il y fut également enterré. Depuis cette époque Vincennes a ouvert ses prisons aux ministres de Charles X et, plus tard, pour d'autres prisonniers politiques appartenant à des opinions tout opposées. Les prisons politiques sont des hôtelleries où les partis se remplacent successivement.

Ne terminons pas cet article sans rappeler la belle conduite du commandant Daumesnil, *la jambe de bois de Vincennes*, en 1814 et en 1815. Nommé de nouveau gouverneur de la forteresse, en 1830, pendant la captivité des ministres de Charles X, il sut par sa fermeté et ses nobles pensées faire rentrer dans le devoir une foule furieuse, qui était venue réclamer la tête des prisonniers.

Nous n'avons pas parlé de la chapelle du château, bâtie sous Charles V; c'est un édifice gothique d'une remarquable élégance. On y voit d'anciens vitraux peints par Jean Cousin. La décoration intérieure, qui existait à l'époque de la révolution, était due à Henri II. « Les chiffres du roi et de sa maîtresse, Diane de Poitiers, qui avait été celle de son père, « étaient, dit un historien du » château, entrelacés dans les vitraux et sur les voûtes, » avec des cors de chasse, des chiens, des croissants et » des cornes d'abondance. Diane était même représentée » dans les vitraux du milieu de la nef, à gauche. On la » distinguait par un ruban bleu, que le peintre avait mis » pour servir de bandeau à ses blonds cheveux; et, ce » qu'il y avait de plus singulier, elle était représentée » toute nue et d'une ressemblance parfaite. » En septembre 1557, Henri II transféra dans cette chapelle les assemblées de l'ordre de Saint-Michel, qui se tenaient précédemment au mont Saint-Michel en Normandie.

Le château de Vincennes est aujourd'hui une forteresse, une caserne, un arsenal et surtout une école de tir. C'est là que se font les expériences qui se rattachent au perfectionnement des armes à feu. Vincennes a donné son nom aux meilleurs tireurs de l'armée, aux bataillons de chasseurs à pied, que l'Europe nous envie et dont la formation est due à l'initiative du duc d'Orléans, fils du roi Louis-Philippe.

Le bois de Vincennes, qui a une étendue de 7,380 hectares, est une des plus agréables promenades des environs de Paris. Au centre, se trouve un rond-point auquel neuf routes viennent aboutir, et qui est orné d'un obélisque que terminent un globe et une aiguille dorée. Ce bois était autrefois très-giboyeux; aujourd'hui on y rencontre à peine quelques timides lapins, mais en revanche beaucoup de militaires de toutes armes, qui y promènent leurs loisirs en rêvant au pays.

Montreuil. — Montreuil, Montreuil-sous-Bois ou Montreuil-aux-Pêches, *Monsteriolum*, bourg de 3,810 habitants, situé à 22 kilomètres au nord-est de Sceaux et à 16 kilomètres de Notre-Dame.

Montreuil ne fut longtemps qu'un hameau situé à l'entrée du bois de Vincennes et dépendant de la commune de Fontenay-sous-Bois; il devait lui-même son origine à un petit monastère, *monasteriolum*, placé sous l'invocation de saint Pierre et dont la rue Saint-Père, haute et basse, rappelle encore aujourd'hui le nom. Le hameau devint, à cause de sa proximité de Paris, un beau village, mais il fut exposé pendant les longues guerres du XIVe, du XVe et du XVIe siècle à toutes les horreurs de la guerre. Les fontaines de Montreuil servaient à alimenter le vivier et les fossés du château de Vincennes; le roi Jean et ses successeurs exemptèrent les habitants des corvées et de l'impôt à la condition qu'ils entretiendraient à leurs dépens les fontaines de Montreuil.

De nos jours Montreuil, qui s'est considérablement agrandi et est devenu un bourg important, est surtout célèbre par son genre d'agriculture; ses habiles cultivateurs sont passés maîtres dans l'art de la greffe, de la taille et du palissage des arbres fruitiers, et lorsque, des hauteurs de Charonne et de Bagnolet, on aperçoit dans la belle saison les innombrables jardins de Montreuil, coupés dans tous les sens par des murs de refend dirigés vers toutes les expositions, on croit voir un vaste échiquier aux cases verdoyantes et lisérées de blanc.

Tout jardin *à la Montreuil* se compose d'un enclos coupé par des murs de traverse parallèles entre eux et formant un nombre de compartiments disposés de manière que l'air et le soleil puissent y arriver. On multiplie ainsi les bonnes expositions. Dans l'espace compris entre deux de ces murs, on place de la vigne et des cerisiers quenouilles ou gobelets, des framboisiers, des groseilliers, des fraisiers; sur les parois des murs, selon l'exposition, les diverses espèces de pêchers, d'abricotiers, de pruniers, la cerise royale; aux angles les plus chauds le figuier; dans les nords les poires de bon chrétien, du beurré, la crassane, etc., etc., etc.; dans les côtières, toujours si richement fumées, des fèves de marais, de la chicorée, du cerfeuil, etc., etc., etc. Un jardin neuf en plein rapport vaut, à Montreuil, dix à douze mille francs l'arpent et s'élève jusqu'à cinquante francs la perche. Montreuil est le pays des cultures les plus variées; on y peut visiter d'admirables pépinières, des jardins bien tenus et des serres richement occupées par de magnifiques collections de camélias, de magnolias, d'azalées et de bruyères.

Il y a peu de maisons de campagne à Montreuil, mais d'importantes industries s'y sont établies; à leur tête nous devons citer une belle manufacture de porcelaine: il y a aussi des tuileries et des fours à plâtre.

Fontenay. — Fontenay, Fontenay-sous-Bois, *Fontanetum*, village de 1,662 habitants, situé à 21 kilomètres au nord-est de Sceaux et à 10 kilomètres de Notre-Dame. Ce charmant village, contigu au bois de Vincennes, doit son nom aux mille sources de son territoire, il est fort ancien et il comprenait autrefois dans son territoire Montreuil, Saint-Maur et la plus grande partie du bois de Vincennes; ses eaux abondantes alimentaient les fossés et les viviers du château de Beauté, aussi le roi Charles V avait-il accordé de nombreux priviléges aux habitants de Fontenay à la condition qu'ils nettoieraient les conduites d'eau.

L'église paroissiale est une des plus curieuses des environs de Paris, sous le rapport de l'art; la partie orientale de la nef principale et toute la nef du midi sont du XIIIe siècle, le reste appartient à la renaissance. Fontenay a sa fête annuelle de la Rosière le 21 août, elle attire un grand concours de Parisiens. La population, beaucoup plus affable et sympathique que celle de bon nombre de localités des environs de Paris, se compose presque exclusivement de cultivateurs. On y voit de belles maisons de campagne.

Le château *de Beauté*, dont un humble moulin et une porte du bois de Vincennes rappellent seuls aujourd'hui le nom, s'élevait sur le territoire de cette commune, dans une position charmante, à mi-côte, d'où l'on découvrait Vincennes au couchant, Neuilly et Chelles au levant, le cours de la Marne, Champigny, Chenevières, etc., etc., au midi. Charles V avait fait bâtir ce château, qu'il dota d'une chapelle, et, au dire de Christine de Pisan, c'était un *moult et notable manoir*. Quand l'empereur Charles IV vint à Paris, Charles V lui assigna pour habitation son château de Beauté. Charles VII le donna à sa maîtresse, la belle Agnès, et c'est alors que la *gente damoiselle* fut appelée par les courtisans, la *dame de Beauté*. François Ier, imitant l'exemple de Charles VII, le donna à la duchesse d'Étampes, qui y résidait souvent; mais ce royal manoir fut abandonné, il tomba en ruine, fut vendu, détruit, et au siècle dernier à peine en restait-il une vieille tour.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
475 kil. carr. ou 47 568 hect.	Hommes. 724365 Femmes.. 697 700 Total.. 1422065	3	20	81	54 418 000 fr.	130 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Superficie 34 kilom. carrés ou 3 439,68 hectares. — Population 1 053 262 habitants. — Communes 1.

NUMÉRO de l'arrondissement.	QUARTIERS QU'IL COMPREND.	SUPERFICIE.	POPULATION.
		hectar.	habitants.
Ier ARR.	Quartier des Tuileries — des Champs-Elysées — de la place Vendôme — du Roule	665,37	112,740
IIe ARR.	Quartier Feydeau — de la Chaussée-d'Antin — du Palais-Royal — du Faubourg Montmartre	230,00	114,616
IIIe ARR.	Quartier du Faubourg Poissonnière — Montmartre — Saint-Eustache — du Mail	126,40	65,350
IVe ARR.	Quartier Saint-Honoré — du Louvre — de la Halle ou des Marchés — de la Banque de France	66,96	46,896
Ve ARR.	Quartier du Faubourg Saint-Denis — Bonne-Nouvelle — Montorgueil — de la Porte-Saint-Martin	228,35	97,208
VIe ARR.	Quartier des Lombards — Saint-Martin-des-Champs — du Temple — de la Porte-Saint-Denis	144,09	104,640
VIIe ARR	Quartier des Arcis — Sainte-Avoye — du Mont-de-Piété — du Marché Saint-Jean	73,26	69,735
VIIIe ARR.	Quartier du Marais — Popincourt — du Faubourg Saint-Antoine — des Quinze-Vingts	610,23	114,271
IXe ARR.	Quartier de l'Hôtel de Ville — de la Cité — de l'Ile Saint-Louis — de l'Arsenal	104,94	60,198
Xe ARR.	Quartier de la Monnaie — du Faubourg Saint-Germain — Saint-Thomas-d'Aquin — des Invalides	551,86	113,675
XIe ARR.	Quartier du Luxembourg — de la Sorbonne — de l'Ecole de Medecine — du Palais de Justice	219,32	69,591
XIIe ARR.	Quartier Saint-Jacques — de l'Observatoire — du Jardin des Plantes — Saint-Marcel	517,01	95,243

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS.

Superficie 202 kilom. carrés ou 20 211 hectares. — Population 233 792 hab. — Cantons 4. — Communes 37.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Saint-Denis, 11 com., 43162 hab.	Saint-Denis	15702	»
	Aubervilliers	2611	3
	Chapelle S.-Denis (la)	18709	6
	Courneuve (la)	572	2
	Dugny	564	6
	Epinay	1119	5
	Isle-Saint-Denis (l')	393	2
	Pierrefitte	608	4
	Stains	1046	5
	Saint-Ouen	1800	4
	Villetaneuse	365	4
Courbevoie, 7 c., 20057 h.	Courbevoie	6025	12
	Asnières	1250	8
	Colombes	1648	11
Suite de Courbevoie.	Gennevilliers	1166	5
	Nanterre	2770	16
	Puteaux	4346	12
	Suresne	3175	14
Neuilly-sur-Seine, 7 com., 97511 hab.	Neuilly-sur-Seine	15997	10
	Auteuil	4274	13
	Batignolles-Monceaux (les)	28762	7
	Boulogne	7602	14
	Clichy-la-Garenne	6433	7
	Montmartre	28112	7
	Passy	11481	12
Pantin, 12 com., 72762 hab.	Pantin	2657	7
	Bagnolet	1298	11
	Bobigny	370	8
	Belleville et Menilmontant	34015	8
	Bondy	815	11
	Bourget (le)	654	6
	Charonne	6850	11
	Drancy	296	7
	Noisy-le-Sec	2321	11
	Pré-Saint-Gervais (le)	1023	8
	Romainville	2172	11
	Villette (la)	1[illegible]51	6

ARRONDISSEMENT DE SCEAUX.

Superficie 239 kilom. carrés ou 23 908 hectares. — Population 135 014 hab. — Cantons 4. — Communes 43.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Sceaux, 14 communes, 51806 habitants.	Sceaux	2035	»
	Antony et Berny	1360	5
	Bagneux	1200	1
	Bourg-la-Reine	1435	2
	Châtenay-lès-Bagneux	566	6
	Châtillon-lès-Bagneux	1656	4
	Clamart	1564	6
	Fontenay-aux-Roses	1176	2
	Grenelle	7878	12
	Issy	4312	8
	Montrouge (Grand et Petit)	9223	7
	Plessis-Piquet (le)	259	1
	Vanves	3862	7
	Vaugirard	16516	8
Charenton-le-Pont, 11 com., 27466 hab.	Charenton-le-Pont	3219	15
	Bercy	10860	15
	Bonneuil	235	15
	Bry-sur-Marne	412	22
	Champigny-s/-Marne	1610	21
	Creteil	1721	14
	Joinville-le-Pont	933	18
	Maisons-Alfort	1892	13
	Nogent-sur-Marne	2583	21
	Saint-Maur	1724	16
	Saint-Maurice	2626	17
Villejuif, 12 com., 38763 hab.	Villejuif	1614	6
	Arcueil	3071	7
	Chevilly	274	5
	Choisy-le-Roi	3271	9
Suite de Villejuif.	Fresnes-les-Rungis	427	1
	Gentilly	13817	7
	Hay (l')	481	3
	Ivry-sur-Seine	6549	15
	Orly	570	11
	Rungis	236	6
	Thiais	1099	8
	Vitry-sur-Seine	2569	13
Vincennes, 6 com., 19741 hab.	Vincennes	8451	20
	Fontenay-sous-Bois	1569	21
	Montreuil-sous-Bois	3410	22
	Rosny	1004	24
	Saint-Mandé	3587	18
	Villemomble	684	26

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes (c). (COURS D'ASSISES.)
22e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 13,945 habitants.
	Nombre total (1849)..... 130
	Infanticides (d).
86e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 5,490,72
	Nombre total (1849)..... 7
	Suicides (e).
1er	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 3,632 hab.
	Nombre total (1852)..... 593
	Crimes contre les propriétés (f).
1er	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 1,368 hab.
	Nombre total (1849)..... 547

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès (g).
1er	En matière civile..... 11,145
1er	En matière commerciale..... 33,872
	Instruction (h).
6e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)..... 71
	Paupérisme (i).
5e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 14 hab.
	Nombre total..... 70,907
	Mendicité.
86e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 675 hab.
	Nombre total (1852)..... 2,819
	Enfants naturels (j).
1er	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 2,660.
	Nombre total (1850)..... 11,744

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
1er	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 3,51.
	Enfants trouvés et abandonnés (k).
86e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 300 hab.
	Nombre total..... 3,940
1er	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 9,36.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (l).

Mouvement de la population (m).

Naissances.....	44 632
Mariages.....	14 090
Décès.....	36 265

Contributions directes (n).

Foncière.....	8 056 000 f.	» c.
Personnelle et mobilière.....	3 735 603	»
Portes et fenêtres.....	2 598 683	»
Patentes.....	7 124 149	61

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est l'un des départements où il se commet le plus de crimes contre les personnes.

(d) Par compensation, c'est le département qui compte le moins d'infanticides. — De 1826 à 1848, il y en a eu 46.

(e) De 1846 à 1850, il a été constaté, année moyenne, dans ce département 585 suicides (419 d'hommes et 166 de femmes). C'est environ le sixième de la totalité des suicides qui se commettent dans nos quatre-vingt-six départements; mais il est à remarquer que la plupart des suicidés sont étrangers à la capitale. Ainsi, dit M. Guerry, sur 1,000 individus qui s'y rendent coupables de suicide, 506 sont originaires des départements du nord, 168 de ceux du sud, 65 de l'ouest, et enfin 52 du centre.

(f) Douze fois plus que la Haute-Loire et la Creuse. Là où il y a le plus de richesses, il y a naturellement le plus d'attaques contre la propriété. Ainsi la Seine, les Bouches-du-Rhône, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, le Rhône, le Calvados, la Marne, figurent au premier rang pour ces crimes, tandis que les Hautes-Pyrénées, les Vosges, la Lozère, l'Ardèche, les Hautes-Alpes, les Landes, l'Ariége, la Corrèze occupent l'extrémité de l'échelle. — Dans Paris, comme dans toutes les grandes villes manufacturières, une forte proportion de ces crimes est commise par des voleurs de profession, dont le nombre s'élève de 30 à 40,000 des deux sexes.

De 1826 à 1850, il a été jugé, année moyenne, par la cour d'assises de la Seine, 1 accusé pour 1,385 habitants. C'est le rapport le plus élevé. — Certaines cours d'assises ne jugent guère que des accusés originaires du département. De ce nombre sont les cours d'assises de l'Aveyron, du Tarn, de l'Ardèche, etc., cela tient à ce que ces départements sont peu avancés en industrie, et la difficulté des communications, jointe à la rigueur du climat, en écarte les étrangers. Dans la Seine, au contraire, sur 100 accusés, il y en a tous les ans 70 nés hors du département.

Prisons de Paris: 1° la Conciergerie, au Palais de Justice: c'est l'une des plus anciennes et des plus célèbres par les souvenirs révolutionnaires qu'elle rappelle; on y voit encore les cachots occupés par Danton, Hébert, Chaumette, Robespierre et l'infortunée Marie-Antoinette; 2° la Force, remplacée par Mazas, prison qui, quoique nouvelle, est déjà célèbre par les généraux et les représentants du peuple qui y ont été renfermés le 2 décembre; 3° Sainte-Pélagie; 4° Saint-Lazare; 5° les Madelonnettes; 6° la Roquette; 7° le Dépôt; 8° les Jeunes Prévenus; 9° la Dette; 10° la prison militaire. Il y avait encore l'Abbaye, de sanglante mémoire. C'est là, en effet, que siégea, pendant les terribles journées de septembre, le tribunal présidé par Maillard.

Population des prisons: 2,651 individus, dont 1,868 hommes et 783 femmes.

(g) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 102 habitants. Quatre-vingt-trois départements sont moins procéssifs.

(h) Paris est le siége de l'Université de France. Cette grande institution, fondée en 1808, dirigée sous la Restauration par le clergé, sous Louis-Philippe par le conseil royal de l'instruction publique, a subi, en 1849 et en 1852, de nombreuses réformes. Aujourd'hui elle comprend trois ordres d'enseignement: l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Dans le premier sont rangés les écoles primaires, les salles d'asile, les ouvroirs et les pensions; dans le second, les lycées, les colléges et les institutions libres; le troisième comprend les cinq facultés de théologie, de droit, de médecine, des sciences et des lettres; les écoles de pharmacie et l'école normale. Il y a en outre à Paris plusieurs grands établissements d'enseignement qui ne dépendent point de l'Université: tels sont le collége de France, les cours qui se font à l'Observatoire, ceux d'histoire et d'archéologie, de l'école des chartes, les cours de langues vivantes de la bibliothèque impériale.

Il y a dans le département de la Seine, 1 académie universitaire; 1 faculté de théologie catholique; 1 faculté de médecine; 1 faculté de droit; 1 faculté des sciences et 1 faculté des lettres. C'est à la Sorbonne qu'ont lieu les cours de la faculté de théologie, de la faculté des lettres et de la faculté des sciences, et que sont placés les bureaux de l'académie de la Seine, les salles d'examen des diverses facultés, leurs amphithéâtres, les collections, et ateliers de la faculté des sciences, et la grande salle où se fait chaque année la distribution solennelle des prix du concours général aux élèves des lycées de Paris et de Versailles. Paris possède encore 1 école de droit, dont les premiers statuts remontent à l'année 1296; 1 école de médecine, fondée vers la fin du XIIIe siècle et fréquentée, année moyenne, par 12 à 1600 élèves; plusieurs écoles impériales, telles que l'école polytechnique, l'école d'état-major, l'école des ponts et chaussées, l'école des mines, le conservatoire des arts et métiers, l'école centrale des arts et manufactures, l'école des beaux-arts, le conservatoire de musique et de déclamation, l'école de dessin, et plusieurs écoles spéciales, entre autres l'école des chartes, au palais des Archives impériales; l'école des langues orientales vivantes, à la bibliothèque impériale; le grand séminaire diocésain, dit de Saint-Sulpice, avec une annexe à Issy; le petit séminaire de Saint-Nicolas; l'école normale ecclésiastique, dite des Carmes; le séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes, noviciat des jésuites; 1 séminaire, dit des Missions étrangères, rue du Bac. Citons encore le séminaire de Picpus et celui des Irlandais, la maison des dominicains et celle des oratoriens, et la maison mère des frères de la doctrine chrétienne avec pensionnat à Passy.

Il y a, en outre, à Paris cinq grands lycées, situés dans le quartier Latin: ce sont le lycée Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques; le lycée Saint-Louis, rue de la Harpe; le lycée Napoléon, autrefois collége Henri IV, derrière le Panthéon; le lycée Charlemagne, rue Saint-Antoine, et le lycée Bonaparte, autrefois collége Bourbon, rue Caumartin. Ces divers lycées comptent une population de 4,105 élèves. Paris entretient un collége communal ou municipal: c'est le collége Rollin, rue des Postes. On y compte 308 pensionnaires. Citons encore parmi les institutions municipales de la ville de Paris, le collége Chaptal, où l'on enseigne l'anglais, l'allemand, le dessin, les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire, la géographie, etc., et qui compte 308 élèves; l'école Turgot, rue Blanche, excellente école pratique, fréquentée par 372 élèves, et l'école Saint-Pierre pour les filles. De plus, la ville subventionne plusieurs écoles protestantes; elle a 40 salles d'asile avec une population de 7,960 enfants; 68 écoles laïques, avec 13,695 élèves; 62 écoles congréganistes, comptant 15,401 élèves; 26 écoles mutuelles et 9 simultanées, fréquentées par 5,764 adultes des deux sexes, 30 ouvroirs, fréquentés par 1,625 jeunes filles; 9 écoles de dessin, dont 7 pour les jeunes gens et 2 pour les jeunes filles; 4 écoles de chant, avec 1,077 élèves; des cours spéciaux et publics, suivis par plus de 1,000 auditeurs; 1 école normale des salles d'asile; 2 écoles normales primaires; 549 écoles primaires privées, fréquentées par 16,470 garçons et 15,108 filles; 14 salles d'asile privées, recevant 684 enfants; en tout, 844 établissements d'instruction primaire, avec une population de 83,132 élèves, dont 48,541 garcons et 34,480 filles.

Proportionnellement à la totalité des enfants, le nombre des écoliers était, en 1829, de 1 sur 46; proportionnellement aux habitants, de 28 sur 1,000 en 1833.

C'est encore à Paris que siége l'Académie française, dont la fondation par Richelieu remonte à 1634. Plus tard, Colbert y joignit trois autres académies: celle des inscriptions et belles lettres, en 1663; celle des sciences, en 1666, et enfin celle des beaux-arts, qui se compose de trois académies: celle de peinture et de sculpture, fondée en 1648; celle de musique, en 1666, et celle d'architecture en 1671. Supprimées en 1793, ces diverses académies furent réorganisées par la Convention nationale en 1795, sous le nom d'*Institut national*. Aujourd'hui l'Institut comprend: 1° l'Académie française, qui se compose de 40 membres; 2° l'académie des inscriptions, qui compte 40 membres titu-

laires et 10 libres; l'académie des sciences (65 membres); l'académie des beaux-arts (41 membres titulaires), et l'académie des sciences morales et politiques (30 membres titulaires).

Il y a encore à Paris 1 académie de médecine, à laquelle se rattachent plusieurs sociétés savantes, entre autres la société anatomique, la société médico-pratique, la société médicale d'émulation, la société de pharmacie, etc.; 1 muséum d'histoire naturelle, avec jardin, ménagerie, école de botanique, école des plantes économiques, école de culture, orangerie, serres, galerie de zoologie, de minéralogie, d'anatomie comparée, et cours publics de géologie, zoologie, botanique, anatomie et anthropologie ou histoire naturelle de l'homme, chimie appliquée aux corps organiques et inorganiques; physique appliquée à l'histoire naturelle, minéralogie, physiologie comparée, etc. A chaque cours est attaché un laboratoire. Paris possède, en outre, plusieurs musées, celui du Louvre, qui n'a pas plus de soixante ans d'existence et qui est cependant l'un des plus vieux et le plus riche de l'Europe; véritable panthéon de l'art, où l'on admire les chefs-d'œuvre des grands maîtres des écoles italienne, flamande, espagnole, hollandaise, allemande, française; le musée de sculpture, possédant les plus beaux fragments de la statuaire antique; le musée de dessin; le musée de gravure; le musée de la marine; le musée des souverains; le musée égyptien; le musée assyrien; le musée américain; le musée algérien; le musée du Luxembourg, qui renferme les ouvrages des artistes vivants; le musée de Cluny ou musée du moyen âge; le musée des Thermes ou gallo-romain; le musée d'artillerie; le musée des monnaies; le musée des Gobelins; le musée des machines au conservatoire des arts et métiers; le musée minéralogique à l'école des mines; le musée typographique à l'imprimerie impériale, etc. On compte à Paris 7 bibliothèques publiques : la bibliothèque impériale, la bibliothèque Sainte-Geneviève, la bibliothèque Mazarine, la bibliothèque de l'Arsenal, celles de la Sorbonne, du Louvre et de l'Hôtel de Ville; et plusieurs autres au Muséum, à l'Institut, au Conservatoire des arts et métiers, aux Écoles de droit et de médecine, au corps législatif, au sénat, au conseil d'État, à la cour de cassation, à l'École des mines, qui, sans être publiques, sont néanmoins entretenues et administrées par l'État. Mentionnons encore l'Observatoire, fondé par Colbert, et non moins remarquable par ses richesses que par les savants illustres qui s'y sont succédé; le bureau des longitudes, si longtemps présidé ou plutôt illustré par François Arago, le célèbre astronome; et parmi les sociétés littéraires ou savantes, la société de géographie, la société de l'histoire de France, la société géologique, l'association philotechnique, la société philomatique, la société impériale et centrale d'horticulture, la société des antiquaires de France, la société asiatique, l'Athénée des arts, etc., etc.

(1) Recensement de la population indigente de Paris en 1829, 62,705, 1 sur 13 habitants; en 1844, 66,148, 1 sur 13,7 hab.

Recensement de la population indigente de Paris en 1851.

1er	arrondissement	4,424
2e	—	3,424
3e	—	2,507
4e	—	2,927
5e	—	6,006
6e	—	6,670
7e	—	4,827
8e	—	12,577
9e	—	4,211
10e	—	6,097
11e	—	4,395
12e	—	13,242
	Total	70,907

Sur ce nombre, 18,738 hommes et 25,441 femmes; 12,687 garçons et 14,041 filles, et 30,938 ménages.

Paris possède 27 hôpitaux ou hospices avec une population de 86,776 individus. Cette population ne s'élevait, en 1833, qu'à 81,957. En 1851, la mortalité générale dans les hôpitaux réunis a été en moyenne de 1 sur 11 29/100; en 1850, de 1 sur 12 20/100. Pendant la dernière période décennale, elle a été de 1 sur 11 02/100. — Ainsi la mortalité dans les hôpitaux en 1851 a été plus élevée qu'en 1850 de près d'un douzième, et un peu moins élevée que pendant la dernière période décennale d'une très-légère fraction (environ un quarantième). C'est à l'*Hôtel-Dieu* qu'a lieu la mortalité la plus élevée, et c'est à *Sainte-Marguerite* que se fait remarquer la mortalité la moins élevée.

Budget des hospices en 1851.

Recettes	18,257,952 fr.	42 c.
Dépenses	15,280,847	84

Budget des bureaux de bienfaisance de Paris en 1851.

		Recettes.		Dépenses.	
1er	arrondissement	258,784 fr.	82 c.	167,311 fr.	13 c.
2e	—	226,747	37	136,474	43
3e	—	140,237	23	94,514	44
4e	—	124,660	47	88,179	78
5e	—	229,127	03	186,841	66
6e	—	240,207	20	194,390	40
7e	—	207,066	54	162,206	99
8e	—	365,607	65	315,697	60
9e	—	163,835	81	129,126	62
10e	—	265,296	04	235,355	24
11e	—	196,824	68	149,060	06
12e	—	381,775	45	354,230	84
	Total	2,800,770 fr.	26 c.	2,213,398 fr.	09 c.

Cette même année, les bureaux de bienfaisance de Paris ont secouru 70,907 indigents.

Il y a de plus à Paris 1 maison nationale de santé; 3 maisons de retraite, où 11,979 vieillards infirmes ou aliénés ont été entretenus; plusieurs établissements de service général, entre autres 1 boulangerie, 1 cave, 1 boucherie et 1 pharmacie centrales; 1 asile-école-Fénelon; 1 institution de la jeunesse délaissée; un grand nombre d'œuvres charitables, entre autres celles de Saint-Louis-d'Antin, de Sainte Anne, des pauvres malades, des faubourgs, des crèches, des apprentis et des jeunes ouvriers; 1 association des jeunes économes; 1 société de patronage pour les jeunes détenus ou libérés de la Seine; 1 société des amis de l'enfance pour l'éducation et l'apprentissage des jeunes garçons pauvres de la ville de Paris; 1 société pour le placement en apprentissage des jeunes orphelins; 1 société des jeunes détenus, libérés et abandonnés; 1 société d'adoption pour les enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres; 1 maison de refuge pour les sourds-muettes indigentes; 1 maison du Bon-Pasteur; 1 asile de la Providence; 1 société de charité maternelle; 1 association des mères de famille; 1 société de patronage et de secours pour les aveugles travailleurs; 1 société de patronage pour le renvoi dans leurs familles des jeunes filles sans place et des femmes délaissées; 1 asile des petits orphelins; 1 société philanthropique; 1 comité consistorial israélites de secours et d'encouragement; des ouvroirs; des salles d'asile, etc.

(2) C'est, avec le Rhône, la Seine-Inférieure, le Nord, les Bouches-du-Rhône et la Gironde, le département où il naît le plus d'enfants naturels. « Ce fait s'explique, dit M. Guerry, non seulement par l'agglomération de la population dans les grandes villes de Paris, de Lyon, de Rouen, de Lille, de Marseille et de Bordeaux, mais encore par la facilité qu'on y trouve de déposer ces enfants dans des hospices consacrés à les recevoir. »

Ce département, qui entre pour environ un 32e dans la population de la France, produit le 6e des naissances illégitimes. Leur nombre s'y élève à 11,000 chaque année. Ces naissances ne sont, avec les naissances légitimes, que dans le rapport de 1 sur 2,66 pour tout le département; elles sont, pour la ville de Paris seule, dans celui de une sur 1,77. On y compte par conséquent une naissance illégitime sur un peu moins de deux naissances légitimes.

Au premier janvier 1852, le nombre des enfants placés à la campagne était de 13,786. — A l'hospice des enfants trouvés, la mortalité générale est de 1 sur 7,11.

Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 77 habitants. C'est, après le Rhône, le rapport le plus élevé. — Nombre total, 17,834.

(3) Sur 1,000 recrues, le département de la Seine en compte 43 occupées aux travaux de la campagne. Aucun département ne compte moins d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département occupe le 1er rang.

Paris a depuis longtemps pris sa place au nombre des villes manufacturières de premier ordre en France. Ses produits, variés à l'infini, sont connus du monde entier et ont un cachet spécial qui les fait rechercher des consommateurs. Ils se ressentent de la culture des beaux-arts et des sciences.

Recensement général des industriels de Paris, 64,816, répartis en 325 industries différentes. Sur ces 64,816 entrepreneurs d'industrie ou patrons, 7,117 emploient plus de 10 ouvriers; 25,116 de 2 à 10; 32,683 1 ouvrier ou travaillent seuls.

Population des ouvriers des deux sexes et de tout âge, 342,530; ce qui donne une moyenne de 5 ouvriers 28/100 pour chaque entrepreneur. Sur ce nombre, 204,925 hommes, 112,891 femmes et 24,714 enfants ou jeunes gens. Ainsi la proportion des hommes aux femmes est de 2 sur 1 et celle des jeunes gens aux adultes de 1 sur 13 et 28/100. Parmi les hommes, 13 sur 100 ne savent ni lire ni écrire; 21 sur 100 parmi les femmes.

Sur les 342,530 individus dont se compose la population ouvrière de Paris, 7,741 hommes, 7 femmes et 393 jeunes gens appartiennent à la population mobile et ne travaillent que temporairement à Paris.

Le nombre des patrons et ouvriers, dans chaque arrondissement, est assez régulièrement proportionnel au chiffre des affaires. Voici, d'après la *Statistique de l'industrie parisienne*, publiée par la chambre du commerce de Paris, comment ce chiffre se partage :

		Importance des affaires.	Nombre des patrons.	Nombre des ouvr. patr. et ouvr.	Total des patr. et ouvr.	Moyenne par tête.	
1er	arrondt.	102,792,186 f.	3,933	21,023	24,956	4,118 f.	95 c.
2e	—	177,668,700	6,459	33,998	40,457	4,391	54
3e	—	127,125,591	4,075	28,256	32,331	3,932	»
4e	—	72,350,401	4,181	16,861	21,042	3,436	38
5e	—	169,777,482	6,078	45,638	51,716	3,282	68
6e	—	235,178,629	10,324	57,988	68,312	3,442	71
7e	—	153,598,974	6,971	35,605	41,576	3,701	63
8e	—	176,163,964	7,456	43,543	50,999	3,454	65
9e	—	39,903,791	3,153	10 273	13,426	2,972	13
10e	—	70,721,813	4,134	16,962	20,096	3,519	20
11e	—	63,735,882	3,952	16,901	19,853	3,210	39
12e	—	75,310,634	5,100	17,462	22,562	3,334	99
Total....		1,463,628,360 f.	64,816	342,530	407,346	3,593 f.	08 c.

Chaque arrondissement a son industrie particulière. Dans le 1er, carrosserie et sellerie; dans le 2e joaillerie fine, modes, confection des vêtements, fabrication du chocolat; le 3e, fabrication des vêtements; le 4e (le moins étendu et le moins peuplé de Paris), halles centrales, denrées alimentaires; le 5e, nombreux entrepreneurs : selliers, mécaniciens, constructeurs de machines, filatures de laines, filatures et retordeuses de coton, passementiers, apprêteuses de chapeaux de paille, fleuristes, marchands de parapluies, billards, pianos, petits meubles, etc.; le 6e, centre de la fabrication parisienne (on y compte 10,152 patrons); le 7e, travail des métaux, fabrication du bronze, orfévrerie, bijouterie, etc.; dans le 8e, où la population ouvrière est des plus nombreuses, grands chantiers, grandes usines, raffineries de sucre, fabriques de papiers peints, ateliers de grande chaudronnerie; le faubourg Saint-Antoine est particulièrement le siége de l'ébénisterie. — Quant au 9e, plutôt commercial que manufacturier, c'est l'arrondissement qui présente le chiffre des affaires le moins élevé; — les trois autres, sur la rive gauche, sont étendus en superficie; mais, sauf en ce qui concerne quelques parties spéciales, le mouvement industriel y est peu considérable : le 10e y participe par la carrosserie, la broderie; le 11e, par la librairie; le 12e, par ses tanneries, méguiseries, brasseries, raffineries de sucre, etc.

Dans tous les quartiers de Paris, on trouve en général 1 boulanger pour 1,700 ou 1,800 habitants; la proportion est à peu près la même

pour les bouchers. Les charcutiers sont, comme les bouchers, placés sur tous les points à la portée des acheteurs; il en est de même des épiciers fabricants; mais déjà les pâtissiers sont moins également espacés, et on les trouve surtout dans les quartiers riches et à portée des promeneurs. Ils sont nombreux sur toute la ligne des boulevards.

Deux produits destinés à l'alimentation s'élaborent dans de grandes usines; ces usines sont allées chercher des quartiers ouverts, et par conséquent excentriques. Sur 22 brasseries, 10 sont établies dans le 12e arrondissement et 6 dans le 8e. Sur 9 raffineries de sucre, on en compte 4 dans le 8e et 2 dans le 12e.

Dans les industries de bâtiment, on trouve sur tous les points des menuisiers, des peintres, des serruriers; mais les entrepreneurs s'établissent le plus souvent au loin dans les parties de la ville où les loyers sont à bas prix.

C'est dans les 2e et 3e arrondissements qu'on trouve le plus de tailleurs et de cordonniers; les chapeliers sont en grand nombre dans le 7e. Pour toutes les fabrications de fils et de tissus, les 5e, 6e et 3e l'emportent de beaucoup en valeur de productions sur tous les autres. Dans le quartier des Gobelins, sur les bords de la petite rivière qui prend ce nom en entrant dans Paris, sont de nombreuses tanneries et mégisseries. Beaucoup de corroyeurs et d'apprêteurs de peaux sont placés dans les 5e et 6e arrondissements, non loin de la halle aux cuirs. Dans les 1er, 2e et 10e, les plus riches, on trouve les industries de luxe; le 11e est le centre des établissements scientifiques. Quant à la fabrication de ce qu'on appelle généralement les *articles de Paris*, elle s'étend dans toute une partie importante de la ville sur la rive droite de la Seine, au nord des rues des Francs-Bourgeois et Saint-Merry, et dans la zone comprise entre les rues Montorgueil et Poissonnière, à l'ouest; la place Royale et la rue de la Roquette, à l'est. C'est là que se font l'orfévrerie, la bijouterie fine et fausse, que se fabriquent les nécessaires, la brosserie fine, la bimbeloterie, les fleurs artificielles, les éventails, la tabletterie, les peignes, les portefeuilles, et une multitude d'articles divers de la fabrique en général.

Toute l'activité industrielle de Paris est pour les quartiers populeux de la rive droite de la Seine. Sauf les deux branches importantes de l'imprimerie et du travail des cuirs, etc., l'industrie de la ville sur la rive gauche a particulièrement pour destination de pourvoir à la consommation locale.

Chiffre des affaires:

Rive droite	1,253,860,021 fr.
Rive gauche	209,768,329

Ainsi le travail industriel sur la rive gauche entre dans l'ensemble pour moins d'un sixième des affaires.

Soit qu'on examine dans leur ensemble les renseignements recueillis sur la population laborieuse de Paris, soit que l'on entre dans les détails concernant plus particulièrement certaines catégories d'ouvriers, on arrive toujours à reconnaître que, dans toutes les industries sans exception, il y a une portion notable de travailleurs supérieurs aux autres quant à l'instruction, quant à la moralité, quant au bien-être auquel ils arrivent; que cette proportion est plus ou moins forte, suivant que le nombre des ouvriers habiles, intelligents et quelque peu artistes l'emporte sur le nombre des simples manœuvres; qu'en tout cas, pour les unes comme pour les autres, il y a à faire une assez large part à la dissipation et à l'imprévoyance.

(l) *Relevé et répartition de la population parisienne.*

	Hommes.	Femmes.
Domestiques	19,729	47,834
Détenus préventivement, sans domicile connu, et réfugiés étrangers	206	16
Population des écoles et palais	2,455	4,642
— des hospices	7,665	9,308
— des prisons	1,858	783
— des communautés, ouvroirs et établissements particuliers de charité	1,477	3,370

Population à diverses époques.

En 1813	49,110	habitants.
En 1474	150,000	—
En 1590	200,000	—
En 1719	509,640	—
En 1762	576,630	—
En 1791	610,620	—
En 1817	713,766	—
En 1831	774,338	—
En 1853	1,053,262	—

Dans l'ordre de la population, le département de la Seine occupe le 1er rang; le 86e pour la superficie territoriale.

Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 8,267.

Sur 1,000 hommes âgés de 21 ans, la Seine compte annuellement 1,741 mariage. Sous ce rapport, elle se place au 1er rang. Après viennent la Marne, l'Aube, le Rhône, l'Eure, Seine-et-Marne, etc. C'est la Dordogne et la Moselle qui occupent le dernier rang.

Durée moyenne de la vie, 28 ans 8 mois. Aucun département n'a la vie moyenne moins longue.

(n) Rang du département pour la contribution foncière, la contribution personnelle et mobilière, les portes et fenêtres et les patentes, 1er.

BUDGET DE LA VILLE DE PARIS EN 1854.

RECETTES ORDINAIRES.

Centimes communaux	1,183,000 fr.	» c.
Octroi	40,546,000	»
Halles et marchés	4,042,950	»
Poids public et mesurage	305,700	»
Grande et petite voiries	245,000	»
Établissements hydrauliques	1,280,000	»
Caisse de Poissy	27,700	»
Abattoirs	1,500,000	»
Entrepôts	457,000	»
Location d'emplacements sur la voie publique	727,418	»
Loyers de propriétés communales	143,166	99
Expéditions d'actes	114,000	»
Taxe des inhumations	425,000	»
Concession de terrains dans les cimetières	890,000	»
Exploitation des voiries	308,000	»
Contributions pour travaux et services divers	1,731,843	80
Recettes diverses annuelles	1,197,201	21
Total	54,626,130 fr.	» c.

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Recettes accidentelles	250,000 fr.	» c.
Recettes supplémentaires	»	»
Total général des recettes	55,076,130 fr.	» c.

DÉPENSES ANNUELLES ORDINAIRES.

Dette municipale	12,058,569 fr.	45 c.
État civil	54,000	»
Contributions	152,500	»
Prélèvements au profit du trésor	4,102,231	»
Préfecture, mairie centrale	780,425	»
Mairies d'arrondissement	460,680	»
Frais d'exploitation ou de perception	3,601,169	»
Instruction primaire	1,405 885	»
Cultes	90,771	»
Inhumations et cimetières	415,000	»
Garde nationale et service militaire	668,389	»
Grande voirie	651,300	»
Travaux d'entretien	4,359,030	»
Frais de direction des travaux	568,300	»
Dépenses diverses	225,600	»
Hospices et établissements de bienfaisance	6,499,593	»
Arriéré	»	»
Bibliothèque, promenades et travaux d'art	340,065	»
Lycées, colléges et établissements d'instruction publique	134 800	»
Pensions et secours	167,905	»
Fêtes et cérémonies publiques	209,500	»
Total	36,939,412 fr.	45 c.
Dépenses portées au budget de M. le préfet de police	8,020,286 fr.	20 c.
Total des dépenses annuelles ordinaires	44,959,698 fr.	65 c.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Dépenses imprévues	300,000 fr.	» c.
Grosses réparations et travaux d'amélioration et d'expropriation	383,941	»
Grands travaux neufs (à valoir)	6,187,577	»
Total	6,871,518 fr.	» c.
Dépenses supplémentaires	» fr.	» c.
Total général des dépenses de 1854	51,831,216 fr.	65 c.

BALANCE DU BUDGET.

Recettes	55,076,130 fr.	» c.
Dépenses	51,831,216	65
Excédant de recettes	3,243,913 fr.	35 c.

Consommation des principales denrées alimentaires dans la ville de Paris en 1853.

Boissons.	Vins en cercles	1,241,062	hectol.
	Vins en bouteilles	11,603	—
	Alcools purs et liqueurs	64,920	—
	Cidre, poiré et fruits réduits	17,928	—
Liquides.	Huiles d'olive	4,617	—
	Huiles de toute autre espèce	114,308	—
	Vinaigres de toute espèce	20,519	—
	Bière à l'entrée	41,871	—
	Bière à la fabrication	108,509	—
Comestibles divers. Sorties des abattoirs.	Viande de bœuf, vache, veau, mouton, bouc et chèvre	51,260,103	kilogr.
	Abats et issues de veau	821 424	—
	Viande et graisse de porc	4,001,131	—
Provenances de l'extérieur.	Viande de bœuf, vache, veau, mouton, bouc et chèvre	13,876,501	kilogr.
	Viande fraîche et graisse de porcs, sangliers, cochons de lait, marcassin	5,621,265	—
	Charcuterie de toute espèce	925,817	—
	Pâtés, terrines, écrevisses, truffes, etc	101,210	—
	Fromages secs	1,621,042	—
	Marée (montant de la vente sur les marchés)	7,874,039	francs.
	Huîtres	1,611,359	—
	Poissons d'eau douce	840,053	—
	Volailles et gibiers	11,933,564	—
	Beurre	15,02-,021	—
	Œufs	7,157,044	—

BIBLIOGRAPHIE[1].

1532. La fleur des antiquités, singularités et excellences de la plus noble et triomphante ville et cité de Paris, capitale du royaume de France, par *Gilles Corrozet*, Parisien, libraire, in-16; réimpr. en 1563; en 1550, 1551, format in-8°; les mêmes augmentées par *Nicolas Bonfons* en 1576, 1581, 1586; les mêmes recueillies par *Jean Robel*, 1583, in-8°.

1605. Les fastes, antiquités et choses les plus remarquables de Paris, recueillies par *P. Bonfons*, et augm. par *Jacques du Breul*, religieux de Saint-Germain-des-Prés, in-8°; réimpr. en 1608.

1612. Le Théâtre des antiq. de Paris, par le R. P. F. *du Breul*, Parisien, relig. de St-Germain-des-Prés; Paris, 1 vol. in-4°, réimprimé en 1614, 1618 et 1639.

1612. Recherc. et antiq. de Paris, par *Sauval*, Paris, 1612, 3 vol. in-f°.

1625. Hist. de l'abbaye de Saint-Denis en France, par *Doublet*, in-4°.

1627. Coup d'œil sur l'univers, avec un calendrier, et enrichi des singularités de Paris, par *Raoul*, in-12.

1640. Antiquités de la ville de Paris, par *Claude Malingre*, in-f°.

1665. Historia universitatis Parisiensis; auctore *Egassio Bulæo* (*Egasse du Boulai*), 6 vol. in-f°, de 1665 à 1673.

1668. Antiq. de la ville de Paris, dans le livre des Antiq. des villes de France d'*André Duchesne*, 2 vol. in-12.

1684. Description nouvelle de Paris et recherches des singularités les plus remarquables, par *D. Germain Brice*, 2 vol. in-12; plusieurs éditions; la dernière, en 4 vol. avec addit., est de 1752.

1705. Traité de la police, avec une description hist. et top. de Paris, par *de la Mare*, 4 vol. in-f°.

1710. La généralité de Paris divisée en ses 22 élections, ou Description exacte et générale de tout ce qui est contenu dans ladite généralité, par *Dangesse* (*J. Chalibert*).

1714. Description de la ville et faubourgs de Paris, en 24 planches, par ordre de M. d'Argenson, par *J. de la Caille*, in-f°.

1724. Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris, par *Henri Sauval*, 3 vol. in-f°.

1724. Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez, par *P. Bouillart*, in-f°.

1725. Histoire de la ville de Paris, par *Félibien* et *Lobineau*, 5 vol. in-f°, cart. et grav.

1728. Hist. abrégée de l'Egl. de Paris, par *J. Grancolas*, 2 v. in-12.

1735. Histoire de la ville de Paris jusqu'en 1730, par l'abbé *Guyot des Fontaines* et *J.-F. Labarre*, 5 vol. in-12.

1739. Dissertation sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris, suivie de plusieurs éclaircissements, par l'abbé *Lebeuf*, 3 vol. in-12.

1749. Mémor. de Paris et de ses environs, 2e édit., Paris, 2 vol. in-12.

1752. Description de Paris et de la France, par *Piganiol de la Force*, Paris, 15 vol. in-12.

1753. Les délices de Paris et de ses environs, par *Ch.-Ant. Jombert*, Paris, in-f°.

1754. Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé *Lebeuf*, Paris, 15 vol. in-12.

1761. Les promenades des environs de Paris, avec cartes et plans, avec un abrégé historique, par *Robert de Vaugondy*, in-8°.

1763. Description de la généralité de Paris, par l'abbé *Régley*, in-4°.

1768. Voyage pittoresque des environs de Paris, par *M**** (*d'Argenville fils*), 3e édit., 1 vol. in-12.

1769. Tableau topogr. des env. de Paris, par *Louis Denis*, Paris, in-18.

1769. Le géographe parisien, par *Lesage*, 2 vol. in-8° (cartes).

1771. Histoire de Paris prouvée par les textes originaux jusqu'à Louis XV, par *Poncet de la Grave*.

1775. Recherches critiques, historiques et topographiques sur Paris, par *Jaillot*, Paris, 5 vol. in-8°.

1775. Les rues de Paris, par *Jaillot*, in-8°, réimprimé en 1777.

1777. Pouillé, Hist. et topograph. du diocèse de Paris, par *L. Denis*, in-f° de 34 planches gravées.

1778. Essais historiques sur Paris, par *Poullain de Saint-Foix*, Paris, 5 vol. in-12.

1778. Curiosités de Paris, Vincennes, Versailles, etc., etc., etc., par *G.-L. Lerouge*, nouvelle édition, 3 vol. in-12.

1779. Dictionn. historiq. de la ville de Paris et de ses environs, par *Hurtaut* et *Magny*, Paris, 4 vol. in-8°.

1782 Tableau historique de Paris, par *Mercier*, 12 vol. in-8°.

1785. Nouv. descript. des curios. de Paris, par *J.-A. Dulaure*, in-18.

1787. Nouvelle description des environs de Paris, par *J.-A. Dulaure*, 2e édit., Paris, 2 vol. in-12.

1793. Rapport sur la contagion des cimetières, par *L.-N. Rablot*, brochure in-8°.

1800 Exam. du rapp. sur les sépultures, par *Cambry*, an VIII, in-8°.

1804. Manuel du voyageur aux environs de Paris, par *Pierre Villiers*, nouvelle édition, 2 vol. in-18.

1805. Essais histor. sur Paris pour faire suite à ceux de M. Poullain de Sainte-Foix, par *Augustin Poullain de Saint-Foix*, 2 vol. in-12.

1806. Panorama de Paris, 2 vol. in-12.

1807. Coup d'œil historique sur la ville de Saint-Denis et sur la restauration de son église, par *M. B. A. H.* et *A. M.*, in-8°.

1807. Miroir historique, politique, critique, de l'ancien et du nouveau Paris et du département de la Seine, par *L. PrudHomme*, 3e édit., 6 vol. in-18.

1808. Voyage religieux et sentimental aux quatre cimetières de Paris, par *Ant. Caillot*, 1 vol. in-8.

1808. Tableau historique et pittoresque de Paris, par *Saint-Victor*, 3 vol. in-4°, grav.; réimpr. in-8° de 1822 à 1827.

1811. Essai sur la géographie minéralogique des environs de Paris, par *G. Cuvier* et *A. Brogniart*, 1 vol. in-4°; réimp. en 1822 et 1835.

1814. Voyage descriptif de l'ancien et du nouveau Paris, par *Louis PrudHomme*, 6 vol. in-18; réimpr. en 1821 et 1825.

1816. Paris et sa banlieue, ou Dictionn. topogr. et commercial, par *Goblet*, in-12 (4 éditions).

1816. Descript. des catac. de Paris, par *L. Héricart de Thury*, in-8°.

1815. Recueil des tombeaux des quatre cimetières de Paris, par *C. Arnaud*, architecte, in-8°.

1815. Description historique de l'église royale de Saint-Denis, par *A. P.-M. Gilbert*, broch. in-8°.

1815. Histoire du donjon et château de Vincennes, par *A. D. B.*, 3 vol. in-12.

1815. Manuel chorographique de Paris et du département de la Seine, par *J.-B. Fouion*, in-8°.

1816. Dictionnaire historique, topographique et militaire de tous les environs de Paris, par *M. P. Saint-Amand*, 1 vol. in-12.

1816. Dictionnaire topographique, étymologique et historique des rues de Paris, par *J. de la Tynna*, in-12.

1821. Dictionn. topogr. des environs de Paris jusqu'à 20 lieues à la ronde, par *Ch. Oudiette*, 2e édit., in-8°.

1821. Hist. physiq., civile et morale de Paris, par *J.-A. Dulaure*, 1re édit., 7 vol. in-8°; 9e édit., 10 vol. in-8°, 1837, etc., etc.

1824. Description des environs de Paris considérés sous les rapports topograph., histor. et monumental, par *Al. Donnet*, in-8°.

1825. Dictionnaire historique de Paris, par *A. Béraud* et *P. Dufey*, 2 vol. in-8° avec plans.

1825. Histoire physique, civile et morale des environs de Paris, par *J.-A. Dulaure*, 7 vol. in-8°.

1829. Dictionn. topogr. et descript. des environs de Paris, par *J.-B. Richard*, 1 vol. in-18.

1833. Histoire de Paris rédigée sur un plan nouveau, par *Touchard Lafosse*, 5 vol. in-8°.

1834. Histoire des environs de Paris dans un rayon de 30 à 40 lieues, par *Touchard Lafosse*, 4 vol. in-8°.

1835. Hist. physiq., civile et morale de Paris, par *Girault de Saint-Fargeau*, in-8° (extr. du Guide pitt. du voyageur en France).

1836. Description pittoresque et statistique de Paris au XIXe siècle, par *Laponneraye*, in-4°.

1836. Chroniques pittoresques des villes, bourgs, villages et monuments remarquables des environs de Paris, 1 vol. in-18.

1836. Des anciennes fourches patibulaires de Montfaucon, par *E. de Lavillegille*, in-8°.

1838. Hist. physique et morale des environs de Paris, de Dulaure, revue par *Belin*, avocat, 6 vol. in-8°.

1839. Paris ancien et moderne, par *Lacroix de Marlès*, 3 vol. in-4°, et atlas in-4°.

1838. Paris historique, promenade dans les rues de Paris, par *Charles Nodier*, *Champin*, *Christian*, 3 vol. in-8°, 200 grav.

1839. Le vieux Paris, d'après les dessins de *F.-A. Pernot*, avec lithographies par *Nouveaux Asselineau*, texte et pl., in-f°.

1840. Nouvelle histoire de Paris et de ses environs, par *J. de Gaulle* et *Ch. Nodier*, 5 vol. grand in 8°.

1842. Paris pittor., par *Germain Sarrut* et *Saint-Edme*, 2 vol. in-8°.

1843. Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris, par *Louis* et *Félix Lazare*, grand in-8°; réimpr. en 1853.

1846. Hist. de Paris et de ses monuments, par Dulaure, refondue et complétée par *L. Batissier*, 1 vol. grand in-8°.

1853. Hist. de Paris, de ses embellissements, de ses promenades, de sa banlieue (*de ses barrières*), par *B. R.*; Paris, *Ruel*, libraire, in-18.

1853. Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris, par *A. Bonnardot*, in-4°, et plans.

1854. Paris, son histoire, ses monuments, ses musées, ses établissements divers, son administration, son commerce, etc., etc. — *Guide cicerone*, Hachette, in-12 de 750 pages.

1856. Histoire de Paris et de son influence en Europe depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par *A.-J. Meindre*, 4 vol. in 8°.

Cartes des environs de Paris. — Atlas topographique des environs de Paris, par *Dom Coulans*, revu et augmenté par Picquet, 17 feuilles, 1800 et 1844. — Carte des environs de Paris, par *Tassin*, 4 feuilles in-f°, 1668. — Carte topographique des environs de Paris, par *la Grive*, en 9 feuilles in-f°, 1768. — Carte de la généralité de Paris, par *Jaillot*, en 4 feuilles, 1725. — Carte topographique des environs de Versailles, dits *des chasses*, en 12 feuilles, 1807. — Carte des environs de Paris d'après la grande carte du dépôt de la guerre, 1843. — Carte en relief des environs de Paris, par *Bauerkeller*, 1 feuille, 1842. — Carte topographique des environs de Paris, par *N. Maire*, à l'échelle 1/50000, 1842. — Cartes d'Andriveau-Goujon, Logerot, etc., etc., etc.

Plans de Paris. — Le vrai portrait de la ville, cité et université de Paris en 1615, in-f°. — Prévôté et élection de Paris, par *N. Sanson*. — Plan en perspective de la ville de Paris, dit *de la tapisserie*; l'original brodé sur une tapisserie remonte à 1540. — Plan en perspective de la ville de Paris, telle qu'elle était sous le règne de Charles IX, 1 f°. — Plan de Paris sous Henri II avec le palais des Tournelles. — Plan de Paris ancien tel qu'il était sous Charles V et Charles VI, dit plan de Saint-Victor, in-f°, 1757. — Plan de Paris sous Louis XIV, par *Gomboust*, en 9 feuilles, 1652. — Nouveau plan de Paris, par *Jean de la Caille*, en 20 feuilles, 1714. — Plan de Paris, par *Louis de Bretez*, dressé par l'ordre de *Turgot*, 24 feuilles in-f°, 1766. — Atlas chorographique, historique et portatif de la généralité de Paris, divisée en ses 22 élections, par *Desnos*, in-4°. — Atlas du plan général de la ville de Paris, levé géométriquement par *Verniquet*, 72 planches, 1753. — Plan de Paris, par *Manjon* et *Jacoubet*, en 6 feuilles, 1820. — Atlas général de la ville de Paris à l'échelle d'un millimètre pour 2 mètres, par *Jacoubet*, 54 feuilles, 1835. — Carte des fortifications de Paris, par *Picquet*, 1841. — Plan de Paris, par *Girard*. — Plan en relief de Paris, par *Bauerkeller*. — Cartes du département de la Seine, par *Charles*, *Dufour*, *Durotenay*, *Fremin*, etc., etc., etc.

[1] Nous n'avons indiqué ici que les principaux ouvrages publiés sur Paris et les environs; une bibliographie complète exigerait des volumes entiers. Nous nous sommes attaché surtout à n'indiquer que les ouvrages généraux qui souvent ont servi de type à ceux que nous négligeons.

Paris — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

LA FRANCE ILLUSTREE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

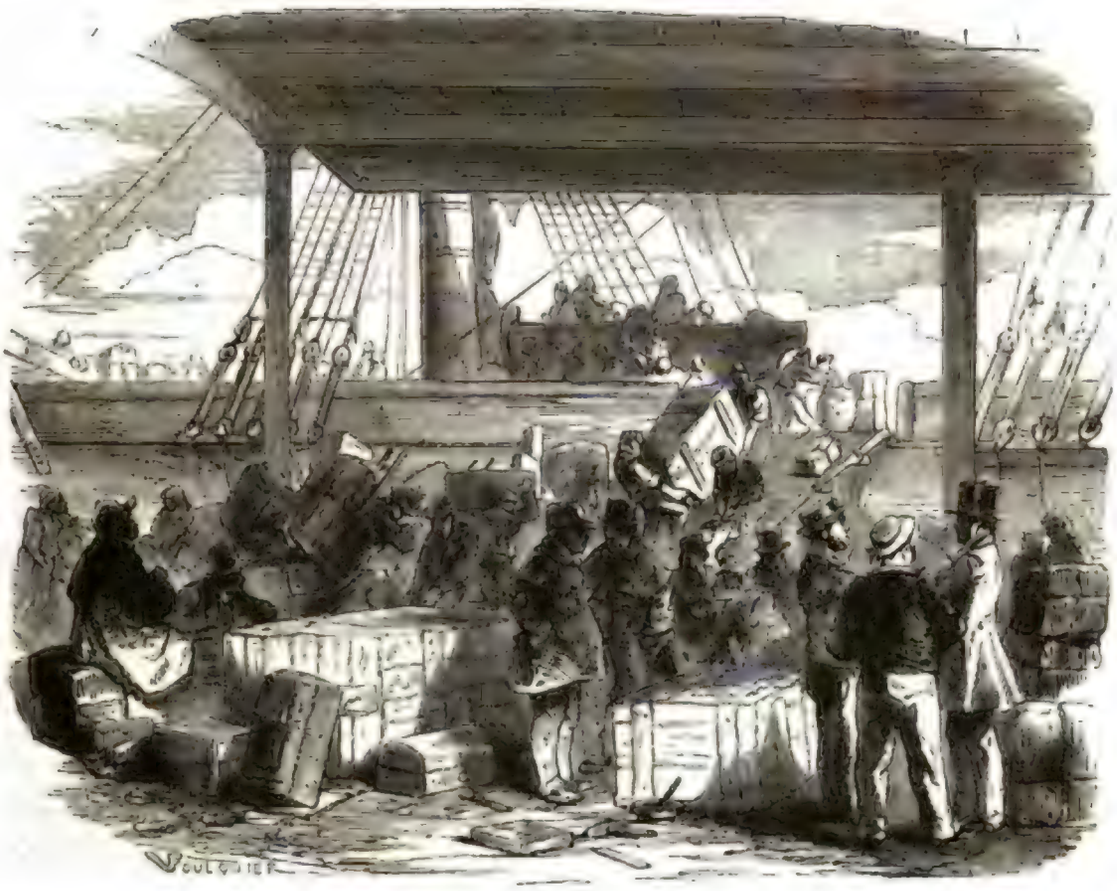

Chargement d'un bâtiment marchand.

SEINE-INFÉRIEURE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE.

Situation, limites. — Le département de la Seine-Inférieure appartient à la région nord ouest de la France, c'est un département maritime qui doit son nom à sa position sur le cours inférieur de la Seine, qui vient s'y jeter dans la Manche dans sa partie méridionale. Il a été formé, en 1790, d'une partie de la haute Normandie, dont il comprend en tout ou en partie quatre pays : le pays de Caux, le pays de Bray, une partie du Roumois et la presque totalité du Vexin Normand. Ses limites sont : au nord et à l'ouest, la Manche; au sud, le département de l'Eure; à l'ouest, ceux de l'Oise et de la Somme.

Superficie, nature du sol, montagnes. — La surface de ce département présente une vaste plaine faiblement inclinée au sud-ouest et au nord-ouest; nous n'y trouverons pas de montagnes proprement dites, mais des collines et des côtes. Les collines se montrent principalement dans les arrondissements de Neufchâtel et de Dieppe; une de leurs ramifications pénètre dans ceux d'Yvetot et du Havre, et forme ainsi la ligne de faîte ou de partage des eaux des bassins hydrographiques de la Seine et de la Somme. Les côtes offrent depuis le Havre jusqu'à l'embouchure de la Bresle un développement d'environ 125 kilomètres ou 30 lieues; ce sont de hautes falaises, espèces de montagnes calcaires taillées à pic et dont la hauteur varie, suivant les lieux, depuis 50 jusqu'à 240 mètres. A l'est du port de Fécamp, elles ont même près de 280 mètres d'élévation. La partie du sol qui est près des côtes est sablonneuse; le sol paraît plus gras dans les arrondissements du Havre et d'Yvetot, moins riche dans celui de Dieppe, il est boisé dans celui de Neufchâtel; dans l'arrondissement de Rouen, il est à la fois très-gras et très-boisé.

Les forêts les plus étendues sont celles de Rouvray, de Roumare, de Brotonne, de Bray, d'Eu et de Lyons.

La superficie du département, qui a été entièrement cadastré en 1841, est de 603 000 hectares. Le sol, qui est d'une excessive fertilité, se divise, d'après sa nature,

[1] Voir la carte du département et le plan du Havre que nous avons fait spécialement dresser pour cet ouvrage.

en : pays de bruyères ou de landes, 16 500 hectares; sol de riche terreau, 241 335; sol de craie ou calcaire, 7500; sol pierreux, 209 356; sol sablonneux, 13 404 hectares.

Hydrographie. — On peut porter à 38 le nombre total des rivières et des cours d'eau du département de la Seine-Inférieure. Nous avons vu que ce département présentait à la mer 125 kilomètres de côtes ne formant pour ainsi dire qu'une longue falaise. Celle-ci n'est en effet interrompue que par les coupures pratiquées par l'embouchure de huit petites rivières dont les principales, la Durdent, l'Arques ou la Béthune, la Bresle, forment des bassins côtiers de peu d'étendue. La Seine y est seule navigable pendant les 99 kilomètres de son parcours dans le département même, et les 52 kilomètres qui lui sont communs avec celui de l'Eure. Ce fleuve, dont l'histoire appartient principalement au département de la Seine (voir l'*hydrographie* de ce département), entre dans celui qui nous occupe près de Pont-de-l'Arche; il reçoit alors quelques petites rivières, dont les principales sont : le Rû de Cailly, l'Austraberte, le Rû de Bolbec ou du Commerce et la Lizarde. Les rivières d'Este et d'Andelle, qui, dans leur cours inférieur, comprennent entre elles l'arrondissement des Andelys (département de l'*Eure*), ont leur cours supérieur dans le département, et y prennent toutes deux leur source près de Forges-les-Eaux.

La Seine maritime commence à Rouen. Son développement jusqu'au port du Havre est de 124 kilomètres; elle a 8 mètres de profondeur à Rouen et 225 mètres de largeur. Entre la Mailleraie et Quillebeuf, cette largeur augmente et varie de 500 à 3000 mètres; vis-à-vis de Quillebeuf, elle est de 1800 mètres; là commence l'embouchure proprement dite, qui, déjà de 3600 mètres entre Tancarville et la Roque, atteint au Havre 9000 mètres de largeur.

La navigation de la Seine est dangereuse à partir de Quillebeuf par l'agrégation des bancs de sable qui obstruent son lit, il faut aux navires un pilote habile qui connaisse bien la passe; encore la mer, en dérangeant de place les bancs mobiles, met-elle souvent en défaut l'expérience du marin. Le chenal de la Seine suit la rive droite depuis Caudebec environ jusqu'au-dessous de la Pierre-du-Poirier; mais il change tout à coup de direction à une petite distance de ce point, et passe vers la rive gauche pour ne la plus quitter qu'au-dessus de Quillebeuf. Ce trajet d'une rive à l'autre est ce que l'on nomme la *Traverse;* c'est la partie de la navigation de Rouen au Havre la plus dangereuse. La route est d'ailleurs sinistrement jalonnée par des bouées ou des balises placées à l'extrémité des mâts des bâtiments qui s'y sont perdus. Le pire des dangers de la Traverse, c'est l'instabilité des sables légers qui forment en cet endroit le fond du chenal, successivement soulevés par la marée montante à l'heure du flux, et rendus au lit du fleuve par la marée descendante. Le flux se fait sentir jusqu'au Pont-de-l'Arche (département de l'Eure). La Seine met dans les grandes marées 2 heures et demie à monter sur 7 mètres 14 centimètres de hauteur, et 9 heures et demie à descendre. Lors du flux, on remarque le phénomène de la *barre*, puissante vague, offrant un front presque perpendiculaire qui remonte le fleuve jusqu'à Jumiéges et quelquefois jusqu'à Rouen avec rapidité et un bruit qui l'annonce longtemps à l'avance. Les étangs sont, dans ce département, d'une importance insignifiante : il existe cependant quelques marais sur les bords des rivières d'Epte et d'Andelle; quelques-uns ont été en partie desséchés et livrés à l'agriculture.

Voies de communication. — Les moyens de communication intérieure sont nombreux dans le département de la Seine-Inférieure; on compte : 13 routes impériales, 38 routes départementales, 22 chemins vicinaux de grande communication, et plus de 19 000 chemins communaux; la longueur totale de leur parcours est de plus de 30 000 kilomètres, dont 1100 environ appartiennent aux routes des deux premières classes.

Le département est traversé par trois chemins de fer : le chemin de fer de Paris à Rouen, celui de Rouen au Havre, et celui de Dieppe. Le chemin de Paris à Rouen pénètre dans le département près de Sotteville-sous-le-Val, à 122 kilomètres de la gare de Paris; il passe aux stations de Tourville, qui dessert Elbeuf, d'Oisel, et arrive à Rouen dans le faubourg Saint-Sever, après un parcours total de 137 kilomètres. Le chemin de fer du Havre s'embranche sur celui de Rouen à Sotteville-lès-Rouen, traverse la montagne Sainte-Catherine sous un tunnel, et passe successivement aux stations de Rouen rive droite, où se trouve la gare de Rouen au Havre, de Maromme, de Malaunay, de Barentin, de Pavilly, de Motteville, d'Yvetot, d'Alvimare, de Nointot qui dessert Bolbec, de Benzeville qui dessert Fécamp, de Saint-Romain, de Harfleur, et enfin il atteint l'embarcadère du Havre après un parcours total de 229 kilomètres depuis la gare de Paris, ou de 89 kilomètres depuis celle de Rouen.

Le chemin de fer de Dieppe part de la gare de Rouen rive droite, passe aux sations de Maromme, de Malaunay, de Monville, de Saint-Victor, d'Auffay, de Longueville, et arrive à Dieppe après un parcours total de 201 kilomètres depuis la gare de Paris, ou de 61 kilomètres depuis celle de Rouen. Au Havre commencent les communications extérieures; cette ville, le premier port de commerce de la Manche, est, à l'aide d'un service régulier de paquebots, à 24 heures de Rotterdam, à 60 heures de Hambourg, à 48 heures de Londres par la Tamise, à 8 heures de la même ville par Southampton, à 60 heures de Liverpool, à 11 jours de New-York, à 6 jours de Malaga, à 20 heures de Morlaix, à 8 heures de Cherbourg, à 6 heures d'Isigny, et à 3 heures de Caen. Outre ces services réguliers, le Havre met Paris et Rouen en communication avec tous les pays commerçants du monde à l'aide des nombreux navires que son port reçoit annuellement.

Climat. — Bordé par la Manche dans une grande partie de son étendue, couvert à l'est et au sud d'épaisses forêts, traversé en tout sens par des vallées, arrosé enfin par un grand fleuve sinueux et de nombreuses rivières, le département de la Seine-Inférieure, quoique situé dans la région climatérique séquanienne, a un climat très-varié. Le froid et l'humidité dominent dans les contrées voisines de la mer. Le peu d'élévation du sol des vallées, les prairies qui les couvrent et souvent le voisinage des forêts les rendent également humides; le climat est plus sec et plus sain dans les plaines élevées et sur les collines qui coupent le département. Les hivers y sont longs et souvent pluvieux, mais le froid atteint rarement une grande intensité. Les vents dominants sont ceux du nord, dit *vent d'aval*, il est froid et sec; du nord-est et du nord-ouest, dit *vent d'amont;* il est humide et amène les pluies. Le vent du sud-ouest, le plus sain de tous, amène les beaux jours, mais ils sont souvent interrompus par de grands orages.

A Rouen, la température moyenne maximum est de 32°,3 du thermomètre centigrade, et la température moyenne minimum de 10°,3. Le nombre annuel moyen des jours de pluie est de 121. En été, on compte en moyenne 21 jours de pluie; en automne, 39. Dans l'espace de cinq ans, le nombre annuel moyen des jours d'orage a été de 15. Les variations de la colonne barométrique sont souvent brusques dans le voisinage de la mer; dans le haut pays, elles suivent les lois ordinaires.

Productions naturelles. — Le département de la Seine-Inférieure appartient à la région géologique *neustrienne* qu'on appelle aussi *bassin de Paris*. Il est formé par des argiles sableuses, en général peu épaisses, reposant le plus souvent sur la craie pure ou sableuse, ou bien sur des sables ou des calcaires tertiaires. Les principales productions minérales du département consistent dans ses carrières de pierre à bâtir, de craie, de marbre, de grès, d'argile à poterie et de sable qui sert entre autres usages, à la fabrication du verre. On y exploite de la marne et de la tourbe; on y trouve des indices de mine de houille. Des forges ont existé autrefois à Forges-les-Eaux, à Beaussault, à Bellozanne; on trouve encore

dans ce dernier endroit du fer limoneux. Les sources ferrugineuses et salines abondent dans le département ; les principales sont celles de Forges, de Gournay, d'Aumale, de Quièvrecourt, d'Oberville, de Valmont, de Bléville, de Mesmoulins, de Nointot, de Rolleville et de la Maréquerie à Rouen ; celles de Forges-les-Eaux sont seules assez fréquentées. Si le règne minéral est peu riche et peu varié dans ce département, il n'en est pas ainsi du règne végétal. Toutes les céréales y réussissent parfaitement, mais leur récolte est insuffisante pour la consommation des nombreux habitants du département ; elles produisent à peine les cinq sixièmes des grains nécessaires à leurs besoins. L'arrondissement de Neufchâtel et la partie septentrionale de celui de Dieppe produisent peu de blé. Le Calvados fournit au département ce qui lui manque en grains. Dans les campagnes qui avoisinent la mer du Havre à Fécamp, on cultive le lin et le chanvre, ainsi que les plantes oléagineuses. Les prairies naturelles des bords de la Seine sont admirables, et l'arrondissement de Neufchâtel offre de très-beaux pâturages. Les plantes potagères réussissent bien ; parmi les arbres fruitiers, le pommier et le poirier sont seuls cultivés en grand, et couvrent non-seulement les vergers, mais encore les champs eux-mêmes, et surtout les moindres routes. Parmi les arbustes qui réussissent ici, nous citerons le troène, la bruyère et le jonc marin. Les arbres les plus répandus sont le cornouiller, le merisier, le chêne, le hêtre, l'orme, le charme, le tilleul, l'érable, le bouleau, le pin et le sapin. Le saule et le peuplier tremble se plaisent aux bords des rivières. Les animaux sauvages et carnassiers ont presque entièrement disparu du département, si nous en exceptons toutefois le renard. Le chevreuil et le cerf habitent encore les vastes forêts qui couvrent la partie méridionale du département ; le sanglier y est rare, et le loup n'y vient que de passage. Quant au menu gibier, il devient moins commun d'année en année. Les corbeaux et les pies pullulent dans les campagnes et vivent en troupes nombreuses. Les grands vents poussent quelquefois jusqu'à Rouen le vautour et l'aigle commun qui habitent les montagnes de l'Écosse. On rencontre des couleuvres et des vipères le long de nombreuses haies qui servent de clôture aux fermes. Toutes les races d'animaux domestiques sont bonnes et tendent à s'améliorer ; les chevaux normands sont de belle race ; il y a des bidets, dits d'allure, fort estimés des cultivateurs. Les vaches sont un objet d'importante spéculation à cause du beurre et du fromage que l'on tire de leur lait. Les moutons du Vexin et du pays de Caux sont estimés, et ceux qui paissent dans les pâturages voisins de la mer donnent le mouton estimé dit de *pré salé*. Les oiseaux de basse-cour sont nombreux et d'excellente espèce. La Seine offre aux populations riveraines, qui vivent du produit de leur pêche, le saumon, l'esturgeon, la sole, l'anguille, l'alose et un grand nombre d'autres espèces en abondance. Le poisson de mer et surtout le hareng et le maquereau sont poursuivis jusque près des côtes de l'Angleterre et de l'Irlande ; la raie, la barbue, le turbot sont communs sur les côtes du département, et les rochers abondent en crustacés et en coquillages tels que homards, langoustes, moules, huîtres, etc., etc.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Seine-Inférieure est un des plus riches de France ; il est tout à la fois agricole, manufacturier et commerçant. La culture y est en grand progrès : des charrues perfectionnées y sont adoptées ; l'usage des jachères y a été remplacé par une méthode bien entendue d'assolement triennal, et les systèmes d'engrais s'y sont perfectionnés : on y emploie la chaux, le varech et le guano. La récolte y est considérable en grains, en pommes de terre et en légumes secs ; cependant elle est insuffisante pour la population. D'ailleurs toutes les parties du territoire ne sont pas également productives. Les contrées du centre et de l'est rendent davantage : au centre viennent le froment, l'orge, le seigle, l'avoine ; à l'est sont les prairies et les pâturages. La récolte des fruits à cidre, du houblon, des plantes oléagineuses, du lin et des fourrages est très-considérable. Le sol productif est évalué à 579 373 hectares, savoir : 116 221 hectares de froment ; méteil, 5761 ; seigle, 11 669 ; orge, 8197 ; avoine, 82 540 ; sarrasin, 332 ; pommes de terre, 5898 ; légumes secs, 4019 ; pois et menus grains, 5841 ; jardins, 5274 ; betteraves, 610 ; houblon, 25 ; colza et navette, 12 812 ; chanvre, 556 ; lin, 4213 ; prairies naturelles, 37 546 ; prairies artificielles, 55 425 ; pâtis, landes et bruyères, 22 138 ; jachères, 35 611 ; joncs marins, 431 ; bois, 102 923 (dont 34 596 de bois de l'État) ; vergers, pépinières, oseraies, 61 329 hectares. Le revenu territorial est évalué à 45 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 136 000, se partageant 842 560 divisions parcellaires. L'élève du bétail est très-bien entendu et très-productif : les *chevaux cauchois*, appartenant à la belle race normande, sont fort estimés. Nous avons déjà parlé de l'importance des vaches normandes auxquelles on doit le beurre de Gournay et le fromage de Neufchâtel. On voit aussi, dans ce beau département, de nombreux moutons mérinos et de très-nombreux troupeaux de races améliorées. Les fermes des cultivateurs sont bien tenues : elles sont entourées d'arbres qui servent à les garantir des coups de vent ; chacune est ordinairement isolée et placée au milieu d'une vaste cour de pommiers, entourée de fossés flanqués d'une haie vive d'aubépine du milieu de laquelle s'élancent des ormes et des hêtres. Chacune des cours a généralement deux issues, l'une donnant sur la rue du village et l'autre sur les champs en exploitation. Le village normand offre lui-même un aspect singulier : ce n'est plus ici, comme ailleurs, une agglomération plus ou moins régulière de maisons formant autour d'une église des rues ou des ruelles ; autour de l'église on ne voit groupées que les maisons des industriels indispensables ou des modestes fonctionnaires. Les habitations des agriculteurs sont isolées, séparées les unes des autres par un champ, un verger, un jardin couverts d'arbres, de telle sorte qu'en été le village est perdu au milieu d'un bois, et que le voyageur n'en devine la présence qu'à la vue du clocher qui, dominant les arbres, trahit de loin l'existence d'un lieu fréquenté.

Le département de la Seine-Inférieure est l'un des siéges les plus célèbres de l'industrie manufacturière de l'empire. Rouen est, avec Mulhouse, le centre le plus considérable du filage et du tissage du coton et de l'impression des toiles. Son industrie comprend encore la fabrication très-importante des cotons et des toiles de lin tissés en couleur et dits *rouenneries*, de la ville qui les a la première livrés au commerce. Les blanchisseries, dont les principales sont situées au hameau de Puscure, près de Rouen, donnent aux toiles un blanc supérieur à celui des blanchisseries de Paris et de Saint-Quentin. Après les toiles peintes et les rouenneries, les célèbres draps d'Elbeuf sont les produits les plus renommés de l'industrie du département. D'autres tissus fabriqués sont les tulles, les foulards et les velours de soie. En général, l'impression des tissus de soie et de laine, et la teinture de la soie, de la laine et du coton, occupent un nombre très-considérable d'ateliers. On compte aussi dans le département de nombreuses fabriques de produits chimiques et de couleurs. L'industrie métallurgique y est représentée par des fabriques de machines à tisser, des mécaniques et des mouvements d'horlogerie. Les papiers du département et la faïencerie de Rouen jouissent d'une réputation méritée ; il en est de même de la confiserie : le sucre de pomme surtout est en grande réputation. Citons encore les ouvrages en ivoire fabriqués dans l'arrondissement de Dieppe, la faïence et le verre à vitre de l'arrondissement de Neufchâtel, les briques de l'arrondissement du Havre, les raffineries de sucre, les brasseries, les fabriques de cuirs et les huiles.

On comprendra aisément que la position du département et le grand nombre de voies de communications de toutes natures dont il est sillonné facilitent singulièrement ses relations commerciales ; il reçoit une très-grande quantité de marchandises de l'extérieur, surtout des colonies

françaises, et expédie sur tous les points du monde les marchandises de la France; le commerce est encore facilité par 12 ports principaux, dont 5 sur la Manche : le Tréport, Dieppe, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp, le Havre; et 7 en Seine : Harfleur, Caudebec, Croisset, Duclair, Rouen, la Bouille et la Mailleraie. Le tonnage de tous ces ports est d'environ 2000 bâtiments de 120 000 tonneaux, et le mouvement de 21 000 bâtiments de 2 200 000 tonneaux. Le cabotage emploie près de 15 000 bâtiments de 1 130 000 tonneaux. La pêche maritime produit annuellement près de 8 millions de francs; Dieppe et les ports secondaires fournissent Paris de cette denrée importante. Pour donner une idée du mouvement commercial du seul port du Havre, nous dirons que les recettes de la douane de cette ville ont été, en 1852, de 31 600 000 francs. Cependant il est une branche d'industrie que nous voyons, avec peine, décroître : c'est celle de la pêche à la baleine. Malgré les primes d'encouragement données par le gouvernement, le nombre des navires baleiniers sortis du Havre, qui en 1840 était de 40, est tombé à 16 en 1852. Les produits fabriqués et le poisson sont les grands articles de l'exportation du département de la Seine-Inférieure; son commerce est d'ailleurs facilité par 339 foires importantes qui se tiennent dans 95 communes, et durent 433 journées.

Division politique et administrative. — La superficie du département de la Seine-Inférieure est, avons-nous dit, de 603 000 hectares, sa population, d'après le nouveau recensement, est de 762 039 habitants, savoir : 373 825 hommes et 388 214 femmes. Le chef-lieu de préfecture est Rouen; il est divisé en 5 arrondissements communaux, 50 cantons et 761 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département fait partie de la 1re inspection divisionnaire des ponts et chaussées, dont le chef-lieu est Paris; il dépend du 4e arrondissement de la 2e division des mines, dont le chef-lieu est Abbeville, et du 2e arrondissement de concours des haras, dont le chef-lieu est au Pin, département de l'Orne.

Rouen est le chef-lieu de la 2e division militaire, qui se compose des départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados et de l'Orne. Il y a à Rouen un général de division, un général de brigade, un intendant militaire et trois sous-intendants. Le Havre et Dieppe sont deux places fortes. Rouen est le chef-lieu de la 3e légion de gendarmerie, qui comprend les compagnies départementales de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de l'Oise et de la Somme. Pour la marine, le Havre est un sous-arrondissement maritime de Cherbourg; il a un commissaire général de la marine. Le sous-arrondissement comprend les quartiers maritimes du Havre, de Dieppe, de Rouen et de Fécamp, qui possèdent chacune une école d'hydrographie. Rouen est le siége d'une cour impériale qui a dans son ressort les 5 tribunaux de première instance de Rouen, de Dieppe, du Havre, d'Yvetot et de Neufchâtel, et ceux du département de l'Eure. Il y a dans le département 10 tribunaux de commerce, dont le siége est dans les villes de Rouen, du Havre, de Dieppe, d'Yvetot, de Neufchâtel, d'Elbeuf, d'Eu, de Fécamp, de Gournay et de Saint-Valery-en-Caux.

Le département possède à Rouen un archevêché qui a pour suffragants les évêchés de Bayeux, d'Évreux, de Séez et de Coutances. On compte 14 cures de 1re classe, 43 de 2e, 469 succursales et 90 vicariats.

Les protestants ont 3 églises consistoriales : la première à Rouen, desservie par deux pasteurs, la seconde à Bolbec, et la troisième au Havre; il y a de plus dans le département plusieurs temples.

Rouen est le siége de l'académie universitaire de la Seine-Inférieure.

Il y a dans cette ville 1 grand séminaire, 1 faculté de théologie, 1 école secondaire de médecine, 1 lycée impérial de 1re classe, un grand nombre de pensions, 1 académie des sciences et belles-lettres, 1 école municipale, 1 école départementale d'agriculture et d'économie rurale, et plusieurs sociétés savantes, industrielles et artistiques; le département renferme, en outre, des collèges communaux au Havre, à Dieppe, à Eu, à Aumale, à Montivillers. L'enseignement primaire y est fort étendu; on compte : 1 école normale départementale, 4 écoles supérieures communales, et 1128 écoles élémentaires.

Il y a encore dans le département 1 manufacture impériale des tabacs au Havre, 1 hôtel des monnaies à Rouen, 1 conservateur et 2 inspecteurs des forêts. Il y a 3 bureaux de douanes, ceux de Rouen et du Havre dépendent de la direction de Rouen, celui de Dieppe de la direction d'Abbeville. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 45 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent 65 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le territoire que comprend aujourd'hui le département de la Seine-Inférieure était habité, à l'époque de la conquête des Gaules, par deux populations distinctes : les Véliocasses, dont la capitale était *Rhotomagus* (Rouen), et les Calètes, qui occupaient la partie nord-ouest du département (ancien pays de Caux). *Caletum*, capitale de ces derniers, prit, en l'honneur de Jules César, le nom de *Juliobona* (aujourd'hui Lillebonne). Tout ce pays, après avoir vécu tranquille sous la domination romaine, se révolta, ainsi que l'Armorique (Bretagne), en l'an 408 : les contrées insurgées se constituèrent en république et furent gouvernées par des magistrats élus jusqu'à la conquête du pays par Clovis. Pendant cette première période de notre histoire, la Normandie fait partie de la Neustrie, qui comprenait tout le territoire occidental de la France, entre la Bretagne, la Bourgogne et l'Austrasie.

Au milieu des querelles sanglantes qui remplissent l'histoire des successeurs de Clovis, la Neustrie eut sa part de crimes et de calamités. Sigebert, roi d'Austrasie, excité par sa femme Brunehaut, enlève à son frère Chilpéric la plus grande partie de son royaume, Rouen et la Neustrie. Chilpéric est contraint de se réfugier dans Tournay; désespéré il semble attendre, dans une sorte d'impassibilité farouche, que sa ruine se consomme. Mais moins prompte à se décourager, sa femme Frédégonde fait venir deux jeunes guerriers francs; elle leur peint les malheurs de la famille royale, les attendrit, les anime encore en leur faisant boire des liqueurs enivrantes, et, quand elle les voit subjugués par l'ascendant de sa beauté, de son adresse, de ses malheurs, elle leur fait jurer de tuer Sigebert : « Allez, leur dit-elle en leur présentant deux poignards dont elle avait empoisonné les lames; si vous revenez, je vous comblerai de biens et d'honneurs; si vous succombez, je distribuerai pour vous, aux lieux saints, d'abondantes aumônes. » Les deux guerriers partent pour la Neustrie, se présentent devant Sigebert, qui les accueille avec bienveillance, le poignardent, et tombent eux-mêmes percés de coups sur le cadavre de leur victime.

Délivré de son frère, Chilpéric rentre vainqueur à Paris; il y trouve la reine Brunehaut, qu'il exile à Rouen. Mais la veuve de Sigebert avait réussi à inspirer une passion violente au fils même de Chilpéric, Mérovée. Celui-ci s'échappe, va la rejoindre à Rouen, l'épouse, et fait bénir cette union par l'évêque de Rouen, Prétextat, qui, parrain du jeune prince, lui portait une affection paternelle. Furieux, Chilpéric atteint les coupables, les sépare; Brunehaut retourne en Austrasie : quant à Mérovée, enfermé dans un monastère, il réussit à s'évader et erre quelque temps d'asile en asile. Enfin, se voyant près de tomber entre les mains de sa marâtre Frédégonde et de son père animé par elle, il se fait donner la mort par un de ses amis.

Cependant l'affection que l'évêque de Rouen avait témoignée à son pupille, avait profondément irrité Chilpéric et Frédégonde. Prétextat est exilé à Jersey; une des créatures de Frédégonde, Mésantius, est promu à sa place à la dignité épiscopale. Mais quelques années après Chilpéric meurt, haï du peuple de Rouen, qui avait conservé pour son vieil évêque un invincible atta-

chement; Mésantius est chassé et Prétextat rétabli. Frédégonde, outrée de fureur, fait assassiner le vieil évêque aux pieds des autels, pendant le service divin, par un serf de l'Église de Rouen, auquel on avait donné deux cents écus d'or et promis la liberté pour lui et sa famille. La mémoire de Prétextat resta chère au peuple de Rouen, et l'Église l'honore comme un saint.

Mésantius remonte sur le siége épiscopal, toujours en butte à la haine et au mépris des Neustriens. La chaire épiscopale fut, après lui, occupée par deux saints, saint Romain et saint Ouen, dont l'ardente piété réussit à détruire, dans ces contrées, les derniers vestiges du paganisme. Saint Ouen fonda les deux fameuses abbayes de Saint-Wandrille et de Jumiéges, et s'efforça de propager l'étude des lettres chrétiennes. Mais après lui, la Neustrie, abandonnée aux exactions des seigneurs, aux invasions des pirates du Nord, ne respira un moment que sous le règne de Charlemagne. L'anarchie sanglante qui désola l'empire des Francs après la mort du grand empereur, allait la livrer de nouveau aux envahissements des hommes du Nord, aux *Northmans*, qui devaient lui donner sa dénomination définitive.

Le sol antique de la Gaule avait été envahi par des races barbares, d'origine et de mœurs diverses; mais les invasions des Normands eurent, pour la France, un caractère étrange et inattendu. « Les vikings normands faisaient un genre de guerre tout nouveau, et qui aurait déconcerté les mesures les mieux prises contre une agression ordinaire. Leurs flottes de bateaux à rames et à voile entraient par l'embouchure des fleuves, et les remontaient souvent jusqu'à leur source, jetant alternativement, sur les deux rives, des bandes de pillards intrépides et disciplinés. Lorsqu'un pont ou quelque autre obstacle arrêtait cette navigation, les équipages tiraient leurs navires à sec, les démontaient et les charriaient jusqu'à ce qu'ils eussent dépassé l'obstacle. Des fleuves, ils passaient dans les rivières, et puis d'une rivière dans l'autre, s'emparant de toutes les grandes îles, qu'ils fortifiaient pour en faire leurs quartiers d'hiver, et y déposer, sous des cabanes rangées en files, leur butin et leurs captifs. Attaquant ainsi à l'improviste, et, lorsqu'ils étaient prévenus, faisant retraite avec une extrême facilité, ils parvinrent à dévaster des contrées entières, au point que, selon l'expression des contemporains, on n'y entendait plus un chien aboyer. Les châteaux et les lieux forts étaient le seul refuge contre eux; mais, à cette première époque de leurs irruptions, il y en avait peu, et les murs mêmes des anciennes villes romaines tombaient en ruine. Pendant que les riches seigneurs de terres flanquaient leurs manoirs de tours crénelées et les entouraient de fossés profonds, les habitants du plat pays émigraient en masse de leurs villages, et allaient à la forêt voisine camper sous des huttes défendues par des abattis et des palissades. Mal protégés par les rois, les ducs et les comtes du pays, qui souvent traitaient avec l'ennemi pour eux seuls et aux dépens des pauvres, les paysans s'animaient quelquefois d'une bravoure désespérée, et, avec de simples bâtons, ils affrontaient les haches des Normands. D'autres fois, voyant toute résistance inutile, abattus et démoralisés, ils renonçaient à leur baptême pour détourner la fureur des païens, et, en signe de leur initiation au culte des dieux du nord, ils mangeaient de la chair d'un cheval immolé en sacrifice. Cette apostasie ne fut point rare dans les lieux les plus exposés au débarquement des pirates; leurs bandes mêmes se recrutèrent de gens qui avaient tout perdu par leurs ravages; et d'anciens historiens assurent que le fameux roi de mers Hastings était fils d'un laboureur des environs de Troyes. » (M. Augustin Thierry, *Histoire de la conquête d'Angleterre.*)

Brûlée une première fois, en 841, par ces pirates, qui remontaient le cours de la Seine, pillant et ravageant tous les riverains, Rouen les voit s'établir dans ses murs en 845, puis se retirer. Mais, après ces courses rapides, vint la grande invasion, celle de 896. Roll ou Rollon, banni de la Norwége, sa patrie, réunit autour de lui de hardis compagnons résolus à suivre tous les hasards de sa fortune. Avec une flotte nombreuse, il entre dans la Seine, qu'il remonte jusqu'à Jumiéges, à cinq lieues de Rouen. Aucune armée ne se présente pour leur disputer l'entrée du pays. Le prince qui régnait alors était Charles le Simple ou le Sot, faible d'esprit et de cœur. Au milieu de l'épouvante générale, seul l'archevêque de Rouen ose ne pas désespérer du salut de la ville : il se rend au camp des Normands et offre à Rollon l'entrée de Rouen, à la condition qu'il ne sera fait aucun mal aux habitants. Rollon accepte; Rouen devient sa place d'armes, le centre de ses entreprises. Après en avoir pris possession, il remonte la Seine jusqu'à l'embouchure de l'Eure, et là, établis dans un camp fortifié, les Normands attendent l'arrivée de l'armée que Charles réunissait enfin contre eux. Dans cette armée se trouvait un païen converti, le Norwégien Hastings; connaissant l'énergie sauvage de ses anciens compatriotes, il donne le conseil de ne point tenter de forcer leurs retranchements : « Voilà un conseil de traître, » s'écrie un seigneur français. Hastings, indigné, quitte aussitôt le camp. La bataille s'engage; les Normands sont vainqueurs, et le duc de France, chef de l'armée française, Regnauld, périt de la main d'un pêcheur de Rouen, qui avait suivi l'armée des envahisseurs.

Rollon poursuit sa marche victorieuse jusqu'à Paris, qu'il assiége inutilement. Forcé de reculer, il se rabat sur Bayeux, dont le comte est tué; la beauté de la fille du comte, Popa, touche le cœur du chef normand, qui l'épouse. Après avoir pris Évreux, Rollon échoue devant Chartres. Néanmoins, la terreur que les Normands inspirent devient si générale, que le cri général impose à Charles le Simple la nécessité de traiter avec ces pirates. La paix est conclue à Saint-Clair-sur-Epte. Rollon et ses principaux compagnons consentent à embrasser la foi chrétienne, à condition qu'on leur cédera les contrées maritimes, avec Rouen et ses dépendances.

On raconte qu'après la cérémonie, où Rollon jura foi et hommage au roi de France, on voulut exiger de lui qu'il s'agenouillât, selon l'usage, devant le roi et lui baisât le pied. « Jamais je ne m'agenouillerai devant un homme, » dit Rollon; puis, les seigneurs français insistant, le Normand fit signe à un de ses gens de venir baiser à sa place le pied du roi. Le soldat se baisse, saisit le pied, puis, le relevant vivement comme s'il eût voulu le porter à sa bouche, jeta le roi à la renverse, aux grands éclats de rire de tous ses compagnons.

Dès lors l'histoire des envahisseurs devint l'histoire même du pays auquel ils ont donné leur nom. Ils se partagèrent le pays; les anciens propriétaires furent dépossédés ou contraints de tenir leurs domaines à ferme ou en vasselage; mais le calme dont jouit enfin le pays, sous la domination ferme et intelligente de Rollon, le dédommagea un peu des malheurs de sa condition nouvelle. Longtemps après la mort de Rollon, le nom de ce chef de pirates resta célèbre en Normandie, comme celui de l'ennemi le plus acharné des larrons, et du plus grand justicier de son siècle.

Guillaume Ier, fils de Rollon, recula les limites de son duché, vainquit une armée de rebelles normands, aux portes mêmes de Rouen, dans une prairie qui a conservé depuis le nom de *pré de la Bataille*, et mourut assassiné par trahison, dans une conférence où l'avait attiré Arnould, comte de Flandre. Ce duc, ainsi que ses successeurs, Richard Ier et Richard II, se distingua par une vive piété et par sa libéralité envers l'Église; les moines normands, seuls historiens de cette époque, en ont récompensé ces princes par les éloges les plus magnifiques.

Sous Richard II, les paysans, écrasés d'impôts, tourmentés par les nouveaux dominateurs, formèrent un vaste complot pour secouer le joug de leurs tyrans. Ils choisirent des délégués qui se réunissaient en une assemblée générale et communiquaient ensuite à chaque village le résultat des délibérations. Raoul, oncle de Richard II encore enfant, fut informé de ces assemblées secrètes et du lieu où elles se tenaient : il fond avec ses chevaliers sur ces paysans sans armes; les supplices les plus atroces furent infligés à ces malheureux, ainsi qu'à

tous ceux qui avaient comme eux nourri l'espoir de reconquérir leur liberté.

Sous Richard III et son frère Robert le Diable, l'histoire intérieure de la Normandie ne présente rien de remarquable ; mais c'est à cette époque que des aventuriers normands, sous la conduite des fils de Tancrède de Hauteville, étonnèrent le midi de l'Europe par l'éclat de leurs faits d'armes, et conquirent Naples et la Sicile.

Les habitudes et le caractère des Normands, à cette époque héroïque de leur histoire, ont été dépeints par M. Michelet dans son *Histoire de France*, avec la vivacité pittoresque qu'on lui connaît : « Les historiens de la conquête d'Angleterre et de Sicile se sont plu à représenter leurs Normands sous les formes et la taille colossale des héros de chevalerie. En Italie, un d'eux tue d'un coup de poing le cheval de l'envoyé grec. En Sicile, Roger, combattant cinquante mille fantassins avec cent trente chevaliers, est renversé sous son cheval, mais se dégage seul, et rapporte encore la selle. Les ennemis des Normands, sans nier leur valeur, ne leur attribuent point ces forces surnaturelles. Les Allemands qui les combattirent en Italie, se moquaient de leur petite taille. Dans leur guerre contre les Grecs et les Vénitiens, ces descendants de Rollon et d'Hastings se montrent peu marins, et fort effrayés des tempêtes de l'Adriatique. Mélange d'audace et de ruse, conquérants et chicaneurs comme les anciens Romains, scribes et chevaliers, rasés comme les prêtres et bons amis des prêtres (au moins pour commencer), ils firent leur fortune par l'Église et malgré l'Église. La lance y fit, mais aussi *la lance de Judas*, comme parle Dante. Le héros de cette race, c'est Robert l'Avisé (Guiscard, *Wise*).

« La Normandie était petite, et la police y était trop bonne pour qu'ils pussent butiner grand'chose les uns sur les autres. Il leur fallait donc aller, comme ils disaient, *gaaignant* par l'Europe. Mais l'Europe féodale, hérissée de châteaux, n'était pas au XIe siècle facile à parcourir. Ce n'était plus le temps où les petits chevaux des Hongrois galopaient jusqu'au Tibre, jusqu'à la Provence. Chaque passe des fleuves, chaque poste dominant avait sa tour : à chaque défilé on voyait descendre de la montagne quelque homme d'armes avec ses varlets et ses dogues, qui demandait péage ou bataille; il visitait le petit bagage du voyageur, prenait part, quelquefois prenait tout, et l'homme par-dessus. Il n'y avait donc pas beaucoup à *gaaigner* en voyageant ainsi. Nos Normands s'y prenaient mieux. Ils se mettaient plusieurs ensemble, bien montés, bien armés, mais de plus affublés en pèlerins de bourdons et de coquilles ; ils prenaient même volontiers quelque moine avec eux. Alors, à qui eût voulu les arrêter ils auraient répondu doucement, avec leur accent traînant et nasillard, qu'ils étaient de pauvres pèlerins, qu'ils s'en allaient au Mont-Cassin, au saint sépulcre, à Saint-Jacques de Compostelle; on respectait d'ordinaire une dévotion si bien armée. Le fait est qu'ils aimaient ces lointains pèlerinages : il n'y avait pas d'autre moyen d'échapper à l'ennui du manoir. Et puis c'étaient des routes fréquentées; il y avait de bons coups à faire sur le chemin, et l'absolution au bout du voyage. Tout au moins, comme ces pèlerinages étaient aussi des foires, on pouvait faire un peu de commerce, et gagner plus de cent pour cent en faisant son salut. Le meilleur négoce était celui des reliques : on rapportait une dent de saint Georges, un cheveu de la Vierge. On trouvait à s'en défaire à grand profit; il y avait toujours quelque évêque qui voulait achalander son église, quelque prince prudent qui n'était pas fâché à tout événement d'avoir en bataille quelque relique sous sa cuirasse. »

Le successeur de Robert le Diable, son bâtard Guillaume, allait illustrer le nom normand par la conquête de l'Angleterre. Il appuyait ses prétentions au trône de la Grande-Bretagne sur un testament que le feu roi des Anglo-Saxons, Édouard, aurait fait en sa faveur; sur le don que le pape Alexandre II faisait de ce royaume aux Normands, fils si dévoués de l'Église; enfin, sur une nombreuse armée, composée d'aventuriers de toutes nations, qu'attirait l'espoir du pillage et des conquêtes. La victoire d'Hastings (1066) leur livra l'Angleterre. Le roi des Anglo-Saxons, l'intrépide Harold, y fut tué. Guillaume le Conquérant imposa les lois et la langue normandes à son nouveau royaume, qu'il partagea en fiefs au profit de ses compagnons.

Guillaume, depuis cette conquête, séjourna alternativement et en Normandie, où il eut à réprimer la rébellion de son fils Robert, appuyée par de nombreux mécontents; et en Angleterre, où l'appelaient des révoltes continuelles, excitées par la tyrannie sanguinaire des nouveaux conquérants. Ces atrocités contribuèrent à enrichir le clergé de Normandie. Les seigneurs de Normandie se sentaient parfois des remords en songeant aux crimes de toute sorte qu'ils avaient commis en Angleterre; les évêques décidèrent qu'ils devaient s'en délivrer par la pénitence ou par des aumônes faites aux églises : les conquérants, enrichis par le pillage et les massacres, préférèrent en général ce dernier genre d'absolution. C'est de cette époque que date la construction des plus riches églises de Normandie.

Les États de Guillaume le Conquérant furent, à sa mort, partagés entre ses trois fils : Robert Courte-Heuse eut la Normandie, Guillaume le Roux, l'Angleterre, et Henri le comté de Mortain. C'est ici que finit l'époque héroïque de la Normandie. Robert Courte-Heuse, prince faible et débauché, vit son pouvoir souvent menacé par la révolte de ses vassaux. En 1096, il partit pour la croisade. L'un de ses frères, Guillaume le Roux, étant mort, le troisième fils du Conquérant, Henri Beau-Clerc, profita de l'absence de son frère aîné pour s'emparer de la couronne d'Angleterre et du duché de Normandie; Robert Courte-Heuse, à son retour, ayant tenté de reconquérir par les armes ce que l'usurpation lui avait enlevé, fut fait prisonnier par son frère, qui l'enferma dans un château du pays de Galles, après lui avoir crevé les yeux. Robert languit pendant trente ans dans cette prison, se consolant de sa captivité en composant des poésies, dont quelques-unes nous ont été conservées.

Henri Beau-Clerc réprima énergiquement l'insolence de ses vassaux. Ceux-ci lui suscitèrent un compétiteur dans la personne du jeune fils de Robert Courte-Heuse, Guillaume Clyton, et appelèrent à leur aide le roi de France, Louis le Gros. Mais Henri vainquit ces confédérés à Brenneville, bataille peu sanglante d'ailleurs, s'il est vrai qu'il n'y périt que trois hommes. Après avoir imposé au roi de France un traité désavantageux, Henri mourut, laissant une fille, Mathilde, mariée à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou. La discorde et la guerre continuèrent de désoler la Normandie. Cependant les premières communes de Normandie datent de cette époque : au milieu de ces dissensions rivales, les divers compétiteurs cherchaient à s'attacher par des concessions et des franchises les bourgeois, qui commençaient à s'enrichir par le commerce et l'industrie; Geoffroy et Henri Plantagenet, qui lui succéda, abolirent en Normandie les charges les plus onéreuses, fruits amers de la conquête, et accordèrent des priviléges importants aux bourgeois de Rouen et de la ville d'Eu.

Cette époque est celle de la plus grande puissance des Normands, et l'origine des longues guerres de l'Angleterre et de la France. Éléonore de Guienne, fille du comte de Poitiers et d'Aquitaine, avait épousé le roi de France, Louis VII; un divorce les sépara en 1150, et, la même année, Éléonore épousait Henri Plantagenet, duc d'Anjou et de Normandie, bientôt roi d'Angleterre sous le nom de Henri II; elle lui apportait en dot toute la France occidentale, de Nantes aux Pyrénées. Maître en France d'un territoire beaucoup plus étendu que celui du roi, possédant une étendue de pays qui correspond à quarante-sept de nos départements actuels, tandis que Louis VII n'en possédait pas vingt, Henri II vit bientôt sa puissance ébranlée par sa lutte avec l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, qu'il fit assassiner, et par la révolte de ses fils appuyés par le roi de France. Il mourut, laissant sa couronne à son fils Richard Cœur de Lion : celui-ci avait eu dans le roi de France Philippe Auguste, un ami dévoué et fidèle. Pendant la croisade,

qu'ils entreprirent ensemble, ils ne tardèrent pas à se brouiller. Laissant le chevaleresque roi d'Angleterre étonner la Palestine par ses exploits, et révolter par son orgueil les princes ses compagnons, Philippe, revenu en France, excita Jean sans Terre, frère de Richard, à s'emparer du trône d'Angleterre. Richard, longtemps captif en Autriche, ne put revenir qu'après avoir payé une rançon énorme. Il réduisit aisément ses vassaux révoltés; mais il mourut bientôt, atteint d'une flèche au siége de Chalus, petit château du Limousin.

Son frère et successeur, Jean sans Terre, fait prisonnier à Mirebeau Arthur de Bretagne, fils de son frère aîné, Geoffroy, qui faisait valoir ses droits à la couronne anglo-normande. Il l'enferme dans le château de Rouen, puis le fait assassiner et jeter dans la Seine. Philippe Auguste profite avidement du crime de Jean sans Terre, et de l'horreur que ses perfidies et ses cruautés inspiraient aux Normands. Il le fait citer devant le tribunal des pairs, pour répondre du meurtre d'Arthur; et, sur son refus de comparaître, fait confisquer les provinces que Jean possédait en France. La Normandie fut réunie à la couronne de France (1204).

A dater de cette époque, l'histoire de cette province se confond avec celle de la France. Philippe Auguste assure son autorité en Normandie, en achetant la plupart des fiefs importants, et en confirmant les priviléges des communes. Sous l'avide Philippe le Bel, des impôts excessifs provoquèrent une révolte, bientôt étouffée. Louis le Hutin octroie à sa province la charte, dite *Charte aux Normands*, qui assurait aux Normands le droit de n'être jamais cités devant une autre juridiction que celle de leur province. Cette charte, longtemps respectée, ne fut abolie réellement que sous Louis XIV; et s'il arrivait qu'une ordonnance royale en violât quelque disposition, on y ajoutait cette réserve expresse, qui rappelait l'existence du droit, lors même qu'il était violé : *Nonobstant clameur de haro et charte normande.*

La Normandie fut constituée en duché apanager en faveur du fils aîné de Philippe de Valois; ce fut Louis XI qui la réunit définitivement au domaine royal. Pendant la guerre de Cent ans, dont elle fut souvent le théâtre, la Normandie fut dévastée par les Anglais, et l'épidémie célèbre, connue sous le nom de *peste noire*, réduisit de moitié le nombre de ses habitants. Depuis Louis XI, elle jouit pendant près d'un siècle d'une paix dont elle profita pour tourner son activité vers le commerce et les expéditions maritimes. François Ier encouragea l'esprit de découverte qui animait, au XVIe siècle, les marins normands, en fondant à l'embouchure de la Seine le port du Havre. Mais la province vit bientôt cette prospérité s'évanouir pendant les guerres de religion. Les protestants se rendirent maîtres de Rouen qui, reprise par les catholiques, fut livrée au pillage; le Havre resta deux ans au pouvoir des Anglais; et les supplices infligés aux huguenots, les massacres qui suivirent la Saint-Barthélemy, portèrent la désolation et la ruine dans ce beau pays. Un statisticien du XVIe siècle calculait que la guerre civile avait enlevé à la Normandie plus de cent cinquante mille habitants.

La Normandie fut le théâtre de la lutte entre Henri IV et la Ligue, dont les combats d'Arques et d'Ivry sont les épisodes les plus importants. Henri, maître du royaume, releva le commerce et la marine normande, qui prospéra de nouveau jusqu'à l'époque de nos désastres, à la fin du règne de Louis XIV. Sous ce prince, les états de Normandie, qui s'étaient longtemps maintenus, disparurent enfin; mais si la province perdit quelques-uns de ses priviléges, la prospérité matérielle y gagna. Au XVIIIe siècle, la lutte du vieil esprit provincial contre l'unité française sembla parfois se ranimer, sous Louis XV, au sein du parlement de Normandie; et, dans les premiers temps de la révolution, ce fut à Caen que s'organisa, en 1793, l'insurrection dirigée par les Girondins unis aux royalistes; mais l'armée insurrectionnelle, conduite par Wimpfen et le marquis de Puisaye, fut vaincue à Vernon, et la Normandie fut soumise à l'autorité de la Convention. Dès lors, malgré le voisinage de la Bretagne révoltée, elle resta tranquille, et ce fut à peine si la chouannerie réussit à troubler un moment quelques cantons de la basse Normandie.

Depuis la révolution, emportée dans le mouvement qui entraînait la société française vers les arts de la paix, la Normandie a marqué sa place au premier rang par les développements qu'elle a donnés à l'industrie agricole et manufacturière.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

ROUEN (lat. 49° 26′ 29″, long. 1° 14′ 32″ O.) — Rouen (*Rhotomagus*), ancienne, grande et riche ville maritime, située sur la rive droite de la Seine, au bas d'une vallée très-ouverte, à l'entrée des vallées de Déville et de Darnetal et à la jonction des chemins de fer de Paris et du Havre, à cent vingt-six kilomètres de la première, à quatre-vingt-sept de la seconde, est aujourd'hui peuplée de 100 265 âmes.

C'est une vanité patriotique, assez commune aux anciennes villes de France, de chercher dans les *Commentaires* de César les premières traces de leur origine; Rouen ne peut prétendre à cet honneur : le conquérant des Gaules n'en fait aucune mention. Cependant son existence est constatée sous la domination romaine, et il semble prouvé qu'alors elle possédait déjà une enceinte fortifiée. Des fouilles récentes ont fait découvrir quelques débris de monuments romains, des médailles à l'effigie des Césars, et des ustensiles domestiques; le résultat le plus important auquel aient mené ces découvertes a été de constater quel était à l'époque impériale le niveau moyen de la ville : il s'est trouvé que le sol de la ville était alors de sept mètres plus bas que le niveau actuel.

Rouen fut, dès le IIIe siècle, conquise à la foi chrétienne; elle eut ses saints et ses martyrs. Sous la domination romaine, et sous celle des Francs, l'histoire de Rouen n'est guère que celle de ses évêques, dont l'autorité spirituelle et temporelle s'accrut graduellement en ces temps d'anarchie et de violences. Nous avons raconté les malheurs et la mort de Prétextat. Un des successeurs les plus célèbres de l'évêque Prétextat fut saint Romain, au nom duquel se rattache une curieuse légende. Un dragon ou *gargouille* d'une grosseur extraordinaire désolait alors les environs de la ville; saint Romain prend avec lui deux prisonniers condamnés à mort, il marche droit au monstre, qu'il enchaîne par le cou avec son étole et qu'il traîne, docile et soumis, jusqu'au milieu de la ville; là, le monstre fut brûlé solennellement, et, selon d'autres, jeté à la Seine. La gloire de ce miracle parvint jusqu'au roi des Francs, qui, pour en perpétuer le souvenir, accorda au chapitre de Rouen le droit de délivrer chaque année un prisonnier, le jour de l'Assomption. Saint Romain rebâtit la cathédrale de Rouen; sa mémoire resta vénérée dans toute la Neustrie, et la ville de Rouen prit saint Romain pour patron, à l'exclusion de saint Godard, qui, depuis plus d'un siècle, était en possession de cet honneur.

Audoenus ou Dodon, canonisé depuis sous le nom de saint Ouen, hérita de l'œuvre et de la popularité de saint Romain. Nommé évêque de la ville, après avoir rempli des fonctions administratives, il acquit auprès du peuple et des rois francs une grande influence par ses vertus, son activité, et l'étendue de ses connaissances. Il écrivit la vie de son ami, saint Éloi. Ce fut sous son gouvernement que s'élevèrent dans le diocèse de Rouen les deux célèbres abbayes de Jumiéges et de Fontenelle. Il légua en mourant son corps à la basilique de Saint-Pierre, fondée par Clotaire Ier, et qui ne fut plus connue désormais que sous le nom de Saint-Ouen.

A partir du IXe siècle, Rouen, comme la Neustrie, est livrée aux invasions des Northmans. Pillée et brûlée par les pirates qui disparaissaient après avoir laissé d'horribles traces de leur passage, menacée en 876 par le plus hardi des chefs northmans, Rollon, elle lui envoie son archevêque, qui le trouve à Jumiéges entouré de ses compagnons et réussit à le fléchir. Rouen, dès lors, de-

Tour de l'Horloge à Rouen.

vient la capitale du nouveau duché : ce fut dans cette ville qu'après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, par lequel Rollon s'était engagé, lui et les siens, à embrasser la foi chrétienne, il reçut le baptême dans la cathédrale de Rouen. Sous le gouvernement de Rollon et de ses successeurs, Rouen devint bientôt une place de guerre d'une haute importance, et vit s'élever de nouveaux édifices religieux, qui durent leur fondation ou leurs embellissements à la piété et aux remords des Northmans enrichis par le pillage et le meurtre. Mais cette importance même l'exposa souvent aux dévastations et aux attaques soit des princes étrangers, soit des vassaux rebelles. Du reste, l'histoire de la capitale de la Normandie se confond, à cette époque, avec celle du duché ; nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit de ces révoltes et de ces guerres dans l'histoire du département.

L'histoire des transformations intérieures de la cité rouennaise est ici ce qui doit surtout nous occuper.

C'est au génie commercial de ses habitants que Rouen dut sa prompte prospérité et son affranchissement, à l'époque de la révolution communale. Dès les temps les plus reculés, les navigateurs rouennais, réunis en compagnie, avaient presque tout le commerce de la Seine en aval et en amont. Même avant la conquête de l'Angleterre, ils avaient obtenu dans ce pays d'importantes garanties pour leur commerce, et Édouard le Confesseur leur avait accordé, pour leur usage particulier, le port de Dungeness, situé dans le comté de Kent, à quelques lieues de Douvres. Les ducs de Normandie, devenus rois d'Angleterre, augmentèrent encore ces priviléges. Ses marchands, formant une association désignée sous le nom de *ghilde*, obtinrent de Henri II le monopole exclusif du commerce de l'Irlande, sous cette seule réserve « que la ville de Cherbourg pourrait expédier pour cette île un seul navire, une fois par an. » S'ils eurent ainsi en droit le monopole du commerce de l'Irlande, ils possédèrent longtemps en fait celui des îles Britanniques.

L'importance que ces richesses donnèrent aux bourgeois de Rouen, le sentiment de fierté qu'elles leur inspiraient, enfin la nécessité de les mettre à l'abri des exactions féodales, firent bientôt de la *ghilde*, ou association commerciale, une association politique, une *commune*. En 1144, Geoffroy Plantagenet, maître de Rouen dont les habitants avaient pris parti pour lui contre son compétiteur, leur accorda une charte, qui consacre des priviléges dont la ville jouissait déjà en réalité : ces avantages furent confirmés par ses successeurs. Mais la commune de Rouen trouva un ennemi redoutable dans le clergé. Longtemps les évêques avaient été des protecteurs dévoués pour le peuple vaincu, dont la plupart étaient sortis; mais bientôt, devenu riche et puissant, et se recrutant en partie parmi la race conquérante, le clergé devint hostile à l'affranchissement du peuple : « Partout, dit M. Chéruel, la commune de Rouen trouvait en lui un dangereux adversaire; là il lui disputait la juridiction d'un quartier; ici il ouvrait un asile aux marchands qu'il protégeait contre l'autorité du maire; ailleurs il traînait les laïques devant le tribunal ecclésiastique, pour des affaires purement temporelles. » Cet antagonisme resserra l'union de la bourgeoisie rouennaise avec la royauté, qui rencontrait souvent dans le haut clergé

Église de Caudebec.

normand un dangereux adversaire ; et dans sa lutte contre le pouvoir ecclésiastique, Henri trouva dans la commune de Rouen une alliée fidèle et dévouée.

Richard Cœur de Lion avait confirmé les franchises de la ville ; mais après le départ de ce prince pour la croisade et pendant sa captivité, la querelle s'envenima entre les deux puissances déjà rivales : la commune, qui déjà sentait sa force, et le clergé, qui avait conservé presque tous les droits féodaux. Le chapitre avait conservé autour de la cathédrale un emplacement qui jouissait d'un double et important privilége : c'était un lieu d'asile pour les criminels et un lieu de franchise pour le marchand. Les chanoines y firent bâtir des échoppes pour les marchands, attirés en ce lieu par l'exemption de tout droit : les corporations d'arts et de métiers, qui trouvaient dans cette réunion de marchands exemptés des obligations communes une redoutable concurrence, s'émurent et s'agitèrent. Le chapitre avait fait entourer d'un mur crénelé l'emplacement habité par les marchands : cette enceinte, dont l'aspect féodal excitait encore la colère de la population, fut envahie par la foule, qui brisa les échoppes des marchands, mais respecta la demeure des chanoines. Le chapitre demanda vengeance de ce qu'il regardait comme un attentat : en l'absence de l'archevêque de Rouen, quatre évêques de Normandie se réunirent à Rouen, et, la commune n'ayant pas voulu céder à leurs menaces, ils jetèrent l'interdit sur la ville. Pendant six mois l'office divin fut suspendu ; les malades mouraient sans obtenir les secours de la religion, et leurs corps ne reposaient point en terre sainte. Les bourgeois persistèrent néanmoins ; mais à l'approche de Pâques et de ses cérémonies religieuses les imaginations s'alarmèrent : au moment où la catholicité tout entière allait s'asseoir au banquet de la foi, seraient-ils seuls privés de la communion universelle ? Ils s'avisèrent alors d'un expédient : pendant la semaine sainte, ils introduisirent dans la ville des prêtres étrangers, ouvrirent les portes des églises et firent célébrer l'office divin. Le chapitre indigné lança contre la commune de nouveaux anathèmes, auxquels la population exaspérée répondit par de nouvelles violences : cette fois, les maisons des chanoines furent envahies, quelques-uns d'entre eux égorgés ; ceux qui échappèrent en appelèrent au pape Célestin III ; celui-ci confirma la sentence d'excommunication ; la terreur religieuse pesa de nouveau sur la ville.

Rien ne put vaincre l'obstination de la commune. En vain Innocent III renouvela contre elle les anathèmes lancés par son prédécesseur : la lutte continua avec des péripéties diverses ; on finit par obtenir des bourgeois quelques réparations ; mais ils se refusèrent formellement à relever l'enceinte détruite dans la première émeute, et les chanoines furent obligés de la rebâtir à leurs frais, longtemps après le commencement de la querelle, lorsque la Normandie était passée sous l'autorité des rois de France : ce fut saint Louis qui leur en accorda l'autorisation, mais sous cette condition formelle que le mur n'aurait pas plus de quatre pieds de hauteur. Quant aux échoppes, cause première de toutes ces querelles, la commune ne permit d'en rebâtir qu'un petit nombre.

Nous avons insisté sur cette querelle, dont la cause première peut sembler peu importante, parce qu'elle marque quelle rapide transformation s'était opérée parmi

ces bourgeois, d'abord serfs du chapitre, maintenant indépendants et maîtres dans leur ville : un mur et quelques échoppes, voilà l'occasion de la lutte; mais le résultat est grand; ce n'est rien moins que la substitution du pouvoir civil à la féodalité ecclésiastique, accomplie avec une persévérance surprenante, si l'on tient compte de l'empire que les terreurs religieuses exerçaient au XIIIe siècle sur ces pieuses imaginations : à ce titre, cette révolution locale méritait qu'on s'y arrêtât.

Si maintenant l'on considère l'organisation de cette commune, on est étonné d'y trouver une véritable république, sous la suzeraineté du roi : un maire, choisi par le roi parmi trois *prud'hommes*, présentés par les cent *pairs* de la ville, était investi, pour un an, du pouvoir le plus étendu; ces cent pairs formèrent une espèce de patriciat, qui, plus tard, tenta de fermer ses rangs aux classes inférieures. Le roi de France même, en 1320, fut obligé d'intervenir, sur la réclamation du peuple, pour modifier cette constitution dans un sens plus démocratique. « Le droit électoral et politique, dit M. Chéruel, était restreint à un petit nombre de bourgeois. La masse du peuple ne nommait ni le maire ni les conseillers du maire. » Quelques nominations de magistrats d'un ordre inférieur lui étaient seules réservées. Une disposition libérale, obtenue sous Guillaume le Conquérant, et confirmée par ses successeurs, doit être mentionnée ici : si un serf restait un an et un jour dans la ville sans être réclamé par son seigneur, il devenait libre. Cette disposition, qui s'étendait à toutes les villes et châteaux de la domination normande, augmenta rapidement la population et la puissance des villes, où les serfs de la campagne cherchaient et trouvaient un refuge. Enfin, une milice communale, commandée par le maire, était chargée de défendre des droits si péniblement conquis.

Jean sans Terre, successeur de son frère, Richard Cœur de Lion, confirma les priviléges de la commune. Néanmoins, son règne ne fut marqué que par des désastres. En 1200, pendant la nuit de Pâques, la cathédrale fut dévorée par un incendie; six mois après, le feu détruisit encore une partie de la ville. Les exactions de ce prince, sa protection accordée aux juifs, enfin la captivité et le meurtre présumé de son neveu, Arthur de Bretagne, le rendirent l'objet de l'exécration générale. Cependant, telle était la vigueur du patriotisme local, que les bourgeois résistèrent avec courage aux armes de Philippe Auguste. Jean sans Terre ayant lâchement refusé de secourir la ville, elle fut obligée de se soumettre. Le roi de France promit de respecter les frontières de la commune. Mais il ne tarda pas à la menacer, faisant élever sur une des hauteurs qui dominent la ville un château dont les débris subsistent encore, levant des impôts considérables. De nouveaux incendies dévorèrent plusieurs quartiers de la ville, où les maisons, construites en bois et entassées les unes sur les autres, propagèrent rapidement la flamme. Ces catastrophes, et les ravages des pastoureaux, contribuèrent sans doute à augmenter la ferveur religieuse, dont nous trouvons des signes nombreux à cette époque : des miracles, des extases, l'introduction des moines mendiants, dont la règle sévère plaisait mieux aux âmes pieuses que les mœurs relâchées du clergé séculier; enfin, des persécutions exercées contre les hérétiques, dont plusieurs furent brûlés vifs. Ce fut à cette époque que le roi Louis IX vint visiter la ville; il confirma, par une charte, les priviléges communaux; et ce prince éclairé, qui sut toujours, malgré son ardente piété, réprimer les passions envahissantes du clergé, décida, en 1259, que l'archevêque de Rouen ne pourrait frapper d'excommunication les habitants pour cause temporelle.

Le règne de Philippe le Bel vit plusieurs émeutes, causées par des impôts excessifs, facilement réprimées. Sous son successeur, Philippe V, la constitution de la commune fut modifiée. La haute bourgeoisie, qui d'abord s'était fait suivre par le peuple dans sa lutte contre le clergé, avait fini par affecter des allures aristocratiques, qui causèrent plusieurs dissensions. Le corps des *pairs*, anciennement au nombre de cent, fut réduit à trente-six, qui durent se renouveler par tiers tous les trois ans; et on institua, en face de cette assemblée, un conseil de douze bourgeois, nommés les *prud'hommes du commun*. Quatre receveurs, pris par moitié parmi les pairs et parmi les prud'hommes, eurent l'administration des revenus de la ville.

Sous Philippe VI eut lieu la première réunion des états de Normandie, et les bourgeois y parurent comme composant un troisième ordre. Les états accordèrent des subsides au roi pour soutenir la guerre contre les Anglais, et Philippe confirma la charte aux Normands.

Mais ces jours d'indépendance allaient bientôt finir. En 1382, le rétablissement des gabelles, sous Charles VI, provoqua une insurrection : les traitants sont massacrés, les prêtres poursuivis et menacés par une multitude furieuse. Mais Charles VI arriva bientôt avec une armée; des exécutions signalèrent son entrée dans la ville. On rase le beffroi, qui contenait la *Rouvel*, la cloche de la ville, qui avait si souvent appelé les bourgeois à l'insurrection : la commune est supprimée; vieilles franchises, priviléges antiques des corporations, tout disparaît dans ce jour néfaste. Une rançon énorme est exigée de la ville, et de chacun des principaux bourgeois, qui ont été jetés dans les cachots. Pendant un an, la plus implacable tyrannie s'appesantit sur la malheureuse ville.

Peu à peu l'autorité royale se relâcha de ses rigueurs; un conseil électif fut reconstitué; mais les fonctions du maire furent remplies par un bailli royal. Pour cette royauté, qui l'avait si cruellement frappée, Rouen allait pourtant soutenir contre Henri V, roi d'Angleterre, un siége héroïque, qui devait épuiser les dernières forces de la malheureuse ville.

Après une défense désespérée, honorée par des sorties furieuses et des actes individuels d'un courage dont l'histoire a gardé le souvenir, après avoir vainement imploré le secours de la cour de France, Rouen est obligée de capituler. Le roi d'Angleterre impose une rançon de trois cent mille écus, et excepte de la capitulation un certain nombre de ses défenseurs : tous réussirent à sauver leur vie en sacrifiant la moitié de leurs biens; un seul, le capitaine des arbalétriers de la ville, Alain Blanchard, est voué à la mort par l'indigne vainqueur. « Je n'ai pas de biens pour racheter ma vie comme les autres, dit le martyr en montant à l'échafaud; mais quand j'aurais de quoi payer ma rançon, je ne voudrais pas racheter le roi anglais de son déshonneur ! »

Quelques années plus tard, la domination anglaise, qui ne fut à Rouen qu'une longue suite d'exactions et de violences, devait se signaler par un crime plus abominable encore. Jeanne d'Arc, prise à Compiègne, après avoir sauvé la France, était entre les mains du duc de Bourgogne. Jean Le Maître, prieur du couvent des dominicains de Rouen, vicaire de l'inquisiteur général de France, somme le duc de Bourgogne de livrer Jeanne à l'autorité ecclésiastique, pour la faire juger comme sorcière. Le duc de Bourgogne la vend pour dix mille écus d'or. Jeanne est amenée à Rouen, enfermée dans une des tours du vieux château[1]. Nous ne raconterons pas la longue et héroïque agonie de Jeanne, et les tortures que lui firent subir l'inquisiteur, le cardinal de Winchester, et l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon. Qui ne connaît ce tragique épisode de notre histoire? Qu'il nous suffise de rappeler que, si pour la honte de notre pays, le tribunal ecclésiastique qui jugea Jeanne était composé de Français, des chanoines de la cathédrale, des supérieurs des couvents de Rouen, et de quelques membres du clergé de la province, quelques-uns eurent le courage de se récuser; qu'un légiste de Rouen, Jean Lohier, protesta hautement, devant Pierre Cauchon, contre la violation des plus simples formes de la justice envers l'accusée.... Elle fut traînée au supplice le 30 mai 1431. Voici comment M. Michelet raconte ce tragique épisode, dans un récit admirable d'émotion patriotique; la poésie s'est souvent emparée de ce sujet, mais jamais

[1] Cette tour a été détruite au commencement de ce siècle, sous l'empire.

les vues des poëtes n'ont atteint la simple et pathétique grandeur du récit de l'historien :

« Quelles furent les pensées de Jeanne lorsqu'elle vit que vraiment il fallait mourir, lorsque, montée sur la charrette, elle s'en allait à travers une foule tremblante, sous la garde de huit cents Anglais armés de lances et d'épées. Elle pleurait et se lamentait, n'accusant toutefois ni son roi ni ses saintes.... Il ne lui échappait qu'un mot : « O Rouen! Rouen! dois-je mourir ici? »

« Le terme du triste voyage était le Vieux-Marché, le marché au poisson. Trois échafauds avaient été dressés : sur l'un était la chaire épiscopale et royale, le trône du cardinal d'Angleterre parmi les siéges de ses prélats; sur l'autre devaient figurer les personnages du lugubre drame, le prédicateur, les juges et le bailli, enfin la condamnée. On voyait à part un grand échafaud de plâtre, chargé et surchargé de bois; on n'avait rien plaint au bûcher, il effrayait par sa hauteur. Ce n'était pas seulement pour rendre l'exécution plus solennelle; il y avait une intention : c'était afin que le bûcher étant si haut échafaudé, le bourreau n'y atteignît que par en bas, pour allumer seulement, qu'ainsi il ne pût abréger le supplice, ni expédier la patiente, comme il faisait des autres, leur faisant grâce de la flamme. Ici il ne s'agissait pas de frauder la justice, de donner au feu un corps mort; on voulait qu'elle fût bien réellement brûlée vive; que, placée au sommet de cette montagne de bois, et dominant le cercle des lances et des épées, elle pût être observée de toute la place. Lentement, longuement brûlée sous les yeux d'une foule curieuse, il y avait lieu de croire qu'à la fin elle laisserait surprendre quelque faiblesse, qu'il lui échapperait quelque chose qu'on pût donner pour un désaveu, tout au moins des mots confus qu'on pourrait interpréter, peut-être de basses prières, d'humiliants cris de grâce, comme d'une femme éperdue....

« Un chroniqueur, ami des Anglais, les charge ici cruellement. Ils voulaient, si on l'en croit, que la robe étant brûlée d'abord, la patiente restât nue, « pour oster « les doubtes du peuple; » que le feu étant éloigné, chacun vint la voir, « et tous les secrez qui povent ou doi- « vent estre en une femme; » et qu'après cette impudique et féroce exhibition, « le bourrel remist le grand « feu sur sa povre charogne.... »

« L'effroyable cérémonie commença par un sermon. Maître Nicolas Midy, une des lumières de l'université de Paris, prêcha sur ce texte édifiant : « Quand un membre « de l'Église est malade, toute l'Église est malade. » Cette pauvre Église ne pouvait guérir qu'en se coupant un membre. Il concluait par la formule : « Jeanne, allez en « paix, l'Église ne peut plus te défendre. »

« Alors le juge d'église, l'évêque de Beauvais l'exhorta bénignement à s'occuper de son âme et à se rappeler tous ses méfaits, pour s'exciter à la contrition. Les assesseurs avaient jugé qu'il était de droit de lui relire son abjuration : l'évêque n'en fit rien. Il craignait des démentis, des réclamations. Mais la pauvre fille ne songeait guère à chicaner ainsi sa vie : elle avait bien d'autres pensées. Avant même qu'on ne l'eût exhortée à la contrition, elle s'était mise à genoux, invoquant Dieu, la Vierge, saint Michel et sainte Catherine, pardonnant à tous et demandant pardon, disant aux assistants : « Priez « pour moi!... » Elle requérait surtout les prêtres de dire chacun une messe pour son âme.... Tout cela de façon si dévote, si humble et si touchante, que l'émotion gagnant, personne ne put plus se contenir; l'évêque de Beauvais se mit à pleurer, celui de Boulogne sanglotait, et voilà que les Anglais eux-mêmes pleuraient et larmoyaient aussi, Winchester comme les autres.

« Serait-ce dans ce moment d'attendrissement universel, de larmes, de contagieuse faiblesse, que l'infortunée, amollie et redevenue simple femme, aurait avoué qu'elle voyait bien qu'elle avait eu tort, qu'on l'avait trompée apparemment en lui promettant délivrance? Nous n'en pouvons trop croire là-dessus le témoignage intéressé des Anglais. Toutefois, il faudrait bien peu connaître la nature humaine pour douter, qu'ainsi trompée dans son espoir, elle n'ait vacillé dans sa foi.... A-t-elle dit le mot? C'est chose incertaine : j'affirme qu'elle l'a pensé.

« Cependant les juges, un moment décontenancés, s'étaient remis et raffermis; l'évêque de Beauvais, s'essuyant les yeux, se mit à lire la condamnation. Il remémora à la coupable tous ses crimes, schisme, idolâtrie, invocation de démons, comment elle avait été admise à pénitence, et comment, « séduite par le prince du men- « songe, elle étoit retombée, ô douleur! *comme le chien* « *qui retourne à son vomissement*.... Donc, nous prononçons que vous êtes un membre pourri, et comme tel, « retranché de l'Église. Nous vous livrons à la puissance « séculière, la priant toutefois de modérer son juge- « ment, en vous évitant la mort et la mutilation des « membres. »

« Délaissée ainsi de l'Église, elle se remit en toute confiance à Dieu. Elle demanda la croix. Un Anglais lui passa une croix de bois qu'il fit d'un bâton; elle ne la reçut pas moins dévotement : elle la baisa et la mit, cette rude croix, sous ses vêtements et sur sa chair.... Mais elle aurait voulu la croix de l'église pour la tenir devant ses yeux jusqu'à la mort. Le bon huissier Massieu et le frère Isambart firent tant, qu'on la lui apporta de Saint-Sauveur. Comme elle embrassait cette croix et qu'Isambart l'encourageait, les Anglais commencèrent à trouver tout cela bien long; il devait être au moins midi; les soldats grondaient, les capitaines disaient : « Comment, prêtres, « nous ferez-vous dîner ici?... » Alors, perdant patience et n'attendant pas l'ordre du bailli, qui seul, pourtant, avait autorité pour l'envoyer à la mort, ils firent monter deux sergents pour la tirer des mains des prêtres. Au pied du tribunal, elle fut saisie par les hommes d'armes qui la traînèrent au bourreau, lui disant : « Fais ton of- « fice.... » Cette furie de soldats fit horreur; plusieurs des assistants, des juges même s'enfuirent pour n'en pas voir davantage.

« Quand elle se trouva en bas dans la place, entre ces Anglais qui portaient les mains sur elle, la nature pâtit et la chair se troubla; elle cria de nouveau : « O Rouen, « tu seras donc ma dernière demeure!... » Elle n'en dit pas plus, et ne pécha pas par ses lèvres, dans ce moment même d'effroi et de trouble....

« Elle n'accusa ni son roi, ni ses saintes. Mais, parvenue au haut du bûcher, voyant cette grande ville, cette foule immobile et silencieuse, elle ne put s'empêcher de dire : « Ah! Rouen, Rouen, j'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort! » Celle qui avait sauvé le peuple et que le peuple abandonnait, n'exprima en mourant (admirable douceur d'âme!) que de la compassion pour lui....

« Elle fut liée sous l'écriteau infâme, mitrée d'une mitre où on lisait : « Hérétique, relapse, apostate, ydolastre....» Et alors le bourreau mit le feu.... Elle le vit d'en haut et poussa un cri.... Puis, comme le frère qui l'exhortait ne faisait pas attention à la flamme, elle eut peur pour lui, s'oubliant elle-même, et elle le fit descendre.

« Ce qui prouve bien que jusque-là elle n'avait rien rétracté expressément, c'est que ce malheureux Cauchon fut obligé (sans doute par la haute volonté satanique qui présidait) à venir au pied du bûcher, obligé à affronter de près la face de sa victime, pour essayer d'en tirer quelque parole.... Il n'en obtint qu'une, désespérante. Elle lui dit avec douceur ce qu'elle avait déjà dit : « Évêque, je meurs par vous.... Si vous m'aviez mise « aux prisons d'église, ceci ne fût pas advenu. » On avait espéré sans doute que, se croyant abandonnée de son roi, elle l'accuserait enfin et parlerait contre lui. Elle le défendit encore : « Que j'aie bien fait, que j'aie mal fait, « mon roi n'y est pour rien; ce n'est pas lui qui m'a « conseillée.... »

« Cependant la flamme montait.... Au moment où elle toucha, la malheureuse frémit et demanda *de l'eau* bénite; *de l'eau*, c'était apparemment le cri de la frayeur.... Mais, se relevant aussitôt, elle ne nomma plus que Dieu, que ses anges et ses saintes. Elle leur rendit témoignage : « Oui, mes voix étaient de Dieu, mes voix ne m'ont pas trompée!... » Que toute incertitude ait cessé dans les

flammes; cela nous doit faire croire qu'elle accepta la mort pour la *délivrance* promise, qu'elle n'entendit plus le *salut* au sens judaïque et matériel, comme elle avait fait jusque-là, qu'elle vit clair enfin, et que, sortant des ombres, elle obtint ce qui lui manquait encore de lumière et de sainteté.

« Cette grande parole est attestée par le témoin obligé et juré de la mort, par le dominicain qui monta avec elle sur le bûcher, qu'elle en fit descendre, mais qui d'en bas lui parlait, l'écoutait et lui tenait la croix.

« Nous avons encore un autre témoin de cette mort sainte, un témoin bien grave, qui lui-même fut sans doute un saint. Cet homme, dont l'histoire doit conserver le nom, était le moine augustin déjà mentionné, frère Isambart de La Pierre; dans le procès, il avait failli périr pour avoir conseillé la Pucelle, et néanmoins, quoique si bien désigné à la haine des Anglais, il voulut monter avec elle dans la charrette, lui fit venir la croix de la paroisse, l'assista parmi cette foule furieuse, et sur l'échafaud et au bûcher.

« Vingt ans après, les deux vénérables religieux, simples moines, voués à la pauvreté et n'ayant rien à gagner ni à craindre en ce monde, déposent ce qu'on vient de lire : « Nous l'entendions, disent-ils, dans le feu, invo- « quer ses saintes, son archange; elle répétait le nom du « Sauveur.... Enfin, laissant tomber sa tête, elle poussa « un grand cri : « Jésus! »

« Dix mille hommes pleuraient.... Quelques Anglais seuls riaient ou tâchaient de rire. Un d'eux, des plus furieux, avait juré de mettre un fagot au bûcher; elle expirait au moment où il le mit; il se trouva mal; ses camarades le menèrent à une taverne pour le faire boire et reprendre ses esprits; mais il ne pouvait se remettre : « J'ai vu, disait-il hors de lui-même, j'ai vu de sa bou- « che, avec le dernier soupir, s'envoler une colombe. » D'autres avaient lu dans les flammes le mot qu'elle répétait : « Jésus! » Le bourreau alla le soir trouver frère Isambart; il était tout épouvanté; il se confessa, mais il ne pouvait croire que Dieu lui pardonnât jamais.... Un secrétaire du roi d'Angleterre disait tout haut en revenant : « Nous sommes perdus; nous avons brûlé une « sainte! »

« Quelle légende plus belle que cette incontestable histoire? Mais il faut se garder bien d'en faire une légende; on doit en conserver pieusement tous les traits, même les plus humains, en respecter la réalité touchante et terrible[1]. »

Quelques années après, les Anglais étaient chassés de Rouen; une cour ecclésiastique réhabilitait la mémoire de Jeanne; des processions expiatoires, où assistaient sa mère et ses frères, furent faites au Vieux-Marché et au cimetière Saint-Ouen, et une croix s'éleva à la place où Jeanne avait subi le martyre.

Depuis 1449, époque où Rouen redevint ville française, son existence fut plus calme jusqu'au temps des guerres de religion. Elle eut un archevêque célèbre, Georges d'Amboise, dont le nom appartient à l'histoire générale de la France. Sur sa proposition, Louis XII érigea en cour perpétuelle l'échiquier de Normandie : cette institution, en donnant une plus grande importance aux légistes sortis du tiers état, fit naître à Rouen, comme dans les autres villes de magistrature, une noblesse parlementaire, qui s'honora souvent par ses lumières et son indépendance. Malheureusement, dès le règne de François Ier, le parlement de Rouen déploya une cruauté extrême contre les hérétiques, nombreux dans la ville. Ces atrocités exaspérèrent les huguenots, qui se révoltèrent en 1562, et restèrent maîtres de Rouen. Reprise par les catholiques sous la conduite du duc de Guise, la ville fut pillée pendant huit jours. Les supplices recommencèrent, et, au mois de septembre 1572, Rouen eut son massacre de la Saint-Barthélemy : cinq ou six cents personnes périrent égorgées : un tiers environ des habitants de Rouen s'était enfui.

Ainsi délivré de ses ennemis, le parti catholique domina dès lors à Rouen. La ville prit parti pour la Ligue, lutta contre Henri III, dont l'assassinat fut accueilli à Rouen par des transports de joie; elle soutint bravement un pénible siége contre Henri IV : le roi fut obligé de se retirer. Mais deux ans après, l'amiral de Villars, qui commandait la place, la vendit à Henri IV pour le titre de maréchal et une indemnité de 120 000 écus. Le roi y fit son entrée, et y tint l'assemblée des notables en 1596.

L'histoire de Rouen, depuis cette époque, est moins tragique : elle eut bien, en 1639, une émeute causée par la misère et l'excès des impôts, émeute impitoyablement châtiée par le chancelier Séguier; mais elle jouit d'un repos inaccoutumé jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Là, comme ailleurs, l'industrie et le commerce étaient en partie aux mains des protestants : cet événement porta un coup terrible à la prospérité de Rouen. La population de Rouen, qui montait à 80 000 âmes en 1685, diminua de 20 000 en cinq ans.

Cependant, au commencement du XVIIIe siècle, le commerce de Rouen se releva, grâce à l'heureuse industrie d'un négociant de la ville, Delarue, qui, le premier, imagina de faire filer le coton. Dès lors les toiles de coton teintes, désignées sous le nom de *rouenneries*, devinrent à Rouen une branche d'industrie très-active. Ses faïences et ses porcelaines étaient déjà à cette époque fort estimées.

En 1707, Boisguilbert, lieutenant général au bailliage de Rouen, publia un livre rempli de vues sages et neuves, *Le détail de la France sous Louis XIV*. Frappé des maux du peuple et de la manière scandaleuse dont les impôts se percevaient, il proposait des réformes, moins absolues que celles de Vauban, mais qui n'en irritaient pas moins contre lui ceux qui profitaient des abus et voulaient les perpétuer. « La vengeance ne tarda pas, dit Saint-Simon; Boisguilbert fut exilé au fond de l'Auvergne.... Au bout de deux mois, j'obtins son retour. Mais ce ne fut pas tout. Boisguilbert, mandé en revenant, essuya une dure mercuriale, et, pour le mortifier de tout point, fut renvoyé à Rouen, suspendu de ses fonctions, ce qui toutefois ne dura guère. Il en fut amplement dédommagé par la foule de peuple et les acclamations avec lesquelles il fut reçu. » Ce bon citoyen mourut en 1714.

L'histoire de Rouen au XVIIIe siècle ne se compose guère que des luttes du parlement contre l'autorité ecclésiastique ou contre la cour. Supprimé par Louis XV, auquel il avait résisté plusieurs fois, il fut remplacé par deux conseils siégeant à Rouen et à Bayeux (1771). Il fut rétabli au commencement du règne de Louis XVI. Néanmoins, une nouvelle opposition se manifesta en 1788 : de nouvelles persécutions s'ensuivirent; mais la révolution approchait, et l'esprit nouveau était déjà plus puissant que les persécuteurs. Tout se borna à d'impuissantes démonstrations, et le parlement, exilé d'abord, fut bientôt rétabli.

Au commencement de la révolution, il y eut à Rouen quelques mouvements populaires causés par la cherté du pain. Néanmoins, pendant la Terreur, il y eut peu d'excès : on ne compte que deux exécutions politiques pendant les années 1793 et 1794. Sous le Directoire et le Consulat, les brigands, connus sous le nom de *chauffeurs*, jetèrent l'épouvante dans les départements; un grand nombre furent pris et exécutés à Rouen.

L'histoire de Rouen serait incomplète, si nous ne parlions des monuments admirables qui décorent cette ville et des hommes illustres qu'elle a produits.

La cathédrale actuelle a été commencée dans les premières années du XIIIe siècle. L'édifice qu'elle remplaçait avait été détruit par un incendie. L'église métropolitaine actuelle est l'œuvre de plusieurs siècles : elle ne fut terminée qu'au XVIe. Sa longueur est de 408 pieds, sa largeur de 97 pieds. Au centre est la lanterne soutenue par quatre forts piliers supportant le soubassement d'une tour carrée sur laquelle s'élevait jadis, à la hauteur de 396 pieds, un clocher en bois couvert de plomb. Cette pyramide a été détruite par le feu du ciel en 1822; elle a été remplacée récemment par un clocher en fonte et à jour. La tour, placée à l'extrémité nord de la façade, s'ap-

[1] Michelet, *Histoire de France*, tome V, liv. X, ch. IV.

pelle la tour de *Saint-Romain*. Sa base est d'une construction antérieure au reste de l'édifice. La tour méridionale était appelée anciennement *tour de Beurre*, parce qu'elle fut élevée au moyen de l'argent que le clergé exigea du peuple pour lui permettre de manger du beurre en carême; elle s'appelle aujourd'hui la tour de *Georges d'Amboise*: elle contenait avant la révolution l'énorme cloche nommée *Georges d'Amboise*. Cette cloche se fêla lorsqu'on la mit en branle pour célébrer l'entrée de Louis XVI à Rouen en 1786 : sept ans plus tard, on la descendait de la tour, et elle servait à faire des canons. L'intérieur de l'édifice, l'un des mieux conservés de nos monuments religieux, contient un grand nombre de sculptures curieuses et de magnifiques vitraux dont quelques-uns datent du XIIIe siècle.

En 1838, des fouilles ont fait découvrir sous le pavé de l'église la statue très-bien conservée de Richard Cœur de Lion : ce roi chevalier est représenté couché, les pieds appuyés sur un lion. On a trouvé également la boîte qui contient son cœur. Parmi les tombeaux qui ornent la cathédrale, on remarque celui de Louis de Brezé, l'infortuné mari de Diane de Poitiers, sénéchal de Normandie. Une inscription latine indique que ce tombeau lui a été élevé par son épouse désolée, qui s'engage en même temps à lui être aussi fidèle dans la tombe qu'elle l'a été dans cette vie :

Indivulsa tibi quondam et fidissima conjux
Ut fuit in thalamo, sic erit in tumulo.

Elle a tenu parole : elle lui a été tout aussi *fidèle* après sa mort que pendant sa vie.

L'abbaye de *Saint-Ouen* fut, comme la cathédrale, détruite par un incendie : c'était la plus ancienne de toute la Normandie; sa fondation remontait au règne de Clotaire Ier. Au IXe siècle, elle fut brûlée par les Normands, puis réparée par Rollon, qui y fit porter les reliques de Saint-Ouen. Le vieil édifice fut démoli dans la première moitié du XIe siècle, puis rebâti complétement. Il y avait dix ans qu'il était terminé lorsqu'il fut entièrement dévoré par les flammes; reconstruit encore une fois, incendié de nouveau en 1248, on éleva sur l'emplacement la magnifique basilique qui s'est conservée jusqu'à nos jours, et dont la construction, commencée en 1318, ne fut entièrement terminée qu'au commencement du XVIe siècle.

La longueur de l'église est de 416 pieds, sa largeur de 78 pieds, sa hauteur de 100 pieds. Trois rangs de fenêtres, au nombre de 125 et trois rosaces laissent pénétrer le jour à travers des vitraux magnifiques : la multiplicité des sujets, le fini des détails, l'éclat des couleurs, font de la vitrerie de Saint-Ouen un des chefs-d'œuvre les plus surprenants en ce genre.

Le premier pilier, à droite en entrant, supporte un bénitier de marbre : le *cicerone* vous fera remarquer, qu'en regardant dans ce bénitier, on y voit reflétée la voûte de l'église dans toute son étendue

La nef était jadis séparée du chœur par un jubé célèbre, dont la destruction commencée par les calvinistes, a été achevée à l'époque de la révolution.

Le chœur est entouré de onze chapelles. Elles contiennent peu de choses curieuses; on trouve dans une de ces chapelles le tombeau du jeune fils de Talbot, le fameux capitaine anglais : l'inscription marque qu'il *décéda en années de puérilité*.

La grande tour, surmontée d'une couronne à jour, est tout à fait un chef-d'œuvre de grâce et de majesté. Le jardin public, qui environne une partie de ce magnifique monument, permet d'en admirer les merveilles, à toutes les distances, à tous les points de vue.

L'église de *Saint-Maclou* n'est pas aussi heureusement entourée : mais l'intérieur de cette église mérite l'attention des voyageurs. L'escalier à jour, qui conduit à l'orgue, est d'une élégance ravissante. Les portes sont ornées de sculptures remarquables, attribuées à Jean Goujon. Les vitraux sont en général bien conservés. En face du portail septentrional de l'église, est l'entrée de l'*Aître* ou cimetière de Saint-Maclou. On y trouve des inscriptions et des fragments de sculptures où un savant antiquaire, M. Langlois, a découvert les divers sujets d'une danse macabre. « Les colonnes de cette espèce de cloître, dit cet écrivain, sont encore visibles au nombre de trente et une, et distantes l'une de l'autre d'à peu près onze pieds. Sur chacune d'elles, un groupe de deux figures, sculptées à même chaque fût, représente ou plutôt représentait, tant furent grands les ravages exercés sur ces objets d'art, un personnage vivant entraîné dans la tombe par un cadavre du marasme le plus consommé; conception singulière qui semble matérialiser cet axiome de la jurisprudence de saint Louis : *mortuus vivum*, et qui trouve de célèbres analogues par plusieurs points de l'Europe. Dans les statuettes du cimetière de Saint-Maclou, tantôt la mort se montre dans une action d'entraînement plus ou moins brusque; tantôt, affectant une pose tranquille, elle paraît employer le raisonnement plutôt que la violence. Sur quelques colonnes des plus mutilées, on retrouve des pieds décharnés, dont l'élévation, au-dessus du plan sur lequel posaient des figures, atteste que plusieurs de ces cadavres symboliques gambadaient en s'emparant de leurs victimes. Quant à ces derniers personnages, ils montrent généralement, par leurs poses simples et calmes, plus de résignation que de résistance. Tous ces groupes ont été mutilés avec rage; il n'est point une seule de ces figures qui ne soit sans tête, et de beaucoup d'autres il ne reste plus que d'informes vestiges. » Une des inscriptions tumulaires porte ces mots : *Donnez-lui une patenôtre ou un Ave Maria;* le nom de celui pour lequel on demande au passant ses prières, est effacé.

L'église de *Saint-Patrice* et celle de *Saint-Godard*, offrent des vitraux de la plus grande beauté.

Une des antiquités les plus curieuses de Rouen, après ses édifices religieux, est l'hôtel du Bourgthéroulde, sur la place de la Pucelle. Des bas-reliefs, qui contiennent un grand nombre de figures, représentent l'entrevue de François Ier et d'Henri VIII, roi d'Angleterre au camp du Drap-d'Or. D'autres bas-reliefs curieux décorent la façade de la maison : ce sont des scènes pastorales.

Sur le nouveau pont de pierre, s'élève la statue en bronze du plus illustre des enfants de Rouen, de Pierre Corneille : cette statue est une des œuvres les plus remarquables de M. David d'Angers. Elle a été placée en 1834 : c'est le produit d'une souscription nationale.

Les quais, qui bordent le port, forment une belle et large promenade: on y a placé la statue de Boïeldieu.

Le palais de justice, achevé vers la fin du XVe siècle, et que l'on vient de restaurer avec tant de magnificence dans ces dernières années, est un des plus curieux monuments de cette époque, d'une exécution délicate et hardie. On remarque encore, parmi les monuments dont Rouen abonde, l'ancien hôtel de ville, et la tour de la Grosse-Horloge, élevée en 1389, qui contient la *Rouvel*, cloche célèbre et populaire dont nous avons déjà parlé.

Parmi les hommes célèbres que Rouen a produits, il en est un qu'il semble presque inutile de nommer : Pierre Corneille, né rue de la Pie, n° 4, dans une maison que l'on voit encore; Thomas Corneille, son frère, et Fontenelle, leur neveu, sont aussi nés à Rouen. Nous citerons encore les deux Basnage, protestants, auteurs d'ouvrages estimés; Boisguilbert, l'économiste célèbre du XVIIe siècle; Saint-Amand et Pradon, deux des victimes de Boileau, dont l'un, le premier, méritait plus de ménagements; les peintres Jouvenet et Restaut; Géricault, l'auteur de la *Méduse;* les graveurs Lesueur; le compositeur Boïeldieu; Armand Carrel : c'est clore dignement par le nom d'un homme de cœur cette liste qu'il serait aisé encore d'allonger.

L'industrie et le commerce de Rouen embrassent tous les genres de productions : ses manufactures de toiles de coton, de calicots, d'indienne, de rouenneries, de bonneteries, de couvertures et de blanchisseries, sont surtout renommées. L'art de confire les fruits y est porté au plus haut degré de perfection; tout le monde connaît la gelée et le sucre de pomme de Rouen. Cette ville est encore le vaste entrepôt des denrées coloniales et du commerce d'exportation entre le Havre et Paris. Sa po-

pulation dépasse aujourd'hui 100 000 âmes. Les armes de Rouen sont : *De gueules à l'agneau d'argent tenant une croix d'or, à sa banderolle d'argent chargée d'une croix de gueules, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.*

La Bouille. — La Bouille (*Butila*) est située à 8 kilomètres au sud-ouest de Rouen; elle compte environ 745 habitants. Sa position sur les bords de la Seine, au pied d'une montagne, près de la belle forêt de Lalonde, en fait un des lieux de promenade le plus souvent visités par les habitants de Rouen. Le coteau qui domine la Bouille est surmonté par les ruines d'un vieux château connu sous le nom de château de Robert le Diable. Quelques historiens ont confondu à tort, à ce qu'il semble, avec le duc de Normandie, père de Guillaume le Conquérant, ce chevalier célèbre au moyen âge par sa turbulence, ses débauches et ses cruautés, personnage appartenant plus au roman qu'à l'histoire. On raconte que Robert, dans sa jeunesse, tua son maître d'école d'un coup de couteau, qu'il s'abandonna plus tard à des amours effrénées, ne respectant pas même les religieuses, et méritant enfin son surnom de *Diable, par les grandes cruautés et mauvaisetés dont il fut plein.* Ce qu'on sait de plus certain sur ce château, c'est qu'il fut démoli par Jean sans Terre au moment où Philippe Auguste s'emparait de la Normandie. Les riches carrières de Caumont, célèbres par la beauté de leurs stalactites, sont situées près de la Bouille.

Canteleu. — Canteleu, petite ville de 3371 habitants, à 7 kilomètres à l'ouest de Rouen, près de la Seine, possède plusieurs manufactures importantes de toiles peintes, de mousselines, etc. Situé sur le versant d'une montagne, d'où l'on découvre un admirable paysage, ce bourg est dominé par un beau château bâti sous Louis XIII. Une coutume assez singulière s'est maintenue de temps immémorial dans cette localité : tous les ans, à la foire de la Saint-Gorgon, de petites figures en émail, les unes représentant des femmes, les autres des hommes, sont distribuées les premières aux garçons, les secondes aux filles, qui les portent suspendues à leur cou avec un ruban rose.

Darnetal. — Darnetal (*Darnestella*), petite ville manufacturière, située à 3 kilomètres à l'est de Rouen, dans une vallée charmante, dominée par deux coteaux boisés, et arrosée par les rivières d'Aubette et de Robec. Dans le haut de la ville, se trouve l'église de Longpaon, édifice gothique assez remarquable. A l'autre extrémité de la ville se trouve une église moderne, auprès de laquelle s'élève une tour ancienne, surmontée d'une plate-forme, d'où la vue est magnifique. Darnetal est renommé par ses fabriques de draps, ses filatures, et ses teintureries. Sa population est aujourd'hui de 6002 habitants. On trouve dans la vallée de nombreuses manufactures qui appartiennent à ce que l'on nomme la *fabrique de Rouen*.

Duclair. — Duclair (*Duroclarum*), à 18 kilomètres nord-ouest de Rouen, sur le bord de la Seine; marché important pour les grains, les volailles et les poissons. Ce bourg, qui compte 1929 âmes, consiste en une longue ligne de maisons rangées le long d'un beau quai qui borde la Seine. Les aloses et les éperlans que l'on pêche dans ses parages sont fort estimés.

Elbeuf. — Elbeuf (*Elbovium, Elbovinium*), vieille ville dont l'importance était déjà considérable au XIVe siècle, époque où elle fut érigée en comté. Ses manufactures de draps prirent une grande activité sous le ministère de Colbert; mais la révocation de l'édit de Nantes lui porta un coup fatal, comme aux autres villes manufacturières. Son importance, comme ville industrielle, s'est surtout accrue depuis la restauration : ses manufactures ont plus que triplé leurs produits depuis 1800. La ville ne compte que 17 534 habitants environ; mais la population ouvrière, qui occupe ses manufactures, et qui est dispersée en partie dans les communes environnantes, dépasse 50 000. Elbeuf possède deux églises remarquables par leurs vitraux, Saint-Étienne et Saint-Jean-Baptiste. La ville est mal bâtie et mal pavée; mais le voisinage de la Seine, des collines qui la dominent, et de la forêt de Lalonde rendent ses environs très-pittoresques.

Jumièges. — Jumièges (*Gemeticum, Vallis gemitus*), bourg à 20 kilomètres ouest de Rouen, est surtout célèbre par les ruines de son antique abbaye, souvent visitée par les archéologues. Cette abbaye fut fondée au VIIe siècle par saint Philibert. Sous son successeur, le monastère contenait déjà 800 moines. Il posséda d'immenses propriétés : Duclair et Quillebœuf lui appartenaient. C'est là que furent enfermés les fils de Clovis II; leur père, pour punir leur rébellion, leur avait fait couper les nerfs. De là leur nom, les *Énervés* : on a trouvé les restes de leur tombeau. Diverses légendes se rattachent à l'histoire de cette abbaye; nous ne citerons que celle de sainte Austreberthe. Cette pieuse femme blanchissait le linge de sacristie de l'abbaye de Jumièges; un âne portait ce linge à l'abbaye. Un jour, un loup sortant de la forêt, se jette sur l'âne et l'étrangle : Austreberthe force aussitôt le loup à se charger du linge, et la légende ajoute que depuis ce jour le loup remplit avec exactitude l'office de l'âne. Une sculpture de l'église a conservé le souvenir de ce miracle; la sainte y est représentée caressant un loup; et, dans la forêt, s'élève un vieux chêne, auquel on a conservé le nom de *chêne à l'âne;* c'est là que l'âne d'Austreberthe fut étranglé par le loup. Rien n'est plus imposant que les ruines de l'abbaye; rien de plus saisissant que l'aspect de ces antiques débris, habités aujourd'hui par les oiseaux de nuit : on a déblayé des souterrains immenses, qui s'étendent au delà de l'emplacement occupé jadis par les habitations. D'autres souvenirs historiques se rattachent à ce pays : on montre encore au Mesnil-sous-Jumièges, le manoir qu'habitait la maîtresse de Charles VII, Agnès Sorel : *la dame de beauté* y mourut, et son cœur reposa longtemps sous les voûtes du monastère. Une vieille inscription rappelle que, *piteuse entre toutes gens, largement elle donnoit de ses deniers aux églises et aux pauvres;* mais la tradition ajoute un souvenir moins édifiant; souvent, dit-on, Agnès se serait consolée de l'absence de son royal amant avec un moine de l'abbaye, D. Bernard; ce qui scandalisait fort les gens des environs, lesquels ne manquaient pas de huer la dame, d'un côté de la Seine à l'autre, quand ils la voyaient se promener avec le moine dans les prairies qui bordent la rivière.

Saint-Wandrille. — Saint-Wandrille ou Saint-Vandrille-Rançon, village de 1037 habitants, à 9 kilomètres d'Yvetot, doit son origine à une illustre abbaye aujourd'hui en ruine, fondée vers l'an 684 en même temps que Jumièges, par Vandrille, ami de saint Philibert. Ce monastère, qui n'était qu'à quelques kilomètres de Caudebec, est quelquefois désigné aussi sous le nom de *Fontenelle* ou *Fontanelle* (*Fontanella*, petite fontaine; une petite source coulait aux environs). Caudebec était un fief de cette puissante abbaye. Saint-Wandrille a produit quelques hommes fameux, Ansbert, Ansegise et Éginhard. Le réfectoire et le cloître ont été conservés; mais de l'église abbatiale il ne reste plus que des ruines. L'enceinte du monastère contenait 8 églises.

Saint-Martin de Boscherville. — Saint-Martin de Boscherville, connu aussi sous le nom de Saint-Georges de Boscherville, est un village de 1000 habitants, situé à 12 kilomètres de Rouen. Il portait au Xe siècle le nom de *Baucheri-villa*, et il doit son nom de Saint-George à une célèbre abbaye de bénédictins, fondée vers l'an 1060, par Raoul de Tancarville, chambellan de Guillaume le Conquérant. L'église et le chapitre subsistent encore. Cette église est massive et offre un exemple précieux et complet de l'architecture romane. Rien de plus curieux que les ornements bizarres de son portail et les figures fantastiques dont sont chargés les chapiteaux des colonnes qui accompagnent la nef. Les sires de Tancarville y avaient leur sépulture. Quelques-uns s'y retirèrent même de leur vivant.

Neufchatel (lat. 49° 43′ 57″, long. 0° 53′ 41″ O.). —

Neufchâtel, autrefois Driencourt (*Driencuria*, *Castellum Novum*), chef-lieu de sous-préfecture et tribunal de première instance, est une ville de 3602 âmes, située à 44 kilomètres au nord-est de Rouen. C'est l'ancienne capitale du Bray normand, qui était une subdivision du pays de Caux. Son ancien nom était *Driencourt*. Henri Ier, roi d'Angleterre, y ayant fait bâtir, au XIIe siècle, un château fort, la ville s'appela bientôt le *Neuf-Chastel de Driencourt*, et bientôt plus simplement Neufchâtel. Il y a peu de villes de France dont l'existence ait été aussi malheureuse. Prise et reprise continuellement par les divers partis qui désolèrent la France, elle fut saccagée par le roi Louis VII; puis, sept ans après, par le fils de Henri Ier d'Angleterre, révolté contre son père; enfin, peu d'années après, par le comte de Ponthieu, ennemi du même roi Henri. Elle passa, avec le reste de la Normandie, sous l'autorité de Philippe Auguste, et fut, plus tard, prise par les Anglais, après une résistance désespérée. En 1472, Charles le Téméraire, qui venait d'échouer devant Beauvais, s'en empara, la livra pendant trois jours au pillage, puis la brûla. « Ce fut, dit un chroniqueur, un grand et piteux dommage, car c'était une moult belle ville de guerre, et grande. » Agitée par les guerres de religion au XVIe siècle, elle fut prise et reprise par les protestants et les catholiques, pendant la lutte dont le pays fut le théâtre, entre Henri IV d'un côté, le duc de Mayenne et le prince de Parme de l'autre. Elle ne fit sa soumission à Henri IV que six mois après la reddition de Rouen. Le roi la fit démanteler. Depuis ce temps, l'existence de Neufchâtel a été d'un calme profond : sans industrie manufacturière, elle doit cependant aux gras pâturages qui l'entourent une certaine importance. Ses fromages sont renommés. Les armes de Neufchâtel sont : *d'azur à trois tours crénelées d'argent 2 et 1*.

AUMALE. — Aumale (*Albamarla*, *Alba Mallia*), petite ville d'environ 2000 habitants, a eu jadis, comme Neufchâtel, une importance qui lui a été souvent fatale. Elle a soutenu onze siéges et a été plusieurs fois saccagée. Elle existait déjà au temps de Rollon : plus tard elle fut prise et détruite par Philippe Auguste. Rebâtie par Richard Cœur de Lion, elle passa définitivement, en 1204, comme le reste de la Normandie, sous la domination de Philippe Auguste. Au XVIe siècle, Henri II érigea le comté d'Aumale en duché pairie, en faveur de Claude de Lorraine. Le fils de Claude se rendit célèbre au temps de la Ligue sous le nom de duc d'Aumale. Ce fut près d'Aumale que se livra un combat assez vif entre la cavalerie de Henri IV et les troupes du duc de Parme : Henri y fut atteint d'un coup d'arquebuse aux reins; mais la balle avait à peine entamé la peau : il faillit être pris, mais il se retira heureusement à Neufchâtel. Le duché d'Aumale appartint au XVIIe siècle à Mlle de Montpensier, la *grande Mademoiselle*, puis fut donné au duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, et appartint à ses descendants jusqu'à la révolution. Le titre de duc d'Aumale fut renouvelé en 1822 par Louis XVIII, en faveur d'un des fils de Louis-Philippe d'Orléans.

Les armes d'Aumale sont : *d'argent à la fasce d'azur chargée de trois fleurs de lis d'or*.

BLANGY. — Blangy, petite ville très-ancienne, située à l'extrémité du département, à 30 kil. de Neufchâtel. Elle possède quelques manufactures assez importantes. Sa population est de 1700 habitants.

FORGES. — Forges, bourg de 1500 habitants environ, à 20 kil. de Neufchâtel; on y trouve des sources minérales ferrugineuses, qui ont d'assez remarquables propriétés médicinales. Louis XIII, accompagné de la reine Anne d'Autriche et du cardinal de Richelieu, y séjourna quelque temps en 1632.

GOURNAY. — Gournay (*Gornacum*), petite ville très-ancienne, située dans l'ancien pays de Bray, sur la limite du département, à 45 kilomètres de Neufchâtel-en-Bray. Elle existait du temps des Romains. Elle est souvent mentionnée au moyen âge, comme une ville assez considérable; elle soutint plusieurs siéges. Le chapelain de Philippe Auguste, Guillaume le Breton, parle assez longuement de Gournay dans son poëme de *la Philippide*. Nous lui emprunterons le récit du plus remarquable de ces siéges qui eut lieu vers l'an 1206. Philippe Auguste, après avoir enlevé à Jean sans Terre la plupart des villes de la Normandie, venait de reprendre les châteaux de Longchamp et de Mortemer :

« Non loin de là était un bourg, fier de sa nombreuse population, rempli de toutes sortes de richesses, célébré par la renommée, au milieu d'une vallée délicieuse et extrêmement belle. Il se nommait Gournay, était inexpugnable par sa position, quand même il n'y aurait eu dans l'intérieur personne pour le défendre; il était sous les lois de Hugues de Gournay, seigneur de beaucoup d'autres châteaux. Les fossés de celui-ci étaient très-vastes et très-profonds, et l'Epte les avait tellement remplis de ses eaux que nul ne pouvait les franchir pour s'avancer vers les murailles. Voici cependant l'artifice que le roi employa pour s'en rendre maître.

« Non loin des murs était un très-vaste étang, dont les eaux, telles que celles d'une mer stagnante, étaient rassemblées pour former un lac plein de sinuosités, et contenue par une chaussée en terre recouverte de pierres carrées et d'un gazon fort épais. Le roi fit rompre cette chaussée par le milieu : par là s'écoula aussitôt un immense déluge; sous ce gouffre ouvert à l'improviste, la vallée disparut, et ne présenta plus que l'aspect d'une mer; l'inondation se répandant avec impétuosité, porta de tous côtés les ravages, et fut ruineuse pour les habitants, entraînant avec elle les champs, les maisons, les vignobles, les meules, les frênes déracinés : les gens de la campagne fuient, gagnant en hâte les points les plus élevés, pour échapper au péril, et s'inquiétant peu des choses qu'ils perdent, pourvu qu'ils puissent sauver leurs corps; quiconque s'échappe sain et sauf, croit lui-même n'avoir rien perdu, tant l'effroi s'était emparé de tous les cœurs!

« Les habitants fuient donc pour ne pas être submergés, et tout le peuple évacue les champs et les laisse absolument déserts. Même en fuyant, le peuple ne craint point d'être pris par l'ennemi, car il pense que c'est un moindre mal d'être jeté dans les fers ou de périr par le glaive, que de perdre la vie au milieu des flots subitement élevés, et de priver sa respiration des conduits qui doivent la mener naturellement se perdre dans l'air. Ainsi ce lieu, puissant par ses armes, fort de ses murailles et de ses habitants, qui ne craignait d'être pris ni par artifice, ni par force, est pris par un déluge inopiné. L'assaut que livrent les eaux renverse les remparts; en peu d'instants elles ont détruit cette forteresse, qui naguère ne redoutait ni les machines de guerre, ni les armes des combattants. Le roi, après qu'il eut ainsi réduit Gournay sous sa domination, rappelant tous les gens du pays dans leurs propriétés, rendit aux peuples la paix et leur liberté première. Il fit ensuite reconstruire les murailles, les rues et les maisons qu'avaient renversées avec violence les ondes se précipitant par torrents[1]. »

Aujourd'hui elle n'a plus d'autre importance que celle que lui donne son commerce de laitages et de bestiaux. Sa population est de 3306 habitants. Le chapitre de cette ville conserve, dans une riche châsse, les reliques de saint Hildevert, mort au XIe siècle évêque de Meaux.

Les armes de Gournay sont : *d'azur à un cavalier d'argent, tenant un guidon de gueule à la croix d'argent*.

NEUFMARCHÉ. — Neufmarché (*Novum Marcherium*, *Novum Mercatum*), est un bourg très-ancien, situé au sud-est de Neufchâtel, à 6 kil. de Gournay. On y voit les ruines d'un vieux château construit par Henri Ier d'Angleterre, pour défendre la rive droite de l'Epte. C'était jadis une place forte, que se disputèrent souvent

[1] *Philippide* de Guillaume Le Breton, chant VI, trad. Guizot, in-8°. 1825.

les maîtres successifs de la Normandie. Neufmarché n'a plus aujourd'hui que 700 à 800 habitants.

YVETOT (lat. 49° 37′ 3″, long. 1° 14′ 32″ O.). — Yvetot (*Ivonis, Tofta, Ivetotum*), chef-lieu de sous-préfecture, population 8922 habitants, à 34 kil. de Rouen. C'est au XIe siècle qu'il est fait mention de cette ville pour la première fois. Un sire d'Yvetot est cité comme ayant suivi Guillaume à la conquête de l'Angleterre et s'étant distingué à la bataille d'Hastings. Une tradition contestée veut que sous la première race les seigneurs d'Yvetot aient pris le titre de rois; mais ce titre se trouve dans les actes du XIVe siècle, et il est certain que les seigneurs d'Yvetot conservèrent jusqu'au milieu du XVIe siècle cette singulière royauté. De la conquête d'Angleterre (1066) à l'invasion de la France par Henri V, roi d'Angleterre (1418), on compte trois dynasties des rois d'Yvetot, juste tout autant que pour les rois de France à la même époque.

Ce fut Jean d'Yvetot IV, appartenant à la première race, qui prit, vers 1383, le titre de roi dans ses actes publics et privés; sans doute il en avait le droit, car un arrêt de l'échiquier de Normandie, daté de l'an 1392, lui donne cette qualification. Il eut pour successeur Martin; celui-ci, que nous pourrions peut-être appeler *le Magnifique*, prit tellement au sérieux son titre de roi, qu'il fit de grandes dépenses, affecta des manières tout à fait royales, s'endetta, et force lui fut, lui qui ne voulait pas faire payer à ses sujets *leur gloire*, de vendre purement et simplement sa couronne. Les rois d'Yvetot battaient monnaie, et nous en possédons la preuve dans nos grandes collections numismatiques; mais elles conviennent parfaitement à cette modeste monarchie, car la monnaie d'Yvetot était tout simplement un morceau de cuir taillé, portant une empreinte avec une tête de clou au milieu; c'est du moins ainsi que *Martin roi d'Yvetot* battait monnaie. Il était représenté monté sur un trône, escabeau à quatre pieds, couronné du cercle royal, sans branches ni fleurons, et donnant l'accolade à un de ses sujets nommé Bobé. Autour on lit : *Maistre Ivetoti Bobé E. s. sct. Fg.* Martin d'Yvetot est représenté vêtu d'une cotte d'armes serrée à la ceinture, et il a les cheveux longs comme les rois mérovingiens.

L'acquéreur du royaume d'Yvetot fut Pierre Ier de Vilaines, chambellan du roi; ce fondateur de la seconde dynastie fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

Guillaume Chenu Ier fut le chef de la troisième dynastie. Après l'expulsion des Anglais en 1453, il rentra en possession du royaume d'Yvetot, que ceux-ci avaient momentanément envahi : il y rentra soit par héritage, du chef de sa femme, ce qui prouve que la loi salique n'y était pas en vigueur, soit par achat. Sans doute le roi Louis XI, ce terrible démolisseur de la constitution féodale, ne redoutait pas le royaume d'Yvetot, car il reconnut, par lettres patentes du mois de mars 1461, les libertés et franchises de ce royaume. L'un des successeurs de Chenu Ier, et il y eut quatre rois de ce nom, gentilhomme de l'hôtel de Charles VIII, est cité, dans un état des dépenses de la maison du roi, avec cette désignation : *Messire Jean Baucher, chevalier, roi d'Yvetot.* Ce roi recevait *quatre cents livres de gages* : voilà une liste civile dont la modestie justifie bien l'admiration de Béranger pour cette royauté à bon marché. Pendant les guerres entre la France et l'Angleterre, Yvetot eut le bonheur d'échapper aux désastres qui frappèrent la plupart des villes de Normandie. Mais la ville fut témoin, en 1592, de combats acharnés entre les troupes de Henri IV et celles de la Ligue. Elle resta au pouvoir du Béarnais, qui s'écria : « Au moins, si je dois perdre le royaume de France, suis-je assuré de celui d'Yvetot. » Cette ville est aujourd'hui un centre de commerce pour les grains et les bestiaux; elle possède aussi quelques manufactures. Mais rien de moins royal que l'aspect d'Yvetot : il y a peu de maisons qui soient élevées de plus d'un étage, et la ville ne consiste guère qu'en une longue rue d'une lieue de long. Cependant elle doit à son dernier seigneur ou roi, Camille III d'Albon, la restauration de son église, et sa halle aux blés. Sur la façade de ce monument on lit : *Gentium commodo Camillus III*, MDCCLXXXVI.

CAUDEBEC. — Caudebec (*Caletum, Calidobeccum, Calidum Beccum*), jolie ville, sur les bords de la Seine, à 10 kil. d'Yvetot. Vis-à-vis de cette ville on voyait jadis une assez grande île, qui a disparu depuis trois siècles, après avoir été longuement minée par les eaux de la Seine luttant contre la mer. Caudebec était anciennement une station de pêcheurs : elle fut longtemps un fief appartenant aux moines de Saint-Wandrille. Son commerce s'agrandit; mais les guerres suspendirent le développement de sa prospérité. C'était pourtant une ville importante lors de l'expulsion des Anglais; et nous voyons que Charles VII, après la conquête de la Normandie, y fit une entrée triomphale, suivi d'une brillante escorte, dans laquelle on distinguait les héros des dernières guerres, et à leur tête Dunois. Depuis cette époque jusqu'aux guerres de religion, l'importance de Caudebec s'accrut rapidement : prise et reprise à la fin du XVIe siècle par les huguenots et les catholiques, elle perdit plus tard, à l'époque la révocation de l'édit de Nantes, un grand nombre de ses habitants : ses fabriques de gants et de chapeaux, longtemps célèbres, ne se relevèrent point. Ses chapeaux avaient été connus sous le nom de *caudebecs*, et elle en fournissait non-seulement la France, mais aussi la Hollande et l'Angleterre : Boileau nous a conservé le souvenir de cette industrie spéciale dans ces vers de son épître à Lamoignon :

> Pradon a mis au jour un livre contre vous,
> Et chez le chapelier du coin de notre place
> Autour d'un caudebec j'en ai lu la préface.

La plupart des chapeliers cauchois étaient protestants; ils émigrèrent après la révocation de l'édit de Nantes, et portèrent leur industrie dans les pays qui en avaient jadis été tributaires. Caudebec ne possède plus que 3000 habitants environ, chiffre bien inférieur à celui des recensements antérieurs à la fin du XVIIe siècle. Son église paroissiale est un monument remarquable du XVe siècle; le grand portail en particulier est un chef-d'œuvre d'élégance et de délicatesse; la tour est surmontée d'une flèche élancée qui domine au loin la campagne et les bords de la Seine. On doit visiter aux environs les ruines de l'église de Sainte-Gertrude, qui renferme encore quelques riches vitraux, et la chapelle de Notre-Dame de Barre-y-va, charmant édifice du XVe siècle. Caudebec compte 2564 habitants.

Les armes de Caudebec sont : *de gueule à trois poissons d'argent péris en fasce, la tête tournée à droite.*

SAINT-VALERY EN CAUX. — Saint-Valery, petite ville sur l'Océan, à 30 kil. d'Yvetot, doit son existence à un modeste hameau qui exista d'abord au lieu dit aujourd'hui l'église de Saint-Valery. Au XVIe siècle, des pêcheurs de Veulles vinrent s'établir dans la vallée qui s'étend entre l'église et l'océan. Alors on construisit les jetées et l'on creusa le port, qui aujourd'hui donne à cette petite ville toute son importance. Ce port est sûr, il est accessible par les vents d'ouest et de nord-ouest, il offre ainsi un refuge aux navires tourmentés par un gros temps. Le port de Saint-Valery possède 125 navires de commerce et bateaux pêcheurs, jaugeant ensemble environ 6000 tonneaux. C'est le port d'importation et d'exportation de la haute Normandie; il arme aussi pour la pêche de la morue et du banc de Terre-Neuve. La population de cette petite ville commerçante est aujourd'hui de 5377 habitants.

ALLOUVILLE. — Allouville-Bellefosse est un bourg de 1239 habitants, à 6 kilomètres d'Yvetot, dans le cimetière duquel l'on voit une des plus curieuses merveilles végétales de la France : le fameux *gros chêne*, que l'on pense contemporain de Charlemagne. Il a 11 mètres 30 centimètres à sa base; il est creux, et dans son intérieur on a établi une chapelle qui date de l'année 1696.

Pêcheurs de Dieppe.

Le Havre (lat. 49° 29′ 16″, long. 2° 13′ 45″ O.). — Le Havre de Grâce (*Gratiæ Portus, Franciscopolis*), à 97 kilomètres de Rouen et 213 nord-ouest de Paris, chef-lieu de sous-préfecture, tribunal de première instance, tribunal de commerce; population, 26 410 habitants. Le Havre ne peut prétendre à une haute antiquité. Sous Charles VII, il existait à l'embouchure de la Seine, à la place où le Havre s'élève aujourd'hui, des fortifications qui furent occupées par les Anglais; près de là se trouvait un hameau habité par des pêcheurs, et dépendant de la paroisse d'Ingouville. Au milieu de ces huttes était une petite chapelle dédiée à *Notre-Dame de Grâce*. Voilà la modeste origine de la belle ville que nous admirons aujourd'hui. Sous Louis XI, deux expéditions maritimes se rallièrent au Havre; Louis XII fit réparer les fortifications et construire des quais en bois. Mais c'est au successeur de ce prince que le Havre doit véritablement son existence.

François Ier sentit de quelle importance commerciale pouvait être un port placé à l'embouchure de la Seine; il voulut en faire un entrepôt de commerce et une place de défense. Par ordre du roi, du Chillou, vice-amiral et ingénieur renommé, jeta les fondements de la nouvelle ville, à laquelle François Ier voulut donner ses propres armes, une salamandre. Le port reçut d'abord le nom de *ville Françoise*, auquel les savants du temps voulurent substituer le nom grec de *Franciscopolis* (*ville de François Ier*). Ni l'une ni l'autre de ces dénominations ne prévalurent; et le *Havre de Grâce* garda, dans l'usage commun, ce nom qui convenait à sa destination, et rappelait en même temps la chapelle de *Notre-Dame de Grâce*, autour de laquelle s'étaient groupés ses premiers habitants. Des fortifications élevées à cette époque il est resté une tour, à l'entrée du port, connue sous le nom de *tour de François Ier*. Sa hauteur est de 24 mètres; elle est surmontée aujourd'hui d'un télégraphe marin, qui correspond avec celui de la Hève, et transmet les signaux du port aux bâtiments en rade. L'église Notre-Dame, commencée également sous François Ier, subsiste encore aujourd'hui.

Ce prince accorda au Havre l'exemption des tailles et gabelles, et d'autres priviléges qui attirèrent bientôt dans la nouvelle ville une nombreuse population. Mais, en 1525, une forte marée inonda le Havre, et causa de grands désastres. Un service annuel, pour le repos des âmes de ceux qui avaient péri, consacra longtemps le souvenir de cet événement. La ville répara bientôt les pertes qu'elle avait faites; François Ier la visita et y fit construire deux vaisseaux plus forts que tous ceux qu'on avait vus jusqu'alors. Mais l'un d'eux ne put être mis à flot; il échoua à l'entrée du port, et fut détruit par la tempête; l'autre fut dévoré par un incendie.

La ville, défendue d'un côté par le port, était encore protégée par un vaste marais. Mais les exhalaisons, qui s'élevaient du milieu de ces marécages, occasionnèrent une contagion qui désola le Havre. Henri II vint, en 1550, visiter ce port, avec la reine Catherine de Médicis. Au moyen de fosses et de canaux pratiqués dans ces terrains humides, il en dessécha une partie, fit exhausser et paver les rues de la ville, et lui confirma les priviléges accordés par le roi son père.

Mais les guerres de religion allaient bientôt dévaster

cette ville déjà si souvent éprouvée pendant le premier siècle de son existence. Les protestants s'emparèrent du Havre, et, craignant de ne pouvoir s'y maintenir, implorèrent le secours d'Élisabeth, qui leur envoya le comte de Warwick avec six mille hommes. A peine arrivés dans la ville, les Anglais en chassèrent les habitants, avec les traîtres qui la leur avaient livrée. Le connétable de Montmorency vint bientôt assiéger la ville : huguenots et catholiques se réunirent pour rendre la place à la France, *chacun*, dit Castelnau qui y était, *se rendant diligent à bien faire; et même les plus frisés de la cour, méprisant tout péril, se trouvaient souvent aux tranchées.* — « Ces tranchées, dit le même chroniqueur, étaient de huit cents pas tout le long du rivage de la mer, depuis le boulevard Sainte-Adresse, où furent tirées plusieurs pièces de la ville, qui firent grand dommage aux nôtres, et n'ai jamais vu tranchées, ni artillerie logée en lieu où il fît plus chaud. » Le prince de Condé et d'Andelot, tous deux *de la religion*, se signalèrent à ce siége. Enfin, Warwick fut obligé de se rendre. Le jeune roi Charles IX entra dans la ville avec sa mère et son frère (depuis Henri III); ils comblèrent de récompenses les capitaines qui s'étaient distingués à ce siége, et donnèrent *divers contentements* aux soldats blessés : Catherine de Médicis proposa même, à cette occasion, de fonder un hôpital, *avec bonnes rentes et revenus, pour les soldats estropiés, et pour ceux qui le seraient dès lors en allant au service du roi* (Mémoires de Castelnau). Mais on oublia bientôt ce projet, qui devait recevoir d'abord un commencement d'exécution sous Henri IV, et aboutir, enfin, sous Louis XIV, à la fondation de l'hôtel des Invalides.

Au temps de la ligue, le Havre, au pouvoir des catholiques, fut cruellement traité par le gouverneur, qui tenait la ville pour l'Union. Aussi Henri IV, vainqueur, y fut-il bien reçu : on voulut lui donner des fêtes; il les refusa, recommandant aux habitants de réserver leur argent pour ceux qui avaient souffert de la guerre : « Eux et moi, dit-il, y trouverons ainsi notre compte. »

Ce n'est pourtant que sous Richelieu que le Havre attira l'attention du pouvoir. Le cardinal y fit entreprendre d'immenses travaux : surintendant de la marine et gouverneur du Havre, il y vint avec une foule d'ingénieurs, de marins expérimentés, fit relever les fortifications, élever une citadelle qui pouvait contenir une garnison de trois mille hommes; le port creusé, élargi, revêtu d'un quai de pierre, des ateliers de toute espèce établis dans la ville, des compagnies maritimes pour le commerce avec l'Amérique et les Indes instituées par le cardinal, témoignèrent de l'importance que le grand ministre attachait au port du Havre, et de cette activité de génie qu'il portait partout.

La citadelle, pendant la fronde, servit de prison aux princes de Condé et de Conti, et au duc de Longueville, arrêtés par ordre de Mazarin.

Cette période fut malheureuse pour le Havre. Mais Colbert allait lui rendre l'importance que lui avait déjà donnée Richelieu : le port, encombré de galets et de vase, fut curé. Par le conseil de Vauban, on établit un canal, qui, portant d'Harfleur au Havre les eaux de la Lézarde, pouvait servir à nettoyer le port. La jetée du nord fut prolongée; une école d'hydrographie fut instituée au Havre, l'arsenal rebâti et approvisionné, et un hôpital général fondé au pied de la côte d'Ingouville. C'est une gloire pour le Havre d'avoir dû ses principaux accroissements aux deux plus grands ministres qu'ait eus la France, à Richelieu et à Colbert.

En 1694, après avoir bombardé Dieppe, la flotte anglaise se présenta devant le Havre; mais ce bombardement causa peu de ravages sérieux, et les vents contraires obligèrent bientôt les Anglais à s'éloigner.

En 1759, nouveau bombardement, plus funeste cette fois : huit cents bombes furent lancées sur la ville, et un assez grand nombre de maisons détruites. Cependant la résistance fut telle, que l'amiral anglais dut bientôt renoncer à son entreprise.

En 1787, on commença des travaux pour l'agrandissement du port. Mais la révolution étant survenue, notre commerce maritime eut à souffrir de la guerre, et l'on se borna à mettre le Havre à l'abri d'un coup de main. L'agrandissement du port devenait momentanément inutile. Le premier consul eut l'idée de faire du Havre un port de marine militaire; il fit construire une écluse de chasse, pour empêcher l'envahissement des bassins par la vase et les galets. Mais la guerre l'empêcha de réaliser les grands projets qu'il avait conçus.

Depuis la restauration, et surtout sous le règne de Louis-Philippe, le port du Havre reçut de notables améliorations : le vaste bassin de Vauban fut creusé, entouré d'usines, et pourvu d'un entrepôt, ou dock. Le commerce du Havre a pris une plus grande extension : il a triplé depuis 1821, et cette ville est aujourd'hui, après Marseille, le premier port de France. La recette de sa douane, en 1852, a été de 34 600 000 francs; elle a reçu ou vu sortir dans la même année 9615 navires, jaugeant 1 254 607 tonnes, et montés par 88 101 hommes d'équipage. La population du Havre, proprement dite, est aujourd'hui de 28 954 habitants; mais si on y ajoute, d'après le dernier décret, la commune d'Ingouville et partie de celle de Graville, elle atteint le chiffre de 50 332.

Le Havre est la patrie de plusieurs hommes célèbres : Bernardin de Saint-Pierre, Casimir Delavigne. Mme de La Fayette est née dans cette ville, dont son père était gouverneur. Le Havre a produit aussi deux écrivains d'une illustration plus équivoque : Georges de Scudéry et sa sœur, Mlle de Scudéry, auteur de ces interminables romans tant ridiculisés par Molière et par Boileau. Noblesse oblige, aussi faut-il espérer que l'amour du gain et les préoccupations du commerce laisseront dans l'esprit des habitants du Havre une place pour l'appréciation des œuvres de l'intelligence. Gênes, Venise et Florence ont été, avant le Havre, de grands marchés, mais ce qui a légitimé leur opulence et immortalisé le souvenir de leur splendeur, c'est leur culte pour toute autre chose que les marchandises qui les avaient enrichies.

Les armes du Havre sont : *d'azur à la salamandre couronnée d'or, au chef d'azur couronné de trois fleurs de lis d'or*; ou bien : *de gueules à une salamandre d'argent couronnée d'or, sur un brasier de même, et accompagnée de trois fleurs de lis d'or, deux en chef et une en pointe.*

Ingouville et Graville ont longtemps formé des communes indépendantes du Havre. Une loi du 9 juillet 1852, relative à l'agrandissement du Havre, les a réunies à cette dernière ville. Une portion du territoire d'Ingouville a été réunie à la commune de Sanvic, et la portion rurale de Graville formera désormais une commune nouvelle sous le nom de *Graville-Sainte-Honorine*. Le commerce seul alimente le Havre; ce qui domine à Ingouville et à Graville, c'est l'industrie manufacturière : des filatures, des raffineries, des fonderies, des fabriques de toute espèce, font de ces deux communes un centre manufacturier assez important. Graville possède une curieuse église, d'une date antérieure à l'architecture gothique, et qui s'élève sur la pente d'un coteau élevé, d'où l'on découvre une vue magnifique. Graville était anciennement un marquisat, qui comprenait le territoire actuel du Havre et d'Ingouville. Lorsque François Ier voulut faire du Havre une ville importante, le vidame de Chartres, possesseur du marquisat de Graville, obtint sur chacune des maisons de la ville nouvelle des droits, qui furent plus tard ou rachetés, ou abolis.

Sainte-Adresse. — La colline sur laquelle le joli village de Sainte-Adresse est bâti laisse échapper plusieurs sources, dont l'eau alimente les fontaines du Havre. C'est à peu de distance de ce village que s'élèvent, sur la falaise, au cap de la Hève, deux phares magnifiques et un télégraphe.

Lillebonne. — Lillebonne (*Juliobona*, *Insulabona*), située à 35 kilomètres du Havre; population, 3000 habitants. Ce bourg est situé sur la Bolbec, petite rivière qui se jette dans la Seine, vis-à-vis de Quillebœuf. Lille-

bonne paraît être l'antique *Juliobona*, fondée par Auguste, et à laquelle il donna le nom de sa fille *Julie*. Cette ville, longtemps puissante, fut souvent dévastée par les barbares. Guillaume le Conquérant y fit élever un palais. Depuis, Lillebonne fut érigée en comté, et même en principauté, lorsqu'elle appartint aux princes de la maison de Lorraine. On a découvert tout auprès l'enceinte d'un amphithéâtre romain, qui témoigne de son ancienne importance. Le vieux château, qui porte le nom de château d'Harcourt, parce que jusqu'à la révolution il fit partie des domaines de la maison d'Harcourt, est aujourd'hui en ruines : un lierre d'une grande épaisseur couvre les débris de ce vaste édifice, et lui donne un aspect singulier. Du haut du donjon principal, la vue s'étend sur la fraîche vallée de Lillebonne. Ce curieux château est souvent visité par les voyageurs.

Bolbec. — Bolbec, à 30 kilomètres du Havre, agréablement située sur le penchant d'un coteau baigné par la petite rivière du même nom, a une population de 9000 habitants. Les seigneurs de Bolbec sont souvent mentionnés dans l'histoire des ducs de Normandie. La ville était entourée d'une ceinture de murailles flanquées de tours. On y entrait par trois portes. Au XVIIe siècle, Bolbec devint une importante ville manufacturière; mais elle fut plusieurs fois détruite par des incendies, et notamment par celui de 1765. Elle contenait un très-grand nombre de réformés. Au XVIIIe siècle, elle était célèbre par ses fabriques d'indiennes et ses tanneries. Bolbec possède encore aujourd'hui d'importantes manufactures. Cette ville est d'ailleurs dans une admirable situation pour le commerce : elle tire les cotons du Havre, le charbon de terre de Fécamp et de Harfleur; elle conduit ses tissus à Rouen, qui est le grand marché des tissus de coton. Les ouvriers ne sont pas tous concentrés dans la ville, ils habitent la campagne : tous possèdent quelque chose et jouissent d'une modeste et honorable aisance.

Fécamp. — Fécamp (*Fisci campus*, *Fiscanum*, *Fiscamurum*), ville maritime à 44 kilomètres au nord-est du Havre. Population, 9000 habitants. Cette ville semble devoir son origine à une fameuse abbaye de femmes, fondée en 664 par un baron du pays de Caux, nommé Waninge, qui s'était voué au culte du Seigneur. Ce monastère contint jusqu'à trois cents religieuses; mais il fut détruit par les pirates normands, en 841. On raconte que, pour se soustraire aux outrages des pirates, les nonnes s'étaient défigurées par d'horribles mutilations; elles furent massacrées pour la plupart. Quelques-unes, qui n'avaient pu se résoudre à se défigurer comme leurs compagnes, s'échappèrent et emportèrent avec elles les reliques de saint Waninge, patron de l'abbaye. Richard Ier, duc de Normandie, rebâtit le monastère en 988, le plaça sous l'invocation de la Sainte-Trinité, et en fit une abbaye de Bénédictins, qui parvint bientôt à un degré de puissance et de splendeur remarquable; elle subsista jusqu'au XVIIIe siècle. Les ducs de Normandie y séjournaient quelquefois. La ville qui, peu à peu, s'éleva et s'accrut à l'ombre de cette abbaye, devint une ville de pêche, renommée, dès le XIIIe siècle, pour ses harengs. Souvent dévastée pendant la guerre de Cent ans, et plus tard pendant les guerres de religion, elle offre encore, aux regards curieux de l'antiquaire, quelques vestiges d'un château bâti par Guillaume Longue-Épée, et l'église, encore bien conservée, qui faisait partie de l'abbaye. C'est un édifice où l'on reconnaît les styles les plus divers, l'ensemble se composant de constructions entreprises à des époques différentes, depuis le XIe jusqu'au XVIe siècle. Fécamp est encore aujourd'hui une ville importante pour la pêche; son port est un des meilleurs de la côte; les vaisseaux d'un fort tonnage peuvent y entrer en tout temps, et elle envoie annuellement un assez grand nombre de navires à Terre-Neuve, pour la pêche de la morue. La culture du colza, et surtout celle du lin, constituent la principale branche de l'industrie agricole de son territoire.

Montivilliers. — Montivilliers (*Monasterium Villaris*), petite ville de 4495 habitants, à 13 kilomètres du Havre, contient des antiquités curieuses; quelques débris d'une enceinte fortifiée, dont il reste deux tours protégeant une porte voûtée, attestent que ce fut jadis une place de guerre. Il reste aussi une partie de l'église qui dépendait de la célèbre abbaye de bénédictines. Au XVIIIe siècle, l'abbesse de Montivilliers était encore *dame* de la plus grande partie de la ville, et quinze paroisses, dont une dans un faubourg de Rouen, relevaient de sa juridiction spirituelle. Cette abbaye datait du VIIe siècle. Montivilliers possède aujourd'hui quelques fabriques, et fait un grand commerce de grains.

Étretat. — Étretat, bourg sur le bord de la mer, à 24 kilomètres au nord-est du Havre, dans une situation pittoresque : ses huîtres sont renommées, la pêche y est assez importante. On remarque, autour de la rade, des rochers percés à jour, qu'entourent les eaux de la mer, et dont l'aspect est étrange. L'église Notre-Dame d'Étretat, qui appartient à l'architecture romane, est digne d'attention; elle reproduit, en de moindres proportions, l'ancienne église abbatiale de Fécamp. On attribue sa fondation à la piété reconnaissante d'une noble dame nommée Olive, qui, en se baignant, faillit être surprise par les Sarrasins.

Harfleur. — Harfleur (*Harfleatum*, *Hareflotum*, anciennement *Hardflow*, *Hareflot* ou *Harfleu*), à 8 kilomètres du Havre, petite ville fort ancienne qui compte aujourd'hui 1500 habitants. Elle est située au pied d'une haute colline, à l'entrée d'une plaine fertile et à 4 kilomètres de l'embouchure de la Lézarde, qui la traverse, et que les bâtiments légers peuvent remonter, jusque sous ses murs, à la marée haute. Ce n'est plus qu'un petit port qui a perdu presque toute son ancienne importance; c'était jadis le premier de la Normandie, avant la fondation du Havre. Les antiquaires croient y reconnaître *Caracotinum*, ville romaine où aboutissait une des voies principales de la 2e Lyonnaise. Sa prospérité s'accrut sous les ducs normands. C'était déjà une puissante ville maritime au commencement de la guerre de Cent ans, et elle équipa une flotte contre les Anglais; cette flotte fut prise ou détruite. Plus tard, en 1415, le roi d'Angleterre, Henri V, assiégea Harfleur, qui opposa à ses efforts une héroïque résistance. Irrité de leur courage, le vainqueur transporta les habitants en Angleterre et les remplaça par des Anglais; mais lors de l'insurrection du pays de Caux contre l'étranger, quelques Normands, restés dans la ville, en ouvrirent les portes aux insurgés. Le souvenir de cette délivrance resta cher aux habitants du pays. Trois ans après, les Anglais tentèrent vainement de reprendre cette place; mais en 1440, Talbot vint assiéger la ville, qu'il attaqua avec fureur : on montre encore d'énormes boulets de pierre que lançaient, pendant ce siége, les bombardes des Anglais, et qui crevaient les toits des maisons. Il fallut céder. En 1449, Dunois rendait la ville à la France. Les guerres de religion vinrent plus tard ensanglanter de nouveau la ville, qui fut plusieurs fois saccagée et couverte des ruines de ses principaux édifices. Le port d'Harfleur avait, jusqu'à cette époque, été soigneusement préservé, par des curages et par des jetées, de l'envahissement des sables de la mer; mais négligé pendant ces longues guerres, il s'était peu à peu encombré : bientôt la fondation du Havre et la révocation de l'édit de Nantes, qui éloigna plusieurs familles de riches commerçants, vinrent consommer la ruine de ce port, jadis si fréquenté. Depuis ce temps, la petite et glorieuse ville alla toujours en dépérissant. Son commerce est aujourd'hui fort peu de chose. De son ancienne splendeur il ne reste guère à cette ville que son antique église, dont le clocher a été célébré par C. Delavigne, dans son discours pour l'inauguration du théâtre du Havre :

> Et le clocher d'Harfleur debout pour nous apprendre
> Que l'Anglais l'a bâti, mais ne l'a pu défendre.

Il paraît, malgré ces vers, conformes d'ailleurs à une tradition locale, que le clocher d'Harfleur ne fut élevé

qu'après l'expulsion des Anglais. Harfleur a cherché dans l'industrie manufacturière une nouvelle source de richesses; elle possède aujourd'hui des raffineries de sucre, des blanchisseries de toile, des tanneries et une filature de coton. Les armes de cette ville sont *d'azur à un navire d'argent, sur une onde de même, les voiles ferlées.*

TANCARVILLE. — Tancarville (*Tancardi villa*), village situé sur le bord de la Seine, à 30 kilomètres du Havre. Sur le coteau élevé et coupé presque à pic, qui domine le fleuve, s'élèvent les ruines de l'antique manoir des sires de Tancarville, derniers débris d'une puissance dont le nom même est oublié aujourd'hui. L'existence de ce château paraît remonter au XIIe siècle. Les sires de Tancarville, hauts et puissants seigneurs, étaient héréditairement chambellans des ducs de Normandie, rois d'Angleterre. L'un d'eux accompagna Richard Cœur de Lion à la croisade, et n'en revint pas. Quand Philippe Auguste s'empara de la Normandie, il dut se faire un ami du sire de Tancarville, auquel il maintint ses priviléges. Un des droits dont il lui assura la jouissance, fut de lever sur tout navire allant à Rouen et venant d'Irlande un singulier impôt, qui consistait en un oiseau de proie, un *autour*, ou, dans le cas où le navire aurait négligé de se munir de ce bizarre tribut, seize sous. L'histoire mentionne les seigneurs de Tancarville : l'un, comme ayant combattu à Bouvines, auprès de Philippe; l'autre, comme ayant suivi saint Louis à la croisade, pendant laquelle il mourut. Son cœur, selon sa dernière volonté, fut rapporté en Normandie par un de ses hommes d'armes. L'avant-dernier des seigneurs de cette forte race fut Robert de Tancarville, tué auprès du comte d'Artois dans la guerre de Flandre. Son fils, qui avait épousé la fille d'Enguerrand de Marigny, mourut jeune; en lui s'éteignit cette illustre maison, et le cri de guerre de ces preux, *Tancarville à Nostre-Dame!* ne retentit plus dans les batailles. La sœur de Guillaume porta son héritage dans la maison de son mari, Jean de Melun. Le château passa ensuite aux d'Harcourt; ce fut à cette époque que les Anglais s'en emparèrent. Sous Charles VII, Tancarville fut rendu à Guillaume d'Harcourt, qui avait vaillamment servi la France auprès de Xaintrailles et de Dunois. Ce fut au fils de ce dernier qu'échut par héritage l'antique manoir; dès lors Tancarville ne fut plus qu'une des possessions de la puissante famille des ducs de Longueville, et perdit de son importance. Lorsque les protestants eurent, sous Charles IX, livré le Havre aux Anglais, ceux-ci s'emparèrent par surprise du château; Michel de Castelnau le reprit peu de temps après. Pendant les guerres de religion, Tancarville fut successivement le point de mire des différents partis; mais bientôt le vieux manoir allait sortir de ces mains seigneuriales pour passer un moment dans celles d'un financier. En 1709, la duchesse de Nemours (de la maison de Longueville) vend Tancarville au comte d'Évreux; celui-ci y fait bâtir le château moderne (bien délabré aujourd'hui) qui s'élève sur le plateau, au milieu des anciennes constructions. A peine le château est-il bâti que le comte s'en dégoûte et le vend au fameux Law; mais cette vente fut résiliée plus tard, et le comte d'Évreux, rentrant en possession du château, le vendit au duc de Luxembourg (Montmorency). Il resta dans cette maison jusqu'à la révolution; confisqué à cette époque comme bien d'émigré, on le trouve loué, en 1796, moyennant cent francs par an! Donné aux hospices du Havre par le premier consul, rendu ensuite par Charles X à Mme de Montmorency, qui s'engageait à payer une indemnité de six mille francs aux hospices dépossédés, le château de Tancarville, après tant de vicissitudes, doit aujourd'hui toute sa valeur à sa situation pittoresque et aux souvenirs que l'histoire a attachés à ses pierres noircies par le temps. Bâti sur un plateau triangulaire, dont la Seine et deux ravins forment les côtés, il attire les regards du voyageur par sa masse imposante. Le hameau bâti au pied du château, sur le bord de la Seine, contient quelques centaines d'habitants.

DIEPPE (lat. 49° 55' 35", long. 1° 15' 31" O.). — Dieppe (*Dieppa*) est une grande et belle ville maritime de 17 769 habitants; chef-lieu du troisième arrondissement communal de la Seine-Inférieure. Elle est située à 55 kilomètres au nord de Rouen et à 100 nord-est du Havre, au fond d'un petit golfe, sur la Manche, à l'embouchure de l'Arques, petite rivière dont les eaux sont grossies par celles de l'Eaulne et de la Béthune.

Des fouilles, pratiquées avec intelligence depuis quelques années, ont démontré que les Romains avaient eu quelques établissements auprès de Dieppe. Mais l'histoire de cette ville ne commence véritablement qu'à la fin du XIIe siècle. Ce n'était d'abord qu'un petit port, avec quelques masures de pêcheurs : une charte de 1030 fait don, aux religieux de l'abbaye de Sainte-Catherine-les-Rouen, de cinq salines dépendant du port de Dieppe, et de cinq cabanes habitées par des pêcheurs qui devaient fournir à l'abbaye une redevance annuelle de cinq mille harengs saurs. Les rapports fréquents qui s'établirent entre la Normandie et l'Angleterre, après l'expédition de Guillaume le Conquérant, accrurent l'importance de Dieppe. Mais en 1195 Philippe Auguste, alors en guerre avec Richard Cœur de Lion, prit la ville et la détruisit. La pauvre cité fut plus d'un siècle à se relever de ce désastre. Mais, protégée plus tard par Philippe de Valois et par Charles V, elle prit de rapides accroissements, et l'on voit, en 1364, des marins dieppois aller jusqu'en Guinée chercher l'ivoire et les épices. Prise par les Anglais, sous le règne de Charles VI, elle resta quelques années soumise à toutes les rigueurs d'une tyrannie d'autant plus grande qu'elle se sentait mal affermie dans le pays. Enfin, en 1435, un Dieppois nommé Démarets, qui quelques années auparavant, avait été capitaine de la ville pour le roi de France, et qui depuis avait vécu retiré dans les environs, entreprit d'en chasser les Anglais. Après s'être entendu avec quelques bourgeois, il pénétra de nuit dans la ville et fit prisonnière la garnison. Les Anglais, furieux de la perte d'un port de cette importance, cherchèrent à le reprendre : leur vaillant capitaine Talbot mit le siége devant la place; mais ayant éprouvé une vive résistance, il se retira après avoir laissé, sur une des falaises voisines, un fort ou bastille en bois pourvue d'une bonne garnison, et partit pour l'Angleterre, comptant revenir avec une flotte anglaise pour bloquer Dieppe par mer. Les Dieppois envoyèrent aussitôt réclamer des secours au roi Charles VI qui leur envoya le Dauphin, depuis Louis XI. Celui-ci assiégea aussitôt la bastille; ses soldats, repoussés dans un premier assaut, reculaient découragés, quand Louis saisit lui-même une échelle, l'applique contre la muraille, et monte intrépidement. Aussitôt, de toutes parts, soldats et capitaines reviennent à l'assaut; le fort est emporté. Cet événement fit grand honneur en France au dauphin Louis; et quand, vingt ans après, il entra roi dans Paris après son sacre, parmi les pompes qui signalèrent cette entrée, un chroniqueur du temps n'oublie pas une représentation théâtrale où était figurée la bastille de Dieppe : « et quand le roi passa, il s'y livra merveilleux assaut de gens du roi à l'entour des Anglais étant dedans ladite bastille, qui furent pris et gagnés, et eurent tous leurs gorges coupées. »

En souvenir de cette délivrance qui eut lieu le 14 août, veille de l'Assomption, on célébra jusqu'au milieu du XVIIe siècle une fête annuelle en l'honneur de la Vierge : on choisissait une belle jeune fille chargée de représenter le personnage de Marie; portée par les douze apôtres, elle entrait dans l'église : au fond du chœur on avait construit un échafaudage où des statues de bois, mues par des ressorts, figuraient le Père éternel et les anges au milieu des nuages; deux anges portaient la vierge jusqu'au Père éternel qui lui donnait sa bénédiction, et les nuages se refermaient alors sur elle; pendant toute la cérémonie, un bouffon, qu'on appelait *Gringalet* ou *Grimpesalais*, adressait à la Vierge et à Dieu même de singulières pasquinades. En 1617, cette pieuse farce fut représentée devant Louis XIV enfant et devant sa mère : ces bouffonneries, que la naïveté des temps n'ex-

cusait plus, choquèrent la piété de la reine régente, et furent désormais abolies.

Nous avons dit qu'au XIVe siècle les navigateurs dieppois avaient poussé leurs courses aventureuses jusqu'en Guinée. La voie était ouverte et elle allait être parcourue par d'intrépides aventuriers. En 1402, un Dieppois, Jean de Béthancourt, s'empare des Canaries. Mais une expédition plus célèbre est celle du capitaine Cousin. Jeune et hardi, il part de Dieppe au commencement de 1488. Il se lance intrépidement au milieu de l'Océan, et, si l'on en croit la tradition, il aurait abordé sur un rivage inconnu, près de l'embouchure d'un grand fleuve, qui ne serait autre que le fleuve des Amazones. Ainsi ce serait un Français qui, quatre ans avant Colomb, aurait rencontré le premier l'Amérique; on ajoute qu'en revenant il aurait suivi la côte d'Afrique jusqu'au cap de Bonne-Espérance, avant Vasco de Gama. Malheureusement les preuves historiques manquent pour appuyer cette double gloire, et on en est réduit sur ce point aux conjectures. Cette expédition de Cousin avait été consignée au greffe de l'amirauté de Dieppe; mais les archives de l'amirauté ont péri en partie pendant le bombardement de 1694.

Au XVIe siècle, le capitaine Jean Parmentier se rend célèbre par ses voyages dans la mer des Indes, et un armateur de la ville, Ango, devient, par les richesses qu'avaient produites ses expéditions, une des puissances du temps. Dans les intervalles des guerres de religion, l'amiral de Coligny forme le projet de fonder en Amérique une colonie protestante : un des meilleurs capitaines du port de Dieppe, Jean Ribault, emmène avec lui sur cinq navires cinq à six cents compagnons intrépides, tous protestants comme lui, et ils vont s'établir sur les côtes de la Floride, dont ils prennent possession au nom de la France. Mais les Espagnols les attaquent, font écorcher vif le capitaine, et pendent tous ses compagnons avec cette inscription : *Pendus, non comme Français, mais comme hérétiques.* Un capitaine gascon, Dominique de Gourgues, en apprenant la mort de ses coreligionnaires, jure de les venger; il arme à ses frais deux navires, fond à son tour sur ces Espagnols, et les fait tous pendre avec cette inscription : *Non comme Espagnols, mais comme assassins.* Il fallut cependant abandonner la Floride; ce fut vers le Canada que se tourna l'esprit d'aventure des Dieppois. Aidé de la protection de Richelieu, Diel d'Enambuc, Dieppois, s'empare d'une partie de l'île Saint-Christophe, et bâtit le fort Saint-Pierre à la Martinique. Tous ces braves marins, semés sur toutes ces côtes par ces expéditions lointaines, gardaient aux Espagnols une implacable haine; de là l'origine des flibustiers, hardis corsaires qui, montés sur des barques légères, attaquaient les plus gros vaisseaux espagnols; et Dieppe fournit bon nombre de ces corsaires; ces courses lucratives s'appelaient *la pêche aux Espagnols.*

Malgré ces expéditions glorieuses, l'importance de Dieppe commençait à diminuer. Le protestantisme, introduit dans cette ville, en 1557, devint la première cause des dissensions nombreuses qui attirèrent sur Dieppe les persécutions et les désastres. La majorité de la population adopta les nouvelles croyances; Dieppe devint le centre du calvinisme en Normandie. Elle se souleva plusieurs fois; mais, toujours vaincue, elle fut livrée au pillage et durement traitée par les gouverneurs catholiques. Sa prospérité déclina rapidement : une partie des habitants s'enfuit pour échapper à la persécution; d'autres se convertirent, au moins en apparence, et le protestantisme y parut si bien dompté qu'à l'époque de la Saint-Barthélemy, le gouverneur de Dieppe, M. de Sigognes, put se donner le facile honneur de ne point faire exécuter dans cette ville les ordres sanglants qu'il avait reçus : le zèle des massacreurs eût eu peine à trouver à Dieppe des victimes. Ravagée à plusieurs reprises par la peste, atteinte en 1685 par la révocation de l'édit de Nantes, qui y fit disparaître les derniers vestiges du calvinisme, Dieppe vit consommer sa ruine en 1694. Elle fut bombardée pendant plusieurs jours par une flotte anglaise, et l'incendie dévora presque toutes ses maisons. On a remarqué que l'usage des galiotes à bombes, inventées par le Français Renaud, avait été pratiqué pour la première fois au siége d'Alger, en 1681, par un marin dieppois, l'illustre Duquesne. Douze ans plus tard, la patrie même de Duquesne devenait la victime de cette terrible invention.

Louis XIV s'intéressa, il faut le dire, à la reconstruction de la ville détruite; il encouragea les Dieppois à rebâtir leurs habitations, en leur accordant des exemptions d'impôts pendant dix ans, et quelques autres priviléges; néanmoins Dieppe ne reprit jamais son ancienne splendeur. Sa marine n'existait plus, le port s'encombrait de galets apportés par la marée. Pendant le XVIIIe siècle, on pouvait mentionner quelques efforts pour rappeler la vie et la richesse dans ce port : « Mais jamais, dit M. Vitet, ces tentatives ne furent couronnées de succès. Il semble que pour être ainsi resté vingt années en jachères (après le bombardement), ce sol dieppois fût devenu stérile aux affaires de commerce et de navigation. Bordeaux, Nantes, le Havre avaient hérité de ses armateurs, de ses marins, de ses capitaux; il lui fallait dire adieu aux vastes spéculations et aux voyages de long cours. La pêche seule faisait vivre ce qui restait de son ancienne population, et, grâce à la supériorité des pêcheurs dieppois sur tous ceux de la côte, les bénéfices de cette industrie étaient encore considérables. Mais bientôt la pêche elle-même fut interdite, car la guerre éclata de nouveau entre l'Angleterre et la France, en 1744. Depuis cette année jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle (1749), Dieppe fut en proie à la plus affreuse détresse et à des angoisses continuelles. Son port était bloqué par des frégates anglaises : à tout instant on parlait de siége et de bombardement; le moindre bateau ne pouvait sortir sans risquer d'être pris, et la population était sans cesse appelée aux armes par le tocsin des cloches d'alentour. On jugera jusqu'à quel point le commerce de la pêche, le seul qui restât à Dieppe, avait été détruit par ces cinq années de guerre, et combien la ville était épuisée et misérable, quand nous dirons qu'une fois la paix signée on resta près d'un an sans pouvoir pêcher, faute de bateaux et faute d'argent pour en construire. La plupart des anciens bateaux avaient été pris par les Anglais; ceux qui restaient s'étaient pourris dans le port, et les armateurs et marchands de poissons, qui tous étaient ruinés, ne pouvaient fournir aux pêcheurs de nouvelles barques. Il fallut que la ville fît un emprunt pour faire construire à ses frais 60 bateaux de 80 tonneaux. Cet emprunt se couvrit péniblement : le gouverneur, pour donner l'exemple, fut obligé d'avancer de sa bourse 20 000 livres. Le port commençait pourtant à se repeupler, et la ville voyait renaître lentement une ombre de prospérité, lorsque la funeste guerre de 1756, cette guerre de sept ans, suivie d'une si triste paix, vint anéantir toutes les espérances et replonger les Dieppois dans de nouveaux malheurs. » (*Histoire de Dieppe.*) Cependant, vers la fin du siècle, des travaux assez importants, entrepris dans le port, permettaient d'espérer de plus heureux jours, quand les guerres de la révolution vinrent porter un dernier coup à la malheureuse ville. En 1803, Napoléon ordonna quelques travaux dans le port de Dieppe; mais, au milieu des désastres de notre marine, ces travaux languirent et furent enfin abandonnés.

Aujourd'hui, presque sans commerce, Dieppe, morne et solitaire en hiver, prend en été un air d'animation et de fête : ses bains de mer y attirent un grand nombre d'étrangers. La ville, entièrement rebâtie depuis le bombardement, n'a guère conservé de ces monuments qui intéressent ailleurs la curiosité des voyageurs; nous citerons cependant : l'église de Saint-Remi, fondée en 1522; elle appartient à l'architecture de la renaissance; on y voit dans la chapelle de la Vierge le tombeau de M. de Sigognes, gouverneur de Dieppe à l'époque de la Saint-Barthélemy. L'église Saint-Jacques est plus remarquable que la précédente : commencée vers le XIIIe siècle et achevée lentement au milieu des guerres incessantes qui désolaient la ville, elle offre un mélange de l'architecture de toutes ces époques; sa tour a quelque

ressemblance avec celle de l'ancienne église de Saint-Jacques-la-Boucherie à Paris. Le château de Dieppe, qui couronne à l'ouest la falaise, est un curieux monument de l'architecture militaire de transition ; son plan est original et sa construction bizarre; il défend le port, qui est formé par deux belles jetées, et qui peut encore recevoir près de 200 navires. A l'ouest de Dieppe se trouve le faubourg de la Barre, et de l'autre côté du bassin celui de Pollet, dont la population, composée exclusivement de pêcheurs, se distingue de celle de la ville par ses mœurs, par son langage et par son costume pittoresque; le matelot *polletais* était déjà réputé comme excellent marin dès le XVe siècle. Le faubourg du Pollet est compris dans l'enceinte de la ville, et il communique avec elle par un pont de sept arches.

Dieppe possédait jadis une importante manufacture de tabac, qui a été transférée au Havre. La fabrication des boussoles, de l'horlogerie, des dentelles, toutes ces branches de commerce, qui faisaient jadis une portion importante de ses revenus, sont devenues peu productives. De son antique industrie, Dieppe n'a guère conservé que l'ivoirerie, où elle excellait dès le XIVe siècle, quand ses marins allaient chercher l'ivoire sur les côtes de Guinée. Dieppe a donné à la France les illustres marins Jean Ango et Abraham Duquesne; le géographe Bruzen de La Martinière, auteur du grand dictionnaire géographique; de Servin, l'historien de Rouen; l'hydrographe Descaliers; le médecin Pecquet, grand anatomiste du XVIIe siècle, qui a découvert le réservoir du chyle, dit *réservoir de Pecquet*.

Les armes de Dieppe sont *un navire parti d'azur et de gueules, surmonté d'une tête d'ange, ayant pour support deux syrènes*, ou bien : *parti d'azur et de gueules à un navire d'or* (alias : *d'argent*) *ancré et les voiles ferlées sur le tout.*

VARENGEVILLE. — Varengeville-sur-Mer, village de 1087 habitants, à 8 kilomètres de Dieppe. Ce sont des maisons éparses sur plus d'une lieue de terrain, entremêlées de beaux arbres, qui donnent à ce village un aspect charmant. L'église est à l'extrémité du village, sur le haut de la falaise. Une légende raconte que les habitants, fatigués d'aller chercher le service divin si loin du centre de leur village, résolurent de démolir leur église et d'en rebâtir une autre avec les matériaux de l'ancienne. Ils avaient déjà achevé leur démolition; mais quel fut leur étonnement un beau matin de trouver en se réveillant les matériaux disparus et l'église rebâtie! C'était saint Valery, patron de l'église, qui, tenant beaucoup à rester au bord de la mer, et jugeant, en outre, qu'il fallait punir la paresse des habitants de Varengeville, avait en une nuit rebâti cette église. Depuis ce temps les habitants renoncèrent à leur projet. Varengeville est surtout célèbre par le séjour qu'y fit Ango et le somptueux manoir qu'il s'y fit construire. Jean Ango naquit à Dieppe en 1480. Fils d'un armateur, qui s'était enrichi sur mer, il navigua lui-même assez longtemps; puis, après la mort de son père, se fixa à Dieppe, forma de vastes entreprises, arma des vaisseaux, qu'il envoya aux Indes et en Amérique. Il se bâtit à Dieppe une riche maison, longtemps fameuse par le luxe de son ornementation : la façade était en bois sculpté; les sujets de ses sculptures étaient ou des scènes de voyages, ou des combats entre Normands et Anglais, ou des fables d'Ésope. On l'admirait encore au XVIIe siècle : elle fut détruite pendant le bombardement de Dieppe. Il se fit bâtir aussi une maison de campagne à Varengeville; quand François Ier vint dans le pays, il fut reçu par Ango dans cette maison avec un faste qui ravit le roi. En quittant l'armateur, le roi lui annonça qu'il venait de le nommer vicomte et capitaine-commandant de la place de Dieppe. Depuis cette époque, Ango prêta des vaisseaux au roi, de l'argent aux grands seigneurs. Sa puissance et ses richesses s'accrurent : son orgueil en vint au point, qu'un de ses vaisseaux ayant été pris et l'équipage massacré par une escadre portugaise, Ango arma une flotte, qui alla piller des villages sur la côte du Portugal, capturer un grand nombre de vaisseaux près de Lisbonne même. Le roi de Portugal envoya à François Ier deux députés, que le roi de France renvoya à Ango, disant que cette guerre ne le regardait point. Ango reçut, dit-on, les députés avec courtoisie, leur recommanda seulement de mieux traiter à l'avenir le pavillon français, et consentit à rappeler sa flotte. Cependant son caractère avait changé; il était devenu hautain, dédaigneux : ses richesses, autant que son orgueil, lui avaient fait beaucoup d'ennemis; quand François Ier, son protecteur, fut mort, on lui suscita des procès; sa fortune dépérit rapidement; ses maisons furent vendues, et il mourut délaissé en 1551. Son riche manoir de Varengeville, détruit en partie, est aujourd'hui une ferme : on admire encore cependant les ornements capricieux des fenêtres, une élégante galerie, des médaillons appliqués contre la muraille, et contenant des figures d'hommes et de femmes; ces salles, si coquettement ornées, servent aujourd'hui de granges et de bergeries.

ARQUES. — Arques (*Arca*, *Arcæ Caletenses*), à 6 kilomètres de Dieppe, qui joua jadis un si grand rôle dans l'histoire de la Normandie, et fut successivement la capitale du comté de Tallon et du comté d'Arques, n'est plus qu'un bourg de 923 âmes, qui ne figure pas même comme chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Dieppe. Une charte du Xe siècle fait mention d'un vicomte d'Arques, qui fait don à l'abbaye de Fécamp de tous ses biens situés à Arques ou dans les environs, et Flodoard parle de cette ville dans sa chronique. Arques devint une des résidences des ducs de Normandie, et Guillaume de Jumiéges raconte à ce propos l'anecdote suivante : Le duc Richard Ier ayant entendu vanter la beauté de la femme d'un des forestiers d'Arques, voulut s'en assurer par lui-même, et ordonna au mari de la lui amener le soir même. Le mari, épouvanté, fit part de cet ordre à sa femme, qui le rassura, lui disant qu'elle enverrait à sa place sa sœur Gunnor, jeune vierge, qui la surpassait encore en beauté : ce qui fut fait. Le duc ayant appris cette substitution, « se réjouit grandement, dit le naïf chroniqueur, de n'avoir pas péché avec la femme d'autrui. » Il eut de Gunnor six enfants, et, plus tard, l'épousa. Guillaume le Conquérant fit don du comté d'Arques à son oncle Guillaume, qui s'unit aux ennemis du duc. Celui-ci, irrité, s'empara du château que le nouveau comte avait fait construire. La construction du château, qu'on a voulu faire remonter au VIIIe, et même au VIe siècle, date de cette époque. Livrée de nouveau, par une trahison, à celui qui l'avait élevée, la forteresse d'Arques vit bientôt le duc de Normandie reparaître devant ses murs. Le roi de France, Henri Ier, vint secourir le château; un premier combat lui fut funeste : ses gens tombèrent dans une embuscade, et *il y eut de Français grande occision*, dit la chronique de Normandie. Néanmoins il parvint à faire entrer des secours dans la place assiégée, qui résista quelque temps encore. Mais, pressé par la famine, le comte fut obligé de capituler. Guillaume lui laissa la vie sauve, ainsi qu'à la garnison. Le vaincu se retira dans le Ponthieu. Au milieu de cette période de guerres et de rébellions, qui s'étend jusqu'à la réunion de la Normandie à la France, Arques fut plusieurs fois assiégé. Livré à Philippe Auguste, il fut rendu par un traité à Richard Cœur de Lion. Sous Jean sans Terre, il résista bravement au roi de France, puis se soumit avec toute la Normandie. Les rois de France continuèrent aux bourgeois les priviléges que leur avait accordés Jean sans Terre; le château devint château royal; pendant la lutte de la France et de l'Angleterre, il fut un des derniers à se soumettre à l'Angleterre, et un des derniers à rentrer sous la domination du roi de France. Pendant les guerres de religion, Arques, resté catholique, eut à lutter contre ses voisins de Dieppe, protestants, contre lesquels l'animait d'ailleurs une vieille rivalité. Les habitants des deux villes se mesurèrent dans plusieurs rencontres sanglantes. Mais ces petits combats n'étaient que le prélude d'événe-

ments plus importants dont la ville d'Arques allait être le témoin. Elle prit parti pour la Ligue, et Dieppe pour Henri III. Le commandant de Dieppe, n'espérant point d'enlever par force le château d'Arques, fait déguiser en pêcheurs quelques soldats déterminés portant des armes sous leurs vêtements, et les envoie au château d'Arques. La sentinelle, qui voyait souvent des matelots apporter du poisson au gouverneur, les laisse passer sans défiance : à peine entrés, les Dieppois se jettent sur la garnison surprise, la désarment, et prennent possession de la forteresse au nom de Henri III. Le roi de France ayant été assassiné à Saint-Cloud, Henri IV, contraint de s'éloigner, se porta du côté de Dieppe où il fut reçu avec enthousiasme. Un de ses premiers soins fut de faire armer le château d'Arques, et d'y placer des canons, servis par les bourgeois de Dieppe, puis il attendit le duc de Mayenne qui marchait contre lui avec 30 000 hommes. Henri IV, dont la petite troupe ne dépassait guère 7000 hommes, s'était établi dans un camp retranché près d'Arques, et dominait la vallée marécageuse et coupée de ruisseaux, dans laquelle Mayenne allait s'engager imprudemment. La nature du terrain ne permit pas aux ligueurs de déployer leurs troupes et de profiter de l'avantage du nombre. Une trahison pensa cependant devenir fatale au roi : les lansquenets de Mayenne s'étaient approchés des retranchements royaux en criant *vive le roi*, et disant qu'ils voulaient se rendre : à peine introduits dans les retranchements, ils appellent à eux les troupes des ligueurs, fondent sur l'infanterie royale, et se rendent maîtres de la tranchée. Mais Biron lance sur eux quelque cavalerie; les Dieppois, que le bruit du canon avait fait sortir de leur ville, surviennent sur ces entrefaites : les lansquenets de Mayenne sont rejetés hors des retranchements, après avoir laissé un grand nombre de morts sur le terrain. Le brouillard, qui avait couvert pendant la matinée le champ de bataille, se dissipe; les canonniers, placés sur les murailles du château d'Arques, découvrent enfin l'ennemi et envoient dans les rangs de la cavalerie de Mayenne quatre volées de canon qui, selon l'expression de Sully, y font *quatre belles rues*. Les ligueurs se retirent en désordre, après avoir perdu 700 des leurs, et Henri IV écrivait, le soir même de la bataille ce billet si célèbre : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas! » Depuis cette époque, Arques ne joue plus de rôle dans l'histoire : sous Louis XIV, le château n'avait plus pour garnison que deux invalides chargés des fonctions de portiers : il avait pourtant un gouverneur dont la paye annuelle se montait à 119 livres 18 sous. Le château, abandonné, tomba bientôt en ruines; sous Louis XV et sous Louis XVI le gouvernement accorda aux habitants d'Arques le droit d'enlever pour leur usage *le peu de matériaux restant au château d'Arques*. Ce qui restait à l'époque de la révolution de la vieille forteresse fut vendu à un particulier pour la somme de 8300 livres, et est passé depuis entre les mains de différents propriétaires. Les ruines du château sont encore imposantes, et méritent l'attention du voyageur et de l'antiquaire. M. Deville a publié sur la vieille et fameuse forteresse une monographie pleine de science et d'intérêt, à laquelle nous avons emprunté les éléments de cette notice. Quant à la ville, dépouillée de son importance, elle ne se recommande guère que par son église, construction élégante et riche du XVIe siècle. « Intérieurement, dit M. Vitet, cette église offre d'heureuses dispositions, sans avoir rien de grandiose ni de très-imposant : c'est un élégant vaisseau, et quoique l'on soit tenté d'en vouloir un peu à ce jubé qui obstrue l'entrée du chœur et réduit un peu trop les proportions de la nef, cependant on lui pardonne, tant il y a de charme et de bon goût dans son ajustement et dans sa décoration. C'est un des plus jolis morceaux que la Renaissance ait produits dans ces contrées. On remarque aussi, avec un grand intérêt, les lambris des chapelles, et particulièrement ceux d'une grande chapelle latérale au chœur, du côté de l'Évangile. Ces lambris sont découpés, ou plutôt sculptés avec une verve et une facilité merveilleuses : rien de si fin, de si varié que ces ornements jetés dans tous ces petits caissons. » (*Hist. de Dieppe.*) Arques ne renferme aujourd'hui qu'une filature et quelques tanneries : elle a donné le jour au naturaliste Ducrotay de Blainville.

Eu. — Eu (*Euga*, *Aucum*, *Alga castrum*), à 28 kilomètres de Dieppe; population : 4019 habitants. Des restes d'une voie antique, et une vieille porte, flanquée de deux tours, ont fait assigner à cette ville une origine romaine. Ce n'est cependant qu'au Xe siècle qu'il est fait mention de cette ville pour la première fois. Eu, se trouvant à l'extrémité de la Normandie, parut à Rollon devoir devenir une place importante; il l'entoura d'une enceinte fortifiée. Prise par les Français, elle fut reconquise par les Normands, et ses remparts, qui avaient été détruits, furent relevés. Eu fut bientôt érigé en comté, et devint l'apanage d'un frère de Richard II, duc de Normandie. Au XIIe siècle, on y éleva l'église de Notre-Dame, qui existe encore aujourd'hui, et que recommande l'élégance de son architecture. L'importance de la ville d'Eu, sous les rois d'Angleterre, de race normande, s'accrut rapidement; sous Henri Plantagenet, Eu fut érigé en commune, et reçut d'assez importants priviléges. Deux échevins élus rendaient la justice et levaient des impôts; et pour certains actes le comte lui-même était obligé d'obtenir leur consentement. Au XIIIe siècle, la commune entra en lutte ouverte avec un de ses comtes qui l'accablait d'impôts; le comte fut obligé de céder et de reconnaître par une charte les franchises de ses vassaux. Un comte d'Eu, Raoul de Brienne, devint connétable de France sous Philippe de Valois; son successeur, également connétable, fut accusé de haute trahison par le roi Jean, et décapité sans jugement : ses biens confisqués passèrent alors dans la maison d'Artois. En 1413, Charles d'Artois, fils de Philippe, aidé des bourgeois de la commune, résista bravement à Henri V, roi d'Angleterre, et le contraignit de se retirer après avoir perdu beaucoup de monde. Mais un an après, la défaite d'Azincourt livra aux Anglais la ville restée sans défense. Elle resta en leur pouvoir, jusqu'à l'époque de leur expulsion définitive. Redevenue ville française, Eu vit s'accroître rapidement son industrie et sa prospérité. Mais Louis XI, craignant de la voir tomber entre les mains des Anglais, ordonna de brûler la ville; on ne respecta que les églises. Jamais depuis, cette ville, jadis si florissante, ne put se relever de ce désastre. Pendant les guerres de religion, Eu resta fidèle au parti catholique. Attaquée par Montgommery, qui s'était emparé de Dieppe, la ville réussit à le repousser. Le comté passa bientôt, par suite d'un mariage, dans la maison de Lorraine. Le château actuel fut bâti à cette époque par Henri, duc de Guise, et l'on voit encore à l'entrée du parc de vieux arbres, qui datent, dit-on, de cette époque, et que l'on appelle les *Guisards*. Après le meurtre du duc de Guise aux états de Blois, sa veuve passa le reste de sa longue vie dans le château d'Eu, et fonda quelques établissements utiles. Sous Louis XIV, la fille de Gaston d'Orléans, mademoiselle de Montpensier, la grande *Mademoiselle*, acheta le comté d'Eu; elle embellit le château, et y commença la belle galerie de portraits, que l'on y a vue jusque dans ces derniers temps. Louis XIV la contraignit plus tard à abandonner à son fils illégitime, le duc du Maine, le comté d'Eu; et en échange de cette concession, il lui accorda la liberté de son amant Lauzun, qu'elle sollicitait vainement depuis longtemps. Érigé en pairie, le comté eut pour dernier possesseur avant la révolution ce duc de Penthièvre, si populaire à la fin du dernier siècle par sa bienfaisance. La fille du duc épousa Philippe-Égalité, père du roi Louis-Philippe, et porta ainsi cet héritage dans la maison d'Orléans. Le duc de Penthièvre était mort de maladie à Vernon en 1793 : la révolution transforma le château en hôpital militaire; Napoléon le réunit au domaine impérial. Depuis le retour des Bourbons, la famille d'Orléans était rentrée en possession de ce beau domaine. Louis-Philippe l'embellit sans cesse, y multiplia les plantations, y établit des fermes, et ouvrit des routes, dont le pays avait grand

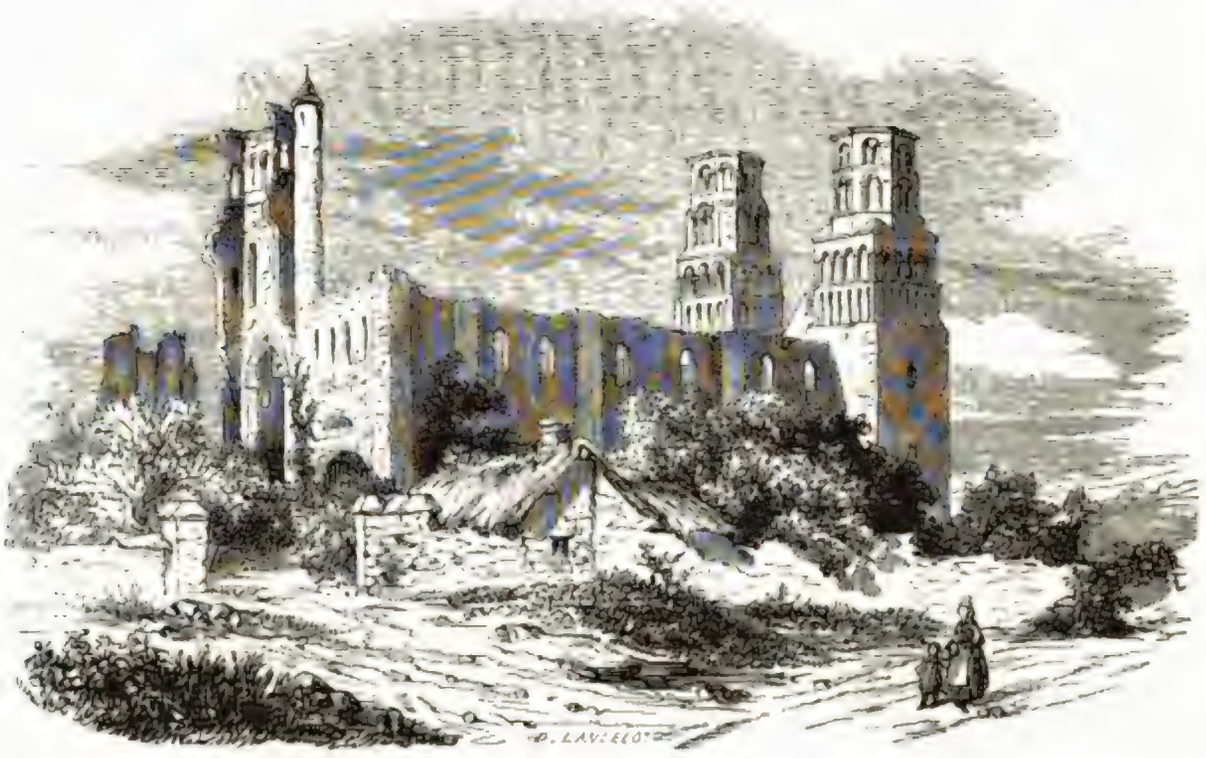

Abbaye de Jumiéges

besoin; car on raconte que les abords du château étaient au XVIIIe siècle si difficiles, que le duc de Penthièvre ne se tira un jour d'une route où il s'était imprudemment engagé, qu'en faisant démonter sa voiture. L'antique église, curieux monument du moyen âge, a été débarrassée des constructions qui l'entouraient; mais on a remarqué que cet isolement rend plus sensible encore la nudité de la façade, restée inachevée depuis plusieurs siècles. En exécution des décrets du 22 janvier 1852, le château d'Eu a cessé d'appartenir aux princes de la famille d'Orléans!

•

Le Tréport. — Le Tréport (*Ulteri Portus*, *Trepaor Portus*), à 28 kilomètres de Dieppe, placé à l'embouchure de la Busle, petite rivière qui sépare le département de la Seine-Inférieure de celui de la Somme, renferme aujourd'hui 3131 habitants. Cette petite ville maritime apparaît dans l'histoire à la fin du XIe siècle. Désignée dans les anciennes chroniques sous le nom d'*Ulterior Portus*, elle servait de port à Eu, et suivit en général, pendant le moyen âge, les destinées de sa voisine. Elle fut pillée au XVe siècle par les Anglais, qui y brûlèrent le monastère de Saint-Michel, fondé en 1057. Pendant le règne de Louis XI, les corsaires du Tréport coururent la Manche avec gloire, enlevant des vaisseaux anglais, et faisant même quelques descentes sur les côtes d'Angleterre. Sous François Ier, en 1523, une flotte anglaise tenta un débarquement au Tréport; les assaillants furent repoussés et contraints de se rembarquer. Mais en 1545 les Anglais surprirent la ville et y mirent le feu. L'importance du Tréport diminua, lorsque Calais eut été repris par les Français. Cependant au XVIIe siècle, on chercha à persuader à Richelieu d'y fonder un grand établissement militaire; le ministre s'y refusa. Le duc de Penthièvre, en 1778, améliora l'état du port, en faisant construire l'écluse de chasse, qui fonctionne aujourd'hui: il y consacra 170 000 livres. Le port, qui depuis longtemps ne recevait plus que de petits bateaux de pêche, reprit quelque activité. Grâce à ces améliorations « l'entrée du port, dit M. Baude, est aujourd'hui fixée par des travaux d'une grande solidité : la digue de galets sur laquelle ils s'appuient, fortifiée par l'action des flots, a maintenant 200 mètres de largeur à la base et 10 mètres de hauteur; la stabilité en est devenue parfaite, et elle résiste par sa masse aux coups de mer les plus furieux. Les lois de 1837 et de 1840 ont doté le Tréport d'un bassin à flots qui se prolonge par le beau canal de la Busle jusque sous les murs d'Eu, et remet, dans la rigoureuse acception de ce nom, la ville en possession de l'*ulterior portus* des anciennes chroniques. Sur un mouvement de 31 033 tonneaux passés au Tréport en 1846, il en est revenu 20502 au port d'Eu.... Indépendamment du commerce local et de la pêche, le Tréport rend d'utiles services comme port de refuge; les navires qui, par les vents d'aval, manquent l'entrée de Dieppe, seraient poussés, s'il ne leur était pas ouvert, jusqu'au fond du Pas-de-Calais. Il n'admettait jusqu'ici que des navires de 2 à 3 mètres de tirant d'eau; on double presque aujourd'hui la profondeur du port, on l'entoure de quais, on allonge les jetées de manière à les mettre en état de recueillir les bâtiments à la mer basse. » (J. J. Baude, *les Côtes de Normandie*, 1848.)

Abbaye de Saint-Georges de Boscherville.

BIVILLE. — Biville, hameau placé à égale distance de Dieppe et du Tréport, dans une échancrure de la falaise, est l'endroit par lequel Georges Cadoudal s'introduisit en France en 1803, débarqué avec quelques compagnons au pied de la falaise, ils ne purent parvenir à son sommet que hissés à l'aide de cordes par des amis qui les y attendaient.

VARIÉTÉS.

Il est peu de départements qui puissent se vanter d'avoir produit autant d'hommes illustres dans tous les genres que celui de la Seine-Inférieure.

Le premier de cette liste par la date de sa naissance (1606) comme par la supériorité de son génie, est PIERRE CORNEILLE. C'est à Rouen qu'il est né; c'est là qu'il a fait ses études au collége des Jésuites; c'est là que l'amour éveilla son génie et lui inspira sa première pièce, *Mélite*. Depuis ce début, que de chefs-d'œuvre! quels triomphes! Malgré ses éclatants succès sur la scène française, Corneille continua à habiter Rouen, et il n'en sortait guère que pour aller à Paris assister aux représentations de ses pièces. Lui et son frère Thomas avaient épousé les deux sœurs : ils logeaient dans deux maisons contiguës et vivaient dans une union parfaite; ce qu'il importe de remarquer, c'est que leur faible patrimoine resta indivis entre eux jusqu'à la mort de Pierre. Corneille avait dans sa jeunesse plaidé quelque temps, mais sans succès, au barreau de Rouen. En tête de son discours de réception à l'Académie française, il prend encore le titre d'*avocat général à la table de marbre de Normandie*. Ce fut néanmoins à Paris qu'il mourut en 1684.

L'un de ses détracteurs les plus acharnés était Normand comme lui : Georges de SCUDÉRY, né au Havre, n'a dû l'espèce de notoriété posthume qui s'attache à sa mémoire qu'à ses impuissantes attaques contre l'auteur du *Cid*, et aussi à ses ridicules : on sait que, bien qu'auteur d'un grand nombre de pièces, il ne voulait point passer pour un homme de lettres; cela lui semblait indigne de sa naissance. Sa grande prétention était de passer pour un homme d'épée; il se vantait, dans la préface de *Lygdamon* d'avoir « usé plus de mèches en arquebuse qu'en chandelles, et de savoir mieux quarrer les bataillons que les périodes : car il sortait d'une maison où l'on n'avait jamais eu de plume qu'au chapeau. » — Sa sœur, Magdeleine de SCUDÉRY, née également au Havre, est célèbre par ses interminables romans, le *Cyrus* et la *Clélie*, qui firent au XVIIe siècle les délices des précieuses.

C'est également au Havre qu'est née une personne plus justement célèbre par la délicatesse de son esprit, Mme de LA FAYETTE, l'auteur de *Zaïde* et de *la Princesse de Clèves*. Boileau la désignait comme « la femme de France qui avait le plus d'esprit et qui écrivait le mieux. » Fille du gouverneur du Havre, elle naquit en 1634 et mourut en 1693. Ses ouvrages ne parurent pas sous son nom : elle semblait redouter la réputation de femme savante, et réservait les grâces de son esprit pour une société choisie, où l'on remarque Mme de Sévigné et La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*. Ce fut à l'invitation de la duchesse d'Orléans elle-même qu'elle écrivit l'histoire de cette princesse, enlevée si jeune par une mort étrange et imprévue.

Fontenelle, neveu de Corneille, naquit à Rouen en 1657 et mourut à Paris en 1757. Il chercha longtemps sa voie, fit de mauvaises tragédies comme Pradon (son compatriote), fut encore comme Pradon l'ennemi de Racine; mais, mieux inspiré, il quitta bientôt la poésie, dont il avait tant à se plaindre: et son *Histoire des oracles*, ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*, et enfin ses éloges des membres de l'Académie des sciences, lui valurent une estime méritée. Pendant la seconde partie de cette vie, qui dura un siècle entier, il jouit d'une considération universelle: très-libre dans ses opinions, il ne les laissait percer néanmoins qu'avec une extrême prudence. Ce fut à cette réserve qu'il dut le repos, auquel il tenait avant tout. Cependant quand on lit l'*Histoire des oracles*, publiée sous Louis XIV, on est étonné de la hardiesse des opinions de Fontenelle, quoique cette hardiesse soit tempérée par toute sorte de ménagements et de concessions à l'égard des préjugés dominants. Malgré sa prudence, demeurée proverbiale, Fontenelle est encore un des hommes qui ont le plus semé d'idées nouvelles, et l'on doit le considérer comme un des précurseurs de Voltaire, qui ne lui a pourtant pas épargné les critiques et les railleries.

Duquesne, l'un de nos plus illustres marins, naquit à Dieppe en 1610. Fils d'un des plus habiles capitaines marchands de cette ville, ce fut sur le vaisseau de son père qu'il fit le premier apprentissage de l'art de la navigation. Il battit les Espagnols en plusieurs rencontres; et il était déjà célèbre par sa bravoure et son habileté lorsque, pendant les troubles de la Fronde, il quitta la France et alla offrir ses services au roi de Suède; nommé par lui vice-amiral, il défit une flotte danoise commandée par le roi de Danemark, Christian IV. De retour en France, il se signala dans plusieurs combats contre les Espagnols et les Anglais; mais ses faits d'armes les plus fameux sont la bataille navale qu'il livra au plus grand homme de mer de son temps, l'amiral hollandais Ruyter, qui fut battu et mourut des suites de ses blessures (1676); et le double bombardement d'Alger en 1682 et 1683: le dey fut obligé de rendre tous les esclaves chrétiens. Ce fut lui encore qui bombarda Gênes en 1684, et força le doge à venir humilier aux pieds de Louis XIV l'orgueil de cette antique cité. Malgré tant de services, Duquesne n'obtint jamais le grade d'amiral: il était protestant, et jamais Louis XIV ne consentit à lui donner d'autre titre que celui de lieutenant général. Ce qu'on a peine à croire, c'est qu'après sa mort, arrivée en 1688, les fils de Duquesne n'obtinrent pas pour lui la faveur d'un tombeau, pas même ce *peu de terre* que les prières et les sollicitations avaient obtenu pour Molière des étranges scrupules du grand roi. Dieppe a élevé à Duquesne une statue.

Nous avons parlé plus haut (*Hist. de Rouen*) de l'économiste patriote, Boisguilbert: mentionnons encore, parmi les personnages célèbres nés pendant le XVIIe siècle, Mlle de Champmeslé, l'actrice aimée de Racine, et le peintre Jouvenet, tous deux nés à Rouen. Ce dernier a laissé quelques tableaux célèbres, entre autres la *Pêche miraculeuse de saint Pierre*: on raconte que les types principaux et les détails particuliers de cette composition ont été copiés par lui d'après nature dans le port de Dieppe. Jouvenet, né en 1644, mourut à Paris en 1717.

Bernardin de Saint-Pierre naquit au Havre en 1737: la vue de ce port commerçant éveilla de bonne heure en lui le goût des voyages et des aventures, qui devait plus tard lui inspirer des beautés si neuves. « Son enfance fut studieuse et rêveuse, dit M. Villemain: il lui arriva, comme à tout le monde, de ces petites aventures, de ces niaiseries du premier âge qui deviennent des anecdotes dans la vie des hommes célèbres. Un trait de son caractère naissant, c'est le goût vif qu'il avait pour la campagne et pour la solitude. Il avait trouvé, dans sa famille, les *Vies des Pères du désert*; il les lut avec toute la curiosité d'une jeune et vive imagination. Ces merveilleux récits, ces fuites dans la Thébaïde le remplirent d'enthousiasme pour la vie solitaire et de confiance dans le secours de la Providence, si bien qu'à neuf ans il se détermine un jour à se faire ermite. Le mobilier de son ermitage était un petit panier où l'on avait mis son déjeuner pour l'école. Avec cela il se rend dans un bois, à une demi-lieue du Havre, et y passe la journée. Sa bonne vint l'y chercher, et le ramena le soir; et voilà la première aventure de sa vie terminée. » — On a cité encore de son enfance un trait qui dénote déjà chez lui cette indifférence pour les monuments élevés par la main des hommes, son amour pour la nature, l'intérêt que, comme un brahme de l'Inde, il porta toujours aux animaux. On l'avait mené à Rouen, et son père s'épuisait à lui faire remarquer la beauté de la cathédrale: « Comme elles volent haut! » interrompit tout à coup le jeune Bernardin. Il n'avait aperçu que les hirondelles, qui avaient leurs nids dans les trous de ce magnifique édifice. Dans son enfance, avant qu'il terminât ses études, un de ses oncles, capitaine de vaisseau, l'emmena à la Martinique. Depuis, il voyagea en Allemagne, en Russie, revint en France, et fut envoyé en qualité d'ingénieur à l'Ile-de-France. Ce fut là que, pendant un séjour de trois ans, il amassa ces inspirations et ces couleurs qui devaient donner tant de prix à son chef-d'œuvre, *Paul et Virginie*. Il avait plus de cinquante ans quand il publia cette délicieuse idylle. Quatre ans auparavant, les *Études sur la nature* lui avaient déjà assigné une place distinguée parmi nos grands écrivains. Les *Harmonies de la nature*, publiées en 1796, ajoutèrent peu de chose à sa gloire. Deux ans auparavant, lorsque la Convention fonda l'école Normale, Bernardin fut chargé de la chaire de morale; mais il ne fit qu'une leçon, très-applaudie d'ailleurs. Il mourut en 1814.

Le Havre a encore produit de nos jours un poëte populaire, Casimir Delavigne. Né en 1793, d'un père riche négociant, il signala brillamment son début dans la littérature par les *Messéniennes*, inspirations patriotiques qui durent surtout aux circonstances leur succès prodigieux. *Les Vêpres siciliennes*, *les Comédiens*, *le Paria*, *l'École des vieillards*, *Marino Faliero*, *Louis XI*, *don Juan d'Autriche* marquèrent les phases brillantes de cette heureuse carrière. Il jouissait d'une estime méritée par son talent et par son caractère, lorsque sa santé, affaiblie par tant de travaux, l'obligea à faire un voyage en Italie; mais il ne put revoir ce pays qui lui avait inspiré jadis de si beaux vers: arrêté à Lyon par sa maladie, il y mourut en 1843.

Le Havre a élevé, en 1851, des statues à Bernardin de Saint-Pierre et à Casimir Delavigne, toutes deux dues au talent de notre grand sculpteur, David d'Angers.

Boïeldieu, né à Rouen en 1775, après avoir donné au théâtre *le Calife de Bagdad* et *Ma tante Aurore*, quitta la France en 1803, et alla en Russie où il fut accueilli avec faveur par l'empereur Alexandre. De retour en France, vers la fin de l'empire, il donna au théâtre des œuvres musicales qui firent reconnaître en lui l'un des compositeurs les plus distingués qu'ait eus la France: *Jean de Paris*, *le Nouveau seigneur*, *le Chaperon rouge*, *la Dame blanche*, enfin, tous ces opéras sont remplis de gracieuses mélodies qui sont encore dans toutes les mémoires. Boïeldieu mourut en 1834.

Géricault, né dans les environs de Rouen (au Mont-aux-Malades) en 1791, élève de Carle Vernet et de Guérin, commença sa réputation en 1814, par les deux admirables tableaux qu'on voit aujourd'hui au musée du Louvre, *Un chasseur à cheval chargeant* et *le Cuirassier blessé*. En 1819, *le Naufrage de la Méduse*, composition si pathétique et si sombre, en fit un des maîtres de l'école française. Il mourut en 1824. Rouen lui a élevé une statue.

Enfin, parmi les glorieux enfants qu'a produits la vieille capitale de la Normandie, il en est un que nous ne pouvons passer sous silence; universellement estimé pendant sa vie, regretté de ses adversaires même, sa mémoire est restée chère à bien des cœurs; Armand Carrel était né vers 1800: il a succombé en 1836. Homme et écrivain d'une trempe peu commune, il semble que ce soit pour lui qu'a été écrit ce vers souvent cité:

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

ROUEN AU MOYEN AGE.

Au commencement du XIIe siècle, Rouen avait pour limite vers le nord une enceinte de murailles qui s'étendait de la rue de la Poterne au pont de Robec, en passant par la place des Carmes; la limite occidentale était marquée par le cours de la Renelle, et celle de l'est par le ruisseau de Robec. L'ancien marais de *Malpalu* avait été desséché et formait alors un faubourg. Au sud, la Seine n'était pas resserrée par les quais, et ses eaux baignaient une partie du terrain occupé aujourd'hui par la rue du Grand-Pont et les rues adjacentes. A l'extérieur une double enceinte de murailles et trois fossés profonds faisaient de Rouen une des plus fortes places de l'époque. A l'intérieur, la ville ne présentait guère qu'un amas de maisons de bois où presque chaque année le feu exerçait d'horribles ravages. Cette masse confuse était dominée par quelques édifices imposants. C'était d'abord le château élevé par Richard Ier sur l'emplacement qu'occupent maintenant les halles. Cette forteresse était entourée de fossés profonds que la Seine remplissait à la marée montante : c'était là que d'ordinaire résidaient les ducs de Normandie. Non loin du château s'élevait la cathédrale (elle fut incendiée au XIIIe siècle), qu'en 1063 l'archevêque Maurille avait consacrée avec une pompe dont les contemporains nous ont conservé le souvenir. Ce devait être un monument de style sévère, gardant, dans son plein cintre, le souvenir de l'arcade romaine, et annonçant déjà, par l'élévation des voûtes et des tours, la hardiesse de l'architecture ogivale

L'*atrium*, l'*aitre* ou parvis de la cathédrale, était entouré de murailles et jouissait d'une franchise absolue; les marchands n'y relevaient que du chapitre, et les malfaiteurs y trouvaient un asile inviolable.

Les maisons capitulaires avaient les mêmes privilèges que le parvis. La juridiction du chapitre ne s'arrêtait pas aux limites de cette enceinte. Elle s'exerçait sur un vaste terrain compris entre les deux ruisseaux de Robec et d'Aubette. On l'appelait à cette époque l'île Notre-Dame (rue des Arpents) : les écoles et la Madeleine relevaient de son autorité.

En dehors de l'enceinte de la ville, l'abbaye de Saint-Ouen, reconstruite au commencement du XIe siècle, était un des principaux centres du pouvoir ecclésiastique et féodal. Cette royale abbaye, qui remontait jusqu'au VIe siècle, et conservait, dans ses archives, les chartes des rois carlovingiens, avait le droit de haute et basse justice dans une partie de la ville. Elle élevait ses fourches patibulaires sur la colline de Bihorel, et, derrière ses murailles crénelées, bravait l'autorité ducale et épiscopale.

Château, cathédrale, abbaye de Saint-Ouen, tels étaient alors les seuls monuments de Rouen. Le *parloir aux bourgeois* (l'hôtel de ville) était bien humble auprès de ces édifices féodaux. Mais les *vilains* commençaient à se compter, et chaque jour voyait s'accroître leur importance. Rouen était déjà célèbre parmi les villes commerçantes de l'Europe, elle s'enrichissait peu à peu, son port était très-fréquenté, et les bourgeois qui, pendant tant de siècles, avaient été taillables et corvéables, commençaient à sortir de leur obscurité. Ils formaient alors entre eux des *ghildes* ou associations, dans lesquelles les hommes de métier juraient de se soutenir l'un l'autre. Ce fut là le principe de cette commune de Rouen dont l'histoire, si palpitante d'intérêt, a été écrite avec un talent consciencieux et une élégante facilité par M. A. Cheruel, auquel nous avons emprunté les lignes qui précèdent. (*Histoire de Rouen pendant l'époque communale, de 1150 à 1382*, 2 vol. in-8°.)

LA FIERTE DE SAINT-ROMAIN.

On célébrait autrefois à Rouen une solennité bizarre, appelée la *fête de la Gargouille*, ou la *Fierte*, dont on ignore la véritable origine. Le jour de l'Ascension, l'image du dragon *la Gargouille* était portée en grande pompe par les rues de la ville, et l'un des criminels condamnés à mort était conduit processionnellement par le chapitre de Notre-Dame sur le premier palier de la chapelle de Saint-Romain, à l'entrée des halles, où était placée la châsse ou fierte du saint, que le meurtrier soulevait en signe de grâce ou de délivrance. La chronique populaire dit que cette cérémonie avait été instituée pour célébrer la victoire de saint Romain sur un terrible dragon qui ravageait les environs de Rouen.

Le saint l'attaqua dans la forêt de Roumare, sa retraite, et le précipita dans les eaux de la Seine. Mais si nous consultons les annales religieuses, elles nous donneront à penser que cette solennité rappelait la conversion du pays au christianisme; car, dans la symbolique du moyen âge, l'erreur était représentée ordinairement sous la forme du dragon, et cette fête symbolique avait lieu en plusieurs endroits de la France.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6030 kilom. carrés ou 603 000 hect.	Hommes. 373 825 Femmes. 388 214 762 039	5	50	761	45 000 000 de fr.	65 000 000 de fr.

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

Superficie 1300 kilom. carrés ou 130 000 hectares. — Population 258 229 hab. — Cantons 15. — Communes 157.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Rouen, 6 cantons, 1 com., 100 265 h.	ROUEN.....	»	
	1er canton.....	17 327	
	2e canton.....	13 847	
	3e canton.....	16 068	100265
	4^e^ canton.....	14 903	
	5^e^ canton.....	20 779	
	6^e^ canton.....	17 341	
Boos, 17 comm., 11 187 h.	Boos.....	755	12
	Amfreville-la-Mi-Voie...	1110	6
	Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen (les).....	356	13
	Belbeuf	717	9
	Blosseville-Bonsecours..	1231	5
	Fresne-le-Plan.....	401	2
	Gouy.....	369	12
	Mesnil-Esnard (le).....	1200	6
Suite de Boos.	Mesnil-Raoul.....	581	18
	Montmain.....	292	14
	Neuville-Champ-d'Oisel(la	1363	14
	N.-Dame-de-Franqueville	583	10
	Quévreville-la-Poterie...	313	16
	Saint-Aubin-Celloville...	622	12
	Saint-Aubin-Epinay.....	511	8
	St-Pierre-de-Franqueville	505	11
	Ymare.....	242	16

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
BUCHY, 21 communes, 7835 habitants.	BUCHY	672	27
	Bierville	179	16
	Blainville-Crevon	757	18
	Bois-Guilbert	300	27
	Bois-Héroult	310	27
	Boissay	285	22
	Bosc-Bordel	580	33
	Bosc-Edeline	282	33
	Bosc-Roger-sur-Buchy	614	27
	Catenay	371	2
	Ernemont-sur-Buchy	182	19
	Estouteville-Ecalles	309	21
	Héronchelles	169	23
	Longuerue	296	18
	Morgny-la-Pommeraye	419	15
	Pierreval	207	16
	Rebets	257	27
	Saint-Aignan-sur-Ry	302	2
	St-Germain-des-Essourds	326	19
	Sainte-Croix-sur-Buchy	691	23
	Vieux-Manoir	354	18
SÉRIS, 22 communes, 13464 habitants.	SÉRIS	847	22
	Ancourteville	450	18
	Authieux-Ratieville	285	13
	Bocasse	529	23
	Bosc-Guérard-St-Adrien	390	12
	Cailly	429	21
	Claville-Motteville	412	23
	Esteries	436	16
	Esteville	338	23
	Fontaine-le-Bourg	1311	15
	Fry-Fresnemesnil	310	25
	Grugny	229	23
	Hermesy-Berenger	454	26
	Mont Cauvaire	433	16
	Montville	2513	16
	Quincampoix	980	12
	Rue-Saint-Pierre (la)	445	16
	Saint-André-sur-Cailly	628	17
	St Georges-sur-Fontaine	636	15
	St-Germain-sous-Cailly	235	21
	Sierville	885	2
	Yquebef	229	19
DARNÉTAL, 20 com., 18442 h.	DARNÉTAL	6002	4
	Auzouville-sur-Ry	681	19
	Bois-d'Ennebourg	295	15
	Bois-Guillaume	2165	4
Suite de DARNÉTAL. DUCLAIR, 19 communes, 13868 habitants.	DUCLAIR	1929	20
	Ambourville	199	16
	Ameville-sur-Seine	584	17
	Bardouville	359	14
	Berville	350	17
	Epinay-sur-Duclair	303	19
	Hénouville	680	15
	Jumièges	1765	27
	Mauny	187	19
	Mesnil-sous-Jumièges (le)	502	29
	Quevillon	388	15
	St Martin-de-Boscherville	964	12
	Sainte-Foy	1151	19
	Saint-Pierre-Varengeville	1362	16
	Sainte-Marguerite-sur-Duclair	1104	19
	Trait	570	27
	Villers-Exmes	771	17
	Yainville	240	24
	Yville	460	20
FLEURY, 10 comm., 31963 hab.	ELBEUF	17534	21
	Caudebec-les-Elbeuf	7292	23
	Cléon	501	17
	Freneuse	570	16
	La-Londe	1603	20
	Orival	1640	19
	Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng	1104	21
	Saint-Pierre-de-Lévrault	220	26
	Sotteville-sous-le-Val	374	15
	Tourville-la-Rivière	819	13
GRAND-COURONNE, 13 comm., 20478 hab.	GRAND-COURONNE	1571	12
	Bouille (la)	745	19
	Grand-Quevilly	1555	6
	Hautot-sur-Seine	251	14
	Moulineau	302	15
	Oissel	3482	13
	Petit-Couronne	982	9
	Petit-Quevilly	3105	4
	Sahurs	755	15
	St Etienne-du-Rouvray	1517	7
	Saint-Pierre-de-Manneville	701	16
	Sotteville-les-Rouen	4960	3
	Val-de-la-Haye	519	12
MAROMME, 13 comm., 23520 hab.	MAROMME	2933	7
	Canteleu	3371	7
	Déville	3884	5
	Houlme	2018	11
	Houppeville	673	11
	Malaunay	1823	12
	Montigny	634	6
	Mont-Saint-Aignan	2567	4
	Notre-Dame-de-Bondeville	2530	7
	Pissy-Pôville	752	14
	Roumare	816	13
	Saint-Jean-de-Cardonnay	831	12
	Vaupalière (la)	658	11
PAVILLY, 21 communes, 17207 habitants.	PAVILLY	3162	20
	Barentin	3033	18
	Beautot	212	27
	Betteville	584	29
	Bosquerville	631	23
	Bouville	1153	23
	Bretot	346	24
	Carville-la-Folletière	372	26
	Croix-Mare	940	28
	Escalles-Alix	763	31
	Fauville	617	23
	Folletière (la)	120	30
	Fresquienne	760	18
	Fréville	643	25
	Gonpillières	330	20
	Gueutteville	234	23
	Limery	1120	23
	Mesnil-Panneville	594	26
	Mont-de-Val	275	29
	Saint-Ouen-du-Breuil	468	23
	Sainte-Austreberthe	508	23

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

Superficie 1160 kilom. carrés ou 116 000 hectares. — Population 113 387 habitants. — Cantons 8. — Communes 168.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
DIEPPE, 2 comm., 8383 h.	DIEPPE	17000	»
	Neuville	614	1
BACQUEVILLE, 25 communes, 18103 habitants.	BACQUEVILLE	2654	18
	Auppegard	821	12
	Auzouville-sur-Saâne	390	23
	Avremesnil	1305	15
	Biville-la-Rivière	411	20
	Brachy	657	15
	Gonnetot	455	23
	Gresville	701	18
	Gruchet-Saint-Siméon	975	19
	Gueures	962	13
	Hermanville	276	15
	Lamberville	445	19
	Lamanerville	864	17
	Lestanville	198	22
	Luneray	1980	17
	Omonville	353	15
	Bainfreville	281	20
	Royville	618	20
	Saâne-Saint-Just	305	23
	Saint-Mars	539	20
	Saint-Ouen-le-Mauger	526	20
	Sauqueville-le-Malgardé	570	25
	Thil-Manneville (le)	950	12
	Tocqueville-en-Caux	402	21
	Venestanville	435	20
BELLENCOMBRE, 15 comm., 3426 hab.	BELLENCOMBRE	953	28
	Ardouval	333	25
	Beaumont-le-Hareng	291	32
	Bosc-le-Hard	756	34
	Contrevard	312	35
	Cressy	408	24
	Crique (la)	476	28
	Cropus	304	22
	Grandes-Ventes (les)	1964	20
	Grigneuseville	302	33
	Mesnil-Follemprise	263	24
Suite de BELLENCOMBRE. ENVERMEU, 30 communes, 14023 habitants.	Pommereval	546	28
	Rosay	391	29
	Saint-Hellier	682	44
	Sévis	525	26
	ENVERMEU	1427	15
	Assigny	476	18
	Auquemesnil	360	19
	Avesnes	697	24
	Bailly-en-Rivière	855	21
	Bellengreville	369	11
	Biville-sur-Mer	451	15
	Brunville	172	15
	Dampierre	353	12
	Douvrend	784	21
	Freulleville	551	16
	Glinaurt	260	12
	Gouchaupré	157	16
	Grény	183	16
	Guilmécourt	445	17
	Ifs (les)	142	25
	Intraville	226	14
	Meulers	512	15
	Notre-Dame-d'Aliermont	501	17
	Penly	317	14
	Ricarville	275	20
	Saint-Aubin-le-Cauf	652	11
	St Jacques-d'Aliermont	309	17
	St-Martin-en-Campagne	530	13
	St-Nicolas d'Aliermont	1961	13
	Saint-Ouen-sous-Bailly	320	17
	Saint-Quentin	151	18
	St-Waast-d'Equiqueville	536	20
	Sauchay	324	10
	Tourville-la-Chapelle	295	15
EU, 22 com., 16197 hab.	EU	4019	20
	Bazinval	342	25
	Cannehan	422	21
	Criel	1276	21
	Guerville	364	23
LONGUEVILLE, 23 communes, 8320 habitants. Suite d'EU.	Limesles	317	25
	Floques	308	25
	Incheville	506	32
	Longroy	404	35
	Melleville	372	29
	Mesnil-Réaume (le)	328	28
	Millebose	421	31
	Monchy-sur-Eu	574	28
	Ponts-et-Marais	274	30
	Saint Martin-le-Gaillard	579	23
	Saint-Pierre-en-Val	685	28
	Saint Remy Boscrocourt	616	24
	Sept-Meules	270	25
	Tocqueville-sur-Eu	236	18
	Touffreville-sur-Eu	323	21
	Tréport (le)	3131	28
	Villy-le-Bas	386	27
	LONGUEVILLE	697	16
	Anneville	407	11
	Dermanval	663	18
	Ferreville Saint-Ouen	653	15
	Bois-Robert (le)	207	11
	Catelier (le)	376	20
	Cent-Acres (les)	114	18
	Chapelle du Bourgay (la)	185	13
	Chaussée (la)	306	13
	Croquetot-sur-Longueville	347	17
	Crosville-sur-Scie	288	12
	Denestanville	201	14
	Heugleville-sur-Scie	815	23
	Lintot	269	14
	Manéhouville	233	10
	Muchedent	218	29
	Notre-Dame-du-Parc	187	21
	Saint-Crespin	216	17
	Saint-Germain-d'Etables	255	13
	Saint-Hermer	174	17
	Sainte-Foi	401	16
	Torcy-le-Grand	501	17
	Torcy-le-Petit	468	15

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Offranville, 25 communes, 14 302 habitants.	Offranville	1674	8
	Anbrumesnil	492	11
	Ancourt	476	8
	Arques	923	6
	Aubermesnil	316	11
	Belleville-sur-Mer	294	7
	Berneval-le-Grand	612	9
	Bourg-Dun	1251	17
	Bracquemont	578	5
	Colmesnil-Manneville	141	9
	Dercligny	418	10
	Grèges	323	5
	Hautot-sur-Mer	930	6
	Longueil	770	11
	Martigny	238	8
	Ouville-la-Rivière	653	12
	Quiberville	285	13
	Rouxmesnil-Bouteilles	228	4
Suite d'Offranville.	Saint-Aubin-sur-Scie	551	6
	Saint-Denis-d'Aclon	151	3
	Saint-Martin-Eglise	435	5
	Sainte-Marguerite	485	1
	Sauqueville	365	8
	Tourville-sur-Arques	683	8
	Varengeville-sur-Mer	1037	8
Tôtes, 26 com., 14 734 h.	Tôtes	986	28
	Anglesqueville-sur-Saâne	420	29
	Auffay	1247	26
	Beaunay	557	22
	Belleville-en-Caux	503	26
	Bertrimont	224	32
	Biville-la-Baignarde	701	23
	Bracquetuit	528	30
	Calleville les deux-Eglises	567	25
Suite de Tôtes.	Etaimpuis	594	31
	Eurville	335	26
	Fontelaye (la)	139	30
	Fresnay-le-long	279	33
	Gonneville	736	20
	Imbleville	680	26
	Montreuil-en-Caux	528	30
	Saint-Denis-sur-Scie	527	27
	Saint-Maclou de-Folleville	736	30
	Saint-Pierre-Benouville	875	23
	Saint-Waast-du-Val	617	27
	Saint-Victor-l'Abbaye	602	30
	Sainte-Geneviève	531	23
	Thiédeville	377	24
	Varneville-Bretteville	569	31
	Varvannes	461	34
	Vassonville	355	28

ARRONDISSEMENT DU HAVRE.

Superficie 880 kilom. carrés ou 88 000 hectares. — Population 166 264 hab. — Cantons 9. — Communes 121.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Le Havre, 5 com., 63 603 h.	Havre (le) (Le Havre.. 28 954 / Ingouville et pte de Graville.. 21 378)	50332	»
	Bléville	1355	5
	Graville-Sainte-Honorine	5794	6
	Sanvic	3944	3
	Sainte-Adresse	978	5
Bolbec, 14 communes, 19 677 hab.	Bolbec	9574	30
	Bernières	784	38
	Beuzeville-la-Grenier	851	33
	Beuzevillette	693	39
	Bolleville	678	39
	Gruchet-la-Valasse	1505	32
	Lanquetot	897	36
	Lintot	645	43
	Nointot	859	35
	Parc d'Anxtot	616	30
	Raffetot	602	40
	Rouville	721	40
	Saint-Jean de-la-Neuville	630	33
	Trouville	622	45
Criquetot, 20 communes, 12 317 habitants.	Criquetot-d'Esneval	1380	22
	Angerville-l'Orcher	958	20
	Anglesqueville-l'Esneval	503	18
	Beaurepaire	441	20
	Bénouville	287	25
	Bordeaux	816	24
	Cuverville	408	22
	Etretat	1501	24
	Fougueusemare	220	25
	Gonneville	692	20
	Hermeville	300	18
	Heuqueville	360	17
	Pierrefigues	210	23
	Poterie (la)	546	23
	Saint-Jouin	1530	17
	Sainte-Marie-au-Bosc	240	20
	Tilleul (le)	636	23
	Turretot	812	20
	Vergetot	282	24
	Villainville	235	23
Fécamp, 12 comm., 19 935 hab.	Fécamp	11401	44
	Criquebeuf	269	35
	Epreville	650	37
	Froberville	684	33
	Ganzeville	496	37
	Gerville	592	31
	Loges (les)	1827	29
	Manigueville	264	32
	Saint-Léonard	1006	36
	Tourville	547	35
	Vattetot-sur-Mer	793	31
	Yport	1406	36
Goderville, 22 communes, 13 921 habitants.	Goderville	1305	30
	Angerville-Bailleul	345	36
	Annouville-Vilmesnil	401	35
	Auberville-la-Renault	375	31
	Bec-de-Mortagne	1118	39
	Bornambusc	260	27
	Bréauté	1265	33
	Brettoville	1393	3
	Daubeuf-Serville	606	40
	Ecrainville	1123	26
	Gonfreville-Caillot	350	34
	Grainville-Ymauville	408	32
	Houquetot	322	28
	Manneville-la-Goupil	828	26
	Mentheville	304	35
	Mirville	427	31
	Saint-Maclou-la-Brière	535	36
	Saint-Sauveur-Emalleville	564	23
	Sausseuzemare-en-Caux	508	28
	Toqueville-les-Murs	621	40
	Vattetot-sous-Beaumont	561	32
	Virville	302	23
Lillebonne, 14 c., 12 271 hab.	Lillebonne	5144	35
	Auberville-la-Campagne	389	41
	Frenaye	765	39
	Grand-Camp	455	45
	Mélamare	760	28
	Norville	694	50
	Notre-Dame-de-Gravenchon	757	45
Motivilliers, 15 communes, 14 115 hab.	Motivilliers	4195	13
	Gauville	610	15
	Epouville	621	16
	Fontaine-la-Mallet	616	5
	Fontenay	351	15
	Gainneville	633	13
	Gonfreville-l'Orcher	617	12
	Harfleur	1533	8
	Manéglise	619	16
	Manneville-la-Pipard	349	15
	Notre-Dame-du-Bec	325	16
	Octeville	2010	15
	Rolleville	623	15
	Rouelles	543	6
	Saint-Martin-du-Manoir	441	12
Saint-Romain, 19 communes, 11 022 habitants.	St-Romain-de-Colbosc	1732	20
	Cerlangue (la)	915	24
	Epretot	480	18
	Etainhus	492	20
	Gommerville	590	20
	Graimbouville	521	22
	Oudalle	216	17
	Remuée (la)	733	24
	Rogerville	263	13
	Saumeville	613	17
	Saint-Aubin-Routot	641	18
	Saint-Eustache-la-Forêt	682	29
	St-Gilles-de-la-Neuville	793	22
	St-Laurent de-Brévedent	625	14
	Saint-Vigor-d'Ymauville	668	24
	Saint-Vincent-Cramesnil	421	23
	Sandouville	343	17
	Tancarville	351	30
	Trois-Pierres (les)	530	26

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL.

Superficie 1540 kilom. carrés ou 154 000 hectares.— Population 84 204 hab. — Cantons 8. — Communes 145.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Neufchatel, 22 communes, 12 838 habitants.	Neufchatel	3602	»
	Auvilliers	216	12
	Bouelles	311	4
	Bully	1172	7
	Esclavalles	535	6
	Fesques	332	6
	Flamets-Frétils	458	11
	Fresles	376	7
	Graval	224	7
	Lucy	363	7
	Massy	463	7
	Ménonval	265	7
	Mesnières	872	6
	Mortemer	219	9
	Nesle-Hodeng	732	6
	Neuville-Ferrières	560	8
	Quièvrecourt	216	1
	St-Germain-sur-Eaulne	268	7
	Saint-Martin-l'Hortier	218	3
	Saint-Saire	752	7
	Sainte-Beuve-en-Rivière	418	7
	Vatierville	268	9
Argueil, 18 communes, 8 492 hab.	Argueil	501	25
	Beauvoir-en-Lions	1165	35
	Bois-Gautier (le)	43	25
	Bosc-Asselin	45	25
	Bruquedalle	100	30
	Chapelle-Saint-Ouen	71	28
	Croisy	581	40
	Fouille (la)	1959	35
	Fry	288	26
	Hallotière	117	30
	Hay (la)	636	40
	Hodeng-Hodenger	502	30
	Mésangueville	400	25
	Mesnil-Lieubray (le)	269	27
	Morville	240	35
	Nolleval	552	32
	Saint-Lucien	318	33
	Sigy	705	25
Aumale, 13 com., 8 291 h.	Aumale	2037	25
	Aubéguimont	457	21
	Beautresne	304	20
	Conteville	714	18
Suite d'Aumale.	Criquiers	971	23
	Ellecourt	293	23
	Haudricourt	800	22
	Illois	573	15
	Marques	445	21
	Nullemont	222	17
	Ronchois	311	17
	Sainte-Marguerite	525	25
	Vieux-Rouen	612	25
Blangy, 23 comm., 14 420 hab.	Blangy	1838	30
	Aubermesnil	515	17
	Bazinval	458	28
	Campneuseville	771	25
	Caule-Sainte-Beuve	838	14
	Dancourt	672	20
	Essarts-Varimpré (les)	350	14
	Fallencourt	429	19
	Goucarmont	717	18
	Guerville	716	28
	Hodeng-au-Bosc	449	29
	Landes-Vieilles-et-Neuves	319	15

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Blangy. — Forges, 21 communes, 12056 hab.	Monchaux-Soreng	539	30
	Neslo-Normandeuse	372	30
	Pierrecourt	823	28
	Realcamp	825	22
	Resonval	363	18
	Richemont	960	20
	Rieux	537	28
	Saint-Léger-aux-Bois	736	20
	Saint-Martin-au-Bosc	475	24
	Saint-Riquier-en-Rivière	470	20
	Villers-sous-Foucarmont	248	17
	Forges	1592	20
	Beaubec-la-Rosière	647	15
	Beaussault	1116	13
	Bellière (la)	124	24
	Compainville	332	15
	Ferte-Saint-Samson (la)	750	24
	Fossé (le)	482	23
	Gaillefontaine	1660	16
	Grumesnil	526	25
	Haucourt	390	20
	Haussez	610	25
	Longuemesnil	135	20
	Mauquenchy	440	20
	Mesnil-Mauger	465	13
	Pommereux	196	25
	Roncherolles-en-Bray	616	20
Suite de Forges. — Gournay, 16 communes, 10410 hab.	Rouvray	341	25
	Saint-Michel-d'Halescourt	296	23
	Saumont-la-Poterie	608	27
	Serqueux	358	15
	Thil-Riberpré (le)	342	18
	Gournay	3306	13
	Avesnes	315	45
	Bezancourt	780	45
	Boshyon (le)	475	50
	Bremontier-Merval	614	35
	Cuy-Saint-Fiacre	387	40
	Dampierre	655	35
	Doudeauville	179	30
	Elbeuf-en-Bray	495	40
	Ernemont-la-Villette	290	47
	Ferrières	760	50
	Gancourt-Saint-Étienne	437	35
	Menerval	470	30
	Molagnies	163	40
	Montroly	339	50
	Neuf-Marché	745	53
Londinières. — 17 c., 8659 h.	Londinières	1012	14
	Baulent-Neuville	416	12
	Baillolet	359	9
	Bosc-Geffroy	385	13
	Bures	499	12
Suite de Londinières. — Saint-Saens, 15 communes, 9035 hab.	Clais	380	13
	Croix-Jalle	454	13
	Fréauville	313	13
	Fresnoy-Folny	1095	20
	Grandcourt	746	23
	Preuseville	440	22
	Puisenval	120	22
	St-Pierre-des-Jonquières	232	17
	Saint-Valery-sous-Bures	572	15
	Ste-Agathe-d'Aliermont	338	16
	Smerincsnil	557	15
	Wanchy-Capval	741	19
	Saint-Saens	2716	15
	Bosc-Bérenger	184	20
	Bosc-Mesnil	247	13
	Bradiancourt	216	14
	Criquetot	340	22
	Fontaine-en-Bray	223	5
	Mathonville	206	18
	Maucomble	188	12
	Montérolier	481	17
	Neufbosc	332	15
	Roquemont	610	20
	Saint-Martin-Omonville	1025	15
	Sainte-Geneviève	625	14
	Sommery	886	17
	Ventes-Saint-Rémy	356	15

ARRONDISSEMENT D'YVETOT.

Superficie 1150 kilomètres carrés ou 115 000 hectares. — Population 139988. — Cantons 10. — Communes 169.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Yvetot. — 11 comm., 18119 hab.	Yvetot	8922	»
	Allouville-Bellefosse	1239	6
	Autretot	918	5
	Auzebosc	702	3
	Bois-Himont	301	6
	Ecretteville-les-Baons	703	6
	Saint-Clair-sur-les Monts	707	4
	Sainte-Marie-des-Champs	960	1
	Touffreville-la-Corbeline	1256	5
	Valliquerville	1543	6
	Veauville-les-Baons	865	4
Cany-Barville, 19 communes, 14423 habitants.	Cany-Barville	2147	25
	Auberville-la-Manuel	487	31
	Bertheauville	388	25
	Bertreville	286	23
	Bosville	1330	20
	Butot	314	30
	Canouville	395	28
	Clasville	466	26
	Crasville-la-Mallet	454	22
	Grainville-la-Teinturière	1504	20
	Malleville-lès-Grès	291	30
	Ocqueville	775	22
	Ouainville	719	25
	Paluel	760	30
	St-Martin-aux-Buneaux	1495	32
	Sasseville	456	25
	Venesville	316	29
	Veulettes	424	32
	Vittefleur	1333	29
Caudebec, 15 communes, 13120 hab.	Caudebec	2561	10
	Anquetierville	225	15
	Guerbaville	2074	20
	Louvetot	860	6
	Maulévrier	974	9
	Notre-Dame de Bliquetuit	585	13
	Saint-Arnoult	845	15
	Saint-Aubin-de-Cretot	433	10
	Saint-Gillet-de-Cretot	450	12
	St-Nicolas-de-Bliquetuit	445	15
	Saint-Nicolas-de-la-Haie	316	15
	Saint-Wandrille-Rençon	1037	9
	Touffreville-la-Cable	234	15
	Valleville	1113	17
	Villequier	967	16
Doudeville, 17 comm., 15224 hab.	Doudeville	3767	12
	Amfreville-les-Champs	394	10
	Benesville	541	17
	Berville	1321	12
	Boudeville	331	17
	Bretteville-Saint-Laurent	347	20
	Canville-les-Deux-Eglises	1007	20
	Etalleville	707	15
	Fultot	686	17
	Gonzeville	381	17
	Harconville	952	12
	Mautot-Saint-Sulpice	1376	8
Suite de Doudeville. — Fauville, 18 communes, 11738 hab.	Prétot	448	17
	Reuville	408	19
	Saint-Laurent-en-Caux	1096	20
	Torp-Mesnil (le)	646	20
	Yvectrique	796	9
	Fauville	1390	12
	Alvimare	749	15
	Auzouville-Auberbosc	360	15
	Bennetot	332	17
	Bermonville	711	10
	Cléville	380	12
	Cliponville	605	10
	Envronville	566	9
	Foucart	443	10
	Hattenville	875	17
	Hautot-le-Vatois	543	7
	Normanville	1210	17
	Ricarville	342	10
	Rocquefort	682	6
	Saint-Pierre-Lavis	300	12
	Ste-Marguerite-s-Fauville	365	15
	Trémauville	240	20
	Yébleron	1665	17
Fontaine-le-Dun, 16 communes, 10978 hab.	Fontaine-le-Dun	529	25
	Angiens	1047	25
	Angles-queville-la-Bras-Lg	396	20
	Antigny	313	22
	Bourville	859	20
	Brametot	429	25
	Chapelle-sur-Dun (la)	885	27
	Crasville-la-Roquefort	870	25
	Ermenonville	439	22
	Gaillarde (la)	988	27
	Heberville	472	20
	Houdetot	417	22
	Saint-Aubin-sur-Mer	445	30
	Saint-Pierre-le-Vieux	841	30
	Saint-Pierre-le-Viger	601	27
	Sotteville-sur-Mer	1444	30
Ourville, 17 communes, 10811 hab.	Ourville	1251	20
	Ancourteville-s.-Héricourt	620	12
	Anneville	1026	10
	Beuzeville-la-Guerard	426	17
	Carville-Pot-de-Fer	461	12
	Cleuville	454	15
	Hanouard (le)	507	20
	Hautot l'Auvray	1040	20
	Oherville	523	15
	Robertot	550	15
	Routes	482	15
	Saint-Denis-d'Héricourt	693	11
	Saint-Riquier-d'Hericourt	271	11
	Saint-Wast-Dieppedalle	1009	20
	Sommesnil	330	12
	Thionville	751	15
	Veauville-les-Quelles	417	15
Valmont, 23 communes, 16963 habitants.	Saint-Valery	5377	30
	Blosseville	916	30
	Cailleville	570	25
	Drozay	763	22
	Quenteville	745	25
	Ingouville	900	23
	Manneville-ès-Plains	660	27
	Mesnil-Durdent (le)	154	25
	Néville	1651	26
	Pleine-Sève	309	23
	Saint-Riquier-ès-Plains	1031	28
	Saint-Sylvain	427	26
	Sainte-Colombe	421	21
	Veules	1537	30
	Valmont	1110	25
	Ancreteville-sur-Mer	481	30
	Angerville-la-Martel	1459	27
	Colleville	462	30
	Contremoulins	285	32
	Criquetot-le-Mauconduit	244	28
	Ecretteville-sur-Mer	282	30
	Eletot	892	33
	Gerponville	651	23
	Limpiville	666	25
	Riville	757	22
	Saint-Pierre-en-Port	1263	33
	Ste-Hélène-Bondeville	901	30
	Sassetot-le-Mauconduit	1022	30
	Semeville-sur-Fécamp	685	35
	Serquanville	376	20
	Thérouldeville	828	25
	Theuville-aux-Maillots	272	24
	Thiergeville	635	27
	Thiétreville	552	25
	Toussaint	487	35
	Vinemerville	465	28
	Ypreville-Biville	888	23
Yerville, 19 communes, 13125 habitants.	Yerville	1869	11
	Ancretiéville-Saint-Victor	512	18
	Anzouville l'Esneval	497	12
	Baons-le-Comte	618	3
	Bourdainville	481	20
	Cideville	346	12
	Criquetot-sur-l'Ouville	1013	10
	Ectot l'Auber	554	15
	Ectot-les-Baons	569	4
	Etouteville	1095	8
	Flamanville	522	7
	Grémonville	542	7
	Hugleville-en-Caux	520	23
	Limiebeuf	716	20
	Motteville	622	9
	Ouville-l'Abbaye	962	12
	St-Martin-aux-Arbres	668	15
	Saussay	326	13
	Vibeuf	698	18

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Nos D'ORDRE (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes.
	(cours d'assises).
39e	Rapport du nombre des accusés à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 18 355 habitants.
	Nombre total (1849)..... 32
	Infanticides (c).
83e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels, (moyenne annuelle) 1 sur 1,677.
	Nombre total (1849)..... 3
	Suicides.
7e	Rapport du nombre des suicides à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 9523 habitants.
	Nombre total (1849)..... 119
	Crimes contre les propriétés (d).
2e	Rapport du nombre des accusés à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 2906 habitants.
	Nombre total (1849)..... 96

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès (e).
4e	En matière civile..... 2 827
3e	En matière commerciale..... 11 739
	Instruction (f).
38e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés, (moyenne annuelle)..... 43
	Paupérisme (g).
12e	Rapport du nombre des indigents à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 16 habitants.
	Nombre total..... 4 564
	Mendicité (h).
44e	Rapport du nombre des mendiants à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 222 habitants.
	Nombre total..... 416
	Enfants naturels (i).
3e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes, (moyenne annuelle) 1 sur 7,056.
	Nombre total (1850)..... 680

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.
4e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances, (moyenne annuelle) 1 sur 8,87.
	Enfants trouvés et abandonnés (j).
33e	Rapport du nombre des enfants trouvés et abandonnés à la population. (moyenne annuelle) 1 sur 219 habitants.
	Nombre total..... 927
8e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances, (moyenne annuelle) 1 sur 20,46.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la population en 1850 (k).

Naissances (l).....	11 275
Mariages (m).....	4 170
Décès (n).....	10 338

Contributions directes (o).

Foncière (en principal).....	4 880 640
Personnelle et mobilière.....	1 130 151
Portes et fenêtres.....	990 805

(*a*) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(*b*) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(*c*) C'est dans les départements où il y a le plus d'enfants naturels qu'il se commet le moins de crimes de cette nature. Ainsi, la Seine-Inférieure, le 3e sur la carte des naissances illégitimes, est, sur celle des infanticides, le 83e, tandis que l'Ardèche, la Vienne et la Vendée, où l'on compte peu d'enfants naturels, présentent un très-grand nombre d'infanticides.

(*d*) Comme le Rhône, le Loiret et Seine-et-Marne, le département de la Seine-Inférieure figure au premier rang pour les crimes contre les propriétés. L'expérience fait voir que là où il y a le plus de richesses il y a naturellement le plus d'attentats de ce genre. Témoin le grand nombre qu'on en remarque chaque année dans les départements de la Seine, des Bouches-du-Rhône, du Rhône, de Seine-et-Marne, du Loiret, de la Marne, du Calvados, les plus favorisés sous le rapport de la richesse. Les départements les plus pauvres, au contraire, tels que les Hautes-Pyrénées, l'Ardèche, les Hautes-Alpes, les Vosges, les Landes, la Creuse, l'Ariége, etc., sont précisément ceux où la propriété est exposée au plus petit nombre d'attentats. « Les richesses n'enfantent pas le vol, dit M. de Gérando, elles l'attirent. »

Population des prisons de Rouen, 650 individus

(*e*) De tout temps, les Normands ont passé pour être d'un esprit subtil et disputeur. Prudents et rusés, « ils ne sont pas, dit un de leurs historiens, si aisés à séduire qu'ils croient chacun qui leur parle, et ainsi très-difficilement les déçoit-on, et ne se laissent, sans y penser, envelopper et *empiéger* dans des affaires et entreprises de quelque conséquence qu'elles puissent être. Que s'ils ont des ombrages et prennent quelques caprices, ils deviennent soupçonneux et s'obstinent en leurs fantaisies. De là vient que les Français les accusent d'être savants en matière de procès. » Aujourd'hui, cette fibre de la chicane est fort circonscrite. Si l'on excepte certaines localités et certaines classes de la population, le pays normand, comme les autres provinces de la France, a subi les métamorphoses de la civilisation. Cependant, il y a encore là plus de procès que partout ailleurs. Le rapport des procès civils à la population y est, année moyenne, de 1 sur 217 habitants. Mais dans un pays où s'agite une population à la fois agricole, commerciale et manufacturière, où il n'y a point de cours d'eau que ne se disputent les usines ou les fermes, point de villages sans industrie, comment les intérêts ne seraient-ils pas sujets à des chocs fréquents et même violents?

(*f*) On sait que la Normandie se nommait *le pays de sapience*. Bien que l'instruction y soit généralement répandue, cependant les campagnes y laissent à désirer sous ce rapport. « Rarement, dit un statisticien, on y rencontre des écoles dotées ou fondées; encore, et c'est en cela que consiste la véritable cause de l'ignorance, celles-ci, quelque peu nombreuses qu'elles soient, n'en sont pas plus fréquentées, et à juger de la population d'une commune rurale par la population de l'école, on serait tenté de croire que ces belles plaines et ces riches hameaux ne renferment, comme les tristes vallées des Pyrénées et des Alpes, que quelques huttes isolées. »

Rapport du nombre des enfants admis, chaque année, aux écoles primaires, à la totalité des enfants, 1 sur 24.

Il y a dans le département de la Seine-Inférieure : 1 académie universitaire; 1 Faculté de théologie; 1 école préparatoire de médecine et de pharmacie; 1 lycée; 5 collèges communaux; 1 école normale primaire; 1 école municipale; plus de 50 institutions ou pensions; des cours spéciaux de droit commercial, de droit civil et d'économie rurale; 1128 écoles primaires publiques ou privées; 1 école primaire protestante; 10 écoles chrétiennes à Rouen, fréquentées le jour par 2600 enfants, et le soir par 600 adultes; 1 école mutuelle pour les jeunes filles détenues; 1 école gratuite de sourds-muets; 1 bibliothèque publique; 1 musée de tableaux; 1 musée d'antiquités; 1 galerie d'histoire naturelle; 1 Jardin des plantes; 1 académie des sciences, belles-lettres et arts; 1 commission des antiquités; plusieurs sociétés savantes et artistiques, etc.

(*g*) Comme tous les départements industriels et manufacturiers, le département de la Seine-Inférieure est affligé d'un grand nombre d'indigents. On y compte 4 hospices; 16 bureaux de bienfaisance; 5 salles d'asile; 4 crèches; 2 caisses d'épargne; 1 mont-de-piété; 1 asile des aliénés; 1 société maternelle; 1 société de bienfaisance des dames protestantes; 2 sociétés pour le patronage et le placement des jeunes détenus et libérés; 1 colonie agricole pour l'éducation et la moralisation des jeunes détenus; des sociétés de secours mutuels des ouvriers; des bains, des lavoirs publics, etc.

(*h*) D'après les comptes de la justice criminelle, il y a, chaque année, dans ce département beaucoup d'accusés pour le délit de vagabondage.

(*i*) Après le Rhône et le Nord, c'est le département où l'on compte le plus d'enfants naturels. Ce grand nombre de naissances illégitimes est généralement la plaie de tous les départements industriels.

(*j*) Nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique, 2315; ce qui, proportionnellement à la population, donne une moyenne de 1 sur 328 habitants.

(*k*) C'est le département le plus populeux après ceux du Nord et de la Seine.

Dès 1835, le nombre des ouvriers s'y élevait à près de 130 000; sur lesquels 106 000 à Rouen et dans les environs.

Rapport de la population ouvrière à la population totale, 1 sur 5 habitants et demi

Après ceux de Lille, les ouvriers de Rouen sont les plus mal logés. « Ils habitent, en général, dit M. Villermé, dans des rues étroites, des maisons sales, humides, mal distribuées, souvent bâties en bois et dont les chambres sont petites et obscures. »

Durée de la journée de travail dans les filatures, 15 heures, sur lesquelles 2 pour les repas. D'où il suit que, « quand le travail est continuel, le salaire ordinaire et le prix du pain modéré, un ménage, d'après les calculs statistiques du même savant, peut vivre avec une sorte d'aisance, et même faire quelques économies, s'il n'a point d'enfant; que l'épargne, s'il en a un, lui devient difficile; impossible, s'il en a deux ou trois. Alors il ne peut vivre, si le bureau de bienfaisance ou la charité particulière ne vient à son secours aussi longtemps que ses enfants restent à sa charge. »

Cependant, sous le rapport physique comme sous le rapport moral, les ouvriers de Rouen semblent plus favorisés que ceux du département du Nord. Outre que leur misère est moins grande, « ils sont loin d'offrir, ajoute M. Villermé, le spectacle d'abrutissement et de corruption que présentent ceux de Lille. »

(*l*) Dans ce département, le nombre des naissances masculines est plus considérable, relativement aux naissances féminines, que dans les autres parties de la France.

Moyenne annuelle des naissances, 20 691,8.

Rapport des naissances à la population, 1 sur 32,3 habitants; aux décès, 1 sur 0,85; ce qui revient à 100 naissances pour 85 décès.

(*m*) Moyenne annuelle des mariages, 5380,3.

Rapport du nombre des mariages à la population, 1 sur 124,2 habitants. C'est le département où il y en a le plus. Ainsi les pays où il y a le plus grand nombre de naissances illégitimes ne sont pas ceux généralement, relativement à la population, où les mariages sont le moins fréquents.

(*n*) Moyenne annuelle des décès, 12 485,4.

Rapport du nombre des décès à la population, 1 sur 38,2 habitants; aux naissances, 1 sur 1,18.

Durée moyenne de la vie, 32 ans 3/10. Or, suivant l'*Annuaire du bureau des longitudes*, la durée moyenne de la vie en France étant de 32 ans 2/10, la différence en faveur de la Seine-Inférieure serait de 1/10.

(*o*) Rang du département pour la contribution foncière en principal, 2e; pour la contribution personnelle et mobilière, 2e; pour les portes et fenêtres, 3e, et 2e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE [1].

.... *Orderici Vitalis* Historia ecclesiastica. (Orderic Vital, Histoire de Normandie, traduit par M. *Guizot* en 1826, 4 vol. in-8°.)
1450. L'histoire et chronique de Normandie, in-8°, réimprimés en 1558, 1578, 1581, 1589 et 1640.
1487. Chronique de Normandie, par *Guillaume le Talleur*, in-fol. gothique. (*Il n'en existe que deux exemplaires.*)
1535. Les chroniques et excellents faits des ducs de Normandie, in-4°.
1558. Histoire de Normandie, par *Le Mégissier* (*Martin*), 1 vol. in-8°.
1583. Concile provincial de Rouen, par *Sainctis*, évêque d'Evreux, in-4°.
1589. Recueil des antiquités et singularités de la ville de Rouen, par *Noël Taillepied*, in-8°, réimp. en 1610 et 1672.
1589. La prise de la ville et château de Gournay, in-8°
1592. Choses mémorables advenues en la ville de Rouen pendant le siége de Henri de Bourbon, in-8°.
1614. Traité du royaume d'Yvetot, par *C. Malingre*, in-8°.
1619. Historiæ Normanorum scriptores antiqui, auctore *Duchesne*, in-folio.
1631. Histoire générale de Normandie, par *Dumoulin*, in-fol.
1646. Inventaire de l'histoire de Normandie, depuis Jules César jusqu'au règne de Henri IV, par *Eustache d'Anneville*, in-4°.
1648. Pouillé général des bénéfices de l'archevêché de Rouen et des diocèses d'Avranches, etc., etc., in-4°.
1662. Histoire des abbayes de Saint-Ouen de Rouen, de Sainte-Catherine et de Saint-Amand, par *F. Pommeraye*, in-fol.
1663. Neustria pia, auctore *Dumonstier*, 1 vol. in-folio.
1667. Histoire des archevêques de Rouen, par *Pommeraye*, in-fol.
1668. Histoire de la ville de Rouen, par *François Farin*, 3 vol. in-12, réimprimés en 1710, 1738, in-12 et in-4° avec additions.
1686. Histoire de l'église cathédrale de Rouen, par *Pommeraye*, in-4°.
1698. Le grand Calendrier ou Journal historique de la ville de Rouen, par *Peuffier*, in-12.
1700. Beautés de la Normandie ou origine de la ville de Rouen, par *Oursel*, in-12.
1704. Hist. sommaire de la Normandie, par *L. Lerasseur de Masseville*, 6 vol. in-12.
.... Le noblilaire de Normandie, par *Louis Chevillard*, in-f°, gravé.
1704. Histoire de la persécution faite à l'Eglise de Rouen, in-12.
1720. Antiquités de la ville de Harfleur, in-12.
1722. Mémoire concernant la comté-pairie d'Eu, par *Frolard*, in-4°.
1738. Nouveau Pouillé du diocèse de Rouen, in-4°.
1740. Descript. géog. et histoire de la Haute-Normandie, par *P. Duplessis*, 2 vol. in-4°.
1743. Mémoire sur l'histoire de Saint-Victor en Caux, par *F. C. Tétisse*, in-4°.
1751. Mémoire sur le port, la navigation et le commerce du Havre de Grâce, par *du Bocage de Bléville*, in-8°.
1759. Hist. ecclésiastique de la province de Normandie, par *Trigan*, 4 vol. in-4°.
1766. Recherches généalogiques et historiques de la noblesse de Normandie, par *Toustain de Richebourg*, 1 vol. in-8°.
1775. Histoire de la ville de Rouen suivie d'un essai sur la Normandie littéraire, par *A. N. Serrin*, in-12.
1785. Mémoire pour servir à l'histoire de Dieppe, par *Desmarquets*, 2 vol. in-12.
1795. Essai sur le dép. de la Seine-Inf., par *Noel*, 2 vol. in-8°.
1806. Histoire et antiquités du Havre, par *Pleuery*, in-8°.
1810. Statistique de la Seine-Inférieure, par *Peuchet et Chanlaire*, in-4°.
1814. Histoire nouvelle de Normandie enrichie de notes, etc., etc. par *de Lafrenaye*, in-8°.
1815. Histoire du duché de Normandie, par *Goube*, 3 vol. in-8°.
1816. Description historique de la cathédrale de Rouen, par *Gilbert*, in-8°.
1820. Monuments de la Normandie, par *Jolimont*, in-fol.
1823. Antiquités anglo-normandes, par *Ducarel*, traduit de l'anglais, in-4°.
1822 Description historique de l'Église de Saint-Ouen de Rouen, par *Gillart*, édit. in-8°.
1824. Notice sur Dieppe, Arques et les monuments circonvoisins, par *P. J. Féret*, in-8°.
1824. Archives de la Normandie, par *L. Dubois*, 2 vol. in-8°.
1825. Le Havre ancien et moderne, par *Morlent*, 2 vol. in-12.
1825. Résumé de l'histoire de Normandie, par *L. Dubois*, in-18.
1826. Histoire des ducs de Normandie de *Guillaume de Jumièges*, traduit par M. *Guizot*, 1 vol. in-8°.
.... Essais archéologiques, historiques et physiques sur les environs du Havre, par *Pinel*, in-8°.
1828. Dictionnaire géographiq. du dép. de la Seine-Inf., par *Girault-Saint-Fargeau*, in-8°.
1828. Histoire des comtes d'Eu, par *L. Estancelin*, in-8°.
1829. Hist. de l'abbaye de Jumieges, par *A. Deshayes*, in-8°.
1830. Histoire des conquêtes des Normands, par *Gaultier d'Arc*, in-8°, avec atlas, tome Ier.
1832. Descript. géologique de la Seine-Inférieure, par *A. Passy*, 2 vol. in-4°.
1832. Hist. pittoresque de la Normandie, par *A. Labutte*, 2 v. in-8°.
1833. Hist. du privilége de Saint-Romain, par *A. Floquet*, 2 v. in-8°.
1833. Recherches et antiquités de la province de Neustrie, par *C. de Bourqueville*, in-8°. l'édition originale, 1 vol. p. in-4°, Caen, 1588.
1834. Histoire du château et des aires de Tancarville, par *A. Deville*, in-8°.
1834. Description géographique, statistique et topographique de la Seine-Inférieure, par *Viel*, in-8°.
1834. Essais historiques sur les bardes et les trouvères normands, par *Delarue*, 3 vol. in-8°.
1834. Tableau historique, topographique et statist. de la Normandie, par *L. Maire*, in-fol.
1835. Notice historique et topographique sur la ville de Darnétal, par *A. Lesguillez*, in-8°.
1835. Histoire de Normandie depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de 1066, par *Licquet*, 2 vol. in-8°.
1836. Rouen, son histoire, ses monuments, 3e édit., par *Th. Licquet*, in-18.
1836. Monnaie des ducs de Normandie, par M. *de Saulcy*, in-8°.
1837. Tombeaux de la cathédrale de Rouen, par *Deville*, in-8°, fig.
1838. Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, par *Augustin Thierry*, 4 vol. in 8° et atlas.
1839. Histoire du château d'Arques, par *Deville* 1 vol. grand in-8°, grav.
1839. Essais sur Bolbec, par *Collin-Castaigne*, in-8°.
1839. Chronique de Normandie, publiée pour la première fois d'après un manuscrit, par *Francisque Michel*, in-4°.
1839. Établissement et coutumes de Normandie, par *Marmier*, in-8°.
1840. Le Havre et son arrondissement, par *Morlent*, grand in-8°.
1840. Essai sur l'histoire de l'échiquier de Normandie, par *Floequet*, in-8°.
1840. Histoire du parlement de Normandie, par *Floequet*, 7 vol. in-8°.
1839. Souv. des résidences royales, le château d'Eu, par *Vatout*, in-8°.
1839. Essai histor. et littér. sur l'abbaye de Fécamp, par *Leroux de Lincy*, in-8°.
1840. Histoire de la ville et du canton d'Elbeuf, in-8°.
1840. Histoire communale de Cricquetot-l'Esneval, par l'abbé *Lebret*, publiée par l'abbé *Cochet*, in-8°.
1840. Histoire de Rouen sous la domination anglaise, par *A. Chéruel*, in-8°.
1840. Anciennes divisions territoriales de la Normandie, par *A. Leprévost*, in-4°.
1841. Descript. historiques des maisons de la ville de Rouen, par *E. de La Quérière*, 2 vol. in-8°.
1841. Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp, par *Léon Faltue*, 1 vol. in-8°.
1841. Essai hist. sur Caudebec et ses environs, par *A. Saulnier*, in-18.
1841. Dieppe et ses environs, par *Morlent*, in-18.
1842. Eu et le Tréport, par *D. Lebeuf*, in-18. — La ville d'Eu, par *le même*, in-8°, 1844.
1842. Documents inédits pour servir à l'histoire de Rouen et de la Normandie, recueillis par *A. Potier*, 1 vol. grand in-8°.
1842. Histoire de Gournay en Bray, par *Potin de La Mairie*, 3 vol. in-8°.
1843. Recherches archéol. sur la Normandie, par *L. Dubois*, in-8°.
1843 Dict. hist. moral et religieux et description géograp. du département de la Seine-Inf., par *C. V. Monin*, in-12.
1835. Hist. des expéditions maritimes des Normands, par *G. B. Depping*, in-12, 3e édition. Les deux premières sont in-8°.
1843. Hist. de Normandie sous le règne de Guillaume le Conquérant et ses successeurs, par *Depping*, 2 vol. in-8°.
1843. La Normandie histor. et monum., par *J. Janin*, gr. in-8°.
1844. Notice hist. sur Berneval-le-Grand et Saint-Martin-en-Campagne, par l'abbé *Lecomte*, brochure in-18.
1844. Les principaux édifices de *Jacques le Lieur*, publiés par *T. de Jolimont*, 1 vol. in-4° fig. (tirés à 125 exemplaires.)
1844. Histoire de Rouen pendant l'époque Communale, par *A. Chéruel*, 2 vol. in-8°.
1844. Recherche historique sur Rouen (fortifications), par *Richard*, in-8°.
1846. Hist. de la Normandie et de ses villes dans l'histoire des Villes de France, par *A. Guilbert*, tome V.
1847. Annales des Cauchois, par *Just Routl*, 3 vol. in-8°.
1851. Etudes historiques sur l'arrondissement d'Yvetot, par *A. Labutte*, in-8°.
1851. *Regestrum visitationum* (Visites pastorales d Eudes Rigaud, en 1248, publiées par *Bonin*, 1 vol. in-4°).
1852. Recherches sur le Bray Normand et le Bray Picard, par *Potin de la Mairie*, 2 vol. in-8°.

Carte particulière du diocèse de Rouen, dressée sur les lieux, par *Fremont de Dieppe*, en 1781.
Cartes de la Seine-Inférieure, extraites de *Cassini*, de *Capitaine*, de *Dufour* et de *Fremin-Dussillon*.
Carte du département de la Seine-Inférieure extraite de la grande carte du dépôt de la guerre.

[1] La Bibliographie complète de la Normandie nécessiterait des volumes entiers, nous n'avons indiqué ici que les ouvrages les plus importants. Voir d'ailleurs la *Bibliographie* des départements du *Calvados*, de l'*Eure*, de l'*Orne* et de la *Manche*.

Paris. — Typographie de J. Best, rue Poupée, 7.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Château de Fontainebleau (page 8).

SEINE-ET-MARNE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation, limites. — Ce département emprunte son nom aux deux principaux cours d'eau qui le traversent; il a été formé en 1790 d'une partie de la Brie française et champenoise et du Gâtinais français; il est entièrement compris dans le bassin de la Seine. Ses bornes sont : le département de l'Oise au nord; ceux de l'Aisne, de la Marne et de l'Aube à l'est; les départements de l'Yonne et du Loiret au sud, enfin celui de Seine-et-Oise à l'ouest.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département de Seine-et-Marne a été entièrement cadastré en 1841, sa superficie est de 590 932 hectares. Le sol est principalement composé de calcaire, de craie, de sable et d'argile. Les plateaux de la Brie sont remarquables par leur fertilité. De belles forêts, de riches vignobles couvrent le sol de l'arrondissement de Fontainebleau, où les mouvements du terrain sont brusques, et souvent d'un aspect sauvage. Voici d'ailleurs comment se décompose sa superficie, eu égard à la nature du sol : pays de montagnes, 49 933 hectares; sol de craie ou calcaire, 366 544; sol sablonneux, 23 920 hectares.

Le département de Seine-et-Marne ne contient pas de montagnes proprement dites, les bassins de ses différents cours d'eau ne sont déterminés que par des chaînes de collines, qui quelquefois s'épanouissent en larges plateaux entrecoupés de vallons profonds et de gorges escarpées. Les points culminants de ces lignes de hauteur sont dans les cantons de Rebais et de La Ferté-sous-Jouarre, ceux de Doue et Tartarel qui atteignent environ 200 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Hydrographie. — Le département est arrosé par un grand nombre de cours d'eau, parmi lesquels nous remarquons un des principaux fleuves de France, la Seine; une rivière importante, la Marne; quatre rivières secondaires, l'Ourcq, le grand Morin, l'Yonne, le Loing, et un grand nombre de ruisseaux.

La Seine prend sa source entre Saint-Seine et Chan-

[1] Voir la carte que nous avons fait spécialement dresser pour cet ouvrage. V. A. M.-B.

ceaux, dans le département de la Côte-d'Or, et se dirige généralement de l'est à l'ouest, en parcourant les départements de la Côte-d'Or et de l'Aube, avant d'entrer dans celui qui nous occupe. Elle y pénètre au village de Villiers, dans sa partie méridionale et le traverse de l'est à l'ouest, sur une longueur de 106 kilomètres, en arrosant Bray, Montereau et Melun; elle sort du département à quelque distance de Seine-Port. Les affluents qu'elle reçoit dans cette partie de son cours sont : l'Orvin ou Lorrin, la Voulzie (24 kilomètres), la Vieille-Seine, l'Yonne, le ruisseau de Champigny, le Loing, le ru de Changis, l'Almont, la petite rivière d'École et le ru de Balory. L'Yonne prend naissance dans le département de la Nièvre, non loin de Château-Chinon; avant son entrée dans Seine-et-Marne, elle traverse la Nièvre et l'Yonne; son parcours, dans le département, n'est que de 16 kilomètres, elle se réunit à la Seine à Montereau. Le Loing prend sa source à Sainte-Colombe en Puisaye, dans le département de l'Yonne et tombe dans la Seine près de Moret, après un cours de 38 kilomètres dans le département, pendant lequel il reçoit le Lunain (34 kilom.) et l'Orvanne.

La petite rivière d'Yères est le cours d'eau le plus central du département; elle prend sa source entre Touquin et Pezarches, dans l'arrondissement de Coulommiers, et, après un parcours très-sinueux de 46 kilomètres dans le département, elle traverse celui de Seine-et-Oise et vient tomber dans la Seine près de Villeneuve-Saint-Georges.

La Marne qui est, avec l'Yonne et l'Oise, un des affluents les plus importants de la Seine, prend sa source dans le département de la Haute-Marne (voir ce département), traverse celui de la Marne, entre un instant dans le département de l'Aisne et pénètre dans Seine-et-Marne près du village de Citry, arrondissement de Meaux. Elle traverse alors la Ferté-Sous-Jouarre, Meaux, Lagny, et sort du département à quelque distance de Chelles, après un parcours de 100 kilomètres. Elle entre ensuite dans le département de Seine-et-Oise qu'elle traverse, et vient se jeter dans la Seine à Charenton, près Paris, après un parcours total de 428 kilomètres. Ses principaux affluents, dans le département, sont : l'Ourcq, la Thérouanne et la Beuvronne sur la rive droite, le Petit-Morin et le Grand-Morin sur la rive gauche.

L'Ourcq prend naissance à la Fère en Tardenois (Aisne), traverse un angle du département de l'Oise, entre dans celui qui nous occupe, à l'ouest de Crouy, et se jette dans la Marne près de Lizy, son parcours total est de 76 kilomètres dont 13 appartiennent au département de Seine-et-Marne. A partir de Mareuil (Oise), cette rivière est canalisée et ses eaux sont conduites à Paris. Le grand Morin prend sa source dans le département de la Marne, canton de Sézanne, et se dirige généralement du sud-est au nord-ouest; son cours, qui est de 75 kilomètres, appartient presque exclusivement au département; il traverse la Ferté-Gaucher, Coulommiers, Tigeau, où il est navigable, et Crécy; il a pour affluent principal l'Aubetin.

Indépendamment de la navigation qui s'effectue sur la Seine, la Marne, l'Yonne, l'Ourcq et le Grand-Morin, le département de Seine-et-Marne possède quatre canaux : le canal de l'Ourcq, celui du Loing, celui de Meaux à Chalifert, et celui de Chelles.

Le canal de l'Ourcq n'est qu'un canal de dérivation, destiné à conduire les eaux de l'Ourcq à Paris. Il commence à Mareuil (Oise), passe à Meaux, à Claye, et arrive par la Villette à Paris, où il prend le nom de canal Saint-Martin; sa longueur est de 94 kilomètres et sa pente, de $10^{m},14$ répartie sur toute sa longueur, n'est rachetée par aucune écluse.

Le canal du Loing met en communication le bassin de la Seine avec celui de la Loire, au moyen des canaux de Briare et d'Orléans, qui se réunissent au nord de Montargis. Le canal du Loing a, de Montargis à son embouchure dans la Seine à Saint-Mammès, près de Moret, 53 kilomètres; la navigation y est fort active, il sert à l'alimentation de Paris.

Le canal de Meaux à Chalifert n'a été achevé qu'en 1846, il évite les nombreux méandres de la Marne, et abrége la navigation de Meaux à Paris; il a 12 kilomètres, et est alimenté par les eaux du Grand-Morin.

Le canal de Chelles a été commencé en 1849, il a aussi pour but d'abréger la navigation de la Marne, mais il n'est pas encore achevé.

La plupart des vallées et des plateaux du versant de la Marne présentent des étangs et des marais nombreux qui, le plus souvent, n'ont qu'une importance locale. Les principaux étangs sont les étangs de Saint-Denis, près de Pierre-Levée; l'étang de la Loge, près de Doue; et l'étang de Villefermoy, près de Fontenailles-les-Bouleaux. Il y avait autrefois, auprès d'Armanvilliers, un vaste étang connu sous le nom de *Petite Mer de Brie;* il a été converti en prairies depuis peu d'années.

Voies de communication. — La proximité du département de Seine-et-Marne, de la capitale, y rend nécessairement les voies de communication plus nombreuses; aussi y compte-t-on 10 routes nationales, présentant un développement de 515 kilomètres; 37 routes départementales ayant une longueur totale de 710 kilomètres, et 98 chemins vicinaux de grande communication.

Le département de Seine-et-Marne est de plus traversé par deux grandes lignes de chemin de fer : celles de Paris à Strasbourg et de Paris à Lyon, et par un embranchement, celui de Montereau à Troyes.

Le chemin de fer de Paris à Strasbourg suit la vallée de la Marne, il entre dans le département à Chelles, à 19 kilomètres de son point de départ; il traverse successivement les stations de Lagny, Esbly, Meaux, Trilport, Changis, la Ferté-sous-Jouarre et Nanteuil-sur-Marne, et il entre alors dans le département de l'Aisne, après un parcours de 55 kilomètres.

Le chemin de fer de Paris à Lyon entre dans le département par la vallée d'Yères, qu'il remonte jusqu'au plateau de Combs-la-Ville, il arrive ensuite à Lieusaint, à 31 kilomètres de son point de départ, traverse les stations de Cesson, Melun, Bois-le-Roi, Fontainebleau, Thomery, Moret, Montereau, et à 9 kilomètres de cette dernière ville il quitte Seine-et-Marne, après l'avoir parcouru l'espace de 60 kilomètres pour entrer dans le département de l'Yonne, près de Villeneuve-la-Guyard.

L'embranchement de Montereau à Troyes suit la vallée de la Seine; il traverse successivement les stations de Chatenay, Vimpelles, les Ormes, Hernée et Melz, et, après un parcours de 41 kilomètres, il entre dans le département de l'Aube, à quelque distance de Nogent-sur-Seine.

Ces chemins de fer activent d'autant le commerce et l'industrie du département, en leur permettant d'écouler leurs produits vers la capitale avec célérité et économie.

Climat. — Le climat du département, quoique généralement tempéré, doit être regardé comme froid et humide. Il y a néanmoins des différences assez sensibles; c'est ainsi qu'au nord et à l'est, il paraît plus humide qu'au sud. Les vents dominants sont ceux de l'ouest et du nord-ouest qui amènent la pluie, et ceux du sud-est qui attiédissent la température; l'air y est généralement pur et sain.

Productions naturelles. — Le département de Seine-et-Marne est compris dans le bassin géologique de Paris; il se compose principalement de terrains tertiaires reposant sur une couche d'argile que recouvre un vaste amas de craie. On y a retrouvé des coquillages, des dents de crocodile, des débris de carapace de grande tortue fossiles. Les productions minérales proprement dites sont peu importantes. Autrefois on exploitait, dit-on, une mine d'or à Luzancy. On trouve des pyrites de fer aux environs de Fontainebleau et de Provins. Les Romains avaient même des forges près de cette dernière ville. Mais la véritable richesse minérale du département est le produit de ses carrières; sous ce rapport, il est le plus riche de la France. Elles fournissent les grès à paver de Fontainebleau, les pierres meulières de la Ferté-sous-Jouarre, réputées les meilleures de l'Europe, les belles pierres de

taille de Château-Landon, la terre à faïence de Montereau, du sable pour les verreries et cristalleries, du gypse, de l'albâtre gris, de la pierre à chaux et de l'argile à poterie commune, quelques tourbières sont exploitées sur les bords du Grand Morin. Parmi quelques sources minérales, une seule est un peu fréquentée, celle de Provins, découverte en 1648 par un médecin de Donnemarie; ferrugineuse froide, elle ne se prend qu'en boisson et paraît salutaire pour les maladies chroniques.

Le règne végétal est brillamment représenté dans ce département. Il y est admirablement favorisé par la nature du sol et le climat. Les forêts y sont nombreuses (bois et forêts 86 000 hectares dont 4 500 à l'État), leurs essences principales sont : le chêne, le charme, le bouleau, le châtaignier, le tilleul, etc., etc. On trouve beaucoup d'alisiers dans la forêt de Fontainebleau, ainsi que des pins de Genève et du Nord; les arbres fruitiers sont en grand nombre; ils appartiennent aux espèces les plus répandues : le poirier, l'abricotier, le prunier, le cerisier, le pêcher, le pommier, l'amandier, etc., etc. Les noyers s'y font remarquer par leur puissante végétation. La vigne y donne des produits estimés, et les raisins de Thomery, dits chasselas de Fontainebleau, sont connus du monde entier comme raisins de table. Provins et ses environs ont la gracieuse spécialité des *roses dites de Provins*, dont l'usage en médecine est fréquent; elles sont, dit-on, une importation des croisades. Les céréales de toutes sortes, les prairies naturelles et artificielles renommées; les plantes oléagineuses et le safran du Gâtinais contribuent aussi à augmenter les richesses végétales de ce département. Les productions du règne animal n'ont rien qui lui soit particulier; on y rencontre les mêmes animaux domestiques qu'aux environs de Paris; ils paraissent être d'une bonne race. Les bêtes à cornes y sont en quantité inférieure à la consommation; on y élève avec succès des chevaux : mais la branche la plus importante de l'élève est celle des moutons, qui sont au nombre de plus de 800 000. Le département renferme de nombreux troupeaux de mérinos et de moutons anglais, et presque tous les autres sont de race améliorée. Les forêts et les bois abritent beaucoup de gibier : cerfs, daims, chevreuils, sangliers, etc., etc. Le loup se montre sur la lisière des bois dans les hivers les plus rudes, et la forêt de Fontainebleau nourrit une espèce de vipère ou d'aspic dont la morsure venimeuse est très-redoutée. Les rivières abondent en poissons : les truites du Loing sont fort estimées.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de Seine-et-Marne appartient, sous le rapport agricole, à trois régions bien distinctes, la Brie, le Gâtinais, la Champagne. La première est la plus importante, sa fertilité est devenue proverbiale; les chevaux sont seuls employés pour le labour. La culture y est très-perfectionnée. La récolte est surabondante en grains, vins, pommes de terre, légumes secs et fourrages; celle des fruits à cidre et autres est importante; nous avons déjà cité le *chasselas* de Thomery, dit *de Fontainebleau*, comme un des principaux éléments de richesse du département, ainsi que les *roses de Provins*. Le département produit aussi des vins, mais ils sont de qualité médiocre. A peine citerons-nous les vins blancs et rouges de Chartrettes qui priment cependant les autres. Les jachères diminuent de jour en jour, on n'en trouve presque plus dans les arrondissements de Meaux, de Melun et de Coulommiers. Voici d'ailleurs quelle est l'étendue de chaque culture dans le département : terres labourables, 396 155 hectares; vignes, 19 155; landes, patis, bruyères, 8 021; vergers, pépinières et jardins, 6 598; oseraies, aunaies, saussaies, 579; cultures diverses, 99 hectares. La propriété est ici fort divisée, puisque la surface du département ne se décompose pas en moins de 2 426 051 parcelles divisées entre 176 130 propriétaires. Le revenu territorial est évalué à environ 35 millions de francs.

L'industrie du département consiste surtout dans l'exploitation des carrières, les fabriques les plus importantes sont : la manufacture de porcelaine opaque de Montereau, les belles papeteries du Marais, la fabrique de toiles peintes de Claye, la verrerie de Bagneaux. Cependant nous observerons que, quoique ce département renferme encore des filatures, des blanchisseries, des tanneries, des chapelleries, etc., etc., son industrie manufacturière le cède de beaucoup à son industrie agricole.

Le commerce de Seine-et-Marne a pour objet les produits du sol et ceux qui y sont fabriqués; nous mettons en première ligne les raisins de Fontainebleau, les roses de Provins, les fromages de Brie, le papier du Marais, les grès, les porcelaines, la pierre meulière et à bâtir, puis viennent le bois, le charbon, la farine, les fruits, les grains, le chanvre, la laine, etc.

Le commerce et l'industrie sont d'ailleurs activés par 138 foires, qui se tiennent dans 54 villes ou bourgs, pendant 174 journées.

Division politique et administrative. — La superficie du département de Seine-et-Marne est, avons-nous dit, de 590 932 hectares; sa population, d'après le dernier recensement officiel, est de 345 076 habitants, savoir 174 952 hommes et 170 124 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Melun; il est divisé en 5 arrondissements communaux, 29 cantons et 527 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître.

Le département dépend de la première division militaire et de la première légion de gendarmerie, il fait partie de la première conservation forestière. Au point de vue judiciaire, il dépend de la Cour d'appel de Paris. Melun est le siége d'un rectorat universitaire, Meaux celui d'un évêché, suffragant de Paris, qui remonte au IIIe siècle de notre ère, et dont le ressort s'étend sur tout le département. Il y a pour le culte protestant une église consistoriale calviniste à Meaux; enfin, le département dépend de l'arrondissement minéralogique de Paris, dépendant de la division du nord. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 35 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent à près de 16 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Pendant la période gauloise, le territoire du département de Seine-et-Marne fut habité par plusieurs peuples : les *Vadicasses*, dans la partie la plus septentrionale; les *Meldi* et les *Senones* qui y avaient une de leurs villes les plus importantes, *Melodunum* (Melun). Peu hostiles à la domination romaine, qui pesait moins lourdement sur eux que sur les peuplades des frontières méridionale et orientale, ces peuples se soulevèrent cependant en l'an 52, et prirent part à l'insurrection générale des Gaules, sous Vercingétorix. Labiénus, avant de combattre dans les marais de la Bièvre, au midi de l'île de *Lutèce*, les *Senones* unis aux *Parisis* et aux *Aulerkes*, s'empara de *Melodunum*, située dans une petite île de la Seine, malgré la précaution que les habitants avaient prise de couper les ponts. Les Romains, en s'établissant dans ce pays, y portèrent leur civilisation; les plaines furent mises en culture, les forêts s'éclaircirent, de longues voies sillonnèrent le pays; la principale était celle qui, venant de *Cæsaromagus* (Beauvais), allait à *Agendicum* (Sens), en passant par *Meldæ* (Meaux); la race conquérante et les anciens habitants se mêlèrent, et le mélange fut si complet qu'on les appela les Gallo-Romains. Le christianisme pénétra dans cette région vers le milieu du IIIe siècle. Le martyr de Lutèce, saint Denis, prêcha l'Évangile aux *Meldi*; saint Saintin que l'on regarde comme le fondateur de l'évêché de Meaux, le remplaça, et saint Savinien et saint Aspais portèrent la parole sainte aux habitants de Melun et de Provins. Quand la période de persécution eut cessé et que la foi chrétienne se fut solidement établie dans le pays, l'Église institua ses divisions diocésaines, et sous cette forme nouvelle, le département dont nous racontons l'histoire se trouva encore divisé. Meaux devint le chef-lieu d'un diocèse, et Melun, avec Château-Landon, Provins et tout l'arrondissement de Fontainebleau, fit partie de celui de Sens. Lagny, Tournan, Brie-Comte-Robert et Mormant furent attachés au diocèse de Paris.

Les évêchés de Paris et de Meaux étaient suffragants de l'archevêché de Sens. L'état de la contrée et de ses principales villes était assez prospère quand les grandes invasions survinrent. Ægidius et Syagrius furent, on le sait, les derniers gouverneurs romains de la Gaule; Syagrius fut vaincu par Clovis à Soissons, en 486, et cette victoire livra au chef des Francs la partie de la Gaule comprise entre le Rhin et la Seine.

Jusqu'à la domination de Clovis, les Senones et les Meldi firent partie de la 4me Lyonnaise. A la mort du conquérant, en 511, ils entrèrent dans le partage de Childebert, roi de Paris, et à sa mort, 558, furent réunis par Clotaire I, au reste de la monarchie franque; mais leur pays fut souvent ensanglanté par les guerres des fils de Clovis et de Clotaire. En 557, Clotaire, attaqué par son fils Chramn révolté et par son frère Childebert, se jeta sur le territoire de ce dernier et ravagea toute la contrée située entre Seine et Marne. En 577, Gontran et Chilpéric se livrèrent une bataille à Melun et détruisirent dans cette ville l'abbaye Saint-Père. A la mort de Frédégonde, 597, les Austrasiens et les Bourguignons réunis envahissent les États de Clotaire II et ravagent la Neustrie. Vainqueurs à Dormeille, 599, ils mettent le Gâtinais à feu et à sang. Chilpéric avait été assassiné à Chelles, par Frédégonde, en 584. Sous le successeur de Dagobert, Clovis II, la reine Bathilde illustra ce lieu par sa piété et sa bienfaisance pendant son séjour dans l'abbaye qu'elle y avait fondée. Les forêts dont le pays était couvert, attirèrent souvent les princes mérovingiens, passionnés pour la chasse comme pour la guerre; en temps de paix, ils avaient des résidences à Chelles, Jouarre, Lagny, la Grande-Paroisse, Faremoutiers, ville qu'a aussi rendue fameuse son monastère. A cette époque commencent à apparaître les dénominations qui ont remplacé les noms gaulois et latins; on trouve cités dans des actes des derniers temps mérovingiens la Brie (*Brigiensis saltus*) et le *Gâtinais*, dont le nom semble venir du vieux mot *Gastine* qui désigne un abatis de bois et d'arbres, et dérive lui-même du latin *vastare*. La Brie contenait les *pagi* de Meaux, Provins et Melun. Les victoires des Francs Austrasiens sur les Neustriens et l'avénement de Pépin le Bref firent passer la Brie, le Gâtinais et tout ce qui dépendait de l'empire des Francs sous la domination de la famille d'Héristal Charlemagne, dans sa grande organisation administrative, donna aux pays de Meaux, de Melun, de Provins et du Gâtinais des comtes particuliers, amovibles, chargés de rendre la justice sous la surveillance des *legati* et des *missi dominici;* sous les faibles successeurs de cet empereur, ces chefs tendirent comme le reste des seigneurs-à s'approprier les bénéfices à temps ou à vie qui leur avaient été confiés, et à les rendre héréditaires dans leurs familles. Leurs efforts ne furent pas également heureux, grâce à la proximité de Paris et des rois carlovingiens; mais si le pays échappa d'abord aux exigences des tyrannies locales, il eut grandement à souffrir des incursions des Normands. Meaux, Melun, Tournan, Lagny furent ravagés par ces pirates qui remontaient la Seine, la Marne et tous les fleuves de l'empire carlovingien, et pillaient les villes et les églises jusqu'au cœur de la Gaule. Pendant le grand siége soutenu à Paris par Eudes, qui devint roi après la déposition de Charles le Gros, Meaux et Melun furent saccagées, 886.

La grande famille des ducs de France étendit son autorité sur les bords de la Seine et de ses affluents dès les premiers temps de la féodalité, tandis que les rois carlovingiens, toujours en guerre avec les grands vassaux et presque toujours battus, ne cessaient de reculer vers le nord-est. Les pays dont nous nous occupons furent compris dans les domaines des ducs de France, à l'époque où les successeurs de Charlemagne, se trouvèrent réduits à la ville de Laon. Robert le Fort, Eudes, Robert II, Hugues le Grand et Hugues Capet les possédèrent successivement. Mais on sait que lorsque ce dernier prince eut échangé sa puissance féodale contre le titre de roi, il aliéna à titre de bénéfices une grande partie de ses possessions et fut obligé, pour consacrer son usurpation, de sacrifier beaucoup de sa puissance réelle à sa puissance nominale. C'est ainsi que se morcelèrent les pays annexés au duché de France. La famille des comtes de Vermandois qui fut la tige des comtes de Champagne possédait la Brie, et ses membres prenaient le titre de comtes de Meaux et de Provins. Le Gâtinais eut des comtes particuliers, il en fut de même du pays de Goëlle dont les comtes prirent plus tard le titre de sires de Dammartin, et du pays de Galvesse dont la capitale était la Ferté-sous-Jouarre. Seul, le comté de Melun appartenait encore à la royauté au temps du roi Philippe Ier.

Dans la période carlovingienne, la contrée s'était couverte de monastères. On sait l'influence de l'Église au moyen âge; tandis que dans la société turbulente et comme en fermentation qui venait de s'établir sur le territoire gaulois, tout était désordre et tyrannie, ce qui restait des lumières et des institutions romaines s'était concentré dans le clergé; grâce à des donations nombreuses que multiplia l'approche de l'an mil, année marquée d'avance par la superstition populaire comme devant amener la fin du monde, le clergé étendit et consolida sa domination spirituelle et temporelle et sut en user sagement pour apporter quelques remèdes aux maux de la société. Deux conciles furent tenus à Meaux en 811 et 847, dans lesquels on s'occupa du moyen de repousser les Normands. Outre le monastère de Chelles dont nous avons parlé, s'étaient élevés ceux de Saint-Séverin, de Château-Landon, fondé par Childebert, fils de Clovis, sous la première race, celui de Saint-Pierre de Melun, les abbayes de Rebais, de Chaumes, de Lagny, de Faremoutiers et de Saint-Faron, à Meaux et celle de Jouarre. La crypte de cette dernière abbaye subsiste encore, c'est un des rares monuments de l'époque carlovingienne.

Avec Philippe commencèrent les réunions à la couronne qui, à la longue, augmentèrent le domaine royal et l'autorité des rois au point de leur assurer la supériorité dans leur lutte avec la féodalité. En 1062, Foulques le Rechin, comte d'Anjou, céda à Philippe le Gâtinais, en échange de quelques secours contre son frère, Geoffroy le Barbu, « et le roi jura lonnement qu'il tiendrait la terre aux us et coutumes que elle avait esté tenue; car aultrement ne vouldrent lé homes du pays faire homaige. » En 1116 fut convoquée une assemblée à Melun, par Louis le Gros, dans laquelle fut résolue la guerre contre Hugues du Puiset dont la tyrannie et les brigandages désolaient tout le pays Chartrain. Pris après la destruction de son château, le seigneur du Puiset fut détenu à Château-Landon. Quelques années après, Louis VI échoua dans une plus vaste entreprise : il eut des démêlés avec Thibault IV, comte de Champagne et de Brie, et vint assiéger Meaux et Lagny qui faisaient partie des domaines de son ennemi, mais ces villes résistèrent à la petite armée du roi de France. Son fils Louis VII continua ces guerres avec ses voisins; il fit détruire, en 1138, la forteresse de Montceaux, près Meaux, dont un Montmorency, qui en était possesseur, se servait pour se livrer à toutes sortes d'exactions contre les habitants du voisinage. Deux ans après, le même prince prit la forteresse de Montjai, près Villevaudé, qui appartenait à Hugues de Gournay, et la détruisit à l'exception d'une tour dont les ruines ont subsisté jusque dans ces derniers temps.

Sous l'administration habile des puissants comtes de Champagne tout ce pays avait vu se développer son activité et son industrie. Thibaut le Grand, qui gouverna cinquante ans, de 1102 à 1152, et son fils, Henri Ier le Libéral, qui, avant de devenir comte de Champagne, avait porté le titre particulier de comte de Meaux, avaient fondé dans leur capitale, Troyes, de nombreuses manufactures et des marchés célèbres dans toute l'Europe; ce fut une source de prospérité pour le pays de Champagne et de Brie, dont les productions se répandaient au loin. Meaux, Coulommiers, Provins, Lagny eurent leurs foires particulières, et celles de Provins ne tardèrent pas à rivaliser avec celles de Troyes. On était alors au plus fort de ce mouvement communal qui agitait le nord de la France et séparait violemment les villes de leurs seigneurs; les comtes de Champagne, pour prévenir cette émancipation qui eût porté atteinte à leur puissance, ac-

cordèrent à la bourgeoisie quelques concessions et priviléges : Henri octroya, en 1179, à Meaux une charte d'affranchissement communal confirmée par ses successeurs, et notamment en 1198 et 1222 par Thibaut III et Thibaut IV, le Posthume et le Grand. Plus tard, après la réunion à la couronne de la Champagne et de la Brie, les priviléges de cette concession furent confirmés par le roi Louis-le-Hutin. En 1230, Provins obtint le droit de choisir un maire et douze échevins. Coulommiers reçut le même privilége l'année suivante, seulement le comte se réserva le droit de choisir les électeurs chargés de nommer le maire.

Quant à Melun, ville du domaine royal, elle n'eut jamais de charte d'affranchissement; ses habitants eurent néanmoins peu à souffrir de la tyrannie féodale, grâce surtout au séjour fréquent qu'y firent les rois de France; Louis le Jeune et Philippe Auguste avaient une résidence au Jard et habitèrent souvent aussi Melun, dont le château vit s'assembler plusieurs parlements royaux sous Philippe Auguste et Louis VIII, et où saint Louis rendit plusieurs ordonnances; il y arma chevalier son frère, le duc d'Anjou (1243), y maria sa fille Isabelle à Thibaut VIII, dit le Jeune, comte de Champagne, et roi de Navarre en 1255. En 1236 il s'était rendu maître des villes de Bray-sur-Seine et de Montereau. C'est à cette époque que Fontainebleau commence à devenir un rendez-vous de chasse très-fréquenté; Philippe le Bel y naquit. Le château du Vivier, près Fontenay, dont on voit encore les ruines remarquables, fut l'un des lieux de plaisance de Charles V, et son successeur y fut relégué lorsqu'il fut tombé en démence.

Mais ce pays, favorisé par le séjour des rois de France et par la munificence de ses comtes, les riches seigneurs de Champagne, dont la cour brillante rivalisait avec celle des rois, fut, au temps des guerres albigeoises, ensanglanté par les supplices. Bien qu'éloigné des provinces méridionales, principal foyer de cette hérésie, il lui donna un assez grand nombre de partisans, surtout à Provins. Ces malheureux furent pris et condamnés aux flammes; on en brûla 83 le 22 mai 1239 sur le mont Aimé, près de Vertus. Leur chef, qui prenait le titre d'archevêque de Moran, donnant à tous l'absolution avant le supplice s'écria : « Vous serez sauvés par l'absolution que je vous donne : je serai seul damné parce que je n'ai personne au-dessus de moi pour m'absoudre. »

Toute la partie du département de Seine-et-Marne, en dehors du domaine royal, qui avait appartenu aux comtes de Champagne et de Brie, fut réunie à la couronne par le mariage de Philippe le Bel avec Jeanne de Navarre, héritière de ces deux provinces en 1285. Distraites pendant quelques années en faveur de Jeanne, fille de Louis le Hutin, elles furent de nouveau réunies pour n'être plus séparées en 1155 et 1156, par l'abandon qu'en fit cette princesse. Dès 1297 les villes de Meaux et de Provins avaient reçu chacune un bailli royal.

Jusqu'ici nous avons vu paisiblement s'accroître la prospérité des pays qui formèrent dans la suite le département de Seine-et-Marne; mais après les paisibles années des XIIe et XIIIe siècles survinrent avec les Valois la terrible guerre de Cent ans et tous les maux qui l'accompagnèrent, la misère, la peste, la jacquerie et les ravages des Bourguignons. Après les batailles désastreuses de Crécy et de Poitiers, pendant la captivité du roi Jean et les agitations produites par la réunion des états généraux de 1358 et les intrigues du roi de Navarre, le peuple des campagnes ruiné par les impôts, pillé par les seigneurs, se souleva; à des gens malheureux et justement irrités par les maux toujours renaissants de leur condition se joignirent des brigands et des troupes de soldats habitués au pillage, et ils commencèrent ce grand désordre et cette insurrection des vilains qu'on a appelé la jacquerie. Les campagnes, naguère fertiles, maintenant désolées de la Brie, furent le centre du soulèvement. Un cri de mort fut poussé par tous les manants et vilains contre les nobles et seigneurs. Guillaume Callet, élu chef des Jacques, s'en alla avec une grande troupe, armée de piques et de couteaux, forcer et détruire les châteaux. Après avoir saccagé et brûlé plus de soixante forteresses *et bonnes maisons*, ils vinrent devant Meaux, où s'étaient réfugiées les duchesses d'Orléans et de Normandie avec plus de trois cents nobles dames et demoiselles. Elles ne devaient pas espérer de merci, car aucun soulèvement populaire n'avait jusqu'alors eu le caractère terrible de celui de la jacquerie; sur leur passage les Jacques avaient tout renversé, tout tué, *jusqu'aux petits enfants, qui n'avaient pas fait encore le mal*. Les habitants des villes les accueillirent en beaucoup d'endroits avec faveur, soit par crainte, soit qu'ils vissent en eux des vengeurs destinés à châtier l'orgueil des barons; ceux de Meaux leur ouvrirent leurs portes et le maire Jean Soulas dirigea les insurgés qui cherchaient à s'emparer d'une île formée par la Marne et par le canal du Cornillon, dans laquelle quelques chevaliers et les nobles dames s'étaient retirés. Les chevaliers, en trop petit nombre pour oser combattre en plaine, fortifièrent de leur mieux leur retraite et ils s'apprêtaient à vendre chèrement leur vie. Les femmes et les filles voyaient les deux rives couvertes des bandes de ces forcenés; elles entendaient leurs outrages et leurs menaces, et elles demandaient à périr de la main de leurs défenseurs, plutôt que d'être exposées à la brutalité de ces hideux ennemis, quand un renfort inattendu délivra les captifs; Gaston Phœbus, comte de Foix, l'un des plus brillants chevaliers de la chrétienté et le captal de Buch, seigneur anglo-gascon, revenant d'une croisade contre les idolâtres de Prusse avaient appris à Châlons le péril des belles dames renfermées dans l'île de Meaux, et ils étaient accourus suivis d'une troupe de chevaliers. Les vilains, *qui étaient noirs et petits et très-mal armés*, dit Froissart, ne purent supporter le choc d'hommes robustes et couverts de fortes armures, un grand nombre fut massacré, beaucoup se noyèrent en voulant fuir, et la ville, en punition du secours qu'elle leur avait donné, fut incendiée par les seigneurs; elle brûla pendant quinze jours, le maire Jean Soulas pris dans le combat fut pendu (9 juin 1358).

La même année, Charles le Mauvais s'empara de Nemours, Montereau, Lagny; Melun lui fut livré par sa sœur, veuve de Philippe de Valois; le régent Charles V essaya inutilement, à plusieurs reprises, de prendre la place; ce ne fut qu'en 1364 qu'elle se rendit à Duguesclin, qui commençait alors à s'illustrer.

Charles VI, pendant l'insurrection des Maillotins chercha un refuge successif à Meaux et à Melun (1381). Cette dernière ville servit souvent de résidence à ce malheureux roi. Il en donna la seigneurie à sa femme Isabeau de Bavière qui s'y retirait avec le duc d'Orléans toutes les fois que les Bourguignons avaient l'avantage. En 1407 elle s'y réfugia après l'assassinat du duc d'Orléans; on sait qu'en représaille de ce meurtre Jean sans Peur fut assassiné sur le pont de Montereau, le 10 septembre 1419. Cet événement jeta la France dans les plus grands malheurs; les Bourguignons s'allièrent aux Anglais et firent déshériter le Dauphin par son père Charles VI au traité de Troyes (1420), puis ils s'emparèrent successivement des dernières villes qui tenaient pour les Armagnacs : Montereau, Moret, Nemours, Dammartin tombèrent en leur pouvoir; Melun fut investi et fut réduit par la famine après une courageuse résistance du sire de Barbazan. Meaux, la dernière ville de cette partie du royaume, qui fût restée fidèle au Dauphin, tomba l'année suivante en leur pouvoir (1421). Pendant dix années la Brie et le Gâtinais furent ravagés par les armées ennemies, et cinquante ans après on disait que : « de tout le peuple qui solait estre n'en est pas demoré ung au pais pour montrer ne dire au peuple qui y est nouvellement venu et aux seigneurs aussi les limites et séparations de leurs terres. »

Ce ne fut qu'après l'heureuse délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc que Provins, Moret, Bray, Dammartin, Lagny, Coulommiers, Melun rentrèrent successivement sous la domination du roi de France. Le territoire du département fut le théâtre d'un grand nombre d'engagements entre les Anglais et l'armée royale. Provins, Melun, Château-Landon retombèrent momentanément au

pouvoir du duc de Bedford, général des forces anglaises; Lagny résista à tous les efforts. Enfin les étrangers furent chassés de toutes ces places : Meaux fut reprise la dernière par le comte de Richemont.

La guerre de la praguerie, dans laquelle Brie-Comte-Robert fut prise par une bande d'*écorcheurs*, et la ligue du bien public sous Louis XI (1465) agitèrent seules encore le pays dans le courant de ce siècle.

Pendant les guerres de religion, la réforme en France prit naissance à Meaux : dès 1523, un cardeur de laine, Jean Leclerc, y prêcha le luthérianisme. Des exécutions sanglantes eurent lieu dans cette ville en 1546. Sous Henri II, les conférences du parti se tinrent à la Ferté-sous-Jouarre, chez le prince de Condé (1559). Après le massacre de Vassy et l'édit de 1562, qui autorisa l'exercice du culte protestant, des prêches s'ouvrirent à Meaux et dans les environs, et un synode provincial se tint à la Ferté-sous-Jouarre (1563). Au renouvellement des hostilités entre les deux partis, Bray et Montereau furent pris par Coligny, et Lagny, Lizy, Clayo, la Ferté-sous-Jouarre fournirent leurs contingents à son armée. Charles IX faillit être pris à Montceaux par les réformés. La Saint-Barthélemy (1572) amena des représailles de la part des catholiques : le lieutenant général du bailliage, Roland Cosset, livra pendant plusieurs jours les villes protestantes au massacre.

La ligue raviva la guerre civile, qui ne finit dans le pays qu'en 1593, quand Meaux eut ouvert ses portes à Henri IV. La belle Gabrielle d'Estrées demeura à Montceaux. Henri IV séjourna souvent à Fontainebleau, qui lui dut de grands embellissements; il commença les canaux de Briare et de Loing, achevés sous Louis XIII.

Pendant la minorité de Louis XIV et les troubles de la Fronde, Condé s'empara de Lagny (1649), et l'armée du duc de Lorraine, qui venait au secours des révoltés, ravagea la Brie et les bords de la Marne : Crouy, Cerfroy, le prieuré de Grandchamp, Meaux, Coulommiers, l'abbaye de Jouy furent pillés par les Lorrains. Le règne de Louis XIV avait rendu quelque calme à la contrée quand la révocation de l'édit de Nantes vint jeter le trouble parmi les nombreux protestants du diocèse de Meaux (1685); plus de 1200 familles furent forcées d'émigrer.

A cette époque le pays dépendait de la généralité de Paris pour l'administration financière et la perception des impôts. Il y avait sept chefs-lieux d'élection : Meaux, Coulommiers, Provins, Rozoy, Melun, Montereau et Nemours. Meaux avait un bailliage présidial ressortissant au parlement de Paris.

Pendant la révolution de 1789 le département de Seine-et-Marne, à l'exception de Meaux qui eut ses septembriseurs, sut échapper aux excès révolutionnaires. A la fin de l'empire, Mormant, Nangis, Montereau, Donnemarie furent le théâtre des derniers beaux faits d'armes de la grande campagne de 1814. Le département eut beaucoup à souffrir, en 1815, de l'invasion étrangère, mais depuis la restauration il a pu voir sa richesse territoriale et ses produits se doubler, grâce à la paix profonde dont il n'a cessé de jouir.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

MELUN (lat. 48° — 32′ — 32″, long. 0° — 19′ — 10″ E.). — Melun (*Melodunum*), chef-lieu du département, est située dans une jolie position sur une île et les deux rives de la Seine, à 36 kilomètres de Paris. Sa population est de 10395 habitants.

Selon une antique tradition, cette ville aurait été l'une des plus anciennes de la Gaule, et son vieil historien Odon prétend qu'elle fut bâtie mille et un ans avant Paris; il donne comme preuve la prétendue étymologie de *Melodunum*, *mille unum*; il ajoute que cette ville porta d'abord le nom d'*Isis*, et, comme témoignage de la supériorité de Melun sur Paris, il assigne à la capitale pour étymologie de son nom les mots latins *par Isis*, semblable à Isis. Le blason de la ville témoigne de ces assertions :

Melun je suis qui eus à ma naissance
Le nom d'Isis comme des vieux on sait
Sy fut Paris construict à ma semblance
Mille et un an depuis que je fus faict.
Dire me pus sur les villes de France
Pauvre de biens, riche de loyauté,
Qui par la guerre ay eu maintes souffrances
Et par la faim de maints rats ai tasté.

Il est permis de ne pas croire à tant d'ancienneté, mais il est certain que Melun existait au temps de Jules César, et que Labiénus s'en empara 52 ans avant J. C. Le conquérant des Gaules en fit une station militaire; cependant elle n'était pas encore bien considérable, et au temps de la conquête franque, Grégoire de Tours ne lui donne que le titre de *castrum*. Aurélien, l'un des Gallo-Romains au service de Clovis, avait reçu cette ville à titre de duché; il l'agrandit, y appela des habitants et augmenta son importance. Melun souffrit des guerres que se firent les fils de Clovis et ceux de Clotaire, et sous la seconde race, sa situation sur la Seine l'exposa aux ravages des Normands. On dit que le nom de *Bière*, donné d'abord à la forêt de Fontainebleau et à l'une des portes de Melun, était un souvenir du pirate normand de ce nom. La forteresse située à l'extrémité de l'île fut prise et dévastée six fois dans le cours du IXe siècle. Charles le Simple répara en partie ces désastres; mais le temps de la véritable prospérité de cette ville fut le règne des premiers Capétiens, qui en firent le lieu de leur séjour habituel, leur Versailles, selon l'expression de Dulaure. Au commencement du règne de Louis VII la ville fut à deux reprises illustrée par les leçons du fameux Abailard, qui, chassé de Paris, vint y professer la philosophie en 1138. Philippe Auguste réunit dans cette ville deux grandes assemblées de ses barons : en 1200, à l'occasion de son divorce avec Ingelburge et de l'excommunication du pape Innocent III, il leur demanda s'ils consentiraient à le seconder dans ses projets contre l'Angleterre; et en 1223 il présida un concile provincial. Saint Louis tint souvent sa cour à Melun. En 1246 il y arma chevalier son frère Charles d'Anjou, et en 1255 il y maria sa fille Isabelle à Thibaut, roi de Navarre. Melun ne sortit pas du domaine royal jusqu'en 1348 : époque à laquelle Philippe de Valois assigna en douaire le château et la seigneurie de cette ville à sa jeune épouse Blanche de Navarre, qui, durant les troubles de la captivité de Jean, livra cette ville à Charles le Mauvais. Le Dauphin et Duguesclin la reprirent en 1359. Elle était défendue par Mareuil. Le jeune héros breton avait *juré par Dieu qui peina en croix et au tiers jour ressuscita, qu'il irait aux créneaux parler à la barrette du basque de Mareuil*, et quoique atteint de blessures graves, il combattit tout le jour sans prendre de repos jusqu'à ce que les assiégés consentissent à capituler. Des droits excessifs furent frappés sur toutes les marchandises qui passèrent par cette ville : un droit de 6 écus d'or était perçu pour un tonneau de vin. Pendant les longs troubles du règne de Charles VI, Melun fut occupée par les Armagnacs et servit souvent de retraite à la reine Isabeau et au duc d'Orléans. Après la prise de Montereau en 1420, le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre marchèrent sur Melun et l'investirent au mois de juin. Les assiégés, commandés par les sires de Barbazan et de Preaux, se défendirent courageusement; l'île Saint-Étienne particulièrement fortifiée servait de forteresse, et un pont de bois mettait en communication les deux rives de la Seine et les chefs assiégés. Le roi d'Angleterre traînait dans son camp l'infortuné Charles VI, devenu depuis peu son beau-père, et pressait Barbezan de se rendre au nom du titre d'héritier de France, qui venait de lui être conféré par le traité de Troyes au préjudice du Dauphin. Tous ses ordres étaient revêtus du sceau de France, et c'est ainsi qu'il fit publier sous le nom de Charles VI, par tout le royaume, des lettres de ce prince datées de son camp de Melun, le 23 juillet 1420, et adressées aux principaux évêques et gouverneurs du royaume. Par ces lettres, le roi de France faisait connaître le mariage célébré à Troyes entre sa fille et le roi d'Angleterre, et le traité qui instituait ce dernier, à l'exclusion du Dauphin, héritier présomptif de la couronne, avec injonction *de faire jurer le traicté à tous ses sujets sur les saints Evangiles*. Les

habitants de Melun n'en persistèrent que plus courageusement à tenir pour le Dauphin, héritier légitime de la couronne de France. Le sire de Barbazan avait de plus un motif personnel de résistance : compromis dans l'assassinat de Jean sans Peur au pont de Montereau, il n'avait rien à espérer de la générosité des Bourguignons. Des murs, des contre-murs et des fossés de toute espèce furent construits pour la défense de la ville ; les assiégés levèrent sur le haut de la butte Saint-Père, aujourd'hui la montagne Saint-Barthélemy, un escarpement avancé au delà des fossés : de cette position les archers et arbalétriers pouvaient faire beaucoup de mal aux assiégeants. Un moine de l'abbaye du Jard se fit surtout remarquer par son adresse à manier l'arbalète : vêtu du costume des augustins avec son long scapulaire blanc, il était constamment à son poste, et dès qu'un ennemi se présentait à portée et à découvert, il l'ajustait et le faisait presque toujours tomber sous ses coups. On prétend que pendant le siége il fit de la sorte périr plus de soixante hommes d'armes. Les soldats anglais et bourguignons n'osaient plus sortir du camp, tant le moine était redouté. Les chefs résolurent alors de s'emparer de la position : les défenseurs de la ville en furent délogés malgré une énergique résistance. Maîtres de ce point, les Bourguignons s'élancent à l'assaut de la ville même, à leur cri : *Bon duc de Bourgogne, Dieu te maintienne en joie!* Le sire de Barbazan les laisse avancer, et quand ils se croient presque maîtres des remparts peu défendus, lui-même et les principaux chefs assiégés, le sire de Preaux et Juvénal des Ursins, se précipitent à leur rencontre et les exterminent. Le siége dura encore longtemps avec diverses vicissitudes : les assiégeants barrèrent la Seine au-dessus de la ville pour la réduire par la famine ; mais la peste se déclara dans leur camp. Enfin la milice de Paris, fidèle aux Bourguignons, vint à leur secours sous le commandement des bouchers Legoix et Saint-Yon, après avoir égorgé leurs prisonniers armagnacs : la résistance n'était plus possible. Par la convention de novembre 1420 la ville se rendit à la seule condition de la vie sauve pour les habitants, dont 500 furent exceptés par les ennemis, entre autres le fameux moine Simon de l'abbaye du Jard. Tant d'Anglais avaient péri pendant le siége qu'un endroit voisin de la ville où eurent lieu les principaux engagements en a retenu le nom de *Fosse aux Anglais*. Neuf ans après, les habitants aidés par le commandeur de Girèmes se délivrèrent de leurs ennemis, qui y rentrèrent encore pour en être définitivement chassés en 1435.

Melun en récompense de sa belle défense contre les Anglais obtint du Dauphin plusieurs priviléges et une coutume particulière qui fut rédigée en 1506 par les membres des trois états de la province, et revisée par Christophe de Thou, en 1538. Cette ville n'accueillit pas favorablement la réforme ; quelques ministres y prêchèrent en 1561, mais le temple fut aussitôt fermé et ne se rouvrit pas. Le duc d'Alençon et d'Andelot y avaient été enfermés en 1551 et 1558. Les ligueurs ne furent maîtres qu'une seule année de cette ville dans laquelle Henri IV entra le 14 avril 1590.

La fronde ruina Melun et ses environs : la misère fut au comble dans la ville désolée par les maladies et par la famine. Le jeune Louis XIV fut cependant forcé de s'y réfugier avec Mazarin en 1652, il logea non dans le château jugé inhabitable, mais dans la maison de Fouquet qui portait le titre de vicomte de Melun. En 1709, Louis XIV érigea la vicomté en duché-pairie en faveur de Louis-Hector de Villars qui en avait fait l'acquisition. C'est à Melun que Law abjura le calvinisme afin de pouvoir occuper la place de contrôleur général des finances. En 1740, le château de Melun menaçant ruine fut démoli, il n'en reste que le bas d'une tour occupée dans ces derniers temps par l'administration du bureau des coches.

Pendant la révolution, le savant Bailly, après le mouvement du 10 août, vint y chercher un asile auprès du célèbre mathématicien Laplace qui habitait cette ville ; reconnu, il y fut arrêté, puis transféré à Paris et mis à mort. En 1814, Melun fut le théâtre de quelques opérations militaires de peu d'importance avant la bataille de Montereau.

Melun divisée par la Seine en trois parties est d'un aspect agréable ; la partie qui est située sur la rive droite de la Seine s'élève en amphithéâtre. Des travaux importants ont depuis plusieurs années contribué à l'embellir ; des quais et des promenades nouvelles en font une jolie ville ; deux ponts, le pont aux Fruits et le pont aux Meuniers, unissent les deux rives de la Seine. Cette ville possédait autrefois plusieurs paroisses qui actuellement sont réduites à deux ; Saint-Aspais sur la rive droite de la Seine, et Notre-Dame en l'Ile dont la fondation remonte, dit-on, au temps de Clovis. L'ancien couvent des Carmes est occupé aujourd'hui par le palais de justice, la prison, la caserne, la gendarmerie et la salle de spectacle.

L'établissement le plus important est la maison centrale de détention qui a été bâtie sur l'emplacement de l'hôpital Saint-Nicolas et du couvent des Annonciades. Melun est le siége d'un tribunal de 1re instance, elle possède un collége communal et une bibliothèque qui contient environ 10 000 volumes. L'industrie y est assez active ; cette ville a des fabriques de drap, d'étoffes de laine, toiles peintes, calicots, filatures de coton, tanneries. Il s'y fait un grand commerce de grains, farines, fromages, laine et bestiaux.

Parmi les hommes dont Melun est la patrie, on distingue Philippe Auguste, Jacques Amyot, qui y naquit le 30 octobre 1513 de très-pauvres parents ; il s'en vint à Paris par le coche et sa mère lui envoyait pour le soutenir pendant ses études, un pain par semaine. Amyot raconte comment il étudiait pendant l'hiver, les mains sur un pot de terre où était allumé un peu de charbon afin de n'avoir pas l'onglée et de pouvoir prendre des notes en lisant. Ses ouvrages parvinrent à François Ier, qui lui fit don de l'abbaye de Bellozane et l'attacha à sa personne ; il fut le précepteur des trois fils de Henri II. Plus tard il devint évêque d'Auxerre, où il mourut à l'âge de 80 ans ; il laissait la traduction de plusieurs auteurs grecs et son immortel ouvrage *les Hommes illustres de Plutarque*. Mme Gail, compositeur distinguée de musique sous l'empire, et les lieutenants généraux Ch. Jacquinot et baron Simon, y sont également nés.

Les armes de la ville sont d'*azur semé de fleurs de lys d'or, à la tour sommée de tours d'argent et couvertes de gueules hersée de même et maçonnée de sable.* La devise est : *Fida muris usque ad mures*.

Maincy. — Maincy, village à 4 kilomètres de Melun, a une population d'environ 1050 habitants. Le château de *Vaux-Praslin* dépend de cette commune, et y attire un grand nombre de visiteurs ; ce château a souvent changé de nom, il fut d'abord appelé *Vaux-le-vicomte*, ce n'était alors qu'une simple demeure seigneuriale dont le surintendant des finances Fouquet fit l'acquisition et qu'il fit abattre. Il la remplaça alors, en 1653, par le somptueux château que nous admirons aujourd'hui. L'architecte Le Vau en dressa les plans, Le Nôtre dessina ses jardins et Le Brun couvrit ses plafonds et ses panneaux de ses plus délicates peintures. Le parc, de 300 hectares environ, fut orné de statues, de fontaines, de bassins et de cascades ; les eaux furent amenées de loin et à grands frais, dix huit millions suffirent à peine pour toutes ces merveilles. C'est dans ce séjour enchanteur que le 17 août 1661 Fouquet reçut Louis XIV, sa mère et plus de six mille invités. Mais le prince ne put pardonner au surintendant tant de luxe et de richesses, il fut de plus blessé de l'ambitieuse devise qui se présentait à chaque pas à ses regards ; un écureuil poursuivant une couleuvre avec la légende « *quo non ascendam* » (où ne monterais-je pas). Colbert auquel la couleuvre faisait allusion *(Coluber)*, fit entendre au roi ces mots qui devaient perdre Fouquet : « Dilapidation des finances » et le lendemain de cette fête mémorable, Fouquet fut arrêté : l'amitié de Pellisson, de Gourville, de La Fontaine, de Scudery, de Saint-Evremont et de Mme de Sévigné ne purent le sauver de sa di-grâce. Plus tard le maréchal de Villars étant devenu

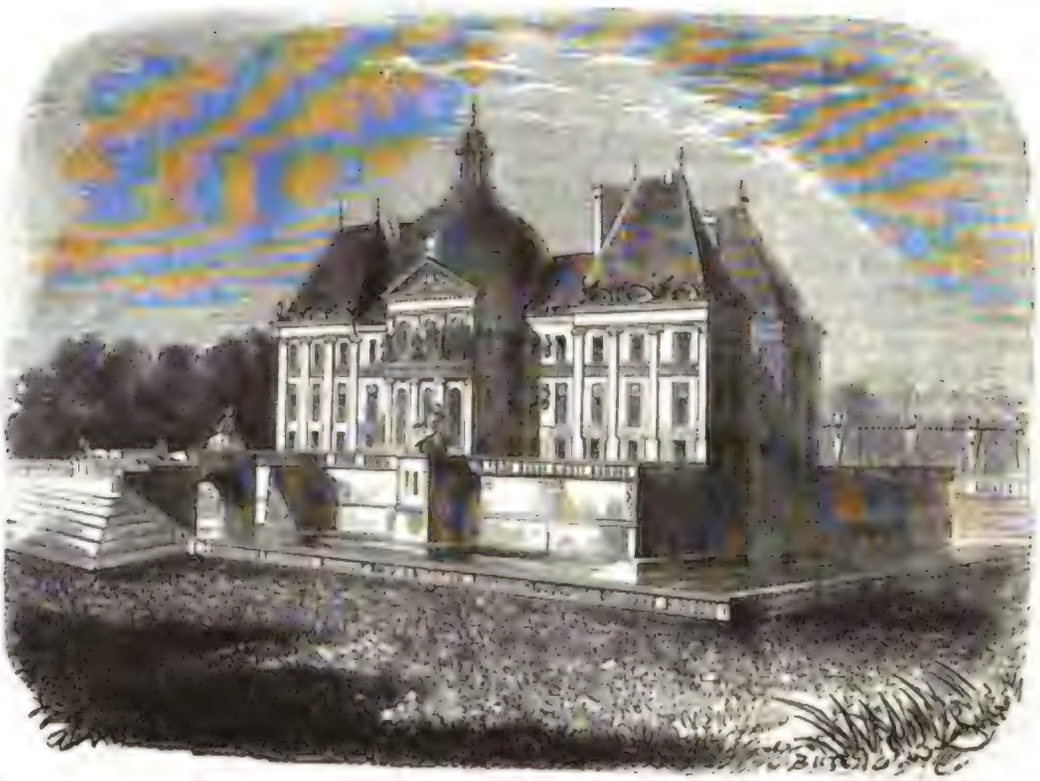

Château de Praslin (page 7).

possesseur de ce château il reçut le nom de *Vaux-Villars*; il le passa à son fils le duc de Villars, qui négligea l'entretien des eaux et renversa une partie des ouvrages de Le Nôtre. Le duc de Praslin, qui à cette époque était ministre de la marine et des affaires étrangères, l'acquit du duc de Villars; et cette terre qui fut alors érigée en duché-pairie, est restée depuis dans sa famille et appartient aujourd'hui à la branche de Choiseul-Praslin.

Voisenon. — Voisenon, à quatre kilomètres de Melun, n'a que 375 habitants, mais le château du Jard qui est dans ses environs le signala à l'attention des archéologues. Le roi Louis VII, après son mariage avec sa troisième femme, Alix de Champagne, y résida souvent; cette dernière y donna même le jour à Philippe Auguste. Après la mort de son mari, Alix établit au château du Jard, qu'elle tranforma en monastère, des religieux de Saint-Victor. Pierre de Corbeil, savant distingué, en fut le premier abbé; dans la suite il devint archevêque de Sens. Après plusieurs siècles, l'abbaye du Jard continua de recevoir de grandes libéralités des rois, des princes et surtout des vicomtes de Melun; un grand nombre de ces derniers et plusieurs comtes de Tancarville y furent enterrés. Cette abbaye devenue fort riche fut mise en commende dans le courant du XVIe siècle. Un des derniers abbés fut l'abbé de Voisenon; connu au siècle dernier par ses œuvres littéraires.

Fontainebleau (lat. 48° — 24′ — 23″; long. 0° — 21′ — 52″ E.). — Fontainebleau (*Fons Biaudi, Fons Bellaqueus*), chef-lieu d'arrondissement, à 14 kilomètres de Melun, a une population de 10 365 habitants.

Longtemps cette ville, que son château et sa forêt ont rendue célèbre, fut un village obscur; sa puissante végétation, ses roches sauvages, le charme de sa solitude étaient vantés, mais les rois, dont les ancêtres étaient sortis des forêts de la Germanie, préféraient à ce désert quelque jolie ville ou quelque château pour leur résidence. Les premiers Capétiens habitèrent Melun et commencèrent à chasser dans la forêt; à mesure que les bois, qui avaient couvert la Gaule primitive, s'éclaircirent pour faire place à des habitations et à des villes, les sites sauvages de la forêt, le gibier qu'elle renfermait y attirèrent plus souvent les rois; Louis VII y fit construire un modeste rendez-vous de chasse, et une chapelle en 1169. Ce fut vers cette époque que le nom de Fontainebleau, dont l'étymologie probable est la beauté des fontaines et sources de la forêt, se substitua au premier nom. Après Louis VII, saint Louis se plut dans ce séjour, qu'il appelait *ses déserts*; il agrandit les fondations de son bisaïeul, construisit le pavillon qui porte encore son nom et un hôpital pour les pauvres malades; Philippe le Bel qui était né dans la résidence de Fontainebleau, et qui y mourut, et Charles V le Bel, son troisième fils, y séjournèrent habituellement. Puis vinrent Charles V le Savant, qui y fit *belle assemblée des notables livres moult bien escripts et richement adornés, et sans cesser y eut maistre qui grans gaiges en recepvaient, de ce embesoingniet.* Isabeau de Bavière, hôtesse de ce séjour qu'elle embellit, en fit le théâtre de sa vie de scandale et de libertinage.

François Ier, Henri II, Henri IV affectionnèrent Fontainebleau. Le génie italien de la renaissance éleva les bâtiments que nous admirons aujourd'hui; Serlio construisit

Cathédrale de Meaux (page 12).

la façade de la cour des Fontaines, le Rosso peignit la galerie qui a pris le nom de François Ier, Benvenuto Cellini y exposa son fameux Jupiter d'argent. La salle de bal complétée plus tard par les peintures du Primatice et de Nicolo del Abate est de cette époque. Une vaste pièce naguère ouverte à tous les vents et où se voyaient à peine des vestiges des peintures du grand Primatice a été rajeunie et restaurée habilement il y a quelques années, et aujourd'hui on peut y admirer dans leur splendeur les œuvres de ce maître du XVIe siècle.

Après Henri II, les troubles de religion firent oublier, pendant quelques années, le charmant séjour de Fontainebleau, mais la paix y ramena Henri IV. Le roi fit construire les bâtiments de la cour du Cheval Blanc, l'appartement des bains, en forme de grotte rustique qui faisait suite à la galerie d'Ulysse; la galerie des Chevreuils qui n'existe plus, la galerie des Cerfs, la galerie de Diane, souvenir consacré par ce roi galant à la maîtresse bien-aimée de l'un de ses prédécesseurs. Des terrasses, des parterres, le grand canal embellirent les jardins. Dans la forêt il ouvrit quelques avenues; ses mystérieuses profondeurs avaient, à cette époque, leurs légendes, et la tradition rapporte que Henri IV lui-même y rencontra un jour le fantôme du *grand veneur*, l'un des génies de cette retraite.

En 1606, Fontainebleau eut de magnifiques fêtes à l'occasion du baptême de Louis XIII, alors âgé de cinq ans. On avait apporté, de Vincennes à Fontainebleau, la cuve du IXe siècle qui servait pour le *chrétiennement* des enfants de France. La reine et les seigneurs étaient couverts de perles et de diamants *qui rayonnaient plus que le clair soleil*, et Sully, l'ordonnateur de la fête, couronna celle-ci par un feu d'artifice où l'on voyait un château pris par des satyres.

Louis XIII fit construire, en 1634, par Jacques Lemercier, l'escalier en fer à cheval de la cour d'honneur. Sous Mazarin, Christine de Suède reçut l'autorisation d'habiter Fontainebleau, et ce fut dans ce séjour que, le 10 novembre 1657, elle fit assassiner son favori Monaldeschi. Le corps du grand écuyer repose à la lisière de la forêt au-dessous du bénitier de l'église du petit village d'Avon.

Louis XIV et La Vallière habitèrent ce bienheureux séjour, et il retentit du bruit des fêtes joyeuses, des carrousels et des concerts. Les interminables guerres, les grandes affaires, tous les soins du gouvernement, d'autres amours entraînèrent ailleurs Louis XIV; mais Fontainebleau le revit, vieilli cette fois et dévot, menant avec lui madame de Maintenon.

De Louis XIV à Napoléon, Fontainebleau est oublié. Louis XV fréquenta d'autres palais, l'infortuné Louis XVI préféra aussi à ces pittoresques forêts, Versailles et Trianon. La révolution épargna ce séjour royal. Napoléon en fit l'une de ses résidences favorites; il en embellit et agrandit les constructions, y dépensa 6 242 000 francs; il aimait à chasser dans la forêt lorsque sa vie militaire lui laissait quelques jours de repos. Pie VII passa deux fois par cette ville, et, là aussi, s'accomplirent le mariage de l'empereur avec Marie-Louise, et l'acte d'abdication. C'est dans la cour du Cheval Blanc qu'eurent lieu ses adieux célèbres à ses compagnons d'armes. La restauration oublia la résidence aimée de Napoléon. Mais les

intelligentes réparations exécutées sous le règne de Louis-Philippe ont rendu à cette demeure des rois la splendeur dont elle est digne.

Aujourd'hui le château est composé de six cours : la cour du Cheval Blanc, la cour des Fontaines, la cour Ovale ou du Donjon, la cour ou jardin de l'Orangerie, la cour des Princes et la cour des Cuisines. Chaque cour est entourée de trois ou quatre corps de bâtiments. La première doit son nom à un cheval en plâtre, copie du cheval de Marc-Aurèle, moulé à Rome en 1560. Dans l'un des bâtiments de cette cour se trouve la chapelle de la Trinité, remarquable par sa belle architecture. Le principal autel est décoré de quatre colonnes en marbre blanc, avec des chapiteaux en bronze doré, de quatre anges du même métal, et des statues en marbre blanc de Charlemagne et de saint Louis. Les bâtiments de la cour Ovale sont plus anciens que ceux des autres cours; il s'y trouve un balcon extérieur, supporté par 45 colonnes de grès. C'est là que se trouve la salle du trône, les appartements royaux, la bibliothèque, la salle de bal; Napoléon y signa son abdication en 1814; on montre la petite table d'acajou où fut accompli ce grand acte, et la plume dont se servit l'empereur. Dans les bâtiments de la cour de l'Orangerie se trouve la galerie des Cerfs où Christine fit assassiner son amant, et celle de Diane, récemment décorée de belles peintures par MM. Abel de Pujol et Blondel.

Dans la partie sud du parc se trouve la grande pièce d'eau, dite l'Etang. Le reste de ce vaste jardin est traversé par un canal de 1170 mètres de long sur 46 de large.

La forêt de Fontainebleau, dont on évalue la superficie à 16 438 hectares, est aujourd'hui, grâce à sa proximité de la capitale, l'un des rendez-vous des parties de plaisir parisiennes; tout le monde a visité ses sites sauvages ou pittoresques, et ce serait un hors d'œuvre qu'essayer de les décrire

La ville de Fontainbleau est agréable et régulière, un peu triste. Ses établissements remarquables sont le château d'eau, contenant un réservoir alimenté par une source dont les eaux sont distribués dans les différentes fontaines et les bassins du château, des hospices fondés par Anne d'Autriche et madame de Montespan, le collége et la bibliothèque qui contient près de 30 000 volumes; à l'une des entrées de la ville, vers le midi, on voit un obélisque élevé, en 1780, à l'occasion de la naissance des enfants de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Il s'y trouve des manufactures de porcelaine et de faïence, des fabriques de calicot et des tanneries; les grès de la forêt sont exploités pour le pavage de Paris et des routes environnantes. Le commerce est assez actif en vins, fruits et surtout chasselas dit de Fontainebleau, dont la culture se fait en grand au village voisin de *Thomery*.

Les rois Philippe le Bel, Henri III, Louis XIII, le duc de Nemours, Gaston de Foix, héros des guerres d'Italie, qui périt si malheureusement à la bataille de Ravenne; Poinsinet, poëte du XVIIIe siècle connu par sa jolie comédie du *Cercle* et encore plus par ses ridicules; le peintre Lantara, sont nés à Fontainebleau.

MONTEREAU. — Chef-lieu de canton, à l'embranchement des chemins de fer de Troyes et de Lyon, au confluent de la Seine et de l'Yonne, se trouve à 23 kilomètres de Fontainebleau. Sa population est de 4 à 5 000 habitants.

Cette ville, désignée dans l'itinéraire d'Antonin sous le nom de *Condate*, tire, dit-on, son nom d'un monastère dédié à saint Martin et fondé dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Vers 1026, un comte de Sens fit construire un château fort au confluent des rivières de Seine et d'Yonne qui limitant alors ses domaines. Charles de Navarre s'en empara dans le XIVe siècle et le posséda jusqu'en 1359, époque à laquelle le régent Charles (depuis Charles V, le Sage) le prit. Les habitations qui s'étaient successivement élevées autour de la forteresse furent exposées aux ravages des Bourguignons et des Armagnacs pendant le règne de Charles VI. C'est sur le pont de cette ville qu'eut lieu en 1419 l'entrevue du dauphin Charles et du duc de Bourgogne Jean sans Peur, pendant laquelle il fut assassiné par Tanneguy Duchâtel et le sire de Barbazan. Longtemps on a lu cette inscription sur le pont où fut commis cet assassinat :

L'an mil quatre cent dix-neuf,
Sur un pont agencé de neuf,
Fut meurtri Jean de Bourgogne
A Montereau où faut l'Yonne.

L'année suivante, Philippe le Bon, fils du duc assassiné s'empara de la ville de Montereau, qui resta pendant huit ans au pouvoir des Bourguignons et des Anglais. Charles VII la reprit cette même année, avec le secours de Chabannes et de Dunois, après un long siége. En 1567, pendant les troubles de religion, Condé s'empara de Montereau; cette ville entra vingt ans plus tard dans le parti de la Ligue, et se rendit à Henri IV en 1590. Depuis ce moment, les habitants de Montereau n'ont de nouveau entendu le bruit des batailles qu'en 1814. Napoléon, après avoir livré combat à Guignes le 17 février, arriva le 18 devant Montereau. Les ennemis étaient maîtres des deux rives de l'Yonne; un combat disproportionné s'engagea entre 28 000 Français contre ces ennemis deux fois plus nombreux. Ceux-ci perdirent 3 000 prisonniers, 3 000 hommes mis hors de combat, 6 pièces de canon et 4 drapeaux. Ce fut en 1814 le dernier effort, le dernier succès de la grande armée.

Montereau est une ville assez bien bâtie et dominée par une montagne au sommet de laquelle s'élève le château Surville, dont la construction est moderne. On y remarque une église gothique et deux ponts sur la Seine et sur l'Yonne. Sa situation la destine à une grande prospérité commerciale; il s'y trouve de très-importantes manufactures de faïences et de poteries, et il s'y fait un grand commerce en grains, bestiaux, bois flottés, etc.

Les armes de Montereau sont : *d'azur à trois tours crénelées d'argent* 2 *et* 1.

PROVINS (lat. 48° — 33′ — 41″, long. 0° — 57′ — 19″ E.). — Provins, chef-lieu d'arrondissement sur les petites rivières de Durtoin et de Voulzie, à 41 kilomètres de Melun, a une population de 7 256 habitants.

L'origine de cette ville est fort ancienne; plusieurs écrivains ont cru y retrouver l'*Agendicum* des Commentaires de César; mais il est maintenant reconnu que ce nom s'applique à l'emplacement occupé par Sens, et aucun fait particulier à Provins ne nous est parvenu jusqu'au IXe siècle. Charlemagne envoya vers 802 des *legati* dans le *pagus* de Provins. En 833, les fils aînés de Louis le Débonnaire, Lothaire, Louis et Pépin, s'opposant à un nouveau partage de l'empire, enfermèrent dans cette ville leur jeune frère Charles, fils de Judith. Les comtes de Champagne, dans la possession desquels elle tomba, y fondèrent des églises et des hôpitaux qu'ils enrichirent de leurs donations. Thibaut III érigea Provins en vicomté et l'entoura de murailles. Au XIIe siècle, Abailard, persécuté à Paris, se réfugia à Provins et y prêcha la philosophie avant d'aller chercher un asile à Melun.

Le XIIe siècle est l'époque du développement commercial de Provins; sous l'administration bienfaisante des comtes de Champagne, sa prospérité s'accrut au point que sa population monta, dit-on, à 60 000 âmes. Des Juifs en grand nombre y faisaient la banque, d'habiles ouvriers tissaient les laines, nulle part on ne fabriquait des draps d'une qualité égale à ceux de Provins. Les comtes de Champagne frappèrent à cette époque, au coin de la ville, une monnaie qui eut un grand cours dans cette période du moyen âge. Aux mois de mai et de septembre, deux foires annuelles attiraient les marchands de tous les pays. L'ordre du Temple établit à Provins l'une de ses commanderies, et cette ville eut à cette époque son poëte et ses guerriers illustres : Guyot de Provins, auteur d'une satire célèbre contre les vices de son siècle, et Milon de Brebau, qui se distingua, entre tous les chevaliers, à la quatrième croisade. Thibaut IV le Chansonnier, ce comte-poëte, fit de Provins son séjour de prédilection ;

il y avait un palais sur les murs duquel il avait, dit-on, fait peindre les vers des chansons amoureuses qu'il avait composées en l'honneur de la belle reine de France, Blanche de Castille. Ce fut lui, si l'on en croit la tradition, qui rapporta de Palestine la rose aujourd'hui si célèbre sous le nom de *rose de Provins*. Il fonda le couvent des Cordeliers où son cœur a été déposé.

Provins avait obtenu en 1190 de Henri Ier le Libéral l'exemption de toutes tailles, moyennant une redevance annuelle de 600 livres. Thibaut IV le Chansonnier renouvela en 1240 ce privilége et changea la redevance annuelle en un impôt personnel et mobilier; de plus, il abandonna aux bourgeois l'exercice de la justice et la prévôté, et nomma treize échevins qui avaient pouvoir de choisir un maire.

Sous Henri III le Gros, le calme dont avait joui Provins fut troublé par des séditions populaires à l'occasion de la transformation de l'impôt personnel en taxes qui pesaient sur la population industrielle. Les troubles augmentèrent pendant la minorité de la comtesse Jeanne sa fille. Le mercredi qui précéda la Chandeleur de l'année 1280, les ouvriers, que le maire voulait faire travailler une heure de plus au profit des riches, se soulevèrent, et après l'avoir massacré, pillèrent les maisons des échevins. Philippe le Hardi, tuteur de la comtesse, voulut faire un exemple: il y envoya deux de ses officiers pour désarmer les habitants, et supprima une partie des priviléges. L'année suivante, une amnistie générale fut proclamée. Malgré cette indulgence et les efforts que firent les rois de France pour conserver à Provins son ancienne splendeur, la fortune de cette ville subit une décadence rapide. Dès le commencement du XIVe siècle, les marchands cherchent d'autres marchés et d'autres foires, les ouvriers abandonnent une ville qui ne suffit plus à leur travail et à leurs besoins; les couvents y sont réduits à la misère; les templiers de Provins sont frappés par l'arrêt de proscription de Philippe le Bel; puis la commune finit par disparaître, et le maire est remplacé par un procureur royal, bien que Philippe le Long eût, en 1329, réorganisé l'administration municipale. Provins fut encore le théâtre d'une grande solennité lorsque Jean II y convoqua, en 1358, les états de Champagne; mais la guerre de cent ans lui fut contraire, comme à toute cette partie du royaume. Charles le Mauvais s'en empara en 1368; reprise par le duc de Berry, elle tomba, pendant la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, au pouvoir d'un capitaine lorrain, Charlot de Ducilly, qui y commit toute sorte de cruautés. Leur illustre concitoyen, Jean Desmarest, avocat général, venait d'être mis à mort à Paris par les ordres des oncles de Charles VI (1382). Longtemps au pouvoir des Bourguignons, Provins rentra dans l'obéissance du roi Charles VII, en 1429. L'année suivante, elle tomba pour quelques mois au pouvoir des Anglais; reprise par les gens du Dauphin, elle fut assiégée de nouveau et emportée d'assaut par les gens d'armes anglais et leur resta environ une année.

Provins ne se releva jamais des coups terribles que tant de désastres avaient portés à son industrie et à sa prospérité. L'extension que prit le commerce dans le midi de la France et les foires de Lyon ruinèrent les foires de Champagne. Henri II créa un siége présidial à Provins (1551), et Charles IX y rétablit la mairie. Cette ville eut un grand nombre de protestants; mais tandis que partout ailleurs on massacrait les réformés, Provins se contenta de les expulser. Pendant la Ligue, dévoués aux Guises, les habitants reçurent dans leurs murs le duc de Longueville, en avril 1590, et Mayenne à la fin de la même année. Henri IV se rendit maître de leur ville en 1592.

Provins n'eut à subir aucun des excès de la révolution; et elle vit passer deux fois les armées alliées, en 1814 et 1815, sans avoir trop à souffrir de leur passage.

Provins s'élève en amphithéâtre sur le coteau au pied duquel coulent les rivières de Durtein et de Voulzie, chantées par l'infortuné poëte Hégésippe Moreau. Ces cours d'eau font tourner un grand nombre de moulins. C'est là que se trouve la basse ville, quartier neuf, bien bâti, et dont les rues sont larges et saines. La haute ville ou ville ancienne est formée de rues escarpées et d'un accès difficile. Ces deux parties de la ville sont ceintes de murailles flanquées de tours de distance en distance et assez bien conservées. A l'extrémité sud-ouest de la ville haute s'élève un ancien édifice improprement appelé *tour de César* qui domine les campagnes environnantes. Cette tour, d'une hauteur de 42 mètres, présente un carré à pans coupés flanqué à chaque angle d'une tourelle circulaire surmontée, ainsi que la tour principale, de toitures pyramidales. L'intérieur offre deux vastes salles superposées dont les voûtes en arête ont la forme ogivale. Cet édifice assez bien conservé est l'un des plus beaux monuments de l'architecture du moyen âge. Les portes Saint-Jean et de Jouy, composées de plusieurs pleins cintres, donnent entrée dans la ville haute. On remarque encore à Provins: l'église Saint-Quiriace, remarquable par son étendue et la beauté du chœur; le portail en est très-simple: l'église Saint-Ayoul, où il n'y a guère de remarquable que le magnifique retable du grand autel et un tableau peint par Stella; l'église Sainte-Croix a été reconstruite au milieu du XVIe siècle sur les débris d'églises antérieures. Provins a des eaux minérales ferrugineuses froides découvertes par Michel Prévost en 1651; elles sont situées dans une agréable promenade, aux abords de la ville. Le puits minéral et la fontaine établie au XVIIe siècle par le maire Étienne Roze ont été mis à l'abri de tout accident et décorés au commencement de celui-ci. Les eaux de Provins se prennent au printemps et en automne; elles sont ferrugineuses, douceâtres et astringentes, elles s'emploient surtout contre les chloroses, leucorrhées, maladies de foie, de rate, du mésentère, faiblesses d'estomac, etc.

Provins fabrique des poteries de terre, des conserves de rose et de la tiretaine; son commerce consiste en grains, farine, roses, laines et aciers.

Guyot de Provins, auteur de la Bible satirique au XIIe siècle, Jean Desmarest, le conventionnel Opoix, qui se refusa à voter la mort de Louis XVI, le général Bonnaire et Hégésippe Moreau y ont pris naissance.

Les armes de la ville sont: *d'azur à la tour crénelée d'argent sommée de trois tourillons qui soutiennent un donjon couvert en pointe, et une fleur de lys d'or en chef.* La devise est: *Agendicum Provinum.*

COULOMMIERS (lat. 48° — 48′ — 52″, long. 0° — 44′ — 56″ E.). — Coulommiers, chef-lieu d'arrondissement, sur la rive droite du Grand-Morin, à 40 kilomètres de Melun et à 20 kilomètres de Meaux, sa population est de 4 257 habitants. Cette ville, fort ancienne, doit, dit-on, son nom aux nombreux nids de pigeons (*columbaria*) que l'on trouva dans ses environs. Deux voies militaires furent construites dans les environs par les Romains; de Meaux à Châlons, et de Sens à Soissons, Auguste y établit un péage à leur jonction. Vers 156, Antonin fit entourer la ville de murailles. Au Ve siècle les Francs s'emparèrent de Coulommiers et en démolirent les remparts; Clovis les releva et y jeta les fondements d'un château.

Aucun événement de quelque importance ne se passa à Coulommiers pendant de longs siècles; en 1080 un prieuré y fut construit par Etienne de Champagne et prit le nom de Sainte-Foi. En 1215, Philippe Auguste, pour agrandir la ville et l'entourer d'une troisième enceinte fit démolir une partie des constructions du prieuré. En 1220 fut construite une église dédiée à saint Denis. Thibaut le Chansonnier accorda à cette époque, par une charte de 1231, confirmée en 1240, aux habitants de Coulommiers la permission de se choisir un maire et douze prud'hommes de plus; il les exempta des tailles. L'histoire politique de Coulommiers est jusqu'à cette époque à peu près nulle; le premier fait de quelque importance qui s'y rattache est le passage de Charles VII par la ville après la délivrance d'Orléans et son sacre à Reims. L'année suivante, les Anglais, maîtres de Meaux, s'emparèrent par surprise de Coulommiers. Chassés peu après, ils essayèrent depuis inutilement de la reprendre.

Dans les premières années du XVIe siècle les doctrines calvinistes se répandirent à Coulommiers. De 1589 à 1594 la ville, incapable par elle-même de se défendre fut prise successivement par les ligueurs et les troupes de Henri IV, qui s'y approvisionnèrent tour à tour. En 1592 elle fut obligée de donner 8000 écus d'or pour se racheter du pillage dont la menaçait l'armée du duc de Parme. En 1652, pendant les troubles de la Fronde, la ville et les environs furent ravagés par les troupes, qui, sous les ordres du duc de Lorraine, venaient au secours du prince de Condé. Le marquis de Montesquieu acheta la seigneurie de Coulommiers et la conserva dans sa famille jusqu'à la suppression des fiefs. En 1814 l'empereur de Russie, Alexandre, logea dans l'une des maisons de la ville.

Les rues de Coulommiers sont étroites, assez mal percées, et la ville n'offre en général rien de bien remarquable, si ce n'est l'église assez élégante du couvent des Capucins, qui a été détruit il y a quelques années. Le commerce est considérable en grains, farines, fromages, melons, laines, cuirs, chevaux et bestiaux. Il s'y trouve des tanneries et beaucoup de moulins à tan. Aux environs on remarque la belle papeterie de Sainte-Marie.

Le peintre Valentin de Boullongne, le célèbre bibliographe Barbier et le général Beaurepaire sont nés à Coulommiers.

Les armes de la ville sont *d'azur à une tour de colombier d'or, entre quatre pigeons volant d'argent, deux en chef et deux aux flancs ;* la devise est *ingredior et inredier*.

MEAUX (lat. 48°—57′—40″, long. 0°—32′—31″—E.). Meaux (*Jatinum Meldi*), chef-lieu d'arrondissement, à 57 kilomètres de Melun et à 37 kilomètres de Paris, sur la Marne, qui la divise en deux parties inégales, dont la plus importante est sur la rive droite et près du canal de l'Ourcq. Sa population est de 9900 habitants.

Les Meldi, confédération puissante qui habitait le nord de la Gaule, ayant abandonné leurs premiers cantonnements, une partie se fixa sur les bords de l'Escaut, et ce fut chez eux que César fit construire ses barques pour passer dans la Grande-Bretagne; les autres donnèrent leur nom à la ville de *Jatinum*, mentionnée par Ptolémée, au nombre de celles qui avoisinaient *Parisii*. La table Théodosienne lui donna le nom de *Fixituinum*. Dès le milieu du IIIe siècle Meaux fut érigé en évêché; le christianisme y avait été porté d'abord par saint Denis, puis par saint Saintin, qui fut son premier évêque. Meaux eut de bonne heure des comtes ; à la fin du VIe siècle, Guerpin et Gondebaud sont mentionnés avec ce titre par Grégoire de Tours. A la mort de Clovis (511), Childebert, puis en 561 à la mort de Clotaire, Sigebert, furent successivement maîtres de la cité des Meldi. Le traité d'Andelot (587) en confirma la possession à Childebert, fils de Sigebert. Meaux fut à cette époque le centre d'un mouvement religieux très prononcé; l'Irlandais Columban et l'Ecossais Fiacre vinrent fonder des couvents dans ce diocèse, et ce fut au VIIe siècle que l'on vit presque simultanément s'élever les monastères de Faremoutiers, Rebais, Jouarre et Saint-Faron.

Le 17 juin 845 les archevêques de Sens, Reims et Bourges tinrent à Meaux un grand concile pour formuler des réclamations et les adresser au roi. A cette époque commencèrent les excursions normandes dont tout le pays eut à souffrir. En 862, les pirates partis de Paris, où ils avaient établi une station, remontèrent la Marne et surprirent Meaux, qui fut incendiée et pillée. En 887 et 888 ils reparurent et bloquèrent la ville, la prirent par famine, forcèrent les habitants à l'évacuer et la livrèrent au plus complet pillage. Ce IXe siècle fut donc pour la ville une période de désastres dont elle eut peine à se relever; dans le siècle suivant le clergé et les nombreux monastères du diocèse se laissèrent aller à un relâchement général et à l'abandon de toutes les règles, malgré les pieux efforts de l'évêque Gautier. Cet évêque de Meaux, qui occupait le siége épiscopal de 1045 à 1082, fut au nombre des envoyés du roi Henri Ier qui allèrent en Russie chercher la fille du grand duc Jaroslaf, Anne, qui devint reine de France. Meaux appartenait à cette époque aux comtes de Champagne; cette ville continua à faire partie de leurs domaines jusqu'à la réunion définitive du comté à la couronne, sous le règne de Philippe le Long (1317). Les malheurs de la guerre de cent ans et la jacquerie n'épargnèrent pas cette partie de la Brie ; nous avons raconté les dangers que coururent les *belles dames* renfermées dans le château de Meaux. Sous le règne de Charles VI, après la désastreuse bataille d'Azincourt (1415), Meaux refusa de reconnaître l'autorité de Henri V, et fut assiégée en 1420 par le roi d'Angleterre. Après une plus courageuse résistance, qui dura cinq mois, la ville fut forcée de se rendre à discrétion ; ses principaux défenseurs furent pendus ou eurent la tête tranchée. Les Anglais conservèrent Meaux 17 ans; ils nommèrent un évêque de leur choix, Paquier de Vaux, qui fut plus tard chancelier de Henri VI. En 1438 le connétable de Richemond prit la ville d'assaut, Talbot la lui enleva, les Français la reprirent définitivement l'année suivante.

L'agitation générale des esprits pendant cette période, les doutes et les hérésies mal contenues faisaient présager la part considérable que Meaux prit au mouvement de la réforme. Cette ville fut comme le berceau du protestantisme en France; l'évêque Guillaume Brissonnet, Jacques Lefèvre d'Etaples, Guillaume Farel, Martial Mazurier, Gérard Buffi, tous docteurs en Sorbonne, et les plus savants hommes de l'époque, favorisèrent les doctrines nouvelles; une condamnation de la cour de Rome enjoignit à l'évêque de les abandonner; celui-ci sacrifia ses opinions à sa sûreté personnelle, et ses amis furent dispersés, mais la réforme n'en fit pas moins de progrès parmi les habitants de Meaux ; en 1546, soixante protestants furent brûlés sur la place publique, d'autres furent bannis ou fouettés, mais les réformés continuèrent à se multiplier. En 1562, quand le libre exercice du culte leur fut accordé, ils étaient assez nombreux pour occuper tout un quartier. Cette année même, dans les mois de juin et de juillet il y eut lutte ouverte entre les partisans des deux cultes; les protestants, d'abord vainqueurs et maîtres de la ville finirent par avoir le dessous, et un grand nombre d'entre eux furent pendus. A la Saint-Barthélemy, dans les journées des 24 et 25 août, ce fut un massacre général ; le quartier du marché qu'ils occupaient fut presque dépeuplé.

Pendant la ligue, Meaux tomba au pouvoir des ligueurs qui en firent une place d'armes (1539). Henri IV s'en empara facilement en 1595, et confirma ses anciens privilèges.

En 1681, Bossuet fut nommé évêque de Meaux ; ce fut là qu'il composa quelques-uns de ses plus beaux ouvrages.

Sous la révolution, pendant les massacres de septembre 1792, un grand nombre de détenus politiques furent mis à mort. En 1814 Meaux fut en février et mars le théâtre de plusieurs combats entre les Français et les Russes. Ces derniers, battus d'abord, foudroyèrent les troupes françaises dans la plaine dite Varenne-de-Meaux. Les Français se retirèrent sur la ville qui, attaquée par les Russes à deux reprises, opposa la plus courageuse résistance; un corps d'armée revenant de Montmirail battit les ennemis complétement à May et à Lizy et les rejeta sur Soissons. Mais quelque temps après les Russes revinrent par la Ferté-Milon et s'emparèrent de la ville abandonnée de ses défenseurs.

Meaux est le siége d'un évêché, d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de commerce; il y a une conservation des hypothèques, une division des contributions indirectes et une inspection forestière. La ville est dans une situation agréable; la Marne et l'Ourcq y font tourner un grand nombre de moulins servant à la mouture des grains. Elle est bien bâtie, mais en général mal percée. Le monument le plus remarquable est la cathédrale dédiée à Saint-Étienne, qui appartient au XIe siècle, et fut commencée par l'évêque Gauthier, sur l'emplacement de l'ancienne église détruite par les Normands. Une de ses tours est inachevée; les dernières constructions datent du XVIe siècle. Le chœur et le sanctuaire sont de la plus grande beauté. On y voit sous la clef de voûte

un buste de la reine Jeanne de Navarre, ainsi qu'une statue en marbre blanc et le tombeau de Bossuet qui fut l'un des évêques de Meaux. On remarque encore, dans cette ville, le bâtiment, le jardin et le terrain de l'évêché où l'on montre le cabinet de Bossuet. La bibliothèque publique contient environ 15 000 volumes.

Meaux fabrique des calicots, des indiennes, des poteries de terre, du salpêtre, de la colle forte et des instruments aratoires. Il s'y trouve des tanneries et des corroieries. Le commerce est très-actif en grains, farine, avoine, volaille, bestiaux, fromages de Brie, dont on y débite annuellement plus de 300 000 kilogrammes. A une petite distance de Meaux on voit le rocher de Crécy, qui contient des grottes et des pétrifications curieuses.

Cette ville est la patrie de T. Sauvé de Lanoue, auteur dramatique, de Florent de Puisieux, traducteur de romans anglais, de Mehie de La Touche, secrétaire-greffier de la commune de Paris.

Les armes de la ville sont : *parti de sinople et de gueules, à la lettre capitale gothique M d'or, couronnée d'une couronne marginale ou comtale d'or; au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

CHELLES. — Chelles est un gros bourg de 1 700 habitants, à 29 kilomètres de Meaux, près de la rive droite de la Marne. Les rois de France de la première race y eurent un palais; Chilpéric Ier y fut assassiné en 584 par ordre de Frédégonde, dont les intrigues avec Landry venaient d'être découvertes. Vers 656, Bathilde qui, dans son enfance, avait été enlevée sur les côtes d'Angleterre par des pirates danois, et était devenue femme de Clovis II et reine de France, y fonda aux dépens du palais mérovingien une abbaye devenue célèbre et où elle finit ses jours. Les abbesses en furent longtemps des veuves, filles ou sœurs d'empereurs ou de rois. Jean de Chelles, maître des œuvres (architecte) de la cathédrale de Paris, au XIIIe siècle, est né dans ce pays.

LAGNY. — Lagny, chef-lieu de canton sur la Marne, à 20 kilomètres de Meaux; sa population est de 2 716 habitants. Cette ville est connue dès le VIIe siècle par l'établissement d'un monastère dû à l'Irlandais saint Furcy. Les Normands le ravagèrent au IXe siècle. Il fut rétabli par Herbert de Vermandois, qui investit l'abbé du titre de comte de Lagny. Au XIIe siècle les comtes de Champagne accordèrent à cette ville une charte de commune, malgré l'opposition des moines. A cette époque, sa prospérité se développa rapidement, grâce à la protection des comtes de Champagne qui y établirent des foires et des marchés importants. La confrérie des maîtres drapiers de cette ville avait à Paris une halle spéciale. Deux incendies, en 1157 et 1184, et les ravages des Anglais pendant la guerre de cent ans, mirent un terme à cette prospérité. En 1415 Jean sans Peur établit sa résidence à Lagny; il pilla la ville avant de la quitter. Les Bourguignons en restèrent maîtres jusqu'en 1429. En 1432 elle était rentrée dans l'obéissance royale, les Anglais vinrent l'assiéger; Charles VII, pour récompenser les habitants de leur résistance, les exempta de toute sorte d'impôts. En 1445 les Bourguignons s'en emparèrent de nouveau. En 1544, les habitants de Lagny ayant refusé de recevoir Montgomery, duc de Lorges, qui devait y tenir garnison avec 6 000 hommes, en furent cruellement punis; leur ville fut saccagée. En 1790 le duc de Parme força cette ville à se rendre, après un bombardement de trois heures. L'église de Lagny est incomplète; elle appartient au gothique du XIVe siècle. Cette ville a des carrières d'albâtre et fait un grand commerce de grains, farines, fromages, chanvre. Les armes de Lagny sont : *d'azur à la lettre gothique L couronnée d'or au côté dextre, et un clou d'or couronné du côté senestre.*

DAMMARTIN-EN-GOELE — Chef-lieu de canton, à 21 kilomètres de Meaux, a une population de 1812 habitants. Cette ville est célèbre par ses seigneurs et a eu le titre de comté jusqu'en 1789. Le premier sire de Dammartin est Manassès, qui vivait dans la première moitié du IIe siècle. En 1220 la ville fut incendiée et détruite; reconstruite par ses seigneurs, elle reçut, en 1420, d'Antoine de Chabannes, un collége de chanoines. Dammartin fut, en 1490, au pouvoir de la Ligue; Henri IV s'en empara la même année. On y remarque l'église collégiale dont le chœur surtout est d'une belle architecture. Le vieux château, qui datait du Xe siècle, a été détruit en 1633. Dammartin a des fabriques de blondes et de passementeries, et fait commerce de vins, grains et bestiaux.

JUILLY — (*Juliacum*), à 18 kilomètres de Meaux, a une population de 905 habitants. Un seigneur de Saint-Denis, Foucault, fit construire une église en ce lieu vers 1180. Onze ans plus tard, cette église fut érigée en abbaye. En 1638, l'abbaye de Juilly fut réunie à la congrégation de l'Oratoire, et le P. Condron fonda un collége qui subsiste encore, après avoir été momentanément fermé à la révolution. Louis et Jérôme Bonaparte et M. Berryer y ont fait leurs études.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE EN 1832.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
5909327 kil. carr. ou 590 932 hect.	Hommes. 174 952 Femmes. 170 124 345 076	5	29	527	35 000 000 de fr.	16 000 000 de fr.

ARRONDISSEMENT DE MELUN.

Superficie 108 758 hectares. — Population 62 205 hab. — Cantons 6. — Communes 98.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
MELUN (Nord), 16 communes, 13 502 habit.	MELUN (Nord).....	6485	
	Pop. totale nord et sud.	10395	5
	Boissettes.....	116	
	Boissise-la-Bertrand....	329	6
	Cesson.....	369	6
	Le Mée.....	316	2
	Livry.....	617	5
	Maincy.....	1050	4
	Montereau-sur-Jard.....	263	6
	Nandy.....	438	9
	Rubelles.....	204	3
	Saint-Germain-Laxis....	171	5
	Savigny-le-Temple.....	631	7
	Seine Port.....	762	10
MELUN (N.) Suite. 13 comm., 11 711 habit.	Vaux-le-Penil.....	776	3
	Vert-Saint-Denis.....	650	5
	Voisenon.....	375	4
	MELUN (Sud).....	3910	»
	Arbonne.....	282	17
	Boissise-le-Roi.....	284	8
	Coly.....	522	14
	Crisilly-en-Bière.....	1053	10
	Dammarie-les-Lys.....	905	4
	Fleury-en-Bière.....	548	14
	La Rochette.....	194	4
	Perthes.....	880	11
	Pringy.....	504	9
	Saint-Fargeau.....	1045	14
Suite de MELUN (Sud). BRIE COMTE-ROBERT, 13 comm., 9927 hab.	St-Germain-sur-Ecole...	171	14
	Saint Martin-sur-Ecole...	116	11
	St-Sauveur-sur-Ecole...	471	10
	Villiers-en-Bière.....	93	7
	BRIE COMTE-ROBERT.....	2716	19
	Chevry-Cossigny.....	660	5
	Combs-la-Ville.....	600	18
	Coubert.....	515	18
	Evry-les-Chateaux.....	640	15
	Feroles-Attily.....	346	26
	Gregy.....	149	17
	Grisy-Suisnes.....	505	19
	Lesigny.....	394	27
	Lieusaint.....	603	13

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE MELUN.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Bais-Comte-Robert.	Limoges-Fourches	204	14
	Lissy	424	11
	Moissy-Cramayel	627	13
	Reau	316	9
	Servon	698	23
	Soignolles	265	14
Le Chatelet, 13 communes, 8475 hab.	Chatelet (le)	1405	12
	Blandy	676	11
	Chartrettes	528	8
	Chatillon-la-Borde	250	14
	[illegible]	547	25
	Evrennes (les)	350	18
	Féricy	610	18
	Fontaine-le-Port	290	12
	Héricy	1112	17
	Machault	1001	20
	Mousseau	702	8
	Sivry	570	6
	Valence	704	3
Mormant, 21 communes, 9841 habitants.	Mormant	1158	20
	Andrezel	263	17
	Argentières	171	22
	Aubepierre	403	22
	Bailly-Charrois	244	30
	Beauvoir	211	20
	Bourbon	738	17
	Bréau	225	18
	Champdeuil	184	12
	Champeaux	404	14
	Clos-Fontaine	170	31
	[illegible]	113	24
	Crisenoy	360	10
	Fontenailles	628	24
	Fouju	248	12
	Grand-Puits	319	24
	Guignes	913	16
	La Chapelle-Gauthier	805	20
	Ozouer-le-Repos	248	22
	Quiers	302	26
Suite de Mormant.	[illegible]	309	14
	Saint-Ouen	340	22
	Verneuil	260	19
	Yèbles	288	16
Tournan, 14 communes, 9210 hab.	Tournan	1619	27
	Châtres	276	25
	Chaumes	1730	20
	Courquetaines	174	19
	Favières	689	30
	Gretz	438	27
	Liverdy	494	22
	Ozouer-Laferrière	698	28
	Ozouer-le-Voulgis	923	18
	Pontault	569	32
	Pontcarré	419	35
	Presles	613	
	Roissy	461	35
	Solers	325	17

ARRONDISSEMENT DE COULOMMIERS.

Superficie 94 514 hectares. — Population 54 984 hab. — Cantons 4. — Communes 77.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Coulommiers, 14 communes, 10 188 habit.	Coulommiers	4257	»
	Aulnoy	354	4
	Beautheil	654	6
	Boissy-le-Chatel	1173	4
	Chailly	849	4
	Giremoutiers	118	6
	Guerard	1792	11
	La Celle-sur-Morin	997	9
	Maisoncelles	467	10
	Mauperthuis	356	7
	Mouroux	1703	4
	Pommeuse	1234	6
	Saint-Augustin	1254	6
	Saints	970	8
La Ferté-Gaucher, 19 comm., 12 481 hab.	La Ferté-Gaucher	2097	18
	Amillis	904	10
	Chartronges	200	18
	Chevru	539	15
	Choisy	1317	15
	Dagny	247	15
	Jouy-s.-Morin	1791	16
	La Chapelle-Veronge	588	26
	Lecherolles	336	22
	Leudon	210	19
	Marolles	385	8
	Meilleray	399	28
Rebais, 18 communes, 11 893 habitants.	Montolivet	375	31
	Moutils	146	23
	Saint-Barthelemy	461	25
	Saint-Mars	235	23
	Saint-Martin-des-Ch.	401	21
	Saint-Remy	927	13
	Saint-Simeon	863	12
Suite de La Ferté-Gauc.	Rebais	1115	12
	Bellot	916	19
	Boitron	335	19
	Chauffry	518	8
	Doue	978	10
	Hondevilliers	342	21
	La Trétoire	561	15
	Mont-Dauphin	339	26
	Montenils	79	31
	Orly	474	17
	Sablonnières	742	18
	saint-Cyr	1524	14
	Saint-Denis-les-Relais	1002	11
	Saint-Germain-sous-Doue	455	8
	Saint-Leger	219	14
	Saint-Ouen	182	15
	Verdelot	1136	23
	Villeneuve-s.-Bellot	970	21
Rozoy, 26 communes, 14 432 habitants.	Rozoy	1502	19
	Bernay	548	21
	Courpalais	918	23
	Crèvecœur	156	20
	Dammartin-s.-Tigeaux	508	15
	Faremoutiers	972	9
	Fontenay	1262	23
	Hautefeuille	103	14
	La Chapelle-Iger	250	22
	La Houssaye	674	21
	Les Chapelles-Bourbon	93	24
	Le Plessis-feu-Aussoux	291	14
	Lumigny	539	15
	Marles	606	21
	Mortcerf	767	16
	Nesles-la-Gilberde	399	17
	Neufmoutiers	386	24
	Ormeaux	247	13
	Pezarches	179	12
	Tigeaux	283	15
	Touquin	880	11
	Vaudoy	845	15
	Vilbert	329	22
	Villeneuve-Lecomte	884	24
	Villeneuve-saint-Denis	312	27
	Voinsles	475	17

ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU.

Superficie 139 516 hectares. — Population 78 917 hab. — Cantons 7. — Communes 100.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Fontainebleau, 6 comm., 14 313 habit.	Fontainebleau	10365	»
	Avon	1381	2
	Bois-le-Roi	916	3
	Samois	1150	7
	Samoreau	309	5
	Vulaines-sur-Seine	242	6
La Chapelle-la-Reine, 18 communes, 9137 habitants.	La Chapelle-la-Reine	870	14
	Achères	697	12
	Amponville	390	20
	Boissy-aux-Cailles	437	21
	Boulancourt	261	25
	Burcy	342	24
	Buthiers	444	26
	Fromont	397	24
	Guercheville	386	21
	Larchant	715	16
	Le Vaudoué	436	20
	Nanteau-sur-Essonne	354	26
	Noisy-sur-Ecole	599	20
	Recloses	743	7
	Remont	162	22
	Tousson	493	23
	Ury	572	10
	Villiers-sous-Grès	736	12
Chateau-Landon, 15 com., 11 261 hab.	Chateau-Landon	2547	38
	Arville	298	33
	Aufferville	629	27
	Beaumont	1605	49
	Bougligny	586	27
	Bransles	673	36
	Chaintreaux	1101	30
	Chenou	475	30
	Gironville	301	34
Lorrez-le-Bocage, 17 communes, 10 040 habitants.	Lorrez-le-Bocage	905	32
	Blennes	766	34
	Chevry-en-Sereine	593	27
	Diant	358	32
	Egreville	1745	31
	Flagy	448	24
	Montmachoux	342	26
	Noisy-le-Sec	330	24
	Paley	534	25
	Preaux	180	30
	Remauville	437	30
	Saint-Ange-le-Viel	141	26
	Toury-Férottes	667	29
	Vaux-sur-Lunain	201	36
	Villebéon	582	36
	Villemaréchal	726	26
	Voulx	1185	30
Montereau-Faut-Yonne, 14 comm., 12 353 hab.	Montereau-Faut-Yonne	5118	25
	Barbey	267	31
	Cannes	625	29
	Courcelles	206	33
	Esmans	615	25
	Forges	237	29
	La Brosse-Montceaux	435	29
	La Grande-Paroisse	1215	20
	Laval	446	31
	Marolles-sur-Seine	610	31
Suite de Montereau-F.-Yonne.	Misy	742	35
	Saint-Germain-Laval	418	28
	Salins	581	31
	Varennes	508	22
Moret, 15 communes, 10 860 hab.	Moret	1816	12
	Champagne	557	8
	Dormelles	816	21
	Ecuelles	595	15
	Episy	286	17
	La Celle-sous-Moret	300	17
	Montarlot	195	17
	Montigny-sur-Loing	837	10
	Saint-Mammès	1129	12
	Thomery	918	6
	Veneux-Nadon	977	9
	Vernou	650	17
	Villecerf	506	18
	Villemer	643	20
	Ville-saint-Jacques	633	21
Nemours, 15 communes, 10 853 hab.	Nemours	3935	17
	Bagneaux	509	25
	Bourron	1282	8
	Chatenoy	379	24
	Chevrainvilliers	298	23
	Fay	369	22
	Fromonville	748	16
	Garentreville	181	27
	Grès	606	10
	La Genevraye	242	11
	Nanteau-sur-Lunain	443	27
	Nonville	371	20
	Poligny	445	24
	St-Pierre-les-Nemours	728	18
	Treuzy	317	22

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE MEAUX.

Superficie 125671 hectares. — Population 94038 hab. — Cantons 7. — Communes 154.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
MEAUX, 15 communes, 17846 hab.	MEAUX	9900	»
	Chambry	627	6
	[illegible]	241	4
	Crégy	298	3
	Fublaines	381	7
	Germigny-l'Evêque	407	9
	Marcuil-les-Meaux	564	4
	Montceaux	482	9
	[illegible]	1399	4
	Neufmontiers	508	5
	Penchard	376	4
	Poincy	97	5
	Trilport	994	5
	Varreddes	1169	0
	Villenoy	473	3
CLAYE, 23 communes, 10406 habitants.	CLAYE	1449	15
	[illegible]-sur-Marne	586	15
	[illegible]	220	18
	[illegible]	512	9
	Chauconin	491	11
	Compans	195	22
	Courtry	326	25
	Fresnes	322	11
	Gressy	89	19
	Isles-les-Villenoy	251	8
	Iverny	365	11
	Le Pin	542	22
	Le Plessis-aux-Bois	1509	13
	Mitry	280	15
	Mory-Mory	403	24
	Nantouillet	174	17
	Précy-sur-Marne	239	9
	Saint-Mesmes	348	16
	Trilbardou	197	7
	Vignely	104	8
	Ville-Parisis	620	20
	Villeroy	345	10
	Villeroy	793	20
CRÉCY, 22 communes, 12483 hab.	Crécy	429	12
	Bailly-Romainvilliers	310	16
	[illegible]	503	10
	[illegible]	742	7
	Conde-sainte-Libiaire	1120	10
	Couilly	393	10
	[illegible]	800	10
	[illegible]	444	12
	[illegible]	1011	10
	La [illegible]-sur-Crécy	408	16
	La Haute-Maison	334	15
	Magny-le-Hongre	195	14
	Montry	180	11
DAMMARTIN-EN-GOELE, 23 communes, 11092 habitants.	Suite de CRÉCY.		
	Quincy-Ségy	1904	8
	Saint-Fiacre	270	9
	St-Germain-les-Corbeil	633	10
	Saint-Martin-les-Voul	728	16
	Sancy	220	11
	Serris	283	17
	Vaucourtois	198	10
	Villemarcuil	223	10
	Villiers-sur-Morin	783	13
	DAMMARTIN-EN-GOELE	1812	21
	Cuisy	176	13
	Forfry	185	15
	Gesvres-le-Chapitre	93	15
	Juilly	905	18
	Le Mesnil-Amelot	658	
	Le Plessis l'Evêque	175	10
	Longperrier	682	22
	Mauregard	200	29
	Mauregard	245	
	Mauregard	672	
	Monthyon	1017	8
	Moussy-le-Neuf	621	20
	Moussy-le-Vieux	360	27
	Oissery	413	16
	Onnoy	833	23
	Rouvres	187	19
	Saint-Mard	447	19
	Saint-Pathus	350	17
	Saint Souplest	748	12
	Thieux	430	24
	Villeneuve-la-Dammartin	344	21
	Vinantes	184	14
LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE, 19 communes, 10297 habitants.	LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE	4120	20
	Bassevelles	432	32
	Bussières	381	28
	Chamigny	750	23
	Changis	263	11
	Coloy	705	20
	Jouarre	2704	20
	Luzancy	588	25
	Méry	418	26
	Nanteuil sur Marne	292	27
	Pierre-Levée	414	16
	Reuil	416	21
	Saâcy-sur-Marne	1217	27
	Saint-Aubin	521	27
	St-Jean-les-2-Jumeaux	747	14
	Sammeron	527	16
	Sept-Sorts	280	16
	Signy-Signets	708	19
	Usiny sur-Marne	724	15
LAGNY, 29 communes, 13714 habitants.	LAGNY	2716	20
	Brou	128	27
	Bussy-Saint-Georges	521	24
	Bussy-saint-Martin	205	23
	Chalifert	314	15
	Champs	415	29
	Chanteloup	124	19
	Chelles	1700	29
	Chessy	462	15
	Collegien	137	26
	Conches	117	24
	Coupvray	566	14
	Croissy-Beaubourg	282	28
	Dampmart	730	21
	Emerainville	201	24
	Ferrières	551	27
	Gouvernes	365	22
	Guermantes	184	21
	Jablines	292	15
	Jossigny	443	22
	Lesches	151	14
	Lognes	120	28
	Montevrain	523	17
	Noisiel	503	27
	Pomponne	315	23
	Saint-Thibault-des-Vignes	172	22
	Thorigny	669	21
	Vaires	390	25
	Torcy	727	25
LIZY-SUR-OURCQ, 23 communes, 12460 habitants.	LIZY-SUR-OURCQ	1142	19
	Armentières	436	12
	Barcy	296	9
	Cocherel	231	22
	Congis	686	13
	Coulombs	703	26
	Crouy-sur-Ourcq	1315	25
	Dhuisy	469	26
	Douy-la-Ramée	226	17
	Etrepilly	481	12
	Germigny-sous-Coulombs	664	23
	Jaignes	383	21
	La Ferté-Frey	513	17
	Marcilly	339	11
	Mary-sur-Marne	332	17
	May-en-Multien	881	17
	Ocquerre	297	20
	Penchard	413	17
	Tancrou	281	20
	Trocy	291	15
	Vaucourtois-Coulombs	210	20
	Vendrest	910	22
	Vincy-Manœuvre	161	22

ARRONDISSEMENT DE PROVINS.

Superficie 122443 hectares. — Population 51932 hab. — Cantons 5. — Communes 99.

PROVINS, 14 communes, 13025 hab.	PROVINS	7256	
	Chalautre-la-Petite	809	4
	Chenoise	1134	11
	Cucharmoy	313	9
	La Chapelle St-Sulpice	141	10
	Lourps	222	9
	Mortery	159	8
	Poigny	185	4
	Rouilly	258	5
	Saint-Brice	366	2
	Sainte-Colombe	649	5
	Saint Hillies	559	9
	Saint-Loup de Naud	811	8
	Vulaines	153	6
BRAY-SUR-SEINE, 24 communes, 11882 habitants.	BRAY-SUR-SEINE	1617	20
	Baby	110	24
	Balloy	312	24
	Bazoches-les-Bray	842	24
	Chalmaison	307	11
	Everly	512	13
	Fontaines-Fourche	705	22
	Gouaix	973	10
	Gravon	162	26
	Grisy-sur-Seine	184	15
	Hermé	718	10
	Jaulnes	404	22
	La Tombe	257	30
	Les Ormes	923	13
	Montigny-les-Guedier	401	24
	Mousseaux-les-Bray	336	30
	Mouy-sur-Seine	448	19
	Noyen-sur-Seine	538	15
	Passy-sur-Seine	70	16
DONNEMARIE-EN-MONTOIS, 19 communes, 9874 habitants.	Suite de BRAY.		
	Saint-Sauveur-les-Bray	233	22
	Soisy	132	9
	Villenauxe-la-Petite	591	22
	Villiers-sur-Seine	491	15
	Villuis	369	22
	DONNEMARIE-EN-MONTOIS	1152	17
	Gessoy	350	13
	Chalautre-la Reposte	197	19
	Chatenay-sur-Seine	695	24
	Coutançon	178	26
	Dontilly	919	17
	Egligny	360	24
	Gurcy-le-Châtel	219	22
	Luisines-Sognoles	722	10
	Luisetaines	268	15
	Meigneux	266	18
	Mons	499	16
	Montigny-Lencoup	1193	23
	Paroy-Jurtigny	515	15
	Savins	595	10
	Sigy	104	15
	Thenisy	591	15
	Villeneuve-les-Bordes	431	26
	Vimpelles	627	20
NANGIS, 18 com., 9912 h.	NANGIS	2257	43
	Bannost	502	18
	Bezalles	212	16
	Boisdon	152	18
	Châteaubleau	260	16
	Fontains	247	27
	Frétoy	241	20
	Gastins	505	25
VILLIERS-SAINT-GEORGES, 24 communes, 10239 habitants.	Suite de NANGIS.		
	Jouy-le-Châtel	1455	20
	La Chapelle-Rablais	557	30
	La Croix-en-Brie	878	20
	Maison-rouge	510	11
	Pecy	702	25
	Rampillon	697	19
	Saint-Just	219	18
	Vanville	134	15
	Verneuil-l'Etang	216	15
	Villegagnon	168	17
	VILLIERS-SAINT-GEORGES	905	15
	Augers	471	16
	Beauchery	331	10
	Beton-Bazoches	747	20
	Cerneux	465	18
	Chalautre-la-Grande	1067	15
	Champcenets	321	15
	Courchamp	180	10
	Courtacon	289	18
	Fontaine-le-Mont-Aigoul	209	20
	Lechelle	525	8
	Les Marets	283	15
	Longueville	353	18
	Melz-sur-Seine	692	15
	Montceaux-les-Provins	448	20
	Pierrelez	49	25
	Rupereux	138	10
	St-Martin-Chantelon	232	12
	St-Martin-du-Boschet	397	25
	Sancy	529	20
	Soucelon	809	5
	Vieux-Maisons	100	21
	Villegruis	293	16
	Voulton	406	8

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

N° d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes.	
	(COURS D'ASSISES).	
56e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 22 201 habitants.	
	Nombre total (1849, dernier résultat officiel connu).....	28
	Infanticides.	
36e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 369 04.	
	Nombre total (1849).....	3
	Suicides (c).	
4e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 7 315 hab.	
	Nombre total (1849, dernier résultat officiel connu).....	69
	Crimes contre les propriétés (d).	
21e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 5786 hab.	
	Nombre total (1849).....	48

N° d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (e).	
32e	En matière civile.....	1 227
41e	En matière commerciale	2012
	Instruction (f).	
19e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	54
	Paupérisme (g).	
35e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 22 hab.	
	Nombre total (1851).....	2521
	Mendicité.	
37e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 210 hab.	
	Nombre total (1851)..... ...	193
	Enfants naturels.	
39e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 16 324.	
38e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 21,51.	
	Nombre total (1848).....	340
	Enfants trouvés et abandonnés.	
80e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis à la population (moyenne annuelle), 1 sur 0,31.	
77e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 82,00.	
	Nombre total (1848).....	109

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la population (h).	
Naissances (i).....	9057
Mariages (j).....	3021
Décès (k).....	7 490
Contributions directes de 1852 (l).	
Foncière.....	2872072
Personnelle et mobilière.....	453377
Portes et fenêtres.....	291863

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du ministère de l'intérieur, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) S'il est une population, née pour être exempte de ces maladies morales qui affligent quelques grandes villes, c'est, ce semble, la population de Seine-et-Marne, population active, laborieuse, intelligente, paisible, occupée des travaux de l'agriculture, et dont l'existence, en général aisée, est à l'abri de ces brusques revers de fortune, si fréquents dans les pays industriels et commerçants. Cependant les suicides sont plus nombreux dans ce département que dans les autres parties de la France. D'où vient cette disproportion? Peut-être du voisinage de Paris, qui jette sur le sol du département une foule d'infortunés de tout genre pour lesquels la vie n'est plus qu'un pénible fardeau.

(d) Population des prisons, 970 individus, dont 900 dans la seule maison centrale de Melun.

Située au centre de la ville, à la pointe orientale de l'île Notre-Dame, cette maison forme un double parallélogramme divisé en plusieurs cours, baigné des deux côtés par les eaux du fleuve, d'où elle paraît sortir. C'est moins une prison qu'un grand atelier. Chaque détenu y embrasse le genre d'état le plus conforme à son goût, à ses antécédents, à ses dispositions naturelles. Plusieurs même, qui jusque-là avaient croupi dans une oisiveté funeste, s'y font de lucratives professions.

(e) Dans ce département, l'un des premiers pour les vertus sociales, les impôts sont facilement et exactement acquittés; la conscription ne trouve aucune résistance, ni dans les familles, ni dans les jeunes gens; on ignore ce que c'est qu'un réfractaire ou qu'un déserteur, et l'empressement que met la jeunesse à se rendre sous les drapeaux est l'indice le plus certain de son courage. Tels sont, en général, les habitants de Seine-et-Marne. Mais, par une étrange contradiction, ils ne portent pas toujours, dans leurs rapports privés, ce caractère doux et bienveillant qui les distingue. Le morcellement des propriétés, en multipliant les points de contact entre une foule de propriétaires, amène des empiétements, des anticipations qui engendrent autant de procès.

(f) Chaque année, l'instruction fait de nouveaux progrès dans ce département. Dans une période de 6 ans, le nombre des jeunes gens recensés, ne sachant ni lire ni écrire, s'est abaissé de plus d'un tiers.

On compte, dans Seine-et-Marne, 1 académie universitaire, 4 collèges communaux, 1 école normale primaire, plus de 50 institutions ou pensions, 1 école primaire dans chaque commune, 16 écoles secondaires libres, 1 école d'adultes, 7 bibliothèques publiques, plusieurs cercles littéraires, etc.

(g) Il y a 24 hospices, un grand nombre de bureaux de bienfaisance et de maisons de charité, 2 crèches, 14 ouvroirs pour enseigner un état aux jeunes filles pauvres; 5 associations pour l'extinction de la mendicité, 1 association de *Prévoyance maternelle*; 1 société des *Dames de la Providence*, afin de secourir et de moraliser la classe indigente, particulièrement les mères de famille; 1 société de *Prêts de bienfaisance*, dans le but de venir en aide aux petits cultivateurs, artisans, vignerons, commerçants; 1 société de *Jeunes Économes*, 5 caisses d'épargne, 1 caisse de retraite pour la vieillesse, des Sociétés de secours mutuels, 30 salles d'asile publiques, 6 privées, etc.

(h) Population avant la révolution, 253 745 hab. Recensement en 1851, 345 076 hab.; ce qui fait une différence en plus de 91 331 hab. Division de la population: propriétaires, rentiers, 40 022; avocats, médecins, notaires, avoués, magistrats, fonctionnaires, etc., 9 363; propriétaires-cultivateurs, fermiers, métayers ou colons, 34 997; journaliers, vignerons, jardiniers, laboureurs, etc., 71 306.

(i) *Moyenne annuelle des naissances*, 9761. — Rapport du nombre des naissances à la population (moyenne annuelle), 1 par 36,70 hab.

(j) *Moyenne annuelle des mariages*, 2790. — Rapport du nombre des mariages à la population (moyenne annuelle), 1 par 112,38 hab.

(k) *Moyenne annuelle des décès*, 8535. — Rapport du nombre des décès à la population (moyenne annuelle), 1 par 36,70 hab. — Rapport du nombre des naissances à celui des décès (moyenne annuelle), 1 sur 0,86. — Rapport du nombre des décès à celui des naissances, (moyenne annuelle), 1 sur 1,14.—Durée moyenne de la vie, 32,10 ans ou 36 jours, c'est-à-dire que sur 8 personnes qui naissent, il en meurt 7.

(l) Rang du département pour le nombre des cotes, 17e; pour la contribution foncière en principal, 12e; pour la contribution personnelle et mobilière en principal, 25e; pour les portes et fenêtres, 24e, et 31e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1628. *Odon*, Hist. de la v. de Melun, trad. du latin par *Rouillard*, in-4°.
1630. Hist. génér. du Gâtinais, Sénonois et Hurepois, *D. Morin*, in-4°.
1642. Le trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau, par le *R. P. Dan*, petit in-fol.
1731. Hist. de l'église de Meaux, par *D. Dupiessis*, 2 vol. in-4°.
1731. Description historique des château, bourg et forêt de Fontainebleau, par l'abbé *Guilbert*, 2 vol. in-12.
1742. Hist. des comtes de Champ. et de Brie (La Ravallière), 2 vol. in-12.
1780. Almanach hist., topographique et littéraire de Provins, 1780.
1817. Dictionn. topogr. des envir. de Paris, par *Oudiette*, 1 vol. in-4°.
1819. Essai historique sur la ville de Meaux, par *P. Navarre*, in-8°.
1819. L'ancien Provins, par *C. Opoix*, in-12.
1823. Histoire et description de Provins, par M. *Opoix*, avec supplément in-8°.
1829. Notice historique sur la ville de Coulommiers, in-8°.
1833. France pittor. de *A. Hugo*, tome III, article Seine-et-Marne.
1834. Fontainebleau, ou notice historique et descriptive sur cette résidence royale, par *Jamin*, in-8°.
1835. Guide pittor. en France de *F. Didot*, t. I, art. Seine-et-Marne.
1836. Hist. du départ. de Seine-et-Marne, par *P. Pascal*, 2 vol. in-8°.
1836. Statist. du dép. de Seine-et-Marne, par *E. Dubarle*, 1 vol. in-8°.
1839. Notice hist. et descr. de la cathéd. de Meaux, par *Mr Allou*, in 8°.
1840. Histoire de Provins, par *F. Bourquelot*, 2 vol. in-8°.
1840. Souvenirs des résid. royales de Fontainebleau. *Vatout*, in-8°.
1841. Essais histor., statist., etc., sur S.-et-M., *L. Michelin*, 7 v. in-8.
1841. Hist. de la ville de Dammartin, par *Offroy*, in-12.
1843. Histoire de Melun, par *H. G. Nicolet*, 1 vol. grand in-8°.
1843. Hist. et descr. de N. D. de Melun, par *Bernard de la Fortelle*.
1845. Hist. des villes de France, article Champagne et Brie, *Furne* et *Aristide Guilbert*, tome III, grand in-8°.
1847. Supp. à l'Hist. de Provins de M. C. Opoix, par *A. C. Opoix*, in-8°.
1847. Géographie départ. de la France, S.-et-M., par *Badin et Quantin*.
1852. Ann. de S.-et-M., par *A. C. Michelin*, depuis 1819. 1 vol. in-12.
Carte de Seine-et-M., extraite de la grande carte du dépôt de la G.
Carte des Chasses, dressée par le dépôt de la guerre en 1809.
Vues de Provins, par *Dusommerard*, 1 vol. in-4°, 1822.
Monuments inédits de Provins, dessinés et publiés par *J. Bernard*, gr. in-8°.

Paris. — Typ. Lacrun, rue Soufflot, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Concours de charrue.

SEINE-ET-OISE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de Seine-et-Oise appartient à la région septentrionale de la France, et circonscrit entièrement le département de la Seine. A l'exception d'une partie du Gâtinais, il a été formé en entier, en 1790, aux dépens de l'Ile-de-France, dont il comprend, en tout ou partie, sept petits pays : une portion du Gâtinais français, la presque totalité du Hurepoix, une portion de la Brie, de l'Ile-de-France proprement dite, du Vexin français et du Beauvaisis, et la partie principale du Mantais.

Il tire son nom de la Seine qui le traverse du sud-est au nord-ouest, et de l'Oise qui en parcourt la partie nord-ouest, avant de se jeter dans la Seine, à Conflans-Sainte-Honorine. Il appartient donc entièrement au bassin de la Seine ; le méridien de Paris le traverse dans toute sa longueur à l'est.

Ses limites sont : au nord, le département de l'Oise; à l'est, celui de Seine-et-Marne; au sud, celui du Loiret; à l'ouest, ceux d'Eure-et-Loir et de l'Eure.

Superficie, nature du sol, montagnes. — En général le sol est formé de terres végétale, argileuse ou sablonneuse reposant sur des masses calcaires. Il est formé en grande partie de plaines et de forêts, et parsemé de vallées et de coteaux. Au fond des vallées serpentent des ruisseaux ou des rivières dont le cours est toujours paisible; la direction de ces vallées est généralement perpendiculaire au cours du fleuve. Nous ne devons pas nous attendre à rencontrer des montagnes dans le département, à peine y voit-on des collines qui atteignent 180 mètres. Les points culminants sont : le coteau de Meudon, qui a 184 mètres au-dessus du niveau de la mer; celui de Montmorency, 174; l'étang de Saint-Quentin, 170; la montagne de Sannois, 167; la cour de marbre du palais de Versailles, 154; la butte du Griffon, près Villeneuve-Saint-George, 120; la terrasse de Saint-Germain, 86 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'aspect du pays est très-varié, le département offre, sur

[1] Voy. la carte et les deux plans que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

tous les points, des champs admirablement cultivés, des enclos, de belles forêts, des parcs charmants, de riants villages, de magnifiques châteaux, et une quantité innombrable de maisons de campagne et d'habitations délicieuses. La superficie du département, entièrement cadastré en 1841, est évaluée à 560 337 hectares. Le sol qui est très-fertile se divise d'après sa nature : en sol de riche terreau, 15 000 hectares; sol de craie ou calcaire, 310 755; sol de gravier, 32 142; sol sablonneux, 202 440 hectares.

Hydrographie. — Le département de Seine-et-Oise est traversé par trois rivières navigables : la Seine, l'Oise et la Marne, et par 160 cours d'eau qui arrosent le territoire de 385 communes; ils ont ensemble une longueur d'environ 1200 kilomètres et font mouvoir 720 usines. Les principaux de ces cours d'eau sont : l'Essonne, qui est navigable pendant 2 kilomètres, la Juine, l'Orge, l'Yères, le Rouillon ou Crould, la Vaucouleurs, la Mauldre et l'Epte.

La Seine prend naissance près de la ferme d'Envergeraux, dans un petit bois du vallon de *Huis-de-Seine* (entre Saint-Seine et Chanceaux, *Côte-d'Or*), où coulent trois sources qui forment, à 447 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, le ruisseau de Seine à son origine; elle pénètre dans Seine-et-Oise à 2 kilomètres de Coudray-sur-Seine (près Corbeil), à 251 kilomètres de sa source, après avoir traversé les départements de la Côte-d'Or, de l'Aube et de Seine-et-Marne. Le fleuve, dont la navigation est alors excessivement importante, parcourt dans le département une ligne très-sinueuse d'environ 144 kilomètres, longueur qui forme à peu près le double de ce qu'une ligne droite traverserait dans le même sens. Sa largeur moyenne est de 240 à 270 mètres, et sa profondeur de 9 à 10 mètres. Elle sort du département à un kilomètre de Port-Villez, près de Vernon, et vient se jeter dans la Manche après avoir traversé les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, ayant parcouru depuis sa source jusqu'à son embouchure au Havre 746 kilomètres. La Seine quitte un instant le département de Seine-et-Oise près d'Ablon-sur-Seine, pour traverser celui qui porte son nom, elle y rentre sur le territoire de la commune d'Argenteuil.

Les principaux affluents de droite de la Seine sont, dans le département : l'Yères, la Marne, le Rouillon ou Crould, l'Oise, le Banthelu, l'Aubette-de-Meulan et l'Epte.

L'Yères vient du département de Seine-et-Marne (voy. l'hydrographie du département de Seine-et-Marne, page 2), entre dans celui de Seine-et-Oise, près de Varennes, arrose Quincy, Boussy, Épinay, Brunoy, Crosne, au-dessus duquel elle a son embouchure; elle reçoit sur sa rive gauche le ru de Montgeron qui sort de la forêt de Sénart.

La Marne, l'un des affluents importants de la Seine, qui a sa source au pied du plateau de Langres, traverse les départements de la Haute-Marne, de la Marne, de l'Aisne, de Seine-et-Marne (voy. l'hydrographie de ces différents départements), et pénètre dans Seine-et-Oise, près de Gournay-sur-Oise, pour venir se jeter dans la Seine à Charenton, après un cours de 6 kilomètres dans le département.

L'Oise prend sa source sur les frontières de France et du royaume de Belgique (voy. l'hydrographie du département de l'Oise), traverse les départements de l'Aisne et de l'Oise, entre dans celui de Seine-et-Oise, à 3 kilomètres de Noisy-sur-Oise, et vient se jeter dans la Seine, à Conflans-Sainte-Honorine, après un parcours de 45 kilomètres dans le département, sur les 225 qui représentent sa longueur totale. Elle passe à l'Ile-Adam, Pontoise, Sergy et Maurecours; elle reçoit, à droite, le Chambly, le Sausseron, la Viosne; à gauche, l'Isieux et les rus de Presles, de Chanvry, de Méry et de Pierrelay. La Viosne est l'affluent de l'Oise le plus important du département; elle passe à Chars et vient aboutir dans l'Oise à Pontoise. La plupart de ces cours d'eau servent au flottage des bois, ou à alimenter les usines.

L'Epte limite le département en quittant celui de l'Eure, et le sépare de ce dernier sur une longueur de 25 kilomètres; elle passe à Saint-Clair-sur-Epte, Bray, Gomecourt et Limetz, au-dessus duquel elle grossit la Seine; elle a pour affluent le ru de Magny.

Parmi les affluents de la rive gauche de la Seine, nous citerons dans le département : l'Essonne, petite rivière qui vient de celui du Loiret (voy. l'hydrographie du Loiret), arrose Boigneville, la Ferté-Alais, dix à douze autres petites communes, Essonne et Corbeil, où elle a son embouchure, après un cours, du sud au nord, d'environ 45 kilomètres dans le département. Sa largeur est de 9 mètres, sa profondeur très-variable; elle est flottable depuis son entrée dans le département et navigable depuis le Bouchet l'espace de 2 kilomètres.

L'Essonne reçoit sur la rive gauche la Juine, qui vient également de département du Loiret, et passe à Méréville, Boissy, Ormoy, Étampes, Auvers, Chamarande, Lardy et Saint-Vrain. La Juine est importante à cause des nombreuses usines établies sur son cours; elle est renommée pour la grande quantité d'écrevisses qu'elle produit.

L'Orge prend sa source dans le département, au delà de Saint-Martin-de-Bretancourt, arrose Saint-Martin, Dourdan, Saint-Chéron, Bruyères-le-Châtel, Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Savigny, Juvisy et Athis, où elle se jette dans la Seine. Son cours peut être évalué à 50 kilomètres, et sa largeur moyenne à 5 mètres : cette petite rivière sert principalement au flottage des bois; elle reçoit le Villeconin, la Remarde et la Salemouille qui passe à Marcoussis. Mais le plus important de ses affluents est l'Yvette, dont la longueur est d'environ 36 kilomètres et la largeur moyenne 5 mètres; elle vient de Lévy-Saint-Nom, traverse Dampierre, Chevreuse, Orsay, Lonjumeau, Chilly, Épinay et Savigny; elle est utilisée pour le flottage des bois.

La Bièvre a un cours de 17 kilomètres dans le département, elle prend sa source à Guyancourt, arrose Buc, Jouy, Bièvres, Verrières et entre alors dans le département de la Seine. Les eaux de ce ruisseau sont, comme celles des petites rivières que nous venons d'énumérer, utilisées par un grand nombre d'établissements industriels.

Enfin, la Vaucouleurs est formée par la réunion de plusieurs ruisseaux qui se rassemblent à Septeuil. Elle se jette dans la Seine à Mantes, après un cours total d'environ 45 kilomètres.

Le département de Seine-et-Oise n'est traversé que par un seul canal, celui de l'Ourcq; ce canal de dérivation y entre par le canton de Gonesse, passe à Sevran et traverse la forêt de Bondy; son parcours dans le département n'est que de 7 à 8 kilomètres.

Le *canal de Versailles*, dont le seul objet est d'embellir le parc, a 1400 mètres de longueur, de Versailles à la ferme de Gally, et sa largeur est de 62 mètres, il fait partie du domaine de la couronne.

Les étangs sont assez nombreux dans ce département. Nous citerons : ceux de Saint-Quentin, dont la superficie est de 204 hectares, entre la vallée de la Mauldre et de la Bièvre; celui de Saint-Gratien ou de Montmorency, plus connu des Parisiens sous le nom plus imposant de *lac d'Enghien*, 150 hectares, dans la vallée de la Seine; ceux de Saint-Hubert, 132 hectares; des Bréviaires, 117 hectares, dans le versant du bassin de l'Eure; celui de Mantes, 126 hectares, dans la vallée du même nom; celui de Saclay, 118 hectares, dans la vallée de Bièvre. Ceux de Ville-d'Avray, de Trou-Salé, de Gobert et de Montbauron sont de moindre étendue. Enfin, le bassin dit la *Pièce d'eau des Suisses*, est un étang qui a 240 mètres de longueur sur 100 mètres de largeur.

Le département de Seine-et-Oise renferme de nombreux marais; les plus importants sont situés dans les vallées de la Juine et de l'Essonne; on y rencontre plus de deux cents exploitations de tourbe.

Voies de communication. — Le département de Seine-et-Oise est traversé par 26 routes impériales offrant

un développement de 746 kilomètres; par 54 routes départementales ayant un développement de 758 kilomètres, et par 58 chemins vicinaux de grande communication, offrant une longueur totale de 556 kilomètres. Les chemins vicinaux de petite vicinalité sont au nombre de plus de 17 000 et ils offrent un développement de plus de 15 000 kilomètres.

Le département de Seine-et-Oise, entourant de toutes parts celui de la Seine, a par conséquent son territoire traversé par tous les chemins de fer qui viennent converger vers la capitale. On compte aujourd'hui 9 chemins de fer dans le département, le chemin de fer de Saint-Germain, les deux de Versailles rive droite et rive gauche, celui de Paris à Orléans, de Paris à Rouen et au Havre, du Nord, de Paris à Chartres, de Paris à Strasbourg et de Paris à Lyon.

Le chemin de fer de Saint-Germain est le premier qui ait été offert à la curiosité des Parisiens, il est livré à la circulation depuis 1837; sa longueur est de 18 kilomètres, sur le territoire de Seine-et-Oise, où il pénètre en aval du pont de Chatou, et vient aboutir au Pecq, sur la rive droite de la Seine. Pour éviter aux promeneurs de la capitale la rude montée du Pecq à Saint-Germain, on a construit le *chemin de fer atmosphérique*. Celui-ci s'embranche à Chatou sur le précédent, traverse la Seine sur un pont spécial, et vient déboucher au centre de la ville de Saint-Germain; sa longueur, depuis le point de raccordement jusqu'à Saint-Germain, est d'environ 6 kilomètres.

Le chemin de fer de Paris à Versailles rive droite, s'embranche à Asnières sur celui de Saint-Germain, et pénètre dans le département par Saint-Cloud, coupe le parc qu'il traverse en partie sous un beau tunnel de 1500 mètres de longueur, arrive à Ville-d'Avray et gagne Versailles en longeant le bois des Fausses-Reposes. Sa longueur totale est de 23 kilomètres, il passe aux stations de Saint-Cloud, de Ville-d'Avray, de Chaville et de Viroflay. Il est depuis 1852 uni au chemin de fer de la rive gauche par un petit embranchement et un viaduc, à la hauteur de Viroflay.

Le chemin de fer de Paris à Rouen et au Havre, s'embranche sur celui de Saint-Germain, un peu au delà d'Asnières, entre dans le département près de Besons, où il traverse la Seine, et passe aux stations: de Maisons, où il traverse de nouveau la Seine, à 17 kilomètres de la gare de Paris; de Conflans, Poissy, Triel, Meulan, Epône, Mantes, Rosny et Bonnières; à 2 kilomètres de cette dernière station il pénètre dans le département de l'Eure, à 78 kilomètres de la gare de Paris, et à 60 de celle de Rouen. Ce chemin a exigé, entre Rosny et Rolleboise, la construction d'un tunnel qui n'a pas moins de 2700 mètres de longueur.

Le chemin de fer de la rive gauche est destiné à être la tête de ligne des chemins de fer de l'Ouest. Il n'a que 17 kilomètres de parcours, c'est-à-dire 5 kilomètres de moins que le précédent; il entre dans le département par le Val Fleury, en traversant un admirable viaduc élevé de plus de 33 mètres au-dessus du fond de la vallée, longe la lisière des bois de Meudon pour aboutir à Versailles; les stations sont celles de Val-Fleury et Meudon, Bellevue, Sèvres, Chaville et Viroflay.

Le chemin de fer de Paris à Chartres s'embranche sur le précédent à Versailles, à 17 kilomètres de Paris, traverse les stations de Saint-Cyr, Trappes, Laverrière, Lartoire, Rambouillet, et entre un peu avant Épernon, à 60 kilomètres de Paris, dans le département de l'Eure, il est alors à 21 kilomètres de la gare de Chartres.

Le chemin de fer de Paris à Orléans comprend deux sections dans le département. La section de Corbeil entre dans Seine-et-Oise, à quelque distance d'Ablon-sur-Seine, à 12 kilomètres de la gare de Paris, traverse les stations d'Athis, de Juvisy, de Ris, d'Évry, et arrive à la gare de Corbeil, à 31 kilomètres de la gare de Paris.

La ligne directe de Paris à Orléans se soude à la précédente à Juvisy, à 20 kilomètres de la gare de Paris, traverse dans le département les stations de Savigny, Épinay-sur-Orge, Saint-Michel, Brétigny, Marolles, Bouray, la Ferté-Alais, Lardy, Étréchy, Étampes, Monnerville et Angerville. Elle passe alors dans le département du Loiret, à 76 kilomètres de la gare de Paris, et à 46 de celle d'Orléans.

Le chemin de fer du Nord pénètre dans le département à Enghien, à dix kilomètres de la gare de Paris, passe aux stations d'Enghien, d'Ermont, de Franconville, d'Herblay, de Pontoise, d'Auvers, de l'Ile-Adam, de Persan et Beaumont; à 5 kilomètres de cette dernière, il entre dans le département de l'Oise, à 50 kilomètres de la gare de Paris. Il traverse donc le département de Seine-et-Oise sur une longueur de 40 kilomètres. A Auvers, il traverse l'Oise et suit la rive droite de cette rivière.

Le chemin de fer de Paris à Lyon entre dans le département, à 2 kilomètres de Valenton, suit la vallée de l'Yères, en franchissant deux fois cette rivière, passe aux stations de Villeneuve-Saint-George (à 15 kilomètres de la gare de Paris), de Montgeron et de Brunoy; il entre dans le département de Seine-et-Marne, après un parcours de 10 kilomètres dans celui de Seine-et-Oise.

Le chemin de fer de Paris à Strasbourg traverse aussi le département, mais sur un développement de 4 kilomètres seulement; il passe à la station de Gagny entre Villemomble (Seine) et Chelles (Seine-et-Marne), à 17 kilomètres de la gare de Paris.

Climat. — Le département de Seine-et-Oise est, après celui de la Seine, le département dans lequel les observations météorologiques ont été suivies avec le plus de persévérance; dès l'année 1685 on s'y occupait de météorologie. Le P. Cotte, savant physicien, le promoteur de la science dont nous parlons, était curé de Montmorency: il a laissé de nombreux mémoires relatifs à ses observations, et après lui l'abbé Caron les a continuées; on a même établi depuis 1846 un observatoire à Versailles, et les résultats que l'on y a obtenus sont fort importants pour la science. Le département appartient à la région dite du climat séquanien. A Versailles, la température moyenne annuelle maximum est de 21°,8 du thermomètre centigrade, et la température moyenne annuelle minimum est de 0°,3 (pour une période de trois années, 1847 à 1849). La température moyenne maximum de l'hiver, est de 11°,8, et la température moyenne minimum, est de 6°,8. L'été, la température moyenne annuelle minimum est, pour la même période, de 7°,8, et la température moyenne annuelle maximum de la même saison, est de 30°,8. Année moyenne, le nombre des jours de pluie est de 108; celui des jours de grêle de 8; enfin, celui des jours d'orage est de 13. La colonne barométrique varie annuellement de 743m,30 à 752m,57. L'air y est généralement vif et sain; les vents les plus dominants sont ceux du sud-ouest, de l'ouest et du nord-ouest; ils sont généralement froids et humides, ils arrêtent la transpiration.

Les moyennes que nous venons de donner ne sont que des chiffres arides et des renseignements indifférents à la plupart des lecteurs; cependant, comme le fait si bien observer M. Moser dans son *Annuaire de Seine-et-Oise*, l'un des mieux rédigés et des plus complets de tous les ouvrages de ce genre : « A l'aide de ces moyennes, lorsque la France aura complété son réseau d'observatoires, l'on pourra établir la climatologie de chaque localité. Alors on saura quels sont les animaux et les plantes qui peuvent s'acclimater plutôt dans telle région que dans telle autre de la France. Voilà déjà pour les applications de la météorologie à la botanique et à la zoologie. Ses applications à l'agriculture ne sont pas moins nécessaires aux progrès de cette science. La silviculture; la géologie, qui certainement a été et est encore modifiée par les variations atmosphériques; les travaux publics, en ce qui concerne l'entretien des routes et l'établissement des canaux de navigation, qui exigent tel ou tel genre de construction, suivant qu'il tombe plus ou moins d'eau dans une localité; l'hygiène et la médecine, ne peuvent réellement pas être étudiés ni utilisés sans le secours de la météorologie. »

Productions naturelles. — Sous le rapport géologique, le département de Seine-et-Oise dépend du bassin de Paris. Les grès et les sables marins supérieurs forment le sommet des collines, et le calcaire d'eau douce apparaît dans les plaines. On trouve dans certains terrains, et notamment aux environs de Jouy, des bois silicés, ainsi que du fer oxydé; ce dernier se rencontre par couches horizontales au milieu des sables. A Meudon et à Sérancourt on voit des couches de fer limoneux. Le département possède des carrières de marbre, d'albâtre, de pierres à bâtir, de pierre meulière, de pierre à chaux, de grès, d'argile, de marne et surtout de kaolin. On trouve à Argenteuil la pierre lithographique; on rencontre la tourbe en abondance dans les vallées de la Juine et de l'Orge; enfin, il existe à Enghien une source d'eau sulfureuse qui convient aux affections rhumatismales; et à Saint-Germain en Laye et Abbécourt deux sources d'eaux minérales de même nature, qui conviennent aux maux de tête, aux faiblesses d'estomac, aux inflammations intestinales et aux fièvres intermittentes. Le règne végétal n'offre rien de particulier, le département est fertile en toutes sortes de grains, il alimente Paris de ses légumes et de ses primeurs, ses pâturages sont abondants. Les cantons d'Argenteuil, de Montmorency, de Poissy sont renommés pour leurs fruits à noyau; les pépinières sont en plus grand nombre et mieux entretenues dans ce département que dans la plupart des autres. Les forêts y sont nombreuses; les principales sont celles : de Saint-Germain, 5397 hectares; Rosny, 1950; Rambouillet, 1300; l'Ile-Adam, Meudon, Marly, Versailles. Leurs essences principales sont le chêne, le châtaignier, le bouleau et le charme. La vigne n'occupe que la trente-quatrième partie du territoire.

Les animaux domestiques sont généralement d'une belle race. On se livre peu à l'élève des bœufs, mais les vaches et les moutons sont l'objet d'un soin particulier; il y a quelques années on se livrait, aux haras de Meudon, de Rambouillet et de Viroflay, à l'élève du cheval, et l'on était parvenu à obtenir des résultats satisfaisants; mais ces haras ont été fermés depuis la révolution de 1848. Le gibier est toujours abondant, il se multiplie avec facilité. Les forêts se ressentent du voisinage de la capitale, elles sont fréquemment parcourues dans tous les sens par les promeneurs; aussi renferment-elles peu d'animaux sauvages, qui ne sauraient y trouver de retraites assez sûres. Les seuls animaux nuisibles appartiennent aux espèces qui font la guerre aux habitants des basses-cours. Les rivières et les étangs sont très-poissonneux; enfin, l'éducation des abeilles et même celle des vers à soie ont fait de sensibles progrès depuis peu d'années qu'elles ont été tentées.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Déjà très-perfectionnée, l'agriculture du département fait chaque jour de nouveaux progrès. Ils sont principalement dus aux excellentes méthodes propagées par l'école régionale d'agriculture de Grignon, située dans le canton de Limours et aux encouragements de la société d'agriculture et du comice agricole. La culture maraîchère et celle des arbres à fruit y ont une grande extension et sont traitées avec beaucoup d'intelligence, à cause du débit avantageux que le voisinage de la capitale assure à leurs produits. Nous avons dit que les cantons de Montmorency, d'Argenteuil et de Poissy étaient renommés pour leurs fruits à noyau; les *cerises de Montmorency* s'exportent même à l'étranger. Les cantons de Neauphle, Houdan, Saint-Nom et Ablis produisent en abondance des fruits à cidre. On recueille beaucoup de châtaignes sauvages dans la forêt de Montmorency et dans les bois de Versailles. Les fruits charnus, pommes et poires sauvages, se récoltent dans la forêt de Rambouillet : ces fruits, séchés au four, se débitent sous le nom de *daguenelles* au marché du même lieu, et donnent, en les faisant fermenter avec de l'eau, une boisson fort usitée dans les campagnes. Les vignobles, qui sont de médiocre qualité, fournissent, année moyenne, 750 000 hectolitres de vins dont 400 000 sont consommés dans le département. Le sol productif est évalué à 537 742 hectares qui se partagent les cultures de la manière suivante : froment, 81 714 hectares; méteil, 13 199; seigle, 20 649; orge, 11 812; avoine, 88 472; maïs et millet, 102; prairies naturelles, 19 376; prairies artificielles, 45 164; vignes, 13 694; produits secondaires, 28 108; pâtis, landes et bruyères, 28 620; jachères, 64 557; châtaigneraies, 525; vergers, pépinière et oseraies, 8407; bois et sol forestier, 113 343 hectares, dont 15 600 à l'État. Le revenu territorial est évalué à 31 millions de francs, et le nombre de propriétaires fonciers à 229 624, qui se partagent 2 669 960 divisions parcellaires.

Tous les genres d'industrie sont en activité dans le département : on y compte 469 carrières; 700 moulins à farine, parmi lesquels ceux de Corbeil, d'Étampes, de Pontoise, de Morigny, de Pierre-Brou sont cités comme les plus remarquables. Il existe un grand nombre de filatures; nous citerons celles de Corbeil, d'Essonne, de Villepreux, de Saclas, de Boissy-la-Rivière, de Hodent et de Limetz. Essonne renferme, en outre, des fabriques de tissus de drap et d'impression sur étoffes, ainsi qu'une belle papeterie. Mentionnons encore : les forges d'Athis, la verrerie de Sèvres, les bonneteries de Chatou, de Gonesse, de Pussay; les produits chimiques de Pontoise, la passementerie de Beaumont, la fabrique de lacets de Lardy et tant d'autres établissements industriels dont nous épargnerons au lecteur la liste trop longue et trop fastidieuse. A la tête de ces établissements viennent se placer la manufacture de Sèvres et la poudrerie du Bouchet, qui toutes deux appartiennent à l'État; la première a, comme on le sait, une célébrité européenne et justement méritée.

Le commerce a particulièrement pour objet les grains, les vins, les fruits, les légumes, les fourrages et autres productions du sol, ainsi que les bestiaux et les volailles destinés à l'alimentation de la capitale. Les laines sont un objet de commerce assez important pour les villes d'Étampes, de Rambouillet et de Dourdan. Corbeil, Étampes, Pontoise approvisionnent Paris de farines; les pépinières de Versailles, qui jouissent d'une certaine réputation, fournissent des fleurs et des arbustes qui s'exportent au loin; Étampes fait un commerce de miel et de cire, Argenteuil de vins et de plâtre; enfin, le Bas-Meudon et Bougival livrent au commerce leur blanc qui rivalise avec le blanc d'Espagne. Le nombre des foires du département est de 116; elles se tiennent dans 46 communes. Quelques-unes, comme la célèbre *foire de Saint-Cloud* et celle dite *des Loges*, dans la forêt de Saint-Germain, ne sont guère plus que des réunions bruyantes où le Parisien vient chercher le plaisir et l'oubli des affaires. D'autres, comme la foire de la Saint-Louis à Versailles, celles de la Saint-Jean à Rambouillet, de la Saint-Michel à Étampes, celles de septembre à Houdan et à Dourdan, de décembre à Mantes, de septembre et de novembre à Pontoise, du cinquième dimanche après Pâques à Corbeil, sont fort importantes, elles durent plusieurs jours et il s'y fait beaucoup d'affaires en chevaux, bestiaux, mercerie, quincaillerie, rouenneries, nouveautés et effets d'habillement.

Outre ces foires, il existe dans la plupart des chefs-lieux de canton des marchés hebdomadaires. Le marché aux bestiaux de Poissy, qui se tient le jeudi, est fort important; il en est de même des marchés aux grains de Corbeil, Mantes, Marines, Palaiseau, Rambouillet, Montmorency, Chevreuse, Montlhéry, Étampes et Dammartin; et des marchés aux fruits, beurre et légumes de Saint-Germain, de Montfort, de Luzarches, de Beaumont, de l'Ile-Adam, de Gonesse, de Sèvres et de Triel. On comprend que le voisinage de la capitale, ainsi que le grand nombre de voies de communication, qui couvrent le département d'un réseau de plus de 18 000 kilomètres de développement, favorisent singulièrement l'écoulement de tous les produits de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale; aussi ce département est-il un des plus riches de notre beau pays.

Division politique et administrative. — La su-

perficie du département de Seine-et-Oise est, avons-nous dit, de 560 337 hectares; sa population, d'après le nouveau recensement, est de 472 554 habitants, savoir : 235 631 hommes et 236 923 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Versailles; il est divisé en 6 arrondissements communaux, 36 cantons et 684 communes. Le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département fait partie de la 1re inspection divisionnaire des ponts et chaussées, du 1er arrondissement et de la 1re inspection des mines, du 1er arrondissement de concours pour les haras, qui ont tous les trois Paris pour chef-lieu.

Le département est compris dans la 1re division militaire dont le quartier général est à Paris. Il y a à Saint-Cyr, près Versailles, une école spéciale militaire justement renommée et que l'Europe nous envie. Dans la forêt de Saint-Germain, aux Loges, se trouve une succursale de la maison impériale de Saint-Denis, où sont élevées les orphelines des anciens militaires décorés de la Légion d'honneur. La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 1re légion. Versailles sert de garnison à une brigade de cavalerie de l'armée de Paris. Il y a au Bouchet une poudrerie impériale. Le château de Saint-Germain est converti en pénitencier militaire.

Le département possède six tribunaux de première instance pour les six chefs-lieux des arrondissements; Versailles possède en outre un tribunal de commerce; ils sont du ressort de la cour impériale de Paris. Il y a à Poissy une maison de détention pour les condamnés des départements de la Seine et de Seine-et-Oise. Versailles est le siége d'un évêché dont le diocèse comprend tout le département et qui est suffragant de l'archevêché de Paris. On compte 12 cures de première classe, 43 de seconde et 507 succursales. Il y a en outre à Versailles un grand et un petit séminaire. Les protestants ont à Versailles une chapelle, et six temples : à Versailles, Saint-Germain, Bellevue, Corbeil, Senneville et Gommecourt, qui dépendent du consistoire de Paris. Les israélites ont un temple à Versailles.

Versailles est le siége de l'académie universitaire de Seine-et-Oise; le département possède de nombreux établissements d'instruction; nous citerons : le lycée impérial de première classe de Versailles, l'un des plus beaux établissements de ce genre qui soient en France et qui sans contredit l'emporte de beaucoup, sous les rapports du bien-être matériel, de l'heureuse distribution et de l'étendue, sur tous les lycées de Paris; les colléges communaux de Pontoise et d'Étampes; une école normale primaire; 899 écoles primaires communales ou privées; 4 écoles préparatoires aux écoles du gouvernement; 89 institutions ou pensions; une société des sciences naturelles et de médecine, et de nombreuses sociétés savantes.

Nous ne devons pas oublier les sociétés d'agriculture, le comice agricole, l'école régionale d'agriculture de Grignon, enfin la ferme modèle de Rambouillet et la colonie des jeunes détenus de Petit-Bourg, qui exercent une influence heureuse sur l'industrie agricole du département de Seine-et-Oise. L'administration financière y est très-complète et Rambouillet est le siége d'une administration forestière. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 31 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent 22 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le département de Seine-et-Oise, compris autrefois dans la province de l'Ile-de-France, n'a jamais eu plus d'unité que nous ne lui en voyons aujourd'hui; bien avant les développements qu'a pris Paris comme capitale de la France, avant même que l'ancienne Lutèce eût acquis l'importance que lui donna la domination romaine, les habitants des contrées qui nous occupent étaient divisés en nations distinctes et souvent hostiles les unes aux autres. Les rives de la Seine étaient occupées par les *Parisii*, peuplade adonnée à la navigation; les *Vellocasses* étaient possesseurs de la partie septentrionale du département, qui s'étend entre l'Oise et la Seine, et qui fit plus tard partie du Vexin; l'ouest appartenait aux *Carnutes*, dans un espace compris entre l'emplacement actuel de Mantes et le canton de Rambouillet; enfin, toute la région méridionale, c'est-à-dire le territoire des arrondissements d'Étampes et de Corbeil avait pour maîtres les *Sénonais*. Les immenses forêts qui s'étendaient à l'ouest protégeaient les mystères religieux des druides; aussi leurs principaux colléges étaient-ils dans le pays des Carnutes. César rend hommage au caractère belliqueux de ces habitants de la Gaule celtique; contre eux il eut plus souvent recours aux ruses de la politique qu'à la force des armes.

Quand Vercingétorix fit appel au patriotisme gaulois, Carnutes, Sénonais et Parisii furent des plus ardents à se ranger sous ses ordres, et le département de Seine-et-Oise put compter, selon les récits de César lui-même, vingt mille de ses soldats parmi les premiers martyrs de l'indépendance nationale. La victoire définitive des Romains eut pour conséquence l'effacement des nationalités entre lesquelles se partageait le territoire; de nouvelles délimitations furent tracées, de nouvelles dénominations furent imposées : jusqu'au IVe siècle, Lutèce et tout le territoire actuel de Seine-et-Oise firent partie de la quatrième Lyonnaise ou Sénonie. Sur ce sol si profondément remué depuis, le passage de la domination romaine a laissé peu de traces; nous savons cependant que des routes furent ouvertes pour le passage des légions; Paris, que sa position fit adopter par les vainqueurs comme un des centres de leur gouvernement, a pu conserver quelques ruines des monuments de cette époque; mais dans le pays environnant, couvert de forêts profondes, habité par des populations aguerries et menaçantes, il convenait peu à la politique romaine d'encourager le développement des anciens bourgs ou l'établissement de villes nouvelles dont l'importance aurait réveillé les souvenirs et les espérances des nationalités vaincues.

C'est dans les annales du christianisme qu'il faut chercher les seuls faits importants à recueillir pour l'histoire des quatre premiers siècles de notre ère.

Saint Denis l'Aréopagite fut le premier des apôtres qui pénétra dans le pays des Parisii, mais la date de son arrivée est incertaine et les détails de son martyre sont plutôt une sainte légende qu'une réalité historique. On cite, après lui, saint Nicaise, mort comme lui victime de son zèle apostolique; quoique ses prédications datent du commencement du IVe siècle, certains auteurs disent qu'il fut martyrisé à Vadiniacum, aujourd'hui Gany-sur-Epte; d'autres assignent, comme théâtre à cet événement, Meulan qui a choisi ce saint pour patron.

La piété des nouveaux chrétiens nous aurait conservé sans doute de précieux documents sur cette époque de transformation sociale, si l'invasion des barbares eût bouleversé moins profondément cette contrée de Lutèce où les proconsuls romains et l'empereur Julien en personne firent leurs dernières tentatives de résistance. C'est par la nuit et le silence qu'elles ont laissés derrière elles qu'on peut juger les ravages de ces invasions qui passèrent sur la Gaule celtique comme un torrent. Quelques points oubliés du territoire étaient encore restés sous la domination des Romains; Clovis à la tête des Francs s'avance du nord sur la Gaule ravagée; sa conversion à la foi nouvelle achève l'œuvre de la conquête; le flot des premiers barbares s'est écoulé; rien ne subsiste plus de la puissance romaine; un nouvel empire se fonde entre la Meuse et la Loire. Mais, à la mort du fondateur, déjà le nouvel empire se démembre, et notre département échoit en partage, avec la royauté de Paris, à Childebert, un des quatre fils de Clovis. C'est de cette époque que commence à dater la notoriété historique de la plupart des villes de l'ancienne Ile-de-France; mais hélas! cette gloire fut chèrement payée : les divisions arbitraires des territoires, les rivalités des souverains furent, pendant les temps mérovingiens, la cause de guerres incessantes; l'Ile-de-France semblait condamnée à être le champ clos où

Neustrie et Austrasie venaient vider leurs sanglantes querelles. Cependant, à côté du spectacle affligeant qu'offraient les déchirements des jeunes monarchies, l'histoire nous montre une puissance nouvelle grandissant dans le silence et la paix, s'enrichissant des présents du vainqueur et des dépouilles du vaincu : c'est la puissance des abbés, dans leur ferveur de néophytes, les mérovingiens avaient fondé et enrichi le monastère de Saint-Denis et celui de Saint-Germain des Prés ; l'exemple des maîtres avait été suivi par les leudes ou seigneurs ; au VIIIe siècle, l'abbaye de Saint-Germain tenait en sa possession Palaiseau, Verrières, Jouy-en-Josas, la Celle-les-Bordes, Gagny, Épinay-sur-Orge, la Celle-Saint-Cloud, Villeneuve-Saint-George, Morsang, le Coudray-sur-Seine, Maule et autres domaines de moindre importance ; et l'abbaye de Saint-Denis, maîtresse d'une grande partie du Vexin, était à la veille de voir inféodées ses pacifiques conquêtes, par un édit de Charlemagne, sous le titre de *feudum sacrum sancti Dionysii*.

Il faut reconnaître que, dans ces temps de barbarie, la domination ecclésiastique fut quelquefois moins dure pour le peuple que celle des leudes et des rois, prenant à leurs vassaux leur sang dans la guerre, et le fruit de leur travail lorsqu'ils étaient en paix. Ce fut donc un bonheur pour cette époque que le prodigieux accroissement de puissance des abbayes de Saint-Germain et de Saint-Denis ; leurs domaines furent un refuge pour l'artisan des villes ou le laboureur qui ailleurs ne trouvait pas même le repos dans la servitude.

Aucun document n'est parvenu jusqu'à nous concernant l'organisation administrative, sous les Romains, du pays dont nous retraçons brièvement l'histoire ; ce n'est que sous les mérovingiens que nous retrouvons, à l'aide des chartes, les principales divisions administratives des *pagi* ou cantons. Le département de Seine-et-Oise était irrégulièrement composé : 1° du grand pagus de Paris, subdivisé plus tard ; 2° du *pagus castrensis* (de Chartres ou Arpajon) qui fut depuis le Hurepoix ; 3° du pagus de Poissy, autrement le Pincerais (*Pinciacensis*) ; 4° de celui de Madrie (*Madiacensis*), dont le chef-lieu était probablement Méré, près Montfort-l'Amaury ; ces deux derniers étaient du diocèse de Chartres ; ajoutons-y le *pagus stampensis*, ou d'Étampes, au diocèse de Sens ; plusieurs de ces pagi devinrent des comtés au IXe siècle, et leurs possesseurs convertirent leurs dignités en fiefs, comme on le verra plus tard.

La grande époque de Charlemagne fut une ère de paix et de prospérité relative pour le pays de l'Ile-de-France ; l'empereur avait transporté sa capitale sur le Rhin, à Aix-la-Chapelle ; la haute direction des affaires publiques était confiée, dans l'intérieur du pays, à des inspecteurs impériaux, *missi dominici* ; sous leur surveillance, l'administration de l'Ile-de-France resta aux mains et sous l'influence des deux puissants abbés de Saint-Germain et de Saint-Denis. La mort de Charlemagne jeta la France dans une période de guerre et d'anarchie que la faiblesse de Louis le Débonnaire et de ses successeurs ne put arrêter. Par suite du partage de l'empire, les pays de Seine-et-Oise furent dévolus à Charles le Chauve. La trêve accordée à ces malheureuses contrées n'avait point été de longue durée ; aux guerres intestines succèdent les invasions des Normands. En 845, Épone est brûlée ; en 865, Mantes est pillée ; onze ans plus tard, l'ennemi remonte la Seine jusqu'à Meulan. A chaque invasion nouvelle, il pénètre plus au cœur du pays : Étampes ne doit son salut, en 885, qu'à la valeur du comte Eudes ; Pontoise, moins heureux, est réduit par la famine ; les hostilités ne cessent, en 911, qu'après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, par lequel Charles le Simple abandonne à Rollon, chef des barbares, la Normandie et le Vexin jusqu'à la rivière d'Epte.

Les malheureux successeurs de Charlemagne ne savaient pas mieux défendre leur autorité à l'intérieur que leurs frontières contre l'ennemi ; Charles le Chauve, en consacrant en droit, par le capitulaire de Quierzy, en 877, la transmission des bénéfices des mains des possesseurs en celles de leurs héritiers, avait constitué définitivement la féodalité ; les comtes et les autres officiers royaux s'empressèrent de convertir leurs charges en fiefs et en propriétés personnelles ; dans le pays de Seine-et-Oise la transformation féodale fut instantanée et complète.

L'histoire de notre département offre l'exemple le plus frappant des conséquences qu'entraîna cette grande mesure. Grâce à elle, en moins d'un siècle, l'hérédité des titres et la transmission des fiefs firent des comtes de Paris la souche d'une troisième dynastie. La capitulaire de Charles le Chauve inféodait à leur maison les comtes du Vexin, seigneurs de Pontoise, qui absorbèrent bientôt à leur tour les comtes de Madrie et les comtes de Meulan, les comtes de Corbeil, les barons de Montfort-l'Amaury, de Montlhéry et de Montmorency. C'est encouragé et aidé par ses puissants vassaux, que Hugues le Grand se fit proclamer roi de France ; mais le prix de leur concours c'était le partage du pouvoir. Hugues Capet roi, c'était la féodalité couronnée. Les Normands n'avaient rencontré sur leur chemin que des tours en bois construites pour protéger le cours de la Seine ; maintenant que les comtes et barons ont leurs domaines à défendre, nous verrons les pierres amoncelées s'élever en formidables remparts, les rochers taillés à pic devenir des murailles imprenables, les rivières détournées de leur cours inonder les fossés des châteaux forts. Nous verrons grandir au nord les colossales assises de Montmorency, et surgir au sud les massifs créneaux de la tour de Montlhéry ; il n'y aura plus de montagne qui n'ait son castel bâti sur sa crête comme un nid de vautour ; plus de vallée qui n'ait à son embouchure son fort menaçant et sombre prêt à disputer et à faire payer le passage. La paix ne pouvait pas sortir de préparatifs aussi peu pacifiques ; la guerre fut donc la vie du XIe siècle. Dans leur indépendance, les grands vassaux refusent obéissance à leurs souverains et s'attachent à la fortune des princes dont ils espèrent meilleure récompense.

En 1015, le trône du roi Robert est menacé par une ligue dont font partie Galeran Ier, comte de Meulan, et Gauthier, comte du Vexin ; ce n'est que par l'intervention de Fulbert, évêque de Chartres, que la guerre est suspendue. Vingt ans plus tard ce même Galeran s'allie aux comtes de Brie et de Champagne, dans la guerre qu'ils soutiennent contre Henri Ier. En 1102, Bouchard IV de Montmorency refuse à Louis le Gros de faire réparation des dommages causés par lui à l'abbaye de Saint-Denis, et se laisse assiéger dans sa forteresse, dont les soldats du roi sont contraints d'abandonner le siége. Pendant plus d'un siècle la malveillance impunie des sires de Montlhéry entrave les communications de la capitale avec Étampes, demeuré fief de la couronne. En rattachant les souvenirs de ces faits recueillis parmi beaucoup d'autres aux impressions produites par la vue des ruines féodales qui couvrent encore le sol, on pourra se faire une idée des désordres et de l'anarchie de cette déplorable époque, pendant laquelle les Normands, toujours habiles à profiter de l'affaiblissement du pouvoir central, vinrent ajouter les ravages de leurs excursions aux misères de nos déchirements intérieurs ; en 1060, Meulan avait été encore une fois pris et saccagé par eux ; en 1087, Pontoise et Mantes furent livrés aux flammes.

Dans la lutte devenue inévitable entre les rois et les seigneurs féodaux, la royauté eût probablement succombé sans le mouvement religieux qui entraîna vers les croisades cette noblesse ambitieuse et turbulente ; pendant que le roi Philippe Ier se faisait représenter à la première expédition, en 1083, par Eudes d'Étampes, les plus indociles et les plus redoutables de ses sujets prenaient la croix et s'enrôlaient sous la sainte oriflamme. Quelques-uns revenaient, comme le fameux Simon de Montfort, qui continua si cruellement contre les albigeois ses exploits de Constantinople et de Palestine ; mais beaucoup d'autres y mouraient ou trouvaient au retour leurs domaines aux mains de nouveaux maîtres. L'autorité royale n'avait pas seule gagné dans cet amoindrissement de la puissance féodale ; plusieurs seigneurs, pour payer les préparatifs de l'expédition et les frais du voyage, avaient vendu,

contre argent, certaines franchises aux bourgeois de leurs villes; les rois avaient encouragé, de leur pouvoir moins contesté, ces premières tentatives d'émancipation des communes; pour la royauté d'alors, grandir le peuple, c'était affaiblir d'autant le seigneur intraitable et si souvent menaçant, c'était créer un antagonisme dont elle se réservait l'arbitrage. C'est donc de cette époque que sont datées les premières chartes octroyées par les rois de France aux communes. Mantes a les siennes en 1140, Étampes quelques années plus tard, Pontoise en 1188, Meulan en 1189 : un maire et des échevins ou jurés nommés par les bourgeois étaient chargés de l'administration des deniers communaux, de la garde de la ville et de l'exercice plus ou moins étendu de la justice. L'essor que prirent dès lors les communes, l'importance toujours grandissant de la bourgeoisie assura désormais la soumission des seigneurs contre lesquels la royauté avait partout des alliés reconnaissants. Certes le trône de France eut encore de rudes assauts à soutenir; les maisons féodales qui résistèrent à cette première secousse n'en devinrent que plus puissantes et plus redoutables; c'est à la politique de Louis XI, c'est au génie de Richelieu qu'il était réservé de leur porter les derniers coups; mais dans ce pays de Seine-et-Oise, dans l'histoire duquel notre récit doit se circonscrire, la féodalité rebelle, menaçante, rivale parfois de la royauté, cette féodalité ne survécut pas au règne de Philippe Auguste.

Si l'habile modération qui fut la règle de conduite des puissants abbés de Saint-Germain et de Saint-Denis explique la paisible possession dans laquelle les laissèrent les guerres de la féodalité, la constance de leurs sympathies et de leur fidélité pour les rois de France explique plus naturellement encore la généreuse reconnaissance des monarques pour l'Église. Chaque succès de la royauté est signalé par la fondation de quelque établissement religieux; Charlemagne et Hugues Capet avaient payé leur tribut : après les deux grandes abbayes si souvent citées par nous, celle d'Argenteuil avait été fondée en 665, celle de Chelles en 656, celle de Nauphle-le-Vieux et de Saint-Mellon à Pontoise vers 899, et quelques années plus tard celles de Saint-Spire à Corbeil et de Saint-Nicaise à Meulan. La consolidation définitive de la dynastie capétienne eut pour l'Église de non moins précieux résultats. Elle lui doit, au XIe siècle, la collégiale d'Étampes, le prieuré de Saint-Germain en Laye, l'abbaye de Morigny près Étampes, le prieuré de Notre-Dame de Longpont; les abbayes de Saint-Martin de Poissy et de Saint-Martin de Pontoise au XIIe; l'abbaye de Juziers, de Saint-Corentin-sur-Septeuil, de Vaux, de Cernay, de Gif, de Port-Royal-sur-Magny, et enfin l'abbaye de Maubuisson près Pontoise en 1236; les Dominicains de Poissy en 1304; les Célestins de Limay en 1376. Toutes ces fondations indiquent une longue période de prospérité et de paix qui nous conduit jusqu'aux premières guerres des Anglais.

Sous la conduite du roi Édouard, nous les voyons suivre la même route que les Normands leurs ancêtres; ils remontent le cours de la Seine, et jusqu'à Poissy tout est mis à feu et à sang sur leur passage.

La triste histoire du roi Jean, celle de Charles V, la démence de Charles VI, la minorité de Charles VII rappellent les désastres de la patrie, encore présents à toutes les mémoires; la France entière fut frappée, mais aucune de nos provinces ne le fut aussi cruellement que l'Ile-de-France; les invasions anglaises étaient périodiques, et quand cette malheureuse contrée avait par hasard échappé aux dévastations de leur arrivée, elle avait à subir leurs exactions ou leurs vengeances au retour; l'histoire de chaque année est la même et peut se résumer dans les mêmes mots : sac, pillage, incendie. *Après l'invasion de* 1360, *de Mantes à Paris,* dit un chroniqueur contemporain, *il n'y avait plus un seul habitant*; celle de 1370, commandée par le routier Robert Knolles, amena les Anglais jusqu'aux portes de Paris; de son hôtel Saint-Paul le roi pouvait voir les flammes allumées par l'ennemi. Un libérateur inespéré, du Guesclin, sauva cette fois Paris et la France; la rude leçon que le brave connétable breton avait donnée aux bandes de Robert Knolles les eût peut-être empêchées de songer de longtemps à de nouvelles attaques, si l'Anglais n'eût bientôt retrouvé dans nos discordes un encouragement à de nouvelles tentatives : Armagnacs et Bourguignons se disputaient l'héritage de Charles VI vivant encore; dans sa haine contre le dauphin, la reine Isabeau appela elle-même l'étranger; le traité de Troyes livra la France à l'Angleterre. La miraculeuse délivrance de la patrie, les combats, les victoires de Jeanne d'Arc, la vierge inspirée, cette épopée nationale appartient à d'autres plumes que la nôtre; nous sommes heureux cependant de pouvoir rattacher à cette grande page de notre histoire la délivrance du pays de Seine-et-Oise. Charles VII avait été sacré à Reims en 1429, Paris avait été repris en 1436, les garnisons anglaises évacuèrent Pontoise en 1441 et Mantes en 1449.

Avant ces miraculeux succès, l'affaiblissement de la monarchie avait réveillé les prétentions des grands vassaux de la couronne; il ne s'agissait plus des sires de Montmorency ou des comtes de Meulan, mais de ces grandes maisons enrichies par les alliances royales et à la tête desquelles marchaient les ducs de Bourgogne, de Berry et de Bretagne. Louis XI, malgré les ruses de sa politique, n'avait pu dissimuler son projet d'asseoir le trône de France sur la ruine de tous ces grands fiefs, éléments éternels de discorde et d'anarchie; ses ennemis menacés prirent l'offensive et formèrent une ligue qu'ils appelèrent *ligue du bien public*. Le drame se dénoua encore dans le pays de Seine-et-Oise : le comte de Charolais, à la tête de 15 000 Flamands, rejoignit l'armée des ducs près de Montlhéry; l'issue de la bataille fut incertaine, chacun des partis s'attribua la victoire; Louis XI, selon son habitude, parut céder pour attendre une occasion meilleure; le traité signé à Conflans donna Étampes et Montfort au duc de Bretagne et au duc de Nemours le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. Par mariages, alliances, extinctions de races, ou de haute lutte, et par confiscation sous Richelieu et Louis XIV, la monarchie devait bientôt rentrer en possession de ce qu'elle semblait alors abandonner; nous suivrons, dans l'histoire particulière des villes, les progrès de ces revendications; les guerres religieuses du XVIe siècle, les troubles de la Fronde, les prétentions des Guises firent jaillir quelques étincelles des cendres de la féodalité, mais désormais il n'y avait plus d'incendie sérieux à redouter pour la province de l'Ile-de-France, sur laquelle le roi de France régna sans interruption et sans conteste, même alors que Paris était au pouvoir des rebelles, grâce à quelques surprises qui n'eurent ni résultat ni durée. Ce n'est point dire que le pays fut désormais à l'abri des agitations dont la France fut troublée; plus, au contraire, son administration se rattachait directement et étroitement à la couronne, plus il ressentait vivement les secousses dont la royauté était atteinte. Nous constatons seulement son annexion définitive, à une époque où la possession de la plupart de nos provinces était encore incertaine et précaire. Au règne de Charles VIII se rattache le retour à la couronne du comté de Montfort-l'Amaury, qui fut une conséquence du mariage du roi avec Anne de Bretagne.

Les règnes suivants devaient être agités par les guerres de la réforme. Les idées nouvelles pénétrèrent de bonne heure dans l'Ile-de-France; elles avaient de nombreux adhérents dans le Vexin où Calvin avait été accueilli par le seigneur d'Hargeville, dans son château situé près de Wy ou Joli-Village; il y résida quelque temps, y composa une partie de ses ouvrages et prêcha lui-même sa doctrine dans les bourgs environnants, à Limay, Avernes, Arthies, Sambville et Gadancourt. Henri II, François II et Charles IX, pendant les premières années de son règne, passèrent alternativement de la rigueur à la tolérance dans leur attitude vis-à-vis des protestants. C'est dans le pays de Seine-et-Oise que se tinrent les premières réunions où les représentants des deux cultes travaillèrent à la pacification des esprits et à la conciliation des consciences; les états généraux furent d'abord convoqués dans ce but à Saint-Germain, puis quelques années plus tard, en 1561, s'ouvrit le colloque de Poissy, fameux par les discussions violentes de Théodore de

Manufacture de Sèvres.

Bèze ; de nouvelles conférences eurent lieu l'année suivante à Saint-Germain sans amener de meilleurs résultats, et la guerre éclata tout à coup par le massacre de Vassy.

Qui ne se rappelle les sanglants épisodes de ces déplorables guerres, les tristes exploits de Coligny, de Condé et de Montmorency ; ce malheureux département en fut trop souvent le théâtre ; les points stratégiques que les partis ennemis se disputèrent avec le plus d'acharnement furent Corbeil qui commande le cours de la haute Seine, et Étampes qui domine la ligne de communication entre la capitale et les provinces de l'ouest et du sud. Cette dernière ville, prise par Condé, resta au pouvoir des protestants jusqu'au traité de paix de Longjumeau ; dans l'intervalle eut lieu la bataille de Dreux gagnée par Montmorency, commandant l'armée catholique, et la bataille de Saint-Denis qui amena *la petite paix*, trêve de six mois rompue par le massacre de la Saint-Barthélemy. Les fanatiques égorgeurs de Paris durent avoir des complices nombreux dans le département de Seine-et-Oise, mais le rang et le nom des victimes parisiennes ont trop fait oublier les martyrs plus obscurs des campagnes environnantes.

La soif de vengeance que la trahison du Louvre alluma au cœur des huguenots rendit la guerre plus ardente et plus implacable encore. La tiédeur et l'hésitation que les zélés catholiques reprochaient à Henri III, avaient grandi l'influence des Guises. L'ambition héréditaire de cette famille n'allait à rien moins qu'à s'emparer de la couronne dont elle n'était plus séparée que par un prince maladif et peu populaire, et par Henri de Béarn, chef du parti huguenot. L'assassinat du roi de France, frappé à Saint-Cloud par un cordelier fanatique nommé Jacques Clément, simplifiait encore la question : d'un côté, le droit et la légitimité avec Henri le huguenot ; de l'autre, l'usurpation avec les Guises forts de leur valeur personnelle, de leur clientèle fanatisée et de la puissante organisation de la Ligue.

A l'exemple de Paris, l'Ile-de-France tenait en grande partie pour les Guises ; aussi fut-elle encore le théâtre des luttes qu'eut à soutenir Henri IV lorsqu'il vint jusque sous les murs de la capitale revendiquer ses droits à l'héritage de Henri III. La conversion du roi vint achever l'œuvre de pacification si glorieusement commencée par la victoire d'Ivry ; la sage administration de Sully, l'esprit de tolérance et d'économie du gouvernement, eurent bientôt cicatrisé les plaies faites par les dernières guerres ; l'Ile-de-France, dont le sol offre tant de ressources, releva toutes ses ruines ; la culture encouragée reprit un rapide essor ; Sully en donnait l'exemple, et, comme propriétaire du château de Rosny, il fit de nombreuses plantations de mûriers ; Mantes, dont il était le gouverneur, vit s'élever dans ses murs une fabrique de draps ; le château de Saint-Germain fut reconstruit, celui d'Étampes restauré et le duché concédé à la belle Gabrielle d'Estrées. Les bienfaits de ce règne furent répartis avec tant d'à-propos et d'intelligence, la pacification des esprits fut si complète, qu'à la mort du roi, les désordres qui signalèrent la régence de Marie de Médicis n'affectèrent que d'une façon peu sensible les pays de Seine-et-Oise. L'administration de Richelieu consolida encore pour eux les bienfaits de celle de Sully. Nous

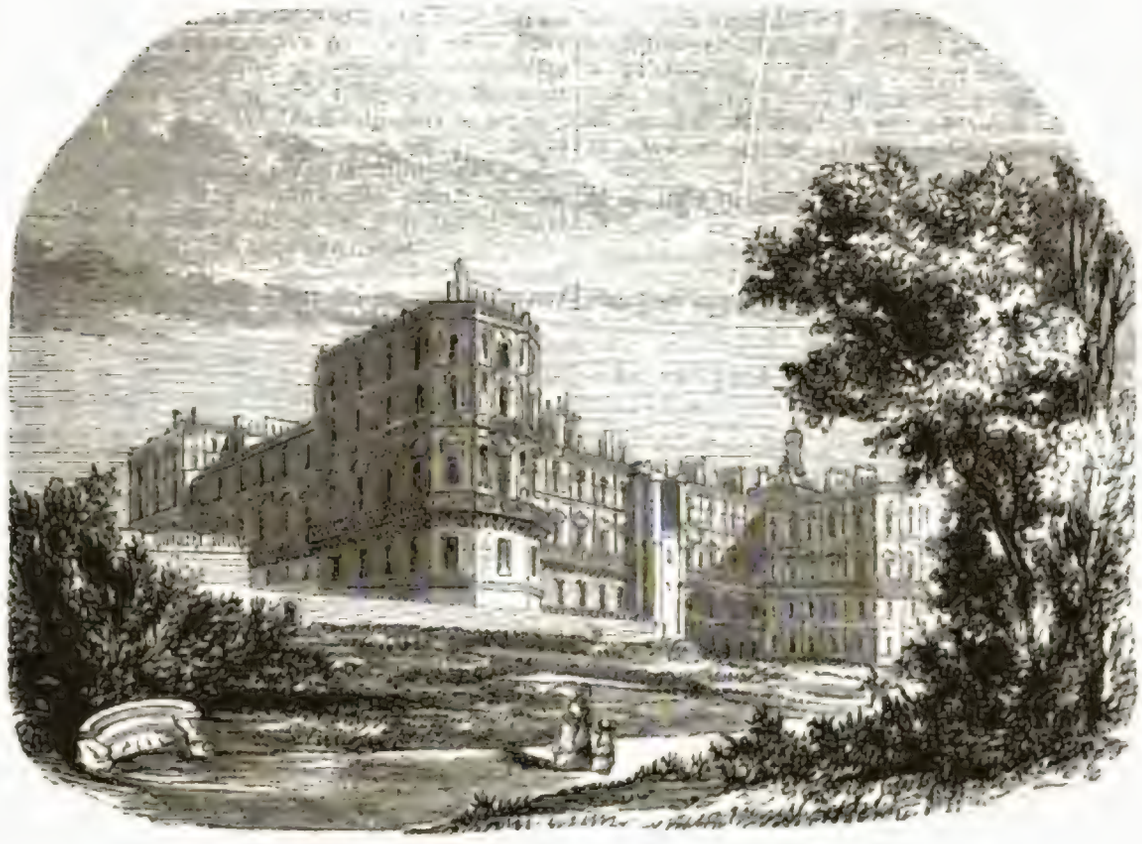

Château de Saint-Germain.

n'avons à citer, sous le règne de Louis XIII, que la naissance à Saint-Germain de Louis XIV en 1638, et, en 1641, l'assemblée générale que tint le clergé de France dans la ville de Mantes.

La haute noblesse, qui avait été obligée de courber la tête sous la main de fer de Richelieu, voyait à la mort de Louis XIII, dans la perspective d'une longue minorité, une occasion favorable pour revendiquer ses prétendus droits et reconquérir ses priviléges.

La confiance de la reine régente, abandonnée à un autre cardinal dévoué aux idées de Richelieu, son continuateur présumé, à un étranger, à Mazarin, souleva l'indignation des grands et des princes; l'opposition des parlements, suscitée par la noblesse, fut le prélude d'hostilités plus sérieuses; les promesses des meneurs, les épigrammes des beaux diseurs, l'influence du clergé, parvinrent à entraîner les bourgeois de Paris dans cette nouvelle ligue. Les *frondeurs* disputaient à la reine mère et au cardinal la personne du jeune roi; la cour dut quitter Paris et se réfugier à Saint-Germain, sous la protection d'une armée de huit mille hommes; de leur côté les rebelles organisèrent leurs forces, le prince de Conti fut nommé généralissime. Les villes de Seine-et-Oise furent, comme toujours, les points qu'on se disputa le plus vivement; Étampes, Corbeil, Saint-Cloud, Charenton, dont la Fronde était maîtresse, furent d'abord repris par Condé: une paix de peu de durée fut la conséquence de ces premiers succès de l'armée royale; une rupture qui éclata entre la cour et Condé donna à la lutte un caractère plus sérieux; Turenne fut opposé par Mazarin à ce redoutable adversaire; personne n'a oublié les exploits plus affligeants encore que brillants des deux illustres capitaines, ni le fameux combat du faubourg Saint-Antoine où ils faillirent eux-mêmes en venir aux mains; cette guerre sans motifs sérieux, et à laquelle devait mettre fin la majorité de Louis XIV, n'en causa pas moins de grands malheurs dans nos pays: Corbeil, Saint-Cloud, Palaiseau, Mantes furent victimes de l'indiscipline des soldats des deux armées, qui, manquant de vêtements et de solde, pillaient et rançonnaient les villes et les campagnes. Enfin, Paris éclairé sur le but réel des princes et des organisateurs de la Fronde, se détacha de leur cause et ouvrit ses portes au roi, qui y fit son entrée en 1653.

Les pays de Seine-et-Oise qui avaient eu une si large part dans tous les revers et toutes les épreuves de la royauté, participèrent plus que toute autre province aux splendeurs du triomphe: le règne de Louis XIV est raconté par toutes les magnificences des châteaux dont il nous reste à faire l'histoire. La guerre, portée au delà de nos frontières, n'ensanglanta plus les campagnes de l'Ile-de-France, et Versailles a gardé le glorieux souvenir des années de paix. Il en est de même pour le règne des princes qui se sont succédé jusqu'à nos jours sur le trône de France; l'importance des châteaux royaux et des résidences princières rattache désormais à leurs lambris le souvenir des faits principaux qui seuls sont du domaine de cette notice. C'est à Louveciennes et à Marly que nous étudierons Louis XV; pour son malheureux successeur, Trianon complétera Versailles. Saint-Cloud nous dira le 18 brumaire, et les douloureux mystères de la Malmaison nous conduiront des gloires de l'empire aux désastres de

l'invasion. Ajoutons que depuis 1789 l'immense développement de Paris a absorbé toute importance politique, toute originalité saillante dans Seine-et-Oise qui l'entoure; ce qui nous reste à dire du département n'est plus qu'un travail de statistique.

Jusqu'à la révolution de 1789, il était compris dans le gouvernement de l'Ile-de-France; on y comptait, sous le rapport judiciaire, les prévôtés royales de Poissy, Montlhéry, Corbeil, Arpajon, Gonesse, qui toutes relevaient des prévôté et vicomté de Paris; puis venaient les bailliage et présidial de Mantes, les bailliages simples de Montfort-l'Amaury et d'Étampes, les bailliages et prévôtés de Pontoise, etc. Le ressort de ces juridictions était plus ou moins étendu. La coutume de Paris les régissait presque toutes, à l'exception des paroisses du bailliage de Pontoise, qui suivaient les unes la coutume de Senlis, et les autres celle du Vexin français.

Sous le rapport financier, le département était de la généralité de Paris, et on y comptait les élections d'Étampes, Mantes, Montfort-l'Amaury et Pontoise. Corbeil, Versailles, Saint-Germain et leurs dépendances étaient de l'élection de Paris. Des gouverneurs royaux commandaient dans les principales villes qui étaient du domaine de la couronne.

Le département formé en 1790 par l'Assemblée nationale dans un sentiment de défiance contre Paris qu'elle craignait de rendre trop redoutable au reste de la France, fut alors divisé en 9 districts administratifs et judiciaires : Versailles, Montlhéry, Mantes, Pontoise, Dourdan, Montfort-l'Amaury, Étampes, Corbeil et Gonesse. L'organisation impériale de 1804, qui a prévalu jusqu'à nos jours, le partagea en 5 arrondissements : Versailles chef-lieu, Corbeil, Étampes, Mantes et Pontoise; en 1811 Rambouillet fut érigé en 6e arrondissement, pour la formation duquel on prit sur ceux d'Étampes et de Versailles; ces 6 arrondissements se subdivisent en 36 cantons comprenant chacun en moyenne 19 communes.

Le concordat de 1801 a établi à Versailles un évêché qui étend sa juridiction sur tout le département.

Il serait difficile de caractériser la population de Seine-et-Oise; la diversité de race de ses anciens habitants a été remplacée par la variété des travaux, la différence des positions, l'inégalité des fortunes; de même que le sol se prête à tous les genres de culture, le génie des habitants s'est plié à toute espèce d'industrie : l'usine y touche à la ferme, la chaumière du vigneron au château du banquier millionnaire. Seine-et-Oise est à la fois, et le jardin de Paris, et la succursale de ses manufactures; le campagnard ne travaille qu'en vue de Paris qui consomme et qui achète; il y a toujours au bout des rêves du Parisien un point des riants paysages de l'Ile-de-France, comme but de sa promenade des dimanches, comme retraite promise aux loisirs de sa vieillesse; ces rapports étroits, intimes, ce frottement continuel, ont donné au paysan de Seine-et-Oise un caractère qui n'est déjà plus celui du campagnard et qui cependant n'est pas encore celui du citadin; ce type nouveau que la rapidité des communications développe de jour en jour, mériterait une étude plus approfondie que ne le comporte le cadre de cet ouvrage; il nous appartenait seulement d'en signaler l'apparition, qui n'est nulle part plus sensible que dans cette contrée. Que nous reste-t-il à dire après tout ce qui a été écrit sur les sites délicieux de ce pays; quel est celui de ses bois, de ses coteaux ou de ses vallons qui n'ait eu ses peintres, ses historiens, ses poëtes; à ces tableaux qui sont encore devant tous les yeux, à ces descriptions qui sont dans toutes les mémoires, nous n'ajouterons qu'un mot, c'est que ni l'inspiration des uns ni l'enthousiasme des autres n'a exagéré les gracieuses merveilles de la réalité; c'est que malgré tout ce qu'ont pu ajouter aux délices du paysage les fantaisies du luxe, les ressources de l'art, les magnificences des rois, on peut dire que pour lui la nature avait fait plus encore.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Versailles (lat. 48° 47′ 36″; long. 0° 12′ 44″ O.). — Versailles, *Versaliæ*, à 19 kilomètres ouest-sud-ouest de Paris, chef-lieu du département de Seine-et-Oise, peuplé de 35 367 habitants, faisait autrefois partie de la province de l'Ile-de-France et du diocèse de Paris. Le premier document qui constate l'existence de ce lieu est une charte donnée en 1037 par Odon, comte de Chartres; il en est question ensuite dans d'autres titres à la date de 1065, 1066, 1095; ce n'était alors qu'un petit village appartenant à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris ou de Marmoutiers. Il en fut ainsi jusqu'au XVIe siècle; la seigneurie de Versailles était divisée à cette époque entre plusieurs possesseurs. Martial de Loménie, secrétaire de Charles IX, obtint de ce roi, pour le village, l'établissement de quatre foires annuelles, dont la plus célèbre se tenait le jour de la fête de Saint-Julien. La terre de Versailles fut achetée en 1579 par Albert de Gondi, comte de Retz; son petit-fils, le fameux archevêque de Paris, la vendit en 1632 au roi Louis XIII, qui racheta en même temps les autres parties de la seigneurie. On y construisit alors, pour servir de rendez-vous de chasse, une modeste résidence dont Bassompierre dit que c'est : *un chétif château dont un simple gentilhomme ne saurait prendre vanité.*

La ville actuelle ne prit d'importance qu'après la construction du château et lorsque Louis XIV y eut fixé sa résidence. Dès 1664, à côté du palais s'éleva une ville digne de recevoir les nombreux courtisans de la monarchie absolue. En 1672, une déclaration royale confirmait les dons d'emplacements sur lesquels on avait commencé de bâtir dans les dernières années du règne précédent. Un des premiers hôtels construits avait été celui du grand écuyer Cinq-Mars dont la mort tragique est si connue; le même édit ordonnait que les maisons bâties ne seraient sujettes à aucune hypothèque et ne pourraient être saisies que pour dettes privilégiées. Deux autres ordonnances de 1692 et 1696 étendirent ce privilége : la première aux héritiers, et la seconde sur le loyer comme sur la propriété même des bâtiments. Tant d'avantages joints aux dons de terrains faits par le roi avec profusion, au profit et à l'attrait qu'il y avait pour tant de monde à se rapprocher de celui qui pouvait dire : « L'État, c'est moi, » expliquent les rapides accroissements de Versailles. Aussi, en 1713, Louis XIV crut-il devoir révoquer les priviléges antérieurement accordés, parce que, dit-il dans son ordonnance, *les motifs en avaient cessé et que ses vues à cet égard avaient été remplies au delà de ses espérances.* Les progrès n'en furent cependant point arrêtés, le chiffre de la population, qui était de 40 000 en 1725, augmenta continuellement sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Aux premiers jours de la révolution de 1789, Versailles comptait 100 000 habitants. Cet accroissement successif de la population donna lieu de créer de nouveaux quartiers; la ville fut rattachée au château par la rue des Réservoirs d'un côté, de l'autre par la rue de la Surintendance. Elle se composait de trois parties principales : au nord la ville neuve, au sud le vieux Versailles, en face le château le faubourg de Limoges, ainsi nommé du séjour d'une colonie de Limousins employés aux travaux du château. Le quartier du Parc-aux-Cerfs, dans le vieux Versailles, date de la fin du règne de Louis XIV. Au commencement du règne de Louis XVI les deux villages du Grand et du Petit-Montreuil, deux importants faubourgs de Versailles, furent réunis à la ville. Moins de deux siècles avaient suffi pour faire d'un humble hameau une des grandes villes de l'Europe et la plus magnifique résidence royale que les temps modernes puissent opposer aux splendeurs de l'antiquité.

La rapidité des premières constructions, écloses comme une décoration d'opéra, de la volonté de ce monarque qui ne savait pas attendre, le rang et la puissance des familles auxquelles elles étaient destinées, l'unité des plans, permirent, dès le principe, de donner et à l'alignement des rues et à la disposition des édifices une

régularité sur laquelle durent se régler les constructions postérieures. Aussi, toutes ces rues larges et droites, ces longs et vastes boulevards, rayonnant de la façade orientale du château comme les lames d'un éventail, ont-ils conservé à la ville un aspect grandiose et imposant malgré la solitude et la tristesse de ses jours de décadence.

La plupart des grands hôtels de Versailles et toutes les dépendances du château ont subi des transformations nécessitées par le changement des temps; l'hôtel du grand maître a été longtemps la mairie, celui du grand veneur était devenu le tribunal; de nouveaux bâtiments mieux appropriés aux besoins actuels de l'administration municipale et à la dignité de la justice ont été récemment construits dans l'ancien quartier de Limoges entre les avenues de Paris et de Sceaux. La préfecture occupe l'hôtel de l'ancien garde-meuble; la vénerie est une école normale; le grand commun sert d'hôpital militaire; l'ancien ministère de la marine est occupé par la bibliothèque de la ville, la surintendance par le petit séminaire; les écuries du roi et de la reine abritent les chevaux de la garnison. Au reste, tous ces bâtiments n'avaient de remarquable que l'ampleur de leurs proportions et leur régularité symétrique. Chacun des principaux quartiers a son église; dans la vieille ville, Notre-Dame a été bâtie sur les ruines d'un temple dédié à saint Julien, premier patron de la ville; Mansard en fut l'architecte; Louis XIV en posa la première pierre en 1684.

La paroisse de la nouvelle ville, placée sous l'invocation de saint Louis, ne s'éleva que plus tard; c'est le dernier Mansard (Mansard de Sagonne) qui en avait tracé les dessins; Louis XV les fit exécuter; c'est une œuvre assez médiocre, sans distinction et sans caractère.

L'église de Montreuil, dédiée à saint Symphorien, n'offre non plus rien de bien remarquable. Mais nous ne devons pas oublier les beaux bâtiments du lycée ainsi que la belle chapelle que Marie Leczinska, femme de Louis XV, avait fait élever en 1760 pour y établir les Annonciades.

La révolution avait utilisé le grand et vaste bâtiment des anciens communs pour y établir une manufacture d'armes qui livra jusqu'à 50 000 fusils par an pendant les guerres de la république, et qui, sous la direction d'un habile arquebusier, nommé Boutet, resta célèbre jusqu'en 1815, pour la fabrication des armes de luxe. On a cherché depuis à remplacer cette industrie par une fabrique modèle d'horlogerie.

La ville possède encore un hospice dont l'existence comme léproserie remonte à 1350, et qui, après avoir été détruit pendant les guerres de religion, fut successivement relevé par Louis XIII, agrandi par Louis XIV, doté par Louis XV et rebâti en partie dans les premières années du règne de Louis XVI; puis enfin, une salle de spectacle, construite en 1777, sur les dessins de Heurtier. Mais de tous les monuments historiques de Versailles, en dehors de son château, le plus remarquable est le fameux Jeu de Paume où se réunirent les représentants du tiers état après la fermeture de la salle de leur réunion et où ils prêtèrent, le 20 juin 1789, leur mémorable serment. Cette vaste salle servait naguère d'atelier au célèbre peintre Horace Vernet. On comprend combien doivent être nombreuses et variées les promenades d'une ville créée pour être le séjour de la cour la plus fastueuse et la plus amoureuse des plaisirs; les rues sont coupées par de larges places en harmonie avec les bâtiments qui les entourent.

Une ceinture de bois, percés pour la promenade et pour la chasse de belles routes souvent pavées, environne Versailles de tous les côtés; les forêts de Marly et de Satory viennent se rattacher à chacun des côtés du parc, presqu'à chacune des ailes du château, et se relient, dans leurs courbes gracieuses, aux ombrages de Chaville et de Meudon, aux parcs de Ville-d'Avray et de Saint-Cloud. Rien n'a été épargné pour rendre facile aux promeneurs les plus paresseux l'accès de ces délicieux paysages; aussi, parmi les 35 367 habitants auxquels est réduite aujourd'hui la population de Versailles, faut-il compter pour près de moitié les étrangers et les rentiers parisiens, attirés à la fois par le calme de la ville et le charme de ses environs.

Parmi les hommes illustres auxquels Versailles donna le jour, il faut citer le poëte Ducis, l'abbé de l'Épée, le bienfaiteur des sourds-muets, le maréchal Berthier et le général républicain Hoche, dont la statue décore une place qui a pris son nom. Pélisson, le courageux ami du surintendant Fouquet, y mourut, ainsi que La Bruyère, l'immortel auteur des *Caractères*.

Après ces descriptions de la ville, il nous reste peu de chose à dire sur les événements historiques dont elle a été le théâtre; si nous isolons son histoire de celle du château; nous ne la voyons naître à la vie politique qu'à l'époque de la dernière réunion des états généraux. Les auteurs, qui presque tous paraissent s'étonner du zèle que montrèrent à cette époque les habitants de Versailles pour les idées nouvelles, semblent oublier les nombreux adhérents que l'école philosophique du XVIIIe siècle comptait dans la plus haute noblesse; ils ne tiennent pas compte non plus de la désaffection qui avait gagné le peuple pendant les dernières années de la vie de Louis XIV, années si tristes, si peu semblables à la première partie de son règne, et surtout pendant cette longue et honteuse orgie qui de la régence du duc d'Orléans dura jusqu'à l'avénement de Louis XVI. Il est certain que les sympathies de Versailles furent tout d'abord acquises aux orateurs de l'opposition; peuple et bourgeoisie se croyaient atteints par les humiliations dont les représentants des deux premiers ordres abreuvaient les députés du tiers état. Plus tard, entraînés par la passion politique, ils s'associèrent à leurs vengeances. La nouvelle de la prise de la Bastille fut accueillie à Versailles avec une grande joie. Aux journées d'octobre, lorsque le peuple de Paris déjà menaçant vint arracher Louis XVI et sa famille au palais de ses ancêtres pour le conduire, comme un otage, dans la capitale, on remarqua que la municipalité de Versailles, peu prévoyante des conséquences qu'entraînerait pour la ville ce dernier adieu de la royauté au palais de Louis XIV, n'eut de soins et de libéralités que pour l'armée révolutionnaire qui campait sur ses places et dans ses avenues; Versailles eut aussi ses massacres de septembre 1792; une colonne de Marseillais conduisait à Paris 53 prisonniers qu'ils étaient allés chercher à Orléans; à leur arrivée à la grille de l'Orangerie, le 9 septembre, le peuple fit fermer les portes, se jeta sur les voitures qui transportaient les malheureux captifs, massacra tous ceux dont il put se saisir, et trois seulement d'entre eux parvinrent à s'échapper.

Le château menacé de destruction n'y avait échappé qu'en devenant un asile pour les invalides. Napoléon, dans sa toute-puissance, avait reculé devant les frais d'une restauration complète, et Versailles ne lui devait guère que son érection en chef-lieu de département. Cependant, aux jours de ses revers, cette ville eut pour la cause de l'empereur des élans de dévouement et de patriotisme. Livrée le 31 mars 1814 à un corps de cavalerie prussienne, elle fut pendant les cent jours une des premières villes qui arborèrent le drapeau tricolore, et après la bataille de Waterloo, un détachement de gardes nationaux volontaires qui avaient offert leurs services pour la défense de Paris, eut une rencontre avec deux régiments prussiens dans les bois de Roquencourt et contribua par sa valeur à les mettre en déroute. Le général Blucher punit cruellement Versailles du courage de ses habitants; revenant le lendemain sur la ville à la tête de forces imposantes, quoique le drapeau blanc fût arboré et qu'aucun symptôme de résistance ne se fût manifesté, il ordonna que, sous peine de mort, toutes les armes fussent déposées dans l'espace de deux heures, et livra ensuite la ville au pillage. Un grand nombre de maisons, surtout dans les faubourgs, furent ravagées de fond en comble; de la manufacture d'armes entre autres, il ne resta debout que les quatre murs. Versailles, depuis cette époque, a toujours suivi l'impulsion parisienne, ressentant le contre-coup de toutes les commotions qui agitaient la capitale.

Les faveurs de la branche aînée pendant les quinze années que dura la restauration, la création du Musée historique par le roi Louis-Philippe, l'établissement de deux lignes de chemin de fer, la valeur des propriétés relevée, l'accroissement du bien-être ont maintenu le chef-lieu du département de Seine-et-Oise dans un état de prospérité qui ferait envie à plusieurs capitales de nos provinces, et qui suffirait sans doute à son ambition et à sa gloire, si les souvenirs du passé ne venaient jeter leur ombre sur les compensations, encore insuffisantes, que peut offrir le temps présent.

Les armes de Versailles sont : *d'azur à trois fleurs de lis d'or; au chef d'argent chargé d'un coq à deux têtes naissant au naturel.* Les anciennes armes étaient seulement : *d'azur aux trois fleurs de lis d'or, surmontées de la couronne royale.*

CHATEAU DE VERSAILLES.

Ce devait être un merveilleux pays de chasse que cette immense et vieille forêt d'Yvelines, dont les tronçons coupés aujourd'hui par tant de vignobles et tant de plaines, suffisent encore à faire de Seine-et-Oise un des départements les plus boisés de la France. Quand aux fureurs de la guerre eut succédé la passion de la chasse; lorsque s'éloignant au point du jour de leur château de Saint-Germain, Henri IV et Louis XIII, entraînés à la poursuite du cerf ou du sanglier, s'étaient égarés dans les vallées de Rambouillet ou sur les plateaux de Verrières, ce devait être une halte précieuse que ce petit hameau de Versailles, point central où, de toutes les directions, les chasseurs pouvaient se rallier pour le départ ou pour le retour. Henri IV y avait trouvé une famille protestante dont le chef, Martial de Loménie, conseiller et secrétaire des finances, avait péri dans le massacre de la Saint-Barthélemy. Ce prince s'était attaché l'héritier de cette maison, Antoine de Loménie, qui l'accompagnait souvent dans ses promenades et dans ses chasses, et qui devint par la suite secrétaire d'État. Louis XIII, qui avait pour les environs de Versailles une prédilection plus vive encore que celle du roi son père, résolut de s'y construire une résidence et traita de l'acquisition de cette terre en 1632 avec Jean de Joisy qui en était le seigneur. Blondel, dans son histoire de l'architecture française, nous a laissé une description du château bâti par les ordres de Louis XIII. « Il était flanqué de quatre pavillons bâtis de pierre et de brique, avec un balcon en fer qui tournait tout autour et qui dégageait les bâtiments du premier étage. Une fausse braie entourait aussi ce bâtiment et était précédée d'un fossé à fond de cuve revêtu de briques et de pierres de taille terminé par une balustrade. Ce petit édifice était entouré de bois, de plaines, d'étangs dont la nature alors faisait seule les frais. »

Tel était resté ce château dont l'aspect devait rappeler fidèlement le caractère architectural de Saint-Germain et de Fontainebleau, lorsqu'en 1661, Louis XIV résolut d'en faire une résidence somptueuse qui n'aurait pas son égale dans le monde. On dit que le grand monarque hésita entre cette création et la construction d'un nouveau château à Saint-Germain sur l'emplacement de ce qu'on appelait le Château-Neuf, et qu'il fut déterminé dans son choix par l'impression pénible que lui causait la vue des clochers de Saint-Denis, sépulture de ses ancêtres qui l'attendait à son tour. Dans l'ivresse de sa toute-puissance et de sa gloire, le roi semblait vouloir oublier que lui aussi était mortel. La construction de Versailles fut donc résolue et commencée en 1661 sous la direction de l'architecte Leveau; Mansard (Hardouin) ne lui succéda qu'en 1670. Une des premières difficultés, difficulté qui ne fut jamais complétement vaincue, était l'obstination pieuse du roi à vouloir conserver dans les constructions nouvelles le château élevé par son père; c'est ce qui explique le peu d'élévation de l'édifice relativement à son étendue. Les premiers travaux furent le pavage en marbre de la cour intérieure qui a conservé le nom de cour de marbre, et l'élévation sur le jardin de la façade qui forme le grand avant-corps du milieu, percé suivant un usage assez général d'un vestibule ouvert, servant de principale entrée au jardin.

L'aile du sud fut construite ensuite, mais elle était isolée du corps principal. Au nord, sur l'emplacement actuel de la chapelle, une grotte ménagée sous les voûtes de rochers artificiels, donnait passage à un torrent qui s'échappait en élégantes cascades. Cette grotte, célèbre surtout par les deux groupes mythologiques, chef-d'œuvre du sculpteur Girardon, Apollon servi par les nymphes de Thétis, et les coursiers du soleil abreuvés par des tritons, fut déplacée dans un des projets d'agrandissement de la partie septentrionale du château, et les statues furent transportées dans un des bosquets du parc.

Quoique Louis XIV ne soit venu habiter Versailles qu'au mois de février 1672, les travaux avaient été poussés avec tant de vigueur que, dès l'année 1664, il pouvait y donner des fêtes. Molière, à cette date, dans la préface de *la Princesse d'Elide*, célèbre les merveilles du nouveau palais. C'est dans cet intervalle, de 1664 à 1672, que l'aile du nord et les deux pavillons des ministres vinrent s'ajouter aux édifices du palais. La chapelle ne fut construite que de 1699 à 1710. Plus tard on éleva dans l'avant-cour deux corps de bâtiment parallèles, et dans la partie sud le grand commun, vaste construction carrée qui contenait mille chambres pour le logement des officiers et des serviteurs attachés à la personne du prince ou aux grands dignitaires de sa cour.

Les deux bâtiments demi-circulaires qui, en dehors de l'avant-cour, bordent l'immense place d'armes à droite et à gauche de l'avenue de Paris, et affectés au service de la grande et petite écurie du roi, furent construits de 1679 à 1685. La salle de l'Opéra ne date que du règne de Louis XV; elle fut bâtie à l'occasion du mariage du dauphin. Les premières représentations y furent données en 1770. On a pu voir avec quelle prodigieuse rapidité furent exécutées les volontés de Louis XIV; nous chercherons à apprécier plus loin quelles sommes énormes cette merveilleuse fantaisie du grand roi coûta à la France. Rappelons, en terminant cet aride résumé chronologique de l'histoire des constructions de Versailles, qu'une ordonnance royale avait réservé pour le château l'emploi exclusif de la pierre de taille. Tous les bâtiments de la ville devaient être construits en brique. C'est ce qui explique l'aspect uniforme des anciens hôtels et des maisons de cette époque sur la façade desquels la brique est simulée alors même que d'autres matériaux ont servi à leur construction.

L'achèvement du palais n'était qu'une partie de l'œuvre que Louis XIV s'était proposé d'accomplir. A côté des travaux de Leveau et de Mansard, Le Nôtre avait ses merveilles à créer. Comme l'architecte, il était entravé par la volonté du roi, qui s'obstinait à conserver, dans le plan des jardins, deux bosquets qui le terminaient au temps de Louis XIII. Plus hardi et plus heureux que Leveau, Le Nôtre, dans une seule nuit, fit abattre la partie des quinconces dont il voulait agrandir la belle pelouse connue sous le nom de tapis vert. Louis XIV céda devant le fait accompli, et l'artiste put mettre à exécution les plans magnifiques qu'il avait conçus. Ce qui s'appelle aujourd'hui le parc de Versailles n'était alors que les jardins du château; ils furent reliés par la pièce d'eau des Suisses et par le grand canal à une seconde enceinte qui s'appela le petit parc et qui renfermait les fermes de Satory, de la ménagerie et de Gally. Son pourtour était de plus de seize kilomètres. Enfin, au delà du petit parc, une troisième enceinte d'un circuit de dix lieues au moins s'étendait jusqu'aux villages de Buc, Guyencourt, Saint-Cyr, Fontenay, Noisy-le-Roi et Bailly (voy. la carte n° 75 *bis* que nous avons fait graver pour cet ouvrage).

Si l'esprit reste confondu devant les proportions gigantesques d'une œuvre pareille, l'étonnement augmente encore quand on cherche à l'apprécier dans ses détails. Ce parc immense, entouré d'une triple muraille, était sillonné de larges chaussées, bordées d'arbres transplantés des forêts voisines avec leurs racines quand

le vaste rideau de leur feuillage était nécessaire à la perspective. Les allées mêmes des bois étaient pavées de grès amenés à grands frais des carrières de Fontainebleau, pour que la chasse pût être suivie par les carrosses de la cour. Ce n'est point à la nature seulement qu'il avait fallu faire violence pour improviser ces hautes futaies, ces bosquets touffus des jardins. Chaque carrefour des quinconces, chaque bassin, chaque ligne des plates-bandes, chaque degré des escaliers avait sa merveille de marbre ou de bronze. Les trésors de l'antiquité, le génie de l'art moderne étaient mis à contribution pour créer tout un peuple de demi-dieux, de faunes et de dryades à ce roi qui se laissait appeler le Jupiter ou l'Apollon du nouvel Olympe.

Ces masses énormes de pierres, enfouies dans les fondations et la construction du château, avaient été tirées de carrières lointaines. On avait oublié que le pays n'en fournissait pas! L'eau enfin, distribuée si abondamment pour les besoins de la nouvelle ville, si largement prodiguée pour l'éclat des fêtes, l'eau, ce grand luxe de Versailles, manquait à la contrée. Il avait fallu aller la chercher à une grande distance, dans les étangs de Sarclé situés près de Rambouillet, et construire une puissante machine sur les bords de la Seine, au bas de Marly, pour la monter jusqu'aux aqueducs de Louveciennes chargés de la conduire à Versailles. Dangeau raconte dans ses Mémoires qu'il a vu travailler à Versailles jusqu'à trente-six mille hommes à la fois, et plus de six mille chevaux. De ce terrain si profondément remué, de ces tranchées ouvertes sur tant de points, s'exhalaient des miasmes pestilentiels. Pendant la nuit, dit Mme de Sévigné, on emportait des chariots remplis de malades et de morts. Aucun document n'existe qui permette d'évaluer, même approximativement, les dépenses qu'entraîna la construction de Versailles. On apporta un jour à Louis XIV les mémoires relatifs seulement à la fourniture du plomb pour la conduite des eaux; le total se montait à trente-deux millions de livres; le roi honteux brûla les papiers et ne permit pas qu'à dater de ce jour un seul chiffre des dépenses fût divulgué. En se servant de cette révélation pour évaluer les autres frais, en tenant compte de la valeur relative de l'argent beaucoup plus considérable à cette époque que de nos jours, en se reportant à la perception si vicieuse des impôts qui ne faisait rentrer dans les caisses de l'État qu'une faible partie des sommes extorquées par les fermiers généraux, on est effrayé de ce qu'a dû coûter à la France l'embellissement, tout merveilleux qu'il puisse être, de ce point naguère ignoré de son territoire.

Une description détaillée du château de Versailles nécessiterait des volumes; chaque salon du palais, chaque statue des jardins exigerait un chapitre. Il n'est point de paroles qui puissent donner une idée de Versailles à ceux qui ne le connaissent pas, ou qui puissent rivaliser avec les souvenirs de ceux qui l'ont visité. Nous nous bornerons donc à un aperçu général et à une indication sommaire des curiosités les plus remarquables.

Si nous supposons l'étranger arrivant de Paris, une magnifique avenue plantée de quatre rangs d'arbres le conduit sur une place immense, demi-circulaire, appelée place d'armes; deux autres avenues parallèles, mais inclinant l'une vers le nord et l'autre vers le sud, et portant le nom de Saint-Cloud et de Sceaux, viennent aboutir sur cette même place qui s'ouvre à droite et à gauche sur les deux quartiers de l'ancienne et nouvelle ville. En face, à l'ouest, une grille richement ornementée donne accès, de la place d'armes, sur l'avant-cour du château, précédant une seconde cour nommée cour des ministres, qui est resserrée entre deux ailes d'une construction plus récente. C'est après avoir traversé cette seconde cour qu'on arrive enfin à la cour de marbre plus étroitement resserrée encore entre les deux ailes du palais de Louis XIII. L'avant-cour est ornée aujourd'hui de statues enlevées au pont Louis XV, à Paris, comme étant de dimensions exagérées, et qui, en face des chefs-d'œuvre du XVIIe siècle, donnent une assez triste idée de l'art contemporain. La pente du terrain qui ne retrouve son niveau qu'à la cour des ministres, contribue encore à amoindrir l'effet de la perspective de ce côté. Ce que nous avons dit ailleurs de l'insuffisance de l'élévation des bâtiments relativement à leur étendue, est surtout choquant, quand on prend son point de vue de la place d'armes. Hâtons-nous donc de traverser le palais et admirons sa façade occidentale. Le tableau qui se déroule alors devant nous est sans contredit le plus merveilleux qu'il soit donné à l'œil des hommes de contempler. Sur une étendue de près de mille mètres se développe l'avant-corps du château, avec ses deux ailes immenses, sans que l'élégante régularité des constructions entraîne la monotonie. La pente du parterre et des jardins est ménagée de façon à isoler pour le regard l'aspect de l'édifice et à en grandir encore les dimensions. A l'ouest, au bout d'une large pelouse derrière une vaste pièce d'eau, un immense horizon se déroule encadré à droite et à gauche par les collines boisées de Saint-Cyr et de Marly.

Le château étant construit sur un plateau peu élevé, un excellent parti a été tiré des accidents du terrain. Pour la façade, ainsi que nous venons de le dire, l'inclinaison du sol a facilité les dégagements de cette merveilleuse perspective dont aucune description ne peut donner l'idée. Au sud le parterre est coupé par une balustrade élevée de l'est à l'ouest; de cette terrasse le regard plonge sur l'orangerie où l'on descend par un double escalier de cent marches, merveille souvent citée au milieu de tant de merveilles. La route qui borne le parc de ce côté est dissimulée avec soin et permet de voir une continuation des jardins dans la pièce d'eau dite des Suisses et dans les bois de Satory qui couronnent cet horizon. Au nord une large allée appelée l'allée d'eau, bordée de charmilles, décorée de statues et de vases, conduit le promeneur par une pente douce et gazonnée à un splendide bassin qui sert de cadre au groupe en bronze si important et si célèbre sous la dénomination du triomphe de Neptune. Après le bassin de Neptune, il faut citer encore celui de Latone, qui sépare le parterre du tapis vert, et sur la même ligne, dans l'axe du château, le bassin d'Apollon à l'extrémité du parc, entre le tapis vert et le grand canal. Dans la nécessité où nous sommes de renoncer à une description détaillée, qu'on nous pardonne une aride nomenclature des monuments les plus remarquables servant à la décoration des bosquets; ce sont: les colonnades, la salle des marronniers, la girandole, la fontaine de Saturne, le labyrinthe, la salle du bal, le bosquet d'Encelade, les Dômes, la fontaine de Flore, le bosquet de l'Obélisque, le bosquet de l'Étoile, la fontaine de Cérès, le bosquet Dauphin et les bains d'Apollon.

L'intérieur du palais a été trop considérablement modifié, et sa destination actuelle est trop bien appropriée aux besoins de notre époque, pour que nous songions à rétablir pour le lecteur les anciennes dispositions de la royale résidence. Les appartements du roi et de la reine, conservés avec toute la fidélité historique possible, prouveront au visiteur que les somptuosités du dedans répondaient aux magnificences extérieures. La grande galerie qui occupe dans sa longueur toute l'étendue de la façade de l'avant-corps du château sur le jardin; salle immense, aux plafonds décorés par Lebrun, aux corniches sculptées par Coyzevox, trop étroite alors pour la foule des courtisans, par l'aspect de ses dimensions, par l'admiration des richesses conservées, reportera l'esprit du voyageur aux plus beaux jours de la gloire et de la splendeur de Versailles.

Contentons-nous de quelques lignes pour chacun de ces salons auxquels les récits des écrivains ou les décorations des artistes du grand siècle ont donné une part de célébrité. Voici ce que Dulaure dit du salon d'Hercule: « Il a soixante-quatre pieds de long sur cinquante-quatre de large; il est décoré de vingt pilastres corinthiens en marbre dont les bases et les chapiteaux sont de métal doré, surmontés d'une corniche dorée d'or moulu, ornée de trophées et de consoles. Les piédestaux sont de marbre vert Campan et les panneaux de marbre d'Antin.

Le plafond, peint par F. Lemoine, représentant l'apothéose d'Hercule, est, par son ordonnance et son étendue, supérieur à celui de la salle principale du palais Barberini à Rome, qui jusqu'alors avait été regardé comme la plus grande machine en peinture. » Les salons de l'Abondance et de Vénus avaient été décorés par Houasse. La salle de Diane, outre les peintures de Blanchard, renfermait un magnifique buste de Louis XIV couronné par deux enfants ailés, chef-d'œuvre du Bernin. Audran, Houasse, Jouvenet et Lebrun avaient concouru tous quatre à la décoration du salon de Mars qui possédait en outre deux portraits en pied de Louis XV et de la reine, par Michel et Carle Vanloo. Celui de Mercure avait un dessus de porte par le Caravage, et son plafond par Philippe de Champagne, d'après les dessins de Lebrun. Mêmes richesses pour la salle du trône et la salle du conseil, pour le salon de la paix et le salon de la guerre; les moindres meubles étaient des chefs-d'œuvre d'art et de goût, et, à côté des peintures murales de tous les grands maîtres que nous venons de citer, on pouvait admirer les tableaux les plus précieux des écoles italienne et flamande, dont le musée du Louvre s'est plus tard enrichi. Malgré tous nos efforts de concision, nous avons encore à parler de la chapelle, ne fût-ce que pour protester contre la critique injuste de Voltaire, qui l'appelle *un colifichet fastueux*. Elle se compose d'une nef principale et d'autels élevés sur les bas côtés. Une large tribune destinée à la famille royale ouvre de plain-pied sur les grands appartements. L'ornementation intérieure un peu chargée peut-être de marbres disparates, de dorures et de bronzes qui appartiennent plus au style Louis XV qu'au goût de l'époque précédente, ne manque cependant ni de grandeur ni d'harmonie; on y admire de belles sculptures de Coustou et d'excellentes peintures de Coypel. Quant à l'extérieur, il est digne et majestueux; les plombs façonnés et dorés de la toiture dominent tous les bâtiments du château, et si on réfléchit que Mansard n'a point eu d'autre prétention que d'ajouter une chapelle au palais qui n'en avait point, on trouvera que le but a été très-habilement et très-convenablement atteint. Un reproche plus mérité peut-être est celui qu'on adresse aux successeurs de Mansard, d'avoir placé un peu trop près de la chapelle la salle des spectacles qui, située dans l'aile nord, n'en est séparée que par une galerie. Cette salle a eu à souffrir de la révolution plus qu'aucune autre partie du château. Les glaces qui recouvraient ses parois intérieures ont été brisées. Le roi Louis-Philippe a cherché dans sa restauration à se rapprocher de la décoration primitive; mais malgré ses efforts intelligents, l'aspect actuel de la salle est loin de répondre aux éblouissantes descriptions des fêtes qui y furent données et aux récits de quelques vieillards octogénaires qui ont pu la voir dans tout son éclat.

Nous avons dit que Louis XIV vint habiter Versailles en 1672. Jusqu'à sa mort, en 1715, son règne n'y fut interrompu que par des voyages en temps de guerre, et des excursions de chasse à Compiègne et Fontainebleau. Il est donc bien peu de faits notables de l'histoire de son règne dont le souvenir ne se rattache au palais de Versailles; ses murs, dont l'inauguration avait été un prétexte pour tant de fêtes données par le monarque, jeune encore, et toujours victorieux, furent les sombres témoins d'une vieillesse attristée par de nombreux revers, et de ces honteuses intrigues qui, après s'être disputé les faveurs du roi vivant, bravèrent outrageusement les dernières volontés du roi mort et firent casser son testament.

Le régent, qui préférait la vie de Paris et sa demeure du Palais-Royal aux souvenirs que pouvait lui rappeler Versailles, emmena le dauphin à Vincennes où il le fit rester jusqu'à l'achèvement des appartements qu'il lui destinait aux Tuileries; mais Louis XV, à sa majorité en 1722, déclara que son intention était d'aller habiter le palais construit par son illustre prédécesseur. Versailles, abandonné pendant sept ans, retrouva ses jours de splendeur et de fête. Plusieurs embellissements sont dus à ce monarque; il y résida tout le temps de son long règne, et son exemple fut suivi par Louis XVI que la révolution seule en chassa. La Convention nationale, pendant sa courte et terrible domination, se préoccupa plusieurs fois du soin de donner une nouvelle destination au palais et à ses dépendances devenus propriété de la nation. Dans la séance du 22 septembre 1792, une députation de Versailles avait été admise à déposer une pétition dans laquelle nous retrouvons le germe des projets que le roi Louis-Philippe mit plus tard à exécution. L'intensité de la crise ne permit point alors de réaliser cette mesure de conservation et de salut. La vente de la plus grande partie du mobilier fut ordonnée et effectuée en juillet 1793. Les terres que renfermait la seconde enceinte du parc furent divisées par lots, mises en ventes ou affermées à des agriculteurs. L'énergique influence de Couthon sauva le parterre et les bosquets du jardin d'une dévastation complète.

Quant aux appartements du palais, affectés d'abord à une retraite pour les invalides, on voulut en faire un gymnase pour l'éducation de la jeunesse. Le temps manqua pour la réalisation de ce projet. Napoléon, devenu maître de Versailles qui avait été réuni au domaine de l'État, entreprit la réparation des dommages causés par la tempête révolutionnaire. On prétend même qu'il eut un instant la pensée d'y fixer sa résidence, et qu'il recula devant l'énormité des dépenses qu'eût nécessitées une restauration convenable. Il se contenta donc de racheter, parmi les parcelles aliénées, celles qui touchaient de plus près aux dépendances du château et se borna aux réparations les plus urgentes pour arrêter la dégradation et la ruine des bâtiments. Le pape Pie VII, à l'époque du sacre, avait fait une visite solennelle au palais de Versailles. En 1814, les princes coalisés voulurent aussi venir admirer ses merveilles. On prétend que le czar Alexandre, frappé à la fois d'admiration et de stupeur en songeant aux sommes énormes qu'avaient dû coûter ces constructions, se serait écrié : *Ah! c'est trop; je serais resté à Saint-Germain ou aux Tuileries.*

Le roi Louis XVIII eut la sagesse de résister au désir qu'il dut éprouver de venir habiter le palais de ses ancêtres. Son règne aura cependant laissé la trace de quelques embellissements. Il en est un surtout, bien cher aux habitants de Versailles; c'est la création du délicieux jardin connu sous le nom de jardin du roi, dessiné dans un des bosquets du parc par un des compagnons d'exil du roi, et sur le dessin du modeste parterre qui environnait sa demeure d'Hartwel pendant l'émigration.

Il appartenait au roi Louis-Philippe de sauver le palais de Versailles d'un abandon et d'une ruine inévitables, en donnant la vieille résidence monarchique pour asile à toutes les gloires de la France. Ce projet, poursuivi avec une longue et intelligente persévérance, a été conduit à bonne fin. Statues, portraits, tableaux, représentant l'image d'un personnage célèbre ou retraçant un fait notable de notre histoire, ont été réunis et classés avec soin; les salles du bas sont affectées aux sculptures; les grandes toiles occupent les galeries et salons du premier étage; le deuxième renferme une merveilleuse collection de portraits qui s'augmente chaque jour, embrassant les célébrités de tous les temps et de tous les pays, commençant aux premiers ouvrages d'Holbein et s'arrêtant aux ministres actuels de la république américaine : la création du musée de Versailles est une œuvre dont on ne saurait trop louer le plan et l'exécution, surtout depuis qu'on peut le faire sans encourir le reproche de courtisanerie; certes, tous les tableaux et toutes les statues ne sont pas des chefs-d'œuvre; mais, en faisant aussi large qu'on le voudra la part des imperfections, il faudra convenir que rien n'est plus intéressant et plus instructif qu'une promenade à travers ces annales vivantes de notre histoire et que, pour sauver de l'oubli le plus magnifique des palais, rien ne pouvait être fait de mieux que de le doter d'un musée que l'Europe entière admire et nous envie.

TRIANON. — Trianon, à 2 kilomètres nord-ouest de Ver-

sailles, était un village du diocèse de Chartres, faisant partie du val de Galie, et dont la terre et les dépendances appartenaient à l'abbaye de Sainte-Geneviève. Louis XIV l'acheta des moines en 1663, fit abattre l'église et les maisons pour ajouter les terrains au parc de Versailles. Avant la construction du château actuel, il existait au même endroit une petite maison servant aux parties de plaisir du roi et indistinctement appelée palais de Flore ou maison de porcelaine. Vers l'année 1676, Louis XIV, las enfin lui-même des éternelles pompes de Versailles, et pour se dérober à cette existence théâtrale à laquelle il était obligé de se soumettre pour y mieux assujettir les autres, résolut de se bâtir une résidence moins fastueuse, pour une vie plus intime et plus recueillie; Mansard donna les plans du château, Le Nôtre dessina les jardins. Saint-Simon raconte que, pendant le cours des constructions, le roi ayant reproché à son ministre Louvois, chargé de la surveillance des travaux, un défaut de symétrie dans le niveau d'une des fenêtres, ce dernier, pour donner une autre direction aux idées tracassières du monarque et sauver sa position menacée, suscita, par ses intrigues, la guerre funeste de 1688. Le château ne fut d'abord construit qu'à la hauteur d'un rez-de-chaussée, et il ne formait qu'une façade principale avec deux ailes en retour réunies par un péristyle à colonnes ioniques; on y a fait depuis de notables adjonctions. Trianon, dans son ensemble, est une copie réduite de Versailles: disposition des bâtiments et des jardins, profusion des eaux, nous retrouvons partout, quoique sur une échelle restreinte, la magnificence et le goût qui ont présidé à la création de Versailles; la décoration intérieure, comme celle des jardins, fut confiée aux mêmes artistes; chaque bosquet, chaque salle avait aussi son nom bien connu des courtisans, mais que nous épargnerons au lecteur pour nous épargner à nous-même l'application du reproche du grand critique :

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.

Louis XIV, comme s'il éprouvait le besoin de s'éloigner davantage encore de Versailles, abandonna, sur la fin de sa vie, le séjour de Trianon pour celui de Marly; son successeur y revint et l'augmenta d'une nouvelle construction, le petit Trianon, dont nous parlerons bientôt. Louis XVI y fut attiré, surtout par le charme que la reine éprouvait à y vivre libre des exigences de la cour et des entraves de l'étiquette.

C'est à Trianon que Napoléon aimait à venir se délasser des fatigues de la guerre. Il y avait rassemblé une bibliothèque choisie qu'il réclama de la chambre des représentants, le 3 juillet 1815, quelques jours après son abdication; cette demande fut accueillie par l'assemblée, mais il était trop tard, et les Prussiens, maîtres de Versailles, furent accusés d'avoir enlevé les livres réclamés par l'empereur vaincu.

Trianon ne fut point oublié dans l'œuvre réparatrice de Louis-Philippe, et quand il fut question, quelques années avant sa chute, d'une visite de la reine d'Angleterre à Paris et à Versailles, c'est le château de Trianon qui lui fut destiné pour résidence par son hôte royal. L'ameublement, convenablement restauré, rappelle très-distinctement trois époques : les règnes de Louis XIV, Louis XVI et Napoléon.

Petit Trianon. — Le petit Trianon fut élevé, comme nous l'avons dit, par Louis XV, dans un but d'isolement plus complet encore; cette gracieuse habitation, construite à quelques centaines de pas au nord du grand Trianon, est de proportions presque bourgeoises et semble donner la mesure des amoindrissements de la majesté royale. Le duc d'Ayen, capitaine des gardes du roi, lui inspira l'idée de consacrer le jardin du nouveau palais à des essais de plantations d'arbres exotiques; l'illustre botaniste Bernard de Jussieu y fit, de son côté, des expériences de tous genres, et c'est en utilisant ces précieux éléments que Marie-Antoinette obtint plus tard le parc dessiné dans le genre anglais que nous admirons aujourd'hui. Louis XV, qui affectionnait ce séjour, y avait réuni toutes les somptuosités du luxe le plus voluptueux et le plus raffiné; il resta jusqu'à la fin de sa vie fidèle à cette affection; il était au petit Trianon lorsqu'il fut atteint de la maladie contagieuse dont il mourut. Louis XVI, qui se plaisait beaucoup au grand Trianon, donna à la reine la jouissance du petit château et de ses dépendances; la nouvelle distribution du jardin, le goût presque passionné de Marie-Antoinette pour cette résidence, fit donner pendant longtemps au parc créé par elle le nom de jardin de la reine. La manie pastorale et l'affectation de mœurs naïves que les philosophes avaient mises à la mode enrichirent le paysage de chalets rustiques : ferme, laiterie, moulin, aucun des accessoires ne manquait à cette parodie de la vie champêtre où la fille des Césars, l'héritière de Louis XIV, fut accusée de trop oublier les devoirs de la royauté en face de la révolution qui apparaissait déjà menaçante. Cette époque ne fut pas moins fatale aux deux Trianons qu'au palais de Versailles.

Napoléon, qui cherchait à renouer en toute chose le fil des traditions monarchiques, donna le petit Trianon restauré pour résidence à l'impératrice pendant ses séjours au grand Trianon; Marie-Louise dut songer parfois à l'instabilité des grandeurs humaines sous l'ombrage de ces beaux arbres plantés pour une autre archiduchesse de sa maison; moins infortunée que sa parente, ce n'est point pour une prison qu'elle quitta son palais; mais, lorsque son trône s'écroula, le petit Trianon fut la dernière résidence qu'elle habita comme souveraine de l'empire français. Après la défaite et la déchéance de son époux, c'est là que cette princesse eut sa première entrevue avec l'empereur d'Autriche son père, le 19 avril 1814, c'est là que son départ fut résolu, et que fut, sans doute, fixé l'avenir du reste de sa vie. Ce fut aussi la dernière page de l'histoire du petit Trianon; il fut honoré en 1816 d'une visite de Louis XVIII, qui y donna un splendide repas, à l'occasion du mariage du duc de Berry avec la princesse Caroline de Naples; il a été habité depuis, à de rares intervalles et pendant quelques semaines seulement, par les princes de la famille d'Orléans; l'ameublement n'a plus rien de somptueux ni de remarquable; la gloire durable, la gloire actuelle du petit Trianon est dans son parc ravissant, dont la rivière capricieuse, les sinueuses allées, le terrain accidenté, les frais gazons, les arbres magnifiques groupés avec un art qui se laisse à peine deviner, reposent l'œil quelque peu fatigué de la régularité monotone des quinconces et des charmilles de Versailles.

Saint-Cyr. — Saint-Cyr, à 6 kilomètres ouest de Versailles, était un village très-peu connu de l'Ile-de-France, dépendant du diocèse de Chartres; le château du seigneur, modeste habitation, s'élevait sur l'emplacement actuel de l'auberge de l'Écu de France, lorsqu'en 1685, à la sollicitation de Mme de Maintenon, Louis XIV résolut d'y transférer l'école royale des filles nobles établie d'abord à Rueil, puis à Noisy. Mansard fut chargé des plans destinés au nouvel établissement; une partie considérable des bois environnants fut défrichée; deux mille cinq cents ouvriers étaient employés tant à ces travaux qu'aux constructions. L'édifice, commencé le 1er mai 1685, était, le 1er mai de l'année suivante, en état de recevoir les jeunes pensionnaires; il se compose de trois grands corps de logis dont le principal est flanqué de deux ailes qui forment les deux autres. Ces deux ailes séparent trois cours entourées elles-mêmes d'autres cours et de jardins. L'école était instituée pour donner l'éducation gratuite à deux cent cinquante demoiselles nobles, qu'on recevait de sept à douze ans, et qui pouvaient y demeurer jusqu'à vingt, nourries et entretenues de toutes choses. L'instruction était dirigée par quarante dames, et quarante sœurs converses ou servantes étaient chargées de tous les détails de la domesticité. Mme de Maintenon surveillait avec un zèle très-assidu la discipline de la maison, elle y avait ses appartements, même pendant l'existence du roi qui y faisait de fréquentes visites, et auquel était ré-

serve un pavillon isolé à l'extrémité des jardins. L'histoire a gardé le souvenir des représentations d'*Esther* et d'*Athalie* dirigées par Racine lui-même. On sait que ces pièces avaient été composées spécialement pour les solennités de Saint-Cyr. A la mort de Louis XIV, Mme de Maintenon se retira dans l'établissement qu'elle avait fondé; elle refusa constamment la dignité de supérieure, ne voulant pas compromettre l'avenir de l'école par la solidarité de la disgrâce où elle se croyait tombée; c'est même contre ses vœux formellement exprimés qu'à sa mort, arrivée le 15 avril 1719, son corps fut inhumé dans la chapelle de la maison. Cette institution, supprimée sans aucunes violences en 1793, fut remplacée, sous le règne de Napoléon, par une école militaire, dont les statuts régissent encore l'établissement actuel, sauf de légères modifications : après un double examen, à l'admission et pour la sortie, les élèves, après deux années d'études, pendant lesquelles ils sont exercés aux manœuvres de l'artillerie, au tir des armes à feu, et initiés à toute la partie théorique de l'art militaire, sortent avec le grade de sous-lieutenant et sont, selon leur capacité, répartis dans les différents régiments de l'armée. Les plus illustres généraux de notre époque ont presque tous passé par cette glorieuse école.

Aujourd'hui Saint-Cyr est une commune de 1713 âmes, sur la route de Paris à Brest, arrondissement et canton de Versailles; elle est desservie depuis peu par le chemin de fer de l'ouest; les travaux de l'agriculture sont l'occupation principale des habitants.

Jouy-en-Josas. — Jouy *Joyacum*, à 6 kilomètres sud-sud-est de Versailles, autrefois paroisse de l'Ile-de-France et du diocèse de Paris, était un village assez considérable dès le IXe siècle; sous Charles VI la terre de Jouy fut possédée par le fameux connétable de Clisson; elle fut érigée en comté, en 1654, par Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis; des sculptures très-délicates, retrouvées dans des fouilles récentes, une statue de la Vierge en bois sculpté rapportée d'une ferme des environs dans l'église de Jouy, prouvent qu'avant François Ier ce pays avait une certaine importance; d'ailleurs le petit pays de Josas avait donné son nom à l'un des trois archidiaconés du diocèse de Paris. Il doit sa célébrité contemporaine à la manufacture de toiles peintes fondée et dirigée par M. Oberkampf et ses enfants, et puissamment encouragée par Napoléon; le bon goût des dessins, la vivacité des impressions et des teintures ont assuré une longue prospérité à cet établissement; pendant plusieurs années le nom de *toile de Jouy* s'étendait à toute cotonnade enluminée dont on voulait vanter la qualité; la fabrique a compté sous l'empire jusqu'à douze cents ouvriers, dont les salaires relativement élevés ont répandu l'aisance et le progrès dans le village et dans ses environs; la paix lui suscita en Normandie et en Alsace des concurrences sous les efforts desquels elle a succombé. On admirait à Jouy un château moderne magnifique, dont l'orangerie en face d'un vaste étang avait un aspect princier, et dont le parc de plus de 150 hectares était entièrement clos de murs: cette propriété était possédée par le riche munitionnaire Séguin; à sa mort elle a été vendue et amoindrie. Jouy, qui compte encore 1136 habitants, est situé sur la Bièvre, dans une vallée fertile couronnée de bois délicieux; le paysage est traversé, au loin, de la façon la plus pittoresque, par la ligne des aqueducs de Buc qui conduisent à Versailles l'eau des étangs de Saclay.

Meudon. — Meudon, *Meodum*, *Modunum*, *Metiosedunum*, à 10 kilomètres à l'est de Versailles, était un bourg de la province de l'Ile-de-France et du diocèse de Paris; c'est aujourd'hui une commune de l'arrondissement de Versailles, canton de Sèvres; elle compte 3783 habitants livrés aux industries les plus diverses : blanchissage, fabrication de bouteilles et de cristaux, extraction et cuisson du plâtre. Meudon est situé sur la pente occidentale d'un coteau dominé par la terrasse du château dont nous parlerons bientôt. Cette disposition était favorable à la culture de la vigne qui fut longtemps le principal produit du pays; mais l'envahissement des fours à plâtre ou des séchoirs laisse chaque jour moins de place à l'agriculture. Les constructions du village, resserrées dans une étroite vallée entre les murs du parc royal et les clôtures de propriétés particulières qui se disputent ce précieux terrain, ont un aspect peu gracieux. L'histoire de Meudon est peu riche en faits à noter; nous voyons seulement en 1474 que le premier essai de la taille fut fait sur un franc archer de Meudon qui avait été condamné à être pendu et qui, outre son pardon, obtint la guérison de sa maladie. Le seul nom dont la célébrité s'associe aux annales de Meudon est celui de Rabelais qui, après avoir été cordelier, bénédictin, docteur en médecine, puis être rentré dans les ordres, fut nommé le 18 janvier 1550, par Jean des Ursins, vicaire général de l'évêque de Paris, à la cure de Meudon. L'histoire du château est plus intéressante. Situé au-dessus du village sur un point culminant qui domine Paris et une partie de la vallée de la Seine, ce château, après avoir eu pendant trois siècles des possesseurs dont les noms obscurs sont cependant parvenus jusqu'à nous, échut en 1539 à la fameuse Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes. Les premiers embellissements furent dus aux libéralités de François Ier dont on connaît l'affection pour la belle duchesse. Celle-ci, inconstante, comme en témoigna plus tard son royal amant, céda ce domaine au cardinal Charles de Lorraine, qui remplaça les anciens bâtiments par des constructions confiées au talent de Philibert Delorme. Henri de Lorraine, duc de Guise, en hérita, et l'aîné de ses enfants le vendit en 1654 à Abel Servien, surintendant des finances. Des mains de ce propriétaire qui avait ajouté à son domaine de nombreuses dépendances, et qui avait fait entourer le parc de murailles, il passa entre celles de Louvois. Cédé à Louis XIV par la veuve de son ministre, il fut donné par lui au grand dauphin en échange de Choisy. Ce prince ajouta alors, en 1699, sur les dessins de Mansard, un nouveau château aux constructions de Philibert Delorme. Il le fit élever sur la droite, faisant face, vers le levant, à la grande terrasse, sur l'emplacement d'une magnifique grotte que le duc de Guise avait fait construire, tandis que l'ancien palais qui consistait en un principal corps de bâtiment avec deux ailes en retour du côté de l'entrée, réunis par cinq pavillons flanqués de tourelles, palais dont rien ne subsiste aujourd'hui, avait sa façade au nord, dans l'axe de la grande avenue qui sert encore de route.

Le château du dauphin, bâti en belles pierres de taille, est aussi remarquable par son étendue et le style sévère de son architecture que par sa belle situation. Le panorama qui se déroule du haut de sa magnifique terrasse, dans la direction nord et est, est un des plus vastes et des plus animés que puissent offrir les environs de Paris. Une belle allée de tilleuls relie le château aux riants coteaux de Bellevue et établit par Sèvres une communication directe avec Versailles et Saint-Cloud.

Le vieux château de Meudon aujourd'hui démoli, ainsi que nous venons de le dire, reçut le 31 juillet 1589 le roi de Navarre, Henri IV, qui y établit son quartier général après son alliance avec Henri III. Louvois y réunit plusieurs fois les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres avant leur installation au Louvre. Les ambassadeurs de Siam le visitèrent en 1686. Le grand dauphin, fils de Louis XIV, y mourut le 14 avril 1711. Un autre dauphin, premier fils de Louis XVI, y mourut le 4 juin 1789. Pendant la révolution, un comité de recherches chargé d'études et d'expériences sur le perfectionnement de l'artillerie et des machines de guerre, y fut installé. On doit à ce comité l'emploi des ballons pour l'observation des forces ennemies; ce qui ne fut pas sans influence sur le résultat de la bataille de Fleurus. Cette résidence fut richement ornée par Napoléon. L'impératrice Marie-Louise l'habita pendant la campagne de Russie en 1812. Enfin don Pedro, empereur de Brésil, y reçut l'hospitalité en 1833.

Paris. — Typographie de J. Best, rue Poupée, 7.

Marché de Poissy.

Bellevue. — La marquise de Pompadour, se rendant un jour de Sèvres au château de Meudon, fut frappée de la beauté du site où elle se trouvait. En effet, du sommet de la colline qu'elle venait de gravir se déroulait à l'œil un panorama immense qui embrassait toute la vallée de la Seine et s'étendait jusqu'au delà de la capitale. La marquise témoigna le désir d'y avoir une maison de plaisance. Ses désirs étaient des ordres, et tout aussitôt architectes, artistes et jardiniers se mirent à l'œuvre. Lassurance dressa les plans, d'Isles dessina les jardins; Coustou, Falconnet, Adam l'aîné, Salé, Pigale, Fragonard, Lagrenée rivalisèrent de talent et de goût. Le château de Bellevue s'éleva comme par enchantement; commencé le 30 juin 1748, il était achevé le 20 novembre 1750. Bellevue était surtout remarquable par sa position avantageuse et la gracieuse magnificence de sa construction. En arrivant du côté de Meudon on rencontrait deux pavillons carrés dont l'un existe encore; puis les curieux admiraient l'avenue de tilleuls qui conduisait à l'avant-cour où se trouvaient les écuries et la salle de spectacle. On pénétrait ensuite dans la cour du château, fermée de trois côtés par les ailes et le corps du bâtiment, et du quatrième par une belle grille en fer doré qui la séparait du parc. La façade principale regardait Paris. Il y avait au-devant une terrasse qui existe encore et d'où l'on jouit d'une vue magnifique : des rampes gracieuses appliquées aux flancs du coteau descendaient jusqu'au rivage de la Seine et conduisaient à un pavillon appelé Brinborion, qui terminait la propriété en face des belles plantations de peupliers et de saules qui ombrageaient les îles Seguin et Bellancourt. Les parterres et le parc, d'une étendue de plus de cent arpents, étaient plantés dans le goût du temps; l'ornement le plus remarquable en était deux statues d'une belle exécution, dues au ciseau de Pigale et représentant le roi et la belle propriétaire du lieu.

Louis XV avait pris tellement à cœur l'achèvement de Bellevue, qu'il présidait en quelque sorte lui-même à la conduite des travaux et que plusieurs fois on le vit se faire apporter ses repas au milieu des ouvriers. Il y coucha pour la première fois le 24 novembre 1750. Trois ans après on y joua *le Devin du Village*. La marquise de Pompadour remplissait elle-même le rôle de Colin, et 50 louis furent envoyés à l'auteur. La prédilection de Louis XV pour cette résidence le détermina à s'en faire plus tard céder la propriété; elle faisait donc partie du domaine de la couronne quand Louis XVI en fit don à ses tantes, Mesdames de France, qui reculèrent les limites du parc et apportèrent de nouveaux embellissements au château.

La révolution trouva Bellevue à l'apogée de ses splendeurs; un décret de la Convention l'avait compris, avec Meudon, dans la classe des palais conservés pour une destination d'utilité publique; mais la sentence parlementaire ne fut pas ratifiée par l'instinct populaire, qui, dans un discernement trop peu remarqué, proportionna presque partout sa fureur dévastatrice à la honte ou à la barbarie des souvenirs que les monuments lui rappelaient. Bellevue eut à souffrir un peu moins que Marly, mais beaucoup plus que Meudon et Saint-Cloud. La spéculation privée acheva plus tard l'œuvre révolutionnaire. En 1823, un M. Guillaume, devenu acquéreur de cette propriété, la divisa en une cinquantaine de parcelles, fit tracer le plan d'un village et concourut à la construction d'une

partie des charmantes villas qui forment aujourd'hui un des bourgs les plus délicieux des environs de Paris; il faut citer comme remarquables entre toutes les habitations élevées sur le sol de l'ancien château ou agrandies des anciennes dépendances du parc, les propriétés de M. Odier et de Mme Delisle. Le chemin de fer de l'Ouest traverse Bellevue et y a une station près de laquelle arriva, le 8 mai 1842, l'affreuse catastrophe dont nos lecteurs ont tous gardé la mémoire. Une chapelle commémorative, placée sous l'invocation de Notre-Dame des Flammes, a été élevée dans un champ de vigne qui domine le lieu même où eut lieu ce désastre qui coûta la vie à cinquante-six personnes, parmi lesquelles la marine et la science regrettent si amèrement l'amiral Dumont-d'Urville.

Le village de Bellevue, composé presque exclusivement de maisons bourgeoises dont les jardins envahissent la plus grande partie du terrain cultivable, n'exploite aucune industrie et compte même peu de bras occupés aux travaux de l'agriculture. Il forme une annexe de la commune de Meudon.

Sèvres. — Sèvres, *Sapera*, *Savara*, à 10 kilomètres est de Versailles et à 8 kilomètres ouest de Paris est un des bourgs les plus anciens de l'Ile-de-France. Il dépendait du diocèse de Paris. On raconte que l'évêque de Paris, saint Germain, traversant Sèvres, en 560, y guérit une jeune fille nommée Magnoflède qu'on prétendait possédée du démon et qui depuis se fit religieuse. Ce point paraît avoir été choisi dès les temps les plus reculés pour un passage de la Seine. Dans tous les vieux auteurs, à propos du bourg, il est toujours question de son vieux pont de bois. Dulaure raconte l'enlèvement par une troupe de partisans, en 1707, de M. de Beringhien, premier écuyer du roi, qu'à la livrée de son carrosse les assaillants prirent pour le roi lui-même, et il rend compte d'une expérience faite sous les yeux du roi en novembre 1736 par deux hommes qui traversèrent deux fois le fleuve en dix minutes, étant couverts de cuir pour se soutenir à la surface, et se servant de petits batoirs pour avancer. Sèvres ne forme qu'une longue rue qui, avant l'établissement des chemins de fer, servait de communication directe, comme route royale, entre Versailles et Paris. Le dernier recensement lui donne une population de 4750 habitants, plus adonnés à l'industrie et au commerce qu'à l'agriculture. Pendant la moitié de son parcours, Sèvres, dans son étroite vallée, est resserrée au nord par les murs du parc de Saint-Cloud, au sud par les coteaux presqu'à pic de Bellevue; ce n'est qu'aux approches de Châville que la vallée en s'élargissant offre à la culture des terrains de quelque étendue. Sèvres possède quelques métiers pour le tissage de la laine et du coton, de nombreux lavoirs pour le blanchissage du linge et de vastes magasins pour les entrepositeurs de liquides. On a utilisé pour cet usage d'immenses carrières qui ont la propriété de vieillir le vin et d'enrichir ses qualités. Parmi ces caves d'une nouvelle espèce, on cite la cave dite du Roi qui peut contenir quinze mille futailles. Les monuments de Sèvres sont une église qui date du XIIIe siècle; mais qui n'a pas d'autre mérite que son antiquité; un pont en pierre construit par Napoléon, en remplacement de celui dont nous avons parlé; une vaste caserne et enfin sa fameuse manufacture de porcelaine, célèbre dans le monde entier. Sa fondation ne remonte qu'à 1750, époque à laquelle les fermiers généraux achetèrent du marquis de Fulvy, gouverneur de Vincennes, une manufacture de ce genre qu'il avait créé avec ses propres ressources, et la transportèrent à Sèvres dans l'édifice qu'elle occupe encore aujourd'hui. Louis XV en ayant fait l'acquisition, la réunit au domaine de la couronne dont elle a continué de faire partie. La manufacture de porcelaine de Sèvres renferme un musée complet de tous les produits céramiques connus, et on y fabrique avec une incomparable perfection les porcelaines peintes les plus riches et les plus recherchées.

Saint-Cloud. — Saint-Cloud, *Novigentum* (*Nogent*), *Clodoaldum*, à 10 kilomètres à l'est de Versailles, ancien bourg de l'Ile-de-France et paroisse du diocèse de Paris, est aujourd'hui une petite ville de l'arrondissement de Versailles, canton de Sèvres, qui compte 3828 habitants. Le nom actuel du pays suffit pour constater son existence contemporaine des Mérovingiens; il le doit en effet, comme chacun sait, au souvenir de Clodoalde, troisième fils de Clodomir et de Clotilde, qui plus heureux que ses deux frères échappa au poignard de ses oncles, se réfugia dans les bois de Novigentum auprès d'un saint ermite du nom de Severin; il reçut de lui l'habit monastique, se coupa les cheveux en signe de renonciation au trône, fit un pèlerinage en Provence, revint à Paris où il fut ordonné prêtre en 551. Puis il se retira à Nogent, y fonda un monastère qu'il dédia à saint Martin, et, après toute une vie de prières et de bonnes œuvres, y mourut dans un état de sainteté si notoire que les nombreux pèlerins visiteurs de son tombeau et propagateurs des miracles qui s'y accomplissaient, finirent par oublier le nom de Nogent pour celui du saint qui les y attirait; de *Clodoalde* la langue vulgaire avec le temps a fait *Cloud*. Longtemps oublié dans l'histoire, Saint-Cloud n'y reparaît que vers l'an 1358, à l'époque de l'invasion des Anglais; depuis lors il devient le théâtre des faits les plus importants pendant la longue période des guerres civiles et des guerres de religion. Sa position, comme dernière étape avant Paris, dont le cours de la Seine protége les remparts, en a fait un point stratégique très-important depuis le XIVe siècle jusqu'en 1815. Tous les partis, successivement Armagnacs et Bourguignons, ligueurs et catholiques, royalistes et frondeurs, se disputèrent avec le plus vif et le plus infatigable acharnement, la possession de Saint-Cloud, et de son vieux pont que défendait une sorte de forteresse. L'épisode le plus important de ces époques fut l'assassinat de Henri III par Jacques Clément, le 2 août 1589; on sait quel ardent fanatisme arma le bras du fougueux dominicain : le roman qui côtoie toujours l'histoire nous le représente en outre enflammé par les séductions d'une princesse de sang royal, la duchesse de Montpensier; ce qui nous importe davantage c'est le curieux rapprochement que voici : c'est dans un des salons de l'hôtel seigneurial dit maison de Gondi devenue depuis palais de Saint-Cloud, que fut conçu et arrêté l'horrible projet du massacre de la Saint-Barthélemy, et c'est dans cette même résidence que Henri III expie dix-sept ans plus tard, sous le couteau d'un assassin, le crime d'une tolérance et d'une neutralité que la Ligue ne voulait ni comprendre ni pardonner. Henri de Navarre qui au premier bruit de l'attentat était accouru au chevet du prince mourant, fut salué pour la première fois à Saint-Cloud du titre de roi de France.

L'histoire du château nous conduira à travers les règnes des derniers princes de la maison de Bourbon jusqu'au drame de brumaire et aux événements contemporains; nous devons à la ville elle-même quelques lignes sur sa situation, ses monuments, ses produits et cette fameuse foire de Saint-Cloud dont la célébrité survit à toutes les révolutions et s'impose à tous les régimes. Saint-Cloud s'élève en amphithéâtre sur la rive gauche de la Seine, appuyant au nord ses coteaux aux pentes du mont Valérien et s'abaissant au sud par les allées de son parc jusqu'à l'étroite vallée de Sèvres. La Seine seule le sépare à l'est du village de Boulogne auquel il est relié par un pont en pierre construit en 1810 qui a remplacé le vieux pont de bois et ses fameux filets de tragique mémoire.

L'église date du XIIe siècle; la tradition qui la suppose construite sur l'emplacement de l'ermitage de saint Clodoalde nous semble peu fondée; ce qui a pu produire cette confusion c'est l'abandon fait par le saint lui-même aux évêques de Paris de la terre de Saint-Cloud qui lui devait toute sa célébrité; un monastère et plusieurs couvents avaient été construits auprès de cette église qui renferme le cœur de Henri III et les entrailles de Henriette Anne Stuart et de Philippe de France son mari. Il y avait aussi un Hôtel-Dieu et un hôpital de la Charité. La terre avait été érigée en duché-pairie au XVIIe siècle en faveur de Mgr de Harlay, archevêque de Paris.

Lorsqu'on arrive à Saint-Cloud par le pont qui débouche sur une place assez vaste mais irrégulière, une grille à gauche donne entrée sur une allée plantée de beaux arbres et parallèle au cours de la Seine ; c'est cette magnifique promenade, qui chaque année, pendant deux ou trois semaines du mois de septembre est transformée en un immense champ de foire; le charme des lieux, la proximité de Paris, le choix de la saison donnent à cette solennité un éclat avec lequel aucune autre fête des environs de Paris ne peut rivaliser. Quant au but traditionnel du pèlerinage auquel la foire actuelle doit son origine, il est tombé dans un oubli complet, et les divertissements qui attirent de si nombreux promeneurs ne sont plus même l'occasion d'une pensée ou d'une pieuse visite pour ce saint autrefois si vénéré. Le territoire de Saint-Cloud est sillonné de routes nombreuses et bien entretenues; la partie du sol qui n'est pas envahie par les dépendances du château et les maisons de campagne des particuliers, est presque exclusivement plantée de vignes dont l'exposition et la qualité sont identiquement celles des vignobles de Suresne si déchus de leur ancienne réputation.

Le chateau de Saint-Cloud est d'une origine bien postérieure à la fondation du bourg; quoique nous trouvions dès l'an 1300 la trace d'un séjour à Saint-Cloud de Charles fils de Philippe le Bel, et ensuite les nombreux titres de maisons de plaisance et d'hôtels possédés par des personnages célèbres à divers titres, entre autres par l'évêque de Beauvais Pierre Cauchon, président du tribunal qui à Rouen condamna Jeanne d'Arc, il faut arriver jusqu'en 1572 pour trouver, dans une maison appartenant à Jérôme de Gondi, l'un de ces heureux aventuriers qui avaient suivi Catherine de Médicis, l'origine première du palais que nous admirons aujourd'hui. C'était sans doute la maison de plaisance que le roi Henri II avait fait élever à Saint-Cloud dans le goût italien que Jérôme de Gondi tenait des libéralités de Catherine de Médicis. Henri III, après la funeste journée des états de Blois et la mort de sa mère, s'était réconcilié avec Henri de Navarre avec lequel il avait eu une entrevue dans le parc de Plessis-les-Tours. D'un commun accord ils courent mettre le siége devant Paris. Saint-Cloud était occupé par les ligueurs. Cette ville que Henri III avait en 1577 laissé clore de murs et de fossés par ses habitants, lui résista. Il dut en faire le siége, la prit d'assaut et établit son quartier général dans la maison de Gondi ; c'est là qu'il fut assassiné par Jacques Clément le 2 août 1589. Après être restée pendant quatre générations dans la famille des Gondi et avoir été successivement augmentée et embellie jusqu'à mériter cette description du continuateur de Dubreuil, datée de 1639 : *Le jardin était d'une grande étendue et estimé pour les belles grottes qui s'y voyaient et pour les fontaines dont l'eau faisait jouer plusieurs instruments ; il y a en outre quantité de statues de marbre et de pierre, des parterres, compartiments, bordures, carreaux, allées couvertes, et un bois très-frais en été*, la maison de Gondi passa dans la suite aux mains d'un riche contrôleur général des finances nommé Hervard qui avait obtenu d'un des jets d'eau une élévation de 90 pieds. Mazarin trouva un excellent moyen d'acquérir à bon marché cette résidence dont Louis XIV voulait faire hommage à son frère. Le cardinal demanda un jour au financier à quel prix lui revenait sa maison, celui-ci croyant prudent de dissimuler quelque chose de sa fortune répondit : trois cent mille livres. Je vous prends au mot, repartit vivement le ministre; et il fallut conclure le marché. A l'ancienne propriété de Gondi on joignit, par des procédés d'acquisition plus avouables sans doute, une maison du surintendant Fouquet, celle d'un sieur Monerot et enfin celle de messieurs du Tillot, greffiers au parlement dont le nom est resté à l'allée du parc qui est coupée par la grande cascade. Le roi ordonna à Lepautre, architecte particulier du duc d'Orléans, ainsi qu'à Mansard et Girard ses propres architectes de dresser le plan d'un édifice nouveau, qui fut bientôt exécuté.

Le Nôtre fut chargé de la décoration du parc et des jardins; et sous sa main les parties les plus arides du plateau, les pentes les plus abruptes se transformèrent en gracieuses pelouses et se couvrirent d'ombrages délicieux. Si on tient compte de toutes les difficultés du terrain on trouvera que le génie de Le Nôtre s'est révélé avec plus d'éclat peut-être à Saint-Cloud qu'à Versailles. Les princes de la maison d'Orléans qui possédèrent le château jusqu'en 1782 y firent divers embellissements et l'enrichirent d'une galerie de tableaux; à cette époque la reine Marie-Antoinette en fit l'acquisition, elle y séjourna plusieurs fois avec le roi son époux et modifia dans l'intérieur des appartements quelques-unes des dispositions de Mansard ; elle fit clore aussi de palissades une partie du parc, dans la région nord-ouest, et qui aujourd'hui encore forme le parc réservé; mais tous les travaux de Le Nôtre furent respectés, les bassins, la fameuse cascade que certains connaisseurs préfèrent à tout ce que possède Versailles en ce genre, l'alignement des gazons, la distribution des massifs, toutes ces merveilles qu'on admire aujourd'hui sont l'œuvre intacte du grand artiste. Le palais se compose d'un corps de logis principal avec façade à l'est sur la cour et à l'ouest sur les jardins, et deux ailes l'une vers le nord, l'autre vers le sud. On y arrive par une avenue conduisant dans une première cour qu'une belle grille sépare de la cour d'honneur du château. Le rez-de-chaussée est décoré d'une colonnade en saillie supportant la terrasse du premier étage, au-dessus duquel règnent les combles en mansardes. Sur la façade principale sont plusieurs morceaux de sculpture et quatre colonnes corinthiennes surmontées de quatre statues représentant la Force, la Prudence, la Richesse et la Guerre. Les deux ailes sont également ornées de statues allégoriques placées dans des niches. L'intérieur est divisé en nombreux appartements d'honneur et en petits appartements. On y remarque la galerie et le salon de Diane, la galerie d'Apollon, les salons de Mars, de Louis XVI, des princes et le grand salon.

Les peintures de Mignard qui décorent le salon de Mars et la galerie d'Apollon, passent pour le chef-d'œuvre de ce grand peintre. Napoléon dont Saint-Cloud était la résidence favorite, Louis-Philippe qui y passait plusieurs mois chaque année, n'ont pas peu contribué à enrichir encore l'œuvre de Louis XIV. Glaces, dorures, bronzes, tableaux, tapisseries, toutes les productions de l'art, toutes les fantaisies du luxe y sont en profusion. De tous les palais de France, c'est le plus somptueusement orné. Saint-Cloud a moins souffert que beaucoup d'autres résidences royales des fureurs révolutionnaires; par un décret de 1794, la Convention ordonna que : *les maisons et jardins de Saint-Cloud ne seraient pas vendus, mais conservés et entretenus aux dépens de la république pour servir aux jouissances du peuple et former des établissements utiles à l'agriculture et aux arts.* Ne trouverait-on pas dans cette clémence inusitée de la grande assemblée une réminiscence des joies populaires de la fête traditionnelle de Saint-Cloud; et le souvenir des baraques de la foire ne fut-il pas pour quelque chose dans la conservation des lambris dorés du palais? Quelques années plus tard cet état de conservation des appartements de Saint-Cloud détermina le choix des conspirateurs de brumaire qui le prirent pour théâtre de leur coup d'Etat. La réaction de thermidor avait enlevé au parti républicain les seuls hommes capables de maintenir avec sagesse et modération la république en France; la Convention n'avait pas survécu longtemps à ses dernières mutilations; la nouvelle constitution avec son Directoire inhabile, sa double assemblée, le conseil des Anciens et le conseil des Cinq-Cents où l'élément républicain n'était déjà plus en majorité, laissait toutes les forces de l'Etat s'affaisser, tous les ressorts administratifs se détendre. Tout le monde était las et mécontent, tous les regards étaient tournés vers les armées, où semblait s'être réfugiée la dignité nationale, compromise par la corruption du gouvernement directorial; le général Bonaparte, récemment arrivé d'Egypte et protégé par le prestige de sa lointaine expédition, fut mis dans la confidence de ce qui se tramait et se disposa à exploiter à son

profit les événements. Si le coup était tenté à Paris, il était à craindre que les sections des faubourgs et les débris de la puissante société des Jacobins ne fissent obstacle au projet ; sur la proposition de Régnier, Sieyès, un des meneurs, fit rendre par le conseil des Anciens le 17 brumaire un décret qui ordonnait que le corps législatif serait transféré dans la commune de Saint-Cloud, et que les deux conseils y siégeraient dans les deux ailes du palais. Le général Bonaparte était chargé de l'exécution et recevait pour cet effet tous les pouvoirs nécessaires. A peine le décret fut-il rendu que Bonaparte lui-même se transporta dans l'assemblée entouré des généraux Lefebvre, Moreau, Berthier, Murat, Macdonald, et vint jurer, *tant en son nom qu'en celui de ses braves compagnons d'armes, qu'il veillerait à la sûreté de la représentation nationale, et au maintien de la république une et indivisible.*

Sur les cinq directeurs, Roger-Ducos et Sieyès, qui étaient dans la conspiration, restent calmes; Gohier et Moulins prennent la fuite; Barras envoie demander des explications au général Bonaparte, son ancien protégé, qui lui répond déjà plus en maître qu'en inférieur; Barras entrevoit la vérité et se retire à sa terre de Grosbois. Le lendemain, 18, les deux conseils se trouvèrent rassemblés à Saint-Cloud. Le conseil des Anciens, dont il n'y avait aucune opposition sérieuse à redouter, ouvrit sa séance dans la grande galerie du château, et le soir même, formé en comité général, il remplaçait le Directoire par un consulat auquel étaient appelés Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos. Au conseil des Cinq-Cents, la besogne avait été un peu plus rude; malgré l'habile et opportune assistance que prêta au général Bonaparte son frère Lucien, qui présidait ce jour-là l'assemblée, réunie dans l'orangerie du château. Dès qu'il n'avait plus été possible de se faire illusion sur la portée de l'acte révolutionnaire qui allait s'accomplir, quand on avait vu Saint-Cloud occupé par une forte division de troupes, l'agitation la plus vive s'était emparée des esprits; au milieu des exclamations les plus violentes et d'une inexprimable confusion, le représentant Grandmaison avait fait voter par appel nominal et à l'unanimité le serment de s'opposer à toute espèce de tyrannie; le serment était à peine prononcé que la porte de l'assemblée s'ouvre et le général Bonaparte s'avance, tête nue, entouré de quatre grenadiers. A sa vue l'assemblée entière est debout, des cris d'indignation s'élèvent : « Qu'est cela? des sabres ici? des hommes armés? à bas le dictateur! le Cromwell hors la loi! hors la loi! » Une foule de représentants se précipitent au milieu de la salle, ils se jettent sur Bonaparte, l'entourent, le pressent, le repoussent. L'un d'eux, un Corse, Aréna, tire un poignard et veut l'en frapper; mais un des grenadiers de l'escorte de Bonaparte, nommé Thomas ou Thomé, détourne le bras de l'assaillant et reçoit dans la manche de son habit le coup destiné à son général : dans ce même instant, le général Lefebvre entre avec un piquet de grenadiers et parvient à enlever Bonaparte à la vengeance des membres de l'assemblée. Son départ ne calme pas l'irritation; Lucien, désespérant de pouvoir apaiser cette effervescence, dépose sur le bureau ses insignes de président et sort à son tour protégé par les grenadiers de son frère ; quelques instants après, des soldats plus nombreux se présentent, s'établissent au milieu de l'assemblée et forcent tous les membres d'évacuer la salle. Pendant que les plus intraitables s'éloignent et que le conseil des Anciens délibère en comité général sur la création du consulat, Lucien réunit, dans une séance de nuit, la partie la plus docile du conseil des Cinq-Cents ; il les prépare, dans un discours plein de modération et de ménagements, à la mesure qui va leur être présentée; le décret arrive, il est sanctionné; enfin, à deux heures du matin les trois nouveaux consuls sont introduits, et, devant le corps législatif réuni, ils prêtent serment en ces termes : « Je jure fidélité inviolable à la souveraineté du peuple, à la république française une et indivisible, à l'égalité, à la liberté et au système représentatif. »

Ainsi se termina la révolution du 18 brumaire; c'était un grand pas de fait vers l'empire. Napoléon garda toujours depuis une prédilection marquée pour le château de Saint-Cloud, qui avait été le théâtre de sa première élévation. Il y fit exécuter d'importants travaux d'embellissements et d'entretien ; c'est par ses ordres que fut élevée sur le plateau central du parc la colonne appelée lanterne de Diogène, exécutée en terre cuite d'après des plâtres moulés à Athènes et rapportés par M. de Choiseul. Du haut de ce belvédère la vue est magnifique, l'œil embrasse un horizon qui s'étend au delà de Paris jusqu'au donjon de Vincennes et aux coteaux de la Marne; on voit la Seine sortir de Paris, baigner le pied des collines de Meudon et se perdre vers le nord dans la direction de Saint-Denis. Napoléon installa sa cour somptueuse à Saint-Cloud et y passait presque tout le temps qui n'était pas consacré à la guerre ; un grand nombre de ses décrets sont datés de Saint-Cloud ; on disait, dans les chancelleries européennes, le cabinet de Saint-Cloud comme on avait dit le cabinet de Versailles sous l'ancienne monarchie et comme on a dit depuis le cabinet de Paris ; mais bien court est l'espace qui sépare la plus éclatante fortune des revers les plus terribles.

Le 30 mars 1814 Saint-Cloud est occupé par l'ennemi, le 7 avril l'état-major autrichien prend possession du château. Le prince Schwartzenberg y donna une fête très-brillante à laquelle assistèrent les souverains alliés, les princes français et un grand nombre de princes étrangers; il y eut spectacle le soir dans la grande galerie, bal dans le salon de Mars et grand souper dans le salon de granit. Ce n'était pourtant pas encore assez de ces humiliations, et les désastres de 1815 devaient entraîner sur le château de l'empereur vaincu des profanations plus odieuses encore. L'état-major autrichien avait matériellement respecté le château et le parc; Blucher, qui le remplaça en 1815, sembla prendre à cœur de faire douter s'il commandait à des sauvages ou s'il était le général d'une armée prussienne; le parc fut ravagé, les meubles précieux du palais pillés. Blucher, suivi d'une meute de chiens, s'installa dans l'appartement de Napoléon, ses chiens dormaient sur une ottomane du boudoir de Marie-Louise et il se vautrait tout botté dans le lit du vainqueur d'Iéna.

La réparation de ces dégâts fut l'œuvre de Louis XVIII et de Charles X, qui passa à Saint-Cloud l'été des dernières années de son règne ; les fatales ordonnances de juillet 1830 y furent signées, et c'est de Saint-Cloud que, se dirigeant par Versailles et Rambouillet sur Cherbourg, la famille royale partit pour son exil.

Le roi Louis-Philippe, pendant son règne, résidait habituellement à Saint-Cloud du mois de juillet au mois de décembre; ces longs séjours n'ont pas peu contribué à l'amélioration des dispositions intérieures, aussi bien au point de vue de l'élégance et du luxe que sous le rapport de la commodité.

Les événements présents gardaient une dernière page aux annales du château de Saint-Cloud. C'est dans les salons de ce palais, témoin depuis un demi-siècle de grandeurs si soudaines et de revers si inattendus, qu'ont été apportés au prince Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de l'empereur Napoléon et président de la république depuis décembre 1848, le sénatus-consulte et le plébiscite qui l'appellent au trône impérial.

Comme on a pu le voir par cette rapide notice, le château de Saint-Cloud, malgré ses proportions relativement modestes et son origine presque récente, est un des palais royaux qui occuperont la place la plus importante dans l'histoire de notre pays.

ARGENTEUIL. — Argenteuil, *Argentoïlanum*, *Argentolium*, à 20 kilomètres nord-est de Versailles, aujourd'hui chef-lieu de canton, avec une population de 4767 habitants, est une petite ville d'une origine fort ancienne qui faisait autrefois partie de la province de l'Ile-de-France et du diocèse de Paris et dont le bailliage ressortissait directement au parlement de Paris. Sa situation sur la rive droite de la Seine, la réputation de ses vignobles et l'importance des couvents qui s'y étaient établis l'exposèrent à de continuelles attaques, des Normands d'abord, puis

des Anglais et plus tard des huguenots. On retrouve encore les traces de l'enceinte dont elle avait été autorisée à se fortifier; l'étendue de ces remparts était de trois quarts de lieue. L'établissement qui a le plus contribué à la célébrité d'Argenteuil est son prieuré, fondé en 656, par Hermenric, sous le regne de Clotaire III. Les premiers religieux de cette maison ayant été obligés de l'abandonner pour cause de déréglement, Charlemagne la donna à sa fille Théodrate, pour y fonder une abbaye de filles de l'ordre de Saint-Benoît, qui s'y maintint jusqu'en 1129. A cette époque une discussion s'éleva entre l'abbé de Saint-Denis et l'évêque de Paris revendiquant chacun la propriété de l'abbaye; le procès fut porté devant une espèce de concile qui se tint dans le couvent de Saint-Germain des Prés, sous la présidence du légat. La sentence décida l'expulsion des religieuses de leur monastère et leur remplacement par des moines bénédictins; dans les motifs de ce sévère jugement nous retrouvons encore le reproche d'inconduite, de déréglements et de scandales; cependant la prieure était à cette époque la célèbre Héloïse, qui se retira avec sept ou huit de ses compagnes au Paraclet, maison qu'Abeilard leur céda, et qui, sous la direction de cette savante religieuse, devint une des abbayes les plus célèbres du royaume. Les restes d'Héloïse et d'Abeilard, confondus dans le même tombeau, reposerent longtemps dans l'église d'Argenteuil.

Ce temple possédait, comme relique vénérée, une robe sans couture qu'avait portée Notre Seigneur Jésus-Christ et qui, envoyée par l'impératrice Irène à Charlemagne, avait été donnée par celui-ci à sa fille Théodrate.

Le tableau du maître autel, œuvre estimée de Brenet, et qui porte la date de 1762, représente le martyre de saint Denis et de ses compagnons. L'abbé Fleury fut prieur d'Argenteuil. Le château du Marais, qui faisait autrefois partie des domaines de l'abbaye de Saint-Denis, fut possédé successivement par le comte de Mirabeau et le vice-amiral comte Decrès. Palissot y eut aussi une maison de plaisance. Le 2 juillet 1815, il y eut à Argenteuil un engagement fort vif entre les Anglais et les Français; ceux-ci, quoique bien inférieurs en nombre, repoussèrent l'ennemi et lui prirent deux drapeaux qui le soir même furent apportés à Paris. La culture de la vigne est restée la principale industrie du pays.

Marly-le-Roi. — Marly, *Marleium*, *Marliacum*, sur la rive gauche de la Seine, à 8 kilomètres nord de Versailles, est aujourd'hui un chef-lieu de canton et compte 1243 habitants. C'est un bourg très-ancien qui faisait autrefois partie de l'Ile-de-France et du diocèse de Paris. Il en est fait mention dès l'an 676, dans une charte du roi Thierry au sieur Hervé, seigneur de Marly. En 1150, la terre de Marly appartenait à Mathieu de Montmorency; elle passa dans les mains de la famille de Lévis en 1355, et enfin le comte de Pontchartrain, qui en était devenu propriétaire, l'échangea en 1693, avec le roi Louis XIV, contre la seigneurie de Nauphle-le-Château. La position de Marly, la proximité de ses bois magnifiques qui relient ceux de Versailles à la forêt de Saint-Germain, séduisit si fort le roi qu'il résolut d'y faire bâtir un château; désirer et obtenir, pour Louis XIV, c'était même chose: en quelques années s'éleva donc un palais digne d'entrer en comparaison avec Versailles lui-même. De cette merveille rien ne reste aujourd'hui que l'abreuvoir décoré jadis par les chevaux qui font l'ornement de l'entrée du jardin des Tuileries, et une dépendance appelée le chenil.

Mais le voyageur désireux de visiter ces champs désolés *ubi Troja fuit*, s'il a jeté un regard sur une des gravures du temps représentant le château, ses cours et ses perspectives, retrouvera facilement le plan des constructions anciennes, il reconstruira par la pensée le palais tout entier, et en encadrant cette œuvre de son imagination dans ces murailles de verdure que la révolution a respectées et qui ont bravé le temps, il se rendra compte des séductions qu'un pareil site a dû exercer sur l'esprit du grand roi.

Le bourg de Marly n'a de remarquable que ses chaussées royales, sa délicieuse forêt et de nombreuses maisons de campagne dont les jardins ont été formés d'acquisitions de terrains enlevés au parc ou à la forêt même. Autrefois la commune se divisait en *Marly-le-Bourg* et *Marly-le-Châtel*. Aujourd'hui, en dehors de Marly-le-Roi il y a Marly-la-Machine, formé des habitations qui sont venues se grouper autour de la merveilleuse invention, et Marly-le-Port, au pied du coteau sur lequel est construit Marly-le-Roy, et entre le Pecq et Marly-la-Machine.

Les habitants de Marly et du canton dont il est le chef-lieu sont généralement agriculteurs. Le vin est leur principal produit; cependant la fertilité du sol leur permet d'utiliser les terrains bas de leurs vallées à la culture des légumes et des fruits, dont le voisinage de Paris, Versailles et Saint-Germain leur assure un débit avantageux; depuis quelques années, cerises, pêches, chasselas s'expédient jusqu'en Angleterre. Il se fait à Marly un commerce de bois assez important provenant des coupes de la forêt; Marly-le-Port a des dépôts considérables de tuiles, ardoises, plâtre et bois de charonnage et de construction.

La façade de l'église de Marly a une apparence prétentieuse à laquelle rien ne répond dans le reste de l'édifice; elle est située sur une place irrégulière et disgracieuse, digne en tous points des deux ou trois ruelles à pic, mal bâties et plus mal pavées encore, dont se compose le bourg de Marly-le-Roi.

L'Étang-la-Ville. — L'Étang-la-Ville, à 1 kilomètre de Marly-le-Roi, arrondissement de Versailles.

Ce petit village, peuplé de 320 habitants, situé dans un des plus riants vallons de la contrée, au fond d'une anse de la forêt de Marly, entre une colline ombragée par des châtaigniers séculaires et le coteau où mûrissent les riches vignobles de Mareil, semble remonter à une antiquité assez reculée; sans accepter la tradition populaire qui prétend que son surnom de l'Étang-la-Ville indique l'existence d'une cité détruite jadis en punition du crime de braconnage, pour lequel ses habitants avaient une incorrigible passion; certaines parties intérieures de son église, l'importance de plusieurs domaines épars dans ses environs, l'authenticité d'une charte du XIIe siècle, prouvent tout au moins que cette commune a précédé la fondation des nombreux villages formés après la construction des châteaux royaux ou des résidences princières du département.

La seigneurie de l'Étang et le château appartenaient à la famille Séguier. Chamillart, ministre de Louis XIV, en fit l'acquisition à la fin du XVIIe siècle; cette propriété passa depuis aux mains de la famille Fonton de Vaugelas. Un des seigneurs de ce nom légua par testament une rente perpétuelle et inaliénable de cent écus à la commune, mais les termes de la donation atténuent quelque peu le mérite du bienfait; la somme est spécialement affectée au payement de la taille et au soulagement des habitants *fainéants* et *gourmands* du village. D'autres maisons du village ont été habitées par la veuve de Bernardin de Saint-Pierre, et l'historien contemporain Aimé Martin. Il manquait à ce délicieux pays des routes qui facilitassent au cultivateur l'exportation de ses produits et qui permissent au promeneur de venir admirer ses paysages; il en possède aujourd'hui, grâce à l'administration aussi dévouée qu'intelligente de son maire, M. Legault.

Louveciennes. — Louveciennes, Luciennes, *mons Lupinus*, *Lupicinus*, *Lovecenæ*, à 7 kilomètres nord de Versailles, à 2 kilomètres sud-est de Marly-le-Roi, est une très-ancienne paroisse dépendant autrefois du diocèse de Paris et de la province de l'Ile-de-France, aujourd'hui commune de 758 habitants, du canton de Marly-le-Roi et de l'arrondissement de Versailles. Des documents authentiques constatent l'existence de ce village dès le IVe siècle; sa merveilleuse position, sa proximité de Marly, Versailles, Saint-Germain et Paris devaient y déterminer la construction de nombreuses maisons de plaisance. Louveciennes est situé à l'extrémité

nord du plateau dont Versailles occupe la partie basse, au point élevé où ce plateau borne de ses pentes boisées l'horizon de la vallée de la Seine. On cite les propriétés qui ont appartenu à Mme la princesse de Conti, à M. Bocquey de Beaupré et à M. le comte du Puy; cette dernière était la demeure seigneuriale, et c'est sur ses dépendances que fut construit, en 1772, par Louis XV, le splendide pavillon de Mme Dubarry dont Louveciennes a tiré principalement sa célébrité. Il se compose d'une salle à manger ovale, revêtue de marbre blanc et décorée de pilastres corinthiens avec bases et chapiteaux de bronze doré; d'un salon carré, orné d'une magnifique corniche composée à consoles et décoré de peintures, œuvres de Feuillet, Métivier et Fragonard. A droite est un salon de jeu et à gauche un boudoir richement orné dont le plafond est dû au pinceau de Briard. La façade nord, du côté de la Seine, sur laquelle donne le grand salon, est décorée de quatre colonnes ioniques élevées sur un stylobate. Le même entablement compose tout l'édifice; rien n'était plus riche et plus recherché que les meubles et les ornements de ce petit palais; les tables, les feux, les chambranles des cheminées, tout jusqu'aux serrures était d'un fini précieux.

L'histoire dira si les séductions de ce séjour contribuèrent beaucoup à la gloire du règne de Louis XV; notre mission se borne à constater que Mme Dubarry y résida jusqu'à la mort du roi. Son successeur eut la pensée d'infliger à l'ancienne favorite un exil à l'Abbaye-aux-Dames; mais l'ordre fut bientôt révoqué, et la révolution trouva encore la maîtresse de Louis XV dans ce pavillon qu'elle ne quitta que pour la prison et l'échafaud. Les meubles furent lacérés, pillés et vendus, parc et bâtiments furent acquis plus tard par Jacques Laffitte, aux mains duquel ils sont restés jusqu'en 1830.

Quoique éloigné, par l'établissement des chemins de fer, des grandes lignes de communication, Louveciennes a des abords faciles; la royale chaussée qui sert de route entre Saint-Germain et Versailles se bifurque à la naissance des aqueducs et un de ses embranchements rejoint, pour desservir Louveciennes, le chemin si pittoresque appelé route de la Princesse; cette route se reliant à Bougival au pavé de Paris, conduit, par une pente habilement ménagée de l'est à l'ouest, jusqu'au sommet du plateau, d'où la vue, plongeant à droite sur les vallées de la Celle-Saint-Cloud, à gauche sur les coteaux de Marly, s'étend au nord au delà de la Seine et de la forêt du Vesinet jusqu'aux plaines d'Argenteuil, aux buttes de Sannoy et aux montagnes de Pontoise et d'Écouen.

Bougival. — Bougival, *Buchivallis*, *Bachivallis*, à 7 kilomètres nord-est de Versailles, à 8 kilomètres est de Marly, autrefois de l'Ile-de-France et du diocèse de Paris, est aujourd'hui une commune de 1369 habitants, de l'arrondissement de Versailles et du canton de Marly-le-Roi. Sa situation est des plus agréables, elle s'étend sur la rive gauche de la Seine, entre les murs du parc de la Malmaison et l'ex-machine de Marly, dans une étendue de près de 3 kilomètres; les habitations, qui ne sont séparées de la Seine que par la grande route et une berge gazonnée, sont adossées à des collines boisées où l'on a dessiné de gracieux et pittoresques jardins. La Seine, à cet endroit, forme une île importante qui, d'après le témoignage de certains auteurs, et entre autres selon le témoignage de l'abbé Lebeuf, serait l'antique Oscellus où les Normands établirent leur place d'armes en 858, 859 et 861 et d'où ils furent expulsés par Charles le Chauve. C'est aujourd'hui un but de délicieuses promenades, un discret abri pour les baigneurs pendant l'été et un emplacement très-favorable pour la pêche. Sur cette espèce de quai s'ouvre vers le sud, dans une gorge très-resserrée, une route bordée d'abord de maisons, mais qui bientôt s'enfonce dans les bois et conduit au village et au château de la Celle-Saint-Cloud; la variété des sites, la richesse de la végétation et la beauté des perspectives attirent chaque année de nombreux artistes dans les environs de Bougival. Les ressources du pays consistent, outre les produits d'un sol fertile et d'une culture très-variée, dans d'importants fours à chaux et dans la fabrication du blanc dit blanc de Bougival.

La terre de Bougival avait été achetée par Louis XIV en 1683, de la famille du comte d'Assy, quand il enferma le domaine de la Celle, qui lui était contigu, dans la troisième enceinte du parc de Versailles. La vieille résidence, qui n'a plus rien de seigneurial, a, depuis, changé bien souvent de propriétaire. L'église, qui n'a rien de remarquable, date du XIIe siècle; à l'extrémité de l'aile droite, une table de marbre blanc est consacrée à la mémoire de l'inventeur de la machine de Marly; l'inscription porte : « Ci-gissent honorables personnes, Rennequin Sualem, seul inventeur de la machine de Marly, décédé le 29 juillet 1708, âgé de 64 ans, et dame Marie Nouelle, son épouse, décédée le 4 mai 1714, âgée de 84 ans. »

Ce génie oublié de nos jours qui résolut un des plus importants problèmes de l'hydrostatique, était Liégeois et ne savait pas lire.

Rueil. — Rueil, *Roialum*, *Rioilus*, à 11 kilomètres nord-est de Versailles et à 8 de Marly, est une petite ville de 5253 habitants, du canton de Marly et de l'arrondissement de Versailles; elle dépendait autrefois de l'Ile-de-France et du diocèse de Paris. Son origine est très-ancienne; Childebert y possédait une maison en 512, et Charles le Chauve, en 870, donna la terre de Rueil à l'abbaye de Saint-Denis. Rueil eut beaucoup à souffrir des invasions des Normands et des Anglais; un château voisin, devenu célèbre et dont nous reparlerons, a gardé un nom qui rappelle les malheurs de ces invasions, c'est celui de Mala ou Nola-Domus, Malmaison. Des événements d'un autre ordre augmentèrent dans la suite la célébrité de ce pays. Le cardinal Richelieu y acheta d'un riche bourgeois de Paris nommé Moisset un château qu'il agrandit et embellit considérablement et dont il fit sa plus habituelle résidence; les courtisans et les hauts employés vinrent se construire des habitations dans les environs pour se rapprocher du ministre tout-puissant. Richelieu, par testament, laissa cette propriété à sa nièce la duchesse d'Aiguillon; la reine régente Anne d'Autriche vint la visiter plusieurs fois; en 1648 la cour, menacée par les frondeurs, s'y retira précipitamment, et l'année suivante la reine y eut une conférence avec les députés du parlement. Le château resta en la possession de la famille de Richelieu presque jusqu'à la révolution française. Après avoir perdu une grande partie de ses dépendances, vendues comme propriétés nationales, il fut acheté par le maréchal Masséna, qui lui rendit quelque chose de son ancienne splendeur.

Rueil fut aussi le berceau de la communauté de Saint-Cyr. Deux religieuses du nom de Brinon et de Saint-Pierre avaient fondé un pensionnat à Montmorency; dans une visite qu'elles firent à Mme de Maintenon pour implorer sa protection, elles plurent tellement à la favorite que pour les rapprocher de sa personne et de la cour qui résidait alors à Saint-Germain elle loua pour elles une maison à Rueil et leur donna un chapelain. Lorsque Louis XIV transféra son séjour à Versailles, le pensionnat naissant fut établi à Noisy d'abord en 1684, puis définitivement à Saint-Cyr; mais la communauté conserva la seigneurie de Rueil et fut dotée des revenus désignés sous le titre de mense abbatiale de Saint-Denis.

Rueil a conservé de l'époque de Richelieu l'apparence d'une petite ville, les rues en sont larges, régulièrement alignées et les maisons bien bâties, elle possède de nombreuses fontaines et une caserne très-importante; son église dédiée à Saint-Pierre et à Saint-Paul est un monument assez curieux; certaines parties, le clocher entre autres, datent du temps de la domination anglaise; une inscription gravée sur un des piliers de la nef apprend que la première pierre de travaux entrepris en 1581 fut posée par Antoine Ier, roi de Portugal et ses deux fils don Emmanuel et don Christophe qui se trouvaient alors à Rueil avec leur père. Le portail, œuvre de Mercier, est dû à la munificence du duc de Richelieu, les armes du cardinal y sont gravées. A l'intérieur on remarque les statues des deux patrons de l'église, le mausolée élevé à

la mémoire de l'impératrice Joséphine et près de lui les tombeaux de la reine Hortense sa fille et de M. Tascher de la Pagerie.

Le territoire de Rueil borné au sud par des collines boisées d'une assez grande élévation, à l'est par les versants du mont Valérien et ouvert à tous les vents de l'ouest et du nord, est peu favorable à la culture de la vigne et produit principalement des céréales; depuis quelques années l'industrie cherche à pénétrer dans le pays et les hautes cheminées de plusieurs usines témoignent des heureux essais qui y ont été tentés.

On ne saurait parler de Rueil sans consacrer quelques lignes au domaine de LA MALMAISON qui est une de ses dépendances et que tant de souvenirs rattachent à notre histoire contemporaine.

Simple grange en 1244, vendue comme bien national en 1792, cette propriété fut acquise par M. Lecouteulx de Canteleu alors banquier, et depuis sénateur, qui la céda l'année suivante à Joséphine Tascher de La Pagerie veuve de Beauharnais et femme du général Bonaparte. C'est là que se retirait Joséphine pendant les absences de son époux; embellie par ses soins, la résidence s'agrandissait et se décorait à mesure que se consolidait la fortune du futur empereur. Une partie du parc était consacrée à des essais d'agriculture, une autre était transformée en un jardin botanique; la ménagerie était une des plus complètes de l'Europe. Ces touchantes consolations contre les chagrins de séparations momentanées, le souvenir de ces fêtes intimes qui célébraient chaque retour, qui saluaient chaque victoire, tout fut impuissant contre la mortelle douleur du divorce, la santé de Joséphine s'altéra : elle était malade et alitée lorsqu'en 1814 l'empereur Alexandre voulut la visiter; par un reste de coquetterie féminine ou dans un sentiment exagéré des convenances, elle voulut se lever pour le recevoir et l'accompagna même dans ses jardins qu'il était curieux de connaître; le soir le mal avait empiré et trois jours après, le 30 mai 1814, l'impératrice Joséphine était enlevée à l'amour des habitants de Rueil qui perdaient en elle une bienfaitrice et une mère. La Malmaison est devenue aujourd'hui la propriété de l'ex-reine d'Espagne Marie-Christine.

SAINT-GERMAIN EN LAYE. — Saint-Germain en Laye, *Sanctus Germanus in Laya*, *Ledia Germani*, *Germanopolis-Ledia*, chef-lieu de canton à 12 kilomètres nord de Versailles et 23 kilomètres de Paris, compte aujourd'hui 12 527 habitants; cette ville faisait autrefois partie de l'Ile-de-France et du diocèse de Paris.

Parmi les forêts qui couvraient jadis le territoire du département qui nous occupe, une des plus considérables était celle connue sous le nom de *silva Lida;* vers l'an 1040 le roi Robert choisit le sommet de la colline que couvrait cette forêt pour y fonder une chapelle dédiée à saint Vincent et à saint Germain; un monastère compléta sans doute sa fondation, car 30 ans après, à la prière d'Imbert, évêque de Paris, Henri Ier donna au chapitre de la cathédrale le gouvernement temporel et spirituel de la petite abbaye de Saint-Germain et Saint-Vincent. Depuis Louis le Gros jusqu'au XVe siècle, nous n'avons aucun document sur l'existence de cet établissement, l'histoire de ses accroissements est très-obscure; on doit supposer cependant que la réunion du monastère à l'abbaye de Coulombs en 1060, et la construction du château fort de Charlevanne attirèrent dans le voisinage quelques serfs et quelques paysans et qu'un bourg s'y était formé puisqu'il est question dans de vieilles chroniques du *copieux butin* que les Anglais y firent dans leurs invasions de 1346 et 1449. En 1561 Charles IX choisit Saint-Germain pour y établir une manufacture de glaces à l'instar de celles de Venise; déjà à cette époque les rois de France y possédaient un château. Louis XI avait aliéné la terre de Saint-Germain au profit de son médecin Jacques Coitier. A la mort de Henri II François II s'y retira avec sa cour et les princes de Guise. En 1562 eurent lieu à Saint-Germain les conférences entre les principaux docteurs des deux communions catholique et protestante. Henri III y tint en 1583 une assemblée de notables. Enfin le 10 juillet 1598 Henri IV rendit des lettres patentes par lesquelles il exemptait les habitants de toutes charges et de tous impôts. Ces immunités confirmées plus tard par Louis XV, contribuèrent autant que la présence de la cour à augmenter le chiffre de la population de la ville; pendant que les puissantes familles élevaient, comme celle de Noailles, des hôtels dignes de l'importance de leurs charges ou appropriés à leur fortune, on construisait des habitations plus modestes pour les petits rentiers attirés par la beauté des promenades, la salubrité de l'air et les conditions exceptionnelles de la vie à bon marché; cette dernière classe d'habitants qui naturellement ne suivit pas la cour à Versailles et devint par conséquent une partie d'autant plus notable de la population, a inspiré à Mercier dans son tableau de Paris une critique railleuse et mordante qui, si elle fut fondée de son temps, ne reposerait aujourd'hui sur aucune apparence de vérité. Saint-Germain ne porte pas, comme semble le faire Versailles, un deuil éternel du départ de la cour; les rentiers qui habitent ses faubourgs sont ou d'élégants Parisiens ou des étrangers, des Anglais principalement, aux habitudes confortables; l'herbe ne pousse pas entre le pavé des rues, et le centre de la ville, animé par de nombreuses boutiques, est plein de la vie et du mouvement des affaires. Un marché bien situé, près d'une halle couverte, est le centre d'un commerce considérable de céréales et attire chaque semaine à Saint-Germain les cultivateurs et les fermiers des environs. Le sol des communes qui avoisinent Saint-Germain, par la diversité de ses expositions et de ses niveaux, se prête aux cultures les plus variées; blés, vignes, prairies, légumes et fruits sont en abondance et d'excellente qualité dans cette heureuse contrée; l'industrie est encore venue ajouter ses richesses à tous ces dons de la nature; les tanneries établies sur un cours d'eau qui baigne du côté du sud-ouest les pieds de la montagne, jouissent d'une réputation déjà ancienne et toujours méritée; les métiers pour le tissage s'y multiplient; on y trouve aussi d'importants établissements pour la fabrication des boutons, la préparation du crin et les impressions sur étoffes. Un chemin de fer conduit les voyageurs de Paris sur la place du château de Saint-Germain, la pente rapide est gravie par les lourds vagons sans le secours des chevaux ni de la vapeur, par un système dit atmosphérique, ingénieuse application des forces de l'air raréfié, et premier essai de ce genre qui ait été tenté en France. Saint-Germain possédait autrefois plusieurs couvents de récollets, dames hospitalières, ursulines et augustines; les constructions en ont été consacrées à des établissements de charité parmi lesquels il faut citer un hospice pour les vieillards et un hôpital pour les malades civils et militaires.

L'église récemment achevée et qui décore la place du château est restée plus de deux siècles en construction, agrandie ou remaniée sous chaque règne; mais malgré la participation de Mansard lui-même aux plans de l'édifice il est resté d'une valeur artistique très-médiocre.

Les armes de la ville sont : *d'azur à un berceau semé de fleurs de lis d'or, accompagné au second point en chef, d'une fleur de lis d'or, et en pointe de la date du 5 septembre 1638, de même.*

Saint-Germain a vu naître Henri II, Madeleine de France et Marguerite de Valois, toutes deux filles de François I, Charles IX et Louis XIV; il a donné le jour aux littérateurs Boucher de La Richarderie et Hamilton, auteur des spirituels mémoires du chevalier de Grammont; aux lieutenants généraux Le Tort et Willot. Le prince Eugène de Beauharnais y fut élevé dans un institut fondé par M. Mestro, devenu plus tard collége de Saint-Germain.

LE CHATEAU DE SAINT-GERMAIN a précédé, comme nous l'avons vu, la formation de la ville; cependant quoique son origine remonte à la seconde race de nos rois, quoique l'histoire signale la trace du passage ou du séjour de la plupart d'entre eux à Saint-Germain, les souvenirs attachés à l'édifice actuel ne remontent pas plus haut

Vue de Saint-Germain.

que François I. C'était à cette époque un monument de forme pentagonale, irrégulière, ayant l'aspect d'une forteresse et dont cinq tours flanquaient chacune des façades ; les remparts étaient garnis de créneaux et de meurtrières, un fossé profond à revêtement en pierre de taille en défendait les abords ; on y arrivait par trois ponts-levis, et le chiffre de François I était sculpté sur chacune des portes. La suppression des tours, leur remplacement par les cinq pavillons qui existent encore, furent l'œuvre de Louis XIV dirigée par Mansard.

Saint Germain doit encore à Louis XIV le reboisement d'une partie de sa forêt dont les futaies environnant le château tombaient de vétusté ; les allées percées dans les jeunes taillis furent dessinées par Le Nôtre, ainsi que les quinconces et pelouses connus sous le nom de Parterre : il faut compter encore parmi les embellissements qui datent du même règne, cette merveilleuse terrasse longue de deux kilomètres, parallèle au cours de la Seine ; adossée d'un côté à la forêt, et planant dans un immense horizon demi-circulaire, du nord au sud sur tout le bassin de la Seine depuis sa sortie de Paris. A deux cents mètres du château de François I, vers l'est, au-dessus des grottes, dont les murs de la terrasse actuelle sont le prolongement. Henri IV avait fait construire, pour la belle Gabrielle, un pavillon qu'on appela le Château-Neuf, et sur l'emplacement duquel Louis XIV avait songé à élever un nouveau palais avant de se décider à fonder Versailles ; l'industrie privée s'est emparée de ce qui restait de ces ruines, et les salons d'un restaurateur occupent ce qui fut autrefois le Château-Neuf et le pavillon de la belle favorite. Louis XIV, en entraînant sa cour à Versailles, laissa le château de Saint-Germain à Mlle de La Vallière, qu'il abandonnait pour Mme de Montespan ; on raconte que la châtelaine délaissée portait un jour des consolations et des secours aux habitants d'un hameau voisin incendié, lorsque, dans le curé de ce village, elle reconnut le prêtre, vénérable directeur de ses jeunes années, et que c'est à l'influence de ses conseils, à l'émotion des souvenirs que cette rencontre éveilla dans sa conscience et dans son cœur, qu'on peut attribuer sa retraite au couvent des carmélites ; après le départ de Mlle de La Vallière, en 1689, le château de Saint-Germain fut offert comme asile au roi d'Angleterre, Jacques II, chassé de ses États ; c'est-là que furent préparées son expédition et sa descente en Irlande, c'est-là aussi qu'il vint chercher la consolation et l'oubli de son nouvel échec dans les pratiques d'une dévotion presque monastique ; il y mourut le 16 septembre 1701, méritant l'épitaphe que fit pour lui un poëte du temps :

C'est ici que Jacques Second
Sans ministres et sans maîtresse,
Le matin allait à la messe
Et le soir allait au sermon.

Sa fille, la princesse Marie, et sa femme, Josèphe-Marie d'Este, dont la mort suivit de près la sienne, furent les derniers hôtes royaux qu'ait eu le château de Saint-Germain ; Napoléon y fonda une école spéciale de cavalerie ; sous Louis XVIII, une compagnie des gardes du corps y fut logée ; aujourd'hui c'est un pénitencier militaire. La chapelle a perdu, dans de maladroites réparations, l'as-

Vue de Triel.

pect élégant que les premiers architectes avaient su donner à la coupole du chœur. On montre encore au-dessous de l'horloge l'entrée de souterrains qu'on est convenu d'appeler *oubliettes;* les antiquaires prétendent reconnaître aussi, dans le pavillon de l'est, l'escalier périlleux et discret qui, au début de sa carrière galante, conduisait Louis XIV dans les appartements des filles d'honneur de la reine mère.

La forêt de Saint-Germain, qui s'étend sur un espace de 4400 hectares, dont les routes ont un développement évalué à 380 lieues, couvre un plateau élevé de 63 mètres au-dessus du niveau de la Seine; la salubrité de l'atmosphère valut à la ville, pendant la révolution, le nom de *Montagne du bel air*. Une première enceinte, sous François I, enfermait un parc de 200 hectares, un mur plus récent la clôt aujourd'hui dans toute sa circonférence. Plusieurs édifices y ont été construits à différentes époques et méritent d'être mentionnés. Dans la partie la plus retirée, François I fit élever le pavillon de la Muette au centre de huit routes qu'il aimait à voir traversées par les fauves habitants de la forêt. Le château du Val, aujourd'hui propriété particulière, à l'extrémité nord de la terrasse, fut d'abord un rendez-vous de chasse, dont de successifs agrandissements ont fait une délicieuse habitation.

Enfin la maison des Loges, succursale de l'institution de Saint-Denis, destinée à l'éducation des demoiselles de la Légion d'honneur, fut fondée comme couvent d'augustins déchaussés, par Anne d'Autriche qui s'y était réservé un petit pavillon, où Mme Dubarry fut exilée momentanément, à la mort de Louis XV. Chaque année, les dimanche, lundi et mardi qui suivent la Saint-Fiacre, ces paisibles retraites sont envahies par une innombrable quantité de boutiques, de baraques de bateleurs, de cuisines improvisées. Les promeneurs y viennent en foule de Paris et des campagnes environnantes; on y mange, on y danse pendant trois jours et trois nuits. Ces lumières qui tremblent sous le feuillage des arbres, ces cris de joie, ces bruits d'orchestre mêlés d'heure en heure au tintement mélancolique de la cloche du couvent muet au milieu de tous ces bruits, sombre au milieu de toutes ces clartés, donnent à la fête des Loges une physionomie particulière entre toutes les autres fêtes des environs de Paris.

Poissy. — Poissy, *Pisciacum*, *Pinciacencis*, à 19 kilomètres nord-nord-ouest de Versailles, chef-lieu de canton, peuplé de 4300 habitants et situé sur la rive gauche de la Seine, dépendait autrefois de l'Ile-de-France et du diocèse de Chartres, et était la capitale d'une contrée appelée le Pincernais. L'étymologie de son nom latin, *Pisciacum*, semble indiquer que son origine remonte à quelques établissements de pêcheurs sur lesquels l'histoire ne nous a conservé aucuns documents.

Le premier titre que nous trouvions est une convocation à Poissy des grands et des prélats du royaume, sous Charles le Chauve, en 868, ce qui permet de supposer qu'à cette époque cette ville avait déjà une certaine importance. On sait aussi que Robert, fils de Hugues Capet, possédait une habitation à Poissy. Sa charte communale était datée de 1216. Poissy tomba deux fois sous la domination des Anglais, en 1346 et en 1419. Mais c'est au

règne de saint Louis que se rattache principalement la célébrité de cette ville. Ce prince y naquit le 24 avril 1215 et conserva toute sa vie une tendre prédilection pour le lieu de sa naissance; il aimait à signer sa correspondance intime : *Louis de Poissy*, et, à ceux qui s'en étonnaient, « J'imite, répondait-il naïvement, les empereurs romains, qui empruntaient les noms des lieux témoins de leurs victoires; c'est à Poissy que j'ai triomphé de l'ennemi le plus redoutable, j'y ai vaincu le diable par le baptême que j'y ai reçu. »

A l'imitation de son aïeul Robert, saint Louis résida souvent à Poissy, et y laissa de nombreux embellissements comme traces de son passage. Le château fut réparé et rendu digne de recevoir la cour de France; la ville agrandie fut entourée d'un fossé et de murailles flanquées de hautes tours; un pont, long de 400 mètres, fut construit sur la Seine, que jusqu'alors on ne traversait qu'en bateau; et telle fut la solidité de ces travaux, que les assises servent encore de bases aux culées du pont actuel. Enfin, pour créer au commerce de la ville des ressources nouvelles, il y établit un marché de bestiaux où la capitale et les pays environnants ont continué jusqu'à ce jour à venir s'approvisionner. Ce marché se tenait précédemment dans un village du val de Gally, appelé Choisy-aux-Bœufs. Colbert, propriétaire de la terre de Sceaux, obtint pendant quelque temps la translation du marché dans cette résidence, mais, sur les réclamations des habitants de Poissy appuyées par les bouchers de Paris, la faveur fut partagée entre Sceaux qui conserva son marché, et Poissy qui fut autorisé à rouvrir le sien par lettres patentes de 1701. Ce dernier retrouva bientôt sa prospérité, et sa prépondérance n'a jamais été depuis sérieusement compromise; il s'y vend annuellement 80 000 bœufs, 20 000 vaches, 350 000 moutons et 45 000 veaux. Une caisse, dite *caisse de Poissy*, autorisée et surveillée par le gouvernement, facilite les transactions en offrant aux vendeurs la faculté d'emporter, à la fin de chaque marché, le prix des bestiaux qu'ils y ont livrés. Le marché se tient chaque jeudi, et, depuis quelques années, des prix nombreux et importants sont décernés comme primes aux éleveurs qui amènent les plus beaux produits.

Le fils de saint Louis, Philippe le Hardi, qui avait donné un si touchant exemple de piété filiale en portant à Saint-Denis, sur ses épaules, le corps de son père, ne crut pas pouvoir mieux honorer sa mémoire qu'en élevant un couvent de religieuses de l'ordre de saint Dominique et une église monumentale dans la ville qu'il avait tant aimée. Cette église continuée à la mort de Philippe le Hardi par Philippe de Valois et encore inachevée, est d'un grand intérêt historique; on assure qu'elle a été bâtie sur l'emplacement de l'ancien château détruit à cet effet, et que le maître-autel occupe l'endroit même où était le lit de la reine Blanche quand elle donna le jour à saint Louis; c'est à cette circonstance qu'on attribue l'orientation inusitée de l'église. Elle est dédiée à la Vierge, elle a trois nefs; dans une des chapelles on voyait, il y a quelques années, les fonts sur lesquels la tradition assure que le saint roi fut baptisé; ils ont été transportés depuis peu au Musée des Souverains, au Louvre. Les vitraux représentent l'accouchement de la reine Blanche, et au bas on lit cette inscription :

Saint Louis fut un enfant de Poissy
Et baptisé en la présente église;
Les fonts en sont gardés encore ici
Et honorés comme relique exquise.

En 1687, des ouvriers, occupés à réparer le chœur de l'église, trouvèrent, dans un petit caveau, une espèce d'urne d'étain posée sur des barres de fer, dans laquelle deux plats d'argent étaient enveloppés d'une étoffe d'or et rouge avec l'inscription suivante sur une lame de plomb :

Cy dedens est le cœur du Roi Philippe qui fonda cette église, qui trépassa à Fontainebleau la veille de Saint-André 1314.

Cette découverte rapprochée du vœu émis par Philippe le Hardi que son cœur fût porté dans l'église de Poissy, ne permet pas le moindre doute sur l'authenticité de ces restes précieux.

Aujourd'hui, cette église d'une architecture gothique fort riche et bien conservée a été rangée au nombre des monuments historiques, et vient d'être fort habilement restaurée.

Outre le couvent de dominicaines dont nous avons dit la fondation en 1304, et où plusieurs princesses prirent l'habit religieux, Poissy possédait encore une communauté d'ursulines et de capucins, qui ont complétement disparu dans la tourmente révolutionnaire; les bâtiments de l'ancien couvent des dominicaines ont été convertis en dépôt de mendicité pour les départements de Seine et Seine-et-Oise, par un décret de Napoléon; c'est aujourd'hui une maison centrale de détention, où les prisonniers sont occupés à des travaux d'ébénisterie, de bijouterie, à la fabrication de cardes, d'objets en nacre, etc.... Quoiqu'il en ait été question dans l'histoire du département, rappelons encore que c'est à Poissy que se tinrent, en 1561, les fameuses conférences entre les docteurs catholiques et les ministres de la religion réformée, connues sous le nom de *Colloque de Poissy*. Outre l'importance que donnent à Poissy son marché et la maison centrale, elle puise d'autres ressources encore dans l'industrie de ses habitants; on y voit de belles carrières de pierres, des fabriques de produits chimiques, de coutellerie, de toiles cirées et de chaussons en tresse; son territoire consiste en terres labourables très-bien cultivées et en prairies que le voisinage de la Seine rend très-fertiles. Poissy est traversé par la grande route de Paris à Caen; une large et belle chaussée le relie à Saint-Germain dont il n'est séparé que par la forêt; le chemin de fer de Paris à Rouen y a une station. L'aspect de la ville triste et peu régulière est beaucoup moins gracieux que celui de ses environs.

Ses armes sont : *d'azur à un poisson d'argent posé en fasce, une fleur de lis d'or en chef, une en pointe, et une demie mouvant du premier.*

TRIEL. — Triel, à 24 kilomètres nord de Versailles, autrefois paroisse de l'Ile-de-France et du diocèse de Rouen, est aujourd'hui une commune de 1921 habitants, canton de Poissy, arrondissement de Versailles.

Sa situation sur la rive droite de la Seine et sur le passage des Anglais, l'a exposée à partager, à l'époque des invasions, le sort des villes voisines, Mantes, Meulan et Poissy. Son importance à cette époque nous est révélée par l'existence d'une église gothique d'un style assez pur, et dont les vitraux, d'une belle exécution, représentaient divers épisodes de la légende dorée. Ce qui reste est d'un grand intérêt.

Triel, avant la révolution, possédait un château dont la princesse de Conti était propriétaire; on y voit aujourd'hui plusieurs habitations bourgeoises très-agréablement situées. Un pont suspendu a remplacé le bac auquel on avait recours autrefois pour traverser la Seine.

De belles carrières de pierres meulières et de pierres à chaux constituent, avec la culture des céréales, de la vigne et des fruits de table, la richesse de cet agréable et intéressant petit bourg.

MEULAN. — Meulan, *Mellentum*, *Velocassium Mulancum*, à 35 kilomètres nord de Versailles, chef-lieu de canton, qui compte aujourd'hui 1988 habitants, était un ancien comté du Vexin français, et de ses trois paroisses en avait deux qui dépendaient du diocèse de Chartres et une du diocèse de Rouen. Dès le IIIe siècle, l'existence de Meulan est constatée par des chartes authentiques. Saint Nicaise, que la ville regarde comme son patron, y prêcha la foi chrétienne. Sa charte d'affranchissement, octroyée en 1189 par le comte Robert, et consignée dans un registre de Philippe Auguste, est une des plus anciennes de France. Elle était calquée sur celle de Pontoise, et chargeait de l'administration municipale un maire assisté de douze pairs. Sa réunion à la couronne date de Philippe Auguste, et la terre fut donnée plusieurs fois en apanage

à des reines de France. Les comtes de Meulan y avaient élevé successivement deux châteaux forts : l'un, dû au comte Robert I, était dans l'île; l'autre, construit par Robert III, était destiné à remplacer, sur la montagne, une forteresse qui de ce point élevé protégeait la ville dès le xe siècle. Un autre comte Galleran avait établi, entre l'île et les deux rives de la Seine, une communication au moyen de deux ponts dont l'un a été l'objet d'une restauration très-remarquable dirigée par M. le marquis de Roy, ingénieur des ponts-et-chaussées. En outre, la ville, bâtie en amphithéâtre, était défendue par de hautes et fortes murailles. Ces précautions n'étaient, hélas! que des mesures indispensables et trop souvent insuffisantes; jamais remparts ne furent exposés à de plus rudes ni à de plus fréquents assauts. En 1346, Meulan fut pris par les Anglais; ses environs et dépendances furent ravagés en 1359 par Charles le Mauvais, roi de Navarre; Duguesclin s'en empara en 1363, et en 1417 cette ville tomba au pouvoir du duc de Bourgogne. Meulan fut, en 1419, le théâtre de conférences entre Isabeau et Henri V d'Angleterre, dont le cérémonial rappelle la célèbre entrevue du camp du drap d'or.

Après les guerres étrangères, Meulan eut encore à souffrir de tous les fléaux des guerres civiles. Armagnacs et Bourguignons se disputèrent cette place importante et se l'enlevèrent jusqu'à deux fois dans un seul jour, le 24 décembre 1435. Pendant les guerres de la Ligue, Mayenne la tint assiégée fort longtemps sans cependant pouvoir y pénétrer. Avant la révolution, Meulan était le siége d'un bailliage royal qui ressortissait au parlement de Paris. Il y avait trois paroisses, un prieuré, un couvent de pénitents et une communauté de religieuses annonciades, fondée par Louis XIII en 1638. Des trois églises, une a été détruite, une autre a été conservée et sert de halle pour le marché aux grains; la troisième, sous l'invocation de saint Nicolas, est l'église paroissiale; les couvents ont été vendus comme biens nationaux. Sur l'emplacement de celui des annonciades, deux jolies maisons ont été construites, ayant une délicieuse vue sur la Seine : l'une d'elles a appartenu à la veuve de Condorcet. Le comte de Maurepas a possédé aussi dans l'île, sur l'emplacement de l'ancien fort, une charmante habitation en partie détruite. Les collines qui entourent la ville sont plantées en vignes, les plaines produisent des céréales, et de riches prairies s'étendent sur les bords de la Seine. Des exploitations de pierres à plâtre, des fabriques de bonneterie et de cordes, de nombreux moulins à farine, y alimentent le commerce et l'industrie. Meulan est sur la grande route de Paris à Caen, et a aujourd'hui une station sur la ligne de fer de Paris à Rouen.

Elle porte pour armoiries : *d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Rambouillet (lat. 48° 38′ 5″; long. 0° 30′ 26″ O.).— Rambouillet (*Rumbellilum*), à 32 kilomètres ouest de Versailles, sur la grande route de Paris à Nantes et aujourd'hui sur la ligne de fer de l'Ouest, est un chef-lieu de sous préfecture avec tribunal de première instance, et compte une population de 4130 habitants. C'était autrefois un village peu considérable de la province d'Ile-de-France dans le Hurepoix; il dépendait du diocèse de Chartres et de la généralité d'Orléans. Dès le VIIIe siècle, Rambouillet est cité dans une charte du roi Pepin au sujet des limites de la forêt d'Ivelines. Du xe au XIVe siècle, cette terre resta en la possession des sires de Montfort-l'Amaury; elle passa alors dans la maison d'Angennes; un seigneur de ce nom, sous Louis XIII, la fit ériger en marquisat, et devenue en 1706 propriété du comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV, elle fut érigée en duché-pairie relevant directement de la couronne.

Le château, qui date de la possession des sires de Montfort, était construit en fer à cheval et flanqué de tours dans la principale desquelles est mort François I, le 31 mars 1547. Ce château, restauré, agrandi successivement par ses propriétaires, éprouva des changements plus complets encore lorsque Louis XVI en eut fait l'acquisition; 3 millions y furent dépensés à cette époque. Napoléon ne l'oublia pas non plus dans son œuvre de restauration universelle, et cependant tous ces efforts n'ont pu le relever de l'état d'abandon où il est constamment retombé. Son exposition mal choisie, ses appartements intérieurs mal distribués, ses constructions irrégulières, l'ont toujours fait abandonner par les hôtes royaux qu'y avait attirés d'abord la beauté de ses jardins dessinés par Le Nôtre, l'abondance de ses eaux et l'immensité de sa forêt si favorable pour la chasse. Le grand et le petit parc, dans l'enceinte desquels sont deux jardins : l'un planté à la française, et l'autre dans le genre anglais, ont une étendue de 1500 hectares; une seule pièce d'eau en compte 43 : c'est sur le bord de cet étang, dit *de saint Hubert*, que Louis XV fit élever un château, moins sombre que l'ancien, mais qui dura bien moins longtemps encore, et dont aujourd'hui il ne reste que des ruines. La forêt, qui tient au parc, est d'une contenance de plus de 30 000 arpents, et c'est une des plus giboyeuses de France.

Aux souvenirs qu'éveille l'histoire de cette résidence, il faut ajouter encore l'illustration qu'elle a tirée de la naissance de Mme de La Sablière, cette célèbre amie du grand La Fontaine; le séjour de la fameuse Julie d'Angennes, marquise de Rambouillet, en l'honneur de qui fut composée *la Guirlande de Julie*, recueil de poésies auquel tous les beaux esprits du temps se firent honneur de contribuer, et enfin la mémoire toujours vénérée du duc de Penthièvre, si tendrement aimé par tous les habitants du pays que son éloignement fut un sujet de deuil général, quoique le nouvel acquéreur, Louis XVI, dût élever Rambouillet au rang de résidence royale.

Les annales contemporaines ont aussi apporté leur tribut à la célébrité du vieux château : c'est dans ses murs que Charles X, retiré après la révolution de Juillet et entouré de sa garde qui l'y avait rejoint, préféra l'exil aux chances d'une bataille meurtrière que venaient lui offrir les Parisiens lancés à sa poursuite. C'est là aussi qu'après la seconde invasion, Napoléon avait signé l'acte de son abdication; et pour les deux monarques déchus, Rambouillet fut la dernière étape royale jusqu'à Cherbourg et jusqu'à Rochefort.

La ville de Rambouillet n'a acquis d'importance que depuis son érection en chef-lieu d'arrondissement. Cette récente origine explique l'élégance et la régularité de ses constructions, la largeur de ses rues bien alignées et bien pavées, mais en même temps aussi l'absence de ruines ou de légendes intéressantes. Sauf un hôpital, fondé en 1731 par le comte de Toulouse, et une école de charité et de travail pour les enfants pauvres, dernières traces du bienfaisant passage du duc de Penthièvre, la ville n'offre rien qui mérite d'être cité. L'église, qui n'a de remarquable que son assez grande dimension, renfermait un tombeau surmonté de deux statues de pierre qu'on suppose représenter Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, lieutenant général des armées des rois Charles IX et Henri III, et Julienne, dame d'Arquenay, sa femme. Dans la chapelle de la Vierge, une simple dalle de marbre indique l'entrée du caveau où voulut être enterré, sans faste et sans pompe, le comte de Toulouse, mort en 1737. On a conservé longtemps à Rambouillet le casque et la cotte de mailles de François I; mais ces objets ont été transportés, depuis la révolution, au musée d'artillerie de Paris.

L'arrondissement de Rambouillet est un pays de grande culture. Un nouvel élément de richesse est venu depuis 1814 se joindre, pour les cultivateurs de cette contrée, aux produits de leurs abondantes moissons. Napoléon fit à cette époque conduire d'Espagne en France des troupeaux de moutons mérinos dont il établit le dépôt central à Rambouillet. Cette race propagée dans les environs a donné aux bergeries du pays une réputation qui s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Dourdan. — Dourdan, *Durdanum*, à 40 kilomètres sud-est de Versailles, à la source de la petite rivière d'Orge, ancienne capitale du Hurepoix dans la

province de l'Ile-de-France, siége d'un bailliage, d'une prévôté, chef-lieu d'élection, avait un gouvernement particulier, et dépendait du diocèse de Chartres, de l'intendance et du parlement de Paris. Aujourd'hui c'est un chef-lieu de canton qui compte 2508 habitants et est le siége d'un tribunal de commerce.

Le château de Dourdan est un témoignage encore vivant de l'antiquité de cette petite ville. Sa construction remonte au Vᵉ siècle; il se composait d'une très-grosse tour et de huit autres réunies entre elles par une courtine flanquée de bastions, bordée de larges et profonds fossés. La ville était elle-même défendue par de solides murailles.

Vers le XIIᵉ siècle, les rois de France possédaient à Dourdan une résidence qui n'a pas résisté comme la vieille forteresse aux ravages du temps. Philippe le Bel donna en apanage au comte d'Évreux la prévôté et le château de Dourdan. En 1411, Jean sans Peur s'empara de vive force du château et de la ville qui resta en sa possession jusqu'en 1472, époque à laquelle l'un et l'autre furent réunis au domaine de la couronne. Dourdan, avec le titre de comté, était, avant la révolution de 1789, un des domaines de la maison d'Orléans. La ville a depuis lors beaucoup perdu de son importance; de ses deux paroisses, l'une dédiée à saint Pierre a été supprimée; celle qui subsiste aujourd'hui, placée sous l'invocation de saint Germain, est un joli monument d'architecture gothique dont le portail est surmonté de deux flèches, à l'imitation de celles de la cathédrale de Chartres. Son ancien hôpital, sa communauté de filles dites de l'instruction chrétienne, sont des établissements d'un ordre très-secondaire. Le château, transformé en prison pendant quelque temps, n'offre même plus au pays les modiques ressources que cette destination lui procurait.

La propriété, peu divisée et exploitée par de grands établissements agricoles, laisse les habitants dans un malaise contre lequel ils essayent d'appeler l'industrie à leur secours. On fabrique à Dourdan des bas en soie et en laine, des ouvrages de nacre; on y a établi des blanchisseries, une imprimerie sur étoffes et une filature hydraulique pour le coton.

Dourdan a vu naître La Bruyère, le célèbre moraliste, auteur *des Caractères*. Les armes de la ville sont: *d'azur à trois pots de fleurs à deux anses*, 2 *et* 1.

16

Limours. — Limours, *Limoves*, *Limors*, à 25 kilomètres sud de Versailles, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rambouillet, d'une population de 1023 habitants, était autrefois une paroisse du diocèse de Paris, faisant partie du Hurepoix dans la province de l'Ile-de-France. Son existence n'est constatée qu'à dater du XIᵉ siècle, époque à laquelle Geoffroy, évêque de Paris, fit donation de l'église de ce lieu en 1091 à Beaudry, abbé de Bourgueil en Anjou. La terre de Limours, après avoir appartenu, sous le règne de Philippe Auguste, à Gauthier de Limours passa, vers la fin du XVᵉ siècle, dans la maison de Jean de Châtillon, et devint en 1516 la propriété de Jean Poncher, trésorier des guerres, qui y construisit un château, et *à cause des sommes qu'y employa ce financier*, dit Dulaure, *il fut pendu à Montfaucon qui était dans ce temps là, selon l'Etoile, le rendez-vous ordinaire de ces messieurs*. Par arrêt du 18 septembre 1535, cette terre fut confisquée et donnée par François I à la duchesse d'Étampes. Les embellissements exécutés par la duchesse, les séductions de la belle propriétaire y attiraient souvent le roi; son chiffre était sculpté au-dessus de plusieurs fenêtres, et la prédilection qu'il marqua dans les dernières années de sa vie pour le séjour de Rambouillet s'explique par sa proximité de Limours. Des mains de la duchesse d'Étampes, Limours passa dans celles de Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II; puis elle appartint au duc de Joyeuse, mignon de Henri III; ce qui a fait dire à l'auteur du journal de ce roi que le château avait été bâti par *Jean Poncher, malheureux et chétif trésorier, pour venir en proie successivement à toutes les mignonnes et les mignons de nos rois*. Le chancelier Chiverny acquit cette terre et la fit ériger en comté en 1607 en faveur de son fils, Louis Huraut, qui prit le titre de comte de Limours et vendit ensuite cette propriété à Richelieu, en 1623.

Limours, par les soins du cardinal, devint une des plus magnifiques habitations du royaume. La distance et les difficultés du gouvernement en tenaient le ministre si souvent éloigné, qu'il la céda à Gaston d'Orléans pour une somme de 375 000 livres. Incorporée avec Montlhéry au duché de Chartres, apanage de ce prince, elle fut à sa mort choisie pour retraite par Marguerite de Lorraine, sa veuve. La comtesse de Brienne en fut la dernière propriétaire; les parterres et le parc, d'une contenance de 1500 arpents soigneusement entretenus par elle, méritèrent d'être célébrés par Delille, dans son poëme des Jardins. De toutes ces magnificences la révolution n'a laissé que des ruines. Les matériaux d'un ancien couvent du tiers ordre de saint François ont servi à la construction de deux maisons de campagne de bourgeoise apparence. L'église qui date de François I est un monument en forme de croix, mais sans ailes; le sanctuaire et la nef sont à plein-cintre; un faisceau de colonnes, sur lesquelles descendent les arceaux des voûtes, forme les piliers.

Aux travaux de l'agriculture dont les produits sont la principale richesse du pays, les habitants ont joint la fabrication de la faïence, de la poterie de terre et des briques pour bâtiments.

Deux foires assez importantes s'y tiennent régulièrement, depuis 1516, le dernier jeudi d'avril et le premier jeudi de septembre.

Marcoussis. — Marcoussis, *Marcolciis*, *Marcolcium*, à 25 kilomètres sud de Versailles, canton de Limours, arrondissement de Rambouillet, bourg de 1467 habitants, qui dépendait de l'Ile-de-France et du diocèse de Paris, est une ancienne baronie qui avait droit de haute et basse justice. Sa fondation remonte au VIIᵉ siècle, époque à laquelle saint Wandrille y fit construire une église et un couvent. *Milo de Marcolciis* en était le seigneur vers l'an 1100.

Mais la grande célébrité de Marcoussis ne date que du XIVᵉ siècle et de Jean de Montaigu, auquel on doit la construction d'un des plus curieux et des plus importants monuments de l'époque féodale.

Sur l'emplacement d'un vieux corps de logis qu'on appelait la Maison-Fort, et dont il restait encore une tour terminée en cône, au pied d'une roche perpendiculaire, dans le fond d'une vallée dont les ruisseaux habilement dirigés venaient inonder de larges et profonds fossés, Jean de Montaigu fit élever un édifice en forme de parallélogramme dont les quatre angles étaient flanqués de quatre grosses tours rondes, couvertes d'ardoises avec courtines munies de machicoulis et de demi-tours découvertes. Deux ponts-levis situés aux extrémités des flancs donnaient accès dans une cour carrée protégée par un ouvrage avancé ou avant-château; un autre pont-levis séparait cette première cour de l'intérieur du manoir, dont la porte massive était surmontée d'un donjon menaçant, et décoré d'une statue de Charles VI; dans le fond de la cour étaient deux chapelles superposées, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au niveau du premier étage. Les chambres étaient petites et octogones. Rien de plus imposant que l'aspect de cette forteresse conservée jusqu'en 1807 et destinée à évoquer le souvenir des temps pour lesquels elle fut élevée. Son histoire tiendrait une place importante dans les tristes annales de nos guerres intestines et étrangères. Notre cadre ne nous permet que l'enregistrement des dates principales: en 1417, Marcoussis cède après Montlhéry aux efforts de Jean, duc de Bourgogne; en 1498, la paix y est conclue entre Louis XII, Ferdinand d'Aragon et Élisabeth de Castille; en 1650 enfin, les princes de Condé et de Conti y sont transférés ainsi que le duc de Longueville, et y restent prisonniers pendant trois mois. Depuis 1789, un couvent de capucins qui existait à Marcoussis a été supprimé; les terres seigneuriales ont été acquises par les paysans chez lesquels la fertilité du sol et la variété des

cultures ont amené le bien-être et l'aisance. L'église a survécu au couvent et au château. Sous son portail de style gothique, le mystère de la Trinité était représenté sous la figure d'un triple corps à trois faces et à plusieurs mains qui rappelle les emblèmes égyptiens et les idoles des temples de l'Inde. Dans le sanctuaire, au milieu du chœur, on voit encore l'image de Jean de Montaigu, le héros de Marcoussis. La principale industrie du pays est l'exploitation des roches de grès. On les rencontre dans le coteau qui domine au N. E. la vallée de la Salemouille, petite rivière qui passe à Marcoussis. Ces grès convertis en pavés, pour la capitale, sont l'objet d'une commerce assez important.

Chevreuse. — Chevreuse, *Caprosa*, *Capriosa*, à 15 kilomètres sud-ouest de Versailles, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rambouillet, d'une population de 1807 habitants, dépendait autrefois de l'Ile-de-France et du diocèse de Paris. Selon les étymologistes, son nom lui vient du nombre considérable de chevreuils ou chèvres sauvages qui peuplaient les forêts de son territoire. L'importance de Chevreuse et la célébrité de ses seigneurs lui venaient de son château, connu sous le nom de château de la Madeleine, un des plus forts et des plus renommés des environs de Paris. Il était situé sur la crête de la colline, sur le plateau, et dominait entièrement la ville et la petite vallée de l'Yvette. On distingue encore l'emplacement de huit ou dix tours dont ses murailles étaient flanquées.

Pendant plusieurs siècles, une dynastie de seigneurs du nom de Milon posséda Chevreuse. A chaque pas dans l'histoire on retrouve des preuves de leur puissance. Un d'eux soutint plusieurs guerres contre Louis le Gros et le comte de Montfort L'Amaury, ne craignant pas d'abattre pour la construction de ses machines de guerre les plus beaux arbres des forêts appartenant à l'abbaye de Saint-Denis. En 1304, sous le règne de Philippe le Bel, c'était un seigneur de Chevreuse du nom de Ansel ou Anseau qui portait l'oriflamme à la bataille de Mons en Flandre; et telle fut son ardeur dans le combat qu'il mourut de chaleur et de soif, étouffé sous le poids de son armure. Philippe le Bel, accompagné de l'impératrice de Constantinople, s'y arrêta et y logea le 7 février 1306, et le 22 septembre 1308, dans le cours d'un voyage qu'il entreprit pour visiter les provinces de son royaume. En 1414, pris par Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et livré par lui au roi d'Angleterre, il ne fit retour à la domination française qu'en 1438, sous Charles VII, quoique dans l'intervalle, en 1417, le brave prévôt Tanneguy-Duchâtel eût repris la ville malgré la résistance des Bourguignons demeurés maîtres du château. Louis XI confisqua la terre de Chevreuse possédée alors par un seigneur nommé Nicolas, qui avait embrassé le parti de la Ligue dite du bien public. Divisée en deux parties, elle fut acquise dans sa totalité, au commencement du XVIe siècle, par le duc et la duchesse d'Étampes, au profit desquels, en 1545, elle fut érigée en duché-pairie, de simple baronie qu'elle avait été jusqu'alors. Elle passa, en 1551, au cardinal de Lorraine qui, en 1555, obtint une nouvelle érection du duché en sa faveur. C'est sur ce pied que passa Chevreuse aux héritiers du cardinal. Marie de Rohan, veuve du dernier duc, et précédemment mariée au connétable de Luynes, ayant eu Chevreuse pour ses reprises, le transmit au fils de son premier mari qui obtint à son tour, en 1667, une troisième érection de la terre en duché-pairie, et c'est en vertu de ce titre que les héritiers de Luynes ajoutent à leurs titres celui de ducs de Chevreuse. Louis XIV échangea ce duché en 1692 contre le comté de Montfort et le donna aux dames de Saint-Cyr. Chevreuse, qui a conservé un air de ville rappelant son ancienne importance, renferme quelques établissements industriels: mégisseries, lavoirs de laine, tanneries et tuileries. Le territoire se compose de bois, de terres labourables, de quelques hectares plantés de vignes et de belles prairies arrosées par l'Yvette et coupées par plusieurs étangs. La ville possède un hospice contenant quatre lits et riche d'un revenu de sept mille francs qui sont chaque année répartis entre les habitants indigents de la commune. A peu de distance de Chevreuse et sur une hauteur, on voit encore les ruines du château de Méridon.

Dampierre. — Dampierre, à 20 kilomètres de Versailles, dans la vallée de l'Yvette, autrefois paroisse de Hurepoix, dans l'Ile-de-France, et dépendant du diocèse de Paris, aujourd'hui commune de 747 habitants, de l'arrondissement de Rambouillet, à 5 kilomètres seulement de Chevreuse, chef-lieu de canton, n'a dû et ne doit encore sa célébrité qu'à son magnifique château, construit sur les dessins de Mansard pour le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, et depuis ce temps soigneusement entretenu et constamment embelli par la famille de Luynes qui en fait sa principale résidence.

La splendeur et la belle disposition des bâtiments, l'étendue du parc, l'abondance des eaux placent ce château en première ligne après les palais de nos rois. Parmi les embellissements récents, il faut citer un plafond encore inachevé et confié au pinceau magistral de M. Ingres.

Magny-les-Hameaux et Port-Royal-des-Champs. — Magny-les-Hameaux, à 6 kil. nord-est de Chevreuse et à 10 ouest de Versailles, présente encore quelques ruines de la célèbre abbaye de Port Royal. Au bout de la plaine de Trappes, dans un vallon retiré nommé *Borroy*, qui, en celtique, signifiait broussailles, et dont on a fait Port-Roi, puis Port-Royal, Odon de Sully, en 1204, avait réuni une communauté de religieuses dotée par les plus puissants seigneurs du temps et dirigée en 1316 par Béatrix de Dreux, princesse de la maison royale; le cloître avait été abandonné pendant les longues guerres civiles, et l'établissement, transféré à Paris, rue Saint-Jacques, lorsqu'en 1630, l'abbesse Angélique Arnaud obtint que la communauté fût soustraite à l'ordre de Cîteaux et soumise à une règle nouvelle dont la base était l'adoration perpétuelle du saint Sacrement.

Le mysticisme de la nouvelle doctrine, la réputation méritée de la fondatrice lui attirèrent de nombreuses adeptes: le couvent de Paris ne pouvait les contenir, on se souvint du vieux cloître; plusieurs pieux solitaires, presque tous parents ou admirateurs de la mère Angélique Arnaud, s'y étaient retirés, pour y vivre en philosophes chrétiens dans l'étude et la méditation; ils cédèrent les bâtiments de l'ancien monastère, qui furent réparés, à la sainte colonie de la rue Saint-Jacques; mais ils ne s'éloignèrent pas; la science et le talent de ces hommes vinrent rehausser la piété et la vertu des religieuses; cet éclat leur devint funeste: les doctrines de Jansénius, qu'ils défendaient, furent attaquées et condamnées par le pape Clément XI. Louis XIV, guidé par des rivalités hostiles, exagéra, dans l'exécution, les rigueurs de la sentence: l'établissement fut rasé jusque dans ses fondements, et la persécution vint ajouter un nouveau lustre à la renommée de Port-Royal.

Gometz le-Chateau. — Gometz-le-Château, à 22 kil. sud de Versailles et à 32 de Rambouillet, est une petite commune de 444 habitants, canton de Limours, arrondissement de Rambouillet; quelques traces de murailles font supposer que ce fut autrefois une petite ville défendue par une enceinte et protégée par le château qui s'élevait sur la cime de la montagne qui la domine et sur laquelle est construite son église. Au XIIIe siècle, Hugues de Crécy, seigneur de Crécy, étrangla de ses propres mains, dans une tour de bois, pendant la nuit, son cousin Milon de Montlhéry, puis se retira dans son château: accusé du meurtre, il refusa le duel qui lui était offert, selon la coutume, comme jugement de Dieu, et préféra se retirer dans un cloître; peu de temps après le château fut assiégé et pris par Louis VI, qui le détruisit.

Montfort-l'Amaury. — Montfort-l'Amaury, *Mons fortis Amalarici*, *Almaria*, *Monsfortium Amalriæ*, à 16 kilomètres de Rambouillet et 15 de Versailles, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rambouillet qui compte 1741 habitants; c'est une des plus anciennes

villes de l'Ile-de-France, chef-lieu d'élection, dépendant du diocèse de Chartres. Elle était autrefois défendue par des murailles et protégée par un château dont existent encore des ruines importantes, deux vieilles tours, entre autres, dominant le paysage du haut de sa montagne et qu'on aperçoit de fort loin; la fondation de ce château, berceau de la fameuse dynastie des Montfort, est attribuée par les uns à Robert le Pieux, et à Guillaume de Hainaut, par Aimoin, historien du xe siècle, qui assigne à sa construction pour date l'an 996. Il est certain que le fils du fondateur s'appelait Amalric ou Amauri et que son nom fut ajouté à celui de la ville pour la distinguer de plusieurs autres Montfort. Louis le Gros, pendant son règne, eut à guerroyer contre un seigneur de Montfort, et ne put s'emparer de son château; cent ans plus tard, le fameux Simon de Montfort, après s'être distingué dans les guerres des croisades, était choisi pour commander l'armée dirigée contre les Albigeois, et remportait sur le roi d'Aragon, Raymond, comte de Toulouse, et les comtes de Foix et de Comminges une éclatante victoire qui lui valait du pape l'investiture du comté de Toulouse dont il fit hommage en 1215 à Philippe Auguste. Après ce Simon de sanglante et terrible mémoire, son fils Amauri, nommé par saint Louis connétable de France en 1231, fut envoyé en Terre-Sainte et mourut en 1241 prisonnier des Sarrasins. Son héritier, Jean, ne lui survécut que huit années et périt en 1249 dans l'île de Chypre, ne laissant qu'une fille qui épousa le comte de Dreux. C'est de cette puissante famille, possédant le duché de Bretagne, que descendait la princesse Anne qui apporta le comté de Montfort en dot à la couronne de France. Il y est resté annexé jusqu'à l'époque où Louis XIV l'échangea avec le duc de Luynes contre le duché de Chevreuse.

Le bourg actuel, situé agréablement en amphithéâtre sur un coteau dont une petite rivière baigne le pied, est exclusivement adonné aux travaux de l'agriculture. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, est une construction remarquable ornée de vitraux exécutés par Pinagrier et ses trois fils. Le cimetière, avec ses longs chemins et sa disposition peu commune en France, se recommande à l'attention de l'archéologue. Mais le principal attrait qui doit conduire le curieux et l'artiste à Montfort, c'est l'aspect et l'étude des restes du vieux château, conservés par l'administration municipale avec un soin aussi intelligent que religieux; des allées bien entretenues, des plantations en harmonie avec les ruines, font de ce pèlerinage une promenade agréable tout autant qu'une étude intéressante.

La ville porte pour armoiries : *de gueules au lion d'or au chef d'argent chargé de trois mouchetures d'hermine.*

C'est la patrie de Quesnay, le doyen des économistes français.

ÉTAMPES (lat. 48° 26′ 49″; long. 0° 11′ 0″ O.). — Étampes, *Stampæ*, à 51 kilomètres sud de Versailles, dans la vallée de la Juine, dépendant autrefois de l'Ile-de-France et du diocèse de Sens, est aujourd'hui le chef-lieu d'une sous-préfecture, avec tribunal de première instance et bibliothèque publique, et compte 8083 habitants.

L'origine de cette ville remonte aux temps de la domination des premiers rois francs. Sous les fils de Clovis, elle était reconnue comme capitale d'un pays nommé *Stampenti*. En 612, un combat fameux fut livré sous ses murs, entre les troupes de Clotaire et celles de Thierry, roi de Bourgogne. Les Normands pillèrent Étampes à la fin du IXe siècle, dans l'invasion dirigée par Rollon. Au XIe, la reine Constance, femme de Robert, y fit construire un château qu'on appela le palais des Quatre-Tours, et qui, détruit sur la fin du règne de Henri IV, se résume aujourd'hui dans les débris de la tour Guinette, dont les proportions massives suffisent cependant encore à donner une idée de l'ensemble des constructions primitives. Ce château fut souvent habité par les rois de cette époque; en leur absence, ils y étaient représentés par un seigneur qui prenait le titre de vicomte. De Louis le Gros à Louis XII, la ville eut de nombreux démêlés avec la couronne et ses représentants, pour le maintien des priviléges de sa charte communale. C'est à cette période aussi que se rattache le souvenir de deux conciles tenus à Étampes, au sujet des prétentions simultanées de deux papes : dans le premier, en 1130, saint Bernard fit reconnaître Innocent II, et, trente ans plus tard, la décision de l'Église de France entraîna le choix de la chrétienté en faveur d'Alexandre III.

La seigneurie d'Étampes fut distraite du domaine royal en 1307, en faveur de Louis fils de Philippe le Hardi, et érigée en comté vingt ans après par Philippe le Bel. Tombée, en 1411, au pouvoir des ducs de Bourgogne, elle y demeura jusqu'au règne de Louis XI, et fut donnée, avec le titre de duché, par François I, au mari d'Anne de Pisseleu, sa maîtresse. Après avoir été, à cause de son importance comme place de guerre, le point de mire des attaques de tous les partis qui déchirèrent la France, depuis la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, jusqu'aux dernières convulsions de la Fronde; après avoir cruellement souffert d'une peste qui fut pour saint Vincent de Paul l'occasion d'un périlleux voyage à Étampes et d'un héroïque dévouement, cette ville ne retrouva le calme et la sécurité qu'au commencement du XVIIIe siècle. Les seuls événements remarquables dont elle ait été depuis le théâtre furent : en 1745, un séjour de Louis XV et de son fils, venus pour y recevoir l'infante Marie-Thérèse, et en 1792, la mort tragique du maire Simonneau, victime de son zèle pour la liberté du commerce des grains. Un curieux privilége existait à Étampes jusqu'au XVIe siècle, en faveur d'une famille Eudes le Maire, dont le chef avait obtenu de Philippe I immunité complète de tous impôts et péages, pour lui, les siens et sa postérité, en récompense du service qu'il avait rendu à ce prince, en partant en son lieu et place pour la croisade en terre sainte. Cette bienheureuse famille s'était tellement multipliée, et la perception des impôts en éprouvait une réduction si notable, qu'après des restrictions successives, le privilége fut complétement supprimé par Henri IV.

Étampes, avant la révolution, renfermait deux collégiales : l'une sous l'invocation de Notre-Dame, l'autre sous celle de sainte Croix; cinq paroisses : Notre-Dame, Saint-Basile, Saint-Gilles, Saint-Martin et Saint-Pierre; des couvents de barnabites, de cordeliers, de mathurins, de capucins. Parmi ses monuments nous citerons : son hôtel de ville, ancienne habitation de la renaissance qui vient d'être très-habilement restaurée par deux des enfants de la ville, MM. Magne, architecte, et Barré, peintre distingué; l'église Notre-Dame, fondée par le roi Robert; le collége, qui date de François Ier; et la tour Guinette, seul vestige du château fort dont nous avons parlé, et où fut enfermée la reine Ingerburge.

Entre autres personnages célèbres, Étampes a vu naître le savant théologien Guenée et l'éminent zoologiste Geoffroy de Saint-Hilaire. Étampes, sur la route impériale et sur le chemin de fer de Paris à Orléans, est le centre d'un important commerce de grains, et l'un des principaux marchés où s'approvisionne la capitale: ses riches et nombreux moulins sont alimentés par les moissons de la Beauce et du Gatinais; la laine y est aussi l'objet d'importantes transactions commerciales.

Étampes porte pour armoiries : *de gueules à trois tours crénelées d'or accolées ensemble et finissant en cul-de-lampe; celle du milieu, plus haute et plus basse que les deux autres, est chargée, dans son milieu, d'un écusson écartelé, le premier et le quatrième d'azur à une fleur de lis d'or, le deuxième et le troisième de gueules à une tour crénelée d'or.*

MORIGNY-CHAMPIGNY. — Morigny, *Morimacum*, à 3 kilomètres nord-est d'Étampes, est une petite commune de 991 habitants, que son heureuse position dans la vallée de la Juine, la fertilité de son sol et le charme de ses promenades recommandent moins encore à l'attention du voyageur que les souvenirs attachés à sa célèbre abbaye et aux ruines du vieux château de la reine Brunehaut. Cette abbaye fameuse, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée au XIe siècle, fut enrichie par les dona-

tions et les présents les plus magnifiques des rois et des seigneurs de cette époque. Philippe I alla jusqu'à lui abandonner la possession de toutes les églises du vieil Étampes fondées par Robert. Dans l'enceinte du château moderne qui occupe l'emplacement de l'ancien monastère, on voit encore une petite chapelle dont la richesse architecturale et la conservation font l'admiration des antiquaires.

Les ruines du château de Brunehaut, construit sur une éminence, sont encadrées par les ombrages d'un parc disposé pour mettre en relief ce précieux monument de notre histoire. Dans l'intérieur du village existait un château où se retira, dit-on, Diane de Poitiers après sa disgrâce; mais il n'en reste rien aujourd'hui. A côté de ces intéressants débris d'un autre âge, on admire encore à Champigny le magnifique château de Jeures, avec ses canaux, son aqueduc et son parc de 75 hectares, qui en font une propriété presque princière.

Champmotteux.— Champmotteux, à 20 kilomètres sud-est d'Étampes, est un modeste village du canton de Milly, peuplé de 450 habitants, qui resterait comme tant d'autres dans l'obscurité des statistiques départementales, si la gloire des grands hommes, et surtout des gens de bien, ne rayonnait pas après eux sur le lieu de leur naissance, sur leur tombeau, sur la demeure qu'ils ont habitée. Champmotteux a dans ses dépendances le château de Vignay, où résida et mourut le chancelier de L'Hôpital; c'est dans l'église de ce village qu'a été transporté du musée des Petits-Augustins le monument élevé à la mémoire de cet homme illustre. Il ne nous appartient point ici de refaire son histoire, chacun la connaît, elle est écrite dans les seules pages glorieuses que puissent offrir les annales d'une époque bien triste pour la France; ce que nous retrouvons et ce que nous devons montrer à Vignay, c'est le côté intime de cette grande existence aussi touchante, aussi irréprochable sous l'ombrage des ormes plantés par sa digne compagne, Marie Morin, que dans le palais du Louvre, et sur son siége au parlement.

Le château est de la plus modeste apparence, mais les plus insignifiants détails prennent de l'importance quand ils se rattachent à la vie d'un homme comme L'Hôpital : les deux portes, de dimensions différentes, qui donnent accès dans la cour de l'habitation, rappellent les héroïques paroles du chancelier quand il vit sa demeure assaillie, aux jours néfastes de la Saint-Barthélemy, par une bande de forcenés qui l'accusaient de complicité avec les calvinistes; ses amis le pressaient vivement de songer à sa défense. *Gardez-vous de les arrêter*, leur répondit-il; *mais si la petite porte du château ne suffit point pour les laisser entrer, faites ouvrir la grande.* Cependant accourent des émissaires de Charles IX : la horde furieuse est arrêtée. On annonce à L'Hôpital que le roi veut bien lui faire grâce. *Que dites-vous?* répond le chancelier sans s'émouvoir, *je ne croyais avoir mérité ni la mort ni mon pardon.*

Après avoir traversé la cour on pénètre dans un vestibule au fond duquel est un escalier dont la voûte, sillonnée en arceaux du moyen âge, est toujours dans un parfait état de conservation; sous cette voûte, au rez-de-chaussée, près d'une basse porte qui conduit au jardin, est une retraite où, pendant longtemps, furent déposés les titres les plus précieux des archives de France. Parmi les salles basses, on retrouve cette salle à manger, témoin de la frugalité du chancelier, où le maréchal de Strozzi et Brantôme, qui raconte le fait, se trouvèrent dînant avec du *bouilli seulement*, car, dit l'histoire, *c'était son ordinaire pour les dîners.* Sa vaisselle n'était pas plus somptueuse; on se rappelle ce qu'il écrivait à un de ses amis pour l'inviter à dîner : *Le service ne sera pas trop rustique, vous verrez une salière d'argent que ma femme a rapportée de la ville, et qu'elle y reporterait de nouveau si je pouvais y retourner.*

Le salon est une pièce assez vaste qui a conservé comme précieuse décoration, le portrait original de Michel L'Hôpital, en robe noire, la main droite appuyée sur une boîte fleurdelisée, contenant les sceaux de l'État. Le vertueux Malesherbes, dont le château est peu éloigné, et qui, chaque année, venait à pied au Vignay *pour rendre sa visite au chancelier de L'Hôpital*, reconnut cette boîte et dit que c'était encore la même qui servait au même usage en 1789. L'Hôpital travaillait au second étage, dans un fort petit cabinet où étaient ses livres de prédilection; pas un seul n'est resté dans le château; comme le chancelier n'avait qu'une fille, il déclara, par testament, léguer *toute sa librairie et bibliothèque* à l'un de ses petits-fils, non à titre de prérogative d'aînesse, mais à celui qu'il supposait *le plus idoine et le plus affectionné aux bonnes lettres que ses autres enfants.* Il en usa de même pour ses manuscrits.

On le voit, chaque pas dans cette habitation évoque un souvenir et vaut une leçon de morale; les jardins ont conservé aussi, dans les mains des nouveaux propriétaires, l'empreinte religieuse des pas du sage qui aimait à s'y promener. L'if du chancelier, après les développements qu'il a pris depuis trois siècles, forme à lui seul tout un cabinet de verdure et abrite la place où L'Hôpital venait lire et méditer; pour clore cette description empruntons la plume du grand homme lui-même : voici en quels termes il parlait de sa maison dont la restauration et l'entretien étaient l'œuvre de sa femme.

« Ma maison, écrit-il à l'un de ses amis, est assez vaste pour loger son maître avec trois et même quatre amis ensemble; vous verrez à deux pas ce plant d'ormes si sagement imaginé pour nous défendre du soleil. C'était un champ sous l'ancien propriétaire; on y moissonnait : ma femme a changé sa destination en arrivant ici, elle a continué le bois jusqu'à la maison; c'est une prolongation d'ombrage qu'elle a voulu me ménager. Là je m'égare au retour de l'aurore, je fais des vers, j'y compose des bagatelles, je m'y promène tout seul jusqu'au moment où la voix de ma femme m'invite au souper préparé de sa main. » Quel est l'éloge qui célébrerait la vie du grand chancelier aussi magnifiquement qu'un pareil tableau!

C'est le dimanche, 30 octobre 1818, que les restes de Michel L'Hôpital furent inhumés dans l'église de Champmotteux. Le monument, restauré, est un cénotaphe surmonté d'une table de marbre sur laquelle repose l'image du chancelier, en robe, avec la longue barbe qu'il portait dans les derniers temps de sa vie.

La Ferté-Alais. — La Ferté-Alais ou Aleps, *Firmitas Alepia*, *Firmitas Adelhaidis*, *Firmitas Baldini*, à 20 kilomètres nord-est d'Étampes, chef-lieu de canton peuplé de 2411 habitants, dépendait autrefois du diocèse de Sens, du parlement et de l'intendance de Paris, de l'élection de Melun.

Cette petite ville située dans la vallée et sur la rive droite de l'Essonne, fut d'abord connue sous le nom de Ferté-Baudoin qu'elle devait sans doute à son fondateur ou à un de ses premiers possesseurs; les renseignements sont très-vagues sur cette époque reculée de son existence : on sait seulement qu'au XIIe siècle, c'était une place très-forte, *Firmitas*, avec un château appartenant aux sires de Montmorency, et que la comtesse Aales ou Adélaïde en étant devenue suzeraine vers l'an 1109, apporta à son nom primitif une modification qui a prévalu depuis.

Vers ce temps, la Ferté eut à soutenir, contre Louis le Gros en personne, un siége dans des circonstances qui peignent trop bien les mœurs féodales pour ne pas être mises sous les yeux de nos lecteurs. Les Montmorency étaient en guerre avec le roi de France; Hugues de Crécy, allié à cette famille, qui disputait alors la baronnie de Montlhéry à son cousin Milon de Bray, comme lui arrière-petit-fils de Thibaut File-Étoupe, tenait pour eux le château de la Ferté; irrité de n'avoir pu associer à sa cause son propre frère Eudes, comte de Corbeil, resté fidèle au parti royal, il le fit saisir pendant une chasse, entraîner dans son château et jeter pieds et poings liés au fond d'un cachot. Les habitants de Corbeil et les barons vassaux d'Eudes, soit par affection pour leur seigneur, soit par crainte des vengeances de Hugues, implorèrent d'abord l'assistance de Louis le Gros qui accourut sous les murs de la Ferté, puis cherchèrent à arrêter les mesures vigoureuses qu'il se disposait à prendre; la harangue que dans

leur perplexité, ils adressèrent au monarque, nous a été conservée : *Illustre prince*, disaient-ils, *ayez pitié de nous, car si Hugues de Crécy, cet homme infâme, ce tigre altéré de sang, revient dans son château, il est assez féroce pour faire pendre de suite son frère Eudes sans aucune formalité.* Hugues en effet était absent ainsi que son père Guy de Rochefort, dit le Rouge et c'est à cette heureuse conjoncture qu'Eudes sans doute dut la vie; l'implacable Crécy rôdait cependant autour du château, tantôt faisant des efforts inouïs pour y pénétrer de vive force, tantôt ayant recours à la ruse et se déguisant sous le costume d'un jongleur ou sous les habits d'une courtisane; mais la forteresse était serrée de près et sérieusement investie; le sénéchal du roi, Ansel de Garlande, ayant été fait prisonnier dans une sortie de la garnison et placé dans la même prison qu'Eudes de Corbeil, Louis le Gros avait confié la direction du blocus à Guillaume de Garlande, frère du sénéchal prisonnier qui avait ainsi un double intérêt à repousser toutes les attaques et à déjouer tous les stratagèmes de Hugues.

Le succès couronna ses dignes et pieux efforts. La place fut prise sans que Hugues pût y pénétrer, et les prisonniers furent délivrés. Le château, théâtre de ce drame, servait de prison d'État au XVIe siècle; Henri IV en fit don au duc de Vendôme et ce n'est qu'après la mort de ce prince qu'il commença à tomber en ruine.

Lors de l'invasion étrangère, en 1814, la Ferté-Alais fut un des points enlevés et occupés par l'armée russe.

L'industrie des habitants a ajouté à la culture du sol l'éducation en grand des abeilles, et la filature de la bourre de soie. C'est la patrie du fameux ligueur Mathieu de Launoy, président des assemblées des Seize qui condamnèrent à mort en 1591, l'infortuné président Brisson.

Méréville.—Méréville, à 20 kilomètres sud-sud-ouest d'Étampes, chef-lieu de canton peuplé de 1820 habitants, est un ancien bourg du Gâtinais situé sur la rivière de Juine, et dont il est fait mention dans plusieurs de nos vieilles chroniques. Au commencement du XIe siècle, pendant la guerre suscitée, à la mort du roi Robert, par sa veuve Constance qui voulait déposséder de l'héritage paternel Henri I, son fils aîné, au profit de son second fils Robert, Hugues Bardulfe, sire de Méréville, fut au nombre des seigneurs qui se liguèrent et se révoltèrent contre le prince, légitime héritier de la couronne. Il fallait que Méréville eût alors une certaine importance, car Henri vint en personne faire le siége du château, s'en empara et bannit pour toujours du royaume le châtelain rebelle.

Ce manoir, auquel le bourg doit son illustration actuelle, relevé de ses ruines, restauré par les divers propriétaires aux mains desquels il avait passé, avait été choisi comme résidence par la famille la Tour-du-Pin, lorsqu'au milieu du siècle dernier il fut acheté par M. Delaborde, riche banquier de la cour. C'était alors un donjon gothique flanqué de quatre tourelles à chacun de ses angles, n'ayant pour le signaler particulièrement à l'attention du voyageur que sa situation dans la petite vallée de la Juine, à l'endroit où la rivière est dans toute sa beauté. Le nouvel acquéreur comprit avec une rare intelligence tout le parti qu'il y avait à tirer de l'emplacement. Il s'adressa au célèbre architecte Bellanger pour la restauration des bâtiments; le plan du parc et des jardins fut dessiné par Joseph Vernet et Robert; une véritable armée de travailleurs fut employée aux terrassements, les dispositions du sol furent modifiées et appropriées aux projets des artistes à ce point qu'une montagne considérable fut nivelée pour raffermir et exhausser avec ses déblais les parties basses et marécageuses du nouveau parc; le cours trop régulier et trop droit de la rivière fut changé; on la dirigea par des courbes gracieuses, tantôt sous l'arche immense d'un pont formé de roches, tantôt à travers l'obstacle artificiel d'une cascade pittoresque, au milieu des gazons dont elle entretient la fraîcheur et sous de gracieuses plantations dont elle reflète l'ombrage. Plus de 14 millions furent consacrés à ces immenses travaux d'embellissement; le parc a une étendue de 50 hectares; dans une des îles qu'y forme la Juine, non loin d'un moulin en forme de chalet suisse, on remarque une colonne en marbre bleu turquin élevée à la mémoire de deux frères Delaborde qui, partis avec l'expédition de Lapeyrouse, périrent sur les côtes de Californie, victimes d'un acte de courage et de dévouement. On admire encore, parmi les merveilles du parc, plusieurs tours, un beau temple, des imitations de ruines gothiques, un sarcophage dédié au capitaine Cook et de vastes grottes sous lesquelles semblent se perdre mystérieusement les eaux de la rivière.

Le château s'élève à mi-côte et domine tout le parc; les adjonctions faites aux constructions primitives sont en harmonie parfaite avec le caractère gothique de l'ancien manoir; elles consistent principalement dans deux ailes et une grande terrasse au-dessous de laquelle ont été construites d'immenses salles qui servent de chapelle, d'office et de cuisine. La terre de Méréville a passé de la famille Delaborde aux mains du comte de Saint-Roman, qui n'a rien négligé pour rehausser l'éclat et accroître les agréments de ce délicieux séjour.

Il se fait dans le bourg de Méréville un assez important commerce de chevaux, vaches et autres bestiaux; on y fabrique chandelles, chapeaux et dentelles : il y a aussi des tuileries et une filature de laine; toutes ces ressources viennent s'ajouter aux richesses d'un sol aussi fertile que bien cultivé.

Torfou. — Torfou à 15 kilomètres au nord-est d'Étampes, est un petit village de 223 habitants que traversait autrefois la route de Paris à Étampes; il est situé au pied d'une haute colline, du sommet de laquelle la vue s'étend sur un vaste panorama. Devant lui s'ouvre une vallée qui, pendant bien longtemps, a joui d'une affreuse réputation, si nous en croyons le savant André Duchesne, qui la qualifie de : *vraye retraite de voleurs, et recommandables à si longues années par les pilleries et les meurtres qui s'y sont faits aux siècles passés.* La lettre que, lors de son voyage en Limousin, La Fontaine écrivait à sa femme nous montre que la vallée de Torfou n'avait, au XVIIe siècle, rien perdu de sa triste célébrité. Après avoir traversé Montlhéry, dont l'orthographe l'occupe fort, Châtres, qui alors appartenait à M. le prince de Condé, et n'avait pas encore été érigé en marquisat sous le nom d'Arpajon, et la vallée de Caucatrix, le bon fabuliste arrive enfin à la vallée de Torfou qu'il nomme Tréfou, et il écrit :

« Je ne songe point à cette vallée de Tréfou que je ne frémisse.

C'est un passage dangereux,
Un lieu pour les voleurs, d'embûche et de retraite,
A gauche un bois, une montagne à droite,
Entre les deux
Un chemin creux.
La montagne est toute pleine
De rochers faits comme ceux
De notre petit domaine.

« Tout ce que nous étions d'hommes dans le carrosse, nous descendîmes, afin de soulager les chevaux. Tant que le chemin dura, je ne parlai d'autre chose que des commodités de la guerre : en effet, si elle produit des voleurs, elle les occupe, ce qui est grand bien pour tout le monde, et particulièrement pour moi, qui crains naturellement de les rencontrer. On dit que ce bois que nous côtoyâmes en fourmille : cela n'est pas bien, il mériterait qu'on le brûlât. »

Boissy-le-Sec. — Boissy-le-Sec, à 9 kilomètres au nord-ouest d'Étampes, est un village de 585 habitants qui semble être d'origine assez ancienne. Il possédait autrefois un château fort flanqué de tourelles, qui avait été bâti en 1339 par Jean de Paviot, chevalier banneret, et qui fut occupé par lui ou ses descendants jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Ce château existait comme forteresse lors du traité de Brétigny, conclu en 1350, entre les Anglais et les Français, pour la délivrance du roi Jean; et il fut vendu à cette époque à la ville de Paris. Démoli il y a quelques années, il a été remplacé par une agréable maison de plaisance.

Paris. — Typ. Lacrampe, rue Saint-Roch, 18.

Ancienne tour d'observation, près de Corbeil.

CORBEIL, (lat. 48° 36′ 45″ ; long. 0° 8′ 45″ E). — Corbeil, *Corbolium*, *Metiosedum*, à 50 kilomètres sud de Versailles, sur la rive gauche de la Seine, au confluent de l'Essonne, est un chef-lieu de sous-préfecture, le siége d'un tribunal de 1re instance, possède une bibliothèque publique, et compte 3785 habitants. Autrefois cette ville dépendait de la province de l'Ile-de-France, du diocèse de Paris, et était le siége d'une prévôté royale.

Corbeil dut son accroissement à l'importance stratégique de sa position qui, relativement à Paris, commande le cours de la haute Seine. Jusqu'au IXe siècle ce fut un bourg peu considérable.

Charles le Gros effrayé des envahissements des Normands, résolut d'élever un château fort à Corbeil, pour arrêter leur invasion de ce côté. Le château, autour duquel vinrent se grouper de nombreuses habitations, occupait le terrain compris aujourd'hui entre le pont, la Seine, la rue Notre-Dame et les moulins des hospices de Paris. Hugues le Grand, père de Hugues Capet, qui possédait ce domaine, le donna à Aymon, fils d'Osmond le Danois. C'est de ce premier seigneur que date la dynastie des comtes de Corbeil, dont la durée fut de près de deux siècles. Le prestige religieux était venu de bonne heure consolider leur puissance militaire. Aymon s'étant emparé, en 950, du château de Paluau, situé près du confluent de la Seine et de l'Essonne, avait transféré de là à Corbeil les reliques de saint Exupère, vulgairement appelé saint Spire et celles de saint Leu, tous deux évêques de Bayeux, et il avait fondé une église collégiale en leur honneur. Aymon étant mort à Rome, pendant un pèlerinage, sa veuve, Élisabeth, épousa le comte Burchard, célèbre alors pour sa dévotion, et auquel Hugues Capet confia le gouvernement des comtés de Corbeil, de Melun et de Montereau; il se retira au monastère de Saint-Maur des Fossés, et y mourut vers l'an 1012. En 1019, Corbeil, qui n'avait alors que le titre de bourg, fut détruit par un violent incendie ainsi que son château; mais ils furent promptement rétablis. En 1108, le comté de Corbeil appartenait à Bouchard II, dit *le Superbe*. « C'était, dit Suger, un homme d'un esprit turbulent, d'une taille extraordinaire, et d'une force prodigieuse. » Il prit une part active à la ligue que formèrent, contre Philippe Ier et son fils Louis, les barons de l'Ile-de-France. Il osa même aspirer au trône. Ce fut lui qui, allant combattre Philippe Ier, refusait, dans la cour de son château, l'épée que lui offrait son écuyer, et disait à sa femme : « Donnez, noble comtesse, donnez cette épée à votre valeureux époux ! C'est un comte qui la reçoit, mais c'est un roi de France qui vous la rapportera. » Il fut mauvais prophète, ne rapporta rien, et périt dans la bataille qui se livra vers l'an 1100. Il eut pour successeur son fils Eudes, qui plus fidèle au roi Philippe et à son fils Louis, fut victime du ressentiment du redoutable Hugues de Crécy, qui le fit prisonnier dans une embuscade. Mais le roi Louis le délivra, il mourut en 1112. Son neveu, Hugues, sire du Puiset, en Beauce, céda le comté de Corbeil, et depuis lors il fut réuni à la couronne, et son chef-lieu devint une châtellenie royale. Les épisodes les plus notables de cette seconde période sont le séjour d'Abélard qui y tint école publique, et la longue résidence de la reine Ingerburge, seconde femme de Philippe

Auguste qui y passa les quinze dernières années de sa vie, y fonda l'église de la commanderie de Saint-Jean en l'Ile, pour une communauté de prêtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et augmenta l'ancien château de constructions nouvelles, connues sous le nom de Palais de la Reine, où le grand maître, Villiers de l'Ile-Adam, tint un chapitre général de son ordre, et où logèrent saint Louis, Philippe le Hardi et Henri IV. La châtellenie de Corbeil fut donnée à titre de douaire à plusieurs autres reines. Pendant les guerres des XIVe et XVe siècles, cette ville reprit son importance militaire; le château, qui était situé dans une forte position et commandait la rive gauche de la Seine en amont de Paris, était vaste et bien fortifié; chaque parti s'en disputait la possession, il fut pris et repris plusieurs fois. Le souvenir de deux siéges terribles est resté dans la mémoire des habitants : le premier en 1562 était dirigé par le prince de Condé; le duc de Parme commandait l'autre en 1590, et après vingt-quatre jours de résistance la ville tomba en son pouvoir; mais Henri IV la reprit peu de temps après, et à l'exception des agitations de la Fronde, du règne de ce prince a daté, pour Corbeil, une ère de sécurité qui n'a plus été troublée que par les orages de la grande révolution et les invasions de 1814 et 1815.

Outre la collégiale de Saint-Spire, dont nous avons parlé, Corbeil possédait trois paroisses, Saint-Guenaut, Notre-Dame, Saint-Jean de l'Ermitage, un prieuré de chanoines de l'ordre de Saint-Augustin, un couvent de Récollets et un des Dames de la Congrégation. Il ne reste plus aujourd'hui des temps passés que l'Hôtel-Dieu, qui est très-ancien, et l'église de Saint-Spire, où l'on voit le tombeau de son fondateur, Aymon, sire de Corbeil, celui de Jacques de Bourgoin qui est représenté à genoux, armé de pied en cap, dans l'attitude de la prière, et plusieurs autres monuments funéraires d'une importance secondaire. Corbeil est la patrie de plusieurs comtes de la maison de Corbeil, de Petit, médecin célèbre au XIIIe siècle, d'Anse de Villoison, savant helléniste, et du peintre Mauzaisse.

La paix a considérablement développé le commerce et l'industrie de Corbeil; à ses moulins, à ses importants marchés de grains et de farines, sont venus se joindre des établissements de tous genres, fabriques de châles et d'étoffes cachemire, de toiles peintes, sangles, colle forte, filatures de coton, tanneries, papeteries, imprimeries, fonderie de cuivre et batterie, confection de tuyaux, etc.

La création d'un chemin de fer spécial, l'heureuse situation de la ville, le voisinage de la Seine, la beauté des promenades, augmentent, chaque année, le nombre des maisons de plaisance qui répandent le mouvement et l'aisance sur les environs de Corbeil.

Ses armes sont : *d'azur à un cœur de gueules, à une fleur de lis d'or en abîme.*

Essonnes. — Essonnes (*Exona*) à 48 kilomètres sud-est de Versailles, et à 2 kilomètres sud-ouest de Corbeil, sur la rivière d'Essonne, près de son confluent avec la Seine, est un bourg important du canton et de l'arrondissement de Corbeil, qui compte 3129 habitants. Ce fut d'abord une résidence d'été pour les rois de la première race. L'abbé Lebeuf prétend qu'ils y battirent monnaie avec cette légende : *Exona* ou *Axona fisci*. Clotaire, au VIe siècle, fit don de la terre d'Essonnes à l'abbaye de Saint-Denis; lors du partage qui eut lieu en 832, l'abbé Hilduin l'abandonna aux moines pour leurs habits et leurs chaussures. Une église y fut alors fondée et le bourg se forma; en 1121, Suger y établit un prieuré qu'il dota de plusieurs terres et redevances. La position d'Essonnes, sur la grande route de Paris à Fontainebleau, le voisinage de la Seine, l'importance de ses cours d'eau, ont déterminé l'établissement de moulins considérables et d'importantes fabriques. Oberkampf y avait une succursale de sa maison de Jouy, avec ateliers de tissage et d'impression pour toiles peintes et filature de coton. La papeterie d'Essonnes, dans la vallée de Vaux, fut longtemps célèbre; ces divers établissements se sont transformés sans que le pays ait rien perdu de son activité industrielle, ni de sa richesse.

Ce bourg fut la patrie du célèbre prédicateur Pierre d'Essonnes.

Montlhéry. — Montlhéry, *Mont-li-Airy*, *Mont le Héry*, *Monslethericus*, *Monselhericus*, à 45 kilomètres sud de Versailles, et à 20 kilomètres de Corbeil, est un bourg de 1726 habitants, dépendant du canton d'Arpajon, situé sur le penchant d'une montagne, dont le bourg de Linas occupe le pied parallèlement à la route de Paris à Orléans.

C'était un ancien comté, siége d'une prévôté royale et d'une châtellenie, dépendant du diocèse de Paris, faisant partie du Hurepoix et de la province de l'Ile-de-France.

Selon quelques auteurs, l'origine de Montlhéry remonterait jusqu'au temps des druides dont on sait la prédilection pour les retraites mystérieuses, et qu'auraient attirés la difficulté des abords et l'élévation abrupte de la montagne.

Une charte du roi Pépin constate l'existence d'un bourg en 798; mais la célébrité du lieu ne date que du roi Robert. Thibaut, son forestier, obtint de lui la permission de construire pour la protection du village une forteresse sur le sommet de la montagne. Son œuvre fut ce fameux château de Montlhéry, effroi des rois de France pendant plus d'un siècle, et dont la juridiction s'étendait sur cent paroisses et sur cent trente-trois fiefs. Les portes en étaient gardées par une troupe de seigneurs qui se relevaient tous les deux mois. Aujourd'hui encore, la maîtresse tour ou donjon, en ruine, est pour la population l'image la plus saisissante et le souvenir le plus terrible de la domination féodale.

Cette tour, encore debout, a 33 mètres de hauteur du sol de la plate-forme à sa cime, et elle était dans l'origine plus élevée encore. Les débris de constructions qui l'entourent permettent de constater la fidélité de la description qui nous a été laissée de l'ensemble de la forteresse. Sa principale entrée s'ouvrait du côté de la ville; il fallait franchir cinq portes, gravir trois terrasses élevées les unes au-dessus des autres, et traverser cinq enceintes avant d'arriver au donjon. Chaque terrasse soutenue par des murailles, avait sa porte, ses murs, ses tours et 36 mètres de longueur. Chaque porte était flanquée de tours rondes, munies de fossés et de ponts-levis. Dans la première enceinte, la plus vaste de toutes, et où l'on voyait une église dédiée à saint Pierre, était une porte qui donnait entrée sur la première terrasse, puis on montait à la seconde et enfin à la troisième. A cette hauteur se trouvait une porte fortifiée comme les précédentes, à laquelle était adossée une construction qui devait servir de corps de garde ou logement aux militaires et chevaliers chargés de la garde de ce poste. Elle était très-fortifiée et s'ouvrait sur la plate-forme ou esplanade du château. Cette esplanade entourée de murailles et de tours contenait quelques bâtiments, un pont et le donjon; ce dernier dominait les terrasses, le bourg et une très-vaste étendue de campagne. La largeur de cette esplanade est de 44 mètres, sa longueur, depuis la porte jusqu'au donjon, de 44 mètres. On voyait encore en 1547, autour de cette place, deux bâtiments qui se composaient de grandes salles et de galeries venant se relier à la tour du donjon. On y distingue aujourd'hui les assises de quatre tours qui fortifiaient l'esplanade; on estime qu'elles avaient vingt mètres de hauteur. A gauche de l'entrée de l'esplanade était un puits d'une grande profondeur. Près de la tour du donjon, on remarque les vestiges de l'ouverture d'un souterrain qui communiquait au bas de la montagne. Si on ajoute, à la sécurité que devait inspirer une aussi inexpugnable retraite, l'importance agressive de sa position, à cheval sur les deux grandes lignes de communication entre Paris, l'ouest et le sud, par les deux routes d'Orléans et de Fontainebleau; si on se représente ce pays de l'Ile-de-France couvert de forêts impénétrables, si bien disposé pour les surprises de la guerre, partagé entre la domination des grandes abbayes et des seigneurs

indépendants, sans aucun élément de cohésion, sans aucun sentiment d'une nationalité commune, on se rendra facilement compte du poids qu'apportait dans la balance de tant d'intérêts divers la possession de la forteresse que nous venons de décrire. Philippe Ier, en en confiant la garde à Louis le Gros, son fils, lui disait : *Mon fils, sois bien attentif à garder cette tour qui m'a donné tant de peines et de tourments, d'où sont sortis tant d'expéditions; car les vexations, la perfidie et la méchanceté de son seigneur m'ont fait vieillir avant le temps, et j'ai passé ma vie entière à me défendre contre ses fraudes et ses trahisons sans avoir pu jamais en obtenir ni paix ni tréve.* N'ayant qu'un espace restreint à accorder à chaque point de ce département, dont chaque village et chaque château évoque des souvenirs qui nécessiteraient des volumes entiers de descriptions ou de récits, nous cherchons à faire ressortir surtout le caractère spécial de chaque édifice. C'est donc comme représentation de l'époque féodale qu'il importe d'envisager Montlhéry. Cette insistance sur le fait principal nous permettra d'être plus concis dans les détails historiques. A côté des faits authentiques auxquels se rattache l'origine de Montlhéry, il y a comme pour tous les lieux célèbres la légende populaire. Longtemps encore les paysans de la contrée prétendront que la vieille tour est d'une date antérieure à l'ère chrétienne. N'ont-ils point entendu raconter à leurs ancêtres qui le tenaient des vieux chroniqueurs du pays, qu'un certain Gaufredus, seigneur de Montlhéry, ayant laissé tomber son fils dans le puits du château, et l'en ayant retiré mort, put le rappeler à la vie, en invoquant la Vierge *qui devait enfanter*, et dont l'image avait été trouvée dans le cœur d'un chêne de la forêt de Longpont? Combien de temps ne faudra-t-il pas, pour faire oublier cette autre tradition d'un seigneur de Gannes qui a donné son nom au pays et à la tour, et qui possédait sept tours semblables dans les contrées voisines? Si l'universalité de cette dernière légende, qui se retrouve jusque dans les vieux souvenirs des paysans de la Normandie, prouve avec quelle facilité la vérité historique s'altère dans les siècles d'ignorance, et comment grandissent dans l'imagination des peuples les proportions fabuleuses de certaines individualités auxquelles on attribue les crimes ou les exploits des scélérats ou des héros qui leur ressemblaient, il n'en est pas moins curieux de voir cette autre personnification de la féodalité, dans le terrible baron de Gannes, se rattacher encore aux formidables souvenirs de Montlhéry.

Toute la période qui comprend la possession du château par les successeurs de Thibaut, n'est qu'une suite de luttes sanglantes, de sourdes intrigues ou d'ingénieux stratagèmes pour les en chasser; après la domination des Guy et des Milon, Philippe Ier ne trouva pas d'autre moyen que de demander la main d'Élisabeth, fille du comte Guy II, dit Troussel, pour son fils bâtard Philippe, sous la condition que l'héritière apporterait en dot Montlhéry à la couronne de France; c'est à cette époque que la garde du château fut confiée par Philippe à Louis le Gros, son fils légitime, fiancé à Luciane, fille d'un autre Guy, surnommé Guy le Rouge, et sénéchal des armées du roi. Effrayé des incessantes tentatives de Guy Troussel pour reconquérir le château, Louis le Gros, devenu roi, fit raser une partie des fortifications, et confia la garde de la cour du donjon à Milon de Bray, vicomte de Troyes, qu'il investit de la possession de cette châtellenie. C'est ce même Milon, que Hugues de Crécy, seigneur de Gometz, surprit dans une embuscade et étrangla de ses propres mains; à la mort de ce dernier, que nous avons racontée ailleurs, Montlhéry rentra définitivement sous le gouvernement royal. Il servit alors tour à tour de demeure de plaisance et de prison d'État; Louis VII y vint fréquemment: saint Louis y trouva un refuge avec sa mère la reine Blanche contre les seigneurs envieux des pouvoirs de la régence, et qui cherchaient à s'emparer de la personne du jeune roi.

Sous Philippe le Bel, le donjon servit de prison au comte de Hainaut qui s'était révolté; et en 1314, Louis de Flandre, fils aîné du comte Robert, y fut enfermé après sa défaite; Jean le Bon y résida souvent, il y fut même poursuivi par les Anglais qui mirent le feu à la ville pendant que leur roi Édouard occupait le château : Olivier de Clisson le reçut en apanage, et s'y réfugia un instant lorsqu'il fut banni de la cour par les oncles de l'infortuné Charles VI. Les Armagnacs et les Bourguignons, pendant leur lutte, s'en emparèrent tour à tour; le chef bourguignon, Jean de Croy, y fut prisonnier en 1413. Bedfort y mit garnison sous Charles VII, avant la victoire de Jeanne d'Arc.

Enfin, comme si les murailles du vieux château eussent dû fatalement être témoins du dénoûment du drame féodal où elles avaient joué un si grand rôle, c'est au pied de sa montagne que se rencontrèrent, le mardi 16 juillet 1465, l'armée du monarque niveleur et centralisateur Louis XI, et les troupes brillantes du comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, dernière coalition sérieuse de la chevalerie française et de la noblesse insoumise. Quoique la victoire soit restée, cette fois encore, fidèle aux brillants panaches et aux nobles écussons, les lignes de l'infanterie bourgeoise qui, en grande partie, composaient l'armée royale, venaient d'apprendre à tenir pied; un nouveau mode de recrutement était trouvé, qui promettait désormais d'épuiser la noblesse, même par ses victoires, et Louis XI, quoique fugitif à Corbeil, pouvait se rendre témoignage que la féodalité était vaincue; la bataille de Montlhéry est donc une date, et la dernière qui se rattache à la période féodale de notre histoire. Le lieu témoin de cette bataille est la plaine qui s'étend entre Montlhéry et Longpont; on la désigne encore aujourd'hui sous le nom expressif de : *chantier du champ de bataille;* et près de là, on montre encore le *cimetière des Bourguignons;* c'est celui de la commune. Montlhéry, depuis cette époque, n'a été le théâtre d'aucun fait qui mérite d'être signalé, mais le nom des personnages auxquels fut successivement confiée la garde et la capitainerie du château de Montlhéry suffira pour démontrer l'importance qui s'attachait encore aux souvenirs qu'évoquaient ses ruines. Nous trouvons sur cette liste, le duc de La Vauguyon, puis comme adjudicataire des revenus du comté, Claude de Clermont, seigneur de Dampierre, François-Olivier de Leuville, François de Balzac, gouverneur d'Orléans; le cardinal de Richelieu, qui s'était probablement nommé lui-même, comme si, non content d'étouffer dans ses dernières convulsions la petite féodalité qui s'agitait encore, il avait voulu surveiller les cendres de la grande féodalité qui était morte; après lui, Gaston d'Orléans, Guillaume de Lamoignon, Phélippeaux et son fils, enfin, le maréchal de Mouchy, comte de Noailles, en possession de cette dignité quand arriva la grande révolution de 1789.

Aujourd'hui le château n'est plus que le but d'une promenade intéressante et pittoresque, et quand l'œil du voyageur est parvenu à se détacher des sombres pierres qui rappellent des temps déjà si loin de nous, il se repose sur des campagnes merveilleusement cultivées, sur des villages qui respirent l'aisance et le bonheur, sur des paysages tranquilles; et le contraste qui surgit dans la pensée fait bénir les longs et douloureux efforts auxquels sont dus les progrès de l'organisation moderne.

ARPAJON. — Arpajon, d'abord *Castra*, *Châtres*, à 32 kilomètres sud de Versailles, et à 25 kilomètres de Corbeil, sur la route de Paris à Orléans, au confluent de l'Orge et de la Remarde, est un chef-lieu de canton qui compte 2094 habitants.

Ancien chef-lieu d'un *pagus* ou canton du Parisiis, paroisse du diocèse de Paris, dans le Hurepoix et la province de l'Ile-de-France, depuis le VIe siècle jusqu'en 1720, cette ville était connue sous le nom de Châtres. La seigneurie resta pendant plus de deux siècles aux mains d'une seule famille, les Milon de Bray; elle passa aux Montaigu et aux Graville, dans le cours des XIVe et XVe siècles; puis les Balzac et de Dessant la possédèrent jusqu'au XVIIe siècle, et enfin ce fut en 1720, et en faveur de Louis de Séverac, que la terre fut érigée en marquisat et prit le nom d'Arpajon.

Il paraîtrait que ce ne fut pas sans quelque difficulté que cette substitution de nom s'opéra; ce qui y contribua le plus efficacement, ce fut sans doute l'ingénieux procédé dont s'avisa le nouveau marquis. Chaque matin, si nous en croyons la renommée, il se rendait sur les routes qui aboutissaient à sa seigneurie; apercevait-il un paysan, il l'abordait : « Eh! l'ami, quel est le nom de ce lieu? lui disait-il en lui montrant le bourg. — Châtres, mon bon gentilhomme, répondait le manant. — Plaît-il? — Châtres, répétait-il. — Ah! coquin! ah! maraud! s'écriait alors le marquis en le rouant de coups de canne, apprends que ce n'est pas Châtres, mais bien Arpajon. » Et notre paysan de fuir, gardant avec le souvenir des coups de canne celui du nouveau nom de Châtres. Quelque autre villageois mieux avisé répondait-il favorablement aux désirs de M. le marquis d'Arpajon, celui-ci le complimentait, s'enquérait des nouvelles de sa famille, et lui donnait quelque pièce de monnaie pour boire à sa santé. La famille de Séverac conserva le marquisat jusqu'à la révolution, et le dernier marquis d'Arpajon put ajouter à ses titres ceux de grenadier de la garde impériale et de chevalier de la Légion d'honneur. On voit dans notre grande Bibliothèque impériale, au registre des cartes et plans du département de Seine-et-Oise, une carte originale de l'ancien marquisat d'Arpajon.

Cette ville était trop près du théâtre de nos guerres pour ne pas y avoir sa part de désastres et de calamités. Elle fut ravagée en 1358 par les Navarrois, et par les Anglais en 1360. Louis XI y campa avant la bataille de Montlhéry. Henri IV la prit aux ligueurs en 1592.

Arpajon possède tanneries, mégisseries, lavoirs de laine et brasseries; mais son principal commerce est en céréales, beurre, volailles et légumes. A quelques kilomètres d'Arpajon est le fameux château de Chanteloup, ancienne résidence de Philippe le Bel et de Philippe le Long.

Longjumeau.—Longjumeau, *Longum gemellum*, à 20 kilomètres sud de Versailles, et à 22 kilom. de Corbeil, entre deux collines séparées par la rivière d'Yvette. Ce bourg, que traverse la route de Paris à Orléans, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Corbeil, d'une population de 1991 habitants, qui faisait autrefois partie de la province de l'Ile-de-France, et dépendait du diocèse, du parlement, de l'intendance et de l'élection de Paris. Quoique son existence soit plus ancienne et qu'on sache que plusieurs rois de la première race y tinrent leurs plaids, le premier titre authentique où il est fait mention de Longjumeau ne date que du IXe siècle. En 1626 la terre fut érigée en marquisat en faveur d'Antoine Coeffier.

Longjumeau possède une église assez remarquable dont les piliers datent du XIIIe siècle, et dont le portail, de style gothique, est bien conservé; près de l'église est une jolie fontaine à laquelle tient un abreuvoir. L'ancienne commanderie de l'ordre de Malte, située à Bazily, qui eut d'abord sous Louis le Gros des seigneurs considérables, peut être regardée comme une dépendance de Longjumeau.

Ce bourg, outre un commerce important de grains, farine, fruits, bestiaux et cuirs, possède encore des tanneries, des mégisseries, et se livre à l'éducation en grand des abeilles.

Brunoy.—Brunoy, *Brumaium*, *Braunadum*, à 50 kilom. sud-est de Versailles, et 12 kilom. de Corbeil, sur l'Yères, bourg de 1205 habitants, du canton de Boissy-Saint-Léger et de l'arrondissement de Corbeil, est une très-ancienne paroisse du diocèse de Paris, et dépendait de l'Ile-de-France.

Le vieil auteur des Gestes du roi Dagobert assure que ce roi légua la terre de Brunoy à saint Denis, son patron. Philippe de Valois y résida en 1316, et il existe de lui pendant le mois de mai de cette année, un édit portant règlement pour les eaux et forêts, daté de Brunoy. La terre fut érigée en marquisat par Louis XV, en faveur de M. Paris de Montmartel, qui y éleva un château moderne; cette propriété passa plus tard, avec le titre de duché-pairie entre les mains de *Monsieur*, comte de Provence, qui régna sous le nom de Louis XVIII, et compléta les embellissements exécutés par les précédents propriétaires. Ce prince fit de cette habitation un des plus magnifiques châteaux des environs de Paris. La rivière d'Yères traversait le parc et fournissait de l'eau en abondance à des cascades qui rivalisaient avec celles de Saint-Cloud et de Versailles; les statues des jardins, les peintures des appartements étaient de la plus grande valeur; toutefois cette époque a laissé moins de souvenirs dans l'esprit des habitants que les excentricités du dernier marquis, dont les récits trop évidemment exagérés par la tradition orale pour que nous osions les reproduire, ont acquis cependant une certaine notoriété sous la rubrique de folies du marquis de Brunoy.

L'église, qui devait une partie de ses riches ornements aux prodigalités du fameux marquis, a beaucoup souffert de la tourmente révolutionnaire; l'ancien parc a été morcelé et forme plusieurs jardins dépendant de gracieuses maisons modernes parmi lesquelles on remarque celle qui fut la propriété du tragédien Talma. Du vieux château féodal il ne reste que les ruines à peine reconnaissables d'une tour, et de celui des marquis qu'un pavillon, des écuries et une partie des communs. Brunoy a de belles pépinières d'arbres fruitiers et forestiers et une filature de coton. Le célèbre chirurgien Barbier y a reçu le jour.

Yères. — Yères, que l'on écrit aussi Yerres, *Eara*, *Yrria*, à 40 kilomètres sud-est de Versailles et à 15 de Corbeil, sur la petite rivière du même nom, est un bourg de 1114 habitants, canton de Boissy-Saint-Léger, arrondissement de Corbeil, qui faisait autrefois partie de la Brie, dans l'Ile-de-France, et du diocèse de Paris.

Ce village doit sa célébrité à un ancien couvent de camaldules et au château dit de la Grange-du-Milieu, qui a appartenu à la veuve de Guise le Balafré et au maréchal de Saxe; le parc était dominé par une éminence appelée le mont Griffon, d'où l'on découvre Paris, et des flancs de laquelle sortent toutes les sources qui embellissent le coteau sur la pente duquel le village est situé. Voltaire a célébré une de ces sources, la fontaine Budée, dans les quatre vers suivants, gravés sur le roc d'où elle s'échappe :

Toujours vive, abondante et pure,
Un doux penchant règle mon cours :
Heureux l'ami de la nature
Qui voit ainsi couler ses jours.

Sur l'emplacement d'une ancienne abbaye de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, dont l'enclos est traversé par la rivière d'Yerre, on a établi une importante filature de laine.

Le couvent des camaldules, fondé par saint Romuald au commencement du XIe siècle et entouré de bois, fut la retraite choisie par plusieurs personnages de la plus haute distinction et passa aux mains de l'ordre de Cîteaux; une communauté de femmes s'est établie aussi à Valenton, village du voisinage.

Le sol, d'une grande fertilité, se prête aux cultures les plus variées; il se compose de bois, vignes, prairies et terres labourables.

Pontoise (lat. 49° 3′ 5″; long. 0° 14′ 23″ O.). — Pontoise, *Pons Æsiæ*, *Briva Isara*, *Isarabriva*, *Briva Isaræ*, *Pontisara*, *Pontesium*, à 33 kilomètres nord de Versailles, au confluent de la Viosne et de l'Oise, chef-lieu de sous-préfecture avec tribunal de première instance, bibliothèque publique, et population de 5637 hab., était autrefois la capitale du Vexin français, dans l'Ile-de-France, le siége d'une prévôté, châtellenie, bailliage royal et élection, et dépendait du diocèse de Rouen, après avoir été pendant plusieurs siècles sous la direction d'un archidiacre exempt de toute juridiction diocésaine et ne relevant que du saint-siége.

L'origine de cette ville remonte à la plus haute antiquité; son pont sur l'Oise, d'où son nom lui est venu, était construit sur la chaussée romaine de Beauvais à Paris, et l'importance stratégique de ce passage a fait supposer non sans raison que Jules César avait dû choisir

ce point comme station ou campement de ses troupes et y jeter les fondements d'une ville dévouée à la domination romaine; il est question de Pontoise dans l'*Itinéraire* d'Antonin. Après avoir obéi pendant cinq siècles à ces glorieux conquérants, le Vexin fut donné, en grande partie, à l'abbaye de Saint-Denis, par Dagobert, son fondateur. Bientôt l'Ile-de-France fut menacée par les invasions des Normands; pour assurer leurs expéditions dans la haute Seine, ils cherchaient à remonter l'Oise, dont Pontoise était la clef. La nécessité se fit donc sentir d'élever un château fort qui protégeât la ville et défendît le cours de la rivière; le château fut construit en 844 et devint le but des plus rudes attaques de l'ennemi; en 885 il avait été déjà détruit et reconstruit deux fois. L'importance du poste augmenta bientôt le pouvoir des seigneurs chargés de le défendre; issus du sang royal ou alliés par mariage, les comtes du Vexin prirent le titre de comtes de Pontoise et eurent le premier rang parmi les grands vassaux de la couronne; comme représentants de la puissance militaire de l'abbaye de Saint-Denis, qui résidait principalement dans ses domaines du Vexin, les comtes de Pontoise avaient seuls le droit de porter l'oriflamme pendant la guerre. La domination de ces familles seigneuriales dura près de quatre siècles; la liste de leurs noms comprend les Riperon, le Nebelong, les Robert, les Galeran, les Gautier; c'est dans la personne d'un comte Gautier, troisième du nom, que s'éteignit cette dynastie puissante qui prétendait descendre de Charlemagne. Invité avec sa femme par Guillaume le Conquérant à venir le visiter dans son château de Falaise, il y fut, dit-on, empoisonné; et Louis le Gros obtint de ses héritiers leur renonciation au comté de Pontoise, qui fit retour au domaine de la couronne. C'est de cette époque que date la charte communale octroyée à la ville, document précieux en 21 articles, qui a servi de modèle pour une grande partie des actes semblables que d'autres villes obtinrent dans la suite. Pontoise fut dès lors souvent honorée du séjour des rois; c'est à la suite d'une grave maladie, en décembre 1243, que saint Louis y fit vœu de partir pour la terre sainte. C'est à Pontoise encore que Charles VI fut retenu par la maladie et empêché de se trouver au rendez-vous convenu avec Henri d'Angleterre pour la conclusion de la paix et le mariage du prince avec Catherine de France. Chaque soir la reine Isabeau revenait des conférences pour coucher à Pontoise. La première moitié du XVe siècle est remplie de désastres causés par la guerre contre les Anglais; Pontoise, pris par eux en 1419, repris en 1423, puis enlevé par ruse en 1437, ne rentra sous la domination française qu'en septembre 1441.

A ces longues et cruelles épreuves succédèrent les discordes civiles : en 1465, la ville fut livrée par le gouverneur aux chefs de la ligue du Bien public; elle fut désignée en 1560 pour la tenue des états généraux; plus tard les habitants de Pontoise prirent parti pour les Guises et n'ouvrirent leurs portes, en 1589, que devant les armées réunies de Henri III et du roi de Navarre. Pendant les troubles de la Fronde, Louis XIV, forcé de quitter Paris, se retira à Pontoise; plus tard, devenu maître absolu, il y transféra, en 1672, le parlement, qui y fut encore exilé en 1720 et en 1751. Tels sont les derniers événements notables dont cette ville fut le théâtre; elle n'a joué qu'un rôle secondaire et passif dans les drames du dernier siècle.

La révolution n'a laissé debout que deux églises et l'Hôtel-Dieu; il y avait autrefois une officialité métropolitaine de l'archevêché de Rouen, une collégiale dite de Saint-Mellon, et quatre autres paroisses, une abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît, sous le titre de Saint-Martin, fondée en 1069, un couvent de cordeliers, un de capucins, et une maison de jésuites; ajoutons encore trois communautés de religieuses, une abbaye de bénédictines dite des Anglaises, un couvent de carmélites et un d'ursulines. Chacune de ces communautés possédait ses saintes reliques, ses pieuses archives et ses souvenirs historiques à l'aide desquels le savant abbé Trou a pu composer un livre intéressant et complet sur Pontoise : nous y renvoyons ceux de nos lecteurs pour lesquels notre rapide résumé est insuffisant. Les édifices les plus remarquables sont : l'église Saint-Maclou, dont l'architecture porte l'empreinte de trois époques : le chœur est roman, la haute nef, le portail et sa belle tour, ogival flamboyant; les portiques latéraux et les bas côtés renaissance. Près de l'emplacement où fut l'abbaye de Saint-Martin, existe un château qui formait la maison abbatiale du monastère, et qui a appartenu depuis au cardinal de Bouillon, au duc d'Albret, au prince de Conti et au comte de La Marche.

Pontoise est aujourd'hui le centre d'un commerce considérable de céréales et de bestiaux; elle y joint diverses industries : exploitations de fours à plâtre, fabrique de bonnets, de chandelles, d'acides et de produits chimiques. Pontoise a vu naître Nicolas Flamel, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, Noël Taillepied, historien, Merville, auteur dramatique, les architectes Le Mercier, Rouzet, Fontaine, le compositeur Rantade et le général Leclerc.

Ses armes sont : *d'azur au pont de quatre arches d'argent, supportant une tour crénelée d'argent, surmontée d'un tourillon de même, accompagnée de deux fleurs de lis d'or en chef.*

Saint-Ouen-l'Aumône, à 1 kilomètre sud-est de Pontoise, dont il fut regardé longtemps comme un des faubourgs, village de 1777 habitants, possédant une fabrique de sucre indigène, et se livrant au commerce du bois et des chevaux, doit sa célébrité historique à l'abbaye de Maubuisson, qui dépendait de son territoire, et à une léproserie placée sous l'invocation de Saint-Lazare.

Le célèbre monastère de *Maubuisson*, de l'ordre de Cîteaux, fondé en 1236 par Blanche de Castille, qui y prit l'habit religieux six jours avant sa mort, servit de retraite aux princesses du plus haut rang. En 1314, il fut habité par Marguerite de Bourgogne, femme de Louis le Hutin, et par ses deux belles-sœurs, Jeanne et Blanche de Bourgogne. Une lugubre chronique tirée des annales de Maubuisson, celle des deux frères Gautier d'Aunay, cruellement punis de leur amour pour les nobles recluses, semble avoir inspiré les auteurs d'un célèbre drame moderne qui ont transporté les événements à Paris dans l'intérieur de la vieille tour de Nesle. Le couvent eut beaucoup à souffrir des invasions des Anglais et des guerres de religion, il fut abandonné pendant celles de la Fronde. La révolution de 1789 l'a complétement détruit.

Écouen. — Écouen, *Sticiniscum*, *Sdeina*, *Escuem*, *Eschonium*, à 40 kilomètres nord-est de Versailles et à 32 de Pontoise, chef-lieu de canton, de l'arrondissement de Pontoise, peuplé de 1203 habitants, faisait autrefois partie de l'Ile-de-France et dépendait du diocèse de Paris.

L'origine de ce bourg est ancienne, mais jusqu'au règne de Louis XIII, son histoire se rattache étroitement à celle de la maison de Montmorency, qui en possédait la terre dès le XIe siècle. Le château, situé sur une éminence, près la route de Chantilly, fut bâti par l'architecte Bullant pour Anne de Montmorency, connétable, sous le règne de François Ier. Ce château, entouré de fossés secs, formait un vaste carré composé de quatre corps de bâtiments au milieu desquels régnait une cour pavée en compartiments. Son bon état de conservation et la beauté de l'exposition l'ont fait choisir par Napoléon comme maison d'éducation pour les filles ou nièces des chevaliers de la Légion d'honneur; il a conservé cette destination sous les Bourbons et est resté avec le couvent des Loges près Saint-Germain, succursale de l'établissement central de Saint-Denis. L'édifice, très-convenable pour l'usage auquel il est consacré, n'a rien gardé des richesses intérieures dont l'avaient décoré les princes de Condé, qui l'avaient possédé longtemps comme héritiers des Montmorency.

Écouen, outre un commerce assez important de grains et de fruits, possède une filature de coton et des fabriques de dentelles et de chandelles.

Comme souvenir historique, il faut se rappeler que c'est à Écouen que fut rendu, au mois de juin 1559, le fameux édit qui condamnait à mort les calvinistes.

MONTMORENCY. — Montmorency, *Monsmorenciacum*, *Monsmorencianus*, à 35 kilomètres nord-est de Versailles, et 20 kilomètres de Pontoise, sur une éminence dominant au sud la vallée, et touchant au nord à la forêt de même nom, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontoise, peuplé de 2144 habitants, était une petite ville dépendant autrefois du diocèse de Paris et comprise dans l'Ile-de-France, baronnie d'abord, puis duché-pairie et siége d'un bailliage dont relevaient quarante-neuf justices et sept cents fiefs.

Malgré quelques prétentions contraires et fort peu fondées, l'origine de Montmorency ne remonte pas plus haut qu'au XIe siècle; un seigneur du nom de Burchard et surnommé le Barbu possédait, dans l'île Saint-Denis, une forteresse d'où il dirigeait contre les propriétés de l'abbaye des expéditions toujours impunies; le roi Robert obtint de lui la cession de son château, qu'il fit raser, en échange d'une autorisation d'en construire un autre au lieu appelé Monsmorenciacum près de la fontaine Saint-Walaric; c'est après l'achèvement du nouvel édifice, et la formation du village qui vint se grouper autour, que la dynastie des Burchard échangea son nom contre celui de Montmorency, qui devait acquérir une si longue et si éclatante célébrité. Aborder l'histoire de cette illustre famille ce serait entreprendre toute une histoire de la France, elle est écrite sur tous nos champs de batailles et mêlée à tous les faits importants de nos annales; le Sarrasin comme l'Anglais connaît la fameuse devise : *Dieu aide au premier baron chrétien*.

La ville suivit la fortune de ses seigneurs; fortifiée au temps des guerres féodales, assiégée par Louis le Gros qui préféra un accommodement amiable aux chances d'un assaut; embellie avec le butin des victoires, dotée pendant les périodes religieuses de monastères et de pieuses fondations, elle resta en la possession des Montmorency jusqu'à la mort du dernier duc, Henri II, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632. Cette terre érigée en duché-pairie, dès 1551, fut alors confisquée par Louis XIII et donnée par lui au prince de Condé, duc de Bourbon, qui avait épousé la sœur du duc supplicié. Louis XIV, en confirmant cette donation, changea par lettres patentes du mois de septembre 1689, le nom de Montmorency en celui d'*Enghien*, qui était le nom de la première baronnie du Hainaut qu'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, avait autrefois donnée à son frère cadet, Louis de Bourbon, prince de Condé.

Malgré les édits royaux, l'obstination des souvenirs populaires a conservé à Montmorency le nom des seigneurs qui l'avaient illustré; un village, construit plus récemment au pied de la montagne dans la vallée et au bord d'un vaste étang, a pris et gardé le nom d'Enghien. La célébrité de Montmorency s'est accrue sur la fin du siècle dernier du séjour de Jean-Jacques Rousseau à l'Ermitage, petite maison à l'entrée de la forêt; pendant la révolution on voulut donner à la ville le nom d'Émile, titre de l'ouvrage que le grand écrivain y avait composé, mais la Convention ne fut pas en cela plus heureuse que le grand roi, et le nom de Montmorency prévalut. La demeure de Rousseau fut habitée ensuite par Grétry; d'autres maisons furent construites près de là et ont changé l'aspect de cette colline isolée si chère au philosophe génevois. Les orages des derniers siècles et l'envahissement des constructions modernes ont respecté bien peu le vieux Montmorency.

De l'ancien château il ne reste rien depuis longtemps, ni de la communauté des prêtres de l'Oratoire fondée par Anne de Montmorency, ni du couvent des Mathurins. L'Hôtel-Dieu seul a survécu, et l'église paroissiale, édifice remarquable qui peut être comparé à certaines cathédrales; l'architecture et la sculpture dont elle est ornée datent du commencement du XVIe siècle. Les magnifiques tombeaux qui la décoraient en furent enlevés au commencement de la révolution et transportés au musée des Petits-Augustins; mais ce qu'on ne saurait ravir à Montmorency c'est le charme de ses promenades, l'ombrage de ses bois, les richesses de sa vallée, les magnifiques points de vue de son coteau. Aussi tous les environs sont-ils couverts de maisons de campagnes dont la proximité du chemin de fer du Nord qui traverse la vallée dans toute sa longueur, augmente le nombre chaque année.

Les habitants campagnards qui finiront par être en minorité dans leur pays ont approprié la culture du sol aux débouchés que leur offre ce contact continuel avec la population parisienne.

Les fruits, et particulièrement les cerises, ainsi que les légumes que le terrain produit abondamment et en excellente qualité, sont pour eux l'objet d'un commerce important et lucratif.

SAINT-LEU. — Saint-Leu, *Sanctus Lupus*, à 35 kilomètres nord-est de Versailles et à 15 au sud de Pontoise, canton de Montmorency, arrondissement de Pontoise, peuplé de 1315 habitants, est un bourg qui faisait autrefois partie de l'Ile-de-France, et dépendait du diocèse de Paris.

On prétend avoir retrouvé dans l'ancien parc les traces d'un camp romain; il semble difficile toutefois de faire remonter à une antiquité aussi reculée l'origine du village actuel; il en est fait mention pour la première fois au commencement du XIIe siècle, époque à laquelle Fulchard, seigneur de Montmorency, donne l'église de Saint-Leu à l'abbaye de Pontoise. Au XVe siècle il y existait une maladrerie destinée à recevoir les malades de onze villages environnants; au XVIIe siècle l'église tombait en ruine et on en construisit une nouvelle sur le même emplacement, c'est celle qui sert encore aujourd'hui à l'exercice du culte.

Saint-Leu était une dépendance de Montmorency et après avoir appartenu à la maison de Condé faisait partie des domaines du duc d'Orléans à l'époque de la révolution; un magnifique château y avait été construit et le parc allait rejoindre par des collines boisées et aux pentes adoucies, la vaste forêt de Montmorency. La marquise de Genlis l'habita et s'y plaisait beaucoup. Sous l'empire, cette résidence devint la propriété du prince Louis, roi de Hollande, qui prit à sa déchéance le titre de comte de Saint-Leu; après 1815 elle revint au prince de Condé, mort si tragiquement en 1830. Le château fut rasé à cette époque, le parc défriché, et on éleva une colonne commémorative du mystérieux événement.

L'empereur Napoléon III, fils de l'ancien roi de Hollande, dès que l'établissement de la République lui eut, en 1848, rouvert les portes de sa patrie, s'est empressé de réparer l'église qui renferme les tombeaux de plusieurs membres de sa famille.

La culture des fruits, des légumes et de la vigne est la principale ressource du pays; on y exploite aussi quelques carrières de pierre, et on y fabrique de la colle-forte.

On désigne souvent Saint-Leu sous le nom de *Saint-Leu-Taverny*, pour le distinguer d'un autre Saint-Leu, dit alors, *Saint-Leu-d'Esserent*, près de Creil (Oise).

TAVERNY, qui est à 1 kilomètre au nord de Saint-Leu, paraît être d'origine ancienne et remonter au VIIIe siècle. Le roi Philippe le Bref et son fils Philippe le Long ont daté de *Taberniacum* plusieurs chartes importantes, ce qui porte à croire qu'ils y eurent un château. Taverny est aujourd'hui un joli village de 1225 habitants.

GONESSE. — Gonesse, *Gaunissa*, *Gonissa*, à 39 kilomètres nord-est de Versailles, et à 34 sud-est de Pontoise, sur le Crould, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontoise, d'une population de 2263 habitants, faisait autrefois partie de l'Ile-de-France et du diocèse de Paris.

Cette petite ville appartenait à Hugues le Grand, duc de France et père de Hugues Capet; depuis l'établissement de la dynastie capétienne elle a toujours fait partie du domaine privé des rois de France. C'est à cette posi-

tion exceptionnelle, et à certains priviléges qu'elle entraînait, qu'on peut attribuer les développements d'une industrie qui fut longtemps pour la ville la source de profits considérables. On fabriquait à Gonesse des pelleteries pour le débit desquelles les habitants avaient obtenu la concession à Paris d'une halle particulière au bout de la rue de la Tonnellerie dont elle faisait le coin; on l'appelait *la halle aux bourgeois, habitants pelletiers et drapiers de la ville de Gonesse*; elle avait pris par la suite des temps le nom de Petit-Palais. Comme compensation des avantages de leur indépendance relative, une singulière servitude pesait sur les habitants de ce pays: ils étaient tenus d'amener à Paris les voleurs, et de garder, chacun son tour, pendant la nuit, la grange du roi à Gonesse, ce qui, ajoute un naïf chroniqueur du temps, était un grave empêchement à leur mariage avec des femmes libres. Saint Louis les affranchit d'une redevance qui pouvait avoir pour les honnêtes bourgeois des conséquences si graves; mais le bien, en ce monde, est presque toujours mêlé de quelque mal, le commerce des draps allait s'amoindrissant et menaçait d'être perdu pour le pays, quand les industrieux habitants s'avisèrent d'utiliser le cours d'eau que possédait la ville et se firent les meuniers des environs et les boulangers de la capitale; cette réputation du pain de Gonesse, qu'on attribuait autant à la qualité des eaux qu'à l'habileté de la confection, dura jusqu'à la révolution, époque à laquelle un certain nombre de boulangers vinrent s'établir à Paris dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin.

Les rois possédaient à Gonesse une résidence dont il ne reste aucune trace; Philippe Auguste y naquit en 1165, et se faisait appeler quelquefois *Philippe de Gonesse*. Robert d'Artois, frère de saint Louis, y tomba malade; Charles le Mauvais, roi de Navarre, vint camper à Gonesse en 1358, et y attira les Anglais, ses dignes alliés.

Les Bourguignons s'en emparèrent le 24 juin 1465, et Henri IV, après sa seconde tentative sur Paris, se retira sur Gonesse, où il passa tout un mois. Enfin, en juin 1815, Gonesse fut le point choisi pour une jonction avec l'armée de Paris, par le maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui, en deux jours, ramenait de Charleroi 40 000 h. et 120 pièces de canon. Le 2 juillet suivant, le duc de Wellington y avait son quartier général. Gonesse possède un Hôtel-Dieu, fondé en 1210 par Pierre de Tillay, richement doté par les rois et seigneurs de Gonesse, et épargné par la révolution; mais le monument capital de Gonesse est son église, d'un style gothique fort remarquable. Le chœur, élevé à la fin du XIIe siècle, est précédé d'une belle nef, qui est du XIIIe, et que décore une galerie. La base du clocher est d'architecture romane, et sert d'appui à une sacristie du XIIe siècle; le trésor, qui domine cette sacristie, contient de magnifiques ornements d'église donnés sous le règne de Louis XIV. L'orgue, dont la tradition attribue la construction aux libéralités de la reine Blanche, est d'un grand intérêt comme monument. Au-dessus de la porte d'entrée de l'église s'élève un encorbellement en bois qui a été peint au XVe siècle; la peinture, qui est d'un beau caractère, représente des anges jouant chacun d'un instrument de musique et faisant concert. Au-dessus de cet encorbellement s'élève l'appui de la tribune, qui était couvert d'arabesques du temps de François Ier; au-dessus de la tribune se déploie l'orgue, qui se divise en trois parties principales couronnées de coupoles, et en parties secondaires moins élevées. Les sculptures qui accompagnent le buffet sont bien conservées, et dans le style du temps de François Ier. Au milieu des trois corps principaux sont des tuyaux du XVIe siècle, ornés au sommet et à la base de renflements sculptés; des peintures et arabesques dorées décorent ces tuyaux dans toute leur longueur.

Gonesse fait commerce de céréales, bestiaux et chevaux; on y fabrique de la passementerie et on y blanchit la toile.

L'Ile-Adam. — L'Isle-Adam, que l'on écrit aujourd'hui l'Ile-Adam, *Insula Adami*, à 50 kilomètres nord de Versailles, et à 15 kilomètres nord-est de Pontoise, sur la rive gauche de l'Oise, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontoise, d'une population de 1708 habitants, faisait autrefois partie de l'Ile-de-France et du diocèse de Beauvais.

L'origine de ce bourg et du nom qu'il porte paraît remonter à 1019, époque à laquelle Adam, connétable de France sous Philippe Ier, y fit construire un château. La terre de l'Ile-Adam devint, en 1527, la propriété de la famille de Montmorency; elle passa, en 1632, dans la maison de Condé, par le mariage de la sœur du maréchal de Montmorency avec le prince de Condé: avant la révolution, c'était un domaine du prince de Bourbon-Condé, et elle avait titre de baronnie.

L'Ile-Adam est dans l'une des plus belles situations des environs de Paris, vis-à-vis d'une île formée par l'Oise, que l'on y traverse sur trois ponts, au milieu d'une contrée couverte de villages, de châteaux et de maisons de campagne. Le château construit autrefois dans l'île a été détruit au commencement de la révolution; l'orangerie et les écuries en étaient fort belles. Il ne reste plus que deux pavillons et les bâtiments dits de la Conciergerie et du Prieuré.

On peut citer comme dépendances de l'Ile-Adam, les deux châteaux de *Stors* et de *Cassan*, construits tous deux sur les rives de l'Oise, et aussi remarquables par l'élégance et le confortable des habitations que par l'heureuse distribution et l'aspect enchanteur de leurs jardins.

L'Ile-Adam possède une manufacture de porcelaine et des carrières de pierres de taille fort renommées; il s'y fait un commerce important de grains et de fruits; le chemin de fer du Nord y a une station.

Cette petite ville fut la patrie de Jean de Villers de l'Isle-Adam, qui reprit Pontoise aux Anglais, et du général Magallon, gouverneur de l'Ile-de-France sous l'Empire.

Luzarches. — Luzarches, *Lusargiæ*, *Lusarcha*, *Lusarea*, à 30 kilomètres nord-est de Versailles, et à 32 kilomètres nord-est de Pontoise, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontoise, peuplé de 1453 habitants, dépendait autrefois de l'Ile-de-France et du diocèse de Paris.

Quelques ruines encore visibles font supposer que Luzarches fut résidence royale sous les rois de la première race; on prétend que Clovis II et Clovis III y tinrent leurs plaids en 680 et 692; ce qui est beaucoup plus certain, c'est que le château, devenu forteresse féodale et défendu par le comte de Beaumont, fut pris et rasé par Louis le Gros, qui punit cruellement aussi la ville de la résistance qu'il avait éprouvée de la part de ses habitants. L'église date, dit-on, du règne de Charlemagne; elle était dédiée à saint Damien et à saint Cosme; elle porte l'empreinte très-évidente d'importantes restaurations aux XIIIe et XIVe siècles. Un vieil usage, oublié depuis longtemps, obligeait la compagnie des médecins de Paris à envoyer, deux fois l'an, quatre de ses membres à Luzarches; ils avaient leur banc à l'église.

Près de Luzarches, au hameau d'*Héricaux*, exista longtemps une célèbre abbaye de chanoines réguliers de la congrégation de France, fondée au XIIe siècle; sur l'emplacement vendu pendant la révolution, une délicieuse maison de campagne a été construite.

Les environs de Luzarches, très-fertiles, très-pittoresques, et d'une culture variée, étaient une des promenades de prédilection de Jean-Jacques Rousseau; aux richesses du sol, l'industrie moderne a ajouté des fabriques de dentelles, de boutons en nacre et en métal, de tissus et cols en crin et crinoline, et de franges pour châles.

Luzarches fut la patrie de Robert de Luzarches, architecte de mérite auquel on doit le plan et les premiers travaux de la cathédrale d'Amiens.

Marines. — Marines, *Marinæ*, à 46 kilomètres nord de Versailles et à 16 kilomètres nord-ouest de Pontoise, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontoise,

Eglise de Longjumeau.

d'une population de 1697 habitants, faisait autrefois partie du Vexin français, dans la province de l'Ile-de-France et dépendait du diocèse de Rouen. L'ancienne importance de ce bourg est constatée par l'existence, en 1164, d'une église paroissiale avec prieuré de chanoines réguliers, et par la fondation en 1618 d'une communauté des pères de l'Oratoire, qui y furent appelés par le chancelier de Sillery. Une chapelle nouvellement restaurée, marque l'emplacement de l'ancien monastère. En 1497, Charles VIII avait établi un marché à Marines; celui qui s'y tient encore aujourd'hui, et où la vente des bestiaux est fort importante, n'en est probablement que la continuation. A cette richesse et à un commerce considérable d'avoine, Marines joint des fours à chaux, des tuileries, briqueteries, des fabriques de chandelles et de bonneteries.

Ce bourg a vu naître les deux Mandar, l'oratorien et le littérateur.

MANTES (lat. 48° 59' 28"; long. 0° 37' 0" O).— Mantes, *Medunta*, *Petromantalum*, Mantes-sur-Seine, ou Mantes la Jolie, à 50 kilomètres nord-est de Versailles, chef-lieu de sous-préfecture, siége d'un tribunal de première instance, compte aujourd'hui 4374 habitants. Cette ville faisait autrefois partie de l'Ile-de-France, et dépendait du diocèse de Chartres. Le rôle important que Mantes a joué dans notre histoire, a stimulé le zèle investigateur des historiens, qui lui ont trouvé une origine digne de ses destinées. *Medunta*, qui veut dire *chêne* en langue celtique, semblerait indiquer une existence antérieure à la domination romaine. Jules César aurait pénétré jusqu'à la ville, retraite des druides, cachée alors à l'extrémité de la forêt de Dreux, s'en serait emparé et aurait fait construire un pont sur la Seine, pour assurer ses communications avec le Vexin. De cette époque daterait la division de la ville en quatre parties : Mantes-l'Eau, Mantes-le-Château, Mante la-Ville et Limay-le-Faubourg au delà du pont, de l'autre côté de la Seine. On prétend avoir retrouvé, dans les fondations d'une église dédiée à saint Maclou, quelques restes d'un temple de Cybèle. Nous n'enregistrons ces vieux souvenirs d'une authenticité douteuse que sous toute réserve, ainsi que la tradition, que nous avons retrouvée ailleurs, des méfaits d'un comte Ganelon, et de l'inévitable tour de Gannes. Il faut arriver au XIe siècle, pour rencontrer dans l'histoire des documents positifs sur la ville de Mantes; à cette époque elle dépendait du comté de Meulan, les rois de la troisième race y avaient un château, et prise d'assaut par Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, elle eut ses habitants passés au fil de l'épée, églises et château rasés, les trois quarts de ses maisons brûlées ou détruites. C'est à la régularité des constructions, élevées pour réparer ce désastre, que Mantes dut son surnom de Jolie qu'elle a conservé. La charte communale de Mantes, constituant un maire et douze pairs pour l'administration de la ville, lui fut octroyée en 1012 par le roi Robert, complétée en 1140 par Louis le Gros et confirmée par Louis le Jeune en 1152. Philippe Auguste, dans ses plans d'attaque contre la Normandie, regarda Mantes comme la base essentielle de ses opérations militaires, et fit tout pour s'assurer le

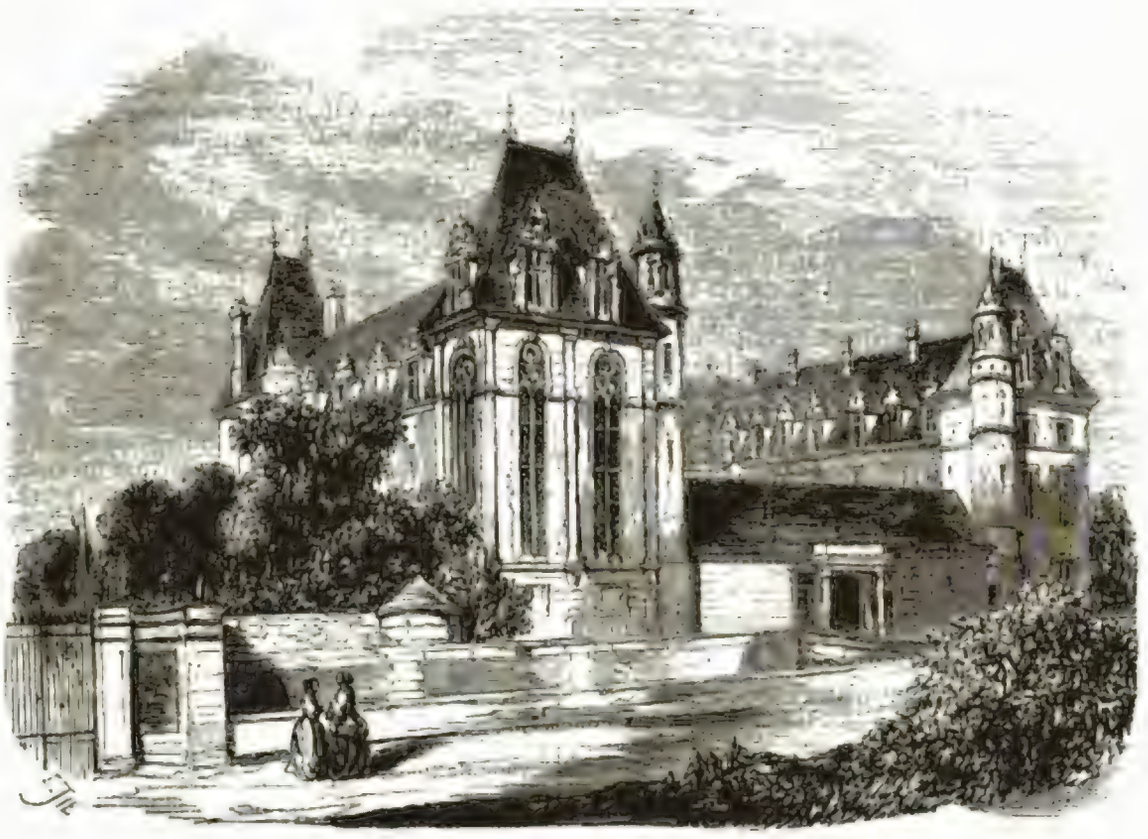

Château d'Écouen.

dévouement de ses habitants; il y résidait souvent et la mort vint l'y surprendre en 1223; son cœur et ses entrailles reposèrent longtemps dans l'église collégiale de Notre-Dame.

Après la mort de ce monarque, Mantes donnée en dot à Isabelle, fille de saint Louis, tomba entre les mains de Thibaut de Champagne, roi de Navarre; cette alliance établit plus tard des droits en faveur de Charles le Mauvais. Le règne de ce prince est l'époque la plus importante de l'histoire de Mantes. Entre la France si affaiblie, si sérieusement menacée sous ses rois Charles V et Charles VI, et l'Angleterre aidée de la trahison d'Isabeau, de la défection des grands vassaux, dans ses projets d'usurpation et de conquêtes, la maison de Navarre devenait arbitre de la situation, et Mantes, leur domaine, leur résidence, semblait désignée comme le centre des négociations ou comme le théâtre des combats. Aussi la cour des rois de Navarre réunissait-elle à Mantes, à cette époque, grand nombre de seigneurs français et étrangers, de reines et de princesses; ses fortifications furent augmentées, et la ville s'enrichit de fondations de monastères et d'églises. Les alternatives et l'issue générale des guerres des XIVe et XVe siècles, sont connues de tout le monde; nous n'en relaterons, comme se rapportant plus spécialement à notre sujet, que le brillant coup de main de Bertrand du Guesclin, qui enleva Mantes par surprise en 1364, et la victoire de Dunois en 1449, qui la fit rentrer définitivement sous la domination française.

En 1501, Mantes fut ravagée par la peste; pendant les guerres de la Ligue, quoique cette ville fût l'objet des faveurs les plus signalées, malgré la réintégration de son présidial transporté précédemment à Montfort-l'Amaury, malgré toutes les séductions de Catherine de Médicis qui se l'était fait donner comme douaire à la mort de Henri II, malgré même une visite de Henri III en 1587, Mantes au moment décisif se prononça pour Henri IV. Brissac son gouverneur ajouta encore aux fortifications de la ville, et quelques jours après la bataille d'Ivry, les clefs de Mantes étaient portées au victorieux Béarnais dans le château de Rosny.

Dès le lendemain, Henri IV faisait son entrée à Mantes et nommait Sully gouverneur de la ville, charge qui après lui passa à son fils, sous la surveillance duquel s'exécutèrent les travaux de démolition de la citadelle et des remparts, ordonnés par la prévoyance du cardinal Richelieu.

Henri IV aima toujours beaucoup le séjour de Mantes, qu'il appelait son Paris, qui avait été longtemps la résidence de la belle Gabrielle d'Estrées, et dont Rosny, le domaine de son ministre et de son meilleur ami, était proche.

Louis XIII et Louis XIV voulurent aller visiter la ville théâtre de si notables événements, mais cependant son importance historique ne s'est relevée sous aucun des successeurs de Henri IV. De ses quatre églises, de ses couvents de cordeliers, de bénédictins, d'ursulines et de filles de la Congrégation. Mantes n'a conservé que la célèbre tour de Saint-Maclou, et l'église paroissiale placée sous l'invocation de Notre-Dame. On en attribue la fondation à Tibère II, empereur d'Orient en 516; cependant en en examinant le style et l'architecture, il sem-

ble plus logique de la considérer comme un ouvrage du XIIIe siècle, et comme l'œuvre du célèbre architecte Eudes de Montreuil. On croit que la reine Blanche et Marguerite de Provence, mère et épouse de saint Louis, concoururent aux embellissements de l'édifice, et que la couverture en est due à Thibaut IV, comte de Champagne, roi de Navarre, et gendre du saint monarque.

Cette église a été récemment classée au nombre des monuments historiques. Mantes a gardé de son ancienne splendeur deux hôpitaux, l'Hôtel-Dieu destiné aux malades et l'hospice servant de refuge aux vieillards et aux indigents. Les derniers vestiges du château royal, les écuries, bâties par Henri IV, ont été détruites ou complétement transformées.

La seule construction que le siècle dernier ait élevée en remplacement de tant de ruines est un très-beau pont sur le bras gauche de la Seine dans l'axe d'une large rue qui traverse toute la ville. Commencé en 1756 par l'architecte Huppeau, il ne fut achevé qu'en 1765 sous la direction du célèbre ingénieur Péronnet et a coûté 612 000 livres.

Les bords de la Seine offrent dans les environs de Mantes de très-jolies promenades parmi lesquelles on cite l'île Champion et l'île des Cordeliers. Le paysage est animé par de nombreux moulins construits les uns sur la Seine, les autres sur le ru de Vaucouleurs. Le sol est fertile en céréales et en vins qui jouissaient jadis d'une grande réputation *jusqu'à la cour du Grand Mogol*, dit-on, *et du Sophi de Perse;* l'industrie consiste en tanneries renommées et en fabriques de salpêtre. La ville possède une station sur la ligne de fer de Paris à Rouen. Mantes porte pour armoiries : *d'azur à la demi-fleur de lis d'or, mouvante du deuxième qui est de gueules au demi-chêne de sinople, feuillé de même, chargé de trois glands d'or.*

ROSNY.—Rosny, à 56 kilomètres nord-est de Versailles et à 7 kilomètres à l'est de Mantes, son chef-lieu de canton et d'arrondissement, sur la rive gauche de la Seine, station du chemin de fer de Paris à Rouen, d'une population de 661 habitants faisait autrefois partie de l'Ile-de-France et dépendait du diocèse de Chartres.

Rosny doit son illustration au château, construit dans une des vastes îles que forme la Seine à cet endroit. Sully y naquit en 1559, et la bataille d'Ivry s'étant livrée dans les environs, Sully qui y avait été grièvement blessé fut rapporté dans ce château où Henri IV vint le retrouver et résider près de lui après sa mémorable victoire.

La duchesse de Berry l'acquit en 1820 du comte Edmond de Périgord et en faisait sa résidence d'été. Elle respecta dans les travaux de restauration qu'elle ordonna les dispositions principales de l'édifice construit en briques, flanqué de quatre pavillons carrés et entouré de larges et profonds fossés.

Le bourg doit à la libéralité de cette princesse la fondation d'un hospice de douze lits pour les indigents du village, et d'une chapelle où elle avait fait déposer dans un cénotaphe de marbre blanc le cœur de son mari.

La population de Rosny est exclusivement agricole.

LA ROCHE-GUYON.— La Roche-Guyon, *Rupes Guidonis*, à 70 kilomètres nord-est de Versailles et à 17 kilomètres nord-ouest de Mantes, sur la rive droite de la Seine, canton de Magny, arrondissement de Mantes, d'une population exclusivement agricole de 787 habitants, faisait autrefois partie du Vexin français et dépendait du diocèse de Rouen. Ce bourg, bâti dans une situation pittoresque, au pied d'un rocher escarpé, est célèbre par son antique château, édifice d'une grande dimension, adossé à un rocher taillé à pic et composé de divers corps de bâtiments dont quelques-uns datent de la première invasion des Normands. Les seules constructions remarquables qui aient résisté aux injures du temps et aux ravages des guerres dont la Roche-Guyon fut souvent le théâtre, sont un beau porche d'entrée, une chapelle pratiquée dans le roc à une grande élévation, et une tour à double enceinte (l'ancien château) qui s'élève majestueusement sur le sommet du rocher.

Un trait de fidélité chevaleresque dont une noble dame fut l'héroïne se rattache aux souvenirs du château de la Roche-Guyon.

En 1418, sous le règne malheureux de Charles VI, le duc de Bourgogne avait soumis toute la contrée à l'exception de Gisors, Pont-de-l'Arche et la Roche-Guyon ; ce dernier point avait été enlevé dans le cours de la même année par le comte de Warwick. Une femme, fille de Jean Bureau, chambellan du roi de France, et veuve de Guy VI, sire de la Roche-Guyon tué à la bataille d'Azincourt, occupait alors la forteresse; sommée de prêter serment au roi d'Angleterre elle refusa et fut dépouillée de sa seigneurie; Charles VII, pour récompenser sa fidélité, la nomma quelques années après dame d'honneur de la reine.

François Ier vint résider quelque temps, au mois de février 1546, au château de la Roche-Guyon. C'est pendant son séjour qu'eut lieu l'événement déplorable qui enleva à la France le jeune vainqueur de Cérisolles. Les jeunes gens de la suite du dauphin avaient organisé un combat à coups de boules de neige, les uns assaillaient, les autres défendaient un bâtiment. Le comte d'Enghien, frère du roi de Navarre et du premier prince de Condé, commandait les assiégés. Le dauphin, le comte d'Aumale et le seigneur de Saint-André, favori du dauphin, conduisaient l'attaque. Le comte d'Enghien ayant fait une sortie à la tête des assiégés, ou, suivant un autre récit, s'étant assis dans la cour sur les marches du porche d'entrée pour se reposer, quelqu'un jeta sur lui, par une fenêtre que l'on montre encore au haut de la petite tourelle à droite de la porte, un coffre qui lui brisa le crâne. Le jeune homme mourut après avoir langui quelques jours : il avait à peine vingt-quatre ans. Quelques historiens accusent le duc d'Aumale, qui depuis fut le grand duc de Guise, d'avoir fait faire le coup par jalousie.

Ce domaine, siége d'un bailliage où ressortissaient dix-sept paroisses fut érigé en duché-pairie, une première fois en 1621 en faveur de François de Silly, puis en 1643 en faveur de Roger Duplessis, seigneur de Liancourt : il est échu dans ces derniers temps à la famille des ducs de Rohan.

Le panorama qui se déroule du haut de la Roche-Guyon est un des plus magnifiques que puisse offrir le cours de la Seine. Un élégant pont suspendu a remplacé le bac qui existait autrefois.

L'agriculture est la seule industrie des habitants du pays.

SAINT-CLAIR-SUR-EPTE.—Saint-Clair-sur-Epte, à 76 kilomètres nord-est de Versailles et à 29 nord-ouest de Mantes, sur la petite rivière dont le bourg a joint le nom au sien et qui sert de limite entre le département de l'Eure et celui de Seine-et-Oise, ancienne commune du Vexin dans l'Ile-de-France, et paroisse du diocèse de Rouen, est aujourd'hui un village de 571 habitants, canton de Magny, arrondissement de Mantes.

La célébrité de ce lieu a une double origine : c'est là que fut martyrisé saint Clair vers la fin du IXe siècle. La dévotion à ce saint avait déterminé l'établissement d'un prieuré considérable appartenant au chapitre de Saint-Denis. La fontaine d'un ermitage qu'on prétendait avoir été habité par le saint et dont les eaux passaient pour avoir la vertu de guérir les maux d'yeux, attirait chaque année un grand concours de pèlerins le jour de la fête du saint patron. C'est aussi dans le vieux château de Saint-Clair, fameux par les nombreux assauts qu'il eut à soutenir contre les Normands et les Anglais, que fut signé en 912, entre Charles le Simple et Rollon, le traité par lequel le roi de France cédait au chef des Normands la Neustrie, qui prit depuis le nom de Normandie :

Toute la terre de Neustrie lui donna le roy, disent les Grandes Chroniques de Saint-Denis, *et Gillette sa fille par mariage et, par-dessus, toute Bretaigne; et commanda le roy aux deulx princes de cette contrée, Bérengier et Alain, qu'ils entrassent en son hommage.*

Lorsque, selon le cérémonial usité alors, on procéda à la prestation de l'hommage, les évêques avertirent Rollon qu'il eût à baiser le pied du roi, celui-ci fit un

bond en arrière en s'écriant : *Nesse bi Gott!* (Non, de par Dieu!) ce qui fit beaucoup rire les Français et leur fit donner aux Normands le sobriquet de *Bigoths*. Comme on insista, Rollon ordonna à l'un de ses gens de baiser pour lui le pied du roi : le soldat normand, sans se baisser, prit le pied du roi, et l'élevant à la hauteur de sa bouche, jeta le roi à la renverse. Un grand tumulte s'éleva; mais les seigneurs français tenaient médiocrement à l'honneur de leur roi, et prirent le parti de rire au lieu de se fâcher : la cérémonie s'acheva; Rollon prêta serment de fidélité en la forme voulue.

De la résidence seigneuriale il reste encore quelques ruines, l'ermitage a été réparé par les soins du duc de Caylus propriétaire du château du *Heloy* qu'on peut considérer comme une dépendance de Saint-Clair.

Le pays, outre les produits d'une culture variée, possède une fabrique de papier assez considérable.

VARIÉTÉS.

L'abbé de l'Épée. — Épée (Ch. M. abbé de l') naquit à Versailles le 25 novembre 1712. Ses inclinations affectueuses et charitables se révélèrent de bonne heure. On lui a contesté le mérite de l'invention des procédés employés dans l'enseignement des sourds et muets; mais la reconnaissance publique a attaché invinciblement son nom à la propagation et au développement de cette admirable institution. On raconte que touché du sort de deux jeunes filles sourdes et muettes qui vivaient à Paris près de leur mère, il tenta, comme il l'a écrit, de faire entrer par les yeux dans leur esprit, au moyen du dessin et d'un alphabet manuel, ce qui est entré dans le nôtre par les oreilles. Les succès qui couronnèrent ses efforts le décidèrent à consacrer sa vie au soulagement de cette infirmité. Héritier d'une famille assez aisée, il consacra le capital d'une rente de sept mille francs à la fondation d'une maison où étaient élevés et instruits les malheureux privés de l'ouïe et de la parole; il soutint à ses frais un procès contre des parents cupides qui voulaient dépouiller de sa fortune un orphelin sourd et muet héritier d'une grande fortune et qu'on supposait, à cause de son infirmité, dans l'impuissance de faire valoir ses droits. Tout le monde connaît la pièce de théâtre composée sur ce sujet et pour laquelle l'imagination de l'auteur n'a rien eu à ajouter au dévouement historiquement vrai du digne abbé.

Désireux de voir son œuvre continuée après lui, le fondateur de l'Institut des sourds et muets s'attacha surtout à former des professeurs capables de lui succéder; ses vœux furent exaucés, il put compter parmi ses disciples l'abbé Sicard, qui a marché si pieusement sur les traces de son maître.

L'abbé de l'Épée fut enlevé à l'humanité et aux nombreux infortunés dont il était le second père le 23 novembre 1789. Il reste de lui plusieurs ouvrages dont le plus important est intitulé : *Véritable manière d'instruire les sourds-muets*, et qui fut publié en 1784. La ville de Versailles, fière avec raison d'avoir vu naître dans ses murs ce bienfaiteur de l'humanité, a voulu consacrer sa mémoire en lui élevant un monument en bronze sur une de ses places publiques.

Ducis. — Ducis (Jean-François) avait une mère française et un père savoisien; ses parents tenaient un modeste commerce de lingerie et de poterie à Versailles où il naquit le 23 août 1733. Ses études, commencées à la campagne, furent achevées dans cette ville. Le voisinage de la cour et quelques recommandations lui valurent la protection du maréchal de Belle-Isle, qui le prit pour secrétaire, l'emmena dans une de ses tournées en France, et le plaça avec le même titre auprès du comte de Montazet, pour accompagner ce riche seigneur en Allemagne.

Il obtint à son retour une place dans les bureaux de la guerre; c'est de cette époque que datent ses premiers débuts au théâtre. Sa tragédie d'*Amélise*, dont la représentation avait été imposée aux comédiens français par les gentilshommes de la chambre, eut un très-médiocre succès, s'il faut en croire les feuilletonistes du temps, qui appellent l'auteur M. *d'Ussy*. Un an plus tard, le 30 septembre 1769, Ducis prenait sa revanche. C'est bien plus dans le courant des idées du temps que dans la nature du poëte qu'on trouverait la cause qui le détermina dans le choix de ses sujets; il y avait alors une tendance générale à étudier l'Angleterre dans sa littérature comme dans ses institutions; Ducis s'était mis à étudier Shakspero, et comme il ne savait pas l'anglais, c'est dans une assez médiocre traduction de Le Tourneur qu'il cherchait à s'inspirer du génie du maître; il accommoda ainsi et à la mesure de son talent et aux exigences du goût français *Hamlet* en 1770, et successivement *Roméo et Juliette*, *le Roi Lear*, *Macbeth*, *Jean sans Terre* et *Othello*. L'originalité des caractères, la profondeur des pensées, la hardiesse des situations, tout cela tempéré et mitigé avec tact, traduit de la prose de Le Tourneur dans une versification correcte et facile, interprété par d'habiles comédiens au nombre desquels fut Talma, séduisit un public qui commençait à être blasé sur les éternelles et serviles imitations de Racine. Voltaire fut presque effrayé de ce commencement de révolution littéraire : « Les ombres vont devenir à la mode, écrivait-il; on va y courir bride abattue, *domandava acqua*, *non tempesta* (je demandais l'eau et non la tempête). » Ducis fut rudement et à diverses reprises attaqué par lui, il le traitait d'*auteur visigoth ou allobroge et ne sachant pas écrire*. Le hasard voulut que Ducis fût appelé précisément à succéder à Voltaire à l'Académie; on attendait avec une impatiente curiosité le discours du nouvel élu chargé de l'éloge de son prédécesseur; Ducis se conduisit en homme de goût et se vengea noblement des épigrammes et des critiques dont il avait été victime; sa première phrase fut saluée d'un long applaudissement : « Messieurs, dit-il, il est des grands hommes auxquels on succède et que personne ne remplace. »

Quoique Ducis eût commencé assez tard, on voit que sa position était faite d'assez bonne heure : académicien en 1778, secrétaire de Monsieur, la révolution le trouva dans une aisance très-confortable; malgré le dommage qu'il en pouvait éprouver, il en accepta les principes et leur demeura fidèle; M. Sainte-Beuve, le consciencieux critique, cite la réponse qu'il fit aux instances de l'empereur Napoléon lui offrant un siége au sénat et la décoration de la Légion d'honneur : « Je suis, disait-il, catholique, poëte, républicain et solitaire : voilà les éléments qui me composent, et qui ne peuvent s'arranger avec les hommes en société et avec les places. »

Ce qui fait le grand mérite de ces quelques mots, c'est leur parfaite sincérité : la vie intime de Ducis fut irréprochable; c'était *l'honnête Ducis*, et jamais surnom ne fut mieux mérité; dans sa probité même littéraire, il se faisait un devoir de conscience de reporter sur Shakspeare une partie de la gloire que ses imitations lui avaient méritée; Camponon raconte qu'entrant un jour dans sa chambre à coucher et le trouvant monté sur une chaise, une énorme touffe de buis à la main, comme il paraissait surpris de cette attitude : « Vous ne voyez donc pas, lui dit Ducis sans se déranger, que c'est demain la Saint-Guillaume, fête patronale de mon Shakspeare? Les anciens couronnaient de fleurs les sources où ils avaient puisé. »

Il est cependant deux ouvrages importants, *Abufar* et *OEdipe chez Admète*, la touchante légende des *Deux Amants*, ainsi qu'un certain nombre de poésies légères, que Ducis tira de son propre fonds. Le roi Louis XVIII, dont Ducis avait été le secrétaire, et qui avait voulu le revoir en 1815, l'accueillait avec des citations de son *OEdipe;* le prince dut sans doute à cette bienveillante diplomatie de voir accepter par le vieux poëte la croix qu'il avait refusée dix ans avant.

Ducis s'éteignit à l'âge de quatre-vingt-trois ans, le 30 mars 1816, laissant après lui la renommée d'un talent estimable et, ce qui vaut mieux encore, la réputation d'un homme de bien.

STATISTIQUE DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
5603 kilom. carr. ou 560337 hect.	Hommes. 235631 Femmes. 236923 472554	6	36	684	31000000 de fr.	22000000 de fr.

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES.

Superficie 847 kilomètres carrés ou 84751 hectares. — Population 450518. — Cantons 10. — Communes 114.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Versailles (Nord), 30 communes, 46 169 hab.	VERSAILLES (Nord)	35867	»
	Viroflay	1001	4
Versailles (Ouest), 8 com., 7832 h.	VERSAILLES (Ouest)	»	»
	Bois-d'Arcy	431	8
	Chesnay (le)	723	4
	Fontenay-le-Fleury	473	5
	Guyancourt	645	6
	Montigny-le-Bretonneux	315	10
	Roquencourt	251	4
	Saint Cyr	1713	6
	Trappes	910	10
Versailles (Sud), 4c. 16 960 h.	VERSAILLES (Sud)	»	»
	Buc	926	4
	Jouy-en-Josas	1136	6
	Loges (les)	283	5
	Vélizy	207	7
Argenteuil, 11 com., 13832 hab.	Argenteuil	4767	20
	Bezons	629	18
	Carrières-Saint-Denis	1112	16
	Cormeilles-en-Parisis	1258	25
	Frette (la)	382	22
	Herblay	1382	25
	Houilles	1185	19
	Montesson	1190	15
	Montigny-lez-Cormeilles	538	24
	Sannois	1547	23
	Sartrouville	1662	19
Marly-le-Roi, 16 com., 14254 hab.	Marly-le-Roi	1243	8
	Bailly	384	7
	Bougival	1369	7
	Celle-Saint-Cloud (la)	433	6
	Chavenay	529	15
	Clayes (les)	273	13
	Etang-la-Ville (l')	387	10
	Feucherolles	657	17
	Louveciennes	758	7
	Noisy-le-Roi	591	10
	Plaisir	1092	15
Suite de Marly-le-Roi.	Port-Marly	467	10
	Rennemoulin	65	14
	Rueil	5253	11
	Saint-Nom-la-Bretèche	757	13
	Villepreux	639	12
Meulan, 20 communes, 12041 habitants.	Meulan	1925	35
	Aubergenville	494	31
	Auteuil	512	28
	Bazemont	577	30
	Bonnelle	1032	30
	Chapet	451	28
	Ecquevilly	566	27
	Evêquemont	348	35
	Flins	990	32
	Gaillon	307	30
	Hardricourt	211	36
	Herbeville	133	23
	Mareil-sur-Mauldre	278	26
	Maule	1264	28
	Mezy	493	40
	Montainville	411	25
	Mureaux (les)	794	35
	Nezel	335	30
	Tessancourt	339	35
	Vaux	1096	30
Palaiseau, 17 communes, 10723 hab.	Palaiseau	1846	15
	Bièvres	903	9
	Bures	404	17
	Châteaufort	591	10
	Gif	845	15
	Igny	592	11
	Nozay	250	22
	Orsay	1172	15
	Saclay	354	10
	Saint-Aubin	197	12
	Toussus	42	8
	Vauhalland	274	12
	Verrières	1057	15
	Villebon	679	10
	Ville-du-bois (la)	946	25
Poissy, 17 communes, 16281 habitants.	Poissy	4360	19
	Alluets-sur-le-Roi	523	23
	Andrésy	937	24
	Carrières-sur-Poissy	500	19
	Chanteloup	784	22
	Conflans-Ste-Honorine	1112	25
	Crespières	491	12
	Davron	228	16
	Maurecourt	360	28
	Médan	190	22
	Morainvilliers	733	26
	Orgeval	1000	22
	Thiverval	502	20
	Triel	1021	24
	Verneuil	583	25
	Vernouillet	733	26
	Villennes	448	21
Suite de Palaiseau.	Ville-Just	427	19
	Villiers-le-Bacle	354	19
Sèvres, 8 com., 17028 h.	Sèvres	4750	10
	Châville	1806	5
	Garches	1256	8
	Marnes	279	6
	Meudon	3783	10
	Saint-Cloud	3828	10
	Vaucresson	282	5
	Ville-d'Avray	1044	6
Saint-Germain, 11 com., 19693 hab.	Saint-Germain	12527	12
	Achères	585	22
	Aigremont	167	20
	Chambourcy	744	17
	Chatou	1292	13
	Croissy	642	12
	Pecq	1000	12
	Maisons-sur-Seine	1560	20
	Mareil-Marly	338	11
	Mesnil-le-Roi	505	20
	Pecq (le)	1021	12

ARRONDISSEMENT DE CORBEIL.

Superficie 640 kilom. carrés ou 64004 hectares. — Population 60638 habitants. — Cantons 4. — Communes 93.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Corbeil, 25 communes, 19543 habitants.	Corbeil	4725	»
	Auvernaux	175	12
	Ballancourt	1187	15
	Boudouffle	223	10
	Champeuil	617	13
	Chevannes	399	15
	Coudray-Montceaux	541	6
	Courcouronnes	170	7
	Echarcon	450	10
	Essonnes	3439	2
	Etioles	327	3
	Evry-sur-Seine	853	5
	Fontenay-le-Vicomte	299	11
	Lisses	490	8
	Mennecy	1409	7
	Morsang-sur-Seine	149	6
	Nainville	142	15
	Ormoy	247	6
	Perray-Saint-Pierre (du)	220	2
	Ris-Orangis	861	10
	Saintry	546	2
	Soisy-sous-Etioles	801	5
	St-Germain-lez-Corbeil	405	1
	Tigery	293	5
	Villabé	492	5
Arpajon, 19 comm., 13411 habit.	Arpajon	2094	25
	Avrainville	302	25
	Bretigny	829	17
	Bruyères-le-Châtel	771	30
	Cheptainville	543	25
	Egly	511	26
Suite d'Arpajon.	Guibeville	48	26
	Leudeville	338	15
	Leuville	812	22
	Linas	1128	20
	Marolles-lez-Arpajon	430	20
	Montihéry	1726	20
	Norville (la)	441	25
	Oblainville	504	27
	St-Germain-lez-Arpajon	442	25
	Saint-Michel-sur-Orge	615	17
	Saint-Vrain	726	15
	Vert-le-Grand	685	11
	Vert-le-Petit	696	15
Boissy-Saint-Léger, 25 communes, 14429 habitants.	Boissy-Saint-Léger	628	21
	Boussy-Saint-Antoine	234	12
	Brunoy	1205	12
	Chennevières-sur-Marne	750	28
	Crosnes	280	15
	Draveil	1364	11
	Epinay-sous-Senard	248	15
	Limeil-Brévannes	321	20
	Mandres	621	17
	Marolles-en Brie	249	23
	Montgeron	1075	15
	Noiseau	140	26
	Ormesson	157	27
	Périgny	295	16
	Queue-en-Brie (la)	542	30
	Quincy	214	13
	Santeny	457	25
	Sucy	1136	25
Suite de Boissy-Saint-Léger.	Valenton	605	20
	Varennes	259	16
	Vigneux	123	14
	Villecresnes	701	18
	Villeneuve-Saint-Georges	1069	18
	Villiers sur-Marne	719	37
	Yerres	1114	15
Longjumeau, 24 communes, 13255 habitants.	Longjumeau	1991	22
	Ablon	305	12
	Athis-Mons	771	16
	Ballainvilliers	547	22
	Champlan	526	22
	Chilly-Mazarin	346	20
	Epinay sur-Orge	523	15
	Fleury-Mérogis	217	10
	Grigny	458	10
	Juvisy-sur-Orge	409	14
	Longpont	644	18
	Massy	1076	25
	Morangis	232	16
	Morsang-sur-Orge	428	15
	Paray	70	20
	Plessis-Pâté (le)	227	15
	Saulx-lez-Chartreux	1033	25
	Savigny-sur-Orge	923	15
	Ste-Geneviève-des-Bois	267	15
	Villemoisson sur-Orge	265	15
	Villeneuve-le-Roi	417	25
	Viliers-sur-Orge	216	15
	Viry-Châtillon	550	12
	Wissous	764	25

ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Superficie 800 kilom. carrés ou 80 018 hectares. — Population 41 329 habitants. — Cantons 4. — Communes 69.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Étampes, 14 comm., 14 [illegible] hab.	Étampes	8083	»
	[illegible]-le-Sec	[illegible]	10
	Boutervilliers	221	10
	Boinville	346	10
	[illegible]-les-Étampes	[illegible]	3
	Chalo-Saint-Mars	1096	10
	Chauffour	104	10
	Étréchy	1175	8
	[illegible]-Étampes	101	12
	Morigny	991	3
	Ormoy-la-Rivière	[illegible]	5
	Souzy-la-Briche	158	13
	Saint-Hilaire	246	8
	Villeconin	525	14
La Ferté-Alais, 18 com., 9811 hab.	Ferté-Alais (la)	854	20
	Auvers-Saint-Germain	990	11
	[illegible]	117	20
	Boissy-le-Cutté	406	12
	[illegible]	630	22
	Boutigny	573	20
	Cerny	883	17
	Chamarande	360	12
	D'Huison	344	15
Suite de La Ferté-Alais. Méréville, 29 communes, 9151 hab.	Guigneville	180	20
	Itteville	792	20
	Lardy	724	15
	Mondeville	564	25
	Orveau	118	12
	Torfou	223	15
	Vayres	304	15
	Videlles	589	25
	Villeneuve-sur-Auvers	413	10
	Méréville	1702	20
	Abbeville	356	15
	Angerville	1527	20
	Arrancourt	412	15
	Blandy	228	20
	Boissy-la-Rivière	313	10
	Chalon-Molineux	476	14
	Congerville	175	18
	Estouches	148	20
	Fontaine-la-Rivière	167	12
	Forêt-Sainte-Croix (la)	203	10
	Guillerval	608	10
	Hôtel Herpin	96	15
	Marolles	280	10
Suite de Méréville. Milly, 17 communes, 8241 habitants.	Monnerville	426	20
	Puiselet	902	20
	Rainvilliers	115	17
	Saclas	799	10
	Saint-Cyr-la-Rivière	331	22
	Thionville	95	20
	Milly	2208	25
	Bergeville	418	25
	Brouy	227	20
	Bruno-Boncourt	377	25
	Champ-Motteux	378	20
	Courances	529	25
	Courdimanche	141	20
	Dannemois	439	30
	Gironville	352	22
	Maisse	832	17
	Moigneville	259	15
	Moigny	599	25
	Oncy	201	27
	Prunay	145	22
	Puiselet-le-Marais	233	10
	Souzy-sur-Ecole	612	30
	Valpuiseaux	431	15

ARRONDISSEMENT DE MANTES.

Superficie 877 kilom. carrés ou 87 695 hectares. — Population 58 483 habitants. — Cantons 5. — Communes 127.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Mantes, 21 communes, 13 643 habitants.	Mantes	4374	»
	Andelu	146	16
	Arnouville	631	10
	Auffreville	241	5
	Boinville	290	9
	Boinvilliers	231	10
	Boisrobert	183	6
	Breuil (le)	226	6
	Buchelay	343	4
	Epône	810	10
	Falaise (la)	254	12
	Flacourt	111	10
	Gassicourt	272	2
	Goussonville	210	10
	Guerville	850	6
	Jumeauville	416	12
	Magnanville	86	4
	Mantes-la-Ville	1001	2
	Mézières	888	7
	Rosay	421	10
	Rosny-sur-Seine	661	7
	Soindres	242	6
	Vert	375	6
	Villette	340	8
Bonnières, 27 communes, 11 253 habitants.	Bonnières	774	13
	Bennecourt	982	14
	Blaru	665	21
	Boissy-Mauvoisin	580	13
	Breval	596	17
	Chauffour	203	19
	Cravent	262	20
	Favrieux	121	9
	Fontenay-Mauvoisin	211	6
	Freneuse	759	14
	Gommecourt	581	17
	Jeufosse	359	16
	Jouy-Mauvoisin	138	6
	Limetz	742	17
	Lommoye	515	18
	Ménerville	115	11
	Méricourt	197	13
	Moisson	692	14
	Mousseaux	356	14
Houdan, 30 communes, 13 264 habitants. Suite de Bonnières.	Neauphlette	260	19
	Perdreauville	434	8
	Port-Villez	181	20
	Rolleboise	353	10
	Saint-Illiers-le-Bois	357	18
	Saint-Illiers-la-Ville	201	15
	Tertre-Saint-Denis (le)	113	11
	Villeneuve-en-Chevrie (la)	518	15
	Houdan	2143	28
	Adainville	493	37
	Bazainville	556	26
	Boissets	284	19
	Bourdonné	505	33
	Civry-la-Forêt	303	16
	Condé-sur-Vègre	441	35
	Courgent	178	13
	Dammartin	660	13
	Dannemarie	91	31
	Flins-Neuve-Eglise	101	16
	Gambais	1037	32
	Grandchamp	145	39
	Gressey	361	22
	Hargeville	137	13
	Haute-Ville (la)	299	41
	Longues	975	13
	Maulette	314	26
	Mondreville	197	17
	Montchauvet	488	13
	Mulcent	87	16
	Orvilliers	461	18
	Osmoy	220	16
	Prunay-le-Temple	208	17
	Richebourg	565	22
	Septeuil	1208	13
	Saint-Martin-des-Champs	318	14
	Tartre-Gaudran (le)	35	42
	Thionville	44	30
	Tilly	410	18
Limay, 17 com., 8642 h.	Limay	1362	8
	Breuil	380	10
	Drocourt	234	9
	Follainville	659	5
Suite de Limay. Magny, 29 communes, 11 679 habitants	Fontenay-Saint-Père	689	6
	Gargenville	771	8
	Guernes	541	9
	Guitrancourt	358	6
	Issou	375	7
	Jambville	323	13
	Juziers	884	12
	Lainville	326	12
	Montalet-le-Bois	195	12
	Oinville	508	12
	Porcheville	234	6
	Sailly	191	10
	Saint Martin-la-Garenne	692	8
	Magny	1512	22
	Aincourt	367	11
	Ambleville	458	21
	Aménucourt	243	18
	Arthies	253	15
	Arthieul	205	22
	Banthelu	180	19
	Blamecourt	199	24
	Bray-et-Lu	248	28
	Buhy	381	27
	Chapelle (la)	209	28
	Charmont	55	20
	Chaussy	905	17
	Chérence	346	14
	Genainville	422	19
	Haute-Isle	194	15
	Hodent	182	22
	Maudétour	220	17
	Montreuil	380	22
	Omerville	408	20
	Roche-Guyon (la)	787	17
	Saint-Clair-sur-Epte	571	29
	Saint-Cyr-en-Arthies	236	10
	Saint-Gervais	668	24
	Velanne	88	26
	Vétheuil	692	11
	Vienne	274	11
	Villers-en-Arthies	592	14
	Wy-Joli-Village	404	18

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE.

Superficie 1113 kilom. carrés ou 111 310 hectares. — Population 94 077 hab. — Cantons 7. — Communes 162.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Pontoise, 16 comm., 15 864 hab.	Pontoise	5837	»
	Auvers	1553	7
	Boisemont	227	7
	Boissy-l'Aillerie	444	7
	Cergy	963	4
	Courdimanche	436	7
	Emery	569	3
	Etagny-et-Neuv	687	3
	Genicourt	217	6
	Jouy-le-Moutier	728	9
	Menucourt	364	10
Ecouen, 22 com., 11 090 h. Suite de Pontoise.	Osny	471	3
	Pierrelaye	946	5
	Puiseux	155	6
	Saint-Ouen-l'Aumône	1777	1
	Vauréal	490	6
	Ecouen	1203	32
	Attainville	320	28
	Baillet	185	40
	Bouffemont	301	25
	Bouqueval	120	36
Suite d'Ecouen.	Châtenay	72	34
	Domont	936	30
	Ezanville	165	30
	Fontenay-lez-Louvres	542	44
	Maffliers	428	26
	Mareil-en-France	384	30
	Mesnil-Aubry (le)	512	36
	Moisselles	235	25
	Mont-ault	412	21
	Piscop	308	21
	Plessis-Gassot (le)	85	36

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE PONTOISE.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite d'Écouen.	Puiseux-lez-Louvres	181	44
	Sarcelles	1622	29
	Saint-Brice	790	30
	Villaines	101	23
	Villiers-le-Bel	1931	30
	Villiers-le-Sec	184	33
Gonesse, 22 communes, 15 083 habitants.	Gonesse	2263	34
	Arnouville	355	35
	Aulnay-lez-Bondy	637	40
	Blanc-Mesnil (le)	142	36
	Bonneuil	402	36
	Clichy	175	40
	[illegible]	[illegible]	47
	Gagny	1084	40
	Garges	434	30
	Gournay-sur-Marne	147	59
	Goussainville	604	40
	[illegible]	[illegible]	45
	Montfermeil	962	49
	Neuilly-sur-Marne	1024	46
	Noisy-le-Grand	1132	47
	Roissy	588	40
	Sévran	309	44
	Thillay (le)	594	36
	Tremblay	753	45
	Vaudherland	113	39
	Vaujours	1228	45
	Villepinte	313	44
Isle-Adam, 22 communes, 13 561 habit.	Isle-Adam	1703	15
	Beaumont-sur-Oise	2207	22
	Bernes	208	23
	Bruyères	336	23
	Champagne	638	17
	[illegible]	[illegible]	15
	[illegible]	[illegible]	17
	Hérouville	323	8
	[illegible]	[illegible]	15
	[illegible]	[illegible]	15
	Livilliers	223	6
	Méric	384	11
	Mery-sur-Oise	600	8
	Mours	110	20
	Nesles	813	11
Suite de Isle-Adam.	Nointel	747	20
	Persan	501	21
	Presles	1586	19
	Ronquerolles	358	25
	Vallangoujard	379	15
	Valmondois	384	10
	Villiers-Adam	390	15
Luzarches, 22 communes, 10443 habitants.	Luzarches	1453	32
	Asnières-sur-Oise	909	30
	Bellefontaine	199	36
	Belloy	767	25
	Chaumont-l	400	33
	[illegible]	[illegible]	40
	Epiais-lez-Louvres	119	40
	Epiais-Champdâtreux	115	30
	Fosses	175	35
	Jagny	224	30
	[illegible]	[illegible]	32
	Louvres	909	37
	Marly-la-Ville	672	36
	Noisy-sur-Oise	420	26
	Plessis-Luzarches (le)	182	37
	Seugy	307	30
	Survilliers	518	40
	Saint-Martin-du-Tertre	726	25
	Saint-Witz	72	40
	Vémars	526	45
	Viarmes	1218	28
	Villeron	183	40
Marines, 37 communes, 15 482 hab.	Marines	1697	16
	Ableiges	346	12
	Arronville	519	15
	Avernes	561	20
	[illegible]	[illegible]	24
	[illegible]	[illegible]	20
	Brueançon	362	15
	[illegible]	[illegible]	18
	Chars	1010	18
	Cléry	293	25
	Commeny	313	24
	Condécourt	329	15
	Corneilles-en-Vexin	875	14
	Courcelles	160	9
Montmorency, 21 communes, 14 434 habitants.	Epiais-et-Rhus	475	11
	Frémainville	357	21
	Frémecourt	285	13
	Gadancourt	114	25
	Gouzangrez	174	24
	Grisy	474	12
	Guiry	157	23
	Haravilliers	416	17
	Heaulme (le)	152	19
	Languesse	235	15
	Menouville	73	15
	Montgeroult	280	11
	Moussy	98	25
	[illegible]	[illegible]	20
	Nucourt	335	27
	Perchay (le)	228	20
	Sagy	627	13
	Santeuil	184	16
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Theméricourt	256	18
	Theuville	256	15
	Vigny	587	14
	Ws ou Us	409	15
Suite de Marines.	Montmorency	2144	20
	Andilly	403	18
	Bessancourt	750	10
	Bethemont	204	12
	Chauvry	325	16
	Deuil	1401	21
	Eaubonne	319	17
	Enghien	305	19
	Ermont	567	18
	Franconville	1154	13
	Frépillon	454	10
	Groslay	1044	22
	Margency	145	18
	Montlignon	449	20
	Montmagny	684	24
	Pierrelaye-Bessancourt (les)	294	14
	Soisy	319	20
	Saint-Gratien	580	20
	Saint-Leu	1212	15
	Saint-Prix	457	20
	Taverny	1223	14

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET.

Superficie 1325 kilom. carrés ou 132 559 hectares. — Population 67 509 hab. — Cantons 6. — Communes 119.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Rambouillet, 17 communes, 12 330 habitants.	Rambouillet	4130	»
	Auffargis	540	9
	Boissière (la)	640	18
	Bréviaires (les)	364	9
	Emancé	396	15
	Essarts-le-Roi	839	10
	Gambaiseul	69	18
	Gazeran	683	6
	Hermeray	795	15
	Mittainville	412	18
	Orcemont	342	8
	Perray (le)	704	7
	Poigny	439	7
	Ranzeux	510	15
	Saint-Hilarion	512	9
	Saint-Leger-en-Yv	754	12
	Vieille-Eglise	231	6
Chevreuse, 20 communes, 10 071 habitants.	Chevreuse	1807	18
	Cernay-la-Ville	474	12
	Choisel	450	16
	Coignières	391	14
	Dampierre	747	13
	Flacourt	336	25
	Jouars-Pontchartrain	1507	28
	Levy-s.-Nom	347	18
	Magny-les-Hameaux	474	30
	Manicourt	127	18
	Maurepas	283	25
	Mesnil-Saint-Denis	505	17
	Milon-la-Chapelle	210	30
	Saint-Forget	350	22
	Saint Lambert	253	30
	Saint-Remy-lez-Chevreuse	564	22
	Saint-Remy-l'Honoré	411	20
	Senlisse	472	16
	Verrière (la)	85	17
	Voisin-le-Bretonneux	268	29
Dourdan (Nord), 18 communes, 11 014 habitants.	Dourdan (Nord)	2508	22
	Angervilliers	355	30
	Boissy-sous-Saint-Yon	733	29
	Bonnelles	571	12
	Breuillet	664	30
	Breux	421	29
	Bullion	852	14
	Celles-les-Bordes (la)	714	9
	Longvilliers	323	18
	Rochefort	522	17
	Roinville	615	23
	Saint-Chéron	1071	31
	Saint-Cyr-sous-Dourdan	687	25
	Saint-Maurice	345	37
	Saint-Sulpice-de-Favières	254	50
	Saint-Yon	279	30
	Sermaise	578	27
	Val-Saint-Germain	616	33
Dourdan (Sud), 22 communes, 12 145 habitants.	Dourdan (Sud)	»	»
	Ablis	964	14
	Allainville	365	21
	Authon-la-Pl	694	31
	Bouville-le-Gaillard	343	18
	Châtignonville	158	30
	Gloire-Fontaine	523	8
	Corbreuse	539	27
	Cruches	151	12
	Forêt-le-Roi (la)	342	30
	Granges-le-Roi (les)	428	21
	Mérobert	423	35
	Orphin	512	11
	Orsonville	227	18
	Paray-Douar	251	21
	Pontlevard	192	15
	Prunay-sous-Ablis	711	16
	Richarville	316	28
	Saint-Arnoult	1347	14
	Sainte-Escobille	369	33
	Saint Martin-de-Bretencourt	631	20
	Sainte-Mesme	568	20
	Sonchamp	993	12
Limours, 14 communes, 7264 hab.	Limours	1023	16
	Bris-s.-Forges	709	18
	Courson-l'Aunay	134	30
	Fontenay-les-Bois	623	35
	Forges	821	25
	Gometz-la-Ville	238	30
	Gometz-le-Châtel	444	32
	Janvry	315	32
	Marcoussis	1467	32
	Molières (les)	474	25
	Pecqueuse	220	15
	Saint-Jean-de-Beauregard	201	30
	Troux (les)	147	25
	Vaugrigneuse	418	31
Montfort-l'Amaury, 28 communes, 14 686 habitants.	Montfort-l'Amaury	1741	16
	Auteuil	452	28
	Autouillet	259	28
	Bazoches	345	18
	Behoust	292	31
	Beynes	1007	31
	Boissy-sans-Avoir	331	28
	Flexanville	377	33
	Gallais-la-Queue	1005	25
	Garancières	823	28
	Goupillières	379	30
	Gros-Rouvres	801	18
	Marcq	457	28
	Marcil-le-Guyon	204	17
	Méré	419	17
	Mesnuls (les)	611	14
	Millemont	200	25
	Neauphle-le-Château	1264	25
	Neauphle-le-Vieux	516	24
	Orgeras	744	31
	Saint Germain-de-la-G	187	31
	Saulx-Marchais	280	31
	Tacoignières	230	31
	Thoury	430	23
	Tremblay (le)	435	18
	Vicq	216	28
	Villiers-le-Mahieu	240	31
	Villiers-Saint-Frédéric	383	31

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

Nos D'ORDRE (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes.
	(COURS D'ASSISES).
15e	Rapport du nombre des accusés à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 12 477 habitants.
	Nombre total (1849)..... 49
	Infanticides.
30e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels, (moyenne annuelle) 1 sur 391,02.
	Nombre total (1849)..... 1
	Suicides (c).
2e	Rapport du nombre des suicides à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 5160 habitants.
	Nombre total (1849)..... 129
	Crimes contre les propriétés (d).
3e	Rapport du nombre des accusés à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 3879 habitants.
	Nombre total (1849)..... 64

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès.
20e	En matière civile..... 1290
28e	En matière commerciale..... 2799
	Instruction (e).
17e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés, (moyenne annuelle)..... 56
	Paupérisme (f).
29e	Rapport du nombre des indigents à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 20 habitants.
	Nombre total..... 11 423
	Mendicité (g).
30e	Rapport du nombre des mendiants à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 210 habitants.
	Nombre total (1849)..... 729
	Enfants naturels.
38e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes, (moyenne annuelle) 1 sur 16,303.
	Nombre total (1850)..... 392

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.
38e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances, (moyenne annuelle) 1 sur 17,14.
	Enfants trouvés et abandonnés (h).
83e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices, à la population, (moyenne annuelle) 1 sur 1974 habitants.
	Nombre total (1852)..... 293
72e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances, 1 sur 76,13.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la population en 1850 (i).

Naissances (j).....	9 061
Mariages (k).....	3 021
Décès (l).....	7 341

Contributions directes (m).

Foncière (en principal).....	3 448 006
Personnelle et mobilière.....	705 312
Portes et fenêtres.....	562 533

(*a*) D'après les comptes généraux du *Ministère de la justice*, les Rapports du *Ministère de l'intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(*b*) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(*c*) Après la Seine, c'est le département où l'on compte le plus de suicides. On en attribue la cause au voisinage de Paris. Il est remarquable, en effet, que de quelque point de la France que l'on parte, le nombre des suicides s'accroît, pour ainsi dire, régulièrement, à mesure que l'on avance vers la capitale. Ainsi, il s'en commet plus dans les départements presque limitrophes de Seine-et-Oise, de l'Oise et de Seine-et-Marne, que dans les départements un peu plus éloignés de la Seine-Inférieure, de l'Aube et du Loiret.

(*d*) C'est encore dans le voisinage de Paris qu'il faut chercher la raison du grand nombre de crimes contre les propriétés que présente le département de Seine-et-Oise. A Paris et dans ses environs, de même que dans les grandes villes manufacturières et les ports de mer, une forte proportion de crimes contre les propriétés est commise par les voleurs de profession, dont le nombre pour toute la France ne s'élève pas, dit-on, à moins de 30 à 40 000 individus des deux sexes.

Dans le département de Seine-et-Oise, il a été jugé par la cour d'assises, année moyenne, de 1826 à 1850, 1 accusé sur 3,331 habitants. Sept départements offrent un rapport plus élevé.

Population des prisons, 1331 individus, dont 874 dans la maison centrale de Poissy. D'abord établie au château de Dourdan, cette maison a été transférée, en 1817, à Poissy, dans les bâtiments de l'ancien couvent des ursulines. Comme dans toutes les maisons centrales, le travail y est la grande règle des détenus.

Il y a, dans le canton de Corbeil, une colonie agricole. Cette colonie fut fondée en 1843, dans l'ancien château de Petit-Bourg, comme établissement de bienfaisance. Destinée à recueillir les enfants pauvres des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, elle a été affectée, par un arrêté ministériel du 29 avril 1848, aux jeunes garçons de ces deux départements, jugés par application de l'article 66 du Code pénal, qui, par leur état de maladie, la faiblesse de leur constitution ou leur jeune âge, ne pourraient être placés ou maintenus en cellule. C'est à la fois une maison pénitentiaire et un établissement agricole, possédant en propriété, bois, prés naturels, terres arables, etc. « On n'exerce à Petit-Bourg, dit M. Jules de Lamarque dans un excellent travail sur les colonies agricoles, que les industries nécessaires aux besoins de la maison. Ces industries n'occupent en tout que 22 enfants environ, savoir : 1 peintre, 3 menuisiers, 3 forgerons, 15 couturiers; le reste de la population est appliqué aux travaux des champs. Les colons ont défriché à peu près 20 hectares, ils ont comblé de profondes carrières, fait des irrigations, des assainissements, et extrait de la pierre meulière.... Voici les chiffres des colons sortis de l'établissement depuis la fondation : en 1843, 9; 1844, 15; 1845, 27; 1846, 43; 1847, 51; 1848, 77; 1849, 69; 1850, 49 : total, 343 colons libérés jusqu'au 1er juin 1850. Presque tous ces enfants sont rentrés dans leurs familles; quelques-uns ont été placés comme agriculteurs, jardiniers-maraîchers et fleuristes; d'autres sont devenus des ouvriers industriels. Il est facile de placer les libérés lorsqu'ils ont de dix-huit à vingt ans. Du reste, tous les colons restent dans l'établissement jusqu'à ce qu'ils aient trouvé au dehors une destination convenable. »

(*e*) Il y a progrès sous ce rapport. Ainsi le nombre des enfants admis aux écoles primaires, qui, proportionnellement à la totalité des enfants, n'était en 1822 que de 1 sur 9, a considérablement gagné. On ne compte pas moins, dans le département, de 899 écoles primaires communales ou privées, fréquentées par 49 558 élèves, et de 59 salles d'asile, où 1000 enfants environ reçoivent l'instruction gratuite.

Seine-et-Oise possède, en outre, 1 académie universitaire; 1 lycée impérial avec 483 élèves; 2 colléges communaux; 1 école normale primaire; 4 écoles préparatoires pour les élèves qui se destinent aux écoles impériales polytechnique, militaire et navale; des écoles chrétiennes; des sociétés de bienfaisance pour la propagation de l'instruction morale et religieuse; une succursale de la Maison de Saint-Denis (Maison impériale des Loges), pour les jeunes orphelines filles de légionnaires; 89 institutions ou pensions; 1 Société des sciences naturelles et de médecine; 1 Société des sciences morales, des lettres et des arts; 1 musée impérial; 6 bibliothèques publiques; 1 Société archéologique, etc.

(*f*) Au premier rang pour la richesse territoriale, le département de Seine-et-Oise est moins favorisé sous le rapport industriel. Cependant le voisinage de Paris y fait prospérer plusieurs établissements importants, entre autres les filatures de coton de Bruy et Lô, Limeil, etc.; celles de lin de Corbeil; celles de laines de Villepreux, Sainte-Mesmes; les papeteries d'Essonnes; les forges d'Athis, etc. C'est l'un des départements où le prix de la main-d'œuvre est le plus élevé; aussi les ouvriers y jouissent-ils d'une certaine aisance.

Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 12 ou 13 habitants.

Population des hospices, 1752 individus, y compris 293 enfants trouvés.

Il existe dans le département de Seine-et-Oise un grand nombre d'établissements de bienfaisance, publics ou privés, parmi lesquels : l'*hospice de la Reconnaissance*, fondé à Garches par Michel Brezin, pour servir de retraite aux vieux ouvriers indigents; l'*Union de Seine-et-Oise*, société d'assistance mutuelle; l'*Association des Jeunes Économes*, pour venir en aide aux jeunes filles pauvres; 2 monts-de-piété; 8 caisses d'épargne; des sociétés de secours mutuels et de prévoyance; des salles d'asile; des crèches, etc.

(*g*) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 11 ou 12 habitants.

Nombre des mendiants en 1829, plus de 2000. Bien que, grâce à une vigilance active et à une répression sévère, la mendicité soit moins fréquente dans ce département, cependant la démoralisation produite en grande partie par le voisinage de la capitale, ne laisse pas que d'y entretenir ce fléau.

Outre la maison de refuge établie à Versailles, il y a un dépôt à Beaugency (Loiret), destiné à recevoir les mendiants de Seine-et-Oise.

(*h*) Nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique, 402; ce qui, proportionnellement à la population, donne une moyenne de 1 sur 1182 habitants.

Si, relativement à sa population, Seine-et-Oise n'offre qu'un petit nombre d'enfants trouvés, c'est que la plupart de ces enfants sont portés à Paris.

En réunissant les trois départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, comme s'ils n'en formaient qu'un seul, on trouve que le rapport des enfants trouvés à la population n'y est que de 1 sur 303 habitants, tandis que dans le premier le nombre des naissances illégitimes est de 1 sur 39; dans le second, de 1 sur 20, et dans le troisième, de 1 sur 15.

(*i*) Population, 474 972 habitants, y compris la population flottante. Le territoire de ce département ne comprenait, en 1740, qu'environ 300 000 habitants. Depuis, la progression a presque toujours été croissante. Seine-et-Oise occupe le 21e rang pour la population, et le 60e pour la superficie.

(*j*) Moyenne annuelle des naissances, 11 359.

(*k*) Moyenne annuelle des mariages, 4139.

(*l*) Moyenne annuelle des décès, 11 832.

(*m*) Rang du département pour la contribution foncière, 5e; pour la contribution personnelle et mobilière, 6e; pour les portes et fenêtres, 8e, et 9e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIIE.

1528. Discours de ce qui s'est passé en la ville d'Étampes depuis le 23 octobre jusqu'au 5 décembre 1587, in-8°.
1589. Brief discours de la défaite de l'armée de Henry de Bourbon, devant la ville de Pontoise, par le duc de Mayenne, *Toloze, Colomiez*, in-8° de 14 pages.
1589. Discours du siége de Pontoise, in-12.
1609. Antiquités de la ville de Poissy, par *Sébastien Rouillard* (à la p. 260 de sa Parthénée ou Hist. du dioc. de Chartres), in-8°.
1624. Mém. de la ville de Dourdan, recueillis par *Delescornay*, in-12.
1647. Antiquités de la ville, comté, châtellenie de Corbeil, par *Jean de la Barre*, in-4°.
1679. Le Labyrinthe de Versailles, in-8°.
1681. Explication historique remarquable de la maison royale de Versailles, par *Combes*, in-12.
1683. Les antiquités de la ville d'Etampes, avec l'histoire de l'abbaye de Morigny, par *Basile de Fleureau*, in-4°.
1689. Recueil de plusieurs titres, mémoires et antiquités de la châtellenie de Marcoussi, de la prévôté de Montlhéry, du chapitre de Saint-Méry de Linas, et des fiefs et seigneuries de Roue, Bellejambe, Guillerville, Beauregard et autres lieux, in-8°.
1694. L'Anastase de Marcoussi, ou recueil de plusieurs titres, mémoires et antiquités de la châtellenie dudit lieu et autres circonvoisins, par *Perron*, in-12.
1695. Explication historique de ce qu'il y a de plus remarquable dans la maison roy. de Monsieur, à Saint-Cloud, par *Combes*, in-12.
1702. Abrégé histor. de l'histoire de Notre-Dame de Pontoise, par *Pihan de La Forest*.
1710. Histoire abrégée de l'abbaye de Port-Royal, depuis sa fondation, en 1204, jusqu'à l'enlèvement des religieuses en 1709, par *Michel Tronchet*, in-12.
1711. Mémoire sur la destruction de Port-Royal des Champs, par *J. Fouillou*, in-12.
1713. Nouvelle description des châteaux et parcs de Versailles et de Marly, 2 vol. in-12, par *Piganiol de La Force* (réimpr. avec addit. en 1751).
1720. L'Antiquité de Pontoise, par *Noël Taillepied*, in-8°.
1737. Mémoire historique sur la ville, comté, prévôté et châtellenie de Montlhéry, par *A. G. Boucher d'Argis*, (Mercure de juillet et août 1737).
1742. Mémoires historiques sur la seigneurie de Marcoussi (et le prieuré de célestins qui est dans le même lieu), par *Boucher d'Argis*, dans le Mercure de juin 1742, t. Ier.
1750. Histoire abrégée de la dernière persécution de Port-Royal, par l'abbé *Olivier Pinault*, 3 vol. in-12.
1754. Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé *Lebeuf*, 15 vol. in-12 (de 1754 à 1757).
1755. Histoire générale de Port-Royal, depuis la réforme de cette abbaye jusqu'à son entière destruction, par *Dom C. Clémencet*, 9 vol. in-12.
1757. Armorial des principales maisons et familles du royaume et partic. de celles de Paris et de l'Ile-de-France, par *du Buisson*, 2 vol. in-12 (de 1757 à 1760).
1766. Les délices de Versailles et des maisons royales, par *Ch. Antoine Jombert*, in-folio de 218 vues.
1767. Abrégé de l'hist. de Port-Royal, par *J. Racine*, in-12 en 2 part.
1775. Remarques sur le château et l'abbaye de Poissy, dans le journal de Verdun de juin 1775.
1784. Description d'une partie de la vallée de Montmorency et de ses plus agréables jardins, par *J. C. Prieur*, in-8°.
1789. Tableau historique des maisons royales, châteaux, etc., par *Poncet de La Grave*, 4 vol. in-12.
1789. Almanach de la ville et châtellenie de Corbeil, par *J. A. Guiot*, in-16.
1802. Description géographique, physique et politique du département de Seine-et-Oise, par le comte *Garnier*, in-8°.
1809. Chronologie histor. des différents propriétaires de l'Ile-Adam, Beaumont, Chambly et Auvers, par *André*, in-4°, fig.
1810. Statistique du département de Seine-et-Oise, par *Peuchet et Chanlaire*, in-4°.
1812. Dictionnaire topographique des environs de Paris, par *Ch. Oudiette*, in-8° (réimp. en 1823).
1813. Lettres à Sophie, ou Itinéraire de Paris à Montmorency, à l'Hermitage, etc., par *Lenormand*, in-8°.
1815. Histoire de la ville et des antiquités de Saint-Germain en Laye, par *Goujon*, in-16.
1815. Curiosités de Saint-Cloud, par *J. P. C****, in-12.
1821. Aperçu topographique et médical sur les eaux minérales sulfureuses d'Enghien, par *A. P. Barginet*, in-8°.
1825. Histoire des environs de Paris, comprenant la plupart des lieux du département de Seine-et-Oise, par *J. A. Dulaure*, 17 vol. in-8°, 1825-28 (réimpr. plus. fois).
1825. Précis historique de la ville de Montfort-l'Amaury, et histoire chronologique de ses seigneurs, par *J. M. l'Hermite*, in-8°.
1826. Tableau statistique du département de Seine-et-Oise, par le baron *Ch. Dupin*, in-8°.
1826. Analyse de l'eau sulfureuse d'Enghien, faite par l'ordre du gouvernement, par *Longchamp*, in-8°.
1827. Itinéraire hist., géogr., statist., pittor. et biogr. de la vallée de Montmorency, depuis Paris jusqu'à Pontoise, par *Flamand-Grétry*, 2 vol. in-12, fig.
1827. Tableau descriptif, historique, de la ville, du château et du parc de Versailles, compris les deux Trianons, par *Marsan de Perramont*.
1829. Annuaire administratif de Seine-et-Oise, précédé d'un aperçu topographique, physique, par *B. N. Huot*, in-18.
1829. Histoire de la ville et du château de Saint-Germain en Laye, suivie des recherches sur dix autres communes du canton, in-8°.
1829. Saint-Germain-en-Laye et ses environs, depuis l'an 1020 jusqu'à nos jours, par *J. C. de Beaurepaire*, in-18.
1831. Dictionnaire géographique du département de Seine-et-Oise, par *Girault de Saint-Fargeau*, in-8°.
1833. Antiquités gauloises et gallo-romaines de l'arrondissement de Mantes, par *Cassou*, in-8°, fig.
1833. Notes hist. sur Arpajon, par *J. Jos. de Beauregard*, in-12.
1833. Statist. de l'arrond. de Mantes, par *A. Cassan*, in-8°.
1833. Promenade historique et pittoresque à Saint-Germain en Laye, précédée d'un itinéraire descriptif, in-12.
1834. Itinéraire historique, géographique, statistique, etc., de la vallée de Montmorency, depuis Paris jusqu'à Pontoise, in-8°.
1834. Guide pittoresque du voyageur en France, de *Didot*, art. Seine-et-Oise, t. V, in-8°, cart. et fig.
1834. Statist. de la commune de la Celle-Saint-Cloud, par le vicomte *de Morel-Vindé*, in-8°.
1835. Le département de Seine-et-Oise dans la France pittoresque de *A. Hugo*, t. III, in-4°.
1835. Notice historique, statistique et biographique sur Saint-Germain en Laye, par *Rabière* et *Bréant*, in-18.
1836. Notice historique sur la ville et le domaine de Rambouillet, par *Séguin*, in-12.
1836. Notice desc. de St-Maclou de Pontoise, par l'abbé *Trou*, in-8°.
1836. Recherches hist. et biogr. sur Versailles, par *Eckard*, in-8°.
1837. Biographie des hommes remarquables de Seine-et-Oise, dep..., par *Hipp. Daniel de Saint-Antoine*, in-8°.
1837. Essais historiques sur la ville d'Étampes, par *Maxime de Montrond*, 2 vol. in-8°.
1838. Notice hist. sur l'église Notre-Dame de Pontoise, par *Pihan de Laforest*, in-8°.
1838. Vues pittor. de Maisons-Lafitte, fig. et texte in-f°, par *Pingret*.
1838. Hist. et descr. pitt. de Maisons-Laffite, par *de Rouvières*, in 8°.
1838. Essai historique sur le musée de Versailles, par *Marsan de Perramont*, in-8°.
1838. Notice historique sur le château de la Roche-Guyon, in-8°.
1839. Essai sur le dép. de Seine-et-Oise, extrait des Nouvelles Annales des voyages, in-8°.
1839. Versailles, seigneurie, château et ville (sous Louis XIII), in-8°.
1839. Rambouillet devenu chef-lieu d'arrondissement, par *J. S. Delorme*, in-8°.
1839. Souvenirs de l'école militaire de Saint-Cyr, par *Montalant Bougleux*, in-8°.
1840. Histoire de Paris et de ses environs, par *de Gaulle* et *Ch. Nodier*, 5 vol. in-8°.
1840. Versailles ancien et moderne, par le comte *Alex. de Laborde*, in-8°.
1840. Description pittoresque et archéologique de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, près Rambouillet, broch. in-8°.
1841. Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise, par l'abbé *Trou*, grand in-8°.
1842. Souvenirs historiques des résidences royales, t. V, palais de Saint-Cloud, par *Valout*, in-12.
1843. Galeries historiques de Versailles, par *Ch. Gavard*, 13 v. in-4°, de 1838 à 1843 (il existe une édit. in-fol.).
1843. Histoire et description naturelle de la commune de Meudon, par *Eugène Robert*, in-8°.
1844. Notices historiques sur les villes du département de Seine-et-Oise les plus remarquables par leurs châteaux au moyen âge, par *Lepuyen de Flacourt*, in-8° de 2 feuilles.
1844. Dictionnaire de toutes les communes de France, art. Seine-et-Oise, Versailles, Etampes, etc., par *Girault de Saint-Fargeau*, 3 vol. in-4°.
1845. Rueil, le château de Richelieu et la Malmaison, par *J. Jacquin* et *J. Duesberg*, in-8°, fig.
1847. Géographie départementale de *Badin et Quantin*, département de Seine-et-Oise, in-12.
1847. Précis historique de Saint-Germain en Laye, et annuaire statistique pour 1848, par *Rolot* et *de Sivry*, in-12.
1848. Articles Versailles, Pontoise, Poissy, Saint-Germain, etc., dans l'histoire des Villes de France d'*A. Guilbert*, t. VI, gr. in-8°
1848. Précis hist. de St-Germain en Laye, par *Rolot* et *de Sivry*, in-18.
1850. Notice historique sur le domaine et le château de Rambouillet, par *Auguste Moutié*, in-18, planch.
1851. Annuaire du département de Seine-et-Oise, par *H. Moser*, in-12 (voir les années précédentes).

Cartes du département de Seine-et-Oise, extraites des grandes cartes de *Cassini*, de *Capitaine*, du dépôt de la guerre.

Carte des chasses. — Pouillé du diocèse de Paris en 1767. — Atlas topographique des environs de Paris, par dom *Coutans*, gravé par *Ch. Picquet* en 16 feuilles.

Cartes du département de Seine-et-Oise, par *Dufour, Charle, Donnet*, etc.

ADDITIONS.

1852. Enghien et Montmorency (Guide Hachette), 1 vol. in-12.
1853. Le parc et les grandes eaux de Versailles (Guide Hachette), 1 volume in-12.
1853. Mantes, son histoire et ses environs, par *A. Moutié*, 1 v. in-12.
1853. Histoire de la maison royale et de l'école spéciale de Saint-Cyr, par *Théophile Lavallée*, 2 vol. grand in-8°, avec plans, gravures, etc., etc. (Un seul est paru.)

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Clovis et l'ermite saint Maixent.

DEUX-SEVRES.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation, limites. — Le département des Deux-Sèvres doit son nom aux deux rivières de Sevre qui y ont leur source; c'est un des départements de la région occidentale de la France. Il est situé au nord et à l'est dans le bassin de la Loire; au sud, dans ceux de la Sèvre-Niortaise et de la Charente. Il a été formé, en 1790, de parties des provinces du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et des Marches.

Ses limites sont : au nord, le département de Maine-et-Loire; à l'est, celui de la Vienne; au sud, ceux de la Charente et de la Charente-Inférieure; à l'ouest celui de la Vendée.

Superficie, nature du sol, montagnes. — « Le sol du département des Deux-Sèvres, dit l'auteur de la *Petite Géographie des Deux-Sèvres*, présente une très-grande différence dans la configuration de la partie du nord-ouest, et dans celles du sud et de l'est. La première partie forme un massif montueux, coupée de vallées profondément encaissées; la seconde, au contraire, offre de vastes plaines où l'on rencontre pourtant parfois des accidents de terrain assez prononcés. La partie montueuse, connue sous le nom de Bocage ou de Gâtine, n'offre pas de montagnes proprement dites; on trouve seulement une série d'éminences et de dépressions qui rendent le sol très-irrégulier. »

Une chaîne saillante coupe le Bocage du sud-est au nord-ouest, formant la ligne de faîte et de séparation des eaux du bassin de la Loire et de ceux de la Sèvre-Niortaise et de la Charente; cette chaîne, composée de plateaux peu élevés dits *hauteurs de Gâtine*, forme une section du contrefort des montagnes de l'Auvergne. Sa hauteur moyenne est de 150 mètres au-dessus du niveau de la mer, près de Secondigny l'altitude est de 271 mètres.

« On peut diviser le département en trois parties différentes d'aspect. Le *Bocage*, avec ses monticules sans nombre, ses cours d'eau au lit profond et parsemé de rochers, ses chemins tortueux et ombragés, ses haies impénétrables, ses prairies et ses bois, occupe le nord-

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

ouest. A l'est et au sud la *Plaine* unie et couverte de moissons, parfois arrosée par des rivières dont les eaux tranquilles, couvertes de nénuphar, coulent sur un fond vaseux, ou par des ruisseaux limpides coulant dans un lit creusé dans le roc; parfois sèche et aride, ne recevant de l'humidité que par les eaux souterraines qui circulent dans les fissures du sol. Enfin, tout à fait à l'ouest, un triangle marécageux, le *Marais*, dont le terrain de sable laisse filtrer l'eau avec la plus grande facilité, découpé d'autant de canaux que le Bocage l'est de chemins creux. »

La superficie du département est de 599,954 hectares. Le Bocage a un sol argileux, maigre et froid, on y trouve quelques Landes et dans les parties humides de bons pâturages, le sol de la plaine est propre à la culture des céréales, sa fertilité est très-grande. Le sol des Deux-Sèvres se divise, d'après sa nature, en : pays de montagnes, 121,230 hectares; pays de bruyères ou de landes, 22,550; sol de riche terreau, 20,930; sol de craie ou calcaire 50; sol de gravier, 130,680; sol pierreux, 160,950; sol sablonneux, 50,470 hectares.

Hydrographie. — Le département des Deux-Sèvres est partagé du sud-est au nord-ouest par les hauteurs de Gâtine en deux versants : le premier, le versant nord-ouest, appartient au bassin de la Loire, il est arrosé par la Sèvre-Nantaise et par le Thouet grossis de leurs petits affluents; le second, le versant du sud-ouest, est arrosé par la Sèvre-Niortaise et la Boutonne, affluent de la Charente, grossies d'un grand nombre de petites rivières.

La Sèvre-Nantaise prend sa source à l'Archerie, commune de Bougon, elle passe près de Vernoux, près de la Chapelle-Saint-Etienne, à Laforêt sur-Sèvre, à Saint-André-sur-Sèvre, un peu au delà, elle sert de limite entre le département et celui de la Vendée, baigne Saint-Amand-sur-Sèvre, passe à Mortagne (Vendée), Clisson (Loire-Inférieure), et vient se jeter à Nantes dans la Loire après un cours d'environ 133 kilomètres, pendant lequel elle reçoit dans le département, et par sa rive droite, la Louine et le Louin. Ses bords sont extrêmement pittoresques.

Le Thouet prend sa source à la Pointerie, au-dessus de Secondigny; il passe à Secondigny, Azay, Tallud, Sainte-Croix-de Parthenay, Parthenay, Gourgé, Saint-Loup, Airvault, Soulièvre, Availles, Saint-Generoux, Maulais, Missé, Thouars, Bagneux, Saint-Martin-de-Sanzay; il entre alors, après avoir reçu sur la limite du département l'Argenton, son principal affluent, dans le département de Maine-et-Loire, où il va se jeter dans la Loire au-dessous de Saumur, près de Saint-Florent, après un cours de 110 kilomètres. Cette rivière reçoit, par sa rive gauche, le Palais, le Cebron, le Thouaret, le Geais et l'Argenton, qui passe près de Bressuire et d'Argenton; le cours de ce dernier affluent est de 30 kilomètres.

La Dive sert de limite au nord-est entre le département et celui de la Vienne sur une longueur de 12 à 13 kilomètres, qui est canalisée. On la désigne sous le nom de Dive-du-Nord, pour la distinguer d'une autre rivière de même nom, affluent du Clain, qui prend sa source au sud-est du département et que l'on nomme la Dive-du-Midi. Cette petite rivière passe près de Lezay et à Bonneuil.

La Sèvre-Niortaise prend sa source près de Septvret, elle passe à la Mothe-Saint-Héraye, à Saint-Maixent, près de Sainte-Néomaye, à Breloux, à François, à Saint-Gelais, à Echiré, à Sciecq, à Sainte-Pezenne, à Niort, à Sainte-Liguaire, à Coulon; près d'Arcais elle quitte le département et va se jeter, en servant de limite entre ceux de la Vendée et de la Charente-Inférieure, dans l'Océan, à l'anse d'Aiguillon, après un cours évalué à environ 170 kilomètres. Elle est navigable depuis Niort jusqu'à son embouchure sur une étendue de 82 kilomètres, et depuis Marans (Charente-Inférieure) jusqu'à la mer; sur une étendue de 20 kilomètres la navigation est exclusivement maritime. Ce petit fleuve côtier, dont le lit est creusé profondément jusqu'au dessous de Saint-Maixent, a pour affluents dans le département : à droite, la Liguaire et l'Autise (par son cours supérieur seulement); à gauche, le Lambon, la Guirande, la Courance et le Mignon; cette dernière rivière est navigable à partir de Moulin-Neuf-sous-Mauzé jusqu'à la limite du département de la Charente, sur une étendue d'environ 11 kilomètres.

La Boutonne prend sa source au pied de l'une des tours de l'ancien château de Malesherbes, près du bourg de Chef-Boutonne; elle passe à Saint-Martin-d'Entraigues, Chérigné, Brioux, Vernoux, Seligné, Chizé, le Vert et entre dans le département de la Charente-Inférieure, où après un cours total d'environ 85 kilomètres elle va se jeter dans la Charente au port de Candé. Elle a pour affluents, dans le département des Deux-Sèvres, la Béronne et la Belle. La Vienne, affluent du Clain, prend sa source dans le département et passe près de Ménigoute, chef-lieu d'un canton.

L'une des sources de la Vendée se trouve dans la forêt de Chantemerle sur l'extrême limite occidentale du département.

La Sèvre-Niortaise communique avec plusieurs canaux de dérivation qui sont destinés à régler son cours et à recevoir les eaux des marais et des ruisseaux. Le département ne renferme point de lacs, mais on rencontre dans la partie septentrionale un grand nombre d'étangs. La partie méridionale présente des marais sur les bords de la Sèvre et sur ceux du Mignon, on évalue leur superficie à 10,034 hectares.

Voies de communication. — Le département des Deux-Sèvres est traversé par 6 routes impériales, ayant une longueur de 289 kilomètres; par 9 routes départementales, dont le développement est de 292 kilomètres; et par 12,900 chemins vicinaux, dont le parcours total est de 32,395 kilomètres.

Le département n'a pas encore de chemin de fer (mai 1854), mais il sera traversé par l'embranchement du chemin de fer de Poitiers à la Rochelle-Rochefort qui, se détachant à Vivone de la grande ligne de Bordeaux, passera à la Ville-Dieu-du-Perron, la Mothe-Saint-Héraye, Niort, Fontenay et Mauzé.

Climat. — Le département des Deux-Sèvres appartient à la région climatoriale du sud-ouest, dite du climat girondin. La température est loin d'être uniforme sur tous les points du département; les froids sont plus vifs et plus longs, les chaleurs de plus courte durée dans le Bocage que dans la Plaine. Dans cette dernière partie le thermomètre centigrade ne descend en moyenne qu'à — 5 ou — 6 degrés; tandis que dans le Bocage les froids atteignent — 8 et — 10 degrés. Il y a moins de différence dans le degré de chaleur, dont la moyenne atteint + 18°; mais elle ne dure pas aussi longtemps dans la Gâtine que dans la Plaine, et elle y est tempérée par des brouillards très-fréquents et très-épais. Les vents d'est-nord-est, du sud et du sud-ouest, sont ceux qui règnent le plus souvent à Niort et dans les environs. Ceux d'ouest et du sud-ouest sont les plus fréquents dans les autres arrondissements.

Productions naturelles. — La partie septentrionale du département des Deux-Sèvres appartient à la région géologique dite de Bretagne, tandis que celle qui est située au sud de la ligne de partage des eaux dépend de la région naturelle du haut Poitou. Le granit, les schistes primitifs et l'argile se rencontrent dans la première; dans la seconde, le calcaire, et surtout le calcaire coquillier, domine. Les productions du règne minéral ne sont pas très-nombreuses dans ce département, on y exploite : des mines de fer à la Peyratte, à Verriere, à Gaubreté, etc., etc.; une importante mine de houille à Saint-Laurs; des carrières de marbres, de granit, de pierre calcaire, de pierre meuliere, de grès à paver, etc., etc., à Breloux, à Souché et dans beaucoup d'autres localités. Il y a dans l'arrondissement de Thouars un gite d'antimoine; près de Celles, de beaux cristaux de quartz; près de Châtillon, des cailloux transparents qui ressemblent à des topazes de Bohême. Les environs de Niort présentent fréquemment des calcédoines. Les terres d'un grand

nombre de localités sont abondamment imprégnées de salpêtre. Les coquillages pétrifiés sont très-communs dans tous les terrains calcaires, et l'on distingue surtout les ammonites et les blemmites. Il existe plusieurs sources minérales parmi lesquelles nous citerons celles de l'Absie, de Fontadan et du Tonneret, qui sont ferrugineuses; celles de Bilazais et de Saint-Léger-de-Montbrun, dont les eaux servent pour le traitement des maladies de la peau; et la source d'eau purgative de la Mothe-Saint-Héraye

La récolte en céréales, vins et fourrages est surabondante; celle des pommes de terre, des légumes secs et du chanvre est très-importante. Les fruits à pepin et à noyau, noix, amandes, châtaignes, ainsi que le houblon donnent beaucoup. Les vins du département, dont on évalue le produit annuel à 350,000 hectolitres, ne sont en général que des vins communs, et les meilleurs, les rouges de Bouillé-Loretz, de Rochenard et d'Airvault, ne sont que d'assez bons vins d'ordinaire. Les vins blancs, beaucoup plus abondants, donnent l'eau-de-vie de Saintonge, presque égale en qualité à celle de Cognac. Les forêts et le Bocage présentent cinquante à soixante espèces bien caractérisées d'arbres et d'arbustes; celles des arbres fruitiers et des arbrisseaux s'élèvent à plus de soixante-dix-huit Le chêne, le hêtre et le châtaignier dominent dans le Bocage. Le jardin botanique de Niort a acclimaté un grand nombre d'arbres et d'arbrisseaux exotiques, parmi lesquels on remarque le micocoulier, l'azérolier du Canada, l'érable de Tartarie, le genévrier, le noyer et le frêne de Virginie, le catalpa, le tulipier, etc.

La race des chevaux est médiocre dans les Deux-Sèvres, mais celle des ânes, des mules et des mulets y est très-belle, et l'on compte dans le département un grand nombre de haras pour la propagation des mulets, regardés comme les meilleurs et les plus beaux de l'Europe. Les bêtes à cornes sont très-belles et très-multipliées; on en remarque trois espèces, les bœufs gâtinaux, les bœufs bourets et ceux du Marais. Les bêtes à laine offrent une grande source de richesse parce que leur éducation y est facile, peu coûteuse et répandue dans presque tous les cantons. On élève dans les basses-cours beaucoup de porcs, quantité de volaille : oies, canards et dindons. L'éducation des abeilles y est productive. Le pays renferme beaucoup de gibier; on y trouve des sangliers, des cerfs, des loutres, des blaireaux, des martres; citons parmi les animaux nuisibles : le loup, le renard, la genette, la belette, la fouine, etc., etc. Les oiseaux y sont multipliés, surtout les oiseaux aquatiques; l'outarde s'y montre par troupes ainsi que la canepetière. Les reptiles sont nombreux, la chasse des vipères y était autrefois une industrie productive. Les rivières et les étangs sont abondants en poisson : on y trouve l'anguille, la carpe, la truite, la perche et le brochet.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département des Deux-Sèvres est un pays agricole assez riche, mais nous constaterons à regret que l'agriculture n'y a encore fait que peu de progrès. L'industrie agricole s'exerce sur la production des grains, des vins et des fruits; mais l'élève y est surtout importante : les ânes et les mulets, qui sont très-estimés; les bœufs gras qui se vendent pour la consommation de Paris, les maigres aux herbagers de Normandie; la volaille et les abeilles, sont l'objet de soins bien entendus. On évalue le sol productif à 579,516 hectares, dont : en froment, 64,250 hectares; méteil, 26,049; seigle, 37,499; orge, 35,982; avoine, 49,452; maïs et millet, 1,823; sarrasin, 1,276; pommes de terre, 9,956; légumes secs, 1,700; vignes, 21,464; jardins, 8,529; betteraves, 118; colza, 197; chanvre, 1,651; lin, 711; prairies naturelles, 59,480; prairies artificielles, 19,809; pâtis, 37,508; jachères, 175,828; bois, 37,904 (dont 7,853 à l'État); sol forestier, 6,250; châtaigneraies, 406; vergers, 10,301 hectares. On évalue le revenu territorial à 44 millions de francs, et le nombre des propriétaires à 132,018 se partageant entre eux 1,138,784 divisions parcellaires.

L'industrie s'exerce sur l'exploitation du fer, de la houille et des pierres de différente qualité, le marbre, la pierre à chaux, le salpêtre et l'argile. Il y a à la Meilleraie, commune de la Peyratte, une forge composée d'un haut fourneau au charbon de bois et de trois feux d'affinerie par la méthode comtoise. Cette forge produit de la fonte de moulage et du fer forgé de bonne qualité. L'industrie manufacturière est sans grande importance, la préparation des cuirs et peaux mégissées et chamoisées, la fabrication de la ganterie très-estimée de Niort et la distillation des eaux-de-vie en sont les deux branches les plus considérables et les plus renommées. D'autres produits sont les fils et tissus de coton, les étoffes communes de laine, les papiers, la faïence, les poteries et les tuiles. Les confitures d'*angélique de Niort* sont particulièrement renommées. Il se fait de grandes exportations de grains, de graines de lin, de trèfle, de luzerne et de moutarde, de bois, de vinaigres et d'eaux-de-vie. Les mulets et les bestiaux gras, les bois, les fourrages, sont encore avec les cuirs et les peaux travaillées, les principaux articles de l'exportation.

Le nombre des foires est de 501, elles se tiennent dans 87 communes et durent environ 522 journées. L'éducation et le commerce des mules et des mulets étant particuliers au département, on en trouve sur les principales foires, ainsi que du bétail gros et menu, gras et maigre; certaines foires sont réputées pour la vente des brebis, d'autres sont remarquables par des objets spéciaux de commerce; celles de Niort pour l'angélique, les oignons pour planter, la ganterie; celles de Magné pour la vente de l'ail; de Thenezay pour la graine de luzerne; d'Airvault, Secondigny, Coulonges-sur-l'Autise, pour le commerce du vin; celles de Mauzé-sur-Mignon pour la vente des eaux-de-vie; celles de Saint-Maixent pour la bonneterie, la moutarde; la foire d'Argenton-l'Église est une assemblée pour la location des domestiques. Enfin on désigne, dans le pays, sous le nom de foire d'assemblée d'accueillage, celle de septembre à Mauzé-sur-Mignon; sous celui d'assemblées ballades, celle du premier dimanche de juin à Pamproux et celle de Massais; d'assemblée ballade et d'accueillage tout à la fois, celle du lundi de Pâques à Sainte-Liguaire.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département des Deux-Sevres était de 599,954 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 323,615 habitants, savoir : 162,099 hommes et 161,516 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Niort; le département est divisé en 4 arrondissements communaux, 31 cantons, 355 communes: le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département des Deux-Sèvres est compris dans la onzième inspection divisionnaire des ponts et chaussées et dans l'arrondissement minéralogique de Nantes, qui dépend de la région du sud-ouest.

Le département des Deux-Sèvres forme la 3e subdivision de la 15e division militaire, dont le quartier général est à Nantes. La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 9e légion, dont le quartier général est à Niort et qui comprend, outre le département des Deux-Sevres, ceux de la Charente Inférieure et de la Vendée.

Les 4 tribunaux de 1re instance de Niort, Melle, Bressuire et Parthenay sont du ressort de la cour impériale de Poitiers.

Le département forme avec celui de la Vienne le ressort d'un évêché, dont le siége est à Poitiers et qui est suffragant de l'archevêché de Bordeaux. Il y a dans les Deux-Sèvres 2 cures de 1re classe, 29 de 2e, 256 succursales et 18 vicariats. Les protestants ont 5 églises consistoriales : à Niort, à Melle, à Saint-Maixent, à la Mothe-Saint-Héraye et à Lezay; il y a, en outre, dans d'autres localités 7 temples ou maisons de prière.

L'académie départementale des Deux-Sèvres a sous sa surveillance les colléges communaux de Niort, de Melle, de Thouars; l'école secondaire ecclésiastique de Bressuire; 10 établissements libres d'instruction secondaire; une école normale d'instituteurs à Parthenay; 2 écoles

supérieures communales et plus de 527 écoles élémentaires des deux sexes communales ou privées; il y a dans les couvents des écoles de filles.

Saint-Maixent est un chef-lieu de remonte pour la cavalerie et Niort est le chef-lieu de la 24e conservation forestière, qui comprend dans son ressort les départements des Deux-Sèvres, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Vendée et de la Vienne. Nous avons dit que le revenu territorial du département était de 14 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 7 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Des trois départements qui ont été formés avec l'ancien Poitou, celui des Deux Sèvres occupe la région centrale; confinant à l'est à la Vienne, et à la Vendée à l'ouest, il fait vers le sud ouest une pointe dans la Saintonge, à laquelle il a emprunté 25,921 hectares de son territoire. Cette position explique l'absence d'une histoire particulière pour cette contrée, après les notices que nous avons données sur le haut et le bas Poitou, dans les parties de cet ouvrage qui s'y rapportaient plus directement. De la conquête romaine à l'établissement de la féodalité, nous n'avons pas à citer un seul fait qui ne rentre ou dans l'histoire générale de la province, ou dans les annales particulières des localités dont nous nous occuperons plus loin. Sous les descendants de Charlemagne, quand le pouvoir des grands vassaux se substitua dans la France entière à l'autorité royale, quand les puissants comtes de Poitiers eurent affermi leur domination sur les vastes territoires devenus leurs fiefs héréditaires, on vit se reproduire en petit dans leur province ce qui s'était passé dans le royaume. Les barons qu'ils avaient préposés à l'administration des diverses parties de leurs domaines affectèrent vis-à-vis d'eux la même indépendance que les comtes affectaient eux-mêmes envers le roi de France, et de même que l'État n'était plus que l'assemblage fictif de provinces à peu près indépendantes, le Poitou ne fut plus que la réunion de seigneuries obéissant à des maîtres différents, soumises chacune à des lois et à des usages particuliers et trop souvent en guerre les unes contre les autres. C'est alors que prirent naissance ces désignations de Niortais, de Bressuirois, de Mellois, souvenir rajeuni des subdivisions gauloises, qui donnaient à chaque canton ou *pagus* ses frontières, son administration et sa petite capitale. Ce fractionnement était un obstacle à toute influence sérieuse des populations dans les grandes affaires du pays. Il fallait qu'un danger commun ou qu'un principe nouveau brisât les vieilles barrières, ralliât toutes ces forces disséminées et refit un corps de ces membres épars.

Ce résultat, que l'ancien ordre de choses ne permettait pas d'espérer de la paix, on l'obtint d'abord de la lutte contre les Anglais, et plus tard, quelque contradictoire que paraisse cette assertion, des guerres civiles et religieuses qui bouleversèrent la province. L'émotion répandue par ces alternatives de succès et de revers finit par pénétrer jusqu'au fond des contrées les plus insouciantes ou les plus étrangères aux grands intérêts qui étaient en jeu; les sympathies des populations devenant un appoint important dans les opérations de la guerre, on se préoccupa de part et d'autre de se concilier leur intérêt, dont jusque-là on avait fait si bon marché. C'est ainsi que nous voyons en quelque sorte mis aux enchères le concours de la bourgeoisie des villes, et cette précieuse alliance achetée au prix de chartes communales, de priviléges commerciaux, qui initiaient les habitants à la vie publique. Cette révélation de droits nouveaux rayonnant des cités dans les campagnes y éveilla des sentiments de solidarité dans lesquels était en germe le nationalisme français. Après une si longue ignorance, et cet isolement séculaire de tous les intérêts généraux, il dut y avoir beaucoup d'hésitation et de grandes incertitudes. Les princes anglais, ducs héréditaires de Guyenne, comtes de Poitou, étaient-ils bien des étrangers; et le roi de Paris, qui était si loin et qu'on ne voyait jamais, était-il bien le monarque légitime? Il fallut de longues années et de rudes épreuves pour que la vérité se dégageât des événements. Les trois siècles qui séparent le regne de Louis le Jeune de celui de Charles VII y suffirent à peine; mais au XVe siècle le résultat était cependant en grande partie obtenu, le Poitou était province française et avait le sentiment de sa nationalité. Un autre progrès s'était encore accompli, le pouvoir s'était centralisé, et le roi, vainqueur de l'étranger, rattachait plus directement à son autorité souveraine les provinces dont il était le libérateur. Les habitants du territoire des Deux-Sèvres commencent donc à sortir de la passivité où le régime féodal les avait tenus jusqu'alors et entrent dans la sphère d'action au milieu de laquelle s'agitent les siècles suivants.

Pendant la période anglaise, quoique le pays fut souvent le théâtre de la lutte et se trouvât presque toujours atteint par ses résultats, les habitants n'eurent encore qu'un rôle relativement passif, et furent, pour ainsi dire, moins acteurs que spectateurs; c'est seulement dans la période suivante que leur initiative commence à se dessiner. Il semble que la population tout entière prit à cœur de se venger de la longue insignifiance de son passé par l'ardeur avec laquelle elle se jeta dans le grand drame religieux du XVIe siècle. Il n'y eut pas une ville, pas une bourgade qui ne se mêlât alors aux révoltes des protestants, comme plus tard aux agitations de la Ligue. Ce fut à Châtillon, en 1568, que les chefs du parti réformé se rassemblèrent pour la première fois après s'être assurés des places voisines, telles que Thouars, Parthenay, Oyron, etc. Dandelot, frère de l'amiral Coligny, fit capituler Niort et passa au fil de l'épée la garnison de la tour Magné. Saint-Maixent se rendit à lui dans le même temps. Les armées des ducs de Montpensier et d'Anjou se rencontrèrent près de Pamproux, où la campagne se termina par une escarmouche. Les chefs protestants et la reine de Navarre passèrent l'hiver à Niort, où ils s'occupèrent à réunir des forces, à pourvoir aux finances de leur parti par la vente des biens ecclésiastiques, et à se ménager les secours de l'Angleterre. Après la journée de Moncontour, si fatale aux protestants, les villes de Châtillon, de Thouars et d'Oyron furent évacuées: l'amiral Coligny recueillit les débris de l'armée à Niort, et, après y avoir laissé garnison, se retira à la Rochelle. Niort capitula à l'arrivée du duc d'Anjou, et tout le Poitou se soumit. Une tranquillité, du moins apparente, régna jusqu'en 1588. A cette époque, les protestants menacés dans la Rochelle, se remirent en campagne. D'Aubigné, par ordre du roi de Navarre, se dirigea sur Niort, qu'il surprit et dont il s'empara en une nuit; Saint-Maixent éprouva le même sort. Thouars et les places environnantes se rendirent aux protestants un an après, et peu de temps avant l'entrevue des deux rois à Plessis lez-Tours. Cette entrevue ramena la paix, que l'avénement de Henri IV au trône consolida complétement.

La guerre ne recommença qu'en 1621, sous Louis XIII, lorsque, sous l'inspiration des bourgeois de la Rochelle, le projet d'établir une république protestante surgit dans le conseil des chefs protestants réunis en cette ville. La Bretagne et le Poitou devaient être un des huit *cercles* de cette république. L'énergie déployée en cette circonstance par le cardinal Richelieu, la présence du roi, que l'habile ministre amena en Poitou, déterminèrent la prompte soumission de Niort et de Saint-Maixent; la prise de la Rochelle, en 1628, mit le sceau à la paix définitive. Cent cinquante ans de paix succédèrent à ces longues agitations; mais les germes de division qu'elles avaient laissés dans le pays, le souvenir des rivalités locales, le réveil des haines mal éteintes donnèrent, en 1792, à l'explosion contre-révolutionnaire un caractère particulier d'obstination et d'acharnement. Quatre-vingt-sept communes du département sur trois cent cinquante-cinq qui le composent se soulevèrent et prirent une part active à la lutte dès son début. Les arrondissements de Bressuire et de Parthenay fournirent aux rebelles leurs principaux chefs, la Rochejacquelein entre autres. Pendant que Niort devenait le quartier général de l'armée républicaine, Châtillon était le siége du conseil supérieur de l'armée catholique qui

formait le gouvernement central du pays insurgé. Thouars fut la première ville importante dont les Vendéens s'emparèrent; Parthenay, Bressuire et un grand nombre de villes de la Gâtine et du Bocage furent tour à tour prises, reprises, incendiées, démantelées, détruites même pendant cette déplorable guerre civile. Nulle part ne fut plus manifeste et plus tranchée la ligne qui séparait alors l'opinion des villes de celle des campagnes. Autant la naïve ignorance, le culte du passé, les pieuses traditions de famille firent des uns les aveugles instruments des agents royalistes, autant l'intelligence des autres fut prompte à comprendre le problème posé par la révolution, autant cette conscience de l'avenir les rattacha étroitement à sa cause. C'est cette foi également ardente et sincère des deux côtés qui donna à la lutte ses proportions gigantesques; l'héroïsme des uns n'eut de comparable que le dévouement des autres, et aux fabuleux exploits des intrépides paysans il n'y a à opposer que les glorieuses et stoïques expéditions de ces braves gardes nationaux des villes, eux aussi soldats improvisés, quittant, eux aussi, leur foyer, leur famille et sachant aussi mourir pour la cause qu'ils avaient embrassée. Depuis la pacification nous ne trouvons dans l'histoire du département qu'un seul fait important à noter, c'est la fameuse conspiration de Berton. En 1822 ce général s'empara de Thouars avec treize hommes déterminés, y rallia ses partisans, et se dirigea de là sur Saumur, où, comme chacun sait, échouèrent tous ses projets.

Quoique depuis cinquante ans les mœurs se soient bien modifiées dans la contrée qui nous occupe, quoique là, comme ailleurs, s'accomplisse chaque jour l'œuvre de progrès et d'assimilation, le département des Deux-Sèvres est encore un de ceux qui a gardé, dans certaines parties, le plus de son ancienne originalité; nous en emprunterons quelques traits à un de ses plus habiles administrateurs, M. Dupin, qui y fut préfet dès les premières années de l'empire. « Le département des Deux-Sèvres, composé de trois parties bien distinctes, savoir : le *Bocage*, qui comprend tout le nord-ouest, c'est-à-dire la presque totalité des premier et deuxième arrondissements et une partie du troisième; le *Marais*, qui occupe une portion sud-ouest du troisième arrondissement; et, enfin, la *Plaine*, offre les mêmes différences dans la constitution physique et morale de ses habitants.

L'homme du Bocage a une taille médiocre, mais assez bien prise; tête grosse et ronde, teint pâle, cheveux noirs, yeux petits mais expressifs; son tempérament est bilieux et mélancolique; son esprit est lent, mais non sans profondeur; son cœur est généreux, mais irascible; sa conception peu facile, mais sûre. Il a conservé toute la simplicité des mœurs anciennes, quoique la guerre en ait un peu altéré la pureté. Il est bon, hospitalier, juste et d'une fidélité inviolable à ses engagements; mais taciturne à l'excès, méfiant pour tout ce qui vient de l'autorité, fortement attaché au sol qui l'a vu naître, plus attaché encore à la religion de ses pères, et capable des actions les plus héroïques pour la défense de sa foi. Dans tous les temps on l'a vu prendre part aux guerres religieuses. Son humeur mélancolique et les préjugés superstitieux qui le gouvernent tiennent essentiellement au pays qu'il habite. Il vit isolé dans sa chaumière, ne voyant autour de lui aucune autre habitation. S'il sort pour cultiver son champ, il y est encore seul; de larges fossés, des haies impénétrables lui interdisent la vue de son semblable. Il n'a d'autre société que celle de ses bœufs, à qui il parle sans cesse, et pour qui même il fait des chansons. S'il veut vendre quelques bestiaux à une foire, la foire est rarement à plus d'une lieue; souvent même les marchands viennent le trouver dans son enclos. Il n'y a dans ces contrées aucune ville qui répande la civilisation, aucune route qui y conduise les étrangers, qui favorise la circulation, qui permette aux habitants de se fréquenter, et aux passions humaines de s'adoucir et de s'user par un frottement journalier.

La Plaine est traversée par plusieurs grandes routes, et ses habitants sont plus civilisés que ceux du Bocage; ils ont un caractère moins prononcé et plus confiant; ils aiment le repos, la danse, le vin, sans toutefois en faire excès; leur taille est plus élevée, leur physionomie plus ouverte, leur carnation plus vive. Ils sont aussi braves, mais moins industrieux et plus processifs; ce qui provient sans doute de ce que leurs propriétés n'ont pas des limites aussi immuables. Quoique leur esprit, plus flexible, se soit plus facilement détaché des prêtres, il n'est pas moins ouvert à tous les préjugés de l'ignorance. Il existe pourtant, dans la Plaine, une différence assez notable entre les catholiques et les protestants; ceux-ci sont, en général, plus laborieux et plus instruits.

L'habitant du Marais est encore plus grand que celui de la Plaine, il a plus d'embonpoint, ses membres sont plus massifs, mais il manque de santé et d'agilité; il est grossier, apathique, et ne pousse pas loin sa carrière. Une cabane de roseaux, un petit pré, quelques vaches, un bateau qui sert à la pêche, et souvent à voler du fourrage le long de la rivière, un fusil pour tuer les oiseaux d'eau, voilà toute sa fortune et tous ses moyens d'industrie.

Les usages, sauf les cérémonies des noces, qui offrent quelques traits particuliers, n'ont rien de remarquable. Les fêtes et divertissements tiennent aux travaux champêtres et à la croyance religieuse. C'est ainsi que la récolte des châtaignes, dans certaines contrées, et, dans d'autres, la tonte des brebis, le fanage, la moisson sont accompagnés de jeux et de danses; que le jour de tel saint il faut se régaler de *crêpes* pour empêcher le blé de se carier, etc. Pendant l'été, il y a beaucoup de *ballades* ou fêtes champêtres. C'est là que les hommes boivent et que les jeunes gens dansent au son de la musette, ou plus souvent à la voix d'une vieille femme qui chante gravement un air monotone et sans paroles; c'est là que se forment les inclinations, que s'arrangent les mariages. Une jeune fille qui paraît à la ballade sans un garçon qui lui tire les doigts est méprisée de ses compagnes. C'est aussi aux ballades qu'on choisit les domestiques: ils y viennent parés d'épis, s'ils se destinent aux travaux de la moisson; de fleurs, s'ils veulent servir aux travaux du ménage.

Les fêtes de l'été ont donné naissance aux inclinations, les mariages se concluent en automne. Le fiancé, accompagné d'un de ses parents et d'un parent de sa prétendue, va faire les invitations. Il a grand soin de régler l'ordre de ses visites sur les différents degrés de parenté, c'est une étiquette à laquelle on tient strictement. Il attache dans chaque maison, au lit du maître, un petit bouquet de laurier orné de rubans, et fait son invitation par un compliment très-long, qui est le même pour tous et de temps immémorial. Ces visites sont accompagnées de fréquentes libations.

Le jour des noces est suivi d'un lendemain plus joyeux et plus bruyant encore; l'épisode le plus caractéristique de la cérémonie est le bouquet symbolique offert à la mariée par les jeunes filles, ses compagnes, accompagnant leur offrande d'une chanson qui n'a pas varié depuis trois cents ans, et qui retrace toutes les peines réservées à la jeune femme dans son ménage. Cette naïve complainte a été citée trop souvent et est aujourd'hui trop connue pour que nous lui donnions place ici. Nous ne dirons rien non plus des naissances et des funérailles, qui ne présentent aucun détail de remarquable originalité.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS, CHATEAUX.

NIORT (lat. 46° 19′ 23″, long. 2° 48′ 12″ O.). — Niort, *Niortum*, *Noverogus*, à 411 kilomètres au sud-ouest de Paris, chef-lieu du département des Deux-Sèvres, du 3e arrondissement et de deux cantons, peuplé de 18,727 habitants, siége d'un tribunal de première instance et de commerce, d'une chambre consultative des arts et manufactures, d'un conseil de prud'hommes, d'une société d'agriculture, d'un athénée des sciences et arts et d'un collége communal, était autrefois gouvernement particulier, chef-lieu d'élection avec bailliage, sénéchaussée, justice royale, maîtrise particulière et justice consulaire, dépendait du diocèse de la Rochelle, du parlement de Paris et de l'intendance de Poitiers.

L'origine de cette ville est très-ancienne, mais pleine d'incertitudes. C'était, à l'époque de la conquête romaine, un amas de quelques chétives cabanes groupées sur deux collines que séparait la rivière. La pêche était la principale occupation des habitants, qu'entouraient presque de tout côté les marais du bas Poitou et les eaux de l'Océan, qui s'avançait alors bien plus avant dans les terres. La première mention qui soit faite d'eux dans l'histoire remonte au IVe siècle et au règne de l'empereur Julien. Ils furent chargés du transport des blés, qui, tirés de la Grande-Bretagne, venaient approvisionner les provinces occidentales de la Gaule. Ces premières expéditions développèrent dans le pays niortais, *pagus niortensis*, un commerce maritime qui consistait principalement dans l'échange du vin, du sel, du cuivre et des ouvrages de poterie, produits du territoire ou de l'industrie des environs, contre les blés, l'or, l'argent, le fer, les cuirs, les chiens de chasse et les bestiaux, qu'on trouvait en plus grande abondance de l'autre côté du détroit. C'est dans les premières années du VIe siècle qu'une révolution physique vint changer en cité la bourgade primitive. La mer, en se retirant, permit au cours de la Sèvre de se dessiner; la navigation se régularisa et s'agrandit. Les Niortais exploitèrent cet heureux événement au profit de leur commerce, et le bourg devenant le centre d'opérations plus importantes, ils l'appelèrent *Niortum*, du nom de la contrée dont il était désormais la capitale. Les attaques des Normands rendirent plus tard des fortifications indispensables. Leur étendue et leur solidité furent proportionnées à l'importance commerciale de la ville. Plusieurs châteaux furent élevés sur les bords de la Sèvre pour en défendre l'embouchure. Une ceinture de redoutables remparts entoura la cité et ses faubourgs, et une citadelle, qui passait pour imprenable, fut encore ajoutée à tous ces ouvrages protecteurs. Le but qu'on se proposait fut atteint; la sécurité de Niort ne fut ni compromise ni même sérieusement inquiétée, et c'est un incendie, qui paraît avoir été tout accidentel, qui détruisit le château vers le XIIe siècle. La ville, à cette époque, était l'entrepôt de tout le commerce du Poitou et disputait à Poitiers, sous beaucoup de rapports, le premier rang parmi les cités de la province. Eléonore d'Aquitaine, la duchesse-reine, avait pour Niort une prédilection toute particulière. Un des premiers soins de son second époux, Henri II d'Angleterre, fut de reconstruire la forteresse que les flammes avaient dévorée. Il rapprocha les nouvelles constructions des bords de la Sèvre et réunit les deux rives de la rivière par un pont qui traversait une île située en face du château. Du côté de la ville le pont, en se levant, pouvait intercepter toute communication avec le dehors, et à l'extrémité deux tours énormes défendaient les abords de ce périlleux passage. Un moulin construit dans l'île assurait l'alimentation de la garnison. Des précautions d'une autre nature, mais non moins efficaces, furent prises pour consolider la domination anglaise. Les anciens priviléges de la bourgeoisie niortaise furent confirmés et consacrés dans une charte à laquelle Eléonore mit à honneur d'attacher son nom. Ces bons procédés, une administration sage et bienveillante conquirent non-seulement à Eléonore, mais à ses fils, la fidélité et le dévouement de ses habitants. Pendant plus d'un siècle le drapeau anglais flotta sur les murs de Niort. Ce fut seulement en 1224, le 13 juillet, après un siége de quarante jours, que Savary de Mauléon, sénéchal d'Aquitaine, ouvrit les portes de la ville à l'armée de Louis VIII.

La tâche du roi de France était difficile. Il parvint cependant, sinon à faire oublier, du moins à tourner à son profit les sympathies traditionnelles de la population pour les descendants de l'héritière des anciens ducs. Il en appela à la mémoire de la reine Blanche, petite-fille d'Eléonore, et donna aux intérêts commerciaux satisfaction plus large et plus complète que ses prédécesseurs. En 1230, tous les priviléges acquis furent confirmés; en 1285, le port de Niort fut déclaré port libre; enfin en 1341 toutes les franchises de la charte de Rouen furent concédées à la municipalité niortaise, copie de tous les titres et diplômes fut envoyée par le maire de Rouen au maire et aux jurés de Niort. Le traité de Brétigny mit seul un terme à cette ère de paix et de prospérité. La journée de Maupertuis (bataille de Poitiers, 1356) replaça Niort et tout le Poitou sous la domination anglaise. Du Guesclin prisonnier y fut reçu par Chandos, son vainqueur, et le prince Noir y convoqua en 1368 les états généraux de toutes les provinces conquises pour y voter le malencontreux impôt du fouage. C'était, comme on le sait, une taxe de dix sols par feu. Le prince avait choisi Niort dans l'espoir de convertir les Gascons par le bon exemple des Poitevins. Il fut déçu dans son espérance, l'assemblée se sépara, et les Niortais, sur la soumission desquels on semblait avoir compté, ne tardèrent pas à manifester leur désaffection. Ils refusèrent l'entrée de la ville à Richard d'Evreux et à Thomas de Percy, qui se présentaient en 1369 à la tête de quatre cents lances et de deux cents archers. Leur patriotique résistance fut cruellement punie; la place fut emportée d'assaut, livrée aux flammes, et *il y fut occis*, dit Froissart, *grande foison d'hommes et de femmes*. Du Guesclin se chargea de la vengeance. S'étant rendu maître de la garnison de Chizé, il revêtit ses meilleurs soldats des uniformes des vaincus et les dirigea sur Niort. Les Anglais, croyant voir en eux des amis, les laissèrent entrer dans la ville sans défiance. Du Guesclin les suivait de près. Les portes lui furent ouvertes à son tour; la ville l'accueillit comme un libérateur, et la reddition de Niort entraîna la conquête de tout le reste du Poitou.

Depuis l'expulsion des Anglais jusqu'aux guerres de religion, l'épisode de la Praguerie troubla seul la paix dont jouit Niort. Ce ne sont qu'embellissements dans la ville, concessions de nouveaux priviléges au commerce, témoignages réciproques de bienveillance et de dévouement entre les gouvernants et les administrés. C'est de cette période que date l'établissement d'un hôtel des monnaies, d'une justice consulaire et l'hérédité de la noblesse accordée aux maires et échevins. On pourrait fixer à la première moitié du XVIe siècle l'apogée des prospérités niortaises. Au mois de mai 1562, le comte du Lude, gouverneur du Poitou, chassé de la capitale de la province par les protestants, se réfugie à Niort. Il semble qu'avec lui se glissent pour la première fois les germes du fanatisme et des haines religieuses. En moins de six ans, les progrès de la nouvelle secte sont tels que les réformés, sous la conduite de Coligny, s'emparent de la place sans coup férir. La reine de Navarre et les princes chefs du parti viennent y rejoindre l'amiral. Niort devient tout à coup le quartier général et la principale place d'armes des huguenots. C'est là que les vaincus viennent se rallier après les journées de Jarnac et de Moncontour; c'est là qu'Henri de Navarre, échappant à la surveillance de ses ennemis, rentre solennellement dans le sein de la religion réformée, qu'il n'avait abjurée que *des lèvres et par crainte de la mort*. C'est à cette phase de son histoire, déplorable sous tant d'autres rapports, que Niort doit cependant les pages les plus glorieuses de ses annales militaires. En 1569, du Lude était revenu avec des forces imposantes pour reprendre la place que Coligny avait enlevée à son lieutenant la Marcousse. La fureur était extrême dans le camp des assiégeants. La comtesse, qui accompagnait son mari, excitait le délire des soldats en leur promettant les *belles filles de Niort à discrétion*. Rien ne fut épargné pour obtenir la soumission de la place, ni la science des siéges, ni les ressources de l'artillerie, ni les assauts désespérés; et cependant le 2 juillet le siége était levé. Le duc d'Anjou, plus heureux, prit la ville le 8 octobre de la même année.

On doit supposer qu'alors avec ses chefs l'élément le plus énergique du parti protestant abandonna Niort pour la Rochelle, théâtre des grandes luttes, car dans les événements qui suivirent rien ne rappelle l'acharnement du fameux siége de 1569, et il faut aller jusqu'à l'insurrection vendéenne de 1792 pour retrouver dans la population niortaise le réveil des ardentes passions qui l'avaient animée au XVIe siècle. Par un revirement d'opinion assez peu expliqué par les chroniqueurs contemporains, nous

voyons sous Henri III la Ligue dominer à Niort. Catherine de Médicis, en janvier 1587, y vient ourdir ses trames sanglantes. C'est de là qu'elle dirige sur Maulezais ses bandes d'arquebusiers albanais chargés de rompre une trêve qui l'irrite en égorgeant deux régiments calvinistes confiants dans la foi jurée. Les habitants assistèrent avec impassibilité au massacre des prisonniers et à la vente du butin. En 1588, ils laissent prendre la ville sans plus d'émotion par deux lieutenants du roi de Navarre, Saint-Genis et Rauques, qui escaladent les remparts et s'emparent de la place en une seule nuit. Il semble que la vie politique se soit retirée de Niort : la population accepte le bien et le mal avec la même indifférence. Le Béarnais confirme en août 1591 les vieux priviléges; les prédicateurs protestants reprennent possession de leurs chaires; le culte de Calvin retrouve ses anciens sectaires; Niort semble devoir redevenir un des boulevards de la religion réformée. Quelques années après, en 1621, Louis XIII traverse la ville pour aller investir Saint-Jean d'Angely. Les bourgeois s'empressent de former un détachement de milice niortaise qui brigue l'honneur d'accompagner et d'assister le roi dans sa sanglante expédition. Cette milice, composée de douze compagnies, et recrutée, chose incroyable, en nombre égal parmi les catholiques et les protestants, se conduisit de façon à mériter le titre de *régiment royal Niort*. Louis XIII passa par Niort dans chacun des voyages qu'il fit au camp de la Rochelle, et Niort servit de prison aux plus notables des vaincus après la chute du dernier refuge du protestantisme. Cet assoupissement de toute passion populaire se révèle dans les événements qui suivent. La Fronde met tout en mouvement autour de Niort sans que Niort s'en émeuve, malgré l'influence de la Trémouille dans la province. Les troubles excités par l'impôt sur le sel y ont à peine un faible retentissement. Et enfin la révocation de l'édit de Nantes, ce dernier coup porté à son opulence et à son commerce, n'y soulève pas la moindre protestation. Depuis cette époque jusqu'à la révolution de 1789, les Niortais ne donnent signe de vie que par leurs plaintes, hélas! trop fondées, sur la décadence des diverses industries qui avaient fait leur prospérité d'autrefois. La perte du Canada mit le sceau à leur infortune en annulant le commerce des pelleteries et des industries qui s'y rattachaient. La comparaison des misères présentes avec les splendeurs passées put donc entrer pour quelque chose dans l'enthousiasme avec lequel fut accueillie la convocation des états-généraux, et Niort mérita une place distinguée parmi les plus patriotiques cités de la France. En 1814 et 1815, les Niortais s'associèrent aux désastres de l'empire avec autant de spontanéité qu'ils l'avaient fait pour les triomphes de la république, et leur respectueuse douleur accompagna jusqu'au dernier moment, jusqu'à l'heure suprême du départ, dans la nuit du 2 au 3 juillet, le grand vaincu de Waterloo, l'hôte-captif du *Bellérophon*.

Niort est une des plus agréables villes du Poitou; sa situation sur le penchant de deux collines, au pied desquelles coule la Sèvre niortaise, est des plus agréables; ses environs sont délicieux; de nombreuses constructions modernes lui donnent un air d'aisance et de propreté, indice d'une prospérité nouvelle. Le donjon, reste fort important de l'ancien château et transformé en maison d'arrêt, est l'édifice le plus apparent sinon le plus notable du temps passé; deux églises remarquables et l'hôtel de ville, autrefois palais d'Éléonore, sont les monuments les plus intéressants de la même époque. Il faut citer ensuite, comme fondations de dates plus récentes, de belles casernes, les bains publics, la galerie du Commerce, la salle de spectacle, l'hôpital, les halles, la belle fontaine du Vivier, la place de la Brèche, la terrasse de Saint Gelais, l'hospice civil et militaire, le nouvel hôtel de la préfecture, le Palais de justice, le cabinet d'histoire naturelle et la bibliothèque, riche de plus de 20,000 volumes. La principale industrie de Niort consiste dans la fabrication des gants, des huiles, des vinaigres, des étoffes communes en laine, serges pinchinats et autres, des souliers, des arçons, des peignes en corne et en buis, et de la confiture d'angélique. La ville possède aussi des filatures, des distilleries et des papeteries; il s'y fait, en outre, un important commerce de bestiaux, mulets, chevaux, vins, laines, crins, céréales, bois de tonnellerie et de construction.

Patrie de madame de Maintenon née Françoise d'Aubigné, du comte de Fontanes grand maître de l'Université, de l'amiral Liniers-Bremont et du général Chabot.

Les armes de la ville sont : *d'azur semé de fleurs de lis d'or, à une tour crénelée d'argent posée sur une onde de même.*

Échiré. — Échiré, canton, arrondissement, et à 8 kilomètres au nord de Niort, est un bourg peuplé de 1,755 habitants, auquel ne se rattache aucun intérêt historique, mais possédant sur son territoire et dans son voisinage les débris de deux monuments qu'il n'est pas permis d'oublier. Ce sont d'abord les ruines imposantes du château de Salbar, dont les tours à moitié écroulées reportent l'esprit du voyageur vers les époques les plus dramatiques qu'a traversées le Poitou. Ces créneaux, ces épaisses murailles furent un des premiers refuges ouverts aux populations désolées, alors que les pirates normands, débarquant sur ces rivages, pillaient et brûlaient les habitations, entassaient le butin sur leurs navires, et redescendaient la Sèvre emmenant en esclavage femmes, enfants et vieillards. Cette forteresse fut élevée vers le milieu du IXe siècle par un seigneur nommé Tesbron-Chabot. Elle eut, sans doute, une destination moins bienfaisante pendant la période féodale, mais son histoire se perd dans l'obscurité qui enveloppe cette époque; on sait seulement que le château de Salbar fut détruit durant les guerres de religion, à la fin du XVIe siècle.

Le second monument que possède dans ses environs la commune d'Échiré, est un petit château de peu d'importance par lui-même, mais que remplit encore le souvenir de la femme célèbre qui l'a habité; c'est le château de Mursay. Il appartenait à une sœur de ce d'Aubigné qui était renfermé comme faussaire dans les prisons de Niort, lorsque sa femme mit au monde une petite fille qui devait être un jour madame de Maintenon. Pour soulager la besoigneuse famille l'enfant fut envoyée à Mursay, chez sa tante; elle y était employée, dit la chronique, à garder les dindons. Sur l'emplacement où s'élève le pittoresque domaine de la Guillemeaudrie, il y avait une fontaine où venait se désaltérer celle qui fut presque reine de France. Oublia-t-elle dans les grandeurs de Versailles l'humilité de ses premiers jours? Ce qui est certain, c'est que lorsqu'elle arrachait à la faiblesse du vieux roi la révocation de l'édit de Nantes elle devait chasser loin d'elle les souvenirs de Mursay, où elle avait vécu dans la foi protestante.

Saint-Maixent. — Saint-Maixent, *Maxentiopolis Pictonum*, *Sancti Maxentii*, arrondissement, et à 22 kilomètres au nord-est de Niort, chef-lieu de deux cantons, peuplé de 4,121 habitants, siége d'un collége communal, fut autrefois chef-lieu d'élection, gouvernement particulier avec bailliage, sénéchaussée, justice royale, dépendait du diocèse, de l'intendance de Poitiers, du parlement de Paris, et possédait, outre une célèbre abbaye de l'ordre de Saint Benoît, plusieurs couvents de cordeliers, capucins, de bénédictines et de filles de l'union chrétienne.

Vers l'année 459, Agapit, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, ayant été contraint d'abandonner son monastère qu'avaient ravagé les Goths, vint chercher un asile dans la vaste forêt de Vauclair, dont les bois de l'Hermitain ne sont aujourd'hui qu'un faible reste. Aidé de quelques moines, compagnons de sa fuite et de son exil, il jeta les fondements d'un nouveau couvent; le modeste oratoire des proscrits s'élevait sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'église de Saint-Saturnin. Le nouvel établissement servit bientôt de refuge à un autre religieux qui devait grandement payer l'hospitalité reçue. Adjutor, renommé par ses vertus non moins que par ses talents, avait été chassé par la persécution d'Agde, sa patrie; il se mêla aux compagnons d'Agapit sous le nom

Ancien château de Niort, prison où naquit madame de Maintenon.

de Maixent. Sa supériorité était telle qu'Agapit fut le premier à remettre entre ses mains le gouvernement de l'abbaye; le retentissement des mérites du pieux cénobite parvint jusqu'aux oreilles de Clovis, si jaloux d'identifier sa cause avec celle du clergé catholique, pendant sa lutte contre les ariens visigoths. En 507, ce prince accorda au monastère les bois et les terres qui l'avoisinaient; cet accroissement de richesses, qui venait s'ajouter à un grand prestige moral, détermina pour l'abbaye de rapides développements. Saint Maixent mourut, mais la mémoire vénérée du saint continua l'œuvre de son habile administration. Les habitants des environs transportèrent leurs habitations près du tombeau du saint abbé, et bientôt se forma une ville qui a gardé le nom du pieux personnage. Saint-Maixent était devenu un lieu trop important pour échapper à la cupidité des Normands. En 830, ils dirigèrent leurs courses de ce côté, saccagèrent le monastère, pillèrent et incendièrent les maisons qui s'étaient groupées à l'entour. Après leur départ, on dut songer à se prémunir contre le retour de pareilles catastrophes, les bâtiments du couvent furent fortifiés, une enceinte de murailles solides entoura la ville; et pour la protéger contre de nouvelles attaques un château fort fut construit. Ces précautions furent impuissantes toutefois contre d'autres fléaux qui vinrent éprouver la malheureuse ville. En 1050, un tremblement de terre renversa une partie des habitations et jeta une terreur telle parmi la population, qu'agitait comme toutes les autres à cette époque l'attente de la fin du monde, qu'elle se réfugia presque tout entière au milieu des bois. Quelques années après, un incendie, qui était le troisième depuis le commencement du siècle, anéantissait les maisons qui étaient restées debout. Au XIIe siècle Saint-Maixent ressemblait à un désert, lorsque Éléonore de Guyenne, voulant lui rendre sa prospérité perdue, dota la ville, en 1203, d'immunités et de priviléges qui y ramenèrent ses habitants dispersés. Une ère nouvelle commence pour Saint-Maixent à dater de cette époque, il acquiert alors comme ville l'importance qu'il n'avait empruntée jusque-là qu'à son abbaye. Cette importance ne fit que grandir pendant la période des guerres contre l'Anglais. En 1431, les habitants, qui avaient aidé Charles VII de leur bourse comme de leurs bras, lui demandèrent d'autoriser des assemblées où ils pourraient *traicter, adviser et ordonner des affaires*. En 1440, ayant ajouté à leurs services passés le mérite d'une attitude irréprochable et d'une fidélité exemplaire pendant les troubles de la Praguerie, ils obtinrent le droit de commune avec les priviléges les plus étendus qui pussent y être attachés. Un peu plus tard cette organisation administrative se compléta par la création d'un maire et d'échevins. La chambre des aides qui siégeait à Niort fut aussi transférée à Saint-Maixent, et, sur l'ordre du roi, le sénéchal de Poitou dut y tenir ses assises. Les progrès intellectuels suivirent les développements de la liberté, l'éducation publique devint l'objet d'une sollicitude toute particulière; des bourgeois vendirent leurs maisons pour l'entretien et l'accroissement des écoles de grammaire. Dès le temps de Villon, notre plus ancien poëte national, le goût de la littérature semble répandu parmi les habitants de Saint-Maixent: Villon s'y arrête pour y faire jouer le mystère de la Passion; et

Château de Bressuire.

contrarié dans l'organisation de son spectacle par le mauvais vouloir d'un certain sacristain des Cordeliers, il en tire une vengeance burlesque à laquelle la population entière applaudit. La décadence de Saint-Maixent comme celle de Niort doit être attribuée aux guerres religieuses et aux persécutions du fanatisme. Le protestantisme avait envahi la population à peu près entière, l'abbé lui-même et la plupart des moines avaient abjuré en 1543. Pluviaut, un des chefs huguenots, s'était emparé de la ville en 1568; l'année suivante, elle retomba au pouvoir des catholiques commandés par Daunoux. Les violences qu'y exercèrent les vainqueurs furent extrêmes, l'église et l'abbaye furent, en quelque sorte, détruites de fond en comble; quant au reste de la ville, on ne voyait partout, dit un chroniqueur contemporain, que tours chancelantes et murailles prêtes à s'écrouler. Henri III fut obligé d'accorder aux habitants, en 1581, un octroi de six deniers par livre pour la réparation de tous ces désastres. Henri IV et Louis XIII firent successivement de louables efforts pour la pacification des esprits; peut-être la ville serait-elle parvenue à cicatriser ses plaies sans les persécutions nouvelles dont la révocation de l'édit de Nantes fut le signal. Saint-Maixent vit arriver dans ses murs les impitoyables dragons. Des registres furent ouverts, sur lesquels devaient se faire inscrire les nouveaux convertis. Les récalcitrants furent emprisonnés, puis bannis. La liste des proscrits, qu'on peut lire encore, dit un savant historien moderne, est longue et d'une monotonie douloureuse. A la suite de chaque nom revient presque toujours la terrible formule : *Amené par les dragons*. Deux siècles se sont écoulés depuis que ce coup a frappé Saint-Maixent, et il ne s'en est point encore relevé. La vie moderne commence cependant à circuler parmi ces ruines du passé, la révolution a semé des germes féconds dont on peut déjà entrevoir les fruits; l'industrie de la laine, jadis si florissante, y reprend un nouvel essor, et le commerce y retrouve quelque activité : espérons donc pour Saint-Maixent un avenir digne de son glorieux passé.

Cette ville est bâtie sur le penchant d'une colline, et baignée par la Sèvre-Niortaise, que l'on passe sur un beau pont, mais qui n'est point encore navigable à cette hauteur. Les campagnes environnantes sont délicieuses et de la plus grande richesse, de charmantes promenades y conduisent dans toutes les directions: les bords de la Sèvre surtout, plantés de vigoureux peupliers, offrent aux regards les aspects les plus riants et les plus variés. L'intérieur de Saint-Maixent ne répond pas à ces séduisants dehors, les constructions sont vieilles et vulgaires, les rues mal percées, aucune poésie du passé n'a survécu. On ne retrouve aucune trace de ces traditions dont les habitants gardaient, dit-on, le culte avec tant de fidélité, qu'en 1583 il fallait qu'une ordonnance mît fin à la célébration de certaines pratiques druidiques. Quelques fragments mutilés de sculpture sont tout ce qui reste de cette célèbre et riche abbaye, où chaque jour les moines faisaient asseoir trois pauvres à leur table, et où ils en admettaient cinquante lorsqu'un des religieux mourait. Les deux églises superposées sont les seuls monuments à citer; la cascade du Puy-d'enfer, à 1 kilomètre sur la route de Poitiers, mérite aussi d'être visitée. Saint-Maixent possède d'importantes fabriques de serges, de

bonneterie en laine et d'étoffes communes, des filatures et un dépôt d'étalons. Son commerce consiste principalement en mules et mulets, chevaux, étalons, bestiaux, céréales, laines et moutarde.

Les armes de la ville sont : *de queules à une couronne royale simple d'or, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Bressuire (lat. 46° 49′ 23″, long. 2° 48′ 42″ O.) — Bressuire, *Bercorium*, à 65 kilomètres au nord de Niort, chef-lieu d'arrondissement et d'un canton, peuplé de 2,705 habitants, siége d'un tribunal de 1re instance et d'une Société d'agriculture, passe aux yeux de quelques historiens pour l'ancienne Segora, située, d'après l'Itinéraire d'Antonin, sur la voie romaine de Poitiers à Nantes. Sans repousser positivement cette hypothèse, nous devons déclarer que nous ne la trouvons pas appuyée sur des preuves concluantes. Les seuls documents authentiques qui soient parvenus jusqu'à nous se rattachent à l'époque féodale. Ce domaine appartint pendant plusieurs siècles à une famille originaire de Nueil-sous-les-Aubiers : les Beaumont, qui reconnaissaient comme suzerains les vicomtes de Thouars. On voit figurer ces seigneurs dans tous les épisodes importants du moyen âge : ils avaient attiré à Bressuire grand nombre de marchands et d'artisans par les franchises et priviléges dont ils avaient doté leur ville ; ils l'avaient entourée de solides murailles, et y avaient élevé un magnifique et redoutable château fort. Pendant la première partie des guerres contre les Anglais, Bressuire avait alternativement reconnu la domination des rois de France et d'Angleterre, sans que sa prospérité fut sérieusement atteinte par ces vicissitudes. En 1361, sa population s'élevait au chiffre fort important pour cette époque de 7 à 8,000 habitants. Dix ans après le traité de Brétigny, lorsque les hostilités recommencèrent, Cressonval, poursuivi par du Guesclin, se réfugia dans la ville avec les soldats anglais qu'il commandait ; le connétable vint l'y attaquer et fit de la place un siége qui est resté célèbre tant par la valeur et l'acharnement déployés des deux côtés, que par la rigoureuse vengeance que du Guesclin tira de ses ennemis vaincus. Les habitants, qui, dans une neutralité prudente, étaient demeurés spectateurs de la lutte, échappèrent encore à cette catastrophe. Il paraît que les sires de Beaumont ne s'étaient pas non plus compromis ; car nous voyons plus tard un Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire, jouir du plus grand crédit auprès du roi Louis XI, et chargé par cet habile monarque des plus délicates missions.

Le XVe siècle est une époque fatale pour presque toutes les villes des Deux-Sèvres ; les dissensions religieuses enlèvent les bras à l'agriculture, arrêtent tout développement de l'industrie et du commerce. Bressuire n'évita aucun des fléaux que déchaîna le fanatisme sur le malheureux Poitou : banqueroutes, famines, épidémies, proscriptions, dépopulation. Après la révocation de l'édit de Nantes, la ville était déjà dans un déplorable état de décadence. L'enceinte de ses murs, qui ne servait plus qu'à assurer la perception de l'octroi, attestait bien encore son ancienne importance ; mais, sur plusieurs points, des jardins, des prés, des champs avaient remplacé les habitations. L'insurrection vendéenne de 1792 acheva la ruine de Bressuire. La Convention ne pardonna pas à la malheureuse ville de ne pas avoir su se défendre contre les bandes de paysans qui la pressaient de toutes parts, on lui reprochait aussi d'avoir fourni des chefs aux rebelles ; elle fut en quelque sorte choisie comme une victime expiatoire, dont le châtiment exemplaire devait répandre au loin une salutaire terreur. En 1793, la colonne du général Grignon occupa la ville et la livra aux flammes, deux maisons seulement restèrent debout. Sept ans après, la population n'était encore que de 630 habitants. Il faudra de bien longues années pour réparer tant de maux. Bressuire est situé sur une colline, au bas de laquelle serpente la petite rivière de l'Argenton ; les maisons reconstruites dans le goût moderne avec les beaux matériaux des environs ont un aspect de confortable et d'élégance, les rues sont larges, bien pavées et d'une grande propreté. La ville renferme de vastes jardins, des promenades et des places plantées d'arbres ; elle a été récemment entourée de boulevards auxquels aboutissent neuf tronçons de routes stratégiques et départementales et quatre chemins de grande communication. Deux monuments importants donnent à la fois à Bressuire un aspect pittoresque et un relief historique : ce sont une fort belle église entièrement construite en granit et surmontée d'une tour de cinquante-six mètres d'élévation, qui lui sert de clocher, et les ruines magnifiques du vieux château, qui, par leur étendue, leur conservation et leur position, peuvent soutenir la comparaison avec ce que la France possède de plus grandiose et de plus intéressant en ce genre. Quelques fabriques de tuetaines, flanelles, serges rasées et drapées, basins, siamoises, mouchoirs façon Cholet, l'exploitation de carrières de granit, un commerce assez actif de céréales et de bestiaux constituent les ressources industrielles de la population.

Bressuire a vu naître la Fontenelle de Vaudoré, agronome et antiquaire distingué. Le petit village de Beaulieu, à quelques kilomètres de la ville, est la patrie de Raoul Ardent, savant littérateur, philosophe éclairé, théologien profond, qui accompagna à la croisade, au XIIe siècle, Guillaume IX, comte de Poitou. Enfin, l'hôtel de la sous-préfecture a gardé le souvenir du fonctionnaire illustre qu'il a abrité : c'est là que M. de Barante, le célèbre historien des ducs de Bourgogne, n'étant encore que sous-préfet de Bressuire, a écrit son *Tableau de la littérature française au XVIIIe siècle.*

Argenton. — Argenton-le-Château, *Argentomagus Pictonum*, arrondissement, et à 18 kilomètres au nord de Bressuire, chef-lieu de canton, peuplé de 889 habitants, est une petite ville d'une origine probablement fort ancienne, mais peu connue. Il n'existe que de vagues traditions sur les premiers seigneurs d'Argenton, qui étaient feudataires de la maison de Thouars. On fait remonter au XIVe siècle l'érection de ce fief en baronnie ; en 1473, après diverses transmissions, il était passé dans la famille de Chambes-Montsoreau. Philippe de Commines, ayant à cette époque épousé la fille du seigneur d'Argenton, Hélène de Chambes-Montsoreau, acheta la terre avec les libéralités de Louis XI, et reconstruisit le château, où plus tard il devait écrire ses mémoires. L'expérience des guerres nombreuses auxquelles il avait assisté guida sans doute le célèbre chroniqueur dans le plan des fortifications ; les remparts étaient flanqués de tours, ceints de fossés, et la ville dut, sans doute, à l'habileté de ces dispositions la sécurité dont elle semble avoir joui pendant les guerres de religion. Nous ne retrouvons Argenton mêlé aux grands événements politiques que pendant l'insurrection de la Vendée. La ville partagea alors le triste sort de Bressuire et de Châtillon ; les murailles de Philippe de Commines ne purent résister aux canons de la Convention, Argenton fut pris, brûlé, et le château fut rasé. Une circonstance particulière retarda longtemps la reconstruction des habitations détruites : on avait remarqué que le sol était un engrais précieux ; la population ruinée par la guerre, au lieu de rebâtir ses maisons, trouvait un bénéfice plus immédiat à vendre cette terre précieuse, et, pour s'en procurer, elle faisait chaque jour des ruines nouvelles, enlevant les planchers, creusant les cours et les caves. Ce fut pendant plusieurs années la seule industrie de ce malheureux pays.

Argenton est situé dans un territoire fertile en vins estimés, sur une colline d'assez difficile accès, au confluent de l'Ouère et de l'Argenton, qui y arrosent de belles prairies.

On y fabrique serges, étamines, toiles et cadis ; on y trouve aussi quelques tanneries, et il s'y fait un assez important commerce de chanvre, vins et bois.

Châtillon. — Châtillon-sur-Sèvre, autrefois Maulévon, *Malealaum*, arrondissement, et à 25 kilomètres au nord-ouest de Bressuire, chef-lieu de canton, peuplé de 1,515 habitants, existait, dit-on, du temps des Romains, mais

aucun épisode de son histoire authentique ne remonte au delà du XIIIe siècle. Cette ancienne baronnie dut longtemps son importance à la puissante famille qui portait le même nom. C'est seulement en 1736 que le comte de Châtillon, lieutenant général et gouverneur du Dauphiné, ayant fait acquisition de ce domaine, et ayant obtenu son érection en duché-pairie, fit changer son ancien nom de Mauléon en celui de Châtillon, auquel on ajouta sur Sèvre, pour le distinguer d'un autre Châtillon-sur-Loing. Le règne des barons de Mauléon est la grande époque pour cette ville. Elle était alors entourée de murs et défendue par un château dont on aperçoit encore les traces. Elle possédait, sous l'invocation de la Trinité, une riche abbaye de génovéfains, qui avaient encore des serfs en 1789. La famille des Mauléons, qui se prétendait issue des comtes de Poitiers, se fondit dans celle de Thouars. Le dernier et le plus illustre de tous les seigneurs de ce nom fut Savary, troubadour célèbre, grand homme de guerre sur terre et sur mer, et l'un des capitaines les plus marquants dans la lutte anglo-française, au commencement du XIIIe siècle.

Les guerres civiles et religieuses ont été également fatales à Châtillon à deux époques différentes. En 1581, les protestants s'en étant emparés pillèrent l'abbaye, emportèrent tous les vases et toute l'argenterie du monastère, butin évalué à trente mille louis, somme énorme pour le temps. En 1792, cette ville étant devenue le quartier général et le siége du gouvernement des insurgés vendéens fut prise et reprise, puis brûlée, et il n'y resta debout que trois maisons. Elle a été réédifiée depuis, l'ancienne église de l'abbaye est aujourd'hui l'église paroissiale.

Châtillon est situé à une lieue environ de la Sèvre-Nantaise, sur le Loing, un de ses affluents, qui arrose de fertiles prairies. Ses habitants fabriquent de grosses flanelles rayées. Ses foires sont très-suivies; il s'y fait surtout un important commerce de moutons. C'est la patrie du marquis de la Rochejacquelein, général en chef des Vendéens, tué le 4 mars 1794, près de Nuaillé.

THOUARS. — Thouars, *Tuedæ arx*, *Duracium*, *Tuartium*, arrondissement, et à 25 kilomètres au nord-est de Bressuire, chef-lieu de canton, peuplé de 2,287 habitants, était autrefois duché-pairie, chef-lieu d'élection avec justice consulaire, dépendant du diocèse et de l'intendance de Poitiers et du parlement de Paris.

Thouars est une des plus anciennes villes du département des Deux-Sèvres. Dès les premiers temps de l'établissement du christianisme dans les Gaules, ce fut le siége d'un des doyennés du Poitou; sous les Mérovingiens, Thouars était fortifié et avait un hôtel des monnaies. C'est une des places dont s'empara Pépin quand il entreprit la conquête de l'Aquitaine, et, selon certaines chroniques, c'est dans le château de Thouars qu'il enferma le duc Hunald prisonnier. Dès que les premiers comtes de Poitiers commencèrent à étendre leur domination, ils érigèrent Thouars en fief héréditaire au profit des fils puînés de leur maison. La souche de cette branche fut Arnould, fils de Ranulphe; il mourut vers l'an 900. Ses descendants régnèrent presque sans interruption pendant près de cinq siècles, mêlés à tous les événements importants, alliés à presque toutes les familles princières d'Europe, et agrandissant sans cesse leur patrimoine, dont relevèrent jusqu'à dix-sept cents fiefs. La maison d'Amboise succéda aux vicomtes de Thouars, et fut remplacée à son tour par les la Trémouille, au bénéfice desquels l'ancienne vicomté fut érigée en duché-pairie par Henri IV en 1594.

Les deux quartiers les plus anciens de la ville sont ceux qui répondent aux paroisses de Notre-Dame-du-Châtelet et de Saint-André ou de la basse ville; celui de Saint-Laon ne date que du XIe siècle, et dut ses développements à la translation des reliques du saint de ce nom, dont on croyait l'intercession toute-puissante pour la guérison de la folie et de la faiblesse du cerveau. Le faubourg est d'une construction encore postérieure. L'histoire des premiers vicomtes de Thouars est une suite non interrompue de guerres contre leurs voisins, de brigandages et de déprédations. Une grande page, cependant, des annales de cette famille, c'est la part que prit, en 1068, Aimery IV à la conquête de l'Angleterre; il s'embarqua avec Guillaume le Bâtard, commandait l'aile gauche de son armée à la bataille d'Hastings, et contribua à le faire proclamer roi à Londres. Il refusa de s'établir dans la Grande-Bretagne et revint à Thouars avec un immense butin. Un ordre particulier de succession régnait dans cette famille, les frères succédaient aux frères, et les fils de l'aîné ne recueillaient l'héritage qu'après la mort de tous leurs oncles. Plusieurs seigneurs de Thouars figurèrent glorieusement dans les croisades, mais c'est surtout pendant les guerres entre la France et l'Angleterre que se révèle leur influence; ils traitent alors de puissance à puissance avec les monarques des deux pays, mettent le plus souvent leur alliance aux enchères, et s'intitulent *vicomtes par la grâce de Dieu*. Cependant, à dater du XIVe siècle, leur ambitieuse indépendance et leurs sympathies pour l'Anglais leur attirèrent quelques rudes leçons. En 1372, le connétable du Guesclin vint investir la place à la tête d'une armée de quarante mille hommes et accompagné du duc Jean de Berry et d'Olivier de Clisson. Le siége dura plusieurs mois. Enfin, le connétable ayant pratiqué une large brèche dans les murs à l'aide de ses machines et de cinq gros canons qu'il avait envoyé prendre à Poitiers, Amaury de Craon, mari de Péronnelle, vicomtesse de Thouars, proposa, pour éviter l'assaut, une suspension d'armes, s'engageant à remettre la place à du Guesclin le jour de la Saint-Michel, s'il ne recevait d'ici là aucun secours du roi d'Angleterre. Le connétable accepta et alla guerroyer ailleurs, attendant le délai convenu pour exiger l'exécution du traité. Sur ces entrefaites, le roi d'Angleterre avait mis à la voile avec une flotte de quatre cents vaisseaux montés par quatre mille hommes d'armes et dix mille archers; mais les vents ne favorisèrent pas son entreprise, il fut forcé de retourner dans son royaume, et du Guesclin ne manqua pas de se présenter la veille de la saint Michel, 28 septembre, sous les murs de Thouars, où il entra le lendemain au soleil couché.

Quoique vainqueurs de l'étranger, les rois de France se crurent encore pendant longtemps tenus à de grands ménagements envers d'aussi redoutables vassaux que les seigneurs de Thouars. Louis XI exploita avec son habileté ordinaire des rivalités de famille, qui divisaient cette maison depuis son absorption dans celle d'Amboise; un arrêt du parlement de Paris, en date du 21 juillet 1479, le mit en possession de la vicomté de Thouars, qu'il avait en fait réuni à la couronne depuis plusieurs années. Par le plaisir qu'il éprouvait à venir visiter Thouars, on sent le prix qu'il attachait à cette conquête. Charles VIII restitua aux la Trémouille une grande partie des biens confisqués à la succession de Louis d'Amboise; mais la possession de cette nouvelle dynastie ne ressembla en rien à la domination indépendante des anciens vicomtes. C'est à la cour, à la suite des rois, dans leurs expéditions, que se signalèrent les nouveaux seigneurs de Thouars; le plus illustre d'entre eux, Louis de la Trémouille, accompagna Charles VIII en Italie, et se distingua à côté de François Ier à Marignan comme à Pavie. Après Louis, ce sont deux femmes, alliées par mariage à la famille, qui ont laissé à Thouars les plus durables souvenirs. Barbantine de Nassau, femme de Claude V, fit de cette ville un des centres du protestantisme et poussa jusqu'au fanatisme et aux persécutions son zèle pour la religion réformée. Marie de la Tour d'Auvergne, seconde fille du duc de Bouillon, épouse de Henri Ier, construisit sur les plans de Philibert Delorme le château qu'on admire encore aujourd'hui. Elle fut guidée, dit-on, dans cette œuvre par le désir de braver Richelieu, qui ambitionnait la possession de Thouars.

Les principes de la révolution de 1789 furent accueillis à Thouars avec sympathie, cette ville fut érigée par l'Assemblée constituante en chef-lieu de district; mais, en 1792, l'esprit des campagnes réagit sur sa population. Le général républicain était, cependant, parvenu à y ré-

tablir l'ordre et l'autorité de la Convention, lorsque, le 5 mai, les bandes vendéennes investirent la place, et la garnison fut obligée de se rendre après un combat sanglant. Les 18 et 19 juin 1815, il y eut encore à Thouars un mouvement royaliste; mais cette levée de boucliers n'eut pas de résultats sérieux.

En 1823 le général Berton se rendit maître de la ville avec treize hommes déterminés, y rallia ses partisans, et se dirigea de là sur Saumur, où devaient échouer ses projets. Deux de ses compagnons, Jaglin et Saugé, furent exécutés à Thouars le 7 octobre; ce dernier mourut avec un courage héroïque.

La ville de Thouars est bâtie en amphithéâtre, sur le penchant d'une colline, dont le pied est baigné par le Thouet, qui se courbe en arc vers le sud et l'ouest, l'entoure dans plus de la moitié de ssn étendue, et lui sert ainsi de fortification naturelle. Tout ce qui n'est pas entouré par la rivière est garni de murs bâtis dans le XIIIe siècle, flanqués de grosses tours à la distance de 15 mètres les unes des autres. Quatre cents ans de vétusté et les sièges que ces murailles ont traversés, leur ont à peine fait éprouver quelques dégradations. Les rues sont étroites et tortueuses; les fenêtres des maisons sont petites, placées très-haut et garnies de fortes barres de fer. Des nombreux édifices que possédait cette ville, il ne reste plus que le château et quelques débris de l'abbaye de Saint-Jean classés au nombre des monuments historiques.

Le château est situé sur un rocher de granit, qui domine une campagne magnifique. Le bâtiment présente une ligne imposante et une belle façade. La cour principale, carrée, ornée sur les deux ailes de portiques voûtés, est décorée de balustrades. L'escalier ressemble un peu à celui des Tuileries. Les rampes sont en marbre jaspé. On loue la distribution intérieure du château, les appartements y sont en grand nombre et très-vastes. Les cuisines sont taillées dans le roc; le parterre, situé à l'extrémité du rocher, est formé de terres rapportées. La pente qui descend vers la rivière est disposée en terrasses : une d'elles pavée en dessus et voûtée en dessous couvre une belle serre. La rivière de Thouet, large et profonde en cet endroit, se replie autour du château, que son élévation met de niveau avec les rochers de l'autre rive. L'œil y est satisfait tout à la fois par les recherches de l'art et par la beauté du paysage. On évalue à douze cent mille livres la somme que coûta, en 1635, cette remarquable construction.

L'industrie de Thouars, jadis florissante, et qui a eu surtout à souffrir des persécutions religieuses, consiste aujourd'hui dans quelques fabriques de droguets, toiles, chapeaux, coutellerie, et dans quelques tanneries. Les grains, eaux-de-vie, bestiaux, chevaux et mulets alimentent son commerce.

Thouars est la patrie du fameux professeur Corneille-Bonaventure Bertram, des jurisconsultes Isambert et Larcher, du médecin François Brion et de l'historien Drouyneau de Brie.

Les armes de la ville sont : *d'argent à trois grappes de raisin d'azur.*

OYRON. — Oyron, arrondissement, et à 35 kilomètres au nord-est de Bressuire, canton de Thouars, est un bourg peuplé de 856 habitants, que recommandent à l'intérêt du voyageur les restes d'un magnifique château construit par Louis XIV pour madame de Montespan. La révolution a détruit en partie cette fantaisie somptueuse du grand roi; il est cependant facile de reconstruire par la pensée l'édifice dans son ensemble, et ce qui a été épargné par la vengeance populaire suffit encore pour donner une idée des splendides décorations de l'intérieur. L'or et l'azur de plusieurs plafonds dominent encore les vastes salons délabrés; quelques fragments d'une exécution remarquable rappellent les merveilles de la grande galerie peinte à fresque, et où étaient représentés les principaux épisodes de l'Iliade. A quelques pas de ces débris qui évoquent tous les souvenirs de Versailles, la terrasse du château nous transporte dans la fameuse plaine où fut livrée la bataille de Moncontour. Ce rapprochement de deux grandes époques est plein de charme et d'intérêt. Oyron possède, en outre, dans son église paroissiale quelques tombeaux remarquables, et ce qui est un gage moins stérile de sa gloire passée, un hospice qui sert d'asile à des vieillards des deux sexes et à des enfants indigents.

MELLE (lat. 46° 13′ 20″, long. 2° 28′ 53″ O.). — Melle, *Metallum*, à 29 kilomètres au sud-est de Niort, chef-lieu du 4e arrondissement, peuplé de 2,700 habitants, siége d'un tribunal de 1re instance et d'un collége communal; doit son origine et ce qu'il eut d'importance à une mine de plomb argentifère qui enrichit longtemps habitants, seigneurs et souverains de cette localité. Sans rien préjuger sur une exploitation antérieure, le nom de Metallum indique suffisamment que les Romains connurent et utilisèrent ces gisements précieux. Plusieurs documents, de vieilles monnaies retrouvées établissent la transmission de cette industrie et sa continuation sous les Mérovingiens; elle prit surtout une grande activité sous les successeurs de Charlemagne. Cette avidité amena l'épuisement, sans doute; car, à dater du XIe siècle, la monnaie de Melle disparaît et fait place à celle de Niort. Au moyen âge, villes comme individus n'étaient pas riches impunément. Melle fut attaquée et ravagée par les Normands en 840. Ses anciens vicomtes disparurent dans la grande reconstitution féodale du Poitou, et les souverains de la contrée se réservèrent cette ville comme fief direct; il en résulta que Melle fut de bonne heure réunie à la couronne de France quand la monarchie se substitua à la grande féodalité. Aux ressources métallurgiques, à mesure qu'elles s'épuisaient, les habitants avaient habilement substitué une autre industrie, la fabrication des serges, qui continua la prospérité de la ville jusqu'aux guerres de religion et, en dernier lieu, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. En 1600 il y avait à Melle plus de six cents maisons, ce qui permet de supposer un chiffre de population double de celui que nous indiquons pour l'époque actuelle. Chaque époque avait laissé à Melle des traces monumentales que le temps et les révolutions n'ont malheureusement pas épargnées : deux églises y avaient été construites dans les premiers siècles de l'ère chrétienne; les vicomtes avaient un château; les protestants, pendant leur courte domination, s'y étaient organisé un prêche spécial; dans les excavations de la mine on a retrouvé depuis peu les débris d'une fabrique d'épingles, derniers efforts des mineurs quand la matière leur manqua pour des destinations plus importantes. Il ne reste plus guère aujourd'hui que les souvenirs de ce passé. Deux statues mutilées, l'une pédestre, l'autre équestre, représentant, suivant la tradition, les empereurs Constantin et Charlemagne; l'emplacement d'un des deux hôpitaux que possédait jadis la ville, et une assez jolie promenade, sont les seules curiosités que nous puissions citer. Les habitants ont conservé dans le caractère cette douce et spirituelle naïveté, dont la Fontaine a voulu nous donner un type dans son conte charmant du *Juge de Melle*. La ville est bâtie sur une colline dont l'accès est peu facile, les environs sont riants et pittoresques, le sol se prête à toutes les productions excepté à la culture de la vigne : on prétend à cause de cela que Melle pourrait bien signifier *pays mêlé*. Les chroniques disent aussi que la fameuse Mélusine a pris son nom de Melle et de Lusignan, qui lui appartenaient. Près de la ville est une tour remarquable appelée Mellezeard, citadelle de Melle, et à quelques lieues la fontaine de Tontadan, dont les eaux sulfureuses ont quelque réputation pour la guérison des maladies de la peau.

Melle n'a pas abandonné la fabrication des serges et grosses étoffes de laine qui a fait si longtemps sa richesse, on y a joint des papeteries et des tanneries. Mais les habitants tirent un plus riche parti des produits de leur territoire, céréales, graines de trèfle, laines, bestiaux, mulets, dont ils font un commerce considérable; c'est particulièrement dans l'arrondissement de Melle qu'on élève ces mulets de belle race regardés comme les meilleurs de l'Europe.

La Mothe-Saint-Héraye. — La Mothe-Saint-Héraye, arrondissement, et à 17 kilomètres au nord de Melle, chef lieu de canton peuplé de 2,594 habitants, est un bourg remarquable par son antiquité, qui remonte à saint Héraye, ministre du roi Théodebert, et par un magnifique château qu'y avait fait construire sur l'emplacement de l'ancien manoir féodal, M. de Parabère, gouverneur général de la province, il y a deux cents ans. Cette propriété, après avoir appartenu à Murat et au maréchal Lobau, a été vendue par l'administration des domaines et a servi à la reconstruction de deux villas, qui figurent encore parmi les plus somptueuses habitations du département. La Mothe est bâtie dans une situation fort agréable, sur la rive droite de la Sèvre-Niortaise, à 4 kilomètres de la source de cette rivière; mais la température en est humide et malsaine. Le sol en est de médiocre qualité. L'importance commerciale de la commune consiste dans ses marchés et dans ses foires, où les Normands viennent acheter des bestiaux pour l'approvisionnement de Paris. Les Espagnols et les Piémontais y viennent aussi faire emplette de mules. On y trouve quelques tanneurs et des fabricants d'étoffes grossières à l'usage de la campagne; mais surtout des meuniers connus sous le nom de *minotiers*, qui convertissent le blé en farine pour la Rochelle, Rochefort et nos autres ports de l'Ouest. On compte à la Mothe et dans son voisinage cent vingt moulins pouvant tourner toute l'année. Lors de l'expédition de Jean-Bon Saint-André, ils fournirent, en très-peu de temps, quarante mille quintaux de fleur de farine, malgré la disette et le maximum.

Parthenay (lat. 46° 38′ 49″, long. 2° 35′ 14″ O.). — Parthenay, *Parthænum*, *Partiniacum*, à 56 kilomètres au nord-nord-est de Niort, chef-lieu du 2e arrondissement et d'un canton, peuplée de 5,046 habitants, siége d'un tribunal de 1re instance et d'un collége communal, était autrefois la capitale du petit pays de Gâtine, qui séparait au moyen âge les États des ducs d'Aquitaine des possessions des comtes d'Anjou. Cette position, en ajoutant à l'importance de notre petite ville, en fit le théâtre de guerres presque continuelles pendant plusieurs siècles. Elle était possédée par une famille qui avait pris son nom et qui était une des plus anciennes maisons du Poitou. En 1057, Josselin de Parthenay était archevêque de Bordeaux et trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers; la terre de Parthenay ayant été confisquée sur un de ses seigneurs, au XVe siècle, passa dans la maison de Longueville. Elle fut ensuite vendue et fit partie du duché de la Meilleraie, érigé en faveur du maréchal de ce nom, dont le vrai nom de famille était la Porte, et dont un fils prit le nom de Mazarin en épousant une nièce du cardinal. Les divers propriétaires ne négligeaient pas d'ajouter à leurs autres titres celui de seigneurs de Parthenay. C'est une demoiselle de ce nom, Catherine de Parthenay, qui, pressée par les galanteries de Henri IV, lui fit cette belle réponse : *Je suis de trop bonne maison pour être votre maîtresse et pas assez riche pour être votre femme.* Cette même demoiselle, devenue l'épouse du duc de Deux-Ponts, était dans les murailles de la Rochelle lors du fameux siége conduit par Richelieu; elle en supporta tous les périls et toutes les privations sans que sa fermeté fléchît un seul instant.

Parthenay était une place de guerre de grande importance, elle était entourée de doubles fossés et de triples murailles. Après avoir tenu pour le parti anglais, pendant la première partie de la lutte anglo-française, elle arbora le drapeau national, sous Charles V, et y resta fidèle. Ses bourgeois, en 1423, chassèrent Jacques d'Harcourt, qui avait essayé de surprendre la ville pendant les discordes d'Armagnac et de Bourgogne. Sous Charles VIII ils ouvrirent leurs portes aux troupes royales, ne voulant pas s'associer à la révolte des grands vassaux contre la couronne. Le roi, par précaution, fit néanmoins démanteler à cette époque les fortifications de Parthenay, qui y gagna probablement de traverser avec moins de dommage la période des guerres de religion. La ville, toutefois, fut prise et reprise par chacun des deux partis, les chefs huguenots s'y rassemblèrent après la journée de Moncontour; mais l'histoire de ce temps ne mentionne aucune de ces luttes dont les combattants proportionnent l'acharnement à l'importance de la conquête qu'ils ambitionnent. Parthenay souffrit relativement davantage pendant l'insurrection vendéenne de 1793. Le 20 juin, Westermann et Lescure s'y joignirent. Le général républicain vainqueur sut faire observer à ses soldats la plus stricte discipline, et put écrire à la Convention : *Ma légion ne sera pas accusée d'avoir enlevé une obole aux habitants de Parthenay;* mais Lescure étant rentré dans la ville après le départ de Westermann, eut beaucoup de peine à la préserver des flammes : les Vendéens se montrant très-irrités contre les habitants, qu'ils accusaient d'avoir favorisé les soldats de la république.

Parthenay est située sur la rive droite du Thouet dans une contrée entrecoupée de montagnes et de forêts, sur une colline qui la divise en haute et basse ville. Les antiquités qu'on y rencontre sont : les restes d'un ancien château, entouré de fossés et contrescarpes, flanqué de cinq tours, et qui formait une place d'armes souterraine; la porte Saint-Jacques, route de Thouars; l'église Saint-Jean; les anciennes prisons et quelques débris de Notre-Dame-de-la Coudre. Les édifices encore debout sont : l'hôpital, l'hôtel de ville, deux anciens couvents et trois églises, dont celle de Saint-Paul a appartenu aux templiers.

L'industrie de la ville consiste en des fabriques de draps, serges, droguets, et dans de nombreuses tanneries et corroieries; il s'y fait un important commerce de grains, laines et bestiaux.

Les armes de Parthenay sont : *burelé d'argent et d'azur de six pièces à la bande engrêlée de gueules brochant sur le tout.*

Airvault. — Airvault, *Ara-Vallis*, *Aurea Vallis*, arrondissement, et à 27 kilomètres au nord nord-est de Parthenay, chef-lieu de canton, peuplé de 1,942 habitants, est une des plus jolies villes du département; elle est bien bâtie, sur la rive droite du Thouet; les rues sont tirées au cordeau; l'eau y est amenée par un canal souterrain, qui forme dans chaque maison un bassin propre et commode. Au milieu de la place est une source assez abondante pour faire tourner un moulin à peu de distance de la ville. Les environs d'Airvault sont très-agréables : d'un côté sont des plaines couvertes de riches moissons; de l'autre, des coteaux couronnés de vignobles fertiles. Sous le régime féodal Airvault fut entouré de murailles et soutint plusieurs siéges; on y voit les ruines d'un vieux château qui dominait la ville et qui fut détruit par l'amiral Coligny fuyant à Parthenay après la bataille de Moncontour avec le jeune roi de Navarre, depuis Henri IV. L'église paroissiale, d'architecture gothique, est surmontée d'une tour élevée sur quatre piliers d'une grande légèreté. Cette église a été classée par le ministère de l'intérieur au nombre des monuments historiques. On remarque aussi les débris d'un monastère brûlé dans les guerres de religion au XVIe siècle. La population d'Airvault n'a pas encore atteint le chiffre où elle était parvenue autrefois. Il est vrai de dire qu'elle a payé un large tribut aux guerres de la république et de l'empire. Sa jeunesse se signala principalement dans la défense de la ville de Thouars. Il y avait autrefois à Airvault une industrie qui y est aujourd'hui complétement oubliée, son horlogerie jouissait d'une certaine réputation. La fabrication des étoffes de laine y est toujours en honneur; on y tisse aussi des toiles de chanvre et de lin, qui sont d'un excellent usage; mais les principales ressources du pays consistent dans le commerce qui s'y fait sur les grains, vins, eaux-de-vie, lin, chanvre, étoffes dites serges frisées et toiles, que les paysans des environs viennent vendre à Airvault les jours de marché et pendant les foires.

Saint-Loup. — Saint-Loup, arrondissement, et à 23 kilomètres au nord nord-est de Parthenay, chef-lieu de canton, peuplé de 1,684 habitants, autrefois décoré, dit-on, du titre de ville, aujourd'hui simple bourg, doit une

grande partie de sa célébrité aux restes d'un magnifique château qu'y avait fait construire sous Louis XIII le cardinal d'Escoubleau de Sourdis. Par un caprice de grand seigneur amoureux, le prélat avait fait donner aux constructions la forme d'une H, première lettre du mot Henriette, nom d'une certaine dame cousine et maîtresse du cardinal. Ce qui était moins exemplaire encore, c'était le goût et le style des décorations intérieures. Les murs mêmes des escaliers étaient couverts de peintures tellement licencieuses, que les successeurs de M. de Sourdis les ont fait effacer. Parmi eux il en est un qui sembla avoir pris à cœur de faire oublier les érotiques extravagances du cardinal par le plus honorable emploi de sa fortune, il accordait une somme de trois cents livres à tout nouvel habitant qui venait s'établir à Saint-Loup avec un métier quelconque. Cette intelligente libéralité avait attiré dans la commune plusieurs ouvriers en draperie, qui donnèrent une certaine extension à leur industrie; ils avaient spécialement adopté la fabrication de tapis dont la réputation s'étendait assez loin dans la province. La mort du bienfaiteur a, depuis, arrêté les développements d'un art auquel manquaient les éléments essentiels d'un succès durable, les habitants en sont revenus à la production de quelques moquettes grossières; et les tanneries ont aujourd'hui plus d'importance que la draperie. Les habitants de Saint-Loup joignent à ces ressources un commerce assez considérable de grains, de vins, de cuirs, de laines et de moutons.

La commune de Saint-Loup, qui, jadis, eut de fréquents démêlés avec les moines, prétend avoir donné le jour au père de Voltaire; et il existe, en effet, aujourd'hui encore quelques Arouet dans les environs. Quelques auteurs assurent même que l'auteur de la *Henriade* n'a pas accaparé tout l'esprit voltairien du pays.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

SUPERFICIE.	POPULATION	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenu [illegible]
6 000 kil. carr. ou 599 954 hect.	Hommes... 162 099 Femmes... 161 616 Total... 326 615	4	31	355	14 000 000 fr.	7 [illegible] fr.

ARRONDISSEMENT DE NIORT.

Superficie 1 414 kilom. carrés ou 141 392 hectares. — Population 105 918 hab. — Cantons 10. — Communes 93.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Niort (1er canton), 8 com., 15017 hab.	NIORT	18727	»
	Chauray	700	2
	Echiré	1702	8
	Gelais (Saint-)	879	9
	Magné (Saint-)	839	8
	Pezenne (Sainte-)	1341	3
	Remy (Saint-)	591	7
	Sciecq	288	6
Niort (2e canton), 5 c., 14 610 h.	NIORT	»	»
	Coulon	1775	11
	Florent (Saint-)	987	1
	Liguaire (Saint-)	1040	4
	Magne	1327	7
	Souche	1088	3
Beauvoir, 11 communes, 6483 habitants.	BEAUVOIR	600	17
	Belleville	195	24
	Charrière (la)	632	20
	Corrençier (le)	394	16
	Etienne-la-Cigogne (S.-)	281	25
	Foye-Monjault (la)	979	17
	Granzay	106	13
	Gript	356	13
	Mauzé	1 101	16
	Martin d'Auge (Saint-)	134	25
	Grand-Prissé (le)	295	21
	Petit-Prissé (le)	207	20
	Revêt-sur-Coulon (le)	257	16
	Thorigny sur-le-Mignon	181	23
Chaumeux, Sicrs, 12c, 7923 h.	CHAMPDENIERS	1192	20
	Champeaux	2 9	21
	Chapelle-Bâton (la)	794	22
	Christophe-sur-Roc (S.-)	1 3	17
	Coutu	691	21
Sauzé, 8 com., 9610 h.	SAUZÉ	»	»
	Boudet (le)	1 7	17
	Deyvançon	1086	23
Saint de Chaumontiers.	Denis (Saint-)	261	20
	Germain-de-	892	17
	Ocenne (Sainte-)	670	15
	Pompière	669	27
	Rouvre	293	14
	Surin	847	16
	Xaintray	418	21
Coulonges, 14 com., 15147 hab.	COULONGES	2072	25
	Ardin	1916	20
	Beceleuf	1096	19
	Benaston (le)	928	35
	Busseau (le)	1390	35
	Chapelle-Thireuil	815	30
	Foye sur Ardin	669	16
	Fenioux	1101	30
	Laurs (Saint-)	906	28
	Martin-de-Beugné (S.-)	647	21
	Pompain (Saint-)	1038	18
	Puyhardi	105	35
	Scillé	811	36
	Vanneau-Irleau	1291	13
Frontenay, 9 com., 9513 hab.	FRONTENAY	2351	11
	Amuré	371	16
	Argenton	935	20
	Ecoyeux	592	6
	Epannes	524	15
	Sansais	491	12
	Symphorien (Saint-)	1247	8
	Vallans	668	15
	Vanneau (le)	954	15
Prahecq, 8 com., 6051 hab.	PRAHECQ	1051	12
	Affres	1030	6
	Bourin	967	19
	Fors	840	11
	Jousseps	365	15
	Martin-de-Bernegoue (Saint-)	482	15
	Romans-des-Champs (Saint-)	905	18
	Vouillé	1077	8
Saint-Maixent (1er canton), 7 c., 14371 h.	SAINT-MAIXENT	4121	22
	Augé	1501	20
	Azay-le-Brûlé	1048	19
	Boulaye	2139	13
	Cherveux	1516	15
	François	601	12
	Sauvre	1514	23
Saint-Maixent (2e canton), 8 com., 10764 hab.	SAINT-MAIXENT	»	»
	Chavagné	1089	12
	Exoupe (Sainte-)	905	27
	Exireuil	1014	25
	Martin-de-Saint-Maixent (Saint-)	1094	22
	Nanteuil	1110	26
	Néomaye (Sainte-)	991	17
	Romans	900	20
	Souvigné	1059	22

ARRONDISSEMENT DE BRESSUIRE.

Superficie 1 632 kilom. carrés ou 163 254 hectares. — Population 69 388 hab. — Cantons 6. — Communes 91.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Bressuire, 13 com., 11845 hab.	BRESSUIRE	2705	»
	Beaulieu	453	5
	Boismé	1109	10
	Breuil-Chaussée	740	5
	Chambroute	280	5
	Cirière	1326	10
	Clessay	481	8
	Foye l'Abbesse	902	10
	Nourieu	522	10
	Nouterre	842	9
	Saint-Porchaire	8 0	3
	Sainte-Sauveur	4 1	5
	Terves	1214	5
Argenton-Château, 19 com., 11723 hab.	ARGENTON CHATEAU	889	18
	Argenton-l'Eglise	841	30
	Aubin-du-Plain (Saint-)	437	10
	Boësse	397	18
	Boutlé-Loret	1142	34
	Boutlé-Saint-Paul	641	26
	Breuil-sous-Argenton-Château (le)	391	18
	Cersay	841	28
	Clementin (Saint-)	742	14
	Couture (la)	251	14
	Etusson	489	19
	Gourgeon	6 0	25
	Marson	660	23
Saint-de Argenton-Château.	Maurice-la-Fougereuse (Saint-)	1001	20
	Moutiers (les)	886	15
	Pierre-à-Champs (S.-)	407	30
	Sanzay	367	14
	Ulcot	105	23
	Voutegon	491	12
Cerizay, 13 com., 10178 hab.	CERIZAY	1499	15
	Aubier-sur-Sèvre (Saint-)	1092	19
	Bretignolle	433	8
	Cirière	603	8
	Combrand	877	13
	Courlay	1988	9

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE BRESSUIRE.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de CERIZAY.	Forêt-sur-Sèvre	794	15
	Jouin-de-Milly (Saint-)	454	15
	Marnault (Saint-)	727	18
	Montigny	615	13
	Montravers	320	19
	Pin (le)	830	13
	Ronde (la)	713	19
CHATILLON-SUR SÈVRE, 13 com., 14016 hab.	CHATILLON-SUR SÈVRE	1416	25
	Amand-sur-Sèvre (S.-)	1025	25
	Aubiers (les)	2121	15
	Aubin-de-Baubigné (S.-)	1360	20
	Chapelle-Largeau (la)	913	32
	Jouin-de-Châtillon (S.-)	973	25
	Maulévrier	695	28
	Saint-Amand-les-Aubiers	1063	14
	Petite-Boissière (la)	437	22
	Pierre-des-Echaubrognes (Saint-)	1472	28
Suite de CHATILLON.	Puy-Saint-Bonnet (le)	678	38
	Rorthais	426	20
	Temple (le)	202	30
THOUARS, 24 com., 19464 hab.	THOUARS	2257	25
	Bagneux	264	35
	Bilazais	137	33
	Brie	458	35
	Brion	571	33
	Cyr-Laiande (Saint-)	630	35
	Hameaux (les)	731	25
	Jacques (Saint-)	329	25
	Jean (Saint-)	335	25
	Louzy	746	34
	Martin-de-Mâcon (S.-)	508	35
	Martin-de-Sanzay (S.-)	1250	35
	Maulais	311	28
	Mauzé-Thouarsais	1506	23
	Missé	701	27
	Léger-de-Montbrun (S.-)	842	36
Suite de THOUARS.	Nelzé	150	33
	Oyron	556	35
	Pas-de-Jeu	449	36
	Radegonde-des-Pommiers (Sainte-)	273	25
	Rigné	276	29
	Taizé	693	30
	Tourtenay	684	38
	Verge (Sainte-)	228	29
SAINT-VARENT, 9 com., 5435 hab.	SAINT-VARENT	1736	30
	Chapelle-Gaudin (la)	175	12
	Combrand-les-Thouarsais	576	15
	Gesty	784	12
	Gemme (Sainte-)	291	16
	Glénay	694	18
	Luche-Thouarsais	564	13
	Luzay	645	25
	Pierrefitte	510	13

ARRONDISSEMENT DE MELLE.

Superficie 1 373 kilom. carrés ou 137 289 hectares. — Population 77 849 hab. — Cantons 7. — Communes 92.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
MELLE, 13 com., 10412 hab.	MELLE	2709	»
	Chail	615	6
	Embreve-de-la-Martinière (l')	564	6
	Gournay-Saint-	670	3
	Léger (Saint-)	796	1
	Maisonnay	241	8
	Martin-lès-Melle (S.-)	510	3
	Mazières	631	6
	Pierre-le-Tard	756	7
	Pompaire	655	4
	Romans-lès-Melle (S.-)	910	6
	Soutpt	1[illegible]	10
	Vincent-la-Châtre (S.-)	1[illegible]	10
BRIOUX, 21 communes, 11377 habitants.	Brioux	1270	13
	Ardières	238	18
	Availles	360	25
	Breuil-sur-Chizé	108	22
	Chérigné	314	17
	Chizé	956	23
	Couture	220	18
	Exoupe	420	18
	Fye (les)	564	22
	Juscle	236	15
	Lorigné	814	15
	Luzay	411	15
	Pamproux-le-Chapt	468	22
	Périgné	1097	10
	Secondigné	1114	15
	Soligné	364	15
	Vernoux	497	13
	Vert (le)	405	27
Suite de BRIOUX.	Villeballet	542	25
	Villiers-en-Bois	194	27
	Villiers-sur-Chizé	282	23
CELLES, 12 com., 11106 hab.	CELLES	1979	8
	Aigonnay	4[illegible]	17
	Beaussay	896	10
	Blandine (Sainte-)	666	10
	Fressines	890	17
	Médard (Saint-)	249	18
	Montigné	393	8
	Mougon	1380	15
	Prailles	1379	15
	Thorigné	1040	13
	Verrines-sous-Celles	1[illegible]	8
	Vitré	692	10
CHEF-BOUTONNE, 16 communes, 10052 habitants.	CHEF-BOUTONNE	2376	15
	Ardilleux	216	17
	Aubigné	667	22
	Bataille (la)	183	17
	Bouin	364	20
	Couture-d'Argenson	810	25
	Fenioux-le	387	10
	Germ[illegible]ay	750	19
	Hanc	718	20
	Lhoi	506	15
	Loub[illegible]	2[illegible]	18
	Lou[illegible]é	8[illegible]	23
	Marti[illegible]-d'Entraigues (S.-)	3[illegible]	18
	Moussay	1060	23
	Tillou	743	10
	Villemain	510	27
LEZAY, 10 com., 12110 hab.	LEZAY	2[illegible]9	15
	Chenay	1231	15
	Clavé	1227	19
	Coulon (Saint-)	964	18
	Melle	2[illegible]5	27
	Rom	17[illegible]	22
	Sepvret	1239	10
	Soline (Sainte)	1219	17
	Vançais	7[illegible]7	23
	Vanzay	662	23
LA MOTHE-SAINT-HÉRAYE, 8 com., 3[illegible] hab.	MOTHE-SAINT-HÉRAYE (LA)	2094	18
	Allon	8[illegible]6	23
	Boncelles	4[illegible]5	18
	Lavalette	1[illegible]1	15
	Ouin	[illegible]	13
	Pamproux	2103	23
	Salles	619	23
	Soudan	8[illegible]6	27
SAUZÉ VAUSSAIS, 12 com., 12[illegible] hab.	SAUZÉ VAUSSAIS	1867	27
	Allonnes	1[illegible]7	13
	Caunay	1[illegible]8	22
	Chapelle-Pouilloux (la)	7[illegible]5	19
	Chérans	1[illegible]1	17
	Lhoumeau	1[illegible]5	32
	Lorigné	11[illegible]	25
	Maisonnay	1[illegible]3	28
	Melleran	1[illegible]4	26
	Montalembert	916	23
	Pers	197	18
	Pliboux	826	27

ARRONDISSEMENT DE PARTHENAY.

Superficie 1 580 kilom. carrés ou 158 017 hectares. — Population 70 430 hab. — Cantons 8. — Communes 79.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
PARTHENAY, 11 com., 10047 hab.	PARTHENAY	5016	»
	Allaire	5[illegible]	6
	Azay-le-[illegible]eux	2[illegible]	15
	Boissière-Thouarsaise (la)	318	10
	Chapelle-Bertrand (la)	[illegible]	25
	Châtillon-sur-Thouet	557	3
	Lezay	311	11
	Germain-de-Longue-Chaume (Saint-)	426	15
	Pompaire	673	5
	Tallud (le)	374	5
	Viennay	395	7
AIRVAULT, 9 com., 6762 hab.	AIRVAULT	1912	27
	Availles-Thouarsais	2[illegible]9	32
	Boncq-sur-Airvault	381	30
	Boussais	[illegible]	25
	Geneteux (Saint-)	1[illegible]	37
	Irais	377	35
	Jouin-des-Marnes (S.-)	1256	34
	Marnes	736	37
	Soulièvre	651	28
SAINT-LOUP, 9 com., 7146 hab.	SAINT-LOUP	1681	21
	Assais	3[illegible]	27
	Chillou (le)	312	20
	Gourgé	1[illegible]3	16
	Jumeaux (les)	3[illegible]	27
	Lamairé	376	18
Suite de SAINT-LOUP.	Louin	1115	24
	Maisontiers	2[illegible]9	18
	Tessonnière	739	23
MAZIÈRES-EN-GATINE, 12 com., 10311 hab.	MAZIÈRES-EN-GATINE	992	18
	Berlaud-aux-Parthenay	871	19
	Boismé-en-Gâtine (le)	6[illegible]	7
	Clavé	691	22
	Georges-de-Noisné (S.-)	1626	21
	Germain-les-	170	22
	Jean-Saint-	486	17
	Marc-la-Lande (Saint-)	519	28
	Pardoux-Soutiers (Saint-)	1867	14
	Soutiers	2[illegible]	12
	Verruye	1[illegible]	17
	Vautebis	674	18
MENIGOUTE, 10 com., 8681 hab.	MENIGOUTE	1002	18
	Chantecorps	909	23
	Coutières	3[illegible]	25
	Exoupe	9[illegible]	21
	Forges (les)	301	25
	Germier (Saint-)	631	35
	Martin-de-Bernegoue (Saint-)	622	15
	Vasles	2[illegible]	23
	Vausseroux	[illegible]	18
	Vautebis	904	18
MONCOUTANT, 12 com., 10851 hab.	MONCOUTANT	20[illegible]	33
	Absie (l')	1[illegible]	27
	Breuil-Bernard	[illegible]	30
	Chantelonp	1069	33
	Chapelle-S.-Etienne (la)	701	33
	Chapelle-S.-Laurent (la)	1[illegible]	25
	Clessé	[illegible]	18
	Largeasse	[illegible]	26
	Moutiers-sous-Chantemerle	1[illegible]	37
	Paul-en-Gâtine (Saint-)	1[illegible]	33
	Pugny	[illegible]	30
	Touvre	1[illegible]	23
SECONDIGNY, 7 com., 6[illegible] hab.	SECONDIGNY-EN-GATINE	1[illegible]	19
	Allonne	1[illegible]	16
	Auban-le-Chêne (Sainte-)	1[illegible]	10
	Azay-sur-Thouet	1[illegible]	10
	Neuvy-Bourg	7[illegible]	23
	Pougne-Hérisson	[illegible]	15
	Verruyes-en-Gâtine	1[illegible]	25
THENEZAY, 9 com., 6811 hab.	THENEZAY	2[illegible]	23
	Aubigny	[illegible]	18
	Doux	[illegible]	20
	Ferrière (la)	7[illegible]	17
	Hommes (le)	[illegible]	16
	Oroux	[illegible]	18
	Peyrelle (la)	13[illegible]	11
	Saint-[illegible]	[illegible]	22
	Prissigny	500	13

Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes. (cours d'assises.)	
48e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 18,400 habitants.	
	Nombre total (1849).....	16
	Infanticides (c).	
10e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 222,75.	
	Nombre total (1849).....	3
	Suicides.	
37e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 24,533 hab.	
	Nombre total (1849).....	27
	Crimes contre les propriétés.	
35e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 6,863 hab.	
	Nombre total (1849).....	25

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (d).	
81e	En matière civile.....	506
73e	En matière commerciale.....	631
	Instruction (e).	
39e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	41
	Paupérisme (f).	
19e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 18 hab.	
	Nombre total.....	8730
	Mendicité (g).	
12e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 96 hab.	
	Nombre total.....	42
	Enfants naturels (h).	
74e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 25,461.	
	Nombre total (1850).....	471

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
23e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 28,17.	
	Enfants trouvés et abandonnés (i).	
75e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 599 hab.	
	Nombre total.....	217
32e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 35,34.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (j).

Mouvement de la population (k).

Naissances.....	8 630
Mariages.....	2 692
Décès (l).....	6 310

Contributions directes (m).

Foncière.....	1 471 647 f.	» c.
Personnelle et mobilière.....	248 357	»
Portes et fenêtres.....	132 853	»
Patentes.....	136 487	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est l'un des départements où il se commet le plus d'infanticides.

(d) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 687 habitants. Sept départements ont un esprit de chicane moins développé.

(e) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 28.

C'est de tous les départements de la Bretagne celui qui présente les proportions les plus favorables sous le rapport de l'instruction.

Il y a, dans les Deux-Sèvres, 1 académie universitaire; 1 école secondaire ecclésiastique; 3 collèges communaux; 2 écoles primaires supérieures, annexées: l'une au collége de Niort, l'autre au collége de Saint Maixent; 1 école normale primaire; 17 institutions ou pensions; plus de 527 écoles primaires communales ou privées; des classes d'adultes; des écoles chrétiennes; plusieurs écoles de jeunes filles dirigées par des congrégations religieuses; des écoles de charité, entre autres celle du *Sacré cœur de Jésus*, où l'on reçoit environ 100 filles indigentes auxquelles on enseigne l'écriture, le calcul, et la confection des ouvrages manuels, et l'école du *Sacré cœur de Marie*, qui reçoit plus de 160 jeunes filles pauvres, dont environ 60 orphelines, qui sont nourries, entretenues et élevées dans la maison jusqu'à ce que leur âge permette de les placer avantageusement. Ce département possède, en outre, 1 société et des commissions de statistique; 1 cercle littéraire, fondé à Niort en 1834; 1 école communale d'architecture et de dessin; 1 société d'agriculture; des comices agricoles; 1 musée, 1 bibliothèque publique, l'une des plus considérables des bibliothèques de province (elle compte environ 24,000 volumes).

(f) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 8 ou 9 habitants.

Dans les années malheureuses, le nombre des pauvres s'élève jusqu'à près de 22,000 dans les Deux-Sèvres. Cette misère a généralement pour causes l'insuffisance du travail et des salaires, le défaut d'industrie, etc.

On compte dans ce département 13 hospices avec une population de 4,651 individus; 31 bureaux de bienfaisance, secourant annuellement plus de 8,000 indigents; 1 bureau central de bienfaisance à Niort, dont la fondation remonte à 1789, l'année du grand hiver; 1 société de charité maternelle; 1 société philanthropique; 1 société de secours mutuels; 3 caisses d'épargne; des salles d'asile, etc.

(g) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 7 habitants. — C'est l'un des départements où il y en a le plus.

(h) Comme presque tous les départements bretons, les Deux-Sèvres comptent peu d'enfants naturels et beaucoup d'infanticides.

(i) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 229 habitants.

Nombre total : 1,400.

(j) Sur 1,000 recrues, les Deux-Sèvres en comptent 619 occupées aux travaux de la campagne. Six départements présentent plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 62e.

(k) Dans l'ordre de la population, les Deux-Sèvres occupent le 59e rang, le 46e pour la superficie territoriale.

(l) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 2,320.

Durée moyenne de la vie, 42 ans. Dix départements ont une vie moyenne plus longue.

(m) Rang du département pour la contribution foncière, 50e; pour la contribution personnelle et mobilière, 67e; pour les portes et fenêtres, 69e; et 71e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE[1].

1569. Actes des choses mémorables survenues au siége devant Nyort le 20 juin 1569, par le comte *de Lude*, in-8°.

1622. La fondation et dotation de l'église de Saint-Maixent, par *Pierre Porcher*, in-8°.

1793. Coup d'œil histor., topogr. et médical sur la ville de Niort et ses environs, par *Guillemeau*, in-12.

1794. Niort, Bressuire, Parthenay, etc., etc., au tome XXXIV du Voyageur françois de l'abbé *de Laporte*, in-12.

1798. Essai sur les minéraux et les fossiles des dép. des Deux-Sèvres et de la Vienne, par *Guillemeau*, in-8°.

1801. Calendrier de Flore des envir. de Niort, ou temps approximatif de la floraison, etc, par *Guillemeau*, 1 vol. in-12.

1801. Mémoire sur la statist. du dep. des Deux-Sèvres, par le baron *C.-F.-R. Dupin*, in-4°.

1803. Annuaire statist. du dép. des Deux-Sèvres pour 1802 et 1803, par *Guillemeau*, 2 vol. in 12.

1803. Dictionn. géogr, agronom. et industr. du dép. des Deux-Sèvres, par *Dupin*, an XI, in-8°.

1804. Mémoire statist. du dép des Deux Sèvres, par *Dupin*, in-folio.

1804. Annuaire statist. du dép. des Deux-Sèvres pour l'an XIII, par *Jacquin*, in-8°.

1806. Essai sur l'hist. naturelle des oiseaux du dép. des Deux-Sèvres, par *Guillemeau*, in-8°.

1810. Stat. du dép. des Deux-Sèvres, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.

1821. Mém. sur le produit des céréales dans le dép. des Deux-Sèvres et sur le résultat des recensem. annuels par *J. Bujault*, in-8°.

1824. Hist. de la ville de Thouars, avec un suppl. comprenant la tentative du gén. Berton, par *Berthre de Bournisseaux*, in-8°.

1832. Histoire de la ville de Niort depuis son origine, par *Briquet*, 2 vol. in 8°, publiée par *Robin* et *L. Favre*.

1835. Le Dép. des Deux-Sèvres au t. III de la France pittor. d'*Abel Hugo*, gr. in-8°, cart. et grav.

1838. Le Dép. des Deux-Sèvres au t. V du Guide pittor. en France de *Firmin Didot*, in-8°, cart. et grav.

1838. Rech. sur les chroniques du monastère de Saint-Maixent, par *A.-D. la Fontenelle de Vaudoré*, in 8°.

1838. Géogr. élémentaire du dép. des Deux-Sèvres, par *L. de Folin*, 1 vol. in-18.

1839. Not. géolog. sur les envir. de St.-Maixent, par *A. Rivière*, in-8°.

1841. Rapport sur l'Hôtel-Dieu de Thouars et l'hospice Saint-Michel, par *A.-H. de Vieilblanc*, in-4°.

1842. Monum. relig., milit. et civ. du Poitou (1re série. Dép. des Deux-Sèvres), par *Arnaud*, publ. par *Robin* et *Favre*, in-4°

1842. Vues et costumes pittor. du dép. des Deux-Sèvres, par *Gelli*, avec texte par *Arnaud*, in-4°.

1842. Tableau synoptique des végétaux du dép. des Deux-Sèvres, par *B. Braguier* et *Maurette*, in-18.

1845. Art. Niort, Saint-Maixent, Melle, Parthenay, Thouars, Bressuire, etc., etc., au t. IV de l'Hist. des villes de France par *Aristide Guilbert*, gr. in-8°, blas. et grav.

1853. Annuaire statistique et historique du département des Deux-Sèvres, publié par madame *Morisset*, in-12. Voir les années précédentes.

Mém. de la Soc. de statist. du dép. des Deux-Sèvres publiés par *Robin* et *L. Favre*, gr. in-8°. — Mém. de la Soc. des antiq. de France. — Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest. — Cartes cadastr. du dép. des Deux-Sèvres. — Feuilles de Niort dans la gr. carte du dépôt de la guerre. — Plan de Niort, publié par *Robin* et *Favre*. — Cartes du dép. des Deux-Sèvres, par *Frémin*, *Dufour*, *Charle*, *Durolenay*, etc.

[1] Voir la bibliographie du département de la Vienne pour les ouvrages relatifs au Poitou.

Paris. Typ. Lacrampe, rue Soufflot, 18

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Coupeur et reprieuse de velours.

SOMME.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de la Somme tire son nom du fleuve qui le traverse dans toute sa largeur du sud-est au nord-ouest. Il forme presque en totalité le bassin de la Somme et comprend une partie des bassins de deux petits fleuves côtiers, la Bresle et l'Authie.

Il a été formé, en 1790, d'un morcellement de l'ancienne Picardie comprenant en tout ou en partie l'Amiénois, le Ponthieu, le Santerre, le Vermandois, et quelques parties de l'Artois.

Ses limites sont : au nord, le département du Pas-de-Calais; au nord-est, la Manche; à l'est, le département de l'Aisne; à l'ouest et au sud-ouest, celui de la Seine-Inférieure, et au sud-est, celui de l'Oise.

Superficie, nature du sol, côtes. — Le sol du département de la Somme, formé en grande partie de craie, de sable et d'argile, est généralement gras et riche, fort inégal, et ne présente qu'une suite continuelle de plaines ondulées coupées de collines et de vallons qui semblent d'autant plus s'élever qu'on approche davantage de l'embouchure de la Somme. Mais nulle part ces accidents de terrain ne s'élèvent aux proportions même de petites montagnes comme dans les départements limitrophes de l'Aisne et de l'Oise, car les collines qui bornent le département au nord-est, et qui pourtant sont les plus élevées, ne dépassent pas 150 à 200 mètres d'altitude. Les principales de ces vallées sont celles de la Somme, de la Noye, et de l'Authie. On y trouve un grand nombre de parties marécageuses, qui, sans être assez inondées pour s'appeler marais, n'offriraient aucun avantage aux exploitations, si elles ne renfermaient de la tourbe. Un terrain plat et fertile, appelé la *Marquenterre*, présente une surface de douze kilomètres dans sa moyenne largeur sur vingt dans sa plus grande longueur, et s'étend sur le bord de la mer, entre les rives de la Somme et l'embouchure de l'Authie; ce sol est le plus riche et le plus pittoresque de la Picardie.

Le département présente un développement de côtes d'environ 37 000 mètres, et possède deux ports princi-

[1] Voy. la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

paux sur l'Océan et deux ports en rivière. Le littoral est bordé tantôt de hautes falaises calcaires, tantôt, et principalement à l'embouchure des trois rivières qui se jettent dans l'Océan, d'une plage en pente douce, composée de détritus, de coquillages et de fragments calcaires et siliceux.

La superficie du département qui a été cadastré en 1841 est de 615 983 hectares; le sol se divise, d'après sa nature, en pays de landes ou bruyères, 43 236 hectares; sol de riche terreau, 1 869; sol de craie ou calcaire, 63 200; sol de gravier, 31 739; sol pierreux, 36 749; sol sablonneux, 26 750 hectares.

Hydrographie. — Le département appartient au bassin de la Manche, et aux bassins côtiers de la Somme, de la Bresle et de l'Authie.

La Somme prend sa source à Fonsomme, à 10 kilomètres au nord-est de Saint-Quentin (Aisne), dont elle traverse une partie de l'arrondissement dans la direction du nord-est au sud-est, sur environ 35 kilomètres; elle entre ensuite dans le département de la Somme à Étouilly, passe à Ham, et prend une direction nord-ouest à Offoy, Épenancourt, Péronne, où elle commence à couler de l'est à l'ouest jusqu'à Amiens par Sainte-Radegonde, Bray, Corbie et la Neuville. A Amiens elle se partage en quatre bras et onze canaux qui se réunissent à la sortie de la ville; de là à Montières, Ailly, Picquigny, Pont-Rémy, Épagne, Épagnette et Abbeville où la Somme se divise en plusieurs bras qui se réunissent au-dessous; elle passe ensuite à Port, à Noyelles d'où la Somme va à travers les sables se jeter dans la Manche entre le Crotoy et Saint-Valery, après un cours total de 220 kilomètres dont 185 appartiennent au département. Les principaux affluents de la Somme sont, dans le département, à droite, l'Omignon qui passe à Authies, la Cologne qui se jette dans la Somme à Péronne, l'Ancre qui se jette dans la Somme près de Corbie, la Niève ou Nieffe et la Maye; cette dernière peut être considérée comme se jetant directement dans la Manche, elle prend sa source à Crécy, passe à Arry, à Rue, et traverse les sables de l'embouchure de la Somme jusqu'à la mer. Les principaux affluents de gauche sont : l'Ingon qui passe à Nesle, l'Avre qui passe à Roye, à Saint-Mard, à Pierrepont, près de Moreuil où elle est navigable, et à Boves; elle a pour affluent la Noye; la Selle qui reçoit la rivière de Poix, l'Airaine et l'Amboise.

L'Authie sépare les départements de la Somme et du Pas-de-Calais, elle prend sa source à Rossignol dans le département du Pas-de-Calais, entre dans celui de la Somme à Authies, passe à Authieul, à Doullens, à Ham, à Occoches, à Beauvoir-Rivière, et sert alors généralement de limite entre les deux départements. Elle a pour affluents de droite, dans le département de la Somme, la Kilienne ou Quillienne et la Grouche ou le Lucheux, cette dernière passe à Humbercourt, à Lucheux, et se jette dans l'Authie à Doullens, au moulin Fromentel.

La Bresle qui forme la limite des départements de la Seine inférieure et de la Somme, prend sa source à Blargies (Oise), arrive dans le département un peu au-dessous d'Aumale, passe à Guémicourt, Saint-Germain, Senarpont, Gamaches, Maresto, où elle s'écarte de la frontière du département de la Somme pour se jeter dans la Manche au Tréport et après avoir traversé la ville d'Eu (Seine Inférieure). La Bresle a pour affluents de droite, dans le département de la Somme, le Liger et la Vismes ou Vimeuse.

Le département est traversé par le canal latéral de la Somme qui a son origine à Saint-Simon (Aisne), et s'étend jusqu'à la mer à Saint-Valery en suivant la vallée de la Somme; sa longueur totale est de 156 831 mètres, dont 151 331 dans le département, avec une pente de 65m 54 depuis le niveau du biez du canal de Saint-Quentin auquel il se rattache, jusqu'au niveau de la marée basse dans le port de Saint-Valery; cette pente est rachetée par 23 écluses. Ce canal commencé en 1725 n'a été complétement achevé qu'en 1835. Il existe encore dans le département quelques canaux, mais ils sont sans importance pour la navigation, et ne servent qu'aux dessèchements.

Le département n'a point de lacs, mais de nombreux étangs dont les plus considérables sont ceux de Saint-Christ, Pargny, Frise, Cléry, Bray, Sailly-sur-Somme, et ceux de Rue et de Quend dans le Marquenterre.

Voies de communication. — Le département de la Somme est traversé par onze routes impériales d'une longueur de 620 kilomètres, par 21 routes départementales d'un développement de 572 kilomètres, et plus de 7 060 chemins vicinaux dont le développement total dépasse 7 849 kilomètres; 44 de ces chemins ont été classés comme chemins vicinaux de grande communication. Le département de la Somme est traversé par deux chemins de fer, celui de Paris à Lille et celui d'Amiens à Boulogne.

Le chemin de fer du Nord pénètre dans le département à 120 kilomètres de la gare de Paris, passe aux stations d'Ailly (128 kil.,3), de Boves, d'Amiens, de Corbie, d'Albert, et en sort un peu avant celle d'Achiet (Pas-de-Calais), après un parcours d'environ 75 kilomètres.

La ligne d'Amiens à Boulogne commence à la gare d'Amiens, à 148 kilomètres de la gare de Paris, passe aux stations d'Ailly, de Picquigny, d'Hangest, de Longpré, de Pont-Rémy, d'Abbeville, de Noyelle et de Rue, à quelque distance de laquelle elle entre dans le département du Pas-de-Calais, après un parcours de 87 kilomètres dans le département. Amiens est à 147 kil.,5 de Paris et à 124 de Boulogne.

Climat. — Le département de la Somme appartient au climat séquanien ou du nord-ouest. A cause du voisinage de la mer, le climat est humide, très-variable, mais généralement tempéré. Le sol entrecoupé de vallées et de monticules, modifie aussi l'accès de l'atmosphère. Les vents d'ouest, nord-ouest, sud-ouest, soufflent pendant la plus grande partie de l'année; le vent d'ouest amène les pluies; il règne souvent au printemps, et presque toujours vers la fin de l'automne. Le vent du nord-ouest règne au printemps, il arrête la végétation, et cause quelquefois un grand dommage aux fleurs et aux fruits. A Abbeville, la température moyenne diurne de l'année a été en 1840 et 1841 de 9°,4. La température moyenne de l'hiver de 1839 à 1842 a été de 3°. Celle de l'été, pendant la même période, de 15°,4. Le nombre annuel moyen des jours de gelée a été dans une période de huit années de 66, celui des jours de pluie de 175, dont 52 appartiennent à l'automne, la saison la plus pluvieuse. Le vent d'ouest a soufflé en moyenne annuelle pendant 47 jours, celui du sud-ouest pendant 75, et celui du nord-ouest pendant 56. Enfin le nombre annuel moyen des jours d'orage est de 25, l'été en fournit à lui seul 10 journées.

Productions naturelles. — Le département de la Somme appartient à la région géologique dite de la Neustrie ou du bassin de Paris. Le sol repose sur des alluvions modernes, dans les vallées; et sur les plateaux calcaires on rencontre çà et là quelques lambeaux de terrain tertiaire de l'étage inférieur; ils sont formés de sables, de grès, d'argile plastique et de lignites, dans les parties surtout qui avoisinent le département de l'Oise.

La richesse minérale du département consiste surtout dans la tourbe, dont l'extraction occupe, pendant l'été, la plus grande partie de la population de la vallée de la Somme. Boves, Hangest, Long, sont les principaux centres de cette industrie; les lignites sont exploités dans l'arrondissement de Montdidier, à Villers-Tournelle, à Rollet, à Esmery, pour la fabrication des cendres noires destinées à l'agriculture.

L'argile alimente diverses fabriques de poteries, dont les plus considérables sont situées à Esmery-Hallon et à Amiens, des briqueteries fort nombreuses qui s'établissent souvent instantanément selon les besoins des localités, et d'importantes fabriques de tuiles et de pannes. La craie est exploitée dans tout le département pour la fabrication de la chaux, ou comme pierre à bâtir de qualité va-

riable, sur un grand nombre de points; mais les carrières de la Faloise, du Chaussoy, de Pont-Révoy, en fournissent de qualité excellente, et sont l'objet d'un commerce considérable.

Il existe à Saint-Christ une source d'eaux minérales d'une grande efficacité dans toutes les maladies qui résultent d'obstructions du foie et de la rate. Corbie, Roye et Abbeville, possèdent aussi, près de leurs murs, des sources d'eaux minérales.

Le règne végétal n'offre rien de remarquable; le pays est assez fertile pour que toutes les cultures y prospèrent. On récolte dans le département toute espèce de céréales en quantité plus que suffisante pour les besoins de ses habitants; les plantes oléagineuses, les prairies naturelles et artificielles, l'orge, le houblon, le chou à vaches, le chanvre, le lin, le pommier à cidre, les légumes de toutes sortes y réussissent parfaitement bien. Le cidre est la boisson ordinaire des habitants. Les vignobles sont peu nombreux, et se rencontrent seulement dans les environs de Montdidier. Parmi les arbres, on remarque le chêne, l'orme, le frêne, le bouleau, le tilleul, le peuplier, le saule, et quelques châtaigniers; la viorne, le coudrier, le cornouiller, les pruniers, les saules, peuplent les taillis. Les arbres fruitiers présentent un assez grand nombre de variétés; le pommier, le poirier, le cerisier sont communs. Enfin la végétation cryptogamique, les mousses, les champignons, les algues, fournissent d'inépuisables récoltes aux botanistes.

La race des animaux domestiques est généralement assez belle dans le département: les chevaux picards sont forts, et on les utilise pour le trait et le labourage.

Les grandes espèces d'animaux sauvages sont rares aujourd'hui; le sanglier se montre encore dans les forêts de Crécy et de Lucheux; le loup commun, le renard et le blaireau le sont plus encore; la loutre se montre rarement, les petites espèces sont assez nombreuses; les plus communes sont le hérisson, le putois, la fouine, la belette, le rat d'eau, les loirs, la taupe, le lièvre et le lapin. Le voisinage de la mer et les grands marais amènent le passage régulier d'un grand nombre d'oiseaux voyageurs de la famille des palmipèdes, tels que les oies cendrée, rieuse, bernache, cravant; les canards chipot, pilet, siffleur, macreuse, double macreuse, sarcelle, souchet, milouin, eider, etc., etc.; les outardes, les barges et les grèbes. Les oiseaux sédentaires sont fort nombreux; les reptiles le sont peu; la vipère est rare et seule venimeuse; la couleuvre à collier, fort commune dans les lieux bas et les marais; on la mange sous le nom d'anguille de haie; la lisse se rencontre moins fréquemment; l'orvet est partout; le lézart vert des souches des murailles; la rainette verte, la grenouille, les crapauds et quelques salamandres se rencontrent aussi dans les campagnes.

Outre les poissons communs, tels que la carpe, la tanche, le barbeau, le brochet, la loche, la truite, l'anguille, la lamproie, etc., etc., on trouve aussi dans les eaux douces du département des saumons et quelques esturgeons.

Sur les côtes maritimes on pêche le turbot, la sole, la raie, la plie, le merlan, le maquereau, le hareng. Ces deux dernières espèces se pêchent abondamment à certaines époques de l'année; les écrevisses de mer, les crabe, les huîtres, les moules, se trouvent sur les côtes.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Somme est un pays riche, agricole et manufacturier; l'agriculture y est très-perfectionnée; le cultivateur est laborieux et dégagé de préjugés, il tire parti de tous les procédés nouveaux dont l'expérience a démontré les bons résultats; la récolte des grains est bien plus que suffisante pour la consommation locale. On évalue le sol productif à 593438 hectares, dont en froment, 65324 hectares; méteil, 73499; seigle, 19630; orge, 16536; avoine, 97496; millet, 467; sarrasin, 795; pommes de terre, 7905; menus grains, vesces, bisaille, 17032; légumes secs, 1085; carottes et navets, 446; jardins, 11334; betteraves, 5106; houblon, 431; colza, 13247; chanvre, 2313; lin, 4867; prairies naturelles, 27289; prairies artificielles, 53768; pâtis et marais, 378; jachères, 96979; bois, 56712 (dont 4661 à l'État); vergers, pépinières et oseraies, 21097 hectares. Le revenu territorial est évalué à 30 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 249963, qui se partagent 1664146 divisions parcellaires.

Sous le rapport du commerce et de l'industrie, le département de la Somme tient un rang important parmi ceux de la France. Ses fabriques sont variées et livrent au commerce un grand nombre de produits. Les matières premières que l'on y emploie sont les laines, le poil de chèvre, la soie, le lin, le chanvre et le coton. Les étoffes qui forment la branche la plus importante du commerce d'Amiens sont les velours de coton et d'Utrecht, les stoffs, les alépines, les escots. Il existe dans cette ville d'importantes fabriques de tapis. A Villers-Bretonneux, arrondissement d'Amiens, on fabrique un nombre considérable d'objets de bonneterie. Abbeville possède une manufacture de draps qui a une grande importance. Dans son arrondissement sont des fabriques de tapis moquettes, de serrurerie, de linge de table, de toiles, de cordages, etc., etc.; des fabriques de faïence, de verrerie, de poterie. Dans l'arrondissement de Péronne, de la rouennerie, des tricots, des gazes. A Montdidier et dans son arrondissement, des fabriques de bas au métier. L'industrie la plus remarquable de l'arrondissement de Doullens est la fabrication des toiles communes pour emballage, sacs, etc., etc. Dans le département, on trouve des ateliers de teinture et d'apprêts, de belles blanchisseries de toiles, des moulins à moudre et à effiler le bois de teinture, des tanneries, des papeteries, des fabriques de produits chimiques, de colle, de savons mous, de nombreuses fabriques de sucre de betterave. Le département fait par les ports de Saint-Valery, du Crotoy, de Berg, de Cayeux, du Hourdel et d'Abbeville, un commerce considérable de cabotage; leur tonnage est d'environ 200 bâtiments jaugeant 4000 tonneaux, et leur mouvement de 2400 bâtiments jaugeant 115000 tonneaux. Le port de Saint-Valery est l'entrepôt et le centre d'un commerce actif de vins, d'eaux-de-vie et de productions indigènes et étrangères. Il s'y fait aussi quelques armements pour la pêche. Le nombre des foires du département est de 79; elles se tiennent dans 34 communes et durent 138 journées. Les principales sont celles de la Saint-Jean à Amiens, qui dure quinze jours; la foire de la Madeleine à Abbeville, qui en dure 20; les foires aux bestiaux de Picquigny et de Nampont; enfin la foire aux chevaux d'Oisemont. Les principaux articles de commerce sont les chevaux, les bestiaux, les porcs, les bêtes à laine, le lin, le chanvre, les draps, les toiles, les grains, les instruments aratoires, la quincaillerie, les huiles, etc., etc.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Somme était de 615983 hectares; sa population d'après le dernier recensement est de 570641 habitants; savoir: 279685 hommes et 290956 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Amiens; il est divisé en 5 arrondissements communaux, 41 cantons et 832 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de la Somme est compris dans la deuxième inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et pour les mines il forme le sous-arrondissement minéralogique d'Amiens, qui fait partie de l'arrondissement minéralogique de Paris et de la division du nord.

Le département forme la troisième subdivision de la troisième division militaire, dont le quartier-général est à Lille. La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 3e légion, dont le chef-lieu est à Rouen. Le département renferme 5 places de guerre: Abbeville, citadelle d'Amiens, citadelle de Doullens, château de Ham et Péronne. Le port de Saint-Valery forme un quartier maritime du sous-arrondissement de Dunkerque, dépendant de l'arrondissement maritime de Cherbourg. Les cinq tribunaux de première instance des sous-pré-

fectures et les tribunaux de commerce d'Amiens, de Saint-Valery et d'Abbeville, sont du ressort de la Cour impériale d'Amiens, qui comprend dans sa juridiction les tribunaux des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Le département forme le diocèse d'un évêché suffragant de l'archevêché de Reims, et dont le siége est à Amiens. Le département renferme 12 cures de première classe, 48 cures de seconde, 551 succursales et 38 vicariats. Il existe dans le département, à Amiens, à Contay et à Templeux-le-Guérard, trois églises consistoriales dépendant de l'église de Saint-Quentin. Le département de la Somme forme une Académie universitaire, de laquelle dépendent une école préparatoire de médecine et de pharmacie, le lycée impérial d'Amiens, les colléges d'Abbeville, de Montdidier, de Péronne, et de la Providence à Amiens; 15 établissements particuliers d'instruction secondaire, l'École normale primaire et 1213 écoles primaires publiques ou privées. Le département fait partie du septième arrondissement forestier, dont le chef-lieu est à Douai; Abbeville est le siége d'une direction des douanes; l'inspection de Saint-Valery comprend les principalités de Saint-Valery et d'Abbeville, et 3 capitaineries. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 30 millions de francs: les contributions et le revenu public atteignent 20 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

La Somme est notre ancienne Picardie, province dont le nom a été pour les étymologistes le texte de si longues et si stériles dissertations. Les Romains trouvèrent ce territoire occupé par de nombreuses tribus dont ils nous ont transmis les noms : c'étaient, au nord, les *Morini*; à l'ouest, les *Ambiani* et les *Britanni*; les *Veromandui* à l'est, et au sud les *Bellovaci* et les *Sylvanectenses*. Ils l'incorporèrent dans la seconde Belgique. La résistance des habitants à la domination étrangère leur mérita l'estime des vainqueurs. D'importants priviléges, de larges franchises municipales, de nombreux embellissements dans les villes assurèrent la paix dans le pays jusqu'à l'arrivée des Francs. Clodion est le premier chef qui y pénétra, au commencement du IVe siècle; c'est à peu près vers la même époque qu'apparaissent aussi les premiers propagateurs de la foi chrétienne, saint Firmin, saint Crépin et saint Crépinien, saint Valère, saint Ruffin, saint Quentin, saint Vaast, saint Valery, saint Ricquier, saint Lucien et les apôtres de l'Église irlandaise. Leur lutte contre le druidisme et le paganisme romain fut laborieuse et rude; les traits principaux du caractère picard se retrouvent aussi prononcés à cette époque qu'ils se sont maintenus depuis. La ténacité, l'obstination, la fidélité aux vieilles croyances furent de sérieux obstacles à l'établissement de la foi nouvelle. Mais hâtons-nous d'ajouter que la vérité, une fois connue et acceptée, ne trouva nulle part de plus zélés sectateurs ni de défenseurs plus intrépides.

Sous les princes de la première race, la Picardie demeura inféodée au domaine royal, elle faisait partie de ce qu'on appelait alors *la France*. Ce fait s'explique quand on se rappelle que jusqu'à Charlemagne Soissons fut, à vrai dire, la capitale de la monarchie franque et la résidence la plus habituelle des rois. Sous les successeurs du grand empereur, l'immensité des possessions conquises nécessita la création de comtes ou lieutenants chargés de gouverner les provinces au nom du souverain qui en vivait éloigné. C'est en 823 que nous voyons Louis le Débonnaire abandonner pour la première fois l'administration de la Picardie à un comte. On sait quels furent les rapides envahissements des ces nouveaux pouvoirs, et en combien de lieux et de circonstances ils parvinrent à se rendre indépendants. Grâce à l'inamovibilité des fiefs féodaux, les alliances de famille concentrèrent bientôt entre les mains de quelques seigneurs une puissance rivale de celle des rois. Le développement de ces usurpations remplit toute la second race et aboutit au triomphe définitif, au couronnement de la haute féodalité dans la personne des Capet, comtes de Paris. La Picardie suivit la loi générale. Un Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui avait épousé une comtesse de Vermandois, voulut, après la mort de sa femme, retenir le comté d'Amiens, qui devait retourner à Aliénor, comtesse de Saint-Quentin, sœur cadette de la défunte. L'injustice de cette prétention était si flagrante, et l'ambition du comte Philippe prenait des proportions si menaçantes, que le roi de France crut devoir enfin intervenir; il ne s'agissait ni de remontrances ni d'arbitrage, c'est une guerre sérieuse qu'il fallut entreprendre pour réduire l'ambitieux vassal; et encore une dernière satisfaction lui fut-elle donnée par le traité de paix qui intervint : il fut convenu que le beau-frère et la belle-sœur jouiraient successivement de la province en litige, et qu'après leur mort elle appartiendrait à la couronne. C'est à Philippe Auguste qu'on doit cet arrangement, qui fit rentrer la partie la plus importante de la Picardie dans le domaine national. Le Ponthieu, dont Abbeville est la capitale, passa successivement dans les maisons d'Alençon, de Dammartin, de Castille et d'Angleterre. Philippe de Valois le reprit sur Édouard III par confiscation; ce comté, ainsi que celui de Santerre (territoire de Péronne), avaient été rattachés à la couronne, lorsque Charles VII, en 1435, engagea au duc de Bourgogne, pour quatre cent mille écus, toutes les villes situées sur la Somme. Le droit des rois de France étant enfin reconnu, cette aliénation ne devait être que momentanée, le premier soin de Louis XI, deux ans après son avénement au trône, en 1463, fut d'acquitter la dette contractée par son père et de rentrer dans l'entière possession de la Picardie. Depuis cette époque, la province n'a pas cessé d'être française. Elle comprenait alors l'Amiénois, le Boulonnais, le Ponthieu, le Santerre, le Vermandois, le Thiérache, le Pays reconquis, le Beauvoisis, le Noyonnais et le Laonais; on y réunit l'Artois. Dans la suite, les territoires de Beauvais, Noyon et Laon en furent détachés au profit de l'Ile-de-France; puis, en 1790, dans la dernière division du sol français en départements, Boulogne et Montreuil furent affectés au Pas-de-Calais; l'Aisne eut les arrondissements de Saint-Quentin et de Vervins; tout le reste forma le département de la Somme.

Depuis la réunion de la Picardie à la France, son histoire, comme province, se confond avec l'histoire générale du pays. L'intérêt et l'importance des événements qui s'y sont passés sont tout entiers dans les chroniques particulières des villes; nous y renverrons donc le lecteur, nous contentant ici de quelques observations sur la physionomie générale de la province.

La grande lutte de Charles le Téméraire trouvera sa place dans la notice de Péronne, et les chroniques d'Amiens nous diront l'histoire de la rivalité des maisons de France et d'Espagne. Ce qu'il importe de constater ici, comme aperçu synthétique, c'est la profonde empreinte laissée sur le sol picard par chacune des grandes crises sociales qui ont tour à tour transformé notre pays. Le caractère des habitants, lent et paresseux dans ses évolutions spéculatives, défiant dans sa naïveté, après avoir opposé aux principes nouveaux une résistance obstinée, s'en est laissé pénétrer plus profondément qu'aucun autre. Nous avons parlé de l'enracinement des croyances païennes en face de la Gaule presque entièrement convertie au christianisme; dès que la vraie foi se fut emparée des intelligences et des cœurs, la Picardie devint le pays le plus religieux peut-être de la chrétienté. Est-il besoin de citer les fameuses écoles monastiques de Corbie et de Saint-Ricquier, les pèlerinages si célèbres et si fréquentés à Notre-Dame de Liesse, à Notre-Dame de Boulogne, et à l'église du Saint-Esprit de Rue?

L'époque des croisades surtout éclate en glorieux témoignages de la piété des Picards; et, pour emprunter les paroles d'un historien moderne de la province, c'est un Picard, Pierre l'Hermite, qui prêche la première croisade et marche à l'avant-garde; c'est un Picard, le baron Creton d'Estourmel qui, le premier, plante sa bannière sur les murs de Jérusalem, et sa famille, en mémoire de ce fait d'armes, inscrit sur son blason cette

noble devise : « Vaillant sur la crête » ; enfin, c'est un Picard, Godefroi de Bouillon, le plus glorieux peut-être, qui porta le premier la couronne de Jérusalem. Voilà pour le sentiment religieux.

Quant à l'esprit féodal, les preuves de son développement, en Picardie, sont bien plus nombreuses encore. Suivant le même auteur, on comptait dans la mouvance directe du comté de Ponthieu 250 fiefs et plus de 400 arrière-fiefs ; dans la mouvance du comté de Guines, 12 baronnies et 12 pairies. La plupart des seigneurs avaient haute et basse justice, et sur aucun point du royaume peut-être, le droit féodal ne présentait des usages plus bizarres, des symboles plus étranges. Les familles nobles, sous le règne de Louis XIV, étaient au nombre de 500, toutes d'origine ancienne ; et, parmi les plus illustres, nous citerons les maisons d'Ailly, de Boufflers, de Créqui, de Rambures, d'Estrée, d'Humières, de Melun, de La Motte-Houdancourt, de Gamaches, de Mailly, de Rubempré, de Senarpont ; n'oublions pas qu'outre Godefroi de Bouillon, la noblesse picarde a donné huit rois au trône de Jérusalem. Ne croyons pas cependant que la sève du pays soit épuisée par cette exubérance de floraison aristocratique ; lorsqu'à bout de résignation et de patience, après un long et sérieux travail des esprits, l'indépendance municipale essayera ses premières manifestations, quels magnifiques exemples d'habile persévérance, de courageuse initiative, et d'invincible fermeté, les villes de Picardie ne donneront-elles pas au reste de la France?

Vers 1250, l'affranchissement des communes était à peu près complet dans la province entière. Cette vaillance proverbiale des Picards, mise au service des intérêts locaux, n'a jamais fait défaut non plus dans les grandes questions nationales ; depuis Bouvines jusqu'aux immortelles campagnes de la république et de l'empire, les Picards ont toujours marché au premier rang parmi les défenseurs de la patrie ; le bataillon de la Somme fut toujours un de ceux qui se firent le plus remarquer par leur valeur et leur patriotisme.

Aujourd'hui, le génie industriel s'est emparé tout aussi puissamment du département de la Somme ; le coton et la laine y sont travaillés sous mille formes diverses ; Amiens est devenu une des villes manufacturières les plus importantes de France ; l'agriculture est très-perfectionnée dans les localités où le sol a pu répondre aux efforts des cultivateurs ; les vastes tourbières sont soumises à une exploitation chaque jour plus savante.

Il manque à la Somme un port de mer qui réponde à l'importance de ses produits agricoles ou industriels ; toutefois, Saint-Valery est en progrès ; et quand l'extension du réseau des chemins de fer permettra une répartition plus générale des bienfaits qu'apportent avec elles ces voies rapides de communication, nous ne désespérons pas de voir un département qui possède vingt lieues de côtes, qui compte sur son territoire des villes comme Amiens, Abbeville, Péronne, avoir sur l'Océan un port digne de son passé, digne de sa prospérité présente, et digne surtout de ses destinées futures.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Amiens (lat. 49°, 53′, 43″, long. 0°, 2′, 4″ O.).—Amiens (*Samarobriva*, *Ambiani*, *Ambianum*, *Samarobriva Ambianorum*), à 128 kilomètres au nord de Paris, chef-lieu du département de la Somme, peuplé de 52 149 habitants ; siége d'un évêché avec grand séminaire, d'une cour impériale dont la juridiction s'étend sur les départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, d'un tribunal de première instance et de commerce, d'une académie universitaire avec lycée impérial, d'une académie des sciences, agriculture, arts, belles-lettres, d'une société de médecine ; d'une chambre et bourse de commerce, d'un conseil de prud'hommes et d'une chambre consultative des manufactures ; était autrefois la capitale de la Picardie, comté et vidamie, évêché, généralité, intendance, élection, gouvernement de place, présidial, bailliage, prévôté, et ne relevait, que sous le rapport judiciaire, du parlement de Paris. La haute antiquité d'Amiens est incontestable. Les Romains, dès leur arrivée dans les Gaules, la citent comme une des villes importantes du pays.

Jules César y convoqua les envoyés de la confédération gauloise et y plaça trois légions ; plus tard elle fit partie de la seconde Belgique ; les empereurs la visitèrent souvent et y firent de nombreux embellissements. Antonin et Marc-Aurèle comptent parmi les principaux bienfaiteurs d'Amiens ; Valentinien, en 367, y fit reconnaître Auguste son fils Gratien. La prospérité de cette ville la désigna aux premiers assauts des Barbares qui, de toute part, se ruaient sur l'Occident. Gépides, Alains, Vandales s'emparèrent successivement d'Amiens, que tous dévastèrent ; puis, au ve siècle, arrivèrent les Francs sous la conduite de Clodion. Ils portèrent le dernier coup à la puissance romaine, chassèrent les anciens dominateurs et s'installèrent à leur place. Amiens semble avoir été la capitale de ce premier essai du royaume franc ; le successeur de Clodion, Mérovée, y fut élu roi par ses compagnons d'armes, et élevé sur le pavois en signe du pouvoir qui lui était conféré.

Entre cette époque et la constitution réelle de la monarchie franque, sous Clovis, se placent deux faits historiques d'une grande importance : le passage d'Attila traversant la Picardie comme un torrent dévastateur, et la première apparition du christianisme dans la contrée. L'appui qu'avait trouvé, dans les apôtres de la foi nouvelle, Clovis, négociateur aussi habile que puissant conquérant, explique la haute position qui, de bonne heure, fut faite aux évêques dans la plupart des cités importantes où la vieille influence de la bourgeoisie gallo-romaine avait besoin d'être contrebalancée. L'évêque d'Amiens eut donc la seigneurie de la ville, et, à côté de cette autorité, le pouvoir royal fut représenté par des comtes.

Cette organisation se maintint tant que les rois furent assez puissants pour contenir les ambitions rivales ; mais, sous les faibles successeurs de Charlemagne, lorsque la féodalité arriva à rêver son indépendance absolue, les luttes qui étaient en germe dans cet antagonisme de position, ne tardèrent point à éclater.

Les comtes, obligés à de fréquentes absences, soit par la guerre, soit par le besoin de visiter leurs domaines qui s'agrandissaient sans cesse, se firent remplacer par des vicomtes ayant leurs droits et leurs attributions particulières ; aux vicomtes, création dirigée contre leur autorité, les évêques opposèrent les vidames, dignitaires laïques qui, dans les rapports civils, étaient plus propres que des prélats à régler les différents et à soutenir les intérêts épiscopaux dans les conflits du pouvoir. Avec le temps, ces deux fonctions, quoique secondaires, avaient usurpé des priviléges qui leur constituaient à leur tour une espèce d'indépendance ; c'est ainsi que la possession d'une grosse tour, construite dans l'intérieur de la ville, et appelée le Châtillon ou Castillon, avait fini par donner à son propriétaire des droits seigneuriaux sur tout un quartier d'Amiens.

Telle était la situation politique de la ville vers la fin du xie siècle, lorsque, à bout de résignation, les habitants entreprirent l'œuvre sainte, mais périlleuse, de leur affranchissement.

Empruntons quelques lignes au savant historien des communes, elles engageront nos lecteurs à se reporter à l'admirable ouvrage d'Augustin Thierry : « Le hasard voulut que la dignité épiscopale fût alors possédée par un homme d'une vertu exemplaire, d'un esprit aussi éclairé que le comportait son siècle, et plein de zèle pour le bien général. Sans se laisser épouvanter par les terribles scènes qui venaient d'avoir lieu à Laon, l'évêque Geoffroi comprit ce qu'avait de légitime le désir d'indépendance et de garanties pour les personnes et pour les biens. Il céda sans effort et gratuitement aux requêtes des bourgeois et concourut avec eux à l'érection d'un gouvernement municipal. Ce gouvernement, composé de vingt-quatre échevins, sous la présidence d'un majeur,

fut installé sans aucun trouble au milieu de la joie populaire. » Mais la constitution nouvelle souleva une violente opposition de la part du comte Enguerrand de Boves ou de Coucy, qui n'eut pas de peine à rallier à sa cause le seigneur propriétaire du Castillon. La guerre éclata donc, sanglante et acharnée, entre les bourgeois soutenus par l'évêque et le vidame et le comte allié au seigneur du Castillon. Après de nombreuses alternatives de succès et de revers, l'intervention du roi Louis le Gros détermina le triomphe de la bonne cause. Les ennemis de la commune s'étaient réfugiés dans la grosse tour, dont les bourgeois, aidés de quelques troupes laissées par le roi, durent faire le blocus. « Ce fut seulement au bout de deux ans, dit encore notre historien, que les assiégés rendirent le Castillon qui fut aussitôt démoli et rasé. L'évêque Geoffroi ne démentit pas son caractère d'ami des libertés du peuple. Il avait encouru le blâme des adversaires des communes, qui étaient nombreux parmi la noblesse et le clergé; mais ses mœurs étaient si pures et son zèle religieux si éclatant, qu'après sa mort, l'Église l'honora du nom de saint. Si le mérite d'avoir fondé une commune ne lui fut pas compté, il y a sept siècles, parmi ceux qui lui valurent ce titre, c'est à nous de l'y ajouter comme un motif de plus pour vénérer sa mémoire. »

Cet épisode étant le plus intéressant et le plus glorieux de ceux qui se rattachent aux annales d'Amiens, nous avons dû lui sacrifier d'autres faits d'un intérêt moins local, tels que les guerres des Normands et les discordes féodales dont Amiens eut beaucoup à souffrir; nous en serons réduits à une aride nomenclature des événements principaux dont la ville a été le théâtre. C'est, on le sait, sous Louis XI qu'Amiens rentra définitivement dans le domaine royal. En 1597, Fernand Telle, gouverneur de Doullens pour les Espagnols, s'en empara par stratagème; mais Henri IV reprit la place la même année. C'est à Amiens que les rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Navarre et de Bohême se réunirent pour concerter les plans de la grande croisade. Le mariage de Philippe Auguste avec Ingelberge, en 1195, et celui de Charles VI avec Isabeau de Bavière y furent célébrés. C'est à Amiens que saint Louis, nommé arbitre entre Henri III d'Angleterre et ses barons, convoqua les parties, entendit l'exposition de leurs griefs et de leurs prétentions, et prononça son jugement. C'est enfin à Amiens que fut signé, en 1802, le fameux traité de ce nom entre l'Angleterre et la république française; seule trêve, bien courte, hélas! à la longue guerre que se firent les deux pays jusqu'en 1815.

La ville d'Amiens est agréablement située au milieu de fertiles campagnes; elle est entourée dans toute sa circonférence, sur une étendue de 5 kilomètres environ, de boulevards qui forment de magnifiques promenades; ces boulevards sont baignés au nord par le canal de la Somme, et au nord-ouest par la rivière elle-même, qui pénètre ensuite dans l'intérieur de la ville et s'y divise en onze canaux; ce qui autorisait Louis XI à appeler Amiens sa petite Venise. Il ne reste guère des anciennes fortifications que la citadelle où se réfugia le maréchal d'Ancre avant son triste procès. Les quartiers se divisent en quartiers de la haute et de la basse ville. On croit retrouver dans ces derniers l'emplacement de l'ancienne ville romaine. Les rues y sont beaucoup moins larges, les constructions moins confortables et plus antiques que dans la haute ville.

Les monuments les plus remarquables d'Amiens sont: d'abord, et avant tous les autres, sa magnifique cathédrale: la première pierre en fut posée, en 1220, par Évrard de Fouillay, quarante-cinquième évêque d'Amiens; l'hôtel de ville, d'une construction beaucoup plus récente, et décoré à l'intérieur de tableaux de prix; le collége, qui occupe l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Jean; le grand séminaire, œuvre splendide des Lazaristes, et qui possède une belle chapelle et une bibliothèque de 15 000 volumes; le château d'eau, gros pavillon carré, qui sert de cage à une puissante machine hydraulique disposée de manière à combattre les incendies sur quelque point de la ville qu'ils éclatent. Il faut citer encore la bibliothèque communale, la salle de spectacle, la promenade dite la Hautoye, le palais de justice, la Bourse, les halles, le beffroi, la cimetière de la Madeleine et le fameux collége de Saint-Acheul.

L'industrie d'Amiens embrasse aujourd'hui la fabrication de presque tous les genres de tissus en laine; son commerce prend chaque jour de nouveaux développements. A côté de cette puissante industrie, nous citerons, pour mémoire seulement, les pâtés de canards si justement renommés.

Amiens est la patrie de Pierre l'Ermite, de l'académicien Voiture, de Gresset, de Chanderlos de Laclos, général et auteur du célèbre mais licencieux roman: *les Liaisons dangereuses*; du grammairien de Wailly; de l'historien Dufresne-Ducange, des généraux Gribeauval, Desprez et Dejean, des publicistes et jurisconsultes Boulenger de Rivery, d'Albin Berville, Couture, Chrestien de Poly et de Miramont; des médecins Fernel, Trannoy, Jean et Gaspard Banchin, Duméril et Ricolan; du savant bénédictin don Bouquet; des antiquaires de Camps, Gence, Daire et Legrand d'Aussy; de Bourgeois, peintre et physicien; de Bienaimé, architecte; de l'astronome Delambre; de Robaut, philosophe cartésien, et du littérateur de Sevelinges.

Les armes d'Amiens sont: *de gueules à un alisier d'argent entrelacé en cercle, au chef de France.*

Corbie. — Corbie, *Corbeia*, *Corbia*, chef-lieu de canton, peuplé de 2971 habitants, à 20 kilomètres à l'est d'Amiens, chef-lieu de son arrondissement, petite ville d'une importance aujourd'hui très-secondaire dans son département, était jadis une cité célèbre à plus d'un titre. Elle était beaucoup plus peuplée, fort riche, avait une charte communale qui datait de Louis le Gros, et possédait cinq églises paroissiales. L'abbaye de Corbie, de l'ordre de Saint-Benoît, était un des plus fameux monastères de France; sa fondation remontait à la reine Bathilde, en 660; l'abbé avait le titre de seigneur et comte de Corbie; ses revenus étaient tels qu'au moment de la suppression des couvents, et après bien des réductions successives, ils s'élevaient encore à quarante-cinq mille livres. Corbie, enfin, était une place de guerre dont le rôle ne fut pas sans retentissement ni sans éclat dans nos annales nationales. C'est là que Charlemagne tint prisonnier Didier, roi des Lombards, après l'avoir détrôné. En 1636, les Espagnols s'étant emparés de Corbie par surprise, cette nouvelle frappa d'une telle épouvante les Parisiens, qu'une sédition faillit éclater. Le roi Louis XIII se hâta de partir à son secours, et, grâce aux patriotiques efforts des habitants, l'ennemi fut chassé quelques mois après. Toutefois, l'insuffisance des fortifications détermina leur destruction, ordonnée par Louis XIV en 1673.

Corbie est aujourd'hui une succursale industrielle d'Amiens. Sa situation sur la rive droite de la Somme est des plus agréables; un beau pont réunit les deux rives du fleuve. De l'ancienne et magnifique église abbatiale, il ne reste plus que le portail, fort curieux du reste, et une partie de la nef; les antiquaires et les artistes regrettent surtout la disparition de la crypte, dédiée à sainte Bathilde, décorée jadis de fresques et de mosaïques, et qui renfermait les tombes et les statues de plusieurs abbés du monastère.

Les armes de Corbie sont: *d'or à une crosse d'azur posée en pal, côtoyée de deux clefs de gueules aussi en pal, et un corbeau de sable sur le pied de la crosse.*

Montdidier (lat. 49°, 39', 0": long. 0°, 43', 50" E.). — Montdidier, *Mons desiderii*, *Mondiderium*, à 36 kilomètres au sud-est d'Amiens, chef-lieu du 4e arrondissement et d'un canton, peuplé de 4063 habitants, siége d'un tribunal de 1re instance et de commerce, d'une société d'agriculture et d'un collége communal, est d'une origine incontestablement fort ancienne, quoique la date de sa fondation soit demeurée incertaine. On croit que cette ville est bâtie sur les ruines de l'ancienne cité gauloise *Bratus-*

pance, et on attribue l'élymologie de son nom à la captivité qu'y aurait subie Didier, roi des Lombards, avant d'être détenu à Corbie. Son importance, sous le règne des Carlovingiens, est attestée par des témoignages authentiques. Elle était entourée de redoutables murailles et possédait un château royal où résidèrent, dit-on, plusieurs monarques de la troisième race, parmi lesquels on cite Philippe Auguste, en 1219, et, en 1413, Charles VI, qui, au mois de janvier, y convoqua ses vassaux de Picardie.

Les habitants de Montdidier s'étaient acquis de longue date une réputation de bravoure et d'intrépidité à laquelle ils mirent le sceau par leur vaillante attitude pendant les guerres du XVIIe siècle contre les Espagnols. Assiégés en 1636 par les troupes de Piccolomini et du fameux Jean de Wert, ils les défirent dans une sortie vigoureuse et les forcèrent à se retirer.

L'intérieur de la ville, irrégulièrement bâtie et mal pavée, est d'un aspect assez triste; ses monuments les plus remarquables sont : l'hôtel de ville, l'ancien bailliage, l'église Saint-Pierre, le collége, l'hôpital et le palais de justice. Commerce important de céréales; fabrication très-active de bonneterie. Patrie de la reine Frédégonde, de l'orientaliste Caussin de Perceval, du mathématicien Fernel, et du célèbre agronome Parmentier, dont la statue décore une des places de la ville.

Les armes de Montdidier sont : *d'azur semé de fleurs de lis d'or, à un château alaisé d'or, crénelé et couvert en croupe, accompagné de deux tours de même, couvertes en pointe et girouettées.*

PÉRONNE, lat. 49°, 55',47", long. 0°, 35',54" E., Péronne, *Perrona Veromanduorum*, à 18 kil. est d'Amiens, chef-lieu du troisième arrondissement, peuplé de 4887 habitants, siége d'un tribunal de première instance, a mérité, pendant les longues luttes de la France contre l'Espagne, le surnom de *la Pucelle*, qu'elle a gardé jusqu'à nos jours. *Vrai colombier*, disait de cette ville, Henri de Nassau, prince d'Orange, *dont les pigeons savent se défendre et ne s'envolent pas*. C'était sa réponse à Marguerite d'Autriche, sœur de Charles-Quint, gouvernant alors les Pays-Bas et qui lui faisait reproche de n'avoir pu s'emparer d'un colombier tel que Péronne. La situation de la ville sur la rive droite de la Somme, dans une vallée basse et marécageuse qu'on peut facilement inonder, a secondé dans maintes occasions l'héroïsme des habitants : là ainsi que dans plusieurs autres villes de la Picardie, les femmes se sont souvent associées aux courageux efforts de leurs frères et de leurs maris pour repousser l'étranger; acceptons donc et maintenons à Péronne son glorieux titre de Pucelle, sans discuter bien strictement ses droits à cette réputation de ville inviolée. Son origine est très-ancienne, mais l'époque de sa fondation comme celle de la construction de son château est demeurée fort incertaine; elle apparaît pour la première fois dans l'histoire d'une façon notable, comme capitale de l'ancienne province de Santerre. La captivité du roi Charles VI, est le premier fait de grande importance historique qui se rattache à ses annales; ce prince tombé au pouvoir d'Herbert, comte de Vermandois, fut enfermé dans la citadelle et y mourut après une longue détention. Tout le monde a lu les charmants récits de Walter Scott, nous racontant les luttes si dramatiques de Louis XI et de Charles le Téméraire; l'épisode dont Péronne est le théâtre, l'habileté du politique jouée par la brutalité du soldat, Louis pris dans ses propres filets, retenu prisonnier comme Charles le Simple et obligé de signer la fameux traité connu sous le nom de traité de Péronne; ces faits dégagés des fictions romanesques qui les accompagnent sont d'une rigoureuse exactitude. Une scène d'un autre genre, mais d'un intérêt tout aussi capital se passa plus tard dans l'enceinte du célèbre château. Henri III et le duc de Guise vinrent y signer l'acte d'association de la sainte Ligue. Par les seuls faits qu'il nous est possible de citer, on voit quel vaste cadre comporterait une *histoire de Péronne*; nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs pour cette curieuse et attachante étude, au savant ouvrage de M. Dusevel. Chaque édifice de la ville a ses chroniques; ses restaurations ou transformations y sont racontées avec un soin et des détails qui jettent une précieuse clarté sur chaque époque. Contentons-nous de citer après le château, le beffroi construit en 1376, l'hôtel de ville, l'église Saint-Jean, et une maison en bois d'une origine très-ancienne et d'une architecture fort originale, qui subsiste encore près de la grande place. La ville, quoique bâtie avec peu de régularité est percée de rues propres, bien aérées, et d'un aspect agréable.

La longue période de paix que nous avons traversée a développé dans cette ville, jadis si belliqueuse, des instincts industriels et commerciaux. Elle est devenue un entrepôt important de laines et d'huiles d'œillet; on y fabrique percales, linons et batistes, la sucrerie indigène y est aussi en voie de prospérité.

Péronne a donné le jour au savant orientaliste Langlès, au littérateur Coupé de Saint-Donnat et au baron de Haussy Robecourt, membre de l'assemblée Législative.

Les armes de la ville sont : *d'azur au P gothique d'or, couronné de même, cantonné de trois fleurs de lis d'or, deux en chef et une en pointe.*

ALBERT. — Albert, *Albertum, Anchora*, chef-lieu de canton, peuplé de 3507 habitants, à 23 kil. N.-O. de Péronne, chef-lieu de son arrondissement, n'a pris son nom actuel qu'au commencement du XVIIe siècle; jusque-là cette petite ville fut connue sous le nom d'Ancre; la seigneurie en avait été donnée à l'Italien Concino-Concini, l'époux de Léonora Galigaï, favorite de Marie de Médicis, qui a rendu aussi célèbre par ses revers que par sa fortune le titre de maréchal d'Ancre. Lorsqu'un caprice de cour l'eut renversé, au profit du duc de Luynes, de la haute position à laquelle il était parvenu, la ville dont il avait porté le nom dut prendre celui de son heureux rival. Étaient-ce les exactions du favori châtié ou les remords de ses ennemis dont on espérait par là assurer l'oubli? Singulière solidarité entre la fortune d'une ville française et les destinées d'un courtisan italien!

Ce qu'Albert renferme aujourd'hui de plus curieux, c'est une cascade formée à l'extrémité de la ville par la chute d'un des bras de la petite rivière d'Ancre dont les eaux se précipitent avec fracas du haut d'un rocher artificiel. On voit aussi dans l'église paroissiale une image fort vénérée de Notre-Dame Brebière, protectrice des bergers de la contrée, qui ne manquent pas de venir chaque année en pèlerinage, précédés par des joueurs de cornemuse et chargés d'énormes gâteaux, remercier la Vierge de ses bienfaits passés et implorer son assistance pour l'avenir. Une vaste grotte, garnie de riches pétrifications et découverte le siècle dernier, attire aussi bon nombre de naturalistes et de curieux.

Outre les ressources d'un sol fertile et d'une culture avancée, Albert possède de nombreux établissements industriels : tanneries, papeteries, filatures de laine et de coton.

NESLE. — Nesle, chef-lieu de canton, peuplé de 1825 habitants, à 20 kilom. sud de Péronne, chef-lieu de son arrondissement, était autrefois le premier, le plus ancien et très-probablement le plus riche marquisat de France; dix-huit cents fiefs en dépendaient.

Les seigneurs qui ont porté ce titre l'ont souvent illustré à la cour, dans la haute administration ou à la guerre. Quant à la ville, elle doit sa célébrité à la vengeance cruelle et imméritée que Charles le Téméraire tira de ses habitants. En 1472, il se présenta devant Nesle à la tête d'une armée de 80,000 hommes. Quoique protégée par des fortifications et des remparts, la ville ne pouvait songer à la résistance; les portes furent donc ouvertes aux Bourguignons; la garnison seule se disposait à se retirer; le duc feignit de voir dans cet acte une violation des conventions; il livra la ville au pillage, ordonna que la population entière fût massacrée sans distinction d'âge ni de sexe; puis, entrant dans l'église Notre-Dame où s'était réfugiée une partie des habitants, et la trouvant pleine de

Église Saint-Pierre à Montdidier.

cadavres: *De par Saint-Georges*, s'écria-t-il, *j'ai de bons bouchers!* Le gouverneur de Nesle et quelques prisonniers notables furent seuls épargnés, ou plutôt réservés à une autre vengeance; Charles leur fit couper les poings et les renvoya à Louis XI; le feu fut mis ensuite aux quatre coins de la ville: *Tel fruit porte l'arbre de la guerre:* voilà les froides et impitoyables paroles dont il accompagna cette dernière cruauté. L'église où se passèrent les principaux épisodes de ce drame sanglant subsiste encore; elle est d'architecture romane et paraît dater du VIIIe siècle. La ville ne s'est jamais relevée du coup qui lui avait été porté.

Patrie d'Amaury, patriarche de Jérusalem et du chansonnier Blondel. Les armes de Nesle sont: *de gueules à deux bars adossés d'or, l'écu semé de trèfles de même.*

HAM. — Ham, *Hammus, Hametum, Hamum*, chef-lieu de canton, peuplé de 2375 habitants, à 25 kilom. sud-sud-est de Péronne, chef-lieu de son arrondissement, doit surtout sa célébrité à son redoutable château, construit vers l'an 1470 par Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol. Le nom des prisonniers politiques qui, de notre temps, ont été renfermés dans son énorme tour, est encore dans toutes les mémoires. Au maréchal Moncey, captif en 1815, pour avoir refusé de siéger parmi les juges de son collègue le maréchal Ney, succèdent, en 1830, le prince de Polignac et les ministres du roi Charles X détrôné; leur place, à peine vide, fut occupée par le prince Louis-Napoléon Bonaparte, qu'une autre révolution devait appeler, peu d'années après, à la présidence de la république, et de là au trône impérial. Il semble que ce fort de Ham ait pour principale mission, au milieu des révolutions qui agitent notre époque, de se dresser comme un enseignement de l'instabilité de la fortune! N'est-ce pas ce sens qu'il faut chercher à la mystérieuse devise gravée en caractères gothiques, au-dessus de la porte principale: *Mon mieux*. Le puissant comte de Saint-Pol couronnait à peine son œuvre de cette prophétique inscription que sa tête tombait sous la hache du bourreau.

L'épisode le plus remarquable des assauts nombreux que la ville eut à soutenir est la désastreuse épreuve que le duc de Bourgogne y fit de son artillerie en 1411; le premier jour, elle renversa des murailles qui passaient jusque-là pour inébranlables; la ville fut prise, pillée, brûlée; les habitants massacrés la nuit suivante; on ne faisait pas mieux auparavant, mais on allait moins vite. L'église de Ham, avec son jeu d'orgues monumental et le superbe baldaquin suspendu à l'entrée du chœur, est l'édifice le plus notable de la ville.

L'industrie sucrière, la fabrication des sabots et des tissus, dits *articles de Saint-Quentin*, donnent à Ham une certaine importance commerciale.

Digitized by Google

Port et ville d'Abbeville.

C'est la patrie du général Foy et du poëte Vadé.

Les armes de Ham sont: d'*azur à trois croissants d'argent, deux en chef et un en pointe;* on les trouve encore: *coupé le premier d'azur à une tour d'argent supportant deux guidons d'or; le deuxième à une muraille d'argent maçonnée de sable.*

Doullens, lat. 50°, 9', 17", long. 0°, 0', 14" E.—Doullens, *Durlendium, Donencum, Doningium.* Place de guerre peuplée de 4357 habitants, chef-lieu du deuxième arrondissement, siége d'un tribunal de première instance, à 30 kilomètres au nord d'Amiens, est une des conquêtes que les comtes de Vermandois firent au temps de la féodalité, aux dépens du domaine royal; elle passa ensuite à la maison de Ponthieu, et c'est par cette voie qu'elle était parvenue aux mains du comte d'Artois, depuis Charles X, qui la possédait encore à ce titre, quand éclata la révolution de 1789.

Il paraît toutefois que ce n'est pas sans un certain scrupule que les comtes de Vermandois avaient détaché jadis ce brillant joyau de la couronne royale; on trouve cette singulière formule dans l'octroi d'une charte concédée aux habitants: *Donné à Doullens, ville empruntée du roi notre sire, et de messieurs les mayeurs et échevins.* La citadelle, construite sous Louis XIII et restaurée sous Louis XIV, passe pour un des chefs-d'œuvre de Vauban. Si elle eût existé un siècle plus tôt, peut-être eût-elle épargné à la ville les désastres dont elle eut à souffrir pendant la guerre contre les Espagnols; au reste elle n'empêcha pas, en 1814, le baron de Goismar, colonel aux gardes de l'empereur de Russie, de pénétrer dans Doullens. Son utilité la plus manifeste a été jusqu'ici de servir de prison d'État. Sous l'ancienne monarchie, les plus puissants seigneurs, les princes du sang, les comtes de Maillebois et de Mailly, le duc du Maine, y furent successivement détenus; depuis la révolution, ce sont des noms démocratiques qui ont figuré sur les écrous de la geôle: Barbès, Blanqui, Raspail, Guinard y ont été renfermés.

La ville, située sur la rive gauche de l'Authie, est d'un aspect assez riant et possède de jolies promenades; l'église de Saint-Martin est remarquable par la hardiesse et la légèreté de son architecture. Des filatures, des fabriques de toile d'emballage constituent, avec les produits agricoles, la richesse industrielle de Doullens.

Abbeville, lat. 50°, 7', 5", long. 0°, 30', 48" O. — Abbeville, *Abbatis villa, Alba villa*, ancienne capitale du comté de Ponthieu, dépendant du diocèse et de l'intendance d'Amiens, du parlement de Paris, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement et de deux cantons, peuplée de 19 158 habitants; à 44 kilomètres ouest-nord-ouest d'Amiens. Place de guerre, siége de tribunaux de première instance et de commerce, avec conseil de prud'-

hommes, chambres consultatives des arts et manufactures, collége communal et société d'émulation pour les sciences et belles-lettres; Abbeville est, comme importance, la seconde ville de ce département, si important lui-même et dans son passé et dans la division actuelle du territoire national. La date de son origine est très-controversée. Selon les uns, Abbeville fut fondée par une colonie de Gaulois qui habitaient une petite bourgade voisine, d'où l'approche des Romains les aurait fait fuir; selon les autres, la ville ne se groupa que beaucoup plus tard autour d'un château qui appartenait à l'abbé du monastère de Saint-Ricquier, et c'est de là que lui serait venu son premier nom *abbatis villa*. La certitude nous arrive avec le règne de Charlemagne : c'est à ce prince qu'Abbeville doit ses premières fortifications; sous ses successeurs, les comtes de Ponthieu, devenus puissants, font d'Abbeville leur capitale et leur résidence habituelle. Hugues-Capet, qui voit dans ce port sur la Somme un accès toujours ouvert aux Danois et aux Normands, reprend et complète l'œuvre de Charlemagne; la ville est entourée de fortifications qui répondent à sa croissante importance. La longue période des guerres de l'Angleterre et de la France fournirait de glorieuses pages à l'histoire d'Abbeville; seule au milieu du Ponthieu soumis à l'étranger, elle défendit avec une invincible opiniâtreté sa nationalité française; n'oublions jamais le nom ni la mémoire de Ringois, ce martyr du patriotisme, qui aima mieux être précipité du haut du château de Douvres que prêter serment au roi d'Angleterre Édouard III. La charte communale d'Abbeville datait de 1130; elle fut maintenue sous les diverses dominations que les habitants eurent à subir. Charles le Téméraire sembla seul vouloir y porter atteinte, quoique le maintien de toutes les franchises et priviléges fût une des conditions du traité par lequel Louis XI avait cédé les villes de la Somme. Le Bourguignon avait fait élever une menaçante forteresse. Dès que nos braves Picards crurent le moment opportun, en 1587, ils rasèrent en quelques heures l'édifice qui portait ombrage à leur liberté. Après les guerres de la Ligue et la dernière lutte contre l'Espagne, les murailles d'Abbeville étaient trouées comme de vieux drapeaux; on releva leurs ruines et on les restaura d'après les plans de Vauban.

Nous ne pouvons qu'enregistrer les principaux événements dont Abbeville a été le théâtre : ce sont de simples jalons plantés pour une étude plus sérieuse, nous renvoyons d'ailleurs à la savante et consciencieuse histoire qu'a publiée M. Charles Louandre. C'est à Abbeville, en 1445, que Louis XI compta au duc de Bourgogne les 400 000 écus, rançon des villes engagées par le traité d'Arras. Abbeville vit célébrer, en 1514, au milieu de fêtes splendides, le mariage de Louis XII avec la sœur de Henri VIII. Pendant le siége d'Hesdin, Louis XIII, en 1637, voua son royaume à la Vierge. A tous ces souvenirs vient se mêler un drame lugubre : c'est à Abbeville que fut rendu et exécuté cet arrêt infâme condamnant à la mort la plus affreuse et aux plus horribles mutilations le jeune chevalier de La Barre, accusé d'avoir chanté quelques chansons licencieuses et d'être resté la tête couverte pendant le passage d'une procession : c'était en 1766! N'était-il pas temps que les réformes de 1789 arrivassent? La révolution eut pour Abbeville d'autres résultats non moins heureux : son industrie, déjà fortement constituée au XVe siècle, mais dont le succès était subordonné aux caprices ou à l'intelligente protection des rois et de leurs ministres, dès qu'elle ne dépendit plus que de l'activité et du génie commercial des habitants, suivit un progrès constant et régulier. Toutes les conditions du bien-être, toutes les constructions, toutes les voies de communication s'améliorèrent proportionnellement. La situation de la ville est aussi favorable que possible au développement de son commerce : elle est construite sur la Somme, dans une riante et fertile vallée large de 4 kilomètres environ. Le reflux de la mer se fait notablement sentir dans le port, l'eau y monte de deux mètres aux fortes marées; la rivière, en se divisant en plusieurs bras, partage la ville en trois quartiers distincts, l'île, le faubourg de la rive droite vers Saint-Ricquier, et le quartier de la rive gauche. Outre ces principales artères, Abbeville est encore arrosée par trois petites rivières et communique avec l'Oise par le canal de Saint-Quentin, à la mer par le canal de Saint-Valery; ajoutons les récentes lignes de fer et sept grandes routes qui relient l'ancienne capitale du Ponthieu avec l'Artois, la Champagne et toute la haute Normandie.

Les principaux monuments d'Abbeville sont l'église de Saint-Vulfran, désignée pour être classée parmi les monuments historiques, la tour du beffroi, la caserne, l'hospice des enfants trouvés, la bibliothèque, riche de plus de quinze mille volumes, et la salle de spectacle.

Abbeville a vu naître les géographes Duval et Sanson, d'Estrées, grand maître de l'artillerie en 1567, le célèbre médecin Hecquet, les poëtes Millevoye, de Pongerville et Boucher de Perthes, et une foule d'artistes recommandables parmi lesquels les deux frères Polly, dessinateurs et graveurs, Beauvarlet-Chartier, célèbre organiste, etc.

Les armes de la ville sont : *d'or à trois bandes d'azur à la bordure de gueules, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or*, avec la devise : *Semper fidelis*.

Saint-Ricquier. — Saint-Ricquier (*Centulum*), petite ville, peuplée de 1850 habitants, canton d'Ailly-le-Haut-Clocher, à 10 kilomètres nord-est d'Abbeville, chef-lieu de son arrondissement, est bien déchue de son antique splendeur. Son nom de Centulum lui venait, dit-on, des cent tours qui flanquaient ses hautes murailles; les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur y possédaient une abbaye fondée en 570, dotée par les princes et les plus puissants seigneurs du temps, et dans laquelle s'était formée une école célèbre où les enfants des rois et des hauts barons recevaient leur première éducation. Le savant et illustre Angilbert, qu'on appelait l'Homère de son siècle, en eut la direction sous le règne de Charlemagne; un grand nombre de prélats fameux et de personnages célèbres sortirent de l'abbaye de Saint-Ricquier. La prospérité et la richesse de cet établissement sont attestées encore aujourd'hui par les ruines qui ont résisté aux ravages des guerres ou des révolutions et aux outrages du temps. Chaque époque de l'art français est représentée parmi ces ruines intéressantes. Les murs dentelés de la vieille basilique sont revêtus, à l'intérieur, des fresques les plus curieuses : c'est la danse Macabre, la fameuse peinture des trois morts et des trois vifs, Hugues-Capet rapportant les reliques de Saint-Ricquier, et vingt-deux écussons ou armoiries des principales provinces de la vieille France; enfin le maître autel est encore surmonté d'un magnifique Christ de Girardon, chef-d'œuvre de la sculpture du XVIIIe siècle.

Les faits les plus mémorables qui se rattachent à l'histoire de Saint-Ricquier sont un siége que les habitants soutinrent vaillamment contre les Espagnols en 1555, et durant lequel les femmes elles-mêmes se signalèrent par leur intrépidité; entre autres, l'héroïne Beque-Etoile, qui enleva deux enseignes à l'ennemi, et l'incendie de 1719, qui dévasta l'abbaye. Avec les ruines que nous avons citées, l'hôpital de la ville est ce qui est le plus digne de l'attention du voyageur. Les armes de Saint-Ricquier sont : *d'azur semé de fleurs de lis d'or*.

Crécy. — Crécy, *Crisiacum*, chef-lieu de canton, peuplé de 1720 habitants, à 20 kilomètres nord d'Abbeville, chef-lieu de son arrondissement, est un bourg qui tirait jadis toute sa notoriété d'une maison de plaisance qu'y possédaient les rois de France au VIIe siècle. Une autre et plus triste illustration lui a été acquise depuis : c'est dans ses plaines que fut livrée, le 26 août 1346, la fameuse bataille qui menaça si sérieusement la nationalité française. Le cadre rétréci de cet ouvrage ne nous permet point un détail circonstancié de cette journée néfaste : évoquons seulement les souvenirs que les lieux rappellent. C'est ici que se tenait à portée des traits ennemis, et après avoir eu son cheval tué sous lui, Philippe de Valois, lorsque Jean de Hainaut l'entraîna loin du

champ de bataille; voici la croix et le moulin à vent qu'occupait Édouard III, observatoire improvisé, d'où le prince anglais suivait les mouvements des deux armées. Les murailles de l'humble bâtiment sont couvertes des noms des touristes anglais curieux de visiter ce théâtre des exploits de leurs ancêtres. Nous n'avons à enregistrer que la liste de nos morts; elle est longue, mais glorieuse aussi; ce sont: le roi de Bohême, le duc de Lorraine, le duc d'Alençon, dont l'imprudence décida du sort de la journée, les comtes de Flandre, de Nevers, de Blois, d'Harcourt avec ses deux fils, d'Aumale, de Bar, de Sancerre, le seigneur de Thouars, les archevêques de Nîmes et de Sens, le grand prieur de l'hôpital Saint-Jean, le comte de Savoie, six comtes d'Allemagne et un nombre infini d'autres seigneurs et hauts barons.

Crécy est rentré dans la paisible et fructueuse obscurité de ses mœurs agricoles; une savonnerie y a été établie il y a quelques années.

C'est la patrie du cardinal Jean Lemoine qui fonda au moyen âge à Paris un collége renommé.

Les armes de la ville sont: *d'azur à trois croissants entrelacés d'argent.*

Le Crotoy. — Le Crotoy, canton de Rue, à 25 kil. nord-nord-ouest d'Abbeville, chef-lieu de son arrondissement, est un bourg ou une petite ville maritime peuplée de 1290 habitants, et située sur la rive droite de la Somme, près de son embouchure et en face de Saint-Valery.

Rien ne recommanderait aux travaux de l'historien cette ville aux rues encombrées de sable, ce port où relâchent quelques rares caboteurs de la baie de Somme, cette population exclusivement adonnée aux travaux de la pêche et à la chasse du ver marin, si les ruines d'un vieux château ne nous rappelaient que là fut enfermée, en 1431, l'infortunée Jeanne d'Arc, et si le nom du Crotoy n'était pas uni à celui d'un traité conclu le 3 octobre 1471, entre le duc de Bourgogne et le roi Louis XI. Ajoutons à l'importance historique que ces souvenirs donnent au Crotoy celle, plus actuelle, qui ressort d'un commerce assez actif de marée et d'huîtres, et d'entrepôts fort achalandés de sel, vin, blés, toiles, huiles et serrurerie.

Saint-Valery. — Saint-Valery-sur-Somme, chef-lieu de canton, siége d'un tribunal de commerce et d'une école d'hydrographie, à 20 kil. nord-ouest d'Abbeville, chef-lieu de son arrondissement, est une ville maritime peuplée de 3650 habitants, dont l'importance grandit d'année en année, autant par l'extension de sa propre industrie et du mouvement commercial dont elle est le centre, que par les améliorations dont les différents gouvernements, qui se sont succédé en France depuis un demi-siècle, ont cherché à doter son port et à encourager sa navigation.

Saint-Valery est situé sur la rive gauche de la Somme, près de son embouchure dans la Manche; c'était autrefois la capitale d'un petit canton nommé le Vimeux, à cause d'une petite rivière qui traverse cette contrée, et qui a sa source au village de Wismes. La dévotion à un saint dont la ville porte le nom, amena la fondation d'une abbaye de Bénédictins; l'accroissement du bourg lui valut le titre de marquisat; quant à son port, un seul fait suffit à donner une idée de son ancienneté et des proportions qu'il devait avoir autrefois. Guillaume le Conquérant en fit choix pour y réunir les embarcations à la tête desquelles il entreprit la conquête de l'Angleterre. Selon les chroniques du temps, sa flotille se composait de mille voiles et portait cent mille combattants.

Une longue période de décadence avait succédé à cette prospérité passée; notre époque semble avoir pris à cœur de réparer l'injuste oubli des siècles précédents: d'importants travaux ont été ou commencés ou menés à fin. Une nouvelle écluse a été construite qui retient les eaux de la mer lors des fortes marées, et qui sert à chasser les sables aux marées basses.

Le quai de La Ferté, le port de relâche creusé au Hourdel, le phare de Cayeux, destiné à signaler l'entrée de la rivière, la grande écluse du canal de la Somme et les bâtiments considérablement agrandis de l'entrepôt réel, témoignent de l'intérêt qu'inspirent à l'administration centrale les destinées de Saint-Valery.

La ville compte peu de monuments remarquables, l'église paroissiale elle-même est un peu oubliée pour la chapelle de la montagne, que la dévotion des marins choisit de préférence pour but de leurs pèlerinages.

L'industrie de Saint-Valery répond aux besoins de la population qu'elle a mission de desservir: toiles, cordages et approvisionnements, forment les principaux objets de son commerce. C'est la patrie du savant jésuite Lallemant et du contre-amiral Perrée.

Les armes de la ville sont: *coupé, le chef d'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bordure compassée d'argent et de gueules, la pointe d'azur à un bateau d'or, sans rames ni voiles.*

Cayeux. — A la pointe occidentale de l'atterrissement que forme sur sa rive gauche et à son embouchure la Somme, se trouve le petit port de Cayeux, *Cadocum*, peuplé de 2288 habitants. Il est fort singulièrement bâti; ses maisons d'argile et de paille sont dispersées sans ordre, sur la plage, à des hauteurs inégales; quelques-unes paraissent même englouties dans les sables. Aucun arbre, aucune verdure n'égaye le paysage; la nature a ici quelque chose de sauvage et d'imposant, aussi Cayeux ne reçoit-il la visite que de quelques artistes ou des touristes qui fuient l'encombrement des bains de mer à la mode.

Cayeux est à 8 kilomètres à l'ouest de Saint-Valery et à 28 d'Abbeville; la fabrication de la serrurerie et la pêche nourrissent une grande partie de sa population.

Rue. — Rue est un chef-lieu de canton situé à 25 kilomètres au nord-ouest d'Abbeville sur le chemin de fer d'Amiens à Boulogne; sa population est de 2262 habitants. Cette petite ville était autrefois murée et avait un gouverneur particulier; la mer, si nous en croyons la tradition, baignait le pied de ses murailles; elle eut beaucoup à souffrir durant la période de la guerre de Cent ans; plus tard les protestants essayèrent en vain de s'en emparer. Elle était au moyen âge le but de fréquents pèlerinages; on y venait de bien loin s'agenouiller devant son crucifix miraculeux. La légende en est encore aujourd'hui représentée en relief, au haut du tympan de la porte d'entrée de la chapelle du Saint-Esprit, qui a été classée au nombre des monuments historiques. Le roi Louis XI l'avait dotée de 1000 écus d'or, à cause des miracles qui s'y faisaient de son temps.

Les armes de Rue sont: *coupé, le chef d'or à trois bandes d'azur à la bordure de gueules; la pointe d'azur aux lettres capitales RUE d'argent, 2 et 1.*

Picquigny. — Picquigny, *Pinqueniacum*, petite ville à 15 kilomètres à l'ouest d'Amiens, chef-lieu de canton, peuplée de 1502 habitants.

Cette petite ville, située sur la Somme et sur le chemin de fer d'Amiens à Boulogne, existait dès le VIIe siècle; elle possédait du moins un château qui fut en 942 le théâtre de l'assassinat de Guillaume Longue-Épée, par Arnould, comte de Flandre. C'était une des principales baronnies du comté de Ponthieu; et comme toutes les villes de Picardie, elle eut beaucoup à souffrir pendant la désastreuse époque de la guerre de Cent ans. Charles le Téméraire la prit et la ruina en 1470, et força la garnison à sortir en simple pourpoint. C'est à Picquigny que nous retrouvons quelquefois écrit *Pecquigny*, que fut signée, le 29 août 1475, la paix entre le roi d'Angleterre Édouard IV et Louis XI. A cette époque où la ruse et la violence suppléaient souvent au bon droit et à la justice, ce n'était pas petite affaire qu'une entrevue entre deux monarques rivaux, aussi la défiance présida-t-elle à celle-ci. Les deux monarques se réunirent sur un pont construit sur la Somme, partagé par une lourde et épaisse barrière qu'il était impossible de franchir et qui n'avait pas de porte; ils arrivèrent par les deux rives, accompagnés seulement de douze personnes. Louis XI salua le

premier le roi Édouard, l'assurant de son affection et de son dévouement. Les deux rois ratifièrent ensuite solennellement le traité qu'ils avaient conclu, et, passant leurs mains à travers le grillage, ils jurèrent de l'observer, l'un sur le missel, l'autre sur la vraie croix. Les ouvertures de ce grillage ne permettaient que le passage du bras, *comme aux cages des lions*, dit naïvement l'historien Comines.

Ce traité de Picquigny est très-important dans notre histoire; on le connaît aussi sous le nom de *trêve marchande*, car il garantissait les relations d'affaires des deux pays. C'est le premier traité par lequel on essaya de détruire les obstacles qui s'opposaient autrefois aux transactions commerciales d'un pays à un autre.

Un historien picard raconte que comme les Anglais ont de la peine à prononcer le nom de Picquigny, cette circonstance fut mise à profit lorsqu'on les chassa du comté de Ponthieu. La plupart d'entre eux, autorisés par un séjour de plusieurs années, se disaient Français; mais pour seule preuve on leur faisait prononcer le nom de cette ville, et l'on massacrait sans pitié ceux dont la prononciation trahissait l'origine.

Picquigny n'offre aujourd'hui aux curieux que les ruines de son vieux château, dont les terrasses présentent un point de vue magnifique; l'écluse qui retient les eaux de la Somme est un beau travail d'art; la ville fait un commerce assez important de chanvre et de tourbe.

Lucheux. — Lucheux, bourg de 1202 habitants, à 7 kilomètres au nord-est de Doullens et sur le petit ruisseau auquel il donne son nom, fait un commerce considérable de bois provenant de la vaste forêt qui l'avoisine. L'abside de son église est digne de l'attention des archéologues, et les chapiteaux des piliers du chœur sont ornés de figures grotesques remarquables.

Le château de Lucheux mérite aussi d'être visité; au milieu du parc on aperçoit les ruines de la tour dite de Guy de Châtillon.

Lucheux fabrique de la boisselleric et des sabots. On y cultive le houblon.

Varennes. — Varennes à 21 kilomètres au sud-est de Doullens, est un village de 667 habitants; le mieux bâti sans doute du département, et dont les rues bien alignées se coupent à angles droits. On voit dans ses environs les ruines de l'abbaye de *Clair-Fay*. On a retiré de son cloître un morceau curieux de sculpture. C'est une ronde bosse de grandeur naturelle, représentant l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, monté sur une ânesse que suit son ânon. Il n'y a pas encore longtemps que chaque année, le jour de la Fête-Dieu, on promenait à Varennes ce groupe sur des roulettes, à la suite de la procession.

Boves. — Boves, à 11 kilomètres au sud-est d'Amiens, sur les bords de la Noye, est un joli village de 1776 habitants, dont la principale industrie consiste dans ses blanchisseries de toiles. Il est dominé par les ruines d'un vieux château, dont les barons tiennent une place importante dans l'histoire de notre pays. Nous les retrouvons au nombre des seigneurs qui prirent part aux croisades et à la grande lutte de la France et de l'Angleterre aux XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles. A la fin du XIe siècle l'un des sires de Boves usurpa le château de Coucy, possédé par Albéric, feudataire de l'église de Reims; il devint la tige des sires de Coucy. Les sires de Boves portaient le titre de comtes d'Amiens, leurs armes étaient: *de gueules, à la bande d'or, à deux cotices de même.*

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6159 kil. carr. ou 615983 hect.	Hommes. 279685 Femmes. 290956 TOTAL.. 570641	5	41	833	30000000 fr.	20000000 fr.

ARRONDISSEMENT D'AMIENS.

Superficie 1840 kilom. carrés ou 184018 hectares. — Population 189968 hab. — Cantons 13. — Communes 249.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Amiens (N.-E.), 2 comm., 12319 h.	AMIENS	52149	»
	Allonville	782	9
	Poulainville	542	7
Amiens (N.-O.), 5 comm., 13593 h.	AMIENS	»	»
	Argœuves	637	7
	Dreuil-lès-Amiens	412	6
	Saveuse	472	7
	Saint-Sauveur	1236	9
Amiens (S.), 4 comm., 17766 h.	AMIENS	»	»
	Cagny	412	5
	Camon	1561	5
	[illegible]	[illegible]	5
	Rivery	146	2
Amiens (S.-O.), 1 comm., 15775 h.	AMIENS	»	»
	Pont-de-Metz	744	5
Conty, 27 communes, 17099 habitants.	Conty	958	25
	Bacouel	200	10
	Belleuse	946	30
	Bosquel (le)	796	23
	Brassy	128	31
	Conteville	318	25
	Courcelles-sous Thoix	256	28
	Essertaux	490	20
	Fleury	306	26
	Fossemanant	102	17
	Frémontiers	338	27
	Lamaily	894	20
Suite de Conty.	Monsures	410	27
	Namps-au-Mont	356	20
	Namps-au-Val	454	20
	Nampty-Coppegueulle	224	17
	Neuville-lès-Lœuilly	184	17
	Oresmaux	1435	17
	Plachy-Buyon	436	13
	Prouzel	409	13
	Rhumaisnil	252	17
	Sentelie	345	32
	Taisnil	389	17
	Thoix	367	32
	Tilloy-lès-Conty	376	21
	Velennes	371	25
	Wailly	329	21
Corbie, 24 communes, 22123 habitants.	Corbie	2971	20
	Aubigny	701	16
	Baizieux	864	22
	Bonnay	551	22
	Bresle	375	26
	Bussy-lès-Daours	499	13
	Daours	716	15
	Fouilloy	659	19
	Franvillers	1143	21
	Hamel (le)	1256	25
	Hamelet	476	22
	Heilly	764	21
	Hénencourt	601	25
	Houssoye (la)	545	18
	Marcelcave	1461	25
Suite de Corbie.	Motte-Brebière (la)	188	9
	Motte-en-Santerre (la)	661	25
	Rilsement	530	27
	Vaire-sous-Corbie	660	25
	Vaux-sous-Corbie	427	25
	Vecquemont	286	15
	Villers-Bretonneux	3284	20
	Warfusée-Abancourt	505	25
	Warloy-Baillon	2018	27
Hornoy, 25 communes, 11038 habitants.	Hornoy	1108	35
	Arguel	1002	40
	Aumont	375	50
	Beaucamps-le-Jeune	573	42
	Beaucamps-le-Vieux	1507	43
	Belloy-Saint-Léonard	231	35
	Boiranfé	202	35
	Boissière (la)	242	40
	Brocourt	217	40
	Dromesnil	371	38
	Fresnoye (la)	409	42
	Gouy-l'Hôpital	198	30
	Guénicourt	39	42
	Guibermesnil	252	35
	Hallivillers-Lucheux	451	30
	Lequesne	270	40
	Liomer	466	35
	Méricourt-en-Vimeux	235	27
	Montmarquet	339	43
	Orival	317	32
	Selincourt	440	31

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AMIENS.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Hornoy.	St-Germain-sur-Boisle	222	46
	Thieulloy-l'Abbaye	737	30
	Tronchoy	570	36
	Villers-Campsart	445	38
	Vraignes	350	34
Molliens-Vidame, 29 communes, 14914 habitants.	MOLLIENS-VIDAME	801	25
	Airaines	2061	35
	Aveluesge	173	35
	Bettencourt-Rivière	446	35
	Bougainville	974	24
	Bovelles	539	12
	Briquemesnil	244	20
	Champs-en-Amiénois	514	28
	Clairy	558	12
	Creuse	191	15
	Dreuil-lès-Molliens	109	24
	Floxicourt	64	22
	Fluy	561	18
	Fresnoy-au-Val	521	24
	Guignemicourt	337	13
	Laleux	121	30
	Métigny	201	30
	Montagne	466	26
	Oissy	337	20
	Pissy	397	14
	Quesnoy-sur-Airaines	902	24
	Quévauvilliers	1187	18
	Revelles	890	15
	Riencourt	534	21
	Saisseval	409	14
	Seux	399	15
	Saint-Aubin-Montenoy	416	25
	Tailly	94	29
	Warlus	464	28
Oisemont, 32 communes, 10787 habitants.	OISEMONT	1074	51
	Andainville	642	47
	Aumatre	492	48
	Avesne-Chaussoy	210	40
	Bernapré	165	50
	Cannessières	180	48
	Epaumesnil	330	41
	Etréjust	198	39
	Fontaine-le-Sec	362	45
	Forceville	258	45
	Foucaucourt-hors-Nesle	147	51
	Fresne-Tilloloy	284	49
	Fresneville	251	42
	Fresnoy-Andainville	243	46
	Frette-Caisse	242	45
	Heucourt-Croquoison	328	40
	Inval-Boiron	320	49
	Lemaizis	154	43
	Lignières-hors-Foucaucourt	232	46
	Mesnil-Houdin	143	46
	Mouflières	202	46
Picquigny, 22 communes, 17993 habitants.	NESLE-L'HÔPITAL	216	50
	Neslette	140	50
	Neuville-au-Bois	280	40
	Neuville-Coppegueule	1010	45
	Senarpont	545	47
	Saint-Aubin-Rivière	296	42
	Saint-Léger-le-Pauvre	85	47
	Saint-Maulvis	720	39
	Vergies	615	36
	Villeroy	345	45
	Woirel	78	37
	PICQUIGNY	1502	15
	Ailly-sur-Somme	711	10
	Belloy-sur-Somme	1162	19
	Bouchon	386	30
	Bourdon	567	24
	Bouttencourt-Saint-Ouen	738	27
	Breilly	503	12
	Cavillon	254	16
	Chaussée-Tirancourt (la)	954	16
	Condé-Folie	1275	30
	Crouy	350	20
	Etoile (l')	797	30
	Ferrières	414	10
	Flixecourt	1704	25
	Fourdrinoy	709	15
	Hargest-sur-Somme	974	24
	Mesge (le)	440	24
	Sones	243	24
	Saint-Pierre-à-Gouy	102	15
	Vignacourt	3837	17
	Ville-Saint-Ouen	323	24
	Yzeux	318	18
Poix, 33 communes, 11021 habitants.	POIX	1153	28
	Agnières	325	32
	Bergicourt	255	44
	Bettembosc	300	37
	Blangy-sous-Poix	202	39
	Bussy-lès-Poix	199	35
	Caulières	302	26
	Chapelle (la)	67	31
	Courcelles-sous-Moyencourt	292	36
	Croix-Rault	537	25
	Eplessier	411	32
	Equennes	386	34
	Eramecourt	111	38
	Famechon	289	40
	Fourcigny	252	34
	Frettemolle	392	47
	Fricamps	411	45
	Gauville	469	27
	Guizancourt	261	48
	Hescamps-Saint-Clair	522	38
	Lignières-Châtelain	504	37
	Marlers	259	39
Suite de Poix.	MARONDE (la)	217	35
	Meigneux	436	36
	Méreaucourt	84	35
	Morvillers-St-Saturnin	729	40
	Moyencourt	460	22
	Offignies	230	39
	Saulchoy-sous-Poix	98	33
	Souplicourt	148	36
	Saint-Romain	261	35
	Sainte-Segrée	150	35
	Thieulloy-la-Ville	309	34
Sains, 21 communes, 13567 habitants.	SAINS	827	10
	Blangy-Trouville	436	11
	Boves	1776	11
	Cachy	339	14
	Cottenchy	678	15
	Dommartin	394	16
	Dury	806	6
	Estrées	311	14
	Fouen-Camps	374	13
	Gentelles	691	14
	Glisy	355	90
	Grattepanche	300	13
	Guyencourt	331	17
	Hailles	460	17
	Remiencourt	337	17
	Rumigny	644	10
	Saleux-Salouel	1174	7
	Saint-Fuscien	550	8
	Saint-Sauflieu	1503	14
	Thezy-Glimont	541	15
	Vers-Hébécourt	770	9
Villers-Bocage, 23 communes, 10666 habitants.	VILLERS-BOCAGE	1575	14
	Bavelincourt	303	19
	Beaucourt	476	18
	Béhencourt	630	19
	Bertangles	600	11
	Cardonnette	380	9
	Coisy	573	10
	Contay	1042	22
	Flesselles	1762	16
	Fréchencourt	490	17
	Mirvaux	491	16
	Molliens-aux-Bois	591	13
	Montigny	336	15
	Montonvillers	198	13
	Pierregot	652	14
	Pont-Noyelles	677	12
	Querrieux	831	11
	Rainneville	1251	10
	Rubempré	1407	16
	Saint-Gratien	630	12
	Saint-Vast-en-Chaussée	701	12
	Vadencourt	147	20
	Vaux-en-Amiénois	923	10

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE.

Superficie 1561 kilom. carrés ou 156131 hectares. — Population 138637 hab. — Cantons 11. — Communes 171.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Abbeville (nord), 5 c., 12475 h.	ABBEVILLE	19158	»
	Bellancourt	433	5
	Caours	335	5
	Drucat	621	5
	Grand-Laviers	305	5
	Vauchelles-lès-Quesnoy	852	5
Abbeville (sud), 6 c., 12616 h.	ABBEVILLE	»	»
	Bray-lès-Mareuil	386	9
	Cambron	1142	5
	Eaucourt-sur-Somme	316	7
	Epagne-Epagnette	509	5
	Mareuil-Caubert	824	5
Ailly-le-Haut-Clocher, 19 communes, 12906 habitants.	AILLY-LE-HAUT-CLOCHER	1206	15
	Brucamps	485	20
	Buigny-l'Abbé	516	90
	Bussus	649	15
	Coquerel	424	13
	Coulonvillers	500	15
	Cramont	611	20
	Domqueur	877	17
	Ergnies	250	18
	Francières	302	10
	Gorenflos	580	13
	Long	1589	14
	Maison-Roland	351	16
	Mesnil-Domqueur	246	19
	Moufliers	189	18
	Pont-Remy	1500	8
	Saint-Ricquier	1736	9
	Villers-sous-Ailly	469	16
	Yaucourt-Bussus	417	12
Ault, 19 communes, 13288 habitants.	AULT	1388	35
	Allenay	203	31
	Bethencourt-sur-Mer	686	29
	Bourseville	712	25
	Fressenneville	1279	21
	Friaucourt	319	30
	Friville-Escarbotin	1558	27
	Mers	430	35
	Menesliès	316	27
	Nibas	987	21
	Ochencourt	407	18
	Oust-Marest	389	31
	Saint-Quentin-Lamotte	1233	31
	Tully	291	26
	Valines	621	17
	Vaudricourt	577	24
	Woignarue	655	29
	Woincourt	738	24
	Yzengremer	502	26
Crécy, 23 comm., 13372 hab.	CRÉCY	1685	20
	Boisle	691	25
	Boufflers	329	26
	Brailly-Cornehotte	470	20
	Conteville	326	22
	Dominois	437	30
	Domléger	392	22
	Dompierre	1079	27
	Estrées-lès-Crécy	940	21
	Fontaine-sur-Maye	401	20
	Froyelles	164	19
	Gueschard	1153	25
Suite de Crécy.	HIERMONT	428	21
	Ligescourt	433	24
	Longevillers	445	19
	Maison-Ponthieu	765	22
	Marcheville	387	15
	Neuilly-le-Dieu	292	25
	Noyelles-en-Chaussée	711	48
	Ponches-Estruval	260	26
	Vitz-et-Villeroy	318	27
	Yvrench	753	16
	Yvrencheux	530	17
Gamaches, 20 communes, 11953 habitants.	GAMACHES	1450	27
	Aigneville	748	20
	Beauchamps	460	27
	Biencourt	204	20
	Bouillancourt-en-Séry	1155	25
	Bouttencourt	738	27
	Bouvaincourt	396	28
	Buigny-les-Gamaches	493	24
	Cerisy-Buleux	506	19
	Dargnies	740	25
	Embreville	485	25
	Framicourt	306	21
	Frettemeulle	487	20
	Maisnières	755	21
	Martainneville	374	12
	Ramburelles	426	19
	Rambures	885	22
	Tilloy-Floriville	403	24
	Translay (le)	342	20
	Vismes-au-Val	610	18

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Hallencourt, 18 communes, 12732 habitants.	Hallencourt	1893	17
	Allery	984	20
	[illegible]	915	10
	Citernes	512	20
	Doudelainville	586	15
	Dreuil-Hamel	480	22
	Fontaines-sur-Somme	1348	15
	[illegible]	376	15
	[illegible]	477	15
	[illegible]	1075	11
	Liercourt	471	11
	Limeux	375	12
	Long-Pré-les-Corps-Saints	1786	18
	Mérélessart	453	20
	Sorel	277	14
	Vaux-Marquenneville	197	16
	Wanel	225	15
	Wiry-au-Mont	375	21
Moyenneville, 14 comm., 11013 hab.	Moyenneville	1180	8
	Acheux	984	15
	Behen	860	10
	Calonne	280	8
	Cléry	1035	17
	Ercourt	330	14
	Fay-[illegible]	1512	20
	Grelaumesnil	293	17
	Huchenneville	853	8
	Miannay	852	10
Suite de Moyenneville.	Quesnoy-Montant (le)	606	12
	Saint-Maxent	497	14
	Tœufles	613	11
	Tours	1165	15
Nouvion-en-Ponthieu, 10 communes, 10836 habitants.	Nouvion-en-Ponthieu	977	15
	Agenvillers	516	12
	Buigny-Saint-Maclou	486	5
	Cauchy	506	10
	[illegible]	480	16
	Forest-l'Abbaye	471	12
	Forest-Montier	781	20
	Gapennes	831	17
	Hautvillers-Ouville	180	7
	[illegible]	206	8
	Motte-Buleux (la)	445	10
	Neuf-Moulin	311	7
	Neuilly-l'Hôpital	300	9
	Noyelle-sur-Mer	754	14
	Ouvaux	641	12
	Pendé	878	17
	Pont-le-Grand	289	9
	Sailly-le-Sec	721	11
	Titre (le)	415	10
Rue, 16 com., 12469 h.	Rue	2262	25
	Argoules	778	30
	Arry	318	25
	Bernay	556	25
Suite de Rue.	Crotoy (le)	1175	25
	Favières	480	23
	Machiel	480	22
	Machy	571	25
	Nampont	490	29
	Quend	1772	31
	Regnière-Ecluse	500	24
	Saint-Quentin-en-Tourmont	155	30
	Vercourt	112	28
	Villers-sur-Authie	610	23
	Vironchaux	270	25
	Vron	1185	25
Saint-Valery, 12 comm., 14937 hab.	Saint-Valery-sur-Somme		20
	Arrêt	884	20
	Boismont	487	11
	Brutelles	881	24
	Cayeux	2482	25
	Estrebœuf-Neuville	539	18
	Franleu	491	18
	Lanchères		
	Mons-Boubers	1307	21
	Pendé	1284	22
	Saigneville	814	11
	Saint-Blimont	1284	21

ARRONDISSEMENT DE DOULLENS.

Superficie 665 kilom. carrés ou 66514 hectares. — Population 60010 habitants. — Cantons 4. — Communes 89.

Doullens, 14 communes, 17666 hab.	Doullens	4357	»
	Authieule	344	3
	[illegible]	1707	10
	Beaumetz	2465	6
	Bonnemaison	1086	7
	Bréviller	163	9
	Gezaincourt	891	3
	Grouches-Luchuel	861	4
	Hem	535	6
	Humbercourt	584	11
	Longuevillette	249	7
	Lucheux	1282	7
	Neuvillette	792	7
	Terramesnil	659	7
Acheux, 25 communes, 15927 habitants.	Acheux	870	20
	Arqueves	587	15
	Authies	852	14
	Bayencourt	280	20
	Bertrancourt	713	19
	Bus	776	18
	Colincux	725	18
	Courcelles-au-Bois	221	21
	Englebelmer	646	26
	Forceville	323	21
	Harponville	676	21
	Hédauville	387	22
	Herissart	1149	17
	Léalvillers	441	18
	Louvencourt	670	15
	Mailly	1180	23
Suite d'Acheux.	Marieux	333	10
	Puchevillers	892	14
	Raincheval	782	13
	Senlis	780	25
	Saint-Léger-lès-Authies	265	16
	Thièvres	120	10
	Toutencourt	1181	18
	Varennes	687	21
	Vauchelles-lès-Authies	437	13
Bernaville, 27 communes, 12107 habitants.	Bernaville	1127	15
	Agenville	217	22
	Arlaines	118	10
	Barly	671	9
	Béalcourt	841	11
	Beaumetz	574	19
	Beauvoir-Rivière	340	16
	Bernâtre	189	24
	Boisbergues	240	9
	Candas	1760	9
	Domesmont	95	16
	Epécamps	75	16
	Fienvillers	1406	10
	Frohen-le-Grand	455	12
	Frohen-le-Petit	75	13
	Gorges	175	15
	Heuzecourt	487	15
	Montrelet	572	18
	Meillard (le)	577	12
	Mézerolles	472	9
Suite de Bernaville.	Montigny	800	15
	Occoches	329	4
	Outrebois	500	5
	Prouville	788	10
	Remaisnil	216	12
	Saint-Acheul	106	15
	Vaquerie	230	18
Domart, 22 communes, 14830 habitants.	Domart	1367	21
	Berneuil	879	18
	Bettencourt	650	20
	Bonneville	858	18
	Canaples	945	18
	Fieffes	399	18
	Franqueville	421	22
	Franay	437	23
	Halloy-lès-Pernois	506	5
	Havernas	425	16
	Lanches-Saint-Hilaire	421	19
	Montrelet	403	12
	Naours	1535	15
	Pernois	846	19
	Ribeaucourt	382	21
	Surcamps	200	24
	Saint-Léger-lès-Domart	580	21
	Saint-Ouen	800	24
	Talmas	1771	15
	Vauchelles-lès-Domart	553	20
	Vicogne (la)	278	12
	Wargnies	294	17

ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER.

Superficie 923 kilom. carrés ou 92349 hectares. — Population 69850 hab. — Cantons 5. — Communes 144.

Montdidier, 23 communes, 14123 habitants.	Montdidier	4063	»
	Andechy	493	14
	Assainvillers	286	5
	Ayencourt	165	3
	Becquigny	283	8
	Boissière (la)	270	10
	Bouillancourt	286	8
	Braussicourt	171	9
	Bus	321	13
	Cantigny	218	7
	Cardonnois (le)	116	8
	Courtemanche	149	3
	Davenescourt	843	8
	Erches	332	13
	Etelfay	427	5
	Faverolles	193	5
	Fescamps	339	10
	Fignières	264	6
	Fontaine-sous-Montdidier	234	4
	Gratibus	268	5
	Grivillers	112	11
	Guerbigny	652	10
	Hargicourt	373	9
Suite de Montdidier.	Lignières	270	7
	Malpart	139	10
	Maresmontiers	184	6
	Marquivillers	307	11
	Mesnil-Saint-Georges	232	4
	Orvillers	290	9
	Piennes	360	6
	Remaugies	235	8
	Rollot	1108	9
	Rubescourt	177	5
Ailly-sur-Noye, 28 comm., 10446 hab.	Ailly-sur-Noye	1039	21
	Arrival	177	13
	Aubvillers	364	13
	Berny-sur-Noye	282	23
	Castel	332	23
	Chaussoy-Epagny	628	22
	Chirmont	242	17
	Coullemelle	503	15
	Fouencamps	373	15
	Fransu (la)	373	23
	Lamotte-sur-Noye	515	30
	Folleville	203	20
Suite d'Ailly-sur-Noye.	Fransures	367	33
	Grivesnes	356	11
	Hailluvillers	317	25
	Hortoy (l')	116	26
	Jumel	260	22
	Louvrechy	259	17
	Mailly-Raineval	300	17
	Merville au-Bois	248	19
	Quiry-le-Sec	575	15
	Rogy	428	30
	Rouvrel	450	22
	Sauvillers-Mongival	316	14
	Sourdon	307	16
	Thory	343	14
	Villers-Tournelle	315	9
	Warde-Mauger (la)	398	24
Moreuil, 25 comm., 14954 habit.	Moreuil	2243	20
	Arvillers	1212	14
	Aubercourt	190	24
	Beaucourt	371	18
	Bertaucourt	501	24
	Braches	241	12

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Moreuil.	Cayeux	265	23
	Contoire	412	10
	Demuin	821	22
	Domart-sur-la-Luce	639	25
	Fresnoy-en-Chaussée	266	17
	Hangard	322	23
	Hangest-en-Santerre	1343	14
	Ignancourt	220	23
	Mezières	857	18
	Morizel	459	17
	Neuville-Sire-Bernard (la)	284	12
	Pierrepont	456	8
	Plessier-Rozainvillers	832	13
	Quesnel (le)	1313	17
	Saulchoy-sous-Davenescourt	69	9
	Thennes	541	21
	Villers-aux-Érables	264	18
	Warsy	345	9
	Wiencourt-l'Équipée	436	27
Rosières, 21 com., 14940 hab.	Rosières	2502	25
	Bayonvillers	925	30
	Beaufort	422	18
	Bouchoir	690	19
	Caix	1383	24
	Chavatte (la)	125	23
Suite de Rosières.	Chilly	452	25
	Folies	425	18
	Fouquescourt	415	24
	Fransart	206	23
	Guillaucourt	521	28
	Hallu	229	25
	Harbonnières	2165	27
	Maucourt	484	3
	Méharicourt	1140	23
	Parvillers	369	19
	Punchy	230	27
	Quesnoy-en-Santerre (le)	322	16
	Rouvroy	776	19
	Vrely	903	21
	Warvillers	275	19
Roye, 37 comm., 15367 hab.	Roye	3775	20
	Armancourt	81	13
	Balatre	220	27
	Beuvraignes	1262	18
	Biarre	134	30
	Billancourt	312	32
	Breuil	200	33
	Carrépuits	245	23
	Champien	503	25
	Crémery	130	25
	Cressy-Omancourt	386	30
Suite de Roye.	Curchy	274	30
	Damery	462	18
	Dancourt	129	15
	Dreslincourt	61	32
	Echelle (l')	230	14
	Ercheux	1060	34
	Etalon	306	29
	Fonches	267	30
	Fonchettes	62	30
	Fresnoy-lès-Roye	560	22
	Goyencourt	278	18
	Gruny	380	23
	Hattencourt	483	23
	Herly	167	29
	Laucourt	230	15
	Liancourt-Fosse	587	25
	Manicourt	60	29
	Marché-Allouarde	108	26
	Moyencourt	420	32
	Popincourt	81	13
	Réthonvillers	490	26
	Roiglise	276	21
	Saint-Mard	224	17
	Tilloloy	466	15
	Verpillières	172	20
	Villers-lès-Roye	266	16

ARRONDISSEMENT DE PÉRONNE.

Superficie 1169 kilom. carrés ou 116 970 hectares. — Population 112176 habitants. — Cantons 8. — Communes 179.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Péronne, 22 communes, 17501 habitants.	Péronne	4887	»
	Allaines	1003	4
	Aizecourt-le-Haut	275	6
	Barleux	563	6
	Biaches	413	3
	Bouchavesnes	682	7
	Bouvincourt	300	10
	Brie	527	7
	Buire-Courcelles	493	6
	Bussus	580	4
	Cartigny	847	6
	Clery	936	6
	Doingt-Flamicourt	972	3
	Estrées-en-Chaussée	115	10
	Eterpigny	277	5
	Feuillères	337	7
	Flaucourt	452	7
	Mesnil-Bruntel	434	5
	Moislains	1764	8
	Mons-en-Chaussée	770	9
	Sainte-Radegonde	366	2
	Villers-Carbonnel	508	8
Albert, 26 communes, 16764 habitants.	Albert	3507	23
	Auchonvillers	466	32
	Authuile	311	27
	Aveluy	371	25
	Bazentin	365	19
	Beaucourt	239	29
	Beaumont-Hamel	799	30
	Bécourt-Bécordel	192	20
	Bouzincourt	880	29
	Buire-sous-Corbie	419	27
	Cantalmaison	367	21
	Courcelette	501	23
	Dernancourt	541	25
	Fricourt	783	20
	Grandcourt	774	29
	Irles	422	29
	Laviéville	236	31
	Mametz	513	19
	Meaulte	892	24
	Mesnil-Martinsart	653	30
	Millancourt	466	30
	Miraumont	1098	29
	Ovillers-le-Boisselle	613	24
	Pozières	508	24
	Pys	493	27
	Thiepval	432	27
Bray-sur-Somme, 20 comm., 11715 hab.	Bray-sur-Somme	1545	21
	Becquincourt	186	12
	Cappy	1110	17
	Cérisy-Gailly	759	28
	Chipilly	376	27
	Chaignolles	302	20
	Eclusier-Vaux	254	14
	Etinehem	687	23
	Frise	447	11
	Herbécourt	375	8
	Méricourt-l'Abbé	447	31
	Méricourt-sur-Somme	575	23
Suite de Bray-sur-Somme.	Morcourt	695	25
	Morlancourt	1030	25
	Neuville-lès-Bray	218	19
	Sailly-Laurette	637	28
	Sailly-le-Sec	724	11
	Suzanne	606	17
	Treux	220	30
	Ville-sous-Corbie	507	27
Chaulnes, 23 communes, 10860 habitants.	Chaulnes	1113	20
	Ablaincourt	445	15
	Assevillers	464	11
	Belloy	405	10
	Berny	337	11
	Chuignes	329	16
	Dompierre	655	11
	Estrées-Déniécourt	642	13
	Fay	253	13
	Fontaines-lès-Cappy	130	15
	Foucaucourt	631	15
	Framerville	485	23
	Fresnes-Mazancourt	366	15
	Herleville	429	20
	Hyencourt-le-Grand	186	22
	Libons	1260	19
	Pressoir	141	15
	Proyart	889	21
	Puzeaux	173	19
	Rainecourt	288	20
	Soyecourt	529	14
	Vaux-villers	447	23
	Vermandovillers	281	16
Combles, 21 communes, 13902 habitants.	Combles	1620	15
	Carnoy	138	15
	Curlu	414	10
	Equancourt	914	15
	Flers	690	22
	Forest (le)	114	10
	Ginchy	217	18
	Gueudecourt	423	20
	Guillemont	604	18
	Hardecourt-au-Bois	508	13
	Hem-Monacu	251	9
	Lesbœufs	684	16
	Longueval	503	19
	Maricourt	1417	15
	Maricourt	539	14
	Maurepas	799	11
	Mesnil-en-Arrouaise	575	16
	Montauban	705	18
	Rancourt	463	10
	Sailly-Saillisel	1176	13
	Ytres	1085	20
Ham, 21 com., 12469 h.	Ham	2375	25
	Athies	929	10
	Brouchy	540	27
	Croix-Moligneaux	505	15
	Devise	199	10
	Douilly	523	20
	Esmery-Hallon	1302	26
	Ennemain	412	10
Suite de Ham.	Epperville	580	25
	Etouilly	180	25
	Matigny	764	17
	Mouchy-Lagache	995	12
	Muille-Villette	345	28
	Offoy	375	22
	Quivières	412	17
	Sancourt	457	21
	Saint-Sulpice	562	24
	Tertry	427	13
	Ugny-l'Équipée	214	19
	Villecourt	105	19
	Y	205	17
Nesle, 24 communes, 10664 habitants.	Nesle	1900	20
	Béthancourt	160	20
	Briost	8	10
	Buverchy	132	25
	Cisoncourt	10	12
	Epénancourt	215	15
	Falvy	528	15
	Grécourt	82	25
	Hombleux	1234	25
	Hoyencourt-le-Petit	103	18
	Languevoisin	351	24
	Licourt	658	14
	Marché-le-Pot	343	13
	Mesnil-Saint-Nicaise	460	19
	Misery	337	11
	Morchain	512	17
	Omiécourt	347	16
	Parguy	262	17
	Pertain	707	16
	Potte	200	17
	Rouy-le-Grand	214	22
	Rouy-le-Petit	219	23
	Saint-Christ	561	11
	Voyennes	821	22
Roisel, 23 communes, 18271 habitants.	Roisel	1660	12
	Aizecourt-le-Bas	362	10
	Bernes-et-Fléchin	703	12
	Driencourt	129	7
	Epéhy	1970	19
	Fins	631	16
	Guyencourt-Saulcourt	778	15
	Hamcourt	273	10
	Hervilly	436	13
	Heslécourt	279	14
	Heudicourt	1619	16
	Liéramont	825	13
	Longavesnes	319	12
	Marquais-Hamelet	426	10
	Nurlu	882	11
	Pœuilly	345	15
	Ronsoy	1512	19
	Sorel-le-Grand	754	15
	Templeux-la-Fosse	736	9
	Templeux-le-Guérard	824	17
	Tincourt-Boucly	775	8
	Villers-Faucon	1440	15
	Vraignes	313	12

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Nos D'ORDRE (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes (c).
	(COURS D'ASSISES.)
83e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 33592 habitants.
	Nombre total (1849)..... 20
	Infanticides.
78e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 1,232,24.
	Nombre total (1849)..... »
	Suicides.
11e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 12 836 hab.
	Nombre total (1849)..... 73
	Crimes contre les propriétés (d).
38e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 7144 hab.
	Nombre total (1849)..... 72

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès.
37e	En matière civile..... 1116
15e	En matière commerciale..... 3457
	Instruction (e).
34e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire, sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)..... 44
	Paupérisme (f).
6e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 14 hab.
	Nombre total..... 4021
	Mendicité.
14e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 105 hab.
	Nombre total..... 196
	Enfants naturels.
17e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 12,447.
	Nombre total..... 1174

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.
12e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 11,97.
	Enfants trouvés et abandonnés (g).
52e	Rapport du nombre des enfants trouvés et abandonnés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 356 hab.
	Nombre total..... 124
49e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 46,37.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la population (h).

Naissances.....	14 187
Mariages.....	5 134
Décès (i).....	12 342

Contributions directes (j).

Foncière.....	3 118 489 f.
Personnelle et mobilière.....	568 343
Portes et fenêtres.....	639 582
Patentes.....	561 129

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est, après la Seine et la Seine-Inférieure, le département où l'on relève le nombre proportionnel le moins élevé de crimes contre les personnes.

(d) De 1826 à 1850, il a été jugé, année moyenne, par la cour d'assises de la Somme, 1 accusé sur 7067 habitants. Ce département figure parmi ceux qui présentent, sous ce rapport, les proportions les plus favorables.

Population des prisons en 1851, 321 individus.

(e) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants, en 1829, 1 sur 12.

Il y a, dans le département de la Somme, 1 académie universitaire; 1 école préparatoire de médecine et de pharmacie; 1 lycée impérial; 1 grand et 1 petit séminaire; 2 collèges communaux, 2 collèges secondaires libres; 15 établissements particuliers d'instruction secondaire; 1213 écoles primaires, publiques ou privées, fréquentées en été par 21 491 garçons et 16 047 filles; en hiver par 36 018 garçons et 29 349 filles: sur ce nombre, 24 060 recevant l'instruction gratuite. Ce département compte, en outre, 1 école normale primaire avec 54 élèves-maîtres; des écoles chrétiennes; plusieurs cours scientifiques et gratuits; 1 académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts; 1 société d'archéologie; 1 société des amis des arts; 2 bibliothèques publiques; 1 musée d'antiquités; 1 musée de tableaux et de statues; 1 musée d'histoire naturelle; 1 jardin des plantes, etc.

(f) Comme tous les départements industriels, la Somme présente un très-grand nombre d'indigents : 46 613, d'après le dernier recensement. Pendant l'inactivité des manufactures, ce nombre s'élève à un quart de la population. Cette grande misère a généralement pour causes l'insuffisance du travail et des salaires, la surabondance d'enfants dans les familles pauvres et l'imprévoyance de la plupart des ouvriers.

On compte, dans le département de la Somme, 23 hospices avec une population moyenne de 8251 individus; un grand nombre de bureaux de bienfaisance et de sociétés charitables; 2 caisses d'épargne à Amiens et à Abbeville, celle d'Amiens avec 12 succursales, etc.

(g) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 605 habitants.

Nombre total, 943.

(h) Dans l'ordre de la population, la Somme occupe le 11e rang; le 49e pour la superficie territoriale.

Population en 1851, 570 641.

Recensement en 1846, 565 983.

Différence en plus, 4658.

(i) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 1845.

(j) Rang du département pour la contribution foncière, 8e; pour la contribution personnelle et mobilière, 11e; pour les portes et fenêtres, 4e, et 8e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1597. Histoire de la surprise de la ville d'Amiens par les Espagnols, le 11 mars 1597, et sa reprise, in-12 (Mém. de la Ligue).
1621. Antiquités de la ville d'Amiens, par *A. de La Morlière*, in-8°, réimp. in-fol. en 1642.
1630. Recueil de plusieurs maisons nobles du diocèse d'Amiens, par *le même*, in-4°.
1637. Britannia ou recherches de l'antiquité d'Abbeville, par *Nic. Sanson*, in-8°.
1646. Hist. eccléa. de la ville d'Abbeville, par *Ignace de J.-M.*, in-4°.
1657. Histoire généalogique des comtes de Ponthieu et des mayeurs d'Abbeville, par *J. D. J. M. C. D.*, in-folio.
1693. Nobiliaire de Picardie, par *Haudicquer de Blancourt*, in-4°.
1717. Nobil. de Picardie, par *N. de Rousseville* et *N. de Villiers*, in-f°.
1757. Hist. de la ville et du diocèse d'Amiens, par *Daire*, 2 v. in-4°, fig.
1762. Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville et doyenné de Montdidier, par *Daire*, in-12.
1767. Histoires du comté de Ponthieu, d'Abbeville, etc., par *L. A. Deverité*, 3 vol. in-12.
1768. Tabl. hist. des sciences, belles-lettres et arts de la Picardie dep. le comm. de la monarchie jusqu'en 1752, par le P. *Daire*, in-12.
1770. Mémoires historiques sur la Picardie, par *Dubelloy*, in-8°.
1770. Histoire des évêques d'Amiens, in-12.
1770. Essai sur l'histoire générale de Picardie, par *L. A. Deverité*, 2 vol. in-12, avec supplément en 1774.
..... Histoire des villes et doyenné de Doullens et de Vignancourt, en Picardie, in-12.
1783. Voyage pittor. dans la ville d'Amiens, par *Vermont*, in-12.
1785. Histoire civile, ecclésiastique et litt. de la ville et du doyenné de Doullens, d'Ancre, etc., par *Daire*, 3 vol. in-12.
1807. Précis hist. sur la surprise d'Amiens par les Espagnols...., précédé d'un coup d'œil sur le dép. de la Somme, par *Hiroire*, in-8°.
1818. Histoire de la ville de Roye, par *Grégoire d'Essigny*, in-8°.
1832. Voyage pitt. dans l'anc. France (Picardie), par *Taylor*, in-fol., fig.
1832. Hist. de la ville d'Amiens, par *M. H. Duseel*, in-8°, fig.
1834. Privilèges et franchises de quelques villes de la Flandre, de l'Artois et de la Picardie, par *Lafons de Melicoq*, in-8°.
1834. Descr. hist. de l'église cathédrale d'Amiens, par *Gilbert*, in-8°.
1834. Hist. ancienne et mod. d'Abbeville, par *Ch. Louandre*, in-8°.
1835. Biographie des hommes célèbres du département de la Somme. in-8°. Supplément en 1838.
1836. Description historique de l'ancienne abbaye de Saint-Ricquier, par *A. P. M. Gilbert*, in-8°.
1838. Description des monuments les plus curieux de la Picardie, par *F. Lombart*, in-8°.
1840. Recherches archéologiques sur le Crotoy, par *Labourt*, in-8°.
1840. Dict. statist. et topogr. des communes, villes, etc., du dép. de la Somme, in-8°.
1841. Histoire de l'état de la ville d'Amiens et de ses comtes, par *Ducange*, in-8°.
1842. Le château de Ham, son hist., ses seigneurs, ses prisonniers, par *Capo de Feuillide*, in-8°.
1843. Esquisse géologique du dép. de la Somme, par *Buteux*, in-8°.
1843. Archives hist. de la Picardie et de l'Artois, par *Roger*, gr. in-8°.
1843. Esq. féodale du comté d'Amiens au XIIe siècle, par *M. A. Bouthors*, in-4°.
1844. Description histor. et pittor. du département de la Somme, par *M. H. Duseel*, 2 vol. in-8°, fig.
..... Mémoire sur les anciens monuments de l'arrondissement de Doullens, par *E. Duseel*.
1844. Château, église et hôtel de ville de Pecquigny, par *Goze*, in-8°.
1845. Amiens, Abbeville, Montdidier, Péronne, etc., dans le Dict. des communes de *Girault de Saint-Fargeau*, 3 vol. in-4°, fig.
1852. Annuaire administratif et historique de la Somme, publié par la Société des Antiquaires de Picardie.
Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 11 vol. gr. in-8° et atlas.
Mémoires de la Société des Antiquaires de France.
Carte de la Picardie extraite des cartes de *Cassini* et de *Capitaine*. — Carte du département de la Somme, extraite de la grande carte du dépôt de la guerre. — Cartes du département de la Somme, par *Charle, Dufour, Fremin, Donnet*.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Saint Dominique prêchant les Albigeois.

TARN.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département du Tarn doit son nom à la principale rivière qui l'arrose de l'est à l'ouest; il appartient à la région sud-ouest de la France, et dépend du bassin de la Garonne; il a été formé, en 1790, de l'Albigeois et d'une partie du haut Languedoc.

Ses limites sont : au nord et au nord-est, le département de l'Aveyron; à l'est, celui de l'Hérault; au sud, celui de l'Aude; à l'ouest, ceux de la Haute-Garonne et de Tarn-et-Garonne.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département du Tarn est un pays assez élevé et en partie montagneux; il est appuyé au sud-est et au sud sur les montagnes de l'Espinous et sur les montagnes Noires (partie des Cévennes méridionales), qui appartiennent à la ligne de faîte générale de la France et de l'Europe, et séparent le bassin de la Garonne des bassins côtiers méditerranéens de l'Aude, de l'Orbe et de l'Hérault. Les plus hauts points d'élévation sont : le roc de Montalet, qui a 1,356 mètres au-dessus du niveau de l'Océan; le Signal, placé dans la forêt de Noire, qui a 1,210 mètres d'élévation; le Puy-Saint-Georges, qui en a 498. La surface du département présente une inclinaison générale à l'ouest, vers le département de Tarn-et-Garonne, où ses eaux vont grossir le cours de la Garonne.

Le sol est varié; il se compose de belles vallées où les terres sont grasses et riches, et d'une partie montagneuse qui se divise en hautes et basses montagnes. Les plaines sont fertiles, les vallons agréables, les coteaux couverts de vignes et de différentes cultures, et les montagnes en partie couvertes de bois, en partie de seigle et d'avoine; les seules crêtes qui avoisinent l'Aveyron, et celle de Sidobre, aux environs de Castres, sont rocailleuses et arides.

L'étendue du département est de 574,559 hectares, qui se partagent, d'après la nature du sol, en : pays de montagnes, 80,847 hectares; pays de bruyères et de landes, 61,739; sol de riche terreau, 328,949; sol de

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

craie ou calcaire, 14,351 ; sol pierreux, 31,243 hectares. M. T. Compayré, dans son *Guide du voyageur dans le département du Tarn*, partage la surface du département en : pays de montagnes, 208,670 hectares; pays de collines, 284,171; et pays de plaines et de vallons, 81,718 hectares. Il reconnaît les différentes espèces de sol suivantes : sol de riche terreau, 53,140 hectares; pays de bruyères ou de landes, 58,908; sol calcaire, 29,700; sol de gravier, 80,000; sol pierreux, 165,996, sol argileux, 172,605; sol limoneux ou marécageux, 134; sol de différentes sortes, routes, cours d'eau, etc., 14,076 hectares.

Hydrographie. — Le département du Tarn, incliné, ainsi que nous l'avons déjà dit, de l'est vers l'ouest, appartient entièrement au beau bassin de la Garonne. Il est coupé par quatre vallées principales, dans lesquelles coulent quatre rivières : le Tarn, le Viaur, affluent de l'Aveyron, le Dadou et l'Agout.

Le Tarn, que les Celtes appelaient Taran, c'est-à-dire *source des montagnes, torrent*, prend sa source dans les montagnes de la Lozère, près du hameau de Concoules, entre Villefort et Genouilhac, traverse les départements de la Lozère et de l'Aveyron, et entre dans celui auquel il donne son nom, un peu au-dessous de Combradet, à environ 180 kilomètres de sa source. Les deux rives y sont alors bien cultivées, et la rivière a perdu cet aspect torrentueux qu'elle avait dans le département de la Lozère. Le Tarn traverse ensuite des terrains arides, et roule sur un fond hérissé d'écueils qui rendent son cours périlleux. Au-dessous d'Ambialet, la rivière forme une presqu'île rocheuse, et arrive ensuite au Saut-de-Sabo, où elle s'ouvre un passage dans des tranchées de plus de 15 mètres de profondeur, à travers des roches schisteuses dont les aspérités produisent un effet des plus pittoresques. Sur quelques points le passage est assez étroit pour avoir été franchi par de hardis sauteurs, et si nous en croyons la tradition, il devrait son nom à une malheureuse tentative de ce genre qui aurait coûté la vie à un Léandre languedocien du nom de Sabo.

Au sortir de cette cataracte, et après le village d'Arthés, le Tarn coule sur un terrain d'alluvion, et traverse de l'est à l'ouest la riche plaine de l'Albigeois. Là, il est toujours encaissé dans un lit profond qui a souvent plus de 100 mètres de largeur. Il passe à Albi, Gaillac, Lisle et Rabastens, et il quitte le département un peu au-dessous de la Pointe-Saint-Sulpice, après avoir reçu les eaux d'un affluent considérable, l'Agout. Le Tarn entre alors dans le département de Tarn-et-Garonne, où il va, après avoir passé sous les murs de Montauban, se jeter dans la Garonne au-dessous de Moissac, après un cours de 310 kilomètres, dont 72 appartiennent au département. Les crues du Tarn sont fréquentes; elles sont surtout à redouter lorsque le vent d'autan (le vent d'est) fait fondre les neiges des montagnes de la Lozère. En 1766 et en 1809, elles ont atteint à Albi une hauteur de 10m,71. Cette rivière est navigable à l'aide d'écluses depuis le saut de Sabo.

L'Agout, affluent de gauche du Tarn, prend sa source dans la montagne de l'Espinouse, département de l'Hérault, traverse le département du Tarn de l'est à l'ouest, passe à Brassac, près de Vabre, à Roquecourbe, à Castres, à Vielmur, à Saint-Paul, à Lavaur, et se jette dans le Tarn à la Pointe-Saint-Sulpice, après avoir parcouru, dans le département, un espace de 90 kilomètres sur les 120 qui forment son cours total. Le confluent du Tarn et de l'Agout est le point le moins élevé du département. Il est à 190 mètres au-dessus du niveau de l'Océan.

L'Aveyron et son affluent le Viaur séparent au nord et au nord-ouest le département de ceux de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne. L'Aveyron pénètre, cependant, au nord-ouest, et arrose le territoire des communes de Boussergues, de Saint-Vergondin et de Penne.

Le Dadou prend sa source près de Saint-Salvy-de-Cacarés, non loin de Roquecesière, et va se jeter dans l'Agout, au-dessous d'Ambres, après un cours de 85 kilomètres de l'est à l'ouest.

Les autres rivières, moins considérables, qui arrosent le département, sont : le Thoré, grossi du Larn, et le Sor, affluents de gauche de l'Agout; le Girou et l'Adou, affluents de droite, le Cérou et la Vère, affluents de gauche de l'Aveyron.

Au-dessous d'Augmontel, et près de Caucalières, on voit, en été, les eaux du Thoré disparaître tout à coup sous une voûte de rochers; la rivière parcourt ainsi, sans être aperçue, une distance d'environ 800 mètres. Elle sort ensuite de ce gouffre par deux ouvertures au pied de la montagne, en face de Labruguière. En été, lorsque les eaux sont basses, toute la rivière est même engloutie dans ces cavités.

L'extrémité méridionale du département, qui confine avec ceux de l'Aude et de la Haute-Garonne, est traversée par la *rigole de la Plaine*, qui va depuis le Sor, près de Sorèze, se terminer au bassin de Naurouse, et par la *rigole de la Montagne*, qui amène plusieurs ruisseaux dans le bassin de Saint-Ferréol, destiné à alimenter le canal du Midi. Ce bassin est situé dans le département de la Haute-Garonne à 192 mètres au-dessus du bief de partage des eaux, qui est au col de Naurouse. Un autre bassin moins grand, appelé le bassin de Lampy, a été formé dans le même but au pas du Lampy, dans le département de l'Aude. Il est aussi en communication avec les deux rigoles.

Voies de communication. — Le département du Tarn est traversé par 5 routes impériales ayant une longueur de 332 kilomètres; par 28 routes départementales ayant un développement de 874 kilomètres; et par 9,250 chemins vicinaux, dont on peut évaluer le parcours à 12,000 kilomètres. Parmi ces derniers, il y en a 31 qui sont classés comme lignes de grande communication; leur longueur est de 332 kilomètres.

Il n'y a pas encore de chemin de fer; mais lorsque la grande ligne de Bordeaux à Cette par Agen, Toulouse, Castelnaudary, Carcassonne et Narbonne, sera terminée, un embranchement, soudé près de Castelnaudary et passant près de Rével, pénétrera jusqu'à Castres, et permettra ainsi d'écouler les riches produits de cette ville manufacturière (janv. 1854).

Climat. — Le département du Tarn appartient à la région climatérique du sud-ouest ou climat girondin. La température est douce, l'air y est généralement sain; l'époque ordinaire des plus grands froids est du 15 décembre au 15 février; le thermomètre marque alors pour maximum — 7°,5 centigrade. La chaleur commence souvent de bonne heure à se faire sentir, de manière que quelquefois le mois de mai est plus chaud que le mois de juin. Sa plus grande intensité dure ordinairement quarante jours, de juillet à août. Dans les étés ordinaires le maximum de la chaleur est de + 30° à + 35° centigrades; celle des étés brûlants à + 40°. Assez ordinairement il n'y a pas de printemps, la fin des hivers se confondant presque toujours avec le commencement des étés. En revanche, les automnes sont longs et délicieux.

Les vents y sont fréquents; ceux qui dominent sont le vent d'ouest, le nord-ouest, et le vent d'est. Ce dernier, que l'on nomme le vent d'*autan*, est sec et chaud; il détruit souvent par sa violence les moissons dans quelques localités, principalement dans les cantons de Dourgne, Castres, Labruguière et de Puylaurens.

Productions naturelles. — Le département du Tarn a sa partie orientale dans la région géologique dite du plateau central, elle est formée par des terrains primitifs, et sa partie occidentale dans celle dite de l'Aquitaine, qui appartient à la formation argilo-sableuse tertiaire. Les formations d'époques intermédiaires, telles que le terrain houiller, le grès bigarré, le calcaire jurassique, n'apparaissent que par intervalles entre ces deux terrains principaux. Le granit pur occupe un assez grand espace dans la partie sud-est du département. Celui du Sidobre est gris, à mica noir et à grands cristaux de feldspath; celui des environs de Brassac renferme des

grenats et des tourmalines roses; à Labessonnié, il est rose. Il existe dans le département de la serpentine, à Laguépie; des porphyres dans les vallées du Cérou, du Dadou, et à Lagarde-Viaur. Le calcaire y est très-commun dans plusieurs localités. Les marbres que l'on y découvre sont le plus souvent gris, quelquefois presque noirs, comme à Brassac; cependant, au sud de Lacaune, dans les forêts d'Escoussens, et notamment au Cayroulet, on trouve du marbre blanc. En général, le marbre du Tarn n'est pas exploité comme pierre à polir, à cause surtout de sa grande facilité à se diviser en fragments irréguliers. On exploite des ardoisières à Saint-Agnan, près de Brassac, dans les environs de Lacaune, à Gijounet et à Dourgne. Les principales exploitations de calcaire à chaux hydraulique sont à Saint-Martin de Damiatte, près de Saint-Paul, à Marssac, à Gaillac. Le grès s'exploite près de Réalmont, à la Guépie et à Salles, près Monestiés. On découvre de la pierre à plâtre dans les environs de Cordes et à Succaliac, près de Marnaves. Les pierres lithographiques que l'on rencontre dans le même canton sont de mauvaise qualité, ainsi que celles de Tonnac, de Milhars et de Labarthe-Bleys. Il existe de nombreux gisements de mines de fer à Lacaune, au Feydel, au Cayla, à la Trivalle, au Puy-Ferrat, etc., etc. Celles de Puycelcy et de Penne sont depuis longtemps exploitées; elles alimentent les hauts fourneaux de Bruniquel. On trouve encore des indices de mines de plomb, de cuivre et de manganèse. Il y a de riches houillères à Carmaux.

Il existe des sources d'eau minérale à Trébas, de même nature que celles de Vichy; au Mcout, commune de Saint-Grégoire, qui sont de même nature que celles de Barèges; et à Rieumajou, l'analyse chimique leur reconnaît des qualités analogues à celles de Spa, de Seltz et de Vichy.

Le sol du département est gras, riche et parfaitement travaillé dans les plaines. Il produit des céréales en quantité plus que suffisante pour la consommation des habitants. La partie montagneuse ne produit guère que du seigle et de l'avoine, du sarrasin et des châtaignes; cependant on réserve toujours les meilleurs coins de terre pour le chanvre, qui y réussit fort bien. Outre les céréales de toute espèce et les parmentières, les plaines donnent beaucoup de lin et de chanvre. La flore du département est très-variée, et le nombre des plantes, qui sont l'objet d'une culture utile, est très-multiplié. Parmi celles qui paraissent appartenir au pays, on remarque l'anis, la coriandre, le fenu grec et le pastel; cette dernière culture, qui se pratiquait aux environs d'Albi et de Castres, est bien déchue de ce qu'elle était autrefois, quoique ce soit encore la plus considérable de France. Les vignes produisent près de 579,600 hectolitres de vins communs, mais dont plusieurs sont estimés pour les mélanges. Plusieurs vignobles donnent, cependant, des produits distingués, dont les meilleurs, les vins rouges de Cunac, Caisagner, Saint-Juéry et Saint-Amarans, avec les vins rouges et les vins blancs de Gaillac, sont classés parmi les excellents vins d'ordinaire de France. Les forêts, parmi lesquelles nous citerons celles de Grésigne et de la Montagne, couvrent la cinquième partie du département. Elles sont plantées de hêtres, de chênes blancs et de chênes noirs; le chêne vert y est rare.

Les espèces d'animaux domestiques sont généralement d'une bonne nature. La race des chevaux du Tarn est recherchée pour la cavalerie légère; cette race tient à la fois de la race navarraise et de la race limousine. L'élève du mouton est importante, le produit des laines est considérable, presque toutes sont mises en œuvre dans les fabriques du département. Les porcs, les volailles, les abeilles sont en grande quantité, et sont l'objet de soins entendus; le miel de ces dernières est estimé, et leur cire alimente les fabriques de bougies et de cierges du département. Dans quelques localités des arrondissements de Lavaur et de Castres on se livre à l'éducation des vers à soie. Le gibier abonde dans ce département; on y trouve quelques sangliers, des blaireaux, beaucoup de lièvres et de lapins; la belette et la fouine y sont assez multipliées; le gibier ailé y est également fort commun; les loups sont rares, les renards le sont moins. Les eaux du département renferment des poissons de diverses espèces; on y trouve, entre autres, des truites et des tacons. Le saumon, l'alose et la lamproie remontent quelquefois le Tarn.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département du Tarn est un pays agricole et manufacturier, mais surtout agricole; les nouvelles méthodes y sont en usage, les prairies artificielles réussissent parfaitement; les bestiaux sont plus nombreux, et par suite les engrais ont augmenté, et les produits sont plus considérables. La chaux est employée pour le chaulage des terres, et l'usage de cet amendement produit des effets merveilleux. Les troupeaux de bêtes à laine ont reçu des améliorations importantes par l'introduction des béliers mérinos. Les vignobles, déjà nombreux, augmentent; car on convertit en vignes les bruyères improductives. La culture du mûrier prend chaque jour de nouveaux développements dans les arrondissements de Lavaur, de Castres et de Gaillac. On évalue le sol productif à 559,033 hectares, que se partagent les cultures suivantes: froment, 78,799 hectares; méteil, 3,918; seigle, 41,104; orge, 720; avoine, 13,529; maïs et millet, 31,724; sarrasin, 822; pommes de terre, 12,474; légumes secs, 8,757; vignes, 36,216; jardins, 2,414; colza, 5; pastel, 155; chanvre, 2,448; lin, 870; mûriers, 256; prairies naturelles, 45,522; prairies artificielles, 9,779; pâtis, landes et bruyères, 75,642; jachères, 99,246; bois, 90,740 (dont 7,757 à l'État); châtaigneraies, 8,272; vergers, pépinières et oseraies, 2,539 hectares. On évalue le revenu territorial à environ 16 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 92,265, qui se partagent 1,011,885 divisions parcellaires.

L'industrie manufacturière du département est importante; les deux branches les plus renommées sont la préparation et le travail de l'acier, qui est converti en faux, faucilles, limes, et en partie exporté pour la fabrication des armes blanches, mais surtout la fabrication des draps croisés et autres, de la bonneterie de laine, et des lainages de Castres, Albi, Réalmont et Mazamet; les manufactures de cette dernière ville ont pris un grand développement depuis quelques années. Parmi les autres produits fabriqués nommons: les toiles, les tissus de coton, les étoffes de soie de Lavaur, les papiers et le carton, les cuirs et les maroquins, les verres et la verrerie, les pâtes d'Albi, qui rivalisent avantageusement avec celles de Gênes, les ustensiles de ménage en cuivre, la poterie, les tuiles, les briques. Les principaux articles exportés sont les vins, le pastel, les graines de coriandre et d'anis, et les produits fabriqués. Il y a dans le département 446 foires, qui se tiennent dans 110 communes et qui durent 496 journées; parmi les plus importantes nous citerons la foire franche du 10 juin à Castres, qui dure 10 jours; les foires du carême à Albi, à Castres et à Penne; celle du 10 juin à Mazamet, qui dure 5 jours; et celle de décembre à Ruscelet, qui dure 3 jours. Dans un grand nombre de communes, il y en a beaucoup d'autres qui durent 2 journées.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département du Tarn était de 574,559 hectares, sa population, d'après le dernier recensement, est de 361,073 habitants, savoir: 183,496 hommes, et 179,577 femmes; le chef-lieu de préfecture est à Albi; il est divisé en 4 arrondissements communaux, 35 cantons et 315 communes. Le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département du Tarn est compris dans la 9e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et dans l'arrondissement minéralogique de Villefranche, qui dépend de la division du sud-ouest. Le département forme la 3e subdivision de la 12e division militaire, dont le quartier général est à Toulouse. Albi possède un dépôt de recrutement. Il y a à Castres un chef du génie et une succursale de remonte de cavalerie. La compagnie

de gendarmerie fait partie de la 14e légion, dont le chef-lieu est à Carcassonne.

Les quatre tribunaux de première instance d'Albi, de Castres, de Gaillac et de Lavaur, ainsi que les tribunaux de commerce d'Albi et de Castres, sont du ressort de la cour impériale de Toulouse.

Albi est le siége d'un archevêché dont le diocèse s'étend sur tout le département, et qui a pour suffragants les évêchés de Rhodez, de Cahors, de Mende et de Perpignan. Le département renferme 9 cures de première classe, 39 de seconde, 412 succursales et 55 vicariats; il y a un grand séminaire à Albi et des écoles secondaires ecclésiastiques à Castres, à Lavaur et à Massals. Les protestants ont 4 églises consistoriales, la première à Castres, subdivisée en 6 sections : Castres, Montredon, la Salvanié, Réalmont, Puylaurens et Roquecourbe; la seconde à Mazamet, subdivisée en 6 sections : Mazamet, Saint-Amans, Anglès, Labastide-Rouayroux, Calmon et Pont-de-Larn; la troisième à Viane, subdivisée en 4 sections : Viane, Lacaze, Lacaune et Berlats; la quatrième à Vabre, subdivisée en 4 sections : Vabre, Castelnau-de-Brassac, Brassac et Espérausse.

Le département du Tarn forme une académie universitaire, qui a sous sa surveillance les colléges communaux d'Albi, de Castres, de Gaillac, l'école de Sorèze, qui a eu pendant longtemps une si brillante réputation, le pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague à Albi, l'école normale primaire d'Albi, les écoles primaires supérieures d'Albi, de Castres, de Gaillac, et 325 écoles communales ou privées de l'un ou l'autre sexe.

Le département du Tarn forme, avec ceux de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, le 25e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Carcassonne. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 16 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 8 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le pays d'Albi était habité avant l'invasion romaine par un des peuples gaulois les plus belliqueux, celui des *Volces Tectosages*. Les Tectosages, dit-on, composaient en grande partie l'armée de Brennus. Au passage d'Annibal, ils tentèrent de lui fermer la route. On les voit ensuite s'enrôler dans les armées étrangères pour aller chercher des aventures dans les pays lointains, et étonner la Grèce et la Thrace de leur valeur indomptable. Les Tectosages, selon quelques auteurs, faisaient partie de la confédération des Cadurques, et ce serait eux que César désignerait sous le nom de *Cadurci Eleutheri*. Selon d'Anville, ils dépendaient des *Rutheni provinciales*. Le nom d'*Albigeois*, qui est resté à cette province, n'apparaît pour la première fois que dans la notice de l'empire, qui est du commencement du ve siècle; on y rencontre la *Civitas Albientium*, et dans la liste des dignités de l'empire on trouve des *Cataphractarii Albigenses*, que quelques-uns ont traduit par *des cuirassiers albigeois*. Cette tradition n'est-elle pas téméraire, et ces cuirassiers, que la notice nous montre cantonnés en Thrace, venaient-ils des rives du Tarn? voilà ce qu'on peut difficilement décider. On donne à ce nom d'*Albigentes* ou *Albienses* deux étymologies différentes : l'une, latine (*albus*, blanc), rappellerait les terres blanches des coteaux qui environnent Albi; l'autre, celtique (*alp* ou *alb*, hauteur, sommet), éminence sur laquelle s'élevait l'ancien château de cette ville, Castelvieil (voy. Albi). Toutefois, ce n'est que fort tard que le nom d'Albigeois fut appliqué au pays même dont a été formé le département du Tarn. Compris, après la conquête de César, dans la province Romaine, et sous Auguste dans l'Aquitaine, ce pays n'eut point de dénomination propre jusqu'au temps où Charlemagne forma un comté ayant pour chef-lieu Albi : en devenant une circonscription administrative particulière, il reçut le nom particulier d'Albigeois.

Ni l'époque celtique ni l'époque romaine n'ont laissé beaucoup de monuments dans le département du Tarn. On n'y trouve que quelques dolmens, des pierres levées, des médailles et certains ornements. A peu de distance de la route qui conduit de Cordes à Saint-Antonin, dans la commune de Saint-Michel-de-Vax, on voit un dolmen composé d'une large pierre de 3 mètres 60 centimètres de long sur 2 mètres 56 centimètres de large posée horizontalement sur deux blocs de rocher. A Tonnac on en voit un plus considérable encore, et sous lequel on a trouvé des ossements humains. Quant aux monuments romains, ce sont, avec des tombeaux bien conservés et des fragments de voies et d'aqueducs, des pavés en mosaïques, des médailles, des urnes, des fragments de poterie, que des fouilles ont mis au jour.

Dévasté par les Vandales, le pays fut occupé en 478 par les Visigoths, et conquis par les Francs à la suite de la bataille de Vouillé (507). Ces nouveaux dominateurs n'y régnèrent point tranquilles. En 512, Théodoric les en chassa momentanément, et bientôt, sous les descendants de Clovis, l'Albigeois devient, comme tout le Midi, le théâtre, l'objet et la victime des querelles sanglantes de ces princes rivaux. Caribert en est maître en 561; en 574, Théodebert s'y précipite avec ses bandes austrasiennes, ne respectant rien, pillant, brûlant et ravageant églises et monastères. En 575, le duc de Toulouse, Didier, chasse les soldats de Sigebert, et s'empare du pays pour le compte de Chilpéric. En 576, c'est Mummol, le général du roi de Bourgogne, Gontran, qui vient à son tour désoler cette contrée malheureuse, d'où il emmène une foule de prisonniers. Quatre ans après (580), Chilpéric en redevient possesseur. Nous ne suivrons point ces vicissitudes presque annuelles, toujours accompagnées des plus barbares violences. En 615, apparaît le premier comte d'Albi, Syagrius, issu d'une très riche famille d'origine gauloise et frère des deux évêques de Cahors Rustique et Didier (saint Géry).

Dans leur décadence, les Mérovingiens perdirent la domination des pays méridionaux soumis à leur autorité. Eudes, duc d'Aquitaine, s'empara de l'Albigeois en 688. Ses successeurs ne jouirent pas paisiblement de cette conquête; un demi-siècle n'était pas écoulé, que l'Albigeois était en proie aux incursions dévastatrices des Sarrasins (720-732). Cette invasion eut pour résultat indirect de ramener les rois francs, rudes libérateurs des chrétiens de la Gaule méridionale. En 766, Pépin le Bref s'empara de l'Albigeois en même temps que de tout le Languedoc, et c'est douze ans après que Charlemagne, définitivement maître de ces contrées, établit Amon comte de l'Albigeois. Le gouvernement de ce grand monarque profita au Languedoc, et surtout à l'Albigeois, par l'abolition de l'impôt militaire appelé *foderum*, que ce pays payait en proportion de la richesse de ses récoltes (795). Ermengaud, qui vivait au temps de Charles le Chauve, fut le dernier comte de l'Albigeois qui relevât des rois de France. Il se distingua par la prudence avec laquelle il mit la contrée en état de défense contre les Northmans qui y portaient le ravage en 864. Garsinde, sa fille et son héritière, en épousant Eudes, comte de Toulouse, lui porta en dot cette province, qui fut depuis lors gouvernée par des vicomtes sous la suzeraineté des comtes de Toulouse. Au commencement du xe siècle, la contrée désignée sous le nom d'Albigeois comprenait, outre la vicomté d'Albi et Ambialet, celle de Lautrec et Paulin. Elle ne remonta au rang de comté qu'en 987. Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, l'ayant cédée à son frère Pons, celui-ci prit le titre de comte d'Albi. C'était l'année même où Hugues Capet commençait humblement la nouvelle dynastie française. On a remarqué avec quelle liberté, depuis plus d'un siècle, les pays du Midi disposaient d'eux-mêmes, se rapprochaient, s'unissaient, se séparaient à leur gré, non-seulement ne voyant plus les rois, mais ne sentant plus même leur autorité. Aussi le nouveau monarque ne fut-il point reconnu dans l'Albigeois pendant d'assez longues années.

Le voyage que le roi Robert fit en 1031 dans l'Albigeois fut de peu d'effet pour l'autorité royale. Les seigneurs du Midi ne furent pas moins indépendants de fait que par le passé pendant le xie siècle.

Ce siècle vit s'accroître considérablement la puissance

des vicomtes d'Albi. Aton II, qui mourut en 1032, était vicomte d'Albi et de Nîmes. Bernard III, son successeur, s'intitule, dans l'acte de fondation du pont d'Albi, *proconsul de Nîmes et prince d'Albi*. Raymond Bernard, qui vint après lui, y ajouta par un mariage le comté de Carcassonne et les vicomtés de Béziers et d'Agde (1061). C'est lui qui porta le premier le surnom de Trancavel, qui servit depuis à désigner cette puissante famille. Bernard-Aton IV, homme tout à fait remarquable, porta enfin à son plus haut période cette agglomération de fiefs, qui était au moyen âge le secret des grandes puissances, en joignant la vicomté de Rasez à toutes les autres. A sa mort, malheureusement cette œuvre de la patiente ambition des Trancavel se brisa par un partage entre ses trois fils. Mais les débris en furent encore imposants : les vicomtés d'Albi et d'Ambialet échurent d'abord à l'aîné, Roger, puis à sa mort à Raymond Trancavel, le second, lequel posséda en même temps Béziers, Carcassonne et Rasez (1150). Vicomte de Béziers avant de l'être d'Albi, Raymond Trancavel donna la priorité de rang à la première de ces deux villes. L'Albigeois, dont les seigneurs étaient naguère les dominateurs du Midi, déchut du rang où il avait été élevé, et ne fut plus qu'une dépendance de la vicomté de Béziers. Mais ce qui devait faire à jamais sa célébrité, ce qui devait graver le nom d'Albigeois dans l'histoire en lettres ineffaçables, c'est l'hérésie et la croisade fameuses dont nous allons rappeler les principaux traits.

Depuis plus d'un siècle, des doctrines malsonnantes inquiétaient l'Eglise catholique. En 1022, sous le roi Robert, on brûlait à Orléans des manichéens; c'est du moins sous ce nom que le concile désigna les malheureux qui périrent alors sur le bûcher. Soissons fut témoin d'un supplice semblable en 1115. Les hérétiques se multipliaient partout, mais principalement dans le Midi. Ils avaient reçu, disait-on, les doctrines manichéennes des Bulgares, qui les tenaient eux-mêmes des Arméniens, et l'on ajoutait que leur pape résidait en Bulgarie. Aussi les appelait-on quelquefois *bulgares* ou *boulgres* par abréviation. Ces hérésiarques s'élevaient, et leur voix était écoutée des peuples. Il y en eut à cette époque deux célèbres, Pierre de Bruys et Henri, qui prêchèrent avec un grand succès dans le Dauphiné, la Provence et la province de Narbonne.

Les auteurs catholiques les accusaient de piller les églises; de brûler les croix et de s'abandonner à la débauche. Pierre de Bruys fut livré au bûcher dans la petite ville de Saint-Gilles « en punition des croix qu'il avait brûlées. » Henri, son disciple, ancien religieux qui avait quitté la vie monastique, ne fut point ébranlé par ce terrible avertissement, et, continuant de prêcher, se rendit à Toulouse, sans doute en traversant l'Albigeois. Ses sectateurs furent appelés *henriciens*.

Déjà, au milieu du XIIe siècle, les progrès de l'hérésie étaient assez considérables pour inspirer des alarmes au pape Eugène III, venu en France pour y prêcher la seconde croisade (1147). Ce pontife envoya à Toulouse le cardinal Albéric, l'évêque de Chartres et saint Bernard, accablé des infirmités de la vieillesse, mais toujours plein d'ardeur. Saint Bernard, qui était le véritable chef de cette mission par son génie, fut frappé de l'aspect religieux du pays. « Les églises, écrivait-il, sont sans peuple, les peuples sans prêtres, les prêtres sans ministère. » Ce n'était point merveille : les hommes du Midi n'avaient sous les yeux qu'un clergé livré au luxe et aux mauvaises mœurs. Ils accueillirent avec dérision et outrage la pompe du légat, mais avec respect et enthousiasme l'austère simplicité du moine éloquent qui dominait son siècle, et dont l'ambition était toute religieuse. Verfeil, près de Toulouse, fut le seul lieu où saint Bernard n'obtint pas le silence du respect; obligé de se taire devant les clameurs de la foule, il secoua contre ce lieu la poussière de ses sandales et se retira. La mission passa alors dans l'Albigeois.

Les doctrines hétérodoxes prospéraient dans cette province. Elles y étaient particulièrement favorisées par Raymond Trancavel, qui, sans cesse en guerre avec son suzerain, Raymond V, comte de Toulouse, protégeait par système les hérétiques pour s'en faire un appui. Presque tous les habitants d'Albi étaient henriciens. Ils firent au légat une réception burlesque : montés sur des ânes et battant du tambour, ils allèrent au-devant de lui. Quand il prêcha à Sainte-Cécile, il eut environ trente auditeurs. On ne traita pas de même saint Bernard : sa parole tomba sur une foule pressée, avide de l'entendre, émue, que la cathédrale ne pouvait contenir. Elle écouta, non sans se troubler, la réfutation qu'il fit de point en point des doctrines henriciennes, et quand il s'écria : « Choisissez entre les deux doctrines! » tous répondirent qu'ils détestaient leur erreur, qu'ils revenaient à la foi catholique. « Faites donc pénitence, ajouta-t-il, vous qui avez péché! » Et il leur fait à tous lever le bras en signe qu'ils jurent d'être fidèles à l'Eglise. Mais leur retour aux saines doctrines ne devait pas être de longue durée: saint Bernard parti, ils oublièrent leur serment.

Il sembla à Guillaume, évêque d'Albi, qu'un concile spécialement convoqué pouvait seul porter remède à l'état des choses, et venir à bout de l'hydre qu'il s'agissait d'étouffer. Ce concile fut indiqué pour la fin du mois de mai 1165, et dut se réunir dans une ville de l'Albigeois, alors forte et considérable, aujourd'hui très-obscure, la ville de Lombers, à 30 kilomètres au sud d'Albi.

On y interrogea sur leur doctrine et leur profession de foi les hérétiques, qui s'appelaient les *bons hommes*, les *parfaits;* ce dernier titre toutefois n'appartenait qu'à un petit nombre d'entre eux, puritains de la secte, qui se distinguaient par l'austérité de leur vie; la foule ne portait que le nom de *croyants*. Affranchis par la révolte des obligations morales de la loi catholique, les croyants se passaient de toute morale et vivaient dans la licence, persuadés que les vertus des parfaits rachèteraient leurs vices. Quant à cette dénomination d'*Albigeois*, qui est demeurée aux hérétiques de cette secte, répandue également dans tout le Languedoc, on peut admettre qu'elle prit naissance à cette époque, peut-être même à l'occasion de ce concile tenu dans l'Albigeois pour examiner et condamner la doctrine nouvelle. Pour résumer l'exposé des croyances albigeoises, nous dirons qu'aux yeux de ces hérétiques, Satan, principe du mal, était l'auteur du monde physique; de là cette condamnation de la chair, de la vie d'ici-bas et du mariage, qui conduisit quelques femmes égarées à faire périr leurs enfants. Le Jéhovah de l'Ancien Testament n'est autre que Satan lui-même, et de plus tous les Pères de l'Ancien Testament sont damnés jusqu'à saint Jean-Baptiste, l'*un des majeurs démons et pires diables*. Le bon esprit, c'est Jésus-Christ, mais il ne s'est point incarné, c'eût été s'asservir à la chair, au mauvais principe; il n'a pris que les apparences de la chair, de la vie et de la mort, et est venu, pur esprit, régénérer les esprits des hommes. Non-seulement les Albigeois attaquaient ainsi le dogme, mais ils attaquaient aussi le clergé. L'habit noir des Parfaits était un reproche aux somptueux vêtements des évêques. Ils avaient des cimetières particuliers où ils enterraient publiquement leurs adeptes. Enfin, ils recevaient, dit Pierre de Vaulx-Cernai, des legs plus abondants que les gens d'église, tant les populations de ces contrées étaient séduites par eux!

« Moi, Gaucelin, évêque de Lodève, par ordre de l'évêque d'Albi et de ses assesseurs, je juge que ces prétendus bons hommes sont hérétiques, et je condamne la secte d'Olivier et de ses compagnons, qui est celle des hérétiques de Lombers, quelque part qu'ils soient. » Tel fut l'arrêt rendu par le concile de Lombers. Quatorze ans après, le concile de Latran (1179) énonçait, à propos des Albigeois, cette maxime : « Bien que l'Eglise rejette les exécutions sanglantes, elle ne laisse pas d'être aidée par les lois des princes chrétiens; et la crainte du supplice fait quelquefois recourir au remède spirituel. » Nouveaux anathèmes au concile de Montpellier (1195).

Tant d'excommunications n'écrasaient pas les Albigeois. Ils n'en acquéraient que plus de célébrité, d'importance et d'audace. Au concile catholique de Lombers ils opposèrent deux ans après un concile hérétique pré-

sidé par Niquinta, leur pape, à Saint-Félix de Caraman, où se réunirent des représentants des églises dissidentes de l'Albigeois, du pays de Toulouse, de Carcassonne et de la vallée d'Aran. L'hérésie ne se contenait plus même dans le midi de la France, elle débordait sur le nord et sur les pays étrangers, l'Angleterre, la Catalogne, l'Aragon. Ce n'est pas qu'il n'y eût bien des divergences d'opinion dans cette diffusion de l'hérésie, et le nom d'Albigeois couvrait sans doute plus d'une secte. Néanmoins, c'était un formidable ensemble de rébellions contre l'unité catholique.

Le glaive temporel allait donc être tiré du fourreau. Quelle serait la main qui le ferait mouvoir? Ce droit et ce devoir n'appartenaient-ils pas tout d'abord aux souverains temporels des pays qui étaient le siége de l'hérésie? Mais, soit connivence, soit impuissance véritable, ces souverains cherchaient à s'affranchir de cette tâche. « Je ne puis trouver le moyen de mettre fin à de si grands maux, écrivait Raymond V au chapitre général de Cîteaux, en 1177, et je reconnais que je ne suis pas assez fort pour réussir. » Raymond V était sincèrement catholique. Son fils Raymond VI penchait vers l'hérésie : « Je sais, disait-il, que je perdrai ma terre pour ces bons hommes, eh bien! la perte de ma terre, et encore celle de ma tête, je suis prêt à tout endurer. »

Il y eut dès 1178 une petite guerre religieuse dirigée contre l'Albigeois proprement dit. Le fils de Raymond Trancavel, Roger II, suivait les errements paternels. Non-seulement il était toujours en querelle avec son suzerain, le comte de Toulouse, dont il épousa pourtant la fille, Adélaïde, mais il favorisait ouvertement les hérétiques; il leur permettait de s'établir en maîtres à Lavaur et même à Lombers, qui naguère avait retenti des anathèmes lancés contre eux; il leur laissait le champ libre pour provoquer les évêques à la discussion. En démêlé lui-même avec l'évêque d'Albi, il finissait le débat un beau jour en le faisant mettre en prison, et en l'y faisant garder par des hérétiques. Cette cruelle plaisanterie fut mal prise par la cour de Rome. Le légat, qui s'était rendu à Toulouse, envoya dans l'Albigeois Henri, abbé de Clairvaux, accompagné du vicomte de Turenne et de Raymond de Castelnau, qui devaient lui prêter main-forte. Roger se retira prudemment dans des lieux inaccessibles, et se laissa sans autre souci excommunier dans la ville de Castres, dont son épouse Adélaïde avait ouvert les portes. Il fut déclaré traître, hérétique et parjure. Henri, qui avait prononcé l'anathème, devint lui-même légat du saint-siége peu de temps après, et résolut d'employer l'autorité étendue que lui donnait cette dignité à frapper l'hérésie avec quelque vigueur. Il retourna dans l'Albigeois, entraînant sur ses pas les catholiques en armes, assiégea vivement Lavaur, qui ouvrit ses portes, et obligea Roger d'abjurer l'hérésie et de livrer les hérétiques pris dans cette place (1180). Mais à peine eut-il le dos tourné, que le vicomte et ses sujets revinrent aux doctrines qu'ils avaient feint de quitter, se riant des tentatives inutiles de l'Église. En 1194, Roger mourant laissait la tutelle de son fils à un seigneur hérétique.

Le saint-siége, qui ne pouvait être vaincu dans cette lutte, redoubla l'énergie de ses moyens. Dès 1198, les frères Gui et Raynier de l'ordre de Cîteaux parcouraient le Midi comme commissaires du pape, chargés de représenter sa puissance tout entière. Leurs successeurs, Pierre de Castelnau et Raoul, moines du même ordre, réunirent dans leurs mains tout le faisceau des foudres pontificales, en vertu d'une bulle qui les autorisait à « détruire, arracher et planter tout ce qui était nécessaire dans les pays infectés d'hérésie. » Ces dictateurs commencèrent par suspendre tous les évêques modérés, dont la tiédeur eût pu ralentir leur marche impitoyable. L'opiniâtreté de l'hérésie résista encore à leurs efforts. Obligés de cacher leurs croyances et leurs réunions, les Albigeois en confiaient le mystère aux ténèbres de la nuit. Pierre de Castelnau se décourageait lui-même, lorsqu'il rencontra l'évêque d'Osma qui voyageait en France avec un de ses chanoines nommé Dominique. « Renoncez, lui dit l'évêque, à ces somptueux appareils, à ces chevaux caparaçonnés, à ces riches vêtements; fermez la bouche aux méchants en faisant et enseignant comme le divin Maître, allant pieds nus et déchaux, sans or ni argent; imitez la manière des apôtres. » Mais le luxe était devenu tellement inséparable de la cour de Rome, que les légats n'osèrent point reprendre les simples habits de moine : ce serait, dirent-ils, une trop grande nouveauté, ils ne pouvaient prendre cela sur eux. Ils se bornèrent à suivre l'évêque d'Osma et Dominique, qui se mirent à parcourir pieds nus les campagnes, soutenant des discussions solennelles contre les Albigeois. L'évêque mourut, Dominique resta seul. C'est saint Dominique, le patron de l'inquisition. Il avait la tendresse d'âme et les vertus d'un saint Vincent de Paul. Dans une famine, il vendit ses livres pour en donner l'argent aux pauvres; une autre fois il voulut se vendre lui-même pour racheter un captif. Mais il avait aussi la cruauté d'une logique inflexible qui lui faisait désirer, par amour des hommes, l'extermination *des suppôts de l'enfer qui perdaient tant de milliers d'âmes.* Ce qu'il souhaitait avec la dernière ardeur, c'était le martyre, et le plus cruel de tous, afin de mériter une plus riche couronne. Qu'importaient à cet homme les outrages, la boue, les crachats, les bouchons de paille attachés par derrière à ses vêtements? il en remerciait le ciel. Ce n'était pourtant pas une preuve du succès de sa prédication; aussi Castelnau retombait dans l'abattement, et répétait que l'affaire de Jésus-Christ ne réussirait pas dans ce pays jusqu'à ce que quelqu'un d'entre eux fût mort pour la défense de la foi, et Dieu veuille, ajoutait-il, que je sois la première victime! En 1207, il se rendit à la cour de Raymond VI, alors en guerre avec ses voisins, et le somma de faire la paix; sur son refus, il lança une excommunication que le pape Innocent III confirma en termes accablants. Raymond céda sur un point, mais feignit de ne point entendre les injonctions du légat qui lui ordonnait de persécuter les hérétiques. La colère de Castelnau n'eut plus de bornes : il excommunia de nouveau Raymond, et l'accabla en face des injures les plus violentes. Le comte, à son tour, s'emporta, et répondit qu'il saurait bien le retrouver. Un de ses chevaliers recueillit cette parole, et Castelnau fut égorgé au moment où il s'embarquait sur le Rhône (1208).

L'épée du chevalier de Raymond VI déchira l'effroyable nuée des colères pontificales amoncelée depuis un demi-siècle sur le Languedoc. A la voix du pape Innocent III, à celle d'Arnaud, abbé de Cîteaux, et des moines des nombreux couvents de cet ordre, tout le nord de la France se croisa; ducs, comtes, évêques, chevaliers, brodèrent la croix sur leur poitrine (jusque-là elle se portait sur l'épaule). Français, Normands, Champenois, Bourguignons, s'armaient avec joie pour aller combattre ces hommes du Midi, objet de leur aversion, *cette gent empestée de Provence;* des Méridionaux catholiques les joignirent en grand nombre. Lyon était le rendez-vous de cette armée de 300,000 hommes. Arnaud Amauri, abbé de Cîteaux, homme de fer, et Milon, légat *à latere*, dirigeaient la croisade.

Le plan tracé par le pape était de ménager le comte, s'il ne paraissait pas empressé à secourir les hérétiques. Milon n'avait été nommé légat que pour donner le change à Raymond, qui s'était plaint de la roideur de l'abbé de Cîteaux.

La conduite indécise du comte de Toulouse favorisa les vues d'Innocent. Dans une assemblée réunie par lui à Aubenas (Vivarais), son neveu, Raymond-Roger Trancavel, vicomte de Béziers, Albi, Razès, Carcassonne, lui conseillait valeureusement de convoquer tous ses amis, de mettre en défense toutes ses places fortes, et de tenir tête à l'orage. Effrayé d'un si grand danger, le comte répondit qu'il ne voulait pas se brouiller avec l'Église. Il se rendit à Valence, où l'appelait le légat, et lui remit les clefs de sept de ses plus forts châteaux; il se laissa ensuite conduire à Saint-Gilles. Là, en présence de vingt archevêques ou évêques, il fit amende honorable; on lui mit au cou une étole, et le légat, le tirant par cette étole, l'introduisit dans l'église en le flagellant; enfin la

croix parut sur sa poitrine en signe qu'il allait prendre les armes contre ses propres sujets.

L'armée s'ébranla, passa par Montpellier, fondit sur Béziers, dont nous raconterons ailleurs la catastrophe. L'esprit de cette guerre se résume dans ce mot, qui, malheureusement, appartient bien à l'histoire d'Arnaud Amaury : « Tuez-les tous, Dieu saura bien distinguer les siens. » — « Brûlez-les tous deux, disait de même Simon Montfort; si celui-ci parle de bonne foi, le feu lui servira pour l'expiation de ses péchés; s'il ment, il portera la peine de son imposture. » Après Béziers, ce fut le tour de Carcassonne, où fut pris traîtreusement le vicomte Raymond Roger, qui mourut en prison peu de temps après, de dyssenterie, dit-on. Il laissait un fils en bas âge, Raymond Trancavel II, né en 1207.

Le bel héritage des quatre vicomtés que cet enfant semblait destiné à recueillir lui fut enlevé, et le légat l'offrit successivement au duc de Bourgogne, aux comtes de Nevers et de Saint-Pol, qui tous le refusèrent. « Le légat, fort malcontent et embarrassé, offrit en dernier lieu la seigneurie à Simon, comte de Montfort, lequel la désirait et la prit. » Pour intéresser l'Eglise à lui conserver ces nouveaux domaines, Simon ordonna qu'un cens de trois deniers, par feu ou par maison, serait levé au profit de la cour de Rome, sans compter une redevance annuelle dont il fixa la somme.

Le chef des croisés n'occupait encore que Castres dans l'Albigeois; il s'y rendit en personne, s'empara de Lombers, où cinquante chevaliers avaient formé un complot pour s'emparer de sa personne; il entra dans Albi, dont l'évêque lui ouvrit les portes. Une révolte, excitée par le roi d'Aragon, ne tarda pas à le chasser de presque toutes ces places, mais il y rentra bientôt l'épée à la main; une bulle du pape le confirma dans la possession d'Albi (1210).

L'Albigeois était le chemin de Toulouse. Le comte voyait avec terreur approcher les croisés. Il courut à Paris et de Paris à Rome. Philippe-Auguste, qui approuvait peu la croisade, et qui en avait refusé le commandement sous prétexte « qu'il avait à ses côtés deux grands lions menaçants, le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne, » lui donna une lettre pour le pape. Innocent se montra bien disposé en sa faveur. Mais les légats, plus zélés que le pape, l'évêque de Toulouse, Fouquet, troubadour transfuge, l'abbé de Cîteaux, Simon de Montfort, ne voulaient point se laisser arracher leur proie. Le concile d'Arles (1211) dicta au comte des lois de fer. Raymond et le roi d'Aragon, Pierre II, qui intercédait en sa faveur, attendirent longtemps à la porte du concile, en plein air, » au froid et au vent. » Enfin on leur remit la charte qui contenait des conditions inacceptables.

Cette charte fut utile à Raymond; il la montra partout, et ses sujets, chevaliers ou bourgeois, jurèrent de périr plutôt que d'accepter un tel esclavage. L'évêque Fouquet fut chassé de Toulouse; défense faite aux habitants de donner des vivres aux croisés. Montfort, qui venait de prendre Lavaur, échoua devant la capitale du Languedoc. La campagne fut tenue habilement et avec succès pendant l'hiver par les capitaines albigeois, particulièrement le comte de Foix. Montfort n'avait que peu de troupes dans cette saison; la plupart des croisés ne donnant que le service de quarante jours, « le flot de la croisade tarissait vers l'automne pour ne revenir qu'au printemps (H. Martin). » Il s'occupait de régler la conquête, de distribuer des fiefs aux hommes de la langue d'oil. Les moines se pourvoyaient de leur côté; l'abbé de Cîteaux était élu évêque de Narbonne, et accolait à ce titre celui de duc; l'abbé de Vaulx-Cernai devenait évêque de Carcassonne.

Pierre II d'Aragon, libre du côté de l'Espagne par la bataille de Las Navas de Tolosa, intervint plus énergiquement. Raymond, qui était son beau-frère, remit entre ses mains « ses terres, son fils et sa femme. » Les représentations de Pierre émurent un instant le pape, qui suspendit la prédication de la croisade. Mais à l'instigation des chefs croisés, Innocent III revint sur ses dispositions indulgentes, et exhorta Pierre à abandonner « le Toulousain. » Pierre n'en fit rien, et le 10 septembre 1213, il assiégeait Muret. La grande bataille qu'il livra devant cette place, et qui lui coûta la vie, fut le coup fatal des Albigeois. Toulouse prise fut démantelée. Simon de Montfort fut institué « prince et monarque du pays » par les canons du concile de Montpellier confirmés par le pape. Le quatrième concile de Latran, solennelle assemblée de 71 archevêques, 412 évêques et plus de 800 abbés et prieurs (1215), renouvela sa réfutation des doctrines hétérodoxes, le symbole de Nicée, et prescrivit des mesures qui, dans le Languedoc, devaient prévenir le retour de l'hérésie. Le concile ratifia la fondation de deux ordres religieux nouveaux, spécialement établis en vue de l'hérésie albigeoise. « L'Eglise avait été ébranlée par la prédication hétérodoxe; Dominique entreprit de la soutenir par la création d'un ordre exclusivement destiné à prêcher la foi catholique, et sous les auspices de l'évêque Fouquet, il jeta les fondements de l'ordre des prêcheurs dans Toulouse même, la métropole de l'hérésie. L'Eglise avait été attaquée au nom de l'inspiration mystique et du renoncement évangélique, François d'Assise transporta le mysticisme et la réalisation littérale de la pauvreté et de l'humilité chrétienne dans le sein de l'Eglise, il fonda un ordre de moines qui renonçaient absolument, non plus seulement à la propriété individuelle, ainsi que les autres moines, mais à la propriété collective, et faisaient vœu de ne vivre que d'aumônes. »

C'est en vain que du sein même de l'assemblée catholique quelques voix courageuses protestèrent contre les effets désastreux de la croisade, qu'un chevalier ajourna le pape au jour du jugement s'il ne rendait pas au fils du vicomte de Béziers et d'Albi son héritage, que l'archidiacre de Lyon lui-même s'écria, montrant Fouquet : « Cet évêque fait vivre dans le deuil plus de cinq cent mille hommes, dont l'âme pleure et dont le corps saigne! » Innocent III, disposé à s'attendrir, ne put réserver au fils de Raymond VI que le marquisat de Provence, « s'il s'en rendait digne. » Tout le reste fut donné à Simon de Montfort, qui alla demander au roi Philippe-Auguste l'investiture du comté de Toulouse et du duché de Narbonne (1216), et qui se vit accueilli partout dans les campagnes dans la langue d'oil à ce cri : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! » Les peuples de la langue d'oc pleuraient leur brillante et gracieuse civilisation broyée sous le fer des masses d'armes et jetée au feu des bûchers. « Ah! s'écrie un troubadour, Toulouse et Provence, terre d'Agen, Béziers et Carcassonne, quelles je vous vis, et quelles je vous vois! »

La mort d'Innocent III (1216) et celle de Simon de Montfort (1218) mirent fin à la première période de la guerre des Albigeois. Amaury, fils de Simon, confirmé dans la possession des conquêtes paternelles par le pape Honorius III, entra à Albi. De son côté, Raymond VI entra dans l'Albigeois, qui devint le théâtre de la lutte. Raymond VII, lui ayant succédé (1222), enleva Albi à son rival, qui était dans le même temps attaqué d'un autre côté par Raymond Trancavel II, héritier des quatre vicomtés (1224). Amaury s'enfuit en France. L'hérésie releva la tête.

En 1222, Amaury avait offert à Philippe-Auguste la cession de tous ses droits sur le comté de Toulouse. Ce monarque les avait refusés, et avait seulement autorisé son fils Louis à prendre part à la croisade. Devenu roi, Louis VIII reprit la croix, et accepta l'offre d'Amaury. Puis avec 100,000 hommes il assiégea Avignon. Le Languedoc pendant ce temps se soumettait à lui; il parut à Albi et y séjourna quelque temps; il reçut le serment de fidélité des habitants par l'intermédiaire de l'évêque, et c'est dans cette ville qu'il régla le sort des pays acquis par lui à la couronne; il en confia le gouvernement à Humbert de Beaujeu, qui, bientôt abandonné à lui-même, déploya beaucoup d'énergie et d'habileté à poursuivre la guerre contre les hérétiques et contre Raymond VII.

Enfin le comte de Toulouse céda. En 1229, il reçut l'absolution de la main du cardinal légat dans l'église de Notre-Dame de Paris. Il s'engageait à démanteler trente-une

Vue de la ville d'Albi.

places fortes de ses États, entre autres, dans l'Albigeois, Lavaur, Gaillac, Rabastens, Montaigu, Puicelcy ; les châteaux de Cordes et de Pennes étaient remis à Louis IX pendant dix ans. La partie de l'Albigeois située sur la rive gauche du Tarn était réunie, avec Albi, au domaine royal; la rive droite demeurait au comte. Castres fut inféodé à Philippe, neveu de Simon de Montfort. Les deux parties de l'Albigeois eurent chacune un sénéchal, l'une pour le roi, l'autre pour le comte. Celle-ci était divisée en sept bailliages. La vaine tentative faite plus tard par Raymond VII, avec le secours de Henri III, roi d'Angleterre, et du comte de la Marche ayant échouée, Raymond Trancavel II, l'héritier dépouillé des quatre vicomtés, vendit tous ses droits à Louis IX, moyennant une pension de 600 livres sur la sénéchaussée de Beaucaire (1247). Le siècle ne s'écoula pas sans que l'Albigeois de la rive droite du Tarn fût réuni à la couronne. Jeanne, fille de Raymond VII, et son mari, Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, en héritèrent à la mort de Raymond, et quand ils moururent à leur tour, ce pays fut réuni, par les commissaires de Philippe le Hardi au domaine royal (1271). La soumission du comte de Toulouse consomma la défaite de l'hérésie. Lui-même était obligé de se tourner contre elle, et s'engageait, par le traité de 1229, à payer pendant deux ans deux marcs d'argent et dans la suite un marc à quiconque livrerait un hérétique, à confisquer les biens des sectaires, à les exclure des charges publiques, comme les Juifs. Il ordonna même de raser les maisons des protecteurs et fauteurs des hérétiques. Saint Louis envoya à ses baillis une ordonnance dans le même sens, et le concile de Toulouse organisa l'inquisition permanente en établissant que les évêques « députeraient dans chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques de bonne réputation, » qui visiteraient « toutes les maisons depuis le grenier jusqu'à la cave. » L'obligation de dénoncer commençait à quatorze ans pour les hommes, à douze ans pour les femmes; on devait alors prêter un serment. Les hérétiques convertis devaient porter sur la poitrine deux croix de couleurs tranchantes. Le concile de Narbonne (1244) obligea les hérétiques en voie de conversion à se présenter tous les dimanches à l'église, le corps en partie nu, avec une poignée de verges pour recevoir la discipline. Le comte de Béziers (1246) établit la peine du feu pour tous les parfaits qui refuseraient d'abjurer. Le concile d'Albi (1254) ordonna la construction de prisons dans chaque diocèse pour recevoir les hérétiques. Le pape Grégoire IX, en 1233, prétendit donner plus de rigueur encore à l'inquisition en attribuant aux frères prêcheurs des pouvoirs absolus, supérieurs même à ceux des évêques. Les protestations de Raymond VII, de Louis IX, du haut clergé de France ne l'arrêtèrent pas. Raymond fut de nouveau excommunié; mais toutes les populations étaient pour lui, et en plusieurs lieux maltraitèrent les inquisiteurs dominicains. Ceux-ci n'en continuèrent pas moins leur sanglante mission jusqu'au règne de Philippe le Bel, qui d'abord envoya des commissaires (1302), puis vint lui-même (1304) dans le Languedoc pour faire cesser la tyrannie des dominicains. Un édit rendu par lui à Toulouse ordonna que les commissaires royaux visiteraient avec les inquisiteurs les prisons de l'inquisition et veilleraient à ce qu'elles servissent « pour la garde et non pour la

Vue de Larroque.

peine des prisonniers; » que les évêques ou leurs vicaires instruiraient le procès des accusés sur le sort desquels il n'aurait pas été statué. Un peu plus tard, un décret du concile de Vienne, confirmé par Clément V, défendait aux inquisiteurs de procéder contre les hérétiques « sans le concert des évêques diocésains. » Alors seulement, après un siècle de souffrances terribles, le Languedoc respira et le châtiment de l'hérésie albigeoise fut arrêté. Chose singulière, ruinée en Languedoc, elle s'était réfugiée et se relevait dans les pays étrangers, principalement en Lombardie : c'est de là qu'on vit dès lors partir souvent deux à deux, suivant la règle, des ministres parfaits, qui allaient à leur tour, à travers mille dangers, vêtus de bure, vivant d'aumônes, exhorter les habitants du Languedoc à rester fidèles à la secte.

L'histoire de l'Albigeois sera courte à achever après que nous avons terminé celle de l'hérésie albigeoise. Ce pays souffrit des guerres des Anglais et plus encore des ravages des routiers, quoiqu'il n'ait jamais été un des principaux théâtres de ces grandes luttes nationales. Il fut agité au temps des guerres de religion comme toutes les contrées de la France. Les hérétiques y furent durement traités, et pourtant, en 1569, ils y possédaient trente-huit villes, bourgs ou villages, dont Gaillac, Lombers et Réalmont. L'année suivante, le fléau de la guerre cessant, celui de la famine commença avec accompagnement de fièvres pestilentielles, qui sévirent cruellement dans les pays d'Albi et de Castres. Après la mort de Henri III, la Ligue établit son influence dans l'Albigeois. L'évêque d'Albi, Delbène, dont elle se méfiait, fut dépouillé de ses biens, et, en 1592, Antoine-Scipion de Joyeuse, maréchal de France de la création de Mayenne, battit les royalistes près de Montets; ceux-ci eurent leur revanche à Vilennet, où ils enlevèrent le camp de Joyeuse, et ce malheureux maréchal alla en fuyant se noyer dans le Tarn. Son frère, Henri de Joyeuse, prit sa place dans le commandement et convoqua des états à Albi pour obtenir des subsides. Albi et Gaillac étaient les seules villes qui restaient à la Ligue. La paix de Folembray (1596) replaça tout le pays sous l'autorité royale. Sous Louis XIII, la révolte du duc de Rohan et des protestants donna lieu à des événements militaires dans l'Albigeois. Lombers, Réalmont furent assiégées. Mais les protestants furent battus par le duc d'Angoulême, qu'accompagnait Alphonse Delbène, évêque d'Albi. Ce même évêque changea de rôle plus tard, et, moins fidèle à la cause royale, fut un des instigateurs de la révolte du duc d'Orléans, et jeta Albi et son diocèse dans le parti des rebelles. Les capucins et les jésuites d'Albi tournèrent contre lui les populations, et, quand la révolte fut apaisée, une commission ecclésiastique, nommée en vertu d'un bref d'Urbain VIII, le déposa (1634). Depuis ce temps, on peut dire que les événements politiques n'ont que peu troublé le repos de l'Albigeois. La révolution n'y commit que peu de violences. L'affaire de Fualdès, après la chute de l'empire, fut la seule qui y réveilla les émotions endormies.

En 1790, l'Assemblée constituante avait réuni en un département les diocèses de Lavaur et de Castres; cette dernière ville était le chef-lieu; elle fut privée de ce titre par le Directoire, qui, pour la punir de quelques mouvements séditieux, le transféra à Albi. Le concordat

(1802) supprima le siége archiépiscopal d'Albi, érigé sous Louis XIV (1676) aux dépens de l'archevêché de Bourges, et comprit tout l'Albigeois dans le diocèse de Montpellier; mais sous la restauration ce siége fut rétabli, avec les évêchés de Cahors, Rhodez, Perpignan et Mende pour suffragants.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Albi (lat. 43° 55′ 44″, long. 0° 44′ 43″ O.). — Albi, *Albiga*, *Alba Augusta*, vieille ville archiépiscopale, chef-lieu du département, d'un arrondissement et d'un canton, peuplée de 13,788 habitants, située à 681 kilomètres au sud de Paris et à 72 de Toulouse, sur une éminence dont la base est baignée par le Tarn; possède tribunal de première instance et de commerce, chambre consultative des manufactures, bourse et collége communal; avait autrefois justice royale, grenier à sel, gruerie, et dépendait du parlement et de l'intendance de Toulouse.

Nous avons suffisamment parlé de l'étymologie des noms *Albi* et *Albigeois*. En admettant l'étymologie celtique *alp*, hauteur, on peut admettre aussi qu'Albi existait avant l'invasion romaine et lui assigner alors pour emplacement l'éminence où l'on voyait encore, il y a peu de temps, les ruines du *Castelviel*. Ce devait être un bien ancien château que celui-là, puisqu'au XIe siècle il portait déjà le nom de Castelviel ou Château vieux. C'est donc avec raison que l'on a le droit de penser qu'Albi était située sur cette hauteur ou sur le penchant avant ou tout au moins pendant la domination romaine.

La tradition, un peu douteuse il est vrai, donne saint Clair et saint Firmin pour les premiers apôtres qui prêchèrent le christianisme aux populations de ce pays pendant le IIIe siècle. Saint Firmin fut trois ans évêque d'Albi, et pendant ce temps il délivra la ville d'une peste et renversa les temples de l'idolâtrie; il s'en alla ensuite se faire martyriser à Lectoure. Albi eut, au reste, son martyr, elle aussi, comme toute bonne ville catholique : ce fut saint Amarant, sous l'empereur Dèce. Il fut enseveli à Vioux près d'Albi : et, dit la légende, sur son tombeau les cierges s'allumaient tout seuls. Néanmoins on n'a point de certitude historique sur les évêques d'Albi jusqu'à Diogénien, au Ve siècle. Un des plus célèbres dans ces temps reculés est saint Salvi, ami de Grégoire de Tours. Saint Salvi était un brillant avocat qui renonça à l'éclat et aux avantages du barreau pour se faire moine. Il tomba malade et mourut; mais, comme on s'occupait de l'ensevelir, il reprit ses sens et demeura trois jours, à partir de ce moment, plongé dans l'extase et sans prendre de nourriture. Quand il sortit de cet état, les visions merveilleuses que Dieu lui avait envoyées tourmentant son imagination, il ne put s'empêcher de les raconter à ceux qui l'entouraient. Il lui fut révélé qu'il avait péché par la langue, comme il convenait à un ancien avocat, et il s'en punit en s'imposant un silence éternel. Il le rompit heureusement lorsque le patrice Mummol vint ravager le pays et faire une foule de prisonniers; les paroles qu'il sut trouver furent assez éloquentes pour toucher ce farouche général, qui lui rendit ses captifs. Salvi était alors évêque d'Albi; ses compatriotes, touchés de ses vertus, l'avaient élevé à ce haut rang peu de temps auparavant. Sa réputation gagna toute la Gaule. Chilpéric le choisit avec Grégoire de Tours pour entendre la lecture de ses écrits, où il prouvait qu'on ne devait admettre ni le nom ni la distinction des personnes en Dieu. Salvi faillit arracher le manuscrit des mains du bizarre et hérétique monarque des Francs. Au concile de Braine, il défendit Grégoire de Tours, accusé par Frédégonde, et comme un jour il rencontrait son pieux collègue à l'entrée du palais du roi : « Voyez-vous quelque chose sur ce palais? lui dit-il. — Je ne vois que la nouvelle couverture que le prince y a fait mettre. — Quoi! reprit-il, vous n'y voyez rien de plus? Eh bien! moi, j'y vois le glaive de la colère de Dieu prêt à fondre sur cette maison! » Saint Salvi prophétisait, et quand il mourut, en 584, les enfants de Chilpéric et de Frédégonde, et Chilpéric lui-même n'étaient plus. Ses biens, consacrés à des fondations pieuses, servirent à construire un monastère placé sous son invocation et dont il ne reste pas de traces; on a lieu de croire que c'était près des bords du Tarn, en un lieu où l'on voit une fontaine qui porte encore le nom de Saint-Salvi.

A la fin du VIIe siècle, naquit à Albi sainte Sigolène. Issue d'une noble et ancienne famille, veuve à 22 ans, elle se fit bâtir un monastère à Troclar, entre Albi et Gaillac, et s'y retira avec des jeunes filles choisies dans les meilleures maisons. Ce monastère, dont elle fut la première abbesse, subsista jusqu'au XIVe siècle. Canonisée après sa mort en raison de sa pieuse conduite et des miracles qu'elle avait opérés pendant sa vie, sainte Sigolène devint une des patronnes de l'Albigeois et des pays voisins, où nombre d'églises lui furent dédiées.

Albi n'était encore à cette époque qu'une petite cité, comme le disait l'évêque Constance dans une lettre à saint Didier. Son importance s'accrut dans les siècles suivants. Devenu le chef-lieu d'une vicomté, un de ses vicomtes, Aton II, lui donna l'attribut de toute ville seigneuriale au moyen âge, un château fort. Castelviel était sur la rive droite, Albi sur la rive gauche du Tarn; l'intervalle aujourd'hui comblé de maisons n'en contenait alors qu'un petit nombre : Castelviel n'appartenait donc pas véritablement à la ville. Or, Aton II entreprit de bâtir à l'intérieur de celle-ci un château qui fut appelé *Castrum novum*, très-probablement à l'emplacement du palais de justice actuel, au lieu qui portait, avant la construction du couvent des Carmes, le nom de *Châteauneuf*. Il n'acheva pas l'entreprise et en laissa le soin à ses successeurs, qui firent de cet édifice une de leurs plus ordinaires résidences. La construction d'un pont, ordonnée en 1035 par les deux fils d'Aton II, d'après l'avis des seigneurs du pays et des *citoyens et bourgeois d'Albi*, prépara la réunion de Castelviel à la ville. Mais ces deux parties n'en demeurèrent pas moins assez distinctes pour former deux seigneuries séparées, que les comtes de Toulouse, les vicomtes et les évêques se disputaient. On bâtissait à la même époque l'église de Saint-Salvi, commencée en 942 par l'évêque Miron, et dont on voit encore des restes portant les caractères du style roman du Xe siècle. La partie inférieure de la tour carrée, d'aspect si pittoresque, est du même temps jusqu'au point où commencent les colonnettes qui supportent des arcs en ogive. Sur cette tour les consuls d'Albi plaçaient une sentinelle chargée de sonner les cloches en cas de surprise, d'incendie ou d'orage. L'église actuelle de Saint-Salvi, sur le même emplacement, est de construction plus récente.

Ces grands travaux prouvent qu'au XIe siècle, Albi était riche, puissante et active. Quelle était sa situation politique et municipale? Nous avons parlé de la rivalité de trois suzerains : le comte de Toulouse, le vicomte d'Albi et l'évêque. Il semble toutefois que la puissance épiscopale ne se dégagea que peu à peu des deux autres, qui s'en firent assez longtemps un jouet et un profit. En 1037, le comte Pons Ier donne un douaire à sa femme, *l'évêché d'Albi, la cité, la monnaie et le marché*. Trois ans plus tard, le même Pons, de concert avec ses deux frères vicomtes d'Albi, vend le même évêché à un certain Guillaume, sa vie durant, « soit qu'il se fît sacrer, soit qu'il fît sacrer un autre à sa place; » et ledit Guillaume paye 5,000 sols au comte, 5,000 sols aux vicomtes.

Les droits particuliers au vicomte étaient assez étendus : il avait l'ost et la chevauchée; ses juges connaissaient du vol, de l'adultère, etc.; quand il entrait dans la ville, on convoquait à son de trompe, en son nom et au nom de l'évêque, tous ceux qui devaient le service militaire; il jouissait d'un singulier privilége aboli en 1144, qui était de s'emparer de la dépouille de l'évêque quand il venait à mourir.

L'évêque, peut-être, était des trois puissances dont nous avons parlé celle dont les droits étaient le mieux assis. A lui seul, à ce qu'il paraît, la cité prêtait serment. Il avait la juridiction temporelle. De nombreux

villages et châteaux dépendaient de lui. Plusieurs familles nobles, les Otgers, les Sicards, les Gorgols, ne relevaient que de son autorité. Aussi devait-il le service militaire au comte de Toulouse, plus tard au roi de France. Il possédait et conserva jusqu'à la révolution le droit de *pezade*, impôt destiné à servir aux dépenses de la police ou de la *paix* publique, et qui consistait en « un septier de grain par charrue et en dix deniers, monnaie d'Albi, pour chaque bête de charge, âne et ânesse. »

Quant à la bourgeoisie d'Albi, dont le développement fut, sans doute, favorisé par le nombre même et la rivalité des suzerains, on l'a vue apparaître, dès 1035, à l'occasion du pont; déjà les vicomtes ne dédaignaient pas de prendre son avis. Probablement elle ne tarda pas à avoir ses consuls et sa commune; toutefois, on n'en trouve qu'en 1242 la première mention. Dès 1229, il y avait un viguier, qui, sans doute, désignait les consuls; plus tard ce droit passa à l'évêque. Enfin, les *hommes notables* de la ville concouraient à l'élection de l'évêque avec le vicomte et le chapitre de Sainte-Cécile.

L'évêque et les bourgeois s'entendaient assez bien en général. Les bourgeois aimaient assez à être vassaux de l'Église, ce qui les exemptait de la taille. Lorsque la défaite du comte de Toulouse et du vicomte d'Albi eut placé cette ville sous l'autorité royale, les officiers de Louis IX prétendirent enlever au prélat sa juridiction temporelle. Il se révolta et déclara ne relever que de l'archevêque de Bourges, non-seulement au spirituel, mais aussi au temporel. Le peuple d'Albi prit fait et cause, chassa le bailli du roi, et mit des gardes aux portes. On se fit la guerre, et le sénéchal de Carcassonne eut quelque peine à réprimer une rébellion qui ne se termina que par un compromis, le roi cédant à l'évêque la haute justice, et se partageant avec lui la moyenne. Ce n'est pas le seul acte de révolte des bourgeois d'Albi au XIIIe siècle. Plusieurs fois ils refusèrent au roi de mettre sur pied leur milice, et préférèrent se voir condamnés à de lourdes amendes.

Nous ne reparlerons de la guerre des Albigeois que pour rappeler l'apparition à Albi de deux inquisiteurs, en 1233, Arnaud Catalan et Guillaume Pelisse. Ils firent brûler deux hérétiques, et envoyèrent dix autres personnes en Palestine. Puis ils eurent l'idée de faire exhumer une femme morte, disaient-ils, dans l'hérésie. Frère Catalan se rendit lui-même au cimetière, une pioche à la main, et après avoir entamé la besogne, ordonna aux gens de l'évêque de continuer. La foule indignée les chassa, Catalan revint lui-même, malgré le peuple qui l'arrêtait et le maltraitait. « Que ce traître sorte de la ville! qu'il meure! » criait-on de toutes parts. Il n'en arriva pas moins au cimetière, déterra la malheureuse, et retournant à la cathédrale où se trouvait en ce moment l'évêque et toute sa cour, il monta en chaire et excommunia les habitants d'Albi déjà tremblants sous ses anathèmes. Ce n'est pas la seule fois, au reste, qu'Albi eut à souffrir les inquisiteurs dans le cours du XIIIe siècle, et à la fin même de ce siècle, l'évêque Bernard de Castanet s'intitulait *vice-gérant de l'inquisiteur du royaume de France*.

Ce Castanet, qui fut très-peu populaire, est le fondateur de la magnifique cathédrale de Sainte-Cécile. C'était un homme versé dans les arts. Lui-même il traça le plan de la cathédrale qu'il voulait faire bâtir à la place de l'ancienne qui tombait en ruines. Il fit venir des ouvriers habiles, qui formèrent ceux du pays, il consacra à son entreprise le vingtième des revenus de l'évêché et du chapitre, le quarantième des rentes provenant des bénéfices du diocèse, le produit des confiscations pour cause d'hérésie; il imposa aux habitants d'Albi des corvées, et leur fit transporter la belle brique fabriquée dans la plaine de Lasbordes, et le 15 août 1282, il posa la première pierre. Ses successeurs continuèrent cette œuvre; l'évêque Géraud, en 1310, obtint de Clément V une bulle accordant des indulgences à tous ceux qui feraient des dons pour l'achèvement de l'édifice. Ce n'est pourtant qu'en 1383 que fut construite la dernière arcade de la voûte au-dessous de la tour, et la tour elle-même n'atteignit qu'en 1475 sa hauteur totale, qui est de 74 mètres 74 centimètres. Le clocher est flanqué de quatre tourelles qui en font une véritable tour fortifiée. « L'aspect du monument, dit l'auteur du *Guide du voyageur dans le département du Tarn*, est vraiment majestueux. On est vivement impressionné par cette architecture aussi grave qu'originale. Les proportions élevées de ses tours presque aussi larges au sommet qu'à la base, ses nombreux contreforts, la teinte que lui donnent les briques dont il est bâti, ajoutent encore à sa sévérité. » Un mur d'enceinte, dont il ne reste que des débris, reliait la cathédrale à l'évêché. L'intérieur de l'église offre à l'œil un spectacle imposant par l'harmonie de l'ensemble. On y est surtout frappé du nombre prodigieux de peintures dont les murs sont chargés; on croit voir une église d'Italie. Ce sont, en effet, des artistes italiens appelés par l'évêque-cardinal Joffredi et par ses successeurs les deux Louis d'Amboise, qui sont les auteurs de ces riches décorations. Ces peintures, quoique remarquables, n'offrent pas la perfection de l'art (on n'était qu'au XVe siècle); mais elles méritent surtout l'attention comme une vaste épopée catholique. L'Ancien et le Nouveau Testament y sont représentés : Adam et Ève, Abraham, Moïse, les rois, les prophètes, Jésus-Christ, les évangélistes, la Vierge, les anges, etc., s'y succèdent. Au fond de la nef on assiste aux joies des élus et aux souffrances des réprouvés. Des diables hideux, assemblage des plus affreux animaux de la nature, tourmentent les damnés; répartis en sept classes suivant les sept péchés mortels. Au-dessous se lisent encore des inscriptions explicatives

La peine des orgueilleux et des orgueilleuses.

« Les orgueilleux et orgueilleuses sont pendus et attachés à des roues situées en une montagne en manière de molins continuellement en grande impétuosité tornants. »

La peine des avaricieus et avaricieuses.

« Les avaricieus et avaricieuses sont en ung lieu plein de grandes chaudières et dedans metauls fondus et boulhans du feu d'enfer, et au dedans desdites chaudières sont plongés les avaricieux et avaricieuses pour les saouler de leur avarice. »

Etc...

Il y avait peu de cathédrales plus riches que celle de Sainte-Cécile. Ceux qui la pillèrent, en 1436, y trouvèrent 5,000 écus d'or. Ce pillage fut amené par une querelle qui mérite d'être rappelée. Le siége épiscopal était vacant. Les habitants d'Albi, appliquant le décret du concile de Bâle, qui rétablissait les élections, nommèrent évêque Bernard de Casilhac, prévôt de la cathédrale, qui fut sacré du consentement du concile. Le pape Eugène IV nomma de son côté Robert Dauphin, qui entra dans la ville et se fit reconnaître. Dauphin eut l'imprudence de s'absenter; aussitôt Casilhac revient avec un corps de troupes qui pille la cathédrale, canonne le château neuf et installe le prétendant. Casilhac demeura en possession de l'évêché, malgré les efforts de son rival, que Charles VII soutenait, mais dont la mort (1461) mit fin au débat.

Au XVIe et au XVIIe siècle, les états de Languedoc se réunirent plusieurs fois à Albi. Au XVIIIe, cette ville eut la gloire de donner le jour à l'illustre navigateur la Pérouse, dont la statue, élevée en 1848, décore la promenade publique. Du reste, elle n'a qu'une importance médiocre. Le commerce des grains s'y est assez développé à la place de diverses industries qui n'existent plus. Son aspect est sombre et triste à cause de la brique employée à la construction des maisons.

Les armes d'Albi sont : *de gueules à la croix archiépiscopale d'or en pal; à la tour d'argent crénelée de quatre pièces et ouvertes de deux portes les herses levées, et au léopard du second émail, les pattes posées sur les quatre créneaux, brochant sur la croix; en chef à dextre, un soleil rayonnant d'or, et à sénestre, une lune en décours d'argent*; avec la devise : STAT BACULUS, VIGILATQUE LEO, TURRESQUE TUETUR.

Lescure. — Lescure, petite ville de 2,182 habitants, à 4 kilomètres au nord-est d'Albi, a été le théâtre de nombreux combats au temps de la guerre des Albigeois et de la guerre des Anglais. Le château, dont il ne reste plus que quelques débris transformés en habitations particulières, était célèbre. Lescure a eu la destinée singulière de relever directement des papes. Le roi Robert, en disciple reconnaissant, en fit don à Gerbert (Sylvestre II). C'est ce qui est rappelé dans une lettre de Sergius IV, par laquelle il le donne en fief à Vedianus et à sa postérité, sous la redevance de 10 sols raymondains.

Entre Lescure et la rive droite du Tarn, on doit visiter une petite église isolée qui est très-remarquable sous le rapport de l'art; elle remonte au xe siècle, ainsi que le démontrent les ornements qui décorent son portail.

Monestiés. — Monestiés, *Monasterium*, chef-lieu de canton peuplé de 1,600 âmes, situé sur la rive droite du Sirou, à 20 kilomètres au nord d'Albi.

C'était, au moyen âge, le fort le plus important de la rive droite du Tarn, depuis Gaillac jusqu'à Rhodez; il était placé sous la juridiction des évêques d'Albi. Les habitants des communes voisines y cherchèrent plus d'une fois un refuge au temps des guerres de l'Albigeois. Son église est remarquable par son antiquité.

Combefa. — Combefa, petite commune de 416 habitants, située à 18 kilomètres au nord d'Albi, dans le canton de Monestiés, doit son origine à un des plus forts châteaux de l'Albigeois; il appartint successivement aux vicomtes et aux évêques d'Albi, ceux-ci s'appliquèrent particulièrement à l'orner et à le fortifier. Un fossé taillé dans le roc, un mur d'enceinte, de hautes tours crénelées en défendaient l'entrée; une riche chapelle décorée de vitraux et de statues s'élevait à l'intérieur. Occupée quelque temps par les Anglais, disputée dans la querelle de Bernard de Casilhac et de Robert Dauphin, cette forteresse fut démolie en 1761 en vertu d'un arrêt du conseil du roi, et on n'épargna qu'une tour dite de Médicis, fondée au xvie siècle par Julien de Médicis, évêque d'Albi.

Pampelonne. — Pampelonne, chef-lieu de canton, peuplée de 2,277 habitants, à 30 kilomètres au nord d'Albi, n'a probablement pas été fondée par Pompée, comme quelques-uns se le sont imaginé. *Thuriès* était son ancien nom. Ce n'est qu'en 1290 que le sénéchal d'Albigeois, Eustache de Beaumarchais, fit construire la *nouvelle bastide de Pampelonne* en souvenir de Pampelune, capitale du Navarrais, dont il s'était emparé pendant l'expédition française en Espagne. Cette place, pendant les guerres des Anglais, fut prise par le bâtard de Mauléon, déguisé en femme, ainsi que ses compagnons. C'est le sujet d'un charmant récit de Froissart.

Ambialet. — Ambialet, petite ville industrieuse de 3,206 habitants, située dans le canton de Villefranche, à 25 kilomètres à l'est d'Albi, et dans une presqu'île formée par le Tarn, était autrefois le siége d'une baronnie qui donnait entrée aux états du Languedoc. Dans la presqu'île, sur un rocher à pic, s'élevait le château, qui était réputé le plus fort de l'Albigeois. Les vicomtes d'Albi y firent souvent leur résidence. La petite ville qui entourait le château et qui s'étendait sur le penchant de la colline se divisait en trois quartiers fortifiés séparément et qui ne communiquaient entre eux que par des portes garnies de herses et de mâchicoulis. Un couvent de bénédictins occupait le sommet de la montagne.

Réalmont. — Réalmont, *Regalis Mons*, *Regius Mons*, jolie ville manufacturière, chef-lieu de canton, peuplée de 2,741 habitants, à 20 kilomètres au sud d'Albi et près de la rive droite de l'Adou.

Réalmont fut fondée en 1272 par Guillaume de Cohardon, sénéchal de Carcassonne, « pour l'exaltation de la foi catholique, l'utilité du roi et la destruction entière des repaires des hérétiques, de leurs fauteurs et des voleurs qui se tenaient cachés dans les forêts des environs. » Son origine se rattache donc indirectement à la guerre des Albigeois. Elle devint une place assez forte dont les calvinistes s'emparèrent plus d'une fois. Le prince de Condé la leur enleva en 1622, et l'année suivante les fortifications furent démolies par arrêt du roi. Elles ont été converties en charmantes promenades.

Gaillac (lat. 43° 54′, long. 0° 26′ 24″ O.). — Gaillac, *Galliacum*, ancienne ville, chef-lieu du premier arrondissement, peuplée de 8,245 habitants, à 22 kilomètres à l'ouest d'Albi, avec tribunal de première instance et collége communal; dépendait autrefois du parlement et de la généralité de Toulouse, du diocèse d'Albi.

Gaillac existait en 654, car l'évêque Didier en fait mention dans son testament. Pepin Ier, roi d'Aquitaine, y fonda en 819 un monastère dédié à saint Quentin que les Normands détruisirent, et qui se releva au xe siècle sous l'invocation de saint Michel. La munificence des comtes d'Albi et de Toulouse attribua de riches domaines à ce monastère. Au xiiie siècle, l'abbé partageait avec le comte de Toulouse la seigneurie de Gaillac, mais pour un quart seulement. Ses successeurs jouirent jusqu'en 1789 de cette petite souveraineté. Les habitants se soumirent sans résistance à Simon de Montfort, plus tard, vers 1280, aux Anglais, qui emportèrent leurs archives à la tour de Londres et les y gardent encore aujourd'hui. Si le peuple de Gaillac était médiocrement belliqueux, en revanche, il était riche. Il avait ses consuls, ses franchises confirmées en 1288 par Philippe le Bel. Son commerce et son agriculture étaient florissants; ses vins étaient recherchés des Anglais, des Hollandais, sous le nom de *vins du Coq*, à cause des armoiries de la ville dont les tonneaux portaient l'empreinte. Au xive et au xve siècle, les Anglais avaient même fait un traité avec les magistrats de la ville pour affranchir de tous droits ce précieux produit des coteaux de l'Albigeois; cette prospérité ne fut que momentanément suspendue, quoique bien cruellement, par les guerres de religion. Les protestants prirent et pillèrent Gaillac en 1562. Dix ans plus tard, la Saint-Barthélemy ensanglanta les prisons, où quatre-vingts huguenots avaient été renfermés.

Laissons parler un manuscrit de l'époque : « Le mandement arriva de Toulouse qu'on les fit tous mourir, qui fut cause que le soir cinquième octobre 1572, sur l'heure de dix à onze heures, vinrent aux susdites prisons avec soldats et entorches, ceux qui avoient prinse la charge de meurtrir et faire le massacre desdits huguenots prisonniers, portant haches bien aiguisées, hallebardes, fourchettes, grandes dagues et poignards en leurs mains, ouvrant avec grande terreur et espouvantement des pauvres prisonniers les portes desdites prisons; ils se ruoient sur ces transis désarmés, qui, se mettant les uns derrière les autres et parant les bras aux coups, en criant et se plaignant du tort et de l'injure qu'on leur faisoit, estoient neanmoins par ceux qui n'en avoient aucune pitié mis à mort, détranchés, et coupés en plusieurs endroits de leur personne; ce qui apporta une telle frayeur et espouvante, qu'il y en eut qui, comme désespérés, se précipitaient en bas desdites tours, et un s'ensauva miraculeusement. Tant y a qu'il en fut tué jusques au nombre de septante-quatre, et aussitôt leurs maisons pillées et saccagées non-seulement, mais encore plusieurs furent ruinées et abattues jusques aux fondements. »

Aujourd'hui le commerce de vins de Gaillac emploie annuellement 40,000 futailles. Les céréales, les prunes sèches, les volailles, etc., forment les autres branches importantes de son commerce. Gaillac est la patrie du bénédictin dom Vaissette, l'un des principaux auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, entreprise par l'ordre des états généraux de la province, et que Châteaubriand a appelé « la meilleure des histoires de France. » La principale place de la ville porte le nom de dom Vaissette. Gaillac a élevé une statue au lieutenant général d'Hautpoul, né à peu de distance, au château de Salette, et mort glorieusement à la bataille d'Eylau.

Les armes de Gaillac sont : *d'azur à un coq d'argent, crêté et membré d'or, et trois fleurs de lis d'or en chef.*

Rabastens. — Rabastens, chef-lieu de canton peuplé de 5,551 habitants, à 16 kilomètres au sud-ouest de Gail-

lac, sur la rive droite du Tarn et sur la grande route d'Albi à Toulouse. Rabastens est une ville très-ancienne. On trouve souvent aux environs, non-seulement des mosaïques, des bas-reliefs, des médailles, qui rappellent la domination romaine, mais encore des ornements gaulois et des débris de l'ancien culte druidique. Ce n'est qu'au XIIe siècle toutefois qu'il est fait mention des seigneurs de Rabastens. Ils occupaient un château bâti sur un escarpement du Tarn. Cette ville se soumit à Simon de Montfort en 1214, se révolta et fut reprise en 1212. Elle fut le théâtre d'atroces cruautés pendant les guerres de religion. Son église mérite quelque attention à cause d'un portail dont l'architecture paraît être du XIe siècle.

Les armes de Rabastens sont : *d'azur à trois raves rondes d'argent feuillées d'or, deux en chef et une en pointe.*

LAVAUR (lat. 43° 41′ 59″, long. 0° 30′ 58″ O.). — Lavaur, *Vaurium*, *Vaurum*, ancienne ville peuplée de 7,331 habitants, chef-lieu du quatrième arrondissement et d'un canton, avec tribunal de première instance, société d'agriculture et collége communal, située sur la rive gauche de l'Agout, à 42 kilomètres au sud-ouest d'Albi. Lavaur existait dès le XIe siècle. Il y avait un château fort entouré de quelques maisons. Ce château fut emporté d'assaut en 1211 par Simon de Montfort, après un siége de plus d'un mois. Les habitants de la ville furent rassemblés dans un pré et là « brûlés et grillés, » comme dit Guillaume de Tudèle : « Il y eut bien quatre cents hérétiques de brûlés au bûcher, qui jeta grande flamme. Dom Aimrigats fut pendu avec maints autres chevaliers, et on en pendit quatre-vingts, comme on fait les larrons; on les exposa sur des fourches l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Dame Giraude fut prise criant, pleurant, et jetée dans un puits, chose dont on eut grande horreur. Mais les autres dames, un Français courtois les fit délivrer toutes en véritable preux. » A Lavaur fut tenu, en 1213, le concile où Pierre d'Aragon intercéda vainement pour le comte de Toulouse. En 1317, Jean XXII y érigea un évêché. Lavaur résista toujours aux Anglais. Au XVIe siècle, elle se déclara pour la Ligue, et vit se réunir dans ses murs les états généraux, présidés par le maréchal de Joyeuse, en 1589. Son château célèbre fut démoli en 1622 par arrêt du conseil du roi. L'église et le cloître de Saint-Alain, dont on voit encore des ruines, étaient de remarquables monuments du moyen âge, ouvrages des mêmes artistes qui travaillèrent au XVe siècle à la cathédrale d'Albi.

La principale industrie de Lavaur est l'industrie séricicole. Les états généraux de la province et les évêques du diocèse eurent dès le XVIe siècle l'heureuse idée d'y faire venir des plants de mûriers de Nîmes. En 1664, des filages furent établis à Lavaur. Au XVIIIe siècle, le célèbre Vaucanson y fut appelé et y inventa la chaîne qui porte son nom et la lunette des tours à filer. Les filatures de Lavaur sont aujourd'hui plus florissantes que jamais, en dépit de la jalousie de Toulouse et de Montauban.

Les armes de Lavaur sont : *à un château crénelé de gueules, sommé de trois tours de même et adossé sur une ancre de sable posée en pal.*

CASTRES (lat. 43° 36′ 13″, long. 0° 11′ 43″ O.). — Castres, *Castra*, *Castrum*, chef-lieu du troisième arrondissement et d'un canton, avec tribunal de première instance et de commerce, collége communal, chambre des manufactures et une population de 20,815 habitants; autrefois comté et évêché, sénéchaussée et justice royale, dépendait de l'intendance du Languedoc, du parlement et de la généralité de Toulouse. Cette ville, qui est située sur l'Agout, à 42 kilomètres au sud d'Albi et à 74 à l'est de Toulouse, est la plus considérable du département. On a attribué son origine à trois pieux anachorètes, qui s'y établirent au VIe siècle après J.-C. Mais les antiquités romaines, les statuettes gauloises, les haches druidiques en pierre dure qu'on y a trouvées semblent prouver qu'elle existait dès les temps les plus reculés. Son nom vient probablement d'un camp romain, *Castra*. Laissons du moins aux anachorètes la gloire d'avoir fondé la célèbre abbaye de Castres, à laquelle Charles Martel, Charles le Chauve témoignèrent successivement leur bienveillance. Les reliques de saint Vincent, apportées d'Espagne au IXe siècle, y attirèrent de nombreux pèlerins, parmi lesquels le roi Robert en 1031, Louis VII et Louis VIII. Ce dernier se fit donner une partie des reliques de saint Vincent, qu'il offrit à l'église Saint-Germain-des-Prés à Paris. L'abbaye de Castres fut érigée en évêché en 1317, aux dépens de l'évêché d'Albi, qui perdit 114 paroisses. Parmi les évêques qui occupèrent ce siége, il en est d'illustres : plusieurs Armagnacs, le cardinal Charles de Lorraine, Sébastien de Barral, etc.

Castres appartint dès le XIe siècle aux vicomtes de Béziers et d'Albi, qui accordèrent aux habitants des franchises étendues, ne se réservant que la justice et la chevauchée. Elle se soumit à Simon de Montfort après la prise de Carcassonne et passa, avec toute la rive gauche du Tarn, sous la domination de Guy, son frère, qui la transmit à ses descendants, Philippe Ier et Philippe II. La seigneurie de Castres, disputée ensuite entre plusieurs prétendants et attribuée par le parlement de Paris à Eléonor, comtesse de Vendôme (1302), fut érigée en comté par le roi Jean, en 1356. Elle passa aux sires de Bourbon et aux Armagnac, et Jacques de Nemours en fut dépouillé par Louis XI, qui la donna à son chambellan, Buffi de Juge, chevalier lombard (1477). Les réclamations des Armagnacs donnèrent lieu à un long procès, qui se termina par la réunion au domaine royal (1519). Les protestants dominèrent à Castres dès 1561 et y saccagèrent la cathédrale de Saint-Benoît et le monastère de Saint-Vincent. Elle fut prise et reprise plusieurs fois par les deux partis religieux. Henri IV y installa une chambre mi-partie. Le duc de Rohan s'y introduisit en 1628; mais l'année suivante les troupes du roi la reprirent et détruisirent les deux tiers des fortifications. Sa chambre mi-partie fut transportée à Castelnaudary en 1679, et, en 1768, sa sénéchaussée fut réunie à celle de Carcassonne. Vers ce temps, l'évêque Sébastien de Barral dota Castres de ses belles allées du Mail et des Lices, de deux hôpitaux et d'un collége après l'expulsion des jésuites.

L'industrie de Castres se développa de bonne heure sous les auspices des états de la province, qui accordèrent plusieurs fois des subventions considérables. En 1743, le sieur Cabanis fut autorisé à y établir des filatures de coton et de soie; en 1745, un Arménien, Johannis, fit une plantation de coton, qui réussit, il est vrai, médiocrement. C'est surtout à la fin du XVIIIe et au XIXe siècle que l'industrie castraise prit son essor. Elle consiste en filatures, fabriques de draperie, papeteries, teintureries, tanneries, mégisseries, ateliers de colle forte, etc. Castres en est le centre; Mazamet et Vabre en sont les principales succursales. Castres est la patrie de M. Dacier, l'époux de la savante madame Dacier, et qui devint lui-même secrétaire perpétuel de l'Académie française sous Louis XIV. L'historien Paul Rapin de Thoyras y est né également; protestant, la révocation de l'édit de Nantes le jeta en Angleterre.

Les armes de Castres sont : *emmanché d'argent et de gueules de sept pièces, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or;* avec cette devise : DEBENT.

SORÈZE. — Sorèze, petite ville de 2,826 habitants, dans le canton de Dourgne, et à 26 kilomètres au sud-est de Castres. Cette ville tire son nom de la rivière du Sor, qui a sa source tout près de là; c'était autrefois une place importante dont les protestants s'emparèrent. Pépin d'Aquitaine y avait fondé au IXe siècle une abbaye de bénédictins, célèbre dans le pays sous le nom d'abbaye de la Paix.

Les bénédictins de l'ancienne abbaye de Sorèze y fondèrent, en 1682, un vaste établissement d'éducation qui a fait la renommée de cet endroit, et qui devint le plus considérable du midi de la France. Cette école comptait avant la révolution 450 élèves, nourris dans les principes de l'ancienne monarchie. A moitié ruinée par la crise révolutionnaire, elle se releva par les soins et les sacrifices du citoyen Ferlus, ancien professeur de la

maison, qui en prit alors la direction, et en changea l'esprit dans un sens plus moderne. Elle était tout à fait florissante sous l'empire, et recevait surtout un grand nombre de jeunes gens italiens et espagnols. Elle prospère encore aujourd'hui sous la direction d'un honorable ecclésiastique. Azaïs, l'auteur des *Compensations*, né à Sorèze, y fit son éducation. Sur une montagne au sud-est de Sorèze, il existe une grotte qui attire l'attention des curieux, c'est la *grotte du Calel*; et, à 4 kilomètres au sud de cette ville, le voyageur doit visiter le remarquable bassin de Saint-Ferréol, réservoir du canal du Languedoc.

Les armes de Sorèze sont : *d'azur à une couleuvre d'argent contournée en S.*

Mazamet. — Mazamet, chef-lieu de canton, à 19 kilomètres au sud-est de Castres, est aujourd'hui la ville la plus manufacturière du département; ce n'est, dit M. Compayré, qu'une vaste fabrique où les familles les plus pauvres, comme les plus riches, sont exclusivement occupées de la fabrication des étoffes. Elle est située au milieu d'une vallée fertile, arrosée par divers cours d'eau qui alimentent un grand nombre d'usines. Sa population est de 9,894 habitants.

L'origine de cette ville ne remonte pas à une époque fort reculée. Sur la montagne à laquelle elle était adossée s'élevait l'antique château d'Hautpoul, dont les seigneurs prenaient quelquefois le titre de *roi des montagnes d'Hautpoullois*, et dont l'autorité s'étendait au loin dans la contrée.

Saint-Amans-Soult. — Saint-Amans-Soult est une annexe de Saint-Amans-Valtoret, commune de 1,823 habitants, située dans le canton de Saint-Amans-la-Bastide et à 3 kilomètres de Castres, dont il est séparé par la route impériale de Toulouse à Saint-Pons. C'est dans le premier de ces villages qu'est la modeste habitation où naquit, le 29 mars 1769, le maréchal Jean-de-Dieu Soult, duc de Dalmatie. Il aima toujours le pays qui l'avait vu naître; il s'y fit élever, sur un coteau appuyé à la montagne Noire, le château de Soult-Berg, entouré d'un parc fort étendu et arrosé par des eaux vives, et s'y retira après la révolution de 1848; il y passa les dernières années de sa vie; et y mourut le 26 novembre 1851. Ses dépouilles mortelles reposent dans un caveau qu'il avait fait construire de son vivant, et qui est adossé au mur méridional de Saint-Amans, d'où l'on peut apercevoir, à la fois, et le toit paternel et le château de Soult-Berg.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU TARN.

SUPERFICIE	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
5 746 kil. carr. ou 574 559 hect.	Hommes.. 183 496 Femmes... 179 577 Total... 363 073	4	35	315	16 000 000 fr	8 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT D'ALBI.

Superficie 1433 kilom. carrés ou 143 251 hectares. — Population 92 167 hab. — Cantons 8. — Communes 91.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Albi, 16 communes, 24651 habitants.	ALBI	13788	»
	Arthès	691	6
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Castelnau-de-Levis	1272	6
	Fréjayrolles	760	11
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Mailhoc	549	11
	Marsac	720	9
	Maussac	590	10
	Milhavet	179	15
	Puygouzon	686	6
	Saliès	206	6
	Séquestre (le)	343	6
	S. Serun-les-Mailhoc	690	8
	Terssac	293	6
	Villeneuve-sur-Vère	837	12
Arthès, [illegible] habitants.	ALBAN	835	25
	Curvale	2088	25
	Meassals	761	38
	Moulles	589	35
	Paulin	2745	25
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Teillet	1189	25
Monestiés, 18 communes, 12332 habitants.	MONESTIÉS	1600	20
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Bastide-Gabausse (la)	632	18
	Combefa	116	18
	Carmaux	2678	16
	Laparrouquial	260	30
	Montirat	2370	31
	Narthous	156	35
Salles-de-Roquelaure, 10 communes, 6877 habitants.	ROQUÉRES	588	18
	Salles	527	24
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	S.-Benoit-de-Carmaux	509	18
	Taix	283	9
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Virac	482	20
Pampelonne, 9 com., 6877 hab.	PAMPELONNE	2277	30
	Almayrac	611	20
	Jonqueviel	650	30
	Marandol	2570	30
	Montaurriol	261	32
	Moulayrès	415	28
	Sainte Gemme	1447	20
	Tanus	1008	30
	Treban	238	30
Réalmont, 16 communes, 12131 habitants.	RÉALMONT	2741	20
	Bastide-Dénat (la)	360	10
	Dénat	888	9
	Fauch	738	15
	Labastarié	182	20
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Lombers	1600	16
	Orban	606	10
	Poulan-Pouzols	513	8
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Roumegoux	675	20
	Sieurac	402	18
	S. Antonin-de-Lacalm	926	25
	S.-Lieux-la-Fenasse	762	25
	Terre-Clapier	638	16
	Travet (le)	383	29
Valdériès, 6 com., 6115 hab.	VALDÉRIÈS	1926	12
	Andonque	1655	20
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Saussenac	697	13
	Sérénac	783	16
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valence-en-Albigeois, 16 communes, 9012 habitants.	VALENCE-EN-ALBIGEOIS	1370	25
	Assac	702	26
	Cadix	967	28
	Courris	396	26
	Dourn (le)	448	30
	Faussergues	662	29
	Frayssinet	413	32
	Lefas et l'enthès	632	25
	Padiès Roumégoux	760	24
	Pinet	328	35
	Saint-Cirgue	863	27
	Saint-Julien-Gaulène	780	20
	Saint-Michel-de-Labadié	454	25
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Villefranche, 8 com., 8039 hab.	VILLEFRANCHE	1560	18
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Bellegarde	497	18
	Cambon-d'Albi	1472	15
	Cunac	691	7
	Marsal	381	15
	Mouzieys et Teulet	503	15
	Saint-Juery	1389	5

ARRONDISSEMENT DE CASTRES.

Superficie 2 230 kilom. carrés ou 223 002 hectares. — Population 111 825 hab. — Cantons 11. — Communes 92.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Castres, 4 com., 22759 h.	CASTRES	20816	»
	Labouïbène	198	10
	Navès-Montespieu	477	7
	Saix	1269	7
Anglès, 8 com., 8117 h.	ANGLÈS	2861	46
	Lumontelarié	912	»
	Marques-d'Anglès (le)	»	»
Brassac, 11 com., 11 hab.	BRASSAC-BELFOUNTES	2220	35
	Combounès	1038	43
	Castelnau-de-Brassac	4796	49
	Les Grandes	224	43
	Marquès-de-Brassac (le)	530	20

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE CASTRES.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Dourone, 16 communes, 13740 habitants.	Dourone	2123	35
	Arfons	1406	34
	[illegible]	335	32
	[illegible]	308	31
	Cammazes (les)	808	42
	Durfort	560	25
	[illegible]	580	28
	Lagardiole	595	25
	Massaguel	672	23
	[illegible]	365	35
	[illegible]	2536	36
	Sengal	1216	17
	Saint-Amancet-Montmourre	496	23
	Saint-Avit	321	23
	Verdalle	1381	18
Labruguière, 6 comm., 7981 hab.	Labruguière	3918	12
	[illegible]	1146	14
	Lautrigue	296	6
	Saint-Adrien-les-Montagnes	550	15
	Valdurenque	385	10
	Viviers-les-Montagnes	1296	13
Lacaune, 8 comm., 11496 hab.	Lacaune	4018	63
	[illegible]	980	50
	[illegible]	548	63
	[illegible]	992	47
	Gijounet	836	56
Suite de Lautrec, 10 com., 9681 hab.	Nages	2016	35
	Senaux	321	63
	Viane	2256	60
	Lautrec	2466	16
	Bronsac	708	27
	Gibrondes	814	15
	[illegible]	750	21
	[illegible]	264	17
	Peyregoux	230	17
	[illegible]	536	21
	Saint-Genest-de-Contest	841	21
	Saint-Julien-du-Puy	927	40
	Vénes	1247	23
Mazamet, 9 com., 20983 hab.	Mazamet	9894	19
	[illegible]	2147	20
	Augmontel	762	15
	Auxillon	1851	28
	Boissezon	3069	18
	Caucalières-Castres	340	14
	[illegible]	1721	23
	Ilharet (le)	461	27
	Vintrou	461	30
Montredon, 4 c., 7812 h.	Montredon	5548	25
	Arifat	829	20
	Montcouyoul	548	43
	Rayssac	887	38
Murat, 2 com., 4236 hab.	Murat	2883	83
	Cabanes et Barre	1468	80
Roquecourbe, 6 com., 8660 hab.	Roquecourbe	1997	9
	Burlats	1705	13
	[illegible]	1650	18
	Monia	567	12
	Saint-Germier	210	13
	Saint-Jean-de-Vals	116	14
Saint-Amans-la-Bastide, 6 c., 10246 h.	Saint-Amans-la-Bastide	2740	33
	Bastide-Rouayroux (la)	3910	38
	Lacabarède	931	43
	Rouayroux	1304	47
	Sauveterre	459	38
	Saint-Amand-Valtoret	1523	32
Vabre, 6 com., 8041 hab.	Vabre	2726	32
	Ferrières	901	33
	Lacaze	2427	45
	[illegible]	1466	60
	[illegible]	1282	40
	Saint-Salvi-de-Carcavès	352	60
Vielmur, 8 com., 6342 hab.	Vielmur	1179	17
	Carles	386	15
	Cuq-les-Vielmur	892	17
	Frejeville	691	16
	Guitalens	607	25
	Lalbarède	462	26
	Semalens	1362	16
	Sorèze	456	27

ARRONDISSEMENT DE GAILLAC.

Superficie 1272 kilom. carrés ou 127 200 hectares. — Population 72 074 hab. — Cantons 8. — Communes 75.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Gaillac, 12 com., 16781 hab.	Gaillac	8215	»
	[illegible]	1662	11
	Bernac	295	13
	Brens	1314	2
	Broze	178	6
	Castanet	419	15
	Castayrols	1156	13
	Fayssac	451	9
	Lagrave	740	9
	Montans	1512	7
	Rivières	486	6
	Senouillac	971	7
Cadalen, 7 com., 6518 hab.	Cadalen	2335	12
	Amac	398	15
	Fénols	368	16
	Florentin	635	12
	Labessière-Candeil	1069	18
	Lagrasisse	718	18
	Técou	1066	10
Castelnau-de-Montmiral, 12c., 10067 h.	Castelnau-de-Montmiral	3086	12
	Alos	319	15
	Andillac	264	13
	Cahuzac-sur-Vère	1734	12
	Campagnac	389	16
	[illegible]	748	38
	Montels	180	6
Suite de Castelnau-de-Montmiral.	Puicelcy	2145	22
	[illegible]	520	15
	Sainte-Cécile-du-Cayrou	435	15
	Verdier (le)	704	12
	Vieux	469	11
Cordes, 18 communes, 10610 habitants.	Cordes	2925	28
	Amarens	182	22
	Bournazel	389	36
	Cahuzac	746	32
	Campes	314	28
	Capelle-Segalar (la)	303	35
	Terrasson	746	31
	Trévouzelles	360	18
	Lutourthe-Bleys	401	31
	Livers-Cazelles	555	21
	Loubers	393	22
	Noailles	566	17
	Souel	374	20
	Saint-Marcel	285	32
	Saint-Martin-la-Guépie	1101	42
	Tonnac	371	22
	Vindrac	371	30
L'Isle-d'Albi, 3c., 4511 h.	Isle-d'Albi (l')	4026	11
	Puylaurent	1041	14
	Peyroles	674	12
Rabastens, 6 com., 9114 hab.	Rabastens	5551	16
	[illegible]	1150	15
	Confoulens	1154	22
	Graxac	1041	22
	Loupiac	382	14
	Mezens	441	21
	Roquemaure	550	26
Salvagnac, 7 com., 4825 hab.	Salvagnac	1901	29
	[illegible]	551	30
	Lasclottes	754	25
	Montdurausse	613	34
	[illegible]	680	37
	[illegible]	511	27
	Saint-Urcisse	589	30
Vaour, 10 com., 5650 hab.	Vaour	656	24
	Itzac	466	18
	Marnaves	301	33
	Milhars	804	35
	Montrozier	133	34
	Penne	2157	32
	Ratayrens	43	35
	Blois (le)	411	42
	Roussayrolles	205	30
	Saint-Michel-de-Vax	165	29

ARRONDISSEMENT DE LAVAUR.

Superficie 844 kilom. carrés ou 84 406 hectares. — Population 54 007 hab. — Cantons 5. — Communes 57.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Lavaur, 19 communes, 19036 habitants.	Lavaur	7331	»
	Ambres	1392	7
	Banières	413	25
	Bastide-S.-Georges (la)	568	2
	Pelcastel	486	15
	Cougotte-Cadoul (la)	347	7
	Garrigues	456	17
	Giroussens	1981	17
	Lugan	502	15
	Marzens	482	14
	Montcabrier	430	12
	Saint-Agnan	315	15
	Saint-Jean-de-Rives	367	13
	Saint-Lieux-lez-Lavaur	692	17
	Saint-Sulpice-de-la-Pointe	1622	15
	Teulat	836	30
	Verlhes	283	29
	Villeneuve-lez-Lavaur	491	22
	Viviers-lez-Lavaur	481	17
Cuq-Toulza, 11 com., 5836 hab.	Cuq-Toulza	1170	23
	Aguts	629	33
	Algans	601	23
	Cambon	578	22
	Lacroizille	360	18
	Maurens-Scopont	433	13
	Montgey	737	25
	Mouzens	264	23
	Pechaudier	502	25
	Puéchoursi	220	27
	Roquevidal	738	18
Graulhet, 7 com., 10460 hab.	Graulhet	5425	33
	Brintexte	1526	15
	Busque	477	»
	Missècle	296	30
	Montavrois	445	32
	[illegible]	1043	37
	Saint-Gauzens	1227	17
Puylaurens, 10 com., 11136 hab.	Puylaurens	6178	25
	Appelle	272	26
	Bertre	174	27
	Blanc-Lumothe	884	23
	Cumbouret	423	22
	Lempaut	857	20
	Lescout	579	23
	Pondis	544	26
	Saint-Germain-des-Prés	1078	22
	Saint-Sernin	249	28
Saint-Paul-Cap-de-Joux, 10 com., 7460 hab.	S.-Paul-Cap-de-Joux	1238	23
	Cabanès	367	20
	Damiate	1170	23
	Flac	1348	25
	Magrin	369	18
	Massac	396	7
	Pradles	321	23
	Pratviel	330	15
	Teyssode	1134	15
	Viterbe	472	15

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU TARN.

Nos D'ORDRE. (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes. (COURS D'ASSISES)	
18e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 13 019 habitants.	
	Nombre total (1849)..	50
	Infanticides.	
8e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 210 07.	
	Nombre total (1849).....	6
	Suicides.	
75e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 68 980 hab.	
	Nombre total (1849).....	11
	Crimes contre les propriétés (c).	
23e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 6 241 hab.	
	Nombre total (1849).....	50

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (d).	
59e	En matière civile.....	933
20e	En matière commerciale.....	738
	Instruction (e).	
73e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	20
	Paupérisme (f).	
87e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 30 hab.	
	Nombre total.....	4188
	Mendicité.	
17e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 130 hab.	
	Nombre total.....	24
	Enfants naturels (g).	
77e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 29 305.	
	Nombre total (1850).....	275

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.	
81e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 35,63.	
	Enfants trouvés et abandonnés (h).	
28e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 283 hab.	
	Nombre total.....	279
32e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 32,22.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (i).

Mouvement de la population (j).		
Naissances.....	9 435	
Mariages	2 927	
Décès (k).....	6 942	
Contributions directes (l).		
Foncière.....	1 651 753 f	» c.
Personnelle et mobilière.....	294 480	»
Portes et fenêtres.....	169 172	»
Patentes	150 153	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est l'un des départements qui, de 1826 à 1850, c'est-à-dire pendant une période de vingt-cinq ans, ont présenté un nombre proportionnel d'accusés supérieur à la moyenne de toute la France.

Sur 100 accusés on ne compte que 12 femmes.

Certaines cours d'assises ne jugent que des accusés originaires du département. Telle est celle du *Tarn*. Dans la *Marne*, au contraire, comme dans le *Var*, la proportion est de 39 sur 100.

Population des prisons : 168 individus.

(d) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 357 habitants. Vingt départements sont moins processifs.

(e) C'est l'un des départements les plus arriérés pour l'instruction.

Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 82.

Il y a, dans le *Tarn*, 1 académie universitaire; 1 séminaire diocésain; 2 écoles secondaires ecclésiastiques à Castres et à Lavaur; 3 colléges communaux, avec 1 école primaire supérieure et 1 école primaire élémentaire; 2 écoles normales primaires, l'une pour les instituteurs et l'autre pour les institutrices; 3 institutions ou pensions; 325 écoles primaires communales ou privées, fréquentées par plus de 14,000 élèves; 1 bibliothèque publique; 2 commissions de statistique, etc.

(f) Dans les mauvais jours, le nombre des indigents s'élève au 30e de la population. Ainsi que dans plusieurs autres départements, la misère, dans le *Tarn*, a généralement pour causes l'insuffisance du travail et des salaires, et le défaut d'ordre et d'instruction dans les classes ouvrières.

Ce département possède 6 hospices avec une population moyenne de 2,041 individus; 6 bureaux de bienfaisance secourant annuellement plus de 4,000 indigents; 2 caisses d'épargne; 1 asile d'aliénés; 7 salles d'asile, etc.

(g) C'est l'un des départements où l'on compte le moins d'enfants naturels et le plus d'infanticides.

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 272 habitants.

Nombre total : 1,328.

(i) Sur 1,000 recrues, le *Tarn* en compte 597 occupées aux travaux de la campagne. Trente-quatre départements ont plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 53e.

(j) Dans l'ordre de la population, le *Tarn* arrive le 47e; il est le 58e pour la superficie territoriale.

(k) Durée moyenne de la vie, 37 ans 2 mois Quarante-huit départements ont une vie moyenne plus longue.

(l) Rang du département pour la contribution foncière, 40e; pour la contribution personnelle et mobilière, 47e; pour les portes et fenêtres, 52e; et 68e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE [1].

» » La Chronique de Simon de Montfort.
1561. Hist. du schisme et des hérésies des Albigeois, par *J. Gray*, in-8e.
1569. Conciles de Tholose, de Béziers et de Narbonne; ensemble les ordonnances du comte Raymond contre les Albigeois, in-8e.
1569. Hist. de la ligue sainte, sous la cond. de Simon de Montfort, contre les Albigeois, par *Pierre de Vaux de Cernay*, traduite par *Sorbin*, in-8e.
1590. Somm. de l'hist. de la guerre faite contre les Albigeois, extraite du trésor des chartes, par *Jean du Tillet*, in-12.
1595. Hist. des Albigeois touchant leur doctrine et leur religion, par *Jean de Charanion*, in-8e.
1618. Hist. des chrétiens albigeois, par *Jean-Paul Perrin*, in-8e.
1633. Traicté du comté de Castres, des seigneurs et comtes d'iceluy, par *Dav. Defos*, in-4e.
1649. Les antiquités, raretés de la ville et comté de Castres, par *Pierre Borel*, in 8e.
1686. Parallèle de l'hérésie des Albigeois et de celle du calvinisme, par *de la Valette*, in-4e.
1691. Histoire des Albigeois, des Vaudois et des Barbets, par *Jean-Benoist de Saint-Dominique*, 2 vol. in-12.
1703. Histoire des croisades contre les Albigeois, par *J.-B. Langlois*, in-12.
1792. L'Albigeois, Lavaur et le Castrais, aux tomes XXXII et XXXIII du Voyageur français, par l'abbé *de la Porte*, in-12.
1802. Statist. du dep. du Tarn, par *F. Lamarque*, in-8e, an IX.
1802. Voyage à Sorèze, par *J.-B. Lalanne*, in-8e.
1818. Desc. du dép. du Tarn, avec l'histoire d'Albi et de l'Albigeois, par *Manol*, in-8e.
1822. Notice hist. sur Sorèze et ses environs, par *J.-A. Clos*, in-8e.
1824. Histoire du pays castrais, par *B. A. Marturé*, 2 vol. in-8e.
1833. De la culture du mûrier et de l'éducation des vers à soie dans l'arrondissement de Lavaur (rapport), in-4e.
1835. Le dép. du Tarn au tome III de la France pittoresque d'*Alexi Hugo*, gr. in-8e.
1836. Statist. de l'arr. de Castres, par *Anach. Combes*, in-8e.
1837. Not. géol. sur le b. houil. de Brassac, par *L.-J. Baudin*, in-8e.
1838. Albi, Lavaur, Castres, etc., au tome V de l'histoire des villes de France, par *Aristide Guilbert*, gr. in-8e.
1840. Biographie castraise, par *Magl. Nayral*, 4 vol. in-8e.
1841. Etudes hist. et doc. inéd. sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur, par *Cl. Compayré*, in-4e, fig.
1841. Notice hist. et descr. sur l'église de Sainte-Cécile d'Albi, avec la biographie des évêq. et archevêq., par *M. H. C.*, in-8e.
1842. Archives historiques de l'Albigeois et du pays castrais, par *P. Roger*, grand in-8e.
1842. Précis historique sur les mines de houille de Brassac, par *L.-S. Baudin*, in-8e.
1844. Poésies languedociennes et françaises d'*Auger Gaillard*, dit *Lou Roudié de Rabastens en Albigès*, publ. par *Clarisade*, in-8e.
1850. Monog. de la cathéd. d'Albi, par *H. Crozes*, 2e édit., 1 v. in-12.
1851. Recherch. sur l'ancien. cathéd. d'Albi, par *Eug. Dauriac*, in-8e.
1852. Guide du voyageur dans le départ. du Tarn, par *M. Cl. Compayré*, in-12, avec carte.
1853. Annuaire statist. et administr. du départ. du Tarn, publié par *M. Papuilhau*. Voir les annuaires statistiques de l'an XI et de l'an XII, de 1805, et de 1833 à 1852, in-16 et in-12.

Carte du Languedoc en 2 feuilles in-fe, 1667.
Cartes du Languedoc par *Sanson*, *Buache*, *Robert*
Cartes de *Cassini* et de *Capitaine*.
Plan d'Albi, dédié à M. le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, et gravé à l'eau forte, par *Laroche*.
Carte géologique du départ du Tarn, par M. *de Bouchepern*.
Carte du département du Tarn par *Charle*, *Dufour*, *Duroteaay*, *Fremin*, etc., etc.

[1] Voir la bibliographie du département de la Haute-Garonne.

Paris. — Typ. Lacrampe, rue Montmorency, 14.

LA FRANCE ILLUSTRÉE.

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Louis XIII et le connétable Albert de Luynes au siége de Montauban.

TARN-ET-GARONNE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de Tarn-et-Garonne, le plus récemment créé de ceux de l'ancienne France, doit son nom à la Garonne et au Tarn qui s'y réunissent et qui l'arrosent; c'est un des départements de la région sud-ouest de la France. Il est situé dans le bassin de la Garonne, se compose d'une partie des anciennes provinces du Bas-Quercy, de l'Agénois et du Rouergue, et a été formé en 1808 : 1° de l'arrondissement de Montauban, démembré du département du Lot; 2° de l'arrondissement de Castel-Sarrasin, détaché du département de la Haute-Garonne; 3° des cantons d'Auvillar, Montaigut et Valence, distraits de l'arrondissement d'Agen, département de Lot-et-Garonne; 4° du canton de Lavit-de-Lomagne, extrait de l'arrondissement de Lectoure, département du Gers; 5° du canton de Saint-Antonin, détaché de l'arrondissement de Villefranche, département de l'Aveyron.

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Ses limites sont : au nord, le département du Lot; à l'est, ceux de l'Aveyron et du Tarn; au sud, celui de la Haute-Garonne; au sud-ouest, celui du Gers; et à l'ouest, celui de Lot-et-Garonne.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département de Tarn-et-Garonne est un pays de plateaux, de 3 à 400 mètres d'altitude, sillonnés de vallées en général profondes et dont les principales forment de belles plaines. La surface du département n'offre pas ce que l'on pourrait, à proprement parler, appeler des montagnes; le point le plus culminant du département, le Puech-Maurel, commune de Castanet, n'a que 502 mètres au-dessus du niveau de la mer; mais elle est sillonnée par trois chaînes de collines : la première, formée des ramifications des fertiles coteaux du Gers, se prolonge sur la rive gauche de la Garonne et est arrosée par plusieurs autres petites rivières; la seconde, dont les eaux se déversent d'un côté dans le Tarn et de l'autre dans l'Aveyron, voit ses derniers chaînons expirer au pied des murs de Montauban; la troisième, composée des derniers

rameaux des montagnes du Quercy, longe d'abord la rive droite de l'Aveyron, puis celle du Tarn après la jonction de ces deux rivières, enfin celle de la Garonne après l'embouchure du Tarn.

Les terres d'alluvion qui composent les vallées du département, et principalement celles de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron, sont très-fertiles; elles conviennent aux céréales de toute sorte, tandis que les coteaux se couvrent de vignes.

La superficie du département est évaluée à 371,764 hectares, et le sol se divise d'après sa nature en : pays de coteaux, 191,000 hectares; pays de bruyères ou de landes, 16,562; sol de riche terreau, 30,000; sol de craie ou calcaire, 52,400; sol de gravier, 4,000; sol pierreux, 51,000; sol sablonneux, 200,000 hectares.

Hydrographie. — La pente générale du département est de l'est vers l'ouest; entièrement situé dans le bassin de la Garonne, il est traversé par ce fleuve et arrosé par un grand nombre de ses affluents ou sous-affluents, parmi lesquels les principaux sont : le Tarn, recevant le Lescon et l'Aveyron, la Barguelonne, la Saône et la Gimone.

La Garonne, qui prend sa source dans le val d'Aran (voir l'hydrographie des départements de la Haute-Garonne et de la Gironde), entre dans le département au-dessous de Grenade; arrose Verdun, le Mas-Grenier, Bourret et Belleperche; change de direction, après avoir reçu les eaux réunies du Tarn et de l'Aveyron, à une lieue de Moissac; passe à Malause, Auvillar, Lamagistère, et quitte le département à Laspeyres, après un parcours de 83 kilomètres, pour entrer dans celui de Lot-et-Garonne. La largeur moyenne du fleuve est d'environ 205 mètres, le lit du fleuve a peu de profondeur, la hauteur de ses rives n'est que de 4 mètres au-dessus de celle des moyennes eaux; aussi les débordements sont-ils fréquents et désastreux. Les eaux s'élèvent souvent de 8 mètres au-dessus du niveau des eaux moyennes; on peut juger des ravages qu'elles causent sur les terres voisines. Les rives de la Garonne sont surtout remarquables par un grand nombre de peupliers, qui y grossissent avec une rapidité extrême et qui peuvent le disputer en beauté à ceux de la Lombardie.

Le Tarn, qui prend sa source au revers méridional des montagnes de la Lozère (voyez l'hydrographie du département du Tarn), entre dans le département au-dessous de Villemur, arrose Villebrumier, Labastide-Saint-Pierre, Bressols, Montauban, Lagardo, Sainte-Livrade, les Barthes et Moissac, et se jette dans la Garonne, et par sa rive droite en face de Saint-Nicolas, après un parcours de 58 kilomètres dans le département. La largeur moyenne de cette rivière est de 130 mètres; son lit est profondément creusé, les berges sont escarpées à pic, et de 10, 15 et 20 mètres de hauteur. Ses bords sont presque aussi fertiles que ceux de la Garonne; moins exposés aux ravages des inondations, mais en général moins beaux et moins pittoresques. Les eaux du Tarn sont moins claires que celles de la Garonne, elles empruntent une couleur rougeâtre aux terrains qu'elles traversent avant d'arriver à Montauban.

L'Aveyron prend sa source au sud-est de Séverac (voir l'hydrographie du département de l'Aveyron), entre dans le département de Tarn-et-Garonne à Laguépie, où il reçoit les eaux du Viaur; arrose Varen, Saint-Antonin, Montricoux, Négrepelisse, Réalville, Cayrac, Albias, Lamothe-Capdeville, Piquecos et se jette dans le Tarn, et par sa rive droite, à peu de distance de Montastruc, à Lapointe près de Lafrancaise, après un cours de 102 kilomètres dans le département; sa largeur moyenne est de 57 kilomètres. L'Aveyron franchit plus souvent ses bords que le Tarn, et se répand alors sur une vaste plaine qu'il fertilise par son limon, ou qu'il dévaste en enlevant et entraînant la terre végétale, pour y déposer un sable presque pur. Les rives de cette rivière sont très-agréables; les coteaux dont elle baigne le pied donnent au paysage un aspect varié et gracieux.

La Gimone prend sa source dans la vallée de Magnoac, arrondissement de Bagnères (Hautes-Pyrénées), elle vient du département du Gers, passe à Beaumont de Lomagne, à Labourgade, à Lafitte, et se jette dans la Garonne, par sa rive gauche, après un cours total d'environ 100 kilomètres.

La Garonne et le Tarn sont seuls navigables dans le département; la première sur une longueur de 83 kilomètres, la seconde sur une longueur de 56 kilomètres.

Le département est traversé dans toute sa longueur par le canal latéral de la Garonne, qui suit, de Pompignan à Lamagistère, la rive droite de ce fleuve. A Montech un embranchement de 12 kilomètres met Montauban en communication avec ce canal. Nous n'avons pas ici de marais ou d'étang de quelque importance à signaler.

Voies de communication. — Le département de Tarn-et-Garonne est traversé par six routes impériales d'une longueur de 253 kilomètres; par 31 routes départementales d'un parcours de 663 kilomètres et par plus de 3,357 chemins vicinaux d'un développement total de 6,831 kilomètres; sur ce nombre 29 chemins vicinaux ont été classés comme chemins de grande communication, leur longueur est d'environ 400 kilomètres.

Le département de Tarn-et-Garonne sera dans un avenir prochain traversé par la grande ligne de chemin de fer de Bordeaux à Cette. Cette ligne, en sortant du département de Lot-et-Garonne, entre dans Tarn-et-Garonne, près de Laspeyres, et suivant à peu près la direction du canal latéral jusqu'à Moissac, où elle passe, au moyen d'un petit tunnel, entre la ville et le coteau. A la sortie de Moissac, le chemin de fer traverse le Tarn un peu en amont du pont-canal, vient toucher Castel-Sarrasin, et se dirige de là sur Montauban. L'embarcadère de cette ville sera placé dans la plaine, derrière le faubourg Villebourbon, et doit être commun à la ligne du Grand-Central, destiné à relier Montauban avec Villefranche et Aubin. De Montauban le chemin de fer se dirige sur Montbartier en traversant la forêt de Montech et longe ensuite le canal sur le territoire des communes de Bessens, Dieupentale, Canals, Grisolles et Pompignan, jusqu'à la limite du département de la Haute-Garonne, d'où il se dirige vers Toulouse.

Climat. — Le département de Tarn-et-Garonne appartient à la région climatoriale dite du climat girondin ou du sud-ouest. Le climat est beau, doux et tempéré, mais assez variable; la température moyenne de l'hiver est de + 2 ou + 3 degrés du thermomètre centigrade, celle du printemps et de l'automne, de 12° à 14°, et celle de l'été de 22° à 24°. Les rivières ne gèlent que fort rarement, une fois tout au plus en 10 ans, et seulement dans les endroits où la pente de l'eau est peu rapide. Les vents dominants sont ceux de l'est et de l'ouest : celui-ci, appelé *Oers*, décline quelquefois vers le sud, et alors il est accompagné de pluies; s'il tourne vers le nord, il devient sec et froid, c'est celui qui règne le plus ordinairement. Le vent d'est, appelé *Autan*, souffle avec assez de permanence; quand il se tourne vers le nord, il devient froid; lorsqu'il tourne vers le sud, il n'est pas de longue durée et amène des orages.

Productions naturelles. — Le département de Tarn-et-Garonne appartient à la région naturelle de l'Aquitaine ou du *bassin de Bordeaux;* il est formé par des plateaux peu élevés, à pentes peu rapides, et par de grandes vallées; cette région est généralement argilo-sableuse tertiaire; les terrains d'alluvion occupent le fond des vallées et les plaines que traversent les grands cours d'eau.

Les productions minéralogiques du département consistent en : minerai de fer à Bruniquel, Varen, Montricoux; mines de cuivre à Laguépie; de houille à Puech-Mignon; paillettes d'or charriées par la Garonne; carrières de marbre à Montricoux; nombreuses carrières de plâtre à Mansonville et dans plusieurs autres parties du canton de Lavit, à Varen, etc., etc.; de pierre à chaux à Labourgade, à Mansonville, etc., etc.; de grès à Puy-Cornet; carrières de pierres granito-schisteuses, propres à couvrir

les maisons, dans les cantons de Caussade, Caylus et Saint-Antonin; de pierre de taille d'une grande beauté, à Bruniquel, Septfonds, Caylus, Saint-Antonin, Pèlemoutou (près Castelmeyran), etc., etc.; argile à potier, à Auvillar, Castelsagrat, et aux environs de Montauban, de Nègrepelisse, etc., etc.; cailloux roulés, très-grande quantité de coquilles pétrifiées, aux environs d'Espinas et de Verfeil, qui se trouvent plus élevées de 400 mètres que les eaux moyennes de l'Océan, sables et pierres calcaires, etc., etc.; fontaine intermittente à Vieille, près de Septfonds; grottes à Bruniquel, Saint-Antonin, Lozo, Montaigu, etc., etc.; enfin il existe des sources minérales sulfureuses et ferrugineuses à Fenayrols, Saint-Antonin et Parizot.

Le département produit des céréales et des vins en quantité surabondante pour les besoins de ses habitants; du froment en très-grande quantité et de qualité très-estimée; de l'avoine, des légumes, des artichauts, des asperges, des melons, des truffes, des châtaignes, des noix, des prunes dites d'Agen, des raisins très-estimés à Paris, et toutes sortes de fruits; du chanvre et du lin en quantité assez considérable, des betteraves à sucre. On évalue la quantité de vins produite à 470,000 hectolitres; dont 170,000 sont consommés sur les lieux, et le surplus livré au commerce ou converti en eau-de-vie. Le Fau, Aussac, Auvillar, Campsas, Montbartier et Lavilledieu fournissent les meilleurs vins rouges du département; les vins blancs sont peu abondants et se consomment surtout dans le pays. Le chêne vert domine dans les forêts.

Les animaux des espèces domestiques sont les mêmes que tous ceux des départements méridionaux. On élève dans les basses-cours beaucoup de volaille, dont il se fait un grand commerce. La race des chevaux présente quelques-unes des qualités de l'espèce limousine et de l'espèce navarraise; elle donne des produits propres à la remonte de la cavalerie légère; l'espèce ovine est médiocre, on tente de l'améliorer en la mêlant aux moutons anglais ou mérinos. On élève des baudets destinés à la production des mulets et qui sont fort recherchés. Parmi les animaux nuisibles on retrouve peu de loups, assez de renards, beaucoup de fouines et de belettes; le sanglier et le renard, qui sortent quelquefois de la forêt de Grésigne, sont plus utiles que nuisibles. Le gibier est assez abondant; on rencontre dans les plaines le lièvre, le lapin, la perdrix; la caille, la bécasse, à leur temps de passage; au milieu du printemps et vers la fin de l'été, on prend aussi des ortolans. Les alouettes sont très-communes. La Garonne et les autres rivières du département sont très-poissonneuses; on y pêche entre autres poissons des saumons, des esturgeons, des aloses et des lamproies; l'écrevisse se pêche dans plusieurs petites rivières.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de Tarn-et-Garonne est un pays presque exclusivement agricole, et les nouveaux procédés y sont assez répandus. Nous avons détaillé dans l'article précédent les principaux produits agricoles, nous ajouterons que les prairies qui bordent les rives de la Garonne, de l'Aveyron et du Tarn produisent d'excellents foins; mais, comme le drainage et les irrigations y sont peu pratiqués, leurs produits se bornent à une seule coupe et le fourrage est cher. La culture de la betterave prend chaque jour une extension plus considérable, ainsi que celle du mûrier.

On évalue le sol productif à 353,784 hectares, dont : 92,160 hectares, en froment; 6,311, en méteil; 9,591, en seigle; 1,353, en orge; 8,506, en avoine; 24,564, en maïs et millet; 4, en sarrasin; 4,182, en pommes de terre; 10,477, en légumes secs; 37,418, en vignes; 1,511, en jardins; 104, en betteraves; 163, en colza; 1,988, en chanvre; 1,386, en lin; 5, en mûriers; 17,935, en prairies naturelles; 8 [illegible]87, en prairies artificielles; 7,786, en pâtis, landes et [illegible]ruyères; 65,768, en jachères; 51,416, en bois (dont 1,315 en bois de l'Etat); 2,247, en vergers, pépinières et oseraies. On évalue le revenu territorial à 13 millions de francs et le nombre des propriétaires fonciers à 83,824, se partageant 857,128 divisions parcellaires.

L'élève des chevaux, des mulets, des bestiaux, des porcs, des oies, des canards et de la volaille, qui trouvent un débit sûr et facile dans les départements des Pyrénées, contribue puissamment à augmenter la richesse de la production agricole dans le département.

La farine préparée avec un soin tout particulier, sous le nom de *minot*, occupe un grand nombre d'ouvriers dans plusieurs villes du département. Les minoteries de Montauban et de Moissac sont les plus renommées. Il y a à Montauban des fabriques d'étoffes communes, telles que cadis, ratines, molletons, toiles à tamis et gros drap dit de Montauban. Il y a des filatures de laine à la mécanique; des fabriques de chaudrons et de tamis; faïenceries et poteries, brasseries, amidonneries, teintureries; fabriques de liqueurs et distilleries d'eau-de-vie; eau de Seltz et limonades gazeuses; tanneries, plusieurs filatures et fabriques d'étoffes de soie; bonneterie en soie et en filoselle; fabriques de chandelles et de cierges, de chapeaux de soie et en feutre; préparations de duvets et de plumes à écrire. Bruniquel possède de hauts fourneaux, avec feu d'affinerie et feu de martinet; à Nègrepelisse des fabriques de poterie commune, à Montricoux de nombreuses fabriques de toiles et principalement celles dites *rondelles*, pour les minotiers, des filatures de laine à la mécanique et des teintureries. Puylaroque possède des tanneries. Saint-Antonin a des fabriques de papier et de cartons à apprêter, de cadis, des teintureries et des tanneries. Castel-Sarrasin possède : des fabriques de serges et de toiles, des tanneries, des teintureries, des bonneteries; Moissac, des fabriques de poterie; Auvillar, neuf faïenceries renommées; Valence, des établissements pour l'apprêt des plumes à écrire et des tanneries; Verdun, des fabriques de cadis; Beaumont, des fabriques de gros draps et de toiles; Caussade, des fabriques d'étamines et de cadis; enfin le nombre des fours à chaux et des briqueteries est très-considérable dans le département. Parmi les autres produits fabriqués ou préparés citons encore la coutellerie estimée de Grisolles, les conserves de volaille et les pâtés de foie d'oie dits : *pâtés de Toulouse*.

Les farines, les vins, les fruits, les mulets, les porcs gras, sont les principaux articles de l'exportation. Le nombre des foires du département est de 418, elles se tiennent dans 69 communes et durent 445 journées. Les articles qui s'y vendent le plus sont : les chevaux, les mulets, les bêtes à cornes et à laine, les porcs, les volailles, les laines, les chanvres, les toiles, le safran, etc.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de Tarn-et-Garonne était de 371,764 hectares; sa population d'après le dernier recensement est de 237,553 habitants, savoir : 117,260 hommes et 120,293 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Montauban. Le département est divisé en 3 arrondissements communaux, 24 cantons et 192 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de Tarn-et-Garonne est compris dans la 9e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et dans l'arrondissement minéralogique de Villefranche dépendant de la division du sud-ouest.

Le département de Tarn-et-Garonne forme la 2e subdivision de la 12e division militaire; la compagnie de gendarmerie dépend de la 13e légion, dont le chef-lieu est à Toulouse.

Les tribunaux sont du ressort de la cour impériale de Toulouse; il y a dans le département 3 tribunaux de 1re instance pour les trois arrondissements de sous-préfecture, et 2 tribunaux de commerce à Montauban et à Moissac.

Montauban est le siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Toulouse. Il y a à Montauban un grand et un petit séminaire, et un petit séminaire à Moissac sous la direction des frères de Marie. Le diocèse comprend 6 cures de 1re classe, 23 cures de 2e classe, 292 succursales et 12 vicariats rétribués.

Les protestants ont deux églises consistoriales : la première à Montauban, desservie par 4 pasteurs et divisée en 2 sections, Montauban et Lagarde ; la deuxième à Negrepelisse, desservie par 4 pasteurs et divisée en 4 sections, Negrepelisse, Caussade, Réalville et Saint-Antonin. Il y a, en outre, dans le département 2 temples ou maisons de prières, plusieurs sociétés bibliques et une société des missions évangéliques.

L'académie départementale de Tarn-et-Garonne a sous sa surveillance la faculté de théologie protestante de la confession d'Augsbourg dont le siége est à Montauban, les colléges communaux de Montauban, de Moissac, de Castel-Sarrasin ; les écoles secondaires ecclésiastiques de Montauban et de Moissac, plusieurs institutions et pensions ; une école normale primaire, environ 195 écoles primaires communales ou privées ; des écoles gratuites ; des écoles dirigées par des religieuses, etc., etc., etc.

Le département fait partie du 18e arrondissement forestier dont le conservateur réside à Toulouse. Nous avons dit que le revenu territorial était d'environ 13 millions de francs ; les contributions et le revenu public dépassent 6 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Lorsque, en 1808, Napoléon traversa le midi de la France, il passa à Montauban. Touché des plaintes des habitants, qui gémissaient de voir leur glorieuse ville si industrieuse et si peuplée réduite à l'humble rang de chef-lieu d'arrondissement, il traça sur-le-champ, aux dépens des cinq départements du Lot, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, de Lot-et-Garonne et du Gers, la circonscription d'un département nouveau dont Montauban fut le chef-lieu. Un sénatus-consulte du 2 novembre 1808 consacra la volonté impériale. Si la nouvelle division rendait à Montauban un rang digne d'elle, celle que l'Assemblée constituante avait précédemment établie était cependant préférable au point de vue historique, puisqu'elle concordait jusqu'à un certain point avec l'ancienne division provinciale. Le département de Tarn-et-Garonne, au contraire, fut formé sur un point limitrophe de cinq provinces anciennes dont chacune lui donna un lambeau ; il se compose en effet du bas Quercy et d'une partie du haut Languedoc, de l'Agénois, de la Lomagne et de la basse Marche-du-Rouergue. C'est assez dire que ce département n'a pas d'histoire qui lui soit propre et que nous sommes dans l'obligation de renvoyer le lecteur à celle des cinq départements énumérés plus haut. Nous rappellerons cependant en peu de mots le sort des provinces qui ont contribué à le former.

Le Quercy était occupé, à l'époque de l'invasion romaine, par les *Cadurci*. Il fut compris, après la conquête, dans l'Aquitaine, plus tard dans l'Aquitaine première. Les Visigoths l'occupèrent au Ve siècle et en furent dépossédés au VIe par les Francs. Les rois francs, successeurs de Clovis, se partagèrent l'Aquitaine, et le Quercy échut à ceux d'Austrasie. Au commencement du VIIIe siècle, Eudes, duc d'Aquitaine, s'en rendit maître et sa famille continua d'y régner jusqu'à la conquête qu'en fit Pépin le Bref (768). Il resta soumis à l'autorité plus ou moins effective des Carlovingiens jusqu'à la naissance du régime féodal. Les comtes de Toulouse le possédèrent alors aussi longtemps que dura leur puissance, anéantie en 1229 par le traité de Meaux. Réuni ensuite à la couronne de France, il fut abandonné aux Anglais par le traité de Brétigny (1360). Mais Charles V le leur enleva et depuis lors il n'a plus été détaché de la monarchie. Montauban était la capitale du bas Quercy, tandis que le haut Quercy avait pour capitale Cahors.

Le Rouergue était occupé par les *Rutheni*. Son histoire est à peu près la même que celle du Quercy. Il fut aussi compris dans l'Aquitaine première, conquis successivement par les Visigoths, les Francs, Eudes d'Aquitaine et Pépin le Bref. Il eut à l'époque féodale des comtes particuliers, passa à la maison d'Armagnac, qui le transmit elle-même à celle de Navarre, et fut enfin réuni par Henri IV à la couronne de France. Le Rouergue se divisait en haute et basse Marche. La partie orientale du département de Tarn-et-Garonne (Caylus, Saint-Antonin) appartenait à la basse Marche de Rouergue.

Le Quercy et le Rouergue formaient, avant la révolution, une généralité dont Montauban était la capitale ; c'est ce qu'on appelait la *Haute-Guyenne*, avec une assemblée provinciale particulière.

L'Agénois, ancien pays des *Nitiobriges*, offre à peu près les mêmes vicissitudes dans son histoire que les provinces dont nous venons de parler et suivit le sort de la Guyenne. Il a fourni la partie occidentale de notre département (Moissac).

A la vicomté de Lomagne le département de Tarn-et-Garonne doit la partie sud-ouest de son territoire, sur la rive gauche de la Garonne (Beaumont de Lomagne, etc.). Cette vicomté, située jadis dans le bas Armagnac, suivit le sort de la province dont elle dépendait et appartient aujourd'hui presque entièrement au département du Gers.

Enfin le haut Languedoc formait le long de la Garonne, entre les diverses provinces dont nous venons de parler, une pointe où se trouvaient situés Castel-Sarrasin, Montech, etc. C'est cette pointe qui a été incorporée, assez naturellement du reste, au département de Tarn-et-Garonne. Quant à l'histoire du Languedoc, nous n'en dirons rien ici et nous renverrons au département de la Haute-Garonne.

Par ce que nous venons de dire, on peut juger que le département de Tarn-et-Garonne a eu sa part à peu près de tous les événements considérables du midi de la France. Guerre des Francs et des Aquitains, guerre des Anglais, guerres de religion. Nous ne reviendrons sur ces événements, racontés ailleurs dans leur ensemble, que pour les détails particuliers aux localités de notre département.

Voici dans quelle proportion les départements voisins ont contribué à la formation de celui du Tarn-et-Garonne. Le décret de 1808 enleva au département du Lot l'arrondissement de Montauban tout entier ; au département de la Haute-Garonne, l'arrondissement de Castel-Sarrasin tout entier ; au département de Lot-et-Garonne, les cantons d'Auvillard, Montaigut et Valence ; au département du Gers, le canton de Lavit-de-Lomagne, détaché de l'arrondissement de Lectoure ; enfin au département de l'Aveyron, le canton de Saint-Antonin, détaché de l'arrondissement de Villefranche.

Quoique le département de Tarn-et-Garonne ne soit pas des plus remarquables en fait d'antiquités, nous n'omettrons point de dire cependant qu'il possède plusieurs dolmens druidiques à Septfonds, Bruniquel, Saint-Antonin, Loze, Saint-Projet, etc. ; des tumulus, dont le plus remarquable est celui du Bretou ; des buttes, des camps retranchés, des restes de camps romains à Gandalon, à Asques et à Bouloc, et quantité de ruines romaines et du moyen âge.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS, CHATEAUX.

MONTAUBAN (lat. 44° 1′ 6″, long. 0° 59′ 6″ O.). — Montauban, *mons Albanus*, *Aureolus mons*, grande et importante ville de 24,726 habitants, située à 637 kilomètres au sud de Paris, sur un plateau qu'entourent le Tarn, le ruisseau du Tescou et un profond ravin ; aujourd'hui chef-lieu du département, du 1er arrondissement et de 2 cantons, avec tribunaux de 1re instance et de commerce, chambre des manufactures, société des sciences et d'agriculture, faculté de théologie de l'Eglise réformée, collége communal, évêché, séminaire, etc., etc., etc. ; dépendait autrefois du parlement de Toulouse et avait évêché, cour des aides, bureau des finances ; était le siége d'une intendance, d'une sénéchaussée et d'un présidial ; possédait des juges consuls, prévôté de maréchaussée, académie, chapitres et plusieurs couvents.

La position si avantageuse qu'occupe Montauban au milieu d'une belle et vaste plaine, de six kilomètres de largeur sur vingt de longueur, sur les bords du Tarn et à vingt kilomètres environ de l'embouchure de cette rivière dans la Garonne, n'avait pas été négligée par les

Romains. Ils y avaient établi une station postale, qu'en raison de sa situation sur les confins du pays des Cadurques et du pays des Tolosates, ils avaient appelée *Fines*, nom aussi commun dans la Gaule romaine que le fut dans l'Europe féodale le nom de *Marche*, qui a le même sens. La voie de Toulouse à Cahors passait en ce lieu. Les barbares passèrent, et il ne resta plus rien des constructions romaines. Plus tard un monastère s'éleva près de la place vide, sur le *mont doré*, *mons Aureolus*. Dédié d'abord à saint Martin de Tours, il prit ensuite le nom de saint Théodard, archevêque de Narbonne, qui vint y achever ses jours. Tout à l'entour se groupèrent des habitations qui formèrent le bourg de Montauréol ou Montauriol. Or, en sa qualité de seigneur, l'abbé de Saint-Théodard jouissait du fameux droit de *prélibation* ou de *markette*, qui lui donnait les prémices de tous les mariages de ses serfs. Vers 1144, l'abbé Albert usa de ce droit avec si peu de modération que la longanimité des vassaux, si exercée qu'elle fût au moyen âge, se révolta. Ils émigrèrent tous et s'allèrent mettre sous la protection du comte de Toulouse, Alphonse Jourdain. Celui-ci, qui depuis longtemps jalousait les richesses des moines de Saint-Théodard, accueillit les fugitifs à bras ouverts et les établit dans le voisinage en un lieu appelé *Mont-Alban*, c'est-à-dire mont Blanc ou mont des Saules; *aubes* est le nom qu'on donne aux saules dans le pays. Telle est la véritable origine de Montauban, quoi qu'en dise la chronique des quatre fils Aymon.

Le don que fit Alphonse aux serfs de Saint-Théodard ne fut point gratuit; les seigneurs féodaux n'étaient point si généreux. La charte de fondation énuméra les nombreuses redevances auxquelles les habitants de la nouvelle ville durent se soumettre. Pour chaque jardin large de six stades ou perches, douze deniers. Pour deux setiers de blé apportés dans la ville par les forains, un demi-boisseau; pour une charge d'âne de sel, un demi-boisseau; pour un cheval ou un mulet vendu par un étranger, quatre deniers: la moitié pour une vache ou un bœuf; pour droit de mouture, le seizième du setier. Tous les métiers étaient assujettis à une rente due au seigneur. On remarque entre autres l'obligation pour le forgeron de ferrer le cheval du comte quand il viendrait à Montauban. Outre ces dispositions financières, la charte en contenait d'autres qui déterminaient les amendes dues pour les troubles apportés à la paix publique : cinq sous d'amende pour chaque plainte entre particuliers; trente sous pour effusion du sang; soixante pour avoir tiré l'épée, et tout ce qu'il plairait au seigneur d'exiger dans le cas de blessure faite avec le fer. Ces conditions si profitables au comte de Toulouse n'étaient pas trop onéreuses pour le temps, puisque Montauban vit arriver de nombreux colons. D'ailleurs liberté et protection contre toute poursuite étrangère étaient assurées à tous ceux qui viendraient peupler la nouvelle ville, et le comte de Toulouse jura sur les quatre Evangiles que ni lui, ni ses successeurs ne la donneraient en fief, ne l'engageraient ni ne l'échangeraient jamais. Et comme Montauban pouvait avoir à redouter les entreprises ou la vengeance des abbés de Saint-Théodard, il fit construire entre la ville et le monastère trois châteaux destinés à la protéger.

Une colère de moine s'empara de l'abbé. Il courut à Rome et arracha au pape Eugène III des excommunications. Quoique les comtes de Toulouse fussent assez familiers avec les foudres du saint-siége, Raymond, successeur d'Alphonse, abandonna à l'abbé de Saint-Théodard la moitié de la seigneurie de Montauban (1149).

Née sous de tels auspices, pourvue de libertés confiées à la garde de dix capitouls annuels, Montauban ne pouvait hésiter entre le comte de Toulouse et les croisés de Simon de Montfort, parmi lesquels l'abbé de Saint-Théodard s'était empressé de se ranger. Sous prétexte de réprimer l'hérésie accueillie avec faveur par les Montalbanais, l'abbé Azémar espérait bien que son couvent trouverait moyen de ressaisir les serfs de Montauriol émancipés. Mais il s'y prit mal : étant entré dans Montauban dans l'intention d'en ouvrir les portes à Montfort, il arriva tout au contraire qu'on les ferma sur lui et qu'on l'envoya achever sa vie prisonnier du comte de Toulouse (1211). La fidélité des Montalbanais à la cause des Albigeois et du Midi et la situation remarquable de leur ville aux confins du Quercy et de l'Agenois la firent choisir par le comte de Foix, qui vint s'y établir avec son armée; il repoussa une attaque des croisés, maîtres de Moissac, les poursuivit jusqu'à Lafrançaise (1212). Un an après, les Routiers albigeois ramenaient prisonnier dans Montauban le frère de Raymond VI, ce traître Baudoin qu'une basse ambition avait conduit au camp des croisés. Il fut pendu sans pitié à un noyer sur la route de Toulouse, au lieu où s'élève aujourd'hui la croix de Saint-Orens. Enfin Montauban fit durant cette guerre tout ce qu'il fallait pour mériter la reconnaissance des hommes du Midi, mais aussi pour attirer sur elle-même les vengeances de l'Eglise. Lorsque le légat dicta, en 1228, les conditions du traité de Meaux, il ne l'oublia pas dans la liste des villes dont il fallut démolir les murailles. Puis il y envoya l'inquisition pour sévir contre les personnes. Les uns furent brûlés vifs; les autres, comme Armand de Montpezat, étouffés entre quatre murailles; les cadavres des hérétiques déterrés et traînés sur la claie.

Enfin le règne bienfaisant de Philippe le Bel arrêta ces cruautés. Ce monarque, que le Midi devrait bénir comme le réparateur des iniquités de la croisade, s'efforça de détourner les esprits de la fureur des haines religieuses vers les travaux pacifiques de l'industrie et de la civilisation. En 1303 il rappela aux habitants de Montauban un engagement contracté par leurs pères dans la charte de 1144; c'était de construire un pont sur le Tarn. Pour diriger le travail il leur envoya deux de ses architectes : Estève de Ferrières et Mathieu de Verdun. En treize ans fut achevé le beau pont de Montauban, composé de sept arches en ogive et défendu par trois tours crénelées. Il est vrai que l'intervention royale, là comme partout ailleurs, ne fut point avantageuse à la liberté locale; mais il faut reconnaître que depuis longtemps l'institution municipale avait dégénéré. Nous avons dit que dès 1191 Montauban avait à sa tête dix capitouls annuels. Ces magistrats de la cité recevaient des habitants le serment de les soutenir et de leur obéir, et c'était aussi dans leurs mains que le viguier du comte et le bailli de l'abbé juraient de respecter les libertés de la ville. Ils avaient une juridiction correctionnelle et criminelle; celle-ci conjointement avec le viguier et les prud'hommes. Enfin, c'étaient eux qui parmi les prud'hommes en désignaient un certain nombre à l'élection populaire. Ils abusèrent par la suite de ce droit de désignation et finirent par se nommer les uns les autres, ce qui équivalait à une prorogation continuelle de leurs pouvoirs. Cette usurpation nécessita une disposition nouvelle qui fut prise en 1250, et qui régla qu'à l'avenir nul ne pourrait être réélu consul qu'après être sorti de charge depuis trois ans. Nous disons *consul*, car ce nom avait alors été substitué à celui de capitoul. L'ambition ayant été réprimée, la cupidité prit sa place; les magistrats de Montauban n'usurpèrent plus le pouvoir, mais ils s'approprièrent les deniers de leurs concitoyens; leurs malversations furent assez considérables dans la grande affaire de la construction du pont pour que le parlement de Paris les condamnât, en 1321, à 8,000 livres d'amende envers le roi et 1,000 envers celui qui les avait dénoncés, et que de plus le consulat fût supprimé. Il fut rétabli à la vérité l'année suivante à la prière du pape Jean XXII. Ce pontife cahorsin, qui montra tant de prédilection aux villes du midi de la France, fut particulièrement bienveillant pour les Montalbanais, qui étaient presque ses compatriotes. En 1317 il avait érigé l'abbaye de Saint-Théodard en un évêché dont Montauban fut le siége. Le nouvel évêque était suffragant de celui de Toulouse, dont le diocèse avait été notablement diminué par cette création, et qui en fut dédommagé par la dignité archiépiscopale.

Montauban ne se montra pas très-française pendant la guerre de cent ans. Après le traité de Brétigny, qui la livra aux Anglais, elle ouvrit sans difficulté ses portes à Jean Chandos, qui, du reste, lui garantit la conservation

de ses priviléges. Ses nouveaux maîtres, reconnaissant son importance, la fortifièrent, et lorsqu'en 1366 le duc d'Anjou battit dans le voisinage les Routiers qui se rendaient à Bordeaux auprès du prince de Galles, il fut repoussé des murs de la ville non-seulement par les Anglais, mais même par les habitants et les femmes qui jetaient des pierres aux assaillants. Il est fâcheux d'avoir à raconter le moyen qui ramena Montauban à la cause de la France. Ce fut la corruption. Une somme de mille sols distribuée aux principaux bourgeois fit l'affaire. A ce prix les habitants prirent les armes, et profitant de l'absence de Chandos et de Robert Knolles, chassèrent eux-mêmes les Anglais. Le duc d'Anjou ne tint pas les promesses d'amnistie qu'il avait faites. Pour être plus libre dans ses exactions, il fit pendre ou emprisonner ceux qui tentaient de lui opposer quelque obstacle, suspendit les libertés municipales, annula les élections consulaires. En général, une semblable tyrannie anime ceux qui la supportent contre celui qui l'exerce et gâte la cause qu'il représente. Il ne paraît pas, cependant, que les Montalbanais en aient conçu des sentiments hostiles contre la France; on les voit même, en 1432, livrer aux consuls deux jacobins qui conspiraient en faveur des Anglais et qui furent jetés à l'eau cousus dans un sac. Charles VII, dix ans après, en préféra le séjour à celui de Toulouse. Il réduisit le nombre des consuls à six, moins pour diminuer l'importance de leur charge que pour soulager la ville qui n'avait pas d'argent pour payer les robes consulaires. D'après un arrêt du parlement de Toulouse de 1493, qui établit l'élection sur de nouvelles bases, chacun de ces six consuls devait en sortant de charge choisir dans sa *gasche*, c'est-à-dire dans son quartier ou consulat, quatre notables, de manière à former une assemblée élective de trente membres; c'est ce qu'on appelait les *conseillers politiques*. A ces électeurs il appartenait de nommer les six consuls nouveaux, savoir : trois parmi les bourgeois, ce qui comprenait les nobles, les clercs et les marchands de la ville; et trois parmi les *populaires*, « au nombre desquels étoient compris les méchaniques habitants de ladite ville; » l'un de ces trois derniers devait être « laboureur, homme de bien et honeste, » et spécialement chargé des intérêts des *forestains* demeurant dans le consulat; à la fin de l'année il devait choisir ses quatre coélecteurs parmi les laboureurs demeurant hors de la ville. Ce mode d'élection, qui supprimait l'assemblée populaire, n'avait pas un caractère bien démocratique; on ne peut s'empêcher pourtant d'admirer comment les intérêts des artisans, et même, chose plus rare, du peuple de la campagne, étaient représentés dans le consulat par l'effet de cette organisation.

Avec les antécédents qu'on lui connaît, Montauban devait nécessairement embrasser le protestantisme. Les scandales de son clergé eussent été à eux seuls un motif suffisant. A peine le parlement de Toulouse venait-il de les flétrir par un arrêt (1548), que l'évêque Jean de Lettes, seigneur de Montpezat, donnant son évêché à son neveu, épousa ouvertement sa maîtresse, la belle Armande de Durfort, et s'enfuit avec elle à Genève (1556). Bientôt arriva de Paris un natif de Montauban initié à la réforme, et qui commença dans sa patrie la prédication calviniste. En 1560, deux ministres furent mandés de Toulouse; et l'année suivante les consuls eux-mêmes se mettaient à la tête des religionnaires. Ils prirent possession des couvents, en chassèrent les moines et les religieuses, et s'emparèrent des églises. La cathédrale, qu'on essaya de défendre, fut pillée et brûlée; l'évêque, qui se trouvait hors de la ville, ne put y rentrer. Six cents protestants de Toulouse fugitifs vinrent imprimer au mouvement de la réforme une activité nouvelle, et on leur assigna cette partie du quartier de Montmurat appelée depuis *Cour-Toulouse*. Montluc et Terride parurent devant la ville en 1562, mais sans oser faire contre elle de tentative sérieuse. Charles IX et Catherine de Médicis passèrent à Montauban en 1564, et la protection même qu'ils accordèrent aux catholiques ne fit que constater la puissance du parti protestant dans cette ville; en effet, ils ne purent leur faire rendre que la moitié du consulat et seulement les places inférieures : la seconde, la quatrième et la sixième. C'était encore trop; en 1568, les consuls catholiques furent chassés et toutes les propriétés du clergé vendues à l'encan. Ce fut la rupture éclatante des Montalbanais avec l'ancienne religion. Un instant effrayés par la Saint-Barthélemy, ils reprirent promptement courage, repoussèrent Terride et virent leur ville devenir la capitale des églises protestantes de la Guyenne et presque de toute la France. C'est dans leurs murs, en effet, qu'elles tinrent la plupart du temps leurs assemblées générales : 1578, 1579, 1584. La dernière était présidée par le roi de Navarre lui-même, qui fit décider la guerre. Appréciant sa force militaire et l'importance de sa position à peu près intermédiaire entre la Rochelle et Nîmes dans le grand bassin de la Garonne, à peu de distance de ses États de Béarn et de Gascogne, il en laissa le gouvernement à du Plessis-Mornay, qui ajouta encore à la force de la place en fortifiant le faubourg de la rive gauche du Tarn, appelé depuis lors *Ville-Bourbon*. Les catholiques ne rentrèrent qu'avec peine à Montauban en vertu de l'édit de Nantes (1600), et l'église Saint-Louis ne fut rendue à l'évêque qu'à la condition de ne pas sonner les cloches et de s'abstenir de toute manifestation extérieure du culte romain au delà de la rue dite des Soubirous.

Nous arrivons au fait le plus mémorable de l'histoire de Montauban : c'est le fameux siége de 1621. Invariablement fidèle au protestantisme, cette ville avait chassé les catholiques et repris les armes dès qu'elle avait appris le rétablissement du catholicisme dans le Béarn : signal des dernières guerres religieuses. Comme elle prévit que le principal poids de la guerre retomberait sur elle, elle se mit promptement en mesure d'opposer une énergique résistance. Le duc de Rohan assembla le peuple dans une église le 18 juin 1621, et lui tint ce noble discours que rapporte l'histoire particulière du siége de Montauban : « Je ne crains point que l'étonnement et la lassitude des autres passent à vous par contagion; le zèle qu'avez toujours témoigné et la nécessité de résister si imposante vous feront rechercher courageusement la gloire qu'en cette occasion vous pouvez acquérir. Car, pour certain, nous nous ferons donner ici la paix. Les jours passés vous avez juré l'union des églises en ma présence, vous vaut-il pas mieux garder ce serment que de quitter la religion, et vendre chèrement votre sang à ceux qui en ont soif, qu'être honteusement traînés au supplice? Je vais préparer ceux de Castres et les circonvoisins à votre secours,..... je vous prie de prendre cette confiance en moi qu'en cette occasion je ne vous abandonnerai point quoi qu'il arrive. Quand il n'y auroit que deux hommes de la religion, je serai un des deux; il ne me reste que l'épée et la vie, mais Dieu me fera la grâce de les employer pour vous en cette cause... » Après avoir excité l'enthousiasme par ces paroles et tracé le plan de quelques ouvrages à construire pour la défense, il s'éloigna laissant le commandement de la place au premier consul Dupuy, homme de tête et de cœur, d'une énergie et d'un sang-froid admirables. Toute la population fut appelée au travail : les dames les plus élégantes vinrent y prendre part comme les autres, et plus tard, dans le cours du siége, les femmes firent merveille jusque sur la brèche. Enfin l'on vit dans les murs de Montauban le magnifique spectacle d'un peuple qui manie la pioche et qui prend le mousquet pour défendre les droits sacrés de la conscience. Bientôt la place fut entourée d'une enceinte de bastions, demi-bastions, fossés, demi-lunes, qui présenta l'aspect le plus formidable. Quand ces travaux furent ébauchés, voici l'aspect que présentèrent les fortifications. La vieille ville, bâtie en forme de triangle dont le sommet s'inclinait vers le midi tandis que la base était tournée vers le nord, apparaissait sur un plateau assez escarpé entre le Tarn, qui la baigne au couchant, le Tescou, qui la rétrécit en serpentant au midi, et le ruisseau de la Garrigue par lequel elle est bornée du côté septentrional. Ceinte d'une haute muraille de briques, elle était flanquée par six portes percées dans d'énormes tours et appelées : l'une, qui regarde au nord,

porte du Grifoul à cause de la belle fontaine de ce nom; l'autre, qui fait face au levant, porte des Cordeliers; la troisième, tournée vers le Tescou, porte du Moustier; la quatrième, placée tout à fait au midi, porte des Carmes; et les deux autres, bâties au bord du Tarn : la première à côté d'une construction massive nommée château de Regnaud, porte du Pont; la seconde, à l'angle occidental de la ville, porte de Montmirat. Le bastion dit des Carmes, une demi-lune et les bastions de Paillas, du Moustier, de Rohan et de l'Ecluse, ouvraient leurs angles habilement tracés entre cette première enceinte et le fossé, à partir du Château-Regnaud, où le Tarn cessait de protéger le mur, jusqu'au bord du ruisseau de la Garrigue. Là ils se liaient au-dessus du fort des Jacobins aux bastions du fort, de la fontaine et de Saint-Antoine, et à trois grandes tenailles aboutissant au Tarn en avant de la porte de Montmirat, et rattachaient à la vieille ville le faubourg de la ville nouvelle construit sur la rive droite du ruisseau de la Garrigue. Sur la rive gauche du Tarn le faubourg de Ville-Bourbon, du nom de Henri IV son fondateur, joint au corps de la place par un beau pont, était entouré de trois petits bastions et d'une demi-lune, élevés jadis sur le plan de ce prince, et d'une fortification récente.

Ces fortifications étaient défendues par quatre mille cinq cents hommes déterminés et quarante pièces de canon. Une réserve de dix-huit cents bourgeois armés se tenait dans la ville prête à courir sur les points menacés. Le conseil général et les consuls demeuraient en permanence à l'hôtel de ville; chacun était chargé des fonctions qui convenaient le mieux à ses talents ou à son âge; les plus âgés devaient s'occuper de faire panser les blessés; les plus jeunes, de porter les munitions; les octogénaires, de fabriquer le filet pour les mèches des canons et des arquebuses. Deux ministres par quartier animaient cette population belliqueuse par des discours ardents au nom de la religion, et des voix d'hommes, de femmes et d'enfants chantaient avec enthousiasme par les rues :

> Dieu nous rendra preux et vaillants
> Encontre tous nos assaillants...

Ces préparatifs formidables faisaient dire aux capitaines expérimentés de l'armée royale que le siége de Montauban était une *grosse affaire*. « Plusieurs des généraux et des membres du conseil, dit M. Henri Martin, étaient d'avis que l'on commençât par nettoyer de rebelles tout le reste de la Haute-Guyenne et tout le Haut-Languedoc, et que l'on remît l'attaque de Montauban au printemps prochain. Le roi et Luynes ne voulurent rien entendre : l'armée planta ses tentes devant Montauban le 18 août. Durant les premiers jours du siége le vieux Sully, qui depuis quelques années vivait retiré dans ses terres de Languedoc et de Quercy, et qui avait son fils aîné dans l'armée royale, son fils puîné dans la ville assiégée, se rendit au camp du roi, supplia Louis XIII de « donner la paix à ses peuples, » et demanda la permission d'entrer dans Montauban pour exhorter les assiégés à se soumettre. Sully comptait traiter avec son fils d'Orval et les la Force; mais ceux-ci le renvoyèrent au conseil de ville. Les grands n'étaient considérés par la bourgeoisie républicaine de Montauban que comme d'illustres volontaires et toute l'autorité restait au conseil municipal, que dominait le fougueux ministre Chamier. Les soldats, commandés par un brave officier de fortune que Rohan avait mis à leur tête, et aussi enthousiastes que les bourgeois, suivaient la même impulsion. Le premier consul Dupuy répondit à Sully que les citoyens de Montauban avaient juré de vivre et de mourir en l'union des églises; et qu'ils ne pouvaient traiter sans leurs associés ni sans l'aveu du duc de Rohan, général de la province. Sully s'en retourna tristement, et quarante-cinq pièces de canon commencèrent à foudroyer la place.

« Lesdiguières avait conseillé d'employer toutes les ressources de l'art, et d'enfermer la ville dans des lignes de circonvallation protégées par des forts; le connétable ne voulut pas qu'on perdît le temps à ces précautions superflues. Quelques faciles succès avaient changé en infatuation la timidité ordinaire de Luynes. La conduite du siége répondit à ce début. Luynes et son frère, le maréchal de Chaulnes, montrèrent une ignorance de l'art militaire, une incapacité telles que le roi, qui du moins entendait le détail de la guerre, s'en aperçut et s'en railla. Le garde des sceaux du Vair étant mort pendant le siége de Clairac, Luynes n'avait pas permis qu'on lui donnât de successeur et, contrairement aux usages aussi bien qu'au sens commun, tenait d'une main les sceaux; de l'autre, l'épée de connétable. Le prince de Condé prétendit à ce sujet que Luynes était un bon connétable en temps de paix, un bon garde des sceaux en temps de guerre; ce quolibet courut toute la France. Le présomptueux connétable essuya désappointement sur désappointement : les intelligences qu'il avait pratiquées dans la ville n'aboutirent qu'à faire pendre un aventurier dont les assiégés découvrirent la trahison; les renforts envoyés par Rohan pénétrèrent en grande partie dans Montauban. L'absence d'ensemble et de direction, l'armée mal tenue, mal payée, les compagnies incomplètes attestaient l'impéritie et le désordre de l'homme auquel Louis XIII avait livré la France. Il n'y avait pas douze mille combattants effectifs, quand le roi en payait trente mille. Les chefs de corps, n'étant ni dirigés, ni contenus, s'abandonnaient les uns à une témérité aveugle, les autres au découragement. Les assiégés, exaltés par la pensée que le destin de leur parti reposait sur eux seuls, se défendaient avec furie : seigneurs, soldats et bourgeois rivalisaient d'intrépidité. Les trois fils et le petit-fils de la Force durant deux mois entiers ne bougèrent pas d'une demi-lune construite par leur père en avant du quartier d'outre-Tarn, appelé Ville-Bourbon. L'élite des gentilshommes de l'armée royale vint se faire tuer sur ce boulevard, que les assiégeants ne purent jamais emporter. Le duc de Mayenne, fils du ligueur, y périt le 17 septembre, victime de ses folles bravades; il jouait avec la mort. Il se complaisait à amener les autres capitaines sous les balles ennemies et à faire tirer sur eux et sur lui. ..... Le roi et Luynes recoururent à une singulière intervention pour venger Mayenne et prendre la ville. Le fameux carme espagnol Domingo de Jesu-Maria, qui avait marché en tête de l'armée impériale le jour de la bataille de Prague, et à qui les dévots attribuaient la victoire, passait par la France à son retour d'Allemagne; Luynes le fit venir au camp et lui demanda ce qu'il fallait faire. Le moine ordonna tout bonnement de tirer quatre cents coups de canon sur la ville, après quoi elle ne manquerait pas de se rendre. On tira les quatre cents coups bien comptés, mais la ville ne se rendit pas.

» Non-seulement les assauts contre le quartier de Ville-Bourbon avaient été repoussés, mais les assiégés avaient sur divers autres points fait des sorties meurtrières, bouleversé les tranchées, encloué les canons; l'assaut au corps de la place fut reconnu impossible. Après deux mois et demi on n'était pas plus avancé que le premier jour. Luynes avait essayé en vain de gagner Rohan par les offres les plus brillantes. Rohan refusa de se séparer des gens de Montauban et de traiter, sinon pour tout le parti. L'armée royale, quoique renforcée par Montmorency, gouverneur du Languedoc, se fondait de semaine en semaine par le fer de l'ennemi, par les maladies, par la désertion. Tout le monde sentait qu'il fallait lever le siége. Un des maréchaux de camp, Bassompierre, eut le courage de le dire. Le roi s'y résigna la larme à l'œil, et décampa dans les premiers jours de novembre. » On dit que vingt mille coups de canon avaient été tirés contre la place et que seize mille morts jonchaient la plaine environnante.

La pauvre bourgade de Monheurs sur la Garonne (Lot-et-Garonne) paya pour les Montalbanais; elle fut prise d'assaut par l'armée royale à son retour et livrée à toute la rage du soldat humilié par ses revers. Quant au connétable de Luynes, il mourait d'une fièvre pourprée non loin de ces murailles horriblement saccagées et teintes de sang, dans le château d'Aiguillon, où il s'était fait transporter.

Ce qu'il n'avait pu faire par les armes, le gouverne-

Vue de Montauban.

ment royal essaya de l'accomplir par la corruption. L'or répandu parmi la haute bourgeoisie de Montauban jeta la division dans la population de cette ville. En 1626 une scission eut lieu; les corps de métiers se réunirent dans les églises sans le concours des principaux et proclamèrent de nouveau le duc de Rohan généralissime des réformés. Pendant trois années les protestants de Montauban soutinrent avec avantage la guerre contre les partisans catholiques des environs. Mais la prise de la Rochelle donna tout à coup la prépondérance aux traîtres que la cour appelait « les gens bien intentionnés. » Ceux-ci traitèrent pour la ville, et pour obtenir la paix consentirent à la démolition des murailles. Cette clause fut immédiatement exécutée; et quand Richelieu entra dans la ville, il vit les paysans catholiques des environs, la tête couronnée de laurier, occupés à faire tomber pierre par pierre les remparts de la grande citadelle des huguenots dans le Midi. Une nuée de moines et de religieuses s'abattit aussitôt sur cette proie : ce furent d'abord les capucins et les dames de Sainte-Claire; puis rentrèrent l'évêque et son clergé, les augustins, les cordeliers, les carmes, les jésuites. Une autre invasion non moins funeste à l'indépendance de Montauban fut celle des administrations royales. En rappelant dans cette ville le sénéchal qui avait été précédemment transféré à Moissac, en y établissant un présidial (1632), une intendance (1635), Richelieu parut favoriser Montauban et lui faire honneur; mais en réalité il la remplissait d'officiers royaux qui devaient être comme autant d'agents du gouvernement, et transformer la population en s'y mêlant. Plus tard, vers 1660, Louis XIV, continuant le même système, transféra la cour des aides de Cahors à Montauban, après avoir réprimé avec vigueur quelques émeutes populaires soulevées contre l'évêque, contre les jésuites ou contre l'intendant. Les catholiques furent réintégrés dans le consulat, où ils occupèrent la première, la seconde et la quatrième place. Le conseil général fut réduit à quarante membres, dont dix seulement purent être protestants. Enfin, ce peuple intrépide, dompté par tant de mesures habiles et fortes, ne bougea plus. Les horreurs mêmes qui suivirent la révolution de l'édit de Nantes ne le tirèrent pas de l'apathie et de l'impuissance où il était tombé. Ni l'évêque pourtant ni l'intendant la Berchère ne se firent faute d'indignes actions, faisant mettre à genoux par force devant eux des gens titrés et respectables, et fabriquant de fausses abjurations signées de leurs noms.

Les Montalbanais trouvèrent une certaine compensation dans le développement de leur industrie et l'embellissement de leur cité. Des manufactures de *cadis*, sorte de drap grossier, et des teintureries s'élevèrent sur les bords du Tarn, et principalement à Ville-Bourbon. Elles occupaient en 1713 jusqu'à huit mille ouvriers. Les intendants Pellot, Foucault, Legendre et surtout Pajot, depuis 1667 jusque vers 1730, plantèrent sur l'emplacement des anciens fossés et des fortifications détruites ces belles promenades dont s'enorgueillit Montauban, bâtirent ces portes monumentales dont une est encore debout à l'extrémité du pont de Ville-Bourbon, construisirent cette place en briques qui rappelle la place Royale

Château de Bruniquel.

de Paris. Tous les intendants, il est vrai, ne valurent pas ceux-là, témoin ce l'Escalopier, infâme exacteur que la cour des aides réussit enfin à éloigner, et que la cour ne punit qu'en l'avançant à l'intendance plus avantageuse de Tours. C'est lui qui exigeait d'un jardinier vingt-quatre journées de corvée en cinq mois, et qui un beau jour, voulant reconduire par le Rouergue son frère qui était venu le voir, exigea de quatre mille ouvriers dix journées de travail en pleines vendanges pour tracer une route carrossable.

Tels sont les excès que la révolution vint faire disparaître et venger. Le parti protestant lui offrit à Montauban des éléments tout préparés, dont se recruta la garde nationale. Le parti royaliste réussit néanmoins par son influence, en 1790, à s'emparer de la municipalité et à former des compagnies de volontaires qu'on surnomma *cardis* ou *chardonnerets*, à cause des collets jaunes de leur uniforme. Les gardes nationaux, résistant aux ordres de la municipalité, refusèrent d'admettre dans leurs rangs ces chardonnerets et, soutenus par les dragons, engagèrent une lutte qui devint sanglante. Les royalistes l'emportèrent et jetèrent les dragons en prison après les avoir abreuvés d'outrages. L'assemblée nationale ne fit pas attendre la répression; les vaincus furent portés à la municipalité (1791) et à leur tête Jean-Bon Saint-André, qui, envoyé l'année suivante à la Convention nationale, reparut ensuite à Montauban comme commissaire et fit guillotiner son propre neveu pour avoir conspiré contre la république. Vint ensuite la réaction royaliste qui se signala par les violences de la société de Sainte-Ursule, ainsi appelée du café de Sainte-Ursule où se réunissaient les réactionnaires. Les amis de la révolution furent égorgés la nuit dans les rues. Ce furent là, sauf une émeute en 1815, les derniers mouvements politiques qui agitèrent Montauban. Dans l'intervalle (29 juillet 1808) Napoléon y passa avec l'impératrice; une garde d'honneur l'accompagna dans la ville partout ornée d'arcs de triomphe, et il descendit à l'hôtel de l'ancienne intendance. Montauban, qui avait compté avant la révolution jusqu'à 30,000 habitants, n'en avait plus alors que 22,000, et malheureusement son élévation au rang de chef-lieu de département n'a pas beaucoup augmenté ce nombre, ni fait prospérer son industrie un peu languissante. Ce qu'il faut, sans doute, attribuer au trop grand voisinage de Toulouse, qui en est à 49 kilomètres au sud.

Cette industrie consiste principalement en minoteries renommées, fabriques d'étoffes communes, telles que cadis, ratines, molletons, draps 3/4 et 4/4; filatures de laine à la mécanique; chaudronneries, faïenceries, amidonneries, teintureries, bonneteries, filatures de soie, chapellerie, préparation de duvets et plumes à écrire.

Cependant on doit constater quelque amélioration dans son commerce et son industrie depuis qu'un embranchement du canal latéral la met en communication plus directe avec la Garonne et le canal du Midi; et cet heureux état ne peut que s'accroître lorsque le chemin de fer de Cette à Bordeaux et celui dit *Grand-Central* seront livrés à la circulation, car Montauban aura une gare commune à ces deux lignes. La ville est petite, ses maisons sont pour la plupart bâties en briques, les faubourgs sont

vastes et étendus, les places de la Préfecture, d'Armes et Impériale sont fort belles; en quelques endroits la ville rappelle les rues tristes et monumentales à maisons de briques du vieux Versailles; les promenades sont fort belles. De la principale on découvre par un beau temps les sommets neigeux des Pyrénées. Les seuls monuments sont la cathédrale, la préfecture et la salle de spectacle. A Montauban siége le consistoire calviniste, et c'est la ville de France où se trouve le plus grand nombre de religionnaires.

Les lettres ont toujours été en honneur à Montauban. Dès 1730 il y existait une société littéraire, qui, en 1744, fut érigée en académie par lettres patentes. Cette académie se composait de trente membres et du premier consul de la ville, académicien né. Elle avait en outre dix associés étrangers. Elle distribuait à ses membres des jetons d'argent, dont les fonds avaient été faits par M. de Verthamon, évêque de Montauban, en 1743. Ces jetons portaient d'un côté les armes de la maison de Verthamon; et de l'autre, celles de l'Académie avec ces paroles dans l'exergue : *Academia Montalbanensis, fundata auspice Ludovico XV, patre patriæ, pio, felici, augusto, imperii anno XXIX.* Supprimée en 1792, l'Académie de Montauban fut rétablie en 1796 sous le nom de *Société des sciences et des arts*, et divisée en trois sections : 1° sciences et arts mécaniques; 2° littérature; 3° agriculture et commerce. On ne s'étonnera pas que Montauban ait été au siècle dernier et au nôtre la patrie de plusieurs littérateurs et artistes distingués : du poëte le Franc de Pompignan; de Cathala-Couture, auteur d'une histoire du Quercy; d'Olympe de Gouges, veuve Aubry, auteur dramatique et célèbre révolutionnaire; du conventionnel Jean-Bon Saint-André; de Guibert, de Cahusac, de Borderies et du grand peintre Ingres.

Les armes de Montauban sont : *de gueules, au saute terrassé et étêté d'or; ayant six branches sans feuilles, trois à dextre et trois à sénestre; au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Négrepelisse. — Négrepelisse, *Nigra Pelliciacum*, *Nigrapelissa*, chef-lieu de canton peuplé de 3,224 habitants, et situé à 17 kilomètres au nord-est de Montauban, sur la rive gauche de l'Aveyron, est une agréable petite ville, autrefois plus importante qu'elle n'est aujourd'hui. Elle a appartenu au duc de Bouillon, comte d'Évreux, et au maréchal de Turenne. Elle était fortifiée et peuplée surtout de calvinistes, ce qui fut cause de sa ruine en 1622. « La petite ville de Négrepelisse en Quercy, dit M. Henri Martin, avait durant une nuit d'hiver égorgé sa garnison royaliste. le roi l'assaillit en personne. Les habitants, ne s'étant pas rendus à la première sommation, demandèrent en vain quartier au moment de l'assaut; le roi, excité par Condé, ordonna de les traiter comme ils avaient traité ses soldats. Tous les hommes en état de porter les armes furent massacrés après avoir vendu chèrement leur vie. Le soldat dépassa l'ordre impitoyable du roi : la plupart des femmes furent violées et beaucoup furent égorgées avec leurs enfants (10 juin). » Un auteur contemporain de cette épouvantable boucherie s'exprime ainsi : « Les mères qui s'étaient sauvées au travers de la rivière ne purent obtenir aucune miséricorde du soldat, qui les attendait à l'autre bord et les tuait. En une demi-heure tout fut exterminé dans la ville, et les rues étaient si pleines de morts et de sang qu'on y marchait avec peine. Ceux qui se sauvèrent dans le château furent contraints le lendemain de se rendre à discrétion, et furent tous pendus. Les soldats mirent ensuite le feu à la ville, laquelle fut toute brûlée en une heure. Le château seul fut conservé. » Ce château existe encore aujourd'hui, il est dans une situation très-pittoresque sur le bord de l'Aveyron. Négrepelisse ne s'est pas relevée depuis. La ville fabrique des toiles de futaine; elle fait un commerce de farines, grains, vins, chanvre, etc., etc.

Bioule. — Bioule, petite ville de 1,248 habitants, située, dans le canton de Négrepelisse, à 18 kilomètres au nord-est de Montauban, existait d'abord dans un lieu qui porte à présent le nom de camp d'Auriol; mais le seigneur ayant engagé ses vassaux à construire leurs demeures auprès de son château pour qu'il les pût protéger plus facilement, ceux-ci transportèrent leur résidence sur les bords de l'Aveyron au pied du manoir féodal; bientôt elles prirent assez d'importance pour former une petite ville qui fut entourée de murailles; elles furent démolies sous le règne de Louis XIII. Deux portes surmontées de tours subsistèrent même jusqu'en 1794. Le château de Bioule était remarquable par sa force et par sa grandeur : un rempart flanqué de trois grosses tours carrées et placées à une égale distance l'une de l'autre le couvrait du côté de l'est; un fossé rempli d'eau courante tirée de l'Aveyron, en défendait les approches; et cette rivière elle-même lui servait de fortification du côté du sud; il y avait aussi en cet endroit deux tours carrées, une troisième se montrait au milieu du mur qui séparait le château de la terrasse, et, enfin, dans l'intérieur, on en voyait une autre qui avait cinq étages, c'était le donjon.

On fabrique dans cette ville des toiles et des cadis. Il y a quelques briqueteries.

Caussade. — Caussade, l'une des plus jolies petites villes du midi de la France, aujourd'hui chef-lieu de canton, peuplée de 4,309 habitants, et située à 22 kilomètres au nord-est de Montauban, dans une belle et fertile plaine; était autrefois le chef-lieu d'une baronnie démembrée en 1486 du comté de Rodez, et donnée à cette époque par le comte Charles à Pierre son bâtard. Cette baronnie comprenait les lieux de la Française, Molières, Montalsat, Sainte-Livrade. Elle appartenait en 1562 au cardinal Georges d'Armagnac. C'est alors que la ville de Caussade fut surprise et saccagée par le huguenot Duras. Georges d'Armagnac la vendit en 1583 à Jacques de Villeneuve, prieur de la Daurade de Toulouse. Celui-ci la transmit à son neveu, qui la revendit au duc de Sully; à son tour le fils du duc la céda à la famille d'Aliès, qui la posséda jusqu'à la révolution. La ville, qui autrefois dépendait de l'élection et de l'intendance de Montauban, et du parlement de Toulouse, est petite, assez bien bâtie et entourée de beaux boulevards qui ont remplacé ses fortifications. L'église paroissiale est très-remarquable. Ses faubourgs sont fort étendus. Elle possède des fabriques d'étamines et de cadis. Il y a dans ses environs un nombre considérable de fours à chaux et de briqueteries. Elle fait un grand commerce de toiles communes et d'étoffes de laine; de farines, de grains, de safran, de fruits et de volaille.

Mirabel. — Mirabel, petite ville de 1,547 habitants, située à 18 kilomètres au nord de Montauban, dans le canton de Caussade, est une ville ancienne dont on ignore l'origine. Elle fut entièrement détruite à une époque reculée et ses débris jonchent encore ses environs; elle fut reconstruite depuis au lieu où elle se trouve aujourd'hui, et devint la première des villes basses du Quercy. Elle embrassa le calvinisme et fut ravagée à l'époque des guerres de religion.

Mirabel avait autrefois un château flanqué de quatre tours crénelées, et percé d'étroites meurtrières; au milieu était une église qui sert aujourd'hui de paroisse, elle est en partie voûtée ainsi que plusieurs chapelles; le clocher est de forme octogonale et très-élevé; le cimetière est entouré par le reste des murs du château.

Le couvent de la Garde-Dieu, dans le voisinage de Mirabel, mérite l'attention des archéologues par ses peintures murales. L'église de Notre-Dame des Miracles est célèbre dans toute la contrée, et l'on y vient en pèlerinage des départements voisins.

Bruniquel. — Bruniquel, petite ville de 1,699 habitants, située dans le canton de Montclar, à 30 kilomètres à l'est de Montauban, sur la rive gauche de la Verre, près de son confluent avec l'Aveyron, est remarquable par les ruines d'un vieux château dont la tradition attribue la fondation à la fameuse reine d'Austrasie Brunehaut ou Brunichilde. Ce serait là aussi l'étymologie du

nom de cette ville, dans laquelle on remarque un grand nombre de maisons des XIIIe, XIVe et XVe siècles, ainsi qu'un beau beffroi qui s'élève au-dessus d'une ancienne porte. Cette petite ville trouve dans son industrie une source de bien-être et de prospérité. Elle possède des forges et de belles usines à fer.

SAINT-ANTONIN. — Saint-Antonin, *Antonium*, petite ville de 5,407 habitants, aujourd'hui chef-lieu d'un canton, située à 41 kilomètres au nord-est de Montauban, dans un vallon spacieux, au confluent de l'Aveyron et de la Bonnette, s'appelait au VIIIe siècle la *Vallée-Noble*. Une abbaye dédiée à saint Antoine s'y trouvait, et c'est là l'origine du nom actuel de la ville. Au Xe siècle, Saint-Antonin avait des seigneurs particuliers qui prenaient le titre de comtes. En 1083 le comte de Rouergue y établit un viguier, et les anciens seigneurs achetèrent ce titre. Les vicomtes de Saint-Antonin donnèrent une charte communale à leur ville en 1136; cette charte établit un conseil de prud'hommes. Assiégée en vain par l'évêque du Puy en 1209, Saint-Antonin fut prise et horriblement saccagée pendant trois jours, en 1211, par les soldats de Simon de Montfort. Le vicomte n'avait fait aucun préparatif de défense; mais le comte de Toulouse Raymond VI y avait placé un chevalier nommé Adhémar Jourdain. L'avant-garde de l'armée ennemie, conduite par l'évêque d'Albi, parut bientôt devant Saint-Antonin; le gouverneur, sommé de se rendre, répond : « Que le comte de Montfort sache qu'il ne viendra jamais à bout de prendre mon château. » Montfort, instruit de cette fière réponse, promit d'en faire repentir celui-ci. Ses troupes se placèrent dans la plaine près du château. Le soir les assiégés font une sortie, mais ils sont repoussés avec vigueur par l'avant-garde qui attaque la place sans en avoir reçu l'ordre; toute l'armée les suit, et, après un combat qui dure seulement une heure, trois barbacanes sont enlevées. L'épouvante s'empare des défenseurs de la place, qui demandent à capituler et se rendent à discrétion. La ville fut entièrement saccagée, et on n'épargna ni la religion, ni l'âge, ni le sexe. Plus tard, lors de la guerre de cent ans, les Anglais furent deux fois repoussés de ses murs (1345 et 1351). Les habitants de Saint-Antonin, au XVIe siècle, se prononcèrent pour la réforme; Montluc fit détruire leurs murailles (1565). Fidèles néanmoins au protestantisme, ils virent paraître en 1622 l'armée de Louis XIII toute couverte encore du sang de Négrepelisse. Obligés de capituler au bout de sept jours, ils obtinrent leur grâce en payant cinquante mille écus et en abandonnant à la vengeance du roi onze notables, qui furent pendus devant le temple.

Nombreuses tanneries, qui nuisent beaucoup à l'agrément de la ville; teintureries, fabriques de cadis et de papier et de cartons à apprêter.

Patrie de Jean de la Valette, quarante huitième grand maître de l'ordre de Malte, et du troubadour Raymond Jourdain, célèbre par ses amours avec la belle Adélaïde de Penne.

MONTPEZAT. — Montpezat, petite ville de 2,831 habitants, aujourd'hui chef-lieu d'un canton, et située à 34 kilomètres au nord-nord-est de Montauban, sur le sommet d'une colline, ne paraît pas être une ville fort ancienne; au temps de la guerre des Albigeois elle existait déjà, et sans doute elle avait été formée par l'agglomération des habitations autour du château qui couronnait la colline. C'était une châtellenie qui dépendait des comtes de Toulouse. Simon de Montfort s'en empara en 1214 et fit raser les tours et les habitations. Ce château fut rétabli dans la suite, mais pour être de nouveau détruit pendant les guerres de religion. Il n'en reste aujourd'hui que quelques vestiges.

L'église paroissiale de Montpezat offre encore quelques détails curieux d'ornementation.

MONTRICOUX. — Montricoux, petite ville de 1,542 habitants, située dans le canton de Négrepelisse, à 25 kilomètres à l'est de Montauban, sur la rive droite de l'Aveyron et sur une colline qui domine au loin une vaste plaine, est dans le département l'exemple le plus complet que nous puissions offrir d'une petite ville du moyen âge. Elle est ceinte d'une muraille percée de trois portes et flanquée par trois vieilles tours de forme ronde; un fossé peu profond défendait jadis l'entrée de cette enceinte, et des ponts-levis étaient établis aux portes. Dans le château, entièrement bâti en pierre, on remarque une grande tour carrée ayant à chacun de ses angles une tourelle. L'église paroissiale a été bâtie par les templiers, qui étaient les plus anciens seigneurs de la ville de Montricoux; elle n'est séparée de leur ancienne maison que par leur maison qui servait aussi aux chevaliers, mais qui était jadis environnée d'un cloître. Le commandeur François Rossoli de Fos avait, en 1276, accordé une charte communale aux habitants de la ville.

On exploite aujourd'hui aux environs de belles pierres de taille, et la ville fait un important commerce de grains, bestiaux, fruits, etc., etc., etc.

CAYLUS. — Caylus ou Caylux, *Castutium*, petite ville de 5,363 habitants, aujourd'hui chef-lieu d'un canton, et située à 44 kilomètres au nord-est de Montauban, sur la Bonnette, est remarquable par les restes d'un ancien château. Elle fait un grand commerce de grains, et possédait autrefois une justice royale.

LA FRANÇAISE. — La Française, petite ville de 3,925 habitants, chef-lieu de canton, située à 16 kilomètres au nord-ouest de Montauban, à un kilomètre de la rive droite de la Garonne, ne présente dans ses annales aucun de ces événements importants par lesquels les villes achètent trop souvent au prix de cruels sacrifices l'attention de l'historien. Elle fait un important commerce de céréales et de grains qui y attire un grand concours de gens de la campagne à chaque jour de marché.

MOISSAC (lat. 44° 6′ 22″, long. 1° 15′ 11″ O.). — Moissac, *Mussiacum*, ancienne et importante ville de 10,655 habitants, chef-lieu du 2e arrondissement communal et d'un canton, avec tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal, etc., etc.; située dans une position aussi agréable qu'elle est avantageuse pour son commerce, à 28 kilomètres au nord-ouest de Montauban, sur le Tarn, qui y est navigable et que l'on y passe sur un beau pont, et sur le canal latéral à la Garonne.

Moissac doit son origine à un monastère placé sous l'invocation de saint Pierre, qui existait en ce lieu, sur la rive droite du Tarn, dès 817. *Moissiacum* ou *Mussiacum*, si l'on en croit certains auteurs, est un surnom hébraïque qui lui fut donné et dont le sens est celui-ci : *lieu aux belles fontaines*. On ignore quel fut le véritable fondateur de ce monastère. Les moines, pour donner à leur abbaye le plus d'âge possible, nommaient Clovis; Mabillon se prononce pour Clotaire II, et les bénédictins pour Pépin d'Aquitaine. La tradition rapporte que les premières cellules furent fondées par trois saints personnages, Ausbert, Léotadius et Paternus, et que le premier abbé fut saint Amand. Les Sarrasins et les Normands détruisirent cette abbaye; mais elle se releva et commença, à partir du IXe siècle, à acquérir de vastes domaines, fruit des legs de la plupart des seigneurs du Midi et particulièrement des comtes de Toulouse. Un grand nombre de terres allodiales et d'églises devinrent la propriété des abbés de Moissac. Citons les églises de Saint-Pierre de Cos, de Bredoms en Auvergne, de Saint-Martin de Leyrac, de Saint-Loup en Agenois, de Sainte-Marie du Bouis, du Mas-Grenier et de Cazals en Quercy. Vers l'époque où elle arrivait à ce degré de puissance, aux fêtes de Noël de l'année 1063, l'abbaye de Moissac fit solennellement la dédicace d'une nouvelle basilique qu'elle s'était construite, elle prit soin de conserver ce fait dans ses fastes par une inscription en vers latins fort médiocres :

Idibus octonis domus ista dicata decembris
Gaudet pontifices hos convenisse celebres.....

Voici la traduction de l'inscription tout entière : « Ce temple, dédié le huit des ides de décembre, peut se glorifier d'avoir réuni de célèbres prélats. Auch lui envoya

Austen; Lectoure, Raymond; Saint-Bertrand-de-Comminges, Guilhem; Agen, Wilhem; Bigorre, le doux Héraclius; Oléron, Etienne; Bayonne, Pierre; et toi, Durand, tu nous arrivas de Toulouse; mais Foulques, le simoniaque de Cahors, fut repoussé. C'était en l'an mil soixante-trois. La Vierge donnait un sauveur au monde. Ce temple, ô Christ! te fut élevé par Clovis; et la magnificence de Louis le combla de présents. »

Au siècle suivant, Pons, comte de Toulouse, donna l'abbaye de Moissac à un de ses chevaliers, et depuis ce moment elle eut des abbés-chevaliers qui portaient le casque et la mitre et s'intitulaient comtes palatins, et quelquefois *abbés laïques* de Moissac.

Une ville s'était cependant formée autour de l'abbaye. Elle avait ainsi que cette dernière été entourée de murailles et fortifiée. D'immenses tours carrées ou cylindriques, dont on retrouve encore aujourd'hui quelques traces, construites en majeure partie avec de la pierre et de la brique, formaient avec les murs qui les unissaient une enceinte presque carrée comme un *castrum* romain. L'espace compris entre ces murailles était divisé en deux parties à peu près égales par deux parallèles qui ne laissaient entre elles qu'un étroit chemin de ronde; des portes défendues par des tours permettaient de passer d'une des enceintes dans l'autre, où était établie l'abbaye, dont le cloître et l'église existent encore. La ville occupait le reste de la surface, c'est-à-dire la seconde enceinte fortifiée. Mais la condition nécessaire de tout développement et de toute croissance manquait encore à Moissac, c'est-à-dire des libertés et des garanties. Elle les reçut de Richard Cœur de lion, qui, s'en étant emparé en 1188, chercha à se l'attacher par des concessions de cette nature. Elle les conserva ensuite sous les comtes de Toulouse redevenus ses maîtres en 1197. Raymond se soumit à venir jurer dans le cloître et la main sur l'Evangile « qu'il ne prendrait les bourgeois ni ne les ferait prendre; qu'il ne les tuerait ni ne les ferait tuer; qu'il ne leur ferait violence ni ne souffrirait qu'on leur fît violence; qu'il ne leur prendrait leur argent ni ne le leur ferait prendre; et qu'il ne leur imposerait ni ne leur ferait imposer aucune maltôte. » Les Moissagnais paraissent avoir été dans ces temps reculés des gens fort prudents : on remarque avec quel soin ils stipulent que le comte *ne prendra* ni *ne fera prendre*, prévenant les subterfuges par lesquels il pourrait, sinon les dépouiller lui-même, du moins en charger un autre. On pense bien qu'ils ne se précautionnaient pas moins contre leur seigneur direct que contre le suzerain éloigné. Les coutumes, confirmées par Raymond, établissaient que, le jour de son entrée dans la ville, l'abbé-chevalier et douze de ses barons jureraient de défendre les habitants et de n'exiger aucun subside injuste; ce n'était qu'après avoir reçu ce serment que les habitants au-dessus de douze ans juraient fidélité. Il était réglé, de plus, que les bourgeois de Moissac payeraient annuellement cinq cents sols pour chevauchée de guerre et suivraient la bannière de l'abbé-chevalier, mais « de telle façon qu'ils pussent être de retour le soir à Moissac. » C'était à peu près une exemption du service militaire. Il y avait un conseil de prud'hommes, qui furent remplacés au XIVe siècle par des consuls.

Il faut croire que les Moissagnais n'avaient pas à se plaindre de l'abbé et de l'abbaye. Car les villes nées à l'ombre des monastères et soumises à un seigneur ecclésiastique se sont montrées le plus souvent rebelles à l'autorité religieuse. Au contraire, Moissac fut constamment opposée aux doctrines nouvelles, soit des Albigeois, soit des huguenots. Si Montfort fut obligé d'en faire le siége, c'est que Raymond avait pris soin, dès 1199, d'occuper le château. « Il (Montfort), dit un historien provençal du temps, vint, en 1212, avec tout son host, pour mettre le siége devant Moissac et le prendre. Et, quand ledit siége eut été mis, voici la comtesse de Montfort qui accourt vers son seigneur, car il y avait longtemps qu'elle ne l'avait vu, et lui mène une belle et noble compagnie de gens bien en point et bien armés, lesquels étaient bien quinze mille, ayant pour chef le comte Baudoin. Or, lorsque dudit Moissac on vit venir si grand secours, les bourgeois furent ébahis et auraient bien désiré s'arranger avec ledit Montfort; mais les hommes d'armes de Toulouse les empêchaient. Montfort tint donc conseil avec les siens pour savoir si audit Moissac on donnerait l'assaut. Le conseil délibéra qu'on le donnerait, et aussitôt les croisés commencèrent effectivement à faire les approches. Or, quand les hommes d'armes de Moissac virent s'ébranler l'host pour monter à l'assaut, ils s'armèrent promptement, et, une fois armés, sortirent bien serrés et vinrent frapper sur les ennemis avec une telle vigueur et une telle furie, qu'ils tuèrent et blessèrent maints croisés et firent l'host reculer. Montfort, très-courroucé, fit dresser aussitôt contre les murs pierriers et tours belières qui tiraient jour et nuit sans cesser. Lesdits hommes d'armes sortent encore et repoussent si furieusement l'host de Montfort, que le comte lui-même eut son cheval tué entre les jambes. Sur ces entrefaites arrive l'évêque de Cahors avec une nouvelle armée au secours de Montfort; un second assaut est livré qui n'avance à rien. La *chatte* du comte, qui bat les murailles jour et nuit, renverse pourtant un matin la moitié du rempart, les hommes d'armes crient alors qu'ils se rendront bien si l'on veut; mais Montfort ne voulut pas recevoir les bourgeois à rançon, qu'ils n'eussent égorgé les trois cents hommes d'armes : ce qui fut grand dommage. »

Moissac ne demeura pas moins fidèle au catholicisme pendant le XVIe siècle que pendant le XIIIe. Elle se déclara même pour la Ligue et fut prise par le duc d'Epernon en 1592. De même elle tint fidèlement pour la royauté sous Louis XIII, tandis que presque tout le pays se mettait en rébellion. Vers la même époque (1618), l'abbaye était sécularisée par le pape Paul V et enlevée aux moines réguliers de Cluni; le premier administrateur de ce chapitre fut le cardinal Mazarin, et le dernier l'archevêque-ministre Loménie de Brienne. La révolution pas plus que la réforme ne trouva les Moissagnais favorables aux idées nouvelles. Ils tentèrent même d'abord de s'opposer à la démolition des châteaux par les paysans. Mais ils eurent bientôt le bon esprit de changer de sentiments, et furent récompensés par l'érection de leur ville en chef-lieu de district, plus tard d'arrondissement.

Depuis le siècle dernier, Moissac a été merveilleusement favorisée sous le rapport des voies de communication. Ce même intendant l'Escalopier dont nous avons raconté plus haut les exactions fit tracer la grande route qui la rattache à Montauban et à Bordeaux, et construire sur la rive droite du Tarn une église qui rendit sûr pour le passage des bateaux cet endroit de la rivière auparavant fort dangereux. En 1808, Napoléon, passant à Moissac, désigna la place d'un pont à construire, qui fut en effet achevé en 1826; l'ancien pont était détruit depuis les guerres de religion. Enfin le canal latéral passe dans la ville et l'on a construit tout auprès, sur le Tarn, dans ces dernières années, un magnifique pont destiné à lui livrer passage. Ces avantages semblent promettre un brillant avenir à Moissac, que ne fera que rendre plus prochain l'exécution du chemin de fer de Cette à Bordeaux, qui aura à Moissac une station principale.

La principale industrie de cette ville, la minoterie, a beaucoup souffert de la perte du Canada et de la prééminence que Bordeaux a laissé prendre au Havre pour les relations avec l'Amérique. Elle est pourtant encore renommée. Moissac fabrique aussi des poteries et trafique de ses vins et de ses grains. Elle offre au visiteur sa vieille église Saint-Pierre, les ruines de son cloître, les belles promenades de ses environs et une ancienne fontaine située dans le voisinage et que l'on a découverte en 1780. On en a attribué la construction aux Anglais, mais il y a peut-être lieu de lui assigner une plus ancienne origine. Voici la description qu'en donne Cathala-Couture, l'auteur de l'*Histoire du Quercy* : « On descend dans cette fontaine par vingt-huit marches; son entrée a un mètre de large et deux mètres dix-sept centimètres d'élévation, et l'on y voit des pétrifications très-curieuses; au fond est un grand bassin de cinq mètres trente centimètres de hauteur avec une voûte bâtie en rocaille et d'une très-belle architecture; quatre aqueducs y con-

duisent leurs eaux. Sous l'escalier du bassin est un autre aqueduc très-bien bâti en briques de cinquante mètres de longueur sur cinquante centimètres de largeur ; cet aqueduc conduit les eaux qui tombent des premiers aqueducs dans le grand bassin et les porte ensuite dans le second. Ce dernier bassin est bien voûté : il a quatre mètres cinquante centimètres de profondeur, et l'on y descend par huit marches ; à sa base est un tuyau de trois centimètres de diamètre pour porter les eaux dans Moissac. Le sol de la fontaine est élevé de près de deux cents mètres au-dessus des rues de la ville. »

Les armes de Moissac sont : *de gueules à la croix cléchée, vidée et pommetée d'or à douze pointes ; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Lauzerte. — Lauzerte, *Lauzerta*, petite ville de 3,428 habitants, chef-lieu d'un canton, et située à 33 kilomètres au nord de Moissac sur une hauteur, près de la petite Barguelonne, dans un territoire fertile en grains, en vins, en fruits. Cette ville possède un ancien château dit le *château du Roi*, qui fut bâti par Raymond IV, comte de Toulouse : il fut, à l'époque de l'incorporation du comté de Toulouse à la couronne, acquis au domaine royal, et c'est alors qu'il prit le nom qu'il porte. Il fut longtemps affecté aux séances du sénéchal de Lauzerte, et sert aujourd'hui de prison municipale. La ville de Lauzerte fut saccagée en 1562 par les protestants. Duras, leur chef, après avoir été battu par Montluc à Rozan, rallia ses compagnons et se jeta sur le Quercy le fer et la flamme à la main. L'horrible massacre dont Montluc venait d'ensanglanter Agen avait rempli de fureur les soldats huguenots : ils s'emparèrent de quatre-vingt-dix-neuf prêtres trouvés dans Lauzerte les armes à la main et les précipitèrent du haut des remparts.

Castel-Sarrasin (lat. 44° 2' 18", long. 1° 13' 49" O.). — Castel Sarrasin, *Castrum Cerrucinum*, *Castrum Suracenum*, jolie petite ville de 7,208 habitants, chef-lieu du 3e arrondissement communal et d'un canton, avec tribunal de première instance et collége communal, située à 21 kilomètres à l'ouest de Montauban, à 1 kilomètre de la rive droite de la Garonne, sur la petite rivière de l'Azine et sur le canal latéral à la Garonne, dépendait autrefois du diocèse de Montauban, du parlement et de la généralité de Toulouse et de l'intendance du Languedoc. Castel-Sarrasin doit son origine à un château fort appelé *Castellum Cerrucium*. Ce château, donné par Pépin d'Aquitaine au seigneur Astanove, fut cédé par celui-ci en 847 aux moines de Moissac, à la condition de bâtir auprès un monastère qui serait appelé Bonneval et dédié à saint Pierre, saint Paul et saint Avitus. *Castellum Cerrucium* a été transformé plus tard en *Castellum Sarraceunm*, ce qui a fait croire faussement à quelques-uns que cette ville devait son origine aux Sarrasins. Certains étymologistes préfèrent tirer le nom Castel-Sarrasin de sa position au bord du ruisseau appelé l'*Azine*, qui se jette dans la Garonne (Castel-sur-Azine). Au XIIe siècle l'église de Castel-Sarrasin appartenait au chapitre de la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse. On ne voit pas que cette ville se soit montrée bien dévouée aux comtes de Toulouse pendant la guerre des Albigeois. Quoiqu'ils eussent juré fidélité à Raymond VI en 1211, dès l'année suivante ils envoyèrent des députés à Simon de Montfort, alors occupé au siége de Moissac, pour le prier d'accepter la soumission. Raymond VII essaya en 1228 de reprendre cette place et y réussit. Il fut tenu longtemps en échec par le château ; mais, si la longueur du siége donna à Humbert de Beaujeu et aux troupes de Louis VIII le temps d'arriver, Raymond sut si bien employer ce temps à se fortifier lui-même contre les attaques du dehors, qu'il repoussa les troupes d'Humbert de Beaujeu et celles que Louis VIII envoya pour dégager la place. En 1229 le légat, en réglant les conditions du traité de Meaux, eut soin de porter Castel-Sarrasin sur la liste des trente places dont les fortifications durent être démolies, et vingt ans plus tard nous voyons les consuls de cette ville se rendre à Toulouse et y prêter dans les mains des commissaires de Blanche de Castille le serment de fidélité à Alphonse, comte de Poitiers, et à Jeanne sa femme. Les habitants ne montrèrent pas un grand zèle dans les guerres contre les Anglais, ils furent même sur le point de livrer leur ville aux ennemis, qui pénétraient jusque dans le voisinage, mais le complot fut déjoué. Le Dauphin Charles ne se montra pas pour cela mal disposé contre eux, puisqu'en 1420, par lettres patentes datées du Puy-en-Velay, il leur octroya trois foires annuelles. Cette mesure se rattachait à son système habile pour se concilier les villes du Midi.

En général la population de Castel-Sarrasin paraît s'être montrée assez tiède. Au XVIe siècle elle reste fidèle au catholicisme. Quelques-uns de ses membres, feignant le protestantisme, appellent dans leur ville les vicomtes de Paulin, de Bruniquel et de Montclar, et ce n'est qu'un piége auquel ces chefs huguenots échappent par bonheur une première fois, mais qui, une seconde fois, coûte la vie au vicomte de Bruniquel. Plus tard elle entre dans la Ligue, mais assez froidement. C'est dans son sein que les ligueurs modérés du parlement de Toulouse cherchent un refuge (1595), et la même année Henri IV y envoie le parlement royaliste de Béziers. Ces deux fractions modérées du parlement de Toulouse quittent enfin Castel-Sarrasin et rentrent à Toulouse après la paix de Folembray (1596).

Castel-Sarrasin dépendait de la généralité de Toulouse, mais appartenait au diocèse de Montauban depuis 1317. Elle fut également rattachée à Montauban au point de vue administratif par l'organisation départementale de 1808, qui la fit passer de la Haute-Garonne dans le Tarn-et-Garonne. Cette jolie ville n'offre guère d'antiquité remarquable que le portail de son église.

C'est la patrie du littérateur Dezos de la Roquette.

Cette ville possède des fabriques importantes de serges, de cadis, de toiles, de bonneteries, de chapeaux ; tanneries, teintureries, etc., etc., etc. Mais son principal commerce est celui des grains, son marché est un des meilleurs et des plus suivis du Midi.

Les armes de Castel-Sarrasin sont : *d'azur à un château sommé de trois tours d'argent maçonnées de sable ; au chef de gueules chargé d'une croix vidée, clechée et poncetée d'or.*

Beaumont. — Beaumont, Beaumont-de-Lomagne, petite ville de 4,176 habitants, qui dépendait autrefois du diocèse de Montauban, du parlement de Toulouse, de l'intendance d'Auch et possédait un bailliage royal, et est aujourd'hui un chef-lieu de canton et située à 16 kilomètres au sud de Castel-Sarrasin, dans une belle situation, sur la rive gauche de la Gimone, ne nous offre point d'événement historique important. Mais nous ne saurions omettre cette petite ville si agréablement située dans une vallée productive et gracieuse au milieu des prairies et des vignes, et qui se livre à un commerce actif grâce à sa position au point d'intersection de la route impériale de Montauban et d'une route départementale. La ville est remarquable par la régularité de son plan : elle est distribuée autour d'une place spacieuse et carrée entourée de maisons propres et jolies ; deux côtés de la place sont bordés d'arcades, et au centre s'élève une halle propre et spacieuse. La plupart des rues sont droites et larges et se coupent à angle droit. Elle possède des fabriques de grosses draperies, des tuileries et des tanneries, et elle fait un commerce considérable de grains.

Montech. — Montech, *Montegium*, petite ville de 2,671 habitants, chef-lieu de canton, située sur le canal latéral à la Garonne, à 15 kilomètres au sud-est de Castel-Sarrasin. Elle doit son origine à un château qui existait au XIIIe siècle sur une hauteur que l'on nommait *Ætius Mons*. Assiégée, prise et reprise au temps des guerres des Albigeois, des Anglais et de religion, son histoire n'offre aucun fait bien mémorable. Elle est aujourd'hui importante par son commerce de grains et de vins, c'est un des principaux marchés du département.

VERDUN. — Verdun, Verdun-sur-Garonne, petite ville de 4,140 habitants, chef-lieu d'un canton, située à 40 kilomètres au sud-est de Castel-Sarrasin sur la rive gauche de la Garonne, s'occupe surtout aujourd'hui de fabriquer des cadis. Autrefois elle avait une tour qui fut le théâtre d'un des événements les plus atroces du moyen âge et d'une des plus cruelles manifestations de cette haine aveugle que l'Église inspirait au peuple catholique contre les juifs. « En 1320, disent les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, commença une émeute sans nulle discrétion. Deux fourbes, l'un, prêtre chassé de son église à cause de ses infamies, l'autre, moine apostat de l'ordre de Saint-Benoît, publièrent qu'il était révélé que les pastoureaux devaient conquérir la terre sainte; en sorte qu'ils s'assemblèrent un très-grand nombre, et accouroient les pastoureaux des champs, et laissoient leurs bêtes, et, sans prendre congé ni de père ni de mère, se réunissoient aux autres..... Et ils vinrent de cette manière jusqu'en la terre de Languedoc; et tous les juifs qu'ils trouvoient ils les massacroient sans merci. Les baillis eux-mêmes ne pouvoient s'y opposer, car les chrétiens refusoient de combattre les chrétiens pour les juifs. Il advint donc qu'ils s'enfuirent dans la tour de Verdun au nombre de cinq cents, hommes, femmes ou enfants, et les pastoureaux les assaillirent, et eux se défendoient vaillamment avec pierres et flèches; et, lorsqu'ils n'eurent plus ni bois ni pierres, ils jetèrent leurs enfants. Alors les pastoureaux mirent le feu à la tour, et les juifs, voyant qu'ils ne pouvoient échapper, s'entre-tuèrent eux-mêmes. Les pastoureaux allèrent ensuite vers Carcassonne pour en faire autant; mais ceux qui gardoient le pays assemblèrent grande ost et marchèrent contre eux, et ils se dispersèrent çà et là. La plupart furent pris et pendus par les chemins, ici dix, là vingt, ailleurs trente, et ainsi finit cette folle assemblée. »

Les armes de Verdun sont : *de gueules à une croix cléchée d'or, accompagnée de trois fleurs de lis de même, deux en chef et une en pointe, accostée de deux tours crénelées d'argent.*

GRISOLLES. — Grisolles, petite ville de 2,054 habitants et chef-lieu de canton, située à 29 kilomètres au sud-est de Castel-Sarrasin, sur la route de Montauban à Toulouse, et près du canal latéral, paraît être d'origine fort ancienne. Elle est sur la voie romaine qui de Toulouse se dirigeait sur Moissac et Agen, et l'on rencontre dans ses environs plusieurs tumulus. Elle était jadis entourée de murailles, et elle eut sa part des calamités qui désolèrent le Languedoc. Ses habitants n'ayant pas embrassé le parti de la Ligue, le ligueur Joyeuse en fit le siége, l'emporta d'assaut et fit pendre sur la brèche le capitaine Fénelon, un des aïeux du grand archevêque, qui commandait dans la place. La ville fut alors livrée à toutes les horreurs de la guerre; mais sa situation dans une contrée fertile et dans le voisinage de deux grandes villes, Toulouse et Montauban, contribua puissamment à son rétablissement. L'église paroissiale de cette ville est un édifice du XIVe siècle, dont le portail est remarquable; il est de forme ogivale et composé de dix arcs en briques et d'un arc extérieur en pierres qui sert d'encadrement, huit colonnes en marbre des Pyrénées décorent ce portail et supportent des chapiteaux sur lesquels on a représenté quelques sujets tirés de l'histoire sainte : l'Annonciation, l'Adoration des mages, la Pondération des âmes, etc., etc., etc.

La principale industrie de Grisolles est celle de la coutellerie, qui est assez estimée; on y voit quelques métiers. Les habitants se livrent aux travaux agricoles.

POMPIGNAN. — Pompignan, Pompignan-le-Franc, petite commune de 652 habitants, située dans le canton de Grisolles sur la route de Montauban à Toulouse, à 33 kilomètres au sud-est de Castel-Sarrasin. Nous citerons ce petit village à cause du poëte devenu doublement célèbre par ses vers et par les railleries de Voltaire. Jean Jacques le Franc, marquis de Pompignan, naquit à Montauban en 1709. Son père était premier président de la cour des aides de cette ville, et lui-même remplit plus tard les mêmes fonctions. Ses odes, sa tragédie de *Didon* et ses cantiques sacrés le conduisirent à l'Académie en 1760. Mais il étala dans son discours de réception un zèle religieux et une animosité contre les philosophes qui attirèrent sur lui les attaques des encyclopédistes. Voltaire lui décocha sur-le-champ toutes ses épigrammes en prose et en vers, les *si*, les *quand*; les *mais*, les *pourquoi*, et le harcela de ces railleries que toute la France répétait. Pompignan, qui manquait de tact, fit un peu plus tard une maladresse encore plus lourde. S'étant retiré à Pompignan, il y fit consacrer solennellement l'église, reconstruite par ses soins, et publia un écrit qui exposait toute la pompe de cette cérémonie, énumérant avec complaisance les gens de qualité qui s'y trouvaient sans omettre les jésuites, faisant le compte des moindres détails et ne faisant pas grâce d'un seul cierge. Voltaire s'en empara aussitôt et fit cette chanson fameuse :

Nous avons vu ce beau village
De Pompignan,
Et ce marquis brillant et sage,
Modeste et grand,
De ses vertus premier garant;
Et vive Louis
Et Pompignan son favori!

Il a recrépi sa chapelle
Et tous ses vers;
Il poursuit avec un saint zèle
Les gens pervers;
Tout son clergé s'en va chantant :
Et vive Louis
Et Pompignan son favori!

En aumusse un jeune jésuite
Marchait devant;
Gravement venait à sa suite
Sieur Pompignan
En beau satin de président.
Et vive Louis
Et Pompignan son favori!

C'est encore Voltaire qui disait des cantiques sacrés de Pompignan : « Sacrés ils sont, car personne n'y touche. » Pourtant il rendit sincèrement hommage au poëte tant persifflé, lorsqu'un jour la Harpe lui ayant lu l'ode célèbre sur la mort de J.-B. Rousseau il s'écria : « Ah! mon Dieu! que cela est beau! » C'est en effet dans cette ode que se trouvent deux des plus magnifiques strophes qui existent dans la langue française. Quoiqu'elles soient dans la mémoire de tous, nous ne pouvons résister au désir de les citer ici :

Quand le premier chantre du monde
Expira sur ces bords glacés
Où l'Ébre effrayé dans son onde
Roula ses membres dispersés,
Le Thrace errant sur les montagnes
Remplit les bois et les campagnes
Du cri perçant de ses douleurs;
Les champs de l'air en retentirent,
Et dans les antres qui gémirent
Le lion répandit des pleurs.

. . . . . .

Le Nil a vu sur ses rivages
Les noirs habitants des déserts
Insulter par leurs cris sauvages
L'astre éclatant de l'univers!
Cris impuissants! fureurs bizarres!
Tandis que ces monstres barbares
Poussaient d'insolentes clameurs,
Le dieu poursuivant sa carrière
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Les restes de Lefranc de Pompignan reposent dans l'église paroissiale. La commune ne fait d'autre commerce que celui du transit entre Toulouse et Montauban. Ses habitants se livrent aux travaux agricoles.

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
3 718 kil. carr. ou 371 764 hect.	Hommes.. 117 260 Femmes... 120 293 Total... 237 553	3	24	192	13 000 000 fr.	6 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN.

Superficie 1 600 kilom. carrés ou 159 928 hectares. — Population 106 328 hab. — Cantons 11. — Communes 62.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Montauban, 2 com., 21 101 hab. de Montauban.	MONTAUBAN	21726	»
	Lafrançaise (Lafrançaise, Montastruc, 3 com., 4032 hab.)	3225	16
	Montastruc	508	12
Caussade, 10 com., 13244 hab.	Caussade	1800	12
	Caylus	1012	14
	Cayriech	405	31
	Lamaurette	645	35
	Mirabel	1547	18
	Monteils	882	25
	Réalville	1960	15
	Saint-Cirq	705	28
	Saint-Georges	472	33
	Saint-Vincent	712	30
	Septfonds	1235	29
Caylus, 7 com., 10 [illegible] hab.	Caylus	5363	44
	Parisot	915	36
	Lacapelle-Livron	447	14
	Loze	377	18
	Maubec	716	41
	Puygaillard	1257	38
	Saint-Projet	1402	32
Molières, 5 com., 6780 hab.	Molières	2499	23
	Auty	491	32
	Labarthe	1112	26
	Paycornet	1196	20
	Vazerac	1082	26
Monclar, 5 com., 6114 hab.	Monclar	2138	28
	Delbousquet	935	15
	Brunique	1690	30
	Genebrières	609	16
	Puygaillard	720	31
Montpezat, 6 com., 7767 hab.	Montpezat	2931	34
	Labastide-de-Penne	749	29
	Lacourt	442	31
	Montjoire	393	28
	Montpinat	1001	20
	Puycapel	2254	24
Nègrepelisse, 7 com., 10 761 hab.	Nègrepelisse	3224	17
	Villa	1290	12
	Bioule	1248	18
	Canals	690	26
	Montricoux	1542	25
	Saint-Etienne-de-Tulmont	915	11
	Valeilles	1728	21
Saint-Antonin, 8 com., 14 038 hab.	Saint-Antonin	5407	41
	Castanet	894	35
	Fenayrols	745	46
	Cayla	1240	52
	Laguépie	1186	65
	Parizot	1089	54
	Varen	1706	51
	Verfeil	1101	56
Villebrumier, 6 com., 17 [illegible] hab.	Villebrumier	1305	18
	Corbarieu	457	9
	Reyniès	817	16
	Saint-Nauphary	1011	9
	Vaissac	1708	15
	Verhac-Tescou	951	20

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN.

Superficie 1 220 kilom. carrés ou 122 025 hectares. — Population 70 632 hab. — Cantons 7. — Communes 81.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Castelsarrasin, 6 com., [illegible] hab.	Castelsarrasin	7208	»
	Allamansville	693	18
	Barry-d'Islemade	611	11
	Dunes (les)	577	10
	Labastide-du-Temple	803	10
	Meauzac	981	12
Beaumont, 18 communes, 14 089 habitants.	Beaumont	4176	16
	Auterive	256	20
	Belbèze	201	24
	Canze (la)	577	4
	Cumont	250	10
	Lauzerou	695	20
	Espinasse	654	17
	Fauroux	770	37
	Garics	418	24
	Gimat	949	22
	Glatens	104	19
	Goas	119	26
	Lamothe-Cumont	369	35
	Larrazet	916	12
	Marignac	293	24
	Maubec	681	25
	Sérignac	1260	16
	Vigueron	344	16
Grisolles, 11 c., [illegible] h.	Grisolles	2051	32
	Bessens	672	27
	Campsas	546	25
Lavit, 14 com., 7771 hab.	Canals	484	33
	Bioupe-la-Ville	456	38
	Labastide-Saint-Pierre	1080	27
	Montbéqui	603	21
	Nohic	477	42
	Orgueil	603	35
	Pompignan	682	33
	Lavit	1622	23
	Angeac	387	15
	Bajamont	160	29
	Barthe (la)	540	32
	Castel-Bouret	705	17
	Gandalou	732	35
	Lacapelle	382	30
	Montauville	276	30
	Marsac	603	30
	Maumusson	229	20
	Montgaillard	632	25
	Poupas	420	30
	Puygaillard	301	22
	Saint-Jean-du-Bouzet	293	23
Montech, 9 com., 10 650 hab.	Montech	2671	20
	Bressols	826	10
	Escatalens	1200	10
	Villaux	1084	29
	Lacour-Saint-Pierre	567	18
Suite de Montech.	Lavilledieu	870	7
	Montbartier	682	22
	Montbeton	571	25
	Saint-Porquier	1459	8
Saint-Nicolas, 15 communes, [illegible] habitants.	Saint-Nicolas	3006	10
	Angeville	374	8
	Castelferrus	634	6
	Castelmayran	1010	6
	Caumont	748	10
	Cordes-Tolosannes	792	7
	Coutures	586	5
	Lacadée	530	13
	Garganvillar	805	10
	Grisac	705	15
	Labourgade	854	13
	Lafitte	440	10
	Montain	577	13
	Saint-Aignan	529	5
	Saint Arroumex	599	13
Verdun, 9 com., 11 198 hab.	Verdun	4140	40
	Aucamville	1073	32
	Beaupuy	445	24
	Bouillac	1255	24
	Bourret	1060	13
	Comberouger	585	23
	Mas-Grenier (le)	1229	20
	Saint-Sardos	1167	18

ARRONDISSEMENT DE MOISSAC.

Superficie 906 kilom. carrés ou 90 590 hect. — Population 60 598 hab. — Cantons 6. — Communes 49.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Moissac, 6 com., 15840 hab.	Moissac	10656	»
	Boudou	984	10
	Malauze	1120	17
	Montesquieu	1327	17
	Saint-Paul-d'Espis	1338	15
	Saint-Vincent-Lespinasse	442	20
Auvillar, 9 com., 7331 hab.	Auvillar	1969	20
	Donzac	839	35
	Dunes	1301	42
	Merles	650	20
	Pin (le)	294	23
	Saint-Cirice	351	28
	Saint-Loup	783	28
	Saint-Michel	785	25
	Statels	479	40
Bourg-de-Visa, 7 c., 9239 h.	Bourg-de-Visa	984	31
	Brassac	1200	35
	Fauroux	689	30
	Miramont	832	30
	Montagaudet	648	50
	Saint-Nazaire	863	28
	Touffailles	1163	38
Lauzerte, 10 com., 12412 hab.	Lauzerte	3128	33
	Belvèze	761	24
	Bouloc	660	40
	Cazes-Mondenard	3120	30
	Durfort	1514	25
	Monbarla	447	32
	S.-Amans-de-Pellagal	774	53
	Sainte-Juliette	337	29
	Sauveterre	703	40
	Tréjouls	662	37
Montaigu, 6 com., 7471 hab.	Montaigu	3128	20
	Lacour	853	10
	Roquecor	1229	3
	Saint-Amans	496	30
	Saint-Beauzel	480	52
	Valeilles	625	53
Valence, 11 com., 11246 hab.	Valence	3279	25
	Castelsagrat	1341	27
	Espalais	539	23
	Gasques	601	25
	Golfech	1054	28
	Goudourville	530	21
	Lamagistère	1850	25
	Montjoi	722	30
	Perville	375	33
	Pommevic	562	22
	Saint-Clair	359	27

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.

Nos D'ORDRE (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes (c).	
	(COURS D'ASSISES.)	
22e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 14 790 habitants.	
	Nombre total (1849).....	6
	Infanticides.	
26e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 317 67.	
	Nombre total (1849).....	»
	Suicides.	
62e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 48 317 hab.	
	Nombre total (1849).....	16
	Crimes contre les propriétés (d).	
52e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 8 680 hab.	
	Nombre total (1849).....	17

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (e).	
72e	En matière civile.....	689
69e	En matière commerciale.....	740
	Instruction (f).	
64e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	25
	Paupérisme (g).	
18e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 18 hab.	
	Nombre total.	1696
	Mendicité (h).	
5e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 60 hab.	
	Nombre total.....	22
	Enfants naturels.	
70e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 23 771.	
	Nombre total (1850).....	169

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.	
80e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 33,41.	
	Enfants trouvés et abandonnés (i).	
48e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 329 hab.	
	Nombre total.....	62
70e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 74,49.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (j).

Mouvement de la population (k).

Naissances.....	5 133
Mariages (l).....	2 016
Décès (m).....	4 673

Contributions directes (n).

Foncière.....	1 650 700 f.	» c.
Personnelle et mobilière.....	249 284	»
Portes et fenêtres.....	114 365	»
Patentes	114 030	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est l'un des départements où il se commet le plus de crimes contre les personnes.

(d) Par compensation, la proportion des crimes contre les propriétés y est des moins élevées.

Annuellement, sur 100 accusés, ce département compte 13 femmes. Trois départements présentent le même rapport : l'Aude, le Tarn et les Bouches-du-Rhône.

(e) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 343 habitants. Vingt-deux départements sont moins processifs.

(f) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 66. — C'est l'un des départements les plus arriérés pour l'instruction. Il y a 1 académie universitaire; 1 grand et 2 petits séminaires; 1 faculté de théologie protestante; 3 collèges communaux (1 école professionnelle est annexée à celui de Montauban); plusieurs institutions ou pensions; 1 école normale primaire; environ 195 écoles primaires, communales ou privées; des écoles chrétiennes (plus de 600 enfants fréquentent celles établies à Montauban); 1 école gratuite de dessin et de géométrie; des externats pour les jeunes filles catholiques, d'autres pour les protestants; plusieurs établissements d'instruction dirigés par des corporations religieuses, telles que les ursulines, les dames de Saint-Maur, les dames noires, etc.; d'autres gratuits dirigés par les sœurs de la Miséricorde; des commissions de statistique; 1 société des sciences, belles-lettres et agriculture; 1 musée archéologique; 1 musée d'histoire naturelle; 1 bibliothèque publique possédant 14,000 volumes, etc.

(g) C'est l'un des départements le moins favorisés sous le rapport de la richesse. Dans les mauvais jours, on y compte jusqu'à 20,000 indigents. C'est le 1/2 de la population : habituellement, ce nombre est de près de 14 à 15,000. On attribue cette misère à la chute des anciennes manufactures de drap, à l'inactivité des fabriques de laine, à l'imprévoyance et au défaut d'instruction qu'on remarque chez la plupart des ouvriers.

Ce département possède 3 hospices avec une population moyenne de 2,960 individus; 2 bureaux de bienfaisance, secourant annuellement près de 1,700 indigents; 1 société de charité maternelle; 2 salles d'asile; 2 caisses d'épargne et de prévoyance; 1 refuge; des ateliers de charité; des ouvroirs; des crèches, etc.

(h) Il est question d'établir dans ce département un dépôt de mendicité.

(i) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 498 habitants.

Nombre total, 487.

(j) Sur 1,000 recrues, ce département en compte 590 occupées aux travaux de la campagne. Trente-six départements présentent plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 60e.

(k) Dans l'ordre de la population, Tarn-et-Garonne occupe le 81e rang; le 83e pour la superficie territoriale.

(l) Bien que placé au-dessus de la moyenne de toute la France pour les naissances, le département de Tarn-et Garonne est inférieur à cette moyenne pour les mariages.

(m) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 460.

Durée moyenne de la vie, 41 ans 6 mois. Douze départements ont une vie moyenne plus longue.

(n) Rang du département pour la contribution foncière, 41e; pour la contribution personnelle et mobilière, 65e; pour les portes et fenêtres, 75e; et 73e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE[1].

1621. L'état du siége de Montauban du 12 août 1621, in-8e.
1622. La réduction de la ville de Montauban à l'obéissance du roi, in-8e.
1622. Hist. particul. des plus mémorables choses qui se sont passées au siége de Montauban, in-12 et in-8e.
1623. Hist. particul. des mémorables choses du siége de Montauban, par *H. Joli*, in-12.
1628. L'état de Montauban depuis la descente des Anglais dans l'isle de Ré en 1622 jusqu'à la reddition de la Rochelle, par *Pierre Beraud*, in-8e.
1668. Histoire de Montauban, par *Henri Lebret*, in-8e.
1701. Récit de ce qu'a été et de ce qu'est présentement Montauban, par *Henri Lebret*, in-8e.
1785. Histoire du Quercy, par *Cathala-Couture*, 3 vol. in-8e.
1810. Statistique du département de Tarn-et-Garonne, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4e.
1823. Flore des départements méridionaux et principalement de celui de Tarn-et-Garonne, par *P.-Alexis Baron*, in-8e.
1829. Voyage littéraire et archéologique dans le départ. de Tarn-et-Garonne, par *Al.-And. Du Mège*, in-8e.
1834. Notice géologique sur les terrains de Lot-et-Garonne, par *Chaubard*, in-8e.
1835. Le Département de Tarn-et-Garonne au tome III de la France pittoresque d'*Abel Hugo*, gr. in 8e, grav. et cart.
X 1838. Le Département de Tarn-et-Garonne au tome IV du Guide pittoresque du voyageur en France publié par *Firmin Didot*, in-12, cart. et grav.
1841. Monuments historiques de Montauban, par *Devals* aîné, in-4e.
1842. Histoire de Montauban de *Henri Lebret*, nouvelle édition, revue et annotée par MM. l'abbé *Marcellin* et *Gabriel Ruck*, 2 vol. in-8e.
1842. Histoire du midi de la France, par *Mary-Lafon*, 4 vol. in-8e avec cartes.
1846. Articles Tarn-et-Garonne, Montauban, Moissac, etc., etc., au Dictionnaire des communes de *Girault de Saint-Fargeau*, 3 vol. in-4e, blas. et grav.
1846. Montauban, Caussade, Moissac, la Française, etc., etc., au tome II de l'Hist. des villes de France par *Aristide Guilbert*, gr. in-8e, grav. et blas.
1851. Annuaire de Tarn-et-Garonne, publié par MM. *Forestié* père et fils, 18e année, in-12.
Mémoires de l'académie impériale des sciences, agriculture et belles-lettres du dép. de Tarn-et-Garonne, in-8e.
Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
Cartes du Quercy et de l'ancienne province de Guienne.
Cartes de *Cassini* et de *Capitaine*.
Carte du diocèse de Montauban.
Carte du dép. de Tarn-et-Garonne extraite de la grande carte du dépôt de la guerre.
Carte du dép. de Tarn-et-Garonne dans l'Annuaire de 1853.
Carte cadastrale du dép. de Tarn-et-Garonne.
Plan de Montauban.
Carte du dép. de Tarn-et-Garonne par *Charle*, *Dufour*, *Frémin*, *Duvotenay*, etc., etc.

[1] Voir, pour la bibliographie générale de la Guienne, la Bibliographie du département de la Gironde.

Paris — Typ. Lacour, rue [illegible] Mai 18

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Bonaparte au siége de Toulon.

VAR.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation, limites. — Le département du Var doit son nom à une rivière qui y coule au nord-est et le sépare du Piémont; c'est un département frontière et maritime de la région sud-est de la France. Il est situé dans les bassins de plusieurs petits fleuves côtiers, tels que l'Argens, le Gapeau, la Siagne et le Var. Il a été formé, en 1790, d'une partie de la basse Provence.

Ses limites sont : au nord, le département des Basses-Alpes; au nord-est, le Piémont et le comté de Nice; au sud et au sud-est, la Méditerranée; et à l'ouest, le département des Bouches-du-Rhône.

Superficie, nature du sol, montagnes, côtes, îles. — Le département du Var est un pays assez montagneux, surtout au nord et au nord-est; il est couvert par les contreforts des Alpes, dont les points culminants s'élèvent à plus de 3,500 mètres d'altitude au nord de Grasse. Le plus remarquable de ces contreforts est par sa continuité celui qui forme une longue chaîne qui contourne le bassin de l'Argens, et le ferme presque complétement; il prend au nord de l'Argens entre ce fleuve côtier et le Verdon, affluent de la Durance, le nom de *monts de l'Estérel*, et au sud de l'Argens celui de *monts des Maures* et de la Sainte-Beaume. Les points culminants mesurés de ce système sont : la pointe des Béguines ou Saint-Cassien, 1,100 mètres; le Baou de Bretagne, 1,066; le Saint-Pilon ou Sainte-Beaume, 1,001; le mourré d'Agnis, 916; le mont des Aureilles, 883; la grotte de Sainte-Beaume, 872; la Sauvette, 780; le mont Castelas, 770; et le mont Mimet, 750 mètres. Ces montagnes sont granitiques et schisteuses sur le bord de la mer, et calcaires dans les parties moyennes et supérieures du département; mais il s'en rencontre au milieu d'elles qui sont sablonneuses ou graveleuses, falunaires, carbonifères et volcaniques. Entre ces montagnes et le long des cours d'eau on voit des vallées très-fertiles, elles sont généralement allongées et les plaines n'y sont pas très étendues : les coteaux les mieux exposés sont couverts de vignes; mais quoique assez commune-

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

ment les montagnes soient couvertes de bois, on voit cependant le contraire dans le Var. La plupart des montagnes de ce département, ainsi que quantité de collines, surtout dans la partie méridionale, ne présentent que des rochers nus et arides privés de toute végétation. Dans la bande calcaire elles présentent beaucoup de grottes et de cavernes. Les forêts, qui sont nombreuses, ne couvrent ordinairement que les pentes des montagnes.

Les côtes, dont le développement dépasse 240 kilomètres, sont rocheuses, élevées, très-sinueuses, et forment quelques petites lagunes et plusieurs golfes, dont les plus remarquables sont ceux de Juan, de la Napoule, de Grimaud et de la belle rade de Toulon.

Plusieurs îles font partie du département; elles forment deux groupes principaux : les îles d'Hyères et les îles Lérins.

Les îles d'Hyères, les *Stœchades insulæ* des anciens s'étendent au sud-est de la ville d'Hyères et font partie de la commune de ce nom.

Il y en a trois principales : l'île du Levant, Port-Cros et Porquerolles, lesquelles sont environnées de plusieurs autres petits îlots, îles et rochers, qui forment un bassin qu'on nomme le golfe d'Hyères. L'île du Levant est située plus à l'est, à 2 kilomètres d'Hyères; elle est la plus grande des trois, mais aussi elle est la moins élevée et la plus stérile : une grande quantité d'écueils et de rochers à fleur d'eau l'entourent de toutes parts.

L'île de Port-Cros ou du Port-Creux doit son nom au Port-Maye (*Portus Major*), qui est très-profond; elle est couverte de fraisiers et de lavande, plante odoriférante qui croît en abondance dans les îles des côtes de Provence : ce qui leur avait valu le nom de *Stœchades*, du nom *stœchas* donné par les Grecs à la plante. Le côté de la pleine mer est inabordable, il est taillé à pic. Cette île a une population de quelques familles de pêcheurs, et elle est défendue par une batterie qui aurait besoin de grandes réparations. L'île de Porquerolles, dont le nom est dû à un fait assez contestable que nous relaterons dans notre partie descriptive, est située plus à l'ouest à 10 kilomètres d'Hyères; c'est la plus considérable par ses fortifications et par ses habitants, dont le nombre est de 150 à 200 : elle a environ 8 kilomètres de long sur 3 de large. Sa partie méridionale est coupée abruptement dans toute sa longueur, et la partie qui regarde la rade d'Hyères est formée de petites collines en pente douce; c'est la plus fertile. Le pin et le chêne-liége y réussissent.

Les îles Lérins, *Lerinæ insulæ*, *Planasia*, *Lerina*, *Lero*, sont au nombre de deux : l'île Sainte-Marguerite et l'île Saint-Honorat; elles sont situées vis-à-vis de Cannes, entre le cap Roux et celui de Guaroupe. L'île Sainte-Marguerite est la plus grande et la plus voisine de la côte, dont elle n'est éloignée que de 2 kilomètres. Elle fut d'abord défrichée par les religieux de Saint-Honorat, puis elle fut fortifiée vers 1640; on y éleva un château qui servit de prison d'État à plusieurs personnages de distinction, et entre autres à ce mystérieux et problématique prisonnier connu sous le nom de *Masque de fer*. Cette île, qui a 6 kilomètres de long, n'a d'autres habitants que la garnison et quelques familles de pêcheurs. Dans ces derniers temps, on y enfermait les prisonniers arabes de l'Algérie.

L'île Saint-Honorat, séparée de la précédente par un canal d'un kilomètre, n'a pas 800 mètres de long sur 350 de large; elle est aussi agréable que l'autre est triste et fertile. Cette île est célèbre dans l'histoire ecclésiastique par son fameux monastère fondé vers l'an 410. (Voyez la partie descriptive.)

Ces îles dépendent de la commune de Cannes.

La superficie du département du Var est de 719,628 hectares, d'après l'Annuaire de 1854, ou de 720,837 hectares, d'après la Statistique de la France. Le sol se partage, d'après sa nature, en : pays de montagnes, 343,544 hectares; pays de bruyères ou de landes, 171,777; sol de riche terreau, 96,241; sol de gravier, 18,604; sol de craie ou calcaire, 30,153; sol pierreux, 26,000; sol sablonneux, 1,776; et sol de différentes natures, 15,533 hectares.

Hydrographie. — Le département du Var est un des mieux partagés sous le rapport hydrographique de tous les départements français; indépendamment de la Méditerranée, qui baigne la moitié de ses frontières, il est encore arrosé par un grand nombre de petits fleuves côtiers et de petites rivières qui y ont tout ou partie de leur cours. Enfin, il renferme des lacs et des marais. Il est formé par les bassins côtiers de l'Argens, du Gapeau, de la Siagne, et par une partie de celui du Var à l'est, et de ceux de la Durance (pour le Verdon), de l'Arc et de la Veaune à l'ouest.

Le Var prend sa source au mont Cameléone dans le comté de Nice (royaume de Sardaigne), et après un cours d'environ 25 kilomètres entre un instant dans le département des Basses-Alpes pour passer à Entrevaux; il rentre ensuite dans le Piémont, arrose Puget-Théniers, se joint à l'Esteron, et forme alors, en donnant son nom au département, la limite entre la France et le comté de Nice, depuis sa jonction avec cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée, près du village de Saint-Laurent. Il n'y a guère de rivière qui change si souvent de gué et de lit, ce qui, joint à sa rapidité, fait que le passage en est difficile et dangereux. Un peu au-dessus de son embouchure, un pont de bois, de près de 800 mètres de longueur sur 8 de largeur, établit une communication facile entre le département du Var et Nice. Le cours du Var est d'environ 100 kilomètres.

L'Argens est formée par trois sources différentes, qui se réunissent à Châteauvert; la principale sort du pied de la montagne de Seillon, près du village de ce nom. Cette rivière tire son nom de la pureté de ses eaux, qui paraissent argentées; elle coule de l'ouest à l'est et passe à Châteauvert, Correns, Montfort, Carcès, Vidauban, les Arcs, le Muy, Roquebrune, et se jette dans la Méditerranée, à 4 kilomètres au sud-ouest de Fréjus, après un cours d'environ 100 kilomètres, pendant lequel elle reçoit le Caulon, la Caraine, la Nisque, la Bresque, l'Artuby, l'Endre, et plusieurs autres ruisseaux peu considérables. Quoique son lit soit souvent encaissé entre des rives hautes et rocailleuses, cette rivière est sujette à de grands débordements et forme des marécages nuisibles par leurs exhalaisons. Près de la Chapelle-Saint-Michel, entre Vidauban et le Thoronet, elle forme une belle cascade. L'Argens est la seule rivière flottable du département, depuis le point où elle reçoit la Bresque jusqu'à la mer, sur une longueur de 62 kilomètres. Tout le bois flotté est de pin : on le débite en planches aux scieries du Muy et de Fréjus; on le conduit ensuite à Saint-Raphaël, d'où on le transporte à Marseille ou à Toulon.

Le Gapeau ou Latay prend sa source à l'ouest de Mazang, coule du nord-ouest au sud est, passe près de Signes, Meaunes, Belgentier, Solliès-le-Pont, Notre-Dame-de-la-Crau, et se jette dans la mer à quelques kilomètres au sud-est d'Hyères.

La Siagne sort des montagnes d'Audibergue, se dirige du nord au sud-est, passe à Saint-Cézaire, Auribeau, et se perd dans le golfe de Napoule, au nord-est de la commune de ce nom.

Le Verdon tire son nom de ses eaux verdoyantes; il prend sa source à la montagne de Sestrières (Basses-Alpes), à quelques kilomètres au-dessus d'Allos, dirige d'abord son cours du nord au sud, arrose Allos, Colmars, Castellane, dans le département des Basses-Alpes, d'où, coulant ensuite de l'est à l'ouest, il sépare ce département de celui du Var, passe à Quinson, et se perd dans la Durance, au-dessous de Manosque, après un cours de 155 kilomètres, dont une partie est navigable. Cette rivière a pour affluent de gauche, dans le département, un petit ruisseau, l'Artuby, qu'il ne faut pas confondre avec l'affluent de l'Argens, qui porte le même nom.

Le Loup prend sa source au sud-ouest d'Andon dans les montagnes d'Audibergue; il coule d'abord de l'ouest à l'est, passe à Cipières, d'où, se dirigeant du nord au sud, il se jette dans la mer à quelque distance au sud de Villeneuve.

Il y a dans le département du Var des étangs et des marais. Les étangs se divisent en deux classes : 1° ceux

du littoral, parmi lesquels on remarque l'étang de Villepoy, dont la superficie est de 12 hectares, et celui de la Napoule, de 350 ares; 2° les étangs méditerranéens, dont les principaux sont ceux de Tourves, de 42,000 mètres de superficie; ceux de Roquebrussane, de 84,000 mètres; de Besse, de 60,000 mètres; de Mougins, de 25,000 mètres. On range parmi les marais les étangs de Flassans, parce qu'ils sont ordinairement à sec pendant l'été; mais les marais proprement dits sont ceux de Fréjus et de Valgrenier.

Voies de communication.— Le département du Var est traversé par 7 routes impériales d'une longueur de 378 kilomètres; par 22 routes départementales, sur 583 kilomètres, et par 847 chemins vicinaux, dont le parcours est de 292 kilomètres. La plupart de ces routes sont plantées de mûriers.

Le département n'a pas encore (juin 1854) de chemin de fer; mais il serait possible d'établir une ligne de Marseille à Toulon, qui passerait entre le Beausset et Ollioules: elle serait certainement appelée à rendre d'immenses services.

Climat. — Le département du Var appartient à la région climatoriale dite du climat méditerranéen. Ce climat est très-tempéré relativement à la latitude sous laquelle il est situé. C'est aux montagnes dont il est hérissé qu'il est redevable de la douceur habituelle de ses hivers; elles l'abritent contre les vents du nord et du nord-est, et le garantissent ainsi des frimas éternels qui règnent sur les Alpes. L'air atmosphérique, dans la partie moyenne du département, a une constitution vive et sèche. Il ne pleut guère dans ce département que lorsque les vents compris entre le sud-ouest et le sud-est y poussent les nuages de la mer, qui sont ensuite arrêtés et fixés par les montagnes du nord. Les vents contribuent beaucoup à varier la température. On y jouit en décembre et en janvier des beaux jours du printemps; mais si le vent du nord-ouest (le mistral, voyez l'article *Climat* dans le département des Bouches-du-Rhône) s'élève, cette douce chaleur disparaît et le froid la remplace.

A Toulon, la température moyenne a été pour une période de 32 ans (de 1749 à 1781) de 14°,4. Celle de l'hiver était de 6°,1; du printemps, de 12°,1; de l'été, de 23°,4; de l'automne, de 15°. Le mois le plus chaud, celui d'août, a donné 25°,9. Le mois le plus froid, celui de janvier, a donné 4°,6. La quantité annuelle moyenne de pluie a été de 505mm; et les vents les plus fréquents ont été ceux du nord-ouest, qui a soufflé pendant 144 jours; du nord-est, 45 jours; du sud-est, 46 jours; de l'est, 40 jours; et de l'ouest, 34 jours.

A Hyères, la température moyenne est de 15°. La quantité annuelle moyenne de pluie est de 746mm, et le nombre annuel moyen des jours de pluie est de 40. De 1810 à 1840, la moyenne des minima de température a donné — 1°,5. Dans l'hiver de 1819 à 1820, le 11 janvier, le thermomètre est descendu à — 11°,9, les oliviers et les orangers furent tous gelés; mais c'est là un cas tout à fait exceptionnel, qui ne s'est pas présenté deux fois en 50 ans.

Productions naturelles. — Le département du Var appartient à la région géologique dite de Provence. Sur le bord de la mer on rencontre une bande granitique et schisteuse, qui appartient aux terrains de première formation. Dans la partie moyenne et au nord du département on rencontre deux autres landes parallèles à la première, mais qui sont calcaires; elles alternent avec des parties sablonneuses, graveleuses, falunaires et carbonifères, qui appartiennent aux créations secondaires et tertiaires. Quoique peu de mines soient en exploitation, le département renferme de grandes richesses minérales; on y exploite du plomb, de la houille, de belles pierres de taille, du gypse, etc., etc., etc. On y trouve du cuivre, du fer, de la plombagine, de l'oxyde de manganèse, de l'antimoine, des marbres, des albâtres, des porphyres, de la serpentine, de l'ambre jaune fossile, de la marne, de la pouzzolane, etc., etc., etc.

La récolte des céréales est généralement insuffisante; mais il n'en est pas de même de celle des vins, qui produit en moyenne 800,000 hectolitres. Les vins rouges sont en grande surabondance. Ces vins sont de bonne qualité; les meilleurs, ceux de la Gaude, Saint-Laurent, la Malgue, Cagnes et Villeneuve, sont classés parmi les vins fins de France. Les vins blancs suffisent à la consommation. Le Var produit aussi quelques vins de liqueur.

Le département est un de ceux où prospèrent la vigne, l'olivier et le mûrier. Il est renommé pour la production des fruits de toutes sortes: brugnons, avelines, amandes, oranges, grenades, figues grasses et brunes, prunes de Brignoles fort estimées, câpres, truffes, safran, plantes aromatiques; en un mot, toutes les productions du règne végétal y sont précieuses. Les montagnes offrent un grand nombre de plantes utiles et de simples recherchées par les botanistes et les parfumeurs. La culture du tabac y est autorisée. On recueille des truffes dans quelques localités. Le câprier et le jujubier y croissent sans culture. L'arbre à liége s'y trouve en plantations considérables. Les forêts occupent près du tiers de la superficie du département; les essences qui y dominent sont les arbres verts et les chênes. L'une des principales forêts de sapins est celle de la montagne de Brouis, qui renferme des arbres propres à la mâture des plus grands navires.

Les animaux domestiques n'ont ici rien de particulièrement remarquables; il y a peu de bœufs, mais beaucoup de mules et de mulets. On élève en grand les abeilles et les vers à soie. Parmi les animaux sauvages on cite le loup, le renard, le putois et la belette. Le gros et le menu gibier y abondent. Les rivières et les côtes sont très-poissonneuses. Un grand nombre d'arbustes nourrissent le kermès, insecte fort recherché à cause de la couleur pourpre qu'il produit. Parmi les espèces d'araignées on remarque la tarentule, mais sa piqûre est loin de produire les singuliers effets qu'on lui attribue, faussement, en Italie.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale.— Le département du Var est un pays agricole et d'exploitation; l'agriculture n'y a cependant pas encore fait tous les progrès désirables. La récolte des céréales ne suffit pas aux besoins de la moitié de la consommation; mais les produits des vignobles, des oliviers, des arbres fruitiers de toute espèce, sont très-considérables. On fait à l'étranger des expéditions nombreuses de câpres confites au vinaigre, d'oranges et de cédrats au sucre, de marrons, d'oranges fraîches, de citrons, etc. Les parfums, les essences et les liqueurs de Grasse sont depuis longtemps recherchés. On cultive en grand les rosiers et les jasmins pour la parfumerie. Les forêts de liéges donnent des produits qui alimentent de nombreuses fabriques de bouchons. On élève beaucoup de mulets, de chèvres et de moutons. On engraisse aussi quantité de porcs.

On évalue le sol productif à 707,696 hectares, dont en froment 84,342 hectares; méteil, 6,686; seigle, 4,890; orge, 4,483; avoine, 6,314; maïs et millet, 69; pommes de terre, 3,428; légumes secs, 5,899; vignes, 39,243; jardins, 2,529; betteraves, 92; oliviers, 54,787; chanvre, 123; mûriers, 786; prairies naturelles, 7,767; prairies artificielles, 5,933; pâtis communaux et landes, 140,491; jachères, 78,622; bois, 240,081 (dont 10,301 à l'état); vergers, pépinières et oseraies, 2,158. On évalue le revenu territorial à 22 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 103,825, se partageant 818,811 divisions parcellaires.

On exploite dans le Var du sel, des pierres, du marbre, du gypse, de la pierre à chaux; il y a des marais salants en pleine exploitation, ainsi que des mines de lignite. L'industrie est à peu près nulle pour tout ce qui n'est pas l'exploitation du sol. La filature et l'ouvraison de la soie, la parfumerie et la fabrication des essences, les fabriques de savons et de papiers sont, avec quelques tanneries, les principaux établissements industriels. Mais si l'industrie manufacturière est de peu d'importance, en revanche le

commerce est très-actif et trouve un intarissable élément dans les productions variées du territoire. Les principaux articles exportés sont : les vins et eaux-de-vie, l'huile d'olive, les fruits et oranges d'Hyères, les citrons et les prunes de Brignoles, les figues de Palerme, les raisins secs, les conserves de fruits, les liqueurs, les essences et la parfumerie de Grasse. Les pêches sur les côtes donnent des résultats avantageux, les plus considérables sont celles du thon et de l'anchois. Le commerce et la pêche sont, d'ailleurs, facilités par 17 principaux ports de mer, qui sont : Baudol, Saint-Nazaire, Ambiers, la Seyne, Toulon, Porquerolles, Port-Cros, Salins, Hyères, Lecoubes, Lavaudon, Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Cros-de-Cagnes, Saint-Raphaël, Cannes, golfe de Juan et Antibes. Le tonnage de tous ces ports est environ de 1,129 bâtiments jaugeant 47,468 tonneaux; et leur mouvement de 8,129 bâtiments de 365,985 tonneaux, dont 1,385 jaugeant 102,927 tonneaux pour le commerce étranger, et le reste pour le cabotage.

Le nombre total des foires du département est de 250, elles se tiennent dans 85 communes et durent plus de 295 journées. Les principaux articles de commerce sont les bestiaux, les chevaux et les mulets, les porcs, les viandes salées, les cuirs, les laines, les grains, les légumes, les figues et les raisins secs, les chanvres, les toiles, les draps, les velours cordés, la chapellerie, la mercerie, la vannerie, la taillanderie, etc., etc., etc.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département du Var était de 719,628 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 357,967 habitants, savoir : 191,502 hommes, et 166,465 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Draguignan; le département est divisé en 4 arrondissements communaux, 35 cantons et 202 communes : le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître.

Le département du Var est compris dans la septième inspection divisionnaire des ponts et chaussées et dans l'arrondissement minéralogique de Grenoble, qui dépend de la région du sud-est.

Le département du Var forme la seconde subdivision de la 9e division militaire, dont le quartier général est à Marseille. Le chef-lieu de la subdivision est à Toulon. Le département renferme 7 places de guerre : Antibes, fort Sainte-Marguerite, Toulon, fort Lamalgue, fort de Brégancoy, île d'Hyères, Porquerolles, fort Crost. Toulon possède une direction du génie et une direction d'artillerie. La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 16e légion, dont le chef-lieu est à Marseille.

Toulon est le chef-lieu du 5e arrondissement maritime. Il y a dans cette ville un préfet et un tribunal maritimes, une direction d'artillerie de la marine, un hôpital de la marine, et tout le personnel administratif que nécessite une place aussi importante. Les sous-arrondissements maritimes de la préfecture maritime de Toulon sont ceux de Toulon, de Marseille et de la Corse. Le sous-arrondissement de Toulon comprend les quartiers de Narbonne, Agde, Cette, Arles, Martigues, la Seyne, Toulon, Saint-Tropez, la Ciotat, Antibes et Port-Vendres.

Les tribunaux sont du ressort de la cour impériale d'Aix. Il y a dans le département 4 tribunaux de 1re instance pour les 4 chefs-lieux de sous-préfecture, et 7 tribunaux de commerce : à Draguignan, Saint-Tropez, Toulon, Grasse, Antibes, Brignoles et Fréjus. Cannes possède une chambre de prud'hommes pêcheurs.

Le département forme le diocèse d'un évêché suffragant de l'archevêché d'Aix, et qui porte le double titre d'évêché de Fréjus et de Toulon. Il y a à Fréjus un grand séminaire; des petits séminaires à Brignoles et à Grasse; à Fréjus, une institution ecclésiastique dite de Saint-Joseph; et à la Seyne, une institution dirigée par les frères maristes. Le département renferme 10 cures de 1re classe, 26 de 2e, 178 succursales et 86 vicariats.

L'Académie universitaire du Var compte 3 colléges communaux : à Draguignan, à Grasse, à Toulon, elle surveille les établissements ecclésiastiques d'instruction secondaire que nous avons indiqués plus haut; et plus de 176 écoles primaires communales ou privées, des écoles primaires supérieures, des écoles chrétiennes. Il y a, dans le département, des sociétés de sciences, arts et belles-lettres, d'agriculture, de commerce, etc., etc.

Toulon est le siége d'une direction des douanes, qui comprend les bureaux de Toulon, d'Hyères, des Salines, de Saint-Raphaël et de Cannes; le bureau de Saint-Laurent du Var dépend de la direction de Digne. Le département fait partie du 26e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Aix.

Nous avons dit que le revenu territorial était évalué à 22 millions de francs, les contributions et le revenu publics atteignent 12 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

L'histoire du département du Var se confond tellement avec celle des deux départements limitrophes, les Bouches-du-Rhône et les Basses-Alpes, que nous nous contenterons d'en faire une esquisse rapide en renvoyant pour plus de développements à l'histoire de ces deux départements.

Des peuplades celtiques, appartenant à la confédération puissante des *Ligures Saliens*, en occupaient le territoire avant la conquête romaine : c'étaient les *Décéates*, dans le voisinage d'Antibes; les *Suétriens*, les *Quariates*, les *Adunicates*, les *Oxybiens*, les *Ligauniens* et les *Suelteres*, dans le bassin de l'Argens, la rivière aux eaux blanches comme l'argent. Ces peuples ont laissé peu de monuments. On montre pourtant près de Draguignan un imposant dolmen : moins embarrassée que la science pour expliquer les mystères archéologiques, l'imagination populaire, en Provence comme en Bretagne, a évoqué la toute-puissance des fées. Le pâtre provençal a oublié les sanglants sacrifices de ses pères : il vous raconte dans sa langue harmonieuse qu'en des temps bien éloignés une fée, qui se plaisait à se déguiser en bergère et à jouer de la mandoline sous les bosquets d'orangers et de grenadiers, inspira un violent amour à un jeune seigneur, qui lui-même était un génie. Il lui demanda sa main et elle promit de l'épouser, mais à une condition : il fallait que son mariage fût célébré sur une table formée de trois pierres, dont deux, dressées sur le tranchant et à neuf pas de distance, et ayant pareille hauteur, serviraient de supports à une troisième presque carrée, de onze pas de long sur deux pas d'épaisseur. A cette description, le seigneur reconnut trois pierres énormes qui, depuis dix siècles, avaient roulé du haut de la montagne de Fréjus dans la gorge que parcourt la grande route. Le génie se mit à l'œuvre; il dressa les deux pierres qui devaient servir de supports, mais sa puissance n'alla pas jusqu'à remuer la troisième tant elle était lourde. La bergère fée eut pitié de sa peine : elle se rendit la nuit auprès de l'énorme pierre et traça à l'entour avec sa baguette un cercle magique; aussitôt une grande flamme sortit de terre et la pierre fut en un instant transportée sur les deux autres. Elle attendit le lendemain son amant avec plus d'impatience, espérant jouir de sa surprise : mais, à peine eut-il vu accomplie la condition d'où semblait dépendre son bonheur, qu'il tomba mourant aux pieds de celle qu'il aimait. Avant d'expirer, il lui révéla un fatal secret; on lui avait prédit qu'il mourrait quand il serait amoureux d'une personne plus puissante que lui, et il avait cru, en adressant ses vœux à une bergère, n'avoir rien à redouter. La légende ajoute que la pauvre fée, désespérée des funestes effets de son travestissement, suivit de près l'amant dont elle avait causé la mort.

L'esprit grec est-il pour quelque chose dans ces gracieuses légendes? Avant les Romains les Grecs de Marseille occupèrent ces rivages. *Antipolis* (Antibes), *Athenopolis* (dans l'anse d'Agray), *Olbia* l'heureuse (près d'Hyères), Fréjus, sous un autre nom, d'autres encore, étaient des colonies de la colonie phocéenne devenue métropole à son tour.

Les légions de Rome parurent en 125 avant Jésus-Christ, et, bientôt après, le pays devenait *province* ro-

maine. Lors de la division de la Gaule en dix-sept provinces, le territoire actuel du département fut compris dans la *seconde Narbonnaise*, qui s'étendait du Var au Rhône. Ce pays, qui était pour les Romains l'entrée de la Gaule, reçut nécessairement la profonde empreinte de leur civilisation. Les monuments n'y manquent point (voyez Fréjus), sans y être pourtant aussi nombreux et aussi magnifiques que dans les départements voisins : Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Gard, où se formèrent les principaux établissements. La grande voie Aurélienne traversait intérieurement le pays de l'est à l'ouest, en projetant sur la côte plusieurs embranchements. La plupart des villes et même des villages qui s'élèvent encore aujourd'hui sur cette voie sont d'origine antique : Antibes (*Antipolis*), Auribeau (*ad Horrea*), Fréjus (*forum Julii*), le Luc (*forum Voconii*), Cabasse (*Matavonium*), Tourves (*ad Turrim*), la grande Pugère (*Tegulatam*), où l'on voit les ruines d'un pont romain. Le tracé de la voie romaine est à peu près, comme on le voit, celui de la route actuelle. Sur l'embranchement maritime qui longeait la côte, à partir de Fréjus, on trouvait *Heraclea Caccabaria* (près Saint Tropez), *Alconis* (Aigue bonne) *Pomponianus* (?), *Telo Martius* (Toulon), *Æmines positio* (près Senary), *Taurocentum* (près la Ciotat). A la domination de Rome succéda celle des Burgondes, des Ostrogoths, des Francs. Quand l'empire de Charlemagne se démembra, le royaume d'Arles, érigé par Boson (879), enveloppa toute la Provence. Au siècle suivant la Provence devint un comté. Cette période fut très-désastreuse pour le pays à cause des Sarrasins, qui ne cessèrent d'y exercer de cruels ravages. Leur première descente est de 736, ils saccagèrent le monastère de Lérins et détruisirent presque tous les bourgs et villages de la contrée. Nous parlerons plus loin de leur établissement à Fraxinet, et de leur débarquement à Toulon en 1178. Le XIVe siècle ne fut pas moins malheureux pour le pays qui nous occupe : mis à contribution à deux reprises (1362-1364) par les Espagnols d'Henri de Transtamare, écrasés sous le poids des impôts, il fut un des théâtres de la révolte des *tuchins* ou *coquins*, malheureux que l'excès de la misère poussa à l'insurrection. Le peuple appelle encore aujourd'hui *matouchins* (mali tuchini) les brigands et les voleurs.

Les guerres de François Ier et de Charles-Quint attirèrent deux fois les ennemis dans la Provence. La première expédition fut celle du connétable de Bourbon, qui, repoussé de Marseille, se retira sur le Var à travers la province qu'il avait traversée un mois auparavant avec une présomptueuse confiance (septembre 1524). La seconde fut celle de Charles-Quint lui-même (1536). Battu à Aix, le puissant empereur fit une retraite encore plus désastreuse que le connétable; car il trouva sur sa route des populations irritées de la désolation de leur pays. Embusqués dans toutes les gorges, derrière les buissons et les masures de leur difficile pays, les paysans du Var firent un mal terrible aux Impériaux. Ils déchargeaient leurs armes et se retiraient aussitôt dans des lieux sûrs. Pourtant les espions de l'empereur découvrirent un bois qui servait de retraite à un certain nombre d'entre eux; on y mit le feu et on l'entoura d'un cordon de troupes, qui rejetaient dans les flammes les malheureux qui tentaient de s'échapper. Hommes, femmes, enfants, bestiaux, tout fut consumé. Mais le plus fameux épisode de cette retraite est celui dont fut témoin le village de Muy, à peu de distance de Draguignan, sur l'Argens. Près de ce village, et sur la route que devait suivre l'armée impériale, s'élevait une vieille tour isolée. Cinq gentilshommes provençaux, Albode, Châteauneuf, Balbe, Escragnole et Boniface, s'y embusquèrent avec quinze soldats et trente hommes armés, tous plein de courage et résolus, au péril de leur vie, à venger leurs compatriotes en immolant l'empereur lui-même. Quand l'armée passa, leurs yeux, qui guettaient avidement leur proie, furent éblouis par la riche monture et le magnifique costume d'un seigneur espagnol qui marchait entouré d'une troupe d'élite. Ils firent feu, croyant tuer Charles-Quint : ce n'était pas lui, c'était le jeune et brillant poëte Garcilaso. Les Espagnols, surpris de cette décharge soudaine, s'élancent vers la tour; ils sont repoussés avec perte. Enfin Charles-Quint arriva avec du canon et fit réduire en poussière le glorieux asile de ces braves défenseurs de la patrie. Quelques-uns survivaient, on leur promit la vie sauve; mais ils furent pendus par une insigne perfidie.

Quatre fois encore, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, le département du Gard a vu les ennemis de la France franchir le Var ou débarquer sur ses côtes : le prince Eugène et le duc de Savoie en 1707; les Autrichiens en 1746; les Anglais en 1793; les alliés en 1814. Et toujours les invasions dirigées de ce côté ont échoué ou n'ont eu que des résultats peu durables. C'est aussi dans le département du Var que Napoléon débarqua deux fois, et à deux époques bien différentes de son histoire : au retour de l'Égypte et au retour de l'île d'Elbe (1799 et 1815).

Ce département fut formé en 1789 avec les anciens diocèse de Toulon, de Fréjus, de Grasse et de Vence, appartenant à la basse Provence.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Draguignan (lat. 43° 32′ 24″, long. 4° 7′ 47″ E.). — Draguignan, *Dracœnum*, *Dracenæ*, jolie ville située à 864 kilomètres au sud-est de Paris, au pied de la montagne du Malmont, dans un bassin très-fertile qui a mérité d'être comparé à un *jardin anglais;* sa population est de 8,972 habitants, et c'est aujourd'hui le chef lieu du département, d'un arrondissement et d'un canton, avec tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal, société d'agriculture, etc., etc. : elle dépendait autrefois du parlement et de l'intendance d'Aix, avait sénéchaussée, viguerie, chapitre, collége, etc., etc.

Draguignan a changé deux fois de place et de nom. Avant l'invasion romaine, s'élevait, sur le penchant de la montagne du Cygne, dans la vallée de l'Artuby affluent de l'Argens, la ville d'*Antea* ou *Anteis*, capitale des *Suëttes* ou *Suëtriens*. Frappés de cette belle position, les Romains essayèrent de s'y établir; mais les anciens habitants se révoltèrent, virent leur cité réduite en cendres et se réfugièrent sur le *Malmont* (mauvais mont) tout couvert de forêts. De leur première ville, deux souvenirs subsistent encore : le nom du hameau de l'*Antier* (Antia), à 5 kilomètres de Draguignan, et celui du rocher où est situé ce hameau et qu'on appelle *Castéou-dé-Liégé* (Castellum Legis), parce que c'est là que le chef des *Suëtriens* rendait les lois. Les fugitifs occupaient depuis plusieurs siècles leur nouvelle ville de *Guignan*, en latin *Griminum* ou *Guinum*, lorsque une circonstance nouvelle les déplaça encore. Un dragon terrible, monstre ailé, reptile quadrupède, comme les légendes nous en ont tant décrit, désolait le pays. L'évêque d'Antibes, Hermentaire, confiant dans sa grande force de corps et surtout dans la grâce de Dieu, prit une lance et une épée et s'en vint combattre le monstre infernal; car tous ces dragons des premiers âges du christianisme sont d'évidents symboles du démon, c'est-à-dire du paganisme. Le vaillant évêque fut vainqueur, renversa les idoles et convertit les habitants de Guignan, qui, descendant du sommet au pied de la montagne, y fondèrent la ville de *Dracoguignan*, réunissant dans ce nom le souvenir de leur habitation antérieure et celui du dragon vaincu. On trouve aussi d'autres formes de ce nom : *Draconiam*, *Dracenum*, *Draguinianum*.

Draguignan fut si bien fortifiée que les Sarrasins ne purent la prendre; ils se bornèrent à renverser ce qui restait encore de *Griminum*. Devenue, sous les comtes de Provence, le siége d'une cour d'appel, à laquelle ressortissaient les vigueries de Castellane, Grasse, Lorgues, Brignoles, Aups, Hyères et Toulon; exemptée de tous péages, par Marie de Blois, en récompense de sa fidélité à Louis II, Draguignan devint comme la capitale de la basse Provence. C'est dans ses murs que se réunirent les états lorsque le comte de Transtamare désola le pays (1362); ils l'éloignèrent en lui payant dix mille florins, dix mille setiers de blé et deux mille brebis. En 1535, François Ier

y établit un des six tribunaux ressortissant à la sénéchaussée d'Aix. La population était plus considérable alors qu'aujourd'hui et s'élevait au moins à 12,000 âmes. Pendant les guerres de religion Draguignan fut l'objet de grands efforts de la part des deux partis. La population était catholique et elle donna, dès le début, de sanglantes preuves de son orthodoxie. Antoine de Richien, seigneur de Mauvans, soldat vieilli dans les guerres de François Ier, mais luthérien, se rendit à Draguignan pour essayer des moyens de conciliation dont on faisait alors en France l'expérience inutile. Le peuple se jeta sur lui, mit son corps en lambeaux, en promena par la ville les débris pantelants et les donna à manger aux chiens, qui refusèrent d'y toucher : on battit les pauvres bêtes, on les traita de luthériennes et peu s'en fallut qu'on ne leur fît leur procès. Au reste, les Draguignanais ne repoussèrent pas moins les ligueurs que les protestants, ils les poursuivirent même, en 1585, jusqu'au Muy et les battirent complétement. Le gouverneur la Valette y défendit la cause de Henri IV en s'efforçant d'empêcher la jonction des ligueurs et du duc de Savoie.

Ce fut à Draguignan que commença, en 1649, la guerre du *semestre*, la Fronde de la Provence, signalée par les luttes sanglantes des *sabreurs* et des *canivets*. Les premiers occupèrent la grosse tour qui dominait la ville, ce qui fut cause qu'on la démolit, en 1660, après qu'ils en eurent été chassés par les troupes royales. Mais, si Draguignan perdit cette forteresse féodale, elle conserva ses nouvelles fortifications construites en 1615 ; il fallait bien laisser à une ville presque frontière les moyens de résister aux invasions des étrangers. Les rois de France les plus absolus flattèrent cette ville importante : Louis XIII y établit un présidial (1639), Louis XIV confirma ses priviléges. Aujourd'hui Draguignan bâtit ses maisons sur les débris de ses fortifications écroulées. Mais elle n'est pas déchue et n'a aucun droit de se plaindre, puisque avec moins de 10,000 habitants elle est le chef-lieu d'un département où se trouve Toulon, une ville qui en a six fois autant.

On remarque à Draguignan l'église, de style ogival, et la tour de l'Horloge, qui s'élève sur le même rocher que la vieille tour démolie en 1660. On admire aussi la belle promenade d'Azémar et le délicieux jardin des plantes, de style anglais. Mais ce qui fait le charme principal de cette ville, c'est la beauté du bassin de l'Artuby, où elle est située, et que renferment des montagnes toujours vertes.

Fabriques de savon, de grosse draperie, filatures, hauts moulinages pour la soie, distilleries, teintureries, tanneries. Commerce d'huile d'olive.

Les armes de Draguignan sont : *de gueules au dragon d'argent.*

Fréjus. — Fréjus, *Forum Julii*, très-ancienne ville, située à 29 kilomètres au sud est de Draguignan sur une petite éminence qui domine d'un côté une très-vaste étendue de mer, et de l'autre une grande plaine fertile ; elle est peuplée de 2,665 habitants, et possède un évêché, un séminaire diocésain et un tribunal de commerce. Elle dépendait autrefois du parlement et de l'intendance d'Aix, de la vguerie et de la recette de Draguignan, et possédait une amirauté et une sénéchaussée.

Fréjus est d'origine grecque ; frappés de la beauté du golfe et de la sûreté du mouillage qu'on y trouvait, les Phocéens de Marseille fondèrent sur ses bords une ville dont nous ignorons le nom. Jules César, à son tour, remarqua cette belle position, agrandit le port et établit dans la ville un camp retranché qui fut appelé *Forum Julii*. Ce nom devint celui de la ville tout entière et donna naissance à celui de *Fréjus*, qui s'écrivait anciennement *Fréjuls*.

Fréjus atteignit sous Auguste la plus grande importance maritime. Il y envoya, après Actium, les deux cents galères dont il s'était emparé. Il y établit ensuite les vétérans de la 8e légion (*Colonia Octavianorum*) et en fit une station navale (*navale Cæsaris Augusti*, Strab.). Alors la ville s'enrichit de tous les monuments nécessaires aux grandes villes romaines : amphithéâtre, bains, aqueduc, phare, etc. Ce qui reste aujourd'hui de ces monuments mérite l'attention et suffit pour donner une idée de ce qu'ils étaient autrefois. L'amphithéâtre est situé près de la porte de Cède. Il s'appuie, du côté de l'est, à une hauteur. L'enceinte, assez bien conservée, est elliptique et d'environ deux cent vingt mètres de tour. Il y avait deux étages percés de soixante portiques, dont un petit nombre seulement subsiste. Un trou qui se trouve à la corniche supérieure témoigne encore que, comme à l'amphithéâtre de Nîmes, des antennes supportaient un *velarium* pour couvrir les spectateurs. Le podium et les gradins sont à peu près détruits et ensevelis sous les décombres. La *porte dorée*, qui fait face à la mer, était sans doute un véritable arc de triomphe ; la masse en est considérable, mais il est en fort mauvais état et l'un de ses piliers est même diminué des deux tiers : son nom lui vient, dit-on, de clous à tête dorée dont elle était ornée autrefois. Elle se rattache au périmètre des murs anciens, qui est encore visible presque partout, et dont l'étendue donne l'idée d'une grande ville. Ces murs, flanqués de tours rondes, étaient construits en petit appareil. L'aqueduc était un des beaux monuments de ce genre. Il allait chercher à Mons, à 30 kilomètres de Fréjus, les eaux de la Siagne, dont une partie était distribuée à la ville ; et l'autre, reçue dans un vaste bassin, se précipitait impétueusement, les écluses levées, dans le port et le chenal, qu'elle nettoyait à fond. A cause des détours, le développement de cet aqueduc était de plus de soixante kilomètres. Ceux qui le construisirent furent obligés de percer des rochers pour arriver jusqu'aux sources pures qui devaient suppléer à la mauvaise qualité des eaux de Fréjus. Aujourd'hui il est presque entièrement détruit, les habitants du pays en ont arraché les pierres pour bâtir leurs maisons. Les parties qui subsistent se trouvent dans les lieux les plus éloignés des habitations ; on y voit des arcades qui ont jusqu'à dix-huit mètres de hauteur. Ce qu'on appelle le Phare, à l'ouest de la ville, est une tour carrée surmontée d'une pyramide quadrangulaire et dont on ne voit pas l'entrée. C'était peut-être simplement une sorte de borne placée à l'entrée du port pour que le matelot qui voulait y pénétrer pût de loin en déterminer la direction. Cette tour tient à un pan de mur où l'on voit encore un des énormes anneaux de bronze qui, à ce que l'on présume, servaient à amarrer les vaisseaux. On remarque encore, en suivant les tracés de l'ancien quai, une espèce de môle flanqué de quatre tours ; ce môle paraît avoir été construit pour protéger les vaisseaux contre le mistral. Enfin l'on reconnaît encore les restes de quatre magasins voûtés qui dépendaient du port romain.

Ce port, qui avait six cents mètres de largeur et cinq cent soixante de longueur, n'existe plus depuis longtemps. Les atterrissements de l'Argens et les sables rejetés par la mer l'ont transformé en une dune marécageuse. Dès le IXe siècle il n'y avait plus d'accès que pour de très-petits bâtiments, et aujourd'hui la mer est à une demi-lieue de la ville. La ruine de Fréjus, commencée par l'ensablement de son port, fut achevée en 940 par les Sarrasins, qui en détruisirent presque tous les édifices, tant qu'ils stationnèrent à Fraxinet, elle demeura désertée. Elle se releva à la fin du Xe siècle par les soins de l'évêque Rieulfe, à qui le comte Guillaume céda la moitié de la ville. Depuis la fin du IVe siècle, Fréjus avait des évêques. L'un des successeurs de Rieulfe obtint la seigneurie de toute la ville, étendit sa juridiction sur le territoire voisin (1203). Une nouvelle invasion de corsaires ruina Fréjus en 1375 ; ces hardis brigands profitèrent du moment où la plus grande partie des habitants étaient allés, à l'occasion du dimanche des Rameaux, entendre la messe dans les paroisses voisines, le clergé de Fréjus ayant été interdit par le pape pour avoir pris le parti du roi René. La ville se relevait, quand Charles-Quint y entra avec la pompe affectée d'un triomphateur ; il la baptisa *Charleville* et l'érigea en duché. C'était commencer avec beaucoup d'orgueil une expédition malheureuse.

Pendant les guerres de religion Fréjus fut assiégée sans succès par le baron d'Allemagne, l'un des chefs protestants de la Provence (1585). Le gouverneur la Valette

Digitized by Google

l'occupa ensuite, la laissa prendre par le marquis de Trans chef des ligueurs, la reprit et la garda fidèlement à Henri IV.

Le 5 fructidor an VIII (22 août 1799) Bonaparte tout brillant de la gloire des Pyramides arrive à Saint Raphaël, le port de Fréjus, avec les frégates *le Muiron* et *la Carrère* en compagnie de Berthier, Murat, Marmont, Lannes, Andréossy, Monge et Berthollet. Le même jour, se dérobant à l'enthousiasme des habitants de Fréjus, il monte en voiture, méditant déjà son coup d'État de brumaire contre un gouvernement qui n'avait pas su conserver les conquêtes de la révolution. Le 27 avril 1814 il reparaît à Fréjus, et s'embarque le lendemain à Saint-Raphaël pour l'île d'Elbe.

Parmi ses évêques Fréjus compte cet Hercule de Fleuri qui sut si bien arriver par des voies secrètes au rang de cardinal et de premier ministre, et qui, en attendant, trahissait son ambition cachée lorsqu'il écrivait à ses amis : « Il., par l'indignation divine évêque de Fréjus... » Jean XXII, avant de devenir pape, occupa le même siége. Supprimé par suite du concordat de 1801, l'évêché de Fréjus fut rétabli, en 1823, en vertu de celui de 1817. D'abord suffragant d'Arles, il l'est d'Aix depuis le IXe siècle.

Patrie du poëte Cornelius Gallus, à qui Virgile a consacré sa dixième églogue; de Julius Agricola beau-père de Tacite, qui a écrit sa vie; de l'abbé Sieyès et de notre aimable poëte chansonnier Désaugiers.

Les armes de Fréjus sont : *d'argent à la croix de gueules; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.* On les trouve quelquefois : *de gueules à une croix d'argent; au chef d'argent, cousu de fleurs de lis d'or.*

Saint-Raphael. — Saint-Raphaël, petite commune de 1,041 habitants, située à 2 kilomètres au sud-est de Fréjus, dont elle est à proprement parler le port, et à 32 de Draguignan, est entièrement peuplée de pêcheurs. Les plus vieux gardent encore le souvenir de deux mémorables événements dont leur commune fut le théâtre, et qui tous deux ont fourni une page importante à l'histoire : le premier c'est le débarquement de Napoléon à son retour d'Egypte, le 9 octobre 1799; le second c'est l'embarquement de ce grand homme de guerre pour l'île d'Elbe, en 1814. Tous deux marquent les limites extrêmes de la fortune de cet homme extraordinaire.

La Garde-Freinet. — La Garde-Freinet ou Garde-Fraxinet, *Fraxinetum*, petite ville de 2,573 habitants, située à 33 kilomètres au sud de Draguignan, au pied de la montagne du Freinet ou Fraxinet, qui devait sans doute ce nom à la forêt de frênes qui la couvrait.

A l'époque où les débris de l'empire de Charlemagne étaient en proie aux pirates du Nord et du Midi, les Sarrasins s'établirent au lieu appelé alors *Fraxinet*, aujourd'hui la Garde-Freinet, dans le voisinage du golfe de Grimaud. De là, ils infestèrent pendant longtemps les côtes de Provence et d'Italie. Vers 930, ils surprirent la ville de Gênes et passèrent les habitants au fil de l'épée. Le roi de Provence, Hugues, devenu récemment roi d'Italie, entreprit de les punir. N'ayant point de vaisseaux, il en emprunta à l'empereur de Constantinople et attaqua les pirates par terre et par mer; il brûla leurs barques, les chassa de leur forteresse et les obligea de se disperser dans les montagnes. Mais il ne sut pas achever sa victoire, et par un traité honteux il leur permit d'occuper les défilés des Alpes; bientôt ils rentrèrent à Fraxinet. Ce fut le comte d'Arles, Guillaume Ier, qui eut la gloire de délivrer le pays, en 972. Il marcha contre Fraxinet, à la tête d'une armée habilement dirigée, et rencontra en chemin les barbares qui venaient lui livrer bataille. Il les vainquit; les poursuivit l'épée dans les reins jusque dans leur forteresse, s'élança le premier sur leurs tours, que supportaient d'inébranlables rochers, et, par des efforts surhumains, ouvrit de ses mains la brèche à ses soldats émerveillés. Les musulmans furent tous égorgés et leurs cadavres jetés dans les flammes qui consumaient leur asile. Des richesses immenses furent prises, de nombreuses captives délivrées. Pour achever son œuvre, Guillaume donna la chasse à travers les montagnes et les défilés à tous ceux qui s'y étaient réfugiés et ne laissa subsister que quelques villages, fondés par eux, dont il réduisit les habitants en esclavage. Les montagnes de la Garde-Freinet et celles de la Sauvette et de Pignaur, qui dominent tout le massif des montagnes des Maures, sont plantées de marronniers dont les produits sont estimés au loin. Le commerce des marrons et celui des bouchons, que l'on fabrique à l'aide du liége enlevé dans les forêts voisines, enrichissent les habitants de la Garde-Freinet.

Saint-Tropez. — Saint-Tropez, *Castrum Sancti Tropeti*, petite ville maritime peuplée de 3,595 habitants et située à 49 kilomètres au sud-ouest de Draguignan, dans une riante situation sur le bord du golfe de Grimaud; possède tribunal de commerce et école d'hydrographie de 4e classe. Son port, situé au fond d'une anse du golfe de Grimaud, offre un mouillage sûr et commode, que les anciens avaient apprécié s'il est vrai que ce soit l'ancienne *Heraclea Caccabaria* comme on le pense et comme le pensait déjà la Convention lorsqu'elle rendit à cette ville le nom d'*Héraclée*. Le nom actuel vient du martyr Tropez ou Torpès, dont on conservait les reliques au monastère de Saint-Victor de Marseille. Deux fois détruite par les Sarrasins, elle fut relevée par le comte Guillaume après la destruction de Fraxinet. Elle fut presque ruinée une troisième fois, en 1388, dans la querelle des maisons d'Anjou et de Duras. Jean Cosse, grand sénéchal du roi René, la repeupla en y transportant cinquante familles génevoises qui furent exemptées de toute autre charge que le soin de défendre leur poste (1470). Elles s'en acquittèrent à merveille. Bien fortifiée, bien peuplée, Saint-Tropez atteignit, au XVIe siècle, une grande prospérité, et repoussa également de ses murs le connétable de Bourbon, les corsaires d'Afrique (1556) et le duc de Savoie (1592). Ce dernier exploit lui valut deux lettres flatteuses d'Henri IV. Elle entretenait des relations par sa marine avec la Ligurie, la Sardaigne, la Toscane et le Levant.

Quoique Saint-Tropez n'eût point embrassé la cause du parlement dans la guerre du *semestre* au temps de la Fronde, ce fut alors qu'elle perdit ses priviléges et son artillerie dont elle avait fait plusieurs fois un si bon usage. Le duc de Mercœur les lui enleva. Déjà, au reste, son commerce était en décadence et, dès 1635, M. de Séguiran écrivait à Richelieu, qui l'avait chargé de visiter les côtes de la Provence : « A Ramez et à Saint-Tropez, le commerce est si gêné, qu'il ne peut arriver à dix mille livres, ce qui procede non-seulement de la pauvreté des habitants, mais aussi des courses que font les pirates qui abondent presque tous les jours dans leur port, en sorte que bien souvent les barques sont obligées de prendre terre pour que les hommes qui les montent puissent se sauver, ou les habitants du lieu se mettre en armes pour les aller secourir et empêcher lesdits corsaires de prendre terre ainsi qu'ils l'ont déjà entrepris. »

En 1747, le maréchal de Belle-Isle fit de Saint-Tropez son quartier général; rendant hommage à la beauté de cette position maritime, dont on n'a point encore su tirer un parti convenable.

Commerce de vins, de bouchons de liége, de marrons de Luc et de la Garde-Freinet; vaste chantier de construction pour les navires; pêche du thon, de la sardine et des anchois; grand et petit cabotage.

Les armes de Saint-Tropez sont : *losangé d'argent et de gueules;* ou bien : *d'azur à un saint Tropez d'argent.*

Brignoles (lat. 43° 27′ 33″, long. 3° 43′ 31″ E.). — Brignoles, *Brinonia, Bruniola, Brinonium*, jolie ville de 5,809 habitants, assise au milieu d'un bassin très-fertile à 35 kilomètres au sud-ouest de Draguignan, chef-lieu du 4er arrondissement communal et d'un canton, avec tribunal de 1re instance et tribunal de commerce, société d'agriculture, petit séminaire, etc., etc. Dépendait autrefois du diocèse, de l'intendance et du parlement d'Aix; et possédait sénéchaussée, viguerie, recettes, et avait plusieurs couvents.

Vue de Draguignan.

Brignoles est une ville fort ancienne que certains auteurs identifient avec *Matavonium* ou avec *Forum Voconii*. Elle doit, dit-on, son nom à l'excellente qualité de ses prunes (en langue celtique, *brin*, prune, *one*, bonne); voilà, au moins, une étymologie bien justifiée, si elle est véritable. La beauté de la vallée du Carami, sur les bords duquel s'élève la ville, l'agrément de ses jardins en faisaient, dès le moyen âge, une charmante résidence. Les comtes de Provence y avaient un château dont on voit encore les restes, et les nobles comtesses leurs épouses y venaient faire leurs couches: d'où l'épithète d'*Alumna* donnée à la ville. La même raison de salubrité fit que, plus tard, Brignoles servit souvent de retraite au parlement de Provence dans les temps de peste.

Brignoles s'administrait d'abord par une assemblée générale des citoyens, convoquée spécialement par l'officier royal; l'exécution des décisions prises était confiée à des *notables*, *acteurs* ou *procurateurs* désignés. En 1321, les Brignolais obtinrent le droit d'élire annuellement douze citoyens pour l'administration de leurs affaires; on leur accorda ensuite deux, puis trois syndics. Henri III, en 1578, y établit un siége de sénéchaussée. Enfin les états de la province s'y réunirent jusqu'à neuf fois.

Brignoles ne manquait point d'importance, comme on le voit. Ce n'était cependant pas une place forte. Ses murs, en fort mauvais état, n'opposèrent aucune résistance au connétable de Bourbon. Charles-Quint fut, à la vérité, repoussé un instant, mais il revint contre la ville, s'en empara, la pilla et la surnomma Nicopolis. Elle fut encore pillée, en 1588, pendant la Ligue, par Hubert de Vins. Pendant la guerre du *semestre* elle contribua beaucoup au triomphe des troupes royales en Provence: aussi quand Louis XIV y passa, en 1660, il ne manqua pas d'en féliciter ses magistrats municipaux.

On fabrique à Brignoles du savon, des draps communs, de la colle forte et des bougies; on y voit des faïenceries, des filatures de soie, des moulins à fouler, des tanneries renommées et des distilleries d'eau-de-vie; la ville fait commerce de vins, eaux-de-vie, liqueurs, huiles d'olive, oranges et surtout de ces prunes excellentes connues sous le nom de *prunes de Brignoles*, qui s'expédient au loin sèches ou confites.

Patrie du peintre Joseph Parocel, dit *des Batailles*; de Juste Raynouard, l'auteur des *Templiers*.

Les armes de Brignoles sont: *écartelé: le premier d'azur à une fleur de lis d'or, au lambel de trois pendants de gueules en chef; le deuxième et le troisième de gueules à la lettre capitale B d'argent, le quatrième d'or à trois pals de gueules.*

Nans et la Sainte-Baume. — Nans est une commune de 1,432 habitants, située à 26 kilomètres à l'ouest de Brignoles, dans le voisinage de laquelle s'élève la Sainte-Baume (*beaume*, grotte). « C'est une montagne de rochers, écrivait au siècle dernier le *Voyageur français* (l'abbé Delaporte), sur laquelle il y a une grotte où, suivant la tradition du pays, sainte Magdeleine se retira, et où elle passa trente années dans la pénitence et les austérités. Elle est à quatre cent soixante-neuf toises au-dessus du niveau de la mer. On n'y arrive qu'après avoir grimpé sur la montagne en faisant une partie du chemin

Vue de Cannes.

à cheval et le reste à pied. L'endroit de la grotte où la sainte faisait ses prières a été transformé en une chapelle entourée de grilles de fer et éclairée nuit et jour par un grand nombre de flambeaux. Derrière l'autel coule une fontaine d'eau claire et fraîche qui ne tarit jamais. A côté de la chapelle est un couvent de dominicains suspendu au milieu d'un rocher taillé à pic et d'une élévation qui fait frémir quand on regarde du haut des fenêtres. Il fut fondé par Charles, prince de Salerne, qui fut depuis roi titulaire de Sicile et comte de Provence sous le nom de Charles II. Plus haut que cette chapelle, et à trente-cinq toises, est la pointe de la montagne ou le *Saint-Pilon*. C'est là qu'on prétend que la sainte pénitente était élevée sept fois le jour par les anges. On ne parvient qu'avec la plus grande peine à la chapelle qui occupe cette cime du rocher..... Autrefois les têtes couronnées allaient le visiter. On y a vu en 1506 la mère de François Ier, la reine son épouse et la duchesse d'Alençon sa sœur; en 1517, la duchesse de Mantoue avec une suite nombreuse; en 1533, Eléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier, le Dauphin, les ducs d'Orléans et d'Angoulême; en 1660, Louis XIV, le duc d'Anjou, son frère, la reine mère et une partie de la cour. Aujourd'hui ce pèlerinage est abandonné à la dévotion des gens de la campagne, ou des habitants des villes qui composent la dernière classe des citoyens. On m'a assuré qu'il y a peu de personnes parmi le peuple qui s'en dispensent la première année de leur mariage; et que si ce voyage n'est pas stipulé dans le contrat, il est du moins regardé comme une preuve de la tendresse des époux pour leurs femmes. »

Pourrières. — Pourrières, *Campi Putridi*, *Porreiræ*, commune de 1,716 habitants, située à 34 kilomètres à l'ouest de Brignoles, est un lieu célèbre dans l'histoire. C'est là que Marius défit l'immense armée des Ambrons et des Teutons. Cent mille cadavres, si l'on en croit Plutarque, pourrirent dans ces plaines que les habitants appelèrent pour cette raison *Campi Putridi*. Longtemps après ils étaient dans l'usage d'enclore leurs champs avec les ossements des barbares, et le sol, engraissé par cette prodigieuse hécatombe, se faisait remarquer par une fertilité singulière.

A peu de distance du bourg et à environ cinquante mètres de la rivière d'Arc, et vers le sommet de l'angle formé par l'ancien chemin situé à gauche et à l'extrémité du pont de la *Grande-Pugère*, on remarque encore les ruines du monument de Marius.

Toulon (lat. 43° 7′ 28″, long. 3° 35′ 37″ E.). — Toulon, *Telo Martius*, *Tolo*, *Tholon*, ancienne grande, belle et forte ville maritime, située à 61 kilomètres au sud-ouest de Draguignan, dans une admirable situation sur un terrain légèrement incliné vers la mer, au pied de hautes collines qui la dominent du côté du nord et au fond d'une petite baie dont une presque île ferme presque l'entrée, chef-lieu du 4e arrondissement communal et de 2 cantons; place de guerre de 1re classe, préfecture maritime, tribunaux maritimes, de 1re instance et de commerce, direction des douanes, école d'hydrographie de 2e classe, école de médecine navale, collége communal, peuplée aujourd'hui de 68,927 habitants; était autrefois siége épiscopal, dépendait du parlement et de l'intendance

d'Aix; avait bailliage, sénéchaussée, viguerie, gouvernement particulier, amirauté, chef-lieu de recette, arsenal, chapitre, collége, etc., etc., etc.

Une vieille légende, rapportée dans un manuscrit provençal, attribuait l'origine de Toulon aux Camatalans, peuples de la haute Allemagne, qui seraient venus s'y établir en 1642 avant J.-C. Cette fable voudrait de meilleures autorités. On rejette également aujourd'hui l'opinion qui confondait Toulon avec l'ancienne *Tauroentum*, et l'on reconnaît que celle-ci s'élevait au lieu appelé aujourd'hui par corruption *Tarente*, dans le golfe Lèques, près du petit village de Saint-Cyr. Toulon vient, suivant Peiresc, du celtique *tolo*, guitare, à cause de la forme de son port, et, selon d'autres, du grec τελος, tribut, et du latin *telonium*, banque. Les Romains la nommaient *Telo Martius*. A cette époque, son importance encore médiocre reposait moins sur son port que sur sa teinturerie de pourpre que dirigeait un intendant impérial appelé *procurator baphiorum*. Les galères tirant peu d'eau trouvaient d'aussi bons mouillages dans les autres havres de la côte, quoique moins profonds; c'est seulement quand l'usage des vaisseaux ronds remplaça celui des galères, que la profondeur des eaux de Toulon fut appréciée.

Le premier évêque de Toulon fut, selon les uns, saint Honorat, au ve siècle; selon les autres, saint Cyprien, au vi^e^. La cathédrale fut bâtie sur les ruines d'un temple d'Apollon.

Complétement détruite en 889 par les Sarrasins de Fraxinet, Toulon se releva par les soins du comte d'Arles, Guillaume Ier. Elle-même eut des comtes particuliers après la chute du royaume d'Arles en 1032. Ils résidaient au lieu appelé aujourd'hui la *Place à l'huile*. Les pirates sarrasins avaient été chassés de Fraxinet, mais non de la Méditerranée; en 1178, en 1196, ils replongent Toulon dans la désolation et la ruine, ils emmènent même en captivité son seigneur Jauffred.

Charles d'Anjou acheta le comté de Toulon à Sibylle, héritière de Jauffred. C'est sous la maison d'Anjou que Toulon obtint ses priviléges municipaux : en 1314, le roi Robert autorisa les habitants à élire un conseil de douze membres, dont quatre pris dans la noblesse, quatre parmi les marchands et quatre dans le peuple; puis à désigner deux syndics pour l'administration de la cité. Enfin, en 1348, la reine Jeanne érigea définitivement Toulon en commune, et c'est alors que commence la série des consuls de cette ville. Les Toulonnais reconnaissants montrèrent pour la maison d'Anjou une fidélité dont ils ne se départirent qu'une seule fois et momentanément en faveur de Charles de Duras.

Ce n'est qu'au XVIe siècle que l'importance maritime et militaire de Toulon commença à être appréciée. Jusque-là, elle n'avait pas d'autre défense qu'une muraille flanquée de tours, construite du côté de la mer par les princes angevins. La principale de ces tours était appelée *lou castéou de la mar*. Louis XII fit commencer la grosse tour à l'extrémité de la langue de terre qui termine la petite rade; elle fut achevée sous François Ier. Ce n'était pas assez pour résister aux Impériaux, qui entrèrent sans peine dans la place en 1524 et 1536. André Doria fit stationner sa flotte dans le port de Toulon. Huit ans après (1543), le fameux Barberousse, dey d'Alger et amiral du sultan, ayant réuni ses vaisseaux à ceux de la France en vertu des traités conclus avec la Turquie, préféra Toulon à Marseille pour y rassembler sa flotte. Ainsi deux des plus grands hommes de mer du XVIe siècle, tous deux étrangers, furent frappés de la supériorité du port de Toulon.

Henri IV fut véritablement le premier fondateur du port de Toulon, Richelieu l'augmenta et Louis XIV le porta, enfin, au rang qu'il occupe aujourd'hui parmi nos ports militaires. En 1596 Henri IV avait accordé aux Toulonnais le privilége de défendre eux-mêmes leur ville et d'en garder les clefs en l'absence du gouverneur, sans que ce dernier pût y établir un lieutenant. Par là il voulait les récompenser de la fidélité qu'ils lui avaient montrée en repoussant les troupes du duc de Savoie et en chassant celles du duc d'Épernon. Il fit plus, et dès 1594, il ordonna que la ville fût entourée d'une enceinte de pierres de taille flanquée de bastions et de courtines, fit bâtir les forts Sainte-Catherine et Saint-Antonin, et jeter les deux grands môles qui enveloppent le port marchand actuel. Richelieu y fit ajouter des magasins et un arsenal, et c'est du port de Toulon que partirent sous Louis XIII la plupart des flottes qui opérèrent dans la Méditerranée sous le commandement de l'archevêque de Bordeaux, d'Escoubleau de Sourdis, du comte d'Harcourt, des marquis de Pontcœurlai et de Dreux-Brézé. Un tribunal d'amirauté et un tribunal de sénéchaussée furent établis dans la ville.

Les vaisseaux de haut bord prenaient chaque jour l'avantage sur les galères, qui ne pouvaient porter d'égales masses d'artillerie. Cette révolution dans la marine fut le triomphe de Toulon. Louis XIV, qui visita son port et celui de Marseille en 1660, donna ouvertement la préférence au premier. Il avait, d'ailleurs, le désir d'abaisser Marseille, qui venait de soutenir une lutte contre lui. On lit dans un mémoire conservé aux archives de la marine (1670) : « Le port de Tholon est de lui-même, et pour son heureuse situation, le plus beau et le plus avantageux qui soit en Europe, et dans lequel il y a le plus de facilité et de commodité pour toutes sortes d'armements, et généralement pour tout ce qui regarde les ouvrages et le service de la marine. » Colbert, qui voulait faire de Toulon, aussi bien que de Brest, un port militaire de premier ordre, demanda un plan à Vauban. Le grand ingénieur en donna un digne de lui, mais qu'on fut obligé de restreindre : tant il était gigantesque. Un incendie, qui dévora, en 1577, une partie de Toulon, fit place nette, et aussitôt après que la paix de Nimègue eût été conclue (1679) un second port, appelé la nouvelle darse, communiquant avec l'ancien par un chenal, fut creusé avec une merveilleuse rapidité. Cent vaisseaux de ligne y pouvaient tenir à l'aise. Un arsenal magnifique s'éleva : corderie toute voûtée en pierres de taille, dessinée par Vauban; salle des voiles, salle d'armes, fonderie de canons, parcs d'artillerie, hôpitaux militaires, écoles, etc., tout cela sur une échelle colossale. Une chose manquait : c'étaient des *formes*. Duquesne, qui avait bien prouvé à Brest qu'il s'entendait aussi bien à la construction des ports qu'au commandement des flottes, proposa dans un mémoire un système de formes mobiles, qui ne reçut point d'exécution. Seignelai visita Toulon en 1684 et communiqua sa bouillante activité aux travaux du port et à la construction des vaisseaux. Vers le même temps la ville fut entourée d'une nouvelle enceinte plus conforme aux progrès de l'art militaire; pour la défense de la rade on ajouta le fort Saint-Louis à ceux des Vignettes, de l'Éguillette, de la Grosse-Tour et de la tour de Balaguier. Enfin, Toulon devint le siége de l'intendance de la marine du Levant et de la vice amirauté du Levant ou de la Méditerranée établie en 1689. Tourville fut le premier vice-amiral du Levant.

C'est de Toulon que partirent sous Louis XIV toutes les expéditions destinées pour la Méditerranée : celles du chevalier de Valbelle, du duc de Vivonne, de Duquesne, contre la Sicile, Alger, Gênes, etc. C'est à Toulon que se trouvait, en 1692, le maréchal d'Estrées lorsqu'il reçut ordre de conduire sa flotte dans la Manche pour la réunir à celle de Tourville, ordre que les vents contraires l'empêchèrent d'exécuter à temps. Enfin, c'est à Toulon que fut équipée la dernière flotte importante que la France mit en mer sous le règne de Louis XIV (1704); elle comptait quarante-neuf vaisseaux sous les ordres du comte de Toulouse, grand amiral, assisté du vice-amiral d'Estrées.

Phélippeaux de Pontchartrain laissait alors tomber notre marine. Bientôt Toulon, qui envoyait naguère des flottes si formidables porter au loin la terreur, fut assiégée par terre et par mer (1707). Le prince Eugène et le duc de Savoie, Victor-Amédée, commandaient l'armée de terre; l'amiral Cloudesly-Showel fermait la mer avec quarante-six vaisseaux anglo-bataves et vingt-neuf galiotes à bombes ou brûlots. Le gouverneur de Provence, le

comte de Grignan, le gendre de madame de Sévigné, quoique déjà vieux, accourut, et avec une activité merveilleuse mit la ville en parfait état de défense; le maréchal de Tessé prit d'habiles dispositions militaires pour fermer le port et couvrir Toulon du côté de la terre. Le prince Eugène était d'avis de se retirer; le duc de Savoie fit prévaloir l'avis contraire. Les ennemis réussirent d'abord à enlever le poste d'Artigues et le fort Sainte-Catherine. Mais, dans la nuit du 14 au 15 août, le maréchal les attaqua avec quatorze mille hommes, auxquels s'étaient joints des bourgeois, des hommes du peuple et des paysans. L'attaque fut des plus vives, et le combat vigoureusement soutenu. Le duc de Saxe-Gotha, l'un des principaux instigateurs du siége, se fit tuer au poste qu'il défendait. Mais l'ardeur des Français l'emporta; les femmes de Toulon leur portaient à boire jusque sous le feu, et les enfants achevaient à coups de pierre les Piémontais blessés. La hauteur de Sainte-Marguerite fut emportée et les travaux des ennemis détruits. Il ne leur restait plus d'espoir que dans la flotte; Showel la fit avancer et ouvrit un feu de bombes terrible; il ne réussit qu'à couler deux vaisseaux dans le port; la plupart des bombes mal dirigées éclataient en l'air, tandis que les batteries du port faisaient le plus grand mal à la flotte ennemie. Dans la nuit du 21 au 22, les alliés se retirèrent; ils étaient venus pour détruire Toulon et n'avaient réussi qu'à brûler deux vaisseaux.

C'est à Toulon que fut équipée la flotte de douze vaisseaux, cinq frégates et cent cinquante bâtiments de transport, qui, sous le commandement du marquis de la Galissonnière, transporta à Port-Mahon l'expédition du maréchal de Richelieu (1756). Cependant notre marine était délaissée, vendue aux armateurs par le ministre même, Nicolas Berryer, un traître qui recevait l'argent de l'Angleterre. Quand elle se releva par les soins du duc de Choiseul, Toulon fut enfin doté d'un bassin de construction; un simple ouvrier charpentier, Pivat, en conçut le projet, l'ingénieur Groignard en commença l'exécution en 1774.

La révolution eut à Toulon de violents défenseurs dans le club des *adorateurs de la liberté et de l'égalité*. Des excès furent commis; les administrateurs et le procureur syndic du département du Var furent massacrés; ce qui fit transporter à Draguignan le siége du département; soixante-douze personnes furent arrêtées. Ces violences aliénèrent la majorité des Toulonnais; excitée par les royalistes et les Anglais, elle se laissa entraîner dans la réaction girondine, fit emprisonner deux commissaires de la Convention, Beauvais et Pierre Bayle, envoya à l'échafaud les chefs du club des Adorateurs, brûla la constitution de 93 et nomma un comité de surveillance. Peu de temps après un officier de l'amiral Hood était reçu pour traiter de la reddition de la ville. La nouvelle de l'entrée de l'armée conventionnelle à Marseille détermina la trahison. La faiblesse coupable du contre-amiral Chambon livra la flotte aux Espagnols, tandis que les Anglais occupaient le fort Lamalgue. Les amiraux Hood et Juan de Langara, au nom de l'Angleterre et de l'Espagne, s'empressèrent d'imposer à la municipalité de Toulon un emprunt d'un million de piastres fortes, hypothéqué sur l'arsenal, les vaisseaux, la ville elle-même. Le 1er octobre le drapeau blanc flotta sur Toulon. Mais le même jour parut l'armée de Cartaux; elle fut repoussée avec perte. A Cartaux succéda Doppet; puis Dugommier, plus habile. Trente mille hommes étaient réunis sous Toulon. Une partie sous le général Dugommier était placée au couchant, en avant d'Ollioule; l'autre, au levant, sous le général Lapoype. Dans le conseil de guerre se trouvait un jeune officier qui commandait l'artillerie en l'absence du chef de cette arme; c'était Napoléon Bonaparte. Ce jeune officier, à l'aspect de la place, fut frappé d'une idée et la proposa au conseil de guerre. Le fort de l'Éguillette, surnommé le *Petit Gibraltar*, fermait la rade où mouillaient les escadres coalisées. Ce fort occupé, les escadres (anglaise et espagnole) ne pouvaient plus mouiller dans la rade sans s'exposer à y être brûlées : elles ne pouvaient pas non plus l'évacuer en y laissant une garnison de quinze mille hommes sans communications, sans secours, et tôt ou tard exposée à mettre bas les armes. Ainsi la clef de la place était au fort l'Éguillette; mais ce fort était presque imprenable. Le commandant Bonaparte soutint fortement son idée comme plus appropriée aux circonstances, et non-seulement réussit à la faire adopter, mais encore parvint à s'emparer de ce poste important, grâce au dévouement d'un jeune capitaine d'artillerie nommé Muiron.

« Dès que le fort de l'Éguillette fut occupé, dit M. Thiers, les républicains se hâtèrent de disposer les canons de manière à foudroyer la flotte; mais les Anglais ne leur en donnèrent pas le temps. Ils se décidèrent sur le champ à évacuer la place pour ne pas courir plus longtemps les chances d'une défense difficile et périlleuse. Avant de se retirer ils résolurent de brûler l'arsenal, les chantiers et les vaisseaux qu'ils ne pourraient pas prendre. Le 18 et le 19, sans en prévenir l'amiral espagnol, sans avertir même la population compromise, qu'on allait la livrer aux montagnards victorieux, les ordres furent donnés pour l'évacuation. Chaque vaisseau anglais vint à son tour s'approvisionner à l'arsenal. Les forts furent ensuite tous évacués; excepté le fort Lamalgue, qui devait être le dernier abandonné. Cette évacuation se fit même si vite, que deux mille Espagnols, prévenus trop tard, restèrent hors des murs et ne se sauvèrent que par miracle. Enfin, on donna l'ordre d'incendier l'arsenal; vingt vaisseaux ou frégates parurent tout à coup en flammes au milieu de la rade et excitèrent le désespoir chez les malheureux habitants et l'indignation chez les républicains, qui voyaient brûler l'escadre sans pouvoir la sauver. Aussitôt plus de vingt mille individus, hommes, femmes enfants, vieillards, portant tout ce qu'ils avaient de plus précieux, vinrent sur les quais tendant les mains vers les escadres, et implorant un asile pour se soustraire à l'armée victorieuse. C'étaient toutes les familles provençales qui, à Aix, Marseille, Toulon, s'étaient compromises dans le mouvement sectionnaire. Pas une seule chaloupe ne se montrait à la mer pour secourir ces imprudents Français, qui avaient mis leur confiance dans l'étranger et qui lui avaient livré le premier port de leur patrie. Cependant l'amiral Langara, plus humain, ordonna de mettre les chaloupes à la mer, et de recevoir sur l'escadre espagnole tous les réfugiés qu'elle pourrait contenir. L'amiral Hood n'osa pas résister à cet exemple et aux imprécations qu'on vomissait contre lui, il ordonna à son tour, mais fort tard, de recevoir les Toulonnais. Ces malheureux se précipitaient avec fureur dans les chaloupes. Dans cette confusion quelques-uns tombaient à la mer, d'autres étaient séparés de leurs familles. On voyait des mères cherchant leurs enfants, des épouses, des filles cherchant leurs maris ou leurs pères, et errant sur ces quais aux lueurs de l'incendie. Dans ce moment terrible, des brigands, profitant du désordre pour piller, se jettent sur les malheureux accumulés le long des quais et font feu en criant : « Voici les républicains! » La terreur alors s'empare de cette multitude; elle se précipite, se mêle, et, pressée de fuir, elle abandonne ses dépouilles aux brigands, auteurs de ce stratagème.

» Enfin, les républicains entrèrent et trouvèrent la ville à moitié déserte et une grande partie du matériel de la marine détruit. Heureusement les forçats avaient arrêté l'incendie et empêché qu'il ne se propageât. De cinquante-six vaisseaux ou frégates, il ne restait que sept vaisseaux et onze frégates... La prise de Toulon causa une joie extraordinaire. Dès lors on n'avait plus à craindre que les Anglais, s'appuyant sur Toulon, vinssent apporter dans le Midi le ravage et la révolte. »

Le châtiment de la ville coupable fut au moins égal à son crime. Sa population rangée le long des murs et mitraillée; sa destruction décrétée par la Convention; son nom déclaré infâme et remplacé par celui de *Port-la-Montagne*; c'était là une large expiation. Heureusement Fréron, qui avait déjà mandé douze mille maçons des pays voisins, n'eut pas le temps d'exécuter le décret en ce qui concernait le rasement de la ville. Après le 9 thermidor, Toulon reprit son nom. Sous le consulat Toulon

devint le chef-lieu d'un arrondissement maritime. Sous l'empire elle gagna deux bassins nouveaux et le fort l'Empereur. De son port sortirent la flotte de Brueys, qui porta en Égypte Bonaparte et son armée (1798); celle de Villeneuve, qui devait se rendre dans la Manche et se fit battre à Trafalgar (1805); enfin, de nos jours, celle du vice-amiral Duperré, qui porta nos soldats à Alger (1830). Elle comptait cent trois bâtiments de l'État, cinq cent soixante-douze navires de commerce et autres; elle portait trente-sept mille hommes et quatre mille chevaux. La possession de l'Algérie a été pour cette ville le signal d'un redoublement d'activité et d'un puissant développement, elle a pour ainsi dire doublé en population depuis 1830, ses faubourgs se sont accrus, et tout récemment il a fallu agrandir et son port et son enceinte, l'un de plusieurs bassins, l'autre de quartiers neufs, qui font de Toulon une des premières villes de France sous tous les rapports.

Toulon n'avait que 30,000 habitants en 1817, elle en a 68,927. Un assez grand nombre de navires marchands y apportent des bois, fers, cuivres, plombs, chanvres, grains, etc., c'est-à-dire principalement ce qui sert à la construction des vaisseaux. Ils exportent des vins, eaux-de-vie, fruits secs, salaisons, du sumac. Le mouvement des navires français, entrants et sortants, en 1816 y était d'environ 90,000 tonneaux, et celui des navires étrangers d'environ 40,000. Presque tous les navires français sont destinés pour l'Algérie et l'Italie, ou en viennent. L'arsenal maritime de Toulon est un des plus beaux de l'Europe. Ses chantiers du Mourillon, incendiés il y a quelques années, sont considérables. Le bagne a été évacué récemment en vertu de la loi qui a transporté les forçats au delà de l'Atlantique. C'est la patrie du chevalier Paul, l'un des grands hommes de mer du règne de Louis XIV; du naturaliste Guérin, et du vice-amiral Truguet.

Les armes de la ville sont : *d'azur à la croix d'or au premier canton chargé d'un drapeau d'argent contourné, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Antibes. — Antibes, *Antipolis*, très-ancienne et forte ville maritime, située sur le bord de la Méditerranée, près des confins du Piémont, à l'opposite de Nice, à 22 kilomètres à l'est de Draguignan; population : 6,113 habitants. Place de guerre de 3e classe, école d'hydrographie de 4e classe, tribunal de commerce; dépendait autrefois du diocèse, de la viguerie et de la recette de Grasse, du parlement et de l'intendance d'Aix; formait un gouvernement particulier; avait justice royale, siége d'amirauté, grenier à sel, etc., etc., etc.

Les Phocéens de Marseille fondateurs d'Antibes lui donnèrent, dit-on, ce nom (*Antipolis*) à cause de sa situation sur la côte en face de Nice. Conquise par les Romains, elle obtint le droit latin : Tacite l'appelle municipe. Un cirque, un aqueduc, dont on admire encore les restes, un arsenal maritime lui donnèrent alors une grande importance. On retrouve chaque jour des traces de ce brillant passé; ce sont des restes de constructions, des débris de statues, d'urnes, d'ustensiles, des pierres tumulaires. C'est à Antibes que fut trouvée l'inscription suivante :

D. O.
PVERI SEPTENTRI
ONIS ANNOR XII QVI
ANTIPOLI IN THEATRO
BIDVO SALTAVIT ET PLA
CVIT.

« Aux mânes de l'enfant Septentrion, âgé de douze ans, qui parut deux jours au théâtre d'Antibes, dansa et plut. » Ce pauvre enfant, dit M. Michelet, est évidemment un de ces esclaves qu'on élevait pour les louer à grand prix aux entrepreneurs de spectacles, et qui périssaient victimes d'une éducation barbare. « Je ne connais rien, ajoute le savant historien, rien de plus tragique que cette inscription dans sa brièveté, rien qui fasse mieux sentir la dureté du monde romain : « .... parut deux jours au théâtre d'Antibes, dansa et plut. » Pas un regret!... nulle mention de parents, l'esclave était sans famille. » .... Les habitants d'Antibes se livraient surtout à la *pêche* et au commerce du thon, et fabriquaient avec ce poisson une saumure fort appréciée de la gastronomie romaine.

La chute de l'empire amena la décadence de cette ville. Les Sarrasins la ruinèrent complétement au IXe siècle. Elle se releva au siècle suivant, avec le titre de comté, et fut donnée par Guillaume II, comte d'Arles, à Rodoard, fondateur de la maison de Grasse. Elle avait un évêché depuis le VIe siècle, mais elle le perdit en 1252; Innocent IV, trouvant Antibes trop exposée aux attaques des pirates, le transporta à Grasse, et l'y maintint malgré les énergiques protestations des Antipolitains.

Ce n'est que sous François Ier que l'on commença à fortifier Antibes. Henri IV fit achever et augmenter ces travaux. Il avait été obligé d'acheter Antibes au duc du Maine et à ses coseigneurs les Grimaldi (1608). Mais cette seigneurie retourna, en 1642, aux Grimaldi par la donation que le roi en fit au prince de Monaco.

Pendant la guerre du *semestre*, les Antipolitains se déclarèrent contre le parlement. Mais ce qui les rend dignes de la reconnaissance nationale, c'est l'héroïque résistance qu'ils opposèrent toujours aux étrangers; la première fois, en 1746, quand ils se laissèrent bombarder pendant 29 jours par le prince Eugène, et donnèrent au maréchal de Belle-Isle le temps d'accourir; la seconde, lorsqu'ils repoussèrent les alliés en septembre 1815; c'est aussi l'empressement qu'ils mirent à partir comme volontaires pour défendre, pendant la révolution, la patrie déclarée en danger, et le courage qui les distingua à la prise de Nice et du fort de Montalban en 1792. Masséna, *l'enfant chéri de la victoire*, né près d'Antibes, et qui adopta cette ville pour patrie, commandait alors le 3e bataillon du Var. Il devint plus tard maréchal de France, duc de Rivoli, prince d'Essling.

Antibes est devenue, par suite des travaux de défense exécutés autour de son port, une place de guerre du troisième ordre. Une longue jetée courbée en demi-cercle protége ce port, qui a peu d'étendue mais qui est sûr et commode. Deux forts, l'un bâti récemment, en 1834, en défendent l'accès.

Commerce de poissons salés, vins, parfumerie, huiles d'olive, oranges, pêches, cédrats, figues, brugnons; culture d'excellent tabac.

Les armes d'Antibes sont : *d'azur à une croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis d'or au lambel à trois pendants de gueules brochant sur la croix, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Cannes. — Cannes, *Cannæ*, *Castellum Marcellinum*, *Castrum de Cannis*, jolie petite ville maritime peuplée de 5,557 habitants, située à 16 kilomètres de Grasse, dans une situation pittoresque, au bord de la Méditerranée, sur le penchant d'une colline qui s'avance en cap dans la mer; aujourd'hui chef-lieu, dépendait autrefois du parlement d'Aix, du diocèse, de la viguerie et de la recette de Grasse.

Cannes est, suivant quelques auteurs, l'ancienne *Oxybia*, capitale des Oxybii. Détruite par les Romains après leur victoire sur ce peuple celtique, elle aurait été rebâtie par les Marseillais sous le nom de *Castrum Marcellinum*, plus tard *Castrum Forum*. Dévastée deux fois par les Sarrasins (VIIIe et Xe siècles), elle fut repeuplée par des familles génoises et fortifiée. Elle prit alors le nom de *Castrum de Cannis*. C'est le port de Grasse, mais les vaisseaux y abordent peu; son havre manque de profondeur.

Au nom de Cannes se rattache le souvenir du débarquement de Napoléon au retour de l'île d'Elbe. Le 1er mars 1815, à trois heures après midi, le brick *l'Inconstant* et trois petits bâtiments de transport entrèrent dans le golfe Juan, portant Napoléon et une escorte de 900 hommes. Le général Drouot, quelques officiers et un détachement de soldats abordèrent le rivage; Napoléon se jetant dans un canot ne tarda pas à les joindre; le reste de l'expédition suivit; à cinq heures le débarque-

ment était opéré. On battit un ban; chaque capitaine, au centre de sa compagnie, lut à haute voix la fameuse proclamation dictée pendant le trajet : « La victoire marchera au pas de charge, l'aigle avec les couleurs nationales volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame... » Laissons parler M. de Vaulabelle : « Le bivouac, établi sur le rivage dans un champ entouré d'oliviers, fut levé à onze heures du soir. La lune venait de se montrer. Napoléon, à la tête de sa petite troupe, traversa d'abord le bourg de Cannes, et laissant Antibes sur sa droite, il prit le chemin des montagnes et se dirigea vers Grasse. Une démonstration sur Antibes avait eu lieu. L'empereur avant de débarquer avait détaché un capitaine de sa garde et vingt-cinq hommes pour s'emparer de la batterie de la côte dans le cas où il en existerait une. Le capitaine ne trouvant point de batterie conçut le projet d'utiliser son détachement en soulevant le bataillon de ligne qui tenait garnison dans Antibes. Il entra résolûment dans la place au cri de Vive l'empereur! Le général qui la commandait, d'abord étourdi, reprit courage à la vue du petit nombre des assaillants; il fit lever les ponts-levis et fermer les portes, les vingt-cinq grenadiers se trouvèrent prisonniers. Napoléon ne voulut point perdre de temps en vains pourparlers avec le commandant d'Antibes. Il marcha durant toute la nuit et pendant toute la matinée du lendemain sans se reposer. Les paysans des villages qu'il traversait, debout sur leurs portes, regardaient passer la petite colonne impériale sans prononcer un seul mot. Vainement quelques soldats leur disaient : « L'empereur est de retour, il est là; » ils secouaient la tête d'un air de doute, ou souriaient en gens qui ne veulent pas qu'on les croie dupes d'une fable grossière. Grasse, ville ouverte de huit à dix mille âmes, était en alarme quand Napoléon y arriva. On venait d'y répandre le bruit d'un nombreux débarquement de pirates. Toutes les boutiques et la plupart des fenêtres de chaque maison étaient fermées; mais les habitants remplissaient les rues. La colonne traversa la ville et la foule sans provoquer la moindre manifestation. Arrivée de l'autre côté, sur une hauteur, elle s'arrêta. L'accueil silencieux de cette population avait étonné les soldats; cette froideur n'était pas d'un favorable augure. Mais bientôt l'inquiétude cessa; un grand nombre d'habitants, le premier moment de surprise passé, se portèrent vers la colonne impériale avec des aliments de toute espèce et aux cris de Vive l'empereur! Après un repos d'une heure Napoléon se remit en marche laissant sur le lieu de sa halte ses quatre pièces d'artillerie, dont le transport dans les montagnes, où il allait entrer, aurait trop embarrassé sa marche. Le soir (2 mars), il coucha au village de Cérénon, sur la limite du département des Basses-Alpes. Dans cette première journée lui et ses soldats avaient fait vingt lieues. »

Cannes fabrique de la parfumerie et des barriques à huile, et fait commerce de sardines salées, anchois, vins, huile d'olives, oranges, citrons, fruits délicieux, grains et autres productions du pays. Les environs de Cannes, comme tous ceux qui se trouvent dans cette partie délicieuse de la Provence offrent des sites enchanteurs et de superbes jardins couverts d'orangers et de citronniers.

Ollioules. — Ollioules, *Oliolis*, jolie petite ville de 2,604 habitants, chef-lieu de canton situé à 8 kilomètres à l'ouest de Toulon, à la sortie des gorges dites les *Vaux d'Ollioules*, au milieu d'une belle campagne abritée par des hauteurs qui rendent sa température très-douce.

Ollioules porte dans ses armes un olivier avec cette devise : *Fidelis regi semper oliva*. On voit par là d'où vient son nom. Les rochers nus et élevés qui s'élèvent au nord de la ville, en la protégeant contre le mistral, lui donnent ce climat heureux que Cannes et Hyères lui disputent seules dans la Provence, et qui permet de cultiver l'oranger en pleine terre. C'est la principale culture de l'endroit. Celle de l'immortelle s'y fait aussi en grand, et on en expédie jusqu'en Russie.

En sortant d'Ollioules on entre dans les *gorges d'Ollioules*, sombres, étroites, sauvages, encore redoutées aujourd'hui. Elles étaient infestées encore en 1846 par une bande de brigands qui exerçaient la profession de carriers, et que les habitants du pays employaient et croyaient d'honnêtes ouvriers. Une nuit ils égorgèrent dans une maison isolée toute une pauvre famille qui leur avait donné du travail; ils croyaient ne laisser aucun témoin de leur crime, mais un de leurs chefs, Bonifai, oublia son bâton. Une parente des victimes vint le lendemain, et au milieu des cadavres reconnut le bâton de Bonifai. Ce muet témoin mit la justice sur la trace des coupables, dont les principaux périrent sur l'échafaud.

Hyères et les Iles d'Hyères. — Hyères, *Olbia*, *Areæ*, *Castrum Arearum*, ville ancienne, chef-lieu d'un canton, peuplée de 999 habitants, située à 19 kilomètres au sud de Toulon, dans un bassin célèbre par sa beauté et des plus privilégiés de la nature. Elle s'élève en amphithéâtre sur le penchant méridional d'une ceinture de collines qui regarde la Méditerranée, ayant devant elle une plaine et le riant aspect des îles et de la Méditerranée.

Hyères, fondée par les Grecs, qui l'appelaient *Areæ*, fut nommée *Hieros* par les Romains. C'était autrefois un port de mer; les pèlerins s'y embarquaient au moyen âge pour faire le voyage de la terre sainte. Guillaume de Nangis l'appelle *Ahires* et dit que saint Louis y aborda à son retour de la Palestine. Depuis longtemps le port n'existe plus, la mer s'étant retirée d'environ une lieue. On voit à Hyères les restes d'un château très-fort et d'une tour bâtie par les templiers. Cette ville fut assiégée par Charles d'Anjou, qui l'enleva aux seigneurs de Fos cadets des vicomtes de Marseille; mais elle est surtout célèbre par son heureuse exposition sur le penchant d'un mont conique haut de 220 mètres et exposé vers la mer. Elle doit à cette situation cette chaude température qui, tempérée par des irrigations habiles, permet d'y cultiver l'oranger en pleine terre. Cette culture, aujourd'hui si brillante, prospérait déjà au temps de Charles IX, qui vint l'admirer. « Charles et les gens de sa cour, au nombre de huit, dit Godefroy, voulant connaître la circonférence du plus gros, eurent beaucoup de peine à l'embrasser ensemble. » Le même auteur prétend que l'on y cultivait encore la canne à sucre et le poivrier, que l'empereur Frédéric II y avait fait importer en 1230; car ce prince possédait la souveraineté d'Hyères avec celle du royaume de Palerme.

Hyères est la patrie de Massillon.

Les Iles d'Hyères étaient appelées par les anciens *Stœchades*, nom qu'ils donnaient à toutes les îles de la côte de Provence, à cause, dit-on, d'une herbe médicinale (*stœchas*) qui s'y trouvait. Elles sont au nombre de quatre : *Porquerolles*, ainsi nommée, dit l'abbé Delaporte, des sangliers qui y passaient autrefois de la terre ferme pour brouter les chênes verts qui y sont en abondance; *Porteros*, dont le nom veut dire port creux ou profond, parce que effectivement il y a un petit port vis-à-vis du château; l'île de *Titan* ou du *Levant* et *Bagneau*. Ces deux dernières sont inhabitées. François Ier érigea ces îles en marquisat, en 1531, sous le nom d'*Iles d'or*, à cause des oranges dont on gratifiait par erreur ces îles où l'oranger ne saurait croître. Ce marquisat fut ensuite partagé en deux : Porquerolles resta à la maison d'Ornano; le reste fut donné à un seigneur allemand. Ces seigneurs y firent construire des fortifications, qui ont servi de base à celles qui ont été élevées depuis. La défense de la rade leur était en effet confiée. C'était leur seule charge; pour toute redevance, chaque nouveau seigneur devait donner par chaque île un faucon portant sonnettes d'or et vermilles aux armes de France.

Grasse (lat. 43° 39′ 28″, long. 4° 35′ 19″ E.). — Grasse, *Grassa*, *Grinniacum*, jolie ville peuplée de 14,800 habitants, située à 48 kilomètres au nord-est de Draguignan, dans une charmante position sur le revers méridional d'une colline très-élevée, qui présente un superbe amphithéâtre; chef-lieu du 3e arrondissement communal et d'un canton, avec tribunaux de 1re instance et de commerce, société d'agriculture, collége communal, etc., etc.,

école secondaire ecclésiastique; était autrefois le siége d'un évêché, dépendait du parlement et de l'intendance d'Aix, et possédait viguerie, recette, sénéchaussée, justice royale, etc., etc., etc.

L'origine de Grasse et l'étymologie de son nom sont également douteuses. Suivant une tradition, un général romain nommé Crassus y établit un camp : *Castrum Crassense*. Suivant une autre, Grasse fut fondée seulement en 585 par une colonie de juifs sardes qui s'étaient convertis au christianisme et qui pour cette raison l'appelèrent *Gratia*. Les habitants prétendent qu'elle tire son nom de la fertilité du territoire.

Grasse n'était encore qu'un bourg au XIe siècle. Elle dépendait de la principauté de Callian. Plus tard Guillaume II, comte d'Arles, la céda à un certain Rodoard, qui fut la souche de la maison des comtes de Grasse. Au XIIe siècle, Grasse était en voie de prospérité. Elle avait des consuls, entretenait un commerce étendu et concluait hardiment un traité particulier avec la république de Pise malgré l'opposition du comte de Provence, à qui elle ne craignit pas de tenir tête encore plusieurs fois. Ces libertés donnaient à cette ville une vitalité singulière; trois fois détruite, elle se releva trois fois. Deux de ces désastres furent l'œuvre des corsaires d'Afrique (XIIe et XIVe siècles). Le troisième fut l'effet de l'héroïsme des habitants, qui détruisirent eux-mêmes leur ville à l'approche de Charles-Quint (1536). Ils la rebâtirent plus au midi : ainsi Grasse n'occupe pas exactement la même place aujourd'hui qu'avant le XVIe siècle. Ils furent à la vérité obligés de rendre leur ville au baron de Vins, le ligueur, et au duc de Savoie (1589); mais, quatre ans après, ils chassèrent les troupes étrangères afin de pouvoir « flairer en liberté les agréables odeurs des fleurs de lis, » comme dit Honoré Bouche. Leur énergie se signala plus tard de nouveau quand le prince Eugène et le duc de Savoie, revenant de leur expédition manquée (1707), mirent le siége devant leurs murs : heureusement les troupes françaises arrivèrent à temps pour les délivrer.

Grasse était, depuis 1570, siége de sénéchaussée. Elle avait aussi une viguerie. Elle avait depuis le moyen âge (1252) un évêché à propos duquel le cardinal de Richelieu s'est permis un calembour qui ne vaut guère mieux que ses tragédies : Godeau, évêque de Grasse, n'étant encore que simple abbé, avait présenté au cardinal une paraphrase en vers du cantique *Benedicite* : « Vous m'avez donné *Benedicite*, lui répondit Richelieu, et moi je vous donne *Grasse*. » On comptait dans la ville six maisons religieuses.

Grasse fut un instant le chef-lieu du département du Var en 1794. Elle est descendue depuis au rang de chef-lieu d'arrondissement et n'a plus d'évêché. C'est à Grasse, qu'au retour de l'île d'Elbe, en 1815, Napoléon établit son premier bivouac sur un petit tertre en gazon qui couronne le rocher de Ribes; il put de cette position élevée contempler l'immense et magnifique panorama qui se déroulait à ses yeux et saluer une dernière fois la Méditerranée et les montagnes de l'île de Corse, qu'il ne devait jamais revoir.

Ce qui peut dédommager aujourd'hui Grasse d'avoir perdu son évêché et le rang de chef-lieu du département, c'est l'important commerce dont elle est le centre et qui procure à ses habitants un bien-être mérité. Sa parfumerie est réputée au loin. Elle fait commerce de soies écrues et ouvrées, de vins, fruits, huiles d'olive, liqueurs, miel, cire, savons, pommades, essences, parfums. Une des distilleries de Grasse consomme annuellement vingt-cinq mille kilogrammes de fleurs d'oranger; une autre, dans l'arrondissement, produit trente mille litres d'eau de fleur d'oranger par an. Quatre foires par an. Exploitation de carrières de marbre et d'albâtre dans la montagne voisine.

Les armes de Grasse sont : *d'azur à un agneau pascal d'argent posé sur une terrasse de sinople portant une croix d'or et un guidon de gueules.*

Les îles Lérins : Saint-Honorat et Sainte-Marguerite. — Le groupe des îles Lérins, situé à 5 kilomètres de Cannes, de la commune de laquelle elles font partie, se compose des îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite et de quelques îlots.

L'île Saint-Honorat, autrefois nommée *Lerina* (Lérins) dans les itinéraires, et *Planasia*, dans Strabon, possédait avant la révolution l'abbaye la plus ancienne des Gaules; elle avait été fondée, en 408, par saint Honoré, originaire de Toul, d'où l'île a pris le nom de Saint-Honorat. Quelques débris antiques font penser que les Romains l'occupèrent. Elle fut plusieurs fois ravagée par les Sarrasins et les pirates d'Afrique au VIIIe et au IXe siècle. Les Espagnols s'en rendirent maîtres en 1635, et y détruisirent les jardins et les vignes. Elle était alors couverte de pins si hauts et si touffus que les marins l'appelaient *aigrette de mer*. Les Français la reprirent en 1637. Vendue comme propriété nationale en 1789, elle n'est occupée aujourd'hui que par un fermier.

L'île Sainte-Marguerite est située entre la terre ferme et l'île Saint-Honorat, qu'elle surpasse en étendue. Les anciens l'appelaient *Léro*, à cause d'une divinité de ce nom, dont on y célébrait le culte. Celui de Sainte-Marguerite lui vient d'une chapelle élevée à sainte Marguerite par les moines de Saint-Honorat, auxquels l'île appartenait. Prise par les Espagnols en 1635, et reprise sur eux en 1637, elle reçut de Richelieu un gouverneur, M. de Saint-Marc, qui y fit établir une prison d'État. C'est là que fut d'abord enfermé le mystérieux personnage si fameux sous le nom du *Masque de fer*, dont nous ne raconterons pas une fois de plus l'histoire si souvent écrite, discutée et jamais éclaircie (voir l'*Histoire de l'homme au masque de fer* par Paul Lacroix, le *bibliophile Jacob*). La garnison et quelques pêcheurs sont aujourd'hui la seule population de l'île.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU VAR.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics
7208 kil. carr ou 720 837 hect.	Hommes.. 191 502 Femmes... 166 465 Total... 357 967	4	35	202	22 000 000 fr.	12 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN.

Superficie 2806 kilom. carrés ou 280 610 hectares. — Population 86 079 hab. — Cantons 11. — Communes 60.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Draguignan, 6 com., 16357 hab.	DRAGUIGNAN	6972	»	Aups, 6 com., 8611 hab.	Aups	2871	26	Callas, 6 com., 8064 hab.	Callas	2185	10
	Ampus	1210	12		Aiguines	934	42		Bargemont	1813	14
	Flayosc	2970	8		Baudinard	418	42		Châteaudouble	963	10
	Motte (la)	811	9		Bauduen	832	42		Claviers	1125	13
	Trans	1394	5		Salles (les)	462	44		Figanières	1212	5
					Vérignon	127	24		Montferrat	756	11

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
CAMPS, 10 com., 3041 hab.	CAMPS	575	22	Suite de FAYENCE.	Saint-Paul-de-Fayence.	498	25	SAINT-TROPEZ, LORGUES, 4 com., 8680 hab.	LORGUES	4705	11
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		Tameron	882	»		[illegible]	2789	19
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		Tourrettes	818	26		[illegible]	441	14
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	771	21
	[illegible]	112	[illegible]		FRÉJUS	2905	29		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Brovès	316	23	FRÉJUS, 6 com., 9361 hab.	Bagnols	867	20		LUC (LE)	3982	27
	Châteauvieux	127	31		Muy (le)	2279	13		Cannet (le)	1411	24
	[illegible]	892	30		[illegible]	[illegible]	[illegible]		Vidauban	2150	16
	Roque-Esclapon	283	31		Roquebrune	1891	22		SALERNES	2813	24
	Tragonne	695	31		Saint-Raphaël	1911	42		Taradeau	1192	17
FAYENCE, 8 com., 10[illegible] hab.	FAYENCE	2257	24		GRIMAUD	1385	42		Villecroze	1066	21
	Callian	1388	28		Cogolin	1590	45		SAINT-TROPEZ	3545	40
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		Gardefreinet (la)	2573	33		Cuers	702	51
	[illegible]	1782	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	491	38
	Seillans	2027	24		Sainte-Maxime	1030	40		[illegible]	692	35

ARRONDISSEMENT DE TOULON.

Superficie 1 279 kilom. carrés ou 129 804 hectares. — Population 135 171 hab. — Cantons 8. — Communes 28.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
TOULON (Est), 2 com., 37862 hab.	TOULON	68927	»	Suite de LA VALETTE.	Riboux	65	32	HYÈRES, 1 com., [illegible] hab.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Garde (la)	2875	8		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		Saint-Cyr	1794	27		HYÈRES	9999	19
TOULON (O.), 3 com., 38384 hab.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	COLLOBRIÈRES, 2 com., 3967 hab.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	OLLIOULES, 6 com., 18005 hab.	OLLIOULES	2601	8
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		Cuers-sur-Cuers	1543	46		Bandols	1968	17
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		Bormes	2019	41		[illegible]	793	13
	TOURVES	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]		Seyne (la)	7191	5
	Rocat (le)	700	38		[illegible]	[illegible]	[illegible]		Six-Fours	2921	8
	Valette (la)	2937	34		[illegible]	[illegible]	[illegible]		Saint-Nazaire	3258	12
LA VALETTE, 3 com., 10[illegible] hab.	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	SOLLIÈS-PONT, 3 com., 7[illegible] hab.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		CUERS	1966	51		SOLLIÈS-PONT	2980	15
	BEAUSSET (LE)	[illegible]	17		[illegible]	1143	34		[illegible]	1116	23
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Castellet (le)	1882	20		Puget-près-Cuers (le)	1955	29		Solliès-Ville	804	14

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES.

Superficie 2 029 kilom. carrés ou 202 907 hectares. — Population 68 661 hab. — Cantons 8. — Communes 54.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
BRIGNOLES, 6 com., 12270 hab.	BRIGNOLES	5809	»	COTIGNAC, 6 com., 10403 hab.	COTIGNAC	3541	20	Suite de LA ROQUEBRUSSANNE.	Néoules	625	17
	Camps	1176	6		Carcès	2391	16		Rocbaron	246	16
	Celle (la)	478	3		Châteauvert	222	16		Sainte-Anastasie	634	12
	Tourves	2567	12		Correns	1335	12		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Val (le)	1495	5		Entrecasteaux	1930	24		SAINT-MAXIMIN	3641	20
	Vins	545	9		Montfort	994	12		Nans	1132	26
BARJOLS, 8 com., 8625 hab.	BARJOLS	3302	22	RIANS, 6 com., 7812 hab.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S.-MAXIMIN, 8 com., 10129 hab.	Ollières	383	25
	Bras	1403	14		RIANS	2700	43		Plan-d'Aups (le)	109	34
	Brue-Auriac	593	19		Artigues	270	38		Pourcieux	545	26
	Esparron	521	37		Ginasservis	803	46		Pourrières	1716	34
	Pontevès	508	24		Saint-Julien	1296	43		Rougiers	893	19
	Seillons	489	26		Verdière (la)	1473	36		Saint-Zacharie	1707	31
	Saint-Martin	359	32		Vinon	1232	50		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Varages	1460	30		[illegible]	[illegible]	[illegible]		TAVERNES	1325	27
BESSE, 5 com., 9044 hab.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	LA ROQUEBRUSSANNE, 8 c., 3968 h.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	TAVERNES, 7 com., 4473 hab.	Artignosc	429	47
	BESSE	1658	14		ROQUEBRUSSANNE (LA)	1322	13		Foxamphoux	531	31
	Cabasse	1610	15		Forcalqueiret	355	10		Moissac	329	41
	Flassans	1508	14		Garéoult	1001	18		Montmeyan	711	35
	Gonfaron	1382	24		Mazaugues	576	15		Régusse	720	41
	Pignans	2586	23		Méounes	1149	20		Sillans	428	26

ARRONDISSEMENT DE GRASSE.

Superficie 1 142 kilom. carrés ou 114 286 hectares. — Population 67 653 hab. — Cantons 8. — Communes 60.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.	CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
GRASSE, 1 com., 13[illegible] hab.	GRASSE	11800	»	Suite de CANNES.	Mougins	1831	10	Suite de S.-AUBAN.	Mas (le)	601	40
	Auribeau	605	18		Roquette-sur-Siagnes	[illegible]	[illegible]		Mujouls (les)	206	45
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	142	50
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		Saorge	214	5		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]		Val-de-Roure	350	32
ANTIBES, 3 com., 10[illegible] hab.	ANTIBES	6193	22		[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]		SAINT-VALLIER	666	19
	Vallauris	2557	27		[illegible]	[illegible]	[illegible]		Cabris	1787	5
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	CONSTANTINE, 5716 hab.	Baujon	648	36	S.-VALLIER, 6 com., 4[illegible] hab.	Escragnolles	413	21
	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	713	22		Saint-Cézaire	1485	13
LE BAR, 10 com., 7081 hab.	[illegible]	1080	9		[illegible]	1267	31		Tignet (le)	242	8
	Caussols	194	14		Fortes (les)	335	40		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Châteauneuf	618	16		Gréolières	682	25		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Courmes	190	17		Roque-Estéron	237	41		VENCE	2974	22
	Gourdon	231	13		[illegible]	[illegible]	[illegible]		Broc (le)	1066	35
	Opio	448	5		[illegible]	[illegible]	[illegible]		Cagnes	2443	21
	Roquefort	842	11	SAINT-AUBAN, 3[illegible] hab.	SAINT-AUBAN	726	44	VENCE, 11 com., 14261 hab.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Rouret (le)	799	9		Aiglun	380	43		Colle (la)	1492	16
	Tourrettes	1064	16		Amirat	161	61		Gattières	788	30
	Valbonne	1189	38		Andon	319	26		Gaude (la)	802	26
CANNES, 6 c., 10[illegible] h.	[illegible]	[illegible]	[illegible]		Briançonnet	610	50		Saint-Jeannet	1307	27
	CANNES	5557	16		Caille	235	31		Saint-Laurent-du-Var	824	26
	Cannet (le)	1991	14		[illegible]	[illegible]	[illegible]		Saint-Paul-du-Var	958	26
	Mouans	729	7		Gars	316	46		Villeneuve-Loubet	743	41

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU VAR.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes. (COURS D'ASSISES.)	
18e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 13,145 habitants.	
	Nombre total (1849).....	33
	Infanticides.	
30e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 324,52.	
	Nombre total (1849).....	4
	Suicides.	
13e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 13,386 hab.	
	Nombre total (1849).....	57
	Crimes contre les propriétés (c).	
69e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 9,572 hab.	
	Nombre total (1849).....	33

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (d).	
71e	En matière civile.....	762
51e	En matière commerciale...	1078
	Instruction (e).	
69e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	23
	Paupérisme (f).	
29e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 38 hab.	
	Nombre total.....	3910
	Mendicité (g).	
26e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 388 hab.	
	Nombre total.....	130
	Enfants naturels (h).	
28e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 14,800.	
	Nombre total (1850).....	388

Nos d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
42e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 19,02.	
	Enfants trouvés et abandonnés (i).	
7e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 168 hab.	
	Nombre total.....	265
18e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 29,70.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (j).

Mouvement de la population (k).

Naissances.....	8 288
Mariages (l).....	2 935
Décès (m).....	8 136

Contributions directes (n).

Foncière.....	1 421 442 f.	» c
Personnelle et mobilière.....	328 926	»
Portes et fenêtres.....	243 050	»
Patentes.....	349 369	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Comparée à la première (1826 à 1830), la dernière période (1846 à 1850) présente une augmentation de 22 p. °/o dans les crimes contre les propriétés. Le départ. du Puy-de-Dôme présente le même résultat.

Certaines cours d'assises ne jugent guère que des accusés originaires du département. De ce nombre sont la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme. Dans le Var, au contraire, ainsi que dans la Marne, la proportion est de 39 sur 100.

Sur 100 accusés, le Var compte 67 célibataires. C'est, après la Seine, l'un des départements où cette proportion est la plus forte.

(d) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 304 habitants. Trente-trois départements sont moins processifs.

(e) C'est l'un des départements les plus arriérés pour l'instruction. Proportionnellement à la totalité des enfants, le nombre des écoliers en 1829 n'y était que de 1 sur 42.

Il y a dans le département du Var 1 académie universitaire; 1 grand séminaire (86 élèves); 2 petits séminaires (283 élèves); 3 colléges communaux; 1 école spéciale de commerce et d'industrie, annexée au collége de Draguignan; 5 pensionnats; 1 institution dite de *Saint-Joseph* (79 élèves); 1 institution dite des *Pères Maristes* (140 élèves); 176 écoles primaires communales ou privées; des écoles chrétiennes; 1 société des sciences, arts et belles-lettres; 1 société d'agriculture et de commerce, etc.

(f) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 10 ou 11 habitants.

Ce département possède plusieurs hospices avec une population de 6,482 individus; plusieurs bureaux de bienfaisance, secourant annuellement près de 4,000 indigents, etc.

(g) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 50 habitants.

(h) C'est l'un des départements où l'on compte le plus d'enfants naturels, chose qu'on remarque généralement dans tous les départements où il y a de grands centres de population.

(i) Dans le Var, comme dans les Landes, on compte un très-grand nombre d'enfants trouvés.

Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 311 habitants.

Nombre total, 1,120.

(j) Sur 1,000 recrues, le Var en compte 539 occupées aux travaux de la campagne. Cinquante-neuf départements présentent plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 29e.

(k) Dans l'ordre de la population, le Var occupe le 61e rang, le 15e pour la superficie territoriale.

(l) C'est l'un des départements où le mariage est le moins fréquent.

(m) Accroissement de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 152.

Durée moyenne de la vie, 35 ans. Cinquante-neuf départements ont la vie moyenne plus longue.

(n) Rang du département pour la contribution foncière, 55e; pour la contribution personnelle et mobilière, 42e; pour les portes et fenêtres, 33e; et 26e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE [1].

1628. Rech. cur. du nom ancien de Brignoles, par *J. de Bomy*, in-8°.
Description des îles d'Yéres sur la côte de Provence, etc., par *Hermentaire*.
1644. Le trésor de Lérins, ou abrégé de la chr. de l'abbaye de Saint-Honorat, par *G. Augery*, in-8°.
1707. Hist. du siége de Toulon, etc., par *J. d'Auneau*, in-4° et 2 v. in-12.
1729. Histoire de la ville et de l'église de Fréjus, par *J.-F. Girardin*, 2 part. in-12.
1756. Relat. de la peste de Toulon en 1721, par *d'Antrechaus*, in-12.
1789. Voir le t. XXX du Voyag. franç. par l'abbé *de Laporte*, in-12.
1800. Statist. du dép. du Var, par *Fauchet*, in-8°.
1801. Rapp. sur les fouilles faites à Fréjus, par le comte *Villeneuve-Bargemont*, in 8°, fig.
1811. Statist. du Var, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.
1814. Précis histor. sur les événements de Toulon en 1793, par *Xav. Lebret*, in-8°.
1816. Révolution royaliste de Toulon, etc., par le baron *Gauthier de Brécy*, in-8° 1816, 4e édit. in-8° 1828.
1818. Notice sur la Sainte Beaume, par le comte *de Villeneuve* in-8°.
1820. Essai histor., topogr. et méd. sur la ville d'Yéres, par *H.-Z. Gensollen*, in-8°.
1823 Notice sur la chapelle royale de Sainte-Beaume, par l'abbé *de Villeneuve*, in-8°.
1824. Mémoires stat. et hist. sur les îles de Lerins, par *l'Huillier*.
1825. Sur un tombeau antique découv. à Solliés-les-Toucas, par *Pons*.
1825. Mémoire pour servir à l'hist. de Toulon, par *Pons*, in-8°.
1827. Notice sur la ville de Fréjus, par *Fabre*, in-8°.
1827. Essai sur l'origine de Toulon, ou mémoire pour servir à l'hist. des premiers siècles de cette ville, in-8°.
1827. Essai sur l'orig. de Toulon, etc., par l'ab. *H. Vidal*, br. in-8°.
1828. Description de la Sainte-Beaume, etc., in-12.
1828. Description géogr. du dép. du Var, in-12.
1828. Recherches sur l'origine de Toulon, par *Pons*, in-8°.
1829. Biographie du dép. du Var, par *Andrand* (de l'Allier), in-8°.
1829. Notice sur Brignoles, in-12.
1830. Toulon le 19 mai 1830, par le marquis *de Saleo*, in-4°.
1832. Annuaire de la ville de Toulon pour 1832, in-12.
1834. Histoire du siége de Toulon par le duc de Savoie, etc., par *C. Landel de la Londe*, in-8°, fig.
1835. Le Dép. du Var au t. III de la France pittoresque d'*Abel Hugo*, gr. in 8°, cart. et grav.
1835. Hyères en Provence, ou guide des voyageurs, etc., par *P.-N. Fellon*, in-8°.
1838. Statistique du dép. du Var, par M. ***, in-8°.
1838. La Sainte-Beaume et Sainte-Madeleine, not. par madame *Guerin de Roberty*, in-8°.
1838. Hist. de la révolution dans le dép. du Var depuis 1789 jusqu'en 1791, par *Lauvergne*, in-8°.
1838. Le Dép. du Var au t. III du Guide pittoresque du voyageur en France publié par *Firmin Didot*, in-8°, cart. et fig.
1838. Cons. médico-top. sur la v. de Brignoles, etc., par *Amic*, in-8°.
1840. Annuaire de la v. de Toulon, etc., par *J.-D. Henri*, in-12, fig.
1840. Visite aux îles de Lérins, par l'abbé *L. Alliez*, in 8°.
1840. Esq. hist., prom. dans Toulon anc. et mod., par *H. Vienne*, in-12.
2842. Prom. hist. à Hyères, ou not. hist, etc., par *Alph. Denis*, 2e édit., in-8°.
1844. Toulon, Draguignan, Brignoles, Fréjus, Saint-Tropez, Antibes, Grasse, Cannes, au t. Ier de l'Hist. des villes de France par *Aristide Guilbert*, gr. in-8°, blas., grav.
1853. Promenades pittor. à Hyères et ses environs, par *A. Denis*; suivis d'une dissert. méd. par le docteur *Bayle*, 1 v. gr. in-8°.
1851. Annuaire statist., administr., ecclés., du dép. du Var, publ. par *Hernandy* suivi de Promenades pittor., descript. et histor. dans le Var, par *J.-F. Bunel*, in-12. (V. les années précéd.)
Mémoires de l'Acad. des inscript. et belles-lettres : dissert. sur Antibes et la Sainte-Beaume.— Mém. de la Soc. d'émulation du Var. — Bull. de la Soc. des sciences et bell.-lett. du Var. — Cartes du diocèse de Fréjus.— Cartes de Provence.— Cartes du dép. du Var, extr. de la gr. carte du dép. de la guerre. — Cartes du Var par *Dufour*, *Charle*, *Durotenay*, *Fremin*, etc.

1 Voir, pour l'histoire générale de la Provence, la Bibliographie du département des Bouches-du-Rhône.

Paris — Imp. Lacrampe, rue Soufflot, 18

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Pétrarque à la fontaine de Vaucluse.

VAUCLUSE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation. Limites. — Le département de Vaucluse doit son nom à la célèbre fontaine illustrée par les vers que Pétrarque y composa en l'honneur de la belle Laure de Sade. Il appartient à la région sud-est de la France; situé sur la rive gauche du Rhône, qui le limite à l'ouest, il dépend entièrement du bassin de ce fleuve. Il a été formé, en 1790 et 1791, du comtat Venaissin, d'une portion de l'ancienne Provence et de la principauté d'Orange.

Il a pour limites, au nord, le département de la Drôme; à l'est, celui des Basses-Alpes; au sud, celui des Bouches-du-Rhône, dont il est séparé par la Durance, et à l'ouest, celui du Gard, dont il est séparé par le Rhône.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département de Vaucluse est un pays presque entièrement montagneux, couvert à l'est par de puissants contreforts des Alpes, et rapidement incliné vers la vallée du Rhône; il est naturellement divisé en pays de plaines et en pays de montagnes; ce dernier est beaucoup plus étendu que l'autre; en effet, la plaine n'est autre chose que la continuation de la vallée du Rhône, depuis l'entrée de ce fleuve dans le département à la Palud jusqu'à Avignon, et jusqu'à l'embouchure de la Durance dans le Rhône. Cette plaine peut se partager en trois parties : la plaine d'Orange, au nord; la plaine de Carpentras, au centre, et la plaine de Cavaillon, au sud.

Les montagnes ne sont que les prolongements de deux contre forts des Alpes, connus sous les noms de montagnes de Lure et de montagnes de Léberon. Les premières séparent le département des Basses-Alpes de celui de la Drôme, le lient avec le mont Ventoux, et se terminent à Malaucène, dans la partie nord-est du département. Leur plus grande élévation est d'environ 1,800 mètres.

Les montagnes de Léberon commencent dans le département des Basses-Alpes, se dirigent à peu près parallèlement au cours de la Durance, en se prolongeant jusqu'au territoire du Cheval-Blanc, près de Cavaillon; leur plus grande hauteur n'est que de 800 mètres. Elles sont,

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

ainsi que les précédentes, composées de couches calcaires et argilo-calcaires, fortement inclinées sur l'horizon.

Les points culminants de ces montagnes sont : le mont Ventoux, qui a 2,066 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer; le Léberon, au-dessus d'Oppède, de 1,760; le Léberon, au-dessus de Cucuron, de 1180; la montagne de Lagarde, 1495; la montagne de Saint-Saturnin, 1,387; le passage des Abeilles, 980, et la montagne de Vaucluse, 654 mètres. La montagne de Bluys sépare, au nord, par son sommet, le département de la Drôme de celui de Vaucluse; cette montagne, qui donne naissance au torrent de Toulouren, est dirigée de l'est à l'ouest; elle est entièrement calcaire, et son sommet est en dos d'âne.

Toutes ces montagnes, à l'exception du mont Ventoux (des mots celtiques *van*, blanche, et *topp*, cime, d'où *ventopp*), sont assez peu intéressantes; la nudité et la stérilité de leurs sommets repoussent même la simple curiosité; elles forment entre elles un grand nombre de vallées très-courtes et fort étroites, au fond desquelles grondent les torrents qui en descendent. La vallée de la Sault fait exception; elle a une longueur de 10 kilomètres sur une largeur de 2 à 3, et offre un aspect pittoresque et enchanteur.

On évalue la superficie du département à 355,056 hectares, et le sol se divise, d'après sa nature, en pays de montagnes, 50,340 hectares; pays de bruyères, 61,200; sol de riche terreau, 15,469; sol de craie ou calcaire, 41,720; sol de gravier, 26,840; sol pierreux, 82,300, et sol sablonneux, 27,155 hectares.

Hydrographie. — Le département de Vaucluse est situé en entier dans le bassin du Rhône, sur la rive gauche du fleuve qui lui sert de limite à l'ouest, et sur la rive droite de la Durance, qui le borne au sud. Il est sillonné d'un grand nombre de cours d'eau torrentiels, affluant pour la plupart dans le Rhône, et dont les principaux sont : le Lez, l'Aigues, l'Ouvèze, qui reçoit l'Auzon et la Sorgue, grossie elle-même de la Nesque, et le Cavallon.

Le Rhône, dont la rive gauche appartient seule au département, y pénètre un peu au-dessus de la Palud en sortant de celui de la Drôme; il limite le département à l'ouest pendant l'espace de 54,5 kilomètres, arrose Caderousse et Avignon, puis à peu de distance il entre dans le département des Bouches-du-Rhône, où il se jette dans la Méditerranée par plusieurs embouchures (voir l'hydrographie des départements du Rhône et des Bouches-du-Rhône). C'est le seul cours d'eau navigable que possède le département de Vaucluse.

La Durance prend sa source dans l'arrondissement de Briançon (Hautes-Alpes); elle le traverse, sépare le département des Hautes-Alpes de celui des Basses-Alpes, traverse ce dernier du nord au sud, puis coule à l'ouest, et entre dans le département de Vaucluse, qu'elle sépare de celui des Bouches-du-Rhône, arrose Cavaillon, et se jette dans le Rhône à 8 kilomètres au-dessous d'Avignon, après un cours d'environ 330 kilomètres. Cette rivière s'enfle considérablement en juillet, à l'époque de la fonte des neiges, et en septembre, au moment des grandes pluies; son cours est très-rapide; elle n'est pas encaissée, et son lit, qui est très-large et couvert de gros cailloux, empiète chaque jour sur les plaines voisines.

Le Lez descend de la montagne de Lenco dans le département de la Drôme, entre dans le département au-dessus de Saint-Blaise, passe à Bollène et à Montdragon, et se jette dans le Rhône au-dessus de Mornas.

L'Aigues a sa source aux confins des départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, coule du sud-est au nord, puis du nord-est au sud-est; elle entre dans celui de Vaucluse au-dessus de Villedieu, passe au Buisson, Saint-Romain-de-Mallegarde, Cairanne, Travaillan, et se jette dans le Rhône vis-à-vis Orange.

L'Ouvèze descend de la montagne de Chamerize, au-dessus de Montauban, dans le département de la Drôme, se dirige d'abord de l'ouest au sud-ouest, puis, une fois entrée dans le département de Vaucluse, où elle coule du nord-est au sud-ouest, elle arrose Vaison, Roays, Saint-André-des-Ramères, Violez, Causans, Bédarrides, Sorgues, où elle reçoit une des branches de la rivière du même nom, et se jette dans le Rhône en face de la grande île de la Bartalasse.

La Sorgue sort de la fontaine de Vaucluse, dirige son cours de l'est à l'ouest, arrose l'Isle, le Thor, d'où, remontant du sud-est au nord-ouest, passe à Châteauneuf, Saint-Saturnin, Vedène, et se perd dans l'Ouvèze à Sorgues. Cette rivière a un grand nombre de ramifications, qui sont autant l'ouvrage de la nature que celui de l'art.

Le Cavallon ou Caulon commence dans les montagnes au sud de Reillanne, auprès de Barron, dans le département des Basses-Alpes, coule de l'est à l'ouest, entre dans le département de Vaucluse, passe au Boisset, Apt, Roquefure, les Baumettes, et se perd dans la Durance un peu au-dessus de Cavaillon.

La fontaine de Vaucluse, qui donne son nom au département, est l'une des plus belles que l'on connaisse; elle occupe le fond d'une vallée sauvage fermée de tous côtés par des roches, à l'exception de l'étroit défilé qui y conduit. Au bas de l'immense escarpement qui la domine, on aperçoit une vaste et profonde caverne, d'où s'échappent en mugissant les eaux de la Sorgue. Quand les eaux ne sont pas très-élevées, on peut y pénétrer; le véritable gouffre est dans l'endroit le plus bas; la limpidité des eaux qu'il renferme laisse entrevoir des sinuosités profondes, que l'on n'a pas encore sondées. A l'entrée s'élève un figuier toujours renaissant à mesure qu'il dépérit; il sert d'échelle pour mesurer la hauteur de la source. Dans les grandes crues, les eaux montent jusqu'au figuier et en inondent la souche; la caverne, entièrement remplie, ne permet pas alors de s'approcher du gouffre, et les eaux se précipitent en écumant et en jaillisssant sur les pierres dans le lit de la Sorgue; mais à peine ont-elles franchi l'enceinte des rochers, qu'elles se calment, et roulent paisiblement leurs ondes azurées à travers les belles campagnes d'Avignon. C'est au mois d'octobre que les eaux de la source sont les plus basses; elles sont alors à 20 mètres au-dessous des bords du bassin souterrain qu'abrite la caverne; pendant l'hiver, et surtout à l'équinoxe du printemps, les eaux atteignent leur plus grande hauteur.

La plupart des rivières dont nous avons parlé fournissent une multitude de canaux d'irrigation, très-habilement pratiqués pour les besoins de la culture. Un des plus anciens est celui qui est ouvert depuis plus de six siècles des rives de la Durance à Mérindol, pour arroser le territoire de Cavaillon et du Cheval-Blanc. A côté de ce canal, et surtout presque du même point latéral de la Durance à Mérindol, est celui du Cabédan, qui féconde un territoire jadis tout à fait inculte. Deux autres canaux sont encore tirés de la Durance auprès du Bon-Pas; l'un, sous le nom de Durançole, arrose le territoire d'Avignon, coule autour et dans l'intérieur de la ville de ce nom, et se perd dans le Rhône; l'autre porte le nom de canal de Crillon; il arrose une grande étendue de terres, couvertes seulement autrefois de pierres et de cailloux.

Voies de communication. — Les grandes communications intérieures sont établies dans le département de Vaucluse au moyen de quatre routes impériales, d'une longueur de 90 kilomètres; treize routes départementales, d'un parcours de 475 kilomètres; et de 1,388 chemins vicinaux, dont le développement total dépasse 3,958 kilomètres.

La grande ligne de chemin de fer Lyon-Avignon-Marseille traverse le département dans toute sa longueur, en suivant la rive gauche du Rhône l'espace de 54 kilomètres. Elle y pénètre à la Palud, à sa sortie du département de la Drôme, passe à Montdragon, Mornas, laisse Orange sur sa gauche, passe à Sorgues, et aborde Avignon au sud-est. La station d'Avignon sera à 692 kilomètres de celle de Paris, 309 de celle de Châlon-sur-Saône, 184 de celle de Lyon, et à 120 kilomètres de celle de Marseille. D'Avignon, la ligne se dirige sur Rognonas (Bouches-du-Rhône). Cette ligne, qui n'est pas encore li-

vrée à la circulation (février 1854), est appelée à rendre de grands services au commerce et à l'industrie.

Climat. — Le département de Vaucluse appartient au climat méditerranéen ou provençal; il est fort sain et fort tempéré, mais l'atmosphère y est sujette à de grandes variations. Les plus grands froids de l'hiver font rarement descendre le thermomètre au-dessous de — 12° à — 16° centigrades; et généralement il se soutient entre — 6 et — 8. Ces froids durent un mois et demi; ils sont secs, sans brouillards, et toujours tempérés par la présence du soleil; aussi tombe-t-il très-peu de neige dans les plaines. Pendant l'été le thermomètre monte de + 35° à + 40° centigrades, et ces chaleurs durent de un à deux mois; les chaleurs ordinaires sont de 35 degrés. A Orange, la température moyenne de l'année, pour une période de 30 années, est de + 13°,3; celle de l'hiver de 5°, et celle de l'été de 21°,5. Le maximum de température a été, en 1830, de 40°,2, et le minimum, en 1826, de — 15°. La quantité annuelle moyenne de pluie a été pendant la même période de 30 années de 695mm,6. L'automne est la saison qui en fournit le plus, à savoir : 308mm,7. Les vents dominants sont ceux du nord et du midi; les vents du nord et du nord-ouest, que l'on nomme dans le pays l'*aoure*, la *bise*, ou *lou temps dré*, sont quelquefois d'une violence inconcevable.

Productions naturelles. — Le département de Vaucluse appartient à la région géologique dite de Provence; il est, en général, formé par des calcaires crétacés et tertiaires, et sillonné de vallées peu profondes dont le sol, composé de terres franches et fortes, repose sur un lit de cailloux roulés de gravier et de sable.

Les richesses métalliques du département sont peu considérables, quoique les productions du règne minéral y soient assez abondantes; on n'y exploite qu'une seule mine de fer, des mines de houille et de lignite, mais on y trouve une grande quantité de carrières de pierre à bâtir de toutes les espèces, depuis la pierre coquillière la plus dure jusqu'au tuf calcaire le plus tendre. Les bancs de gypse fournissent un plâtre excellent. On trouve aussi du grès à paver, de l'argile, des terres à porcelaine et à creusets, des sables de diverses couleurs, et quelques tourbières. Il existe des eaux minérales à Vacqueyras, à Gigondas, à Velleron, à Aurel; et des sources salées, autrefois exploitées, à Beaumes et à Courthezon.

La récolte des céréales est insuffisante pour les besoins de la consommation; on tire ce qui manque des départements du nord et du nord-est. La sécheresse vient souvent entraver la culture des légumes; aussi sont-ils peu abondants et de médiocre qualité, à l'exception de ceux des environs de Cavaillon. Les arbres fruitiers sont cultivés avec plus de succès; leurs produits, et notamment les abricots, les pêches, les poires, les prunes, les figues, les amandes, sont d'excellente qualité. L'olivier et le mûrier sont ici très-communs et fournissent des récoltes abondantes d'olives, dont on exprime l'huile, et de feuilles qui servent à la nourriture des vers à soie. Les orangers y croissent en pleine terre et deviennent superbes; il y a aussi des pépinières en grand nombre et bien entretenues. On cultive encore la betterave, le safran, la gaude, l'épine-vinette, la graine d'Avignon (le nerprun des teinturiers, teignant en jaune), l'anis vert, la coriandre, et un grand nombre de plantes aromatiques et médicinales. Les vignes produisent annuellement 400,000 hectolitres de vin, dont une partie est consommée dans le pays, et l'autre livrée à l'exportation. Ces vins sont, en général, de bonne qualité; les meilleurs, les vins rouges de Châteauneuf-du-Pape et de Sorgues, sont classés parmi les bons vins fins de France. On récolte aussi quelques bons vins de liqueur, surtout les muscats de Beaumes, et les vins cuits dits « vins de Grenache, de Mazan. » Le département exporte des truffes. Les forêts couvrent près du cinquième de la superficie du sol; les essences qui y dominent sont: le chêne, le hêtre et le pin.

Les races d'animaux domestiques sont généralement médiocres; les troupeaux de bêtes à laine sont nombreux. Les abeilles abondent et donnent un miel excellent. La branche principale de l'élève est celle des vers à soie, dont les produits contribuent pour une part importante dans la richesse agricole du pays. On recueille beaucoup de mouches cantharides que l'on vend en gros pour les préparations pharmaceutiques. Parmi les animaux sauvages on voit quelques loups, quelques renards, et un très-petit nombre de sangliers; mais les lièvres et les lapins y sont très-multipliés. Le gibier ailé y est fort abondant, et les eaux très-poissonneuses.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de Vaucluse est un département agricole et un peu manufacturier. L'agriculture y est assez avancée, et elle est en progrès; la plantation des mûriers, l'élève des vers à soie, l'éducation des abeilles, la culture des vignes et celle des arbres fruitiers sont les principales branches de l'industrie agricole. On évalue le sol productif à 334,401 hectares, dont: en froment : 40,514 hectares; méteil, 14,142; seigle, 15,011; orge, 1,620; avoine, 6,064; maïs et millet, 701; sarrasin, 299; pommes de terre, 5,952; légumes secs, 2,105; vignes, 26,697; jardins, 922; betteraves, 730; colza et navette, 33; oliviers, 4,039; mûriers, 3,986; garance, 9,515; chanvre, 137; prairies naturelles, 4,567; prairies artificielles, 7,934; pâtis, landes et bruyères, 63,125; jachères, 55,203; bois, 60,883 (dont 3,740 à l'État); sol forestier, 1,947; vergers, pépinières et oseraies, 8,264. Le revenu territorial est évalué à 14 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 87,579, se partageant 170,364 divisions parcellaires.

L'industrie manufacturière n'est active que dans les deux villes d'Avignon et d'Orange; elles renferment des fabriques de soieries estimées. Cavaillon possède un marché important pour les soies grèges. Les distilleries et les huileries du département ont de la réputation. On y trouve aussi des tanneries, des papeteries, des teintureries, des faïenceries, des fabriques d'étoffe de laine et de draperie, de nombreuses filatures de soie dans tous les bourgs, des filatures de chanvre, des fabriques de toile et de produits chimiques, des tuileries, des verreries, des blanchisseries de cire, etc., etc. Le laminage du cuivre et du plomb et la mouterie du fer occupent plusieurs usines. Avignon et Carpentras ont des fabriques de garance en poudre. L'imprimerie et la libraire d'Avignon ont aussi quelque importance. Les principaux articles de l'exportation sont les vins, les soies et les soieries, la garance, la cire et le miel. Le nombre des foires du département est de 177; elles se tiennent dans 61 communes, et durent 229 journées; les principales sont celles d'Orange, de Carpentras, de Vaison, de Valréas et d'Apt; les articles de commerce y sont principalement les diverses productions du sol.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de Vaucluse était de 355,056 hectares. Sa population, d'après le dernier recensement, est de 264,618 habitants, savoir : 134,152 hommes et 130,466 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Avignon. Le département est divisé en 4 arrondissements communaux, 22 cantons et 149 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de Vaucluse est compris dans la 7e inspection divisionnaire des ponts et chaussées et dans l'arrondissement minéralogique de Grenoble, dépendant de la division du sud-est. Le département de Vaucluse forme la 4e subdivision de la 9e division militaire, dont le quartier général est à Marseille; la compagnie de gendarmerie fait partie de la 16e légion, dont le chef-lieu est à Marseille.

Les quatre tribunaux de première instance séant aux chefs-lieux d'arrondissement et les deux tribunaux de commerce d'Avignon et de Pertuis sont du ressort de la cour impériale de Nîmes.

Le département forme un archevêché dont le siége est à Avignon, et qui a pour suffragants les évêchés de Nîmes, Valence, Viviers et Montpellier; il compte 7 cures de 1re classe, 19 de seconde, 115 succursales et 85 vi-

cariats. Il y a un grand séminaire à Avignon. Les protestants ont à Lourmarin une église consistoriale desservie par 3 pasteurs, et divisée en 3 sections : Lourmarin, Orange et la Motte d'Aigues; il y a en outre dans le département plusieurs temples ou maisons de prières.

L'Académie universitaire de Vaucluse compte un lycée impérial à Avignon, des colléges communaux à Apt, Orange, Pertuis; des écoles secondaires ecclésiastiques à Avignon et à Sainte-Garde; des établissements libres d'instruction secondaire à Avignon, Bollène, Cavaillon, l'Isle, Montfavet, Sault, Vaison et Valréas; une école normale primaire, une école normale protestante de filles, 306 écoles primaires communales ou privées, des écoles gratuites et publiques pour l'industrie et les beaux-arts, etc., etc., etc., etc.

Le département de Vaucluse dépend du 26e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Aix.

Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 44 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 7 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le territoire qui forme aujourd'hui le département de Vaucluse était occupé, avant la conquête romaine, par trois peuplades celtiques, les *Cavares*, les *Voconces* et les *Méminiens*. Les Cavares, répandus sur les bords du Rhône et de la Durance, occupaient les pays d'Orange (*Arausio*), d'Avignon (*Aouenion*) et de Cavaillon. Les Voconces avaient pour capitale *Vaison*, au nord-est, et les Méminiens étaient fixés aux alentours de Carpentras, sur le versant méridional du mont Ventoux. Les Phéniciens pénétrèrent chez ces peuples, et lièrent avec eux des relations de commerce. Plus tard, les Phocéens s'étant établis à Marseille, les Cavares devinrent les alliés de cette florissante république, dont le contact adoucit leurs mœurs et les enrichit. Cette alliance avec Marseille les entraîna dans l'alliance de Rome. Ils tentèrent, mais en vain, d'arrêter Annibal au passage du Rhône, et ils s'armèrent encore, mais inutilement, quand ils virent les vainqueurs de Carthage s'introduire au cœur de la Gaule et, dans leur pays même, porter les premiers coups à l'indépendance de la grande nation des Celtes; car c'est tout près d'Avignon, au confluent de la Sorgue et du Rhône, que le consul Cn. Domitius Ænobarbus, l'an 121 avant J.-C., défit complétement les Arvernes, et dressa des tours chargées de trophées, contrairement, dit Florus, à l'usage des Romains, qui n'avaient point l'habitude de reprocher aux vaincus leur défaite. La protection de Rome se changea bientôt en domination. Les Cavares, les Voconces, les Méminiens furent enveloppés dans la Narbonnaise. Après la division de la Gaule en dix-sept provinces, il furent compris dans la Viennoise.

Avec les mœurs celtiques, déjà fort modifiées, disparurent les monuments celtiques, et l'on aura grand'peine, avec le petit nombre de médailles gauloises trouvées jusqu'ici dans la contrée, à reconstruire l'histoire de la période celtique. Rome recouvrit tout de sa civilisation et de ses monuments, dont le département de Vaucluse nous offre encore aujourd'hui de magnifiques restes (voir l'histoire des villes). La population elle-même fut à peu près renouvelée, et par les colonies militaires que César y établit, et par le grand nombre de Romains que l'administration, le commerce, les intérêts de toute sorte y attirèrent pendant la longue durée de l'empire.

Dans le partage que les barbares du ve siècle se firent de la Gaule, les bords du Rhône et de la Durance, ravagés par les Alains, les Suèves, les Vandales et les Goths, échurent aux Burgondes, et furent compris dans leur royaume. Mais les Francs les leur disputèrent plus d'une fois; Clovis y parut; les rois d'Austrasie tinrent longtemps Avignon en leur puissance. Les Lombards se montrèrent ensuite, et furent repoussés par le patrice mummol; vinrent ensuite les Sarrasins, à qui Mauronte, maître de Marseille, ouvrit le pays. Charles Martel les chassa (737).

Après le démembrement de l'empire carlovingien et du royaume d'Arles, fondé par Bozon, l'Avignonnais et le Venaissin échurent aux comtes de Provence. C'est à tort que l'on a quelquefois regardé comme une même chose le comtat d'Avignon et le comtat Venaissin. Le Venaissin, qui ne fut érigé en comté qu'au XIVe siècle par Clément V, était un pays distinct de l'Avignonnais. Il paraît tirer son nom de Vénasque, aujourd'hui pauvre village, jadis ville importante, évêché et capitale du pays avant que Carpentras lui eût ravi ce titre. Après les comtes de Provence, ce furent les comtes de Toulouse qui devinrent maîtres de ces deux pays, et ils le demeurèrent pendant plus de deux siècles. Par le traité de Meaux (1229), Raymond VII abandonna au pape tout ce qu'il possédait sur la rive gauche du Rhône. Cette cession, confirmée en 1274 par Philippe le Hardi, mit les papes en possession du comtat Venaissin. Le comtat d'Avignon ne leur appartint qu'en 1348, après que Jeanne, reine de Naples, l'eut vendu à Clément VI. Bien qu'ils eussent cessé de résider dans le pays en 1376, ils le gardèrent néanmoins jusqu'à la révolution française, en se faisant représenter à Avignon par un *vice-légat*, et dans le comtat Venaissin par un ecclésiastique d'un rang moins élevé qu'on appelait *recteur*. Seulement, dans cet intervalle, les deux comtats furent trois fois saisis par les rois de France : la première fois par Louis XIV, de juillet 1663 à juillet 1664, à l'occasion de l'insulte faite par la garde corse du pape à l'ambassadeur de France, le duc de Créqui; la seconde fois encore par Louis XIV, lors de ses démêlés avec Innocent XI, d'octobre 1688 à octobre 1689, en vertu d'un arrêt rendu en 1683 par le parlement, et portant réunion de ces pays au royaume; la troisième fois enfin, de 1768 à 1774, par Louis XV, qui voulait punir l'affront fait par Clément XIII au duc de Parme. Toujours restituées par les rois aux pontifes, ces enclaves, qui rompaient l'unité du royaume dans le Midi, ne furent définitivement ramenées dans le sein de la France que par la révolution, mais ce ne fut pas sans quelques difficultés.

Les obstacles ne vinrent pas, comme on pourrait le croire, d'une opposition d'idées. Il semble que les Avignonnais et les Venaissinois, si longtemps soumis à la tiare, eussent dû haïr les doctrines révolutionnaires; ce fut le contraire, ils leur ouvrirent les bras. Dès 1790, Avignon substituait les armes de France à celles de Rome et chassait le vice-légat. Quant aux Venaissinois, ils tinrent une conduite plus singulière; ils eurent la prétention de former un petit État indépendant, qui réaliserait chez lui les réformes de la Constituante, mais sans souffrir qu'on parlât de le réunir à la France. Dès 1785, l'assemblée ordinaire du Venaissin avait songé à opérer des réformes. Mais, en 1789, l'effervescence croissant et faisant éclater des insurrections en plusieurs lieux, elle supplia le pape Pie VI de permettre la convocation des états généraux de la province, qui n'avaient pas été réunis depuis 1596. Le pape éluda, nomma une commission de réformes. Mais les Venaissinois ne se laissèrent point payer de cette monnaie, et il fallut que le légat autorisât enfin les élections; elles se firent en avril 1790; l'assemblée fut formée de cent sept députés, quatorze pour le clergé, neuf pour la noblesse, quatre-vingt-quatre pour le tiers. La division des ordres était maintenue. Le 30 mai les états généraux ouvrirent leurs séances, et prirent le titre d'*Assemblée représentative*. L'égalité de l'impôt, l'abolition des immunités ecclésiastiques et des titres de noblesse furent adoptées; Pie VI fut déclaré prince constitutionnel des Venaissinois. Comme Avignon voulait contrarier la révolution venaissinoise, et la forcer de se confondre dans la révolution française en l'associant à la fédération, l'assemblée représentative forma un camp de douze mille hommes à la tour de Sabran, renouvela le serment de fidélité à Pie VI, et accueillit le vice-légat fugitif. Mais toujours révolutionnaire, alors même qu'elle demeurait fidèle au pape, elle vota, malgré le véto du vice-légat, l'abolition des justices seigneuriales et une nouvelle organisation judiciaire, puis divisa le pays en quatre départements : d'Aigues, de l'Auzon, de l'Ouvèze et de Vaucluse. Cette innocente parodie de la grande

révolution française ne pouvait durer bien longtemps. Les Avignonnais envahirent le Venaissin et enlevèrent Cavaillon; la lutte devint sanglante; Carpentras, deux fois assiégée, opposa une héroïque résistance à Jourdan Coupe-tête, qui lui lança en vain plus de deux cents boulets rouges. Mais, malgré tout, le parti français gagnait chaque jour du terrain, même dans le pays. L'Assemblée nationale de France chargea enfin trois commissaires, Verninac Saint-Maur, Lescène-des-Maisons et l'abbé Mulot, d'aller mettre fin à une lutte aussi funeste que ridicule, et le 14 septembre 1791 un décret, rendu sur la proposition du député Camus, réunit à la France Avignon et le comtat Venaissin.

Nous avons laissé de côté jusqu'ici cette partie du pays des Cavares où est située Orange. Elle fut érigée par Charlemagne en comté et donnée à Guillaume au Cornet, qui s'était distingué par sa valeur dans la guerre contre les infidèles. Ce Guillaume fut le chef de la première maison d'Orange, éteinte dans les mâles en 1185. L'héritière, Tiburge, avait épousé Bertrand, de l'illustre famille des Baux, lequel fonda la seconde maison d'Orange. C'est son fils, Guillaume V, qui échangea le titre de comte contre celui de *prince d'Orange par la grâce de Dieu*, auquel il joignit celui de roi d'Arles par autorisation de l'empereur Frédéric II (1214). La troisième maison d'Orange commença, à la fin du XIVe siècle, dans la personne de Jean de Châlons, époux de l'héritière, Marie de Baux. Cette maison est illustre, mais elle se montra généralement hostile aux rois de France. Louis Ier, fils de Jean, nommé gouverneur du Languedoc par Isabeau de Bavière, repoussa des murs d'Orange le Dauphin Charles; en 1430 il envahit le Dauphiné en compagnie du duc de Savoie; mais il fut repoussé par le gouverneur Gaucourt, et se laissa même enlever un instant sa capitale. Guillaume VIII ne fut pas plus heureux, et après avoir accompagné Charles le Téméraire au siége de Liége, se fit faire prisonnier par Louis XI, qui l'obligea de lui prêter l'hommage féodal (1473). Son successeur prit part aux complots du duc d'Orléans pendant la minorité de Charles VIII, et fut avec lui fait prisonnier à Saint-Aubin du Cormier. Enfin Philibert Ier, le plus considérable par ses talents, passa dans le camp de Charles-Quint pour se venger de l'affront que lui avait fait François Ier. Celui-ci confisqua sa principauté, s'empara de sa personne, et le tint captif à Bourges, jusque après le traité de Madrid. Philibert fut tué en 1530 au siége de Florence, après avoir institué son héritier son neveu, René de Nassau; sa sœur, Claude, ayant épousé Henri, comte de Nassau. Ce René commença donc, en 1530, la quatrième maison d'Orange, Nassau-Orange, la plus fameuse de toutes; c'est de celle-là que sortirent Guillaume IX, fondateur de la république des Provinces-Unies, et Guillaume-Henri, l'ennemi acharné de Louis XIV, roi d'Angleterre après la révolution de 1688. Ce dernier étant mort sans postérité, la principauté d'Orange devint l'héritage de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, qui la céda à la France au traité d'Utrecht; il fut alors stipulé que les héritiers du prince de Nassau auraient le droit d'imposer à une partie de la Gueldre le nom de principauté d'Orange, et d'en retenir le titre et les armoiries. Depuis ce temps, l'héritier présomptif du royaume de Hollande porte le titre de prince d'Orange. Quant à la véritable principauté d'Orange, détachée un instant de la couronne en faveur du prince Armand de Bourbon-Conti, elle y fut de nouveau et définitivement réunie en 1731, et fit partie de la province de Dauphiné.

Lors de la distribution de la France en départements, en 1791, le comtat d'Avignon, le comtat Venaissin et la principauté d'Orange furent réunis pour former celui de Vaucluse.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Avignon (lat. 43° 57′ 5″, long. 2° 28′ 14″ E.). — Avignon, *Avenio*, *Avenio Cavarum*, grande, belle et très-ancienne ville, chef-lieu du département, du 2e arrondissement et de deux cantons, avec archevêché, séminaire, tribunaux de 1re instance et de commerce, lycée impérial, bourse et chambre de commerce, etc., etc.; autrefois archevêché, université, hôtel des monnaies, avec collégiales, 25 couvents, 3 séminaires; à 686 kilomètres sud-est de Paris par Saint-Etienne et 692 par Lyon; peuplée de 35,890 habitants.

Le nom d'Avignon, comme ceux de la plupart des villes voisines qui ont une terminaison semblable, paraît être d'origine celtique et faire allusion à sa situation sur un fleuve. Ce nom, en effet, dans sa forme primitive, que nous ont transmise les Grecs, est *Aouenion* (Αουενιον), c'est-à-dire, en celtique (*aouen*, fleuve, *ion*, seigneur, dominateur), *ville qui domine le fleuve, qui est située sur le fleuve*. Nous verrons de même *Ovasion*, Vaison, ville sur l'Ouvèze; *Cabalion*, Cavaillon, ville sur le Cabal, rivière aujourd'hui appelée le Caulon; *Arausio* ou *Araïsio*, Orange, ville sur l'Araïs, aujourd'hui rivière de Meyne. On a donné bien d'autres étymologies du nom d'Avignon, la plupart puériles; nous citerons celle-ci, *à vento*, épigramme contre la violence des vents nord-ouest qui se font souvent sentir à Avignon pour la salubrité, sinon pour l'agrément de la ville :

Avenio ventosa; *sine vento venenosa*, *cum vento fastidiosa*.

Avignon n'était encore qu'une colonie de pêcheurs quand les Phéniciens y apportèrent le commerce et le culte d'Hercule. Aux Phéniciens succédèrent les Phocéens de Marseille. Que les Massaliotes aient possédé, à proprement parler, Avignon, il nous semble qu'on a eu raison de le contester, puisque nous savons qu'ils eurent toujours assez de peine à se préserver des attaques de leurs voisins, et que, d'après Strabon, ils ne s'emparèrent qu'assez tard de quelques territoires situés autour d'eux. Mais il n'est point douteux que les intérêts de leur commerce n'aient fixé un grand nombre de familles massaliotes à Avignon, devenu un lieu de passage et une sorte d'entrepôt de toutes les marchandises qui se dirigeaient du nord et du centre de la Gaule vers Marseille. A côté de l'autel d'Hercule s'éleva un temple de Diane, la grande divinité massaliote.

On ne peut douter de la prospérité d'Avignon sous la domination romaine. Pomponius Méla et Pline la rangent parmi les cités les plus importantes de la Narbonnaise. Que reste-t-il pourtant de monuments romains à Avignon, alors que des villes voisines nous en offrent de si beaux? Quelques arcades derrière le théâtre moderne et près du château des papes, des mosaïques et des fragments de marbre déposés au musée, les débris d'un aqueduc sur la route de Carpentras. On ne sera point surpris de cette disparition des souvenirs romains quand on saura tous les siéges qu'Avignon eut à subir, et les attaques des Sarrasins et celles des Francs, surtout quand on aura réfléchi qu'Avignon eut une autre grande époque monumentale qui effaça nécessairement la première. Il fallut, en effet, faire place au palais des papes, aux fortifications, aux couvents.

Le roi de Bourgogne Gondebaud, après avoir vaincu et tué Gondicaire, se voyant poursuivi par Clovis, se réfugia dans Avignon. Le roi des Francs en fit le siége et se retira sans pouvoir la prendre; mais il avait tout ravagé aux alentours, coupé les oliviers, arraché les vignes. Un peu plus tard (500), s'étant allié avec Théodoric, ils soumirent à eux deux le pays, et, dans le partage qu'ils en firent, Avignon échut au roi des Ostrogoths. Avignon était regardée alors comme une ville encore toute romaine; elle avait un sénat et des tribunaux où les traditions romaines et, jusqu'à un certain point, les traditions païennes s'étaient conservées, si l'on en croit un passage de Grégoire de Tours où il nous montre un ecclésiastique refusant l'évêché d'Avignon « dans la crainte que sa simplicité ne fût exposée dans un pays plein de sénateurs sophistes et de juges philosophes (*senatores sophisticos et judices philosophos*). » Les fils de Clovis, Sigebert, roi d'Austrasie, Gontran, roi de Bourgogne, se disputèrent cette place, qui fut prise et reprise. En 583, le roi de Bourgogne y assiége sans succès Mummol, qui s'était mis en révolte et occupait Avignon pour le rebelle Gondovald.

Les seigneurs des bords du Rhône avaient profité de

la faiblesse des Mérovingiens pour se rendre indépendants. Charles Martel, dont la main rude et forte reconstituait la monarchie franque, les fit rentrer dans le devoir et mit une garnison dans Avignon (733). Alors ils traitèrent avec les Sarrasins, et Youssouf entra dans la place (736). Charles Martel accourut : les Sarrasins replièrent toutes leurs garnisons sur Avignon, une des plus fortes villes du Midi : *Urbem munitissimam ac montuosam*, dit le continuateur de Frédégaire. En effet, moins étendue qu'aujourd'hui, elle était entourée presque de tous côtés par le Rhône, et le rocher des Doms, taillé à pic, portait sur son sommet une formidable citadelle. Après un siége long et meurtrier, Charles, qui avait fait jouer toutes les machines en usage alors, prit la ville d'assaut, fit passer au fil de l'épée tous les Sarrasins et une partie des habitants, puis livrer aux flammes les maisons et les édifices publics de cette ville trop romaine. Ce fut le plus grand désastre qu'Avignon eût à subir dans le cours de son existence (737).

Sous le régime féodal, Avignon eut pour suzerains les comtes de Provence, qui, en 1125, partagèrent cette suzeraineté avec les comtes de Toulouse. Un vicomte, qui existait depuis la fin du xe siècle, les représentait dans la ville. Mais, dans la première moitié du XIIe siècle, les Avignonnais, qui marchaient à la tête de toutes les villes du Midi dans cette voie de la restauration des anciennes institutions municipales qui en fit alors presque des républiques, obligèrent le comte de Forcalquier d'abandonner tous les droits qu'il pouvait avoir sur eux, atténuèrent autant que possible ceux que le comte de Toulouse s'obstina à conserver, et se donnèrent quatre consuls annuels, choisis moitié parmi les nobles, moitié parmi les bourgeois. Des discordes ayant éclaté, ils prirent pour arbitre, en 1151, l'évêque Geoffroy, dont la politique était de favoriser ou du moins de suivre ce mouvement d'émancipation, afin d'en tirer tout le parti possible pour son autorité. Une assemblée se tint sous sa présidence. La charte qui en fut le résultat commence ainsi : « Ceci est la charte de paix, de concorde et de consulat que, moi Geoffroy, j'ai établie avec le conseil et l'assentiment des consuls qui présidaient alors la cité d'Avignon (*qui tunc Avenionensi civitati præerant*) et de beaucoup de citoyens tant chevaliers que bons hommes (*et multorum civium tam militum quam proborum hominum*), » etc.

Avignon devint une petite république municipale bien constituée, qui n'admit dans son sein, dans le *consulat*, c'est l'expression de la charte, que ceux qui juraient d'en être des membre fidèles. Elle se montrait aussi jalouse, aussi soupçonneuse à l'égard de ses propres magistrats que l'avait autrefois été Athènes.

Trois ans après, le même évêque Geoffroy se rendit à Besançon, où l'empereur Frédéric Barberousse tenait une assemblée, et obtint de lui la confirmation des nouvelles franchises et libertés d'Avignon. Les empereurs, dont la suzeraineté sur l'ancien royaume d'Arles n'était plus qu'un vain titre, n'avaient rien à perdre à de telles concessions, qui avaient au moins l'avantage de leur concilier l'amour des villes qu'ils émancipaient. Avignon, pour témoigner sa reconnaissance à Frédéric, effaça de ses armoiries la ville carrée qui lui servait d'emblème jusque-là et mit à la place deux gerfauts.

Une conséquence de cette révolution populaire fut la suppression du vicomte à la fin du XIIe siècle. Le dernier vicomte apparaît dans la légende de saint Bénézet sous des traits odieux, soit qu'un pouvoir qui tombe ne puisse échapper à la calomnie, soit qu'en effet la cruauté de son dernier représentant en ait amené la chute.

Un jeune pâtre d'Alvilard, dans le Vivarais, nommé Bénézet ou Benoît, eut à douze ans une visite de Jésus-Christ, qui lui ordonna de quitter son troupeau et d'aller bâtir un pont sur le Rhône. « Seigneur, qu'est-ce que le Rhône? — Je t'enverrai un guide qui t'y conduira. — Seigneur, comment construire un pont avec six oboles que j'ai? — Va, et je t'en donnerai les moyens. » Bénézet part et rencontre en chemin un pèlerin; ce pèlerin était un ange envoyé par le Christ. Bénézet arrive au bord du Rhône : « Seigneur Jésus, s'écrie-t-il, quel large fleuve pour y bâtir un pont! — Ne crains rien, lui répond le pèlerin qui disparaît en même temps. » Bénézet aborde un batelier, et le prie, au nom de la vierge Marie, de le porter sur l'autre rive. « Au nom de la vierge Marie! lui dit en se moquant le batelier, qui était juif; donne-moi de l'argent, cela vaut mieux. » Bénézet donne trois oboles et passe. Il va à la cathédrale, où l'évêque Pons prêchait; il l'interrompt et crie bien haut : « Écoutez-moi; Notre-Seigneur Jésus-Christ m'envoie pour construire un pont sur le Rhône. » L'évêque, interrompu dans son éloquence par ce personnage grotesque, le fait conduire au viguier pour qu'on châtie son insolence, qu'on lui coupe les pieds et les mains comme à un malfaiteur. Devant le viguier, Bénézet répète : « Le Seigneur m'envoie pour construire un pont sur le Rhône. — Toi! s'écrie le viguier, toi, misérable pâtre! Et comment ferais-tu ce que les hommes les plus puissants et Charlemagne lui-même n'ont pas osé entreprendre? Au reste, les ponts se font de pierre et de ciment, je vais te fournir une pierre qui se trouve dans la cour de mon palais; si tu la portes, je te croirai. » Bénézet va, et soulève comme un caillou cette pierre que trente hommes eussent eu de la peine à ébranler. Il la porte jusqu'au Rhône, suivi de la foule et de l'évêque lui-même, qui étaient accourus, et la jette dans le fleuve pour servir de première assise à la première arche. Tous, reconnaissant sa mission divine, célébrèrent la puissance de Dieu. Le viguier, le premier, tomba à genoux, saluant Bénézet du nom de Saint, et lui donna trois cents sols. En quelques instants, les dons de la foule s'élevèrent à cinq mille sols, destinés à la construction du pont (1177). Bénézet travailla sept ans à son œuvre et mourut en 1184, sans l'avoir achevé. On l'ensevelit, suivant son désir, dans une petite chapelle que l'on éleva sur le bord du pont entre la troisième et la quatrième arche, et qui est encore debout; les mères des mariniers du Rhône y vont prier pour leurs fils. Bénézet fut canonisé sous le pontificat d'Innocent IV. Avant de mourir il avait fondé une confrérie de *Frères pontifes* ou faiseurs de ponts, qui terminèrent son grand travail quatre ans après sa mort (1188); c'était un pont de vingt-cinq arches et de 1,947 mètres de long, qui traversait les deux bras du Rhône, partagé en cet endroit par l'île Barthelasse. La ville de Saint-André, située de l'autre côté du fleuve et appelée depuis Villeneuve, devint un faubourg d'Avignon. Malheureusement le Rhône (du celtique *Ródan*, tourner comme une roue) a broyé sous le choc de ses flots l'œuvre magnifique de Bénézet et des frères pontifes; le pape Clément VI en releva plusieurs arches en 1349; les frères pontifes étaient d'ailleurs encore là pour s'occuper de ces réparations. Leur confrérie, puissante, enrichie par les quêtes publiques et par les bienfaits des comtes de Toulouse, établie dans un couvent situé à l'extrémité du pont, du côté de la ville, était chargée de recevoir les pèlerins qui arrivaient, de veiller à la conservation du pont et d'en construire d'autres; on suppose que le pont de Sorgues, sur la route d'Avignon à Orange, était aussi son ouvrage. Ses fonds étaient administrés par des recteurs, qu'on trouve encore mentionnés dans un acte de 1469.

Le pont était sans doute encore en bon état au XVIe siècle, puisque le chancelier de l'Hospital en parle ainsi dans ses vers latins :

Nil ponte superbius illo
Quem subtus Rhodanus multis jam labitur auctus
Fluminibus.

C'est l'inondation de 1669 qui lui fut le plus désastreuse. La tradition avignonnaise impute cette catastrophe à Louis XIV, qui, jaloux de la prospérité d'Avignon et de la concurrence que ses manufactures de velours faisaient à celles de Lyon, paraît du moins s'être opposé à la reconstruction du pont de Saint-Bénézet. Elle trouva de nouveaux obstacles dans les démêlés qui s'élevèrent au sujet de la propriété du Rhône, disputée par les comtes de Provence, la province de Languedoc et les rois de France, et attribuée en définitive à ces derniers par un arrêt du conseil en 1726. Certains auteurs prétendent même que de temps immémorial les rois de France ont

possédé la propriété et souveraineté du fleuve « d'un bord à l'autre, tant dans son ancien que dans son nouveau lit, par tout son cours, ainsi que des îlots, îles, crémens et atterrissements qui s'y forment. » En vertu de quoi, lorsque l'inondation envahit une partie de la ville à la fin du XVIIe siècle, le maître des ports de Villeneuve, officier royal, vint hardiment sur son bateau, jusque dans la rue de la Fusterie, planter un poteau aux armes du roi, et constater ainsi sa souveraineté dans la partie de la ville qui était inondée, le Rhône devenant complice de l'ambition de Louis XIV. Aujourd'hui il ne reste plus du beau pont du moyen âge que quatre arches et la chapelle, où ne repose plus le corps de saint Bénézet, transporté en 1674 dans l'église des Célestins.

La construction des ponts est une chose fort importante au moyen âge. Elle atteste la richesse des cités, l'essor des relations commerciales, le progrès des communications; et plus elle est rendue difficile et dispendieuse par l'importance du fleuve dont elle doit joindre les rives, plus elle décèle de ressources chez ceux qui l'entreprennent et la mènent à fin. Les Avignonnais étaient donc riches; un édit de l'évêque et des consuls (1198), qui exempte de taxe « tant leurs personnes que leurs propriétés, leurs meubles et leurs marchandises, soit sur terre, soit en descendant ou remontant le Rhône, » atteste leur activité. Si des dissensions éclataient fréquemment entre les nobles qui voulaient maintenir les taxes et les bourgeois qui refusaient de s'y soumettre, n'oublions pas que de telles agitations sont un signe de vie et de prospérité. Toutefois elles se compliquèrent bientôt des affaires albigeoises. Pour ramener l'ordre, les Avignonnais se donnèrent un *podestat*, à l'imitation des villes italiennes (1226); ce magistrat, qui portait le titre de *seigneur*, était élu pour un an et rééligible; on le choisissait la plupart du temps parmi les nobles et parmi des étrangers. Cette dictature dura vingt-cinq années; le premier des podestats d'Avignon fut Spinus de Surrexina; le dernier et le plus célèbre fut Barral des Baux, qui demeura en charge trois années de suite (1249-51).

Sans cesse agitée, cette puissante république avignonnaise partagea le sort de la Provence et du Languedoc pour en avoir partagé les doctrines et la résistance passionnée aux hommes du Nord. Le comte de Toulouse, voyant fondre l'orage sur lui, ne négligea rien pour se l'attacher et pour assurer ainsi à sa puissance un solide appui sur la rive gauche du Rhône. En 1212 il lui céda tous ses droits sur le monastère de Saint-André de Villeneuve, ainsi que sur le bourg du pont de Sorgue et ses dépendances. Plus tard il lui donna Caumont, le Thor, Girmagnanègues, Touzon, Joncquières. Lorsque, fugitif avec son fils, il revint de Gênes, où il avait cherché asile, et débarqua à Marseille, une députation de 300 Avignonnais vint l'y trouver et lui promit le concours de la cité. Le peuple d'Avignon entra donc pleinement dans le mouvement du midi de la France : il mit en pièces le comte des Baux, prince d'Orange, qui tentait de s'y opposer, et se fédéra avec Marseille, Toulouse, Béziers; toutes ces villes se garantissant mutuellement leurs domaines et leurs libertés.

Le meurtre du comte des Baux attira sur Avignon les anathèmes pontificaux. Louis VIII arriva à Lyon avec 50,000 hommes. Troublés par l'approche du danger, les Avignonnais lui offrirent le passage sur le pont de Saint-Bénézet et des vivres pour son armée. Il accepta. Mais les magistrats de la ville, redoutant le contact de l'armée des croisés et d'une population ardente, et au fond à peu près albigeoise, firent adapter au pont de pierre un pont de bois qui permettait aux Français de traverser le Rhône sans passer par la ville. L'entrée n'en était permise qu'au roi, au cardinal-légat et aux principaux chefs. Cette méfiance déplut à Louis VIII : il voulut traverser Avignon le casque en tête, la lance au poing et ses hommes d'armes derrière lui. Les magistrats indignés opposèrent un énergique refus. Les épaisses murailles carrées, de construction romaine, flanquées de tours, entourées de fossés remplis par les eaux vives de la Sorgue, se couvrirent de défenseurs vigilants. Le podestat et le *bayle* (bailli) du comte de Toulouse se mirent à la tête de la résistance. De son côté, Louis VIII jura qu'il ne s'éloignerait pas avant d'avoir pris la ville, et fit dresser ses pierriers, ses balistes, ses mangonneaux, ses *chats*. Le légat enjoignit solennellement aux croisés de « purger Avignon d'hérétiques, » et le siége commença le 10 juin. Il dura trois mois. L'énergie des assiégés fut secondée par Raymond, qui ne cessait de troubler les croisés par ses incursions, d'enlever leurs convois et leurs fourrageurs, après avoir pris soin, pour les priver de toutes subsistances, de ravager le pays à l'entour d'Avignon; il avait même fait labourer les prairies, afin que leurs chevaux ne pussent trouver à s'y nourrir. La difficulté de se procurer des vivres amena la famine dans le camp des assiégeants, surchargé d'une foule d'aventuriers et de fanatiques accourus à la croisade. La campagne se couvrit de cadavres d'hommes et de chevaux, « et de ces corps épars dans la plaine s'élevaient, avec un affreux bourdonnement, des essaims de grosses mouches noires, qui venaient jusque sous les tentes et les pavillons des princes infecter les plats et les hanaps, et apporter aux vivants la peste engendrée par les morts en putréfaction. » Pendant ce temps les Avignonnais ne cessaient de faire de violentes sorties. Les croisés furent obligés de creuser un fossé pour s'en garantir, comme s'ils eussent été assiégés eux-mêmes. Un jour ils voulurent livrer à la ville un grand assaut par le pont de bois, qui joignait l'île Barthelasse. Le pont s'écroula sous eux, et le fleuve en engloutit un grand nombre. 20,000 avaient déjà péri, et beaucoup de seigneurs, qui avaient fourni au roi leurs quarante jours de service, se retiraient. Malheureusement la ville avait épuisé ses ressources et dut capituler. Le légat dicta les conditions. Les Avignonnais furent obligés de livrer 300 otages, de payer une forte amende, de remettre leurs navires à voiles et toutes leurs machines de guerre; leurs fossés furent comblés, leurs murailles renversées, 300 maisons fortifiées de tourelles (*domus turrales*) démolies, les routiers français et flamands au service de la commune ou du comte Raymond mis à mort (12 septembre 1226). Le 14 du même mois, le roi et le légat se rendirent processionnellement à la chapelle de Sainte-Croix en expiation de l'hérésie, et le saint sacrement y resta continuellement exposé. Telle fut l'origine des pénitents gris, qui se glorifient de compter Louis VIII au nombre de leurs membres, et auxquels Pierre de Corbie, alors évêque d'Avignon, prescrivit des règles confirmées par le légat. De leur côté, les dominicains s'installèrent sur-le-champ dans la ville, comme ils faisaient dans tous les lieux conquis par les croisés. Les Avignonnais furent vengés par la peste : les plus grands seigneurs, le roi lui-même, emportèrent en s'éloignant les germes d'une mort qui les atteignit peu de temps après.

Avignon entra dès lors dans une nouvelle phase de son existence. La catastrophe de 1226 fut le tombeau de sa grandeur républicaine. Une autre grandeur qui lui vint des papes lui était réservée.

Charles d'Anjou, comte de Provence, et son frère Alphonse, devenu, en 1249, par la mort de Raymond VII, comte de Toulouse et du Venaissin, se concertèrent pour imposer aux Avignonnais le traité de Beaucaire (1251). Cela ne se fit point sans protestations de la part des vieux républicains d'Avignon; menacée d'un siége, la ville, qui n'avait plus de murailles, céda la haute et la moyenne justice aux deux comtes, et reçut dans ses murs leur viguier. Au lieu de consuls, elle n'eut plus que des syndics. Elle obtint pourtant de conserver ses coutumes et ses lois communales, et d'être exemptée de toutes tailles et péages. Alphonse mort, sa moitié d'Avignon passa au roi Philippe le Hardi, son héritier. Philippe le Bel la céda à Charles II, roi de Naples, qui, possédant déjà l'autre moitié comme comte de Provence, devint seul seigneur d'Avignon.

Les bienfaits des papes en faveur d'Avignon commencèrent avant même qu'ils y fussent établis; car, en 1303, Boniface VIII érigea en université l'école de droit que les rois de Naples venaient d'y fonder, et y ajouta une faculté de théologie. Le recteur de cette université, appelé

Vue d'Avignon.

primicier, était annuel et avait l'insigne privilége de devenir noble en sortant de charge.

Nous ne raconterons pas l'histoire si connue des démêlés de Philippe le Bel et de la papauté, qui vint tomber, terrassée, à Avignon sous la rude main du roi de France. Devenu pape par la protection de ce monarque, Bertrand de Got, ambitieux Gascon, lui inféoda la tiare achetée au prix de cette soumission. Clément V vint s'établir à Avignon en 1309; il fut harangué à son entrée par le primicier de l'université, et se logea au couvent des frères prêcheurs. « Je connais les Gascons, dit alors le doyen des cardinaux, Mathieu Rosso des Ursins, l'Église ne reviendra pas de longtemps en Italie. » Il ne croyait peut-être pas dire si vrai. L'exil des papes fut de 70 ans : exil moitié forcé et moitié volontaire; les États romains, troublés par la turbulence des seigneurs, offraient si peu de sécurité! L'établissement à Avignon ne fut pas le seul sacrifice que Clément V s'était obligé de faire; il fallut qu'il livrât les templiers, et il faillit immoler de même la mémoire de Boniface VIII à la vengeance du roi : il réussit pourtant à l'amener par l'adresse de ses délais à un désistement sur ce dernier point. Clément V, malade et comme chargé de remords, n'acheva pas sa vie à Avignon; il changea plusieurs fois de résidence, et se fixa enfin à Carpentras, où il fit frapper des monnaies à son effigie avec le titre de comte du Venaissin, *comes Venaissini*. Sentant sa fin prochaine, il voulut aller mourir à Bordeaux, son cher pays; mais la mort le surprit en chemin, à Roquemaure (1314).

Après deux ans de troubles et d'interrègne, Jacques d'Ossa fut élu pape sous le nom de Jean XXII. De Lyon, où s'était tenu le conclave, il descendit le Rhône sur une flottille de barques pavoisées, et arriva le 2 octobre 1316 à Avignon. Un soleil magnifique brillait au ciel; une foule accourue de toutes parts se pressait sur les deux rives. Les Avignonnais reconnaissaient leur ancien pasteur; car Jacques d'Ossa avait été évêque de leur ville en 1310. Ravi de ce spectacle, le nouveau pape le faisait remarquer au cardinal Napoléon des Ursins, secret partisan du retour à Rome, et protestait qu'il n'abandonnerait point Avignon et le ciel de France. Jean XXII, homme d'une science et d'un esprit supérieurs, avait conçu le dessein d'appuyer la papauté à Avignon sur un établissement solide. Cette ville, il est vrai, n'appartenait point aux papes; mais les rois de Naples qui la possédaient étaient feudataires du saint-siége. Cette possession était, d'ailleurs, fort précaire, et Avignon, sur laquelle les comtes de Provence, ceux de Toulouse, les rois de France, les empereurs d'Allemagne avaient ou avaient eu des droits, pouvait être considérée à peu près comme un terrain neutre. Jean, qui remuait toute l'Église et relevait dans la chrétienté le pouvoir pontifical tant abaissé, déploya la même activité dans Avignon. Son neveu, Jacques de Via, fut fait par lui évêque d'Avignon et cardinal. Deux archidiaconats, dont il pourvut le chapitre, furent donnés à deux de ses créatures. Il lui fallait de plus un palais qui eût la valeur d'une forteresse et où il pût se mettre à l'abri d'un coup de main. Le rocher des Doms, abrupt, défendu par le Rhône, offrait une position magnifique.

Sur cette éminence, où s'étaient élevés jadis les temples païens, existait alors l'église métropolitaine de No-

Fontaine de Vaucluse.

tre-Dame-des-Doms, dont la légende attribuait la première fondation à sainte Marthe. Cette légende se trouve précisément rapportée dans un livre qui fut dédié au pape Jean XXII, le *Speculum sanctorale*, œuvre du dominicain Bernard Guido, pénitencier de ce pontife. Marthe, la *vénérable hôtesse* du Christ, après avoir vaincu la tarasque, ce monstre effroyable qui désolait le pays entre Avignon et Tarascon, vint s'établir dans la première de ces deux villes; elle fit bâtir une belle église dédiée à la mère de Dieu, fonda un couvent tout à côté, et se retira elle-même dans une excavation du rocher où elle passa sa vie. Elle se couvrait de peaux de brebis, se ceignait les reins d'une corde à gros nœuds, couchait sur un lit de feuilles sèches, se nourrissait de racines et d'herbes. Mais elle traitait ses hôtes mieux qu'elle-même. Saint Maximien, évêque d'Aix, saint Trophime, évêque d'Arles, saint Eutrope, évêque d'Orange, vinrent par inspiration divine consacrer la nouvelle église; Marthe leur offrit un excellent repas, et « en leur présence l'eau fut changée en vin comme aux noces de Cana. » Elle mourut âgée de 70 ans, après avoir converti le pays. Telle est la légende, qu'il n'est pas besoin de discuter. Il va sans dire qu'Avignon se donne pour premier évêque un disciple de saint Paul; c'est saint Ruf, après lequel les légendaires perdent la suite des évêques d'Avignon, et ce n'est pas étonnant. L'église de Sainte-Marthe étant tombée en ruines, Constantin, dit-on, la releva; et les Sarrasins ayant détruit l'église de Constantin, Charlemagne en édifia une nouvelle, qui est celle que nous voyons aujourd'hui. Des archéologues prétendent que le porche est de construction romaine; mais qui ne sait que Charlemagne ne se faisait aucun scrupule d'employer les débris de l'art antique à la construction de ses propres édifices, témoin les colonnes de Ravenne qu'il fit transporter à Aix-la-Chapelle! Un cloître magnifique fut annexé à l'église, alors appelée église de la Sainte-Vierge, de Saint-Jean et de Saint-Étienne, et qui ne prit qu'au XIVe siècle le nom de Notre-Dame-des-Doms (*ecclesia Sanctæ Mariæ de Dompnis* ou *Dominis Avenionis*).

C'est en ce lieu que Jean XXII voulut élever sa résidence. Par ses ordres Jacques de Via démolit l'ancienne maison épiscopale et le cloître, et construisit un nouvel évêché, celui qui existe encore aujourd'hui. Sur le reste de ce terrain Jean fit creuser les fondements de son propre palais. Ce petit vieillard de 70 ans, quelle que fût son énergie, ne pouvait se flatter d'achever lui-même ce grand ouvrage. D'ailleurs, le parti des cardinaux italiens, furieux de le voir enchaîner le saint-siége sur les bords du Rhône, avait juré de se débarrasser de lui et des siens. « Les magiciens Jacques, dit le Brabançon, Jean d'Amant, médecin, écrivait-il à l'évêque de Riez, ont préparé des breuvages pour nous empoisonner, nous et quelques cardinaux nos frères, et n'ayant pas eu la commodité de nous les faire prendre, ils ont fait des images de cire sous nos propres noms pour attaquer notre vie en piquant ces images. Mais Dieu nous a préservés et a fait tomber en nos mains trois de ces images diaboliques. » Le plus grand coupable était un chapelain du pape, Hugues Géraud, évêque de Cahors; il fut condamné à une dégradation publique et à une détention perpétuelle. Jean allait pourtant lui pardonner, lorsque Jacques de Via mourut subitement empoisonné. « Infâme

Géraud, s'écria le pape, tu voulais donc exterminer toute ma race! » Cette fois il fut sans pitié et le livra au bras séculier. Condamné à être brûlé vif, Géraud fut attaché à la queue d'un cheval et traîné ainsi au lieu du supplice (1317). Plus heureux que son neveu, Jean échappa à ces tentatives de meurtre, et mourut de sa mort naturelle en 1334. On admire dans l'église Notre-Dame-des-Doms son élégant mausolée, où se joue en clochetons dentelés la merveilleuse architecture gothique du XIVe siècle. Selon Villain, un trésor de 25 millions était accumulé dans la tour de son palais. C'étaient des ressources pour son successeur.

Le conclave, tenu cette fois à Avignon, élut Jacques Fournier, qui prit le nom de Benoît XII (1335). Moins brillant que Jean XXII, c'était un homme honnête et sévère dans ses principes. La question de résidence s'agita de nouveau. Pétrarque, qui était venu sous le règne précédent s'établir à Avignon, n'avait pas cessé d'engager Jean XXII à revenir à Rome, et la résistance de ce pontife à ses conseils est peut être une des principales causes du jugement rigoureux qu'il a porté sur lui. Une députation arriva de Rome. Benoît hésita, songea à Bologne plutôt qu'à Rome, et enfin se décida à rester à Avignon. Aussitôt il reprit le projet de son prédécesseur et se mit à l'œuvre. Mais ce qui était déjà bâti du palais pontifical était au-dessous du plan qu'il avait conçu : il le fit démolir et fit construire sur de plus larges bases un édifice nouveau. Il termina ainsi la partie septentrionale du palais des papes et l'immense tour de *Trouillas*.

Le second conclave d'Avignon plaça la tiare sur la tête de Clément VI, pape mondain, ami du luxe et des fêtes autant que son prédécesseur avait été austère (1342). Quoique déchue, la papauté avait déjà donné aux Avignonnais sous les règnes précédents de magnifiques spectacles, tant regrettés des Romains. Tantôt c'était le roi de Naples venant rendre hommage à Clément V, ou les ambassadeurs de Venise, après trois ans d'attente, admis à se prosterner la chaîne au col devant ce même pontife, en expiation du crime de leur république, qui avait enlevé Ferrare au saint-siége. Tantôt c'était l'antipape de l'empereur Louis de Bavière, Pierre de Corbario, venant au milieu des insultes du peuple implorer son pardon, abjurant son erreur sur un échafaud dressé en public, et se traînant la corde au col aux pieds du pontife (1330). Tantôt c'étaient les envoyés du grand khan des Tartares venant rendre hommage à Benoît XII, ou le moine grec Barlaam chargé par l'empereur Andronic de tenter la réunion des deux Églises, ou Pierre IV, roi d'Aragon, sollicitant la croisade qui aboutit à la grande victoire de Rio-Salado (1339). A ces pompes orgueilleuses du plus haut pouvoir de la chrétienté Clément VI fit succéder l'éclat d'une cour fastueuse.

En vain, en 1343, deux grands hommes, Pétrarque et Rienzi, vinrent-ils de la part de la ville éternelle plaider la cause de l'Italie et solliciter le retour du pape auprès du tombeau de Saint-Pierre; ils ne réussirent point à le déterminer. Cet échec décida Rienzi à accomplir dans Rome cette révolution qui eut pour lui une issue désastreuse. Chassé de Rome après y avoir régné en dictateur, il fut livré au pape Clément VI et envoyé à Avignon. Les populations provençales se pressaient sur son passage avec l'enthousiasme d'une secrète sympathie; mais le pape, dès son arrivée, le fit enfermer dans une des tours du palais, le pied attaché à une chaîne dont le premier anneau était fixé à la voûte de la prison.

Que d'émotions pour les Avignonnais! Après avoir couru au-devant de Rienzi, ils entendent de leurs oreilles, le jeudi saint de l'an 1348, tonner dans leur cathédrale l'excommunication terrible de l'empereur Louis de Bavière, et à la fin de la même année ils sont éblouis des fêtes splendides données à Charles IV, l'empereur du pape, qui vient acheter la couronne par d'humiliantes conditions.

Dans un des bals où brillèrent alors toutes les beautés d'Avignon, l'empereur Charles, fendant la foule, marcha droit à l'une d'elles, et déposa un baiser sur ses yeux et sur son front. C'était Laure de Sade, déjà fameuse dans l'Europe par les sonnets de Pétrarque, la belle Laure qui touchait à sa fin. Deux ans n'étaient point écoulés, et la grande peste de 1348 répandait la mort dans Avignon. Le pape fit venir des médecins, soudoya des manœuvres pour enlever les morts, et acheta, pour y déposer les cadavres, un champ spacieux (champ Fleury) hors de la ville. Néanmoins, en trois jours, le fléau enleva 1,400 personnes, et si l'on en croyait quelques historiens, le nombre total des victimes dans Avignon aurait monté à 400,000. Hélas! Laure en était! Elle mourait chaste épouse et mère de onze enfants. Pétrarque n'en fut pas moins inconsolable. Elle fut ensevelie dans l'église des Cordeliers, qui bientôt oublièrent leur précieux dépôt. Deux siècles après (1533), un savant Lyonnais, Maurice de Scve, découvrit le tombeau de Laure; on l'ouvrit, on y trouva une boîte de plomb, dans la boîte une médaille représentant une femme qui de ses deux mains se découvre le sein, et un parchemin où se lisait un sonnet de Pétrarque La même année, François Ier se rendant à Marseille visita, accompagné de Marot, ce mausolée désormais célèbre. Après avoir entendu le sonnet de Pétrarque : « On ne reprochera pas, dit-il, à la muse d'un roi de France d'être restée muette en ce jour; » et il écrivit sur-le-champ ces deux quatrains sur un papier, qui fut déposé dans la boîte de plomb :

En petit lieu comprins vous pouvez voir
Ce qui comprend beaucoup par renommée :
Plume, labeur, la langue et le savoir
Furent vaincus par l'amant de l'aimée.
O gentille âme! étant tant estimée,
Qui te pourra louer qu'en se taisant?
Car la parole est toujours réprimée
Quand le sujet surmonte le disant.

En 1730, un Anglais, ayant pour complices son or et un sacristain, vola la boîte, les vers de Pétrarque et ceux du roi. Un autre Anglais, comme pour expier le délit de son compatriote, retrouva le lieu déjà oublié de nouveau où avaient reposé les restes de Laure, et il y fit élever à ses frais un modeste monument.

Le fait le plus important du pontificat de Clément VI pour Avignon fut l'arrivée de Jeanne, reine de Naples, qui venait d'égorger son époux. Elle entra en souveraine dans la ville, qu'elle traversa à pied sous un dais de drap d'or, suivie de huit cardinaux et escortée des troupes pontificales. Reçue en consistoire public, elle obtint à peu près son absolution, et épousa Louis de Tarente, se disposant à rentrer avec lui par la force dans ses États d'Italie. L'argent lui manquait : elle proposa à Clément VI de lui vendre la ville et l'État d'Avignon, et le marché fut conclu, le 9 juin 1348, au prix de 80,000 florins d'or. Un chapelain du pape se rendit à Görlitz, et obtint la renonciation formelle de l'empereur Charles IV à tout droit de fief, hommage, souveraineté, domaine direct, propriété sur la ville d'Avignon. Cette précieuse acquisition mettait le pape chez lui : ce fut un puissant motif pour donner suite à l'établissement commencé par ses prédécesseurs. La construction du palais fut reprise et continuée; pour décorer la salle du consistoire, Clément fit venir d'habiles peintres d'Italie, imitant l'exemple des papes précédents. Giotto, sous Clément V, Giottino, Simon de Sienne, avaient été successivement appelés dans la *seconde Rome*, et l'avaient enrichie de leurs chefs-d'œuvre. Ce ne fut pas tout : Clément VI voulut que sa ville d'Avignon, démantelée depuis plus d'un siècle, fût mise à l'abri des attaques, et il commença, en 1350, ces magnifiques murailles où se voient ses armes, et qui étonnent par leur belle construction en pierres de taille et en briques, avec des tours carrées de distance en distance.

Hérédia mérita la reconnaissance des Avignonnais par le soin qu'il mit à diriger ce travail. Mais c'est bien eux qui en ont fait les frais, témoin les bulles que le pape Innocent VI leur adressa pour les exhorter à avancer l'ouvrage, les impositions qu'il fit mettre sur le sel et sur le vin, la diminution qu'il opéra sur les mesures et les acquits donnés par les maçons aux consuls.

On vérifia bientôt l'utilité de cette précaution. L'*archiprêtre* Arnaud de Servole et ses *compagnies blanches*, après avoir pillé la ville du Pont-Saint-Esprit, se présentèrent devant Avignon, où régnait l'effroi (1360). Jugeant la ville incapable de résister, Innocent VI (élu en 1352) fit prier ce redoutable bandit de venir le trouver. Servole s'y rendit bien accompagné, « et fut reçu, dit Froissard, comme s'il eût été le fils du roi de France. » Il mangea avec le pape, et reçut, avec l'absolution, 40,000 écus, moyennant quoi il quitta les terres de l'Eglise. Le peuple s'émut, accusant les cardinaux de s'entendre avec les écorcheurs. Innocent eut beaucoup de peine à le contenir. Six ans après (1366), une autre visite du même genre vint alarmer les Avignonnais et le pape Urbain V (élu en 1362) : c'étaient les grandes compagnies et du Guesclin, qui demandaient une *aumône* de 200,000 livres. La somme fut levée sur les bourgeois. « Je n'en veux point, s'écria du Guesclin, c'est le pur sang du peuple ; que Sa Sainteté donne du sien. » A cette condition, il se contenta de 100,000 livres, toujours avec l'absolution, et partit pour l'Espagne. Entre Servole et du Guesclin, en 1361, une nouvelle peste avait emporté 17,000 personnes à Avignon. C'est alors qu'Innocent construisit, pour s'y retirer, la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, qu'il surnomma la *Vallée de Bénédiction*, et où il appela des religieux de Saint-Bruno.

Un grand changement se fit sous Urbain V. Le pape quitta Avignon et revint à Rome (1367). Ce ne fut point sans l'opposition des cardinaux. Ils s'étaient fait à Avignon de si douces habitudes! ils y avaient de si beaux palais ! « Mauvais pape! disaient-ils, père impie! où mènes-tu tes enfants? » Et ils lui reprochaient de ne point imiter le Christ, qui avait toujours résidé dans sa patrie. En revanche, Pétrarque lui écrivit une longue, belle et flatteuse épître. Par une singulière inconséquence, ce même Urbain V revint à Avignon au bout de trois ans, et rien ne put l'en détourner, ni les instances de l'infant Pierre d'Aragon, ce royal illuminé, ce prince qui s'était fait franciscain, ni les prières de sainte Brigitte, accourue du fond de la Suède, et à qui la sainte Vierge avait révélé que si le pape revenait à Avignon, il mourrait en y mettant le pied. Le but d'Urbain V était d'aller négocier lui-même la paix entre la France et l'Angleterre : il n'en eut pas le temps.

Ce fut son successeur Grégoire XI qui reporta pour toujours le saint-siége à Rome. Les conseils de sainte Catherine de Sienne, unis à ceux de sainte Brigitte et de l'infant d'Aragon, l'emportèrent sur les représentations du duc d'Anjou, propre frère du roi Charles V, venu à Avignon pour dissuader le pape de son dessein. Le 13 janvier 1377, Rome rentrait en possession de ses pontifes.

Les Avignonnais n'eurent plus de pape chez eux, mais seulement deux antipapes : Clément VII (1378) et l'opiniâtre Benoit XIII, contre lequel ils se tournèrent avec presque toute la chrétienté. Sommé par le roi de France et par la plupart des puissances de déposer son titre, abandonné des cardinaux de son propre parti, ce petit vieillard aragonais donna aux Avignonnais l'étrange et terrible spectacle d'une résistance invincible. Il se fit envoyer des troupes catalanes par le roi d'Aragon, Martin, seul à le soutenir, en remplit la forteresse des Doms, le palais pontifical et la tour du pont, et en donna le commandement à son frère, l'habile Rodrigue de Luna. Le maréchal de Boucicaut l'assiégea sans succès ; les batteries de Rodrigue foudroyaient les assiégeants et la ville même, qu'elles dominaient. Le siége fut changé en blocus. Benoit ne céda pas : il en était réduit à se nourrir de pain et de légumes et à boire du vinaigre, faute d'eau, lorsque l'intercession du roi d'Aragon et de Louis d'Orléans lui fit obtenir des vivres. Avec les vivres, il fit entrer des renforts ; puis, levant le masque, il déclara de nouveau qu'il gardait la tiare, et rouvrit le feu de ses batteries. La ville en fut ravagée, plusieurs quartiers incendiés, plusieurs églises détruites, le clocher de la cathédrale renversé. Boucicaut, après avoir soumis tout le Comtat, vint recommencer le siége. La tour du pont fut enlevée ; Benoit fut cerné dans le palais. Mais Louis d'Orléans trouva le moyen de faire éloigner Boucicaut. La vigilance des assiégeants se relâcha, et Benoit s'échappa, soit déguisé en domestique, soit par une percée faite à la muraille du côté de la cathédrale. Benoit XIII n'avait rencontré que peu de partisans dans Avignon : une conspiration s'était pourtant formée en sa faveur pendant le siége. On la découvrit, et la répression fut terrible. Jean de Cario, docteur ès lois, chef des conjurés, eut la tête tranchée ; son corps fut mis en quartiers et exposé aux portes de la ville. Quand Benoit eut quitté la ville, ces mêmes Avignonnais lui envoyèrent demander pardon de l'avoir combattu. Il leur dicta pour conditions de réparer son palais et d'y laisser entrer une garnison catalane. Ils eurent la faiblesse d'y souscrire. Rodrigue de Luna et ses Catalans occupèrent de nouveau toutes les fortes positions. Comme les Avignonnais inconstants se tournèrent de nouveau contre Benoit, il attira dans le palais douze des principaux citoyens, et les fit mettre à mort ; puis il canonna de nouveau la ville. Les Avignonnais empruntèrent à la ville d'Aix sa fameuse couleuvrine, et livrèrent (février 1411) un assaut qui échoua. Ils avaient fait du moins sauter par la mine la tour du pont : celle de Barban porte encore les traces de leurs boulets. Quelque temps après, Rodrigue dut capituler et se retira avec ses troupes.

Voilà le triste adieu que la papauté fit à Avignon. Néanmoins comment cette ville ne regretterait-elle pas ses pontifes, qui l'ont faite ce qu'elle est ? Avignon est, comme Versailles, une de ces villes désertées par la puissance qui les a créées ; une de ces cités déchues qui montrent avec orgueil leur magnificence abandonnée, et qui peuvent dire aux reines du jour : Et moi aussi j'ai eu une cour, des prélats, de nombreux habitants; ce beau soleil couchant du Midi, qui vient encore dorer mes vieux palais, a vu circuler une foule vivante et variée, accourue de toute l'Europe, dans ces rues et ces places où règne aujourd'hui un silence de nécropole, et où le touriste pensif écoute le bruit de ses pas en rêvant au passé. Cette mort d'Avignon, qui frappe si vivement aujourd'hui, fut cependant assez lente. Son clergé était encore nombreux au XVIIIe siècle, et possédait un revenu de 600,000 livres. Les cloches de ses innombrables églises agitaient encore l'air de leurs carillons infatigables, qui lui ont valu de Rabelais le surnom d'*Ile sonnante* ; sans parler de la fameuse cloche d'argent qui ne sonnait qu'à la mort des papes, mais pendant vingt-quatre heures de suite.

Après le départ des papes, l'histoire d'Avignon est peu de chose jusqu'à la révolution française. Au XVe siècle (1481), cette ville voit son évêché, suffragant de l'archevêché de Vienne, érigé à son tour en archevêché, et le premier archevêque fut le cardinal de la Rovère, depuis si célèbre sous le nom de Jules II. Au XVIe siècle, visites des rois François Ier, Charles IX, Henri III; établissement du camp de Montmorency entre la ville et la Durance, afin de dominer le cours de cette rivière et celui du Rhône, lors de l'invasion de Charles-Quint en 1536 ; efforts inutiles des protestants pour s'établir dans Avignon et du baron des Adrets pour s'en emparer. Au XVIIe siècle, visites de Louis XIII, de Richelieu, de Louis XIV, qui fut reçu magnifiquement, et à qui les consuls offrirent 200 médaillons en or, portant d'un côté l'effigie du roi, la tête couronnée de lauriers, de l'autre cette inscription latine : *Ludovico XIV, Galliæ et Navarræ regi triumphatori*. Le roi fit ses Pâques à Avignon, et lava les pieds à treize pauvres le jour du jeudi saint.

1789 arriva. L'année suivante, à l'occasion d'une disette, la population d'Avignon se souleva et pilla les greniers des dominicains. Bientôt s'engagea la lutte d'Avignon et de Carpentras, racontée plus haut; puis vinrent les cruautés du terrible Jourdan Coupe-tête, qui, pour venger le meurtre du greffier Lécuyer dans l'église des Cordeliers, ordonna le massacre de la Glacière : soixante et un prisonniers, assommés à coups de barres de fer, furent précipités du haut des tours. Bonaparte a raconté dans le *Souper de Beaucaire* comment, trois ans après (1793), les Marseillais qui occupaient Avignon, s'étant

laissé entraîner dans la réaction et ayant repoussé des murs l'armée de Cartaux, un jeune lieutenant d'artillerie qui commandait une colonne de cette armée les obligea, par deux coups de canon habilement dirigés, à rentrer dans le parti de la Convention. Ce lieutenant était Bonaparte lui-même, qui préludait ainsi à son beau fait d'armes de Toulon.

Il ne servit à rien au maréchal Brune, en 1815, de s'être rallié au gouvernement royal. Comme il passait par Avignon, une populace furieuse envahit sa maison, l'égorgea, mutila son cadavre, et le traîna par les rues jusqu'au Rhône, où il fut précipité; sur la quatrième arche du pont on écrivit en lettres rouges : *Tombeau du maréchal Brune.* Avignon a beau paraître calme aux yeux du voyageur, les passions méridionales couvent toujours au fond de ces cœurs à moitié italiens.

Avignon a été dotée sous l'empire d'une succursale de l'hôtel des Invalides, qui vient d'être supprimée depuis peu. Son beau musée Calvet, formé par les soins du savant médecin de ce nom, fut inauguré en 1826 par Carle et Horace Vernet, illustres enfants d'Avignon. Sa population, abaissée à 17,000 âmes pendant la révolution, s'est relevée jusqu'à 35,890. Quoique la ville, par la disproportion de ses monuments et de son importance actuelle, semble peu vivante, ses habitants sont actifs et industrieux. Jadis elle était un des principaux centres du commerce des soies en Europe. Ses habiles artisans avaient porté à leur perfection les tissus connus sous le nom de *florences*. Si les sévères prohibitions du gouvernement français lui ont enlevé ses belles industries du velours et des toiles peintes, si ses vignobles et ses oliviers ont dépéri, une autre culture est venue la dédommager : nous parlons de la garance, importée en France par le Persan Jean Althen. Le père d'Althen, ambassadeur de Thamas Kouli-Khan, avait été entraîné dans la chute de son maître; Jean Althen se réfugia auprès du consul de France à Smyrne, et au péril de sa tête (car il était défendu sous peine de mort d'exporter la graine de la garance), il se rendit à Marseille pourvu de cette graine précieuse. Louis XV lui accorda une audience et favorisa son projet; le Comtat ayant paru à Althen le lieu le plus favorable à son entreprise, il s'y établit. La culture de la garance réussit, et aujourd'hui elle procure au département de Vaucluse un revenu de plus de 15 millions. Mais Althen s'y était ruiné, et il mourut dans la misère ainsi que sa fille. Pour toute récompense, une inscription fut gravée sur une plaque de marbre dans l'ancien local du musée : « *A Jean Althen, Persan, introducteur et premier cultivateur de la garance dans le territoire d'Avignon, sous les auspices de M. le marquis de Caumont, en 1765; le conseil général du département de Vaucluse*, 1821.

Les armes d'Avignon sont : *de gueules à trois clefs d'or posées de face.*

Cavaillon. — Cavaillon, *Cavellio, Cabellio, urbs Cavarum*, ancien évêché, aujourd'hui chef-lieu de canton, situé à 25 kilomètres au sud-est d'Avignon, et peuplé de 7,405 habitants. Cavaillon était la capitale des Cavares. Les Marseillais y fondèrent un comptoir. Elle eut une grande prospérité sous l'empire romain, et montre encore avec orgueil son arc de triomphe, fort dégradé pourtant : il fut longtemps enveloppé dans le palais épiscopal. Cavaillon fit partie de la Narbonnaise, du royaume d'Arles et du marquisat de Provence comme partie intégrante du Venaissin. Après Charlemagne, elle fut gouvernée au temporel par plusieurs coseigneurs, qui se la partageaient et qui bientôt vendirent leurs droits à l'évêque. Sous le gouvernement papal, elle fut administrée par deux consuls. Elle dut surtout son importance aux couvents des dominicains, capucins et oratoriens, de bénédictins, ursulins, bernardins et carmélites, fondés dans ses murs au XVIe et au XVIIe siècles, ainsi qu'aux confréries de pénitents blancs, noirs, gris, établies dans le même temps.

Les armes de Cavaillon sont : *d'azur à une tour de clocher d'argent au premier, accompagnée au deuxième d'une tour crénelée d'argent maçonnée de sable, moins haute que la première, dont elle est séparée, le tout sur une terrasse de sinople.*

Vaucluse. — Vaucluse, *Vallis clausa*, est un modeste village de 515 habitants, situé à 29 kilomètres à l'est d'Avignon, sur la rive droite de la Sorgue et dans une vallée que dominent de toutes parts des rochers abrupts. Son église de Saint-Véran était autrefois en grande vénération dans le pays. Mais aujourd'hui ce qui y attire les voyageurs, c'est la source de la Sorgue, située à 2 kilomètres plus loin. La source de Vaucluse, qui donne son nom au département, est célèbre dans le monde entier depuis que Pétrarque a mêlé ses larmes de poëte à ses eaux limpides. Encore enfant, il avait accompagné à Avignon l'exil de son père (1313). Ses pas errants le conduisirent à Vaucluse. A l'aspect de ce gouffre sans fond, de ces eaux cristallines, de ces rochers colorés, enivré du grondement de ces belles cascades d'où s'échappe la Sorgue, il s'écria : « Si jamais je suis libre, ce lieu sera le séjour de mon choix, et je le préférerai aux grandes cités. » Quinze ans après, il vit Laure dans l'église de Sainte-Claire d'Avignon. En proie aux tourments de l'amour, il revint visiter sa chère source et lui demander des consolations. Il acheta une petite maison et un jardin dans une petite presqu'île de la Sorgue. C'est là qu'il écrivit ses beaux sonnets et *canzoni*, et qu'il commença son poëme latin de *Scipion l'Africain*. Après la mort de Laure, il s'y confina de nouveau, plus triste, mais moins agité, et jeta un regard sur le passé de sa vie dans l'*Epître à la postérité*, composée en 1352. L'année suivante, il quitta Vaucluse pour n'y plus revenir.

La maison qu'habitait le poëte a disparu depuis longtemps. Quant au prétendu château de Pétrarque, forteresse gothique dont les ruines couronnent un rocher au coude du défilé, c'était la maison de plaisance de Philippe de Cabassoles, évêque de Cavaillon et grand ami de l'illustre poëte. Aujourd'hui une modeste colonne dont les eaux de la fontaine viennent, à l'époque des crues, baigner le pied, s'élève à la tête du bloc de rochers et sur le bord même du bassin. Elle a été érigée par les soins de l'académie de Vaucluse, et porte pour toute inscription ces mots en lettres d'or :

A PÉTRARQUE. 1809.

Apt. — Apt, *Apta Julia, Apta Vulgientes*, ancienne ville épiscopale du parlement et de l'intendance d'Aix, à 42 kilomètres d'Avignon, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement et d'un canton, avec une population de 5,770 habitants. Apt, capitale des *Vulgientes* avant l'invasion romaine, fut détruite par Jules César, qui la fit ensuite reconstruire, jugeant importante sa situation sur la route d'Italie. Elle prit alors le nom de *Apta Julia*, et devint colonie romaine. Plus tard, l'empereur Adrien chassant dans le pays, son cheval favori, Borysthène, fut tué par un sanglier. Les Aptais, habiles courtisans, élevèrent au défunt porteur de la divinité impériale un beau mausolée, que l'on a retrouvé en 1604. Ils en furent récompensés par de larges priviléges. Malgré ses fortes murailles, Apt fut ravagée par les Lombards et les Sarrasins, et tomba en décadence. Les comtes de Provence en étant devenus les maîtres relevèrent ses murailles, qui existent encore en partie. Apt avait des évêques. Le premier fut saint Auspice. Sa cathédrale était placée sous l'invocation de sainte Anne, dont les restes, retrouvés au VIIIe siècle, avaient été donnés à cette église. Anne d'Autriche y fit un pèlerinage en 1660, et offrit à sa patronne une colonne d'or massif. Sa vieille et curieuse cathédrale et quelques débris de constructions romaines, voilà tout ce que cette ville offre aujourd'hui aux remarques du voyageur.

Les armes d'Apt sont : *de gueules à une épée de sable à poignée d'or dans son fourreau, avec un ceinturon de sable garni d'or.*

Mérindol. — Mérindol, village de 823 habitants, situé dans le canton de Cadenet, à 28 kilomètres au nord-

est d'Apt. Cherchez les traces de Mérindol et de Cabrières, ces deux pauvres villages que leur catastrophe commune a rendus célèbres!!... Là s'étaient réfugiés, au moyen âge, quelques Vaudois échappés à la croisade des Albigeois. Leurs descendants, pieusement fidèles à la doctrine étouffée des Parfaits, furent saisis de joie à la nouvelle de la réforme allemande. Ils envoyèrent deux de leurs anciens en Allemagne et en Suisse pour savoir si la nouvelle doctrine était semblable à la leur. Les chefs de la réforme répondirent affirmativement. Le clergé de Provence s'émut. L'archevêque d'Arles et une multitude d'ecclésiastiques excitèrent le parlement d'Aix, qui ajourna, le 18 novembre 1540, tous les habitants de Mérindol dans la personne de quinze d'entre eux, et les condamna par contumace « à être brûlés vifs avec leurs familles et leurs serviteurs, le lieu de Mérindol devant être rendu inhabitable, les bois coupés et abattus deux cents pas alentour. » Cet effroyable arrêt ne put être exécuté à cause de l'opposition du premier président Chassané, qui en référa au roi. François Ier cassa l'arrêt et blâma le parlement. Mais plus tard les instances du cardinal de Tournon et les cris du clergé à moitié italien de la Provence le firent revenir sur cette décision, et Menier d'Oppède, successeur de Chassané, fut chargé d'exécuter l'arrêt, et il le fit avec une cruauté que l'histoire lui reprochera toujours.

Mirabeau. — Mirabeau n'est qu'un petit village de 708 habitants, agréablement situé, à 33 kilomètres au sud d'Apt, sur la rive droite de la Durance, resserrée en cet endroit par des rochers agrestes, et que l'on passe sur un joli pont suspendu. Mais le vieux château qui le domine est célèbre pour avoir été la résidence du grand orateur de l'Assemblée nationale pendant sa première jeunesse, et c'est à ce titre qu'il doit trouver place dans notre description du département de Vaucluse.

Carpentras (lat. 44° 3′ 16″, long. 2° 42′ 40″ E.). — Carpentras, *Carpentoracte*, *Forum Neronis*, ancienne ville, chef-lieu du 3e arrondissement et de deux cantons, agréablement située dans un riche et fertile territoire, à 24 kilomètres au nord-est d'Avignon, et avec une population de 4,074 habitants. Carpentras, avant les Romains, était la capitale des Méminiens. C'était un centre druidique. Elle s'appelait *Alpentoracte* et était entourée de forêts. Tiberius Nero, lieutenant de César, y conduisit une colonie après la guerre d'Afrique, d'où la ville fut appelée *Forum Neronis;* mais plus tard le nom celtique reprit le dessus en se modifiant. Pline la nomme *Carpentoracte Meminiorum*. Les forêts tombèrent; des voies romaines s'ouvrirent en tous sens. Carpentras fut une des plus riches cités de la province. Malheureusement, ravagée par la plupart des peuples barbares qui envahirent la Gaule depuis les Goths du Ve siècle jusqu'aux Sarrasins du VIIIe, elle n'a guère conservée de l'époque romaine que son bel arc de triomphe, qui porte des bas-reliefs absolument semblables à ceux de l'arc de triomphe d'Orange et qui paraît avoir la même origine. (Voy. Orange.)

Carpentras eut de bonne heure des évêques, et fut en 527 le lieu de réunion d'un concile de seize évêques. Capitale du Venaissin, elle reçut en 1160 la visite du comte de Toulouse, son seigneur : c'était Raymond V, qui promit aux habitants de ne pas construire de forteresse dans leurs murs. Raymond VI viola cette promesse, fit la guerre à ses vassaux du Venaissin, chassa l'évêque de Carpentras et y bâtit un château dont on voit encore une tour.

Les papes devinrent seigneurs de Carpentras en 1229. Toutefois ils en laissèrent la garde aux rois de France jusqu'au moment où saint Louis s'y refusa. Ils confièrent alors l'administration du Venaissin à l'archevêque d'Arles et à l'évêque de Carpentras. En 1274, ils nommèrent recteur du pays Guillaume de Villant, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, dont l'énergie comprima les tentatives de la noblesse et du peuple pour repousser le gouvernement pontifical. Ces tentatives, par l'effet du rapprochement de la noblesse et de la bourgeoisie, tournèrent en une lutte de la commune contre les évêques. Il se tenait des parlements dont tout citoyen père de famille était membre de droit : ils se réunissaient ordinairement dans des églises, mais à des époques irrégulières. La querelle devint très-vive à la fin du XIIIe siècle. Carpentras prétendit s'imposer elle-même, et persista à le faire, malgré l'excommunication lancée à ce propos contre les syndics en 1283. En 1289, un sergent de la cour rectoriale et des familiers de l'évêque sont assaillis et blessés dans les rues. Défenses de porter des armes sous des peines sévères (1292, 93, 94) ; on n'en tient compte. Triple excommunication fulminée contre les citoyens de Carpentras. Nulle part l'excommunication n'était plus impuissante. L'évêque perdait peu à peu tous ses droits seigneuriaux. De là ces privilèges si étendus reconnus aux Venaissinois par les bulles des papes, soi-disant *proprio motu*.

C'était une population hardie que celle de Carpentras. Elle ne manqua aucune occasion de le prouver. A la mort de Clément V, qui avait passé dans cette ville la fin de sa vie, le conclave s'y étant réuni, elle demanda un pape français. Les cardinaux italiens faisant résistance, les habitants se répandirent en troupes par la ville, criant : « Italiens, donnez-nous un pape français ! » Un certain neveu du défunt pape, nommé, comme lui, Bertrand de Got, et chef d'aventuriers déterminés, vint soutenir les Carpentrassiens. Les marchands italiens, attirés en foule par le conclave, soutenaient énergiquement les cardinaux italiens. Une lutte s'engagea. Les maisons des marchands, les hôtels des cardinaux furent envahis, les étrangers massacrés. Le feu prit dans ce tumulte, et une partie de la ville fut consumée. Les cardinaux percèrent un mur de derrière du palais épiscopal, que la foule et les flammes envahissaient, et s'échappèrent à travers les champs. Le corps du pape, abandonné dans son cercueil, fut en partie brûlé. Le saint siége resta deux années vacant.

Sentant le besoin de concentrer l'autorité, Jean XXII, par sa bulle de dismembration, enleva à l'évêque son pouvoir temporel, et le transféra au recteur, qui vint alors résider à Carpentras : il résidait jusque-là au château de Pernes. En 1363, Innocent VI fit ceindre la ville de murailles pareilles à celles d'Avignon, et qui existaient encore il y a peu d'années : elles mirent la ville à l'abri des attaques des grandes compagnies, qui désolaient le pays.

Carpentras eut, au XVIe siècle, deux illustres évêques : Julien de la Rovère, depuis Jules II, et le savant et vertueux Jacques Sadolet. Le protestantisme n'y trouva que peu de partisans, et les tentatives que les huguenots firent pour s'y introduire par la force furent repoussées. La plus célèbre est celle du baron des Adrets (1562) : cet habile et cruel capitaine, sur la foi de quelques bannis, croyait enlever la ville à son aise; mais, dès la première nuit, les assiégés fondent sur son camp et y jettent le désordre. Une autre nuit, comme on lui versait à boire dans sa tente, un boulet perce la toile et passe auprès de lui : « Sont-ce là les clefs que vous m'aviez promises? » dit-il en se tournant vers les bannis. Il se retira, et fut fort inquiété dans sa retraite par les assiégés. Il disait dans sa vieillesse que « Carpentras lui avait laissé souvenance. »

La crainte du protestantisme porta les papes à entraver les assemblées libres des Venaissinois. Cette mesure devint funeste à l'activité et à l'industrie du pays. Les douanes françaises, qui formaient à l'entour de cette petite province un cercle hostile, contribuèrent puissamment au même résultat. Cet état de choses disposa les habitants, malgré la douceur du gouvernement papal, à accueillir les idées françaises au XVIIIe siècle. Les Carpentrassiens, qui avaient donné tant de preuves de courage, se ridiculisèrent alors quelque peu par l'usage qu'ils firent de ce même courage contre la France. Peut-être, au reste, obéirent-ils alors surtout à la jalousie qui les animait contre Avignon depuis qu'ils s'étaient vus, au moyen âge, déshérités par elle de la résidence des papes.

Chef-lieu de sous-préfecture, Carpentras est aujour-

d'hui une ville de 9 à 10,000 âmes. Des filatures de coton, des moulins à soie et à garance, des fabriques d'eau-de-vie, sont les principaux établissements industriels qui occupent ses habitants. La cathédrale, la porte d'Orange, l'aqueduc et l'arc de triomphe sont ses plus remarquables monuments.

Les armes de Carpentras sont : *de gueules à un mors antique de cheval d'argent, dont le milieu est forgé d'un des clous de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

ORANGE (lat. 44° 8′ 18″ long. 2° 28′ 15 ″. E.). — Orange, *Arausio cavarum*, ancienne ville, autrefois évêché et principauté, ressortissait au parlement de Grenoble et formait un gouvernement particulier. C'est aujourd'hui le chef-lieu du 1er arrondissement et de deux cantons; avec tribunal, collége, société d'agriculture, etc.; elle est située à 27 kilomètres au nord d'Avignon et peuplée de 9,824 habitants.

Orange, *Arausio cavarum*, ainsi appelée de sa situation sur l'Aräis (Meyne) et dans le pays des Cavares, fut prise de bonne heure par César. Vercingétorix l'enleva et la saccagea; mais les Romains s'en rendirent de nouveau maîtres, la fortifièrent et y établirent la seconde légion, ce qui la fit appeler *Secundanorum colonia*. L'époque romaine est la plus brillante pour cette ville, qui en a conservé de magnifiques souvenirs : d'abord cet arc de triomphe, sous lequel on passe en arrivant par la route du Nord et qui est le mieux conservé de France. On s'étonne de voir intact ce beau monument à la porte d'une ville qui manque de pierres de taille; les Barberini ont démoli le Colisée de Rome pour bâtir leurs palais, mais l'arc d'Orange, au contraire, doit son salut à un seigneur du XIIIe siècle, le sire des Baux, qui le transforma en un château fort en l'entourant de murailles et en élevant sur son sommet une énorme tour qui subsista longtemps. Il s'était fait de l'arc oriental un salon et en avait fait gratter les sculptures. Singulière façon, il est vrai, de protéger les monuments antiques. On voit sur cet arc de triomphe des bas-reliefs représentant des captifs et des trophées maritimes; on y lit quelques noms tronqués. Que signifient ces signes et quelle est l'origine du monument? Selon certains antiquaires, l'arc d'Orange, comme ceux de Cavaillon et de Carpentras, fut élevé par les habitants du pays en l'honneur de Domitius Ænobarbus après sa victoire de Ouindalon sur les Gaulois; hypothèse qui en nécessite une autre, à savoir, que le voisinage des Massaliotes avait déjà répandu dans ce pays le goût et la pratique des arts. M. Mérimée, qui rapporte, avec plus de raison peut-être, le style de ces monuments à la décadence, prétend qu'ils furent élevés au IIe siècle après J.-C. à l'occasion des victoires de Marc-Aurèle en Germanie.

Le théâtre d'Orange n'est pas moins remarquable que l'arc de triomphe. Par ses proportions et par l'aspect imposant de son énorme façade, qui domine toute la ville moderne, il efface tous les autres monuments romains de la Provence. Longtemps envahi par des artisans qui s'y bâtissaient de misérables maisons, il a été récemment déblayé, et l'on voit en plus d'un endroit l'épaisse muraille antique entamée dans sa partie inférieure par ces malheureux, qui risquaient ainsi de la faire écrouler sur leurs têtes; l'un perçait une porte, l'autre creusait une armoire, ou même, pour agrandir sa chambre, enlevait les deux tiers de l'épaisseur. On y remarque aussi les traces d'un violent incendie qui rappelle les temps où cet édifice servit de forteresse contre les barbares.

L'histoire d'Orange fut, en effet, pendant l'invasion barbare, celle de toutes les autres villes du Midi. Elle se réduit ensuite à peu près à ce que nous avons dit plus haut de la principauté d'Orange. Nous ajouterons pourtant que cette ville, qui avait sa bourgeoisie et ses consuls, ne fut pas toujours fort soumise à l'égard de ses seigneurs. La réforme, surtout, qui y pénétra dès 1547, fut une cause de révolte. Serbillioni, chef des troupes pontificales, s'en empara en 1562, et la livra au pillage et au massacre. Les protestants y rentrèrent avec Montbrun, mais enfin furent tout à fait chassés. Les Orangeais n'en devinrent guère plus dociles, et nous les voyons encore en révolte, en 1603 et 1630, contre la maison de Nassau. Louis XIV (1660-1673) fit raser le château et les fortifications de la ville.

Le siége épiscopal d'Orange remonte à une haute antiquité. Quatre conciles (441, 501, 529, 1229) se sont tenus dans cette ville.

Fabriques de drap, toiles peintes, filatures de soie, moulins à garance, etc.

Les armes d'orange sont : *d'azur à une branche d'oranger feuillée de sinople, chargée de trois oranges d'or; au chef d'or chargé d'un cornet d'azur virolé et lié de gueules.*

VAISON. — Vaison, *Vasio, Œnia Vocontium*, chef-lieu de canton peuplé de 3,059 habitants et situé à 25 kilomètres au nord-est d'Orange.

Cette petite ville, située sur un rocher escarpé près de l'Ouvèze, est bâtie dans le voisinage de l'ancienne capitale des Voconces, puissante peuplade dont Annibal sollicita l'alliance. Elle devint, sous les Romains, une des riches villes de la Narbonnaise. Elle était alors située dans la plaine appelée aujourd'hui la *Villasse*. Elle ne conserve cependant qu'un petit nombre de débris de monuments romains : ce pont si hardi d'une seule arche sur l'Ouvèze, fait de pierres colossales et large pour trois voitures; puis les restes d'un amphithéâtre sur le Puymin (montagne de Minerve), d'un aqueduc, d'un temple de Diane, etc. Mais le nombre des petits objets antiques trouvés à Vaison est considérable; au musée d'Avignon, chez les marchands d'antiquités, partout vous lisez cette étiquette : *Trouvé à Vaison*. Des poteries et des verreries en ont été retirées en telle profusion que l'on a conjecturé que cette ville avait des fabriques d'objets de ce genre et en faisait son principal commerce.

Le christianisme s'établit à Vaison au IIIe siècle avec l'autorisation de Gallien. Son premier évêque, Saint-Albin, fut martyrisé en 262. Plusieurs conciles y furent tenus au Ve et au VIe siècle. L'évêque était, au moyen âge, seigneur temporel de la cité. Avant de recevoir les clefs de la main des consuls, il jurait de « mantenir inviolablement les honneurs, immunités, franchises et louables statuts » de la commune. Après quoi, les habitants lui prêtaient un serment de fidélité en six articles ainsi désignés : « Le sain, le sûr, l'honnête, l'utile, le facile, le possible. »

Les querelles des comtes de Toulouse avec les évêques de Vaison, à la fin du XIIe siècle, furent fatales à cette ville. Les soldats gascons la saccagèrent, et les habitants, chassés de leurs maisons par le fer et le feu, allèrent chercher un asile sur la hauteur voisine. La ruine de la maison de Saint-Gilles rendit aux évêques de Vaison leur puissance; l'un d'eux, Jérôme de Salede, prit, en 1523, le titre de *comte de Vaison*. En 1688, Louis XIV fit enlever par ses dragons l'évêque Isoard, qui avait accueilli les filles de *l'Enfant Jésus*, chassées de Provence par le roi. En 1790, Vaison se prononça contre Carpentras avec Avignon et arbora de plein gré les armes de France.

Les armes de Vaison sont : *d'or à un vase d'argent, d'où sort une tige de sable surmontée d'une croix portée de même, côtoyée de deux ceps de vigne de sable à feuilles de sinople et à grappes d'azur sortant du vase.*

MORNAS. — Mornas, *Morenatium, Mornasium*, petite ville du canton de Bollène, située à 10 kilomètres au nord de Gap, et peuplée de 1,792 habitants, fut autrefois une ville importante au temps des Romains. Ruinée par les barbares, elle fut reconstruite au moyen âge et entourée de murailles dont on voit encore les débris. Sur le faîte et au bord de la falaise escarpée qui la domine, se voient aussi les ruines de ce château de sanglante mémoire d'où le baron des Adrets forçait ses prisonniers catholiques à se précipiter. Un jour il en vit un hésiter longtemps à faire le saut périlleux : « Saute-donc, lui cria-t-il, voilà quatre fois que tu recules. — Monseigneur, repartit le prisonnier, je vous le donne en dix. » Ce bon mot lui valut la vie. On doit visiter près de Mornas un petit temple de Diane converti en chapelle.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

SUPERFICIE	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
3 550 kil. carr. ou 355 056 hect.	Hommes.. 134 152 Femmes... 130 466 Total... 264 618	4	22	149	14 000 000 fr.	7 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON.

Superficie 497 kilom. carrés ou 497 320 hectares. — Population 78 382 hab. — Cantons 5. — Communes 20.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Avignon (Nord), 22426 hab.	AVIGNON	35890	»
Avignon (Sud), 13464 hab.			
Bédarrides, 6 com., 11411 h.	BÉDARRIDES	2793	14
	Courthezon	3189	14
	Sorgues	3360	10
	Vedènes	1859	9
Cavaillon, 6 com., 14065 hab.	CAVAILLON	7405	25
	Caumont	2009	14
	[illegible]	1[illegible]	31
	Maubec	621	28
	Robions	1681	31
	Taillades	450	32
L'Isle, 9 com., 17081 hab.	ISLE (L')	6503	22
	Cabrières	901	30
	Châteauneuf-de-Gadagne	1473	12
	Jonquerettes	312	12
	Lagnes	891	28
	Saint-Saturnin	1978	11
	Saumanes	631	27
	Thor	3869	16
	Vaucluse	615	20

ARRONDISSEMENT D'APT.

Superficie 1 161 kilom. carrés ou 116 140 hectares. — Population 55 916 hab. — Cantons 5. — Communes 50.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Apt, 13 communes, 15977 habitants.	APT	6770	»
	Auribeau	126	10
	Caseneuve	690	8
	Castellet	222	10
	Gargas	861	5
	Gignac	232	13
	Lagarde	115	20
	Rustrel	828	7
	Saignon	988	5
	Saint-Martin-de-Castillon	1423	10
	Saint-Saturnin	2510	8
	Viens	1186	15
	Villars	996	6
Bonnieux, 6 com., 6900 h.	BONNIEUX	2574	10
	Buoux	226	6
	Lacoste	595	2
Suite de Bonnieux.	Menerbes	1812	7
	Oppède	1497	13
	Sivergues	96	8
Cadenet, 9 com., 10875 hab.	CADENET	2616	19
	Cucuron	2428	15
	Lauris	1690	20
	Lourmarin	1178	15
	Mérindol	823	28
	Puget	220	23
	Puivert	206	16
	Vaugines	580	13
	Villelaure	1234	25
Gordes, 8 com., 7814 h.	GORDES	2948	18
	Beaumettes	126	14
	Goult	1552	10
	Joucas	456	13
Suite de Gordes.	Lioux	467	13
	Murs	684	18
	Roussillon	1498	10
	Saint-Pantaléon	114	15
Pertuis, 14 communes, 14350 habitants.	PERTUIS	4766	30
	Ansouis	984	20
	Bastide-des-Jourdans (la)	891	28
	Bastidonne (la)	302	28
	Beaumont	1126	33
	Cabrières-d'Aigues	552	20
	Grambois	916	26
	Mirabeau	708	33
	Motte-d'Aigues (la)	441	20
	Peyrus d'Aigues	428	22
	S.-Martin-de-la Brasque	331	23
	Sannes	161	20
	Tour-d'Aigues (la)	2379	25
	Vitrolles	306	»

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS.

Superficie 842 kilom. carrés ou 841 890 hectares. — Population 57 034 hab. — Cantons 5. — Communes 31.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Carpentras (N.), 6 c., 13872 hab.	CARPENTRAS	10711	»
	Aubignan	1863	5
	Caromb	2506	11
	Loriol	530	5
	Saint-Hippolyte	168	12
	Sarrians	3026	11
Carpentras (S.), 4 c., 16675 hab.	CARPENTRAS	»	»
	Althen-des-Paluds	1252	»
	Entraigues	2051	12
	Mazan	3837	7
	Monteux	4607	5
Mormoiron, 10 com., 11687 hab.	MORMOIRON	2590	12
	Bedouin	2574	13
	Blauvac	660	15
	Crillon	645	12
	Flassan	625	18
	Malemort	1559	9
	Méthamis	861	18
	Modène	243	8
	Saint-Pierre-de-Vassols	473	8
	Villes	1567	16
Pernes, 6 com., 9455 hab.	PERNES	5120	6
	Beausset (le)	306	10
	Roque-sur-Pernes (la)	358	10
	Saint-Didier	711	7
	Velleron	1676	12
	Venasque	984	12
Sault, 6 com., 5341 hab.	SAULT	2861	35
	Aurel	672	40
	Monieux	946	30
	Saint-Christol	617	54
	Saint-Trinit	255	18

ARRONDISSEMENT D'ORANGE.

Superficie 973 kilom. carrés ou 973 126 hectares. — Population 73 286 hab. — Cantons 7. — Communes 48.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Orange (Est), 7 com., 13668 hab.	ORANGE	9824	»
	Camaret	2863	6
	Joncquières	2375	8
	Sérignan	1641	7
	Travaillan	1[illegible]	[illegible]
	Uchaux	[illegible]	[illegible]
	Violès	1260	12
Orange (O.), 3 c., 12646 h.	ORANGE	»	»
	Caderousse	3100	5
	Châteauneuf-Calcernier	1429	9
	Piolenc	1997	7
Beaumes, 7 com., 8614 hab.	BEAUMES	1761	20
	Gigondas	1042	15
	Lafare	196	25
	Roque-Alric (la)	151	25
	Sablet	1369	16
Suite de Beaumes.	Suzette	257	25
	Vacqueyras	848	15
Bollène, 7 com., [illegible] hab.	BOLLÈNE	4921	20
	Garde-Paréol (la)	[illegible]	12
	Lamotte	453	22
	Lapalud	[illegible]	[illegible]
	Mondragon	[illegible]	15
	Mornas	1702	10
	Sainte-Cécile	2241	16
Malaucène, 7 com., 6784 hab.	MALAUCÈNE	3283	30
	Barroux (le)	959	25
	Beaumont	645	33
	Brantes	471	45
	Entrechaux	1065	35
	Saint-[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Savoillans	262	41
Vaison, 13 com., 11262 hab.	VAISON	3059	25
	Buisson	[illegible]	24
	Caitanne	953	16
	Crestet	514	23
	Entrain	[illegible]	33
	Faucon	894	32
	Rasteau	[illegible]	19
	Roaix	[illegible]	21
	Saint-Marcellin	202	30
	S.-Romain-en-Viennois	504	31
	S.-Roman-de-Malegarde	479	21
	Séguret	1186	22
	Villedieu	1011	27
Valréas, 4 com., 9106 hab.	VALRÉAS	4718	33
	Grillon	1397	34
	Richerenches	710	30
	Visan	2283	25

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

Nos d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes.	
	(COURS D'ASSISES.)	
21e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 13 576 habitants.	
	Nombre total (1849).....	22
	Infanticides.	
34e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 571 26.	
	Nombre total (1849).....	nn
	Suicides.	
29e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 19 024 hab.	
	Nombre total (1849).....	35
	Crimes contre les propriétés (c)	
20e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 5 731 hab.	
	Nombre total (1849).....	35

Nos d'ordre	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (d).	
67e	En matière civile.....	811
42e	En matière commerciale.....	1327
	Instruction (e).	
35e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	37
	Paupérisme (f).	
78e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 37 hab.	
	Nombre total.....	16 876
	Mendicité (g).	
49e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 233 hab.	
	Nombre total.....	1 120
	Enfants naturels.	
44e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 17 239.	
	Nombre total (1850).....	386

Nos d'ordre	STATISTIQUE MORALE.	
63e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 22,60	
	Enfants trouvés et abandonnés (h).	
5e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 145 hab.	
	Nombre total.....	211
51e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 47,07.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (i).

Mouvement de la population (j).

Naissances (k).....	7 309
Mariages.....	1 960
Décès (l).....	6 288

Contributions directes (l)

Foncière.....	934 325 f	» c
Personnelle et mobilière.....	254 348	»
Portes et fenêtres.....	203 715	»
Patentes.....	245 067	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est l'un des départements où, après la Seine et la Corse, on trouve le rapport le plus élevé d'habitants pour 1 accusé. Sous ce rapport, *Vaucluse* se place sur la même ligne que l'*Aube*, les *Bouches-du-Rhône*, l'*Ariége*, le *Calvados* et *Seine-et-Marne*.

Population des prisons, 264 individus.

(d) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 300 habitants. Trente et un départements sont moins processifs.

(e) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 27. Sur les 10,855 jeunes gens qui, de 1845 à 1849, ont pris part aux opérations du tirage du sort pour le recrutement de l'armée, 371 savaient lire seulement; — 6,120 savaient lire et écrire; — 3,951 ne savaient ni lire ni écrire.

Il y a, dans le département de Vaucluse, 1 académie universitaire; 1 séminaire diocésain; 2 petits séminaires; 1 lycée impérial; 3 collèges communaux; 1 collége catholique dit *de Saint-Joseph*, à Avignon; 1 collége dit *des Doctrinaires*, à Cavaillon; 1 école normale primaire; 1 école normale protestante de filles; 1 noviciat des frères de la doctrine chrétienne; 306 écoles primaires communales ou privées, publiques et gratuites, etc., etc., etc.

(f) Ce département possède 12 hospices avec une population de 7,810 individus; des bureaux de bienfaisance ayant secouru, en 1849, 16,876 indigents; 7 salles d'asile; et 2 sociétés de charité maternelle.

(g) Il y a, dans ce département, un dépôt de mendicité.

(h) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 207 habitants.

Nombre total : 1,250.

(i) Dix-huit départements présentent plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 30e.

(j) Population en 1846 : 259,154 habitants; — en 1851 : 264,618.

C'est l'un des départements les moins peuplés; il occupe, sous ce rapport, le 78e rang.

Deux départements ont seuls une superficie territoriale moindre : la *Seine* et le *Rhône*.

(k) On compte en moyenne dans Vaucluse 1 naissance sur 28 habitants, et 1 décès sur 23 habitants

(l) Accroissement moyen annuel de la population, 1,207, dont 597 garçons et 610 filles; en sorte que sur 101 individus, on compte dans ce département 51 filles et 50 garçons, proportion inverse de la moyenne générale de l'accroissement de la population française, auquel les garçons concourent pour 1/355e et les filles seulement pour 1/472e.

Durée moyenne de la vie, 31 ans 8 mois. Soixante seize départements ont une vie moyenne plus longue.

(m) Rang du département pour la contribution foncière, 74e; pour la contribution personnelle et mobilière, 63e; pour les portes et fenêtres, 42e; et 44e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1664. Discours des guerres du comté Venaissin et de Provence entre les catholiques et les huguenots, de 1560 à 1562, in-8°.
1664. Le second livre des guerres de la comté de Venaissin, par *Loys de Caumont*, in-8°.
1607. Priviléges et libertés de la ville d'Orange, in-4°.
1639. Tableau de l'hist. des princes et princip. d'Orange, par *J. de la Pise*, in-folio.
1659. Hist. chr. de l'égl., évêq. et arch. d'Avignon, par *Nouguier*, in-4°.
1622. Le Caducée franç. sur la v. d'Avignon, par *Esp. Sabatier*, in-8°.
1700. Les antiq. de la ville et cité d'Orange, par *Ed. Raban*, revues par *Ch. Escoffier*, in-8°.
1731. Hist. de l'égl. cath. de Vaison, par *Boyer de Ste-Marthe*, in-4°.
1741. Hist. de la v. et princip. d'Orange, par le *P. Bonaventure*, in-f°.
1743. Histoire de la noblesse du comté Venaissin d'Avignon et de la principauté d'Orange, par l'abbé *Pithon-Court*, 4 vol. in-4°.
1768. Lettr. histor. sur le comtat Venaissin et sur la seign. d'Avignon, par *J.-N. Moreau*, in-8°.
1782. Hist. des guerres excitées dans le comté Venaissin et dans les envir. par les calvin. du XVIe siècle, par *P. Justin*, 2 v. in-12
1785. Dict. de Provence et du comt. Venaissin, par *Achard*, 4 v. in-4°.
1800. Histoire de l'église d'Apt, par l'abbé *Boze*, in-8°.
1802. Topogr. physiq. et médicale d'Avignon, par *Pamard*, in-8°.
1803. Annuaire statistique du département de Vaucluse pour l'an XII, 1 vol. in-18 (Renseignements curieux.)
1805. Introd. à l'hist. de la ville d'Avignon, par *Fortia d'Urban*, in 8°.
1805. Voyage à la fontaine de Vaucluse, par l'abbé *Arnavon*, in-8°.
1806. Notice histor. concern. les recteurs du ci-dev. comté Venaissin, par *Collier*, in-8°.
1807. Discours sur l'histoire d'Avignon, par *J. Guérin*, in-12.
1808. Mémoire statist. sur le dép. de Vaucluse, par l'abbé *Maxime Séguin de Pazzis*, in-4°.
1808. Statist. du dép. de Vaucluse, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.
1808. Antiq. et monum. du dép. de Vaucluse, par le marquis *Fortia d'Urban*, 2 part. in-12.
1808. Mém. pour servir à l'hist. des propriétés territor. dans le dép. de Vaucluse, par le marquis *Fortia d'Urban*, in-8°.
1815. Hist. de la ville d'Orange et de ses antiq., par *Gaspard*, in-12.
1818. Hist. d'Avign. et du comt. Venaissin, par *P. Chaillot*, 3 v. in-8°.
1818. Antiq. et inscript. de la ville d'Apt, par *J.-Cl. Martin*, in-8°.
1818. Antiq. et inscript. de la ville de Carpentras, par *Martin*, in-8°.
1818. Antiq. et inscript. de la ville d'Orange, par *Martin*, in-8°.
1818. Antiq. et inscript. de la ville de Vaison, par *Martin*, in-8°.
1821. Voy. d'un Anglais dans le dép. de Vaucl., par *J.-F. Bracket*, in-12.
1823. Mon dernier voyage à Vaucluse, par *J.-F. Brachet*.
1824. Du cadastre pour le dép. de Vaucluse, in-8°.
1830. Hist. du pont sur le Rhône à Avign., par *Fortia d'Urban*, in-12.
1835. Tableau d'Avignon, par *Rastoul*, in 8°.
1838. Not. hist. sur la v. et le cant. de Valréas, par *A. Aubenas*, in-8°.
1839. Notice histor. du palais des Papes, in-8°.
1839. Notice sur N.-D. des Dons à Avignon, in-8°.
1839. Not. sur les biblioth. anc. et mod. du dép. de Vaucluse, in-12.
1840. Ess. sur les monum. antiq. et du moyen âge du dép. de Vaucluse, par *J.-M.-A. Chaix*, in-8°.
1840. Voyage topogr., histor. et pittor. dans le dép. de Vaucluse, par *C. Lourde*, 1 vol. in-8°.
1841. Précis histor. sur la ville d'Avignon et le palais apostol., in 8°.
1841. Notice histor. et archéolog. sur Orange, par *J. Bastet*, in-12.
1842. Fragments d'une topogr. phys. et médic. du dép. de Vaucluse, par *J. Guérin*, in-4°.
1842. Dictionn. histor., biogr. et bibliogr. du dép. de Vaucluse, par *C.-F.-H. Barjavel*, 2 vol. in-8°.
1842. Avignon, son histoire, ses papes et ses monum., par *J.-B.-M. Jouffon*, in-12.
1842. Notice hist. sur l'égl. de Saint-Agricol dans Avignon, par l'abbé *J. Moutonnet*, in-12.
1844. Hist. de la révolut. avignonnaise, par *J.-F. André*, 2 v. in-8°.
1844. Not. sur l'egl. métrop. d'Avignon, par *Mgr. Ldtrie*, in-12, 4e éd.
1845. Hist. d'Avignon, Orange, Carpentras, Apt, etc., etc., au tome IV de l'hist. des villes de France d'*Ar. Guilbert*.
1853. Annuaires de Vaucluse.
1854. Indicateur de la ville d'Avignon, par *Clément Fanot*, in-12.

Voir les mém. de l'acad. de Vaucluse, 2 vol. in-8°; les mém. de l'acad. des inscript. et belles lettres. — Carte de la princip. d'Orange et du comtat Venaissin, par *Jos. de la Chiese*, in-4°, 1627. — Cartes du comté Venaissin, par *Coronelli*, *Clausean*, *d'Anville*. — Carte du comté Venaissin, extr. de la gr. carte de *Cassini*. — Cartes du départem. de Vaucluse, par *Charle*, *Dufour*, *Fremin*, *Duvotenay*, etc., etc.

Digitized by Google

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Les sauniers des environs des Sables-d'Olonne.

VENDÉE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation, Limites. — Le département de la Vendée doit son nom à la petite rivière de la Vendée qui le traverse du nord-est au sud-ouest, c'est un des départements maritimes de la région occidentale de la France. Sa partie septentrionale appartient au grand bassin de la Loire, et sa partie méridionale dépend des bassins côtiers du Lay et de la Sèvre-Niortaise. Il a été formé en 1790 du Bas-Poitou.

Ses limites sont : au nord, le département de la Loire-Inférieure; au nord-est, celui de Maine-et-Loire; à l'est, celui des Deux-Sèvres; au sud, celui de la Charente-Inférieure, et le Pertuis-Breton; enfin, l'Océan baigne ses côtes à l'ouest.

Superficie, nature du sol, montagnes, côtes, îles. — Le département de la Vendée est un pays généralement accidenté, entrecoupé de coteaux et de vallées. Une chaîne de collines qui, au nord-est, porte le nom de hauteurs de Gâtine, est le contre-fort le plus avancé des montagnes de l'Auvergne, et sépare le bassin de la Loire des bassins côtiers de la Sèvre-Niortaise et de la Charente. Les points culminants sont : Saint-Michel-de-Mont-Mercure (sol de l'église), à 285 mètres au dessus du niveau de la mer; le bois de la Folie, près Pouzauges, 278 mètres; et le mont des Alouettes, près les Herbiers (sol de la chapelle), 230 mètres. Le quart du département est en plaine.

Le département de la Vendée se divise en trois parties distinctes : le Marais, le Bocage et la Plaine; noms caractéristiques empruntés à la nature du pays. Le Marais s'étend principalement le long des côtes, il renferme quatre sortes de marais : les marais salants, les marais mouillés ou recouverts d'eau une partie de l'année, les marais constamment inondés ou étangs, et les marais desséchés. Le Bocage occupe le centre et le haut pays, en s'éloignant de la mer et de la Loire, il est ainsi nommé à cause des bois qui s'y trouvent, et forme à peu près les cinq neuvièmes du département. En général, la terre y est forte et compacte, mais le sol est varié; on le

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

trouve en certaines parties, argileux, dans d'autres, glaiseux ou sablonneux. Le fond est de granit. Le Bocage est couvert de quelques villages, d'un grand nombre de hameaux, et de quelques petits châteaux jetés çà et là dans des gorges et des vallées. Il y a peu de routes; les habitations et les propriétés, encloses de haies vives fort épaisses, communiquent ensemble par des chemins étroits, fangeux, profondément encaissés et bordés d'arbres touffus. Dans le centre du Bocage, les chemins vicinaux, creusés successivement dans le roc par les roues des voitures, bordés de haies élevées sur de hauts talus taillés presqu'à pic, servent de lit aux ruisseaux; dans certaines parties ils restent partout inondés; on y trouve rarement la place suffisante pour que deux chariots puissent se croiser. La Plaine borde en grande partie le cours inférieur de la Loire; c'est une contrée découverte et assez fertile, dont le fond est un haut banc de pierre calcaire mêlée de coquillages. Les chemins y ont plus de largeur que dans le Bocage; mais, établis sur une glaise molle et qui retient les eaux pluviales, ils sont pendant les deux tiers de l'année entièrement impraticables. Les paysans qui voyagent à pied prennent sur les talus et suivent des sentiers pratiqués derrière les haies, escaladant à chaque instant les barrières qui séparent les champs, et traversant comme des sangliers les parties les moins fourrées des clôtures.

La côte qui se dirige du sud-est au nord-ouest a un développement de 140 kilomètres, elle est basse et envasée, en quelques parties hérissée de roches escarpées; une ligne de dunes peu élevées lui sert de digues. On y compte deux ports principaux, les Sables-d'Olonne et Saint-Gilles; le golfe de l'Aiguillon offre un mouillage très-sûr, où les navires sont à l'abri des tempêtes et des attaques de l'ennemi.

Les îles qui dépendent du département de la Vendée sont les îles de Bouin, de Noirmoutier et d'Yeu.

L'île de Bouin, aujourd'hui réunie au continent, est située au fond de la baie de Bourganeuf, elle a environ 3,000 hectares de superficie, forme une seule commune qui porte son nom et qui compte 2,800 habitants; enfin elle est entièrement agricole, et n'a d'autre commerce que ses denrées, qui consistent en blé, en bestiaux et en sel. A l'ouest de l'île de Bouin et du continent l'on aperçoit l'île de Noirmoutier, qui n'est séparée de ce dernier que par un détroit de 1,500 mètres de longueur que l'on nomme Fromentine; on peut quelquefois le traverser à pied au gué, ou *goua*, de la Crosnière. La superficie de l'île est de 4,500 hectares, elle a 18 kilomètres de longueur sur 2 de largeur, mais en allant vers le nord-ouest cette largeur augmente et atteint 6 kilomètres; ses habitants la comparent pour la forme à une épaule de mouton. Elle offre le coup d'œil le plus monotone, l'on n'y voit pas une source d'eau vive, pas le moindre petit ruisseau, peu d'arbres à l'ombre desquels le voyageur puisse tempérer un instant l'ardeur du soleil dévorant, depuis que la hache révolutionnaire a fait disparaître, en partie, le bois de la Chaize. L'île forme un canton et une commune du même nom, dont la population est de 8,262 habitants; Barbâtre, l'Epine, la Guérinière, sont de petites paroisses qui en dépendent. Le port de Noirmoutier est important à cause de sa proximité de la Loire, et de la bonne tenue de sa rade, il peut recevoir des bâtiments de 200 tonneaux. Le commerce de Noirmoutier ne consiste que dans l'exportation du sel, que l'on fabrique dans les marais salants, et du blé que le sol produit. L'îlot du Pilier, à 5 kilomètres au nord-ouest de Noirmoutier, en est une dépendance; c'est un rocher tout nu et très-escarpé, situé vis-à-vis de l'embouchure de la Loire, sur lequel on a établi une vigie. Cet îlot était autrefois plus considérable, il communiquait, dit on, par une digue, avec Noirmoutier; on y avait établi un monastère de bernardins, qui portait le nom d'Abbaye blanche, par opposition à l'Abbaye noire de Noirmoutier.

L'île d'Yeu ou Dieu, qui a pour base un rocher granitique, est à 20 kilomètres à l'ouest du continent, sa superficie est de 2,800 hectares, elle forme un canton peuplé de 2,646 habitants, et elle comprend le Port-Breton, le bourg, un fort et quelques batteries. Au moyen âge il existait dans l'île un château fort, établi d'une manière très-pittoresque sur trois pointes de rochers à pic, élevés à cent pieds au-dessus du niveau de la mer, au fond d'une petite anse accessible pour les bâtiments. Il communiquait avec la terre par un pont-levis, au delà duquel se trouve une grande place d'armes entourée de murs crénelés. On pense qu'il a jadis servi de place de refuge aux habitants de l'île lors des incursions anglaises. L'île ne produit pas la moitié du blé et ne nourrit pas la moitié des bestiaux dont ses habitants ont besoin pour se nourrir, ils sont quelquefois exposés à mourir de soif, et n'ont ni bois, ni lin, ni chanvre; et cependant ils ne peuvent se résoudre à abandonner le rocher qui les a vus naître.

La superficie du département de la Vendée est de 669,307 hectares. Le sol se divise d'après sa nature en : sol de craie ou calcaire, 118,274 hectares; sol de gravier, 4,300; sol sablonneux, 112,562; sol argileux, 140,322 hectares.

Hydrographie. — La partie septentrionale du département de la Vendée appartient au grand bassin de la Loire, et est arrosée par ses affluents, la Boulogne et la Sèvre-Nantaise. La partie centrale forme les bassins de plusieurs petits fleuves côtiers, dont les deux principaux sont la Vie et le Lay avec l'Yon, son affluent; la partie méridionale appartient au bassin de la Sèvre-Niortaise, par la Vendée et l'Autise, affluents de sa rive droite.

La Sèvre-Niortaise (voir l'hydrographie du département des Deux-Sèvres) appartient plus aux départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure qu'à celui de la Vendée, qu'elle limite seulement par sa rive droite et dans la dernière partie de son cours depuis Damvix jusqu'à son embouchure dans le golfe d'Aiguillon, sur une longueur de 40 à 50 kilomètres; ses rives sont très-basses et marécageuses, et coupées de canaux d'écoulement.

La Vendée prend sa source dans la forêt de Chantemerle (département des Deux-Sèvres), son cours, qui se dirige du nord-ouest au sud-ouest, a environ 80 kilomètres de développement; elle passe dans le département à la Chapelle-aux-Lys, à Saint-Hilaire-de-Voust, près de Marillet, à Payré, à Fontenay, à Saint-Médard-des-Prés, à Chaix, traverse les marais de Velluire, du Gué et de l'Ile-d'Elle, et vient se jeter dans la Sèvre-Niortaise, à 5 kilomètres au-dessus de Marans, après avoir traversé le canal de Vix sur un pont aqueduc nommé le Gouffre. Au-dessus de Fontenay le cours de la rivière est encaissé dans une gorge étroite et profonde, entre deux collines escarpées; plus loin elle traverse les belles prairies de Fontenay, d'Auzais et de Chaix, puis des marais, elle reçoit la Mere et la Longuève; elle est navigable pendant les grandes eaux depuis Fontenay jusqu'à son embouchure dans la Sèvre.

L'Autise, autre affluent de la Sèvre-Niortaise, servait jadis de limite entre le haut et le bas Poitou, elle prend sa source dans la forêt de Secondigny, dans le département des Deux-Sèvres, dans lequel elle parcourt environ 30 kilomètres du nord au midi; elle forme dans le département de la Vendée, au hameau de Guinefolle, deux branches entre lesquelles est située l'île de Maillezais; elle se jette dans la Sèvre-Niortaise au-dessous de Maillé, après avoir traversé le canal de Vix sur un pont aqueduc.

Le Lay est formé par la réunion du Grand-Lay et du Petit-Lay au village de l'Assemblée des deux Lays, il coule du nord-est au sud-ouest, son lit est très-encaissé, d'un cours très-lent; il arrose Puymaufray, Sainte-Pexine, Moutiers, Mareuil, Beaulieu, près de la Couture il entre dans le Marais, et passe, après avoir reçu les eaux de l'Yon, à la Claye, au Port-la-Claye, près de Curzon, de Saint-Benoît-sur-Mer, près d'Angles, et arrive à la mer, près de la pointe de l'Aiguillon, après un cours d'environ 80 kilomètres, pendant lequel il reçoit la Semague, le Marillet, le Doulay, le Graon et l'Yon. L'Yon ou l'Oyon prend sa source à l'étang de la Chevillonnière, à l'ouest de la forêt des Essarts, et passe à Dompierre, à Napoléon-Vendée, à Chaillé-sous-les-Ormeaux, près du Tablier et va se jeter dans le Lay, par sa rive droite, près de la

Couture. Le Lay est navigable depuis son embouchure dans le Pertuis-Breton jusqu'à Pontreau, à 3 kilomètres au-dessous de Mareuil.

La Vie et le Jaunay sont deux petits fleuves côtiers situés au nord du précédent, qui ont une embouchure commune et forment le petit port de Saint-Gilles-sur-Vie.

La Boulogne, qui prend sa source au nord de la forêt des Essarts, parcourt, du sud-est au nord-est, 50 kilomètres, dont 35 appartiennent au département, avant de se jeter dans le lac de Grand-Lieu (Loire-Inférieure); elle arrose de belles prairies. La Sèvre-Nantaise limite au nord-est le département, qu'elle sépare de ceux des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire; l'espace de 45 kilomètres depuis la Pommeraye jusqu'à Cugan, elle coule sur un lit granitique.

Depuis un demi-siècle, on a desséché beaucoup d'étangs dans la Vendée; auparavant, chaque petite maison de maître avait le sien. Le département ne possède donc qu'un petit nombre d'étangs; celui de Rorteau, commune de Dampierre-sur-Yon, est le plus étendu.

De tous les nombreux canaux qui sillonnent le territoire du département, le seul, particulièrement destiné à la navigation est le canal de Luçon, qui commence à Luçon pour finir dans le golfe de l'Aiguillon, après un parcours de 15 kilomètres. Les principaux canaux de desséchement sont le grand canal, connu sous le nom de Contrebooth de Vix, le canal dit de Ceinture des Hollandais, et le canal de la Cahouette ou du Grand-Etier.

Voies de communicaton. — Le département de la Vendée a beaucoup gagné sous le rapport des voies de communication depuis plusieurs années. Il est traversé par cinq routes impériales d'une longueur de 339 kilomètres; par 11 routes stratégiques d'un développement de 338 kilomètres; cinq routes départementales ayant 233 kilomètres de parcours; 31 chemins de grande communication, ayant une longueur d'environ 750 kilomètres; enfin, par 986 chemins vicinaux ordinaires, dont on évalue la longueur totale à 2,689 kilomètres.

Aucune ligne de chemin de fer ne traverse encore le département; mais il serait possible de rattacher, par un embranchement, Napoléon-Vendée à la ligne de Nantes ou à celle de Bordeaux, si les intérêts de la Vendée l'exigeaient.

Climat. — Le département de la Vendée appartient au climat girondin ou du sud-ouest. La température est très-variable, « de telle sorte, qu'en passant du Marais à la Plaine, et de la Plaine surtout au Bocage, on croirait véritablement, dit M. de la Fontenelle de Vaudoré, dans l'excellente édition qu'il a donnée de la *Statistique de la Vendée* de Cavoleau, voyager d'un degré de latitude à un autre; et la différence est encore plus grande quand on arrive à la côte. » C'est ainsi que le raisin, qui mûrit bien dans la Plaine, mûrit mal dans le Bocage, sauf dans quelques localités où le terrain semble assez convenable à la vigne. On a observé qu'aux environs de la Châtaigneraie, et dans l'espace de dix années, le thermomètre s'était élevé dix fois au-dessus de 25 degrés, tandis qu'aux Sables-d'Olonne, dans l'espace de treize ans, il ne s'est élevé que cinq fois au-dessus du même degré; que dans le cours de ces treize années le thermomètre n'est descendu aux Sables que deux fois à 8 degrés, tandis qu'à la Châtaigneraie, dans l'espace de dix années, il est descendu à 9, 11, 13 et 15 degrés. Les vents les plus fréquents sont ceux du nord et du sud, ils sont très-variables et soufflent rarement plusieurs jours de suite d'un même point.

Productions naturelles. — Le département de la Vendée appartient à la région géologique dite de Bretagne. Le Bocage est formé par des bassins de calcaire coquillier traversés par des collines granitiques et schisteuses. La Plaine semble, à une époque reculée, avoir été couverte par les eaux de la mer; le calcaire y est recouvert par une couche d'argile très-ferrugineuse, et l'on y rencontre des galets roulés. Le Marais paraît avoir été formé par des accumulations de sables et des atterrissements successifs; on y trouve des buttes coquillières très-curieuses à observer pour le naturaliste. Les richesses minérales du département sont : du minerai de fer hématite très-abondant; une mine de plomb argentifère aux environs de Talmont, des mines de houille près de Chantonnay, de la Châtaigneraie, de Vouvant, et une mine d'antimoine, qui sont exploitées depuis quelques années; de belles carrières de marbre, de granit, de pierres de taille, de pierre meulière d'excellente qualité, aux environs de Fontenay; du pétrosilex, du cristal de roche, du kaolin, à Scillé et aux environs de la Chaize; de l'argile à faïence et à poterie, de la marne et du gypse. Le pays renferme un assez grand nombre de sources minérales, parmi lesquelles on remarque la source ferrugineuse acidule de Fontenelles, commune de Saint-André-d'Ornay; les autres sont celles de Venansault, de la Gilardière, de la Brossardière, de Rocheservière, de Réaumur, de la Ramée, du Pouet, de la fontaine de Noirmoutier, etc., etc.

Le département produit des céréales en quantité plus que suffisante pour la consommation de ses habitants. Il donne de très-bons légumes; les pommes de terre, les choux, les haricots blancs et les fèves de marais sont cultivés en grand; du lin et du chanvre de bonne qualité et en abondance. Les fruits à noyau, les châtaignes, les cerises, les noix donnent des récoltes abondantes. Les vignes produisent annuellement environ 265,000 hectolitres de vins presque tous blancs et de qualité médiocre, qui se consomment dans le pays. Les prairies naturelles sont belles et étendues. Le chêne, le hêtre et le châtaignier sont les essences principales des bois et forêts, parmi lesquels il faut citer : la forêt de Vouvant, qui a 2,982 hectares; la forêt de la Chaise, qui en a 1,200; la forêt de Gralas, commune de Brouzile, qui en a 750; la forêt de Gâte, commune de Dompierre, qui en a 600; et la forêt du Parc, commune de Monchamps, qui a 726 hectares. La flore du département est extrêmement variée et riche, mais elle n'est pas encore entièrement connue; celle de l'île de Noirmoutier a seule été étudiée par M. Piet, qui a publié ses remarquables observations.

Les races d'animaux domestiques sont celles communes à tous les pays agricoles; le département renferme des loups, des renards, des chats sauvages, des blaireaux, des écureuils. On rencontre des martres et des loutres sur le bord des étangs. Il y a quelques sangliers et beaucoup de lièvres, et de gibier ailé, tel que l'outarde, la perdrix, le râle de genêt, la bécasse, et toute sorte d'oiseaux aquatiques. Les vipères et les crapauds sont très-multipliés. Les côtes sont très-poissonneuses, les rivières le sont peu, mais la qualité du poisson y est bonne, excepté dans les parties qui traversent les marais, où le séjour du poisson sur la vase lui fait contracter un mauvais goût. Les espèces que l'on trouve communément sont : la carpe, la tanche, la brême, le gardon, la perche, le brochet, l'anguille; l'écrevisse y est très-rare, on ne la rencontre que dans quelques ruisseaux du Bocage.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Vendée est un pays exclusivement agricole et d'exploitation. L'agriculteur vendéen est laborieux; ses méthodes de culture, quoique anciennes, sont bien appropriées à la nature du pays. La production et l'élève des mulets, l'engrais des bestiaux sont pour lui une industrie productive. On engraisse les bestiaux principalement avec des choux et des navets, que l'on cultive en grand à cet effet, et avec le résidu des fabriques de sucre de betterave. Le lin et le chanvre récoltés dans le pays sont de bonne qualité. On évalue le sol productif à 649,768 hectares, dont : en froment, 116,604 hectares; méteil, 13,195; seigle, 28,936; orge, 22,360; avoine, 9,744; maïs et millet, 3,317; sarrasin, 5,963; pommes de terre, 11,331; légumes secs, 6,578; vignes, 14,960; jardins, 8,307; betteraves, 873; colza, 1,204; chanvre, 1,312; lin, 3,309; prairies naturelles, 116,641; prairies artificielles, 26,281; prés, landes et bruyères, 67,872; jachères, 149,112; bois, 32,285 (dont 4,102 à l'État); vergers, pépinières et oseraies, 9,283 hectares. Le revenu territorial est évalué à

16 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 123,540, se partageant 1,572,584 divisions parcellaires.

On exploite dans le département des marais salants, des houillères et des carrières de granit, de pierre de taille, de pierre meulière, etc., etc. L'industrie manufacturière y est à peu près nulle; on y remarque quelques papeteries, quelques manufactures de sucre de betterave, des tanneries, des corderies, des fabriques de chapeaux, d'étoffes et de toile commune à l'usage des habitants des campagnes. Les Sables-d'Olonne et Saint-Gilles s'occupent de la pêche de la sardine; on fait aussi aux Sables quelques armements pour la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve. Les autres ports, qui font un commerce de cabotage, sont: Noirmoutier, Bouin, Beauvoir, Barre-de-Mont, Ile-Dieu, la Gachère, Jard, Aiguillon, Saint-Michel, Luçon et les Portes-du-Chapitre. Le tonnage de tous ces ports était évalué, en 1841, de 273 bâtiments jaugeant 140,120 tonneaux, dont 109 bâtiments de 9,507 tonneaux pour le commerce étranger, le reste pour le cabotage.

Le nombre des foires du département est de 525, elles se tiennent dans 102 communes et durent 536 journées. On y vend des chevaux, des mulets, des chiens de chasse, des bestiaux, des grains, des étoffes de laine et de coton, des planches, de la résine, etc., etc., etc. Les principales sont celles de Fontenay, de Napoléon-Vendée, de Luçon et des Sables-d'Olonne.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Vendée était de 669,307 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 383,734 habitants, savoir: 192,411 hommes et 191,323 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Napoléon-Vendée. Le département est partagé en 3 arrondissements communaux, 30 cantons et 296 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de la Vendée est compris dans la 11e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et dans l'arrondissement minéralogique de Nantes dépendant de la division de l'ouest.

La Vendée forme la 4e subdivision de la 15e division militaire, dont le quartier général est à Nantes. Le département renferme deux places de guerre: le château de Noirmoutier, place de 4e classe, et le fort de l'île du Pilier, qui défend l'entrée de la Loire. La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 9e légion, dont le chef-lieu est à Niort. Il y a un dépôt de remonte générale à Fontenay.

Noirmoutier et les Sables sont des quartiers maritimes du sous-arrondissement de Rochefort et dépendent de la préfecture maritime de Rochefort.

Les trois tribunaux de 1re instance de Napoléon, de Fontenay et des Sables, qui font en même temps l'office de tribunaux de commerce, sont du ressort de la cour impériale de Poitiers.

Le département forme le diocèse d'un évêché, dont le siége est à Luçon, et qui est suffragant de l'archevêché de Bordeaux. Il y a dans le département un grand séminaire à Luçon, un petit séminaire à Fontenay, 3 cures de 1re classe, 33 de seconde, 210 succursales et 45 vicariats.

Les protestants ont à Fontenay et à Pouzauges les deux dernières sections de l'église consistoriale de Nantes; il y a, en outre, dans le département 8 temples ou maisons de prière.

L'académie universitaire de la Vendée a sous sa surveillance un lycée impérial à Napoléon, des colléges communaux à Fontenay et à Luçon, les établissements d'instruction secondaire ecclésiastiques de Chavagnes et des Sables, un établissement libre d'instruction secondaire à Challans, une école normale primaire pour les instituteurs, et un cours normal préparatoire d'institutrices à Napoléon, 4 écoles primaires supérieures communales et 428 écoles primaires élémentaires de l'un ou de l'autre sexe communales ou privées, des salles d'asile, des institutions religieuses de filles et des écoles chrétiennes. Le département dépend du 21e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Niort. Il y a des bureaux de douane à Luçon, aux Sables et à Saint-Gilles; ils dépendent de la direction de la Rochelle.

Nous avons dit que le revenu territorial était de 16 millions, les contributions et le revenu public atteignent 8 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Pendant la période gauloise le pays qui forme aujourd'hui le département de la Vendée, était habité par les *Pictones*, puissante confédération dont faisaient partie trois tribus alliées dont les noms sont parvenus jusqu'à nous: les *Ambiliates*, dont les possessions réunies plus tard à l'Anjou, notamment le pays de Mauge, se prolongeaient jusque vers les rives de la Sèvre du nord; les *Anagnutes*, qui occupaient la partie de la province désignée dans la suite sous le nom de pays de Rais, puis de duché de Retz, et la contrée de Pareds, jusqu'aux Alpes vendéennes; enfin, les *Agesinates Cambolectri*, qui tenaient les bords de la mer et s'avançaient jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur des terres. Ces derniers fournirent leurs marins à César pour l'aider à réduire les Venètes, et valurent à la province entière l'amitié des vainqueurs et l'exemption de certains impôts dont furent grevés les autres peuples; ce qui a fait dire à Lucain: *Pictones immunes*. La conquête compliqua ces divers éléments de population. Des *Sarmates* et des *Teiffaliens* furent envoyés en garnison dans le Poitou; c'est une colonie de ces derniers qui a laissé dans Tiffauges un souvenir de son séjour et de son nom. Nous avons dit ailleurs (voir le département de la Vienne) que la maison de Lusignan passe pour être issue de cette race.

L'invasion des barbares, l'établissement du christianisme, l'envahissement et la défaite des Visigoths ne se signalent dans la Vendée par aucune particularité notable; il en est de même pour toute l'époque mérovingienne. Cette contrée, comme le reste du Poitou, reste attachée au sort du duché d'Aquitaine, et comme elle en formait l'extrême frontière au nord-ouest, une *marche* fut créée, commune au Poitou et à la Bretagne, territoire neutre, d'une demi-lieue à une lieue de largeur sur quinze de longueur. Ce canton, exempt de tailles, gabelles et tous droits fiscaux, était arrivé à un haut degré de prospérité; nulle autre part l'agriculture n'avait fait plus de progrès. Une autre marche séparait le Poitou de l'Anjou et était commune à ces deux provinces. C'est la région qui, parallèle au cours de la Loire, répond dans la division populaire de la Vendée au mot de Plaine, en opposition au Bocage et au Marais. Nous aurons à revenir dans l'appréciation des événements contemporains sur cette division et sur l'influence que la diversité du sol a exercée sur les mœurs et le caractère des populations. Nous traversons encore toute la période carlovingienne, l'époque des Maures et des Normands, sans rencontrer un seul fait important qui ne se rattache ou à l'histoire générale de la province, ou aux annales particulières des villes ou des bourgs; nous voyons seulement, en 1317, le pape Jean XXII diviser en trois évêchés le Poitou, qui n'avait eu jusqu'alors que celui de Poitiers, et les deux nouveaux siéges sont placés dans la Vendée à Maillezais et à Luçon.

Les empiétements de la féodalité, les péripéties de la lutte contre l'Angleterre, la reconstitution du pouvoir central, les guerres de religion, les agitations de la Ligue et de la Fronde passèrent sur le bas Poitou sans que les calamités, que ces événements y attirèrent, se recommandent à l'attention de l'historien par aucun retentissement exceptionnel; le pays, dans ces diverses phases, n'affecte pas encore de physionomie particulière, il n'y joue qu'un rôle passif, et ne figure que comme partie intégrante de la province.

D'où lui vint donc, à la fin du dernier siècle, cette notoriété subite, qui lui fait désormais une place à part dans les annales contemporaines? Nous croyons que l'histoire de la Vendée moderne est encore à faire; nous croyons qu'il est bien difficile à tout homme de notre temps de se dépouiller assez complétement des passions présentes, pour porter un jugement vrai sur ce drame

formidable que chacun encore aujourd'hui envisage au point de vue de ses espérances ou de ses regrets. Le caractère de loyale impartialité que nous cherchons à donner à nos notices nous interdit donc toute appréciation, et nous nous bornerons à exposer les faits en en recherchant les causes les plus probables. C'est ici l'occasion de revenir sur cette division topographique de la Vendée dont nous avons déjà dit quelques mots. En descendant la Loire, sur la rive gauche du fleuve, après l'étroite et longue plaine qui formait autrefois les marches d'Anjou et de Bretagne, on rencontre un pays accidenté, couvert de bois, adossé, à l'est, à une chaîne de montagnes, d'une médiocre élévation mais d'un accès peu pratiqué, et s'abaissant à l'ouest jusqu'à la région appelée le *Marais;* cet espace intermédiaire est le *Bocage*. Plus isolé, plus impénétrable encore, le Marais est une espèce de triangle resserré entre la mer, la Loire et le Bocage; le sol humide et bas se compose de prairies coupées par une infinité de petites rivières, par leurs affluents, et par des canaux de jonction que leurs eaux se sont creusés; chaque champ est entouré de haies formées d'arbres touffus et élevés qui donnent au pays l'aspect d'une forêt immense; les rares chemins étroits, fangeux, profondément encaissés, serpentent sous ces voûtes épaisses où arrive à peine la clarté du jour. Qu'on ajoute à ces obstacles naturels les barrières que l'ancienne organisation administrative et politique élevait entre les provinces du même Etat, entre les seigneuries de la même province; qu'on se rappelle la longue indépendance de la Bretagne, l'isolement d'une côte sans commerce, entre les deux grands ports de Nantes et de la Rochelle, et on comprendra dans quel oubli de tous, dans quelle ignorance des faits nouveaux et des idées qui en surgissent, devait vivre ce petit pays perdu, ce bout du monde français, ce bas Poitou, la Vendée.

En 1789 on en était encore aux vieux souvenirs des guerres contre l'Anglais : les exploits du roi et des seigneurs qui avaient défendu la France, la tradition des miracles qui l'avaient sauvée alimentaient encore les récits de la veillée; les agitations des XVIe et XVIIe siècles y avaient à peine troublé quelques villes; mais les ardeurs réformistes, les intrigues de la Fronde, la propagande philosophique, l'indiscipline des parlements n'avaient trouvé aucun écho dans ces naïves populations. La difficulté des communications enchaînant le clergé et le noble près du paysan avait établi entre les trois classes des rapports d'intimité, presque de famille, inconnus dans le reste de la France, et qui plaçaient le vassal reconnaissant et soumis sous l'influence exclusive de son curé et de son seigneur. D'ailleurs, n'avaient-elles pas aussi leur poésie, ces traditions intimes du village! *Dieu et le roi*, cette double manifestation de la puissance divine et humaine, cette protection sur la terre, cette récompense dans le ciel, ce symbole de justice et de bonté autour duquel on ne laissait planer aucune ombre, aucun soupçon, ne devait-il pas suffire à remplir ces cœurs simples, confiants et fidèles?

Les premiers actes de la révolution passèrent inaperçus, la portée n'en fut pas comprise. Comment préjuger les conséquences de principes qui n'avaient pénétré dans aucune intelligence? La captivité du roi, la persécution des nobles, le schisme dans l'église à l'occasion du serment constitutionnel, voilà les faits par lesquels se révéla le grand drame; et pour seuls interprètes à ces faits, le prêtre qui se cache et le seigneur dépossédé! Ce n'est pas tout : à ces motifs de mécontentement et d'aversion vient s'ajouter pour chacun une atteinte plus personnelle, qui comble la mesure et détermine l'explosion; c'était la conscription et les levées extraordinaires. Le Vendéen est brave, il devait bientôt le prouver, ce n'est pas la mort qu'il redoute mais l'absence des siens, l'éloignement du foyer. Et dans quels rangs fallait-il aller combattre? Parmi ceux qui avaient chassé le roi de son château et Dieu de ses églises!

Au milieu des luttes civiles et étrangères que la révolution soutenait pour le triomphe des principes qu'elle avait proclamés, ils relevèrent le drapeau de la royauté en face de la république incomprise, les deux forces se heurtèrent et une guerre de géants commença.

Quelques émeutes partielles et une fermentation sourde annonçaient que la levée de 1793 éprouverait de grandes difficultés; cependant il y avait encore hésitation, lorsque, le 10 mars, un coup de canon tiré imprudemment, dans la ville de Saint-Florent-le-Vieux, sur des conscrits réfractaires, porta la rage dans tous les cœurs et hâta la crise. Le soir même, six jeunes gens, qui rentraient dans leur famille, traversant le bourg de Pin-en-Mauge, y furent accostés par un homme qui, les bras nus, pétrissait le pain du ménage et, venant d'apprendre l'épisode de Saint-Florent, leur en demanda les détails; c'était un colporteur marchand de laine, père de cinq enfants, il se nommait Cathelineau et avait dans tous les environs la réputation d'un homme d'intelligence et d'énergie. Il était rempli d'une indignation qu'il sut communiquer à ses auditeurs; ils sont vingt-sept et n'ont à la main que des bâtons, dans trois mois ils seront vingt mille et assiégeront Nantes sous les ordres du généralissime Cathelineau. La petite troupe, en effet, recrute des forces de métairie en métairie; elle arrive le 14 à la Poitevinière. Le tocsin sonne de clocher en clocher. A ce signal, tout paysan valide fait sa prière, prend son chapelet et son fusil, ou, s'il n'a pas de fusil, sa faulx retournée, embrasse sa mère ou sa femme, et court rejoindre ses frères à travers les haies. Le château de Jallais, défendu par un détachement du 84e régiment de ligne et par la garde nationale de Chalonnes, est attaqué. Le médecin Rousseau, qui la commande, fait braquer sur les assiégeants une pièce de six; mais les jeunes gars improvisent la tactique qui leur vaudra tant de victoires, ils se jettent tous à la fois ventre à terre, laissent passer la mitraille sur leurs têtes, se relèvent, s'élancent et enlèvent la pièce avec ses artilleurs.

Ces premiers progrès donnent à la révolte d'énormes et rapides développements, mais elle eut à lutter contre le plus énergique pouvoir qui ait jamais gouverné la France. Le 19 mars, la Convention, faisant la part de l'égarement fanatique des uns et de l'hostilité intéressée des autres, rend un décret dont l'article 6 condamne à mort les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, leurs agents ou domestiques, ceux qui ont eu des emplois ou exercé des fonctions publiques sous l'ancien gouvernement ou depuis la révolution, pour le fait seul de leur présence en pays insurgé. Cette sommation, si elle ne parvenait pas à étouffer la guerre, devait lui donner un caractère ouvertement politique. C'est ce qui arriva. Les paysans, trop enivrés de leurs premiers triomphes pour renoncer à la lutte, trop clairvoyants cependant pour ne pas sentir l'insuffisance de leurs ressources dans la direction d'une guerre sérieuse, s'adressèrent à ceux dont le décret faisait les principaux intéressés; c'est ainsi que messieurs de Charette, de la Rochejaquelein, de Lescure, d'Elbée, de Bonchamps, Dommaigné durent accepter des commandements et passèrent à l'improviste de la retraite au champ de bataille. Les ordres de rassemblement portaient : « *Au saint nom de Dieu, de par le roi, la paroisse de... se rendra tel jour à tel endroit, avec ses armes et du pain.* » Là, on s'organisait par compagnie et par clocher, chaque compagnie choisissait son capitaine par acclamation; c'était, d'ordinaire, le paysan connu pour le plus fort et le plus brave. Tous lui juraient obéissance à la vie et à la mort. Ceux qui avaient des chevaux formaient la cavalerie. L'aspect de ces troupes était des plus étranges : c'étaient des hommes et des chevaux de toutes tailles et de toutes couleurs; des selles entremêlées de bâts; des chapeaux, des bonnets et des mouchoirs de tête; des reliques attachées à des cocardes blanches; des cordes et des ficelles pour baudriers et pour étriers; une précaution que personne n'oubliait c'était d'attacher à sa boutonnière, à côté du chapelet et du sacré-cœur, sa cuiller de bois ou d'étain. Les chefs n'avaient guère plus de coquetterie. Les capitaines de paroisse n'ajoutaient à leur costume villageois qu'une longue plume blanche, fixée à la Henri IV, sur le bord relevé de leur chapeau.

La masse des combattants vendéens se divisait en trois

classes : La première se composait de gardes-chasse, de braconniers, de contrebandiers, excellents tireurs, la plupart armés de fusils à deux coups et de pistolets. Ils formaient le corps des éclaireurs ; ils n'avaient pas besoin d'officiers pour les commander ; ils se portaient rapidement le long des haies et des ravins, sur les ailes de l'ennemi qu'ils cherchaient toujours à dépasser. Ils ne tiraient qu'à portée, et il était rare qu'ils manquassent leur coup. La seconde classe était celle des paysans les plus déterminés et les plus exercés au maniement du fusil. C'était la troupe des braves ; ils avaient appris à se connaître dans les combats. Les plus entreprenants soutenaient les tirailleurs que l'on regardait comme les premiers soldats de l'armée ; les autres attaquaient sur la ligne de l'ennemi, mais ils ne marchaient sur lui que lorsque les ailes commençaient à plier. La troisième classe, composée du reste des paysans, la plupart mal armés, formait une masse confuse autour des canons et des caissons, que l'on tenait toujours à une grande distance ; la cavalerie, composée des hommes les plus intelligents, servait à la découverte de l'ennemi, à l'ouverture de la bataille, à la poursuite des fuyards, et surtout à la garde du pays après la dispersion des soldats.

Quand les combattants se trouvaient réunis, pour une expédition, au lieu qui leur avait été désigné ; avant d'attaquer les bleus ou d'essayer leur charge, la troupe entière tombait à genoux, chantait un cantique et recevait l'absolution du prêtre, qui, après avoir béni les armes, se mêlait souvent dans les rangs pour assister les blessés ou ramener les fuyards en leur montrant le crucifix. La tactique des Vendéens était presque toujours la même. Pendant que leur avant-garde attaquait l'ennemi de front, tout le corps d'armée l'enveloppait, en se dispersant à droite et à gauche, au commandement : *Egaillez-vous, les gars !* Ce cercle invisible se resserrait en tiraillant à travers les haies, et si les bleus ne parvenaient point à se dégager, ils périssaient tous dans quelque carrefour ou dans quelque chemin creux. Arrivés en face des canons dirigés contre eux, les plus intrépides Vendéens s'élançaient en faisant le plongeon à chaque décharge (*Ventre à terre, les gars!*) et s'emparaient des pièces en exterminant les canonniers. Au premier pas des républicains, en arrière, un cri sauvage des paysans annonçait leur déroute, ce cri trouvait à l'instant et de proche en proche mille échos effroyables, et tous, sortant comme une fourmilière des broussailles, des genêts, des coteaux et des ravins, se ruaient corps à corps à la poursuite et au carnage. Chacun démontait un bleu, l'égorgeait ou lui brûlait la cervelle, et lui prenait son cheval, son argent et ses armes. On conçoit quel était l'avantage des indigènes dans ce labyrinthe fourré du Bocage, dont eux seuls connaissaient les détours. S'ils étaient vaincus, ils trouvaient le même avantage pour fuir ; aussi leurs chefs avaient-ils toutes les peines du monde à les rallier. Au reste il ne fallait pas que la durée des expéditions dépassât guère une semaine. Ce terme arrivé, quel que fût le dénoûment, le paysan retournait faire sa moisson, embrasser sa femme et *prendre une chemise blanche ;* quitte à revenir avec une religieuse exactitude au premier appel de ses chefs. Le respect de ces habitudes était une des conditions du succès ; on en eut la preuve lorsque, le cercle des opérations s'élargissant, on voulut assujettir ces vainqueurs indisciplinés à des excursions plus éloignées et à une plus longue présence sous les armes. Tout Vendéen fit d'abord la guerre à ses frais, payant ses dépenses de sa bourse et vivant de l'humble pain de son ménage. Plus tard, quand les châteaux et les chaumières furent brûlés, on émit des bons au nom du roi ; les paroisses se cotisèrent pour les fournitures de grains, de bœufs et de moutons. Les femmes apprêtaient le pain, et, à genoux sur les routes où les paysans devaient passer, elles récitaient le chapelet en attendant les soldats auxquels elles offraient l'aumône de la foi.

Les paroisses armées communiquaient entre elles au moyen de courriers établis dans toutes les communes et toujours prêts à partir. Ces courriers, versés dans les moindres détours du pays, se glissaient invisibles à travers les lignes des bleus. C'étaient souvent des enfants et des femmes qui portaient dans leurs sabots les dépêches de la plus terrible gravité. Les Vendéens avaient organisé une correspondance télégraphique au sommet de toutes les hauteurs, de tous les moulins et de tous les grands arbres de leur pays. Ils appliquaient à ces arbres des échelles portatives, observaient des plus hautes branches la marche des bleus, et tiraient un son convenu de leurs cornes de pasteur. Ce son, répété de distance en distance, portait la bonne ou la mauvaise nouvelle à tous ceux qu'elle intéressait. La disposition des ailes de moulin avait aussi son langage. Ceux de la montagne des Alouettes, près les Herbiers, étaient consultés à toute heure par les divisions du centre.

Voilà ce qu'avait fait de cette pacifique contrée la foi politique et religieuse.

Nous n'avons pas à faire ici le récit d'une guerre dont tout le monde connaît les péripéties et le dénoûment, nous en retrouverons d'ailleurs les principaux épisodes dans nos notices sur les villes et bourgs du département ; ce qui appartenait à cet aperçu général c'était une esquisse de la physionomie toute particulière que cette époque donna au pays.

Pour tous la Vendée représente le culte du passé, que ce soit sa gloire ou son erreur, elle a payé l'une ou expié l'autre chèrement, désormais c'est son caractère dans l'histoire. Un demi-siècle s'est écoulé depuis la fin de l'épopée vendéenne ; si ce temps n'a pu encore suffire à la complète pacification des cœurs, à l'effacement de toutes les haines, il a cependant cicatrisé bien des plaies. L'antagonisme des villes et des campagnes, ce trait si caractéristiques des anciennes discordes, va chaque jour s'amoindrissant grâce aux nouvelles relations qu'ont créées la division du sol, l'extension du commerce et le perfectionnement des voies de communication. Quoiqu'il ait conservé une frappante originalité, l'aspect du pays a changé considérablement. On y a multiplié les routes départementales et les chemins de grande vicinalité. Les constructions ravagées pendant la guerre ont été rebâties sur des plans plus modernes. Le fanatisme disparaît avec l'ignorance, la population reprend possession d'elle-même, elle a aujourd'hui sa place et sa part dans la vie commune de la France, et rien ne serait assez fort pour briser la sincère et intime alliance qu'elle a contractée.

La Vendée offre encore trois types bien distincts : les habitants des villes, qui ont accepté des premiers l'uniformité des mœurs et habitudes modernes ; les paysans de la Plaine et du Bocage, semblables entre eux, race saine, robuste, sobre, hospitalière, fidèle à la parole donnée, impressionnable, poétique dans sa naïveté, passionnée pour le merveilleux, mais encore trop entachée d'ignorance et trop tournée vers la superstition ; enfin, le Maraîchain, l'hôte du Marais, qui, seul aujourd'hui, peut faire comprendre le Vendéen d'autrefois. Voici quelques traits empruntés à un des écrivains contemporains qui ont le mieux étudié ce pays. « Sa paroisse et les villages » voisins, voilà tout ce qu'il connaît de la France. Content » de son état, il ne cherche pas à en sortir. Il n'a nul » besoin de la protection des autorités, nulle envie d'ob» tenir la bienveillance du riche. Il est roi dans sa cabane. » Tel vieillard des rives de la Sevre meurt dans ces re» traites inaccessibles sans jamais avoir vu de montagne, » de plaine, de grande ville ; sans avoir connu aucun de » ces spectacles que l'industrie humaine et la nature of» frent ailleurs à l'admiration. Le Marais, les digues, les » canaux et les fossés, les barques qui s'y croisent sous » des berceaux de verdure, les déserts marécageux où » l'on n'entend que le seul gazouillement des oiseaux, et » de loin en loin, le chant cadencé d'un voleur, ont été » son univers. »

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Napoléon-Vendée (lat. 46° 40′ 17″, long. 3° 45′ 46″ O.). —Napoléon-Vendée, Bourbon-Vendée, la Roche-sur-Yon, à 427 kilomètres au sud-ouest de Paris, chef-lieu du département, d'un arrondissement et d'un canton, peuplé

de 7,498 habitants, siége d'un tribunal de 1re instance, d'une société d'agriculture et d'un lycée impérial, est une ville d'origine toute moderne, ainsi que l'indique son nom, qui est celui de son fondateur. Sur cet emplacement s'élevait autrefois un immense château autour duquel s'était groupé un bourg peu considérable et d'assez triste aspect. Il avait pour base une roche coupée à pic vers la rivière d'Yon, et dont le sommet forme un grand plateau que deux ravins isolent latéralement. Cette situation explique le nom de la Roche-sur-Yon, devenu commun au château et au bourg qui l'avoisinait. On manque de documents sur la date à laquelle cet édifice a pu être construit; on le suppose antérieur aux croisades, quelques auteurs en font remonter la fondation aux premiers siècles de la monarchie. Le premier épisode qui s'y rattache avec certitude n'est que du XIVe siècle. La Roche-sur-Yon appartenait à cette époque à Louis II, comte d'Anjou. Les Anglais vinrent, en 1369, assiéger cette place, qui, quoique bien approvisionnée et bien fortifiée, fut livrée au prince Noir pour six mille livres par Jean Blondeau, son gouverneur. Le comte d'Anjou fit arrêter le traître et le fit jeter à l'eau renfermé dans un sac. Quatre ans après, en 1373, le château fut repris par Olivier Clisson. La Roche-sur-Yon devint ensuite une des nombreuses possessions de la maison de la Trémouille, puis passa à la maison de Bourbon et fut érigée en principauté. Pendant les guerres de religion, le château soutint plusieurs siéges, passa successivement au pouvoir des catholiques et des huguenots et subit de nombreuses dégradations; il fut enfin totalement démantelé sous le règne de Charles IX ou sous celui de Louis XIII. L'oubli enveloppait les ruines du vieux manoir et le bourg végétait dans la plus complète obscurité, lorsqu'éclata l'insurrection vendéenne.

En 1793, un détachement de soldats républicains, appréciant les avantages stratégiques de cette position, prit son cantonnement dans les débris de l'ancienne forteresse et ramena sur cet emplacement l'attention de l'autorité. Dix ans après, sous le consulat, à une époque où la Vendée, pacifiée par Hoche, semblait vouloir protester par de nouvelles manifestations contre les exigences toujours croissantes de la conscription, un général, inspecteur de gendarmerie, fut envoyé sur les lieux pour apaiser les mécontentements et étudier les moyens de réorganiser le pays. C'était le général Gouvion, homme d'un grand sens, qui s'entoura de toutes les lumières que les gens de bonne foi purent lui apporter. Le siége de l'administration était alors à Fontenay, à une des extrémités du département, dans un pays de plaine, loin du théâtre de la dernière guerre, loin des populations qu'il s'agissait principalement de surveiller et de concilier. Il y avait un autre inconvénient à placer la préfecture dans une des importantes localités du département. Les villes avaient embrassé avec ardeur la cause républicaine, leurs gardes nationales avaient combattu l'insurrection, ces souvenirs entretenaient des haines encore vivaces, l'influence d'une capitale naguère ennemie pouvait perpétuer la rancune des vaincus. L'idée de créer une ville nouvelle pour en faire le chef-lieu du département était donc heureuse et logique. Elle devait être comprise de Bonaparte; le 5 prairial an XII (25 mai 1804), huit jours après le sénatus-consulte qui le déclarait empereur, il signait, à Saint-Cloud, le décret qui transférait le chef-lieu du département de la Vendée à la Roche-sur-Yon, qui prit alors le nom de Napoléon-Vendée.

Malgré quelques objections, le décret dut être exécuté, et le 19 août 1804, la préfecture était installée. Le préfet se logea dans le château de la Brossardière, à une demi-lieue de la Roche-sur-Yon, où quelques chambres avaient échappé aux incendies de la guerre civile; il eut un cabinet dans une des maisons du bourg. On avait construit à la hâte quelques baraques en torchis pour ses bureaux; les employés des diverses administrations se casèrent comme ils purent dans des maisons à demi ruinées. Les ingénieurs s'étaient dépêchés de rendre praticables aux voitures les chemins vicinaux qui conduisaient à ce village isolé loin des grandes routes. Bientôt cependant l'argent manqua pour continuer l'œuvre si hardiment commencée; au mois d'août 1808, Napoléon, revenant de Bayonne et traversant le département de la Vendée, s'arrêta dans la nouvelle ville, il se promena dans des landes incultes décorées du nom de rues, et dont de simples fossés figuraient l'alignement; il n'y avait d'à peu près terminé que la préfecture, une auberge et la caserne, dont la construction déplut à l'empereur, qui, pour prouver, dit-on, la mauvaise construction d'un mur le traversa de son épée. Il reçut les autorités et fit surtout bon accueil aux fonctionnaires locaux. Ce voyage ne fut pas sans résultats, on consacra à la nouvelle ville trois millions, qui n'étaient pas complétement dépensés encore en 1814. A cette époque, un très-petit nombre de maisons particulières étaient venues s'ajouter aux édifices publics; la population ne s'élevait qu'à environ 4,500 habitants. Le nouveau gouvernement eut le bon esprit d'accepter et de continuer ce qui était commencé; on changea seulement le nom de la ville, qui s'appela Bourbon-Vendée; un collége y fut établi, les tribunaux y avaient été transférés depuis 1810, et la population continua à s'accroître de tout ce qu'amènent à leur suite les établissements publics; mais c'est surtout depuis 1830, depuis l'achèvement du réseau des voies de communication, que les développements de la ville ont été rapides et considérables.

Elle est agréablement située sur une colline, dont la petite rivière d'Yon baigne le pied. Au centre et sur le haut du plateau se trouve la place Napoléon, carré long, spacieux, bordé de plusieurs rangées d'arbres, entouré de monuments publics et de beaux hôtels, où aboutissent la plupart des rues de la ville, ainsi que trois grandes routes qui se croisent au centre. Les rues de la ville sont larges et alignées, propres et formées de jolies maisons; plusieurs d'entre elles sont encore inachevées; elles abondent en cafés et en auberges, mais les établissements industriels y sont rares.

L'église, de style grec, est un monument vaste et majestueux; sur la même place est la mairie, décorée d'un élégant péristyle; derrière, sur une promenade plantée de tilleuls, on trouve une belle halle; le théâtre a été reconstruit depuis une quinzaine d'années : il faut citer aussi la préfecture, la bibliothèque, l'hôpital et la grande caserne. On a récemment élevé sur la place de la Fontaine la statue du général Travot, qui, sous Hoche, contribua à la pacification de la Vendée.

Venansault. — Venansault, canton et à 7 kilomètres au nord-ouest de Napoléon-Vendée, est un bourg peuplé de 1,680 habitants, qui doit au petit village de Fontenettes, dépendant de son territoire, son double titre à la célébrité. Fontenettes, en effet, dut son origine à une abbaye de bénédictins fondée en 1210, et que les libéralités de la province firent longtemps riche et puissante. Le monastère a été dévasté, son église, qui a survécu, sert aujourd'hui de paroisse au village; elle renferme un intéressant tombeau d'un seigneur de Talmont, de sa femme et de leur fille: c'était sans doute un des bienfaiteurs de l'abbaye. On a découvert, au milieu des ruines du cloître, une fontaine d'eau minérale ferrugineuse froide, regardée par les médecins du pays comme très-efficace dans les cas d'atonie des viscères digestifs, d'engorgements lymphatiques et dans les maladie de la peau. La proximité du chef-lieu, l'aspect pittoresque des ruines de l'abbaye, les charmes du paysage font d'une promenade à Venansault une excursion aussi intéressante qu'agréable, même pour ceux qui n'ont aucun besoin des eaux de Fontenettes.

Les Essarts. — Les Essarts, à 18 kilomètres au nord-est de Napoléon-Vendée, chef-lieu de canton, peuplé de 2,727 habitants, est une petite ville à laquelle son antique château donna jadis une certaine importance. On ne sait pas si l'existence de la ville précéda la fondation du château ou si c'est postérieurement à la construction du manoir féodal que la ville se forma. Les ruines du château annoncent une œuvre du XIIe siècle, l'architecture sarrasine de la vieille tour carrée au pied de laquelle passe la grande route, ainsi que celle de la principale

Ruines du château de Barbe-Bleue à Tiffauges.

porte d'entrée, qui garde encore l'empreinte du pont-levis, ses mâchicoulis et ses hautes murailles décèlent évidemment une construction du XIe siècle. Mais on ne possède aucuns renseignements sur les événements qui se rattachent à cette époque; on en est réduit à supposer que, même au XIVe siècle, cette forteresse n'était propre qu'à servir de prison et ne possédait rien de ce qui constituait une résidence seigneuriale. Cette hypothèse repose uniquement sur le fait que voici. A cette époque, les Essarts appartenaient à la famille de Clisson et étaient échus à Marguerite de Penthièvre, fille du fameux Olivier; lorsqu'une indigne trahison l'eut rendue maîtresse des jeunes ducs de Bretagne, c'est dans ce château qu'elle enferma ses prisonniers. Plus tard sans doute le manoir fut approprié à une moins sinistre destination : il devint le joyeux et poétique séjour des seigneurs de Vivonne, une des plus considérables maisons du Poitou. Pendant les guerres de la Ligue, Henri IV habita les Essarts; c'est de là qu'il partit pour aller combattre le duc de Mercœur. Un combat sanglant fut livré sous ces vieilles murailles entre les Vendéens et les bleus, qui, peu après, en 1793, incendièrent le vieux manoir féodal. Ses ruines couronnées de lierre dominent avec une majesté sombre le paysage pittoresque qui les environne et la petite ville des Essarts, mal bâtie, mal percée, qui semble vouloir encore s'abriter humblement sous leur ombre.

La population est exclusivement agricole; un marché, qui se tient le mercredi de chaque semaine, entretient seul quelque activité commerciale.

LES HERBIERS. — Les Herbiers, *Herbatilici*, à 38 kilomètres au nord-est de Napoléon-Vendée, chef-lieu de canton, peuplé de 3,377 habitants, dépendaient autrefois du diocèse de Luçon, du parlement de Paris, de l'intendance de Poitiers et de l'élection de Châtillon. Par sa délicieuse position, son antique origine et les faits importants qui se rattachent à son histoire, c'est un des points les plus intéressants du département. Selon une vieille légende, la ville actuelle occuperait l'emplacement d'une cité maudite, nommée Herbadilla, située entre Tiffauges et Pouzauges, que Dieu aurait engloutie sous les eaux, pour punir, comme à Sodome, les crimes de ses habitants. C'est vers 580 que le fait se serait passé; les défenseurs de cette tradition montrent dans les environs, comme témoignages à l'appui, les traces d'un lac desséché et les débris de constructions romaines enfouies à plus de trois mètres au-dessous du sol. C'est aussi la ville des Herbiers qu'on reconnaît dans la capitale du *pagus Herbatilicus*, *Herbedilicus* ou *Arbatilicus*, cité considérable de la seconde Aquitaine. Sous la monarchie franque, c'est une des première places que viennent attaquer les Normands. En 835 Renaud combat les redoutables pirates dans l'île d'Her, Noirmoutier. En 850 ils reparaissent et ravagent la ville, qui avait une première fois échappé à leurs brigandages.

Plus tard, c'est un duc d'Aquitaine, nommé Bougon, qui la soumet à de nouvelles épreuves. On voit par un contrat conclu en 943, entre Alain Barbe Torte et Guillaume Tête d'Etoupes, que le comté des Herbiers était

Phare de la Chaume d'Olonne.

soumis à la suzeraineté des comtes de Nantes. Il appartint ensuite aux barons de Mortagne-sur-Sèvre, qui le donnèrent en fief à la famille Touscher. Sous la domination anglaise, les Herbiers, ceints de solides murailles, figuraient au nombre des places fortes du pays, ce qui toutefois n'empêcha pas la ville d'être prise en 1369, 1574 et 1587, pendant les différentes guerres dont le Poitou fut le théâtre. Ses remparts furent abattus et ses fortifications rasées sous le règne de Louis XIII.

Situés en plein Bocage, les Herbiers devinrent un des centres de l'insurrection vendéenne; la population cependant n'était pas unanime dans son hostilité à la république, et c'est surtout l'influence des campagnes environnantes qui entraîna la ville dans la lutte; il y eut des déchirements intérieurs avant qu'une adhésion déclarée à la cause royaliste l'exposât aux vengeances des républicains; la ville eut donc alors une double épreuve à traverser. Elle eut beaucoup à souffrir, mais aujourd'hui le dommage est réparé. Les Herbiers ont un aspect d'aisance, de propreté et d'activité commerciale qu'on rencontre rarement dans les autres localités du département. La ville compte huit ou dix rues bien percées et bien pavées, la plus large sert de marché; un étang, qui baignait l'extrémité méridionale, a été transformé en deux ruisseaux, qui baignent et assainissent d'élégantes maisons construites sur l'emplacement de l'ancien lac. La vieille église est encore en ruine : elle a été remplacée par deux paroisses de fondation ou restauration récente. L'élève des bestiaux est une industrie importante et très-productive pour les habitants. Au nord des Herbiers s'élève, à 230 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, le mont des Alouettes, l'un des points culminants de la chaîne de collines qui traverse toute la Vendée. Nous avons dit ailleurs que les insurgés y avaient établi une espèce d'observatoire et de télégraphe central. Lorsque les duchesses d'Angoulême et de Berry vinrent visiter le pays, elle firent élever en cet endroit une gracieuse chapelle gothique, dont la révolution de 1830 a interrompu l'achèvement. Le voyageur ne doit pas négliger cette intéressante et délicieuse excursion. Du sommet de cette montagne l'œil embrasse le Bocage tout entier, nappe ondoyante colorée de vert de toutes les nuances. Sur les pentes inférieures et dans la plaine on reconnaît la petite ville des Herbiers, qui semble comme noyée dans une mer de feuillages et de fleurs; au loin, de l'immense horizon surgissent d'un côté la flèche aiguë de Luçon et de l'autre les tours massives de Nantes.

Les Lucs. — Les Lucs, *Luci*, à 19 kilomètres au nord-ouest de Napoléon-Vendée, canton du Poiré-sous-Napoléon, sont une commune peuplée de 3,685 habitants et formée de deux villages désignés sous les noms de grand et petit Luc. C'est un des sites les plus pittoresques du pays : collines boisées, landes incultes, rochers sauvages, ruisseaux limpides encaissés sous des ombrages touffus et s'épanchant en cascades dans de gracieuses vallées; tout semble disposé pour l'étude de l'artiste et pour l'épanouissement du cœur épris des beautés de la nature.

Mais dans une contrée où les merveilles de ce genre sont si peu rares, ce n'était point assez pour attirer sur un modeste village la célébrité de l'histoire. Les Lucs doivent leur illustration à de mystérieux débris épars dans les champs qui les environnent. Ce sont d'énormes pierres en forme de menhir et de dolmen répandues en si grand nombre et affectant des formes si bizarres qu'on les prendrait pour les fragments de quelque temple immense d'une architecture ignorée ou pour les ruines de quelque cité antérieure à tous souvenirs historiques. Le nom de *bois consacrés*, que la tradition a maintenu à l'endroit où gisent ces décombres, donne quelque poids à cette double supposition en l'absence de toute autre explication plus vraisemblable : On peut admettre que là s'élevait jadis quelque édifice du culte druidique et près de l'autel le collége des prêtres, comme dans le pays chartrain. Ici seulement c'est l'importance des débris, l'espace qu'ils couvrent qui font hésiter devant cette conjecture.

Mortagne. — Mortagne-sur-Sèvre, arrondissement et à 50 kilomètres nord-est de Napoléon-Vendée, chef-lieu de canton, peuplé de 2,047 habitants, est une petite ville, dont on attribue la fondation aux Romains. Selon plusieurs auteurs, ce fut d'abord un des camps fortifiés que les lieutenants de César établirent dans la province pour la contenir; le camp devint une ville, qui, probablement de la sécurité qu'elle inspirait à ses possesseurs, prit le nom de Segora (*secura*) : un proconsul romain y résidait. Elle fit partie du territoire concédé aux Teiffaliens, quand ils s'installèrent dans les Gaules, à la fin du IVe siècle. Mortagne joua un rôle important dans toutes les guerres dont le Poitou fut le théâtre. Au XIe siècle, elle tomba au pouvoir des Anglais, qui y construisirent une redoutable forteresse; elle fut cependant prise et reprise plusieurs fois pendant ces longues luttes, et en dernier lieu par Olivier Clisson en 1373. Plus tard, les catholiques et les huguenots se disputèrent avec acharnement la possession de cette place pendant les guerres de religion; une dernière épreuve, la plus sanglante de toutes, lui était encore réservée : en 1794, Mortagne, occupée par une petite garnison républicaine, fut investie par de nombreuses colonnes vendéennes; les bleus, après avoir repoussé plusieurs assauts, sentant l'impossibilité de résister au nombre, firent une sortie désespérée, et, se frayant un chemin à travers les rangs ennemis, se replièrent sur Nantes. Les assiégeants, commandés par Bernard de Marigny, pénétrèrent dans la ville sans éprouver d'obstacles; cependant, pour punir les habitants des sympathies qu'ils avaient témoignées aux républicains, ils s'abandonnèrent à des excès que n'aurait pas même justifiés l'ardeur du combat : des femmes furent massacrées sous les yeux du commandant, les établissements publics, les habitations privées furent saccagées, incendiées. Les blessures que reçut Mortagne en cette journée néfaste ne sont pas encore cicatrisées. La situation de la ville est des plus pittoresques; elle couronne une haute colline au-dessus de la charmante vallée de la Sèvre. Autant cette vallée est riante, fertile, verdoyante, autant l'aspect de Mortagne est triste et laid. Ses maisons mal bâties, entremêlées de décombres, lui donnent l'air délabré, ses rues sont étroites et irrégulières. Les ruines d'un vaste couvent de bénédictins dévasté en 1793 dominent toute la ville. L'église, vieil édifice gothique de larges dimensions, occupe l'un des côtés d'une place que ce seul monument décore. Une grosse tour, des débris d'autres tours, d'énormes pans de mur, restes de la forteresse anglaise, couvrent un promontoire formé par l'âpre colline de Mortagne et un ravin latéral.

Quelques fabriques de toiles, de papiers et des tanneries constituent l'industrie des habitants; ils y joignent un commerce assez considérable de cuirs, toiles, chevaux et moutons fort recherchés.

Tiffauges. — Tiffauges, *Teiffaliæ*, à 45 kilomètres au nord-est de Napoléon-Vendée, canton de Mortagne-sur-Sèvre, est une petite ville, peuplée de 960 habitants, dont l'origine remonte, comme celle de Mortagne, à un de ces camps retranchés que les Romains avaient échelonnés sur les crêtes de la petite chaîne de montagnes qui traverse et domine le bas Poitou. Sur ce vaste plateau, qu'environnent des précipices de tous côtés, Agrippa avait établi son quartier général vers l'an de Rome 716. Le bourg qui succéda au camp prit son nom de la tribu des Scythes Teiffaliens, qui vinrent s'y établir dans les derniers temps de la domination romaine. Les empereurs voyant leurs conquêtes menacées par les hordes du Nord, essayèrent d'opposer les barbares aux barbares. Les Teiffaliens, qu'ils avaient transplantés dans cette terre promise d'Occident, étaient, s'il faut en croire la tradition, des espèces de géants, d'une force et d'une férocité extraordinaires. Ammien Marcellin et Sidonius leur attribuent une taille de sept pieds. On a cru reconnaître, dans des fouilles faites sur le territoire de la commune de Saint-Sigismond, des ossements qui provenaient de ces géants; leur conformation et leur dimension diffèrent essentiellement du type gaulois : les crânes étaient plus gros, les os des bras et des jambes extrêmement allongés. Une partie de cette peuplade resta à Tiffauges et dans les environs, s'allia à la population indigène et peu à peu se confondit avec elle. Une autre partie se retira sur les confins de l'Aunis et du Poitou, et y vivait encore au XIe siècle isolée et fort redoutée du voisinage. Tiffauges fut pris par Conan Mériadec, premier roi breton; cette calamité n'arrêta pas ses développements. Quand apparurent les Normands, c'était une ville possédant une redoutable forteresse et défendue par d'imposantes fortifications. Néanmoins, en 843, ces farouches conquérants, après avoir saccagé Nantes et remonté la Loire, vinrent ravager Tiffauges et son château. La forteresse fut reconstruite, et tomba au pouvoir des vicomtes de Thouars en 1419. Ce furent eux qui, au retour de la Terre-Sainte, entourèrent le château des fortifications que l'on y voit encore. Après eux, les plus célèbres possesseurs de ce domaine furent les seigneurs de Laval; c'est de cette maison qu'était le fameux Gilles de Retz dont nous avons raconté la sanglante histoire dans notre notice sur Chantocé, département de Maine-et-Loire : là-bas, c'étaient des enfants qu'il immolait; à Tiffauges, c'étaient ses femmes qui disparaissaient mystérieusement : de là le nom de château de Barbe-Bleue, sous lequel, depuis le XVe siècle, le château de Tiffauges fut désigné dans tout le pays. Gilles de Retz est le personnage véritable de la légende populaire. Les épisodes des guerres civiles et religieuses ont leur place dans les annales de Tiffauges à côté des drames intimes. Sous la Ligue, le traître Champigny livre cette place au duc de Mercœur, elle devient un des boulevards des calvinistes, est prise et reprise tour à tour par chacun des deux partis; enfin Richelieu en fait démanteler les remparts et enlève ce dangereux refuge aux mécontents et aux rebelles. La ville et son territoire formaient une vicomté avant la révolution de 1789. Quoique privée de ses fortifications d'autrefois, sa position lui donnait une importance stratégique qui attira sur elle encore, en 1793, de nouvelles calamités; elle fut incendiée alors et n'a été depuis qu'à moitié reconstruite. Elle n'offre aujourd'hui d'intéressant au voyageur que les souvenirs de son histoire et les ruines imposantes de son ancien château. Ces majestueux débris couvrent encore le vaste plateau ovale qui sépare les hauteurs de la ville des rives de la Sèvre et de la Crione. Tiffauges est située sur la rive droite de la première de ces deux rivières, la colline sur laquelle elle est bâtie domine un charmant paysage, dans lequel s'encadrent d'une façon très-pittoresque les remparts mutilés et les restes d'une ancienne tour, fragment le plus important des ruines dont nous venons de parler. Les habitants s'occupent exclusivement de travaux agricoles.

Fontenay (lat. 46° 28′ 4″, long. 3° 8′ 44″ O.). — Fontenay-le-Comte, *Fontenatum Comitis*, à 57 kilomètres au sud-est de Napoléon-Vendée, chef-lieu du troisième arrondissement et d'un canton, peuplé de 7,884 habitants, siége d'un tribunal de 1re instance et d'un collége communal, a, dit-on, tiré son nom d'une fontaine abondante d'eau

minérale ferrugineuse que décore aujourd'hui encore une vieille inscription latine quelque peu prétentieuse :

PULCHRORUM INGENIORUM
FONS ET SCATURIGO.

Fontenay fut d'abord un bourg, au milieu de marais qu'avoisinait alors la mer. Ses premiers habitants étaient de pauvres pêcheurs; leurs cabanes occupaient l'emplacement du faubourg actuel des Loges. Renaud, comte de Nantes, y rassembla des troupes, en 841, pour aller au secours de Charles le Chauve. C'est le premier événement un peu important qui se rattache à son histoire.

Les comtes de Poitou l'entourèrent de solides murailles, y élevèrent un château, en firent une ville et lui donnèrent probablement son surnom en souvenir de tout ce qu'ils avaient fait pour elle. Nous ne savons pas la date précise de cette transformation; mais, au XIe siècle, une viguerie y avait été instituée, et la famille de Thouars tenait ce fief sous la suzeraineté des comtes de Poitou: il passa ensuite aux maisons de Mauléon et de Lusignan. Louis XI l'enleva à Geoffroy II, dit la Grand'Dent, et le rendit à Alphonse, comte de Poitou. Pendant la lutte contre les Anglais, les destinées de Fontenay furent pleines de vicissitudes. En août 1361 cette place fut cédée aux Anglais; du Guesclin vint l'assiéger en 1372 : Harpedanne, sénéchal de Saintonge, chargé de la défendre, étant absent, sa femme le remplaça héroïquement et ne céda qu'après une longue et vigoureuse résistance. Le connétable, en récompense de ses services, reçut de Charles V la ville, qu'il rendit bientôt après à Jean de France, duc de Berry. Louis XI, en mars 1471, accorda une charte communale à Fontenay; c'est la première qu'obtint le bas Poitou. Les guerres de religion empêchèrent de tirer du nouveau régime les bienfaits qu'on en pouvait espérer. Aucune place ne fut disputée avec plus d'acharnement par les partis qui étaient en guerre; du 23 mai 1562 au 30 avril 1587, elle n'eut pas à soutenir moins de dix siéges meurtriers. Pluviant, un des chefs huguenots, la prit, en 1568, par capitulation, ce qui ne l'empêcha pas d'en massacrer la garnison et les habitants; le commandant gouverneur Haute-Combe fut conduit à la Rochelle, et là mis à mort. Lanoue l'assiégea en 1570, et eut un bras cassé dans l'action; la ville se rendit à Soubise. En 1574, le duc de Montpensier la prit par trahison et renchérit encore sur les cruautés des protestants. Enfin, le dernier siége, dont Sully a laissé une longue description, fut dirigé par Henri IV et terminé par une honorable capitulation. Les habitants commencèrent alors à relever leurs murailles; mais Louis XIII, ayant visité Fontenay, le 20 mai 1621, ordonna qu'on démolît toutes les fortifications. Elle était hors d'état d'arrêter l'ennemi quand la place fut occupée, en 1649, par le sieur des Roches-Baritaud à la tête des gentilshommes poitevins armés contre le parlement. Aucun épisode important ne se place entre cette époque et l'insurrection de 1793. Fontenay, chef lieu du département, ne pouvait espérer échapper aux attaques des Vendéens, dès que leur organisation leur permettrait de tenter une entreprise aussi sérieuse; en effet, après plusieurs tentatives vaines, le 25 mai ils se présentèrent sous les murs de la ville au nombre de trente-cinq mille sous les ordres de Bonchamp, Lescure, Cathelineau, d'Elbée et la Rochejaquelein. Le général républicain Chalbos n'avait que cinq mille cinq cents hommes à leur opposer; il fut écrasé, perdit dix-huit cents soldats, quarante pièces de canon et presque toutes ses munitions. C'est une des plus importantes victoires qu'aient remportées les bandes royalistes. Fontenay fut bientôt rendu à la république, et prit alors le nom de Fontenay-le-Peuple. Malgré ce que cette ville a perdu lorsque Napoléon transféra à la Roche-sur-Yon le siége de l'administration, c'est encore, sous beaucoup de rapports, la ville la plus importante du département. Elle est située sur le penchant d'un coteau, au milieu d'une plaine étroite qui sépare le Marais du Bocage; quatre grandes routes la traversent. Ses rues sont étroites et tortueuses, mais commerçantes et animées; les constructions des faubourgs sont d'un aspect plus gracieux. Après l'église, dédiée à Notre-Dame, monument gothique fort remarquable, après celle de Saint-Nicolas, écroulée pendant la révolution, et qui renfermait le tombeau du cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue, on peut citer l'hôpital, le collége, la prison, la salle de spectacle et l'ancien hôtel des ducs de Thouars, où l'on peut admirer encore de très-curieuses sculptures. Rabelais avait pris à Fontenay l'habit des religieux de Saint-François dans un des nombreux couvents supprimés pendant la révolution. Cette ville, en outre, a vu naître le poëte Rapin, un des auteurs de la Satyre Ménippée; le naturaliste Brisson, les lieutenants généraux Bonamy et Belliard: le buste de ce dernier a été placé récemment en face de la maison où il est né.

Le commerce de Fontenay consiste principalement en bois de construction, grains et graines potagères; ses foires attirent un grand concours de Français et d'Espagnols, qui viennent y acheter des bestiaux et surtout des mulets; c'est aussi un entrepôt pour les vins du Midi; et la création récente d'un port sur la Vendée, qui est navigable jusque-là, augmente encore les ressources du pays.

Les armes de la ville sont : *de sable tranché d'argent, à une fontaine d'or brochant sur le tout.* Alias : *d'azur à une fontaine à bassin d'argent côtoyée de deux licornes debout d'argent sommées d'or, à une fleur de lis d'or en chef.*

LUÇON. — Luçon, *Lucio, Luciona, Lucionum*, à 28 kilomètres à l'ouest de Fontenay, chef-lieu de canton, peuplé de 4,810 habitants, siége d'un évêché avec séminaire diocésain, doit son origine à un monastère dont la fondation très-ancienne est entourée d'incertitudes. Une légende populaire, qui ne repose que sur une similitude de noms, l'attribue à un frère de l'empereur Constantin nommé Lucius; selon d'autres auteurs, le véritable fondateur serait saint Philibert. Ce qui nous semble plus vraisemblable c'est que le premier établissement ne fut formé qu'au VIIe siècle par Ansoalde, évêque de Poitiers, qui le plaça sous la direction de Philbert, abbé d'Her. Quelques habitations vinrent se grouper autour de l'abbaye et formèrent un bourg, qui ne devint ville que bien longtemps après. L'histoire de Luçon, pendant cette première période, n'est que celle du couvent et des abbés. Au IXe siècle, quand apparaissent les Normands, c'est uniquement du monastère ravagé que parlent les chroniques. Il est question aussi des contestations qui s'élevaient entre les seigneurs du voisinage et les abbés, qui appartenaient presque tous aux premières familles de la province. Vers 1068, Guillaume-Guy Geoffroi brûle le monastère et l'église sans qu'on puisse trop savoir pour quelle raison. Pendant les deux siècles suivants, époque de foi vive et de terreurs superstitieuses, de nombreuses donations agrandissent les domaines de l'abbaye, et il en résulte pour la ville un accroissement de population.

En 1317, l'évêché de Luçon est constitué : mais telle est l'importance de l'abbaye que le premier titulaire est l'abbé lui-même, Pierre de la Voyrie; et son chapitre se compose exclusivement des moines, qui, pendant de longues années encore, conservent leur caractère de prêtres réguliers. L'administration des évêques diffère peu de ce qu'était celle des abbés; mais, la ville ayant gagné en importance, la noblesse vient contester les droits du clergé. La maison de la Trémouille se signale par la vivacité et la persévérance de ses prétentions. La royauté intervient; et les progrès de son influence se révèlent par le nom des évêques, parmi lesquels on retrouve des serviteurs récompensés ou des amis personnels des monarques : entre autres Nicolas Cœur, frère du célèbre argentier. Luçon eut beaucoup à souffrir des guerres de religion. Le plus sanglant épisode date de 1568. Un des chanoines s'était fortifié et retranché dans la cathédrale. Les protestants l'y assiégèrent et l'en débusquèrent. La petite garnison et une foule de catholiques qui s'étaient retirés avec lui dans l'église furent massacrés, lui-même fut pendu. Les évêques résidaient peu dans une ville si souvent menacée. Le siége perdait de son importance et

devenait une espèce de fief aux mains de grandes familles, qui le cédaient à des prélats *confidentiaires* quand elles ne voulaient pas le faire occuper par quelqu'un de leurs membres. La maison de Richelieu était dans ce cas : elle eut trois évêques de Luçon. Le grand cardinal fut investi de cette prélature à vingt-deux ans. Voilà le tableau qu'il fait de sa ville épiscopale dans une lettre intime : « Je » puis vous assurer que j'ai le plus vilain évêché de » France, le plus crotté et le plus désagréable. Il n'y a » ici aucun lieu pour se promener, ni jardin ni quoi que » ce soit: de façon que j'ai ma maison pour prison. » La sévérité qu'il déploya contre les protestants est à peu près le seul souvenir qu'il ait laissé de son passage. Le seul prélat que nous ayons à citer après lui est Nicolas Colbert, frère du ministre. En 1790, l'évêché constitutionnel fut maintenu à Luçon. Le consulat formant un seul diocèse de la Charente-Inférieure et de la Vendée, en avait placé le siége à la Rochelle ; la restauration rétablit les choses dans leur ancien état, et c'est sous le ministère du duc de Richelieu que Luçon fut réintégré dans sa dignité de chef-lieu diocésain. Pendant la guerre de Vendée, cette ville avait été le théâtre de deux victoires remportées par les républicains le 28 juin et le 1er octobre 1793. La dernière surtout fut sanglante et décisive : les royalistes laissèrent six à sept mille morts sur le champ de bataille et abandonnèrent leur artillerie.

Luçon n'est pas encore une belle ville, quoique les maisons soient commodes et presque toutes construites entre cour et jardin : elle est située à l'extrémité du canal qui porte son nom, au milieu d'une plaine immense; au sud sont des marais salants. La cathédrale est le seul édifice remarquable qu'elle possède : c'est une grande église gothique à trois nefs spacieuses, mais sombres; son clocher a deux cents pieds d'élévation, il est carré et terminé par une flèche travaillée à jour aussi gracieuse que hardie.

Le canal de Luçon, navigable par alléges de 50 à 60 tonneaux, qui remontent jusque dans le port, favorise l'exportation des produits de la plaine, céréales, bois de construction, merrain, cercles, feuillards et grosse poterie, qui s'échangent contre les vins d'Aunis, de Saintonge, de Bordeaux et les autres provenances du Midi. Luçon est la ville la plus commerçante de la Vendée.

Patrie du cardinal de la Fare et du général vendeen Bernard de Marigny.

Les armes de la ville sont : *d'azur à trois brochets d'argent posés en fasce.*

Maillezais. — Maillezais, *Mailliacum*, *Malleaca*, à 12 kilomètres au sud-sud-est de Fontenay, chef-lieu de canton, peuplé de 1,416 habitants, est aujourd'hui un bourg sans importance, mais riche en souvenirs, et auquel est dû une place honorable dans les annales du département. Dans une île formée par les rivières d'Autise et de la Sèvre-Niortaise abondantes en poissons délicats, au milieu de bois remplis de gibier et favorables à la chasse, les anciens comtes de Poitou s'étaient fait construire une résidence qui devint un château, qu'ils fortifièrent dans la suite à cause des menaces incessantes des Normands. Un jour que le comte Guillaume Fier-à-Bras se livrait, selon sa coutume, au plaisir de la chasse, ses chiens poursuivirent un sanglier jusque dans un souterrain voûté. Ce prince y pénétra, et parvint dans un endroit où il trouva trois autels. On prétendit que c'étaient les restes de l'église de Saint-Hilaire, détruite par les Normands. Le temps était aux pieuses fondations. Le comte se hâta de faire venir des religieux de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, et le monastère de Maillezais fut fondé. Pendant plusieurs siècles, l'histoire du couvent fait oublier celle du château. L'œuvre de Guillaume prospère, enrichie par les dons des seigneurs, protégée par les comtes de Poitou, dont plusieurs choisissent Maillezais pour lieu de leur sépulture. Le bourg, à son tour, devient petite ville; et, en 1317, l'abbé Godefroi de Ponerelle obtient du pape Jean XXII l'érection de son abbaye en évêché.

Mais la riche abbaye ne fit qu'un assez pauvre évêché. Les prélats, contents de leur titre, étaient presque toujours absents; l'air malsain du pays était un prétexte plausible. La ruine de la cathédrale, pendant les guerres religieuses du XVIe siècle, détermina le transférement du siége épiscopal à la Rochelle. Rabelais avait vécu quelque temps dans l'abbaye de Maillezais, mais la vie du cloître ne pouvait convenir à cette imagination ardente et vagabonde. Il franchit donc les murs du cloître et déserta. Le bon évêque d'Estissac aimait le fugitif, il lui pardonna, et, sachant qu'il se dirigeait vers l'Italie, il lui recommanda seulement de lui rapporter pour ses jardins des graines des plantes rares qu'il rencontrerait. Cette triste abbaye, qu'abandonnaient les évêques, que fuyaient les poëtes, trouva cependant des hôtes assidus et fidèles. A l'époque de la suppression de l'évêché, lorsque l'évêque de Poitiers fulmina la bulle de sécularisation et ordonna aux chanoines de quitter l'habit et le séjour du monastère, quelques-uns ne voulurent pas abandonner ces nobles ruines et attendirent dans le silence et la solitude le moment de leur mort.

L'intérêt historique ne s'éloigne du couvent que pour s'attacher au château. En 1586, le roi de Navarre, renseigné sur le parti qu'on pouvait tirer de cette place, la surprend, répare ses fortifications et en confie la garde à Châtillon d'Availles. Quelque temps après, au mépris d'une trêve, les catholiques pénètrent par ruse dans la forteresse et massacrent deux régiments de troupes protestantes qui formaient sa garnison. Le roi Henri reparaît devant la ville en 1589, s'en empare de nouveau et la confie cette fois à Agrippa d'Aubigné. Ce poste plut tellement au célèbre et savant capitaine, qu'il ne voulut le quitter pour aucun autre. Il sut, du reste, par sa fidélité et sa vigilance, en accroître l'importance. Lorsque le roi éphémère de la Ligue, le cardinal de Bourbon, fut tombé au pouvoir de l'armée royale, c'est à d'Aubigné qu'on confia le précieux prisonnier. Les tentatives violentes n'eurent pas plus de succès que les offres corruptrices de la duchesse de Retz. D'Aubigné garda le captif jusqu'à ce qu'il fut transféré à Fontenay. Louis XIII offrit 200,000 francs pour racheter Maillezais à d'Aubigné, qui en était resté possesseur. L'obstiné calviniste refusa l'offre du roi, et céda la place au duc de Rohan pour la moitié de la somme. Bientôt cependant Maillezais et le Dognon, qui en dépendait, furent rendus à la couronne. Richelieu fit raser les fortifications.

L'aspect de Maillezais est triste, la ville est mal bâtie, mal percée, sans autre industrie que quelques fabriques de toiles. Tout l'intérêt qu'elle peut offrir est dans les ruines de son vieux château et de son ancienne basilique.

Les armes de Maillezais sont : *de gueules à deux clefs d'argent passées en sautoir.*

Saint-Michel. — Saint-Michel-Mont-Mercure ou Mont-Malchus, à 55 kilomètres au nord-nord-ouest de Fontenay, canton de Pouzauges, est un bourg de 1,328 habitants, adossé à une colline en haut de laquelle les Romains avaient élevé, dit-on, un temple à Mercure dont toute trace a disparu. Aux environs de ce bourg, sur le bord d'une vaste et belle forêt, on admire les ruines majestueuses de l'abbaye de la Grainetière, qui eut pour origine un oratoire fondé en 1130 par Guillaume de Concampo et érigé en abbaye en 1420. On y voit quatre cachots, dont la profondeur fait frémir, ménagés habilement dans chacun des angles de la maçonnerie qui supporte la voûte de la coupole; ils peuvent avoir treize mètres carrés et descendaient au-dessous du pavé de la nef. On y a trouvé des ossements humains; l'un, entre autres, qui paraissait être l'os d'une jambe, était entouré d'un anneau de fer vermoulu.

Les Sables-d'Olonne (lat. 46°29'47", long. 4°7'27" O.). — Les Sables-d'Olonne, *Arenæ Aulonenses*, à 36 kilomètres au sud-ouest de Napoléon-Vendée, chef-lieu du 1er arrondissement et d'un canton, ville maritime, peuplée de 5,983 habitants, siége d'un tribunal de 1re instance, d'un collége communal et d'une école d'hydrographie de 4e classe, était autrefois chef-lieu d'élection, amirauté, relevait du diocèse de Luçon, du parlement de

Paris et de l'intendance de Poitiers. La fondation de la ville ne remonte pas à une époque très-reculée et est attribuée à une colonie de Basques et d'Espagnols. Il n'en est point encore question en 817; car les Normands débarquent alors dans la petite rade qui est en face de la ville actuelle, et rien dans les récits de leur expédition n'indique qu'ils aient rencontré un centre de population au lieu de leur débarquement. Le territoire faisait partie des domaines de la maison de Mauléon, il passa ensuite aux vicomtes de Thouars; les la Trémouille en héritèrent et un mariage le transmit à la famille de Montmorency-Luxembourg, dont les descendants le possédèrent jusqu'à la révolution. L'importance de la ville, au point de vue commercial et maritime, ne date que de Louis XI; ce prince, dans une tournée qu'il fit en Poitou, fut frappé, en parcourant ses côtes, des avantages que présentait la position des Sables. Il désigna deux de ses familiers pour diriger les travaux du port et des fortifications, encouragea les constructions particulières par de grandes libéralités et exempta les habitants de tous impôts pendant vingt ans. Commines, pour assurer l'exécution des projets du roi, fut substitué pendant quelque temps aux la Trémouille dans la seigneurie du lieu. Ces efforts ne restèrent pas sans résultats. La pêche et le cabotage suffirent d'abord à achalander le port, qui pouvait contenir des navires de cent cinquante tonneaux; la découverte de l'Amérique étendit bientôt les opérations des armateurs: un document de 1688 constate que les habitants mettaient en mer annuellement cent un vaisseaux, tandis que Nantes n'en comptait que quatre-vingt-neuf et la Rochelle trente-deux. Les Sables avaient cependant eu bien à souffrir des guerres religieuses du XVIe siècle. De 1570 à 1578 elle fut assiégée et emportée trois fois: la première fois par Lanoue, commandant de l'armée calviniste; le butin fut si considérable, dit la chronique, que les vainqueurs eurent grand'peine à l'emporter. En 1622, le duc de Rohan-Soubise vint encore investir la place; le souvenir des calamités passées détermina les assiégés à demander au duc quelles conditions il ferait à la ville si elle consentait à se rendre. Il demanda d'abord une rançon de cent mille écus et les plus belles filles de la ville. Sur le refus des négociateurs indignés, il se contenta de deux cent mille écus, quatre-vingts pièces de canon et trois vaisseaux. On souscrivit à ses volontés, les portes lui furent ouvertes, et lui, malgré la capitulation accorda à ses soldats deux heures de pillage. Il ne profita pas longtemps de la victoire qu'il avait souillée, l'approche de Louis XIII le contraignit à une prompte retraite. Pendant le siége de la Rochelle, les Sables furent un des points de ravitaillement des forces catholiques. Montmorency y prit, en septembre 1625, le commandement d'une flotte de soixante-six vaisseaux hollandais. Cette date marque en quelque sorte l'apogée de la prospérité des Sables. Les guerres maritimes du siècle suivant décimèrent sa population et ruinèrent son commerce. Une flotte anglo-batave bombarda la ville le 17 juillet 1696; des ouragans la détruisirent, à trois époques différentes, dans le cours du XVIIIe siècle, en 1717, en 1750 et 1751.

Les Sables restèrent fidèles à la cause républicaine pendant l'insurrection de la Vendée; les habitants, presque réduits à leurs seules ressources, repoussèrent victorieusement, du 24 au 28 mars 1793, les attaques des royalistes, qui avaient dirigé sur la place des forces supérieures. Sous l'empire la rade des Sables fut le théâtre d'un glorieux combat, soutenu, le 24 février 1809, contre cinq vaisseaux de ligne anglais par les trois frégates françaises *la Calypso*, *la Cybele* et *l'Italienne*.

La ville, située à l'embouchure de la Vie, forme une presqu'île ne tenant au continent que du côté de l'est. Elle consiste en trois ou quatre rues fort longues, bien pavées et toujours propres; elle ne renferme pas de monument digne d'être cité. Le quartier de Chaume, sur un rocher dont le plan est assez uni, forme un faubourg séparé de la ville par le canal du port, et est remarquable par la pureté de l'air qu'on y respire.

Le port, défendu par des batteries et placé à la pointe la plus saillante de la côte entre l'île d'Yeu et l'île de Ré, est un précieux refuge pour le cabotage entre Bordeaux, la Rochelle et Nantes; il peut, en temps de guerre, rendre de plus grands services encore. C'est ce que semblent avoir compris les divers gouvernements qui se sont succédé depuis cinquante ans, et qui tous ont ordonné des travaux pour l'amélioration des passes et l'agrandissement des bassins.

Les habitants des Sables sont presque tous marins ou pêcheurs; tout le commerce de la ville se rattache à cette double industrie: il consiste en céréales, sel, vins de Bordeaux et du Midi, brai, goudron, bestiaux, poisson frais et salé. Outre la pêche locale et celle de la sardine, les armements pour le banc de Terre-Neuve n'y sont pas sans importance.

Patrie du célèbre corsaire David Nau, du savant voyageur Imbert, de Gaudin, membre de l'assemblée législative et correspondant de l'institut; du vice-amiral de Vaugiraud, gouverneur général des Antilles en 1815, et du contre-amiral Gautier.

BEAUVOIR. — Beauvoir-sur-Mer, *Bellus Visus*, à 50 kilomètres au nord-nord-ouest des Sables-d'Olonne, chef-lieu de canton peuplé de 2,692 habitants, ancien marquisat, est une petite ville que baignait jadis la mer et qui, aujourd'hui, en est éloignée de 4 kilomètres; le canal de Cahouette, sur lequel elle a un port, compense dans une certaine mesure les inconvénients de ce déplacement de l'Océan: elle peut encore recevoir des barques de soixante et quatre-vingts tonneaux. Le canal a, en outre, l'avantage de contribuer au desséchement des marais environnants. Beauvoir était autrefois fortifié et défendu par un château fort, son histoire n'offre qu'un seul épisode digne d'intérêt. En 1588, Henri IV, qui n'était encore que roi de Navarre, assiégeait cette place, beaucoup plus importante alors qu'aujourd'hui. Le lendemain de son arrivée, il investit le château; et voulant reconnaître le pays, il sortit avec trente gentilshommes et douze de ses gardes. Le prince se promenait tranquillement les mains derrière le dos et à quelque distance de son escorte, suivant le récit d'un témoin, lorsqu'il fut couché en joue par quarante-cinq hommes du parti ennemi embusqués dans un fossé à sec. Son écuyer, qui le suivait de près, se mit aussitôt devant lui, et ses gentilshommes l'avaient déjà entouré lorsque les ennemis firent feu. Mais des quarante-cinq coups, trois seulement portèrent. Il n'y eut qu'un gentilhomme de tué et deux de blessés. Dix-sept jours après, les assiégés demandèrent à capituler; et le roi de Navarre leur permit de sortir avec armes et bagages. Ils se retirèrent dans l'île de Bouin. La ville est située, comme nous venons de le dire, sur le canal de Cahouette, en face de l'île de Noirmoutier, dans une position favorable pour les expéditions maritimes. L'exploitation des marais salants est la principale industrie du pays; le commerce de la ville consiste en sel, grains, bois de chauffage et de construction.

NOIRMOUTIER. — Noirmoutier, *Hermoutiers* ou *Nermoutier*, *Heri Monasterium*, *Nigrum Monasterium*, à 67 kilomètres au nord-ouest des Sables-d'Olonne, chef-lieu de canton, peuplé de 8,262 habitants, avec syndicat maritime et vice-consulats étrangers, est la petite capitale de l'île qui porte le même nom. Ce nom leur vient, selon les uns, du costume noir adopté par les moines d'un monastère de bénédictins qui y fut fondé, vers 680, par saint Philbert; suivant d'autres, et nous nous rangeons de leur avis, d'une transformation des deux mots *her* et *moutier*. Her, hero ou herio, fut en effet le nom primitif de l'île, et on sait que moutier en vieux langage est synonyme de monastère. Quoi qu'il en soit de cette étymologie incertaine, c'est à l'établissement de Philbert que Noirmoutier doit sa première célébrité. En 740, l'abbaye avait pris un tel développement que saint Vian la quitta pour chercher un asile plus solitaire. Charlemagne et Louis le Débonnaire l'enrichirent encore de leurs libéralités. C'était une proie qui ne pouvait échapper aux Normands. En effet, ils envahissent l'île une première fois en 835, et pillent le couvent vainement défendu par Renaud, comte d'Herbauge. Cet exploit ne leur suffit pas, en 843, après avoir

descendu la Loire jusqu'à son embouchure, ils débarquent de nouveau dans l'île et complètent leur œuvre de dévastation et de pillage. Cette fois les moines dépouillés quittent le couvent, qui resta abandonné pendant longtemps. Aucun fait important ne signale la seconde période de son existence. En 1601 l'abbaye fut réduite à l'état de prieuré conventuel. L'île renfermait un autre monastère appelé, par opposition, Notre-Dame-de-la-Blanche. Il avait d'abord été fondé en 1172 dans l'îlot du Pilier, par Pierre de la Garnache, puis transféré en 1205 à la pointe septentrionale de l'île, en face de l'embouchure de la Loire. Une invasion des protestants, en 1562, favorisée, dit-on, par l'abbé Jean Cahuau, et l'apparition d'une flotte hollandaise, en 1674, sous le commandement de l'amiral Tromp et du comte de Horn, qui détruisirent les fortifications, se ravitaillèrent aux dépens des habitants et leur imposèrent une contribution de quatorze mille écus d'or, sont les seuls épisodes que nous ayons à noter jusqu'à la révolution de 1789.

Il n'y avait pas plus de quinze ans que l'île était rentrée sous le régime financier du reste de la France; le prince de Condé, marquis de Noirmoutier, en vendant sa seigneurie au roi Louis XV n'avait pu lui céder qu'un tiers des revenus, les deux autres appartenant au clergé et aux habitants.

Pendant l'insurrection vendéenne, les royalistes se rendirent maîtres de Noirmoutier. L'importance de ce point avec lequel pouvait communiquer la marine anglaise détermina le gouvernement aux plus grands efforts pour en chasser l'ennemi; après plusieurs tentatives infructueuses, une expédition commandée par les généraux Haxo et Turreau, les représentants Bourbotte et Prieur de la Marne, et appuyée par quelques navires de l'escadre de Villaret-Joyeuse, fut de nouveau dirigée contre l'île. L'impétuosité de l'attaque, l'habileté des dispositions décidèrent du succès de l'entreprise. Les Vendéens poursuivis se réfugièrent dans la ville, qui, du même coup, tomba au pouvoir des républicains; vingt-deux chefs furent faits prisonniers, d'Elbée et quatre autres furent condamnés à mort et fusillés.

La ville de Noirmoutier est assez régulièrement bâtie et remarquable par la propreté intérieure des habitations. Sur la place principale s'élève le château, place de guerre de 4e classe, surmonté d'une plate-forme flanquée aux quatre angles de quatre tourelles régulières; c'est l'ancien manoir de l'abbé d'Her. De ce point élevé le regard embrasse l'île entière, une vaste étendue de côtes et l'immense Océan. Le port ne peut recevoir que des bâtiments de cinquante à soixante tonneaux, mais il est précédé de l'excellente rade du Bois-de-la-Chaize ouverte aux navires des plus forts échantillons et bien disposée pour les relâches ou les chargements. L'espace qui sépare du continent la pointe sud-est de l'île se nomme le Goua et se traverse à pied sec à la marée basse.

Les productions de l'île, qui consistent principalement en grains, fèves, sel et soude, alimentent le commerce de la ville. La population maritime est adonnée au grand et petit cabotage, à la pêche des huîtres pour l'Angleterre et la France.

Noirmoutier a donné le jour à Ed. Richer, historien estimé de la Bretagne.

PORT-BRETON. — Le Port-Breton est le principal établissement de l'île d'Yeu. Il est situé sur la côte orientale de l'île, et se compose d'environ 360 maisons soigneusement crépies et d'une propreté recherchée à l'intérieur. La pointe sud-est de l'île porte le nom de *Pointe des Deux Corbeaux* : elle est célèbre dans les légendes du Poitou.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6 693 kil. carr. ou 669 307 hect.	Hommes.. 192 411 Femmes... 191 323 Total... 383 734	3	30	296	16 000 000 fr.	8 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE NAPOLÉON-VENDÉE.

Superficie 2 498 kilom. carrés ou 249825 hectares. — Population 140 969 hab. — Cantons 10. — Communes 104.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
NAPOLÉON-VENDÉE, 15 communes, 25322 habitants	NAPOLÉON-VENDÉE	7...	0 »
	André-d'Ornay (Saint-)	881	10
	Aubigny	981	10
	Bourg-sous-Napoléon (le)	2150	3
	Chaillé-les-Ormeaux	452	12
	Chaize-le-Vicomte (la)	2284	10
	Limouzinière (la)	277	11
	Clouzeaux (les)	923	8
	Florent-des-Bois (S.-)	1450	13
	Fougère	1112	15
	Mouilleron-le-Captif	909	5
	Nesmy	1273	10
	Tablier (le)	888	13
	Thorigny	1127	15
	Venansault	1680	7
CHANTONNAY, 12 com., 14116 hab.	CHANTONNAY	2433	20
	Bournezeau	2056	21
	Germain-le-Prinçay (S.-)	1229	31
	Hilaire-le-Vouhis (S.-)	1237	23
	Mars-des-Prés (Saint-)	504	33
	Philbert-du-Pont-Charrault (Saint-)	1661	34
	Puybelliard	421	»
	Prouant (Saint-)	788	37
	Roche-trejoux	828	35
	Sigournais	840	33
	Vincent-Sterlanges (S.-)	491	27
	Vincent-Puymaufrais (Saint-)	987	28
LES HERBIERS, 10 com., 14610 hab.	LES HERBIERS	2727	16
	Boulogne	606	16
	Cécile (Sainte)	1751	25
	Dompierre	1381	8
	Fenêtre (la)	1066	10
	Florence (Sainte-)	1545	25
	Martin-des-Noyers	1777	15
	Merlatière (la)	659	14
SAINT-FULGENT, 8 com., 11398 hab.	SAINT-FULGENT	1822	27
	André-Goule-d'Oie (S.-)	1366	25
	Bazoges-en-Pareds	740	34
	Brouzils (les)	2185	25
	Chauché	1849	21
	Chauvigné-en-Pareds	2687	28
	Coperchagnière (la)	489	29
	Rabatelière (la)	419	21
LES ESSARTS, 8 com., 12422 hab.	LES ESSARTS (LES)	2727	16
	Boulogne	606	16
	Cécile (Sainte)	1751	25
	Dompierre	1381	8
	Fenêtre (la)	1066	10
	Florence (Sainte-)	1545	25
	Martin-des-Noyers	1777	15
	Merlatière (la)	659	14
SAINT-FULGENT, 8 com., 11398 hab.	SAINT-FULGENT	1822	27
	André-Goule-d'Oie (S.-)	1366	25
	Bazoges-en-Pareds	740	34
	Brouzils (les)	2185	25
	Chauché	1849	21
	Chauvigné-en-Pareds	2687	28
	Coperchagnière (la)	489	29
	Rabatelière (la)	419	21
LES HERBIERS, 10 com., 14610 hab.	LES HERBIERS (LES)	3377	38
	Ardelay	1590	37
	Beaurepaire	1193	36
	Epesses (les)	1683	47
	Mars-la-Réorthe (S.-)	736	44
	Mesnard-la-Barotière	431	32
	Mouchamps	2701	30
	Paul-en-Pareds (Saint-)	770	38
	Pétat-Bourg-des-Herbiers	1022	35
	Vendrennes	1067	28
MAREUIL, 13 com., 9016 hab.	MAREUIL	1...	11
	Dissais	236	25
	Bessay	496	26
	Bretonnière (la)	485	26
	Claye (la)	105	26
	Château-Guibert	1334	16
	Corpe	767	27
	Moutiers-sur-le-Lay (les)	994	25
	Peuine (Sainte-)	470	27
	Péault	673	26
	Pineaux (les)	707	23
	Rosnay	760	18
	Couture	337	23
MONTAIGU, 10 com., 16048 hab.	MONTAIGU	1708	34
	Bernardière (la)	1008	43
	Boulogne-de-Montaigu	1...	35
	Boulleré	757	32
	Brutlière (la)	2195	42
	Cugand	2246	45
	Georges-de-Montaigu (S.-)	2265	31
	Gnyonnière (la)	962	35
	Hilaire-de-Loulay (S.-)	2164	37
	Treize-Septiers	1102	37
MONTAGNE-SUR-SÈVRE, 11 c., 15021 h.	MONTAGNE-SUR-SÈVRE	2017	50
	Aubin-des-Ormeaux S.-)	695	48
	Chambretaud	858	45
	Evrunes	747	50
	Gaubretière (la)	2018	41
	Hilaire-de-la-Montagne (S.-)	695	49
	Landes-Genusson (les)	1102	40

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE NAPOLÉON-VENDÉE.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Montaigu-sur-Sèvre.	Laurent-sur-Sèvre (S.-).	2315	9
	Malo-du-Bois (Saint-)	7	11
	Martin-Lara-en-Tiffauges (Saint-)		11
	Mallièvre		6
	Tiffauges		15
	Treize-Vents		20
	Verrie (la)	1972	16
LE POIRÉ, 8 com., 19156 hab.	POIRÉ-SR-NAPOLÉON (LE)	3685	12
	Aizenay	3793	16
	Beaufou	1116	15
	Belleville	912	12
	Denys-la-Chevasse (S.-)	1531	17
	Genetouze (la)	478	8
	Lairé	2843	15
	Sallerts	905	14
Rocheservière, 6 com., 6166 hab.	ROCHESERVIÈRE	2146	29
	André-Treize-Voies (S.-)	1179	29
	Herbergement (l')		30
	Mormaison		30
	Philbert-de-Bouaine (Saint-)		28
	Sulpice-le-Verdon (S.-)		24

ARRONDISSEMENT DE FONTENAY-LE-COMTE.

Superficie 2 105 kilom. carrés ou 210 495 hectares. — Population 133 580 hab. — Cantons 9. — Communes 111.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Fontenay-le-Comte, 13 com., 15601 hab.	FONTENAY-LE-COMTE	7884	»
	[illegible]	819	7
	[illegible]	185	7
	[illegible]	647	4
	[illegible]	650	7
	Longèves (les)	1009	15
	Longèves	783	5
	Lorbrie	1	»
	Mesnard-des-Prés (S.-)	718	3
	Mervent	1573	9
	Pissotte	1	7
	Pierre-le-Vieux (St-)	1273	18
	Velluire	918	14
Chaillé-les-Marais, 7 com., 10886 hab.	CHAILLÉ-LES-MARAIS	2654	25
	Chaumes-les-Marais	1741	33
	Gué-de-Velluire (le)	1289	23
	Ile-d'Elle (l')	1520	19
	Rochepreste-des-Noyers (Sainte-)	1162	10
	Puyravault	940	28
	Vouillé-les-Marais	1761	20
La Châtaigneraie, 20 communes, 21128 habitants.	CHÂTAIGNERAYE (la)	1859	21
	Antigny	1249	20
	Bazoges-en-Pareds	1985	20
	Bessay-Bellevue	1	20
	Cezais	1	14
	Chefois	1	18
	Chapelle-aux-Lys (la)	577	27
	Germain-d'Ambière (S.-)	2	16
	Hilaire-le-Voust (S.-)	1	19
	Logefougereuse	2	24
	Maurice-le-Girard (S.-)	672	37
	Maurice-des-Noues (S.-)	1	20
	Maxillé	251	24
	Menomblet	1	19
	Mouilleron-en-Pareds	1	22
	Pierre-du-Chemin (S.-)	1771	35
	Tardière (la)	1	25
	Thomas-la-Bauldroux	1	25
	Sulpice-en-Pareds (S.-)	1	19
	Vouvant	1	15
Saint-Hilaire-des-Loges, 11 com., 11461 hab.	SAINT-HILAIRE-DES-LOGES	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
Sainte-Hermine, 13 communes, 12929 habitants.	HERMINE (SAINTE-)	2081	22
	Aubin-la-Plaine (Saint-)	310	27
	[illegible]	692	23
	[illegible]	882	20
	[illegible]	581	23
	[illegible]	941	27
	[illegible]	935	28
	[illegible]	573	13
	[illegible]	1049	25
	[illegible]	971	37
	[illegible]	1626	33
	[illegible]	767	30
	[illegible]	714	23
L'Hermenault, 13 com., 12394 hab.	HERMENAULT (L')	1056	10
	Bourneau	1072	12
	Cyr-des-Gâts (Saint-)	925	17
	Laurent-de-la-Salle (S.-)	748	17
	Marsais-Sainte-Radegonde	925	14
	Mouzeuil	1197	18
	Martin-des-Fontaines (Saint-)	309	42
	Martin-Lars-Mouzeuil (Saint-)	496	25
	Nalliers	2475	20
	Pissotte	560	15
	Puyravault	601	10
	Serigné	1336	7
	Valérien (Saint-)	594	17
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1
	[illegible]	1	1

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

Nos D'ORDRE (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes. (COURS D'ASSISES.)
50e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 20 827 habitants.
	Nombre total (1849)..... 16
	Infanticides (c).
4e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 157,66.
	Nombre total (1849)..... 2
	Suicides.
74e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 67 963 hab.
	Nombre total (1849)..... 14
	Crimes contre les propriétés (d).
42e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 7 566 hab.
	Nombre total (1849)..... 30

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès (e).
83e	En matière civile..... 430
78e	En matière commerciale..... 410
	Instruction (f).
59e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)..... 28
	Paupérisme (g).
45e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 25 hab.
	Nombre total..... 1264
	Mendicité (h).
67e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 322 hab.
	Nombre total..... 81
	Enfants naturels (i).
86e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 62,486.
	Nombre total (1850)..... 310

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.
84e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 40,78.
	Enfants trouvés et abandonnés (j).
61e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 405 hab.
	Nombre total..... 128
73e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 76,58.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (k).

Mouvement de la population (l).

Naissances.....	10 627
Mariages (m).....	3 141
Décès (n).....	7 841

Contributions directes (o).

Foncière.....	1 584 294 f.	» c.
Personnelle et mobilière.....	253 000	»
Portes et fenêtres.....	136 780	»
Patentes.....	152 231	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est l'un des départements où il se commet le plus d'infanticides.

(d) Le nombre moyen des accusés célibataires varie suivant le département : la Vendée en compte 64 sur 100. C'est, après la Seine, les Bouches-du-Rhône et le Var, le département qui présente le rapport le plus élevé. — Comme la Vienne et les Landes, la Vendée ne fournit qu'un petit nombre d'accusés aux assises des autres départements.

(e) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 910 habitants. Trois départements seulement ont un esprit de chicane moins développé.

(f) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 53.

Il y a, dans la Vendée, 1 académie universitaire; 1 séminaire diocésain; 1 lycée impérial; 2 colléges communaux; 2 écoles normales primaires; 4 écoles primaires supérieure; 428 écoles primaires communales ou privées; des écoles chrétiennes; des écoles gratuites, etc.

(g) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 7 ou 8 habitants. — On compte, dans la Vendée, plusieurs hospices avec une population moyenne de 4,683 individus; des bureaux de bienfaisance, secourant annuellement plus de 1,200 indigents; 1 caisse d'épargne, des salles d'asiles, etc.

Dans les mauvais jours, le nombre des pauvres s'élève, dans ce département, jusqu'à 15,000. Il est naturellement moins considérable durant les travaux agricoles. Dans cette contrée, exclusivement livrée à l'agriculture, et où règnent encore des mœurs simples et des habitudes de charité traditionnelles, l'indigence serait peu sensible si les traces de longs et illustres malheurs avaient pu se cicatriser entièrement.

(h) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 11 habitants.

(i) C'est le département qui compte le moins d'enfants naturels.

(j) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 375 habitants.

Nombre total, 1,002.

(k) Sur 1,000 recrues, la Vendée en compte 652 occupées aux travaux de la campagne. Quinze départements ont plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 76e.

(l) Dans l'ordre de la population, la Vendée occupe le 45e rang; le 27e pour la superficie territoriale.

(m) C'est l'un des départements où les mariages sont le plus nombreux.

(n) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 2,686.

Durée moyenne de la vie, 36 ans 7 mois. Cinquante départements ont une vie moyenne plus longue.

(o) Rang du département pour la contribution foncière, 46e; pour la contribution personnelle et mobilière, 64e; pour les portes et fenêtres, *id.*; et 67e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE[1].

1574. La prise de Fontenay-le-Comte par le duc de Montpensier le 21 septembre, décrite en vers par *Jean le Bigot*, in-4° et in-12.
1588. La prise de la ville et du château de Montaigu par le duc de Nevers, avec la capitulation, in-8°.
1588. Le siége de la Garnache et de Montaigu en Poitou en 1588.
1790. Statist. du dép. de la Vendée, par *la Bretonnière*, in-8°, an X.
1794. La guerre de la Vendée et des chouans, par *J.-M. Lequinio*, in-8°.
1798. Œuvres posthumes contenant des mémoires historiques sur la guerre de la Vendée, par *P. Pâilippeaux*, in-8°.
1806. Mémoires pour servir à l'histoire de la Vendée, par le comte *de Vauban*, in-8°.
1809. Statistique de la Vendée, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.
1815. Mémoires de la marquise de la Rochejacquelein, rédigés par le baron *de Barante*, in-8°; réimprimés plusieurs fois
1815. Essais sur les mœurs, l'industrie et les besoins des habitants de la Vendée, par *Barré de Jallais* (Lin-Leu-Lo-Luc), in-8°.
1816. Essai sur la Vendée envisagée dans son agriculture, son industrie, etc., etc., par *de Beauroillier*, broch. in-4°.
1818. Statistique du dép. de la Vendée et considérations sur la guerre civile, par *Carelean*, petit in-4°.
1819. Histoire des guerres civiles de la Vendée et des chouans de 1792 à 1815, par *Berthre de Bourniseaux*, 3 vol. in-8°.
1820. Voyage dans la Vendée et dans le midi de la France, par *A.-B. Genoud*, dit *de Genoude*, in-8°.
1820. Histoire de la guerre de la Vendée, par *Alph. de Beauchamps*, 4 vol. in-8°, 2e édit. — La première est de 1800.
1822. Aspect pittor. de l'île de Noirmoutiers, par *Éd. Richer*, in-12.
1823. Mémoires de madame de Bonchamps, rédigés par madame *de Genlis*, in-12.
1823. Mém. sur la Vendée, suivis de not. sur les généraux vendéens, par madame *Sapinaud*, 1 vol. in-12, réimpr. plus. fois.
1826. Résume de l'Histoire des guerres civiles de la Vendée, par *Darmaings*, 1 vol. in-18.
1827. Considérat. politiques et militaires sur les guerres de l'Ouest.
1832. Essai d'une description générale de la Vendée, par *A. Rivière*, broch. in-4°; par le marquis *de la Boessière*, 1 vol. in-8°.
1833. De la Vendée milit., statist. et histor., par un officier supérieur (le commandant *Roguet*), in-8°, avec une suite.
Quelques mots sur les îles voisines des côtes de France et en particulier sur l'île de Noirmoutiers, par *A. Rivière*, in-8°.
1839. Le Bréviaire du Vendéen, à l'usage des habitants de l'Ouest; Biographie, etc., etc.; par *A. Billard de Veaux*, in-8°.
1839. Notices sur les huttiers de la Sèvre, par *Savary*, br. gr. in-8°.
1840. La Vendée à trois époq., 1795-1815-1832, par *A. Johanet*, in-8°.
1841. Les héros de la Vendée, ou biographie des chefs vendéens, par *de Fréo*, 1 vol. in-8°.
1841. Chroniques fontenaisiennes sur les guerres civiles en Poitou, Aunis et Saintonge, de 1574 à 1576, par *de la Fontenelle de Vaudoré*, in-8°.
1841. Monum. celtiq. de la Vendée, par *L. Aude*, 1 v. in-8°, avec pl.
1841. Histoire de Maillezais, au tome IV de la Bibliothèque poitevine, par *Ch. Arnault*, in-8°.
1842. Notes et croquis sur la Vendée, histoire, mœurs, etc., etc., par *E. de Montail*, in-4°.
1843. Lettres vendéennes, par le vicomte *J.-A. Walsh*, 4 vol. in-12, nouv. édit. Les premières sont de 1823, 1826, 1829.
1843. Description apologétique sur le dép. de la Vendée, par *E.-A. Thevin*, 3e édit., 1843, in-8°. — La première est de 1839.
1844. Statistique de la Vendée, par *Caveleau*; annotée et augmentée par *de la Fontenelle de Vaudoré*; 1 vol. gr. in-8°, avec carte.
1845. Hist. de la Vendée militaire, par *Crétineau-Joly*, 4 vol. in-18 anglais, nouv. édit.
1846. Bretagne et Vendée, par *Pitre-Chevalier*, 1 vol. gr. in-8°.
1847. Hist. du monastère et des évêq. de Luçon, par *de la Fontenelle de Vaudoré*, 2 vol. in-8°.
1850. Descr. de la villa gallo-romaine découv. à St.-Médard-des-Prés, avec un essai sur le Bas-Poitou au VIIIe siècle, par *B. Fillon*, 1 vol. in-4° et planch.
1852. Hist. de l'abbaye de Maillezais depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par l'abbé *Lacurie*, 1 vol. in-8°.
1854. Le grand Almanach vendéen.
Cartes du Poitou. — Cartes du Bas-Poitou. — Grandes cartes de France de *Cassini* et de *Capitaine*. — Carte du dép. de la Vendée, extraite de la grande carte du dépôt de la guerre. — Cartes du diocèse de Luçon. — Cartes du dép. de la Vendée, par *Charle*, *Fremin*, *Dufour*, *Duvotenay*, etc., etc.

[1] Voir, pour les histoires générales du Poitou, la bibliographie du département de la Vienne.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Charles Martel vainqueur des Sarrasins.

VIENNE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation, Limites. — Le département de la Vienne tire son nom de la principale rivière qui le traverse du sud au nord; c'est un des départements de la région occidentale de la France. Il est presque entièrement situé dans le bassin de la Loire, à l'exception d'une très-petite partie qui, vers le sud, appartient au bassin de la Charente. Il a été formé, en 1790, de la plus grande partie du Haut-Poitou, et de quelques petites parties de la Touraine et du Berry.

Ses limites sont : au nord et au nord-est, le département d'Indre-et-Loire; à l'est, celui de l'Indre; au sud-est, celui de la Haute-Vienne; au sud, celui de la Charente; à l'ouest, celui des Deux-Sèvres; et au nord-ouest, celui de Maine-et-Loire.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le département de la Vienne est incliné du sud vers le nord; c'est un pays généralement plat, entrecoupé de plaines fertiles et étendues, de landes, de bruyères, de vastes pâturages et de grandes forêts. Il présente un certain nombre de vallées peu profondes suivant la direction des principaux cours d'eau; ces vallées sont séparées les unes des autres par des collines et des plateaux peu considérables. Il n'y a pas, à proprement parler, de montagnes dans le département; mais la partie méridionale est traversée par la chaine des collines de Gâtine, contre-fort des montagnes de l'Auvergne. Ces collines, dont le sommet en quelques endroits s'élargit assez pour former un plateau, ont une hauteur moyenne qui ne dépasse pas 150 mètres au-dessus du niveau de la mer; elles font partie de la ligne de faîte, qui sépare le bassin côtier de la Charente du grand bassin de la Loire.

Les territoires des arrondissements de Poitiers et de Châtellerault sont très-inégaux en qualité; on y rencontre des terres maigres, sablonneuses et peu fertiles; les meilleures sont celles des environs de Dénay, Neuville, Jaulnais, Vouillé, Mirebeau, Sauzay, Latillé, Vouneuil, Lugné et Saint-Genest. On regarde même le terroir de

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

cette dernière commune comme le plus fertile du département; c'est là le jardin du département de la Vienne. On y cultive quantité de fruits et de légumes; ces deux arrondissements sont aussi les plus boisés. Une partie du territoire de l'arrondissement de Loudun est fertile; l'autre est glaiseuse et marneuse; il renferme beaucoup de marais. Dans l'arrondissement de Civray, la belle vallée de Charente offre seule l'exemple d'une grande fertilité; on n'y rencontre ailleurs que des terres froides et glaiseuses. L'arrondissement de Montmorillon semble être le moins bien partagé : à l'exception de quelques cantons assez productifs, les trois cinquièmes de sa superficie n'offrent guère que des landes ou des bruyères incultes.

On évalue la superficie du département à 695,678 hectares, et le sol se divise, d'après sa nature, en : pays de bruyères ou de landes, 40,000 hectares; sol de riche terreau, 30,000; sol de craie ou calcaire, 350,000; sol de gravier, 26,000; sol pierreux, 60,000; sol sablonneux, 80,000 hectares.

Hydrographie. — Les collines et le plateau de Gatine divisent le département de la Vienne en deux pentes distinctes : l'une, allant du nord-nord-est vers le sud-sud-ouest, est très-peu étendue, elle ne comprend que la lisière méridionale du département; l'autre, qui est bien plus considérable, est inclinée en sens contraire, et prend la direction de la Vienne, dont elle forme presque tout le bassin particulier, et elle appartient, ainsi que nous l'avons déjà dit, au grand bassin de la Loire.

Le département est arrosé par la Vienne, affluent de gauche de la Loire, et par le Clain, la Creuse, la Gartempe et l'Anglain, affluents ou sous-affluents de la Vienne. Au sud, la Charente pénètre un instant dans l'arrondissement de Civray et y décrit un arc de cercle d'environ 35 kilomètres de développement, pour venir passer à Chatain, Civray et Voulême.

La Vienne, affluent de gauche de la Loire, prend sa source au plateau de Millevache, dans le département de la Corrèze, traverse d'abord ce département, puis celui de la Haute-Vienne (voir l'hydrographie du département de la Haute-Vienne), et entre dans celui auquel elle a donné son nom. A quatre kilomètres au-dessus d'Availles, elle passe à Availles, l'Isle-en-Jourdain, Moussac, Civaux, Saint-Martin-la-Rivière, Chauvigny, Bonnes, Bonneuil, Vouneuil, Cenon, Chitré, Châtellerault, Antrant, Ingrande, Dangé, les Ormes et Pussigny. A quelque distance, et au-dessous de cette commune, elle reçoit la Creuse, entre dans le département d'Indre-et-Loire, où elle va se jeter dans la Loire, à Candes, après un parcours de 322 kilomètres, dont 112 environ appartiennent au département. La Vienne est navigable à partir du barrage de la manufacture de Châtellerault; de ce point à la limite du département, au confluent de la Creuse, on compte 26 kilomètres; la largeur du lit de cette rivière est d'environ 100 mètres, le tirant d'eau à l'étiage n'est que de 0m,40; la hauteur des plus grandes crues, en 1840, a été de 7 mètres.

Le Clain prend sa source dans le village de Jessé (Charente), entre dans le département à 3 kilomètres au-dessus de Pressac, passe à Pressac, Lareau, Vareilles, Vivône, Poitiers, Chasseneuil, et se jette dans la Vienne par la rive gauche, au-dessus de Cenon. Dans son cours, qui est d'environ 120 kilomètres, cette rivière reçoit, à droite, la Clouère, et, à gauche, la Bouleur, la Vonne ou Vône, l'Auzance, la Palu, et d'autres petites rivières. Le Clain était autrefois navigable depuis Poitiers jusqu'à son embouchure dans la Vienne, et de plus il avait été question de faire communiquer la Charente avec la Loire à l'aide d'un canal qui aurait joint la Charente au Clain canalisé. L'embranchement de chemin de fer de la Rochelle et de Rochefort, qui doit rejoindre la ligne de Tours à Bordeaux, viendra heureusement suppléer à l'exécution de ce projet depuis longtemps ajourné.

La Creuse (voir l'hydrographie du département de la Creuse), affluent de droite de la Vienne, sert de limite orientale au département depuis la Roche Posay jusqu'à son embouchure dans la Vienne, et le sépare de ceux de l'Indre et d'Indre-et-Loire; elle passe à la Roche-Posay, Lesigny, Méré, Leugny et Saint-Rémy. Elle est navigable pendant 8,4 kilomètres.

La Gartempe, affluent de gauche de la Creuse, prend sa source à Lespinas (Creuse); elle traverse d'abord les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, pénètre dans celui de la Vienne à 3 kilomètres au sud-ouest de Saint-Rémy, passe à Saugé, Montmorillon, Concize, Pruniers, Jouhet, Antigny, Saint-Savin, Nailliers, Maillé, Vicq, Ris, et se jette à Posay-le-Vieux dans la Creuse. Son cours est d'environ 170 kilomètres. Elle reçoit dans le département l'Anglain, grossi de la Benaise et du Sarleron.

La Dive prend sa source près de Mirebeau, passe à Sauves, à Messais, à Moncontour, où elle sert de limite occidentale entre le département et ceux des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire, en passant à 1 kilomètre à l'ouest de Saint-Laon, de Ranton, de Curçay et de Pouançay, au-dessus duquel elle entre dans le département de Maine-et-Loire pour aller se jeter dans le Thouet à quelques kilomètres au sud de Saumur. La Dive est canalisée et navigable depuis Moncontour sur une longueur de 12,5 kilomètres.

Il existe encore quelques marais dans l'arrondissement de Loudun; la plupart de ceux des bords de la Dive ont disparu depuis que la rivière a été canalisée. Les eaux stagnantes de la rivière de la Palu forment de nombreux marais dans le canton de Neuville. On doit procéder à leur desséchement.

Voies de communication. — Le département de la Vienne est traversé par 6 routes impériales offrant un développement de 353 kilomètres. Il compte 15 routes départementales d'une longueur totale de 503 kilomètres, et 1,460 chemins vicinaux, dont le parcours total dépasse 9,800 kilomètres.

Le chemin de fer de Tours à Bordeaux traverse le département dans toute sa longueur; il y pénètre à Port-de-Piles à 160 kilomètres de la gare d'Orléans, et 45 de celle de Tours; il passe aux stations de Dangé, Ingrandes, Châtellerault, les Barres, la Tricherie, Dissais, Clan, Chasseneuil et Poitiers. La gare de Poitiers est à 338 kilomètres de celle de Paris, 216 de celle d'Orléans, et 104 de celle de Tours. De Poitiers il passe à Vivône, au Coureau, en face de Couhé, et à Bonnevie, près de Civray. Le parcours de la ligne dans le département est d'environ 98 kilomètres.

De Vivône, un embranchement doit, par Lusignan et la Ville-Dieu, se diriger sur Niort (Deux-Sèvres) et Puy-Drouare (Charente-Inférieure), et de ce point aller gagner la Rochelle et Rochefort.

Climat. — Le département de la Vienne appartient à la région climatérique du sud-ouest ou du climat girondin; le climat y est généralement doux et tempéré. La température moyenne annuelle a été pour quatre années (1808 à 1813) de 11°,62; la température moyenne de l'hiver étant 4°,4, et celle de l'été 18°,5. Le mois de janvier avait été le plus froid : + 1°,6, et le mois de juillet le plus chaud : + 19°. Pour la même période de quatre années, les extrêmes de température avaient été pour le minimum, 26 janvier 1812 : — 12°,4; pour le maximum, 5 juillet 1813 : + 31°,5. La quantité annuelle moyenne de pluie, pour 36 années d'observation, a été de 580mm,45; l'automne s'est montrée la saison la plus pluvieuse, et a donné 174mm,6. Les vents les plus fréquents sont ceux de l'ouest, du sud et du nord. Le vent du nord-ouest, qui souffle au printemps, et que l'on appelle *galerne*, est quelquefois très-funeste à la végétation par les froids subits et inattendus qu'il amène. Le nombre annuel moyen d'orages a été, de 1809 à 1813, de 8,6 pour l'été; 5,8 pour le printemps; 3,8 pour l'automne; et 1,6 pour l'hiver.

Productions naturelles. — Le département de la Vienne appartient à la région géologique dite du Poitou pour sa partie méridionale, et à celle de la Neustrie pour sa partie septentrionale; dans la première, le

calcaire jurassique domine; dans la seconde, on rencontre la craie pure, l'argile sableuse et des calcaires tertiaires. Les richesses minérales sont : du minerai de fer, du manganèse, d'excellente pierre meulière, de la pierre de taille, de la pierre à aiguiser, de l'argile à poterie, de la marne, etc., etc. Les pierres lithographiques de Châtellerault méritent une mention spéciale : leur grain est plus fin, et elles sont plus compactes que celles de Munich. On trouve aussi dans quelques localités du marbre, du porphyre, de la serpentine. On trouve dans les sables de la Vienne des cailloux transparents susceptibles d'être taillés, et qui étaient autrefois connus dans le commerce sous le nom de *diamants de Châtellerault*.

La Roche-Posay possède une source d'eaux minérales sulfureuses froides, qui est assez fréquentée; ces eaux conviennent aux affections scrofuleuses, aux rhumatismes et aux débilités d'estomac. On les emploie en boisson. Il y a aussi une source d'eaux minérales froides à Availles.

Le département de la Vienne produit des céréales en quantité bien plus que suffisante pour les besoins de la consommation de ses habitants : du maïs, du millet, de bons légumes, d'excellentes truffes, de bons fruits de table, des noix, des amandes, des châtaignes, du chanvre, du lin, etc., etc. Les vignes produisent plus de 500,000 hectolitres de vins, dont la moitié environ est consommée dans le pays, et le surplus livré au commerce ou converti en eaux-de-vie. Ces vins sont, en général, de qualité médiocre; les plus estimés, les rouges de Champigny, Couture, Jaulnais, et les blancs de Loudun et Trois-Moutiers, ne sont classés que parmi les bons vins d'ordinaire de France. Mais l'eau-de-vie que l'on tire de leur distillation est de bonne qualité, et presque aussi estimée que l'eau-de-vie de Cognac. Les prairies naturelles, réparties au nord et à l'ouest du département, donnent une récolte importante de foins et de fourrages. Les plantes médicinales sont nombreuses. Les essences principales des forêts sont : le chêne, le frêne, l'aune et le bouleau. Elles couvrent plus de la quinzième partie de la surface du département. Les principales sont celles de la Roche-Pozay, de la Foucaudière, de Montoiron, de Verrières, de Scévol, de Châtellerault, de Plumartin et de Groyes.

Les races d'animaux domestiques n'offrent rien de bien remarquable, la race ovine appartient seule à l'espèce perfectionnée, et donne une laine estimée. On engraisse un petit nombre de bêtes à cornes pour l'approvisionnement de Paris; les porcs et les chèvres abondent, et dans quelques cantons on élève quantité de mulets que l'on vend en Espagne. La race chevaline n'offre rien de bien particulier; les ânes sont petits et d'une forme commune. Dans les basses-cours on engraisse quantité de volaille, et l'éducation des abeilles est très-répandue. Le gibier, qui est le même que celui des départements voisins, est très-abondant; les rivières sont poissonneuses.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — Le département de la Vienne est un pays particulièrement agricole, mais l'industrie agricole y laisse encore à désirer. Cependant il faut bien augurer de l'impulsion donnée par la Société d'agriculture de Poitiers, par les nombreux comices agricoles cantonaux, et surtout par l'exemple des bonnes pratiques agricoles donné par la ferme-école de Monts. Il y a de bons pâturages; mais on pourrait y élever plus de mulets, de chevaux et de bœufs. Le vin, qui est haut en couleur et se conserve bien, pourrait peut-être gagner en qualité si sa fabrication était plus soignée et si la vigne était l'objet d'une culture plus entendue. On commence à introduire le mûrier dans le département; il y réussit et peut devenir une nouvelle ressource pour l'industrie agricole. L'élève des porcs et l'engrais des volailles ont seuls une grande extension. L'éducation des abeilles est en progrès; elles sont en grande quantité et produisent du miel et de la cire estimés sur les différents marchés.

On évalue le sol productif à 654,100 hectares, dont, en froment, 92,574 hectares; méteil, 20,841; seigle, 28,528; orge, 12,000; avoine, 35,618; maïs et millet, 912; sarrasin, 302; pommes de terre, 9,752; légumes secs, 2,706; vignes, 27,711; jardins, 1,519; betteraves, 265; colza, 489; chanvre, 1,914; lin, 69; mûriers, 10; prairies naturelles, 42,732; prairies artificielles, 28,774; pâtis, landes et bruyères, 76,219; jachères, 143,449; bois, 88,678 (dont 7,587 à l'État); châtaigneraies, 352; noyers, 10; vergers, pépinières et oseraies, 5,651 hectares.

On évalue le revenu territorial à 13 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 230,062, se partageant 1,765,583 divisions parcellaires.

On exploite dans le département une mine de manganèse et un grand nombre de carrières. Les établissements industriels sont peu nombreux; ceux qui s'occupent de l'exploitation, de la préparation et de la fabrication des métaux tiennent le premier rang; les armes blanches et la coutellerie de Châtellerault sont justement estimées. Les autres produits fabriqués sont : les eaux-de-vie, les serges, les grosses étoffes de laine, les dentelles communes, la sellerie, la papeterie, l'amidon, les cuirs, les peaux, la pelleterie et la poterie. Il y a aussi dans le département des blanchisseries de toile et de cire, des raffineries, des fabriques de fécule, etc., etc., etc., etc.

Le commerce du département s'exerce principalement sur les produits du sol et de l'agriculture; les principaux articles exportés sont : la laine, le miel, la cire, les châtaignes, quelques fruits, la graine de luzerne, de trèfle et de sainfoin, les vins, les mulets, les moutons, les porcs et les bœufs gras. Le nombre total des foires du département est de 572; elles se tiennent dans 86 communes et durent 589 journées.

On y vend principalement des bestiaux, des denrées de toute espèce, des étoffes, de la mercerie, de la quincaillerie. On cite pour le commerce des laines les foires de printemps de Dissay, Saint-Sauvan, Mirebeau, Saint-Léger-la-Palu, Nieuil-l'Espoir, Vivône, les foires de l'arrondissement de Châtellerault, de Champagné-Saint-Hilaire, Sommières, Usson; pour le commerce du chanvre, les foires de Moncontour, celles de l'arrondissement de Châtellerault; pour les toiles, les foires mensaires de Châtellerault; pour les haricots, celles de Scorbé-Clervault; à Poitiers, la foire de la mi-carême pour les chevaux; les autres, pour la vente des cuirs; les foires de Nouaillé et de Montoiron pour les porcs; celle du 14 septembre, à Loudun, pour les moutons. Les foires du jeudi de la mi-carême, du 16 mai, du 2e samedi de juin et d'août, et du 18 octobre (Saint-Luc), à Poitiers, durent chacune 8 jours; Loudun a deux foires qui durent 3 jours, ce sont celles du mardi après le 8 mai, et du mardi après le 25 août; la durée de toutes les autres n'est que d'un jour.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Vienne était de 695,678 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 317,305 habitants, savoir : 158,720 hommes, et 158,585 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Poitiers; le département est divisé en 5 arrondissements communaux, 31 cantons et 296 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de la Vienne est compris dans la 11e inspection divisionnaire des ponts et chaussées, et dans l'arrondissement minéralogique de Nantes, qui dépend de la division de l'ouest.

Le département de la Vienne forme la 4e subdivision de la 18e division militaire, dont le chef-lieu est à Tours. Il y a à Poitiers un commandant du génie et un dépôt de recrutement. La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 7e légion, dont l'état major est à Tours.

Poitiers est le siége d'une cour impériale, qui comprend dans son ressort les quatre départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure et de la Vendée. Il y a dans la Vienne 5 tribunaux de 1re instance pour les 5 sous-préfectures, et 2 tribunaux de commerce à Poitiers et à Châtellerault.

Le département forme avec celui des Deux-Sèvres le diocèse d'un évêché, dont le siége est à Poitiers, et qui est suffragant de l'archevêché de Bordeaux. Il y a à Poitiers un grand séminaire, et un petit séminaire à Montmorillon; de plus, Poitiers possède un établissement d'instruction secondaire ecclésiastique dit collége de Saint-Vincent-de-Paul. Les jésuites ont à Poitiers une mission diocésaine. Le département renferme 4 cures de première classe, 29 de seconde classe, 217 succursales et 14 vicariats.

Les protestants ont 5 églises dans le département : à Lusignan, Rouillé, Saint-Sauvant, Couhé et Poitiers; elles relèvent du consistoire de Lusignan.

L'académie universitaire départementale de la Vienne est une des plus importantes de France; elle comprend une faculté de droit, une faculté des lettres, une école préparatoire de médecine et de pharmacie à Poitiers, un lycée impérial à Poitiers, des colléges communaux à Châtellerault, Civray, Loudun, une école secondaire ecclésiastique à Montmorillon, plusieurs établissements libres d'instruction secondaire, une école normale primaire, des écoles primaires supérieures, et 967 écoles primaires communales ou privées, des classes d'adultes, une école gratuite de dessin et d'architecture, etc., etc. Le département de la Vienne dépend du 24e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Niort.

Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 13 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent près de 8 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le département de la Vienne a été formé en 1790 de la contrée qu'on appelait le Haut-Poitou. Antérieurement à la conquête romaine, ce pays était habité par les *Pictones*, tribu importante de la nation gauloise, que certains historiens, dans un sentiment de vanité nationale, ont, bien à tort selon nous, confondus avec les *Picti*, originaires de Scythie et premiers conquérants de la Grande-Bretagne. L'histoire du Poitou est assez glorieuse pour pouvoir rejeter une illustration qui ne lui appartient pas.

Publius Crassus, un des lieutenants de César, pénétra le premier chez les *Pictones*, dont César en personne vint plus tard incorporer le territoire dans l'Aquitaine. Le Poitou s'associa aux efforts des provinces qui protestèrent avec Vercingétorix contre le joug de l'étranger, et son contingent, sous les murs d'Alise, paya sa dette à la nationalité opprimée. Là, comme ailleurs, la politique habile des vainqueurs parvint à énerver, à endormir pendant plusieurs siècles les ressentiments des vaincus. Les bienfaits de la civilisation romaine firent oublier les hontes de la servitude. Les camps devinrent des villes, les vieilles cités s'embellirent, des voies de communication furent tracées et ouvertes, le commerce et les arts achevèrent l'œuvre que les victoires des légions avaient commencée. Cette transformation sociale était à peine accomplie, que les Romains, à leur tour, purent regretter de ne plus avoir pour alliés ou pour sujets que des esclaves à opposer aux nouveaux ennemis qui venaient leur disputer leurs conquêtes. Après de longues années d'une résistance qui allait toujours mollissant, il fallut capituler avec ces barbares infatigables, qu'aucun échec n'épuisait, dont le flot grossissait toujours, irrésistible, implacable comme la fatalité. L'Ouest et le Sud étaient devenus la proie des Visigoths; l'orgueil romain transigea, et, ne pouvant les chasser, les accepta dans l'Aquitaine. Le partage de la souveraineté, c'était l'abdication.

La domination romaine s'efface, disparaît; l'empire visigoth est fondé. Il avait pour limites la Loire et les Pyrénées, le Poitou en fit partie. Toutefois, ce triomphe de la barbarie consacrait en même temps le triomphe d'une foi nouvelle, bien plus favorable aux progrès de l'avenir et aux destinées de l'humanité que tous les raffinements de la civilisation qu'elle venait remplacer. Les princes visigoths, comme les rois francs, prirent d'abord le christianisme pour base de leur autorité; ils travaillèrent aussi à sa propagation, mais se laissèrent bientôt entraîner dans le schisme d'Arius. On sait avec quelle adresse et quel bonheur Clovis exploita la circonstance; l'orthodoxie avait été le prétexte, les évêques furent les instruments, le résultat ne fut rien moins que la constitution de la monarchie franque. C'est dans les plaines du Poitou, en 507, que se vida cette grande querelle. Nous verrons encore, dans les crises suprêmes, races et principes se heurter au milieu de cette province, théâtre prédestiné où devaient se dérouler les épisodes les plus décisifs de notre histoire nationale. Les historiens ne sont pas d'accord sur le lieu précis où se livra la célèbre bataille qui coûta la vie à Alaric, et valut à l'époux de Clotilde la possession de l'Aquitaine. Quoique le nom de Vouillé ait prévalu, il paraît que les armées se rencontrèrent dans des endroits désignés alors sous le nom de *Campus Vocladensis* et de *Campus Mogotensis*, qui répondent aux territoires des bourgs actuels de Voulon et de Mougon. Ce qui est certain, c'est que ce grand drame se joua dans les environs de Poitiers, et que cette ville, déjà importante, renfermait des catholiques ardents, dont le concours et les sympathies étaient acquis à Clovis.

Le Poitou, pendant la période mérovingienne, fut gouverné par des comtes non héréditaires, dont quelques noms sont parvenus jusqu'à nous. Willechaire en 509, Austrapius en 544, Sigulfe en 567, Eunodius en 577 et en 586, Berulfe, dans l'intervalle, en 581, Macon en 589 et Sadragesile en 630. Puis, sous Dagobert, on voit se former, au profit des princes du sang royal, le royaume ou duché d'Aquitaine, dans lequel le Poitou se trouve absorbé. Tout l'intérêt historique de cette époque est dans la lutte héroïque des ducs d'Aquitaine et des maires du palais des derniers rois chevelus. Les uns s'efforçant de reconstituer dans ses limites et dans son indépendance l'empire des Visigoths, les autres ne voulant pas laisser s'amoindrir le domaine de Clovis, dont leur génie les fera héritiers. On trouvera dans notre notice historique sur le département de la Gironde l'esquisse de cette dramatique période. Boggis, Hunold, Waifer, héros vaincus, princes dépossédés, sont les noms dans lesquels se résument les péripéties de ces guerres, dont le Poitou partagea les calamités et subit les conséquences.

Il est un événement de la même époque dont la gloire se rattache plus spécialement aux annales du Poitou, c'est la victoire de Charles Martel sur les Sarrasins. L'invasion, cette fois, au lieu de venir du Nord, partait du Midi. L'Ibérie était conquise, les Pyrénées franchies, la partie la plus méridionale des Gaules occupée, et l'émir Abd-el-Rhaman, traînant tout un peuple après lui, se dirigeait vers la Loire. En ce péril, le duc Eudes s'adressa aux Francs d'Austrasie, ennemis de sa race, mais chrétiens et défenseurs solidaires de l'Aquitaine contre les envahissements du croissant. Charles Martel rassembla ses forces, qui ne s'élevaient pas au-dessus de trente mille hommes, et se dirigea par la Touraine à la rencontre des Sarrasins; c'est sur la voie romaine de Poitiers à Tours, dans le lieu appelé Moussais-la-Bataille, que ce grand conflit s'engagea.

Abd-el-Rhaman, à la nouvelle de l'arrivée des Austrasiens, fit un mouvement rétrograde pour concentrer sa nombreuse armée. Il forma à la hâte un camp pour y abriter les femmes, enfants, vieillards, et ceux qui n'avaient pas l'habitude de combattre. Ses soldats furent placés en arrière du point où est actuellement le bourg de Moussais, la gauche appuyée sur le Clain, le centre sur la voie romaine, et la droite sur la hauteur où se trouve la ferme de la bataille. Ainsi, comme l'a fait remarquer un habile tacticien moderne, « les Arabes présentaient une vaste courbure, embrassant les plaines du vieux Poitiers, dans lesquelles ils croyaient, suivant l'usage des formations orientales, enfermer leurs adversaires par le rapprochement de leurs ailes. » Charles passa la Vienne, et rangea son armée en bataille dans les plaines en avant de Moussais. Une sorte d'hésitation sembla précéder l'engagement décisif. La croix et le croissant demeurent en présence et comme immobiles pendant plusieurs jours. Enfin Abd-el-Rhaman donna le signal à la tête de sa cavalerie. Le premier choc fut terrible, la race

du Midi eut d'abord l'avantage, mais celle du Nord reprit le dessus; la fougue des cavaliers orientaux venait se briser contre les armures d'acier des fantassins septentrionaux; des efforts d'une valeur indicible furent faits de part et d'autre, mais un mouvement inattendu décida tout à coup du triomphe de la Croix. C'était Eudes, le duc des Aquitains, qui, arrivant en toute diligence avec son corps de troupes, attaqua la droite des musulmans et pénétra dans leur camp, où il fit un grand carnage, surtout parmi les non-combattants. S'apercevant du mouvement rétrograde de cette partie de son armée, Abd-el-Rhaman courut rétablir le combat; mais il y trouva la mort, et le désordre s'étant mis aussitôt parmi les siens, la déroute devint complete. La nuit seule, qui survint, empêcha l'entière destruction de cette horde arabe, qui se retira par essaims vers les Pyrénées. La gloire de cette journée rejaillit sur Charles Martel, et facilita à sa famille l'avénement au trône de France, aussi bien que la domination de l'Aquitaine. Charlemagne, en 778, reconstitua cette province en royaume particulier, dépendant de l'empire franc, et il en fit l'apanage de son fils aîné, Louis le Débonnaire, le jour même de sa naissance. Le Poitou partagea encore les destinées du nouvel Etat; jusqu'au règne de Louis le Bègue, c'est-à-dire jusqu'à l'établissement de la grande féodalité, il fut gouverné par des comtes révocables : Abbon en 778, Ricwin en 814, Raynulfe Ier en 839, et Bernhard en 869. A dater de cette époque, les prétentions des comtes de Poitou semblent grandir en proportion de l'affaissement du pouvoir des Carlovingiens. Raynulfe II ajoute à son titre celui de duc d'Aquitaine, et en 880 il veut se faire nommer roi. Eudes eut recours au poison pour se délivrer de ce vassal insatiable. Mais le principe d'hérédité était désormais acquis à cette maison de Poitou, qui, par alliance ou par conquête, avait ajouté à ses domaines l'Auvergne, le Berry, le Limousin, et à laquelle on ne songeait plus à contester le titre de ducs d'Aquitaine. Le premier de ces seigneurs héréditaires qui ait laissé un nom historique est le fameux Guillaume Tête d'étoupes, surnom qu'il devait à la couleur de ses cheveux. Las de la vie guerrière et agitée qu'il avait menée, il se retira dans l'abbaye de Saint-Maixent, y prit l'habit de moine, et y mourut en 964.

Son fils, Guillaume, qui lui succéda, fut surnommé *Fier-à-bras;* titre qu'il mérita principalement, dit Belleforet, parce qu'il tint tête à Hugues Capet, et qu'il lui écrivit dans les termes les plus forts et les plus hardis. Ce monarque vint assiéger Poitiers, et contraignit enfin le duc d'Aquitaine à se soumettre. Ce fut ce même duc qui fonda l'abbaye de Maillezais, et qu'on assure être mort, comme son père, religieux de ce couvent ou de celui de Saint-Maixent. On prétend aussi qu'il eut un frère puîné, qui passa en Dauphiné, et fut la tige de l'illustre maison de Poitiers, qui ne s'est éteinte que dans le XVIIe siècle, et de laquelle descendait la fameuse maîtresse de Henri II.

Le fils de Fier-à-bras, nommé Guillaume, comme ses aïeux, mérita le surnom de Grand. Ce fut un prince très-savant dans ce siècle d'ignorance; il entretenait des relations avec tous les esprits distingués de son temps. Les hommes de guerre l'appelèrent Grand, parce qu'il augmenta considérablement ses Etats par ses conquêtes et ses alliances. Les moines le surnommèrent le Pieux, parce qu'il releva beaucoup d'églises ruinées; et les savants l'appelèrent le Grammairien, parce qu'il fonda des écoles, et qu'il s'occupa du soin d'instruire ses sujets. Sa fille, Agnès, qui épousa l'empereur Henri III, était également savante. Ses trois fils lui succédèrent l'un après l'autre. Le premier se nomma Guillaume le Gros; le second, Eudes, qui, du chef de sa mère, réunit la Gascogne à ses domaines; et le troisième, encore Guillaume. Celui-ci eut un fils, qui prit le nom de Guillaume héréditaire, comme on le voit, dans la famille; il était fort instruit, homme d'esprit et d'une rare vaillance, mais ses mœurs et ses principes étaient peu exemplaires. Il composait des vers, des chansons, et des fabliaux, remarquables, dit-on, par la verve et la finesse, mais généralement très-libres, très-scandaleux, et généralement injurieux pour le clergé. Quelques-unes de ces pièces sont conservées à la Bibliothèque impériale. Un auteur anglais accuse ce prince d'avoir eu l'idée de fonder une abbaye de belles dames et de jolies demoiselles, plus galantes que dévotes, et de leur donner des règlements conformes à leurs mœurs. Il voulait mettre à leur tête Maubergeonne, vicomtesse de Châtellerault, avec laquelle il vivait publiquement après avoir abandonné sa femme Hildegarde. Celle-ci en porta ses plaintes au pape, et les évêques forcèrent le comte à la reprendre et à vivre avec elle. Ce fut sans doute pour éluder cet ordre, et cependant pour réparer ses premiers scandales, qu'il se croisa et passa en Orient. Il y acquit beaucoup de gloire par sa valeur, quoique ses troupes y eussent été maltraitées, et qu'il revint lui-même en assez piteux état. Il mourut en 1126, laissant pour successeur son fils, Guillaume IX, dernier duc d'Aquitaine de la maison des anciens comtes de Poitou. La vie de ce Guillaume est un véritable roman. Les légendes populaires, les contes merveilleux s'y sont tellement substitués à l'histoire, qu'il est bien difficile de faire la part de ce qui est vrai et de ce qui ne l'est pas. Protecteur zélé de l'Église durant les premières années de son règne, fondateur du *moutier neuf*, à Poitiers, bienfaiteur de Fontevrault, il eut le malheur de prendre parti pour l'antipape Anaclet contre Innocent II. Saint-Bernard, ne voulant pas laisser au schisme un appui aussi puissant, se rendit lui-même auprès de Guillaume. Un jour qu'il célébrait la messe en présence du duc, au moment de l'élévation, tenant entre ses mains l'hostie sainte levée, dans un accès de soudaine inspiration, il adjura Guillaume de reconnaître le pape légitime, de chasser de ses domaines les évêques schismatiques et de rappeler ceux qu'il avait bannis de leurs siéges. S'abandonnant à sa foudroyante éloquence, à cet enthousiasme mystique, dont nul autre ne fut possédé au même degré, il le menace de la colère céleste, et le déclare frappé d'excommunication s'il n'obéit. Guillaume interdit, effrayé, promet tout; mais le lendemain il veut éluder ses promesses. Alors s'accomplissent autour de lui les prodiges du plus sinistre augure : l'évêque intrus de Limoges tombe de sa mule et meurt de sa chute; celui de Poitiers est pris d'une fièvre chaude et se coupe la gorge avec un rasoir. Le duc, saisi de terreur, n'essaye plus de résister aux avertissements du ciel. Il va consulter saint Bernard à Clairvaux, il se rend en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle en Galice, appelle auprès de lui les trois officiers de sa maison auxquels il avait le plus de confiance, leur fait promettre, sous les plus grands serments, d'exécuter ses ordres avec fidélité et discrétion, puis il leur remet son testament et les charge de le porter au roi Louis le Gros.

C'était son abdication au profit d'Eléonore, sa fille aînée; il priait le roi de lui servir de tuteur et de lui faire épouser son fils, Louis le Jeune. Les volontés de Guillaume furent exécutées de tout point. Quant à lui, après s'être fait passer pour mort, et s'être fait construire un tombeau, il s'embarque pour la terre sainte. Ici commence une série d'aventures auxquelles manque tout caractère d'authenticité, et qui, d'ailleurs, ne se rattachent aucunement à l'histoire du Poitou. Cette province suivit les destinées de la princesse qui en était devenue souveraine; séparée de la France, comme on le sait, par le déplorable divorce d'Eléonore, elle devint par son second mariage avec Henri Plantagenêt, apanage des princes anglais. L'accroissement de puissance des comtes de Poitou avait eu, pour conséquence, un développement proportionnel des grands vassaux qui, au-dessous d'eux, gouvernaient le pays. Le sol avait été divisé en vigueries, institution empruntée à la nation gothique, pour l'administration de la justice; au-dessus des viguiers avaient été placés les vicomtes, comme intermédiaires entre eux et les comtes. Plus la maison de Poitou étendait ses possessions, plus les vicomtes, ses lieutenants, acquéraient d'indépendance et d'importance; ils créèrent donc à leur tour des dynasties héréditaires, avec lesquelles eurent souvent à compter les rois de France et d'Angleterre. Telle fut l'origine des maisons de Melle, d'Aunay, de Châtellerault, de Thouars, de Lusignan, de Parthenay, de Talmont, de Mauléon, de Bressuire et de beaucoup d'au-

tres encore que nous pourrions citer. Les conséquences calamiteuses qu'entraîna la possession d'une partie de la France par un prince anglais ne se firent sentir nulle part plus cruellement qu'en Poitou; c'est là, en effet, que l'étranger établit le centre de sa domination. Richard Cœur de lion, fils d'Eléonore et de Henri II d'Angleterre, fut créé comte de Poitou; il aimait cette province et y résida longtemps, partageant son temps entre le palais de Poitiers et le château de Montreuil-Bonnin, où il faisait battre monnaie.

Lorsqu'il fut devenu roi, il donna le Poitou à son neveu, Othon de Saxe, dit de Brunswick, qui, plus tard, devint empereur d'Allemagne. L'arrêt de confiscation prononcé contre Jean Plantagenêt après l'assassinat d'Arthur, duc de Bretagne, fit rentrer momentanément le Poitou sous la loi française; saint Louis concéda, en 1241, le Poitou à son frère Alphonse, et les tentatives des Anglais pour le reprendre aboutirent à la glorieuse bataille de Taillebourg. A la mort d'Alphonse, qui ne laissa pas d'héritier, ses domaines firent retour à la couronne, et, en 1304, Philippe le Bel investit du comté de Poitou le second de ses fils; ce prince, lorsqu'il arriva au trône, sous le nom de Philippe le Long, réunit de nouveau le Poitou au domaine royal. Cette possession, toutefois, était plus nominale que réelle; l'Anglais n'avait point cessé d'avoir pied en France, et malgré les divers traités intervenus, les hostilités étaient pour ainsi dire permanentes. La rivalité des maisons de France et d'Angleterre caractérisait cette époque, comme autrefois la lutte des Francs et des Visigoths et plus tard l'invasion des Maures d'Espagne avaient marqué deux autres grandes périodes de notre histoire. Cette fois encore le Poitou fut le théâtre où s'accomplit l'acte le plus important de cette crise. En avril 1356, le prince Noir, fils aîné du roi d'Angleterre, maître du Limousin et du Berry, menaçait la Touraine, où il semblait vouloir faire jonction avec le duc de Lancastre, qui venait d'opérer en Bretagne; le roi Jean, occupé alors au siége de Breteuil en Normandie, fit rassembler des troupes dans la province menacée, vint en prendre lui-même le commandement, et passa la Vienne pour se porter à la rencontre de l'ennemi. A cette nouvelle, le prince Noir, qui était parvenu à deux lieues de Poitiers, fit halte, et se retrancha non loin de l'abbaye de Nouaillé, dans la lande de Maupertuis-de-Beauvoir.

C'est là que les deux armées se rencontrèrent, et après être restées deux journées en présence, elles en vinrent aux mains le 19 septembre. Le prince anglais, habile tacticien, quoique bien inférieur en forces à son adversaire, sut disposer ses troupes de manière à écraser avec toute son armée chacun des trois corps français tenus dans l'isolement l'un de l'autre. La supériorité numérique des soldats du roi Jean ne fit qu'ajouter au désordre de la défaite; la France, dans cette journée néfaste, perdit onze mille hommes, parmi lesquels le connétable, un des maréchaux, plusieurs princes et deux mille chevaliers. Le roi, nu-tête et à pied, tenant sa hache à deux mains, se défendit avec un courage héroïque jusqu'à la fin de la bataille; succombant enfin sous le nombre, épuisé de fatigue, affaibli par ses blessures, il fut conduit au prince de Galles. On sait que le malheureux monarque, traîné de Bordeaux à Londres, y figura dans l'entrée triomphale de son vainqueur. Sa liberté coûta à la France le traité de Brétigny, 1360, 8 mai, qui abandonnait à l'Angleterre le Poitou et une grande partie de nos provinces d'outre-Loire.

Édouard, investi du duché d'Aquitaine, conserva le Poitou jusqu'aux victoires de du Guesclin. Le Poitou donc redevenu français fut l'apanage de Jean de Berry, du duc de Touraine et du dauphin, fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. De ce domaine, ils n'eurent le plus souvent que le titre; le Poitou ne fut définitivement réuni à la France qu'en 1436, après les victoires définitives de Charles VII. Ce prince, néanmoins, après le massacre des Armagnacs, en mai 1418, avait trouvé un asile à Poitiers et y avait établi le parlement. Un siècle de paix succéda à ces longs orages; mais la province à peine remise de ces violentes secousses avait une dernière épreuve à traverser.

Le Poitou fut une des premières provinces de France envahies par le protestantisme. Calvin y avait prêché la doctrine nouvelle dans les grottes de Saint-Benoist et de Croutelle; l'une d'elles porte encore son nom. Les dissentiments se changeant en discordes civiles, les persécutions poussant les vaincus à la vengeance et à la guerre, c'est l'histoire de tous les pays dont s'empare le fanatisme religieux; ce fut donc aussi durant le XVIe siècle l'histoire du Poitou, avec cette particularité, qu'au plus fort de la lutte, au moment où la crise était suprême, c'est encore sur ce sol prédestiné que les deux partis se heurtèrent. La rencontre eut lieu, le 3 octobre 1577, non sur les hauteurs de Moncontour, quoique le nom en soit resté à la fameuse journée, mais assez loin de là, dans la plaine, entre les bourgs d'Assais et de Jumeaux, le village de Plumain et la butte de Puytaillé. Le sang coula surtout dans les vallées appelées aujourd'hui, à cause de ce grand événement, la vallée Sanguine et la vallée de la Bataille. L'armée protestante, sous les ordres de Coligny, était forte de douze mille fantassins et de sept mille hommes de cavalerie. L'armée catholique, sous la conduite du duc d'Anjou, se composait de dix-huit mille hommes de pied et de neuf mille chevaux. Henri IV, débutant alors dans la carrière militaire, assista à la défaite des huguenots. L'importance de cette journée était telle, que Catherine de Médicis, à qui on parlait des suites qu'aurait pu entraîner alors une défaite de son parti, répondit qu'il aurait fallu se résigner à entendre la messe en français.

La bataille de Moncontour est le dernier événement politique dont soient marquées les annales du Haut-Poitou; le département de la Vienne est entré avec intelligence et résolution dans la voie de progrès ouverte aux générations modernes depuis le commencement de ce siècle. Il a eu la gloire et le bonheur de rester en dehors de ces guerres impies et insensées qui ensanglantèrent les contrées voisines, alors que la patrie n'avait pas trop du sang de tous ses enfants pour se défendre contre l'étranger.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Poitiers (lat. 46° 34′ 55″, long. 1° 59′ 51″ O.). — Poitiers, *Limonum*, *Lemonum*, *Augustoritum*, *Pictonum*, *Pictavium*, à 338 kilomètres sud-sud-ouest de Paris, chef-lieu du département de la Vienne, peuplé de 29,277 habitants, chef-lieu du cinquième arrondissement et de deux cantons, siége d'un évêché, d'une cour impériale, d'un tribunal de 1re instance et de commerce, d'une chambre consultative des manufactures, d'une société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, d'une académie universitaire, d'un lycée impérial, d'une faculté de droit, d'une école secondaire de médecine et d'une école gratuite de dessin et d'architecture; était autrefois la capitale de l'importante province du Poitou, gouvernement particulier, chef-lieu d'intendance et élection, siége d'un évêché beaucoup plus considérable que celui d'aujourd'hui; possédait université, bailliage, sénéchaussée, présidial, justice royale, hôtel des monnaies, bureau des finances, justice consulaire, maîtrise des eaux et forêts, prévôté générale de maréchaussée, et dépendait du parlement de Paris.

Poitiers est une des plus anciennes cités de la vieille Gaule; les Romains, à leur arrivée, la trouvèrent florissante, sous le nom de *Lemonum*, qu'elle échangea pendant le cours de leur domination pour celui de *Pictavium*, d'où est venu *Poitiers*, nom emprunté à la nation des *Pictones*, dont elle était la capitale. Après s'être associés aux premiers efforts de résistance tentés contre les Romains, les habitants de Poitiers furent des premiers à faire alliance avec les vainqueurs, ils soutinrent même un siége contre un certain Dumnacus, chef ou roi des *Andecavi*, et furent délivrés par un lieutenant de César, nommé Fabius, qui vint à leur secours en toute hâte. Les Romains payèrent cette fidélité de toutes les richesses dont leur magnificence savait embellir les villes amies. Portiques, aqueducs, théâtres, temples, tout fut prodigué pour approprier la cité gauloise à la civilisation nouvelle qu'elle acceptait. Les nombreux débris qui subsistent en-

core sur ce sol tant de fois bouleversé témoignent encore de l'ampleur et de l'étendue que les Romains donnèrent à leurs travaux. Ils y fondèrent aussi des écoles de grammaire et de rhétorique qui devinrent célèbres; et il est permis de supposer que les traditions littéraires de cette période ne furent pas sans influence sur le goût que la population a toujours conservé depuis pour les arts libéraux. Le christianisme eut à Poitiers, pour organisateur, le grand évêque saint Hilaire, une des gloires les plus pures de l'Église. Il occupait ce siége vers le milieu du IVe siècle, alors que la doctrine d'Arius menaçait d'envahir tout l'occident chrétien. Sa résistance au schisme lui attira de puissantes inimitiés; dépossédé, banni, il demanda et obtint d'aller combattre par la parole les ariens d'Italie et d'Orient. Après de longues et rudes épreuves, il revint en Poitou, où il mourut en 368. Les ouvrages qu'il a laissés sont placés au premier rang parmi ceux des docteurs de l'Église, et il n'est guère de livres de ce genre plus forts en dialectique et en érudition. Saint Hilaire est demeuré le patron de la ville.

Lorsque les Visigoths succédèrent aux Romains dans la possession du pays, Poitiers devint une des résidences royales; Alaric, le dernier roi de cette race, vint y habiter pour surveiller de plus près les projets des Francs sur l'Aquitaine. La ville avait pris dès lors des développements qui rendaient insuffisante son enceinte primitive et laissaient exposés aux dangers d'une attaque de vastes et riches faubourgs; les Visigoths construisirent de nouvelles murailles, et, soit précipitation, soit barbarie, ils mêlèrent aux matériaux employés des fragments de bas-reliefs, des pierres richement sculptées, débris de monuments somptueux, confondus avec les fortifications visigothes, dont on retrouve encore les assises en fouillant le sol.

Ainsi donc, au VIe siècle, après la victoire de Clovis, Poitiers, ville du royaume franc, subissait sa troisième transformation. De la ville romaine, après les invasions des barbares, il restait moins encore qu'il n'était resté de la ville gauloise après les embellissements des Romains, et encore ce qui était demeuré debout n'était-il qu'un amas confus de ruines. C'est au séjour d'une pieuse reine, d'une sainte, aux efforts qu'elle fit de son vivant, aux souvenirs vénérés qu'elle laissa après sa mort, que Poitiers dut une influence réelle et une espèce de résurrection. Radegonde, fille de Berther, roi des Thuringiens, délaissée, après six ans de mariage, par le roi Clotaire, son époux, obtint de lui l'autorisation de se vouer au Seigneur, et, s'étant retirée près de Poitiers, y bâtit un monastère dans lequel elle se renferma avec d'autres femmes pieuses, en prenant pour règle de conduite les statuts arrêtés par Césaire, évêque d'Arles. Cet établissement, commencé en 550, dans de petites proportions, agrandi successivement et terminé seulement en 559, reçut, en 568, le nom de Sainte-Croix, quand Radegonde y eut déposé une parcelle de la croix du Christ que l'empereur Justin II lui avait envoyée de Constantinople. C'est à cette occasion que fut composée, par le poëte Fortunat, la belle hymne, *Vexilla regis*, conservée jusqu'à ce jour parmi nos chants d'église.

Au calme et à la paix qui, sous Radegonde, avaient régné dans le couvent de Sainte-Croix succédèrent, à sa mort, des discordes, des scandales, des violences qui font voir au milieu de quel chaos se constituait la société nouvelle. Deux princesses de sang royal, Clodielde et Basine, religieuses dans le monastère, refusèrent de reconnaître l'autorité de l'abbesse qui avait été nommée; elles intéressèrent les parents qu'elles avaient sur les marches du trône, et le roi Childebert lui-même dans leurs querelles; de son côté, Leubovère, la supérieure du couvent, eut pour défenseurs de ses droits l'évêque Mérovée et tout le parti laïque. Après de scandaleux débats, d'obscènes accusations, et de véritables combats sous les murs et jusque dans l'intérieur de l'abbaye, on en vint à une transaction qui, comme toujours, sacrifia les faibles et donna satisfaction aux deux puissances en qui la lutte s'était personnifiée; Basine obtint l'absolution et rentra à Sainte-Croix; Clodielde, sa cousine, établit sa résidence à la campagne dans un domaine que lui donna le roi Caribert. Pendant la période mérovingienne, si agitée, Poitiers fit successivement partie des divers royaumes formés avec l'héritage de Clovis. Chramne, l'Absalon de l'époque, y domina pendant quelques années, marié qu'il était avec Catte, fille de Willechaire, comte de la province. Ennius Mummole s'empara de cette ville pour Sigebert et Gontran, en 568. Lors de la révolte des Poitevins, après la mort de Chilpéric, Poitiers, obligé de se soumettre à Gontran, ne se racheta du pillage qu'en livrant au vainqueur un trésor, dans lequel l'évêque Mérovée fit entrer une partie de l'argenterie des églises. Plus tard, et quand son neveu Childebert fut un peu avancé en âge, Gontran lui remit le gouvernement de ses États, dont Poitiers faisait partie. Il résulte d'un passage de Grégoire de Tours, qu'à cette époque, vers la fin du VIe siècle, les constructions de Poitiers étaient presque toutes de bois. La ville était réservée à de cruelles épreuves pendant les deux siècles suivants; ce fut d'abord l'invasion d'Abd-el-Rhaman, qu'arrêtèrent les murailles visigothes, mais qui ravagea la basilique de Saint-Hilaire et le monastère de Sainte-Croix; puis vinrent les luttes sanglantes entre les maires du palais et les ducs mérovingiens d'Aquitaine. Waifre, en 765, fit raser les fortifications que rétablit Pépin le Bref dès qu'il se fut emparé de la place. L'ordre et la sécurité ne reparurent que sous le grand règne de Charlemagne.

On sait qu'un nouveau royaume d'Aquitaine fut fondé par les premiers carlovingiens; Pépin Ier, fils de Louis le Débonnaire, fixa sa résidence à Poitiers; il y mourut le 13 décembre 838, après avoir fondé le monastère de Saint-Cyprien, et peut-être le palais de la cité, aujourd'hui palais de justice. Son héritage fut disputé à son fils par Charles le Chauve, que Louis le Débonnaire avait nommé roi d'Aquitaine. Après une guerre sans résultats, un accord intervint en 847 entre les deux prétendants: l'Aquitaine fut divisée en deux duchés: Charles eut le Poitou, l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois avec Poitiers pour chef-lieu; Pépin II resta possesseur des contrées méridionales, dont la capitale fut Toulouse. Mentionnons, comme se rattachant à cette époque, la réclusion dans le monastère Sainte-Croix de l'impératrice Judith, seconde femme de Louis le Débonnaire, accusée d'adultère, et un séjour à Poitiers de ce prince, qui y passa les fêtes de Noël de 839.

Deux faits d'une grande importance signalent encore le IXe siècle dans les annales poitevines: l'arrivée des Normands, qui pillèrent, saccagèrent et brûlèrent Poitiers à diverses reprises, et l'acheminement vers le pouvoir féodal.

L'avénement au trône de Charles le Chauve avait nécessité la création de comtes chargés de gouverner en son nom. L'éloignement du pouvoir central accroissait l'importance de ses représentants. Le désordre était partout; les rivalités des seigneurs, les prétentions du clergé, les menaces continuelles de ces pirates du Nord qui, remontant les fleuves, ravageaient villes et campagnes sur leur passage, tout réclamait la concentration dans des mains fermes d'une autorité capable de remédier à tant de maux; le pouvoir s'offrait donc à qui saurait le prendre et en user. C'est au milieu de ces circonstances qu'une nuit d'hiver de l'année 902, Ebles Mangez, fils naturel de Ragnulfe II, s'introduisit dans la ville de Poitiers et s'y fit proclamer comte, pendant qu'Adhémar, qui remplissait, pour le roi, les mêmes fonctions, prenait paisiblement le parti de la retraite.

L'usurpateur était un homme habile, il sut garder ce qu'il avait conquis, et sa descendance resta en possession du Poitou jusqu'au mariage d'Eléonore, dernière héritière de cette famille. Plusieurs conciles, plusieurs sièges soutenus contre les comtes de Paris et les comtes d'Anjou, la construction d'églises, la fondation d'établissements religieux sont les principaux événements qui marquèrent le règne des comtes héréditaires. Nous avons raconté ailleurs le double hymen d'Eléonore. Son second époux, Henri Plantagenêt, devenu roi d'Angleterre, enferma Poitiers dans une nouvelle enceinte, où furent compris les

Pont de Châtellerault.

bourgs de Saint-Hilaire et de Sainte-Radegonde avec d'autres annexes. Une des gloires de Poitiers, c'est d'être restée ville française lorsque l'Anglais triomphait et dominait partout autour d'elle. Les traits de dévouement et d'héroïsme fournis par sa population abondent pendant cette période néfaste des XIVe et XVe siècles; à peine avons-nous assez d'espace pour les enregistrer en supprimant tout détail. En 1202, pendant les guerres de Philippe-Auguste et de Jean sans Terre, malgré la complicité du maire vendu aux Anglais, les clefs de la ville sont miraculeusement soustraites à celui qui voulait les livrer à l'ennemi; les deux patrons de Poitiers, saint Hilaire et sainte Radegonde, apparaissent au-dessus d'une des portes, et, le courage des habitants aidant, l'étranger est obligé de lever le siége. Clément V et Philippe le Bel vinrent concerter à Poitiers la ruine des templiers; le roi logeait chez les jacobins, et comme ce couvent était vis-à-vis celui des cordeliers, habité par le pape, on établit sur la rue, à la hauteur du premier étage, un corridor couvert, qui donnait au monarque et au souverain pontife la plus grande facilité pour se réunir, à toute heure, sans que du dehors on pût s'en apercevoir. Vers la même époque Guy de Lusignan, le dernier membre de la branche aînée de cette illustre famille, vint mourir à Poitiers, dans le couvent des frères prêcheurs qu'il y avait fondé.

En 1346, après le désastre de Crécy, le comte de Derby pénétra dans Poitiers; mais la défense avait été si opiniâtre, les dispositions des habitants paraissaient si peu sûres au vainqueur, qu'au bout de huit jours ils abandonnèrent leur conquête non sans l'avoir pillée préalablement. Toutefois, les sympathies françaises étaient si peu découragées que, dix ans plus tard, à la nouvelle de la funeste bataille de Maupertuis, les habitants fermèrent leurs portes; les Anglais n'essayèrent même pas de la faire traverser par leur royal prisonnier, et la population, moines en tête, allèrent recueillir sur le champ de bataille les cadavres des chevaliers qu'on apportait *par charrettées* et qu'on mit dans une même fosse creusée dans le couvent des cordeliers. Ce ne fut pas alors un assaut mais un traité, celui de Brétigny, qui ouvrit au prince Noir les portes de Poitiers; du Guesclin l'en chassa quelques années après, et, dans cette œuvre de délivrance, il fut si vaillamment aidé par les habitants, que Charles V, pour récompenser leur dévouement, accorda la noblesse aux maire et échevins et de larges priviléges à la ville. Le duc de Berry, frère du roi, reçut alors le Poitou en augmentation d'apanage. Le séjour de ce prince dans la capitale de la province fut marqué par de nombreux embellissements; on lui doit une nouvelle enceinte fortifiée, la construction du charmant château de Clain-et-Boivre, une belle façade décorée de statues ajoutée au palais de la cité, l'importation d'une horloge placée alors dans une tour, sur la place de Notre-Dame, la grande, c'était la troisième qui fut établie dans le royaume. Malheureusement, ces travaux ne pouvaient s'exécuter sans de grosses sommes prélevées sur un peuple épuisé déjà par la guerre; les contemporains purent donc, avec quelque raison, reprocher au duc son goût ruineux pour les ouvrages d'art, les livres et les pierreries; mais il appartient à la postérité de signaler son règne comme une époque de renaissance dont Poitiers surtout fut appelé à profiter.

Qui pourrait affirmer que cet éclat littéraire et artisti-

Ruines de Gençai.

que ait été sans influence sur le rôle politique que la ville devait bientôt jouer? L'alliance de l'Angleterre et de la Bourgogne, la complicité de la reine Isabeau, la démence de Charles VI ayant livré Paris à l'étranger, Poitiers devint la capitale de la France. C'est dans ses murs fidèles que se retira le Dauphin; c'est là qu'il fut solennellement proclamé roi, à la mort de son père; c'est là qu'il constitua un nouveau parlement; c'est là, enfin, que lui fut présentée la vierge inspirée qui devait lui reconquérir son royaume. La bergère de Vaucouleurs inspirait aux courtisans autant de défiance que d'étonnement; on constitua un comité de quinze à vingt docteurs en théologie pour l'examiner. Après eux, des membres du parlement l'interrogèrent, puis ce fut le tour des dames de la cour et des bourgeoises; et, pour faire agréer ses services, l'héroïne eut autant d'obstacles à vaincre que pour chasser les Anglais. Lorsque ses campagnes et ses victoires eurent éloigné Charles VII de Poitiers, le Dauphin, Louis XI, vint habiter le château de Clain-et-Boivre avec Marguerite d'Ecosse, sa jeune épouse; le poétique épisode du baiser donné par la reine au page Alain Chartier endormi eut pour théâtre une des salles de ce palais. Après la réunion du Poitou et de sa capitale à la couronne, en août 1436, nous n'avons à relater pendant plus d'un siècle que la solennité des réceptions faites aux différents princes qui visitèrent Poitiers. Ce fut Charles VIII, en février 1486, appelé par la révolte du duc d'Orléans; François Ier, le 5 janvier 1519; Charles-Quint, en 1539; et dans l'intervalle, en 1525, le triste passage de la duchesse d'Angoulême conduisant en Espagne les princes qui devaient y demeurer comme otages de leur père prisonnier à Pavie.

La révolte de la gabelle, peu sérieuse à Poitiers, nous sépare seule des guerres de religion. Nous avons dit déjà que ce furent les prédications de Calvin lui-même qui semèrent à Poitiers les premiers germes de la réforme. En 1562, après le massacre de Vassy, les protestants s'emparèrent de la ville, et, par représailles des mauvais traitements qu'avaient exercés sur eux les catholiques, ils pillèrent les églises, brûlèrent les statues des saints et dispersèrent les reliques. Quelque temps après, Poitiers fut repris par le parti des catholiques, qui y commit des excès plus infâmes encore; le maréchal de Saint-André fit pendre le maire et plusieurs autres particuliers, et abandonna la ville à la licence des soldats. En 1569, l'amiral Coligny investit cette ville avec une armée considérable; le siége fut long, les habitants se défendirent avec courage, les femmes mêmes y partagèrent la fatigue des guerriers. La ville fut sauvée, grâce à un de ces travaux que le désespoir enfante et fait exécuter; les assiégés bouchèrent les arcades du pont de Rochereuil, les eaux du Clain débordèrent, inondèrent les assiégeants et les forcèrent à la retraite. Les ligueurs se rendirent maîtres de Poitiers et s'y maintinrent par les menées de l'évêque, du maire, et par les prédications furieuses de quelques moines, jusqu'à l'époque où Henri IV fit abjuration. C'est dans cette ville que fut jugé, condamné et brûlé vif, en 1634, le malheureux Urbain Grandier, dont nous parlerons plus longuement dans la notice de Loudun. L'histoire contemporaine a ajouté une page sanglante à ces tristes épisodes, c'est la condamnation du général Berton et de ses infortunés compagnons le 12 septembre 1822.

Malgré les nombreuses améliorations dont elle a été

l'objet depuis trente ans, la ville de Poitiers est loin encore de mériter le titre de belle ville, dans l'acception moderne du mot. Située au confluent du Clain et de la Boivre, dominée de tous côtés par des montagnes, elle se compose de rues irrégulières, sombres, qui lui donnent un aspect peu attrayant; mais le voyageur ne doit pas se laisser arrêter à cette première impression, en examinant de plus près il sera largement récompensé de sa persévérance et de ses recherches. Poitiers a conservé, en petit nombre, il est vrai, et souvent sur une échelle fort restreinte, de précieux échantillons de l'art français à chacune des époques de notre histoire. Les arènes y rappellent la période romaine; le temple de Saint-Jean est un monument vénérable qui date du IVe siècle. Les basiliques de Saint-Hilaire et de la Vierge, quoique mutilées, amoindries et maladroitement restaurées, reportent les souvenirs au temps de Radegonde et du grand évêque. Les églises de Montierneuf et de Notre-Dame, avec leur architecture romano-byzantine du XIe siècle, offrent dans leur ornementation des détails pleins d'intérêt. La cathédrale, enfin, dédiée à saint Pierre, est d'un aspect majestueux, tant par la grandeur du vaisseau, la hardiesse de ses voûtes, que par l'ensemble et la régularité de ses diverses parties se rattachant toutes à la transition du roman au gothique. Il faut encore citer, à l'angle des rues Saint-Paul et du Coq, la maison qui fut la demeure de la célèbre Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, et dans laquelle sa chambre à coucher, sauf le mobilier, est demeurée intacte dans toutes ses dispositions. Poitiers possède une bibliothèque de vingt-cinq mille volumes riche en ouvrages imprimés et en manuscrits sur la province, un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet d'antiquités, un jardin des plantes et une pépinière départementale.

Quoique essentiellement et à toute époque ville d'art et de souvenirs, Poitiers n'a pas renoncé aux conquêtes de l'industrie moderne; on y trouve des fabriques de grosses draperies, de couvertures en laine, de bonneterie, de dentelle, de cartes à jouer, de vinaigre, de fourrures faites en peaux d'oies, des tanneries et des chamoiseries. Il s'y fait un important commerce de graines de trèfle, luzerne et sainfoin, de blés, vins, chanvre, lin, cire, miel, cuirs et peaux de mouton.

C'est la patrie du marquis de Ferrières, député aux états généraux, du conventionnel Thibaudeau, du romancier Bellin de la Lebordière, et, dans des temps plus reculés, d'une foule de personnages illustres en tout genre et à la tête desquels il suffit de citer le grand saint Hilaire.

Les armes de Poitiers sont : *d'argent au lion de gueules, à la bordure de sable chargée de 12 besants d'or, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.* — Alias : *d'or, au lion grimpant de sable à la bordure de même, chargée de 12 besants d'or; au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

Vouillé. — Vouillé, Vouglé, arrondissement, et à 16 kilomètres au nord-ouest de Poitiers, chef-lieu de canton, peuplé de 1,575 habitants, est un bourg dont la célébrité repose sur une erreur historique très-ancienne et très-répandue que nous avons eu déjà occasion de signaler dans notre notice sur l'histoire générale du département. On a longtemps placé dans les champs de Vouillé le théâtre de la défaite et de la mort d'Alaric, chef des Visigoths. Cette journée, d'une importance si décisive pour les intérêts de la domination franque et de la chrétienté tout entière, est si universellement désignée et connue sous le nom de bataille de Vouillé, quoiqu'elle ait eu lieu dans les plaines des deux communes de Voulon et de Mougon, que de longues années s'écouleront encore avant que disparaisse cette renommée usurpée.

Lusignan. — Lusignan, *Lusinianum*, arrondissement, et à 8 kilomètres au sud-ouest de Poitiers, chef-lieu de canton peuplé de 2,534 habitants, est une petite ville que recommandent à l'intérêt de l'histoire les souvenirs de son ancien château et la gloire de l'illustre famille qui lui a emprunté son nom. On attribue généralement à Hugues II, dit le Bien-aimé, seigneur de Lusignan, la fondation du redoutable manoir. Il était entouré de trois enceintes distantes l'une de l'autre de 200 pas, et dominait la ville, dont il était séparé par une vaste esplanade. De ce côté, était une espèce de bastion qu'on nommait la Porte-Geoffroi. Deux grandes tours et un fossé large et profond défendaient cette porte, à laquelle on arrivait par un pont-levis; il fallait encore passer par deux autres enceintes fermées de murs et de fossés; à la dernière, était la tour Poitevine. A gauche de la grande place, était le beffroi. Hors du corps de la place, s'élevait le donjon appelé la Tour de Mélusine, dont le fossé était occupé par la fontaine de ce nom qui a été l'occasion de tant de fables. Suivant la légende populaire, c'était la fée Mélusine qui avait élevé le château de Lusignan; cette fée, fille d'un roi d'Albanie, avait été, en punition d'une faute, condamnée par sa mère à être *fée* et serpent tous les samedis, jusqu'au jour du jugement dernier, à moins qu'elle ne pût trouver un chevalier qui consentît à l'épouser et ne pût jamais la voir sous cette forme. Raymondin, fils du comte de Forez, l'ayant rencontrée dans un bois, en devint amoureux et l'épousa. Ce fut pour lui qu'elle bâtit le fameux château. Mais malheureusement il ne tint point la promesse qu'il lui avait faite de ne jamais chercher à la voir le samedi, et un jour il la surprit lorsqu'elle était métamorphosée en serpent; elle s'échappa par une fenêtre en poussant un grand cri et ne reparut plus. Seulement, toutes les fois que le château de Lusignan changeait de seigneur ou qu'il devait mourir quelque personne de sa famille, on la voyait pendant trois jours apparaître sur le donjon en exhalant de lugubres gémissements. La tradition de Mélusine était encore en pleine vigueur vers la fin du XVIe siècle. Brantôme raconte très-sérieusement que « les » bonnes vieilles femmes qui lavoient le linge à la Fontaine de Lusignan disoient que quand il devoit arriver » quelque grand désastre au royaume, ou changement » de règne, ou mort et inconvénient des parents de Mélusine, les plus grands de France, on l'oyoit crier d'un » cri aigu et très-effroyable par trois fois; plusieurs personnes de là qui l'ont ouï l'assurent et le tiennent de » père en fils, et même, lorsque le siége y vint, force » soldats et gens d'honneur l'affirmeront qui y étoient; » mais surtout quand la sentence fut donnée d'abattre et » de ruiner les châteaux, ce fut alors qu'elle fit ses plus » hauts cris et clameurs. » Les derniers coups furent portés à la forteresse féodale par les ordres du cardinal Richelieu. Elle avait été visitée par l'empereur Charles-Quint, et Catherine de Médicis avait pris plaisir à venir se faire raconter la légende de la fée par les vieilles lavandières elles-mêmes, à la fontaine, près du vieux château. Si on cherche à dégager une origine vraisemblable pour toutes ces fables, on trouve que parmi les barbares qui envahirent le Poitou se trouvait une tribu des *Teifaliens*, de race scythique; or les Scythes, suivant Hérodote, descendaient d'une mère couleuvre dont le corps finissait en queue de serpent et, comme la maison de Lusignan était d'origine teifalienne, on explique les tranformations de cette tradition venue de si loin et à laquelle chaque peuple, chaque génération apportait sa part de crédulité, de superstition et de merveilleux.

Le château de Lusignan soutint à diverses époques des sièges très-meurtriers. Il fut pris par Henri II d'Angleterre; Louis XII y fut enfermé n'étant encore que duc d'Orléans; l'amiral Coligny s'en empara en 1569 et en donna le commandement au baron de Mirebeau, qui fut forcé de le rendre au mois de septembre de la même année. Les protestants le reprirent en 1574. Peu de temps après le duc de Montpensier l'assiégea, et le prit par famine le 25 janvier 1575; il en fit ruiner toutes les fortifications, qui avaient été rétablies en 1622, quelques années avant leur destruction définitive.

La ville a conservé quelques débris intéressants de son ancienne forteresse. C'est aujourd'hui un centre d'exportation assez considérable pour les céréales, les graines de trèfle et de luzerne, et les mules du pays, qui sont fort estimées; on y trouve aussi quelques fabriques de serges et des tanneries.

Digitized by Google

MIREBEAU. — Mirebeau, *Mirebellum*, arrondissement et à 28 kilomètres au nord-nord-ouest de Poitiers, chef-lieu de canton peuplé de 2,732 habitants, est une ancienne baronnie qui doit son origine et son importance à un château construit par Foulques Nerra, comte d'Anjou. Ce domaine passa à une fille naturelle du roi Louis XI, qui épousa un amiral de France du nom de Bourbon; après avoir été possédé successivement par plusieurs autres familles, il fut acheté par le cardinal Richelieu, qui le réunit à son duché-pairie. En 1202, le château soutint un siége vigoureux, parce qu'Éléonore d'Aquitaine, veuve alors d'Henri II, s'y était renfermée pour se dérober à la poursuite d'Arthur, comte de Bretagne, son petit-fils. Arthur prit la ville, mais ne put parvenir à s'emparer du château. Un nommé Desroches offrit au roi de le rendre maître de la ville, à la condition qu'il épargnerait les assiégés; il introduisit, en effet, l'armée royale dans la place; les seigneurs partisans d'Arthur ne furent point passés par les armes, mais on les enferma et on les laissa mourir de faim. Les guerres de religion furent signalées à Mirebeau par d'autres scènes sanglantes. Il y avait alors dans la ville un cordelier fanatique, nommé Babelot, auquel le duc de Montpensier abandonnait les huguenots qu'il faisait prisonniers; le moine les exhortait, les pressait de toutes façons, les confessait malgré eux, puis les conduisait lui-même au gibet. Arrivé au lugubre lieu, il les consolait, leur donnait l'absolution, puis, leur vantant l'insigne bonheur qu'ils avaient d'être pour l'instant purs de toute souillure du péché, il se hâtait de les envoyer dans l'éternité en leur assurant les larmes aux yeux qu'il enviait leur heureuse destinée et le bonheur qui les attendait dans un monde meilleur. Lorsque Condé se fut emparé du château et de la ville, il fit pendre à son tour le convertisseur-bourreau. Le château de Mirebeau fut détruit au XVIIe siècle.

La ville est construite sur une éminence qu'entoure un sol marécageux; l'église paroissiale est celle d'une collégiale fondée en 1217 par Maurice de Blazon, évêque de Poitiers, qui y a été enterré dans le chœur. Il y avait autrefois dans cette petite ville des églises et plusieurs couvents, un de cordeliers, entre autres, qui possédait une chapelle fondée par Jeanne de France, dame de Mirebeau, dont les restes y avaient été transférés. Le village de Puy-Taillé, voisin de Mirebeau, a conservé la tradition d'un privilége héréditaire que possédaient ses seigneurs de chasser les serpents en leur criant à haute et intelligible voix qu'ils eussent à se retirer, attendu que le seigneur de Puy-Taillé l'entendait ainsi.

Les grains, vins, laines et moutons sont à Mirebeau l'objet d'un commerce assez important et y alimentent plusieurs foires considérables.

CHATELLERAULT (lat. 46° 48′ 59″, long. 1° 47′ 40″ O.). — Chatellerault, *castrum Heraldi*, à 32 kilomètres au nord-nord-est de Poitiers, chef-lieu du 2e arrondissement et d'un canton, peuplé de 12,433 habitants, siége d'un tribunal de première instance et de commerce, d'une société d'agriculture et d'un collége communal; autrefois duché-pairie, chef-lieu d'élection avec sénéchaussée et justice consulaire, dépendant du diocèse et de l'intendance de Poitiers, du parlement de Paris, est une ville qui doit son origine et son nom à un château qui y fut construit par un seigneur nommé Hérault, d'où vint son nom primitif Châtel-Hérault, dont avec le temps on a fait Châtellerault.

Au IXe siècle, cette seigneurie portait déjà le titre de vicomté; les comtes de Poitiers s'étaient donné des lieutenants dans cette partie de leurs domaines; le nom du premier, Gamalfrède, se lit au bas d'une charte datée du 10 octobre 890. Hérault fut le second; c'est de 936 à 975 qu'il fonda le château, berceau de la ville actuelle. La vicomté devint héréditaire entre les mains des barons de Surgères. Au XIVe siècle, Châtellerault fut acheté par la maison d'Anjou; Louis XI en ayant hérité, l'érigea en duché-pairie, l'an 1514, pour François de Bourbon-Montpensier, qui, à sa mort, le laissa à son héritier, le fameux connétable; celui-ci ayant eu ses biens confisqués, le duché fut donné en récompense de services diplomatiques à un seigneur écossais de la famille d'Hamilton, tuteur de la jeune reine d'Écosse, Marie Stuart. Quoiqu'il fût rentré, en 1585, dans la maison de Bourbon-Montpensier, les Hamilton et les Douglas, leurs successeurs, n'ont pas moins continué de joindre à leurs titres celui de ducs de Châtellerault. Les la Trémouille ont été les derniers possesseurs français de ce fief.

Châtellerault n'a joué qu'un rôle secondaire dans l'histoire du Poitou. Conquis par les Anglais, il fut repris, en 1369, par la noblesse poitevine restée fidèle à la France. On y célébra, en 1541, le mariage de Guillaume de Clèves avec Jeanne d'Albret. L'influence qu'y obtint le culte réformé exposa la ville pendant les guerres de religion à de fréquentes agitations; elle fut prise et reprise deux fois par chacun des partis. Sous Louis XIV, l'abolition des franchises municipales et la création d'un dépôt à sel y firent éclater des troubles graves; enfin, les scandaleux excès commis en 1808 par un régiment polonais, qui traversait le pays pour aller rejoindre l'armée française en Espagne, sont le dernier épisode que nous ayons à citer.

La ville de Châtellerault est située dans un pays charmant, coupé par des rivières, des vallons, des coteaux et des jardins, qui offrent des points de vue agréables et très-variés. Elle est, en général, assez mal bâtie, sur la rive droite de la Vienne, qui commence en cet endroit à être navigable, et sur laquelle est un joli port très-fréquenté. L'enceinte de la ville avait été fortifiée avec soin, mais ses épaisses murailles minées par la guerre ont été transformées en gracieuses habitations et en agréables promenades. La Vienne la sépare d'un de ses faubourgs, avec lequel elle communique par un pont magnifique en pierres de taille, dont une des extrémités est occupée par un joli château flanqué de quatre grosses tours, qui sert de porte de ville, et sous laquelle passe la grande route. La construction de ce château, où l'on arrive par une belle avenue en forme de promenade, est attribuée à Sully. Il ne reste aucun vestige du château primitif, qui a donné son nom à la ville. Les monuments les plus remarquables sont : l'église gothique de Saint-Jean et la tour de l'église Notre-Dame, la salle de spectacle, la manufacture d'armes blanches, enfin une vaste et belle promenade publique ornée d'une jolie fontaine.

La coutellerie si renommée de Châtellerault constitue sa principale industrie, il faut y joindre des fabriques d'orfévrerie, de quincaillerie, de dentelles, des blanchisseries de cire et de toiles, sa belle manufacture d'armes blanches et un commerce considérable de céréales, fruits, légumes, chanvre, sel, fer, acier, ardoises, merrains, meules de moulin, et entrepôt d'eaux-de-vie.

Les armes de la ville sont : *d'argent au lion de sable.* Alias : *d'argent au lion de gueules, à la bordure de sable chargée de besants d'or.*

LA ROCHE-POZAY. — La Roche-Pozay, arrondissement et à 24 kilomètres au nord-est de Châtellerault, canton de Pleumartin, est une petite ville peuplée de 1,496 habitants, située au confluent de la Creuse et de la Gartempe, et qui doit sa célébrité à des sources d'eaux minérales très-limpides, découvertes, en 1615, par Milon, premier médecin du roi Louis XIII. Ces sources, au nombre de trois, jaillissent au pied d'une montagne calcaire, à 1 kilomètre de la ville, dans une contrée riante et fertile. Les eaux sont reçues dans des bassins, près desquels on a construit récemment un hôpital desservi par des religieuses hospitalières. On en fait usage depuis le commencement de juillet jusque vers la fin de septembre; leur efficacité est d'autant plus grande que les chaleurs sont plus fortes. Les eaux de la Roche-Pozay s'emploient avec succès dans les maladies de la peau, les scrofules, les fièvres intermittentes, les engorgements chroniques des viscères abdominaux, les coliques néphrétiques, la chlorose, les leucorrhées, les affections de la vessie, etc.

Au tribut payé par les malades pendant leur séjour les habitants joignent le produit de leurs travaux agricoles.

Civray (lat. 46° 9′ 34″, long. 2° 2′ 20″ O.). — Civray, à 51 kilomètres au sud de Poitiers, chef-lieu d'arrondissement, peuplé de 2,260 habitants, siége d'un tribunal de première instance, d'une société d'agriculture et d'un collége communal, est une ville d'une origine fort ancienne, mais dont l'histoire s'est perdue dans la nuit des temps. Il y a tout lieu de supposer qu'elle existait aux temps de la domination romaine, et qu'elle fut pendant de longs siècles une place fortifiée; mais les seuls documents qui soient parvenus jusqu'à nous sont ceux qui constatent les différentes maisons féodales par qui elle fut possédée. En 1190, le sire de Civray était Othon, fils de Henri, roi de Bavière, et neveu de Richard Cœur de lion. La seigneurie, transmise aux maisons de Lusignan et de Raoul d'Issoudun, appartenait, en 1246, à Alphonse, comte de Poitou; elle fut réunie à la couronne après la mort de ce prince, et devint ensuite la propriété de Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, que ses intrigues avec les Anglais conduisirent à l'échafaud en 1350. Le roi Jean confisqua Civray au mois de novembre de cette même année, et y établit une sénéchaussée royale; François Ier l'érigea en comté qu'il joignit à l'apanage de sa mère Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême. Cette faveur fut renouvelée plus tard au profit de Charles de France, duc d'Orléans, et en 1789 le comté appartenait par contrat d'engagement à la maison de Condé.

Deux épisodes sont à mentionner dans l'histoire moderne de Civray. Cette ville resta au pouvoir des réformés depuis 1568 jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes en 1685; et pendant la révolution de 1789, le clergé s'y signala par son adhésion patriotique aux réformes décrétées par l'assemblée constituante. Le Directoire avait établi, en 1795, un tribunal correctionnel à Civray. La ville est située dans un riche bassin sur la rive droite de la Charente, qui y fertilise de belles prairies; elle possède un monument d'un grand intérêt, c'est une église byzantine classée parmi les monuments historiques de France. Elle a la forme de la croix latine; une abside en termine le chœur et les deux transepts. Le portail a quatre archivoltes chargées de palmettes, de figurines, de poissons, de signes du zodiaque et autres ornements, œuvre d'une imagination capricieuse et d'une patience admirable.

Les habitants de Civray exploitent des fabriques d'étoffes de laine, et font le commerce des grains, des truffes, des châtaignes, de la graine de trèfle et de luzerne, et des bestiaux.

Charroux. — Charroux, *Carrofium*, *Carrofum*, arrondissement, et à 11 kilomètres à l'est de Civray, chef-lieu de canton peuplé de 1,801 habitants, est une petite ville qui doit son origine à un monastère célèbre fondé, en 785, par Roger, comte de Limoges, et par Euphrasie, son épouse. Charlemagne le dota de grands biens, lui donna une bibliothèque ainsi que plusieurs reliques, qui devinrent pour cette maison une source de richesses. L'église de ce monastère fut bâtie vers la fin du VIIIe siècle; elle était alors une des plus belles du royaume. Au-dessus de l'autel, placé au milieu de trois rangs de piliers, s'élevait en forme de tiare un dôme d'une hauteur prodigieuse. Cet édifice fut entièrement détruit pendant les guerres de religion, et n'offre plus aujourd'hui que des ruines, dont l'aspect imposant rappelle la splendeur dont il jouissait autrefois, et qui ont été classées récemment au nombre des monuments historiques.

La population de Charroux est exclusivement agricole.

Loudun (lat. 47° 0′ 36″, long. 2° 15′ 16″ O.). — Loudun, *Juliodunum*, *Lodunum*, *Lausdunum castrum*, à 53 kilomètres au nord-nord-ouest de Poitiers, chef-lieu d'arrondissement, peuplé de 4,557 habitants, siége d'un tribunal de première instance, d'une société d'agriculture et d'un collége communal, était autrefois gouvernement particulier, chef-lieu d'élection, avec bailliage et prévôté, relevant du diocèse de Poitiers, du parlement de Paris et de l'intendance de Tours.

Cette ville, capitale de la petite province à laquelle elle avait donné le nom de Loudunois, avait acquis de l'importance et de la célébrité par le degré de civilisation auquel elle était parvenue, par le nombre de savants et de personnages distingués auxquels elle avait donné naissance, par la richesse de ses habitants et l'élégance relative de ses constructions, lorsqu'un procès fameux, celui d'Urbain Grandier, fixa sur elle l'attention de la France et de l'Europe, et effaça tous les souvenirs du passé devant les émotions du drame le plus sanglant et le plus odieux qu'aient peut-être suscité le fanatisme et la superstition dans les sociétés modernes. Nous résumerons en peu de mots les annales antérieures de Loudun pour pouvoir raconter avec quelques détails le tragique événement dont le nom de cette ville évoque aujourd'hui la triste mémoire.

Dès 849, Loudun était le siége d'une viguerie que les comtes de Poitou donnèrent en fief à leurs redoutables vassaux les comtes d'Anjou. Cette place, alors fortifiée, était soumise à la domination anglaise, lorsque Philippe-Auguste l'enleva à Jean sans Terre, et la donna à Aimeri, vicomte de Thouars. Elle était depuis le règne de Louis le Gros en possession de franchises communales confirmées par les différents pouvoirs sous lesquels elle avait passé. Réunie à la couronne en 1476, elle fut érigée en bailliage royal par Louis XI, et François Ier ordonna qu'on rédigerait la coutume du Loudunois.

Sous la conduite de l'amiral Bonnivet, les habitants repoussèrent vaillamment les bandes de routiers qui menaçaient leur ville. Ils accueillirent avec ardeur les propagateurs de la réforme religieuse. Loudun, dit Varillas, était la plus zélée des villes de France pour le calvinisme après celle de la Rochelle. Il en résulta d'incessantes agitations, des alternatives de succès et de revers, des vengeances de la part de chaque parti lorsqu'il était vainqueur, jusqu'à la pacification de Henri IV, et un dommage plus déplorable peut-être encore lorsque des intrigues aveugles arrachèrent à Louis XIV la révocation de l'édit de Nantes. Ce fut le dernier coup porté à la prospérité de la ville abandonnée déjà par une partie de ses bourgeois, qui, dès les premiers temps de sa fondation, avaient été fixer leur domicile dans la nouvelle ville de Richelieu. Loudun avait vu se réunir dans ses murs plusieurs conciles et de nombreux synodes provinciaux ou nationaux; d'importantes conférences politiques y avaient été tenues; plusieurs princes, et parmi eux Charles IX et Louis XIII, l'avaient visité. Rien depuis lors n'est venu réveiller la gloire des anciens jours. Quant au Loudunois érigé en duché viager, le 10 septembre 1578, en faveur de Françoise de Rohan, il fut engagé à la duchesse d'Aiguillon en 1645, et au duc de la Trémouille le 12 août 1654.

Un siècle environ avant cette époque, lorsque Richelieu, pour en finir avec le régime féodal et les guerres civiles qu'il entraînait, procédait à la démolition des manoirs et forteresses qui avaient servi de refuge à tant de rebelles, l'intendant de Tours, nommé Laubardemont, fut envoyé à Loudun pour démanteler les fortifications et raser le château. La paroisse de Saint-Pierre-du-Marché avait alors pour curé un homme qui, par sa supériorité, ses succès en tout genre, même, dit-on, auprès des femmes, par sa hauteur, peut-être aussi par sa causticité, s'était attiré l'envie et la haine de ses collègues; il s'appelait Urbain Grandier, et joignait à sa cure un canonicat à Sainte-Croix. Il avait écrit dans sa jeunesse un violent pamphlet contre Richelieu, la *Lettre de la cordonnière de la reine à M. de Baradas*. Or, l'intendant nouveau venu était une créature du tout-puissant cardinal; ce rapprochement n'était-il pas fait pour inspirer à d'implacables ennemis l'espoir d'une terrible vengeance? Le curé avait été directeur du couvent des ursulines; une première dénonciation est faite contre ses prétendues galanteries, Grandier est privé de ses bénéfices et condamné à la retraite dans un séminaire; il en appelle comme d'abus au présidial de Poitiers, qui le déclare innocent. Cette première victoire ne fit qu'irriter la haine de ses ennemis. Trois ans après, de nouvelles accusations sont portées contre lui. Le bruit se répand parmi le peuple

que les ursulines de Loudun sont possédées. « Quelques » religieuses, dit le père d'Avrigny, eurent d'abord des » visions de nuit; elles en eurent bientôt le jour. Ce n'é» tait dans leur maison que spectres et que fantômes. » Grandier se présentait à elles sous les plus horribles » figures, et elles tombaient dans d'étranges convulsions. » Le curé de Loudun se plaignit qu'on voulait le perdre, » et prit des mesures pour se défendre. » Il avait été prévenu; le nouveau directeur des ursulines, Mignon, créature docile, confirma les bruits répandus; Laubardemont en écrivit au cardinal en le renseignant, sans doute, sur les antécédents de l'accusé; il en reçut pour réponse l'ordre de constituer un tribunal pour juger Urbain. *Les juges étaient*, dit-on, *tous gens de bien, mais extrêmement crédules.* Il faut le croire quand on voit figurer comme principaux témoins dans ce procès *Astaroth*, de l'ordre des Séraphins, chef des diables qui possédaient les ursulines; *Casas*, *Celsus*, *Acaos*, *Cedon*, *Asmodée*, de l'ordre des Trônes; *Alex*, *Zabulon*, *Nephthalim*, *Cham*, *Uriel*, *Achas*, de l'ordre des Principautés. C'est sur le témoignage de ces prétendus révélateurs, parlant par la bouche de religieuses spasmodiques, que fut condamné Urbain Grandier. Trois d'entre elles, cependant, et la supérieure, confrontées avec lui, s'étaient rétractées, et avaient déclaré avec les signes du plus vif repentir qu'elles avaient calomnié un innocent. Les ennemis de Grandier présentèrent ces faits comme un artifice de Satan pour sauver un coupable; l'indignation publique menaçait de faire explosion, on hâta le dénoûment. La sentence fut rendue le 18 août 1634. Le malheureux prêtre fut condamné au supplice du feu, *comme dûment atteint et convaincu du crime de magie, maléfice, possession arrivée par son fait.* Appliqué à la question jusqu'à ce que la moelle s'échappât de ses os brisés, il déclara qu'il n'était point magicien, mais il avoua qu'il s'était abandonné aux plaisirs des sens et avait composé un traité contre le célibat des prêtres, afin de dissiper les scrupules d'une jeune fille, Madeleine de Brou, qu'il entretenait depuis sept ans. Il fut brûlé vif devant l'église de Sainte-Croix, le jour même de sa condamnation, entre quatre et cinq heures du soir.

Sa fermeté ne l'abandonna pas un seul instant; il aima mieux mourir sans confession que de se confesser à un des religieux de Saint-François qu'on avait nommé pour l'assister, prétendant que ces religieux étaient dans son procès sa partie adverse. On assure qu'on lui avait refusé le père gardien des cordeliers de Loudun, en qui il avait confiance; dureté sans exemple si le fait est certain. Comme il était sur le bûcher, on aperçut une grosse mouche qui volait en bourdonnant sur sa tête. Un moine présent à cette exécution, et qui avait ouï dire que Belzébut, en hébreu, signifie dieu des mouches, s'écria aussitôt que c'était le diable Belzébut qui volait autour de Grandier pour emporter son âme aux enfers. Toutefois, malgré le supplice d'Urbain, les démons semblaient s'acclimater à Loudun, lorsqu'on retrancha la pension de 4,000 livres accordée aux exorcistes. Dès lors tout rentra dans l'ordre naturel, et les religieuses ursulines vécurent dans l'oubli jusqu'en 1772, époque à laquelle elles firent place à des dames de l'Union chrétienne.

La ville de Loudun est située sur un coteau élevé, qui domine une plaine fertile très-étendue bornée par des collines couvertes de bois et de vignobles qui produisent d'excellents vins. Elle est percée de larges rues auxquelles manquent l'activité et la vie; on sent que ces constructions spacieuses ont été faites pour une population plus nombreuse et dans des jours plus prospères. De l'ancien château il ne reste qu'une tour en assez bon état de conservation; le reste de l'emplacement a été disposé en une jolie promenade, dont la position est fort agréable, la vue variée et très-étendue.

On trouve à Loudun quelques tanneries, des fabriques de draps, toiles, dentelles communes et objets d'orfévrerie remarquables par leur fini. Les céréales, graines de trèfle et luzerne, vins blancs, huile de noix, cuirs, cire, miel, fruits secs, lin, chanvre et moutons y sont l'objet d'un commerce considérable.

C'est la patrie des historiens et philosophes Ch. Boullenger, Urbain Chevreau, de Gaucher et Louis de Sainte-Marthe; du savant voyageur Ismaël Bouillaud, et de Théophraste Renaudot, créateur de la *Gazette de France*.

Les armes de la ville sont : *de gueules à une tour crénelée d'argent, maçonnée de sable; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Moncontour. — Moncontour, *Moncontorium*, arrondissement et à 18 kilomètres au sud-sud-ouest de Loudun, chef-lieu de canton, peuplé de 763 habitants, est une petite ville située sur la rive droite de la Dive, comprise autrefois dans le gouvernement militaire du Saumurois, quoiqu'elle ait été rattachée, sous Louis XIII, à l'élection de Richelieu. Son nom latin, outre celui que nous avons cité, tantôt *Mons Contorius*, tantôt *Mons Consularis*, semble indiquer une origine romaine. Cependant, on possède sur son histoire peu de renseignements précis avant le XIIe siècle; c'était alors une châtellenie dépendant du Mirebalais, et qui appartint successivement aux comtes de Poitou et d'Anjou. Elle eut sa part d'épreuves pendant la période féodale; on a conservé le souvenir de longues et sanglantes querelles entre un seigneur de Moncontour et l'abbé Raoul soutenu par Foulques V, comte d'Anjou. Il s'agissait de la possession du monastère et du bourg de Saint-Jouin, c'était vers le milieu du XIIe siècle. Moncontour eut aussi son rôle dans les guerres contre l'Anglais. Vers 1370, une garnison française, retranchée dans le château, se signalait par des sorties continuelles. Un corps ennemi de trois mille hommes, commandé par des capitaines poitevins, mit le siége devant cette forteresse. Le sixième jour, après un assaut meurtrier, le château fut pris et la garnison passée au fil de l'épée. Les vainqueurs ne firent grâce de la vie qu'aux deux commandants, Pierre de Guerfille et Jourdain de Cologne, et à quelques hommes d'armes. En 1372, le connétable du Guesclin reprit Moncontour, bien que les Anglais en eussent confié la garde à un corps de cinq cents soldats. Le dernier événement qui se rattache aux annales de cette localité, celui qui a le plus contribué à sa célébrité, est la fameuse bataille dont nous avons déjà parlé et que le duc d'Anjou, depuis Henri III, y gagna contre l'amiral Coligny en 1569. L'armée des protestants fut presque entièrement détruite dans cette journée; l'amiral Coligny, que le désespoir fit combattre en soldat, eut trois dents cassées d'un coup de pistolet. Le duc d'Anjou se comporta beaucoup mieux qu'à Jarnac, mais il ne sut pas profiter de la victoire.

Montmorillon (lat. 46° 25′ 23″, long. 1° 28′ 24″ O.). — Montmorillon, *Mons Mauritionis*, *Mons Morillum*, à 52 kilomètres au sud-est de Poitiers, chef-lieu d'arrondissement peuplé de 5,228 habitants, siége d'un tribunal de 1re instance, d'une société d'agriculture et d'une école secondaire ecclésiastique, fut jadis une ville fortifiée, possédait sénéchaussée, lieutenance de maréchaussée, collégiale, couvents d'augustins, de récollets, de cordeliers et de religieuses de Saint-François, dépendait du diocèse, de l'intendance, de l'élection de Poitiers et du parlement de Paris.

Bâtie dans une position pittoresque, sur la Gartempe, qui la divise en deux parties, cette ville posséda, jusqu'à la fin du XVIe siècle, un château considérable. C'était aussi le chef-lieu d'une baronnie. En 1281, Philippe le Hardi, fils de saint Louis, en fit l'acquisition de Guy de Mauléon. En 1316, Philippe le Long la donna à Charles, son frère; et, dans la suite, Charles VI à Vignole de la Hire, son écuyer. Quelque temps après, cette terre fut réunie à la couronne. Elle passa, en 1555, à Gilles Brossard, sous la faculté de rachat perpétuel. Les ligueurs s'emparèrent de cette place dans le XVIe siècle; mais le prince de Conti la leur reprit pour Henri IV, le 6 juin 1591, et, sur le refus que firent les soldats de se rendre, il les fit passer au fil de l'épée, au nombre de trois cents, et fit détruire les fortifications de la ville ainsi que le château.

Vers la fin du XIe siècle, Robert du Puy, revenant de Jérusalem, où il était allé comme guerrier ou pèlerin, fonda à Montmorillon un hôpital, qualifié de Maison-Dieu,

destiné aux malades et aux pauvres, et qui fut un des plus riches hôpitaux de toute l'Aquitaine. En 1613, les moines augustins s'y établirent et y restèrent jusqu'à la révolution, époque où les agents du domaine s'emparèrent de l'hôpital, dont tous les bâtiments furent vendus à l'administration diocésaine, et où l'on installa un séminaire qui existe encore. La construction la plus curieuse de tout l'ensemble des bâtiments qui composaient l'ancien couvent hospitalier est un temple octogone, composé d'un caveau funéraire voûté, au-dessus duquel est une salle également surmontée d'une voûte, qui renferme des bas-reliefs curieux qui ont le privilége d'exercer le savoir des archéologues. L'église de la Maison-Dieu renfermait autrefois un monument élevé à la Hire. Ce monument ayant été détruit, on a replacé récemment dans l'église une pierre sépulcrale et l'ancienne épitaphe : « Ci-gît Etienne de la Hire, dit Vignoles, en son vivant chevalier. »

On fabrique à Montmorillon des biscuits et des macarons renommés; il y a de belles papeteries et des blanchisseries de toiles. Les bestiaux et les productions agricoles sont l'objet d'un commerce important.

Civaux. — Civaux, arrondissement et à 17 kilomètres à l'ouest de Montmorillon, canton de Lussac, sur la rive gauche de la Vienne, est un village peuplé de 964 habitants, situé sur une langue de terre plate et unie, longue d'environ trois kilomètres, large d'à peu près quatre cents pas, bornée d'un côté par la Vienne, de l'autre par des terres qui s'élèvent presque insensiblement et se terminent en coteaux. Au milieu de cette plage on trouve un vaste espace où l'on a découvert plus de sept mille tombes en pierres de toutes grandeurs, dont la forme ordinaire est précisément celle de nos cercueils en bois. Chacune de ces tombes était couverte d'une grande pierre, souvent plate, quelquefois convexe par-dessus, sans la moindre trace de sculpture. La science des archéologues s'est épuisée en recherches, sans pouvoir assigner une origine bien certaine à ces nombreux monuments. La tradition prétend que ce sont les tombes des Francs morts dans la bataille que Clovis gagna sur les Visigoths. M. Siauve et plusieurs savants avec lui croient y reconnaître un cimetière commun à plusieurs villes et villages des environs, et dont l'établissement remonterait à la domination romaine, peut-être même à une période historique antérieure. Les habitants de Civaux montrent aussi, près de leur village, un endroit qu'ils nomment *le pied de biche*; ils disent que ce fut là que Clovis passa la Vienne à gué à la suite d'une biche qui lui servit de guide.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6 957 kil. carr. ou 695 678 hect.	Hommes.. 158 720 Femmes... 158 585 Total... 317 305	5	31	298	15 000 000 fr.	3 [illegible] fr.

ARRONDISSEMENT DE POITIERS.

Superficie 1961 kilom. carrés ou 196 165 hectares. — Population 110 540 hab. — Cantons 10. — Communes 83.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Poitiers Sud. Poitiers N.-E. (Poitiers, 21 comm., 16921 hab.)	POITIERS	22277	»
	Migné	2961	5
	POITIERS	»	»
	Buxerolles	645	3
	Croutelle	273	5
	Fontaine-le-Comte	694	8
	Liguge	823	8
	Saint-Benoît-de-Quinçay	913	4
	Vouneuil-sous-Biard	875	6
Lusignan. (Lusignan, 10 comm., 10021 hab.)	Lusignan	2511	8
	Celle-l'Evescault	1558	12
	Cloué	510	12
	Coulombiers	778	15
	Curzay	879	12
	Jazeneuil	1103	12
	Romagne	2011	20
	Sanxay	1866	26
	Sommerauan	2502	33
Mirebeau (Mirebeau, 10 comm., 7 [illegible] hab.)	Mirebeau	2732	28
	Availles	454	26
	Champigny-le-Sec	777	24
	Civaux	1031	30
	Curçay	701	28
	Marigny-Marmande	557	30
	Montgaugier	598	28
Saint-Julien-l'Ars (Saint-Julien-l'Ars, Bellefonds, 7 comm., 7 [illegible] hab.)	Tercegeau	810	23
	Varennes	595	25
	Vouneuil	899	21
Neuville, 11 comm., 10 [illegible] hab.	Neuville	2853	14
	Avanton	649	12
	Bélay	314	20
	Chaboutmé	708	17
	Charrais	711	18
	Chenechié	861	19
	Cissé	927	12
	Marigné-Brisay	893	20
	Vendeuvre	2182	18
	Villiers	155	17
	Yversay	342	16
Vivonne, 12 comm., 7800 hab.	Saint-Georges-lès-Baillargeaux	1301	12
	Buxerolles	37[illegible]	[illegible]
	Chasseneuil	1990	8
	Dissay	1085	15
	Jaunay	1717	12
	Montamisier	977	8
	Saint-Cyr	537	18
Vouillé, 12 comm., 13 [illegible] hab.	Saint-Julien-l'Ars	983	13
	Beaumont	247	10
	Hommes	1502	20
	Chapelle-Moulière (la)	618	20
	Jardres	119	12
	Lavoux	881	15
	Migné-au-Beauvoir	635	9
	Pouillé	592	19
La Villedieu, 10 comm., 8 [illegible] hab.	Sèvre	[illegible]	[illegible]
	Terce	[illegible]	[illegible]
	Villedieu (la)	[illegible]	[illegible]
	Anché	[illegible]	[illegible]
	Alonne	[illegible]	[illegible]
	Dienné	[illegible]	[illegible]
	Fleure	[illegible]	[illegible]
	Gizay	[illegible]	[illegible]
	Seuil-l'Espoir	[illegible]	[illegible]
	Scuillé	[illegible]	[illegible]
	Smarve	[illegible]	[illegible]
	Vernon	870	20
Vivonne, 12 comm., 7800 hab.	Vivonne	3186	20
	Châtelacher	869	20
	Beaull	1001	12
	Marcel	844	16
	Montigné-Chémereau	593	20
	Marnay	1041	22
Vouillé, 12 comm., 13 [illegible] hab.	Vouillé	1575	16
	Alonne	1891	24
	Benassay	2107	26
	Berugne	1119	12
	Chalandrai	701	20
	Chiré-en-Montreuil	997	19
	Frozes	418	19
	Latillé	1409	22
	Mouterre	480	22
	Montreuil-Bonnin	1561	17
	Quinçay	1039	9
	Rochereau (le)	935	20

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT.

Superficie 1 090 kilom. carrés ou 109 040 hectares. — Population 58 819 hab. — Cantons 6. — Communes 51.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Châtellerault. (Châtellerault, 7 comm., 15 [illegible] hab.)	Châtellerault	12433	»
	Colombiers	961	10
	Naintré	1151	13
	Senillé	683	8
Saint-Sauveur.	Saint-Sauveur-d'Aboudai	760	8
	Targé	970	4
	Thuré	1042	7
Dangé. (Dangé, 9 comm., 6 [illegible] hab.)	Dangé	920	15
	Buxeuil	760	23
	Ingrandes	714	27
	Leigné	552	15
	Oyre	845	10

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Leigné-sur-Usseau, 10 com., 5765 hab. — Suite de Dangé.	Leigné-sur-Usseau	1187	18
	Pont-de-Piles	2	20
	Saint-Remy-sur-Creuse	481	21
	Leigné-sur-Usseau	385	13
	Antran	445	4
	Marigny	1	17
	Scorbé	917	17
	Saint-Christophe	515	12
	Saint-Germain-d'Auxerre	1222	14
	S.-Romain-sur-Vienne	512	15
	Usseau	138	8
	Vaux	510	12
	Vellèche	497	16
Lencloître, 9 com., 6889 hab. — Suite de Pleumartin.	Lencloître	1703	17
	Cenan	151	20
	Dienné	1	14
	Orches	737	16
	Oyré	1007	14
	Saint-Pierre-de-Maillé	744	20
	Saint-Savin	1770	17
	Usseau	445	13
	Saint-Germain-d'Auxerre	1091	18
Pleumartin, 9 com., 6889 hab. — Suite de Pleumartin.	Pleumartin	1998	21
	Champagne	502	14
	Cenan-les-Bois	1374	17
	Leigné-les-Bois	501	16
Vicq-sur-Gartempe, 8 com., 6889 hab. — Suite de Pleumartin.	Lesterps	972	14
	Mauvières	1	18
	Pindray	1	25
	Saint-Pierre-de-Maillé	1	21
	Vicq	1	14
	Vicq-sur-Vienne	1	13
	Archigny	1	19
	Availles	1	2
	Bonnes	1	13
	Bonnes-Maisons	1	17
	Dange	1	5
	Mondion	727	12

ARRONDISSEMENT DE CIVRAY.

Superficie 1 178 kilom. carrés ou 117 790 hectares. — Population 50 093 hab. — Cantons 5. — Communes 45.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Civray, 12 com., 12771 hab.	Civray	1	0
	Availles	1	6
	Charrais	1	12
	Charroux	1	7
	Ingrandes	1	11
	Joussé	1	5
	Savigné	1	3
	Saint-Gaudent	1	4
	Saint-Macoux	1	8
	S.-Pierre-d'Exideuil	1	2
	Saint-Savin	1	6
	Voulême	1	9
Availles, 4 com., 3110 hab.	Availles	1	6
	Martin-l'Ars (Saint-)	1	15
	Maupuy	1	21
	Payroux	1	20
Charroux, 9 com., 6125 hab.	Charroux	1	11
	Asnières	1	12
	Chaunay	1	21
	Civaux	1	6
	Jazeneuil	1	12
	Lizant	1	12
	Moulismes	1	19
	Saint-Secondin	1	17
	Saint-...	1	16
Civaux, 10 com., 6125 hab.	Civaux	1	16
	Availles	1	20
	Brux	1	14
	Gizay	1	25
	Chaunay	1	21
	Chaunay	1	18
Gençay, 10 com., 11193 hab. — Suite de Civaux.	Gençay	1	28
	Béruges	1	18
	Vaux-en-Couhé	1	26
	Vouhé	1	28
	Gouex	1	34
	Brion	1	32
	Champagné-Saint-Hilaire	1	25
	Chaunay-Gençay	1	22
	Fontaine-le-Comte	1	24
	Mazeuil	1	30
	Montamisé	1	21
	Saint-Martin-en-Gençay	1	19
	Sommières-du-Clain	1	35
	Vouneuil-sous-Biard	1	28
	Usson	1	30

ARRONDISSEMENT DE LOUDUN.

Superficie 884 kilom. carrés ou 88 383 hectares. — Population 35 805 hab. — Cantons 4. — Communes 57.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Loudun, 14 communes, 11220 habitants.	Loudun	1667	0
	Arany	1	7
	Berrie	1	4
	Berrie	1	13
	Curçay	1	25
	Cuhon	1	4
	Glénac	1	9
	Messay	1	12
	Mouterre	1	8
	Mouterre-Silly	1	6
	Raslay	1	6
	Saint-Léger-de-Montbrillais	1	6
	Verrue	1	3
Monts, 12 com., 7298 hab. — Suite de Monts-sur-Guesnes.	Trodemay	616	29
	Grimaudière (la)	267	24
	Marnay	919	12
	Mazeuil	1	20
	Messais	1	19
	Notre-Dame-d'Or	1	24
	Ouzilly-Vignolles	379	12
	Saint-Cassien	1	7
	Saint-Clair	177	24
	Saint-Jean-de-Sauves	1	16
	Sainte-Radegonde-de-Maronnay	1	20
	Monts	1	15
	Berthegon	1	17
	Bouchet (le)	1	9
	Claunay	1	23
	Curçay	1	21
	Dercé	1	13
	Curçay	1	12
Trois-Moutiers, 14 communes, 8073 habitants. — Suite de Monts.	Nueil-sous-Faye	1	13
	Pedant	1	16
	Plaisay	1	16
	Verrue	1	20
	Trois-Moutiers	1	8
	Berrie	1	9
	Curçay	1	12
	Glénac	1	7
	Martaizé	1	14
	Nueil-sur-Dive	1	15
	Pouançay	1	15
	Ranton	1	10
	Raslay	1	11
	Rouillé	1	15
	Saint-Jean-de-Sauves	1	17
	Saint-Léger-de-Montbrillais	1	12
	Tercay	1	12
	Vézières	1	10

ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON.

Superficie 1 646 kilom. carrés ou 164 622 hectares. — Population 61 948 hab. — Cantons 6. — Communes 60.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Montmorillon, 9 com., 12135 hab.	Montmorillon	5228	0
	Bourg-Archambault	1	12
	Jaunay	1	8
	Lathus	1	18
	Montmorillon	1	13
	Tercillon	1	9
	Pindray	1	11
	Saint-Pierre	1	6
	Saint-Remy	1	16
Chauvigny, 11 com., 8229 hab.	Chauvigny	1	24
	Chapelle-Viviers (la)	1	13
	Fleix	1	18
	Iseures	1	20
	Lésigny	1	12
	Pressac	1	19
	Saint-Martial	1	24
	S.-Martin-la-Rivière	1	20
	Saint-Pierre-des-Eglises	1	24
	Sainte-Radegonde-en-Gâtine	1	0
Isle-Jourdain, 10 com., 10459 hab.	Isle-Jourdain (l')	1	5
	Adriers	1	21
	Vernon	1	26
	Lauthiers	1	27
	Mérigny	1	30
	Montamisé-sur-Vienne	1	22
	Moussac	1	32
	Nalliers	1	19
	Queaux	1	29
	Vaux-sur-Vienne	1	30
	Jouhet	1	19
	Bonnesse	1	22
	Chapelle-Montreuil (la)	1	19
	Civaux	1	17
	Queaux	1	16
	Lhommaizé	1	22
	Montmorillon	1	15
	Mortemer	1	17
	Nouaillé	1	17
	Salles-en-Toulon	1	30
	Saulgé	1	0
Saint-Savin, 8 com., 6813 hab. — Suite de Lussac.	S.-Laurent-de-Jourde	1	26
	Verrières	1	23
	Saint-Savin	1	17
	Angles	1	32
	Availles	1	13
	Bellefonds	1	17
	Lussac-les-Châteaux	1	25
	Mairé-l'Evescault	1	16
	Valdivienne	1	21
	Villemort	1	15
La Trimouille, 8 com., 8110 hab.	Trimouille (la)	1	15
	Bellefonds	1	18
	Chauvigny	1	24
	Haims	1	10
	Lhommaizé	1	22
	Lussac	1	20
	Saint-Léomer	1	17
	Tollet	1	20

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE.

Nos D'ORDRE. (b)	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes. (COURS D'ASSISES.)	
25e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 15 010 habitants.	
	Nombre total (1849).....	27
	Infanticides (c).	
1er	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 137 64.	
	Nombre total (1849).....	3
	Suicides.	
34e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 21 851 hab.	
	Nombre total (1849).....	23
	Crimes contre les propriétés (d).	
11e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 4 710 hab.	
	Nombre total (1849).....	42

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (e).	
58e	En matière civile.....	933
24e	En matière commerciale.....	1991
	Instruction (f).	
65e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	25
	Paupérisme (g).	
70e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 35 hab.	
	Nombre total.....	2 829
	Mendicité (h).	
22e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 169 hab.	
	Nombre total.....	86
	Enfants naturels (i).	
82e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 35 224.	
	Nombre total (1850).....	483

Nos D'ORDRE.	STATISTIQUE MORALE.	
22e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 14,17.	
	Enfants trouvés et abandonnés (j).	
28e	Rapport du nombre des enfants trouvés, admis dans les hospices, à la population (moyenne annuelle), 1 sur 357 hab.	
	Nombre total.....	200
41e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 38,90.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (k).

Mouvement de la population (l).

Naissances.....	8 277
Mariages.....	2 665
Décès (m).....	6 327

Contributions directes (n).

Foncière.....	1 230 407 f.	» c.
Personnelle et mobilière.....	238 485	»
Portes et fenêtres.....	191 323	»
Patentes.....	196 465	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Comme tous les départements où il naît peu d'enfants naturels, la Vienne présente un grand nombre d'infanticides. C'est le département où il s'en commet le plus.

(d) De 1826 à 1850, il a été jugé, année moyenne, par la cour d'assises de la Vienne, 1 accusé sur 3,482 habitants. C'est l'un des rapports les plus élevés.

(e) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 407 habitants. Dix-sept départements ont un esprit de chicane moins développé.

(f) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 70.

Il y a, dans la Vienne, 1 académie universitaire; 1 grand séminaire; 1 petit séminaire; 1 école cléricale à Poitiers, des facultés de droit et des lettres; 1 école préparatoire de médecine et de pharmacie; 1 lycée impérial. Ce département possède, en outre, 3 colléges communaux; 1 collége dit de *Saint-Vincent-de-Paul*, à Poitiers; 1 institution dite de *la Grande-Maison*; 1 école préparatoire aux écoles impériales vétérinaires; 1 école normale primaire; des écoles primaires supérieures; 987 écoles primaires communales ou privées, fréquentées par 25,000 élèves; des classes d'adultes; 31 salles d'asile, publiques ou privées; des écoles chrétiennes; plusieurs établissements d'instruction dirigés par des congrégations religieuses; 1 société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts; 1 ferme-école; des commissions de statistique; 1 société d'antiquaires; des comices agricoles; des cercles littéraires; 1 bibliothèque publique, dont la création date de 1792, et qui renferme plus de 24,000 volumes; 1 cabinet d'histoire naturelle; 1 musée des antiques; 1 école gratuite d'architecture et de dessin, etc.

(g) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 7 ou 8 habitants.

On compte, dans la Vienne, 9 hospices avec une population moyenne de 6,121 individus; 16 bureaux de bienfaisance, secourant annuellement près de 3,000 indigents; 1 caisse d'épargne; des sociétés maternelles; des sociétés de secours mutuels : celle de Poitiers compte 1,176 membres; elle a été fondée en 1833.

(h) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 11 ou 12 habitants.

(i) Si la Seine, le Rhône, la Seine-Inférieure, le Nord et le Calvados présentent le plus grand nombre de naissances illégitimes, la Vienne est l'un des départements qui en comptent le moins.

(j) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 239 habitants.

Nombre total : 1,289.

(k) Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 55e. Vingt-quatre départements comptent plus d'agriculteurs.

(l) Dans l'ordre de la population, la Vienne occupe le 40e rang, le 39e pour la superficie territoriale.

(m) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 1,950.

Durée moyenne de la vie, 42 ans 2 mois. Neuf départements ont une vie moyenne plus longue.

(n) Rang du département pour la contribution foncière, 65e; pour la contribution personnelle et mobilière, 69e; pour les portes et fenêtres, 55e; et 59e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE [1].

1569. Ample discours de ce qui s'est passé au siége de Poitiers, par *Liberge*, in-8°.
1569. Discours de la bataille de Moncontour. Paris-Orléans, 1569.
1569. Discours de la bataille donnée proche Moncontour, avec le siége de Saint-Jean-d'Angely, par *de Neufville*, in-12.
1575. Disc. des choses advenues au siége de Lusignan en 1574, in-8°.
1576. Les efforts et assaults donnés à Lusignan par M. le duc de Montpensier, in-8°.
1612. Coutume de Loudun, avec l'histoire de la ville et du château, par *le Proust*, in-4°.
1617. Descr. des font. médic. de la Roche-Pouzay, par *Milon*, in-8°.
1647. Hist. des comtes de Poictou et ducs de Guyenne, par *J. Besly*, in-folio; réimpr. in-8° en 1840.
1671. Hist. de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois, par *A. Maichin*, 1 vol. in folio.
1693. Hist. des diables de Loudun, par *Aubin*, in-12; réimpr. en 1716.
1696. Hist. de Mélusine, tirée des chroniques du Poitou, in-12.
1737. Nouv. descr. des eaux min. de la R.-Pouzay, par *Martin*, in-12.
1754. Bibl hist et crit. du Poitou, par *Dreux du Radier*, 5 v. in-12.
1771. Dissertat. sur les eaux minér. d'Availles, par *Delaunay*, in-12.
1778. Essais sur l'histoire de la ville de Loudun, par *Dumoustier de Lafond*, 2 vol. in-8°.
1782. Abrégé de l'hist. du Poitou, par *Thibaudeau*, 6 vol. in-12.
1786. Recherch. histor. et critiq. sur la Touraine, le Poitou, le Maine, par *la Sauvagère*, in-8°.
1790. Descr. top. du distr. de Châtellerault, par *Creuzé-Latouche*, in-8°.
1802. Descript. du dép. de la Vienne, par *Ch. Cochon*, in-8°.
1804. Mém. sur les temples des druides et les antiquités du Poitou, par *B.-M. Sinsure*, 2 vol. in-8°.
1804. Ant. et mon. du Poitou, par *Thiollet*, in-8°; réimp. in-f° en 1823.
1804. Ann. histor., polit. et statist. de la Vienne, par *Catineau*, in-8°.
1805. Précis d'un mém. sur l'octogone de Montmorillon, par *B.-M. Sinsure*, in-8°.
1811. Statistique de la Vienne, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.
1826. De l'ancien Poitou et de sa capitale, par *J.-M. Dufour*, in-8°.
1836. Essai sur l'ancien Poitou, par *J. Guérinière*, in-8°.
1838. Le Poitou pittoresque, par *Dartige* et *Drausin*, in-4°.
1838. Hist. générale du Poitou, par *J. Guérinière*, 2 vol. gr in-8°.
1839. Abrégé de l'hist. du Poitou de *Thibaudeau*, ann. par MM. *Saint-Hermine*, *de la Fontenelle*, etc., etc., 3 vol. in-8°.
1841. Poitiers et ses monuments, par *E.-V. Foucart*, in 8°.
1841. Dict. histor. et généalogique des familles de l'ancien Poitou, par *Henri Filleau*, 2 vol. gr. in-8°.
1842. Flore analytique du dép. de la Vienne, par *Delastre*, in-8°.
1843. L'amph. rom., ou les arènes de Poitiers, par *Lamotte* aîné, in 8°.
1844. Mém. sur la bat. de Moncontour en 1569, par *Allonneau*, in-8°.
Les arts et métiers à Poitiers au XIIIe siècle, par *Fontenelle de la Vaudoré*, in-8°.
1846. Vieux souv., ou Poitiers d'avant 1789, par *de la Liborlière*, in-12.
1850. Le siége de Poitiers, par *Liberge*, nouvelle édition annotée par *Beauchet-Filleau*, avec introduct. de *Ch. de Chergé*, in 8°.
1851. Poitiers et ses environs, album édité par MM. *Oudin* et *Létang*.
1851. Chron. et lég. pop. du Poitou, par *le Touzé de Longuemar*, in-12.
1851. Le Guide du voyag à Poitiers, par *C. de Chergé*, av. un pl. in-12.
1853. Annuaire de la Vienne, publié par *Oudin*, in-12.
Voir : Mercure français de février 1758, in-12; — le Journal de Verdun de 1750, de 1751 et de 1757; — les Mém. de Trevoux; — la collect. des Mém. de l'Acad. des inscript. et bell.-lettr.; — les Mém. de l'Acad. celtique; — la collect. des Mém. de la Soc. des antiquaires de France; — la collect. des Mém. de la Soc. des antiqu. de l'Ouest; — le Bull. monum. de M. *de Caumont*; — la collect. du Bull. de la Soc. d'agricult., sciences, arts et belles-lettres de Poitiers, etc., etc., etc.
Carte du Poitou, par *R. Regier*, in-f°, 1908. — Carte du Poitou, par *Mercator*, in-f°, 1569-1613-1619. — Carte du duché de Poitou, par *du Val*, in-f°, 1689. — Carte du Poitou, par *de Fer*, in-f°, 1637-1640. — Carte du Poitou, par *Jaillot*, in-f°, 1757. — Carte du Poitou, extr. des c. de *Cassini* et de *Capitaine*. — Carte du dép. de la Vienne, extr. de la gr. c. du dépôt de la guer. — Cart. de la Vienne, par *Charle*, *Dufour*, *Fremin*, etc.

[1] Voir la bibliographie des départements de la Vendée et des Deux-Sèvres.

Poitiers — Typ. Lacroix, rue Souffl[illegible], 18

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Mort de Richard Cœur-de-Lion devant le château de Châlus.

HAUTE-VIENNE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de la Haute-Vienne doit son nom à sa position, relativement au cours de la rivière de la Vienne, qui le traverse de l'est à l'ouest dans sa plus grande largeur; il appartient à la région centrale de la France, et dépend en presque totalité du bassin de la Loire, et pour une petite partie, vers le sud, des bassins de la Charente et de la Garonne. Il a été formé, en 1790, du haut Limousin et de quelques parties des anciennes provinces de Poitou, de la Marche et de Berry.

Ses limites sont : au nord, le département de l'Indre; à l'est, celui de la Creuse; au sud, ceux de la Corrèze et de la Dordogne; et à l'ouest, ceux de la Charente et de la Vienne.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le territoire du département de la Haute-Vienne est inégal et très-varié, entrecoupé de montagnes, de coteaux et de vallons, entre lesquels s'étendent de vertes prairies qui forment d'excellents pâturages. La pente générale du terrain, telle qu'elle est indiquée par le cours des eaux, se dirige de l'est à l'ouest; les montagnes appartiennent aux contre-forts des montagnes du Limousin. La chaîne la plus élevée règne entre les affluents de la rive gauche de la Gartempe et ceux de la rive droite de la Vienne; elle court de l'est à l'ouest, coupe en deux parties à peu près égales le département, et forme en partie la limite entre les arrondissements de Bellac et de Limoges. A son entrée dans le département se trouve le mont de Puy-Vieux, dans le canton de Laurière, élevé de 975 mètres au-dessus du niveau de la mer, et d'environ 675 au-dessus de la Vienne; c'est le point le plus élevé du département. Un autre contre-fort sépare les eaux de la rive gauche de la Vienne d'avec les affluents de la Dordogne et de la Corrèze; il va de l'est à l'ouest dans la partie méridionale des arrondissements de Saint-Yrieix et de Rochechouart : son point culminant est le mont Jargeau, qui a 950 mètres d'altitude. Près de Châlus se détache une chaîne secondaire, qui va

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

séparer le bassin de la Vienne de celui de Charente. Les hautes montagnes, surtout celles qui sont le plus avancées vers l'est, sont nues et couvertes de bruyères; elles se présentent sous forme de mamelons arrondis, et leur principe constituant est le granit. A mesure que les montagnes s'abaissent et s'étendent à l'ouest, elles se couvrent de forêts; on voit sur leurs crêtes et leurs penchants les plus élevés le bouleau et le hêtre, qui y prospèrent mieux que vers le bas des coteaux; viennent ensuite le charme et le chêne qui demandent une exposition moyenne; le châtaignier occupe ordinairement les coteaux. Entre les montagnes se trouvent quelques plaines peu fertiles, d'excellentes prairies, beaucoup de landes et de bruyères. Les penchants inférieurs des montagnes, les gorges et les vallons qui y prennent naissance, sont plus ou moins cultivés, selon l'exposition et la qualité du terrain. Enfin, les parties les plus basses, celles qui avoisinent les rivières et les ruisseaux, sont ordinairement couvertes de prairies.

On évalue la superficie du département à 551,734 hectares, et le sol se divise, d'après sa nature, en pays de montagnes, 62,500 hectares; pays de bruyères ou de landes, 51,244; sol de riche terreau, 6,054; sol de gravier, 95,680; sol pierreux, 175,385; sol sablonneux, 112,876 hectares.

Hydrographie. — Le département de la Haute-Vienne est arrosé par un grand nombre de ruisseaux et de rivières, dont aucune n'est navigable. Ces cours d'eaux appartiennent en grande partie au bassin de la Loire par la Vienne, son affluent, et aux bassins de la Charente et de la Garonne. Les plus importantes rivières du département, qui appartiennent au bassin de la Loire, sont la Vienne et la Gartempe.

La Vienne prend sa source au plateau de Millevache, département de la Corrèze; elle entre peu après à Pempnat dans celui de la Haute-Vienne, passe à Eymoutiers, Saint-Léonard, Limoges, Aixe, Saint-Junien; au-dessous de cette ville elle entre dans le département de la Charente, dont elle traverse l'angle nord-est, puis dans les départements de la Vienne et d'Indre-et-Loire (voyez l'hydrographie de ces départements), et vient se jeter dans la Loire à Candes après un cours de 322 kilomètres, dont 82 dans le département. Elle est flottable à bûches perdues jusqu'à Limoges. Près de cette ville on évalue sa pente à 73 millimètres par 100 mètres; sa largeur est de 78 mètres, et elle est à 317 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ses affluents dans le département sont : la Maude, le Thorion, la Glane, la Goire et l'Issoire, sur la rive droite; la Combade, la Briance et la Gorre, sur la rive gauche.

La Gartempe prend sa source près de Lespinas, Creuse, entre dans le département de la Haute-Vienne près de Folles, passe à Bessines, Châteauponzac, Rancon, Peyrat, Saint-Bonnet, Pont-Saint-Martin, et reçoit dans ce parcours l'Ardour, la Couze, la Seine, la Vincou et la Bram; à quelque distance de son confluent avec cette dernière rivière, elle entre dans le département de la Vienne, où elle va, au-dessous de la Roche-Posay, se jeter dans la Creuse, après un cours total de 195 kilomètres, dont 70 appartiennent au département. La Gartempe reçoit hors du département le Langlin, qui est grossi de la Benaise, qui arrose le nord de l'arrondissement de Bellac.

Les rivières qui, dans le département, appartiennent au bassin de la Charente, sont : la Charente elle-même, qui a sa source près du village de Chéronnac dans l'arrondissement de Rochechouart, et passe près de Videix pour entrer dans le département de la Charente, à 5 kilomètres de sa source; puis la Tardoire, le Trieux et le Bandiat, ses affluents, qui ont aussi leur source dans le même arrondissement.

L'Isle et la Dronne, affluents de la Dordogne, la Louère, petite rivière qui va grossir l'Isle, et la Vézère, prennent aussi leur source dans le département et appartiennent au bassin hydrographique de la Garonne. (Voyez l'hydrographie du département de la Dordogne.)

Le département renferme un grand nombre d'étangs; on en compte plus de 556, mais ils sont pour la plupart de peu d'étendue. On cite particulièrement ceux de Cieux, de la Tricherie, de la Pêcherie, de Jossac, les Beyges et le Boussoult.

Climat. — Le département de la Haute-Vienne appartient à la région climatérique du sud-ouest, ou climat girondin. La température y est humide, froide, et sujette à de grandes variations. Le ciel est souvent nébuleux et chargé de brouillards, ce qu'il faut attribuer à la multiplicité des sources et des ruisseaux, et à la direction des montagnes. Les vents les plus fréquents sont les vents d'ouest et du sud-ouest; au moment des équinoxes et au solstice d'hiver, les vents du sud soufflent avec une violence extrême; les vents du nord et du nord-ouest soufflent pendant 60 jours. Le maximum du plus grand froid est de — 20° centigrades, et celui de la plus grande chaleur de + 35 à + 36°. On peut évaluer à 675 millimètres la quantité moyenne annuelle d'eau qui tombe à Limoges.

Voies de communication. — Le département de la Haute-Vienne est traversé par 7 routes impériales ayant un développement de 382 kilomètres, 9 routes départementales d'un parcours de 384 kilomètres, et par 810 chemins vicinaux, dont on peut évaluer la longueur à 6,812 kilomètres.

Le chemin de fer de Paris à Châteauroux, par Orléans et Vierzon, sera continué dans quelque temps jusqu'à Limoges par Argenton (Indre), la Souterraine (Creuse), Saint-Sulpice-les-Feuilles, Ambazac et Limoges (décembre 1853).

Productions naturelles. — Le département de la Haute-Vienne appartient à la région géologique dite du plateau central; il est formé par des terrains primitifs. Ses montagnes, d'origine volcanique pour la plupart, présentent des sommets arrondis où le granit se montre à nu. Le mica est une des substances les plus communes, et une des parties constitutives des roches du département. Le kaolin forme ici la richesse minérale la plus importante de la Haute-Vienne; il est d'une pureté complète et constitue une série d'amas disséminés dans le gneiss sur une longueur de plusieurs kilomètres autour de Saint-Yrieix ; ce gisement célèbre, qui alimente les manufactures de porcelaine de Sèvres et de presque toute la France, a été découvert en 1765. On exploite encore dans le département des mines de fer, de cuivre, d'étain, de plomb, d'antimoine et de houille; des carrières de serpentine, de marbre gris, de granit; des dépôts de terre à creusets et à poterie; et l'on rencontre des améthystes, des zircons, des grenats, des émeraudes, des tourmalines, et d'autres pierres dures.

Le département de la Haute-Vienne produit des céréales en quantité insuffisante pour les besoins de la consommation locale, mais les récoltes en pommes de terre, en châtaignes et en sarrasin, qui, pendant quatre mois de l'année, servent à la nourriture des habitants des campagnes, compensent cette insuffisance; les légumes et les raves viennent en abondance. On récolte beaucoup de noix dont on fait de l'huile. L'orseille et le chanvre y sont cultivés en grand. Les vignes ne produisent guère que 40 à 50,000 hectolitres de vins de très-médiocre qualité, bien insuffisants pour les besoins du pays, qui en tire chaque année 140,000 hectolitres des départements voisins, et surtout de ceux du Lot et de la Charente. Les pâturages, qui sont nombreux et bien arrosés, produisent d'excellents foins; les prairies naturelles ont un grand nombre de plantes odoriférantes. Les chênes, les hêtres, les bouleaux, les charmes, les sorbiers et les merisiers sont les arbres les plus communs dans les forêts. L'aubépine, le houx, le cornouiller, y acquièrent des dimensions remarquables, ainsi que les rosiers sauvages, les buis et les genêts. Une nombreuse variété de mousses, de lichens et de bruyères couvre les pentes des plus hautes montagnes.

Les animaux domestiques sont généralement de belle

espèce. Les bêtes à cornes y sont engraissées pour fournir à l'approvisionnement de la capitale; la race des chevaux limousins est très-estimée, et se fait rechercher par la finesse et la grâce des formes, la légèreté, la vivacité et l'élégance, l'adresse de l'allure et la beauté de la taille. Ils sont employés pour la remonte de la cavalerie. On élève des mulets de bonne race pour l'Espagne. Beaucoup de porcs et d'abeilles, mais peu de volaille. Le gibier à plumes abonde. On cite les perdrix, les bécasses, les bécassines, les cailles et les grives. Les lapins, les lièvres, les blaireaux, les putois et les chats sauvages sont multipliés. L'écureuil, la belette et la fouine sont communs, et les taupes causent de grands ravages dans les prairies.

Les forêts renferment des loups, des renards et des sangliers, mais on n'y trouve ni cerfs ni chevreuils. Le milan habite les hautes montagnes, le grand-duc s'y mêle quelquefois. Parmi les oiseaux voyageurs, on compte quelques cygnes, des hérons et des cigognes. On rencontre quelques loutres le long des rivières; ces dernières sont très-poissonneuses; la lamproie, l'ombre, le saumon, la truite et le tacon sont au nombre des poissons les plus estimés.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale.—Le département de la Haute-Vienne est agricole et manufacturier, mais l'agriculture y est encore fort arriérée; cependant il est juste d'observer que depuis quelque temps les comices agricoles y donnent quelque impulsion. Le terme moyen de la culture pour les terres est de trois années sur douze, en sorte qu'il reste annuellement les trois quarts en jachères; le seigle forme la plus forte partie des récoltes. On évalue le sol productif à 533,758 hectares, dont en froment, 16,985 hectares; méteil, 359; seigle, 72,706; orge, 594; avoine, 5,480; maïs et millet, 1,302; sarrasin, 30,948; pommes de terre, 15,943; légumes secs, 1,284; vignes, 2,718; jardins, 2,766; betteraves, 535; colza, 876; chanvre, 2,470; lin, 232; prairies artificielles, 1,205; pâtis, champs froids et landes, 124,238; jachères, 33,625; bois, 40,788 (bois de l'Etat, 455); châtaigneraies, 55,751; vergers, pépinières et oseraies, 3,764 hectares. Le revenu territorial est évalué à 9 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 50,748, se partageant 1,093,881 divisions parcellaires. L'élève des animaux domestiques, et surtout celle des chevaux, des mulets, des bœufs et des porcs gras, celle des abeilles fournissent une part notable dans le chiffre du revenu territorial.

L'industrie manufacturière l'emporte ici sur l'industrie agricole; elle est assez active, et s'exerce sur des parties très-variées. Outre les exploitations de mines, de forges de hauts fourneaux, les fabriques d'acier cémenté et de cuivre laminé, il y a des ateliers de clouterie et coutellerie, des papeteries, des tanneries, des blanchisseries, des filatures de toiles, de laine, de coton; des manufactures de gros drap, des faïenceries, des chapelleries, etc., etc. Mais la fabrication de la porcelaine est la principale branche d'industrie du département. Ses blanchisseries de cire sont en réputation; ses distilleries produisent des liqueurs qui sont recherchées dans tout le Midi et à l'étranger.

Les spéculations sur les chevaux, les mulets, le gros bétail; la vente des châtaignes et du merrain alimentent le commerce local. La ville de Limoges a des relations fort étendues avec l'étranger, principalement pour l'exportation des eaux-de-vie et des liqueurs. Elle fait aussi un grand commerce d'entrepot avec divers départements de la France, commerce que favorise sa position centrale. L'imprimerie de cette ville est connue aussi pour ses nombreuses productions de livres à bon marché.

Le nombre des foires du département est de 448; elles se tiennent dans 50 communes et durent 466 journées. Il se fait un commerce en grand, sur ces foires, de gros bestiaux, gras et maigres, de bœufs de trait ou de harnais, de veaux, brebis, moutons, cochons gras, maigres, cochons nourrains : on vend aussi des chèvres aux foires de Châlus, de Saint-Yrieix; des mules et des mulets aux foires de l'arrondissement de Bellac; des chevaux et des juments aux foires de juin et juillet à Limoges et aux foires mensaires de Saint-Junien; des toiles, des fils et de la laine à celles de Pierre buffière; des fromages à celle de Châteauponsac; du pain à celle de Solignac; de la graisse et des clous à celle de Laurière; des cuirs à celle de Campreignac; de la volaille au Dorat et à Bussière-Poitevine.

Le département est celui qui fournit à toutes les parties de la France le plus grand nombre d'émigrants, allant comme maçons, charpentiers, scieurs de long, moissonneurs, etc., etc., dans les grandes villes ou dans les départements voisins, chercher du travail, en général pour une partie de l'année seulement. Le nombre des individus émigrant ainsi annuellement est évalué à près de 15,000.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de la Haute-Vienne était de 551,734 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 319,379 habitants, savoir : 161,215 hommes et 158,164 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Limoges; il est divisé en 4 arrondissements communaux, 27 cantons et 199 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de la Haute-Vienne est compris dans la 16e inspection des ponts et chaussées, et dans l'arrondissement minéralogique de Périgueux, dépendant de la division de l'ouest. Limoges est le chef-lieu de la 21e division militaire, qui comprend les subdivisions de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze. Il y a à Limoges une intendance militaire, une sous-intendance et un dépôt de recrutement. Le département fait partie de la 14e direction du génie, dont le chef-lieu est à Toulouse, et la compagnie de gendarmerie départementale dépend de la 14e légion, dont le chef-lieu est à Limoges. La 14e légion de gendarmerie comprend les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze, de la Creuse et de la Dordogne. Limoges est le siége d'une cour impériale, qui a dans son ressort les tribunaux de 1re instance et de commerce de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze. Il y a des tribunaux de 1re instance à Limoges, Bellac, Rochechouart et Saint-Yrieix; un tribunal de commerce et un conseil de prud'hommes à Limoges.

Limoges est le siége d'un évêché dont le diocèse est formé par les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse. Il y a un grand séminaire à Limoges et un petit séminaire au Dorat. Le département possède 8 cures de première classe, 27 cures de seconde classe et 172 succursales.

Le département de la Haute-Vienne forme une académie universitaire, dont le siége est à Limoges; elle possède une école préparatoire de médecine et de pharmacie et un lycée impérial à Limoges; des colléges communaux à Magnac-Laval, à Saint-Junien, à Eymoutiers; 2 institutions libres, 4 pensions à Limoges, 5 dans le département; 5 pensions de demoiselles dirigées par des religieuses, et 6 par des laïques; des écoles primaires supérieures à Saint-Junien et à Saint-Yrieix; 3 pensionnats primaires et 363 écoles élémentaires communales ou privées.

Limoges possède plusieurs établissements ou sociétés scientifiques et littéraires qui publient des travaux utiles. Le département forme, avec ceux de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Haute-Loire, le 28e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Aurillac. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 9 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent près de 8 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Le département de la Haute-Vienne est formé du haut Limousin, d'une partie de la basse Marche et de quelques communes du haut Poitou. Avant la conquête romaine,

ce pays, compris dans la Celtique, était habité par les *Lemovices*, peuple indépendant dont la puissance paraît avoir été assez considérable. Les Lemovices, dans la lutte contre César, ne trahirent pas la nationalité Gauloise. Ils envoyèrent 10,000 hommes sous les murs d'Alesia pour forcer les Romains à lever le siége de cette ville, et leur chef, Sérulius, périt dans la déroute de Vercingétorix. Sous Auguste, lors de la division des Gaules en quatre provinces, la cité des Lemovices fut annexée à l'Aquitaine. Plus tard, Dioclétien divisa l'Aquitaine en deux parties, et le Limousin fut compris dans la première, qui avait Bourges pour métropole.

L'histoire de cette province se confond pendant toute la durée de l'empire avec celle de l'Aquitaine. En 418, le faible Honorius la céda aux Visigoths. Leur domination fut de courte durée. Clovis, chef des Francs, s'empara du Limousin après la bataille de Vouillé (507). En 579 éclata un soulèvement général des peuples de Limoges. Chilpéric, fils de Clovis, avait établi un nouvel impôt sur les produits des terres et sur la propriété des esclaves. La multitude, excitée par le clergé, se porta vers la demeure de Marcus, le référendaire royal; elle saisit les registres de l'imposition et les brûla en place publique. Des poursuites rigoureuses furent dirigées contre les auteurs et les complices de cette insurrection. Plusieurs prêtres subirent la torture et la mort; un grand nombre de laïques furent décapités. Mais ces exécutions ne firent qu'exaspérer la haine que les habitants portaient à la domination des rois francs. En 630, Dagobert donne l'Aquitaine à son frère Caribert II. Pendant la période des rois fainéants, le Limousin, comme tout le Midi de la France, eut à souffrir des invasions des Sarrasins. Pépin le Bref rétablit l'unité de la Gaule. Après la chute de Waïfer (768), le duché d'Aquitaine perdit son indépendance, et le Limousin rentra sous l'autorité des rois francs. Charles le Chauve, en 845, céda à Pépin II toute l'Aquitaine, moins le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois.

L'année suivante, les Northmans parurent dans le Limousin. Les seigneurs du pays, irrités contre Pépin, appelèrent Charles le Chauve, et le proclamèrent roi d'Aquitaine à Limoges (848); mais bientôt ils l'abandonnèrent; puis, par un nouveau revirement, ils lui livrèrent son rival (852). Charles, second fils de Charles le Chauve, fut nommé roi d'Aquitaine (855). Il mourut dix ans après (865). Charles le Chauve établit dans le Limousin des comtes et des vicomtes héréditaires. Le roi Eudes, fils de Robert le Fort, eut à combattre Rainulfe II, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui prenait le titre de roi. Vainqueur des Aquitains (892), il substitua au titre de comte de Limoges celui de vicomte. En 930, Raoul, duc de Bourgogne, proclamé roi de France par Hugues le Grand, battit les Northmans dans le Limousin. Sous le règne de Hugues Capet, le pays fut désolé par la peste (994). Le clergé, profitant de la terreur que le redoutable fléau jetait dans toutes les âmes, demanda l'établissement de la trêve de Dieu. Le concile de Limoges (1031) prononça l'excommunication contre tous ceux qui ne garderaient pas la paix et la justice.

En 1152, Eléonore de Guyenne, fille de Guillaume IX, dernier duc d'Aquitaine, après avoir été répudiée par le roi de France, Louis le Jeune, épousa Henri Plantagenet, et lui porta en dot les domaines de son père, dont le Limousin faisait partie avec l'Auvergne, le Périgord, le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge et la Guyenne. Lorsque, après la mort d'Etienne, Henri succéda au trône d'Angleterre (1154), il possédait un tiers de la France. Le Limousin resta sous la domination anglaise jusqu'en 1203. Il fut alors confisqué et réuni au domaine royal, en exécution de l'arrêt rendu par les pairs de France contre Jean Sans-terre. La soumission de cette province ne fut achevée que par Louis VIII en 1224. Louis IX, par le traité d'Abbeville (1259), rendit à Henri III d'Angleterre, outre le pays au delà de la Garonne, le Limousin, le Quercy, le Périgord, les revenus de l'Agénois, Saintes et la partie de la Saintonge au sud de la Charente, à la condition de faire l'hommage lige, et de renoncer à toutes les autres possessions des rois anglais en France. Jean le Bon, par le traité de Brétigny (8 mai 1360), confirma les Anglais dans la possession de nos provinces méridionales. Charles V essaya de réparer par une politique adroite et cauteleuse les désastres de Crécy et de Poitiers. Il entretint de secrètes intelligences dans le Limousin. Louis, vicomte de Rechechouart, devint suspect au prince de Galles, qui le fit venir à Angoulême, et donna l'ordre de l'arrêter. Remis en liberté, il prit ouvertement le parti du roi de France, et soutint un siége dans son château contre les troupes anglaises. Charles V le nomma gouverneur du Limousin. L'évêque de Limoges, gagné par les émissaires du roi, traita avec le duc de Berry (1368), et la ville, selon l'expression du temps, *se tourna française*. Mais le prince Noir punit bientôt cette trahison par le massacre de tous les habitants (1369).

En 1374, une armée anglaise, sous le commandement des ducs de Lancastre et de Bretagne, partit de Calais, passa sous les murs d'Arras, de Ham, de Saint-Quentin, traversa l'Oise, la Marne, la Seine, et vint dévaster la Bourgogne, l'Auvergne et le Limousin. « Plusieurs barons et chevaliers du royaume de France et consaulx des bonnes villes murmuraient l'un à l'autre, et disaient en public que c'était chose inconvéniente et grand vitupère pour les nobles du royaume de France, où tant a de barons, chevaliers et écuyers, et de quoi la puissance est si renommée, quand ils laissaient ainsi passer les Anglais à leur aise, et point ne s'étaient combattus, et que de ce blâme ils étaient vitupérés par tout le monde. (Froissart.) » Le roi, malgré les plaintes, ne changea point de politique. « Par ma foi, disait-il, je n'en pense jà à issir ni à mettre ma chevalerie ni mon royaume en péril d'être perdus pour un peu de plat pays. » Telle était aussi l'opinion de Clisson et de du Guesclin. « Laissez-les aller; par fumières ne peuvent-ils venir à votre héritage. Il leur ennuiera, et iront tous à néant. Quand un orage et une tempête se appert à la fois en un pays, si se départ depuis et se dégâte de soi-même; ainsi adviendra-t-il de ces gens anglais. » En effet, les troupes anglaises, épuisées par la fatigue, sans chevaux, sans armes, sans vivres, purent à grand'peine arriver jusqu'à Bordeaux. C'était la dernière armée d'Edouard III. Charles V, en évitant les *grosses affaires*, avait tiré des mains de l'ennemi le Ponthieu, le Limousin, le Quercy, le Rouergue, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou. Pourtant le Limousin ne fut pas dès lors complétement délivré des Anglais. Ce fut une des malheureuses provinces où la guerre se poursuivit malgré toutes les trêves officielles. Aux limites des deux dominations s'étaient établis des aventuriers qui se disaient Anglais pour avoir un prétexte de piller et de ravager les terres de France. On pouvait leur appliquer à tous ces paroles que Froissart met dans la bouche d'un chevalier : « Ils ne sont pas Anglais de nation, mais Gascons, et font guerre d'Anglais. » Un de leurs capitaines en renom, Geoffroy Tête-noire, disait à ses compagnons de brigandage : « Ma guerre a toujours été telle que je n'avais cure à qui, mais que profit y eût. Jamais, sur l'ombre de la guerre et querelle des rois d'Angleterre, je me suis formé et opinioné plus que de nul autre; car je me suis toujours trouvé en terre de conquest; et là se doivent traire et toujours tenir les compagnons aventureux qui demandent les armes et se désirent à avancer. » Froissart nous montre ces Anglais de Gascogne, établis en 1387, sous les ordres de Perrot le Béarnais, au château de Chalusset près de Limoges. « Les compagnons à l'aventure couraient en Auvergne; or, pour ce que le pays a été et était toujours en doute pour tels gens, sur les frontières du Bourbonnais se tenait, de par le duc de Bourbon, un sien chevalier, vaillant homme aux armes. (Ch. 99.) » Les temps du brigandage féodal étaient revenus. Pillés par les aventuriers, par les Anglais, par leurs propres seigneurs, les paysans, poussés à bout, cherchèrent plus d'une fois la fin de leurs maux dans des révoltes désespérées. En 1381, ceux de l'Auvergne, du Limousin et du Poitou prirent les armes, assiégèrent les châteaux, massacrèrent les nobles, et cette nouvelle jacquerie ne fut éteinte que dans les supplices.

Pendant la première période du règne de Charles VII,

la misère du peuple alla toujours croissant. Quand ce n'étaient pas les Anglais qui étaient maîtres de son royaume, c'étaient ses serviteurs, ses routiers pillards et féroces. « Il faut bien que nous vivions, répondaient-ils aux plaintes des paysans: si ce fussent des Anglais vous n'en parleriez pas tant. » En 1442, Charles VII se décida à purger enfin de ces hôtes exécrables les provinces de l'Ouest et du Midi. Dans son expédition vers les Pyrénées, il traversa le Limousin et en chassa les écorcheurs. Louis XI acheva l'œuvre de son père, et rétablit dans les provinces un peu d'ordre et de sécurité. Le parlement de Bordeaux, qu'il créa en 1462, comprit le Limousin dans sa juridiction. Durant le XVIe siècle, ce pays, encore fatigué des longues souffrances de la guerre de cent ans, ne put échapper aux désastres des guerres de religion. La réforme commença à se montrer en Limousin vers 1560; mais elle y fit peu de progrès. Les habitants suivirent en général la cause du roi, et repoussèrent également les ligueurs et les huguenots. Pendant les guerres de religion, le Limousin fut le théâtre de la guerre en 1569. C'est à Châlus que les Allemands, amenés par le duc de Deux-Ponts, opérèrent leur jonction avec les troupes de Coligny. Le duc d'Anjou perdit la bataille de Roche-l'Abeille. L'armée catholique mourait de faim dans ce pays peu fertile et déjà ravagé par les protestants. Les reîtres du duc d'Anjou déclaraient qu'ils ne pouvaient combattre à jeun. Gens d'armes et fantassins s'en allaient par bandes sans congé. De leur côté, les huguenots se fatiguaient de la guerre d'escarmouches. Leur victoire de la Roche-l'Abeille ne leur avait pas procuré de grands avantages. Ils auraient mieux aimé une bataille décisive. Pour terminer la campagne, ils tentèrent la voie des négociations; mais Charles IX déclara qu'il n'accorderait rien avant que les rebelles n'eussent posé les armes. C'était rejeter formellement toute proposition de paix. Coligny et les princes continuèrent les opérations militaires. Ils s'occupèrent à des siéges à défaut de bataille, et soumirent plusieurs places du Périgord, du haut Poitou et du Limousin. Après la mort de Henri III (1589), la Ligue mit pour gouverneurs dans le Limousin et dans les provinces voisines Louis de Pompadour et Desprez de Montpezat. Anne de Lévis de Ventadour était gouverneur pour le roi, lorsque les ligueurs assiégèrent la ville de Saint-Yrieix (1591).

En 1594, Henri IV, par ses victoires et ses négociations, acheva la conquête de la France. Mais « pendant que les grands traitaient avec le roi, et que les cités de toutes parts lui ouvraient leurs portes, la lassitude de la guerre civile, qui faisait déposer les armes à la bourgeoisie, les fit prendre aux paysans des provinces du sud-ouest. Il n'est pas facile d'imaginer à quel degré d'insolence et de cruauté étaient arrivés les petits chefs militaires des provinces : toutes les horreurs des temps les plus désordonnés de la féodalité se renouvelaient au fond des donjons ligueurs et royalistes. Mille petits tyrans, d'autant plus pressés de se gorger d'or qu'ils sentaient leur règne plus éphémère, écrasaient, torturaient, suçaient jusqu'au sang les peuples des campagnes. Les paysans se soulevèrent par milliers dans le Poitou, la Saintonge, le Limousin, la Marche, le Périgord, l'Agénois le Quercy, non plus pour la messe ou le prêche, pour le roi ou la Ligue, mais pour avoir le droit de vivre et d'être homme. Ils refusèrent le payement des tailles, des dîmes, des droits féodaux; assaillirent les repaires de leurs oppresseurs, coururent sus aux percepteurs, aux gens de guerre, aux nobles connus pour maltraiter leurs vassaux, à tous ceux qui *croquaient* le pauvre peuple. Leur cri de guerre: *Aux croquants! aux croquants!* leur valut à eux-mêmes le nom bizarre qu'ils donnaient à leurs ennemis. Dans le Poitou, le Limousin et l'Angoumois, où le mouvement avait commencé, les gouverneurs royaux dissipèrent les bandes de paysans moitié par force, moitié par promesse d'un meilleur traitement (H. Martin, t. XI, p. 464). » Dans le Limousin, les croquants avaient pour chef un nommé P. Deschamps. Il fut tué au mois de mai 1594. Les paysans pillèrent le château de Châlus et assiégèrent Saint-Yrieix. « M. de Chambaret, gouverneur du haut et bas Limousin, fit venir quatre à cinq cents hommes de cheval et des compagnies de gens de pied. MM. Dably et de Mareilhat (la Rochefoucault) lui amenèrent autant d'hommes. Les seigneurs de la Capelle, Biron et de Peyraux s'y joignirent encore avec toute la noblesse de ces provinces. Ils vinrent à Bujaleu, où se tenait le capitaine des croquants, qu'il n'osa attaquer. Il se retira à Crouzilh (Cronzeix), autrement le petit Limoges, où il remporta quelque avantage, et mit le feu au bourg. Il les dénicha, avec le canon, de Crouzilh, puis de Saint-Priest-Ligoure. Entre Nexon, Meilhat, Lagarde et Bost-Richard, il voulut charger 2,500 de leurs arquebusiers; mais les croquants et Desmoulins, leur capitaine, les repoussèrent vivement d'abord. Desmoulins et leurs autres capitaines, gagnés par M. de Chambaret, les abandonnèrent ensuite. On en tua 1,500, et presque tous les autres furent blessés. C'était un ramassis de paysans des paroisses de Saint-Pardoux, Saint-Paul, Saint-Jorry, Sainte-Marie, Saint-Priest, Saint-Nicolas, Meilhat, Frugier, Firbeix, Dournazac, Legeyrac, Ladignac, Champsac en Périgord et en Limosin (*Chron. limousines*). »

Le bulletin de la Société de l'Histoire de France a publié une circulaire des paysans insurgés, se qualifiant du tiers état des pays de Quercy, Agénois, Périgord, Saintonge, Limousin, haute et basse Marche, en armes pour le service du roi et conservation du royaume. Cette pièce est adressée aux officiers et habitants des diverses châtelleries de la contrée, que les insurgés somment de se joindre à eux contre « les inventeurs de subsides, voleurs, leurs receveurs et commis, etc. » Ils reconnaissent Henri IV pour roi de droit divin, naturel et humain, et déclarent vouloir maintenir l'Eglise, la noblesse sans reproche et la justice. L'autorité royale étouffa dans les massacres et dans les supplices cette révolte uniquement dirigée contre les brigands féodaux. Mais la même main, qui écrasait les croquants ne ménagea point davantage les seigneurs trop remuants et trop orgueilleux. En 1605, les nobles mécontents conspiraient dans le Midi contre Henri IV. Le roi résolut de se montrer en personne dans ses provinces du Sud. Il marcha en Limousin à la tête d'un petit corps d'armée (octobre 1605). Une chambre du parlement de Paris vint tenir les *grands jours* à Limoges, et, suivant l'expression des mémoires de Sully, « il y eut dix à douze têtes qui volèrent. » Pendant la réunion des états généraux, l'insolence d'un député limousin amena une vive querelle entre la noblesse et le tiers état. Le 3 février 1615, le sieur de Bonneval, député de la noblesse de Limousin, chargea de coups de bâton, dans la rue, le sieur de Chavailles, député du tiers de la même province et lieutenant particulier à Uzerche. Cet outrage souleva une furieuse tempête. Le tiers en corps se transporta sur-le-champ au Louvre, et demanda justice à Louis XIII du crime de lèse-majesté commis sur un membre des états, participant de l'inviolabilité royale.

Pendant les troubles de la Fronde, le Limousin n'eut pas trop à souffrir de la guerre civile. Condé le traversa, mais en aventurier et dans un singulier équipage. Gourville, dans ses mémoires, raconte cette expédition dont il fit partie. « M. le Prince, dit-il, ayant eu des nouvelles que M. de Beaufort, qui commandait les troupes de Monsieur, et M. de Nemours, qui commandait les siennes, quoique beaux-frères, avaient de grands démêlés ensemble, jusque-là qu'on craignait qu'ils n'en vinssent aux mains, et que, si M. le Prince pouvait se rendre à cette armée, cela pourrait obliger la cour à faire une paix qui lui serait avantageuse, M. le Prince prit le parti de s'y rendre avec un petit nombre de gens à sa suite, ayant concerté l'affaire avec M. de la Rochefoucault, qui souhaita que M. le prince de Marsillac, quoique fort jeune, en fût aussi, M. le marquis de Lévis, M. de Chavagnac, M. Guitaut, M. de Bercenay, capitaine des gardes de M. de la Rochefoucault, moi et Rochefort, valet de chambre de Son Altesse sérénissime. Le jour qui fut choisi pour partir (d'Agen) était le dimanche des Rameaux (1652). Ils prirent tous des habits modestes, qui paraissaient plutôt habits de cavaliers que de seigneurs... Nous

entrâmes dans un village (au delà de Cahuzac), où il y avait un cabaret. L'on y demeura trois ou quatre heures; et n'y ayant trouvé que des œufs, M. le Prince se piqua de bien faire une omelette. L'hôtesse lui ayant dit qu'il fallait la tourner pour la mieux faire cuire, et enseigné à peu près comme il fallait faire, l'ayant voulut exécuter, il la jeta bravement du premier coup dans le feu. Je priai l'hôtesse d'en faire une autre, et de ne pas la confier à cet habile cuisinier. Nos gens ne faisant que dormir, j'étais obligé d'avoir soin des chevaux et de compter, de sorte que je ne pouvais reposer un moment..... Le mercredi à trois heures du matin, marchant auprès de notre guide, et voyant que nous approchions d'un lieu qui me parut assez gros, je lui demandai si nous devions passer dedans; il me dit que non, mais que la rivière en était si proche qu'il n'y avait que la largeur du chemin entre deux, et qu'on y faisait une espèce de garde. Je me mis pour lors une écharpe blanche dont je m'étais nanti : voyant quelques hommes devant la porte, je les priai de ne laisser entrer personne de ceux qui me suivaient; je fus aussitôt obéi. Nous passâmes, et allâmes faire repaître nos chevaux dans un gros village, où un paysan dit à M. le Prince qu'il le connaissait bien, et en effet le nomma. L'ayant entendu, je me mis à rire, et quelques autres s'approchant, je leur dis ce qui venait d'arriver. Tous plaisantant sur cela, le pauvre ne savait plus qu'en croire. » Le duc de la Rochefoucault parle aussi de cette course aventureuse à travers le Périgord et le Limousin. « Ce qu'il y eut, dit-il, de plus rude dans ce voyage fut l'extraordinaire diligence avec laquelle on marcha jour et nuit, presque toujours sur les mêmes chevaux, et sans demeurer jamais deux heures en même lieu. On logea chez deux ou trois gentilshommes, amis du duc de Lévis, pour se reposer quelques heures et pour acheter des chevaux; mais ces hôtes soupçonnaient si peu M. le Prince d'être ce qu'il était, que dans un de ces repas, où l'on dit d'ordinaire ses sentiments avec plus de sincérité qu'ailleurs, il put apprendre des nouvelles de ses proches qu'il avait peut-être ignorées jusqu'alors. » La Rochefoucault fait ici allusion à ses amours avec madame de Longueville, sœur du prince de Condé. Gourville, plus discret que son maître, ne rapporte pas ce détail assez piquant. Le voyage se termina heureusement; Condé traversa sans encombre le Périgord, le Limousin, l'Auvergne et le Bourbonnais. « Il arriva le samedi au soir au Bec d'Allier, à deux lieues de la Charité, où il passa la rivière de Loire sans aucun empêchement (Mém. de la Rochefoucault.). » Depuis la victoire de Louis XIV et l'établissement de la monarchie absolue, l'histoire du Limousin se confond entièrement dans celle de la nation; cette province n'a plus de vie personnelle, pourtant elle ne perd pas tout à fait son caractère propre et original. Dans l'unité de la France on reconnait encore les Limousins.

Voici le tableau de cette province à la fin du XVIIe siècle, tel que l'a tracé le comte de Boulainvilliers, d'après les rapports de l'intendant de Limoges : « Le haut Limousin est montueux et froid, couvert de bois châtaigniers, dont le fruit est la principale nourriture du peuple. Les terres sont peu propres au froment, mais on y recueille de bon seigle, et surtout quantité de Blé noir avec des raves de la grosse espèce. Ces deux derniers, avec les châtaignes, sont la nourriture ordinaire des paysans, et quelque bonne que soit d'ailleurs la récolte, ils pâtissent toujours beaucoup quand l'une de ces trois espèces vient à manquer. Il ne faut pas croire qu'ils fassent du pain de châtaignes, comme on le dit à Paris, ce fruit n'étant propre ni à être moulu ni à être pétri, mais ils le font bouillir, le dépouillent par ce moyen de ses deux écorces, et le mangent ensuite avec délice. Cette nourriture rend les hommes durs au travail et robustes, mais elle ne leur donne aucune vivacité. Après avoir décrit le pays, Boulainvilliers, traçant le caractère des habitants, ajoute : « Les habitants du haut Limosin sont grossiers et pesants, mais laborieux, entendus à leurs affaires, vigilants, économes jusqu'à l'avarice, jaloux, défiants, craignant le mépris, durs sur le recouvrement des deniers du roi. Quand ils se soumettent aux impôts, c'est plutôt par crainte que par bonne volonté; car leur passion dominante est de posséder sans inquiétude et sans partage le fruit de leurs travaux. Tous les Limosins du plat pays ont généralement la coutume de sortir de province tous les ans, et ils n'y reviennent qu'en hiver, y rapportant l'argent qu'ils ont gagné soit à servir les maçons, soit à scier les blés, ou à toute autre occupation. On ne peut faire une juste estimation de la quantité d'ouvriers qui sortent tous les ans, ni de l'argent qu'ils rapportent; mais on peut assurer que l'argent que le roi tire de la taille vient entièrement de cette source. » Le Limosin n'avait pas de coutumes ni d'usages particuliers, c'était un pays de droit écrit, et l'une des provinces qui, suivant Necker, étaient les moins productives. « Ce pays, dit l'abbé De Laporte dans son *Voyageur français*, a donné plusieurs papes à l'Église, plusieurs hommes célèbres dans la magistrature et dans les lettres, les Dorat, les Saint-Aulaire, les Baluze, les d'Aguesseau, et plusieurs autres qui doivent effacer par leurs talents ou leur illustration l'espèce de ridicule que Molière a jeté sur la noblesse limosine et sur l'esprit des habitants de cette province. Il est vrai que le peuple, pauvre et malheureux, obligé de suppléer par une vie dure, par des travaux continuels, à la stérilité du sol, n'a guère cultivé les facultés intellectuelles, et n'a point suivi les progrès de son siècle. La misère n'est point favorable à l'instruction. Le besoin a fait naître chez les Limousins l'industrie, l'activité, la sobriété. On leur reproche d'être méfiants, processifs et surtout superstitieux. Cette dernière qualité, que je ne leur conteste pas, est toujours la compagne de la pauvreté et de l'ignorance. Les pays où les communications sont fréquentes et le sol fertile nourrissent des habitants plus instruits et plus raisonnables. La religion des Limosins ne consiste qu'en des pratiques extérieures de processions et de pèlerinages, desquels ils passent immédiatement au cabaret ou lieux de débauche, et la vénération qu'ils ont pour les saints de leur pays, saint Martial et saint Léonard, est exclusive de tous les autres, et va même à l'abaissement du culte de Dieu. »

Après 89, l'ignorance et la misère ont diminué dans le Limousin. Une nouvelle industrie, celle de la porcelaine, a augmenté l'aisance des habitants, et cette profession presque artistique a éveillé des intelligences longtemps paresseuses. Depuis le temps où Turgot, intendant de la généralité de Limoges (1761), abolit la corvée et donna à ce pays, jusqu'alors impraticable, les routes les plus belles et les mieux entretenues de la France, de nouveaux progrès ont été accomplis. Limoges aura bientôt son chemin de fer. Mais si le frottement de la civilisation moderne a poli le caractère limousin, il n'en a pas altéré les qualités saines et solides. M. Texier Olivier, préfet de la Haute-Vienne, a fait en ces termes l'éloge de ses administrés : « La douceur est le caractère distinctif des habitants du département de la Haute-Vienne. Ils sont, en général, pleins de bonhomie et de candeur; et quoique excessivement économes, ils se montrent charitables et hospitaliers. Durs envers eux-mêmes, ils sont honnêtes envers les étrangers; ils savent apprécier le bien qu'on leur fait; ils sont serviables et reconnaissants. » (*Statistique du département de la Haute-Vienne*, 1808.)

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Limoges (lat. 45° 49′ 52″, long. 1° 4′ 48″ O.). — Limoges, *Lemovices*, *Augustoritum*, *Limodia*, chef-lieu du département de la Haute-Vienne, du 2e arrondissement et de 2 cantons; évêché, cour impériale, tribunaux de première instance et de commerce, avec collége impérial, société d'agriculture, etc., etc., était autrefois capitale de la province du Limousin, dépendait du parlement de Bordeaux, et avait généralité, élection, sénéchaussée, présidial, prévôté, justice royale, etc., etc.; à 380 kilomètres au sud de Paris, peuplée de 16,503 habitants.

Limoges est une grande et ancienne ville. Il est impos-

sible d'indiquer d'une manière exacte ce qu'elle était avant la conquête romaine. César parle du peuple et non de la ville des Lemovices. Limoges fut une des soixante cités qui, selon le témoignage de Strabon, élevèrent un autel à Auguste, sous les murs de Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône, et qui obtinrent la permission de prendre le nom de ce prince. Cette ville garda le nom d'*Augustoritum* jusqu'à la fin du IVe siècle. Elle est appelée *civitas Lemovicum*, ou *Lemovices* dans la *Notitia imperii*. Sous les premiers empereurs, cette ville devint la résidence d'un proconsul romain. Elle s'embellit d'un grand nombre de monuments, et posséda un théâtre, un amphithéâtre, des temples, des palais. Sous Domitien, Limoges perdit la recette des impôts et la plupart de ses privilèges. Incorporée à l'Aquitaine, elle suivit le sort de cette province. Elle passa successivement des Romains aux Visigoths, aux rois francs de la première race et aux ducs d'Aquitaine. C'était dans ses murs que les ducs de cette province étaient proclamés. Besly, dans son histoire des comtes du Poitou, décrit, d'après un ancien manuscrit, le cérémonial curieux qui s'observait à cette occasion. Limoges fut brûlée par les Normands en 846. Louis le Jeune s'y arrêta, en 1137, en allant à Bordeaux épouser Éléonore de Guyenne; elle apportait en dot, entre autres provinces, le Limousin, mais il ne demeura pas longtemps au pouvoir du roi de France, et lors du divorce d'Éléonore, Limoges et le Limousin devinrent l'apanage de Henri Plantagenet, qui, quelque temps après, devint roi d'Angleterrer Pendant la guerre de cent ans, Limoges fut souvent assiégée. Le siége le plus célèbre et le plus désastreux qu'elle eut à subir fut celui de 1370. Limoges avait été livrée aux Français par la trahison de l'évêque et des habitants. Le prince de Galles, qui leur avait toujours donné des marques particulières de sa faveur, jura par l'âme de son père qu'il punirait leur ingratitude ou périrait dans l'entreprise. « Quand la plus grande partie de ses gens furent venus, on les nombra à douze cents lances, chevaliers et écuyers, mille archers et trois mille hommes de pied. Si se départirent de la ville de Cognac, et tinrent les champs, et commença tout le pays à frémir contre eux. Dès lors ne pouvait le prince chevaucher; mais se faisait mener et charrier en litière par grand' ordonnance. Si prirent le chemin de Limosin pour venir devant Limoges; et tant exploitèrent les Anglais qu'ils y parvinrent. Si se logèrent tantôt et tout autour, et jura le prince que jamais il ne s'en partirait, si l'aurait il à sa volonté. L'évêque du lieu et les bourgeois de la ville sentaient bien qu'ils s'étaient trop forfaits et qu'ils avaient grandement courroucé le prince, de quoi ils se repentaient moult; et si n'y pouvaient remédier, car ils n'étaient mie seigneurs ni maîtres de leur cité. Messire Jean de Villemur, messire Hugues de la Roche et Roger de Beaufort, qui la gardaient, et qui, capitaines, en étaient, reconfortaient grandement les gens de la ville, quand ébahir les véaient, et disaient : « Seigneurs, ne vous effrayez de rien, nous sommes forts et gens assez pour nous tenir contre la puissance du prince; par assaut ne nous peut-il prendre ni grever, car nous sommes bien pourvus d'artillerie. » Environ un mois, non plus, fut le prince de Galles devant la cité de Limoges; et oncques n'y fit assaillir ni escarmoucher, mais toujours embesogner de mine. Quand les mineurs furent au-dessus de leur mine et ouvrage, ils dirent au prince : « Monseigneur, nous ferons renverser quand il vous plaira un grand pan de mur dedans les fossés, par quoi vous entrerez dedans la cité tout à votre aise sans danger. » Ces paroles plurent grandement au prince : « Oil, dit-il, je vueil que demain à l'heure de prime votre ouvrage se montre. » Lors boutèrent ces mineurs le feu en leur mine. Au lendemain renversa un grand pan de mur, qui remplit les fossés à cet endroit où il était chu. Tout ce virent les Anglais volontiers; et étaient tous armés et ordonnés sur les champs pour entrer en la ville. Ceux de pied y pouvaient bien entrer par là tout à leur aise, et y entrèrent et coururent à la porte et coupèrent les fléaux, et l'abattirent par terre, et toutes les barrières aussi; car il n'y avait point de défense. Et fut tout ce fait si soudainement que les gens de la ville ne s'en donnèrent de garde. Et puis entrèrent pillards à pied qui étaient tous appareillés de mal faire et de courir la ville, et de occire hommes et femmes et enfants; et ainsi leur était-il commandé. Là eut grand pitié; car hommes, et femmes, et enfants, se jetaient à genoux devant le prince, et criaient : « Mercy, gentil sire! » Mais il était si enflammé d'ardeur que point n'y entendait : ni nul ni nulle n'était ouïe, mais tous mis à l'épée quant que on trouvait et encontrait, ceux et celles qui point coupables n'en étaient. Ni je ne sais comme ils n'avaient pitié des pauvres gens qui n'étaient mie taillés de faire nulle trahison. Il n'est si dur cœur que, s'il fut adonc en la cité de Limoges, et il lui souvint de Dieu, qui n'en pleurât tendrement au grand meschef qui y était; car plus de trois mille personnes, hommes et femmes et enfants, y furent délivrés et décollés cette journée. Dieu en ait les âmes; car ils furent bien martyrs. » (Froissart.)

Les chevaliers français, qui formaient la garnison au nombre de quatre-vingts, s'adossèrent à un mur, résolus de vendre chèrement leur vie. Les Anglais s'avancèrent à l'attaque. Le courage du désespoir balança la supériorité du nombre, et le prince, qui, de sa litière, était spectateur du combat, fut si ravi des prouesses des deux partis, qu'il offrit par une proclamation la vie et la liberté de se racheter à ceux qui voudraient se rendre. Ceux qui survivaient acceptèrent cette grâce. La ville fut pillée et réduite en cendres. Relevée de ses ruines, Limoges, depuis le règne de Charles VII, put heureusement échapper aux désastres de la guerre. Au XVIe siècle elle eut un moment à craindre les troubles religieux. « L'hérésie luthérienne, ayant pris peu à peu à Limoges, causa cette année (1560) grande division dans la ville par le renversement des croix qui étaient autour de la ville et des images. Les protestants coupèrent la tête à l'image de la Vierge et la portèrent sur le pilori de la place publique des Barres, où l'on exécutait les malfaiteurs. (Chron. limousines.) En 1560, tant par la grâce de Dieu et prières de notre saint patron saint Martial, que aussi la police des bons citoyens et mêmement par défense du moyen populaire, la ville fut préservée de toutes machinations, conjurations et trahisons des nouveaux religieux; car lesdits bons citoyens se mirent en armes et fermèrent toutes les portes, fors une seule chacun jour à la garde de laquelle il y avait trois ou quatre cantons en armes chacun jour, et autant de nuit sur les murs des tours de la ville pour faire le guet, depuis quinze jours environ après Pâques (1562) jusques à vendanges qu'ils en ouvrirent deux chacun jour. » (*Liv. de comptes de la confr. du Saint-Sacrement.*)

En 1564, Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, vint à Limoges, et fit prêcher son ministre dans la chaire du prédicateur de Saint-Martial, au grand scandale des fervents catholiques qui, néanmoins, n'osèrent pas s'y opposer. A l'approche du duc de Deux-Ponts (1569), les consuls appelèrent le duc d'Anjou. La reine-mère vint à Limoges avec les cardinaux de Lorraine et de Bourbon. « A la nouvelle de la Saint-Barthélemy (30 août 1572), il fut mis en délibération par les consuls de pourvoir à la sûreté de la ville pour empêcher toute surprise par les ennemis extérieurs et intérieurs, si aucuns y en avait. Pour cet effet, huit centeniers furent élus pour prendre les armes et ranger tout le reste des habitants par huit cantons sous leur conduite et gouvernement. Fut aussi résolu de stipendier trente soldats qui suivraient Gabriel Raymond, capitaine de la ville, pour attendre la nuit aux lieux les plus dangereux des murs d'icelle. L'ordre, l'exécution, le commandement du tout était réservé aux consuls pour employer les centeniers et leurs gens à la garde des portes et murailles, ainsi qu'ils verraient être expédient pour les affaires de la ville. Cependant fut arrêté envoyer au roi pour savoir son intention, afin que S. M. connût que les habitants étaient en bonne délibération à suivre exactement sa volonté extérieure et intérieure... Par ce moyen on retarda l'exécution des massacres qu'aucuns avaient préparés et

Ruines du château de Châlus.

entrepris, et presque commencés en ladite ville. » (Registre consulaire.)

Trois pouvoirs se partageaient l'administration de Limoges; c'étaient l'évêque, le vicomte et les consuls. Saint Martial, apôtre du Limousin, fut le premier évêque de la ville. Il compta un grand nombre de prosélytes dévoués, et parmi eux Albinianus et Austriclinianus, qui furent honorés d'une sépulture commune avec leur maître, mais dans des cercueils séparés. L'évêché et l'abbaye de Saint-Martial possédèrent à Limoges une autorité temporelle assez étendue. La date de l'origine de la vicomté est incertaine. Foucher (Fulcherius ou Fulcardus) était vicomte de Limoges vers 888; après lui vient Edelbert (vers 904), puis Hildegaire (vers 914), puis Renaud (vers 959). On compte ensuite : Girard ou Géraud (963), Gui Ier (1000), Adémar ou Aimar Ier (1025), Gui II (1036), Adémar II (1052), Adémar III le Barbu (1090), qui s'associa son fils aîné, Gui III le Corbeau; Adémar IV et Gui IV, fils d'Archambaud le Barbu, vicomte de Comborn, et de Brussinende, fille d'Adémar III (1139); Adémar V (1148), Gui V (1199), Gui VI le Preux (1230). La vicomté de Limoges fut alors portée dans la maison de Bretagne par le mariage de Gui le Preux et d'Arthur de Bretagne, qui eurent pour fils Jean de Bretagne et Gui VII, vicomte de Limoges (1317). En 1470, Françoise de Blois, en épousant Alain le Grand, sire d'Albret, porta dans cette maison le Périgord et le Limousin. « C'est par l'avénement de Henri IV que le domaine de Limoges a été uni à la couronne, si toutefois cette union a été possible après les déclarations réitérées de ce monarque, et particulièrement celle du 27 juillet 1602, par laquelle il fait connaître qu'il entend tenir ce domaine comme son patrimoine maternel, sans aucun rapport avec les biens de sa couronne. En conséquence de cette déclaration, il a fait dans la suite des aliénations si nombreuses de son domaine de Limoges, qu'il ne lui demeura que les droits de féodalité et de mouvance. Le roi Louis XIV a prétendu revenir contre ces aliénations, sur le fondement qu'il n'est pas au pouvoir des rois de contrevenir au principe commun que leur domaine patrimonial s'unit *ipso facto* à celui de la couronne quand ils y parviennent, qu'il n'en peut plus être aliéné qu'à la faculté de rachat perpétuel. » (*État de la France.*)

L'origine du consulat est assez ancienne : « Certain temps après que les Normands eurent cessé de courir le royaume de France (960), ceux qui commencèrent d'édifier près l'abbaye de Saint-Martial, sur les ruines et cendres de Limoges, se voyant multipliés en nombre, reprirent leur communauté et élurent consuls à l'ancienne manière pour la police de la ville, établissant officiers à exercer la justice. » Ainsi parlent les Chroniques. Les consuls rendaient compte au bout de l'année. Ils ne pouvaient être réélus qu'après cinq ans. Celui qui avait un procès avec la commune ne pouvait être consul. Deux frères ou deux personnes habitant ensemble ne pouvaient être promus à la fois aux fonctions consulaires. Les consuls prêtaient serment en entrant en charge.

Au mois de janvier 1421, Charles VII, alors dauphin, accorda aux consuls de Limoges le privilége de pouvoir posséder des fiefs nobles. L'administration communale, un instant altérée dans sa forme par Louis XI en 1470, fut rétablie par Charles VIII « en sa première forme et

Château de Bonneval.

liberté (1484). » Charles IX s'attribua la nomination de douze consuls choisis parmi vingt-quatre candidats que devait présenter la commune (1563). L'année suivante fut institué le tribunal consulaire, judicature de la Bourse commune des marchands. Ce tribunal, composé d'un juge et de deux consuls, avait connaissance « des causes provenant pour le fait de marchandises entre marchands. » Limoges dut bientôt acheter la confirmation de ses priviléges. On a conservé un reçu de 212 livres 10 sols tournois, donné à Toulouse le 13 mars 1565. Henri IV, dans son œuvre d'organisation monarchique, ne respecta point les vieilles libertés communales. Un arrêt du mois d'août 1602 porta une grave atteinte aux franchises de Limoges en substituant aux douze consuls six seulement qui devaient être pris dans une classe privilégiée et soumis à la nomination de cent électeurs seulement nommés par les cantons. Ce dur remède ne guérit pas le mal; un nouvel arrêt du conseil (20 nov. 1648) confirma le règlement de 1602, ordonna qu'il serait annuellement procédé à la nomination des prud'hommes par les consuls qui sortiraient de charge le 6 décembre; que ces prud'hommes seraient choisis également des dix cantons de la ville, bourgeois et marchands d'icelle cottisables aux tailles, non sujets à la police, ni officiers de Sa Majesté, ni parents desdits consuls jusqu'au troisième degré; que, depuis leur nomination signifiée, ils ne pourraient sortir de la ville que pour cause légitime; auquel cas il en serait substitué d'autres pour être procédé par eux à la nomination des nouveaux consuls le lendemain, 7 décembre avant midi, sans pouvoir nommer aucun officier du siége présidial ou du bureau des finances. En outre, les consuls des dix dernières années devaient rendre compte de leur gestion par-devant les consuls qui seraient élus le 7 décembre prochain. Pour cette fois seulement, il serait fait une assemblée générale des bourgeois de la ville, de la quantité portée par le réglement, pour y être procédé, à la pluralité des voix, à la nomination des prud'hommes des dix cantons au nombre de cent, à l'effet d'élire des consuls de cette année. L'arrêt du conseil resta sans effet; c'est du moins ce qu'indique la requête présentée au roi par Fr. Paignon, sieur de Brie, procureur de Sa Majesté en la sénéchaussée et vice-sénéchaussée du Limousin.

En 1677, les consuls demandèrent et obtinrent la confirmation des priviléges que Charles VII leur avait accordés. « Il y va, disaient-ils dans leur requête, du service et de l'intérêt de Sa Majesté de confirmer le privilége à ladite ville, afin d'obliger les officiers d'entrer dans le consulat, qui sans cela y pourraient être difficilement engagés, n'ayant en cette qualité de consuls ni police, ni aucune juridiction; étant, au contraire, obligés à la collecte des deniers de Sa Majesté, dont ils sont responsables et dont le recouvrement serait peut-être plus difficile s'il n'y avait au nombre des consuls quelques personnes d'autorité. Et on a vu dans les derniers mouvements du royaume de quelle conséquence il était d'y avoir des personnes accréditées, et que sans cela il eût été bien malaisé de s'opposer, comme l'on fit, avec succès aux desseins et aux pratiques des ennemis de l'État, qui étaient pours lors dans le voisinage. » Sur le rapport de Colbert, Louis XIV confirma les consuls de Limoges, leurs veuves et enfants, en tous leurs droits, priviléges et exemptions,

et les déchargea du payement des taxes sur eux faites ou à faire pour raison des biens et droits nobles qu'ils possèdent franc-alleu et franche bourgeoisie. « Et néanmoins, attendu les présentes dépenses de la guerre, ordonne Sa Majesté qu'il sera payé par les consuls du présent en charge, pour les habitants et commune de la ville de Limoges, la somme de seize mille livres, et permet Sa Majesté auxdits consuls d'emprunter ladite somme et au payement des principal et intérêts d'affecter les deniers d'octroi et patrimoniaux de la ville (16 janvier 1677). » On voit, d'après cet arrêt, que les officiers du roi, avaient continué à envahir les fonctions municipales. « La ville de Limoges, écrivait en 1698 l'intendant de la généralité dans son rapport au duc de Bourgogne, est gouvernée par six consuls qui demeurent deux ans en charge, et sont néanmoins renouvelés tous les ans au nombre de trois. Ils doivent être choisis dans le corps des officiers, des bourgeois et des marchands, c'est-à-dire qu'il y en a toujours deux de chacun de ces trois ordres. Ils sont chargés, selon l'usage du Limosin, de la collecte des tailles et de toutes les impositions ordinaires. » Au mois de janvier 1703, Louis XIV abolit les élections et créa des consuls en titre d'office dans chaque hôtel de ville du royaume, avec défense aux communautés de faire à l'avenir aucune élection que ces charges n'eussent été levées. » Mais il ne se présenta aucun acquéreur pour la charge de maire perpétuel. « Sa Majesté, par une déclaration du mois de juin 1704, laissa la liberté aux habitants des villes de choisir parmi eux des adjoints en nombre égal aux consuls électifs pour les soulager dans les confections des rôles des tailles et autres charges publiques imposées ou à imposer, et se charger conjointement avec eux des deniers de la collecte. » Les bourgeois de Limoges, réunis en assemblée générale (19 nov. 1704), déclarèrent d'une commune voix qu'ils portaient trop de respect aux édits et déclarations de Sa Majesté « pour n'y pas obéir aveuglément et déférer aux défenses y contenues, et que, pour marque de leur soumission, ils s'abstiendraient de faire aucune nomination des consuls, jusqu'à ce qu'il plût au roi de les rétablir dans leurs premiers priviléges et remettre les choses en leur état naturel. » Au XVIIIe siècle, la ville, privée de ses consuls, n'eut plus pour gouverneurs que des magistrats royaux.

Limoges, dès le temps de la domination romaine, et surtout au moyen âge, fut une cité riche, industrieuse et commerçante. Au XVe siècle, le négoce des marchands limousins avait pris tant d'accroissement, et leur réputation de probité était si répandue que Louis XI, voulant vivifier le commerce de la ville d'Arras, fit venir dans cette ville des négociants de Limoges, André Roger et Elie Dinematin. Le commerce d'entrepôt, qui a fait longtemps la richesse de Limoges, s'est beaucoup ralenti depuis un siècle. Mais la fabrication de la porcelaine l'a heureusement remplacé.

Limoges est la patrie de plusieurs hommes célèbres, tels que Jean Daurat, poëte du XVIe siècle; Muret, un des maîtres de Montaigne; le lieutenant de police la Reynie, le poëte épicurien Saint-Aulaire, l'orateur Vergniaud, le botaniste Ventenat, le maréchal Jourdan, Dupuytren et Gay-Lussac.

Les armes de Limoges sont : *de gueules au chef de saint Martial orné à l'antique d'argent, ombré de sable; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Solignac. — Solignac, petite ville de 3,051 habitants, dans le canton de Limoges-sud, est située près de la rive droite de la Briance, à 12 hilomètres au sud de Limoges. Elle doit son origine à une abbaye de bénédictins, fondée vers le milieu du VIIe siècle par saint Eloi, évêque de Noyon et ministre de Dagobert. Suivant la tradition, saint Eloi fit contribuer le roi à la fondation de son monastère. « Prince, lui dit-il, je vous demande une grâce; donnez-moi la terre de Solignac, afin que j'en fasse une échelle à l'aide de laquelle, vous et moi, nous puissions monter au ciel. » Dagobert exauça la prière de son ministre. Le 9 mai 631 l'église fut dédiée en grande pompe; vingt-deux prélats assistèrent à la cérémonie. Le monastère s'enrichit bientôt des bienfaits d'un grand nombre de seigneurs. Les Sarrasins le pillèrent et le détruisirent au temps de Charles Martel; mais Louis le Débonnaire le rétablit entièrement. En 1619, l'abbaye passa à la congrégation de Saint-Maur. Au commencement du XVIIIe siècle, une portion du bâtiment principal fut détruite par un incendie. On reconstruisit la partie occidentale dans un style moderne et d'une belle ordonnance. Le clocher s'écroula en 1783. On acheva alors la construction de l'édifice. Pendant la révolution, le couvent se transforma en maison d'arrêt, puis en hôtel de ville. Plus tard on y établit une manufacture de porcelaine.

La façade du monastère, parfaitement conservée, peut avoir 280 pieds de développement. L'église offre intérieurement la forme d'une croix latine sans piliers ni collatéraux. Les arcades à plein cintre, en saillie sur les parois des murs de la nef, sont soutenues par des colonnes dont les chapiteaux présentent des figures monstrueuses et obscènes. La voûte est formée d'une suite de pendentifs. Les chapelles font au dehors des saillies circulaires. A l'extérieur, des arcades à plein cintre décorent les parois, et les figures les plus bizarres forment les métopes. En somme, tout indique une antiquité très-reculée, antérieure au gothique. L'église de Solignac doit être contemporaine de celle de Saint-Hilaire de Poitiers, et dater au moins du IXe siècle.

Pierrebuffière. — Pierrebuffière, *Petra Bufferia*, chef-lieu de canton, à 21 kilomètres au sud-est de Limoges, est une petite ville de 1,096 habitants, bâtie sur le penchant d'un coteau qui domine la vallée de la Briance. On y voit les ruines d'un ancien château fort, dont il est fait mention dès 1183. Pierrebuffière disputait à Lastours le titre de première baronnie du Limousin. Cette baronnie était un apanage des vicomtes de Limoges. Elle a été possédée jusqu'en 1626 par des seigneurs du nom de Pierrebuffière. La fille du dernier seigneur porta cette terre dans la maison de Sauve-Bœuf. Pierrebuffière passa ensuite dans la maison de Maralhac, à qui elle appartenait encore à l'époque de la révolution. Pierrebuffière est la patrie du célèbre chirurgien Dupuytren.

Chalusset. — Sur le territoire de la commune de Boisseuil, village du canton de Pierrebuffière, dont la population est de 741 habitants, à 8 kilomètres de Limoges, et à un quart de lieue du pont de Roselle, se trouvent les ruines de l'ancien château de Chalusset. Au XIIe siècle, ce château appartenait à la vicomtesse Marguerite. Elle le vendit en 1273 à Gérald de Maumont. Les Anglais le possédèrent longtemps. De là ils se répandaient dans le Limousin, l'Auvergne et le Poitou. C'est de ce poste que partit, en 1387, la compagnie d'aventuriers qui surprit la ville de Montferrand. Les Anglais furent chassés par les habitants de Limoges, avec l'aide du connétable de Sancerre. Pendant les guerres de religion, G. de Maumont, seigneur de Saint-Ve, releva les murailles abattues (1574). Sous prétexte de tenir la place pour les réformés, il se mit à rançonner les villages voisins et à rançonner les voyageurs. Les habitants de Limoges marchèrent contre lui sous la conduite du capitaine Vouzelle. Comme il continuait ses déprédations, les bourgeois du pays formèrent une ligue. Les habitants de Saint-Léonard, de Solignac, d'Eyvoux, etc., se réunirent à ceux de Limoges pour détruire ce repaire de brigands. Le fort, investi de tous côtés, se rendit au bout de cinq jours. On le démolit presque entièrement.

Les ruines couvrent un espace considérable. Elles sont d'une roche sauvage, dont deux ruisseaux baignent le pied, les vieilles tours semblent menacer encore la campagne. Le château proprement dit, compris entre la Ligoure au nord-ouest et la Briance au sud-est, a la forme d'un trapèze. Aux quatre angles s'élevaient quatre tours principales. On ne voit de fossés qu'au sud-ouest. Les autres côtés étaient suffisamment défendus par les pentes rapides de la montagne. On reconnaît, au milieu des décombres, une cour d'entrée qui s'élargit en avançant, deux salles assez grandes sur les deux côtés de la cour; au centre, une tour pentagonale très-élevée; au

Digitized by Google

pied de cette tour, une vaste place d'armes, enfin deux salles du côté de la Briance. Des piliers gothiques à joints alternatifs soutiennent des voûtes en ogives encore bien conservées.

Saint-Léonard. — Saint-Léonard, *Nobiliacum*, chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 22 kilomètres à l'est de Limoges, avec une population de 6,173 habitants, est une ville ancienne dont la tradition rapporte la fondation au temps de Clovis.

Selon la légende, saint Léonard, fils de Rigomer, comte du Mans, se retira au milieu d'une forêt dont la ville occupe aujourd'hui l'emplacement. Le pieux ermite, ayant par son intercession secouru la reine Clotilde dans une grave maladie, obtint de la reconnaissance du roi l'entière propriété d'un domaine assez étendu. Il bâtit une église dont le seigneur lui-même prit soin de tracer le plan. Un jour que le saint était en oraison, la neige tombait du ciel; Léonard pria Dieu de faire un miracle en sa faveur; la neige, qui couvrait au loin toute la colline, ne toucha point l'espace où depuis s'élèvent les murs de l'église. Autour de l'oratoire bâti par l'ermite, vinrent s'établir un grand nombre de pèlerins. C'est là l'origine de la ville. Elle porta d'abord le nom de Noblac.

Au moyen âge, Saint-Léonard avait un château fort qui fut plusieurs fois assiégé par les Anglais. Dès le XIVe siècle, il n'en restait que des ruines. Les habitants obtinrent de Charles VII, en 1423, la permission d'en enlever les matériaux, et de les employer pour fortifier la ville. L'église actuelle appartenait à un monastère qui fut convertie en collégiale. Au XVIIe siècle, le chapitre se composait d'un prieur commendataire, de dix chanoines et de huit vicaires. Il était d'abord régulier de l'ordre de Saint-Augustin. Plus tard il fut mi-parti de séculiers et de réguliers. Il est connu, dans les Annales ecclésiastiques de France, sous le nom de Nobiliacum, dès l'année 511. L'église, réparée en 1484, est d'un style remarquable. Le clocher, dont la construction rappelle celle de Saint-Martial de Limoges, présente des frontons aigus et des arcades à plein cintre, soutenus par de lourds piliers. La masse entière repose sur deux murs latéraux et sur six colonnes dont les chapiteaux sont bizarrement et grossièrement sculptés. Boulainvilliers, dans l'*Etat de la France*, évaluait la population de la ville, avant la révolution, à 2,400 habitants, formant 658 feux. « Il s'y fait, dit-il, d'assez bons draps, propres à l'habillement des gens du pays et même à celui des troupes. Le saint dont cette ville porte le nom lui a procuré de grands avantages, et entre autres, celui de l'exemption des tailles, dont elle a joui longtemps. Il a été révoqué depuis peu (vers la fin du XVIIe siècle); mais, par une continuation de grâce, on a fixé l'impôt à mille livres, qui est peu de chose par rapport à ce que payent les autres lieux de la province. Saint-Léonard ne dépendait pas du présidial de Limoges; il possédait ses justices particulières, celles du roi, de l'évêque et du chapitre.

Saint-Léonard est aujourd'hui une ville assez importante. A la fabrication de la grosse draperie elle a joint celle de la papeterie et l'industrie de la porcelaine. Située sur la route de Clermont à Limoges, elle profite du passage continuel des rouliers, pour qui elle est un gîte d'étape. On y fait aussi un grand commerce de bestiaux, que les propriétaires envoient au marché de Poissy. Les moutons du pays ont beaucoup de renommée, ils sont remarquables par leur grosseur, et fournissent d'excellents gigots.

La ville, bâtie au sommet d'un mamelon, a pour faubourg un village industrieux qu'on nomme le Pont. Il s'étend le long de la Vienne, au bas de la côte.

Le Limousin, si riche en sites riants et pittoresques, n'offre guère de paysages aussi charmants que les environs de Saint-Léonard. Des boulevards qui entourent la ville, la vue domine de tous côtés de vertes prairies tachetées de roches grises ou rayées de blanc par les flots clairs de la Vienne. Le voyageur qui vient de Bourganeuf aime à reposer ses regards sur des tableaux moins sévères et plus variés que ceux de la Marche.

Saint-Léonard est la patrie du célèbre chimiste Gay-Lussac.

Bellac (lat. 46° 7′ 23″, long. 1° 17′ 20″ O.). — Bellac, *Bellacum*, chef-lieu d'arrondissement, à 38 kilomètres au nord-ouest de Limoges, est une petite ville de 3,788 habitants, dont l'origine, assez obscure, remonte au delà du Xe siècle. Lorsque Boson Ier, le vieux comte de la Marche, y fit construire un château fort, c'était déjà une place importante. En 997, Guillaume le Grand, dit Fier-à-bras, comte d'Aquitaine, l'assiégea vainement. En 1591, les ligueurs furent également repoussés après plusieurs assauts. Pendant les troubles de la Fronde, les troupes du parti des princes, sous les ordres du duc de Longueville, n'obtinrent pas plus de succès. La ville de Bellac, bâtie à la jonction de trois vallées sur le penchant d'un coteau rapide qui domine le Vincon, est traversée par la route de Limoges à Poitiers. Aux environs, près du village de la Borderie, on remarque un dolmen énorme, bloc de pierre posé horizontalement sur cinq fragments de rocher. Bellac possède des fabriques de draps, de couvertures, de toiles, de chapeaux, des tanneries, etc. On y fait un grand commerce de bois, de vins, de châtaignes, etc. Avant la révolution, Bellac était la capitale de la basse Marche. Cette province était bornée à l'est par la haute Marche, à l'ouest par l'Angoumois et partie du Poitou, au nord par le Berry et une autre partie du Poitou, et enfin au sud par le Limousin. Elle fut unie à la couronne sous le règne de Philippe le Bel, par donation de Guy de Lusignan, comte d'Angoulême (1307). Aussitôt après elle fut assignée en apanage à Charles III, qui, parvenu au trône, la donna en 1327 à Louis Ier, duc de Bourbon. Jacques Ier, troisième fils de ce prince, eut en partage le comté de la Marche. Il fut tué par les Jacques à Brignais en 1361. Son fils, Jean, comte de la Marche, épousa l'héritière de Vendôme. Son fils aîné, Jean II, eut pour fille Eléonore qui porta le comté de la Marche à Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, et devint mère de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche. Le duc de Nemours fut exécuté en 1477. Louis XI confisqua ses biens. Il donna la Marche à son gendre, Pierre de Beaujeu, dont la fille Suzanne épousa le connétable de Bourbon. La duchesse d'Angoulême, après la trahison de ce prince, réclama la Marche comme faisant partie de la succession de Bourbon, et se la fit adjuger. Cette province fut enfin réunie à la couronne en 1531.

Les armes de Bellac sont : *d'azur à la tour d'argent crénelée, bâtie au milieu des ondes d'argent, et en chef trois fleurs de lis d'or.*

Le Dorat. — Le Dorat, *Oratorium*, chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 43 kilomètres au nord de Bellac, est une jolie petite ville de 2,817 habitants, située dans une charmante position sur la rivière de Sèvre. Elle faisait partie de la basse Marche, et était le siége d'une des trois sénéchaussées royales de la généralité de Limoges. Elle paraît devoir son origine à un oratoire qui y fut fondé par Clovis, et auquel on substitua au Xe siècle une collégiale. Le chapitre se composait d'un abbé, d'un chantre, de quatorze chanoines et de huit titulaires. La ville, assez ancienne, fut dévastée par les Normands en 886. Les comtes de la Marche la relevèrent de ses ruines, et l'entourèrent de fortifications. Le château du Dorat soutint plusieurs sièges pendant la guerre de cent ans. Au XVIe siècle, les ligueurs s'en emparèrent, mais il fut repris et démantelé par les royalistes. Ce fut assez longtemps une place protestante.

L'ancienne église collégiale est un monument assez remarquable, très-spacieux, mais trop obscur, surtout dans le sanctuaire. On y voit un grand bénitier en granit, portant en relief deux figures mal gravées de lion ou de léopard. Extérieurement, l'édifice a l'aspect d'une forteresse. Les murs crénelés se terminent par des tourelles. Le dôme est surmonté d'un beau clocher, dont la flèche porte une figure d'ange ailé soutenant une croix. Au-dessous de l'église s'étend une crypte assez vaste.

La principale industrie de la ville est la fabrication des

poids et mesures métriques, des baromètres, etc. Le Dorat disputait autrefois à Bellac le titre de capitale de la basse Marche. Elle pouvait invoquer, à l'appui de ses prétentions, son antiquité, la richesse de sa collégiale, l'activité de ses habitants, et surtout la beauté du site qu'elle occupe au milieu des plus riantes promenades et de l'horizon le plus étendu.

Les armes du Dorat sont : *de gueules à deux dés d'argent passés en sautoir.*

Rochechouart (lat. 45° 49′ 27″, long. 1° 31′ 0″ O.). — Rochechouart, *Rupes Cavardi*, chef-lieu du 4e arrondissement, à 36 kilomètres à l'ouest de Limoges. C'est une petite ville de 4,198 habitants, située sur le penchant d'une montagne dans une contrée fertile, et dominée par un ancien château. « Quoique d'une construction ancienne, disait en 1762 le *Voyageur Français*, le château porte encore un caractère de magnificence qui convient à son illustration. Les jardins sont beaux et surtout en belle situation. A la hauteur du rez-de-chaussée est une longue allée d'arbres, plantée sur une terrasse qui forme une promenade très-agréable. Derrière le château, il en est une autre qui ne l'est pas moins. C'est une esplanade soutenue par un fort mur de terrasse, plantée d'arbres, et de laquelle on jouit d'une vue aussi variée qu'étendue. » La Grenne la baigne de ses eaux. C'est aujourd'hui une sous-préfecture, avec tribunal de 1re instance, bureau d'enregistrement, conservation des hypothèques, direction des contributions indirectes, receveur particulier des finances, lieutenance et brigade de gendarmerie, bureau de poste; fabrique de vinaigre; tuilerie et briqueterie; aux environs, forges et mines de fer.

Le château, remarquable par sa situation pittoresque, est en partie dégradé. C'est un quadrilatère flanqué de plusieurs tours.

La famille des Rochechouart remontait à une assez haute antiquité. Elle reconnaissait pour souche Aimery Ier, dit Ostrofrancus, fils de Girault, vicomte de Limoges, qui prit dès 1018 le titre de vicomte de Rochechouart. Dès l'an 1073, les armes de cette maison étaient fascées, ondées d'argent et de gueule, de six pièces. La famille de Rochechouart se divisa en trois branches principales : les Rochechouart-Jars, les Rochechouart-Faudoars et les Rochechouart-Mortemart.

Le membre le plus célèbre de la première est François de Rochechouart, chevalier de Jars. Venu de bonne heure à la cour de Louis XIII, spirituel, aimable, ferme de cœur, il gagna la confiance d'Anne d'Autriche. Après la journée des Dupes, il fut exilé en Angleterre. Rappelé en 1631, il conspira contre la vie de Richelieu. Le cardinal le fit arrêter. Il resta onze mois à la Bastille, dans un cachot où Laffemas lui fit subir quatre-vingts interrogatoires. On le transféra à Troyes sans interrompre l'instruction; mais on ne lui arracha aucun aveu. Condamné à mort, il allait être exécuté, et déjà il plaçait sa tête sur le billot, lorsque sa grâce arriva. Il obtint la liberté à condition de s'exiler en Italie, et ne revint qu'après la mort de Richelieu. Il joua un rôle assez important au commencement de la Fronde, et contribua à terminer les troubles en réconciliant Mazarin avec le chancelier Châteauneuf. Il mourut en 1670.

La branche des Mortemart se distingua par son esprit, dont la renommée devint proverbiale. Gabriel de Mortemart, marquis, puis duc de Mortemart, né en 1600, fut gouverneur de Paris. Il eut pour enfants le duc de Vivonne, la marquise de Thianges, l'abbesse de Fontevrault et madame de Montespan, maîtresse de Louis XIV.

Les armes de Rochechouart sont : *fascé, nébulé d'argent et de gueules de six pièces.*

Elle doit son nom à un rocher voisin qui surplombe sa base en quelques endroits, et qui semble près de rouler dans la vallée.

Saint-Junien. — Saint-Junien, *Sanctus Junianus*, chef-lieu de canton de l'arrondissement, et à 11 kilomètres au nord-est de Rochechouart, ville ancienne, située près du confluent de la Vienne et de la Gelanne, et dont la population est aujourd'hui de 5,900 âmes. Elle rapporte son origine à un ermite nommé Junien, qui mourut en odeur de sainteté vers l'an 587. Elle est bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'un coteau, et entourée de boulevards d'où l'on découvre de beaux jardins et de riches prairies.

L'église paroissiale est une des plus belles du Limousin. C'est un édifice d'un style hardi et imposant, qui date du XIIe ou du XIIIe siècle. Quelques parties sont plus récentes. On remarque surtout le maître-autel en marbre, décoré d'un bas-relief qui représente les disciples d'Emmaüs. Derrière cet autel est le tombeau de saint Junien.

A l'église attenait un monastère érigé en collégiale. Vers 1760, le chapitre se composait d'un prévôt et de dix-huit chanoines. « Dans les archives de cette collégiale, dit l'abbé de Laporte, on conserve le manuscrit de la vie de saint Junien. Ce que contient ce manuscrit n'est pas ce qui le rend précieux; mais c'est sa couverture qui en fait le plus grand prix. Cette couverture est composée de deux tablettes d'ivoire dont chacune est ce qu'on appelle un *diptyque consulaire*. Il porte l'inscription suivante : H. Felicis, V. C. Com. ac mag. utrq. mil. Patr. et cos. ord., qui signifie, suivant l'explication qu'en a donnée le P. Mabillon, *Flavius Felicis, vir clarissimus comes ac magister utriusque militiæ, patricius et comes ordinarius*; c'est-à-dire : « Flavius Félix, homme d'une naissance illustre, commandant et chef de l'une et l'autre milice, patrice et consul ordinaire. » On croit que ce Flavius Félix est le même que le patrice dont parle Sidoine Apollinaire, qui, vers l'an 484, vint au secours de l'évêque de Riez, qui était en exil. »

A l'entrée du pont jeté sur la Vienne est une chapelle de la Vierge, que le roi Louis XI honorait d'une dévotion toute spéciale. Il la visita en 1465, et donna des ordres pour son embellissement.

Pendant les guerres de religion, les calvinistes ravagèrent la ville (1569). Le vicomte de Rochechouart essaya vainement de s'en emparer par escalade. Aux environs s'élevait le château de Châtard, sous les murs duquel fut exterminée, en 1522, une bande de routiers qui désolaient le pays.

Avant la révolution, Saint-Junien ne relevait pas du présidial de Limoges. La justice appartenait à l'évêque. La population, vers la fin du XVIIe siècle, s'élevait à 3,000 habitants (900 feux). « Leur principal commerce, dit l'*État de la France*, est la fabrique des gants. Mais un bureau de traites foraines, établi depuis peu à la Barre, sur le chemin de cette ville à Limoges, dans une langue de terre du Poitou, qui se trouve enclavée dans le Limosin, lui porte un préjudice extraordinaire et incommode, même extrêmement celui d'Angoulême à Limoges. L'intendant de la province n'a pas manqué de faire connaître à la cour le peu de profit que la ferme du roi retire de cet établissement, et le grand tort qu'il fait au public. »

Saint-Junien possède aujourd'hui des manufactures de serges, de gants de peau, des papeteries, des blanchisseries de cire, des fabriques de poterie commune, de faïence, de porcelaine, de couvertures de laine et de coton, des pelleteries, des teintureries, des tanneries, etc. On y fait un commerce considérable de chevaux et de mulets. Dans les dernières années, la ville a fondé un collége communal subventionné par l'État.

Saint-Yrieix (lat. 45° 30′ 57″, lat. 1° 8′ 7″ O.). — Saint-Yrieix, chef-lieu du 2e arrondissement et d'un canton avec tribunal de première instance, société d'agriculture, collége communal, et 7,474 habitants.

Cette ville, qui est située à 42 kilomètres au sud de Limoges, sur la rive gauche de la Louc, doit son origine à un ancien monastère, qui fut, dit-on, fondé en cet endroit vers la fin du VIe siècle, par saint Yrieix, natif de Limoges.

Le nom de cette ville est cité quelquefois dans l'histoire. C'est à Saint-Yrieix que les princes protestants établirent leur quartier général lors de la jonction de

Coligny et des Allemands amenés par Wolfgang de Bavière. « Le 14 juin 1569, arriva à Saint-Yrieix le maréchal de camp des princes (de Béarn et de Condé) pour loger ledit camp; ce qu'il fit et séjourna en ladite ville jusqu'au 27. Les princes arrivèrent le 18; et pendant que ledit camp séjourna dans ladite ville, les princes étrangers furent festoyés par les princes, amiral et autres grands seigneurs de leur suite; furent baillés grands dons et présents auxdits princes étrangers, et leur fut payée une grande partie de leur solde. » (Chronique limousine citée dans le *Limousin historique*.).

Depuis le commencement des troubles, la réforme avait des partisans dans la ville. « Le 25 janvier 1561, ceux de la religion nouvelle firent la cène en la forme de Genève, en la présente ville (Saint-Yrieix); et fut faite en la maison appelée communément gyrounie, appartenant à Me Paul Gentilz, viguier de ladite ville, où assistèrent trois ministres, et ledit même jour, après icelle faite, fut reçu ministre Yrieix Gentilz, lequel avait été chanoine en l'église de ladite ville et curé de Saint-Sulpice. » (Journal manusc. de P. de Jarrige.)

Pendant les guerres de la Ligue, la ville de Saint-Yrieix tint pour le parti du roi. Elle était commandée par Louis, fils de Pierre Buffière de Chambaret. En 1591, Louis de Pompadour et Henri Despretz de Montpezat, qui étaient gouverneurs pour la Ligue dans le Limousin et dans les provinces voisines, vinrent à la tête d'une forte armée mettre le siége devant la place. Louis de Chambaret donna promptement connaissance de sa situation à Charles Turquant, que le roi avait envoyé auprès d'Anne de Lévis de Ventadour, gouverneur du Limousin, pour calmer les troubles de la province Turquant réunit en toute hâte 400 hommes de cavalerie et 600 d'infanterie. Mais la discorde se mit dans ce corps de troupes. De jeunes gentilshommes sans expérience et sans talent s'arrogèrent, en vertu de leur noblesse, le commandement de l'expédition. Ils engagèrent imprudemment le combat. Enveloppés par les ligueurs, les royalistes se laissèrent pousser dans des marais bourbeux et profonds. Un grand nombre de personnages de distinction périrent dans cette déroute, et parmi eux Châteauneuf, Rochefort père et fils, Gabriel de Ric, de la Coste de Mésière, gouverneur de la Marche, le comte de la Rochefoucault, etc. Cette facile victoire ne profita point aux ligueurs. Chambaret soutint trois assauts successifs et força Pompadour et Montpezat à se retirer après vingt jours de siége réglé. La ville resta au pouvoir de Henri IV.

En 1594 « arrivèrent devant la ville de Saint-Yrieix 2,000 croquants qu'on appelait *vermine*. Ils sommèrent la garnison de vider, ainsi qu'elle l'avait promis. Celle-ci leur fit donner à boire pour les calmer, et fit mettre dans le vin du sel et de la chaux, qui en tuèrent une centaine. »

On ne voit plus guère de traces des anciens remparts, qu'une tour carrée assez haute. L'église paroissiale appartenait autrefois à l'abbaye, devenue collégiale en 1400. C'est un édifice de construction gothique. Le chapitre se composait d'un doyen, d'un grand chantre, de onze chanoines et de six semi-prébendés. Outre la collégiale royale de Saint-Pierre, on comptait cinq églises paroissiales, plusieurs communautés religieuses et un hôpital. La justice appartenait à l'évêque de Limoges, conjointement avec le roi.

Au XVIIIe siècle, Saint-Yrieix était une ville industrieuse. « Le commerce, dit l'abbé de Laporte, y est fort en vigueur; on y trouve plusieurs manufactures qui maintiennent l'aisance et l'activité parmi le peuple. Le commerce d'antimoine et les préparations qu'on en fait occupent et enrichissent un grand nombre d'habitants. Cette substance métallique est tirée d'une mine située à trois lieues de Saint-Yrieix, dans la forêt de Biais et près du château de ce nom. Cet antimoine est de Saint-Yrieix transporté à Bordeaux par Bergerac, où il est vendu aux Hollandais, qui nous le rapportent en verre ou autrement. On en envoie aussi à Orléans, où on le dégage de la partie sulfureuse qui lui est unie, pour en faire le régule. Cet antimoine a la réputation d'être d'une qualité supérieure à celui qu'on tire des autres provinces; en conséquence, il est un peu plus cher. » Saint-Yrieix a trouvé une nouvelle source de richesses dans l'exploitation des carrières de kaolin et de pétunsé, qui fournissent de matières premières les principales manufactures de porcelaine de France.

Les armes de Saint-Yrieix sont : *parti, le premier, d'azur à trois fleurs de lis d'or, deux et un; le second, de gueules à une crosse d'or posée en pal.*

Chalus. — Châlus, *Castrum Lucii*, chef-lieu de canton de l'arrondissement, et à 24 kilomètres au nord-ouest de Saint-Yrieix, est une petite ville de 2,053 habitants, bâtie dans une situation pittoresque, sur la Tardoire. Il s'y fait un commerce important de chevaux et de mulets. Au-dessus de la ville s'élevaient le château de Chabrol et la tour, au pied de laquelle fut blessé mortellement le roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-lion. Suivant une ancienne tradition, Lucius Capreolus, proconsul sous Auguste, avait fait construire le château de Châlus et enfoui dans les souterrains d'immenses richesses. En 1199, Adhémar, vicomte de Limoges, découvrit sur cet emplacement quelques figures en or massif. Richard, en qualité de suzerain, réclama ce trésor. Sur le refus de son vassal, il mit le siége devant le château. Comme il faisait une reconnaissance autour des murailles, une flèche le blessa à l'épaule gauche (26 mars 1199). Le signal de l'assaut fut donné aussitôt, et la garnison périt tout entière. On pendit les prisonniers. Bertrand de Gourdon, l'archer qui avait blessé le roi, fut réservé pour un supplice plus cruel. Richard voulut voir son meurtrier. « C'est donc toi, lui dit-il, qui as osé frapper l'oint du Seigneur? — C'est moi, répondit Bertrand, moi qui avais à venger mon père et mes deux frères. » Richard, par compassion ou par orgueil, ordonna de le mettre en liberté, et lui fit présent de 100 shellings. Mais un des compagnons du roi, Mercadets, le chef de ces aventuriers dont était en grande partie composée l'armée de Richard, retint le prisonnier, et le fit tenailler et écorcher vif. Un chroniqueur contemporain, Gauthier d'Hermingfort, raconte ainsi la mort de Richard : « Gauthier, archevêque de Rouen, se présenta au prince et lui dit : Mettez ordre à vos affaires, seigneur, car vous mourrez. — Est-ce une menace, répondit le roi, ou une plaisanterie? — Non, seigneur, votre mort est inévitable. — Que voulez-vous donc que je fasse? — Pensez aux filles que vous avez à marier, et faites pénitence. — Mais je n'ai point de filles! — Seigneur, vous avez trois filles et vous les nourrissez depuis longtemps. Votre aînée est l'ambition, la deuxième l'avarice, la troisième la luxure. Vous avez eu ces trois filles dès votre jeunesse, et vous les avez toujours trop aimées. — C'est vrai; voici comment je les marie : je donne l'aînée aux templiers, la deuxième aux moines gris, la troisième aux moines noirs. — Ne parlez pas ainsi, répondit l'archevêque; car votre fin approche. — Que me faut-il faire? — Pénitence, et vous confier à la miséricorde éternelle. » — Le roi, touché des paroles de l'archevêque, se mit à pleurer, et dit : « Je suis très-repentant, et vous en verrez des preuves. » Aussitôt il se confessa; et s'étant fait lier les pieds, il ordonna qu'on fouettât jusqu'au sang son corps nu et suspendu en l'air. Il se fit traîner ensuite avec une corde au-devant du viatique, qu'il reçut en invoquant la miséricorde du Seigneur » Nous rapportons ces détails sans les garantir, et rien n'est malheureusement moins probable que la tardive pénitence que s'imposa Richard; il y a du reste bien des variantes à la légende populaire; c'est ainsi que Roger de Howden place avant le siége de Châlus l'histoire des *trois filles du roi*, et dit : « Un prédicateur ambulant des croisades, Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, qui disait de dures vérités au clergé, aux bourgeois, aux hommes de guerre et aux princes, et qui, à cause de cela, avait été maltraité par les clercs de Lisieux et de Caen, avait exhorté le roi à se défaire de ses trois filles. Lesquelles? lui avait demandé le roi. — L'orgueil, l'avarice et la luxure, avait

répondu le prêtre. — Eh bien, dit Richard en plaisantant, je donne mon orgueil aux templiers, mon avarice aux moines de Cîteaux et ma luxure aux prélats de l'Église. »

Châlus avait anciennement le titre de baronnie. Henri, roi de Navarre, la donna à Charlotte d'Albret, sa sœur, pour sa part dans la succession d'Alain d'Albret et de Françoise de Bretagne, leurs parents communs. Charlotte épousa César Borgia, duc de Valentinois, et leur fille Louise Borgia porta le comté de Châlus à Philippe de Bourbon-Busset, dont la descendance en jouissait encore au XVIIe siècle.

C'est près de Châlus que les troupes allemandes, commandées par le duc de Deux-Ponts, Wolfgang de Bavière, opérèrent leur jonction inespérée avec les bataillons de Coligny après une marche de cent lieues en pays ennemi (10 juin 1569). Le 11 juin, dit P. de l'Estoile, le duc de Deux-Ponts passa de ce siècle en l'autre au pays de Limosin. Ce seigneur allemand, prince du Saint-Empire, après avoir amené, au très-grand besoin de ceux de la religion, un brave et puissant secours depuis les bords du Rhin, non sans un extrême danger, et joint son armée à celle des protestants de France, malgré les forces du duc de Guise et du pape, fut saisi d'une fièvre chaude, causée d'avoir trop bu et d'avoir trop fait karoux avec les Français, pour la joie qu'il avait de les avoir joints et être venu à bout de son entreprise, de laquelle fièvre il mourut, pour quoi fut fait sur sa mort le distique suivant :

Pons superavit aquas, superavere pocula Pontem;
Febre tremens periit qui tremor orbis erat.

Pendant la révolte des Croquants, le château de Châlus fut assailli par les paysans insurgés. « Au mois de mai 1594, dit une ancienne chronique, la garnison tua le capitaine des Crocans, natif de la basse ville et appelé T. Deschamps, homme de qualité, d'esprit et de grands moyens. Il y avait deux mille hommes de garnison. Les Crocans, au nombre de quatre à cinq mille, reprirent le château dans vingt-quatre heures sans perdre un homme, rançonnèrent le capitaine, nommé Labarre, et lui laissèrent et à ses troupes la vie sauve, moyennant cinq à six cents écus. Le château fut pillé. »

Au XVIIe siècle, Châlus avait encore une justice seigneuriale et ne relevait point du présidial de Limoges.

Château de Montbrun. — Près de Châlus, au-dessous du bourg de Montbrun, se trouvent les restes d'un ancien château qui a dû être une forteresse importante, si l'on en juge par la hauteur et les dimensions des tours démantelées. Pourtant la famille de Montbrun occupe très-peu de place dans l'histoire du Limousin; les chroniqueurs en font à peine mention. Un Pierre de Montbrun fut évêque de Limoges de 1433 à 1458.

La Roche-l'Abeille. — La Roche-l'Abeille, village de 1,196 habitants, dans le canton de Nexon, arrondissement et à 11 kilomètres au nord de Saint-Yrieix, est un lieu célèbre par la bataille que s'y livrèrent, le 23 juin 1569, les calvinistes et les catholiques. Les troupes de Coligny, jointes par les Allemands qu'avait amenés le duc de Deux-Ponts, s'étaient établies à Saint-Yrieix. L'armée royale, que commandait le duc d'Anjou, reçut de son côté un renfort de six mille Italiens expédiés par le pape et par le duc de Florence. Pie V avait ordonné à son général, le comte de Santa-Fiore, de ne faire aucun prisonnier. « En aucune façon et pour aucune cause, écrivait-il à Catherine de Médicis, il ne faut épargner les ennemis de Dieu. Ce n'est que par l'entière extermination des hérétiques que le roi pourra rendre à ce noble royaume son antique religion. » Tels étaient les sentiments des catholiques, lorsque le duc d'Anjou vint prendre position à la Roche-l'Abeille. Les protestants, trop nombreux et trop forts pour qu'on attribuât à la peur leur démarche pacifique, demandèrent un sauf-conduit pour un député qu'ils voulaient envoyer à la cour. Ils offraient de poser les armes, à condition qu'on leur accorderait, avec les sûretés requises, le libre exercice de leur culte par tout le royaume. Pendant cette négociation, la bataille s'engagea par l'imprudence du jeune duc de Guise et des arquebusiers (23 juin). Quatre ou cinq cents tirailleurs et beaucoup d'officiers de l'armée royale restèrent sur la place. Philippe Strozzi, fils du maréchal Strozzi et colonel général de l'infanterie française, fut fait prisonnier. Il n'obtint quartier qu'à grand' peine, tant les huguenots étaient acharnés à la *tuerie*. Tavannes sauva les catholiques d'une complète déroute, et le duc d'Anjou put maintenir sa position. C'est à la Roche-l'Abeille que Henri IV fit ses premières armes.

On trouve près du village les ruines d'un ancien château fort; il était construit au-dessus de vastes souterrains, fameux pour avoir servi de repaire à des bandes de faux monnoyeurs. Du vieux château démantelé, il reste une portion de tour couverte de lierre qui domine les environs.

L'abbé de Laporte, dans son *Voyageur français*, parle de la carrière de serpentine qui se voit près du bourg de la Roche-l'Abeille, dans la plaine de Saint-Laurent. « On en attribue, dit-il, la découverte à un seigneur de ce bourg, nommé François des Cars. Le château des Cars, situé dans le Limosin, est orné, à l'extérieur, de plusieurs tables de serpentine; sur l'une desquelles est cette inscription rimée qui atteste la découverte de la carrière de serpentine :

François, seigneur comte des Cars,
Fort amateur des arts,
Fut le premier qui, par merveille,
Inventa ce beau marbre en sa Roche-l'Abeille.

» Cette serpentine, dont le grain est aussi fin que celui du marbre et qui reçoit le plus beau poli, est d'une couleur verte obscure qui approche de celle du serpent, et c'est à cette ressemblance qu'elle doit son nom. Elle est facile à tailler et on en fait des vases au tour. »

Coussac-Bonneval. — Coussac-Bonneval, petite ville de 3,007 habitants, à 11 kilomètres à l'est de Saint-Yrieix, fait un commerce important de grains et de bestiaux. Elle possède sur son territoire le château de Bonneval, dont les seigneurs ont longtemps figuré au premier rang parmi la noblesse du Limousin. Cette maison remontait à Giraud de Bonneval, qui vivait en 1055. Parmi les membres de cette famille nous citerons Germain de Bonneval, qui accompagna le roi Charles VIII en Italie, et fut l'un des sept gentilshommes qui, vêtus et armés comme ce prince pour déjouer les projets de l'ennemi, se tinrent constamment auprès de lui à la bataille de Fornoue; il fut tué à la bataille de Pavie. Mais le plus célèbre des comtes de Bonneval est, sans contredit, Claude-Alexandre de Bonneval, tour à tour officier en France, général en Autriche, et pacha en Turquie. Ami de Jean-Jacques Rousseau, il avait, au commencement de son aventureuse carrière, cultivé les lettres. On lui doit quelques contes, des pièces de théâtre et des chansons. Parmi ces dernières, il est une jolie ronde connue de tout le monde :

« Nous n'avons qu'un temps à vivre,
Amis, passons-le gaiement... »

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
5517 kil. carr. ou 551 723 hect.	Hommes... 161 215 Femmes... 158 [illegible] Total... 319 [illegible]	4	27	193	9 000 000 fr.	7 500 000 fr.

ARRONDISSEMENT DE LIMOGES.

Superficie 2002 kilom. carrés ou 200 155 hectares. — Population 138 736 hab. — Cantons 10. — Communes 78.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Limoges (Nord), 4 c., 29760 h.	LIMOGES	41630	»
	LIMOGES	251.7	»
	Couzeix	1192	6
	Isle	1612	4
	Palais (le)	[illegible]	7
Limoges (Sud), 4 c., 29917 h.	LIMOGES	1[illegible]	»
	Aureil	[illegible]	12
	Condat	1[illegible]	6
	Feytiat	1[illegible]	7
	Panazol	1316	6
	Saint-Just	1232	12
	Solignac	3[illegible]1	12
Aixe, 10 com., 11991 hab.	Aixe	[illegible]	11
	Beynac	1[illegible]	11
	Bonnac	[illegible]	12
	Burgnac	[illegible]	16
	Javerlhac	[illegible]	15
	Saint-Martin-le-Vieux	[illegible]	17
	Saint-Priest-sous-Aixe	1217	15
	Saint-Yrieix-sous-Aixe	[illegible]	14
	Séreilhac	[illegible]	15
	Verneuil-sur-Vienne	2216	12
Ambazac, 7 com., [illegible] hab.	Ambazac	[illegible]	22
	Beaune	[illegible]	11
	Bellac-les-Bois	[illegible]	24
	Bonnac	1[illegible]	14
Suite de Ambazac.	Rilhac-Rancon	748	10
	S.-Laurent-les-Églises	1337	28
	Saint-Priest-Taurion	1211	14
Châteauneuf, 10 com., 11840 hab.	Châteauneuf	1714	31
	Chaptelle (la)	2071	35
	Linards	1091	30
	Masléon	478	25
	Nexon	1992	31
	Roziers-Saint-Georges	641	25
	Saint-Gence-en-la-Forêt	[illegible]	41
	Saint-Méard	1162	33
	Séreilhac	[illegible]	45
	Sussac	1[illegible]	41
Eymoutiers, 10 com., 10650 hab.	Eymoutiers	[illegible]	41
	Augne	[illegible]	41
	Beaumont	[illegible]	31
	Bujaleuf	[illegible]	34
	Domps	[illegible]	45
	Nedde	1700	52
	Peyrat-le-Château	2[illegible]5	45
	Rempnat	[illegible]	35
	Saint-Amand-Saint-Bonnet	[illegible]	49
	Saint-Julien-le-Petit	1[illegible]	34
Laurière, 6 com., [illegible] hab.	Laurière	1[illegible]	39
	Jabreilhas	1[illegible]	31
	Javerlhac (le)	[illegible]	27
	Saint-Léger-la-Montagne	1[illegible]	29
Suite de Saint-Léonard, 10 com., 13925 hab.	Saint-Léonard	6[illegible]	22
	Champnetery	912	28
	Châteauneuf	7[illegible]	24
	Eybouleuf	[illegible]	20
	Gérioux-de-Bas	9[illegible]	18
	Marval	7[illegible]	29
	Royères	[illegible]	14
	Saint-Denis-les-Murs	1[illegible]	24
	Saint-Martin-Terressus	[illegible]	29
	Sauviat	1[illegible]	25
Pierrebuffière, 9 com., 9108 hab.	Pierrebuffière	1[illegible]	21
	Bersac	741	19
	Les Cars	9[illegible]	14
	Saint-Bonnet-la-Rivière	1[illegible]	25
	Saint-Germain	714	22
	Saint-Hilaire-Bonneval	7[illegible]	18
	Saint-Jean-Ligoure	1[illegible]	19
	S.-Maurice-les-Brousses	127	18
	Saint-Paul	1822	19
Suite de Laurière.	Saint-Sylvestre	1672	23
	Saint-Sulpice-Laurière	781	21
Nieul, 6 com., [illegible] hab.	Nieul	819	14
	Chapelat	[illegible]	10
	Peyrilhac	1[illegible]	19
	Saint-Gence	1[illegible]	16
	Saint-Jouvent	1219	18
	Veyrac	1718	16

ARRONDISSEMENT DE BELLAC.

Superficie 1 809 kilom. carrés ou 180 924 hectares. — Population 84 682 hab. — Cantons 8. — Communes 65.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Bellac, 6 com., 16364 hab.	Bellac	3788	»
	Blanzac	723	6
	Blond	2417	9
	Peyrat	1[illegible]	3
	Saint-Barbant	1[illegible]	10
	Saint-Junien-les-Combes	[illegible]	8
Bessines, 7 com., 11011 hab.	Bessines	2[illegible]	27
	Bersac	1607	33
	Feilles	1718	32
	Fromental	1[illegible]	20
	Morterolles	733	28
	Royères	1[illegible]	27
	Saint-Pardoux	1[illegible]	22
Châteauponsac, 6 c., 9858 h.	Châteauponsac	3922	20
	Balledent	719	14
	Rancon	2[illegible]	12
	St-Auvent-Magnazeix	1471	23
	Saint-Pierre-de-Fursac	[illegible]	27
	Saint-Sornin-Lavolps	1[illegible]	21
Dorat (le), 11 c., 11690 h.	Dorat (le)	2817	13
	Arnac-la-Poste	8[illegible]	25
	Bazeuge (la)	512	16
Suite de le Dorat.	Croix (la)	[illegible]	17
	Darnac	2246	15
	Dinsac	[illegible]	15
	Oradour-Saint-Genest	1[illegible]	15
	Saint-Ouen	[illegible]	6
	Saint-Sornin-la-Marche	1086	»
	Tersannes	462	24
	Verneuil-Moustiers	179	29
Magnac-Laval, 8 c., 10288 h.	Magnac-Laval	[illegible]	16
	Dompierre	1[illegible]	23
	Droux	1418	10
	Saint-Hilaire-la-Treille	1[illegible]	20
	Saint-Léger-Magnazeix	1[illegible]	24
	Villefavard	[illegible]	15
Mézières, 9 com., 10030 hab.	Mézières	1[illegible]	12
	Bonnac-la-Cour	1[illegible]	19
	Boisseuil-Puychevrier	[illegible]	19
	Cognac-la-Forêt	510	19
	Marcillac-la-Croisille	1[illegible]	13
	Marval-sur-Mart	[illegible]	12
	Noule	1607	13
	Saint-Barbant	1[illegible]	19
	Saint-Martial	623	18
Nantiat, 11 com., 11[illegible] hab.	Nantiat	1[illegible]	17
	Berneuil	1071	8
	Boisseuil	[illegible]	11
	Bujaleuf	[illegible]	17
	Chamboret	[illegible]	16
	Cieux	1897	16
	Compreignac	2418	26
	Rancon	[illegible]	13
	Saint-Symphorien	800	17
	Thiat-sur	[illegible]	21
	Vaulry	819	12
Saint-Sulpice-les-Feuilles, 9 com., 10046 hab.	Saint-Sulpice-les-Feuilles	1947	26
	Arnac-la-Poste	1993	34
	Chézeaux (les)	569	42
	Compreignac	1[illegible]	36
	Javerdat	7[illegible]	35
	Lussac-les-Églises	1701	30
	Meilhac	8[illegible]	36
	Saint-Georges-les-Landes	[illegible]	39
	Saint-Martin-le-Mault	[illegible]	34

ARRONDISSEMENT DE ROCHECHOUART.

Superficie 798 kilom. carrés ou 79 845 hectares. — Population 51 331 hab. — Cantons 5. — Communes 30.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Rochechouart, 5 c., 9531 h.	Rochechouart	4198	»
	Chéronnac	1109	10
	Salles-Lavauguyon (les)	746	15
	Vayres	2228	8
	Videix	860	9
Oradour-s.-Vayres, 5 c., 9331 h.	Oradour-sur-Vayres	3146	12
	Champagnac	1907	17
	Champsac	1620	20
	Cussac	2042	15
	Saint-Basile	526	12
S.-Laurent-sur-Gorre, 6 c., 9115 h.	S.-Junien, 7 com., 13609 hab.	Saint-Junien	5900	11
		Chaillac	1316	9
		Javerdat	1145	22
		Oradour-sur-Glane	1918	24
		Saint-Brice	1309	14
		S.-Martin-de-Jussac	616	13
		Saint-Victurnien	1490	21
	S.-Laurent-s.-Gorre	S.-Laurent-s.-Gorre	2552	14
		Cognac	1959	17
		Gorre	898	18
S.-Mathieu, 7 communes, 9851 habitants.	Suite de S.-Laurent.	Saint-Auvent	2002	11
		Saint-Cyr	1264	13
		Sainte-Marie-de-Vaux	440	21
		Saint-Mathieu	2448	16
		Chapelle-Montbr. (la)	749	23
		Dournazac	2355	27
		Maisonnais	1669	18
		Marval	1021	25
		Milhaguet	413	20
		Pensol	693	27

ARRONDISSEMENT DE SAINT-YRIEIX.

Superficie 908 kilom. carrés ou 90 808 hectares. — Population 44 610 hab. — Cantons 4. — Communes 26.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
S.-Yrieix, 3 com., 13077 h.	Saint-Yrieix	7474	»
	Coussac-Bonneval	3097	11
	Ladignac	2996	12
Chalus, 7 com., 8611 hab.	Chalus	2053	26
	Bussière-Galant	1780	20
	Cars et Chénevière (les)	972	25
	Flavignac	1008	25
	Lavignac	313	28
Nexon, 8 com., 10144 hab.	Suite de Chalus.	Pageas	1503	27
		Saint-Nicolas	382	15
	Nexon	Nexon	2161	21
		Janailhac	912	15
		Meilhac	680	26
		Meyze (la)	1302	13
		Rilhac-Lastours	749	21
		Roche-l'Abeille (la)	1496	11
S.-Germain-les-Belles, 8 c., 12778 h.	Suite de Nexon.	Saint-Hilaire-Lastours	858	19
		Saint-Priest-Ligoure	1686	19
	S.-Germain-les-Belles	S.-Germain-les-Belles	1414	29
		Château-Chervix	1760	18
		Glanges	1266	30
		Magnac-Bourg	1159	25
		Meuzac	1246	21
		Porcherie (la)	2157	32
		Saint-Vitte	1201	33
		Vicq	2275	24

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE.

N^os d'ordre. (b)	I. STATISTIQUE MORALE (a).
	Crimes contre les personnes. (COURS D'ASSISES.)
30e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 16 256 habitants.
	Nombre total (1849)..... 22
	Infanticides (c).
37e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 320,53.
	Nombre total (1849)..... 4
	Suicides.
51e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 33 497 hab.
	Nombre total (1849)..... 17
	Crimes contre les propriétés (d).
28e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 6 402 hab.
	Nombre total (1849)..... 17

N^os d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
	Procès (e).
37e	En matière civile..... 1352
31e	En matière commerciale..... 1025
	Instruction (f).
84e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle)..... 13
	Paupérisme (g).
78e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 34 hab.
	Nombre total..... 6015
	Mendicité (h).
28e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 164 hab.
	Nombre total..... 58
	Enfants naturels.
55e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 19,910.
	Nombre total (1850)..... 573

N^os d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.
64e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 22,61.
	Enfants trouvés et abandonnés (i).
13e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 195 hab.
	Nombre total..... 43
52e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 47,40.

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (j).

Mouvement de la population (k).

Naissances.....	10 755
Mariages.....	2 661
Décès (l).....	9 251

Contributions directes (m).

Foncière.....	921 276 f.	^c c
Personnelle et mobilière.....	208 500	»
Portes et fenêtres.....	132 326	»
Patentes.....	188 731	»

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) C'est l'un des départements où il se commet le plus d'infanticides.

(d) Le nombre moyen des accusés célibataires varie suivant les départements; il est de 40 sur 100 dans la *Haute-Vienne*.

Population des prisons, 971 individus, dont 868 à la Maison-Centrale de Limoges. Cette maison réunit les condamnés de 11 départements, savoir : la Haute-Vienne, la Charente-Inférieure, le Cher, l'Indre, la Corrèze, la Creuse, la Dordogne, la Vienne, l'Allier et le Puy-de-Dôme.

(e) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 229 habitants. Cinquante-sept départements sont moins processifs.

(f) C'est l'un des départements où se trouve le plus d'ignorance.

Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants en 1829, 1 sur 87 habitants.

Il y a, dans la *Haute-Vienne*, 1 académie universitaire; 1 grand séminaire; 1 petit séminaire; 1 école préparatoire de médecine et de pharmacie; 1 lycée impérial; 3 collèges communaux, celui de Saint-Junien avec 1 école primaire supérieure; 2 écoles d'instruction secondaire; 20 pensions religieuses ou laïques; 2 écoles primaires supérieures; 1 école normale primaire; 3 pensionnats primaires; 363 écoles élémentaires communales ou privées; 25 salles d'asile; 1 bibliothèque communale possédant 12,000 volumes; 1 bibliothèque chrétienne; 1 musée; 1 société archéologique et historique; des cercles littéraires; des commissions de statistique; des chambres consultatives d'agriculture; des comices agricoles; 1 société d'agriculture, sciences et arts; 1 école de géométrie et de mécanique appliquée; 1 école de dessin; 1 école de modelage; 1 ferme-école à Chavagnac, ayant pour objet de former de bons chefs de culture, des contre-maîtres ruraux, d'habiles métayers, des fermiers intelligents, en un mot des agents éclairés, propres à hâter les progrès de l'agriculture.

(g) Proportion du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 11 ou 12 habitants. C'est l'un des départements les plus favorisés sous le rapport du bien-être. On y compte 9 hospices avec une population de 833 individus; 21 bureaux de bienfaisance secourant annuellement plus de 6,000 indigents; 1 asile public d'aliénés, 1 société de charité maternelle; 1 caisse d'épargne à Limoges, avec 2 succursales à Saint Junien et à Saint-Yrieix; 1 caisse de retraite pour la vieillesse; 1 mont-de-piété; 1 caisse de prévoyance pour les [illegible] primaires communaux; 1 maison d'éducation correctionnelle pour les jeunes filles libérées, âgées de moins de 16 ans.

(h) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 30 ou 31 habitants.

(i) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 198 habitants.

Nombre total : 1,588.

(j) Sur 1,000 recrues, la *Haute-Vienne* en compte 572 occupées aux travaux de la campagne. Quarante-trois départements ont plus d'agriculteurs.

Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 70e.

(k) Dans l'ordre de la population, la *Haute-Vienne* occupe le 65e rang; le 64e pour la superficie territoriale.

(l) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 1,504.

Durée moyenne de la vie, 30 ans 6 mois. Quatre-vingt-deux départements ont la vie moyenne plus longue.

(m) Rang du département pour la contribution foncière, 73e; pour la contribution personnelle et mobilière, *id.*; pour les portes et fenêtres, 70e; et 62e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

Annales de Limoges, par le P. *Bonaventure de Saint-Amable.*
Généralité de Limoges, par *Dumoulin.*
1664. Remarques et Mémoires pour l'hist. du Limousin, par *Maldamont*, in-4°.
1666. Nobiliaire de la généralité de Limoges, par *Sim. Descoutures*, in-folio.
1676. La Vie de Saint-Martial, avec les antiq. du Limousin, 3 v. in-f°.
1765. Ephémérides de la généralité de Limoges pour l'année 1765, par *Desmarets*, in-4°.
1791. Description du Limosin au tome XXXIV du Voyageur français de l'abbé *de Laporte* in-12
1800. Recueil d'observ. météorol. et économiq. fait dans le dép. de la Haute-Vienne depuis 1787 jusqu'en 1800, par *J.-J. Juge de Saint Martin*, in-8°.
1808. Changements survenus dans les mœurs des habit. de Limoges, par *Juge-Saint-Martin*, in-8°, réimpr. en 1817.
1808. Stat. du dép. de la Haute-Vienne, par *Texier-Olivier*, in 4°.
1811. Statist. de la Haute-Vienne, par *Peuchet* et *Chanlaire*, in-4°.
1811. Essai histor. sur la sénatorerie de Limoges, par *Duroux*, in-4°.
1821. Descript. des monum. de différents âges observés dans le dép. de la Haute-Vienne, avec un précis des annales de ce pays, par *C.-N Allou*, in-4°.
1821. Hist. de Limoges et du haut Limousin, par le chevalier *Barny de Romanet*, in-8°.
1822. Sur les progrès du commerce à Limoges depuis le XVe siècle, par *Quineau*, in-8°.
1835. Département de la Haute-Vienne au tome III de la France pittoresque de *A. Hugo*, gr. in 8°
1837. Notice sur les manuscrits historiques conservés à Limoges, par *Allou*, dans l'Annuaire de la Société de l'Histoire de France de 1837, in-18.
1837. Nouvelles Ephémérides de Limoges, par *Laurent*, in-8°.
1838. Département de la Haute-Vienne au tome IV du Guide pittoresque du voyageur en France publié par *Didot*, in-8°, fig.
1838. Tableau descriptif de la ville de Limoges, par *P. Gillier*, in-8°.
1838. Le Limousin historique, par *Leymarie*, in-4°.
1839. Le Limousin historiq., recueil de pièces manuscrites, etc., etc., par *Leymarie*, in-8°.
1840 Consid. sur les chevaux limous., par le baron *Gay de Vernon*, in-8°.
1842. Notic. hist. sur Château-Ponsat, par *Daubin*, in-8°.
1842. Notice historique sur les émaux et les émailleurs à Limoges, par *Maurice Ardant*, br. in-8°.
1844. Hist. monum. de l'anc. prov. du Limousin, par *Tripon*. in-8°.
1844. Biographie contemporaine de la Haute-Vienne, par *Peyrol-Magenet*, in-folio.
Essai sur les argentiers et les émailleurs de Limoges, par l'abbé *Texier*, in-8° et pl.
1845. Le Limousin, Limoges, etc., etc., au tome VI des Villes de France, par *Arist. Guilbert*, gr. in-8°, fig.
1847. Hist. de la peinture sur verre en Limousin, par l'abbé *Texier*, 1 vol. gr. in-8°, fig.
1853. Annuaire statist., administ., etc., etc., de la Haute-Vienne, par *J. Dumont*, 4e année, in-12.
Bulletin de la Société archéol. et hist. du Limousin, gr. in-8°.
Bull. de la Soc. d'agric., scienc. et arts de la Hte-Vienne, in-8°.
Cartes du Limousin, par *Tassin de Vaugondy*.
Carte du Limousin, extr. des gr. c. de *Cassini* et de *Capitaine*.
Carte géologique du département de la Haute-Vienne.
Carte de la H.-Vienne, extr. de la gr. c. du dépôt de la guerre.
Carte du départem. de la Haute-Vienne, par *Dufour*, *Fremin*, *Charle*, *Durolenay*.

Paris. — Typ. Lahure, rue Soufflot, 18.

Digitized by Google

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Adieux de Jeanne d'Arc à sa famille.

VOSGES.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département des Vosges doit son nom à la haute chaîne de montagnes qui le séparent à l'est de ceux du Haut et du Bas-Rhin; c'est un des départements de la région nord-est de la France. Il est situé en très-grande partie dans le bassin du Rhin, et un peu au sud dans celui du Rhône. Il a été formé, en 1790, de la partie méridionale de la Lorraine.

Ses limites sont: au nord, le département de la Meurthe; au nord-est, celui de la Meuse; à l'ouest, celui de la Haute-Marne; au sud, celui de la Haute-Saône; à l'est, ceux du Haut et du Bas-Rhin.

Superficie, nature du sol, montagnes, cols. — Le département des Vosges est un pays élevé et presque entièrement montagneux, appuyé à l'est au faîte de la chaîne des Vosges, qui le traverse au nord-est, traversé au sud et de l'est à l'ouest par une chaîne secondaire, qui porte le nom de monts Faucilles, et lie les Vosges au plateau de Langres et aux Cévennes en séparant le bassin du Rhin de celui du Rhône. Les sommités les plus élevées des montagnes du département des Vosges sont: le Ballon de Guebwiller ou de Sultz, 1,426 mètres; le Hoheneck ou Haut d'Honeck, 1,366; le Rotabach, 1,319; les Hautes Chaumes de Pairis, 1,295; le Ballon d'Alsace, 1,257; le Brezouars ou Bressoir, 1,233; le Grand Ventron, 1,209; le Drumont, 1,208; le Reissberg ou Rossberg, 1,196; le Ballon de Servance, 1,189; la Planche des belles Filles, 1,150; le Mulchren, 1,128; le Champ de Feu, 1,095; le Haut du Roc, 1,016; le Grand Donon, 1,010; le Bœrenkopf, 1,005; le Haut du Thau, 980; le Climont, 971, etc., etc., etc. Il existe dans ces montagnes plusieurs *cols* ou passages. Les principaux sont: le col de Bussang, dont l'élévation à Orbé est de 725 mètres, et qui conduit de Remiremont à Thann; le col du Bonhomme entre Saint-Dié et Colmar, 780; le col de Schirmeck entre Saint-Dié et Strasbourg, etc., etc.

Les montagnes des Vosges sont couvertes d'immenses forêts de sapins et de hêtres. Le sol vers les dernières

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

pentes se compose de terres légères et sablonneuses, qui ne produisent qu'à force de soins, et dont les prairies forment la principale richesse. Les lacs, les cascades, les torrents et les mille accidents d'une nature tourmentée égayent ou varient à chaque pas le paysage. Vues du Beerenkopf, d'où l'on aperçoit les cimes de toute la partie sud-est des Vosges, ces montagnes se présentent comme un amas tuberculeux de proéminences arrondies, groupées en rameaux plus ou moins distincts, dont les points culminants sont simplement gazonnés, et dont les flancs sont boisés. Dans la partie occidentale du département dite la plaine, on rencontre un sol calcaire plus ou moins mélangé d'argile, qui produit abondamment des céréales, des légumes et des fruits. On évalue la superficie du département à 604,606 hectares, et le sol s'y divise, d'après sa nature, en pays de montagnes, environ 304,000 hectares; pays de bruyères ou de landes, 90,000; sol de riche terreau, 10,000; sol de craie ou calcaire, 200,085; sol de gravier, 200,600 hectares.

Hydrographie. — La chaîne transversale des monts Faucilles, ramification des Vosges, détermine dans le département deux versants généraux d'inégale étendue : l'un, au sud, sur le bassin fluvial de la Saône, et l'autre, beaucoup plus étendu, au nord, sur ceux de la Meuse et de la Moselle. La Saône, le Coney et l'Angronne appartiennent au premier; le versant septentrional est sillonné dans toute son étendue par le cours de la Moselle, grossie de la Vologne, du Durbion et de la Madon; par la Meurthe et son affluent, la Mortagne, qui va se réunir aussi à la Moselle, mais en dehors du département; et par la Meuse grossie de la Mouzon et de la Vair.

La Saône prend sa source à Vioménil, arrondissement de Mirecourt, au pied du mont d'Harol, élevé de 462 mètres; elle coule de l'est au sud-est et passe à Bonvillet, Darney, Monthureux, où elle commence à être flottable, Mont-Savillon, Lironcourt et Châtillon, à quelques kilomètres duquel elle entre dans la Haute Saône. Le Coney passe à Uzemaing-la-Rue, près de Bains, et à Fontenay-le-Château avant d'entrer dans le même département.

La Moselle est formée par trois sources, qui prennent toutes trois naissance dans l'arrondissement de Remiremont; la principale est au pied des ruines du château de la Moselle, au pied de la côte du Taye, commune de Bussang, à environ 725 mètres au dessus du niveau de la mer. Elle coule du sud-est au nord-ouest, et passe dans le département près de Bussang, à Saint-Maurice, le Tillot, Ramonchamp, la Roche, Remiremont, où elle devient flottable, Pouxeux, Arches, Épinal, Golbey, Châtel-sur-Moselle, Portieux, Florémon et Sacourt, en aval duquel elle entre dans le département de la Meurthe après un parcours d'environ 90 kilomètres sur les 600 qui composent son cours total. La Madon, un de ses affluents, passe à Lerain, Pont-lez-Bonfay, Hagecourt, près de Mirecourt, Ambacourt, et à Marainville entre dans le département de la Meurthe.

La Meurthe, affluent de la Moselle, naît de deux sources au revers de la montagne du Bonhomme; l'une sur le penchant de la montagne du Valtin, et l'autre au Montaben. Elle coule du sud-est au nord-ouest en passant à Plainfaing, où elle est flottable, Faize, Sainte-Marguerite, Saint-Dié, Raon-l'Étape; à Thiaville, où elle entre dans le département auquel elle a donné son nom. Sur les 160 kilomètres qui composent son cours, elle n'en a qu'environ 45 dans le département. La Mortagne, son principal affluent, passe à Rambervillers.

La Meuse, qui prend sa source au village de Meuse dans le département de la Haute-Marne, ne traverse que l'angle nord-ouest du département en coulant du sud au nord; elle passe à Bazaille, où elle disparaît complétement pour reparaître plus loin, arrose Neufchâteau, Goussey; et près du petit mais à jamais célèbre village de Domremy, elle entre dans le département auquel elle donne son nom.

Les eaux stagnantes sont assez nombreuses dans le département des Vosges, et surtout à l'est, dans la partie montagneuse, elles donnent naissance à des lacs parmi lesquels nous citerons : les lacs de Gérardmer, de Longemer, de Tournemer, le lac du Ballon de Guebwiller, de Seeven, de Sternsée, de Neuweiher, de Fondromey, de la Maix, de Blanchemer, du Marchaix, du Lispach, le lac Blanc, le lac Noir, le lac Vert, le lac des Corbeaux, etc., etc., etc. Le lac de Gérardmer, élevé de 640 mètres au-dessus du niveau de la mer, a 2 kilomètres de longueur; il est ovale, profond, borné d'âpres collines boisées; la Vologne en le quittant s'engouffre dans un abîme qu'elle parcourt en bondissant : c'est ce qu'on nomme le saut des Cuves, à cause des espèces de cuves que le tournoiement des eaux a creusées dans les rochers. Le lac de Longemer, qui a une altitude de 746 mètres, est moins étendu que le précédent, mais ses rives sont plus pittoresques; il occupe le fond d'un vaste bassin entouré par des montagnes sauvages à demi couvertes de sapins. Ce lac a un petit promontoire décoré d'une pelouse, et sur lequel s'élève une chapelle. Le lac de Tournemer ou de Retournemer est plus élevé encore, son altitude est de 800 mètres; il est rond et situé au fond d'un entonnoir où se rassemblent les sources supérieures de la Vologne, rivière qui s'en échappe à travers une déchirure de rochers et coule vers le lac de Longemer.

Voies de communication. — Le département des Vosges est traversé par six routes impériales, ayant une longueur de 287 kilomètres; par 21 routes départementales, d'un parcours d'environ 800 kilomètres; et par 3,693 chemins vicinaux, dont le développement total dépasse 4,057 kilomètres : sur ce nombre il y en a 48 de classés comme chemins vicinaux de grande communication.

Il ne jouit pas encore des avantages d'un chemin de fer; mais lorsque la ligne de Dijon à Bâle par Vesoul et Béfort sera terminée, un embranchement traversant le département dans la direction de Plombières, Xertigny et Épinal, reliera de Vesoul à Blainville les deux grandes et importantes lignes de Paris à Strasbourg et de Paris à Lyon.

Climat. — Le département des Vosges appartient à la région climatoriale dite du climat vosgien ou du nord-est; la température y est variable, humide ou froide, selon que l'on descend dans la plaine ou que l'on s'élève sur la montagne; la neige, année commune, n'y dure pas plus d'un mois; le nombre des jours pluvieux est de 135; les limites extrêmes du thermomètre paraissent être de — 25 à + 38 degrés centigrades. Les montagnes abritent le département des vents d'est et du nord-est. Ceux qui sont les plus fréquents sont ceux du sud, du sud-ouest, du nord et du nord-ouest. A Épinal, la température moyenne a été, pour une période de dix années, de 9°,6; celle de l'hiver était de — 0°,4; celle de l'été + 18°,3. En trente ans, de 1800 à 1830, le maximum de température atteint le 1er juillet 1826 était de + 36°,5, et le minimum atteint le 3 février 1830 était de — 25°,6 Le nombre annuel moyen de jours de gelée a été de 86,6, et celui des jours de pluie de 86,6.

Productions naturelles. — La partie orientale du département appartient à la région naturelle dite des Vosges, tandis que la partie occidentale appartient à la région dite de la Lorraine. Les montagnes de la première présentent des contours arrondis dus à la friabilité du grès vosgien en couches horizontales, qui les constitue en grande partie. Ce qui a fait donner aux sommités le nom de *ballons*. Les roches granitiques et schisteuses y dominent. La région de la Lorraine est un pays onduleux, argilo-sableux, humide, formé par le trias. Les vallées y sont en pente douce, tandis que dans la première elles sont à flancs rapides. Les richesses minérales du département sont importantes; il y a de nombreuses mines de fer de bonne qualité, des mines de plomb argentifère, de cuivre, d'antimoine, de cobalt; des carrières de marbre, de granit, de porphyre, de pierres meulières, de grès, d'ardoise, de l'argile à poterie et de la pierre

à chaux. On y trouve des agates parfaitement cristallisées, du kaolin, de la tourbe. Le département possède un grand nombre de sources minérales, dont les principales sont celles de Plombières, Bussang, Contrexéville, Bains, Heucheloup, Saint-Dié, etc., etc., etc. Celles de Contrexéville sont renommées pour les maladies des voies urinaires; celles de Plombières et de Bains, qui sont thermales, s'emploient en boissons, en bains, en douches; elles conviennent dans les paralysies, les ulcères, les douleurs externes et les affections cutanées.

Le département produit des céréales en quantité suffisante pour la consommation de ses habitants: du sarrasin, du millet, des pommes de terre, du houblon et surtout beaucoup d'avoine. La récolte des vins, évaluée, année commune, à 212,000 hectolitres, est insuffisante; ils ne sont d'ailleurs que d'une qualité fort ordinaire. Les meilleurs, qui sont les rouges de Charmes, de Xaronval et d'Ubexy, ne sont classés que parmi les assez bons vins d'ordinaire de France. On récolte aussi dans le pays du lin et des fourrages très estimés. On cultive beaucoup de fruits, et surtout le merisier pour la fabrication du kirsch-wasser. Les Vosges ont une flore très-riche; on remarque surtout des plantes médicinales, telles que la gentiane, l'angélique, l'ellébore, le perce-pierre, etc. Les mousses et les lichens sont communs. Les forêts couvrent plus du tiers de la surface du département. Dans la montagne elles se composent de hêtres, de pins, de sapins; dans la plaine les essences dominantes sont: le chêne, le hêtre, le charme, l'érable, le bouleau. Parmi les arbustes qui croissent dans les lieux élevés se trouvent le houx, le genévrier, le framboisier, etc., etc., etc. La généralité des animaux domestiques du département est d'espèce médiocre; il y a peu de moutons, mais beaucoup de chèvres. On a depuis quelques années introduit le mouton anglais et le mouton mérinos. On élève beaucoup de porcs, et quelques cultivateurs se livrent à l'engrais des bestiaux dans la montagne. Le grand et le menu gibier sont plus communs sur le versant occidental des Vosges que sur le versant oriental; les loups sont malheureusement encore assez nombreux. Parmi les oiseaux on voit le coq de bruyère et le grand duc. Les rivières sont assez poissonneuses: on estime la truite des lacs et de la Moselle. On recherchait, dit-on, autrefois dans la Vologne une sorte de moule dans laquelle on trouvait de petites perles.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale.— Le département des Vosges est un pays agricole et manufacturier; l'agriculture est florissante dans la partie qu'on appelle la plaine, située à l'ouest d'Épinal. Les prairies font la principale richesse de la montagne ou de la partie orientale du département; elles nourrissent un grand nombre de bestiaux, dont le lait est employé à faire du beurre et des fromages façon de Gruyère, de Gérardmer. La science des irrigations y est portée à un haut degré de perfection. On évalue le sol productif à 567,906 hectares, dont en froment 45,744 hectares; méteil, 5,442; seigle, 47,342; orge; 7,648; avoine, 47,024; maïs et millet, 108; pommes de terre, 22,151; sarrasin, 2,673; légumes secs, 2,030, vignes, 4,460; jardins, 4,614; betteraves, 74; colza et navette, 597; chanvre, 2,976; lin, 938; prairies naturelles, 71,783; prairies artificielles, 11,430; pâtis, landes et bruyères, 28,613; jachères, 67,606; bois, 220,005 (dont un tiers à l'État); vergers, pépinières et oseraies, 4,642 hectares. On évalue le revenu territorial à 15 millions de francs, et le nombre des propriétaires fonciers à 137,870, se partageant 1,846,417 divisions parcellaires de la propriété.

L'industrie manufacturière est très-active dans le département des Vosges; les hauts fourneaux, les forges, les fabriques d'acier naturel, de fer-blanc, de tôle, les tréfileries, les ateliers de coutellerie et les papeteries occupent le premier rang parmi les établissements industriels du département. Il y existe aussi des scieries de marbre et de planches, des verreries, des faïenceries, des clouteries, etc., etc. La fabrication de la dentelle et des blondes, celle des cordes à boyau, des violons, des orgues et des instruments de musique, occupent l'industrieuse population de l'arrondissement de Mirecourt. La filature et le tissage des étoffes de coton, la fabrication et le commerce des fromages de Gérardmer et de Vachelin, tiennent la première place dans l'industrie des arrondissements de Remiremont et de Saint-Dié. La fabrication des fromages dépasse chaque année 200,000 kilogrammes. Les ouvrages d'acier fin et poli, qui se font à Plombières, peuvent rivaliser avec ce que les manufactures anglaises produisent de plus parfait. Le commerce des planches et du merrain a aussi une grande extension. La boissellerie et la saboterie du département sont aussi très-estimées. Des tanneries, des brasseries, des distilleries, des exploitations de granit et de marbre, des fabriques de potasse, etc., etc., offrent aussi un aliment à l'industrie. La carrosserie et la charronnerie d'Épinal sont recherchées. Enfin, il existe dans cette ville une fabrique d'images coloriées qui fournit la presque totalité des colporteurs de la France.

Les principaux articles exportés sont: les bois de construction, les planches et le merrain, le houblon, les fers, les papiers, les fromages, le kirsch-wasser et les produits divers de l'industrie de fabrication.

Il y a dans le département 353 foires; elles se tiennent dans plus de 50 communes du département. Les principaux objets du commerce qui s'y fait consistent en bestiaux de toute espèce, grains, toiles du pays, draps, toiles de coton, mousselines, indiennes, quincaillerie, mercerie, boissellerie, etc., etc., etc. La plupart ne durent qu'un jour.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département des Vosges était de 604,106 hectares; sa population, d'après le dernier recensement, est de 427,409 habitants, savoir: 206,020 hommes et 221,389 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Epinal; le département est partagé en 5 arrondissements communaux, 30 cantons et 516 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département des Vosges est compris dans la 4e inspection divisionnaire des ponts et chaussées et dans l'arrondissement minéralogique de Strasbourg, qui dépend de la division du nord-est.

Le département des Vosges forme la 4e subdivision de la 5e division militaire, dont le quartier général est à Metz. La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 22e légion, dont le chef-lieu est à Nancy.

Les 5 tribunaux de 1re instance des 5 arrondissements et le tribunal de commerce de Mirecourt sont du ressort de la cour impériale de Nancy.

Le département forme le diocèse d'un évêché suffragant de l'archevêché de Besançon, et dont le siége est à Saint-Dié. Il y a dans cette ville un grand séminaire et des petits séminaires à Châtel et à Senaïde. On compte dans le département 4 cures de première classe, 27 de seconde, 306 succursales et 50 vicariats.

Les protestants ont un oratoire à Saint-Dié, dépendant de l'église consistoriale de Sainte-Marie-aux-Mines, et des maisons de prières à Waldersbach, Rothau et Neuviller.

L'Académie universitaire départementale a sous sa surveillance les collèges communaux d'Épinal, de Mirecourt, de Neufchâteau, de Saint-Dié, à chacun desquels est annexée une école primaire supérieure, le collége communal de Remiremont, l'institution ecclésiastique de plein exercice de Lamarche, le pensionnat Saint-Nicolas à Bruyères, les petits séminaires que nous avons déjà cités, de nombreuses écoles de filles dirigées par des congrégations religieuses, une école normale primaire, 1,101 écoles primaires communales ou privées; plusieurs institutions ou pensions, etc., etc.

Le département forme le 9e arrondissement forestier, dont le conservateur réside à Épinal.

Nous avons dit que le revenu territorial était de 15 millions de francs, les contributions et le revenu public atteignent 11 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

La contrée qui est bornée à l'est par le revers occidental des Vosges et au sud par les monts Faucilles et une partie du plateau de Langres était habitée jadis par une population que César désigne sous le nom de Leuces (*Leuci*). Comme pour la plupart des peuples de l'ancienne Gaule, l'histoire ne commence pour les Leuces que du jour où ils se trouvent en contact avec les Romains. Ces conquérants, qui rencontrèrent sur le sol gaulois de si redoutables adversaires, n'eurent avec les Leuces que des rapports pacifiques. Lorsque César, se disposant à marcher contre Arioviste et les Suèves, veut rassurer son armée épouvantée, il cite les Leuces parmi les peuples amis de Rome, et qui ont promis de fournir des vivres durant la campagne. C'est que les Leuces étaient des premiers menacés par cette formidable invasion germanique dont les Suèves étaient l'avant-garde; ils ne virent dans César que le sauveur de la Gaule. César, d'ailleurs, eut soin d'entretenir leurs dispositions sympathiques. On voit dans ses *Mémoires* que la conquête romaine ne pesa pas durement sur leur pays; dans un passage où il énumère les populations gauloises traitées avec le plus de faveur et qui conservèrent de grandes franchises après la réduction du pays en province, il cite en première ligne les Leuces. Rome, qui témoignait ainsi sa reconnaissance à un peuple ami, avait su apprécier aussi ses qualités guerrières; Lucain vante l'habileté des Leuces à manier la fronde.

Dans la division de l'empire en provinces, les Leuces furent compris dans la Belgique première. Le département des Vosges eut sa part des misères qui signalèrent la dissolution de l'Empire; au commencement du ve siècle, lors de la grande invasion des barbares, il fut désolé par les Vandales, qui pénétrèrent jusque dans la vallée qui donne naissance à la Moselle, et ruinèrent un château et une ville qui s'élevaient sur l'emplacement d'Épinal. Un peu plus tard la domination des Francs, qui étaient aussi de rudes conquérants, s'étendit sur la Gaule, et le pays des Vosges fit partie du royaume de Clovis, et, après sa mort, du royaume d'Austrasie, dont il forma la limite méridionale; au delà des monts Faucilles commençait le royaume des Bourguignons.

Au milieu des troubles et des violences dont la période mérovingienne présente le triste spectacle, l'histoire du département des Vosges est presque tout entière dans les légendes pieuses et dans les récits des chroniqueurs sur la fondation de quelques monastères, dont les plus célèbres furent Saint-Dié et Remiremont. Dans ces temps malheureux, on ne trouvait un peu de calme et de sécurité que dans la vie monastique.

Lorsque Charlemagne, voulant organiser l'Empire, établit la division administrative en comtés et légations, le pays qui répondait à peu près au département des Vosges forma trois comtés désignés sous les noms suivants : *comitatus Calvomontensis* (entre la Moselle et la Meurthe), *comitatus Segentensis* (vers Mirecourt), *comitatus Vosagus* (au sud du précédent). Charlemagne et son fils Louis le Débonnaire avaient une prédilection marquée pour ce pays aux vastes et sombres forêts; ils y venaient souvent en automne pour leurs grandes chasses impériales.

Dans le démembrement de l'empire carlovingien consacré par le traité de Verdun, le pays des Vosges fit partie des États de Lothaire Ier, et échut ensuite à son fils Lothaire II; le royaume de ce prince, qui comprenait les pays situés entre la Meuse et le Rhin, était appelé la France de Lothaire (*Lotharingia*), d'où est venu le nom de Lorraine. Pendant un demi-siècle la possession de ces contrées fut un continuel sujet de guerre entre les tristes successeurs de Charlemagne, princes dégénérés, mais que le souvenir du grand empereur animait d'une insatiable ambition.

Lorsque, au commencement du xe siècle, la Lorraine fut rattachée à l'empire germanique et divisée ensuite en deux duchés, le pays des Vosges fit partie du duché de Lorraine mosellane ou Haute-Lorraine. On trouvera ailleurs[1] l'histoire de l'établissement d'une maison ducale en Lorraine; nous nous contenterons de faire remarquer que les longues luttes des petits-fils de Charlemagne, et plus tard des rois de France et des empereurs d'Allemagne, pour la possession de la Lorraine favorisèrent l'indépendance des seigneurs, qui ne laissèrent aux ducs de Lorraine qu'une autorité restreinte et des domaines fort limités. C'est ainsi que le pays des Vosges se couvrit de ces forteresses féodales, dont les vestiges subsistent encore en beaucoup d'endroits. Ce serait une longue et fastidieuse histoire que celle des démêlés et des guerres de tous ces petits tyrans féodaux entre eux et de leurs révoltes contre les ducs de Lorraine. Nous ne ferons pas davantage l'énumération des monastères et des églises qui furent fondés alors dans le pays des Vosges par la piété parfois intéressée des seigneurs, qui croyaient racheter ainsi leurs violences et leurs crimes; quelques-unes de ces fondations seront racontées plus loin. Remarquons seulement que plusieurs de ces monastères donnèrent naissance à des villes, que dans ces temps de barbarie les terres ecclésiastiques étaient ordinairement plus respectées que les autres, et qu'ainsi des habitations se groupèrent autour des églises et des monastères. Telle fut l'origine d'Épinal, de Saint-Dié, de Remiremont, etc. Mais ces villes qui relevaient de la féodalité ecclésiastique ou laïque grandirent en population et en importance, et il vint un temps où leurs habitants se trouvèrent assez forts pour se soustraire à la sujétion féodale. C'est au XIIIe siècle, du temps du duc Ferry III, que la liberté bourgeoise s'établit dans le pays des Vosges, et que les villes y reçurent, comme dans presque toute la Lorraine, ce que l'on appelait la charte ou la loi *de Beaumont*; Beaumont était une petite ville de Champagne, bâtie par un archevêque de Reims, qui avait attiré les habitants en leur accordant une constitution municipale d'après laquelle s'organisèrent un peu plus tard un grand nombre de villes. Avec la liberté on vit renaître le commerce et l'industrie; mais combien la sécurité manquait encore à ceux qui s'aventuraient hors des murs de leur ville! On voit au XIVe siècle des marchands de Neufchâteau arrêtés sur la grande route et saisis, comme le serait une propriété par des créanciers de leur seigneur. Une autre misère de cette époque étaient ces compagnies de pillards et de brigands qui se formaient à la faveur de la guerre entre la France et l'Angleterre, et dont les ravages s'étendirent jusqu'au pied des Vosges; Neufchâteau fut horriblement dévasté par eux en 1371. Au siècle suivant le pays eut à souffrir de la guerre cruelle dans laquelle les maisons d'Anjou et de Vaudemont se disputèrent le duché de Lorraine. Le duc Charles le Hardi avait marié Isabelle, sa fille et son héritière, à René d'Anjou, qui avait hérité déjà du comté de Bar. René trouva un compétiteur dans Antoine de Vaudemont, d'une branche cadette de la famille ducale. Les prétentions de Vaudemont étaient appuyées par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et par les Anglais. Mais une grande partie de la noblesse lorraine tenait pour René, qui avait reçu, en outre, quelques renforts français sous le commandement du fameux Barbazan et de Baudricourt, le capitaine de Vaucouleurs. Antoine de Vaudemont avait une armée composée surtout d'aventuriers anglais et de seigneurs bourguignons. Les deux rivaux se trouvèrent en présence près de Bulligneville (2 juillet 1431). L'armée de Vaudemont avait l'avantage du terrain; Barbazan conseillait à René de couper les vivres à l'ennemi pour le forcer à déloger, mais les jeunes seigneurs lorrains et allemands qui entouraient René, comptant sur la supériorité du nombre, demandèrent le combat à grands cris. Barbazan fut tué dès le commencement de l'action, sa mort mit le désordre dans l'armée; l'artillerie de Vaudemont et ses archers décidèrent la victoire. René, tombé aux mains des Bourguignons, fut emmené captif à Dijon.

A la captivité de René se rattache un épisode digne d'être mentionné ici. Après la bataille de Bulligneville, la femme du prisonnier, Isabelle, vint implorer les secours de Charles VII; la duchesse était accompagnée d'une de

1 Département de la Meurthe.

ses amies d'enfance, gracieuse jeune fille, dont la vue fit une vive impression sur le cœur de Charles VII; c'était Agnès Sorel, « une des plus belles femmes que je vis oncques, dit un contemporain, et qui fit en sa qualité beaucoup de bien au royaulme. » Les maîtresses de nos rois n'ont pas souvent mérité pareil éloge.

Les hostilités ne s'arrêtèrent pas après la bataille de Bulligneville. Pendant plusieurs années, Antoine de Vaudemont ravagea le pays avec ses bandes d'aventuriers; Mirecourt fut pillé en 1438. La même année Charles VII envoya des troupes au secours de René, son beau-frère, avec Labire et Xaintrailles. Ce fut un surcroît de malheur que l'arrivée de ces prétendus auxiliaires, qui pillaient également amis et ennemis. Enfin la paix fut rétablie entre Vaudemont et René, qui consentit au mariage de sa fille avec le fils de son rival. Ce traité devait plus tard rendre la Lorraine au descendant de l'antique famille ducale, mais la guerre avait cruellement pesé sur le pays vosgien, et d'ailleurs la tranquillité ne fut pas de longue durée pour ses habitants.

René II de Vaudemont venait de succéder à Nicolas d'Anjou; aussitôt Charles le Téméraire, l'ambitieux duc de Bourgogne, envahit la Lorraine, se rend maître des Vosges et des villes voisines. Charmes, Mirecourt, Épinal et Saint-Dié sont forcés, Bruyères est saccagé, Neufchâteau et Remiremont sont obligés de se rendre. Mais la *chasse de Granson*, comme dit Comines, et le désastre de Morat marquèrent le terme des prospérités de la maison de Bourgogne, et le pays des Vosges retourna avec le reste de la Lorraine sous l'autorité de René II et de ses successeurs.

C'est dans les montagnes des Vosges que le duc Charles IV chercha un asile lorsque ses imprudentes provocations fournirent à Richelieu un motif pour envahir la Lorraine. C'est à Épinal qu'il signa une première abdication. C'est à Mirecourt qu'il se retira lorsque Nancy fut occupé par une garnison française, et qu'il signa en 1634 une seconde abdication; c'est encore par les Vosges qu'il rentra dans son duché, l'année suivante, à la tête d'une armée. C'est que le pays des Vosges était comme la citadelle de la Lorraine; c'était un sol favorable à une guerre de partisans, comme Charles IV était réduit à la faire. Mais pendant que ce prince singulier balançait ainsi la fortune du grand ministre de Louis XIII, le pays se ressentait douloureusement de tous les maux de la guerre. Des soldats féroces pillaient et brûlaient les églises et les monastères, maltraitaient les religieuses et ouvraient le ventre des prisonniers pour chercher jusque dans leurs entrailles l'or qu'ils pouvaient avoir avalé. Aux excès de la cruauté humaine se joignirent la famine et la peste, qui dépeuplèrent des villages entiers.

Il faut arriver jusqu'au règne de Léopold, que le traité de Ryswick remit en possession de la Lorraine, pour voir la fin des calamités de ce pays. Quelques années plus tard les combinaisons de la politique européenne donnèrent à la Lorraine un souverain étranger, Stanislas Leczinski. On sait combien fut brillant le règne de ce prince; mais n'oublions pas que les magnificences de Lunéville étaient coûteuses et que les impôts pesèrent lourdement sur la population des campagnes. Néanmoins de sages mesures signalèrent aussi le règne de Stanislas; c'est ainsi qu'après la famine de 1741 des greniers d'abondance furent établis à Épinal, Saint-Dié, Mirecourt, Neufchâteau, etc. En 1766, à la mort de Stanislas, le pays des Vosges suivit le sort du reste de la Lorraine, qui devint province française. Il était divisé alors en neuf bailliages: ceux d'Épinal, de Saint-Dié, de Bruyères, de Remiremont, de Darney, de Mirecourt, de Châtel, de Charmes et de Neufchâteau, relevant de la cour souveraine de Nancy, qui fut érigée en parlement par Louis XVI.

Le décret de 1790 qui divisa la France en départements établit le département des Vosges et lui donna pour chef-lieu Epinal. Les habitants d'un pays qui souffrait depuis des siècles des abus de la féodalité ecclésiastique ne pouvaient accueillir qu'avec sympathie et comme une ère réparatrice la révolution. Si la condition nouvelle imposée à la Lorraine au XVIe siècle excita des regrets chez une population attachée à sa vieille dynastie, ils durent s'effacer alors devant un sentiment nouveau. Jusqu'alors, les Vosgiens ne connaissaient la France que par des invasions militaires et des exactions financières; ils comprirent, mieux que les édits royaux de Louis XV, qu'ils n'avaient pas à se plaindre de leur destinée, qui les ramenait après tant de siècles dans la grande famille française.

En 1800, le département des Vosges fut le premier à acquitter la plus forte partie de ses contributions; le gouvernement consulaire, pour reconnaître ce patriotique empressement, décréta que la place Royale à Paris prendrait le nom de place des Vosges: elle conserva ce nom jusqu'à la restauration, pour le reprendre un instant en 1848.

En 1814, ces braves populations montrèrent combien elles étaient françaises de cœur. Les armées coalisées marchaient sur la France; Blücher arrivait par le nord de la Lorraine et Schwarzenberg par le Haut-Rhin, les deux armées devaient se réunir sur la Haute-Meuse. Une partie du corps de Schwarzenberg fut arrêtée quelque temps dans les Vosges par une héroïque résistance; et, quelques mois plus tard, lorsque, après la bataille de Montereau, l'armée autrichienne fit un mouvement de recul, ce fut encore dans les Vosges qu'elle éprouva le plus de pertes. Peut-être l'étranger n'eût-il pas franchi la frontière si Napoléon eût compris plus tôt que dans cette lutte suprême il fallait s'abandonner à cet énergique patriotisme des masses, dont les Vosgiens donnèrent alors un si bel exemple.

HISTOIRE DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX.

Épinal (lat. 48° 10′ 24″, long. 4° 6′ 32″ E.). — Épinal, *Spinalium*, chef-lieu du département, du 3e arrondissement et d'un canton, avec tribunal de 1re instance, société d'agriculture, collége communal, etc., etc., etc., située sur les bords de la Moselle, à 378 kilomètres à l'est-nord-est de Paris, dans une vallée étroite mais très-pittoresque, et peuplée de 10,984 habitants, avait autrefois le titre de duché, dépendait du diocèse de Toul, et formait un gouvernement particulier, avec bailliage, maîtrise des eaux et forêts, recette des finances, etc., etc., etc.

Il y avait au greffe du bailliage d'Épinal, suivant dom Calmet, un mémoire portant que le château d'Epinal fut un des plus anciens de la Gaule-Belgique; que cette ville, qui s'appelait Chaumont, fut ruinée et désolée par les Vandales vers l'an 406; que, rebâtie en 431, elle fut détruite une seconde fois vers 636, et qu'étant devenue déserte, on n'y vit dans la suite que ronces et épines, d'où cet emplacement fut nommé *Spinal*, ou *Espinaulx*, du mot latin *spina*, épine. Suivant d'autres auteurs, ce nom viendrait du sommet pointu de la montagne au pied de laquelle la ville est assise.

Quoi qu'il en soit, ce n'est réellement qu'à la fin du Xe siècle que commence l'histoire d'Épinal. En 980, Thierri Ier, évêque de Metz, éleva au bord de la Moselle un monastère et une église dans laquelle il transféra le corps de saint Goëric, qui avait occupé l'évêché de Metz au VIe siècle. Le successeur de Thierri, Adalbéron II, établit, dans l'église, des religieuses à qui il donna la règle de Saint-Benoît. C'est autour de cette église et de ce monastère que se groupèrent des habitations qui devinrent la ville d'Épinal. L'église, qui renfermait les reliques du saint, fut consacrée par un autre saint, Gérard, évêque de Toul, et elle devint bientôt un pèlerinage si renommé, qu'elle se trouva trop petite pour le grand concours de pèlerins qui venaient y implorer le secours de saint Goëric contre le *mal des ardents*; dès le XIe siècle, il fallut en bâtir une plus grande, qui fut consacrée par le pape Léon IX.

Mais dès cette époque aussi les religieuses d'Épinal commençaient à s'écarter de la règle austère établie par Adalbéron. Lorsque, en 1094, Poppon, évêque de Metz, vint visiter l'abbaye, une religieuse, qu'on disait avoir le don de prophétie, se plaignit à lui du relâchement qu'elle voyait parmi ses compagnes. L'avenir justifia ses crain-

tes; car au XIIIe siècle un évêque de Toul ayant entrepris de rétablir dans le monastère la règle primitive, ces dames lui firent signifier que, bien qu'elles vécussent religieusement et qu'elles célébrassent louablement l'office divin, néanmoins elles ne faisaient pas profession de l'ordre de Saint-Benoît, ni d'aucun autre. Elles finirent par se sécullariser entièrement et par être immédiatement soumises au saint-siége. Au XVIIIe siècle elles avaient deux costumes, l'un pour l'intérieur et l'autre *pour la ville et le monde*.

Comme c'était un évêque de Metz qui avait fondé le monastère, ses successeurs prétendirent naturellement à la souveraineté d'Épinal, et ils la conservèrent longtemps. L'un d'eux, Jacques de Lorraine, fit fortifier la ville au XIIIe siècle. Mais cette souveraineté ne s'exerça pas sans contestation : d'une part, les bourgeois de la ville se soulevèrent souvent contre les prétentions ou la tyrannie des évêques; de l'autre, les seigneurs, qui recevaient des évêques eux-mêmes le titre d'avoués, c'est-à-dire de défenseurs du monastère, abusèrent de leur pouvoir contre ceux mêmes de qui ils le tenaient. En 1139 l'évêque Étienne de Bar fut obligé de recourir au duc de Lorraine, Mathieu Ier, pour faire rentrer dans le devoir l'avoué d'Épinal, qui s'était retranché dans le château et qui refusait de reconnaître la souveraineté de l'évêque. Quant aux bourgeois, leurs démêlés avec les évêques se renouvelèrent fréquemment. Il est vrai que cette sujétion avait parfois des conséquences fort désagréables, témoin ces bourgeois d'Épinal qui furent saisis, en 1289, par les créanciers de Burchard, évêque de Metz, sous prétexte qu'étant ses sujets, ils étaient responsables de ses dettes. C'est ainsi encore, qu'à la même époque, le comte de Bar et le duc de Lorraine, ne pouvant obtenir de l'évêque Laurent le payement de huit mille livres, s'emparèrent d'Épinal.

Plus d'une fois les évêques furent obligés de céder dans leur lutte contre les bourgeois. En 1387, Raoul de Coucy donne sa parole d'évêque de maintenir et garder les *bourgeois de la ville d'Épinal* dans leurs franchises et libertés anciennes, et veut que celles qu'ils ont obtenues de ses prédécesseurs demeurent dans leur valeur. Mais la bonne intelligence ne dura guère entre les bourgeois et leurs suzerains; et enfin, en 1429, sous l'épiscopat de Conrad de Boppart, qui avait poussé à bout la patience des bourgeois et qui même perdit un procès contre eux en cour de Rome, Épinal se mit sous la protection de René d'Anjou, duc de Bar et époux de l'héritière de la Lorraine. En 1444 ils passèrent une convention du même genre avec Louis, fils de René et son lieutenant en Lorraine. Il paraît qu'ils étaient disposés à se donner à tout le monde, excepté à leur évêque; car, en 1444, Charles VII étant venu en Lorraine, les députés d'Épinal vinrent le trouver à Nancy pour lui offrir la souveraineté de la ville. Charles VII accepta, fit une entrée solennelle à Épinal et fit placer les armes de France sur les tours; les bourgeois prêtèrent serment de fidélité entre les mains du roi. L'évêque réclama et cita les bourgeois à comparaître en cour de Rome; comme ils ne parurent pas au jour fixé, le pape Nicolas V mit la ville en interdit.

Charles VII négociait avec le pape et l'évêque, quand il reçut une nouvelle réclamation; c'était l'empereur d'Allemagne, Frédéric III, qui se plaignait que le roi de France eût occupé sans plus de formalités une ville qui relevait de l'Empire. On ne sait ce qu'il advint de ce démêlé; mais, au commencement du règne de Louis XI, Épinal accepta, du consentement du roi, la souveraineté du duc de Lorraine, Jean, fils de René. Le 21 juillet 1466, le fils du duc Jean se présenta à la porte de la ville et jura avant d'entrer le maintien de ses anciennes franchises envers et contre tous, *notamment contre l'évêque de Metz*. Depuis cette époque, les habitants d'Épinal, fidèles à leur choix, demeurèrent toujours soumis aux ducs de Lorraine. Sous le règne de René II, Épinal fut occupée par les troupes de Charles le Téméraire, qui avait pour allié l'évêque de Metz; mais la ville ne souffrait qu'avec peine de se voir au pouvoir des Bourguignons. Les paysans de la campagne s'obstinaient à ne pas vouloir porter leurs provisions à la ville, ce qui réduisit les soldats et les bourgeois à une extrême disette. Alors les magistrats envoyèrent secrètement auprès de René II, qui était en Alsace, et convinrent de lui livrer la ville. René parut devant Épinal au jour convenu (8 septembre 1476) et aussitôt les bourgeois prirent les armes. Les Bourguignons intimidés prièrent les magistrats de faire leur composition avec le duc, et ils obtinrent de partir avec armes et bagages.

Épinal jouit d'une assez grande tranquillité jusqu'au règne malheureux du duc Charles IV, où de dures épreuves lui étaient réservées. D'abord, en 1633, elle est occupée par l'armée française du maréchal de la Force, comme presque toutes les villes de Lorraine. En 1635 le duc Charles, qui avait deux fois signé son abdication, rentrait en Lorraine par les Vosges et refoulait le maréchal la Force vers Lunéville. Mais la garnison française d'Épinal fit une longue et vigoureuse résistance. Jean-Baptiste de Lameran, qui y commandait, s'y défendit avec tant de résolution que, la ville et le château ayant été pris d'assaut, il demeura lui cinquième entre les mains des officiers lorrains, qui le tinrent prisonnier pendant une année entière et lui firent acheter cher sa liberté. L'année suivante, nouvelle occupation des Français, suivie bientôt de la rentrée des Lorrains; ce fut un conseiller de la ville qui introduisit le duc Charles pendant la nuit. En 1637 Épinal se revoit au pouvoir des Français, et moins d'un an après, quand Turenne se laissa battre à Remiremont, un détachement de la petite armée du duc y rentra.

Un moment Charles IV sembla se lasser de son existence vagabonde, et il signa, en 1641, le traité de Saint-Germain qui lui rendait la Lorraine, mais en le dépouillant de toute indépendance. A peine arrivé à Épinal, il renouvela par-devant notaire une protestation déjà faite à Paris contre tout ce que la France exigeait de lui; en même temps il traitait avec le comte de Soissons et le duc de Bouillon, grands ennemis de Richelieu. Une armée française reparut devant Épinal; c'était au mois d'août 1641. Il fallut employer le canon pour que la ville se rendit; mais le baron d'Hurbach, gouverneur, s'était retiré dans le château. On se servit de la mine pour faire brèche, et le château fut pris; restait le donjon, où le brave d'Hurbach tint encore un jour avant de se rendre.

Il est dit dans un des articles de la capitulation accordée à la ville que l'on ne demandera rien pour le rachat des cloches, bien que le canon eût été tiré. Il paraît que c'était la coutume, quand il avait fallu employer le canon contre une ville pour la réduire, de lui prendre ses cloches ou de les lui faire racheter.

Louis XIII mourut en 1643; son terrible ministre l'avait précédé dans la tombe. Le nouveau roi était mineur et le pouvoir était aux mains d'une femme. Le duc Charles n'eut garde de laisser échapper cette occasion et reparut en Lorraine. Ses troupes rentrent dans Épinal, où elles sont assiégées par le maréchal de la Ferté. Le maréchal fait faire une grande brèche, mais n'ose donner l'assaut. Alors Berce et Remirecourt, qui commandaient dans la place, lui mandent que, si la brèche n'est pas assez grande, ils lui feront abattre encore cinquante pas de murailles afin qu'il puisse venir à eux plus aisément et livrer bataille au milieu de la ville. La Ferté ne jugea pas à propos d'accepter l'offre et se retira en louant la valeur des Lorrains. Mais l'année suivante la Ferté revint et cette fois entra dans Épinal, qui ne fut rendue au duc qu'à l'époque du traité de Vincennes (1661).

Quelques années plus tard le duc Charles, se disposant à rompre de nouveau avec la France, vint à Épinal, qu'il fit fortifier avec soin. Louis XIV se doutait de ses intentions et fit envahir la Lorraine par le maréchal de Créqui. Épinal fut investie au mois de septembre 1670. Les assiégés firent deux sorties si vigoureuses que Créqui parlait déjà de convertir le siége en blocus. Mais la division se mit entre les troupes lorraines et leurs chefs; peut-être même le gouverneur était-il vendu à la France. Ce qui est certain c'est que dès le 26 septembre il offrit de se rendre. Créqui ne se contenta pas des conditions qu'il offrait et en exigea de plus humiliantes, qui furent acceptées; la ville fut alors démantelée.

En 1674 Charles IV rentra un moment en possession d'Épinal; mais à sa mort la ville était déjà reprise par les Français. Le traité de Ryswick rendit Épinal au duc Léopold, et, à partir de cette époque, sous les règnes pacifiques de Léopold, de François et de Stanislas, l'histoire de cette ville ne présente plus rien d'important. Un édit de Stanislas, rendu en 1751, assure à Épinal, conjointement avec Nancy, le monopole de la fabrication des cartes à jouer.

Lorsque, en 1742, sur la demande de Louis XV, Stanislas forma des bataillons de troupes lorraines pour prendre rang dans l'armée française, ces bataillons furent désignés par des noms de villes : Épinal, Neufchâteau, etc. C'est à cette époque aussi que furent construites les casernes que l'on y voit encore.

En 1790 Épinal devint le chef-lieu du département des Vosges.

En 1814 la ville fut occupée par les Wurtembergeois qui faisaient partie de l'armée d'invasion commandée par Schwarzenberg.

Aujourd'hui Épinal, dont le passé est si plein de souvenirs guerriers, est une ville assez bien bâtie quoique mal pavée, divisée par la Moselle en grande ville, située sur la rive droite, petite ville, située dans une île formée par un canal et la rivière, et le faubourg, qui longe la rive gauche du canal et qui est traversé par la route de Metz à Besançon. Elle est remarquable par l'activité de son commerce et de son industrie. « Le commerce d'Épinal, dit M. Cerfberr dans son intéressante notice sur cette ville (*Histoire des villes de France*), consiste en grains et graines grasses, chanvre et lin, bestiaux, papier, fer, bois de merrain et planches de sapin; on y exploite des forges, des verreries, des faïenceries, des fabriques de broderies et de dentelles, et surtout d'images coloriées, produit que le commerce répand dans le monde entier, dont on a trouvé des exemplaires à Alger en 1830, et qui ont peut-être contribué autant que les œuvres les plus précieuses du génie français à propager et à populariser les idées de la grande nation. Épinal s'est distinguée entre toutes les villes de la Lorraine par son ardeur à accomplir toutes les réformes. L'instruction primaire, les hautes études, les sociétés agricoles, industrielles et littéraires, les maisons de bienfaisance, la bibliothèque publique, le musée; toutes ces institutions sont en progrès. »

Les édifices publics d'Épinal sont tous dignes de leur destination; l'église paroissiale, en contre-bas du sol, humide et sombre, laisse seule à désirer. Les quais et les promenades qui bordent la Moselle offrent les points de vue les plus riants et les plus variés. Près de la ville, sur le sommet où se trouvent les ruines du vieux château, on remarque surtout une charmante promenade appelée le *jardin Doublat*.

Les armes de la ville étaient, avant la domination française : *d'argent à une tour de sable à trois créneaux, au contour de laquelle est écrit :* SCEL DES QUATRE GOUVERNEMENTS DE LA VILLE D'ÉPINAL. Et depuis la réunion de la Lorraine à la France : *d'azur à la croix d'argent, l'écu semé de fleurs de lis d'or.*

Bains. — Bains ou Bains-lez-Bains, est un joli bourg peuplé de 2,646 habitants, et chef-lieu de canton, situé à 25 kilomètres au sud-ouest d'Épinal, et dont toute l'importance consiste dans ses sources thermales.

On suppose, non sans raison, que les Romains connaissaient les eaux thermales de *Bains*. Lorsque au siècle dernier on fit faire à Bains des réparations pour mieux l'approprier à sa destination, on trouva plusieurs médailles romaines, dont une de Néron et une de Vespasien. Des antiquaires ont même soupçonné que l'église de Bains avait été anciennement un temple païen, et que les figures du portail représentaient, avant la métamorphose qu'on leur aurait fait subir, tout autre chose que des saintes chrétiennes.

Quoi qu'il en soit, les eaux de Bains étaient depuis longtemps négligées, quand elles furent remises en honneur et en réputation sous le règne de Léopold, au commencement du XVIIIe siècle. Et ce n'était que justice: Bains est situé aux bords d'une petite rivière, le Baigneurot, dans un vallon très-agréable, environné de bois; ses eaux paraissent avoir toutes les vertus de celles de Plombières. Il y a dix sources différentes, dont la plus chaude est celle qu'on appelle la grosse source, dont la température est de 40 degrés centigrades. L'établissement thermal consiste en trois bâtiments : le Vieux-Bain, le Bain-Neuf et le pavillon de la Fontaine de la Vache. La saison des eaux commence au 15 mai et se prolonge jusqu'au 15 septembre. Le bourg s'enrichit du commerce que nécessite la présence des baigneurs. Les habitants sont de plus livrés au soin de la culture de la vigne.

Saint-Dié (lat. 48° 17′ 4″, long. 4° 36′ 17″). — Saint-Dié, *Fanum Deodati*, jolie ville de 8,959 habitants, située à 55 kilomètres au nord-est d'Épinal, sur les bords de la Meurthe et au pied de la montagne d'Orion, aujourd'hui chef-lieu du 4e arrondissement communal et d'un canton, avec tribunal de 1re instance, collége communal et évêché; dépendait autrefois du diocèse de Toul, et avait présidial, bailliage et collégiale. Au VIIe siècle de l'ère chrétienne, saint Déodat, évêque de Nevers, avait quitté son évêché pour chercher Dieu dans la solitude. Après un séjour au monastère de *Novientum* (Ebersmunster en Alsace), il arriva dans les Vosges et s'arrêta avec ses compagnons au confluent de la Meurthe et du ruisseau de Robache. Il appela le pays le *val de Galilée*, et comme la vallée était alors marécageuse et inculte, il choisit le coteau méridional pour y bâtir un monastère. Bientôt il se vit à la tête d'une communauté considérable; mais pour ne pas être exposé aux vexations des officiers royaux, il obtint de Childebert II, roi d'Austrasie, un privilége qui lui abandonnait en toute propriété un terrain de plusieurs lieues d'étendue autour du monastère. Cette donation fut confirmée à un de ses successeurs par Thierry IV et Childéric III. En même temps saint Déodat obtenait de l'archevêque de Trèves un privilége pour l'exercice de la juridiction épiscopale dans l'établissement qu'il venait de fonder.

Saint Déodat ou saint Dié mourut vers 679. Avec le temps le relâchement et l'indiscipline s'introduisirent dans le monastère, et en 964 le duc Frédéric Ier en chassa les moines et mit à leur place des chanoines ou prêtres séculaires, dont le chef eut le titre de prévôt. On leur confia le soin des reliques de saint Dié, qui furent alors renfermées dans une châsse. Le plus célèbre de ces prévôts fut Brunon, qui était de la maison d'Alsace, d'où celle de Lorraine tire son origine, et qui en 1048 devint pape sous le nom de Léon IX. Quand il eut été élevé sur le trône pontifical, il fit élire prévôt de Saint-Dié son frère Valrade, et il accorda au chapitre de très-beaux priviléges. Sur sa demande, l'empereur déclara Saint-Dié complétement indépendant au temporel de l'évêché de Toul, qui l'avait possédé quelque temps. Mais il y avait une autre puissance à laquelle il fallait faire sa part; c'étaient les ducs de Lorraine qui étaient avoués et défenseurs de Saint-Dié. Ce titre était souvent un moyen pour les princes d'entrer en partage des vastes domaines de l'Église, et maintes fois des démêlés s'élevèrent entre les protecteurs et les protégés. Un acte donné par le duc Simon Ier vers 1125, à la suite de ses débats avec les chanoines, énumère les droits réciproques des seigneurs avoués et des chapitres.

Cependant une population nombreuse s'était agglomérée près du monastère, et donna naissance à la ville de Saint-Dié. Les chanoines eux-mêmes finirent par habiter des maisons particulières, voisines de l'église. Sous le règne de Ferry III, en 1266, on commença à entourer la ville de fortifications qui furent terminées au bout de dix ans.

Le duc Ferry III était grand protecteur des bourgeois, et il ne tint pas à lui que des franchises municipales ne fussent octroyées aux habitants de Saint-Dié. Ce n'était pas le compte des chanoines. Mais le souffle de la révolution communale arrivait presque en Lorraine, et il fallut enfin que le chapitre s'exécutât. Une charte fut octroyée aux bourgeois en 1310; mais la domination du chapitre n'en continua pas moins de paraître trop lourde aux bourgeois, et dans plus d'une circonstance leur mécontente-

Épinal vu des ruines du château.

ment éclata par des actes de violence. Il fallut encore l'intervention des ducs de Lorraine pour que la population obtînt de nouvelles garanties contre les chanoines. Le règne du duc Charles IV tient une place importante dans l'histoire de Saint-Dié. Depuis longtemps les bourgeois réclamaient une extension des franchises municipales, et notamment l'établissement d'un conseil de ville ayant une certaine juridiction. Cette *chambre de ville* fut établie par une ordonnance de 1628, dont voici les principales dispositions : « Les bourgeois de Saint Dié éliront à la pluralité des voix huit d'entre eux, de trois en trois ans, au jour du mercredi gras. Ces élus devront délibérer sur ce qui concerne le bien et profit de la communauté de Saint-Dié; mais à ces délibérations seront présents le prévôt du duc et le *sonrier* ou chef de police, de tout temps nommé par le chapitre. Ledit conseil se tiendra en l'hôtel de ville, et les vénérables auront la correction de leurs sujets y délinquants, et prendront les amendes et autres émoluments de haute, moyenne et basse justice, pour fautes et crimes par eux y commis. Mais cette juridiction ne s'étendra pas hors de la ville et du faubourg, non pas même pour chose communale. »

Charles IV avait surtout en vue de limiter la juridiction du chapitre. Plus tard il réorganisa complétement l'administration de la justice et établit un bailliage à Saint-Dié; mais ce fut Louis XIV qui compléta la réforme entreprise par Charles IV. Ce prince avait été une dernière fois chassé de la Lorraine par les troupes françaises en 1670. Louis XIV, qui n'y allait pas de main morte quand il s'agissait d'établir l'autorité royale, et qui peut-être croyait que cette fois la Lorraine échappait pour toujours à la vieille famille de ses ducs, créa un *procureur du roi* près du conseil de ville et un maire royal, et voulut même rétablir la dépendance du chapitre à l'égard de l'évêque de Toul. Cependant la paix de Ryswick rendit son héritage à Léopold; dès lors une des grandes préoccupations du chapitre fut l'érection d'un évêché à Saint-Dié, afin de se soustraire aux prétentions toujours menaçantes de l'évêque de Toul. Le duc Léopold négocia à cet effet avec la cour de Rome; mais ses négociations furent entravées par l'ambassadeur de France. L'envoyé du duc raconta depuis à D. Calmet qu'étant à Rome pour cette affaire, une personne vint le trouver de la part de l'ambassadeur de Louis XIV pour le porter à renoncer à l'objet de sa mission, en l'assurant qu'on saurait le récompenser de ce désistement. Il répondit qu'il ne trahirait pas son ministère, et il alla raconter au pape Innocent XIII ce singulier entretien. Le pape lui dit en lui mettant la main sur la tête : « Je ferai un évêché à Saint-Dié et j'y ferai un évêque. » Mais Innocent XIII mourut sur ces entrefaites. Ses successeurs mirent à un prix trop haut l'érection de l'évêché, et ce ne fut que sous le règne de Stanislas que la promesse d'Innocent XIII fut réalisée. Il est vrai qu'à cette époque la France n'avait plus aucun intérêt à faire opposition, la Lorraine devant sous peu être annexée au royaume.

Le règne de Stanislas rappelle le souvenir de la catastrophe qui affligea Saint-Dié en 1756 : un violent incendie dévora en quelques heures une partie de la ville. Stanislas la fit rebâtir, et Saint-Dié sortit de ses ruines

La maison de Jeanne d'Arc à Domremy.

plus belle qu'elle n'était avant l'incendie Elle doit aussi à Stanislas d'autres améliorations : des fontaines, des canaux, des établissements de charité. La ville fabrique des toiles de coton, siamoises, mouchoirs, potasse; elle possède une filature de coton, et l'on exploite dans son voisinage des carrières de marbre et des mines de fer et de cuivre. Elle fait un important commerce de grains, de lin, chanvre, bestiaux, quincaillerie, toiles, fers, papiers, planches de sapin, etc., etc., etc.

Non loin de Saint-Dié était Sénones, dont le savant dom Calmet fut abbé, et où il passa une grande partie de sa studieuse existence. On sait que Voltaire vint l'y visiter et mit à contribution pour ses travaux historiques l'érudition et la bibliothèque de l'illustre bénédictin.

Les armes de Saint-Dié étaient : *d'azur à une croix de Lorraine d'or côtoyée d'une S et d'un D de même, liés d'un ruban de gueules brochant sur le tout.* On les trouve encore : *d'azur à une tour crénelée d'or, sommée de trois tourillons d'or.*

Gérardmer. — Gérardmer ou Gérard-mer, petite ville de 5,795 habitants, chef-lieu de canton, située à 35 kilomètres au sud de Saint-Dié, sur la Vologne, et près des deux lacs de Gérardmer et de Longemer, où cette rivière prend sa source au milieu des Vosges. Suivant la tradition c'est au XIe siècle qu'un seigneur, officier du duc Gérard d'Alsace, se retira dans la contrée sauvage où est aujourd'hui Gérard mer, et y bâtit un oratoire au bord du lac. Gérard-mer est à peine une ville; c'est une succession de maisons et de fermes sur une très-grande étendue et dans un site admirable. « Les eaux du lac de Retournemer, dit M. de Saulcy, en s'écoulant dans celui de Longemer, présentent une belle cascade, et la Vologne, qui s'échappe de ce même lac de Longemer, en offre une autre au lieu dit le *Saut des Cuves*. C'est la beauté sauvage de ces admirables sites qui a fait naître, il y a des siècles, le dicton lorrain suivant : Sans Gérardmer et un peu Nanci, qu'est-ce que ça serait de la Lorraine? »

Gérardmer fabrique des boîtes de sapin, des baignoires, des seaux, des cuves, des sabots, de la vaisselle de bois et autres objets de boissellerie. Elle fait un important commerce de boissellerie, poix blanche, toile de coton et surtout de fromages renommés dits de Gérardmer, que l'on nomme à Paris Géromé, et dont l'exportation annuelle atteint pour le département entier 1,200,000 kilogrammes.

Mirecourt (lat. 48° 18' 7", long. 3° 47' 55" E.). — Mirecourt, *Mercurii Curtis, Mirecuntium*, ville de 5,443 habitants, située à 33 kilomètres au nord-ouest d'Épinal, sur le Madon, chef-lieu du 2e arrondissement et d'un canton, avec tribunal de 1re instance, tribunal de commerce, collége communal, etc., etc., dépendait autrefois du duché de Lorraine, du diocèse de Toul, de la cour souveraine et de l'intendance de Lorraine. S'il faut en croire certains étymologistes, Mirecourt devrait son nom à un temple de Mercure. La chose n'est pas absolument impossible; seulement personne n'a jamais vu le moindre vestige de ce temple, ni rien qui se rapportât au culte de ce dieu; ce qui n'empêche pas que Mirecourt n'ait été de bonne heure une ville industrieuse et commerçante.

Digitized by Google

Mirecourt appartint longtemps aux comtes de Toul. L'un d'eux, Frédéric, affranchit en 1234 les bourgeois de Mirecourt, probablement à prix d'argent; car on voit qu'il donna pour garant de ses promesses son frère le seigneur Renard. La charte d'affranchissement entre dans les détails les plus minutieux, surtout en ce qui concerne les redevances seigneuriales; elle énumère les taxes que payeront les bourgeois : tant pour chaque cheval, pour chaque vache, chaque veau, chaque poulain, chaque chèvre; tant pour les laboureurs, tant pour les simples manœuvres; tant pour les amendes champêtres. Elle règle les corvées ordinaires dues au seigneur, les gardes dues à la ville pendant la nuit, la quantité de foin que les bourgeois fourniront aux chevaux du seigneur quand il viendra à la ville. Cette redevance se payera en nature le premier jour; les jours suivants on lui donnera une obole pour la nourriture de chaque cheval. Ce seigneur, si prévoyant pour l'entretien de ses chevaux, ne l'était pas moins pour celui de sa table. Si son intendant ne trouve point de poules à acheter, il en tuera tant qu'il voudra en payant pour chaque poule deux deniers. Le pêcheur qui pêche à la grande nasse doit au seigneur chaque semaine un service de poisson. Le seigneur de Mirecourt se montre dans sa charte un sévère protecteur de la propriété : tout homme qui sera trouvé dans le jardin d'autrui aura une oreille coupée, à moins qu'il n'aime racheter son oreille au prix de cinq sols.

Au XIIIe siècle la seigneurie de Mirecourt fut vendue par l'héritière de la maison des comtes de Toul à Ferry III, duc de Lorraine. Lorsque plus tard la succession de Lorraine fut disputée entre René d'Anjou et Antoine de Vaudemont, Mirecourt fut une des villes qui tombèrent au pouvoir du comte de Vaudemont; elle n'était pas bien fortifiée et ne fut jamais en état de soutenir un long siége. Ce fut en 1438 que le capitaine Fort-d'Épice, qui était au service de Vaudemont, s'en empara. Le maréchal de Lorraine implora le secours du roi de France, allié de René d'Anjou, qui guerroyait alors en Italie. Charles VII envoya en Lorraine des troupes commandées par Lahire, Xaintrailles et d'autres capitaines renommés. La trahison leur vint en aide; le capitaine Floquet, qui commandait dans Mirecourt, se laissa gagner et remit la place aux Lorrains.

Plus tard le petit fils de René Ier, René II, se vit dépouillé de la Lorraine par Charles le Téméraire; Mirecourt fut occupé par une garnison de Bourguignons. La nouvelle des désastres que le Téméraire avait éprouvés en Suisse enhardit les Lorrains, et la garnison de Mirecourt, harcelée sans relâche, abandonna la ville.

Sous le règne malheureux de Charles IV, Mirecourt eut à passer par les mêmes vicissitudes que les autres villes de Lorraine. Ce prince avait à Mirecourt un palais qui servit depuis d'auditoire au bailliage. En 1633 Louis XIII entra dans Nancy; Charles IV, qui avait eu l'humiliation d'assister à l'occupation de sa capitale par le roi de France, se retira dans Mirecourt, où il se divertit de son mieux par des fêtes et des ballades.

Le moment était singulièrement choisi. C'est au milieu de ces divertissements que Charles IV signa à Mirecourt son second acte d'abdication (janvier 1634) en faveur de son frère le cardinal François. Puis il quitta la Lorraine et alla joindre l'armée de l'empereur, alors en guerre avec la France. Quelques semaines plus tard le nouveau duc François et son épouse Claude passèrent en fugitifs à Mirecourt, car Richelieu avait résolu la conquête de la Lorraine.

Cependant Charles IV rentra en possession de son duché en 1641, mais la même année ses intrigues attirent sur la Lorraine une nouvelle invasion. Le 20 août Mirecourt est investi par Folleville avec cinq cents mousquetaires et cinquante chevaux. La ville fut prise facilement, mais le château résistait. Cependant l'arrivée de troupes plus nombreuses et la menace d'un assaut décidèrent le commandant à capituler; la garnison lorraine se retira à Sierk.

Après la paix des Pyrénées, la Lorraine ayant été de nouveau restituée à Charles IV, à condition que les fortifications de Nancy seraient démolies, le duc se retira de nouveau à Mirecourt pendant qu'on travaillait aux démolitions de sa capitale. Il allait souvent à la chasse. Dans ses courses aux environs de Mirecourt, il fit connaissance à l'abbaye de Poussai de la belle comtesse Isabelle de Ludres, qu'il faillit épouser.

Enfin, en 1670, lors de la nouvelle invasion française en Lorraine, le maréchal de Créqui surprit Mirecourt et en renversa les murailles, qui depuis ne furent plus relevées.

Cette ville était le siége du grand bailliage des Vosges; elle avait avant la révolution une maîtrise des eaux et forêts, une recette des finances, une recette des bois et une brigade de maréchaussée. On y remarquait aussi un bel hôpital fondé par les libéralités du duc Léopold et de Stanislas.

Patrie du bienheureux P. Fourier, du sculpteur Lupot, et du jurisconsulte Étienne Abram.

On fabrique dans cette ville des dentelles et des tulles en fil; elle est le centre d'une fabrication renommée d'instruments de musique à vent et à cordes, orgues d'église, orgues portatives, serinettes, flûtes, flageolets, hautbois, clarinettes, violons, basses, guitares, etc., etc., qui emploient plus de huit cents ouvriers.

Les armes de Mirecourt sont : *de sinople à la fasce d'or.*

CONTREXÉVILLE. — Contrexéville, village de 731 habitants, situé dans le canton de Vittel, à 27 kilomètres au sud-ouest de Mirecourt, dans un vallon étroit formé par deux coteaux très-élevés, faisait partie jadis du bailliage de Darney. Il n'est guère connu pour ses eaux minérales que depuis le siècle dernier. « Elles sont, dit le docteur Roubaud, du nombre de ces eaux qu'on recherche pour elles-mêmes, et où ne se rencontrent que de vrais malades. » On les prend du 15 juin au 15 septembre. Le vallon où se trouve le village étant ouvert au nord, et l'eau de la petite rivière du Vair qui le traverse étant très-fraîche, la température de Contrexéville est très-variable. Les environs offrent de belles promenades, et les baigneurs ne manquent pas d'aller visiter à 8 kilomètres au sud-ouest du bourg, sur les bords de la forêt de Saint-Ouen, le chêne des *partisans*, géant séculaire et phénomène végétal que l'on prend de loin pour une vieille tour à 2 mètres du sol. Il a encore 6 mètres de circonférence; sa hauteur dépasse 35 mètres et ses branches sont plus grosses que les chênes les plus beaux de nos forêts.

REMIREMONT (lat. 48° 0′ 58″, long. 4° 15′ 18″ E.) — Remiremont, *Avendi Castrum*, *Remacicus Mons*, jolie petite ville de 5.349 habitants, située à 26 kilomètres au sud-sud-est d'Epinal, dans une situation extrêmement pittoresque, au pied des Vosges, sur la rive gauche de la Moselle, un peu au-dessus du confluent des deux branches de cette rivière. C'est aujourd'hui le chef lieu du 5e arrondissement communal et d'un canton, avec tribunal de 1re instance et collége communal. Elle avait autrefois sénéchaussée, bailliage royal et un chapitre célèbre de chanoinesses nobles.

Au commencement du VIIe siècle, un religieux du monastère de Luxeuil, saint Amé, étant venu à la cour de Théodebert, roi d'Austrasie, édifia tellement par ses discours et par ses actions un des principaux officiers du roi, nommé Romaric, que celui-ci résolut d'embrasser la vie monastique. En entrant à Luxeuil, Romaric s'était réservé un de ses domaines pour y fonder un monastère de filles. La montagne sur laquelle s'éleva le monastère, non loin d'un château nommé *Habend*, fut appelée *mons Romarici*, d'où le nom moderne de Remiremont. Une communauté d'hommes s'établit à côté de la première, et saint Amé gouverna les deux communautés jusqu'à sa mort. Il fut remplacé par Romaric; mais dès cette époque le monastère des femmes eut son abbesse. S'il faut en croire la tradition, la première abbesse aurait été une fille même de Romaric, Mactefléde. Un diplôme de Thierry, roi d'Austrasie, sous la date de 728, porte ces mots : Donné au château de Habend et au monastère du mont de Romaric. Dans l'automne de 805, Charlemagne vint au *château de Romaric* pour y prendre le divertisse-

ment de la chasse. Il est fait souvent mention de cette résidence sous Louis le Débonnaire et sous ses successeurs.

C'est au monastère de Remiremont que vint mourir cette Valdrade, dont le mariage avec Lothaire II avait causé tant de scandale et de troubles dans l'Église.

Vers 910 les Huns, les plus féroces des peuples barbares, pénétrèrent jusque dans ces contrées et dévastèrent le monastère. En 1057 un incendie détruisit les bâtiments, et c'est probablement à la suite de ce désastre que le nouveau monastère fut bâti au pied de la montagne, sur l'emplacement actuel de la ville. Vers cette époque aussi les deux communautés se séparèrent, les religieuses conservant le nouveau monastère et les moines retournant au saint mont, leur première demeure. Mais alors aussi l'existence des religieuses perdit son austérité primitive. On voit le pape Eugène se plaindre de leur vie mondaine et leur reprocher de déshonorer l'habit religieux. Les plaintes de l'Église furent sans effet, et l'établissement de Remiremont finit par n'être plus qu'une sorte de féodalité féminine. Les abbesses furent des personnes de la plus haute naissance, et l'usage s'établit de n'admettre aux prébendes que des demoiselles qui fissent preuve de deux cents ans de noblesse du côté maternel et du côté paternel; l'abbesse fut déclarée par les empereurs princesse du saint-empire; elle avait ses grands officiers, toute une cour féodale, et dans les cérémonies elle faisait porter par son sénéchal l'épée nue devant elle. La doyenne et la sacristaine disposaient chacune de quatre cures; la receveuse partageait avec l'abbesse la justice du val d'Ajol, et tous les essaims d'abeilles qui s'y trouvaient lui appartenaient de droit.

Il était difficile que cette royauté de femme vécût toujours en paix avec les ducs de Lorraine; ceux-ci se firent nommer avoués du monastère de Remiremont, et c'était des mains de l'empereur lui-même qu'ils recevaient l'investiture de cette dignité. Tous les ans, au 15 juillet, ils devaient se présenter au monastère, et dans une procession solennelle porter sur leurs épaules la châsse de saint Romaric. Ensuite ils renouvelaient le serment de maintenir et soutenir les droits et privilèges du chapitre, et ce serment signé par eux était inscrit dans un volume en vélin couvert de plaques d'or et doré sur tranche, qui se conservait dans le trésor de l'abbaye. Mais ce titre d'avoué, s'il imposait des devoirs, donnait aussi des droits. De là de fréquentes contestations entre les ducs et les abbesses, qui invoquèrent maintes fois l'intervention de l'empereur. Sous le duc Charles III, ces démêlés furent d'une extrême vivacité; le duc refusa de porter sur ses épaules la châsse de saint Romaric. La paix ne fut rétablie qu'en 1579; les dames de Remiremont renoncèrent à diverses prétentions moyennant une redevance annuelle de quatre cents francs.

Sous le duc Charles IV Remiremont fut occupé par les Français et démantelé. En 1637 Charles IV vint l'assiéger; la garnison française se composait de quinze compagnies du régiment de Normandie, qui disaient n'avoir nul besoin de murailles pour se défendre, mais seulement de quatre haies. Cependant ils avaient élevé un fort qui fut emporté par trois cents Allemands de l'armée du duc. Les Français déclarèrent que, plutôt que de se rendre sans conditions, ils sacrifieraient tout ce qu'il y avait dans la ville, qu'ils enfermeraient les chanoinesses et les bourgeois dans le cloître, et les y feraient périr par les flammes. Les dames, cependant, obtinrent permission de dépêcher six d'entre elles vers le duc, qui se laissa fléchir par leurs prières et accorda au régiment de Normandie une composition avantageuse. L'année suivante Turenne se présenta devant Remiremont, où le duc n'avait laissé qu'une petite garnison. Mais la princesse Catherine de Lorraine, alors abbesse, prit si bien ses mesures, qu'après trois assauts Turenne se retira avec une perte considérable. Une procession solennelle fut instituée en mémoire de cet événement. La princesse Catherine obtint même de Louis XIII une promesse de neutralité en faveur du monastère et de ses dépendances.

En 1682 Remiremont souffrit beaucoup d'un tremblement de terre; les dames se retirèrent à la campagne sous des tentes et y demeurèrent plusieurs jours que les secousses du tremblement continuèrent.

Sous le règne de Stanislas, le chapitre de Remiremont perdit un de ses priviléges les plus considérables : son tribunal, appelé *ressort supérieur*, fut supprimé et remplacé par le tribunal de la *justice commune*, qui décida les différends des sujets communs au roi et au chapitre. Cette *justice commune* n'était autre que le bailliage royal auquel on adjoignait un officier du chapitre. Stanislas supprima aussi la compagnie des arquebusiers de la ville, dont la création remontait à 1565.

La révolution française a mis fin à cette singulière puissance des dames de Remiremont. Elle changea jusqu'au nom de la ville, qui s'appela alors *Libre-Mont;* mais la ville est restée une des plus agréables qui se puissent voir. Elle a conservé bien des souvenirs de son importance passée. On y admire l'église, monument remarquable de l'architecture du XVe siècle, et le palais abbatial, utilisé au profit des administrations publiques. Ce qui contribue à donner à Remiremont un aspect tout particulier, c'est l'abondance des eaux vives qui circulent le long des rues; c'est à la fois un plaisir pour la vue et une cause de salubrité. Quelle différence de ces courants limpides aux ruisseaux boueux et infects de nos grandes villes! On doit visiter les deux promenades du Tertre et du Châtelet, et aux environs, près du village de Vagney, les deux cascades du Bouchot et de la Cave. La ville possède des fabriques importantes de toiles de coton, de siamoises, de mousselines. Elle a des filatures de coton, des manufactures de papiers peints, des forges, des aciéries, des fabriques de quincaillerie. Elle fait un grand commerce de fromages de Gérardmer et de façon Gruyère; de toiles de lin, de chanvre, de bonneterie, de peaux de chèvre; de bois, de planches, de plantes médicinales; c'est le centre du commerce de toutes les montagnes voisines.

Les armes de la ville sont : *de gueules à deux clefs d'argent en sautoir.*

Plombières. — Plombières, *Aquæ Plombariæ,* jolie petite ville de 1,452 habitants, et chef-lieu de canton, située à 15 kilomètres au sud-ouest de Remiremont, dans une situation des plus pittoresques, au fond d'un vallon extrêmement resserré, et traversé dans toute sa longueur par le torrent de l'Eaugronne. « On parle beaucoup dans ce pays, écrivait D. Calmet, de l'antiquité de Plombières, on croit que Jules César ou Auguste en ont ramassé les eaux chaudes et en ont formé les bains qu'on y voit aujourd'hui. On ne peut disconvenir que les Lorrains n'y aient autrefois travaillé; on y remarque divers vestiges des travaux qu'ils y ont faits pour ramasser les eaux chaudes et les empêcher de se mêler avec les eaux froides, mais presque tous ces ouvrages sont cachés sous terre, et tout ce qu'on a publié de certaines inscriptions trouvées dans le fond des bains sur une lame de cuivre, portant que ces bains avaient été réparés par Jules César ou par Auguste, paraît fort douteux depuis que j'ai examiné les choses par moi-même, et que j'ai été sur les lieux... Il n'est jamais parlé de Plombières dans les anciens géographes ni dans les anciens historiens. Le village ayant été entièrement consumé par les flammes vers l'an 1498, les plus anciennes maisons qu'on y voit ne sont que de l'an 1500. »

Mais il n'est pas douteux que les vertus salutaires des eaux de Plombières aient été connues au moyen âge. En 1292 le duc de Lorraine, Ferry III, fit bâtir à Plumières, comme on disait alors, un château pour la sûreté des baigneurs; il en confia la garde à son second fils, qui fut nommé Ferry de Plumières. En 1544 le duc François Ier essaya les eaux de Plombières pour se guérir d'une irritation d'entrailles, à laquelle il succomba peu après.

Néanmoins, ce n'est qu'au XVIIIe siècle que les eaux de Plombières ont commencé à jouir de la réputation qu'elles méritent. Stanislas contribua beaucoup à rendre plus attrayant le séjour de Plombières par la restauration et les embellissements qu'il y fit faire. C'est à lui que

l'on doit l'église, l'hospice, les maisons des *Arcades*, et une des plus jolies promenades de la ville. Aussi la mémoire de ce prince bienfaisant est-elle en grande vénération chez les habitants de Plombières. L'étranger qui vient y chercher la santé ne peut se dispenser d'aller visiter la *fontaine de Stanislas*, située dans un petit bois sur une hauteur voisine; on lit sur le rocher d'où sort la fontaine des inscriptions d'une poésie plus ou moins heureuse, mais qui toutes expriment des sentiments sympathiques pour le bon roi. Le patronage de Stanislas valut à Plombières d'illustres visiteurs; les deux filles de Louis XV, mesdames Adélaïde et Victoire, y prirent les eaux en 1761 et en 1762, et Voltaire y passa quelques semaines après son retour de Prusse en compagnie de d'Argental. Aujourd'hui Plombières est très-fréquenté, et les registres des hôtels présentent chaque année plus d'un nom justement célèbre.

Les eaux minérales de Plombières sont de deux sortes : les unes froides et les autres thermales. Elles conviennent dans le traitement des maladies qui affectent les organes génitaux, les voies urinaires, les voies digestives, les rhumatismes, les maladies des os, des nerfs, de l'encéphale, etc., etc., etc.

La saison des eaux commence le 15 mai pour finir le 15 octobre.

On fabrique à Plombières de la coutellerie, des ouvrages en acier poli, de la taillanderie, du papier; il y a des forges, des tréfileries. Le commerce le plus important est celui de l'eau de cerises.

Bussang. — Bussang ou Bitlzenbach, bourg de 2,283 habitants, situé à 38 kilomètres de Remiremont, au milieu des montagnes des Vosges et dans le canton de Ramonchamp. Bussang est renommé pour ses eaux minérales acidules ferrugineuses. Elles sortent en cinq sources d'un roc distant de 2 kilomètres du bourg, et situé dans un renfoncement de la vallée. Les eaux de Bussang s'expédient en grande quantité; elles ont une saveur acidulée qui les rend très-agréables à boire. Elles sont purgatives et laxatives, et s'emploient dans les maladies des intestins et des voies urinaires. — En 1799 un incendie dévora l'établissement de bains; il a été reconstruit depuis, et les visiteurs sont assurés d'y trouver une confortable hospitalité.

L'aspect du pays est généralement agreste et très-varié, et lorsque l'on gravit les montagnes voisines du ballon d'Alsace, de Comté et de Servance, on jouit d'un point de vue admirable qui se prolonge jusques au delà des bords du Rhin, sur les montagnes de la forêt Noire et la Suisse.

Neufchateau (lat. 48° 21′ 18″, long. 3° 24′ 44″ E.). — Neufchâteau, *Novum Castellum*, *Neocastrum*, petite ville de 3,335 habitants, située à 70 kilomètres à l'ouest-nord-ouest d'Épinal, sur le Mouzon, près de son confluent avec la Meuse, et dominée de tous côtés par des montagnes. C'est aujourd'hui le chef-lieu du 1er arrondissement communal et d'un canton; elle a un tribunal de 1re instance, un collége communal et une petite bibliothèque publique.

Neufchâteau est-il la vieille cité romaine que les tables de Peutinger appellent *Neomagus?* Parmi les hommes compétents qui ont étudié les antiquités lorraines, plusieurs contestent à Neufchâteau cette antiquité respectable. Quant à nous, nous nous bornerons à poser la question sans avoir la prétention de la résoudre.

Ce qui est plus certain c'est qu'au XIe siècle un château s'élevait sur une éminence à droite de la Meuse, à l'endroit où elle reçoit le Mouzon; qu'au pied du château vivait une population déjà nombreuse, et que les ducs de Lorraine étaient les souverains de ce lieu. Seulement, comme seigneurs de Neufchâteau, ils relevaient des comtes de Champagne, et dans la suite des rois de France, quand la Champagne eut été réunie au domaine royal.

A plusieurs reprises, les ducs de Lorraine essayèrent de se soustraire à l'hommage qu'ils devaient à la couronne de France pour la seigneurie de Neufchâteau, ce ne fut qu'en 1465 que le duc Jean II obtint de Louis XI la remise de cet hommage.

Il est question de Neufchâteau dans un vieux poëme composé par un chanoine de Toul qui vivait au XIIe siècle : l'auteur décrit cette ville comme grande et bien peuplée, ayant un *chatel principal* et des biens en abondance, tout ce qu'on peut désirer pour faire bonne chère, ainsi que des musiciens, des baladins et des jongleurs.

Sous Ferry III, devenu duc de Lorraine en 1251, Neufchâteau obtint une charte d'affranchissement; le duc se réservait, entres autres avantages, un impôt sur les ameublements. Une disposition digne de remarque interdit à celui qui n'a pas *vingt livres vaillant* de posséder une arbalète et des flèches. Il est question aussi dans cette charte d'une des coutumes les plus singulières du moyen âge, le duel judiciaire. Toutes les fois que deux particuliers voudront vider une querelle en faisant combattre deux champions, celui dont le champion sera vaincu payera cent sous d'amende et son champion demeurera à la merci du seigneur. Enfin, le duc se réserve la garde ou tutelle des églises et des juifs; protection souvent coûteuse pour ces derniers.

Malgré cette charte, les bourgeois de Neufchâteau eurent de fréquents démêlés avec les princes lorrains. En 1352 ils se plaignirent au roi de France des mauvais traitements du duc Jean Ier, qui, après s'être emparé de la ville, l'avait rançonnée à dix mille francs. La requête des bourgeois fut admise au parlement de Paris, et un arrêt condamna le duc et lui ordonna de se départir de ses entreprises.

Mais le fils et le successeur de Jean, Charles, leur fit cruellement expier le gain de ce procès. Il fit périr dans les supplices plusieurs des principaux bourgeois, détruisit leurs maisons et imposa à la ville un tribut exorbitant. Sur les plaintes des malheureux habitants de Neufchâteau, le duc fut condamné par le parlement; mais Charles VI lui accorda des lettres de rémission.

Depuis cette époque les bourgeois paraissent avoir vécu en paix avec leurs ducs.

En 1525, à l'époque de la désastreuse bataille de Pavie, un chef allemand, le landgrave de Fürstemberg, à la tête de dix mille reîtres, marcha sur Neufchâteau. Claude de Guise était alors disgracié et demeurait dans son manoir de Joinville. Il en sortit en toute hâte à la nouvelle de l'invasion des Allemands et, au moment où le landgrave s'y attendait le moins, il vit venir à lui le prince lorrain, qui tailla son armée en pièces. « Mesdames de Lorraine et de Guise, dit un contemporain, assises aux fenêtres avec leurs dames et demoiselles, en virent le jeu à leur aise et sans danger. »

En 1641, sous le règne de Charles IV, la Lorraine étant envahie par une armée française, la garnison de Neufchâteau résista bravement; elle défendit pied à pied les rues de la ville et ne capitula qu'à l'arrivée de nouvelles troupes françaises sous le commandement du comte de Grancey.

Pendant la révolution, Neufchâteau porta le nom de *Mouzon-sur-Meuse*. A une lieue et demie de Neufchâteau se trouvait le bourg du Châtelet, qui a donné son nom à une des plus anciennes familles de Lorraine. On sait quelle tendresse et quelle vive admiration la marquise du Châtelet avait inspirées à Voltaire.

C'est aux environs de Neufchâteau que naquit, en 1750, François de Neufchâteau, qui fut successivement membre de l'assemblée législative, ministre de l'intérieur, membre du Directoire et sénateur. François de Neufchâteau aimait la littérature et a laissé des poésies qui ne sont pas sans mérite. Il faisait partie de l'Académie française.

On fabrique à Neufchâteau des couvertures de laine, de la quincaillerie et des ouvrages en osier; le commerce embrasse ces divers articles de la fabrication, les toiles et les grains, etc., etc., etc.

Domremy. — Domremy, Domremy-la-Pucelle, ainsi surnommée pour le distinguer de plusieurs autres villages du même nom, est un humble village de 316 habitants, situé dans le canton de Coussey, à 10 kilomètres au nord de Neufchâteau, et dont la célébrité durera autant que les sentiments de religion, d'honneur et de patriotisme en France.

En suivant le cours de la Meuse, au sortir de Neufchâteau, on rencontre à une distance de trois lieues un riant village au penchant d'une colline; c'est Domremy, où naquit Jeanne d'Arc. Domremy, que cette héroïque jeune fille a illustré à jamais, fut probablement dans des temps plus anciens un domaine de l'abbaye de Saint-Remy de Reims. Au XIIIe siècle ce petit village dépendait de la seigneurie de Vaucouleurs, qui appartenait au sire de Joinville, l'ami et l'historien de saint Louis. Sous Charles V, en 1365, Domremy fut réuni au domaine de la couronne. C'est là que, dans une humble chaumière, naquit dans les premières années du XVe siècle celle qui devait sauver la France, alors si cruellement abattue. Jeanne était la troisième fille d'un laboureur champenois, Jacques d'Arc, ou Darc selon quelques historiens, et d'Isabelle Romée. De bonne heure la douce enfant se distingua par sa charité et sa piété. De bonne heure aussi elle fut témoin des misères de la guerre. Ce douloureux spectacle développa en elle le sentiment qu'elle exprima d'une manière si touchante, plus tard, lorsqu'on lui demanda ce qui l'avait poussée à sa mission guerrière, et qu'elle répondit : « La *pitié* qu'il y avait au royaume de France. » A plusieurs reprises elle eut des visions, elle entendit des voix mystérieuses qui lui ordonnaient d'aller combattre pour le roi de France. « Quelque belles et glorieuses que fussent ces visions, dit M. Michelet, sa vie dès lors avait changé! Elle qui n'avait entendu jusque-là qu'une voix, celle de sa mère, dont la sienne était l'écho, elle entendait maintenant la puissante voix des anges!... Et que voulait la voix céleste? Qu'elle délaissât cette mère, cette douce maison. Elle qu'un seul mot déconcertait, il lui fallait aller parmi les hommes, parler aux hommes, aux soldats. Il fallait qu'elle quittât pour le monde, pour la guerre, ce petit jardin sous l'ombre de l'église, où elle n'entendait que les cloches, et où les oiseaux mangeaient dans sa main. Car tel était l'attrait de douceur qui entourait la jeune sainte, les animaux et les oiseaux du ciel venaient à elle, comme jadis aux Pères du désert, dans la confiance de la paix de Dieu. Jeanne ne nous a rien dit de ce premier combat qu'elle soutint. Mais il est évident qu'il eut lieu et qu'il dura longtemps, puisqu'il s'écoula cinq années entre sa première vision et sa sortie de la maison paternelle.

Les deux autorités, paternelle et céleste, commandaient des choses contraires... L'ange lui disait de prendre les armes. Le père, rude et honnête paysan, jurait que si sa fille s'en allait avec les gens de guerre, il la noierait plutôt de ses propres mains. De part ou d'autre il fallait qu'elle désobéît... »

Au défaut de son père, elle convertit son oncle à sa mission. Il la prit avec lui comme pour soigner sa femme en couches. Elle obtint de lui qu'il irait demander pour elle l'appui du sire de Beaudricourt, capitaine de Vaucouleurs. L'homme de guerre reçut assez mal le paysan et lui dit qu'il n'y avait rien à faire sinon de la ramener chez son père bien soufflетée. Elle ne se rebuta pas; elle voulut partir et il fallut bien que son oncle l'accompagnât. »

Elle ne devait plus revoir son village; le martyre devait couronner cette courte et héroïque existence.

En 1820, un modeste monument a été élevé à Domremy, à la mémoire de Jeanne d'Arc; l'humble maison où elle naquit a été achetée par le gouvernement, et elle a été à juste titre rangée au nombre des monuments historiques. Elle est sur le côté de la principale rue de Domremy, qui se trouve appuyé au coteau même; au-dessus de la principale porte d'entrée une inscription antique atteste à la fois et l'identité du lieu et la vénération dont il a toujours été l'objet. Elle porte la date de 1461.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
6 046 kil. carr. ou 604 606 hect.	Hommes.. 206 020 Femmes... 221 389 Total... 427 409	5	30	546	16 000 000 fr.	11 000 000 fr.

ARRONDISSEMENT D'EPINAL.

Superficie 1 470 kilom. carrés ou 147 048 hectares. — Population 99 385 hab. — Cantons 6. — Communes 126.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Épinal, 23 communes, 22581 habitants.	ÉPINAL	10984	»
	Arches	1473	12
	Archettes	580	11
	Baffe (la)	687	11
	Chaumousey	406	8
	Darnieulles	502	8
	Deyvillers	637	6
	Dignonville	262	11
	Dogneville	773	6
	Domèvre-sur-Avière	402	7
	Dommartin-aux-Bois	964	15
	Fomerey	194	11
	Forges (les)	933	5
	Girancourt	776	12
	Golbey	605	3
	Jeuxey	178	4
	Longchamp	395	8
	Renauvoid	219	7
	Saint-Laurent	566	5
	Sanchey	231	6
	Uxegney	425	7
	Vaudéville	191	9
Bains, 12 com., 12407 hab.	BAINS	2646	25
	Bontenoy-le-Château	2275	32
	Grandrupt	385	30
	Gruey-lez-Surance	1771	30
	Harsault	1194	25
	Hautmougey	522	30
	Haye (la)	792	26
	Magny (le)	176	35
Suite de Bains.	Montmotier	200	34
	Trémonzey	936	30
	Vioménil	764	27
	Voivres (les)	766	25
Bruyères, 23 communes, 17691 habitants.	BRUYÈRES	2602	26
	Aydoilles	867	11
	Beauménil	173	30
	Boulay (le)	218	21
	Bult	442	22
	Champ-le Duc	319	27
	Charmois-devant-Bruyères	386	15
	Chenlménil	1070	15
	Destord	324	21
	Deyvimont	360	21
	Docelles	1153	16
	Dompierre	495	15
	Fays	293	23
	Fiménil	458	30
	Fontenay	651	12
	Girecourt	485	15
	Grandvillers	1089	21
	Gugnécourt	318	16
	Laval	460	25
	Laveline-devant-Bruyères	255	30
	Laveline-du Houx	740	26
	Lépanges	795	23
	Méménil	320	15
	Neuveville (la)	259	22
Suite de Bruyères.	Nonzeville	120	20
	Padoux	855	20
	Pierrepont	299	20
	Prey	132	23
	Roulier (le)	327	15
	Sainte-Hélène	765	23
	Saint-Jean-du-Marché	220	25
	Vimenil	352	18
	Xamontarupt	320	23
Châtel, 23 communes, 11149 habitants.	CHATEL	1102	17
	Badménil-aux-Bois	382	17
	Bayecourt	311	12
	Chavelot	330	8
	Dames-aux-Bois	562	20
	Domèvre-sur-Durbion	450	14
	Frizon	658	14
	Gigney	233	12
	Girmont	483	11
	Hadigny-lez-Verrières	438	17
	Haillainville	516	29
	Igney	443	13
	Mazelay	537	13
	Moriville	771	22
	Nomexy	602	16
	Onmont	177	11
	Pallegney	297	14
	Rehaincourt	612	26
	Sercœur	264	13

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Châtel.	Thaon	490	10
	Vaxoncourt	189	13
	Villoncourt	192	12
	Zincourt	174	15
Rambervillers, 29 com., 19244 hab.	Rambervillers	4841	28
	[illegible]	242	30
	Autrey	447	36
	Bazien	269	38
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Clezentaine	503	38
	Deinvillers	116	38
	Domptail	1093	40
	Doncières	291	30
Suite de Rambervillers.	Fauconcourt	292	30
	[illegible]	57	40
	Housseras	928	26
	Jeanménil	1111	30
	Ménarmont	331	35
	Ménil	694	33
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Rouville-aux-Chênes	470	30
	Sainte-Barbe	869	35
	Saint Benoît	1099	35
	Saint-Genest	390	25
Suite de Rambervillers.	Saint-Gorgon	291	24
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Saint-Pierremont	396	40
	Vounécourt	390	22
	Xaffévillers	493	25
Xertigny, 8 com., 12285 h.	Xertigny	[illegible]	18
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Charmois l'Orgueilleux	1285	19
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Dounoux	675	9
	Hadol	3161	11
	Urimenil	1591	10
	Uzemain	1794	15

ARRONDISSEMENT DE MIRECOURT.

Superficie 1 070 kilom. carrés ou 106 989 hectares. — Population 73 951 hab. — Cantons 6. — Communes 142.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Mirecourt, 31 communes, 16375 habitants.	Mirecourt	5443	»
	Ambacourt	377	6
	Baudricourt	293	7
	Bécourt	233	17
	Blemerey	132	12
	[illegible]	142	12
	Chauffecourt	89	6
	Chef Haut	193	14
	Dombasle-en-Xaintois	291	13
	Domvallier	221	4
	Frenelle-la Grande	329	8
	Frenelle-la-Petite	148	10
	Hymont	303	5
	Juvaincourt	600	8
	Mattaincourt	1123	3
	Mazirot	372	4
	Ménil-en-Xaintois	289	14
	Oëlleville	581	12
	Poussay	643	2
	Puzieux	250	5
	Ramecourt	250	3
	Remicourt	194	8
	Repel	238	17
	Rouvres-en-Xaintois	672	9
	Saint-Menge	409	17
	Saint-Prancher	267	18
	Thuraucourt	202	7
	Totainville	305	15
	Valleroy-aux-Saules	249	»
	Villers	276	3
	Vroville	270	4
Charmes, 26 communes, 13171 habitants.	Charmes	3037	15
	Avillers	397	7
	Avrainville	232	14
	[illegible]	181	15
	Bettoncourt	250	7
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Essegney	464	18
	Evaux et Ménil	314	14
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Girecourt lez-Viéville	687	7
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Langley	107	20
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Pont-sur-Madon	278	10
	Portieux	1445	24
	Rapey	90	12
Darney, 20 communes, 12583 habitants.	Rugney	361	12
	Sarigny	483	10
	Socourt	401	20
	Ubexy	402	12
	Varmonzey	95	13
	Vittey	1048	17
	Vomécourt	110	19
	Xaronval	328	12
	Darney	1977	30
	Attigny	943	31
	Belrupt	401	28
	Bonvillet	650	28
	Dombasle-devant-Darney	459	23
	Dommartin-lez-Vallois	79	20
	Esclys	1620	23
	Faley	478	18
	Frenois	219	15
	Hennezel	1656	33
	Jeanmaire	433	22
	Lerrain	934	20
	Pierrefitte	404	17
	[illegible] lez-Bonfaya	187	17
	Pravenchères	387	28
	Relanges	618	27
	Sans-Vallois	345	22
	Saint-Vallois	219	18
	Senonges	543	21
	Vallois (les)	212	18
Dompaire, 30 communes, 12783 habitants.	Dompaire	1609	13
	Ableuvenettes (les)	212	15
	Aheville	237	6
	Hainville	323	12
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Begnécourt	347	12
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Bouzemont	393	12
	Circourt	327	15
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Derbamont	455	13
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Gorhey	175	21
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Hagécourt	381	9
	Harol	1263	»
	Hennécourt	348	19
Monthureux-sur-Saône, 12 com., 6892 hab.	Jorxey	308	10
	Légéville	192	15
	Madegney	181	15
	Madonne et Lamerey	[illegible]	[illegible]
	Maroncourt	76	8
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Regney	216	17
	Saint Vallier	200	18
	Vaubexy	609	10
	Velotte et Tatignécourt	312	6
	Ville sur-Illon	1023	17
	Monthureux-s/-Saône	1735	40
	Ameuvelle	294	52
	Belmont	282	30
	Bleurville	1014	36
	Claudon	1513	37
	Lignéville	254	48
	Gigneville	251	32
	Golbencourt	763	47
	Martinvelle	696	47
	Nonville	646	33
	Regnevelle	577	46
	Viviers-le-Gras	448	30
Vittel, 23 communes, 11861 habitants.	Vittel	1410	22
	Bazoilles et Ménil	367	6
	Contrexéville	731	27
	Dombrot	672	25
	Domèvre sous-Montfort	217	10
	Domjulien	604	15
	Estrennes	356	12
	Gemmelaincourt	402	17
	Girovillers sous-Montfort	204	14
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Lignéville	596	23
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Remancourt	1102	12
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	They-sous Montfort	429	18
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Valfroicourt	641	14
	Valleroy-le-Sec	274	17
	Viviers-lez-Offroicourt	245	12

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU.

Superficie 1 113 kilom. carrés ou 111 265 hectares. — Population 65 276 hab. — Cantons 5. — Communes 132.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Neufchateau, 28 communes, 16221 habitants.	Neufchateau	3735	»
	Attignéville	818	11
	Batville	323	9
	Bazoilles	675	7
	Beaufremont	389	15
	Brechainville	269	19
	Certilleux	217	6
	Circourt	392	7
	Etanche (l')	63	5
	Fréville	290	9
	Grand	1326	21
	Harchéchamp	311	9
	Houéville	201	10
	Jainvillotte	346	14
	Landaville	705	9
	Lemmecourt	122	12
	Liffol-le-Grand	1640	19
	Mont-lez-Neufchâteau	339	5
Suite de Neufchateau.	Norcourt	371	1
	Pargny-sous-Mureau	440	9
	Pompierre	529	11
	Rebeuville	440	3
	Rollainville	384	4
	Roureux	1005	1
	Sartes	321	12
	Tilleux	161	7
	Trampot	380	24
	Villouxel	198	11
Bulgnéville, 26 com., 14495 hab.	Bulgnéville	1025	21
	Angeville	237	20
	Aulnois	291	14
	Auzainvilliers	381	20
	Belmont-sur-Vair	330	23
	Contrisiliers	583	29
	Dombrot-sur-Vair	549	21
	Gendreville	581	17
Suite de Bulgnéville.	Hagnéville	191	16
	Malaincourt	302	19
	Mandres-sur-Vair	521	24
	Médonville	503	18
	Morville	97	17
	Notroy	442	27
	Outrancourt	120	27
	Parey-sous-Montfort	387	27
	Roncourt	61	17
	Saint-Ouen-lez-Parey	1174	25
	Saint-Remimont	347	23
	Saulxures-lez-Bulgnéville	479	22
	Sauville	834	24
	Suriauville	580	27
	Urville	268	24
	Vacheresse et Rouillie	546	29
	Vaudoncourt	270	19
	Vrécourt	966	21

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Chatenois, 26 communes, 11483 habitants.	Chatenois	1654	13
	Aouze	623	17
	Arofle	327	20
	Balleville	361	15
	Courcelles-sous-Châtenois	210	13
	Darney aux-Chênes	103	14
	[illegible]	193	11
	Dommartin-sur-Vraine	402	19
	Gironcourt	473	21
	Houécourt	860	18
	Longchamp	160	15
	Maconcourt	280	23
	Morelmaison	250	21
	Neuveville sous-Châtenois (la)	542	16
	Ollainville	256	15
	Pleuvezain	192	19
	Rainville	701	18
	Reinois	93	16
	Removille	620	13
	Rouvres-la-Chétive	836	9
	Saint-Paul	253	19
	Sandaucourt	603	16
	Soncourt	217	19
	Vicherey	504	22
	Viocourt	347	16
	Vonxey	581	11
Coussey, 26 communes, 9127 habitants.	Coussey	759	6
	Autigny-la-Tour	503	8
	Autreville	407	18
	Avranville	288	17
	Brancourt	360	7
	Chermisey	358	14
	Clerey-la-Côte	207	17
	[illegible]	330	10
	Frebécourt	503	6
	Fruze	145	6
	Goncourt	117	7
	Graux	58	15
	Greux	320	11
	Harmonville	474	19
	Jubainville	293	15
	Martigny-lez-Gerbonvaux	416	12
	Maxey-sur-Meuse	551	13
	Midrevaux	662	8
	Moncel et Happoncourt	312	8
	Punerot	501	17
	Ruppes	304	15
	Saint-Elophe	113	7
	Serranmont	180	17
	Sionne	418	7
	Soulosse	179	6
	Tranqueville	370	17
Lamarche, 26 communes, 10210 habitants.	Lamarche	2060	37
	Ainvelle	606	46
	Blevaincourt	642	26
	Châtillon-sur-Saône	732	55
	Damblain	880	30
	Fouchécourt	343	46
	Frain	445	38
	[illegible]	272	57
	Isches	840	44
	Lironcourt	365	59
	Marey	394	37
	Martigny-lez-Lamarche	1306	35
	Mont-lez-Lamarche	487	43
	Monzécourt	540	40
	Robécourt	667	25
	Rocourt	120	32
	Romain aux-Bois	375	33
	Rosières	353	28
	Saint-Julien	510	48
	Senaide	881	50
	Serécourt	736	42
	Serocourt	477	37
	Thons (les)	697	48
	Tignécourt	610	46
	Tollaincourt	451	32
	Villotte	659	36

ARRONDISSEMENT DE REMIREMONT.

Superficie 846 kilom. carrés ou 84 576 hectares. — Population 71 256 hab. — Cantons 4. — Communes 37.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Remiremont, 15 communes, 21791 habitants.	Remiremont	6349	»
	Cleurie	470	12
	Dommartin	2201	7
	Eloyes	1233	12
	[illegible]	205	23
	[illegible]	316	17
	[illegible]	472	15
	[illegible]	1498	13
	[illegible]	1902	13
	Saint-Amé	621	7
	Saint-Etienne	1389	5
	Saint-Nabord	2402	5
	Syndicat-de-Saint-Amé	1058	14
Ramonchamp, 7 c., 16136 h.	Plombières, Rep. Suite de Remiremont.	1452	15
	Bellefontaine	2455	13
	[illegible]	1446	29
	[illegible]	1248	30
	Val-d'Ajol (le)	7205	25
	Ramonchamp	3272	24
	Bussang	2283	38
	Ferdrupt	1078	29
	Presse	1629	30
Saulxures, 10 com., [illegible] hab.	Suite de Ramonchamp.	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Ménil (le)	1629	29
	Rupt	4431	13
	Saint-Maurice	1941	33
	Saulxures	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Rochesson	1110	23
	Sapois	945	18
	Tillefosse	734	20
	Vagney	3119	15
	Ventron	1275	35

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ.

Superficie 1361 kilom. carrés ou 136 085 hectares. — Population 117341 hab. — Cantons 9. — Communes 109.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Saint-Dié, 22 communes, 23351 habitants.	Saint-Dié	8959	»
	Bertrimoutier	368	10
	Beulay	165	15
	Bourgonce (la)	829	15
	Combles	146	6
	Combrimont	328	1
	Frapelle	287	13
	Gemmaingoutte	375	11
	Laveline	2119	18
	Lesseux	221	14
	Nayemont-les-Fosses	525	8
	Neuviller-sur-Fave	589	8
	Pair (le) et Grandrupt	349	8
	Raves	226	10
	Remomeix	301	6
	Sainte-Marguerite	336	3
	Saint-Michel	1630	8
	Salle (la)	651	15
	Saulcy-sur-Meurthe	1135	8
	Taintrux	1983	13
	Voivre (la)	586	8
	Wisembach	1200	18
Brouvelieures, 10 com., 4581 hab.	Brouvelieures	548	23
	Belmont	613	23
	Biffontaine	637	27
	Bois-de-Champ	354	18
	Domfaing	327	23
	Fremifontaine	690	26
	Mortagne	670	20
	Poulières (les)	318	28
	Rouges-Eaux (les)	428	18
	Verrezelle	126	25
Corcieux, 13 com., 11648 hab.	Corcieux	1709	23
	Arrentès-de-Corcieux	702	28
	Aumontzrey	262	26
	Barbey-Seroux	611	28
	Champdray	823	26
	Chapelle (la)	1287	28
Gérardmer, 2 com., 6021 hab.	Suite de Corcieux.	[illegible]	[illegible]
	Gérardmer	5795	36
	Liézey	226	43
Raon-l'Etape, 9 com., 11943 hab.	Raon-l'Etape	3902	29
	Allarmont	812	37
	Celles	1726	30
	Fleval	1078	14
	Luvigny	470	40
	Neuveville (la)	1281	20
	Nompatelize	689	10
	Saint-Remy	985	15
	Vexaincourt	618	29
Saales, 13 com., 12206 hab.	Saales	1900	30
	Bourg-Bruche	1380	24
	Colroy-la-Grande	1211	18
	Colroy-la-Roche	993	35
	Grande-Fosse (la)	695	20
	Lubine	861	32
Fraize, 10 com., 17389 hab.	Fraize	2456	20
	Anould	2002	17
	Ban-sur-Meurthe	1422	25
	Clefcy	729	23
	Croix-aux-Mines (la)	1623	18
	Entre deux-Eaux	747	19
	Mandray	1179	13
	Plainfaing	4110	26
	Saint Léonard	1014	13
	Valtin (le)	564	35
Schirmeck, 12 com., 13603 hab.	Suite de Saales.	[illegible]	[illegible]
	Lusse	1253	18
	Petite-Fosse (la)	390	14
	Plaine	1731	32
	Provenchères	796	17
	Ranrupt	1325	40
	Saint-Blaise-la-Roche	351	26
	Saulxures	1185	30
	Schirmeck	1456	40
	Barembach	1096	43
	Broque (la)	2542	37
	Grandfontaine	1246	49
	Natzviller	959	44
	Neuviller	836	41
	Raon-sur-Plaine	670	44
	Rothau	1142	37
	Russ	1181	45
	Waldersbach	540	49
	Wildersbach	681	35
	Wisches	1169	44
Senones, 18 communes, 14911 habitants.	Senones	2973	15
	Ban-de-Sapt	1523	17
	Belval	379	23
	Challas	301	15
	Denipaire	904	10
	Grandrupt	323	25
	Hurbache	637	15
	Ménil (le)	761	20
	Mont (le)	267	30
	Moussey	1430	31
	Moyenmoutier	2331	20
	Petite-Raon (la)	893	28
	Pmd (le)	42	32
	Saint-Jean d'Ormont	250	18
	Saint-Stail	479	25
	Saulcy (le)	767	30
	Vermont (le)	391	34
	Vieux-Moulin	201	28

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

N° d'ordre (b)	I. STATISTIQUE MORALE (a).		N° d'ordre	STATISTIQUE MORALE.		N° d'ordre	STATISTIQUE MORALE.	
	Crimes contre les personnes. (cours d'assises.)			**Procès** (*d*).		28e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 15,10.	
46e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 18,850 habitants.		55e	En matière civile.	1027		**Enfants trouvés et abandonnés** (*h*).	
	Nombre total (1849).....	11	57e	En matière commerciale...	(92)	84e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 3,316 hab.	
	Infanticides.			**Instruction** (*e*)			Nombre total.....	412
62e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 855,78.		11e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	62	54e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 55,53.	
	Nombre total (1849).....	»		**Paupérisme** (*f*).			**II. STATISTIQUE GÉNÉRALE** (*i*).	
	Suicides.		77e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 38 hab.			**Mouvement de la population** (*j*).	
49e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 33,029 hab.			Nombre total.....	6561		Naissances	10 650
	Nombre total (1849).....	33		**Mendicité** (*g*).			Mariages (*k*).....	3 826
	Crimes contre les propriétés (*c*).		82e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 500 hab.			Décès (*l*).....	8 518
63e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 9,044 hab.			Nombre total.....	66		**Contributions directes** (*m*).	
	Nombre total (1849).....	33		**Enfants naturels.**			Foncière.....	1 192 [illegible] f » c
			29e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 14,979.			Personnelle et mobilière.....	277 737 »
				Nombre total (1850).....	793		Portes et fenêtres.....	211 274 »

(*a*) D'après les comptes généraux du *Ministère de la Justice*, les Rapports du *Ministère de l'Intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(*b*) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(*c*) C'est l'un des départements où l'on voit le moins d'attaques à la propriété.

Comme dans la Lozère, l'Ain, la Corrèze et la Haute-Loire, le nombre des accusations de crimes a été, dans les Vosges, exactement le même durant la dernière période (1846 à 1850) que durant la première (1826 à 1830).

(*d*) Rapport du nombre des procès civils à la population, 1 sur 340 habitants. Vingt-quatre départements sont moins processifs.

(*e*) Sous ce rapport, les Vosges présentent les proportions les plus favorables. Si l'ordre, la moralité, la religion, le patriotisme, le progrès intellectuel, industriel et agricole y règnent à un haut degré, c'est grâce aux développements de l'instruction. Il y a 1 école pour 317 habitants; 1 écolier sur environ 6 habitants et sur 18 enfants. — Sur les 3,742 jeunes gens inscrits sur les listes du tirage au sort en 1852, 2,206 savaient lire et écrire, 108 savaient lire seulement, 256 étaient complétement illettrés; restent 174 dont on n'a pu vérifier l'instruction pour cause d'absence.

Il y a, dans les Vosges, 1 académie universitaire; 1 grand et 2 petits séminaires (167 élèves); 5 colléges communaux (348 élèves); 4 écoles secondaires libres (130 élèves); 1 école normale primaire (35 élèves); 9 écoles primaires du 2e degré, annexées aux colléges et aux pensionnats (340 élèves); 1,101 écoles primaires, communales ou privées, fréquentées par 66,369 enfants des deux sexes, dont 23,476 recevant l'instruction gratuite; près de 50 institutions ou pensions; des écoles chrétiennes; des classes d'adultes; 1 ferme-école; 1 société d'émulation; des sociétés et des comices agricoles; 1 cours de dessin linéaire et de sculpture pratique; 5 bibliothèques publiques (celle d'Epinal possédant 18,547 volumes et 216 manuscrits; 1 musée, etc.

(*f*) Rapport du nombre des pauvres à la population en 1789, 1 sur 8 ou 9 habitants.

C'est l'un des départements où le bien-être a fait le plus de progrès. On y compte 13 hospices avec une population de 1,624 individus; 224 bureaux de bienfaisance, ayant secouru en 1852 6,561 indigents; 42 salles d'asile avec une population de 3,913 enfants; 5 caisses d'épargne, etc.

(*g*) Rapport du nombre des mendiants à la population en 1789, 1 sur 12 ou 13 habitants. — Le vagabondage et la mendicité sont une des plaies les plus vives de ce département. Il est question d'y créer un dépôt.

(*h*) Rapport du nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique à la population, 1 sur 1,009 habitants.

Nombre total, 424.

(*i*) Sous le rapport de l'industrie, ce département est le 31e. — Soixante-douze départements comptent plus d'agriculteurs.

(*j*) Dans l'ordre de la population, les Vosges occupent le 33e rang; le 44e pour la superficie territoriale.

(*k*) C'est l'un des départements qui comptent le plus grand nombre de mariages.

(*l*) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 2,132. Durée moyenne de la vie, 38 ans 10 mois. Vingt-sept départements ont une vie moyenne plus longue.

(*m*) Rang du département pour la contribution foncière, 68e; pour la contribution personnelle et mobilière, 56e; pour les portes et fenêtres, 43e; et 36e pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE [1].

1576. Abr. de la propr. des bains de Plombières, par *Jean Lebon*, in-8°.
1581. Entier disc. de la vertu et propriétés des bains de Plombières, par *A. Toignard*, in-16.
1634. Recherches des saintes antiquités de la Vosge, par *Ruyr*, in-4°.
1726. Histoire de l'église de Saint-Diez, par *J.-C. Sommier*. in 12.
1748. Traité histor. des eaux et bains de Plombières, de Bourbonne, de Luxeuil et de Bains, par *Dom Calmet*, in 8°.
1749. Traité des eaux et des bains de Plombières, par *Dom Léopold Durand*, in-8°.
1752. Tr. des eaux min. de Bussang en Lorraine, par *F. Bacher*, in-12.
1760. Mémoire sur les eaux de Contrexeville en Lorraine, par *A. Bayard*, in-4°.
1775. Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban-de-la-Roche, par *J. J. Oberlin*, in-8°.
1780. Descr. top. min. et médic. des Vosges par *Nic. Didelot*, in-8°.
1782 Journal des observations faites dans une partie des Vosges et de l'Alsace, par *de Sivry*.
1798. Dissertations sur les Vosges, par *P.-Jos. Buc'Hoz*, in-folio.
Description du Ban-de-la-Roche, par *Mastenel*, in-8°.
1802. Statistique du dép. des Vosges, par *Desgoutte*, in-8° (an X).
1808. Essai sur les eaux de Bains, par *Thiriot*, in-8°
1820. Voyage agricole dans les Vosges, par *H. Mathieu*, in-8°.
1821. Relation de la fête célébrée à Domrémy en l'honneur de Jeanne d'Arc, par *A. de Haldat*, in-8°.
1823. Notice sur un monument de Jeanne d'Arc à Domrémy, par le baron *Ch. Dupin*, in-8°.
1823. Voyage à Plombières en 1822, par *J.-B.-V. Pirault des Chaumes*, in 18.
1826. Top. phys. et méd. du canton de Gérardmer, par *Jacquot*, in-4°.
1829. Mém. sur les antiquités du Donon, par *J.-B.-P. Jollois*, in-f°.
1829. Voyage de Metz à Contrexeville, par ***, in-8°.
1830 Le ménestrel des Vosges, par *C.-A.-Clérez de Maldigny*, in-18.
1833. Notice histor., statist., etc., de l'instruction primaire dans le canton de Mirecourt par *Boulay de la Meurthe*, in-8°.
1835. Le Dép. des Vosges au t. III de la France pittoresque par *Abel Hugo*, 1 vol. gr. in-8°, cart., grav.
1835. Essai sur les origines et antiquités de l'arrond. de Remiremont, par *Richard*, in-8°.
1835. Description géologique de la partie méridionale des Vosges, par *Cl.-A. Rozet*, in-8°.
1835. Tabl. des hauteurs et des positions géographiques des Vosges, par *Henri Hogard*, in-8°.
1835. Tabl. minéralogique des roches des Vosges, par *le même*, in-8°.
1835. Plombières, ses eaux et leur usage, par *J.-B. Demangeon*, in-18.
1836. Hist. de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié (Vosges), par *N.-F. Grosier*, in-8°.
1836. Le Dép. des Vosges au t. III du Guide pittoresque du voyageur en France par *Firmin Didot*, in-8°, fig
1838. Descript. minéralogique et géologique des régions granitique et arenacée du système des Vosges, par *H. Hogard*, in-f°.
Promenades dans les Vosges, par *Edouard de Bazelaire*, in-4°.
Notice sur les eaux de Plombières, par *Guersant*, in-8°.
1840. Notice sur les propriétés physiques, chimiques et médicinales des eaux de Contrexeville, par *A.-F. Mamelet*, in-8°.
1841. Revue pittoresque, historique et statistique des Vosges, par *Ch. Charton* et *Duparge*, 2 vol. in-8°.
1843. Mém. sur quelques antiquités remarquables du dép. des Vosges, par *J.-B.-P. Jollois*, in-4°.
1846. Hist. d'Epinal, de Mirecourt, de Saint-Dié, etc., etc., au t. IV de l'Hist. des villes de France par *A. Guilbert*, gr. in-8°, fig.
1852. Précis chronolog. de l'hist. de la v. de St-Dié, par M. *Chanzy*.
1854. Annuaire des Vosges pour 1854, par *Charton fils*, in 12.
Annales de la Soc. d'émulation des Vosges. — Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettr. — Cartes de la Lorraine. — Cartes de la Lorraine dans *Cassini* et *Capitaine*. — Carte du dép. des Vosges extraite de la gr. carte du dépôt de la guerre. — Carte géologique des Vosges. — Cartes du dép. des Vosges par *Charle*, *Dufour*, *Ducotenay*, *Fremin*, etc., etc.

[1] Voir la bibliographie du département de la Meurthe.

Digitized by Google

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Exportation des vins pour Paris et le nord de la France.

YONNE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE [1].

Situation, limites. — Le département de l'Yonne tire son nom de sa principale rivière, il appartient à la région centrale de la France et dépend du bassin de la Seine. Situé au point de contact de cinq de nos anciennes provinces, le Nivernais, l'Orléanais, l'Ile-de-France, la Champagne et la Bourgogne, il a été formé, en 1790, du Sénonais et du Tonnerrois, qui appartenaient à la Champagne, de l'Auxerrois et de l'Avalonnais, qui appartenaient à la Bourgogne, et de la Puisaye (sud-est du Gâtinais), qui dépendait de l'Orléanais.

Ses limites sont : au nord, le département de Seine-et-Marne ; à l'est, ceux de l'Aube et de la Côte-d'Or ; au sud, celui de la Nièvre, et à l'ouest, celui du Loiret.

Superficie, nature du sol, montagnes. — Le sol du département est généralement montueux et tourmenté, il présente une légère inclinaison du sud-est au nord-ouest qui détermine la pente des eaux. Il est composé principalement de collines et de plateaux crayeux et argileux couverts de riches vignobles, et de quelques plaines formées par les alluvions, et par conséquent très-fertiles.

Le sud-est et le nord-est du département sont traversés par plusieurs contre-forts du Morvan, de formation granitique calcaire, qui viennent s'y épanouir en coteaux qui ne dépassent pas 100 à 200 mètres de hauteur, ils divisent sa surface en un certain nombre de vallées bien tranchées. Peu de départements offrent une aussi grande variété de sites que celui-ci ; plus d'un vallon y reproduit la riche verdure des prairies qui bordent la basse Seine. Sur plusieurs points de la Puisaye s'offrent une végétation admirable, des arbres disséminés ou groupés ; aux vallées du Serein, de l'Armançon, si fraîches, si riantes, le sol oppose à quelques lieues seulement la sévère et âpre nature qui forme la ceinture de Vézelay. Au nord-est, des canaux ornés de beaux noyers. Enfin, vers le centre du département, ces vignes si riches qui parent les flancs des coteaux inclinés.

L'étendue du département est de 738 585 hectares ; le

1. Voy. la carte que nous avons fait dresser spécialement pour cet ouvrage.

Digitized by Google

sol se divise d'après sa nature en : pays de bruyères et de landes, 18 000 hectares; sol de riche terreau, 730,000; sol de craie ou calcaire, 100 000, sol de gravier, 75 000; sol pierreux, 14 000; sol sablonneux, 87 000.

Hydrographie. — Le département appartient entièrement au bassin de la Seine par l'Yonne, affluent de ce fleuve, à l'exception d'une très-petite partie qui, au sud-ouest, appartient au bassin de la Loire. L'Yonne et ses principaux affluents de la rive droite, la Cure, l'Armançon, le Serein et la Vanne sont les principales rivières du département; puis viennent le Loing, qui reçoit l'Ouanne, affluent direct de la Seine, et la Vrille, affluent de la Loire. L'Yonne prend sa source aux étangs de Belle-Perche, dans le département de la Nièvre, coule généralement du sud au nord, passe à Clamecy, où elle commence à être navigable pour les petits bateaux, entre dans le département, à 100 kilomètres de sa source, près de Coulange-sur-Yonne, passe à Mailly, à Cravan, à Auxerre, où elle est entièrement navigable, à Joigny, à Villeneuve-le-Roi, à Sens et à Pont-sur-Yonne. A 15 kilomètres de cette dernière ville, l'Yonne sort du département après un parcours de 180 kilomètres depuis son entrée, et passe dans celui de Seine-et-Marne, où elle va à Montereau se jeter dans la Seine, par sa rive gauche, après un parcours total d'environ 285 kilomètres. Sa profondeur moyenne, de juin à novembre, est de $0^{m},44$, et pendant les six autres mois de l'année, de $0^{m},97$; elle n'est réellement navigable qu'environ 200 jours de l'année. La Cure, affluent de droite de l'Yonne, prend sa source dans le bas Morvan, au sud de Gien-sur-Cure (Nièvre); elle entre dans le département près de Quarré-les-Tombes, coule du sud-est au nord-ouest; passe à Cure, à Saint-Père, à Arcy-sur-Cure, près de Vermanton, et se jette dans l'Yonne au-dessus de Cravan, après un parcours de 56 kilomètres, pendant lequel elle est flottable, dans le département, sur les 86 qui forment son cours total; elle a pour affluent le Cousin qui vient de la Côte-d'Or.

Le Serein, autre affluent de la rive droite de l'Yonne, prend sa source dans les flancs du Mont-Saint-Jean (Côte-d'Or), à 35 kilomètres environ avant son entrée dans le département, où il pénètre, près de Guillon; il coule du sud-est au nord-ouest, arrose Guillon, l'Isle, Noyers, Chablis, passe près de Ligny, à Bonnard, et près de ce bourg se jette dans l'Yonne après un cours de 105 kilomètres; il n'est pas flottable et alimente seulement plusieurs moulins et usines.

L'Armançon, affluent de droite de l'Yonne comme les précédents, prend sa source à la fontaine de Tagny, sur le territoire de la commune de Chatellenot (Côte-d'Or), non loin du point de partage du canal de Bourgogne, 50 kilomètres environ avant son entrée dans le département où il pénètre sur le territoire de la commune d'Aisy; coule du sud-est au nord-ouest et arrose Aisy, Ancy-le-Serveux, Tonnerre, Saint-Florentin, Cheny, et se jette dans l'Yonne, à 3 kilomètres environ de ce dernier village, après un parcours total de 140 kilomètres. Cette rivière sert au flottage à bûches perdues, à l'alimentation des biez du canal de Bourgogne et aux éclusées; elle a pour affluents l'Armance et la Brumance.

La Vanne vient du département de l'Aube, passe à Villeneuve-l'Archevêque, à Noé et se jette dans l'Yonne, près de Sens, après un cours d'environ 65 kilomètres, pendant lequel elle est presque entièrement flottable; cette petite rivière est sujette à des débordements qui nuisent à la culture du sol de sa vallée, qui est presque entièrement tourbeux.

Le Loing prend sa source dans le département, près de Sainte-Colombe, arrose Saint-Fargeau, Bléneau, et entre dans le Loiret après un cours de 44 kilomètres; il alimente plusieurs moulins et quelques usines.

La partie occidentale du département renferme un grand nombre d'étangs dont les principaux sont : l'étang de Moutiers, qui a 3 ou 4 kilomètres de longueur sur une largeur de 1 à 2 kilomètres; les sept étangs de Sept-Fonds, au-dessus de Saint-Privé, et les étangs de Dracy et de Louesme.

Le territoire du département est traversé par deux canaux, le canal du Nivernais, qui fait communiquer la Loire à la Seine, par l'Aron et l'Yonne, et le canal de Bourgogne, qui fait communiquer le Rhône à la Seine par la Saône et l'Yonne; il est de plus touché un instant, près de son extrémité sud-ouest, par le canal de Briare, qui fait communiquer la Loire à la Seine par le Loing.

Le canal du Nivernais commence à Auxerre et suit l'Yonne canalisée jusqu'au delà de Clamecy (voy. l'hydrographie de la Nièvre), traverse le Morvan, descend dans le bassin de la Loire et vient déboucher dans ce fleuve en suivant la vallée de l'Aron; il a 52 kilomètres de parcours dans le département de l'Yonne.

Le canal de Bourgogne a été terminé en 1832; il commence à Laroche-sur-Yonne, entre Auxerre et Joigny, remonte les vallées de l'Armançon et de la Brenne, arrive à Pouilly, où se trouve le point de partage des eaux, de là il descend la vallée de l'Ouche jusqu'à Dijon pour aller déboucher dans la Saône à Saint-Jean-de-Losne (Haute-Saône). Sur les 242 kilomètres qui composent son cours, il en a 91 dans le département; il a généralement 10 à 12 mètres de largeur sur 1,50 de profondeur. Le nombre de ses écluses est de 191, dont 115 sur le versant de l'Yonne et 76 sur le versant de la Haute-Saône. La hauteur rachetée par ces écluses est de 300 mètres sur le versant de l'Yonne et de 199 mètres sur celui de la Saône.

Voies de communication. — Le département de l'Yonne compte six routes impériales d'un développement de 526 kilomètres, 19 routes départementales d'un parcours de 539 kilomètres, et 2000 chemins vicinaux, dont on peut évaluer la longueur totale à 30 000 kilomètres. Le chemin de fer de Lyon traverse ce département du nord-ouest au sud-est, il y pénètre par la vallée de l'Yonne à Villeneuve-la-Guyard, à 90 kilomètres de la gare de Paris, passe aux stations de Pont-sur-Yonne, Sens, Villeneuve-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Joigny, Laroche-sur-Yonne, Brienon, Saint-Florentin, Flogny, Tonnerre, Tanlay, Ancy-le-Franc, Nuits-sur-Armançon et Aisy, à quelque distance de laquelle il entre dans le département de la Côte-d'Or, après avoir traversé le département sur une longueur de plus de 140 kilom.

Climat. — Le département de l'Yonne est sur la limite des climats séquanien et vosgien, c'est-à-dire des régions climatériques du nord et du nord-ouest, il participe donc à l'état physique de chacun d'eux, c'est-à-dire que les hivers y sont assez rigoureux, et que les étés y sont tempérés par des pluies assez fréquentes. L'air est d'ailleurs généralement sain et tempéré, les vents y soufflent de tous les points de l'horizon sans caractère plus marqué. A Auxerre, la température maximum de l'été fut, en 1772, de $35°,8$, et la température minimum, en 1778, de $18°,3$. On peut évaluer la quantité annuelle moyenne de pluie recueillie à 628 millimètres. Dans la partie sud-ouest du département, qui est marécageuse, il règne souvent quelques fièvres.

Productions naturelles. — Le département de l'Yonne appartient aux régions géologiques de la Neustrie pour le nord-ouest, et de la Bourgogne pour le sud-est. Il se compose de plaines argilo-sableuses et de plateaux granitiques et calcaires. Le sol des vallées est formé par un alluvion très-fertile. Le département possède un minerai de fer égal à celui du Berry et de la Franche-Comté, du granit rouge, du grès à paver, des pierres de taille dures et tendres, des pierres meulières, du marbre lumachelle, de l'albâtre, de l'ocre rouge et jaune, des pierres lithographiques, de l'argile et de la craie. Il n'existe aucun établissement d'eaux minérales, cependant il y a des sources minérales à Toucy, à Appoigny, à Touvain, à Diges, etc., etc. Celle de Toucy, qui est ferrugineuse, paraît convenir aux affections viscérales.

Le département possède de bons pâturages; il produit toute espèce de céréales en quantité plus que suffisante pour la consommation des habitants; d'excellents légumes, de très-bons fruits, des châtaignes, des truffes

dans les arrondissements de Tonnerre et d'Avallon. On trouve dans les bois d'excellents champignons d'espèces très-variées. Mais la vigne est la culture importante du pays; la production annuelle est estimée à 1 100 000 hectolitres de vin et 10 475 hectolitres d'eau-de-vie. Les principaux centres vinicoles sont Auxerre, Tonnerre, Chablis, Joigny, auxquels il faut joindre comme marchés secondaires Avallon, Cravan, Vermanton, Coulanges-la-Vineuse, Saint-Bris, Francy et Vincelottes. En outre du vin, on récolte aussi environ 32 000 hectolitres de cidre par an. Le chêne, le charme, le bouleau dominent dans les forêts; les principales sont celles de Frétoy, d'Hervaux, de Mosne, de Pailson, d'Othe. Dans celle de Villeneuve-le-Roi on rencontre des sapins.

Ces forêts renferment beaucoup de gibier à poil; on y trouve le sanglier, le chevreuil, le cerf et le lièvre. Le gibier ailé n'est pas moins abondant. La bécasse, la bécassine et le canard fréquentent les nombreux étangs du sud-ouest. On rencontre dans les plaines et dans les vignes la perdrix, le bec-figue, l'ortolan, la grive, la caille, etc., etc. Les rivières sont très-poissonneuses; on y pêche des brochets, des carpes, des barbeaux, des tanches, des truites, et surtout des écrevisses renommées. Les races d'animaux domestiques sont généralement d'espèces communes, et n'ont rien qui soit particulier au département.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — L'habitant de l'Yonne est plus vigneron qu'agriculteur. Quoique le département produise un grand excédant de récolte, l'agriculture y est loin d'avoir encore acquis la perfection désirable. L'esprit de routine y subsiste toujours, à quelques honorables exceptions près, car le département possède deux comices agricoles et une ferme école qui tendent à répandre les nouvelles méthodes d'exploitation agricole. Le morcellement croissant des propriétés, l'extrême brièveté des baux, la rareté des capitaux, arrêtent sans doute les progrès. Les bœufs sont employés à la culture. Ainsi que dans le Loiret, on expédie à Paris beaucoup de raisinet, confiture commune faite avec du cidre, des poires ou des pommes, sans raisin. Nous avons déjà cité dans l'article précédent les principaux centres vinicoles. Les vins de l'Yonne, qui sont généralement de très-bonne qualité, sont rangés dans la classe des vins de la basse Bourgogne; les rouges de la côte des Olivotes à Dannemoine, de Tonnerre et d'Auxerre, et les blancs de Junay, d'Épineuil, de Chablis, de Tonnerre et de Dannemoine sont classés parmi les bons vins fins du royaume. On évalue le sol productif à 709 268 hectares, que se partagent les cultures suivantes: froment, 88 223 hectares; méteil, 29 963; seigle, 34 920; orge, 38 476; avoine, 78 650; sarrasin, 531; pommes de terre, 6822; légumes secs, 4903; vignes, 37 600; jardins, 3527; betteraves, 204; chanvre, 2468; prairies naturelles, 29 454; prairies artificielles, 42 699; pâtis, landes et bruyères, 21 451; jachères, 120 698; bois et forêts, 162 299 (dont 15 758 à l'État); vergers, pépinières et oseraies, 6678 hectares. Le revenu territorial est évalué à 18 millions de francs, et le nombre des propriétaires (en 1837) fonciers à 103 124, qui se partagent 2 942 619 divisions parcellaires.

L'industrie manufacturière est peu variée et peu étendue. A Ancy-le-Franc sont deux fourneaux qui produisent du fer d'excellente qualité; le département renferme un grand nombre de briqueteries et de tuileries qui fournissent les carreaux de Bourgogne, qui sont fort estimés dans le bâtiment; celle de Rebourceaux est très-importante. On exploite en grand la pierre à bâtir et la pierre lithographique; la belle pierre blanche, dite de Tonnerre, est fort recherchée. Les principaux produits de l'industrie manufacturière sont: les fers, les draps et lainages communs, les couvertures de laine et de coton, la tonnellerie. A Avallon les tuiles, les bouteilles, les fabriques d'ocre jaune, les papeteries, la faïence, le suc de betterave, le raisinet et la glu. L'exploitation des forêts, le sciage des planches et le brûlage du charbon occupent un très-grand nombre d'habitants.

Le commerce du département est principalement d'exportation: il envoie à Paris du vin, des bois, du charbon, des céréales, de la pierre de Tonnerre, du raisinet, etc., etc., et à l'étranger ses vins fins. Plus de 400 foires se tiennent dans environ 90 communes du département; on y vend principalement: des chevaux, des poulains, du gros et du menu bétail, de la draperie et les ustensiles nécessaires à la culture de la vigne et aux vendanges. Les principales sont celles d'Auxerre, d'Avallon, de Noyers, de Mailly-le-Château, de Joux-la-Ville et de Coulanges-la-Vineuse.

Division politique et administrative. — Nous avons dit que la superficie du département de l'Yonne était de 738 585 hectares. Sa population, d'après le dernier recensement, est de 381 133, savoir: 190 953 hommes, et 190 180 femmes. Le chef-lieu de préfecture est à Auxerre; il est divisé en 5 arrondissements communaux, 37 cantons et 482 communes; le tableau statistique que nous donnons plus loin les fera connaître. Le département de l'Yonne est compris dans la 5e inspection divisionnaire des ponts-et-chaussées, dont le chef-lieu est à Dijon; et dans l'arrondissement minéralogique de Troyes, qui dépend de la région du nord-est.

Le département forme la 6e subdivision de la 1re division militaire dont le quartier général est à Paris. La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 20e légion, dont le chef-lieu est à Dijon.

Les cinq tribunaux de première instance des sous-préfectures, et les tribunaux de commerce d'Auxerre, d'Avallon, de Joigny et de Sens, sont du ressort de la cour impériale de Paris.

Le département possède un archevêché dont le siége est à Sens, et qui a pour suffragants les évêchés de Troyes, de Nevers et de Moulins. Il y a dans l'Yonne 10 cures de première classe, 40 de seconde, 414 succursales et 25 vicariats; il y a un grand séminaire à Sens et un petit séminaire à Auxerre.

Le département de l'Yonne forme une académie universitaire; il compte six collèges communaux de plein exercice, ceux de Sens, de Joigny, de Noyers, d'Auxerre, d'Avallon et de Tonnerre; les trois premiers ont une école primaire supérieure annexée; 1 école normale primaire, 450 écoles publiques, 12 établissements libres d'instruction secondaire, et 26 pensionnats. Enfin l'Yonne forme avec l'Aube le 8e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est à Troyes. Nous avons dit que le revenu territorial pouvait être évalué à 18 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent 12 millions de francs.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Dans la division de la France en départements, celui de l'Yonne fut surtout formé de deux petites provinces, le Sénonois et l'Auxerrois, qui faisaient partie l'un de la première Champagne, et l'autre de la Bourgogne. L'histoire de ce département se rattache donc à celle des deux grandes provinces, mais comme celles-là trouveront ailleurs leur place plus spéciale, nous bornerons notre récit aux événements qui concernent plus directement les localités comprises dans la nouvelle répartition territoriale.

Les Romains trouvèrent la contrée dont nous avons à nous occuper, habitée par les *Senones*, peuple puissant de la confédération gauloise, leur capitale était Agedincum; son nom actuel, *Sens*, rappelle celui de ses fondateurs.

Le pays des Senones fut compris dans la quatrième Lyonnaise qui lui emprunta sa désignation particulière de *Sénonie*. De 408 à 410, les Burgondes ou Bourguignons vinrent disputer et enlever aux Romains leur conquête; la Sénonie fut incorporée au nouveau royaume de Bourgogne, et comme pour constater l'origine des nouveaux maîtres, dès les premiers temps de l'établissement du christianisme, l'archevêque de Sens prenait le titre de primat des Gaules et *de Germanie*.

Les Franks succédèrent aux Bourguignons; Clotaire, en 558, réunissait la Bourgogne au vaste héritage de

Clovis. A sa mort, le partage de ses États amena la reconstitution d'un royaume de Bourgogne que les premiers carlovingiens réunirent encore à la couronne de France.

Sous les descendants de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, le morcellement de la France et l'affaiblissement de la monarchie donnèrent au duché de Bourgogne une existence à peu près indépendante, mais dénuée d'intérêt historique jusqu'à l'avénement des capétiens.

Robert le Fort dont les exploits préparaient à ses neveux le chemin du trône, vint aider les Bourguignons de l'Yonne à repousser les Normands. C'était alors le titre principal à la reconnaissance des populations; le duc Raoul avait dû à des services pareils de pouvoir impunément se faire proclamer roi de France; il était mort à Auxerre en 936, sans laisser d'héritier direct. Son frère puîné, Hugues le Noir, qui lui succéda, mourut aussi sans postérité, ainsi que Giselbert successeur des deux princes, comme époux de leur sœur Ermengarde. Hugues le Grand, petit fils de Robert le Fort, et qui avait épousé une autre sœur de Raoul et de Hugues le Noir, devint donc à la fois duc de Bourgogne, duc de France et comte de Paris. Le sentiment de l'unité monarchique était alors si peu dans les esprits, que cette occasion précieuse de concentrer dans les mêmes mains les principales provinces du royaume, fut encore perdue. Othon, second fils de Hugues Capet, fut duc de Bourgogne, et après lui, à défaut d'enfants, son frère Henri. La femme de ce dernier prince, Gerberge voulut lui donner pour successeur un fils qu'elle avait eu d'un premier mariage, Othon-Guillaume, et qui ne tenait par aucun lien de parenté à la famille des Capet. Le roi Robert le Pieux réclama contre cette usurpation; il trouva dans la province une redoutable hostilité à la légitimité de ses droits, il tenta de reconquérir par les armes l'héritage qui lui était contesté, il assiégea vainement Auxerre; repoussé par Landri, il dut accepter l'arbitrage d'un concile convoqué à Airy en 1015. Pour donner plus de solennité à la réunion, on y transporta les châsses des saints de Montier-en-Der, de Saint-Pierre-le-Vif et de Châtillon-sur-Seine. La sentence abandonna à Othon-Guillaume la Bourgogne d'outre-Saône; la contrée d'Yonne fut adjugée à Robert. Il se hâta d'investir du duché limité conformément à l'arrêt, son second fils Henri. Celui-ci étant devenu roi de France par la mort de son frère transmit à son tour l'apanage à son autre frère Robert, *pour qu'il le tînt en pleine propriété et souveraineté, sauf foi et hommage au roi, et le fît passer à ses héritiers*. C'est ce Robert qui fut la tige de la première race royale des ducs de Bourgogne. Cette dynastie dura de 1033 à 1361 et s'éteignit dans la personne de Philippe de Rouvres, qui mourut à quatorze ans avant d'avoir été marié. Pendant cette période la maison de Bourgogne conserva à l'égard des rois de France une attitude respectueuse et dévouée, nous voyons les ducs de cette branche assister comme premiers pairs du royaume au sacre des souverains, les assister dans les guerres de l'intérieur et du dehors, les accompagner en terre sainte, pendant les croisades, et occuper avec fidélité et dignité les plus hautes fonctions de l'État. Leurs efforts sont constamment dirigés vers l'agrandissement de leurs domaines; mais ils poursuivent généralement leur but par des moyens honorables et pacifiques. Outre le démembrement qu'avait opéré la sentence du concile d'Airy, un comté de Bourgogne avait été constitué en grande partie avec la Franche-Comté, des fiefs nombreux et importants avaient été détachés à divers titres du duché proprement dit; c'est à la récupération de ces pertes que les ducs travaillèrent et souvent avec succès; c'est ainsi que Hugues III acquit de l'évêque de Langres par échange des terres que le prélat possédait enclavées dans le Dijonnais. Hugues VI acheta le comté d'Auxonne à un autre Hugues comte de Bourgogne; Semur-en-Auxois lui revint comme fief de son duché, la race des seigneurs étant éteinte; il obtint encore du comte Jean de Châlon, par échange et cession, le comté de Charolais et Châlon-sur-Saône. Si nous ajoutons à ces conquêtes l'annexion des villes de Beaune, d'Avallon, du Briennois, des deux Semur, et du pays de la montagne dont la capitale est Châtillon-sur-Seine, on trouvera que le duché avait repris d'imposantes proportions. L'émancipation des communes, crise si orageuse ailleurs, s'était accomplie sans grands déchirements. La constitution politique de la province basée sur la représentation, dans les états de Bourgogne, de la noblesse, du clergé et du tiers état fonctionnait sans confusion et sans violences. C'est dans ces favorables conditions que le duché fit une fois encore retour à la couronne par la mort du jeune Philippe, dernier de sa race. Le roi Jean accepté comme héritier par les états avait à peine recueilli la succession, qu'il la transmit à son quatrième fils, Philippe le Hardi. De l'investiture de Philippe en 1364 à la mort de Charles le Téméraire arrivée en 1477, il ne s'écoula qu'un siècle, mais, pendant ce temps, combien de désastres, quelles affreuses calamités causa à la France, à la patrie commune, déchirée et trahie, cette seconde dynastie des ducs de Bourgogne! Il ne faut pas chercher leur histoire dans le département de l'Yonne, elle est dans la Guienne et dans les Flandres, sous les murs mêmes de Paris, partout où il y a une blessure à faire à la France. La Providence donna à la monarchie un champion digne de ses adversaires. Louis XI s'empara de l'héritage de Charles le Téméraire, ne laissant à sa fille Marie que le comté de Bourgogne. Plus tard, Charles-Quint exigea de François Ier, son prisonnier, la cession du duché de Bourgogne, mais les états protestèrent, et le traité de Cambrai n'accorda que le Charolais à la maison d'Autriche. L'attitude patriotique des états, en cette circonstance, augmenta leur influence et étendit leurs prérogatives; la coutume de Bourgogne ne fut modifiée en 1570 que de leur consentement et sur l'avis conforme du parlement. Quant à l'autorité ducale, elle ne fut jamais rétablie, l'expérience en avait trop cruellement prouvé le danger; le titre purement honorifique ne fut accordé qu'aux princes du sang royal héritiers présomptifs de la couronne : il fut porté par le père de Louis XV et le petit-fils de ce monarque le conserva jusqu'à sa mort en 1761.

Nous avons réservé pour l'histoire particulière des villes le récit des événements dont chacune d'elles a été le théâtre; nous aurons à signaler, dans les XIIIe et XIVe siècles, le sanglant passage des Anglais et plusieurs invasions de la peste. Sous les ducs de la seconde dynastie, l'épuisement de la monarchie française profita dans une certaine mesure à la Bourgogne; l'agresseur porte la guerre sur le territoire ennemi, nos rois n'étaient pas en position de prendre l'offensive. Mais les discordes religieuses ensanglantèrent les rives de l'Yonne. Les cruautés qui se commirent de part et d'autre, avaient exaspéré les esprits, et permirent aux ligueurs de recruter dans le pays d'ardents et fanatiques sectaires. Henri IV profita de sa victoire pour incorporer le comté d'Auxerre au duché de Bourgogne. La tranquillité du pays fut encore troublée par les agitations de la Fronde; Condé parcourut le pays et mit le siége devant Auxerre qui persévéra dans sa fidélité à la cause royale. En toute circonstance les Bourguignons semblent avoir eu à cœur de protester contre les divisions qui furent surtout l'œuvre des ducs.

Il n'est pas en France de province plus intimement et plus complétement française aujourd'hui que la Bourgogne. Elle a, dans les derniers temps de notre histoire, donné les preuves les plus éclatantes de son patriotisme et de sa nationalité; dans la grande lutte de la France républicaine contre l'Europe coalisée, l'indépendance du territoire et le salut de la patrie ne rencontrèrent nulle part des citoyens plus dévoués, des soldats plus courageux; et quand l'épuisement des forces, l'affaissement de l'esprit public, eurent amené les désastres de 1814 et les deux invasions de l'étranger, c'est sur le sol du département de l'Yonne que Napoléon s'appuya pour tenter les derniers efforts d'une héroïque résistance, c'est dans le cœur des braves Bourguignons qu'il alla puiser ses dernières ressources.

Cette affinité sympathique des deux peuples est providentielle, et était indispensable à la constitution de la patrie commune; si l'existence d'une Bourgogne, isolée dans son indépendance, fut une pensée chimérique, on doit reconnaître qu'il n'y a réellement eu une France en Europe qu'à dater du jour où la Bourgogne lui a été réunie.

Le croisement des races burgonde et sénonaise a formé, pour le département de l'Yonne, une population d'un type particulier dans lequel on retrouve aussi les traces de l'élément champenois. D'une taille moins haute, de formes moins allongées que ses frères du Dijonnais et du Mâconnais, le Bourguignon de l'Yonne est plus large de carrure, ses membres plus ramassés sont plus trapus, son visage moins régulièrement ovale est plus coloré, on sent dans tout son extérieur l'influence de travaux moins exclusivement agricoles. En effet, si la culture de la vigne est de beaucoup la principale industrie du département, elle s'allie dans les villes à la fabrication des objets les plus divers, dans les campagnes à l'exploitation des forêts, à la production du fer et du charbon, elle alimente et encourage le long des fleuves et des canaux l'activité de mariniers nombreux, intermédiaires obligés pour le transport des marchandises entre la capitale et les provinces de l'est, du centre et du midi. Les mœurs industrielles et les habitudes commerciales ont altéré dans l'Yonne moins qu'ailleurs les qualités du caractère originel. L'habitant est resté loyal, sincère, hospitalier. L'aisance générale répandue dans le pays maintient dans les relations une indépendance un peu rude, qui n'exclut aucunement la bienveillance et révèle même chez le paysan et l'ouvrier la conscience de leur dignité.

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES VILLES, BOURGS ET CHATEAUX LES PLUS REMARQUABLES.

Auxerre (lat. 47° 47′ 54″; long. 1° 14′ 10″ E.). — Auxerre (*Autricidorum*, *Autessiodorum*, *Alciodorum*), à 152 kilomètres sud-est de Paris, peuplé de 24 166 habitants, chef-lieu du département de l'Yonne, d'un arrondissement et de deux cantons, siége d'un tribunal de première instance et de commerce, avec collége communal et école normale primaire, était autrefois la capitale de l'Auxerrois, possédait un gouvernement particulier, bailliage, présidial, prevôté royale et mairie, était le siége d'un évêché et relevait du parlement de Paris et de l'intendance de Dijon.

Les Romains, à leur arrivée dans les Gaules, trouvèrent Auxerre ville déjà florissante. Les avantages de sa position ne pouvaient échapper à des colonisateurs aussi habiles; ils s'efforcèrent donc, en devenant maîtres, d'augmenter encore son importance. Elle fut élevée au rang de cité, *civitas;* deux voies furent construites pour la rattacher à Sens et à Autun; l'empereur Julien s'y arrêta en se rendant au siége de Reims et y fit reposer son armée. Saint Pélerin, envoyé par le pape Sixte II, est le premier apôtre qui ait apporté dans le pays les lumières de l'Évangile, vers le milieu du IIIe siècle. Les progrès du christianisme durent y être rapides, car saint Germain, auquel on doit la construction de plusieurs églises, et qui vivait avant l'invasion d'Attila, était déjà son sixième évêque. Aux Huns, qui saccagèrent seulement les faubourgs d'Auxerre, succédèrent les Bourguignons, qui se fixèrent dans la contrée; mais par un compromis qui survint entre les Romains et les nouveaux conquérants, la ville d'Auxerre resta au pouvoir de ses anciens possesseurs, de sorte qu'après les victoires des Francs, elle passa directement des mains des Romains à celles de Clovis. Dans le partage qui suivit la mort du fondateur de la monarchie franque, Auxerre échut en 566 à Gontran, qui fut aussi roi de Bourgogne, et constitua Auxerre en comté, dont le premier titulaire fut Eunius, plus connu sous le nom de Mummole, et célèbre par ses victoires, ses services et sa rébellion. Sous les descendants de Clovis, le comté d'Auxerre ne fut point un fief héréditaire; les rois de France le donnaient via-gèrement à des seigneurs dont ils voulaient récompenser les services. Plusieurs évêques d'Auxerre furent pendant cette période revêtus de la dignité de comtes, gloire mondaine ajoutée à la haute influence religieuse qu'ils exerçaient de leur vivant, et aux honneurs plus insignes qui leur étaient réservés après leur mort; jusqu'à la fin du VIIIe siècle tous ces prélats furent successivement canonisés. Chaque pas dans l'histoire de cette époque révèle quelque témoignage de l'importance d'Auxerre. Charlemagne y résidait à son retour d'Espagne, quand il apprit la révolte des Saxons. Louis le Débonnaire comprenait l'Auxerrois dans les États dont il formait l'apanage de Charles le Chauve. Ce prince, dont les actes contribuèrent tant à l'établissement et à l'extension du régime féodal en France, autorisa les évêques d'Auxerre à battre monnaie. C'est à Auxerre qu'il maria sa fille Judith, veuve d'un roi des Anglais, avec Baudouin, Bras de Fer, grand forestier de Flandre. Nous parlerons ailleurs de la sanglante bataille de Fontenai qui, par sa date, 841, se rattache à ce règne, et qui fut livrée dans les environs d'Auxerre; c'est à ces temps aussi que remonte la grande illustration scientifique et littéraire de l'abbaye d'Auxerre et de ses écoles; Lothaire, troisième fils du roi Charles, fut élevé, vécut et mourut dans cette fameuse abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, qu'il contribua à enrichir.

Sous les faibles descendants de Charles le Chauve, le comté d'Auxerre fut joint au duché de Bourgogne, sans perdre toutefois son organisation particulière; les comtes d'Auxerre reconnaissaient les ducs de Bourgogne pour souverains, au lieu de relever directement de la couronne de France. Cet état de choses dura jusqu'à la réunion de la Bourgogne à la France sous le sceptre de Hugues Capet. L'aveuglement politique qui permit alors une nouvelle séparation de la Bourgogne et de la France, eut pour conséquence la reconstitution, héréditaire cette fois, du comté d'Auxerre. Landry, qui succéda à Othon-Guillaume son père, fut la souche d'une dynastie de comtes dont les règnes furent signalés par des calamités de toute espèce: horrible famine en 1033, désastreux incendies en 1062 et en 1187, pestes et inondations dans le siècle suivant, la guerre enfin ajoutant à tous ces fléaux ses horreurs presque permanentes: guerres du comte Guillaume Ier contre le duc Robert son oncle, de Guillaume II contre le comte de Champagne, de Guillaume IV contre les seigneurs de Sancerre et de Joigny, de Guy contre le duc de Bourgogne, de Pierre de Courtenai contre Hervé de Donzy, sans parler des discordes intimes entre les comtes et les évêques; tout cela de 1100 à 1300 environ, et avant d'arriver aux invasions des Anglais et à la lutte sanglante des maisons de Bourgogne et de France! On comprend que peu de loisirs étaient laissés pour les améliorations et les embellissements de la cité. Guillaume IV, cependant, entreprit d'enfermer la ville dans une nouvelle enceinte; il l'augmenta de six faubourgs très-peuplés, agrandit la place principale et transféra à Auxerre les foires qui se tenaient précédemment à Tannet. Pierre de Courtenai, en 1187, continua les fortifications du côté de l'Yonne, et allégea par quelques concessions le poids des servitudes féodales qui pesaient sur les habitants. Ces premières franchises furent confirmées et étendues en 1223 par la comtesse Mathilde; le lieu dit le Change fut déclaré privilégié. Le quartier des Drapiers devait jouir de toute liberté; les affaires de la commune étaient administrées par douze jurés; le sceau des rois de France Philippe Auguste et Charles V figure au bas des chartes, et une ordonnance, qui autorise la reconstruction du pont de l'Yonne, est signée de saint Louis, et datée de Rogennes en 1266.

Si l'association d'Auxerre à la fortune de la France se révèle ici par quelques mesures bienveillantes et libérales auxquelles les monarques participèrent, bientôt cette solidarité devait coûter cher aux malheureux habitants de l'Auxerrois.

Les Anglais, vainqueurs à Poitiers, se répandirent comme un torrent dévastateur sur les États du roi Jean, vaincu et prisonnier. Auxerre ne fut point épargné:

églises et maisons furent pillées, les murs abattus, et les portes brûlées ; le butin ravi s'éleva à 600 000 moutons d'or, évalués à plus de quatre millions de notre monnaie. Puis, après avoir passé huit jours à fouiller partout, pour s'assurer si aucun objet précieux ne leur avait échappé, les Anglais déclarèrent aux bourgeois qu'avant de s'éloigner ils allaient brûler la ville, si on ne la rachetait par une rançon de 500 000 florins. Cette expédition ne fut pas la seule ; l'ennemi, qui avait conservé une garnison à Segonnes, revint plusieurs fois. Auxerre, sans murailles, sans défenseurs, et dont le comte avait été fait prisonnier avec le roi Jean, ne fut délivré que par du Guesclin, et encore les quatre cents gendarmes que le connétable jeta dans la place firent-ils presque regretter aux malheureux habitants, par leur indiscipline et tous les excès qu'ils commirent, le tardif secours qu'ils leur apportaient.

La ville, si cruellement éprouvée, trouva encore des ressources sous Charles V pour relever ses fortifications ; son zèle et son dévouement furent récompensés par la concession de nouveaux priviléges, et en 1370, Jean de Châlons, ayant consenti à se démettre du comté dont il était possesseur, Charles V le lui acheta au prix de 31 000 francs d'or, somme équivalente aujourd'hui à 700 000 francs. Les Auxerrois s'associèrent au marché, en abandonnant à la couronne, pendant trois ans, le dixième de leurs récoltes en grains et en vins, pour la couvrir de ses avances. En considération de ce nouveau sacrifice, le monarque avait décidé qu'Auxerre ferait pour toujours partie du domaine royal, ce qui n'empêcha pas Charles VII, en 1450, de céder, par le traité d'Arras, le comté au duc de Bourgogne ; mais Louis XI se garda bien d'oublier Auxerre, parmi les dépouilles de Charles le Téméraire, dont il enrichit la France. Depuis cette époque le comté ne fut plus détaché de la monarchie. Les premières années du XVIe siècle furent marquées par d'affreux ravages de la famine et de la peste ; les guerres de Charles-Quint tinrent la ville dans une anxiété continuelle, puis survinrent les luttes sanglantes de la réforme. Un voyage que fit Charles IX à Auxerre, en avril 1566, l'attitude insultante et hostile qu'il prit envers les huguenots fort nombreux dans la ville, semblent avoir été le signal des hostilités. L'année suivante, les protestants, sous la conduite d'un capitaine, nommé La Borde, surprenaient la place. La rigueur des persécutions antérieures explique sans les justifier, les excès dont les vainqueurs se rendirent coupables ; reliques des saints, ornements des temples, bibliothèques des abbayes, tout fut profané, saccagé, dispersé ; la seule église des cordeliers fut conservée pour le service du culte vainqueur ; l'édit de pacification du 3 mars 1568 remit la ville sous l'obéissance du roi, et fut suivi de près par les massacres de la Saint-Barthélemy. Ils eurent à Auxerre un caractère inouï de férocité et d'acharnement. Cette surexcitation de fanatisme religieux livra plus tard la ville aux ligueurs ; le duc de Guise en chassa tous ceux qu'il soupçonnait n'être pas aveuglément attachés à la *Sainte-Union*. Ces accès de fièvre et de délire ne pouvaient avoir une longue durée ; le sens droit et loyal des Auxerrois revint bientôt à une plus saine appréciation des grandes questions qui s'agitaient ; quatre bourgeois notables furent députés vers Henri IV. La nouvelle du bienveillant accueil que leur fit le roi fut reçue avec enthousiasme ; la trahison qui livra Amiens aux Espagnols acheva d'ouvrir les yeux et de réveiller le patriotisme : la ville décréta un don volontaire de 3 000 écus au roi pour l'indemniser de la perte d'Amiens ; c'était un heureux et touchant prélude à la réconciliation complète. Auxerre, en effet, ne tarda pas à faire sa soumission, et ce retour était tellement sincère, que pendant la Fronde rien ne put ébranler la fidélité des habitants. Condé, vainqueur à Bleneau, eut beau menacer la ville et en commencer le siége, les portes lui en restèrent fermées jusqu'à l'arrivée de Turenne, qui contraignit le prince rebelle à la retraite. Un arrêt du conseil, en 1669, confirmatif d'une ordonnance de Henri IV annexa définitivement le comté d'Auxerre au duché de Bourgogne.

Auxerre, depuis cette époque, s'est associé, avec un patriotisme qui ne s'est jamais démenti, à tous les événements qui ont influé sur les destinées de la France. Ce n'est plus comme autrefois la ville des conciles, le rendez-vous choisi, pour la signature des traités, pour les réconciliations des princes, les conférences politiques ou les assemblées générales du royaume, mais c'est encore une des principales villes de la Bourgogne, cette vaillante et riche province ; c'est le chef-lieu d'un des départements de la France.

Auxerre est situé sur le sommet et sur le penchant d'une colline qui s'affaisse jusqu'au bord de l'Yonne ; un port commode et très-fréquenté y a été creusé en face d'une île ombragée d'arbres, et bordée de moulins d'un aspect très-pittoresque ; une enceinte d'agréables boulevards entoure la ville, en forme d'arc, dont la rivière serait la corde ; quoique le sol soit inégal, les rues sont larges, d'un accès facile, et les constructions n'y manquent pas d'élégance.

Les monuments les plus remarquables d'Auxerre sont : sa cathédrale dont l'achèvement s'est poursuivi du commencement du XIIIe siècle à la fin du XVIe, sans que l'harmonie générale se ressente des longues et fréquentes interruptions occasionnées par les guerres et les calamités du temps. Elle est de style ogival, a 100 mètres de long sur 40 de large ; les voûtes élancées de la nef et du chœur ont 32 mètres d'élévation, et la tour, qui s'élève à l'angle nord du grand portail, a 62 mètres au-dessus du sol. Le chœur renferme un tombeau et une statue à mi-corps de Jacques Amyot. Saint-Germain, qui mériterait une longue description, tant pour son architecture extérieure que pour ses cryptes curieuses remontant au IXe siècle, et où reposent, parmi les nombreux évêques de la ville, le saint illustre, dont l'église porte le nom ; enfin les deux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Eusèbe, l'hôtel de la préfecture, vieux palais épiscopal, l'horloge établie sur une ancienne porte, surmontée d'une tour, dite Tour gaillarde, et contiguë au château des ducs de Bourgogne ; la fontaine qui alimente les hauts quartiers, la bibliothèque, le collége, et la salle de spectacle.

Auxerre est la patrie de saint Germain, du savant historien l'abbé Lebeuf, du littérateur Lacurne de Sainte-Palaye, de Sedaine, de Fourrier, savant illustre, du lieutenant général Desfourneaux, et d'un moine qui, en 1591, inventa le serpent, instrument si généralement adopté pour l'accompagnement des chants d'Église.

Les armes de la ville sont : *d'azur semé de billettes d'or, au lion d'or, brochant sur le tout.*

Vermanton. — Vermanton, chef-lieu de canton, à 22 kilomètres d'Auxerre, est une petite ville de 2711 âmes, construite sur un coteau dont la Cure arrose le pied, près de son confluent avec l'Yonne. Son origine est fort ancienne ; Vermanton est cité comme place d'une certaine importance au commencement du Xe siècle. En 1358 les Anglais s'en emparèrent, et les huguenots en 1570. Deux abbayes remarquables existaient dans son voisinage : celle de Rigny, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1218, et celle de Crisenon, dont les premiers fondements furent jetés par Alix, fille de Hugues Capet et femme de Renaud, comte de Nevers et d'Auxerre. Consacré à saint Benoît, le couvent fut d'abord habité par des moines ; mais sa célébrité date du XIIe siècle ; à cette époque il servait de retraite à plus de cent religieuses bénédictines. Vermanton a conservé du même temps une église remarquable ; le portail en est orné de sculptures gothiques d'un beau travail, et il est surmonté d'une tour, dans le style roman, fort appréciée des archéologues.

La ville, située dans une riante position, est propre et d'un aspect agréable ; il s'y fait un commerce assez important des vins de son territoire ; une industrie plus spéciale y répand l'activité et l'aisance : c'est là que s'arrête le flottage des bois descendant du Morvan, c'est là que se construisent les trains qui, par l'Yonne, sont dirigés sur Paris.

Coulanges. — Coulanges-la-Vineuse, chef-lieu de can-

ton, à 13 kilomètres d'Auxerre et peuplé de 1420 habitants, doit son surnom autant à l'abondance et à la qualité de ses vins qu'au besoin de distinguer cette ville d'une autre du même nom, située dans le même canton et appelée Coulanges-sur-Yonne. C'était autrefois une place fortifiée, qui eut sa part de désastres et de calamités dans les guerres des XVe et XVIe siècles : elle fut ravagée, en 1435, par les Armagnacs : en 1477, par les troupes de Louis XI; en 1569, par les huguenots, à la suite du sac d'Irancy, et prise d'assaut par les ligueurs, en 1559.

La réputation de ses vins était fort grande; Henri IV les préférait à ceux des meilleurs crus de Bourgogne et du Bordelais; le débit en était facile et lucratif, la fertilité du sol assurait la richesse des récoltes, et cependant la population diminuait rapidement, les incendies se multipliaient et les habitants se disposaient à quitter le pays. L'eau manquant dans cette contrée du vin, plusieurs fois on avait pu combattre le feu avec le précieux contenu des tonneaux; mais pour les besoins les plus essentiels de la vie rien ne pouvait remplacer l'élément indispensable dont il faut être privé pour comprendre l'inestimable utilité. Le chancelier Daguesseau, seigneur de Coulanges, envoya sur les lieux, en 1705, un ingénieur nommé Couplet qui, ayant découvert plusieurs sources aux environs de la ville, les réunit et parvint à les amener à Coulanges. Le jour où l'eau commença à couler fut un jour de fête solennelle; un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté; les sonneurs se pendaient si joyeusement aux cordes des cloches que la plus grosse en fut démontée; le premier magistrat, qui était aveugle, plongea ses mains dans l'eau tant désirée et qu'il ne pouvait pas voir. Une belle fontaine fut construite, on la décora d'un bas-relief représentant Moïse qui fait jaillir une source d'un rocher couronné de ceps de vigne; une inscription reconnaissante y conserve la mémoire de l'habile Couplet.

Coulanges possède une église élevée au XVIIIe siècle, sur les dessins de Servandoni.

Patrie du littérateur Maiseau et de Rousseau, qui sous Louis XIII inventa la cire à cacheter.

CHABLIS. — Chablis (*Capleia*, *Cabliacum*), chef-lieu de canton, peuplé de 2601 habitants, à 19 kilomètres d'Auxerre, doit sa célébrité actuelle à l'excellence de ses vins blancs, qui réunissent à la vinosité généreuse des crus bourguignons les sémillantes et agréables qualités des produits de la Champagne. Pour les gourmets, pas de joyeux déjeuner sans Chablis, assaisonnement obligé des huîtres de Cancale et de Marennes.

Cette gloire contemporaine ne doit cependant pas nous faire oublier les illustrations antérieures de la ville de Chablis. En 1478, elle possédait une imprimerie; elle joua un rôle important dans la guerre des Armagnacs et des Bourguignons, et fut tour à tour prise et reprise par chacun des deux partis. Les huguenots la ravagèrent en 1568.

Chablis possède une jolie église dans le style ogival, construite dans le XIIIe siècle, et des débris d'anciennes fortifications, parmi lesquelles une porte de la ville, servant aujourd'hui de prison. Chablis est situé sur la rive gauche du Serein, au milieu des vignobles qui font sa richesse. Le pont jeté sur la rivière et l'hospice communal sont les seuls monuments qui restent à citer. Au commerce très-considérable qu'ils font des vins de leur territoire, les habitants ont joint des fabriques de biscuits, des tanneries et de la tonnellerie.

ARCY. — Arcy-sur-Cure, à 29 kilomètres d'Auxerre, est un bourg de 1528 habitants, uniquement célèbre par ses grottes, citées parmi les plus remarquables de France.

Buffon et d'Aubenton supposent que ce sont d'anciennes carrières abandonnées depuis assez longtemps pour que toute trace du travail des hommes ait disparu. Elles sont disposées de telle sorte qu'on peut les parcourir sans revenir sur ses pas. L'entrée est sur le bord de la Cure. On y pénètre par un large vestibule dont la voûte plate peut avoir 30 pas de largeur sur 7 mètres de hauteur. Cette première salle conduit successivement dans d'autres de dimensions et d'élévations différentes; chacune a son nom. Elles ont pour ornements, de la variété la plus étrange, des stalactites formées par la solidification des gouttes qui suintent des voûtes. Presque toutes ces concrétions ont la compacité et la blancheur de l'albâtre gypseux; dans certains endroits elles se présentent sous la forme de piliers énormes, de colonnes cannelées, de pilastres, de dômes, de cuvettes; leur sonorité est merveilleuse et les a fait comparer à des tuyaux d'orgue. Les curiosités les plus à remarquer dans cette excursion souterraine, sont la salle dite de la Vierge, une petite forteresse composée de quatre tours, et un lac en miniature. Les mois d'août et de septembre sont les époques les plus favorables pour visiter les grottes d'Arcy.

CRAVAN. — Cravan (*Crevennium*, *Crapentrum*), à 19 kilomètres d'Auxerre, peuplé de 1328 habitants, était un bourg fortifié que sa position au confluent de la Cure et de l'Yonne, la fertilité et la renommée de ses vignobles, rendaient fort important dès le XVe siècle; la bataille qui y fut livrée, en 1423, en a augmenté encore la célébrité. Les Anglais, alliés aux Bourguignons, disputaient le pays aux Armagnacs et aux troupes de Charles VII. L'armée royale cherchait à reprendre Cravan, dont les Bourguignons s'étaient emparés et où ils avaient laissé une garnison, lorsqu'elle fut attaquée sur ses derrières par les Anglais accourus au secours des assiégés. L'action s'engagea près du pont de Coulanges-la-Vineuse; des deux côtés l'acharnement fut extrême. Les ennemis, commandés par le maréchal de Chastellux, perdirent 1200 hommes, presque tous Écossais; mais les Armagnacs, assaillis à la fois par les Anglais et par les Bourguignons sortis de Cravan, furent écrasés, et laissèrent aux mains de leurs adversaires, parmi les nombreux prisonniers, le sire de Gamaches, Xaintrailles, et Jean Stuart. Après cette victoire, dont le plus grave résultat fut d'empêcher la jonction des Armagnacs avec les forces que Charles VII avait dans le nord, Anglais et Bourguignons rentrèrent dans Cravan, où, dit une chronique du temps, *ils remercièrent Dieu ensemble, en grande joie et en bon accord.*

Cravan a conservé des restes imposants de ses tours crénelées et de son enceinte murale. La ville possède, en outre, un beau pont sur l'Yonne, un hospice communal et une église paroissiale qui ne manque pas d'élégance.

Ses armes sont : *écartelé d'or et de gueules, à un écusson d'azur, à un caillou d'or sur l'écartelé; au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.*

SAINT-FLORENTIN. — Saint-Florentin, chef-lieu de canton, peuplé de 2636 habitants, à 31 kilomètres d'Auxerre, faisait autrefois partie du Sénonais, et après avoir été une seigneurie importante au moyen âge, fut érigé en vicomté, puis en comté. Son origine, l'étymologie de son nom, ont été le sujet de savantes dissertations qui, jusqu'aux temps mérovingiens, offrent d'ingénieuses probabilités plutôt que des vérités historiques. Le premier événement important et authentique qui se rattache aux annales de Saint-Florentin est la retraite de Brunehaut dans ses murs, en 597, le siége du château, ordonné par Frédégonde et conduit par Landry, la défaite de ce dernier dans une plaine qui a conservé son nom, *Chalandry*, par corruption de Champ-Landry, et la destruction par Pépin, en 752, de sa forteresse, dont subsistent encore quelques ruines connues sous la désignation de Brinchefort, Brunefort, fort Brunehaut. La ville fut assiégée, en 879, par les Normands; les habitants appelèrent à leur aide les Bourguignons, avec l'aide desquels ils repoussèrent l'ennemi. Ce secours fut payé par une annexion de la cité sénonaise au duché de Bourgogne; mais, en 936, les comtes de Champagne vinrent ravir cette conquête à ses nouveaux possesseurs. Les Florentinois se signalèrent dans ces différentes occasions par l'opiniâtreté avec laquelle ils défendirent leur ville. Les temps modernes réservaient à Saint-Florentin une illustration d'un autre genre. Ce domaine échut par mariage à Louis Phélippeaux, seigneur de La Vrilliere et de Château-Neuf-sur-Loir, souche de cette famille de courtisans qui surent se maintenir dans les bonnes grâces des maîtres et dans la possession des plus hauts emplois,

Château de Fleurigny.

sous Louis XIV, Louis XV et le Régent. Le plus illustre de la race est le fameux duc, tout à la fois ami, confident, ministre de Louis XV, complice de ses déréglements, et si prodigue de lettres de cachet, que son nom reste fatalement attaché à ce déplorable abus du pouvoir monarchique.

La ville est agréablement située, au confluent de l'Armance et de l'Armançon, sur le canal de Bourgogne; elle est partagée par quatre rues terminées chacune par une porte et aboutissant toutes à une place dont le centre est occupé par un bassin surmonté d'une fontaine en forme de colonne, autour de laquelle sont attachés trois dragons en bronze.

L'église paroissiale, bâtie en 1376, sur l'emplacement d'un ancien château royal, est décorée de sculptures d'un assez bon dessin; elle n'a pas été achevée. La partie remarquable est le chœur, dont l'architecture est fort belle. On arrive à l'entrée principale, du côté du nord, par un large perron d'environ quarante degrés.

Patrie de l'historiographe Moreau.

Les armes de Saint-Florentin sont: *d'azur à la figure de saint Florentin d'argent, armé et monté sur un cheval de même, tenant un guidon croisé de gueules.*

Saint-Sauveur. — Saint-Sauveur en Puisaye, chef-lieu de canton de 1872 habitants, et à 50 kilomètres d'Auxerre, était une des principales villes de la petite province de Puisaye; elle est située dans une position pittoresque, sur un des points les plus élevés de la contrée; son vieux château féodal, dont il reste, parmi d'autres ruines intéressantes, une vieille tour assez bien conservée, dominait, dans un vaste rayon, les campagnes environnantes.

Un monastère, fondé dans le VIIIe siècle par Hermend, comte d'Auxerre, fut l'origine première de la ville, ou du moins contribua à son développement. Les possesseurs de ce domaine ont joué un rôle important dans l'histoire de France. La fertilité du territoire, arrosé par les eaux du Loing, qui prend sa source près de Saint-Sauveur, une magnifique ceinture de forêts, les imposantes fortifications de la ville et du château, donnaient à ces seigneurs une haute influence. Ils parais-ent en avoir usé pour préserver le pays des calamités de la guerre; l'épisode le plus désastreux qui se rattache aux annales de Saint-Sauveur, est un accident presque fortuit des guerres religieuses du XVIe siècle. Coligny, à la tête d'un corps de reîtres, cherchait à rejoindre l'armée du roi de Navarre en 1587; des bandes armées s'opposaient au passage de la Loire; desespérant de forcer cet obstacle, l'amiral cantonna ses soldats étrangers sur les terres de Châtillon; ceux-ci vinrent de là ravager Saint-Sauveur; une partie des habitants effrayés s'échappa par-dessus les murailles; les autres se retirèrent dans la tour, dont les reîtres firent le siége et s'emparèrent. Les plus notables parmi les vaincus furent emmenés prisonniers dans le camp huguenot, où plusieurs moururent de chagrin. Près de Saint-Sauveur, on voit les ruines de l'ancienne abbaye de Moutiers, et du vieux prieuré de Boutissein.

Fontenay. — Fontenoy, ou Fontenay, en Puisaye, est un village du canton de Saint-Sauveur, dont la po-

Ancienne porte Notre-Dame à Sens.

pulation est de 864 habitants. Il est à 30 kilomètres d'Auxerre, situé dans une contrée basse et marécageuse, où de nombreux étangs entretiennent des fièvres endémiques ; sa principale industrie consiste dans l'exploitation de vastes pâturages, où sont élevés des chevaux et des bestiaux, dont un commerce important se fait sur ses marchés.

Fontenay doit sa célébrité historique à la sanglante bataille que s'y livrèrent, en 841, les fils de Louis le Débonnaire.

Lothaire, après avoir dérobé sa marche derrière les étangs jusqu'à ce qu'il eût été rejoint par Pépin, accepta le combat que lui offrait Charles le Chauve, allié à Louis le Germanique.

Jamais encore massacre pareil n'avait eu lieu entre les enfants de la Gaule ; la confusion fut inexprimable, on se tuait sans se reconnaître ; il y a des auteurs qui portent à cent mille le nombre des morts. Charles le Chauve, quoique vainqueur, fut hors d'état de profiter de la victoire, et la puissance militaire des Francs fut tellement amoindrie par cette désastreuse journée, que de longtemps aucune résistance sérieuse ne put être opposée aux attaques des Normands, des Sarrasins et des Bretons. La noblesse de la Champagne fut si cruellement décimée, qu'on attribue à la nécessité d'empêcher son extinction à peu près complète l'établissement d'un privilége, maintenu depuis, et en vertu duquel les femmes nobles de cette province anoblissaient les roturiers qu'elles épousaient et les enfants qui provenaient de ces unions.

On retrouve encore dans le nom de certains endroits qui avoisinent Fontenay les souvenirs de la mémorable bataille ; les habitants montrent aux voyageurs : *l'étang de la guerre, la fosse aux gens d'armes, le champ du malheur.*

Avallon (lat. 47° 29′ 12″ ; long. 1° 44′ 10″ E.). — Avallon (*Aballo, Abalium, Abellio, castrum Avalonis*), chef-lieu d'arrondissement, situé à 49 kilomètres au sud-est d'Auxerre, et peuplé de 5922 habitants, passe aux yeux de quelques érudits pour une ville d'origine celtique ; des documents irrécusables attestent son existence pendant la période romaine. En 744 ou 745, elle devint la conquête d'un évêque d'Auxerre, nommé Savaric, qui s'était emparé en outre du Nivernais et du pays de Tonnerre ; elle fut saccagée en 731 par les Sarrasins, et par les Normands en 843 ; sous les descendants de Charlemagne elle fit partie de l'héritage de Pépin ; nous voyons, quelque temps après, un comte d'Avallon envoyé dans le midi par Charles le Chauve, avec mission d'y rendre la justice. Dans le démembrement de la Bourgogne, qui suivit la mort de Hugues Capet, Avallon se prononça, en faveur de Othon-Guillaume, contre les prétentions du roi Robert. Ce prince vint à la tête d'une armée attaquer la ville, qui lui résista pendant trois mois, et ne fut réduite que par la famine. Cette répulsion des habitants pour la domination franque était si prononcée, et dura si longtemps qu'au XVe siècle, pendant les guerres de Charles le Téméraire, on disait à Avallon, quand l'approche des troupes royales y était signalée : *Voilà les Français qui menacent Avallon !*

C'est vers 1200 que les premières franchises communales furent octroyées aux habitants ; il y avait alors

Digitized by Google

dans l'intérieur de la ville deux classes de bourgeois : ceux qui dépendaient du duc de Bourgogne et ceux qui relevaient du chapitre de Saint-Lazare. L'affranchissement de ces derniers souleva quelques difficultés, le pouvoir abbatial se refusant à l'adoption de la coutume de Montpellier que Hugues IV rapportait de la croisade contre les Albigeois. Le XIVe siècle fut signalé par les ravages de la peste noire en 1347, et l'invasion des Anglais vers 1359. Mais l'époque la plus agitée pour Avallon fut celle de la lutte entre Charles VII et Philippe le Bon. La ville, prise par Charles en 1433, lui fut enlevée quelque temps après par son adversaire. La mort seule de Charles le Téméraire donna la paix au pays ; elle dura jusqu'aux guerres de religion. La réforme toutefois ne pénétra pas à Avallon avec autant de facilité que dans des cités voisines ; les troubles qui l'agitèrent furent presque toujours le résultat d'une pression extérieure ; les huguenots de Vézelay et les reîtres de Wolfang, duc de Deux-Ponts, essayèrent surtout de conquérir Avallon au parti protestant. L'animosité qui en résulta, disposa le fanatisme des esprits en faveur de la Ligue, aussi les Avallonais refusaient-ils de reconnaître l'autorité de Henri IV, même après son abjuration. Il fallut pour leur ouvrir les yeux, les excès commis par les soldats de Tavannes, qu'ils avaient laissé pénétrer dans leurs murs, dans l'espoir de prolonger encore la lutte. Le 27 mai 1594, la ville se rendit enfin à Edme de Rochefort-Pluvant, gouverneur de Vézelay pour le roi. Cette agitation fut la dernière : les bruits de la Fronde ne trouvèrent pas d'écho à Avallon.

La ville est située sur le prolongement d'un mamelon granitique, isolé par des pentes abruptes des monts voisins, et accessible au nord seulement ; au pied du plateau coule le Cousin dans une vallée très-pittoresque. Les rues sont larges et bien aérées, la promenade, dite du Petit Cours, est très-agréable. Les monuments les plus remarquables sont : l'église paroissiale, dédiée à saint Lazare, bel édifice du XIe siècle, l'hôpital, la salle de spectacle et la salle de concert.

Le commerce d'Avallon consiste en grains, vins, bois, laines et bestiaux ; il y a des corderies et fabriques de bonneterie, chapellerie, corroieries, tanneries, tuileries, tonnellerie fort estimées. Patrie d'André Bocquillot, du conventionnel Jacques Boileau, de Cousin d'Avallon, de Morizot, Gaspard Pons, P. Odebert et Caristie.

Les armes de la ville sont : *d'azur à la tour d'argent crénelée et maçonnée de sable*, avec cette devise au-dessus des armes : Turris Albanum.

Vézelay. — Vézelay (*Vidiliacum*), chef-lieu de canton, à 14 kilomètres d'Avallon, et peuplé de 1318 âmes, eut pour origine quelques maisons groupées autour d'un château fort qui appartenait à Judith, femme de Louis le Débonnaire ; une fille de Pépin, roi d'Aquitaine, Berthe, épouse de Ghérard de Roussillon, ayant perdu un fils qu'elle chérissait tendrement, consacra sa mémoire par la fondation d'un monastère sur les bords de la rivière de Cure, au pied de la montagne de Vézelay. Les ravages des Sarrasins en 715, des Normands en 890 et en 910, contraignirent les habitants des campagnes à chercher un refuge dans la ville ; le couvent fondé par Berthe y fut aussi transféré, et une nouvelle église y fut élevée et consacrée par le pape Jean IX, en 878 ; le concours des pèlerins contribua aussi à augmenter la population. Vézelay est une des villes que dévasta le roi Robert pour les punir de leur alliance avec Othon-Guillaume. Les premiers seigneurs de Vézelay, Ghérard et ses successeurs, avaient renoncé à leurs droits sur la ville, dont l'abbé était à peu près le seul maître ; aussi la voyons-nous devenir un centre important de tout mouvement religieux au moyen âge. Un concile s'y tient le 31 mars 1145, et saint Bernard, qui le préside, prêche une nouvelle croisade et exhorte Louis VII, présent à cette assemblée, à se mettre à la tête de l'expédition. Quelques années avant, en 1120, Louis le Gros s'y était rencontré avec le pape Gélase. Vézelay se signale encore par ses rigueurs envers les hérétiques ; et en 1190 c'est à Vézelay que Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion viennent prendre la croix. Mais ce qui donne à Vézelay, plus encore que tout cela, une place à part dans les annales des communes de France, c'est l'énergie que déployèrent ses habitants pour l'affranchissement de leur municipalité. Dès le commencement du XIIe siècle l'intervention des bourgeois vint se mêler aux luttes que les abbés de Sainte-Marie avaient à soutenir contre les héritiers du comte Ghérard. Ceux-ci s'appuyaient sur un diplôme de Charles le Chauve affranchissant l'Église de Vézelay, et ses hommes tant libres que serfs, de la juridiction de tout empereur, roi, comte, vicomte ou évêque présent et à venir. En outre, le pape régnant avait prononcé solennellement l'anathème contre tout seigneur ecclésiastique ou laïque qui oserait enfreindre les libertés d'une église fille de celle de Rome et faisant partie des domaines du bienheureux apôtre Pierre. Si ces titres constataient l'usurpation des abbés, il était difficile d'y trouver une légitimation des droits des comtes de Nevers, héritiers de Ghérard ; la revendication des franchises communales devait donc être le résultat de l'antagonisme entre des rivaux possédant sans titre ou réclamant sans droit. Mais l'heure de l'émancipation n'était point encore venue. Après une crise longue et douloureuse, les habitants, qui s'étaient révoltés contre Pons de Montboissier, leur abbé, furent abandonnés par le comte de Nevers qui les avait poussés à l'insurrection ; le pape intervint auprès du roi Louis VII ; ses prières étaient des ordres, la ville excommuniée, menacée par une armée royale, se soumit sans condition ; elle fut condamnée à une amende de 40 000 sous. Les maisons des bourgeois notables, habitations qui ressemblaient à de petites forteresses, furent rasées, et l'abbé fut réintégré dans sa toute-puissance. Quatre siècles plus tard les huguenots protestaient au nom d'une autre liberté et s'emparaient de Vézelay en 1569, et ces aspirations si longtemps comprimées vers l'indépendance dans les idées et dans les faits semblaient se résumer dans le fameux Théodore de Bèze, qui naissait dans cette ville à peu près vers le même temps.

Vézelay est situé sur une montagne qu'environne un territoire fertile en vins très-estimés ; aux environs on trouve une source d'eau minérale et une source d'eau salée. Le monument le plus remarquable est l'église paroissiale, jadis celle de l'abbaye, magnifique édifice de 63 mètres de long sur 23 d'élévation, précédée d'une première église dite des Catéchumènes. Au-dessous est une crypte où furent longtemps conservées les reliques de Marie-Magdeleine. Autour du chœur on voit encore les restes de chapelles sépulcrales. Cette intéressante basilique a été classée parmi les monuments historiques de France. Outre cette église on voit encore à Vézelay quelques vieilles maisons fort curieuses du XIIe et du XIIIe siècle. Les armes de Vézelay ou plutôt de son abbaye sont : *de gueules à une boîte de la Magdeleine d'or couverte, placée au-dessus de trois lames d'argent.*

Joigny (lat. 47° 59' 0" ; long. 1° 3' 43" E.). — Joigny (*Jovîniacum*), chef-lieu d'arrondissement et de canton, à 35 kilomètres au nord-ouest d'Auxerre, peuplé de 6455 habitants, est une ville fort ancienne ; sa fondation est attribuée par quelques auteurs à Flavius Jovinus, général de la cavalerie romaine dans les Gaules. Son histoire est fort obscure jusqu'au Xe siècle ; elle était capitale d'un comté et première baronnie relevant du comté de Champagne. Le seigneur de Joigny le plus anciennement connu est Renaud, fils d'un comte de Sens, et dont l'arrière-petite-fille apporta ce domaine en dot dans la maison de Joinville. Au XIVe siècle il passa dans celle de Noyers, et au XVe il appartint successivement aux familles de La Trémouille, de Châlons, de Sainte-Maure et de Laval. En 1417 les Armagnacs et les Bourguignons se livrèrent un combat sous les murs de Joigny. En 1429 les Anglais assiégèrent la ville et furent repoussés par les habitants. Un désastreux incendie, en 1530, réduisit en cendres plusieurs édifices publics et un grand nombre d'habitations particulières. Les guerres

du XVIe siècle qui agitèrent si violemment le pays n'épargnèrent pas Joigny. En 1590 le comte de Tonnerre s'était déjà emparé d'une poterne lorsqu'il fut contraint de se retirer; quatre ans plus tard le duc de Biron, plus heureux, força les habitants à une capitulation. La maison de Gondi fit au XVIIe siècle l'acquisition de cette terre importante; le père du fameux cardinal de Retz portait le titre de comte de Joigny; le château fut reconstruit par le cardinal lui-même; l'hôtel-Dieu avait été fondé par la comtesse Jeanne de Valois. Le comté de Joigny a passé, par succession, des Blanchefort substitués aux noms de Créqui et de Lesdiguières, à la maison de Villeroi qui le conserva jusqu'aux jours qui précédèrent la révolution de 1789.

La première charte communale de Joigny datait de 1238, et elle avait été octroyée aux habitants par le comte Guillaume II.

Joigny, qui faisait autrefois partie de la Champagne et relevait du diocèse de Sens, a conservé les trois églises, l'hôpital et les bâtiments d'un couvent qu'elle possédait; son château est devenu l'hôtel de la sous-préfecture. L'église paroissiale décorée du nom de cathédrale est un édifice du XVe siècle, très-élégant et très-orné; à la voûte du chœur est sculptée une énorme clef en saillie. La ville est située en amphithéâtre sur un coteau au pied duquel coule l'Yonne; son aspect est tout différent, selon qu'elle apparaît à distance ou selon qu'on pénètre dans l'intérieur; le large quai qui longe la rivière est bordé de constructions propres, élégantes et modernes; les murs d'enceinte et les habitations de plaisance dont on n'aperçoit de loin que le sommet et les jardins font une illusion qui tombe bien vite quand on s'engage dans les ruelles sombres, étroites et humides dont la ville est formée; c'est le moyen âge à côté de la civilisation contemporaine. Toutefois les réparations successives en maintenant l'irrégularité et l'étroitesse des constructions n'ont rien conservé de ce qui compensait ces inconvénients : l'originalité des plans et la riche fantaisie des détails. La place du marché, le quartier de cavalerie, le pont qui traverse l'Yonne et d'agréables promenades dans les environs, sont tout ce qui nous reste à noter de la ville de Joigny. Le commerce n'y manque pas d'activité; il consiste principalement en vins, vinaigres, eaux-de-vie et céréales. L'industrie, qui se résume dans quelques fabriques de toiles et grosses draperies, dans quelques tanneries et ateliers de tonnellerie, trouvera un nouvel élément de progrès et de prospérité dans le voisinage du chemin de fer de Lyon, dont une station peu éloignée dessert Joigny.

Patrie du savant médecin Bourdois de La Mothe.

Les armes de Joigny sont : *d'azur à un plan de la ville avec ses murailles, tours et portes d'or, entourées d'un fossé de sinople.*

Saint-Fargeau. — Saint-Fargeau, chef-lieu de canton, à 48 kilomètres de Joigny, et peuplé de 2489 habitants. Cette petite ville, quoique d'une origine assez ancienne, n'a pas d'autre illustration que celle de son château. Il avait été acquis des Montferrat par Jacques Cœur, l'opulent et célèbre argentier de Charles VII; la possession de ce domaine princier éveilla l'envie de ceux qui ne l'avaient point trouvé trop riche quand il s'était agi de lui emprunter son argent; le roi se fit le dénonciateur du bourgeois qui l'avait aidé de son crédit à sauver la France, et le monarque qui avait laissé brûler Jeanne d'Arc à Rouen, fit condamner et dépouiller Jacques Cœur. Un noble, un courtisan, Chabannes, devint le propriétaire du domaine de Saint-Fargeau; de cette famille il passa aux mains de Mlle de Montpensier; pendant la révolution il était dans celles du conventionnel Lepelletier, assassiné par un garde du corps. De nombreuses restaurations, la plantation d'un parc magnifique font de cette résidence un des plus agréables châteaux du département.

La ville, située sur le Loing, près de sa source, est généralement bien bâtie, propre et bien percée; le château a son entrée sur la place principale. C'est la patrie du conventionnel Lepelletier, du ministre Regnault de Saint-Jean-d'Angely, du général Labarrée, et de Girault de Saint-Fargeau, historien et géographe.

Épineuil. — Épineuil (*Espinolium*), village de 578 habitants, à 2 kilomètres de Tonnerre, existait avant le IXe siècle; autour d'un ermitage, construit sur la montagne escarpée de Voultois, un bourg s'était formé; les invasions des Normands et des Anglais avaient nécessité la construction de remparts, changés aujourd'hui en jardins. Les destinées de ce bourg furent toujours étroitement liées à celles du comté de Tonnerre; aucun événement notable ne vint distraire les habitants de la culture assidue et savante de leurs riches vignobles. Leur réputation, qui n'a fait que grandir, était déjà bien établie sous Charles IX, ce roi connaisseur qui défendait de cultiver *l'infâme gamme dans les vignes à vins fins.* Les crus les plus célèbres d'Épineuil sont : les *Poches*, les *Hautes-Perrières*, les *Buissons*, les *Bridaines* et les *Champsoins;* les vins blancs de la *côte de Grisey* peuvent rivaliser avec les produits les plus estimés de la Côte-d'Or, peut-être ont-ils sur eux l'avantage de se mieux conserver; s'ils ont un défaut, c'est l'excès même de leur qualité, trop de force, de chaleur et de générosité.

La vigne est la grande richesse et l'unique industrie des habitants d'Épineuil.

Sens (lat. 48° 11′ 54″ long. ; 0° 56′ 49″ E.). — Sens (*Agedicum*, *Agendicum*, *Senones*), ancienne et grande ville, chef-lieu d'arrondissement et de deux cantons, à 88 kilomètres au nord-ouest d'Auxerre, et peuplé de 10645 habitants, résume dans son histoire celle d'une des plus intéressantes nations de la Gaule. Les Sénonais faisaient partie de cette expédition qui, 388 ans avant l'ère chrétienne, parcourait victorieuse la Grèce et l'Italie, et sous la conduite de Brennus rançonnait la future capitale du monde. Si nous devons aux Romains la fondation de plusieurs de nos villes, les Sénonais avaient aussi, et bien avant, laissé de pareilles traces de leur passage dans l'Italie vaincue; ce n'est pas sans quelque apparence de vérité que certains auteurs voient dans Sinaglia une cité d'origine gallo-sénonaise, *Seno-Gallia.* Lorsque les destins changeants de l'humanité amenèrent César dans la patrie des fils de Brennus, il y trouva des adversaires dignes de lui. Sens assiégée fut vaillamment défendue par Acron; César faillit être fait prisonnier, la ville capitula et ne fut point forcée; Acron, demeuré libre, essaya même encore de recommencer la lutte et eut la tête tranchée. Tous les auteurs du temps rendent hommage à la valeur des Sénonais, et constatent l'importance de leur cité. Sous Valens, elle devint la capitale de la quatrième Lyonnaise, et prit le nom du peuple qui l'avait fondée, *Senones.* Des temples, de splendides constructions témoignent du rôle que joua Sens pendant la période romaine.

L'établissement du christianisme ajouta encore à son influence. Sens devint le siége d'un archevêché, ayant sept évêchés suffragants. La foi nouvelle avait été apportée dans cette contrée par saint Savinien et saint Potentien, qui en furent les premiers évêques.

L'importance de Sens se maintint jusque sous les descendants de Charlemagne. La ville avait alors des comtes particuliers et héréditaires, dont Magnerius fut le premier. Reynart, un de ses successeurs, sut la défendre contre les Normands qu'il repoussa et battit vers le milieu du Xe siècle. Ce Reynart, auquel ses victoires avaient probablement donné une grande influence, devint l'objet de l'envie et de la haine du clergé, qui aspirait à une souveraineté absolue dans la ville; il fut donc accusé de protéger les juifs, parce qu'il leur avait accordé, à prix d'argent, un refuge dans la ville; une ligue se forma entre l'archevêque Rainold et le roi Robert; une armée royale vint menacer Sens; le comte eut à peine le temps de se sauver presque nu, et malgré l'assistance qu'il trouva auprès d'Eudes II, comte de Champagne; malgré les succès qui le remirent en possession de son comté de Sens; à sa mort, le fief fut partagé entre la couronne et le chapitre de la cathédrale, dédiée à saint Étienne.

Un siècle plus tard, en 1146, les bourgeois de Sens, sé-

duits par l'exemple des communes, qui avaient obtenu leur affranchissement, réclamèrent une charte, formèrent une association de défense mutuelle, et, avec l'agrément de Louis VII, adoptèrent la coutume de Soissons. Le clergé s'opposa à l'établissement du nouveau régime. Herbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, fut député auprès du pape Eugène III qui, chassé de ses États, venait d'être reçu à Dijon en grande pompe par le roi de France; l'influence du souverain pontife arracha au monarque français la rétractation de ses récentes concessions. L'accueil insultant qu'à son retour le clergé fit à l'heureux négociateur exaspéra la bourgeoisie; une sanglante émeute éclata, mais les troupes, envoyées par le roi, en eurent promptement raison, l'ordre fut rétabli dans la ville; les principaux chefs de la révolte furent saisis, jugés, et condamnés; un certain nombre d'entre eux fut précipité du haut de la tour Saint-Pierre, les autres eurent la tête tranchée à Paris. La bourgeoisie ne se découragea cependant pas, et après quarante ans de persécutions et de luttes elle obtint, sous Philippe Auguste, les droits si longtemps attendus. Vers le même temps, en 1140, avait eu lieu à Sens le fameux concile où se décida la querelle entre Abeilard et saint Bernard. Les nombreux disciples du philosophe l'avaient accompagné, et campaient, au nombre de plusieurs milliers, dans les rues et sur les places de Sens. Saint Bernard avait pour lui la vénération qu'il inspirait au tribunal, sa réputation d'austérité, et l'éloquence d'une foi ardente et mystique; Abeilard, contraint à maintenir sa défense dans le vague d'une phraséologie orthodoxe, fut terrassé par son fanatique adversaire. Ce concile n'est pas le seul qui ait été tenu à Sens. Depuis la dépossession des anciens seigneurs, la ville était devenue un centre presque exclusivement religieux. C'est là que le pape Alexandre III, et plus tard Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, vinrent chercher un asile. Les archevêques avaient pris le titre de comtes de Sens. Beaucoup parmi eux furent illustres par leur naissance ou par leur mérite, on peut citer Duprat, cardinal, légat et chancelier principal, auteur du concordat; le cardinal Louis de Bourbon qui occupa le siége archiépiscopal pendant vingt-deux ans. Jean Bertrandi, son successeur, qui fut aussi cardinal, garde des sceaux et premier président du parlement de Toulouse. Ces prélats avaient le titre de primat des Gaules et de Germanie que le siége de Lyon leur a enlevé. La seule énonciation des établissements ecclésiastiques qui existaient à Sens avant la révolution de 1789 suffira pour donner une idée de l'importance de la ville sous le rapport religieux. Elle possédait quatorze paroisses, indépendamment de la cathédrale, quatre abbayes d'hommes, une de filles, cinq couvents de religieux, trois de religieuses, un collége, un séminaire, et trois hôpitaux pour une population de dix mille habitants à peine.

Ce caractère en quelque sorte sacré ne mit cependant pas la ville à l'abri des orages qui agitèrent le reste du pays. En 1420, Sens menacée par la famine, se rendit aux Anglais alliés des Bourguignons, après un siége de plusieurs mois, et ne rentra sous la domination de Charles VII que neuf ans plus tard. Les pestes et épidémies y firent, à diverses reprises, d'affreux ravages, on cite surtout celle de 867, pendant laquelle la mortalité fut si grande que, suivant une chronique du temps, les vivants n'étaient pas assez nombreux pour enterrer les morts, et celle de 1563 qui fit abandonner presque complétement la ville par ses habitants. Après avoir échappé aux calamités des guerres religieuses pendant la première moitié du XVIe siècle, Sens prit parti pour la Ligue; Henri IV en fit le siége vainement, la ville ne le reconnut pour roi qu'après son abjuration. Après un intervalle de deux cent cinquante années, Sens vit, en 1814, ses murs menacés par une armée ennemie. Le 30 janvier l'hetman Platow à la tête de 6 à 7 mille Cosaques, poussa une reconnaissance vers la ville dont la défense était confiée au général Alix. Ce brave officier, malgré la faiblesse relative de sa garnison, composée de 7 à 8 cents hommes de troupe de ligne, résolut de disputer le passage aux Russes. Un mur, un fossé et quelques barricades à l'entrée des rues étaient les seuls obstacles opposés à l'ennemi; les Cosaques cependant, après plusieurs attaques infructueuses, furent obligés d'appeler à leur aide un corps d'armée commandé par le prince de Wurtemberg; malgré l'incendie allumé sur plusieurs points par les obus, aucune position n'était compromise, lorsqu'une poterne tenant au jardin du collége qui donne sur les boulevards, fut ouverte par la trahison, dit-on, à un détachement wurtemburgeois; l'ennemi pénétra dans la ville par cette issue, le terrain toutefois lui fut assez vivement disputé pour laisser au général Alix et à ses braves compagnons le temps de traverser l'Yonne et d'assurer leur retraite. Sens expia sa glorieuse complicité dans cette héroïque résistance par plusieurs heures de pillage.

La ville est située dans une magnifique position, sur la rive droite de l'Yonne, un peu au-dessous de son confluent avec la Vanne. Percée de rues larges bien bâties, propres et assainies par des ruisseaux d'eau courante, elle est entourée de belles et riantes promenades et de boulevards plantés sur l'emplacement des anciens fossés. Huit portes donnent accès dans la ville, trois d'entre elles paraissent antérieures au XIVe siècle, les anciennes murailles auxquelles elles tiennent sont encore dans quelques parties des premières assises et des fondations, de construction romaine.

Les principaux édifices de Sens sont la cathédrale commencée en 972 par Anastase et achevée seulement sous Philippe de Valois, l'église de Saint-Savinien et la chapelle de l'hôtel-Dieu.

On a réuni, dans la Bibliothèque publique et le Muséum du collége, les précieuses collections que possédaient autrefois les couvents et abbayes, c'est là que se trouve le curieux manuscrit contenant l'office des fous et la prose de l'âne. Cette fête, souvenir superstitieux des saturnales, se célébrait à la Noël.

Sens possède de nombreuses fabriques de serges, droguets, bougies, colle forte, blanc d'Espagne, coutellerie fine, creusets et phosphore, il y a aussi des fonderies de fonte et de cuivre, des filatures de coton, des brasseries et tanneries; il s'y fait un commerce important de grains, farines, vins, chanvre, laines, bois, charbons, merrain, feuillettes, briques, tuiles, tan et cuirs. Sens est la patrie du savant Michel Pinart, des littérateurs Salgues et Bellaguet, des deux Tarbé, le ministre et le député, du contre-amiral de Rossel, et de Bourienne le condisciple et secrétaire intime de Napoléon. Les armes de la ville sont : *d'azur à une tour crénelée d'argent, accompagnée de six fleurs de lis d'or, 3 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe et pour devise :* FIDELIS ET INEXPUGNABILIS ARTE.

Fleurigny. — Fleurigny, *Floriniacum*, à 12 kilomètres, au nord-est de Sens, est un village de 557 habitants, situé sur les bords de l'Oreuse et sur la route de Sens à Nogent-sur-Seine.

Son château, qui date de l'époque de la renaissance, est un des plus curieux du département; il a été construit par le célèbre Jean Goujon, vers l'an 1544, et les vitraux de sa charmante chapelle ont été peints, dit-on, par Jean Cousin; il ne fut achevé qu'en 1532. François Ier y résida au retour de sa captivité, vers l'an 1527. Il est encore aujourd'hui assez bien conservé.

TONNERRE (lat. 47° 51′ 23″; long. 1° 38′ 6″ E.). — Tonnerre (*Tornodorum, Castrum Tornodori, Castrum Tornodorense*), chef-lieu d'arrondissement et de canton, à 38 kilomètres au nord d'Auxerre, et peuplé de 4672 habitants, ne fut d'abord qu'un château élevé selon toute apparence par les Bourguignons au temps des premières invasions des Normands et des Sarrasins; la ville qui ne tarda pas à se grouper autour de la forteresse protectrice dépendit de bonne heure du Sénonais; dès le Ve siècle il y avait des comtes de Tonnerre, et depuis les Courtenay jusqu'aux Clermont, ce titre a été porté par les plus illustres familles. Les épisodes les plus notables de son histoire, sont : une victoire remportée sous ses murs en 898 par Richard, duc de Bourgogne, contre les Nor-

mands; la prise de la ville en 1359 par Édouard III, roi d'Angleterre, qui y exerça de grands ravages, et les dévastations qui accompagnèrent la conquête de Jean sans Peur, lequel fit raser l'ancien château en 1414. Outre l'ancienne forteresse qui fut ainsi détruite, les comtes de Tonnerre possédaient un château dans la ville; il avait été transformé en hôpital, et c'est dans une de ses vastes salles que François Ier reçut les ambassadeurs de Charles-Quint. Les comtes, pour le remplacer, se firent bâtir dans la vallée une riche habitation qu'occupa Marguerite de Sicile et que possédait encore naguère le marquis de Louvois, dernier représentant des anciens seigneurs de Tonnerre. Quelques débris de murailles indiquent le plan des fortifications du temps passé, qui se composaient de remparts flanqués de tours. Tonnerre dépendait, avant la révolution de 1789, du diocèse de Langres, du parlement et de l'intendance de Paris; c'était un chef-lieu d'élection, siége d'un bailliage et d'un gouvernement particulier.

La ville est bâtie sur une colline dont l'Armançon baigne le pied, près du canal de Bourgogne, au milieu de riches vignobles et à proximité du chemin de fer de Paris à Lyon. Les rues sont assez bien percées, les maisons solidement construites; la source de la *Fosse Dionne* qui alimente les fontaines de Tonnerre est assez abondante pour faire tourner plusieurs moulins et avoir nécessité la construction d'un pont de deux arches. Le Pâtis, l'ermitage Saint-Loup, l'abbaye de Saint-Michel sont le but de délicieuses promenades. Dans l'intérieur de la ville on admire l'hôpital dont nous avons parlé, approprié à sa nouvelle destination, et richement doté par Marguerite de Bourgogne, belle-sœur de saint Louis. On voit dans l'église deux mausolées remarquables : celui de Marguerite de Bourgogne, reine de Sicile, et celui de Michel Le Tellier, marquis de Louvois, ministre de la guerre sous Louis XIV. Un gnomon très-curieux a été tracé sur un des murs en 1786. On jouit d'un vaste et magnifique horizon de l'église Saint-Pierre, construite sur un rocher.

La principale richesse de Tonnerre est dans les produits de ses vignobles si justement renommés; l'industrie des habitants y a joint des fabriques de faïence et d'instruments d'agriculture, des scieries hydrauliques, des tanneries et l'exploitation de plusieurs carrières où se trouvent à la fois pierres de taille, pierres tendres pour la sculpture et l'ornementation, pierres lithographiques.

Tonnerre est la patrie du savant publiciste Gautier de Sibert et du fameux chevalier d'Éon de Beaumont, mystérieux personnage du XVIIIe siècle.

Les armes de la ville sont : *de gueules à la bande d'or.*

Ancy. — Ancy-le-Franc, chef-lieu de canton, à 18 kilomètres de Tonnerre, peuplé de 1762 habitants, doit son illustration et sa prospérité au magnifique château construit sur son territoire.

Ce palais fut élevé au XVIe siècle par le comte Antoine de Clermont-Tonnerre. Commencé en 1555 sur les dessins du Primatice, il fut achevé sous la direction de ses meilleurs élèves. Il présente quatre façades uniformes, à un seul étage; aux quatre coins s'élève un pavillon d'une élévation double; l'intérieur est décoré de peintures précieuses et bien conservées de Nicole del Abbate, qui a pris pour sujets plusieurs scènes du *Pastor fido*. Des jardins habilement dessinés et un vaste et beau parc entourent le château.

Le marquis de Louvois fit en 1688 l'acquisition de cette magnifique propriété; le possesseur actuel, héritier des Louvois, et ancien pair de France, a vivifié son domaine en y créant de vastes établissements industriels. Des scieries hydrauliques, les verreries de Maulnes sont venues répandre dans le pays une activité commerciale dont tout le monde a profité. Le sol contenait un minerai que des hauts fourneaux et d'importantes forges métamorphosent aujourd'hui en fontes comparables aux meilleurs produits de l'étranger. Le canal de Bourgogne, qui bordait silencieusement le parc désert, est actuellement sillonné de bateaux qui animent le paysage.

Les salaires de l'usine sont venus grossir la modique et lente épargne prélevée sur les travaux agricoles; la population du bourg s'est notablement accrue; de nouvelles routes ont été tracées, des ponts ont été jetés sur l'Armançon et sur le canal. L'aisance et le bien-être répandus dans le pays attestent l'excellence de la voie dans laquelle on est entré : l'alliance des travaux agricoles avec les travaux de l'industrie. Ancy-le-Franc est situé sur la rive droite de l'Armançon et sur le canal de Bourgogne; le bourg dépendait autrefois de l'élection de Tonnerre, du parlement de Paris et du diocèse de Langres.

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

SUPERFICIE.	POPULATION.	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.	REVENU territorial.	CONTRIBUTIONS et revenus publics.
7386 kilom. carr. ou 738585 hect.	Hommes. 190953 Femmes. 190180 Total. 381133	5	37	482	18000000 de fr.	12000000 de fr.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Superficie 1980 kilomètres carrés ou 197981 hectares. — Population 121539. — Cantons 12. — Communes 131.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Auxerre (Est), 5 com., 11750 h.	AUXERRE	14160	»
	Augy	382	5
	Champs	660	8
	Quenne	475	7
	Saint-Bris	2010	9
	Venoy	1235	6
Auxerre (Ouest), 10 com., 15273 hab.	AUXERRE	»	»
	Appoigny	1922	10
	Charbuy	1343	9
	Chevannes	1405	8
	Monéteau	786	6
	Perrigny	441	4
	Saint-Georges	664	4
	Vallan	690	6
	Vaux	361	6
	Villefargeau	449	6
Charlis, 14 comm., 8379 hab.	Charlis	2601	19
	Aigremont	476	28
	Beine	669	12
	Chemilly-sur-Serein	379	24
	Chichée	732	22
	Chitry	662	13
	Courgy	670	15
	Fontenay-près-Chablis-Fyé	305	23
	Lichères-près-Aigremont	435	21

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
[illegible]	Merry	218	25
	Poinchy	280	16
	Prain	248	16
	Saint-Cyr-les-Colons	851	15
COULANGE-LA-VINEUSE, 12 communes, 9385 hab.	COULANGE-LA-VINEUSE	1420	13
	Charentenay	608	20
	Coulangeron	458	17
	Escamps	1097	12
	[illegible]	580	10
	Gy-l'Evêque	602	10
	Irancy	1020	14
	Jussy	508	10
	Migé	1108	16
	Val-de-Mercy	520	16
	Vincelles	933	14
	Vincelottes	468	15
COULANGE-SUR YONNE, 10 comm., 8149 hab.	COULANGE-SUR-YONNE	1172	32
	Andryes	1005	37
	Cravi	916	33
	Epiais	1525	43
	Festigny	283	30
	Fontenay-sous-Fouronnes	234	24
	Lucy-sur-Yonne	565	35
	Mailly-le-Château	1036	27
	Merry-sur-Yonne	630	31
	Trucy-sur-Yonne	406	23
COURSON, 12 com., 8257 h.	COURSON	1552	24
	Chevannes	439	21
	Dracy	522	24
	Fontenailles	295	22
	Fouronnes	508	21
	Lain	583	30
	Merry-Sec	506	18
	Molesmes	372	24
LIGNY-LE-CHATEL, 13 communes, 7872 hab.	LIGNY-LE-CHATEL	1707	21
	Bleigny-le-Carreau	434	11
	Chapelle-Vaupelteigne	272	17
	Maisonsolles	422	17
	[illegible]	1306	18
	Mère	412	18
	Montigny-le-Roi	738	13
	Pontigny	829	26
	Rouvray	324	17
	Varennes	515	23
	Venouse	288	17
	Villeneuve-Saint-Salve	250	14
	Vinly	175	19
SEIGNELAY, 10 comm., 8906 hab.	SEIGNELAY	1563	13
	Beaumont	418	16
	Chemilly près Seignelay	525	15
	Cheny	927	22
	Chichy	88	14
	Gurgy	1070	2
	Hauterive	350	14
	Héry	1611	14
	Mont-Saint-Sulpice	1600	23
	Ormoy	757	26
SAINT-FLORENTIN, 8 com., 6563 h.	SAINT-FLORENTIN	2636	31
	Arondon	737	[illegible]
	Bonnard	464	[illegible]
	Cheu	676	28
	Germigny	656	25
	Juniges	556	25
	Rebourceaux	352	24
	Vergigny	556	27
SAINT SAUVEUR, 11 comm., 13529 hab.	SAINT-SAUVEUR	1872	15
	Fontenoy	864	23
	[illegible]	1163	11
	Mouffy	915	11
	Perreuse	329	15
	Saimpuits	981	15
	Saints	1364	23
	Sougères	1453	23
	Sainte-Colombe	744	11
	Thury	1185	11
	Trigny	2390	15
TOUCY, 12 comm., 12631 hab.	TOUCY	2975	24
	Beauvoir	409	18
	Diges	1723	18
	Druyes	747	24
	Eglény	578	17
	Lasdie-lal	497	23
	Leugny	787	23
	Lixy	581	22
	Lindry	1252	14
	[illegible]	991	[illegible]
	Merry	1404	19
	Pourrain	1714	15
VERMANTON, 14 communes, 11293 hab.	VERMANTON	2714	22
	Accolay	1160	25
	Arcy-sur-Cure	1538	25
	Bazarnes	555	19
	Bessy	550	27
	Bois-d'Arcy	156	25
	Cravan	1328	19
	Irancy	181	[illegible]
	Lucy-sur-Cure	264	[illegible]
	Mailly-la-Ville	1041	25
	Pregilbert	368	23
	Sacy	805	23
	Séry	310	18
	Sainte-Pallaye	289	25

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Superficie 979 kilom. carrés ou 97 879 hectares. — Population 47 324 habitants. — Cantons 5. — Communes 71.

AVALLON, 15 communes, 13319 habitants.	AVALLON	5922	»
	Annéot	68	4
	Aunay-la-Côte	495	6
	Domecy-sur-le-Vault	384	8
	Etaules	536	4
	Giroles	415	7
	Island	506	5
	Levault	838	5
	Lucy-le-Bois	950	9
	Magny	1169	6
	Menades	214	9
	Pontaubert	500	4
	Sauvigny-le-Bois	751	4
	Sermizelles	373	7
	Tharot	225	6
GUILLON, 16 com., 6584 hab.	GUILLON	818	15
	Anstoude	880	26
	Cisery	149	13
	Cussy-les-Forges	706	19
	Marmeaux	257	22
	Montréal	597	13
	Pisy	405	21
	Santigny	366	21
	Sceaux	303	11
Suite de GUILLON.	Sauvigny-le-Beuréal	172	16
	Sauvigny-en-Terre-plaine	400	14
	Saint-André-en-Terre-pleine	395	13
	Thizy	268	15
	Treuilly	183	13
	Vassy	335	23
	Vignes	380	18
L'ISLE, 11 communes, 7013 hab.	L'ISLE SUR-LE-SEREIN	945	14
	Angely	382	13
	Annoux	360	21
	Athie	245	16
	Bazcy	303	15
	Civry	300	16
	Courtarnoux	354	13
	Dissangis	321	15
	Joux	1189	18
	Massangis	607	19
	Precy-le-Sec	744	14
	Provency	484	8
	Sainte-Colombe	423	11
	Taizy	306	16
QUARRÉ-LES-TOMBES, 8 com., 8428 hab.	QUARRÉ-LES-TOMBES	2318	16
	Beauvilliers	229	14
	Bussières	494	14
	Chastellux	726	13
	Saint Brancher	833	16
	St-Germain-des-Champs	1307	16
	Saint-Léger	1481	16
	Sainte-Magnance	816	15
VÉZELAY, 18 communes, 12350 habitants.	VÉZELAY	1308	14
	Asnières	655	22
	Asquins	910	14
	Blannay	287	11
	Brosses	1124	20
	Chamoux	488	21
	Châtel-Censoir	1422	23
	Domecy-sur-Cure	958	13
	Fontenay-près-Vézelay	610	15
	Givry	434	16
	Lichères	203	23
	Montillot	959	16
	Pierre-Perthuis	231	12
	Saint-Moré	413	15
	Saint-Père	1112	12
	Tharoiseau	422	9
	Ventenay	350	13

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Superficie 1943 kilom. carrés ou 194 334 hectares. — Population 99 446 hab. — Cantons 9. — Communes 108.

JOIGNY, 18 communes, 18000 habitants.	JOIGNY	6155	»
	Bassou	787	12
	Béon	584	7
	Bonnard	183	13
	Brion	861	7
	Cézy	1468	5
	Champlay	975	7
	Chamvres	714	4
	Charmoy	445	10
	Chéu-ery	643	15
	Epineau-les-Voves	496	8
	Louze	469	5
	Migennes	719	9
	Paroy sur-Tholon	407	4
	Saint-Aubin-sur-Yonne	492	5
	Saint-Cydroine la-Roche	1207	6
	Villecien	510	6
	Villevallier	595	8
AILLANT-SUR-THOLON, 22 communes, 16521 habitants.	AILLANT-SUR-THOLON	1462	13
	Branches	620	15
	Champvallon	506	7
	Chassy	925	16
	Fleury	1521	17
	Gueréchy	832	14
	Laduz	404	15
	Merry-la-Vallée	1103	21
	Neuilly	954	11
	Ormes (les)	535	26
	Poilly	1028	17
	Senan	888	16
	Sommecaise	521	23
	Saint-Aubin-Chateauneuf	1131	27
	Saint Martin-sur-Ocre	120	27
	Saint-Maurice-le-Vieil	571	26
	St Maurice-Thizouaille	319	15
	Villemer	523	11
	Villiers-Saint-Benoît	993	30
BRIENON, 11 comm., 12063 hab.	AILLANT (suite).	Villiers-sur-Tholon	813	13
		Villotte (la)	227	12
		Volgré	422	10
	BLÉNEAU, 8 com., 8340 hab.	BLÉNEAU	1709	54
		Champcevrais	843	17
		Champignelles	1546	37
		Lousanne	210	36
		Rogny	1184	50
		Saint-Privé	1013	51
		Tannerre	933	38
		Villeneuve-les-Genêts	617	41
	BRIENON, 11 comm., 12063 hab.	BRIENON	2795	17
		Bellechaume	650	23
		Bligny-en-Othe	144	20
		Bussy-en-Othe	1379	12
		Chailley	1292	33
		Champlost	1536	25

Digitized by Google

SUITE DE L'ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Suite de Brienon.	Esnon	484	15
	Mercy	146	15
	Paroy-en-Othe	553	15
	Turny	1305	15
	Venisy	1709	22
Cérisiers, 9 comm., 6157 hab.	Cérisiers	1305	18
	Armes	1084	15
	Bonnes	980	12
	Cérilly	244	15
	Coulours	1180	15
	Dilo	175	15
	Fournandin	422	15
	Vaudeurs	1035	15
	Villechétive	387	20
Charny, 16 comm., 10 687 h.	Charny	1448	13
	Chambeugle	307	15
	Chêne-Arnoult	294	15
	Chevillon	535	15
Suite de Charny.	Dicy	550	25
	Forêt-la-Loupière	1348	15
	Fontenoulles	518	33
	Grand-Champ	1044	30
	Malicorne	583	32
	Marchais-Beton	513	37
	Mothe-aux-Aulnes (la)	91	30
	Perreux	952	26
	Prunoy	712	26
	Saint-Denis-sur-Ouanne	377	29
	Saint-Martin-sur-Ouanne	812	30
	Villefranche	1052	35
St-Fargeau, 7 com., 7362 h.	Saint-Fargeau	2469	48
	Fontaines	1068	35
	Leugny	1492	55
	Mezilles	1407	35
	Ronchères	253	39
	Sept-Fonds	225	39
	Saint-Martin-des-Champs	568	47
St-Julien-du-Sault, 9 comm., 8866 h.	Saint-Julien-du-Sault	2453	10
	Celle-Saint-Cyr (la)	2488	9
	Cadot	722	22
	Précy	970	13
	Sepaux	791	15
	Saint-Loup-d'Ordon	643	21
	Saint-Martin-d'Ordon	574	20
	Saint-Romain-le-Preux	486	15
	Verlin	679	15
Villeneuve-sur-Yonne, 9 com., 11510 h.	Villeneuve-sur-Yonne	5206	17
	Armeau	982	11
	Bordes (les)	750	18
	Bussy-le-Repos	688	23
	Chaumont	717	20
	Dixmont	1037	15
	Piffonds	1034	30
	Rousson	476	20

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Superficie 1200 kilom. carrés ou 119 945 hectares. — Population 66 855 habitants. — Cantons 5. — Communes 90.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Sens (Nord), 12 communes, 11 729 habit.	Sens (nord)	10645	»
	Fontaine-la-Gaillarde	379	9
	Maillot	410	5
	Malay-le-Grand	975	9
	Malay-le-Petit	209	6
	Noé	415	11
	Passy	562	10
	Rosoy	288	7
	Saligny	378	5
	Soucy	760	7
	Saint-Clément	755	8
	Vaumort	321	15
	Véron	1367	9
Sens (Sud), 12 comm., 12 229 hab.	Sens (sud)	»	»
	Collemiers	540	7
	Cornant	344	11
	Courtois	207	4
	Égriselles-le-Bocage	1199	12
	Étigny	492	8
	Gron	792	6
	Marsangis	914	10
	Nailly	1213	6
	Paron	468	4
	Saint-Denis	144	4
	Saint-Martin-du-Tertre	680	5
Chéroy, 18 comm., 9335 hab.	Chéroy	909	23
	Belliole (la)	290	16
	Brannay	636	15
	Courtoin	108	16
	Dollot	557	16
	Domats	884	19
Suite de Chéroy.	Fouchères	442	13
	Jouy	465	21
	Montacher	757	19
	Savigny	350	19
	Subligny	391	8
	Saint-Valérien	979	15
	Vallery	750	19
	Vernoy	456	15
	Villebougis	541	12
	Villegardin	345	21
	Villeneuve-la-Dondagre	311	14
	Villeroy	224	9
Pont-sur-Yonne, 15 communes, 12 473 habitants.	Pont-sur-Yonne	2070	12
	Champigny-sur-Yonne	1778	18
	Chaumont-sur-Yonne	654	19
	Cuy	322	8
	Évry	257	8
	Gisy-sur-Oreuse	651	16
	Lixy	564	16
	Michery	1104	13
	Saint-Aignan	353	22
	Villeblevin	886	21
	Villeneuvette	835	11
	Villenauxette	135	6
	Villeneuve-la-Guyard	1899	23
	Villeperot	214	8
	Villethiéry	726	19
Sergines, 17 com., 10 392 h.	Sergines	1338	17
	Chapelle-sur-Oreuse (la)	501	11
	Compigny	208	19
	Courceaux	227	23
Suite de Sergines.	Courlon	1267	19
	Fleurigny	557	11
	Grange-le-Bocage	483	19
	Pailly	387	18
	Plessis-du-Mée	231	19
	Pleassis-Saint-Jean	480	18
	Serbonnes	622	15
	Sognes	324	23
	Saint-Martin-sur-Oreuse	660	12
	Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes	1032	21
	Vertilly	195	26
	Villiers-Bonneux	237	19
	Vinneuf	1534	20
Villeneuve-l'Archevêque, 16 communes, 10 207 habitants.	Villeneuve-l'Archevêque	1871	23
	Bagneaux	535	25
	Chigy	563	16
	Courgenay	777	22
	Flacy	381	26
	Foissy	755	18
	Lailly	520	21
	Molinous	521	20
	Pont-sur-Vannes	522	11
	Postole (la)	329	11
	Sièges (les)	878	12
	Theil	443	13
	Thorigny	480	14
	Vareilles	561	17
	Villiers-Louis	322	11
	Voisines	765	10

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Superficie 1186 kilomètres carrés ou 118 638 hectares. — Population 45 769 hab. — Cantons 3. — Communes 82.

CANTON, sa population.	NOM de LA COMMUNE.	POPULATION.	Distance au chef-lieu d'arr.
Tonnerre, 15 communes, 10 237 habitants.	Tonnerre	4672	»
	Béru	303	9
	Cheney	300	7
	Collan	438	8
	Dannemoine	651	5
	Epineuil	578	2
	Fley	408	10
	Junay	205	4
	Molesme	502	7
	Serrigny	329	5
	Tissey	289	5
	Verannes	219	9
	Vezinnes	597	5
	Viviers	436	7
	Yrouerre	420	7
Ancy-le-Franc, 19 com., 10 182 hab.	Ancy-le-Franc	1762	18
	Aisy	608	31
	Ancy-le-Libre	417	14
	Argentenay	227	15
	Argenteuil	735	17
	Chassignelles	465	21
	Cry	365	29
	Cusy	277	19
	Fulvy	177	22
	Julls	557	27
	Lézines	740	11
	Nuits	571	23
	Pacy-sur-Armançon	529	14
Suite de Ancy-le-Fr.	Perrigny	204	30
	Ravières	1426	25
	Sambourg	239	11
	Stigny	437	24
	Villiers-les-Hauts	366	21
	Viveaux	400	11
Cruzy-le-Chatel, 18 communes, 8669 habitants.	Cruzy-le-Chatel	1196	20
	Artonnay	771	23
	Baon	234	17
	Commissey	440	8
	Gigny	452	27
	Glands	519	21
	Mélisey	664	12
	Pimelles	288	18
	Quincerot	321	19
	Rugny	484	15
	Sennevoy-le-Bas	345	27
	Sennevoy-le-Haut	365	27
	Saint-Martin	307	8
	Saint-Vinnemer	637	19
	Taulay	802	10
	Thorey	272	14
	Trichey	237	16
	Villon	535	19
Flogny, 15 com., 8508 h.	Flogny	442	14
	Bernouil	255	9
	Beugnon	405	25
Suite de Flogny.	Butteaux	471	20
	Carisey	456	13
	Chapelle-Vieille-Forêt	717	13
	Dié	473	19
	Lasson	376	29
	Neuvy	1537	37
	Percey	425	15
	Roffey	416	9
	Somery	1287	35
	Soumaintrain	493	24
	Tronchoy	301	7
	Villiers-Vineux	443	16
Noyers, 15 communes, 7873 habitants.	Noyers	1759	20
	Annay	658	15
	Cousy	425	21
	Châtel-Gérard	600	30
	Étivey	634	25
	Fresnes	272	12
	Grimault	417	25
	Jouancy	444	23
	Molay	336	14
	Moulins-près-Noyers	378	15
	Nitry	904	23
	Pasilly	104	21
	Poilly-sur-Serein	707	13
	Sarry	503	24
	Sainte-Vertu	307	11

Digitized by Google

STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

N° d'ordre (b).	I. STATISTIQUE MORALE (a).	
	Crimes contre les personnes.	
	(COURS D'ASSISES.)	
37e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 18 006 habitants.	
	Nombre total (1849).....	23
	Infanticides.	
33e	Rapport du nombre des infanticides aux enfants naturels (moyenne annuelle), 1 sur 327 00.	
	Nombre total (1849).....	1
	Suicides (c).	
10e	Rapport du nombre des suicides à la population (moyenne annuelle), 1 sur 12 789 hab.	
	Nombre total (1849).....	74
	Crimes contre les propriétés.	
20e	Rapport du nombre des accusés à la population (moyenne annuelle), 1 sur 6516 hab.	
	Nombre total (1849).....	44

N° d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Procès (d).	
45e	En matière civile...	1032
17e	En matière commerciale.....	3355
	Instruction (e).	
27e	Nombre des jeunes gens sachant lire et écrire sur 100 jeunes gens recensés (moyenne annuelle).....	47
	Paupérisme (f).	
46e	Rapport du nombre des indigents à la population (moyenne annuelle), 1 sur 25 hab.	
	Nombre total.....	2029
	Mendicité (g).	
34e	Rapport du nombre des mendiants à la population (moyenne annuelle), 1 sur 260 hab.	
	Nombre total.....	155
	Enfants naturels.	
42e	Rapport du nombre des enfants naturels aux enfants légitimes (moyenne annuelle), 1 sur 16 616.	

N° d'ordre.	STATISTIQUE MORALE.	
	Nombre total (1850).....	493
61e	Rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 22,11.	
	Enfants trouvés et abandonnés (h).	
70e	Rapport du nombre des enfants trouvés admis dans les hospices à la population (moyenne annuelle), 1 sur 766 h.	
	Nombre total.....	226
44e	Rapport du nombre des enfants trouvés à la totalité des naissances (moyenne annuelle), 1 sur 40,04.	

II. STATISTIQUE GÉNÉRALE (i).

Mouvement de la Population (j).

Naissances.....	9 649
Mariages	3 395
Décès (k).....	7 546

Contributions directes (l).

Foncière (principal).....	1 786 743 f.
Personnelle et mobilière.....	352 100
Portes et fenêtres.....	213 690
Patentes.....	261 938

(a) D'après les comptes généraux du *Ministère de la justice*, les rapports du *Ministère de l'intérieur*, la *Statistique morale de la France*, par M. A. Guerry, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-4°, et les Mémoires présentés à l'Académie des sciences et à l'Académie des sciences morales et politiques.

(b) Ces numéros indiquent le rang du département dans le classement des rapports.

(c) Il y a beaucoup de suicides dans l'Yonne; chose qu'on remarque en général dans tous les départements voisins de la capitale.

(d) Rapport du nombre des procès en matière civile à la population, 1 sur 112 habitants. Quatre-vingt-deux départements ont un esprit de chicane moins développé.

(e) Rapport du nombre des enfants admis aux écoles primaires à la totalité des enfants, 1 sur 15. Vingt-neuf départements ont une instruction primaire plus répandue.

Il y a, dans le département de l'Yonne, 1 académie universitaire; 1 grand et 1 petit séminaire; 6 colléges communaux de plein exercice et dont 3, ceux de Sens, de Joigny et de Noyers, ont une école primaire supérieure; 1 école normale primaire; plus de 450 écoles publiques ou privées; 12 établissements libres d'instruction secondaire; 26 pensionnats; 5 bibliothèques publiques; 1 musée de géologie, d'histoire naturelle et d'antiquités du département; 1 cabinet d'histoire naturelle; 1 musée de sculpture; 1 société des sciences historiques et naturelles; 1 société archéologique; des comices agricoles; 1 ferme-école, etc.

(f) Département agricole, l'Yonne occupe un rang moyen dans l'ordre du paupérisme. Bien que ce résultat laisse à désirer, il accuse cependant un grand progrès sur celui de 1789. Alors, en effet, le rapport du nombre des indigents à la population était de 1 sur 10 ou 11 habitants.

Ce département possède 5 caisses d'épargne et plusieurs établissements de bienfaisance. Auxerre, Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre, Cravan, Saint-Florentin, Vermanton, Chablis, Vezelay, Brienon, Saint-Fargeau, Saint-Julien, Villeneuve-sur-Yonne, Noyers sont pourvus d'hospices. Il y a, en outre, dans l'Yonne, des salles d'asile; 1 société de prévoyance; 1 association des jeunes économes pour venir en aide aux jeunes filles pauvres, etc.

(g) Rapport du nombre des mendiants à la population, en 1789, 1 sur 24 habitants.

(h) Il existait, dans le département, 4 tours d'exposition; mais sur la demande du conseil général, trois ont été fermés. On a créé des bureaux d'admission dans tous les chefs-lieux de sous-préfecture.

Nombre des enfants de toutes catégories à la charge de la charité publique, 913.

(i) Sur 1000 recrues, l'Yonne en compte 552 occupées aux travaux de la campagne. Quarante-cinq départements comptent plus d'agriculteurs.

(j) Dans l'ordre de la population, ce département est le 42e; le 12e pour la superficie territoriale, et le 19e sous le rapport de l'industrie.

Vers la fin du XVIIe siècle, en 1670, le nombre des cotisables dans le comté d'Auxerre était de 6542. Il est aujourd'hui de 12 153. La population y a donc à peu près doublé. Mais le progrès n'a pas été partout dans la même proportion. Il est beaucoup plus considérable dans les petites villes et les bourgs qu'au chef-lieu.

D'après un *procès-verbal de visite par trois délégués* en 1582, on comptait à Auxerre : 857 maisons ruinées ou inhabitées; 1990 chefs de famille, savoir : 81 privilégiés, 6 cotisés d'office, 61 riches, 201 aisés, 433 moins-aisés, 1214 pauvres, parmi lesquels 283 mendiants

(k) Accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, 2103.

Durée moyenne de la vie, 38 ans 2 mois.

(l) Rang du département pour la contribution foncière, 34e; pour la contribution personnelle et mobilière, 37e, et 40e pour les portes et fenêtres et pour les patentes.

BIBLIOGRAPHIE.

1604. Le Jardin sénonais ou les plantes qui croissent aux environs de Sens, par *Th. Monsainet*, in-8°.
1630. Chartres et titres des hab. de Tonnerre, par *David Andry*, in-8°.
1657. Description de l'ancienne et nouvelle ville de Tonnerre, avec la vie de saint Nicomer, par *R. Luyt*. in-8°.
1714. Description des saintes grottes de l'abbaye royale de Saint-Germain d'Auxerre, par *Dom D. Fournier*, in-12.
1723. Hist. de la prise d'Auxerre par les huguenots en 1567, 1568, etc., par l'abbé *J. Lebeuf*, in-12.
1724. Dissertation sur les tombeaux de Quarré, par *Laz. A. Bocquillot*, in-8°.
1743. Mémoire concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre, par l'abbé *J. Lebeuf*, 2 vol. in-4°.
1749. Liste des villes, paroisses et justices, régies par la coutume d'Auxerre, par *Née de La Rochelle*, in-4°.
1752. Nouvelle descr. des grottes d'Arcy, par *J. F. C. Morand*, in-12.
1752. Observ. physiques et medic. sur les eaux minérales d'Epoigny, de Pourrain, de Digc et de Touey, par *J. Berryat*, in-12.
1758. Almanachs et annuaires statistiques du diocèse de Sens et du département de l'Yonne, par *Tarbé*, de 1758 à 1842, avec des notices sur les communes du diocèse de Sens.
1767. Précis historique sur l'année de la délivrance d'Auxerre, par *E. J. P. Hausset*, in-12.
1803. Voyage aux grottes d'Arcy, par *Deville*, in-12.
1830. Recherches historiques et statistiques sur Auxerre, ses monuments et ses environs, par *M. L.*, 2 vol. in-12 et atlas in-4°.
1833. Précis historique sur la ville et l'abbaye de Vézelay et ses alentours, par *N. L. Martin*. in 8°.
1834. Histoire de la ville d'Auxerre, par *Chardon*, 2 vol. in-8°.
1835. Département de l'Yonne dans le t. 1er du Guide du voyageur en France de *F. Didot*, in-8°.
1835. Département de l'Yonne dans le t. III de la France pittoresque d'*A. Hugo*, in-8°.
1839. Recherches historiques et anecdotiques sur la ville de Sens, par *Th. Tarbé*, in-12.
1838. Not. sur le chât. d'Ancy-le-Franc, par *Chaillou des Barres*, in-8°.
1839. Notice sur le château de Saint-Fargeau, par *le même*, in-8°.
1841. Notice sur l'abbaye de Vézelay, par *Flandin*, in-8°.
1841. Descr. de l'église métropolitaine de Sens, par *Th. Tarbé*. in-8°.
1841. Nouvel almanach historique et statistique des cinq arrondissements du département de l'Yonne, in-12.
1842. Notice historique sur la construction de la cathédrale de Sens, par *Quentin*, br. in 8°.
1842. Géographie classique du dép. de l'Yonne, par *Badin*, in-12.
1843. Hist. de Quarré-les-Tombes, par *Pierquin de Gembloux*, in-8°.
1844. Departem. de l'Yonne (France départementale), par *Ducourneau* et *A. Monteil*, in-4° et fig.
1845. L'abbaye de Pontigny, par *Chaillou des Barres*, in-4°.
1845. Les châteaux d'Ancy-le-Franc, de Saint-Fargeau, de Chatelux et de Tanlay, par *Chaillou des Barres*, in-8°.
1845. Auxerre, Sens, Joigny, etc., dans le Dict. des communes de *Girault de Saint Fargeau*, 3 vol. in-4°, fig.
1851. Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre, par l'abbé *Lebeuf*, continués par *Challe* et *Quantin*, gr. in-8°, t. I et II.
1853. Ann. hist. du dép. de l'Yonne, avec des documents authentiques pour la statistique départementale de 1837 à 1853, 17 vol. in-8°, avec notices curieuses, cartes, plans et figures.
Voir le Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Cartes de *Cassini* et *de Capitaine*, du département de l'Yonne, extraite de la grande carte du dépôt de la guerre.
Carte du dép. de l'Yonne de *Dufour*, *Charle*, *Donnet*.

Paris. — Typ. Lacour, rue Soufflot, 18.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE.

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Passage des Portes-de-Fer par l'armée française.

ALGÉRIE.

DESCRIPTION PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE[1].

Situation. limites. — L'Algérie s'étend sur les côtes de la Méditerranée, au sud de la France, à 658 kilomètres de Port-Vendres et à 760 de Marseille, entre la régence de Tunis et l'empire de Maroc, sur une longueur d'environ 1,000 kilomètres. A l'est, elle est séparée de la régence de Tunis par le cours de l'Ouâd-Helal, qui tombe dans le Sebka-Melr'ir, et par celui de l'Ouâd-Zena, qui se jette dans la Méditerranée en face de l'île de Tabarka. A l'ouest, la frontière longe l'oasis marocaine de Figuig, traverse le Chott-el-Gharbi, et rejoint la côte à la petite rivière de Kis, qui tombe dans la mer entre Nemours et la rivière marocaine de M'louia. Telles sont à l'est et à l'ouest les limites politiques de l'Algérie; au nord et au sud, c'est à la nature qu'il les faut demander. Nous avons dit que la Méditerranée baignait ses côtes au nord; le grand désert de Sahara ou la *mer de sables*, ainsi que le nomment les Arabes, la limite au sud : de ce côté les bornes de l'Algérie peuvent être indiquées par une ligne de six oasis unies entre elles par des relations journalières : l'Ouâd-Souf (méridien de Philippeville), l'Ouâd-R'ir et Temacin (méridien de Djigelli), l'Ouargla (méridien de Bougie), l'Ouâd-M'zab (méridien d'Alger), et enfin les Oulâd-Sidi-Cheikh (méridien d'Oran).

Superficie. aspect et nature du sol. montagnes. — Comprise entre le 32e et le 37e degré de latitude septentrionale, le 6e degré de longitude orientale et le 4e de longitude occidentale, l'Algérie embrasse ainsi une superficie d'environ 24,375 lieues géographiques carrées, ou 390,000 kilomètres carrés ou 39,000,000 d'hectares, c'est-à-dire les 3/4 de celle de la France, ou la superficie de 68 de nos départements.

Le sol algérien présente un aspect tout particulier; lorsque l'on y aborde, on rencontre d'abord une côte élevée, abrupte, offrant rarement un abri aux navires. Après avoir remonté avec peine à travers un pays de difficile accès, coupé de massifs montagneux (le petit

[1] Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

Atlas) entre lesquels on voit de riches vallées, des rivières torrentueuses et des gorges profondes, on arrive dans de vastes plaines arides où l'eau douce ne se trouve plus que dans les puits ou des mares fort éloignées; les parties boisées de ces vastes plaines sont coupées par des marais salés nommés *Chott* ou *Sebkhas*, que le soleil couvre en été d'une couche de sel éblouissante. Cette contrée est désignée par les indigènes sous les noms suivants; les *Sbak*, le *Hodna*, le *Zarez*, le *Sersou* et les *Chott*.

A l'horizon de ces plaines, au sud, se dessine une ligne bleuâtre que dominent çà et là quelques pics décharnés, mais qui n'offre cependant sur tout son développement que des ondulations presque insensibles; ce sont d'autres montagnes (le grand Atlas) très-élevées vers l'orient, où elles forment un groupe énorme, le Djebel-Aurès, mais qui s'abaissent, ainsi que les premières, à mesure qu'elles se dirigent vers l'occident. Des défilés longs, sinueux, où la marche est embarrassée et lente, permettent de s'y engager; ils s'ouvrent quelquefois entre deux murailles de rocs perpendiculaires, qui leur ont fait donner le nom arabe de *bâb*, porte. A leur sortie, l'œil étonné du voyageur va se perdre au loin dans une immense plaine jaunâtre, raboteuse, couverte de cailloux et de sable, coupée de ravins et de bas-fonds entre lesquels courent des bourrelets semblables à des vagues immobilisées; cette plaine de 400 lieues, c'est le grand désert ou *Sahara*. Cependant le désert ne commence pas immédiatement à la sortie des montagnes; il ne mérite ce nom qu'au delà de la ligne des six oasis qui, ainsi que nous l'avons dit, limitent l'Algérie au sud. La première zone montagneuse du littoral, la première zone plate des landes et la seconde zone montagneuse constituent dans leur ensemble un plateau qui domine la Méditerranée et le Sahara; il atteint dans les plaines une altitude de 500 à 800 mètres, et dans les montagnes il s'élève jusqu'à 1,300 mètres. Parmi les massifs qui forment la zone montagneuse maritime, à laquelle on a donné improprement le nom de *petit Atlas*, il en est de remarquables par leur élévation ou par leur masse, tels sont: l'*Edough*, qui domine la ville de Bône, il atteint 972 mètres; le *Gouſi*, en arrière de Kollo, 1,090 mètres; le *Babour*, au sud-est de Bougie, 1,890 mètres; l'*Afroun*, au sud-ouest, 1,900 mètres; le *Djerjera* (Jurjura, le *mons Ferratus* ancien), au sud-est d'Alger, 2,126 mètres; l'*Ouenseris*, au midi d'Orléansville, 1,800 mètres; enfin le *Chettaba* et le *Djebel-Ouache*, entre lesquels s'élève Constantine, et qui atteignent près de 1,300 mètres. C'est au milieu de ces pâtés montagneux, souvent isolés et ne formant aucune chaîne continue, que se trouvent les grandes plaines d'Alger (la Métidja), d'Oran, de Tlélât, de Cirât, d'Eghris, cette dernière au sud de Mascara; enfin, la large vallée du Chélif.

La seconde zone montagneuse, celle que l'on désignait sous le nom de *grand Atlas*, est bien moins connue que la première; cependant nous signalerons le massif du *Djebel-Aurès*, auquel appartient le *Djebel-Chelliïa*, la plus haute montagne de l'Algérie, qui atteint 2,812 mètres, et est située au sud de Constantine.

Ces montagnes sont pour la plupart couvertes de forêts dans lesquelles les essences dominantes sont: le pin, le chêne, le liége, le frêne, le cèdre et le lentisque. Leurs flancs recèlent le fer oligiste (métal presque pur), le cuivre et le plomb, assez rares en France pour que nous allions les chercher à l'étranger.

En dehors de cette première division naturelle de l'Algérie, on en trouve une autre par ordre de régions de culture au nombre de deux: le *Tell* et le *Sahara*.

Le Tell est la terre cultivable, c'est l'*alma tellus nutrix hominum*, c'est la région des céréales; il occupe une place beaucoup plus étendue dans l'est que dans l'ouest, et comprend non-seulement le versant méditerranéen, mais encore dans l'est une partie de la zone des landes et du plateau central; sa superficie est évaluée à 13,790,000 hectares. Le Sahara ou région des palmiers n'est susceptible que de produire des pâturages. Il comprend la zone des oasis et toute la partie occidentale du plateau central; sa superficie est évaluée à 25,300,000 hectares.

Au delà des oasis commence le désert dont les sables baignent au sud le pied de la zone saharienne, comme les eaux de la mer baignent au nord le pied de la zone du Tell.

Hydrographie. — L'Algérie est partagée par les montagnes qui la couvrent en trois versants: le versant méditerranéen, qui regarde l'Europe et s'étend de la mer aux cimes de la chaîne atlantique la plus rapprochée du littoral; le versant du plateau central, versant intérieur ou du Sahara, qui s'étend en travers de toute l'Algérie de l'est à l'ouest, entre les deux chaînes de l'Atlas, et s'affaisse de loin en loin en immenses cuvettes, qui sont le fond des lacs; enfin, le versant saharien subdivisé en deux pentes, l'une à droite, l'autre à gauche, dirigées par ondulations irrégulières vers le désert. Les eaux qui en découlent vont ou se perdre dans les sables, ou former des lacs dont l'étendue est variable avec les saisons.

Au versant méditerranéen appartiennent, en allant de l'est à l'ouest, la *Mafrag* (le *Muthul* de Salluste), qui a son embouchure à 5 lieues à l'est de Bône; la *Seybouse* (le *Rubricatus* de Ptolémée), formée par l'Ouâd-Zenati et l'Ouâd-Cherf; elle passe à Guelma, traverse les ruines d'Hippone, et se jette à la mer près de Bône après un cours d'environ 40 lieues; à son embouchure elle a environ 100 mètres de largeur, de légères embarcations peuvent la remonter l'espace de 2 lieues. L'*Ouâd-el-Kebir* ou *Rummel* (l'ancien *Ampsaga*); il prend sa source dans les montagnes qui bordent la plaine des Ald-el-Nour, reçoit le *Bou-Merzoug*, passe à Constantine, traverse les montagnes de la Kabylie, et se jette dans la Méditerranée après un cours de 30 lieues. La *rivière de Bougie*, autrement *Ouâd-bou-Messaoud*, qui prend sa source dans les montagnes qui séparent la province de Constantine de celle d'Alger, au-dessus du célèbre passage des Bibans, reçoit plusieurs affluents, dont le principal est l'*Ouâd-Attif*, et après avoir traversé pendant l'espace d'environ 20 lieues une vallée d'une admirable fertilité, va se jeter dans la mer près de Bougie. L'*Isser*, l'*Hamise*, l'*Harrach* sont peu considérables, la dernière arrose la Métidja orientale. Le *Maa-el-Zafran* ou *Mazafran* est formé par la réunion de la *Chiffa*, du *Bou-Roumi* et de l'*Ouâd-Jer*; il arrose la Métidja occidentale, et entre dans la mer un peu au-dessus de la fameuse baie de Sidi-Ferruch, où les Français débarquèrent en 1830. Le *Chélif* est la seule rivière de l'Algérie digne de ce nom; ses sources, que l'on appelle *Sebaoun-Aïoun*, ou les soixante-dix sources, sont situées au pied du Ouenseris, un peu à l'est de Tiaret; de ce point, le Chélif, qui porte alors le nom de *Na'har-Ouassel* (le fleuve naissant), coule de l'ouest à l'est pendant l'espace d'environ 15 lieues; là, il tourne brusquement la montagne, se dirige du sud au nord sur une étendue de 16 lieues; mais comme les montagnes qui s'élèvent entre Médéah et Milianah lui font obstacle, il change encore une fois de direction, et coule de l'est à l'ouest l'espace de 40 lieues parallèlement à la côte, traverse Orléansville et une plaine très-fertile, pour tomber dans la mer entre le cap Ivi et Mostaganem après un cours d'environ 100 lieues. Ses principaux affluents sont: l'*Ouâd-Bouina*, l'*Ouâd-Mina* et l'*Ouâd-el-Ourek*. Nous terminerons cette énumération des cours d'eau algériens tributaires de la Méditerranée en citant la *Macta*, formée par l'*Habra* et le *Sig*; et la *Tafna*, dont le cours sinueux et irrégulier présente un développement de plus de 75 lieues; elle se jette dans la mer en face de l'île de Rachgoun; elle a pour affluent l'*Ouâd-Mouilha*, qui reçoit elle-même la petite rivière d'*Isly*, illustrée par nos armes.

Outre ces fleuves, dont chacun forme un bassin principal, il en est plusieurs autres de peu d'importance qui forment des petits bassins côtiers. Tous ces bassins méditerranéens constituent le territoire de culture proprement dite, par conséquent celui où s'est établie la colonisation agricole.

Au plateau central appartiennent les fleuves ou plutô:

les cours d'eau qui vont se perdre dans les cinq lacs intérieurs des Sbagh, de Chott-Seida, de Zahrez, de Chott-Chergui et de Chott-Gharbi, dont les noms peuvent servir à désigner les bassins. Ces cinq bassins constituent les hauts plateaux, que couvrent de beaux pâturages que visitent périodiquement les tribus nomades.

Au versant du Sahara appartiennent les cours d'eau qui vont se perdre dans le lac Mel'rir et l'Ouâd-Djedi, l'Ouâd-M'zab, l'Ouâd-R'ir, l'Oulâd-Sidi-Cheikh. Ces cours d'eau, dont quelques-uns disparaissent en un point pour reparaître à plusieurs kilomètres de là, souvent sous un autre nom, vont se perdre directement ou élargis en lacs dans les sables du désert. Ce versant est l'ancien Bélad-el-Djérid, pays des dattes, principale nourriture et objet de commerce de ses habitants.

Le littoral de la Méditerranée présente aussi quelques lacs intéressants à plus d'un titre, tels sont : le *Guerat-el-Malah*, le *Guerat-el-Oubeïrah* et le *Guerat-el-Hout*, près de la Calle, ce dernier communique avec la mer; près de Bône est le lac *Fzara*, qui occupe une surface de 10 lieues carrées; enfin, près d'Oran se trouve la *Sebkha d'Oran* et les *salines d'Arzew*.

Climat. — Le climat de l'Algérie est généralement chaud, mais il est modifié par la constitution physique du pays; ainsi, dans les plaines basses et sablonneuses du midi, la température est élevée; dans les montagnes et les plateaux, elle l'est beaucoup moins. Il arrive même que l'Européen, qui attache à l'Afrique l'idée d'une chaleur torride, rencontre dans ces montagnes, comme cela arriva lors de la première expédition de Constantine par les Français, la neige et un froid intense. Dans la région découverte du Sahara, où rien ne s'oppose à l'action des vents, le froid de l'hiver est assez intense pour que les habitants soient obligés de revêtir deux burnous, tandis qu'au même instant à Alger et sur la côte un seul suffirait. Mais aussi la chaleur de l'été y atteint une intensité dont nous pouvons difficilement nous faire une idée.

Dans le Tell la chaleur est rarement aussi forte, excepté au fond des vallées profondes et des lieux encaissés. Sur la côte elle est mitigée par des brises de terre et de mer. La température moyenne de l'année à Alger est de 17 à 18 degrés centigrades. Le tableau suivant donnera une idée de la température dans les localités élevées :

NOMS DES LIEUX.	ALTITUDE AU-DESSUS DE LA MER.	TEMPERATURE. MAXIMA.	MINIMA.	MOYENNE ANNUELLE.
Alger (place de la Marine).	25 m.	31°,9 c.	10°,7 c.	17°,8 c.
Bélif	1,100	38	4 5	13
Médéah	920	36	2	14
Milianah	960	38	2	15
Constantine	600	40	2	17
Mascara	400	41	3	18

Le thermomètre descend rarement au point de congélation; l'hiver n'est, à proprement parler, en Algérie, que le temps des pluies; elles tombent de septembre à avril par ondées toujours fortes durant plusieurs jours avec une intermittence de belles journées. Enfin, l'Algérie est aussi exposée trois ou quatre fois dans l'année au phénomène redoutable du vent du désert que les Arabes nomment avec raison, à cause de ses effets meurtriers, le *simoun* ou l'*empoisonné*. Les maladies les plus communes en Algérie sont les fièvres intermittentes; elles tiennent à des causes d'insalubrité locales que la colonisation fait disparaître de jour en jour en assainissant les terres submergées par obstruction du lit des cours d'eau, en construisant des canaux d'irrigation et d'écoulement. La mortalité moyenne varie entre 4 et 5 pour 100 par an.

Productions naturelles. — On rencontre en Algérie à peu près toutes les formations géologiques; cependant les terrains calcaires dominent, et composent la presque totalité du sol et du sous-sol.

Les minerais de fer et de fer oligiste surtout (métal presque pur) se montrent sur un grand nombre de points, parmi lesquels on cite particulièrement les environs de Blidah, le Mouzaïa, la rive droite de la haute Chiffa, le mont Zakkar près de Milianah, le territoire de Ténès, la contrée qui environne Bougie, et entre autres le territoire des Beni-Slimân; les environs d'Arzew, où l'un des caps les plus remarquables de la côte a reçu le nom de cap Ferrat; le bas Filfila, près de Philippeville; le massif sur le flanc oriental duquel se trouve Bône, et dont le promontoire le plus avancé est le *cap de Fer;* là se trouve dans le Djebel-Belouth le gîte d'Aïn-Morkha, comparable par son étendue et sa richesse aux gîtes les plus célèbres de l'Europe centrale; plus près de Bône encore sont les beaux gisements du Bou-Hamra et de la Bélélita, qui, ainsi que le premier, donnent des fers de qualité supérieure. Le Jurjura ou Gergerha était connu des anciens sous la dénomination de *mons Ferratus*, mont de fer.

On rencontre auprès du Mouzaïa de riches mines de cuivre. Aux environs de Ténès il y a des filons de cuivre pyriteux. Un autre gisement, dans la province de Constantine, présente un bel affleurement de cuivre carbonaté vert et bleu, à Aïn-Barbar, près du cap Toukouch. On a encore signalé l'existence du cuivre au Djebel-Sidi-Beghéïs, à 90 kilomètres au sud-est de Constantine. Les mines de plomb du mont Bou-Thaleb, au sud de Sétif, sont tellement riches, que dans les mains inexpérimentées des Kabyles elles donnent plus de 80 pour 100; les Arabes viennent de distances considérables s'y approvisionner de balles. Le gîte du Kel-oum-Theboul, au sud-est de la Calle, est assez riche en argent. La chaîne du Boudjaréah, au-dessus d'Alger, le cap Caxine, les environs de Ténès, présentent encore d'autres gisements de plomb argentifère. Des scories, restes d'anciennes exploitations de l'Ouenseris, ont donné 40 pour 100 de plomb. On signale aux environs d'Oran des masses assez considérables de plomb sulfuré.

Le manganèse se montre sur quelques points des environs d'Alger; l'antimoine au mont M'taïa et à la source d'Aïn-Bebbouch, chez les Harakta, dans la province de Constantine.

La Numidie avait un marbre célèbre que l'on croit avoir retrouvé près de Sétif, et le massif de rochers du cap de Garde renferme des couches puissantes d'un marbre anciennement exploité par les Romains; le Djebel-Filfila, près de Constantine, présente de très-beaux bancs de marbre blanc à gros grains cristallins. Sur une foule de points on rencontre des carrières antiques dans lesquelles il est facile d'observer la forme, le nombre, la disposition des entailles que les Romains creusaient pour détacher les énormes blocs qui caractérisent leurs constructions. On exploite près de Ténès des carrières de grès qui fournissent de magnifiques pierres de taille. La pierre à plâtre abonde en Algérie; on en signale jusqu'à quinze gisements différents dans la seule province d'Alger. Les pierres à chaux hydraulique, les pierres à ciment naturel, se trouvent aussi sur un grand nombre de points. Les argiles abondent, et parmi celles qui sont employées à la fabrication de poteries grossières, nous devons citer l'argile rouge à grains très-fins de Milah, province de Constantine.

A trois heures de marche à l'ouest de cette même ville, les Kabyles exploitent un de ces gisements de sel gemme que l'on regarde comme inépuisables. Plusieurs montagnes et des sources ont reçu des Arabes les noms de Djebel-Melh et d'Aïn-Melh, la montagne de Sel, la source de Sel. La tribu des Beni-Melah (les fils du sel), à 38 kilomètres au sud-ouest de Bougie, possède une source dont l'eau fournit le cinquième de son poids en sel. Dans la province d'Oran, les salines d'Arzew, à 9 kilomètres de la mer, qui ont une superficie de 352 hectares, fournissent, par l'évaporation, une quantité de sel dont l'exploitation n'est limitée que par la belle saison et la fréquence des transports. On en prend autant que l'on peut en emporter.

Les Kabyles de différentes tribus situées à 75 ou 100 kilomètres au sud de Sétif exploitent avec profit certaines terres dont ils extraient le salpêtre. Il existe de grandes masses de sulfate de baryte au col de Mouzaïa (province d'Alger).

A Ténès, au Fondouk (province d'Alger), au camp de Smendou (province de Constantine), on a signalé quelques faibles couches de lignite, mais on n'a pas encore découvert de mines de houille en Algérie.

Parmi les céréales que l'on cultive en Algérie, nous devons signaler le blé et l'orge, qui tiennent le premier rang; presque sans aucune culture le sol rend de 12 à 20 hectolitres à l'hectare. L'Arabe, après les avoir coupés, demande encore à la terre de les lui conserver, car aussitôt la récolte faite, il les jette dans les *silos*, sortes de celliers creusés dans la roche en forme de poire, et où le grain se conserve intact durant des années lorsque l'entrée en a été hermétiquement bouchée. La plupart de nos légumes d'Europe réussissent parfaitement en Algérie; quelques-uns réclament seulement les soins les plus intelligents du cultivateur. Comme plantes de spéculation plus lucrative, la colonisation française a introduit ou adopté le tabac, le coton, la garance, le pavot, et le succès a couronné ces tentatives intelligentes, prélude de bien d'autres.

La flore arabe étale avec orgueil dans les jardins les corolles brillantes des fleurs jaunes, rouge ponceau, ou blanches et roses du catalpa, du balisier, du lantana, des grappes blanches du poirier, de la longue cloche du datura, nommée poétiquement trompette du jugement dernier; les plantes bulbeuses, les tubéreuses, les narcisses, les lis, couvrent les prés humides; les ruisseaux sont ombragés par des bosquets de lauriers-roses. Tandis que dans les vergers les grenadiers, les orangers, les citronniers, les pêchers, les jujubiers, les abricotiers, les amandiers, les figuiers, les poiriers, les pruniers, les vignes grimpantes, les mûriers, tous les arbres de l'Italie, de l'Espagne, groupés sans art, élèvent leur berceau de feuillage, de fleurs et de fruits à côté des palmiers, des bananiers, des goyaviers, élégante et gracieuse décoration d'une zone plus chaude.

L'un des végétaux qui paraît avoir le plus de prédilection pour la terre d'Afrique est l'olivier. Il en est sur le territoire de Tlemcen qui rappellent involontairement les colosses de nos parcs, et l'huile est la principale production de la Kabylie, des montagnes qui s'étendent entre Bougie, Philippeville, Constantine et Sétif.

Le palmier est le roi des arbres du Sahara, et pour peu qu'un peu d'eau humecte ses racines, il n'est pas de sol où il se plaise autant qu'au milieu des sables. Du haut des dernières montagnes de l'Atlas, si la vue pouvait s'étendre assez loin, on verrait les palmiers tantôt suivant le cours des eaux hautes, tantôt et le plus souvent groupés par milliers dans les oasis, tantôt suivant le cours des eaux souterraines qui surgissent au dehors par des puits artésiens, en décrivant une ligne sinueuse que les Arabes ont pittoresquement nommée la longue rivière des palmiers. Les meilleures dattes de l'Algérie sont celles de l'Ouâd-Souf, la récolte s'en fait vers le 20 octobre. Leur principale ligne d'écoulement passe par Tunis, d'où une grande partie est exportée en Europe.

Les forêts de l'Algérie, abandonnées depuis plusieurs siècles aux ravages des Arabes, sont presque toutes dans l'état le plus déplorable; les seules qui aient conservé le caractère de nos bois sont celles que leur position, d'un difficile accès, ont mises à l'abri des charbonniers et de la dent des chèvres. On peut évaluer à un peu plus de 800,000 hectares la surface de celles dont l'existence et la nature ont été bien constatées. Les principales masses sont les bois de Mazafran, superficie 1,400 hectares; du Boudouaou, 2,000; des Karezas, 9,000; et d'Aïn-Télezid, 5,200, toutes situées aux environs d'Alger, de Koléah et de Blidah. La forêt de Ténès, 2,000; les forêts des Beni-Menacer, des Soumata, 18,000; de l'Ouâd-Derder, 9,000, et de Teniet-el-Had, 3,000; les forêts de l'Ouarensenis, du Sebaou, de Djebel-Dira, dans la province d'Alger; les forêts de la Calle, 10,000; de l'Edough, 30,000, au-dessus de Bône; celle du Zeramuaet, du Filfila, 5,200 hectares près de Philippeville; des Hannencha, 40,000; de la chaîne du Bou-Taleb, au-dessus de Sétif; du Belezma, 8,000 hectares, à 12 kilomètres au nord-ouest de Batna, dans la province de Constantine; la forêt de Muley-Ismaël, à 32 kilomètres au sud-est d'Oran et limitrophe des colonies agricoles de 1848; les bois d'Ensila et de la Makta, près d'Oran et d'Arzew; celui de la Habra, à 32 kilomètres au nord de Mascara; les forêts qui s'élèvent entre Saïda et Tekdemt, entre Saïda et Daya, entre Daya et Tlemcen, jusqu'à la frontière du Maroc; ces dernières, dans la province d'Oran, sont immenses et vierges sur beaucoup de points. Sur les 800,000 hectares de forêts, il y en a près de la moitié d'exploitées, savoir: 75,000 dans la province d'Alger, 100,000 dans la province d'Oran, et 200,000 dans la province de Constantine.

Les essences principales sont: le chêne-liége, le chêne-vert, le chêne zéen, le chêne à glands doux, le cèdre, le pin d'Alep, le pistachier de l'Atlas, le genévrier, le lentisque, le thuya articulé, l'olivier, le tamarin, l'orme, le frêne.

La forêt de cèdres de Teniet-el-Hâad, qui a 3,000 hectares de superficie, est une des plus belles de l'Algérie, et les arbres y ont des dimensions remarquables; on en compte par milliers qui ont de 18 à 20 mètres de hauteur sur 4 à 5 de circonférence à un mètre du sol; il en est de même dans celles du Belezma. Les tamarins du bois de la Habra atteignent jusqu'à 10 mètres. Dans le Djebel-Amour, on voit des térébinthes quelquefois assez grands pour abriter trente cavaliers, et des pins hauts comme des mâts de navire. Enfin les arbres résineux de diverses espèces y sont très-nombreux.

Outre le bétail que l'on élève dans les villes et les villages, les Arabes ont des troupeaux considérables de bœufs, de moutons, de chèvres et de chameaux. Le gros bétail est d'une plus petite espèce que le nôtre; les vaches n'ont que peu de lait, mais les brebis et les chèvres y suppléent, et c'est principalement de leur lait que se font tous les fromages consommés dans le pays. Le cheval, qui faisait autrefois la gloire de la Numidie, est beaucoup dégénéré, bien qu'il ait encore conservé quelques-unes des qualités qui le distinguent si éminemment, la vitesse et la sûreté de la marche dans les terrains les plus difficiles, la guerre et le régime turc en ont singulièrement diminué le nombre. Le cheval barbe est une variété un peu dégénérée du cheval arabe; rien n'égale sa douceur, sa sobriété, sa vitesse, la sûreté de sa marche, sa résistance à la fatigue. Il existe en Algérie deux espèces de moutons inconnues à l'Europe, l'une qui ressemble au daim, l'autre dite mouton à grosse queue, dont la queue est formée d'une masse de graisse pesant de 1 à 2 kilogrammes, et qui fait la base des kouskous et des pilaus. Les Arabes possèdent des troupeaux de chameaux dont ils utilisent les services pour la course, pour le transport, pour le laitage, qui nourrit la famille, pour le poil dont on fabrique des tentes. Outre le chameau ordinaire, les tribus de la lisière australe du Sahara élèvent le *mehary*, ou chameau de course, le vrai dromadaire, mais en petit nombre, car sa véritable patrie est le *Grand Désert*. Le Saharien lui-même a donc rarement occasion de voir à l'œuvre le mehary, dont il exalte la vitesse comme il exalte la force de son maître le Touareg. Ainsi, d'après eux, il y a des mehary qui font depuis 2 jusqu'à 10 étapes par jour, de 80 à 445 kilomètres, mais il est de fait qu'il ne parcourt jamais plus de 4 étapes ou 160 kilomètres dans un jour; on n'en exige 5 que pour sauver sa vie, et il est rare que l'animal résiste à une si rude épreuve.

Le lion et la panthère tiennent le premier rang parmi les animaux sauvages; le lion n'attaque pas l'homme, à moins qu'il ne soit attaqué le premier, et il ne doit pas y en avoir plus d'une vingtaine de couples dans la partie abordée par la civilisation. Les lieux déserts et les forêts servent encore de refuge à des hyènes, des onces, des lynx, des caracals, des servals, des chacals aux glapissements funèbres, des ichneumons, des porcs-épics, des renards, des furets, des belettes, des gerboises, des tat-

pes. Les sangliers, les lièvres, les lapins, le gibier de toute espèce sont excessivement abondants. L'ours paraît être très-rare, et Cuvier a même nié son existence en Afrique. Les singes pithèques envahissent quelquefois les jardins des environs de Bougie, de Stora et de Kollo, où ils sont nombreux. Le bekr-el-ouahche, espèce de bœuf sauvage, le bubale des anciens, se rencontre fréquemment dans le désert avec l'autruche.

Parmi les reptiles ovipares se trouvent la tortue de mer et celle de terre. Dans les décombres habitent plusieurs espèces de lézards, et sur toutes les haies on aperçoit le caméléon. Le serpent le plus remarquable est le thaïbane, qui a 3 à 4 mètres de long, mais le plus dangereux est le leffah, qui habite, il est vrai, plus particulièrement le désert, ainsi que le zourréïke, dont les mouvements sont également d'une vitesse surprenante. La punaise et surtout la puce sont le fléau de toutes les campagnes et de toutes les habitations. De temps à autre la sauterelle se montre en troupes innombrables, devant lesquelles disparaît toute végétation. Dans le Zâb, oasis de la province de Constantine, dont le chef-lieu est Biskra, on a à craindre la morsure des scorpions et des tarentules. Toutes les eaux stagnantes sont infestées d'un nombre de sangsues si petites qu'on les aperçoit à peine, ce qui oblige à toujours passer l'eau avant de la boire.

Parmi les oiseaux de l'Algérie nous citerons l'aigle, le karaborno, espèce d'épervier couleur cendrée; le chagarág, espèce de geai; le corbeau du désert; la kitaouiah, sorte de colombe; la perdrix, la caille, une espèce de grive dont le plumage est fort beau; l'alouette, le pélican, le canard, la grise-queue, la sarcelle, le vanneau, la poule d'eau, le francolin, l'ensisy, de la grosseur du courlieu; le bouonk, espèce de butor; la pintade ou poule de Numidie est originaire de ces régions. Entre autres oiseaux de passage, on distingue la perdrix et la caille.

Excepté le barbeau d'eau douce, il n'y a guère de poissons de cette partie des côtes d'Afrique qu'on ne trouve en Provence, sur les rivages opposés de la Méditerranée. Il y a peu de homards, mais on pêche une grande quantité de langoustes, de crevettes, d'une espèce de crabes et d'écrevisses. L'oursin esculent est très-commun dans ces parages, où les coquillages ne sont pas en grande abondance. Le corail des environs de la Calle est célèbre depuis longtemps, et on pêche sur ces mêmes côtes l'éponge.

Population. — L'Algérie n'est pas peuplée en proportion de son étendue; elle compte au plus 7 habitants par 67 kilomètres carrés, tandis qu'en France, pour la même étendue, on en compte 65. Elle est donc huit ou neuf fois moins peuplée que la France, et seize fois moins que la Belgique, et si elle était peuplée proportionnellement à la France, elle devrait compter au moins 22 millions d'habitants. La population de l'Algérie se composait, à la fin de l'année 1851, de 2,554,121 habitants, savoir: 124,401 Européens, 105,865 habitants musulmans et israélites des territoires européens, et 2,323,855 habitants des tribus.

La population européenne se divisait en 69,980 Français, et 54,421 étrangers; sous le rapport des sexes cette même population comprenait 69,524 hommes et 54,878 femmes; sous le rapport des religions, elle se partageait en 121,226 catholiques, 2,561 protestants, et 614 israélites.

La population de l'Algérie se compose d'éléments très-divers: on y rencontre des Européens de toutes les nations de l'Europe, des Juifs, des Maures, des Arabes sédentaires, enfin des Nègres venus du Soudan, les Kouloughlis, descendants des anciens conquérants; tous y sont en minorité; tous habitent les villes, les bourgs et les centres de population fixe. Mais les races qui dominent en Algérie sont celles des Kabyles et des Arabes.

L'opinion commune fait descendre les *Kabyles* des anciens *Berbères*, qui seraient véritablement la race autochthone du nord de l'Afrique. Cantonnés dans leurs montagnes inaccessibles, ces Berbères avaient résisté aux Carthaginois: la domination romaine les contint, les dompta peut-être, mais ne put les changer. Ils se lièrent d'intérêts avec les colonies qui s'étaient établies en grand nombre soit sur le littoral, soit dans l'intérieur, au débouché des routes principales, comme ils ont fait avec les Turcs pendant les trois siècles qu'a duré leur domination en Algérie, comme nous les voyons faire aujourd'hui: tout porte à croire que cela n'alla guère plus loin. Ils vécurent donc indépendants au milieu des stations militaires qui enlaçaient de toutes parts le pays, et lorsque les Vandales vinrent fondre sur l'Afrique, la race indigène se trouva debout et toute prête pour anéantir la colonisation romaine. Les Vandales, après une domination éphémère de 70 ans, ne laissèrent d'autres traces de leur passage dans ces fertiles contrées que des ruines; ils disparurent comme nation, et sans doute ils se fondirent dans les anciennes familles du pays: cette hypothèse justifierait, du moins, les signes du type germanique que l'on rencontre encore chez quelques individus des tribus kabyles. D'après les plus sages évaluations, on peut porter à 500,000 le nombre des Kabyles en Algérie.

L'invasion arabe changea complètement la face du pays. Ce fut vers l'an 670 de l'ère chrétienne que les *Arabes*, sous la conduite d'Okba-ben-Nafe, lieutenant du khalife Othman, se répandirent dans le nord de l'Afrique, après avoir envahi la haute Égypte et les contrées qui forment aujourd'hui les régences de Tripoli et de Tunis. Les Berbères adoptèrent très-promptement, et sans doute facilement, l'islamisme; toute difficulté cessa donc de ce côté avec les Arabes; mais les deux races ne se confondirent pas. Les habitants des montagnes conservèrent leur position et leur antique indépendance, qui devint plus farouche et plus absolue; dans les plaines, la race arabe dut prévaloir et s'assimiler les anciennes populations qui les occupaient. La langue arabe, propagée à l'aide du Coran, devint le lien commun de tous ces peuples. Les Turcs s'établirent au milieu des Arabes par la ruse; et par la violence, ils parvinrent, tant bien que mal, à dominer par tous ces moyens familiers à la politique orientale; ils exploitèrent les Arabes, mais ils respectèrent les Kabyles. L'organisation politique intérieure de ces derniers n'est pas bien connue; on sait seulement que c'est une démocratie poussée à ses dernières limites, ou plutôt le principe de l'individualisme poussé à ses dernières conséquences; ils ont des demeures fixes, se livrent volontiers aux arts mécaniques, à divers procédés de fabrication qu'ils ont su perfectionner. Les populations arabes que l'on désigne aussi sous le nom de *Maures*, lorsqu'elles sont mélangées aux anciennes races du pays, présentent des dispositions toutes contraires: le fanatisme religieux est, chez elles, développé au plus haut degré: la noblesse de race, d'origine, est tout pour elles. Les Arabes forment une aristocratie religieuse fortement constituée. Loin d'être sédentaires et industrieux comme les Kabyles, ils sont nomades, laboureurs et surtout guerriers. Leur nombre peut aller à 1,800,000 individus.

Voies de communication. — Les voies de communication en Algérie sont exécutées communément par le génie qui les trace, les ouvre et y exécute les premiers travaux, et par le service des ponts et chaussées, auquel il les livre et qui les entretient, tout en prenant aussi de son côté l'initiative de certaines voies de communication.

Les routes sont classées comme celles de France en routes impériales, stratégiques, provinciales ou départementales, et en chemins vicinaux. La plupart ne sont encore aujourd'hui terminées et à l'état d'entretien que sur une partie de leur parcours.

En décembre 1851 on comptait en Algérie 21 routes impériales, d'un parcours de 1,618 kilomètres; 15 routes stratégiques, d'une longueur de 792 kilomètres; 15 routes départementales ayant un développement de 440 kilomètres; enfin le parcours total des chemins vicinaux dépassait 835 kilomètres. La province d'Oran est la mieux partagée sous ce rapport, il n'y avait pas à cette époque de routes stratégiques dans la province de Constantine; mais dans ces quatre dernières années on en a établi plusieurs, notamment à travers la Kabylie.

A ces voies de communication, dont plusieurs sont déjà parcourues par un service régulier de voitures publiques, nous devons ajouter la voie de mer, le long du littoral, qui est desservie une fois par semaine par les bateaux de l'État, qui font le service des dépêches et des transports, tandis qu'une ligne télégraphique s'étendant le long de la côte d'une frontière à l'autre assure la rapide communication de la pensée à travers les trois provinces. Un chemin de fer déjà à l'étude dans la province d'Oran est le commencement d'un immense réseau qui mettra peut-être un jour fin à l'isolement des principales villes de l'Algérie en les reliant à la capitale de cette belle colonie.

Industrie agricole, manufacturière et commerciale. — L'industrie agricole, cette vraie *pierre de touche* de toute colonisation, est en progrès dans l'Algérie; les encouragements du gouvernement, les soins entendus d'agriculteurs habiles et d'éminents agronomes ne lui font pas défaut.

En 1852 on évaluait l'étendue du sol cultivé en céréales par les Européens et les indigènes dans les territoires de colonisation à 155,721 hectares, la récolte à 1,643,170 hectolitres, et la valeur de cette culture à 15,771,372 francs. Mais, en tenant compte des cultures des tribus, c'est par plusieurs centaines de millions qu'il faudrait évaluer les récoltes de l'Algérie entière. La valeur de la récolte du tabac peut être évaluée à 3 millions de francs, celle de la soie à 70,000; celle du coton à environ 500,000 francs. Cette dernière prend chaque année une grande extension, et peut-être le jour n'est-il pas loin où les cotons de l'Algérie remplaceront sur les marchés ceux que la France fait, à grands frais, venir des États-Unis. Des pépinières publiques établies au Hamma près d'Alger, à Médéah, Milianah, Orléansville, Constantine, Philippeville, Bône, Biskara, Guelma, Sétif, Bathna, Mostaganem, Mascara et Tlemcen, livrent aux colons, gratuitement ou à des prix réduits, des arbres et des arbustes de toutes sortes. Les meilleures méthodes agricoles de la France et de l'Allemagne sont mises en pratique en Algérie, et les procédés de l'irrigation et du drainage ont déjà produit les meilleurs effets.

Les exploitations minérales, quoique toutes récentes, ont déjà pris un essor remarquable. Les mines de cuivre de Mouzaïa donnent des produits abondants, celles de l'Ouâd-Allelah, de l'Ouâd-Taffilet et du cap Tenez sont livrées aux travailleurs; les forges de l'Alélik ne rendent pas autant qu'elles pourraient fournir, faute de bois et de charbon; à Kef-Oum-Theboul on exploite une mine de cuivre qui contient de la galène très-riche en argent, et d'ici à quelques années les nouvelles concessions de mines viendront doter la colonie et la mère patrie d'un nouvel élément de richesse, car de nombreuses permissions de recherches ont constaté la présence des minéraux les plus divers.

L'industrie manufacturière n'a pas encore pris de grands développements parmi les Européens, car l'agriculture doit avant toute autre chose absorber exclusivement leur attention, et c'est à la métropole à mettre en œuvre les matières premières que lui envoie l'Algérie. Cependant quelques filatures de laine et de coton, des usines de diverses natures, des raffineries de sucre, des distilleries, des huileries, des mégisseries, des papeteries, etc., etc., ont été établies dans la plupart des villes les plus importantes. La pêche du corail occupe plus de 150 bateaux corailleurs presque tous étrangers, et produit annuellement près de 1,500,000 francs.

L'industrie arabe s'exerce sur les cuirs maroquinés, les tapis, les gazes de soie, les mousselines rehaussées d'or à couleurs tranchantes, les vêtements, les objets de sellerie couverts de broderies. Dans le Sahara l'industrie est restée ce qu'elle est depuis des siècles. La fabrication des tissus de laine y forme toujours avec la culture du dattier les deux grandes ressources des populations.

Outre les bournous ou manteaux à capuchon, la gandoura, espèce de blouse qui descend jusqu'aux pieds, le haïk, longue pièce rectangulaire dont les hommes s'enveloppent la tête et qui sert de voile aux femmes, on y fabrique encore des musettes pour les chevaux, des couvertures de cheval (djelâl), des sacs de charge pour les chameaux (ghrerâra) et enfin des tentes dont le tissu porte le nom de *feldja*. Les bournous et les haïks se fabriquent presque exclusivement dans les villes, les étoffes grossières sont plus spécialement l'ouvrage des tribus. Enfin les peuples laborieux du Sahara trouvent encore une ressource dans la confection des longs tapis rayés appelés *hanbel*.

Les Kabyles, comparativement bien plus tranquilles que les Arabes du Tell, à l'abri de leurs montagnes, ont conservé leur vieille industrie tout individuelle. Dans les moments de repos que lui laissent les occupations des champs, le Kabyle coupe le bois, fait du charbon, confectionne des nattes, des tapis, des chapeaux de paille, des haïks, des bournous noirs et blancs, d'autres tissus de laine, des toiles, des objets en cuir. Il en est qui exploitent des minerais de fer et donnent à ce métal différentes formes. Les uns en font des instruments aratoires, les autres des canons de fusil et des platines, tels que les Zouâ-Zouâ et les Beni-Abbès, ou des sabres, tels que les Fliça, qui ont donné leur nom à cette arme parmi les Kabyles. Il y a sur plusieurs points des fabriques de poudre. Les Beni-Halla travaillent le noyer et en font des bois de fusil; quelques autres tribus fabriquent de la poterie grossière, du savon et du sel. Presque toutes ont des moulins ou des pressoirs à huile.

Le commerce de l'Algérie, comme celui des autres pays, se divise en commerce intérieur et en commerce extérieur. Le commerce de l'intérieur est un commerce de détail et de denrées entre les villes et les centres de colonisation, et avec les Arabes c'est un commerce d'échange; il est facilité par un grand nombre de foires et marchés qui se tiennent en des lieux fixes et déterminés. Les Arabes du Sahara y viennent à certaines époques échanger leurs laines, leurs haïks et leurs dattes contre des grains, de la poudre, du plomb et d'autres menus objets.

Le commerce extérieur prend chaque jour un grand accroissement, et la preuve en est dans les chiffres des importations et des exportations. En 1831 l'exportation atteignait 1,479,600 francs et l'importation 6,501,000 francs; en 1840 l'augmentation était de 3,788,844 pour l'une et 57,334,737 pour l'autre; en 1850, 6,695,506 et 87,898,349; en 1851, 16,614,760 et 99,424,283. En 1854 les importations ont dépassé 100 millions et les exportations plus de 20 millions de francs; il y a loin de ces chiffres à ceux des premières années de la conquête. Ce résultat est donc fort encourageant pour la colonisation; car du jour où la France pourra diminuer son effectif militaire, du jour où l'Algérie pourra se garder elle-même, les grands sacrifices cesseront pour la mère patrie et elle n'aura plus qu'à jouir de son œuvre. Le mouvement général du commerce, importations et exportations réunies, place l'Algérie au septième rang des puissances avec qui la France fait le plus d'échange. Le commerce de l'Algérie avec l'étranger est loin d'égaler celui qui se fait avec la métropole; néanmoins il est aussi en voie de prospérité et atteint 5 ou 6 millions de francs.

Les principaux articles d'importation consistent en tissus de coton, de laine, de soie et de chanvre, céréales en grains, farines, vins de toutes sortes, bois de construction, sucre raffiné, eau-de-vie de toutes sortes, matériaux, peaux préparées ou ouvrées, viandes salées, ouvrages en fer et en cuivre, mercerie commune, fromages, houille, tabacs en feuilles, fer, fonte et acier, café, sucre brut et terré, riz, verres et cristaux, chevaux et mulets, huile d'olive, savon ordinaire, tabac fabriqué ou préparé, soies, fruits de table frais, bougies, légumes secs et leurs farines, faïence, porcelaine en grès commun, papiers et cartons, cordages et filets, meubles, produits chimiques, etc., etc., etc.

Les articles d'exportation se divisent en deux classes, les produits du cru du pays et les marchandises d'origine française et étrangère. Parmi les premières on remarque

les laines en masses, le corail brut, les peaux brutes de toutes sortes, le blé, l'huile d'olive, les sangsues et la cire brute, les os, sabots et cornes de bétail, les fruits oléagineux, l'orge, les graisses de bœuf et de mouton, les chevaux, les racines médicinales, les écorces à tan; parmi les secondes, les tissus de coton, ouvrages en bois, cigares, grains, tissus de laine, métaux, mercerie, linge et habillements, farines, potasses, verres et cristaux. La France continue à exercer en Algérie le monopole des vins, que lui assurent d'ailleurs l'abondance et la qualité de ses produits vinicoles.

Il entre annuellement dans les ports de l'Algérie plus de 3,000 navires français, 1,500 navires algériens et 2,500 navires étrangers. Après la marine française, les pavillons napolitains, suédois et espagnols tiennent le premier rang. Les ports principaux sont, dans l'ordre de leurs affaires commerciales : Alger, Mers-el-Kebir, Bône, Stora, Arzew, Mostaganem, Ténès, Bougie, Djama-Ghazaouât, Cherchell, Dellis, Djigelli et la Calle. L'ensemble du mouvement de la navigation par cabotage, entre les divers ports de l'Algérie, dépasse 3,500 navires jaugeant près de 200,000 tonneaux. Au 31 décembre 1845 la marine algérienne comptait 96 navires caboteurs, dont 68 francisés et 28 sandales, puis 206 bateaux employés à la pêche du poisson ou affectés au service d'allèges.

Division politique et administrative. — L'Algérie est aujourd'hui une terre entièrement française régie par des lois particulières. Elle est divisée en trois provinces qui prennent le nom de leur capitale : Alger au centre, Constantine à l'est, Oran à l'ouest. Ces deux dernières sont à peu près les mêmes que sous les Turcs; mais celle du centre comprend, outre le beylik d'Alger, l'ancien beylik de Tittery, qui avait pour capitale Médéah. Chacune d'elles forme une bande perpendiculaire au littoral, qui s'étend jusqu'au désert, comprenant ainsi une fraction du Tell et une fraction du Sahara.

Chaque province a une double administration, l'une civile et l'autre militaire. Au point de vue civil, la province forme un *département* subdivisé soit en *arrondissements, cercles* et *communes*, soit en khalifats, aghaliks, kaïdats et cheïkhats. Au point de vue militaire elle forme une *division militaire* qui se partage en *subdivisions*, comprenant chacune un certain nombre de *cercles* et de *postes militaires*.

Les *territoires civils* sont ceux sur lesquels il existe une population civile européenne assez nombreuse pour que tous les services publics y soient complétement organisés.

Les *territoires mixtes* sont ceux sur lesquels la population civile européenne, encore peu nombreuse, ne comporte pas une complète organisation des services civils. Les autorités militaires y remplissent les fonctions administratives, civiles et judiciaires.

Les *territoires arabes* sont administrés militairement. Les Européens ne sont admis à s'y établir qu'en vertu d'autorisations spéciales. Nous renvoyons aux tableaux que nous donnons plus loin les détails de ces divisions. Le gouverneur général, dont la résidence est à Alger, réunit en ses mains tous les pouvoirs civils et militaires; il est assisté par un conseil supérieur. Après lui viennent : le préfet de la province d'Alger, qui exerce la haute direction des services administratifs civils; le procureur général, qui a sous ses ordres la direction du service judiciaire; l'évêque d'Alger, duquel relèvent toutes les affaires religieuses; enfin, les muftis des deux principales mosquées d'Alger. Le préfet de chaque province réunit toutes les attributions du directeur des affaires civiles; il a sous ses ordres tous les chefs des différents services civils et financiers, il est assisté d'un conseil de préfecture; chaque arrondissement a un sous-préfet; puis viennent les commissaires civils dans les cercles, les maires dans les communes, les kaïds ou cheïks par tribu ou fraction de tribu. Le directeur central des affaires arabes exerce, sous les ordres immédiats du gouverneur général, tous les pouvoirs relatifs à l'administration des populations arabes; il est secondé par un directeur dans chaque province assisté par des sous-directeurs, qui ont sous leur dépendance les bureaux arabes des différentes localités. Les bureaux arabes ont à leur tête des officiers français. Ces bureaux surveillent les chefs indigènes, visitent les tribus, les marchés, écoutent sur les lieux mêmes toutes les réclamations et y font droit dans les limites de leurs attributions, veillent à la transmission de tous les ordres et à leur traduction, et en expliquent le sens aux intéressés, facilitent les travaux des commissions administratives, en ce qui concerne la rentrée des contributions, pourvoient au payement régulier des cavaliers du Makhzen, des Kiala et des Askar; dressent la statistique complète de tous les éléments de la population indigène; préparent l'appropriation du sol pour les colonisations européennes faites sur les divers points du territoire algérien, etc., etc., etc.

Au point de vue militaire, chacune des trois provinces est commandée par un général de division, et les subdivisions par des généraux de brigade. L'effectif de l'armée employée en Algérie varie suivant les circonstances politiques; elle était en 1832 de 21,511 hommes, en 1846 elle fut portée à 105,000 hommes, aujourd'hui elle n'est plus que de 75 à 80,000 hommes. Cette armée se compose de deux éléments distincts : 1° des régiments venus de France; 2° des troupes indigènes. Celles-ci se composent de trois régiments de zouaves, de trois bataillons de tirailleurs indigènes, de trois bataillons d'infanterie légère, de deux régiments de la légion étrangère, de quatre régiments de chasseurs d'Afrique, enfin de trois régiments de spahis[1]. On a, en outre, organisé dans les territoires civils et les territoires mixtes une milice qui présente un effectif d'environ 20,000 hommes.

Les revenus de l'Algérie ne sont pas encore assez forts pour dispenser la mère patrie des lourds sacrifices qu'elle s'est imposés jusqu'à ce jour, mais leur marche ascendante nous fait espérer que ces immenses sacrifices doivent un jour porter leur fruit; les revenus, qui, en 1831, ne dépassaient pas 950,000 francs, sont aujourd'hui (en 1854) de plus de 20 millions, sur lesquels l'impôt arabe forme un total de près de 6,500,000; somme suffisante pour couvrir l'entretien des corps indigènes.

Les dépenses sont encore d'environ 72 millions; néanmoins elles n'ont pas suivi la même progression croissante que les recettes. Celles-ci, qui en 1831 étaient le quinzième des dépenses, n'en sont plus aujourd'hui que le tiers; l'équilibre tend donc à s'établir, et tout fait espérer que, si les recettes s'accroissent dans la même proportion que par le passé, le budget de l'Algérie sera équilibré dans une trentaine d'années.

HISTOIRE DE L'ALGÉRIE.

L'Algérie française comprend l'ancienne Numidie et la Mauritanie des Romains. La lutte avec Carthage jeta les premières clartés sur l'importance du littoral africain. L'expédition de Marius permit d'apprécier mieux encore les mœurs et les ressources du pays; c'est donc à dater de la conquête romaine que l'Algérie entre dans le domaine de l'histoire. Nulle part l'influence du sol sur le caractère des habitants n'apparaît d'une manière plus frappante. Vingt siècles se sont écoulés, dix peuples différents se sont succédé sur cette terre d'une originalité si puissante, et quand nous lisons dans les écrits contemporains le récit des héroïques efforts d'Abd-el-Kader luttant contre la domination française, ses fuites soudaines, ses apparitions imprévues, son obstination fanatique et ce mélange de valeur chevaleresque et de foi punique dont se composait l'ensemble de sa politique, on se croit transporté aux temps de Jugurtha, on croit relire les exploits de ces rapides cavaliers qu'à deux mille ans de distance la civilisation européenne retrouve tout aussi indomptables, tout aussi jaloux de leur sauvage indépendance.

Les peuples de la Numidie et de la Mauritanie, subdivisés en nombreuses tribus, reconnaissaient, dans les

[1] *Moniteur* du 14 février 1852.

temps de guerre surtout, des chefs ou rois dont, toutefois, l'autorité n'était souveraine que dans les villes et sur la côte. Les Romains appliquèrent en Afrique le système de colonisation qui leur réussissait si bien ailleurs. Par des camps ou par la création de villes nouvelles, ils s'emparèrent de toutes les positions stratégiques, ils s'appliquèrent à briser toutes les alliances, tous les rapports internationaux qui unissaient les peuplades les unes aux autres; ce que la violence ne put consommer, ils le demandèrent à l'intervention de leur religion, au développement des arts et de l'industrie, aux relations commerciales et à la fusion des races par les mariages.

Quoique la domination romaine ait duré cinq siècles environ, on doit supposer qu'elle ne s'étendit jamais bien avant vers l'est ni vers le sud et que, le désert d'une part, de l'autre les montagnes de la Kabylie, furent pour les légions un obstacle infranchissable derrière lequel put se maintenir libre et pure une partie de l'élément arabe et kabyle. Le reste du pays fut complétement assujetti; les plaines de la zone intermédiaire approvisionnaient de blé l'Italie. Les villes subirent à un tel point l'influence de la civilisation romaine, que quand le christianisme envahit et ébranla le vieil empire, ce furent les rhéteurs des écoles d'Afrique qui furent les derniers à défendre la vieille philosophie contre la foi nouvelle. Parmi les champions du Christ qui soutinrent cette lutte glorieuse il nous suffira de citer le saint évêque d'Hippone pour caractériser l'importance de l'Église naissante dans la contrée qui nous occupe. C'est à l'an 428 qu'on fait remonter la chute de la domination romaine et l'invasion des barbares dans cette partie de l'empire. Les Vandales, sous la conduite de Genseric, après avoir conquis une partie de l'Espagne, traversèrent le détroit et vinrent fonder un royaume dont le centre était le territoire de l'ancienne Carthage. Ces barbares ayant étendu leurs conquêtes le long des côtes et devenant des voisins menaçants pour l'empire d'Orient, Bélisaire, en 523, reporta chez eux la guerre dont ils menaçaient son maître et les chassa de tous les points qu'ils avaient occupés. Cette contrée ouverte à toutes les invasions demeura donc au pouvoir des Grecs du Bas-Empire de 523 à 690, époque à laquelle apparurent de nouveaux dominateurs. C'étaient les Sarrasins. De leur fusion avec les diverses races qu'ils trouvèrent dans le pays, des divisions qui éclatèrent entre leurs chefs il résulta la formation de plusieurs Etats indépendants dans lesquels on peut voir le germe des différents Etats barbaresques qui ont duré jusqu'à nos jours. Cette période pleine de guerres et de révolutions, étrangères en grande partie aux annales algériennes proprement dites, obscure d'ailleurs et d'une authenticité douteuse dans ses détails les plus essentiels, nous conduit à la conquête des Turcs, qui eut lieu vers le XVe siècle, quelque temps après la prise de Constantinople. L'esprit belliqueux de ces nouveaux venus, leur haine permanente et acharnée contre les chrétiens développa dans les ports dont ils étaient devenus maîtres la piraterie, ce fléau qui pendant quatre siècles fit toutes les marines de la Méditerranée tributaires de la violence, du brigandage et de la barbarie.

L'Espagne était la puissance qui avait le plus à souffrir de la piraterie; les Maures, qu'elle était parvenue à chasser de son sol, avaient établi une puissante colonie à Oran, et de ce point rapproché ils faisaient de fréquentes incursions sur une terre à l'abandon de laquelle il leur en coûtait tant de se résigner. En 1505, le comte de Navarre, pour mettre un terme à ces attaques continuelles, partit avec une flotte, aborda en Afrique, prit Oran et Bougie, infligea aux vaincus un châtiment exemplaire et menaça Alger d'un sort semblable. Un prince arabe, fort renommé pour son courage, Selim Eutemy, fut appelé au secours des cités africaines; il accourut avec sa puissante tribu, mais, aux chances de la guerre, il préféra une paix dont les conditions humiliantes sauvegardaient sa position personnelle. Cette transaction, qui ne terminait rien, lui fut fatale; une autre renommée avait surgi à la sienne, c'était celle d'un fameux pirate, apostat, né à Lesbos, selon les uns, en Sicile, selon les autres, Aruch Barberousse. Il avait délivré du joug espagnol plusieurs villes du littoral; Alger, du consentement de Selim, invoqua à son tour l'appui du victorieux pirate.

Barberousse répondit à cet appel; il délivra la ville du tribut qu'elle était condamnée à payer aux Espagnols, mais il ne put chasser ceux-ci d'un fort qu'ils avaient construit sur une île en face du port. Il n'en résidait pas moins à Alger, admis dans le palais de Selim, comblé de ses richesses et de ses faveurs; lorsqu'un jour le prince arabe fut trouvé mort dans son bain, et au même instant les soldats et les partisans de Barberousse se répandaient dans la ville en criant : Vive Aruch Barberousse, l'invincible roi d'Alger que Dieu a choisi pour gouverner son peuple et le délivrer de l'oppression des chrétiens! Malheur à ceux qui refuseront de le reconnaître et de lui obéir! Cette proclamation épouvanta ceux qu'elle pouvait ne pas satisfaire, et chacun s'empressa de venir rendre hommage au nouveau maître.

Barberousse était Turc; à dater de son règne les chefs algériens reconnaissent la souveraineté du sultan et achètent son consentement quand ils ne lui doivent pas leur élévation. De Selim à Amurat IV ce fut à peu près la règle générale, si le mot règle peut s'appliquer à quelque chose d'aussi désordonné que l'organisation des royaumes barbaresques. En 1627, le sultan ayant conclu avec la maison d'Autriche une trêve de vingt-cinq ans, les pirates africains résolurent de briser les liens qui les unissaient à la Porte plutôt que d'accepter une paix qui entravait leurs rapines et leurs brigandages. Il fut décidé à Alger, à Tunis et à Tripoli qu'on formerait trois républiques indépendantes, que chacune aurait le droit de courir indifféremment sur les chrétiens, que tous les traités conclus par ces derniers avec la Porte seraient regardés comme ne les intéressant en aucune manière, et que ceux qui voudraient la paix avec eux seraient obligés de s'adresser directement au gouvernement de celle des républiques dont ils voudraient avoir l'amitié. Après cette résolution prise, les courses recommencèrent avec plus de fureur. La Porte accepta ce qu'elle n'avait pu empêcher et continua d'envoyer des pachas, qui furent reçus avec respect lorsqu'il y avait intérêt à ménager cette puissance, mais dont on s'embarrassait peu dans les autres occasions.

Les dimensions si restreintes de ce résumé nous permettent à peine d'indiquer les phases principales des annales algériennes. De 1600 à 1830, si nous divisons cette histoire en deux parties, la chronique intérieure et les rapports avec l'étranger, pour la première nous n'aurons à enregistrer qu'une série de princes ou deys usurpant la place les uns des autres par intrigues, par conspirations, plus souvent encore par la violence. Aucun de ces noms ne mérite de sortir de l'obscurité où les a laissés le souvenir des contemporains. Les traits de courage, les actes d'habileté dont l'éclat aurait pu illustrer d'autres existences restent confondus dans la réprobation dont la civilisation moderne a frappé la piraterie algérienne. Quant au rôle de ces contrées maudites dans la vie générale des nations européennes, il est marqué chaque année par quelque audacieuse tentative, par quelque brigandage odieux ou par quelque effort des marines chrétiennes pour écraser dans leurs repaires ces écumeurs de la Méditerranée. Il n'est pas un peuple d'Europe qui n'ait eu dans ces temps désastreux quelques-uns de ses enfants captifs dans les bagnes d'Alger; pas de côte qui se crût à l'abri de quelque invasion soudaine. En 1637, les Algériens s'emparent du bastion de France construit par les Marseillais pour la sécurité de leur commerce avec les Maures et les Arabes; l'année suivante ils menacent le trésor de Notre-Dame-de-Lorette. Il n'est pas jusqu'aux lointains rivages de l'Islande sur lesquels ils aient l'audace d'aller lever tribut. Tout était resté infructueux contre l'infatigable rapacité de ces pirates. Ils violaient les traités qu'on faisait avec eux, ils ne respectaient pas même les pavillons qui s'étaient rachetés à prix d'argent. Vaincus parfois et châtiés, ils reparaissaient bientôt plus entreprenants, plus exigeants, plus cruels. Parmi les défenseurs de l'humanité et de la liberté des mers qui laissèrent trace de leur passage sur les côtes

d'Alger, aux noms français de Beaufort, de Tourville, d'Hocquincourt et de Paul, il faut ajouter ceux d'Edouard Spragge et du célèbre Hollandais Ruyter. Duquesne enfin prouva qu'Alger n'était pas invincible. Les cruautés qui souillèrent la résistance du dey Mezomorte sont à peine croyables; il attacha des prisonniers chrétiens à la bouche de ses canons, mit le corps du consul français dans un mortier et l'envoya avec une bombe sur la flotte assiégeante. Duquesne vainqueur ne s'éloigna qu'après avoir brûlé tous les vaisseaux qu'il trouva dans le port, ruiné et détruit toute la ville basse, et les deux tiers au moins de la haute. Cette expédition, qui aurait pu anéantir la piraterie, n'eut d'autres résultats que la disparition de Mezomorte et une pompeuse ambassade dont se paya la vanité de Louis XIV. En 1688 le maréchal d'Estrées est obligé de venir bombarder Alger de nouveau. Cette leçon n'amoindrit pas beaucoup sa puissance; car, en 1708, nous voyons les Algériens reprendre Oran sur les Espagnols. Ce dernier fait nous ramène à une considération très essentielle qui, nous l'espérons, n'aura pas échappé à la sagacité de nos lecteurs. Resserré dans l'espace de quelques pages pour résumer l'histoire de l'Algérie, obligé de choisir les faits capitaux, nous ne pouvons faire une part suffisante et distincte aux diverses nationalités qui composent nos possessions d'Algérie et qu'il y aurait une souveraine injustice cependant à rendre responsables de tous les méfaits que nous reprochons à cette population flottante et mêlée des villes du littoral et d'Alger en particulier. Les pirates, réunion de renégats, écume de tous les pays, n'étaient point une nation, et, en tant que races, les Arabes, les Maures et les Kabyles ne méritent aucune des imprécations que nous avons lancées contre les forbans d'Alger. Nous tâcherons d'établir plus clairement encore cette distinction quand nous parlerons des principales villes de nos trois provinces.

Après l'expédition de d'Estrées il nous reste à citer celle du comte de Mortemart, en 1732; une des Danois, en 1770; trois autres faites par les Espagnols en 1755, 1775 et 1784; enfin, en avril 1816, celle de lord Exmouth. cette dernière, couronnée d'un succès complet, aurait dû mettre fin à la piraterie si on avait eu affaire à des ennemis moins incorrigibles.

Quoique avec le temps, cependant, le progrès, dans une certaine mesure, eût pénétré même en Algérie et qu'un certain adoucissement de mœurs se fît sentir, les procédés traditionnels de la politique algérienne étaient encore, en 1830, d'une sauvagerie qui fournit facilement un prétexte à une expédition retentissante que méditait au dehors le roi Charles X. Voici l'origine du différend qui amena la rupture. En 1793, la république française, tout en repoussant les attaques de l'Europe coalisée, était encore assez forte pour porter la guerre au loin. Obligée de pourvoir à l'approvisionnement de ses armées, elle s'adressa à l'étranger. Deux banquiers juifs de la régence d'Alger, de cette ancienne Numidie qui avait été jadis le grenier de Rome, furent du nombre de ceux qui spéculèrent sur les besoins de nos légions victorieuses. Leur fourniture s'éleva bientôt à une somme considérable; mais, à la suite de difficultés sans nombre, ils ne purent en obtenir le règlement qu'en 1819, et une loi du 24 juin 1820 pourvut à sa liquidation au moyen d'un crédit de 7 millions; une réserve de 2,500,000 francs étant faite en faveur des créanciers français. En 1827, les événements amenèrent à la tête de la turbulente soldatesque qui commandait à l'Algérie un nommé Hossayn, intéressé dans l'affaire des deux banquiers juifs. Le 30 avril de la même année, dans une conférence sur la liquidation de la dette française, le dey, emporté par la colère, donna un coup d'éventail sur la figure de M. Derval consul de France, en y joignant des gestes et des paroles de mépris contre le chef de notre nation et contre les chrétiens en général. La guerre fut déclarée.

De 1827 à 1830 Alger fut bloqué par une escadre française. En janvier 1830 une expédition avec troupes de débarquement fut décidée et organisée. Le 25 mai l'armée expéditionnaire partait de Toulon, sous le commandement du maréchal Bourmont, portée par une flotte commandée par l'amiral Duperré. Le 13 juin, l'escadre mouillait dans la rade de Sidi-Ferruch; l'armée débarquait le 14 et les jours suivants. Le 5 juillet nos drapeaux flottaient sur les murs d'Alger. L'histoire des luttes que nous avons eu à soutenir pour consolider ou étendre nos conquêtes est encore trop vivante dans les souvenirs contemporains pour que nous essayions de la résumer autrement que par des dates, la plus essentielle peut-être est celle qui rappelle l'avénement au pouvoir du chef en qui se résuma pendant quinze ans la résistance des populations musulmanes. Le 28 septembre 1832, les cheïkhs de plusieurs tribus de l'est proclamaient sultan des Arabes Abd-el-Kader, fils de Mahi-ed-Din, marabout puissant de la tribu des Hachems. Mascara devint sa capitale et le centre de ses opérations contre nos troupes ou contre les pays soumis. Une infatigable activité, de grandes ressources d'esprit, un ardent fanatisme qu'il savait communiquer autour de lui, firent de ce nouveau Jugurtha un sérieux obstacle à nos progrès. C'est le 23 décembre 1847 que, poursuivi et traqué par la division du général Lamoricière, il offrit sa soumission. Jusque-là son nom se trouve mêlé à presque tous les événements militaires qui se sont passés sur le sol africain. Voici les jalons à l'aide desquels on pourra suivre la trace trop souvent sanglante de nos progrès en Algérie : 1830, Alger; 1831, Oran; 1832, Bône; 1833, Arzew, Mostaganem, Bougie; 1835, Boufarik (camp d'Erlon); 1836, la Calle, Guelma; 1837, Constantine; 1838, Kolea, Blida, Philippeville; 1839, Djigelli, Sétif; 1840, Cherchell, Médéa, Miliana; 1841, Boghar, Mascara; 1842, Tlemcen; 1843, Teniet-el-Haad, Orléansville, Tenez, Sidi-bel-Abbès, Tiaret, Sebdou; 1844, Saïda, Dellis, Batna, Biskara, Djemma-Ghazaouat; Lalla-Maghrnia; 1845, Aumale, Bordj-bou-Areridj, Daia, Ammi-Moussa; 1852, Laghouat; 1853, Geryville (el Biod), Ouargla; enfin, de 1846 à 1854, soumissions partielles de la Kabylie, et soumission de Tuggurt (novembre 1854).

En 1854, la domination française s'étend du Maroc à la Tunisie, de la Méditerranée au désert sur une profondeur de plus de cent cinquante lieues. Quelques tribus kabyles, quelques oasis lointaines échappent seules pour peu de temps à notre souveraineté. Abd-el-Kader vit en paix à Brousse de la pension que lui fait le gouvernement français, et se fait colon. L'Algérie est administrée par un gouverneur général dont l'autorité s'étend sur toute la colonie. Le territoire colonial se partage en trois grandes divisions : province d'Alger, au centre; province de Constantine, à l'est; et province d'Oran, à l'ouest. Jusqu'à ce jour les nécessités de la guerre ont fait une part prépondérante à l'influence militaire dans le régime administratif. Est-ce à cette cause qu'il faut attribuer les lenteurs de la colonisation malgré les efforts de nos divers gouvernements pour attirer en Algérie quelques dérivations de l'immense émigration européenne? C'est une question qu'il nous suffit de poser et qu'il ne nous appartient pas de résoudre. Ce qui arrive à l'état de vérité, démontrée depuis que nos possessions algériennes ont été visitées et étudiées par d'autres hommes que par nos braves soldats un peu trop amoureux des combats et trop portés aux moyens violents, c'est qu'il y a dans les races indigènes des éléments d'accord, d'harmonie, de bonne intelligence quand les rapports s'établiront sur le terrain des intérêts réciproques au lieu de s'imposer de vainqueurs à vaincus par la baïonnette et le canon.

Sans parler des Européens, qui ne forment qu'une population flottante, l'Algérie, sauf quelques modifications, a conservé sur son sol la diversité d'habitants qu'y rencontrèrent les premiers conquérants. Dans les villes du littoral c'est un mélange de Juifs et de Maures; l'Arabe campe toujours dans la plaine qui le sépare du désert, et le Kabyle cache dans la montagne son industrie et ses troupeaux. Chacune de ces races a sa physionomie particulière, des usages qui lui sont propres. Dans le Maure il est encore aisé de reconnaître le croisement des anciens Mauritaniens avec les Phéniciens, les Romains et les Arabes; les Kabyles ou Berbères sont bien les descen-

dants des anciens Gétules et des Libyens. La mission de la France n'est-elle pas d'attirer à la civilisation moderne ces débris d'un autre âge, tout en respectant et utilisant leurs qualités natives, et sa domination ne sera-t-elle pas plus solide quand, après avoir vaincu par les armes, elle régnera par les intérêts et les sympathies?

PROVINCE D'ALGER.

Aperçu géographique[1]. — La *Province d'Alger* occupe la partie centrale de l'Algérie; elle est bornée au nord par la Méditerranée, à l'est par la province de Constantine, à l'ouest par celle d'Oran, et au sud par le désert. Sa superficie totale est de 113,000 kilomètres carrés, dont 30,000 dans le Tell, et 80,000 dans le Sahara. Avant 1850, elle comprenait le territoire de Bougie, qui depuis a été rattaché, pour les intérêts militaires, à la subdivision de Sétif, province de Constantine; pour les intérêts civils, à l'arrondissement de Philippeville.

La côte, abrupte et rocheuse, s'étend du cap Corbelin à l'est au cap Magroua à l'ouest, et présente, à l'est d'Alger, le cap Matifou, l'embouchure de l'Isser, la pointe et la rade de Dellis, le cap Tedlés et l'embouchure de l'Ouâd-Mâta, à l'ouest de cette même ville; la pointe Pescade, le cap Caxine, la presqu'île de Sidi-Ferruch, près de laquelle l'armée française débarqua le 14 juin 1830, l'embouchure du Mazafran, le cap du Chat, le port de Cherchell, le cap et la rade de Tenez.

Si l'on en excepte la plaine du Chélif, la petite plaine de la Métidja et quelques autres encore moins étendues, le sol, tourmenté, rompu, brisé, offre une succession de plateaux, de contreforts et de chaînons de montagnes que séparent le plus souvent des gorges profondes où grondent des torrents. Les masses principales de ces montagnes sont: le Jurjura, qui commence au nord de Hamza et se prolonge à travers la Kabylie vers la province de Constantine sur une longueur de 22 lieues; le Mouzaïa, au sud d'Alger, qui domine la plaine de la Métidja; le Zakkar, qui domine Miliana, entre les bassins de la Métidja et celui du Chélif; le Chenoua, à l'est de Cherchell; le Dahra, entre Tenez et l'embouchure du Chélif; l'Ouarensenis, au sud d'Orléansville, qui a 1,800 mètres d'altitude; puis, à l'arrière-plan, le Djebel-Amour à l'ouest, sur la limite de la province d'Oran, et à l'est le Djebel-Aurès, sur la limite de celle de Constantine.

De ces montagnes descendent des cours d'eau qui appartiennent aux trois versants hydrographiques que nous avons caractérisés plus haut; ils forment les bassins du Sebaou, de l'Isser, du Kamis ou Hamise, de l'Arrach, du Mazafran, du Nador, du Chélif, du Zahrez, de l'Ouâd-Djedi et de l'Ouâd-M'zab.

Nous donnerons plus loin un tableau des divisions administratives, civiles et militaires de la province; mais à côté de ces divisions provisoires, arbitraires, se modifiant de jour en jour, nous croyons devoir donner une division naturelle plus stable, c'est celle qui résulte de l'aspect, de la nature et de la fertilité du sol. Sous ce point de vue, la province d'Alger présente les huit régions suivantes: la côte, le Sahel, la Métidja, l'Atlas, le Chélif, la Kabylie, le Plateau Central et les oasis; les six premières appartiennent au Tell, les deux autres au Sahara. Sur la *côte* se trouvent: Alger, Bou-Zaréa, Mustapha, Dellis, Cherchell et Tenez.

Le *Sahel* signifie, mot à mot, *littoral*, mais cette dénomination ne s'applique qu'aux terres hautes et en relief voisines de la mer; il comprend ici le massif central d'Alger et les collines qui se prolongent à l'ouest vers Koléa. Les principaux centres de population qu'il comprend sont: Hussein-Dey, Birmandreis, Bir-kadem, Staoueli, Douera, Koléa, et les nouveaux villages de Saint-Ferdinand, Sainte-Amélie et Castiglione. La *Métidja* est une plaine de 200,000 hectares environ, qui se développe de l'ouest à l'est, du Chenoua au cap Matifou. Les principaux centres de population qu'elle renferme sont: Blidah, Boufarik, Fondouk, Beni-Mered, et un grand nombre de nouveaux villages, tels que Joinville, Montpensier, Dalmatie, Rovigo, Marengo, Zurich.

Si nous pénétrons dans les montagnes de l'*Atlas*, les gorges profondes, les pentes abruptes, les plateaux étroits du versant septentrional se prêtent peu à la culture, la colonisation y est plus rare; nous y trouvons cependant les deux grandes villes de Médéa et de Miliana, les villages de Damiette, de Lodi, de Mouzaïa-les-Mines, de Boghar, d'Affreville et de Teniet-el-Hâad. La partie de la riche et vaste plaine du *Chélif* qui dépend de la province d'Alger et qui est formée par des dépôts successifs d'alluvions ne possède encore que trois centres de population: Orléansville, la Ferme et Ponteba, mais nul doute que lorsque les communications seront rendues plus faciles, on appréciera mieux le parti que l'on peut tirer de sa fécondité et de sa salubrité.

La *Kabylie* appartient à la fois aux deux provinces d'Alger et de Constantine; récemment soumise, elle ne possède encore que deux centres de population: Aumale, petite ville importante, et le poste militaire de Drâ-el-Mizan, entre Aumale et Dellis.

Il n'y a pas encore d'établissement de colonisation sur le *Plateau Central*, mais bien des caravansérails et des lieux d'étapes qui ne tarderont pas à se transformer en villages, lorsque l'on saura apprécier la richesse des pâturages et le parti que l'on peut tirer, pour la culture du coton, des terres salées qui avoisinent les lacs.

Dans la région des *oasis*, Laghouat ou El Aghouat dans l'oasis des *K'sour*, marque le dernier jalon de la colonisation française, et Guerrera, dans l'oasis des *Beni-M'zab*, a été visité en 1853 par nos soldats; c'est la première étape de la France vers Temboktoue.

La population européenne de la province d'Alger était, en 1852, de 59,606 habitants, savoir: 32,630 hommes, et 26,976 femmes. Sur le nombre total, il y avait 33,384 Français.

La population indigène des territoires européens était évaluée, à la même époque, à 42,900 individus, ce qui donnait, pour la population totale de la province d'Alger, 434,016 habitants. Quant à la population indigène des tribus, on l'évaluait à 756,267 habitants.

VILLES, BOURGS ET VILLAGES.

Alger (lat. 36° 47′ 20″ N., long. 0° 44′ 10″ O.). — Alger, *Icosium*, *El-Djezaïr*, à 1,644 kilomètres de Paris, 800 de Marseille, 657 de Tunis, 911 de Fez et 1,266 de Maroc, capitale de l'Algérie, siége du gouvernement général, chef-lieu de la province du centre, peut, comme quelques-unes de nos villes de France, ajouter à ses titres d'illustration celui d'une antique et fabuleuse origine. Suivant une légende fort répandue, le hameau d'Icosium (d'εἴκοσι vingt), berceau de la cité actuelle, aurait été fondé par les vingt compagnons d'Hercule le Libyen.

Les Berbères, Beni-Mezeghenna, en avaient fait un bourg plus considérable, mais d'une importance encore fort secondaire, lorsque Barberousse, appréciant tout le parti qu'on pouvait tirer de cette position, en fit le siége de sa domination. C'est avec la puissance du célèbre corsaire que commence la grandeur d'Alger. Le frère de Barberousse complète son œuvre en joignant la terre ferme aux îlots, El-Djezaïr, et en y créant un port.

Vu de la mer, Alger présente une gracieuse masse blanche encadrée entre le ciel et la mer, que la poésie orientale compare à un diamant enchâssé dans l'émeraude et le saphir. Les travaux qui datent de notre conquête ont sensiblement modifié la physionomie primitive d'Alger, mais le contraste même des deux civilisations offre un charme plus piquant peut-être et des aspects plus variés dans le tableau qui se déroule aux yeux du voyageur européen. Les anciens quartiers, habités généralement par les Maures, sont d'inextricables labyrinthes pleins de bizarrerie, de confusion et de mystère. Les nouveaux faubourgs, au contraire, percés de larges rues, ornés de vastes places, sont formés de hautes et belles maisons qui rappellent les plus splendides constructions de nos grandes villes d'Europe. La même diversité se remarque

[1] Voir le *Tableau de l'Algérie*, annuaire pour 1854, par M. *Jules Duval*.

dans les monuments. Le vieux port de Barberousse est aujourd'hui l'objet de gigantesques travaux où se déploient toutes les ressources de l'art moderne. A côté des anciennes mosquées s'élèvent les temples consacrés au culte des diverses sectes chrétiennes. Les édifices qu'il faut principalement citer sont : le palais du gouvernement, l'évêché, la cathédrale Saint-Philippe, les mosquées de la marine et de la pêcherie, le temple protestant, la préfecture, le secrétariat général du gouvernement, la mairie, de belles fontaines, le nouveau théâtre, le passage Duchassaing, la Casbah, la prison cellulaire, la nouvelle synagogue, les portes Bab-Azoun, Bab-el-Ouâd, du Sahel et d'Isly, l'abattoir, les casernes dites d'Orléans, et un vaste réseau d'égouts de ceinture. Les places publiques sont nombreuses; la principale est la place du Gouvernement, entourée de riches boutiques et de brillants cafés. C'est le centre du mouvement, le rendez-vous des étrangers et des promeneurs; une belle statue équestre du duc d'Orléans, due au ciseau de Marochetti, s'élève au milieu; l'œil embrasse de ce point un magnifique panorama.

La population d'Alger se compose de 41,402 habitants, dont 24,913 Européens et 16,489 indigènes. La ville possède la plupart des institutions qui caractérisent les capitales d'Europe, combinées avec celles qu'a exigées une création coloniale. Il y a évêché avec grand et petit séminaires, cathédrale et paroisses, consistoire protestant avec son comité spécial de secours, consistoire israélite, mosquées musulmanes et de très-nombreuses communautés religieuses. La justice y est représentée par une cour impériale, tribunal civil de 1re instance, tribunal de commerce et de police, justices de paix, et par des tribunaux indigènes où siégent des kadis. De l'académie d'Alger ressortent un lycée, une école primaire supérieure, des écoles communales pour chaque communion chrétienne et pour les enfants arabes, école de dessin, musée, bibliothèque, chaires de langue arabe, société des beaux-arts et société de médecine. L'administration civile se compose d'une préfecture avec conseil de préfecture, d'un bureau arabe civil, d'une inspection de colonisation, d'un service des opérations topographiques, et de tous les rouages d'une police municipale et politique. Au-dessous du gouverneur général et dans l'ordre militaire, il y a à peu près la contre-partie des divers services que nous venons d'énumérer dans l'administration civile. Jusqu'ici le commerce d'Alger a été un commerce de détail et de demi-gros alimenté surtout par les besoins de la population européenne; il y a dans le pays les germes d'opérations plus fécondes que l'avenir ne peut tarder à développer.

Banlieue d'Alger. — Autour d'Alger s'étend sa banlieue : nous n'y comprendrons pas le quartier *Bab-Azoun*, aujourd'hui compris dans la ville; le faubourg *Bab-el-Ouâd*, la véritable cité ouvrière et manufacturière d'Alger, mais nous nommerons : *Saint-Eugène*, groupe de maisons de campagne à 3 kilomètres d'Alger; la *pointe Pescade*, sur la mer, à 6 kilomètres à l'ouest d'Alger; la commune de *Bou-Zaréa*, située à 6 kilomètres au nord-est d'Alger; *El-Biar*, localité située à 5 kilomètres au sud-est sur la route d'Alger à Blidah; *Mustapha-Pacha* et les deux quartiers de l'*Agha* et du *Hamma*, couverts de jardins, de vergers et de maraîchers. On y voit la belle pépinière centrale du gouvernement fondée en 1832, but de promenade le plus intéressant qui existe dans les environs d'Alger.

Dellis (lat. 36° 55′ N., long. 1° 35′ E.). — Dellis ou Dellys, entre la région de l'Isser et celle du Jurjura, à 14 lieues marines ou à 96 kilomètres à l'est d'Alger, est un chef-lieu de cercle dépendant de la subdivision d'Alger, peuplé de 1,755 habitants, dont 471 Européens et 1,284 indigènes, et situé au fond d'une rade fort sûre et très-poissonneuse. Dellis forme aujourd'hui deux localités distinctes : l'ancien et le nouveau Dellis. L'ancien est situé à l'ouest de la rade au pied d'une haute colline; il doit son origine à une colonie de Maures expulsés d'Espagne qui peu à peu se mêlèrent aux tribus voisines. Lorsque les Français s'en rendirent maîtres le 7 mai 1844, ne jugeant pas la position suffisamment sûre, ils choisirent pour y établir un poste un plateau voisin élevé de 80 mètres environ au-dessus du niveau de la mer et dominant la rade; c'est l'emplacement de la colonie romaine de *Russuccurrus*, où aboutissaient plusieurs voies d'une grande importance. Les avantages appréciés il y a deux mille ans par les Romains sont encore aujourd'hui d'une remarquable actualité. Dellis, confinant à la Kabylie occidentale, est un centre de transactions entre cette contrée et Alger. L'espace manque un peu pour la culture; les habitants font de louables et énergiques efforts pour suppléer à cette insuffisance. Il y a déjà des plantations de vignes et d'arbres fruitiers qui sont en pleine prospérité. Parmi les débris et les antiquités romaines fort nombreuses sur ce sol, on a retrouvé des conduites d'eau habilement maçonnées, que les habitants ont pu utiliser sans de bien grandes réparations.

Cherchell (lat. 36° 38′ N., long. 0° 15′ O.). — Cherchell, à 17 lieues marines ou à 114 kilomètres à l'ouest d'Alger, chef-lieu de cercle et de district, peuplé de 3,050 habitants, qui se décomposent ainsi : Français, 1,250; Européens, 350; indigènes musulmans, 1450; est l'ancienne *Julia Cæsarea*, capitale de la Mauritanie césarienne. Elle doit sa première origine aux Carthaginois; détruite par le Berbère Firmus, relevée par Théodose, ravagée de nouveau par les Vandales, elle reprit un peu de vie sous les Gréco-Byzantins, mais ne retrouva de prospérité réelle qu'avec le concours d'une colonie de Maures qui vinrent s'y établir après leur expulsion d'Espagne.

En 1531, André Doria vint y brûler la flotte de Barberousse, mais il ne put conserver sa conquête. Les phases diverses de l'histoire de Cherchell revivent dans ses constructions, qui forment comme trois villes distinctes fondues dans une seule : la ville romaine, la ville arabe et la ville française. Les splendeurs de la première de ces époques sont attestées par des monuments d'un grand intérêt et d'une importance capitale; ce sont, entre autres ruines magnifiques, un cirque, un forum, un palais des proconsuls, un temple de Neptune et des bains consacrés à Diane. A ces richesses archéologiques, le moyen âge et la domination française ont ajouté une belle mosquée à trois nefs supportées par cent colonnes de granit dont les chapiteaux sont habilement sculptés, de vastes citernes, des fontaines qui reçoivent l'eau du dehors par trois aqueducs, un caravansérail bâti par les Français, une église, un hôpital militaire, une caserne et un vaste édifice pour la manutention des vivres. Le port, déblayé et restauré, appelle de nouveau l'activité commerciale et la spéculation, car Cherchell doit devenir infailliblement le débouché maritime des produits agricoles de l'ouest de la Métidja et du district de Milianah. Cette ville possède un marché où se traitent deux fois par semaine des affaires assez importantes en bestiaux, laines et céréales. Les deux colonies agricoles de Novi et de Zurich relèvent du commissariat civil de Cherchell, et sont comprises dans son district.

Tenez (lat. 36° 31′ N., long. 1° 3′ O.). — Tenez, à 34 lieues marines ouest d'Alger, chef-lieu de cercle et de district, nous offre, comme Dellis, la résurrection d'une cité romaine que les Arabes avaient abandonnée pour une bourgade chétive et sale, désignée maintenant sous le nom de vieux Tenez. C'est sur l'emplacement de l'ancienne *Cartenna*, colonie fondée sous Auguste par la deuxième légion, que s'est élevée, depuis 1843, la ville actuelle, ville toute française que sa belle position maritime, au débouché de la vallée du Chélif, et les gîtes métallurgiques dont elle est entourée, doivent faire grandir rapidement en population et en richesse.

Tenez, administré par un commissaire civil, est la résidence d'un juge de paix. Sa circonscription communale comprend le vieux Tenez et la colonie agricole de Montenotte; sa population était au dernier recensement de 3,030 habitants, qui se divisent ainsi : Français, 1,200; Européens, 650; indigènes musulmans, 1,150; israélites, 30. Le sol de Tenez renferme de nombreuses antiquités

Alger.

romaines : pans de murs renversés, cercueils en pierre, tombeaux, mosaïques, colonnes, vases lacrymatoires et médailles presque toutes à l'effigie de Constantin.

Sidi-Ferruch. — Sidi-Ferruch, ce nom désigne à la fois une presqu'île et un village maritime qui y a été fondé à 26 kilomètres à l'ouest d'Alger.

La presqu'île est célèbre par le débarquement des Français qui s'y opéra le 14 juin 1830; un monument provisoire assez mesquin y rappelle ce glorieux et important événement. Le village avait été construit en 1845 par un armateur français pour la pêche de Terre-Neuve; il fut peuplé par une colonie de marins bretons qui approvisionnèrent de poissons pendant quelque temps Alger et les localités voisines; mais, soit que cette industrie n'ait pas prospéré, soit que les pêcheurs bretons n'aient pas pu s'acclimater, la population diminua d'année en année, les maisons tombèrent en ruine, et le village n'est plus aujourd'hui qu'un poste de douaniers. Le centre principal de population dans la presqu'île est Staouëli, qui n'était d'abord qu'une annexe administrative de Sidi-Ferruch.

Staouëli. — Staouëli est un établissement de trappistes fondé à 18 kilomètres à l'ouest d'Alger, le 14 septembre 1843, au milieu d'une vaste plaine qui a 50 kilomètres en tout sens; les encouragements du gouvernement, qui a employé aux défrichements les condamnés militaires, le travail persévérant des religieux ont transformé cette solitude et créé une ferme riche et florissante à côté du couvent. Une orangerie, une hôtellerie, un moulin et quatre belles fontaines témoignent de la prospérité croissante de l'établissement.

A l'extrémité de la presqu'île de Sidi-Ferruch existait le tombeau, fécond en miracles, d'un marabout célèbre qui avait donné son nom à la presqu'île; les Français ont transformé ce monument en chapelle sous l'invocation de Notre-Dame-de-Délivrance.

Douéra. — Douéra, à 22 kilomètres au sud-ouest d'Alger, est une ville de fondation exclusivement française. Quelques baraques groupées autour d'un camp, telle est sa première origine; mais les avantages de sa position devaient rapidement développer sa prospérité. Dans les premiers temps de l'occupation, Douéra était un point stratégique d'une importance extrême pour la protection de la Métidja. Plus tard c'est à Douéra que se nouèrent nos premières relations avec le Sahel; puis, quand s'ouvrirent les voies de communication, c'est par Douéra que passa le principal chemin vers Blida et vers le centre de la province d'Alger. Les diverses phases de l'existence de Douéra représentent très-exactement cette diversité de destination. Espèce d'ambulance et de buvette, puis entrepôt, puis vaste hôtellerie, Douéra aborde aujourd'hui l'industrie et la culture sur une assez grande échelle. Elle possède plus de 400 hectares où le mûrier, le coton, le tabac, la vigne s'entremêlent aux champs de céréales et aux pâturages. L'industrie y a établi un beau moulin à vapeur et un à vent, une brasserie et une briqueterie. Des services quotidiens de diligences y entretiennent la vie et l'activité. Il y a un oratoire protestant, le seul qui existe dans le Sahel.

Con tantine.

Blida (lat. 36° 50′ N., long. 0° 50′ O.). — Blida ou Blidah, à 48 kilomètres au sud-ouest d'Alger, chef-lieu de la 1re division militaire et d'un arrondissement, peuplée de 8,619 habitants, dont 4,204 Européens et 4,415 indigènes, est la seconde ville de la province. Elle est située à la lisière de la Métidja, au pied septentrional de l'Atlas. La douceur et l'égalité du climat, la facilité et l'abondance des irrigations font de son territoire un véritable jardin. Les orangers de Blida ont une célébrité qu'il nous suffit de rappeler. Les Turcs disaient : Blida la voluptueuse. Ce délicieux séjour n'aura point été la Capoue de la colonisation française ; sur aucun point l'industrie n'a déployé plus d'activité. A ses richesses agricoles, à l'exploitation de ses pépinières et de précieuses carrières de gypse Blida joint brasseries, imprimeries, papeterie, fabriques d'essences et un commerce actif avec les localités environnantes.

Boufarik. — Boufarik ou Bouffarik, à 34 kilomètres au sud-ouest d'Alger, au centre de la Métidja, est une petite ville peuplée exclusivement d'Européens au nombre de 1,555. Malgré sa prospérité présente, ce sont surtout des souvenirs de lutte et de deuil que rappelle Boufarik. Ce fut le premier poste de la plaine ; un modeste monument élevé à la mémoire du capitaine Grand, qui traça les plans du camp qui remplaça le poste, témoigne des difficultés que rencontra ce premier établissement. Après la soumission des Arabes, d'autres périls succédèrent à ceux de la guerre. Les soldats et les colons employés aux défrichements furent attaqués par des fièvres pestilentielles qui pendant plusieurs années les enlevaient dans une proportion de vingt pour cent. La persévérance a triomphé de tous ces obstacles ; aujourd'hui le sol de Boufarik est un des plus sains de toute l'Algérie, la mortalité n'atteint pas le chiffre de deux pour cent. Le poste militaire est devenu une petite ville pacifique et vivante où l'industrie rivalise d'efforts et d'activité avec l'agriculture et le commerce. Sur l'emplacement de l'ancien camp d'Erlon est un orphelinat, établissement assez important auquel a été réunie, par décret du 16 août 1851, une pépinière créée par l'Etat.

Médea. — Médea ou Médeah, à 90 kilomètres au sud d'Alger, sur un plateau élevé, au delà de la première chaîne de l'Atlas, peuplée de 6,750 habitants, dont 4,974 indigènes et 1,176 Européens, doit son importance à sa position sur la route la plus directe et la plus fréquentée par les caravanes entre Alger et le désert. Sous la domination turque cette ville était la capitale du beylik de Tittery. Elle est aujourd'hui le chef-lieu d'une subdivision militaire. L'administration civile y date de 1850, époque de l'institution du commissariat civil ; une justice de paix y avait déjà été créée l'année précédente.

Médea possède un marché très-fréquenté où les indigènes apportent en abondance les divers produits du pays en laine, céréales et bestiaux. La population coloniale y a trouvé un sol et un climat propices à la culture de la vigne, et elle s'est empressée de les mettre à profit. Les vins de Médea ont déjà acquis une renommée qui contribuera à la richesse du pays. Des moulins, des briqueteries, des brasseries, des fours à chaux, des fabri-

Digitized by Google

ques de plâtre, constatent les premières entreprises de l'esprit industriel.

MILIANA. — Miliana ou Milianah, à 118 kilomètres au sud-ouest d'Alger, au pied d'un contrefort du Zakkar dont les cimes s'élèvent à 1,351 mètres, chef-lieu de la cinquième subdivision militaire, peuplée, en comprenant sa banlieue, de 4,329 habitants, dont 2,944 indigènes et 1,385 Européens, est une ville d'origine romaine qui servait d'entrepôt intérieur à *Julia Cæsarea* (Cherchell) et qui fut longtemps le grenier et la réserve d'Abd-el-Kader pour l'approvisionnement de ses troupes. Des ruines importantes attestent son antique prospérité. Sa position, qui commande la vallée du Chélif, lui a donné dans tous les temps une grande importance stratégique. Un commissariat civil y a été institué en 1850. La fertilité de son territoire, l'un des plus abondamment arrosés de l'Algérie, son marché arabe, son industrie minotière, que favorise la multiplicité des chutes d'eau, sont pour Miliana des sources certaines et permanentes de prospérité. La colonie agricole d'Affreville, fondée sur l'emplacement d'une ancienne colonie romaine, est comprise dans sa circonscription. A peu de distance, dans les gorges de l'Ouedjer, non loin de la route de Blida, se trouve l'établissement thermal de Hammam-Righa, fondé par le gouvernement.

ORLÉANSVILLE. — Orléansville, à 210 kilomètres à l'ouest-sud-ouest d'Alger, sur la rive gauche du Chélif, à son confluent avec le Tsigraout, commissariat civil à la date du 21 novembre 1850, est une ville toute française, bâtie sur l'emplacement d'une cité romaine, dont les ruines nombreuses encore et importantes valaient à la localité le nom arabe des *Es-Esslam* (les statues). La colonisation, attirée d'abord dans le pays par les besoins de l'armée et les constructions de la ville, s'est étendue autour des murs et dans les colonies agricoles de la ferme et de Ponteba. La culture embrasse les céréales et les plantes industrielles. Le reboisement dont on s'occupe amendera utilement le sol. Une pépinière publique, à 300 mètres environ de la ville, vers l'est, forme une oasis charmante. La population est de 1,366 habitants, dont 998 Européens et 368 indigènes.

On doit citer comme remarquables une place publique plantée d'arbres et l'établissement des bains maures, fondé sous l'impulsion du bureau arabe, au moyen d'actions fournies par les tribus elles-mêmes.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Aperçu géographique. — La *Province de Constantine* est bornée : à l'ouest, par la province d'Alger; au nord, par la Méditerranée; à l'est, par la régence de Tunis; au sud, par le désert. Elle occupe la partie orientale de l'ancienne régence; sa superficie totale est de 175,000 kilomètres carrés, dont 73,000 dans le Tell et 102,000 dans le Sahara.

La côte, découpée en plus profondes et plus nombreuses échancrures que celle de la province d'Alger, présente successivement, en allant de l'ouest à l'est, les points principaux suivants : l'île Pisan, le cap Carbon, le port et la ville de Bougie, l'embouchure de l'Ouâd-Sahel, le golfe de Bougie, le cap Cavallo, le golfe et le port de Djigelli, l'embouchure de l'Ouâd-Kebir ou Rummel, le cap Bougaroni, dont le faîte atteint 1,090 mètres, la ville et la baie de Kollo, Stora, Philippeville, le cap Ras, le cap Filfila, le cap de Fer, le cap de Garde, le port de Bône, l'embouchure de la Seybouse et de la Mafrag, les ruines du bastion de France (un des premiers établissements des Français en Afrique), le cap Gros et le bec de l'Aigle, l'établissement de la Calle, enfin le cap Roux.

Les montagnes qui bordent le littoral et dominent les vallées basses sont : le Grand et Petit-Babor, entre Bougie et Djigelli; le Gouff, en arrière de Collo; l'Edough, à l'ouest de Bône; et le Ghora, près de la Calle. Dans les vallées hautes, on remarque : le Bou-Taleb, au sud de Sétif; le Guérioun, au sud de Constantine; le Beni-Salah, au sud de Bône; et le Méhouna, près de Guelma. Les monts Aurès séparent, au sud, le Tell du Sahara; tandis que, vers l'ouest, les montagnes de la Kabylie forment un massif montagneux profondément accidenté qui s'étend dans les deux provinces d'Alger et de Constantine.

L'Ouâd-Sahel, grossi du Bou-Sellam; l'Ouâd-Kebir ou Rummel, qui passe à Constantine; l'Ouâd-Gebbi, le Saf-Saf, à l'est de Philippeville; la Seybouse, la Mafrag et la Medjerdah, dont le cours supérieur forme la limite orientale de l'Algérie; qui se jettent tous dans la Méditerranée, forment des bassins côtiers. Tandis que les rares cours d'eau qui descendent vers le plateau central forment le bassin du Hodna et des amas d'eau appelés Sebkha dans le pays. Les cours d'eau qui descendent des flancs méridionaux des monts Aurès affluent dans l'Ouâd-Djedi, qui vient de la province d'Alger et va se perdre dans le lac Melr'ir.

La province de Constantine se partage en sept régions naturelles : la Côte, les Vallées intérieures, les Plateaux du Tell, la Kabylie, l'Aurès, le Plateau Central et les Oasis.

Sur *la Côte* se trouvent les ports de Bougie, Djigelli, Stora, Philippeville, Bône et la Calle.

Les principales *Vallées intérieures* sont celles du Saf-Saf, du Zéramma, du Radjeta, de la Seybouse et de la Mafrag. On y voit disséminés la plupart des villages de récente création : Vallée, Damremont, Saint-Charles, Gastonville, Robertville, El-Arrouch, Jemmapes, Mondovi, Barral et Penthièvre. Les grandes rivières de la province descendent des *Plateaux du Tell*, ils sont caractérisés par leurs cités principales : Constantine, au centre; Guelma, au nord; Tebessa, à l'ouest; et Sétif, à l'est. Autour de ces villes se trouvent répandus les villages de Condé, d'Héliopolis, de Millesimo, de Petit et la vieille ville de Tebesa (Theveste), située à quelques kilomètres de la frontière.

Au moment où nous écrivons (décembre 1851) nous n'avons encore aucun centre de population à signaler dans la Kabylie; les deux routes de Bougie à Sétif et de Djigelli à Milah, qui la traversent, sont seulement jalonnées par des auberges et des forts auprès desquels viendront, avec le temps, se grouper des villages et des habitations.

Dans la région montagneuse mais très-saine de *l'Aurès*, qui jadis était traversée par une route importante coupée de villes romaines aujourd'hui disparues ou oubliées, nous ne connaissons aujourd'hui que Batna et Lambessa dans cette région.

Bouçada ou Bou-Saada est la seule ville du *Plateau Central*. Dans les *Oasis* la civilisation n'a encore atteint que Biskara, mais nos soldats ont récemment planté leur drapeau à *Zaatcha*, dans les *Ziban* et à *Tuggurt* dans l'Ouâd-Rir. Les oasis qui dépendent de la province sont celles du Zab (au pluriel *Ziban*), de l'Ouâd-R'ir, de l'Ouâd-Temacin et de l'Ouâd-Souf.

La population européenne de la province de Constantine était en 1852 de 25,427 habitants, savoir : 15,317 hommes et 10,110 femmes; sur le nombre total il y avait 16,356 Français.

La population indigène des territoires européens était évaluée à la même époque à 48,372 individus; ce qui donnait pour la population totale de la province de Constantine 98,425 habitants. Quant à la population indigène des tribus, on l'évaluait à 1,101,421 habitants.

VILLES, BOURGS, VILLAGES.

CONSTANTINE (lat. 36° 22' 21" N., long. 4° 16' 36" E.). — Constantine, *Cirtha*, à 422 kilomètres à l'est d'Alger, capitale de la province qui porte son nom, siége de la division militaire, de la préfecture et d'un tribunal de 1re instance, peuplée avec sa banlieue de 35,855 habitants, dont 31,393 indigènes et 4,462 Européens, est l'ancienne capitale de la Numidie. D'abord colonie grecque, puis résidence des rois numides, asile de Jugurtha, conquête romaine, elle fut détruite par l'armée de Maxence et réédifiée par Constantin, qui lui a donné son nom. Elle le conserva même sous les dynasties arabes et berbères qui pendant dix siècles se sont disputé le Maghreb. Soumise aux Turcs, elle devint la résidence des beys de

l'Est. Le dernier de ses chefs, Hadj-Achmet-Bey, résista aux Français sept années après l'occupation d'Alger. Sa conquête nous coûta deux grandes expéditions et la mort du maréchal Damrémont. Les premiers essais de colonisation ne datent que de 1847, jusque-là l'occupation avait été exclusivement militaire. C'est cette date qu'il faut considérer bien plutôt que les dimensions de la ville et le chiffre de sa population, si on veut apprécier le développement qu'ont pu y prendre le commerce et les industries d'Europe. Elles sont représentées par de nombreux moulins, des briqueteries, des poteries et par des usines qui s'organisent chaque jour. La culture s'étend dans les vallées qui serpentent aux pieds de Constantine; les principales sont celles d'Yacoub et de Bou-Merzoug. En 1849, les territoires concédés à la colonisation formaient un total de 14,000 hectares. A côté du génie européen qui se développe il existe à Constantine une industrie indigène qui s'exerce sur les objets de consommation usuelle et qui mérite d'être citée. Elle a été remarquée et encouragée à l'exposition de Paris en 1849. Les échantillons de laine qu'elle avait envoyés ont fait concevoir pour l'avenir l'espoir d'importantes relations avec la métropole; les céréales, qui sont déjà l'objet d'un commerce important à l'intérieur, peuvent, dans certaines circonstances, compter pour un chiffre important dans les exportations de Constantine.

La ville s'élève en amphithéâtre, à une hauteur de 644 mètres, sur un plateau isolé, espèce de nid d'aigle, bordé de tout côté par des roches escarpées et contourné à sa base par le Rummel, excepté au sud-ouest. Les chutes de ce torrent, les cascades qu'il forme, les accidents de sa course pittoresque, le caractère sauvage des ravins au milieu desquels il roule et se précipite, tout concourt à faire des abords de Constantine un des paysages les plus saisissants qu'on puisse voir. L'intérieur de la ville, sauf les ruines romaines, a un caractère complétement mauresque. L'ancienne Casbah est à peu près le seul monument qui mérite d'être cité. L'époque romaine a dû être bien plus riche en édifices publics, à en juger par les débris d'un théâtre, d'un arc de triomphe, d'un cirque, d'un capitole et par des fragments de mosaïques, des inscriptions, les restes d'une voie romaine et d'un canal de dérivation pour les eaux du Rummel. La domination française n'a encore marqué son passage par aucune création qui puisse être comparée à ces vestiges d'une conquête antérieure. On s'est d'abord occupé d'y constituer l'autorité. Outre les institutions militaires propres à une capitale de province, Constantine possède préfecture, tribunal de 1re instance, justice de paix, chambre consultative d'agriculture, une pépinière publique, un théâtre, un journal, une exposition annuelle d'agriculture, et elle sollicite une municipalité.

Banlieue de Constantine. — La banlieue de Constantine se compose de groupes d'habitations qui se sont formés spontanément et qui correspondent aux principales divisions du territoire. Ce sont Sidi-Mabrouk, Ouâd-Yacoub, Cherkat-Booiazen et Hamma. Ce dernier, par la verdure de ses prairies et la riche végétation des figuiers, des vignes, des orangers et des grenadiers de ses jardins, fait un merveilleux contraste avec le pays dénudé qui le précède au nord. C'est grâce à d'habiles travaux de dessèchement que cette fécondité a pu être obtenue tout en augmentant la salubrité de l'air. Le Hamma doit son nom à un courant d'eau chaude et minérale qui traverse son territoire.

Bougie (lat. 36° 46′ 34″ N., long. 2° 44′ 36″ E.). — Bougie, *Salde*, à 229 kilomètres au nord-ouest de Constantine, chef-lieu de cercle et de district, peuplée, y compris sa banlieue, de 1,781 habitants, dont 1,220 Européens et 561 indigènes, est une des villes les plus pittoresquement situées de l'Algérie; baignant ses pieds dans la mer, adossée au flanc méridional du Gouraya (mont abrupte, escarpé et haut de sept cents mètres), elle étale ses maisons au milieu de bouquets d'orangers, de grenadiers et de caroubiers. Son port est renommé pour l'étendue et la sûreté de son mouillage. Ces avantages n'avaient point échappé à l'instinct spéculateur des Carthaginois; ils y avaient fondé un de leurs comptoirs les plus importants sous le nom punique de Salde, qui fut conservé à la colonie romaine. Sous les dynasties arabes et berbères, Bougie était la capitale de la province orientale du royaume de Tlemcen, et devint célèbre chez les musulmans d'Afrique par ses écoles savantes et par la vénération attachée à ses mosquées. Du temps de Léon l'Africain, Bougie, qui était alors au pouvoir des Espagnols, comptait plus de huit mille familles, toutes enrichies par leur commerce ou le produit de leur agriculture. Le géographe arabe Edrisi, plus vieux de quatre siècles, vante l'habileté de ses habitants dans divers arts et métiers, et la grande aisance qu'ils devaient à leur génie commercial. Toute cette prospérité s'était évanouie sous la domination des deys d'Alger, et n'était plus constatée, quand les Français y pénétrèrent, que par des ruines et de vagues souvenirs. Mais Bougie a conservé ses avantages naturels qui font de sa baie un des mouillages les plus sûrs et les mieux abrités en toute saison, et de son port, le grand marché, l'entrepôt nécessaire de la petite Kabylie et de la riche plaine de la Medjana. Aujourd'hui, que la soumission des confédérations kabyles qui l'entourent peut être considérée comme un fait accompli et irrévocablement acquis, Bougie ne peut manquer de reconquérir le rôle commercial et industriel qui lui appartient. La spéculation, qui pressent cet avenir de la ville française, y a déjà fondé de nombreux comptoirs relevant du commerce d'Alger, de Marseille et même de Paris.

Gigelli. — Gigelli ou Djigelly, *Dgilgilis*, à 128 kilomètres au nord-ouest de Constantine, chef-lieu de cercle, peuplée de 1,296 habitants, dont 1,022 indigènes et 274 Européens, est une petite ville maritime fondée par les Carthaginois, où les Romains établirent une colonie, qui devint ensuite ville épiscopale pendant la domination byzantine, et dont le fameux Barberousse fit un des refuges de ses vaisseaux. C'était un des plus redoutables repaires de la piraterie africaine lorsque Duquesne s'en empara, en 1664. Un fort y fut construit alors pour protéger le commerce européen; il existe encore et a conservé jusqu'à ce jour parmi les indigènes le nom de fort Français. Gigelli, occupé en 1839 par nos forces, resta bloqué du côté de la terre par les Kabyles jusqu'en 1850. La prospérité de cette possession dépend complétement des voies de communication dont elle sera dotée.

Philippeville. — Philippeville, à 83 kilomètres au nord de Constantine, chef-lieu de cercle et d'arrondissement, siége d'un tribunal de 1re instance et d'une justice de paix, peuplée de 4,826 habitants, dont 4,428 Européens et 398 indigènes, est, comme ces chiffres l'indiquent, une ville à peu près exclusivement française. Elle fut fondée en 1838 sur les ruines de l'ancienne colonie romaine de *Russicada*. C'est le port commercial et militaire de Constantine, le centre de transit et d'entrepôt du commerce de l'Europe avec l'Algérie orientale. Aux avantages de cette position il faut ajouter les ressources qu'offrent à l'agriculture les deux fertiles vallées du Zeramma et du Saf-Saf. La colonisation n'est point restée au-dessous de ce qu'on pouvait attendre d'elle. Les constructions de la ville répondent aux brillantes destinées que pressentent les habitants : les rues sont larges, bien percées, bordées de belles maisons; il y a des places, des promenades, des quais. Il ne manque qu'un port à Philippeville pour lui donner une physionomie tout à fait européenne. Elle a dans sa banlieue, le long de ses vallées, des villages qui ne manquent pas d'importance, ce sont : Vallée, Damrémont, Saint-Antoine. Les développements de l'industrie viendront compléter bientôt les progrès de l'agriculture et du commerce; elle aura pour s'alimenter des bois considérables, de riches carrières de marbre pour l'exploitation desquelles déjà trois usines à vapeur ont été construites.

Bône (lat. 36° 53′ 58″ N., long. 5° 25′ 41″ E.). — Bône, *Aphrodisium*, *Beled-el-Aneb*, à 156 kilomètres au nord-est de Constantine, chef-lieu de la 2e subdivision militaire,

siége de sous-préfecture, d'un tribunal de 1re instance et d'une justice de paix, peuplée de 10,622 habitants, dont 5,518 Européens et 5,104 indigènes, est la place maritime qui défend nos frontières à l'est.

Bône a de glorieux antécédents dans l'histoire, ses destinées se confondent avec celles de l'antique Hippone, *Hippo regius*, résidence des rois de Numidie, fameuse dans la guerre de César en Afrique, dans celle des Vandales sous Genseric, et plus tard dans la campagne de Bélisaire; mais plus célèbre encore par le reflet de gloire qu'y a laissé son immortel évêque saint Augustin. Les ruines d'Hippone se voient encore à une petite distance de Bône, entre la Boudjima et la Seybouse, sur un mamelon isolé dans la plaine, couvert d'oliviers, de figuiers et d'orangers. Une statue y a été élevée en l'honneur du saint prélat et du grand écrivain. Bône, qui jusqu'à la prise de Constantine, fut la capitale de l'est, a mis à profit les années d'avance qu'elle a eues pour la colonisation sur sa rivale. Le fertile bassin de la Seybouse donne les produits les plus riches et les plus variés; l'industrie les exploite à son tour avec ardeur et intelligence. On voyait des savons de Bône à l'exposition algérienne de Paris. L'industrie compte depuis longtemps dans cette ville de nombreux moulins à huile, et on y organise présentement d'importantes usines à vapeur.

La Calle (lat. 36° 53′ 55″ N., long. 6° 6′ 0″ E.). — La Calle, à 236 kilomètres au nord-est de Constantine, chef-lieu de cercle, point extrême de nos possessions sur la frontière de Tunis, est une petite ville peuplée de 906 habitants, savoir : 739 Européens et 167 indigènes. D'anciennes relations rattachaient cette localité à la France. Sous la domination turque c'était le centre du commerce français avec la côte d'Afrique; il y avait une compagnie française de la Calle qui dura jusqu'à la suppression de tous les priviléges de cette nature pendant la révolution. La ville est bâtie sur un rocher qui forme presqu'île, elle est entourée de tout côté par la mer, excepté au sud, où se trouve la porte de communication avec la terre. Les principales ressources du pays sont, avec les produits d'un sol fertile, l'exploitation séculaire des bancs de corail qui bordent ses côtes, et des immenses forêts de chênes-liéges qui couvrent son territoire.

Guelma. — Guelma, chef-lieu de cercle, à 100 kilomètres à l'est-nord-est de Constantine, à 66 kilomètres au sud de Bône, n'est autre que l'ancienne *Suthul*, dépositaire des trésors de Jugurtha, et sous les remparts de laquelle le prince numide fit éprouver un grave échec aux aigles romaines. Le peuple roi se vengea depuis en faisant disparaître le nom et les monuments de la ville numide pour y substituer la colonie militaire de *Calama*, détruite à son tour par les Vandales; elle fut occupée en 1836 au retour de la première expédition de Constantine, et un arrêté du 20 janvier 1845 y créa une ville qui a été érigée en commune le 16 juin 1854.

Il s'y tient un marché important deux fois par semaine; la culture de l'olivier et la préparation de l'huile sont les principales industries du pays; on y commerce en bestiaux, laines et céréales. La circonscription communale comprend comme sections de commune les colonies agricoles d'*Héliopolis*, de *Millesimo* et de *Petit*; la population de la circonscription communale dépasse 2,500 habitants, dont 1,650 Français.

Tebessa. — Tebessa, *Theveste*, à 188 kilomètres au sud-est de Constantine, est une ville indigène qui ne compte encore que 36 Européens sur 1,117 habitants. Jusqu'ici Tebessa est bien plutôt un poste militaire qu'un centre de colonisation; mais l'expérience romaine, guide infaillible pour les colonisateurs modernes, indique que les beaux jours de l'ancienne Theveste peuvent renaître.

Un important commerce de bêtes à laine, l'exploitation de trois magnifiques forêts y attireront les colons dès que des voies de communication seront ouvertes et la sécurité des relations établie.

Tebessa offre au voyageur de magnifiques débris et des ruines d'un grand intérêt.

Setif. — Setif, *Sitifis*, à 130 kilomètres à l'ouest-sud-ouest de Constantine, chef-lieu de la 4e subdivision militaire, peuplée de 1,584 habitants, dont 1,102 Européens et 482 indigènes, est une ville nouvelle, bâtie sur les ruines de la cité romaine de *Setifis*, capitale de la Mauritanie orientale, qui lui avait emprunté le nom de Mauritanie sitifienne. Détruite par les Vandales, elle ne s'était pas relevée depuis, et lorsqu'elle fut visitée pour la première fois par notre armée, en 1839, elle n'était qu'un amoncellement de débris depuis longtemps abandonnés. Les anciens itinéraires établissent son importance politique en indiquant les voies romaines qui la reliaient à Carthage, à Cherchell, à Bougie, à Gigelli, à Lambessa et Tebessa vers le sud. Sa position, qui commande la vaste plaine de la Medjana, y fit asseoir, en 1839, un camp à l'abri duquel s'est bientôt formée la ville coloniale.

L'assiette de Setif au milieu d'une contrée dont la fertilité était devenue proverbiale au temps des Romains, le débouché que lui offre à 80 kilomètres de distance et par une route déjà praticable au roulage le port de Bougie, ses rapports faciles avec les tribus du Sud, lui assurent un rôle important comme marché intérieur et lieu de transit. Cette petite ville possède déjà un marché hebdomadaire très-fréquenté par les Arabes, et qui prend chaque jour plus d'importance. Le géographe arabe Edrisi, qui vivait au XIIe siècle, assure que de son temps la culture du coton florissait aux environs de Setif. Ce témoignage ne peut qu'encourager nos colons à renouveler une culture qui, à une époque déjà si éloignée, contribuait à la fortune de leurs devanciers; ainsi les gages d'un bel avenir ne manquent pas à la commune de Setif.

L'industrie y compte déjà quatre moulins à eau, des tuileries et des briqueteries; à 15 lieues au sud se trouvent les belles forêts de Bou-Thaleb, susceptibles d'une fructueuse exploitation.

Batna. — Batna ou Bathna, la *Nouvelle-Lambèse*, à 110 kilomètres au sud de Constantine, chef-lieu de la 3e subdivision militaire et du cercle de Batna, peuplée de 1,329 habitants, dont 910 Européens et 419 indigènes, est une ville de création récente (12 septembre 1848) construite sur un plateau élevé, auprès de la ville arabe du même nom, entre les montagnes de l'Aurès et des Ou'âd-Sultan, dans le but d'assurer les communications du Tell avec le Sahara, de Constantine avec Biskara, et de consolider la domination française dans les monts Aurès. La colonisation y trouvera de vastes et fertiles territoires propres à l'agriculture, de magnifiques forêts riches en bois de charpente et en beaux cèdres précieux pour les travaux d'ébénisterie, et un centre d'échanges entre le Nord et le Sud destiné à prendre un jour les proportions d'un entrepôt important. Le nom de Batna a prévalu sur celui de Nouvelle-Lambèse que l'on voulait d'abord donner à cette ville.

Lambessa. — Lambessa, *Lambæsis*, à 10 kilomètres au sud-est de Batna, n'est encore qu'une colonie pénitentiaire affectée aux transportés politiques et comptant seulement 363 habitants, 309 Européens et 74 indigènes. Elle a de bien grands accroissements à prendre avant de remplacer la cité romaine sur l'emplacement de laquelle elle a été établie. Les ruines de l'ancienne *Lambæsis* couvrent un espace circulaire de trois lieues environ; on découvre encore les vestiges de ses temples, palais, statues, thermes, cirques, théâtres, aqueducs et arcs de triomphe; de nombreuses inscriptions indiquent le long séjour qu'y fit la 3e légion, à laquelle était confiée la garde de l'Afrique septentrionale. Par une coïncidence remarquable, la plupart de ces ruines ont été retrouvées et visitées par les soldats de la 3e légion étrangère, dirigés par leur colonel, M. Carbuccia, qui, à plusieurs siècles de distance, a fait relever par les soldats de cette 3e légion française un monument funéraire que la 3e légion romaine avait jadis élevé à son chef. En 240, quatre-vingt-dix prélats africains y tinrent un synode. Quelques jardins cultivés par les prisonniers sont les seuls essais de colonisation qui y aient été tentés jusqu'à ce jour.

Biskara. — Biskara, à 236 kilomètres au sud-est de Constantine, chef-lieu de cercle, sur le versant méridional des monts Aurès, marque l'extrême limite de nos possessions du côté du désert. Un poste militaire, établi à 2 kilomètres au nord de la ville arabe, et dont le nom *Fort Saint-Germain* consacre la mémoire d'un de nos plus brillants officiers d'Afrique tombé à la fleur de l'âge sous le feu de l'ennemi, est devenu le noyau de la ville nouvelle, qui a gardé le même nom. Les ouvriers attirés par les travaux qu'a fait exécuter le gouvernement sont encore à peu près les seuls colons; mais les essais d'acclimatation qui se font pour les plantes tropicales et les rapports commerciaux qui ne peuvent manquer de s'établir avec les caravanes et les tribus du désert ne tarderont pas à faire de Biskara un centre aussi important comme comptoir d'échanges que comme citadelle avancée de la colonie.

PROVINCE D'ORAN.

Aperçu géographique. — La province d'Oran occupe la partie occidentale de l'Algérie, depuis le cap Magroua jusqu'à l'embouchure de l'Ouâd-Adjeroud; elle est comprise entre la Méditerranée, le désert et le Maroc. La superficie totale est de 102,000 kilomètres carrés, dont 35,000 pour le Tell et 67,000 pour le Sahara.

« Le peu de profondeur du Tell, dit M. Jules Duval dans son *Tableau de l'Algérie*, qui n'a pas, vers la limite occidentale, plus de 20 lieues, est un des caractères constitutifs de cette province; elle y puise des conditions d'ensemble moins favorables sous le rapport des pluies, du nombre et de l'importance des cours d'eau; elle est moins abritée des vents du sud, de là un renom général d'infériorité productive. Cependant les territoires fertiles y occupent, là comme partout, la presque totalité de la surface, mais leurs conditions d'exploitation agricole invitent à l'élève des troupeaux plus peut-être qu'ailleurs. Le caractère salin de beaucoup de ses parties, qui avait jusqu'à ce jour été un obstacle à la plupart des cultures, lui assurera peut-être le privilége des qualités supérieures du coton. »

La côte, généralement rocheuse et abrupte, présente successivement, en allant de l'est à l'ouest, à partir du cap Magroua : le cap Ivi, où commence le golfe d'Arzew; la pointe et l'embouchure du Chélif, Mostaganem, l'embouchure de la Macta, le port et le cap d'Arzew; le cap Carbon, qui ferme à l'ouest le beau golfe d'Arzew; le cap Ferrat, la ville d'Oran, la rade et le port de Mers-el-Kebir; le cap Falcon, qui ferme à l'ouest le golfe d'Oran; le cap Sigale, vis-à-vis les îlots des Habibas; l'embouchure de l'Ouâd-Melah, l'embouchure de la Tafna, en face de l'île de Rachgoun; le cap Noë, la plage et le port de Nemours (Djemma Ghazaouât); le cap M'louia, enfin l'embouchure de l'Ouâd-Adjeroun.

Une partie de la chaîne du Dahara pénètre sur la côte entre Tenez et l'embouchure du Chélif; un peu plus loin et toujours sur le bord de la mer se montre, entre Arzew et Oran, la montagne des Lions, le *Karkar*, qui a 850 mètres d'altitude; plus loin encore, entre Oran et la Tafna, s'élève la cime du Médiouna; enfin, en arrière de Nemours, commencent les montagnes de Trara. A l'intérieur, le bassin du Chélif est séparé de celui de l'Habra par le Charef-el-Rich, que l'on considère comme un contrefort de l'Ouarsenis, tandis que la chaîne de l'Atlas, élevée de 800 à 1,000 mètres, traverse la province en séparant le Tell du Sahara; elle est séparée par des plateaux de moyenne élévation d'une seconde chaîne fortement mamelonnée, dont le point culminant, le Thelassa, se dresse entre Oran et Sidi-Bel-Abbès; elle domine les basses plaines de Meleta, du Tlélat, du Sig et de l'Habra.

Le Chélif, grossi du Riou et de la Mina, la Macta, formée par le Sig et l'Habra, l'Ouâd-el-Melah ou Rio-Salado, sur les bords duquel périt Hariadan Barberousse dans un combat contre les Espagnols; la Tafna, grossie par le Mouila et l'Isser, arrosent aussi la province que le cours de l'Adjeroun, nommé Kis dans une de ses branches supérieures, sépare de l'empire de Maroc.

Les lacs salés ou Sebkha d'Arzew et d'Oran, les grands réservoirs des eaux intérieures du plateau central, les Chott-Chergui et Gharbi, appartiennent aussi à cette province.

La province d'Oran présente huit régions naturelles : la Côte, le Littoral, le Chélif, les Plaines intérieures, les Plateaux du Tell, la Ligne de faîte, le Plateau Central, les Oasis.

A la *Côte* appartiennent Oran, Mers-el-Kebir, Arzew, Mostaganem, Rachgoun et Nemours.

La région du *Littoral* offre une profondeur de 10 à 15 kilomètres; elle a été jusqu'à ce jour le champ principal de la colonisation; elle peut, selon M. Jules Duval, se diviser géographiquement en huit régions secondaires : la plaine de Nédroma, de la Tafna, du Rio-Salado, de la Sebkha, du plateau d'Oran, du plateau d'Arzew, de la Macta, du plateau de Mostaganem; on y rencontre Aïn-Temouchen, Bou Tlélis, Misserghin, la Sénia, la Stidia, Haci-Ammeur, la Vallée des Jardins et les villages de nouvelle création : Valmy, Arcole, Mangin, Fleurus, Saint-Louis, Saint-Cloud, Sainte-Léonie, Saint-Leu, Damesme, Mazagran, Rivoli, Mboukir et les Libérés.

Dans la vallée du bas *Chélif* qui arrose la province d'Oran, les centres de population sont : Aïn-Boutinar, Pont du Chélif, Aïn-Tédelès, Souk-el-Mitou, Bel-Assel et Annemi-Moussa.

Dans les *Plaines basses* de l'Habra, du Sig, du Tlélat et de Melata, nous trouverons Saint-Denis du Sig, les fermes de l'Union agricole, Tlélat, dont le nom prévaut encore sur celui de Sainte-Barbe, et la belle ferme modèle de l'Arbal.

La zone des *Plateaux du Tell* comprend les trois régions de Mascara, de Sidi-Bel-Abbès et de Tlemcen; elle est à la fois plus saine, plus fertile, plus boisée et mieux arrosée que celle du littoral; on y rencontre Mascara, Saint-André; Saint-Hippolyte, Sidi-Bel-Abbès et ses belles fermes, Tlemcen, Bréa, Mansourah, Négrier, Saf-Saf et le Pont de l'Isser.

La *Ligne de Faîte* comprend la ligne de montagnes qui sépare le Tell du Sahara; elle est occupée par des avant-postes militaires qui défendent les principaux passages du Tell dans le Sahara : Sebdou, Daïa, Saïda et Tiaret, sont les seuls centres de population que nous y puissions citer.

Aucun établissement européen n'a encore été formé dans le *Plateau Central*; dans les *Oasis*, une garnison française occupe Géryville (El-Biod) et des reconnaissances militaires ont été poussées dans le pays des Ouâd-Sidi-Cheïk et dans les oasis de Cesla, Thiout, Aïn-Seufra, S'fissifa et Moghar-Thatania, mais sans y laisser aucune installation.

La population européenne de la province d'Oran était, en 1852, de 39,368 habitants, savoir : 24,576 hommes, et 17,792 femmes; sur le nombre total il y avait 20,240 Français.

La population indigène des territoires européens était évaluée, à la même époque, à 30,758 individus, ce qui donnait, pour la population totale de la province d'Oran, 92,793 habitants. Quant à la population indigène des tribus, on l'évaluait à 466,167 habitants.

VILLES, BOURGS, VILLAGES, ETC.

Oran (lat. 35° 42′ 40″ N., long. 2° 59′ 39″ O.). — Oran, à 410 kilomètres à l'ouest d'Alger, sur la côte, au fond du golfe qui porte son nom, capitale de la province, chef-lieu de division et de préfecture, peuplé de 22,097 habitants, dont 15,651 Européens et 8,287 indigènes, est une ville d'une très-ancienne origine. On n'a toutefois que des documents fort incomplets sur les périodes carthaginoise et romaine. Pendant la domination arabe, Oran dépendait du royaume de Tlemcen, mais des franchises locales très-étendues avaient donné un puissant essor à son commerce et à sa marine. Des démêlés de voisinage ou des méfaits de piraterie attirèrent sur la ville la vengeance des Espagnols; ils prirent pied à Mers-el-Kebir en 1505, s'emparèrent d'Oran en 1509, sous la conduite du cardinal Ximenès, et gardèrent cette conquête pen-

dant deux siècles. Elle était retombée aux mains des musulmans et était possédée par le bey de Mascara, quand les Français y pénétrèrent le 3 janvier 1831. Les traces de l'occupation espagnole sont nombreuses; les forts Santa-Cruz, Saint-Grégoire, Lamoun, Saint-Philippe, Saint-André, Sainte-Thérèse, les immenses magasins d'approvisionnements, la Kasbah et le château neuf, témoignent du génie militaire de cette nation et de sa puissance à cette époque; plusieurs églises ont la même origine. La ville est divisée en deux parties réunies par un pont qui joint le flanc de la montagne de Santa-Cruz au plateau d'Oran; l'une est la ville indigène, l'autre est l'ancienne colonie espagnole. Entre ces deux grands quartiers, un troisième se développe le long du ravin: la mairie, la sous-préfecture, un boulevard naissant, son débouché sur un riche et verdoyant vallon consacré aux jardins de luxe et de produit, y attireront avant peu un mouvement considérable de population et d'affaires. Quatre routes partent d'Oran se dirigeant vers les points principaux de la province. Le port, d'un mouillage peu sûr, est l'objet de travaux considérables qui le rendront facilement abordable aux navires de commerce et leur ménageront des quais et des magasins. Oran possède toutes les institutions d'une ville algérienne de second ordre; outre la division militaire, la préfecture et une municipalité, on y trouve tribunal de 1re instance, justice de paix, tribunal et chambre de commerce, chambre consultative et société d'agriculture, deux journaux et des administrations publiques de toute nature, civiles et militaires. Les édifices qui leur sont consacrés constituent, avec les monuments d'origine espagnole, les plus importantes constructions de la ville.

L'industrie d'Oran est encore, en partie, aux mains des Espagnols; ce sont eux qui exploitent les fabriques de tabac, de sparterie et les fours à chaux; les colons français ont établi une marbrerie, des brasseries, une fonderie et une imprimerie importante; ils possèdent en outre plusieurs vermicelleries, tanneries, corderies, et de nombreux moulins à vent, à eau et à vapeur. Toutefois les destinées d'Oran semblent devoir être plus commerciales qu'industrielles; si on excepte la part restreinte que peuvent réclamer Nemours et Mostaganem, c'est par Oran que doit se faire toute l'exportation et toute l'importation de la province. Grains, laines, peaux, suifs, tabacs, bestiaux de l'intérieur, s'y échangent contre les vins, les tissus et autres produits manufacturés de France, et alimentent un mouvement d'entrepôt, de cabotage, de commission, de débit et de transports très-considérable.

Banlieue d'Oran. — La banlieue d'Oran, dans une profondeur de 2 à 3 lieues, présente une culture qui n'a rien à envier à celle des environs de nos grandes villes; champs de céréales, plantations de vignes, légumes de marais, s'y entremêlent au milieu de riches fermes, d'élégantes métairies et de somptueuses maisons de plaisance.

Arzew (lat. 35° 51′ 39″, long. 2° 37′ 21″ O.). — Arzew ou Arzeu, à 37 kilomètres au nord-est d'Oran, port situé dans le beau golfe de ce nom, peuplé de 908 habitants tous Européens, éprouve quelque difficulté à se créer une existence prospère entre les deux ports rivaux d'Oran et de Mostaganem. Le choléra a contribué aussi à arrêter l'essor de la colonisation; cependant sa position, qui en fait le débouché maritime le plus direct pour les produits des vallées de l'Habra, du Sig, de la Mina et du bas Chélif, le voisinage d'un lac salé qui offre aux navires un chargement assuré, permettent d'espérer pour cette ville un retour vers une prospérité qu'elle n'a n'a point encore eu le temps d'oublier. Pendant les guerres de l'empire, il est parti d'Arzew jusqu'à 300 navires par an, chargés de grains pour l'armée anglaise en Espagne; en 1814, 40,000 bœufs ont été exportés pour la même destination.

Mostaganem (lat. 35° 55′ 57″ N., long. 2° 14′ 46″ O.). — Mostaganem, à 76 kilomètres à l'est d'Oran, chef-lieu de la 2me subdivision militaire et d'une sous-préfecture, peuplé de 7,258 habitants, dont 4,191 indigènes et 3,067 Européens, est une ville d'origine romaine célèbre par son opulence sous la domination arabe. Quoique la plage soit mauvaise, ce port servit de place de ravitaillement pendant l'expédition contre Mascara. Ce mouvement accidentel a été le point de départ d'une activité commerciale et industrielle qui a toujours été en augmentant depuis cette époque. Agriculture, commerce, industrie, tout est à Mostaganem en pleine prospérité; la culture du tabac et du coton commence à y prendre des proportions importantes. Un très-beau haras a été établi pour la régénération de la race chevaline. La pépinière, ou jardin public, a de grandes dimensions; les fruits secs, les céréales, les laines, les peaux brutes ou préparées, sont l'objet d'une exportation considérable. La tannerie, la maroquinerie, l'orfévrerie, arts indigènes, luttent avec les industries européennes que la colonisation a implantées. La ville, moitié mauresque, moitié européenne, est d'un aspect très-pittoresque; elle est divisée en deux parties par le charmant ruisseau l'Aïn-Sefra. Parmi les nombreux édifices publics, on remarque la mairie, l'église, le théâtre, au milieu desquels se dressent les cimes des minarets, les dômes des minarets couronnés par de gracieuses cigognes que respectent religieusement les habitants.

Nemours. — Nemours que l'on appelle aussi de son nom arabe *Djemma Ghazaouat*, peuplé de 714 habitants, dont 492 Européens et 222 indigènes, à 162 kilomètres sud-ouest d'Oran, chef-lieu de cercle, dernier point occupé sur la côte occidentale d'Algérie, doit sa fondation, comme centre de colonie, à l'heureuse disposition de sa plage utilisée pour le débarquement et le ravitaillement de nos troupes pendant la campagne de Maroc en 1844. Les ressources commerciales que cette position offre en outre n'ont pu encore être développées; les premières concessions de terrains ne datent que de 1852. C'est près de Nemours que se trouve le marabout de *Sidi-Brahim*, théâtre d'un drame funèbre que rappelle un modeste monument. Sur la hauteur qui domine Nemours se dressent les ruines imposantes du village de *Thoun*, ancienne résidence de pirates, et en face le village de *Sidi-Hamar*, dont les femmes gardent dans leur beauté des traces éclatantes du type espagnol.

Saint-Cloud. — Saint-Cloud, à 23 kilomètres à l'est d'Oran, siége d'une justice de paix, peuplé de 812 habitants, parmi lesquels 10 indigènes seulement, est une des localités passées le plus récemment du gouvernement militaire sous l'administration civile. D'ingénieuses irrigations ont préparé de vastes terrains pour la culture; une pépinière, des bains, une ambulance bien établie, sont les premiers jalons plantés par la colonisation. Excité par ces encouragements du gouvernement, le génie individuel a fait de courageux efforts que le succès a largement récompensés. Les plantations de mûriers ont parfaitement réussi et promettent d'excellents résultats aux éleveurs de vers à soie; le chanvre pousse avec une vigueur merveilleuse; le commerce des céréales et des bestiaux commence à se développer; on fait du charbon avec les broussailles qui entravaient la culture; la physionomie joyeuse de la population indique sa prospérité: elle a fait une large part aux délassements. Saint-Cloud possède, en effet, une salle de spectacle, salles de bals et déjà de nombreuses guinguettes. A peu de distance, sur le flanc de la Montagne des Lions, on a découvert une source d'eau minérale.

Mascara. — Mascara, à 96 kilomètres au sud-est d'Oran, chef-lieu de la 4e subdivision militaire et d'un district administré par un commissaire civil, peuplé de 6,490 habitants, dont 4,609 indigènes et 1,881 Européens, était au temps de la régence d'Alger la capitale d'un beylik. De nos jours, avant et depuis le traité de la Tafna jusqu'en 1841, elle fut le centre du gouvernement de l'émir Abd-el-Kader. Mascara a, dit-on, été bâtie par les Berbères sur les ruines d'une cité romaine; l'étymologie de

son nom s'accorde d'ailleurs avec la tradition, car *Mascara* signifie *la ville aux soldats*. Elle se divise en quatre parties bien distinctes : Mascara et les trois faubourgs qui l'environnent, *Baba-Ali* au nord, *Aïn-el-Baïda* au sud, et celui d'*Arkoub-Ismaïl*, construit il y a moins d'un siècle par les Turcs. Ces trois faubourgs sont réunis à la ville par une enceinte continue. La ville, proprement dite, est entourée d'une muraille qui représente assez exactement un carré : à chacun des angles de ce carré s'élèvent des tours surmontées d'une plate-forme propre à recevoir une ou deux pièces d'artillerie.

Mascara, par sa situation, domine la vaste et fertile plaine d'Eghris. Indépendamment de l'importance politique et militaire qu'elle doit à cette position, la nature l'a dotée d'un grand avenir comme centre commercial et industriel. Le sol et le climat y sont également favorables à la culture des céréales, du tabac, de la vigne et de l'olivier. Ses fabriques de bournous noirs et de tapis de Kalaâ ont une grande renommée dans tout le Maghreb. Il s'y tient trois fois par semaine un des plus considérables marchés de la province. L'achèvement et l'extension des voies de communication ajouteront encore à la prospérité de cette ville. Sa circonscription comprend comme annexes les villages agricoles de *Saint-André* et de *Saint-Hippolyte*.

Sidi-bel-Abbès. — Sidi-bel-Abbès, à 82 kilomètres au sud d'Oran, chef-lieu de la 3e subdivision militaire, peuplé de 1,804 habitants, dont 1,411 Européens et 393 indigènes, est une ville d'origine récente qui a eu pour première origine, en 1843, une redoute construite pour servir de dépôt d'approvisionnement sur la route de Tlemcen à Mascara. La ville est partagée en deux quartiers bien distincts : le quartier militaire, qui renferme toutes les constructions administratives et militaires, y compris le bâtiment des silos pour conserver les grains, et le quartier civil, qui s'est peuplé comme par enchantement de grandes et belles maisons formant déjà une ville importante. Un système de routes encore inachevées rayonnera de Sidi-bel-Abbès vers les points principaux de la province. Les premiers efforts des colons se sont tournés vers l'agriculture, ils y étaient encouragés par la fertilité du sol et l'étendue des pacifiques conquêtes qui leur étaient offertes. Le commerce viendra bientôt augmenter et vivifier ces richesses, car leur ville, entrepôt naturel des contrées environnantes, doit devenir un des principaux marchés d'approvisionnement des ports de Mostaganem, Arzew et Oran. La verdure, qui est un des luxes de Sidi-bel-Abbès, lui donne une physionomie particulière très-pittoresque ; les plantations qui ombragent ses rues, ses places et ses boulevards, semblent de loin une forêt au milieu de laquelle se détache, à moitié voilée, l'éclatante blancheur des maisons.

Tlemcen. — Tlemcen, *Tremcen*, *Pomaria*, *Kala*, à 116 kilomètres au sud-sud-ouest d'Oran, chef-lieu de la 5e subdivision militaire et d'un commissariat civil, peuplé de 12,400 habitants, dont 9,600 indigènes et 2,800 Européens, s'élève sur les ruines d'une ancienne colonie romaine. Cette ville a été florissante sous les dynasties arabes et berbères. Elle était alors la capitale d'un royaume qui comptait plus de 600 kilomètres de côtes, depuis l'embouchure de la Tafna jusqu'au port de Djigelli. Les histoires arabes disent merveille de ses palais, de ses mosquées, de ses grandes écoles, des caravanes de ses marchands au pays des dattes et de l'or. Elle conserve assez de vestiges de sa splendeur passée pour attester la véracité des récits qui la peuplent de plus de 100,000 âmes au temps de sa prospérité.

Placée comme en vedette au sommet du bassin de la Tafna, à proximité des frontières du Maroc, elle aura toujours une haute importance politique et militaire. Cette position n'est pas moins favorable à son existence industrielle et commerciale; elle lui doit d'avoir toujours été un des plus grands marchés de la région du Tell. C'est là que viennent affluer les laines et les céréales des tribus du sud-ouest, aussi bien que les marchandises apportées par les caravanes qui font la traite avec le Maroc. Des tanneries, des fabriques de haïks et de bournous y soutiennent la vieille renommée de l'industrie indigène. L'industrie européenne y a multiplié depuis quelques années les moulins à huile et à farine, qui fournissent au commerce d'exportation un aliment déjà considérable. Tlemcen comprend, dans sa circonscription, les cinq villages de *Brea*, *Négrier*, *Saf-Saf*, *Mansourah* et *Hennaya*, tous fondés dans son fertile voisinage de 1849 à 1851.

Lalla-Maghrnia. — Lalla-Maghrnia, à 164 kilomètres sud-ouest d'Oran, est un avant-poste militaire sur la frontière du Maroc, à 2 lieues et en face de la petite ville marocaine d'Ouchda. Quelques inscriptions prouvent que ce poste a été établi sur l'emplacement d'une ancienne ville romaine (*Sur*, *Sour*). La période arabe y a laissé, comme souvenir, la touchante légende d'une sainte femme qui a donné son nom à la localité : la traduction littérale de Lalla-Maghrnia paraissant être Madame la Pure. Pour nous ce point nous reporte, par sa date et le motif de sa fondation, à la glorieuse campagne qui s'est terminée par la bataille d'Isly. Il faut attendre quelque temps encore avant que la domination française s'y rattache par d'autres liens ; la colonisation, représentée par 71 personnes, a fait jusqu'ici peu de progrès, ayant eu à lutter à la fois contre l'insalubrité, l'éloignement et le triste aspect du pays.

Tiaret. — Tiaret, à 220 kilomètres sud-sud-ouest d'Oran, n'est aussi qu'un avant-poste militaire établi, comme Lalla-Maghrnia, sur l'emplacement d'une station romaine. Les 150 ou 200 individus qui composent la population civile sont des ouvriers ou des marchands qui vivent des dépenses militaires. Toutefois le territoire est de nature à encourager la colonisation. L'eau ne manque point, les matériaux de construction abondent, et le génie y a créé une pépinière qui donne dès aujourd'hui des résultats satisfaisants.

LES TRIBUS ARABES.

Dans la rapide énumération qui précède, nous avons parlé de chacun des centres de population européenne qui existaient dans les trois provinces. Mais dans l'intention d'être plus clair et plus méthodique, nous avons omis de parler de l'élément principal de la population de l'Algérie, c'est-à-dire des *tribus arabes* répandues dans les plaines et au milieu des montagnes; cette omission volontaire, nous allons la réparer. Mais que le lecteur ne s'attende pas à trouver ici une nomenclature complète des 1,215 tribus dont se compose la population arabe des tribus de l'Algérie, que nous avons évaluée à 2,323,855 individus. Nous nous bornerons à indiquer les principales tribus de chacune des trois provinces; auparavant, disons ce que c'est que la tribu arabe.

La tribu arabe, à son état élémentaire, n'est que la famille agrandie, mais toujours conforme aux traditions patriarcales; les dénominations mêmes qui y sont conservées déposent de son origine. Pour la tribu, le chef s'appelle *le vieillard* (cheïkh); les membres restent toujours l'un pour l'autre des *cousins* (beni-am); le nom générique de la tribu rappelle enfin à tous les membres qu'ils sont tous enfants issus d'une même souche. C'est ainsi que l'on dit les *Oulâd-Mokhtar* (enfants de Mokhtar), les *Beni-Khalil* (fils de Khalil), etc.

La tribu porte en arabe le nom d'*Arch*, ou de *Ndja*. La subdivision de l'Arch s'appelle, selon les localités, *Ferka*, *Kharouba*, *Dachra*, *Douar*; cette dernière expression est surtout en usage dans les tribus qui vivent sous la tente. Chaque subdivision a un cheïkh subordonné à celui de l'*Arch*.

L'autorité du cheïkh est à la fois militaire et administrative; souvent elle est héréditaire, mais alors il faut l'assentiment de la tribu. Quelquefois des enfants hors d'état de monter à cheval sont investis de ce titre, et le pouvoir est exercé pendant la minorité du titulaire par une espèce de régent que désigne l'assemblée.

Tous les hommes qui dans la tribu ont atteint l'âge de porter les armes composent l'assemblée; dans la pro-

vince d'Oran, on y a même quelquefois introduit des femmes.

Sous la domination turque, cette organisation fut modifiée en ôtant aux assemblées toute autorité politique, et en réunissant plusieurs tribus sous les ordres d'un chef qui, selon l'importance du nombre de tribus auxquelles il commandait, prenait le nom de *khalifa*, d'*agha* ou de *kaïd*. Cette organisation a été conservée par les Français pour les tribus soumises.

Tous les membres de la tribu ne sont pas en toute matière appelés à délibérer sur ses affaires. Dans un grand nombre de cas, ce sont seulement les *grands* (kobar), les plus riches et les plus vaillants, qui, sur la convocation du cheïkh, se réunissent, et décident dans les réunions. Il n'y a pas d'avis prépondérant, même celui du cheïkh, qui ne peut guère se dispenser d'exécuter les résolutions ainsi prises.

La province d'Alger compte 209 tribus; sur ce nombre, 28 sont encore insoumises à la domination française. Ces tribus ont à leur tête des chefs indigènes dont l'autorité procède du principe aristocratique, telles sont celles du midi de la province; ailleurs, elle procède du principe théocratique, comme dans la partie occidentale; enfin, en quelques autres points, et surtout dans la Kabylie, elle procède du principe démocratique de l'élection. Ces tribus, au point de vue gouvernemental, se partagent en onze groupes administratifs, institués autrefois par les Turcs et conservés par les Français [1]. Nous citerons parmi les principales : les *Hadjouts*, les *Beni-Khelil* et les *Beni-Mouça*, qui sont répandus dans la plaine de la Métidja; les *Ahachna*, les *Issers*, les *Beni-Khalifa*, les *Beni-Sliman*, les *Aribs* et les *Flicet-Mellil*, à l'orient de la province entre Alger, Aumale et Dellys; les *Beni-Menacer*, les *Beni-Haoua*, les *Beni-Madoum*, entre Ténès et Alger, dans la première chaîne de l'Atlas; les *Ouâdd-Hamza*, les *Matma*, les *Beni-Zoug-Zoug* et les *Cheragas* dans la vallée du Chélif; les *Beni-Ourag*, les *Beni-Ouazan*, les *Ouâdd-Koçeir* et les *Ouâdd-Aïad* dans les montagnes de l'Ouenseris, au sud-ouest d'Alger. Enfin, au sud de cette ville, les *Beni Hacen*, les *Cherfa* et les *Ouâdd-Hamza*.

Les tribus kabyles occupent le massif des montagnes qui règnent entre Dellys, Aumale, Sétif et Bougie; elles sont à la fois répandues sur les deux provinces d'Alger et de Constantine, et forment une confédération démocratique habitant des villes, des villages, et se livrant à l'agriculture ainsi qu'à une certaine industrie. Les plus importantes de ces tribus sont les *Beni-Ouarquenoun*, les *Flicet-el-Baar*, les *Barbacha*, les *Beni-Ksila*, les *Aït-Aumer* et les *Beni-Amran*.

La province de Constantine compte 659 tribus; 240 sont gouvernées directement par des agents français, 200 ont des chefs indigènes pour intermédiaires, outre les kaïds et les commandants de cercle; enfin 80 sont dans le simple état de vasselité sous le commandement de chefs nationaux, et 139 sont entièrement insoumises. Le caractère de la plupart de ces tribus, c'est d'avoir à leur tête des chefs qui les gouvernent héréditairement, et qui appartiennent chacun à une famille suzeraine; c'est à cette famille que tous les intérêts se rattachent, c'est en elle qu'ils se concentrent. Les principales tribus de la province de Constantine sont : les *Beni-Amran*, les *Oulâd-M'barek*, les *Beni-Sala* et les *Beni-Khettab*, qui habitent le Sahel insoumis entre Bougie et Philippeville; les *Beni-Melloum*, les *Beni-Guechcha*, les *Ouichaoua* et les *Cherfa*, entre Philippeville et Bône; les *Ouâdd-Diab*, les *Ouâdd-Nacer*, les *Ouâdd-M'saoud* et les *Beni-Sadh*, aux environs de la Calle. Les *Hannencha*, les *Sellaoua*, les *Harakta* et les *Nemencha*, dans les plaines qui confinent à la régence de Tunis; les *Ouâdd-Ouarzek*, les *Cherfa*, les *Amer-Cheraga*, les *Segnia*, les *Zmoul*, les *Barrania*, aux environs de Constantine; les *Beni-Ouâjana*, les *Beni-bou-Sliman*, les *Beni-Imloul*, les *Brarcha*, les *Touaba* et les *Zrara*, dans les montagnes de l'Aures; enfin, les *Amer-Gharaba*, les *Beni-Abbès*, les *Ouennougha*, les *Ouâdd-Haddad* et les *Ksar el-Teir*, à l'occident de la province entre Constantine et Aumale.

La province d'Oran renferme 287 tribus, dont 202 sont administrées directement, 45 par les bureaux arabes et les chefs indigènes, 40 par des chefs indigènes. Ces tribus ont à leur tête des chefs dont l'autorité procède surtout du principe théocratique : leur caractère principal est de former des groupes fédératifs renfermant les éléments d'une organisation complète analogue à celle d'une petite nation; c'est ainsi que l'on y trouve le clergé, l'armée, le peuple, mais la voix prépondérante appartient au clergé. Les principales de ces tribus sont : les *Beni-Zeroual* et les *Zmoul*, qui habitent le Dahra; les *Medjahers*, les *Ayacha* et les *Cherfa-el-Hamadia's*, qui avoisinent Mostaganem, les derniers prétendent descendre de Mahomet; les *Ouâdd-Sidi-Aribi*, que l'on rencontre entre Orléansville et Mostaganem; les *Jakoubias*, au sud-est de Mascara, dans la montagne; la puissante confédération des *Flittas*, qui occupe les vallées de la Mina; les *Guebla* et les *Sdama*, campés au sud et à l'est d'Aumale; les *Bordjia*, entre Mascara et Mostaganem, la nombreuse confédération des *Gharabas*, dont une tribu paraît descendre des nègres venus du Maroc à la suite du sultan Muley-Ismaïl; ils habitent, ainsi que les *Cheragas*, entre Oran, Mascara et Tlemcen, ils sont braves, cultivent la terre et ont de nombreux troupeaux. Ces deux derniers groupes, par leur alliance avec les Beni-Amer et les Hachem, ont donné naissance aux *Hachem-Gharabas*, aux *Hachem-Cheragas*, aux *Amer-Gharabas* et aux *Amer-Cheragas*; les *Trarah's*, tribus kabyles, habitent un pays montagneux près des bords de la mer, entre Nemours et la rive gauche de la Tafna; les *Djebelias* ou montagnards des environs de Tlemcen; les *Ghocel*, au nord de cette même ville; ils sont très-riches en chameaux et en troupeaux de toute espèce; enfin les *Angad* qui, avec les *Souahlia*, confinent le Maroc.

Nous avons dit que l'on pouvait évaluer, en 1851, la population arabe de l'Algérie à 2,323,855 individus, composant 1,215 tribus; cette population se décompose ainsi : 54,372 cavaliers armés; 20,169 cavaliers non armés; 340,950 fantassins armés; 255,768 non armés; enfin 1,652,587 femmes, vieillards et enfants.

« Fils de la plaine, l'Arabe, dit M. Jules Duval (*Tableau de l'Algérie*), est cavalier, et ce double fait engendre une tout autre existence que celle du Kabyle, qui est montagnard, et par conséquent fantassin. Amené en Afrique par la conquête dès le VIIe siècle de l'ère chrétienne, la principale de toutes les invasions, non la seule (d'autres l'avaient préparée et l'ont suivie), l'Arabe est resté maître des vastes et riches plaines au milieu desquelles il s'est installé, et de proche en proche il a gagné le pied des montagnes et des collines, en s'assimilant beaucoup de tribus berbères. Voyageur, pasteur, nomade, dédaignant de s'enchaîner à une maison de boue, il parcourt à cheval ses vastes pâturages et promène d'un champ à l'autre sa charrue, sans sortir toutefois d'une circonscription qui constitue le domaine propre de chaque tribu. Dans ces habitudes d'existence errante, au sein des horizons infinis, son esprit s'est maintenu plus élevé que celui du Kabyle, son imagination plus vive. Il observe le monde extérieur et en reçoit de fortes sensations qui colorent son langage; il nomme par de pittoresques expressions ses montagnes et ses coteaux, ses vallons et ses rivières. Mais la nature des lieux a introduit des différences entre les divers groupes de la race arabe. L'Arabe du Tell incline vers la terre par le labour, se rapproche beaucoup du paysan kabyle, moins l'industrie; l'affinité de sang, l'alliance de race entrent pour beaucoup dans ces ressemblances de l'Arabe du Tell avec le Berbère. L'Arabe des landes du Sahara conserve seul, avec fidélité, le type poétique du caractère national : ennemi du travail, dont il abandonne aux femmes la part inévitable; amoureux des femmes, des chevaux, des courses, des vers, des fêtes, de l'éclat, du mouvement, de toutes les joies qui se résument en un seul mot synonyme du bonheur suprême : *la fantasia !* »

[1] Ces circonscriptions sont les suivantes : *Fahs* ou banlieue d'Alger, *Sebt Beni Khelil*, *Beni-Mouça*, *Khachna*, *Issers*, *Sebaou*, *Beni-Sliman* et *Beni-Khalifa*, *Beni-Djaad*, *Arib* et *Titteri*. Les dix premières étaient administrées par des kaïds, la onzième par un bey.

TABLEAUX STATISTIQUES DE L'ALGÉRIE [1].

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

SUPERFICIE.	POPULATION EN 1853 [2].		DIVISION ADMINISTRATIVE.	BUDGET EN 1854.		COMMERCE.	
390 000 kil. carr. ou 39 000 000 d'hectares.	Français.....	69 990	*Civile.* 3 provinces départementales — arrondissements — communes. *Militaire.* 3 divisions — subdivisions — cercles — postes.	*Dépenses.*		En 1851.	
	Européens.....	54 421		Militaires.....	56 144 000	Import....	66 930 582
	Indig. des territ..	105 865		Civiles.....	17 536 435	Export ...	19 792 791
	Indig. des trib...	2 323 855		Total.....	73 680 435		
	Armée et pop. flot.	94 928		*Recettes.* 20 713 000.		En 1853.	
	Total.....	2 649 049				Import....	72 788 015
						Export ...	30 782 692

[1] Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie pour 1850-1852, publié par ordre du ministre de la guerre. — Tableau de l'Algérie, annuaire pour 1854, par M. Jules Duval.

[2] Au 31 décembre 1851, la population européenne de l'Algérie était de 121 283 individus, savoir : 57 091 pour la province d'Alger, 26 820 pour la province d'Oran, et 27 382 pour la province de Constantine. Sur les 131 283 Européens, le nombre des Français était de 66 050, dont 28 548 dans la province d'Alger, 21 535 dans celle d'Oran, et 15 967 dans celle de Constantine. Après les Français, les Européens les plus nombreux étaient : les Espagnols, 41 760 ; les Italiens, 7 555 ; les Anglo-Maltais, 7 307 ; les Allemands, 2 854, et les Suisses, 1 645 Cette population européenne se résumait en 51 007 hommes, 37 212 femmes et 37 529 enfants. A la même époque, la population indigène en résidence dans les villes était de 105 865, dont 37 814 dans la province d'Alger, 26 186 dans la province d'Oran, et 41 865 dans la province de Constantine.

STATISTIQUE DE LA PROVINCE D'ALGER.

			Territoire civil.	Territoire militaire.	
SUPERFICIE.	Tell.... 30 000 kil. carr.	POPULATION DES TERRITOIRES COLONISÉS.	Européenne. 54 151 hab.	Européenne. 6 455 hab.	134 016 hab.
	Sahara . 83 000		Indigène.... 41 000	Indigène.... 1 900	
	Total. 113 000 kil. carr.		Flottante... 26 940	Flottante... 4 670	
	ou 11 300 000 hectares.		Total... 122 091 hab.	Total... 11 925 hab.	
		POPULATION ARABE.....		209 tribus ou	756 267 hab.
		TOTAL.....			890 283 hab.

I. TERRITOIRE CIVIL OU DÉPARTEMENT.

Arrondissement d'Alger.

DISTRICTS.	COMMUNES [1].	POPULATION.	Distance à Alger en kilomètres.	SECTIONS, ANNEXES ET DÉPENDANCES.	POPULATION [3].	Distance à Alger en kilomètres.
ALGER.	ALGER.....	41402	»	El-Biar. A. [2] Hira.....	1160	5
				Bou-Zaréa, Pointe-l'escade et S.-Eugène.	2700	6
				Mustapha-Pacha-l'Agha et Hamma.....	3596	3
	Chéraga et Aïn-Benian.....	917	12	Guyotville. A.....	»	16
	Dely-Ibrahim.....	668	11	El-Achour.....	»	14
	Ouled-Fayet.....	501	16			
	Sidi-Ferruch.....	119	28	Staouéli.....	»	»
	Hussein-Dey.....	1097	6			
	Kouba.....	817	9			
	Birmandreis.....	961	7			
	Birkadem.....	1377	10	Saoula. A. Tixeraïm.....	»	13
	Draria.....	897	16	Kaddous.....	»	10
	Rassauta.....	554	12	Maison-Carrée.....	»	12
				Fort-de-l'Eau.....	»	13
	L'Arba.....	543	[illegible]			
	Rovigo.....	292	[illegible]			
	[illegible].....	1081	[illegible]			
	Aïn-Taya..... Aïn-Roulba...	16101	»	Aïn-Berdia.....	»	»
				Matifou.....	»	»
	Douéra.....	1013	23	Baba-Hassen. A. et Birtouta.....	181	19
				Crescia. A. et Saint-Jules.....	211	22
				Mahelma. A. et Saint-Charles.....	130	31
				Saint-Ferdinand. A. et Ouled-Mendi	174	28
				Sainte-Amélie. A. et les Quatre-Chemins.	136	29
CHERCHELL.	CHERCHELL.....	2587	114	Novi.....	306	12
				Zurich.....	175	99
TENEZ.	TENEZ.....	2587	150	Vieux-Tenez.....	»	»
				Montenotte.....	488	139
ORLÉANSVILLE.	ORLÉANSVILLE.....	1[illegible]	210			
	La Ferme.....	1[illegible]	»			
	Ponteba.....	2[illegible]	2[illegible]			

[1] Les localités placées dans cette colonne sont régies par un commissaire civil ou par un maire.

[2] La lettre A indique les annexes régies par un agent particulier.

[3] La population qui n'est pas indiquée dans cette colonne a été recensée avec celle de la commune dont l'annexe fait partie.

Arrondissement de Blidah.

BLIDA.	BLIDAH.....	8619	48	Beni-Mered. A.....	864	41
				Joinville.....	144	48
				Montpensier.....	173	46
				Dalmatie. A.....	413	44
	Boufarik.....	1553	34	Souma. A.....	»	41
	La Chiffa.....	116	56			
	Oued-el-Halleg.....	141	48			
	Mouzaïaville.....	260	60			
	El-Afroun.....	368	66	Bou-Roumi.....	»	64
	Ameur-el-Aïn	144	72			
	Koléa.....	2175	37	Fouka. A. et Notre-Dame.....	245	37
				Zeradia. A. et Messaoud.....	130	26
	Castiglione.....	651	45	Douaouda. A. Berbessa et Saighir.....	232	33
	Tefeschoun.....	»	48			

Suite de l'arrondissement de Blidah.

DISTRICTS.	COMMUNES.	POPULATION.	Distance à Alger en kilomètres.	SECTIONS, ANNEXES ET DÉPENDANCES.	POPULATION.	Distance à Alger en kilomètres.
Mé-déah.	Médéah	6760	45	Lodi	220	93
				Damiette	314	93
	Mouzaïa-les-Mines	152	84			
Mi-liana.	Miliana	4329	118	Affreville	1298	128

II. TERRITOIRE MILITAIRE OU DIVISION.

Chef-lieu de la division.	SUBDIVISIONS.	CERCLES.	POPULATION.	Dist. à Alger en kilomètres.	BUREAUX ARABES ANNEXES.	POPULATION.	Dist. à Alger en kilomètres.	ENCLAVES CIVILES.	POPULATION.	Dist. à Alger en kilomètres.
Blidah.	1. Blidah	Blidah	» [1]	»				Marengo	[illegible]	[illegible]
								Bourkika	87	[illegible]
								Tipasa	»	»
	2. Alger	Alger	»	»	Drâ-el-Mizan	»	»			
		Dellys	1755	96						
	3. Aumale	Aumale	1020	130	Beni-Mançour	»	»			
	4. Médéah	Boghar	504	166						
		Laghouat	»	»						
	5. Miliana	Miliana	»	»				Bou-Medfa	1[illegible]	[illegible]
		Teniet-el-Hâad	255	190				Vesoul-Benian	»	[illegible]
		Cherchell	»	»				Aïn-Sultan	»	118
	6. Orléansville	Orléansville	»	»						
		Ténez	»	»						

[1] Nous donnons ici la population et la distance des chefs-lieux de cercles. — Nous n'avons pas répété les populations et les distances qui se trouvaient déjà au tableau précédent.

STATISTIQUE DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

SUPERFICIE.
- Tell.... 73 000 kil. carr.
- Sahara . 132 000
- Total. 175 000 kil. carr.
- ou 17 500 000 hectares.

POPULATION DES TERRITOIRES COLONISÉS.

	Territoire civil.	Territoire militaire.	
Européenne.	19 083 hab.	Européenne. 5 747 hab.	
Indigène ...	39 394	Indigène ... 8 978	
Flottante...	18 755	Flottante... 5 871	
Total...	77 832 hab.	Total... 20 593 hab.	98 425 hab

POPULATION ARABE..... 659 tribus ou 1 101 421 hab.

TOTAL..... 1 199 846 hab.

I. TERRITOIRE CIVIL OU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Constantine.

DISTRICTS.	COMMUNES.	POPULATION.	Distance à Constantine en kilomètres.	SECTIONS, ANNEXES ET DÉPENDANCES.	POPULATION.	Distance à Constantine en kilomètres.
Constan-tine.	Constantine	25855	»	Hamma, Sidi-Mabrouk, Aïn-Smara	»	»
	Condé (Smendou)	173	30			
	Fornier	» [1]	18	El-Kroub [1]	» [1]	16
Guelma. Sétif.	Sétif	1584	130	Lanasser, Fermatou, Kalfoun, Aïn-Séfia, Mezlong, Aïn-el-Arnat	» [1]	»
	Guelma	2048	100	Hammam-Meskoutin, Medjez-Amar	»	»
				Millésimo	358	104
				Petit	186	107
				Héliopolis	366	105

[1] Villages de récente création, dont on ne peut encore évaluer la population.

Arrondissement de Philippeville.

Philippeville.	Philippeville	4921	83	Damrémont	230	87
	Stora	391	87	Vallée, Saint-Antoine	»	77
	Gastonville	353	59			
	Robertville	291	60			
	Saint-Charles	103	66			
	El-Arrouch	384	52			
	Jemmapes	568	90	Ahmed-ben-Ali [1]	77	»
Bougie.	Bougie	1781	229	Sidi-Nassar [1] A.	46	»

Arrondissement de Bône.

Bône.	Bône	10622	156	Alelik, Bugeaud, Duzerville, El-Hayar	»	»
	Penthièvre	81	134			
	Mondovi	378	151			
	Barral	316	257			
La Calle.	La Calle	906	236	Kef-rum-Theboul	»	»

II. TERRITOIRE MILITAIRE OU DIVISION.

Chef-lieu de la division.	SUBDIVISIONS.	CERCLES.	POPULATION.	Distance à Constantine.	BUREAUX ARABES ANNEXES.	POPULATION.	Distance à Constantine.	ENCLAVES CIVILES.	POPULATION.	Distance à Constantine.
				kil.			kil.			kil.
CONSTANTINE	1. CONSTANTINE.....	Constantine (territoire militaire.....	26251	»	Aïn-Beïda	68	100	Bou-Merzoug.....	»	»
					Tebessa	1117	169			
		Philippeville	»	»						
		Djidjeli	1295	128						
	2. BONE	Bone	»	»						
		La Calle.....	»	»				Drechmeya	»	»
		Guelma (territ. milit.)	22	»	Souk-Arras.....	»	»			
	3. BATNA	Batna	1320	110				Lambèse.....	[illegible]	120
		Biskara.....	»	236						
	4. SÉTIF.....	Sétif (territ. milit.)...	203	»						
		Bougie	»	»						
		Bordj-Bou-Arréridj ...	29	198						
		Bouçada.....	3867	326						

[1] Nous donnons ici la population des chefs-lieux de cercles. — Nous n'avons pas répété la population et les distances qui se trouvent déjà au tableau précédent.

STATISTIQUE DE LA PROVINCE D'ORAN

SUPERFICIE. Tell.... 35 000 kil. carr. — Sahara . 67 000 — Total. 102 000 kil. carr. ou 10 200 000 hectares.

POPULATION DES TERRITOIRES COLONISÉS.

	Territoire civil.	Territoire militaire.	
Européenne.	28 681 hab.	Européenne. 10 687 hab.	
Indigène ...	29 838	Indigène ... 920	
Flottante...	19 923	Flottante... 2 744	92 793 hab.
Total...	78 442 hab.	Total... 14 351 hab.	

POPULATION ARABE..... 287 tribus ou 466 167 hab.

TOTAL..... 558 960 hab.

I. TERRITOIRE CIVIL OU DÉPARTEMENT.

Arrondissement d'Oran.

DISTRICTS.	COMMUNES.	POPULATION.	Distance à Oran en kilomètres.	SECTIONS, ANNEXES ET DÉPENDANCES.	POPULATION.	Distance à Oran en kilomètres.
ORAN.	ORAN.....	22097	»	Mers-el-Kebir. A.....	1414	8
				La Sénia. A.....	405	8
	Aïn-el-Turk.....	196	16	Bou-Sefer.....	277	17
	Misserghin.....	767	15	Aïn-Beïda (groupe de fermes).....	»	»
	Bou-Tlélis.....	342	30			
	Valmy-le-Figuier.....	397	14			
	Sidi-Chami.....	430	13	Mangin. A.....	179	15
	Arcole.....	136	5			
ARZEW.	ARZEW.....	908	37			
	Saint-Cloud.....	942	23	Saint-Leu. A. Christel.....	176	38
				Damesme. A.....	122	37
				Muley-Magoun.....	25	34
	Fleurus.....	246	20	Haci-Ben-Okba.....	178	19
				Christine.....	»	»
	Haci-Bou-Nif.....	190	14	Haci-Ameur. A.....	247	17
				Chartres.....	»	»
	Kléber.....	227	29	Méfessour. A.....	197	28
	Sainte-Léonie.....	181	31			
	Saint-Louis.....	382	24	Haci-ben-Ferréa. A.....	259	23
MASCARA.	MASCARA.....	6490	96	Saint-Hippolyte.....	23	99
				Saint-André.....	158	98
TLEMCEN.	TLEMCEN.....	12835	116	Bréa, Hennaya.....	306	114
				Mansourah, Seyzaf (Saf Saf).....	174	118
				Négrier.....	104	110

Arrondissement de Mostaganem.

MOSTAGANEM.	MOSTAGANEM.....	7258	76	Vallée des Jardins.....	1464	73
	Les Libérés.....	»	80			
	Mazagran.....	876	72	Ouréa.....	19	»
	La Stidia.....	338	62			
	Aïn-Nouissy.....	206	68			
	Abonkir.....	171	79			
	Sidi-Chérif.....	213	77			
	Blad-Touéria.....	255	90			
	[illegible]oli.....	236	70			
	[illegible]nin.....	153	84			
	K[illegible]ouba.....	184	80			
	A[illegible] Tédelès.....	352	96			
	S[illegible] el-Mitou.....	202	100			
	Ai[illegible] bou-Dnur.....	127	88			

II. TERRITOIRE MILITAIRE OU DIVISION.

Chef-lieu de la division.	SUBDIVISIONS.	CERCLES.	POPULATION.	Dist. à Oran en kilomètres.	BUREAUX ARABES ANNEXES	POPULATION.	Dist. à Oran en kilomètres.	ENCLAVES CIVILES.	POPULATION.	Dist. à Oran en kilomètres.
ORAN.	1. ORAN.....	Fermes du territoire militaire.....	194	»				Le Tlélat (Ste-Barbe).	138	23
								Arbal (ferme).....	»	»
								Saint Denis du-Sig...	793	52
	2. MOSTAGANEM....	Mostaganem.....	» [1]	»				Pont-du-Chélif.....	62	96
		Ammi-Moussa.....	»	182				Union agricole et ferm.	102	»
	3. SIDI-BEL-ABBÈS...	Sidi-bel-Abbès.....	1894	82	Aïn-Temouchen.....	194	70			
		Fermes environnantes.	706	»						
		Daïa.....	35	153						
	4. MASCARA.....	Mascara.....	»	»						
		Saïda.....	160	»						
		Tiaret.....	375	220						
	5. TLEMCEN.....	Tlemcen.....	»	»						
		Nemours.....	714	102						
		Sebdou.....	42	153						
		Lalla-Maghrnia.....	»	164						

[1] Nous n'avons pas répété les populations et les distances déjà données au tableau précédent.

BIBLIOGRAPHIE.

1612. Topographia e historia general de Argel (Alger), par *Diego de Haedo*, 1 vol. in-f°.
1704. Etat des royaumes de Barbarie, Tripoli, Tunis et Alger, *Lahaye*, 1 vol. in-12.
1757. Histoire des Etats barbaresques qui exercent la piraterie, traduit de l'anglais par *Boyer de Ribaudier*, 2 vol. in-12.
1830. Aperçu historique, statistique et topographique sur l'Etat d'Alger, 1 vol. in-12 avec atlas.
1830. Tableau d'Alger et de ses environs, par *Renaudet*, in-8°.
1830. Esquisse de l'Etat d'Alger sous les rapports politique, historique et civil, par *W. Shaler*, 1 vol. in-8°.
1831. Dix-huit mois à Alger, du 14 juin 1830 à la fin de 1831, par *Berthezène*, in-8°.
1831. Considérations sur la régence d'Alger, par *Juchereau de Saint-Denis*, in-8°.
1832. Annuaire de l'Etat d'Alger, 1832, 1 vol. in-16.
1833. Alger sous la domination française et son avenir, par *Pichon*, 1 vol. in-8°.
1833. Procès-verbaux et rapports de la commission d'Afrique, in-4°.
1833. Voyage dans la régence d'Alger, ou description du pays occupé par l'armée française en Afrique, par *Rozet*, 3 vol. in-8°.
1833. Aperçu historique, statistique sur la régence d'Alger, par *Sidy-Hamdan-ben-Othman-Khoja*, in-8°.
1834. Documents officiels déposés à la chambre des députés, in-8°.
1835. Colonisation de l'Afrique septentrionale par les Romains, publiée par *le ministère de la guerre*, in-8°.
1835. Voyage pittoresque dans la régence d'Alger, exécuté en 1833, par *Ch. Motte*, in-8°.
1837. Recueil de renseignements sur Constantine, par *Dureau de la Malle*, 1 vol. in-8°.
1837. Alger et les côtes d'Afrique, par *Fontaine de Resbecq*, 1 vol. in-12.
1837. Fondation de la régence d'Alger, histoire de Barberousse, par *Rang* et *F. Denis*, 2 vol. in-8°.
1838. Nouvel aperçu sur l'Algérie, par *F. Blondel*, 1 vol. in-8°.
1838. Mélanges sur l'Afrique, par *de Brossard*, in-8°.
1838. Voyages dans les régences de Tunis et d'Alger, par *Peyssonnel* et *Desfontaines*, 2 vol. in-8°.
1838. Campagne de Constantine de 1837, par *C. Sédillot*, 1 vol. in-8°.
1839. De la régence d'Alger, par *Eug. Cavaignac*, in-8°.
1839. Histoire de l'Algérie et des autres Etats barbaresques, par *de Vinchon*, in-8°.
1839. De l'établissement des Français dans la régence d'Alger et des moyens d'en assurer la prospérité, par *Genty de Bussy*, in-8°.
1839. De la colonisation du nord de l'Afrique, par *Aristide Guilbert*, 1 vol. in-8°.
1840. Algérie. Rapport sur la situation économique de nos possessions, par *Blanqui*, in-8°.
1840. Exploration scientifique de l'Algérie, publiée par ordre du gouvernement, 1840 à 1844, 6 vol. in-4°.
1840. Histoire pittoresque de l'Algérie, par *Eug. Hatin*, in-8°.
1840. Cris de conscience de l'Algérie, par *Rozey*, 1 vol. in-8°.
1841. L'Algérie, par *Baude*, 2 vol. in-8°.
1841. Alger, voyage politique et descriptif dans le nord de l'Afrique, par *Ev. Bavoux*, 2 vol. in-8°.
1841. Histoire d'Alger et de la piraterie des Turcs dans la Méditerranée à dater du XVIe siècle, par *C. de Rotalier*, 2 vol. in-8°.
1842. Algérie pittoresque et monumentale, par *Berbrugger*, 3 vol. in-f°.
1842. L'Algérie. Des moyens de conserver et d'utiliser cette conquête, par *Bugeaud*, in-8°.
1842. Annuaire de l'Algérie, par *Gomet*, in-8°.
1842. L'Algérie prise au sérieux, par *Leblanc de Prébois*, 1 vol. in-8°.
1843. Colonisation de l'Algérie, par *Enfantin*, in-8°.
1844. Annales de l'Institut d'Afrique, 1 vol. in-8°.
1844. Du commerce de l'Afrique dans l'Afrique centrale et les Etats barbaresques, par *E. Carette*, in-8°.
1844. L'Algérie ancienne et moderne, par *L. Galibert*, in-8°.
1844. Journal de l'expédition des Portes-de-Fer, par *Ch. Nodier*, in-8°.
1845. Souvenirs du maréchal Bugeaud et du Maroc, par *P. Christian*, 2 vol. in-8°.
1845. Le Sahara algérien, par *Daumas*, 1 vol. in-8°.
1845. Colonisation et agriculture de l'Algérie, par *Moll*, 2 vol. in-8°.
1845. Tableau physique, géographique, politique, statistique et administratif de l'Afrique française, par *de Saint-Pierre*, in-4°.
1845. Expédition de Laghouat en mai et juin 1844, par *Marey*, in-8°.
1845. Du commerce des peuples de l'Afrique septentrionale, par *Mauroy*, 1 vol. in-8°.
1846. Quelques réflexions sur trois questions fondamentales de notre établissement en Afrique, par *Bugeaud*, in-8°.
1846. Histoire de l'Algérie française, par *Clausel*, 3 vol. in-8°.
1846. Guide du voyageur en Algérie, par *Guétin*, in-12.
1846. L'Algérie, dans le volume Alger, Tunis, Tripoli, etc., par *Carette* et *Rozet*, dans l'Univers pittoresque de *Didot*, in-8°.
1847. Description et division de l'Algérie, par *MM. Carette* et *Warnier*, in-8°.
1848. Indicateur général de l'Algérie, par *Victor Bérard*, 1 vol. in-18.
1849. Almanach de l'Algérie pour 1849, par *O. Mac-Carty*, in-16.
1849. Commerce de l'Algérie avec la Mecque et le Soudan, par *Prax*, in-8°.
1852. Principes généraux du cavalier arabe, par le général de division *Daumas*, in-8°.
1853. Tableau de la situation des établissements français de l'Algérie en 1850-1852. *Ministère de la guerre*, grand in-4°.
1853. Abd-el-Kader, nos soldats, nos généraux et la guerre d'Afrique, par *Léon Plée*, in-4°, gravures.
1854. Mœurs et coutumes de l'Algérie (Tell, — Kabylie, — Sahara), par le général *Daumas*, conseiller d'Etat, directeur général des affaires de l'Algérie, in-18 anglais, 2e édition.
1854. Les villages départementaux en Algérie, par *M. E. Ducuing*.
1854. La Chasse au lion, par *Gérard*, officier de spahis, in-18.
1854. L'Algérie en 1854, par *Joseph Bard*, in-8°.
1854. Les Chevaux du Sahara, par le général *Daumas*, in-8°, 3e édit.
1854. Tableau de l'Algérie, annuaire pour 1854, manuel des émigrants et des colons, par *Jul. Duval*, in-18.
1855. Almanach de l'Algérie pour 1855, guide du colon, par *Hippolyte Peut*, in-16.
1855. Annuaire de l'Algérie, par *Tombarel*, in-12.
Annales de la colonisation algérienne, par *Hippolyte Peut*.
Revue de l'Orient et de l'Algérie, par *Uticini* et *Laralière*.
Bulletin de la société de géographie.
Atlas de l'Algérie, par *Bouffard*, grand in-8°.
Carte de l'Algérie divisée par tribus, par *Carette* et *Warnier*, 2 feuilles.
Carte topographique de l'Algérie, par *Bouffard*.
Carte de l'Algérie, par *C.-F. de la Roche*.
Carte de l'Algérie avec notice de *M. Mac-Carty*.
Carte cadastrale du Sahel d'Alger.
Cartes topographiques des provinces d'Alger, de Constantine et d'Oran, dressées par ordre du ministre de la guerre, etc.

PARIS. — Typ. Lacour, rue Soufflot. 18

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Fabrication du sucre à la Guadeloupe.

COLONIES D'AMÉRIQUE[1].

MARTINIQUE.

Situation. — L'île de la Martinique est située dans l'océan Atlantique entre 14° 23′ 43″ et 14° 52′ 47″ de latitude septentrionale, et entre 63° 6′ 49″ et 63° 31′ 34″ de longitude occidentale du méridien de Paris. Elle est à 53 kilomètres sud-est de la Dominique, à 35 kilomètres nord de Sainte-Lucie, à 110 kilomètres au sud-est de la Guadeloupe, et environ 7,000 kilomètres de Brest. En calculant à 40 lieues marines de 20 au degré la traversée de France à la Martinique, cette dernière est à 32 jours environ de navigation du port de Brest.

Cette île doit son nom à la francisation de celui de *Martinina*, par lequel les Espagnols, qui la découvrirent en 1493, la désignèrent pour l'avoir découverte le jour de la Saint-Martin.

Étendue, configuration, aspect et nature du sol. — La plus grande longueur de la Martinique est de 70 kilomètres, et sa largeur moyenne de 31 kilomètres; son périmètre, non compris ses caps, dont quelques-uns s'avancent de 2 à 3 lieues dans la mer, est de 350 kilomètres. Sa superficie est de 98,782 hectares; un tiers de l'île est en plaines et le reste en montagnes.

La Martinique est de forme irrégulière; elle offre l'aspect de deux péninsules unies par l'isthme qui est entre le cul-de-sac François et le cul-de-sac Royal; le terrain s'élève graduellement depuis le rivage jusqu'au centre, où sont les montagnes. Chacune de ces péninsules paraît avoir été formée par les éruptions de plusieurs vol-

(1) Nous avons fait usage pour la rédaction de cette livraison des *Notices statistiques sur les colonies françaises*, imprimées par ordre de M. le vice amiral de Rosamel, ministre de la marine, en 1837.
Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

cans. Celle du nord, où étaient situés les foyers les plus anciens, a une circonférence d'environ 187 kilomètres.

Le sol, qui a été formé par des éruptions volcaniques, n'est point partout de même nature. Dans le voisinage de la montagne Pelée, du Morne-Rouge et de la Calebasse, et dans les quartiers du Macouba et de la Basse-Pointe, il se compose de pierres ponces, qui, réduites en parcelles et mêlées aux détritus des végétaux, forment une terre végétale légère, mais assez fertile. Le sol du Prêcheur, de Saint-Pierre et du Carbet, est à peu près de la même nature. Les terres de la Trinité et de la partie méridionale de l'île sont grasses, fortes et argileuses. Dans la partie du nord-ouest, le sol est au contraire aride et pierreux.

Côtes, rades, baie, anses. — Les côtes sont à pic en plusieurs endroits, et notamment au nord et à l'ouest, d'accès difficile à cause des immenses bancs de roches madréporiques, qui obstruent la plupart des anses et des ports. Cependant les havres du Robert, du François, du Vauclin, y offrent un asile assez sûr aux petits bâtiments, et le port de la Trinité est accessible à des bâtiments d'un fort tonnage. Au sud s'ouvrent la baie du Marin et plusieurs petites anses où les navires sont en sûreté lorsque le vent ne souffle point de l'ouest.

La rade de Saint-Pierre et la baie du Fort-de-France (Fort-Royal) sont situées sur la côte occidentale (sous le vent de l'île). La première n'est fréquentée que par les navires du commerce, qui la quittent à l'époque de l'hivernage pour aller s'abriter dans le bassin beaucoup plus sûr du Fort-de-France. La baie du Fort-de-France est le plus beau port des Antilles, et des flottes nombreuses peuvent en tout temps y mouiller sans danger. La presqu'île de la Caravelle forme sur la côte orientale la baie du Galion, ouverte au sud-est.

Montagnes et rivières. — La Martinique vue de la mer présente à l'œil quelques hautes montagnes éparses que lient entre elles de moindres aspérités que l'on nomme aux colonies *mornes*. Ces montagnes, qui doivent leur origine à des éruptions volcaniques, sont : la montagne Pelée, 1,350 mètres d'altitude, située dans la partie occidentale; les trois pitons du Carbet, au milieu de l'île, et dont le plus élevé des trois a 1,207 mètres; le morne de Calebasse haut de 812 mètres, et situé entre la montagne Pelée et les pitons du Carbet; les pitons de la Soufrière, 700 mètres; du Vauclin, 505, et du Diamant, 478 mètres. On a donné ce nom de *piton* aux montagnes qui ont gardé la forme conique; ce nom correspond à celui de *pic* employé généralement en Europe, à celui de *puy* employé plus particulièrement dans le midi de la France.

On compte à la Martinique six volcans éteints, qui sont : les pitons du Carbet, la montagne Pelée, les roches Carrées, la montagne du Vauclin, le cratère du Marin et le morne de la Plaine. On trouve au sommet de la plupart de ces montagnes des coquillages et des substances marines pétrifiées, qui indiquent qu'elles ont dû sortir des eaux.

De ces montagnes et de ces mornes descendent 75 rivières, que grossissent de nombreux ruisseaux. Les principales sont : au vent de l'île, c'est-à-dire à l'est, le Lorrain, qui se jette dans la mer en deux bras très-distincts : le Lorrain et le Masse; le Galion; la Capote, grossie de la Falaise; la rivière du Macouba; la rivière de la Grande-Anse; et la rivière de Sainte-Marie.

Sous le vent de l'île, c'est-à-dire à l'ouest, la rivière Salée; la Lézarde; la Jambette; la rivière Monsieur; la rivière Madame, qui passe au Fort-de-France; la rivière du Carbet; la rivière du fort Saint-Pierre, qui passe à Saint-Pierre; et la rivière de Case-Navire.

L'étendue du cours de ces rivières n'est souvent que d'une lieue, et n'excède jamais 6 à 7 lieues; leur pente est de 11 à 12 centimètres par mètre dans la région moyenne des montagnes, et leur profondeur de 67 centimètres à 1 mètre, lorsque les eaux ne sont pas enflées par les pluies de l'hiver. Presque toutes sont profondément encaissées entre des escarpements de rochers, qui ont depuis 20 jusqu'à 100 mètres de hauteur dans la région des bois. Elles prennent leur source vers les sommets des montagnes, et lorsqu'elles ont été grossies par les pluies d'hiver, elles descendent de ces hauteurs en torrents qui déracinent et entraînent les arbres sur leur passage, et roulent avec leurs eaux des blocs de basalte d'un volume considérable.

Parmi ces rivières il n'y a de navigables que la rivière du Pilote, la rivière Salée, la rivière du Lamentin, la rivière Monsieur et la rivière Madame. Dans la partie inférieure de leur cours elles servent au transport des denrées chargées sur les embarcations du pays; les portions navigables de ces rivières appartiennent même aux eaux de la mer, qui, en pénétrant au milieu des terres, forment des espèces de canaux où leur cours aboutit. Sur un grand nombre d'habitations on emploie les eaux des rivières comme moteurs pour faire tourner les moulins à sucre. Ces eaux sont toutes fort salubres. Il existe à la pointe la plus méridionale de l'île une flaque d'eau salée que l'on appelle la Grande-Salière.

Climat. — La Martinique est située dans la zone tempérée du Nord. La température moyenne à l'ombre, à 2 mètres au-dessus du niveau de la mer, est de 27°,21 du thermomètre centigrade; le maximum de son élévation de 35°, et le minimum de 21°. Au soleil le thermomètre s'élève jusqu'à 55 degrés. L'ardeur du climat est d'ailleurs tempérée chaque jour par deux brises régulières : l'une qui dure depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, et qui s'accroît ou décroît selon que le soleil est plus ou moins élevé sur l'horizon; l'autre, qui commence entre six et sept heures du soir, et qui souffle pendant la plus grande partie de la nuit. La première s'appelle *brise de mer*, la seconde *brise de terre*. La variation journalière du thermomètre est de 6 à 12 degrés centigrades suivant la saison. On ne connaît que deux saisons : l'une, qui est la belle saison, dure environ 9 mois; elle commence en octobre et finit en juillet; les mois les plus chauds sont juillet, août et septembre. L'autre, qui est la saison pluvieuse, et à laquelle on donne en général le nom d'*hivernage*, ne dure que 3 mois, du milieu de juillet au milieu d'octobre. Les mois les moins chauds sont ceux de décembre, janvier et février.

L'humidité de l'atmosphère est excessive à la Martinique. La quantité moyenne de pluie qui tombe annuellement dans l'île est un peu moindre de 247 centimètres au niveau de la mer. La différence entre les années pluvieuses et les années sèches n'excède pas 33 centimètres. Le minimum des pluies a lieu en mars, avril et mai; le maximum en août, septembre et octobre. Le maximum des jours de pluie a été pour 6 années consécutives, et en moyenne annuelle, de 238, et le minimum de 223.

Dans les Antilles les jours sont à peu près égaux aux nuits. La durée des jours les plus courts est de 11 heures 15 minutes environ; et celle des plus longs, d'un peu plus de 12 heures 30 minutes.

Les vents qui dominent sont ceux d'est, du nord et du sud. Les périodes de domination de ces vents peuvent à la rigueur être réduites à deux. Pendant la première, qui dure depuis novembre jusqu'en avril, les vents soufflent de l'hémisphère boréal, en passant successivement du nord vers l'est. Pendant la seconde période, qui dure depuis le mois de mai jusqu'en octobre, les vents soufflent de l'hémisphère austral, et varient entre l'est et l'ouest en passant par le sud. Le vent d'ouest est plus rare; il est aussi le moins constant dans sa durée. Les bourrasques orageuses sont accompagnées de calmes plats.

Les vents d'est, dont la domination s'étend sur l'une et l'autre des deux périodes dont il vient d'être parlé, soufflent pendant les trois quarts de l'année environ. Ils ne règnent toutefois avec constance que durant les mois de mars, avril, mai et juin. Ce sont ces vents qui portent le nom de *vents alizés*, et d'où dérivent les expressions *au vent* et *sous le vent*, qui servent à désigner dans les Antilles l'orient et l'occident.

Quelquefois, au milieu du plus grand calme de l'atmosphère, les eaux de l'Atlantique, soulevées par un mou-

vement subit et précipitées violemment vers le rivage, entraînent avec elles les bâtiments mouillés sur la côte, malgré leurs ancres, et les lancent sur les rochers ou les jettent sur la plage. C'est cette perturbation que l'on nomme dans les Antilles *ras de marée*. On donne le nom d'*ouragans* ou *coups de vent* à des tempêtes violentes, qui éclatent quelquefois dans les pays situés sous les tropiques, et durant lesquelles le vent acquiert un tel degré de force qu'il renverse les constructions, déracine les arbres et arrache les moissons; les rivières, grossies subitement par des pluies diluviales, débordent malgré la profondeur de leurs encaissements et entraînent avec leurs eaux les arbres des forêts, les plus gros rochers, les plants et les plantations. Les bâtiments qui sont sur les rades et qui n'ont pas eu le temps de gagner la pleine mer sont brisés ou engloutis. Les désastres qui résultent de ces tourmentes sont incalculables; dans les villes on a vu quelquefois la majeure partie des édifices détruits. Pour remettre en valeur les plantations que le fléau a ravagées, il faut, en outre des frais et de travaux considérables, un an, si l'habitation produit des vivres; dix-huit mois, si c'est une sucrerie; trois ans, si elle est cultivée en cacao, et cinq ans, si c'est une caféyère. Les plus affreux ouragans de ce siècle à la Martinique sont ceux de 1813 et de 1817. Le tremblement de terre de 1839 est le plus désastreux qu'on y ait ressenti depuis 1737. Il ne se passe guère d'années où il ne se fasse sentir quelques secousses. La chaleur et l'humidité du climat exercent une funeste influence sur la santé des habitants. La mortalité y égale et quelquefois même y excède la reproduction.

Productions naturelles. — Aucune mine métallique ne paraît exister à la Martinique, quoiqu'on y trouve quelques traces d'arsenic sulfuré, de titane, de manganèse et de fer sulfuré; les roches y sont plus nombreuses, on rencontre des basaltes prismatiques, de la lave, de la pierre ponce, de la pouzzolane, du soufre, de l'argile, de l'ocre, de la silice et de l'alumine. Parmi les combustibles on remarque l'huile de pétrole, la lignite et la tourbe. Il existe plusieurs sources d'eaux minérales; les principales sont celles de la montagne Pelée et celle qui prend naissance dans les pitons du Fort-de-France. Cette dernière est très-fréquentée; les eaux en sont thermales et contiennent en dissolution des carbonates de soude, de magnésie, de chaux et de fer. Elles conviennent aux malades atteints d'affections cutanées et d'hépatites, ainsi qu'aux personnes qui souffrent encore de blessures ou de fractures anciennes.

Le climat de la Martinique est d'une grande fertilité. Sous l'influence de sa chaleur humide, qui pour la race humaine produit si souvent des effets mortels, la nature déploie toutes ses richesses et se couvre d'une végétation magnifique.

A l'ombre de forêts de bambous et de palmiers, que des lianes entrelacées rendent impénétrables, croissent des fougères colossales, des lataniers aux larges feuilles; sur le tronc même des arbres la plus brillante des fleurs parasites, l'orchidée, balance ses fleurs parfumées. L'ananas, le palmiste, le bananier, l'arbre à pain, la goyave, l'aloès, sont autant de produits de cette riche nature. Aux fleurs du pays il faut ajouter celles qu'on y a importées d'Europe : les roses, le jasmin, l'oranger.

Parmi les produits cultivés, la canne à sucre est au premier rang; les espèces préférées sont : la canne d'Otaïti et la canne jaune de Java. Viennent ensuite, dans l'ordre des cultures, le caféier, le cotonnier, le cacaoyer et les arbres à épices, tels que le cannellier, le poivrier, le gingembre; les plantes alimentaires sont : le manioc, la banane, l'igname, le chou caraïbe, le fruit de l'arbre à pain et le maïs; les principaux fruits sont la banane, l'ananas, la mangue, la sapotille, l'orange, la pomme cannelle, etc., etc., etc.

Les montagnes qui forment le centre de l'île sont couvertes de forêts impénétrables qui couvrent le quart de la surface de l'île, la plus importante est celle du Carbet. Parmi les grands et beaux arbres dont elles se composent, les plus nombreux sont les pommiers, les balatas, les fromagers, les figuiers sauvages et les courbarils. On y exploite aussi du bois de campêche.

Les animaux domestiques de la Martinique sont ceux qui y ont été introduits par les Européens, et dont les espèces semblent avoir perdu sous le rapport de la force et de la taille. Ce sont les chiens, les chats, les bœufs, les ânes, les chevaux, les mulets, les moutons, une espèce de chèvre à poil ras, qu'on appelle cabri, et les porcs. Les lapins ne s'y trouvent qu'à l'état de domesticité. Parmi les quadrupèdes indigènes qui existent encore à la Martinique, nous nommerons le manitou, espèce de sarigue de petite taille, exhalant une mauvaise odeur, que ne partage pas sa chair, assez bonne à manger; l'agouti, gros comme le manitou, animal qui tient à la fois du rat et du lapin, et dont le grognement est pareil à celui du cochon; sa chair a un goût sauvage, néanmoins on la mange; le rat musqué, de même forme, mais plus gros que le rat d'Europe. Les rats et les souris venus de France dans des caisses de marchandises se sont tellement multipliés, qu'ils sont souvent le fléau des habitations. Les insectes sont très-nombreux, et quelquefois fort incommodes; tels sont : la fourmi, la chique, le scorpion, la scolopendre, les moustiques, les maringoins, le cacrelat. Les oiseaux domestiques sont les mêmes qu'en Europe : on trouve la perdrix et la tourterelle, dont les espèces sont très-variées; des ortolans, des grives, des pigeons ramiers, un oiseau qu'on nomme l'oiseau-diable, et qui, semblable aux tadornes, niche dans des terriers. Si les perroquets et les perruches ont disparu, on trouve encore une belle espèce de pie à bec et à jambes rouges, à croupion jaune, et toute rayée de bleu et blanc. Parmi les petits oiseaux on admire le colibri et l'oiseau-mouche, aux vives et éclatantes couleurs. On rencontre le chat-huant et un grand nombre de grosses chauves-souris.

Les oiseaux aquatiques sont nombreux; les plus remarquables sont : le flamant, au plumage écarlate; le grand-gosier ou pélican, la frégate, le héron-crabier, qui vit de crustacés. Parmi les reptiles nous nommerons l'iguane, le lézard, plusieurs espèces de serpents et de couleuvres dont la morsure est mortelle. Les crustacés sont nombreux : on distingue le crabe violet, le crabe tricolore, le tourlourou; les crabes des montagnes sont les plus curieux de ces animaux, ils vivent en société dans les mornes, et lorsque arrive l'hivernage, ils descendent en troupes à la mer. Les côtes sont poissonneuses, on remarque parmi les poissons qui en approchent le dauphin, le souffleur, le marsouin, le lamentin, le requin, la bécune, l'espadon, le poisson volant, la bonite, la galève; les tortues, les homards et les huîtres se trouvent sur les côtes.

Population. — La population de la Martinique s'élevait au 1er janvier 1851 à 122,820 individus, non compris les fonctionnaires et leurs familles, environ 526 personnes, non plus que les militaires composant l'effectif de la garnison, que l'on évalue à 1,994. — De 1835 à 1851 la population s'est accrue de 6,789 individus.

Cette population se composait avant 1848 de trois catégories, entre lesquelles l'opinion, les habitudes sociales et la loi elle-même établissaient d'importantes distinctions.

La première était celle des blancs, colons originaires de la métropole, sans aucun mélange de sang africain. En 1835, leur nombre n'entrait pas pour plus de 9,000 dans le chiffre total de la population libre de la colonie.

La deuxième catégorie comprenait sous le nom de mulâtres, hommes de couleur ou de sang mêlé, les individus libres nés de l'union de blancs avec la race noire; on évaluait leur nombre à 29,000 environ. C'est seulement à dater du 24 février 1831 qu'ils ont été appelés à jouir des droits civils et politiques. Les effets de cette émancipation se manifestèrent immédiatement par le nombre des mariages et des familles qui se constituèrent régulièrement dans cette classe. On estime qu'elle ne possédait pas, en 1835, au delà du neuvième des propriétés immobilières de la colonie.

Enfin, la troisième catégorie se composait de 78,076 esclaves de race africaine ou de sang mêlé. La loi ne leur reconnaissait pas de droits civils et politiques.

Le décret du 28 avril 1848 en prononçant l'abolition de l'esclavage dans toutes les possessions françaises et l'affranchissement des esclaves, deux mois après sa promulgation dans les colonies, a changé cet état de choses. Toute distinction légale a cessé, à dater de cette époque, entre les personnes d'origine et de couleur différentes.

Le résultat n'a pas justifié les vives appréhensions que l'émancipation avait causées. Le travail libre s'est substitué au travail servile sans amener d'autre perturbation qu'une crise passagère, dont les conséquences s'effacent graduellement. La culture des terres et les divers travaux industriels se font depuis 1848 par des engagés volontaires; de jour en jour il devient plus facile d'assurer au travail un nombre de bras suffisant, et dans un temps donné nos possessions trouveront un avantage dans cette transformation : l'abolition de l'esclavage, c'est la réhabilitation du travail libre abandonné dans nos colonies et déshonoré par la servitude.

Industrie et commerce. — La seule industrie de la Martinique est l'industrie agricole; elle y est en grand progrès, surtout pour la culture de la canne à sucre. On comptait, en 1850, 31,256 hectares cultivés; savanes, 26,402; bois et forêts, 21,973; terrains non cultivés, 49,151 hectares. Les 31,256 hectares cultivés se décomposaient ainsi qu'il suit : canne à sucre, 18,088 hectares; caféier, 1,269; cotonnier, 24; cacaoyer, 441; tabac, 20; vivres, 11,417 hectares. La production du sucre est annuellement d'environ 80 millions de kilogrammes.

Le commerce intérieur de la colonie est presque nul, mais son commerce extérieur, soit avec la France, soit à l'étranger, est très-considérable; l'ensemble de ce commerce était, en 1851, de 51,005,577 francs, dont 44,082,594 francs avec la France seule. Ce dernier chiffre se décomposait en 30,784,843 francs pour les exportations de la Martinique, et 13,297,751 pour les importations.

Les deux cinquièmes environ de la superficie totale de l'île sont en état de culture. Les parties les plus élevées sont occupées par des bois et des forêts impénétrables. Des quinconces de caféiers s'étendent sur la crête des mornes et la partie supérieure de leurs versants; au-dessous, et sur de moins riches terrains, croissent quelques taillis de cotonniers; enfin, dans les terrains bas et humides, au fond de fertiles vallées, on cultive la canne à sucre.

Le tonnage de tous les ports de l'île, dont les principaux sont Fort-de-France (Port-Royal), Saint-Pierre, la Trinité et le Marin, est de 60 bâtiments jaugeant près de 3,000 tonneaux. En 1851 il est entré dans tous les ports 620 navires de toutes nations; dont 362 français, jaugeant 47,284 tonneaux, et montés par 3,615 hommes d'équipage. La même année il est sorti 586 navires, dont 329 français, d'un tonnage de 40,637 tonneaux, et montés par 3,287 hommes d'équipage.

Division politique et administrative. — L'île de la Martinique forme un gouvernement colonial dont le chef-lieu est Fort-de-France; son assemblée législative est le conseil colonial, composé de trente membres, les uns élus par les conseils municipaux, les autres désignés directement par le gouvernement. L'île a un délégué près du gouvernement de la métropole. Le commandement et la haute administration appartiennent au gouverneur, qui a sous lui un commandant militaire et trois chefs d'administration : l'ordonnateur pour les finances, le directeur de l'intérieur pour l'administration civile, et le procureur impérial pour l'administration judiciaire. Un inspecteur colonial veille à la régularité du service administratif. Les trois chefs d'administration, le commandant militaire et trois conseillers privés, choisis par le gouverneur parmi les habitants notables et nommés par l'Empereur, forment le conseil privé, espèce de conseil d'État présidé par le gouverneur, et auquel assiste avec voix représentative l'inspecteur colonial.

L'île est divisée en 2 arrondissements administratifs, et subdivisée en 26 communes ou quartiers administrés par des maires et adjoints et des conseils municipaux. Ces communes sont unies entre elles par 24 routes impériales de 6 mètres de largeur, auxquelles viennent se souder un grand nombre de routes secondaires et de chemins d'exploitation. La colonie forme le ressort d'une cour impériale siégeant à Fort-de-France; elle est divisée en 2 arrondissements de tribunaux de 1re instance et d'assises, correspondant aux arrondissements administratifs, et subdivisée en 4 cantons; nous donnons plus loin le tableau de ces divisions. La législation est, en général, celle des codes de la métropole. L'île forme le diocèse d'un évêché, suffragant de l'archevêché de Bordeaux, dont le siége est à Fort-de-France. Les forces militaires se composent des troupes de la garnison, qui est en moyenne de 2,000 hommes; d'un corps de gendarmerie et des milices locales, dont l'effectif dépasse 5,000 hommes. La colonie possède près de 60 écoles élémentaires et 2 écoles supérieures; un jardin botanique et 2 typographies. Le budget colonial est d'environ 12,000,000 de francs; les recettes équilibrent les dépenses. Les dépenses dites de souveraineté, à la charge de la métropole, dépassent 1,500,000 francs.

HISTOIRE DE LA MARTINIQUE.

L'île de la Martinique a été découverte en 1493 par les Espagnols; elle était alors peuplée par la race caraïbe à l'état sauvage. Pendant près d'un siècle et demi les Européens n'y fondèrent aucun établissement.

Cependant la compagnie des Iles d'Amérique, qui avait obtenu du gouvernement français la propriété et le commerce exclusif pendant vingt ans de toutes les îles qu'elle mettrait en valeur dans le Nouveau-Monde, songea à s'en emparer. C'est en son nom que M. d'Enambuc, gouverneur de Saint-Christophe, en prit possession dans le courant de l'année 1635. Il y débarqua avec cent hommes habitués au climat et qui apportaient avec eux tout ce qui leur était nécessaire pour y former des habitations. Ils prirent terre à quatre kilomètres environ de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville de Saint-Pierre.

La population caraïbe ne s'était pas d'abord montrée hostile à la colonie nouvelle. Mais la paix ne fut pas de longue durée; la lutte s'engagea bientôt entre les Français et la race indigène, qui ne tarda pas à succomber et à céder la place aux vainqueurs. C'est ainsi que partout dans le Nouveau-Monde la civilisation refoula les tribus sauvages, qui disparurent peu à peu quand elles ne furent pas exterminées par la force. En 1658, vingt-trois ans après que les Français s'étaient emparés de la Martinique, presque tous les Caraïbes avaient été tués ou expulsés, et quelques années plus tard, en 1664, à peine en restait-il quelques-uns dans l'île.

Le nombre des premiers colons s'augmenta par des émigrations nouvelles. La plupart des nouveaux émigrants, amenés aux frais de la compagnie ou du gouvernement, contractaient, en compensation, l'engagement de servir gratuitement dans la colonie pendant trois années. C'était une véritable servitude qui les soumettait souvent à une vie extrêmement dure et aux plus rudes traitements. Ils étaient chargés de la culture et des travaux dont on pense généralement, mais à tort, que les noirs seuls sont capables sous le ciel des tropiques. Après ces trois années de servage, les engagés blancs obtenaient des concessions et prenaient rang parmi les colons proprement dits. Cet état de choses dura jusqu'en 1738, c'est-à-dire pendant un siècle; alors l'esclavage des noirs remplaça définitivement la servitude des blancs.

La compagnie des Iles d'Amérique ne prospéra pas. En 1651, M. Duparquet, gouverneur particulier et sénéchal de la Martinique, s'en rendit acquéreur, ainsi que de Sainte-Lucie, de la Grenade et des Grenadins, moyennant 60,000 livres. Mais il ne jouit pas longtemps de son acquisition : il mourut, et, en 1664, le gouvernement acheta de ses enfants mineurs la Martinique moyennant 120,000 livres.

Digitized by Google

La colonie retomba immédiatement entre les mains d'une compagnie. Le gouvernement en fit la concession à la compagnie des Indes occidentales, avec privilége pendant quarante ans de la navigation et du commerce. Mais cette compagnie administra si mal, arrêta le développement de la colonie par tant de règlements, de prohibitions, d'entraves de toutes sortes, qu'il fallut changer cet état de choses : la compagnie des Indes occidentales fut supprimée en 1674, et dès l'année suivante la Martinique fut réunie au domaine de l'Etat.

Le gouvernement suivit une marche plus libérale et plus intelligente que celle qui avait conduit à sa ruine la compagnie des Indes-occidentales. Il dégagea la colonie de quelques-unes des entraves qui la comprimaient; tous les Français furent admis à venir s'y fixer. Enfin, en 1717, il l'affranchit des droits excessifs qui avaient d'abord été établis sur ses produits et qui devaient la frapper de mort en lui enlevant jusqu'à l'intérêt de produire.

La Martinique, débarrassée de la cupidité des compagnies qui croyaient s'enrichir en l'accablant de taxes, semblait destinée à de rapides développements. Mais les événements vinrent s'y opposer. La guerre de 1744 éclata, la Martinique arma des corsaires, fit des prises importantes, qu'on évalua à 30 millions, mais les cultures furent négligées, et il en résulta des pertes presque irréparables. La guerre de 1755 ne lui fut pas moins funeste; le 13 février 1762, les Anglais s'emparèrent de l'île et la gardèrent seize mois: elle nous fut rendue en vertu du traité de Versailles en 1763.

La prospérité agricole et commerciale de la Martinique se développa considérablement jusqu'en 1790. Mais alors la révolution avait éclaté dans la métropole; l'ébranlement se communiqua à la colonie; elle fut bientôt en proie à la guerre civile à la suite des décrets de la Convention nationale, qui prononçait l'égalité des gens de couleur et l'affranchissement des noirs; la guerre étrangère vint aggraver cette situation déjà si désastreuse : les Anglais attaquèrent la Martinique et y débarquèrent le 3 février 1794 avec quinze mille hommes et de l'artillerie. Le général Rochambeau, qui commandait aux Antilles, se retira avec six cents hommes dans le fort Bourbon. Après trente-deux jours de siége et de bombardement, il fut obligé de capituler quand la garnison fut réduite de moitié par le feu de l'ennemi.

Les Anglais occupèrent pendant huit années la Martinique, qui nous fut restituée par le traité d'Amiens en 1802. Mais la guerre ayant éclaté de nouveau, la colonie eut à subir une nouvelle attaque. Les Anglais reparurent avec quinze mille hommes et une artillerie formidable, le fort Bourbon capitula après vingt-sept jours de siége et un bombardement; la Martinique retomba au pouvoir des Anglais le 24 février 1809. Elle fut restituée à la France en vertu des traités de 1814 et de 1815.

Cette longue période passée sous la domination anglaise fut stérile pour ses progrès. En effet, l'Angleterre, qui ne l'admit jamais aux privilèges dont elle fait jouir ses nationaux, ne lui accorda pas non plus la liberté de commerce: il en résulta pour ses produits une absence presque complète de débouchés dont son industrie eut à souffrir.

Rentrée sous la domination française depuis 1815, la Martinique, pendant de longues années de paix, a vu se développer sa population et son commerce dans des proportions moindres cependant que sa situation, l'étendue et la fertilité de son territoire ne devaient le faire présager. Parmi les causes qui expliquent ce résultat il faut citer surtout la concurrence redoutable que fait au sucre de canne, principale et presque unique ressource de la Martinique, le sucre de betterave, les taxes élevées auxquelles sont soumis les produits de nos colonies, et qui arrêtent la production en ne laissant aux cultivateurs que de trop faibles bénéfices; enfin, la crise, heureusement passagère, de l'affranchissement des esclaves.

La Martinique s'honore d'avoir vu naître Joséphine Tascher de la Pagerie, qui épousa en secondes noces le général Bonaparte, suivit la fortune du grand homme et devint impératrice des Français; le brave général dont elle était veuve lorsqu'elle épousa le général Bonaparte appartenait aussi à la colonie, Alexandre Beauharnais était né à Fort-Royal peu de temps après la défaite des Anglais par son père. Thibaut de Chanvalon, correspondant de l'Académie des sciences; l'administrateur Moreau de Saint-Méry; le mulâtre Belgarde, qui gouverna la colonie après le départ de Rochambeau; Magloire Pélage, homme de couleur, qui fut aussi placé à la tête du gouvernement de la Guadeloupe; le littérateur d'Avrigny, membre de l'Académie française, sont également des enfants de la Martinique.

VILLES ET BOURGS LES PLUS REMARQUABLES.

Fort de-France ou Fort-Royal (lat. 14° 36′ 7″ N., long. 63° 24′ 24″ O.). — Fort-de-France ou Fort-Royal, sur la côte occidentale de l'île, est le chef-lieu de la colonie et le siége du gouvernement colonial. Cette ville, dont la population est d'environ 12,000 habitants, est bâtie au bord de la mer et de la magnifique baie qui porte son nom. — C'est sur ce point que pour résister à des attaques telles que celles dont la Martinique avait été si souvent l'objet, le gouvernement éleva des fortifications capables d'assurer sa défense jusqu'à ce qu'elle fût secourue par la métropole. La construction du Fort Bourbon, situé sur un morne à 1,200 mètres du Fort-Royal, fut commencée en 1763 et coûta une somme de dix millions. La côte est protégée en outre par des fortifications et des batteries. — La baie du Fort-Royal, que domine la ville, est le plus beau port des Antilles, et des flottes nombreuses peuvent en tout temps y mouiller sans danger.

Un évêché, suffragant de l'archevêché de Bordeaux, a été érigé au Fort-de-France par décret en date du 3 février 1851. M. Lecherpeur a été appelé le premier à la dignité d'évêque de la colonie. Le Fort-Royal est le siége d'une cour impériale, dont la juridiction s'étend à toute l'île, et d'une cour d'assises.

La ville de Fort-Royal est placée dans une situation magnifique; elle possède de belles promenades; ses rues sont larges et régulières et en général bien bâties; outre l'hôtel du gouvernement, on y remarque quelques beaux édifices, une église, un hôpital, les magasins de la marine et les prisons.

Le port de Fort-de-France est un des plus sûrs des Antilles. Son mouvement annuel avec la France est d'environ vingt ou vingt-cinq navires entrés ou sortis.

Le Lamentin. — Le Lamentin, bourg situé à environ 36 kilomètres est du Fort-Royal, n'a d'autre importance que le marché qui s'y tient le dimanche de chaque semaine. Ces marchés sont le rendez-vous de toute la population de l'intérieur de l'île, à qui ils sont d'une grande ressource. On y vend surtout des végétaux, des fruits, tels que bananes, ananas, ignames, et autres denrées qui se consomment dans le pays.

La Rivière-Salée. — La Rivière-Salée, bourg situé dans les terres, à 4 kilomètres sud-est de la baie du Fort-Royal, n'a, comme le Lamentin, d'autre importance que ses marchés du dimanche. On y vend des produits de même nature.

Le Marin. — Le Marin, bourg situé dans la partie sud de l'île, sur la côte occidentale, au fond de la baie qui porte le même nom. Ce bourg, éloigné des principaux centres de commerce, a par lui-même une certaine importance; il possède un bon port fréquenté par les bâtiments du commerce. On y remarque une jolie église, un presbytère, des magasins et un bureau de douane. Le Marin est le siége d'une justice de paix.

Le Vauclin. — Le Vauclin, au sud du Robert, joli bourg sur les bords de la mer.

Le Diamant. — Le Diamant, bourg situé sur la baie du même nom, n'offre d'intérêt que par sa position maritime. Cette rade est fréquentée par les navires du commerce, qui vont y prendre des chargements.

Saint-Pierre (lat. 14° 45′ 5″ N., long. 3° 31′ 6″ O.). — Saint-Pierre, situé sur la côte occidentale de l'île, à 28 kilomètres nord-ouest de Fort-Royal. Sa population est de 25,000 habitants. La ville de Saint-Pierre est le centre du commerce de la Martinique et le siége d'une cour d'assises, d'un tribunal de première instance et d'une justice de paix. Elle est arrosée par la rivière du Fort qui la divise en deux parties, dont l'une s'appelle le Mouillage et l'autre le Fort. Ses rues, où règne l'activité du commerce, sont bien pavées et régulières; on y voit plusieurs fontaines dont l'eau se distribue dans la plupart des maisons.

Il existe à Saint-Pierre un jardin des plantes consacré à la culture des plantes de l'Inde, dans le but de les naturaliser dans la colonie.

Cette ville est la plus considérable des Antilles. La rade de Saint-Pierre ne répond pas à son importance. Elle n'est fréquentée que par les navires du commerce, qui la quittent à l'époque de l'hivernage pour aller chercher un abri dans le bassin beaucoup plus sûr de Fort-Royal. Le mouvement du port pour la France est d'environ deux cent soixante bâtiments entrés et sortis.

Le Carbet. — A 4 kilomètres au sud de Saint-Pierre, sur la même côte, on trouve le village du *Carbet*, près de l'embouchure de la petite rivière du même nom, où débarquèrent en 1635 les premiers colons français sous la conduite de M. d'Enambuc. Il n'est composé aujourd'hui que de quelques cases, dans un quartier malsain, sur le bord de la mer.

On cite les forêts du Carbet, qui ont environ 24 kilomètres de longueur, comme les plus belles de l'île. Les plus grands et les plus beaux arbres dont elles se composent sont les gommiers, les balatas, les fromagers gigantesques, les figuiers sauvages et les courbarils.

La Basse-Pointe. — La Basse-Pointe, joli bourg à environ 5 kilomètres sud-est de la Macouba, sur les bords de la mer, dans la plus belle partie de l'île. Son territoire est d'une grande fertilité et passe pour très-salubre. On y cultive les vivres du pays, le sucre, le cacao et le café.

La Macouba. — La Macouba, bourg situé sur la côte nord-est, aujourd'hui sans importance. Le tabac a été longtemps cultivé avec un grand succès dans cette partie de l'île. Quoique le tabac de Macouba fût d'une qualité supérieure, on a cessé de le cultiver; la concurrence des tabacs d'Amérique et les difficultés de cette culture, qui manque souvent dans les années pluvieuses, l'ont fait abandonner à cause du peu de bénéfice qu'on en retire. Le bourg de Macouba a été en grande partie détruit par les ouragans de 1817; on ne retrouve plus qu'un petit nombre d'habitations. Il est situé dans la partie rocailleuse de l'île sur des mornes arides; une petite quantité de terrains seulement est en culture: on y cultive la canne et les vivres du pays.

La Trinité. — La Trinité, bourg sur la côte orientale de l'île, au fond de la baie de ce nom, formé par la presqu'île de la Caravelle. La Trinité possède un bon port et est après Saint-Pierre et Fort-Royal le point le plus commerçant de la colonie: c'est le siége d'une justice de paix. Les abords par mer de la Trinité sont difficiles et même dangereux, parce que toute la côte orientale de la Martinique est très-escarpée, et bordée de rochers de madrépores. La Trinité est bien bâtie; on y remarque de vastes magasins, une caserne, un hôpital, et une belle église.

Le Robert. — Le Robert, petit bourg au sud-est de la Trinité, sur les bords de la jolie baie du Robert, dans une situation pittoresque à proximité des montagnes.

Le Gros-Morne. — Le Gros-Morne, bourg de l'intérieur de l'île, est situé à proximité de la Trinité et du Robert; on y cultive la canne à sucre et le café.

Sainte-Marie. — Sainte-Marie est une commune de 4,854 habitants, qui, outre le village de ce nom, situé au nord-nord-est de l'embouchure de la rivière Sainte-Marie, comprend plusieurs établissements florissants. Nous devons citer en première ligne l'habitation domaniale de *Saint-Jacques*, qui appartient à la colonie et où l'on met en usage les meilleurs procédés pour la fabrication du sucre de betterave. Elle donnait avant l'émancipation des esclaves un revenu annuel de 50,000 francs net au budget colonial.

GUADELOUPE ET DÉPENDANCES.

Le gouvernement colonial de la Guadeloupe se compose d'abord de l'île du même nom, qu'un bras de mer très-étroit appelé la Rivière-Salée divise en deux parties nommées *Guadeloupe* proprement dite et *Grande-Terre*; ensuite de quatre dépendances, qui sont: les îles de *Marie-Galante*, des *Saintes*, de *la Désirade*, et les deux tiers environ de l'île de *Saint-Martin*.

1° ILE DE LA GUADELOUPE.

Situation. — L'île de la *Guadeloupe* est située dans l'océan Atlantique, et fait partie, ainsi que ses dépendances, du groupe des petites Antilles ou Iles-du-Vent. Elle est située entre 15° 59′ 30″ et 16° 40′ de latitude nord, et entre 63° 20′ et 61° 9′ de longitude occidentale du méridien de Paris, à 61 kilomètres au nord de la Dominique, à 139 kilomètres au nord ouest de la Martinique, et à 6,953 kilomètres ou 1,250 lieues marines de Brest, c'est-à-dire à environ trente jours de traversée de ce port.

Le nom primitif de cette île était *Karou-Kera*; les Espagnols qui la découvrirent en 1493 lui donnèrent le nom de *Guadeloupe* en l'honneur de Notre-Dame de Guadeloupe, une des madones les plus révérées de l'Estramadure.

Etendue, configuration, aspect et nature du sol. — Nous avons dit que l'île de la Guadeloupe était séparée en deux par un étroit canal maritime appelé la Rivière-Salée: la partie située à l'ouest de ce canal, c'est-à-dire la *Guadeloupe* proprement dite, est d'origine volcanique, elle présente à peu près la forme d'une ellipse et renferme un assez grand nombre de mornes, de ravines et de terrains inaccessibles ou peu propres à la culture; elle est traversée par une chaîne de montagnes dont la pente s'adoucit ou se termine de manière à laisser entre leurs bases et le rivage de la mer des étendues de terre plus ou moins considérables: c'est dans cette espèce de ceinture et sur les flancs praticables des mornes, que sont établies les cultures et les habitations. Les terres sont légères et faciles à cultiver. Presque partout elles reposent en couches plus ou moins épaisses sur un fond d'argile. Leur fécondité est due non à leur qualité, qui est médiocre, mais à la chaleur du climat et à l'abondance des eaux qui arrosent cette partie de la colonie. On évalue la superficie de la Guadeloupe proprement dite à 82,289 hectares, sa longueur du nord au sud est d'environ 45 kilomètres, sa largeur de 27 kilomètres et le développement de ses côtes d'environ 150 kilomètres.

La partie située à l'est de la Rivière-Salée, qui porte le nom de *Grande-Terre*, s'élève peu au-dessus du niveau de la mer, et n'offre que des coteaux de peu d'élévation. Le sol est formé d'une terre grasse et fertile reposant sur une base calcaire; presque tous les points de son étendue sont susceptibles de culture. Sa forme approche de celle

d'un triangle. On évalue sa superficie à 55,723 hectares. Sa longueur de l'est au nord-ouest est d'environ 52 kilomètres; sa largeur du nord au sud, de 30 kilomètres, et le développement de ses côtes de près de 175 kilomètres.

Divers petits îlots sans importance sont semés sur les côtes de la Guadeloupe, principalement entre la Grande-Terre et la Guadeloupe proprement dite; nous citerons: les îles de la *Petite-Terre*, au sud-est de la Pointe-des-Châteaux, et dont la superficie est de 435 hectares; les *îles à l'Anglais, à Frégates, Moustics,* et *Fortune,* beaucoup plus petite encore, au sud de la Rivière-Salée; les *îles à Fayou, à Caret, à Biche, du Carenage, Blanc* et *à Kahouane,* au nord-ouest de ce même canal maritime.

La superficie totale de la Guadeloupe et de ses quatre dépendances, que nous décrirons plus loin, est de 164,513 hectares.

Côtes, rades, baies, anses. — On évalue le développement des côtes de la Guadeloupe à 360 kilomètres: les côtes orientales de la Guadeloupe proprement dite, exposées aux vents réguliers de l'est, sont les plus élevées et les plus saines; tandis que les terres basses de l'ouest, auxquelles la partie orientale intercepte les vents alizés, sont à la fois arides et malsaines.

On compte seize rades et 24 anses ou criques à la Guadeloupe et dans ses dépendances.

A la Guadeloupe proprement dite, les rades de la Basse-Terre et de la baie Mahaut méritent seules d'être mentionnées. La première, située sur la côte occidentale, est une rade foraine ouverte à tous les vents, notamment à ceux de l'ouest, qui sont fort dangereux dans l'hivernage; elle est sujette à des ras de marée très-fréquents, et auxquels rien ne saurait résister lorsque les vents soufflent fortement du large. Le mouillage y est de mauvaise tenue. Le petit nombre de bâtiments qui s'expédient pour la Basse-Terre calculent leurs voyages de manière à n'y faire qu'un court séjour; et lorsque des circonstances imprévues les forcent à rester dans la colonie pendant la mauvaise saison, ils vont chercher un abri dans la rade de la Pointe-à-Pitre.

Le mouillage de la baie Mahaut, situé sur la côte nord-est près de l'une des embouchures de la Rivière-Salée, est d'un difficile accès dans certaines parties, à cause des écueils nombreux dont il est environné.

A la Grande-Terre il y a deux rades principales, savoir: le port de la Pointe-à-Pitre et celui du Moule.

Le port de la Pointe-à-Pitre est l'un des plus beaux, des plus sûrs et des plus commodes des Antilles; c'est une baie spacieuse de 4,500 mètres de longueur, sur une largeur moyenne de 1,200 mètres, située à l'embouchure méridionale de la Rivière-Salée, sur le côté sud-ouest de la Grande-Terre. La profondeur de l'eau y varie entre 4 et 9 mètres; elle renferme des bancs ou hauts-fonds qui réduisent de beaucoup l'étendue où les bâtiments peuvent mouiller. Cependant elle peut contenir, indépendamment des navires caboteurs, 260 bâtiments de commerce, dont 100 du premier ordre. Les navires caboteurs y viennent mouiller à quai et y déchargent leurs cargaisons sans le secours de leurs chaloupes. C'est à ces avantages réunis, surtout à la sûreté de la rade dans la saison de l'hivernage et des ouragans, que la ville de la Pointe-à-Pitre a dû son accroissement et le commerce presque exclusif de la colonie. Le seul inconvénient qu'offre la baie de la Pointe-à-Pitre, c'est que les bâtiments ne peuvent presque jamais en sortir sans être remorqués par des chaloupes; attendu que dans la partie la plus étroite sa passe n'a pas plus de 50 à 51 mètres de largeur.

Le port du Moule est situé sur la côte orientale de la Grande-Terre, à dix lieues de la Pointe-à-Pitre. C'est le seul qui existe sur cette côte, laquelle est inaccessible depuis la Pointe-du-Château jusqu'à l'Anse-à-Bertrand. L'entrée en est difficile et dangereuse, surtout dans les ras de marée; mais l'intérieur du port offre un bon mouillage pour six ou sept navires; les bâtiments jaugeant 300 tonneaux peuvent y entrer.

Montagnes et rivières. — Le sol de la Guadeloupe, propre de formation, en grande partie volcanique, est traversé dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes couvertes de bois et dont l'élévation moyenne est de 700 mètres. Les sommets de ces montagnes sont généralement de forme conique; les points culminants sont: la Soufrière, volcan en activité et dont l'altitude est de 1,157 mètres; les Deux-Mamelles, la Grosse-Montagne, les pitons de la Bouillante, volcans aujourd'hui éteints, dont le sommet atteint une hauteur de 957 mètres; le groupe de Houel-Mont, d'une hauteur de 800 mètres environ, et le morne Sans-Touché, situé dans une partie de l'île dont les difficultés du sol n'ont pas encore permis l'exploitation.

Le sol de la Grande-Terre, formé de madrépores et de détritus marins, est généralement plat; au nord et au sud s'élèvent çà et là quelques collines, dont la hauteur n'excède pas 35 mètres, celles du sud sont les plus élevées et composent une petite chaîne. Ces montagnes sont en grande partie couvertes de forêts où le bois de campêche abonde.

On compte à la Guadeloupe proprement dite une cinquantaine de ruisseaux et dix-sept rivières principales; elles sont généralement profondément encaissées, sans volume permanent. Les principales sont les Goyaves, le Lamentin et la Lézarde navigable pour des barques ou pirogues; les rivières de Moustic, de Sainte-Marie de la Capesterre, du Carbet, du Trou-au-Chien, des Trois-Rivières, de la Grande-Anse, du Galion, de la Bouillante, etc., etc. La plupart de ces rivières grossies à l'époque des pluies deviennent alors des torrents impétueux; plusieurs sont assez poissonneuses. La Rivière-Salée, canal maritime de 10 kilomètres de longueur, bordé de palétuviers et large de 27 à 110 mètres, est navigable pour les embarcations dont le tirant d'eau n'excède pas un mètre 70 centimètres; elle est d'une grande utilité pour le transport des denrées des quartiers voisins.

La Grande-Terre n'est arrosée par aucune rivière et ne possède que de rares sources d'une eau saumâtre qui n'est point potable, aussi y recueille-t-on soigneusement les eaux pluviales dans des réservoirs et des citernes.

Climat. — Le climat, qui est à peu de différence près celui de la Martinique, est généralement sain, mais moins dans la Grande-Terre, où la température est plus élevée; la température moyenne à l'ombre est de 26 degrés centigrades; le maximum de son élévation est suivant la saison entre 33° et 35° et le minimum entre 20° et 28°. Au soleil le thermomètre monte en terme moyen à 54°. Les variations atmosphériques suivent les mêmes lois qu'à la Martinique; le terme moyen de la quantité annuelle de pluie qui tombe est de 219 centimètres; la différence entre les années pluvieuses et les années sèches n'excède pas 33 centimètres; le nombre moyen des jours de pluie est de 199. Les vents qui dominent sont ceux d'est, de nord et de sud; les ras de marée sont fréquents, et le nombre des ouragans qui ont ravagé la Guadeloupe depuis le XIXe siècle est de huit. L'île est aussi exposée aux tremblements de terre. Celui du 8 février 1843, qui détruisit entièrement la ville de Pointe-à-Pitre et ruina en partie la colonie, est le premier qui ait sévi avec tant de violence depuis la découverte de l'île.

Productions naturelles. — Les productions du règne minéral se bornent à la Guadeloupe à quelques traces de fer sulfuré et de manganèse, on rencontre plus abondamment la basalte, la lave, le soufre, l'argile, l'ocre, la silice, la lignite et la tourbe. Il y a dix ou douze sources d'eaux thermales bien connues, parmi lesquelles nous citerons celles de la Bouillante, de Dolé, du Dos-d'Ane, du Gommier, du Mont-de-Noix et du Lamentin. On a construit un établissement spécial pour les baigneurs à celles de la Bouillante, de Dolé et du Lamentin.

La canne d'Otaïti, qui est la seule cultivée à la Guadeloupe, y donne d'excellents produits, la culture du café en défaveur n'est plus que le tiers de ce qu'elle était en 1790; le coton, de qualité inférieure, n'est guère cultivé que dans les dépendances de la Guadeloupe; le cacaoyer et le giroflier n'ont jamais pu prendre beaucoup d'importance à cause des ravages causés par les vents et les ani-

maux nuisibles dans les plantations de ces arbustes. La récolte du tabac ne suffit pas à la consommation de la colonie. Les plantes alimentaires cultivées sont : le manioc, la patate, l'igname, la banane, le couscousse, le malanga, le toloinain et le madère. Le maïs et le riz, les seules céréales de la colonie, sont cultivées en très-petite quantité. Les principaux fruits de la Guadeloupe sont : la banane, la mangue, l'ananas, l'avocat, l'orange, la grenade, la pomme cannelle et la sapotille. L'herbe de Guinée est le principal fourrage. Les forêts de la Guadeloupe couronnent les sommets des montagnes et couvrent la partie la plus élevée de leurs flancs ; les principaux arbres sont : l'acacia à bois dur, l'acajou, le courbaril, le figuier des Indes, le fromager, le gayac officinal, le gommier et le campêche. Il n'existe pas de forêts à la Grande-Terre.

Les animaux domestiques et le bétail sont tirés d'Europe et de Porto-Rico ; il se fait peu d'élèves. Les oiseaux domestiques sont les mêmes qu'en Europe. Les espèces d'animaux propres à l'île sont : le manitou, l'agouti, le pilori ou rat musqué, le flamant, le pélican, la frégate, le héron, le colibri, l'oiseau-mouche, les lézards, les iguanes, les couleuvres et les crabes ; les insectes de toute espèce sont très-nombreux et très-incommodes.

Population. — La population de la Guadeloupe et de ses dépendances était en 1851 de 132,840 habitants non compris 550 fonctionnaires et une garnison de 2090 hommes. Sur ce nombre 113,383 représentaient la population de la Guadeloupe propre, savoir : 52,937 hommes et 60,446 femmes. L'augmentation de la population pour la Guadeloupe a été de 1850 à 1851 de 4,067 habitants.

En 1790 la population de toute la colonie n'était que de 107,226 habitants ; en 1836, de 127,574 personnes : on voit donc que depuis 64 ans la colonie a été en voie d'accroissement.

Cette population se divisait avant 1848 en trois classes : la population blanche comprenait de 11 à 12,000 individus, les hommes de couleur libres, au nombre de 19 à 20,000, et 96,322 esclaves ; la loi du 24 février 1831 a appelé à la jouissance des droits civils et politiques la population de couleur, et l'a placée sur le pied de l'égalité avec la population blanche.

Depuis, la loi a supprimé toutes les distinctions résultant des différences de races en abolissant l'esclavage à la Guadeloupe comme dans toutes les autres colonies. Le décret du 28 avril 1848 a prononcé l'abolition de l'esclavage deux mois après sa promulgation. Une indemnité a été payée aux colons.

Cette brusque transformation des conditions du travail, qui, opérée une première fois par les décrets de la Convention nationale, avait causé tant de désastres dans nos colonies, s'est accomplie cette fois sans perturbation. Depuis l'émancipation la population a continué de s'accroître, et le travail, un moment suspendu, a repris ses conditions normales Des engagés de l'Inde sont venus accroître le nombre des travailleurs. Les nègres eux-mêmes, qui dans la servitude montraient tant de paresse, d'insouciance et d'incapacité, ont trouvé dans la liberté des stimulants suffisants pour les ramener volontairement au travail.

Industrie et commerce. — L'industrie n'a d'importance à la Guadeloupe que dans son application à la production et à la préparation des denrées coloniales et notamment du sucre. Il y a quelques chaufourneries, des tanneries et des poteries.

On comptait à la Guadeloupe et dépendances en 1851 : 24,831 hectares cultivés ; savanes, 22,636 ; bois et forêts, 93,252 ; terrains non cultivés, 43,794 hectares. Les 24,831 hectares cultivés se décomposaient en : canne à sucre, 14686 hectares ; caféier, 2,223 ; cotonnier, 228 ; cacaoyer, 73 ; tabac, 12 ; mûriers et fourrages, 19 ; rocouyer, 11 ; indigotier, 3 ; nopal, 11 ; vivres, 7,540 hectares. La quantité de sucre produit est d'environ 25 millions de kilogrammes. Le commerce intérieur de la colonie est presque nul, mais son commerce extérieur, soit avec la France, soit à l'étranger, est très-considérable. L'ensemble de ce commerce était en 1851 de 37,670,365 francs, dont 32,526,504 francs avec la France seule. Ce dernier chiffre se décomposait en 21,664,056 francs pour les exportations de la Guadeloupe et dépendances, et 10,862,448 pour les importations. Le tonnage de tous les ports de la colonie, dont les principaux sont : ceux de la Basse-Terre, de la Pointe-à-Pitre, du Môle et du Grand-Bourg, est de 4 bâtiments au long cours de 128 à 237 tonneaux, et de 95 caboteurs de 8 à 180 tonneaux. En 1851 il est entré dans tous les ports de la Guadeloupe et dépendances 554 navires de toutes nations, dont 401 français, jaugeant 43,359 tonneaux, et montés par 3,385 hommes d'équipage. La même année il est sorti 532 navires, dont 377 français, jaugeant 39,209 tonneaux, et montés par 3,668 hommes d'équipage.

Division politique et administrative. — L'île de la Guadeloupe et ses quatre dépendances forment un gouvernement colonial, dont le chef-lieu est la Basse-Terre ; son assemblée législative est le conseil colonial composé de trente membres, les uns élus par les conseils municipaux, les autres désignés directement par le gouvernement. La colonie a deux délégués près du gouvernement de la métropole. Le commandement et la haute administration appartiennent à un gouverneur qui a sous lui un commandant militaire et trois chefs d'administration : l'ordonnateur pour les finances, le directeur de l'intérieur pour l'administration civile, et le procureur impérial pour l'administration judiciaire. Les trois chefs d'administration et trois conseillers privés nommés par l'Empereur forment le conseil privé, espèce de conseil d'État présidé par le gouverneur. La colonie est divisée en 3 arrondissements administratifs et subdivisée en 24 communes ou quartiers. Ces quartiers communiquent entre eux à l'aide de 10 routes impériales d'une largeur de 7 mètres, et d'un grand nombre de routes et de chemins secondaires. Le gouvernement colonial forme le ressort d'une cour impériale siégeant à la Basse-Terre ; il est divisé en 2 arrondissements de cour d'assises ; 3 arrondissements de tribunaux de 1re instance, et subdivisé en six cantons : nous en donnerons plus loin le tableau. La législation est celle de la métropole. La colonie forme le diocèse d'un évêché suffragant de l'archevêché de Bordeaux, et dont le siége est à la Basse-Terre. Les forces militaires se composent d'une garnison d'environ 2,100 hommes, d'un corps de gendarmerie coloniale et d'une milice de 6 à 8,000 hommes. La Guadeloupe possède plus de 50 établissements d'instruction publique, une bibliothèque et 3 typographies. Le budget colonial est d'environ un million de francs, les dépenses équilibrent les recettes. Les dépenses dites de souveraineté sont de 1,600,000 francs.

HISTOIRE DE LA GUADELOUPE.

Christophe Colomb, parti de Cadix le 25 septembre 1493 pour sa seconde expédition, découvrit, le dimanche 4 novembre, une île escarpée qu'il nomma *la Dominique*, du jour de sa découverte (*dies dominica*). Tout autour, des îles verdoyantes paraissaient surgir du sein de l'Océan. Ne pouvant aborder à la Dominique, il se dirigea sur une île voisine à laquelle il donna le nom de son vaisseau : *Marie-Galante*. Il y débarqua ; l'île paraissait inhabitée ; les arbres étaient en fleur, d'autres portaient des fruits inconnus ; l'air était chargé de parfums.

De là, Christophe Colomb fit voile vers une île plus étendue que dominait à une grande hauteur le cratère d'un volcan. En approchant, on aperçut un torrent qui se précipitait d'une immense hauteur et qui paraissait tomber du ciel. Les Indiens nommaient cette île Turuqueira ; mais Christophe Colomb avait promis aux moines de Notre-Dame de la Guadeloupe dans l'Estramadure de donner le nom de leur couvent à l'une de ses découvertes, il tint parole, et l'île où il débarquait le 4 novembre 1493 s'appelle encore la *Guadeloupe*.

Cette île, comme la plupart des Antilles, était peuplée de Caraïbes, race guerrière qui se faisait remarquer par

ses instincts féroces. Pendant longtemps les Européens français n'y formèrent aucun établissement. La compagnie des Iles d'Amérique songea la première à s'en emparer. L'Olive et Duplessis en prirent possession en son nom le 28 juin 1635. Ils y débarquèrent avec 560 personnes, dont 400 laboureurs, engagés volontaires, qui, pour prix de leur émigration, devaient servir la compagnie pendant trois années.

Les colons furent d'abord accablés de maux. Pendant que la fièvre jaune et la famine les décimaient, l'Olive les accablait de mauvais traitements. Duplessis, qui s'était fait aimer par sa douceur et son humanité, mourut six mois après le débarquement. L'Olive resté seul maître déclara la guerre aux Caraïbes, qui, après quatre années d'une lutte énergique, furent forcés de se retirer à la Dominique et à la Grande-Terre. Ils étaient vaincus mais non détruits, ils recommencèrent encore la guerre à deux reprises différentes, en 1645 et en 1648; ce n'est qu'à la fin de 1660 que réduits au nombre de 6 mille ils firent un traité de paix et se réfugièrent à la Dominique et à Saint-Vincent. On voit encore à la Guadeloupe quelques-uns de leurs descendants; par leur langage et leurs habitudes, ils se confondent presque entièrement avec les mulâtres.

La colonie se recruta d'un certain nombre d'Européens; c'étaient pour la plupart des marins qui renonçaient à la mer pour une vie plus sédentaire, ou des colons venus de Saint-Christophe. On ne cultivait encore à la Guadeloupe que les vivres nécessaires à la subsistance des habitants. On y ajouta bientôt la culture du tabac.

Trois compagnies successivement se transmirent la propriété de la Guadeloupe; aucune d'elles ne prospéra, elles furent même obligées de vendre ces possessions. Le marquis de Boisseret, qui s'associa le sieur Houel, son beau-frère, acheta la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade et les Saintes moyennant 60,000 livres et 600 livres de sucre par an.

En 1653, la colonie reçut un accroissement important: cinquante Hollandais chassés du Brésil vinrent s'y réfugier avec mille à douze cents esclaves. Ils y établirent des sucreries, et la culture de la canne y prit vite une grande extension.

La colonie demeura sous ce régime pendant quinze années. Une ruine prochaine était devenue la conséquence infaillible de l'administration inintelligente et cupide de ses propriétaires, quand Colbert en fit faire l'acquisition par l'Etat en 1664 moyennant 125,000 livres. Mais rien ne changea que le nom des administrateurs : le déplorable système d'exactions auquel elle était depuis si longtemps soumise continua. La compagnie des Indes occidentales, formée par Colbert, en prit possession. Son administration fut si déplorable, qu'il fallut la dissoudre en 1674 et payer les dettes qu'elle avait contractées.

La Guadeloupe, comme la Martinique et toutes les possessions françaises dans les Antilles, fut alors réunie à l'Etat.

L'administration de l'Etat délivra la colonie de quelques-unes de ses entraves et en conserva beaucoup d'autres. Tous les Français furent admis à y faire le commerce; mais la Guadeloupe resta placée sous la dépendance de la Martinique, siége du gouvernement civil et militaire. Elle ne pouvait faire le commerce qu'en passant par cet intermédiaire; et elle était obligée d'envoyer toutes ses denrées sur le marché de la Martinique, comme d'y acheter tous ses objets de consommation. D'un autre côté, des compagnies avaient le privilége exclusif de faire la traite des noirs; pour maintenir le prix des esclaves à un taux excessif, elles n'en fournissaient qu'un nombre insuffisant, et la compagnie manquait de bras. C'est ainsi que ce système de priviléges et de prohibitions, qui n'admettait jamais ni la liberté ni la concurrence, s'opposait aux développements de la vie sociale et arrêtait tous les progrès.

La guerre vint de son côté mettre obstacle à l'accroissement de nos possessions des Antilles. A trois reprises différentes, en 1666, en 1691 et en 1703, les Anglais attaquèrent la Guadeloupe, mais ils furent vigoureusement repoussés.

De 1713 à 1759, la colonie prospéra; elle comptait à cette époque 50,643 habitants dont 9,643 blancs et 41,000 esclaves, 350 sucreries et des cultures importantes, qui depuis ont été presque entièrement abandonnées, en café, cacao, indigo.

En 1759 les Anglais attaquèrent de nouveau la Guadeloupe, qui se défendit avec énergie. Elle eut à souffrir pendant une lutte de trois mois tous les maux de la guerre. Elle vit détruire ses plantations, brûler les bâtiments d'exploitation, enlever les esclaves.

L'Angleterre, pendant les quatre années qu'elle resta maîtresse de l'île et de ses dépendances, fit de nouveaux efforts pour y guérir les maux que la guerre y avait causés; elle encouragea le commerce et y introduisit 19,000 esclaves. Sans doute les Anglais n'en avaient pris tant de soin que pour la conserver. Cependant cette possession nous fut restituée en vertu du traité de 1763.

Le gouvernement, frappé de cet état de prospérité, voulut en aider le développement. Il rendit la Guadeloupe indépendante de la Martinique, et lui donna une administration distincte. Mais six ans plus tard on revint au système précédent. Ce n'est qu'en 1775 qu'elle reçut définitivement une constitution séparée.

Jusqu'en 1789, la Guadeloupe vit sa prospérité se développer progressivement. Mais alors elle entra dans une série de crises auxquelles elle faillit succomber. A la suite des décrets de la Convention nationale qui proclamaient l'affranchissement des esclaves et l'égalité des hommes de couleur, la guerre civile éclata; elle fut accompagnée de massacres et d'incendies. Les nègres révoltés promenèrent partout la ruine et la dévastation, et reçurent de terribles représailles : des supplices atroces ensanglantèrent la colonie. La guerre étrangère vint augmenter les maux de la guerre civile. Les Anglais s'emparèrent de la Guadeloupe le 21 avril 1794. Mais deux frégates françaises arrivaient au secours de la colonie avec 1150 hommes, qui, commandés par les conventionnels Chrétien et Victor Hugues, forcèrent les Anglais à se retirer. L'Angleterre réussit mieux en 1810; le 6 février de cette année, elle s'en empara de nouveau et la garda jusqu'à l'époque où la restitution en fut faite à la France en vertu des traités de 1814 et de 1815.

Parmi les hommes distingués qui sont nés à la Guadeloupe nous citerons le général Dugommier, le général de division Gobert, le colonel Saint-Georges, célèbre par son caractère chevaleresque et son talent sur l'escrime; le peintre Lethière, membre de l'Institut; le poëte Léonard, auteur d'idylles gracieuses, et son neveu Campenon, membre de l'Académie française, poëte agréable et spirituel.

VILLES ET BOURGS LES PLUS REMARQUABLES.

La Basse-Terre (lat. 15° 50′ 30″ N., 64° 4′ 22″ O.). — La Basse-Terre est située sur la côte sud-ouest de la Guadeloupe, à l'entrée de la rivière aux Herbes; sa population s'élève à environ 15,000 habitants; elle est le chef-lieu de la colonie et le siége du gouvernement colonial. La Basse-Terre fut fondée par les premiers colons qui sous la conduite de l'Olive et de Duplessis formèrent des établissements dans l'île. Elle prit vite de l'accroissement; mais elle fut ravagée et détruite par les Anglais lors de leurs attaques de 1666, de 1691 et de 1703. Elle avait réparé ses pertes, quand les Anglais la dévastèrent de nouveau lors de leur nouvelle agression de 1759. En 1782, elle fut détruite en grande partie par un incendie. En 1794 et en 1802 la guerre civile et les nègres révoltés y portèrent l'incendie et la dévastation. En 1824 un ouragan y causa de grands désastres.

Cette ville est le siége d'un évêché récemment érigé, de la cour impériale, d'un tribunal de première instance et d'une justice de paix. Elle est divisée en deux paroisses : celle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à l'est, et celle de Saint-François à l'ouest. Les rues sont régulières et bien bâties. De belles promenades d'arbres des

Les trois pitons du Carbet à la Martinique.

tropiques décorent la ville, qui, située au bord de la mer, est adossée à de riantes et fertiles collines. La campagne à l'entour est occupée par de riches cultures de cannes et des sucreries. La ville est défendue par le fort Richepanse et plusieurs batteries. Le Baillif, le Parc et Matouba sont des annexes de la commune de la Basse-Terre.

MATOUBA. — Matouba, bourg au nord-est de la Basse-Terre, dans l'intérieur des terres, au pied des mornes de la Soufrière, est renommé par sa salubrité, la chaleur y est très-tempérée.

BOUILLANTE. — Bouillante, bourg sur la côte occidentale de la Guadeloupe, à 12 kilomètres au nord-nord-ouest de la Basse-Terre, et à l'embouchure du petit fleuve de ce nom, est à peu près abandonné à cause de son insalubrité. Il a été ravagé par les Anglais en 1703. On y trouve plusieurs sources d'eaux sulfureuses et très-chaudes qui passent pour avoir des vertus curatives. Le sol lui-même dégage, quand on le creuse, des vapeurs sulfureuses et paraît soumis à l'action de feux souterrains.

LA CAPESTERRE. — La Capesterre, bourg sur la côte sud-est de la Guadeloupe, dont l'importance au point de vue commercial doit être mentionnée. Ce bourg est bâti sur le bord de la mer, qui à cet endroit offre un accès facile. Il est le siége d'une justice de paix.

VIEUX-FORT. — Au sud-ouest de la Capesterre et à l'extrémité sud de l'île on trouve le bourg du Vieux-Fort, où M. Houel, un des premiers propriétaires de l'île, avait son château.

LA POINTE-A-PITRE (lat. 16° 14′ 12″ N., long. 63° 51, 32″ E.). La Pointe-à-Pitre, ville située dans la partie sud-ouest de la Grande-Terre, sur la baie qui porte son nom, à l'embouchure méridionale de la Rivière-Salée, est le chef-lieu de la Grande-Terre et le siége d'un tribunal de première instance et d'une justice de paix; sa population est de 18,000 âmes. Elle possède un bon port, qui en a fait le centre commercial de la colonie; de nombreux vaisseaux y stationnent constamment, et il y règne une grande activité. La ville est bâtie sur un sol marécageux et insalubre. Détruite presque entièrement par le tremblement de terre du 8 février 1843, et par l'incendie qui en fut la suite, elle est aujourd'hui complétement relevée. On y trouve de beaux magasins, surtout à proximité du port. Il y existe trois belles places publiques, des batteries et deux forts : le fort Saint-Louis et le fort Fleur-d'Epée défendent la ville.

SAINTE-ROSE. — Sainte-Rose, bourg sur la côte septentrionale de l'île, est adossé à de hautes montagnes couvertes de bois et presque impénétrables. C'est dans ces montagnes que se réfugiaient les nègres marrons. Ils y avaient formé deux villages, on pourrait dire deux camps, où ils vivaient dans des cases et cultivaient la terre pour se procurer des moyens de subsistance, préférant une vie précaire et misérable, mais libre, à l'esclavage. Les blancs faisaient de temps en temps une

Fort-de-France-Martinique.

chasse aux nègres et une battue générale, mais ils ne pouvaient les atteindre dans les lieux escarpés où ils cherchaient un refuge. — C'est à Sainte-Rose que l'Olive et Duplessis débarquèrent pour la première fois à leur arrivée dans l'île. Le lieu de leur débarquement porte le nom de l'anse du Vieux-Fort.

Le Lamentin. — Sur la même côte, au fond d'une baie, on trouve le Lamentin, bourg peu important et dont la population diminue à cause de l'insalubrité du territoire qu'il occupe. Entre le quartier du Lamentin et le quartier Sainte-Rose, dont nous venons de parler, coule la plus grande rivière de la colonie : la rivière à Goyave, qui a un cours de 15 à 20 kilomètres, reçoit les navires à son embouchure et est navigable aux bateaux pendant huit ou dix kilomètres. Il existe dans le quartier du Lamentin une source d'eau thermale où se rendent les malades atteints de paralysie.

La Baie-Mahaut. — La Baie-Mahaut est un bourg situé dans le quartier de ce nom, qui est le plus malsain de l'île, et composé seulement de quelques habitations. Le sol de cette partie de l'île est bas et marécageux, souvent inondé; il est peu susceptible de cultures productives. Il est limité à l'est par la Rivière-Salée. La Baie-Mahaut forme une rade où les navires peuvent se réfugier pendant les gros temps.

Le Gozier. — Le Gozier, petit bourg au sud-est de la Pointe-à-Pitre, a beaucoup perdu de son importance depuis 1802, époque à laquelle il a été ravagé par les Anglais.

Le Moule. — Le Moule, sur la côte orientale de la Grande-Terre, à 22 kilomètres à l'est-nord-est de la Pointe-à-Pitre, est une petite ville qui possède le centre commercial le plus important de cette partie de la colonie, après la Pointe-à-Pitre. Le port reçoit quelques navires d'un faible tonnage; il n'est pas sûr et est exposé aux coups de mer : cependant il s'y fait un commerce assez actif.

Sainte-Anne. — Sainte-Anne est un petit bourg, sur la côte, à vingt kilomètres au sud-est de la Pointe-à-Pitre, qui possède un petit port fréquenté des caboteurs.

Saint-François. — Saint-François est un bourg situé dans la partie orientale de l'île, qui se termine de ce côté par la longue pointe des Châteaux. Le territoire qui l'entoure est stérile et inculte. On y élève des moutons.

Port-Louis. — Port-Louis, bourg sur la côte nord-ouest de la Grande-Terre, possède une rade assez bonne pour les petites embarcations, et défendue par deux batteries.

2° DÉPENDANCES DE LA GUADELOUPE.

Marie-Galante. — L'île de Marie-Galante, ainsi nommée par Christophe Colomb du nom du vaisseau qu'il montait, gît par 16 degrés de latitude nord et 63°,30 de

longitude ouest, à 22 kilomètres au sud de la Grande-Terre. Sa superficie est de 15,341 hectares, et sa population (en 1851) de 12,928 habitants. Ses côtes sont bordées de très-hautes falaises taillées à pic, excepté au sud-ouest, où se trouve le Grand-Bourg ou Marigot, seul mouillage de l'île. Le sol est fertile et propre aux mêmes cultures que celui de la Guadeloupe. On y cultive surtout le sucre et le coton.

L'île forme un arrondissement qui ne renferme qu'un seul canton de justice de paix et qu'une seule commune. Il existe trois bourgs : le *Grand-Bourg*, ou *Marigot*, qui est le chef-lieu de l'île, et le siége du tribunal de 1re instance et de la justice de paix; le bourg de la *Capesterre* et le bourg du *Vieux-Fort-Saint-Louis*, lequel est aujourd'hui ruiné. La population du Grand-Bourg est de plus de 2,000 âmes.

La Désirade. — L'île de la Désirade est située par les 16° 20′ de latitude septentrionale et les 63° 22′ de longitude occidentale, à 9 kilomètres au nord-est de la Guadeloupe. Sa superficie est de 2,600 hectares, et sa population était, en 1851, de 1,765 habitants. Elle est traversée dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes volcaniques et arrosée par des sources nombreuses; le sol y est sablonneux, on y cultive le coton. Les bois de l'île sont composés principalement de gayacs. Elle est sans port ni rade, son seul mouillage est exposé à de fréquents ras de marée. Elle forme une commune du canton du Moule.

Les Saintes. — Les Saintes se composent de deux îles nommées *Terre de haut* et *Terre de bas*, de trois îlots et de quelques rochers. La pointe nord-ouest de la plus occidentale de ces deux îles se trouve par 15° 51′ 25″ de latitude nord et 64° 1′ 40″ de longitude ouest. Elles sont situées à 12 kilomètres au sud de la Guadeloupe; leur superficie est de 1,256 hectares, et leur population était, en 1851, de 1,302 habitants. Le sol y est aride et peu productif. Elles renferment 192 hectares de bois. Le climat y est très-salubre. Elles possèdent d'excellents mouillages. La rade est considérée comme une des plus sûres des Antilles; elle peut contenir un grand nombre de vaisseaux de ligne. Les Anglais détruisirent avant de les rendre, en 1814, les importantes fortifications qui y avaient été élevées. Elles forment une commune du canton de la Basse-Terre et dépendent de l'arrondissement du même nom.

Saint-Martin. — Les Hollandais et les Français se partagèrent l'île Saint-Martin en 1648; la partie du nord échut aux Français. Cette île gît par 18° 4′ de latitude septentrionale et 65° 25′ de longitude occidentale, à 198 kilomètres au nord-nord-ouest de la Guadeloupe. Elle est située entre les îles Saint-Barthélemy et Anguille, dans le canal par où débouchent les bâtiments allant des Petites-Antilles en Europe.

La superficie de la partie française, qui est environ les deux tiers de l'île, est de 5,371 hectares, non compris l'îlot *Tintamarre* appartenant également à la France, et dont la superficie est de 175 hectares, et sa population était, en janvier 1851, de 3,431 habitants. L'île est couverte de montagnes, dont le sommet le plus élevé atteint à peine 600 mètres. Le sol est, en général, léger, pierreux. La partie française est plus fertile que la partie hollandaise; on y cultive le sucre et le café. Elle a 674 hectares de bois. Il existe trois mouillages : la rade ou baie de Marigot est la meilleure.

Saint-Martin forme un canton de l'arrondissement de la Basse-Terre. Ce canton ne renferme qu'une seule commune. Le territoire est partagé en quatre quartiers : ceux du *Marigot*, chef-lieu de l'île, du *Colombier*, de la *Grande-Case* et d'*Orléans*. Parmi les habitants de l'île on compte beaucoup d'Anglais.

GUYANE FRANÇAISE.

Situation, limites, étendue. — La Guyane française est une portion de cette vaste contrée de l'Amérique méridionale qui s'étend entre l'Orénoque et la rivière des Amazones; comprise entre les 2° et 6° de latitude nord, et entre les 52° et 57° de longitude ouest de Paris, elle est bornée au nord-est par l'océan Atlantique; au nord-ouest et à l'ouest, par le cours du Maroni, qui la sépare de la Guyane hollandaise, et par les pays intérieurs, encore peu connus, situés au delà du Rio-Branco; et, enfin, au sud, par l'ancienne Guyane portugaise, qui appartient aujourd'hui à l'empire du Brésil.

Le vague des limites de la Guyane française au sud ne permet pas de déterminer d'une manière précise l'étendue du territoire de la colonie; on peut l'évaluer approximativement à 503,510 kilomètres carrés, et la longueur de son littoral, depuis le Maroni jusqu'à la rivière Vincent-Pinçon ou Yapoc, à environ 562 kilomètres. La traversée de France à Cayenne est de 33 jours; elle est un peu plus longue de Cayenne en France : la distance au port de Brest est de 7,232 kilomètres ou 1,320 lieues marines de 20 au degré.

Côtes, rades, baies, anses, îles. — Les côtes, dont le développement est de 562 kilomètres, sont très-plates et forment un glacis de vase molle. Les saillies principales sont les caps Orange et Rachipour. Le mouillage est bon presque partout, mais la Guyane française n'a qu'une seule rade où les bâtiments soient en sûreté; cette rade est située à l'embouchure de la rivière de Cayenne, entre la partie ouest de l'île et la côte de Macouria. Dans le voisinage de la rade de Cayenne se trouvent, en outre, les mouillages secondaires des îlots de Remire et des îles du Salut.

Il y a sur les côtes de la Guyane française plusieurs îles et îlots; l'île de Cayenne est la principale. Elle a 50 kilomètres de circonférence; elle est séparée du continent au nord-est et au sud-est par les rivières du Mahury et de Cayenne, qui se jettent à la mer à 9 kilomètres de distance l'une de l'autre, et au sud-ouest par un canal naturel appelé rivière du Tour de l'île, qui fait communiquer entre elles les rivières de Mahury et de Cayenne, à 10 ou 12 kilomètres de leur embouchure. L'île est basse, mais ses côtes sont élevées; le sol y est très-fertile.

En suivant la côte du sud au nord, à partir de l'Oyapac, on compte onze îlots, qui sont :

Le *Grand-Connétable*, le *Petit-Connétable*, les *Mamelles* ou les *Deux-Filles*, la *Mère*, îlot boisé d'un diamètre de 556 mètres sur 363; le *Père*, le *Malingre*; ces cinq derniers forment le groupe connu sous le nom d'*Ilets de Remire*; ils sont à une distance de 10 à 15 kilomètres du rivage. Au nord-nord-ouest de Cayenne, à 7 milles du rivage, on voit l'*Enfant perdu*; plus au nord-ouest encore, à 27 milles de Cayenne, sont les *îles du Salut*, appelées autrefois *îles au Diable*. Ces îles sont au nombre de trois : l'*île Royale*, de 4 à 5 milles de longueur; l'*île Marchande* et l'*île au Diable*, qui ont chacune à peu près 3 milles de longueur. Ces trois îles, élevées, boisées, et d'un bel aspect, ne sont séparées l'une de l'autre que par un chenal étroit. Le climat y est très-sain. Enfin, vis-à-vis de l'embouchure de la rivière de Vincent-Pinçon se trouve la grande *île Marca*, formée de terres très-fertiles. On y trouve d'excellente eau, de beaux bois de construction, et ses abords sont très-poissonneux.

Aspect et nature du sol, montagnes, rivières, lacs, marais, savanes. — Le sol

de la Guyane, que l'on a surnommée *un désert de végétation*, se divise en *terres hautes* et en *terres basses*.

Les terres basses s'étendent depuis le littoral jusqu'aux premières cataractes des rivières; elles sont toutes d'alluvion, composées des détritus des terres et végétaux, qui réunis en bancs de vases molles acquièrent en se solidifiant une fertilité extraordinaire. On y rencontre quelques coteaux et même de petites montagnes, soit isolées, soit dépendantes de la chaîne des terres hautes, qui règne exclusivement au delà des terres basses.

Dans l'intérieur se trouvent les terres hautes, en général composées d'une espèce d'argile plus ou moins mélangée de sable granitique, de tuf et de parties ferrugineuses.

La Guyane française est l'un des pays les mieux arrosés du monde. On y compte vingt-deux fleuves ou rivières qui débouchent dans la mer, et dont les nombreux affluents traversent le pays dans toutes les directions, il y a aussi de nombreuses criques et des canaux naturels où la mer remonte à marée haute. Le Maroni et l'Oyapoc sont les plus importants de ses fleuves; on n'a point encore reconnu d'une manière certaine leurs sources, que l'on a lieu de croire très-rapprochées l'une de l'autre. Ils coulent dans des directions opposées, et décrivent en s'éloignant l'un de l'autre un grand arc de cercle qui embrasse toute la partie opposée de la colonie, et dont la corde, à partir d'une embouchure à l'autre, a environ 315 kilomètres de longueur. Cayenne est à 135 kilomètres à l'ouest de l'Oyapoc et à 280 kilomètres à l'est du Maroni. Les autres rivières principales sont : la Mana, le Sinnamary, la rivière de Cayenne, le Mahury, formé par les rivières de la Comté et de l'Orapu, et l'Approuague.

La surface de la basse Guyane est couverte sur beaucoup de points de vastes marais formés par les pluies diluviales du pays et par les débordements des fleuves; il s'élève de leurs vases profondes des forêts noyées, composées de mangliers. Ceux de ces marais qui sont le plus profondément inondés reçoivent le nom de *piripris* ou de *pripris;* ceux qui sont desséchés, et qui forment d'immenses prairies où les palmiers pins ont à la longue remplacé les mangliers, sont connus sous le nom de *pinotières*.

Les savanes comprennent les immenses terrains découverts qu'on trouve entre la rive gauche de l'Oyapoc et la rivière des Amazones et dans les quartiers de Macouria, de Kourou, de Sinnamary, d'Iracoubo et de Organabo. Les unes ont pour base le roc et le granit, d'autres ne sont que de vastes marais à fond de sable ou à fond d'argile. Quelques-unes même, que l'on nomme pour cela *savanes tremblantes*, présentent une couche de terreau de 60 centimètres environ d'épaisseur, reposant sur une vase molle épaisse d'environ 2 mètres, et recouverte de touffes d'herbes aquatiques très-verdoyantes.

On compte une dizaine de lacs à la Guyane française. Les lacs Mépecucu, Macuri et Mapa, situés dans le voisinage du cap Nord, sont rangés parmi les plus étendus.

Climat. — La température moyenne de la Guyane française est de 28 degrés centigrades; les températures extrêmes sont comprises entre + 19 et + 32. Le climat y est considéré à tort comme malsain; l'insalubrité de la saison des pluies y est la même que dans toutes les régions tropicales; la fièvre jaune y est inconnue. L'année se divise en saison sèche et saison des pluies. La saison des pluies, qui commence vers la fin de novembre et se termine en juin, est quelquefois coupée par trois ou quatre semaines de beau temps que l'on appelle l'été de mars ou la petite sécheresse.

La quantité moyenne d'eau pluviale à Cayenne est de 325 centimètres. L'humidité est excessive. Les vents dominants sont ceux du nord-nord-est et du sud-est. Les ouragans, les ras de marée et les tremblements de terre y sont peu fréquents et peu violents. Le plus long jour est à Cayenne de 12 heures 18 minutes; le plus court de 11 heures 42 minutes.

Productions naturelles. — Les richesses minérales de la Guyane française n'ont pas encore été suffisamment explorées. On suppose qu'il existe des mines d'or et d'argent dans l'intérieur. On trouve des argiles ferrugineuses. Les collines voisines des Basses-Terres sont composées soit de craie, soit d'argile vitrifiée.

Le rocou, plante tinctoriale, le coton, le girofle, le cacao et le café sont principalement cultivés à la Guyane; la canne à sucre n'a pris une certaine extension de culture que depuis 1829. Le café très estimé donne un produit moindre qu'aux Antilles; le coton est de bonne qualité. Les plantes alimentaires cultivées sont : le manioc, l'igname et autres racines, le maïs, les bananes et le chou palmiste. La Guyane produit d'excellents fruits, tels que l'ananas, la sapotille, l'orange, le coco, la grenade, la goyave... mais le chasselas est le seul fruit d'Europe qui y vienne bien. Les pâturages se divisent en prairies salées et savanes. Les forêts sont très-vastes; elles commencent à 80 kilomètres des côtes, et leur profondeur est inconnue; on y compte plus de 108 espèces de bois, la plupart propres aux constructions civiles et navales, à la menuiserie, à la charpente, au charronnage, au tour, à l'ébénisterie et à la teinture. On y compte de nombreuses espèces d'arbres à gomme, à résine, à baume, et de végétaux à substances aromatiques et médicinales. La flore est des plus variées.

Les animaux domestiques importés d'Europe dégénèrent à la Guyane; les plus grands quadrupèdes naturels sont le tigre, le tapir, le tamanoir ou grand fourmilier, l'unau, l'aï, le daim, le cabri : six espèces de singes parmi lesquels nous citerons le singe rouge, dont les colons mangent la chair avec plaisir, le tamarin et le sapajou. Parmi les petites espèces on trouve le porc-épic, le chat sauvage, l'agouti, l'acouchi, le pac. Outre les oiseaux de basse-cour pareils à ceux d'Europe, on a apprivoisé et l'on élève plusieurs oiseaux des forêts parmi lesquels il faut citer le dindon. Les perroquets, les perruches et les haras sont communs; on compte une quinzaine d'espèces de colibris ou oiseaux-mouches. On distingue parmi les reptiles le serpent à sonnettes et un autre énorme serpent dont la longueur atteint quelquefois 10 mètres. On rencontre également dans les forêts des iguanes de grande dimension. Les tortues de terre et de mer sont nombreuses. Les rivières sont très-poissonneuses, on y trouve des mulets, des gros-yeux, des raies; et à leur embouchure, le marteau, le requin, l'espadon. Les caïmans sont aussi malheureusement en grand nombre. Les crabes et différentes espèces de crustacés pullulent, ainsi que les insectes incommodes et nuisibles.

Population. — La population de la Guyane française s'élevait au 1er janvier 1851 à 17,598 habitants, non compris les Indiens aborigènes et la population flottante. — Ce chiffre était, au 31 décembre 1836, de 21,648 individus, dont 5,056 libres, et 16,592 esclaves. C'est, comme on le voit, une diminution de 4,050 individus en 14 années.

Cette population se composait avant 1848, comme à la Guadeloupe et à la Martinique, de blancs, d'hommes de couleur libres et d'esclaves. En 1836 le nombre des blancs entrait pour environ 1,100 dans les 5,056 individus dont se composait la population libre sédentaire de la colonie. Il y avait à la même époque 16,592 esclaves, qui ne possédaient pas de droits civils ou politiques.

Le décret du 28 avril 1848 a prononcé l'abolition de l'esclavage à la Guyane comme dans toutes les autres possessions françaises; la loi ne fait plus de distinction entre les personnes de différente couleur. Depuis cette époque le travail libre est substitué dans toute la colonie au travail servile, sans qu'il en soit résulté de perturbation durable.

Malgré la supériorité numérique que l'affranchissement assure à la population de couleur, elle est vis-à-vis de la population blanche dans un état d'infériorité marquée au point de vue de la fortune et de l'instruction. Mais qui pourrait dire quelles modifications le travail libre peut produire, et si, dans un temps donné, il ne déplacera pas la richesse?

Les préjugés de castes sont bien moins violents à la Guyane que dans les autres colonies françaises, le mélange des races et leur participation aux mêmes droits a donc dû y soulever bien moins de difficultés.

Il existe sur le territoire de la Guyane française quelques tribus d'Indiens aborigènes, qui forment une portion tout à fait distincte et séparée de la population coloniale. Ils reconnaissent les Français comme possesseurs de la contrée, mais ils vivent, d'ailleurs, dans une complète indépendance du gouvernement local. Leurs mœurs sont paisibles; ils subsistent de chasse et de pêche, et n'ont pas, en général, de résidence fixe. Les principales tribus auxquelles ils appartiennent sont celles des Approuages, des Galibis, des Émérillons, des Oyampis, etc. On évalue à près de 2,000 le nombre des Indiens répandus autour de nos établissements.

Quant aux peuplades ou tribus retirées aux extrémités de la colonie, ou vivant dans les contrées non encore explorées de l'intérieur, comme elles n'entretiennent pas de relations avec les Européens, on n'a pas une idée exacte de leur importance.

Industrie, commerce. — A la Guyane française comme aux Antilles et à Bourbon, l'industrie n'a d'importance que dans son application à la production et à la préparation des denrées coloniales. La colonie tire du dehors la presque totalité de ses objets de consommation. L'industrie est donc partout agricole.

Les terres mises en culture, en 1851, s'élevaient à 4,589 hectares, dont : canne à sucre, 354 hectares; caféier, 216; cotonnier, 39; cacaoyer, 220; giroflier, 910; rocouyer, 828; poivrier, 2; cannellier, 3; vivres, 2,017 hectares. La valeur nette de l'exploitation était estimée 9,582,150 francs.

En 1851 le chiffre général des importations et des exportations a été de 4,534,717 francs, dont 2,640,514 francs exportés de France pour la colonie, et 901,101 importés de la colonie en France.

Le nombre des navires entrés, en 1851, a été de 51, dont 41 français, jaugeant 5,793 tonneaux, et montés par 125 hommes d'équipage. Le nombre des sorties s'est élevé à 52, dont 39 navires français jaugeant 5,793 tonneaux, et montés par 403 hommes d'équipage. Les principaux objets exportés pour la France sont : le sucre, qui atteint 1,500,000 kilogrammes, la mélasse, le tafia, le café, le cacao, le coton, les clous et griffes de girofle, le rocou, le bois d'ébénisterie. Les articles importés de France sont : les viandes salées et extraits de viandes, le fromage, le beurre, la farine de froment, les légumes, les confiseries, les huiles et essences, la chaux, les médicaments, les vins, les tissus, les papiers, l'orfévrerie, les machines, etc., etc. Le tonnage des ports de l'île est de 20 bâtiments de 576 tonneaux, montés par 100 hommes d'équipage. Jusqu'à présent les principales voies de communication de la colonie sont les rivières, accessibles difficilement à cause des barres de sable qui embarrassent leur embouchure; elles sont généralement navigables jusqu'à 60 kilomètres dans l'intérieur. Il n'existe à Cayenne qu'une route impériale; la plupart des chemins ne sont que des tracés pratiqués à travers les bois et savanes. Cependant la colonisation pénitentiaire doit changer cet état de choses.

Division politique et administrative. — La Guyane forme un gouvernement colonial dont le chef-lieu est à Cayenne; son assemblée législative est le conseil colonial. La colonie a un délégué près du gouvernement de la métropole; le commandement et la haute administration appartiennent au gouverneur, qui a sous lui deux chefs d'administration : l'ordonnateur et le procureur impérial. Ces deux chefs et deux conseillers, nommés par l'Empereur, forment le conseil privé, espèce de conseil d'État, de la colonie, présidé par le gouverneur.

La Guyane est divisée en 14 communes ou quartiers administrés par des commissaires commandants et lieutenants commissaires faisant les fonctions de maires et d'adjoints, excepté à Cayenne, où l'administration municipale est complète.

La colonie forme le ressort d'une cour impériale, d'une cour d'assises, d'un tribunal de 1re instance siégeant à Cayenne et de 2 justices de paix, l'une à Cayenne, l'autre à Sinnamary.

La Guyane est soumise à la direction religieuse d'un préfet apostolique, qui réside à Cayenne. Les forces militaires se composent de la milice et de la garnison. L'établissement de la colonie pénitentiaire a fait de beaucoup augmenter le chiffre de cette dernière, qui n'était en 1851 que de 600 hommes. L'État y possède, en outre des établissements pénitentiaires, trois habitations : la Gabrielle, Baduel et Mont-Joly. Le budget de la colonie est d'environ 500,000 francs; les recettes compensent les dépenses. Les dépenses dites de souveraineté, à la charge de la métropole, étaient en 1845 de 531,700 francs.

HISTOIRE DE LA GUYANE.

Christophe Colomb, parti d'Espagne le 30 mai 1498 avec six vaisseaux pour son troisième voyage, se dirigea vers le sud-ouest. C'était une opinion répandue alors qu'il devait exister un continent au delà de l'équateur, dans le grand Océan, et Christophe Colomb supposait que plus il approcherait des zones torrides, plus il trouverait des métaux précieux, tels que de l'or, des pierres merveilleuses et d'autres rares productions de la nature dues à l'influence du soleil. Il arriva bientôt aux latitudes calmes, c'est-à-dire aux régions qui s'étendent à huit ou dix degrés de chaque côté de l'équateur, et le 31 juillet il découvrit l'île de la Trinité. En faisant le tour de l'île, il aperçut bientôt vers le nord-ouest la pointe d'un promontoire qu'il supposa d'abord être une île, et qu'il nomma l'île de Grâce; c'était en réalité le premier point qu'il découvrit du continent américain : c'était la Guyane.

Les premiers établissements dans ce pays ne se formèrent que beaucoup plus tard. En 1628, vingt-six Français vinrent s'établir sur les bords de la rivière de Sinnamary. De nouveaux colons français vinrent en 1630 et 1633 se fixer à six lieues de là sur les bords de la rivière de Conanama. Quelque temps après, une nouvelle troupe d'émigrants forma à l'entrée de la rivière de Cayenne un nouvel établissement qui est devenu le chef-lieu de la colonie. Ces premiers essais de colonisation étaient trop faibles et trop isolés pour amener des résultats. Vers la même époque une compagnie s'était formée à Rouen et avait obtenu le privilége du commerce et de la navigation avec les pays situés entre l'Orénoque et le fleuve des Amazones. Cette société n'obtint aucun succès.

Quatre ans plus tard une nouvelle compagnie se forma à Rouen sous la dénomination de Compagnie du cap Nord, du nom d'un cap situé à l'embouchure de la rivière des Amazones. La direction de l'entreprise fut confiée à Poncet de Bretigny, qui par sa folie et ses cruautés força beaucoup de colons à s'enfuir dans les bois; il souleva contre lui les sauvages du pays, qui le prirent et le mangèrent. Presque tous les colons furent massacrés.

En 1651 une compagnie sous le nom de Compagnie de la France équinoxiale succéda aux deux précédentes; elle se composait de douze associés, qui s'appelèrent les douze seigneurs. Ils partirent du Havre en 1652 avec huit cents hommes engagés volontaires, recrutés à Paris, sous le commandement du Normand de Royville. Dans le cours de la traversée les douze seigneurs assassinèrent leur commandant. Arrivés à la Guyane sous ces tristes auspices, ils s'y livrèrent sans frein à tous les excès, à toutes les extravagances; l'un des douze seigneurs fut pendu; trois autres furent déportés dans une île déserte; deux autres moururent de maladie. Les colons soulevèrent contre eux toute la population indigène, et presque tous ceux qui ne moururent pas de faim tombèrent sous les flèches des Galibis. Bien peu d'entre eux parvinrent à gagner Surinam, où la Hollande avait un établissement. Telle est à peu près l'histoire de toutes nos colonies à leur origine : partout la même impré-

voyance, la même indiscipline, le même brigandage.

Trouvant le champ libre, des Hollandais de Surinam, sous la conduite de Guérin Spranger, s'en emparèrent; au lieu de se battre les uns contre les autres et de soulever contre eux les Indiens, ils établirent des sucreries, des plantations de coton, de rocou et d'indigo. Leur travail prospérait. En 1663 une nouvelle compagnie française se forma sous le même nom de Compagnie de la France équinoxiale; son capital était de 200,000 francs. Elle avait obtenu comme les précédentes un privilége dont personne n'avait encore su tirer parti. Elle commença par chasser les Hollandais et se remettre en possession. Mais elle ne jouit pas longtemps du privilége qu'elle avait obtenu, et qui fut revoqué dès l'année suivante. En mai 1664 fut formée sous l'inspiration de Colbert, et par édit du roi, la compagnie des Indes occidentales, dont le privilége s'étendait à toutes les possessions françaises en Amérique. Ce nouveau système présentait un ensemble de ressources dont aucune des précédentes compagnies n'avait pu disposer, et qui ouvrit à nos colonies une voie nouvelle On peut dire que c'est de cette époque que date la fondation de notre colonie de la Guyane; car les tentatives insensées et si souvent désastreuses qui s'étaient succédé depuis 1628 n'avaient en réalité rien fondé.

Le privilége de la compagnie des Indes occidentales lui était concédé pour quarante années. Sous la conduite prudente et sage de M. de la Barre, la colonie se développa. Les colons français étaient au nombre de mille environ, qui défrichèrent ces terres. La colonie prospéra; mais la guerre vint entraver ses progrès. Les Anglais s'emparerent en 1667 de l'île de Cayenne et y porterent la dévastation; ils ravagèrent les plantations, et ne se retirèrent qu'après avoir causé des pertes considérables. Les travaux suspendus pendant près d'une année reprirent cependant leur cours, et la colonie se releva de l'état où la guerre l'avait réduite. Pendant six ans elle continua de prospérer au milieu de la paix et sous une administration régulière.

C'est pendant cette période que des missionnaires jésuites remontèrent l'Oyapoc et mirent la colonie en rapport avec des tribus indigènes de l'intérieur des terres.

En 1672 les Hollandais de Surinam vinrent attaquer la Guyane avec onze navires; ils prirent Cayenne par surprise et s'y fortifierent. En 1674 une flotte française sous le commandement du comte d'Estrées, vice-amiral, forte de deux cents vaisseaux et portant huit cents hommes de debarquement, vint au secours de la colonie et chassa les Hollandais.

En 1674 la compagnie des Indes occidentales fut supprimée, et la colonie fut administrée par le gouvernement. Elle prenait une grande extension, sa population s'était accrue; des capitaux nouveaux avaient favorisé l'agriculture: rien ne faisait présager le désastre qui devait arrêter cette prospérité. En 1688, sous la conduite de Ducasse, les habitants de Cayenne organisèrent contre Surinam une expédition qui échoua complétement; les Français furent battus et faits prisonniers. La Guyane perdit ainsi une partie de sa population française.

Un nouvel élément de richesse fut apporté à la colonie vers 1716. Des graines fraîches de café furent dérobées à Surinam, malgré la surveillance des Hollandais, qui voulaient s'en réserver le monopole, et portées à la Guyane. Cette nouvelle culture prospéra et prit des développements considérables. La Guyane est la première colonie française où le café ait été cultivé. Un peu plus tard commença la culture du cacaoyer.

En 1763 le gouvernement, voulant donner un accroissement considérable à la colonie, y envoya douze mille colons, qui s'établirent dans les îles du Salut et sur les bords du Kourou. Cette expédition fut désastreuse; de ces douze mille personnes il en revint à peine deux mille; les autres avaient péri de misere, de faim et de maladies développées par l'influence du climat. Il faut attribuer ce résultat à l'imprévoyance de l'administration, qui n'avait fait aucun préparatif. 30 millions avaient été dépensés dans cette fatale expédition du Kourou. Trois ans plus tard une nouvelle expédition, conduite d'après les plans du baron de Bessner sur la rive droite de Tonnegrande, à dix lieues de Cayenne, ne réussit pas davantage. On y avait envoyé soixante-dix soldats déjà acclimatés; mais ils ne tarderent pas à se disperser. Ce fut une nouvelle dépense en pure perte de 800,000 livres.

Après tant d'essais infructueux, la colonie arriva enfin à des progrès réels. M. Malouet, frappé des ressources qu'une bonne administration en pouvait tirer, et secondé par l'ingénieur Guizan, fit commencer des travaux de dessèchement et donna aux travaux de culture un nouveau développement par l'introduction des arbres à épices, tels que le giroflier, le muscadier et l'arbre à poivre. Mais M. Malouet fut bientôt forcé par sa santé de revenir en France, laissant incomplète l'œuvre qu'il avait si heureusement commencée.

La révolution française, qui éclata quelques années après, amena la perturbation dans la colonie et arrêta l'essor que les vues intelligentes de Malouet lui avaient imprimé. Les décrets de 1794, portant l'abolition de l'esclavage, amenèrent l'abandon d'un grand nombre d'exploitations et firent redouter des désastres semblables à ceux qui ensanglantèrent Saint Domingue.

Un peu plus tard, en 1797, le gouvernement en fit un lieu de déportation et envoya à Sinnamary les seize proscrits de fructidor. En 1798 la colonie reçut cinq cents nouveaux déportés. La plupart des proscrits y moururent misérablement. Les sinistres récits qu'ils firent de leurs souffrances et de l'insalubrité de cette terre brûlante, leurs privations et leur détresse qui s'ajoutaient au chagrin de l'exil, valurent à la Guyane ce fatal renom que le désastre du Kourou avait déjà commencé. Le climat de la Guyane est cependant préférable à celui de la Guadeloupe et de la Martinique, et généralement sain; la fièvre jaune y est inconnue, mais, comme dans tous les pays chauds, les maladies de foie y sont fréquentes.

Le 12 janvier 1809, Victor Hugues, gouverneur général de la Guyane, attaqué par une flotte anglaise et portugaise, fut obligé de capituler. Il remit la colonie aux Portugais, qui la conservèrent jusqu'en 1817 et la traitèrent avec assez de ménagement. En 1817 la restitution en fut faite à la France, en vertu des traités de 1815.

Sous la restauration diverses tentatives eurent lieu pour donner quelques développements à la colonie. En 1820 le gouvernement y transporta vingt-sept agriculteurs chinois et cinq malais; en 1821, sept familles de *settlers* (colons agriculteurs) des États-Unis; en 1824, trois familles du Jura; en 1828, madame Javouhey demanda au gouvernement et obtint l'autorisation d'y établir une colonie d'enfants trouvés. Elle forma un établissement sur les bords de la Mana. Ces divers essais ne donnèrent que des résultats partiels.

Par décret en date du 29 mars 1852, le gouvernement a fondé à la Guyane un établissement pénitentiaire destiné à recevoir les condamnés aux travaux forcés; cette mesure a pour objet d'amener dans un délai déterminé la suppression des bagnes en France. Aux termes de ce décret, les condamnés transportés à la Guyane doivent y être employés aux travaux de la colonisation, de la culture, de l'exploitation des forêts et à tous autres travaux d'utilité publique. Après avoir subi deux années de leur peine, ils peuvent être autorisés à travailler pour les habitants de la colonie, et même obtenir pour leur propre compte des concessions qui deviennent définitives après dix années de possession. La famille du condamné peut être autorisée à le rejoindre dans la colonie, dès qu'il a obtenu une concession. S'il est condamné à huit ans au plus de travaux forcés, il doit, après avoir subi sa peine, rester dans la colonie pendant le même espace de temps; il doit y rester toute sa vie s'il a été condamné à plus de huit années.

C'est aux îles du Salut que ces colonies pénitentiaires ont été d'abord établies. Elles paraissent avoir complétement réussi, tant sous le rapport du travail, que de la santé des transportés. Le gouvernement fait faire de nouvelles études pour la création de nouveaux établissements de la même nature dans l'intérieur des terres.

VILLE ET BOURGS LES PLUS REMARQUABLES.

CAYENNE (lat. 4° 56′ 28″ N., long. 54° 38′ 45″ E.). — Cayenne, à la pointe nord-ouest de l'île de son nom, sur la rive droite du petit fleuve de Cayenne, chef-lieu de la Guyane, a été fondée en 1635. Sa position au centre du littoral de la colonie et son importance commerciale en ont fait naturellement le siége du gouvernement colonial. Elle possède une cour impériale et une cour d'assises, un tribunal de 1re instance et une justice de paix. Un évêché y a été érigé par décret du 3 février 1851. On évalue la superficie de la ville de Cayenne à 70 hectares. Elle compte environ 500 maisons, la plupart construites en bois. La population n'excède pas 5,200 habitants.

Cayenne est divisé en deux parties, la vieille ville et la ville neuve. La première est commandée par un fort qui la défend du côté de la mer. La seconde, qui est la plus importante, est bien bâtie; on y remarque surtout l'extrême régularité des rues, qui se coupent à angle droit. Une vaste place, plantée de beaux orangers, sépare ces deux parties de la ville. Il existe dans la ville neuve une belle église.

Cayenne est le centre du commerce de toute la colonie. Sa position à l'entrée d'un fleuve est heureuse; son port est excellent et pourrait contenir un grand nombre de vaisseaux, mais il a peu de profondeur et n'admet que des bâtiments de commerce. Il manque de quais commodes; le débarcadère est une espèce de pont qui s'avance dans la mer. Le tonnage de ce port ne dépasse pas 26 bâtiments de 700 tonneaux, et pour le cabotage seulement. En 1851 il y est entré 54 navires, dont 41 français jaugeant 5,793 tonneaux; et il en est sorti 52 navires, dont 39 français jaugeant 5,793 tonneaux. On en exporte du sucre, du rocou, du coton, du girofle, du café, du cacao et des peaux.

Aux environs de Cayenne, les vastes plaines qui s'étendent de la rivière de Cayenne à celle d'Approuague présentent de riches cultures de sucre, de café et de coton.

APPROUAGUE. — Approuague est un bourg situé sur la rivière d'Approuague et près de son embouchure, à 75 kilomètres au sud-est de Cayenne; son nom lui vient de la peuplade indienne qui habitait son territoire et qui a été presque entièrement détruite. Le mouillage de la rivière d'Approuague est assez sûr près de son embouchure, mais il a peu de profondeur. Ce bourg est petit et compte à peine 2,000 âmes.

OYAPOCK. — Oyapock, bourg situé à 120 kilomètres au sud-est de Cayenne sur la rivière de ce nom, qui se termine à son embouchure par une baie plus vaste que celle d'Approuague et qui peut contenir un grand nombre de vaisseaux. Le mouillage a plus de profondeur que celui de Cayenne; il est pour cette raison plus fréquenté par les navires de commerce.

KOUROU. — Kourou, bourg à 50 kilomètres au nord-ouest de Cayenne et situé à environ 4 kilomètres de l'embouchure de la petite rivière du même nom. C'est un joli village bien bâti et qui a été autrefois fortifié.

SINNAMARY. — Sinnamary, bourg situé sur la rivière de ce nom à 55 kilomètres au nord-ouest de Kourou, est sans aucune importance. Il a servi pendant la révolution de lieu de déportation; plusieurs conventionnels et entre autres Billaut-Varennes y ont été déportés. Sinnamary est le siége d'une justice de paix. Sa population est d'environ 1,000 habitants.

MANA (la). — La Mana, petit bourg situé sur la rivière du même nom, à l'ouest de Cayenne. Les Européens y avaient autrefois fondé un établissement qui n'a pas eu de durée à cause de l'insalubrité du climat; mais depuis des travaux d'assainissement y ont été pratiqués, et le bourg compte 522 habitants, noirs pour la plupart. On y voit une église et quelques belles habitations.

Les autres quartiers ne renferment que des habitations isolées plus ou moins éloignées les unes des autres.

COLONIES PÉNITENTIAIRES.

La colonie pénitentiaire qui a été établie à la Guyane par décret du 29 mars 1852 a d'abord été commencée aux *îles du Salut*. Ces trois îles, autrefois connues sous le nom d'*îles au Diable*, sont situées à 27 milles au nord-nord-ouest de Cayenne, près de l'embouchure du Kourou. Elles sont élevées, boisées, leur climat est fort sain, et un étroit chenal les sépare.

C'est aux îles du Salut, et dans l'île Royale, que se trouve le principal établissement central pénitentiaire : les condamnés y sont distribués par catégories et pelotons. L'une des premières comprend les condamnés politiques, tous sont astreints à un travail régulier, et outre les travaux de culture il y a dans la colonie des ateliers de tailleurs, de cordonniers, des fabriques de hamacs et autres objets de campement.

L'*îlet de la Mère*, dépendant du groupe des îles Remire, qui a 556 mètres de long sur 363 de large, et qui est située au sud de Cayenne, a reçu un dépôt de condamnés. C'est de tous les pénitentiers le plus salubre. Il y existe des ateliers de tailleurs, de cordonniers, d'effets d'habillement et de couchage.

A la *Montagne d'Argent*, sur la rive gauche et à l'embouchure de l'Oyapock, une grande colonie agricole a été établie; les bâtiments sont en brique et en pierre, énorme avantage sous ce climat humide et pluvieux : elle compte déjà plus de 500 condamnés qui sont partagés en plusieurs pelotons et qui ont à leur tête des chefs de culture.

A 250 kilomètres au sud-est de Cayenne et sur l'Oyapock se trouve la petite colonie de *Saint-Georges*, qui est spécialement affectée aux forçats noirs et aux libérés de cette couleur; elle est purement agricole et en bonne voie de prospérité : les constructions y sont en briques.

Il y a à *Cayenne* même un atelier pénitentiaire qui rend des services importants; il est composé par les condamnés qui ont donné des garanties de repentir. En attendant un établissement plus complet, ils sont casernés dans une frégate désarmée amarrée en rade de Cayenne. Enfin, quelques libérés sont placés en ville sous caution et peuvent être employés par les colons comme travailleurs et hommes de peine.

Trois colonies ont été fondées sur la terre ferme. Ceux des libérés de l'îlet de la Mère qui mènent une conduite régulière sont conduits à l'établissement *de la Comté*, situé en avant dans l'intérieur des terres, près de la montagne Cacao, non loin de l'ancienne habitation Power, à 86 kilomètres au sud de Cayenne sur un plateau très-sain et très-fertile, fort au delà du confluent des rivières de la Comté et de l'Orapu, qui forment en se réunissant le fleuve Mahury. Une colonie agricole de 500 condamnés ou libérés y a été fondée sous la surveillance d'une goëlette qui sert de dépôt et d'hôpital et qui est, provisoirement, amarrée au confluent des deux rivières.

« La rivière de la Comté communique directement par celle du Tour-de-l'Île avec la rade et la ville de Cayenne. Sauf quelques coudes moins fréquents et moins difficiles que dans le Kourou, elle est navigable jusqu'à l'ancienne habitation Power pour les petits navires à vapeur. L'habitation Power pourrait être affectée à l'essai de la colonisation par les libérés, en leur faisant des concessions partielles et provisoires de terrain. Les plaines en face l'habitation, couvertes déjà d'herbes du Para, seraient déboisées et donneraient alors de superbes pâturages sans marécages. Les libérés trouveraient des terrains défrichés depuis des années, ils seraient employés aux cultures et aux récoltes du giroflier, qui n'exigent que sarclage, cueillette et séchage, à l'élève du bétail et aux cultures des vivres du pays. » (Rapport du gouverneur, M. le capitaine de vaisseau Bonard, en date du 2 juin 1854.)

L'effectif de ces colonies pénitentiaires, qui paraissent répondre jusqu'à présent (décembre 1854) à la sage pensée de régénération sociale de l'homme par la moralisation et le travail, était en août 1854 de 2,546 transportés dont l'état sanitaire était satisfaisant.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

Situation. — Les îles Saint-Pierre et Miquelon, dépendances géographiques de Terre-Neuve, sont situées dans l'océan Atlantique septentrional, à 25 ou 30 lieues de la côte méridionale de cette grande île, à 190 kilomètres à l'ouest du cap Baze et à 200 kilomètres à l'est-nord-est du cap Raye. Elles sont à l'entrée du golfe que forme l'embouchure du fleuve Saint-Laurent.

On évalue approximativement leur distance du port de Brest à 6670 kilomètres. La traversée de France à ces îles est d'un mois en calculant sur une marche moyenne de 160 kilomètres par jour.

Topographie de l'île Saint-Pierre. — L'île Saint-Pierre est située par 46° 46′ de latitude septentrionale et 58° 30′ de longitude occidentale du méridien de Paris, au sud-est de la partie de Miquelon appelée autrefois Langlade ou Petite-Miquelon. Sa forme est très-irrégulière. Sa longueur, du cap Bernicle à la Pointe-à-la-Croix, est de 7 kilomètres et demi; sa largeur, de la Pointe-Verte à la Tête-de-Galantry, est de 5 kilomètres et demi; sa circonférence, de 26 kilomètres; et sa surface, de 2,600 hectares.

L'île n'est qu'un rocher granitique hérissé d'éminences et couvert d'une couche de tourbe de 15 à 20 centimètres d'épaisseur qui donne naissance à un petit nombre de maigres sapins et de bouleaux; elle est inculte et stérile: on y trouve du minerai de fer; les côtes sont hautes, escarpées et presque inabordables depuis le cap à l'Aigle, en allant vers l'est, le nord et l'ouest, jusqu'au cap Bernicle. Depuis ce cap jusqu'à l'entrée de celui qui ferme la passe du sud-est la rade est plus basse, et l'on trouve quelques anses abordables seulement pendant le beau temps.

Dans les petits vallons formés par les éminences on trouve quelques petits étangs presque tous remplis de truites saumonées et d'anguilles. Les plus grands sont ceux du cap Noir, de Savoyard et de Bouleau-Ravenel. L'île ne renferme pas de rivières, mais quelques ruisseaux d'une eau claire et limpide qui filtre à travers les rochers.

La rade et le *barachois* ou port de Saint-Pierre compris entre le cap à l'Aigle à l'est, la Pointe-Philibert au sud-ouest et l'île aux Chiens au sud sont très-sûrs, surtout du mois d'avril au mois de décembre, et ils peuvent contenir un grand nombre de bâtiments.

Six îlots dépendent de Saint-Pierre, ils sont répandus sur la côte orientale de l'île: ce sont le Grand et le Petit-Colombier, l'île aux Chiens, l'île aux Vainqueurs, l'île aux Pigeons et l'île au Massacre. L'île aux Chiens, la seule habitée pendant la belle saison par des pêcheurs, a 1,800 mètres de long sur 400 de large; un peu plus au nord-ouest, à 65 kilomètres de Saint-Pierre, se trouve l'île Verte et les îlots qui en dépendent.

Topographie de Miquelon. — L'île Miquelon, située par 47° 4′ de latitude septentrionale et 58° 40′ de longitude occidentale du méridien de Paris, formait autrefois deux îles séparées par une longue passe large de 1,300 à 1,400 mètres, et dont la profondeur, à marée basse, était de 35 mètres. Mais depuis 1783 cette passe est comblée par les sables que la mer y a amoncelés, et les deux îles se trouvent réunies par une espèce de chaussée. On désignait sous le nom de *Grande-Miquelon* ou simplement *Miquelon* la plus grande des deux îles; et sous celui de *Petite-Miquelon* ou de *Langlade* la plus petite, située au sud de la précédente. L'une a 14 kilomètres de longueur sur 11 de largeur, l'autre a 14 kilomètres de longueur sur 13 de largeur; leur superficie est de 18,423 hectares.

L'île Miquelon est distante de l'île Saint-Pierre d'environ 4 kilomètres et demi; elle est, ainsi que celle-ci, formée par un rocher granitique recouvert par une couche peu épaisse de tourbe, et ses contours sont irréguliers. Elle est plate et le fer y existe en grande quantité. On a trouvé dans la Grande-Miquelon des sources ferrugineuses. Sauf un large ruisseau appelé la Belle-Rivière, qui traverse Langlade dans toute son étendue, et y entretient la verdure et la fécondité, il n'y a dans Miquelon que quelques ruisseaux. On y compte plusieurs étangs; les plus considérables sont le Grand-Etang et l'étang du Chapeau, situés tous deux dans la partie appelée Grande-Miquelon.

A l'extrémité nord de l'île Miquelon se trouve une vaste baie dont l'ouverture regarde l'est et au fond de laquelle est un port ou *barachois* assez considérable; mais cette baie est peu fréquentée parce qu'elle est entièrement exposée aux vents de l'est.

Climat. — Le climat des îles Saint-Pierre et Miquelon est fort sain, et la température, qui varie entre 21° au-dessus de zéro et 24° au-dessous, y est meilleure que dans les autres îles du golfe Saint-Laurent, dont la plupart sont pourtant situées dans une latitude méridionale. L'hiver y dure cinq à six mois, de novembre en avril. Le mois le plus froid est celui de février, et de violentes tourmentes éclatent pendant les mois de janvier, février et mars; les mois les plus chauds sont ordinairement juin, juillet et août.

Les pluies sont rares et passagères. Les vents varient du sud au nord en passant par l'ouest. Les jours les plus longs sont ceux du solstice d'été, au mois de juin la durée de la nuit est de trois heures à peine.

Productions. — On cultive à Saint-Pierre dans les jardins quelques légumes qui réussissent. Le reste de l'île est improductif; ce sont des marais fangeux, ou des monticules couverts de mousse, et quelques rares pâturages.

On cultive avec plus de succès les plantes potagères dans l'île de la Petite-Miquelon, dont le sol est moins aride. Langlade possède de vastes plaines et de belles prairies, quelques fermes s'y sont établies et on s'y livre à l'élève des bestiaux; mais en général les habitants préfèrent la pêche aux travaux de la culture.

Le sapin, l'if, le bouleau, le genévrier et le pommier sauvage sont à peu près les seuls arbres de ces îles.

Population. — La population des îles Saint-Pierre et Miquelon se compose des habitants sédentaires et des pêcheurs hivernants. En 1851, la population sédentaire était de 1736 individus. Le nombre des pêcheurs hivernants était de 206. Enfin la population flottante, comprenant les fonctionnaires, était de 123 individus. En tout la population était, en y comprenant quelques Anglais, de 2,196 individus. Elle est formée d'anciens Acadiens, de Normands, de Basques, de Bretons et de quelques anciens pêcheurs qui se sont fixés dans le pays. Il n'y a qu'un très-petit nombre d'Acadiens.

On donne le nom de pêcheurs hivernants à des pêcheurs de France qui n'ayant pas le moyen d'aller faire la pêche pour leur compte reçoivent des armateurs les avances nécessaires et même les instruments de pêche, séjournent à la colonie une ou plusieurs années, et remboursent au retour les armateurs de leurs avances.

Industrie et commerce. — La seule industrie exercée en grand dans la colonie est celle de la pêche à la morue et de sa préparation. Toute la population, y compris les femmes, les enfants et les vieillards, prend part aux travaux qu'elle exige.

Les professions industrielles nécessaires aux besoins journaliers, comme celles de boulanger, de boucher, etc., n'occupent que trente ou quarante personnes.

Il existe seulement dans la colonie deux établissements de forges et deux ateliers de ferblanterie et de chaudronnerie.

Le commerce de l'île est celui qui résulte des produits de la pêche de la morue et de l'importation des objets de consommation. Il s'est élevé en 1851 à 7,699,578 fr., dont 1,491,994 francs pour les importations de France et 1,390,051 pour les exportations pour la France et 3,063,160 pour le commerce avec les autres colonies et pêcheries françaises.

En 1851 il est entré aux îles Saint-Pierre et Miquelon 206 navires d'un tonnage de 30,612 tonneaux et montés par 1,476 hommes d'équipage ; la valeur de leur chargement était estimée à 1,538,968 francs. Il en est sorti 67 navires jaugeant 8,342 tonneaux et dont le chargement était évalué à 1,389,264 francs. Sur le chiffre des exportations pour la France on comptait, en 1851, 943,860 francs représentant la valeur de 1,885,720 morues vertes, 173,246 francs représentant 577,488 kilogrammes de morue sèche, et 148,361 francs représentant 296,722 kilogrammes d'huile de morue. Les principaux objets d'importation sont la farine, le vin, l'eau-de-vie, les bestiaux, les draps, etc.

On peut regarder cette colonie comme une vraie fabrique de morue heureusement placée pour la pêche, la préparation, la conservation et l'exportation régulière du poisson, réunissant toutes les conditions désirables pour la formation d'un entrepôt susceptible d'une grande extension. Elle ne reçoit de l'étranger, en articles dont l'achat se rapporte au succès de la pêche, que pour une valeur moyenne de 300,000 francs ; tandis qu'il y est introduit de France en articles ayant la même destination pour une valeur de plus d'un million, sans parler de ce qu'apportent de France, également pour leur usage particulier, les navires que la pêche attire de la métropole à Saint-Pierre. La pêche aux îles Saint-Pierre et Miquelon n'occupe pas moins de 12 à 15,000 marins chaque année. « C'est, dit avec raison M. Bouët Villaumez dans son intéressante Notice sur les colonies françaises, une école de matelots bien précieuse !... »

La pêche de la morue commence en avril et dure jusque vers le milieu d'octobre. Les marins composant les équipages des navires expédiés de France pour Saint-Pierre et Miquelon font généralement leur pêche sur le *grand banc* de Terre-Neuve du 1er avril au 1er octobre. Chaque navire prend environ, dans cet espace de temps, 100,000 kilogrammes de morue, qu'il rapporte à Saint-Pierre en trois voyages.

La pêche des habitants sédentaires, des pêcheurs hivernants et des passagers, se fait du 15 avril au 15 octobre, soit sur les fonds de Saint-Pierre et Miquelon, soit dans les baies de Cod-Roy et de Saint-Georges, à la côte occidentale de l'île de Terre-Neuve, soit près des côtes méridionales de cette dernière île.

Les embarcations dont se servent ces trois dernières classes de pêcheurs sont des chaloupes baleinières ou pirogues, portant voile, ainsi que des warys, petits bateaux construits sur les lieux, allant seulement à l'aviron, mais dont l'emploi est devenu fort restreint depuis l'adoption des baleinières. Ces embarcations vont ordinairement en pêche par sociétés de quatre ou cinq, et chacune prend dans une journée environ 50 kilogrammes de morue.

Les habitants sédentaires possèdent aussi quelques goëlettes qui vont pêcher dans la baie de Saint-Georges, et qui prennent chacune dans la saison 25,000 kilogrammes de morue, qu'elles rapportent dans la colonie en trois voyages. Ces goëlettes sont en majeure partie montées par des Miquelonnais et des passagers.

La pêche de la morue se fait généralement à la ligne ou à la faux. Le dernier de ces deux procédés est plus expéditif, mais il a l'inconvénient de tuer et de faire perdre sur les fonds une grande quantité de morues, et d'éloigner le poisson des endroits où la faux est employée. Les pêcheurs ne font sécher et ne salent qu'une partie de leurs morues ; ils en réservent une certaine quantité à laquelle ils ne font subir que la préparation nécessaire pour en prévenir l'altération pendant un court espace de temps. Ces dernières, que l'on appelle *morues vertes*, sont destinées à entrer immédiatement dans la consommation en France et dans plusieurs pays du midi de l'Europe. La pêche de la morue fournit, en outre, des produits accessoires : l'huile, les langues de morue et les rogues ou œufs de morue. Les œufs sont employés pour servir d'amorce aux lignes de pêche, et l'on s'en sert particulièrement en France sous le nom de rogue pour la pêche de la sardine.

Division politique et administrative. — Le gouvernement de la colonie est administré par un officier de marine, dont le conseil se compose d'un sous-commissaire de marine, d'un officier de santé et d'un commandant du port. Le tribunal supérieur est le conseil d'appel composé du gouverneur et de deux fonctionnaires ; il constitue un tribunal criminel par l'adjonction de quatre habitants notables. Les autres tribunaux sont un tribunal de 1re instance et deux justices de paix.

La colonie forme deux cantons qui portent chacun le nom de la seule commune qui le compose. Les deux communes sont celles de Saint-Pierre et de Miquelon.

HISTOIRE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

La France a eu dans le nord de l'Amérique septentrionale de nombreuses possessions. Sans parler du Canada, cette terre encore à moitié française, elle y a possédé, notamment, l'île de Terre-Neuve, où le navigateur Jacques Cartier de Saint-Malo avait le premier formé un établissement en 1535. La France perdit à la paix d'Utrecht, en 1713, cette île, qui passa à l'Angleterre. En 1763 elle perdit le Canada et toutes ses possessions dans ces parages, à l'exception des îles Saint-Pierre et Miquelon ; encore les traités nous interdisaient-ils de les fortifier. Nos premiers établissements de pêche s'y sont formés de 1764 à 1767, et y ont pris un accroissement assez considérable.

Le traité de Versailles du 3 septembre 1783 nous en conserva la possession et enleva la restriction d'y établir des fortifications.

En 1793 les Anglais s'en emparèrent et déportèrent en France les habitants.

Ces îles nous furent rendues par le traité d'Amiens le 27 mars 1802. Mais en mai 1803 les Anglais s'en emparèrent de nouveau.

Le traité de Paris de 1814 les rendit à la France, qui en reprit possession en 1816 et y reconduisit les anciens habitants. Ce traité nous assure le droit de pêche sur le banc de Terre-Neuve.

Le siége de la colonie est à Saint-Pierre.

VILLE ET BOURG.

Saint-Pierre (lat. 46° 46′ 46″ N., long. 58° 27′ 15″ O.). — Saint-Pierre, chef-lieu du gouvernement colonial, est situé dans l'île du même nom, au pied d'une colline, et s'étend jusqu'au bord de la mer, qui le baigne du nord-ouest au sud-ouest ; c'est un gros bourg peuplé d'environ 800 habitants, composé d'une dizaine de rues qui se coupent à angles droits. On y compte près de deux cent cinquante maisons et autres bâtiments. A l'exception de la poudrière, tous les bâtiments sont en bois. La ville communique avec un port ou *barachois* et une rade qui offrent en tout temps un abri sûr aux navires. Le port peut recevoir à la fois cent navires du commerce, mais son entrée est étroite, et sa profondeur ne va pas au delà de cinq à six mètres dans les plus hautes marées. Les habitants sont presque tous adonnés à la pêche de la morue et à sa préparation.

Miquelon. — Miquelon est un bourg d'environ 500 habitants, situé dans la Grande-Miquelon à environ 40 kilomètres de Saint-Pierre, dont les habitants sont, ainsi que ceux du chef-lieu de la colonie, presque tous pêcheurs.

Dans la partie de l'île Miquelon appelée *Langlade* on ne trouve d'autres maisons et établissements que quelques fermes, dont une a été formée par le gouvernement.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DES COLONIES FRANÇAISES D'AMÉRIQUE.

TABLEAU STATISTIQUE DE LA MARTINIQUE.

SUPERFICIE.	POPULATION EN 1851.	DIVISION ADMINISTRATIVE.	BUDGET.	COMMERCE EN 1851.
987 kil. carrés ou 98 782 hectares.	123 000 habitants [1].	2 arrondissements, 4 cantons, 26 communes.	1 200 000 fr. charge de la métropole 1 500 000 fr.	51 005 577 fr., dont : 30 784 813 fr. d'import. et 12 297 751 d'export. avec la France.

[1] Sans les fonctionnaires, au nombre de 526 personnes, et les troupes de la garnison, formant un effectif de 1991 hommes. Ces deux chiffres ajoutés à celui de la population sédentaire, portent le total de la population à 12622 individus. — Pendant l'année 1851, il y a eu dans la population autrefois esclave 1027 mariages, 1375 légitimations, et 516 reconnaissances.

ARRONDISSEMENT DE FORT-DE FRANCE.

Cantons 2. — Comm. 13. — Populat. 48 574 hab. [1]

CANTON de FORT-DE-FRANCE, 7 comm., 31391 hab.	habit.	CANTON du MARIN, 7 communes, 40454 habitants.	habit.
Fort-de-France	10192	Marin (le)	2907
Lamentin	8951	Vauclin	4878
Trou-au-Chat	2702	Sainte-Anne	2807
Saint-Esprit	3675	Rivière-Pilote	3941
Rivière-Salée	2371	Sainte-Luce	1226
Trois Islets	1522	Diamant	1534
Anses-d'Arlet	1968		

[1] Les populations partielles que nous donnons ici pour les arrondissements, les cantons et les communes, se rapportent à la population totale de 116,031, qui est celle de 1835.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-PIERRE.

Cantons 2. — Comm. 13. — Pop. 67 457 hab.

CANTON DE SAINT-PIERRE, 7 com., 40451 hab.	habit.	CANTON de LA TRINITÉ, 6 communes, 27003 habitants.	habit.
S.-Pierre { Mouillage	8492	Trinité (la)	5667
S.-Pierre { Fort	9014	Gros-Morne	4815
S.-Pierre { Extra muros	2918	Robert	4444
Basse-Pointe	3278	François	5966
Grand'Anse	4415	Sainte-Marie	4854
Macouba	2271	Marigot	1227
Précheur	3403		
Carbet	4087		
Case-Pilote	2546		

[1] Les populations partielles que nous donnons ici pour les arrondissements, les cantons et les communes, se rapportent à la population totale de 116,031, qui est celle de 1835.

TABLEAU STATISTIQUE DE LA GUADELOUPE ET DÉPENDANCES.

SUPERFICIE EN HECTARES.	POPULATION EN 1851.	DIVISION ADMINISTRATIVE.	BUDGET.	COMMERCE EN 1851.
Guadeloupe 138 212	113 383 hab.			
Marie-Galante.... 15 344	12 929	3 arrondissements,	1 000 000 fr.	37 670 365 fr., dont :
Les Saintes..... 1 256	1 302	6 cantons,	charge de la métropole :	21 664 096 d'import.
La Désirade..... 4 330	1 765	24 communes.	1 600 000 fr.	et 10 862 448 d'export.
Saint-Martin..... 5 371	3 431			avec la France.
Superficie totale... 342 513	132 810 hab. [1]			

[1] Sans les fonctionnaires, au nombre de 550, et la garnison, qui était de 2,090 hommes. Ces deux chiffres ajoutés à celui de la population sédentaire portent le total de la population à 135,450 individus. La classe blanche forme la treizième partie de la population totale de la colonie. Pendant l'année 1851 il y a eu 2,605 mariages dans la population autrefois esclave.

ARRONDISSEMENT DE LA BASSE-TERRE.

Cantons 3. — Comm. 9. — Pop. 33 734 hab. [1]

CANTON de la BASSE-TERRE, 5 communes, 21 860 habitants.	habit.	CANTON de SAINT-MARTIN, 1 com., le Marigot	habit.
Basse-Terre	12414		3689
Vieux-Habitants	2997	CANTON de la CAPESTERRE, 3 com., 9005 hab.	
Bouillante	2097		
Pointe-Noire	3142	Capesterre et Goyave	4992
Saintes (les)	1139	Vieux-Fort	907
		Trois-Rivières	3206

[1] Cette population et les suivantes sont celles du recensement de 1835, qui donnait pour toute la colonie 127,574 habitants.

ARRONDISSEMENT DE LA POINTE-A-PITRE.

Cantons 2. — Comm. 14. — Pop. 80 052 hab.

CANT. DE LA POINTE-A-PITRE 7 com., 38 714 hab.	habit.	CANTON DU MOULE, 7 communes, 41 938 habitants.	habit.
Pointe-a-Pitre et Abymes	16700	Moule (le)	10021
Petit-Bourg	3319	Sainte-Anne	6727
Baie-Mahaut	3732	Saint-François	6509
Lamentin	4019	Anse-Bertrand	4780
Sainte-Rose	4156	Port Louis	4858
Gozier	3142	Petit-Canal	7666
Morne-à-l'Eau et Bordeau-Bourg	3548	Ile de la Désirade	2568

ARRONDISSEMENT DE MARIE-GALANTE.

Canton 1. — Comm. 1. — Pop. 18 188 hab.

Marie-Galante	Grand-Bourg (bourg)	1849 hab.
	— — (campagne)	4787
	Capesterre	3980
	Vieux-Fort-Saint-Louis	2723

TABLEAU STATISTIQUE DE LA GUYANE.

SUPERFICIE.	POPULATION EN 1851.	DIVISION ADMINISTRATIVE.	BUDGET.	COMMERCE EN 1851.
5 035 kil. carrés ou 503 610 hectares.	17 625 hab. avec la population flottante et la garnison : 20 013 hab.	1 arrondissement, 2 cantons, 14 communes.	600 000 fr. charge de la métropole : 531 700 fr.	4 534 717 fr., dont : 2 640 511 fr. pour les exportations avec la France et 901 101 fr. pour les importations.

ARRONDISSEMENT DE CAYENNE.

2 Cantons. — 2 Communes. — Population 21 648 habitants [1].

CANTON DE CAYENNE, 10 communes, 18 796 habitants.	habit.	Suite DU CANTON DE CAYENNE.	habit.	Suite DU CANTON DE CAYENNE.	habit.	CANTON DE SINNAMARY, 4 com., 2 853 hab.	habit.
CAYENNE (ville)	5220	Tonnegrande	1000	Approuage	1944	SINNAMARY	974
CAYENNE (île)	2713	Mont-Sinéry	1269	Kaw ou Kaou	1048	Kourou	837
Tour-de-l'Ile	1439	Macouria	1597	Roura	1961	Iracoubo	460
		Oyapock	604			Mana	522

[1] Ce chiffre de 21 648 est celui de la population en 1837.

TABLEAU STATISTIQUE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

SUPERFICIE.	POPULATION EN 1851.	DIVISION ADMINISTRATIVE.	BUDGET.	COMMERCE EN 1851.
Saint-Pierre. 2 600 hect. Miquelon.... 18 423 Total..... 21 023 hect.	Pop. sédentaire. 1734 hab. Pop. flottante... 490 Pop. totale..... 2226 hab.	1 arrondissement, 2 cantons, 2 communes.	132 850 fr. charge de la métropole : 120 000 fr.	7 099 578 fr., dont : 1 491 991 d'import. de France, 1 390 041 d'export. et 3 041 068 d'export. pour les colonies françaises.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-PIERRE.

Canton et commune de SAINT-PIERRE. 800 hab. | Canton et commune de MIQUELON. 500 hab.

BIBLIOGRAPHIE.

1640. Relation de l'établissement des Français, depuis l'an 1635, dans l'île de la Martinique, par *J. Bouton*, in-4°.
1667. Histoire des Antilles, par le *P. Dutertre*, 4 vol. in-4°.
1763. Description géographique de la Guyane, 1 vol. in-8°.
1798. Voyage à la Guyane et à Cayenne, par *L.-M. B.*, in-8°, an VI.
1799. Tableau de Cayenne ou de la Guyane française, in-8°, an VII.
1799. Déportation et naufrage de *J.-J. Aymé*, ex-législateur, déporté à Cayenne, in-8°, an VII.
1802. Des colonies modernes sous la zône torride, par *Barré-Saint-Venant*, in-8°.
1803. Collect. de mém. et de corresp. offic. sur l'admin. des colonies et notamment sur la Guyane française et hollandaise, par *V.-P. Malouet*, 5 vol. in-8°, an X.
1803. Mémoire sur la Guyane, inséré à la suite du mémoire sur la Louisiane, par *Devergennes*, in-8°.
1815. Harmonies maritimes et coloniales contenant un précis des établissements français en Amérique, en Afrique et en Asie, par *P. Labarthe*, in-8°.
1822. Des colonies et particulièrement de la Guyane française en 1821, par *P.-C.-H. de Saint-Amand*, in-8°.
1822. Statistique de la Martinique, par *Félix Renouard*, marquis de *Sainte-Croix*, 2 vol. in-8°.
1822. Hist. physique des Antilles françaises, par *Moreau de Jonnès*, in-8°.
1823. Descript. de la Guyane, par *Ferdinand Denis*, 2 vol. in-18.
1824. Descript. de la Guyane française, par *Leblond*, in-8°.
1825. Le commerce au XIXe siècle, par *Moreau de Jonnès*, in-8°.
1826. Les Antilles françaises, particulièrement la Guadeloupe, par le colonel *Boyer Peyreleau*, 3 vol. in-8°.
1827. Mémoire sur la Martinique avec des notes explicatives, par *Benoit Duchêne*, *Duvernay*, in-8°.
1827. Flore des Antilles, par *Tussac*, 1 vol. in-8° ; par *Descourtilz*, in-f°.
1827. Flore pittoresque et médicale des Antilles.
1831. Examen de deux projets de lois sur l'organisation des colonies, par *Mondésir Richard*, mandataire des hommes de couleur de la Guadeloupe, in-8°.
1832. Quelques mois de l'existence d'un fonctionnaire à la Guadeloupe et à la Martinique, par *Ch. Boitel*, in-8°.
1833. De l'esclavage des noirs et de la législation coloniale, par *Victor Schœlcher*, in-8°.
1833. Essai de statistique raisonnée sur les colonies européennes des tropiques, par *de Montviran*, in-8°.
1833. Notes sur les colonies françaises, par *G. Duverne*, avocat, in-8°.
1834. De l'agriculture coloniale, par le baron *de Cools*, délégué de la Martinique, in-8°.
1835. Description de la Martinique au tome III de la France pittoresque de *A. Hugo*, grand in-8°.
Id. de la Guadeloupe. — *Id.* de la Guyane. — *Id.* de Saint-Pierre et Miquelon.
1837. Notices statistiques sur la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, publiées par ordre du ministre de la marine, imprimerie royale, in-8°.
1839. Notices statistiques sur la Guyane française, publiées par ordre du ministre de la marine ; imprimerie royale, in-8°.
1840. Notices historiques sur Saint-Pierre et Miquelon, publiées par ordre du ministre de la marine ; imprimerie royale, in-8°.
1841. Voyage dans la Guyane et sur l'Orénoque, par *H. Schomburgk*, 1 vol. in-8° (en allemand).
1841. Notes sur les cultures et la production de la Martinique et de la Guadeloupe, par *Lavallée*, 1 vol. in-8°.
1843. Notice historique sur la Guyane française, par *Ternaux Compans*, in-8°.
1844. Note sur la fondation d'une nouvelle colonie dans la Guyane française, par *Jules Lechevalier*, in-8°.
1844. Extraits des auteurs et voyageurs qui ont écrit sur la Guyane, par *Victor Nouvion*, in-8°.
1844. Notes statistiques sur la Guyane française, par *Jules Itier*, in-8°.
1845. Histoire des Antilles (dans l'Univers pittoresque de Didot), par *Elias Regnault*, in-8°.
1850. Dict. géograp. et statist. d'*Adrien Guilbert*, in-4°.
1852. Les colonies françaises en 1852, article de *M. Bouet Willaumez*, dans la Revue des Deux-Mondes.
1854. Tableau de population, de culture, de commerce et de navigation, formant, pour l'année 1851, la suite des tableaux insérés dans les notices statistiques sur les colonies françaises (septembre 1854) imprimerie impériale.
Annales marit. et coloniales, publiées par *M. Bajot*. — Revue coloniale de 1843 à 1854, 7 vol. in-8°. — Annales des voyages et Nouvelles annales des voyages. — Rapports sur l'établissement des colonies pénitentiaires de la Guyane, Moniteur de 52, 53, 54. — Cartes particulières des îles appelées Indes occidentales, par *Jefferys*, en 22 feuilles. — Carte de la Guadeloupe, par *Boyer Peyreleau*, 1823. — Cartes de *Brue*, de *Lapie*. — Cartes de la marine. — Cartes anglaises d'*Arrowsmith*. — Cartes allemandes de l'Inst. géogr. de Weimar, etc.

Paris. — Typographie de J. Best, rue Poupée, 7.

LA FRANCE ILLUSTRÉE,

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ADMINISTRATION ET STATISTIQUE,

PAR V. A. MALTE-BRUN.

Le gouverneur du Sénégal faisant rendre la liberté à des esclaves.

COLONIES D'AFRIQUE[1], D'ASIE ET D'OCÉANIE[2].

AFRIQUE. — LE SÉNÉGAL, GORÉE ET DÉPENDANCES.

Possessions actuelles de la France. — Le Sénégal est un fleuve qui a donné son nom à nos possessions sur la côte occidentale d'Afrique, parce qu'il en est en quelque sorte le centre, et parce qu'il arrose le chef-lieu de ces établissements.

Depuis cinq siècles que les Français fréquentent la côte occidentale d'Afrique, ils y ont occupé différents points et formé de nombreux comptoirs; la plupart sont maintenant abandonnés; les seuls qui soient aujourd'hui occupés sont :

1° Sur le fleuve du Sénégal :
L'*île Saint-Louis et les îles voisines;*
Le *poste militaire de Lampsar;*
Le *poste militaire de Richard-Tol;*
Le *poste militaire de Dagana;*
Le *fort de Bakel;*
Le *fort de Podor.*

2° Sur la côte :
L'*île de Gorée.*

3° Dans la Gambie :
Le *Comptoir d'Albréda.*

4° Dans la Casamance :
Le *Comptoir de Séghiou.*

5° Sur la côte de Guinée :
Les *Comptoirs d'Assinie, du Dabou, du Grand-Bassam et du Gabon.*

Situation, étendue de chacun des îles Saint-Louis et de Gorée. — L'île *Saint-*

[1] Moins l'Algérie.

[2] Nous nous sommes servis pour la rédaction de ce travail des *Notices statistiques sur les colonies françaises*, imprimées par ordre du ministre de la marine, amiral Duperré, en 1839, in 8°.

Voir la carte que nous avons spécialement fait dresser pour cet ouvrage.

Digitized by Google

Louis, sur laquelle est bâtie la ville de Saint-Louis, chef-lieu des établissements français de la côte occidentale d'Afrique, est formée par le Sénégal, qui se jette dans la mer à environ 15 kilomètres plus bas. Cette île n'est qu'un banc de sable. Elle est située par 16° 0′ 48″ de latitude septentrionale, et par 18° 53′ 6″ de longitude occidentale du méridien de Paris, à 730 lieues marines ou 4,060 kilomètres du port de Brest. La traversée de France au Sénégal est de 18 jours; celle du Sénégal en France est de beaucoup plus longue, et de 35 jours au moins, à raison des vents et des courants contraires.

La longueur de l'île Saint-Louis, du nord au sud, est de 2,300 mètres, sa largeur moyenne de 180 mètres, et sa superficie de 34 hectares. Sa plus grande élévation au-dessus des hautes eaux ne dépasse pas un mètre; des quais en maçonnerie construits sur pilotis l'entourent avec un développement de près de 4,900 mètres. L'île est aujourd'hui entièrement dégagée des palétuviers dont elle était originairement couverte; son sol sablonneux et stérile ne peut se prêter qu'à quelques travaux d'horticulture.

L'île de Gorée est située par 14° 39′ 55″ de latitude nord, et 19° 46′ 40″ de longitude ouest, à 2 kilomètres du cap Vert, à un mille environ de la pointe de Dakar, à 167 au sud-sud-ouest de Saint-Louis, et à 150 kilomètres à peu près de l'embouchure de la Gambie. Cette île n'est qu'un rocher d'environ 880 mètres dans sa plus grande longueur du nord-nord-est au sud-sud-est, et de 215 mètres de largeur moyenne; sa superficie est de 17 hectares. La partie méridionale de l'île est la plus haute; c'est une masse de rochers à pic, élevée de 250 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, et dont la base occupe une circonférence d'environ 600 mètres; elle est couronnée à son sommet par un fort. Le reste de l'île s'abaisse brusquement, et la pointe nord n'a, pour ainsi dire, de relief que celui que lui donnent les batteries et les édifices particuliers qui y sont construits. C'est dans le nord-est de l'île, entre cette pointe et le revers de la montagne sud, que se trouve le débarcadère, dans une petite anse de sable formée par le rivage.

L'île de Gorée, composée de basalte et de sable, est d'origine volcanique; elle ne produit rien pour la subsistance ni pour l'agrément de ses habitants. Deux sources sont situées au pied du rocher du sud, mais elles sont loin de suffire à la consommation des habitants, qui s'approvisionnent d'eau ainsi que de bois et de toute espèce d'aliments sur la côte voisine. Malgré ces désavantages l'île de Gorée a toujours été considérée comme extrêmement importante: c'est à la fois un point militaire et maritime; son port est, d'ailleurs, le seul de ceux que la France possède dans ces parages où ses flottes puissent s'abriter et se ravitailler. Les îles de la Madeleine, situées dans le voisinage de Gorée, sont considérées comme des dépendances de cette dernière; elles consistent en un groupe de rochers volcaniques séparés les uns des autres par des passes peu profondes.

Le Sénégal; peuples qui habitent ses deux rives. — « Les rivières, a dit Pascal, sont des chemins qui marchent et qui portent partout où l'on veut aller. » Cela est particulièrement vrai pour le Sénégal, car ce grand fleuve est aujourd'hui la principale voie de communication qui permette, à cette latitude, de pénétrer dans l'Afrique occidentale. Ses sources se trouvent dans le Fouta-Diallon, près de Timbou, et non loin de celles de la Gambie, par 10° 40′ de latitude septentrionale, et 13° 37′ de longitude occidentale du méridien de Paris. Son embouchure, dont la position varie quelquefois de 2 à 3 lieues du nord au sud, gît par 18° 52′ 40″ de longitude occidentale, et par 15° 50′ de latitude nord environ. Ce fleuve, qui sépare la Barbarie et les terres du Sahara de la Nigritie proprement dite, fait un très-grand nombre de circuits. Il traverse le Fouta-Diallon, le Diallon-Kadou, le Bambouk, le Kasso, le pays de Galam ou Kayaga, le Fouta et le Walo. On ne peut estimer la longueur de son cours à moins de 1,150 kilomètres. La distance de son embouchure au poste de Bakel, le plus éloigné des établissements français à l'intérieur, est de 820 kilomètres. A environ 50 kilomètres de Bakel, le fleuve reçoit par sa rive gauche un grand affluent, la rivière de Falémé.

Vers sa partie inférieure le fleuve coule dans d'immenses plaines qui sont presque à son niveau; l'encaissement ne commence qu'à 60 kilomètres de son embouchure. Les rives s'élèvent ensuite à proportion qu'on remonte. Le Sénégal serait navigable pour de très-grands bâtiments si sa barre en permettait l'entrée. Les navires tirant de 2 à 3 mètres d'eau peuvent seuls la franchir, et naviguent facilement en tout temps jusqu'à près de 350 kilomètres au-dessus de l'embouchure; pendant les hautes eaux ils peuvent remonter presque jusqu'à la cataracte de Felou.

Le Sénégal jette sur ses deux rives un grand nombre de bras que l'on nomme *marigots* dans le pays. De ce nombre sont à 90 kilomètres au-dessus de Saint-Louis les deux bras connus sous les noms de marigots de Gorom et de Kask; le premier rentre dans le fleuve à 35 kilomètres au-dessus de Saint-Louis; le second à 5 kilomètres seulement. Ils forment de grandes îles alluvionnaires, dont la majeure partie est inondée pendant les hautes eaux. Plusieurs autres dérivations du Sénégal prennent les noms de *Ghieuss*, *Menghem*, *Torkhad*, etc., etc. A 140 kilomètres environ de son embouchure, le fleuve forme de la même manière une petite rivière nommée *Taweï*, qui a environ 35 kilomètres de cours vers le sud-ouest, et qui communique au lac *N'gher*. A 10 kilomètres plus haut, au delà des limites du pays de Walo, près de l'escale du Coq, la *rivière au Morfil*, le plus considérable de tous les bras du Sénégal, rejoint ce fleuve, dont il s'était séparé à Saldé. Le Sénégal est du reste très-poissonneux et fournit abondamment sous ce rapport à la nourriture des habitants de ses rives.

La disposition physique de la grande vallée du Sénégal est très-remarquable, en ce que le sol, au lieu d'aller en pente depuis les coteaux sablonneux qui bordent le fleuve à des distances plus ou moins éloignées jusqu'aux rives du fleuve lui-même, va au contraire en s'abaissant à partir du fleuve jusqu'à ces coteaux sablonneux. Il résulte de cette disposition que les grandes plaines basses du Walo doivent leur origine à des alluvions, et qu'elles sont plus ou moins salées par l'effet des infiltrations de l'eau de mer. Sur les deux rives du fleuve, au delà de ces alluvions salées, commencent des plaines élevées, souvent très-étendues, composées de terrains de natures diverses.

La rive droite du Sénégal, depuis Saint-Louis jusqu'à Bakel, est parcourue par trois grandes tribus maures du désert connues sous les noms de *Trarzas*, *Braknas* et *Dowiches*. Ces tribus sont nomades. Cependant les Trarzas et les Braknas ont quelques établissements fixes dans certaines parties habitables du Sahara; ils y occupent des oasis situées à des distances considérables des bords du Sénégal. A plusieurs époques de l'année les Maures se rendent en certains points des bords du fleuve pour apporter leurs gommes aux traitants de Saint-Louis, qui s'y rendent avec de grandes embarcations, et échangent cette denrée contre des marchandises, telles que toiles bleues dites *guinées*, armes, poudre, verroteries et tabac en feuilles. Ces marchés temporaires sont nommés *escales*.

La rive gauche du fleuve jusqu'à Bakel est exclusivement occupée par des peuples de race nègre; elle comprend les royaumes de *Kayor* et de *Walo*, les États indépendants du *Fouta* et le pays de *Galam*. Les principaux produits du Kayor, qui se prolonge le long de la côte jusqu'au cap Vert, sont des bestiaux, du millet, de la cire; en échange le commerce du Sénégal y écoule de la poudre, du fer, des verroteries, de l'eau-de-vie, du tabac et des armes.

Le Fouta est partagé en trois provinces principales: le Fouta proprement dit au centre, le Fouta-Toro à l'ouest, et le Damga à l'est. Les naturels qui l'habitent appartiennent spécialement aux Peulhs ou Foulahs, que l'on nomme parfois les Toucouleurs. Les produits que le com-

merce tire du Fouta sont le millet, le morfil, l'or, les cuirs, les pagnes, le beurre et un peu de gomme.

Les autres pays voisins en relation avec le Sénégal sont : le *Logo*, le *Kaarta*, le *Bondou*, le *Galam*, le *Bambouk*, qui a pour capitale *Farbana*, et le *Dentilia*. On trouve dans ces pays des mines d'or, d'argent, de fer et de cuivre; ils sont habités par les Yolofs, Peulhs et les Mandingues.

Climat. — Le Sénégal appartient à la zone torride du nord, son climat est excessivement chaud; à Richard-Tol et à Bakel le thermomètre centigrade monte souvent à 50 degrés: à Saint-Louis, la température moyenne paraît être de 24°,75. Le maximum est de 34°,68, et le minimum de 14 degrés.

A Richard-Tol les variations extrêmes de la température sont plus grandes encore, car en décembre, janvier et février, le thermomètre centigrade, qui le matin descend à 8°,75, monte à l'ombre dans la même journée à 40 degrés.

Au Sénégal les mois les moins chauds sont décembre, janvier et février; les plus chauds : mai, juin, juillet, août, septembre et octobre. Pendant ces quatre derniers mois la chaleur est quelquefois excessive.

On ne connaît que deux saisons sur la côte occidentale de l'Afrique : la *saison des pluies* et la *saison sèche*. La saison sèche dure près de huit mois; elle commence dans les derniers jours d'octobre et finit à la mi-juin. Cette saison se passe sans qu'il tombe une seule goutte de pluie, et même sans que le ciel présente aucun nuage; mais par compensation, la rosée y est extrêmement abondante.

La saison des pluies ou *hivernage* dure environ quatre mois; elle y commence en juin et finit à la fin d'octobre ou au commencement de novembre; c'est au mois de septembre que tombent les plus grandes pluies; il tombe en moyenne par année de 400 à 450 millimètres d'eau. Des vents constants règnent pendant sept mois, de novembre à mai, sur la plus grande partie de la côte occidentale d'Afrique. Ces vents généraux soufflent du nord-est au nord-ouest; ils sont d'une humidité extrême le soir, la nuit et le matin. Lorsqu'ils passent à l'est-nord-est ou à l'est, ils sont alors très-chauds, très-secs et très-incommodes, surtout par la quantité de sable qu'ils portent avec eux, et qui atteint les vaisseaux à 40 lieues des côtes. Le vent d'est est nommé dans le pays *harmattan*.

Il n'y a pas d'ouragans proprement dits au Sénégal; on n'y connaît que des orages appelés *grains*, *tornades* ou *tornados*. Ils sont très-fréquents dans la saison des pluies, et surtout de juin à septembre, au lever et au coucher du soleil et de la lune; ils n'occasionnent d'ailleurs aucun accident.

Les *ras de marée* les plus forts ont lieu dans l'intervalle du mois de janvier au mois d'avril; ils durent quelquefois dix à douze jours, et cessent presque toujours aux époques des nouvelles et pleines lunes.

Productions naturelles. — Les productions du règne minéral sont très-peu variées au Sénégal; il n'existe à Saint-Louis aucune espèce de pierres, et les constructions sont en briques. A peu de distance de la ville on trouve des roches ferrugineuses et des bancs considérables d'huîtres fossiles. Dans la partie supérieure du Sénégal, aux royaumes de Galam et de Bambouk, il y a des mines d'or, qui paraissent être considérables, mais elles ne sont exploitées que par les naturels, c'est-à-dire mal exploitées.

L'île de Gorée, d'origine volcanique, offre du basalte et quelques produits ignés.

La flore du Sénégal est des plus riches et des plus variées; parmi les espèces principales nous signalerons le baobab, colosse du règne végétal; les lataniers; le gommier, arbre qui appartient au genre des acacias, et porte parmi les Maures et les nègres, habitant dans le voisinage du fleuve, le nom de *uéreck* quand il donne de la gomme blanche, et de *nébueb* quand il donne de la gomme rouge; le bois noir, appelé dans le commerce ébénier du Sénégal; le caïl-cedra et le gonatier, qui paraissent propres aux constructions maritimes; le palmier, dont les nègres obtiennent par incision une boisson enivrante. Parmi les arbrisseaux nous citerons : le kahawoar à feuilles de laurier, qui donne une cerise assez agréable à manger, mais dont le noyau est un poison pour les chameaux, les chevaux et les chèvres; le *mimosa discolor* aux fleurs jaunes et roses; et le henné, dont les nègres font usage pour se teindre en couleur orangée les ongles et la peau des mains. Les principaux produits de la culture qui servent de vivres dans le pays sont : le mil; l'aloo, condiment que l'on tire de la feuille du baobab; le riz et les légumes du pays; le béraf, graine d'une espèce de melon qui vient en grande abondance dans le Kayor et le long du fleuve; le tamarin et les pistaches de terre.

Dans les environs de Saint-Louis, c'est seulement sur les terrains marécageux formés par les différents marigots ou bras du Sénégal que l'on trouve des massifs d'arbres jusqu'à 25 kilomètres de Saint-Louis. Ces espèces de forêts consistent en des fourrés épais de mangliers et d'avicennias, qui fournissent tout le bois nécessaire aux différents usages domestiques. Depuis Faf jusqu'au delà de Dagana les rives du fleuve sont boisées; les grandes forêts sont près de Dagana, près d'Albréda, et dans le royaume de Kayor. Les trois grandes forêts qui produisent le plus de gomme sont celles de Sahel aux Trarzas; d'El-Hiébar, la plus considérable des trois, à 32 lieues de l'escale du Coq et de Podor; et la forêt d'Al-Fatack. Elles sont distantes les unes des autres d'environ 45 kilomètres.

Les animaux employés à l'agriculture et à différents services au Sénégal sont : le bœuf, le cheval, l'âne, le chameau: on y élève aussi des chèvres, des moutons et des cochons. Les chevaux de race sont rares et de prix élevé; on se sert des chevaux indigènes, qui sont de petite taille. Les oiseaux de basse-cour sont les mêmes que ceux de l'Europe. Parmi les nombreuses espèces d'animaux sauvages les plus remarquables sont : l'éléphant, le lion et le tigre, le sanglier, le buffle, le chat tigré, la gazelle, l'once, le bomba, les cerfs, biches et daims; ces derniers sont communs dans les forêts. Parmi les oiseaux, dont l'espèce est variée et très-intéressante, l'outarde d'Afrique, sorte d'autruche volante, est le plus grand et le plus fort, sa chair est délicieuse; le pélican, l'aigle, les calacs, le guépier, le pique-bœuf, le colion huppé, les veuves, les perroquets et les perruches. Les reptiles de toute espèce abondent sur les terrains humides qui bordent certaines parties du cours du fleuve; le crocodile et l'hippopotame se trouvent dans les eaux du Sénégal; ce fleuve et les rivières qui s'y jettent sont très-poissonneux; la côte maritime fournit aussi en abondance du poisson de mer fort recherché pour la nourriture des habitants.

Population. — La population des établissements français du Sénégal se compose de blancs, d'habitants indigènes libres, noirs ou de sang mêlé, et de noirs engagés à temps. La population blanche se compose presque exclusivement de fonctionnaires et de commerçants européens. Les indigènes libres sont ou des gens de couleur provenant du mélange des deux races blanche et noire, ou des nègres purs, professant généralement la religion musulmane, et conservant les mœurs et les usages de l'Afrique. Les habitants indigènes se livrent presque tous à la navigation sur le fleuve et au petit cabotage sur la côte, dans les environs des rivières de Salum et de Cazamance, dans la Gambie et dans l'archipel de Bissagos. On désigne particulièrement sous le nom de *laptots* les noirs qui sont employés soit comme patrons, soit comme matelots à bord des navires ou embarcations du pays. Il n'existe dans la colonie du Sénégal aucun préjugé de caste; les fonctions municipales à Saint-Louis et à Gorée sont généralement occupées par des hommes de couleur. La population des établissements français était, en 1851, de 14,796 habitants, non compris 360 fonctionnaires et 1,129 hommes de garnison.

Quatre nations principales, subdivisées elles-mêmes en de nombreuses tribus, se partagent le vaste territoire sur lequel se trouvent disséminés les établissements français, savoir : les Yolofs, les Peulhs ou Foulahs, et les Mandingues, sur la rive gauche du Sénégal; sur la rive droite : les Maures Trarzas, Braknas et Dowiches. Les Yolofs, Peulhs et Mandingues ont des esclaves qui cultivent leurs champs; la chasse et la pêche sont les occupations des hommes libres : ils sont généralement voleurs, querelleurs, paresseux et adonnés à la boisson. Les Maures de la rive droite mènent la vie nomade du désert; leurs besoins sont fort restreints, et ils ne se livrent à aucun genre de culture ou d'industrie. Le mil et le riz, qui leur sont fournis par les nègres cultivateurs, le lait de leurs troupeaux, la viande fraîche ou séchée au soleil, forment leur nourriture ordinaire. Ils tirent leur principale richesse de leur bétail et de la gomme qu'ils recueillent chaque année dans leurs forêts. La plupart des tribus, et particulièrement celle des Trarzas, sont turbulentes, portées au brigandage, et dans leurs rapports avec la colonie française elles ont souvent montré peu de fidélité à garder leurs engagements. La tribu trarzas des Darmankous fait toutefois exception : c'est une tribu religieuse composée de marabouts ou prêtres, plus éclairés que les autres, et qui, dans les guerres des autres tribus trarzas avec les Européens ou avec les peuplades des bords du fleuve, conserve généralement la neutralité.

Toutes ces populations professent la religion musulmane, et se servent dans leurs traités et conventions de l'arabe, qui est leur langue maternelle.

Industrie, commerce. — Nous avons parlé du mauvais succès des tentatives agricoles, nous avons moins encore à dire de l'industrie au Sénégal. Elle n'y est représentée que par des briqueteries, des chaufourneries et quelques chantiers de construction. Parmi les indigènes il y a cependant des tisserands assez habiles. Ils fabriquent des bandelettes d'étoffe de 9 à 10 centimètres de largeur; la réunion de quatre ou six de ces bandelettes, longues de 2 mètres environ, forme un morceau de tissu nommé *pagne*, qui constitue le principal vêtement des indigènes des deux sexes. Ces pagnes faites en coton du pays sont quelquefois mêlées de fils de laine de couleur et de soie, qui forment des dessins très-réguliers et même assez compliqués. Ce sont la richesse des dessins et la multiplicité des couleurs qui déterminent le prix des pagnes. Il en est qui coûtent jusqu'à 300 et 400 francs la paire; les plus communes se vendent 6 francs. Ces étoffes sont l'objet d'un commerce d'échange assez considérable, tant sur le fleuve que sur la côte au sud de Gorée. Aucune autre étoffe ne se fabrique dans la colonie. La plupart des tisserands sont en même temps *griots*, c'est-à-dire ménétriers et baladins.

Le Sénégal est plutôt une colonie d'entrepôt qu'un établissement agricole. Indépendamment d'un nombre assez considérable d'objets d'échange que l'Afrique livre aux établissements français en retour des produits que ceux-ci importent, l'occupation de ces établissements assure à la France l'exploitation presque exclusive du commerce de la gomme depuis deux siècles. La valeur totale des importations et des exportations a été, en 1851, pour Saint-Louis et les établissements du fleuve, de 9,025,422 francs, dont 6,764,483 francs avec la France seule, et le reste avec les autres colonies françaises et l'étranger. Le nombre 6,764,483 se décompose en : 3,483,105 pour les exportations de France, et 3,281,378 pour les importations de la colonie en France.

La valeur totale des importations et des exportations a été la même année pour Gorée de 6,032,761 francs, dont 4,413,268 d'importations et d'exportations avec la France; 627,036 francs avec les autres colonies et pêcheries françaises, et 992,457 francs d'importations et d'exportations avec l'étranger. Le commerce général de la colonie du Sénégal et dépendances a donc été de 15,058,183 francs.

Les principaux produits exportés sont les peaux brutes et sèches, la cire jaune et brute, l'ivoire, les arachides, les gommes pures (environ 5 millions de kilogrammes par an), les fruits, les bois de teinture et d'ébénisterie, les gousses tinctoriales, etc., etc., etc. La colonie reçoit en échange du froment, du café, du tabac, des vins, des armes, des tissus, de la verroterie, de la quincaillerie, etc. La récolte de la gomme, le principal objet d'exportation de la colonie, est sujette à des alternatives d'abondance et de pénurie. Elle est d'autant plus productive que le vent d'est a eu pendant l'année plus de force et de durée. On a toutefois remarqué qu'elle ne manquait jamais deux années de suite. D'ordinaire la traite est ouverte le 1er janvier et close le 1er août suivant. Il arrive cependant parfois qu'elle est prorogée au delà de ce dernier terme.

Division politique et administrative. — Le commandement général et la haute administration du Sénégal et de ses dépendances sont confiés à un gouverneur, qui réside à Saint-Louis. Depuis 1854 Gorée a un gouverneur particulier placé sous les ordres du commandant de la station navale de la côte occidentale d'Afrique. Les premiers fonctionnaires sont : l'ordonnateur des finances, le vice-président de la cour impériale et l'inspecteur colonial. Le gouverneur est assisté d'un conseil facultatif des principaux fonctionnaires et d'un habitant notable. Le Sénégal et Gorée forment chacun un arrondissement particulier. Le premier comprend l'île Saint-Louis, chef-lieu de toute la colonie, les îles voisines, les postes de Lampsar, de Richard-Tol, Dagana et Bakel, les divers établissements formés sur le fleuve du Sénégal, les escales où se traite la gomme, et la partie de la côte située entre le cap Blanc et la baie d'Yof, dont l'extrémité sud est formée par la presqu'île du cap Vert.

L'arrondissement de Gorée comprend Albréda, Seghiou et toute la côte, depuis la baie d'Yof jusqu'aux points où peuvent s'étendre nos relations avec le sud. Chacun des chefs-lieux d'arrondissement possède une cour d'assises, un tribunal de 1re instance et un tribunal de police. Il y a pour la colonie une cour impériale qui siége à Saint-Louis.

Un préfet apostolique dirige les affaires religieuses de la colonie. Les deux villes de Saint-Louis et de Gorée forment les seules divisions administratives; elles sont administrées par des maires; elles possèdent des écoles primaires des deux sexes. Les dépenses de la colonie sont de près de 1,200,000 francs; l'État y contribue pour près de 900,000 francs; les recettes locales ne dépassent pas 400,000 francs; les dépenses de souveraineté montent à 52,000 francs.

HISTOIRE.

Les premières expéditions des peuples modernes pour la côte occidentale d'Afrique datent du milieu du XIVe siècle; elles furent entreprises par des Normands de Dieppe, et non pas, comme on l'a cru longtemps, par des Portugais et des Espagnols. En 1365, des négociants de Rouen s'étant associés à des marins de Dieppe commencèrent à établir des comptoirs et des entrepôts de commerce sur la côte occidentale d'Afrique, depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à l'extrémité du golfe de Guinée. C'est alors que furent successivement formés les établissements français du Sénégal, de la rivière de Gambie, de Sierra-Leone, et ceux de la côte de Malaguette, qui portaient les noms de Petit-Dieppe et de Petit-Paris; c'est alors encore que furent construits des forts français à la Mine-d'or, sur la côte de Guinée, à Acra et à Cormentin. Le commerce de ces différents établissements consistait principalement dans l'échange de toiles, de couteaux, d'eau-de-vie et de verroteries, contre des cuirs, de l'ivoire, des plumes d'autruche, de l'ambre gris et de la poudre d'or. Il procura d'immenses bénéfices à la ville de Dieppe, et y donna naissance au travail de l'ivoire, qui depuis lors a acquis à cette ville une renommée dont elle jouit encore aujourd'hui.

Les guerres étrangères et civiles qui désolèrent la France pendant tout le XVe siècle apportèrent une dé-

plorable diversion aux développements de notre industrie maritime. Les nations étrangères, les Anglais, les Hollandais, après les Espagnols et les Portugais, profitèrent de notre impuissance et vinrent recueillir le fruit de nos premiers travaux. En 1664, les armateurs de Dieppe découragés prêtèrent l'oreille aux propositions qui leur furent faites par la compagnie des Indes occidentales, et moyennant la somme de 150,000 livres tournois, ils vendirent tous leurs établissements de la côte occidentale d'Afrique, et cédèrent leur commerce dans cette partie du monde. Pendant plus d'un siècle, jusqu'en 1783, nos établissements d'Afrique furent administrés par des compagnies. Il y en eut successivement cinq différentes, et le prix le plus élevé auquel s'éleva la cession du privilége fut de 1,600,000 livres tournois, payé en 1718 par la compagnie des Indes récemment reconstituée. L'administrateur qui a laissé le meilleur souvenir de son passage est M. Brüe, qui de 1697 à 1718 régit avec une grande habileté les affaires coloniales pour le compte de la troisième et de la quatrième compagnie. La prise de possession au nom du roi, en 1783, ne modifia que très-peu l'ancien état de choses. Une nouvelle compagnie se forma sous le nom de Compagnie de la gomme, et les anciens priviléges furent réunis à ceux de la compagnie de la Guyane pour l'indemniser des pertes qu'elle avait subies pendant la guerre de 1753 avec l'Angleterre. Malgré cette fâcheuse mobilité dans leur administration, nos établissements étaient en voie de progrès quand la lutte acharnée de la France et de l'Angleterre vint mettre pour eux tout en question. Il résulte de documents officiels qu'en 1789 « les exportations du Sé» négal pour la France ont employé seize bâtiments, et » se sont élevées à la somme de 2,697,668 livres tour» nois; que, durant la même année, la valeur totale des » marchandises françaises expédiées de France pour tous » les points de la côte d'Afrique a été de 20,988,333 li» vres tournois, et qu'il est sorti des ports de France » pour le commerce avec ces régions au delà de cent na» vires, jaugeant plus de 38,000 tonneaux. » L'énorme différence entre la valeur des exportations de France et la valeur des retours du Sénégal nous révèle la triste industrie à laquelle la colonie devait cette prospérité; elle s'explique par les achats de noirs qui se faisaient alors à la côte d'Afrique, et par le transport direct de ces noirs dans les colonies d'Amérique, où leur prix était soldé en denrées coloniales, et revenait ainsi par voie indirecte en France.

L'abolition de l'esclavage ayant été décrétée sous le régime républicain, lorsque le gouvernement voulut en 1815 cicatriser les plaies de la guerre et relever la prospérité du Sénégal, il dut chercher à donner une nouvelle direction aux efforts de l'industrie coloniale. Les défrichements, l'introduction des nouvelles cultures furent les voies dans lesquelles on s'efforça d'engager les colons. L'histoire des quarante dernières années est pour le Sénégal tout entière dans ces tentatives essayées sur une grande échelle, dans la lutte presque continuelle qui en résulte avec les populations indigènes du voisinage, et, il faut bien l'ajouter, dans la médiocrité des résultats obtenus. Depuis quelques années tous les efforts de la métropole se bornent à la protection, à la sécurité des transactions commerciales et au simple encouragement des entreprises individuelles. Cependant dans ces deux dernières années on a relevé le fort de Podor et l'on a fondé un nouveau comptoir à Dabou, à l'ouest du Grand-Bassam.

Des vingt et un établissements ou comptoirs que posséda jadis la France sur la côte occidentale d'Afrique, voici les seuls qui lui restent aujourd'hui : 1° sur le fleuve du Sénégal : l'île Saint-Louis et les îles voisines, le poste militaire de Richard-Tol, le poste militaire de Dagana et le fort de Bakel; 2° sur la côte : l'île de Gorée; 3° dans la Gambie : le comptoir d'Albréda; 4° dans la Casamance : le comptoir de Seghiou. Nous devons ajouter que la France possède sur la côte de Guinée septentrionale les comptoirs d'Assinie, de Grand-Bassam, du Dabou et de Port-Gabou.

VILLES ET ÉTABLISSEMENTS PRINCIPAUX.

Saint-Louis (lat. 16° 0′ 48″ N., long. 18° 51′ 10″ O.). — Saint-Louis ou *Andar*, chef lieu des établissements français en Sénégambie, sur l'île du même nom, à l'embouchure du Sénégal, à 12 kilomètres de l'océan Atlantique; population : 14,000 habitants; résidence d'un préfet apostolique et siége d'une cour impériale, etc., etc. La ville de Saint-Louis présente une étendue de quinze cents mètres de longueur du nord au sud, sur une largeur moyenne de cent quatre-vingts mètres. A la fin de 1837 on y comptait trois cent quatorze maisons et deux mille neuf cent vingt-trois cases, dont onze cent quatre-vingt-six en briques et mille sept cent trente-sept en paille, et soixante-huit magasins ou boutiques. Les rues sont bien percées et coupées à angles droits; les maisons sont bien alignées. L'hôtel du gouvernement, les casernes, l'hôpital et l'église sont les seuls édifices publics dignes d'être mentionnés. La ville est défendue par quelques batteries. Il n'y a dans l'île ni ruisseaux ni fontaines; mais de juillet en novembre, et quelquefois même en décembre, c'est-à-dire pendant tout le temps de sa crue, le fleuve peut fournir l'eau nécessaire aux usages domestiques; durant cette période de cinq à six mois, son courant est tellement rapide que le flux de la mer ne se fait plus sentir devant Saint-Louis, et que l'eau du fleuve y est complétement douce. Celle que l'on puise alors dans le Sénégal se conserve dans des citernes durant le reste de l'année.

Le port de Saint-Louis offre un très-bon mouillage; son tonnage est d'environ soixante bâtiments et de trois cents bateaux de rivière. On y fabrique des briques et des pagnes. C'est l'entrepôt du commerce de la gomme.

Lampsar. — Lampsar ou la M'sar est un établissement aujourd'hui florissant, situé à 32 kilomètres au-dessous de Saint-Louis, sur les marigots de Khozag, de Ghieuss, de Gémoïe. L'étendue de cet établissement, dans lequel on a tenté d'introduire le coton, le poivrier, le rocouyer, l'indigofère, le mûrier, le café et la canne à sucre, est d'environ 3,200 hectares.

Richard-Tol. — Le poste militaire de Richard-Tol est situé, par 15° 25′ 30″ de latitude septentrionale, sur la rive gauche du Sénégal, dans le pays de Walo, à 90 kilomètres environ en ligne droite au nord-est de Saint-Louis, et à 132 kilomètres environ en suivant les sinuosités du fleuve. Vingt-cinq hommes de troupes y sont placés pour protéger le commerce et les relations avec les indigènes dans cette partie de la colonie.

Dagana. — Le poste militaire de Dagana, situé sur la rive droite du Sénégal, dans le pays de Walo, est à environ 112 kilomètres en ligne droite au nord-est de Saint-Louis, et à 160 kilomètres en remontant le fleuve. Une caserne avec un mur crénelé et bastionné y a été construite en 1821. On y entretient aujourd'hui pour la protection du commerce du fleuve un détachement de soldats à peu près égal en nombre à celui de Richard-Tol.

Bakel. — Le fort de Bakel est situé, au-dessus du village du même nom, par 14° 53′ de latitude septentrionale, et 14° 41′ de longitude occidentale du méridien de Paris, sur la rive gauche du Sénégal, dans le pays de Galam, à 820 kilomètres de Saint-Louis en suivant les sinuosités du fleuve, et à 440 kilomètres environ en ligne droite. Ce poste fortifié, qu'occupe un détachement de trente-six soldats, consiste en une enceinte murée et bastionnée d'une superficie d'un demi-hectare environ, et en un enclos de quarante mètres de long sur trente-cinq de large, situé au nord-nord-est du fort. C'est là qu'est établi le comptoir pour les échanges avec les peuples de la haute Sénégambie.

Le fort de Podor. — Ce fort, qui vient d'être rétabli au mois d'avril 1854, est situé près d'un village du même nom habité par des nègres, sur la pointe occidentale de l'île au Morfil, entre deux bras du Sénégal, à environ 300 kilomètres de Saint-Louis, dans la région du Fouta qu'habitent les Peulhs ou Toucouleurs. Il est des-

tiné à servir de garantie à la libre navigation du fleuve jusqu'à Bakel et au delà; il doit être en même temps le point d'appui de nouvelles combinaisons, réclamées par la colonie et par le commerce métropolitain, dans l'intérêt des opérations d'échange avec les Maures de la rive droite et avec les populations noires de la rive gauche.

Il y a aussi depuis quelque temps des établissements français à *Mérinaghen* et *Sénoudébou*, sur le fleuve.

Escales. — Outre les établissements dont nous venons de parler, il y a d'autres points qui, sans appartenir à la France, sont cependant, en quelque sorte, des annexes de la colonie : ce sont les *escales*. On appelle ainsi les lieux où les Maures, qui occupent la rive droite du fleuve, viennent sur cette rive à certaines époques de l'année apporter leurs gommes aux traitants de Saint-Louis, qui s'y rendent avec de grandes embarcations et échangent cette denrée contre des marchandises, telles que toiles bleues, dites *guinées*, armes, poudre, verroteries et tabac en feuilles. Hors du temps que dure chaque année la traite de la gomme, les emplacements des escales sont absolument déserts. Il existe trois escales de ce genre sur la rive droite du Sénégal, savoir : l'*escale des Darmankours*, à 110 kilomètres au-dessus de Saint-Louis, on y vend la gomme de la forêt de Lébiar; l'*escale du Désert* ou *des Trarzas*, où l'on échange la gomme des forêts de Sahel et de Portendik; et celle du *Coq* ou *des Braknas*, à 15 kilomètres au-dessus du village de Podor, on y trafique de la gomme récoltée dans la forêt d'Afataï. Aucun établissement n'y est formé. Le commerce s'y fait soit sous les tentes des Maures, soit à bord des embarcations françaises.

Gorée (lat. 14° 39′ 55″ N., long. 19° 45′ 0″ O.). — Gorée, chef-lieu de l'arrondissement de son nom, situé sur la côte septentrionale de l'île de Gorée, ville forte, résidence d'un commandant particulier, qui relève du chef de la station navale de la côte occidentale d'Afrique; siége d'une cour d'assises et d'un tribunal de 1re instance; paroisse avec 2 écoles communales. Population : 6,000 habitants.

La ville de Gorée occupe plus des deux tiers de la superficie de l'île; il n'y a d'édifice public digne d'être cité qu'une caserne qui peut contenir environ deux cents hommes. Les rues sont étroites, mais bien percées, d'un parcours facile et très-propres. La ville est presque entièrement construite en pierres et en briques. A la fin de 1837 on y comptait deux cent vingt-trois maisons, cent cinquante et une cases, dont cent et une en briques, et cinquante-cinq magasins ou boutiques. On fabrique à Gorée des briques et des pagnes; il y a des chantiers de construction. Le port, qui est un des plus sûrs de la côte occidentale d'Afrique, reçoit annuellement cinquante à soixante bâtiments. Il est ouvert à tous les pavillons pour l'importation des produits naturels étrangers à l'Europe. Il y a des chantiers de construction.

Albréda. — Le comptoir d'Albréda est situé sur la rive droite de la Gambie, au-dessous du fort anglais James, et à 35 à 40 kilomètres de l'embouchure du fleuve, non loin de laquelle est bâtie la ville de Sainte-Marie de Bathurst, appartenant aux Anglais. Le gouvernement français possède à Albréda une maison destinée au logement du résident chargé de surveiller les opérations commerciales que font les Français dans la rivière de Gambie. Un terrain d'une superficie de six cents mètres carrés environ et un chemin de douze mètres de largeur conduisant de ce comptoir à la rivière, ont été achetés en 1817 du roi de Barr pour la formation de l'établissement. Le comptoir n'est habité par aucune famille soumise à la domination française. On tire d'Albréda des peaux de bœuf, de la cire, de l'or. Mais ce comptoir est sans importance pour la France, à cause de sa trop grande proximité de l'importante colonie anglaise de Sainte-Marie.

Séghiou. — Le comptoir de Séghiou ou Sedhiou est établi sur la rive droite de la rivière de Cazamance, que l'on croit être un bras de la Gambie, à 130 kilomètres de son embouchure et à 66 kilomètres au-dessus du comptoir portugais de Zinquinchor, placé sur la même rivière. On y a construit en 1838, outre les magasins du comptoir, un petit fort consistant en une enceinte étoilée de cinquante mètres sur chaque front, bastionnée aux angles et crénelée au pourtour. Les magasins du commerce sont attenants à ce fort.

L'île de *Carabanne*, vendue en 1836 à la France par les indigènes, et où devait être primitivement placé le comptoir dont il vient d'être parlé, est située à environ 6 milles de l'embouchure de la Cazamance, dans le pays des Yolofs, à 12° 32′ de latitude septentrionale nord, et 18° 58′ de longitude occidentale. Elle a 4 milles et demi de long sur 3 milles de large dans sa moindre largeur, et 9 à 10 milles de tour.

Elle est séparée des terres environnantes par un bras de mer navigable pour des navires. Elle n'est, quant à présent, ni habitée ni cultivée.

Comptoirs de la côte de Guinée. — Dans la Guinée supérieure la France possède à la côte des Dents les établissements ou comptoirs de *Grand-Bassam*, *du Dabou* et d'*Assinie*, et à la côte de Gabon, celui de la rivière de *Gabon*; ces établissements sont encore peu importants et souvent menacés par les peuplades ennemies voisines. On y fait le commerce d'huile de palme, d'arachides, d'ivoire, de gomme, de poudre d'or, etc., etc. Nous devons cependant mentionner près du comptoir de Gabon le village de *Denis* et la petite ville de *Libreville*; cette dernière est une colonie de nègres placée sous la protection du pavillon français, ils se livrent à la culture, et déjà leurs plantations s'étendent à plus d'un kilomètre dans l'intérieur; ils récoltent du riz, beaucoup d'ignames, du manioc, des pistaches, et ils ont planté un grand nombre de bananiers.

AFRIQUE. — ILE DE LA RÉUNION ou BOURBON.

Situation. — L'île de la Réunion ou île Bourbon est située dans l'océan Oriental ou mer des Indes, sous le 21e degré de latitude méridionale et le 53e de longitude orientale du méridien de Paris, à 140 kilomètres au sud-ouest de Maurice (ancienne île de France); 600 kilomètres ouest-sud-ouest de la petite île de Rodriguez; 500 kilomètres est de Madagascar; 3,000 kilomètres au nord-est du cap de Bonne-Espérance; enfin, à environ 16,250 kilomètres du port de Brest. La durée moyenne de la traversée est de 90 jours. Cette île se trouve sur la route que suivent les navires qui se rendent d'Europe aux Indes orientales; elle forme avec l'île Rodriguez et l'île Maurice le groupe des *Mascareignes*, découvert en 1545 par le Portugais de ce nom.

Étendue, configuration, aspect et nature du sol. — La plus grande longueur de l'île de la Réunion du nord au sud est d'environ 62 kilomètres, sa plus grande largeur d'environ 40 à 44 kilomètres, et sa circonférence d'environ 213 kilomètres; sa superficie est d'environ 231,550 hectares.

L'île est de forme elliptique. Elle s'allonge du nord-ouest au sud-est, et paraît s'exhausser autour de deux centres principaux que marquent, d'une part, le piton

des Neiges, de l'autre, le piton de Fournaise. La nature du sol et la disposition des laves dont il est formé attestent que l'île entière est le produit des éruptions des deux foyers occupant les points que nous venons de nommer, mais dont le plus considérable, le piton des Neiges, est depuis longtemps éteint; tandis que l'autre, le piton de Fournaise, brûle encore.

Côtes, rades, anses. — Le développement des côtes est d'environ 213 kilomètres; elles sont généralement basses; mais l'île n'offre pas un seul port dans toute sa circonférence, elle n'a que des rades foraines, peu commodes pour l'atterrage, sans sûreté pour le mouillage, et d'où l'on est obligé d'appareiller aux moindres bourrasques.

Le nombre de ces rades est de douze, et celui des anses et criques de sept. Les rades principales sont : la rade de Saint-Denis, la rade de Saint-Paul et la rade de Sainte-Marie. Parmi les anses et criques, deux seulement donnent entrée à des navires caboteurs : ce sont l'anse des Cascades, dans le quartier Sainte-Rose, et la crique de la rivière d'Abord, dans le quartier Saint-Pierre.

La rade de Saint-Denis est exposée à des courants qui varient assez fréquemment, et à de fortes brises qui fatiguent beaucoup les navires et interrompent très-souvent pendant plusieurs jours de suite les communications entre la rade et la terre; c'est cependant la meilleure de l'île; des bâtiments de la plus grande dimension peuvent y mouiller. Les navires y entrent et en sortent par tous les vents autres que ceux du nord, qui, d'ailleurs, soufflent rarement. Cette rade a de dix à vingt brasses de profondeur; elle est d'assez bonne tenue; mais comme elle est ouverte à tous les vents régnants qui soufflent pendant huit mois de l'année (d'avril en décembre), la mer durant ce temps y est généralement très-agitée.

La rade de Saint-Paul, quoique généralement bonne, est dangereuse pendant l'hivernage, à cause de la difficulté d'appareiller. Dans la belle saison les navires y sont beaucoup moins fatigués par la mer et les brises; mais la barre y est difficile, et les ras de marée plus forts et plus fréquents.

Montagnes, rivières, étangs, canaux. — L'île de la Réunion est traversée dans son centre par une chaîne de montagnes escarpées, qui court dans toute sa longueur du nord au sud. Elles forment deux groupes principaux, celui du volcan éteint du piton des Neiges au nord-ouest, le plus considérable, et celui du piton de la Fournaise, volcan en activité au sud-est. L'île se trouve partagée par ces montagnes en deux divisions naturelles, différant entre elles par le climat, et jusqu'à un certain point par la nature et la qualité des productions. Les vents qui règnent le plus habituellement à la Réunion soufflent de l'est au sud-ouest, une moitié de l'île se trouve, en effet, exposée à des vents réguliers, tandis que l'autre moitié en est abritée par la chaîne centrale des montagnes. De là la division de la colonie en deux parties dénommées, l'une (la partie orientale), *partie du vent*, l'autre (la partie occidentale), *partie sous le vent*.

Voici quelles sont les principales hauteurs des montagnes de l'île au-dessus du niveau de la mer : piton des Neiges, 3,150 mètres; Grand-Bénard, 2,970; piton des Trois-Salazes, 2,400; Brûlé-de-Saint-Denis de la plaine des Chicots, 2,332; morne de la Fourche, 2,334; pic de Cimandef, 2,884; piton de la Fournaise, 2,200; piton d'Entre-Deux, 1,921; Brûlé-de-Saint-Denis de la plaine des Fougères, 1,660 mètres.

La partie de l'île que domine le piton des Neiges, point culminant de l'île, est la plus fertile. C'est celle sur laquelle se sont principalement développées la culture et l'industrie agricole. Des vallées plus ou moins étroites séparent ces montagnes, leur pente s'adoucit à leur base pour former à une certaine distance de la mer de petites vallées.

La Réunion est arrosée par un grand nombre de cours d'eau, qui prennent leur source à différentes hauteurs dans la chaîne des montagnes, et qui coulent tous du centre à la circonférence. Il y a 17 rivières qui débouchent toutes dans la mer; les principales sont : la rivière de Saint-Denis, la rivière des Pluies, la rivière Sainte-Suzanne et la rivière du Mât; cette dernière, qui a 40 kilomètres de cours, 20 mètres de largeur moyenne et un mètre de profondeur, est la principale de l'île. En général, les rivières de la Réunion ne sont ni larges ni profondes; elles s'écartent peu de leur direction principale; elles sont très-rapides, et souvent même torrentueuses pendant la saison des pluies. Elles offrent généralement peu de ressources à cause de leur encaissement; aucune n'est navigable; la rivière de Sainte-Suzanne seule peut être parcourue en bateau sur une étendue d'un kilomètre. Les eaux de toutes ces rivières sont excellentes et fort salubres.

Il y a quatre grands étangs à la Réunion; ils communiquent avec la mer pendant la saison des pluies. Les plus considérables sont : l'étang de Saint-Paul, qui a plus de 16 hectares de superficie, et le grand étang de Saint-André, qui couvre environ 4 hectares.

Il existe sur la surface de l'île plusieurs canaux d'irrigation et de dérivation destinés à fertiliser les cultures; le plus étendu est celui de Saint-Étienne, qui a 255 mètres de longueur, et qui unit la rivière de l'Abord à celle de Saint-Étienne; ce canal fournit de l'eau à la ville de Saint-Denis.

Climat. — L'île de la Réunion appartient à la zone torride du sud; son climat est doux et des plus salubres du monde, surtout dans la partie du vent, et à une certaine élévation. La température à Saint-Denis, au niveau de la mer et dans la partie la plus chaude de l'île, atteint au maximum 31 degrés centigrades; la température moyenne des mois de février et de mars, qui sont les plus chauds, atteint 27 degrés, et la plus basse 16 à 17 degrés centigrades. La température moyenne du mois d'août, qui est le moins chaud, est de 22 degrés.

Deux saisons assez distinctes partagent l'année : la saison de l'hivernage ou des chaleurs et des pluies, de décembre à mai, et la saison tempérée, où les pluies sont beaucoup plus rares, de mai à la fin de novembre.

Les vents dominants varient de l'est-sud-est au sud-sud-est; de là la division naturelle de l'île en *partie du vent* ou partie exposée au vent, à l'est de la chaîne centrale qui traverse l'île, et *partie sous le vent* ou à l'abri du vent, à l'ouest de cette chaîne. D'octobre à avril les vents sont très-variables; c'est la saison des tempêtes, et elles sont assez fréquentes dans ces parages.

L'île est exposée chaque année à des coups de vent et à de fortes bourrasques, qui mettent les bâtiments mouillés sur les rades dans l'obligation d'appareiller. Elle éprouve aussi quelquefois des ouragans funestes à ses cultures et aux navires qui se trouvent sur ses côtes; mais on n'en cite aucun qui ait occasionné des dégâts considérables dans les villes. On a gardé le souvenir de ceux de 1751, 1772, 1773, 1774, 1786 et 1806, qui détruisirent les récoltes. Les coups de vent, en 1850, ont détruit une grande partie des caféiers de la colonie et la presque totalité des girofliers.

Quant aux tremblements de terre, ils sont fort rares et à peine sensibles, malgré la présence du volcan en activité du piton de la Fournaise.

Productions naturelles. — Toutes les roches de l'île de la Réunion sont d'origine ignée; ce sont pour la plupart des basaltes d'un gris pâle. On se sert communément pour bâtir d'une pierre poreuse plus légère que le basalte, mais assez dure. L'île renferme des mines abondantes de pouzzolane. Ses rivages sont entourés d'une ceinture de bancs de coraux, avec lesquels on peut faire de la bonne chaux. L'île ne renferme aucun gisement métallique. Une source ferrugineuse alcaline à Salazie est la seule exploitée et fréquentée. Une saline artificielle est établie à Saint-Pierre; on y obtient le sel à l'aide de l'évaporation de l'eau de mer.

Le sol de la Réunion est fertile; les terres cultivées forment une ceinture d'une largeur moyenne de 6 kilomètres autour de l'île, et s'élevant sur le versant des

montagnes jusqu'au tiers environ de leur hauteur. Le cirque du bassin de Salazie, dans le groupe du piton des Neiges, est la seule partie cultivée de l'intérieur. On cultive à la Réunion la canne à sucre, le café, le girofle, le cacao, les épices; les vivres du pays sont : le manioc, les patates, les songes, ou gouets, ou choux caraïbes, le riz, le maïs; on cultive aussi un peu de froment. Les légumes secs sont les ambrevades, les haricots, les lentilles, les pois du Cap et les petits pois. Les autres légumes sont ceux cultivés en France. Les fruits sont en général ceux de l'Europe et des contrées tropicales : l'ananas, l'avocat, la banane, le fruit à pain, la sapotille, la datte, la pêche, la figue, le raisin, l'orange, la fraise, la framboise, etc., etc. Il existe peu de bons pâturages.

Les forêts qui couvraient l'île ont été depuis longtemps défrichées jusqu'à une certaine profondeur autour du rivage; le centre de l'île conserve seul sa végétation primitive. Ces forêts couvrent à peine aujourd'hui le quart de superficie; les essences principales sont : le bois de natte, le takamaaka, le tan, le bois blanc, le palmiste, le bois de pomme, le bois d'écorce blanche, le bois de néflo et le bois de gouyave. On compte dans la colonie 41 espèces de bois propres aux constructions et aux arts. Les grands arbres ne croissent pas dans une région de plus de 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La flore de l'île de la Réunion est très-riche. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons naturellement de la détailler ici, nous nous contenterons de faire remarquer que les végétaux dont les produits servent à la nourriture de l'homme sont au nombre de 159; ceux affectés spécialement à la nourriture des animaux, au nombre de 56; ceux utiles aux arts et à l'industrie, au nombre de 86; ceux qui ont des propriétés médicinales, au nombre de 191; ceux qui fournissent des bois propres aux constructions et aux arts, au nombre de 41; enfin, ceux qui sont nuisibles ou vénéneux, au nombre de 24.

« Une très-petite partie des plantes coloniales cultivées à Bourbon sont indigènes. Ainsi le cotonnier y a été apporté d'Amérique; le caféier y a été introduit en 1777 de Moka, où Beauvollier de Courchant et Dufougeret-Gremer allèrent le chercher par ordre de la compagnie des Indes; l'arbre à pain est dû à la Billardière, le muscadier, le poivrier, le cannellier, le riz en terre sèche, le mangoustan, etc., etc., sont des présents du célèbre Poivre; l'astronome Rochon, le naturaliste Commerson dotèrent l'île de plusieurs plantes utiles. C'est à Lejuge qu'on doit le manguier, l'avocatier, le corossolier et l'attier. L'abbé Gallois a introduit le camphrier; Bellecombe, le chêne de France; la Bourdonnaye, l'indigotier, le blé d'hiver et la fataque; le comte d'Estaing, la noix de Bancoul, qui donne une huile pareille à celle du lin; enfin, de nos jours, l'ordonnateur Desbassyns de Richemont a apporté du Brésil l'herbe de Guinée; il a aussi importé dans la colonie l'arrourouto, l'abricotier, le framboisier, le poirier, l'amandier, le cerisier, l'olivier et le prunier de France. Le vanillier y a été apporté de Cayenne en 1819 par le capitaine Philibert, et l'arbre à thé par le capitaine Roquefeuille. » (A. Hugo, *France pittoresque.*)

Les animaux domestiques sont ceux de l'Europe; mais l'aridité des savanes ou pâturages ne permet pas d'élever dans l'île la quantité de bestiaux nécessaire à ses besoins. Les ânes et les chevaux sont généralement d'une belle espèce; les chèvres et les porcs y sont très-nombreux; mais il y a peu de moutons, et ils dégénèrent. On rencontre parmi les animaux sauvages, les chèvres ou cabris, qui vivent en troupes; les lièvres, dont la fourrure est très-belle; le tenree ou tangue, espèce de hérisson, qui sert à la nourriture des noirs. Parmi les animaux nuisibles nous citerons les rats, les mulots et les souris qui pullulent. Les abeilles, introduites depuis 1665, fournissent un miel estimé. On a naturalisé la cochenille du nopal; les fourmis, les kakerlats causent de grands ravages dans les plantations et dans les habitations; le scorpion et la scolopendre sont au nombre des insectes venimeux.

Les oiseaux domestiques sont les mêmes que ceux que l'on élève en France; on a introduit la poule sultane de Madagascar, dont la chair égale celle du faisan. Parmi les oiseaux sauvages on remarque le martin, qui rend de grands services à la colonie en détruisant les insectes, et qui a été apporté des Philippines; le perroquet noir, qui devient de plus en plus rare, et qui paraît originaire d'Afrique; deux espèces de tourterelles, une grise et une rouge; le gobe-mouche huppé, le merle, la caille, le cardinal, le bengali, etc., etc., etc. Les poissons de mer qui se trouvent sur les côtes sont, entre autres, les requins, les thons, les bonites, les maquereaux, les sardines, les raies; parmi les crustacés : les homards, les crabes, les chevrettes et les tourlourous sont les plus communs. Les coquillages propres à servir de nourriture sont très-rares sur les côtes; enfin, dans les rivières de l'intérieur, on trouve la carpe, l'anguille et le gouramier; ce dernier, qui est originaire de la Chine, est très-estimé des gourmets.

Population. — La population de l'île de la Réunion, qui s'élevait au 1er janvier 1837 à 109,330 individus, dont 39,817 libres et 69,513 esclaves, montait, en 1851, à 100,826, mais à ce nombre il fallait ajouter : 21,543 Indiens cultivateurs engagés, 522 Chinois cultivateurs engagés, 1,371 Africains cultivateurs engagés, 416 fonctionnaires, employés ou agents, 57 sœurs de voile, 1,262 hommes de garnison, et 100 hommes de gendarmerie; ce qui donnait 126,097 pour la population totale de la colonie.

La révolution de février 1848, continuant l'œuvre de la première révolution, a voulu accélérer l'émancipation de la race noire. Cette nouvelle consécration d'un principe indiscutable, le droit égal de tout être humain à la liberté, et l'abolition de l'esclavage, n'a ni répondu aux espérances des uns, ni justifié les terreurs des autres. Il faut que la conscience du devoir accompagne, sinon précède, la jouissance du droit. Au nègre devenu subitement libre, il a souvent manqué l'apprentissage de la liberté, l'initiation aux charges de l'indépendance, le sentiment de la famille, la résignation au travail; mais il faut reconnaître qu'il a généralement montré un profond respect pour le droit des blancs, qu'il a par son attitude et ses actes donné un éclatant démenti à toutes les prédictions sinistres basées sur ses instincts de férocité et de vengeance, et que c'est lui surtout qui a souffert de ce qui ne s'accomplissait pas dans les vues du programme émancipateur. La concurrence du travail libre des engagés de l'Inde mettra un terme aux tiraillements de cette transition; c'est à l'instruction, à la moralisation, de compléter maintenant l'œuvre de la liberté.

Les créoles de Bourbon ont eu de tout temps une réputation de douceur et d'humanité qui a dû contribuer beaucoup à amortir le choc des deux races. L'ancienne existence des colons, cette mollesse, cette nonchalance poétisées dans les romans d'autrefois, se modifient de jour en jour par les nécessités de la lutte industrielle et commerciale; la vapeur, qui a supprimé les distances, fond les mœurs, nivelle les destinées; encore quelques années, et sauf les influences du climat, les différences seront bien légères entre un fermier de la Beauce et un planteur de Bourbon.

Un pays habité depuis peu de temps ne peut pas encore avoir produit un grand nombre d'hommes dont le nom puisse être conservé pour la postérité; cependant l'île de la Réunion a fourni à nos flottes de braves marins; à nos armées, des militaires distingués. Parmi les créoles qui y sont nés, nous pouvons citer Parny et Bertin, poëtes érotiques, qui sur le Parnasse français marquent la place de Properce et de Tibulle. La famille Desbassyns, qui a fourni un administrateur à l'Inde française, compte dans son sein des botanistes instruits. C'est un des membres de cette famille qui a introduit dans l'île la culture de la canne à sucre et celle de plusieurs autres plantes utiles. Un botaniste aussi très-distingué et fort habile dans tout ce qui touche aux cultures coloniales est Joseph Hubert, qui fut longtemps directeur du jardin du roi, et que l'Institut choisit pour son corres-

pendant. Enfin, un de nos publicistes contemporains, M. de la Serve, est aussi né à l'île de la Réunion.

Industrie, commerce. — La Réunion est une colonie de production agricole; sur les 231,550 hectares auxquels on évalue la superficie de l'île, on comptait, en 1851, terrains cultivés, 64,270 hectares; savanes, 7,952; bois et forêts, 34,694; terrains non cultivés, 124,634 hectares. Les terrains cultivés se décomposaient alors, selon les cultures, en canne à sucre, 25,779 hectares; caféier, 2,715; giroflier, 1,246; tabac, 606; mûrier, 52; ambrevades, 2,500; blé, 826; riz, 518, vivres du pays, 24,588; cultures diverses, 5,420 hectares.

La quantité de sucre brut produit dans la même année était évaluée à 31,195,862 kilogrammes; celle du café, à 204,777 kilogrammes; la valeur nette des produits de la canne à sucre en sucre, sirops et tafia, montait à 14,151,338 francs, et celle du café, à 227,509 francs. La valeur approximative de toutes les propriétés rurales était de 113,589,290 francs, dont 8,008,297 pour la valeur des animaux de trait et de bétail. On comptait en 1850 à la Réunion 92 habitations possédant des moulins à vapeur, et le nombre des travailleurs consacrés aux travaux agricoles était de 46,897.

A la Réunion comme dans les Antilles françaises, l'industrie n'a d'importance que dans son application à la production et à la préparation des denrées coloniales, principalement du sucre et des autres produits de la canne. Hors de là les professions industrielles n'ont à satisfaire que les besoins communs et journaliers de la vie, la presque totalité des objets manufacturés destinés à des besoins plus relevés étant tirée du dehors.

Les seules fabriques existant à la Réunion sont au nombre de 25 ou 30; elles consistent en briqueteries, chaufourneries, tanneries, forges et fonderies, ateliers de réparation de machines, ateliers de ferblanterie et brasseries. Nous ne devons pas omettre parmi les industries du pays la fabrication des sacs de vacoua, qui sont faits avec les feuilles d'une espèce particulière de palmier, découpées et séchées au soleil, et qui servent à renfermer les denrées coloniales et particulièrement le sucre et le café. La pêche qui se fait le long des côtes de la colonie n'a d'autre objet que de se procurer du poisson frais pour les produits journaliers; on évalue son produit annuel à 150,000 kilogrammes, représentant environ 300,000 fr.; le nombre des individus qui s'y livrent est évalué à près de 500, tant noirs que blancs.

La valeur des importations et des exportations du commerce extérieur était, en 1851, de 41,190,294 francs, savoir : 32,445,842 francs pour le commerce avec la métropole seule, 2,616,664 francs pour le commerce de la Réunion avec les autres colonies et pêcheries françaises, et 6,127,788 francs pour le commerce avec l'étranger.

Division politique et administrative. — L'île de la Réunion ou Bourbon forme un gouvernement colonial, dont le chef-lieu est à Saint-Denis; son assemblée législative est le conseil colonial, composé de membres élus par le suffrage universel et dans certaines conditions. L'île a un délégué près du gouvernement de la métropole. Le commandement et la haute administration appartiennent au gouverneur, qui a sous lui un commandant militaire et trois chefs d'administration; l'ordonnateur pour les finances, le directeur de l'intérieur pour l'administration civile et le procureur impérial pour l'administration judiciaire. Les trois chefs d'administration et deux conseillers, choisis parmi les notables de l'île, forment le conseil privé, espèce de conseil d'État, présidé par le gouverneur.

L'île est divisée en deux arrondissements administratifs et subdivisée en 13 communes, administrées par des maires et adjoints et par des conseils municipaux électifs; nous en donnons plus loin le tableau statistique.

La circonscription judiciaire de la colonie comprend : une cour impériale, dont le siége est à Saint-Denis; deux cours d'assises et deux tribunaux de première instance séant à Saint-Denis et à Saint-Paul; six justices de paix, dont les siéges sont à Saint-Denis, à Sainte-Suzanne, à Saint-Benoist, à Saint-Paul, à Saint-Louis et à Saint-Pierre.

La législation est en général celle des codes de la métropole. Chaque cour d'assises est composée de trois conseillers à la cour impériale et de quatre membres du collége des assesseurs, qui prononcent ensemble sur la culpabilité et sur l'application de la peine. Les assesseurs, au nombre de soixante, sont choisis parmi les habitants.

La Réunion forme le diocèse d'un évêché, suffragant de l'archevêché de Bordeaux, dont le siége est à Saint-Denis; l'île est divisée en treize paroisses. Les forces militaires se composent des troupes de la garnison et des milices locales ou de la garde nationale. L'effectif des troupes de la garnison est d'environ 1,300 hommes; l'effectif des milices était, en 1837, de 7,000 hommes; la police intérieure est faite par un corps de 100 hommes de gendarmerie. Il existe à Saint-Denis un lycée impérial avec une chaire de droit; un pensionnat de garçons à Saint-Paul; 30 écoles de garçons, dont 18 communales, et 24 écoles de filles, dont 14 communales. L'île possède 3 imprimeries, dont 2 à Saint-Denis et 1 à Saint-Paul. Le budget colonial montait en 1837 à 2,149,563 francs, les recettes compensant les dépenses; et les dépenses dites de souveraineté et de protection à la charge de la métropole étaient de 782,865 francs, répartis entre les services militaires et de la marine.

HISTOIRE DE LA COLONIE.

L'île de Bourbon fut découverte en 1545 par des navigateurs portugais, qui la nommèrent *Mascarenhas*, du nom de leur chef. Ils la trouvèrent déserte et n'y formèrent aucun établissement. M. de Pronis, agent de la compagnie française des Indes orientales à Madagascar, prit possession de ce territoire au nom de la France en 1642. Sept ans après, M. de Flacourt, son successeur, confirma cet acte et changea le nom francisé de *Mascareigne* qu'elle portait alors en celui de *Bourbon*. Pendant assez longtemps, l'île ne fut fréquentée que par des flibustiers de la mer des Indes. C'est en 1664 que la compagnie des Indes, ayant reçu une organisation nouvelle et des priviléges plus étendus, envoya à Bourbon vingt ouvriers français sous les ordres d'un chef nommé Regnault. Tel fut le premier noyau de la colonie, autour duquel vinrent se grouper des matelots et des flibustiers, déserteurs des bâtiments qui venaient y relâcher, quelques Français échappés de Madagascar au massacre du fort Dauphin en 1673, et enfin des orphelines envoyées de France par le gouvernement pour être mariées avec les habitants.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler le nom de quelques-uns de ces colons, auxquels on peut reporter en majeure partie l'origine de sa population actuelle, ce furent : Auber, Panon, Hibon, Goneau, Riquebourg, Molet et Roulof.

Les intérêts de Bourbon furent presque toujours sacrifiés à ceux de quelque colonie rivale. Dans la première période, c'est Madagascar, dont l'importance accapara la sollicitude et les ressources de la compagnie. De 1710 à 1720 l'abandon de projets formés sur Madagascar reporta les soins et l'attention sur l'île si négligée jusqu'alors, aussi voyons-nous vers cette époque, en 1717, la population de Bourbon arriver au chiffre de deux mille individus, dont neuf cents Européens et onze cents esclaves noirs provenant des côtes d'Afrique et de Madagascar. Malheureusement pour Bourbon, vers le même temps un établissement se fondait à l'île Maurice (île de France); quelques soldats volontaires, quelques créoles volontaires, venus pour la plupart de Bourbon, s'installaient, en 1712, dans les possessions que les Hollandais venaient d'abandonner. Maurice avait un port et Bourbon en manquait. Cette circonstance donna une telle prépondérance au commerce de Maurice et développa si rapidement sa prospérité qu'en 1735 Maurice devint le siége du gouvernement des deux îles. Les deux îles avaient alors chacune en quelque sorte leur destination distincte; Maurice était le comptoir de commerce, Bourbon la métairie, le lieu de culture.

Cet état de choses dura plus d'un siècle; c'est seulement en 1764 officiellement, et réellement en 1767 que les agents de la compagnie remirent les deux colonies aux agents du gouvernement métropolitain. La population de Bourbon à cette époque se composait de 25,576 individus : 5,197 blancs et 20,379 esclaves; le nombre d'hectares de terre en culture y était d'environ 42,000.

L'administration des deux îles fut confiée par le roi à un gouverneur et à un intendant. Le choix du monarque désigna pour le premier de ces postes un homme remarquable à beaucoup de titres et auquel la colonie de Bourbon doit une grande reconnaissance, M. Poivre. Quoique la tradition lui imposât Maurice pour résidence, il visita souvent Bourbon, étudia sérieusement et avec succès les causes du dépérissement dans lequel il trouvait l'agriculture et le commerce : il remédia à tout, propagea la culture de nouveaux végétaux, tels que le giroflier, le muscadier, le poivrier, le cannellier, ranima si habilement les anciennes cultures, encouragea si puissamment les développements du commerce, qu'en 1789 la population était arrivée au chiffre de plus de 60,000 individus, dont 10,000 blancs, 1,200 affranchis et 50,000 esclaves. Les produits du sol s'étaient augmentés dans une proportion analogue. Indépendamment des grains nourriciers, qui excédaient de beaucoup chaque année les besoins de la consommation, et du nouveau tribut des épices, Bourbon récoltait 40,000 balles de café, 400 milliers de livres de coton, et fournissait tous les blés nécessaires à l'approvisionnement de Maurice et aux besoins de la navigation. La tempête révolutionnaire, quoiqu'elle eût eu son contre-coup à Bourbon, n'ébranla pas la prospérité de la colonie. Une assemblée coloniale fut substituée aux pouvoirs des agents royaux; sous cette administration les côtes furent entretenues en bon état de défense, la navigation protégée et les alliés de la France vaillamment secourus; les volontaires de l'île de *la Réunion* (ce fut le nouveau nom que prit l'île Bourbon), envoyés dans l'Inde, se distinguèrent dans la lutte que soutint Tippo-Saëb contre les Anglais. Le ciel semblait lui-même encourager cette population qui n'avait pas désespéré de son indépendance. Sept ou huit années s'écoulèrent sans qu'il y eût d'ouragans, et la culture des denrées coloniales s'en ressentit avantageusement. En 1804, la population de la Réunion s'élevait à 80,000 âmes, et la même année la culture du caféier ne rendit pas moins de 70,000 balles. L'Empire eut aussi dans nos possessions orientales ses alternatives de gloire et de désastres. Pendant les trois années qui suivirent la paix d'Amiens, de 1803 à 1806, le général Decaen, nommé capitaine général des établissements français au delà du cap de Bonne-Espérance, sut maintenir Bourbon dans l'état prospère où il avait trouvé la colonie. Mais la guerre survint, et elle trouva l'île de la Réunion hors d'état de résister au puissant ennemi qui l'attaquait. Le 8 juillet 1810, quatre mille Anglais, débarqués sur deux points différents, eurent promptement raison des quelques centaines d'hommes dont se composait la force militaire de la colonie; le lendemain 9, une capitulation faisait passer la colonie sous la domination britannique. Les Anglais, qui, le 3 décembre suivant, s'étaient emparés de Maurice, se conduisirent dans la direction des affaires coloniales comme s'ils avaient dès lors prévu la teneur des traités qui devaient intervenir plus tard. Tous leurs soins, toutes leurs faveurs furent pour Maurice, qu'ils devaient conserver; ils ne firent rien pour la Réunion, qu'ils devaient rendre. La France trouva donc en 1815 celle des deux îles qui lui était restituée dans une infériorité relative très-notable. La situation changea peu jusqu'en 1822; c'est alors seulement, par l'introduction de la canne à sucre, et surtout depuis 1826, que l'agriculture et le commerce firent des progrès considérables. Aujourd'hui la canne à sucre est le principal produit agricole de la colonie. Les nouveaux résultats de cette nouvelle culture, les bienfaits d'une longue paix, l'application trop lente encore cependant des procédés industriels européens permettent d'espérer à l'avenir de meilleurs jours; mais il est une condition à laquelle toute prospérité future semble subordonnée, c'est la création d'un port, et nous finirons cette partie de notice en nous associant aux vœux de tous les amis de cette intéressante colonie et en réclamant pour elle de la métropole un sacrifice passager dont un avenir prochain la récompenserait si largement.

VILLES ET BOURGS REMARQUABLES.

SAINT-DENIS (lat. 20° 51′ 43″ S., long. 53° 9′ 52″ E.). — Saint-Denis, chef-lieu de la colonie et de l'arrondissement du vent, est situé au nord de l'île et au bord de la mer. Cette ville, siége du gouvernement, de l'évêché et de la cour impériale, renferme environ neuf cents maisons, sa population est de 20,000 habitants. On ne peut considérer comme monument que l'hôtel du gouvernement, dont l'architecture toutefois n'a rien de bien remarquable. Les autres édifices publics sont une église, un lycée, un hôpital et un arsenal. Les maisons particulières, qui s'élèvent au milieu de jardins carrés dont les murs alignés forment les rues, sont généralement en bois; cependant, depuis quelques années, on commence à bâtir en pierres et les constructions prennent plus d'élégance. La ville s'élève sur un plateau au bord de la mer; la chaleur y est tempérée par des brises fréquentes; l'air y est sain, l'eau de bonne qualité. Il y existe quatre fontaines. La ville possède une bibliothèque publique, une banque, un entrepôt, une chambre de commerce et deux imprimeries. C'est à Saint-Denis qu'est placé le jardin impérial, remarquable par la richesse de ses collections botaniques et la beauté de ses promenades. Le jardin de naturalisation se trouve dans les montagnes, à une lieue de la ville, il renferme toutes les plantes d'Europe que le gouvernement y fait naturaliser pour les transplanter dans la colonie.

La ville ne possède pas de port, mais une rade foraine, la meilleure de l'île, accessible aux bâtiments de toutes grandeurs, facile à l'entrée et à la sortie, mais ouverte aux vents régnant huit mois de l'année, d'avril à décembre, pendant lesquels la mer est très-agitée. Ce port reçoit néanmoins en moyenne de 50 à 60 navires par an.

SAINT-BENOÎT. — Saint-Benoît est un chef-lieu de canton de l'arrondissement du Vent, situé à 35 kilomètres au sud-est de Saint-Denis, à l'embouchure de la petite rivière des Marsouins. Ce joli bourg, qui est un des plus importants de l'île, a une population de 11,376 habitants; il possède une église, un presbytère, une maison commune. Sa rade offre un assez bon mouillage aux petits bâtiments.

SAINT-ANDRÉ. — Saint-André, sur la rivière du Mât, à 20 kilomètres au sud-est de Saint-Denis, est un bourg de 8,400 habitants, qui possède une église et deux écoles communales, l'une pour les filles et l'autre pour les garçons. Il y a dans ses environs de belles plantations de cannes à sucre.

SAINTE-MARIE. — Sainte-Marie est un bourg de 5,527 habitants, situé à 11 kilomètres à l'est de Saint-Denis, sur la rivière du même nom, à peu de distance du bord de la mer. Sa situation sur la route impériale, qui fait le tour de l'île, lui assure un petit commerce de transit. Sainte-Marie possède des établissements communaux et un petit port fréquenté par les pêcheurs.

SAINTE-SUZANNE. — Sainte-Suzanne, située à 15 kilomètres à l'est de Saint-Denis et peuplée de 6,128 habitants, n'est ni ville, ni bourg, ni village; c'est une suite d'habitations entre la ravine des Chèvres et la rivière Saint-Jean. Quelques maisons sont groupées auprès de l'ancien emplacement de l'église; les autres sont dispersées dans les environs. Les verdoyantes et gracieuses plaines qui l'entourent ont reçu le nom de quartier français.

SALAZIE. — Salazie est un village de 800 à 1,000 habitants, situé au centre de l'île, au pied du gros morne. Le territoire de la commune se compose d'une vallée de 10 à 12 kilomètres de diamètre en tous sens, et qui est environnée circulairement par de hautes montagnes, for-

mant une sorte de rempart naturel et inaccessible; ce rempart est interrompu seulement au nord-est par une étroite issue, qui donne passage à la rivière du Mât, qui arrose cette vallée, ainsi que les nombreux cours d'eau ses tributaires. Ce lieu a reçu le nom de Salazie à cause de sa position au pied des montagnes des Salazes. La fertilité du bassin de Salazie est extrême; la température y est généralement inférieure de dix à douze degrés à celle de Saint-Denis. On y a découvert une source d'eau alcaline ferrugineuse, qui est aujourd'hui exploitée.

Saint-Paul. — Saint-Paul, chef-lieu de l'arrondissement sous le vent et d'un canton, siége d'une cour d'assises, ville située à 22 kilomètres au sud-sud-ouest de Saint-Denis, sur la côte occidentale de l'île, est la seconde ville de la colonie. Bâtie entre un étang et la mer, elle est composée d'environ 500 maisons; on y compte 10,000 habitants, et 16,262 en y comprenant la population des deux annexes, dites de la Procession et de Saint-Gilles. Elle possède un tribunal, un hôtel de ville, un presbytère, deux grands hôtels, celui du gouvernement et celui de l'intendance; un hôpital militaire, une caserne, un bureau de douanes, un bureau pour le capitaine du port, une prison civile, une prison militaire, trois corps de garde et une belle fontaine. L'édifice le plus remarquable est une église en pierres, qui est la plus belle de la colonie. Les rues ne sont point pavées, elles ont une largeur de 8 à 10 mètres et sont ombragées par de belles plantations.

La ville possède un pensionnat de garçons, deux écoles primaires et une typographie. Elle n'a pas de port, mais une rade foraine assez bonne, qui est dangereuse pendant l'hivernage à cause de la difficulté d'appareiller.

Les principales dépendances de Saint-Paul sont : la *Procession*, hameau d'une vingtaine de maisons, bâties au bord de la mer, le long de la route impériale et au pied du cap de la Procession, à 15 kilomètres au nord-est de Saint-Paul; et *Saint-Gilles*, hameau de 20 maisons, bâties sur les bords du ruisseau de Saint-Gilles, près de son embouchure dans la mer, et à 11 kilomètres au sud-ouest de Saint-Paul.

Saint-Leu. — Saint-Leu est un des plus jolis bourgs de la colonie; il est situé à 20 kilomètres au sud de Saint-Paul, sur la route impériale, qui le traverse et forme une belle rue de 6 mètres de largeur, qu'ombragent des plantations d'arbres. Outre cette rue principale, on y compte une dizaine de rues plus étroites et plusieurs de ses maisons se font remarquer par leur beauté. L'église est une des plus belles de l'île.

Saint-Louis. — Saint-Louis, commune située à 30 kilomètres environ au sud de Saint-Paul, sur les bords de l'étang du Gaul, et peuplée de 9,285 habitants, est ce qu'on appelait autrefois *un quartier;* ce sont plusieurs agglomérations de maisons. La plus considérable est celle qui avoisine l'église. On trouve à Saint-Louis deux écoles primaires, un beau presbytère et deux chapelles.

Saint-Pierre. — Saint-Pierre, chef-lieu de canton, est un joli bourg de 150 maisons disposées en amphithéâtre au bord de la mer, à 40 kilomètres au sud-est de Saint-Paul et à l'embouchure de la rivière de l'Abord. Il est coupé par des rues droites de 10 mètres de largeur et arrosées par trois fontaines. On y voit une belle mairie et une justice de paix; il s'y fait un certain commerce avec les autres parties de l'île.

Saint-Joseph. — Saint-Joseph est une commune de 5,118 habitants, située à 60 kilomètres environ au sud-est de Saint-Paul, dans la partie la plus méridionale de l'île, à l'embouchure de la petite rivière du Rempart. On n'y trouve qu'une petite chapelle et un presbytère entourés de quelques maisons. La population est dispersée sur les habitations de la commune.

La plupart des bourgs que nous venons de signaler contiennent généralement peu d'habitants; on y trouve communément une église avec un presbytère et un embarcadère. Quelques marchands en détail et les individus employés au magasinage et au transport des denrées sont, avec les fonctionnaires, à peu près les seuls qui y résident habituellement. La population de chaque commune n'est pas agglomérée, mais bien dispersée dans les habitations qui dépendent de son territoire.

AFRIQUE. — SAINTE-MARIE, MAYOTTE ET NOSSI-BÉ.

1° SAINTE-MARIE.

Description géographique. — Sainte-Marie de Madagascar, *Nossi-Ibrahim*, est une île de 45 kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de 10, et d'un périmètre d'à peu près 100 kilomètres. Elle est située par 16° 45′ de latitude sud et 48° 15′ de longitude est, et n'est séparée de la côte orientale de Madagascar que par un canal large de 5 kilomètres dans sa partie la plus étroite, vis-à-vis de la Pointe-à-Larrée, et de 12 kilomètres vis-à-vis de Tintingue. On évalue sa superficie à 90,975 hectares. Un bras de mer la traverse dans sa partie méridionale et la divise en deux îles, dont la plus petite, appelée l'*Ilet*, peut avoir 8 kilomètres de tour. Du côté de l'est, sur une longueur d'environ 35 kilomètres, une chaîne de récifs, presque en ligne droite, située à 5 kilomètres environ de la côte, la protége contre la violence de la mer; une seconde chaîne, moins étendue que la précédente et beaucoup plus rapprochée du rivage, borde une partie de la côte occidentale, en suit toutes les sinuosités et se joint avec la première à 4 kilomètres environ de l'Ilet. Ces chaînes sont interrompues par diverses passes, dont trois sont praticables pour les vaisseaux.

Le canal qui sépare Sainte-Marie de la Grande-Terre, c'est ainsi que l'on désigne Madagascar, forme, au sud de la Pointe-à-Larrée, une rade vaste et sûre, dans laquelle on est à l'abri de tous les vents. La principale baie de l'île Sainte-Marie est le Port-Louis, qui est commandé par la petite île de l'*îlot Madame* ou de Louquez, situé au milieu de l'entrée. Cet îlot, qui a 300 mètres dans sa plus grande longueur et 125 dans sa plus grande largeur, est défendu par quelques fortifications armées de batteries; il renferme les casernes, les magasins de l'artillerie et les chantiers du gouvernement. Au milieu même du Port-Louis, au sud-est de l'îlot Madame, s'élève l'île aux Forbans, mamelon stérile et inhabité de 35 mètres d'élévation, qu'une jetée en pierres sèche réunit à Sainte-Marie.

Les côtes de Sainte-Marie ne sont point escarpées; dans quelques endroits seulement des caps basaltiques y forment des falaises, mais de fort peu d'étendue; le reste de la côte offre une plage de sable unie et recouverte d'une belle verdure.

L'île Sainte-Marie est traversée dans la direction du nord-nord-est au sud-sud-ouest par quatre chaînes de petits monticules, dont l'élévation ne dépasse pas 60 mètres. Deux de ces chaînes sont basaltiques, les deux autres sont d'un tuf, tantôt jaunâtre, tantôt rougeâtre, recouvert d'une couche de sable quartzeux. Leur pente, assez douce, permet de les cultiver jusqu'au sommet; plusieurs sont couverts de pâturages. Le sol de l'île renferme beau-

Vue à Saint-Louis (Sénégal).

coup de fer, et l'on y trouve en abondance les matériaux propres aux constructions, telles que pierres, chaux, terre à brique, etc.

Le sol est de mauvaise qualité et peu fertile, si l'on en excepte une zone étroite, qui se trouve au milieu de l'île et qui forme environ le cinquième de sa superficie. C'est la seule portion du territoire que les naturels cultivent régulièrement, et elle leur appartient en propre. Il ne serait guère possible d'y former plus de quinze à vingt habitations. La chaleur et l'humidité du climat de Sainte-Marie paraissent très-favorables à toutes les cultures coloniales, excepté peut-être à celle du cotonnier. Cette île est considérée comme l'une des contrées du globe où il pleut avec le plus d'abondance, le nombre des jours pluvieux y est annuellement de 220 à 240. La saison sèche commence en août et finit en février, mais les pluies n'y cessent pas complétement. Les vents généraux sont : pendant la saison pluvieuse, ceux du sud-ouest et du sud-est, et pendant la saison sèche, ceux du sud-est et de l'est. Les ras de marée sont assez fréquents sur la côte orientale de l'île.

Les bois de Sainte-Marie occupent une surface de 20 à 30,000 hectares; ils se trouvent en grande partie situés vers le centre de l'île; dans la partie la plus large ce sont les mêmes essences que celles de Madagascar. D'autres portions de bois, composées de nattes, de takamakas, de filaos, de porchers, de bananiers et de quelques autres arbres moins précieux, entremêlés à une foule d'arbrisseaux, bordent le rivage de la mer partout où il offre une plage de sable. On cultive à Sainte-Marie le riz, le manioc, les ambrevades, diverses faséoles, les patates, plusieurs espèces d'ignames et plusieurs autres racines nutritives. On élève du bétail, et surtout le bœuf de l'espèce zébu, qui est envoyé ensuite à l'île de la Réunion pour l'approvisionnement des marchés et les charrois des sucreries. Il existe dans l'île, à Mahéla, une habitation importante où l'on cultive la canne à sucre, le cocotier, le giroflier, le caféier et les plantes indigofères.

La population de Sainte-Marie, en 1851, était de 5,839 habitants, non compris les fonctionnaires et la garnison, qui, pour le gouvernement colonial de Sainte-Marie, de Mayotte, et de Nossi-Bé, ne dépasse pas 500 individus. L'île a toujours été habitée par des émigrants de Madagascar; le nombre des colons européens a beaucoup varié depuis la fondation de l'établissement, il est réduit aujourd'hui à un chiffre tout à fait insignifiant; en 1836, ce chiffre était de treize personnes, parmi lesquelles trois anciens militaires français et quelques créoles résidant tour à tour dans l'île et à la Grande-Terre. Il n'y a pas de ville proprement dite, le principal centre de population est le Port-Louis. La population indigène était répartie autrefois dans une quarantaine de villages situés sur le bord de la mer, aujourd'hui elle s'est en grande partie retirée dans l'intérieur des terres. Les Malgaches de Sainte-Marie habitent, comme les blancs établis dans l'île, des cases en bois, couvertes en feuilles de ravenal : ces cases sont petites, mais proprement construites. L'industrie est nulle à Sainte-Marie, et tout le commerce se fait avec la Réunion : on importe des toileries, du rhum, du sel, des marmites et de la faïence, de la verroterie et des objets de consommation ou d'habillement pour les blancs; on exporte de Sainte-Marie du riz et des bœufs provenant de la Grande-Terre, des

La récolte du café à l'île de la Réunion.

volailles, des poissons, des peaux de bœuf, des écailles de tortue, des pagnes, de l'huile de baleine, du girofle et des objets d'histoire naturelle. Sainte-Marie dépend du gouvernement particulier de Mayotte. Port-Louis est le chef-lieu militaire de l'île.

Aperçu historique. — L'histoire de Sainte-Marie est trop étroitement liée à celle de Madagascar pour que nous ne soyons pas obligé de dire quelques mots de cette grande île, quoiqu'elle ne figure plus parmi les possessions coloniales de la France.

L'île de Madagascar fut découverte en 1506 par les Portugais, qui n'y formèrent aucun établissement. Ce fut seulement en 1642 que les avantages maritimes et commerciaux qui pouvaient résulter de l'occupation de cette île attirèrent l'attention de la France. Les Français y créèrent successivement plusieurs établissements et demeurèrent exclusivement, pendant près de deux siècles, en possession de faire le commerce sur la côte orientale. Depuis 1644, époque de la fondation du fort Dauphin, ces divers établissements furent tour à tour occupés, abandonnés et occupés de nouveau, selon les convenances et les nécessités des temps. Les guerres de l'empire nous contraignirent à les abandonner définitivement. L'hostilité de plusieurs tribus de Madagascar rendant, même après la paix de 1814, tout établissement précaire, c'est alors qu'on s'occupa de trouver un point qui pût servir de relâche aux bâtiments français naviguant au-delà du cap de Bonne-Espérance. Sainte-Marie était la clef de Tintingue, et Tintingue était, depuis la baie d'Antongil jusqu'au fort Dauphin, le seul lieu de la côte orientale de Madagascar qui pût recevoir des vaisseaux. Sainte-Marie en outre offrait par sa position insulaire des garanties que n'offrait aucun point des côtes. Le choix du gouvernement français se fixa donc sur cette île. Une expédition, destinée à commencer l'établissement projeté, partit de France le 7 juin 1821 et arriva sur la fin d'octobre à Sainte-Marie. Elle se composait de 79 personnes, comprenant, outre le personnel civil, une compagnie de 60 officiers et ouvriers militaires et 6 colons volontaires. Le but qu'on se proposait était : 1° d'assurer la possession du port de Tintingue à la France ; 2° de créer à Sainte-Marie des cultures libres à l'aide des colons militaires que l'on y transportait et de noirs travailleurs qui seraient loués aux chefs madécasses ou achetés d'eux, et, dans ce cas, déclarés libres immédiatement, moyennant un engagement temporaire de leurs services ; 3° d'encourager la culture des denrées coloniales par les indigènes, d'entretenir et d'étendre le commerce existant déjà à Madagascar ; 4° enfin d'attirer et d'installer utilement à Sainte-Marie le trop plein de la population libre de Bourbon. Il a fallu renoncer à la réalisation de presque tous les points de ce programme. L'insalubrité du climat a éloigné les colons et rendu à peu près impossibles les développements de la culture. La possession de Tintingue entretenant contre nous l'animosité des populations madécasses et créant, sans compensation pour Sainte-Marie, une position pleine d'obstacles et souvent menacée, Tintingue fut évacué du 20 juin au 3 juillet 1831, le fort fut détruit. Sainte-Marie reçut ceux des indigènes qui, dans nos querelles avec les Ovas, avaient suivi le parti de la France. Il fallait punir les Ovas, une attaque fut dirigée

contre Tamatave, mais elle n'eut pas tous les résultats désirables, et le succès fut chèrement acheté. Depuis lors l'état de guerre a cessé, mais les relations commerciales ne sont qu'imparfaitement rétablies sur la côte orientale de Madagascar.

Cependant la possession de Sainte-Marie assurait à la France un port important dans cette partie de l'océan Indien, elle permettait de surveiller la Grande-Terre et d'être plus à portée de faire valoir, lorsque le temps en serait venu, les droits que nous possédons sur Madagascar, droits qui nous ont d'ailleurs été reconnus par les traités de 1815. Il fut donc décidé que l'on continuerait à occuper Sainte-Marie, qui d'ailleurs était, pour ainsi dire, le trait d'union commercial entre la Réunion d'une part, Madagascar et l'Afrique australe de l'autre. Depuis 1851 l'île ne fait plus partie du gouvernement de l'île de la Réunion, elle en a été distraite pour former, avec les îles de Mayotte et de Nossi-Bé, un gouvernement colonial particulier, dont le siége est à Mayotte.

2° MAYOTTE ET NOSSI-BÉ.

Description géographique. — Au nord du canal de Mozambique, qui sépare Madagascar de l'Afrique, se trouve au milieu de bancs et de récifs l'archipel des îles Comores, elles sont au nombre de quatre grandes et de plusieurs petites. Parmi les premières se trouve l'île de *Mayotte* ou *Mahoré*, et parmi les secondes l'île de *Nossi-Bé*.

Mayotte, la plus petite des quatre grandes Comores, est la plus méridionale et la plus occidentale de l'archipel; elle est située à 30 kilomètres au sud-sud-ouest de Hinzouan ou Anjouan, la plus importante des Comores, entre les 12° 34′ et 13° 2′ de latitude méridionale, et les 42° 43′ et 43° 3′ de longitude orientale du méridien de Paris. La route de la Réunion à Mayotte, que l'on peut évaluer à près de 1,700 kilomètres, environ 800 lieues marines, en contournant le cap d'Ambre, peut facilement se faire en 6 ou 7 jours pendant la mousson du sud-est; mais le retour pendant cette même mousson demande quatre fois plus de temps, à cause des courants du cap d'Ambre et du long circuit qu'il faut faire pour s'élever dans l'est.

Mayotte a une forme allongée dans le sens sud-est et nord-ouest; elle est de formation volcanique, et en grande partie composée de laves; on y trouve encore des scories de basalte, du tuf basaltique, de la pouzzolane, etc. Elle compte 39 kilomètres du nord-ouest au sud-est; sa largeur varie de 4 à 15 kilomètres, sa surface est de plus de 30,000 hectares, non compris les îles Pamanzi, Zambouron et plusieurs autres îlots.

L'île, dans son irrégularité, offre un grand nombre de baies plus ou moins propres au mouillage; elles sont formées par les derniers développements des contreforts de la chaîne de montagne qui traverse l'île dans toute sa longueur. Les pics principaux de cette chaîne sont : les pitons de Maveguani, Ouchongui, Qualey, Monsaperey, Combani et Nouvoua-Moubé; ils paraissent atteindre 5 à 600 mètres. Le reste de l'île est montagneux, coupé de ravins profonds, et ne présente point de plateaux. Il y a seulement des vallons, et dans le pourtour de quelques baies, des terrains de pente assez douce. Dans les unes et les autres on trouve d'excellente terre végétale; partout ailleurs le sol est volcanique et peu fertile, surtout dans la partie du sud. En face de l'îlot de Zaoudzi, la pointe de Choa se trouve jointe à Mayotte par un isthme élevé de 5 à 6 mètres au-dessus des plus hautes marées. Son sol est formé d'une couche de terre végétale assez épaisse, et paraît doué d'une grande fertilité; le terrain compris dans un rayon d'environ 3 kilomètres autour de Choa est parfaitement disposé pour un établissement commercial, il est très-fertile et heureusement accidenté; il renferme plusieurs sources.

Il n'y a point de rivières proprement dites à Mayotte; mais dans l'intérieur de l'île on rencontre fréquemment des petits cours d'eau qui pourraient suffire pour mouvoir des moulins, le plus important est celui de l'anse d'Ebenney. On peut le remonter avec la marée l'espace d'un kilomètre dans de petites embarcations.

Quoique Mayotte passe pour la plus salubre des Comores, les Européens qui y séjournent sont exposés aux fièvres intermittentes, qui les prennent la nuit; aussi pour les éviter, les colons, après avoir surveillé leurs plantations pendant le jour, viennent-ils passer la nuit dans leurs habitations de l'îlot de Zaoudzi, qui est beaucoup plus sain pour eux. La température moyenne de Mayotte est de 29 à 31 degrés du thermomètre centigrade. Pendant la saison des fortes chaleurs, c'est-à-dire pendant les mois de janvier et février, elle ne s'élève jamais au delà de 34°. L'hivernage est déterminé comme à la Réunion par les lunes de décembre et de mars. Les grains donnent généralement plus de pluie que de vent. Habituellement il n'y a pas de mauvais temps, et les coups de vent sont très-rares.

Mayotte est la plus fertile des Comores, la végétation y a une force remarquable. On peut évaluer au quart de la surface de l'île les terres réellement cultivables. On y trouve le cocotier, le bananier, l'oranger, le citronnier, le tamarinier, le goyavier et les autres fruits des tropiques. La canne à sucre, le café, le coton, le tabac, croissent spontanément; le dattier est très-commun. Le riz, la patate douce, le maïs, le mil, l'igname, l'ananas, le melon d'eau, le gingembre, le pourpier, viennent très-bien. On recueille dans l'île de la cire et du miel; on y trouve de la gomme copal, une espèce de résine blanche et parfumée, et divers bois d'ébénisterie. L'île est assez boisée, et parmi les arbres qui s'y trouvent il y en a de propres aux constructions civiles et maritimes, principalement dans la baie de Bouéni et au sud de l'île.

Dans la partie occidentale et méridionale de Mayotte, c'est-à-dire la plus fertile, les herbes croissent à une hauteur prodigieuse et fermeraient de bons pâturages; mais les meilleurs paraissent être à Pamanzi. Les animaux domestiques sont la chèvre et le zèbre. On élève des bœufs, des moutons, des volailles, et surtout des pintades. On y trouve quelque gibier, tel que pigeons, tourterelles, cailles et oiseaux aquatiques. Les bois abritent le makis brun. Parmi différentes espèces d'oiseaux, l'épervier est commun, et il présente cette particularité qu'il se tient de préférence sur la côte et se nourrit de poissons. Les tortues sont en très-grande quantité, et la pêche peut fournir des produits considérables.

Une ceinture de récifs entoure l'île de Mayotte dans presque toute sa circonférence, et la fait paraître inaccessible. On y pénètre par sept passes principales, dont la meilleure et la plus accessible est celle de Bandéli à l'est. L'espace compris entre les récifs et l'île même renferme entre autres îlots : Pamanzi, Zaoudzi, Bouzi et Zambourou. *Pamanzi* est le plus important, il se termine à l'ouest par la presqu'île de Zaoudzi, qui fait face à la presqu'île de Choa, dont nous avons parlé. Cet îlot est montagneux; ses vallées peuvent être bien cultivées; il y existe une belle plaine couverte de palétuviers. Le point culminant de la chaîne principale s'élève à 218 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il ne s'y trouve point de cours d'eau, mais des puits. La partie septentrionale renferme un ancien cratère devenu lac, et contenant une eau sulfureuse excellente pour la guérison des maladies cutanées, fréquentes aux Comores, et des blessures. La mer forme autour de Zaoudzi une rade excellente; elle peut recevoir une escadre. C'est dans cet îlot que se trouve le principal établissement militaire de l'île Mayotte et le siége du gouvernement colonial.

A l'est de Mayotte et le long de la côte occidentale de Madagascar, les Français ont pris possession du groupe de Nossi-Bé, composé des îles de Nossi-Bé, Nossi-Tassi, Nossi-Mitsiou et de quelques îlots qui en sont voisins.

Nossi-Bé, la plus importante, est plus petite que Mayotte; mais le climat y est plus sain, et elle est plus peuplée

C'est dans cette île que se trouve le port d'*Hellerille*, dont la rade peut recevoir de gros navires Elle est le centre d'un mouvement d'échanges fort actif. Des lo ites

arabes, des caboteurs de Maurice, de la Réunion et des navires européens de long cours la fréquentent.

Population. — La population des Comores françaises se répartissait ainsi : Mayotte, 5,268 habitants; Nossi-Bé, 15,178; Nossi-Cumba, 951; Nossi-Tassi, 2,869; Nossi-Mitsiou, 2,986. Ce qui formait un total de 33,051 habitants, sans compter la garnison coloniale. En 1851, cette population était de 6,888 habitants pour l'île de Mayotte, non compris la population flottante d'environ 400 individus travailleurs, commerçants ou visiteurs; et pour Nossi-Bé elle restait à 15,178.

La population des Comores se compose de nègres mélangés avec des Arabes, qui lors de leurs nombreuses émigrations vers le XIIe siècle vinrent s'établir dans ces îles, de même que sur les côtes d'Afrique et à Madagascar.

De grosses lèvres et des pommettes avancées rapprochent les gens de la basse classe des noirs de Mozambique. L'idiome vulgaire est un mélange de l'arabe et de la langue de Zanguebar. Le mahométisme est la religion du pays; mais les gens du peuple ont concilié le culte des fétiches avec la fréquentation de la mosquée. Les Comorois sont en général doux, honnêtes, hospitaliers, très-affables et déjà parvenus à un degré de civilisation que l'on ne trouve pas dans les habitants de la partie du continent et de la grande île dont ils sont voisins.

Gouvernement, industrie, commerce, avenir. — Depuis 1851 les îles Sainte-Marie, Mayotte et Nossi-Bé forment un gouvernement colonial particulier, confié à un officier de marine; le siége du gouvernement est au port Zaoudzi. On y a établi un arsenal, des casernes, une église, une école, un hôpital et des magasins. La population de toute la colonie est de 27,965 habitants; le nombre des fonctionnaires et employés est de 52; les sœurs de voile chargées des écoles et des infirmeries sont au nombre de 10; les troupes européennes forment un effectif de 200 hommes; les troupes noires forment un effectif de 250 hommes.

Les colons européens s'y livrent à la culture du riz, de la canne à sucre, du coton. Ils fabriquent de l'huile de coco; quelques-uns se livrent à l'engrais des bestiaux, que l'on transporte ensuite à la Réunion, qui en manque. L'industrie est nulle et n'existe guère que pour ce qui a rapport à l'exploitation agricole. Le commerce se borne, quant à présent, à l'échange des produits agricoles des trois îles avec la côte d'Afrique, Madagascar et la Réunion.

La colonie coûte encore beaucoup plus à la métropole qu'elle ne lui rapporte, mais son avenir est beau; elle doit être considérée comme le poste avancé de la prise de possession de Madagascar. D'ailleurs il n'y a pas de colonie mieux placée que Mayotte pour devenir en peu d'années le centre d'un commerce considérable. Au milieu du canal de Mozambique, à mi-distance de la grande île de Madagascar et de la côte orientale d'Afrique, sur la route de tous les bâtiments qui vont dans la mer Rouge, à Mascate, à Surate, à Bombay et à la côte de Malabar, elle est presque le seul point de relâche pour les caboteurs arabes et antalots qui font la navigation de Madagascar et de la côte orientale d'Afrique.

Aperçu historique. — Depuis la perte de l'île de France, l'une des préoccupations les plus sérieuses du gouvernement français était de rendre à notre marine militaire et marchande un port de refuge et de ravitaillement dans les mers au delà du cap de Bonne-Espérance. On avait en vain tenté de créer un port artificiel à Saint-Denis. Dans l'île de la Réunion les navires de l'État avaient parcouru l'anse de Saint-Gilles, la petite île de Sainte-Marie, et momentanément on avait occupé la baie de Tintingue, sur la côte orientale de Madagascar; tandis que l'on faisait reconnaître au nord de cette grande île et près du cap d'Ambre la baie de Diégo-Suarez. Il fallut successivement renoncer à toutes ces tentatives : à la Réunion, à cause des dépenses considérables que l'on avait faites sans résultat; sur la côte de Madagascar, à cause de l'état d'hostilité des Malgaches, et surtout des Ovas; à Sainte-Marie, à cause de son insalubrité pour les Européens, et de la politique soupçonneuse et malveillante du gouvernement ova, qui semble condamner cette petite île à n'être jamais qu'un faible et pauvre comptoir commercial. Les choses en étaient en cet état, lorsque, en 1841, les officiers de notre marine, en visitant les Comores, pressentirent l'avantage que pourrait offrir à la France la possession de quelques-unes d'entre elles. Ces îles, sous la domination nominale du sultan d'Anjouan, étaient divisées par la guerre civile et les prétentions rivales de leurs chefs particuliers. Nossi-Bé fut occupée la première par les Français. Mieux partagée sous tous les rapports que Sainte-Marie, plus salubre, plus fertile, plus peuplée, elle était déjà le centre d'un mouvement fort actif. Le centre commercial était donc trouvé, mais non pas le centre militaire, car l'île était facilement abordable et peu défendue par la nature. Il restait donc à chercher un port militaire, une station maritime, un arsenal naval qui complétât avec Sainte-Marie et Nossi-Bé l'établissement projeté et entrepris par le gouvernement à l'entrée de la mer des Indes. C'est alors que, en 1843, à la suite de négociations conduites avec succès par le capitaine d'infanterie de marine Passot, Andrian-Souli, souverain de Mayotte, cédait l'île à la France; et que M. Protet, officier de la marine royale, en prenait possession. En 1851, un décret de l'empereur réunissait en un seul gouvernement colonial les trois îles de Sainte-Marie, Mayotte et Nossi-Bé.

ASIE. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE.

Situation de ces établissements. — Villes, villages et territoires qui les composent. — Les établissements français de l'Inde sont tous situés dans la presqu'île en deçà du Gange. Ces établissements sont :

1° *Sur la côte de Coromandel :*
Pondichéry et son territoire, composé des districts de Pondichéry, de Villenour et de Bahour;
Karikal et les maganoms, ou districts qui en dépendent.

2° *Sur la côte d'Orixa :*
Yanaon, son territoire et les aldées ou villages qui en dépendent,
La loge de *Mazulipatam*.

3° *Sur la côte de Malabar :*
Mahé et son territoire;
La loge de *Calicut*.

4° *Au Bengale :*
Chandernagor et son territoire;
Les cinq loges de *Cassimbazar, Jougdia, Dacca, Balassore* et *Patna*.

5° *Dans le Gouljérate*.
La factorerie de Surate.

On peut évaluer la superficie totale des territoires réunis de ces différents établissements à 48,962 hectares.

A Pondichéry comme dans l'Inde anglaise, le territoire est la propriété du gouvernement, qui l'afferme aux cultivateurs; à Karikal, au contraire, les terres appartiennent en toute propriété à ceux qui les possèdent.

Territoire de Pondichéry. — Le territoire de Pondichéry se divise en trois districts, savoir : 1° le district de Pondichéry proprement dit, qui contient outre la ville 11 *aldées* ou villages indiens; 2° le district de Villenour, qui contient 15 aldées; 3° le district de Bahour, qui en contient 36.

Chaque aldée, avec les terres qui en dépendent, forme une espèce de commune, dont la circonscription est déterminée.

Les 92 aldées des trois districts ne sont pas toutes contiguës les unes aux autres; plusieurs sont séparées par des aldées anglaises, dont quelques-unes se trouvent situées à très-peu de distance de Pondichéry. Le territoire des trois districts se trouve ainsi morcelé d'une manière préjudiciable à l'agriculture, et gênante pour l'exercice de la police à l'égard des indigènes, à qui il suffit souvent de franchir un espace de quelques mètres pour se trouver à l'abri des lois françaises. Depuis plusieurs années la France et l'Angleterre s'occupent d'un projet d'échange dans le but de rendre plus compacte le territoire appartenant respectivement aux deux puissances [1].

La superficie totale des trois districts formant le territoire de Pondichéry est évalué à 27,953 hectares, qui, par l'effet du morcellement dont nous venons de parler, se trouvent disséminés sur une étendue de 70,000 hectares.

Le sol des trois districts se compose en partie d'une terre argileuse plus ou moins mêlée de sable, et en partie de terres sablonneuses très-légères. Ces différentes espèces de terre ne deviennent productives qu'à force d'irrigations.

Il n'existe à proprement parler qu'une rivière sur le territoire de Pondichéry : elle porte le nom de Gingy ou d'Ariancoupan, qui est celui d'une aldée située près de son embouchure; elle a sa source à environ 100 kilomètres dans l'intérieur des terres; elle n'est navigable que pendant quatre mois de l'année, et seulement pour les petits bateaux à fond plat, et seulement sur une étendue de 25 à 30 kilomètres à partir de son embouchure. Un canal de dérivation des eaux de la rivière de Gingy traverse la presque totalité de Villenour, où il est très-utile pour les irrigations. Deux ruisseaux, nommés Coudouveac et Malettar, sont après la rivière d'Ariancoupan les seuls cours d'eau du territoire de Pondichéry qui méritent d'être cités.

La côte de Pondichéry est plate et sablonneuse. La barre que la mer y forme ne peut être franchie que par des embarcations à fond plat; celles que l'on emploie dans le pays à cet usage s'appellent chelingues.

Il n'existe que deux rades sur la côte de Pondichéry, la petite et la grande rade. La petite rade est celle où mouillent les vaisseaux pendant la belle saison, c'est-à-dire depuis le commencement de janvier jusqu'au commencement d'avril, et depuis le milieu du mois de mai jusqu'au 1er octobre, et quelquefois, mais rarement, jusqu'au 20 octobre. A environ 2 kilomètres de distance du rivage, à l'est ou au sud-est de Pondichéry, on trouve ordinairement dans cette rade 7 à 8 brasses d'eau. Dans la grande rade où les vaisseaux vont mouiller pendant la mauvaise saison, on trouve 12 à 15 brasses d'eau à 7 kilomètres environ du rivage, dans l'est et le sud-est de Pondichéry.

Territoire de Karikal. — Le territoire de Karikal se divise en cinq districts ou maganoms renfermant 109 aldées, dont la plus considérable, dite la *Grande-Aldée*, peut avoir une population de 8 à 9,000 âmes. Ces maganoms sont ceux de Karikal, de Tirnourlar, de Nellajendour, de Nedougadou et de Kotchéry. La superficie totale de ces cinq districts est de 16,184 hectares.

Le sol de l'établissement de Karikal est très-fertile, surtout dans les quatre maganoms de Tirnourlar, Nellajendour, Nédougadou et Kotchéry. Il est arrosé par six petites rivières, qui sont autant de bras du Cavéry. Ces rivières ont des débordements périodiques, qui fertilisent les terres qu'elles couvrent. Quatorze canaux principaux et leurs ramifications complètent les moyens d'irrigation nécessaires aux cultures.

Territoire d'Yanaon. — Le comptoir d'Yanaon est situé dans la province de Golconde, à environ 630 kilomètres au nord-est de Pondichéry, et 45 kilomètres sud-est de Radjahmondry.

La ville d'Yanaon est bâtie à l'endroit où la rivière de Coringuy se sépare du Godavéry. Le territoire qui en dépend s'étend, le long du Godavéry, à l'est et à l'ouest de la rivière de Coringuy, sur une longueur totale de 11 kilomètres environ, et sur une largeur qui varie depuis 350 mètres jusqu'à 4 kilomètres.

Le Godavéry se jette dans la mer à 18 kilomètres au sud-est de la ville d'Yanaon; son embouchure est obstruée par des bancs de sable, qui en interdisent l'entrée aux navires. La rivière de Coringuy, au contraire, qui débouche également dans la mer, a un lit profond qui permet aux navires de 358 tonneaux de remonter jusqu'à l'établissement anglais de Coringuy, et à ceux de 200 tonneaux de remonter jusqu'à Yanaon.

La superficie totale du territoire d'Yanaon est de 3,298 hectares. Le sol de cet établissement est assez fertile, et l'on y cultive beaucoup de riz.

Loge de Mazulipatam. — Les Anglais sont, depuis 1769, maîtres de Mazulipatam, et aujourd'hui, de cette riche partie de l'Inde française, il ne nous reste plus qu'une *loge*, c'est-à-dire une factorerie isolée, comprenant une maison avec un terrain adjacent sur lequel la France a le droit de faire flotter son pavillon et de former des comptoirs. La loge de Mazulipatam dépend de la factorerie d'Yanaon.

Une aldée nommée *Francepett*, située à 3 kilomètres environ au nord-ouest de Mazulipatam, et deux terrains, dont l'un se trouve situé à 2 kilomètres de la même ville, dépendent de la loge française de Mazulipatam; la population de cette aldée et des deux terrains ne dépasse pas 300 noirs. La ville de Mazulipatam est située dans le pays des Serkars septentrionaux, à 495 kilomètres environ au nord de Pondichéry et à 110 ou 120 kilomètres d'Yanaon.

Territoire de Mahé. — Le comptoir de Mahé est situé sur la côte du Malabar, à 27 kilomètres au sud-est de Cananor, et à 450 kilomètres à l'ouest de Pondichéry. La superficie du territoire actuel de Mahé, tel qu'il a été restitué à la France en 1817, est de 585 hectares; mais nous ferons remarquer que cette restitution n'a pas été complète, et que celle de quelques parties qui, en 1792, appartenaient à la France, et qui aux termes des traités de 1814 et de 1815, devaient être restituées, est encore aujourd'hui en litige.

Loge de Calicut. — A 58 kilomètres au sud-sud-est de Mahé et sur la même côte, se trouve la ville anglaise de Calicut, où la France possède une loge.

Territoire de Chandernagor. — Le territoire de Chandernagor, dont la superficie est évaluée à 942 hectares, ne renferme outre la ville de ce nom que quelques petites aldées. La ville est bâtie sur la rive droite de l'Ougly, à 30 kilomètres au-dessus de Calcutta et 4,650 au nord-nord-est de Pondichéry, à 1,250 lieues de l'île de la Réunion, et à 4,500 lieues du port de Brest. Il existe à près de 4 kilomètres de Chandernagor, sur le territoire anglais, une aldée nommée *Goretty*, qui appartient à la France. Du beau château, résidence du commandant de Chandernagor, qui existait autrefois en ce lieu, il ne reste plus que quelques jardins. La France est depuis longtemps en pourparlers avec l'Angleterre pour échanger l'enclave de Chandernagor contre quelque territoire aux environs de Karikal.

Loges de Balassore, de Dacca, de Cassimbazar, de Patna et de Jougdia. — La France possède encore au Bengale les loges de Balassore, dans la ville anglaise de ce nom, à 200 kilomètres au sud-ouest de Calcutta; celle de Dacca, dans la ville anglaise de ce nom, à 225 kilomètres au nord-est de Calcutta et 110 de l'embouchure du Gange; celle de Patna, dans la ville anglaise de ce

[1] Au moment où nous terminons notre travail, nous apprenons d'une source digne de foi *qu'il est question* d'échanger avec l'Angleterre non-seulement Chandernagor, mais encore Yanaon et Mahé même, contre des territoires groupés autour de Pondichéry, et qui offriraient en superficie et en habitants un équivalent approché; la seule considération qui pourrait retarder la réalisation de cet échange est relative à Mahé, dont la cession priverait la France d'un point de relâche fort important à conserver sur la côte de Malabar. (Novembre 1854.) V. A. M.-B.

nom, à 450 kilomètres au nord-ouest de Calcutta et à 225 kilomètres de Bénarès; celle de Cassimbazar, à 110 lieues au nord de Chandernagor; celle de Jougdia, dans la ville de ce nom, à 280 kilomètres à l'est de Calcutta.

Chacune de ces loges, qui paraissent aujourd'hui abandonnées, consiste en une maison et un petit territoire habité par les Indiens. La France y exerçait jusque dans ces dernières années différents droits de souveraineté et de juridiction civile et criminelle.

Factorerie de Surate. — La factorerie de Surate est située dans la ville anglaise de ce nom, à 230 kilomètres au nord de Bombay et 1,490 kilomètres à l'ouest de Chandernagor. La France n'y faisait depuis longtemps aucune affaire commerciale, aussi paraît-elle avoir été abandonnée depuis 1823. Cependant nos droits y sont réservés, ainsi que pour les loges précédentes.

Climat. — Les établissements français des Indes sont situés dans la région intertropicale. La température y est excessive et accablante; l'atmosphère est humide, embrasée, et elle énerve promptement les Européens. La température de Pondichéry est très-élevée; en moyenne elle est de 26 degrés du thermomètre centigrade la nuit, et 32 degrés le jour. Pendant les mois de décembre et de janvier elle descend le jour à 25 degrés, et la nuit à 13 degrés au-dessus de zéro. De mai à septembre règne un vent d'ouest très-brûlant; le thermomètre centigrade marque alors 41 degrés le jour, et de 27 à 29 degrés la nuit. Malgré cette chaleur excessive, le climat n'est pas malsain.

On ne connaît dans l'Inde que deux saisons : l'hivernage ou saison des pluies et l'été ou la saison sèche. Ces deux saisons n'ont pas une égale durée dans chacune des contrées de la presqu'île en deçà du Gange, et l'une règne dans la partie occidentale, tandis que l'autre règne dans la partie orientale. A Pondichéry et à Karikal, sur la côte de Coromandel, la saison sèche dure depuis le commencement de janvier jusque vers le 15 octobre. Le reste du temps appartient à l'hivernage.

A Mahé on considère comme le temps de l'hivernage la période comprise entre le 15 mai et le 15 octobre; mais, en réalité, la mauvaise saison ne comprend que les mois de juin, de juillet et une partie d'août.

Des vents réguliers, connus sous le nom de *moussons*, règnent alternativement dans les mers de l'Inde pendant environ six mois de l'année. On les distingue, d'après leur direction, en mousson du sud-ouest et mousson du nord-est. Les changements ou renversements de moussons sont presque toujours accompagnés de gros temps, et souvent de coups de vent et d'ouragans fort dangereux pour les navires.

Productions naturelles. — La richesse minérale de l'Inde est très-grande; on y trouve l'or, le cuivre, l'étain, le fer et le sel; mais si l'on en excepte l'exploitation de la houille, on n'y donne pas à l'extraction de ces métaux toute l'extension désirable. Les pierres précieuses de l'Inde ont une réputation européenne; on en rencontre, en effet, une grande variété : diamants, rubis, saphirs, améthystes, onyx, cristal de roche, dans le Nizam, le Balaghar et d'autres pays de la presqu'île du Dekhan. Les diamants qui se trouvent en abondance sur les rives de la Krichna et du Pennar, près de la ville anglaise de Roolkonde, sont taillés dans la forteresse de Golconde, qui en est le principal entrepôt, et sont répandus de là mal à propos sous le nom de *diamants de Golconde*, quoique cette ville et ses environs ne possèdent pas de mines. Ainsi, en Arabie, l'on nomme café de Moka, celui qu'on recueille aux environs de Bet-el-Faki, et que les navires étrangers viennent charger à Moka.

La végétation a dans l'Inde une grande puissance; on y fait deux récoltes par an. Le riz est la principale nourriture des habitants: on en compte jusqu'à 25 espèces. D'autres farineux particuliers du pays sont le marrhus, le tanna, le toll, etc., etc. On cultive avec avantage les cocotiers, dont on extrait l'huile et les liqueurs dites calou, arack et arack-patté, et un sucre grossier appelé jagre. On cultive encore plusieurs plantes oléagineuses, telles que le gingely et le palma-Christi; et l'on y a introduit le lin, l'opium, le bétel, le tabac, l'indigotier, la canne à sucre et le cotonnier, qui ont parfaitement réussi et donnent des produits importants. Les légumes d'Europe et les arbres fruitiers sont également acclimatés; les roses de Delhi et de Gazhipour fournissent l'essence célèbre en Orient. Le pays renferme des palmiers et des bambous de toutes sortes. Au nombre des arbres remarquables nous devons citer le banian, qu'on appelle aussi figuier des pagodes, et qui est sacré parmi les Hindous. Les branches de cet arbre, après être sorties horizontalement du tronc, ont la propriété de jeter vers la terre des rameaux qui y prennent racine, et donnent un nouvel arbre dépendant du premier : un banian forme quelquefois à lui seul une sorte de petit bois. On trouve dans les forêts un grand nombre de bois propres aux constructions navales, parmi lesquels figure en première ligne le bois de teck, incorruptible aux vers.

Les animaux domestiques que l'on rencontre dans les établissements français de l'Inde sont les chevaux, les ânes, les buffles, les béliers et moutons, la brebis à laine soyeuse, la chèvre du Nepaul; les boucs et les chèvres, les porcs, les oiseaux de basse-cour sont les mêmes qu'en Europe. Parmi les animaux sauvages propres au pays, nous citerons l'éléphant, le rhinocéros, le tigre, les singes, les cerfs, les antilopes, plusieurs espèces d'ours, un grand nombre de reptiles, parmi lesquels on remarque l'énorme boa et l'amphisbène, qu'en a longtemps nommé la couleuvre à deux têtes. Les oiseaux sont d'espèces très-variées, et toutes remarquables par l'éclat de leurs couleurs; les cigognes sont très-nombreuses; elles perchent sur les grands édifices ou voltigent autour; une espèce particulière parcourt même les rues au milieu des chevaux et des hommes, débarrassant les rues des débris d'animaux; on la nomme adjudant ou mangeur d'os. Les insectes pullulent; la plupart se distinguent par leur brillante parure; quelques-uns sont venimeux. Enfin, outre un grand nombre de poissons particuliers au pays, les rivières renferment des serpents, des gavials et des crocodiles monstrueux.

Population. — La population des établissements français de l'Inde se compose d'Européens et de descendants d'Européens, de topas ou gens à chapeau, population mixte provenant du mélange des Européens, et particulièrement des Portugais, avec les femmes indiennes; enfin d'Indiens ou aborigènes libres.

Cette population n'a aucune analogie avec celle des autres colonies françaises. Les Indiens ont des mœurs, des coutumes qui non-seulement ne ressemblent en rien aux nôtres, mais qui diffèrent dans chacun de nos établissements. Sans doute la division fondamentale des castes indiennes n'y varie pas, et l'on retrouve toujours la caste sacerdotale, ou celle des *brahmanes;* la caste militaire et royale, ou celle des *kchatriyas;* la caste commerçante et agricole, ou celle des *vaisyas;* et la caste servile, ou celle des *soudras*, indépendamment des *Maures*, ou musulmans, et des *Parias*, qui ne sont d'aucune caste; mais chacune des castes se divise de telle sorte, qu'à Chandernagor seulement on compte 52 subdivisions. La ligne de démarcation qui sépare les diverses castes est d'ailleurs tellement prononcée, qu'aucune espèce de fusion n'a lieu entre elles. Enfin, outre la division générale des castes, il y a les divisions et subdivisions des sectes, qui contribuent encore à détruire tout caractère d'unité dans les populations indiennes. Le christianisme et l'islanisme ne comptent qu'un petit nombre de sectateurs parmi les Indiens; l'immense majorité est adonnée aux cultes idolâtres du pays. On comprend sous le nom général de gentils ceux qui ne sont ni chrétiens ni musulmans.

Au 1er janvier 1851, la population totale des établissements français dans l'Inde était de 197,863 habitants, dont les neuf dixièmes appartenaient à la race indigène. Ce nombre se décomposait en 96,742 habitants pour le territoire de Pondichéry, 31,396 pour celui de Chandernagor, 59,872 pour celui de Karikal, 3,449 pour celui

de Mahé, 6,469 pour celui de Yanaon. Le personnel civil et militaire salarié et les familles des fonctionnaires et employés sont compris dans ces nombres.

Industrie et commerce. — L'industrie agricole est active et productive dans l'Inde française; on évaluait en 1851 les terres en culture à : Pondichéry, 17,187 hectares; Karikal, 7,628; Yanaon, 775; Mahé, 510 hectares.

Le riz occupe près du tiers des terres ensemencées, et l'on obtient les menus grains sur les mêmes terres et après la récolte du riz. Après le riz et les menus grains, les principales productions de l'industrie agricole sont l'indigo, le calou, le bétel, les huiles, les épices, l'arack, la canne, le tabac et le coton. Les récoltes suffisent ordinairement à la consommation, et même à une exportation de riz aux îles de la Réunion et Maurice. Le nombre des habitations rurales est de 85. On comptait, en 1851, à Pondichéry 2 sucreries, 83 indigoteries, 142 teintureries, 75 huileries, 3 filatures et une magnanerie appartenant au gouvernement; à Karikal, 4 indigoteries, 3 savonneries et 114 huileries. La valeur approximative du matériel d'exploitation de ces différents établissements était, pour Pondichéry, de 953,468 francs, et pour Karikal, de 32,907 francs. L'industrie principale est la fabrication des toiles. Les toiles bleues de Pondichéry sont les plus estimées de toute l'Inde pour leur teinture. Karikal possède des chantiers d'où il sort chaque année une grande quantité de petits bâtiments. Les toiles qui se fabriquent à Yanaon sont recherchées; mais les matières premières qu'il faut tirer du territoire anglais y payent un droit de sortie élevé qui nuit beaucoup à cette industrie.

Il existe deux sortes de commerce dans l'Inde française : le commerce avec l'Inde et le commerce avec l'Europe; le premier, qui présente le plus d'avantages au port de Pondichéry, s'étend de l'Arabie aux îles de la Sonde; mais il est restreint avec l'Inde anglaise à cause de l'énormité des droits dont sont frappées les marchandises importées sous le pavillon français.

Les principaux produits exportés en Europe sont les épices, les soies écrues, la laine de cachemire, l'étain, la laque, le bois de sandal, l'opium, l'indigo, le camphre, le benjoin et les guinées ou toiles bleues que la France réexporte au Sénégal. En 1851, la valeur totale du commerce général était de 15,060,859 francs; le commerce avec la France seule était de 8,627,423 francs, savoir : 348,371 francs pour les exportations de France pour la colonie, et 8,279,052 francs pour les importations de la colonie en France. Le commerce des établissements avec l'étranger atteint 4,933,598 francs.

Division politique. — Les établissements français dans l'Inde forment un gouvernement colonial dont le siége est à Pondichéry; le commandement et la haute administration sont confiés au gouverneur; des chefs de service administrent sous ses ordres les établissements de Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon. Un commissaire de la marine et un procureur impérial dirigent sous les ordres du gouverneur les parties du service. Un inspecteur colonial veille à la régularité du service administratif, et requiert l'exécution des lois et règlements. Un conseil d'administration, placé près du gouverneur, éclaire ses décisions et participe à ses actes dans des cas déterminés. Un conseil général, séant à Pondichéry, et des conseils d'arrondissement, séant à Chandernagor et à Karikal, donnent leurs avis sur les affaires qui leur sont communiquées, et font connaître les vœux et les besoins du pays. Le gouverneur, le chef du service administratif, le procureur impérial et l'inspecteur colonial forment le conseil d'administration; d'autres fonctionnaires et des habitants notables y sont appelés dans certains cas et y ont voix délibérative. Ce conseil délibère sur les affaires, telles que projets d'ordonnance, arrêtés, etc., etc., qui lui sont soumis par le gouverneur. Le conseil général se compose de dix membres élus par des notables désignés par le gouverneur. Chacun des conseils d'arrondissement se compose de cinq membres élus de la même manière que les membres du conseil général. L'Inde française est représentée à Paris par un délégué et un suppléant élus par le conseil général. Le personnel civil et militaire de l'administration se compose de 120 Européens et de 1,400 Topas ou Indiens. Le culte est placé sous la direction d'un préfet apostolique, qui réside à Pondichéry. Il y a à Pondichéry une cour impériale à laquelle ressortissent 5 tribunaux de 1re instance et 5 justices de paix établies à Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon. Il y a, en outre, à Pondichéry un comité consultatif de jurisprudence indienne composé d'indigènes. Les établissements d'instruction publique consistent en un lycée impérial, où l'on professe les langues anglaise, malabare et hindoustanie; un pensionnat de demoiselles tenu par les sœurs de Saint-Joseph, des écoles gratuites où sont admis les enfants de toutes castes et croyances, et des ateliers publics. Pondichéry possède aussi un jardin botanique d'acclimatation et une bibliothèque publique. La force militaire se compose environ de 300 hommes (2 compagnies), dont 6 officiers européens, 4 officiers indiens, et le reste Indiens.

Le budget des recettes et celui des dépenses se balancent par une somme qui varie de 1,000,000 à 1,200,000 francs. Les dépenses de la métropole n'excèdent pas 100,000 francs (budget de la marine). Il y a à Pondichéry une typographie entretenue aux frais du gouvernement local.

HISTOIRE.

Il est peu d'histoires qui soient réellement aussi dramatiques que celle de la colonisation française dans l'Inde. Notre génie national s'y révèle avec toutes ses qualités comme avec tous ses défauts. Nulle part l'intelligence, l'audace, l'héroïsme français n'accomplirent plus de prodiges; nulle part notre inconsistance, notre légèreté, notre promptitude au découragement, nos divisions intestines, nos rivalités personnelles n'entraînèrent de plus subites et de plus déplorables catastrophes. Quand le regard, en parcourant la vaste presqu'île de l'Hindoustan, s'arrête sur nos humbles comptoirs de Pondichéry et de Chandernagor, quelles tristes réflexions n'assiégent pas notre esprit si nous songeons que le drapeau de la France a le premier flotté en maître sur cette contrée où notre rivale a su conquérir un empire de soixante millions de sujets!

Réduits à quelques pages pour donner le résumé de faits qui exigeraient des volumes, notre seule ambition est d'inspirer à nos lecteurs le désir d'étudier ailleurs plus complétement cette partie trop négligée et si intéressante pourtant de nos annales [1].

La France n'a eu ni un grand roi ni un grand ministre dont le souvenir ne se rattache à quelque tentative de colonisation dans les Indes. A peine la route maritime vers ce monde inconnu est-elle découverte qu'une première expédition part du Havre. L'intrépide marin s'appelait Gonneville, et les encouragements qu'il reçut de François Ier ne sont pas le moins glorieux épisode du règne de ce prince. L'entreprise échoua, mais le cap de Bonne-Espérance avait été doublé. En 1601, une nouvelle expédition s'arrêta sans plus de succès aux Maldives.

A ces tentatives isolées succéda sous Henri IV, en 1604, une entreprise collective, une compagnie des Indes orientales se constitua sous le patronage et avec l'appui du gouvernement.

Cette fois encore les premiers débuts ne furent pas heureux, mais on était entré dans une voie nouvelle, et les succès de compagnies étrangères prouvaient que c'était la bonne. Richelieu continua l'œuvre commencée par Sully, et après lui Colbert, sans se laisser décourager par les apparences défavorables ni par tant d'efforts infructueux jusqu'alors, reconstitua, en 1664, la compagnie des Indes orientales sur des bases plus larges et meilleures. Le monopole du commerce de l'Inde pendant cinquante ans fut accordé à cette compagnie, qui réunit

[1] On peut voir dans la *Revue coloniale* de juillet 1851 le discours de rentrée, prononcé par M. le procureur général de Pondichéry, M. Rutelhuber; il traite avec intérêt l'histoire de nos établissements français dans les Indes.

bientôt un fonds de 15 millions. Dans le commencement elle déploya une grande activité. Deux expéditions successives furent entreprises dans le but de renouveler les tentatives de colonisation précédemment faites à Madagascar; mais ces expéditions n'ayant pas réussi, on renonça aux projets qu'on avait formés sur Madagascar, et le commerce direct avec l'Inde fut repris et continué avec ardeur.

En 1668, un ancien négociant, d'origine française, nommé Caron, homme actif et expérimenté, devint chef de la compagnie des Indes orientales. Il choisit d'abord Surate pour en faire le centre de toutes les affaires du commerce français dans l'Inde; mais cette ville, bien que florissante, bien que située entre la Perse et l'Inde, ne répondit point à l'idée qu'il s'était formée pour un établissement principal. Il voulait un port indépendant au centre même de l'Inde, dans l'un des lieux où croissent les épiceries : la baie de Tinquemale, dans l'île de Ceylan, lui ayant paru réunir les conditions qu'il recherchait, il enleva ce point de vive force aux Hollandais, en guerre alors avec la France. Ceux-ci ne tardèrent pas à le lui reprendre, et Caron passa alors à la côte de Coromandel. Il s'y empara, en 1672, de Saint-Thomé, ville portugaise, depuis douze ans au pouvoir des Hollandais; mais, en 1674, les Hollandais contraignirent encore les Français à leur restituer cette conquête.

Cet événement aurait porté le dernier coup à la compagnie, dont les affaires étaient d'ailleurs en mauvais état, si l'un de ses agents, nommé François Martin, n'eût recueilli les débris des colonies de Ceylan et de Saint-Thomé, composés d'une soixantaine de Français, pour en peupler la petite bourgade de Pondichéry, qu'il avait achetée, en 1683, au souverain du pays, ainsi que le territoire environnant, avec les fonds de la compagnie. Martin fortifia Pondichéry, et, grâce à son excellente administration, la petite colonie s'accrut et donna bientôt les plus belles espérances.

Jaloux de l'état prospère de l'établissement naissant, les Hollandais vinrent l'attaquer en 1693. Après s'y être défendu avec beaucoup de courage, Martin se vit contraint de capituler, et, le 5 septembre 1693, la ville fut remise aux Hollandais. Le traité de Ryswick, conclu en 1697, rendit Pondichéry aux Français, qui reçurent la ville des Hollandais en bien meilleur état qu'ils ne la leur avaient livrée, ceux-ci en ayant achevé et augmenté les fortifications durant les quatre années de leur occupation.

Le gouvernement de Pondichéry fut de nouveau confié à Martin. En 1699, cette ville devint le chef-lieu des possessions françaises dans l'Inde. La sage et habile administration de Martin réussit à en faire le centre d'un riche commerce et l'une des villes les plus importantes que les Européens possédassent en Asie.

Une foule de Français accourut bientôt sur le continent indien, et de nouveaux comptoirs s'y formèrent. Dès 1688, Chandernagor avait été cédé par Aureng-Zeb à la compagnie française des Indes orientales; en 1727, cette compagnie obtint la cession de Mahé; en 1739, elle acheta Karikal du roi du Tanjaour; et, en 1752, Yanaon et Mazulipatam, dont les Français s'étaient emparés deux ans auparavant, lui furent définitivement cédés.

Les gouverneurs généraux des établissements français de l'Inde, MM. Dumas et Dupleix, concoururent puissamment, de 1735 à 1754, à la prospérité de ces intéressantes possessions. Entre autres concessions avantageuses, M. Dumas obtint du Grand Mogol le privilége de battre monnaie à Pondichéry, ce qui valut à la compagnie un bénéfice annuel de 400 à 500 mille livres. Nommé, vers 1730, gouverneur de Chandernagor, Dupleix tira pour ainsi dire cet établissement du néant, et en moins de douze années il parvint à en faire une place de commerce fort importante. La ville de Pondichéry, dont le gouvernement lui fut confié en 1742 avec celui de nos autres établissements, lui dut également le plus haut point de splendeur où elle soit parvenue. Ce fut sous le gouvernement de cet administrateur que nos possessions et notre puissance dans les Indes orientales atteignirent leur plus grand accroissement.

Les Anglais, à qui M. de Labourdonnaye, avec une escadre composée d'un seul vaisseau et de cinq navires marchands armés en guerre, avait enlevé Madras le 10 novembre 1746, vinrent, par représailles, mettre le siége devant Pondichéry, le 29 avril 1748, avec treize vaisseaux de guerre et dix-neuf bâtiments de transport, montés de quatre mille sept cents hommes, auxquels se joignirent quatre mille hommes de troupes indiennes. Dupleix, quoiqu'il n'eût que des forces bien inférieures, défendit la place avec vigueur, et le 30 septembre suivant, il força les Anglais à lever le siége, après quarante-deux jours de tranchée ouverte. Cette belle défense porta au plus haut point l'honneur du nom français chez les nations de l'Inde.

La paix d'Aix-la-Chapelle, conclue la même année, fit cesser les hostilités. Elle permit au commerce de reprendre son essor et à Dupleix d'étendre la domination française dans l'Inde. En 1758, outre les comptoirs de Mahé, de Yanaon et de Chandernagor avec leurs annexes, la compagnie des Indes orientales possédait, sur les côtes de Coromandel et d'Orixa : 1° Pondichéry, dont le territoire, occupant un littoral de dix lieues sur une profondeur à peu près égale, renfermait environ 500,000 habitants, et dont les revenus s'élevaient à 5 millions; 2° Karikal, dont le domaine était à peu près égal en étendue; 3° Mazulipatam avec le Condovir, l'île de Divy et les quatre provinces de Montfanagar, d'Ellour, de Rådjåmandri et de Chicakol, c'est-à-dire une étendue de pays de cent trente lieues de longueur sur quinze, vingt et vingt-cinq lieues de largeur, dont les revenus s'élevaient, en 1757, à la somme totale de 10,247,350 livres tournois; 4° enfin l'île de Seringam, formée par deux bras du Cavery, que sa situation et sa fertilité rendaient extrêmement précieuse. Ces différents établissements, qu'une armée nombreuse et bien disciplinée faisait respecter, donnaient annuellement un revenu total de 18 millions.

Malheureusement ils étaient trop éloignés les uns des autres et ne pouvaient se prêter un mutuel secours : aussi lorsqu'en 1758 la guerre se ralluma entre la France et l'Angleterre, deux ans à peine suffirent pour les faire tomber tous au pouvoir des forces britanniques. Le 6 janvier 1761, les Anglais s'emparèrent de Pondichéry. Jaloux d'étouffer dans l'Inde toute domination rivale de la leur, ils commencèrent par démanteler entièrement la place, puis ils firent embarquer pour l'Europe non-seulement les troupes de la garnison, mais tous les Français attachés au service de la compagnie. La perte de Pondichéry et celle de nos autres établissements mirent fin dès lors à la prépondérance que nous avions jusque-là exercée dans l'Inde.

La paix de 1763 fit rentrer Pondichéry sous la domination française, mais avec un territoire bien moins étendu. Mahé, Karikal, Chandernagor et nos autres comptoirs du Bengale nous furent également restitués. La reprise de possession réelle de ces divers établissements n'eut lieu toutefois qu'en 1765.

Quinze années de paix permirent à la ville de Pondichéry de recouvrer une partie de son ancienne splendeur. La suppression du privilége exclusif accordé à la compagnie des Indes, prononcée au mois d'août 1769, et la faculté en même temps accordée à tout sujet français de naviguer et de trafiquer au delà du cap de Bonne-Espérance contribuèrent surtout à cette prospérité nouvelle, dont le cours ne devait pas être de longue durée.

Prise de nouveau le 18 septembre 1778 par les Anglais, la ville de Pondichéry nous fut rendue par le traité de paix du 20 janvier 1783, ainsi que nos autres établissements, dont l'Angleterre s'était également emparée. Mais dix ans plus tard ces divers établissements tombèrent une fois encore au pouvoir des Anglais. La prise de Pondichéry eut lieu le 21 août 1793. Vainement les victoires navales du bailli de Suffren, les succès du marquis de Bussy et les glorieux efforts de Tippo-Saëb et de Hâidar-Ali, son père, tous deux successivement rois de Maïssour, balancèrent un moment la puissance britannique dans l'Inde; la valeur de nos troupes et celle de nos fidèles et malheureux alliés furent forcées de céder au

nombre et à la politique habile de leur commun ennemi.

La paix d'Amiens rétablit, il est vrai, en 1802, les Français dans leurs possessions de l'Inde; mais elle fut de si courte durée que, le 11 septembre 1803, Pondichéry, dont la garnison ne se composait alors que de cent cinquante-deux soldats français, fut contrainte de capituler, et passa pour la quatrième fois sous la domination anglaise.

Les traités de paix de 1814 et de 1815 ont restitué définitivement à la France ses établissements de l'Inde, mais réduits aux limites restreintes que leur avait précédemment assignées le traité de paix de 1783. La reprise de possession n'en a été effectuée qu'à la fin de 1816 et au commencement de 1817.

Aujourd'hui, la superficie de leurs territoires réunis est évaluée à 48,952 hectares, et leur population totale s'élevait, en 1851, à environ 197,863 individus, dont 1,200 Européens. Les Hindous, à l'exception de quelques familles mahométanes, professent presque tous le brahmanisme; l'influence énervante du climat, le fatalisme, qui est au fond de toutes les religions orientales, en a fait un peuple doux et paisible, mais apathique et nonchalant, dont le caractère peut se résumer dans cette maxime d'un de leurs livres sacrés : « Il vaut mieux s'asseoir que marcher, être couché qu'assis, dormir que veiller, mais la mort est préférable à tout. » Le riz est leur nourriture presque unique, aussi manquent-ils généralement de forces. Les femmes étant nubiles à dix ou onze ans et les hommes à quatorze, la précocité des mariages en fait pour ainsi dire des vieillards à trente ans. Ils habitent dans de gracieux villages nommés *aldées*, environnés de bois épais et très-hauts, qui les mettent à l'abri des vents chauds, fréquents et malsains dans certaines saisons. Ces bois renferment beaucoup d'arbres à fruit. Les rues et les maisons sont propres et bien entretenues; les maisons sont petites et n'ont qu'un rez-de-chaussée; la plupart sont construites en terre et recouvertes en chaume ou en tuiles. La porte en est basse et étroite. Souvent de chaque côté de la rue et près des maisons se trouvent des allées de cocotiers et de palmiers, dont le tronc est peint jusqu'à une certaine hauteur de couleurs diverses, ce qui donne au village un aspect champêtre, riant, agréable et varié.

L'hospitalité, cette vertu des races primitives, y établit et y entretient des *chaulteries*, fondations pieuses et charitables, espèces de caravansérails où le voyageur trouve, sous de frais ombrages, une source pour étancher sa soif pendant le jour et un abri pour se reposer pendant la nuit.

VILLES ET BOURGS LES PLUS REMARQUABLES.

Pondichéry (lat. 11° 55′ 41″ N., long. 77° 29′ 7″ E.). — Pondichéry est situé sur la côte de Coromandel, dans l'ancienne province de Carnate, *Karnatic*, à 168 kilomètres au sud de Madras, à 3,250 kilomètres au sud-ouest de Calcutta, à 1,020 lieues de l'île de la Réunion et à 4,270 lieues marines du port de Brest. Il faut, terme moyen, cent à cent dix jours pour se rendre de Brest à Pondichéry. Cette belle cité est, comme autrefois, le chef-lieu des établissements français de l'Inde et la résidence du gouverneur de ces établissements. C'est aussi la résidence du supérieur des missions étrangères de France, qui prend le titre d'évêque de Drousipare; de la cour impériale du gouvernement; d'un tribunal de 1re instance pour le territoire; d'une justice de paix. Il y a un lycée impérial, une bibliothèque publique, des écoles élémentaires et des ateliers publics. La ville est régulièrement bâtie et se divise en deux parties : la ville blanche et la ville noire, qui sont séparées par un canal. A l'est et sur le bord de la mer est la ville blanche, habitée par les Européens, dont le nombre ne dépasse pas 800; elle renferme environ 430 maisons, la plupart élégantes et bien entretenues; ses rues sont tirées au cordeau et se coupent à angles droits; les principales sont bordées d'arbres. A l'ouest est la ville noire, habitée par les indigènes, dont le nombre peut s'élever à 20,000, répartis en 3,800 cases ou habitations construites tant en briques qu'en terre et en chaume.

Il existe à Pondichéry quelques édifices remarquables, ce sont : l'église des Missions étrangères, l'hôtel du gouverneur et deux pagodes; on y remarque aussi une fort belle place et de très-beaux boulevards plantés d'arbres. Les bazars, qui y ont été construits en 1827, et le phare, qu'on y a élevé en 1836, méritent aussi d'être mentionnés. La ville n'a point de port, mais une rade ouverte où la mer brise sans cesse et forme une barre, qui rend le débarquement difficile en temps ordinaire, et souvent dangereux pendant la mousson du nord-est. L'État entretient à Pondichéry une filature modèle de soie et de coton. Importante fabrication de toiles de coton bleu, dites *guinées*, les plus estimées de l'Inde, et très-recherchées au Sénégal par les nègres qui font le commerce de la gomme. Il y a de nombreuses et excellentes teintureries d'indigo. La ville fait un commerce actif avec les possessions françaises et anglaises, mais peu important avec la métropole; elle est le centre de presque tout le commerce de l'Inde française. En 1851, les importations des autres colonies françaises se sont élevées à la valeur de 469,711 francs, et les exportations à 678,152 francs. Cette même année, il était entré dans le port 73 navires français et 215 navires étrangers, et l'on évaluait leur chargement à 1,751,947 fr. Il en était sorti 77 navires français et 129 navires étrangers, dont le chargement était évalué à 10,720,569 francs.

Villenour. — Villenour est une petite ville, siége d'une justice de paix et voisine de Pondichéry; elle est importante comme chef-lieu d'un district qui contient 45 aldées ou villages indiens et une population de 56,659 habitants.

Bahour. — Bahour est un bourg voisin de Pondichéry et siége d'une justice de paix; le district de Bahour contient 36 aldées. On y cultive le riz, le coton, etc., etc. Sa population est de 5,000 habitants.

Karikal (lat. 10° 55′ N., long. 77° 24′ E.). — Karikal est située sur la côte de Coromandel, dans la province de Tanjaour, à 114 kilomètres au sud de Pondichéry. C'est la résidence d'un administrateur civil, le siége d'un tribunal de 1re instance et d'une justice de paix. On évalue sa population à environ 10,000 âmes. La ville est située à l'embouchure du Cavery; elle est ceinte de murailles; elle a des manufactures importantes de coton et d'indiennes, et des fabriques de pagnes rouges, recherchées par les femmes des Hindous. Quoique son port soit obstrué par un banc de sable, elle fait un grand commerce et possède des chantiers de construction. En 1851, les importations des autres colonies françaises se sont élevées, pour Karikal, à 168,850 francs, et les exportations à 426,953 francs. Cette même année il était entré dans le port 76 navires français et 357 navires étrangers; on évaluait leur chargement à 863,097 francs; il en était sorti 69 navires français et 372 navires étrangers, et l'on évaluait leur chargement à 1,523,584 francs.

Chandernagor (lat. 22° 51′ 26″ N., long. 86° 1′ 48″ E.). — Chandernagor est située dans le Bengale, à 25 kilomètres au nord-nord-ouest de Calcutta, à 1,800 kilomètres au nord-nord-est de Pondichéry, sur la rive droite de l'Houghly, l'un des bras du Gange, à 150 kilomètres de son embouchure. Résidence d'un administrateur civil, siége d'un tribunal de 1re instance et d'une justice de paix. Cette ville s'élève au fond d'une belle anse formée par le fleuve; elle est grande, mais peu peuplée en proportion de sa grandeur; ses rues sont larges et alignées, ses maisons bien construites et même élégantes. Entièrement déchue de son ancienne splendeur, sans industrie, excepté la fabrication de quelques tissus de coton et sans autres relations commerciales, sauf quelques affaires avec l'opium que l'on prépare sur son territoire, que celles qu'elle entretient avec Calcutta.

Goretty. — Goretty est une aldée ou village indien voisin de Chandernagor. On y voyait autrefois le château du commandant de cette résidence; il ne reste aujour-

d'hui qu'un parc ou jardin, affermé pour une modique somme.

Goretty est, ainsi que Chandernagor, enclavé au milieu des possessions anglaises.

Mahé (lat. 11° 42′ 8″ N., long. 73° 40′ 12″ E.). — Le comptoir de Mahé est situé sur la côte du Malabar, à plus de 450 kilomètres à l'ouest de Pondichéry. La ville est bâtie sur la rive gauche et près de l'embouchure d'une petite rivière navigable pour les bateaux de 60 à 70 tonneaux jusqu'à une distance de 10 à 12 kilomètres dans l'intérieur des terres. La restitution des dépendances de Mahé, promise par les traités de 1814 et 1815, n'a point encore été complétement effectuée. Le territoire dont la France revendique la possession comprend 17 aldées, une population de 4,250 individus et un revenu de 20,000 francs.

Le commerce de Mahé est peu important, on en exporte du cacao, du poivre, de l'arak, etc., etc.

Yanaon (lat. 16° 43′ N., long. 80° 5′ E.). — Le comptoir d'Yanaon est situé à 780 kilomètres au nord-nord-est de Pondichéry, dans la province de Golconde. Bâtie à l'endroit où la rivière de Coringuy se sépare du Godavery, la ville est bornée à l'est et au sud par l'une et l'autre de ces deux rivières. Elle est la résidence d'un administrateur civil, le siége d'un tribunal de 1re instance et d'une justice de paix; on évalue à 3 ou 4,000 âmes sa population. C'est, après Pondichéry et Karikal, le plus important de nos établissements dans l'Inde. En 1851, les importations ont été de 10,330 francs, et les exportations de 15,094 francs. Le mouvement de la navigation du port, entrées et sorties, était de 24 navires, et l'on évaluait leur chargement à 56,055 fr.

Le sol du territoire d'Yanaon est fertile; la culture du riz et de l'indigo y donne de bons résultats. C'est aussi du territoire d'Yanaon que sont partis les premiers travailleurs hindous, destinés à remplacer les esclaves noirs de la Réunion.

A douze lieues de l'établissement français s'élève la fameuse pagode indienne Jaggernant, dédiée au dieu Jagat-Natha, sous le char duquel les fanatiques tiennent à honneur de se faire écraser.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'OCÉANIE.

Les établissements français de l'Océanie ne sont guère, encore aujourd'hui (décembre 1854), que des points d'étapes maritimes et militaires. Ils sont de récente création, et ont principalement pour but, tout en offrant des débouchés nouveaux à notre commerce, de présenter à nos navires qui se rendent dans les mers de l'Inde, de la Chine ou du Japon, des points de relâche et de ravitaillement, et un abri temporaire à nos baleiniers. Enfin, dans ces dernières années, on a songé aussi à y établir des colonies pénitentiaires.

Notre pavillon ne flotte pas au même titre dans les différents établissements, et si aux Marquises et à la Nouvelle-Calédonie c'est à titre de dépendances immédiates de la France, à Taïti, aux îles Gambier, Wallis et Foutouna, ce n'est qu'à titre de protectorat.

MARQUISES.

L'archipel des îles *Marquises*, *Mendana* ou Nouka-Hiva, est compris entre 7° 55′ et 10° 30′ de latitude méridionale, 141° et 143° 6′ de longitude occidentale du méridien de Paris; il s'étend, dans la direction du nord-ouest au sud-est, sur une longueur d'environ 195 milles marins ou 361 kilomètres, et une plus grande largeur de 48 milles ou 89 kilomètres. Il se divise en deux groupes distants l'un de l'autre de 20 lieues à peu près. Celui du sud fut découvert par Alvaro Mendana de Neira en 1595, qui lui donna son nom, et par Cook lors de son second voyage en 1774; celui du nord-ouest par le capitaine américain Ingraham, et le capitaine français Marchand en 1791. L'archipel compte en tout douze îles, îlots ou rochers, y compris un attolon de sable, appelé île de Corail. Cinq forment le groupe du sud-est; ce sont, du sud au nord, les îles *Fatou-Hiva*, *Taouata*, *Motane*, *Hiva-Oa*, et le rocher *Fetou-Houkou*. Le groupe du nord-ouest se compose des îles *Houd-Poou*, *Nouka-Hiva*, *Houa-Houna*, des rochers *Metou-Hi*, des îles *Hiaou* et *Fetou-ou Hou*, et de l'attolon de l'*Ile de Corail*. On évalue leur superficie totale à 1,300 kilomètres carrés, et leur population à 20,000 âmes.

Vues de la mer, ces îles, qu'on aperçoit à une vingtaine de lieues de distance, présentent en général de hautes chaînes de montagnes, s'élevant de mille à douze cents mètres au-dessus du niveau de la mer, et dirigées dans le sens de la plus grande longueur des îles. De la cime au rivage, un terrain accidenté étale alternativement les arêtes vives et nues des sommets, des déclivités remarquables, des gorges profondes qui s'épanouissent en riantes vallées en s'avançant vers la mer, et sur divers points de belles plages blanches presque toujours peuplées. La végétation, rare sur les hauteurs, grandit dans les ravins, et déploie de riches massifs à mesure qu'elle descend vers le littoral. Dans les plaines qui entourent la base des monts, près du sable du rivage, des cocotiers au tronc svelte et élancé détachent leurs têtes panachées au-dessus des arbres au feuillage plus sombre et plus touffu.

Les Français ont, depuis 1842, arboré leur pavillon sur les îles Marquises; ils y ont deux établissements : le premier, dans l'île de *Tahouhata*, au fond de la baie de *Vaitahu*; le second, qui est plus important, dans l'île de Nouka-Hiva, le *Fort-Collet*, au fond de la magnifique baie de Taiohaé. Depuis peu le gouvernement semble avoir renoncé au projet de faire de ces îles un lieu de déportation, projet qui, en 1849, avait reçu un commencement d'exécution. Le commandement supérieur est attribué à un gouverneur placé sous les ordres du gouverneur des établissements français de l'Océanie, dont la résidence est à Papéïti, dans l'île de Taïti. Il y au Fort-Collet un commandant particulier.

La population des Marquises est évaluée à 20,000 individus soumis à des chefs indépendants les uns des autres, et qui reconnaissent la suzeraineté de la France. Le sol est haut, boisé et d'origine volcanique; le climat est assez salubre, la température assez égale et rafraîchie chaque année par des pluies torrentielles qui durent toute une saison. L'ananas, le citronnier, l'oranger, le ricin, le cocotier, l'arbre à pain, le bananier, le mûrier blanc, y croissent en abondance; les forêts sont remplies d'oiseaux du plumage le plus brillant; les porcs et la volaille y sont assez communs.

Les Marquesans l'emportent sur tous les peuples voisins par les belles proportions de leurs formes et la régularité de leurs traits; et s'ils n'avaient la manie de se tatouer, c'est-à-dire de se noircir la peau par de nombreuses piqûres, leur teint ne serait que basané. Ce tatouement, toutefois, présente des dessins d'une régularité remarquable et d'assez bon goût. Ils ont les cheveux de plusieurs couleurs, mais aucun ne les a roux. On y rencontre des femmes presque aussi blanches et aussi belles que nos brunes Européennes; elles se tatouent moins généralement que les hommes.

ARCHIPEL GAMBIER.

L'île Gambier ou *Manga-Reva* forme, avec quatre îlots voisins d'un accès très-dangereux, un petit archipel situé à l'est de l'archipel Dangereux, par 23° 8′ 23″ de

latitude méridionale, et 137° 15′ 45″ de longitude occidentale, qui a été placé en 1844 sous le protectorat français. Les habitants, qui ont beaucoup de rapports avec ceux des îles de la Société, ont été convertis au christianisme par des missionnaires catholiques. Ils y ont établi des écoles, une église et un hôpital.

ARCHIPEL WALLIS.

Au nord-est de l'archipel des îles Fidji, par 13° 23′ 53″ de latitude méridionale, et 178° 31′ 56″ de longitude occidentale, se trouve le petit archipel des ILES WALLIS. Ces îles sont au nombre de 12; la principale, Ourea, peut avoir 14 milles de long sur 8 de large. Rien de plus frais, de plus gracieux, de plus attrayant que ce petit archipel couvert d'une végétation puissante; chaque îlot peut être considéré, à la lettre, comme un bouquet d'arbres. L'épaisseur du feuillage est telle, qu'on peut se promener dans les bois sans craindre ni la pluie, ni les rayons du soleil.

Les habitants, convertis à la foi catholique par des missionnaires français, sont beaucoup moins portés à l'ivrognerie et aux plaisirs des sens que les naturels des Marquises, de Taïti et de plusieurs autres îles de l'Océanie. Les femmes se conduisent décemment, et même avant l'introduction du catholicisme, l'adultère était sévèrement puni. Les îles Wallis ont été, en 1843, du consentement de leur roi, placées sous le protectorat de la France.

ILE TAITI.

TAÏTI, O-TAHITI, la *Sagittaria* de Quiros et la *Nouvelle Cythère* de Bougainville, a mérité le titre de reine de l'océan Pacifique. Cette île, qui fait partie de l'archipel de la Société, et qui est située par 17° 27′ 21″ de latitude méridionale, et 151° 49′ 19″ de longitude occidentale, se compose de deux montagnes coniques réunies par un isthme marécageux. La grande presqu'île est de forme circulaire; le diamètre en est de huit lieues trois quarts; la petite presqu'île située au sud-ouest est un ovale de 26 kilomètres de long sur 15 à 20 de large. L'isthme a 4 kilomètres de largeur. La circonférence totale de l'île est de 125 à 150 kilomètres, le tout mesuré sur la carte des missionnaires anglais. La situation de cette île au milieu d'un immense océan, loin de toutes les grandes terres, y rend la chaleur très-supportable. La température ne s'abaisse pas au-dessous de 20 degrés centigrades, et elle s'élève rarement au-dessus de 35 degrés. Tous les végétaux propres à l'Océanie viennent à Taïti en abondance et dans la meilleure qualité. La beauté des hommes et des femmes est très-remarquable, leur intelligence se révèle dans les rapides progrès que fait parmi eux la civilisation. L'agriculture et le commerce s'y développent de jour en jour. Les Taïtiens construisent et équipent des navires de commerce; ils se livrent à la pêche des perles sur les côtes des îles Pomoutou, et ont des relations suivies avec les îles Sandwich, le Chili, la côte nord-ouest de l'Amérique et la Chine. Les Anglais et les Américains y ont des consuls pour protéger leur marine; beaucoup d'Européens y résident. Reconnaissant l'importance de Taïti, la France y a établi son protectorat, mais il ne s'exerce que dans l'île de Taïti, du consentement de la reine Pomaré. Les chefs indigènes qui ont refusé de reconnaître le protectorat français, après une tentative infructueuse de résistance, ont dû se retirer sur les îles voisines. Papeïti est la capitale de l'île et la résidence du chef de la station française.

La population de Taïti est de 8,000 âmes environ.

NOUVELLE-CALÉDONIE.

La *Nouvelle-Calédonie* appartient à la zone équatoriale, elle est située presque sous le parallèle du centre de l'Australie, à environ 10 degrés à l'est de ce continent, et elle s'étend du nord-ouest au sud-ouest sur une longueur d'environ 75 à 80 lieues et une largeur de 12 à 15, du 20° 10′ au 22° 30′ de latitude méridionale, et du 161° 30 au 164° 82′ de longitude orientale.

Ses abords sont très-difficiles et ses côtes sont entourées d'une immense chaîne de récifs madréporiques. Elle fut découverte par Cook, le 4 septembre 1774, et depuis elle a été visitée successivement par un certain nombre de capitaines français. C'est en septembre 1853 que M. le contre-amiral Febvrier-Despointes en a pris possession au nom de la France. Les vallées et les premières pentes des montagnes sont en partie couvertes par des forêts impénétrables. Les plaines et les forêts s'étendent rarement jusqu'à la mer; cette dernière est bornée de mornes incultes, arides, escarpés et affreux à voir. Les indigènes, au nombre de 50,000, suivant les rapports des missionnaires, appartiennent à une des familles les plus laides et les plus inférieures de l'espèce humaine. Ils sont de couleur noir-chocolat, grands, maigres, mal proportionnés; ils ont le nez épaté, les lèvres épaisses, la bouche grande, les cheveux laineux; cependant leurs yeux noirs sont vifs et pleins d'expression. Cook et Forster vantent leur confiance, leur douceur, leurs mœurs simples et frugales; Dumont-d'Urville les apprécie tout différemment, et, depuis, on a acquis la triste certitude qu'ils sont anthropophages; on ajoute même que c'est par sensualisme, par friandise! Au résumé c'est une contrée neuve où, pour la civilisation européenne, tout est à créer. On doit en faire un lieu de transportation; espérons que la Calédonie deviendra avec le temps une Australie française. L'établissement projeté doit être établi à *Balade*, et un peu au nord-ouest de ce point, à l'embouchure d'une belle rivière. On a le projet d'établir une colonie pénitentiaire.

Au sud-est de la Nouvelle-Calédonie, par 22° 37′ de latitude méridionale et 165° de longitude orientale, séparée seulement de celle-ci par un chenal de 15 lieues, se trouve une autre île, l'*île des Pins*, qui a dix lieues de tour environ et qui semble jusqu'à présent devoir présenter à la colonisation des chances plus favorables. Le port de l'*Assomption* sera sans doute choisi pour y fonder un établissement. Les missionnaires y sont déjà depuis plusieurs années.

TABLEAUX STATISTIQUES DES COLONIES D'AFRIQUE, D'ASIE ET D'OCÉANIE.

TABLEAU STATISTIQUE DU SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES.

NOMS DES POSITIONS.	POPULATION EN 1851.	FINANCES.	COMMERCE EN 1851.
Villes { SAINT-LOUIS	9952 habitants.		
Villes { Guet-N'dar.	1092		
Lampsar..... Merinaghem.. Richard-Tol.. Dagana..... Senandebou.. Bakel..... Podor.....	600	Recettes..... 400 000 fr Dépenses..... 1200 000 Dépenses de souveraineté..... 520 000	*Importation et exportation.* 925 422 fr. *Mouvement de la navigation.* Navires entrés..... 63 — sortis..... 83
Total.....	11660 [1]		

[1] Non compris les fonctionnaires et la garnison, c'est-à-dire environ 1,500 personnes.

TABLEAU STATISTIQUE DE GORÉE [1] ET DÉPENDANCES.

NOMS DES POSITIONS.	POPULATION EN 1851.	FINANCES.	COMMERCE EN 1851.
Ville de Gorée ..... / Comptoirs de la Gambie, { Albréda ..... / Séghiou. .... } ...	3197 habitants.	Elles sont comprises avec celles du Sénégal.	*Importation et exportation.* 6 032 761 fr. *Navigation.* Navires entrés..... 351 — sortis 341
Comptoirs du golfe de Guinée, { Assinie..... / Dobou..... / Grand-Bassam .. / Port Gabon..... }			

[1] Par décret impérial du 1er novembre 1854, l'île de Gorée forme, avec les établissements français situés au sud de l'île, un commandement particulier, placé sous les ordres supérieurs du commandant de la division navale des côtes occidentales d'Afrique.

TABLEAU STATISTIQUE DE LA RÉUNION ou ILE BOURBON.

SUPERFICIE.	POPULATION EN 1851.	DIVISION POLITIQUE.	FINANCES.	COMMERCE EN 1851.
231 550 hectares, dont 64 270 cultivés en 1851	Pop. sédent... 100 826 hab. Cultiv. engagés 25 416 Fonctionnaires 473 Garnis. et gendarmerie... 1 362 Pop. totale... 126 097 hab.	2 arrondissements, 6 cantons, 13 communes.	Budget 2 149 563 fr. Dépenses de souveraineté 782 865 fr.	*Imp. et export.* 41 190 294 f., dont: 17 660 231 f. d'imp., 14 785 611 fr. d'export. de la colonie en France. *Navigation.* Navires entrés... 262 — sortis... 254

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS.
Cantons 3. — Comm. 7. — Pop. 54 271 hab.

CANTON de SAINT-DENIS, 1 commune.	habit.	Suite DU CANTON DE Ste-SUZANNE	habit.
—		—	
SAINT-DENIS.....	19140	Saint-André.....	8100
		Salazie	1000
CANTON de SAINTE-SUZANNE, 4 communes.		CANTON de SAINT-BENOIT, 2 communes.	
—		—	
SAINTE-SUZANNE.....	6128	SAINT-BENOIT.....	11376
Sainte-Marie.....	5527	Sainte-Rose.....	2700

ARRONDISSEMENT DE SAINT-PAUL.
Canton 3. — Comm. 2. — Pop. 53 134 hab.

CANTON de SAINT-PAUL, 1 commune.	habit.	Suite DU CANTON DE SAINT-LOUIS.	habit.
—		—	
SAINT-PAUL.....	16262	Saint-Leu.....	6449
		CANTON de SAINT-PIERRE, 3 communes.	
CANTON de SAINT-LOUIS, 2 communes.		—	
—		SAINT-PIERRE.....	14135
SAINT-LOUIS	9285	Saint-Joseph.....	5118
		Saint-Philippe.....	1885

TABLEAU STATISTIQUE DE SAINTE-MARIE, MAYOTTE ET NOSSI-BÉ.

SUPERFICIE.	POPULATION EN 1851.	DIVISION POLITIQUE.	COMMERCE EN 1851.
Sainte-Marie..... 90 975 hect. Mayotte..... 30 000 Nossi-Bé..... 18 000!	6 889 habitants. 15 178 5 839 27 906 hab. [1]	Les trois îles forment un gouvernement colonial dont le siége est à Dzaoudzi (Mayotte).	Exportation. 47 000 fr. } avec la Importation. 17 000 } Réunion.

[1] Non compris les fonctionnaires, la garnison, les sœurs, etc., en tout 60 personnes.

TABLEAU STATISTIQUE DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE.

SUPERFICIE.	POPULATION EN 1851.	DIVISION POLITIQUE.	FINANCES.	COMMERCE EN 1851.
48 962 hectares.	107 863 hab.	6 territoires, subdivisés en districts et en aldées ou villages.	Budget annuel: 1 200 000 fr. charge de la métropole: 100 000 fr.	*Import. et export.* 1 606 859 f. *Navigation.* Navires entrés... 737 — sortis... 526

1. TERRITOIRE DE PONDICHÉRY.
Superficie 27 953 hectares. — Population 96 712 habitants.

DISTRICTS.	SUPERFICIE.	POPULATION.	NOMBRE DES ALDÉES.	VILLES.	COMMERCE avec les colon. franç.
Pondichéry	6 557 hect.	56 659 hab.	11	Pondichéry 60 000 hab.	679 162 fr.
Villenour.....	12 762	16 833	45	Villenour.. 6 000	
Bahour.....	8 644	13 220	36	Bahour... 5 000	

2. TERRITOIRE DE KARIKAL.
Superficie 16 184 hectares. — Population 59 872 habitants.

DISTRICTS.	SUPERFICIE.	POPULATION.	NOMBRE DES ALDÉES.	VILLES.	COMMERCE avec les colon. franç.
Karikal..... / Tirnoular..... / Nellazendour... / Nedoungadou.... / Kotchéry.....	16 184 hect.	59 872 hab.	109	hab. la Grande-Aldée. 8000 Karikal..... 15000	45 000 fr.

3. TERRITOIRE DE YANAON.

Superficie 3 298 hectares. — Population 6 541 habitants.

VILLE ET TERRITOIRE.	DÉPENDANCES ADMINISTRATIVES.	COMMERCE avec les autres colonies françaises.
Yanaon..... 6 000 hab. 2 aldées..... 1 541	Loge de Mazulipatam, Aldée de Francenett.	45 094 fr.

4. TERRITOIRE DE MAHÉ.

Superficie 585 hectares. — Population 3 404 habitants

VILLE ET TERRITOIRE.	DÉPENDANCE ADMINISTRATIVE.	COMMERCE avec les autres colonies françaises.
Mahé..... 3 404 hab.	Loge de Calicut.	374 fr.

5. TERRITOIRE DE CHANDERNAGOR.

Superficie 942 hectares. — Population 31 996 habitants.

VILLE ET TERRITOIRE.	DÉPENDANCES ADMINISTRATIVES.	COMMERCE avec les autres colonies françaises.
Chandernagor..... } ..... 31 996 hab. Aldée de Goretty ... }	Loges de Balassore, de Dacca, de Cassimbazar, de Patna, de Jougdia.	»

TABLEAU STATISTIQUE DES POSSESSIONS ET DU PROTECTORAT FRANÇAIS DANS L'OCÉANIE.

NOMS DES ÎLES.	SUPERFICIE.	POPULATION.	SIÉGE DE L'ÉTABLISSEMENT.	OBSERVATIONS.
Iles Marquises.....	1 300 kil. carr.	20 000 hab.	Le Fort de Collet, dans l'île de Noukahiva.	Les établissements français dans cet archipel sont au nombre de deux : l'un dans l'île de Tahouata, l'autre dans l'île de Noukahiva.
Archipel Gambier.....	15?	1 200?	Mangaréva.	Sous le protectorat français; les missionnaires y ont fondé des écoles.
Archipel Wallis	28?	3 000?	»	Sous le protectorat français; les missionnaires y ont des établissements.
Taïti.....	100	10 000	Papéïti.	Sous le protectorat français. Il y a une garnison française à Papéïti.
Nouvelle-Calédonie.....	1 675	[illegible]	Balade, Assomption	Destinée à servir de lieu de déportation.

La plupart des nombres que nous donnons dans ce tableau ne sont guère qu'hypothétiques.

BIBLIOGRAPHIE.

1661. Relation de la grande isle de Madagascar, contenant ce qui s'est passé entre les Français et les originaires de cette isle de 1642 à 1657, par *Flacourt*, in-8°.
1666. Relation de l'établ. de la comp. franç. des Indes orientales, par *Charpentier*, in-4°.
1769. Du commerce et de la compagnie des Indes, par *Dupont*, in-4°.
1787 Etat actuel de l'Inde et considér. sur les établ. et le commerce de la France dans cette partie du monde, in-8°.
1789. L'Afrique et le peuple africain ou très-humbles remontrances des habitants du Sénégal aux citoyens français tenant les états-généraux, par *Lamiral*, in-8°.
1797 Voyage d'un philosophe, par *Poivre*, 1 vol. in-12.
1802. Mém. sur la colonie franç. du Sénégal, par *Pelletan*, in-8°, an IX.
1803. Voyage au Sénégal, par *Durand*, in-8°, an X.
1803. Voyage dans les quatre îles principales des mers d'Afrique, par *Bory de Saint-Vincent*, 3 vol. in-8° et atlas.
1807. Essai histor., géogr. et politique sur l'Indoustan, par *Legoux de Flaix*, in-8°.
1815. Harmonies maritimes et coloniales, par *Labarthe*, in-8°.
1817. Nouv. syst. de colonisat. pour Saint-Domingue, précédé de considér. gén. sur le régime colonial des Européens dans les deux Indes, par *Le Borgne de Boigne*, in-8°.
1819. Mém. du général comte *de Bouvet* sur son administration à l'île Bourbon, in-8°.
1819. Le Monde marit. ou tableau géogr. et hist. de l'archipel d'Orient, de la Polynésie et de l'Australie, par *C.-A. Walckenaër*, 2 vol. in-8°.
1822. Voyage aux colonies orientales, par *A. Billiard*, in-8°.
1825. Voyage dans l'île de France et dans l'Inde, par *P. Brunet* de Nantes, in-8°.
1827. Moyens d'exploiter par le Sénégal les mines d'or du Bambouk, par *M.-D.-L. F.*, in-8°.
1827. L'Inde française, par *Eug. Burnouf*, in-f° et pl. 1827 à 1830.
1827. Statistique de l'île Bourbon, par *Belting de Lancastel*, in-4°.
1828. Essai de stat. de l'île Bourbon, par *P.-P.-U. Thomas*, in-8°.
1829. Graves erreurs de M. Thomas dans son essai de statistique [illegible] l'île Bourbon, par *Aug. Billiard*, in-8°.
1832. Considér. sur le régime colonial, par *Sully Brunet*, in-8°.
1835. L'Inde française, Bourbon, le Sénégal, au tome III de la France pittoresque, par *A. Hugo*, gr. in-8°.
1836 Pièces sur les établissements fondés à Madagascar, in-8°.
1837. Notices stat. sur les colonies franç., publiées par le départ. de la marine, 4 vol. in-8°. 1837 à 1840.
1843. Les îles Marquises ou Noukahiva, hist., géogr., mœurs et considérations, par *Vincendon-Dumoulin* et *Desgraz*, 2 v. in-8°
1843. La Polynésie et les îles Marquises, par *L. Reybaud*, in-8°.
1843. Lettres sur les îles Marquises, par *G. Mathias*, 1 vol. in-8°.
1843. O'Taïti, histoire et conquête, par *H. Lutteroth*, in-8°.
1841. Rapport sur le pays de Galam, le Bondou, le Bambouk, par *M. Raffenel*, in-8°.
1844. Bulletin admin. des actes du gouvern. au Sénégal, in-8°.
1845. Hist. de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration, par *L. Carayon*, in-8°.
1845 Docum. sur l'hist., la géogr., le comm. de la partie orientale de Madagascar, par *Guillain*, 1 vol. in-8°.
1845. Perte de l'Inde sous Louis XV, par *Alex. de Saint-Priest*, in-8°.
1846. Hist. et géogr. de Madagascar, par *Macé Descartes*, 1 v. in-8°.
1846. Saint-Domingue, étude et solut. nouv. de la question haïtienne, par *Lepelletier de Saint-Remy*, 2 vol. in-8°.
1847. Iles de l'Afrique, Madagascar, Bourbon, les Comores, etc., par *Devezac* et *Lacroix*, 1 vol. in-8° et pl. dans l'Univers pittor.
1852. Explor. de la côte orient. d'Afrique, exécutée par *M. Guillain* en 1846, 47, 48, 49. — Rapp. commercial autographié, in-f°
1852. Les colonies franç. en 1852, article de *Bouët-Willaumez*, dans la Revue des Deux-Mondes, in-8°.
1851. Notice géogr. et histor. sur la Nouvelle-Calédonie, par *V.-A. Malte-Brun*, broch. in-12.
1854. La Nouvelle-Calédonie, par *Ch. Brainne*, in-12 avec carte.

Annales des voyages. — Revue coloniale. — Bull. de la soc. de géogr. — Revue de l'Orient. — Moniteur de la flotte. — Annales hydrogr. — Cartes du dépôt de la marine. — Cartes d'Afrique, par *J. Arrowsmith* et par *Kieppert*. — Cartes d'Asie, par les mêmes. — Cartes particulières de Bourbon, de Mayotte, de Nossi-Bé, des îles Marquises, publiées par le dépôt de la marine. — Cartes d'Asie, d'Afrique et d'Océanie, par *Andriveau-Goujon*, *J. Garnier* et *H. Dufour*.

BAYERISCHE STAATS-BIBLIOTHEK MÜNCHEN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google